CANADA

# COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

# DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION

(113e DE LA PÉRIODE 1867-1969)

DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

18 ÉLISABETH II, 1969

•

## VOLUME VI, 1969

Du 19 février au 19 mars 1969.

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

L'IMPRIMEUR DE LA REINE
OTTAWA, 1969

29181—361½

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 19 février 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## AFFAIRES COURANTES

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LE DÉPUTÉ D'YORK-EST ET LE NOUVEAU RÈGLEMENT

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet d'une chose qu'à mon avis, il faut signaler à l'attention de Votre Honneur et de la Chambre; j'en ai donné préavis conformément à l'article pertinent du Règlement. La question touche les députés dans une large mesure; elle touche les députés ministériels, directement et les autres, indirectement.

J'en viens au fait. Il s'agit de la teneur de ce qui paraît être une circulaire expédiée par le député d'York-Est (M. Otto) aux électeurs de sa circonscription, semble-t-il. Je suis d'accord avec une grande partie de ce qu'il y dit, et je tiens à préciser que je ne formule ni accusations, ni sous-entendus, ni critiques. Voici la partie de la lettre que j'aimerais citer:

> Le nouveau Règlement est maintenant en vigueur à la Chambre des communes et comme j'ai lutté en faveur de ces changements durant 6 ans, vous le savez, je suis heureux de signaler que les travaux de la Chambre se poursuivront enfin avec une certaine efficacité.

**Des voix:** Bravo.

**M. Baldwin:** Je suis heureux que les députés saisissent la seule occasion qui leur sera donnée d'applaudir la teneur de cette lettre. Elle continue en ces termes:

> Il y a eu certaines déceptions surtout au sujet de la composition et du pouvoir des comités, car même si les comités se sont vu confier une lourde tâche, les députés ministériels qui en étaient membres ont reçu la directive de n'apporter aucun changement aux bills dont les comités étaient saisis ...

**Des voix:** C'est honteux!

• (2.10 p.m.)

**M. Baldwin:** Et je poursuis:

> ... et de voter tel que le gouvernement le leur indique. Toutefois, comme j'ai traité du sujet assez en détail dans un discours dont les journaux ont fait état de façon satisfaisante, je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet à l'heure actuelle.

**Des voix:** Honte!

**M. Baldwin:** Si cette lettre est largement diffusée à Toronto, les ministériels pourront faire l'objet des critiques ou des propos injurieux que cette lettre est propre à faire naître.

Afin de montrer que j'invoque la question de privilège à bon escient, j'aimerais citer une partie du commentaire 210 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, troisième édition:

> Le privilège de la liberté de parole dont jouissent les membres du Parlement est en réalité le privilège de leurs commettants. Les députés l'ont reçu non pas pour leur avantage personnel mais pour pouvoir remplir leurs fonctions officielles ...

Certains députés ont invoqué cette règle pour s'éviter des poursuites. Les empiétements du régime de partis à la Chambre des communes ont jusqu'à un certain point affaibli cet article. Parfois, nous votons suivant notre parti sur des questions de principe. On nous avait laissé espérer, toutefois, après le 25 juin, que tout cela allait changer et que l'âge d'or était arrivé. Alors que nous débattions certaines propositions au comité de la procédure, on nous annonça que sous le nouveau régime, les représentants du gouvernement, les membres de la loyale opposition de Sa Majesté et les membres de tous les autres partis pourraient se départir dans les comités de leur esprit de parti et que dans l'ambiance amicale des nouveaux comités ils pourraient travailler ensemble dans l'intérêt du peuple canadien. Si le contenu de la lettre dont j'ai parlé est exact, et j'espère que le premier ministre saisira cette occasion pour le nier, le gouvernement a détruit les fondements du régime de comités sur lesquels se fonde notre nouveau Règlement. Malgré ce qu'en disaient des membres plus expérimentés de notre parti, j'étais assez naïf pour croire que le sectarisme politique ne jouerait pas au sein des comités. Je pense m'être trompé.

Il conviendrait de rappeler des commentaires du premier ministre, qui remontent seulement à quelques années. Ces propos ont paru dans une revue, et ils figurent dans le hansard du 15 novembre 1968, page 2801. Voici, en particulier, ce qu'on y lit:

Je ne me préoccupe que des réflexes antidémocratiques du troupeau libéral invertébré.

Nous avons cru que ces paroles s'appliquaient à une époque révolue. Je prie le très hon. représentant de se lever et de déclarer publiquement que les membres de son parti sont tout à fait libres au sein de nos comités actuels, de voter comme ils l'entendent et que, au cours des discussions sur ces questions importantes et avantageuses pour les Canadiens, ils jouissent de l'entière liberté d'expression dont les députés ont besoin pour exercer leurs fonctions.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute fort que les députés veuillent se lancer dans une longue discussion sur la question de privilège du député de Peace River. La présidence doit décider si, à première vue, la question de privilège semble fondée, et je crois qu'elle peut le faire tout de suite sans plus de discussion. Je suis sûr que si l'on permet à un député de poursuivre le débat, la discussion risque de s'éterniser. Le mercredi étant une petite journée, nous devrions peut-être nous attaquer à l'ordre du jour.

A mon avis, la question de privilège n'intéresse que les députés ministériels et le député d'York-Est (M. Otto). Ce dernier n'en a pas fait une question de privilège et je me demande si, dans les circonstances, la question de privilège du député de Peace River est réglementaire. De toute façon, aucune motion n'a fait suite à la question. Je crois que la présidence se doit, en l'absence de toute motion, interdire toute discussion.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre l'a échappé belle.

## FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**M. Alastair Gillespie (Etobicoke)** présente le 9e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

## QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### SANDFORD (N.-É.)—LES CONTRATS ADJUGÉS À M. L. W. SHAW

Question nº 914—**M. Comeau:**

Combien de contrats ont été adjugés à M. Leonard W. Shaw, de Sandford N.-É.), depuis 1963 et quelle était la valeur de chacun?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Depuis 1963, les contrats suivants lui ont été adjugés à la suite d'appels d'offres publics pour lesquels il était le plus bas soumissionnaire:

| | | $ |
|---|---|---|
| 1964 | | |
| Comeau's Hill | Réparation de quai | 5,287.00 |
| Short Beach | Réparation de tablier | 9,486.58 |
| Lower Surettes Island | Prolongement de quai | 2,969.50 |
| 1965 | | |
| Yarmouth | Travaux de revêtement | 4,987.10 |
| Bear Point | Réparation de tablier | 6,476,40 |
| Spectacle Island | Construction de brise-lames | 9,919.00 |
| 1966 | | |
| Short Beach | Réparation de brise-lames | 8,939.60 |
| Deep Cove | Brise-lames | 12,006.25 |
| 1967 | | |
| Sandford | Reconstruction d'éperon | 9,277.60 |
| Seal Island | Réparation de voie de glissement | 8,667.00 |
| Swim's Point | Réparation de brise-lames flottant | 2,654.80 |
| Pinkney's Point | Élargissement de quai | 50,112.96 |
| Port Maitland | Réparation de brise-lames | 15,071.50 |

| | | |
|---|---|---|
| 1968 | | |
| Short Beach | Réparation de brise-lames | 44,213.38 |
| Chegoggin Dyke | Réparation de brise-lames | 34,503.10 |
| Goose Bay | Réparation de quai | 6,771.50 |
| Dennis Point | Réparation de quai | 8,923.09 |
| L. E. Pubnico | Amélioration de quai | 8,737.50 |

Les contrats suivants lui ont été adjugés à la suite de soumissions obtenues sur invitation d'au moins trois (3) sociétés et pour lesquelles il était le plus bas soumissionnaire:

| | | $ |
|---|---|---|
| 1964 | | |
| New Edinburgh | Réparation de quai | 519.00 |
| Church Point | Réparation de quai | 2,140.32 |
| Sandford (pont) | Reconstruction | 1,250.00 |
| Turpentine Island | Réparation de quai | 2,308.00 |
| Porter's Cove | Réparation de quai | 1,299.00 |
| L. E. Pubnico | Réparation de quai | 3,679.75 |
| Lower Plymouth | Réparation de quai | 432.00 |
| 1965 | | |
| Bluff Head | Dragage | 274.00 |
| Salmon River | Réparation de brise-lames | 1,625.00 |
| Port Maitland | Réparation de brise-lames | 4,966.05 |
| Lower Wedgeport | Quai flottant | 2,930.00 |
| Yarmouth | Quai flottant | 6,239.00 |
| 1966 | | |
| Newellton | Amortisseur de vagues | 3,475.80 |
| Yarmouth | Échelle de marée | 2,659.75 |
| Port Maitland | Travaux de revêtement | 3,275.35 |
| Dennis Point | Réparation de tablier | 3,298.00 |
| Goose Bay | Réparation de défenses | 565.80 |
| Pinkney's Point | Barricade | 98.00 |
| Lower Plymouth | Réparation de tablier | 1,125.00 |
| 1967 | | |
| Pinkney's Point | Barricade | 98.00 |
| Meteghan | Réparation de défenses | 2,430.00 |
| Newellton | Amélioration de défenses | 875.00 |
| Wedgepoint | Barricade et enlèvement de débris | 178.00 |
| Carleton Village | Dragage | 960.00 |
| L. E. Pubnico | Réparation de quai | 1,838.00 |
| Saulnierville | Réparation de tablier | 425.00 |
| Amirault's Hill | Réparation de quai | 388.50 |
| 1968 | | |
| Porter's Cove | Barricade | 106.00 |
| Dennis Point | Réparation de brise-lames | 4,265.00 |
| Ledge Harbour | Réparation de brise-lames | 5,725.00 |
| Chegoggin Point | Réparation de brise-lames | 367.70 |
| L. E. Pubnico | Barricade | 124.00 |
| Wedgepoint | Réparation de quai | 3,200.00 |
| Short Beach | Dragage | 2,160.00 |
| Middle East Pubnico | Réparation de quai | 3,222.00 |
| Stoney Island | Élargissement de l'abord | 616.00 |
| Newellton | Amélioration de défenses | 894.00 |
| South Side | Réparation de défenses | 496.00 |
| Falls Point | Amélioration de derrick | 150.00 |
| Swim's Point | Réparation de chemin | 1,455.00 |

Les contrats suivants lui ont été adjugés à la suite de demandes qu'on lui a faites de coter ses prix pour des travaux secondaires ou d'urgence:

| | | |
|---|---|---|
| 1965 | | $ |
| Amirault's Hill | Réparation de quai | 40.00 |
| Cape St. Mary's | Quai flottant | 900.00 |
| Lower Wedgeport | Réparation de quai | 120.00 |
| Amirault's Hill | Réparation de quai | 100.00 |
| Chegoggin Point | Réparation de tablier | 75.00 |
| Yarmouth | Réparation de quai | 125.00 |
| Sluice Point | Derrick | 150.00 |
| Cape St. Mary's | Réparation de quai | 275.00 |
| Yarmouth | Enlèvement de quai flottant | 100.00 |
| Pembroke | Dragage | 150.00 |
| 1966 | | |
| Little River Harbour | Réparation de quai | 500.00 |
| Salmon River | Réparation de quai | 50.00 |
| Cheboque Town Pt. | Réparation de garde-corps | 100.00 |
| Cheboque Town Pt. | Réparation de quai | 50.00 |
| Bear Point | Échelle | 60.00 |
| Yarmouth | Réparation de quai | 180.00 |
| Dennis Point | Échelle | 90.00 |
| Short Beach | Réparation de brise-lames | 1,200.00 |
| Wedgeport | Dragage | 750.00 |
| Cheboque Town Pt. | Éclairage | 250.00 |
| Yarmouth | Réparation de quai | 426.00 |
| Yarmouth | Réparation de quai | 190.00 |
| Sandford | Réparation de pont | 75.00 |
| Sandford | Réparation de brise-lames | 200.00 |
| Yarmouth | Quai flottant | 100.00 |
| Cheboque Town Pt. | Réparation de l'abord | 75.00 |
| Cape St. Mary's | Quai flottant | 455.00 |
| Port Maitland | Derrick | 1,020.00 |
| 1967 | | |
| Yarmouth | Réparation de quai | 60.00 |
| Sandford | Enlèvement de sable | 75.00 |
| Short Beach | Échelle | 150.00 |
| Chegoggin Dyke | Dragage | 425.00 |
| Short Beach | Réparation de tablier | 390.00 |
| Sandford | Échelle | 100.00 |
| Sandford | Travaux de revêtement | 472.50 |
| Middle East Pubnico | Échelle | 300.00 |
| 1968 | | |
| Cape St. Mary's | Réparation de quai | 99.00 |
| Kelly's Cove | Enlèvement de débis | 275.00 |
| Sluice Point | Réparation de quai | 75.00 |
| Morris Island | Réparation de l'abord | 65.00 |
| Abbott's Harbour | Réparation de quai | 50.00 |
| Sandford | Dragage | 450.00 |
| Lower Wedgeport | Remise en place de quai flottant | 90.00 |
| Lower Wedgeport | Réparation de derrick | 170.00 |
| Port Maitland | Réparation d'écluse de bassin | 40.00 |
| Remorquage de Yarmouth à Digby | Quai flottant | 300.00 |
| Yarmouth | Réparation de derrick | 85.00 |
| Short Beach | Réparation de brise-lames | 100.00 |
| Sandford | Déblayage de tablier | 50.00 |
| Kelly Cove | Déblayage de tablier | 200.00 |
| Yarmouth | Réparation de derrick | 475.00 |

[L'hon. M. Laing.]

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES EN JANVIER 1969

Question nº 1075—**M. Mazankowski:**

1. Qui assistera à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres en janvier 1969, à part le premier ministre?

2. Quelle est la fonction actuelle de chacun au gouvernement?

3. Quelle sera la fonction de chacun à la Conférence?

4. Quelles dispositions a-t-on prises pour loger la délégation canadienne, à quel hôtel, et dans quels genres d'appartements et de chambres?

5. Combien prévoit-on que ce logement va coûter par jour?

6. A part les chambres à coucher, le gouvernement a-t-il réservé d'autres pièces dans cet hôtel, comme par exemple des salles de réception?

7. Quel budget total est prévu pour ce voyage?

8. Combien a coûté le voyage de la dernière délégation canadienne à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth?

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. *a*) M. R. G. Robertson; *b*) M. M. Cadieux; *c*) M. R. E. Collins; *d*) M. D. M. Cornett; *e*) M. G. G. Riddell; *f*) M. Roméo LeBlanc; *g*) M. Gordon Gibson; *h*) M. Ivan Head; *i*) M. A. Donnelly; *j*) M. Vic Chapman; *k*) M^lle C. Viau; *l*) M^lle A. L. Walls; *m*) M^lle T. Brazeau; *n*) L'inspecteur Buchanan; *o*) M. Raymond Robichaud; *p*) M. James Walker; *q*) M^me Sheila Sojonky.

2. *a*) Greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet; *b*) Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; *c*) Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; *d*) Directeur de la Direction des affaires du Commonwealth, ministère des Affaires extérieures; *e*) Directeur de la Direction des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient, ministère des Affaires extérieures; *f*) Secrétaire de presse du premier ministre; *g*) Adjoint exécutif du premier ministre; *h*) Adjoint législatif du premier ministre; *i*) Secrétaire de presse adjoint du premier ministre; *j*) Adjoint de presse du premier ministre; *k*) Secrétaire particulière du premier ministre; *l*) Adjointe exécutive du greffier du Conseil privé; *m*) Secrétaire du secrétaire de presse du premier ministre; *n*) Agent de la Gendarmerie royale du Canada; *o*) Interprète; *p*) Secrétaire parlementaire du premier ministre; *q*) Secrétaire de l'adjoint exécutif du premier ministre.

3. Messieurs Robertson, Cadieux, Collins, Cornett, Riddell, Head et Walker seconderont le premier ministre en ce qui concerne les questions importantes qui se situent dans le domaine de leurs compétences; les fonctions des autres personnes sont telles que leur titre l'indique.

4. Les réservations ont été faites au Claridge's Hotel de Londres. Le logement comprenait un appartement pour le premier ministre, un salon et une chambre à coucher pour MM. Robertson, Cadieux, Gibson et LeBlanc, une chambre à coucher pour chacun des autres membres de la délégation, une pièce pour les travaux de secrétariat, une pièce pour rencontrer les représentants de la presse, et un salon à l'intention des délégués.

5. Le coût exact du logement, y compris les frais de service et la «Selective Employment Tax» s'établissait, par jour, comme suit: Logement des délégués, 254.5.6 livres; Pièce pour les travaux de secrétariat, 53.9.6 livres; Pièce pour rencontrer les représentants de la presse, 49.9.0 livres; Salon à l'intention des délégués, 31.12.6 livres.

6. Voir la réponse à la partie 4.

7. On fait face aux frais qu'occasionnent les conférences internationales de ce genre grâce au crédit accordé au ministère des Affaires extérieures à l'égard des Conférences internationales (voir le Budget principal des dépenses (revision), p. 120). Le chiffre global de ce poste dans le budget est fondé sur le nombre de conférences que l'on prévoit pour une année financière, tout en tenant compte des frais encourus lors de conférences précédentes; dans les prévisions budgétaires, on n'attribue pas un chiffre précis à chaque conférence. Si l'on se rapporte à l'appendice 7 du Rapport annuel du ministère, on s'aperçoit que, en 1967, le Canada a été représenté officiellement à plus de deux cents conférences.

8. $15,283.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AUX DÉCÈS ATTRIBUABLES À DES CAUSES PARTICULIÈRES

Question nº 1198—**M. Caouette:**

Pour chaque année depuis 1965, quel est, dans chaque province, le nombre de décès par milliers de personnes attribuables *a*) à l'alcoolisme, *b*) à la toxicomanie, *c*) au suicide?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Le Bureau fédéral de la statistique fait rapport de ce qui suit: Le tableau ci-joint indique le nombre de décès et le taux brut de décès par 100,000 habitants pour le Canada et pour chaque province, décès qui sont directement ou indirectement liés à l'alcoolisme et au suicide. On ne dispose pas de données statistiques se rapportant aux décès attribuables à la toxicomanie.

Décès causés par l'alcoolisme et le suicide au Canada et dans les provinces entre 1965 et 1967

| | Canada | T.-N. | Î.P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qué. | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yukon | T. N.-O. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1965 | | | | | | | | | | | | | |
| Alcoolisme | 196 | — | 3 | 8 | 9 | 42 | 74 | 13 | 2 | 13 | 30 | — | 2 |
| Psychose alcoolique | 28 | — | — | — | — | 3 | 8 | — | 1 | 3 | 13 | — | — |
| Cirrhose du foie—avec alcoolisme | 378 | — | 1 | 1 | 3 | 107 | 160 | 19 | 5 | 21 | 61 | — | — |
| Total | 602 | — | 4 | 9 | 12 | 152 | 242 | 32 | 8 | 37 | 104 | — | 2 |
| Taux* | 3.1 | — | 3.7 | 1.2 | 2.0 | 2.7 | 3.6 | 3.3 | 0.8 | 2.6 | 5.8 | — | 7.4 |
| 1966 | | | | | | | | | | | | | |
| Alcoolisme | 225 | — | 3 | 7 | 7 | 44 | 95 | 9 | 7 | 20 | 31 | 1 | 1 |
| Psychose alcoolique | 19 | — | — | — | 2 | 6 | 5 | — | — | 2 | 4 | — | — |
| Cirrhose du foie—avec alcoolisme | 378 | — | — | 5 | 3 | 123 | 160 | 14 | 3 | 23 | 47 | — | — |
| Total | 622 | — | 3 | 12 | 12 | 173 | 260 | 23 | 10 | 45 | 82 | 1 | 1 |
| Taux* | 3.1 | — | 2.8 | 1.6 | 1.9 | 3.0 | 3.7 | 2.4 | 1.0 | 3.1 | 4.4 | 6.9 | 3.5 |
| 1967 | | | | | | | | | | | | | |
| Alcoolisme | 256 | 1 | 4 | 16 | 7 | 47 | 103 | 12 | 5 | 23 | 37 | 1 | — |
| Psychose alcoolique | 29 | — | — | 2 | — | 7 | 6 | 1 | 1 | 3 | 8 | — | 1 |
| Cirrhose du foie—avec alcoolisme | 422 | 3 | — | 4 | 5 | 123 | 174 | 22 | 13 | 22 | 54 | 1 | 1 |
| Total | 707 | 4 | 4 | 22 | 12 | 177 | 283 | 35 | 19 | 48 | 99 | 2 | 2 |
| Taux* | 3.5 | 0.8 | 3.7 | 2.9 | 1.9 | 3.0 | 4.0 | 3.6 | 2.0 | 3.2 | 5.1 | 13.3 | 6.9 |
| Suicide | | | | | | | | | | | | | |
| 1965 | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre | 1,715 | 23 | 6 | 65 | 35 | 323 | 635 | 101 | 97 | 160 | 267 | 2 | 1 |
| Taux* | 8.7 | 4.7 | 5.5 | 8.6 | 5.7 | 5.7 | 9.4 | 10.5 | 10.2 | 11.0 | 14.9 | 14.3 | 3.7 |
| 1966 | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre | 1,715 | 15 | 8 | 69 | 25 | 365 | 661 | 102 | 77 | 146 | 240 | 4 | 3 |
| Taux* | 8.6 | 3.0 | 7.4 | 9.1 | 4.1 | 6.3 | 9.5 | 10.6 | 8.1 | 10.0 | 12.8 | 27.8 | 10.4 |
| 1967 | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre | 1,841 | 10 | 10 | 57 | 30 | 396 | 755 | 101 | 82 | 137 | 259 | 2 | 2 |
| Taux* | 9.0 | 2.0 | 9.2 | 7.5 | 4.8 | 6.7 | 10.6 | 10.5 | 8.6 | 9.2 | 13.3 | 13.3 | 6.9 |

*Par 100,000 habitants.

[*Traduction*]

SASKATOON-BIGGAR (SASK.)—LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Question nº 1210—**M. Gleave:**

1. *a*) Combien de maisons neuves ont été construites dans chaque réserve indienne de la circonscription fédérale de Saskatoon-Biggar au cours de 1967 et 1968, *b*) combien ont-elles coûté au gouvernement fédéral?

2. *a*) Combien prévoit-on en construire en 1969, *b*) combien prévoit-on qu'elles vont coûter au gouvernement fédéral?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Il y a deux réserves indiennes dans la circonscription fédérale de Saskatoon-Biggar, les réserves de One Arrow et Beardy (comprend aussi Okemasis).

| | | |
|---|---|---|
| 1. *a*) | One Arrow | Beardy (Okemasis) |
| 1967 | 7 | 8 |
| 1968 | 5 | 9 |
| *b*) | | |
| 1967 | 49,000 | 59,350 |
| 1968 | 35,209 | 64,773 |
| 2. *a*) | | |
| 1969 | 3 | 7 |
| **b)** | | |
| 1969 | 21,000 | 49,000 |

*LE TAUX D'INTÉRÊT RELATIF AU COMPTE DE PENSION DE RETRAITE

Question nº 1224—**M. McCleave:**

1. Quel taux d'intérêt paye le gouvernement pour l'usage des fonds du compte de pension de retraite des fonctionnaires fédéraux?

2. Quel est l'éventail des taux d'intérêt que le gouvernement paye pour les emprunts obtenus depuis six mois d'autres sources?

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** *a*) Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 32 (1) de la loi sur la pension du service public, l'intérêt est crédité au compte de pension de retraite le dernier jour de chaque trimestre d'une année financière. L'intérêt est calculé au taux de 1 pour 100 sur le solde créditeur du compte le dernier jour du trimestre précédent; *b*) Au lieu de créditer l'intérêt à un taux supérieur à celui qui est prévu en vertu de l'alinéa *a*), le gouvernement verse au compte de pension de retraite des crédits spéciaux, conformément aux articles 32 (2) et (3). On prévoit que ces crédits spéciaux équivaudront durant l'année financière 1968-1969 à un intérêt de 3½ à 4 p. 100, en plus du taux stipulé à l'alinéa *a*). Cela répond à la première partie de la question.

En réponse à la deuxième partie de la question, le rendement moyen, lors des adjudications hebdomadaires de bons du Trésor durant le dernier semestre, oscille entre un minimum de 5.43 p. 100 le 28 août 1968 et un maximum de 6.65 p. 100 le 9 janvier 1969.

Le montant, le taux du coupon et le rendement des émissions d'emprunt du gouvernement sur le marché des obligations au cours des derniers six mois figurent dans un tableau et je demanderais le consentement de la Chambre pour faire paraître celui-ci dans le hansard.

**M. l'Orateur:** Le député a-t-il l'autorisation de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(*Note de l'éditeur: Le tableau en question est reproduit ci-dessous.*)

| Date d'émission | Montant (en millions de $) | Taux du coupon | Échéance | Rendement à la date d'émission |
|---|---|---|---|---|
| Août 1 | 35 | 6½% | 15/12/69 | 6.65% |
| Août 1 | 105 | 6¾% | 1/10/70 | 6.75% |
| Août 1 | 260 | 7 % | 1/4/73 | 7.00% |
| Octobre 1 | 35 | 6 % | 12/2/70 | 6.11% |
| Octobre 1 | 200 | 6¼% | 1/10/71 | 6.25% |
| Octobre 1 | 200 | 6½% | 1/4/70 | 6.60% |
| Octobre 1 | 100 | 6½% | 1/10/95 | 6.60% |
| Décembre 15 | 50 | 6¼% | 1/5/70 | 6.28% |
| Décembre 15 | 100 | 6¼% | 1/4/71 | 6.36% |

29181—362½

LES ACCIDENTS AUX PASSAGES À NIVEAU

Question nº 1227—**M. Lewis:**

1. Combien d'accidents sont survenus aux passages à niveau de voies ferrées au cours de chaque année depuis 1960 à 1968?

2. Quelles sont les recherches présentement en cours pour des systèmes d'alarme destinés à prévenir ces accidents?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports a fourni les renseignements suivants:

1.

| Année | Accidents | Morts | Blessés |
|---|---|---|---|
| 1960 | 473 | 172 | 628 |
| 1961 | 444 | 145 | 542 |
| 1962 | 428 | 154 | 542 |
| 1963 | 476 | 160 | 618 |
| 1964 | 433 | 154 | 570 |
| 1965 | 452 | 150 | 540 |
| 1966 | 478 | 186 | 621 |
| 1967 | 447 | 177 | 521 |
| 1968 | 428 | 120 | 568 |

2. La Commission canadienne des transports entreprend continuellement des études et des recherches au sujet de l'amélioration des systèmes d'avertisseurs existants et de la mise au point de tout nouveau dispositif venant à sa connaissance. Les membres du personnel technique de la Commission sont des membres actifs de l'Association canadienne des standards, de l'Association of American Railways et de l'American Railway Engineering Association lesquelles effectuent sans cesse des études et des recherches sur les méthodes d'amélioration de la sécurité des chemins de fer et des passages à niveau. Des études et des expériences en collaboration avec le Conseil national de recherches sont en cours au sujet d'un genre de feu tournant à utiliser sur les locomotives et destiné à donner aux automobilistes un avertissement supplémentaire qu'un train s'approche des passages à niveau.

LES PLAFONDS ET LA VISIBILITÉ AUX AÉROPORTS

Question nº 1231—**M. McGrath:**

1. Pendant combien d'heures le plafond a-t-il été de moins de 200 pieds et/ou la visibilité inférieure à un demi-mille aux aéroports suivants en 1967: Saint-Jean, Gander et Stephenville (T.-N.), Moncton (N.-B.), Sydney (N.-É.), ainsi que les aéroports internationaux de Halifax, Montréal et Toronto?

2. Pendant combien d'heures le plafond a-t-il varié entre 200 et 400 pieds et/ou la visibilité s'est échelonnée entre un demi et trois quarts de mille aux aéroports suivants en 1967: Saint-Jean, Gander et Stephenville (T.-N.), Moncton (N.-B.), Sydney (N.-É.), ainsi que les aéroports internationaux de Halifax, Montréal et Toronto?

[M. Gray.]

3. Toujours en 1967, pendant combien d'heures le plafond a-t-il varié entre 500 et 900 pieds et/ou la visibilité s'est échelonnée entre un mille et deux milles et demi aux aéroports suivants: Saint-Jean, Gander et Stephenville (T.-N.), Moncton (N.-B.), Sydney (N.-É.), ainsi que les aéroports internationaux de Halifax, Montréal et Toronto?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. A Saint-Jean (T.-N.), 608 heures; à Gander (T.-N.), 254; à Stephenville (T.-N.), 220; à Moncton (N.-B.), 202; à Sydney (N.-É.), 323; à l'aéroport international d'Halifax, 787; à l'aéroport international de Montréal, 51; et à l'aéroport international de Toronto, 135.

2. S'il s'agit des périodes de temps où le plafond a varié entre 200 et 400 pieds et (ou) la visibilité entre ½ et ¾ de mille, la réponse est la suivante: à Saint-Jean (T.-N.), 1,275 heures; à Gander (T.-N.), 675; à Stephenville (T.-N.), 374; à Moncton (N.-B.), 620; à Sydney (N.-É.) 1,059; à l'aéroport international d'Halifax, 1,098; à l'aéroport international de Montréal, 174; et à l'aéroport international de Toronto, 204.

3. S'il s'agit des périodes de temps où le plafond a varié entre 500 et 900 pieds et (ou) la visibilité entre 1 et 2½ milles, la réponse est la suivante: à Saint-Jean (T.-N.), 1,712 heures; à Gander (T.-N.), 1,430; à Stephenville (T.-N.), 848; à Moncton (N.-B.), 1,114; à Sydney (N.-É.), 1,365; à l'aéroport international d'Halifax, 1,570; à l'aéroport international de Montréal, 807; et à l'aéroport international de Toronto, 809.

L'EXPLOITATION DU PORT DE MONTRÉAL

Question nº 1245—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement prend-il des mesures pour que le port de Montréal soit ouvert 12 mois par année et, dans l'affirmative, quelles sont-elles et, dans la négative, pourquoi ne le fait-il pas?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'intensifier l'usage de containers dans le port de Montréal et, dans la négative, pourquoi?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'imposer des droits de péage dans le Saint-Laurent et, dans l'affirmative, pourquoi?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Le gouvernement n'est pas en mesure de faire en sorte que le port de Montréal soit exploité pendant toute l'année parce que le fleuve peut être bloqué par des embâcles de glaces qui sont l'effet de conditions météorologiques et d'autres causes naturelles et dont la formation ne peut pas toujours être empêchée dans l'état actuel de la technologie.

Dans les limites possibles, nous avons depuis longtemps tenu un chenal ouvert pour l'évacuation des glaces afin de réduire la fréquence des inondations, et nous étudions et perfectionnons constamment les mesures et les dispositifs voulus. Les navires désirant se rendre

à Montréal peuvent utiliser ce chenal lorsqu'il est libre et recevoir l'aide du gouvernement dans les limites de ses ressources.

2. Il existe, au port de Montréal, des installations servant à la manutention du trafic de containers. Toute intensification de l'utilisation des containers est une question à décider par les compagnies de navigation.

3. Nous n'avons pas actuellement l'intention d'imposer des droits de péage sur la navigation dans le Saint-Laurent.

LAC MÉGANTIC (P.Q.)—LES ACCIDENTS AU PASSAGE À NIVEAU

Question nº 1252—**M. Latulippe:**

1. Combien y a-t-il eu d'accidents *a*) au passage à niveau de la rue Victoria à Lac-Mégantic (P.Q.), au cours des 20 dernières années, *b*) aux autres passages à niveau de Lac-Mégantic?

2. Combien ces accidents ont-ils fait de morts et blessés?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports nous informe de ce qui suit: 1. *a*) Il y a eu deux accidents qui ont occasionné des blessures à des personnes; *b*) Il y a eu seize accidents qui ont occasionné des blessures à des personnes.

2. Ces accidents ont occasionné la mort de deux personnes et des blessures à trente-trois personnes.

L'EXPLOITATION D'AIR CANADA

Question nº 1263—**M. Beaudoin:**

1. Combien de personnes travaillent pour Air Canada?

2. De combien d'avions dispose Air Canada et combien y a-t-il d'avions de chaque type?

3. Combien y a-t-il d'aéroports au Canada et où sont-ils situés?

4. Combien de particuliers disposent de permis de pilotes?

5. Quels sont le nombre, l'endroit, la cause et le type des avions d'Air Canada impliqués dans des accidents pour les années 1965 à 1968 inclusivement?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** Pour ce qui est des parties 1 et 2 seulement, la direction d'Air Canada nous communique les renseignements suivants: 1. 16,613 personnes.

2. 120 aéronefs, dont 39 Viscount, 23 Vanguard, 31 DC-9 et 27 DC-8.

3. Renseignements contenus dans le «Répertoire des aérodromes canadiens» dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque du Parlement.

4. 31,517 personnes au 31 décembre 1968.

5. 1965—Un—Aéroport international de Toronto—24 avril 1965—L'aéronef s'est posé sur la piste alors qu'une de ses roues ne pouvait s'abaisser à cause de l'absence d'un axe de chape dans le dispositif de verrouillage en position relevée du train d'atterrissage—Aucun blessé—Vickers Viscount 757—CF-THL.

1966 Un—Aéroport international d'Edmonton—17 décembre 1966—Désintégration du compresseur et du dispositif réducteur du moteur nº 3 peu après le décollage due à une rupture causée par la fatigue de la turbine de première étape du moteur—Aucun blessé—Vickers Viscount 724—CF-TGT.

1967 Un—Aéroport international d'Ottawa —20 mai 1967—Le pilote n'a pas abandonné une manœuvre d'entraînement effectuée dans des conditions qui rendaient impossible la maîtrise du vol—Trois membres de l'équipage tués—Douglas DC8F-54—CF-TJM.

1968 Aucun accident.

LE BARRAGE DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

Question nº 1265—**M. Beaudoin:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il acheté le barrage situé sur la rivière Saint-François, vis-à-vis l'usine de la Kruger Pulp Limited à Bromptonville?

2. Dans l'affirmative, *a*) quel a été son coût, *b*) le gouvernement a-t-il décidé de rénover ce barrage, *c*) quand débuteront les travaux et quelles sommes ont été octroyées pour ces travaux, *d*) quand prévoit-on terminer ces travaux?

3. Les plans de ce nouveau barrage, si le gouvernement a décidé de le reconstruire, sont-ils dessinés et, dans l'affirmative, sont-ils disponibles?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Certains ministères m'informent comme suit: 1. Non.

2 et 3. Sans objet.

*LES SERVICES AU CENTRE D'ACCUEIL DU LAC LOUISE

Question nº 1271—**M. Woolliams:**

1. Combien de terrains ont été concédés par la Couronne à des particuliers ou à des sociétés pour l'exploitation de motels ou d'autres services au Centre d'accueil des visiteurs du lac Louise?

2. *a*) Chaque terrain représente combien d'acres de terre ou combien de lots, *b*) s'il s'agit de lots, combien mesurent-ils?

3. A qui la Couronne a-t-elle concédé les terrains en question?

4. *a*) Quelle somme les concessionnaires ont-ils payée à la Couronne pour chaque concession, *b*) à combien s'élève le loyer prévu?

5. Le gouvernement serait-il prêt à déposer des copies de tous les accords relatifs à la concession ou à la vente des terrains en question?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien me communique les renseignements suivants: 1. Un.

2. *a*) Quatre acres et cinquante-quatre centièmes d'acre environ; *b*) Sans objet.

3. A la Mountaineer Motel Company Limited.

4. *a*) Néant. *b*) Un loyer annuel fixe et des frais de concession fondés sur le pourcentage des recettes globales du locataire.

5. Non. Les ententes au sujet des baux constituent une affaire confidentielle, connue uniquement du propriétaire et du locataire. Le gouvernement ne saurait, sans violer le secret, déposer de tels documents, à moins d'avoir reçu, par écrit, le consentement officiel du locataire.

LES DROITS D'ENTRÉE DES PARCS NATIONAUX

Question nº 1275—**M. McIntosh:**

1. Comment s'appellent, dans chacune des provinces, les parcs nationaux?

2. Combien est le droit d'entrée pour chacun des parcs nationaux?

3. Quel montant global a été recueilli à titre de droits d'entrée pour chacun des parcs, selon les derniers chiffres disponibles?

4. Le ministre a-t-il autorisé M. J. I. Nicol, directeur des Parcs nationaux, à déclarer, au cours d'une récente conférence de presse, que le gouvernement a l'intention d'augmenter les droits d'entrée des parcs nationaux?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Colombie-Britannique: Mont Revelstoke; Glacier, Yoho; Kootenay, Alberta: Banff; Jasper; Elk Island; Lacs Waterton; Wood Buffalo (en partie dans les Territoires du Nord-Ouest). Saskatchewan: Prince Albert. Manitoba: Mont Riding. Ontario: Pointe Pelée; Îles de la baie Georgienne; Îles du Saint-Laurent. Nouveau-Brunswick: Fundy. Nouvelle-Écosse: Cap-Breton; Kejimkujik. Île du Prince-Édouard: Île du Prince-Édouard. Terre-Neuve: Terra-Nova.

2. Le permis de circulation d'un véhicule automobile est de $2 pour les voitures de tourisme dans les parcs du mont Revelstoke, de Glacier, de Yoho, de Kootenay, de Banff, de Jasper, et des lacs Waterton. Le permis autorise l'accès à tout parc national qui exige un permis de circulation; il est valide pour un nombre illimité de visites au cours d'une année financière. Après le 1er novembre d'une année quelconque, le permis est de $1.00.

Le permis de circulation d'un véhicule automobile est de $1 pour les voitures de tourisme dans les parcs nationaux d'Elk Island, de Prince Albert, du mont Riding, de Pointe Pelée et des îles du Saint-Laurent. Le permis autorise l'accès à ces seuls parcs; il est valide pour un nombre illimité de visites au cours d'une année financière. On délivre aussi, au prix de 25¢, un permis valide pour une visite dans les parcs de cette catégorie.

Aucun permis de circulation d'un véhicule automobile n'est exigé dans le parc national de Wood Buffalo, dans celui des îles de la baie Georgienne, ou dans ceux des provinces de l'Atlantique.

Remarque: En plus des permis relatifs aux voitures de tourisme, d'autres droits sont exigibles à l'égard des remorques et des autres véhicules, tels que les autobus et les camions de divers modèles. Ces véhicules sont trop nombreux pour être énumérés dans la présente réponse, mais on en trouvera la liste à l'annexe au règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux.

3. Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968, les montants globaux étaient les suivants: Mont Revelstoke-Glacier, $306,244; Yoho, $9,133; Kootenay, $77,582; Banff, $622,183; Jasper, $105,877; Lacs Waterton, $82,190; Elk Island, $20,829; Prince Albert, $15,004; Mont Riding, $47,019; Pointe Pelée, $39,559; Îles du Saint-Laurent, $5,568.

4. J'ai lu les comptes rendus des journalistes après la conférence de presse en question, et j'ai remarqué que M. Nicol a précisément déclaré, en réponse à la question d'un journaliste, que tous les droits exigibles, y compris les droits d'entrée, font actuellement l'objet d'une révision. Dès que celle-ci sera terminée et que des recommandations auront été formulées, je déciderai moi-même s'il y a lieu d'augmenter les droits et dans quelles mesures, et je communiquerai moi-même ma décision.

LES DISPOSITIFS D'ATTERRISSAGE SANS VISIBILITÉ À BORD D'APPAREILS DE L'ÉTAT

Question nº 1296—**M. Robinson:**

1. Le ministère des Transports compte-t-il doter les aéronefs du gouvernement d'un dispositif d'atterrissage sans visibilité?

2. Le gouvernement envisage-t-il d'obliger les lignes aériennes au Canada de doter leurs appareils de ce dispositif?

3. Le gouvernement a-t-il doté ses appareils d'un dispositif d'atterrissage automatique et, dans la négative, envisage-t-il de le faire et de l'imposer pour les appareils de transport public?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports m'informent comme suit: 1. Non, il n'existe pas de plans pour ce genre d'installation.

2. Non.

3. Le gouvernement n'a doté aucun de ses aéronefs de dispositif d'atterrissage automatique et l'opportunité n'en est pas envisagée pour le moment. On n'entend pas de rendre obligatoire l'installation de dispositif d'atterrissage automatique à bord des aéronefs commerciaux.

*BANFF (ALBERTA)—LES EAUX D'ÉGOUT

Question nº 1342—**M. Woolliams:**

1. Les entreprises installées à Banff, en Alberta, celles du Ministère et les autres, déversent-elles leurs eaux d'égout, non traitées, dans les cours d'eau et dans la rivière Bow?

2. Le Pacifique-Canadien a-t-il construit une usine d'épuration des eaux-vannes pour ses hôtels de Banff et du Lac Louise, et ces hôtels déversent-ils leurs eaux d'égout dans les rivières et les cours d'eau du parc?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. A l'heure actuelle, les eaux-vannes du réseau d'égouts du lotissement urbain de Banff sont déversées dans la rivière Bow sans avoir été traitées. Toutefois, le ministère projette d'établir, à cet endroit, une usine de traitement des eaux usées dans un avenir rapproché.

2. Au château Lake Louise, la société Pacifique-Canadien a fait construire une usine de traitement des eaux d'égout. Quant aux eaux usées de l'hôtel Banff Springs, elles se déversent dans le réseau d'égouts du lotissement urbain de Banff et se déchargent sans avoir été traitées.

L'INFILTRATION DU LAOS PAR LES VIETNAMIENS DU NORD

Question nº 1363—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

La Commission internationale de contrôle, dont fait partie le Canada, a-t-elle été appelée au cours des six derniers mois, à enquêter sur une présumée infiltration nord-vietnamienne en territoire laosien et, dans l'affirmative, quels furent les résultats?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Au cours des six derniers mois, le gouvernement royal du Laos s'est plaint à trois reprises à la Commission internationale de contrôle de la présence et des activités illégales de forces nord-vietnamiennes au Laos, comme le prouvent les attaques contre le poste du gouvernement à Thateng dans l'enclave méridionale qui touche au Sud-Vietnam (notes du gouvernement royal du Laos en date des 29 novembre 1968, 14 décembre 1968 et 9 janvier 1969). En dépit des efforts tentés par la délégation du Canada pour instituer des enquêtes officielles au sujet de ces plaintes, seules les deux premières ont fait l'objet d'investigations de première main de la part des représentants de la Commission, mais d'investigations préliminaires seulement au cours d'une «tournée d'observation» effectuée les 2 et 3 janvier de l'année en cours. Quant à la troisième plainte, nos collègues au sein de la Commission, l'Inde et la Pologne, ont voté contre une proposition canadienne voulant qu'on fasse enquête, et aucune nouvelle mesure n'a été prise au sujet de cette plainte.

Aucune décision finale n'a encore été prise par la Commission quant aux conclusions précises à tirer des témoignages qu'on possède sur ces événements. La délégation canadienne essaie de faire l'accord sur un rapport de la Commission concernant non seulement sa visite à Thateng mais également ses visites à d'autres villes dans la même région, visites que la Commission a faites en février et avril 1968 à la suite de plaintes semblables formulées par le gouvernement royal du Laos.

Il est difficile pour la Commission de recueillir des témoignages directs sur l'importance exacte de l'infiltration nord-vietnamienne au Laos, étant donné qu'il ne lui est pas permis de pénétrer dans les régions du Laos qui sont sous domination communiste. Néanmoins, la Commission est parvenue à établir nettement qu'il y a activité militaire de forces nord-vietnamiennes au Laos—ce qui viole les conditions du règlement de Genève de 1962 se rapportant à ce pays—dans des régions relevant du gouvernement royal du Laos. Ces conclusions ont déjà été rendues publiques et communiquées à la Chambre à diverses occasions.

LE BUREAU DES DOUANES DE METEGHAN RIVER (N.-É.)

Question nº 1367—**M. Comeau:**

Le gouvernement songe-t-il à fermer le bureau des douanes et accise de Meteghan River, en Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** L'activité douanière au bureau secondaire de Meteghan River fait présentement l'objet d'une étude afin de déterminer si les services qui y sont fournis correspondent aux besoins actuels et sont pleinement justifiés par rapport aux frais d'administration et d'opération. Cette étude n'est pas terminée et je ne puis donc présentement dire si le bureau de douane restera à cet endroit.

LE SERVICE DE PROTECTION DES AMBASSADES

Question nº 1389—**M. Robinson:**

Le gouvernement fédéral assure-t-il un service de protection aux ambassades et aux consulats de pays étrangers et, si oui, combien a coûté ce service, chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures, oui. Le coût pour chacune des années de 1960 à 1968 était: 1960-1966, inclusivement: Néant; 1967, $40,736.48; 1968, $31,059.50.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

### LA TÉLÉVISION À ANTENNE COLLECTIVE

Question nº 730—**M. Robinson:**

1. Quelles conditions générales doit-on remplir pour obtenir une franchise ou licence dans le domaine de la télévision à antenne collective (STAC)?

2. *a*) Combien de sociétés ou de particuliers ont obtenu des licences, *b*) quels sont les noms et adresses de ces sociétés ou particuliers, *c*) qui sont les administrateurs des compagnies possédant des licences STAC?

3. Quel contrôle exerce le gouvernement fédéral sur les taux appliqués pour ce service?

4. Le gouvernement fédéral permet-il l'existence de monopoles dans ce domaine?

5. Quel revenu reçoit le gouvernement fédéral des franchises ou licences STAC?

6. Combien de compagnies et/ou particuliers ont obtenu une franchise ou licence d'exploitation pour la zone métropolitaine de Toronto et *a*) quelles zones ont été attribuées à chacune, *b*) y a-t-il concurrence à l'intérieur des zones auxquelles s'appliquent les licences, ou pour ces zones, *c*) quel montant est payé pour la franchise dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

### RICHMOND (QUÉ.)—LES BUREAUX DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 1071—**M. Beaudoin:**

1. Combien de bureaux la Commission d'assurance-chômage compte-t-elle dans la circonscription fédérale de Richmond?

2. Combien de réclamations de prestations d'assurance-chômage ont été déposées dans chacun de ces bureaux pendant chaque année depuis le 1er janvier 1965 par des résidents de la circonscription fédérale de Richmond?

3. Quel est le nombre de réclamations qui ont été acceptées dans chacun de ces bureaux pendant chaque année depuis le 1er janvier 1965?

4. Combien de personnes résidant dans la circonscription fédérale de Richmond se sont inscrites au service de placement chaque année depuis le 1er janvier 1965?

5. Combien de personnes ainsi inscrites ont été placées chaque année depuis le 1er janvier 1965?

(Le document est déposé.)

### L'AMÉNAGEMENT DU PARC BUFFALO—LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE POUR LES INDIENS

Question nº 1085—**M. Yewchuk:**

1. Quels sont les projets d'aménagement pour le parc Buffalo dans les cinq années à venir dans les secteurs suivants: *a*) travaux généraux, *b*) construction de routes, *c*) aménagement d'installations pour le tourisme, *d*) développement du tourisme, *e*) expansion industrielle?

2. *a*) Combien de nouvelles maisons ont été construites dans chaque réserve de la circonscription d'Athabasca en 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968, *b*) quels sont les projets de construction dans chacune des réserves pour 1969?

[L'hon. M. Sharp.]

3. *a*) Combien de maisons à l'extérieur des réserves ont été construites pour des familles indiennes dans la circonscription d'Athabaska en 1967 et 1968, *b*) combien en construira-t-on en 1969?

(Le document est déposé.)

**M. l'Orateur:** Allons-nous réserver les questions qui restent?

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, le 10 décembre, je déposais la question nº 1008 portant sur l'établissement par le premier ministre (M. Trudeau) de secrétariats régionaux et sur la nomination de personnel et de conseillers bénévoles. Il y a déjà plus de deux mois que la question a été inscrite au *Feuilleton*. Le personnel du cabinet du premier ministre ou du bureau du Conseil privé doit sûrement être en mesure de fournir les renseignements demandés, d'autant plus que le personnel du premier ministre s'est accru. Je me demande donc pourquoi on n'a pas encore répondu à ma question.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** En voici l'explication, monsieur l'Orateur: le régime des secrétariats régionaux n'est pas encore solidement établi. Nous sommes à le réorganiser, même à lui donner plus d'ampleur. A mon sens, il serait préférable que je puisse donner au député une réponse complète et définitive une fois le régime bien établi, plutôt que de lui répondre maintenant et l'obliger à poser subséquemment des questions supplémentaires. Je tiens à dire au député que le régime fonctionnera à plein rendement dans quelques semaines au plus.

**M. l'Orateur:** Allons-nous réserver les autres questions?

**Des voix:** D'accord.

[*Français*]

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions nºs 65, 68 et 69?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

### HAPPY VALLEY, LABRADOR—L'USINE UTILISANT LES COPEAUX

Motion nº 65—**M. Marshall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada représenté en particulier par le ministère des Travaux publics, par

l'Office d'expansion économique de la région atlantique et par la Société de développement régional, et le gouvernement de la province de Terre-Neuve au sujet de la construction d'une usine utilisant les copeaux à Happy Valley, Labrador, d'une usine de panneaux à Stephenville (Terre-Neuve) ainsi que des installations de soutien dans ces deux régions.

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, les renseignements demandés par le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) sont de caractère confidentiel et ont été donnés au gouvernement du Canada au cours d'une enquête menée dans un but précis; leur divulgation pourrait nuire à la capacité de concurrence des firmes en cause.

J'ai expliqué la chose au député et je crois qu'il consent à retirer son avis de motion du *Feuilleton*.

**M. Marshall:** Je suis d'accord, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

[*Français*]

LA CONSTRUCTION DE QUAIS ET DE BUREAUX DE POSTE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE COMPTON

Motion n° 68—**M. Latulippe:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada représenté en particulier par le ministère des Travaux publics, par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et par la Société de développement régional et le gouvernement de la province de Québec, au sujet de la construction de quais et de bureaux de poste qui sont supposés être construits dans la circonscription de Compton.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je suis informé qu'il n'existe aucune correspondance sur le sujet mentionné par l'honorable député de Compton dans son avis de motion et, dans les circonstances, je me demande s'il ne consentirait pas à retirer sa motion.

**M. l'Orateur:** La motion est-elle retirée?

**M. Latulippe:** D'accord.

(La motion est retirée.)

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** Les autres avis de motions sont-ils réservés?

**Des voix:** D'accord.

## QUESTIONS ORALES

### AIR CANADA

L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES—LA POSSIBILITÉ DE FUSION

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le président d'Air Canada a déclaré hier que cette société aura besoin de quelque 300 millions de dollars de plus qu'elle ne peut en obtenir grâce à ses propres recettes pour faire face à ses engagements des cinq prochaines années. Le ministre peut-il dire si cette société de la couronne a demandé au gouvernement la permission d'émettre des actions ordinaires?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Pas jusqu'à présent, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Etant donné l'importance de ce service pour le public canadien et la nécessité pour cette société de pouvoir établir ses projets longtemps d'avance, le ministre pourrait-il nous dire où en est l'étude sur les fusions éventuelles avec cette société, et quand une décision sera prise à cet égard et sur la façon dont la société fera face à ses divers besoins?

**L'hon. M. Benson:** Je ne suis pas au courant des études dont parle mon honorable ami. Je devrais peut-être soumettre cette partie de la question au ministre des Transports.

On n'a pas encore décidé du financement, pour l'avenir, des prêts d'Air Canada. Toutefois, les discussions se poursuivent entre le gouvernement et le président d'Air Canada.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire; peut-être devrais-je la poser au ministre des Transports ou au ministre d'État. Peut-on nous donner l'assurance qu'aucun accord ne sera conclu au sujet de ces prêts avant que le gouvernement ait fait une déclaration à la Chambre sur ses intentions concernant Air Canada, les structures générales de cette compagnie et toutes négociations qu'il pourrait engager avec les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** J'hésite un peu à donner cette assurance, car je ne crois pas que ces deux choses

se tiennent nécessairement. Dans le premier cas, il s'agit strictement d'un arrangement financier qui, en réalité, relève de mon collègue, le ministre des Finances. Il dirait peut-être que c'était là à un moment déterminé la meilleure méthode de financement. Quand à la deuxième partie de la question, j'ai déjà donné l'assurance que nous aurions amplement l'occasion de discuter ce problème avant qu'une décision soit rendue publique.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dans l'intervalle, on va donc continuer à tourner autour du pot.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances si, en songeant au temps qu'il faut pour élaborer des plans, il voudrait insister auprès d'Air Canada pour obtenir des précisions quant à ses projets d'avenir, en vue d'assurer au pays un service aérien raisonnable?

**L'hon. M. Benson:** Les projets d'avenir d'Air Canada sont à point, je pense. Pour ce qui est du financement de l'acquisition de nouveaux avions, la question est à l'étude entre les dirigeants d'Air Canada et le ministère des Finances. La meilleure méthode de financement et l'acquisition d'avions seront déterminées après que diverses solutions au problème auront été étudiées à fond.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il assurer à la Chambre que ce grand service public, si je peux appeler Air Canada ainsi, ne sera pas sacrifié, afin d'accéder aux souhaits exprimés par le ministre d'État du Manitoba qui, au cours de la campagne électorale, a déclaré que le Canada devrait s'en débarrasser?

**M. l'Orateur:** Le député d'York-Sud a la parole.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question. Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre, qui tente ordinairement de répondre aux questions avec grande diligence, ne saisirait pas cette occasion pour assurer aux Canadiens que la société ne sera pas sacrifiée.

**M. l'Orateur:** Le député d'York-Sud a la parole.

## LA CONSOMMATION

### L'OLIGOPOLE DES STATIONS-SERVICE

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la

[L'hon. M. Hellyer.]

Consommation et des Corporations une question qui fait suite au rapport sur une étude de trois ans en Alberta où l'on s'élève contre l'oligopole des stations-service par les grandes sociétés pétrolières. Le ministre est-il au courant de ce rapport et consultera-t-il les procureurs généraux des provinces sur les mesures à prendre en vertu des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou de la loi sur les corporations qui traitent de la question?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Jusqu'ici je n'ai reçu que des comptes rendus du rapport. Nous avons télégraphié en Alberta pour demander un exemplaire du rapport, et nous l'étudierons très attentivement dès que nous l'aurons reçu.

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

### QUÉBEC—L'EMPLACEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Est-il vrai que son ministère a refusé de mettre à la disposition du ministère des Transports le terrain qu'il possède à Farnham pour l'établissement du futur aéroport international?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne crois pas que la question, telle que posée, soit recevable. L'honorable député demande au ministre de confirmer ou d'infirmer une nouvelle et, dans ce sens, la question n'est pas acceptable.

[*Traduction*]

## LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

### LES PENSIONS DE VIEILLESSE ET LE COÛT DE LA VIE

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le coût de la vie a augmenté de 8½ p. 100 au cours des deux ans écoulés depuis que les pensions de vieillesse sont indexées au coût de la vie, et comme les pensions n'ont été majorées que de 4 p. 100 durant la même période, le gouvernement revisera-t-il la formule de correction pour s'assurer que les pensions de vieillesse suivent exactement la même courbe que le coût de la vie?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le député est au courant des nombreux perfectionnements et améliorations apportés ces dernières années au programme de pension de vieillesse. Il sait également que ce programme et tous les autres du domaine de la sécurité de la vieillesse font l'objet d'une revision à l'heure actuelle.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, comme la réponse du ministre confirme mes suppositions, j'aimerais demander au premier ministre si une telle injustice, à l'égard des titulaires de la pension de vieillesse, sert de pierre angulaire à la société juste.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

### L'INVITATION À TENIR LA PROCHAINNE RÉUNION AU CANADA

**M. A. D. Hales (Wellington-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement a invité le secrétariat de l'Association du Commonwealth à tenir la prochaine réunion du Commonwealth au Canada.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Hales:** Le gouvernement a-t-il l'intention de le faire?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, une décision là-dessus ne s'impose pas à l'heure actuelle.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LES TEXTILES—LA LIMITATION DES IMPORTATIONS

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances si l'on songe à diminuer les quotas de textiles importés au Canada, notamment les quotas de chemises d'hommes en provenance de pays où les salaires sont bas, ou si des consultations se tiennent à l'heure actuelle à ce sujet. Si je demande cela, c'est que la *Cluett Peabody and Company of Canada Limited* a annoncé aujourd'hui la fermeture de sa fabrique de chemises pour hommes, à Stratford, ce qui entraînera le congédiement de 160 personnes.

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la décision dont a parlé mon honorable ami et des difficultés auxquelles se sont heurtées dernièrement certaines fabriques de chemises. A vrai dire, c'est à cause de l'augmentation des importations à bon marché de chemises tissées, en 1967 et 1968, que nous avons négocié l'année dernière certaines restrictions avec plusieurs autres pays où la main-d'œuvre est bon marché, afin d'éviter un plus grand préjudice à nos fabricants de chemises. On peut raisonnablement s'attendre, grâce aux nouveaux accords en vigueur, à une baisse des importations des chemises à bas prix en 1969, ce qui devrait aplanir un peu les difficultés des fabricants canadiens.

**M. Baldwin:** Quand vous aurez terminé, certains de nous n'auront plus de chemise.

**M. Paul St-Pierre (Coast Chilcotin):** Monsieur l'Orateur, le Japon a-t-il participé lui aussi à la négociation de ces accords?

**L'hon. M. Benson:** Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons négocié des contingents avec le Japon. Nous en avons aussi négocié avec d'autres considérés comme des pays à main-d'œuvre bon marché.

[*Plus tard*]

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Elle découle de celle du député de Perth concernant la fermeture d'une fabrique canadienne de chemises. Le ministre se rend-il compte que, à cause de ses politiques les Canadiens sont menacés de perdre leur dernière chemise?

## L'HABITATION

### LE GROUPE D'ÉTUDE—LA RÉDUCTION DES HONORAIRES D'AVOCATS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, à titre de responsable du logement, le ministre des Transports nous dirait-il s'il examine la recommandation présentée à la Société centrale d'hypothèques et de logement et selon laquelle les honoraires exigés par les avocats qu'elle nomme pour s'occuper des hypothèques, devraient être réduits dans le sens recommandé par le comité de la fiscalité?

**M. l'Orateur:** Je crois qu'on a déjà posé la question. Si le député l'estime assez urgente pour la poser une deuxième fois, il pourrait la faire inscrire au *Feuilleton* ou la soulever au moment de l'ajournement.

## LES SPORTS

### L'EFFET SUR L'ÉQUIPE NATIONALE DE HOCKEY DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et

du Bien-être social nous dirait-il s'il va recevoir demain un groupe de dirigeants du hockey afin de jeter les bases d'une équipe de hockey nationale plus efficace et, si c'est le cas, quel effet auront les recommandations du comité d'étude, sur les sports, dans cette affaire?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que la question soit urgente. Si des députés conviennent qu'on la pose et qu'on y réponde, je n'y vois pas d'inconvénient.

**L'hon. M. Hees:** Qu'il réponde.

**M. l'Orateur:** Le député de Prince Edward-Hastings ayant laissé entendre que la question est urgente, elle doit être acceptée.

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, pour répondre au député, je rencontre demain les dirigeants du hockey et d'autres personnes qui s'intéressent à la situation de ce sport au Canada dans l'intention d'améliorer la position internationale du Canada dans ce domaine. Nous envisageons de convoquer les intéressés pour examiner la possibilité d'améliorer la situation. Quant aux conséquences des recommandations du groupe d'études à cet égard, nous devrons attendre ses conclusions et son rapport, qui auront certainement quelque effet. Quant à savoir si l'une des mesures consistera à confier à un comité parlementaire l'étude de l'ensemble du problème, je ne saurais le dire pour le moment.

**M. Simpson:** Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte faire examiner par un comité parlementaire l'ensemble des rapports entre le hockey professionnel et le hockey amateur?

**L'hon. M. Munro:** Je le répète, monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une initiative qui devra être étudiée par le gouvernement.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE BOW

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question concerne une réponse orale donnée aujourd'hui à une question figurant au *Feuilleton*. La pollution est un problème national très important pour le Canada. Le secrétaire parlementaire a reconnu que les eaux-vannes du comté de Banff que visitent chaque été plus de 1.5 million de personnes sont déversées dans le fleuve. Le gouvernement va-t-il maintenant faire les installations nécessaires pour assurer la pureté des eaux de la Bow, étant donné que le problème concerne environ 750,000 personnes?

Étant donné l'absence du ministre, je pourrais peut-être poser de nouveau ma question au secrétaire parlementaire. S'il ne peut y répondre, j'aimerais la poser au premier ministre, car il a étudié le problème de la pollution, qu'il considère comme l'un des problèmes nationaux les plus importants qui se posent au Canada.

**L'hon. M. Hees:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me semble que pour un gouvernement qui préconise l'extension du dialogue, nous obtenons beaucoup trop de non-réponses et de silence.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LES FONCTIONS DU MINISTRE D'ÉTAT

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, en l'absence des deux ministres chargés des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre nous dira-t-il clairement et sans tarder quelles sont les responsabilités et les fonctions du député de Port Arthur (M. Andras) en ce qui concerne son association avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien? En effet, les Indiens sont perplexes à ce sujet: ils voudraient savoir quelles sont ses fonctions.

[*Français*]

## LES EXPOSITIONS

### ON SUGGÈRE UN PRÊT SANS INTÉRÊT POUR L'EXPLOITATION DE «TERRE DES HOMMES»

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que nous avons reçu avis ce matin que le Canada vient de prêter 2 millions de dollars à Ceylan pour 40 ans, sans intérêt, est-ce que l'honorable ministre des Finances pourrait assurer la Chambre qu'un prêt semblable pourrait être consenti à la ville de Montréal pour sauver «Terre des Hommes»?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est à l'honorable député de Charlevoix.

**M. Dumont:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LA CSN SUGGÈRE DE CRÉER DES STIMULANTS ÉCONOMIQUES POUR ATTÉNUER LE CHÔMAGE

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

La Confédération des syndicats nationaux a présenté au gouvernement un mémoire dans lequel elle soulignait la situation alarmante du chômage au pays, surtout dans le Québec, et elle demandait au gouvernement de créer des stimulants économiques pour corriger la situation. Le très honorable premier ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de suivre la recommandation de cette centrale syndicale?

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Timiskaming.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'ai l'impression que la question est urgente et excessivement importante, étant donné que le taux du chômage au Québec est actuellement de 8.2 p. 100.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Timiskaming.

[*Traduction*]

## L'ÉDIFICE DU PARLEMENT

L'UTILISATION DE L'ÉDIFICE DE L'EST PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre, par votre intermédiaire, s'il est en mesure de nous dire à quel moment seront terminés les arrangements en vue de transférer le contrôle de l'édifice de l'Est à la Chambre des communes, transfert dû à la nécessité d'agrandir les bureaux en raison de changements dans les services de traduction et autres.

## L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—LA RÉDUCTION DES VOLS DE SECOURS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, étant donné la famine qui persiste au Biafra, le gouvernement canadien compte-t-il exercer une pression politique et diplomatique sur le gouvernement du Nigéria et lui demander d'arrêter les bombardements terroristes qu'on a récemment effectués, et qui réduisent au minimum les vols qui débarquent des secours sur la piste d'atterrissage de Ulhi?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait plus utile d'exercer une pression sur le colonel Ojukwu afin qu'il accepte les vols de jour, ce qui réduirait grandement les possibilités de bombardement.

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

**M. McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Va-t-on débloquer les crédits que le gouvernement fédéral verse dans le cadre du programme conjoint ayant trait au financement de l'enseignement commercial, et si oui, quand?

**L'hon. M. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, mon ami doit vouloir parler des écoles techniques plutôt que de l'enseignement commercial. Le gouvernement fédéral a indiqué aux provinces le montant qu'il pensait pouvoir avancer pour l'année qui vient. Si j'ai mal compris la question, que mon ami veuille bien me le dire.

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur, peut-être le ministre pourrait-il prendre préavis de la question, car dans mon dossier il s'agit bien de l'enseignement commercial.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—L'EXÉCUTION POSSIBLE DE RÉFUGIÉS

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a fait part à notre représentant dans l'équipe d'observateurs postée au Nigéria de l'inquiétude éprouvée dans le pays à la suite de rapports récents d'après lesquels tous les réfugiés biafrais de sexe mâle à Port Harcourt seraient en danger d'être exécutés. Le ministre voudrait-il faire rapport à la Chambre sur les résultats de toute enquête que l'équipe d'observateurs pourrait entreprendre à ce sujet?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de transmettre ce renseignement donné par le député, si toutefois il se révèle exact, et je ferai faire une enquête.

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS SUR LES LIGNES AÉRIENNES DU MOYEN-ORIENT

**M. Barney Danson (York-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il dire quelles mesures le gouvernement prend pour mettre les voyageurs canadiens à

l'abri des risques non aériens sur les lignes aériennes du Moyen-Orient? Deuxièmement, que pourrait-on faire pour empêcher la répétition d'incidents terribles, comme celui qui a eu lieu à Zurich hier soir?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien est bouleversé et angoissé par ce nouveau cas de violence contre l'aviation civile. Nous censurons de toutes nos forces ces agissements qui mettent en danger la vie d'innocents et menacent gravement les services internationaux de transport et de communication.

Le gouvernement canadien souscrit à la déclaration publiée hier par le secrétaire général des Nations Unies, où il insiste sur des initiatives internationales pour empêcher la répétition de tels incidents. Il faut déplorer ces attaques surtout à cause du risque d'escalade dans le conflit au Moyen-Orient qu'ils comportent, et aussi parce qu'ils peuvent gêner les efforts que déploie l'ambassadeur Jarring en vue d'aboutir à un règlement pacifique et négocié du différend.

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la situation qui règne depuis longtemps au Moyen-Orient et les récents incidents de Zurich, le ministre nous dirait-il si le Canada réévalue sa politique au sujet du Moyen-Orient dans le cadre de la révision de sa politique étrangère.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, notre politique à l'égard du Moyen-Orient est toujours à l'étude, car c'est une question très urgente et d'une extrême importance pour tous les pays. Nous suivons les événements de très près. Nous faisons notre possible pour appuyer les efforts, des quatre Grands surtout, en vue d'en arriver à un règlement. C'est, croyoyons-nous, l'initiative la plus efficace que nous puissions prendre à l'heure actuelle.

[*Français*]

## LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### LE FODER ET L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, à cause d'un brouhaha momentané à la Chambre lundi dernier, j'ai mal compris la question que me posait l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), qui voulait savoir si nous étions à la veille de signer une entente avec la province de Terre-Neuve au sujet du programme FODER.

[M. Danson.]

J'ai cru qu'il faisait allusion à l'Île du Prince-Édouard et j'ai répondu que j'espérais que ce programme serait signé d'ici quelques semaines. Or, je voudrais qu'il soit bien clair qu'il s'agissait de l'Île du Prince-Édouard et non de Terre-Neuve.

### QUESTION RELATIVE À L'APPLICATION DU PROGRAMME

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Pourrait-il dire à la Chambre si son nouveau ministère a l'intention de limiter son programme à quelques régions pilotes du Canada ou s'il l'étendra à l'ensemble des régions économiques de chaque province?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, nous allons aider le plus de monde possible avec les moyens et les ressources que nous avons.

[*Traduction*]

## LE CODE CRIMINEL

### MODIFICATION TENDANT À INTERDIRE LES PARIS INDIVIDUELS

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre compte-t-il présenter, au cours de cette session, une mesure législative destinée à modifier le Code criminel et tendant à interdire des paris individuels?

**L'hon. John. N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'ai discuté cette question avec le procureur général de l'Ontario, le procureur général de la Saskatchewan et le procureur général adjoint de la Colombie-Britannique au cours d'une des périodes libres de la Conférence fédérale-provinciale de la semaine dernière. La Cour suprême du Canada était alors saisie de la question. Le député sait que lundi après-midi, la Cour suprême a débouté sans raisons le procureur général de l'Ontario de sa demande d'autorisation d'en appeler. J'ai écrit à tous les procureurs généraux provinciaux pour leur demander ce qu'ils pensaient de la loi dans sa teneur actuelle. Au reçu de leur réponse, nous devrons envisager ce qu'il y a lieu de faire sur le plan législatif.

### POSSIBILITÉ DE MODIFIER L'ARTICLE VISANT LE CAUTIONNEMENT

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur; j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Comme les étu-

diants de Montréal éprouvent certaines difficultés à obtenir des cautionnements, le ministre songe-t-il à modifier bientôt l'article du Code criminel visant le cautionnement?

**Des voix:** Asseyez-vous.

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je dois rappeler au député, je pense, que l'administration de la justice et la tâche d'interpréter la loi relèvent, à l'heure actuelle, du procureur général de la province de Québec et des procureurs de la Couronne à Montréal. Quant aux réformes ou aux modifications à apporter à la loi concernant la détention des accusés avant le procès, ainsi que le cautionnement, le gouvernement compte présenter aussitôt que possible un autre bill omnibus—pas aussi général—visant les tables d'écoute, le cautionnement et autres questions connexes.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Peut-il assurer à la Chambre que la mesure régissant l'usage des armes à feu sera ratifiée avant le carnaval de l'hiver prochain?

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, le ministre se propose-t-il de modifier le droit que possède un juge ou un magistrat de refuser un cautionnement lorsqu'il croit que, dans l'intérêt de la justice, celui qui en demande un ne devrait pas l'obtenir?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, je crois que le très honorable représentant veut m'inciter à faire des observations sur des procédures judiciaires en cours...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non, ce n'est pas mon intention.

**L'hon. M. Turner:** ...mais il ne voudrait pas vraiment que j'en fasse.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne pensais pas à un cas précis, monsieur l'Orateur. Je demandais simplement au ministre s'il songeait à modifier la loi de manière à ce que la latitude qu'ont les magistrats et les juges d'accorder un cautionnement soit déterminée par la loi?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que la loi relative au cautionnement a besoin d'être sensiblement modifiée.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre souffle le chaud et le froid.

## LA PRÉSENTATION D'UN DEUXIÈME BILL OMNIBUS

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que l'on préparera bientôt un deuxième bill omnibus pour modifier le Code criminel.

**Une voix:** Omnibus, non, mais criminel, peut-être.

**M. Woolliams:** A l'appel des motions, le ministre nous dira-t-il quelles modifications il songe apporter au Code criminel?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, on pourrait en discuter la prochaine fois que le comité de la justice et des questions juridiques étudiera des crédits. J'accepterais volontiers.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il indiquer si l'une des modifications proposées au deuxième bill omnibus comprendra des changements au deuxième dont on n'a pas encore disposé?

**L'hon. M. Turner:** Nous obtiendrons sûrement un nom plus simple à l'avantage du député.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. David MacDonald (Egmont):** Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Vu l'entente plutôt générale qui existe depuis un certain temps en ce qui concerne l'imposition désuète de peines corporelles, cette question sera-t-elle comprise dans le deuxième bill omnibus que le ministre doit présenter?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA PUBLICATION DE MATIÈRE PORNOGRAPHIQUE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** J'ai une autre question à poser au ministre de la Justice. Lorsqu'il présentera ce qu'on pourrait appeler son «bill minibus» renfermant différentes modifications au Code criminel, a-t-il l'intention d'en inclure une visant l'article sur l'obscénité afin d'interdire la publication de matière pornographique distribuée présentement en raison de l'interprétation judiciaire et qui, effectivement, n'est pas assujettie à la loi?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** J'étudierai certainement la proposition. De fait, à la suite de l'intervention du très hon. député à ce sujet il y a quelques semaines, j'ai demandé au ministère de me préparer un résumé des dispositions assez confuses de la législation portant sur l'obscénité.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je remercie le ministre pour sa réponse. Pourrais-je l'inviter à examiner la situation dans l'État du Michigan où la loi a pu protéger les foyers contre la pornographie?

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS—LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'ADHÉSION

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a eu ce matin un entretien avec des représentantes de la Voix des femmes au sujet de certains aspects de notre politique extérieure. Le ministre peut-il nous dire quelle est présentement l'attitude du gouvernement au sujet de l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable représentante demande au ministre de faire une déclaration de principe. Le ministre peut répondre succinctement s'il le désire.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude.

[*Français*]

## LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

### A PROPOS DE LA PUBLICATION FRANÇAISE DES RÈGLES ET ORDONNANCES GÉNÉRALES

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Serait-il en mesure de nous dire aujourd'hui à quel moment précis sera déposée la publication française des règles et ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier qu'il avait promise au cours du mois de janvier?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** On m'avait assuré, monsieur l'Orateur, que ces règles et ordonnances générales seraient publiées dans les deux langues sous peu, et je vais me renseigner auprès du président de la Cour de l'Échiquier.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

### LE TRAITEMENT INJUSTE DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Tient-il compte des actionnaires minoritaires qui ont apparemment été traités injustement à la suite de récentes fusions et appropriations de sociétés, en rédigeant les modifications à la loi sur les corporations canadiennes?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Oui, monsieur l'Orateur.

## LA CONSOMMATION

### LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRIX ET LES COÛTS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il me dire s'il est en mesure de nous dire qui fera partie de la nouvelle commission chargée d'enquêter sur les prix et les coûts? Sinon, quand pouvons-nous nous attendre à ce qu'une annonce soit faite?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Pas encore, monsieur l'Orateur. La dernière fois qu'on a soulevé cette question, j'ai demandé au député s'il avait quelques suggestions à faire au sujet de la nomination des membres, mais il ne m'en a pas encore fait.

**L'hon. M. Stanfield:** Le ministre pourrait-il me dire si le peuple canadien peut s'attendre de connaître bientôt la composition de cette commission ou s'il devra attendre aussi longtemps que pour le Livre blanc?

**L'hon. M. Basford:** J'ai dit que la politique énoncée dans le Livre blanc favoriserait les consultations avec les groupes économiques intéressés du pays. Il ne conviendrait vraiment pas que je nomme les membres de cette commission avant que ce processus soit terminé.

**Des voix:** Bravo!

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### COMOX-ALBERNI—LA DATE DE L'ÉLECTION PARTIELLE

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il a pu songer à la date de l'élection

partielle dans la circonscription de Comox-Alberni. Dans la circonscription voisine a déjà eu lieu une élection partielle. Je me demande si le premier ministre a pu fixer une date pour celle de la circonscription de Comox-Alberni et s'il peut nous donner l'assurance qu'il ne s'écoulera pas trop de temps avant qu'elle ait lieu.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je peux vous l'assurer, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

## L'HABITATION

### A PROPOS DU RÔLE DE LA BANQUE DU CANADA

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que l'honorable ministre cherche, par tous les moyens possibles, à sensibiliser le gouvernement sur tous les problèmes qui existent dans le domaine de l'habitation,—et je l'en félicite—ne pourrait-il nous dire si la Banque du Canada aura un rôle à jouer au sein des coopératives de financement qui seront formées?

[*Traduction*]

## RADIO-CANADA

### «THE PUBLIC EYE»—L'INQUIÉTUDE AU SUJET D'UNE ÉMISSION SUR LES INDIENS

**M. Robert Simpson (Churchill):** J'ai une question à poser au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur, mais puisqu'il est absent je la pose à son secrétaire parlementaire. Le secrétaire d'État a-t-il reçu du président de la Manitoba Indian Brotherhood une lettre exprimant une vive inquiétude à propos de l'émission *Public Eye*, présentée le 5 février à Radio-Canada, et de l'autre émission du 17 février au sujet des Indiens du Canada? Dans l'affirmative, le gouvernement compte-il étudier l'affaire par l'intermédiaire du secrétaire d'État?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Le député sait sans doute que le secrétaire d'État est en mission officielle en Afrique. Aucune lettre de ce genre ne m'a été signalée, mais je vais me renseigner et si elle a été reçue, j'en ferai part à Radio-Canada.

**M. Simpson:** Puisqu'il semble bien que les réalisateurs de cette émission se sont efforcés par tous les moyens de montrer les Indiens sous un jour excessivement défavorable, je prie instamment le secrétaire parlementaire d'étudier la chose sans délai.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LA TRANSMISSION PAR TÉLÉVISION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS

**M. David MacDonald (Egmont):** Ma question s'adresse au président du Conseil privé. L'autre jour, j'ai demandé au ministre s'il aviserait à soumettre immédiatement au comité de la procédure la question de la radiodiffusion des séances de la Chambre et des comités. Nous dirait-il si cette question sera à l'ordre du jour, quand le comité se mettra à l'œuvre cet après-midi?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Ma foi, monsieur l'Orateur, le comité a un programme à suivre, et il le suivra.

**M. MacDonald:** Étant donné l'intérêt considérable que suscite cette question le ministre songe-t-il à instituer un comité spécial pour examiner les possibilités en ce sens?

**L'hon. M. Macdonald:** Non, monsieur l'Orateur.

## LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### FRED—LES PROJETS À TERRE-NEUVE

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Ma question s'adresse au ministre responsable du développement rural et de l'expansion économique régionale. Vu la déception causée par sa déclaration erronée de l'autre jour, lorsqu'il a dit qu'un accord serait signé d'ici peu avec Terre Neuve, dans le cadre du FODER, alors qu'il voulait parler de l'Île du Prince-Édouard l'honorable représentant aurait-il l'obligeance d'étudier de manière spéciale le cas de Terre-Neuve et l'accord conclu avec le gouvernement fédéral dans le cadre de ce programme?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, nous sommes à discuter avec les autorités provinciales et nous espérons trouver la meilleure formule possible pour aider Terre-Neuve.

[*Traduction*]

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Vu que le programme tendant à l'expansion de son activité a été déposé, le ministre peut-il nous dire quand un tel accord sera ratifié? On nous en a beaucoup parlé, mais nous ne savons pas quel progrès on a accompli en vue de sa ratification.

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, j'ai toutes les raisons de croire que le délai sera bref et que l'entente sera signée prochainement.

[*Traduction*]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LES CONDITIONS DE L'EMPLOI

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre des Finances s'il songerait à faire une déclaration à la Chambre, au moment de son choix, sur les conditions de l'emploi, surtout dans certaines parties du pays, et il avait alors répondu qu'il y réfléchirait. Je me demande s'il a eu le temps d'y penser. Peut-être peut-il nous indiquer quand il devrait faire cette déclaration.

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** J'ai examiné la proposition de l'honorable représentant et j'en ai discuté avec mon collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Aucune décision n'a encore été prise.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. John Gilbert (Broadview):** Ma question s'adresse au ministre des Transports. Vu l'appui considérable que le ministre s'est acquis quand il s'est porté candidat à la direction de son parti, est-il disposé à payer de retour en appuyant le dernier candidat libéral en lice en Ontario, M^lle^ Judy LaMarsh?

**L'hon. M. Hees:** Rions, c'est l'heure.

[*Français*]

## L'HABITATION

### ON RÉCLAME DES COMMENTAIRES EN LANGUE FRANÇAISE POUR UNE PROJECTION DE DIAPOSITIVES

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Lundi soir dernier, dans cet édifice, le ministre a montré des diapositives et des films sur le problème du logement. Or, comme le tout s'est déroulé en anglais seulement, j'aimerais lui demander s'il ne pourrait pas projeter ces films et diapositives de nouveau, avec commentaires en français, cette fois, pour le bénéfice des députés d'expression française.

[M. Lundrigan.]

**M. l'Orateur:** L'honorable député...

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je vais les montrer en français un peu plus tard, monsieur l'Orateur.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Il me semble que c'est un point important, et je voudrais que le ministre nous assure que la projection de ces films et diapositives sera accompagnée de commentaires en français pour le bénéfice des députés d'expression française.

**M. l'Orateur:** Je signale à l'honorable député qu'il s'agit d'une présentation qui ne se rapporte pas directement aux travaux de la Chambre. Je puis me tromper, mais, de toute façon, je serais heureux d'entendre la réponse de l'honorable ministre.

**L'hon. M. Hellyer:** Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, j'espère avoir l'occasion d'en faire la présentation en français plus tard, dans quelques semaines.

[*Traduction*]

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

### LA PERCEPTION DE L'IMPÔT DE PROGRÈS SOCIAL AVANT L'APPROBATION

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Finances une question qui se rapporte à celle que je lui posais il y a 12 jours. Est-ce que le gouvernement va continuer à prélever l'impôt de progrès social de 2 p. 100 même si le Parlement n'a pas encore passé de loi à ce sujet?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, c'est la façon habituelle d'apporter des modifications à l'impôt sur le revenu, comme le sait mon hon. ami. Si nous pouvons expédier les travaux de la Chambre—et le député nous y aidera, j'en suis persuadé—nous présenterons ce projet de loi à l'approbation de la Chambre, qui l'approuvera sans aucun doute puisqu'il profitera à tous les Canadiens.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question supplémentaire. Le fait que ce soit la façon habituelle de procéder du gouvernement libéral la rend-elle plus juste?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

• (3.00 p.m.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 février, de la motion de l'honorable M. Benson, tendant à la 2e lecture et au renvoi au comité plénier du bill n° C-165, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, ainsi que de l'amendement de M. Saltsman (p. 5191).

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur l'Orateur, je commenterai brièvement le bill n° C-165, que propose le ministre des Finances (M. Benson) pour modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Exception faite de la loi de l'impôt sur le revenu, après avoir bien réfléchi aux arguments du ministre et aux excuses que de simples députés libéraux ont présentées au nom du ministre et du gouvernement, je dois me déclarer contre les modifications à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

Je voudrais citer un bref passage du *Beaver* de Napanee en date du mercredi 12 février. Dans un éditorial, le rédacteur en chef écrit.

Le *Financial Post* affirme que l'initiative la plus souhaitable au sujet des droits successoraux serait de les abolir ... L'abolition des droits successoraux a été recommandée par la Trust Companies Association of Canada, tandis que les spécialistes en successions et les exécuteurs testamentaires trouvent les exigences combinées des droits fédéraux et provinciaux pour les biens transmis par décès complexes et déconcertantes. Le profane n'a aucune chance de s'en tirer s'il tente de régler ces affaires lui-même.

Voilà pourquoi entre autres, je n'ai pas l'intention d'énumérer des statistiques compliquées à la Chambre aujourd'hui. Je plaiderai de mon mieux contre cette mesure, car je ne crois pas qu'elle soit avantageuse pour le Canada. Je poursuis ma citation du *Beaver*:

Les droits successoraux devraient être prélevés sous l'empire d'une loi directrice ou du moins aux termes de lois et de règlements uniformes. Ou, mieux encore, de l'avis d'un grand nombre, ils devraient être abolis complètement ...

M. Benson a déclaré que les droits successoraux étaient une si bonne source de revenus qu'ils ne pouvaient être abandonnés et il a ajouté qu'ils étaient une source favorite de revenus des gouvernements depuis l'époque de la Rome antique. C'est vrai, mais le lourd fardeau fiscal a également provoqué la chute de Rome, parce qu'elle était dirigée par un gouvernement trop cupide.

Selon l'histoire ancienne, l'un des éléments les plus destructeurs de la démocratie de la Rome antique fut le triumvirat qui mena à la dictature. Aujourd'hui, l'histoire se répète. Notre Chambre a son triumvirat. Je ne prédirai pas l'avenir, mais c'est de mauvais augure pour le progrès du Canada que la Chambre ait un Pompée, un Jules César et un Crassus modernes. L'autre triumvirat comprenait trois guerriers; le nôtre comprend les ministres de la culture, de l'argent et de la main-d'œuvre.

Il y a deux semaines, avant que la mesure ait pu être débattue à la Chambre, je m'y suis opposé à la télévision et à la radio et par la voie des autres moyens d'information dans mon secteur de l'Ontario. Député de Frontenac-Lennox et Addington, je représente une région où la ferme familiale et la petite entreprise dans les villes, les villages et la campagne, ont toujours été les moyens d'existence les plus importants et les plus stables.

Maintenant, je voudrais réfuter la déclaration du député libéral de Coast Chilcotin (M. St-Pierre), qui a clairement énoncé lundi dernier la politique libérale, pour justifier la gravité des mesures fiscales proposées par le ministre. Voici ce qu'on peut lire à la page 5624 du hansard:

Sans droits successoraux pour empêcher que les fortunes familiales fassent pyramide, nous verrons naître une aristocratie héréditaire de l'argent. Elle ne sera pas très différente d'une élite fondée sur les titres nobiliaires. Elle gagnera en puissance dans les affaires politiques de la nation en vertu de la naissance plutôt qu'en vertu de la valeur individuelle. Je suis convaincu que le régime de classes sous cette forme ou sous toute autre forme est mauvais pour le Canada.

A mon avis, cela veut dire que les libéraux proclament que l'épargne familiale doit être désapprouvée. D'après les antécédents du parti libéral, sa politique et les tendances socialisantes de ses membres et de leur nouveau chef, ceci est le comble de l'absurde. Je ne permettrai pas au député de parler en ces termes des gens de Frontenac-Lennox et d'Addington, qui exploitent frugalement leurs fermes modestes ou leurs petits commerces.

On pourrait en dire autant d'autres circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada. Le député de Coast Chilcotin parle de la menace d'une aristocratie héréditaire de l'argent reposant sur les traditions, selon lesquelles le père et la mère essaient d'épargner afin de pouvoir léguer le fruit de leurs labeurs à leurs enfants. Voilà bien le «libéralisme et de socialisme de Trudeau». Les vertus ancestrales d'économie et d'épargne n'ont plus cours.

Pensez donc, le parti libéral, par l'intermédiaire de son porte-parole qui expose les politiques et les opinions courantes de son parti,

craint que les petites fermes familiales et les petites entreprises de Frontenac-Lennox and Addington, ou de toute autre circonscription du Canada ne risquent de constituer une élite fondée sur les titres nobiliaires et de s'imposer dans les affaires politiques du pays grâce à l'hérédité plutôt qu'à la valeur personnelle! C'est encore de la bêtise socialiste libérale.

En fait, si les exploitants de fermes familiales et de petites entreprises pouvaient mieux faire connaître leurs opinions aux divers niveaux de gouvernement, le Canada ne serait pas dans l'état de crise où il se trouve à l'heure actuelle. Ces gens exploitent leurs entreprises, à tout prendre, d'une manière censée et pratique en vue de gagner leur vie. Au lieu de dissiper leurs avoirs dans une génération, s'ils gèrent bien leurs affaires, avec le minimum d'ingérence de la part des gouvernements, ces propriétaires pourront léguer leurs entreprises à la génération suivante. Monsieur l'Orateur, à cause de ses politiques socialistes, le gouvernement est en faillite politique et il est évident, d'après ses politiques fiscales effrénées, qu'il se dirige rapidement vers la banqueroute monétaire.

• (3.10 p.m.)

Les propositions fiscales du ministre ont été modifiées. Il a rétabli le minimum de $50,000 que prévoyaient les anciennes mesures législatives pour les droits de succession. Je suis heureux que les instances du chef de notre parti et de ses membres aient aidé à freiner les politiques de vol avec effraction du ministre des Finances. Il a d'abord proposé des droits sur les successions de $20,000 et plus. Mais, même là, je ne suis pas convaincu que le projet de loi modifié soit bon pour le Canada. Il grèvera d'une hypothèque la plupart des petites entreprises et des fermes familiales canadiennes, dans les cas où les parents légueront leurs avoirs à leurs enfants. La mesure arrive à un moment dans l'histoire où les petites entreprises familiales et agricoles ont de la difficulté à survivre et à demeurer solvables. L'héritier doit avoir assez d'argent comptant pour faire marcher l'entreprise et, verser, par ailleurs, au gouvernement des droits de successions très élevés, sans compter qu'il doit faire vivre, élever et instruire sa famille.

Je me suis prononcé contre les droits de succession. Je m'explique; un parent devrait pouvoir léguer à son fils ou à sa fille la ferme ou l'entreprise familiale et le matériel d'exploitation sans qu'on prélève d'impôts sur la partie de la succession qui constitue l'entreprise ou la ferme, à condition que le bénéficiaire exploite ou habite la ferme ou l'entreprise. Tout autre avoir, sous forme d'argent comptant à la banque, d'obligations, de titres et valeurs, devraient bien entendu être imposables aux taux appropriés. Il s'agirait alors tout simplement d'un impôt sur le revenu. Nous ne pouvons éviter cet impôt.

J'ai reçu de 75 à 80 lettres de mes commettants à ce sujet. Elles sont toutes sensées, pondérées; on y reconnaît la nécessité des impôts mais, dans le plupart des cas, sous une autre forme. On signale que les droits de succession ne sont rien moins qu'une double imposition. Dans chaque lettre, on fait valoir que les petites entreprises et les fermes paient de lourds impôts chaque année, et qu'elles ne devraient pas être assujetties à un impôt qui, à la mort du propriétaire survivant, équivaut à la confiscation. Je ne puis lire toutes ces lettres.

Permettez-moi de vous en lire une, qui donne une juste idée des autres. Son auteur, M. Donald H. Hough, RR n° 2, Napanee (Ontario), dit notamment ce qui suit.

Si les fils qui héritent de la ferme de leurs parents doivent emprunter des sommes considérables pour payer les impôts successoraux, cette nouvelle dette imposée aux agriculteurs canadiens ne fera qu'accroître le coût de la production et augmenter les prix des produits à la consommation. Le ministère de l'Agriculture, et surtout la Commission fédérale des produits laitiers, s'efforcent d'assurer des unités de production efficaces et plus grandes. Cet impôt prohibitif ne peut qu'aller à l'encontre de ce principe et signera l'arrêt de mort des grandes exploitations.

Si je comprends bien, la thèse dont s'inspire l'impôt sur les biens transmis par décès vise à la «répartition des richesses», au nivellement, grâce aux impôts, des citoyens et des familles du pays. On se montre ainsi grandement injuste envers les propriétaires agricoles, pour qui la terre, les bestiaux, les machines et l'équipement, qui constituent la plus grande partie de leur succession, sont une nécessité s'ils veulent retirer un revenu annuel, tandis que les salariés, qui retirent probablement un revenu annuel beaucoup plus considérable durant la plus grande partie de leur vie, n'ont pour toute succession qu'une maison et sans doute une voiture ...

Cet impôt sur les biens transmis par décès va susciter des pressions inflationnistes, car les gens se diront «aussi bien dépenser notre argent maintenant». Il va également faire diminuer le nombre d'emplois, car les gens laisseront leur propriété se dévaloriser, ils ne verront pas l'utilité d'agrandir leur entreprise si les fruits de leur travail ou de leur administration doivent être presque entièrement confisqués.

La terre, le bétail, les bâtiments et les machines agricoles représentent, pour l'agriculteur, le même atout que l'instruction ou l'habileté technique pour le professionnel ou le salarié, ils lui sont indispensables s'il veut retirer un revenu. Comme l'instruction ou la compétence ne peuvent être considérées comme faisant partie de la succession de ces gens, le cultivateur devrait bénéficier d'une exemption suffisante pour lui permettre de léguer à son fils une exploitation agricole rentable, bestiaux et instruments agricoles, du moment que tout cela sert effectivement à la production agricole. On pourrait prélever sur la valeur des habitations, voiture, objets personnels, argent en espèces et

placements un impôt égal à celui qui grève les successions des salariés, s'il faut absolument assujettir les gens à un impôt aussi vorace.

J'estime que les opinions de M. Hough valent la peine d'être prises en considération. Je suis sûr que vous-même, monsieur l'Orateur, et la plupart des députés seront aisément d'accord avec lui. J'estime en outre que le gouvernement devrait renoncer au projet de loi sur l'impôt successoral. Qu'on garde l'impôt sur le revenu, qui existe, je crois, depuis 1917. Cet impôt devrait être proportionnel aux besoins du gouvernement. Je songe aux services économiques utiles que le gouvernement doit prévoir. Il faut que l'impôt sur le revenu soit proportionnel aux profits annuels des petites entreprises et de petites exploitations transmises par décès. A mon avis, si l'on envisage toutes les circonstances, cet impôt ne sert à rien et ne se justifie pas dans notre société.

Pour appuyer nos dires, je voudrais lire maintenant un extrait du *Telegram* de Toronto du mardi 11 février. Dans un discours prononcé la veille, le président de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, M. L. G. Greenwood, aurait fait certains commentaires. Voici ce qu'en dit en partie le journal:

Ottawa devrait envisager l'abolition des impôts sur l'héritage au lieu d'appliquer son programme d'augmentation des recettes émanant de ces legs ... La réduction des exemptions concernant les impôts successoraux irait à l'encontre des autres mesures du gouvernement et risquerait d'affaiblir le Canada ... Sa critique des modifications de l'impôt sur l'héritage faisait partie d'une attaque dirigée contre les mesures du gouvernement concernant la fiscalité et la sécurité sociale qui, d'après lui, favorisent l'inflation et réduisent la propension au travail de l'individu ...

Les petites entreprises, qui ont souvent un caractère familial, contribuent beaucoup à la force du Canada. «Devrait-on compromettre leur existence lors du décès du propriétaire?» a-t-il demandé.

La tendance générale à l'augmentation des impôts est une facteur de découragement qui conduit à l'aliénation du travail, a dit M. Greenwood ... L'impossibilité d'accorder, au Canada, la productivité avec les augmentations de salaires est l'une des causes de l'inflation qu'il a appelée une maladie insidieuse et destructrice des valeurs.

«La situation serait tragique si les Canadiens perdaient leur esprit d'initiative à cause des mesures du gouvernement,» a-t-il déclaré. L'amélioration de l'existence doit être le fruit du travail. Elle ne peut résulter d'une loi adoptée par le Parlement.

M. Greenwood veut dire sans doute que la mesure législative a augmenté le poids des impôts. Or, si l'on impose ce poids à nos petites entreprises et à nos petites exploitations, leur productivité future s'en trouvera réduite. L'impôt sur les biens transmis par décès retire aux divers propriétaires toute incitation à l'épargne. Le libéralisme et ses politiques actuelles ne sont pas des politiques essentiellement libérales mais socialistes. Elles ne correspondent plus à l'ancienne philosophie libérale.

• (3.20 p.m.)

Il y a une autre chose que l'on constate cette fois-ci à travers tout le pays. J'entends mes mandants, dans les rues de leurs villes et de leurs villages, discuter de l'illogisme de la politique libérale. Quels que soient les efforts du premier ministre (M. Trudeau) ou de n'importe quel ministre, on signale des divisions au sein du cabinet et l'absence totale d'efficacité des politiques actuelles du gouvernement ainsi que le préjudice causé à l'économie canadienne.

Le ministre des Transports (M. Hellyer) chargé également du logement, a insisté dans son rapport sur la nécessité de construire un plus grand nombre de maisons et il a préconisé la suppression de certains impôts qui décourageraient cette construction, notamment la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et le bois, pourtant, le ministre des Finances rejette cette recommandation. Je loue et j'appuie bien des politiques que recommande le ministre des Transports dans son rapport, car elles encouragent l'accroissement des biens. Il est vrai que chaque maison que construit un jeune couple ou une famille est la pierre angulaire d'une nouvelle propriété. D'autre part, le ministre des Finances propose une mesure fiscale qui anéantira des milliers de propriétés, et qui immobilisera et réduira à néant l'édification de nouvelles propriétés en puissance. Voici, monsieur l'Orateur, un exemple type de discorde dans les rangs des libéraux. Le ministre chargé du logement déclare: «Oui, que le Canada aille de l'avant aussi sûrement et économiquement que possible». Mais le ministre des Finances déclare: «Non, le Canada ne saurait aller de l'avant avant qu'il m'ait versé ce que j'exige.»

Le Canada, en tant que corps constitué, n'a que 102 ans. La plupart des députés conviendront qu'à l'exception d'une bande étroite le long du 49e parallèle de latitude, c'est-à-dire la vallée du Saint-Laurent et les Maritimes, le Canada est grandement sous-développé. Notre jeune pays compte trop peu de domaines pour avoir un impôt sur les successions. Voilà pourquoi je m'y oppose.

Dans notre pays comme à la Chambre, il faut qu'il y ait unanimité d'opinions et d'objectifs. On ne peut se récuser. Je déplore les répercussions néfastes des politiques et du gouvernement libéral sur le progrès, l'essor et l'expansion de notre pays. En outre, je m'oppose à tout impôt sur les plus-values de capitaux ou toute mesure analogue et je m'oppose aussi à cet impôt sur les successions en sollicitant l'appui de tous ceux que je puis rallier.

La plupart des députés, de temps à autre, rendent hommage à l'entreprise privée. Voilà une excellente occasion d'appuyer l'entreprise privée par excellence, en s'opposant au projet de loi.

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** C'est en tant que profane, monsieur l'Orateur, que je prends la parole. Dussé-je vivre mille ans, je n'accumulerai jamais une succession qui pourrait un jour être grevée de l'impôt sur les biens transmis par décès. Plus je lis d'articles écrits par des gens que l'on considère comme des experts en matière financière et fiscale, plus je lis dans les journaux les comptes rendus de ce que le ministre des Finances (M. Benson) est censé avoir dit, plus la confusion règne dans mon esprit. Sans doute, faut-il m'en prendre à mon ignorance dans ce domaine. Je ne veux pas donner l'impression que je prends position pour ou contre l'impôt proposé sur les biens transmis par décès. J'espère pouvoir exposer ma thèse avec logique, car je pense qu'elle rallie l'approbation de la majorité des Canadiens. Je me joins à mes collègues pour appuyer le principe de la perception d'un impôt sur les biens transmis par décès.

**M. Woolliams:** Voudriez-vous répondre à une question?

**M. Benjamin:** Je serai heureux de le faire lorsque j'aurai terminé. Bien que je n'approuve pas toujours tout ce qu'écrit Douglas Fullerton, j'aimerais citer un extrait d'un de ses articles, paru dans le numéro du 8 février du *Citizen* d'Ottawa:

> On pourrait même aller plus loin et prétendre que dans une société véritablement égalitaire, il devrait exister de sévères restrictions sur la transmission de la propriété d'une génération à la suivante.

J'approuve entièrement cette vue, monsieur l'Orateur.

> Les enfants de la classe moyenne et ceux de la classe aisée démarrent maintenant dans la vie avec de nombreux avantages lorsqu'ils rivalisent avec leurs camarades moins fortunés—un meilleur milieu familial, une meilleure nourriture, de meilleurs soins médicaux et généralement, une meilleure éducation.

A cet égard, ils sont plus favorisés que leurs compatriotes moins fortunés. M. Fullerton poursuit:

> Pourquoi devraient-ils en outre jouir de l'avantage supplémentaire d'une fortune héritée?
> Les privilèges sont une faveur à gagner et non à transmettre de parents à enfants.

Dans ce contexte, je suis convaincu que des milliers de Canadiens approuvent le principe de l'impôt sur les biens transmis par décès. Mais l'application de cet impôt doit être progressive et équitable. Comme pour tous les impôts de ce genre il doit être fondé sur la capacité de payer. J'aimerais que le gouvernement, ainsi que l'opposition officielle, se préoccupent autant des centaines de millions de dollars de revenus insuffisamment taxés, ou exempts d'impôts qu'ils se préoccupent des gens à faibles et à moyens revenus.

• (3.30 p.m.)

L'amendement du NDP demande:

> Que le bill nº C-165 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que selon l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait prendre en considération la revision complète de la législation sur la taxe fédérale des biens transmis par décès, dans le but de rendre les taux de taxation relevant de cette législation vraiment progressifs et justes.

Je m'oppose à ce bill. Ces mesures ne respectent pas le principe d'une taxation fondée sur les ressources du contribuable; elles ne sont ni progressistes ni équitables. Sans doute on distingue ici et là des tentatives dans le bon sens. Mais, dans l'ensemble, non seulement ce bill mais la majorité écrasante de nos lois fiscales ne sont ni justes, ni équitables, et ne se fondent pas assez sur le montant des ressources dont le contribuable dispose.

Je veux faire consigner la politique du Nouveau parti démocratique, telle qu'elle a été définie par écrit au cours de la dernière campagne électorale, afin que chacun ici sache vraiment à quoi s'en tenir, surtout les députés qui siègent directement à ma droite.

> Le régime fiscal du Canada est injuste. Les classes moyennes et modestes payent trop d'impôts, alors que bien des particuliers et sociétés privilégiés s'en tirent trop aisément. Le Nouveau parti démocratique est en faveur d'une réforme complète de notre système fiscal, mais aussi de la protection des fermes familiales et des petits commerces familiaux. Il promet de favoriser le legs de génération en génération de la ferme ou du commerce de famille sans nuire à l'entreprise.
>
> Il n'y aurait pas de droit de succession sur une ferme léguée par le mari à sa veuve et à ses enfants. Le paiement des droits de succession sur une ferme léguée à un membre de la famille devrait être échelonné sur une longue période et des dégrèvements devraient être quand la ferme reste la propriété de la famille pendant un certain nombre d'années. Jamais il ne sera question de vendre une ferme pour payer les droits de succession.
>
> Pour un cultivateur, sa ferme constitue souvent son fonds de retraite. Quand il vend sa ferme lors de sa retraite, un cultivateur devrait avoir le droit de placer une somme globale, sous réserve d'exemptions fiscales, dans un régime de retraite approuvé.
>
> Le cultivateur doit toujours pouvoir choisir librement entre l'emploi du montant en espèces ou le régime d'échelonnement de la comptabilité pour fins d'impôt.

Je souligne la dernière phrase de cette partie de la politique de notre parti au sujet de l'impôt sur les successions.

> Il ne sera jamais nécessaire de vendre des biens de ferme pour payer l'impôt sur la succession.

Le Nouveau parti démocratique estime souhaitable sur le plan social qu'il y ait des fermes et de petites entreprises appartenant à

des familles et exploitées par des familles de petites entreprises. Bien sûr, un impôt sur les biens transmis par décès est bon en principe, mais, à notre avis, l'application de ce principe doit faire l'objet d'exceptions et d'exemptions, afin que l'objectif socialement souhaitable d'avoir des fermes et de petites entreprises dont les propriétaires-exploitants soient des familles restent réalisables.

Nombre de députés ont accueilli favorablement le changement proposé par le ministre, c'est-à-dire le paiement des droits de succession étalé sur six ans. A mon avis, dans certains cas, cette période ne sera pas suffisante, et dans certains cas particuliers même, elle obligera sans doute les gens à vendre une ferme familiale ou une entreprise commerciale, à moins d'emprunter, avec le risque de s'endetter jusqu'au cou.

Avec la majorité dont dispose le gouvernement, le ministre verra sa mesure législative adoptée, mais j'espère que les règlements d'application lui permettront de stipuler un délai supérieur aux six ans alloués aux héritiers pour s'acquitter de l'impôt successoral, sans se voir dans la nécessité de vendre ou de s'endetter davantage. J'espère aussi que ces règlements permettront de traiter chaque cas selon son mérite. La chose est possible car, en réalité, 80 p. 100 ou plus de Canadiens ne risquent jamais d'avoir à payer d'impôt successoral.

Je suis souvent étonné de l'inquiétude profonde qu'expriment les assureurs, les spécialistes en successions, les fiduciaires et les banquiers. Quand ils protestent contre les impôts ou les droits de succession et disent qu'on devrait les supprimer, je trouve un peu suspect leur désir de venir en aide aux petites successions ou aux particuliers dont le revenu, pendant toute leur vie, a été faible ou très modéré, car ceux qui ont le plus à gagner de l'abolition de l'impôt ou des droits de succession, ce sont ceux qui n'en ont pas besoin.

Après avoir entendu nombre de députés de l'opposition officielle faire tant de cas de l'impôt sur les successions, j'aimerais que certains d'entre eux expliquent à la Chambre pourquoi, en 1958 et en 1959—alors que leur parti était au pouvoir—lorsqu'ils ont apporté tant de changements à la législation fiscale, ils ont supprimé une foule de dispositions relatives aux droits de succession pour y substituer un impôt sur les biens transmis par décès. J'aimerais que des députés conservateurs expliquent leur théorie. Je vois de bonnes raisons administratives. Il est plus facile de vérifier et de percevoir un impôt sur une succession que de percevoir des droits successoraux. Mais s'il y a de nombreux arguments en faveur de l'abolition des droits successoraux, je serais bien reconnaissant aux députés conservateurs de me fournir une explication concernant l'initiative que leur parti a prise lorsqu'il était au pouvoir.

Je voudrais souscrire à ce qu'ont déjà dit de nombreux députés, selon lesquels les règlements visant l'impôt sur les successions, ne devraient pas compromettre les fermes familiales et les petites entreprises.

• (3.40 p.m.)

On a déjà dit, mais il convient de le répéter, qu'une modeste ferme céréalière dans les Prairies pourrait représenter une valeur globale de $200,000. Deux sections d'un terrain des plus ordinaires vaudraient au moins $90,000. Il faudrait des appareils évalués à au moins $25,000 pour en obtenir des récoltes normales et en assurer la bonne administration. Une série de machines vieilles peut-être de deux ou trois ans pour ce genre d'exploitation vaudrait au moins $25,000. Les bâtiments d'une entreprise de cette importance vaudraient au moins $15,000. Il y aurait de 30,000 à 40,000 boisseaux de grain d'entreposés dans la plupart de ces fermes, et cela vaudrait au bas mot $45,000. Une ferme de cette dimension ne peut être exploitée que par une seule famille. On ne peut la partager entre plusieurs fils, car alors elle formerait deux unités non viables. Le total de tous ces chiffres s'établit entre $180,000 et $200,000.

Supposons aussi que le fermier ait certaines dettes, peut-être sur les terres, certainement, sur les bâtiments et l'outillage. A titre d'exemple, disons que la dette s'élève à $50,000 et que la valeur imposable nette est de $150,000. D'après les tableaux du ministre, si cette ferme est transmise à la veuve puis au fils qui lui survit, les droits s'élèveraient à $26,700. Si j'interprète bien les tableaux du ministre ce montant est légèrement inférieur à celui qu'auraient atteint les anciens droits successoraux; mais je prétends que si le montant de $26,700 doit être acquitté dans une période de 6 ans—en réalité il s'agit de 5 plutôt que 6 ans, mais disons 6 ans—cela signifie que cette ferme céréalière de 2 sections dont le sol est de fertilité moyenne dans les Prairies verra prélever plus de $4,000 sur son revenu annuel pour payer l'impôt de succession.

Je connais beaucoup de producteurs céréaliers de la Saskatchewan dont les propriétés varient entre les trois quarts d'une section et 15 sections, mais je ne connais aucun propriétaire de trois sections ou moins qui—même avec un contingent de huit boisseaux—a suffisamment d'argent liquide au cours d'une campagne agricole donnée pour payer $4,000 de son revenu annuel en impôts sur les successions. C'est pourquoi, sans hésiter, je dis au ministre que, dans de nombreux cas, une période de six ans n'est pas assez longue. Je prétends qu'il faut accorder 12 ou 15 ans, ou même 20 ans dans de très rares exceptions, autrement le ministre et ses lois rendront les ventes inévitables. Je soutiens aussi que ces prolongements et ces tolérances devraient durer aussi longtemps que l'exploitation agricole familiale se transmet en ligne directe. Dès qu'elle est vendue à un étranger ou à un parent éloigné, il faudrait appliquer les règlements fiscaux ordinaires.

Monsieur l'Orateur, il y a une autre raison pour ne pas laisser l'impôt sur les successions ou sur les héritages provoquer la vente des fermes ou des commerces appartenant à une famille et exploitées par elle: ce serait le paradis des spéculateurs fonciers voraces. Il y en a un certain nombre et je n'ai de sympathie pour aucun d'eux. Je crains que le ministre ne soit déçu par le montant des recettes provenant d'opérations de ce genre. Je n'ai aucune sympathie pour ceux qui achètent des fermes comme violon d'Ingres, pour le plaisir de la chose ou pour frauder le fisc. N'importe quelle ville canadienne et sa banlieue recèle des terres agricoles de choix achetées à des prix excessifs par ceux qu'on appelle les nouveaux riches, les aventuriers du pétrole et de la finance. Certains d'entre eux ont eu un certain succès dans diverses professions. Ils achètent ces biens-fonds pour s'amuser ou pour éluder l'impôt, ce qui suscite fatalement une hausse du prix des terrains dans toute la région.

J'ai signalé au ministre certaines choses qui ont été mentionnées à maintes reprises auparavant par un certain nombre de préopinants. Cela ne signifie pas que j'appuie le genre de mesure que le ministre présente. Notre amendement le souligne. Cela peut être partiellement attribuable à mon ignorance de ces sujets, mais après avoir consulté les tableaux du ministre, avoir lu ses observations et l'avoir écouté attentivement, il me semble qu'il reste trop de domaines où je ne vois pas pourquoi l'on appliquerait ces mesures fiscales. Je ne peux tout simplement pas comprendre la situation si l'on considère le principe de l'imposition fondée sur l'aptitude à payer et la justice. Certes, le montant du dégrèvement est proportionnellement trop élevé lorsque l'on doit verser $80,000 de moins par enfant sur des biens évalués à $1 million et $2,000 de moins sur des biens évalués à $100,000. Je voudrais connaître l'argument du ministre à ce sujet. J'estime que notre amendement souligne ce genre de choses. Sûrement, le taux le plus élevé devrait frapper la succession évaluée à un million de dollars ou à $500,000.



Je souhaite, comme je l'ai déjà mentionné, que ceux qui s'inquiètent des dangers qui menacent les petites fermes ou entreprises familiales (et je reconnais volontiers que de tels dangers ont existé et continuent d'exister) se préoccupent également ou davantage des revenus atteignant des milliards de dollars qui demeurent insuffisamment taxés ou exempts de tout impôt. Je ne puis m'empêcher de me méfier de ceux qui disent qu'on devrait supprimer les impôts sur les biens transmis par décès. Je me méfie de leur raisonnement. Je ne le comprends pas du fait que cela aiderait, non pas les propriétaires de petites entreprises familiales, mais plutôt ceux qui ont le moins besoin d'aide. Ce serait aller à l'encontre des principes de toute société civilisée dont les membres sont égaux.

• (3.50 p.m.)

D'ici à ce que le ministre et le gouvernement proposent une revision complète du régime fiscal fédéral qui soit plus juste, qui soit fondée sur l'habileté à payer, pour ma part, je ne pourrai appuyer ces bribes de mesures législatives que nous présente le ministre. Voici la première de nombreuses mesures qui ne font qu'effleurer le problème, qui ne donnent que des miettes aux gagne-petits. La mesure à l'étude contient maintenant une ou deux miettes depuis que le ministre a changé l'idée. Les petites entreprises et fermes familiales seront peut-être mieux partagées, mais le ministre et le gouvernement perpétuant un régime fiscal qui, d'un bout à l'autre, est injuste, inéquitable et partial. Elle permet à trop de resquilleurs d'avoir le contrôle d'une fortune qu'ils n'ont ni gagnée ni méritée. J'espère bien que, d'ici deux ou trois ans, le gouvernement fera un long examen de conscience et cessera d'essayer d'être tout à tous.

Lorsque certains de mes amis à ma droite disent de la mesure qu'elle est socialiste, je ne puis que m'exclamer: Grand Dieu! c'est

incroyable. Ils peuvent en dire que c'est une politique centriste puis que c'est ainsi qu'ils aiment la qualifier. Mais l'ennui quand on est au centre, c'est qu'on est ni d'un côté ni de l'autre, et c'est toujours au centre de la route que la plupart des accidents surviennent. Et, plus souvent qu'autrement, ce sont les innocents qui écopent. On ne m'insulte pas facilement, mais quand quelqu'un, surtout parmi les députés assis à ma droite, me dit qu'il s'agit d'une mesure socialiste, cela m'insulte. Ils ont beaucoup modifié notre régime fiscal en 1958 et 1959. Ils ont adopté l'impôt sur les biens transmis par décès pour remplacer les droits de succession.

C'est amusant d'entendre les députés de l'opposition dire que cette mesure trahit l'attitude socialisante du gouvernement libéral actuel. C'est en vérité une version mise à jour du gouvernement de Mackenzie King qu'on peut difficilement qualifier de socialisant. L'histoire dira plutôt qu'il fut conservateur. Et il en sera vraisemblablement de même du gouvernement actuel.

J'appuie le principe de l'impôt sur les biens transmis par décès ou les héritages, mais je prétends que dans l'application d'un impôt semblable, il doit y avoir des exceptions et des exemptions qui aideront à assurer les objectifs sociaux souhaitables dans notre société. Sûrement personne à la Chambre ne met en doute qu'il soit souhaitable pour le Canada d'avoir un nombre maximum de petites entreprises et de fermes familiales rentables.

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Ayant assisté à plus d'une séance sur cette question, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui car je croyais que notre parti avait tout dit ce qu'il avait à dire à ce sujet. Cependant, il y a un certain nombre de questions qui devraient, selon moi, recevoir une réponse avant qu'on ne vote sur cette mesure législative. Voilà pourquoi je prends la parole aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord, qu'il soit bien entendu que je ne suis pas opposé à voir imposer de façon raisonnable les biens transmis par décès ou les successions, mais je m'inquiète d'une législation qui cherche à réduire les bienfaits, voire à faire disparaître les fermes ou les exploitations privées. Le ministre nous dirait-il quels critères utiliseront les évaluateurs pour estimer les biens transmis par décès.

Les successions seront-elles évaluées sur la base de prix inflationnistes de 1969 ou fondées sur les prix d'achat. Lorsqu'une propriété a été acquise il y a 15, 20 ou 30 ans, cela peut influer sur le résultat de l'évaluation.

Je sais gré au ministre d'avoir réexaminé la possibilité de porter l'exemption de $20,000 à $50,000. Quels critères appliquera-t-on à une maison privée, transmise par décès et achetée peut-être cinq ans auparavant grâce à un emprunt hypothécaire à 6¼ p. 100? Serait-il déraisonnable de présumer que cette propriété vaut aujourd'hui, grâce à de modestes améliorations, $5,000, $6,000 ou $7,000 de plus qu'une propriété de même nature, construite peut-être par le même entrepreneur, dans un nouveau quartier urbain, et dont l'hypothèque porte intérêt à 9¼ p. 100? Quels critères faut-il appliquer? L'évaluation sera-t-elle basée sur le prix d'achat, sur celui du marché, sur le prix demandé, ou bien sur le rôle d'évaluation municipal? Je pense que tout cela pourrait faire une différence.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, pour éclairer la lanterne du député, je dirai que l'évaluation d'une propriété se fonde sur sa juste valeur marchande au moment du décès, qui est sa valeur nette après la déduction de toutes les dettes. En outre, l'estimation d'une propriété peut faire l'objet d'un appel.

**M. Skoreyko:** Si on peut faire appel, tant mieux. Qu'en est-il des surfaces agricoles adjacentes aux centres urbains et qui, considérées comme une exploitation, rapporteraient $100 l'acre? D'après le même principe, au bout de un an ou deux, le terrain pourrait être subdivisé en parcelles de lotissement et valoir plus de $1,000 l'acre. Comment établir une juste valeur marchande? J'espère que l'évaluateur ne se fondera pas, pour ce genre de propriété, sur la valeur des terres aménagées, car cela pourrait tout engloutir.

Le même principe s'applique aux petites entreprises. Qu'arrive-t-il à la petite exploitation familiale quand l'agriculteur demeure sur son exploitation sans pouvoir, à cause de sa santé, effectuer un travail manuel et lorsqu'il garde auprès de lui l'un de ses fils par exemple pour maintenir l'exploitation? En pareilles circonstances, il faudrait songer à quelque récompense. Cela m'amène au discours du député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) à la Chambre hier. Il a aussi donné lecture d'une lettre d'un cultivateur de sa circonscription âgé de 48 ans et préoccupé par l'achat de la ferme de son père. Il s'inquiète aussi de ce que fera son fils à son décès.

• (4.00 p.m.)

La mesure est punitive, en ce sens qu'elle atteint tous les fidéicommis existants, dont la plupart sont irrévocables. J'aimerais savoir quelles mesures législatives existent présentement ou sont envisagées par le gouvernement

fédéral ou les gouvernements provinciaux afin de permettre la modification des fidéicommis sans déroger à la loi. J'aimerais aussi connaître la position des provinces sur l'ensemble de la question, particulièrement de celles qui, avant le 23 octobre 1968, comptaient beaucoup sur le revenu tiré des impôts sur les biens transmis par décès. Cet impôt sur les biens transmis par décès est punitif car, à mon avis, il punit effectivement l'épargne. Je l'estime partial. Je crois qu'il établit des distinctions contre les entreprises familiales par opposition aux sociétés publiques, et en réalité contre toutes les sociétés qui appartiennent entièrement à une famille.

De nombreux commentaires ont été formulés ces deux derniers jours du débat sur le tableau que nous a fourni le ministre, au sujet des déductions sur les biens d'une certaine valeur. Il est étrange que la majorité des orateurs aient mentionné l'article 1 à la première page du tableau. Cet article traite des biens cédés irrévocablement à la veuve et qui, à sa mort, sont répartis également entre ses enfants adultes, et donne ensuite le nombre des enfants. Il est vrai qu'en certains cas le nouvel impôt est inférieur à celui du régime actuel. Personne ne semble tenir compte des biens en fiducie, ou y accorder une attention sérieuse, alors que le revenu est versé à la veuve durant sa vie et les avoirs répartis également entre ses enfants à sa mort. Les statistiques révèlent que peu d'Ontariens tombent dans cette catégorie mais les députés pourront sans doute constater qu'ailleurs au Canada, bien des gens sont visés par le troisième poste du tableau du ministre. Ceux qui ont cédé leur succession à une fiducie sont plus lourdement frappés.

Le mémoire présenté par Michael B. Jameson, de la firme McCarthy et McCarthy de Toronto, m'a vivement intéressé. Je crois que tous les députés en ont reçu un exemplaire. Ce mémoire a été présenté avant la modification de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, mais il renferme bon nombre d'éléments qui méritent réflexion. C'est un résumé rapide des réactions de M. Jameson touchant le projet de loi alors présenté. Voici son premier argument:

> Nul exécuteur particulier ne s'aventurera dans le domaine de la fiducie, sauf au péril de sa vie, ou des impôts.

Son deuxième argument est le suivant:

> On ne peut guère s'opposer à l'inclusion dans l'assiette fiscale des impôts sur les dons versés en rapport avec des dons qui sont eux-mêmes inclus **dans la valeur nette cumulative.**
>
> (3) Comment changera-t-on les fonds déjà en fiducie s'ils sont imposables, ou seront-ils exemptés? La plupart des fiducies sont irrévocables et peut-on recourir à la Variation of Trusts Act que toutes les provinces n'ont pas.

[M. Skoreyko.]

Voici son quatrième point:

> Que dire de l'Alberta? Les veuves se retireront-elles maintenant des affaires, afin que leur succession obtienne un crédit de 75 p. 100 ou légiférera-t-on contre l'Alberta—étant donné qu'Ottawa est meilleur juge?

Il expose ensuite quelques opinions et ajoute:

> La devise de l'avenir doit-elle être «travaillez, dépensez et amusez-vous, car demain tout ira à Ottawa» ou peut-être «Que les veuves quittent le deuil et jouissent de la vie que leur mari n'a pu leur donner par dons entre vifs.»

Le dixième commentaire de M. Jameson porte sur une importante étude de l'interprétation que l'on pourrait finir par donner à cette mesure législative. Il déclare:

> Le testament de demain sera-t-il rédigé sous réserve que le conjoint survivant s'engage par contrat à se remarier dans les 90 jours suivants avec quelqu'un de dix ans plus jeune, un tel contrat restant attaché en permanence au testament de sorte que la propriété sera transmise, exempte d'impôt, d'un conjoint à un conjoint à un conjoint jusqu'à la fin des temps?

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, cette mesure législative est vindicative car elle établit une discrimination contre la petite entreprise familiale, qu'il s'agisse d'une ferme, d'un établissement commercial ou de quelque autre exploitation. Elle établit une distinction à l'encontre de ceux qui font confiance aux fiducies.

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, je veux participer au débat pour deux raisons. Premièrement, mes électeurs, si j'interprète et comprends bien l'opinion des habitants de Red Deer, se prononcent presque tous à l'unanimité contre le bill modifiant la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Il ne s'agit pas seulement des conservateurs, car, d'après la correspondance qui m'est parvenue, je constate que parmi les adversaires de ce bill, beaucoup sont des partisans du gouvernement. A vrai dire, l'opposition au projet de loi est plus étendue que je ne l'avais cru. Elle est certainement plus étendue que celle que suscitent beaucoup d'autres mesures législatives dites litigieuses. A l'heure actuelle, j'ai dans mon bureau de 1100 à 1200 lettres. Je tiens à signaler au ministre qu'elles ne sont pas inspirées par la politique; elles ont été écrites spontanément par les gens que je représente. Les trois quarts proviennent de ma circonscription même, les autres, du reste du pays.

Je m'acquitterais mal de mes responsabilités comme député si je ne m'opposais pas le plus vigoureusement possible, comme le ferait l'homme moyen, à ce genre de mesure. Je ne parle pas des millionnaires. J'adresse ces observations au député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin). Je ne parle pas des riches,

ni même de ceux qui sont à l'aise. Je parle de l'homme moyen qui lutte pour survivre dans sa ferme ou dans son entreprise familiale.

• (4.10 p.m.)

Certes je ne suis pas le seul député ici à avoir reçu des lettres de ce genre. Je dois donc, au nom de ces gens, faire part au ministre et au gouvernement de ma plus vive opposition à la mesure législative. Je m'y oppose également par principe, car la théorie à la base en est fausse. Ce n'est pas que je sois contre l'établissement d'impôts sur les successions considérables ni que je sois en faveur de privilèges spéciaux concernant un niveau quelconque du revenu des Canadiens. Les impôts sont nécessaires aux gouvernements, comme source de revenu. Une politique fiscale se doit néanmoins, de toute nécessité, d'être équitable; elle doit s'appliquer à chacun des citoyens de la même façon, sous réserve de considérations spéciales pour les moins bien nantis.

Cela dit, j'ajoute que le principe fondamental de la mesure législative est erroné. Selon un principe à la base de toute démocratie—la plupart des députés seront d'accord avec moi là-dessus, je pense—une fois que le revenu d'une personne a été frappé de sa part d'impôt dû au gouvernement, il ne devrait pas faire l'objet d'une nouvelle imposition; le développement de nos institutions démocratiques est attribuable, dans une large mesure, aux gens qui ajoutaient foi à ce principe. S'il existe, dans le cadre d'une succession, un revenu qui n'a pas été frappé de sa juste part d'impôt, il devrait, selon moi, être assujetti à l'imposition. Mais la mesure législative actuelle taxe de la façon la plus néfaste les gens qui sont le moins en mesure de payer. La façon de calculer le nouveau taux d'impôt est fondamentalement inéquitable, selon moi. Pour qu'une imposition soit équitable, elle doit respecter la valeur en dollars d'une succession due à l'économie et au dur labeur des intéressés. Elle devrait respecter les épargnes qui ont été déjà soumises à leur juste part d'impôt. Ce principe devrait notamment s'appliquer dans le cas des gens qui sont le moins capables de payer.

Je sais gré au ministre de bien des aspects des modifications. L'exemption des veufs ou veuves de l'impôt sur les biens transmis par décès est une initiative louable. Comme député, j'ai eu l'expérience d'une foule de cas où, en vertu de la politique fiscale antérieure, les veuves avaient beaucoup de mal à résoudre le problème de la succession de leur mari. Elles se trouvaient souvent dans une situation difficile. L'exemption proposée maintenant est judicieuse.

A mon sens, l'élargissement du cadre de la disposition fiscale sur les dons, dans le bill revisé, est aussi de bon aloi. La nouvelle disposition concernant les fiducies est importante, et devrait faciliter aux familles l'organisation des successions. Je suis ravi que le ministre ait senti l'opposition écrasante à la baisse de l'exemption et que le plafond ait maintenant été fixé à $50,000. Cependant, il convient de signaler qu'à l'époque où l'on avait fixé ce montant à $40,000, la valeur du dollar était très supérieure à celle d'aujourd'hui. A mon sens, afin que la mesure proposée soit rationnelle, l'exemption aurait dû être fixée à $80,000 ou même à $100,000 à cause du fait justement que l'inflation a dévalorisé énormément notre monnaie. Voyez un peu les effets que cette disposition aura par exemple pour ceux qui cherchent à s'assurer une fin d'existence à l'abri du besoin ou qui veulent permettre aux membres de leurs famille de démarrer dans une économie où les jeunes ont de plus en plus de mal à s'établir tout seuls. L'agriculture est un excellent exemple. La conjoncture actuelle oblige une tranche de plus en plus importante de notre population active à appartenir à la catégorie des salariés par opposition aux entrepreneurs légitimes.

Alors que j'écoutais les divers orateurs exposer leurs opinions dans ce débat, j'ai été étonné de leur peu de logique à ce sujet. Je puis comprendre l'inclination des adeptes du gouvernement à défendre une mesure de leur parti, même s'ils n'ont peut-être pas eu l'occasion d'exprimer leurs opinions avant sa présentation au Parlement. Néanmoins, dans bon nombre de déclarations, les vis-à-vis faisaient preuve d'un jugement extrêmement étroit et je me suis dit que s'ils exposaient vraiment les opinions de leurs mandants, telles que je les envisage, ils auraient cherché à rectifier, dans la mesure à l'étude, ce que je considère comme des erreurs.

Je ne cherche pas querelle aux partisans de la revision de notre politique fiscale. Je n'argumente pas non plus avec ceux qui jugent injuste d'exonérer totalement ou en partie certains types de revenus. Cependant, pour rendre nos mesures fiscales équitables, nous devons protéger les aspects de notre économie qui ont fait la force du pays dans le passé et lui ont permis de croître plus rapidement qu'aucun autre dans l'histoire des nations occidentales.

Certains des principes en cause ont trait à notre reponsabilité à l'égard de l'entreprise familiale. Cela est particulièrement vrai quant celle-ci est une exploitation agricole. Il ne s'agit pas, je le sais, d'un débat sur l'agriculture; je voudrais simplement souligner que la force de notre industrie agricole repose sur les entreprises familiales. Au Canada, nous pouvons produire de la nourriture qui suffirait à une population cinq ou six fois plus nombreuse que la nôtre. Comparez cette situation à celle d'autres pays qui nourrissent à grand-peine leurs habitants, et vous comprendrez mieux l'efficacité et l'esprit d'entreprise de l'agriculture canadienne.

Au cœur de notre industrie agricole on trouve l'exploitation familiable. Il ne faut pas que nous agissions de manière à la détruire. Nous voulons qu'elle florisse. Au cœur des opérations commerciales effectuées à l'intérieur de notre pays, on trouve l'entreprise familiale. J'admets que celle-ci cherche à s'étendre afin de survivre. Pourtant, le principe essentiel a toujours la plus grande importance pour notre pays. Au lieu d'affaiblir et de détruire ce genre d'entreprise, nous devrions la renforcer. Je comprends pourquoi un si grand nombre d'agriculteurs et d'hommes d'affaires canadiens protestent contre ce projet de loi. Je comprends pourquoi j'ai reçu un courrier si volumineux à ce propos—il s'agit non seulement de lettres envoyées par des particuliers mais aussi de pétitions signées par 200 ou 300 personnes.

Parmi les aspects de l'état où se trouve l'exploitation familiale, il y a le fait que, bien souvent, le fils l'a mise en valeur dans le cadre d'une unité. Ils ont exploité ensemble le domaine familial sans obtenir un paiement adéquat en termes de salaire ou de rémunération. En retour, il espérait un jour avoir une part de la ferme familiale. Lorsque son père la lui laisse, au moment de sa mort ou avant, il lui transmet de fait quelque chose qui ne lui appartient pas en propre mais qui appartient à toute la famille. A mon avis, les droits de succession devraient tenir compte de cela.

• (4.20 p.m.)

Il est impossible aujourd'hui pour un jeune homme d'accumuler assez d'argent pour lancer une entreprise agricole familiale qui soit rentable dès le début. Ce n'est qu'en faisant leur apport à l'entreprise familiale, dont la continuité est un atout précieux, qu'ils peuvent assumer une place dans l'entreprise familiale. J'estime donc que la ferme ou l'entreprise familiale mérite une exemption financière plus élevée que ne le prévoit le bill à l'étude.

[M. Skoreyko.]

La disposition selon laquelle on prévoit un délai de cinq ans pour faire les six versements de droits de succession est excellente, mais dans bien des cas, surtout lorsque la valeur marchande de l'entreprise ou de la ferme familiale augmente dans une proportion inverse à l'inflation dans notre économie, ce délai n'est pas assez long. La présente mesure forcera les héritiers d'une entreprise familiale à en vendre une partie pour pouvoir payer les impôts; à mon avis, c'est une erreur.

Je m'inquiète aussi des effets psychologiques de cet impôt. Plus d'un père âgé de 50, 55 ou 60 ans jugera qu'il ne sert de rien, à cause de la mesure, de continuer à travailler et à peiner pour développer la terre familiale pour ses enfants; il la vendra peut-être ou la laissera aller aux grandes coopératives agricoles, pour se permettre une vie un peu plus facile grâce au produit de la vente.

Il est également à craindre que ceux qui ne travaillent pas pour une entreprise privée, ferme ou commerce, estiment qu'il convient d'assimiler les intéressés à des salariés. Mais si vous calculiez les salaires gagnés par les gens qui travaillent dans des fermes ou des entreprises familiales où ils sont propriétaires ou associés, vous constateriez que ces salaires sont bien inférieurs aux salaires minimaux des Canadiens. On estime généralement que la communauté agricole est riche mais si l'on met en regard les heures de travail et les rémunérations reçues on peut constater que ce n'est pas une carrière bien payée. C'est un fait dont on doit tenir compte dans l'établissement des droits de succession.

C'est pourquoi l'Alberta a décidé de rembourser le montant des droits de succession qu'elle a perçus, et ses habitants s'en trouvent fort bien. Non seulement cela a permis d'aider la ferme familiale et le commerçant indépendant; mais encore cela a attiré de nombreux capitaux dont la province avait besoin pour développer ses ressources. Cette politique s'est révélée si louable que l'Assemblée législative de la Saskatchewan a inscrit à son *Feuilleton* un projet de loi dans le même sens.

Je conseille aux membres du gouvernement qui se sont extasiés sur les avantages incalculables que procurerait cette mesure d'aller en Saskatchewan afin de demander à leurs partisans pourquoi il faudrait, selon eux, adopter la politique instaurée en Alberta il y a un an ou deux. On fait cela en Alberta parce qu'on sait que l'ancienne loi était injuste et causait de l'inquiétude chez les fermiers et les petits

commerçants, et il fallait y remédier. N'ayant pu convaincre le gouvernement fédéral de modifier sa politique à cet égard, le gouvernement provincial a pris des mesures pour régler le problème, dans les limites de la politique fédérale en matière de droits de succession.

D'après mes propres observations, cette politique offre en outre l'avantage de favoriser le placement au Canada des économies et des capitaux accumulés par les Canadiens. Je me rappelle—et je l'ai d'ailleurs signalé à des députés à ma gauche et à d'autres en face—que les Canadiens ont accumulé en tout en 1968 des économies de l'ordre de 1,300 millions de dollars. De ce total, plus de 600 millions ont été placés en titres et obligations américaines. De plus, une bonne partie du reste est sortie du pays pour de bon.

A mon avis, ce bill d'impôt sur les biens transmis par décès aboutira à des sorties plus considérables de capitaux canadiens. Pourtant, à l'heure actuelle, c'est de capitaux dont nous avons le plus besoin. Un jour viendra peut-être où il y aura lieu de modifier notre politique à l'égard de l'impôt sur les biens transmis par décès, et où nous devrons nous assurer, avec le plus grand soin, que les capitaux qui ne sont pas taxés ou qui ne le sont pas assez, le soient plus justement. Mais rien ne presse. En fait, nous ne saurions nous permettre une politique fiscale de ce genre. Il nous faut à tout prix convaincre les Canadiens qu'ils devraient placer leurs épargnes dans la mise en valeur de nos ressources.

Il est difficile pour une économie comme la nôtre, dans un pays comme le Canada, de produire assez de capitaux pour mettre en valeur nos ressources et développer notre commerce et notre économie au même rythme que dans les autres pays. Pourquoi compromettre notre position en adoptant des politiques fiscales susceptibles de faire sortir nos capitaux au lieu d'encourager les investissements dans notre pays? Je le répète, tel est le grand danger d'une politique fiscale semblable, outre les conséquences qu'elle peut avoir sur les fermes et les entreprises familiales. Elle décourage l'activité d'une part et d'autre part, le maintien des capitaux au Canada pour des fins de placements. Je ne suis pas seul à penser ainsi; des experts en matière fiscale le disent d'un bout à l'autre du pays. Malheureusement, le ministre n'a pas l'air d'entendre.

Je résumerai brièvement et logiquement les raisons que j'invoque pour m'opposer à cette mesure fiscale. Tout d'abord, je crois qu'elle défavorise l'entreprise familiale, que celle-ci soit agricole ou commerciale.

Deuxièmement, j'estime que le taux d'imposition prévu dans cette mesure est discriminatoire. Je crois qu'il touche le plus durement ceux qui sont le moins en mesure de payer et fait grâce à ceux qui sont mieux en mesure de payer, à ceux qui ont de moins lourdes charges.

Je crois aussi que cette mesure décourage l'effort. Elle décourage le chef de famille qui ne se donnera plus la peine de monter une petite affaire familiale, agricole ou commerciale. Même chez les favorisés de la fortune, elle décourage l'effort, en vue du développement des ressources et du commerce national et international. Je crois qu'elle portera préjudice à nos besoins en capitaux, car de nouveaux capitaux iront grossir les portefeuilles d'investissement étrangers.

Peut-être ai-je d'autres raisons de m'opposer à cette mesure, mais celles-ci, à mon sens, sont les plus importantes. J'exhorte le ministre et les membres du gouvernement, dont certains ont dit que cette mesure était un grand pas en avant dans la voie de l'élaboration d'une politique fiscale équitable, à méditer sur tout cela. Ils ne voient qu'un côté de la médaille. Les députés ministériels seront en aussi mauvaise posture que les députés de l'opposition, si la mesure à l'étude est adoptée.

• (4.30 p.m.)

Au nom de mes commettants et du Canada tout entier, j'exhorte le gouvernement à ne pas entraver les gens désireux de réussir. Il importe que les entreprises soient couronnées de succès et l'on devrait favoriser ceux qui les mettent sur pied, non les décourager. Le gouvernement devrait adopter des politiques fiscales de nature à assurer le progrès du pays afin qu'il réalise ce que nous attendons de lui.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, c'est à contrecœur que je prends part au débat car, en vertu du nouveau Règlement, tout débat semble superflu. Tous les députés sont au courant, je pense, de ce qu'un membre du parti libéral a avoué dans une lettre qu'on nous a lue tout à l'heure à la Chambre. On a enjoint aux partisans du gouvernement d'aller en comité et d'avaler la pilule, si l'on peut dire, peu importe la teneur du bill.

**Des voix:** C'est honteux.

**M. Woolliams:** On ordonne aux partisans du gouvernement de ne présenter aucune modification aux bills. Si les membres de l'opposition posent des questions, on doit chercher à s'écarter du sujet. Les amendements doivent, autant que possible, être considérés comme quantité négligeable.

**Une voix:** C'est honteux.

**M. Woolliams:** Je vois des députés sourire. Ils se disent peut-être: «Mais ce nouveau Règlement va nous aider à faire quelque progrès.» Nous verrons bientôt en quoi consiste ce progrès, lors de l'examen des dispositions du bill.

C'est à contrecœur que je prends part au débat actuel, car je n'aime pas les jeux futiles. C'est ce à quoi se résument tous les débats à la Chambre maintenant, un jeu. Que les députés prennent la parole à l'étape de la deuxième ou de la troisième lecture, peu importe, ils se livrent à un jeu et perdent leur temps. Leurs discours ne servent qu'à la publicité, car la Chambre est devenue un forum publicitaire. Naguère, en vertu de l'ancien Règlement, quand la Chambre se formait en comité plénier, l'opposition proposait des amendements utiles, dont quelques-uns étaient acceptés. Je me souviens du temps où M^lle^ Judy LaMarsh faisait partie de l'opposition. Elle avait proposé, en comité plénier, un amendement à un bill visant à modifier le Code criminel. Le ministre de la Justice à l'époque, M. Fulton, avait accepté l'amendement, qui avait pour effet de protéger tous les policiers du Canada. Il n'en va pas de même aux termes du nouveau Règlement, car maintenant nous nous amusons à des jeux. Que je passe des heures à préparer un important discours ou que je ne le prépare pas du tout, peu importe maintenant dans la manufacture actuelle créée par le parti libéral.

Je sais que les nouveaux députés ne prisent pas cette façon d'agir ou s'ils ne savent trop ce qui se passe, ils l'apprendront bientôt.

**M. Whicher:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai écouté très attentivement le député. Sauf erreur, il a dit que tous les députés du parti libéral ont reçu certaines instructions. Je suis membre du parti libéral et je n'ai reçu aucune instruction d'un membre quelconque du gouvernement. Si j'avais reçu de telles directives, je ne les aurais pas observées car on m'a envoyé ici pour accomplir un travail et j'ai l'intention de l'accomplir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** En outre, je ne connais aucun député libéral qui aurait reçu des instructions semblables à celles que contient la lettre qu'on a lue tout à l'heure. J'estime qu'on devrait prendre à partie l'auteur de la lettre. Je signale que je parle ici à titre strictement personnel.

**M. Woolliams:** Je suis heureux d'entendre le député de Bruce (M. Whicher). Ce sont là ses premiers pas et il aime se faire valoir. Je signale qu'un autre député libéral a reconnu qu'on avait donné des instructions de ce genre.

**Une voix:** Nommez-le.

**M. Woolliams:** Je constate que le député agit comme il le fait en comité. Nous savons tous ce qui se passe à cause du nouveau Règlement. En fait, je suis déçu par le niveau des débats. Quiconque lit le hansard admettra que presque tous les meilleurs discours concernant le bill n° C-165 ont été prononcés par mon chef au cours des premières étapes du débat. Quand on a présenté le budget pour la première fois, il a vu clairement le problème mentionné par un grand nombre de députés. Le député de Red Deer (M. Thompson) en a parlé éloquemment cet après-midi.

Le ministre a induit malgré lui la Chambre en erreur au sujet du minimum des taux concernant les nouvelles exemptions. Les journaux sont en partie responsables de cette fausse impression. En outre, le ministre a dénaturé la modification apportée à la dette fiscale en vertu de l'augmentation des taux progressifs.

**Une voix:** C'est une honte.

**Une voix:** De quel côté êtes-vous donc?

**M. Woolliams:** Je vois que les députés commencent à me chercher noise. Puis-je dire à celui qui vient de m'interrompre que je compte envoyer des exemplaires du hansard dans sa circonscription afin que ses commettants apprennent quel genre de député les représente. Je ne pense pas qu'ils l'aient envoyé à la Chambre pour poser des questions embarrassantes. Ils l'ont envoyé ici pour s'occuper des affaires du pays et non pour raconter des balivernes.

Au départ, le ministre a donné l'impression que l'exemption de base avait été portée à $50,000. D'après le bill, il semble que les successions d'au plus $50,000 ne sont pas imposables. Cependant, toute succession dépassant $50,000 jouit d'une exemption de base de $20,000 et bénéficie en outre de certaines autres exonérations prévues dans ce bill. Le ministre avait semblé dire que l'exemption de base était de $50,000 pour toutes les successions et c'est de là, à mon avis, que provient la confusion. Des articles comme le suivant, paru le 7 février dans la revue *Time*, sont peut-être partiellement responsables des malentendus actuels. Voici ce que dit, entre autres, cet article:

> Benson a rétabli la règle en vertu de laquelle les successions de $50,000 demeureront exemptes d'impôt ...

On entend par là qu'une personne dont la succession est de $100,000 jouit d'une exemp-

tion sur les premiers $50,000. Je ne pense pas que ce soit exact.

**L'hon. M. Benson:** Une personne peut jouir d'une exemption sur une succession de $100,000.

**M. Woolliams:** C'est possible et j'en reparlerai. Prenons le cas de celui qui hérite d'une succession de $51,000. Il bénéficie d'une exemption de $20,000 et doit payer l'impôt sur les $31,000 restant.

**L'hon. M. Benson:** Je n'ai jamais parlé d'une exemption générale de $50,000.

**M. Woolliams:** Je ne prétends pas que le ministre l'ait dit, mais seulement que ceux qui ont rapporté les remarques du ministre l'ont mal compris. Ce bill, monsieur l'Orateur, me rappelle une petite histoire. Un jour, le poète Robert Browning avait écrit un poème. Le lendemain, il alla rendre visite à Elizabeth Barrett Browning qui était malade. Après l'avoir entendu lire le poème, elle lui dit: «Mais qu'est-ce que cela veut dire?» Il se mit à relire son poème tout en marchant de long en large dans la chambre. Il dit alors: «Eh bien, quand j'ai écrit ce poème Dieu et moi étions les seuls à savoir ce qu'il voulait dire. Maintenant, je l'avoue, il n'y a plus que Dieu qui le sache.» Le ministre, j'en conviens, ne nous a pas intentionnellement induits en erreur au sujet des dispositions de ce bill. La presse l'a mal cité ou a mal interprété ses remarques. Je cite encore la revue *Time*:

• (4.40 p.m.)

M. Benson a rétabli la règle selon laquelle les successions de $50,000 continueront d'être exonérées, et proposé que les héritiers puissent répartir sur cinq ans le versement de l'impôt. Dans l'intervalle, les Canadiens auront tout le loisir de modifier leurs testaments, ...

La situation est ainsi exposée aux Canadiens par les habiles journalistes du *Time*, revue qui soustrait $700,000 annuellement à notre ministère des Postes. Le ministre et moi-même sommes d'accord là-dessus. Il n'y a pas d'exonération de $50,000. Si les biens sont évalués à $51,000, un dégrèvement de $20,000 est accordé et l'impôt est acquitté sur le solde de $31,000. Le ministre et moi-même savons tous deux qu'il en est ainsi, mais le public n'a pas compris.

Tel que je comprends le bill, les successions de moins de $50,000 ne sont pas imposables mais au-dessus de $50,000, une exemption de base de $20,000 peut-être accordée, et d'autres aussi selon la catégorie d'héritier. Dans le cas d'un enfant qui hérite à l'âge d'un an, l'exemption n'est pas la même que dans celui d'une personne de 24 ans. Par exemple, si A lègue $60,000 à B, en vertu du projet de loi, l'exemption de base n'est pas de $50,000 mais pourrait être de $20,000. Le taux d'impôt s'applique à la somme de $40,000 et non à $10,000. Je répète que le bill ne prévoit pas d'exemption de $50,000.

Dans son discours hier soir, un député a parlé de recherches personnelles. Je voudrais qu'il écoute ce que j'ai à dire et il pourra ensuite se remettre au travail. Bien des gens croient que l'exemption sera de $50,000 et j'en donnerai des exemples dans quelques instants. Auparavant, je voudrais parler d'une façon générale de l'effet des taux croissants en ce qui concerne les biens transmis du mari à la femme, et de la femme aux enfants. Si le bill n° C-165 devient loi, il aura de graves conséquences pour les Canadiens de la deuxième génération. En d'autres termes, quand un mari lègue une propriété à sa femme qui, à son tour, la laisse aux enfants, ces derniers en souffriront.

Dans l'Ouest canadien actuellement, il y a de nombreux Canadiens originaires de l'Ontario et du Québec. Ces gens ont dû endurer le froid et des conditions terribles pour pouvoir livrer des céréales aux élévateurs. Ils ont travaillé dans ces conditions, afin d'acquérir des biens dont leur famille pourrait jouir. Ils n'ont certainement pas peiné si durement pour les perdre de la façon socialiste et communiste que propose maintenant le gouvernement.

Les fermes ont actuellement plus de valeur qu'il y a 20 ans. Les fermes du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan valent $125, $150 et dans certains cas, $200 l'acre. La valeur de ces propriétés a augmenté par suite de l'inflation. Le gouvernement a accentué et favorisé l'inflation depuis son arrivée au pouvoir en 1963. Il n'a rien fait pour remédier à la situation. Il pense simplement à dépenser pour acheter des votes. Cette inflation avait pour but de gonfler la valeur de la propriété au-delà de $300,000, afin qu'après le décès du propriétaire, le gouvernement reçoive alors la moitié de la succession. Étant donné le coût actuel des terres et de l'outillage, il faut peu de temps pour avoir une propriété de cette valeur.

Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), porte-parole du Nouveau parti démocratique, a déclaré que le rapport de la Commission Carter avait autant d'importance que la bible pour un chrétien. A la mort d'un cultivateur, la loi provinciale impose une camisole de force au fils. Cette loi stipule qu'on ne peut prendre possession d'une ferme engagée en hypothèque sans le consentement de la cour, de sorte que ce fils ne peut obtenir de prêt dans l'Ouest. Il s'ensuit que ces fermes et ces ranchs doivent être vendus.

Un membre de l'autre endroit, le sénateur Hazen Argue, se réclamant d'une commission

de la Saskatchewan, a dit que 24 p. 100 des grandes fermes des plaines de Regina appartenaient à des syndicats américains. Certains ministres du cabinet conviennent avec le rapport Watkins qu'il ne faudrait pas encourager l'afflux de capitaux américains. Toutefois, aux termes de cette nouvelle mesure, les fils qui héritent d'une ferme n'ont pas d'autre choix que de la vendre à des syndicats américains. Voilà comment la ferme familiale sera touchée. Voilà comment l'entreprise familiale sera atteinte.

Certains politiciens ont colporté le principe de la Commission Carter comme l'autre compagnie Carter a colporté ses pilules pour le foie. Les agriculteurs, les éleveurs, les petits hommes d'affaires et les salariés qui ont investi leurs capitaux avec soin afin que leurs enfants puissent partir dans la vie du bon pied, souffriront tous si on met en œuvre les recommandations de la Commission Carter. Les recommandations se trouvent aux pages 541 et suivantes du troisième volume. Si j'en ai le temps, je montrerai que les dispositions de la nouvelle mesure à l'égard des dons dépassent de loin la doctrine Carter. La loi modifiée remplacera la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, qui datait du 1er janvier 1959. Cette dernière avait remplacé en 1959 la loi fédérale sur les droits successoraux, qui était en vigueur depuis 1941.

Pendant la dernière campagne électorale, les néo-démocrates ont dit aux cultivateurs de l'Ouest que le rapport de la Commission Carter était l'événement marquant depuis l'invention de la pilule Carter. Ils disaient aussi: «Nous sommes les amis des agriculteurs. Ce sont ces richards de la ville qui vous volent tout votre argent. Ce sont eux qui empochent les millions.» J'espère que ces socialistes ne reviendront pas dans les régions agricoles comparer le rapport de la Commission Carter à Carter et à sa pilule.

• (4.50 p.m.)

Du temps où mon père m'amenait aux réunions électorales, j'ai entendu maintes fois M. Coldwell; il disait que toutes les terres de l'Ouest canadien étaient hypothéquées et que le gouvernement aurait pu tout aussi bien en être le propriétaire. Je ne vois pas que le Nouveau parti démocratique ait beaucoup changé depuis la publication du manifeste de Regina. En passant, je me suis toujours demandé pourquoi on l'avait appelé le manifeste de Regina. Il fut rédigé à l'hôtel Palliser, à Calgary. Mon ami de Regina Lake Centre connaît Calgary, puisqu'il a épousé une fille de l'endroit.

Voyons maintenant ce que Carter avait à dire:

Pour juger le système actuel, il est également utile de comparer le niveau des impôts sur les successions au Canada à ceux qui sont en vigueur au Royaume-Uni et aux États-Unis. Le tableau 17-1 indique, pour certaines catégories de successions, la portée de l'impôt dans chaque pays. Les chiffres qui s'appliquent au Canada et aux États-Unis sont réduits jusqu'à un certain point, car ils ne tiennent pas compte des impôts des provinces ou des États qui ne peuvent être dégrevés.

Telle était la situation avant qu'on ne mette en œuvre le bill à l'étude qui ira au comité avec les instructions indiquées.

Il est évident que le niveau actuel de l'impôt sur les successions au Canada est bien inférieur à celui du Royaume-Uni, mais que sauf pour les successions très importantes, il est plus élevé que celui de l'impôt en vigueur aux États-Unis. Dans ce dernier pays en particulier, l'impôt est remarquablement plus bas sur la partie de la succession qui passe à la veuve.

Autrement dit, Carter signale d'abord que l'impôt est plus élevé en Grande-Bretagne qu'au Canada, et que les États-Unis ont un taux d'impôt inférieur. Pourquoi devrions-nous payer les mêmes impôts qu'en Grande-Bretagne. Le Canada est un pays riche. Nous avons nos mines, nos fabriques, nos terres agricoles; nous avons nos troupeaux dans les pâturages de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Ces ressources, convenablement exploitées, augmentent le produit national brut de la nation et assurent le revenu nécessaire pour donner aux Canadiens les services qu'ils réclament.

Si le gouvernement retire les capitaux à la jeune génération qui a les connaissances techniques, comment les Canadiens se procureront-ils les fonds nécessaires pour agrandir leurs ranches, leurs mines, leurs troupeaux de bovins et d'autres industries? Autrefois, la Grande-Bretagne avait un type d'économie différent. C'était une île qui faisait entrer à bon marché des matières brutes de ses colonies, les usinait et exportait les produits finis sur d'autres marchés. Pourquoi devrions-nous acquitter les mêmes impôts élevés que la Grande-Bretagne surtout lorsque nous voulons mettre en valeur le Nord de notre pays et lorsque nous avons la clairvoyance d'exploiter des idées et l'initiative nécessaire pour les réaliser? Voilà la forme de société où je vis, du moins, où j'ai toujours cru vivre. Les gens sont libres au Canada d'investir leurs capitaux. Voilà pourquoi ceux qui étaient industrieux sont partis dans l'Ouest.

Pour en revenir au rapport Carter, je vais citer un extrait du troisième volume et j'espère que les membres du NPD n'iront jamais raconter cela aux cultivateurs, même pour recueillir des votes, parce que ce sont des sujets qui les mettent en émoi:

Quoiqu'il nous ait été impossible d'obtenir des preuves de cette prétendue influence fâcheuse de l'impôt successoral, il nous semble raisonnable de conclure que les impôts sur la valeur d'une entreprise inciteront, en certains cas, le propriétaire à vendre son entreprise, en tout ou en partie. Il

est fort improbable que la vente d'entreprises résultera d'un seul motif, et si l'impôt successoral y contribue, ses conséquences varieront chaque fois. Supposons toutefois un cas extrême où l'on vend une entreprise uniquement pour acquitter l'impôt; le résultat de cette vente pourra être bon ou mauvais au point de vue économique, selon que cette transaction devance ou non les perspectives de l'entreprise.

Il dit la même chose au sujet des fermes. Je parle bien entendu de M. Carter, le grand socialisant. Voilà la bible dont s'emparent les membres du Nouveau parti démocratique pour faire leur campagne. Voici maintenant le grand mot, le coup de grâce:

Il est difficile de défendre la thèse voulant que la prospérité des entreprises tende à s'accroître parce que ces entreprises restent à la même famille.

Autrement dit, M. Carter a demandé pourquoi avoir transmis les fermes et les entreprises à des familles. Elles seraient peut-être mieux placées entre les mains d'étrangers, il vaudrait peut-être mieux pousser les fils de l'exploitant à quitter la ferme. Est-ce le langage que le Nouveau parti démocratique tenait en Saskatchewan lorsqu'il y remportait des sièges dans les circonscriptions agricoles? Je ne le pense pas. En a-t-il tenu un pareil à la petite entreprise? Personne n'exploite une entreprise, quelle que soit son importance, au Canada à l'heure actuelle, à moins d'un quart de million de dollars. D'ailleurs, ce sont des broutilles, à la suite de la période inflationniste que nous venons de traverser. Carter recommande que...

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur. Pour rétablir les faits, puis-je demander au député si ce n'est pas le député de Prince Albert, alors qu'il était premier ministre, qui a institué la Commission Carter sur la fiscalité?

**M. Woolliams:** J'affirme sans hésiter qu'il n'en a pas rédigé le rapport. C'est M. Fleming qui a nommé M. Carter. Je lui ai dit, et il l'a lui-même reconnu,—qu'il commettait une grave erreur. M. Carter devait étudier l'à-propos de modifier les impôts sur le revenu et sur les biens transmis par décès, non pas rédiger une bible socialiste. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je n'ai pas à me charger des péchés du cabinet Diefenbaker, n'ayant jamais eu l'honneur d'en faire partie.

Ces recommandations me font penser aux petites pilules Carter pour le foie. Mon honorable ami est trop intelligent, je pense, pour en recommander l'emploi aux cultivateurs. Je veux que les cultivateurs de la Saskatchewan sachent ce que leur vote a entériné, surtout dans les régions où l'on s'est prononcé pour le socialisme. Étant originaire de l'une de ces régions, je n'ai jamais compris comment on pouvait souscrire à cette doctrine. Si les gens de ces régions ne sont pas des capitalistes, il ne s'en trouve pas au Canada.

Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) n'aime pas entendre parler de fermes à caractère socialisant. S'il s'agit de gagner les faveurs des électeurs agricoles, il faut alors dire comme lui. Les candidats au poste de député fédéral doivent se demander si la mesure nuira à leurs chances de succès aux prochaines élections.

Mais je vais continuer ma citation du rapport de la Commission Carter:

Le régime fiscal n'a pas pour objet de causer la vente d'entreprises, ni de les protéger contre la vente. Le prélèvement de l'impôt doit se faire avec le plus d'impartialité possible. Cependant, il ne découle pas de ce principe qu'il faille accorder un traitement de faveur au contribuable qui choisit de placer ses biens de telle sorte qu'ils soient difficilement liquidables par rapport à d'autres contribuables qui possèdent des biens liquides.

Qu'importe, semble dire Carter, si l'impôt sur les successions ou ce nouveau bill fiscal, qui bat Carter sur son propre terrain, pousse le fermier à vendre ses possessions, le commerçant à vendre son commerce, la famille à vendre les actions qu'elle détient dans une grande entreprise dont elle a le contrôle; ces biens passeront simplement aux mains des étrangers. Peu importe si un grand-père a pu, de peine et de misère, mettre sur pied un commerce ou une industrie pour laisser quelque chose à ses héritiers; qu'on détruise ce patrimoine. Ce système est unique au monde.

Si les modifications proposées sont adoptées, nous risquons de ruiner les petits commerces du Canada, les fermes et les ranchs. Même les salariés, comme les sous-ministres qui touchent environ $45,000 par an, qui font des placements ou qui acquièrent des titres d'une société quand ils prennent leur retraite, ne pourront pas en faire bénéficier leurs enfants. Pourtant, le rapport Carter déclare qu'il n'y a rien de mal à cela.

La société T. Eaton est l'une des entreprises familiales les plus riches du Canada. L'aïeul a fait plus pour développer l'Ouest que n'importe quel autre industriel canadien encore en vie. Les fermiers ont pu s'approvisionner grâce à ses catalogues. Il est tragique que, à la suite de ces mesures, son petit-fils soit peut-être forcé de vendre l'entreprise à des Américains, ou de la céder à l'État.

A Weyburn, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que les fermiers incompétents devaient disparaître. J'ai une coupure de journal reproduisant son discours. J'ai été fort surpris de lire cela.

Que les députés sachent que la situation au Canada n'est pas du tout la même qu'en Grande-Bretagne. Dans notre pays, les capitaux doivent être entre les mains de gens qui

ont le savoir, l'esprit d'initiative, l'esprit créateur et l'audace qu'il faut pour mettre en valeur les ressources abondantes dont tous les coins du pays sont dotés. Il en est de même dans l'industrie pétrolière. Le développement économique de la Grande-Bretagne provient de la transformation de matières premières achetées à vil prix dans le monde entier, et de la vente des produits finis sur un marché exclusif.

Au Canada, d'autre part, nous avons les matières premières. Nous avons donc besoin de capital dans le secteur privé pour transformer nos propres matières premières en produits finis et pour posséder nos propres industries afin de créer de l'emploi pour les Canadiens. Je dis créer de l'emploi pour tous les Canadiens. Comme je l'ai dit un jour à Drumheller, lorsque les mines de charbon sont fermées, les mineurs sont en chômage.

• (5.00 p.m.)

Seuls la production et le commerce peuvent accroître le produit national brut pour permettre à notre grand pays d'assurer aux gens les services et les chances égales qu'ils exigent. Si le gouvernement canadien continue d'accroître les impôts sur les successions et de réduire les exemptions, les capitaux se faisant de plus en plus rares, les États-Unis finiront par posséder encore plus de nos industries qu'ils n'en possèdent déjà. Le rapport Watkins sera jeté dans la poussière de charbon. Carter a dit: prélevez des impôts mais donnez des services. Les députés du N.P.D. parlent des pays scandinaves. Lors de mon séjour au Danemark, j'ai parlé aux chauffeurs de taxis qui m'ont assuré qu'aucune possibilité ne leur était offerte.

Un plus grand nombre d'entreprises commerciales, de fermes, de ranchs, de mines, d'industries seront vendus à l'encan et passeront aux mains d'Américains. Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais, je le répète, bien des fermes en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta, sont déjà aux mains de compagnies américaines. Comme le dit Carter, que voulez-vous que l'on fasse s'il faut vendre la ferme, le ranch, ou le petit commerce pour acquitter des droits de succession exorbitants. Suggestion: vendez-les, débarrassez-vous des employés.

Aujourd'hui, si l'on veut une entreprise agricole, un ranch ou un petit commerce rentable, il faut investir au moins $250,000. Cela ne me fait pas peur. Si l'on additionne le prix des terrains dans les régions rurales, ou dans les régions urbaines au prix de l'équipment agricole ou commercial, on verra que je ne mens pas.

Examinons maintenant certains chiffres. Je tiens à les consigner au compte rendu car certains éléments de ce bill ont été déformés.



Prenons une succession évaluée à $100,000 et qui doit être léguée à deux fils de 25 ans. Ne me demandez pas ce qui arriverait si leur âge variait d'un an à 25 ans; il faudrait un ordinateur pour calculer cela. Pour une succession de $100,000, l'impôt serait de $8,700 aux termes de la mesure proposée. Pour une succession de $150,000, il serait de $21,000; pour une succession de $200,000, de $36,200; pour une succession de $300,00, de $75,700. Cela représente une augmentation de 25 p. 100 par rapport à l'ancien taux. Pour une succession de $500,000, l'impôt serait de $174,200, soit une augmentation de 40 p. 100. Pour une succession de $750,000, il serait de $299,200, 40 p. 100 de plus. Pour une succession de 1 million de dollars, il serait de $424,200, 35 p. 100 de plus. Pour n'importe quelle petite industrie, dans les milieux commerciaux ordinaires, 1 million de dollars n'est pas beaucoup. Si vous avez une presse à imprimer à Calgary ou à Toronto, un investissement de 1 million n'est plus une grosse affaire.

**Une voix:** Qu'est-ce qu'un million?

**M. Woolliams:** Je suis heureux qu'un libéral ait crié cela. C'est ce qu'avait dit C. D. Howe. Mais l'impôt sur un million est de $424,000. Ce bill a pour effet de rogner les capitaux de sorte que les enfants devront emprunter de l'argent dans un monde où règne la concurrence, où l'on a affaire aux syndicats et compter avec la main-d'œuvre. Je ne m'en plains pas, mais il est difficile de survivre. Ces chiffres ne révèlent pas tout. Si la succession d'un mari s'élève à $200,000 et que la femme ait hérité de $20,000 au cours de sa vie, disons de son père, et qu'elle désire garder son héritage dans sa famille, le taux d'imposition sur sa succession portera sur le montant total de $220,000. Le taux ne peut être de 100 p. 100. Le ministre des Finances (M. Benson) déclare avec bonté que lorsque les enfants auront le magot, ils ne payeront que 50 p. 100.

Les ordinateurs du ministre vont être tenus occupés à mémoriser notre numéro de sécurité sociale afin que personne ne puisse échapper à la hache de la sécurité sociale. Lors de la distribution des cartes de sécurité sociale, on nous avait dit qu'elles seraient sans conséquence. Aujourd'hui, voilà que le numéro passe dans la machine. Mademoiselle Judy LaMarsh admet dans son livre qu'elle a dressé la liste de tous les Canadiens par leur numéro. Voilà la camisole de sécurité sociale que nous avons revêtue et ce à quoi souscrivent nos bons amis. Le temps ne me permet pas d'entrer dans le détail de la fiducie entre mari et femme, mais une chose est certaine: la pilule Carter d'entité familiale a été remise à tous les Canadiens et le gouvernement leur dit de l'avaler. C'est le traitement à l'huile de

ricin—ouvrez la bouche et nous allons vous appliquer le remède qui vous soulagera.

Aux termes du bill, l'exemption accordée aux enfants qui héritent d'une propriété diminue progressivement à partir de un an jusqu'à cinq. Elle s'établit, je crois, à $35,000 à un an et à $25,000 à l'âge de 25 ans. On a vraiment pris la grosse bouchée avec l'impôt sur les dons. Sous l'ancienne loi, vous pouviez consentir un don de $4,000 ou vous aviez les moyens de vous en permettre un qui était exempt d'impôt et qui pouvait représenter la moitié de la différence entre votre revenu imposable et de votre impôt. Si ce revenu imposable s'établissait, par exemple, à $35,000 et votre impôt à $12,000, la différence était de $23,000 et vous pouviez par conséquent faire un don de $11,500. Vous pouviez donc donner $11,500 si votre revenu s'établissait à $35,000 cette année-là et si votre impôt était calculé sur ce montant. Vous pouviez aussi consentir durant votre vie un don de $10,000. Nous sommes au courant des ententes qui existaient entre père et fils. Le père vendait sa ferme au fils, celui-ci versait un paiement de $4,000 par année et recevait un don de $4,000. Voilà comment les biens de famille étaient transmis en dons, ce qui permettait au fils d'en détenir les titres et de les exploiter.

Aujourd'hui, le plafond sur les dons est de $2,000 et ils deviennent cumulatifs. Par exemple, si à votre mort votre succession est de $300,000 et que vous ayez fait des dons d'un montant global de $125,000, vous paierez des droits sur une succession d'une valeur totale de $25,000. Puis, vous calculez l'écart entre un montant minimum et maximum, ou quelque chose en ce sens. Ne me demandez pas de l'expliquer; comme on dit, Dieu seul le comprend actuellement, mais certains spécialistes feront les calculs. L'impôt sur les dons est ajouté à la succession, de sorte que vous payez un impôt même sur l'impôt sur les dons. Le ministre hoche la tête. Je ne peux pas vous révéler le nom de celui qui m'a transmis ce renseignement, mais il dirige une société de fiducie au Canada. Si on met ma parole en doute plus tard, je dévoilerai son nom. Je vois mon ami le cultivateur qui hoche la tête. Il est spécialiste, moi pas, mais je me suis renseigné.

Nous savons tous que des impôts raisonnables sont une nécessité, mais des droits successoraux élevés et croissants sonnent le glas pour les enfants qui héritent d'une fortune qui leur permettrait de développer les ressources nationales. Quelle est la différence entre ce régime et l'État socialiste, en URSS ou ailleurs dans le monde? J'ai entendu le chef néo-démocrate dire au cours du débat sur le Règlement qu'il y a deux façons d'établir un régime totalitaire: la révolution—et des tentatives sont faites en ce sens—et la ruse. Il a dit avoir rencontré le premier ministre à une réunion politique, il y a quelques années. Selon lui, le premier ministre ne dit jamais un mot de trop ou de moins et il n'a pas l'intention de le faire; il utilise la ruse pour dominer le pays. Voilà une autre méthode pour s'emparer des fermes. Ce n'est pas celle que l'on utilise en Russie; ici, on procède par imposition.

• (5.10 p.m.)

J'ai deux ou trois choses à ajouter. J'ai été fort impressionné par la conférence fédérale-provinciale pour la raison suivante: le gouvernement fédéral a appliqué des mesures fiscales dans des domaines réservés aux provinces. Nous avons observé l'application d'impôts fédéraux dans ces domaines comme moyen de changer la constitution sans approbation ou réforme et sans y apporter de modification. Je n'ai pas le temps de citer le texte intégral de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui énumère tous les domaines de compétence provinciale, dont l'assurance frais médicaux.

Je ne devrais peut-être pas dire que l'assurance frais médicaux ressortit exclusivement aux provinces, mais c'est un domaine où a légiféré le gouvernement fédéral. Il a fait avaler la pilule aux provinces en leur promettant des négociations. Le gouvernement actuel a laissé entendre qu'il consulterait les provinces seulement une fois qu'elles auraient assimilé la pilule. Autrement dit, on ne va pas voir le médecin d'abord, on commence par prendre la pilule et on va le voir ensuite. Cela s'appelle du fédéralisme coopératif. C'est ce que fait le gouvernement en l'occurrence lorsqu'il légifère dans les domaines provinciaux.

Certains demandent à quoi bon s'en préoccuper puisque les trois quarts de l'argent reviennent aux provinces? Le premier ministre adjoint de la Saskatchewan (M. Stewart) a dit ne pas vouloir ce genre de mesure et que le gouvernement fédéral devrait s'abstenir de toucher aux domaines provinciaux. Le premier ministre a dit, lui, qu'il voulait que l'État se tienne à l'écart des chambres à coucher. Nous voulons un gouvernement central fort mais, s'il se propose de survivre, il ferait mieux de se tenir à l'écart des domaines provinciaux.

Il faut se rappeler qu'en fin de compte, c'est toujours le contribuable qui paie. C'est lui qui débourse les fonds nécessaires aux programmes fédéraux et provinciaux. Consulter les provinces une fois les mesures en vigueur, c'est comme donner d'abord la maladie au patient et lui faire avaler ensuite la pilule accompagnée d'eau.

Dans leurs promesses, les membres du NPD insistent sur l'application du rapport Carter

aux cultivateurs et aux entreprises. Ils ne voient pas pourquoi ils s'opposeraient à cette loi, si ce n'est que les votants pourraient percevoir la réalité. Cette éventualité les effraie. Jamais aucune déception...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est expiré, sauf si la Chambre l'autorise à l'unanimité à continuer.

**Des voix:** D'accord.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, je puis terminer en moins de deux minutes. On n'aura jamais connu une aussi amère déception. J'ai grandi avec le parti en Saskatchewan. Il fut, sous bien des rapports, un grand parti réformateur. Il s'efforçait, en Saskatchewan, de l'emporter sur les candidats libéraux ou conservateurs et d'apporter des réformes, mais lorsqu'il a dit aux cultivateurs de l'Ouest canadien qu'il fallait donner suite aux recommandations de la Commission Carter pour pouvoir prélever de l'argent des millionnaires et en laisser aux fils des cultivateurs, il ne disait pas la vérité. On racontait cela à bien des candidats, dans la documentation qui leur parvenait de leur bureau central. Ils n'avaient même jamais vu les volumes du rapport de la Commission Carter.

J'espère que les journaux relèveront mes propos d'aujourd'hui. Je suis peut-être égoïste, mais presque tous les cultivateurs sont abonnés au *Western Producer,* financé par le Syndicat de blé de la Saskatchewan. C'est la publication par excellence que lisent les fermiers de l'Ouest canadien, car elle est publiée par la coopérative des agriculteurs, le Syndicat de blé de la Saskatchewan. J'espère que mes remarques y seront publiées afin que les cultivateurs de la Saskatchewan se rendent compte que le Nouveau parti démocratique ne leur a pas dit la vérité. Ils font mieux de se tenir sur leurs gardes, car leurs fils vont perdre leur ferme. C'est bien dommage pour les libéraux, qui ont tenté d'être plus socialistes que la CCF et le Nouveau parti démocratique. Il y a bien des libéraux chez nos vis-à-vis qui sont de vrais libéraux et je suis persuadé qu'ils doivent se sentir très mal à l'aise.

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, j'hésite quelque peu à prendre la parole en ce moment, car je crains que le contraste entre mon préopinant et moi soit si frappant que quelques députés ne se laissent aller au sommeil. De toute façon, je voudrais dire quelques mots sur ce projet d'impôt, qui a suscité tant de controverse au pays.

L'aspect le plus contestable de la nouvelle proposition fiscale du ministre des Finances (M. Benson) semble être celle qui a trait à l'impôt sur les biens transmis par décès et sur les dons. En vertu de la nouvelle proposition, l'impôt est supprimé lorsque la succession passe d'un conjoint à l'autre, mais le taux de l'impôt augmente de façon radicale lorsque la succession passe à une fille ou à un fils. J'ai entendu dire par un député ministériel: nous recouvrerons notre argent un peu plus tard, mais nous en aurons davantage, aussi, peu nous importe d'attendre. C'est sûrement vrai.

On peut dire à juste titre que cette proposition fiscale inquiète beaucoup l'ensemble du pays et que le gouvernement n'a jamais reçu autant de lettres de protestation au sujet des autres problèmes étudiés par la Chambre, y compris le projet de loi sur l'avortement. Lorsque la présentation d'une mesure provoque tant de discussions, c'est qu'elle comporte un défaut. Voici un extrait d'une lettre que j'ai reçue du président de l'Investment Dealers' Association de Toronto.

> L'application de cette mesure réduirait sérieusement, à notre avis, les capitaux disponibles pour les projets futurs d'aménagement du Canada et nuirait à la mainmise canadienne sur notre industrie nationale. Il est évident que toute diminution des investissements de capitaux réduira les possibilités d'emplois pour notre main-d'œuvre en expansion.
>
> Nous demandons instamment qu'on ne prenne aucune mesure fondée sur ces propositions avant que soient analysées et évaluées toutes leurs conséquences.

Le Conseil économique de l'Ontario a fait la déclaration suivante dans son rapport sur les taxes de transmission, leurs conséquences pour la productivité et pour notre mainmise sur notre économie:

> De savants critiques ont débattu, pendant de nombreuses années, le pour et le contre des taxes de transmission. Ces critiques étaient presque toujours des hommes de loi préoccupés par la justice ou par l'impartialité démontrées plutôt que par les conséquences économiques.
>
> La concentration injustifiée de la richesse qui résulte de l'absence complète de taxes de transmission tend à détruire les stimulants qui contribuent à la productivité.
>
> D'autre part, la surimposition des taxes de transmission a le même effet ...

C'est ce qui se produit dans le cas présent. Le rapport continue en ces termes:

> ... non seulement en réduisant la tendance impérieuse de la nation à épargner et à bâtir, mais en contribuant à la perte de la mainmise des Canadiens sur leurs ressources matérielles.
>
> Il doit certainement y avoir un moyen terme. Quel est-il et dans quelle mesure nos pratiques s'en rapprochent-elles?

En vertu de l'ancien régime fiscal en vigueur aux jours heureux d'antan, si une propriété valait $40,000 au moins, on ne payait aucun impôt successoral. Lorsque sa valeur atteignait 1 million et demi, elle entrait dans la catégorie de l'impôt successoral de 50 p. 100 et l'on payait 54 p. 100 sur une propriété dont la valeur dépassait 2 millions de dollars. Tels étaient les tarifs. En

vertu du système actuel, l'exemption est fixée à $50,000 et, comme l'a mentionné le préopinant, si la propriété est encore plus importante, l'imposition commence à $20,000.

Je ne puis m'empêcher ici de critiquer le ministre car on a fait croire au public qu'il s'agissait, en fait, d'une exemption de $50,000. L'impôt sur ce qui reste est augmenté au point qu'une succession valant $300,000 serait taxée jusqu'à 50 p. 100 de sa valeur. Un tel impôt signifierait, de fait, la confiscation de la moitié des avoirs de la succession. C'est une menace pour la ferme familiale, car très peu d'héritiers seront en mesure d'assurer le financement d'un tel impôt et de continuer l'exploitation de la ferme, surtout s'il y a des frères et sœurs qui veulent leur part de la succession en argent liquide. Dans tout le pays, les cultivateurs et les dirigeants agricoles sont bouleversés par cette situation. La disparition de la ferme familiale en sera le résultat final, et cela aura sans doute pour effet immédiat de tuer tout désir de constituer un bien de famille puisque à la longue, cette famille sera de toute façon dans l'impossibilité de le conserver. Qui tient à travailler dans ses vieux jours pour le seul profit du percepteur des contributions?

Un cultivateur m'écrit ceci:

Il faut conserver la ferme familiale. A mon avis, les fermes constituées en sociétés, surtout lorsqu'elles sont financées par de grandes sociétés de provende, par des sociétés pétrolières et autres sociétés géantes, sont celles qui devraient être le plus taxées car elles feront certainement disparaître les fermes familiales.

Telles sont les organisations qui paieront le moins d'impôts grâce à cette proposition. L'impôt passe pour elle de 54 p. 100 à 50 p. 100. Ce cultivateur poursuit:

Si l'on protégeait les fermes d'une importance moyenne, cela permettrait à plus de gens de gagner leur vie et les prix pourraient être plus raisonnables. Je voudrais voir les gouvernements encourager les petits exploitants et ne pas les obliger à tout abandonner pour grossir l'armée des chômeurs.

• (5.20 p.m.)

Il continue:

Si la tendance actuelle vers des fermes de plus en plus grandes se poursuit, nous aurons un plus grand nombre de chômeurs, une crise du logement plus aiguë, un plus grand nombre de villes-fantômes. Qu'adviendra-t-il des localités dont la subsistance dépend des fermiers des environs? Bonnyville, dont la population dépasse 2,000 habitants, en est un exemple ...

C'est une ville de ma circonscription,

... L'agriculture est la seule industrie Où irait toute la population s'il ne restait que quelques fermiers pour cultiver tout le territoire de la municipalité?

Il faut préserver la ferme familiale, car elle est le fondement de l'agriculture canadienne. Elle fait partie intégrante de la société canadienne, et elle pourrait fort bien disparaître en une génération si cette nouvelle taxe était perçue. Je vais citer un passage d'une autre lettre que m'a adressée un fermier de ma circonscritpion. Elle résume assez bien la plupart de celles que j'ai reçues à ce sujet. Je cite:

Je vous écris pour vous faire savoir que je désapprouve de toutes mes forces des nouveaux droits de succession que l'on se propose d'imposer aux petites successions, surtout aux fermes ...

Les fermes de notre région sont rentables, grâce surtout à la bonne gestion de leurs propriétaires. S'il fallait sacrifier des terres, des bestiaux ou d'autres biens pour acquitter des droits de succession élevés, cela pourrait aboutir au démembrement des fermes. Je prétends que cela serait injuste, surtout que la plupart des héritiers auront passé une bonne partie de leur vie à aider leur père (ou leur mère) à exploiter et faire prospérer la ferme familiale.

Le député de Provencher (M. Smerchanski) a dit hier soir qu'aux termes de cette nouvelle mesure, on pourrait payer moins d'impôt si l'on savait s'organiser. Je suppose que ce cultivateur a pu anticiper cette déclaration, car il a poursuivi:

Si le propriétaire était sûr de vivre jusqu'à un âge déterminé, il pourrait prendre des dispositions en vue de léguer la ferme aux héritiers, mais comme cela arrive trop souvent, il peut mourir subitement pendant qu'il est encore propriétaire. Les héritiers seront peut-être alors obligés de renoncer à la plus large part de leurs moyens d'existence pour payer cet impôt sur les biens transmis par décès.

Le plus souvent, ce sont des «grosses compagnies» qui achètent ces entreprises. A mon avis, ce nouvel impôt va éliminer la ferme familiale chère à ceux d'entre nous qui sommes fiers d'être indépendants et de ne dépendre de personne. On met assez de bâtons dans les roues aux travailleurs comme cela, la seule chose qui les pousse encore à travailler, c'est l'idée de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage. Nous sommes des êtres humains, des individus, et non pas des données statistiques poinçonnées sur la carte d'un ordinateur.

Cela résume assez bien ce que l'on pense dans ma circonscription, et je crois pouvoir le dire sans me tromper, dans l'Ouest aussi, voire même dans l'Est. Pour moi, cette proposition n'est qu'un autre pas dans la voie où s'est engagé le gouvernement, en grignotant petit à petit nos libertés individuelles. Notre gouvernement semble obsédé par le caractère obligatoire des mesures. Depuis 1963, il a proposé le programme de pension obligatoire, le programme d'assurance frais médicaux obligatoire et un projet de loi pour modifier le Code criminel, comportant tant d'articles, tant de sujets différents, qu'il est impossible de se sentir libre de les discuter un à un et de voter dans chaque cas particulier.

J'ai écouté certains députés ministériels au sujet du bill à l'étude; il semble qu'on doive maintenant avoir honte de ce qui naguère

était jugé des traits louables ou acceptables: l'ambition personnelle et l'initiative nécessaires pour faire fortune. Il n'y a rien de honteux, selon moi, à ce qu'un cultivateur ou un homme d'affaires veuille faire fortune et assurer ainsi la sécurité des siens. Le député de Provencher a parlé de paiements échelonnés pour les droits successoraux et ainsi de suite. J'ai trouvé ses commentaires fort intéressants et je voudrais vous en citer un.

Peu importe comment on fait le partage, cela devient un appât fiscal pour le gouvernement fédéral.

Cela semble un peu paradoxal en comparaison de la teneur générale du discours du député, mais c'est simplement une de ses affirmations. Le député de Coast Chilcotin (M. St-Pierre) a parlé comme un conservateur pendant la majeure partie de son discours à l'exception de la fin et j'aimerais en citer des passages. Il a dit entre autres:

J'aimerais maintenant parler du nouveau taux d'impôt sur les biens transmis par décès applicable à la succession de $100,000.

Je veux commenter le cas où l'impôt est le plus lourd, celui de l'héritage laissé en bloc par un veuf à un seul fils, et non pas à deux ou trois. Aux termes de la loi actuelle, ce fils paierait $10,200 d'impôt. Aux termes de la loi proposée, il devra payer $13,200, soit $3,000 de plus, ce qui est beaucoup et constitue une menace pour l'existence de la ferme familiale.

Les ministériels devraient en tenir compte. Le député de Coast Chilcotin a également déclaré:

L'État, selon moi, a non seulement le droit d'imposer des impôts sur les biens transmis par décès, mais il en a le devoir. La solution est bien nette. Sans droits successoraux pour empêcher que les fortunes familiales fassent pyramide, nous verrons naître une aristocratie héréditaire de l'argent. Elle ne sera pas très différente d'une élite fondée sur les titres nobiliaires. Elle gagnera en puissance dans les affaires politiques de la nation en vertu de la naissance plutôt qu'en vertu de la valeur individuelle. Je suis convaincu que le régime de classes sous cette forme ou sous toute autre forme est mauvais pour le Canada.

Je ne trouve pas que le pays soit lésé lorsqu'une partie de la succession reste dans la famille. C'est même avantageux pour le Canada. Je recommande au ministre de repenser certaines propositions qu'il a faites en ce sens. Il faudrait considérer davantage les fils et les filles des cultivateurs et des petits commerçants, car n'ont-ils pas, dans certains cas, consacré bien des années de leur vie à établir avec leurs parents la ferme familiale et n'ont-ils pas droit, alors, à un meilleur sort que celui qu'on semble vouloir leur faire?

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger indéfiniment le débat sur ce point, mais il y a certaines choses que je voudrais signaler au sujet des modifications proposées à la loi sur les biens transmis par décès. En premier lieu, je tiens à dire que je suis très étonné du manque de jugement et de perspicacité du ministre des Finances (M. Benson). Assurément, avec son expérience et ses antécédents, le ministre ayant été comptable et vérificateur il aurait dû prévoir le tollé que provoqueraient ces modifications fiscales. Il aurait dû également se rendre compte que la précision et la certitude sont indispensables dans notre législation fiscale. Il m'est absolument impossible de comprendre comment il a pu commettre une telle bévue en proposant ces modifications à la loi.



Je félicite cependant le ministre pour un ou deux aspects du bill. Je suis peut-être égoïste dans les premières félicitations que je lui adresse. En décembre 1963, il y a environ cinq ans, j'ai présenté à la Chambre ma propre résolution pour signaler au gouvernement libéral d'alors que les droits successoraux étaient exigibles six mois après le décès. Par exception, on prolongeait le délai, avec le consentement du ministre, mais on le faisait rarement. Il fallait payer les droits de succession au comptant en moins de six mois. Je proposais alors d'étendre la période et d'appliquer le taux d'intérêt courant. Je constate avec joie que ma proposition a été incorporée au projet de loi.

Je me souviens très bien avoir cité à l'époque l'exemple du cultivateur et de sa femme qui sont morts tous deux intestats, à six mois d'intervalle. Les deux fils du cultivateur travaillaient avec lui dans la ferme. Ils possédaient un troupeau de pur-sang de première qualité. A la mort de la mère, les droits successoraux devaient être payés dans les six mois, et non pas sous forme de bestiaux, de terres ou de bâtiments, mais en espèces sonnantes. L'argent liquide leur manquait. Qu'ont-ils fait? Ils n'avaient pas le choix. Ils ont dû vendre leurs bêtes à l'enchère pour accumuler le montant des droits successoraux. Des années de travail assidu de la part du père et du fils pour élever ce troupeau ont été perdues parce qu'il fallait acquitter rapidement les droits successoraux. Cette situation a maintenant été changée; le ministre a proposé un délai de six ans, et je l'en félicite, même si le problème demeure d'acquitter les droits successoraux à un moment donné.

• (5.30 p.m.)

J'aurais tort de ne pas commenter certaines observations faites hier soir par le député de Provencher (M. Smerchanski). Il a dit entre autres que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne nous étions pas renseignés. Il s'est également plaint que la presse n'avait pas examiné à fond la mesure à l'étude. Je suis sûr qu'il a

dû recevoir autant de lettres sur la mesure que moi et d'autres députés, et j'estime injuste de sa part d'insinuer que nous ne nous étions pas renseignés. Je suis sûr que nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'avons fait autant que lui.

J'espère qu'il fera parvenir le compte rendu des débats à chaque cultivateur et à chaque propriétaire de petite entreprise de sa circonscription afin qu'ils puissent prendre connaissance de ses propos. Après tout—et le député le reconnaîtra volontiers, je pense—nous représentons ici des circonscriptions que nous voulons voir grandir et progresser afin qu'elles contribuent toujours davantage à faire du Canada un pays de premier ordre. Nous voulons favoriser l'industrie et la petite entreprise; nous voulons voir naître des exploitations agricoles rentables; nous voulons voir croître les occasions d'emploi. Le député induit en erreur, je pense, quand il cherche à faire croire que la mesure ne sera pas nuisible aux exploitations agricoles et aux petites entreprises du Canada. J'aimerais qu'il distribue des exemplaires du compte rendu des débats pertinents dans sa circonscription et qu'il laisse aux gens le soin d'en juger par eux-mêmes.

Le député a parlé de dons exempts d'impôt. Vous n'ignorez pas, monsieur l'Orateur, que, d'après les présentes modifications, les dons exempts d'impôt se limitent à $2,000, et non plus à $4,000. Selon le député de Provencher, l'effet est le même puisqu'un mari et sa femme peuvent chacun donner $2,000, ce qui fait un total de $4,000. Je pose la question suivante à l'honorable député: dans quels cas l'épouse qui vit avec son mari paye-t-elle l'impôt séparément? Il en existe quelques-uns naturellement. A titre de contribuable, elle pourra verser $2,000.

**M. Smerchanski:** Elle ne doit pas être contribuable.

**M. Hales:** Si fait, elle doit l'être. Il n'est pas courant qu'un mari et sa femme puissent donner chacun $2,000.

**M. Smerchanski:** Certainement ils le peuvent.

**M. Hales:** Eh bien, nous laisserons aux hommes de loi le soin d'interpréter cette clause. J'ai donné ma propre interprétation. L'honorable député a déclaré que sous l'angle financier, les droits de succession proposés sont équitables. Il a dit qu'à partir du 1er août 1969, on pourrait opter soit pour les anciens taux, soit pour les nouveaux. Je crois qu'il se trompe. A partir du 1er août 1969, il n'y a pas de choix. Le règlement doit être suivi. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, qui aurait dû mieux se renseigner?

**M. Smerchanski:** Vous-même.

**M. Hales:** Si j'ai tort, dites-le.

**M. Smerchanski:** Vous avez tort.

**M. Hales:** Le député prétend que les sociétés paient 60 et 70 p. 100 de leurs bénéfices nets en impôts, compte tenu de l'impôt sur les dividendes, qui atteint 10 à 20 p. 100. A l'entendre, cela est merveilleux. Pensez donc, les sociétés qui doivent payer en impôts 60 ou 70 p. 100 de leurs profits. Comment lui ou tout député qui a des sociétés dans sa circonscription pensent-ils qu'elles puissent subsister si elles doivent payer jusqu'à 70 p. 100 de leurs bénéfices en impôts? Après tout, il faut bien que ces firmes réservent des fonds pour leurs recherches ou pour leurs immobilisations, afin de rester au diapason du progrès et de l'évolution. Je ne vois pas comment elles pourraient tenir le coup avec ce fardeau fiscal accablant.

Pour en revenir aux petites entreprises et aux droits successoraux, j'aurais préféré que le ministre des Finances fasse quelque chose pour aider ces entreprises qui doivent lutter pour se maintenir. Le ministre devrait se promener dans les rues principales de nos villes et de nos villages pour voir combien il y a de magasins vides. Pourquoi sont-ils vides? Parce que les chefs de petites entreprises n'ont reçu aucun encouragement du gouvernement. Au lieu de présenter cette mesure, le ministre des Finances aurait mieux fait d'assurer plus de chances de réussite aux exploitants de petites entreprises.

Un point surtout me vient à l'esprit. Dans des milliers de cas, l'épouse d'un chef de petite entreprise travaille avec son mari, en servant les clients dans le magasin du coin. Mais le mari ne peut déduire le salaire qu'il paie à sa femme comme frais d'exploitation aux fins de l'impôt sur le revenu. Pourtant si elle ne travaillait pas pour lui, il lui faudrait engager quelqu'un d'autre, et le salaire qu'il paierait alors pourrait être déduit comme frais légitimes.

Il y a quelques années, un gouvernement conservateur a déposé la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je ne sache pas que l'on ait fait plus pour aider les petites entreprises. Si cela continue ainsi, on verra toujours plus de magasins vides dans les rues du Canada. On parle beaucoup, en cette enceinte, de l'industrie. J'aime que l'on encourage l'industrie à se développer et à créer des emplois pour nos concitoyens. Mais lorsque les grandes sociétés, les petites entreprises et les cultivateurs ont sur les bras une mesure fiscale comme celle-ci, ils ont tendance à dire: «Autant se retirer des affaires». Et où trouveront-ils acheteurs? Probablement, parmi les sociétés américaines. Nous ne pouvons donc qu'é-

voquer la manière de voir d'un de nos ex-ministres des Finances, M. Walter Gordon, qui nous exhortait à ne pas laisser le Canada tomber aux mains des Américains, mais à favoriser les investissements canadiens dans l'industrie canadienne. Ce n'est pas là le mode de penser du gouvernement actuel. Il se moque bien des nombreuses sociétés qui devront se saborder pour échapper aux droits de succession.

Nous nous rendons compte qu'en vertu des nouvelles dispositions du bill, aucun droit successoral n'est payable lorsqu'une succession passe à l'un des conjoints. Cela paraît bien. Mais en réalité, on ne fait que différer le paiement définitif de l'impôt. Quelle est l'attitude générale au sujet de ces modifications? Bien des gens m'ont dit: A quoi cela sert-il? Autant dépenser notre argent; nous l'avons épargné pour le transmettre à nos enfants, mais l'impôt est tellement élevé que nous ferions aussi bien de le dépenser.

Quel sera l'effet de cette mesure? Pareille attitude ne peut qu'encourager l'inflation. C'est jeter de l'huile sur le feu de l'inflation et Dieu sait que nous voulons éviter ce mal à tout prix, car c'est notre plus grand ennemi à l'heure actuelle. Néanmoins, le gouvernement présente des mesures qui ne feront qu'aggraver la situation et je ne puis voir pourquoi il veut faire adopter cette mesure en ce moment.

• (5.40 p.m.)

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) l'a déjà demandé, quel est l'objectif du gouvernement? Forcer les pères de famille à vendre leurs biens? Ils ne veulent pas encourager leurs fils ou leurs héritiers à prendre en main la ferme ou l'entreprise familiale.

Tout comme les autres députés sans doute, j'ai reçu un abondant courrier sur la question, plus que sur toute autre question débattue à la Chambre. Je ne donnerai pas lecture de toutes ces lettres, mais il y en a une en particulier qui m'a fort bouleversé. L'auteur n'en est plus au printemps de la vie. Voici ce qu'il dit:

> Apparemment tous les partis politiques se foutent des électeurs qui ont des biens substantiels. Le mot d'ordre semble être: «Volons-les!» Ils réussiront peut-être pendant un certain temps.
>
> Je veux mentionner deux points. Mon gendre a obtenu un doctorat en science de l'Université McGill après avoir obtenu une maîtrise ès arts de l'Université Queen's. Lui, sa femme, Marjorie, et leur famille vivent aux États-Unis. Leur rêve était de revenir au Canada, mais plus maintenant. Ils seraient insensés de revenir dans ce pays et je le leur ai dit. John a demandé la citoyenneté américaine.
>
> [M. Hales.]
>
> L'autre incident m'a été raconté par un homme d'affaires de Galt, depuis le début de l'année. L'un de ses amis a pris sa retraite. Il habitait au Michigan. Il avait songé à s'établir dans une ville canadienne du voisinage, près de Galt. Il vérifiait les conditions avec un banquier de cette ville, quand ce dernier lui a signalé qu'il était insensé de revenir au Canada. L'homme et sa femme habitent maintenant en Floride. La même chose pourrait se répéter souvent au pays. Si ma femme et moi avions seulement dix ans plus jeune, ma foi je disparaîtrais d'ici en vitesse. Après 52 ans consacrés au commerce de la chaussure, je découvre maintenant qu'il m'est presque impossible de transmettre mes économies durement accumulées à mes petits-enfants ...
>
> Je m'excuse de ma longue lettre. A la fin je regrette d'être Canadien.

N'est-ce pas une triste fin de lettre? Voici un homme au crépuscule de la vie, qui s'est consacré au commerce de la chaussure depuis 1909, et qui avoue regretter d'être Canadien. Nous ne voulons pas de cette sorte de choses au pays. Nous voulons que nos Canadiens puissent travailler et épargner, manifester leur initiative et recevoir la récompense de leurs efforts. Il n'est que naturel pour le travailleur acharné de songer à épargner un peu pour transmettre ses économies à ses enfants. Il paie des forts impôts sur cet argent. Il devrait pouvoir transmettre une partie de ses économies après l'acquittement de l'impôt. Je ne soutiens pas qu'il faille abolir complètement les droits successoraux, mais il faudrait, je pense, exercer une certaine discrétion dans l'imposition des biens transmis par décès.

Comme je l'ai dit au début, je ne vais pas trop m'étendre sur ce point. Je songe aux petits commerçants et cultivateurs, ceux de ma circonscription qui exploitent une entreprise et veulent survivre, prospérer et recevoir une certaine rémunération de leur travail. Je ne veux pas que les propriétaires d'entreprises, grandes et petites, viennent me dire: «A quoi bon? Autant tout vendre.» S'ils doivent vendre, ce sera aux Américains qui vont s'emparer ainsi de notre pays. Aucun député, je crois, n'espère un tel dénouement, mais le jour n'en est pas loin si le gouvernement continue à imposer les Canadiens comme il se propose de le faire.

**M. Smerchanski:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le préopinant a cité un extrait de la page 5682 du hansard, la seizième ligne du bas, et il a raison de dire que ce devrait être «jusqu'au 1er août 1969», au lieu de «à compter du 1er août». C'est plus conforme au projet de loi. Je tiens à le remercier de m'avoir signalé la chose.

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, je manquerais à mon devoir si je ne profitais de l'occasion pour prendre la parole et exprimer vigoureusement mon opposition à certaines des répercussions du bill C-165 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

D'abord, je suis non seulement consterné mais stupéfait: il y a environ dix jours le ministre des Finances (M. Benson) a pris la parole à la Chambre et donné à entendre qu'il n'avait reçu aucune objection des députés de l'opposition au sujet des modifications proposées. Je félicite le député de Red Deer (M. Thompson) d'avoir pris sur lui de poser la question de privilège à ce sujet en vue de rétablir les faits. Le ministre a fini par admettre qu'il avait reçu huit ou dix lettres des députés de l'opposition.

Je suis un de ces députés de l'opposition. J'ai fait part de mes objections en termes aussi vigoureux que possible par une lettre de deux pages au ministre en date du 22 janvier. Je n'entrerai pas dans les détails, mais j'ai envoyé copie de ma lettre à dix-huit hebdomadaires de ma circonscription afin qu'on sache que l'opposition est au poste à la Chambre des communes. A ce moment là, je m'inquiétais un peu, craignant qu'aux termes du nouveau règlement je n'aie pas l'occasion d'exprimer mes objections. Mais je l'ai, maintenant.

Je n'insisterai pas sur la chose ce soir, car d'autres députés de l'opposition sont entrés dans les détails dans leur analyse des répercussions du bill sur les Canadiens en général, et sur les citoyens que j'ai l'honneur de représenter en particulier. Je songe, en effet, au gran nombre de propriétaires de terres et de petites entreprises familiales. J'ai déjà été cultivateur, et membre d'une fraternité agricole pendant nombre d'années avant d'entrer dans le monde des affaires. Je suis donc entièrement au courant des problèmes que l'application de la mesure à l'étude entraînerait pour l'entreprise et la ferme familiale.

La majorité des Canadiens approuvent sûrement une disposition du bill, c'est-à-dire le transfert sans impôt de la succession d'un conjoint à l'autre à la mort. Cette modification se fait attendre depuis déjà trop longtemps. Mais on constate que le gouvernement est bienveillant d'une part, et qu'il retire de l'argent de l'autre. Comme bien des députés l'ont signalé, c'est précisément là que surgit le problème.

Je devrais peut-être mentionner que dans ma lettre au ministre je recommandais l'abolition des droits de succession. Dans ma province de l'Alberta, on rembourse déjà 75 p. 100 des droits de succession perçus dans la province. Le premier ministre de la Saskatchewan, l'honorable Ross Thatcher, a dit officiellement avoir l'intention de faire la même chose en Saskatchewan; et, si l'on vérifie, on constatera, sauf erreur, que le Manitoba songe à faire de même. Si c'est le cas, il faut croire que les Canadiens, surtout ceux de l'Ouest du Canada, sont contre le fond du bill à l'étude. Pourquoi alors le gouvernement fédéral n'adopte-t-il pas la même façon de penser et ne supprime-t-il pas cet impôt complètement?

• (5.50 p.m.)

Le gouvernement fédéral dira qu'il lui faut les recettes fiscales et j'en conviens. J'estime aussi que le principe d'imposition basé sur l'impôt sur le revenu est le plus équitable. Le gouvernement peut recouvrer sous forme d'impôts supplémentaires sur le revenu des entreprises et des exploitations agricoles, n'importe quel montant qu'il pourrait recouvrer sous forme d'impôts sur les successions. Il n'est que juste que ceux qui ont peiné pour faire marcher un commerce ou une ferme devraient pouvoir profiter des fruits de leur labeur et savoir que ces fruits ne seront pas confisqués, une fois eux disparus.

J'ai travaillé il y a quelques années dans une ferme familiale. Mon père, mon frère et moi-même y consacrions notre temps jour après jour, au fil des années, de l'aube au coucher du soleil. Nous espérions tous avoir notre part de la ferme familiale. D'autres qui travaillent dans des entreprises familiales espèrent également en retirer leur part. Ce principe a contribué à bâtir les fermes et les entreprises de notre pays, surtout dans les régions rurales. Si la perspective d'un héritage incite les gens à se donner de la peine pour faire fructifier la ferme ou l'entreprise familiale, c'est ne pas être réaliste que de croire, en levant des impôts sur les héritages, que les futurs héritiers conserveront leur ardeur au travail pour faire fructifier les entreprises. C'est l'ouvrage de toute une vie que d'édifier une entreprise et, à la mort du propriétaire, le gouvernement ne devrait pas percevoir des impôts successoraux de nature à la paralyser.

Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas à la Chambre. De fait, je ne vois pas un seul ministre ici, à l'heure actuelle.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Un ou deux optimistes s'y trouvent.

**M. Southam:** Nous délibérons sur une mesure législative de première importance et il n'y a aucun ministre ici pour prêter l'oreille aux députés.

**M. Gray:** Je pose la quesiton de privilège, monsieur l'Orateur. Je tiens à dire au député et aux autres représentants que le ministre des Finances m'a demandé d'écouter très attentivement les remarques des députés, afin de ne rien perdre de leur importance, qui est sans doute très grande. Il est maintenant six heures moins cinq. Le ministre était à la Chambre il y a encore deux ou trois minutes. J'espère que cela donnera satisfaction au député.

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, j'ai une certaine responsabilité dans ce domaine. Le ministre des Finances a mentionné à certains d'entre nous qu'il devait partir pour des raisons urgentes. Je ne dis rien des autres ministres. Le député qui a parlé l'ignorait au début puisqu'il était probablement à l'extérieur de la Chambre en train de préparer son discours. Je le répète, le ministre a déclaré devoir partir pour des raisons urgentes.

**L'hon. M. Hees:** A propos du rappel au Règlement du député, je signale qu'on a adopté la pratique suivante, laquelle est valable pour tous les gouvernements: si un ministre ne peut se trouver en personne à la Chambre pour piloter un projet de loi, c'est à l'un de ses collègues de prendre sa place dans cette enceinte. Je trouve scandaleux qu'aucun ministre ne soit présent à la Chambre depuis quelque temps. Cela prouve à quel point le gouvernement se désintéresse du problème.

**M. Southam:** Monsieur l'Orateur, j'accepte la déclaration de l'honorable secrétaire parlementaire. Comme l'a signalé le député de Prince Édouard-Hastings (M. Hees), le ministre a le devoir de déléguer ses responsabilités à un collègue qui devrait être présent. Je ne prétends pas que mes observations soient d'un intérêt prodigieux; pourtant elles représentent les vues de beaucoup de mes électeurs. Le discours du préopinant, député de Wellington (M. Hales) était très instructif. J'espère que mes remarques seront également utiles.

En considération des mesures que prennent ou que prendront certaines provinces dans le domaine de l'impôt sur les biens transmis par décès, je presse le gouvernement de réexaminer sa position à cet égard. La formule actuelle est rétrograde. Le gouvernement ne devrait pas proposer des mesures législatives dont l'effet serait d'éliminer la ferme familiale ou la petite exploitation. Bien que mes remarques s'appliquent particulièrement à l'Ouest du Canada elles valent pour le reste du pays. Nos régions industrielles peuvent se désintéresser des dispositions de cette loi, mais les habitants des régions rurales considèrent qu'elle sera une source d'injustices. J'estime donc que le bill ne devrait pas être adopté dans sa forme actuelle.

**Une voix:** Il est six heures.

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 20 février 1969**

La séance est ouverte à deux heures.
[*Traduction*]

## NOUVEAU DÉPUTÉ

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat attestant l'élection et le retour de M. Tommy C. Douglas de la circonscription électorale de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

## PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. T. C. Douglas, député de la circonscription électorale de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, est présenté par MM. David Lewis et Harold E. Winch.

## M. T. C. DOUGLAS

FÉLICITATIONS ET SOUHAITS DE BIENVENUE AU CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, au nom du gouvernement, je souhaite la bienvenue en cette Chambre à un député qui est de retour parmi nous, et dont la carrière politique active a été une des plus longues qui soient au Canada. Si l'on excepte quelques mois ici et là, il a siégé dans des assemblées législatives ou des parlements depuis 1935, sauf erreur.

Nous sommes tous exposés aux aléas de la vie politique. Le député qui nous revient aujourd'hui a prouvé qu'il est tenace dans la poursuite de ses idéaux, très persévérant, fermement convaincu des principes qu'il professe. Ce sont là des vertus que nous admirons en lui.

Si nous nous réjouissons de son retour, c'est également parce qu'il a un merveilleux sens de l'humour; il anime les débats qu'il mène. Il va sans dire que les députés de son caucus seront heureux qu'il contribue à diriger leurs rangs unis.

**Des voix:** Bravo.

**Le très hon. M. Trudeau:** Nous savons qu'il apporte ici une connaissance approfondie de sa nouvelle circonscription. Je crois qu'il a souvent rencontré ses électeurs depuis quelques mois. Il trouvera un accueil cordial parmi nous. Les choses ont un peu changé. Nous avons maintenant un Orateur permanent ou endurant. Le Règlement a été quelque peu remanié et certains ministres sont présents par intermittence.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Trudeau:** Une seule chose n'a pas changé, monsieur l'Orateur: la courtoisie des députés et les liens d'amitié qui se nouent entre les membres de tous les partis. Sur le plan humain et sur le plan des principes, l'honorable député ne le cède à personne. C'est pourquoi nous applaudissons à son retour parmi nous.

• (2.10 p.m.)

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, avec le premier ministre (M. Trudeau), j'accueille chaleureusement le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, leader du Nouveau parti démocratique, à son retour à la Chambre.

Ses collègues ont toujours eu pour lui beaucoup d'estime et de respect. Il a toujours pris part à la vie publique, d'abord à la Chambre, comme député de Weyburn, puis comme premier ministre d'une province, puis de nouveau à la Chambre comme député de Burnaby-Coquitlam et maintenant de la circonscription Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Tous se réjouissent de son retour à la Chambre, surtout ceux à gauche.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Je suis heureux qu'on le reconnaisse. Bien entendu, je veux dire ceux qui sont à votre gauche, monsieur l'Orateur. Je puis certainement grouper la plupart de nous qui sommes à votre gauche, monsieur l'Orateur, comme étant à la gauche du gouvernement, car il est presque impossible d'être à la droite du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** A moins, naturellement, que nous adoptions les principes d'un Gengis Khan ou de quelqu'un de cet acabit?

**Une voix:** Dieu nous en garde!

**L'hon. M. Stanfield:** J'aimerais faire observer au député qui reprend son siège aujourd'hui, monsieur l'Orateur, et j'espère que ma remarque ne sera pas hors de propos, que son collègue le député de York-Sud (M. Lewis) s'est acquitté de ses fonctions de leader parlementaire suppléant de son parti de façon éloquente et efficace. Reste à espérer que nous n'assisterons pas à une liaison dangereuse. Le député de York-Sud a agi avec tant d'à-propos que le premier ministre l'a accusé de démagogie l'autre jour. Je vois là un compliment.

Le Parlement et le pays traversent une période de grande tension. Nous savons tous que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles va continuer à enrichir le Parlement et le pays de son apport éclairé et constructif. Je suis heureux, en mon nom propre et au nom de mes collègues, de lui souhaiter la bienvenue à son retour dans cette enceinte.

[*Français*]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, nous, de ce coin-ci de la Chambre, félicitons le nouveau député et chef du Nouveau parti démocratique de son élection, car nous constatons que s'il n'a pas été trop chanceux lors d'élections générales, il semble être devenu un spécialiste des élections partielles.

Monsieur l'Orateur, nous aurons maintenant le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) à notre droite, et même si nous n'acceptons pas toujours ses idées, parce qu'elles tendent vers la gauche, nous reconnaissons tout de même ses nombreuses qualités de parlementaire. J'ai eu l'occasion de le connaître personnellement en 1962. Au cours de tous les débats, il a fait honneur à la Chambre des communes, en faisant valoir les idées de son parti, qu'il a d'ailleurs très bien représenté.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter ceux qui, pendant son absence, ont assumé la conduite des affaires du Nouveau parti démocratique, au point de vue parlementaire. Même si le chef n'était pas ici, nous avons constaté que ce parti a quand même pu tenir le coup et exposer les idées qui ont incité leurs commettants à les déléguer à la Chambre des communes.

Nous unissons donc nos fleurs verbales aux fleurs naturelles qui ont été déposées sur le pupitre de l'honorable député et l'assurons encore de notre amitié, tout en lui souhaitant bonne chance pour l'avenir.

[*Traduction*]

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, comme le disait le diable au moment de son assermentation comme membre du cabinet: «Il est agréable de revenir chez soi.»

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je voudrais par votre entremise exprimer ma profonde appréciation pour le chaleureux accueil que m'ont réservé tous les députés, et signaler surtout combien m'ont touché les magnifiques hommages du premier ministre (M. Trudeau), du chef de l'opposition (M. Stanfield), et du député de Shefford (M. Rondeau), au nom du Ralliement créditiste. Je côtoie les politiciens depuis si longtemps que je ne prends pas trop au sérieux les propos qu'ils tiennent dans des moments d'euphorie, mais je sais, vu ma longue expérience et parce que j'ai travaillé avec les députés de tous les partis de la Chambre, que leurs hommages sont sincères et que l'accueil qu'ils me font est authentique.

Je suis très heureux de reprendre ma place à la Chambre. Ainsi que le disait le premier ministre, mon absence de plusieurs mois m'a enseigné bien des choses. Je recommande même cette formule à certains députés et au gouvernement. Il est très utile à quelqu'un qui a participé à la vie publique pendant longtemps de visiter des camps de bûcherons, des scieries et des fabriques à papier, de voir des pêcheurs dans leurs barques, des hommes d'affaires et des groupements de consommateurs. Je remercie la Chambre de sa bienveillance et les électeurs de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles du vote de confiance qu'ils nous ont donné, à moi et à mes collègues, en me permettant de les représenter ici.

Je félicite les membres du Nouveau parti démocratique de l'excellent travail qu'ils ont accompli ici en mon absence. Le premier ministre a constaté que l'unité régnait, et j'en suis heureux. Je n'ai pas eu à faire l'accord entre les partisans de l'OTAN et les autres.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Ils ont réussi à atteindre un degré d'unité que j'ai trouvé très encourageant.

C'était très émouvant de revenir hier soir; en descendant de l'avion, j'ai été accueilli par des collègues et des partisans qui m'ont offert un livre intitulé: *The Sayings of Chairman Diefenbaker*. En arrivant à notre appartement, j'ai trouvé sur la table un livre que ma

femme avait lu, celui du premier ministre sur le fédéralisme. Malgré ces deux incidents très malheureux, j'ai décidé d'occuper mon siège. Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur courtoisie et je suis très heureux de faire partie de la Chambre à ce moment très critique de l'histoire où nous préparons l'avenir du Canada. Au cours des années, j'ai eu le privilège de siéger à la Chambre des communes et à une asemblée législative. J'espère que mon expérience se révélera de quelque valeur à l'approche de jours difficiles.

• (2.20 p.m.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION AU SUJET DES MESURES À ÉTUDIER AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une déclaration au sujet des travaux de la Chambre pour le reste de la session. Je crois que la Chambre pourrait trouver utiles certains renseignements que j'ai recueillis au sujet des travaux qu'il nous faut accomplir d'ici le congé d'été.

Je propose que la Chambre s'ajourne pour Pâques à la fin de la séance du mercredi 2 avril et se réunisse de nouveau le lundi 14 avril. Je propose aussi que nous nous ajournions pour l'été le vendredi 27 juin. Compte tenu de ces faits, et des deux congés supplémentaires prévus à l'article 2 du Règlement, il nous reste à compter d'aujourd'hui 83 jours de séance pour terminer nos travaux.

Sur ce nombre, 18 jours sont réservés aux subsides et trois autres, je suppose, au dernier budget supplémentaire des dépenses. J'alloue six jours pour un débat sur un exposé budgétaire. Naturellement, j'ignore si le ministre des Finances (M. Benson) voudra amorcer un tel débat et, dans ce cas, si des mesures budgétaires découleraient de l'exposé. Donc, 27 jours sont réservés. Les jours consacrés aux mesures budgétaires s'y ajouteraient. Autrement dit, nous pouvons compter sur 56 jours, au plus, pour le programme législatif.

La Chambre est saisie d'un total de 19 bills, à différentes phases d'examen. Quatre bills dont la Chambre n'a pas encore traité sont à l'étude à l'autre endroit. D'après la liste présentée par le premier ministre (M. Trudeau) le 12 septembre, et d'après les renseignements dont je dispose, je peux prévoir 21 autres bills. Il faut donc ajouter aux 19 bills à différentes étapes d'examen, un total de 25 mesures dont la Chambre n'est pas encore saisie. Il est aussi question d'un projet de résolution relatif aux hymnes nationaux.

Voici une liste des projets de loi dont la Chambre n'a pas encore été saisie et que j'énumère dans un ordre qui n'a aucune signification particulière: le bill S-17 sur les sociétés d'investissement; le bill S-21, modifiant le Code criminel (propagande haineuse); le bill S-23, modifiant la loi sur la marine marchande du Canada; le bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz; le projet de loi sur l'agence canadienne de radiodiffusion éducative; la modification à la loi de l'impôt sur le revenu (budget du 22 octobre 1968); le projet de loi sur la dissolution de l'Office fédéral du charbon; le projet de loi sur le minerai du Yukon; la modification de la loi sur les corporations canadiennes; la modification de la loi nationale sur l'habitation; le projet de loi sur la société de communications par satellites; le projet de loi sur la société de développement des exportations; le projet de loi sur les coopératives fédérales; la modification de la loi sur la sécurité de la vieillesse; la modification de la loi sur les compagnies de prêt; la modification de la loi sur les compagnies fiduciaires; le projet de loi sur la société de développement du Canada; le projet de loi sur les réclamations des Indiens; la modification de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques; la modification de la loi sur les compagnies d'assurance étrangères; la modification de la loi sur les expropriations; la modification de la loi modifiant le droit statutaire (pensions); la modification de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche (n° 2); le projet de loi sur la liquidation de l'Expo; la modification de la loi sur les brevets (honoraires).

Nous espérons aussi présenter un bill concernant les stimulants à l'industrie relativement au ministère de mon collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale, un bill sur les eaux canadiennes et un autre sur les titres. Nous n'avons cependant pas l'intention de les adopter au cours de la présente session.

En vertu de ce programme, nous avons à peu près 45 articles à étudier durant les 56 jours qui nous restent pour l'examen de mesures législatives. J'ai mis à la disposition des chefs des partis d'opposition à la Chambre une liste des projets de loi adoptés, des bills en cours d'examen à la Chambre et des travaux à venir.

En terminant, je signalerai deux choses. En premier lieu, il est toujours possible qu'une situation urgente contraigne le gouvernement à saisir la Chambre d'autres propositions législatives non prévues en ce moment. Deuxièmement, si nous terminons nos travaux

avant le 27 juin, je serai plus qu'heureux de me joindre aux autres pour demander que le congé d'été commence avant la date prévue.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu le plaisir—je devrais peut-être plutôt dire l'occasion—de lire la liste que le président du Conseil privé nous a fait distribuer. Dans les limites de notre capacité et de notre droit de nous acquitter de nos responsabilités à titre de loyale opposition de Sa Majesté, le gouvernement peut compter sur notre collaboration pour réussir autant que possible à traiter ces mesures législatives selon le calendrier. Toutefois, nous n'avons pas l'intention de renoncer à nos obligations. Je tiens à le faire bien comprendre, sans le moindre esprit de controverse.

C'est un fait que la présente session n'est pas une session comme les autres. Nous serons peut-être saisis de deux budgets. Du moins le président du Conseil privé a prévu le temps nécessaire à cette fin. Je ne m'élèverai pas non plus contre le fait qu'un certain nombre de projets de loi différés auraient très bien pu être réglés dans le cours normal des choses si des élections n'avaient pas eu lieu. Mais, bien entendu, le gouvernement avait le droit d'agir comme il l'entendait.

Si nous pouvons régler tout cela d'ici le 27 juin, bravo. Si nous devons siéger un peu plus longtemps, ce sera regrettable pour mes collègues et moi-même, mais nous n'avons pas l'intention de manquer à nos responsabilités.

J'espère que nous pourrons nous entendre sur la marche des travaux. Je proposerais volontiers que la mesure à l'étude soit liquidée aujourd'hui. Le bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès a été étudié tant et plus, et on a eu amplement l'occasion de le débattre. On l'a passé au crible des deux côtés de la Chambre. S'il plaît à la Chambre d'adopter un ordre à cet effet, mon parti consentirait à ce qu'on siège aussi longtemps qu'il le faudra aujourd'hui pour que le bill soit adopté après avoir franchi les étapes de la deuxième lecture, du comité et de la troisième lecture.

Pour ce qui est des autres mesures à l'étude, le bill tendant à modifier le Code criminel, par exemple, qui doit être déféré au comité, mes collègues qui font partie du comité permanent me disent qu'on pourrait s'entendre après consultation quant au délai pendant lequel le comité sera saisi du bill. Dès qu'il aura été étudié par le comité et que le gouvernement sera prêt à faire rapport du bill, nous saurons quelles sont les modifications.

[L'hon. M. Macdonald.]

Ainsi que nous l'avons déjà dit à la Chambre, dès que nous saurons à quoi nous en tenir et quels amendements seront présentés à la Chambre, nous pourrons décider sans difficulté, par les voies ordinaires de consultation entre les leaders des partis, du temps requis pour l'étude du rapport à la Chambre.

Enfin, à la lumière des projets de loi que nous avons étudiés et du peu de progrès accompli, bien que je n'ignore pas que les députés doivent s'absenter de la Chambre de temps à autre et que je ne veuille aucunement les en empêcher, je me permets de signaler que dans les circonstances l'étude des projets de loi et des diverses mesures que le Gouvernement soumet à notre examen en serait accélérée si, une fois qu'une mesure est proposée et soumise à la Chambre, le débat se poursuivait, sans qu'on ait à le suspendre, comme cela arrive à l'occasion, et à le reprendre plus tard. Je pense que nous pourrions ainsi progresser de façon plus méthodique et plus raisonnable. Cela dit, monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à collaborer et nous espérons que les délais fixés seront respectés. Nous souhaitons que le gouvernement au moins réussisse à le faire.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, à l'exemple du député de Peace River (M. Baldwin), je tiens à remercier le leader du gouvernement à la Chambre de nous avoir fait remettre le texte du mémoire dont il s'est servi pour faire ses observations. Nous croyons très utile de connaître les mesures que le gouvernement compte présenter d'ici la fin de la session. Nous jugeons tout aussi utile et opportun d'établir un calendrier pour l'exécution de nos travaux. Je conviens avec le député de Peace River qu'il importe que le Parlement termine ses travaux même s'il fallait continuer à siéger, mais nous croyons qu'il serait bon de répartir notre temps de façon à pouvoir disposer des mesures importantes dans un délai raisonnable.

Je félicite encore le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir prévu le nombre de jours nécessaires pour la présentation d'un budget. Il devait se protéger dans les circonstances, mais nous estimons qu'il serait opportun de présenter le budget au printemps

parce que le pays doit connaître notre position financière et que c'est important pour le nouveau régime que nous avons élaboré dans notre Règlement.

Naturellement, je remarque avec plaisir que le leader du gouvernement à la Chambre a inclus l'amendement proposé à la loi de l'impôt sur le revenu pour justifier le ministre des Finances (M. Benson), qui perçoit présentement un impôt désenchanteur de 2 p. 100 qui n'a pas encore été adopté par le Parlement. En parcourant la liste des bills dont nous sommes saisis, je suis porté à croire que l'aspect important n'est pas le nombre des mesures législatives qui nous sont présentées, mais leur qualité et leur valeur. L'absence de certaines est notoire. Je dirai quelques mots sur deux ou trois mesures qui figurent sur la liste.

Il est question de la Société de développement du Canada. Cela me rappelle les gens qui des millions de fois souhaitent que «votre règne arrive» mais sans vraiment y compter. J'espère que, cette fois-ci, le gouvernement établira la Société de développement du Canada dont on a si souvent parlé. Nous espérons que la mesure sur l'habitation sera concrète et utile. J'espère aussi que la loi sur la sécurité de la vieillesse et la modification à la loi modifiant le droit statutaire (Pensions) ne rectifieront pas simplement quelques anomalies, mais qu'elles nous permettront de répondre, au cours de la présente session, aux besoins importants qui se posent aux termes de ces lois. Je pense aussi à la nécessité de hausser les pensions.

Je voudrais signaler au ministre qu'il n'est pas question, dans la liste, du bill omnibus n° 2 dont le ministre de la Justice (M. Turner) a parlé hier, non plus que d'une mesure découlant du rapport Woods qui est étudié par le comité des affaires des anciens combattants. Il n'est donc nullement question des allocations aux anciens combattants aux termes de cette mesure. Nous croyons que cette affaire devrait être étudiée au cours de la présente session. J'ai une remarque à ajouter, monsieur l'Orateur. Nous sommes heureux qu'il soit fait mention de la mesure relative aux réclamations des Indiens, dont la Chambre doit disposer au cours de la présente session. Nous l'avons déjà dit en d'autres occasions, il nous semble cependant que l'étude devrait en être différée jusqu'à ce que la population indigène du Canada ait fait connaître ses vues sur la question.

Nous nous engageons à collaborer avec le gouvernement pour assurer l'adoption de ce programme législatif dans les délais proposés, mais nous tenons à répéter que c'est la qualité des mesures qui importe. Nous plaidons en faveur de la qualité dans les mesures qui ont trait à la Société de développement du Canada, au logement et aux questions relatives aux pensions et aux anciens combattants.

[*Français*]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, nous, du Ralliement créditiste, pouvons assurer le house leader du gouvernement de notre entière collaboration relativement au programme législatif que nous serons appelés à adopter avant les vacances d'été.

Nous avons eu l'occasion de prendre connaissance des lois qui ont déjà été présentées. Certains projets de loi revêtent à nos yeux une importance particulière et voilà pourquoi il est difficile de nous prononcer d'avance sur les nombreuses mesures que le gouvernement se propose de présenter et qui n'ont pas été encore déposées à la Chambre, car nous n'en connaissons pas encore la teneur exacte.

A tout événement, d'après le calendrier qui nous a été fourni et qui est prévu par la procédure, nous disposerons d'environ 58 jours, je crois, pour étudier les bills déjà déposés à la Chambre et ceux qui figurent au programme que nous avons approuvé hier et qui a été suggéré à la Chambre aujourd'hui.

Avant la suspension des travaux de la Chambre pour le congé d'été, il paraît singulier qu'on ne fasse pas mention de la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui vient avant le 27 juin. Devrons-nous siéger le 24 juin? Le house leader du gouvernement n'a pas fait mention de cette importante fête à laquelle le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a attaché beaucoup d'importance l'an dernier, à la veille des élections, et qui fut fêtée avec pompe à Montréal. Je me demande si cette année, il faudrait attacher une importance spéciale aux célébrations de la fête de Saint-Jean-Baptiste.

• (2.30 p.m.)

[*Traduction*]

## AFFAIRES COURANTES

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS DES CRÉDITS DE CERTAINS MINISTÈRES

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé)** propose:

Que les crédits requis pour le service du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1970 soient

déférés aux divers comités permanents de la Chambre, comme il suit:

Au comité permanent de l'Agriculture:

Crédits 1, 5, 10, 12, 15, 17, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 51, concernant le ministère de l'Agriculture;

Crédit 55, concernant la Commission canadienne du lait;

Crédits 60 et 65, concernant l'Office canadien des provendes;

Crédit 70, concernant la Société du crédit agricole.

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts:

Crédits 1, 5, 10 et L5, concernant le ministère des Communications;

Crédit 15, concernant le ministère des Postes;

Crédit L10, concernant la Société canadienne des télécommunications transmarines;

Crédits 1, 3, 5 et 10, concernant le secrétariat d'État;

Crédit 25, concernant le Conseil des Arts du Canada;

Crédits 30 et L145, concernant la Société Radio-Canada;

Crédit 40, concernant le Conseil de la radio-télévision canadienne;

Crédit 48, concernant la Compagnie des jeunes Canadiens;

Crédit 50, concernant la Société du Centre national des arts;

Crédits 55 et 60, concernant l'Office national du film;

Crédit 65, concernant la Bibliothèque nationale;

Crédit 70, concernant le Musée national du Canada;

Crédit 75, concernant les Archives publiques.

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale:

Crédits 1, 10 et 15, concernant le ministère des Affaires extérieures;

Crédits 30, 35 et L35, concernant l'Agence canadienne de développement internatinal;

Crédit 40, concernant la Commission mixte internationale;

Crédits 1, 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48 et 50, concernant le ministère de la Défense nationale;

Crédit 55, concernant la Defence Construction (1951) Limited.

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques:

Crédits 1, 3, 10, 15 et 25, concernant le ministère des Finances;

Crédit 55, concernant le Département des assurances;

Crédits 1, 10, 20, 25, 30, 35, L95, L100, L105 et L110, concernant le ministère de l'Industrie et du Commerce;

Crédit 40, concernant le Bureau fédéral de la statistique;

Crédits 1 et 5, concernant le ministère du Revenu national;

Crédit 10, concernant la Commission d'appel de l'impôt;

Crédit 25, concernant le Conseil économique du Canada.

Au comité permanent des pêches et des forêts:

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40, concernant le ministère des Pêcheries et le ministère des Forêts.

[L'hon. M. Macdonald.]

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales:

Crédits 68 et L175, concernant la Société centrale d'hypothèques et de logement;

Crédits 1, 5, 10 et 15, concernant le ministère de la Consommation et des Corporations;

Crédits 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 15, 17, 20, 25, 30, 35, 40, 41 et 45, concernant le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social;

Crédits 50 et 55, concernant le Conseil de la recherche médicale.

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien:

Crédits 1, 5, 10, 20, 25, 30, 33, 34, 35, 40, L40, L45, L50, L55, L60, L65, L70, L75, L80, L85 et L90, concernant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;

Crédit 45, concernant la Commission des champs de bataille nationaux.

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:

Crédits 1, 5, 15, 20, 25, 40, 45 et 50, concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

Crédits 55 et 60, concernant la Commission de contrôle de l'énergie atomique;

Crédits 65, 70, L15, L20, L25 et L30, concernant l'Énergie atomique du Canada Limitée (programme de recherches);

Crédit 75, concernant l'Office fédéral du charbon;

Crédit 80, concernant l'Office national de l'énergie;

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 50, 55 et 60, concernant le ministère des Travaux publics.

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques:

Crédit 1, concernant le ministère de la Justice;

Crédit 1, concernant le ministère du solliciteur général;

Crédits 5 et 10, concernant les services correctionnels;

Crédits 15 et 20, concernant la Gendarmerie royale du Canada.

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration:

Crédits 1 et 5, concernant le ministère du Travail;

Crédit 10, concernant la Commission d'assurance-chômage;

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et L115, concernant le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration;

Crédit 30, concernant la Commission d'appel de l'immigration.

Au comité permanent de l'expansion économique régionale:

Crédits 1, 5, 10, L120, L125 et L130, concernant le ministère de l'Expansion économique régionale;

Crédit 35, concernant la Société de développement du Cap-Breton.

Au comité permanent des transports et des communications:

Crédits 1, 3, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, L150, L155, L160 et L165, concernant le ministère des Transports;

Crédit 45, concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada;

Crédits 50, 55, 60 et 65, concernant la Commission canadienne des transports;

Crédits 70, 75, 77, 80 et L180, concernant le Conseil des ports nationaux;

Crédits 85, 90 et L185, concernant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Au comité permanent des privilèges et élections:

Crédit 45, concernant le directeur général des élections.

Au comité permanent des affaires des anciens combattants:

Crédits 1, 5, 10, 20, 25, 30, 35, 38, 40 et 45, concernant le ministère des Affaires des anciens combattants.

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général:

Crédit 50, concernant l'auditeur général;

Crédits 1 et 5, concernant le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs;

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20, concernant le Sénat et la Chambre des communes;

Crédit 25, concernant la Bibliothèque du Parlement;

Crédits 1, 5, 10 et 15, concernant le Conseil privé;

Crédit 20, concernant le Conseil des sciences du Canada;

Crédit 30, concernant la Commission des relations de travail dans la fonction publique;

Crédits 20, 25, L135 et L140, concernant la Commission de la capitale nationale;

Crédits 80 et 85, concernant la Commission de la fonction publique;

Crédits 1, 5, 15 et 20, concernant le ministère des Approvisionnements et des Services;

Crédits 30 et 35, concernant la Canadian Arsenals Limited;

Crédit 40, concernant la Corporation commerciale canadienne;

Crédits 1, 5 et 10, concernant le Conseil du Trésor;

Crédits 15, 20, 25 et 30, concernant le Conseil national de recherches.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti n'ont pas l'intention de s'opposer au principe de la répartition des crédits. Nous avons certaines réserves à formuler sur des points précis, notamment en ce qui concerne la création des nouveaux ministères. Je me bornerai à exprimer l'espoir que le gouvernement en viendra à conclure que le problème pourra être résolu autrement que par la création de nouveaux ministères. Nous n'aurons peut-être alors pas à déférer autant de ces crédits aux comités.

(La motion est adoptée.)

## LA PÊCHE

### PROGRAMME D'ACHATS POUR STABILISER LE MARCHÉ DU POISSON DE FOND CONGELÉ

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, comme bon nombre d'honorables députés le savent, l'industrie du poisson de fond traverse une période difficile. Elle éprouve des difficultés à cause de la forte baisse des cours d'exportation de bien des produits congelés de poisson de fond depuis 1967. Cette industrie, qui écoule près de 90 p. 100 de sa production aux États-Unis, se trouve dans une situation économique intenable.

Il convient de remarquer que cette situation existe malgré le fait que le prix de détail d'un grand nombre de ces produits ait continué de monter aux États-Unis et ailleurs.

Il est donc évident que l'objectif principal du gouvernement doit être de faire tout son possible pour améliorer de façon permanente les perspectives de commercialisation des produits congelés de poisson de fond du Canada, en consolidant la situation compétitive de l'industrie à l'étranger. Un programme de ce genre donnera de bien meilleurs résultats que ne le pourrait faire l'octroi de subventions à court terme qui risquerait de nous causer de graves difficultés, compte tenu des accords internationaux conclus par le Canada en matière de tarifs douanier et de commerce. De plus, l'expérience a prouvé que les subventions n'entraînent peu ou pas d'amélioration à long terme des revenus et des conditions de travail dans l'industrie.

Le gouvernement se propose donc, en s'appuyant sur la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, de se lancer lui-même sur le marché. Il se propose, autrement dit, de lancer un programme d'achat qui permettra de consolider et de stabiliser les prix du marché des produits congelés du poisson de fond. Les stocks ainsi accumulés seront écoulés par l'intermédiaire des voies commerciales ordinaires. Toutefois, on ne les écoulera pas à un prix inférieur à celui que nous aurons payé en premier lieu. Nous ne les vendrons pas non plus tant que le prix à l'exportation ne sera pas au moins égal aux frais de production au Canada.

Ces frais doivent comprendre une juste rémunération de nos pêcheurs canadiens. Le gouvernement n'a pas l'intention de se lancer dans un programme d'aide à l'industrie, à moins que des mesures appropriées ne soient prises pour assurer que les pêcheurs aient leur part de profit. L'industrie canadienne du poisson de fond emploie près de 15,000 pêcheurs et employés d'usines et le gouvernement doit avant tout veiller à leur bien-être et à celui de leur famille.

Nous avons l'intention d'établir une liaison étroite et permanente avec les représentants des pêcheurs et de l'industrie afin d'instituer un régime qui permettra de protéger les pêcheurs de tout fléchissement des prix au-dessous de la moyenne des années 1965, 1966 et 1967.

• (2.40 p.m.)

Bien des usines sont à court de fonds de roulement à cause des faibles prix que nos produits ont commandés sur le marché au cours des dernières années. Certaines ont dû interrompre leur activité pour cette raison.

D'autres sont dans une situation précaire à l'heure actuelle et manquent des fonds nécessaires pour moderniser leur exploitation et pour réduire leur prix de revient en améliorant la productivité.

Pour surmonter ce problème de pénurie de fonds de roulement et pour assurer des revenus convenables aux pêcheurs, le gouvernement se propose aussi, à titre de mesure d'urgence, de consentir, en 1969, des prêts aux pêcheurs et aux usines de traitement du poisson. De plus, le gouvernement est prêt à retarder le remboursement de ces prêts jusqu'à ce que le prix du marché de nos principaux produits de poisson de fond atteigne un chiffre qui assurera des revenus convenables aux pêcheurs canadiens et aux industries actives dans le traitement du poisson de fond.

Le gouvernement se propose aussi de prendre des mesures à moyen terme et à long terme. Selon l'opinion de ses experts-conseils, il sera bientôt possible de réaliser d'importantes économies, tant en mer que dans les usines de traitement. Il va donc falloir encourager notre industrie du poisson de fond à profiter de l'aide financière qu'elle peut obtenir aux termes de notre programme d'aide de transition. Ce programme, comme les honorables députés s'en souviendront, fut lancé en 1968 pour permettre aux producteurs canadiens de profiter des nouvelles occasions d'exportation découlant des négociations relatives aux tarifs douaniers dans le cadre de la négociation Kennedy. Selon ce programme, on accorde une aide aux sociétés qui sont prêtes à restructurer leur exploitation en vue d'améliorer leur situation compétitive d'ici au début des années 70.

Cette triple solution aux difficultés de l'industrie des produits congelés du poisson de fond ne saurait manquer d'avoir des effets salutaires immédiats. Le consentement de prêts, dans les conditions déjà énumérées, résoudra dans l'immédiat le problème que pose l'obtention de fonds de roulement. Par l'application de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, on renforcera la situation de l'industrie sur le marché ce qui, ajouté à une plus grande efficacité rendue possible par le programme d'aide de transition, diminuera l'écart entre le prix de production et le prix du marché.

Si l'on étudie la situation plus à fond, on devra arriver à une plus grande rationalisation de l'industrie. On encouragera une plus grande diversification de la production et certaines usines devront se spécialiser dans des domaines particuliers de production. Il est clair aussi qu'à partir du début des années 70, notre industrie du poisson de fond congelé fonctionnera à partir d'un plus petit nombre de grands centres. Un tel état de choses quoique souhaitable du point de vue économique créera des difficultés connexes dans le domaine social et dans d'autres domaines. L'industrie résoudra ces difficultés en profitant des programmes connexes que lanceront nos nouveaux ministères de l'Expansion économique régionale et de la Main-d'œuvre. Il faudra aussi qu'il y ait une liaison étroite avec les provinces intéressées.

Le gouvernement, de concert avec l'industrie, continuera et intensifiera ses efforts pour stimuler la consommation de nos produits du poisson tant sur notre marché intérieur que sur les marchés étrangers. Même une légère augmentation de la consommation de poisson par personne au pays et aux États-Unis peut donner des résultats importants. Il est encourageant de constater que la consommation du poisson de fond congelé est en effet en hausse constante sur notre continent. De plus, comme je l'ai dit plus tôt, le consommateur est prêt à accepter une hausse du prix de notre poisson.

Il y a donc lieu d'être optimiste. C'est particulièrement vrai parce qu'il y a une limite au volume des prises de poisson de fond, dans le cadre d'une exploitation à long terme. Il s'ensuit que, à mesure que le volume des prises se stabilise, c'est particulièrement le cas dans l'Atlantique Nord, et que la demande continue de se faire plus pressante, les prix devraient se raffermir.

C'est pourquoi le gouvernement a décidé de se lancer lui-même sur le marché et de prendre des mesures en vue de stabiliser le prix du poisson canadien à un niveau ou à des niveaux plus en rapport avec les tendances à long terme. C'est pourquoi nous croyons aussi que, faisant appel aux dispositions de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, nous pouvons aider à stabiliser le rendement de notre industrie du poisson de fond et relever d'une façon permanente la situation économique d'une industrie qui, tout semble l'indiquer, saura se tirer d'affaire toute seule à l'avenir.

Dans ma déclaration, je n'ai abordé que le sujet de l'industrie du poisson de fond congelé. Le gouvernement est aussi à étudier les difficultés qu'éprouve l'industrie de la morue salée, encore dans une perspective à court et à long terme. Comme je l'ai donné à entendre précédemment, on procède à l'heure actuelle à l'étude des avantages qui pourraient découler de la création d'un Office de commercialisation de la morue salée. J'espère être en mesure, d'ici quelques semaines, de faire une déclaration sur l'aide que l'on pourrait apporter à cet important secteur de nos pêches canadiennes.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont suivi avec beaucoup d'intérêt la

déclaration faite aujourd'hui par le ministre des Pêcheries sur la politique et le programme d'ensemble du gouvernement pour le développement soutenu de l'industrie de la pêche au Canada, et spécialement des pêcheries des provinces atlantiques.

Tout en accueillant avec joie la déclaration tardive du ministre, je dois lui dire qu'elle s'est vraiment fait attendre trop longtemps. Depuis près de trois ans l'industrie du poisson de fond dans les provinces de l'Atlantique traverse une période de bénéfices à la baisse et de frais accrus. Le revenu des pêcheurs n'a donc pas augmenté et l'industrie de transformation a essuyé des pertes tellement élevées qu'un certain nombre de compagnies ont dû fermer leurs portes.

Je signalerais que cette période financière pénible et décevante en a suivi une d'expansion et de modernisation qui débutait en 1958. A partir de cette année-là jusqu'en 1966 on a fait des placements assez considérables dans les usines et les bateaux de pêche, et nos gens avaient raison d'être optimistes car la demande pour nos produits était forte et les prix à la hausse.

La régression actuelle n'est pas, à mon avis, attribuable à une demande moindre dans la consommation sur nos marchés traditionnels ou à une augmentation sensible des matières premières fournies à ces marchés. Les secteurs du poisson gelé et salé de l'industrie du poisson de fond au Canada font face à un grave problème financier par suite des tensions internationales et de la dévaluation des devises qui font baisser les prix sur nos marchés habituels. Si les exportateurs canadiens ont réussi à tenir leur bout, par la qualité et la quantité, sur le marché américain où la concurrence est intense dans la vente des produits gelés, c'est au prix de sacrifices financiers énormes. De fait, sans les versements d'appoint qu'elles ont reçus de mai à octobre 1968, à n'en pas douter un nombre encore plus élevé de compagnies de transformation du poisson auraient été obligées de fermer leurs portes.

Cette situation ne sert qu'à augmenter le trouble et le souci chez les milliers de pêcheurs qui, avec leurs familles, doivent compter sur les conserveurs pour l'achat de leur production. Ils savent que dans des centaines de communautés de pêcheurs, il n'y a pas d'autres possibilités d'emploi, et cela rend leur inquiétude plus lancinante encore.

Le gouvernement a proposé de recourir à la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche pour organiser un programme d'achat destiné à renforcer et à stabiliser les prix du marché pour les produits à base de poisson de fond congélé. La déclaration du ministre ne donne aucune indication sur les prix à payer ou sur les arrangements à prendre pour conserver ces pêches. Je ferai remarquer que les produits de la pêche ne sont pas comparables au blé. Nous avons affaire ici à une marchandise hautement périssable qui doit être conservée dans les conditions de réfrigération parfaitement contrôlées. J'estime que pour rendre ce programme efficace, il faudra insister davantage sur la commercialisation du poisson congelé. J'espère que le ministre s'assurera les bons offices du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui pourrait discuter de la question aux Nations Unies.

J'espère aussi qu'il s'assurera le concours du ministre de l'Industrie et du Commerce, car pour que cette partie du programme ait quelque chance de succès, il faudra que la commercialisation soit beaucoup plus poussée. Je me demande si le ministre a songé à discuter avec les représentants de l'industrie la possibilité d'une commercialisation coopérative.

Le ministre nous a également dit que le gouvernement se propose, à titre de mesure d'urgence spéciale, de consentir des prêts aux pêcheurs et aux conserveurs, et qu'il serait disposé à renoncer au remboursement de ces prêts jusqu'à ce que le prix du marché pour nos principaux poissons de fond ait atteint un niveau qui assure un revenu suffisant à nos pêcheurs canadiens et aux sociétés s'occupant du poisson de fond. Cette déclaration est un peu vague. J'ose espérer que les taux d'intérêt appliqués à ces prêts ne tueront pas dans l'œuf les bonnes intentions du gouvernement.

Le ministre a également déclaré qu'au début de 1970, la congélation du poisson de fond devra être restreinte à un plus petit nombre de centres d'exploitation. J'espère qu'il ne s'agira pas nécessairement des mêmes centres d'expansion utilisés par le ministre du développement des ressources. En employant cette mesure pour exploiter certaines zones reculées des provinces atlantiques, on pourrait fort bien, peut-être, venir en aide au développement global de l'industrie dans son ensemble. En appliquant tous ces programmes, le gouvernement devrait certes se préoccuper avant tout du prix que reçoit le pêcheur canadien. Il devrait lui permettre de subvenir aux besoins de sa famille dans la société actuelle en proie à l'inflation et à la hausse des prix.

• (2.50 p.m.)

Enfin, je constate que le gouvernement est en train de préparer une étude sur l'industrie du poisson salé. Compte tenu des résultats immédiats et lointains, je recommande que le ministre étudie le rapport précédent effectué à ce sujet par une Commission royale. Je suis sûr qu'il trouvera cette initiative très utile. C'est un problème très complexe et j'espère

qu'il saura le résoudre dans l'intérêt des pêcheurs et des conditionneurs. En tout cas, le ministre a maintenant levé l'ancre et fixé une route. Comme pour tout autre voyage, la réussite dépend de la faveur des vents et de la qualité de l'équipage. Les députés de ce côté-ci de la Chambre espèrent que le voyage entrepris par le ministre des Pêcheries sera utile aux pêcheurs canadiens.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner que, malgré la longueur de l'exposé, l'industrie de la pêche, surtout sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, a une telle importance pour l'ensemble de l'économie canadienne que la nécessité d'un exposé aussi long l'emporte sur l'inconvénient de devoir le parcourir en détail. Si j'en crois la déclaration du ministre, le gouvernement envisage de se consacrer à l'achat et à la vente des produits dérivés du poisson et d'étendre à l'industrie les services de prêts afin de l'aider au cours d'une période difficile.

L'un des aspects révèle une entreprise relativement nouvelle et prouve, je crois—ce que nous affirmons depuis longtemps—que le seul élément de notre société capable de protéger les intérêts économiques et sociaux des gens durement traités par notre système dit de libre entreprise, c'est bien le gouvernement. Le ministre a enfin compris qu'il en est de même dans la situation présente.

Je crains, hélas! qu'on ne réussisse pas à empêcher le revenu des pêcheurs de descendre en deçà de la moyenne des années 1965, 1966 et 1967. C'est que l'industrie de la pêche est en grandes difficultés depuis longtemps. On ne fait que tenter de maintenir le revenu des pêcheurs au seuil d'indigence actuel. Il faudrait prendre des dispositions plus dynamiques, en plus de celles qu'annonce le ministre.

Cette mesure s'impose, au dire du ministre, du fait que l'industrie et les pêcheurs qui en font partie sont aux prises avec l'étau coût-prix. Les problèmes qui se posent dans l'industrie du poisson de fond sont un des résultats de cette situation.

Il n'y a pas si longtemps, on annonçait bon nombre de fusions, de prises en charge et de fermetures dans l'industrie de la pêche de la côte ouest. Cette industrie appartient, en pratique, à la Société Weston, qui la dirige et a la haute main sur elle. Pour justifier la fermeture de conserveries et d'usines de conditionnement sur la côte du Pacifique, la fusion de certaines compagnies, l'acquisition de leur actif et ainsi de suite, on a prétexté que l'industrie de la région était aux prises avec l'étau coût-prix et que son exploitation ne pouvait plus être rentable.

[M. Crouse.]

A Prince Rupert seulement, en raison de la fermeture de conserveries durant toute cette année et des fusions qui se sont produites, on peut s'attendre que 1,500 employés côtiers, travaillant à l'intérieur et à l'extérieur des conserveries—ce nombre est contestable, mais il s'agit d'un chiffre rond—ne puissent trouver de l'emploi cet été dans les industries de la pêche et du saumon. Il importe au plus haut point que le ministre, le nouveau ministère, de l'Expansion régionale et économique et le ministère des Affaires indiennes prennent des mesures sans délai pour remédier à la situation sur la côte ouest.

Je doute que l'initiative annoncée par le ministre donne des résultats vraiment appréciables dans le cas des pêcheurs, car on vise simplement à faire en sorte que leur revenu ne tombe pas en deçà de leur revenu moyen des années 1965, 1966 et 1967. Je le répète, cela se bornera, à nos yeux, à maintenir leur revenu au seuil de l'indigence; on ne prend aucune mesure pour faire bénéficier ces gens des véritables avantages d'une société juste. Si le ministre s'était rallié à quelques-unes seulement des idées préconisées depuis des années par notre parti, l'industrie de la pêche serait bien plus saine qu'à l'heure actuelle.

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, malgré votre avertissement relatif à la longueur des observations consécutives à une déclaration du ministre, j'ai cru déceler chez vous certains signes d'impatience au cours des exposés interminables que nous venons d'entendre. Par conséquent, je serai réellement très bref et je dirai sans plus que nous approuvons d'emblée l'heureuse initiative de l'honorable ministre. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

### L'OPPORTUNITÉ D'UN ORDRE SPÉCIAL

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants le député de Peace River (M. Baldwin) a dit qu'il serait prêt avec ses collègues à accepter qu'en vertu d'un ordre spécial toutes les étapes du projet de loi relatif à l'impôt sur les biens transmis par décès soient franchies à l'issue de la séance d'aujourd'hui. La Chambre consentirait-elle à un ordre rédigé dans ce sens:

Que, malgré les dispositions de l'article 72 du Règlement, le bill C-165 puisse aujourd'hui subir plus d'une seule lecture et franchir toutes les étapes qui restent et que, si elles n'ont pas été réglées avant, toutes les questions nécessaires à l'adoption dudit bill soient mises aux voix dès l'heure habituelle de l'ajournement ce soir, et que la séance de la Chambre soit prolongée pour permettre la mise aux voix de ces questions.

Si la Chambre y consentait, cette proposition pourrait devenir un ordre afin de régler les travaux d'aujourd'hui.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ces choses d'ordinaire sont réglées au moyen de négociations par les voies normales, avant d'être proposées à la Chambre. Nous avons eu connaissance de cette proposition pour la première fois lorsque le député de Peace River (M. Baldwin) l'a faite au début de l'après-midi. Je propose que la motion ne soit pas mise aux voix pour le moment. Nous pouvons en discuter derrière les rideaux, mais sans préjugés, s'il vous plaît.

**M. l'Orateur:** Est-il entendu que la proposition ne sera pas mise aux voix maintenant? Il n'y a pas consentement unanime.

**M. Baldwin:** La motion est différée.

[*Français*]

## LA LOI DE L'INTERPRÉTATION

### MODIFICATION VISANT LA FORMULE DU DÉCRET

**M. André Fortin (Lotbinière)** demande à présenter le bill n° C-174 intitulé «loi modifiant la loi d'interprétation».

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je serai très bref.

Ce bill a pour but de modifier le paragraphe 1 de l'article 4 de la loi d'interprétation, lequel se lit comme il suit:

Le décret d'une loi peut revêtir la forme suivante: «Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:»

Monsieur l'Orateur, la modification a pour objet de substituer les mots «Le Parlement du Canada» aux mots «Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada».

A notre avis, il est grand temps de nous départir des archaïsmes britanniques.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée).

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

**Des voix:** A la prochaine séance de la Chambre.

## LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### MODIFICATION VISANT L'ADMISSIBILITÉ DES PARENTS

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie)** demande de présenter le bill n° C-175, visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 58 des règlements de l'assurance-chômage, l'emploi dans l'agriculture ou l'horticulture d'une personne ne doit pas être inclus dans les catégories d'emplois assurables si ladite personne est parente avec son employeur.

Mon bill a pour objet de supprimer cette injustice. Il vise à accorder à tous les membres de cette industrie, et des autres industries, une possibilité égale de profiter des mesures en vigueur, puisque tout le monde doit verser des impôts comme les impôts successoraux.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (3.00 p.m.)

# QUESTIONS ORALES

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'OTAN—LE DÉSACCORD AVEC LA VOIX DES FEMMES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses déclarations d'hier, à l'extérieur de la Chambre, sont-elles l'indice que le gouvernement a finalement décidé de rester membre de l'OTAN? Sinon, ces observations sont-elles le prolongement du dialogue qui se poursuit en public?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai exprimé mon complet désaccord avec les arguments de la Voix des Femmes. Je me suis cru parfaitement autorisé à le faire et, à mon avis, le débat en a été enrichi.

**L'hon. M. Lambert:** Mais le premier ministre est-il de cet avis?

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Nous devons connaître la position du gouvernement. Faut-il déduire, des déclarations, que le ministre annonçait une décision? Sinon, quand le gouvernement nous fera-t-il part de sa politique dans ce domaine?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que la politique étrangère du Canada ne sera pas celle qu'a recommandée la Voix des femmes.

**M. Bell:** Le ministre a été très courageux.

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la teneur des instances, le ministre des Postes faisait-il partie, par hasard, de la délégation de la Voix des femmes?

**M. Baldwin:** Il en est membre honoraire.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### YELLOWKNIFE (T. N.-O.)—LE RÈGLEMENT DÉGRADANT À L'HÔTEL AKAITCHO HALL

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Oratur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai interpellé le ministre mardi dernier au sujet d'un règlement que je qualifiais de dégradant, émis ou promulgué à Akaitcho Hall, Yellowknife. Le ministre a dit qu'il examinerait la situation. A-t-il eu l'occasion de le faire?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme de la plupart des étudiants de cette institution, mais je n'ai pas reçu un rapport complet, et je demanderais l'indulgence de la Chambre pour qu'elle me permette d'attendre à demain, alors que je devrais être en mesure de faire rapport.

[*Traduction*]

**M. Lewis:** Une question supplémentaire, monsieur lOrateur. Lorsque le ministre adressera à la Chambre un rapport sur cette question, aurait-il l'amabilité d'y inclure les résultats d'une enquête sur la manière dont le télégramme qu'il dit avoir reçu et que j'ai reçu—je suppose que le télégramme qu'il a reçu est une copie de celui que j'ai reçu—

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, je puis assurer les députés que j'avais une raison de présenter ainsi ma question. Si le télégramme en question est celui qu'ont signé plus de 100 étudiants qui vivent à Akaitcho Hall, le ministre aurait-il l'amabilité de faire une enquête sur la façon dont le télégramme a été envoyé?



[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si l'honorable député a reçu un télégramme, mais je sais que j'en ai reçu un. Ces règlements ont été adoptés par les étudiants eux-mêmes, et je ferai enquête pour savoir s'ils leur ont été imposés par les directeurs de l'institution, ou si c'est la démocratie étudiante qui a agi dans cette circonstance.

[*Traduction*]

**M. Lewis:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les mesures et les programmes éducatifs appliqués par les pensionnaires de ces auberges du Nord, le ministre et son ministère voudraient-ils enquêter sur les conditions qui existent dans toutes les auberges du Nord? Cette enquête pourrait s'avérer nécessaire.

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler à l'honorable député que l'incident auquel il a fait allusion découle d'un commentaire qui aurait été fait à la télévision par quelqu'un qui n'aurait même pas visité l'institution en cause. Je n'aime pas qu'on laisse planer des doutes sur la valeur des institutions du Nord canadien, car, à mon sens, elles sont très biens administrées en général.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Puis-je signaler aux députés que nous frisons le débat. Peut-être pourrions-nous passer à un autre sujet.

[*Français*]

## LES COMMUNICATIONS

### COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À WASHINGTON

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes, en qualité de ministre comptable du domaine des télécommunications.

Étant donné que 84 pays seront représentés à la conférence sur les satellites qui s'ouvrira à Washington le 24 février prochain, le Canada a-t-il nommé des représentants de tous les partis politiques pour représenter le Canada?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, une équipe composée de fonctionnaires de mon ministère et de celui des Affaires extérieures représentera le Canada la semaine prochaine.

## LES EXPOSITIONS

### A PROPOS DE L'EXPLOITATION DE «TERRE DES HOMMES»

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Peut-il nous dire s'il a étudié ce matin, avec le cabinet, la situation de «Terre des Hommes» et si une décision a été prise à ce sujet? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de la décision?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** La décision sera annoncée dans quelques jours, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUÊTES VISANT LES DIFFÉRENDS DU TRAVAIL

### MODIFICATIONS PRÉCISANT LES POUVOIRS DE LA COMMISSION, ÉTABLISSANT UNE DIRECTION DES APPELS, ETC.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre? Étant donné qu'il n'en est pas question dans la liste des bills dont nous serons saisis au cours de la présente session, liste que nous a présentée aujourd'hui le président du Conseil privé, le gouvernement compte-t-il proposer à nouveau une mesure dont la législature précédente avait déjà été saisie? Je veux parler du bill C-186 qui propose de partager la juridiction dans le domaine de la main-d'œuvre entre la province de Québec et le reste du Canada. La CSN a fortement recommandé cette décision au gouvernement lors d'une réunion avec le cabinet au début de la semaine et le premier ministre et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration l'avaient également préconisée lors de la dernière campagne électorale.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle pas qu'on ait annoncé cette mesure dans le discours du trône.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Devons-nous conclure que le gouvernement a décidé de laisser tomber cette mesure après en avoir fait l'éloge au cours de la législature précédente? Est-ce que cela fait partie de l'attitude tout miel du gouvernement envers le Congrès du travail du Canada?

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA CHINE CONTINENTALE—RAPPORT SUR L'OFFRE DE RECONNAISSANCE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si la Chine communiste a communiqué avec lui au sujet de la possibilité que le gouvernement du Canada offre de la reconnaître?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la réponse est oui. Je m'attends que les négociations ou discussions suivent le cours normal.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Puis-je demander au ministre si l'annulation des 12 millions de dollars que la Chine communiste doit au Canada et le sacrifice de Taïwan seront des conditions préalables à la reconnaissance de la Chine communiste?

**L'hon. M. Sharp:** Pour ce qui est de la première partie de la question, comme je le disais l'autre jour, la question pourrait être traitée beaucoup mieux si nous avions des diplomates dans les deux capitales. Quant à la deuxième partie, la question de Taïwan dépend vraiment des espoirs que peut entretenir le gouvernement nationaliste de parler au nom de la Chine toute entière. Je l'ai déjà dit, si nous reconnaissons que le gouvernement de Pékin est celui de la Chine, cela influera nécessairement sur le statut du gouvernement nationaliste qui formule la même revendication.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quand le ministre et le premier ministre ont-ils découvert cela? Pendant la campagne électorale, on affirmait qu'il ne serait jamais question de reconnaissance officielle.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Puis-je faire remarquer au très honorable représentant que cette question supplémentaire est litigieuse.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'en appelle au Règlement. Je ne vois pas ce qu'on peut reprocher à cette question et je demande quand le gouvernement a changé d'avis et décidé de sacrifier la Chine nationaliste?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

## LES POSTES

QUESTION RELATIVE À LA POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE DES EMPLOYÉS DE «ROD SERVICE LIMITED»

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il est au courant d'une menace de grève chez les employés de *Rod Service Limited* à Montréal et, dans l'affirmative, si des négociations ont été entreprises pour prévenir cette grève?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Oui, monsieur l'Orateur. C'est précisément pour cette raison que je vais passer toute la journée de demain à Montréal.

[*Traduction*]

## LE PÉTROLE

SAINT-ROMUALD (QUÉ.)—LA SITUATION CONCURRENTIELLE DU PÉTROLE DE L'OUEST

**M. John Burton (Regina-Est):** J'ai une question à poser au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Le ministère a-t-il entrepris une étude en vue de déterminer la situation concurrentielle des compagnies pétrolières canadiennes de l'Ouest en vue d'approvisionner la raffinerie qu'on vient d'annoncer pour Saint-Romuald, près de Québec? Si oui, le ministre pense-t-il que cette raffinerie puisse être approvisionnée en pétrole canadien?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Les débouchés dans tout le Canada pour le pétrole de l'Ouest sont bien connus des sociétés et de tous les intéressés en cause. Je suis certain qu'ils s'efforceront de se procurer du pétrole de la façon la plus avantageuse pour le Canada.

**M. Burton:** Le gouvernement a-t-il lui-même entrepris une étude de la question indépendamment de l'enquête menée par les sociétés pétrolières?

**L'hon. M. Lang:** Eu égard aux conditions économiques et industrielles dans l'ensemble du pays, le gouvernement ne cesse d'étudier la vente des produits d'une région à une autre aussi bien que sur les marchés étrangers.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a formé récemment un comité spécial de trois fonctionnaires, chargés d'étudier les répercussions du pétrole de l'Alaska sur le marché du pétrole en Amérique. Qui est le président du comité? Ce rapport sera-t-il présenté à la Chambre et quand?

**L'hon. M. Lang:** Le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé, il y a quelque temps, la formation de cette équipe d'experts. Celle-ci poursuit son travail. Je ne puis pour l'instant vous dire la nature du rapport, la date où il nous sera soumis, ni quand la Chambre recevra d'autres renseignements là-dessus.

**M. Woolliams:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire si ce comité d'experts aura des entretiens avec les dirigeants américains à ce sujet.

**L'hon. M. Lang:** Il explorera les questions sous tous leurs aspects, afin de recueillir les renseignements nécessaires pour conseiller le gouvernement quant à sa politique pétrolière. Il se peut que les membres du comité, qui sont des fonctionnaires de l'État, entrent en contact avec des fonctionnaires américains à ce sujet.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Je voudrais demander au ministre si, compte tenu de sa politique canadienne du pétrole, le gouvernement songe à négocier à nouveau l'entente avec la Pan Arctic Oil où il a 50 p. 100 des capitaux spéculatifs, mais un seul administrateur au sein d'un conseil de 14 membres.

**M. l'Orateur:** Je signale aux députés qu'ils s'engagent peut-être dans un débat. Je pense que la question supplémentaire devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Français*]

## L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désirais poser ma question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais, en son absence, je l'adresserai à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Le ministre dirait-il à la Chambre quelle politique le gouvernement entend adopter en vue de remédier aux faiblesses des politiques

gouvernementales relatives au chômage, à la fermeture des industries et à la stabilité des prix?

**M. l'Orateur:** Il me semble que la question de l'honorable député est de portée trop générale pour être posée à ce moment.

## LES MONUMENTS HISTORIQUES

### L'ADMINISTRATION ET L'ENTRETIEN DU MONUMENT DE VIMY

**M. Gérald Laniel (Beauharnois):** Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants une question qui fait suite à un appel téléphonique que j'ai reçu de France, cette semaine, d'un employé du gouvernement canadien à Vimy.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est exact que l'administration et l'entretien du monument et du parc de Vimy auraient été confiés à la *Commonwealth War Graves Commission* et, dans l'affirmative, quelles sont les implications de cette décision?

**M. l'Orateur:** Je doute que la question puisse être posée immédiatement. S'il y a quelque urgence à ce sujet, nous pourrions en discuter au moment de l'ajournement.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'ASILE AUX DÉSERTEURS EN CONTRAVENTION DES TRAITÉS D'ALLIANCE

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** J'ai posé deux questions lundi dernier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a répondu chaque fois qu'il tiendrait la question pour préavis. Peut-être peut-il y répondre maintenant. Il s'agit des dispositions des traités d'alliance collective que nous avons signés avec les États-Unis et d'autres pays.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Peut-être, monsieur l'Orateur, aurai-je l'occasion d'y répondre plus tard au cours de la période de questions.

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, tandis que j'ai la parole, j'aimerais répondre à une question que m'a posée le député de Swift Current-Maple Creek. Si je n'ai pu le faire jusqu'ici, c'est que la question est d'ordre extrêmement technique et qu'il nous faudra examiner bon nombre d'accords avant de pouvoir donner une réponse au député.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

### LA DÉDUCTION DES CONTRIBUTIONS AUX SPORTS AMATEURS

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** J'aimerais poser ma question au ministre des Finances et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je leur saurais gré de répondre demain à la question nº 1200 inscrite au *Feuilleton* le 20 janvier. L'industrie, le secteur des affaires et le sport amateur jugent cette question très urgente et importante.

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### LE DÉPÔT DE LA NOUVELLE MESURE

**M. David MacDonald (Egmont):** Je désire poser une question au ministre des Forêts et du Développement rural. Vu l'importance pour ce ministère du bill visant à offrir des stimulants à l'industrie qui sera présenté d'ici peu, le ministre songerait-il à présenter le bill pour lui faire subir la première lecture ou à le déposer, afin qu'on puisse en étudier la portée en même temps que le bill sur la réorganisation du gouvernement?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas avoir dit que ce bill serait déposé prochainement. J'ai dit que j'espérais qu'il soit déposé au cours de la présente session.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre des Forêts et du Développement rural qui est censé accepter la responsabilité de l'expansion économique régionale. Comme il nous a donné à entendre que le bill relatif à cet important secteur de l'expansion économique régionale se fera peut-être attendre encore quelque temps, fera-t-il sous peu, à l'appel des motions, une déclaration sur la portée du bill, ce qui nous permettrait de bien comprendre de quoi il s'agit et d'avoir une discussion sérieuse lorsque nous en arriverons à cette partie du bill qui a trait à la réorganisation du gouvernement en matière d'expansion économique?

[*Plus tard*]

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, nous aurons probablement l'occasion, dès la

semaine prochaine, d'éclaircir cette question, alors que le bill sera lu pour la deuxième fois. J'ai l'intention de donner des explications afin qu'il n'y ait pas de confusion.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre du Développement économique.

J'aimerais lui demander si, dans son rapport, il traitera du problème de l'embauche des étudiants universitaires pour la période des vacances?

**L'hon. M. Marchand:** Je vais traiter de tous les sujets se rapportant au bill, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LE FODER ET TERRE-NEUVE

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** La déclaration faite hier par le ministre des Forêts et du Développement rural m'amène à lui demander s'il a changé d'avis au sujet de l'annonce portant qu'une entente serait signée entre Terre-Neuve et le gouvernement fédéral, comme en témoigne le compte rendu des débats d'hier?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** J'ai cherché à éclaircir ce point hier en disant qu'aucune entente n'avait été négociée entre le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve. Je faisais allusion à l'entente avec l'Île-du-Prince-Édouard au sujet du programme FODER qui, je l'espère, sera signée bientôt.

**M. Lundrigan:** J'ai demandé hier s'il y aurait ratification d'une nouvelle entente, étant donné la mise au point du ministre quant à la région en cause, et il a indiqué qu'une entente serait signée dans le courant de la semaine. Le compte rendu affirme le contraire. Le ministre a-t-il changé d'avis?

**L'hon. M. Marchand:** Je parlais de l'entente avec l'Île-du-Prince-Édouard et de rien d'autre.

## LES AFFAIRES INDIENNES

LA DEUXIÈME PARTIE DU RAPPORT HAWTHORNE

**M. Frank Howard (Skeena):** Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Peut-il révéler à la Chambre ce qu'il est advenu de la partie 2 ou du second tome du rapport Hawthorne?

[L'hon. M. Marchand.]

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, nous attendons encore la traduction française. J'espère l'obtenir au cours des prochaines semaines. On m'avait assuré que nous l'obtiendrions ce mois-ci et, aussitôt que je l'aurai, il me fera plaisir de déposer le rapport à la Chambre.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

A PROPOS D'UNE DEMANDE D'AIDE DE LA PART DU QUÉBEC

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu une demande officielle de la part du gouvernement du Québec afin d'aider à l'arrestation des terroristes qui sont actuellement à l'œuvre à Montréal?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Je crois, monsieur le président, que le Solliciteur général a déjà répondu que la Gendarmerie royale avait communiqué avec le procureur général de la province de Québec, de même qu'avec la sûreté provinciale du Québec et la sûreté municipale de Montréal en vue de leur aider le plus possible.

[*Traduction*]

## LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LA DÉCISION RELATIVE À NOTRE PARTICIPATION

**M. Norman A. Cafik (Ontario):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement prendra-t-il une décision au sujet de notre participation à l'OTAN avant la réunion que cet organisme doit tenir à Washington le 10 avril?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, c'est bien la date limite que nous nous sommes fixée pour l'instant. Nous aimerions prendre une décision même plus tôt, si possible.

**L'hon. M. Stanfield:** Oh, ne vous surmenez pas.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, le gouvernement attendra-t-il d'avoir reçu le rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, qui étudie la question, avant de prendre une décision définitive?

**L'hon. M. Sharp:** J'espère que le comité accélérera ses travaux car il serait fort souhaitable d'en arriver à une décision bien avant la réunion de l'OTAN.

## LES LANGUES OFFICIELLES

### LA PRÉSENTATION DES AMENDEMENTS

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Quand s'attend-il de présenter les amendements qu'il a dit hier vouloir apporter au projet de loi sur les langues officielles?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais revoir attentivement les discussions que j'ai eues lundi à Vancouver avec les quatre procureurs généraux de l'Ouest. J'aimerais aussi avoir le temps de visiter, dans deux semaines, le premier ministre et le procureur général du Québec. Ensuite, je compte discuter toute la question avec le premier ministre et mes collègues. Si, après cela, on est d'avis que les amendements sont appropriés, ils seront présentés à l'étape du comité.

**M. Ritchie:** A titre de question supplémentaire, le ministre peut-il dire quelle aide le gouvernement fédéral offrira aux provinces qui devront faire face au problème d'assurer des services bilingues dans certains tribunaux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande si le député ne cherche pas ici à discuter le bill dont la Chambre sera peut-être un jour saisie. Le député de Saint-Jean-Lancaster a la parole.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet des remarques qu'il a faites tantôt avec une certaine satisfaction à propos du tableau de présence du cabinet. Sait-il que le ministre du Travail se vante publiquement de prendre son déjeuner tout à son aise, dans un restaurant français, les jours où son nom ne figure pas à ce tableau et qu'il n'est pas à son bureau...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je serais très heureux d'inviter le député...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Mackasey** ...à déguster de l'excellente cuisine dans une atmosphère de culture française.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Ce sujet ne peut être poursuivi sinon en posant la question de privilège.

## L'AGRICULTURE

### CRESTON (C.-B.)—LES SUBVENTIONS AUX GRAINS DE PROVENDE

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de l'Agriculture. Son ministère s'est-il prononcé sur les subventions aux grains de provende dans la région de Creston, en Colombie-Britannique sinon, quand peut-on espérer une décision?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, on a introduit, en juillet 1958, des changements très importants dans ce programme. Nous sommes en train d'étudier les conséquences de ce programme d'assistance au transport des provendes et nous ne pouvons fixer aucune date précise quant aux modifications à y apporter.

[*Français*]

## RADIO-CANADA

### INTERVIEW DE PAULINE JULIEN

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État, mais, étant donné qu'il accomplit une mission importante à l'étranger, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

Le secrétaire parlementaire pourrait-il indiquer à la Chambre si Radio-Canada, cette société de la Couronne qui fait toujours la manchette, a mobilisé ses principaux journalistes pour accueillir et interviewer longuement cette princesse du séparatisme qu'est M^lle^ Pauline Julien, lors de son atterrissage prochain à Dorval?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES NATIONS UNIES

LE BIAFRA—L'ENQUÊTE SUR LES BOMBARDEMENTS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les rapports font constamment état de bombardements, d'attaques à la roquette et du pilonnage des hôpitaux, des marchés et des centres d'accueil qui reçoivent les enfants au Biafra. A ce propos, le gouvernement canadien envisage-t-il de demander aux Nations Unies, ou à un autre organisme international reconnu par les deux camps, d'examiner ces affirmations dans l'espoir d'améliorer la situation des intéressés?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le député n'ignore pas que les Nations Unies n'ont aucun moyen de faire une enquête à ce sujet, à moins qu'on allègue l'existence d'un génocide. A mon avis, il s'agit d'une guerre, et plus tôt l'on s'accordera sur les conditions qui rendraient possibles les négociations, mieux cela vaudra. Le retard n'est pas dû à l'absence de médiateurs, mais au fait qu'on n'a pas décidé si le Biafra fera partie du Nigéria.

**M. Nystrom:** Une question supplémentaire. Le gouvernement canadien peut-il faciliter ces négociations en engageant, en quelque sorte, des pourparlers indirects avec le gouvernement biafrais?

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—LA DÉLÉGATION DE L'URSS

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question supplémentaire à poser au ministre. Vu la nouvelle angoissante aujourd'hui de la visite au Nigéria d'une délégation de militaires de haut rang de l'Union soviétique, le ministre est-il en mesure de faire part à la Chambre de la portée d'une telle visite?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, il serait inopportun de ma part, je pense, d'analyser la situation politique au Nigéria. Je sais en effet qu'une délégation de l'Union soviétique est dans ce pays actuellement et c'est une des raisons pour lesquelles il est grandement souhaitable que cette guerre prenne fin le plus tôt possible; j'espère que tous ceux qui ont de l'influence, d'un côté ou de l'autre, l'exerceront dans ce sens. Un cessez-le-feu ne résoudra pas le problème. C'est une base d'entente qu'il faut, en vue de pourparlers de paix. Tant qu'on n'en arrivera pas là, il y aura peu d'espoir.

[M. l'Orateur.]

## L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE POUR LA LIVRAISON DES SECOURS

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, à propos de la trêve et des conditions actuelles, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dira-t-il si le gouvernement canadien, devant la menace persistante de famine généralisée au Nigéria, envisagerait à nouveau d'accorder de l'aide pour la construction d'une piste aérienne en territoire biafrais occupé, piste qui pourrait du consentement de tous les intéressés, permettre l'envoi de secours pendant le jour ou la nuit?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien ne s'oppose pas à la construction d'une autre piste aérienne, mais tout le monde reconnaîtra, je crois, que la meilleure façon de faire parvenir les secours immédiatement c'est de s'entendre sur l'atterrissage de vols de jour à l'aéroport déjà construit.

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, comme le ministre a dit que la paix doit être rétablie au plus tôt, et que les députés devraient user de leur influence sur tous les camps adverses à cette fin, le ministre au nom du gouvernement userait-il de ses bons offices pour exhorter le gouvernement fédéral du Nigéria à entamer au moins les discussions initiales sans conditions préalables?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, il serait extrêmement difficile d'exhorter le gouvernement fédéral du Nigéria à adopter une solution qui envisagerait la sécession du Biafra.

**M. MacDonald:** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

## LES PRODUITS DANGEREUX

L'INTERDICTION DE LA VENTE, DE L'ANNONCE ET DE L'IMPORTATION—LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Je suis heureux qu'il soit de retour de son séjour intéressant et différent à l'autre endroit. Compte-t-il présenter le bill n° S-26 avec des amendements ayant trait au changement fort intéressant prévu pour l'autre endroit?

**L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Non, monsieur l'Orateur. Je compte déférer le bill dans les règles, au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Je suis persuadé que le comité étudiera à fond la question soulevée par le Sénat. Conformément au Règlement de la Chambre, le comité pourrait très bien modifier quelque peu le bill.

**M. Baldwin:** Le député d'York-Est fera-t-il partie du comité?

[*Français*]

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### LE RETARD À PAYER L'AUGMENTATION DE LA PENSION

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants.

Étant donné que la pension des anciens combattants handicapés a été augmentée par le gouvernement depuis le 1er septembre 1964, peut-il nous dire pourquoi plusieurs de ces pensionnés n'ont pas encore reçu leur augmentation, comme il se doit?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas trop de quoi il s'agit. Les pensions aux anciens combattants ont été augmentées l'an passé et tous ceux qui avaient droit à la pension l'ont reçue. Si l'honorable député a quelques cas particuliers à me soumettre, je serai très heureux de l'entendre.

[*Traduction*]

## LES MACHINES AGRICOLES

### L'ACHAT DE TRACTEURS DU ROYAUME-UNI

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'un groupe de fermiers a acheté 16 tracteurs au Royaume-Uni à un prix équivalant à environ la moitié de celui qui a cours au Canada, le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que la Commission Barber étudie les politiques de fixation des prix des machines agricoles au Canada?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Je peux assurer à l'honorable député que M. Barber examine la revendication ou l'allégation formulée par la fédération qui organise ces ventes.

# LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### L'EXPOSÉ HEBDOMADAIRE

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter l'exposé hebdomadaire des travaux. Vendredi, nous pourrions passer l'étape de la troisième lecture des deux bills sur l'agriculture, nos C-156 et C-157. Puis nous pourrions étudier en deuxième lecture le bill modifiant la loi sur l'administration financière. Ensuite, nous pourrions passer aux étapes du rapport et de la troisième lecture du bill modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods, ainsi que du bill modifiant la loi sur les douanes.

Lundi, nous proposons de passer à l'étape de la deuxième lecture du bill modifiant la loi concernant la Bibliothèque nationale, du bill modifiant la loi sur les associations coopératives de crédit et du bill sur les produits dangereux.

Mardi, nous reprendrions l'étude du bill omnibus modifiant le Code criminel. Comme nous avons déjà eu cinq jours de débat, j'espère que nous pourrons en terminer l'étude. Nous passerions ensuite à l'étape du rapport du bill sur le prix des médicaments.

Mercredi, nous proposons d'aborder la deuxième lecture du bill concernant la réorganisation du gouvernement et d'en franchir d'autres étapes jeudi prochain.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 février, de la motion de l'honorable M. Benson, tendant à la 2e lecture et au renvoi au comité plénier du bill no C-165 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, ainsi que de l'amendement de M. Saltsman (p. 5191).

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves remarques au sujet de ce bill et essayer de condenser les idées ou les critiques formulées par mes collègues au cours du débat. Je tiens à dire au ministre des Finances (M. Benson) que mes collègues et moi, après avoir étudié attentivement ce bill, sommes arrivés à la conclusion qu'il nous était impossible de l'appuyer, pour des raisons que je vais vous exposer brièvement.

D'abord, pour bien expliquer ce qui nous distingue du parti conservateur et de ses porte-parole qui ont participé au débat, puis-je dire que nous, du Nouveau parti démocratique, sommes en faveur d'impôts appropriés et équitables sur les successions. Nous considérons qu'un régime fiscal approprié et équitable servirait trois buts. Premièrement, recueillir bien entendu le revenu nécessaire pour payer les frais des services publics. Deuxièmement, en profiter pour opérer une redistribution des revenus et des richesses. Troisièmement, aider la croissance économique.

Nous croyons, et j'ai toujours cru, qu'un impôt sur les successions était nécessaire pour assurer la redistribution des revenus et des richesses dans la société. Personne ne profite plus des efforts collectifs de notre société dans son ensemble, que le fils ou la fille d'un père qui, sans doute grâce à ses propres efforts, à ses talents et à ses efforts, mais aussi, sans doute, par suite de l'organisation de la société dans son ensemble et des structures économiques, a pu faire de petites ou de grandes économies qu'il léguera à ses enfants. Quand un enfant hérite de biens assez considérables, rien ne saurait l'empêcher de verser des impôts pour le plus grand bien de tous les Canadiens au sein de la société où il vit et travaille.

Nous voulons donc préciser et souligner aussi énergiquement que possible que nous sommes en faveur d'impôt sur les successions juste et équitable. Lorsque quelqu'un hérite de grandes richesses, il doit en verser une juste part pour contribuer à l'administration des affaires du pays et au maintien de toutes les commodités dont lui-même et son défunt père ont bénéficié, et qui ont permis l'accumulation des biens hérités.

Nous voulons aussi bien préciser que nous appuyons d'emblée la modification apportée à l'impôt successoral qui supprime cet impôt lorsque l'héritage passe au conjoint. Il est utile lorsqu'une femme hérite de son mari—ou encore qu'un mari hérite de sa femme—qu'aucun impôt n'intervienne à ce moment-là et il convient mieux que la succession soit imposée quand elle passe à un étranger ou aux enfants. Nous sommes donc en faveur de l'impôt sur les successions et nous appuyons fermement la modification proposée, car il exempte le conjoint survivant.

Nous ne pouvons, cependant, souscrire à d'autres aspects du bill. Il faut tenir compte d'autres questions relatives à la réforme de notre régime fiscal. Nous ne pouvons appuyer le projet de loi du ministre, car contrairement à ce que lui et d'autres libéraux ont dit, il n'est pas vraiment progressif et le barème des taux n'est pas équitable. C'est pourquoi le député de Waterloo (M. Saltsman) a proposé un amendement, demandant que le bill ne soit pas lu une deuxième fois. Nous réclamons une étude de toute la structure de l'impôt successoral pour obtenir des taux vraiment progressifs et équitables.

Le ministre peut parler aussi longtemps qu'il le désire et les députés derrière lui peuvent en faire autant, mais n'empêche que c'est des masses de biens peu importantes dont nous devrions nous préoccuper, celles qui s'établissent entre $50,000 et $100,000. Ce sont celles qui me préoccupent le plus. Je m'inquiète beaucoup moins de ceux qui héritent de biens évalués à un demi-million, 1 million ou 2 millions de dollars. Les députés n'en comptent pas tellement parmi leurs commettants; ils ne sont pas si nombreux. Par suite de l'essor de l'économie et plus particulièrement des négociations collectives, il existe au pays un nombre croissant de personnes qui, parce qu'elles bénéficient maintenant de régimes de retraites et de police d'assurance-vie qu'elles n'avaient pas auparavant, appartiennent au groupe des travailleurs qui peuvent posséder des biens évalués à au-delà de $50,000.

• (3.40 p.m.)

**L'hon. M. Benson:** Le député me permettrait-il une question? Je viens de l'entendre dire que des régimes de pension étaient en cause. Dans une succession, la pension touchée par une épouse serait, bien entendu, tout à fait exempte d'impôts.

**M. Lewis:** Je le comprends, monsieur l'Orateur, mais je ne pense pas aux épouses en ce moment. Je parle des biens légués d'abord à l'épouse et qui sont distribués aux enfants à sa mort.

**L'hon. M. Benson:** Il n'y a plus de pension alors.

**M. Lewis:** Il n'y en a peut-être plus, mais les biens sont distribués aux enfants et comprennent peut-être des maisons et bien d'autres choses. Dans ces cas-là, si la pension est disparue, c'est qu'elle a été touchée en une somme globale et fait partie de la succession de l'épouse. Elle peut avoir été versée en paiements mensuels, mais si elle est touchée en une somme globale elle constitue, au point de vue actuariel, un montant compris dans les biens de l'épouse qui peuvent être transmis plus tard.

Sans vouloir discuter sur les détails avec le ministre, je suis heureux de dire que plus de Canadiens désormais laisseront des successions

relativement peu considérables de $60,000, $65,000 ou de $70,000. Le nombre global de personnes qui laisseront vraisemblablement des successions imposables—le ministre, je crois, a cité ce chiffre qui m'a été fourni par des conseillers peut-être pas aussi compétents que lui mais compétents tout de même—ne sera que d'environ 5 p. 100. Il s'agit donc de très peu de gens. Cette proportion comprendra de plus en plus de successions de moindre valeur.

Quels que soient les arguments invoqués par le ministre, n'empêche que la documentation qu'il nous a fournie révèle que, dans le cas des masses successorales de $50,000 à $150,000, à la suite de sa modification, le taux et le montant payé seront plus élevés. Dans le cas d'une succession de $60,000, je cite ses chiffres de mémoire mais je suis sûr de ne pas me tromper, le montant versé sera de $4,800 au lieu de $2,600 lorsque les biens sont transmis.

Le ministre et les députés derrière lui continuent à parler du cas où la succession est d'abord léguée à l'épouse, puis, à sa mort, à l'un des enfants. Le ministre n'a qu'à jeter un coup d'œil sur ses tableaux pour voir que, dans le cas d'une succession de $60,000, cela ne s'applique pas qu'à un enfant. Si un seul enfant est en cause, le montant est de $4,800 comparativement à $2,600. S'il y a deux enfants, le montant est de $3,000 contre $2,600. C'est un taux croissant.

L'autre cas que citent constamment le ministre et d'autres députés derrière lui, c'est celui où un étranger reçoit une partie de l'héritage. Il s'agit ici nécessairement d'une succession léguée irrévocablement à la veuve ou à un étranger et d'une succession répartie à parts égales entre les enfants d'âge adulte. Je ne vais pas me disputer avec le ministre, car je serais rappelé à l'ordre, de toute façon; mais nous sommes convaincus, mes collègues et moi, après un examen minutieux des chiffres fournis, que l'impôt proposé par le ministre est régressif au bas de l'échelle. Dans certains des cas plus importants de transmission de biens, les successions modestes seront assujetties à un taux plus élevé et l'impôt serait aussi plus élevé. Établissons un rapport entre cela et ce que les économistes appellent le taux réel plutôt que le taux marginal.

Je m'excuse de devoir vous expliquer que le taux marginal est le taux le plus bas qui puisse s'appliquer à la masse successorale en cause. Le taux réel est le taux qui frappe la partie imposable de la succession, une fois déduits les $50,000 ou tout autre montant qu'il est permis de déduire à titre d'exemption. Si on envisage les répercussions du régime fiscal que le ministre a présenté à la Chambre, du point de vue du taux réel, c'est-à-dire du taux frappant la partie imposable de la succession, on constatera qu'elles sont scandaleuses.

Si la part imposable de la succession est de $1,000, $5,000 ou $10,000, le taux réel est de 50 p. 100 de ces montants imposables. Lorsque cette part imposable est de $30,000, le taux réel est de 36 p. 100. Si elle atteint $50,000, le taux s'établit à 31.2 p. 100 et quand elle est de $100,000, le taux n'est que de 29.7 p. 100 et sur $150,000, il n'est plus que de 23.4 p. 100. A partir de ce niveau, le taux se remet à augmenter. C'est donc un taux régressif qui s'applique à la part imposable de la succession qui, au bout du compte, est celle qui nous intéresse ici.

Malgré les articles louables qui prévoient une exemption pour le conjoint et des payements échelonnés sur six ans, délai insuffisant pour les fermiers et les petits commerçants qui n'ont pas d'argent liquide, nous constatons que la modification a une certaine utilité, mais après l'avoir soigneusement étudiée, nous constatons que le taux est néanmoins régressif pour les petites successions et, en certains cas, pour les grandes aussi. Certaines successions de 1 à 1.5 million paieront moins de droits qu'auparavant aux termes de la modification.

Je crois que le ministre s'est mis lui-même dans ce pétrin, mais je lui accorde le bénéfice du doute, car je pense qu'il a voulu réformer vraiment ce secteur de notre système fiscal en prenant une décision *a priori*, dont le motif m'échappe, à moins qu'il s'agisse simplement de conservatisme avec un c minuscule, si le chef de l'opposition me permet d'associer ce mot au ministre des Finances. Il a décidé *a priori* de ne pas prélever plus d'argent qu'auparavant grâce aux nouveaux taux. Je crois qu'il a déclaré vouloir prélever en tout et pour tout 2 milliards de dollars. Aussi, arrivé au sommet de la pyramide, il a, dans ce but peu louable, réduit le taux de 54 à 50 p. 100, puis il a augmenté le taux à la base pour combler les différences qui pourraient en résulter. A mon avis et de l'avis de tous mes collègues, il n'y a pas de raison au monde qui interdise à l'État d'accroître ses recettes, dès lors que les petites successions sont protégées, que le conjoint est protégé et que les taux sont véritablement progressifs et équitables, plus faibles à la base et plus élevés au sommet, comme ils doivent l'être.

Nous ne pouvons non plus appuyer ce bill parce qu'il s'est fixé un objectif qui me paraît antisocial en se refusant à percevoir, grâce à

la réforme du système fiscal, plus qu'auparavant. Mais, monsieur l'Orateur, c'est surtout parce que le bill dénote l'intention du ministre de modifier notre régime fiscal par bribes que nous ne pouvons y souscrire.

Le ministre dispose du rapport Carter depuis longtemps. Non seulement a-t-il rejeté le principe du rapport Carter, mais il a dit à la Chambre l'autre jour qu'il n'admettait pas le principe qu'un dollar est un dollar. Nous l'acceptons, ce principe. Il peut arriver que nous ne puissions traiter chaque dollar de la même façon, mais un dollar pour une veuve qui ne dispose que de «x» dollars ne peut être traité de la même façon qu'un dollar pour celui qui dispose de «x» millions de dollars. Mais le principe selon lequel toute personne qui retire un revenu, quel qu'il soit, d'une succession ou de toute autre source, doit payer un impôt proportionnel à son revenu total, est juste et équitable.

• (3.50 p.m.)

Avec un régime d'impôts successoraux comme celui que le ministre propose actuellement, on ne tient pas compte du revenu du légataire. Je fais la supposition suivante: l'un des membres d'une famille réussit dans sa profession et a déjà amassé un demi-million de dollars tandis que l'autre n'a pas réussi. Tous deux travaillent dans une fabrique et chacun d'eux reçoit $100,000 de la succession. En vertu de la formule actuelle, ils paieront tous deux le même impôt. L'impôt n'est pas proportionnel au revenu total de celui qui possède déjà un demi-million de dollars. On lui lègue $100,000, ce qui lui fait un total de $600,000 tandis que l'autre, qui n'a peut-être rien, reçoit $100,000 et c'est tout ce qu'il a. Le taux d'impôt sur chaque montant de $100,000 est le même.

Si le ministre se trouve dans cette impasse, c'est qu'il pense réformer notre régime fiscal, mais il le fait par bribes. Il s'occupe actuellement de l'impôt sur les biens transmis par décès et, si j'en crois ce que j'ai lu l'autre jour, ce sera probablement ensuite l'impôt sur le revenu. Faut-il en déduire qu'il ne touchera alors aucun autre impôt, l'impôt sur les plus-values de capitaux par exemple ou de quelqu'autre genre de taxes connexes? Je l'ignore.

Notre parti est persuadé, et cela m'étonnerait beaucoup que la plupart des députés ne soient pas du même avis, que l'un des fondements d'une société équitable et juste est un régime fiscal équitable. En fait de critères d'équité sociale, il n'est rien de plus important que le régime fiscal imposé à la population. Si ce régime est injuste et inéquitable, s'il frappe injustement les gagne-petit, les travailleurs et les agriculteurs à revenu modeste, s'il taxe la propriété de façon rétrograde, on se trouve alors en face de l'un des éléments les plus injustes de la structure sociale. Si le régime fiscal est vraiment progressiste, si l'on en décharge le propriétaire d'un foyer, si on le rend équitable pour les personnes disposant d'un revenu modique pour permettre à tout chef de famille gagnant environ $4,000, comme nous l'avons indiqué, de ne payer aucun impôt, de manière à garantir un minimum vital pour chaque famille, si l'on fonde le régime fiscal sur ce principe afin de redistribuer correctement les revenus et les richesses, on aura alors l'un des facteurs essentiels d'une société décente et juste. Voilà ce que nous demandons.

D'après moi, personne, dans notre société actuelle, ne fait des profits ni des progrès économiques de sa propre initiative. Je n'accepte pas l'idée que j'ai si souvent entendue répéter par les députés conservateurs, savoir que cet homme a travaillé fort. Cela va de soi. Mais pour chaque homme qui travaille fort et gagne un million de dollars, il y en a 5 millions qui travaillent tout autant sans pouvoir gagner un million de cents. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de travailler fort pour amasser des richesses. Il y a d'autres éléments en cause—le milieu social, ainsi que tous les outils qu'elle confère à un individu pour lui permettre de s'enrichir.

Si je réussis comme avocat—supposons que ce soit mon cas—ce n'est pas grâce à mes propres efforts. J'ai bénéficié d'une salle de cours, d'une école de droit construite à mon intention. J'ai puisé aux bibliothèques juridiques qu'on a édifiées pour moi, ainsi qu'à toute la sagesse et à toute l'expérience des générations, qu'on a essayé d'enfoncer dans mon crâne obtus. C'est grâce à l'expérience accumulée au cours des siècles, aux bibliothèques et à tout ce que la collectivité a mis à ma disposition que j'ai appris ma profession. Je dirais des absurdités si j'affirmais que je gagne «X» milliers de dollars par an grâce à mes seuls efforts. Du diable, si c'est vrai. Je les gagne grâce au milieu social dont je suis un produit et qui m'a permis d'obtenir le genre d'éducation et d'instruction qui me permettent de toucher un revenu plus élevé. Ce n'est pas une raison pour m'y cramponner. Au contraire, c'est une très bonne raison pour que j'en paie une large part à l'État, à la société, pour aider à mon tour ces millions d'autres qui, pour des raisons avant tout sociales et économiques, n'ont pu recevoir la même éducation non plus que cette formation qui leur auraient permis d'avoir un revenu plus élevé et de mener un train de vie plus agréable.

[M. Lewis.]

C'est dans cet esprit, et pour d'autres motifs encore, que nous sommes résolus à exiger une véritable réforme de notre système fiscal et l'application des principes fondamentaux de Carter, principes qui feront de notre structure fiscale un des éléments, je le répète, d'une société juste et décente au lieu d'être, comme ce l'est souvent maintenant, un fardeau imposé aux moins aptes à le porter.

Le ministre des Finances et le gouvernement ne sont pas en mesure d'entreprendre ce genre de travail et ils ne le feront pas, d'abord parce que, apparemment, ils n'y croient pas, deuxièmement, parce qu'ils n'ont pas l'intention de le faire, et enfin, parce que le ministre s'y attaque de façon fragmentaire. Ce n'est pas ainsi qu'on peut prétendre réformer la structure de l'impôt. C'est d'ailleurs ce qui donne une grande valeur au rapport Carter, qu'on soit d'accord ou non avec la moindre virgule: ce rapport envisage la structure fiscale comme un tout. Il en relie tous les éléments. Il rattache la question de ce qu'on a appelé le dynamisme vertical au dynamisme horizontal et à toutes les autres questions qui concourent à une structure fiscale bien comprise. Ce n'est pas ce qu'a fait le ministre.

Sans doute, l'amendement améliore les choses. Dans bien des cas il nous faut appuyer un bill, même si nous n'en sommes pas satisfaits, parce qu'il améliore la situation jusqu'à un certain point. Mais ce n'est pas le cas ici. Ces améliorations ne suffisent pas, et comparées à une revision d'ensemble de notre régime fiscal, ce n'est pas grand-chose. Je n'ai pas dit que le ministre était un pas grand-chose. Je laisse à d'autres membres de cette assemblée le soin de décrire ainsi les gens. J'ai dit que le bill n'était pas grand-chose. Notre parti n'a pas l'intention de voter pour une modification aussi minime et aussi inefficace. De fait, nous lutterons, non pas seulement dans ce cas-ci mais plus tard, lorsqu'on présentera d'autres réformes au régime fiscal, pour obtenir une vraie revision des impôts, pour un régime fiscal qui soit vraiment équitable. Nous n'avons pas l'intention d'accepter des modifications comme celles-ci, qui ne font rien pour assurer une justice fondamentale au peuple Canadien, exception faite du conjoint; et cela ne suffit pas pour nous faire appuyer le bill dans son ensemble.

**M. Ross Whicher (Bruce):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat sur le bill à l'étude, car bien des députés l'ont déjà fait dont bon nombre sont plus capables que moi d'exprimer leur avis sur une question aussi importante que celle-ci. D'autre part, après avoir entendu une bonne partie des critiques qui ont été formulées—de fait, à ma connaissance, pas un seul député de l'opposition n'a dit que le ministre avait fait quoi que ce soit pour améliorer la situation—un homme comme moi ne peut plus y tenir: il lui faut absolument dire ce qu'il pense. Même si personne d'autre à la Chambre n'a l'intention de féliciter le ministre de son beau travail, moi, je vais le faire. Et je ne dis pas cela parce que je suis sur les banquettes ministérielles. Je fais ici appel au bon sens. Pendant les quelques minutes qui viennent de s'écouler nous avons écouté un discours d'un des orateurs les plus brillants de la Chambre. Il a été prononcé dans un anglais délicieux, mais, monsieur l'Orateur, ce que nous avons entendu n'est que la vieille rengaine du socialisme.

• (4.00 p.m.)

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Whicher:** Normalement, lorsque les socialistes parlent, ils veulent que l'on affecte des crédits à telle et à telle fin, que la cause soit juste ou non. Vive le pauvre et à bas le riche, voilà leur devise. Toutefois, dans le discours que nous venons d'entendre, on a supplié le ministre des Finances (M. Benson) de prendre tout ce qu'il peut au riche, parce qu'il ne mérite pas d'être riche. Peu importe qu'il s'échine ou non pour le devenir. Enlevez-lui sa richesse et si vous ne pouvez pas la lui prendre de son vivant, prenez-la-lui après sa mort.

L'histoire a sûrement enseigné aux vis-à-vis que même si le socialisme a du bon en théorie, il ne peut fonctionner dans le monde difficile où nous vivons. Prenons comme exemple, l'Angleterre. Ma foi, il y a cinquante ans, cette petite île de l'Atlantique gouvernait, à tort ou à raison, environ un quart du monde entier. Nombre de choses qui nous sont chères ont pris racine dans cette île, comme nombre d'usages, de traditions et de liens, qui sont respectés, aux États-Unis et dans le monde entier. Cette île a une histoire splendide. Je suis moi-même d'origine anglaise, et je ne m'en excuse certes pas. Monsieur l'Orateur, je suis sensible aux malheurs actuels de la Grande-Bretagne. Je dis cela parce qu'elle est attachée à une ancre qui se nomme le socialisme. Des discours semblables à ceux que nous avons entendus cet après-midi ont été prononcés maintes fois à la Chambre des communes de Westminster, et c'est pourquoi la pauvre petite Bretagne est presque noyée, aujourd'hui, dans les eaux du socialisme.

Je me demande comment un ministériel ou un conservateur peut tolérer cette absurdité. Sans aucun doute, ces sentiments ont été exprimés dans une langue châtiée et avec sincérité. Mais ne noyons pas le Canada dans le socialisme. Défendons-le. Rappelons-nous qu'être riche n'est pas un crime dans notre monde. Je reconnais que certains accèdent par accident à la richesse, mais il y en a beaucou plus qui ont travaillé dur pour amasser ce qu'ils possèdent. Dieu merci, il y a encore parmi nous des riches, peu nombreux, il est vrai, qui alimentent le fisc, et si l'on songe à la façon dont on dépense aujourd'hui au Canada, à tous les niveaux, nous avons besoin d'eux.

Je félicite le ministre des Finances. Un député a hier laissé entendre que les ministériels avaient reçu l'ordre de voter suivant les instructions du gouvernement. Qu'il me soit permis de signaler à la Chambre que je n'ai jamais reçu de telles instructions.

J'en donne l'assurance, si les propositions initiales n'avaient pas été modifiées, j'aurais volontiers défendu mes commettants et voté contre le gouvernement sur cette mesure législative. Des changements ont été apportés toutefois. On aurait probablement dû les faire, il y a bien des années, mais il demeure qu'on les a maintenant faits. Pendant des années, tant sous les régimes libéraux que conservateurs, à la mort d'un homme qui avait accumulé des biens en association avec son épouse, celle-ci devait payer des droits de succession. Cette situation n'existait pas seulement au Canada, mais dans bien d'autres pays. Or, pour la première fois, le ministre des Finances a reconnu que le mari et la femme forment une équipe, et qu'ils accumulent leurs biens ensemble. A l'avenir, quel que soit le montant de l'héritage, le conjoint n'aura à payer aucun droit de succession. Je félicite le ministre des Finances de cette réalisation, et les membres de l'opposition devraient le féliciter également.

J'ai entendu hier les députés conservateurs immédiatement à ma gauche critiquer cette mesure. Monsieur l'Orateur, j'ai eu peine à me contenir, car j'ai rarement entendu autant de sottises dans ma vie. A les entendre, les droits successoraux devraient être abolis complètement, mais le méchant gouvernement et le méchant ministre des Finances ont refusé de le faire. Toutefois, je remarque qu'en préconisant la suppression de cet impôt, ils ont pris bien soin de ne pas proposer des moyens de prélever des fonds ou de réduire les dépenses. Veulent-ils réduire les pensions de vieillesse ou les allocations familiales, le montant consacré à l'assistance aux pays étrangers, les crédits de la défense ou les prévisions du ministère des Affaires des anciens combattants? Non. Ils veulent uniquement supprimer les droits successoraux.

Je prétends que les conservateurs auraient pu déjà éliminer les droits successoraux. Malheureusement pour le pays, ce parti a été au pouvoir durant 5 ans, il n'y a pas tellement longtemps. Ceux qui critiquent aujourd'hui auraient pu déjà permettre à une femme d'hériter de la succession de son mari sans payer de droits successoraux. Ils ont eu l'occasion d'exempter de l'impôt les successions de moins de $50,000. L'ont-ils fait? Non. Ils sont restés à leur place et n'ont rien fait. Pourtant, aujourd'hui, ils se lèvent les uns après les autres pour reprocher au ministre des Finances ses terribles initiatives.

**L'hon. M. Macdonald:** Puis-je poser une question à mon honorable ami? Sait-il que c'est le gouvernement Diefenbaker qui a établi la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès?

**M. Whicher:** Je remercie le ministre de me le rappeler. J'allais le dire. De tout ce qui touche le gouvernement Diefenbaker et les impôts, très peu de choses échappent à ma mémoire.

**M. MacEwan:** Quelle mémoire?

**M. Whicher:** Je n'ai pas entendu la remarque du député. Voici un exemple, monsieur l'Orateur. Je suis certain que même les catholiques reconnaîtraient que, dans certains cas, nous devons permettre la contraception. En fait, je ne m'opposerais pas à la rétroactivité dans ce domaine.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Whicher:** Le ministre des Finances a innové en permettant aux gens de payer, en versements échelonnés sur une période de six ans, l'impôt sur les biens transmis par décès. Peut-être aurait-on dû le leur permettre avant. Peut-être les conservateurs auraient-ils dû le faire quand ils en avaient l'occasion, mais ils ne l'ont pas fait. L'opposition ne devrait pas craindre, à l'occasion, de reconnaître les réalisations du gouvernement. Le ministre des Finances a aidé les héritiers de successions imposables; il essaie de garder les fortunes au pays pour que nous puissions maintenir la qualité de nos services pour ceux qui en ont besoin.

Cela m'a frappé quand le député d'York-Sud (M. Lewis) a dit qu'il n'appuyait pas le projet de loi parce que, si un homme laisse en héritage un million de dollars, le taux d'impôt sera moindre que dans le cas des successions valant entre $50,000 et $200,000. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir plus, mais le fait est que ceux qui ont de grandes richesses quittent le Canada simplement parce que leur succession, à leur mort, échappera au fisc, du moins en grande partie, dans les pays où ils comptent aller vivre. On ne peut pas faire payer les riches indéfiniment. Vient un moment où on ne peut plus revenir en arrière. J'aimerais maintenant dire quelques mots à mes amis conservateurs. Plusieurs d'entre eux le savent, j'ai eu l'occasion de faire partie du Parlement ontarien, sous le régime conservateur, pendant de nombreuses années. Avant que j'y entre, il s'est passé quelque chose en Ontario dont, j'en suis persuadé, ils ne sont pas tellement fiers. Comme l'ont fait les chefs des divers partis cet après-midi, il me fait plaisir d'accueillir à la Chambre un grand homme, que je n'ai pas encore eu l'honneur de rencontrer, mais que je connais de réputation. Je suis sûr que le député, homme politique de longue date, comprendra ce que je veux dire quand je parle d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario et appelée la loi sur les dons de charité. Cette loi a été adoptée par les conservateurs en Ontario pour soustraire 2 ou 3 millions de dollars aux biens du propriétaire du *Star* de Toronto parce qu'il dirigeait un journal libéral. Les conservateurs n'ont pas adopté cette loi de son vivant; il est d'abord décédé, et les dispositions de la loi ont été rendues rétroactives. Si le ministre des Finances rend les dispositions de la présente mesure rétroactives, vous entendrez ces gens hurler, monsieur l'Orateur.

• (4.10 p.m.)

Pourquoi ces députés ne se lèvent-ils pas pour admettre qu'ils ont pu se tromper dans le passé? Sinon, nous n'aurions pas besoin de la présente mesure, non plus que de droits successoraux. Tout comme nous, ils veulent que les vieillards, et moi, je veux que mon père et ma mère, reçoivent la pension de vieillesse. Je veux que mes enfants reçoivent les allocations familiales et que nos anciens combattants soient raisonnablement bien traités. Nous pouvons édifier un pays qui ne le cédera en rien à aucun autre.

Tous, nous nous plaignons des impôts, mais je ne connais personne qui, de retour de France, du Nigéria, du Biafra, ou de Grande-Bretagne, de Russie ou d'Allemagne, ne soit pas très heureux de rentrer au Canada et de payer sa part de ces impôts. Quand je mourrai, j'espère que le ministre des Finances de l'époque percevra une jolie somme en droits successoraux. Je ne m'en plaindrai pas du tout et je suis persuadé que mes amis en cette Chambre ne s'en plaindront pas non plus.

Mon discours est déjà assez long, trop long, j'en suis convaincu, de l'avis de certains. Tout dépend, bien entendu, du côté où l'on se trouve. Après la mort de M. Atkinson, les conservateurs de l'Ontario, en application de la loi sur les dons aux œuvres de charité, lui ont soutiré 2 ou 3 millions de dollars. Les conservateurs dans cette Chambre ont eu pendant cinq ans toutes les occasions voulues de modifier les dispositions de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Ils ne l'ont pas fait; ils se sont contentés de se créer des ennemis aux États-Unis. Les conservateurs ne sont pas au pouvoir aujourd'hui; il nous est donc possible de frapper les richards, qu'ils se trouvent au Canada ou à l'étranger. A mon avis, et je pense que la plupart des Canadiens le partagent, le ministre des Finances est un homme de grande valeur qui, en ce qui touche le présent bill, s'est fort bien acquitté de sa tâche.

Quelques mots encore, et j'aurai terminé. Aux yeux du préopinant, la mesure est une forme de taxation fragmentaire. Je suis d'accord avec lui. J'ai entendu le ministre des Finances prononcer des discours, non seulement ici, mais ailleurs, où il a admis qu'il y avait beaucoup de taxation fragmentaire au Canada. Pour cette raison, il a déclaré à des députés et à d'autres personnes qu'il y aura, au cours des prochains mois ou de l'an prochain, une révision globale des méthodes de taxation en usage au Canada, décision que nous accueillons tous avec plaisir. J'aimerais dire au ministre des Finances que mon vote lui est acquis d'avance sur cette mesure et qu'il peut la faire mettre aux voix n'importe quand.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, on dit souvent, par le temps qui court, qu'il n'y a pas de différence réelle entre nos divers partis politiques. On dit qu'il n'y a plus d'idéologie. Or l'attitude des différents partis à l'égard de la mesure à l'étude prouve exactement le contraire. Elle dénote une grande divergence d'opinions politiques chez les députés.

Si j'en juge d'après leurs remarques, les conservateurs semblent être, en principe, contre tout impôt sur les successions ou sur les biens transmis par décès. Par ailleurs, les libéraux, en guise de réforme, présentent de

légères améliorations à un régime fiscal rétrograde et insuffisant et rejettent tout changement radical. Le Nouveau parti démocratique préconise un nouveau régime fiscal qui soit manifestement plus équitable et permette de percevoir les revenus supplémentaires dont on aurait un urgent besoin si l'on réduisait le fardeau des impôts qui accablent les gagne-petit.

Nous nous opposons à cet impôt, non pas parce qu'il frappe les successions, bien au contraire. Nous croyons que l'impôt sur les successions ou sur les héritages est un moyen fort juste de se procurer des fonds. Les droits de succession frappent généralement ceux qui peuvent le plus aisément payer, surtout si l'on prend soin d'exempter complètement les veuves et les orphelins et de traiter la famille dans son ensemble. Il est vrai également qu'un impôt sur les héritages, grâce à ces exemptions, doit être payé à un moment où personne ne devrait avoir de difficulté à le payer.

Les députés de mon parti s'opposent à l'impôt proposé dans le bill parce qu'on y omet délibérément d'appliquer la doctrine élémentaire selon laquelle le système fiscal devrait être un instrument de justice sociale, un moyen de rendre tous les Canadiens égaux. Nous nous opposons à cette mesure parce qu'elle ne tient aucun compte de certaines des principales propositions présentées dans son rapport par la Commission Carter, en vue d'établir un système fiscal plus juste.

Le système Carter a soulevé un cas de discussions. Quel était en effet le système recommandé par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité? Je rappellerai qu'il s'agissait d'un rapport en six volumes comptant quelque 2566 pages. C'était le résultat d'études faites par plus de 150 experts en fiscalité pendant quatre ans et demi. On peut railler les comptables, les hommes de loi et les économistes et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du rapport. Moi, je ne le ferai pas. Je respecte ces personnes qui ont fait des propositions détaillées pour la création au Canada d'un système fiscal entièrement nouveau, fondé sur l'équité et la justice. Ce n'étaient pas des socialistes doctrinaires. Et, en fait, je ne me prends pas non plus pour un socialiste doctrinaire. Ces experts ont élaboré soigneusement le système fiscal qui permettrait au Canada de supprimer le fardeau injuste qui pèse sur les pauvres et d'imposer davantage ceux qui peuvent payer sans être exonérés ou sans tricher.

[M. Brewin.]

Selon la proposition de base de la Commission, toutes les formes de revenu, indépendamment de leur source, recevraient le même traitement au point de vue fiscal, que le revenu provienne d'un don ou d'un héritage, qu'il s'agisse de plus-value de capital, de revenu gagné par le travail ou de revenu découlant de la propriété de biens. Toutes les sommes reçues seraient alors sujettes à un impôt progressif, prévoyant des exonérations généreuses aux paliers inférieurs et un barème progressif aux paliers élevés.

A mon avis, c'est de la simple justice. D'ailleurs, ce principe est reconnu dans la structure actuelle de notre impôt sur le revenu. Toutefois, il reçoit une application très limitée. Dans les cas où les revenus proviennent de plus-value de capitaux, de dons ou d'héritages, ou encore de profits résultant de certains revenus non imposables, de deux choses l'une: il n'y a aucun impôt—exonération totale—ou bien taxation régressive plutôt que progressive. Appliquant ce principe général au domaine des droits de succession à payer pour les legs et de l'impôt sur les dons, le rapport de la Commission royale sur la fiscalité recommandait d'abroger la législation actuelle de l'impôt sur les biens transmis par décès et sur les dons.

On y recommande aussi que désormais tous les dons soient inclus dans l'assiette globale de l'impôt sur le revenu des bénéficiaires et imposés au complet, à des taux progressifs, tout comme les traitements, les salaires, les revenus commerciaux, les dividendes, les intérêts, les plus-values de capitaux et les acquêts devraient l'être. Pourquoi ne pas appliquer cette recommandation? Pour employer une expression terre à terre mais courante, une piastre est une piastre, quelle qu'en soit la source. Le ministre des Finances s'y refuse. A mon avis, la Commission royale d'enquête sur la fiscalité avait parfaitement raison de dire: «Oui, une piastre est une piastre» et le ministre a eu tort. Une piastre étant une piastre, il faut la traiter en conséquence.

• (4.20 p.m.)

Selon mon parti, monsieur l'Orateur, il ne faudrait pas imposer des dons ou héritages entre les membres d'une unité familiale—mari, femme et enfants à charge. La Commission a recommandé de colmater les brèches du réseau fiscal afin de faire main basse sur certains dons importants faits par des gens riches. L'adoption de ces recommandations accroîtrait d'une façon substantielle les recettes de l'État. La Commission a estimé que les

recettes de ces sources, qui se chiffrent à 140 millions par an, passeraient à 350 millions si l'on adoptait certaines propositions.

Déplaît-il au ministre de recueillir des fonds chez les gens riches? Ne veut-il pas se procurer les moyens ou les pouvoirs qui lui permettront d'alléger le fardeau fiscal qui écrase le petit salarié ou le propriétaire foncier? Il aurait acquis ces pouvoirs s'il avait adopté les propositions de la Commission. Qu'en dit-il? Quels moyens, selon lui, faut-il prendre pour rendre la fiscalité équitable dans notre pays? J'ai lu ses discours, mais je n'y ai trouvé aucune explication sur ce point.

Lors du débat du 5 février, le ministre a dit qu'une fois que le gouvernement avait décidé de maintenir l'impôt successoral, il devait décider si cet impôt, en vertu de ses propositions, était levé le plus équitablement possible. Le gouvernement a examiné mais rejeté les recommandations de la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité et notamment celles concernant les impôts sur les successions. Au cours du débat, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a demandé, lors d'une intervention, pourquoi le gouvernement adoptait cette attitude, et le ministre a répondu: Parce que nous avons jugé qu'une piastre n'était pas une piastre et que nous avons décidé de ne pas modifier le montant des recettes tout en adoptant des réformes visant à aider les veuves, les veufs et les jeunes enfants.

Ces réformes peuvent avoir déjà aidé certaines veuves, veufs et jeunes enfants fort à l'aise. Le ministre a déjà accordé des exemptions généreuses sur les successions. Pourtant, ces réformes ne signifient absolument rien pour ceux dont le revenu annuel n'atteint pas $5,000. Si les recommandations de la Commission avaient été appliquées, tous les impôts versés par ceux qui gagnent de $5,000 à $7,000 par an auraient pu être réduits de 7 p. 100. Ceux qui gagnent moins de $5,000 par an auraient vu leurs impôts réduits de 10 p. 100. Les cultivateurs aux revenus peu élevés auraient bénéficié de ces réformes. Pour ne parler que de l'impôt sur le revenu, on estime que si l'on appliquait les recommandations de la Commission, ceux qui gagnent le moins pourraient économiser jusqu'à 40 p. 100 en impôt. Les cultivateurs de cette catégorie profiteraient tout particulièrement d'une telle réforme.

On aurait tort de plaindre les catégories à faible revenu qui doivent payer l'impôt sur un revenu modeste et de ne faire aucun cas de ceux qui sont mieux nantis et qui accumulent assez de biens pour qu'on doive payer des impôts sur les biens transmis à leur décès. Je tiens à le dire clairement: à mon avis, des circonstances spéciales requièrent des remèdes administratifs spéciaux. Je ne prétends pas un seul instant qu'on doive s'abstenir de prendre des mesures qui, dans certains cas, risquent de provoquer la vente forcée de propriétés agricoles. Il s'agit de mesures administratives. L'application des recommandations de la Commission royale réduirait l'impôt sur le revenu des cultivateurs qui gagnent le moins.

En rejetant les recommandations de la Commission, le gouvernement vient en aide aux riches. En raison de pressions exercées par des intérêts particuliers, il semble que le gouvernement soit incapable de réduire les impôts des gagne-petit, déjà si lourdement imposés. Le gouvernement a choisi de favoriser les riches, ceux qui ont le moins besoin de son aide. Nous estimons donc devoir rejeter cette mesure législative, bien qu'elle contienne un semblant de réforme. En fait, les propositions dont nous sommes saisi ne s'appuient sur aucun principe, à mon avis. Elles sont rétrogrades, en général, dans leur application.

Lorsque nous votons à la Chambre, nous songeons tous aux intérêts de nos électeurs. La plupart de mes commettants, je n'en doute pas, s'opposent à ce bill—et je ne pense pas, en disant cela, à la poignée de ceux qui, dans la circonscription de Greenwood, accumuleront des biens ou hériteront de successions suffisamment importantes pour justifier la perception de droits de succession. La plupart de mes commettants sont des gens de la classe laborieuse, qui gagnent entre $4,000 et $7,000 par an. Si l'on considère le coût de la vie aujourd'hui et les impôts dont ces gens doivent supporter le fardeau, il est clair qu'ils ne pourront accumuler des biens passibles de droits de succession. Toutefois, ils ne se désintéressent pas pour autant de la question qui nous occupe. Ils sont écrasés par le système fiscal actuel dont on a dit, avec raison, qu'il était illogique, injuste et mal conçu. Si le gouvernement rejette les propositions de la Commission royale, il devra trouver la plus grande partie de son revenu ailleurs que chez les riches et devra continuer le vieux système ratifié par le temps, si illogique, si mal conçu et si injuste soit-il, système qui accable le gagne-petit et épargne ceux qui sont le plus en mesure de payer. Je ne puis voter pour une mesure qui laisse clairement entendre que le gouvernement rejette un système fiscal plus juste et plus équitable.

A mon avis, on a abusé des expressions «société juste» et «fossé de crédibilité». Je conclus en disant que nous ne pouvons avoir une société juste sans un système d'impôts juste et équitable.

Nous n'aurons jamais un système fiscal juste et équitable si des intérêts particuliers nous obligent à négliger l'avis des experts sur la manière de la rendre juste. La confiance sera de plus en plus minée jusqu'à ce que les Canadiens s'aperçoivent qu'il existe de réelles différences entre les partis politiques et les doctrines qu'ils professent. Il n'y a pas de justice dans la recherche assidue de l'égalité.

• (4.30 p.m.)

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Nous approchons de la fin du débat, monsieur l'Orateur, et je constate qu'il y a moins de 25 députés à la Chambre, ce qui prouve qu'il n'y a pas grand-chose à dire de nouveau. Cela reflète aussi le sentiment général de frustration acquis par les députés, au cours de l'année dernière, à cause de certaines mesures du gouvernement actuel.

Je tiens à citer l'amendement proposé par le Nouveau parti démocratique:

Que le bill C-165 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que suivant l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait prendre en considération la révision complète de la législation sur la taxe fédérale des biens transmis par décès, dans le but de rendre les taux de taxation relevant de cette législation vraiment progressifs et justes.

A Dieu ne plaise que je veuille suggérer les raisons d'adopter cet amendement. Je me souviens qu'au cours de la campagne électorale, en Saskatchewan, tous les candidats du Nouveau parti démocratique sans exception approuvaient entièrement cette mesure législative. Elle représentait en tout point, selon eux, leur façon de penser, et ils s'en sont pris à moi autant qu'ils ont pu parce que j'osais critiquer la mesure législative prévue. Ils sont en mauvaise posture aujourd'hui. J'ai sous les yeux quelques-unes de leurs citations. Ils se citaient l'un l'autre pour s'opposer d'un commun accord à l'idée que j'avais émise au nom de notre parti, savoir que cette mesure législative serait préjudiciable au Canada. Les gens s'en souviennent. Moi aussi d'ailleurs.

Je me souviens qu'à Prince Albert, le candidat du Nouveau parti démocratique déclarait que je parlais au nom des riches, que j'appuyais ces derniers et que c'était pour cela que je m'opposais à la mesure législative actuelle. Fait intéressant à noter, au cours des mois où s'est dessinée une vive opposition au projet de loi à l'étude, il y a eu des revirements d'opinions. Du côté du gouvernement, le ministre des Finances (M. Benson) répétait sans cesse: «Nous n'apporterons aucun changement. Nous sommes tous du même avis. Il en sera comme nous l'avons décidé. Il s'agit ici du projet de loi le plus équitable qui ait jamais été présenté sur les successions et les impôts qui s'y rapportent.»



L'avalanche d'objections qui se sont accumulées au bureau du ministre et du premier ministre (M. Trudeau) les a fait réfléchir. Le ministre des Finances, qui ne s'était pas montré trop bon prophète par le passé, est resté fidèle à lui-même. Pas de changement, avait-il prédit, mais il en a apporté un léger, destiné à duper les gens et à leur faire croire que les effets préjudiciables de la mesure législative originale disparaissaient du fait de l'amendement qu'il proposait.

Je ne saurais dire que le gouvernement est harcelé de nos jours par les fuites en provenance du cabinet, car ce serait mal dépeindre la situation. D'aucuns se sont demandé: quand est-ce qu'une fuite n'est pas une fuite? Voici la réponse: c'est quand un ruissellement provient du cabinet.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Tandis que le ministre des Finances apparaissait comme Casabianca sur le pont en flammes, ceux qui l'entouraient cherchaient refuge. Il n'y a aucun doute que ces questions sont discutées aux réunions secrètes du parti. Je m'étonne de l'absence de fuites aujourd'hui venant du caucus; mais en provenance du cabinet, c'est un véritable ruissellement.

Le ministre ne voulait pas en démordre. Finalement, on a modifié la mesure. On a fait savoir au peuple canadien que tout était réglé, que tout allait bien et qu'il n'avait plus raison de se plaindre.

Je ne ferai que quelques allusions au bill. Sauf pour quelques changements mineurs, il ne vaut pas plus cher que lorsqu'on nous l'a d'abord présenté à la Chambre. Hier, le député de Peace River (M. Baldwin) a cité un extrait d'une déclaration du député libéral d'York-Est (M. Otto). C'est entendu que les députés ont critiqué. Ils savaient que le bill laissait à désirer, car leurs commettants le leur ont dit. Il est devenu nécessaire d'exercer des pressions. Le whip du gouvernement est un homme jovial, mais il n'a pas su rallier ses collègues, et les convaincre qu'ils courraient au désastre à moins de faire des changements. On a étudié la question, mais personne qui avait un sens des responsabilités n'y a apporté de changements.

Je cite quelques lignes de la déclaration du député d'York-Est:

Le nouveau Règlement est maintenant en vigueur à la Chambre des communes et comme j'ai lutté en faveur de ces changements durant 6 ans, vous le savez, ...

Je le vois d'ici. Est-il donc responsable de ces changements? J'ai été élevé dans cette région-là. J'admire ceux qui en sont originaires, surtout s'ils ont cette compétence. Je reprends la citation:

Je suis heureux de signaler que les travaux de la Chambre se poursuivront enfin avec une certaine efficacité. Il y a eu certaines déceptions, ...

On imagine à quoi il pensait en disant cela.

... surtout au sujet de la composition et du pouvoir des comités, car même si les comités se sont vu confier une lourde tâche, les députés ministériels qui en étaient membres ont reçu la directive de n'apporter aucun changement aux bills dont les comités étaient saisis et de voter tel que le gouvernement le leur indique.

• (4.40 p.m.)

C'est ce qu'on appelle éventer la mèche. Il a dévoilé la vérité. Ce député a lutté vaillamment pendant six longues années pour améliorer le fonctionnement du Parlement, mais lorsque les changements ont été adoptés, le gouvernement a pris la décision arbitraire de dire à ses députés: «Voici comment vous allez voter.» Le gouvernement aurait pu épargner beaucoup de temps s'il avait fourni à ses partisans des bulletins à remplir. Cela aurait réduit les débats aux comités permanents.

Si le bill dont nous sommes saisis était déféré à un comité permanent, des gens d'un bout à l'autre du pays comparaîtraient pour le critiquer, des gens de toutes les couches sociales, même ceux que représente le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Je suis allé dans sa région et tous ceux que j'ai rencontrés m'ont demandé: «Où allons-nous avec un gouvernement qui dépense sans arrêt et qui prélève toujours de nouveaux impôts?»

**L'hon. M. Basford:** Ils ne m'ont pas écrit cela.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ils commencent à comprendre la situation. Et voici que nous apprenons aujourd'hui qu'il y aura un autre budget.

**L'hon. M. Benson:** Qui a dit cela?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** On a au moins mis du temps de côté pour un budget. Le seul espoir des Canadiens, c'est qu'il n'y ait pas d'autre budget, sinon, le ministre des Finances (M. Benson) essaiera de les frapper d'autres impôts. Dans l'histoire des ministres des Finances au Canada, l'actuel titulaire du poste s'est fait une réputation peu enviable en matière de prédictions. Il avait prédit que le budget serait équilibré. Il s'est trompé de centaines de millions de dollars. Il avait prédit qu'un seul budget serait présenté. Nous en avons eu deux en un an ou un an et demi, et nous allons en avoir un autre.

Dans tout le Canada, les gens se disent: «Quand pourrons-nous mettre fin à ce gouvernement prodigue?» Alors que j'étais premier ministre, nous dépensions 6 milliards de dollars par année, et on disait que c'était énorme. Aujourd'hui, les dépenses prévues seront de 13 milliards. Les chiffres montent sans cesse. Les ministres prétendent que le gouvernement est économe. Il fait des économies de bouts de chandelles. Tous ont acclamé la décision du premier ministre d'abolir la salve royale. Ils ont trouvé merveilleux d'épargner $40,000. Après tout, n'existent-ils pas de meilleures manières pour les Canadiens de manifester leur loyauté et leur attachement?

Mais ces mêmes gens augmentent de plusieurs dizaines de milliers de dollars les traitements des fonctionnaires les mieux rémunérés et ils augmentent aussi de moitié les émoluments du gouverneur de la Banque du Canada. Faites preuve de retenue, ne dépensez pas trop, voilà ce qu'ils prêchent. Ils le font. Mais—et cela surprend—tout en faisant ces recommandations ils ne pensent pas aux fonctionnaires retraités. Ceux-ci n'ont apparemment pas droit à leur considération. Ils oublient les anciens combattants. Ils tergiversent et temporisent mais les autres augmentent de plus en plus.

Je serai bref, afin que la mise aux voix ait lieu au plus tôt. Au cours des années, j'ai essayé d'être constant. Je constate que dans un éditorial du *Globe and Mail* qui reflète une interprétation erronée, cet article est intitulé: «*First—a Few Questions*». En voici un extrait:

Les membres de l'Assemblée législative estiment qu'il faudrait relever leur traitement. Le whip du parti conservateur M. Leonard a déclaré la semaine dernière que tel était le souhait de tous les partis. C'est tout naturel, et seul John Diefenbaker ne voudrait pas dépolitiser la question.

Certaines gens ont mal interprété cela; pourtant, j'ai proclamé bien haut, en 1963, quand nos indemnités ont été relevées, que cette hausse ne devrait prendre effet qu'après les élections, afin que les Canadiens puissent l'approuver. D'autres partageaient mon opinion, mais j'ai traduit mes principes dans les

faits par un acte dont je n'ai pas parlé jusqu'ici. J'ai remis l'excédent au gouvernement canadien, je lui en ai fait don. En 1963, ce don était de $5,589.22 et, en 1964, de $8,000. J'ai rendu ces sommes à la Couronne selon un principe que ne semble pas approuver le *Globe and Mail*, si mon interprétation de l'éditorial est exacte.

Le Parlement doit donner l'exemple au peuple canadien. C'est ce que j'ai fait, contre mon intérêt personnel. Mes discours à la Chambre sont conformes à ma conscience. Le gouvernement actuel relève les traitements aux échelons supérieurs, tandis que le chômage s'accroît à une cadence rapide et inexcusable, car aux États-Unis, c'est le contraire qui se produit.

Nous avions des chômeurs quand j'étais au pouvoir, mais le taux de chômage était moindre qu'aux États-Unis. Aujourd'hui, le chômage augmente en pleine expansion économique; les gens commencent à demander si les Canadiens ne devraient pas tous s'unir pour la révolution fiscale. Non pas faire une révolution au sens ordinaire du terme, mais plutôt dire au gouvernement: «En voilà assez. Vous avez augmenté deux fois l'impôt sur le revenu. Vous nous frappez d'un impôt de 2 p. 100 dit, à tort, impôt de progrès social.»

D'après les ministres provinciaux qui ont pris la parole à la conférence la semaine dernière, l'impôt de 2 p. 100 équivaut à sept ou huit points d'impôt sur le revenu. Quand tout cela va-t-il s'arrêter? Le gouvernement n'a pas dit que cela s'arrêterait. Le ministre des Finances a fait preuve de beaucoup de courage et de fermeté en repoussant tout amendement à ses propositions, jusqu'à ce qu'une avalanche de protestations le force à battre en retraite. On nous dit maintenant: «Il y aura cette exemption de $50,000.» Voilà ce que racontent d'un bout à l'autre du pays les députés libéraux...

**L'hon. M. Benson:** Ce n'est pas vrai.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...et le ministre des Finances n'a rien fait pour tuer ce canard des $50,000. Si votre succession vaut $49,999, vous n'avez rien à payer. Si elle vaut $50,001, vous payez l'impôt, si je comprends bien, sur une valeur de $30,001. Ils font encore marcher les Canadiens mais prétendent les aider.

Un préopinant a dit que c'était un impôt prélevé sur le pauvre, et c'est bien cela. Les petits salariés qui ont épargné durant leur vie seront pillés à leur mort. C'est ce que signifie la mesure et, pour ma part, je ne l'appuierai sous aucun rapport. J'en résume ainsi les dispositions: l'impôt sur les donations est sensiblement augmenté, et passe progressivement d'un maximum actuel de 28 p. 100 à 75 p. 100. Les Canadiens ne comprennent pas encore jusqu'à quel point la mesure sera désastreuse pour eux. Selon les prévisions du gouvernement, ceux qui pourraient opposer des objections seront morts, et cela avant que leurs héritiers ne se soient rendu compte de l'importance des impôts auxquels ils seront assujettis. Le projet de loi actuel ne change en rien les opinions que j'ai exprimées en avril, mai et juin derniers. Mes amis du NPD vantaient alors la mesure d'un bout à l'autre de la Saskatchewan. J'ai leurs discours sous les yeux; je n'en donnerai pas lecture afin de ne pas déflorer le compte rendu des débats. Je les résumerai par ces mots: c'est ce qu'on a fait de mieux jusqu'ici; ce sont les riches qui écoperont. Voyons un peu comment les riches écoperont.

• (4.50 p.m.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oui.

**M. Knowles:** Les discours auxquels vous faites allusion n'ont-ils pas été prononcés en faveur du rapport de la Commission Carter? Cela pourrait changer les choses.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ils étaient en faveur de cette mesure-ci.

**L'hon. M. Benson:** Elle n'existait même pas.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'était de l'impôt sur les successions qu'ils étaient en faveur. L'honorable député essaie maintenant de déformer ma pensée. C'est là le motif de l'amendement du NPD: pour sortir de l'impasse dans laquelle ils se sont fourvoyés à la suite d'événements ultérieurs. Ils disent: «Taxons les riches», alors que ce bill va frapper durement tous les Canadiens. Je viens de le dire, beaucoup de gens ont été bercés d'espérances trompeuses, qui leur ont fait croire que cet impôt ne frapperait que les très grandes successions. En fait, les masses successorales de $6 millions seront moins taxées qu'auparavant, mais qui sera le dindon de la farce? Les héritiers des petites successions, des 5,700 masses successorales taxées pendant la dernière année pour laquelle nous ayons des chiffres. Quatre-vingt deux p. 100 de ces successions variaient de $50,000 à $300,000. C'est sur celles-là qu'on va mettre le grappin. Quand la masse successorale atteint $50,001, les droits sont calculés sur tout ce qui dépasse $20,000.

Vous allez voir que ce sont les petits qui vont être les victimes. Je le répète, 82 p. 100 des successions varient entre 50,000 et 300,000 dollars. En fait 70 p. 100 des droits successoraux ont frappé des successions inférieures à 100,000 dollars. Qu'est-ce que cela veut dire? Que les héritiers d'un homme qui a fait des économies ou d'un fermier dont les prix ont subi l'inflation, payeront des droits très élevés. Le ministre a pensé opérer une réduction. D'abord il a déclaré qu'il ne ferait pas de changements, puis il a tourné casaque et a dit: «Constatez-le; c'est merveilleux; personne ne payera plus rien au-dessous de 50,000 dollars». C'est vrai. Mais quand la succession atteint 50,001 dollars, c'est l'à qu'ils nous attendent au tournant. Cette mesure représentera une augmentation radicale de l'impôt pour ceux qui ont épargné pendant toute leur vie pour donner aux leurs plus de chances de réussite. Le gouvernement a imposé et surimposé.

Au dire du ministre, les petites entreprises, familiales et autres, ne risquent plus la ruine. Il ne permettra pas, dit-il, que ces entreprises soient vendues. Il leur accordera un délai de cinq ans pour payer. Autrement dit, ce n'est qu'un sursis de cinq ans à leur débâcle. La période d'amortissement sera prolongée de cinq ans pour les petites entreprises.

Ce serait leur fin. La succession d'un cultivateur se compose surtout de terres; il sera donc presque impossible pour la plupart des fils et des filles d'hériter de la ferme paternelle. C'est ridicule. Nous avons un ministre qui dépense de l'argent pour garder les jeunes gens dans les fermes, et un autre les en chasse par ses impôts. Cette mesure réduira considérablement les fonds de placements et empêchera les Canadiens de développer l'industrie canadienne. Si ce bill est adopté, il diminuera les stimulants, appauvrira l'épargnant qui a travaillé toute sa vie pour donner à ses enfants plus de chances de réussite qu'il n'en a eues et, en fin de compte, socialisera, pour ainsi dire, l'économie canadienne.

Apparemment, il s'agit d'une des phases du plan gouvernemental pour une société juste. Tout ce que je puis dire, c'est que c'est uniquement à son profit que le gouvernement extorque toujours plus d'argent du contribuable; c'est le geste d'un gouvernement mercantile, qui vient de jeter l'argent à pleines mains par les fenêtres. J'aimerais entendre le ministre nous dire qu'il va mettre fin à cette situation. Plusieurs autres ministres ont dit que le gouvernement ne devrait pas être panier percé. Ensuite, on a renoncé à brûler pour $40,000 dollars de poudre à canon. C'était pour des raisons antimonarchiques qu'on a fait cela, sous le fallacieux prétexte de réaliser des économies. Je souhaite que le ministre dise à ses codépensiers que tout cela est bien fini maintenant et qu'il n'y aura plus d'augmentation d'impôts. J'aimerais qu'il tienne sa promesse et celle de ses prédécesseurs, et équilibre enfin le budget.

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(L'amendement de M. Saltsman est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Beaudoin | Lambert (Bellechasse) |
| Benjamin | Laprise |
| Brewin | Latulippe |
| Broadbent | MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway) |
| Burton | Matte |
| Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) | Orlikow |
| Dumont | Peters |
| Fortin | Rodrigue |
| Gauthier | Rondeau |
| Gilbert | Saltsman |
| Gleave | Thomson (Battleford-Kindersley) |
| Harding | Winch—26. |
| Howard (Skeena) | |
| Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) | |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alexander | Davis |
| Alkenbrack | Deachman |
| Anderson | Deakon |
| Andras | De Bané |
| Asselin | Diefenbaker |
| Badanai | Douglas (Assiniboia) |
| Baldwin | Drury |
| Barrett | Dubé |
| Basford | Duquet |
| Béchard | Émard |
| Beer | Fairweather |
| Bell | Forest |
| Benson | Forget |
| Bigg | Forrestall |
| Blair | Foster |
| Borrie | Francis |
| Brown | Gibson |
| Buchanan | Gillespie |
| Caccia | Givens |
| Cadieux | Goode |
| Cafik | Gray |
| Cantin | Grills |
| Chrétien | Groos |
| Clermont | Guay (Saint-Boniface) |
| Coates | Guilbault |
| Cobbe | Gundlock |
| Côté (Longueuil) | Haidasz |
| Crossman | Hales |
| Crouse | Harkness |
| Cullen | Harries |
| Cyr | Hees |
| Danforth | Hellyer |
| Danson | |

Hogarth
Honey
Howard (Okanagan Boundary)
Howe
Hymmen
Isabelle
Kaplan
Kierans
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Laing
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Legault
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacEwan
MacGuigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
Mackasey
MacLean
Macquarrie
McBride
McCutcheon
McIlraith
McIntosh
McNulty
Marceau
Marchand (Langelier)
Mongrain
Monteith
Moore
Morison
Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Muir (Lisgar)
Munro
Noble
Noël
O'Connell
Olson
Orange
Osler
Otto
Ouellet
Paproski
Penner
Pepin
Pilon
Reid
Ricard
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Roy (Timmins)
Ryan
Serré
Sharp
Simpson
Smith (Northumberland-Miramichi)
Southam
Stafford
Stanbury
Stanfield
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St-Pierre
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Thompson (Red Deer)
Tolmie
Trudeau
Turner (Ottawa-Carleton)
Valade
Wahn
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whiting
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—159.

● (5.20 p.m.)

**M. l'Orateur:** Les députés veulent-ils qu'on prenne le vote sans appeler les députés?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de l'honorable M. Benson, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Anderson | Borrie |
| Andras | Brown |
| Badanai | Buchanan |
| Barrett | Caccia |
| Basford | Cadieux |
| Béchard | Cafik |
| Beer | Cantin |
| Benson | Chrétien |
| Blair | Clermont |

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

Cobbe
Côté (Longueuil)
Crossman
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Deachman
Deakon
De Bané
Douglas (Assiniboia)
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Forest
Forget
Foster
Francis
Gibson
Gillespie
Givens
Goode
Gray
Groos
Guay (Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Harries
Hellyer
Hogarth
Honey
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Isabelle
Kaplan
Kierans
Lachance
Laflamme
Laing
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Legault
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacGuigan
Mackasey
McBride
McIlraith
McNulty
Marceau
Marchand (Langelier)
Mongrain
Morison
Munro
Noël
O'Connell
Olson
Orange
Osler
Otto
Ouellet
Penner
Pepin
Pilon
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Roy (Timmins)
Ryan
Serré
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St-Pierre
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Turner (Ottawa-Carleton)
Wahn
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whiting
Yanakis—114.

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alexander | Forrestall |
| Alkenbrack | Fortin |
| Asselin | Gauthier |
| Baldwin | Gilbert |
| Beaudoin | Gleave |
| Bell | Grills |
| Benjamin | Gundlock |
| Bigg | Hales |
| Brewin | Harding |
| Broadbent | Harkness |
| Burton | Hees |
| Coates | Howard (Skeena) |
| Crouse | Howe |
| Danforth | Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) |
| Diefenbaker | Knowles (Norfolk-Haldimand) |
| Douglas, T. | Korchinski |
| Dumont | |
| Fairweather | |

Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Latulippe
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacEwan
MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacLean
Macquarrie
McCutcheon
McIntosh
Matte
Monteith
Moore
Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Muir (Lisgar)
Noble
Orlikow
Paproski
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Saltsman
Simpson
Southam
Stanfield
Thompson (Red Deer)
Thomson (Battleford-Kindersley)
Valade
Woolliams
Yewchuck—70.

• (5.30 p.m.)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, après consultation, les députés sembleraient disposés à déclarer qu'il est 6 heures.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord!

**M. l'Orateur:** En conformité de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures du soir.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** Avant que la Chambre se forme en comité plénier, je voudrais informer la Chambre que les questions qu'on doit soulever ce soir, lors de l'ajournement, sont les suivantes: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La reconnaissance de Winnipeg dans l'établissement des tarifs; le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent)—La recherche—La politique scientifique du gouvernement; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—L'habitation—Le groupe d'étude—La réduction des honoraires d'avocats.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Faulkner, pour étudier le bill nº C-165, présenté par l'honorable M. Benson, et tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

Sur l'article 1—

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur le président, mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations aimerait proposer un amendement à l'article 1. C'est l'un des quatre amendements qu'on se propose d'apporter à différents articles du projet de loi et qui ont été signalés aux critiques financiers de l'opposition il y a quelques jours. Ces amendements ont été proposés par d'éminents avocats spécialistes de l'impôt sur les biens transmis par décès, avec qui nous avons passé le projet de loi en revue. Nous avons examiné les difficultés auxquelles peuvent donner lieu les modifications de cette loi, et les amendements renferment plusieurs idées nouvelles.

**L'hon. M. Lambert:** L'amendement entre les mains du ministre est volumineux. Il a été assez bon pour en remettre un exemplaire à certains députés. Je veux bien que nous l'acceptions sans modification, et, si la Chambre y consent, ces amendements pourraient être versés au hansard.

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous acceptons à condition que les amendements figurent au hansard là où ils paraîtraient si le ministre les avait lus.

**L'hon. M. Benson:** Entendu. Je suppose que le texte de l'amendement paraîtra dans le hansard et dans le bill modifié.

**L'hon. M. Basford** propose:

Que l'article 1 du bill C-165 soit modifié

*a*) par le retranchement, à la page 2, de la ligne 12 et son remplacement par ce qui suit:

«*a*) du paragraphe (1) de l'article 27 ou à l'un quelconque des alinéas *b*) à *i*) du paragraphe (1) de l'article 62;»

*b*) par le retranchement, à la page 2, des lignes 25 à 35 et leur remplacement par ce qui suit:

«d'une constitution en vertu de laquelle

(i) son conjoint a le droit de recevoir tout le revenu que la constitution a produit avant le décès du conjoint, et

(ii) personne, sauf le conjoint, ne peut, avant le décès du conjoint, recevoir quelque partie du revenu ou du capital de la constitution ou en obtenir autrement l'usage

ou par transport de biens à une fiducie qui, au moment du transport, était une consitution à laquelle les sous-alinéas (i) et (ii) s'appliquent, dont la création constituait un don fait par lui à son conjoint qui était exempt de l'impôt en vertu de la présente Partie aux termes du présent alinéa; et»;

*c*) par le retranchement, à la page 2, de la ligne 48 et à la page 3, de la ligne 1 et leur remplacement par ce qui suit:

«d'un don fait par création d'une constitution ou par transport de biens à une fiducie»;

*d*) par le retranchement, à la page 3, des lignes 10 à 13 et leur remplacement par ce qui suit:

«valeur de tous les autres dons (à l'exception d'un don qui est exempt de l'impôt en vertu de la présente Partie, un don fait par création d'une constitution ou transport de biens à une fiducie ou un don au sujet duquel une déduction est réclamée en vertu de l'alinéa *b*) faits par le donateur»;

*e*) par le retranchement, à la page 3, des lignes 43 à 48 et leur remplacement par ce qui suit:

«*a*) la fiducie n'a qu'un seul bénéficiaire, autre que des personnes qui peuvent recevoir, utiliser ou posséder, l'un quelconque des biens assujettis à la fiducie ou quelque partie du revenu en provenant uniquement au cas où ce bénéficiaire décède avant d'atteindre l'âge, ne dépassant pas quarante ans, que spécifie l'instrument créant la fiducie, et

*b*) le bénéficiaire était un particulier en vie à la date où a été fait le don,»;

*f*) par le retranchement, à la page 6, des lignes 24 à 29, et leur remplacement par ce qui suit:

«a été fait par le donateur à son conjoint par création d'une constitution ou par transport de biens à une fiducie et que, avant le décès du conjoint, le revenu ou le capital de la constitution a été versé à une personne autre que le conjoint ou à son avantage, ce conjoint est censé avoir fait un don à cette»;

*g*) par le retranchement, à la page 6, des lignes 36 à 49 et leur remplacement par ce qui suit:

«*a*) était un revenu d'une constitution visée à l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article 7 de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès* mais à laquelle ne s'applique pas la disposition (A) du sous-alinéa (i) de cet alinéa, et

*b*) était versé aux termes de la constitution.»;

*h*) par le retranchement, à la page 13, de la ligne 43 et son remplacement par ce qui suit:

«port de biens à une fiducie, le»

*i*) par le retranchement, à la page 14, des lignes 20 et 21 et leur remplacement par ce qui suit:

«de payer un intérêt sur chaque fraction de cet impôt au taux de 6% l'an»;

*j*) par le retranchement, à la page 17, des lignes 24 à 28 et leur remplacement par ce qui suit:

«(ii) tout acte ou autre document en vertu ou par l'effet duquel un usufruit ou une substitution sont créés ou un immeuble ou droit y afférent sont dévolus à des personnes sous réserve de droits successifs; et

*k*) par le retranchement, à la page 18, de la ligne 19, et son remplacement par ce qui suit:

«l'article 44 et au paragraphe (1) de».

[L'hon. M. Basford.]

• (8.10 p.m.)

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur le président, pourrions-nous avoir un exemplaire des amendements proposés par l'honorable ministre des Finances?

[*Traduction*]

**M. le président:** L'honorable député aurait-il l'obligeance de répéter ses paroles? Je n'ai pas saisi.

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur le président, ne pourrait-on pas nous remettre un exemplaire des amendements que vient de proposer l'honorable ministre des Finances?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Benson:** J'en fournirai volontiers un exemplaire à l'honorable député. J'en ai déjà donné un à l'honorable député de Shefford (M. Rondeau), il y a deux jours, je crois.

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur le président, je me demande si l'honorable ministre des Finances ne pourrait pas faire parvenir un exemplaire de ses amendements aux interprètes pour la gouverne des députés d'expression française?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Benson:** Je le ferai volontiers, monsieur le président. J'ai déposé des copies et j'en ai une autre pour les interprètes.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, l'article 1 du bill propose la suppression de toute la partie IV de la loi de l'impôt sur le revenu qui a trait aux impôts sur les dons. Le texte de cet article couvre 18 pages. Je me demande si Votre Honneur désire que le comité adopte les amendements au fur et à mesure ou que nous discutions du sujet avant de les aborder. Nous simplifierions les choses en ne présentant chacun des amendements qu'après une discussion générale du sujet en cause.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, cela me convient. Nous pourrions examiner l'article modifié et, à la fin de notre discussion sur l'article, étudier la possibilité d'adopter tous les amendements qui s'y rapportent.

**L'hon. M. Lambert:** Très bien. Par suite des changements apportés à ce projet de loi, les dispositions concernant l'impôt sur les dons ne sont plus du tout les mêmes. On en a discuté de façon générale. Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations.

Je signale à la Chambre que la réduction de $4000 à $2000 des dons exempts d'impôt produit des changements considérables dans la loi. Dans la loi précédente, le montant exempté était de $4000. Cette modification va causer certaines difficultés aux gens qui ont adopté un programme méthodique de dons à leurs enfants. Cette formule s'applique, bien entendu, aux parents qui font des donations entre vifs à leurs enfants. Je le répète, cette modification va poser certains problèmes.

De plus, bien des gens prétendent que cette façon d'aborder l'impôt sur les dons va, de façon générale, modifier le plan relatif aux donations faites aux organisations charitables ou aux fondations éducatives. Les exonérations sont toujours prévues. Cela va sans dire. J'ai deux questions à poser. Dans le cas d'une personne établie à son compte, un cultivateur ou un petit fabricant, par exemple, qui décide de donner volontairement une somme d'argent ou d'une pension à la veuve d'un ancien employé, cette somme sera-t-elle considérée comme une donation à inclure dans la succession? Cette question préoccupe les spécialistes en successions des compagnies d'assurance, ainsi que les avocats experts en lois fiscales, lorsqu'ils doivent conseiller leurs clients en matière de succession. Leurs clients peuvent-ils faire ces donations dans le cadre des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, sans que ces donations soient considérées comme faisant partie de leur succession lorsqu'ils meurent, puisqu'il s'agit en somme de récompense pour services rendus? Je laisse au ministre le soin de répondre à cette question.

Je voudrais maintenant attirer l'attention des députés sur l'article 112 (2) b). Cette partie concerne les donations de biens immobiliers jusqu'à concurrence de $10,000 faites à un conjoint ou, dans le cas d'exploitations agricoles, à un enfant. Il s'agit d'une disposition de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès de 1958. Toutefois, la valeur des exploitations agricoles a augmenté considérablement depuis lors. La Fédération canadienne des agriculteurs a vivement protesté à ce sujet. J'aimerais que le ministre me dise pourquoi ce chiffre n'a pas été augmenté.

Le gouvernement voulait ainsi permettre à un mari de faire don à sa femme, une fois dans sa vie, d'une maison ou d'une partie de la maison. La valeur des propriétés résidentielles ayant monté en flèche, le plafond de $10,000 n'est plus réaliste. Je reconnais qu'un mari puisse faire un don global à sa femme, mais cela sera compris dans sa succession à sa mort. Il s'agit ici du don irrévocable de la maison familiale ou d'une partie de la maison à l'épouse. Cela n'est pas compris dans un impôt subséquent sur la masse successorale. Aux termes des modifications qu'on veut apporter à l'impôt sur les biens transmis par décès, la valeur de la maison serait comprise dans la masse successorale. Sous ce rapport, les changements proposés ne profiteraient pas à la veuve.

Quelle est la raison d'être du paragraphe concernant les contrats de mariage dans l'article 113? Aux termes du droit civil, les dons faits par suite d'un contrat de mariage sont le fait d'une obligation et ne constituent pas vraiment un don. Ils ne devraient pas être inclus dans les biens transmis au décès du donateur.

J'en viens à l'article 114 du projet de loi. Si je comprends bien les modifications, les principaux actionnaires des sociétés importantes qui auront gagné un boni substantiel ne pourront demander à la société de verser cet argent à une institution dotée, hôpital, université ou musée. Cet argent sera maintenant considéré comme faisant partie du revenu du contribuable. Nombreux sont les hôpitaux, les universités et les galeries d'art qui comptent largement sur des dons privés. Ils n'en recevront plus.

Je veux maintenant attirer l'attention des membres du comité sur la page 11 du bill où il est question des taux dits progressifs de l'impôt sur les dons. Si je ne m'abuse, le taux maximum prévu par la loi actuelle est de 28 p. 100 de la succession. Aux termes de la nouvelle loi, le taux maximum pourra atteindre 75 p. 100. Je ne comprends pas le pourquoi d'un impôt aussi élevé. Ces observations sont assez limitées, étant donné que nous avons déjà débattu les principes généraux, et l'on ne gagnerait rien, je pense, en tenant un long débat.

• (8.20 p.m.)

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, je pourrais peut-être répondre aux questions soulevées par le député d'Edmonton-Ouest. D'abord, il a parlé, sauf erreur, d'un don au conjoint d'un employé décédé. Je devrais signaler qu'en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, une année de salaire peut être versée au conjoint sans que ce montant soit considéré comme un revenu pour le conjoint; par contre, la société ou l'entreprise qui fait un don de ce genre a droit à une déduction.

De plus, des dons peuvent être faits périodiquement et ils sont traités comme des dons, comme les $2,000 par année par personne, qui ne se limitent pas uniquement aux enfants. Vous pouvez donner $2,000 à qui vous voulez,

de sorte que, si l'employeur décide de donner $12,000 par année au conjoint d'un employé qui avait cinq enfants, ce montant est toujours un don. S'il s'agit d'un don fait par une société, de toute manière, un don de ce genre n'est pas frappé d'impôt, comme mon honorable ami le sait.

**L'hon. M. Lambert:** Je m'excuse, monsieur le président, mais je crois que le ministre n'a pas bien saisi. Je mentionnais le versement d'un cultivateur qui avait un employé depuis des années. Supposons que celui-ci meure en laissant sa veuve dans la gêne. Il se peut qu'au bout de cinq ou dix ans elle entre dans un foyer pour vieillards et n'ait alors que sa pension de vieillesse. Si l'ancien patron de son mari voulait lui donner $1,000, il ne paierait pas d'impôt sur la donation; mais ces $1,000 seraient-ils reversés à sa succession après sa mort?

**L'hon. M. Benson:** Non, monsieur le président. Les seules choses reversées dans la masse successorale sont les dons imposables, de sorte que, si on fait dans une année une donation de $2,000 à 100 personnes, ce qui fait un total de $200,000, ces donations ne sont pas du tout imposables et elles ne seront pas rajoutées à la succession, à moins que, bien sûr, le donateur ne décède avant trois ans.

Une autre question soulevée par mon honorable ami avait trait aux contrats de mariage. Nous avons l'intention, aux termes de l'article 113 de la loi, de considérer comme don les montants transférés à l'occasion des contrats de mariage—non pas au moment où la promesse est faite, mais lorsque les fonds sont effectivement transférés. Le simple fait de dire "Je te donnerai quelque chose un jour" ne constitue pas un don. Nous devons nous en tenir au transfert des fonds en tant que tel. Autrement, nous nous engagerions dans le domaine des dons conditionnels.

L'autre question importante soulevée par le député a trait à la nouvelle affectation des gratifications ou des fonds provenant des sociétés. Aucune modification de la loi de l'impôt sur le revenu n'a trait à l'impôt sur les dons. S'il s'agissait déjà d'un revenu aux termes des articles 5, 8 ou 16, ou de la combinaison d'un des 2 premiers ou du troisième c'est encore un revenu. Nous n'avons nullement modifié la situation à cet égard. Si un contribuable touchait un revenu assujetti à la limite de 10 p. 100, lorsque ce revenu est transmis, il demeure un revenu. La situation n'a pas changé sous ce rapport.

[L'hon. M. Benson.]

**L'hon. M. Lambert:** Je n'ai pas la résolution sous les yeux. Un particulier pourrait refuser une gratification d'une société et demander que le paiement soit fait à un hôpital quelconque. C'est possible selon les dispositions actuelles, mais nous aurons des problèmes si cette gratification est maintenant considérée comme un revenu pour la personne qui la fait verser à un hôpital.

**L'hon. M. Benson:** Non, monsieur le président, on me dit qu'il n'en sera pas ainsi. Ce sera considéré comme un don non imposable, comme un don de charité soumis, bien entendu, aux dispositions ordinaires de la loi de l'impôt sur le revenu.

**L'hon. M. Lambert:** Le don serait-il assujetti aux normes prévues pour les particuliers? Les dons de charité sont reconnus jusqu'à une certaine limite. Le don qui nous occupe pourrait dépasser le maximum prévu.

**L'hon. M. Benson:** Il en a toujours été ainsi. Nous n'avons rien changé à la chose. Si les dons dépassent le maximum prévu, alors entreraient en jeu les dispositions qui établissent une certaine proportion. Tout ce qui sera imposable aux termes des nouvelles dispositions de la loi l'était nécessairement auparavant.

**M. Valade:** Relativement au nouveau sous-alinéa (2)b) (ii), proposé dans le projet de loi, le ministre peut-il nous dire si cette disposition retire au conjoint le droit de laisser certains biens à ses héritiers? Il n'est question ici que du mari et de la femme.

**L'hon. M. Benson:** Cette disposition autorise simplement un don unique de $10,000 dans ce cas-là. Voilà une autre question que soulevait le député d'Edmonton-Ouest. Nous avons décidé, en modifiant la loi, d'y laisser la disposition prévoyant un don de $10,000 relative à la transmission d'une ferme à un enfant. Il y a un autre point que j'aimerais éclaircir: le montant des dons qu'on peut faire à un enfant.

Il y a tout d'abord la disposition prévoyant un don de $2,000 à n'importe qui. Il y a ensuite la disposition qui permet des dons illimités à l'épouse à discrétion et des dons par l'épouse aux mêmes personnes ou à d'autres, également à discrétion. Ainsi, il pourrait arriver qu'un même enfant reçoive jusqu'à $4,000 d'un mari et de sa femme. Si un mari fait un don à sa femme et que celle-ci décide librement de donner $2,000 à ses enfants, ce serait un don légitime et exempt d'impôt aux enfants. Bien entendu, le mari

pourrait, de son côté, faire des dons semblables, de sorte que, au cours d'une période de 20 ans, il pourrait arriver que chaque enfant reçoive $80,000, ce qui est un montant tout à fait substantiel.

**M. Valade:** Ma question ne portait pas là-dessus. Je me demande pourquoi l'exemption ne s'applique pas au mari ou à la femme. Je songe au cas où la femme peut se trouver financièrement indépendante de son mari et vouloir laisser $10,000 à ses héritiers, le père voulant faire la même chose. Il y a alors discrimination contre l'un ou l'autre. Il faut que le don soit conjoint.

**L'hon. M. Benson:** La raison principale de cette disposition, c'est que nous ne voulions pas qu'on double la somme et que le transfert atteigne $20,000 dans certains cas. Compte tenu des dispositions sur les dons, ces dons de $2,000 prévus pour chaque personne constituent des dispositions fort généreuses, comparativement aux dispositions antérieures relatives à l'impôt sur les dons, selon lesquelles pas plus de $4,000 ne pouvaient être attribués à aucun groupe de personnes si l'une recevait plus de $1,000. Nous ne voulions pas qu'on double la somme et qu'on porte le don à $20,000 dans ce cas particulier, parce que nous n'estimions pas cela nécessaire.

• (8.30 p.m.)

**M. Hales:** Monsieur le président, j'aimerais savoir s'il faut que l'épouse soit un contribuable pour pouvoir faire ce don.

**L'hon. M. Benson:** Bien sûr que non, monsieur le président. Ce qu'il faut signaler ici c'est qu'aux termes des nouvelles dispositions, un mari peut faire don n'importe quand et de n'importe quel montant à sa femme, pourvu qu'il s'agisse d'un don sans condition. L'épouse a également le droit de donner $2,000 à autant de personnes qu'elle voudra sans que cela influe sur la succession. L'impôt sur les biens transmis par décès ne s'en trouve pas modifié. Il y a ici des dispositions tout à fait libérales quant aux dons. Il faudrait néanmoins qu'un mari ait confiance en sa femme.

**M. Valade:** Monsieur le président, je crois que le ministre a répondu à mon collègue il y a quelque temps, au sujet d'un don sous la forme d'un contrat de mariage. Il y a un point sur lequel j'aimerais avoir des précisions. Si ces dons, d'une valeur de $10,000 ou plus, s'échelonnant sur une période de 10, 15 ou 20 ans, se font par exemple sous la forme d'une automobile ou autre chose du genre, sont-ils imposables au moment du don ou selon la valeur qu'ils représentent plus tard?

**L'hon. M. Benson:** Ce don ne serait grevé d'aucun impôt. D'après les nouvelles dispositions, on peut donner ce que l'on veut à sa femme. Ce que je tenais à faire remarquer à mon honorable ami d'Edmonton-Ouest, c'est que nous ne considérerions pas cela comme un don jusqu'à ce que le titre de propriété ait été transféré. Mais on peut à tout moment faire don à sa femme de n'importe quelle somme sans que celle-ci soit assujettie à l'impôt sur les donations.

**M. Peters:** Le ministre a utilisé le mot «femme». Quelles dispositions sont prévues dans l'organisation des masses successorales en faveur de la femme qui a contracté une union libre?

**Une voix:** Il n'y a pas de statut juridique.

**M. Peters:** Le député dit qu'il n'y a pas de statut juridique, mais je crois que beaucoup de lois fédérales prévoient un statut à cet égard.

**M. Baldwin:** Et qu'en est-il des enfants issus d'unions libres?

**L'hon. M. Benson:** Aux termes des lois fiscales du Canada, les épouses de fait n'ont jamais eu de statut juridique. Nous devrions sans doute considérer la question au cours de la revision générale des lois fiscales du Canada que nous sommes en train de faire, mais nous n'entendons rien changer dans cette loi-ci. Il n'y a aucune disposition en faveur des épouses de fait.

**M. Peters:** Même si ce dont je vais vous parler n'entre probablement pas dans le cadre du bill à l'étude, je crois que le gouvernement fédéral a fait des concessions dans ce domaine dans le cas d'autres lois telle la loi sur les affaires des anciens combattant. Je songe en particulier aux dons consentis entre vifs dans les cas, sûrement très nombreux, d'unions libres. Il existe, cependant, une autre situation qui s'est produite dans ma région et que je n'aimerais pas voir se répéter. Il s'agissait d'un homme, autrefois marié et qui avait vécu avec une femme pendant 35 ans. La procédure de divorce avait été amorcée mais, pour une raison quelconque, la décision finale n'avait jamais été rendue. Cet homme touchait une pension du chemin de fer qui l'avait employé et ne possédait pas grand-chose d'autre que sa maison. Celle-ci fut léguée à sa femme de fait, mais sa pension est allée à la femme avec laquelle il n'avait pas vécu pendant 35 ans. Elle aussi avait contracté une union libre avec un autre homme. Elle reçut l'argent de la pension du gouvernement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peters:** J'adore ces députés imbus de pharisaïsme qui pensent que ces choses-là ne se produisent pas. Leur sacrée pureté me ravit. Il y a une foule de gens qui, pour une raison ou pour une autre, contractent l'union libre. Nous devrions insérer dans le projet de loi un amendement qui prévoirait une telle situation. Sauf erreur, relativement à la mesure qui vise les anciens combattants, le ministère des Affaires des anciens combattants applique un certain nombre de critères assez faciles à établir. A l'égard de certaines de ces dispositions du moins, nous devrions établir une formule qui permette à une personne de désigner son conjoint.

Dans l'exemple que j'ai donné concernant la pension des chemins de fer, l'intéressé avait cru que son testament réglait cette question. Il avait désigné Mary Jones comme bénéficiaire de sa pension. Il avait donné son nom de famille à lui. Autrement dit, il avait indiqué le véritable nom de la personne suivi du sien. Il l'avait écrit en toutes letres. Les tribunaux s'en sont contentés pour désigner la bénéficiaire de sa maison et de ses biens, mais la pension est allée à sa première femme, avec laquelle il ne vivait plus depuis 35 ans.

Sauf erreur, voici le critère qu'utilise le ministère des Affaires des anciens combattants: l'homme doit avoir vécu avec une femme en communauté de biens, lui avoir permis d'ouvrir des comptes en son nom, l'avoir reconnue comme son épouse, avoir subvenu entièrement à ses besoins et dans certains cas avoir répudié la première femme. Malgré certains députés pharisiens, le ministre devrait envisager la question. Il reconnaîtra, je crois, que c'est un problème qui concerne un certain nombre de gens. Je songe à un homme de ma propre ville qui a deux épouses dans la localité. Il a l'intention, j'en suis sûr, de laisser quelque chose aux deux. Il possède un immense domaine d'une valeur de plusieurs millions. Le problème en pareil cas pourrait être extraordinaire. D'une de ses unions sont nés des enfants.

Ce n'est peut-être pas la mesure indiquée pour régler un cas pareil, bien que très souvent une telle situation se trouvera impliquée dans cette mesure. Nous devrions fournir une certaine protection à la personne qu'un homme peut désigner comme son épouse de fait ou celle avec laquelle il a l'intention de partager ses biens pour la simple raison qu'il les a partagés avec elle pendant longtemps.

[M. Peters.]

**L'hon. M. Benson:** D'après mes constatations au Conseil du Trésor, relativement aux pensions, la question des épouses de fait est extrêmement difficile à régler lorsqu'il s'agit de décider qui a vraiment droit à toucher une pension particulière. Aux termes des lois fiscales, nous n'avons jamais vraiment reconnu l'épouse de fait en dépit—je suis navré de le dire—du nombre considérable de gens qui ont indiqué sur leurs déclarations d'impôts: mon épouse est M^me^ Untel, la revendiquant comme telle.

• (8.40 p.m.)

Je tiens à signaler à mon ami que, dans la revision des diverses questions d'imposition en vue d'une réforme fiscale, on s'occupe de cette affaire d'une manière très approfondie. Il serait agréable d'élaborer certaines règles qui permettraient de reconnaître la réalité de cette situation sans retirer à une personne les avantages qu'elle aurait pu retirer en fin de compte si elle avait été l'épouse. C'est une question extrêmement complexe, mais je puis garantir à mon honorable ami qu'elle est à l'étude et que nous examinons la situation de très près.

**M. Baldwin:** Monsieur le président, je ne veux pas donner de conseils gratuits ni proposer un arrangement irrégulier, mais lorsque, en état d'union libre, il y a eu une donation au moment du décès ou auparavant—peut-être devrais-je dire une cession de biens sous forme d'espèces ou autrement—à un membre de cette union pour la rétribution de services domestiques ou autres services onéreux, cette disposition ne serait-elle pas exclue de la catégorie de donation? Sauf s'il y a eu un changement, n'ai-je pas raison à cet égard?

**L'hon. M. Benson:** C'est tout à fait vrai dans un cas de cession ou de revenus dont a bénéficié la personne en cause. C'est une affaire compliquée à résoudre. J'espère que la situation regrettable occasionnée au Canada par les épouses de fait et diverses autres difficultés maritales, se trouvera améliorée dans une certaine mesure par suite d'une loi fort judicieuse, à mon avis, adoptée par la Chambre à la session dernière en matière de divorce. J'espère qu'une foule de ces cas seront ainsi réglés. Je m'engage à continuer l'examen de la situation des épouses de fait en matière d'imposition.

**M. Hales:** Monsieur le président, j'espère que le ministre voudra bien excuser mon ignorance concernant ce cadeau exempt d'impôt de $2,000. Supposons qu'un père donne $2,000 à chacun de ses cinq enfants, soit au

total $10,000. Aucun impôt n'est exigé du donateur ni des receveurs. A la mort du donateur, cette somme de $10,000 est-elle de nouveau considérée comme faisant partie de la succession, et devient-elle alors imposable?

**L'hon. M. Benson:** Non, monsieur le président. On ne pourrait l'ajouter à la succession que si la donation était effectuée trois ans avant la mort. Nous n'avons en rien modifié cet état de choses en vue des nécessités futures de l'impôt sur les successions. Si l'on considère le problème des droits de succession en Ontario où les choses sont très différentes, la période est de cinq ans. Seuls, les dons effectués au cours des trois années précédant immédiatement le décès sont ajoutés à la succession, quoique les donations supérieures à $2,000 reviennent dans le cadre de la succession pour la détermination du taux applicable à l'ensemble de cette succession.

**M. Hales:** Si l'on n'a pas effectué la donation dans le délai de trois ans et s'il n'y a pas de succession, quelle est alors la situation?

**L'hon. M. Benson:** En ce cas aucun impôt n'est exigé.

(L'amendement à l'article 1 est adopté.)

L'article 1, ainsi modifié, est adopté.

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3—

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, je crois que mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, va proposer un amendement à l'article 3. On l'a déjà fait parvenir aux députés et aux critiques de l'opposition. Conformément à l'accord auquel nous sommes parvenus auparavant, je suppose que je n'ai pas besoin de lire le texte entier de l'amendement puisqu'il figurera au hansard.

**L'hon. M. Basford** propose:

Que l'article 3 du bill C-165 soit modifié

*a*) par le retranchement, à la page 21, des lignes 4, 5 et 6 et leur remplacement par ce qui suit:

«peut être démontré, dans les six mois qui suivent le décès du *de cujus* ou dans un délai plus long qui peut être raisonnable dans les circonstances, qu'ils ont été dévolus irrévoca ...»;

*b*) par le retranchement, à la page 21, des lignes 16 et 17 et leur remplacement par ce qui suit:

«être démontré, dans les six mois qui suivent le décès du *de cujus* ou dans un délai plus long qui peut être raisonnable dans les circonstances,»;

*c*) par le retranchement, à la page 21, des lignes 39 à 49 et, à la page 22, des lignes 1 à 9 et leur remplacement par ce qui suit:

«tution; et

(ii) nul sauf ce conjoint ne peut recevoir ou autrement obtenir, après le décès du *de cujus* et avant le décès de ce conjoint, quelque partie du capital de la constitution, ou toute forme de jouissance de ce capital, ou quelque partie du revenu de la constitution auquel ce conjoint a droit, ou toute forme de jouissance de ce revenu,

ou par le transfert de biens à une fiducie qui, à la date du transfert, était une constitution à laquelle s'appliquent les sous-alinéas (i) et (ii) dont la création constituait une donation entre vifs par lui-même à son épouse qui était exempte d'impôts en vertu de la Partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vertu de l'alinéa *e*) du paragraphe (1) de l'article 112 de ladite loi;»;

*d*) par le retranchement, à la page 22, des lignes 17 à 23 et leur remplacement par ce qui suit:

«démontré, dans les six mois qui suivent le décès du *de cujus* ou dans un délai plus long qui peut être raisonnable dans les circonstances, qu'ils sont dévolus à l'enfant au profit de ce dernier de façon irrévocable, ou sous réserve d'annulation uniquement au cas où il décède avant d'atteindre l'âge, ne dépassant pas quarante ans, qui est spécifié dans le testament ou autre document en vertu duquel les biens ainsi transmis lui ont été dévolus, à l'exclusion de ceux de ces biens qui forment une donation visée à l'alinéa *b*) ou *e*) ou consistant en une pension ou une indemnité visées à l'alinéa *f*) ou *g*),»

et

*e*) par le retranchement, à la page 23, des lignes 25 à 44 et leur remplacement par ce qui suit:

«de retraite, d'une autre pension ou d'une prestation de décès qui est payable ou accordée

*a*) par une caisse ou en vertu d'un régime établis en vue du paiement, aux bénéficiaires, de prestations de pension de retraite, d'une autre pension ou d'une prestation de décès, ou

*b*) à même le revenu de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou en vertu ou sous réserve d'une loi du Parlement du Canada ou de la législature d'une province,

au conjoint d'un *de cujus*, au décès ou après le décès du *de cujus*, du fait de ce décès, sous réserve d'une disposition portant que cette prestation cesse de lui être payable s'il se remarie, ne doit pas, du seul fait d'une telle disposition, être considérée comme ne lui étant pas dévolue irrévocablement.»

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, c'est sans doute là un des derniers ou avant-derniers changements annoncés le 27 décembre par le ministre et prévoyant une clause testamentaire pour le désastre commun. Je m'étonne que les fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu national ne soient pas avisés que 75 p. 100 peut-être des testaments rédigés dans le pays concernant le mari et la femme ne comportent aucune clause concernant le désastre. Par le temps qui court, je pense que le ministre a tout à fait raison de prévoir un délai de sécurité de six mois. Je n'ai vu dans aucun document de référence à cette clause de six mois. La disposition qui prévoit 120 jours est de loin la plus généreuse que j'aie vue; je pense toutefois que les fonctionnaires du ministre sont prudents en lui conseillant de prévoir un délai de six mois.

En dehors de cela, je n'ai rien de plus à dire au sujet de cet article.

(L'amendement à l'article 3 est adopté.)

L'article 3 modifié est adopté.

Sur l'article 4—*Calcul de l'impôt.*

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, les députés verront dans cet article à quel point la loi a les dents longues. Pour employer une autre métaphore, ils y verront combien grosse sera la bouchée à l'égard des dons imposables. Cet article témoigne de l'accélération du taux qui, d'un maximum de 28 p. 100 pour la catégorie la plus élevée dans l'ancienne loi, passe maintenant à 75 p. 100 lorsque le don dépasse $3,000. Dans mes premières observations j'ai tenté de faire dire au ministre pourquoi il avait décidé d'aller si loin.

**L'hon. M. Benson:** Dans l'article 4 on traite plutôt de l'impôt sur les biens transmis par décès que de l'impôt sur les dons. Pour ce qui est de l'augmentation du taux de l'impôt sur les dons, que nous avons adoptée un peu plus tôt par un amendement à la partie du bill qui a trait aux dons, elle a été admise parce qu'au Canada des droits de 28 p. 100 sont prélevés des dons des successions d'une valeur élevée évitant ainsi le taux maximum.

**L'hon. M. Lambert:** J'ai bien peur d'avoir introduit inopinément un autre élément, pour ce qui est des impôts sur les dons et les biens transmis pas décès, car le taux maximum est de 50 p. 100 à un niveau beaucoup plus élevé, celui de $1,750,000.

**L'hon. M. Benson:** Qu'on me permette de terminer: ce que nous avons fait ici c'est de colmater ce qui à mon avis était une brèche dans le cas des grandes successions. Ces donations non taxables ne touchaient pas le citoyen moyen mais seulement les successions importantes. Nous avons colmaté cette brèche en modifiant le taux de l'impôt sur les dons.

Je signalerais que, sauf erreur, on songe à faire exactement la même chose aux États-Unis. D'autre part, les donations ou legs entre conjoints ne sont plus assujettis aux impôts, de sorte qu'une pension transférée à l'épouse n'est plus imposable, et ainsi de suite.

• (8.50 p.m.)

En plus, de grands avantages sont accordés aux personnes qui meurent en laissant de jeunes enfants. Laissez-moi donner un exemple. Si un homme meurt en laissant des enfants âgés respectivement de cinq, sept, neuf et onze ans, il pourra leur laisser $125,000 et n'importe quelle somme à sa femme, et toute la masse successorale serait exemptée d'impôts.



Un autre avantage concerne les enfants infirmes. Vous avez entendu parler d'enfants mongoliens, atteints de paraplégie spasmodique, etc. Ces enfants bénéficient d'une exemption accrue. Dans le cas où le défunt laisse un enfant infirme, ce dernier peut hériter d'une somme jusqu'à concurrence de $100,000 entièrement exemptée de l'impôt successoral. Pour compenser cela, il a fallu ajuster les taux des autres catégories de successions, afin de ne pas réduire les recettes globales provenant des droits de succession. Pour ce faire, le taux maximum a été abaissé de 54 à 50 p. 100, et majoré pour les montants résiduaires à partir de $300,000.

Malgré tout ce qui a été dit au cours du débat, on constatera que le gros des recettes futures proviendra des masses de succession valant plus de $300,000, c'est-à-dire les grosses successions. S'il en est ainsi, c'est pour compenser les exemptions accordées au conjoint, aux enfants et aux enfants invalides. C'est sur ce principe qu'est fondé le changement de taux.

S'il s'agit d'un enfant unique, les taux sont un peu plus élevés qu'auparavant. Prenons le cas d'une succession laissée à trois ou quatre enfants. Pour ce qui est des taux en général, on constate que l'impôt est inférieur sur les successions qui n'atteignent pas $200,000. Mais dans le cas d'un enfant unique, les taux sont légèrement supérieurs. S'il s'agit de deux enfants, les taux sont également un peu plus élevés. Les taux augmentent si les biens sont laissés à un étranger. Si un oncle riche me lègue $200,000, je devrai verser environ $12,000 de plus. Nous avons cru légitime d'accroître les recettes provenant de telles successions en vue de compenser les avantages accordés aux personnes dont j'ai parlé tantôt.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, cela confirme à certains égards les vues que j'ai exprimées pendant le débat sur le budget, savoir que le ministre avait, pour certaines raisons, renoncé au principe de l'impôt sur les biens transmis par décès pour revenir aux anciens droits successoraux. La distinction se fait à l'égard du dernier bénéficiaire. Le taux dépend du bénéficiaire. Je me souviens du débat concernant la proposition présentée par les fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu national, où l'on disait que c'était un grand progrès et que la loi était simplifiée. On fait maintenant volte-face. Maintenant que le ministre s'est engagé dans cette

voie, d'autres changements seront apportés à cet égard et nous reviendrons à la notion des droits successoraux, où la nature du bénéficiaire détermine le taux de l'impôt.

Le ministre croit peut-être qu'il transfère le fardeau de l'impôt, en ce qui concerne l'impôt successoral, aux grandes fortunes. Mais qui nous dit que ceux qui disposent d'un revenu élevé ne quitteront pas tout simplement le pays? Déjà l'exode de ceux qui s'en vont dans les Antilles a commencé, non seulement les détenteurs de biens de plus d'un million ou d'un million et demi, mais encore ceux qui ont beaucoup moins. On m'a cité le cas de nombreux hommes d'affaires de Toronto, de Montréal et de l'Ouest, dont les biens sont de l'ordre de $500,000 ou $750,000. Leurs affaires sont prospères, à la suite de 20 années d'activité. Comme me le disait l'un d'entre eux, l'autre jour: «Si mes enfants n'étaient pas à l'école secondaire ici, je m'en irais tout de suite en emportant tout avec moi». «Ils vont nous dépouiller de tout». ajouta-t-il.

Voilà le genre d'attitude qui règne actuellement et avec laquelle il faut compter. Elle peut être justifiée ou non. Toutefois, le ministre ne peut refuser d'admettre qu'elle existe. Il s'agit des gens qui fournissent au pays du capital de placement. Si le ministre veut chasser les Canadiens qui ont des capitaux à placer, il lui faudra trouver d'autres moyens pour obtenir ces capitaux. En conséquence, il prend un risque calculé très grave, il pénalise ces gens en disant tout simplement: Nous allons transférer le fardeau de l'impôt sur les successions et satisfaire d'autres besoins.

Le ministre dit que nous devons toucher ce revenu. Ces gens n'ont pas tous hérité de biens considérables. En écoutant cet après-midi le député d'York-Sud (M. Lewis), j'aurais voulu pouvoir dire que le cas n'était pas simplement celui d'un homme qui, ayant joui de certains avantages sociaux, écoles, collèges et le reste, devait en retour payer sa dette à la société. Un homme peut réussir parce qu'il est plus prudent, travaille plus fort et, peut-être, boit moins qu'un autre. Il peut avoir passé moins de temps à jouer au golf, et ainsi de suite. Cette mesure impose une pénalité exceptionnellement élevée aux successions de l'ampleur de celles qui sont assujetties à un impôt extrêmement lourd.

On a fait la même chose en Grande-Bretagne. Or, nous savons ce qui s'est passé dans ce pays. On a chassé les capitaux de Grande-Bretagne. Ils ont donc quitté le pays et nous avons hérité de ses cerveaux et de ses compétences. Ce phénomène est dû aux lois fiscales adoptées en Grande-Bretagne qui ont entraîné le départ des meilleurs éléments de la population britannique. Nous ferons de même si nous adoptons ce que je considère comme une politique fiscale de myope dans notre pays.

**M. Hales:** Monsieur le président, le ministre pourrait-il donner au comité certaines des raisons pour lesquelles il n'a pas tenu compte de l'importance actuelle de l'inflation du prix des produits et des services. Une entreprise de $50,000 n'est pas tellement considérable de nos jours, si l'on songe au prix des terres, des fermes et ainsi de suite. On dirait que le ministre n'y a pas songé en opérant ces redressements. De petites entreprises peuvent valoir cette somme en un rien de temps. Le prix des maisons par exemple est aujourd'hui très élevé. Je crois que le ministre a complètement négligé l'inflation de la valeur des propriétés, des entreprises et des biens-fonds en établissant les barèmes et redressements. On n'a nullement, semble-t-il, songé aux intéressés.

• (9.00 p.m.)

**L'hon. M. Benson:** Je puis assurer au député que nous avons songé à l'accroissement de valeur par suite de l'élévation des niveaux de prix, mais je dois revenir sur le fait que nous essayons, par cette mesure, d'offrir certains avantages et que la note doit se payer de quelque façon. Qu'on se rappelle que la succession de moins de $50,000 n'est assujettie à aucun impôt, même si elle est léguée à un cousin au quatrième degré en Russie, ou encore à un parfait étranger.

**M. Hales:** Mais si elle dépasse de un dollar . . .

**L'hon. M. Benson:** Alors, l'impôt successoral serait de 50c. C'est tout. Deuxièmement, les transferts aux veuves sont totalement exempts de l'impôt sur les successions. Troisièmement, si les députés lisent avec soin, ils constateront que les exemptions sont beaucoup plus généreuses lorsqu'il y a plusieurs enfants, ce qui facilite le transfert. Somme toute, en vertu de ces dispositions, les familles qui comptent trois ou quatre enfants se trouvent en bien meilleure posture que sous l'ancien régime, tant que la succession ne s'élève pas à $200,000.

Pour faire l'appoint, il faut que l'argent vienne de quelque part; il vient donc des gens qui laissent de l'argent à des tiers. S'il y a un enfant ou deux, l'impôt est probablement un peu plus élevé, et les successions dont la valeur est supérieure à $200,000 sont frappées d'impôts plus lourds.

Dans l'évaluation des successions, il faut tenir compte de la juste valeur marchande.

On a fait de nombreux commentaires au sujet d'injustices commises dans l'évaluation des terrains et d'autres biens. Je dois signaler que c'est l'exécuteur testamentaire qui procède à l'évaluation initiale. Le ministère examine ce document et, s'il lui semble que l'évaluation est injuste, il applique une évaluation différente. Bien entendu, l'évaluation peut faire l'objet d'appel selon les procédures normales prévues dans la loi de l'impôt sur le revenu; donc si l'on peut dire que toute personne peut obtenir justice en ce qui concerne l'impôt sur le revenu au Canada, on peut aussi dire qu'elle peut obtenir justice lorsqu'il s'agit d'impôt sur les successions en ce qui concerne la valeur de celles-ci

**M. Hales:** Ce que le ministre a dit n'a aucune signification pour moi. Il parle des fonctionnaires qui évaluent la valeur d'un bien immobilier. Le prix de celui-ci est fonction du prix des fermes voisines ou des immeubles de la rue. C'est un prix gonflé. Lorsqu'il nous dit qu'il prend plus aux héritiers des grandes fortunes, il veut dire en réalité que sa législation pénalisera ceux qui ont épargné et investi leurs économies, ceux qui ont aidé le pays à se développer et en ont fait ce qu'il est aujourd'hui. Le ministre pénalise ceux qui ont contribué à édifier le Canada.

**L'hon. M. Benson:** En fait, le député élève des objections à l'encontre de l'impôt sur les successions proprement dit et non à l'encontre des modifications que j'introduis dans la loi. Du reste bien des objections soulevées au cours de ce débat ne portent pas sur les successions, mais bien sur l'impôt successoral proprement dit, qui, je tiens à le souligner, a été inauguré sous un gouvernement conservateur.

**M. Baldwin:** Il importe de savoir à cet égard ce qui constitue la valeur marchande équitable. Le ministre conseillerait-il aux évaluateurs de son ministère de songer, en faisant une évaluation, à la valeur très discutable, actuelle ou éventuelle, des biens en cause, pendant que le présent gouvernement restera au pouvoir?

**L'hon. M. Benson:** Tant que le gouvernement actuel restera au pouvoir, il est probable que la valeur des biens augmentera. Elle pourrait baisser au temps des récessions conservatrices.

**Une voix:** Vous devenez impertinent.

**L'hon. M. Benson:** Mais non. Je tiens à dire que la valeur attribuée à des biens transmis par décès doit être la valeur marchande équitable—le prix auquel ces biens pourraient être vendus aujourd'hui. Quiconque estime avoir été traité injustement à cet égard devrait recourir aux tribunaux et obtenir justice, comme nous pouvons le faire dans les tribunaux canadiens.

**L'hon. M. Lambert:** J'aimerais faire une mise au point. Personne n'a demandé l'abolition de l'impôt sur les biens transmis par décès. L'objection portait sur les mesures répressives de taxation, ce que j'appelle une taxation répressive des bons citoyens. Et les gens qui possèdent le gros des investissements au pays sont considérés comme une proie idéale. Tous ceux qui entrent dans ce groupe sont tenus pour des richards.

**M. le président:** L'article est-il adopté?

**L'hon. M. Lambert:** Sur division.

(L'article est adopté sur division.)

Sur l'article 5—

**L'hon. M. Benson:** Mon collègue, le ministre du Travail, aimerait proposer, à l'article 5, un amendement dont on a déjà pris connaissance. Je crois qu'il devrait être inclus dans le hansard sans qu'on en donne lecture, ainsi qu'il a été convenu avec les partis de l'opposition.

**L'hon. M. Mackasey:** Je propose:

Que l'article 5 du bill C-165 soit modifié

*a*) par le retranchement, à la page 29, des lignes 22 à 25 et leur remplacement par ce qui suit:

«*b*) les dettes, garanties ou non (sauf *les dettes dues*»; et

*b*) par le retranchement, à la page 29, des lignes 37 à 44 et leur remplacement par ce qui suit:

«une municipalité, les effets négociables et toutes autres dettes scellées, sauf celles qui sont dues par Sa Majesté du chef du Canada, sont censées situées à l'endroit où étaient situés, lors du décès, les documents à l'appui de ces dettes;».

**M. Hales:** Le ministre nous donnerait-il le numéro de la page? Le bill est long et l'article peu facile à trouver.

**M. le président:** Il se trouve à la page 27.

**L'hon. M. Lambert:** A cet égard, j'aimerais qu'il soit clair comme de l'eau de roche où les documents prouvant la dette sont censés être situés. Est-ce le titre d'actions, le bureau d'enregistrement ou le bureau de transfert? Il semble que les avis soient très partagés sur ce point.

Par exemple, si une personne domiciliée en Saskatchewan meurt propriétaire d'actions

d'une compagnie ayant son siège social à Québec et s'il n'y a pas de bureau de transfert à Winnipeg, Regina ou Calgary, le transfert doit se faire par le bureau de Montréal et les droits de succession seront ceux du Québec. Aux fins de la présente mesure il faut établir clairement où se trouve le situs juridique de la preuve de cette dette.

**L'hon. M. Benson:** Cet amendement ne tient aucun compte de l'endroit où se trouvent les titres, mais plutôt de la dette, et cette dette sera recouvrable là où se trouvent les obligations, billets et ainsi de suite, et cela en matière de droits successoraux. Cela s'applique aux obligations, billets et ainsi de suite. Il s'agit d'établir où ils se trouvent au moment du décès.

**L'hon. M. Lambert:** Et s'il s'agit de titres non enregistrés? Ou bien de traites acceptées qui pourraient être endossées?

**L'hon. M. Benson:** En fait, les titres se trouvent au bureau de transfert le plus proche.

(L'amendement est adopté)

L'amendement ainsi modifié est adopté.

L'article 6 est adopté.

L'article 7 est adopté.

Sur l'article 8—*Option de l'exécuteur testamentaire.*

**L'hon. M. Lambert:** C'est l'article qui traite de la prétendue option de l'exécuteur testamentaire de retarder le payement des droits. Dans l'ancienne loi, cette disposition était sans signification, car il était trop difficile de remplir les conditions requises. On nous indique à présent qu'un exécuteur testamentaire peut échelonner le payement des droits sur cinq ans en versant des intérêts. On a dit que le taux exigé serait celui du marché, mais d'après la modification proposée, le taux sera de 6 p. 100. Le ministre voudrait-il me faire savoir si c'est exact ou m'indiquer en quoi je me trompe?

• (9.10 p.m.)

**M. Benson:** Le taux pertinent sera fixé par le gouverneur en conseil. Nous n'avons pas encore fixé ce taux, mais nous le ferons avant que la loi reçoive la sanction royale. Ce taux devrait se rapprocher du taux hypothécaire courant, bien que ce soit là une opinion personnelle. Ne nous mettons pas dans une situation où nous encourageons les gens à ne rien verser à la Couronne, parce qu'ils peuvent placer leur argent ailleurs de façon plus avantageuse. A vrai dire, ce serait un profit pour eux de ne pas payer de droits de succession. Nous devons donc, je crois, nous rapprocher du taux en cours sur la première hypothèque afin de permettre à tous d'échelonner leurs six paiements sur cinq ans tout en n'accordant aucun avantage à ceux qui au lieu de verser des fonds à la Couronne les placent à des fins rémunératrices.

**M. McCutcheon:** Monsieur le président, je sais gré au ministre de ses remarques sur les prêts hypothécaires, mais peut-il être plus précis? De nos jours, les taux hypothécaires varient au Canada. Ainsi, il y a celui de la Société du crédit agricole qui s'établit à quelque 7 p. 100, et celui de la loi nationale sur l'habitation qui est de 9 ou 10 p. 100. Puis il y a l'hypothèque privée qui s'établit probablement à 10 ou 12 p. 100. Nous aimerions des précisions.

**L'hon. M. Benson:** Je ne pense pas au taux préférentiel, comme celui de la Société du crédit agricole. Je pense plutôt à un taux analogue à celui qui est exigé par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour ses prêts directs, à un taux semblable qui est rajusté annuellement.

Nous voulons éviter de placer les gens dans une situation très difficile. Nous leur permettons d'échelonner le paiement de leurs droits successoraux sur une certaine période de temps. Toutefois, nous ne voulons pas que les gens—et je pense particulièrement aux masses successorales importantes—puissent juger avantageux d'obtenir de l'argent du gouvernement canadien à 7 p. 100 et de le placer à 9 ou 10 p. 100 tout en différant le paiement de leurs droits successoraux durant 5 ans. Il ne faudrait pas encourager une chose pareille. Le taux ne doit pas être répressif, mais se rapprocher de celui auquel la Société centrale d'hypothèques et de logement consent des prêts directs.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, je trouve le ministre illogique. L'exécuteur testamentaire choisira sûrement de différer le paiement des droits, lorsque les disponibilités sont insuffisantes pour régler l'impôt successoral. Somme toute, c'est le but de la remise.

**L'hon. M. Benson:** C'est exact.

**L'hon. M. Lambert:** Mais en l'absence de valeurs disponibles, comment investir l'argent à un taux plus élevé et, en fait, obtenir de la Couronne un intérêt de 7 ou 8 p. 100? Le ministre connaît ce problème. Nous traitons de la vente d'actions de sociétés privées dans des cas où le marché n'est pas propice. Nous

parlons de la liquidation de terrains ou des paiements consécutfis à la transmission d'une ferme. Ce délai de cinq ans rendra la vie difficile aux intéressés.

Contrairement au ministre, je ne pense pas que les gens en tireront profit. La déclaration de l'exécuteur indiquera clairement s'il y a des valeurs disponibles. Les héritiers ne pourront sûrement pas demander à différer le paiement s'ils ont l'argent pour acquitter les droits de succession.

**L'hon. M. Benson:** Selon les cas, le ministre du Revenu national décidait qui devait payer l'impôt. La disposition vise à donner aux gens le droit d'échelonner les versements des droits successoraux sur une période de cinq ans. En vertu de la loi revisée, on en fait un droit, et non plus une question laissée à la discrétion du ministre du Revenu national.

En raison de ce droit, il faudra aussi fixer le taux en fonction du taux courant sur le marché; autrement, les personnes dont les biens sont considérables et qui ont le droit de ne pas verser l'impôt, si tel est leur désir, chercheraient à placer cet argent de manière à ce qu'il rapporte.

Je dois ajouter que toute personne qui, n'étant pas en mesure de payer immédiatement, veut différer ses paiements et ne verser que le maximum de 5 p. 100 prévu par la loi, aura encore la faculté de le faire. La disposition relative au 5 p. 100 demeure dans la loi. Ainsi, la personne qui n'a pas de disponibilités, et dont les moyens sont insuffisants pour lui permettre de payer le taux courant sur le marché et qui demande un délai, pourra, comme par le passé, verser l'intérêt de 5 p. 100. Nous sommes cependant allés plus loin et nous avons accordé à tous le droit de différer les paiements; cependant, celui qui choisira cette modalité devra payer le taux courant sur le marché.

**M. Hales:** Je crois que le ministre devrait se montrer plus précis sur le taux d'intérêt qu'il faudra verser. La question est laissée en suspens. J'ignore pourquoi le taux ne peut être stipulé dans la loi, comme par exemple un et demi pour cent de plus que le taux courant de la Banque du Canada. Dans les circonstances actuelles, nous achetons chat en poche. Le taux devrait être inscrit dans la loi, comme il arrive dans d'autres cas.

**L'hon. M. Benson:** Nous n'éliminons pas le taux de 5 p. 100 prévu dans la loi. Si quelqu'un peut persuader le ministre du Revenu national qu'il ne peut acquitter l'impôt—et il y a eu 40 requêtes du genre depuis dix ans—

[L'hon. M. Lambert.]

alors il peut emprunter de l'argent à 5 p. 100. Cette disposition demeure toujours dans la loi. S'il fallait y stipuler le droit pour quiconque de remettre l'acquittement de son impôt pour cinq ans, alors le taux d'intérêt devrait être adapté aux variations des taux courants d'intérêt au Canada. Autrement, les personnes qui possèdent des biens imposants trouveraient avantageux de retarder de cinq ans l'acquittement de leur impôt parce qu'elles pourraient emprunter de l'argent du gouvernement à 5 p. 100 et l'investir à 10 p. 100. Nous ne voulons pas que cela arrive. Nous voulons leur accorder ce droit, mais nous ne voulons pas leur donner des avantages. Le taux d'intérêt dans les cas dont je parle est un taux qui équivaut à peu près au taux primaire de la S.C.H.L. pour les prêts directs.

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, j'aimerais obtenir certains éclaircissements. D'après ce que disait le député d'Edmonton-Ouest il y a quelques minutes, personne n'a laissé entendre qu'il ne devrait pas y avoir d'impôt sur les biens transmis par décès au Canada. Des députés du Ralliement créditiste l'ont bel et bien dit, ainsi qu'un porte-parole du parti conservateur, le député de Frontenac-Lennox et Addington. Il a dit à ce sujet, comme en témoigne la page 5719 du hansard:

> A mon avis, si l'on envisage toutes les circonstances, cet impôt ne sert à rien et ne se justifie pas dans notre société.

Et plus loin, dans la même page:

> Notre jeune pays compte trop peu de domaines ...

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Les propos du député ont-ils trait à l'article 8? Le comité étudie précisément l'article 8.

**M. St-Pierre:** Je demandais des éclaircissements au sujet de la politique du parti conservateur.

**M. Simpson:** Monsieur le président, j'espère avoir mal compris le ministre, mais j'ai cru l'entendre dire que la loi prévoyait un taux de 5 p. 100 applicable à ceux qui peuvent convaincre le ministre qu'ils ne sont pas en mesure de verser l'impôt à ce moment-là et doivent le payer par mensualités. Le ministre a-t-il dit que ce taux avait été éliminé?

**L'hon. M. Benson:** Non.

**M. Simpson:** Alors il est toujours inscrit dans la loi. Autrement dit, le ministre peut, s'il le juge à propos, permettre à certaines personnes de payer leur impôt au taux de 5 p. 100 sur une période de cinq ans. D'autres qui

n'auront pu convaincre le ministre devront payer probablement 9 ou 10 p. 100. Est-ce exact?

• (9.20 p.m.)

**L'hon. M. Benson:** La loi permet encore à ceux qui se trouvent dans une situation difficile de chercher à convaincre le ministre du Revenu national qu'il en est bien ainsi et, s'ils y parviennent, d'être admissibles au taux d'intérêt fixé à 5 p. 100. De surcroît, la nouvelle loi autorisera un délai de paiement de cinq ans dans tous les cas. Quiconque se prévaudra de cette autorisation devra verser un intérêt sur la somme due; à mon avis, cet intérêt devra se rapprocher de celui qu'on exige sur les hypothèques de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

**M. Simpson:** Dois-je comprendre alors qu'il y aura deux taux d'intérêt ou plutôt deux taux d'impôt?

**L'hon. M. Benson:** Il y aura deux taux d'intérêt.

**M. Simpson:** L'un d'eux sera de 5 p. 100 au maximum, si je ne m'abuse, et l'autre sera établi en fonction des taux courants de la SCHL?

**L'hon. M. Benson:** C'est cela.

**M. Hales:** Monsieur le président, nous devrions examiner ce point car il y a là un flagrant abus de la discrétion ministérielle.

**L'hon. M. Benson:** La discrétion ministérielle est déjà prévue dans la loi.

**M. Hales:** Pourrais-je terminer mes remarques, monsieur le président. Je soutiens que nous accordons ici la discrétion au ministre. Il a le droit de décider si des personnes sont dans la gêne ou ne le sont pas.

**L'hon. M. Benson:** Cela a toujours été.

**M. Hales:** Le ministre a indiqué que les gens dans l'embarras auraient le droit de bénéficier d'un taux d'intérêt de 5 p. 100. Qu'arriverait-il si les requérants étaient des membres du parti libéral .

**L'hon. M. Benson:** Voyons...

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Benson:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Pourrais-je souligner que la question de la discrétion ou du jugement du ministre a été incluse par le parti conservateur dans les dispositions de la loi sur les biens transmis par décès présentée par ce parti.

**M. Hales:** Je retire mes remarques.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Hales:** Je me souviens de l'époque où le parti au pouvoir était dans l'opposition, monsieur le président. Nous avions consacré des heures et des heures à débattre le sujet de la discrétion ministérielle et de l'attribution de cette discrétion au ministre du Revenu national et au ministre des Finances. Je me souviens bien avec quelle ardeur et quelle sincérité M. Pickersgill a traité de la question. Il semble que le ministre puisse exercer maintenant une double discrétion. Il a le droit de faire deux choses, et je prétends que ce n'est pas juste. Quelqu'un pourra venir raconter au ministre une histoire mielleuse et lui dire: «Je ne peux payer, car je n'ai pas d'argent» ou d'autres du même genre, et le ministre de répondre: «Très bien, votre taux d'intérêt sera fixé à 5 p. 100». D'autre part, le ministre pourra rétorquer à un autre: «Non, vous ne pouvez bénéficier du taux de 5 p. 100. Vous devez échelonner vos versements sur un certain nombre d'années, mais nous ne savons pas quel sera le taux d'intérêt puisque la loi n'en fixe aucun.» Nous voici en présence d'une discrétion ministérielle de la pire espèce. C'est même pire que tout ce que nous trouvons dans les autres lois. Il faut choisir: on ne peut pas avoir le drap et l'argent.

**L'hon. M. Benson:** L'amendement a pour but d'éliminer le risque d'injustices graves que pourrait entraîner la discrétion ministérielle. La loi a toujours prévu une telle discrétion. Au cours des dix dernières années, je crois que seulement 40 cas de personnes qui se disaient en mauvaise passe ont été soumis au ministre du Revenu national. Douze requérants se trouvaient dans des conditions difficiles. Les 28 autres ont dû payer l'impôt sans délai. Ils n'avaient pas le droit d'en différer le paiement. On a modifié la disposition et, maintenant, le ministre du Revenu national peut juger s'il s'agit ou non d'une situation difficile, accepter ou refuser que s'applique le taux de 5 p. 100. Dans le dernier cas, le requérant a le droit, comme tout le monde, de payer l'impôt sur une période de cinq ans, le taux courant d'intérêt s'appliquant à la somme due. C'est une amélioration considérable.

**M. Hales:** Il serait important que les cas difficiles soient mieux définis que maintenant.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre nous égare quelque peu.

**M. McIntosh:** Monsieur le président, j'aimerais que le bill définisse mieux les cas difficiles. Je représente une circonscription rurale et les conséquences du bill pour les fermes familiales me préoccupent. Hier soir, un député de ce côté-ci de la Chambre a parlé d'une personne qui avait hérité d'une ferme et qui devait payer environ $26,000 d'impôt. Le ministre m'écoute-t-il?

**L'hon. M. Benson:** Bien sûr.

**M. McIntosh:** L'héritier d'une succession, en vertu de la nouvelle mesure, est tenu de payer, sauf erreur, plus de $4,000 par année. Je me demande comment le cultivateur en mauvaise posture financière peut se permettre d'effectuer ses paiements, lorsqu'on songe que dans l'Ouest, le contingent est fixé à 6 boisseaux et qu'il ne changera peut-être pas de sitôt. Les cultivateurs ne pourront pas réaliser de profits avec leur blé à cause des règlements du gouvernement. Il s'ensuit que bien des cultivateurs se trouveront dans une situation pénible. Je voudrais savoir ce qui arrivera dans ces cas-là.

**L'hon. M. Benson:** Il s'agit de savoir s'il y a de l'argent liquide pour acquitter les droits. Puis-je signaler que l'article 16 de la loi concernant l'impôt sur les biens transmis par décès n'a pas été modifié. Il se lit ainsi:

> Nonobstant les dispositions de la présente partie relatives au délai dans lequel l'exécuteur testamentaire de la succession d'un *de cujus* ou une personne en qualité de successeur dans des biens transmis au décès d'un *de cujus*, doit payer tout montant à titre d'impôt sous le régime de la présente partie, si le ministre est convaincu que le paiement d'un semblable montant à titre d'impôt sous le régime de la présente partie ne peut, sans privation indue ou sacrifice excessif, être versé dans ce délai, il peut proroger le délai de paiement de ce montant ou d'une partie de ce dernier, pour la période qui lui semble équitable et appropriée, aux conditions, et moyennant le versement des intérêts, d'au plus 5 p. 100 l'an, qu'il estime justes et convenables.

Ce pouvoir discrétionnaire reste le même dans cette mesure législative. Antérieurement, si le ministre jugeait que le cas n'était pas onéreux, le requérant devait immédiatement payer l'impôt au complet. Mais on a modifié cela. La seule sanction prévue dans le nouveau projet de loi, c'est l'intérêt, sur la somme due, au taux courant. Comme je l'ai dit, il devait autrefois payer tout le montant dû.

**M. Simpson:** Le ministre ne pense-t-il pas que, dans les cas onéreux, l'imposition d'un intérêt de 5 p. 100 empirera la situation?

[L'hon. M. Lambert.]

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, je dois vous faire observer qu'un tel intérêt sur les droits de succession non payés est déductible aux fins de l'impôt. Cette disposition contribuera à réduire le taux réel d'intérêt.

**M. Schreyer:** Monsieur le président, aux termes du bill, le ministre a le choix d'ordonner à un requérant de payer un intérêt de 5 p. 100 ou le taux en cours sur le marché. Une telle disposition tient-elle compte de tous ceux qui ont des difficultés particulières? Ne serait-il pas plus sage de laisser le taux d'intérêt à la discrétion du ministre dans tous les cas qui ne sont pas onéreux?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, nous avons pensé à prévoir dans le bill que le taux serait fixé par le gouverneur en conseil. A mon sens, les dispositions de cette mesure sont justes. Le ministre du Revenu national pourrait dire: Puisqu'il s'agit d'un cas onéreux, le taux de 5 p. 100 sera applicable. Nous voulons éviter que quiconque gagne de l'argent parce que les droits successoraux seraient acquittés d'une certaine façon. Je le répète, l'intérêt à payer sur l'impôt dû—y compris les montants où l'intérêt est de 5 p. 100—est déductible aux fins de l'impôt sur le revenu. Ainsi, le taux réel d'intérêt sera d'un peu moins de 5 p. 100, dans les cas onéreux.

(L'article est adopté)

• (9.30 p.m.)

Sur l'article 9—*Biens cédés ou acquis en vertu d'une convention, etc.*

**M. Simpson:** Monsieur le président, je voudrais poser au ministre la même question que précédemment. Supposons que quelqu'un dont l'impôt a été évalué s'adresse au ministre pour tenter de prouver la précarité de sa situation et qu'il échoue. Doit-il payer le taux le plus élevé? Si, au cours des années suivantes, sa situation s'aggrave, peut-il revenir auprès du ministre et faire modifier le taux?

**L'hon. M. Benson:** Je pense, monsieur le président, que nous entrons ici dans la question du calcul des impôts. Si l'on a jugé qu'il ne s'agissait pas d'un cas onéreux et que cette personne déclare qu'elle est incapable de payer l'impôt, le ministère du Revenu national s'efforcera de trouver une méthode pour le paiement de l'impôt. C'est comme pour le contribuable qui ne peut payer son impôt sur le revenu. On trouve un système de remboursement différé, compte tenu des intérêts. Le ministère du Revenu national s'est toujours montré assez raisonnable à cet égard. Du temps où j'en assumais la direction, on ne procédait jamais à une saisie injustifié des

avoirs pour faire entrer les impôts. On s'arrangeait pour que la personne en cause puisse payer ses taxes sans devoir renoncer à ses affaires. Je ne connais pas de cas où le ministre du Revenu national ait acculé quelqu'un à la faillite afin de percevoir l'impôt.

**M. Hales:** Monsieur le président, si l'on inaugure ce double système de taux d'intérêt, le ministre des Finances et le ministre du Revenu national sont-ils prêts à recevoir des contribuables des lettres où il se plaindront de devoir payer 8¾ p. 100 d'intérêt alors que leur ami Tartempion ne paie que 5 p. 100?

**L'hon. M. Benson:** Je m'attends, bien entendu, à en recevoir. Il y aura certainement des lettres de ce genre. Je ferai remarquer qu'en vertu de l'article 16 en vigueur actuellement, il y a eu, depuis 10 ans, environ 40 cas où l'on a demandé au ministre un délai. Depuis 10 ans on a perçu l'impôt sur les biens transmis par décès sur 40,000 à 50,000 successions environ.

(L'article est adopté.)

Les articles 10 et 11 sont adoptés.

**L'hon. M. Lambert:** Voudriez-vous préciser les numéros des pages, car nous n'avons pas tous un bill annoté.

**M. le président:** Article 9, page 37; article 10, page 37 et article 11, page 39.

Sur l'article 12—*Définition de «total cumulatif des dons»*.

**L'hon. M. Marchand:** Je propose:

Que l'article 12 du bill C-165 soit modifié par le retranchement, à la page 40, des lignes 11 à 15 et leur remplacement par ce qui suit:

(ii) tout acte ou autre document en vertu ou par l'effet duquel un usufruit ou une substitution sont créés ou un immeuble ou un droit y afférent sont dévolus à des personnes sous réserve de droits successifs.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre pourrait peut-être nous faire l'historique de l'amendement.

**L'hon. M. Benson:** Avec grand plaisir.

**L'hon. M. Lambert:** Chaque fois qu'on s'occupe d'impôts, on néglige la distinction concernant le droit civil dans la province de Québec.

**L'hon. M. Benson:** A propos de l'amendement apporté à l'article 12, le Code civil du Québec ne traite pas les fiducies dans la même mesure que le fait la «common law». Il y a des dispositions qui ont le même but et les plus courantes sont apparemment connues sous le nom d'usufruits, ainsi qu'une disposition connue sous le nom de substitutions. Nous avons pensé que notre définition du mot «constitution» concernerait la plupart des usufruits et des substitutions, mais des avocats du Québec nous ont convaincus qu'un grand nombre d'entre eux n'auraient pas été englobés par cette définition. Il s'agit de ceux qui comprendraient les biens autres que les biens immobiliers.

C'est pourquoi nous recommandons que la définition du mot «constitution» soit modifiée de façon à englober expressément ces deux institutions du Québec et d'utiliser abondamment le mot «constitution» dans le projet de loi relatif aux impôts sur les successions et les donations au lieu du mot «fiducie», afin que les usufruits et les constitutions soient placées sur un pied d'égalité avec les fiducies chaque fois que c'est possible.

Le problème est un exemple des difficultés que nous avons au Canada lorsque la loi fédérale doit tenir compte de la «common law» et du Code civil du Québec.

**M. le président:** L'amendement à l'article 12 est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président:** L'article 12 ainsi modifié est-il adopté?

**L'hon. M. Lambert:** Je tiens à m'assurer de l'exactitude du paragraphe. La mention dans le paragraphe 1 du total cumulatif des dons se rapporte à l'article 115 de la loi de l'impôt sur le revenu qu'on est en train de modifier au moyen de ce projet de loi. Je tiens à m'assurer que nous revenons sur ce point précis.

(L'article amendé est adopté.)

L'article 13 est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur suppléant:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, dès maintenant?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Du consentement.

**L'hon. M. Benson** propose que ledit projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**L'hon. M. Lambert:** Sur division. Monsieur l'Orateur, j'espère que vous avez bien entendu les mots «sur division» à propos de l'adoption en troisième lecture.

**M. l'Orateur suppléant:** Adopté sur division.

(La motion est adoptée sur division, le bill, lu pour la troisième fois, est adopté)

**L'hon. M. Benson:** Peut-être qu'après une journée aussi dure, la Chambre voudra bien déclarer qu'il est 10 heures et passer à la motion d'ajournement.

• (9.40 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à ce que nous déclarions qu'il est dix heures et passions à la motion d'ajournement?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord, monsieur l'Orateur, mais peut-être devrions-nous nous assurer que les ministres ou les secrétaires parlementaires qui doivent répondre aux questions sont ici?

**M. l'Orateur suppléant:** Est-ce l'intention de la Chambre que je déclare qu'il est dix heures et que le débat est ajourné?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non, monsieur l'Orateur. Je pensais qu'il s'agissait de déclarer qu'il est dix heures et de passer à la motion d'ajournement. Ma question est très simple. Est-ce que ceux qui doivent répondre aux questions, sur la motion d'ajournement, sont ici?

**M. l'Orateur suppléant:** Conformément à l'article 40 du Règlement, une motion tendant à l'ajournement est censée avoir été présentée et appuyée.

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement étant censée avoir été présentée.

### LES TRANSPORTS AÉRIENS—LA RECONNAISSANCE DE WINNIPEG DANS L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le mercredi 12 février, comme en témoigne la page 5430 du hansard, j'ai posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au ministre des Transports? Où en sont les négociations du gouvernement su sujet de la reconnaissance de Winnipeg comme aéroport international en ce qui concerne les tarifs aériens?

[L'hon. M. Benson.]

L'Orateur ayant jugé que cette question ne pouvait être traitée pendant la période des questions orales, j'ai demandé à la poser un soir à dix heures. Cette question a été soulevée bien des fois au cours des dernières années et, bien sûr, on nous a toujours assuré qu'elle était à l'étude, à l'examen, en délibération, et quoi encore. Mais il me semble qu'avec le temps qui passe et la mise au point d'avions plus rapides et à plus long rayon d'action, il est temps que Winnipeg soit reconnu comme aéroport international en ce qui concerne les tarifs aériens, et cela sans délai supplémentaire.

Je vais vous donner deux exemples de ce que nous entendons par cela à Winnipeg. D'après les autorités internationales, la distance aérienne de Winnipeg à Londres est de 3,241 milles terrestres. La distance de Winnipeg à Montréal est de 1,129 milles. C'est dire que pour aller de Winnipeg à Londres en passant par Montréal, il faut franchir 4,370 milles.

De nos jours, toutefois, les vols qui passent par la route polaire sont nombreux, et la distance en droite ligne, de Winnipeg à Londres, n'est que de 3,908 milles terrestres, soit 462 milles de moins que la voie qui passe par Montréal. Et pourtant, Winnipeg n'étant pas un aéroport international, il est impossible d'accorder aux passagers allant de Winnipeg à Londres le tarif qui devrait être en vigueur pour cette distance, plus courte que la première.

Par exemple, à l'heure actuelle, il est possible de se payer une excursion de 21 jours, de Montréal à Londres, pour $299, alors qu'un voyage semblable de Winnipeg à Londres coûte $425. Cela provient du fait que, d'une part, il n'existe pas de tarif d'excursion entre Winnipeg et Londres et que, d'autre part, le tarif est calculé d'après la distance de Winnipeg à Montréal, plus la distance de Montréal à Londres. A une époque où les avions sont en mesure de parcourir toute la distance sans escale, il nous semble que nous, de Winnipeg, devrions pouvoir tirer profit de notre situation géographique. Cela serait évidemment avantageux pour Winnipeg et le Manitoba de maintes façons.

Un autre exemple de cet état de choses, sous un angle légèrement différent, nous est fourni par le vol de Winnipeg à Mexico. Il n'y a pas moyen actuellement de se rendre à Mexico en ligne directe. Il faut y aller via Toronto ou via Vancouver. Le moins cher serait d'y aller à partir de Toronto. Et voici ce que nous constatons. Le voyage de Winnipeg à Mexico coûte $289. La distance entre Toronto et Mexico est de 2,950 milles. Si l'on pouvait voler directement de Winnipeg à

Mexico, la distance ne serait que de 2,200 milles et le prix, au même taux par mille, ne serait que de $215. J'ajoute qu'il s'agit de prix aller et retour.

Deux obstacles surgissent pour ce genre de voyage. D'une part, aucune autorisation n'a été accordée pour les vols entre Winnipeg et Mexico, ni aucune autorisation pour voler de Winnipeg et Chicago ou vers des points au sud de Winnipeg. D'autre part, et c'est ce qu'il y a de plus important, on refuse d'accorder à Winnipeg le statut d'aéroport international en ce qui concerne les tarifs aériens.

On peut comprendre comment on en est arrivé à ces arrangements. Ils ont été conclus à l'époque des avions à pistons, alors qu'il fallait pour traverser l'Atlantique faire escale à Gander et peut-être en Irlande. Maintenant qu'on peut aller sans arrêt de la côte ouest de l'Amérique du Nord au coeur de l'Europe, on devrait assurément réexaminer la situation.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du gouvernement du Manitoba, l'honorable Sidney J. Spivak, a présenté à ce propos des instances énergiques au ministre des Transports (M. Hellyer), à la Commission canadienne des transports et aux diverses lignes aériennes. J'ai eu l'occasion d'écrire à ce sujet au ministre des Transports et, bien entendu, j'ai reçu l'assurance que la question est à l'étude. Ma foi, il faudrait supprimer des articles de la liste des sujets à l'étude. A vrai dire, toutes les questions y figurent depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir.

Si l'on songe à l'injustice dont Winnipeg a été victime dans l'affaire de la base d'entretien d'Air Canada, je prétends que la demande en soi est juste et raisonnable et que le gouvernement pourrait faire quelque chose pour notre ville. J'exhorte donc le gouvernement fédéral à s'efforcer par tous les moyens de faire reconnaître Winnipeg comme aéroport international en ce qui concerne le prix des voyages par avion. J'espère qu'on me donnera ce soir une réponse plus favorable que par le passé.

**M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et des Forêts):** Monsieur l'Orateur, j'ignore si le député sera plus satisfait de la réponse qu'il l'avait été. Le ministre des Transports déclare que les tarifs sur les trajets internationaux sont établis en premier lieu par des ententes conclues entre les lignes aériennes aux conférences de l'Association du transport aérien international. Les taux ainsi convenus sont soumis à l'approbation des divers gouvernements intéressés. A une conférence de l'ATAI tenue à l'automne de 1966, les transporteurs canadiens, membres de cette Association, avaient proposé, à la demande du gouvernement canadien, l'établissement de tarifs transatlantiques en fonction d'un taux constant par mille. Ils n'ont pas réussi à obtenir le consentement d'autres lignes aériennes. Cependant, depuis 1966, certains tarifs spéciaux et promotionnels, applicables de Winnipeg et d'autres entrées de l'Ouest, ont été fixés à tant le mille. Ces tarifs s'appliquent aux groupes de 15 passagers qui font un circuit touristique, tous frais compris, et aux groupes homogènes de 50 passagers. Lors de la dernière conférence de l'Association du transport aérien international qui a pris fin il y a quelques semaines, un nouveau genre de tarif promotionnel pour des voyages en groupe a été établi en fonction du taux par mille.

• (9.50 p.m.)

L'acceptation du principe d'un taux constant par mille pour établir certains tarifs constitue un certain progrès. Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission canadienne des transports, continue d'insister pour que ce principe soit plus largement reconnu.

## LA RECHERCHE—LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'essaie depuis quelque temps de résoudre deux questions. Un ministre est-il chargé de coordonner les programmes scientifiques du gouvernement et, si oui, qui est-il; le gouvernement a-t-il, en fait, une politique des sciences et quelle est-elle?

J'en ai parlé la dernière fois, il y a une semaine aujourd'hui, dans une question au premier ministre (M. Trudeau). Dans sa réponse, celui-ci a ajouté un troisième nom à la liste, qui s'allonge sans cesse, de ceux qui seraient engagés de quelque façon à la coordination du programme scientifique du gouvernement. Le premier ministre a dit que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) avait reçu cette tâche particulière.

Le premier ministre nous a fait savoir aussi que le gouvernement n'avait aucune politique en matière de sciences pour le moment. Le gouvernement, a-t-il dit, songe à apporter certaines modifications dans ce domaine. Pour les sciences, comme pour tous les autres domaines des affaires de l'État, nous avons donc, semble-t-il, un comité de recherches qui s'ingénie à déterminer les mesures à prendre, sans toutefois qu'on arrête de politique.

Mais il ne faut pas en conclure que le gouvernement est demeuré oisif dans le secteur des sciences, loin de là. Il annulait, l'automne dernier, son programme de générateur de

flux neutroniques intenses. Peu après, et l'annonce en a été faite le même jour, je crois, ou quelques jours plus tard, il laissait tomber son projet de télescope Reine-Élizabeth en Colombie-Britannique, après qu'on y eut affecté, évidemment, des millions de dollars. On ne nous a donné, ni dans un cas ni dans l'autre, de raisons valables; on nous a simplement donné à entendre que cela permettrait de faire des économies.

En fin de compte, et peut-être de façon définitive, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) a annoncé le mois dernier que le gouvernement se proposait d'élargir son programme de recherche océanographique. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a aussi déclaré qu'une revision des programmes de recherche et de développement de son ministère était en cours.

Que veut dire tout cela? Cela indique clairement, à mon avis, que le programme officiel en ce qui a trait aux sciences est tout à fait chaotique. Comme le disait M. Simon Reisman, secrétaire du Conseil du Trésor: «En fin de compte, notre politique nationale est le fruit du hasard.»

Ce dont nous avons besoin, et dans quelques semaines plutôt que dans quelques mois ou quelques années, c'est d'une politique fédérale dans le domaine des sciences qui relèverait directement d'un ministre de la Couronne. Le gouvernement doit désigner un homme dont les fonctions consisteront à énoncer un principe directeur qui présidera aux programmes hétéroclites actuels confiés à plusieurs ministères du gouvernement. Il faut établir un ensemble de priorités, les présenter à la Chambre et les appliquer. Je le répète, cela doit se faire maintenant et ne doit pas être différé pour une période indéfinie.

Les néo-démocrates estiment qu'un ministère des Sciences et de la Technologie devrait être créé. Je pourrais ajouter que M. Solandt partage cet avis. La fonction essentielle de ce ministère serait d'organiser, de coordonner et de régir toutes les initiatives du gouvernement dans le domaine des sciences. Il est temps que notre gouvernement prudent et apathique entre dans le XX[e] siècle et qu'il imprime une direction dans ce domaine.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt la thèse du député. Je dirai simplement que le gouvernement actuel diffère de celui que propose le député, car il est rationnel selon lui d'examiner les questions avant de formuler une politique au lieu d'en élaborer une au pifomètre et d'essayer ensuite de l'appliquer.

[M. Broadbent.]

Tout ce que je puis ajouter à la réponse du premier ministre à la question du député reproduite dans le hansard du 13 février à la page 5465, c'est que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) est le ministre chargé de la coordination de la science, non parce qu'il est président du Conseil du Trésor, mais parce qu'il a été nommé président du comité du Conseil privé pour la recherche industrielle et scientifique. Le comité a été institué en 1916 en vertu de la même loi que le Conseil national de recherches et ses attributions comprennent la coordination des recherches de l'État.

## L'HABITATION—LE GROUPE D'ÉTUDE—LA RÉDUCTION DES HONORAIRES D'AVOCAT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question du 19 février, comme bien d'autres questions à la Chambre depuis qu'on a déposé le rapport du comité d'enquête sur le logement et le développement urbain, s'inspire de l'inquiétude très vive qu'éprouvent des centaines de milliers de Canadiens devant la difficulté croissante de trouver un logement convenable à un prix que puisse se permettre le citoyen moyen. Je suis certain que c'est à cause de cette inquiétude que le gouvernement a nommé cet organisme.

Le groupe d'étude a présenté un rapport qui a été condamné presqu'à l'unanimité par les urbanistes, les spécialistes du logement et ceux qui se préoccupent des problèmes des citoyens moyens à revenu modeste, citoyens qui peuplent les logements sociaux. Si le rapport a été condamné c'est qu'on n'y tient virtuellement pas compte des problèmes des gagne-petit.

On a fait dans le rapport un certain nombre de recommandations dont quelques-unes sont valables. On y signale que le prix des terrains a augmenté de 200 et 250 p. 100, et les frais p. 100. Mais on a passé sous silence le fait que 100. Mais on a passé sous silence le fait que les taux d'intérêt sur des hypothèques ont plus que doublé depuis quelques années et que la principale raison de la hausse du coût du logement c'est l'augmentation du taux d'intérêt.

Il est dit, dans le rapport, que les Canadiens ont le droit d'avoir une maison bien à eux et que bientôt, d'ici quatre ou cinq ans je suppose, si les recommandations du groupe d'étude sont adoptées, la majorité des Canadiens seront propriétaires de leurs maisons. Le rapport ne tient nullement compte du fait que, l'an dernier, 60 p. 100 de toutes les mises en chantier au Canada étaient pour des

appartements. Toujours plus de citadins louent des appartements. Il est peu probable que la situation change d'ici peu. Le rapport ne tient nullement compte de cette réalité.

• (10.00 p.m.)

A la grande consternation de toux ceux qui se préoccupent de la crise du logement, sauf des membres du groupe d'étude, le rapport passe complètement sous silence le peu de progrès accompli du côté des logements sociaux. Et pourtant, chacune des villes canadiennes compte des dizaines de milliers de gens qui doivent se borner à espérer qu'ils pourront un jour trouver un logement convenable à un prix raisonnable grâce à la construction de logements sociaux. Malgré cela, le rapport accable les logements sociaux de sarcasmes et de critiques. Ma question a trait aux recommandations que prodigue le groupe d'étude pour que les intéressés s'efforcent de réduire les frais d'assurance, les frais juridiques, les commissions et les autres frais administratifs. Voici ce que le rapport déclare au sujet des frais juridiques:

> En matière de frais juridiques, la Commission d'étude soupçonne que le travail est fait tout simplement par une secrétaire compétente sur des formules établies par la S.C.H.L. Aussi demande-t-elle au Barreau de chaque province d'examiner la tarification actuelle, en tenant compte du caractère routinier d'une grande partie du travail, particulièrement quand un même notaire ou une même étude rédige un nombre considérable de documents semblables pour un lotissement.

Je souhaite au ministre d'obtenir du succès auprès des avocats ou des autres groupes professionnels en vue d'un accord volontaire sur la réduction des honoraires. Mais ma question vise particulièrement un groupe d'avocats à l'égard desquels le gouvernement a son mot à dire. Je songe à ceux qu'il désigne pour représenter la Société centrale d'hypothèques et de logement. Soyons réalistes. Si je disais que 98 p. 100 de ces avocats sont des libéraux, alors que nous avons un gouvernement libéral, mon estimation serait très modérée. Cela étant, et comme la SCHL pourrait en employer d'autres, si le ministre est vraiment soucieux de réduire les honoraires des avocats, il ferait mieux de ne pas aller s'adresser, chapeau bas, aux associations du barreau, car, selon toute probabilité, elles feront fi de ses demandes. Il devrait plutôt demander à la Société centrale d'hypothèques et de logement de s'assurer que les avocats qu'elle nomme pour s'occuper des formalités légales dans la vente des maisons réduisent leurs honoraires; il devrait indiquer que s'ils faisaient preuve de mauvaise volonté, il pourrait désigner un autre groupe d'avocats.

**M. l'Orateur suppléant:** Le secrétaire parlementaire a la parole.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Donnez-nous votre propre réponse.

**M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, après avoir entendu l'honorable député, je me demande si je dois ou non donner cette réponse. Le ministre responsable m'informe que les recommandations du groupe d'étude sur l'habitation feront l'objet d'un mémoire au cabinet et seront étudiées en temps opportun à la Chambre.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 05 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 21 février 1969**

La séance est ouverte à onze heures.

## AFFAIRES COURANTES

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous passons à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.

[*Français*]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean)** présente le sixième rapport du comité permanent de l'agriculture, en français et en anglais.

**M. Gaston Isabelle (Hull)** présente le quatrième rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figurent aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA VISITE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT NIXON DES ÉTATS-UNIS

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que j'ai accepté l'invitation du président Nixon, me priant de me rendre en visite officielle aux États-Unis. Le président, avec beaucoup de prévenance, me prie de me rendre à Washington peu après son retour d'Europe, afin de me faire part de ses impressions au sujet de la situation là-bas. Je suis heureux de dire que des arrangements nous convenant à tous deux ont été menés à bon terme. Je me rendrai à Washington pour deux jours, les entretiens devant avoir lieu les 24 et 25 mars. Je me réjouis d'avance de rencontrer le président personnellement, afin de discuter toute la gamme de questions qui intéressent nos pays respectifs.

Un programme détaillé sera communiqué dès qu'il aura été mis au point.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de cette invitation et de l'acceptation du premier ministre. Je suis convaincu que cela nous permettra d'améliorer les rapports entre le Canada et les États-Unis, rapports si importants pour les deux pays.

Nous sentons parfois le poids de notre grand voisin. Nous admettons tous, je pense, que peu de choses sont plus importantes pour nous que le maintien de relations cordiales avec les États-Unis, et une défense conjuguée de nos intérêts et de nos valeurs communs sur la scène internationale. La visite du premier ministre à Washington donnera la chance d'aboutir à une meilleure compréhension entre les deux pays et leurs dirigeants.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que tous les députés se réjouissent que le premier ministre ait reçu cette invitation et qu'il se propose de l'accepter.

A ce moment de l'histoire, il me semble toujours plus important que les dirigeants des deux pays discutent ensemble de nos nombreux problèmes communs. J'espère que le premier ministre saisira cette occasion de bien faire comprendre aux États-Unis que le Canada, tout en étant disposé à coopérer avec son voisin, doit également songer à certaines mesures destinées à affirmer son indépendance comme pays souverain. Cela englobe bien des questions dont le premier ministre (M. Trudeau) doit certainement avoir conscience. Nous lui souhaitons du succès au cours de ces entretiens et nous espérons qu'il sera en mesure de présenter un compte rendu favorable à son retour.

• (11.10 a.m.)

[*Français*]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux d'apprendre que le premier ministre a reçu de la nouvelle administration américaine une invitation à discuter des problèmes communs aux deux pays.

Nous espérons qu'au cours de cette rencontre avec le chef d'État américain notre premier ministre pourra, entre autres choses, s'assurer que les négociations en cours entre le Canada et la Chine communiste ne porteront pas trop ombrage au gouvernement américain et que nous n'aurons pas à en souffrir plus tard. Nous espérons également que le premier ministre nous reviendra avec l'assurance que le gouvernement américain ne voit pas d'un trop mauvais œil les ententes que nous devrons bientôt conclure, relativement à la reconnaissance de la Chine communiste.

En somme, nous souhaitons que le voyage du premier ministre favorise davantage les relations canado-américaines.

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### L'HABITATION

LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse en réalité au ministre des Transports, mais étant donné son importance et l'absence du ministre, je pourrais peut-être la poser au premier ministre. Elle a trait au rapport du groupe d'étude sur le logement. Vu l'inquiétude croissante que suscite cette question, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement ne songe pas vraiment à libéraliser le taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question de politique au sujet de laquelle nous devrons faire une déclaration en temps opportun.

### L'INDUSTRIE

LE RAPPORT WATKINS—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre au sujet du rapport du groupe d'étude Watkins sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne. Quelles mesures législatives le gouvernement a-t-il l'intention de présenter au cours de la présente session pour donner suite aux recommandations de ce groupe d'étude? Sauf erreur, on songe à modifier la loi sur les corporations en vue de la déclaration de tout contrôle étranger. Quant aux autres recommandations, prévoit-on soumettre d'autres projets de loi au cours de la présente session?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le programme législatif pour le reste de la session a été annoncé hier, peut-être juste avant l'arrivée du député, ce qui devrait répondre à sa question. Si le représentant voulait faire des instances, je les ai entendues, monsieur l'Orateur.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre, en guise de question complémentaire, si un comité du cabinet étudie présentement ce rapport et, dans l'affirmative, dans combien de temps il fera part du résultat de son étude? Le premier ministre songera-t-il à soumettre le rapport du groupe d'étude au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, nous cherchons à éviter d'indiquer sur quoi portent les délibérations du cabinet dont l'ordre du jour est généralement considéré comme confidentiel.

[*Français*]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A PROPOS DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS CANADIENS AU PAKISTAN

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

J'aimerais lui demander si, à la suite des troubles qui ont eu lieu récemment aux bureaux de la société *General Electric of Canada*, au Pakistan, le gouvernement canadien a pris des mesures pour protéger les Canadiens qui contribuent, sur les lieux, au développement industriel du Pakistan?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, je crois que cette question est du ressort du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je la lui transmettrai.

[*Traduction*]

VISITE DE SA MAJESTÉ LA REINE ET DU PRINCE CHARLES—L'INVITATION AU PRÉSIDENT NIXON

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, le président Eisenhower et le président Kennedy ont presque créé un précédent, en faisant au Canada leur première visite officielle comme nouveaux présidents des États-Unis. Or il est trop tard maintenant pour compter là-dessus, mais me dirait-on si l'on a invité le président Nixon, qui est un bon ami du Canada depuis toujours, à visiter notre pays et à prendre la parole au Parlement?

Toujours à propos de visites, on a dit que Sa Majesté la Reine et le prince Charles visiteraient le Canada cet automne, après l'investiture de ce dernier comme Prince de Galles; la rumeur est-elle fondée? Le premier ministre aurait-il transmis une invitation en ce sens à Sa Majesté pendant son séjour à Londres?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première question, l'éventualité d'une visite

du président Nixon au Canada a été étudiée en même temps que celle d'une visite que je ferais moi-même aux États-Unis. Tout cela en est encore aux démarches officieuses. En ce qui concerne la deuxième question, je dois admettre que c'est la première fois que j'en entends parler, et que je n'en ai pas discuté avec Sa Majesté.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre voudrait-il songer à inviter la reine du Canada et le roi éventuel du Canada le plus tôt possible après son investiture.

**M. l'Orateur:** Le député de Broadview a la parole.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre était prêt à répondre. Il est toujours prêt à répondre d'ailleurs. Je me demande pourquoi un autre député a reçu la parole. C'était une question absolument pertinente à poser, même aujourd'hui au Canada.

**Le très hon. M. Trudeau:** On me demandait si je voudrais y songer, et je réponds que oui. J'ai eu le plaisir de rencontrer le prince à Londres. Il m'a fait l'impression d'un jeune homme très sympathique, très mûr pour son âge, et très gentil.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme le premier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood, et le président Nixon entretiennent d'étroites relations, le premier ministre songe-t-il à inviter M. Smallwood à l'accompagner au cours de sa visite à Washington?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[*Français*]

## L'IMMIGRATION

MONTRÉAL (P.Q.)—PLAINTES D'IMMIGRANTS TCHÈQUES AU SUJET DU CHOIX DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il reçu une lettre d'un groupe de réfugiés tchèques de Montréal se plaignant du fait que, nonobstant certains engagements relatifs à l'enseignement des deux langues officielles du Canada, on modifiait unilatéralement ces engagements et qu'on leur interdisait le choix de la langue d'enseignement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne me souviens pas d'avoir reçu une telle lettre, monsieur l'Orateur. Je puis dire cependant que le premier ministre du Québec, M. Bertrand, et moi-même avons échangé des lettres à ce sujet et que le gouvernement fédéral est prêt à collaborer avec la province de Québec en vue d'assurer aux immigrants dans cette province la chance d'apprendre la langue française. Je suis sûr que la politique québécoise et la nôtre ne visent pas à forcer les immigrants à apprendre une langue en particulier.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais me rassurer et demander au premier ministre si la politique concernant les réfugiés tchèques qui demeurent dans la province de Québec diffère de celle des autres provinces? Est-ce que ces réfugiés n'ont pas le droit de déterminer quelle langue ils veulent apprendre?

**M. l'Orateur:** J'ai l'impression que l'honorable député ne fait que répéter, en substance, la question qu'il avait posée au début.

**L'hon. M. Lambert:** Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas saisi le sens de votre intervention.

**M. l'Orateur:** J'ai fait remarquer à l'honorable député que sa question supplémentaire était substantiellement la même que celle qu'il avait posée au début.

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUÊTES VISANT LES DIFFÉRENDS DU TRAVAIL

MODIFICATION PRÉCISANT LES POUVOIRS DE LA COMMISSION, ÉTABLISSANT UNE DIRECTION DES APPELS, ETC.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, Étant donné que la liste des bills soumise hier à la Chambre par le président du Conseil privé ne fait aucune mention du bill nº C-186, présenté à la Chambre l'an dernier, j'ai demandé au premier ministre si le gouvernement compte présenter cette mesure à nouveau ou s'il a décidé de la laisser tomber. Le premier ministre a répondu qu'à sa connaissance ce bill ne figurait pas dans le discours du trône. Permettez, monsieur l'Orateur, que je me reporte à ce discours du 12 septembre qui se trouve à la page 7 du hansard. Il y est dit qu'on présenterait une mesure en vue de corriger un certain nombre d'injustices particulières, y compris celles qui résultent de certaines dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il ne peut pas faire de discours. Aurait-il l'obligeance d'en venir à la question?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je tente simplement de rectifier un point soulevé hier. A la page 9 du hansard du même jour il est mentionné dans le discours du trône...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je consens à écouter le député, mais je lui saurais gré d'être bref et d'aller droit au but.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, il me faut citer quelques faits pour préparer ma question. Peut-être devrais-je le faire par un rappel au Règlement. A la page suivante, la treizième mesure de la liste...

**Des voix:** A l'ordre!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, le député devrait avoir l'occasion de poser sa question.

**L'hon. M. Hees:** Merci, monsieur l'Orateur. Après le discours du trône, le premier ministre a présenté une liste de 47 mesures législatives à étudier durant la présente session. Au numéro 13, on trouve le projet de loi modifiant la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Voici ma question.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Hees:** Merci beaucoup. Les députés admettront, j'en suis certain, qu'il valait la peine d'attendre. Voici donc ma question: Si l'article 13 de la liste annexée au discours du trône ne concernait pas le bill n° C-186 de la dernière session, le premier ministre indiquerait-il à la Chambre à quoi il se rapportait, étant donné qu'il n'est pas question d'un bill tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail dans la liste que le président du Conseil privé a fournie hier?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur. Cet article donnera lieu à une mesure législative qui découlera du rapport Woods, mais ce rapport n'a pas encore été déposé à la Chambre. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas décidé quelle politique il choisira d'appliquer. Nous voulons nous occuper de ces questions. J'ai noté que le parti conservateur est favorable à l'adoption du bill n° C-186.

**Des voix:** Bravo!

[L'hon. M. Hees.]

**L'hon. M. Hees:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le parti conservateur n'a exprimé aucune position sur...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Une voix:** Aucune position sur rien.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai l'impression que nous tombons maintenant dans un débat et je me demande si nous ne devrions pas fournir au député de Cape Breton-East Richmond l'occasion de poser une question supplémentaire.

**L'hon. M. Hees:** J'invoque la question de privilège. Si je puis exposer mon idée personnelle, je dirais que le bill C-186 ne devrait pas être présenté de nouveau ni adopté.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crains que le député ne puisse invoquer le Règlement ou la question de privilège, mais le député de Cape Breton-East Richmond désire poser une question supplémentaire.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LE RETARD DU FEUILLETON ANGLAIS

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de question supplémentaire à poser, mais afin de protéger mon droit de priorité, j'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, car nous ne disposons pas aujourd'hui d'un exemplaire en anglais du *Feuilleton*, et comme le gouvernement a toujours allégué pour prétexte qu'il ne disposait pas des projets de loi dans les deux langues, je ne vois pas comment nous pourrions siéger sous ce même gouvernement sans l'exemplaire en anglais du *Feuilleton*.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, j'ai ici un exemplaire en anglais du *Feuilleton*.

**Une voix:** Nous ne l'avons pas.

**M. MacInnis:** Donc, monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement, ce qui vient d'arriver dénote bien que la seule façon pour les députés de langue anglaise d'obtenir un exemplaire du *Feuilleton*...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. MacInnis:** La seule façon pour nous d'obtenir le *Feuilleton* c'est de nous lever et de protester à la Chambre. C'est ridicule. Je trouve ridicule d'avoir à me lever et à me plaindre de ce que...

**Une voix:** Vous avez raison de dire que c'est ridicule.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. MacInnis:** Il est ridicule lorsque j'arrive à la Chambre ..

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Trudeau:** A tout coup.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés voudraient-ils montrer de la bonne volonté afin que la présidence puisse entendre l'appel au Règlement et rendre une décision?

**L'hon. M. Ricard:** Demandez aux libéraux de se taire.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je le répète, il est ridicule qu'un député qui, en arrivant à la Chambre, réclame un exemplaire du *Feuilleton,* notamment en anglais, se fasse dire qu'il n'y en a pas. Ensuite, s'il invoque le Règlement, le leader de la Chambre l'informe qu'il en a un, alors que bien d'autres députés n'en ont pas encore. Et voilà qu'on s'empresse de me remettre un exemplaire parce que j'ai invoqué le Règlement.

Le gouvernement actuel ne cesse de se dérober en prétextant qu'il lui est impossible de présenter certaines mesures parce que la version française ou les deux versions ne sont pas disponibles. Je demande donc au premier ministre de se mettre au travail et de cesser de tergiverser.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a fait valoir son argument. On s'efforcera, je lui en réponds, ce qu'on fait en tout temps à vrai dire, de faire en sorte que tous les documents parlementaires soient mis à la portée des députés. Je ne connais pas la raison du délai ce matin. Cependant, je vais enquêter et prendre les dispositions voulues pour empêcher que la chose ne se répète, si effectivement il y a eu un délai.

**M. MacInnis:** Toujours au sujet de mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, chaque fois que j'invoque le Règlement, je me heurte inévitablement aux mêmes remontrances de la part des députés. Eh bien, qu'ils sachent que je suis capable de leur tenir tête. Ces mots ne sont pas de moi, mais je dis que si les fainéants continuent de s'écrouler, il faut les relever.

## LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

### LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-être que lui et moi ne sommes pas en mesure de divertir la Chambre comme on vient de le faire, mais j'ai une question sérieuse à poser.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Votre auréole vous fatigue.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comme le président du Conseil privé a réservé hier quelques jours dans le calendrier du printemps pour la présentation d'un budget, le ministre des Finances en profitera-t-il, même s'il ne fait rien d'autre, pour redresser la situation des vieillards pensionnés qui devront payer de l'impôt sur le revenu lorsqu'ils recevront le supplément du revenu garanti?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers les instances très sérieuses de mon honorable ami.

## LE BUDGET

### LA PRÉSENTATION AU PRINTEMPS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre des Finances a eu le bon sens, si je puis m'exprimer ainsi, de se dédire au sujet du Livre blanc sur la réforme fiscale, je me demande s'il songe sérieusement à présenter le budget et à se dédire également là-dessus, afin que le pays puisse avoir un exposé complet de sa situation économique et financière.

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Je ne me suis pas dédit au sujet du Livre blanc, monsieur l'Orateur. Il s'agissait d'établir si un bill y serait inséré ou non. Ce bill ne peut être rédigé d'ici juin. Voilà pourquoi le Livre blanc est présenté sans avant-projet de loi. Quant au deuxième point, nous étudions sans cesse la situation économique et, compte tenu de la prévision faite le 22 octobre, je présenterai un budget s'il se produit des changements appréciables.

Je n'ai pas dit que je ne présenterais pas de budget au printemps; j'ai dit tout simplement

que cela dépendrait de la situation. En tout cas, j'ai promis à la Chambre de lui présenter un exposé de la situation économique si loccasion se présente.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre des Finances sera-t-il en mesure d'annoncer définitivement à la Chambre si un budget sera présenté au printemps?

**L'hon. M. Benson:** Je l'annoncerai volontiers en temps opportun. Je tiens à signaler à mon honorable ami qu'à l'exemple de mon prédécesseur, je ne suis pas tenu de présenter un seul budget par an. Si la situation économique se modifiait sensiblement, je serais tout à fait disposé à présenter les mesures économiques que le gouvernement jugerait nécessaires.

## L'HABITATION

### L'UTILISATION ILLÉGITIME DE CERTAINES ÉTUDES

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre des Transports qui, d'après la liste, devrait être présent aujourd'hui, son secrétaire parlementaire ou le premier ministre peut-être pourrait prendre note de cette question. Comme, d'après M. Martin Goldfarb, l'étude effectuée par sa maison, sur commande du comité d'experts du logement, a été, pour reprendre son mot, abâtardie, le ministre a-t-il reçu des plaintes concernant l'utilisation illégitime d'autres études, et si oui, combien?

**M. l'Orateur:** En réalité l'honorable représentante demande si le gouvernement a reçu des instances et j'estime que, posée dans ces termes, la question n'est pas recevable.

**Mme MacInnis:** Puis-je alors demander si le rapport du comité d'experts Hellyer sur le logement sera déféré pour étude à un comité permanent de la Chambre?

**L'hon. James Richardson (ministre d'État):** Je discuterai de la question avec le ministre des Transports. J'ignore s'il projette de faire étudier le rapport par un comité permanent.

## LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

### LES MESURES RELATIVES AUX MODIFICATIONS À LA CONSTITUTION

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Ma question s'adresse au premier ministre. A quelle date se propose-t-il de donner suite aux deux autres recommandations importantes de la Commission B et B, notamment la modification à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui établit deux langues officielles, et l'insertion d'un nouvel article 93A qui garantirait les droits à l'instruction d'un littoral à l'autre?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** La première question figurait parmi les articles du programme de la conférence fédérale-provinciale il y a deux semaines. La question du bilinguisme au Canada a été renvoyée par le comité permanent des fonctionnaires à la conférence qui maintenant l'a elle-même renvoyée à un comité des ministres en voie d'établissement. J'écris en ce moment aux premiers ministres à cette fin et je leur propose des dates assez prochaines pour la tenue de ces réunions.

Quant à la seconde question, on en traite, bien entendu, dans le deuxième volume du rapport, qui porte notamment sur l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Elle n'a pas encore été examinée par le comité permanent des fonctionnaires, mais on la lui a déférée pour examen afin qu'il puisse, en fin de compte, soumettre un rapport à la Conférence.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### COMOX-ALBERNI—LA DATE DE L'ÉLECTION PARTIELLE

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** J'aimerais répondre à la question qui m'a été posée, il y a un jour ou deux, au sujet du siège vacant dans la circonscription fédérale de Comox-Alberni. Je tiens à dire à la Chambre que par suite du décret C.P. 1969-342 promulgué hier, un bref d'élection a été émis en vue de la tenue d'une élection partielle dans cette circonscription électorale fédérale, le mardi 8 avril 1969.

**Des voix:** Bravo!

## LES LANGUES OFFICIELLES

### L'INTENTION DU GOUVERNEMENT QUANT AU BILL FÉDÉRAL

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord):** Une question supplémentaire à l'adresse du premier ministre, monsieur l'Orateur. Compte tenu de la déclaration qu'aurait faite M. Massé, à Québec, sur la suspension possible du projet de loi provincial sur les langues, puisqu'il ne répondrait aux exigences ni des francophones ni des anglophones,

le premier ministre a-t-il toujours l'intention de donner suite au bill fédéral sur les langues officielles?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne sais trop qui le député a cité, mais nous ne nous en laissons généralement pas imposer par une opposition quelconque au bill sur les langues officielles. Nous ne nous effrayons pas autant d'un bilinguisme progressif que certains de nos vis-à-vis.

**M. Coates:** Je m'excuse auprès du premier ministre de prononcer si mal les noms français en anglais. Il s'agit de M. Massé, M-a-s-s-e. Le premier ministre a-t-il reçu un rapport du comité de revision ministériel et peut-il nous dire si le programme du gouvernement a été modifié par suite de ce rapport?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne sais trop en quoi consiste le comité de revision ministériel, monsieur l'Orateur.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'OTAN—LES ARTICLES DE M. BRUCE HUTCHISON

**M. Percy V. Noble (Grey-Simcoe):** Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. A-t-il pris connaissance des deux récents articles de Bruce Hutchison, parus dans le *Globe and Mail* sur les rapports entre le Canada et les États-Unis à propos de l'OTAN?

**M. l'Orateur:** La question est irrecevable.

[*Français*]

## LES EXPOSITIONS

### QUESTION RELATIVE À L'EXPLOITATION DE «TERRE DES HOMMES»

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

J'aimerais lui demander s'il a rencontré ou doit rencontrer aujourd'hui le maire Drapeau, qui est actuellement à Ottawa, et s'il sera question d'une décision finale concernant «Terre des Hommes»? Le ministre peut-il nous donner des précisions à ce sujet?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Les moyens pour arriver à une décision importent peu. En l'occurrence, c'est la décision elle-même qui compte, et cette décision viendra dans les prochains jours, comme je l'ai dit hier.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'ai demandé au ministre s'il avait rencontré ou s'il doit rencontrer le maire Drapeau aujourd'hui pour discuter de cette question, étant donné que M. Drapeau est à Ottawa actuellement?

[*Traduction*]

**M. Simpson:** M. l'Orateur, j'ai une question...

[*Français*]

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'ai posé une question très précise au ministre, à savoir s'il doit rencontrer le maire de Montréal aujourd'hui? C'est très simple. On veut savoir si, oui ou non, il va rencontrer...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député peut poser la question, mais il ne peut invoquer le Règlement parce qu'un ministre refuse de répondre à sa question.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES INDIENNES

### L'ÉVICTION DE LA FAMILLE DE MME JOHN DRIVER

**M. Robert Simpson (Churchill):** Je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, monsieur l'Orateur. Selon la rumeur, la famille de M^me^ John Driver, anciennement de la réserve indienne de Garden River, a été mise sur le pavé, à Toronto. Le ministre est-il au courant et, si oui, quelle mesure compte-t-il prendre à ce sujet?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'ai aussi lu l'article qui a été publié ce matin à ce sujet. Le ministère a communiqué avec M^me^ Driver et lui a offert de l'aide, mais la dame en question a répondu aux fonctionnaires qu'elle était en mesure de se débrouiller toute seule.

[*Traduction*]

**M. Simpson:** Le ministre a-t-il l'intention de recommander des modifications législatives pour permettre au gouvernement du Canada d'accorder aux Indiens qui ont quitté les réserves les mêmes services qu'ils peuvent obtenir dans celles-ci et d'assurer également l'ensemble ou une partie de ces services au peuple métis?

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons bientôt faire connaître notre nouvelle politique en matière

d'affaires indiennes et j'ai l'intention de proposer que les services dont bénéficient les Blancs soient également dispensés à toutes les populations indigènes du Canada.

[*Traduction*]

## LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

### LE LSD—L'ENQUÊTE DE LA GRC SUR LA CONTREBANDE

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Ma question s'adresse au solliciteur général, monsieur l'Orateur. Lundi dernier, je l'ai interrogé sur les allégations concernant d'importantes importations de drogues au Canada. Il a alors promis d'étudier le problème et de faire une déclaration à ce sujet. L'honorable représentant pourrait-il la faire dès maintenant?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Oui, monsieur l'Orateur. Je suppose que l'honorable représentant fait allusion à sa question qui figure à la page 5584 du hansard?

**L'hon. M. Lambert:** C'est juste.

**L'hon. M. McIlraith:** Je crois savoir que la première question se fondait sur un article de journal paru ce jour-là.

**L'hon. M. Lambert:** Et sur d'autres nouvelles?

**L'hon. M. McIlraith:** Il y avait de gros titres là-dessus. En tout cas, pour la nouvelle de presse, je ne puis juger de son exactitude et je crois inutile d'en parler. La dernière question, plus précise, concernait l'allégation d'après laquelle la drogue serait fabriquée au Canada, dans des laboratoires du gouvernement canadien. Ce sont de fausses rumeurs—des bruits sans aucun fondement. Quant à l'employé cité, la personne à laquelle je pense que le député a fait allusion n'est pas un employé et était sur le point d'être accusée d'avoir été trouvée en possession de hachisch et non de LSD.

## LES CÉRÉALES

### LA PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander, au ministre de l'Industrie et du Commerce si, compte tenu d'une crise toujours plus prononcée dans le Nord de la Saskatchewan en particulier—mais également au Manitoba et dans l'Alberta où les cultivateurs avoisinant les lignes du Pacifique-Canadien ne peuvent vendre leur blé à cause de la pénurie de wagons dans les régions desservies par ce réseau, alors qu'à quelques milles de là, d'autres fermiers desservis par le National-Canadien ont des wagons à leur disposition—il entrerait en contact avec la Commission du blé et avec la Commission des grains. Leur demanderait-il de s'arranger avec le Pacifique-Canadien afin que les cultivateurs en cause ne soient pas abandonnés, comme ils le sont aujourd'hui, sans argent et sans espoir de pouvoir vendre leur blé?

[L'hon. M. Chrétien.]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Je pourrais en profiter pour exposer la situation actuelle, mais je sais que vous m'interrompriez, monsieur l'Orateur. Je répondrai donc que je dois rencontrer lundi, à Winnipeg, le comité des transports et j'ai insisté, tant auprès du National-Canadien que du Pacifique-Canadien pour qu'ils envoient leurs représentants les plus qualifiés. Je pourrai ainsi leur signaler les instances présentées par le très honorable député ainsi que les instances précédentes.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je remercie le ministre de sa réponse car j'ai reçu aujourd'hui des instances disant qu'aucune mesure n'avait été prise et que les cultivateurs de ces régions étaient absolument désespérés.

**L'hon. M. Pepin:** Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur, et j'ai ici des chiffres précis qui prouveront que la situation s'améliore. Les chiffres montrent qu'il y a eu progrès.

**M. Paul St-Pierre (Coast Chilcotin):** J'aurais une question supplémentaire à poser. Le ministre pourrait-il présenter des instances au nom de nombreuses entreprises industrielles de sciage et de pâtes de bois de la Colombie-Britannique qu'on prive actuellement de wagons couverts?

**L'hon. M. Pepin:** La question prouve l'importance du problème. Si l'on emploie trop de wagons couverts pour les transports du blé, quelqu'un d'autre en souffre. Au fond, il s'agit de trouver une formule convenable à tous les intéressés.

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question vient s'ajouter aux questions et réponses précédentes. Vu la complexité de la situation, le ministre peut-il découvrir si les chemins de fer assurent un nombre égal de wagons couverts pour le blé et pour les pâtes de bois ou si ce nombre varie de semaine en semaine. Comme le problème est fort complexe, le ministre croit-il que sa qualité même justifierait la nomination d'un contrôleur des transports?

**L'hon. M. Pepin:** Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai l'entier appui de tous les intéressés: associations de producteurs, Commission du blé et commissaire des grains. Tout le monde s'accorde à dire que c'est par le comité

des transports qu'il vaut mieux aborder le problème. D'autre part, pour être sûr, je me suis nommé moi-même superintendant du comité des transports. C'est pourquoi une réunion aura lieu à Winnipeg lundi.

**M. Benjamin:** Autre question supplémentaire. Dans l'exercice de ses fonctions, le ministre a-t-il des entretiens avec les directeurs du Pacifique-Canadien et leur dit-il quels sont les besoins des expéditeurs de céréales?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, j'ai une façon très diplomatique d'obtenir des résultats.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Comme il existe une pénurie évidente de wagons couverts au Canada, le ministre l'a souligné il y a quelques instants, pourrait-il signaler la chose aux présidents des deux sociétés ferroviaires afin qu'on puisse construire immédiatement des wagons couverts?

**L'hon. M. Pepin:** Le député est très intelligent, mais j'y avais déjà songé.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** J'aimerais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il pouvait, au cours de ses entretiens, faire confirmer qu'en janvier on a chargé de céréales 5,000 wagons couverts de moins que l'an dernier?

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'OTAN—LA DATE DE LA DÉCISION POUR FACILITER LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT

**M. David Anderson (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, puis-je poser ma question au ministre de la Défense nationale?

Le sécrétaire d'État aux Affaires extérieures ayant déclaré que le gouvernement n'attendra pas les recommandations du comité des affaires extérieures pour faire connaître sa politique au sujet de l'OTAN, le ministre de la Défense nationale voudrait-il dire à la Chambre et aux membres de ce comité quand le gouvernement compte annoncer sa décision, afin que le comité puisse faire en sorte de remettre ses recommandations au ministre avant cette date?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il m'appartienne d'indiquer une date. Comme chacun sait, le comité ministériel chargé de la question se réunit le plus souvent possible. Je crois que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont laissé entendre que la décision sera prise très bientôt sinon incessamment.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puisque le gouvernement ne se propose pas d'attendre les recommandations du comité parlementaire, le ministre de la Défense nationale peut-il expliquer à la Chambre ce qui peut justifier un nouveau retard quant à l'annonce de la politique officielle dans ce domaine.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député d'Esquimalt-Saanich veut poser une question complémentaire.

**M. Anderson:** Monsieur l'Orateur, je préfère attendre que le premier ministre ou le ministre de la Défense nationale ait répondu.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je pourrais préciser en disant que je me suis entretenu avec le ministre. Nous avions cru que le comité serait en mesure de présenter son rapport plus tôt qu'à la date mentionnée ce matin. Avec l'aide du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de la Défense nationale, nous nous demandons...

**L'hon. M. Stanfield:** Et du ministre des Postes.

**Le très hon. M. Trudeau:** Et du ministre des Postes, comme le dit l'honorable député... nous nous demandons s'il nous faudra remettre l'exposé de politique à plus tard. Nous voulions faire cette déclaration sans tarder, afin qu'aux réunions de l'OTAN à Washington les membres soient bien renseignés sur la position du Canada, nos alliés ayant appris d'avance notre décision. Nous reconnaissons, cependant, la nécessité d'attendre le rapport du comité de la Chambre, ce qui pourrait nous inciter à changer la date.

**L'hon. M. Stanfield:** Une autre question supplémentaire. Dois-je comprendre d'après les propos du premier ministre qu'il est possible que le gouvernement n'annonce pas sa politique avant les réunions des ministres, malgré l'intention ferme qu'avait annoncée antérieurement le premier ministre? L'annonce au sujet de la politique du gouverne-

ment sera-t-elle donc remise après la conférence des ministres?

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'impression que je voulais donner. Nous considérons encore cette date comme étant la date limite—le 10 avril, sauf erreur.

**L'hon. M. Stanfield:** C'est bien cela.

**Le très hon. M. Trudeau:** Nous voulions nous décider vers la mi-mars, afin d'être en mesure, lorsque le cabinet aura pris sa décision, d'informer nos alliés assez longtemps à l'avance. Comme nous connaissons maintenant la nouvelle date à laquelle le comité permanent présentera son rapport, nous devrons peut-être remettre notre décision à plus tard que la mi-mars, si le comité ne présente pas son rapport plus tôt qu'il ne le prévoit.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Après avoir lu la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Université Carleton, j'ai conclu que le gouvernement ne comptait pas attendre la décision du comité de revision, que j'ai cru être le comité du cabinet qui revoit la question. Le premier ministre dirait-il si c'est le rapport du comité permanent que l'on n'attendra pas et non celui du comité de revision, ou si le gouvernement est prêt à hâter les travaux du comité parlementaire des affaires extérieures pour avoir les deux rapports en main avant de prendre une décision?

**Le très hon. M. Trudeau:** Évidemment, monsieur l'Orateur, je ne sais comment on a rapporté les paroles du ministre, mais si j'ai bien compris, au départ, on demandait si nous allions attendre le rapport du comité parlementaire. C'est la question qu'on a posée, je crois.

Je réponds que nous ne pouvons déterminer quand le comité fera rapport. Le comité de la Chambre en décide lui-même. Nous avons appris que le rapport du comité viendra plus tard que nous l'espérions; nous songeons donc à retarder notre décision. Bien entendu, la décision viendra seulement après que l'autre comité de revision dont parle le député, le comité gouvernemental, aura terminé ses travaux.

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Une question supplémentaire pour le premier ministre. Le retard serait-il dû par hasard à l'introduction du tableau de présence au comité du cabinet?

[L'hon. M. Stanfield.]

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se relie aux autres questions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures énonçait-il, à l'Université Carleton, une politique ministérielle, en déclarant, d'après ce qu'on a rapporté, que le Canada devrait conserver ses liens traditionnels...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Brewin:** Puis-je alors poser ma question autrement. Le gouvernement se propose-t-il de conserver ses liens traditionnels avec l'OTAN et le Commonwealth et d'établir des relations dans le Pacifique et en Amérique latine? Est-ce la politique officielle du Canada?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le député sait sûrement—comme on l'a maintes fois répété—que cette politique fait présentement l'objet d'une revision, et nous nous proposons d'en dévoiler certains résultats au moment opportun. Nous avons discuté le problème de la marine, et nous espérons annoncer notre politique à ce sujet soit au milieu de mars ou dès que le comité parlementaire aura présenté son rapport.

**M. Anderson:** Une question supplémentaire. Vu les propos récents du premier ministre, pouvons-nous déduire que le comité du cabinet ou les ministres en cause ne prendront une décision avant le milieu de mars? Autrement dit, le comité peut-il attendre jusqu'à la mi-mars pour faire connaître ses vues?

**Le très hon. M. Trudeau:** Bien entendu. Nous n'avions pas l'intention de nous décider avant la mi-mars. J'ai dit il y a un instant que nous pourrions peut-être prolonger le délai pour accommoder le comité de la Chambre.

## LES CÉRÉALES

### LE BLÉ—LA CONCLUSION DE L'ACCORD AVEC LA RUSSIE

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. L'Union Soviétique a-t-elle fait part de son intention de conclure l'achat de 150 millions de boisseaux de blé au cours de la présente campagne agricole?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la réponse donnée par le ministre suppléant vendredi dernier vaut toujours. Les négociations se poursuivent.

LE SÉCHAGE DES CÉRÉALES

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il y a déjà plusieurs semaines, il a fait rapport à la Chambre de la quantité et de l'état des céréales séchées. Pourrait-il fournir de nouvelles précisions à ce sujet, à la fin du mois ou au début du mois prochain, dans une déclaration à l'appel des motions?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la Commission des grains a publié un rapport qui expose la situation au 31 janvier. J'en transmettrai volontiers un exemplaire à mon honorable ami.

**M. Schreyer:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ce rapport concerne la situation au 31 janvier. Je voulais savoir si le ministre songeait à faire une déclaration à l'appel des motions sur la situation à la fin de février. Il pourrait peut-être faire cette déclaration à la fin du mois. Comme il s'agit ici de millions de boisseaux, nous devrions posséder sur le sujet des données plus récentes que celles que renferme le rapport dont il a parlé.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, si j'ai bonne mémoire, le rapport est mensuel. Un autre paraîtra à la fin de février. Je traiterai volontiers de la question à ce moment-là.

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Un grand nombre de séchoirs sont disponibles mais, de toute évidence, les fermiers n'avaient pas d'argent pour les faire transporter aux endroits voulus. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour régler cet urgent problème?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture pourrait peut-être répondre à cela.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entretenus plusieurs fois avec les ministres de l'Agriculture des trois provinces des Prairies. Des comités de coordination de quelque sorte ont été établis pour aider à l'acheminement des séchoirs aux endroits où ils profiteront le plus aux cultivateurs.

**M. l'Orateur:** Avant de passer à l'ordre du jour, il faudrait permettre au député de Churchill de poser une autre question découlant de celle qu'il a déjà posée.

**M. Simpson:** La question est différente, monsieur l'Orateur.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RETARD DU «FEUILLETON» ANGLAIS

**M. l'Orateur:** Nous passons à l'ordre du jour. Auparavant, si on me le permet, je reviendrai brièvement sur le rappel au Règlement soulevé tantôt par le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis). On me signale qu'une panne mécanique à l'imprimerie est la cause du retard malencontreux dont il a été question. Je prie les députés d'excuser le retard.

**M. Southam:** Est-ce la même raison qui a retardé le hansard, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** On me dit que oui.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI SUR LES ÉPIZOOTIES

MODIFICATIONS VISANT L'INDEMNISATION, LES APPELS, ETC.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture)** propose que le bill nº C-156, modifiant la loi sur les épizooties, soit lu pour la 3e fois et adopté.

**M. H. W. Danforth (Kent-Essex):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi, je tiens une fois de plus à protester contre la façon dont le gouvernement dirige l'étude des bills concernant l'industrie agricole. Je n'aime pas la façon dont ces bills sont présentés à la Chambre. Même si je ne conteste pas les bonnes intentions du gouvernement en apportant des modifications à la législation agricole, je doute sérieusement de la légalité de certaines procédures que renferment ces modifications. Les agriculteurs devront avoir recours à un dispositif encombrant s'ils veulent profiter des dispositions des modifications récentes.

La première fois que la Chambre a été saisie du bill nº C-156, les membres de mon parti ont protesté contre la disposition qui permettait à un inspecteur du gouvernement de saisir des animaux ou des produits. Nous nous sommes également élevés contre le fait que les appels ne pourront être présentés qu'à l'évaluateur nommé par le gouvernement. D'autres bills présentés récemment à la Chambre renfermaient une disposition semblable. En outre, la décision de l'évaluateur du gouvernement est irrévocable. On ne peut en appeler à aucune cour. Il semble que le gouvernement ait pris toutes les mesures possibles pour se protéger contre les revendications des cultivateurs, des sociétés ou des

industries agricoles. A notre avis, les dispositions du bill sont des plus injustes. Elles sont, sous certains rapports, plus sévères qu'aucune des dispositions de bills analogues qui portent sur l'agriculture. Le député d'Edmonton Ouest (M. Lambert) et le député de Wetaskiwin (M. Moore) traiteront de certains aspects de ce bill.

Je signale à la Chambre que le texte de l'article 14A(3), à la page 2 du bill, est en partie le suivant:

Les dispositions de la Partie II de la loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides, avec les modifications qu'exigent les circonstances, ...

Le sens de ces mots est clair. Une fois que le bill aura été adopté par le Parlement, les règlements qu'on rédigera restreindront forcément les droits des cultivateurs. En ce moment, nous n'avons aucune idée de la nature des «modifications qu'exigent les circonstances». A mon avis, le gouvernement s'y prend de la mauvaise façon. Nous donnons carte blanche aux fonctionnaires en leur permettant d'édicter les règlements qu'exigeront les circonstances. C'est agir de façon absolument injuste envers l'industrie agricole. Au fond, ce membre de phrase rend les rédacteurs des règlements responsables envers une seule des parties aux différends, soit le gouvernement. Naturellement, il est de leur devoir, de par la nature même de leurs fonctions, en raison de leur sens des responsabilités et de leurs propres obligations, de s'assurer dans chaque cas, que les mesures, les objectifs et l'intérêt du ministère soient bien protégés. Je le répète, le but initial du bill était peut-être bon mais les règlements sont inéquitables. Il est presque impossible pour les cultivateurs individuels ou aux coopératives, dans bien des cas, d'obtenir justice, comme le peuvent les autres citoyens et les industries du Canada.

• (midi)

Le ministre a indiqué au comité et à la Chambre qu'un juge de la Cour suprême ou de la Cour supérieure peut être nommé comme évaluateur. Toute décision ne saurait être considérée comme ayant été rendue par un tribunal, étant donné que le juge agit tout simplement comme arbitre. Il n'est donc pas juste d'interdire les appels à un autre tribunal. D'autres aspects du bill que je ne puis accepter sont d'une part, les pouvoirs de l'inspecteur et, d'autre part les modalités indéterminées concernant les indemnités qui peuvent être versées. Je vais laisser à d'autres députés compétent de mon parti le soin d'en traiter.

En conclusion, je déclare, à titre de représentant responsable de l'industrie agricole, que je ne puis accepter, et que je n'accepterai pas, les dispositions du bill sous leur forme actuelle.

[M. Danforth.]

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, ce bill a été étudié au comité et est parvenu à l'étape finale du débat à la Chambre. Il stipule clairement le niveau des indemnités auquel ont droit les cultivateurs ou les producteurs. Ainsi que le préopinant l'a déclaré, le montant de l'indemnité sera fixé par le gouverneur en conseil ou par le gouvernement, comme ils le jugeront à propos. S'il va en appel, le cultivateur ou le producteur devra se contenter des indemnités fixées par le gouverneur en conseil.

Lorsqu'aucun montant maximum d'indemnité n'a été fixé pour un animal conformément à l'article 12, le bill prévoit qu'on peut en appeler de la décision d'un évaluateur ou ...lorsque...l'indemnité accordée (à un cultivateur) est inférieure au montant maximum (prévu aux termes de cette loi), ou... lorsque aucune indemnité n'est accordée (à ce cultivateur), pour le motif que le défaut d'accorder une indemnité n'était pas raisonnable. C'est dans le cadre de ces limites que toute personne qui estime avoir été victime d'une injustice doit interjeter appel. Si je comprends bien le bill, un cultivateur ou un producteur ne peut s'adresser à un autre tribunal en alléguant que le montant de base fixé par le gouverneur en conseil est injuste.

C'est tout à l'honneur du gouvernement d'essayer d'aller de l'avant dans ce domaine afin de s'occuper plus efficacement et plus équitablement du cultivateur et du producteur. Toutefois, il reste qu'il se réserve le droit de décider lui-même s'il est équitable ou non. Voilà la question. C'est pourquoi, à mon avis, il se préoccupe plus de se protéger lui-même que de protéger le cultivateur.

[*Français*]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais, encore une fois, appeler l'attention du ministre sur la question de l'indemnisation pour des animaux pur-sang et de sang mêlé.

A mon avis, cette question n'a pas été assez étudiée au comité. Je ne sais pas si on veut l'omettre ou ne pas se donner la peine de regarder les choses en face, mais je peux dire au ministre que s'il étudie la situation qui existe non seulement dans notre région, mais partout au Canada, il constatera que 60 ou 75% des troupeaux laitiers sont de sang mêlé. Et ceci n'est pas un caprice des gens, mais tout simplement un effort pour obtenir un meilleur rendement.

Je connais nombre de cultivateurs qui ont de magnifiques troupeaux de race Holstein, par exemple, mêlée à la race Ayrshire ou à des races canadiennes. Dans nos régions froides, où il est difficile de créer un troupeau supérieur, je connais—et je n'hésite aucunement à le dire—nombre de troupeaux laitiers de sang croisé qui sont supérieurs aux troupeaux pur-sang.

A mon sens, si l'on songe qu'un cultivateur recevra pour des bestiaux à sang mêlé une indemnisation réduite à 50 p. 100 de la valeur ordinaire, alors que, sur le plan de la production comme sur le plan commercial, son animal vaut tout autant que le pur-sang, je n'hésite pas à dire qu'il est victime de discrimination. J'ai déjà appelé l'attention du ministre sur ce fait et je crois que les fonctionnaires devront se donner la peine d'étudier la situation qui existe dans nos régions—je parle surtout de la mienne—afin de constater l'ampleur de l'injustice qui a été commise au cours des années passées.

Nous avons parlé l'an dernier des producteurs de lait qui ont subi des pertes considérables. Un d'entre eux, par exemple, a perdu 95 bonnes vaches laitières et n'a réussi à récupérer que 50 p. 100 de leur valeur parce que son troupeau n'en était pas un de pur-sang. Pourtant, ce troupeau avait été sélectionné au cours des 25 années antérieures, ce qui fait que ce cultivateur, comme nombre d'autres, a subi une perte considérable. J'ai signalé un seul cas en passant, mais 80 p. 100 des troupeaux de ma région ont été frappés par des épizooties et les cultivateurs ont dû payer cher le simple fait de posséder des animaux de sang mêlé.

Je demande donc au ministre, de même qu'aux spécialistes—car il en existe, et ils sont en mesure de juger de tels cas—d'étudier à fond ce problème des plus important pour notre agriculture, étant donné le haut pourcentage de troupeaux de sang mêlé que l'on retrouve dans nos régions.

Je crois que le fait qu'un cultivateur qui a mis 20 ou 25 ans à se monter un troupeau de qualité et qui, en cas d'épizootie, se voit indemnisé par le gouvernement à 50 p. 100 de ce que touchent les autres, constitue, à mon sens, un exemple de la grave injustice dont sont parfois victimes les cultivateurs de notre région.

Il serait préférable, à mon sens, qu'on se fonde dorénavant sur la valeur de production laitière du troupeau pour indemniser le cultivateur et qu'on le traite plus équitablement au lieu de s'en tenir à la couleur, au poids ou à la race de l'animal.

• (12.10 p.m.)

Je crois qu'une bonne vache laitière canadienne vaut autant qu'une autre, et qu'un bon troupeau de sang mêlé vaut tout autant, quant au rendement, qu'un troupeau pur-sang. A mon avis, il serait plus juste d'établir le montant des indemnités en se fondant sur le rendement de la vache laitière. En ce qui touche la question de l'indemnisation, on nous a dit au comité qu'on avait haussé le montant de l'indemnité, comparativement à celui des années passées. Nous en sommes très heureux, mais nous le serions plus si le montant de cette indemnité était fixé par la loi.

Dans l'ancienne loi, on indiquait que l'on accordait un certain montant pour les animaux pur-sang et ceux de sang mêlé. Si le montant maximum est indiqué dans la loi, c'est très dangereux non pas pour les fonctionnaires, mais pour le ministère lui-même. Le ministre, je le répète, est très qualifié. Les techniciens à l'emploi de son ministère sont aussi très bien qualifiés. Cependant, personne n'est infaillible ou immortel. Si l'on dit que les écrits restent, il serait donc préférable d'inscrire dans la loi actuelle les montants maximums d'indemnisation. De plus, on devrait accorder, pour les animaux de sang mêlé, sinon l'équivalent, au moins 80 p. 100 du montant accordé pour les animaux pur-sang.

Le ministère agit maintenant en se fondant sur des règlements. On adopte la loi, le principe général du bill et, ensuite, il faut attendre les règlements qui seront édictés par les fonctionnaires du ministère. A mon avis, ceci n'est pas tellement démocratique, parce que les représentants du peuple n'ont pas un seul mot à dire dans l'élaboration de ces règlements. Je voudrais que l'on sache à quoi s'en tenir. Il faut que l'on cesse d'attendre l'adoption d'une loi, en espérant que les règlements édictés y seront conformes.

J'ai déjà eu des difficultés avec ce système de règlements, non pas dans le domaine de l'agriculture peut-être, mais au sujet de l'habitation, par exemple. J'en ai déjà parlé à la Chambre, alors que j'ai signalé que les règlements allaient à l'encontre de la loi que nous avions adoptée.

Il est à craindre que deux ou trois fonctionnaires moins compétents changent, un jour, les règlements, parce qu'ils ont l'autorisation de les reviser chaque année ou tous les six mois, selon leur bon plaisir. Cette loi, qui est bonne en soi, risquerait d'être affectée, quant à son exécution, par des règlements qui ne lui seraient pas adaptés.

Quant au droit d'appel, à mon avis, trois mois est une période de temps raisonnable. Cependant, j'ai constaté que cette période de trois mois était déjà écoulée à cause de démarches interminables et à cause, surtout, du manque de renseignements des cultivateurs. Je désirerais que les fonctionnaires chargés de l'application de la loi sachent, comme par le passé, entendre les plaintes après l'écoulement du délai, car, très souvent, par ignorance ou autrement, le cultivateur ne pouvait s'y conformer. Le cultivateur n'est pas ici pour suivre ce qui s'y passe et il lui faut du temps pour être au courant des lois. Au fait, lorsque surviennent certaines épidémies, comme cela s'est produit au cours des dernières années, les cultivateurs sont un peu affolés et ne savent où donner de la tête, de sorte que le délai indiqué dans la loi est souvent écoulé avant qu'ils soient en mesure de présenter leurs demandes à qui de droit.

J'aborderai très brièvement un troisième point. J'ai reçu beaucoup de plaintes au sujet de l'écoulement des animaux victimes de maladies, et ce problème m'a occasionné nombre de difficultés. Il est entendu que le cultivateur obtient une indemnité pour son animal, mais il doit vendre la viande.

Monsieur l'Orateur, je crois que le fait qu'un cultivateur soit obligé de vendre un animal mort à un abattoir reconnu peut être la cause de certaines critiques. Évidemment, il faut tenter d'éviter toutes les critiques, mais cela est assez difficile. Je crois que la plupart de ces critiques sont attribuables au fait que souvent, chez les cultivateurs, on dit que certains abattoirs en profitent pour payer la viande à un prix ridicule, alors que la plupart du temps, la chair de l'animal vaut tout autant que si l'animal n'avait pas été abattu pour cause de maladie.

Voilà, à mon sens, une autre question qui devrait faire l'objet d'une étude de la part de l'honorable ministre et de ses fonctionnaires. Je ne voudrais pas m'y attarder plus que de juste, car elle est assez délicate, étant donné que nous affrontons ici les acheteurs et les vendeurs, et il est toujours dangereux de se mettre les doigts entre l'arbre et l'écorce. Je veux tout simplement rappeler à ceux à qui il incombera d'administrer ces bills, de veiller, quand une plainte sera portée, à vérifier le pour et le contre en vue d'essayer de donner justice non seulement à l'abattoir, mais surtout aux premiers intéressés, les cultivateurs, qui, en plus d'avoir subi les pertes de bétail causées par une épidémie, doivent également sacrifier 50 p. 100 de la valeur de la viande quand ce bétail est conduit à l'abattoir.

[M. Gauthier.]

Voilà, monsieur l'Orateur, les remarques que je tenais à faire à l'honorable ministre et aux fonctionnaires, en vue d'appeler leur attention sur ces points. J'espère qu'elles contribueront à combler certaines lacunes qui existaient dans le passé.

• (12.20 p.m.)

[*Traduction*]

**M. H. A. Moore (Wetaskiwin):** Monsieur l'Orateur, je me rends compte que ce bill a uniquement pour but de remettre à jour la loi sur les épizooties. Il le fait dans une certaine mesure. L'indemnité versée précédemment en vertu de la loi était de $140 pour les pur-sang et $70 pour les animaux de sang mêlé, dans le cas des animaux abattus en exécution d'un programme d'extirpation de maladie par troupeau. On doit admettre que ces chiffres sont ridiculement bas de nos jours. Le bill propose de porter ces chiffres à un montant prescrit par le gouverneur en conseil. Je crois savoir que les nouvelles sommes seront de $120 pour les animaux de sang mêlé et de $200 pour les pur sang, chiffres plus réalistes surtout dans le cas des bovins de boucherie où la valeur de récupération de la bête abattue peut être plus élevée. Cela est certes discutable et je suis sûr que les éleveurs de bovins de boucherie pourraient protester.

Dans le cas des vaches laitières, les sommes proposées semblent beaucoup trop faibles. Je pense qu'il serait plus juste de garantir au propriétaire un pourcentage de la valeur de remplacement de l'animal. Au point où en est maintenant l'amélioration des troupeaux de vaches laitières, la plupart des vaches dites laitières proviennent de plusieurs générations d'insémination artificielle. Par conséquent, ces animaux ont beaucoup plus de valeur que les vaches de sang mêlé d'autrefois. Une grave discrimination pourrait frapper le propriétaire de bestiaux qui contracteraient l'une ou l'autre de ces maladies. Beaucoup de vaches laitières sont de bonnes productrices car les éleveurs améliorent leurs troupeaux depuis de nombreuses années.

Le nombre de réactions positives constatées lors des épreuves de tuberculose bovine et de brucellose (avortement épizootique) est beaucoup moins élevé qu'auparavant. Cela révèle le bien-fondé de l'établissement de régions exemptes de maladies, des épreuves des deux maladies et de la vaccination des veaux contre la brucellose. Une indemnisation suffisante pour les quelques rare bêtes qui doivent encore être saisies ne nuirait pas outre mesure à l'économie et assurerait la collaboration sans réserve des éleveurs.

Je comprends qu'on veuille maintenant ralentir le programme de vaccination des veaux, puisqu'il nuit à des essais subséquents et crée des difficultés à l'exportation. Dans

certains cas, la désinfection des locaux peut se révéler très onéreuse et créer des difficultés additionnelles au propriétaire dont certaines bêtes ont réagi au vaccin. J'estime donc que certaines indemnités à cet égard seraient justifiées.

Un mot maintenant au sujet des articles concernant les appels à l'évaluateur. Le député de Kent-Essex (M. Danforth) en a parlé assez longuement et un ou deux autres députés doivent, je pense, aborder également ce sujet. On a dit que les appels n'avaient pas été nombreux dans le passé; cela ne change en rien le principe selon lequel un cultivateur devrait pouvoir en appeler d'une décision rendue par un fonctionnaire du gouvernement. Toute mesure législative devrait énoncer ce principe. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Marcel Lambert:** Monsieur l'Orateur, si j'interviens dans le présent débat, c'est pour les mêmes raisons qu'à propos du bill C-155. Une fois de plus je suis horrifié devant ce que je tiens pour une attaque massive de la bureaucratie contre les libertés civiles en cause dans des bills qui traitent de questions d'importance secondaire, bien qu'elles méritent réflexion. C'est contre la méthode qu'on veut adopter que nous nous élevons. Je ne retranche rien de ce que j'ai dit au sujet du bill C-155. De nouveau, par suite d'une rédaction erronée, en incorporant dans une loi des dispositions d'une autre loi qui n'ont rien à y voir, nous avons fait entrer dans le bill C-156 les éléments indésirables du bill C-155.

Le ministre n'assistait pas à certaines séances du comité où j'en ai eu long à dire sur ce qui me semble un texte négligé. Quiconque s'intéresse à cette loi peut en obtenir un exemplaire et une codification qui le reporte tout simplement à une autre loi, et le renvoie de Caïphe à Pilate. Je me suis plaint très amèrement de cela à propos du bill S-4, loi sur la commercialisation d'articles faits de métaux précieux. Brusquement, par suite d'un renvoi, nous avons été reportés à la loi sur les pêcheries, car c'était celle qui prévoyait la façon de disposer de marchandises qui pourraient avoir été saisies. Il n'y a rien de pire que d'avoir à se démêler de ce genre de choses.

Je dirai d'abord que le texte laisse à désirer. Ensuite, je reviens sur le caractère facultatif de la publication des règlements. Moi-même, et d'autres membres de l'opposition, nous continuerons à insister pour que la loi elle-même l'exige, pas seulement le gouvernement. Il faudrait exiger que tout règlement édicté en vertu de la loi soit déposé au Parlement. Nous nous sommes donné bien du mal pour instituer un comité des instruments statutaires, qui est encore en cours d'établissement. Son but toutefois est étudier toutes les délégations de pouvoirs législatifs. Il faudra donc que la documentation soit déposée. Il ne suffit pas de dire qu'elle figure dans la *Gazette du Canada*. Comme le ministre le sait pour avoir fait partie, comme moi, du comité de la procédure, il nous faudra aussi un index cumulatif des documents que doivent déposer les ministres, pour que nous sachions où ils se trouvent.

• (12.30 p.m.)

Je ne sais pas pourquoi on s'oppose et on hésite à prendre des mesures raisonnables pour la publication des règlements officiels. Je reconnais que les règlements doivent être édictés en vertu de lois, et qu'on ne peut tout définir dans une loi, mais quel mal y a-t-il à rendre la publication de tous les règlements obligatoire aux termes de la loi?

Le ministre est peut-être le tyran le mieux disposé qui soit, et il peut affirmer que pour la durée de son mandat les règlements seront publiés, du moins ceux qui relèvent de son ministère. Il pourra même faire plus et demander la permission de les déposer. C'est peut-être l'opinion personnelle du ministre, mais nous devons nous rappeler qu'il exerce un pouvoir discrétionnaire. Le ministre n'est pas immortel et la loi durera plus qu'un an. Les ministres se succèdent. Ils peuvent être promus, ramenés à un rang inférieur ou défaits.

**L'hon. M. Olson:** Ils meurent parfois.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Oui, et parfois ils sont incapables de remplir leurs fonctions.

Malgré toutes leurs bonnes intentions et celles du ministre, je lui confierai autre chose. Toutes les paroles du ministre et tout engagement qu'il prend durant le débat ne valent absolument rien devant un tribunal. Ses fonctionnaires ou lui-même ne sont nullement liés devant un tribunal. Les évaluateurs, qui agiront probablement comme des juges, diront qu'aucune déclaration faite au Parlement n'a de valeur quant à l'interprétation des règlements ou de la loi.

Voilà pourquoi je voudrais qu'il soit stipulé dans la loi que tout règlement sera déposé dans les 15 jours suivant l'entrée en vigueur de la loi ou, si la Chambre ne siège pas, dans les 10 jours suivant l'ouverture de la session.

C'est ce que prévoient la plupart des projets de loi. Pourquoi le ministre des Finances (M. Benson) était-il si empressé de l'indiquer dans la mesure antidumping? Les fonctionnaires du ministère des Finances n'ont rien trouvé à redire au sujet de cette mesure, ni à propos de la loi sur les banques. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à cela.

J'irai même plus loin. Non seulement faudrait-il publier les règlements du gouverneur en conseil et ceux des évaluateurs, mais il faudrait aussi rendre publiques les règles régissant la tenue des audiences. Je tiens à faire observer que ce sont les évaluateurs qui doivent établir, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les règles visant les évaluations. Il ne s'agit pas dans ce cas de règlements édictés par le gouverneur en conseil. Or la loi sur les règlements n'exige pas que ces règles soient déposées ou publiées. Il est donc absolument nécessaire de publier les règlements établis par les évaluateurs avec l'approbation du gouverneur en conseil. Évidemment, il faudra qu'il y ait des directives et de l'uniformité. Pourquoi ces directives ne seraient-elles pas publiées?

**L'hon. M. Olson:** Elles le seront.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre dit ce qu'il lui plaît de dire, mais ces directives ne seront pas publiées, car rien ne l'exige. On ne doit pas légiférer en comptant sur de bonnes intentions. L'enfer est pavé de bonnes intentions.

**L'hon. M. Olson:** Comme je ne fréquente pas ce milieu, je n'en sais rien.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre et moi nous y rencontrerons peut-être. Toutefois, je me demande pourquoi les règlements ne paraîtraient pas, tout simplement, dans la loi à l'étude? Je dirai la même chose en ce qui concerne le bill C-157.

En outre, pourquoi a-t-on choisi comme évaluateurs des juges de la Cour suprême ou de la Cour de l'Échiquier? Un collègue du ministre, le ministre de la Justice (M. Turner), et son prédécesseur se sont élevés contre cette coutume à la Chambre. Je ne saurais dire combien de fois l'Association du Barreau et des associations d'avocats se sont plaintes de ce qu'on désigne des juges pour accomplir des tâches parajudiciaires. On s'en est plaint amèrement. Il n'est pas question dans le projet de loi de la rémunération de ces juges. Toucheront-ils une rémunération journalière? La mesure n'en dit mot. On se plaint beaucoup de ce que certains juges aient une prédilection particulière pour ce genre de travail, car cela leur procure des émoluments supplémentaires.

Apparemment, des juges seront nommés évaluateurs, soit aux termes de la loi sur les épizooties soit aux termes de la loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides. Je suppose que le prochain bill, le nº C-157 prévoira la nomination d'un évaluateur, mais il ne s'agit pas de fonctions juridiques, et ce sont pourtant des juges que l'on choisit. A mon avis, le ministre ferait beaucoup mieux de nommer d'autres évaluateurs. Il est possible de trouver des hommes qualifiés pour remplir le rôle d'évaluateurs, en donnant aux intéressés le droit d'interjeter appel auprès d'un tribunal. Outre que cela irait mieux, à mon avis, cela satisferait en même temps le sens de justice de tous ceux d'entre nous qui se plaignent constamment de la tendance des administrations, tant fédérales que provinciales, à nommer des conseils, des commissions d'expertise, etc., dont les décisions sont sans appel. Cela n'est pas juste. Il existe une vaste bureaucratie dont les décisions semblent être irrévocables.

J'aurais autre chose à signaler au ministre au sujet des pouvoirs de l'évaluateur. Il dit qu'il nommera des évaluateurs. Or l'évaluateur est celui qui entend les appels contre les décisions du bureau du ministre. Songeons jusqu'où nous pourrons aller. Comme je l'ai dit hier, le gouvernement enlève des deux mains ce qu'il donne de l'une.

**L'hon. M. Olson:** Puis-je demander au député...

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre aura la parole.

**L'hon. M. Olson:** Je voulais simplement poser une question.

**L'hon. M. Lambert:** Aux termes de l'article 12 proposé, un cultivateur peut interjeter appel lorsque l'indemnité qui lui est accordée est inférieure à l'indemnité maximum ou que toute indemnité lui est refusée, et que la décision ne lui semble pas raisonnable. Les indemnités maximums sont prescrites par règlement. Voici ce que dit l'article 13 de la loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides:

> Lors de l'audition d'un appel interjeté en conformité de la présente Partie, l'évaluateur peut
>
> *a*) confirmer la décision du Ministre,
>
> *b*) compte tenu de tout montant maximum d'indemnité prescrit en conformité de la présente loi et applicable à la perte au sujet de laquelle l'appel est interjeté, modifier la décision du Ministre ...

• (12.40 p.m.)

Quelle hypocrisie! Voilà ce que c'est. La loi dit que le fermier peut appeler d'une décision du ministre en ce qui concerne l'indemnité fixée pour la perte d'un animal. Le fermier peut s'adresser à un évaluateur, et ce dernier fera une estimation, mais sans pouvoir dépasser le plafond fixé par le règlement. Et qui diable établit le règlement, sinon le ministre?

**L'hon. M. Olson:** Le gouverneur en conseil.

**L'hon. M. Lambert :** Allons donc, ne vous payez pas notre tête!

**L'hon. M. Olson:** Le député voudrait-il...

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre peut s'asseoir. Nous aurons tout le loisir de l'entendre plus tard.

**L'hon. M. Olson:** Je ne puis intervenir dans le débat à moins d'avoir le consentement unanime de la Chambre.

**L'hon. M. Lambert:** Je vous permettrai de répondre. Le ministre n'a pas encore pris la parole sur la troisième lecture.

**L'hon. M. Olson:** Si je ne me trompe, quand on présente un bill, on est censé avoir parlé, même si on ne l'a pas fait effectivement; or, j'ai présenté ce bill.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre peut répondre. Il y est forcé, car juridiquement parlant, il y a trop de lacunes dans le bill.

**L'hon. M. Olson:** Il n'y en a aucune.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre prétend qu'il n'y en a pas. Cela révèle son peu de connaissance de la portée juridique du bill. L'évaluateur peut déférer le cas au ministre avec instruction de prendre éventuellement les mesures proposées par l'évaluateur lui-même. Pourtant, si le règlement interdit à l'évaluateur de proposer toute mesure supplémentaire, à quoi cela servira-t-il? Absolument à rien. Le ministre, non content de jouer le jeu, impose ses règles et fait même l'arbitre. Voilà ce qui est mal.

Des limites peuvent être fixées au montant de la compensation accordée par l'évaluateur. Comment peut-on alors dire qu'un homme peut en appeler de la décision? Si le ministre, ou le gouverneur en conseil, fixe des limites tellement étroites dans le règlement qu'elles ne peuvent s'appliquer aux cas spéciaux, alors pourquoi avoir un évaluateur? C'est une perte de temps, tout simplement.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet du bill à l'étude, monsieur l'Orateur. J'en aurai beaucoup plus long à dire sur le bill C-157. Je n'ai pas consulté la modification à la loi sur les épizooties pour voir quels sont les droits des inspecteurs et autres choses du genre, mais j'y reviendrai. Je ne puis admettre que les inspecteurs désignés aux termes de ces lois puissent, sans mandat de perquisition, ou autre autorisation semblable, visiter les lieux. Le bill C-155 a trait aux demandes d'indemnité en vertu de la loi. Quant au bill qui suivra, le bill C-157, on n'y prévoit pas de réclamation d'indemnité; l'inspecteur n'a qu'à se présenter.

J'y reviendrai d'ailleurs plus tard, monsieur l'Orateur. A mon avis, ces bills sont mal rédigés. Ils vont à l'encontre de nos principes de justice et portent atteinte aux droits des citoyens. C'est de la pure bureaucratie déchaînée.

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

**L'hon. M. Lambert:** Oui.

**L'hon. M. Olson:** Je ne veux pas détruire l'argument du député, mais il me semble fondé sur une interprétation erronée de ce que nous demandons au Parlement de faire. Nous donnons au cultivateur un droit d'appel, qu'il n'a jamais eu jusqu'ici. Il n'est pas question de supprimer des droits, mais d'en accorder de nouveaux.

**L'hon. M. Lambert:** Quel est ce prétendu droit d'appel qu'on leur accorde? J'ai protesté à ce sujet. Ce que le gouvernement prétend donner d'une main, il le retire de l'autre.

**L'hon. M. Olson:** Vous avez tort.

**L'hon. M. Lambert:** J'ai raison. La méthode que propose le bill ne vaut rien. Si nous n'avions pas étudié le bill nº C-155 avant-hier, j'aurais été tenté de donner mon accord de principe sur ce que le ministre avait dit au sujet du droit d'appel à accorder aux cultivateurs. Mais celui que leur accorde le bill nº C-155 ne vaut pas grand-chose. En fait, le ministre n'accorde rien du tout. Ce bill n'est qu'une façade.

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, l'article 1 du bill nº C-156 annule les dispositions des alinéas *a*) et *b*) du paragraphe 2, de l'article 12 de la loi sur les épizooties et en prévoit d'autres au sujet de l'in-

demnisation pour les animaux abattus à la suite d'un programme d'extirpation de maladie. Le bill accorde au gouverneur en conseil le pouvoir de fixer les taux d'indemnisation que le gouvernement considère comme équitables. Il reste, évidemment, la possibilité d'interjeter appel de la décision du ministère et dans ce cas, c'est un évaluateur nommé par le gouvernement qui tranche le cas.

A première vue, le ministre n'a posé là qu'un geste dénué de sens. Même si l'évaluateur désigné peut être un juge, dans une situation comme celle-ci, il ne sera rien de plus qu'un employé de l'État. C'est une bien piètre façon pour le gouvernement d'en arriver à une décision équitable, quant au montant de l'indemnité à payer. Tout comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), je m'objecte à ce que la décision de l'évaluateur soit sans appel. Cette disposition ne semble donc rien d'autre que le refus du droit inaliénable d'un citoyen d'obtenir justice en vertu de notre régime démocratique.

Le bill ne stipule pas que les règlements devront être publiés dans la *Gazette du Canada*, mais même s'ils le sont, ils n'obtiendront pas toute la publicité voulue, car bien peu d'intéressés lisent cette publication. Ils ne seront donc pas au courant des droits que leur confère la loi.

**L'hon. M. Olson:** Nous ferons publier un bulletin.

**M. Muir (Lisgar):** A qui l'adressera-t-on? Si ces renseignements étaient déposés au Parlement, les intentions du ministre seraient connues de tout le pays.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député d'York-Est (M. Otto) a publié un bulletin lui aussi, l'autre jour.

**M. Muir (Lisgar):** Le ministre ne me semble pas tenir compte du grand changement survenu dans la valeur des animaux depuis la mise en vigueur de la loi. S'il en tient compte, pourquoi la mesure législative ne l'indique-t-elle pas en termes précis? Il me semble que le ministre s'adjuge une trop grande part de responsabilité à lui et à ses fonctionnaires. Il n'autorise vraiment pas un appel de quelque importance contre sa décision.

Le ministre en somme posera aux producteurs une sorte d'ultimatum. Ce sera l'attitude du gouvernement. Pas même le ministre, à mon avis, ne voudrait d'une mesure qui ne permette au producteur d'en appeler d'une décision de l'évaluateur. Je me suis élevé contre cette disposition dans le bill que nous étudiions l'autre jour. Mon objection s'applique aussi au bill à l'étude. Avant qu'il soit adopté, j'espère que le ministre nous dira ce qui sera, à ses yeux, une juste indemnisation. Comme le dit le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), à moins d'être prévue dans les règlements, elle ne veut rien dire.

• (12.50 p.m.)

Je demanderais au ministre de nous donner une idée de ses intentions, car la lecture du bill ne nous éclaire pas dans ce sens. On nous demande d'acheter chat en poche. Nous n'avons rien pour baser notre décision. Nous pouvons seulement dire pour le moment que la façon dont l'amendement est rédigé ne nous plaît pas car il ne nous dit rien. Nous n'aimons pas non plus la disposition concernant les appels car ils sont interjetés à un employé de l'État. Aucun appel au tribunal n'est prévu pour permettre aux producteurs de se protéger; à mon avis, c'est leur refuser l'exercise de leurs libertés civiles.

Avant l'adoption du projet de loi, le ministre annoncera à la Chambre, j'espère, son intention d'expliquer dans les règlements la nature de l'indemnité. J'espère qu'elle sera suffisante pour permettre aux producteurs d'obtenir une compensation équitable, compte tenu des frais impliqués. Je songe en particulier à l'homme qui possède un troupeau enregistré. J'espère qu'il ne devra pas se retirer des affaires, étant ainsi incapable de reconstituer son troupeau. Le ministre n'ignore pas qu'une fois un troupeau de pur-sang dispersé, il faut des années pour le reconstituer de manière à rendre possible sa vente comme bétail pur-sang. En fait, ce qui permet de vendre le bétail, c'est la réputation du producteur sur le marché.

Lorsqu'un troupeau tombe malade, c'est un coup terrible pour le producteur. L'un de mes voisins ayant connu cette situation, il a perdu son troupeau tout entier, car certains de ses animaux étaient infectés. Toutes ses étables ont dû être entièrement remises à neuf. Ayant demeuré près de cet homme, j'ai appris personnellement qu'il lui a fallu de longues années pour reconstituer son troupeau. Il était alors très âgé et il n'est jamais parvenu à le reconstituer au point de pouvoir vendre son bétail comme auparavant.

C'est pourquoi je demande encore une fois au ministre d'expliquer cet amendement à la Chambre. Pourquoi le gouvernement supprime-t-il l'article 12 qui attribue une certaine valeur aux animaux, même si elle est trop basse de nos jours? Je ne vois pas pourquoi le ministre, en présentant son amendement, ne présente pas aussi des dispositions indiquant la nature de l'indemnité que peut

escompter l'agriculteur ou le producteur pour les animaux abattus. Si le ministre voulait donner ces indications, il serait beaucoup plus facile, pour les députés, d'examiner le projet de loi et de se prononcer à ce sujet. A mon avis, il ne doit guère y avoir de députés qui sont des cultivateurs actifs et qui approuvent le bill sous sa forme actuelle. En outre, il n'est pas douteux que certains de ses aspects juridiques sont discutables, pour ne pas dire plus.

Je termine ces brèves remarques en signalant que d'autres députés traiteront divers aspects de la situation que je connais mal. J'espère que le projet de loi satisfera tous les députés avant son adoption.

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est une heure.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est une heure je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures.

(La séance est suspendue à une heure.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures.

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Lorsque la séance a été suspendue à une heure, nous examinions le bill n° C-156, loi modifiant la loi sur les épizooties. Plus précisément, nous discutions la hausse de l'indemnité versée aux cultivateurs ou éleveurs pour des animaux abattus en vertu d'un programme visant à enrayer la maladie dans une zone ou dans un troupeau.

Le comité permanent de l'agriculture a étudié le projet de loi assez longuement et, au cours des séances du comité, un débat prolongé a eu lieu au sujet de l'article 14A qui a trait au droit d'appel. Comme d'autres membres du comité, je me suis opposé énergiquement aux répercussions de cet article. Je ne m'étendrai pas sur ce point, car je crois que plusieurs autres députés de mon parti, mieux placés que moi pour traiter la question par suite de leur formation juridique, parleront de cet aspect important du projet de loi. En réalité, plusieurs de mes amis l'ont déjà fait, y compris l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui en a parlé assez longuement avant la suspension de la séance, le député de Kent-Essex (M. Danforth) et notre leader à la Chambre, le député de Peace River (M. Baldwin).

Je voudrais soulever certains aspects de l'article 3(1) du bill qui traite de l'entrée en vigueur de cette mesure et de rendre le paiement de certaines réclamations rétroactif au 26 septembre 1968. Je demande au ministre comment on évaluera ces demandes. Tout d'abord, reverra-t-on automatiquement chacun de ces cas? Deuxièmement, un cultivateur doit-il faire une demande ou en appeler d'un règlement antérieur? Le bill stipule que le requérant a trois mois pour faire appel. Voici ma troisième question: comme nous sommes au 21 février, six mois après la date mentionnée, comment le requérant sera-t-il affecté? Les députés verront que le bill actuel ne prévoit pas de maximums ou de minimums relatifs à l'indemnité. Comme des cultivateurs ont pu obtenir une indemnité sous le régime de l'ancienne loi, comment les fonctionnaires qui évalueront une demande en vertu de la nouvelle loi, vont-ils établir le montant de l'indemnité à verser?

En omettant de spécifier des montants maximaux et minimaux, on ouvre sans doute la porte aux complications. Je me rappelle qu'au comité nous avons cherché par tous les moyens à faire inclure des maximums et des minimums, afin qu'il y ait tout au moins une indication du montant de l'indemnité que recevra le cultivateur. Je crains certaines difficultés. Autrement dit, les cultivateurs se demanderont peut-être si cela vaut la peine d'interjeter appel.

Je pourrais soulever une foule d'autres points au sujet du projet de loi, mais je sais que certains de mes honorables amis le feront à ma place. Je vais donc conclure en exprimant l'espoir que le ministre voudra bien expliquer les aspects de la mesure que j'ai signalés.

[*Français*]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner l'occasion d'exprimer quelques opinions à l'étape de la troisième lecture du bill C-156.

Je constate que cette loi apporte certaines améliorations, mais je voudrais cependant faire quelques réserves, croyant sincèrement qu'on ne va pas suffisamment loin, quant aux précisions qui auraient pu être incluses dans le projet de loi. Je sais que le taux d'indemnisation fixé pour compenser les pertes d'animaux causées par les maladies contagieuses était limité à un certain montant, en quelque sorte, en vertu de l'ancienne loi.

Si des amendements ont été apportés à la loi, c'est parce qu'il était nécessaire de faire disparaître ces chiffres afin d'en établir d'autres qui soient plus adaptés au marché actuel. Cependant, la loi prévoit que le gouverneur en conseil pourra fixer les montants d'indemnisation maximums. Si cela se fait d'après les différents facteurs dont on devrait effectivement tenir compte pour déterminer la valeur réelle d'un animal, on peut espérer qu'il se produira des améliorations. En effet, si j'ai bien compris les explications que l'honorable ministre nous a données au comité permanent de l'agriculture, il s'agit de maximums qui seront revisés de temps à autre, de façon à toujours être en rapport avec la valeur réelle du marché.

Il serait très souhaitable, cependant, que le ministère de l'Agriculture puisse prendre les dispositions nécessaires pour renseigner les propriétaires d'animaux sur les taux maximums qui auront été fixés pour les diverses catégories d'animaux, afin que ces propriétaires puissent déterminer un peu à l'avance le montant d'argent qui leur sera accordé pour compenser des pertes éventuelles.

Je sais que cette loi, autrefois, ne s'appliquait uniquement qu'aux espèces comprises dans la loi, savoir les chevaux et les bovins, mais je me demande pourquoi il ne serait pas possible d'y inclure également les moutons et les porcs, parce que des maladies contagieuses font également des ravages dans ces troupeaux et leurs propriétaires en subissent des pertes qui, souvent, ne sont pas raisonnablement compensées. A tout événement, il s'agit d'une suggestion que je fais au ministre, et j'espère bien qu'il en tiendra compte.

Je profite également de l'occasion pour appeler l'attention de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) sur le fait que des éleveurs et des agriculteurs subissent aussi des pertes considérables. J'ai souvent reçu des plaintes d'éleveurs qui envoient leurs animaux aux abattoirs et, lors du classement, voient jusqu'à 10 p. 100 de leur troupeau condamné ou déclassé, subissant ainsi une perte considérable. La maladie est déterminée par des personnes compétentes en la matière et ce sont elles qui condamnent ces animaux. A mon avis, il s'agit de pertes qui devraient être prévues dans une loi qui serait de nature à compenser les pertes, parce que les profits ne sont pas déjà tellement élevés.

En ce qui touche le droit d'appel, à mon avis, il s'agit d'une amélioration. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a traité de l'aspect juridique de cette question tout à l'heure. Je ne me reconnais pas la compétence de discuter l'aspect juridique d'un bill; cependant, j'en discuterai uniquement l'aspect pratique.

[M. Lambert.]

Selon l'ancienne loi, ce droit d'appel d'existait pas. Étant donné que ce droit d'appel existe aujourd'hui, si on ne le complique pas par des chinoiseries qui rendent l'appel impossible, je pense bien que le propriétaire d'animaux qui auront été confisqués pourra interjeter appel et espérer que le plus tôt possible, et non pas dans cinq ou dix ans, on lui rende justice. Alors, il s'agira vraiment d'une amélioration.

Les lois sont faites par des personnes humaines: elles ne peuvent donc pas être parfaites, même si le ministre de l'Agriculture est bien intentionné et qu'il peut accepter des suggestions susceptibles d'améliorer les lois que le Parlement est appelé à adopter, tant dans le domaine de l'agriculture que dans d'autres. Au comité de l'agriculture, à mon avis, des suggestions sérieuses ont été faites par les membres du comité, afin de décider le ministre de l'Agriculture à établir des taux sur lesquels on pourrait compter pour déterminer la valeur d'un animal. Alors, grâce à la sagesse de ses arguments, le ministre s'en est sorti si bien que le bill n'a pas été modifié.

A ce stade de la troisième lecture, je me demande s'il ne serait pas possible qu'on tienne compte de ces modifications. A tout événement, le bill, dans son ensemble, fait disparaître une injustice à l'égard des éleveurs d'animaux de qualité, alors qu'on ne tenait pas compte de la valeur réelle, sous tous ses aspects. Si les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture chargés de l'application de la loi prennent tous les moyens nécessaires pour rendre justice aux producteurs, à ce moment-là, on pourra dire que la loi aura été une amélioration et il y aura lieu de s'en réjouir.

A tout événement, il y aura certainement d'autres sessions, et la loi, telle qu'elle est rédigée, sera probablement adoptée par le gouvernement. L'an prochain, il y aura peut-être possibilité d'y apporter des modifications, et je compte sur le sérieux et la sincérité du ministre pour le faire, en tenant compte des recommandations et des bonnes suggestions qu'auront pu susciter les lacunes de cette loi.

• (2.10 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, le bill n° C-156, modifiant la loi sur les épizooties, se rapporte aux indemnités à verser aux cultivateurs et aux propriétaires d'un cheptel pour les animaux condamnés à l'abattoir parce qu'ils sont atteints de brucellose, de tuberculose ou de quelque autre maladie contagieuse. Cette modification est utile. Elle prévoit que, de temps en temps, le montant

maximal des indemnités sera fixé par règlement et non par statut. En d'autres termes, il ne sera pas nécessaire de modifier la loi pour augmenter le montant des indemnités.

D'après certains vis-à-vis, cet amendement n'aurait pas tellement d'importance puisqu'il ne viserait, chaque année, que quelques milliers de cultivateurs ou d'éleveurs. On ne saurait trop insister sur l'importance pour le pays des dispositions de la loi sur les épizooties. Elles constituent la pierre angulaire d'une industrie du bétail saine. Les députés se souviendront qu'en 1951 une épidémie de fièvre aphteuse a fait perdre aux Canadiens des millions de dollars. Il est de la plus haute importance que la frontière canado-américaine soit ouverte à l'exportation libre de notre bétail.

Nous avons discuté ces amendements au comité permanent de l'agriculture. Même si l'on a proposé que l'indemnité maximum soit de $120 pour les animaux de sang mêlé et de $200 pour les pur-sang, j'espère que le ministre reconsidérera ces montants. J'estime que les chiffres mentionnés dans le règlement devraient être proportionnés à la perte subie par l'agriculteur. Les chiffres proposés peuvent suffire à l'indemnisation pour le bétail de sang mêlé ordinaire et les autres animaux. Pour les vaches laitières à rendement élevé, ils sont insuffisants. Selon moi, l'indemnisation devrait représenter la différence entre le prix perçu au moment de l'abattage et la valeur réelle courante d'un pareil animal en santé. Une telle disposition ne coûterait pas tellement à l'État. Sur 4,000 bestiaux condamnés à l'abattage l'an dernier, seulement 8 p. 100 étaient des pur-sang.

D'après un député de l'opposition, l'indemnité devrait être égale à 80 p. 100 de la valeur marchande de l'animal saisi. Je prétends que ce taux devrait être à peu près égal à cette valeur. Après tout, c'est le fermier qui paye les frais d'enlèvement de la vache, quelle que soit sa lactation. La valeur de l'animal varie selon l'époque de l'année. Le fermier non seulement perd sa bête mais doit payer aussi pour la désinfection et le nettoyage de ses étables. Pour les fermiers très compétents ou très pauvres, la difficulté n'est pas bien grande. Le fermier qui a des installations de premier ordre, dont les bâtiments sont en excellent état, n'a aucune difficulté à les désinfecter. Pour le fermier qui n'a qu'une baraque à toit de chaume et quelques huttes, une allumette et le tour est joué; le tout sera vite brûlé sans grands frais. La plupart des fermiers se classent entre ces deux extrêmes. Certains n'ont pas blanchi ni désinfecté leurs bâtiments depuis des années, et cela coûte fort cher évidemment. Le bill devrait tenir compte de ces frais-là.

C'est une bonne chose de trouver une disposition d'appel dans le bill. C'est là un droit fondamental que nous espérons voir figurer dans les règlements d'application de ce genre. On usera rarement du dispositif d'appel. Je répète qu'il y a seulement 3,000 à 4,000 demandes d'indemnités par an. Généralement, elles sont réglées à l'amiable par l'inspecteur et le propriétaire du bétail. La procédure d'appel ne joue que pour les litiges.

Bref, je dirai qu'il s'agit là d'une bonne modification qui mettra la loi à jour et permettra de fixer par règlement les montants maximaux d'indemnité.

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations. Les indemnités versées en vertu de la loi augmenteront certainement à l'avenir. Le bill renferme des dispositions qui lui donnent une grande souplesse, car, à l'occasion, les indemnités maximales seront fixées par règlements. Un inspecteur, nommé par le gouvernement, étudiera la demande d'indemnité et agira à titre officiel d'après les dispositions réglementaires. Une disposition, qu'on ne trouve dans aucun règlement antérieur, prévoit la possibilité pour un cultivateur d'interjeter appel auprès d'un évaluateur. Il y aura de plus en plus de cas d'indemnisation et d'appel à mesure que l'utilisation de produits chimiques augmentera. La demande d'indemnisation se présentera de diverses façons et dans toutes sortes de circonstances.

• (2.20 p.m.)

Aux termes de cette loi, l'évaluateur est lié étroitement par les règlements. Dans bien des cas particuliers, l'indemnité maximum sera insuffisante, mais la loi ne renferme aucune disposition qui permette à l'évaluateur d'accorder une indemnité supérieure au maximum prévu par les règlements. Il faudrait changer cela. L'évaluateur devrait pouvoir accorder plus que l'indemnité maximum s'il le juge à propos. Peut-on déduire de la disposition qui prévoit que l'évaluateur peut renvoyer l'affaire au ministre pour qu'il y soit donné suite, que le ministre pourrait, dans certaines circonstances, accorder une indemnité supérieure à l'indemnité maximum prévue par la loi? J'aimerais le savoir.

A mon sens, le fait que l'évaluateur sera nommé par le gouvernement n'est pas une bonne chose. On a tort de ne pas permettre

d'en appeler devant un tribunal. Le cultivateur devrait toujours pouvoir aller en justice s'il n'est pas d'accord sur le montant alloué, en interprétation du règlement, par l'évaluateur nommé par le gouvernement. Je prierais le ministre de faire en sorte que le cultivateur ait le droit d'interjeter appel devant un tribunal.

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** Je suis navré que le député d'Algoma (M. Foster) ait quitté la Chambre. J'allais le féliciter pour son excellent discours. Je suis d'accord sur la majorité de ses remarques, mais pas sur ce qu'il a dit en terminant du nouvel article 14A relatif à la procédure d'appel. En toute déférence, je lui signale que le mot «appel» est ridicule, car il ne s'agit pas du tout d'un appel au sens juridique du mot.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a même demandé au ministre pourquoi on avait inséré cet article dans la loi. «Il n'était pas là auparavant», a répondu le ministre. Cela deviendra une loi. Selon la justice britannique, toute personne au Canada peut interjeter appel devant un tribunal sur des questions de droit. On a privé de ce droit les éleveurs de bétail. Ils doivent interjeter appel devant un évaluateur, le ministère ou le ministre. Et en appeler de quoi? D'une décision du ministère et du ministre. Ce n'est pas là un véritable appel. Par le biais de cet article, on prive les gens du recours en appel. J'abonde dans le sens du député d'Edmonton-Ouest qui disait il y a quelques minutes que c'est là de la mauvaise administration, du mauvais gouvernement.

Le paragraphe (3) de l'article 14A stipule:

Les dispositions de la Partie II de la loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides, avec les modifications qu'exigent les circonstances, s'appliquent aux appels interjetés en vertu de la présente loi.

D'après qui et dans quelles circonstances ces modifications seront-elles nécessaires? Seront-elles définies par l'évaluateur, le ministère et le ministre? L'appelant n'a-t-il aucun droit? Quelle justice peut-il y avoir en interjetant appel auprès du ministre d'une décision rendue par son évaluateur ou son ministère? Est-ce là la société juste? Un colonel de mes connaissances avait l'habitude de dire: «Je crois à la démocratie, mais voici comment je veux que ça se fasse et, sacrebleu! c'est comme ça que ça se fera». C'est exactement ce qu'a dit le ministre. Interjeter appel? Laissez-moi rire!

Le député d'Edmonton-Ouest a usé d'une expression qui me paraît juste. Il a parlé d'«attaque de la bureaucratie». Il doit avoir été conseillé par les fonctionnaires du ministre. Ces gens essuient déjà bien assez de déboires de la part de leurs électeurs et des journaux qui les accusent de dictature bureaucratique. Ces fonctionnaires édifient ce genre de dictature en refusant à l'individu le droit d'en appeler aux tribunaux canadiens. J'avais dit l'autre soir à propos du bill n° C-155 que les Canadiens pouvaient aisément se passer de ce genre de mesure législative. Nous perdons de plus en plus de droits chaque jour dans cette société juste. Je prie le ministre de ne rien changer. Nous pouvons en appeler aux tribunaux sous notre régime actuel, et cela nous suffit.

• (2.30 p.m.)

La justice britannique confère ce droit à tous les Canadiens. Très peu de lois refusent le droit d'en appeler aux tribunaux. Un article de la loi de l'impôt sur le revenu stipule qu'un particulier est coupable tant qu'il ne prouve pas son innocence. Un autre du régime des pensions du Canada ne permet pas le droit d'appel. Il va à l'encontre de notre régime de justice britannique. Nous n'avons pas assumé nos responsabilités de députés sous ce rapport. Il faut soustraire ces responsabilités aux bureaucrates et les rendre à la Chambre. La tâche n'incombe pas à ces commissions que le gouvernement a instituées. Inutile de les nommer. Elles accomplissent, conformément aux instructions que nous leur donnons, un travail valable. Il faut nous en prendre à nous-mêmes, et non pas à elles. La loi concernant le régime de pensions du Canada stipule que son interprétation relève uniquement de la Commission. Ce n'est pas juste. Même si la règle était alors motivée, je crois que les choses devraient changer. Le ministre a déclaré que les juges de nos tribunaux pourraient devenir évaluateurs. Voilà une autre fonction qui ne devrait pas leur être confiée. Comme un de mes collègues disait il y a quelques instants, ils perdraient ainsi leur dignité de juges de nos tribunaux. Ils deviendraient l'instrument politique du gouvernement, et les juges n'aiment pas être accusés de favoritisme politique. Des circonstances surgiront sûrement, dans l'application de la présente mesure, où de temps à autre on portera des accusations de favoritisme, et les juges supérieurs verront sûrement d'un œil réprobateur ceux qui acceptent ce genre de poste. Je ne vois pas qu'on puisse obliger des juges à l'accepter, mais je suis convaincu que s'il n'en tenait qu'à eux, ils n'en voudraient pas, sachant que cela les placerait dans une situation impossible. J'exhorte de

nouveau le ministre à retirer cet article car il fera plus de mal que de bien.

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, on nous demande de modifier la loi sur les épizooties. On nous demande aussi de supprimer les montants prescrits par la loi, de $70 pour les animaux de sang mêlé, et de $140 pour les pur-sang, et de donner au ministre, ou à quiconque il nomme, le droit et le pouvoir de fixer le montant maximum des indemnités. Cela veut dire s'en remettre à la discrétion du ministre, et les députés savent ce que j'en pense, quel que soit le ministre. C'est une chose que nous devrions éviter en tout temps. Et je tiens à ce qu'on sache officiellement que je m'oppose à cette partie du bill.

Comme il est évident que le bill sera adopté, j'aimerais savoir comment, en général, les députés et les contribuables canadiens seront protégés une fois ce pouvoir discrétionnaire accordé au ministre. Où et comment trouverons-nous la liste des noms et adresses des personnes qui ont reçu une indemnité? Sera-t-elle publiée dans la *Gazette du Canada*? On la publiait autrefois dans les prévisions budgétaires sous la rubrique «Dédommagement pour les animaux abattus» dans la section de l'hygiène vétérinaire. On avait l'habitude de faire publier la liste des noms et adresses de ceux qui recevaient une indemnité dans des circonstances qui n'étaient pas prévues par la loi et les règlements, mais cette liste a disparu. Je n'ai pu la trouver dans les comptes publics pour 1967.

Il ne serait peut-être pas mauvais de publier tous les mois les noms, les adresses et les montants en cause, pour les envoyer aux organismes d'éleveurs et tenir le public au courant de tout ce qui se passe. Nous accordons au ministre le droit de fixer le montant de l'indemnité. Qu'on nous dise à qui il la verse.

Chaque année un article fait partie des prévisions budgétaires; on y lit: «dans des circonstances non prévues par la loi». L'an dernier le montant était $8,000. Le ministre peut-il nous expliquer où va cet argent. J'ai l'impression qu'il sert à payer les frais dans le cas d'animaux qui meurent en transit ou d'accidents, avant que le montant de l'indemnité ait été fixé, mais j'aimerais que le ministre le confirme. Je vais consentir, contre mon gré d'ailleurs, à ce qu'on accorde ce pouvoir discrétionnaire au ministre, ou à quiconque il nommera, mais il n'est que juste de lui demander quelle protection nous aurons, nous et les contribuables, lorsque ce droit lui aura été accordé.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, au premier abord, la mesure semblerait ne viser qu'un petit nombre de gens et justement à cause de cela le ministre et le gouvernement se sentent peut-être libres de prendre des initiatives vraiment inédites. Or, même si seulement un petit nombre de cultivateurs sont visés par la mesure, la Chambre a le devoir de protéger les droits inaliénables de tous les citoyens et elle doit se garder de toute injustice même contre une seule personne.

La mesure cependant, pourrait viser un grand nombre de personnes. Je me souviens qu'il a eu dans les Prairies, il y a quelques années, une épidémie de fièvre aphteuse et des centaines de cultivateurs ont été obligés de faire abattre leurs troupeaux; la question de l'indemnisation était alors fort actuelle, litigieuse et exaspérante. Alors que je feuillette ce projet de loi, je ne puis m'empêcher de me demander si le gouvernement aurait présenté une pareille mesure si elle visait les compagnies minières, pétrolières et les grandes sociétés car dans les circonstances, elle prive des citoyens canadiens de certains droits fondamentaux et inaliénables.

Le ministre est sage, à mon avis, de retirer de la loi les chiffres relatifs à l'indemnité à verser. Au rythme où va l'inflation, on ne peut inclure dans un texte législatif le montant maximum qui sera versé pour les pur-sang ou les animaux de sang mêlé qu'il faudra peut-être abattre l'année prochaine, dans deux ou cinq ans d'ici. A moins de modifier la loi chaque année, tout tableau d'indemnité devriendrait rapidement désuet. Le ministre doit donc demander à la Chambre, et à bon droit en l'occurrence, la permission de recommander à ses collègues du cabinet l'adoption d'un décret du conseil qui fixera le montant maximum de l'indemnité.

Toutefois, monsieur l'Orateur, il faut se rappeler que le gouvernement qui va verser l'indemnité est celui qui va la fixer par règlement. Par le fait même, la formule est dictatoriale. On n'y peut rien mais c'est tout de même la situation. Le gouvernement qui doit acquitter l'indemnité en fixe le montant par

décret du conseil du moins le montant maximum qu'il sera tenu de verser.

• (2.40 p.m.)

Le droit d'appel proprement dit doit exister. Le droit d'en appeler s'adresse à un évaluateur. Mais cet évaluateur n'est pas libre. En vertu de la mesure législative à l'étude, il doit s'en tenir au montant maximum fixé par le gouvernement. Voilà donc que le gouvernement, appelé à payer une indemnité, en détermine le montant maximum par voie de décret. Puis il désigne un évaluateur pour entendre l'appel, mais il lui signale que le chiffre établi est sacro-saint et qu'il doit se garder de le dépasser. Il doit se garder de le dépasser. En vertu de quel principe d'ordre moral ou juridique le cabinet décide-t-il que le maximum établi est inviolable? Puisqu'il doit y avoir appel, il me semble que la personne à qui il s'adresse devrait pouvoir dire que le chiffre fixé antérieurement par le cabinet n'a plus sa raison d'être et que comme évaluateur, il est d'avis que la valeur de l'animal abattu dépasse le montant établi par le gouvernement dans le décret ministériel. L'évaluateur devrait donc avoir le droit de recommander tout montant d'indemnité qu'il juge à propos dans les circonstances.

C'est faire de la question d'appel une pure comédie que de dire qu'un agriculteur aura le droit d'en appeler et d'ajouter d'un même souffle que l'évaluateur qui entendra son appel devra s'en tenir, dans sa décision, au montant maximum établi par le gouvernement appelé à payer l'indemnité. S'il y a jamais eu exemple d'un gouvernement désireux d'être à la fois juge, jury et avocat à charge, nous en avons sûrement un ici. Mais le comble, à mes yeux, c'est de déclarer que la décision de l'évaluateur sur tout appel interjeté en conformité de la présente Partie est définitive et péremptoire et n'est susceptible d'appel ou de revision par aucun tribunal.

Il paraît que mon collègue, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), a tenté de modifier le bill nº C-155 lors de sa présentation à la Chambre. Son amendement avait trait à l'article qui devient applicable maintenant dans le bill nº C-156 à l'étude. Je ne saurais condamner trop vivement l'attitude d'un gouvernement qui demande à la Chambre d'inscrire dans les lois une interdiction bien précise contre le droit d'en appeler aux tribunaux. Certes, il devrait s'agir là d'un droit fondamental. De fait, quelques-uns d'entre nous ont lutté des années durant pour faire établir, comme principe de droit au



pays, que toute personne peut intenter un procès à la Couronne sans le consentement du ministre de la Justice ni du procureur général de la province. A l'époque où j'eus l'honneur de faire partie d'un gouvernement provincial, nous avons supprimé l'exigence relative à un tel consentement, dans le cas d'un procès intenté à la Couronne.

Dans notre société actuelle, les gouvernements doivent sans cesse augmenter leur pouvoir. Telle est la situation d'une société aussi complexe et multiforme que la nôtre. Il est alors certain que le citoyen devrait pouvoir, en dernier recours, poursuivre la Couronne s'il estime être victime d'une injustice.

**Des voix:** Bravo.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Au lieu de s'engager dans cette voie et de supprimer la nécessité d'obtenir un «fiat» afin de poursuivre la Couronne, on nous demande maintenant d'inscrire dans les statuts une interdiction précise contre le droit de la poursuivre. Le gouvernement dit en fait à l'agriculteur concerné par cette mesure que son indemnité sera fixée par le gouvernement et qu'il aura le droit de faire appel, mais que ce droit sera inscrit dans les limites maximums établies par le gouvernement. Celui-ci ajoute que s'il n'est pas satisfait, il ne peut appliquer la solution ordinaire qu'il emploierait s'il s'agissait d'une compagnie privée et qui consiste à s'adresser aux tribunaux pour leur demander de décider ce qu'est une indemnité juste et équitable pour la perte encourue.

Après toutes les années pendant lesquelles j'ai écouté les députés libéraux parler des droits de l'individu et des dangers de l'enrégimentation socialiste, ils présentent maintenant une mesure selon laquelle, si l'agriculteur a le malheur d'être obligé d'abattre son bétail ou, dans le cas du bill nº C-155, s'il ne peut vendre ses produits, on lui accordera seulement le privilège de comparaître devant un évaluateur qui doit présenter un chiffre d'indemnité au-dessous du maximum fixé par décret du conseil sur la recommandation du ministre de l'Agriculture.

**M. McIntosh:** Ils ont pris la suite quand vous n'étiez pas là.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, si telle doit être la société juste, que Dieu épargne à notre pays davantage de justice comme celle-ci.

**Des voix:** Bravo.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Si l'épizootie affectant le bétail de notre pays n'est pas grave, peu de gens en pâtiront. Mais je tiens à rappeler aux députés qu'on nous demande aujourd'hui d'établir un précédent très dangereux selon lequel on inscrirait dans les statuts une disposition interdisant aux citoyens canadiens de s'adresser aux tribunaux. Nous disons ici que le chiffre maximum recommandé par un ministre et approuvé par ses collègues constitue l'arbitrage final, même si le chiffre qu'ils ont fixé est tout à fait caduc et n'est plus conforme à la réalité. C'est là une initiative dangereuse.

J'estime que c'est une mesure législative dangereuse et néfaste et que le gouvernement devrait la réexaminer avant de nous demander de l'approuver. J'ai déjà entendu dire par Aneurin Bevan que la démocratie était morte en Allemagne sous la hache du bourreau mais qu'en Grande-Bretagne elle risquait de périr d'anémie. Je ne parlerai pas de la Grande-Bretagne mais je prétends que si nous continuons, dans notre pays à autoriser dans nos statuts des dispositions de ce genre, la démocratie risque de mourir à petit feu en ôtant l'un après l'autre au simple citoyen ses droits fondamentaux jusqu'au jour où le pays ne sera plus gouverné que par des décrets ministériels et des règlements bureaucratiques. Si c'est là l'idée que le gouvernement se fait d'une société juste, le plus tôt le peuple canadien s'en rendra compte et contestera, mieux cela vaudra. Je demande instamment au ministre de surseoir à cette mesure ou de présenter un amendement supprimant la disposition qui prive l'intéressé du droit d'en appeler aux tribunaux. C'est bien le moins que l'on puisse lui accorder. Je voudrais lui voir reconnaître le droit de se présenter devant le tribunal et j'irais même plus loin.

• (2.50 p.m.)

Du point de vue du ministre, je pense qu'il vaudrait mieux, en fin de compte, lorsqu'un cultivateur est irrité et mécontent, de lui permettre de plaider sa cause au grand jour devant un tribunal plutôt que de la faire régler par un évaluateur nommé par le ministre et limité par les chiffres maximums que le ministre aura eu la sagesse ou l'inconséquence de lui indiquer. J'espère que le ministre réexaminera sérieusement la question et qu'il ne demandera pas à la Chambre d'adopter une disposition pareille. S'il le fait et que d'autres ministres suivent son exemple, nous ébranlerons les fondements mêmes du gouvernement démocratique dans notre pays.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, un certain nombre de députés de l'opposition, dont le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh), mon collègue, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), le leader de notre parti et le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), ont traité de la loi dont nous sommes saisis en se reportant tout particulièrement à l'article 2. Le ministre a eu l'occasion, à propos de bills antérieurs, de répondre aux critiques et aux instances présentées par les députés qui, tous, ont signalé les dangers très graves que dissimulent les dispositions contenues dans ce bill. Je suis tout aussi convaincu de ces dangers qu'ils le sont eux-mêmes, mais comme ils les ont clairement signalés, je ne crois pas nécessaire d'en reparler à ce stade.

J'ai bon espoir que le ministre reviendra de l'antichambre pour expliquer pourquoi le gouvernement ne juge pas opportun de modifier la présente mesure de façon que nous n'ayons pas, selon l'expression de mon chef et du député de Swift Current-Maple Creek, à légiférer pour interdire ou défendre aux citoyens l'accès aux tribunaux, étant donné surtout qu'il s'agit de droits de propriété.

Mon chef a pu se montrer un peu moqueur lorsqu'il a dit que le parti libéral semblait très porté à attribuer toujours plus d'autorité aux services et organismes du gouvernement. En l'occurrence, il semble y avoir beaucoup de vrai dans cette assertion.

Au cours des années, le parti libéral a créé l'impression de faire grand cas du droit de l'individu, pourtant il semble nonchalant à propos d'un article comme celui que contient la présente mesure. C'est certes surprenant. C'est même encore plus surprenant vu que la mesure est présentée par un ministre qui serait l'héritier présomptif du regretté William Aberhart. Le parti libéral a grandement insisté sur les droits de l'individu par rapport à ceux de l'État. En l'occurrence, il y a sûrement lieu de se plaindre.

Je n'ai pas l'intention de formuler de protestations, qui seraient d'ailleurs essentiellement les mêmes que celles des autres députés, mais j'aimerais bien que le ministre nous dise pourquoi il n'est pas possible de retrancher cette disposition du projet de loi; on éviterait ainsi d'empiéter sur le droit qu'a le citoyen de porter une affaire devant les tribunaux, ou de lui interdire ce droit. N'y aurait-il vraiment pas moyen d'appliquer la loi sans incorporer au projet de loi un article comme celui que contient le bill n° C-156? Nous nous opposons énergiquement à ce que la décision d'un évaluateur ne puisse faire l'objet d'un appel devant les tribunaux.

Il y a un autre point dont on n'a pas parlé. Tout appel de la décision d'un évaluateur auprès d'une commission d'appel doit être

interjeté dans les trois mois. Cela me semble une restriction inutile. Nous admettons qu'il faut fixer un certain délai mais, dans la plupart des cas dont je me souvienne, les textes législatifs fixent des délais de six mois ou d'un an, et même, dans certains cas, de cinq ans ou plus. Le ministre en demande trop quand il propose aux membres de la Chambre une disposition selon laquelle tout appel à un évaluateur doit être formulé dans les trois mois qui suivent la date de la décision. Pourquoi ne pas porter ce délai à six mois ou un an?

Le ministre sait pertinemment que, pendant les périodes de grande activité, un fermier n'est peut-être pas en mesure d'intenter une action judiciaire dans un délai de 90 jours. Il se peut qu'une période plus longue ne convienne pas au gouvernement, mais il importe d'abord que justice soit faite et chaque citoyen devrait pouvoir faire valoir ses droits en vertu de la loi. Je pense que le délai de 90 jours est un peu trop restreint. Nous aimerions que le ministre nous explique pourquoi il envisage difficilement une période plus longue.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, d'après le ministre cette mesure a pour but de permettre au gouvernement d'indemniser plus généreusement ceux qui subissent des pertes. Je félicite le ministre de cette intention louable de l'amendement. Il aurait mieux fait de prévoir dans le bill un pourcentage ou une autre formule de calcul de la valeur de l'animal, dans trois ou cinq ans d'ici. Il devrait y avoir un certain rapport entre la valeur estimative et la valeur marchande, afin d'arriver à une indemnisation raisonnable. En vertu du bill le ministre sera juge, jury, exécuteur des hautes œuvres et trésorier. Sans aucun doute, des différends surgiront si le ministre a toutes ces attributions.

Je connais un fermier près de chez moi qui élève des taureaux de race. Chaque fois que je vais chez lui pour acheter un taureau, il m'en demande plus qu'il ne vaut à mes yeux. Un type comme celui-là, si jamais on lui saisit un taureau ou une autre bête, voudrait sans doute faire appel de la décision du ministère de l'Agriculture, quelle qu'elle soit. Même si je n'accepte peut-être pas son évaluation de sa bête, je crois qu'il devrait tout de même avoir le droit d'appel. Je crois que c'est une excellente chose qu'on puisse interjeter appel au niveau même du ministère, mais, si un cultivateur n'en est pas satisfait, il devrait pouvoir porter son appel devant un tribunal. Je n'ai pas l'impression que les cultivateurs seraient nombreux à se rendre jusqu'à la Cour de l'Échiquier, c'est entendu, mais du moment qu'ils en auraient le droit, je crois que le gouvernement serait porté à être plus prudent quand il s'agira de fixer la valeur des animaux abattus dont on doit se défaire. Sur ce point, je ne veux rien insinuer de mal au sujet du ministre de l'Agriculture, car j'ai pour lui beaucoup d'estime, même s'il est libéral.

• (3.00 p.m.)

**Une voix:** Il ne l'est pas vraiment.

**M. Thompson:** C'est juste. Il me semble que les droits des citoyens seraient mieux protégés si ces choses étaient mises par écrit; on saurait ainsi exactement de quoi il retourne. Ni le gouvernement ni le cultivateur ne pourrait alors abuser de la loi. Le cultivateur saurait qu'il peut interjeter appel auprès d'un tribunal impartial, d'un juge, et qu'il peut en fin de compte recourir aux tribunaux et obtenir un règlement raisonnable s'il ne peut y arriver autrement. J'espère que le ministre de l'Agriculture reconsidérera la question.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**L'hon. M. Lambert:** Nous aimerions entendre le ministre, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Je dois informer la Chambre qu'aux termes du Règlement, le ministre ne peut répondre à cette étape à moins du consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je pourrais dire plusieurs choses en faveur de ce bill, si je voulais essayer de reprendre un à un tous les arguments et toutes les allégations avancés aujourd'hui par les députés. Toutefois, je tiens à me montrer le plus charitable possible et c'est dans cet esprit que je vous ferai remarquer que nous avons entendu bien des arguments au sujet de choses qui ne figurent pas dans le bill. Ce bill comporte trois articles. Le premier a pour objet de supprimer les limites imposées par la loi sur le montant maximum de l'indemnité à payer pour les animaux abattus après avoir contracté une des maladies mentionnées. Le deuxième donne le droit d'en appeler de la décision du ministre en ce qui concerne le montant de l'indemnité, un point c'est tout. Il concerne uniquement le droit de faire appel sur ce point. Il est assez étrange d'entendre mes

honorables amis soutenir combien cette disposition est injuste, parce qu'à l'heure actuelle et pendant tout le temps que mes honorables amis d'en face ont été au pouvoir, il n'y a pas eu de droit d'appel.

**M. Danforth:** Et les tribunaux? Il y a toujours eu le droit d'en appeler aux tribunaux.

**L'hon. M. Olson:** On ne pouvait en appeler quant au montant d'une indemnité, à un évaluateur, ni à un tribunal ou autre institution. Mes honorables amis le savent. Le troisième article porte sur la date d'entrée en vigueur de la mesure. Si l'on a arrêté la date du 26 septembre, c'est afin que, dans le cas où des animaux auraient une réaction positive aux maladies nommées, surtout à la tuberculose et à la brucellose, on puisse en disposer sans attendre, ce qui accroîtrait le danger, que le montant de l'indemnité soit haussé. C'est tout ce que renferme le bill. Il est inutile, je pense, de faire dire une foule de choses qui n'y sont pas traitées.

**L'hon. M. Lambert:** Lisez le paragraphe 3 de l'article 14A.

**L'hon. M. Olson:** En ce qui concerne le droit d'en appeler du montant de l'indemnité, il s'agit principalement d'un appel devant l'évaluateur. C'est pourquoi le juge s'appelle un évaluateur. Dans le bill nº C-155, loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides, nous avons indiqué en toutes lettres que les évaluateurs devaient être des juges de la Cour de l'Échiquier du Canada ou des tribunaux supérieurs des provinces. La disposition a été insérée dans le projet de loi. Il est très clair que les évaluateurs n'appartiendront qu'à cette catégorie. Certains se sont demandé si une personne devait avoir le droit d'en appeler de la décision rendue quant à sa culpabilité. La question ne se pose pas. Il est uniquement question du montant de l'indemnité que peut verser le Trésor public, si le ministre a prévu moins que le maximum. Le cultivateur peut alors faire appel devant l'évaluateur pour que le montant soit porté au maximum ou, du moins, augmenté. Il ne s'agit pas d'autre chose.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je poser une question au ministre, monsieur l'Orateur?

**L'hon. M. Olson:** Oui.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** La langue du ministre lui a-t-elle fourché? Il a dit: «soit porté au maximum ou plus encore».

**L'hon. M. Olson:** Non, je voulais dire augmenté par rapport au montant fixé par le ministre.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je suppose que l'évaluateur ne peut établir l'indemnité à un montant supérieur au maximum déjà recommandé par le ministre à ses collègues et inscrit dans un décret du conseil?

**L'hon. M. Olson:** C'est exact. Il est très agréable de revoir à la Chambre le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et de l'entendre participer au débat. D'habitude, ses arguments sont très éloquents, mais ils plaident de mauvaises causes et en arrivent à la mauvaise conclusion.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Olson:** La chose s'est produite de nouveau aujourd'hui, car le député a tenté de fonder son argument sur un fait concernant la fièvre aphteuse, survenu en Saskatchewan au mois de février 1952. S'il avait pris soin de se renseigner ou si ses collègues l'avaient fait—ce qu'ils auraient dû faire à mon avis—au sujet de la partie modifiant l'article 12 de la loi sur les épizooties, il aurait constaté qu'elle ne s'applique qu'à quatre maladies précises et qu'il n'y est pas question de la fièvre aphteuse. Les maladies signalées sont la morve, la dourine, la brucellose et la tuberculose. C'est tout. Un programme entièrement différent et d'autres normes déterminent le montant de l'indemnité payée dans le cas de maladies comme la fièvre aphteuse, lorsqu'il s'agit d'abattre tous les animaux exposés à la maladie. Cela ne s'applique pas à cette partie de la loi.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre? La présente disposition, si j'ai bien compris, ne s'applique qu'aux maladies mentionnées par le ministre. Cependant, n'ai-je pas raison de croire que la procédure relative aux appels, exposée dans la Partie II de la loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides, ou dans le bill C-155, s'appliquera à tous les appels interjetés en vertu de la loi sur les épizooties? Si tel n'est pas le cas, quelles seront les conditions du versement d'une indemnité à l'égard de toute maladie non mentionnée ici, la fièvre aphteuse ou la peste porcine, par exemple?

**L'hon. M. Olson:** C'est l'erreur que fait le député, et cela prouve ce que je disais tantôt,

que les députés soulèvent tout ce qu'ils peuvent sur ce sujet et essaient de l'appliquer aux trois articles du bill. Je pourrais expliquer avec force détails comment se fait l'évaluation pour les autres maladies. Mais en quelques mots, dans l'exécution d'un programme de suppression, on se fonde sur la valeur commerciale. Dans certains cas, l'animal abattu n'a plus de valeur de récupération, car il est complètement détruit. Ce n'est pas le cas par exemple d'animaux qui n'ont pas de maladie aiguë, mais qui réagissent positivement au test contre la brucellose ou la tuberculose, après un examen sérieux par nos inspecteurs, aux abattoirs. Ces animaux abattus ont une valeur de récupération aussi élevée que s'ils n'avaient pas eu de réaction positive. L'indemnité que nous prévoyons dans cette mesure est un surcroît.

Brièvement, on peut dire qu'en ce qui concerne les bêtes qui n'ont aucune valeur de récupération, la valeur marchande est établie à l'aide d'une formule qui a fait ses preuves depuis longtemps. De cette façon, nous avons pu établir la valeur des bêtes en cause et les indemnités à verser.

• (3.10 p.m.)

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre a mal saisi ma question. En ce qui concerne ces autres épizooties, comme la fièvre aphteuse ou la peste porcine, n'y a-t-il pas de droit d'appel, ou la procédure d'appel instituée par cette loi vaut-elle pour d'autres maladies? Ou bien n'y a-t-il pas de droit d'appel en ce qui les concerne?

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain du droit d'appel dans ces cas-là, mais il existe une procédure tout à fait différente. Par exemple, on désigne un comité qui comprend un représentant du ministère, un représentant de la personne ou des personnes en cause, et un représentant neutre; ce comité décide de la valeur des animaux là où il a fallu appliquer un programme de destruction à cause du danger de contagion.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Et pourquoi pas dans le cas de ces autres épizooties?

**L'hon. M. Olson:** Dans bien des cas, c'est la procédure suivie lorsqu'il s'agit d'un grand nombre d'animaux. Cependant, ce que mon honorable ami ne semble pas comprendre, c'est que nous avons en permanence dans tout le pays, un programme dont le but est de contrôler à l'aide de tests les animaux qui paraissent en bonne santé. Lorsque nous trouvons un animal dont la réaction au test est positive il est retiré du troupeau et le producteur reçoit une indemnité calculée sur la base que nous venons de décrire. Jusqu'ici, on n'a jamais interjeté appel contre la décision du ministre ou du ministère.

On nous a demandé pourquoi nous avions introduit dans l'article 2(3) le membre de phrase: «avec les modifications qu'exigent les circonstances». Sauf erreur, c'est la traduction française de l'expression latine *mutatis mutandis*. Ces mots ne changent pas les dispositions de la loi d'indemnisation mais permettent certaines différences dans la rédaction de deux lois. Ils constituent ainsi un lien entre les deux. Toutefois, il y a certaines différences dont il faut tenir compte en ce qui concerne la mise en vigueur.

On nous a demandé plus d'une fois si le montant de l'indemnisation serait suffisant et si les produits de croisement et autres seraient inclus. Comme je l'ai dit devant le comité—je pense que je fais bien de me répéter—le montant maximal qui peut être payé au titre d'indemnité en sus de la valeur de récupération de la carcasse est aujourd'hui de $70 pour le bétail métissé et de $140 pour un animal de race pure. Une bête de race pure se définit comme un animal qui a été enregistré ou a le droit de l'être.

Je compte recommander au gouverneur en conseil de porter ces évaluations à $120 pour le bétail métissé et à $200 pour les bêtes de race pure. C'est une augmentation appréciable, car un pourcentage raisonnable se situerait dans les environs de 70 p. 100. Elle se justifie pour le fait que ces limites statutaires n'ont pas été modifiées depuis 11 ans, c'est-à-dire depuis 1958. Nous pensons donc qu'il y a quelque lieu de les changer.

Outre le fait que les montants seront peut-être plus élevés, à cause du programme très satisfaisant que nous appliquons depuis un certain nombre d'années pour supprimer ces maladies, le montant total exigé du Trésor fédéral sera, à notre avis, considérablement moindre en vertu de la loi sur les épizooties. Les statistiques prouvent que depuis longtemps le programme est un succès.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je ne veux pas faire perdre au ministre le fil de ses pensées, mais avant qu'il abandonne cet argument, j'aimerais lui demander comment on peut fixer un chiffre maximum lorsqu'on traite de pur-sang. A chaque foire on peut les voir se vendre pour des montants

très fantaisistes. Je croirais donc que la valeur des pur-sang fluctue énormément et j'aimerais savoir comment on peut fixer un chiffre maximum. Ne va-t-on pas accorder à l'évaluateur une liberté totale au lieu d'imposer un maximum quelconque? Par exemple, l'animal en question pourrait être un taureau primé qui rapporterait des milliers de dollars; en pareil cas un maximum de $200 semble absurde.

**L'hon. M. Olson:** La loi ne vise pas à dédommager des valeurs que l'on attribue parfois à des animaux lors de vente aux enchères. Si quelqu'un a un animal qui vaut très cher comme celui dont parle le député, d'ordinaire il est assuré. On peut certes assurer un pareil animal. Voilà une raison.

Une autre c'est que dans certains cas, par un processus normalement satisfaisant, on peut arriver à fixer la valeur de ces animaux. Nous adoptons l'attitude suivante: les exceptions à la règle sont si nombreuses lorsqu'il s'agit d'arriver à déterminer la valeur de certains de ces animaux qu'il est nécessaire de fixer un maximum afin de traiter également et justement tout le monde.

J'aimerais aussi signaler au député que le Trésor fédéral n'acquitte pas simplement le coût de l'indemnité versée au cultivateur. Bien d'autres frais supplémentaires sont en cause pour aider le cultivateur à désinfecter ses étables et son troupeau. Ces avantages ont pour le cultivateur une valeur égale, et à vrai dire supérieure, aux dollars qu'il touche en indemnité. Si nous nous fondions sur la valeur marchande ou recourions à quelque autre moyen pour supprimer le montant maximal d'indemnité, ce serait, selon moi, la porte ouverte à de nombreux litiges et opinions de toutes sortes quant à la valeur des animaux. Je ne m'inquiéterais nullement si une telle valeur pouvait être judicieusement établie sur le marché, mais la chose est impossible, bien entendu. Il n'y a absolument aucun moyen d'établir la valeur marchande d'un animal malade ou qui a contracté l'une de ces maladies. Il nous faut donc établir un montant maximal.

Je signale au député que sa thèse, quant aux animaux de haut prix, n'a jamais posé de problème considérable, tout d'abord parce que ces animaux peuvent être assurés et qu'ils le sont le plus souvent. Personne ne saurait dire, je pense, que les producteurs étaient privés de tout moyen de se défendre dans une situation de ce genre, qui pourrait se produire dans le cas d'animaux moins chers ou métissés.

**M. Danforth:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Je me demande si la supposition du ministre est bien fondée et j'aimerais lui poser la question suivante pour pouvoir éclaircir ce point. Le ministre s'en est pris tout à l'heure à un député qui traitait de la peste porcine et de la fièvre aphteuse. Il a signalé que ces maladies n'avaient rien à voir avec les paragraphes (1), (2) et (3) de l'article 2. N'est-il pas vrai que l'article de la loi que nous modifions actuellement, l'article 14, qui a trait aux appels, ne se restreint pas aux deux dispositions relatives à la brucellose et à la tuberculose, mais s'applique à la loi tout entière?

**L'hon. M. Olson:** Je vais répondre à cela dans un instant. Au moment de ma déclaration je traitais, je pense, de l'article 1, qui supprime le maximum légal établi dans le cas des quatre maladies que j'ai énumérées tout à l'heure. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) en avait long à dire à ce sujet, mais il ne semble pas comprendre que nous ne lésons les droits de personne. Nous accordons ainsi un droit d'appel qui n'a jamais existé jusqu'ici. J'ai du mal à comprendre tous ces arguments destinés à prouver que nous supprimons quelque chose alors qu'en vérité, nous augmentons la portée du droit d'appel dans un domaine qui implique une charge pour le Trésor public. Les requérants pourraient discuter la décision du ministre sur le montant de l'indemnité adéquate. Dans la plupart des cas, ce sera seulement le montant qui fera l'objet d'un appel, bien qu'on puisse faire appel lorsqu'aucun versement n'est accordé et lorsqu'on cherche à obtenir une décision plus favorable. Mais dans la plupart des cas, ce qui compterait surtout aux yeux de l'évaluateur, c'est de savoir si le montant est juste dans les limites du minimum et du maximum prescrites par les règlements.

• (3.20 p.m.)

Je ne comprends pas comment le député peut plaider en même temps le pour et le contre. Il nous a dit, à un certain moment, qu'on ne devrait certes pas recourir à la Cour de l'Échiquier ni aux cours supérieures des provinces.

**L'hon. M. Lambert:** Pas comme évaluateurs.

**L'hon. M. Olson:** Il a signalé que le public s'était beaucoup indigné à propos de la participation des juges par des activités extraordinaires.

**L'hon. M. Lambert:** Extra-judiciaires.

**L'hon. M. Olson:** Je veux bien. Peu importe l'expression. Immédiatement après il nous a dit que ces causes pourraient faire l'objet d'appels devant les tribunaux, où ces mêmes hommes siégeraient.

**L'hon. M. Lambert:** Mais non comme évaluateurs.

**L'hon. M. Olson:** A quoi serviraient les tribunaux s'ils n'évaluaient pas le montant de l'indemnité, puisque c'est la seule chose qui puisse faire l'objet d'un appel? Vous voyez la difficulté de répondre à toutes les objections des vis-à-vis, monsieur l'Orateur, lorsque l'un de ses porte-parole se contredit lui-même au bout de deux minutes.

**L'hon. M. Lambert:** Non, je ne me suis pas contredit.

**L'hon. M. Olson:** Je crois avoir répondu à toutes les questions du député. Il en reste cependant une ou deux. Le député de Bellechasse (M. Lambert) a demandé si un évaluateur pouvait accorder plus que le maximum. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a posé la même question.

Nous supprimons dans la mesure les limites statutaires de $70 et de $140 respectivement et nous prévoyons que les montants maximums seront fixés par décret du conseil. Autrement dit, le Parlement déclare, que non seulement maintenant mais qu'en 1958 et toutes les autres fois où il a été saisi de la loi, elle devrait prévoir des montants maximums. Si nous devions maintenant prétendre qu'on peut en appeler du montant fixé par l'évaluateur et que n'importe quel montant peut être consenti, alors l'évaluateur ferait la loi; pourtant, le Parlement dit depuis déjà 30 ans qu'il est dans l'intérêt du contribuable et du Trésor que des limites soient fixées à l'indemnité qui peut être versée en vertu des programmes d'extirpation des maladies.

Les observations du député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) ne s'appliquent pas du tout au bill. Personne n'est coupable ou innocent ici. Il s'agit tout simplement d'en appeler du montant de l'indemnité.

Ayant entendu les arguments auxquels je viens de faire allusion, le député de Wellington (M. Hales) a voulu savoir quels sont les droits des contribuables qui fournissent l'argent au Trésor d'où provient l'indemnité. Il y a lieu de le demander car, après tout, nous sommes responsables des règles qui assurent l'emploi judicieux des deniers publics. Nous savons tous qu'il faut des règles, un règlement pour éviter les réclamations excessives qui peuvent être comparées à des raids sur le Trésor. Nous le savons fort bien. Le député veut une liste de ceux à qui on a versé des indemnités. Eh bien, les noms ne sont pas tenus secret. La publication d'une liste pareille, qui serait très longue certaines années, coûterait pas mal cher, mais nous ne voulons rien cacher de ces renseignements. Quant au deux ou trois autres points dont il a fait mention, à propos du budget principal des dépenses, il vaudrait mieux peut-être que j'attende la mise en délibération des prévisions budgétaires au comité permanent avant d'en parler.

J'ai essayé de répondre à toutes les questions. Je suis heureux que bon nombre de députés conviennent qu'au lieu d'imposer des limites statutaires, le gouverneur en conseil devrait les fixer de temps à autre, en tenant compte des fluctuations du marché.

Je pense aussi qu'à la réflexion les députés conviendront du grand progrès que représente la jouissance pour la première fois du droit d'en appeler du montant des indemnités. Que les juges de la Cour de l'Échiquier ou des cours supérieures des provinces agissent comme évaluateurs dans les appels, c'est là une garantie que les procédures d'appels seront régulières. Il me semble qu'avec toutes ces dispositions prévues dans un si court texte législatif les députés voudront l'adopter promptement, car ce bill sera très avantageux pour ceux qui ont la malchance de voir leurs troupeaux décimés par ces maladies.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je poser une question au ministre? Il y a un point qu'il n'a pas expliqué. Pourquoi a-t-il cru bon d'insérer dans le bill nº C-155 et d'appliquer au bill nº C-156 une interdiction particulière contre le droit d'appel aux tribunaux?

**L'hon. M. Olson:** Je veux bien expliquer la même chose deux ou trois fois de suite mais j'ai donné une explication détaillée à ce sujet et ces témoignages sont à la disposition du député.

Je ne sais s'il a eu le temps de le lire, mais le compte rendu des délibérations, des fascicules nº 12 au nº 19, fait état de la question. Puis, quand on a proposé une modification à l'étape du rapport du projet de loi, j'en ai de nouveau exposé les raisons en détail. Comme la Chambre s'est prononcée sur le bill nº C-155, je ne crois pas devoir répéter toutes les raisons que j'ai énumérées. Mais le député pourrait facilement les retrouver dans les

témoignages recueillis au comité ou dans le hansard.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je ne parle pas du bill nº C-155, mais bien du bill nº C-156, qui dit précisément à l'article 3:

14A (3) Les dispositions de la Partie II de la loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides, avec les modifications qu'exigent les circonstances, s'appliquent aux appels interjetés en vertu de la présente loi.

Il ne s'agit donc pas du bill nº C-155, mais de l'application du projet de loi que nous sommes à étudier, d'un article du bill nº C-156 qui deviendra loi si nous adoptons la mesure que nous étudions présentement.

**L'hon. M. Olson:** J'ai donné cette explication-là aussi. Dès le début j'ai dit que *mutatis mutandis,* il faudrait peut-être modifier les règlements en ce qu'ils s'appliquent à la loi sur les épizooties—c'est-à-dire qu'ils s'appliqueraient différemment dans le cas de la mesure relative aux résidus de pesticides, mais que la procédure d'appel serait la même dans les deux cas. En général, la procédure sera la même pour le droit d'appel dans le cas des deux lois.

• (3.30 p.m.)

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Même si le ministre a tenté d'introduire une expression latine, il veut sûrement dire que l'article 13(3) du bill C-155, ci-après, s'applique au bill à l'étude:

La décision de l'évaluateur sur tout appel interjeté en conformité de la présente Partie est définitive et péremptoire et n'est susceptible d'appel ou de révision par aucun tribunal.

**L'hon. M. Olson:** En effet. Mes hauts fonctionnaires et moi-même avons expliqué à maintes reprises pourquoi cette disposition a été ajoutée au bill C-155.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je n'ai entendu de la part du ministre aucune explication qui me satisfasse. Je vais voter contre le bill.

**L'hon. M. Olson:** Je me rends compte que le député n'a pas entendu l'explication. Il m'accordera sûrement que trois ou quatre explications suffisent. J'ai donné bien des explications avant cet après-midi, au comité et à la Chambre, au sujet du bill C-155.

**M. Howard (Skeena):** Le ministre est sarcastique.

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat, mais je m'inquiète des répercussions du bill. Bon nombre de mes commettants pourraient être visés. Il semble que la principale difficulté tient à ce que les députés ministériels s'inspirent d'une philosophie et ceux de l'opposition d'une autre. Le gouvernement semble avoir adopté comme attitude qu'avec ses hauts fonctionnaires il sait ce qui convient le mieux à l'individu.

**L'hon. M. Stanfield:** C'est ça le mandat.

**L'hon. M. MacLean:** A l'origine, la loi donnait au ministre l'autorisation de faire abattre le bétail qui souffrait d'une maladie contagieuse. Une compensation devait être versée pour ces animaux, d'après un décret du conseil. Néanmoins, si un cultivateur estime que la décision du représentant du gouvernement est injuste, que l'évaluation n'est pas assez élevée, il peut interjeter appel auprès de l'évaluateur seulement. C'est dire que le bill à l'étude nie à l'individu ses droits ordinaires. Il ne peut en appeler au tribunal. Le ministre hoche la tête...

**L'hon. M. Olson:** Les évaluateurs seront des juges. La loi le dit clairement.

**L'hon. M. MacLean:** Cela n'a rien à voir avec la question. Ces juges n'agissent pas en tant que tels, mais en tant qu'évaluateurs. Ils auront été nommés par le gouvernement pour faire des évaluations. Nous ne nous plaignons pas des individus qui pourront être nommés évaluateurs—je tiens à ce que ce soit clair. Nous nous plaignons de ce que des juges seront nommés évaluateurs aux termes des règlements édictés en vertu de la loi. C'est là notre principale objection au projet de loi.

Je ne pense pas que le ministre ait voulu créer une fausse impression mais personnellement j'ai cru que les dispositions de la mesure s'appliqueraient seulement aux animaux abattus dans certaines circonstances. Sauf erreur, elles s'appliquent à tous les animaux abattus en vertu de la loi que nous modifions. La liste des maladies régies par la loi figure à l'article 2 *d)* dont voici le texte:

... «maladie infectieuse ou contagieuse» comprend, outre les autres maladies ordinairement ainsi désignées, la morve, le farcin, la maladie du coït, la pleuropneumonie épizootique, la fièvre aphteuse, la peste bovine, la fièvre charbonneuse, la fièvre du Texas, le choléra des porcs, la peste des porcs, la gale des bestiaux, (mange), la gale des moutons, l'hydrophobie, la tuberculose ...

Et ainsi de suite. Les dispositions de la mesure ne s'appliquent-elles pas à toutes ces maladies? Je ne dis pas que la plupart du temps les évaluations ne seront pas consciencieuses et satisfaisantes pour tous. Néan-

moins, si une personne s'estime lésée, elle ne peut interjeter appel auprès des tribunaux parce que le bill ne lui accorde pas ce droit. Cette disposition n'entre certes pas dans le cadre d'une juste société.

**M. Schreyer:** Puis-je poser une question au ministre?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je dois aviser la Chambre qu'elle n'est pas formée en comité plénier. Or elle commence à se comporter comme si elle l'était. Je permettrai au député de poser une dernière question au ministre.

**M. Schreyer:** Merci, monsieur l'Orateur. A la suite des observations du député de Malpèque (M. MacLean) il y a quelques instants au sujet des maladies qui entrent dans le cadre de la mesure, le ministre voudrait-il préciser ce qu'il a dit il y a quelques instants: que la fièvre aphteuse et diverses autres épizooties n'étaient pas incluses dans les dispositions de la mesure à l'étude.

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, l'article de la loi sur les épizooties que nous sommes en train de modifier, l'article 12...

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** N'est-ce pas plutôt l'article 14?

**L'hon. M. Olson:** Nous modifions les articles 12 et 14. Si le député veut parler des appels et des limites de l'indemnisation établies dans la loi en vertu de l'article 12, je lui signale que cet article ne traite pas de maladies autres que les quatre que j'ai nommées, la morve, la tuberculose, la brucellose et la dourine.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Je sais que le ministre n'a pas l'intention d'induire la Chambre en erreur, mais je me permets de lui signaler ce que dit le paragraphe 3 de l'article 14:

> Les dispositions de la Partie II de la loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides, avec les modifications qu'exigent les circonstances, s'appliquent aux appels interjetés en vertu de la présente loi.

Les appels interjetés en vertu de cet article sont régis par la loi tout entière et la loi traite de toutes les maladies mentionnées tout à l'heure par le député de Malpèque (M. MacLean). Si le ministre veut bien jeter un coup d'œil sur l'article 13 du bill C-155, il y verra le passage suivant:

> (1) Lors de l'audition d'un appel interjeté en conformité de la présent Partie, l'évaluateur peut ...
>
> [L'hon. M. MacLean.]
>
> *b*) compte tenu de tout montant maximum d'indemnité prescrit en conformité de la présente loi et applicable à la perte au sujet de laquelle l'appel est interjeté, modifier la décision du ministre, ...

Cela s'applique à toutes les maladies.

**L'hon. M. Olson:** Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ne devrait pas s'emballer de la sorte, car je crois qu'il a mal saisi la question. Sauf erreur, il s'agissait de savoir si l'indemnité prévue dans les modifications à la loi sur les épizooties contenues dans le bill C-156 s'applique dans le cas de la fièvre aphteuse. Je réponds non, en ce qui concerne les montants maximums d'indemnité.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand le ministre a répondu à mon interpellation, alors que nous traitions de ce sujet, il m'a dit plus ou moins que je devrais me renseigner sur la teneur du bill. Je traitais simplement des appels interjetés en vertu de l'article 14(1)a). J'affirmais que les dispositions relatives aux appels devraient s'appliquer à toutes les maladies d'animaux définies aux termes de la loi sur les épizooties. Le ministre vient d'admettre que tel est le cas. Cette disposition sur les appels s'appliquerait dans le cas du cultivateur dont les bestiaux sont atteints de la fièvre aphteuse ou dont les porcs souffrent du choléra.

• (3.40 p.m.)

**M. Olson:** Tout le monde enfreint le Règlement, Monsieur l'Orateur, aussi bien le violer moi aussi. L'article 14 de la loi sur les épizooties traite de maladies bien déterminées. Là où il est question de verser une indemnité relativement au bétail, il s'agit sans doute d'un point discutable. Mais je crois que l'article 14A s'applique aux maladies comprises dans ce groupe. J'aurai la réponse d'ici peu.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Une voix:** Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

## LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS UTILISÉS POUR DÉTRUIRE LES PARASITES

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture)** propose la 3e lecture et l'adoption du bill C-157, ayant pour objet de réglementer

les produits utilisés pour détruire les parasites et agir sur les fonctions organiques des plantes et des animaux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre fera-t-il un discours?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Je ne sais si je devrais dire quelque chose au sujet du bill C-157, car le nouveau Règlement prévoit l'explication détaillée de chaque article au comité. Faute de temps, il a fallu répartir le travail entre les comités permanents de façon qu'ils puissent se réunir en même temps. Tel était l'objet, monsieur l'Orateur, de l'examen détaillé de chaque article de ces bills au comité permanent de l'agriculture. Il serait inutile de répéter ces explications qui figurent dans les rapports dont disposent tous les députés.

La procédure d'appel prévue dans le bill que nous venons d'étudier s'applique à tous les programmes d'indemnisation. A toutes les maladies énumérées ne correspond pas nécessairement un programme d'abattage. En ce qui concerne les indemnités, le droit d'appel s'applique aux trois bills.

J'espère avoir le temps de répondre aux questions qui ont trait au bill C-157, mais je ne crois pas nécessaire de traiter des questions déjà bien étudiées dans les rapports des comités.

**M. H. W. Danforth (Kent-Essex):** Le bill C-157 est un autre de la série de ceux qui visent à réglementer l'industrie agricole. Celui-ci concerne également une industrie connexe, l'industrie chimique au Canada et dans d'autres pays, quant aux produits antiparasitaires fabriqués par cette industrie et appliqués aux produits cultivés au Canada. Une autre preuve des pouvoirs arbitraires que s'arroge le gouvernement.

J'ai écouté avec plaisir le ministre expliquer brièvement la manière de procéder du comité permanent de l'agriculture. Il disait que nous avions eu le temps d'étudier les divers articles de ce bill. Si, en théorie, la procédure de ce comité permanent est valable, dans la pratique, elle laisse beaucoup à désirer.

Dans ce bill, deux grandes industries, l'industrie chimique et l'industrie agricole, sont influencées par les règlements prévus. C'est une ingérence dans les affaires privées de ces industries. Au moment où le comité allait entamer l'étude des divers articles du bill, j'ai été choqué d'apprendre que le gouvernement n'avait pas l'intention d'entendre les représentants de ces industries, quant à l'utilité du bill et de leur demander leur opinion sur chaque article. Ces deux industries allaient être réglementées et enrégimentées, mais aucune n'aurait l'occasion de se faire entendre. Ce ne fut qu'après des discussions interminables que l'industrie chimique a pu présenter ses instances.

Elle a présenté un mémoire très pertinent, qui a abouti à un amendement mineur au bill. Or, faire accepter par le comité un amendement qui ne provenait pas du gouvernement est une réussite peu banale. Les dispositions du bill portent sur la plupart des caractéristiques des produits chimiques en cause: composition, immatriculation, emballage, entreposage, transport, vente, emploi et examen minutieux de ses effets. Il faut user de prudence quand on empiète de cette façon sur les droits des compagnies en cause. Il ne faut pas protéger outre mesure celui qui se sert du produit. Il ne faut surtout pas empêcher ces deux industries de profiter des perfectionnements apportés à l'agriculture.

Le bill accorde plus de droits à un inspecteur du gouvernement qu'à un officier de la Gendarmerie royale. Le fait qu'un inspecteur soit employé par le gouvernement et qu'il montre sa carte d'identité, lui donne le droit de pénétrer dans n'importe quel immeuble ou propriété et d'exiger l'aide de toute personne au cours de son inspection. Cela lui octroie aussi le droit de demander tous les livres et documents qu'il peut juger nécessaires. En somme, il a tous les pouvoirs d'un officier de police. Il peut se permettre de réglementer la distribution de ces produits chimiques. Effectivement, il peut obliger les sociétés à cesser de fabriquer tel ou tel produit chimique. Il peut en faire arrêter le transport. Il peut en interdire l'emploi. Il peut en confisquer toutes les quantités n'importe où en déclarant qu'elles ne se conforment pas aux exigences du bill en ce qui concerne l'étiquetage, l'entreposage, le transport ou l'emploi, ou que le produit peut, en soi ou par ses résidus, rendre dangereux les aliments destinés à la consommation humaine.

• (3.50 p.m.)

Un pouvoir absolu est accordé à un individu d'intervenir dans l'exploitation normale de deux industries. Les inspecteurs appliqueront les règlements établis en vertu de la mesure. Ces règlements ne sont pas précisés. Il n'est que de règlements qui peuvent être établis. Je m'oppose à ces mesures sur l'agriculture qui ne prévoient pas un appel devant

un tribunal après qu'un évaluateur a formulé une décision. Il est laissé arbitrairement à un inspecteur unique d'interrompre l'entreprise normale de deux industries.

En réalité, monsieur l'Orateur, c'est encore pis. Une compagnie peut dépenser des centaines de milliers de dollars pour la préparation et l'utilisation d'un produit chimique destiné particulièrement à aider l'agriculture. En vertu de ce projet de loi, elle doit ensuite faire enregistrer le produit par le gouvernement avant de pouvoir le céder, le vendre, le transporter ou l'empaqueter à des fins commerciales. Et au comité permanent, on nous a déclaré que le ministère prend parfois des mois avant de décider s'il doit accorder l'enregistrement. Il est fort possible que l'enregistrement d'un nouveau produit chimique exige des semaines ou des mois, car il faut obtenir des renseignements des divers laboratoires et centres d'essai, et nous avons découvert qu'il peut être retardé à cause de divergences d'opinion entre deux des ministères de l'État, celui de la Santé nationale et du Bien-être social et celui de l'Agriculture.

Au moyen du présent projet de loi le gouvernement intervient encore une fois dans les affaires en prétextant l'intérêt public. L'intention est louable, et l'opposition officielle n'affirme nullement que le bien-être du peuple canadien ne doit pas être protégé au suprême degré, bien au contraire. Cependant, quand on attribue à des particuliers des pouvoirs arbitraires, il nous paraît essentiel que soient créés des pouvoirs égaux de revision.

Des fonctionnaires du ministère ont déclaré au comité permanent que quelques jours pourraient suffire à l'enregistrement des produits chimiques et que la célérité était essentielle lorsqu'il s'agissait de produits d'usage saisonnier. D'autre part, les représentants de l'industrie ont affirmé que parfois le délai ne se mesurait pas en jours, mais en mois, et qu'il fallait parfois des années avant qu'une décision soit rendue. Ceux qui se livrent à l'agriculture, ne sauraient attendre des années, souvent même pas des mois. Les cultivateurs doivent avoir des produits chimiques pour régler des problèmes précis au moment où ils surgissent, sinon les récoltes sont perdues.

A mon avis, quand on a refusé l'enregistrement d'un certain produit, les fabricants devraient pouvoir interjeter appel directement et rapidement. Ils devraient pouvoir en appeler directement au ministre ou au ministère s'ils croient que l'enregistrement de leur produit accuse un retard indû. Ils devraient pouvoir en appeler si le produit a été saisi ou détenu sur la foi d'un seul inspecteur. Ils devraient avoir le droit d'appeler d'une décision sur l'empaquetage, l'étiquetage ou la réclame, quand elle fait cesser la distribution normale du produit. Ils devraient avoir le droit d'appel quand, selon l'État, un de leurs employés ou de leurs agents s'est rendu coupable d'un acte criminel.

Le gouvernement s'est laissé attendrir par le témoignage des porte-parole de l'industrie devant le comité permanent et leur a accordé le droit d'appel par une modification au projet de loi. Puis, comme il fait pour bien de ses belles promesses, il a ajouté: «sous réserve de tout règlement qui peut être édicté», et, d'après moi, tout bien considéré, cela ne répondait plus à la demande faite au nom de l'industrie. Cette mesure m'inquiète. Nous en avons été saisis sous prétexte qu'elle allait profiter directement à l'agriculture. Elle est pourtant bien embarrassante, surchargée de règlements et manifestement dirigée contre l'industrie. Les bonnes intentions qui l'ont inspirée ont été annulées, et j'hésite beaucoup à l'appuyer, même si je crois que l'intention première était bonne.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Comme il est quatre heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui: les bills privés, les avis de motions et les bills publics.

**M. Bigg:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je déclarer qu'il est quatre heures afin d'être le premier à prendre la parole lors de la reprise du débat sur le bill nº C-157?

## BILLS PRIVÉS

### LA CORPORATION D'HYPOTHÈQUE HURON ET ÉRIÉ—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre passe à l'examen du bill nº S-7 concernant la Corporation d'Hypothèque Huron et Érié, rapporté (sans amendement) par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. Max Saltsman (Waterloo)** propose:

Que l'article 1 du bill soit supprimé.

—Monsieur l'Orateur, les nouvelles règles adoptées nous permettent, entre autres, par la deuxième lecture d'un bill et par son renvoi au comité d'en examiner les effets, d'interroger des témoins et de connaître mieux la

portée du bill lui-même. Si les membres de notre parti ont proposé cet amendement c'est parce que ce bill avait fait l'objet d'une étude poussée au comité et avait permis de recueillir bien des témoignages.

J'aimerais pour commencer me reporter à la page 989 du fascicule nº 18 des procès-verbaux et témoignages du comité des finances, du commerce et des questions économiques, où la position de la Corporation d'Hypothèque Huron et Érié est indiquée.

• (4.00 p.m.)

La demande que nous faisons en est une d'augmentation de notre capital autorisé dans chaque société afin d'assurer la poursuite de leur croissance. Il y a bien longtemps que nous n'avons pas été autorisés à augmenter notre capital social. La dernière augmentation du capital de la Compagnie Trust du Canada remonte à 1899, et celle de la Huron et Érié à 1919.

Ce passage entraîne nombre de considérations. Je ne sais au juste quel était le capital autorisé de la société en 1919, lors du changement, mais puisqu'il est en ce moment de 10 millions de dollars, il devait être moindre alors. En 48 ans, ces compagnies n'ont pas cru bon de demander au Parlement la permission d'accroître leur capital autorisé. En somme, elle a pu fonctionner et prendre ses décisions en ne comptant que sur elle-même. Maintenant, elle demande que son capital autorisé soit doublé.

Même si je n'oserais pas affirmer que cette augmentation permettrait aux corporations d'attendre 48 autres années avant de se présenter devant le Parlement comme dans le présent cas, il est fort probable qu'il faudra longtemps avant que nous ayons une autre occasion d'examiner ce genre particulier de demande. Ce n'est pas qu'à un moment donné dans l'avenir cette société ne devrait pas recevoir la permission d'augmenter son capital autorisé. Je soutiens qu'à l'heure actuelle, alors que chacun préconise une grande retenue, la retenue devrait s'appliquer à tous les secteurs de l'économie, à la fois public et privé. Je maintiens que, dans le cas présent, il ne faudrait pas accorder l'augmentation du capital autorisé.

On pourrait aussi contester la situation où sont placées ces sociétés en demandant une augmentation de leur capital autorisé, car d'après mes renseignements, leur demande ne résulte pas d'un manque de fonds dans le cours ordinaire de leur exploitation, mais parce qu'une part du capital social a servi à acheter d'autres sociétés. J'ajoute que j'accueillerais avec plaisir tout renseignement que le parrain du bill jugerait à propos de me donner dans le cours de la discussion afin d'éclaircir certains points et de rendre peut-être le débat plus fructueux par ce moyen.

**Une voix:** Il était boursier de la fondation Rhodes.

**M. Blair:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme tous le savent à la Chambre, le but de l'étude en comité est de renseigner les députés sur les projets de loi. Je ne vois pas pourquoi maintenant, à cette étape avancée, nous devrions compléter l'exposé de mon honorable ami.

**Une voix:** Vous êtes un motionnaire hors pair. Je pensais que vous étiez boursier Rhodes et que vous aviez des connaissances générales.

**M. Saltsman:** C'est l'attitude typique des gens qui parrainent des bills à la Chambre. Ils n'ont pas l'intention de fournir des renseignements ou de justifier leur position. Ils veulent simplement se débarrasser de ces demandes le plus tôt possible, mais nous estimons qu'un examen est nécessaire. Nous avons évidemment examiné ce projet de loi et interrogé les témoins qui ont comparu devant nous. Nous avons obtenu certains renseignements dont nous avions besoin et nous en tenons compte. J'ai dit au parrain du bill que nous aimerions tenir un débat fructueux. Un motionnaire potiche ne nous intéresse pas. S'il avait certaines propositions à formuler qui rehausseraient l'importance du débat, nous sommes des gens raisonnables ici et bien disposés à les entendre. Il pourrait peut-être nous donner une raison valable ou nous présenter des arguments sérieux pour nous faire comprendre pourquoi le rapport du comité devrait être accepté et le projet de loi adopté. Mais il ne semble pas en avoir l'intention pour le moment.

**M. Blair:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet de la solution proposée à la Chambre par mon ami l'honorable député de Waterloo (M. Saltsman); d'après lui, le rapport ne doit pas être approuvé. Qu'il essaye de nous convaincre. Je prétends que ce

serait contraire au Règlement pour lui d'essayer de l'emporter en me posant ainsi qu'à n'importe quel autre député des questions théoriques. Je voudrais savoir s'il a des questions à poser.

**M. Saltsman:** Nous sommes prêts à justifier notre point de vue. En raison de l'érudition considérable du parrain du bill et de l'intérêt évident qu'il manifeste pour sa réussite, j'espérais qu'il serait prêt à participer au débat pour le rendre plus fructueux. Cependant, comme il a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de le faire, et qu'il se contentera d'interrompre les députés qui exposent leurs points de vue, je poursuivrai mon raisonnement.

Un commentaire intéressant sur cette situation a paru sous la rubrique «Rapport Annuel», dans le *Financial Post* du 8 février 1969. Je cite:

> La Corporation d'Hypothèque Huron et Érié, de London (Ont.), prévoit une «légère amélioration pour 1969».

Or, dans la colonne de droite de l'article on lit ce qui suit:

> La Huron a demandé la permission au gouvernement d'augmenter son capital autorisé. A la suite de l'émission de 911,856 actions pour payer les acquisitions faites en 1968, il ne lui reste plus rien en fait d'actions non émises «ce qui n'est pas bon signe pour une compagnie en expansion» ajoute Taylor.

Je crois que M. Taylor est le président de la société. Il apparaît donc que la Corporation d'Hypothèque Huron et Erié, qui a employé ses ressources disponibles pour acheter une autre société, se trouve maintenant à court du capital autorisé nécessaire à son exploitation. On pourrait se demander jusqu'à quel point un tel argument est acceptable. Devons-nous sanctionner l'augmentation du capital autorisé afin que la Corporation Huron et Erié puisse en acheter d'autres. C'est ce qu'on semble dire. La société en est arrivée à cette impasse par suite de la décision qu'elle a prise d'étendre ses cadres plutôt que d'utiliser l'argent à sa disposition à des fins d'hypothèques.

Je ne m'en prends pas à la taille de la société. Si quelqu'un peut nous démontrer que la taille est importante et que le fait de permettre à la Corporation Huron et Erié de s'étendre en achetant d'autres sociétés améliorera notre économie ou rapportera certains avantages aux Canadiens, alors je ne m'y oppose plus. Mais quelle est la vraie situation? La Corporation offre-t-elle des avantages à ceux qui ont recours à ses services parce qu'elle s'est étendue? Je ne le crois pas.

[M. Blair.]

La société abaisse-t-elle ses taux d'intérêt parce qu'elle est plus grande par suite de récentes acquisitions? Je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

Le seul but de ce bill semble d'accroître le pouvoir lucratif et la puissance de cette compagnie dans le monde des affaires. Je ne crois pas que notre véritable rôle soit de lui rendre ce service, surtout si l'on songe que seuls les actionnaires de la compagnie vont en profiter.

• (4.10 p.m.)

La direction de la Great West Life Insurance Company, à Winnipeg, a fait un commentaire qui a paru dans le *Globe and Mail* au sujet de consortiums et d'organisation complexe. Ce commentaire qui a paru dans le *Globe and Mail*...

**M. Blair:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je vois très bien la difficulté à laquelle mon honorable ami fait face en s'opposant à l'augmentation du capital autorisé de la compagnie qui consacre 85 p. 100 de son actif à des hypothèques pour la construction de maisons d'habitation, d'autant plus qu'elle fait affaire dans sa propre circonscription. Il devra peut-être expliquer son attitude à ses électeurs. Je dois dire que...

**M. Saltsman:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Le rappel au Règlement n'est pas fondé.

**M. Blair:** Je n'ai pas eu la chance d'attaquer mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, mais avec votre permission, je vais procéder. Le député a parlé des consortiums de la Great West Life. Ce point est étranger au bill à l'étude.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement. Je rends hommage à votre persistance à maintenir l'ordre pendant le débat, mais le député de Grenville-Carleton (M. Blair) vient, pour la cinquième fois, d'invoquer fallacieusement le Règlement. Je crois que nous devrions essayer de le débusquer, surtout s'il ne veut pas faire de discours officiel.

**M. Saltsman:** Monsieur l'Orateur, je veux remercier le député de Skeena (M. Howard) de son intervention. Si certains rappels au Règlement manquaient de pertinence, toutes les remarques du député de Grenville-Carleton en manquaient aussi, notamment celle où il se demandait comment j'expliquerais l'affaire à la population de Waterloo. A vrai dire, je suis ici pour l'expliquer.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je voudrais que le député restreigne ses observations à la motion dont nous sommes saisis et qu'il a lui-même présentée. Il a proposé la suppression de l'article 1 qui porte sur une hausse de la capitalisation de la société, en vue d'obtenir des capitaux supplémentaires. C'est la seule motion dont la Chambre est saisie.

**M. Saltsman:** Je vous sais gré de votre vigilance et de votre ordre, monsieur l'Orateur, mais en toute déférence, si vous estimez que je ne peux pas faire des remarques au sujet des observations que m'a adressées le député de Grenville-Carleton sur le débat général actuellement en cours, je voudrais poser la question de privilège.

Le député de Grenville-Carleton a lancé une très grave accusation et il convient d'y répondre. Il a le droit de dire ce qu'il veut, que ce soit exact ou non. Toutefois, j'estime que mes commettants seraient très intéressés de connaître la fausseté de sa proposition.

Le député de Grenville-Carleton m'a demandé comment j'expliquerais, ou peut-être comment quelqu'un expliquerait cette décision de refuser à cette grande bienfaitrice l'accès aux fonds publics parce qu'elle place 85 p. 100 de son argent dans des hypothèques sur des maisons. Je suis surpris qu'un homme de son habileté et de sa compétence pose même une telle question, car il sait bien que ce n'est pas la Corporation d'Hypothèque Huron et Erié qui est responsable des économies. C'est la population canadienne qui les fait. Les dépenses de notre société ne sont pas non plus causées par les libéralités d'une certaine compagnie de fiducie car l'argent sera dépensé d'une manière ou d'une autre comme il sera économisé d'une façon ou d'une autre. Ce qui importe c'est de savoir comment il sera dépensé. Voilà le point capital du débat.

Ces fonds seront-ils recueillis par une compagnie de fiducie, qui place son argent dans des domaines qui rapportent le plus de profits sans égard aux conséquences sociales, ou le seront-ils par une agence privée, comme nous le préconisons, laquelle répondrait aux besoins d'environ les trois quarts des Canadiens qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison? Il serait peut-être possible pour ces gens de devenir propriétaires si cette opération s'effectuait ailleurs que dans le secteur privé, car celui-ci impose ses propres conditions. Son but est de faire le plus de profits possibles. C'est le genre de société dans laquelle nous vivons et avec laquelle nous sommes en désaccord.

Rien n'oblige à ce que la situation se perpétue indéfiniment et à ce que la plupart de nos gens ne soient jamais propriétaires parce qu'ils ne gagnent pas assez pour être admissibles à une hypothèque. Le fort de l'argument est donc que je ne ménage pas mes efforts pour le bien de ces gens de la circonscription de Waterloo. Ils viennent me voir souvent pour me dire qu'ils n'ont pas de logement. Les riches n'ont pas de difficultés. Pour quiconque veut construire une maison de $60,000, $70,000 ou $75,000, il n'y a pas de pénurie à Waterloo. Celui qui gagne $5,000, $6,000 ou $4,000, comme c'est souvent le cas, et qui veut se construire une maison ne peut pas le faire parce que le marché n'est pas organisé en fonction de ses besoins.

Ce qui préoccupe notre parti, c'est que des changements soient apportés à la façon d'accumuler et de répartir l'épargne afin que les gens à revenus moyens puissent être en mesure d'acheter des maisons. J'estime que chaque Canadien doit en avoir l'occasion de droit. La Corporation d'Hypothèque Huron et Érié a démontré qu'elle est, de toute évidence, beaucoup plus intéressée à s'étendre et acquérir qu'à toute autre chose. Ce n'était pas des sociétés moribondes qu'elle achetait, mais des entreprises florissantes. Cette corporation s'intéresse davantage à utiliser son propre argent pour son expansion et ses acquisitions qu'à le rendre disponible à des prêts hypothécaires. Je suis sûr que le député de Grenville-Carleton pourrait difficilement réfuter cet argument et je remarque qu'il est bien silencieux.

A la page 991 des procès-verbaux du comité des finances, du commerce et des questions économiques, nous voyons que M. Taylor, président de la société, s'est vu poser la question suivante par M. Portelance, qui s'adressait au président du comité:

> Monsieur le président, la question posée il y a un moment par M. Blair était la suivante: «Quel taux d'intérêt la société en cause demande-t-elle sur les prêts pour les logements ou les maisons à prix modique?» Quelqu'un pourrait-il y répondre?

Une certaine consternation s'est manifestée et nous avons finalement reçu la réponse suivante de M. Taylor:

> Notre taux d'intérêt actuel, monsieur, est, malheureusement, de 9½ p. 100.

Laissez-nous vous dire, monsieur Taylor, que nous trouvons cela malheureux, nous aussi. Puis il ajoutait:

> Je dis «malheureusement», car les taux d'intérêt élevés sont un problème aussi grave pour nous que pour le reste du pays. Nous ne bénéficions que de la différence entre le taux d'intérêt que nous payons sur nos emprunts à vue ou à terme et le taux auquel nous prêtons. A l'heure actuelle, je l'ai dit, nous prêtons à un taux d'intérêt de 9½ p. 100.

Le revers de la médaille, c'est que nous empruntons au taux d'intérêt le plus élevé que nous ayons jamais eu à payer. Nous payons 7¾ p. 100 d'intérêt sur les débentures de cinq ans. Cela nous laisse une marge de 1¾ p. 100 et, étant donné nos frais, il ne nous reste pour ainsi dire aucun bénéfice.

Permettez-moi une digression pour vous faire observer qu'à ce point, quelqu'un pourrait demander: S'ils ne réalisent aucun bénéfice, comment peuvent-ils survivre? On pourrait peut-être répondre que l'important, ce n'est pas le bénéfice, mais le chiffre d'affaires.

M. Taylor a ajouté:

L'un dans l'autre, nous avons actuellement un bénéfice d'environ 25 cents sur une débenture de $100, car nous avons nous-mêmes à payer 7¼, 7½ ou 7¾ p. 100 d'intérêt, selon que le délai d'échéance est d'un an, de deux, de trois, de quatre ou de cinq. La marge est très très étroite ...

Magré cette marge très étroite, si nous lisons le compte rendu des délibérations du 29 janvier...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

**M. Saltsman:** Monsieur l'Orateur, la Chambre m'accorderait-elle encore quelques minutes?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Je regrette, j'ai entendu quelqu'un dire non.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'espérais que le député de Grenville-Carleton (M. Blair) répondrait aux arguments extrêmement solides et réfléchis qu'a exposés mon collègue le député de Waterloo (M. Saltsman). Les arguments semblent le dépasser et ils les trouvent indignes d'une réponse.

• (4.20 p.m.)

**M. Blair:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je me demande si vous pourriez m'épargner ces interruptions.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Le député de Grenville-Carleton (M. Blair) invoque le Règlement.

**M. Blair:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est peut-être aussi une question de privilège. Tous les députés ont sûrement remarqué que le député de Skeena (M. Howard) a bondi dès que le député de Waterloo (M. Saltsman) s'est assis, et je n'ai pas eu le temps de penser à me lever. Mais j'ai hâte d'entendre le député de Skeena qui reprendra peut-être le faible argument invoqué par le député de Waterloo. Je pourrai peut-être y répondre mieux ensuite.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'ignore si je dois parler en ce moment au sujet de la motion ou si je devrais plutôt m'occuper de la question de privilège ou du rappel au Règlement, que sais-je, invoqué par le député de Grenville-Carleton (M. Blair). J'ai remarqué qu'entre le moment où il a invoqué le Règlement et le moment où il s'est rassis, nous avons changé de président. Mais même vous, monsieur l'Orateur, avec votre prescience, votre perspicacité et votre esprit pénétrant, si vous aviez eu à trancher la question, vous auriez sans aucun doute conclu qu'il n'y avait pas matière à un rappel au Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le député de Skeena (M. Howard) n'est jamais en tort, il peut donc continuer son discours.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, une observation de ce genre, même si elle est aimable et généreuse à mon endroit, me fait douter de l'opinion que j'ai de Votre Honneur. Je pense que vous êtes dans l'erreur. La Chambre est saisie du bill concernant la Corporation d'Hypothèque Huron et Érié. J'aimerais dire quelques mots au sujet de cette société; même si on les a déjà dits, il est nécessaire, je pense, de les répéter parce qu'ils portent sur le fond du bill et le grave malentendu qui a surgi au comité ainsi que dans l'esprit de beaucoup de gens qui ont lu les témoignages sur lesquels se fonde le rapport du comité.

La Corporation d'Hypothèque Huron et Érié a, en ce moment, un capital autorisé de 10 millions de dollars, réparti en 5 millions d'actions d'une valeur de deux dollars chacune. Elle cherche à doubler son capital initial et le nombre de ses actions, mais aussi à conserver la valeur au pair des actions et à recueillir, en vendant de nouvelles actions, probablement 10 autres millions de dollars. Sauf erreur, presque toutes les actions autorisées de la compagnie ont été distribuées et sont en circulation.

Comme on l'a signalé au comité, il y a un rapport entre la somme qu'une compagnie d'hypothèques peut prêter et la somme que

renferme son trésor, soit le montant de son capital-actions, plus l'excédent. Je ne sais quel est l'excédent de la compagnie, et je doute fort qu'on ait soulevé la question au comité. Je ne trouve rien à ce sujet. J'ai consulté le relevé financier des compagnies de prêts et de fiducie touchant les entreprises industrielles. Le relevé porte, entre autres, sur la Corporation d'hypthèque Huron et Erié; il en reproduit le bilan consolidé, mais indique seulement les principaux postes. Il m'est difficile de calculer quel serait l'excédent de la compagnie. Il pourrait être mentionné sous une autre rubrique ou pourrait être réparti parmi d'autres comptes ou fonds. J'ignore donc quel est l'excédent. De toute façon, il existe un rapport de 15 à 1 entre le montant des prêts, d'une part, et le capital-actions et l'excédent, de l'autre. Je présume que cela signifie, en employant des chiffres beaucoup moins considérables à titre d'exemple, que par suite de la vente de $100 en actions, elle sera en mesure de prêter jusqu'à $1,500 sur hypothèques.

**M. Blair:** Empruntez.

**M. Howard (Skeena):** Cette société pourrait prêter $1,500, non pas en puisant dans les capitaux dont elle dispose, mais dans les fonds reçus en dépôt ou les fonds empruntés. Le député de Grenville-Carleton hoche la tête. Je ne saurais dire s'il me désapprouve ou s'il désapprouve ses collègues du cabinet avec lesquels il parle. J'ai quelque peine à savoir ce qu'il veut dire.

**M. Blair:** Monsieur l'Orateur, j'hésite à intervenir, mais si mon ami voulait bien examiner de plus près la loi, il constaterait que le rapport de 15 à 1 régit les emprunts que peut faire une société de ce genre. De tels emprunts lui assurent alors des fonds qui lui permettent de consentir des prêts au public.

**M. Howard (Skeena):** J'ai peut-être renversé les choses. La société prêtera probablement de nouveau tout l'argent qu'elle a emprunté. C'est ainsi que fonctionnent cette sorte de sociétés: elles font rouler l'argent. S'il est plus juste de dire, dans le jargon juridique et de la comptabilité, que la société peut emprunter 15 fois plus qu'elle prête, soit. Toutefois, je cherchais à établir que le rapport de 15 à 1 est autorisé par un décret du conseil. Il y a un montant statutaire que la société peut dépasser avec l'autorisation du Conseil du Trésor, du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental. La permission est déjà accordée. Je voudrais citer ici le témoignage que le surintendant des assurances, M. Humphrys, a donné au comité le 21 janvier; il porte sur ce point précis et il étayera peut-être mon argument.

M. Humphrys répondait alors à une question qu'on lui posait:

> Le multiple, dans le cas des sociétés de fiducie, est de 12½ fois le montant global du capital et des excédents, mais il peut être augmenté jusqu'à 15 fois, à condition que le Conseil du Trésor donne son approbation. Dans le cas des sociétés de prêts hypothécaires, la limite fixée par la loi est de quatre fois, mais elle peut aussi être augmentée à 15 fois, à condition que la société en fasse la demande et que le Conseil du Trésor approuve cette demande. Les deux sociétés ...

Il parlait ici du Trust du Canada et de la Corporation d'hypothèque Huron et Érié.

> ... ont un taux de quinze fois le montant, ce qui est le plafond autorisé par la loi.

Sauf erreur, on a demandé que le rapport de 15 à 1 soit porté à 20 à 1, ce que le gouvernement voit d'un bon œil. En l'occurrence, la société se trouvera automatiquement en meilleure posture, en ce qui concerne ses emprunts et ses prêts ultérieurs. Or même avec le rapport de 15 à 1, la société, qui s'attend de recueillir un autre 10 millions de dollars grâce à la vente de titres, pourra augmenter sa capacité d'emprunt et donc sa capacité virtuelle de prêts de 150 millions de dollars.

Si le député de Grenville-Carleton faisait allusion à des sommes de cette importance lorsqu'il a parlé d'apports au domaine des prêts hypothécaires, voilà qui est très intéressant et très encourageant. En portant ce rapport à 20 à 1, chose tout à fait possible, à ce qu'on me dit, on augmenterait encore plus le montant. La compagnie pourrait en conséquence emprunter et prêter ensuite au moins quelques centaines de millions de dollars de plus. Les 150 millions de dollars de plus que, à la lecture rapide de l'exposé présenté par la société, on pourrait croire disponibles pour des prêts hypothécaires, ne le seront pas du tout. C'est ce qu'on a déclaré, comme il est dit dans le compte rendu des délibérations du comité, à la page 1001, en réponse à une question que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a posée à M. Taylor, président du conseil d'administration et de la société.

• (4.30 p.m.)

Comme on peut le lire à la page 1001 du rapport du comité, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, M. Gray, a posé une question au président de la Commission qui préside également la Compagnie (M. Taylor). Voici ces paroles:

Alors, si les bills sont acceptés par le Parlement, vos compagnies disposeront d'une somme supplémentaire de 16 millions de dollars à prêter pour des maisons unifamiliales, n'est-ce pas?

A quoi M. Taylor a répondu:

Oui, monsieur.

Il a ensuite précisé en signalant que la somme totale de 60 millions de dollars qu'ils espéraient pouvoir obtenir ne serait pas consacrée à des logements familiaux uniques parce qu'ils comptaient également consacrer une certaine somme aux unités multiples dans une proportion de 70/30 p. 100. Je crois que nous ferions bien d'approfondir la question de la disponibilité des fonds hypothécaires. Si je puis m'éloigner un instant de mon sujet, j'aimerais raconter brièvement une expérience que j'ai vécue il y a quelques années lorsque je représentais à l'Assemblée provinciale législative la circonscription de Skeena. A cette époque, les habitants de ma communauté de Terrace et des autres communautés de la région s'inquiétaient beaucoup de ne pouvoir se procurer des fonds hypothécaires pour bâtir ou pour acheter une maison. Me trouvant un jour à Vancouver, j'ai rendu visite aux bureaux de trois ou quatre compagnies de fiducie, d'hypothèques et de prêts. J'ai parlé à plusieurs de leurs responsables. Je ne sais si la Compagnie Huron et Érié étaient l'une d'elles, car je ne me souviens pas des noms, mais elles étaient toutes des sociétés importantes solidement établies et bien connues d'un bout à l'autre du Canada.

J'ai demandé aux responsables de toutes ces compagnies dans quelle mesure on pouvait se procurer de l'argent dans des communautés comme Terrace, Prince Rupert et Smithers, qui sont petites, isolées et très éloignées des grandes agglomérations du pays. Les responsables de ces compagnies m'ont fait la même réponse en des termes et sur des tons différents. Ils m'ont dit en substance que les choses ne les intéressaient pas, car ils faisaient de très bonnes affaires à Vancouver. Ils avaient assez des affaires qu'ils traitaient dans cette ville. Ils n'avaient donc pas besoin de s'éloigner pour trouver des emprunteurs.

En d'autres termes, cela ne les intéressait pas. C'est pénible pour ces gens qui vivent à 500 ou à 1,000 milles, bien loin au centre de la province, mais cela ne les intéressait vraiment pas. Je le dis à titre d'indication car les procès-verbaux du comité font état de fonds hypothécaires disponibles dans les régions rurales. Comme on peut le voir aux pages 1004 et 1005, le député de Dauphin (M. Ritchie) a posé aux représentants de la société des questions à ce sujet.

Je ne puis entrer dans le détail de ces questions car elles seraient trop longues à lire, mais en résumé, les réponses de M. Taylor montrent qu'on trouve un peu plus d'argent dans ce qu'il appelle l'Ouest du Canada, de l'argent que l'on prête dans la région de Toronto et dans celle de Montréal pour faire face aux demandes.

Le député de Dauphin lui a posé une question qu'il me semble utile de mentionner; ce sont les réponses données à des questions de ce genre qui nous incitent à nous interroger sur l'opportunité d'adopter immédiatement ce bill. Je suis sûr que le député de Grenville-Carleton (M. Blair) et ceux qui, comme lui, sont consciencieux et raisonnables, ne vont pas répandre dans tout le pays les accusations qu'il a dirigées tout à l'heure contre le député de Waterloo (M. Saltsman), accusations nullement fondées.

Je suis certain que le député ne voudra pas nous accuser indûment de nous opposer à ce que l'on augmente les sommes disponibles en vue de prêts hypothécaires, car nous ne nous y opposons pas. Mais nous nous préoccupons réellement de certaines des réponses données lors des séances du comité et c'est pourquoi nous voulons les mentionner. Le député de Dauphin a posé à M. Taylor la question suivante que j'estime très importante:

Votre compagnie essaie-t-elle d'équilibrer réellement ...

C'est-à-dire, faire un effort délibéré et non point accidentel.

... ses prêts dans les diverses régions? Essayez-vous de reprêter dans la même région ce que vous avez reçu de cette dernière—ou cela est-il impossible?

M. Taylor n'a rien dit au sujet du caractère pratique de cette suggestion. Il a simplement répondu:

Non, je ne peux pas dire que nous ayons agi de cette façon-là.

Il a poursuivi l'historique de la question en disant que la plus grande partie de l'argent avait été prêtée dans la région des plaines de Regina et que ces fonds provenaient du Sud-Ouest de l'Ontario. A propos, au début des années trente, la plupart des saisies ont été faites par les mêmes sociétés, la compagnie de Trust Canada et la corporation d'hypothèque Huron et Érié.

Le député de Dauphin a posé une autre question:

Est-ce que les régions rurales ont tendance à vous fournir plus de fonds en comparaison des prêts qui sont consentis aux régions urbaines? Est-ce là un facteur important?

M. Taylor a répondu:

Je pense que M. Miller pourra répondre.

M. Miller est directeur adjoint du service financier et il représentait la Compagnie de Trust Canada et la Corporation d'Hypothèque Huron et Erié. Il a répondu:

Je dirais que dans les régions rurales on a plus tendance à emprunter qu'à prêter.

Puis, le député de Dauphin a posé cette question-ci:

Pensez-vous que les difficultés des emprunteurs ruraux, de recevoir des fonds de compagnies telles que la vôtre les mettent dans une position désavantageuse en comparaison des emprunteurs des grandes villes qui ont des développements considérables. Est-ce un aspect qui nuit au développement des régions rurales, comparé aux régions urbaines?

A quoi M. Miller a répondu:

Je ne pense pas qu'on puisse généraliser ainsi car «rural» est une question de degrés. Il y a les régions rurales près des villes, il n'y a pas de difficultés pour qu'on leur consente des prêts. Mais si vous allez dans les régions plus éloignées, moins accessibles, il n'y a aucun doute que l'on rencontre plus de difficultés.

Toute mitigée et prudemment énoncée que soit cette réponse, elle confirme la constatation que j'ai faite à Vancouver il y a quelque années à propos des compagnies d'investissement et de prêt: la Corporation d'Hypothèque Huron et Érié ne tient pas du tout à prêter de l'argent dans les régions rurales. Pour elle et ses égales, c'est tant pis pour les campagnards. Leurs dirigeants sont bien trop à l'aise dans leurs bureaux—qui se trouvent si je ne me trompe à Toronto—pour se soucier de recueillir des capitaux dans les régions retirées du pays. Ils préfèrent tout faire en ville, où ils n'ont qu'à traverser la rue ou décrocher le téléphone pour replacer les fonds.

Le fait que dans le passé—non pas seulement depuis la semaine dernière ou le mois dernier—la Corporation d'Hypothèque Huron et Erié ne se soit pas donné de mal pour octroyer des prêts hypothécaires dans les régions rurales, cela me fait réfléchir. Car c'est là la société qui s'enorgueillit de prêter, comme l'a signalé le député de Grenville-Carleton, 88 p. 100 ou 85 p. 100, ou quelque chiffre que ce soit, de son capital sous forme de prêts hypothécaires. Mais il ne s'agit pas de prêts pour les gens des régions rurales, de collectivités comme celles d'où je viens ou comme celles de Terre-Neuve auxquelles le député faisait allusion tantôt.

• (4.40 p.m.)

Il sait, et d'autres qui habitent la campagne le savent, que tous les avantages vont au citadin. Il n'a aucune difficulté à obtenir un prêt sur hypothèque des sociétés de fiducie. Or les ruraux, eux, en ont. Il y a aussi que les renseignements fournis au comité ont donné lieu tout au moins à certains malentendus et qu'on ne semble pas vouloir réduire les taux d'intérêt. Pour ces raisons, j'estime que le bill mérite un examen et une analyse plus approfondis. Je n'ai pas l'ombre d'un doute que nous le débattrons encore à cinq heures. Le député de Grenville-Carleton (M. Blair), parrain de la mesure, est trop délicat pour déformer nos idées auprès des Canadiens. C'est un homme sympathique. N'a-t-il pas été l'avocat d'un mouvement coopératif. Il est affable et sensé. Néanmoins, j'estime qu'il nous faudra continuer l'examen de la présente mesure un autre jour.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de voir un si grand nombre de députés présents au moment où je m'apprête à vous faire part de mes doctes observations sur le bill n° S-7, concernant la Corporation d'Hypothèque Huron et Érié, ou, en anglais, The Huron and Erie Mortgage Corporation. D'après la note explicative, le capital autorisé de la société est présentement limité à un montant d'au plus 10 millions de dollars, réparti en 5 millions d'actions d'une valeur au pair de $2 chacune, qui ont toutes été attribuées et émises comme actions pleinement acquittées et non cotisables. La société désire maintenant augmenter son capital pour émettre d'autres actions.

L'article principal du projet de loi, monsieur l'Orateur, c'est l'article 1, qui dit:

Le capital autorisé de la Corporation est de vingt millions de dollars, réparti en dix milions d'actions d'une valeur au pair de deux dollars chacune.

Tous savent que le rapport du comité a maintenant été publié et comporte, en appendice, un amendement de mon collègue de Waterloo (M. Saltsman) qui tend à supprimer l'article 1 du projet de loi.

Quand j'ai lu le rapport, qui est le produit d'un examen minutieux de la part des membres du comité des finances, du commerce et des questions économiques, j'ai été fort impressionné par la liste des membres d'un des puissants comités de la Chambre. L'un d'eux, le parrain de ce bill, a de vastes connaissances des affaires et des questions juridiques. Il aurait été agent parlementaire pendant quelques années. Il a été boursier de la fondation Rhodes, comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et le député d'York-Sud (M. Lewis). Nous devrions donc accorder une attention et une importance spéciales aux

remarques du député. Le comité compte également le député d'York-Nord (M. Danson), homme d'affaires prospère avant sa venue à la Chambre, et le député d'Etobicoke (M. Gillespie) qui a remplacé l'honorable Robert Winters. On y trouve aussi le député de Waterloo-Sud, notre critique financier. Ces hommes, parmi d'autres, ont pris une part active aux délibérations du comité.

Comme beaucoup de Canadiens, je trouve difficile de faire la distinction entre le Trust Canada et la Corporation d'hypothèque Huron et Érié. Il était très agréable de lire les remarques de M. Taylor, qui est le président de la compagnie, je crois. Je signalerai que, lors de l'étude de ces questions, le président du comité a décidé très judicieusement d'examiner en même temps le bill que nous étudions à l'heure actuelle et le bill nº S-6, concernant la Compagnie de Trust Canada. Cela m'a permis de me familiariser avec les affaires des deux compagnies et de comprendre facilement ce qu'on nous demande. Comme en fait foi la page 988 des *Procès-verbaux* des délibérations du 21 janvier, M. Taylor a déclaré:

> Les deux sociétés n'en sont de fait qu'une seule. Les noms sont différents. Nous avons la même direction, les mêmes cadres, la même politique de base. La première a été fondée en 1864 à London, Ontario, pour prêter de l'argent en provenance de la mère patrie aux colons qui s'installaient dans les régions rurales du sud-ouest de l'Ontario.
>
> A la fin du siècle, en 1899, les demandes étaient nombreuses qui étaient adressées aux sociétés de trust et, comme la Société Huron et Érié ne pouvait se lancer sur ce marché à cause de sa charte, elle a acheté une compagnie de trust, la Compagnie de Trust du Canada, et depuis ce moment-là, ces deux sociétés fonctionnent comme une seule. En fait, la Compagnie du Trust du Canada est une compagnie dont la Société d'Hypothèque Huron et Érié est entièrement propriétaire.

On nous avait donc donné l'occasion de connaître l'histoire de ces sociétés.

Cette demande visait, à ce que je crois comprendre, une augmentation du capital nominal. Une expression comme «capital nominal» laisse une personne comme moi-même, qui a très peu d'expérience du droit commercial, perplexe quant à la signification d'une telle demande. Encore une fois, on nous a donné de l'aide, en la personne de M. Humphrys cette fois. Il semble que la Corporation d'Hypothèque Huron et Érié tente de doubler son capital nominal car celui-ci se relie au pouvoir d'emprunt. A la page 993, M. Humphrys déclare:

> Le multiple dans le cas des sociétés de fiducie, est de 12½ fois le montant global du capital et des excédents, mais il peut être augmenté jusqu'à 15 fois, à condition que le Conseil du Trésor donne son approbation. Dans le cas des sociétés de prêts hypothécaires, la limite fixée par la loi est de 4 fois, mais elle aussi peut être augmentée à 15 fois, à condition que la société en fasse la demande et que le Conseil du Trésor approuve cette demande. Les deux sociétés ont un taux de quinze fois le montant, ce qui est le plafond autorisé par la loi.



Je n'en savais rien aujourd'hui, lorsque certains préopinants ont fait remarquer au sujet d'une hausse de capitalisation que la Huron and Erie et le Canada Trust avaient épuisé leur pouvoir d'emprunt de 15 fois.

**M. Blair:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il s'agit des affaires de grandes sociétés, je crois qu'il est extrêmement dangereux d'affirmer catégoriquement que ces pouvoirs d'emprunt ou, de fait, tout pouvoir, ont été épuisés. Il n'en a jamais été question et je suis chargé de dire que tel n'est pas le cas.

**M. l'Orateur:** Je signale au député qu'il a présenté un argument au lieu d'un rappel au Règlement.

**M. Howard (Skeena):** Il est tout à fait opportun d'en appeler au Règlement.

**M. Gilbert:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je sais gré au député de Grenville-Carleton (M. Blair) de son commentaire là-dessus. Je le répète, je n'ai que peu ou pas d'expérience dans les questions relatives à ces sociétés et je trouve parfois difficile de suivre ce genre de débat. Sauf erreur, le pouvoir d'emprunt est déterminé par le capital autorisé, plus la réserve générale. Donc, compte tenu du capital autorisé et de la réserve générale, vous pouvez prêter quinze fois ce montant. J'ai toujours pensé que la réserve générale n'était pas comprise, mais à ma surprise j'ai appris le contraire. D'après les témoignages entendus, le multiple n'est que de quatre fois en ce qui concerne les compagnies d'hypothèque, mais en ce qui concerne les compagnies de fiducie, il est de 15 fois, sous réserve d'approbation. Cela me met la puce à l'oreille; je crois que nous devrions examiner attentivement les activités de cette compagnie. En comité, ses représentants ont déclaré fièrement que 88 p. 100 de leur argent était investi en hypothèques. Je signale que cet argent consiste en un dépôt collectif d'un grand nombre de déposants, sous forme de comptes d'épargne, certificats de placement garanti et dépôts à vue. Ce chiffre de 88 p. 100 me rappelle le rapport déposé il y a peu de temps par le ministre des Transports, qui indiquait que les institutions financières de prêt fournissaient 42 p. 100 des crédits hypothécaires dont avait besoin le Canada. Cinquante p. 100 de ces 42 p. 100 sont prêtés par des compagnies d'assurances,

3.3 p. 100 par des banques, 9 p. 100 par des fonds de pension et le reste par des sociétés de fiducie. Peut-être une compagnie qui investit 88 p. 100 de son argent dans les hypothèques n'a-t-elle pas un portefeuille bien équilibré. On admettra, je crois, que les politiques d'investissement de la Canada Trust et de la Corporation d'hypothèque Huron et Erié sont très semblables.

• (4.50 p.m.)

**M. Blair:** Le député me permettrait-il de poser une question? Veut-il dire qu'on devrait consacrer moins de fonds au logement au Canada?

**M. Gilbert:** Je sais gré au député de son intervention. Il se soucie autant que moi de la question des fonds hypothécaires et nous sommes tous deux d'avis qu'il faut trouver plus d'argent pour les hypothèques. Le gouvernement a eu recours à la persuasion, mais en vain. En août dernier, le ministre des Transports a invité à Ottawa les représentants de diverses institutions financières pour les persuader de consacrer plus de fonds aux hypothèques. Il a échoué lamentablement. Il a donc dû consacrer 170 millions de dollars de fonds publics en septembre au secteur du logement social et de la construction en général pour maintenir le record de mises en chantier établi par le gouvernement. En fait, le député et moi sommes *ad idem* sur le grave problème des hypothèques.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je vois que le député et le ministre de l'Agriculture (M. Olson) sont tous deux latinistes.

**M. Gilbert:** Merci. Le député de Waterloo (M. Saltsman) a posé à M. Taylor, qui a comparu devant le comité, des questions à propos de l'ordre de priorité quant aux dépenses dans le secteur public et le secteur privé de l'économie. M. Taylor a répondu qu'il s'inquiétait des fonds dépensés par les administrations fédérale, provinciales et municipales, car ces dépenses influent sur le marché des hypothèques. Le député de Waterloo a alors demandé à M. Taylor si le secteur privé ne devrait pas être régi ou restreint dans sa politique d'investissement. M. Taylor a repoussé cette idée, prétextant que si le secteur privé ou la production étaient restreints, la mise en valeur des ressources naturelles du pays en souffrirait. Il a alors laissé entendre que cela aggraverait le chômage au pays et ferait monter l'inflation en spirale encore davantage. Je dois reconnaître que M. Taylor a admis que les pressions inflationnistes au Canada avaient été provoquées par les opérations faites sur le marché monétaire international.

M. Taylor a déclaré au comité que sa société impose un taux de 9½ p. 100 sur les prêts hypothécaires courants qu'elle consent, et que les investisseurs que compte la société retirent 7¾ p. 100 sur leurs investissements. C'est dire qu'entre le taux accordé et le taux exigé il y a une marge d'environ 1¾ p. 100. Donc, si la société estime que 1¾ p. 100 est un rendement acceptable en matière d'hypothèque, peu importe que le taux exigé sur le marché soit 6 p. 100 ou 8 p. 100.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 24 février 1969**

La séance est ouverte à deux heures de l'après-midi.

[*Traduction*]

## AFFAIRES COURANTES

### LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (B) 1968-1969

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire de prévisions budgétaires (B) pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1969. Monsieur l'Orateur donne, à la Chambre, lecture de ce message.

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre est disposé à présenter une motion visant à renvoyer ce budget supplémentaire final au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Mais on m'apprend que nous ne proposerons cette motion que dans le courant de la soirée.

Pendant que j'y suis, j'aimerais déposer des exemplaires, en français et en anglais, des brochures illustrant la forme que revêtiront dorénavant les prévisions budgétaires. Je suppose qu'on les distribuera aux députés comme à l'ordinaire, et j'espère qu'ils leur seront de quelque utilité pour étudier, au sein des différents comités, les prévisions qui les intéressent.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LE PERSONNEL ENGAGÉ PAR CONTRAT AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 629—**M. Orlikow:**

1. *a*) Combien de personnes ont été engagées, par contrat, par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration depuis la création de ce ministère, *b*) quels sont le nom, les titres et les qualités de chaque personne employée en vertu de chaque contrat depuis la création du ministère, *c*) quel a été le traitement quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel de chaque personne engagée par contrat par le ministère, *d*) quelle somme quotidienne le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il versée à ces particuliers liés par contrat (i) quand ils voyageaient (ii) quand ils étaient au bureau central?

2. Combien de personnes sont actuellement engagées, par contrat, par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et à quelle direction ou directions du ministère les a-t-on affectées?

3. Le personnel régulier du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne pourrait-il pas effectuer le travail accompli par ces personnes?

4. Comment embauche-t-on les personnes employées, par contrat, par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration *a*) par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique, *b*) par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

5. Quelles qualités exige-t-on pour ces postes et, dans chaque cas, quels critères déterminent le choix des titulaires?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. *a*) 12; *b*) Voir l'annexe «A»; *c*) Voir l'annexe «A»; *d*) (i) $16,987.12; (ii) aucune.

2. Six. Elles sont toutes affectées au groupe de travail du service de formation et de perfectionnement du personnel.

3. Non.

4. *a*) non; *b*) oui.

5. Il n'y a pas de qualités particulières exigées pour ces postes. Les critères selon lesquels chaque candidat est choisi comprennent les compétences essentielles suivantes: le baccalauréat en éducation, psychologie, travail social ou administration des affaires; au moins cinq années d'expérience dans le domaine de la formation et du perfectionnement du personnel à un niveau supérieur; enfin, l'aptitude à diriger, à communiquer et à entretenir de bonnes relations interpersonnelles.

Annexe «A»

Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Personnes engagées par contrat
depuis la création du ministère—le 1er janvier 1966

Contrats de service en vertu du CT 659318 et du CT 670357
pour 1967-1968

| b) Nom | Titre | c) Salaire Annuel |
|---|---|---|
| Bissonnette, E. | Expert-conseil professionnel | $13,000 |
| Bollen, J. | Spécialiste en formation | 19,000 |
| Brooker, W. M. A. | Expert-conseil en formation | 15,000 |
| Dewis, G. | Expert-conseil professionnel | 14,500 |
| Fletcher, A. | Rédacteur technique senior | 14,000 |
| Freisen, P. A. | Rédacteur technique senior | 13,500 |
| McLean, C. (Mlle) | Expert-conseil professionnel | 12,000 |
| Nault, C. (Mme) | Expert-conseil professionnel | 13,000 |
| Stevens, W. R. | Gérant régional de la formation | 18,000 |
| Thibodeau, G.-H. | Gérant régional de la formation | 18,000 |
| Whitney, R. C. | Gérant régional de la formation | 18,000 |
| Zeitoun, L. | Expert-conseil professionnel | 15,000 |

Note: Montant par jour (applicable aux contrats précités): 1. en voyage, au Canada $25; à l'extérieur du Canada $32. 2. A l'Administration centrale, aucun.

LE RÉFÉRENDUM SUR LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Question nº 756—**M. Matte:**

1. Le gouvernement se propose-t-il de tenir un référendum sur la question constitutionnelle et sinon, pour quelles raisons?

2. Si le gouvernement doit tenir un tel référendum, quand le fera-t-il?

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. A l'heure actuelle, le gouvernement n'a aucunement l'intention de tenir un référendum sur la constitution, et il ne voit de fait aucune raison d'en tenir un.

2. Ne s'applique pas.

L'INFORMATION ET LA CULTURE À LA TÉLÉVISION

Question nº 907—**M. Robinson:**

Le gouvernement fédéral compte-t-il se servir de la télévision pour un programme d'information à l'intention du public canadien afin de la familiariser avec les travaux des différents ministères à lui faire connaître le patrimoine culturel du Canada?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Pas à l'heure actuelle; on a cependant télédiffusé certains films de l'Office national du film traitant ces sujets, et d'autres films semblables sont aussi disponibles.

[L'hon. M. MacEachen.]

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE À TUPPER POINT (N.-É.)

Question nº 1004—**M. Fortin:**

Le gouvernement canadien a-t-il étudié une demande de la *British American Oil* dans le but d'emprunter une certaine somme afin de permettre à sa filiale *Gulf Oil Corporation* de construire une nouvelle raffinerie à Tupper Point en Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, *a*) quelle est cette somme, *b*) à quel taux d'intérêt, *c*) selon quelles ententes de remboursement?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** En vertu d'une entente signée le 17 avril 1968 au nom des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, de la Société de développement du Cap-Breton et de la *British American Oil Company Limited*, une subvention de 4 millions et demi de dollars (2 millions et demi provenant du gouvernement fédéral et 2 millions du gouvernement provincial) a été consentie pour la construction d'un quai de chargement de pétrole et d'installations connexes, au coût estimatif de 8.4 millions de dollars, à l'emplacement de la raffinerie de la *British American Oil Company* (maintenant *Gulf Canada Limited*) en voie de construction à Tupper Point, Nouvelle-Écosse. Le gouvernement fédéral finance également le solde du coût

de construction du quai qui sera loué à la société pour une période de 25 ans à un taux annuel qui en amortira le coût, moins 4.5 millions de dollars, plus les intérêts au taux d'emprunt de l'État. En vertu de l'entente, le titre de propriété du quai sera remis à la Société à la fin de la période de location.

[*Traduction*]

L'ALLOCATION D'AUTOMOBILE DES MINISTRES

Question nº 1307—**M. Coates:**

1. Comme suite à la réponse donnée à la question nº 321, le premier ministre et les ministres du Cabinet qui ont recours aux services de chauffeurs ont-ils l'intention de rendre au Trésor fédéral l'allocation d'automobile de $2,000?

2. Les ministres du Cabinet qui ont recours aux services de chauffeurs doivent-ils faire des versements au Trésor fédéral pour défrayer l'entretien des voitures qu'ils utilisent et, dans l'affirmative, combien chaque ministre du Cabinet a-t-il versé au titre des frais d'entretien?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1 et 2. Aucun ministre ne dispose, pour son usage personnel, d'un véhicule automobile avec chauffeur. Ainsi qu'on l'a dit dans la réponse à la question 321, le Budget des dépenses de 1968-69 prévoit des fonds pour un véhicule automobile avec chauffeur, qui est mis à la disposition du premier ministre au cours de l'exercice de nombre de ses fonctions officielles, bien que le premier ministre préfère souvent conduire sa propre voiture. De plus, ainsi qu'on l'a précisé dans la même réponse, certains ministres utilisent à l'occasion des voitures du ministère ou sont conduits à destination par des employés ministériels, dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

L'ÉMISSION «AIR OF DEATH» DE RADIO-CANADA

Question nº 1048—**M. Knowles (Norfolk-Haldimand):**

1. En ce qui concerne l'émission de Radio-Canada, *Air of Death*, la Société doit-elle étudier le rapport spécial du comité tripartite institué par le gouvernement de l'Ontario pour enquêter sur les affirmations lancées sur les ondes?

2. A-t-on déjà étudié la question de savoir si oui ou non l'émission était équilibrée ou bien projette-t-on de le faire?

3. Les organisateurs de l'émission ont-ils eu des entrevues avec l'agent du service sanitaire de l'endroit ou d'autres docteurs à propos de l'état actuel de santé des patients et, dans l'affirmative, dans quelle proportion s'est-on servi de ces entrevues?

4. *a*) A-t-on déclaré au cours de l'émission que le bétail souffrait de *chute des dents* et que ces centaines de têtes de bétail avaient été ainsi décimées, b) dans quelles fermes a-t-on enregistré cette épidémie?

5. A-t-il été question au cours de l'émission que des personnes souffraient d'empoisonnement dû au fluorure et, dans l'affirmative, sur quelles preuves s'appuie-t-on pour avancer une telle assertion?

6. Projette-t-on de diffuser une autre émission par suite des critiques que soulève *Air of Death*?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** 1. Oui, le rapport fait l'objet d'un examen attentif.

2. Oui, l'émission a fait l'objet d'une étude très poussée au sein de la Société.

3. Les organisateurs ont tenté de se mettre en rapport avec le médecin des services sanitaires, mais celui-ci n'a pu les recevoir. L'équipe a ensuite consulté le docteur W. G. Green, médecin de famille d'un certain nombre des personnes qui ont participé à l'émission. La conversation n'a pas été diffusée à cause de la piètre qualité de la piste sonore. Par contre, les renseignements donnés au cours de la visite ont servi à documenter les rédacteurs du texte de l'émission.

4 *a*) Oui. M. Ted Boorsma, un des éleveurs consultés et qui paraît à l'émission à côté d'une de ses bêtes, fait allusion à des taches sur les dents du bétail et au fait que certaines bêtes perdaient leurs dents. Le texte de l'émission contient deux autres allusions à la chute de dents, fondées sur les déclarations faites par les éleveurs de la région de Port Maitland.

4 b) Les porte-parole du comité local sur la pollution de l'atmosphère ont déclaré aux membres de l'équipe de réalisation de Radio-Canada que des pertes de dents avaient été subies par le bétail de MM. Boorsma, McAlonan et de certains autres éleveurs. Selon le comité, plus de mille têtes de bétail avaient contracté la fluorose et bon nombre de ces animaux en sont morts. Le comité n'a pas précisé dans quelles exploitations le bétail est mort. Cependant, l'on trouve à l'annexe du rapport du comité ontarien d'enquête sur la pollution de l'atmosphère (comité Hall) le nom des éleveurs qui ont reçu au total $102,831.64 de compensation pour dommages causés par la fluorose. On trouve dans le texte dudit rapport, aux pages 118 et 119, que le nombre de têtes de bétail donnant lieu à compensation était de 198 en 1965 et 125 en 1966. Le rapport ne précise pas le nombre de têtes de bétail pour lequel une compensation a été versée en 1967. Quelques mois avant la diffusion de l'émission *Air of Death*, le 22 octobre 1967, le ministre de la Santé de la province d'Ontario déclarait à l'Assemblée législative (le 8 mai 1967): «On estime que 207 têtes de bétail ont contracté la fluorose en 1965. Le décompte pour 1966 n'est pas encore terminé; selon les informations dont nous disposons, tout le bétail ayant contracté la fluorose aurait été abattu. Nous n'avons aucune raison.» (Page 3116, du compte rendu officiel des débats de l'Assemblée législative ontarienne, le 8 mai 1967).

5. Au cours de l'émission on a présenté le docteur George L. Waldbott, M.D., F.A.C.P., F.A.C.A., F.A.A.A., F.A.C.C.P., un allergologue, en ajoutant qu'il avait trouvé que deux éleveurs paraissaient souffrir d'empoisonnement dû au fluorure. Après avoir décrit les symptômes présentés par les deux malades, le docteur a ajouté qu'ils devraient d'abord être hospitalisés de façon à faciliter un examen plus concluant. A la question: «Qu'adviendra-t-il des gens empoisonnés par la fluoruration, si l'on ne fait rien pour eux?» il répond qu'il suffit de soustraire ces gens à leur milieu pour que la maladie se résorbe mais que, s'ils continuent d'habiter dans la même région, leur maladie finira pas s'aggraver.

6. Non. La Société poursuit ses recherches sur l'ensemble de la question.

LA LANGUE DE TRAVAIL AUX RÉUNIONS DU CABINET

Question nº 1249—**M. McIntosh:**

1. Quelle est la langue de travail *a*) aux réunions du cabinet, *b*) aux réunions des comités du cabinet, *c*) au cabinet du premier ministre, *d*) aux bureaux du Conseil privé?

2. La salle du cabinet du Conseil privé est-elle munie d'un équipement d'interprétation simultanée et, dans l'affirmative, cet équipement est-il utilisé à toutes les réunions de façon courante?

3. Si la salle du cabinet n'est pas dotée de cet équipement, quelles dispositions prend-on pour donner aux ministres unilingues la possibilité de participer aux délibérations du cabinet?

4. M. C. J. Mackenzie, secrétaire général des Musées nationaux du Canada, secrétariat d'État, est-il considéré comme parfaitement bilingue par son ministère ou par la Commission de la fonction publique?

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. *a*) et *b*); 2 et 3. Les délibérations qui se déroulent au sein du cabinet et des comités du cabinet ont toujours été tenues pour confidentielles à tous les stades et assujetties au serment de discrétion. Dans l'intérêt du public, il ne convient pas de déroger à cette pratique constitutionnelle bien établie; *c*) et *d*) L'anglais et le français sont les deux langues de travail au cabinet du premier ministre et au bureau du Conseil privé; tout fonctionnaire peut recourir à la langue de son choix.

4. M. Mackenzie, qui n'est pas parfaitement bilingue, améliore sa connaissance du français parlé en assistant aux cours de langues donnés par la Commission de la fonction publique. Selon la Commission, M. Mackenzie est déjà en mesure d'écrire et de comprendre le français suffisamment pour satisfaire aux exigences de ses attributions.

[M. Stanbury.]

LA DETTE DES PROVINCES

Question nº 1273—**M. Matte:**

1. Quelle était la dette de chacune des provinces au moment de la Confédération en 1867?

2. Quelle est la dette actuelle de chacune de ces provinces?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** 1. En 1867, seulement la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la province du Canada (divisée en provinces de l'Ontario et du Québec par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867) se sont réunis pour former une Confédération. A l'exception de Terre-Neuve, les autres provinces n'existaient pas en tant qu'entité politique à cette époque. La part de la dette totale de la province du Canada attribuable à chacune des provinces de l'Ontario et du Québec n'a pas été établie. La dette nette de chacune des trois provinces à la veille de la Confédération, le 30 juin 1867, était de 9 millions, 7.8 millions et 74.4 millions de dollars respectivement pour les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Canada.

2. Les comptes publics provinciaux indiquent la dette de chaque province. Cependant, parce que les comptes des provinces ne sont pas tous tenus sur la même base, ces chiffres ne sont pas facilement comparables d'une province à l'autre. On peut trouver les derniers chiffres disponibles dans la publication du Bureau fédéral de la statistique sur les finances des gouvernements provinciaux. Au 31 mars 1965, la dette totale directe et indirecte, diminuée des caisses d'amortissement, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario, était respectivement d'environ $330,887,000, $365,322,000, $3,145,783,000 et $3,981,994,000.

LA NOMINATION D'AGENTS D'INFORMATION

Question nº 1280—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Combien de personnes a-t-on nommées à la classe d'agent d'information 4 et 5 de la fonction publique depuis le 1er janvier 1968 jusqu'à maintenant?

2. Ces personnes, s'il y en a, ont-elles été recrutées à l'extérieur de la fonction publique ou promues à l'intérieur de celle-ci?

3. Comment s'appellent les personnes nommées, et à quels postes ont-elles été nommées?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Commission de la fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. 14.

2. 6 qui ne faisaient pas partie de la fonction publique. 8 qui faisaient partie de la fonction publique.

| 3. Nommés agents d'information 4 | Ministère |
|---|---|
| * M. Dwight E. Dolan | Affaires indiennes et Nord canadien |
| M. Alan H. Donnelly | Finances |
| M. Darrell Eagles | Affaires indiennes et Nord canadien |
| M. Keith V. D. Gardner | Commerce |
| * M. Denis J. Orchard | Finances |
| * M. Jean-Louis Delorimier | Commerce |
| M. Douglas A. Shenstone | Énergie, Mines et Ressources |
| * M. Benjamin C. Ward | Commission canadienne des transports |
| M. Harry M. Firniss | Revenu national |

| Nommés agents d'information 5 | Ministère |
|---|---|
| * M. Paul Boudreau | Affaires extérieures |
| * M. J. Reeves Haggan | Affaires extérieures |
| M. Ken A. Prittie | Commerce |
| M. Kenneth F. White | Bureau fédéral de la statistique |
| M. Stanley K. Westall | Agence canadienne de développement international |

Recrutés à l'extérieur de la Fonction public.

CUMBERLAND-COLCHESTER-NORD—LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question nº 1289—**M. Coates:**

1. Combien a-t-on fermé de bureaux de poste depuis le 25 juin 1968 dans la circonscription de Cumberland-Colchester-Nord?

2. Où étaient situés les bureaux fermés jusqu'à maintenant?

3. Envisage-t-on de fermer d'autres bureaux de poste au cours de la présente année financière et, dans l'affirmative, où sont situés les bureaux qu'on se propose de fermer?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. Aucun.

2. Sans objet.

3. Par suite du programme de fermeture des petits bureaux de poste à commission, nous avons décidé de fermer les bureaux suivants: Londonderry Station; Upper Economy; Wentworth Centre; Head of Amherst; Old Barns; Thomson Station; Tidnish.

Toutefois, nous ne nous attendons pas à fermer ces bureaux avant le printemps prochain.

Des études sont en cours sur la fermeture d'autres bureaux dans cette circonscription dans le cadre du programme de fermeture mais aucune décision n'a encore été prise visant un bureau en particulier.

LE PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ DU SERVICE PÉNITENTIAIRE

Question nº 1290—**M. Coates:**

1. Le Service pénitentiaire canadien applique-t-il un programme d'austérité en ce qui concerne l'engagement de nouveaux employés?

2. Si un programme d'austérité semblable est en vigueur, influence-t-il défavorablement le fonctionnement des pénitenciers des provinces maritimes?

3. Combien de nouveaux employés ont été engagés dans les provinces au cours de la dernière année financière?

4. Combien de nouveaux employés ont été engagés au cours de chacune des années financières allant de 1963 à 1967 dans les provinces maritimes?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. Oui.

2. Non.

3. 43.

4.

| Année financière | Nombre |
|---|---|
| 1963-1964 | 17 |
| 1964-1965 | 64 |
| 1965-1966 | 93 |
| 1966-1967 | 119 |

SPRINGHILL (N.-É.)—L'INSTITUTION POUR JEUNES DÉLINQUANTS

Question nº 1291—**M. Coates:**

1. Combien y a-t-il d'employés et de détenus à l'institution pour jeunes délinquants de Springhill actuellement?

2. A quelle date cette institution sera-t-elle en état de fonctionner normalement?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. Le 31 janvier 1969, cette institution à sécurité moyenne comptait 192 employés.

Les détenus sont admis graduellement et le seront jusqu'à ce que l'institution soit remplie complètement. Il y a actuellement 126 détenus.

2. Cette institution sera en état de fonctionner normalement vers le 1er juillet 1969.

LES PERTES DE CHÈQUES DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question nº 1295—**M. Godin:**

1. Pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1968, des chèques de sécurité de la vieillesse ont-ils été perdus avant que les destinataires les reçoivent?

2. Dans l'affirmative, pour chacun des mois cités et pour chacune des provinces canadiennes, combien de ces pensionnés ont été payés par des duplicata?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** 1. Oui.

2.

| Province | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | 4 | 5 | 4 |
| Île du Prince-Édouard | 2 | 2 | 7 |
| Nouvelle-Écosse | 6 | 10 | 2 |
| Nouveau-Brunswick | 6 | 14 | 14 |
| Québec | 86 | 142 | 146 |
| Ontario | 99 | 107 | 30 |
| Manitoba | 10 | 9 | 9 |
| Saskatchewan | 8 | 7 | 2 |
| Alberta | 16 | 16 | 13 |
| Colombie-Britannique | 67 | 50 | 31 |
| | 304 | 362 | 258 |

LES FRAIS D'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE CIVILE

Question nº 1303—**M. Mather:**

1. Combien ont coûté, en dollars, au gouvernement fédéral, l'administration et le fonctionnement de la défense civile, en 1967 et en 1968?

2. Combien ont-ils coûté, en dollars, pendant les années 1957-1968?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, la contribution des Forces armées canadiennes au programme de défense civile du Canada ne représente qu'une des nombreuses activités auxquelles participe le personnel militaire. Au cours de toute année financière donnée, le personnel, le matériel, les services et autres ressources qui seraient destinés à ce domaine d'activité, si le besoin s'en faisait sentir, sont affectés à d'autres tâches ou fonctions. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer les montants qui pourraient être attribués expressément à la défense civile.

En ce qui concerne l'Organisation des mesures d'urgence, voici la réponse: (1) $26,125,700; (2) $94,064,337.

[L'hon. M. McIlraith.]

MONTMAGNY (QUÉ.)—L'USINE D'EAU LOURDE

Question nº 1307—**M. Lambert** (Bellechasse):

Est-ce que le gouvernement a fait faire une étude en vue de connaître les possibilités de l'établissement d'une usine d'eau lourde à Montmagny ou dans les environs et, dans l'affirmative, quel a été le résultat de cette étude?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** En ce qui concerne l'Énergie atomique du Canada Limitée, non.

LES TRAVAUX PUBLICS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE CUMBERLAND-COLCHESTER-NORD

Question nº 1314—**M. Coates:**

Quels ouvrages seront entrepris dans la circonscription de Cumberland-Colchester-Nord par la Direction des ports et rivières du ministère des Travaux publics au cours de l'année financière 1969-1970, à quels endroits, et à quel coût estimatif pour le Trésor fédéral?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Diligent River: Barricade; Five Islands: Réparation de quai; Joggins: Réparation de quai; Northport: Réparation de quai; Pugwash: Revêtement en dur, Dragage (drague du Ministère); Wallace: Derricks.

Il n'est pas d'usage de dévoiler le coût estimatif avant de faire l'appel d'offres.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question nº 1328—**L'hon. M. MacLean:**

Au cours des cinq dernières années, combien de bureaux de poste ruraux de l'Île du Prince-Édouard ont été fermés annuellement?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: 1964, aucun; 1965, 3; 1966, 6; 1967, 3; 1968, 8.

LA POLLUTION À LONG HARBOUR (T.-N.)

Question nº 1331—**M. Harding:**

1. Quels résultats a donnés l'enquête qu'a faite le ministère des Pêches sur les poissons morts découverts près de l'usine de l'Electric Reduction Company of Canada Ltd., à Long Harbour, dans la baie de Plaisance?

2. La principale cause qui a fait mourir le poisson serait-elle que l'usine précitée aurait déversé des déchets dans l'eau du port?

3. Si cela est le cas, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il prendre pour mettre fin à cette pollution?

**M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** 1. Il s'est produit un déversement momentané et accidentel au moment de la mise en marche de la nouvelle usine de la société Electric Reduction Company of Canada, déversement provenant de canalisations contenant de l'eau qui pouvait être contaminée par du fluor et du phosphore. Normalement, la sortie des canalisations est fermée en partie. La direction a assuré le ministère que ces déversements ne se produiraient pas en temps normal. Les poissons qui se trouvaient à proximité ont été tués.

2. Il semble en effet y avoir coïncidence entre le moment où les poissons ont été tués et où le déversement s'est produit. Cependant, à l'analyse, la quantité d'éléments toxiques découverte dans les poissons morts ne permet pas d'arriver à une conclusion définitive.

3. On a immédiatement entrepris un programme régulier d'échantillonnage des eaux près de la zone de déversement afin de déceler toute contamination. Les hommes-grenouilles du ministère ont en outre examiné les organismes au fond de l'eau près de la sortie. On n'a pas découvert d'indice de réapparition de pollution excessive.

## LES AMBASSADES ET LES CONSULATS AU CANADA

Question nº 1361—**M. Robinson:**

Combien d'ambassades et de consulats y a-t-il au Canada, quels pays sont représentés et où chaque ambassade ou consulat est-il situé?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Cent pays ont des représentants diplomatiques accrédités au Canada. Soixante-trois de ces représentants résident à Ottawa et 37, qui ont double accréditation, résident à Washington ou à New York. Quatre-vingt de ces missions sont des ambassades et vingt sont des Hauts-commissariats du Commonwealth. Il y a aussi 283 bureaux consulaires et commerciaux dans diverses villes du Canada. Les adresses sont indiquées dans la brochure *Représentants des autres pays au Canada,* publiée par le ministère des Affaires extérieures.

## LE TROP-PAYÉ RELATIF AUX VENTES DE TÉTRACYCLINE

Question nº 1378—**M. McGrath:**

1. La tétracycline produite par les laboratoires pharmaceutiques au Canada fait-elle l'objet d'un contrôle des prix et, dans l'affirmative, le gouvernement fédéral envisage-t-il d'intenter des poursuites pour recouvrer le trop-payé, comme ce fut le cas récemment aux États-Unis où le Trésor a récupéré 120 millions de dollars?

2. Le ministre s'est-il entretenu avec les autorités gouvernementales américaines de la question de la fixation des prix d'autres produits pharmaceutiques?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Le 23 janvier 1968 (hansard non revisé, p. 5844), le ministre de la Consommation et des Corporations d'alors a informé la Chambre que la documentation obtenue par le directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions lors de l'enquête d'ordre général en vertu de l'article 42 de la loi concernant la fabrication, la distribution et la vente de médicaments ne démontrait pas l'existence d'un arrangement entre des compagnies canadiennes en vue de fixer les prix des antibiotiques. Il déclarait également que le directeur était en rapport avec la division contre les cartels du Secrétariat à la Justice des États-Unis afin de déterminer si certaines révélations faites lors de leurs poursuites criminelles en vertu de la législation américaine indiquent qu'une situation analogue pourrait exister à l'égard des opérations canadiennes. Le directeur fait savoir qu'après avoir communiqué avec les autorités américaines il était convaincu qu'il n'y avait aucune raison de croire qu'une infraction avait été commise au Canada. Il faudrait ajouter que les actions en vue de recouvrer le trop-payé aux États-Unis sont des actions civiles en dommages intérêts prises par ceux qui dans le secteur public ou dans le secteur privé achètent directement des fabricants de médicaments.

2. Sauf cette consultation du directeur avec la division s'occupant de faire appliquer les lois contre les cartels aux États-Unis, il n'y eut aucune autre communication.

## TORONTO—L'ENQUÊTE SUR LA COLLUSION DE LA SOCIÉTÉ BELL ET LES COMPAGNIES DE TÉLÉVISION À ANTENNE COLLECTIVE

Question nº 1381—**M. Burton:**

1. Le ministère de la Consommation et des Corporations enquête-t-il actuellement sur le cas de présumée collusion de la compagnie de téléphone Bell et de cinq compagnies de télévision à antenne collective de la région de Toronto?

2. Dans l'affirmative, sur quoi cette enquête porte-t-elle exactement, et qui en est chargé?

3. Le ministère de la Consommation et des Corporations enquête-t-il actuellement sur les affaires de la compagnie de téléphone Bell et de l'une de ses filiales, la Northern Electric?

4. Dans l'affirmative, quel est le sujet précis de cette enquête?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. En réponse aux questions visant à savoir si des enquêtes ont été instituées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, on a toujours eu pour principe de ne pas divulguer si une enquête particulière a été ou est instituée à l'égard d'u groupe particulier de compagnies ou de particuliers, tant qu'un rapport n'a pas été publié.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Oui. Une enquête en cours en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions concerne les rapports entre la compagnie de téléphone Bell du Canada et la compagnie Northern Electric Limitée. La raison motivant la révélation de l'existence de l'enquête et les questions sur lesquelles elle porte principalement sont indiquées dans le rapport annuel du directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi pour l'exercice clos le 31 mars 1968, aux pages 57 et 58.

4. Voir réponse au nº 3.

[*Français*]

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUCE

Question nº 1394—**M. Rodrigue:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un bureau de poste à Saint-Jean-de-Lalande (Bureau Hamel), circonscription de Beauce?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Pas en ce moment.

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE STATUT DE LA FEMME

Question nº 1427—**M. Fortin:**

1. Quand la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme a-t-elle été créée, quels sont les commissaires et quelle somme chaque commissaire a-t-il reçue depuis sa création?

2. Quelle somme la Commission a-t-elle dépensée depuis sa création?

3. Quand la Commission déposera-t-elle son rapport?

[*Traduction*]

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Voici les renseignements qui m'ont été communiqués par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme: 1. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a été créée le 16 février 1967 par décret du conseil.

Voici la liste des personnes nommées à cette Commission et le montant reçu par chacun de ses membres: Mme Florence Bird, Ottawa (Ontario), $36,737.50; M. Donald Gordon, fils, Waterloo (Ontario), $5,550.00, (démissionnaire le 1er novembre 1967); M. Jacques Henripin, Montréal (Québec), $16,425.00; M. John P. Humphrey, Montréal (Québec), $10,875.00 (nommé le 2 février 1968); Mme Lola M. Lange, Claresholm (Alberta), $24,750.00; Mlle Jeanne Lapointe, Québec (Québec), $17,400.00; Mlle Elsie Gregory MacGill, Toronto (Ontario), $22,750.00; Mme Doris Ogilvie, Fredericton (N.-B.), $23,550.00.

2. La somme globale dépensée par cette Commission du premier jour de sa création au 18 février 1969 s'élève à $995,599.

[L'hon. M. Basford.]

3. La Commission s'efforcera de présenter son rapport final d'ici à la fin de l'année.

LA PENSION DE M. JAMES COYNE

Question nº 1437—**M. Coates:**

1. L'ancien Gouverneur de la Banque du Canada, M. James Coyne, touche-t-il actuellement une pension et, dans l'affirmative, quel est le montant de sa pension, et combien le gouvernement lui a-t-il versé, en fait de pension, à ce jour?

2. Des mesures ont-elles été prises en vue d'augmenter la pension de futurs Gouverneurs de la Banque du Canada lorsqu'ils prendront leur retraite?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** 1. Le ministre des Finances a exposé la situation quant à la pension de M. Coyne dans sa réponse du 18 novembre 1963 à la question du député de Cap-Breton-Nord et Victoria (page 4856 du hansard). M. Coyne depuis cette date touche toujours la même pension.

2. Les droits à la pension des futurs gouverneurs de la Banque du Canada dépendront de leurs années de service, de leur traitement à divers moments et de la raison de leur retraite. Le règlement actuel sur les droits à la pension d'un gouverneur qui prend sa retraite pour toute autre raison que l'âge ou l'invalidité a été approuvé par le C.P. 1967-744, publié dans la *Gazette du Canada* du 13 mai 1967 (page 1365). Il prévoit le versement de cotisations supplémentaires au fonds de pension en considération des droits spéciaux relatifs à la retraite pour des raisons autres que l'âge ou l'invalidité. Bien que le libellé de la question ne s'applique pas expressément au gouverneur actuel, ce dernier vient de m'apprendre qu'il a terminé l'an dernier le versement des cotisations supplémentaires susmentionnées et qu'il a informé le Conseil d'administration qu'au terme de ce règlement il ne touchera pas une pension supérieure à celle à laquelle il aurait eu droit au terme de la période durant laquelle il a versé les cotisations supplémentaires. Par conséquent, la modification qui a récemment été apportée au traitement du gouverneur actuel est sans effet sur sa pension.

## QUESTIONS ORALES

### LES POSTES

L'ÉTUDE FAITE PAR LA SOCIÉTÉ KATES PEAT AND MARWICK

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Étant

donné qu'il a annoncé que les Postes deviendraient une société de la Couronne, le ministre peut-il dire si le gouvernement a pris cette décision avant d'avoir reçu les résultats de l'étude faite sur cette question par la société Kates Peat and Marwick de Toronto.

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien annoncé de semblable. Il suffisait de lire les articles parus sur cette question dans le *Montreal Star*, la *Montreal Gazette* ou la *Presse* de Montréal pour en être convaincu. J'ai déclaré que ses études portaient sur la création possible d'une telle société de la Couronne et qu'à l'automne je ferai rapport à mes collègues du cabinet.

## L'IMMIGRATION

### LA DISTINCTION ENTRE LES DÉSERTEURS ET LES RÉFRACTAIRES

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Voudrait-il nous dire s'il existe une différence entre le traitement réservé, à la frontière canado-américaine, aux jeunes Américains réfractaires et celui qu'on applique aux déserteurs et, si oui, quand les fonctionnaires de l'immigration ont-ils reçu des instructions dans ce sens.

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** J'ai déjà expliqué plusieurs fois en quoi consiste la distinction faite à cet égard. Quant à la date exacte à laquelle la politique a été formulée, je m'en informerai. Sans aucun doute, cette nouvelle politique n'a pas été inaugurée depuis que je suis ministre.

**M. Lewis:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le premier ministre aurait dit l'autre jour que rien dans la loi ne permet de faire pareille distinction, pour ce qui est de ce que j'ai lu, et que de nombreux députés ne savent pas à quoi s'en tenir à propos de cette distinction, le ministre pourrait-il expliquer ce qui distingue les deux catégories de gens qui demandent asile?

**M. l'Orateur:** J'ai l'impression que ceci est plus un sujet de débat qu'une question à poser en ce moment.

**M. Lewis:** Je vais la poser autrement, si vous me le permettez, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il déposer la directive permettant de faire la distinction quant à l'accueil à accorder aux demandes d'asile des réfractaires et des déserteurs? Quand il déposera le document, le ministre voudrait-il préciser l'article de la loi sur laquelle se fonde cette distinction?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je vais réfléchir au problème; toutefois, je dois dire à mon honorable ami que ces documents ne sont pas normalement déposés, car ils sont à usage interne. Néanmoins, dans ce cas-ci, je vais voir si l'on peut faire exception.

[*Français*]

## LES EXPOSITIONS

### A PROPOS DE L'EXPLOITATION DE «TERRE DES HOMMES»

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

La radio annonçait ce matin qu'une décision serait prise aujourd'hui au sujet de «Terre des Hommes», à Montréal. Est-ce que le très honorable premier ministre pourrait faire une déclaration à ce sujet?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne sais pas quelle décision sera prise à Montréal, monsieur l'Orateur, mais pour ce qui est du gouvernement fédéral, la question est entre les mains du ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est actuellement dans l'Ouest canadien. Je sais qu'il doit porter son attention à ce problème et je crois qu'il doit rencontrer des autorités de la cité de Montréal demain.

[*Traduction*]

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'EUROPE ET L'OTAN

**M. Robert Muir (Cap Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Canada a-t-il eu des échanges de vues avec le gouvernement français ou le général de Gaulle lui-même, au sujet de changements dans les rapports européens qui éliminerait l'OTAN de l'Europe; si tel est le cas, comment le Canada a-t-il réagi?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur; le gouvernement canadien n'a reçu aucune instance de ce genre de la part du gouvernement français, mais il a été mis au courant des conversations qui ont eu lieu entre l'ambassadeur britannique à Paris et le président.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement du Canada a eu des entretiens soit avec le gouvernement français soit avec le général lui-même au sujet du rôle du Canada au sein de l'OTAN?

**L'hon. M. Sharp:** Autant que je sache, non, monsieur l'Orateur.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

### L'OPPORTUNITÉ D'UN SERVICE FÉDÉRAL PERMANENT DE MÉDIATION

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il l'intention d'instituer un service fédéral permanent de médiation, comme l'a proposé lundi dernier l'Association des dirigeants syndicaux des chemins de fer canadiens?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je l'ai déclaré à plusieurs reprises.

J'en profite pour féliciter le député de son appui au bill C-186.

**L'hon. M. Hees:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis absolument contre le bill C-186, mais je voudrais poser à l'honorable représentant une question supplémentaire. Lorsqu'il a rencontré la CSN, cet organisme a-t-il signalé que l'abandon par le gouvernement du bill C-186 était l'exemple le plus frappant de duplicité politique depuis l'époque de Mackenzie King?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député d'Edmonton-Ouest a la parole.

## LES FINANCES

### LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES—L'ÉTAT DES ENTRETIENS

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il dire à la Chambre où en sont les entretiens avec les autorités provinciales au sujet de la création d'une commission nationale des valeurs mobilières et, s'il est en butte à des difficultés quelconques, quelles sont-elles, puisque le gouvernement a annoncé que cette mesure serait étudiée plus tard au cours de cette session?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, en raison du caractère confidentiel des entretiens, il serait prématuré de divulguer la nature des entretiens et les difficultés qui se posent, s'il en est. J'ai déjà annoncé que je compte présenter à la Chambre une mesure à cet égard, et que le gouvernement ferait alors connaître sa politique.

**L'hon. M. Lambert:** Je ne recherche pas les détails, monsieur l'Orateur, mais étant donné que beaucoup de personnes soutiennent l'idée d'une commission nationale des valeurs, le ministre peut-il indiquer quelles difficultés il a rencontrées et s'il s'agit de questions de détails plutôt que de principes?

**L'hon. M. Basford:** Je ne veux pas faire de commentaires dans un sens ou dans l'autre, monsieur l'Orateur. Comme l'honorable député a indiqué que le projet d'une administration des valeurs bénéficierait d'un large soutien, je pense volontiers que toutes les difficultés seront surmontées grâce à cet appui général.

## LE PÉTROLE

### LA POLITIQUE DU CANADA

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, étant donné que le président Nixon est maintenant chargé de la politique de l'importation du pétrole, à la place du secrétaire de l'Intérieur, quelles mesures le Gouvernement canadien a-t-il prises ou est-il sur le point de prendre en vue de mettre le président au courant de la situation et des besoins du Canada en ce qui concerne nos exportations de pétrole vers les États-Unis?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'occupe de ce problème.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi les derniers mots du premier ministre, et je ne sais pas de qui relève actuellement cette responsabilité. Peut-il nous assurer qu'il abordera la question avec le président quand il le rencontrera?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur; c'est une des questions que je soulèverai quand j'irai à Washington. Le responsable en est le ministre d'État, représentant de la Saskatchewan.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre

peut-il nous assurer que le marché et la production de pétrole au Canada ne seront pas sacrifiés en compensation de changements apportés par le Canada à ses politiques concernant l'OTAN?

**M. l'Orateur:** Cette question supplémentaire me paraît plutôt une déclaration.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, lorsque le premier ministre s'entretiendra avec le président Nixon sur cet important sujet, la politique du pétrole, voudrait-il lui demander pour le Canada le même traitement équitable que celui que le gouvernement conservateur a réussi à obtenir à une autre occasion du gouvernement américain?

## LES AFFAIRES INDIENNES

### L'AJOURNEMENT DE LA CONFÉRENCE SUR LES INDIENS

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministre d'État, peut-être pourrais-je poser ma question à celui qui remplace le ministre aujourd'hui. Voudrait-il nous expliquer pourquoi la conférence fédérale sur les Indiens, qui devait avoir lieu du 6 au 14 mars, a été une fois de plus ajournée?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Le ministère sera interrogé demain, monsieur l'Orateur.

**M. Howard (Skeena):** Ce n'est pas à vous que j'ai posé la question.

**Le très hon. M. Trudeau:** A qui alors?

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### LES RÉPERCUSSIONS DU NOUVEAU PROGRAMME SUR L'ARDA ET LE FODER

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Expansion économique régionale serait-il disposé à faire une déclaration pour apporter des précisions, à l'appel des motions ou à un autre moment, de manière à indiquer si le nouveau programme d'expansion économique régionale du gouvernement portera atteinte de quelque façon à l'exécution des programmes ARDA et FODER dans certaines régions désignées du Canada? On a de plus en plus l'impression qu'il en sera ainsi et c'est ce qui motive ma question.

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute que la nouvelle loi affectera les programmes déjà existants. D'ailleurs, je crois que nous aurons prochainement l'occasion de discuter de tous ces sujets, lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi.

[*Traduction*]

### RÉGION DE L'ATLANTIQUE—L'ÉTABLISSEMENT DE VASTES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'expansion régionale. Le ministre peut-il nous dire si ses fonctionnaires ou lui-même ont engagé des discussions en vue d'inciter, dans l'immédiat, de grandes entreprises à venir s'établir dans la région de l'Atlantique, un peu comme la société Ford qui annonçait récemment qu'elle ouvrirait sous peu, à Windsor, une usine de 50 millions de dollars?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député, il me semble, demande au ministre de faire une déclaration très vaste et très générale qu'il y aurait peut-être lieu de réserver pour l'appel des motions. Peut-être le député veut-il proposer au ministre de faire une déclaration de ce genre au moment propice.

**M. MacDonald:** Permettez-moi de poser la question autrement, monsieur l'Orateur. Étant donné les nombreuses déclarations précises sur le sujet, discute-t-on en ce moment avec les industriels, dans l'espoir d'établir une industrie de grande envergure dans la région Atlantique?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, sûrement pas par mon intermédiaire. Je pourrai m'informer si quelque fonctionnaire du ministère est en contact avec les personnes en cause à ce sujet.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'ABUS DES PRIVILÈGES DIPLOMATIQUES PAR DES CANADIENS

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question dont je lui ai donné préavis. M. Paul Akehurst, à l'émission *Canadian Contemporary News*, a parlé

de dépositions dans une cause civile en Californie qui indiqueraient une possibilité d'abus des privilèges diplomatiques par des Canadiens à l'étranger, notamment à propos de délits concernant les stupéfiants à Mexico. Le ministre songera-t-il à faire une déclaration à la Chambre demain sur cette grave question?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de m'avoir prévenu de sa question. Je me chargerai volontiers d'obtenir les renseignements nécessaires pour offrir une réponse demain ou mercredi, selon la rapidité avec laquelle je pourrai recevoir ces renseignements.

[*Français*]

## LES POSTES

MONTRÉAL (P.Q.)—POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE DES EMPLOYÉS DE «ROD SERVICE LIMITED»

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si ses rencontres de vendredi, à Montréal, ont réussi à prévenir une grève des employés de *Rod Service Limited*?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je ne m'attendais à aucune grève des employés de *Rod Service Limited.*

**M. Comeau:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre nous dirait-il si son ministère a l'intention de faire annuler quelques-uns de ses contrats avec *Rod Service Limited* et, dans l'affirmative, pourrait-il nous dire comment les employés de cette compagnie seront touchés par cette mesure?

**L'hon. M. Kierans:** J'ai déjà annulé deux contrats relatifs aux services mobiles et spéciaux, et nous avons embauché à peu près 27 employés de *Rod Service Limited.*

[*Traduction*]

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (B) 1968-1969

LE CONSEIL DU TRÉSOR—EXPLICATION DU CRÉDIT 5B

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, quand dans la soirée on présentera une motion pour renvoyer le budget supplémentaire des dépenses au comité pertinent, le président du Conseil du Trésor expliquerait-il en détails le crédit 5B où l'on prévoit une somme supplémentaire de 105 millions de dollars pour les dépenses imprévues du Conseil du Trésor? Le ministre fera-t-il alors une déclaration?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, il serait préférable, je crois, de poser cette question très détaillée au comité qui siège demain matin. Je m'attends à ce qu'elle me soit posée et je serai prêt à y répondre.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement va-t-il instituer un programme de travaux d'été à l'intention des étudiants des universités et des élèves des écoles secondaires qui chercheront des emplois à plein temps ou non, d'ici quelques mois?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le ministère étudie actuellement la question des emplois d'été pour les étudiants.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme nous sommes au temps de l'année où les étudiants d'université songent aux emplois d'été, le ministre voudrait-il sous peu profiter de l'occasion de l'appel des avis de motions pour faire une déclaration sur les projets qu'élabore son ministère concernant les emplois d'été pour étudiants; voudrait-il aussi nous faire connaître comment les intéressés pourront profiter des offres d'emploi dans le cadre de ces projets.

**L'hon. M. MacEachen:** J'examinerai volontiers cette suggestion, monsieur l'Orateur.

## LA CONSOMMATION

LA QUALITÉ ET LE COÛT DES RÉPARATIONS D'AUTOMOBILE

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations? Le ministre songe-t-il, à l'exemple des États-Unis, à demander à un organisme gouvernemental de faire une enquête sur les prix élevés et la mauvaise qualité des travaux de réparation des voitures à travers le pays?

**L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Non, monsieur l'Orateur, pas pour le moment. J'ai déjà dit que mes fonctionnaires suivent de près les enquêtes que la *Federal Trade Commission* fait à Washington et les procédures antitrust qui se déroulent en Californie afin de déterminer si des mesures de ce genre s'imposeraient au Canada.

## L'AGRICULTURE

### LA PLANIFICATION DU PROGRAMME AGRICOLE

**M. George Muir (Lisgar):** Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre songe-t-il à rencontrer les ministres provinciaux de l'Agriculture avant les semences du printemps pour élaborer avec ses homologues provinciaux les modalités d'un programme agricole convenable pour cette année?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Il se fera beaucoup plus que cela avant les semences du printemps. Un congrès agricole sera convoqué à Ottawa pour le 24 mars et, outre plusieurs des ministres provinciaux de l'Agriculture, les dirigeants de tous les secteurs de l'industrie seront présents pour tenter de trouver des solutions acceptables à plusieurs des problèmes.

## LES MACHINES AGRICOLES

### LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. D'après le communiqué présenté aujourd'hui par le cabinet du ministre, le rapport de la Commission royale d'enquête sur le prix des machines agricoles ne paraîtra pas avant la fin de 1969. Le ministre a-t-il songé à demander aux commissaires de terminer si possible le rapport durant l'été, afin que nous puissions en mettre en œuvre les recommandations avant 1971.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Il est assez difficile, et le député le sait, de demander aux commissions royales de présenter leur rapport plus tôt que ne le leur dicte la prudence, vu les recherches qu'il leur faut faire pour trouver la réponse voulue aux questions dont elles sont saisies. J'ai déjà dit à la Chambre que le Dr Barber nous présenterait un rapport provisoire qui pourra servir de base à une discussion du problème lors du congrès de l'agriculture du mois prochain.

## LES CÉRÉALES

### L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LE SÉCHAGE

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. Comme il reste peu de temps pour sécher le grain humide qui se trouve encore dans les fermes des Prairies, le ministre dirait-il à la Chambre où en est le séchage local du grain, à la ferme, dans l'Ouest?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a annoncé vendredi, je crois, la Commission canadienne du blé nous soumettra un rapport indiquant, dans l'ensemble, le volume approximatif de grain gourd ou humide qui reste dans les fermes. Ce ne sera qu'une estimation. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec le député d'après qui il reste peu de temps pour le séchage. Tout dépendra des conditions atmosphériques.

**M. Gleave:** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il non seulement nous transmettre les renseignement de la Commission canadienne du blé sur les quantités de grain à sécher, mais encore nous dire combien de séchoirs ont été installés dans les fermes et leur capacité approximative?

**L'hon. M. Olson:** Oui, monsieur l'Orateur.

## LES STUPÉFIANTS

### L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE CRIME

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Je voudrais poser une question au solliciteur général. Étant donné que les stupéfiants se répandent de plus en plus, paraît-il, non seulement la marijuana et le LSD, mais aussi l'héroïne et le haschisch, le gouvernement songe-t-il maintenant à établir une commission royale d'enquête sur le crime international, comme l'ont demandé plusieurs procureurs généraux des provinces?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Je ne saurais accepter les prémisses sur lesquelles se fonde cette question. Il n'est pas exact que plusieurs procureurs généraux aient formulé de demande en ce sens.

**M. Paproski:** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sait-il que d'après le *Sunday Supplement* diffusé par Radio-Canada hier, on pourrait se procurer de la marijuana n'importe quand à Edmonton, et examinera-t-il la situation?

## L'IMMIGRATION

L'AUGMENTATION DE L'IMMIGRATION EN PROVENANCE DE PAYS FRANCOPHONES

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné l'engagement du Canada envers le nouvel organisme de la francophonie le ministre peut-il dire si le gouvernement se propose d'accroître l'immigration de pays francophones au Canada, en vue de leur venir en aide.

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Je ne pense pas avoir très bien saisi la question du député.

**Une voix:** Vouliez-vous l'entendre?

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Le ministre voudra peut-être la tenir pour préavis, la lire dans le hansard et répondre à sa convenance.

## LA CONFÉDÉRATION

L'APPUI DE LA FRANCE AU SÉPARATISME

**M. Norman A. Cafik (Ontario):** J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement canadien songe-t-il à prendre des mesures au sujet d'une déclaration qu'aurait faite le ministre français des Affaires étrangères, selon laquelle la France appuierait les tentatives du Québec pour se séparer du Canada si cette province le lui demandait.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Je ne sache pas que le ministre des Affaires étrangères de France ait fait pareille déclaration.

**M. Baldwin:** N'êtes-vous pas sur sa liste d'envoi?

## L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—L'AUGMENTATION DES SECOURS

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la déclaration de samedi du président Nixon, selon laquelle les États-Unis comptent accélérer l'envoi de secours au Nigéria et au Biafra sans se laisser entraîner politiquement dans le conflit, et de la nomination du professeur Clarence Ferguson de l'Université Rutgers pour ouvrir des pourparlers avec les parties belligérantes. Eu égard à cette modification importante de la politique étrangère des États-Unis en matière d'opérations de secours, le gouvernement songe-t-il à repenser sa propre politique de secours pour la rendre plus efficace?

[M. Paproski.]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Nous ne cessons d'étudier le moyen de rendre nos secours plus efficaces mais, je le répète, le meilleur moyen serait encore d'obtenir l'autorisation du colonel Ojukwu d'atterrir de jour au Biafra.

**M. MacDonald:** Après cette importante déclaration du président, le premier ministre voudrait-il veiller à ce que ce sujet soit soulevé à la conférence qu'il doit avoir à la fin de mars avec le président des États-Unis et entre-temps, voudrait-il se renseigner plus à fond sur la portée des engagements américains en l'occurrence?

**M. David Lewis (York-Sud):** Puis-je demander au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le refus du colonel Ojukwu fait suite aux conditions imposées par le gouvernement militaire fédéral du Nigéria qui n'autorise l'atterrissage d'aucun avion à l'aéroport d'Uli, sauf des avions de secours? Si oui, le gouvernement canadien appuie-t-il l'attitude nigériane?

**Le très hon. M. Trudeau:** Ce n'est pas là l'attitude nigériane exposée au professeur Head de mon bureau par le général Gowon lui-même en octobre dernier. D'après les conditions énoncées, les vols de jour doivent servir uniquement à des fins de secours et non pour le transport d'armes. C'est la seule condition exigée par le général Gowon et elle nous a semblé raisonnable.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—LES BOMBARDEMENTS DIURNES DES CIVILS ET DES AVANT-POSTES DE LA CROIX-ROUGE

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Le Canada a-t-il protesté auprès du Nigeria contre les bombardements diurnes dirigés contre les civils et les avant-postes de la Croix-Rouge dans les agglomérations du Biafra? Le premier ministre a-t-il exprimé l'horreur que ressentent les Canadiens à l'endroit d'une pareille brutalité?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Nous n'avons adressé aucune protestation précise. La guerre est une chose horrible qui dure toujours trop longtemps. Par conséquent, le plus tôt nous conviendrons d'une base de négociation, le mieux ce sera. Une telle base n'existe pas en ce moment. Tout en déplorant les faits de guerre, nous ne pouvons les arrêter tant que la guerre se poursuit.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Le ministre condamnera-t-il les Nigérians d'avoir agi ainsi et protestera-t-il auprès d'eux, puisque nous ne l'avons pas encore fait?

**L'hon. M. Sharp:** Dans toutes les guerres, les atrocités se commettent de part et d'autre, monsieur l'Orateur.

## LES POSTES

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LA LIVRAISON PLUS RAPIDE DU COURRIER

**M. Melvin McQuaid (Cardigan):** Ma question s'adresse au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Quelles mesures son ministère se propose-t-il de prendre pour hâter l'acheminement du courrier du centre du pays vers l'Île du Prince-Édouard? Nous pourrions tout aussi bien vivre en Sibérie, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Bravo!

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** J'ai une question à poser au ministre des Forêts et du Développement rural, monsieur l'Orateur. Est-il toujours le bienvenu dans les bureaux de son ancien syndicat, la C.S.N., depuis que son gouvernement a rejeté sans cérémonie son bill C-186, après qu'il eut servi à ses fins durant la campagne électorale?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ÎLE DE VANCOUVER—LES RETARDS DANS LES PRESTATIONS

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je demander au ministre du Travail s'il a reçu des griefs en ce qui concerne les longs retards de quatre ou cinq semaines dans les prestations d'assurance-chômage dans l'île de Vancouver, surtout pour les bûcherons en chômage depuis le début de décembre et, en l'occurrence, si son ministère a pris des mesures pour rectifier la situation?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune plainte de ce genre directement en ma qualité de ministre du Travail. Si le député connaît des cas particuliers, naturellement j'aimerais à les régler personnellement, étant donné le plaisir que j'éprouve à retrouver le député à son siège. Je puis l'assurer que tous les problèmes de ce genre sont étudiés immédiatement et je doute que son allégation soit fondée.

## L'AGITATION ÉTUDIANTE

LES ACTES DE VIOLENCE INSPIRÉS PAR DES GROUPES POLITIQUES ÉTRANGERS

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser cette question au premier ministre. D'abord, je voudrais le féliciter de sa déclaration bien nette à la jeunesse estudiantine délinquante, puis, je voudrais lui demander si le gouvernement fédéral prend les mesures qui s'imposent pour s'attaquer aux causes de ces déchaînements de violence qui éclatent d'un bout à l'autre du Canada et qui seraient inspirés, dit-on, par divers groupes marxistes ou communistes?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Le solliciteur général a déjà déclaré à la Chambre que son ministère et la Gendarmerie royale du Canada ont offert leur coopération aux forces policières locales et provinciales.

**M. Paproski:** Le premier ministre n'a-t-il pas le sentiment qu'il faudrait plus qu'une déclaration de sa part à une réunion de partisans libéraux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LES MACHINES AGRICOLES

LES ACHATS À PRIX RÉDUITS AU ROYAUME-UNI

**M. H. W. Danforth (Kent-Essex):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question qui découle d'une réponse qu'il a donnée il y a quelques semaines. Il avait dit qu'il pourrait s'écouler des mois avant que la Commission Barber soit en mesure de présenter un rapport au gouvernement. Dans les circonstances, le ministère de l'Agriculture pourrait-il enquêter directement et sans tarder sur la rumeur selon laquelle les agriculteurs canadiens pourraient obtenir des machines agricoles britanniques à des prix bien inférieurs à ceux qui ont cours au Canada.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Nous y avons songé, mais M. Barber a signalé qu'il enquête précisément sur ce sujet, à l'heure actuelle, et plutôt que d'amorcer une autre enquête, je devrais peut-être lui demander un rapport provisoire sur ce point.

**M. Danforth:** Le ministre croit-il que le rapport provisoire sera présenté avant qu'on doive acheter des machines pour l'ensemencement de cette année?

**L'hon. M. Olson:** Je ne suis pas certain qu'on puisse soumettre un rapport provisoire

à si bref délai. Comme certains cultivateurs, je suppose, songent à commander dès maintenant les machines dont ils auront besoin au printemps, ils ne pourraient absolument pas attendre le rapport. Je vais communiquer avec M. Barber afin de savoir s'il pourrait présenter un rapport sur les enquêtes effectuées jusqu'à maintenant.

## LE SÉNAT

### VACANCE D'UN SIÈGE DU MANITOBA

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme un siège du Manitoba est vacant en ce moment au Sénat...

**Une voix:** Qu'en diriez-vous?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** ...le premier ministre voudrait-il préciser qu'on ne comblera pas cette vacance, afin que nous puissions entreprendre l'abolition du Sénat en ne nommant plus d'autres sénateurs?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Plus tard*]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle du député de Winnipeg-Nord-Centre, et je l'adresse au premier ministre. Lorsqu'il envisagera de combler les sièges du Manitoba vacants au Sénat, consultera-t-il le gouvernement provincial, qui est manifestement bien vu et proche de la population?

**Des voix:** Oh, oh!

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LA TRANSMISSION PAR TÉLÉVISION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE ET DES COMITÉS

**M. David MacDonald (Egmont):** Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. L'Assemblée législative de l'Ontario a maintenant décidé de téléviser ses délibérations. Le premier ministre pourrait-il informer la Chambre de ce qui se fait ici en vue d'un examen sérieux de l'à-propos de la télévision des délibérations de la Chambre et des comités?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a déjà posé la même question. Il demande au premier ministre de faire une déclaration et, même s'il y avait du nouveau, ce n'est pas le moment d'une déclaration de ce genre.

[L'hon. M. Olson.]

**M. MacDonald (Egmont):** Je m'excuse, votre honneur, mais, mercredi, j'ai demandé si la question serait soumise au comité de la procédure. Aujourd'hui, je demande au premier ministre s'il ne serait pas possible d'aborder autrement l'examen de cette question qui, de l'avis de bon nombre de députés, est fort importante.

Je pourrais peut-être poser une question précise au premier ministre en lui demandant s'il consentirait à autoriser sous peu un débat d'une journée afin de voir dans quelle mesure la Chambre approuve cette suggestion.

[*Français*]

## L'AGRICULTURE

### DEMANDE D'UN DOCUMENT PRÉPARÉ POUR LA GOUVERNE DES DÉLÉGUÉS

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Dans un communiqué remis aux députés relativement au congrès qui aura lieu au mois de mars, on parle d'un document qui a été préparé spécialement pour cette occasion. Pourrais-je demander à l'honorable ministre si une copie de ce document sera remise avant la tenue de ce congrès aux membres du comité permanent de l'agriculture afin qu'ils en étudient la teneur?

[*Traduction*]

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Oui, monsieur l'Orateur, je vérifierai aujourd'hui. J'avais l'impression que les membres du comité permanent de l'agriculture avaient déjà reçu des exemplaires de trois des documents qui sont prêts à être distribués.

**M. David MacDonald (Egmont):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance de ces documents pour les membres du comité et pour tous les députés, le ministre voudrait-il s'occuper de les leur faire distribuer?

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, je m'en occuperai.

## AIR CANADA

### LA MUTATION DES EMPLOYÉS DE WINNIPEG

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Peut-il nous dire s'il pourra aller à Winnipeg rencontrer les employés d'Air Canada et du National-Canadien, comme il l'a promis, il y a quelque temps?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, bien des régions du pays m'ont invité à aller leur rendre visite. Winnipeg vient en tout premier lieu, mais je ne pourrai pas m'y rendre avant plusieurs semaines.

**M. Schreyer:** Une question complémentaire au ministre du Travail. Ma question portait sur la mutation des employés d'Air Canada du National-Canadien à Winnipeg.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Churchill.

**M. Schreyer:** Puis-je demander au ministre s'il a l'intention...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député ne fait que répéter sa première question. Voilà pourquoi la présidence a accordé la parole au député de Churchill.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LE TRAITÉ CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe à renégocier la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs afin que le gouvernement puisse respecter cet aspect des droits reconnus aux Indiens par traité?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, cela fait partie de la question des Indiens prise dans son ensemble, question qu'étudie en ce moment le ministre compétent.

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### LA RÉGION ATLANTIQUE—L'ESQUISSE DES ACCORDS

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'expansion économique régionale. Peut-il dire à la Chambre quels accords ont été conclus, ou le seront à l'avenir, entre son ministère et les diverses provinces de l'Atlantique afin de dissiper un peu la confusion—qui n'est sûrement pas voulue—qui entoure la situation à l'heure actuelle?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré, assez clairement je crois, qu'il n'y avait qu'une convention à signer avec l'Île du Prince-Édouard, qu'il n'existait aucun projet d'entente avec aucune autre province à ce moment-ci et qu'il n'y en aurait probablement pas avant que ne soit adopté le projet de loi concernant l'organisation du gouvernement.

[*Traduction*]

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. D'autres députés et moi-même avons depuis quelques semaines posé des questions au ministre. Une certaine confusion règne au sujet des provinces de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard. Ainsi, le 19 février...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait présenter sa question de privilège à la présidence afin que celle-ci puisse rendre une décision. Il pourrait aussi lui dire s'il compte proposer une motion à la suite de sa question de privilège. Je suis disposé à l'entendre à condition qu'il y ait vraiment matière à poser la question de privilège et que cette dernière me soit exposée clairement.

**M. Lundrigan:** Je signale à Votre Honneur qu'à la page 5715 du hansard on donne les questions posées au ministre au sujet du programme du FODER qui est en voie de négociation avec Terre-Neuve. Le ministre a répondu disant qu'aucun accord n'avait été signé. J'ai alors demandé si un accord semblable serait ratifié avec Terre-Neuve, ce à quoi on a répondu qu'il y aurait accord dans un délai d'une semaine. En relisant le hansard le lendemain, j'ai constaté qu'aucune mention n'était faite du délai d'une semaine; la modification était peut-être attribuable à la traduction. En outre, aux questions qu'on lui posait le lendemain, le ministre a dit qu'il ne parlait pas de Terre-Neuve mais plutôt de l'Île du Prince-Édouard.

Le ministre pourrait-il donc profiter de l'occasion pour dire à la Chambre exactement ce qu'on projette ou ce qu'on est en train de négocier, pour éclaircir toute l'affaire? Je demande à Votre Honneur d'être indulgent afin que le ministre puisse se renseigner car il ne semble pas savoir de quoi il parle.

**M. l'Orateur:** Je décide que la question de privilège n'est pas fondée. Le député a demandé si le ministre ferait une déclaration. C'est une question parfaitement légitime mais il me semble que le ministre y a déjà répondu.

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'aimerais dire un mot au sujet de la question de privilège.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** Il vaudrait mieux ne pas entamer un débat sur la question de privilège. Il est évident qu'il y a eu un malentendu à ce sujet. Aux yeux de la présidence, la chose est parfaitement claire; c'est pourquoi j'ai décidé que la question de privilège n'était pas fondée. Le député d'Athabasca.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai donné la parole au député d'Athabasca. Je reviendrai plus tard sur la demande de l'honorable représentant.

[*Plus tard*]

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si, après avoir indiqué à la Chambre où en est l'accord avec l'Île du Prince-Édouard, qui se fait attendre, il voudrait bien mentionner dès demain l'état présent des négociations avec les autres provinces atlantiques au sujet des accords futurs entre ces provinces et son ministère.

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, j'ai moi-même expliqué ce point au moins trois fois à l'honorable député de Gander-Twillingate, et je pense qu'il n'a qu'à lire le hansard pour comprendre ce qui se passe.

[*Traduction*]

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, puis-je formuler ma question différemment?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## L'AGITATION ÉTUDIANTE

### LES FORCES POLITIQUES ÉTRANGÈRES ET LE VANDALISME

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, ma question...

**Des voix:** Bravo!

**M. Yewchuk:** Je remercie les députés de leur courtoisie à mon égard.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Yewchuk:** En manière d'explication, monsieur l'Orateur, après mûre réflexion et compte tenu de ce qui s'est passé le 25 juin dernier, j'ai décidé de m'en remettre à une méthode éprouvée pour augmenter le nombre de conservateurs au pays.

[M. l'Orateur.]

Ma question, à l'adresse du premier ministre, s'inspire de celle du député d'Edmonton-Centre. En réponse à mon interpellation du 18 février, le premier ministre a déclaré que des comités ministériels étudiaient la question du malaise chez les étudiants. Le premier ministre serait-il disposé à nous faire part de la composition de ces comités et de leur mandat?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit d'usage de révéler la composition des comités du cabinet, mais je n'ai aucune objection à dire mon sentiment sur cette question.

Elle fait l'objet de l'examen du solliciteur général, du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et du ministre de la Justice. Nous avons, de temps en temps, l'occasion de discuter du problème sous une forme ou une autre lors de nos comités de cabinet. On n'a pas désigné de comité de cabinet spécial à cette intention.

**M. Yewchuk:** Une question supplémentaire. Prévoit-on, en temps utile une déclaration à l'appel des motions au sujet des résultats de ces enquêtes?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général y songe peut-être. L'usage veut qu'on ne présente aucun rapport tant que l'enquête est en cours. Lorsque celle-ci sera terminée, il peut décider ou d'agir ou de faire une déclaration à la Chambre.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

MESURE CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LES ATTRIBUTIONS DU BIBLIOTHÉCAIRE, ETC.

**L'hon. Donald S. Macdonald (pour le secrétaire d'État)** propose la 2e lecture et le renvoi du bill n° C-171, concernant la Bibliothèque nationale au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

• (2.50 p.m.)

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*) Je pose la question de privilège, car les applaudissements, appréciés pourtant, ne s'inspirent pas du même motif que ceux que le député d'Athabaska (M. Yewchuk) a reçus tantôt.

La période de gestation de la Bibliothèque nationale, de la conception à la réalisation, a duré même plus longtemps que celle du régime d'assurance frais médicaux. Dès 1883, sir John A. Macdonald envisageait de créer une Bibliothèque nationale, mais ce n'est que le 1er janvier 1953, soit 70 ans après, qu'elle a vu le jour. Elle est donc, à 16 ans, la plus jeune de nos institutions nationales, mais elle est déjà une des plus importantes. A une époque où les connaissances se multiplient à un rythme vertigineux, un dépôt national de renseignements et d'écrits prend de plus en plus d'importance.

Nous devons nous assurer que le libellé du projet de loi concernant une institution aussi vitale que celle-ci ne restreigne en rien sa capacité de répondre aux besoins actuels et futurs. Depuis la première ébauche de la loi concernant la Bibliothèque nationale, il y a 17 ans, le rôle et les fonctions des bibliothèques ont beaucoup changé et continueront d'évoluer rapidement dans les années à venir.

L'ère de l'électronique offre aux bibliothèques l'occasion de devenir des centres complets d'information. Comme clé de voûte de notre réseau national de bibliothèques, la Bibliothèque nationale doit servir de centre nerveux d'un régime d'information hautement automatisé, mis à la disposition des Canadiens et de nos institutions. L'objet de ce bill est de mettre à jour la charte de la Bibliothèque nationale afin d'aider les Canadiens à faire face au phénomène explosif des recherches et des publications dans le monde actuel. Il témoigne des changements des dix-sept dernières années dans le milieu des bibliothèques et permet à la Bibliothèque nationale d'assumer le rôle dynamique exigé d'elle aujourd'hui. L'objet du bill est aussi d'éviter le double emploi coûteux, alors que les bibliothèques connaissent un développement explosif, tout en assurant le meilleur service possible avec les ressources humaines et matérielles disponibles. L'automation s'introduit dans les bibliothèques. Il faudra que les banques de données distribuent des renseignements bibliographiques à toutes les bibliothèques grâce à un réseau de communications les reliant toutes. Un tel projet s'impose, mais il est coûteux. Nous devons le réaliser avec la coordination requise, si nous voulons que notre placement s'avère le plus avantageux possible.

On demande maintenant à la Bibliothèque nationale d'aider à la planification et à la coordination des collections dans les bibliothèques de recherche et des systèmes électroniques de recouvrement des informations. Deux facteurs rendent cette planification particulièrement urgente. Tout d'abord, les bibliothèques universitaires disposent maintenant de fonds considérables pour l'achat de livres, et l'on reconnaît généralement le besoin de coordonner les programmes d'achat afin d'éviter tout double emploi inutile. En deuxième lieu, l'introduction de techniques électroniques d'entreposage, de traitement et de transmission de renseignements bibliographiques a considérablement modifié les méthodes et les techniques adoptées dans les bibliothèques. Il est devenu impérieux d'assurer la concordance des systèmes dans les principales bibliothèques canadiennes. La Bibliothèque nationale du Canada doit se trouver au centre même de notre réseau national de bibliothèques; elle représente l'instrument logique pour coordonner nos efforts avec ceux d'autres pays.

Tout autant que les autres, les bibliothèques du gouvernement peuvent tirer avantage de la coordination. Leurs ressources collectives peuvent servir non seulement au gouvernement mais à tout le pays. Il faudrait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration assurer une meilleure coordination des collections de livres et l'établissement de services communs utilisant des techniques électroniques. C'est à la Bibliothèque nationale qu'il incombre de prendre l'initiative d'améliorer le réseau de bibliothèques du gouvernement aussi bien que celui des autres bibliothèques de recherche du Canada.

Le présent projet loi vise à permettre à la Bibliothèque nationale de mieux remplir son rôle à la fois sur les plans national et international. Les articles 7, 8 et 9 sont les articles importants à cet égard. Le paragraphe (2) de l'article 7 porte que:

(2) Sous réserve des instructions du gouverneur en conseil, le directeur général de la Bibliothèque nationale peut coordonner les services de Bibliothèque des ministères, départements, directions ou organismes du gouvernement du Canada, notamment

a) l'acquisition et le catalogage des livres;

b) la fourniture de conseils techniques, de surveillants et de personnel; et

c) la fourniture de services modernes de conservation et de recouvrement des informations, notamment les services de photocopie et de microfilmage ainsi que les services électroniques et autres services automatisés de traitement des informations et les services de communication des informations par fac-similé ou autrement.

L'article 8 prévoit que le directeur général de la Bibliothèque nationale peut conclure à ce sujet des accords avec les bibliothèques du Canada ou de l'étranger.

Afin d'aider le directeur général de la Bibliothèque nationale à mieux exécuter un tel programme, on a jugé souhaitable de réorganiser le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale de telle sorte que la Bibliothèque scientifique nationale, la Bibliothèque

du Parlement, les Archives publiques, les Musées nationaux du Canada, le Conseil des Arts du Canada et l'Association des universités et collèges du Canada soient membres de droit du conseil, qui sera désigné sous le nom de Conseil consultatif. Ces dispositions se trouvent à l'article 9.

Il est à souhaiter que les nouvelles publications canadiennes soit classées le plus tôt possible dans la revue bibliographique nationale *Canadiana*, et c'est pourquoi le délai de dépôt a été réduit d'un mois à une semaine. La loi actuelle exige le dépôt d'un seul exemplaire si le prix de détail dépasse $25 les deux exemplaires. Cette disposition, mise en vigueur il y a 16 ans, est caduque; aux termes de l'article 11, les éditeurs seront désormais tenus de livrer deux exemplaires de leurs ouvrages, sauf si le prix de détail dépasse $50 l'exemplaire.

L'article 15 abroge l'article 52 de la loi sur le droit d'auteur, qui exige le dépôt de deux exemplaires d'un ouvrage, au moment de sa publication. Étant donné que ce dépôt n'offre aucune protection à un ouvrage en plus de celle qu'offre son enregistrement, que les publications canadiennes sont déposées aux termes de la loi concernant la Bibliothèque nationale, et que la plupart des publications déposées en conformité de la loi sur le droit d'auteur sont des publications étrangères que la Bibliothèque nationale ne tient ni à recevoir ni à garder à perpétuité, on a cru souhaitable d'abroger cet article. La proposition rallie l'approbation des divers organismes en cause.

Il me ferait plaisir, monsieur l'Orateur, que les députés se prononcent sur cette question. Le comité permanent se chargera d'étudier les questions de détail. Si des amendements sont proposés à ce moment-là, le ministre se fera un plaisir de les examiner.

• (3.00 p.m.)

**M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, comme le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Stanbury) l'a déjà dit, la motion de deuxième lecture du bill C-171 est une occasion importante pour le Parlement du Canada et pour notre pays tout entier. C'est en 1952 que le Parlement approuvait pour la première fois la loi sur la bibliothèque nationale. A l'époque, on s'attendait qu'un immeuble et des installations suivraient sans tarder mais, comme on l'a dit, la période de gestation a été longue avant que les installations matérielles de la bibliothèque deviennent disponibles.

Au moment où nous, membres du Parlement, avons le privilège de discuter de cet

[M. Stanbury.]

événement important, n'allons pas oublier que les Canadiens sont nombreux, au sein et à l'extérieur du Parlement, à qui nous devons d'avoir réussi ces dernières années à établir cette grande institution culturelle et éducative. J'aimerais, en outre, rendre hommage à l'homme qui fut conservateur des archives fédérales et bibliothécaire national depuis l'époque où la loi fut adoptée, en 1952, jusqu'à sa retraite l'automne dernier, M. Kaye Lamb. Lui et bien d'autres, dont la Canadian Library Association et l'Association canadienne des Bibliothécaires de langue française, ont été étroitement liés à l'entreprise.

Ensuite, les hommes politiques sont parfois vite oubliés lorsqu'ils quittent la Chambre. Mais il conviendrait de nous rappeler quelqu'un dont nous déplorons tous la retraite, du moins temporaire, de la scène politique, cet homme qui eut le privilège de guider le développement du nouvel édifice de la Bibliothèque nationale dans ses étapes initiales. Je parle de l'honorable Davie Fulton qui, en tant que ministre des Travaux publics, a annoncé que le Canada serait doté d'une bibliothèque nationale à temps pour fêter son centenaire en 1967. La Bibliothèque fut l'une des grandes entreprises lancées pour aider le Canada à célébrer son centenaire. Soit dit en passant, elle est une de celles qui furent terminées à temps. A ce sujet, il y en a d'autres dans la capitale—le Centre national des arts, par exemple—qu'il reste à finir.

Il est intéressant de noter que la Bibliothèque nationale a été construite pour la somme totale de 13 millions de dollars et que les locaux sont, somme toute, satisfaisants. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire en conviendra avec moi. Je me souviens cependant que M. Richard Jackson, lorsque l'édifice fut terminé, l'a décrit comme le vilain petit canard de la capitale. Nous avons, dans notre capitale toutes sortes d'experts en bâtiments toujours prêts à faire des commentaires sur l'architecture des différents édifices. Peut-être pourrais-je citer l'extrait que voici d'un article de M. Jackson, paru dans le *Journal* d'Ottawa du 27 juillet 1966 et intitulé: «Le vilain petit canard de la capitale»:

> Le moins qu'on puisse dire, c'est que «la nouvelle bibliothèque ne reflète pas une connaissance des possibilités architecturales de son entourage».
>
> Autrement dit, elle est coïncée par la rue Wellington, et ne jouit pas de l'entourage agréable qu'elle aurait pu avoir si on l'avait construite sur l'escarpement qui surplombe la Gatineau.
>
> Et ces fenêtres, qui ressemblent aux judas d'une prison.
>
> C'est à se demander si l'on n'a pas conçu l'architecture de la Bibliothèque pour la marier, ou l'assortir, aux deux édifices voisins, celui des Anciens combattants et celui du Commerce de l'autre côté de la rue Wellington.

Quant à ceux-ci, qu'on croirait transportés directement de Berlin-Est, Dieu sait quels noms peu flatteurs on leur a attribués.

Je ne sais pourquoi, lorsque nous nous proposons de créer des institutions culturelles au Canada, surtout dans la capitale, nous n'attachons pas plus d'importance au style de l'architecture et ne veillons pas à ce qu'il soit conforme au but élevé de leur vocation culturelle. Mais il n'est plus temps d'y changer grand-chose désormais, monsieur l'Orateur. Les édifices sont là; du moins, assurent-ils les installations qui permettent au Parlement du Canada de remettre en vigueur la loi sur la Bibliothèque nationale et de l'adapter aux besoins actuels et futurs des services de bibliothèque au Canada.

Une des raisons du retard intervenu entre le moment de la conception et celui de la réalisation provient de ce que le Canada, comme beaucoup d'autres pays, est devenu obsédé par les résultats que donnent les médias, par rapport à ceux de l'imprimé. L'après-guerre a connu une véritable explosion du savoir et de l'information. C'est en 1948 que la Canadian Library Association, en collaboration avec son homologue de langue française, l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française, a entrepris pour la première fois le gouvernement du Canada et lui a représenté que la nécessité d'une bibliothèque nationale se faisait depuis longtemps sentir.

Malheureusement, ces premières tentatives ont coïncidé avec le moment où nous sommes tombés vers le charme des médias au point d'en être obsédés, voire hypnotisés. En effet, la télévision venait de gagner droit de cité. Nous vivions à l'époque du McLuhanisme et de son nouvel évangile selon lequel «Le médium c'est le message». Or, pendant quelque temps, nous avons eu tendance à oublier que l'organisation actuelle de la société est possible grâce aux connaissances mises à la disposition de l'homme par les grandes bibliothèques du monde entier. Je n'ignore pas que le Marshall McLuhan est actuellement le grand-prêtre de l'information et que nous sommes encore dans le sillage du macluhanisme, lequel prêche ouvertement que les livres sont des récipients caducs et que la véritable force motrice, du point de vue de la communication, provient du tube aboutissant de l'appareil de communication électronique et instantanée.

• (3.10 p.m.)

On a dit que cette doctrine a également amené la création d'un folklore électronique et instantané capable d'engendrer du jour au lendemain, ou au moins en quelques jours, de mythes dont l'importance et la portée, si l'on considère leur emprise sur l'esprit des gens, sont bien supérieures aux faits réels d'une situation sociale. On a dit aussi que notre éloignement des livres et notre tendance à céder trop facilement à l'attrait et au magnétisme des moyens de communication expliquent en partie pourquoi l'écart entre les générations se traduit aujourd'hui par des exemples aussi déconcertants. Nous avons affaire, aujourd'hui, à une génération élevée presque exclusivement devant la télévision, les scènes de violence et les autres déformations particulières rendues possibles grâce à ce fabricant électronique et instantané de la mythologie. Résultat: nous sommes aujourd'hui en présence d'une génération entièrement coupée, pour ainsi dire, de ses racines et sans aucun lien profond ni permanent avec le passé historique et culturel de l'humanité. Ainsi, nous vivons dans ce qu'on pourrait appeler une civilisation déracinée, une civilisation qui aurait coupé ses propres racines et dont les tendances l'entraînent vers l'anarchie et même vers le nihilisme.

Je tiens à exposer brièvement ces matières à l'étape de la deuxième lecture. En effet, lorsque le bill sera sous les yeux du comité, nous étudierons les rouages de la mesure elle-même. J'aimerais souligner, comme je l'ai fait dans mon introduction, qu'il s'agit là d'un développement essentiel de la machine politique canadienne, car nous reconnaissons enfin l'importance du mot imprimé dans le mouvement progressif de notre civilisation. A mon avis, nous assistons au retour du pendule, phénomène dû à certains incidents bien trop manifestes du Canada au cours des semaines et des mois précédents. Autrement dit, si nous voulons bâtir un jour pour l'avenir, nous devons reconnaître qu'un avenir créateur et solide de même les jeunes gens qui l'assumeront, ne survivra que s'ils deviennent saturés—j'allais presque dire «endoctrinés» mais le terme a aujourd'hui une résonnance idéologique péjorative—par les valeurs, les réalisations et les acquisitions culturelles du passé.

Je me souviens d'avoir suivi, à l'Université de Toronto, un cours de l'éminent érudit qu'était le docteur Edgard Innis, sur les empires et les moyens de communication. Selon la théorie fondamentale du cours en question, le degré d'excellence des civilisations ou des empires divers dépendait directement des moyens de communication déterminants à une époque donnée de l'histoire. Il y a une part considérable de vérité dans cette thèse, à en juger d'après la société et le monde dans lequel nous vivons à l'heure actuelle.

Il n'y a vraiment pas grand-chose à dire sur le bill en soi. J'ai sous les yeux le mémoire présenté au cabinet, au gouvernement et au Parlement par la *Canadian Library Association* et l'Association canadienne des Bibliothécaires de langue française. Il est manifeste, si l'on compare le mémoire au projet de loi à l'étude, que la revision de la loi s'inspire dans une large mesure des recommandations des deux principaux organismes qui œuvrent dans le domaine des bibliothèques.

Je constate, néanmoins, une note discordante, d'importance à mes yeux. Nous aurons sûrement l'occasion d'en discuter une fois à l'étape de l'étude en comité. Les associations sont d'avis que la Bibliothèque nationale devrait être une institution vraiment nationale au lieu d'un simple département comme les autres. Cela concorde, il me semble, avec l'attitude du Parlement vis-à-vis de la Société Radio-Canada et d'autres organismes qui ont des domaines d'activité du même genre, car Radio-Canada œuvre dans un secteur particulièrement délicat en ce qui concerne la direction parlementaire et politique, surtout du côté de l'instruction publique et de la diffusion de renseignements.

Nous estimons toujours que le Parlement et le gouvernement devraient exercer, sur des organismes de ce genre, une autorité minimale. Dans le cas de Radio-Canada, nous savons que le secrétaire d'État (M. Pelletier) est le ministre comptable de cet organisme envers le Parlement. C'est pour cette raison, je pense, que les associations de bibliothécaires ont recommandé que l'on fasse de la Bibliothèque nationale du Canada une société de la Couronne, pour pouvoir lui donner la plus grande liberté d'action possible, la soustraire autant que faire se peut à l'influence directe et immédiate du gouvernement et pour s'assurer d'atteindre rapidement les objectifs d'importance primordiale pour le Canada. Cette source d'information devrait être, à mon sens, une institution véritablement nationale qui engloberait tous les aspects de la «canadianité». Le gouvernement a décidé de ne pas accepter la recommandation.

Je constate avec intérêt, en feuilletant le bill, que plusieurs articles soulignent la nécessité, que le gouvernement exerce un contrôle administratif le plus étroit possible. Permettez-moi de me reporter un instant à l'article 4. Sous la rubrique «Administration de la Bibliothèque», on lit:

Le ministre préside à la gestion et à la direction de la Bibliothèque et en a la surveillance.

[M. Dinsdale.]

Voilà qui diffère bien de la solution apportée à la réorganisation des musées nationaux dont le projet de loi a été adopté l'automne dernier. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, comme les autres députés d'ailleurs, qu'on avait créé un conseil d'administrateurs directement responsable de l'administration des affaires des musées nationaux d'Ottawa et des succursales des musées nationaux situés dans d'autres régions du Canada. On l'avait fait, j'imagine, parce qu'il fallait dans le domaine culturel, éducatif et informatif tenir le contrôle de l'État aussi loin que possible des organismes. Le gouvernement a décidé de ne pas suivre la même méthode dans le bill à l'étude. Nous brûlons d'apprendre pourquoi on a adopté une pareille ligne de conduite.

• (3.20 p.m.)

Je pourrais citer également un autre article, l'article 7, qui souligne la même chose. On peut lire, sous le titre «Attributions du directeur général de la Bibliothèque nationale», au paragraphe (1), l'indication «Sous réserve des instructions du ministre» et, au paragraphe (2), l'indication «Sous reserve des instructions du gouverneur en conseil, le directeur général de la Bibliothèque nationale... pourra coordonner les services de bibliothèque des ministères, départements, directions ou organismes», etc. Ainsi, dans chaque exemple, nous trouvons que le ministre et le gouverneur en conseil doivent exercer un contrôle très strict. Cela est contraire à la formule habituelle appliquée au service national d'éducation.

Il y a un autre problème que je voudrais aborder à ce stade de la discussion. Je voudrais poser une question, mais peut-être n'est-ce pas le moment puisque nous pourrons traiter du problème en comité. Je veux faire savoir que les membres de l'opposition, quand ils examineront la question, s'informeront de l'état des installations actuelles des bibliothèques, dans la fonction publique et ailleurs, au Canada.

Un des principaux objectifs de la mesure est surtout d'assurer la coordination. Je crois que la plupart des recommandations des associations de bibliothèques sont incorporées dans la mesure à l'étude. Le Conseil consultatif que prévoit la mesure est certes plus représentatif et plus complet que celui que prévoyait la loi de 1952, puisqu'il compte notamment le bibliothécaire parlementaire, l'archiviste national, le bibliothécaire de la Bibliothèque scientifique nationale et des

représentants nommés par le Musée national et les associations des universités et collèges du Canada. Elle tend aussi à entériner le statut professionnel des bibliothécaires du Canada.

Je vois que le mémoire présenté au gouvernement préconise la représentation au sein du Conseil consultatif des associations s'occupant de bibliothèques au Canada et de leurs équivalentes francophones. Nous comptons demander pourquoi on n'a pas donné suite à cette dernière recommandation.

La bibliothéconomie me paraît être une science encore embryonnaire. Nous savons qu'il y a une grande pénurie de bibliothécaires diplômés, et c'est pourquoi il me semble que ces associations professionnelles, à cette étape-ci, pourraient jouer un rôle de premier plan au sein d'un conseil consultatif, donnant les directives nécessaires pour résoudre tous les problèmes d'un service en pleine expansion. En plus de cette question, celle de la Bibliothèque du Parlement me préoccupe. Les députés se sont intéressés, et s'intéressent toujours au bien-être de notre Bibliothèque, pendant ce long interrègne dont il a été question au cours des débats en Chambre en attendant la venue de la Bibliothèque nationale.

La Bibliothèque du Parlement a servi de bibliothèque à la fois nationale et parlementaire. En raison de cette double fonction, les députés étaient exceptionnellement gâtés quant aux publications courantes. Maintenant qu'on s'occupe un peu moins de la Bibliothèque du Parlement et davantage de la Bibliothèque nationale, j'espère qu'il y aura entre elles une collaboration assez étroite pour que les deux Assemblées du Parlement aient un accès immédiat et facile au flot énorme et constant d'information qui se déverse des imprimeries du Canada et d'ailleurs. Nous ne voulons pas être tributaires des médias pour nos sources de renseignements. Nous pourrions devenir aussi endoctrinés que d'autres si nous étions soumis à la seule influence d'une presse électronique instantanée qui triomphe dans la confirmation des postulats formant la base de notre société. Bien entendu, nous poursuivrons cette discussion lorsque la mesure sera étudiée par le comité.

Je me demande aussi ce qu'il adviendra d'une bibliothèque aussi remarquable que la Bibliothèque scientifique nationale. Le Conseil consultatif comprendra le bibliothécaire de la Bibliothèque scientifique nationale qui relève du Conseil national de recherches; or nous devons reconnaître que la Bibliothèque nationale s'intéresse surtout aux humanités et aux sciences sociales. Espérons que dans l'élaboration et l'évolution des tâches de la Bibliothèque nationale, les programmes seront assez souples pour maintenir l'excellence actuelle de notre bibliothèque scientifique nationale.

Comme mon temps de parole est presque écoulé monsieur l'Orateur, plutôt que de me faire rappeler subitement à l'ordre, je préfère mettre fin volontairement à mes observations en disant que si je les ai faites c'est parce que nous allons dans une direction un peu différente. Nous donnons une très grande autorité au gouvernement, au ministre et au gouverneur en conseil dans un domaine éducatif, informatif et culturel. C'est une orientation différente de celle que le gouvernement applique à Radio-Canada, au Musée national et à d'organismes similaires. Nous continuerons à aiguillonner le gouvernement en ce sens devant le comité, afin que le Conseil consultatif ait une souplesse suffisante et que notre Bibliothèque nationale puisse nous fournir les meilleurs services possibles en tant qu'institution nationale dans tous les sens du mot et non pas en tant qu'un organisme de l'État.

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, c'est avec un peu d'appréhension que je prends la parole à la suite du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), car je m'étais proposé de dire, sous une réserve à laquelle je reviendrai sous peu, que cette mesure émanant du gouvernement est fort louable. Mais lorsque le député a commencé à soutenir que les produits de la culture linéaire sont envahissants par nature et par contraste avec nos objectifs, je me suis demandé s'il ne valait pas mieux retirer immédiatement mon appui au bill et recommander qu'on brûle la bibliothèque.

**L'hon. M. Dinsdale:** Ne la brûlez pas, nous venons tout juste de la construire.

**M. Broadbent:** Par bonheur, certains d'entre nous, qui sommes des produits de la culture par les livres par opposition à la culture par la télévision, avons tendance à évoluer dans une direction un peu moins conservatrice. J'espère que bon nombre de ceux qui utilisent cette mine de renseignements continueront de le faire.

• (3.30 p.m.)

La mesure est excellente, je pense, et, d'un certain point de vue, elle n'arrive pas trop tôt. Le Canada, comme organisme politique, ne s'est pas distingué par sa participation à l'activité intellectuelle et scientifique. Même

si ce n'est que dernièrement que nous avons commencé à nous préoccuper de ces questions, ce n'est pas une raison pour déprécier la mesure. Elle représente un pas dans la bonne voie, et mon parti et moi-même applaudissons à la création de la Bibliothèque nationale.

J'ai été particulièrement heureux d'entendre le parrain du bill déclarer que la Bibliothèque était munie de tous les appareils électroniques modernes que l'on trouve dans les bonnes biltiothèques du pays depuis quelques années. J'ai aussi été heureux d'apprendre qu'il y avait place au sein de son conseil consultatif pour un représentant des universités canadiennes.

Je voudrais faire une critique et une proposition. Comme le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), j'ai été impressionné de voir que le ministre, en vertu de l'article 4, disposera d'une autorité si directe sur la Bibliothèque. A mon avis, on crée ainsi un malheureux précédent. En étudiant le bill en comité, nous apprendrons sans doute pourquoi, et on nous fournira peut-être de bonnes raisons. A défaut, je préférerais que l'administration de notre Bibliothèque nationale soit organisée à peu près comme celle de Radio-Canada. Elle devrait être indépendante des soucis politiques du jour. Peut-être justifiera-t-on au comité cette disposition. Sinon, nous devrons nous y opposer très sérieusement.

J'espère que le gouvernement a l'intention d'affecter des fonds considérables à ce projet dans les années à venir. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas la réputation de consacrer une grande part de nos ressources à l'activité intellectuelle et scientifique, pour ne pas dire rien du tout. J'aimerais que le Canada s'engage dans cette voie avec beaucoup plus d'enthousiasme à l'avenir afin que notre Bibliothèque nationale n'accueille pas simplement les savants canadiens mais qu'il acquière une renommée internationale dans le monde académique.

J'aimerais aussi parler de la vie intellectuelle mais pas particulièrement en rapport avec le bill. J'espère que le gouvernement manifestera bientôt le même intérêt à l'endroit des sciences physiques et prendra des mesures énergiques à l'échelon national.

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ce bill.

Voici d'abord quelques considérations générales. Il est certain qu'il s'agit là d'un service national qui devient essentiel, car, par l'intermédiaire de la Bibliothèque nationale, nous avons accès à la source d'information par excellence. La Bibliothèque nationale devient peut-être un des services les plus indispensables mis à la disposition des législateurs et de la population canadienne.

J'ai remarqué, comme les autres députés, que l'autorité conférée au ministre semble, de prime abord, être trop considérable. Malheureusement, on déplore souvent le fait que la responsabilité ministérielle est minée, parce que des organismes ont trop d'autonomie. Je fais ici allusion à la Société Radio-Canada.

Alors, je me demande pourquoi trouver à redire si c'est précisement le ministre qui est entièrement responsable, surtout dans une question qui ne peut soulever de controverse, puisque, à mon sens, le service de la Bibliothèque nationale n'est aucunement susceptible de provoquer des affrontements ou des dissensions.

Plus on améliorera les sources d'information à la Bibliothèque nationale, plus les citoyens seront en mesure d'en profiter, et ce sera autant d'acquis pour notre patrimoine national.

En passant, je ferai quelques remarques au sujet du «microfilmage» des journaux. Je me demande pourquoi le service de microfilms dont est doté la Bibliothèque nationale n'est pas un peu plus perfectionné et pourquoi certains quotidiens ne sont pas microfilmés?

De plus, je pense que la Bibliothèque nationale devrait entretenir des rapports constants et même faire des échanges avec la bibliothèque de Québec, de sorte que de meilleurs renseignements puissent être recueillis. Monsieur le président, l'alinéa e) de l'article 2 se lit, et je cite:

> ...«publié au Canada» signifie mis en circulation au Canada en vue d'une distribution ou d'une vente publiques, autrement que par Sa Majesté du chef d'une province ou par une municipalité.

Je ne comprends pas exactement la portée de cet article, mais il me semble que c'est comme si l'on ne s'occupait pas des publications provenant d'une province, à la Bibliothèque nationale.

A mon avis, il devrait exister, à ce niveau-là, des communications très étroites, afin que l'on soit assuré d'obtenir, à la Bibliothèque nationale, tous les renseignements nécessaires.

Monsieur le président, voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.)

## LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

### L'AUTORISATION DE SE CONSTITUER EN CORPORATION FÉDÉRALE

**L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre des Finances)** propose la 2e lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill S-28, modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit.

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la loi sur les associations coopératives de crédit actuelle porte principalement, comme la Chambre le sait peut-être, sur la Société canadienne de coopérative de crédit, constituée en corporation par le Parlement en 1953, et sur les sociétés centrales provinciales de crédit qui deviennent membres de la société fédérale. A l'heure actuelle, les sociétés centrales de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario sont assujetties à cette loi.

• (3.40 p.m.)

Cette loi, adoptée par le Parlement en 1963, s'applique à certains secteurs du mouvement coopératif de crédit qui est organisé au Canada à trois niveaux. Au premier, on trouve les coopératives de crédit locales organisées en fonction de la paroisse, de la collectivité ou de l'emploi. Elles acceptent des dépôts de leurs membres et leur accordent des prêts. Les membres sont pour la plupart des particuliers qui font partie du groupe que dessert la coopérative de crédit locale. Dans certains cas, ces coopératives de crédit peuvent avoir d'autres organismes coopératifs comme membres, outre les particuliers. Les coopératives de crédit locales sont constituées en corporations en conformité d'une loi provinciale et elles sont surveillées par les autorités provinciales.

Au deuxième niveau, on trouve les coopératives de crédit centrales provinciales. Ces organismes jouent le rôle de coopératives centrales pour les coopératives locales. Elles acceptent des dépôts de leurs membres et leur accorde des prêts. Leurs membres sont justement les coopératives locales et parfois d'autres organismes coopératifs. Les dépôts des coopératives de crédit locales dans les coopératives centrales représentent la majeure partie de leurs réserves liquides et leur permettent de faire face aux retraits de fonds. Les coopératives centrales provinciales sont organisées en vertu de la loi provinciale et ne comptent pas de particuliers comme membres.

Finalement, au troisième niveau, on trouve la Canadian Co-operative Credit Society. Elle est autorisée à recevoir des dépôts de ses membres, à emprunter ou à recueillir des fonds de ses membres et des banques à charte, et à prêter de l'argent à ses membres. Elle a aussi certains pouvoirs en matière de placements. La société fédérale compte parmi ses membres un certain nombre de coopératives de crédit centrales provinciales et de sociétés coopératives qui font des affaires dans deux provinces au moins. La loi, cependant, n'a aucune application particulière à ces sociétés si ce n'est pour leur indiquer qu'elles sont admissibles à faire partie de la société fédérale.

Cette dernière avait pour objectif initial de jouer le rôle de coopérative de crédit centrale pour les coopératives centrales provinciales et aussi, dans une certaine mesure, pour les organismes coopératifs qui faisaient des affaires interprovinciales. On voulait ainsi permettre l'échange de fonds du mouvement coopératif d'une région du Canada à une autre. On voulait en outre dissiper les doutes relatifs à la situation du point de vue constitutionnel des coopératives centrales provinciales.

Le bill dont nous sommes saisis modifie certaines dispositions de la loi sur les associations coopératives de crédit. L'amendement aura pour effet d'assouplir certaines restrictions qui figurent actuellement dans la loi et d'élargir certains pouvoirs des sociétés qui en relèvent.

Le mouvement des coopératives de crédit demande depuis longtemps que l'on modifie la loi de façon à permettre à la Société canadienne coopérative de crédit de donner suite, dans une plus large mesure, aux buts envisagés dans son cas et aux associations provinciales assujetties à la loi, de progresser judicieusement et méthodiquement dans le cadre de la conjoncture actuelle. C'est donc pour faire droit à ces demandes que le gouvernement propose les modifications actuelles.

Voici, en résumé les principaux points du projet de loi. A l'heure actuelle, une organisation provinciale ne peut devenir membre de la Société canadienne coopérative de crédit et être assujettie à la loi que si elle est déclarée admissible par le Parlement. On se propose donc d'autoriser le gouverneur en conseil à faire cette déclaration d'admissibilité. Des dispositions sont aussi prévues pour donner suite aux modifications à la loi d'incorporation de la société fédérale par lettres patentes.

La société fédérale ne pourra dorénavant emprunter qu'aux banques et à ses membres. Une modification à la loi élargirait ses pouvoirs d'emprunt de façon à lui permettre d'emprunter à quelque source que ce soit. Le pouvoir d'emprunt et l'acceptation de dépôts des organisations assujetties à la loi est actuellement limité à dix fois la valeur du capital, du fonds de garantie et du surplus.

La modification porterait ce pouvoir d'emprunt jusqu'à concurrence de 20 fois au lieu de 10, sous réserve de l'approbation du ministre dans le cas d'une demande précise.

On modifierait les exigences relatives à la réserve des liquidités. A l'heure actuelle, les organisations assujetties à la loi doivent conserver un montant en espèces égal à au moins 5 p. 100 de leurs dépôts, plus 15 p. 100 sous forme d'argent en espèces, de titres du gouvernement, de titres municipaux ou de titres de corporations scolaires. Une modification supprimerait les titres municipaux et titres de corporations scolaires des catégories permettant de remplir cette exigence, quant à la réserve des liquidités, vu que les titres municipaux et titres de corporations scolaires ne sont pas toujours, à notre avis, de vente facile et ne représentent donc pas une excellente source de liquidités pour répondre aux retraits des dépôts.

A la suite de la présentation de cette mesure législative à l'autre endroit, le gouvernement s'est rendu compte que la mise en vigueur immédiate des modifications entraînerait des pertes injustes pour certaines sociétés. Le gouvernement est donc d'avis d'autoriser, pour leur mise en vigueur, une période de transition dans les cas où pourraient se produire des pertes excessives. Nous avons l'intention de proposer un amendement à cette fin, quand le projet de loi sera soumis au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La modification des exigences relatives à la réserve des liquidités permettrait également aux organisations provinciales d'inclure dans leur réserve les dépôts faits à la société fédérale. La société fédérale ne peut actuellement prêter plus de 10 p. 100 de son capital et de ses dépôts à l'un de ses membres. Une modification lui permettrait de dépasser ce chiffre sous certaines conditions. La modification placerait la société fédérale sur un pied d'égalité avec les centrales provinciales dans ce domaine.

On modifierait légèrement les pouvoirs d'investissement pour préciser que les centrales provinciales peuvent investir dans les compagnies de prêts hypothécaires. Par ce mouvement coopératif, on a formé, dans certaines provinces, des compagnies de prêts hypothécaires destinés à financer l'habitation de ses membres. La modification préciserait, pour une société de crédit, le pouvoir d'investir dans ce genre de compagnies.

On propose d'autres modifications en vue de préciser les dispositions de la loi et à transférer certaines responsabilités du Conseil du Trésor au ministre des Finances.

Les coopératives de crédit, y compris les caisses populaires, comptent plus de cinq millions de membres au Canada, soit près d'un quart de notre population totale. Il a permis d'accumuler près de 3.3 milliards de dollars sous forme d'épargnes. La CUNA International, un des porte-parole du mouvement, a fait cette déclaration dans un mémoire adressé en 1967 au comité des finances de la Chambre:

> Les coopératives de crédit et les caisses populaires du Canada sont des organisations sans but lucratif au service de leurs membres. Elles jouent un rôle vital et essentiel dans l'économie et dans l'expansion du Canada tout entier.

Notre gouvernement reconnaît ainsi l'importance du mouvement et présente ainsi ces modifications pour l'aider à remplir ce rôle essentiel. Les coopératives de crédit déploient leurs activités dans de nombreuses régions du Canada, y compris dans ma ville de Windsor. Et puisque je suis moi-même membre d'une coopérative de crédit, je suis heureux d'inviter la Chambre à approuver ce projet de loi en deuxième lecture.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, il semble que les changements à la loi sur les associations coopératives de crédit proposés par le secrétaire parlementaire, aient deux objectifs, l'un d'eux étant de l'adapter à l'évolution. Considérant le but à atteindre et la raison ultime du bill, j'en reviens aux considérations que j'ai exprimées au moment des changements apportés à la loi sur les banques. J'ai fait remarquer, à l'époque, qu'on voyait de plus en plus ces organisations telles que les coopérations de crédit et les caisses populaires assumer, en fait, le rôle de banques. Pour moi, les modifications proposées à cette loi montrent que nous aurons un salmigondis des lois relatives aux banques.

L'autre jour, le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé que la Chambre serait saisie de modifications au sujet de la loi sur les compagnies fiduciaires et de la loi sur les compagnies de prêts. Voilà d'autres organismes encore qui se substituent aux banques. Aussi, lorsque nous voulons examiner l'ensemble du contexte bancaire au Canada, nous devons nous reporter à la loi sur les banques et à la loi sur les banques d'épargnes du Québec qui, ne l'oubliez pas, nous ramènent à la loi sur les banques. Nous devons aussi tenir compte de la loi sur les compagnies fiduciaires, de la loi sur les compagnies de prêts et voici que nous avons maintenant la loi sur les associations coopératives de crédit ainsi qu'un certain nombre de lois connexes.

Franchement, si nous entendons définir les fonctions bancaires et si une organisation quelconque, qu'elle soit provinciale ou fédérale, veut assumer l'une ou l'autre de ces fonctions, il importe que nous ayons une déontologie bancaire plus saine et plus rigoureuse et que ces organisations se conforment

à cette loi générale sur les banques. Nous n'entendrions plus les gouvernements provinciaux dire cette absurdité, que pour avoir institué en société une coopérative particulière, ils peuvent contrôler ses opérations monétaires et bancaires.

• (3.50 p.m.)

A mon avis, cela indique le besoin d'une revision complète; nous devons étudier attentivement la conjoncture si nous voulons avoir un système bancaire sain dans tout le pays. Je me souviens de cas où il s'agissait d'associations constituées en sociétés en vertu de cette loi—je pense que le plus récent s'est présenté dans la Saskatchewan—et où existaient certaines complexités fâcheuses au sujet de la détention des actions. Je n'entrerai pas dans les détails, mais nous avons eu du mal. Nous étudierons plus attentivement la modification en comité et j'espère que quelques-unes des difficultés seront alors aplanies.

Le premier changement d'importance indiqué par le secrétaire parlementaire concerne une modification de l'article 4 de la loi, de façon à permettre au cabinet par décret en conseil d'autoriser qu'une société de crédit constituée en vertu de la charte provinciale fasse partie d'une association coopérative de crédit. A présent, le Parlement doit statuer sur ces demandes. L'amendement n'enlève évidemment pas ce pouvoir au Parlement, mais il accorde des pouvoirs supplémentaires au cabinet. L'exercice de ces pouvoirs est subordonné à des décrets du gouverneur en conseil, qui seront évidemment publiés. J'espère que ce n'est pas là l'expression de la tendance du gouvernement à enlever de plus en plus de pouvoirs au Parlement pour les confier au gouverneur en conseil. Le député de Grenville-Carleton (M. Blair) hoche la tête comme pour dire que le gouvernement n'y pense même pas. Quant à moi, je ne suis pas naïf au point d'accepter tout cela de confiance.

Nous aurons un peu plus de souplesse, de sorte qu'avec l'approbation du ministre des Finances (M. Benson), autrement dit celle du surintendant des assurances, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) pourra changer une charte en émettant de nouvelles lettres patentes. Je crois que c'est là une sage mesure, car je ne vois pas pourquoi la plupart de ces associations coopératives devraient être obligées de demander une charte au Parlement.

Les rouages du ministère de la Consommation et des Corporations devraient maintenant être assez perfectionnés et son personnel assez considérable et renseigné pour permettre de tels arrangements sans l'intermédiaire du Parlement.

J'attendrai à plus tard pour dire ce que je pense de certains des changements proposés, surtout au sujet des pouvoirs et des capacités que possèdent ces associations d'emprunter ou de recueillir des fonds. Si nous comparons la modification proposée, avec la loi initiale—et je ne veux me reporter à l'article 8 qu'en passant—nous voyons qu'elle va bien au-delà de la disposition qui permet de «emprunter ou se procurer des sommes de la part de ses membres ou d'une association dont elle est membre, ou de banques à charte au Canada...»

A mon avis, tel n'est pas l'objet de ces organisations. Cette proposition donne simplement à un nombre croissant de personnes la possibilité de lutter pour obtenir des fonds, que ce soit par suite de la concurrence des sociétés de fiducie et des banques qui, à l'occasion, offrent ce que j'appelle des taux d'intérêt trompeusement attrayants, taux que la situation financière de notre pays ne saurait justifier. On ne propose maintenant d'accorder le même droit aux caisses populaires et aux coopératives de crédit, et j'aurai quelque chose à dire là-dessus au cours des séances du comité.

Il y a d'autres propositions que nous devrons étudier attentivement plus tard, mais, à tout prendre, compte tenu des réserves dont j'ai parlé et d'une ou deux autres, nous croyons que ce bill devrait être approuvé en deuxième lecture, car n'oublions pas qu'il doit être déféré au comité des finances, du commerce et des questions économiques, et que nous devrions en reprendre l'étude sous peu.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, au nom des membres du Nouveau parti démocratique, c'est un accueil chaleureux que je réserve aux modifications à la loi sur les associations coopératives de crédit, dont nous avons été saisis par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Gray). Je crois que cette mesure législative représente un pas en avant pour le mouvement canadien des coopératives de crédit. Elle indique, en outre, que ce mouvement prend de plus en plus d'ampleur et joue un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne, et en contribuant par ailleurs au bien-être des Canadiens.

C'est le mouvement des coopératives de crédit qui a demandé cette législation et le bill que nous étudions en ce moment bénéficie de l'appui des organismes intéressés. Si je comprends bien, il y a sept ou huit ans qu'on la demande et il est regrettable qu'il ait fallu tant de temps pour présenter leur bill au Parlement. J'ose espérer que le fait que nous sommes saisis de cette mesure législative est une indication que le gouvernement compte

enfin, comme on l'annonce, présenter cette loi fédérale sur les coopératives, différée depuis trop longtemps. Il faut tenir compte, bien entendu, de l'expérience passée, alors qu'on avait annoncé la présentation d'une mesure de ce genre, mais que, pour une raison ou pour une autre, on n'y a jamais donné suite. Le fait que nous examinions en ce moment les modifications relatives aux coopératives de crédit et aux associations coopératives de crédit indique, du moins je l'espère, que le gouvernement se décide enfin à aborder l'examen de l'autre mesure que j'ai mentionnée.

Le bill dont nous sommes saisis fera, bien entendu, l'objet d'une étude plus approfondie au comité. Sauf erreur, cette mesure assurera plus de souplesse aux arrangements des coopératives de crédit, permettant aux sociétés de crédit de participer aux opérations de la Société centrale canadienne des coopératives de crédit. Sauf erreur, elle prévoit, en outre, l'élargissement du cadre des opérations des membres participants, comme l'a déjà indiqué le secrétaire parlementaire.

En ce moment, je ne puis m'associer à la réserve faite par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) sur les pouvoirs accordés au gouverneur en conseil quant aux nouveaux membres visés par cette mesure. A mon avis, nous disposons déjà de toutes les garanties voulues pour empêcher toute démarche contraire à l'intérêt public.

Le mouvement des coopératives de crédit a joué et continuera de jouer un rôle valable et important dans l'économie canadienne. En particulier, il aide ceux qui, à cause de leur situation financière, ne peuvent recourir aux autres institutions financières, comme ils pourraient peut-être le désirer. Le mouvement est né et a grandi grâce à l'initiative de gens qui se sont associés volontairement pour former leurs propres coopératives de crédit et qui les ont développées, souvent malgré de graves obstacles. Le présent bill est à l'honneur de ces pionniers, qui ont fait du mouvement une institution complexe et structurée sur la scène canadienne. Souvent le progrès était attribuable à la politique du gouvernement, même si celui-ci donnait son consentement à contre-cœur ou, du moins, avec indifférence.

• (4.00 p.m.)

Bien des gens doivent leur stabilité et leur indépendance financières à l'aide obtenue des coopératives de crédit. A mon avis, la politique gouvernementale devrait viser davantage à encourager et à favoriser l'expansion de

[M. Burton.]

telles institutions. Les coopératives de crédit et d'autres institutions semblables doivent prendre plus d'essor, surtout en raison de l'accélération sans précédent et de la montée en spirale des taux d'intérêt de nos jours.

Je constate que les coopératives de crédit ont dû aussi augmenter leurs taux d'intérêt malgré leur intention de les contenir. Elles ont dû s'y résoudre, à cause de la course aux épargnes qui iraient autrement à d'autres institutions qui ont augmenté leurs taux sensiblement depuis que la loi ne limite plus les taux d'intérêt sur les prêts. Les coopératives de crédit éprouvent beaucoup de difficultés en raison de la hausse phénoménale des taux d'intérêt depuis deux ou trois ans et du coût accru des emprunts.

Les faits actuels concernant les taux d'intérêt, le coût des emprunts et du financement montrent combien il est ridicule que les taux soient illimités. Je pense aussi que, pour de nombreux Canadiens aux moyens modiques, les coopératives de crédit représentent le dernier espoir de survie devant les hausses croissantes et désordonnées des frais de financement. Sous ce rapport, j'accueille cette mesure avec satisfaction et j'espère que désormais la politique officielle au Canada sera orientée de façon à aider des organismes tels que les coopératives de crédit et leur permettre de s'étendre et de prospérer.

**M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion de dire quelques mots en faveur de la loi sur les associations de coopératives de crédit. Il est significatif, je crois, que durant la première session de cette législature, des modifications majeures à cette excellente mesure législative soient soumises aux députés et deuxièmement, que nous ayons été informés par le président du Conseil privé (M. Macdonald) jeudi dernier que le gouvernement a fermement l'intention de présenter un projet de loi de grande portée prévoyant la constitution en corporation des coopératives de crédit. Ces mesures indiquent que non seulement les coopératives et les coopératives de crédit ont atteint leur maturité et ont leur importance, mais aussi que les Canadiens le reconnaissent.

Il ne m'est pas du tout facile d'ajouter des détails utiles aux propos du député de Windsor-Ouest (M. Gray), le secrétaire parlementaire qui a proposé la deuxième lecture du présent projet de loi. Il a fait l'historique de la mesure. Tous ceux qui s'intéressent au mouvement coopératif dans le domaine du crédit savent très bien qu'il a débuté dans

différentes provinces du pays par la création d'associations coopératives de crédit ou de caisses populaires. A mesure que ces associations locales ont pris de l'importance, elles ont jugé utile de se fédérer en sociétés provinciales de crédit ou en associations ayant le même objet, appelées ligues d'associations de crédit, au sein desquelles leurs fonds excédentaires étaient rassemblés. Elles voulaient ainsi s'assurer que l'excédent dont pouvait disposer à un moment donné une association pourrait passer à une autre, à court d'argent, à des fins de prêt.

L'expansion de ces organisations dans tout le pays a clairement démontré que l'expérience provinciale pouvait être reprise avec profit au niveau fédéral. Il en résulta dans les années 50, un mouvement pour la constitution d'une société coopérative de crédit à charte fédérale. En vertu de la loi adoptée en 1953, une seule société de crédit fut constituée cette année-là, sous le nom de Canadian Co-operative Credit Society. Cette loi se présente de la même façon que la loi sur les compagnies fiduciaires, la loi sur les compagnies de prêt et autres mesures financières qui régissent en général les institutions financières et qui exigent une constitution en vertu d'une loi d'intérêt privé.

Depuis qu'elle existe, la *Canadian Co-operative Credit Society* a réalisé quelques-uns des objectifs de ses fondateurs, mais pas tous. Les membres et les directeurs de la société la reconnaissent. Dans une certaine mesure, l'échec de la société à réaliser tous les espoirs de ceux qui l'ont mise sur pied, prouve seulement l'orientation démocratique et libre du mouvement coopératif du crédit au Canada. Comme toutes les coopératives de crédit et leurs membres ne pensent pas de la même façon, la société ne réunit donc pas toutes les coopératives canadiennes de crédit.

On a aussi raison de dire, je pense, que si la Société canadienne coopérative de crédit n'a pas encore à cette étape-ci de son existence réalisé tous les espoirs de ses fondateurs, c'est en grande partie parce que les conditions stipulées dans la loi sur les associations coopératives de crédit l'en ont empêchée et l'ont limitée. Il est extrêmement heureux que la présente mesure soit présentée en ce moment, car elle reflète, fidèlement je le crois, la demande de la Société canadienne coopérative de crédit en vue de sérieuses modifications qui supprimeront les principales restrictions qui en ont entravé la croissance et l'expansion.

Je m'en voudrais de créer une fausse impression en disant que l'organisme n'a pas réalisé les espoirs de ses fondateurs, car il a accompli des progrès très sensibles et il représente un instrument financier sérieux et utile au sein de toutes les coopératives de crédit au Canada. L'actif de cette institution, selon son dernier bilan, dépasse $577,000.

La force du mouvement coopératif de crédit se manifeste davantage si l'on considère les opérations d'ensemble des quatre sociétés provinciales de crédit affiliées à la Société canadienne de coopérative de crédit: la British Columbia Central Credit Union, l'Ontario Co-operative Credit Society, la Saskatchewan Co-operative Credit Society et la Co-operative Credit Society of Manitoba. Le rapport annuel de la Société coopérative de crédit canadienne, présenté lors de sa résunion annuelle du 8 avril 1968, témoigne de la vitalité de ces quatre importantes sociétés de crédit qui lui sont affiliées et de leur croissance extraordinaire ces dix dernières années.

• (4.10 p.m.)

En 1956, les avoirs combinés de ces quatre sociétés s'élevaient à $18,575,000, au regard de $139,590,000, en 1966. Cela montre la vitalité croissante et l'importance du mouvement des coopératives de crédit dans le pays, mouvement auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion dans ses remarques. Les épargnes investies dans ces coopératives s'élèvent à plus de trois milliards. Il est significatif de constater qu'un Canadien sur quatre est membre d'une de ces coopératives.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de reprendre la description que le secrétaire parlementaire a faite des modification envisagées. Il conviendrait plutôt de les examiner en détail au comité permanent. A la suite des observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), il serait peut-être utile que je rappelle deux propositions précises. Le député a signalé qu'il sera désormais possible d'augmenter le nombre des membres d'une société coopérative de crédit par décret du conseil. Il s'est demandé s'il était prudent d'agir ainsi. Il ignore probablement que le mouvement coopératif de crédit et la Canadian Co-operative Credit Society ont demandé ce changement avec insistance.

Je n'aborderai pas en détail l'armature juridique de la loi sur les associations coopératives de crédit. Elle est unique dans les annales législatives de notre Parlement et représente

un effort de sa part pour résoudre d'une manière sensée les problèmes éventuels de compétence. Ce texte législatif dit que toute société provinciale de crédit qui devient membre d'une société fédérale de crédit obtient les avantages d'une constitution en corporation parallèle à l'échelon fédéral; elle est dotée en outre des pouvoirs d'une société de crédit fédérale ainsi que de ceux qu'elle détenait auparavant à titre de société provinciale. Membre d'une société fédérale de crédit, elle devient elle-même une société fédérale.

En 1953, le Parlement était d'avis que toute organisation qui devenait membre d'une société semblable devrait être nommée dans la loi d'intérêt privé. Par la suite, on a trouvé la chose beaucoup trop onéreuse car chaque fois qu'une coopérative voulait devenir membre de la société de crédit, il fallait modifier la loi d'intérêt privé. La modification proposée ici permettrait d'accepter de nouveaux membres en vertu d'un décret du conseil. Elle est très avantageuse et elle sera accueillie avec joie par les coopératives de crédit.

On a aussi parlé d'augmenter le pouvoir d'emprunt des sociétés coopératives de crédit. Autrefois, elles ne pouvaient emprunter que des sociétés de crédit et autres banques à charte. Ces restrictions sont maintenant supprimées, ce qui permettra à la Société coopérative de crédit du Canada d'emprunter de l'argent d'une façon plus générale. Quiconque est familier avec le mouvement coopératif au pays comprendra combien il est important pour cette société de pouvoir trouver de l'argent par toutes sortes de moyens, dont les obligations, les débentures et par l'émission d'autres titres. Cette disposition aura sûrement l'appui des membres des associations coopératives de crédit.

Le secrétaire parlementaire et le député de Regina-Est (M. Burton) ont tous deux parlé de l'importance du mouvement des coopératives de crédit au Canada. Il importait d'augmenter les services financiers accessibles à ceux qui, pour une raison ou autre, ne peuvent s'adresser aux banques et aux institutions financières ordinaires. Il ne faut pas oublier que les coopératives des crédits comblent, depuis des années, une des lacunes du monde financier actuel au Canada, en mettant les services financiers à la portée des gens qui en ont besoin. Elles ont aidé à renseigner leurs membres sur l'économique et un usage judicieux du crédit. Elles ont vraiment, d'une façon très réaliste, aidé les Canadiens à s'aider eux-mêmes. Elles ont donné au marché financier un vrai régulateur de la concurrence. Le Parlement devrait reconnaître les réalisations du mouvement des coopératives de crédit et ne pas en restreindre le développement légitime. Tous les députés devraient en encourager le développement au pays. Et cela, nous pouvons le faire en appuyant la présente mesure.

La semaine dernière, j'ai assisté à la réunion annuelle d'une grande coopérative de crédit de ma circonscription. C'était une véritable fête pour ceux qui en avaient emprunté de l'argent. La coopérative avait réussi à faire des épargnes considérables l'an dernier et sa principale décision lors de la réunion fut d'adopter une résolution diminuant d'un cinquième environ le taux d'intérêt sur les prêts consentis à ses membres. Cela se produit souvent d'un bout à l'autre du pays.

• (4.20 p.m.)

L'activité des coopératives de crédit a été très profitable au Canada. L'appui qu'elles ont reçu et l'encouragement que leur ont donné les sociétés centrales de crédit ont été considérables, et la plus importante de ces sociétés centrales de crédit est la Société coopérative de crédit du Canada, qui a été créée en vertu de la loi à l'étude. Si ces modifications y sont apportées, nous pouvons tous espérer fournir un apport précieux au développement futur de cette société et des coopératives de crédit canadiennes.

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je veux brièvement indiquer mon appui à ce bill. Son adoption permettra le développement des coopératives de crédit. Dans ma région, elles sont des éléments d'expansion, et remplissent un rôle unique. Leur croissance a été extraordinaire presque fantastique.

Je me souviens qu'il y a un certain nombre d'années, un délégué du Syndicat du blé de la Saskatchewan s'était rendu à une réunion de fermiers de ma région pour nous persuader de fonder une coopérative de crédit. Il réussit à intéresser à l'entreprise certaines personnes qui achetèrent quelques actions. Quelques années plus tard les capitaux de cette coopérative de crédit dépassaient le million de dollars. Voilà une excellente preuve du fait qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Dans bien des villes, les coopératives de crédit assurent les seuls services bancaires disponibles. Il y a quelques années, les banques privées ont fermé nombre de leurs succursales pour fins d'économie. Ce sont les coopératives de crédit qui ont comblé le vide. Elles permettent aux gens d'avoir droit de

regard sur leurs propres finances. Elles remettent à leurs actionnaires les excédents de revenu, et prêtent à leurs clients sans bénéfice.

Ce bill donnera accès à plus de fonds pour les coopératives de crédit. Son adoption aidera tout le mouvement coopératif, qui est d'une grande utilité pour la collectivité agricole et bien des secteurs urbains, et qui sert de régulateur à notre économie. Je me réjouis de ce que le gouvernement ait jugé bon de présenter ce bill, et j'espère qu'il sera adopté par la Chambre.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, les coopératives de crédit sont beaucoup plus utiles aux petites localités que la plupart des autres maisons de prêts. Sauf erreur, le bill a pour but de permettre le transfert de fonds d'une région à une autre, ce que j'approuve.

Il y a une usine de maisons préfabriquées dans ma région. Le bill parrainé par le député de Grenville-Carleton (M. Blair), à propos d'une autre institution financière, et qui a été étudié la semaine dernière à la Chambre, prévoit l'octroi de prêts dans les grandes et les petites villes, à l'exclusion des petites localités. Ainsi, les fonds qui proviendraient de ma région ne pourraient être prêtés à ses habitants. Les caisses populaires servent à autre chose, puisqu'elles prêtent sur place les fonds qu'elles recueillent sur place. Dans ma région, elles prêtent de l'argent pour la construction de maisons, ce qui favorise l'emploi. C'est pour cela que j'appuie cette mesure.

A mon avis, ce bill sera bénéfique. J'espère que le mouvement coopératif se développera assez pour tirer profit des modifications en cause. Quant au transfert de capitaux entre régions, si les Prairies, après une bonne récolte, ont des capitaux excédentaires, elles peuvent fort bien les transférer ailleurs, où ils seront utiles. Réciproquement, il y avait des fonds excédentaires dans l'Ontario ou le Québec, ils pourraient être prêtés à la Saskatchewan ou à la Colombie-Britannique. C'est pourquoi j'appuie le bill.

**M. le président suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Si le secrétaire parlementaire prend la parole, il mettra fin au débat.

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre brièvement à certains commentaires formulés et remercier les députés des opinions qu'ils ont émises. Nous aurons, j'en suis sûr, un débat fort utile lors de l'examen détaillé, au comité des finances, des modifications proposées.

Je tiens à confirmer les propos qu'a tenus le député de Grenville-Carleton (M. Blair) en réponse au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Il a dit, en effet, que l'idée de permettre aux coopératives centrales provinciales qui le souhaitent de relever des dispositions de la loi en vertu d'un décret du conseil, venait du mouvement coopératif lui-même. Je tiens à confirmer cela en consignant au compte rendu l'extrait suivant des délibérations du comité des finances, du commerce et des questions économiques, du 17 janvier 1967, à la page 2510, où M. Wagar, qui était alors et qui est encore, je crois, administrateur de la Société de coopérative de crédit du Canada, a dit:

> L'une des prescriptions de la loi actuelle est que pour ajouter un membre, ou pour permettre à une autre société centrale provinciale de crédit de devenir membre de la Canadian Co-operative Credit Society, il faut une loi du Parlement du Canada et nous avons proposé une modification qui permettrait aux autres centrales de devenir membres de la société par une approbation du gouverneur en conseil plutôt que par une loi du Parlement.

Il semblerait que ceux qui sont le plus directement touchés dans la collectivité par la mise en application de cette loi estiment cette modification souhaitable. En conclusion, je recommande à la Chambre d'appuyer cette mesure et j'espère que le comité des finances procédera à une enquête plus poussée.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

• (4.30 p.m.)

## LA LOI SUR LES DOUANES

### MODIFICATIONS CONCERNANT LA VENTE ET L'ABANDON DE MARCHANDISES, ETC.— ÉTAPE DU RAPPORT

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national)** propose que le bill nº C-10 modifiant la loi sur les douanes, rapporté (sans amendement) par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Quand aura lieu la troisième lecture? Maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Côté** propose la troisième lecture du bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3e fois, puis adopté.

## LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

### MODIFICATION RELATIVE À L'EXTENSION À LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT— ÉTAPE DU RAPPORT

**L'hon. Jean-Pierre Côté (au nom du ministre du Commerce)** propose que le bill n° S-25 modifiant la loi sur les licences d'exportation et d'importation, rapporté (sans amendement) du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Quand aura lieu la troisième lecture? Maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Côté (au nom de l'honorable M. Pepin)** propose la troisième lecture du bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3e fois, puis adopté.)

## LES PRODUITS DANGEREUX

### L'INTERDICTION DE LA VENTE, L'ANNONCE ET L'IMPORTATION

**L'hon. Jean-Pierre Côté (au nom du ministre de la Consommation et des Corporations)** propose la 2e lecture, et le renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, du bill S-26, interdisant la vente, l'annonce et l'importation de produits dangereux.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) arrivera à la Chambre dans quelques instants. Nous ne pensions pas que cette mesure serait mise en délibération cet après-midi, mais le ministre s'en vient. Je crois que les députés en général conviendront que nous sommes venus entendre ici la vedette qu'est le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski). Je lui cède donc immédiatement la parole.

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** On ne peut qu'accueillir avec satisfaction ce projet de loi destiné à interdire la vente de produits dangereux et on peut s'étonner que le gouvernement ait pris tellement de temps à le présenter. Pour ce qui est des ingrédients dangereux dans la colle des modèles d'avions, si ce projet de loi avait été présenté il y a un an, de nombreuses vies auraient pu être épargnées. Je n'ai pas l'intention de parler du nombre tragique de jeunes enfants et d'adultes morts après avoir respiré de la colle sans être au courant dans de nombreux cas de ses effets mortels. Mon seul espoir maintenant est que le gouvernement agira avec vigueur et énergie pour que ces substances dangereuses soient hors de la portée des enfants et ne permettra pas que l'effet prohibitif du projet de loi soit annulé par la laxité des règlements.

Le ministre et ses fonctionnaires savent aussi bien que moi que la substance toxique que contient la colle employée dans le bricolage peut causer la mort, que de jeunes enfants, entraînés par des amis, ont tenté des expériences fort risquées et que certains d'entre eux en sont morts. Je me demande donc pourquoi le ministre a placé cette substance dans une catégorie de la Partie II du projet de loi à l'égard de laquelle une certaine latitude peut être accordée par voie de règlements. Si de tels règlements sont établis et que des mesures précises ne soient pas adoptées en dépit de toutes les pressions qui pourraient s'exercer—et nous savons que des pressions s'exercent—nous n'aurons pas, et j'en préviens le ministre, la confiance du peuple canadien. Personne ne me convaincra que les fabricants de produits chimiques, toujours prêts à vanter leurs services de recherche, ne peuvent pas trouver un substitut à la substance toxique que contient la colle employée dans le bricolage. C'est à eux qu'incombe la tâche. Nous n'avons pas à faire leur travail.

Je voudrais citer à la Chambre un article paru dans le *Daily Star* de Toronto, le 25 janvier 1969:

> La mise au point aux États-Unis, de nouvelles colles inoffensives devrait permettre de bannir la totalité des espèces toxiques. A la demande des écoles de New York, une colle a été mise au point qui donne d'excellents résultats et qui sert à tous usages.

Ni la Chambre ni les parents canadiens n'ont à encourager ou tolérer une attitude dilatoire de la part des autorités. Je le dis au ministre: retirez cette substance du marché et le plus tôt sera le mieux. Que les fabricants trouvent un succédané qui ne menacera pas la vie et la santé de nos enfants. On aurait dû agir il y a bien des mois. La situation est extrêmement urgente. C'est pourquoi il est si difficile de comprendre l'apathie manifeste du gouvernement à l'égard de ce projet de loi.

L'adoption par la Chambre ne faisait sûrement aucune difficulté. Tous les députés sont en faveur de cette mesure et la plupart des gens la réclament. C'est pourquoi on aurait dû la présenter plus tôt.

Mais maintenant qu'on nous a présenté ce bill, j'aimerais vous dire toute ma surprise de voir, dans la Partie II de l'annexe, à côté des agents de blanchiment et d'autres substances en général inoffensives, ce produit dangereux et toxique qui a tué bien des Canadiens. Pourquoi la colle de bricoleur ne figure-t-elle pas dans la Partie I? On en interdirait ainsi l'entrée. Quelles raisons ont motivé cet étrange agencement, je le demande au ministre. Ni lui ni ses conseillers ne sont ici. Il lui faudra donc lire le compte rendu dans le hansard, mais il devrait pouvoir trouver la réponse. Cela dit—et que le ministre prenne ma réserve au sérieux, car je ne plaisante pas—je me fais le porte-parole de mon parti pour dire que nous appuyons le projet de loi de tout cœur. Nous regrettons simplement qu'il n'ait pas été présenté plus tôt; des vies humaines auraient pu être épargnées. Nous y mettons aussi une condition importante: que les règlements ne soient entachés d'aucune échappatoire, quelles que soient les pressions en vue de protéger l'importation au Canada de cette substance dangereuse mise ainsi à la portée des jeunes.

Avant l'adoption de la présente mesure, je voudrais que le ministre nous explique d'abord pourquoi le nom de l'ingrédient contenu dans la colle d'assemblage figure à la Partie II de l'annexe avec les substances généralement non toxiques. Ensuite, je voudrais l'assurance que le Règlement sera assez strict pour que ce produit ne soit pas accessible aux enfants. Une fois que nous posséderons ces certitudes, nous nous sentirons tous plus favorables à la mesure.

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole très brièvement pour appuyer les dispositions générales du bill S-26 sur l'interdiction de la vente, de l'annonce et de l'importation de produits dangereux, je voudrais féliciter le gouvernement d'abord pour nous avoir présenté la mesure; ensuite, je voudrais corroborer les propos du préopinant, qui regrette qu'on ait attendu si longtemps pour nous présenter cette mesure. Il est certain que si on l'avait présentée il y a cinq ou dix ans, on aurait épargné bien des ennnuis à beaucoup de Canadiens. J'approuve certes l'idée qu'on devrait appliquer cette mesure aux produits tels que les peintures, et en interdire la publicité, la vente ou l'importation. Ces produits domestiques dangereux sont en gros, les peintures, les nettoyeurs et les produits sanitaires. Je suis sûr que la Chambre, le comité et l'ensemble du pays seront unanimes à reconnaître la nécessité de cette mesure du gouvernement.

• (4.40 p.m.)

Tout en appuyant ce projet de loi, j'aimerais signaler au ministre les deux bills inscrits en mon nom, concernant les produits dangereux. L'un d'eux contient une recommandation qui sera, je l'espère, attentivement examinée lorsqu'on déférera ce bill au comité. Il s'agit du bill C-118, concernant l'étiquetage plutôt que la publicité des produits dangereux. Le projet de loi concerne en particulier les détergents et a été présenté en octobre dernier. Voici la note explicative:

> Plusieurs produits domestiques assimilables à des détersifs sont d'un emploi journalier par les ménagères et nombreux sont ceux qui présentent un danger s'ils sont ingérés ou inhalés accidentellement par les enfants ou même si on les utilise aux fins auxquelles ils sont destinés.
>
> Il importe donc, dans de telles circonstances, que ces produits portent une étiquette prévenant du danger que leur emploi comporte.

Je pense que ce genre d'étiquetage des produits visés devrait être considéré comme une bonne mesure, conforme aux intentions du bill actuel, qui se réfère de façon précise à l'importation et à la publicité.

L'autre bill inscrit à mon nom est le bill C-53, dont l'objet est de prévoir dans la loi sur les aliments et drogues un mécanisme de contrôle sur les produits domestiques qui présentent un danger. Ce bill vise les produits domestiques les plus dangereux sur le marché, peut-être: les produits du tabac. Mon bill propose un mécanisme de contrôle aux termes de la loi sur les aliments et drogues. Cette question pourrait aussi être examinée lorsqu'on étudiera le bill S-26.

La plupart des députés, j'en suis sûr, conviendront que l'habitude de la cigarette consacre l'usage d'un des produits domestiques les plus dangereux au Canada. Elle cause la perte de nombreuses vies humaines et est la source d'un grand nombre de maladies. J'espère que mon bill pourra être examiné en même temps que le bill dont nous sommes saisis. J'aimerais mieux qu'il en soit ainsi plutôt que de devoir proposer un amendement à la mesure du gouvernement, soit le bill nº S-26.

Dans l'ensemble, j'appuie ce dernier. Lorsqu'il sera déféré au comité, j'aimerais pouvoir relever certains détails relatifs à l'usage de certains produits et présenter des recommandations supplémentaires que l'on pourar alors examiner, je l'espère.

[*Français*]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, à l'instar de mes deux préopinants, je voudrais exprimer toute ma satisfaction que ce bill soit présenté aujourd'hui, quoique, comme on l'a mentionné un peu plus tôt, le gouvernement aurait dû le présenter bien avant aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je crois que, d'une part, il aurait probablement été facile, voire même souhaitable, que ce bill soit présenté beaucoup plus tôt mais, d'autre part, je pense qu'il fallait attendre les événements pour protéger la vie des gens, en leur interdisant l'usage de certains produits qu'on peut trouver dans presque tous les foyers et qui sont même trop souvent à la portée des enfants.

Il y a quelques mois à peine, il aurait peut-être été difficile, pour le gouvernement, de prévoir le danger que ces produits-là comporteraient, de même qu'il est assez difficile de prévoir que dans quelques mois ou quelques années d'autres produits viendront peut-être mettre en danger la vie de nos concitoyens.

A mon avis, la mesure présentée aujourd'hui peut couvrir assez bien tous les dangers que peuvent causer certaines substances contenues dans des produits qu'on emploie quotidiennement.

Je voudrais demander à l'honorable ministre de donner des éclaircissements au sujet de ce bill qui, je l'espère, ne traitera pas seulement des produits importés, mais aussi des produits délétères qui peuvent être fabriqués au Canada. J'espère aussi que le bill traitera des produits qui peuvent être mis sur le marché par certaines industries canadiennes et qui pourraient aussi être dangereux pour la vie de ceux qui les utilisent.

On parle, dans ce bill, de certaines graines qui ont servi à manufacturer des jouets ou des pièces décoratives. Nous en avons reçus, je crois, du Japon. Je ne crois pas que les fabricants japonais aient voulu mettre en danger la vie des Canadiens, mais, à mon sens, il incombe au gouvernement de veiller à ce que des produits qui entrent dans la fabrication d'articles apparemment inoffensifs ne puissent mettre en danger la vie des gens. Je pense donc que le bill a sa raison d'être et que personne ne s'y oppose.

Il est entendu, monsieur l'Orateur, que l'on doit également prendre des mesures pour empêcher le danger de la colle d'avion. Mais je me demande s'il ne s'agit pas là plutôt d'une lubie de notre jeunesse. Nous constatons—bien que ce ne soit pas général—une certaine émancipation de notre jeunesse. Au fait, on dirait que certains jeunes cherchent à trouver ce que ne peuvent leur offrir les milieux bien organisés, c'est-à-dire l'aventure. Or, ils l'ont trouvée dans l'aspiration des vapeurs de colle, ce qui leur permet de s'intoxiquer, de se droguer. Il est plus facile d'acheter de la colle que des cigarettes, de la marijuana, de l'opium ou d'autres drogues. A mon sens, le gouvernement devrait prendre des mesures pour empêcher la vente de ces produits ou de corriger la situation, comme l'a mentionné un député d'Edmonton tout à l'heure, en invitant les manufacturiers à changer leur procédé et de fabriquer un produit non toxique.

A mon avis, on pourrait faire les mêmes remarques au sujet des sacs de plastique. On sait que des sacs de plastique ont déjà causé la mort et qu'ils peuvent la causer encore. On suggère souvent aux usagers de les détruire aussitôt que possible ou de les perforer.

Beaucoup d'autres objets d'usage domestique peuvent affecter la santé et même causer la mort des individus. Pensons, par exemple, à l'usage immodéré de l'alcool. Des gens perdent leur santé à cause de l'usage immodéré de l'alcool. A mon avis, le gouvernement n'a pas fait grand-chose jusqu'ici pour renseigner la population sur les dangers de l'alcoolisme. Je n'irai pas jusqu'à demander au gouvernement d'adopter une loi pour interdire l'usage de l'alcool, parce qu'à certains moments, il peut être utile; mais si l'on s'en sert mal, cela peut affecter la santé des individus et même causer la mort. On constate aussi que sur nos routes, l'alcool est indirectement une cause de morts accidentelles, presque autant que la guerre.

On pourrait dire la même chose au sujet de l'usage immodéré de la cigarette. On ne doit pas, non plus, je pense, demander au gouvernement d'interdire l'usage de la cigarette. Cependant, on sait que l'usage immodéré de la cigarette peut affecter la santé.

Pourtant, ces choses sont à la disposition d'une foule de personnes qui, bien souvent, s'en servent sans se rendre compte du danger qu'elles comportent.

Or, monsieur l'Orateur, ce bill arrive à point, même si, pour certains, il arrive un peu tard. A mon avis, la mise en vigueur de ce bill entraînera non seulement des restrictions dans l'importation de produits dangereux, mais elle constituera une mise en garde contre leur utilisation. Cette mesure devrait être accompagnée d'une campagne de publicité, afin que les gens sachent qu'on ne veut pas limiter leur liberté, mais plutôt qu'on désire les protéger des dangers que peut comporter l'utilisation de certains produits.

Monsieur l'Orateur, pour ces raisons-là, nous appuyons fortement le bill.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

**M. David Anderson (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, comme les préopinants,

je suis vraiment très heureux que le gouvernement ait présenté le bill dont nous sommes saisis, et à l'appui duquel j'aimerais parler. Je mentionnerai d'abord deux questions précises qui me semblent assez importantes. La première a fait l'objet du bill d'intérêt privé que j'ai présenté le 15 octobre, c'est-à-dire le bill C-119 sur l'étiquetage des produits. La deuxième, qu'à mon sens nous devrions aussi discuter ici, est celle des incendies. Je passerai ensuite au bill lui-même, pour en signaler un aspect qu'il y aurait peut-être lieu d'amender avant d'adopter le bill.

Pour ce qui est de la sécurité en général au Canada, on a compté en 1966 un total de 11,400 accidents mortels, dont 2,200 au foyer. Un grand nombre d'entre eux étaient attribuables à des chutes qui, nous le savons tous, entraînent souvent la mort chez les vieux. Des accidents mortels survenus au foyer, 757 étaient des chutes, et 561 le résultat d'incendies et d'explosions. Le nombre des suffocations était élevé, 327 en tout. Bien entendu, il s'agissait presque exclusivement d'enfants. Suivaient 275 morts par empoisonnement, 75 par des armes à feu, 51 noyades, et ainsi de suite.

D'après ces chiffres il est manifeste, à mon avis, que le feu et l'empoisonnement constituent des dangers très nets au foyer et constituent un autre aspect que le gouvernement devrait envisager, la question des produits ménagers. Nombre de ces accidents s'expliquent par la gamme extraordinaire des produits ménagers offerts aujourd'hui sur le marché. Le consommateur se trouve devant un étalage effarant de produits divers parmi lesquels il doit choisir, ignorant peut-être tout de leur inflammabilité ou de leur nocivité.

A mon avis, c'est inévitable. A mesure que le choix s'étend, on connaît proportionnellement moins les propriétés des produits. Voilà pourquoi il importe que le gouvernement s'interpose et aide le consommateur à connaître les dangers que présentent les produits qu'il peut acheter dans les magasins. Peu de députés, je crois, contesteraient que ce n'est pas là un sujet de préoccupation très légitime pour le gouvernement.

J'aborde maintenant le sujet dont j'ai parlé tantôt: le feu. Il existe diverses façons de rendre des tissus ininflammables. Hélas, elles sont toutes extrêmement coûteuses. Par exemple, on peut rendre ininflammable un article ménager courant, tel un drap, mais, au lieu de coûter en moyenne $3 à l'état inflammable, il coûte $4 quand il est ininflammable; autrement dit, 25 p. 100 et plus. D'autre part, la durabilité d'un article ininflammable est réduite de moitié. Donc, au lieu de dépenser $3 pour un drap qui durera un certain temps, le consommateur doit payer l'équivalent de $8 pour un produit ininflammable de même durabilité.

Il importe, à mes yeux, de se rendre compte que l'ignifugation n'est pas simplement un procédé qui exige réglementation; il faut y voir bien autre chose. Comme le coton, la laine, la soie, la rayonne et les produits connexes sont tous inflammables jusqu'à un certain point, la meilleure chose que le gouvernement puisse faire, à mon avis, c'est de demander instamment aux fabricants de bien étiqueter leurs produits afin de permettre à la population, grâce à un système d'étiquetage uniforme, de juger en un clin d'œil du degré d'inflammation d'un produit.

Certains produits devraient être exclus de ces règlements et franchement interdits car ils représentent un danger, que les gens sachent ou non qu'ils sont inflammables à tel ou tel degré. Le mode d'action du gouvernement devrait consister, à mon avis, à insister sur l'étiquetage convenable des tissus, afin que le public se rende parfaitement compte du danger d'incendie qui pourrait en résulter. J'ajoute à ce sujet que le public, en général, ne se préoccupe pas tellement de la question d'incombustibilité. L'expérience des fabricants de tentures à l'épreuve du feu, en fibre de verre par exemple, a démontré que les gens s'attachent beaucoup plus au coloris ou à la beauté d'un tissu qu'à son ininflammabilité. Le gouvernement devra donc exiger des normes d'ininflammabilité pour tous les produits, car on ne peut compter sur le public pour le faire. Mais il devra d'abord insister sur un étiquetage convenable, afin que le public se rende compte du risque que présentent les produits qu'il achète. J'aimerais maintenant parler de l'autre problème qui se pose.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre.

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La fonction publique—l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités; le député de Skeena (M. Howard)—les affaires indiennes—les fonctions du ministre d'État; le député de Beauharnois (M. Laniel)—Les monuments historiques—l'administration et l'entretien du monument de Vimy.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (B) 1968-1969

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

**L'honorable Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre consent-elle à ce que je revienne à l'appel des motions afin de présenter la motion concernant les crédits supplémentaires dont le président du Conseil privé a parlé au début de la séance?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à ce que le ministre présente cette motion?

**Des voix:** Oui.

**L'hon. M. Macdonald (Rosedale):** Je propose, avec l'appui du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford):

(1) Que, à propos de l'étude de la motion ou des motions visant l'adoption des crédits supplémentaires définitifs (B) présentés aujourd'hui à la Chambre et celle de tout projet de loi basé là-dessus, les dispositions de l'article 58 du Règlement s'appliqueront sous réserve des conditions exprimées ci-dessous.

(2) Que lors de l'adoption du règlement proposé, lesdits crédits soient renvoyés au comité des prévisions budgétaires en général de la façon suivante:

Les crédits 10*b*, 15*b*, 17*b*, 20*b*, 25*b*, 30*b* et 45*b* concernant le ministère de l'Agriculture;

Le crédit 65*b* concernant l'Office canadien des provendes;

Le crédit 10*b* concernant le ministère des Communications;

Les crédits 1*b* et 25*b* concernant le ministère de la Consommation et des Corporations;

Les crédits 50*b* et *L*3*b* concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

Le crédit 75*b* concernant l'Office fédéral du charbon;

Les crédits 1*b*, 15*b* et *L*22*b* concernant le ministère des Affaires extérieures;

Le crédit 30*b* concernant l'Agence canadienne de développement international;

Les crédits 2*b*, 30*b*, 46*b* et *L*27*b* concernant le ministère des Finances;

Les crédits 15*b*, 18*b*, 40*b* et *L*32*b* concernant le ministère des Pêcheries et des Forêts;

Les crédits 5*b*, 20*b*, 30*b*, 36*b*, *L*35*b* et *L*65*b* concernant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;

Les crédits 38*b* et *L*28*b* concernant le ministère de l'Industrie et du Commerce;

Les crédits 5*b* et 20*b* concernant le ministère du Travail;

Les crédits 5*b* et 15*b* concernant le Sénat et la Chambre des communes;

Les crédits 6*b*, 10*b*, 15*b* et 25*b* concernant le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration;

Les crédits 20*b* et 40*b* concernant le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social;

Le crédit *L*38*b* concernant le ministère du Revenu national;

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

Les crédits 10*b* et 15*b* concernant le Conseil privé;

Les crédits 15*b*, 20*b*, 21*b* et 30*b* concernant le ministère des Travaux publics;

Le crédit 10*b* concernant le ministère du Développement régional;

Crédits 1*b* et 2*b* concernant le ministère du secrétariat d'État;

Crédit 40*b* concernant le Conseil de la radiotélévision canadienne;

Crédits 1*b* et *L*103*b* concernant le ministère du solliciteur général;

Crédits 7*b*, 8*b*, 15*b* et 16*b* et *L*104*b* concernant le ministère des approvisionnements et services;

Crédits 3*b*, 15*b*, 20*b*, 40*b*, *L*107*b* et *L*110*b* concernant le ministère des Transports;

Crédits 57*b*, 60*b* et 65*b* concernant la Commission canadienne des Transports;

Crédits 75*b* et 77*b* concernant le Conseil des ports nationaux;

Crédits 5*b*, 6*b* et 10*b* concernant le Conseil du Trésor;

Crédits 30*b* et 35*b* concernant le ministère des Affaires des anciens combattants;

Crédits *L*116*b*, *L*117*b*, *L*118*b* et *L*119*b* concernant la Société centrale d'hypothèques et de logement;

(3) Que, si le comité n'a pas fait rapport à la Chambre sur ces crédits avant le 28 février 1969, ledit comité soit censé avoir fait rapport à cette date.

(4) Que la Chambre alloue à l'étude desdits crédits et du bill y relatif, un total de trois jours de séances avant le 27 mars 1969, aux lieu et place des trois jours prévus en vertu de l'article 58(7) du Règlement pour la période d'écoulant entre le 26 mars et le 30 juin, mais que ces jours ne fassent pas partie du nombre de jours alloués à l'étude de la question des crédits pour la période se terminant le 26 mars 1969.

(5) Qu'au dernier des trois jours alloués, au cas où le bill n'aurait pas été précidemment adopté par la Chambre, les procédures relatives à l'ordre présentement proposé soient interrompues et réglées en conformité avec le paragraphe 10 de l'article 58 du Règlement.

(6) Que l'heure consacrée aux mesures d'initiatives parlementaires, l'un quelconque de ces jours, soit suspendue.

• (5.00 p.m.)

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, cette motion, telle que j'ai pu la lire, est en conformité avec le nouveau Règlement que nous avons adopté et nous la considérons par conséquent comme acceptable sous le rapport de la forme. Je me dois, cependant, de protester contre ce que l'on fait en ce moment à l'égard des crédits supplémentaires envisagés par cette motion. Ces crédits supplémentaires (B) ont été déposés aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, et j'y trouve 51 rubriques à $1. J'estime que c'est abuser des crédits supplémentaires. Les postes de un dollar sont des questions de législation. Le processus va beaucoup plus loin. Nous pourrions sûrement abréger la session. Nous pourrions avoir un projet de loi

réunissant les postes de $1 et la session prendrait fin. Je le répète, ces prévisions de dépenses devraient, j'en conviens, être déférées au comité puis revenir à la Chambre pour y être étudiées pendant les trois jours prévus comme il a été convenu. Je proteste cependant contre un emploi beaucoup plus vaste des postes de $1 que tout ce que j'ai vu jusqu'ici à la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion:

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motions et les bills d'intérêt public.

## AVIS DE MOTIONS

### LES FINANCES

#### LES MESURES PROPRES À SUPPRIMER L'INFLATION

**M. Ian Wahn (St. Paul's)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier le plus tôt possible l'opportunité d'adopter des mesures propres à maintenir la puissance d'achat de la monnaie canadienne par la suppression de l'inflation.

—Monsieur l'Orateur, cet avis de motion soulève la question du coût de la vie toujours croissant, de la dépréciation de notre monnaie, et de l'inflation. Le coût de la vie est une question qui préoccupe la majorité des consommateurs canadiens, l'inflation et la dévalorisation de notre monnaie inquiètent l'économiste, mais c'est essentiellement la même chose.

Je célèbre en quelque sorte un anniversaire. Je me souviens d'avoir d'abord soulevé la question en 1963, puis d'avoir inscrit une question au *Feuilleton* à ce sujet en 1964, d'en avoir parlé de nouveau en 1966, et voilà qu'en 1969, j'aborde ce sujet une fois de plus. Il y a eu un changement important depuis mon premier exposé de 1963. Le coût de la vie s'accroissait à ce moment-là à un taux légèrement inférieur à 2 p. 100 par année, il augmente aujourd'hui d'un peu moins de 4 p. 100 par année. Mes allocutions de 1963 et de 1966, si éloquentes fussent-elles, n'ont pas, de toute évidence, atteint leur but.

Le coût de la vie a augmenté au Canada, depuis 1949, d'un peu plus de 50 p. 100. Le pouvoir d'achat d'un dollar aujourd'hui est donc légèrement inférieur à ce que valaient 66c. en 1949. Si j'ai choisi l'année 1949 comme point de comparaison, c'est que, comme les députés s'en souviendront, ce fut l'année où les choses se sont rétablies après la deuxième guerre mondiale. Les prix ont monté en flèche, une fois les contrôles relâchés, à la fin de la guerre. En 1949, ils se stabilisèrent, et ce fut le début de ce qu'on pourrait appeler une inflation déguisée, la hausse variant entre 1 et 2 p. 100 par année.

Je le répète, l'inflation ne rampe plus mais elle galope au taux d'environ 4 p. 100. Comme l'ont signalé de nombreux experts, je sais bien que le calcul de l'indice du coût de la vie ne tiens pas nécessairement compte des améliorations qualitatives. Le coût plus élevé des marchandises est attribuable en partie aux qualités supérieures, aux emballages améliorés et plus soignés et aux frais de publicité. Nous en sommes dédommagés par les émissions de radio et de télévision gratuites et autres choses du genre, mais néanmoins, compte tenu de tous ces facteurs, il n'y a pas de doute que la valeur de notre argent diminue et que le coût de la vie monte.

Ce que je veux souligner, c'est qu'au fond, l'inflation constitue un impôt. La plupart des économistes le reconnaîtront ou, du moins, ils admettront qu'elle a le même résultat qu'un impôt. C'est un genre d'impôt particulièrement irréductible, puisqu'il a le même effet que la taxe de vente à l'égard de tout achat. Autrement dit, maintenant que l'inflation est de 4 p. 100 par année, c'est comme si le gouvernement fédéral établissait une taxe uniforme du même taux sur toute transaction, vente ou achat. La taxe d'inflation est attribuable au fond au gouvernement fédéral, et je crois que chaque gouvernement fédéral devrait s'en tenir responsable. A mon avis, l'inflation devrait être tenue pour un impôt.

Qui perçoit l'impôt de l'inflation? Le gouvernement perçoit, je pense, environ un tiers du coût total de l'impôt de l'inflation au consommateur. Je parle ainsi car, de l'avis général, les gouvernements prennent de nos jours environ un tiers du produit national brut. Disons qu'un tiers de cet impôt prélevé sur tous les achats et toutes les ventes va au gouvernement et présumons qu'il sert à des fins utiles, de sorte que nous ne pouvons trop nous plaindre de ce tiers.

Mais où vont les deux autres tiers? Ils vont à toute société ou particulier qui, prévoyant l'inflation, décide de hausser légèrement ses prix au-dessus du taux inflationniste. Autrement dit, si un médecin ou un homme d'affai-

res prévoit que le taux d'inflation sera de 4 p. 100, et s'il est tant soit peu malin, il va s'asseoir à sa table de travail au début de l'année et se dire que le taux d'inflation sera de 4 p. 100. Donc, pour maintenir ses revenus au même niveau que l'an dernier, il lui faudra hausser le prix de ses biens ou services d'au moins 4 p. 100, mais s'il peut les hausser de 5 p. 100, il retirera un peu plus. Ainsi, je calcule que si les gouvernements touchent à peu près le tiers des recettes provenant de cette taxe de vente inflationniste, les deux autres tiers sont empochés par les gens bien organisés, avertis et rompus aux affaires, qui savent prévoir l'inflation et en profiter. Il est indéniable qu'il y a dans tous les pays des gens qui retirent des profits considérables de l'inflation, parce que les deux tiers de la taxe de vente inflationniste finissent dans leurs coffres.

Ainsi, quand les gouvernements touchent un tiers et que les particuliers et les entreprises qui forment notre secteur économique les deux autres tiers, nous savons qui touche la taxe et qui la paie. Évidemment, ceux qui paient cette taxe sont ceux qui ont eu la stupidité d'acheter des obligations de l'État ou d'autres valeurs, car une obligation qui vaut $100 au début de l'année, soumise à une inflation de 4 p. 100, n'aura plus, à la fin de l'année, qu'un pouvoir d'achat de $96. Ainsi quiconque est assez stupide pour détenir une obligation, une hypothèque ou tout autre titre à valeur fixe, subit le plein contrecoup de cette taxe. De même, quiconque achète des assurances ou reçoit une pension d'un montant fixe en subit le contrecoup. Le revenu des fonctionnaires retraités par exemple, est resté le même mais par ailleurs, sa valeur a diminué chaque année en raison du taux d'inflation qui, je le répète, est à présent de 4 p. 100.

Je me souviens de l'époque où une pension de $250 par mois était considérée comme la récompense très généreuse accordée à un fonctionnaire qui avait passé la moitié de sa vie au service de l'État. Une telle pension était peut-être suffisante il y a dix ans, mais elle ne l'est certainement plus à présent en raison de l'inflation. Voici les personnes qui s'endettent: les veuves, les orphelins, les retraités, les employés non syndiqués et les salariés. Ce sont eux qui paient la taxe générale de vente dont je viens de parler.

• (5.10 p.m.)

On voit donc clairement que ceux qui paient la taxe sont le plus souvent ceux qui sont le moins en mesure de le faire. Il est donc normal que le gouvernement veuille les protéger d'une certaine manière. C'est ce qu'essayent de faire tous les gouvernements. Par exemple, le régime de pensions du Canada prévoit la péréquation des pensions en fonction du coût montant de la vie. Je crois toutefois qu'une limite d'augmentation annuelle de 2 p. 100 a été fixée et s'il en est ainsi, ce n'est pas assez, car le coût de la vie monte de 4 p. 100 par an.

Si nous continuons à donner libre cours à l'inflation, le gouvernement devra intervenir toujours davantage pour protéger les Canadiens des effets de la taxe en question. L'intervention toujours plus poussée du gouvernement dans notre économie sera nécessaire pour donner à nos concitoyens la protection dont ils ont manifestement besoin. D'ailleurs en dernière analyse, le processus lui-même est voué à l'échec. En effet, en compensant grâce à l'échelle mobile, la hausse du coût de la vie, nous accélérons l'inflation. C'est le chien qui court après sa queue. Il tourne toujours plus vite, mais il ne réussit jamais à l'attraper. S'il y réussissait, il en serait très surpris.

Pour notre part, nous ne pouvons nous rattrapper. Ce serait insensé de prétendre que nous puissions aider tous les secteurs de la population qui ne peuvent se protéger eux-mêmes, en prévoyant l'indexation des pensions. Cela n'assurerait pas une protection efficace. Combien de fois, par exemple, a-t-on proposé au gouvernement, en cette Chambre, d'augmenter les pensions des fonctionnaires retraités. Cette question revient sur le tapis régulièrement et, tout aussi régulièrement, le ministre des Finances (M. Benson) répond que la question est toujours à l'étude. A mon avis, il faudrait majorer ces pensions car nous avons une responsabilité toute particulière à l'égard des fonctionnaires à la retraite. Mais même si ces pensions étaient majorées, qu'en serait-il des gens qui ont souscrit à des régimes de pensions privés? Eux aussi ont contribué à l'économie. Ils ne peuvent réclamer de pensions plus élevées de leurs employeurs. Si le fonctionnaire retraité obtient une majoration de pension, les bénéficiaires de pensions de régimes privés ne devraient-ils pas être traités pareillement? Ainsi, qu'il s'agisse d'un groupe ou d'un autre, on ne pourrait jamais leur rendre justice dans ces circonstances.

On entend dire très souvent que l'inflation est loin d'être aussi néfaste qu'on voudrait le faire croire, car même si le coût de la vie a augmenté, les revenus dont disposent les consommateurs ont augmenté davantage. Cela va de soi, car la production n'a cessé de croître et, bien entendu, si la production s'accroît et s'il y a inflation, l'ensemble des revenus disponibles doit nécessairement augmenter. Mais l'important, c'est de savoir qui a obtenu cette

augmentation. Ce point fait bien ressortir l'iniquité des moyennes. L'ensemble des revenus disponibles a augmenté plus vite que l'inflation en raison d'une production accrue. Les moyennes dissimulent le fait qu'un grand nombre de gens, les moins en mesure de se protéger, ont subi une très grande réduction dans leur pouvoir d'achat réel, alors que d'autres, munis des moyens de se protéger, ont reçu des augmentations considérables. En d'autres mots, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent chaque fois que l'État permet qu'il y ait inflation.

De l'avis d'un député d'en face, la responsabilité de tout cela incombe au gouvernement fédéral qui, heureusement, est à l'heure actuelle, un gouvernement libéral. J'admets que la responsabilité incombe au gouvernement fédéral. Il y a même une disposition dans le Code criminel qui a trait au rognage des pièces de monnaie, déjà il s'agissait de l'article 398, et j'en ai antérieurement fait mention dans cette Chambre. La disposition se lit comme il suit:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de quatorze ans, quiconque affaiblit, diminue ou allège une pièce courante d'or ou d'argent avec l'intention de la faire passer pour une pièce courante d'or ou d'argent;

Il s'agit donc d'un délit grave. Récemment, cependant, il y a eu un échange général de nos pièces d'argent, et on a substitué le nickel à l'argent. Autrement dit, on a très sensiblement allégé les pièces courantes, dans la mesure où il s'agit de leur teneur en argent, au cours d'une transaction tout à fait normale. Apparemment, n'importe qui peut pratiquer le rognagne des pièces de monnaie pourvu que ce soit sur une échelle suffisamment large; ce n'est plus alors un acte criminel mais une opération légitime de haute finance.

Pour indiquer qu'il ne s'agit pas d'une préoccupation personnelle, mais d'une inquiétude plutôt générale, je voudrais citer les propos du professeur Clark dans son rapport sur la sécurité sociale, soumis à la Chambre il y a quelques années. Voici ce qu'il disait à propos de la plus grande victime de l'inflation et du coût croissant de la vie:

L'inflation est fondamentalement injuste pour ceux qui sont économiquement et politiquement incapables de défendre leurs intérêts. Ils comprennent certaines catégories de salariés et les pensionnés—à la fois de l'entreprise privée et du gouvernement. Ceux qui touchent des pensions de vieillesse du gouvernement sont en mesure d'exercer une certaine pression politique en leur propre nom ...

Comme nous l'avons constaté.

... mais ceux qui reçoivent une pension à titre personnel ont ordinairement peu d'occasions d'obtenir une majoration de leur pension afin de neutraliser l'inflation depuis leur retraite; à cette fin, ils ne peuvent invoquer aucune disposition contractuelle. Les veuves, les orphelins et les retraités dont la situation financière dépend en grande partie des bénéfices de polices d'assurance-vie, de rentes, d'intérêt sur des obligations du gouvernement ou de sociétés, ou d'autres placements à des taux d'intérêt plus ou moins fixes, souffrent irrémédiablement de l'inflation.

Le professeur Kenneth Boulding disait la même chose en termes plus simples:

L'inflation est une méthode raffinée de retirer le pain de la table des vieillards, des infirmes, des veuves et des orphelins.

Le Conseil économique du Canada s'est prononcé aussi sur la question depuis quelques années, tout comme M. Rasminsky, éminent gouverneur de la Banque du Canada. Certains disaient jadis qu'un peu d'inflation favorisait l'économie, que s'il n'y avait pas une certaine inflation de 1.5 ou de 2 p. 100 par année, le chômage augmenterait, et que pour faire prospérer l'économie, il fallait une certaine inflation rampante. On a reconnu, plus récemment, que toute inflation, quelle qu'elle soit, est néfaste. J'aimerais citer, vu l'importance de la question, une déclaration que M. Graham Towers faisait en janvier dernier. M. Towers a déjà été gouverneur de la Banque du Canada. Il répondait à la théorie selon laquelle une certaine inflation rampante est favorable à l'économie.

En discutant la thèse que nous pouvons et devons accepter l'inflation comme un moyen d'arriver à des taux élevés de production, le gouverneur de la Banque du Canada dans son dernier rapport est d'avis que nous ne pouvons vraiment pas opter pour cette solution. Voici ce qu'il dit: «Il serait bientôt tout aussi difficile d'empêcher les prix d'augmenter au-delà d'un taux maximum que ce l'est maintenant de les maintenir en decà d'une limite minimum. Les mêmes politiques de restriction s'imposeraient. Nous ne gagnerions rien en emploi ou production; les pénibles efforts d'ajustement à l'inflation n'auraient donc servi à rien et notre capacité de croissance soutenue seraient continuellement menacée par l'affaiblissement de notre situation concurrentielle envers les autres pays.»

Plus loin, M. Towers dit:

• (5.20 p.m.)

L'acceptation d'une certaine inflation comme une chose inévitable et tolérable présente un autre danger: elle porte les gouvernements à la suffisance. Pourquoi adopter des mesures impopulaires sur le plan politique pour combattre une hausse générale des prix, si une légère inflation une prétendue solution au chômage? En définitive, bien entendu, des mesures doivent être prises, si ce n'est parce que le coût sensiblement croissant de la vie est fort impopulaire. Mais à ce moment-là, le problème est encore plus difficile à régler et toutes sortes de bouleversements et de dérèglements ont pris naissance. En outre, on ne peut jamais dans notre monde moderne revenir au niveau des prix et du coût de la vie qui existait naguère. Je crois donc que les gouvernements doivent s'opposer

aux hausses croissantes du niveau général des prix. Ils n'y réussiront peut-être pas entièrement. Mais s'ils font de véritables efforts, il pourront peut-être réussir assez bien et éviter les effets néfastes qui se produiraient si le grand public venait à perdre confiance en la valeur de l'argent. Si d'autre part, les gouvernements acceptent de considérer l'inflation comme inévitable, même à un degré limité—entre 1½ et 2 p. 100 par année, comme on le dit souvent—ils sont vaincus au départ.

Je pourrais peut-être aussi mentionner avant de terminer quel effet exerce l'inflation sur ce qui nous préoccupe tous, à savoir les taux extrêmement élevés d'intérêt. Arrêtons-nous un instant sur ce qui se produit lorsque le taux d'inflation est de 4 p. 100. Supposons que vous empruntiez $100 d'une société ou d'un particulier dont l'impôt sur le revenu atteint 50 p. 100. Ceux-ci savent qu'en consentant un prêt de $100, il ne toucheront à la fin de l'année que $96, en raison du taux d'inflation de 4 p. 100. Ils doivent donc vous demander un intérêt de 8 p. 100 simplement pour équilibrer leur budget. N'oublions pas que ces gens paient 50 p. 100 d'impôt sur le revenu du prêt et qu'ils doivent faire face à une augmentation de 4 p. 100 d'inflation. En vous réclamant un intérêt de 8 p. 100, ils compensent tout just la perte du pouvoir d'achat occasionné par le prêt. Il est donc tout à fait évident que le double effet de l'inflation et des taux de l'impôt sur le revenu, à ce niveau, ne pourra manquer de faire augmenter les taux d'intérêt. Il n'y a vraiment aucun moyen de les empêcher de monter, sauf par l'octroi de subventions. Les difficultés que nous éprouvons présentement pour trouver des fonds hypothécaires pour le logement et d'autres fins utiles, proviennent en grande partie de ce facteur dont j'ai parlé, l'inflation.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'appuie de tout cœur la motion telle quelle, car, on ne saurait trouver de meilleure motion de défiance envers le gouvernement. Le député dit qu'il propose la même motion depuis environ 1963. C'est possible. Mais en traitant le sujet, je voudrais ne pas répéter mon discours sur le budget, ni mes autres de cette année sur les finances.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Lambert:** Le pauvre ministre du Travail (M. Mackasey) constatera peut-être soudainement qu'il y avait du vrai dans ses propos sur l'inflation, car il a été dans le passé membre du gouvernement qui a, de gaieté de cœur, négligé l'inflation et nous a avertis que la situation n'était pas très grave. Toutefois, le ministre des Finances (M. Benson) a jugé bon, quoique un peu tard, d'esquisser une politique; maintenant qu'il a vu le problème, il dit qu'il s'en occupe. C'est ce qu'il a dit au cours de l'hiver, vers le premier de l'an, à la télévision, et depuis, il prêche l'économie à tous sauf au gouvernement.

Je partage entièrement l'avis du député de St. Paul's (M. Wahn) lorsqu'il parle de la réaction du public à la politique de dépenses du gouvernement fédéral. Le ministre a haussé le plafond des dépenses pour l'année prochaine de 900 millions de dollars. Lors de la présentation du budget, il a accusé un déficit d'environ 730 millions de dollars. On nous a aussi soumis des crédits supplémentaires au montant d'environ 151 millions; les chiffres ne correspondent pas exactement, étant donné les dépenses actuelles et ce qu'elles devaient être, selon lui, au moment du budget. En gros, cela signifie une autre dépense de 100 millions. Je veux parler des crédits supplémentaires «B». J'attends pour voir le budget définitif des dépenses qui devrait comprendre les subventions de soutien des prix agricoles et un nombre d'autres mesures, et qu'on devrait nous soumettre vers la fin de mars.

Je ne partage pas l'opinion de mon ami de St. Paul's lorsqu'il prétend que l'inflation est due entièrement au gouvernement fédéral. Celui-ci doit donner l'exemple pour faire face à l'inflation, mais l'inflation, peu importe de quelle manière vous la mesurez, découle du relèvement des salaires, des profits exigés pour la production de biens et services. Voilà ce à quoi se résume l'inflation, qui est un phénomène moderne.

Par ailleurs, je pense que le gouvernement fédéral peut se décharger d'une part de ses responsabilités sur les administrations provinciales. La plupart des premiers ministres des provinces peuvent dire qu'ils ont vécu une lune de miel pendant quinze ans, ils ont dépensé tant et plus jusqu'ici et ils découvrent maintenant avec horreur qu'ils doivent réduire leurs dépenses. Cette année, nous assisterons à quelques revisions déchirantes des politiques provinciales, mais nous assisterons à quelques revisions encore plus déchirantes de la part du gouvernement fédéral. Une de ces revisions concernera l'assurance-frais médicaux. S'il y a jamais eu un programme d'économie de bouts de chandelle et de largesses, c'est bien l'assurance-frais médicaux. Le ministre des Finances doit avoir

confiance dans les programmes du gouvernement. On n'a seulement qu'à surveiller le cours de nos obligations pour se rendre compte que sur le marché, le gouvernement ne jouit pas de la confiance des acheteurs.

Le député de St. Paul's a fait une belle dissertation sur les causes et les effets de l'inflation. Bien sûr le marché des obligations se protège contre cette inflation. A ce propos, on constate que l'indice du coût de la vie a été changé, l'indice 100 étant maintenant celui de 1961. Les données qui se trouvaient dans mon courrier de ce matin sont vraiment intéressantes. L'indice du coût de la vie atteint aujourd'hui 122, ce qui correspond à l'indice 160 en 1949. Pour ceux que cela intéresse, le coût de la vie pour le Canadien moyen a augmenté de .27 p. 100 le mois dernier. Il a augmenté de près de 4 unités depuis janvier 1968.

Cela ne peut durer. Il faut que le gouvernement montre la voie en réduisant ses dépenses, au lieu d'augmenter son budget des dépenses de 900 millions de dollars. Le ministre prétend que ce ne sera pas plus de 900 millions, mais je ne le crois pas. Je crois que ce sera plus. Il n'a pas modifié le programme d'enseignement post-secondaire ni le programme d'assurance-hospitalisation. Il veut maintenant commencer l'assurance-soins médicaux. Il blâme les deux premiers programmes de l'augmentation des frais. L'expérience acquise devrait indiquer les mesures à prendre.

Je croyais que les discours prononcés dernièrement par le gouverneur de la Banque du Canada constituaient autant de soufflets à l'intention de ses chefs au gouvernement, pour leur faire comprendre que leurs programmes de dépenses sont tout à fait insensés car ils ne tiennent pas compte des réalités. Les provinces doivent assumer une part de la responsabilité. L'impulsion vient des municipalités, des provinces ou du gouvernement fédéral. Les devises d'autres pays ont été dévaluées par suite de l'inflation. Peu importe que l'inflation soit lente, rampante ou galopante. D'une part, on encourage les gens à assumer leurs responsabilités, à faire des économies et des placements. D'autre part, le gouvernement demande la permission de rogner ces économies en établissant la Société de développement du Canada.

• (5.30 p.m.)

Comme bien d'autres députés désirent prendre la parole, je m'en tiendrai à ces observations. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de traiter de la motion. Je la recommande à tous les députés du gouvernement. Puisse-t-elle être adoptée!

**M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ignore si je dois rire ou pleurer du fait que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) laisse entendre qu'il s'agit ici d'une motion de défiance, ce dont il semble se réjouir. Cela prouve combien il est difficile de convaincre certains députés que les critiques constructives peuvent venir des députés du côté du gouvernement aussi bien que de ceux de l'autre côté sans que cela signifie pour autant que le gouvernement est chancelant ou à la veille de tomber.

Lorsque j'ai eu l'honneur de me faire élire à la Chambre pour y représenter les gens de Winnipeg-Sud-Centre, je m'attendais d'user de l'intelligence que le bon Dieu m'a donnée. J'ignore s'il faut mettre son intelligence de côté quand on devient membre d'un autre parti. Mais je n'ai rien vu de semblable dans notre parti. Au contraire, j'ai dû me démener comme un diable dans l'eau bénite pour suivre les échanges intellectuels qui s'y déroulent.

Je félicite le député de St. Paul's (M. Wahn) d'avoir soulevé la question. A mon avis, c'est très utile et cela ne constitue pas une critique des politiques du gouvernement. Presque tous les gouvernements du monde occidental ont ces problèmes. Personne n'a encore fourni de réponse doctrinaire définitive qui puisse servir de principe directeur. Nous avons essayé diverses méthodes, dont l'une est de réduire nos dépenses. A titre d'exemple, nous avons supprimé le programme des travaux d'hiver qui ne répondait plus à l'objectif initial. On nous a reproché de l'avoir supprimé. Pourtant, si nous ne l'avions pas fait, on nous reprocherait d'avoir gardé un programme inutile.

Il se trouve un député du parti conservateur à la Chambre au moment où nous discutons d'une question que son parti trouve importante.

**L'hon. M. Dinsdale:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Osler:** Pas maintenant. J'aimerais d'abord terminer mes observations.

Le gouvernement partage avec tous les gouvernements civilisés du monde les mêmes buts généraux: le plein emploi, la croissance économique, la stabilité des prix, l'équilibre du

commerce extérieur. A l'inverse de l'opposition, le gouvernement doit tous les jours réconcilier les antipodes. Cela n'est pas chose facile. Le gouvernement sait que tant qu'il y aura de l'inflation, les gens en souffriront, surtout les vieillards et les pauvres. Les personnes âgées sont tout à fait fondées à croire qu'elles ont le droit de vivre sans trop d'angoisse et de souci dans leurs vieux jours. Personne ne souhaite l'inflation. Quant aux affaires, nous savons trop bien où l'inflation les conduit.

Il n'est pas facile d'obtenir de l'argent à investir dans les entreprises. Il est particulièrement difficile d'obtenir de l'argent au moyen d'hypothèques et d'obligations, ce qui est la formule normale pour le financement des programmes sociaux et gouvernementaux à long terme. On a prétendu que si les salariés réclamaient moins fort des augmentations, l'inflation disparaîtrait. Il est exact que la hausse des salaires contribue à créer des problèmes d'inflation. Il en va de même lorsque le patronat ne surveille pas ses dépenses ou lorsqu'il renâcle à monter ses usines avec l'équipement le meilleur et le plus moderne afin de réduire les coûts de production. Le patronat ne cause pas seulement un préjudice au travail des ouvriers et à leur capacité de production, mais encore à l'ensemble de la société lorsque, dans des buts égoïstes, il laisse se dégrader ses outils de production.

Il y a deux côtés à cette question. Il y a d'une part ceux qui exigent des tarifs plus élevés sous le couvert d'une industrie inefficace. C'est un front étendu qu'il faut attaquer de toutes parts. Comme l'a suggéré le député d'Edmonton-Ouest, nous ne pouvons guère en jeter tout le blâme sur l'ouvrier. Une grande partie de tout cela est imputable aux dépenses du gouvernement. Le gouvernement ne devrait pas être l'objet de critiques lorsqu'il tente de rationaliser les dépenses et de leur imposer un contrôle. Au lieu de dire aux provinces: «Vous pouvez avoir 50 p. 100 de tant de dollars», le gouvernement fédéral s'efforce de définir les dollars et les objectifs qu'ils permettront d'atteindre, afin de rationaliser et de contrôler les budgets. Je fais confiance au ministre des Finances (M. Benson) pour imposer un contrôle à son budget. Cela prendra du temps car il faudra en discuter d'une façon rationnelle avec les gouvernements provinciaux. Ceux-ci doivent faire preuve de modération, tout comme le gouvernement fédéral.

Le nouveau ministère du Développement régional, sans toutefois attiser les flammes de l'inflation, constitue un grand progrès en ce qui concerne la croissance rationnelle dans

[M. Osler.]

des régions où le besoin s'en fait cruellement sentir. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a proposé la création d'un organisme d'État indépendant qui étudierait les problèmes relatifs à l'augmentation des coûts et des prix, et, après enquête, en ferait rapport. Il n'existe pas de solution unique. Je suis sûr que le gouvernement ne manque pas plus qu'un autre de gens intelligents; que peut-on demander de plus? Il s'efforce de résoudre une situation qu'aucun autre gouvernement n'a pu résoudre de façon concluante. En toute justice, je dois dire que le gouvernement doit être comme la femme de César. Il doit non seulement être irréprochable, il doit encore le paraître.

• (5.40 p.m.)

Le gouvernement doit s'efforcer davantage de restreindre ses vaines dépenses, de se restreindre lui-même et de bien réfléchir aux dépenses que le public considérera comme des exemples de futilité en se disant: «Que diable, s'ils le font, je le ferai aussi.»

Ce sont là des domaines dans lesquels nous pouvons tous aider le ministre des Finances (M. Benson). J'estime que nous devons bien réfléchir nous-mêmes avant de décider qu'un bureau doit être repeint. Personne ne m'a demandé à moi, député de l'arrière-ban, si je voulais que le mien soit repeint, mais, s'ils me l'avaient demandé, j'aurais probablement essayé d'agir en bon Canadien et de combattre l'inflation en disant: «Qu'on le laisse ainsi pour l'instant.» Les membres du gouvernement pourraient adopter certaines attitudes afin d'améliorer l'atmosphère générale et d'aider ainsi le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances à atteindre leurs objectifs, assez facilement réalisables de toute façon, mais davantage avec l'appui voulu.

J'aimerais terminer en lisant un extrait du rapport économique du président des États-Unis au Congrès en janvier 1969. Il comprenait l'exposé annuel des conseillers économiques des États-Unis. On y trouve cette phrase concernant la lutte contre l'inflation:

> Il est nécessaire que tous les groupes comprennent clairement l'importance primordiale de cet objectif.

Nous faisons de bonnes choses. Nous devons continuer dans ce sens et faire davantage. Nous devons encore tenter de donner l'exemple chez nous afin que les gens ne pensent pas que si le gouvernement peut dépenser ainsi, ils peuvent alors faire de même.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère qu'on ne m'en voudra pas de signaler

qu'un certain nombre de députés sont impatients de participer à ce débat et que le temps passe.

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, puisqu'un si grand nombre de députés souhaitent participer à ce genre de débat, j'ai décidé de réduire le nombre de mes remarques. Je constate qu'on n'a guère fait, jusqu'ici, de suggestions utiles à propos de l'inflation. Tout le monde est contre l'inflation. Nous comprenons tous que ce phénomène crée des problèmes. Je ne suis pas tout à fait sûr que la décision du préopinant de ne pas faire repeindre son bureau constitue une contribution remarquable à la lutte contre l'inflation dans l'économie canadienne. C'est cependant un geste méritoire de sa part.

En vérité, nous devons nous poser la question suivante, qui n'a pas encore été posée: D'où vient l'inflation au Canada? A mon avis, la réponse, c'est que, dans les circonstances actuelles, ceux qui sont puissants sur le marché se moquent du marché. Adam Smith est mort depuis deux cents ans, mais c'est seulement aujourd'hui qu'on enterre sa théorie. Les maîtres du marché, qui peuvent imposer leurs prix dans les industries oligarchiques, ne sont plus soumis aux puissances discutées à l'époque d'Adam Smith. C'est ce qu'il nous faut reconnaître. Lorsque le puissant se moque des impératifs du marché, lorsque la concurrence a cessé d'être un facteur significatif de notre existence—ou aussi significatif qu'il l'était autrefois—les faibles doivent alors souffrir.

La solution n'est ni facile ni simple. Pour ma part, j'envisage l'avenir avec une certaine appréhension, eu égard au résultat que je crois inévitable. Nous ne réussirons pas à enrayer l'inflation, si nous n'instaurons pas sous une forme ou sous une autre une régie des prix. Nous avons actuellement le dessous sur deux plans, car nous sommes aux prises avec l'inflation et un chômage considérable. Il fut un temps, où, avec le taux de chômage actuel au Canada, on aurait cru pouvoir refrener l'inflation. Mais ce n'est évidemment pas le cas actuellement. Le chômage n'arrive pas à contrebalancer l'inflation. A moins d'instaurer une régie des prix quelconque ou du moins d'instituer un conseil de revision des prix, nous n'enrayerons pas l'inflation.

On a abordé la question de la péréquation des pensions. Cela devra faire l'objet d'une politique ministérielle, car peu importent les mesures que nous prendrons pour freiner l'inflation, les prix devront inévitablement augmenter dans certaines industries. Les industries où la productivité ne saurait s'accroître aussi rapidement que dans d'autres voudront hausser leurs prix. Il faudra dans ce cas-là faire jouer la concurrence. Des modifications importantes vont s'imposer dans notre régime fiscal.

Je voudrais parler brièvement des prix occasionnés par la publicité et la vente. L'économie montre évidemment des signes de tension de nos jours, en ce qui concerne la hausse des prix. Mais qu'est-ce qui se passe actuellement? Tout le monde fait des efforts désespérés pour inciter les gens à emprunter de plus en plus, en vue de se procurer le superflu. Ce qui rend la situation difficile, c'est que la publicité annule pour ainsi dire les efforts du gouvernement pour encourager la modération. C'est tout comme si on essayait d'arrêter une inondation, et je crois que le gouvernement aurait dû demander conseil au roi Canut.

La remarque du député de St. Paul (M. Wahn), qu'il est idiot de détenir des obligations de l'État, m'a vivement inquiété. Nous avons déjà assez de mal à vendre des obligations de l'État sans que les partisans de ce dernier viennent accroître les problèmes du ministre des Finances (M. Benson). Le gouvernement est responsable, dans une certaine mesure, de la situation en ce qui concerne les obligations, car le régime fiscal actuel est injuste envers les détenteurs d'obligations de l'État. Nous leur disons «Achetez nos obligations» et d'autre part, nous instaurons un régime fiscal qui équivaut à dire «Vous ne devriez pas acheter d'obligations».

Les dividendes provenant de mises de fonds des sociétés canadiennes peuvent être déduits du revenu imposable, mais ce n'est pas le cas du revenu des obligations. Si nous voulons sérieusement réduire le prix du financement de l'État, nous devrions neutraliser le régime fiscal et nous rendre compte que ce sont d'ordinaire les gens aux moyens limités qui placent leur argent dans les obligations de l'État, et nous devrions permettre que le revenu des obligations d'État puisse être déduit aux fins de l'impôt.

Les ressources d'un pays, en main-d'œuvre ou en argent, sont limitées. Il importe énormément que nous commencions à planifier notre économie et à envisager la façon de répartir les ressources, car il faut se rappeler que ce qui va dans un secteur ne saurait aller dans un autre. Il nous faut porter certains jugements de valeur quant aux domaines importants de notre société et au genre de travaux auxquels nous devrions affecter la majorité des ressources. Nous ne l'avons pas fait, et il importe de n'y pas manquer, sans quoi la guerre à la pauvreté et nos efforts pour supprimer les disparités régionales seront stériles. J'aimerais m'étendre là-dessus

mais, comme d'autres députés veulent aussi prendre la parole, je termine en disant que je suis reconnaissant d'avoir pu dire ces quelques mots.

**M. Alastair Gillespie (Etobicoke):** Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter un certain nombre des préopinants. Ils nous ont fort bien dépeint la gravité de l'inflation, mais cela ne suffit pas à résoudre le problème. J'ai été particulièrement intéressé par les observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui était sur le point d'admettre que le gouvernement fédéral n'est pas seul responsable de l'inflation ni de son remède. Voilà un aspect, à mon avis, que nous négligeons trop souvent, car en face d'un problème nous adoptons l'attitude suivante: «Que le gouvernement le règle.»

Selon le député qui a pris la parole immédiatement après celui de St. Paul's (M. Wahn), la modération s'imposait et il s'agissait d'une responsabilité que nous partageons tous. A mon avis, le député de Waterloo (M. Saltsman) l'a bien souligné lorsqu'il a traité des maîtres du marché. A mon avis, le pouvoir du marché a une grande importance dans ce débat sur l'inflation tant au point de vue de ceux qui vendent les marchandises que de l'avis de ceux qui offrent leurs services sous forme de travail organisé. Ceux qui peuvent, grâce à leur situation particulière, obtenir un relèvement de 18 p. 100 des taux de rémunération, peuvent influer sur les coûts de revient. Ils peuvent, si cela se produit assez souvent, influer sur les opinions tout comme le pouvoir du marché—ceux qui vendent les marchandises et les services—pourrait abuser de sa situation. Ce que je veux dire c'est que l'inflation est largement une question d'attitude. Elle est sensiblement influencée par ce qu'on attend de l'avenir. Le gouvernement fédéral a reconnu ce problème et l'a souligné bien des fois. Il l'a reconnu par le budget que le ministre a présenté ici le 22 octobre et qui renfermait des mesures propres à équilibrer le budget.

• (5.50 p.m.)

Lorsqu'il a abordé de front toute la question des perspectives d'avenir, le ministre a souligné la gravité de l'inflation et la nécessité pour nous de prouver à ceux qui sont le plus touchés que nous sommes en mesure de gérer notre économie. J'aimerais dire quelques mots sur les effets de l'inflation. Trop souvent nous parlons de l'inflation comme si celui qui en souffrira à titre de contribuable, ne va pas aussi en souffrir à titre de prêteur. Les bénéficiaires des régimes de sécurité sociale, pensions et assurance-vie, ne sont-ils pas aussi les prêteurs en dernier ressort? Ces économies sont la source de l'épargne et des obligations qui assurent l'investissement au Canada dans les sociétés privées et qui garantissent et financent les programmes du gouvernement. Je prétends que ce ne sont pas les grandes institutions qui sont les prêteurs, ce ne sont pas davantage les compagnies d'assurance-vie, ce ne sont pas les caisses de pension, mais bien ceux qui alimentent ces caisses de pension ou ces compagnies d'assurance par leurs primes, qui sont ainsi investies en leur nom.

Nous avons trop souvent tendance à penser que l'inflation ne porte atteinte qu'à un petit groupe, les faibles. Elle les frappe en effet, souvent plus durement que les autres. Cela m'inquiète parce qu'ils sont moins capables que quiconque de se défendre. Il faut reconnaître cependant que l'inflation atteint presque tout le monde au Canada. Presque toute la population canadienne participe maintenant à un régime de pension. Le député de St. Paul's (M. Wahn) avait raison d'assimiler l'inflation à un impôt. C'est bien un impôt, à mon avis, un impôt qui frappe tout le monde, y compris ceux qui sont le moins en mesure d'y faire face. L'inflation n'est pas uniquement due à des causes internes, cependant; elle peut aussi résulter d'événements extérieurs. Au Canada, nous sommes particulièrement sensibles aux actions des États-Unis. Notre commerce, dans une proportion de plus de 70 p. 100, se fait avec les États-Unis. Ce qui se passe dans ce pays se répercute chez nous rapidement. Aux États-Unis, l'inflation est devenue un grave problème et, en conséquence, le gouvernement a imposé une surtaxe de 10 p. 100 sur le revenu.

Je voudrais ajouter en outre que je partage l'opinion du député de St. Paul's en ce qui concerne l'inflation rampante à laquelle, à mon avis, le Conseil économique a accordé plus de crédibilité qu'il ne l'aurait dû en la qualifiant de compromis. A mon avis, le compromis entre un certain pourcentage, peut-être 1.4 p. 100, pour obtenir le taux d'emploi de 3 p. 100, qui serait l'objectif, ne conduit à rien d'autre qu'a la situation à laquelle le député a fait allusion. Je me suis réjoui de voir le gouverneur de la Banque du Canada, M. Rasminski, attirer l'attention sur cette question dans un récent discours à l'étranger. Il déclarait:

> Ceux qui manifestent leur inquiétude au sujet de l'inflation se font parfois répondre qu'il nous faut choisir entre l'inflation et un niveau acceptable du chômage. Mais les indices sont de plus en plus nombreux qu'il s'agit là d'une illusion.

Je tiens aussi à faire remarquer à la Chambre que les politiques gouvernementales commencent à porter fruit. Le *Globe and Mail* du 21 février, sous la rubrique «Problem sector showing gains», publiait un article dont voici un passage:

Au cours des quatre derniers mois, le taux du chômage, grâce à un fléchissement régulier, est passé de 5.1 p. 100 de la population active au mois d'octobre à 4.3 p. 100 au mois de janvier, une fois les variations saisonnières éliminées. D'une année à l'autre, l'accroissement de l'indice des prix aux consommateurs est passé de 4.2 p. 100 à 3.8 p. 100 pendant la même période.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement sait assumer ses responsabilités et ses politiques portent fruit.

**M. l'Orateur:** L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LES PRODUITS DANGEREUX

### L'INTERDICTION DE LA VENTE, L'ANNONCE ET L'IMPORTATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Basford en vue de la 2e lecture et du renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du bill S-26 interdisant la vente, l'annonce et l'importation de produits dangereux.

**M. David Anderson (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement à 6 heures, je parlais des produits dangereux, en particulier de l'inflammabilité des vêtements. Laissez-moi vous signaler que ce n'est pas le seul problème que ce projet de loi est censé englober. Bien d'autres aspects sont en cause, notamment l'empoisonnement. Étant donné qu'il nous reste peu de temps, je laisserai à d'autres députés le soin d'aborder ces questions et passerai au bill lui-même.

Le libellé actuel du bill S-26 n'est pas acceptable à mon sens et j'espère que d'autres députés, lors de l'étude en comité et à l'étape de la 3e lecture, examineront sérieusement les points que je veux signaler ce soir. Je ne suis pas membre du comité et je demanderais aux députés de bien vouloir me permettre de mentionner à ce moment-ci les dispositions précises de ce projet de loi auxquelles je trouve à redire.

En vertu du paragraphe 3 de l'article 8 tout changement apporté à l'annexe du bill à l'étude par le gouverneur en conseil doit être soumis au Parlement moins de deux ans après l'établissement de l'ordonnance. J'en conclus que la loi serait modifiée chaque année car nul ministre ne saurait risquer de remettre ces modifications à la dernière année. Rappelons-nous le programme législatif que le leader du gouvernement à la Chambre a proposé pour cette année; modifier cette mesure à moins de deux ans d'intervalle imposerait une trop lourde tâche à la Chambre et rendrait la loi dangereusement incertaine. Des élections ou des pressions exercées par l'opposition nous empêcheraient d'étudier cette mesure. Les diverses substances dangereuses que le gouverneur en conseil aurait décidé de retirer du marché continueraient de se vendre au Canada. Voilà ce que j'entends par une loi imprécise.

Si vous examinez le paragraphe 3 de l'article 8, monsieur l'Orateur, vous verrez que le gouverneur en conseil ne peut remettre sur la liste aucun des produits qui en avaient été enlevés pour ne pas avoir été soumis au Parlement. Ce point particulier créerait beaucoup de confusion, de sorte que—je regrette de le dire—des produits dangereux, mis sur le marché de temps à autre, présenteraient de graves risques pour les consommateurs, surtout les enfants.

Cette mesure législative devrait, à mon avis, permettre au ministre ou au gouverneur en conseil d'intervenir promptement. Nous ne voulons pas qu'un jouet dangereux soit vendu au Canada pendant un certain temps avant qu'on puisse prendre les mesures voulues, ni qu'il revienne sur le marché par suite d'une mesure législative trop rigide. Nous voulons une intervention rapide. Le paragraphe (3) de l'article 8 irait à l'encontre de l'objectif de la mesure.

Qu'il me soit permis de donner personnellement avis qu'une fois que cette mesure aura été renvoyée au comité, si je ne puis y faire valoir mon point de vue, je proposerai à la

Chambre un amendement à l'étape de la troisième lecture. Je proposerai que la période durant laquelle le gouverneur en conseil peut présenter une ordonnance soit de huit ans au lieu de deux. Cela satisferait les auteurs de l'article 8(3). Le bill ne doit certainement pas être modifié par le Parlement tous les deux ans, mais demeurer en vigueur pour huit ans intervalle beaucoup plus long. Même les huit ans, mais demeurer en vigueur pour huit ans,

Adopter le bill sous sa forme actuelle, serait introduire dans la loi un élément d'incertitude et de risque. C'est toujours regrettable. En examinant la mesure, on peut voir que l'article 9 permet la création d'une commission d'examen qui soit assez souple et permette suffisamment d'en appeler des décisions du gouverneur en conseil. Garder le paragraphe (3) de l'article 8 serait insérer une garantie qui, à mon avis, est bien inutile et nuirait à l'objet du bill. Même si j'appuie le bill, j'espère sincèrement que le comité tiendra compte de mes observations. Sinon, et si le bill revient à la Chambre sous sa forme actuelle, je proposerai un amendement dans le sens que je viens d'indiquer. Maintenant que j'ai fait ces observations, je reprends mon siège.

**M. Deachman:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des remarques du député qui vient d'indiquer qu'il proposera un amendement au bill. Bien que le chef du parti conservateur ait clairement indiqué que les membres du parti du gouvernement ne proposeront pas d'amendements aux bills, je me demande si Votre Honneur voudrait se prononcer sur la légitimité de l'amendement que mon honorable ami songerait à présenter à l'étape de l'étude en comité.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas ici d'un rappel au Règlement, plutôt du grave danger que le député fait courir à sa carrière politique en osant menacer les personnages distingués qui ornent les banquettes ministérielles et qui daignent discuter de temps à autre, lorsqu'on le leur permet, des choses qui intéressent la Chambre, dont je reparlerai d'ailleurs tantôt.

Je suis ravi que le député de Vancouver Quadra (M. Deachman) ait signalé la chose car cela a amorcé un examen minutieux de ce qui s'est passé. En thèse générale, toutefois, je souscris aux remarques du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) qui, dans un éloquent et remarquable discours, a exposé la politique de notre parti, exprimant son opinion et celle du parti sur le bill dans sa forme actuelle. Mais j'aimerais ajouter deux choses. Je me demandais pendant le débat qui va attacher le grelot au nom du gouvernement. Or je sais maintenant que c'est le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) qui sera l'attache-grelot.

• (8.10 p.m.)

Cela nous amène à étudier l'article 8 et l'amendement présenté à l'autre endroit. J'aurais aimé que le ministre accepte la décision judicieuse de l'autre Chambre, décision digne de véritables hommes d'État, au lieu de chercher à la circonvenir. Il aurait fait un retour sur lui-même s'il s'était rendu à l'autre endroit et y avait entendu les décisions réfléchies et solennelles d'hommes qui ont servi leur pays pendant longtemps et dont beaucoup appartiennent à son parti.

J'ai pu lire les rapports de l'autre Chambre, notamment le rapport du comité des banques et du commerce, qui a étudié le bill. A mon avis, les raisons fournies pour justifier les amendements apportés sont très justes.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Baldwin:** Certainement, je serais enchanté qu'on pose des questions.

**M. Basford:** J'espère que l'honorable député n'a pas l'intention d'insinuer par ses propos que cette chambre est incapable, pour sa part, de prendre des décisions réfléchies et solennelles.

**M. Baldwin:** Je m'attends à des décisions réfléchies et solennelles des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais à la lumière de ce qui s'est passé au cours de la présente session, j'ai quelques doutes sur les décisions qui nous viennent du côté gouvernemental.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre et de ses fonctionnaires, et après avoir longuement et minutieusement étudié le problème, énumère les divers produits purement et simplement prohibés, à la partie I, et prohibés sous certaines réserves, à la partie II.

Voici la base de mon raisonnement. Si le député d'Esquimalt-Saanich a raison de dire que telle était l'intention du ministre et de ses

fonctionnaires en rédigeant la mesure, pourquoi y a-t-il une annexe? Pourquoi n'a-t-on pas simplement conféré au gouverneur en conseil le droit de décider, après examen, si un produit devrait être considéré comme dangereux aux termes de la loi? Eh bien, si nous avons une annexe, c'est parce que le gouvernement et ses fonctionnaires, après avoir examiné tous les produits, ont décidé eux-mêmes quels produits devaient être considérés comme dangereux. Je suis d'accord sur ce point. Ayant vécu pendant longtemps au sein d'une nombreuse famille, j'ai pu me rendre compte depuis longtemps qu'il y avait une lacune dans notre législation.

Il y avait certes d'autres façons d'enrayer le mal et de présenter ces dispositions. Il y a quelque chose qui cloche. La loi comportait une lacune, et je me réjouis de voir le gouvernement qui essaie d'y remédier. Mais on aurait tout à fait tort de prétendre qu'il faille pour autant autoriser le gouverneur en conseil à ajouter sans réserve de nouveaux produits à la liste de l'Annexe.

J'ai déjà dit à la Chambre qu'il importait à notre époque de permettre au gouvernement d'intervenir promptement, fermement et directement si un produit dangereux, que ce soit un jouet ou n'importe quoi, est mis sur le marché. Si le gouvernement, aux termes de la présente mesure, croit devoir interdire la vente d'un produit jugé dangereux, s'il est d'avis que ce produit ne doit pas être vendu ni distribué, le gouvernement devrait alors pouvoir intervenir, sans avoir à attendre que le Parlement se réunisse pour faire modifier la loi.

Le gouvernement devrait avoir le droit d'agir rapidement et décisivement à ce sujet. Or si le gouvernement jugeait essentiel d'obtenir le consentement et l'approbation de la majorité des membres de la Chambre et de l'autre endroit, c'est-à-dire le consentement du Parlement, pour déclarer certains produits dangereux, pourquoi ne lui faudrait-il pas après avoir éloigné le danger immédiat s'adresser à la Chambre pour demander que d'autres produits soient ajoutés à la liste?

Je ne vois aucun danger lorsque le gouvernement intervient grâce à un arrêté en conseil en vertu des dispositions de l'article 8 du bill. Alors le produit ne peut être vendu parce qu'il est régi nettement par les termes du bill. Une commission d'examen est prévue dans ce cas. Si le fabricant, le producteur ou tout intéressé le désire, il peut prier le ministre d'instituer une commission d'examen pour ainsi surmonter les empêchements que le bill lui impose. Or si tel n'est pas le cas et que le Parlement n'ait pas stipulé que le produit A, B ou C est effectivement dangereux, le gouvernement doit être tenu dans les deux ans de s'adresser de nouveau au Parlement et d'obtenir l'approbation de la Chambre et de l'autre endroit pour avoir gain de cause.

Cela ressort nettement du compte rendu des délibérations du Sénat et des déclarations faites au comité. Le gouvernement a tort, je pense, de chercher à contrecarrer cette décision très sage et très raisonnable en incitant ses membres à obtenir des amendements conformes à sa ligne de conduite. J'espère qu'il se trouve de l'autre côté des députés qui entendent mes paroles ou qui les liront, et qui consulteront le député d'York-Est (M. Otto) à ce sujet.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Baldwin:** J'espère qu'ils ne se rangeront pas à l'avis du député d'Esquimalt-Saanich, (M. Anderson), qui, j'en suis persuadé, est d'accord avec le ministre là-dessus.

Je recommande donc aux membres du comité permanent d'être vigilants et sur le qui-vive, afin de s'assurer que le gouvernement n'agira pas à sa guise et ne se dérobera pas à l'application de l'amendement proposé à l'autre endroit et inséré maintenant dans le projet de loi. J'exhorte donc les membres du comité à s'assurer qu'il en soit ainsi. Je leur conseille, à la suite de la question de privilège qui a été posée et que Votre Honneur a rejetée, mais qui a provoqué une discussion, de montrer aux Canadiens qu'ils ne plieront pas devant le gouvernement.

Quand le bill reviendra à la Chambre, je prendrai la parole avec plaisir si, en fait, les députés ministériels se seront joints aux députés de l'opposition pour s'opposer à la tentative du gouvernement et du ministre de retirer l'amendement du bill. J'espère qu'ils y feront obstacle et qu'ils renverront à la Chambre un bill intact, où figurera toujours l'amendement.

J'ai tenté d'être objectif dans mes commentaires. J'ai essayé de m'élever au-dessus de la politique. J'essaierai d'aller plus loin encore. Le bill est un exemple flagrant d'une grave lacune de notre régime politique et constitutionnel. La seule façon dont le ministre peut assurer la mesure est d'invoquer le Code criminel, comme c'est le cas pour tant d'autres

aspects de notre structure sociale qui relèvent de son autorité, comme les pratiques restrictives du commerce.

• (8.20 p.m.)

Lorsque le gouvernement a déposé à la Chambre l'exposé de sa politique à la conférence fédérale-provinciale au sujet des changements constitutionnels, un point m'a bien plu. Il s'agit de la proposition—c'est l'expression qu'on avait employée, je crois—recommandant que les plus hautes cours de justice du pays ne soient pas liées par la jurisprudence. En d'autres termes, en ce qui concerne la loi constitutionnelle—et c'est là une grande lacune qui existait depuis bien des années—la plus haute cour de pays est libre, quant aux faits dont on la saisit, de ne tenir aucun compte de décisions judiciaires antérieures soit du Conseil privé soit de la Cour suprême du Canada et d'en arriver à des conclusions différentes qui se fondent sur des situations actuelles. Je ne propose pas que cette cour légifère autant que le fait parfois la Cour suprême des États-Unis, mais il y a place, je pense, pour plus de latitude et plus de souplesse. J'espère que les provinces en conviendront.

J'espère, de toute façon, que le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de la Justice (M. Turner) et les autres ministériels chercheront le moyen de faire évoluer la pratique judiciaire à l'échelon supérieur, afin que la Cour suprême ait le droit de ne pas tenir compte des décisions antérieures. Voilà un cas typique où le gouvernement ne devrait pas devoir circonvenir la constitution, telle que l'interprètent les tribunaux, en invoquant le droit criminel. Il devrait s'agir de règlements dont la violation entraînerait des sanctions appropriées, mais le gouvernement devrait avoir le droit de réglementer et de contrôler, alors que ce droit est aujourd'hui inexistant.

J'aime penser que les questions qui touchent des millions de Canadiens, comme le fait assurément le bill, devraient être aussi importantes que certains problèmes que le premier ministre a inscrits au programme de la conférence fédérale-provinciale. Certes, les provinces réunies autour d'une table pour discuter de ces questions avec le gouvernement fédéral seraient disposées à dire que, dans de nombreux domaines de notre vie sociale, politique et culturelle, il y a moyen de donner au gouvernement fédéral le pouvoir de légiférer et de réglementer les affaires de ce genre. Je suis nettement en faveur de la préservation de l'autorité provinciale dans certains domaines de notre vie, autorité qu'il est essentiel de maintenir de par notre constitution sur laquelle s'est établie notre confédération. Mais avec les mouvements de population de nos jours, nous devrions pouvoir compter, en passant d'une région du pays à une autre, sur l'uniformité des règlements et des lois dans les questions de ce genre. J'espère donc que le ministre et ses collègues, c'est en toute bonne foi que je le dis au ministre, useront de leur influence auprès du premier ministre et du ministre de la Justice pour que la question soit réglée et que, lorsque nous nous trouverons aux prises avec certains des grands problèmes de notre société—la pollution de l'eau et de l'atmosphère, par exemple—nous n'ayons plus à nous demander si nous pouvons légiférer ou non. Car nous allons rencontrer des difficultés de ce genre bien avant d'avoir pu accomplir notre mission et réussi à régler notamment la question des droits linguistiques. Non pas que je considère celle-ci comme sans importance; loin de là, mais, à mes yeux, le problème qui nous occupe est tout aussi important, car il touche de très près à la vie privée, au bien-être et à la sécurité de tant de millions de gens. J'espère donc que le gouvernement donnera la priorité à ce problème et qu'indépendamment des autres changements d'ordre constitutionnel, l'on trouvera le moyen d'habiliter le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, éventuellement, à agir de manière uniforme, dans des questions de ce genre, non pas en invoquant le droit pénal, mais par le truchement de règlements.

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Avant de formuler les remarques générales que je veux faire au sujet du bill, j'aimerais participer à la discussion sur les pouvoirs qui peuvent être conférés au ministre par décret du conseil et qui lui permettent d'agir sans passer par le Parlement. Le député de Peace River (M. Baldwin) a signalé, fort éloquemment, à mon sens, la nécessité pour le ministre de pouvoir agir promptement dans les cas de produits arrivant sur le marché, dont on ne saurait prévoir la composition chimique, étant donné la rapidité de l'évolution technologique. Le ministre doit avoir une certaine latitude qui lui permette de retirer un produit du marché. Par ailleurs, le député de Peace River a déclaré qu'on ne saurait donner des pouvoirs illimités au gouvernement par décrets du conseil; je reconnais que son argument a du poids. Il m'est venu une idée pendant le débat. En effet, nous pourrions envisager ce problème sous un autre angle: nous pourrions donner au ministre le pouvoir qu'il réclame mais en nous assurant que sa décision sera ensuite soumise à l'approbation du

Parlement. Au lieu de lui accorder des pouvoirs illimités pour légiférer, accordons-lui six mois, et s'il décide de retirer un produit du marché, au cours de ce délai il pourra s'adresser au Parlement pour obtenir qu'il soit inscrit à l'une des annexes. J'espère que le ministre et peut-être le député de Peace River verront dans cette proposition un effort pour reconnaître la difficulté que peut éprouver le ministre quand il n'est pas habilité à retirer du marché un article qui ne figure pas à l'annexe mais qui, selon lui, peut constituer un danger pour la santé.

Je suis très heureux que ce bill soit présenté au Parlement. Il représente un clou de plus au cercueil de M. Caveat Emptor, qui se trouvera enterré sans grand regret. Le gouvernement prend la responsabilité de surveiller l'introduction sur le marché de produits dangereux et de protéger le public contre leur mise en vente.

J'ai plusieurs observations à faire à ce sujet. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) s'est demandé si la cigarette ne serait pas une substance dangereuse. Je remarque que le bill ne traite pas de la cigarette, mais il semble donner une définition fort vague de la réclame, et je me demande s'il n'y aurait pas moyen de bien préciser que ce n'est pas seulement la réclame qui sera interdite lorsque la substance sera considérée dangereuse pour la santé du public. Par exemple, à propos de la réclame pour les cigarettes, les fabricants ayant sans doute prévu qu'une loi sera bientôt mise en vigueur pour restreindre leur droit de faire de la réclame pour leurs cigarettes, inventent déjà toutes sortes de trucs qu'on ne peut appeler réclame mais qui leur permettront de transférer des fonds de leur compte publicité vers une autre forme de réclame, notamment des primes consistant en grosses sommes d'argent, voitures et ainsi de suite. A mon sens, il faudrait préciser plus clairement le sens de la réclame afin d'y englober tous les genres de publicité. Dans certains cas, ce genre de publicité pourrait être plus nuisible que l'annonce. Je pense à la distribution d'échantillons de porte en porte et à d'autres méthodes de ce genre. Il est assez important, je crois, que le ministre s'assure qu'une telle possibilité ne se présente pas.

• (8.30 p.m.)

On a omis une chose dans le bill. A l'article 8, on décrit les produits dont la vente sera interdite. Pour être tout à fait ou au moins plus efficace, le bill devrait préciser quels produits doivent être mis en vente. Je songe en particulier aux contenants qui peuvent présenter certains dangers. Du fait qu'ils sont dangereux ou contiennent des substances dangereuses, les contenants peuvent être plus dangereux que leur contenu—ainsi les boîtes de pilules de toutes sortes. Je me demande quelles dispositions le ministre compte prendre pour résoudre ce problème particulier.

Tout à l'heure j'ai soulevé la question de l'inhalation de colle. Je suis heureux de voir que les colles sont visées par le bill et que le ministre pourra en interdire la vente. Pour l'instant, personne ne peut être sûr d'avoir trouvé la solution au problème. Dans certains cas, il pourrait être utile d'interdire la vente de la colle, ou de faire adopter une mesure en vue d'aider les personnes qui en inhalent, en reconnaissant qu'il s'agit là d'un problème psychiatrique; j'ai présenté une mesure d'initiative parlementaire dans ce sens.

Le bill permet au gouvernement d'intervenir. Tous ceux qui s'intéressent au problème seront sûrement soulagés de savoir qu'après avoir étudié la question, le gouvernement a maintenant le pouvoir de retirer du marché les colles et substances semblables, ou de demander qu'on les modifie de façon à les rendre moins dangereuses.

Dans l'ensemble, j'ai l'impression que même si l'on donne en annexe au bill une liste de certains produits précis bien particuliers—les agents de blanchiment comprennent une foule de produits; les agents de nettoiement, d'assainissement, d'usage domestique contenant du chlore—la définition de fait couvre une gamme remarquablement étendue de produits. La seule chose que je me demande ici, c'est peut-être dans quelle mesure il sera disposé à agir, et dans quelle mesure lui et son ministère seront vigilants dans leurs poursuite de ces produits dangereux. Il ne suffit pas d'avoir un bill qui permet de faire certaines choses. Nous savons que le gouvernement a toutes sortes de mesures législatives en vertu desquelles il pourrait agir dans d'autres domaines; pourtant il hésite à le faire; loin d'avoir abusé de ses pouvoirs, comme le craint le député de Peace River (M. Baldwin), il ne les a pas exercés suffisamment.

En terminant, permettez-moi de féliciter le ministre d'avoir présenté ce projet de loi. C'est un grand pas de fait dans la bonne voie. J'appuierai un amendement qui rétablirait

celui qu'a supprimé le Sénat, qui contiendrait peut-être un facteur temps, de sorte que les pouvoirs ne soient pas tout à fait arbitraires.

**M. Robert P. Kaplan (Don Valley):** Je suis heureux de prendre la parole pour appuyer cette mesure. J'ai passé la journée ici à écouter les débats. Je suis impressionné par le nombre des députés de tous les partis qui appuient la mesure. Certes, le bill jouit de la très grande faveur du pays. Il a reçu l'attention qu'il mérite et nécessite. Il prévoit des rouages destinés, espérons-le, à protéger les intérêts des consommateurs dans un domaine très vaste. A mon avis, il sert bien les intérêts des consommateurs. On a également parlé des intérêts du Parlement. Y aura-t-il plus tard un droit d'examen? La revision du Sénat demeure. Il y a eu une discussion intéressante à ce sujet. J'ai l'intention d'appuyer à cet égard la suggestion formulée, malgré l'opinion du leader de l'opposition à la Chambre. Je préférerais que la mesure ne prévoie pas que la Chambre doive examiner tous les deux ans les règlements établis.

J'aimerais considérer les problèmes du producteur, car on n'a pas discuté, aujourd'hui, les intérêts de celui-ci. Or, j'aimerais proposer respectueusement un amendement qu'on pourra présenter, je l'espère, avant l'adoption finale du bill. C'est à propos de l'article 9. Je dirais pour commencer qu'un droit d'appel est prévu, à juste titre, je pense, pour tout producteur victime, si je puis m'exprimer ainsi, d'un décret interdisant la vente des marchandises qu'il a achetées ou importées. On prévoit ce droit d'appel. Les importateurs de marchandises dont la vente est interdite par un décret du conseil peuvent demander, en vertu de l'article 9 et dans un délai de 60 jours, la constitution d'une Commission d'examen chargée d'étudier ce décret du conseil et de prendre une décision à ce sujet. Malheureusement, dans les circonstances ordinaires, les produits considérés seraient des produits déjà existants. Il est plus que probable qu'il s'agira de produits déjà payés par le producteur ou l'importateur. Ces derniers auraient légalement le droit de faire appel, mais en fait, il ne s'agirait peut-être pas d'un appel réel, car l'article 9 n'indique nulle part que l'appel doit être étudié dans un délai déterminé.

La Commission pourrait être constituée normalement et entendre les témoignages dans un délai raisonnable. Toutefois, la Commission peut mettre trop de temps à se décider pour permettre au producteur ordinaire ou au petit producteur pour recourir à ce droit d'appel. Il pourrait se trouver en faillite, avec un stock de marchandises réputées dangereuses, et incapable d'éviter cette injustice parce que son appel ne pourrait être entendu en temps voulu. Quoi qu'il en soit, il serait fort souhaitable que l'article 9 oblige la Commission à entendre l'appel et à statuer dans un délai utile pour l'importateur ou le producteur ordinaires. A ce propos, un délai de sept jours me paraîtrait convenable.

Sept jours, ce n'est guère long pour instruire une cause, mais on peut présumer que si un décret du conseil était rendu contre un produit donné, il s'appuierait sur une enquête, à la suite de laquelle certains experts auraient établi que ces marchandises sont vraiment dangereuses. De cette façon, les arguments de la Couronne, si j'ose dire, seraient immédiatement disponibles.

Si l'importateur ou le producteur souhaitait voir sa cause instruite rapidement, il devrait pouvoir l'exiger des représentants du gouvernement. Compte tenu de cet amendement, j'ai l'intention d'appuyer le bill. Je l'appuierai de toute façon, mais j'espère qu'on tiendra compte de l'injustice qui pourrait se produire si un appel ne pouvait être entendu à temps pour épargner au producteur une situation malheureuse.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Je me suis entretenue avec des consommateurs, des maîtresses de maison et d'autres Canadiens, et je suis sûre que mes conclusions sont exactement les mêmes que celles du ministre: il y a longtemps qu'une mesure législative fédérale n'aura été aussi bien acceptée.

**Des voix:** Bravo!

• (8.40 p.m.)

**Mme MacInnis:** Le bill dans sa version originale a reçu une adhésion plus générale qu'il n'en obtiendra si le nouvel article 3, que l'autre endroit a insisté pour faire insérer, est adopté. C'est dans l'intérêt des consommateurs canadiens que je le signale.

Ceci dit, par rapport au bill de l'an dernier, c'est une amélioration. Le nouveau bill est d'une portée beaucoup plus vaste. Outre les substances dangereuses, il mentionne les produits dangereux, c'est-à-dire une catégorie

plus étendue. Outre les produits chimiques, colles, articles ménagers de nettoiement, de blanchiment, encaustiques, il comprend aussi des articles comme les allumettes, les textiles inflammables, les jouets mécaniques, les appareils électriques et les tondeuses à gazon dangereuses.

En vertu du bill initial le ministre était autorisé à agir vivement et d'une manière décisive pour interdire la vente de substances dangereuses dès qu'elles étaient mises sur le marché avant que des dommages s'ensuivent. J'admets, comme l'a dit mon collègue tantôt, qu'il est plus probable que le ministère pèche par insuffisance que par excès de pouvoir. Même si lui et moi divergeons d'opinions sur une foule de choses, j'ose croire qu'il agirait rapidement en versant à l'annexe et en mettant hors de portée des gens des substances vraiment dangereuses; cela vaudrait mieux que d'avoir à s'adresser au Parlement chaque fois qu'il voudrait ajouter des substances à l'Annexe. Des gens s'inquiètent au sujet du Parlement car, selon eux, ses décisions sont beaucoup trop lentes pour les besoins de notre époque. Si le ministre devait se présenter au Parlement pour débattre et faire adopter une mesure du genre chaque fois qu'un nouveau produit dangereux nécessite son intervention, les consommateurs canadiens auraient un grief parfaitement légitime.

Lorsque le bill initial a été rédigé, l'Association des consommateurs du Canada a écrit aux députés pour indiquer le mérite de la mesure et exprimer l'espoir qu'elle serait appuyée. Je le répète, aux termes du bill initial, le ministre était autorisé à ajouter à l'Annexe toute substance qu'il jugeait dangereuse. J'estime qu'il est fort capable d'user de sa liberté de décision à cet égard. De nombreux spécialistes du ministère sont là pour lui prêter main-forte. Avec toutes les chinoiseries administratives des ministères de l'État le risque que le ministre n'exerce pas son pouvoir est bien plus grand que celui qu'il n'en abuse.

Une situation analogue a eu lieu lorsque le bill sur les produits pharmaceutiques était au comité. Les députés s'inquiétaient indûment que l'insertion de normes de sécurité presque impossibles à appliquer n'exprime vraiment un manque de confiance dans la Direction des aliments et drogues, telle qu'elle est. A mon sens, jusqu'au moment où la Direction des aliments et drogues se fourvoie suffisamment pour perdre notre confiance, elle mérite de la conserver. Je raisonne de la même façon à l'égard du ministre et de ses fonctionnaires. On peut leur faire confiance pour faire l'essai d'une substance afin de juger de sa nocivité auquel cas on pourra l'insérer dans l'Annexe et en interdire l'accès aux consommateurs avant qu'elle ne cause la mort de quelqu'un.

J'aimerais parler des délibérations à l'autre endroit, à l'époque où le bill à l'étude a fait l'objet d'un débat. Lorsque le docteur Crawford, sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a comparu en 1967 devant le comité des banques et du commerce du Sénat, on lui a demandé quelles mesures son ministère avait prises lors de l'apparition sur le marché des colliers faits de pois d'Amérique vénéneux et des boules réfrigérantes en plastique, importées de Hong-kong, qui contenaient de l'eau contaminée. Le docteur Crawford a répondu:

> Ma foi, nous avons dû nous mettre en rapport avec les ministères provinciaux à ce sujet. Nous leur avons téléphoné et télégraphié pour leur faire part du danger que présentaient certains articles dans leurs magasins et ils se sont occupés de la chose sur le plan provincial. C'est comme cela que nous avons dû remédier à la situation. C'est là bien entendu, une méthode longue et fastidieuse.

Bien sûr. Si le gouvernement fédéral doit assumer une direction et établir, dans le cas de ces produits, une norme de sécurité pour tous les Canadiens, de Victoria à Saint-Jean, le ministère devra être en mesure de dire en quoi consistent les produits dangereux, afin qu'on puisse les énumérer dans l'annexe du bill à l'étude.

D'après les données statistiques les plus récentes, celles de 1966, sur les accidents survenus dans les foyers, 275 décès étaient dus à l'empoisonnement. Pour moi, c'est 275 de trop. S'il faut attendre l'approbation du Parlement toutes les fois qu'un produit déclaré dangereux devra être inscrit dans l'annexe d'un projet de loi, on risque de déplorer des accidents, qui seront peut-être fatals, en attendant que le bill et bien d'autres soient examinés à la Chambre.

J'ai été horrifiée d'apprendre que le comité des banques et du commerce de l'autre endroit avait inséré, dans la première rédaction du bill, ce que je considère comme un exemple dangereux de bureaucratie tatillonne, à la suite d'un vote de neuf voix contre trois; il a de ce fait enlevé au ministre le pouvoir de dire en quoi consistent les produits dangereux et de les inscrire dans l'annexe. Même si l'on propose des amendements au sujet des diverses mesures de sécurité, des méthodes d'appel et ainsi de suite, j'espère de tout cœur que la disposition dont je parle sera supprimée d'une façon ou d'une autre avant que la Chambre en ait terminé avec cette mesure législative. Nous aurons ainsi redonné au ministre le pouvoir qui lui revient: protéger les consommateurs contre les produits dangereux.

**M. Keith Hymmen (Kitchener):** Monsieur l'Orateur, je tiens à faire quelques brèves remarques sur le bill à l'étude et à appuyer le ministre. Je le félicite de s'acquitter de sa tâche de façon aussi remarquable et de la direction qu'il a su imprimer depuis son accession à son poste l'été dernier. Le bill à l'étude, comme les députés ont pu le constater, ressemble de très près au bill nº S-22, déjà présenté et adopté à l'autre endroit et inscrit à notre *Feuilleton*, mais qui y est resté en plan par suite de la prorogation de la 27e législature. Nous faisons du progrès à la Chambre et je ne veux pas dire par là que les élections ou prorogations devraient être plus fréquentes.

J'aimerais vous rappeler un livre assez divertissant intitulé «*Mr. Blandings Builds his Dream house*». La seule façon, d'après cet ouvrage, d'avoir une maison parfaite c'était de s'en construire une, de la démolir et de s'en construire une autre. Ainsi, un nouvel examen de ce bill-ci nous vaut des perfectionnements et le bill nº S-26 est, à mes yeux, supérieur au bill nº S-22. A l'époque de la présentation du bill nº S-22, le ministère de la Consommation et des Corporations, si actif sous la direction du ministre actuel, n'existait pas. Dans l'autre projet de loi, il était aussi question, en plus du danger subséquent du produit, de l'annonce et de la vente des contraceptifs. Il vaudrait mieux placer la législation à cet égard sous la juridiction du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

• (8.50 p.m.)

Chez nous, la Direction des aliments et drogues réussit passablement bien à assurer la pureté et l'innocuité de ces deux catégories de produits. Il en existe d'autres, cependant, et de nouveaux font leur apparition chaque jour sur le marché, qu'on ne peut classer ni dans la catégorie des aliments ni dans celle des drogues. Ils n'en jouent pas moins un rôle important dans la vie quotidienne du consommateur. Sous ce rapport, les dispositions législatives que présente le ministre concernent le ministère de la Consommation et des Corporations. De l'avis du consommateur, nous nous sommes laissé devancer par nos voisins du Sud et par d'autres pays lorsqu'il s'est agi d'adopter des lois tendant à le protéger.

Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, les résultats d'un article particulier de ce projet de loi, c'est-à-dire les accidents mortels causés par l'empoisonnement. Sur 11,000 accidents mortels relevés en 1966, un peu plus de 2,000 sont survenus dans les foyers. Je ne donnerai pas d'autres précisions. Comme un député l'a mentionné, 275 étaient attribuables à l'empoisonnement. Pour une population de 20 millions, 275, ce n'est pas énorme, mais ce projet de loi est important même s'il ne permettait de sauver qu'une seule vie. Il y a eu plus de 400 empoisonnements accidentels en 1966, dont 30 p. 100 en dehors du foyer.

Je voudrais parler des données statistiques au sujet des empoisonnements qui pourraient tous être des accidents mortels. Ces données révèlent que plus de 70 p. 100 de ces accidents sont arrivés à des enfants de moins de 5 ans. La très haute proportion des empoisonnements attribuables aux médicaments et à d'autres produits chez les très jeunes enfants souligne la nécessité d'imposer une réglementation dans ce domaine. Il est impossible d'éviter tous les empoisonnements, mais les parents et le grand public doivent être plus conscient du danger, l'étiquetage et l'empaquetage doivent être améliorés et d'autres mesures de sécurité doivent être prises, afin de réduire le nombre d'accidents parmi les adultes et les enfants, et d'éviter les lésions graves ou les décès.

La partie I de l'annexe est précise et détaillée. La partie II est de caractère très général et vise de nombreux produits ménagers, agents de nettoiement, de blanchiment et des solvants actuellement en usage. Il y a bien d'autres substances dangereuses à part celles que l'on mentionne. Nous ne pouvons évidemment prévoir quels produits seront un jour mis sur le marché ni quel danger ils présenteront. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) et son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) doivent, par décret du conseil, pouvoir modifier la liste 1 par addition ou retrait et apporter un contrôle raisonnable pour le genre de produits compris dans la partie II, sous réserve des autres dispositions de la loi. Je suis heureux de soutenir le bill, monsieur l'Orateur, qui reprséente un progrès important pour l'intérêt et la protection du peuple canadien.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois avertir la Chambre qui si le ministre prend la parole maintenant, il va clore le débat.

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Je tiens d'abord, monsieur l'Orateur, à m'excuser auprès de la Chambre de mon absence lorsque la présente mesure a été mise en discussion à l'étape de la 2e lecture cet après-midi. Il semble que par suite du nouveau Règlement adopté avant Noël, la Chambre expédie très rapidement ses travaux. Je m'excuse de mon absence.

J'ai eu l'avantage cet après-midi et une partie de la soirée d'écouter le débat, d'où il ressort que la présente mesure rallie l'appui de tous les députés. Il est réconfortant de

noter que cette importante mesure de protection pour le consommateur reçoit l'appui de tous les partis.

En qualité de parlementaires et de législateurs, nous avons voulu dans la présente mesure reconnaître notre obligation de protéger la population contre les produits qui présentent un danger pour la santé ou la sécurité. Il faut contrôler ou interdire les produits qui pourraient entraîner des lésions, des mutilations, des maladies ou la mort. L'ampleur du problème est impressionnante au Canada.

Les accidents ne s'expliquent pas facilement. Ils résultent, dans une large mesure, de la négligence, de la défectuosité du matériel, du mauvais usage que l'on fait d'une chose par ignorance ou par tendance naturelle. Mais un nombre impressionnant d'accidents sont causés par des produits ordinaires dont on se sert tous les jours à la maison. La petite bouteille attrayante, d'aspect inoffensif, mais qui contient un agent de nettoiement, une encaustique et que la maman dépose pour quelques instants, le temps de répondre au téléphone, peut devenir un poison fatal pour son enfant de trois ans. Un simple visiteur peut être électrocuté par les fils défectueux d'un appareil électrique de fabrication douteuse. Un chandail ou un bandeau fort inflammable est exposé à la flamme d'une allumette ou d'un briquet, et voilà une jeune fille défigurée pour la vie. Un couple voulait parfaire l'étanchéité de son sous-sol au moyen d'un produit chimique quelconque et se fait brûler à mort parce que le produit utilisé possédait des propriétés explosives non indiquées. Certains enfants se font brûler gravement par des boulettes à mâcher qui ressemblent tout à fait à des flocons de céréale ou à des friandises, mais qui explosent.

Au cours du débat les députés ont cité d'autres exemples. Les miens proviennent simplement de cas prélevés dans les archives de mon propre ministère, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, des conseils de sécurité du pays, des centres de contrôle des poisons et des salles d'urgence de nos hôpitaux.

Je pourrais continuer à vous décrire les horribles détails des catastrophes et des morts causées par les produits dangereux, produits qui paraissaient tout à fait inoffensifs au consommateur et dont l'étiquette ne mettait pas en garde contre les dangers potentiels; je crois cependant que j'ai fait ressortir mon argument. Demandons-nous maintenant comment prévenir toutes ces morts et souffrances inutiles? Comme ce projet de loi fraye des voies nouvelles au Canada, monsieur l'Orateur, j'aimerais esquisser les initiatives de certains pays à l'endroit de produits dangereux.

• (9.00 p.m.)

La Grande-Bretagne a institué, en 1959, un comité pour la protection des consommateurs. A la suite des recommandations du comité, elle a adopté, en 1961, la *Consumer Protection Act*, qui autorise le ministre de l'Intérieur, après les consultations d'usage, à édicter des règlements—et ceci pour le député de Peace River (M. Baldwin)—qui lui donnent de vastes pouvoirs pour réglementer la composition, la teneur, le modèle, la construction, le fini ou l'empaquetage, et je souligne, pour toutes les catégories de marchandises, ainsi que le marquage et l'inscription des avertissements et des instructions appropriés. Dans l'intérêt des consommateurs, cette loi britannique permet qu'on impose des normes et qu'on exige des renseignements, le tout étant attesté par l'étiquetage.

Les règlements édictés ou maintenus en vigueur, en vertu de la loi britannique, visaient jusqu'ici les pare-étincelles, les radiateurs à l'huile portatifs, les lits d'enfants, le matériel ignifugé pour les vêtements d'enfants et les jouets. A l'heure actuelle les règlements en voie d'élaboration et à l'étude en Grande-Bretagne ont trait à la toxicité des crayons et des craies à dessiner et à la codification des couleurs des cordes flexibles attachées aux appareils électriques ménagers. Le *Consumer Council* de Grande-Bretagne examine un certain nombre d'autres appareils auxquels devraient s'appliquer les règlements.

Ces dernières années, les États-Unis ont aussi concentré leur attention sur la sécurité des consommateurs. L'inquiétude du public concernant l'inflammabilité des vêtements dont bon nombre de députés ont parlé cet après-midi, surtout le député d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson) a été soulevée aux États-Unis au début des années 50, à la suite de cas de brûlures graves subies par les porteurs de tricots hautement inflammables et de costumes de cowboys en rayonne brossée qui étaient apparus sur le marché à ce moment-là. A la suite de ces incidents et accidents, la loi sur les tissus inflammables adoptée en 1953, fut modifiée en 1967.

La *Federal Hazardous Substance Labelling Act* autre mesure législative importante dans le domaine de la sécurité des consommateurs, adoptée par les États-Unis en 1960, rendait pour la première fois obligatoire l'apposition d'étiquettes sur les produits ménagers dangereux, tels que détergents, cires, produits de blanchissage et diluants pour peinture. Mais il ne s'agissait que d'une mesure concernant l'étiquetage qui, en outre, ne s'appliquait qu'aux produits préemballés.

En 1966, le Congrès américain, reconnaissant les lacunes de cette loi, la modifia et la rebaptisa la *Federal Hazardous Substance*

*Act.* Les exigences de la loi orginale étaient étendues à toutes les substances dangereuses, qu'elles soient préemballées ou non. Il était permis d'interdire les produits ménagers si dangereux que même l'apposition d'une étiquette n'était pas considérée comme une protection suffisante. Une mise en garde spéciale et autres renseignements applicables à la sécurité des enfants étaient également exigés sur l'étiquette.

La mesure, la plus prometteuse que les États-Unis aient prise récemment pour la protection du consommateur, est sans doute la création en 1967 de la *National Commission on Product Safety.* Cet organisme poursuit une étude et une enquête d'envergure en vue de déterminer quels produits domestiques peuvent être considérés dangereux, jusqu'à quel point l'autorégulation de l'industrie, aux États-Unis, protège contre les dangers possibles, la protection qu'offre la *Common law* et la portée et l'efficacité de la protection qu'offrent les lois du gouvernement fédéral, des divers États et des municipalités.

La Commission étudie en ce moment une liste de quelque 200 produits domestiques, et elle invite toutes les parties intéressées à lui faire parvenir leurs observations sur l'innocuité de ces produits. Une fois que le projet de loi dont est saisie la Chambre sera adopté, ainsi que je l'espère, je m'attends que l'information diffusée par cette commission aux États-Unis sera utile non seulement pour nos voisins, mais également pour nous au Canada, en vue d'établir des règlements en vertu de la loi sur les produits dangereux.

Si je parle de ce qui s'est produit dans d'autres pays, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, c'est pour montrer que ce que nous faisons au Canada aujourd'hui, et ce que nous demandons au Parlement d'approuver, n'a rien de révolutionnaire, n'a rien de très radical. Nous reconnaissons simplement la nécessité pour le Parlement de protéger le public canadien contre les produits dangereux, nécessité que le Royaume-Uni et les États-Unis ont reconnue il y a quelques années.

Le Canada fait face aux même problèmes que les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays évolués, où la prolifération et la complexité des produits de consommation s'accompagnent d'une augmentation correspondante de risques latents contre lesquels le consommateur ne peut se défendre tout seul. Nous aussi, nous faisons face à un taux élevé d'accidents et le consommateur canadien est aussi béatement sûr que ce qu'il achète est sans danger. Bien des députés qui ont parlé cet après-midi l'ont admis; en fait, certains ont dit que cette mesure était en retard de cinq ou dix ans. Je suis de leur avis, et dans l'intérêt de ceux qui ont été tués, estropiés ou blessés, j'aurais aimé que cette mesure fût adoptée plus tôt.



Cependant, monsieur l'Orateur, je suis fier de présenter ce bill ce soir. Je signale que hormis le projet de loi sur les médicaments que j'ai proposé il y a quelque temps, il s'agit vraiment de la première mesure importante en faveur du consommateur à être présentée par mon nouveau ministère. Le fait qu'elle ait été présentée et que les députés en aient reconnu la nécessité prouvent qu'il était sage de créer un ministère de la consommation chargé de veiller à la protection, aux intérêts et au bien-être des consommateurs canadiens.

Le député de Kitchener (M. Hymmen) et un certain nombre d'autres députés ont présenté des statistiques au cours du débat concernant les empoisonnements accidentels. Le député de Kitchener a cité pour 1966 le chiffre de 35,596 cas d'empoisonnements accidentels au Canada. Monsieur l'Orateur, on peut supposer que plusieurs autres milliers d'empoisonnements sont passés inaperçus. Comme le député l'a souligné, ce qui est frappant dans ces empoisonnements accidentels est que dans plus de 70 p. 100 des cas, il s'agit d'enfants de moins de cinq ans. En dehors des médicaments, les produits qui ont occasionné les empoisonnements allaient des agents de nettoyage et des encaustiques aux combustibles et aux lubrifiants.

Tous ceux que préoccupent la protection du consommateur, la sécurité et les poisons savent fort bien que le problème est de tenir hors de la portée des enfants non surveillés les substances dangereuses, notamment les comprimés A.S.A., les agents de blanchiment et autres produits corrosifs, sauf en cas de besoin. Leur emploi abusif, surtout l'ingestion par les enfants, peut causer des accidents mortels.

Le bill S-26 permet d'établir des règlements en matière de substances toxiques, empoisonnées, inflammables, explosives ou corrosives qui mettent en danger la santé ou la sécurité du public. Mon ministère compte aussi établir des normes de sécurité quant aux produits de consommation, de concert avec les organismes existants de normalisation et le Conseil canadien des normes, dont la création est proposée. Ces normes pourraient être incorporées aux règlements découlant de cette mesure, pour servir de base à l'interdiction ou au contrôle des produits et substances dangereux.

Certains des produits qui tomberaient sous l'empire de cette mesure ont été mentionnés cet après-midi; il s'agit notamment des vêtements inflammables, des mauvaises allumettes, des jouets dangereux, des tondeuses à moteur, des appareils électroménagers et de tout produit de consommation dangereux pour la santé ou la sécurité s'il a un ou plusieurs défauts de fabrication ou de conception.

Les produits dangereux figureront dans l'Annexe, qui, on l'a signalé, comprend deux parties. La partie I énumère les produits dangereux qu'il est interdit d'annoncer, de vendre ou d'importer au Canada, autrement dit les produits dont la vente, l'annonce et l'importation sont formellement interdites. La partie II énumère les produits qu'il est interdit d'annoncer, de vendre ou d'importer, sauf dans la mesure où les règlements l'autorisent.

• (9.10 p.m.)

Bien des députés ont mentionné le genre de produits qui pourraient être énumérés dans la partie II et de règles que nous pourrions adopter. On a proposé l'usage d'étiquettes d'avertissement ou, comme le député de Waterloo (M. Saltsman) l'a fait, d'empaquetages de sécurité dans certains cas. Le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) a mentionné la colle et la façon d'en régler l'usage par une disposition incorporée à la présente mesure. Au cours du débat, on a donné des exemples de produits dont l'usage doit être absolument et catégoriquement interdit. Les pois d'Amérique qui poussent dans la région des Antilles et qu'on emploie pour faire des colliers et des yeux de poupée ont récemment acquis une triste notoriété et fait les gros titres. Un seul de ces pois mâché ou avalé, est assez toxique pour entraîner la mort dans quelques heures. Les meubles ou jouets pour enfant recouverts de peinture contenant des composés du plomb dont la teneur en plomb est supérieure à celle qui est admise seront interdits, comme aussi les peintures hautement inflammables et les décapants pour peintures et vernis à usage domestique.

Avec le temps et l'expérience, on pourra interdire l'usage d'autres produits réputés dangereux pour la santé et la sécurité des consommateurs. En général, les produits seront interdits lorsqu'on estimera que leur usage comporte des dangers tels que la santé et la sécurité du public exigent absolument ce retrait.

Les produits énumérés dans la Partie II de l'Annexe sont ceux qui peuvent être dangereux si les consommateurs ne s'en servent pas de la façon prescrite par le fabricant. Ainsi, les agents de blanchiment et de nettoiement d'usage domestique. Ces produits sont souvent dangereux pour les enfants par suite de leur curiosité naturelle. La loi prévoit un règlement qui exigera des fabricants qu'ils étiquettent leurs produits pour donner les avertissements nécessaires. Des instructions seront aussi exigées prescrivant l'antidote à prendre et donnant les autres renseignements nécessaires en cas d'accident.

Un autre exemple de produits nécessitant une réglementation légale, est fourni par ceux qui contiennent des additions chimiques à caractère toxique, comme le toluène et l'acétone. Les députés connaissent bien le problème des jeunes qui respirent de la colle. Le député de Waterloo a signalé que c'était là un problème à la fois social et psychologique. Je suis le premier à reconnaître que tous les règlements du monde ne suffiraient pas à liquider un problème social et psychologique, mais s'il faut en croire nos renseignements, un peu de réglementation ne ferait aucun mal. Lors d'une récente enquête à Ottawa, un agent de la police locale a déclaré qu'au cours de l'année, il était entré personnellement en contact avec 88 cas d'intoxication par la colle. On proposera un règlement interdisant la vente de ces substances toxiques à moins qu'elles ne contiennent des étiquettes explicites mettant le public en garde contre les vapeurs émanant de ces produits qui peuvent causer un tort grave à la santé et même entraîner la mort. Nous sommes également en train de rechercher d'autres solutions quant à la réglementation et la vente de ces produits aux mineurs. Avant Noël, j'ai envoyé un fonctionnaire de mon ministère dans l'État de New York et dans la ville de Washington pour étudier le genre de règlements en vigueur dans ces deux juridictions.

Je le répète, l'adjonction de produits dangereux à l'Annexe de la loi en prohibera l'annonce, la vente ou l'importation au Canada s'ils figurent à la Partie I, ou n'en permettra l'annonce, la vente ou l'importation au Canada que s'ils se conforment aux règlements, s'ils figurent dans la Partie II.

Afin de protéger les fabricants ou les distributeurs légitimes et responsables, cette mesure prévoit l'établissement d'une Commission d'examen des produits dangereux. Cette Commission, qui comprendra au plus trois personnes, sera invitée à reviser la décision d'ajouter un produit à la Partie I ou la Partie II de l'Annexe si le fabricant, le distributeur ou la personne en possession du produit remplit une requête dans les 60 jours, auquel cas

la Commission sera constituée en vue d'examiner le bien-fondé de l'ordonnance, les propriétés du produit prohibé, et ce qui s'ensuit.

Le député de Don Valley (M. Kaplan) a fait certaines remarques sur l'article 9 et sur la constitution de la Commission d'examen. Je ne puis convenir avec lui que l'audience devrait se tenir dans les sept jours. Je crois qu'il en résulterait des difficultés considérables, en particulier pour le fabricant et pour le distributeur. Cependant, j'insiste comme lui pour que la Commission d'examen se réunisse immédiatement sur demande. Les légistes de la Couronne m'ont appris que le bill le prévoit justement. Autrement dit, une fois prévue la constitution d'une Commission d'examen, il incombe au ministre ou au gouverneur en conseil d'agir rapidement, s'il pense que le requérant a le droit de réclamer un mandement et la constitution d'une commission. Mais c'est là un problème que le comité pourra étudier en détail lorsqu'il aura le projet de loi sous les yeux.

La Commission d'examen détiendra l'autorité nécessaire prévue par la loi sur les enquêtes pour examiner la nature et les caractères du produit ou de la substance considérés comme dangereux si l'on effectue une demande d'examen. Le projet de loi tel qu'on l'a présenté à l'autre endroit n'obligeait pas—on a d'ailleurs suffisamment commenté ce fait à la Chambre—le ministre concerné, dans le cas présent moi-même, d'établir sur demande une Commission d'examen des produits dangereux. On a recommandé—j'étais d'accord là-dessus avec les membres de l'autre endroit—de modifier le projet de loi de manière à prévoir l'établissement d'une Commission d'examen des produits dangereux, comme on l'a demandé. Le projet de loi que vous avez sous les yeux contient cet amendement. Je crois que la constitution d'une Commission d'examen obligatoire et le droit de se justifier devant elle pour quiconque s'estime lésé par la mesure prise par le ministre ou par le gouvernement en vertu de cette loi, assurent pleinement la protection des intéressés.

Comme on l'a dit, l'autre endroit a apporté un autre amendement qui prévoit un deuxième examen par le Parlement des mesures prises en vertu de la loi proposée afin d'ajouter des produits aux Parties I et II de l'Annexe au bill. Pendant le débat les députés ont fait des remarques favorables et défavorables sur l'initiative des messieurs de l'autre endroit. Je ferai de plus amples remarques à ce sujet lorsque le bill ira au comité. Je ne saurais totalement partager l'avis du député de Peace River (M. Baldwin) selon lequel je dois accepter explicitement l'amendement de messieurs les sénateurs. Je ne suis pas sûr que le député de Peace River, par ses paroles, espérait être appelé à l'autre endroit mais, comme on peu le voir d'après le débat cet après-midi et ce soir, les opinions divergent énormément parmi les députés au sujet de la décision de l'autre endroit.

J'espère que l'amendement en question fera l'objet d'un examen attentif par les membres du comité de la santé et du bien-être social lorsqu'ils examineront le bill. J'aurai alors plus de détails à donner. J'ai la nette impression que l'amendement confère au bill une certaine rigueur. Les membres du comité seraient à mon avis bien avisés de s'entendre sur quelque formule différente de celle proposée par l'autre endroit. Les députés qui ont participé au débat en ont proposé certaines. J'espère que les membres du comité examineront les solutions de remplacement.

Lors de l'examen de l'amendement et de la mesure, comme l'ont signalé les représentants d'Esquimalt-Saanich (M. Anderson), de Waterloo et de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis) l'objet essentiel certes c'est avant tout de concevoir une mesure législative qui protège efficacement le consommateur. C'est le genre de mesure que j'ai présentée et celle que j'espérais voir adopter par le Parlement en fin de compte.

• (9.20 p.m.)

La nécessité qu'il y a pour les gouvernements de protéger les consommateurs contre les accidents, les maladies et la mort causés par un emballage ou une fabrication négligents ou défectueux, ou par des renseignements insuffisants à l'étape de la vente, n'a jamais paru aussi évidente. La multiplicité des produits disponibles aujourd'hui empêche presque toujours les clients ordinaires de s'apercevoir des risques que pourrait représenter l'achat d'articles de ménage apparemment inoffensifs.

Récemment, la publicité faite aux pois d'Amérique toxiques, à l'inhalation de dissolvants et aux jouets dangereux, a illustré la nécessité urgente d'une mesure législative de ce genre. Au Parlement incombe encore une fois la responsabilité de protéger les intérêts de ceux qui ne peuvent plus se protéger eux-mêmes. Cette mesure législative protégera l'usager qui a le droit de s'attendre que le produit acheté ne le mutilera pas ou ne le

défigurera pas à cause d'une défectuosité de construction ou de présentation.

Il faut tout au moins avertir les consommateurs des précautions qu'ils doivent prendre pour leur sécurité après l'achat d'un produit comportant des risques s'il est mal employé ou laissé à la portée des enfants. Le gouvernement peut, comme le Parlement peut et doit, assurer que ces droits du consommateur soient protégés. C'est là une obligation inéluctable. J'espère que cette motion sera adoptée et que le bill sera déféré au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, où il sera étudié aussi promptement que possible.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

## LES FINANCES

### MODIFICATIONS AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET AU FONDS DES CHANGES— ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre passe à l'étude du bill C-138 modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods et la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes dont le comité des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec un amendement.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur:** Quand ledit bill sera-t-il lu pour la 3e fois?

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement dans le seul but d'obtenir des éclaircissements. Il serait peut-être utile que Votre Honneur donne à la Chambre son interprétation des faits. Votre Honneur constatera que le rapport comprend deux amendements secondaires adoptés par le comité. Dans des circonstances normales, ces amendements entraîneraient un débat. Tel serait censé être le but de l'amendement et si un amendement était présenté à l'étape du rapport, un débat serait tenu sur les articles du projet de loi. Même s'il est vrai qu'aucun avis officiel n'a été présenté par un député au nom du gouvernement au sujet des amendements apportés en comité, estime-t-on qu'ayant été présentés en comité, ils ne donneront lieu à aucun débat, que la Chambre sera appelée à se prononcer sur la motion et que le projet de loi modifié sera adopté par la Chambre?

S'il en est ainsi nous pourrions passer à la troisième lecture. Votre Honneur le sait, quand il y a des amendements à l'étape du rapport, il y a débat, après quoi le rapport est adopté. Comme il y a eu amendement et débat, nous devons remettre la troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre. J'aimerais que le point soit éclairci. Le fait qu'un comité fait rapport d'un bill, avec amendement, empêche-t-il que la troisième lecture ait lieu le même jour sans le consentement de la Chambre?

**M. l'Orateur:** Je remercie le député d'avoir soulevé la question demeurée sans réponse et sans précision à cause des circonstances qui ont joué quand nous avons atteint cette phase des débats en d'autres occasions.

D'après moi, l'article 75 (14) du Règlement prévoit que si le comité fait rapport d'un bill, et qu'il n'y ait pas d'amendement à l'étape du rapport, la troisième lecture peut avoir lieu sans débat le même jour. L'article du Règlement se lit ainsi:

(14) Lorsqu'un bill a été rapporté par un comité permanent ou spécial, et qu'on n'y a pas proposé de modifications à l'étape du rapport, ou lorsqu'un bill a été rapporté par un comité plénier, avec ou sans modification, on peut présenter à la même séance une proposition demandant que «Le bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté».

Le député a parlé d'un amendement qui n'a pas été proposé à l'étape du rapport mais qui a été présenté et adopté lors de l'étude en comité. C'est seulement lorsqu'un amendement est adopté à l'étape du rapport que la mesure ne peut franchir deux étapes le même jour. Si un changement est effectué par le comité, mais si aucun autre amendement n'est apporté, le Règlement prévoit alors que le débat sur la troisième lecture peut avoir lieu le même jour.

Même si mes explications manquent de limpidité, j'espère que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui, je crois, accepte mon interprétation de cet article du Règlement, est satisfait de la façon dont j'ai essayé d'interpréter la situation pour le bénéfice des députés.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'aimerais dire quelques mots, monsieur l'Orateur. Je signale d'abord que je suis d'accord avec l'interprétation que vous avez offerte au

député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Il y a un point dont Votre Honneur a parlé et sur lequel j'aimerais obtenir des éclaircissements.

Puis-je dire au député d'Edmonton-Ouest que, d'après moi, la réponse à sa question se trouve au paragraphe (2) de l'article 75 du Règlement:

Tout comité doit faire rapport à la Chambre des amendements apportés à un bill. La Chambre doit recevoir tout bill dont un comité aura fait rapport, qu'il ait été modifié ou non.

Cela signifie, à mes yeux, que nous devons étudier le projet de loi tel que nous le remet le comité. Il y a un point sur lequel j'aimerais qu'on m'éclaire, et c'est pourquoi je prends la parole. Votre Honneur a dit que si aucun amendement et, partant, aucun débat ne marquaient l'étape du rapport, la troisième lecture du bill pourrait se faire le même jour aux termes du paragraphe (14) de l'article 75 du Règlement.

Il y a une réserve à faire ici: l'article 72 du Règlement portant qu'il ne doit pas y avoir deux lectures le même jour doit être observé. Autrement dit, si la deuxième lecutre a lieu plus tôt dans la journée pour être suivie de l'étape du rapport, la troisième lecture ne peut pas avoir lieu ce jour-là, sauf avec l'autorisation de la Chambre.

**M. l'Orateur:** Je partage l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), tout comme je me rangeais à celui du député d'Edmonton-Ouest (l'honorable M. Lambert). Évidemment, l'article 72 l'emporte toujours. Il ne peut pas y avoir deux lectures le même jour.

Nous en sommes à l'étape du rapport et non d'une lecture. C'est pourquoi, nous pouvons adopter le rapport et faire subir la troisième lecture au bill le même jour. Je mettrai donc aux voix la motion tendant à la troisième lecture.

• (9.30 p.m.)

**L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre des Finances)** propose la troisième lecture et l'adoption du bill.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'aurais un point à signaler en guise de rappel au Règlement. Sauf erreur, le Règlement ne prévoit pas de droit de réponse à l'étape de la troisième lecture, sans le consentement unanime de la Chambre. Je crois comprendre que plusieurs députés des deux côtés de la Chambre désirent présenter des commentaires à la présente étape du débat, et je signalerais à la Chambre que j'ai l'intention d'attendre que les autres députés aient parlé avant de faire mes remarques. Ainsi non seulement je présenterai mes observations à l'étape de la troisième lecture, mais pourrai répondre aux propos des députés.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je crois que le rappel au Règlement est fondé. Comme le secrétaire parlementaire n'a pas proposé la troisième lecture du bill, il a le droit de parler. La difficulté surgit seulement lorsque le ministre qui pilote le bill propose la troisième lecture sans rien ajouter; il est alors censé avoir parlé.

**L'hon. M. Stanfield:** Il a parlé.

**L'hon. M. Lambert:** Il a pris la parole et il devra donc demander l'autorisation de la Chambre pour parler de nouveau.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je veux qu'il soit clair que le secrétaire parlementaire prenait la parole sur un rappel au Règlement. Selon la présidence, il n'a pas pris part au débat à cette étape-ci; il pourra donc parler plus tard sans demander le consentement unanime de la Chambre.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je serai raisonnablement bref. Les membres du comité et les députés voudront peut-être lire les délibérations du comité des finances, du commerce et des questions économiques, à partir du fascicule nº 22 jusqu'au fascicule nº 25 inclusivement. Ils constateront que les audiences du comité sur le bill ont été d'une aide précieuse pour les membres du comité, comme elles pourront aider les députés qui voudront les lire, en ce qui concerne les accords monétaires internationaux.

Il n'est pas nécessaire de passer en revue toutes les méthodes ou les formules visant les ressources financières mises à la disposition des participants au Fonds monétaire international, mais après avoir été mis au fait des méthodes anciennes et de celles qu'on propose, nous pouvons mieux comprendre les implications du bill. Nous avons entendu au comité des fonctionnaires fort compétents du ministère des Finances et de la Banque du Canada. De plus, nous avons pu obtenir les témoignages de conseillers économiques de deux de nos banques à charte. Ce n'est pas au nom des banques, mais en leur nom propre, que ces personnes ont présenté des instances.

Nous avons entendu des arguments contre la théorie des changes fixes. M. Marsh, de Montréal, voudrait voir abandonner entièrement, a-t-il dit, la notion de taux de change fixe et préférerait voir adopter le principe d'une forme de réserve fixe en vertu de laquelle chaque pays devrait défendre son propre taux de change sur la base de sa propre conjoncture. Je pense que tous les membres du comité qui ont suivi les séances assidûment comprennent mieux maintenant la manière dont se font les règlements internationaux, les causes des déséquilibres et à quoi tenaient, dans bien des cas, des crises dont nous avons été témoins depuis trois ans.

Malgré toutes les explications dont on nous a gratifiés, malgré le fait que les droits de tirage spéciaux ont été adoptés et que, nous l'espérons, un nombre suffisant des pays participants ratifieront cet accord pour qu'il puisse prendre effet, nous ne pouvons nous empêcher de penser que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, car il y a eu des crises multiples.

Et je le dirai sans ambages, ces crises ont été chaque fois plus graves. A qui le tour, qui déclenchera une autre crise? se demande-t-on à juste titre. Où se produira la prochaine crise et l'une ou l'autre monnaie européenne fera-t-elle l'objet d'une fuite? On se le demande. A moins, que ce ne soit à nouveau le tour du dollar américain, voire du dollar canadien?

Il faudrait sans doute étudier le passé de chaque pays afin de découvrir s'il existe des conditions qui se prêtent au développement d'une crise ou, en d'autres mots, si ces conditions offrent un terrain propice à une telle éventualité. A cette fin, je crois que nous pouvons examiner la balance des paiements, le contrôle de l'inflation et les taux d'intérêt. Dans ces domaines, le Canada n'est pas tout à fait hors de danger. Ainsi, même en incorporant cet amendement au bill, nous ne pouvons pas dire que nous, au Canada, sommes tout à fait en sûreté et à l'abri de toute crise que pourrait subir le régime monétaire international.

Un des résultats intéressants de cet examen est le genre de réglementation internationale que la Banque mondiale peut exercer, grâce au Fonds monétaire international, sur la deuxième couche, disons, ou la deuxième tranche; la première étant les réserves d'or. Le pays intéressé peut pratiquer des tirages sur ces réserves en toute liberté et sans aucune difficulté, mais quand ce même pays, désireux d'emprunter du Fonds monétaire international, commence à faire des tirages sur ses propres devises, en réserve, le conseil d'administration du Fonds peut alors lui imposer certaines conditions.

C'est là à mon sens, qu'un programme de ce genre offre plus d'espoir qu'un régime d'échanges libres et sans entraves. Vous pouvez dire: Que le pays suive la politique qui lui plaît et qu'il défende sa position. Si sa monnaie est dépréciée, que le pays en subisse les conséquences. J'ai peur qu'il y ait là un trop grand danger de retomber dans la jungle financière qui a précédé la seconde guerre mondiale dans le domaine des changes internationaux.

Au moins un des témoins en faveur de la libéralisation du taux de change a admis que le pouvoir de diriger la politique économique et la conduite du pays était compromis. Les droits de tirage spéciaux, qui font l'objet des modifications aux Accords de Bretton Woods, ne relèvent pas directement de la politique, si on peut l'appeler ainsi, du Fonds monétaire international, car ces droits, une fois établis, peuvent être exercés par le pays en question et d'une façon inconditionnelle. Les droits de tirage spéciaux ne sont pas destinés à résoudre les crises. Ils constituent, en fait, un genre de crédit, créé pour fournir un fonds de roulement destiné a développer le commerce mondial. Autrement dit, le volume du commerce international est tel que la quantité d'or dans les réserves de monnaies nationales détenues par le Fonds monétaire international et les réserves de devises étrangères détenues par les différents pays étaient insuffisantes par rapport au volume du commerce international; par conséquent, ces droits de tirage spéciaux, établis selon des quotas, sont à la disposition d'un pays participant et ne peuvent être employés qu'à des fins commerciales, non pour remédier à une crise.

• (9.40 p.m.)

On peut néanmoins en arriver à un genre de surveillance indirecte des politiques économiques et de la conduite d'un pays quelconque dans l'établissement des quotas, car certains indices, établis dans les accords de Bretton Woods au sujet des droits de tirage spéciaux, servent à déterminer le quota et lorsque les fonctionnaires du Fonds monétaire international accordent un quota de droits de tirage spéciaux à un pays donné, il s'agit, selon moi, d'une sorte de jugement, d'estimation, d'évaluation et effectivement de surveillance à l'égard de la politique économique du pays en question. Malgré cela, je tiens à dire que nous n'avons certes pas perfectionné les méthodes au moyen desquelles les pays peu-

vent régler leurs problèmes sur le plan international. Selon toute apparence, rien ne saura jamais remplacer la confiance dans la monnaie d'un autre pays. Cette confiance se fonde sur la politique économique du pays en question. Quelle est sa balance commerciale? S'agit-il d'un déficit régulier? Existe-t-il une inflation galopante? Et que dire des taux d'intérêt? Quelle est la ligne de conduite du gouvernement?

Bien d'autres éléments ont un rôle à jouer dans la confiance que notre monnaie inspire aux pays étrangers. Tant que cette confiance existe, le risque de mesures négatives de la part d'un pays vis-à-vis de sa propre monnaie est atténué. Il y a bien d'autres mesures à prendre, je ne sais trop dans quel sens, mais comme je le disais au début de mes remarques, on a l'impression désagréable d'être loin d'avoir réglé le dernier problème et d'autres événements pourraient bien surgir. Après tout, 1969 ne fait que commencer. En 1968, nous avons connu deux crises monétaires mondiales—la prochaine risque d'être bien plus grave. J'espère que s'il doit y en avoir une, elle ne sera pas aussi désastreuse, car sincèrement, rien de bon n'en résultera de toute manière. Les mesures correctives qu'on doit prendre pour régler les crises, qu'il s'agisse de l'imposition de surtaxes ou de taxes provisoires qui tirent leur origine du nationalisme économique, ne font qu'ajouter aux frictions entre les pays. Les frictions économiques et leurs graves séquelles peuvent être aussi nombreuses que les frictions militaires ou politiques. Je ne veux nommer aucun pays ni aucun groupe de pays en particulier, mais si nous remontons à 1968, nous nous apercevons qu'il y a eu autant de frictions internationales par suite des conceptions et des mesures économiques de la France en particulier à l'égard du dollar puis de la livre sterling et du mark allemand qu'à cause des mesures prises par le gouvernement français dans d'autres domaines. En outre, les mesures qu'a dû prendre le gouvernement britannique pour soutenir son économie ne font qu'entraîner des difficultés.

Nous avons vu la Grande-Bretagne restreindre nos exportations et nous avons dû prendre des mesures afin de les remplacer. Le nationalisme économique me paraît une formule entièrement négative. Aussi, ce qu'il faut avant tout c'est supprimer une des causes qui sont à la racine de ces divers aspects du nationalisme économique. Il faut un système de change étranger aussi stable que le permet l'Accord de Bretton Woods. Ce n'est pas la réponse finale mais j'espère qu'elle constituera une amélioration. Peut-être aussi qu'un peu plus de souplesse, comme certains autres députés l'ont mentionné, et peut-être une marge plus large au lieu de plus ou moins un p. 100 au-dessus du taux fixé d'échange, peut-être une marge de 2 ou 3 p. 100 qui laisserait un certain jeu et obligerait ceux qui s'occupent de l'arbitrage de l'intérêt à être plus prudents avant de se lancer sur le marché et d'y semer le désordre, peut-être, dis-je, serait-ce là une réponse partielle. Une autre réponse satisfaisante serait peut-être de faire une fois par an la moyenne des fluctuations de ce que l'on a considéré comme une cheville rampante ou une cheville mobile. Cependant, après avoir examiné la question, je pense que le comité nous a présenté les divers choix d'une manière qui les a rendus beaucoup plus clairs et la Chambre en a fait son profit. Aussi, en ce qui me concerne, j'appuie la 3e lecture.

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit appuyer le bill tout en éprouvant une certaine hésitation à le faire. Moi aussi j'appuie le bill au nom de mon parti, mais avec bien des réserves. Et cela, pour un certain nombre de raisons. J'estime que l'étude du bill au comité n'a pas été très utile, non pas parce que son président et ses membres n'ont pas fait de leur mieux—ils ont travaillé très fort; nous avons eu comme témoins des représentants de la Banque du Canada et d'autres banques à charte canadiennes—mais, à mon avis, cette étude ne suffit pas, lorsqu'il s'agit d'étudier les répercussions d'une politique aussi importante que celle-ci. J'ai eu l'impression qu'on demandait aux membres du comité d'être «bons citoyens internationaux». C'est une chose que nous comprenons tous, dont nous saisissons la portée et que nous souhaitons. Mais le comité n'avait pas les connaissances spécialisées voulues pour mettre en doute les affirmations des témoins. Nous avons dû accepter leur parole selon laquelle il s'agit d'une bonne mesure pour le Canada. Mais on peut se demander si une bureaucratie bancaire internationale n'est pas en train de se développer et si ses membres n'ont peut-être pas plus en commun les uns avec les autres qu'avec leurs propres pays.

• (9.50 p.m.)

Il n'en est peut-être rien. Je suis prêt à reconnaître que nos représentants se sont engagés à assurer la stabilité internationale,

qu'ils ont des obligations envers l'organisation, que le Canada est convaincu du rôle qu'il doit jouer dans les affaires internationales, mais tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir, tant que nous n'aurons pas eu une confrontation non équivoque avec les négociateurs, ce doute subsistera. Un autre fait nous trouble, celui que seuls les États-Unis aient droit de veto; on peut donc se demander dans quelle mesure le Fonds monétaire international reflète vraiment l'opinion mondiale et dans quelle mesure il est un instrument de la politique américaine. Nous appuyons cette mesure car on nous a asssuré qu'elle est bonne pour le Canada et pour le monde, mais nous tenons à formuler ces réserves.

Le Canada est un pays très particulier et dire qu'il doit se comporter comme tout autre pays au monde c'est faire fi des conditions spéciales de notre pays. A mon avis, l'arrangement actuel que nous avons avec le Fonds monétaire international, et selon lequel nous avons un taux de change fixe ne constitue pas le meilleur arrangement pour le Canada.

Je ne crois pas qu'on puisse même prouver que l'engagement spécial qui lie Canada soit avantageux pour le reste du monde. A mon sens, il faudrait examiner notre position en vue de régler la question d'un taux de change fixe par opposition à un taux flottant. Le Canada est un pays fort peu protectionniste et grand commerçant, et le taux de change fixe pose des problèmes, dont le plus grave est que notre politique intérieure a bien souvent été entravée à cause de la combinaison de réserves fixes avec un taux de change fixe. Jusqu'en 1962, le Canada avait un taux flottant. Cela marchait fort bien et cela aurait sans doute pu continuer sans la panique dont fut pris le gouvernement de l'époque, qui suivait une politique désastreuse en matière de taux de change. D'un côté il s'efforçait de le soutenir, tandis que de l'autre il le rabaissait. Après, il a voulu le stabiliser. Il ne savait pas ce qu'il voulait. Tandis que le gouvernement adoptait une série de politiques financières, les politiques monétaires étaient orientées à rebours.

Le gouvernement d'alors a laissé nos réserves de change se détériorer à tel point qu'il ne voyait plus qu'un moyen de s'en sortir: accepter les conditions exigées par le Fonds monétaire international afin de sauver le taux du change à ce moment-là. Les conditions imposées au Canada étaient telles qu'il n'était pas nécessaire pour nous de les accepter. Le gouvernement avait des solutions de rechange. Il aurait pu instaurer le contrôle des changes; montrer plus d'intelligence en coordonnant les politiques fiscales et monétaires. Il nous a laissé en héritage un taux fixe du change qui, à mon avis, ne sert pas les meilleurs intérêts du pays.

On prétend qu'un taux fixe du change permet la stabilité ou donne certaines indications sur les valeurs relatives des devises des différents pays. Rien n'est plus loin de la vérité. Nous savons que bien des pays trouvent des moyens de contourner les limitations qu'impose un taux fixe du change, dont diverses formes d'impôt qu'ils peuvent utiliser pour subventionner les exportations, certains moyens de décourager les importations. Le but du taux fixe du change pour fournir la stabilité, devient ainsi hors d'atteinte.

On pourrait se demander s'il n'y aurait pas lieu de débattre et d'examiner à fond les avantages d'un genre de taux par rapport à un autre. Dans notre pays, on fait toutes sortes de suggestions actuellement, mais le Parlement n'a vraiment pas examiné la question à fond. Les accords de Bretton Woods posent une condition, et ils sont à prendre ou à laisser; rien n'y peut être modifié; le tout doit être accepté ou rejeté. Cela signifie que les modifications auxquelles certains d'entre nous pourraient songer pour améliorer les accords sont hors de question.

Le changement aurait simplement pour effet de doubler pour ainsi dire le prix de l'or et en créant des droits de vote spéciaux, dans diverses circonstances, on accorde, en réalité, à chaque pays plus de liquidités. L'avantage de procéder de cette façon au lieu de doubler le prix de l'or c'est que les effets sont moins préjudiciables pour les pays qui ne gardent pas leurs réserves en devises-or ou qui ont des réserves en dollars plutôt qu'en or, comme le Canada.

Compte tenu de ces réserves, j'espère que le gouvernement se montrera disposé à soumettre cette mesure au comité des finances, du commerce et des affaires économiques afin qu'il l'examine à fond, à faire témoigner des spécialistes et à doter le comité d'un personnel beaucoup plus nombreux. Celui-ci aura l'assurance que les témoins qui comparaissent devant lui sont interrogés comme il se doit, que les questions posées sont judicieuses et que les réponses fournies ne sauraient être mises en doute.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX RETRAITÉS—L'AUGMENTATION DES PENSIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le mardi 4 février, comme en fait foi la page 5113 du compte rendu, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Drury) si certaines sommes d'argent comprises dans les crédits pour la prochaine année financière, qu'il avait déposés ce jour-là, et devant être versées à diverses caisses de retraite serviraient à augmenter la pension des fonctionnaires déjà à la retraite.

Le président du Conseil du Trésor m'a répondu qu'il n'en était pas ainsi et que ces sommes étaient destinées à combler certains déficits actuariels. Il a terminé sa réponse par ces mots précis:

> Je regrette de dire qu'aucune décision n'a encore été prise en vue d'affecter de nouveaux fonds aux pensions des fonctionnaires à la retraite.

J'ai posé une question supplémentaire qui est restée sans réponse. Une semaine plus tard, soit le 11 février, comme en témoigne le compte rendu à la page 5372, je suis revenu à la charge et on m'a répondu pour la centième fois que la question était à l'étude. De fait, on nous a dit le 11 février que la question faisait l'objet d'une étude sérieuse.

Quelques jours plus tard, soit le 17 février, on a répondu à l'une de mes questions inscrites au *Feuilleton* et les réponses se trouvent aux pages 5572 et 5573. On y trouve une statistique intéressante. Entre autres choses, les chiffres nous indiquent combien de fonctionnaires retraités et combien de veuves de fonctionnaires sont morts ces dernières années.

A bien examiner ces tableaux, on voit que la mortalité annuelle chez les fonctionnaires retraités semble légèrement supérieure à 1,500, et chez les veuves de fonctionnaires, légèrement supérieure à 500. Donc—depuis un an et neuf mois—c'est-à-dire depuis le 8 mai 1967, date du dépôt d'un rapport unanime préconisant l'augmentation des pensions versées aux fonctionnaires retraités, 2,625 fonctionnaires sont morts. Au total, 3,500, sans compter les membres retraités des forces armées, de la Gendarmerie, etc.

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

• (10.00 p.m.)

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a déploré plus tôt dans la soirée que le bill au sujet duquel il parlait n'ait pas été adopté il y a cinq ans. Il est malheureux, disait-il, que des gens aient été victimes d'accidents ou aient perdu la vie durant les cinq dernières années simplement parce qu'aucune loi comme celle-là n'existait.

Si le gouvernement est sincère et s'il regrette vraiment que l'absence d'une telle mesure entraîne des pertes de vie, il doit alors s'inquiéter car, tandis qu'il hésite à hausser les pensions de retraite des fonctionnaires, 125 retraités et 40 veuves meurent tous les mois sans avoir eu l'augmentation promise. Le gouvernement n'a pas lieu d'être fier.

Il continue de dire que la question est à l'étude et de déclarer à la Chambre de temps à autre, comme nous le dira ce soir le secrétaire parlementaire, que la question préoccupe tous les députés et pas seulement le député de Winnipeg-Nord-Centre, qu'elle préoccupe tout le monde. En attendant, ces gens meurent sans avoir profité de l'augmentation que le comité parlementaire mixte a recommandée il y a près de deux ans et qu'au cours de ces long mois, le gouvernement a dit étudier.

Je n'ai pas le temps voulu au spectacle de 10 heures—c'est inutile d'ailleurs, car je l'ai fait si souvent—de présenter un plaidoyer en faveur des droits de ces gens et au sujet de l'obligation qui incombe au gouvernement de leur assurer le niveau de vie qu'il leur a promis. Je signale à nouveau qu'un comité mixte représentant tous les partis des deux Chambres a recommandé le 8 mai 1967 à l'unanimité que des mesures immédiates soient prises. Combien de temps encore, monsieur l'Orateur, devrons-nous attendre avant que l'on agisse?

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis ici ce soir pour répondre aux remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au nom et à la demande du président du Conseil du Trésor (M. Drury).

Je dois lui signaler à regret que je n'ai rien à ajouter à la réponse que le président du Conseil du Trésor donnait à la question du député le 11 février. Toutefois, je pourrais peut-être répéter ce que j'ai déjà dit à maintes reprises en réponse à des questions analogues; les députés de tous les côtés de la Chambre ont exprimé leur inquiétude au sujet des hausses de pension pour les fonctionnaires retraités. Le gouvernement a étudié et étudie toujours cette question. Je peux assurer que le gouvernement continue, pour employer les mots qu'il a lui-même utilisés, à étudier sérieusement et activement le problème.

## LES AFFAIRES INDIENNES—LES FONCTIONS DU MINISTRE D'ÉTAT

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, le 19 février j'ai posé au premier ministre une question dont je ferais bien, je pense, de vous donner lecture de nouveau. Comme en fait foi la page 5710 du hansard, la voici:

> Monsieur l'Orateur, en l'absence des deux ministres chargés des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre nous dira-t-il clairement et sans tarder quelles sont les responsabilités et les fonctions du député de Port Arthur (M. Andras) en ce qui concerne son association avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien? En effet, les Indiens sont perplexes à ce sujet: ils voudraient savoir quelles sont ses fonctions.

Le premier ministre (M. Trudeau) était à la Chambre ce jour-là. Il n'a pas bougé du siège où il était affalé ni indiqué qu'il avait entendu. Je ne me plains pas particulièrement de la chose, monsieur l'Orateur, mais d'autres gens s'intéressent à la question. J'avais interpellé le très honorable député parce que bon nombre d'Indiens m'avaient demandé en quoi consistait la responsabilité du député de Port Arthur (M. Andras) et j'avais été incapable de répondre. J'ai agi, en partie, en tant que représentant des Indiens qui se préoccupaient de la chose et je n'ai reçu aucune réponse.

Dans toutes ses allées et venues comme dans ses discours de l'automne dernier, le député de Port Arthur avait donné aux Indiens l'impression qu'il s'intéressait à leur triste sort. Il avait souvent reproché aux gouvernements antérieurs leurs manquements envers les Indiens. Il semblait comprendre les problèmes de nos Indiens. Il avait fait sur eux, je le répète, une excellente impression.

Lorsque la réorganisation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été annoncée, à la Chambre, le député de Port Arthur, le ministre d'État, s'est plaint amèrement et publiquement qu'il n'avait pas été consulté, qu'il n'en avait pas eu connaissance et qu'il doutait de sa valeur en ce qui concernait les Indiens. C'était la première indication que le député de Port Arthur n'occupait peut-être pas un poste d'autorité au sein du gouvernement.

Le premier ministre a déclaré, en réponse à une question, que le député de Port Arthur n'avait aucune responsabilité à l'égard de ce ministère. C'est cette déclaration et d'autres observations, outre le fait que ces temps derniers le député a moins participé aux affaires du Nord, qui a poussé bien des Indiens à se demander au juste ce qui se passait, et si l'un des ministres fait de la propagande tandis que l'autre, qui est responsable des affaires indiennes, a fait relativement peu de choses jusqu'ici.

Je le répète, peu m'importe que le premier ministre ne réponde pas à ma question. C'est l'un des risques que nous acceptons à la Chambre. Je n'en suis aucunement blessé. Si le premier ministre veut faire fi d'un député, libre à lui. Il l'a d'ailleurs fait un certain nombre de fois.

• (10.10 p.m.)

Toutefois, je prétends que le premier ministre a moins que quiconque le droit de mépriser et, en fait, d'insulter les gens que le gouvernement méconnaît depuis bien longtemps, c'est-à-dire les Indiens du Canada. Je le répète, le premier ministre n'a pas bronché, mais s'il avait seulement signalé ou reconnu qu'il faudrait définir les attributions du député de Port Arthur quand on le lui a demandé le 19 février, le secrétaire parlementaire ou celui qui répondra ce soir n'aurait pas à se trouver ici, et nous l'aurions appris de la source même.

J'ose espérer qu'en réponse à ma question, on annoncera sans équivoque les attributions du député de Port Arthur, afin que nos aborigènes sachent désormais à quoi s'en tenir quand ils traiteront avec lui.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, quel plaisir d'entendre le député de Skeena (M. Howard) parler aussi élogieusement d'au moins un ministre de la Couronne. Le gouvernement va apprécier cela à sa juste valeur, j'en suis sûr. Si mes souvenirs sont bons, le premier ministre (M. Trudeau) a déjà répondu à la Chambre à une question analogue à celle-ci. Je n'ai pas eu l'occasion de prendre connaissance de la question posée à la date mentionnée par le député, mais j'étais ici lorsque le premier ministre a répondu à une question identique. Il a dit alors que le ministre des Affaires Indiennes et du Nord Canadien (M. Chrétien) était le ministre responsable des activités de ce ministère. Le premier ministre a également déclaré que le ministre était secondé, dans un aspect particulier de ses fonctions, par le ministre d'État (M. Andras), député de Port Arthur. Le premier ministre a bien précisé que les responsabilités passent par le ministre d'État (M. Andras) et incombent au ministre qui détient le portefeuille.

Chacun sait, je pense, combien ces deux ministres ont été actifs ces derniers mois. Ils ont rencontré les autochtones afin de connaître de première main les problèmes et les vœux de nos citoyens les plus anciens. Tout indique que ces initiatives ont favorisé la bonne entente qui persistera, j'en suis sûr, pendant tout le mandat du gouvernement actuel.

Comme le premier ministre l'a dit maintes fois et comme l'a répété le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement est convenu, en principe, de préparer une nouvelle mesure législative qui traitera du statut des Indiens du Canada. Les deux ministres s'emploient à l'heure actuelle à élaborer les dispositions de cette mesure et la politique la plus acceptable aux indigènes eux-mêmes et la plus susceptible de répondre à leurs espérances. En définitive, ce sont les Indiens eux-mêmes qui en bénéficieront, comme nous le souhaitons tous.

[*Français*]

## LES MONUMENTS HISTORIQUES—L'ADMINISTRATION ET L'ENTRETIEN DU MONUMENT DE VIMY

**M. Gérald Laniel (Beauharnois):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si c'est conforme au Règlement, mais je pose la question de privilège pour appeler votre attention sur le fait que le ministre est retenu à Montréal et, comme son adjoint exécutif m'a informé que le ministre désirait répondre lui-même à ma question, j'ai accepté de ne pas la débattre ce soir. J'espère donc que la Chambre me permettra de revenir à la charge lors du prochain débat sur la motion d'ajournement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je ne crois pas qu'il existe de disposition rigide au sujet du débat sur la motion d'ajournement, mais je puis dire à l'honorable député que ses remarques ont été notées et seront transmises à qui de droit.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 15 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 25 février 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**M. Gaston Clermont (Gatineau)** présente le 10e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-Verbaux *d'aujourd'hui.*]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[*Traduction*]

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'ai un changement à annoncer à propos des travaux de la Chambre. Nous commencerons aujourd'hui par la deuxième lecture du bill omnibus relatif au Code criminel, comme je l'ai annoncé jeudi dernier, mais il y aura un changement dans l'ordre des travaux, pourvu que nous puissions en finir avec le bill. J'ai annoncé la semaine dernière que nous poursuivrions l'étude du bill relatif aux prix des médicaments, mais j'ai accepté d'en différer l'examen, à la demande du député de Peace River (M. Baldwin). Le deuxième article sera donc la troisième lecture du bill nº C-138, tendant à modifier la loi sur les accords de Bretton Woods, et ensuite viendra la deuxième lecture du bill nº C-172, tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Je dois signaler à propos du bill relatif au Code criminel et de la loi sur l'administration financière que mes collègues, le ministre de la Justice (M. Turner) et le président du Conseil du Trésor (M. Drury) ont dû, malheureusement, se rendre à Montréal pour assister aux obsèques de l'ancien député de Saint-Laurent-Saint-Georges, feu M. Claude Richardson. Ils seront de retour à la fin de l'après-midi. Le ministre de la Justice sera alors à la Chambre et participera au débat sur le Code criminel.

## QUESTIONS ORALES

### L'HABITATION

#### LA RÉVISION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports à propos du logement, qui relève de sa compétence. A la suite de sa rencontre, au cours du week-end, avec les ministres provinciaux chargés de l'habitation, j'aimerais demander au ministre si, à la lumière des instances formulées par ces ministres, le gouvernement envisage de réexaminer la mise en veilleuse des programmes de construction de logements sociaux.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu une rencontre très fructueuse avec les ministres provinciaux. Je leur ai assuré que le gouvernement canadien étudierait les questions en suspens et qu'il prendrait des décisions là-dessus le plus tôt possible et que, dès que les décisions auraient été prises, nous les en informerions immédiatement.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il s'il est exact que le gouvernement fédéral n'a pas voté de fonds pour les projets d'habitation publique en Ontario—je ne mentionne l'Ontario qu'à titre d'exemple—depuis deux mois, et que la mise en chantier d'un très grand nombre de logements sociaux est immobilisée dans cette province ainsi que dans d'autres provinces faute de l'approbation du gouvernement canadien.

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne saurais le dire. Certains projets ont été approuvés; d'autres sont en instance d'ici à ce que la revision de la politique soit terminée.

**L'hon. M. Stanfield:** Le ministre songerait-il à présenter d'ici peu un rapport à la Chambre, à l'appel des motions, au sujet de sa rencontre avec les ministres provinciaux, surtout en ce qui concerne les aspects du programme de logements où il y a conflit de compétences?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que ce soit très utile en ce moment. Il y a eu une bonne discussion. Je

crois que la presse a déjà rapporté celle-ci de manière assez détaillée, en signalant certains des points de vue exprimés. Comme il s'agissait d'une réunion officieuse et qu'aucun accord n'est intervenu concernant la rédaction d'un rapport à ce propos, j'estime qu'il ne m'appartient pas d'essayer d'indiquer la position prise par les diverses parties. Je puis toutefois assurer mon ami que cette réunion s'est déroulée dans une atmosphère de grande coopération et bien que l'on ne puisse pas s'attendre à rencontrer l'unanimité à propos de tout chez tant de gens, nous voulons prendre des décisions propres à assurer aux contribuables canadiens que leur argent est utilisé au mieux de leurs intérêts et à régler les problèmes du logement partout où il est urgent de le faire dans notre pays.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre? Est-il exact que des projets de construction d'habitations comprenant quelque 3,000 appartements, évalués à 38 millions et demi de dollars environ, attendent toujours l'approbation du gouvernement fédéral? Cela signifie-t-il que le ministre met en veilleuse certains aspects du programme de construction domiciliaire et, si tel est le cas, quels sont-ils?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me dois, dès maintenant, de donner un avertissement quant à la manière dont le chef de l'opposition et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles ont posé des questions. Il n'est pas très régulier de demander à un ministre de confirmer ou de nier un fait, ce qui me semble être la manière dont on a posé les questions. Il serait plus conforme à l'usage que le député pose directement sa question.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je pourrais peut-être poser ma question directement, monsieur l'Orateur. Les projets de construction d'environ 3,000 appartements d'une valeur de 38 millions et demi de dollars attendent-ils toujours l'approbation du gouvernement fédéral? A-t-on mis en veilleuse en quelque sorte certains aspects du programme de construction domiciliaire? Si oui, lesquels et pour quelles raisons?

**L'hon. M. Hellyer:** Comme je viens de l'indiquer, certains projets ont été approuvés, d'autres le seront bientôt et le reste devra attendre que le gouvernement ait pu, dans quelques jours, revoir sa politique dans ce domaine. De fait, la construction domiciliaire a atteint l'an dernier un sommet sans précédent au Canada. La tendance s'est maintenue pendant la première partie de l'année et j'espère qu'elle persistera toute l'année.

[L'hon. M. Hellyer.]

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Le ministre nous dirait-il si les projets dont j'ai parlé, savoir, les 3,000 appartements d'une valeur de 38 millions et demi de dollars, sont en suspens pour une raison précise? S'agit-il d'une politique ou simplement des formalités associées aux demandes? Pourquoi cette apparente mise en veilleuse des projets de construction domiciliaire relevant du gouvernement fédéral?

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne puis voir de quels projets en particulier le député veut parler.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, comme nous parlons de mise en veilleuse en ce moment et que la rénovation urbaine joue un rôle important dans la crise du logement, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fédéral a différé sa participation aux projets de rénovation urbaine?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, il serait difficile, voire même impossible, de répondre catégoriquement à cette question, car la réponse serait la même que la précédente. Dans certains cas, des projets ont été approuvés et sont mis en œuvre. Il est évident qu'il faudra donner suite à certains nouveaux projets. Il est tout aussi évident qu'il faudra retarder l'exécution de certains pendant quelques années. Je veux parler ici de ceux qui comportent de vastes programmes d'aménagement commercial, des achats d'entrepreneurs, des usines, des hôtels et des magasins délabrés. On peut en différer l'exécution jusqu'à ce que nous ayons construit suffisamment d'habitations pour répondre aux besoins urgents des Canadiens.

**M. Alexander:** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Je constate qu'un certain nombre de députés veulent poser des questions supplémentaires. Nous devrons bientôt passer à un autre sujet. J'espère que les députés feront preuve de modération quant aux questions supplémentaires à ce sujet. Toutefois, je permettrai au député d'Hamilton-Ouest d'en poser une.

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, je tente d'obtenir une réponse définitive du ministre à propos des programmes de rénovation urbaine, notamment ceux qui ont déjà été entrepris. Il y a 300 villes qui s'intéressent aux programmes de ce genre et elles seraient très heureuses d'apprendre que leurs projets ne seront pas bloqués. Je pense aux programmes

déjà commencés. Il serait très utile pour tous les intéressés d'obtenir une réponse claire et nette.

**L'hon. Paul Hellyer:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas si simple que cela, car le député songe à plus de 300 programmes encore à l'état d'ébauche. Sans les revoir un à un, il est impossible de dire s'il y sera donné suite maintenant, compte tenu de l'ordre de priorité des dépenses du gouvernement.

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** J'ai une autre question à ce propos, monsieur l'Orateur. Le ministre déclarait, il y a environ trois semaines, si je ne me trompe, que, à la suite du rapport de la Commission d'étude, il présentait des recommandations urgentes au cabinet. Il y a environ trois semaines le ministre a donc affirmé que le gouvernement ferait une déclaration au sujet de son programme sur l'habitation. A quand, cette déclaration?

**L'hon. Paul Hellyer:** Bientôt, monsieur l'Orateur.

## LE MINISTÈRE

L'ABANDON DU PROJET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES URBAINES

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, vu la ferme opposition des gouvernements de l'Ontario et du Québec, le gouvernement fédéral abandonne-t-il l'idée d'un ministère des affaires urbaines?

[*Français*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Depuis la récente conférence fédérale-provinciale, le très honorable premier ministre se plaît à répéter sur les ondes de Radio-Canada, au programme «Deux plus un», par exemple, que l'argent ne pousse pas «dans les arbres» ou «sous les arbres». Serait-il en mesure de nous dire où il pousse, l'argent?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question devrait être adressée à l'honorable ministre de l'Agriculture.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, vous avez raison de me renvoyer à l'honorable ministre de l'Agriculture, qui s'y connaît en fait d'agriculture d'argent, et à qui je pose la question.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM DU SUD—LE BOMBARDEMENT D'UN HÔPITAL CANADIEN—LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL CANADIEN

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, ma question au premier ministre concerne le bombardement par le Vietcong, les forces du Vietnam du Nord, d'un hôpital canadien pour tuberculeux au Vietnam du Sud. Un médecin canadien a été tué et l'hôpital complètement détruit. Le premier ministre peut-il nous dire si le reste du personnel canadien est sauf nous fournir des précisions sur leur sort? Peut-il aussi nous faire rapport de l'incident, qui, je crois, s'est produit il y a environ trois jours?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne peux faire de rapport, car je ne suis pas au courant de l'incident. Cependant, je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont la question relève, s'empressera de le faire lorsqu'il sera à la Chambre.

## LES AFFAIRES INDIENNES

YELLOWKNIFE (T. N.-O.)—LE RÈGLEMENT DÉGRADANT À L'HÔTEL AKAITCHO HALL

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il se rappellera sans doute que deux jours, la semaine dernière, je l'ai interpellé au sujet du règlement dégradant auquel sont soumis les pensionnaires d'Akaitcho Hall, à Yellowknife. Le ministre a dit qu'il s'en occuperait. Peut-il donner une réponse aujourd'hui?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, monsieur l'Orateur. J'étais prêt à répondre vendredi, mais comme l'honorable député n'était pas à la Chambre, j'ai dû attendre jusqu'à aujourd'hui pour le faire.

Monsieur l'Orateur, j'ai étudié le problème soulevé par l'honorable député d'York-Sud au sujet des règlements appliqués à Akaitcho Hall, à Yellowknife, et j'ai demandé au commissaire des Territoires du Nord-Ouest, M. Hodgson, de voir à ce que les règlements ne soient pas discriminatoires. Je lui ai aussi demandé de discuter avec les autorités de l'institution, avec les parents et les élèves, en

vue de trouver une solution qui puisse assurer le bon ordre de l'institution, satisfaire aux désirs des parents et sauvegarder les intérêts des étudiants.

La révision des règlements est commencée et je crois qu'il aurait été souhaitable que le problème soit soulevé au niveau local avant de l'être à la Chambre.

[*Traduction*]

**M. Lewis:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'apprends au ministre que d'après mon tableau de présence, je m'absente un jour par semaine seulement.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Trudeau:** Nous pouvons vous en accorder davantage, si vous voulez.

**M. Lewis:** Si on le compare au tableau de présence du ministre. Le ministre a-t-il reçu un autre télégramme, avec une soixantaine de signatures, indiquant que lors de deux réunions, les pensionnaires ont voté contre la teneur du télégramme dont il a parlé la semaine dernière; cette dépêche demande en outre une enquête sur la situation à Akaitcho Hall. Si le ministre a reçu ce télégramme, fera-t-il enquête?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'ai en effet reçu ce télégramme. J'en ai reçu beaucoup d'autres de la part des parents, et c'est pour cette raison que j'ai demandé au commissaire des Territoires du Nord-Ouest, M. Hodgson, de s'occuper de cette affaire.

[*Traduction*]

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question. Le ministre a-t-il entendu parler d'un rapport publié il y a quelque temps par un certain M. Steve Alveson, de la Compagnie des jeunes Canadiens, au sujet des conditions à Akaitcho Hall? Ce rapport les condamne de façon cinglante. Si le ministre a lu ce rapport, a-t-il demandé qu'on l'étudie et a-t-il pris des mesures en vue de remédier à cette situation?

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu un tel rapport. A mon avis, il aurait dû m'être soumis avant de tomber entre les mains d'un député de l'opposition.

[L'hon. M. Chrétien.]

[*Traduction*]

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### LA LUTTE CONTRE L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** J'ai une question à poser au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Étant donné que le coût de la vie n'a cessé d'augmenter depuis 16 mois—la plus longue série de défaites enregistrée jusqu'à présent—et que rien n'indique que cette tendance soit près de cesser, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement compte prendre des mesures d'ici peu en vue de contrecarrer cette tendance?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Je ferai remarquer à mon honorable ami que, d'après l'OCDE., le Canada venait en troisième place dans le monde occidental, l'an dernier, pour ce qui est du coût de la vie.

**Une voix:** Il faudrait faire mieux.

**L'hon. M. Benson:** Deuxièmement, j'ai déclaré publiquement qu'il fallait faire mieux et que nous devions tous nous imposer des sacrifices. J'espère que le député appuiera toutes mes dispositions budgétaires à cet égard.

**L'hon. M. Hees:** Si c'est cela gagner du terrain, je frémis à l'idée de nous voir en perdre. Toutefois, j'aurais une question complémentaire à poser. Le ministre et ses collègues n'ont-ils pas quelquefois mal à la tête de se tenir les oreilles bouchées pendant si longtemps?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, nos maux de tête nous viennent en écoutant l'honorable député.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député que sa dernière question était irrecevable. Je n'ai pas saisi la réponse, mais je soupçonne qu'elle n'était pas plus réglementaire.

## LES POSTES

### LES GRÈVES IMPROVISÉES ET LES ABSENCES NOMBREUSES

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Il s'agit de la situation inquiétante et qui semble empirer au sein de son ministère, et qui, sans doute, cause aussi des maux de tête. Nous dirait-il ce qu'il entend faire au sujet des grèves improvisées et des nombreux cas d'absence qui ont eu lieu hier en Ontario, et aussi des protestations de 2,000 facteurs de Montréal?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** La question a été réglée. La situation est normale à Hamilton, à Welland et à Toronto aujourd'hui, et presque normale à Montréal.

**M. Lewis:** Qu'entendez-vous par «normale»?

**Une voix:** Le chaos et la confusion.

**M. Macquarrie:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes juge-t-il normal l'arriéré de 500,000 lettres qu'on signale aujourd'hui à Montréal?

**L'hon. M. Kierans:** Ce chiffre est fort exagéré, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Une question complémentaire pour le ministre des Postes. A-t-il aussi l'intention de restituer au public les services fournis naguère par le ministère des Postes?

**L'hon. M. Kierans:** Je crois que le service s'améliore sensiblement...

**Une voix:** C'est absurde.

**L'hon. M. Kierans:** ...et si nous tenons compte du fait que plus de 90 p. 100 des intéressés dans les deux syndicats préfèrent la semaine de cinq jours, c'est une bonne moyenne.

**L'hon. M. Lambert:** Je veux parler des services fournis au public.

LA DISTRIBUTION DU SAMEDI AUX ÉTABLISSEMENTS DE DÉTAIL

**M. A. D. Hales (Wellington):** J'ai une question complémentaire à poser au ministre des Postes. Songe-t-il à fournir aux établissements de détail le service de distribution du courrier le samedi?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Non, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

## LES TRAVAUX PUBLICS

SAINT-ROMUALD (P.Q.)—ON RÉCLAME LA CONSTRUCTION D'ÉLÉVATEURS À GRAIN

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que le gouvernement fédéral fera construire un quai en eau profonde à Saint-Romuald, parce que deux raffineries de pétrole s'y installeront bientôt, l'honorable ministre de l'Agriculture a-t-il songé à y faire aménager des élévateurs à grain pour desservir la rive sud?

**M. l'Orateur:** A mon avis, la question telle que posée par l'honorable député pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton* et, s'il y avait urgence, je serais heureux de revenir avec lui pour que la question soit débattue au moment de l'ajournement.

**M. Dumont:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

## LES TRANSPORTS

LES SUBVENTIONS AUX TRANSBORDEURS À L'INTÉRIEUR DES PROVINCES

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il dire à la Chambre si un accord a été conclu entre la Commission canadienne des transports et la province d'Ontario quant au partage des subventions versées aux transbordeurs qui assurent le service à l'intérieur de la province?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il est difficile pour la présidence de déterminer si la question est urgente. Si elle l'est, le député voudrait peut-être la débattre au moment de l'ajournement.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE TRAITEMENT DES EAUX D'ÉGOUT DANS LES PARCS NATIONAUX

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Ma question, qui s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, découle d'une réponse donnée à une question inscrite au *Feuilleton*. Il s'agit du problème national de la pollution des rivières. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que les parcs nationaux qui relèvent du gouvernement fédéral seront dotés cette année des usines nécessaires de traitement des eaux d'égout?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, si mes renseignements sont exacts, le ministère va prendre les moyens nécessaires pour établir une usine d'épuration à cet endroit aussitôt que possible et peut-être même cette année.

[*Traduction*]

**M. Woolliams:** Puis-je poser une question supplémentaire, étant donné que la promesse remonte à deux ans. Les crédits comprennent-ils des fonds pour l'établissement d'une usine de ce genre en vue de protéger les rivières de

l'Ouest contre la pollution totale et ainsi de préserver la santé des habitants des villes que traversent ces cours d'eau?

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas apporté les prévisions budgétaires aujourd'hui.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA CHINE CONTINENTALE—LA DISCUSSION DE LA RECONNAISSANCE AVEC LES ÉTATS-UNIS

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien a-t-il correspondu ou discuté avec les États-Unis au sujet des relations du Canada avec la Chine communiste? Si oui, quelle position ont prise les États-Unis?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je n'ai pas entendu parler de correspondance, monsieur l'Orateur, mais nous nous sommes naturellement entretenus à ce sujet avec nos homologues des États-Unis, comme nous l'avons fait avec les représentants des Affaires extérieures d'autres pays amis. Notre politique actuelle est le résultat de ces contacts.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Le premier ministre a-t-il reçu des avis de l'URSS ou eu des entretiens avec Moscou à ce sujet?

**M. l'Orateur:** J'espère que le député ne proposera pas de communiquer avec tous les pays de l'univers. Nous pourrions peut-être nous arrêter à l'URSS.

**Le très hon. M. Trudeau:** J'irai volontiers jusque-là, monsieur l'Orateur, et je demanderai au ministre directement intéressé de me faire rapport à ce sujet.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** La reconnaissance de la Chine communiste sera-t-elle un des problèmes abordés par le premier ministre et M. Nixon à la réunion à Washington? En est-il question dans l'invitation du président?

**Le très hon. M. Trudeau:** Le calendrier sera établi de concert par le bureau du président, le mien et nos ministères respectifs des Affaires étrangères. Tant que l'ordre du jour n'aura pas été établi, je préfère ne pas donner de détails, mais cette question ne fera sans doute pas l'objet de nombreux entretiens, car notre politique est déjà établie. Je serais heureux, cependant, d'offrir des conseils au président des États-Unis, s'il m'en demandait.

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Est-ce vrai que le Département d'État des États-Unis croit maintenant que ce serait une bonne idée que le Canada reconnaisse la Chine communiste?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LE NATIONAL-CANADIEN

### LE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION DES ATELIERS DE TRANSCONA

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Comme nous apprenons de Winnipeg que la direction des ateliers du National-Canadien à Transcona sera transférée de Winnipeg à Montréal, le ministre peut-il nous assurer que ce transfert ne s'étendra pas aux ateliers eux-mêmes, comme ce fut le cas pour Air Canada à Winnipeg?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je dois reconnaître que je ne suis pas au courant de ce problème particulier, mais je m'informerai volontiers auprès du chemin de fer et rassurerai le député si le résultat de mes démarches le permet.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre voudrait-il le faire à la Chambre et bientôt?

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, aussitôt que possible, monsieur l'Orateur.

### LE FONCTIONNEMENT DES TURBOTRAINS

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports ou au ministre suppléant auquel j'en ai donné préavis. Le ministre a-t-il des renseignements sur le fiasco des turbotrains et sur les responsables?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne suis pas sûr que la question, sous sa forme actuelle, soit recevable. Elle est exprimée assurément en termes vigoureux. Le député voudrait peut-être la reposer. Quoi qu'il en soit, je doute qu'il faille répondre à la question en ce moment. Le député demande un rapport qui, à mon avis, doit être présenté à l'appel des motions.

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, je vais accepter votre invitation et reposer ma question. Le ministre suppléant a-t-il des renseignements sur les récentes difficultés relatives aux turbotrains?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a admirablement posé sa question mais elle est encore irrecevable du fait qu'il demande une déclaration qui doit être faite à l'appel des motions.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LE RECOUVREMENT DES ÉTUDIANTS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu les grandes difficultés que les étudiants canadiens, diplômés et non diplômés, rencontreront vraisemblablement cet été, le gouvernement a-t-il l'intention de continuer à envoyer des équipes de la Commission de la fonction publique aux États-Unis pour persuader les étudiants canadiens de revenir au Canada?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Cette formule existe maintenant depuis un certain temps, et elle n'a pas été abandonnée.

**M. Hales:** Le gouvernement a-t-il l'intention de la discontinuer?

**L'hon. M. MacEachen:** Il n'a pas été question d'abandonner un programme que nous estimons dans l'intérêt national.

## LES ÉDIFICES PUBLICS

### LA PRISON FÉDÉRALE DE BATH-MILLHAVEN

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, monsieur l'Orateur. J'ai donné préavis au ministre. Le ministère sait-il qu'un certain sous-traitant qui a récemment participé à la construction de l'ensemble de la prison fédérale de Bath-Millhaven ne peut plus faire honneur à ses engagements financiers dans sa localité et a émis plusieurs chèques sans provision destinés à payer main-d'œuvre et services, ce qui a causé de graves ennuis dans ma circonscription.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Bien que la question soit peut-être d'une certaine urgence, elle est du genre qui, à mon avis, devrait être discutée au moment de l'ajournement plutôt que maintenant.

**M. Alkenbrack:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LA REMISE DE LA CONFÉRENCE SUR LES AUTOCHTONES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien si la consultation nationale qui devait avoir lieu sur les affaires indiennes a été remise et, si oui, pourquoi?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, monsieur l'Orateur. Hier soir, le député de Skeena (M. Howard) a posé la même question.

Les consultations du mois de mars ont été remises pour les raisons suivantes: 17 réunions ont été tenues avec les représentants des Indiens, un peu partout au Canada, depuis le mois de juillet. La dernière, celle de Terrace, en Colombie-Britannique, remonte au 28 janvier dernier seulement. Nombre de documents ont été imprimés. Les délégués ont déjà reçu les rapports des 15 premières réunions et les deux autres rapports seront probablement publiés bientôt. Il s'agit maintenant de lire ces rapports et de les assimiler.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, nous avons remis cette réunion. En effet, plusieurs représentants des Indiens nous ont demandé un peu plus de temps pour lire ces rapports, et ce d'autant plus que deux rapports ne sont pas encore publiés, étant donné que nous avons eu des consultations jusqu'à la fin du mois dernier.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il a répondu à l'Association des Indiens de l'Alberta qui se plaint de ce qu'on lui a refusé le nombre de représentants qu'on avait promis de lui accorder pour cette consultation?

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore répondu à la demande des Indiens de l'Alberta au sujet de la représentation, mais je pense bien que ces Indiens ne devraient pas avoir un statut particulier au regard des autres Indiens du Canada.

[*Traduction*]

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'inspire de l'interpellation du chef de l'opposition (M. Stanfield) tout à l'heure, s'adresse au ministre d'État, de qui relèvent les affaires indiennes. Comme le ministre assistait aux audiences en

Alberta, au moment où les Indiens de cette province ont élu six délégués pour les représenter aux audiences sur les Indiens à Ottawa, pourquoi n'a-t-il pas déclaré à ce moment-là que l'Alberta n'avait droit qu'à quatre délégués?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question prête à controverse.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR «LES INDIENS ET LA LOI»

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Il y a quelque temps, plus précisément le 18 décembre, j'ai posé une question sur la possibilité que le gouvernement ou le ministre fasse une déclaration au sujet de la politique du gouvernement sur le document intitulé: «Les Indiens et la loi». Depuis lors, on ne nous a rien dit. Je me demande si le ministre pourrait étudier la question pour qu'on sache à quoi s'en tenir.

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, j'ai étudié ce problème et je ne pense pas pouvoir déposer le décret du Conseil dont il est question. Je n'ai pas encore obtenu une réponse définitive, mais j'espère pouvoir en donner une à l'honorable député cette semaine.

[*Traduction*]

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense que le ministre n'a pas saisi ma question. Je n'ai pas parlé de décret du conseil. J'ai signalé que, le 18 décembre, j'avais demandé si le gouvernement ferait ou non une déclaration sur son attitude à l'égard du document intitulé: «Les Indiens et la loi». On m'a répondu qu'on examinerait la question. Le ministre me parle maintenant d'un décret du conseil et je ne vois pas quel est le rapport.

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Je vais étudier la question, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

## L'AGRICULTURE

LA RÉPARTITION DES SIÈGES AUX SÉANCES DU CONGRÈS

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Des cultivateurs s'étant plaints qu'on ne leur avait alloué qu'une faible partie des 400 sièges disponibles au congrès de l'agriculture qui doit se tenir en mars, le ministre voudrait-il envisager une redistribution des sièges afin d'assurer aux cultivateurs la représentation à laquelle ils ont droit à une conférence qui doit décider de leur avenir?



**L'hon. H. A. Olson:** Monsieur l'Orateur, 175 des 400 sièges ont été réservés à des groupes de producteurs. Je pense que la conclusion qu'en tire le député est injuste, car des 225 sièges restant, 105 ont été alloués aux ministères provinciaux et au ministère fédéral de l'Agriculture. De plus, 25 sièges ont été réservés aux facultés d'agriculture des universités canadiennes. Je ne pense donc pas que l'assertion du député soit le moins du monde justifiée.

**M. Gleave:** Une question supplémentaire, qui découle de ma question précédente. Selon les représentants des producteurs de légumes de l'Ouest, aucun siège au congrès n'a été attribué à un organisme ou à une commission de vente de l'Ouest du Canada. Le ministre voudrait-il examiner cette affaire en particulier et prendre toutes les mesures nécessaires?

**M. l'Orateur:** Le député a adressé une instance au ministre.

LES DOCUMENTS PRÉPARÉS POUR LES DÉLÉGUÉS

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** On a posé hier sur le congrès agricole une série de questions auxquelles je pourrais peut-être répondre brièvement. Tout d'abord, j'ai appris que des exemplaires des documents destinés au congrès ont été fournis aux membres du comité permanent de l'agriculture. Le nombre en est limité, mais si les députés m'informent qu'ils aimeraient en obtenir, je serai heureux de leur en procurer.

## LES MACHINES AGRICOLES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Je signale également que j'ai pris contact avec la Commission royale d'enquête sur les machines agricoles. Ses membres m'ont appris qu'ils espèrent pouvoir publier l'étude concernant tous les aspects de la fixation du prix des machines agricoles bien avant la présentation du rapport final. D'après la Commission, un rapport provisoire concernant seulement le prix relatif des machines agricoles en Grande-Bretagne et au Canada pourrait nous induire en erreur. Elle pense que l'étude complète serait beaucoup plus utile. Celle-ci sera disponible sous peu.

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

QUÉBEC—L'EMPLACEMENT DU FUTUR AÉROPORT

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donnné que plus de 650 municipalités ont fait parvenir des résolutions et des recommandations appuyant le choix de l'emplacement proposé par la municipalité de Drummondville pour l'aéroport international, le ministre des Transports peut-il nous dire si ces résolutions seront compilées et étudiées, et si ces municipalités recevront une réponse du gouvernement?

[*Traduction*]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Toutes les instances seront examinées, monsieur l'Orateur. Les municipalités qui ont envoyé des instances à titre particulier devraient recevoir un accusé de réception.

[*Français*]

## LES POSTES

A PROPOS DE L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DE «ROD SERVICE LIMITED»

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Étant donné la déclaration qu'il a faite hier à l'effet que 27 des 110 employés mis à pied par *Rod Service Limited* avaient été embauchés par le ministère des Postes, le ministre pourrait-il nous dire si les 83 autres pourront être embauchés dans un avenir rapproché par le ministère des Postes?

**M. l'Orateur:** Je crois que la question pourrait être inscrite au *Feuilleton* ou débattue au moment de l'ajournement.

## LES EXPOSITIONS

A PROPOS DE L'EXPLOITATION DE «TERRE DES HOMMES»

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que le cabinet lui a remis la responsabilité de l'éclairer relativement à la décision du gouvernement fédéral de contribuer au financement de «Terre des Hommes», je voudrais savoir si le ministre est maintenant en mesure d'annoncer la décision du gouvernement? Sinon, quand sera-t-il en mesure de le faire?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Je dois rencontrer les autorités provinciales et municipales ce soir, monsieur le président.

Ce que je vais dire maintenant est surtout pour la gouverne des journalistes. Si la décision est favorable, il y aura une conférence de presse; par contre, si elle est défavorable, il n'y en aura pas.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Si la décision n'est pas favorable, le ministre se réserve-t-il le droit de faire demain une déclaration pour en donner les raisons?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. A mon avis, la question est hypothétique.

[*Plus tard*]

**M. Gérald Laniel (Beauharnois):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce une question qui fait suite à celle qui a été posée tantôt par le député de Charlevoix.

L'honorable ministre sait-il que pour travailler à «Terre des Hommes», il faut être contribuable de la ville de Montréal et, par conséquent, si le gouvernement fédéral accepte d'accorder une aide quelconque à la ville de Montréal en vue d'aider cette entreprise, l'honorable ministre n'est-il pas d'avis que cette restriction devrait disparaître?

**M. l'Orateur:** L'honorable député a fait à l'honorable ministre une représentation qui a été notée.

[*Traduction*]

## LES CÉRÉALES

L'ASSISTANCE AU SÉCHAGE DU GRAIN

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu la récente déclaration du syndicat national des agriculteurs, qu'environ 100 millions de boisseaux de grain seront irrémédiablement endommagés par suite de la présente politique ministérielle de séchage du grain, le gouvernement songe-t-il à accorder une nouvelle assistance financière ou à prendre d'autres mesures pour prévenir une telle catastrophe?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, que le grain pourrisse ou non, cela n'a aucun rapport avec la politique du gouvernement fédéral. De fait, le gouvernement fédéral a été d'un grand secours en assurant, dans une certaine mesure et avec le concours des provinces, la plus grande utilisation possible des séchoirs dans

les fermes et en accordant de nouvelles avances en espèces. Je signale à mon honorable ami que nous recevrons, à la fin de la semaine, un nouveau rapport de la Commission des grains et de la Commission canadienne du blé, sur les progrès réalisés quant au séchage du grain dans les fermes et sur la quantité totale de grain gourd et humide qui restera à la fin du mois.

**M. Muir (Lisgar):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre recevra le rapport, le communiquera-t-il au Parlement immédiatement?

**L'hon. M. Olson:** Je pense que ce serait faisable, monsieur l'Orateur.

## LA PÊCHE

### LA MORUE SALÉE DE L'ATLANTIQUE

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Comme il a fait dernièrement une déclaration au sujet de l'industrie du poisson de fond, puis-je lui demander s'il en fera une autre sous peu au sujet de l'industrie du poisson salé en général, et de la morue salée de l'Atlantique en particulier?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit en terminant ma déclaration la semaine dernière, nous espérons d'ici quelques semaines faire une annonce au sujet de l'industrie du poisson salé.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce? Son ministère prend-il des initiatives, de concert avec le ministère des Pêcheries, pour intensifier la vente de notre poisson aux États-Unis?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député demande une déclaration d'ordre général, ce qui ne saurait se faire maintenant.

## LES TRANSPORTS

### LA PROLONGATION DU BLOCAGE DU TARIF DE DÉTAIL

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme la plupart des mémoires parmi la centaine présentée au comité des transports, recommandaient la prolongation au-delà du 3 mars 1969 du blocage du tarif de détail, le ministre s'assurera-t-il que ce blocage sera prolongé jusqu'à ce que l'on annonce et définisse la politique de transport concernant la région atlantique?

[L'hon. M. Olson.]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, la question fait l'objet à l'heure actuelle d'un examen urgent, comme je l'ai indiqué lorsque j'ai répondu aux premiers ministres des provinces de l'Atlantique dans le télégramme que je leur ai adressé il y a quelques jours.

## LES PORTS

### LE RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. S'engagerait-il à déposer un rapport ministériel, déjà largement diffusé, sur l'administration des ports au Canada? Voudrait-il également assurer à la Chambre et aux Canadiens qu'on ne donnera aucune suite à ce rapport avant que la Chambre et le ministère l'aient étudié?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le rapport est déjà déposé. Je puis assurer à mon honorable ami qu'aucune mesure ne sera prise avant que le comité ait pu l'examiner.

## L'HABITATION

### OTTAWA—LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, en sa qualité de ministre chargé de l'habitation. A-t-il l'intention d'approuver sans délai la construction de 800 logements sociaux pour lesquels on attend une autorisation à Ottawa? Cette initiative pourrait remédier à la situation déjà critique du logement dans cette région.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Sauf erreur, une question semblable a été posée hier.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LE TRAITÉ CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre a-t-il entendu dire que, dans de vastes secteurs de l'Ouest canadien, les oiseaux migrateurs qui servent de gibier ne sont pas protégés comme ils le devraient en vertu de l'entente internationale, dans les endroits où ils se nourrissent l'hiver?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous pourrions peut-être examiner la chose ce soir, au moment de l'ajournement.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle complète en un sens celle qu'on a posée tout à l'heure sur la pollution de l'eau. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre où en sont les provinces à propos de l'établissement d'un comité consultatif national sur la pollution de l'eau? Cette proposition a été exposée par le ministre le 16 octobre 1968.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir en dire plus long à ce sujet le moment venu.

[*Français*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dans le cahier supplémentaire de prévisions budgétaires B présenté hier, au chapitre des travaux publics, on constate une augmentation de 4 dollars sur le budget principal. L'honorable ministre est-il en mesure de nous dire si cette augmentation substantielle est attribuable aux projets de construction d'édifices publics du côté de Hull?

[*Traduction*]

## LE PÉTROLE

### LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE DES ZONES VISÉES PAR LES DROITS MINIERS

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre des Mines de la Colombie-Britannique a déclaré que les installations littorales de forage sont toujours soumises aux règlements provinciaux. A ce propos, puis-je demander si le gouvernement fédéral a passé avec l'une des provinces un accord selon lequel il accepte le règlement et le contrôle de ladite province concernant les opérations effectuées dans les zones littorales où s'exercent les droits miniers?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le député devrait être au courant des directives administratives annoncées récemment par le gouvernement fédéral pour faire suite à la décision de la Cour suprême sur les droits littoraux. Le gouvernement fédéral administre les droits qui sont au-delà des lignes administratives fixées.

[*Français*]

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 février, de la motion de l'honorable M. Turner (Ottawa-Carleton) visant à la deuxième lecture et au renvoi au comité de la justice et des questions juridiques du bill n° C-150, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la libération conditionelle de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction, et à modifier en conséquence la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le Tarif des douanes et la loi sur la défense nationale.

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, nous en sommes à discuter le fameux bill omnibus que je qualifierais de touche-à-tout, puisqu'il comprend plus de 120 articles traitant de sujets aussi différents et épars que le contrôle des armes offensives, les paris, les loteries, l'alcootest, pour enfin donner naissance à une ère nouvelle de légalisation comme celle de l'avortement, dont on peut douter des effets, sans compter les articles très brefs, d'ailleurs, mais lourds de conséquences relativement à la légalisation de l'homosexualité.

Monsieur l'Orateur, ce caractère de touche-à-tout du bill omnibus se double d'une obligation pour les députés de tous les partis de voter en bloc pour ou contre le bill, les mettant ainsi dans la position impossible et inacceptable de l'appuyer sans réserve ou de le rejeter sans amendement. Monsieur l'Orateur, loin d'accepter cette façon de procéder, je veux la combattre en cette enceinte et, à ce sujet, je suis convaincu que nombre de mes collègues de tous les partis projettent de faire de même, même ceux qui ne peuvent parler—ceux du parti ministériel, autrement dit—puisque leurs chefs les ont muselés.

• (3.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je veux que l'honorable ministre de la Justice (M. Turner), parrain de ce bill criminel, et plus particulièrement le très honorable premier ministre (M. Trudeau), pour des raisons que l'on connaît, sachent que cette façon de procéder, pour des législateurs, ne peut qu'aboutir à l'adoption d'une loi inadéquate, incomplète, imprécise, inadaptée et même insuffisante.

Nous sommes des législateurs; nous ne sommes pas nécessairement des spécialistes en droit criminel ou même en médecine. Or, les différents articles du bill exigent du législateur des opinions éclairées, une étude approfondie qui l'amèneront à appuyer tel article.

Je pense par exemple à l'alcootest, aux loteries et au contrôle des armes à feu. J'appuierais sans réserve un amendement au Code criminel dans ce sens, parce que, à mon point de vue, cela satisferait à un besoin immense, étant donné que le Code criminel est inadéquat à cet égard.

Cependant, monsieur l'Orateur, je veux m'opposer de toutes mes forces à la légalisation de l'avortement, de même qu'à celle de l'homosexualité, pour des raisons que je vais énumérer tantôt.

Telle est la situation impossible dans laquelle le gouvernement actuel place tous les députés, sans exception. Je veux donc réclamer de l'honorable ministre et du très honorable premier ministre qu'ils permettent à tous les députés de voter pour ou contre un bill scindé, en ayant au préalable groupé par matière les 120 articles du bill touche-à-tout. Voilà, monsieur l'Orateur, une demande raisonnable qui mérite non seulement d'être écoutée, mais accueillie avec un sourire.

Le second aspect dont je veux traiter est aussi important que le premier, sinon davantage.

On n'est pas sans savoir que pour la plupart des députés, pour ne pas dire tous, le bill proposé par l'honorable ministre de la Justice comporte plusieurs implications morales graves. Au fait, nous sommes dans l'embarras, puisque l'adoption de certains articles peut provoquer un véritable problème de conscience pour un grand nombre de députés, et c'est mon cas.

A titre d'exemple, je mentionnerai seulement les articles 14, 15 et 18 qui traitent tous, de manière différente, de l'avortement et qui entraînent des implications morales graves quant à savoir à quel moment la vie commence puisque, selon l'avis des spécialistes, il existe un doute quant à la détermination de ce moment précis. Cette situation cause chez tous les législateurs sérieux un véritable problème de conscience, une situation impossible, dans laquelle aucun gouvernement n'a le droit de les placer, puisqu'il s'arroge alors des droits qu'il n'a pas.

Je veux donc demander, pour ces raisons et bien d'autres que plusieurs députés ont énumérées, un vote libre, afin que chaque député, quelle que soit son allégeance politique, puisse exprimer son opinion personnelle, après avoir consulté les électeurs de sa circonscription, puisque toute la population doit être sensibilisée à cette question de vie ou de mort. Tous les députés devraient pouvoir se prononcer librement, c'est-à-dire voter sans porter préjudice à leur parti, n'engageant qu'eux-mêmes et leur conscience, selon leurs connaissances et aussi sans porter préjudice au gouvernement actuel.

[M. Fortin.]

Aucun chef de parti, monsieur l'Orateur, n'a le droit d'imposer ses vues au sujet du bill actuel. Aucun parti politique n'est assez puissant, énorme et efficace pour obliger un député, quel qu'il soit, à faire passer les intérêts de son parti ou ceux de son chef avant les intérêts de sa conscience, de sa famille, de ses électeurs et du Canada tout entier. Si un chef de parti le faisait, qu'il soit premier ministre ou non, ce serait alors criminel et il aurait mieux valu pour lui de mourir du temps de sa conception dans le sein de sa mère, par avortement.

Un vote libre, alors que chacun exprimerait son opinion sans crainte de représailles, voilà ce que je désire et ce que je veux exiger, monsieur l'Orateur. Un vote libre, où chacun exprimerait une opinion vraiment personnelle sans, pour autant, exposer le gouvernement à la défaite, si un article ou l'autre, voire même le bill était rejeté. Je pense que la chose est possible et qu'elle vaut la peine non seulement d'être considérée, mais approfondie et même acceptée.

Notre discussion ne s'en portera que mieux, notre législation n'en sera que plus humaine et plus adaptée à notre société en pleine évolution, car c'est bien là le principe du bill que nous sommes à étudier, à savoir la modernisation du Code pénal.

C'est devenu une rengaine que de dire que notre société canadienne, anglaise ou française, a évolué à un rythme effarant, et il est tout à fait normal que les législateurs cherchent à moderniser l'appareil judiciaire, ce qui a d'ailleur déjá commenceé.

Il faut de plus moderniser l'instrument premier du pouvoir judiciaire,—je veux dire le Code criminel—ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que, depuis longtemps, la révision complète du Code pénal s'impose, de même que son adaptation aux nouveaux concepts de notre société moderne. Cependant, dans cet effort pour adapter nos lois à la nouvelle échelle des valeurs que le Concile lui-même reconnaît, en insistant moins, par exemple, sur des choses secondaires pour faire ressortir davantage l'essentiel, le fondamental, c'est-à-dire l'humain, la participation individuelle et collective, le dialogue, etc., il nous faut à tout prix éviter de tomber dans l'autre extrême.

Si, d'une part, les lois sont trop rigides, elles deviennent rapidement inhumaines, brimant ainsi la liberté des gens et leurs possibilités, leurs désirs légitimes de s'épanouir, de se développer. Or, parce que je suis créditiste et que je crois à l'épanouissement de la personne humaine, je me réjouis du fait que le gouvernement veuille humaniser le Code pénal, car, au fait, c'est bien d'humanisation qu'il s'agit.

Mais si, sous prétexte de se mettre à la page, de mettre davantage l'accent sur l'humain, sur la liberté individuelle et collective, nous nous laissons entraîner dans l'aventure de libertinage dans laquelle le premier ministre et le ministre de la Justice veulent nous lancer, à ce moment-là, nous ne progressons pas, car nous remplaçons quelque chose de mauvais par quelque chose de pire. Voilà où se situe la responsabilité énorme qui pèse sur les épaules du législateur.

Il faut veiller, d'une part, à adopter une loi humaine qui favorise la liberté et la sécurité de la personne humaine, mais, d'autre part, il faut que cette même loi soit assez rigide pour conserver notre société et la personne humaine dans le juste milieu, afin que notre société en soit une d'ordre et non de désordre, de justice et non d'injustice et de crime, d'honnêteté et non de perversité.

Pour illustrer cette façon de voir que je fais mienne, je parlerai des articles 14, 15 et 18 concernant le problème de l'avortement.

Monsieur l'Orateur, il est généralement admis que l'avortement, sous toutes ses formes, se pratique sur une haute échelle non seulement au Canada, mais dans plusieurs autres pays.

L'avortement m'apparaît comme un mal social difficilement contrôlable, mais dont les répercussions sont des plus graves et qu'il faut tendre à corriger.

Le recours à l'avortement est l'indice d'un malaise profond qui existe depuis longtemps et de plus en plus, bien qu'il trahisse une conception mal équilibrée de la sexualité. C'est là ma conviction.

Comme l'ont fait remarquer les Foyers Notre-Dame, l'avortement offre plutôt un dernier recours, face à un mécanisme contraceptif qui a flanché. Et le danger qui nous guette, dans cette optique d'un concept mal équilibré de la sexualité, attribuable très souvent à une éducation inadaptée et malsaine ou à un climat social pourri, c'est de permettre l'avortement, de telle sorte que les patientes finissent par croire—et c'est déjà commencé—que ce procédé, que je considère comme un crime, devient le moyen par excellence de limiter les naissances.

A mon sens, monsieur l'Orateur, l'avortement thérapeutique est un illogisme, puisqu'il se fonde sur de fausses prémisses et ne peut que fausser l'échelle des valeurs.

Qui dit avortement dit interruption du cours naturel des choses, et les raisons qui peuvent motiver une telle interruption ne peuvent être, dans la plupart des cas, que des prétextes inspirés par un sens mal compris de la sexualité, par la malchance d'une jeune fille qui s'est fait prendre, volontairement ou non, par le mauvais calcul d'un couple qui, pour quelque raison, ne désire pas du tout un enfant, ou encore par l'influence d'un milieu social malsain, où les conditions économiques, bien souvent, ne viennent qu'aggraver la situation.

L'acte d'avorter et de se faire avorter n'est pas naturel. Au contraire, il met un terme on ne peut plus tragique au développement naturel de la vie.

D'autre part, monsieur l'Orateur, on nous parle d'avortement thérapeutique, ce qui constitue une contradiction formelle. En effet, qui dit thérapie dit démarche en vue de rétablir le cours normal d'une chose. Qui dit thérapie dit traitement naturel destiné à assurer la santé.

Monsieur l'Orateur, les médecins, même spécialistes, reconnaissent que la grossesse n'est pas nécessairement une maladie. Au fait, certaines femmes ne ressentent, en ces circonstances, que quelques malaises, bien passagers d'ailleurs. Et, règle générale, grâce surtout aux progrès de la médecine et des techniques nouvelles, qui sont d'une efficacité à peu près parfaite, peu de femmes enceintes sont malades au point que leur santé soit en danger et, à plus forte raison, leur vie.

L'article 18 du bill à l'étude vise à ajouter à l'article 237 l'alinéa c) du paragraphe 4 qui se lit en partie, et je cite:

... mettrait certainement ou probablement en danger la vie ou la santé de cette dernière ...

... c'est-à-dire la femme enceinte. Voilà une disposition beaucoup trop large et qui supposerait un tas de définitions, monsieur l'Orateur. Il faudrait, par exemple, définir clairement: «mettrait certainement la vie, la santé de la mère en danger». Et dans le même article, on dit:

... mettrait ... probablement en danger la vie ou la santé de ...

...la mère

Qui va déterminer si la vie de la mère est probablement ou certainement en danger? C'est ce qu'il faudrait déterminer. Dans le cas où la vie de la mère est certainement en danger, il faut que les médecins interviennent pour sauver la vie de la mère ou celle de l'enfant. Cette décision devrait être prise par le couple et non pas par le premier ministre.

Si la vie de la mère est probablement en danger, il y a une décision à prendre, mais beaucoup plus difficile, cette fois, que dans le premier cas. Il y a là question de nuance, monsieur l'Orateur. Toute loi doit prévoir diverses situations plutôt que d'assimiler tous les cas, comme si toutes les réactions humaines pouvaient être prévues.

• (3.10 p.m.)

Je pense qu'on part d'une prémisse fausse si l'on inscrit dans le même article, dans le même alinéa: «mettrait probablement» et «mettrait certainement».

A mon avis, il y a là deux implications différentes. Je pense que les responsabilités dans ces deux cas précis sont différentes, et le Code criminel sert précisément à juger du degré de criminalité d'un acte par rapport à un autre.

On ne peut donc tout mettre dans le même sac. Je ferai les mêmes remarques au sujet de ce même alinéa c) du paragraphe 4 de l'article 18, où l'on dit: mettrait en danger la vie ou la santé de la mère.

A mon avis, les implications morales, criminelles, sociales et familiales ne sont pas les mêmes dans le cas où la vie de la mère enceinte est en danger et celui où sa santé est en danger.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je veux m'opposer de toutes mes forces à cet article 18, qui stipule un tas de choses, qui donne ouverture à la prise en considération de plusieurs facteurs, d'événements, de prévisions et de réactions humaines qui ne peuvent tous être mis dans le même panier, puisque toutes les femmes et tous les couples sont dans une situation différente. A ce sujet, le nombre d'enfants est très important, puisqu'on peut évaluer le degré de responsabilité des parents.

Je pense donc, monsieur l'Orateur, qu'en conscience, tout député digne de ce nom devrait s'opposer à cet article, car il est très précis, trop étendu, inhumain, et qu'il propose la commission d'un acte criminel, si le médecin proposait ou acceptait de faire un avortement, au cas où le fait d'être enceinte mettrait probablement la santé de la mère en danger. Nous ouvrons la porte à tous les avortements illégaux que nous pouvons imaginer et même à ceux que nous ne pouvons pas imaginer actuellement, puisque toute femme enceinte pourra prétendre que sa santé est probablement en danger et, à ce moment-là, le médecin, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'article 18, dira: Le Code criminel me le permet.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, cet article est criminel. Je suis en faveur de l'adoption de l'article lorsqu'on dit «mettra certainement sa vie en danger», mais je veux m'y opposer de toutes mes forces lorsqu'on dit «mettrait probablement sa santé en danger». Cette mesure insuffisante rendra possible l'homicide d'un enfant qui n'a pas demandé à naître et qui, par surcroît, est innocent. Voilà qui est beaucoup trop large quand on connaît le peu de danger que comporte une grossesse.

Je suis d'accord, monsieur l'Orateur, sur le fait de préserver la vie de la mère. Ce choix doit toujours appartenir au couple. La loi doit le prévoir et c'est très bien. L'humanisation de la loi a certes ses avantages.

Si une mère a déjà un, deux, trois, quatre et même plusieurs autres enfants qui ont évidemment grand besoin de sa présence, son foyer serait brisé à jamais si elle disparaissait, car elle est un des éléments essentiels du bonheur familial. Il va de soi, monsieur l'Orateur, que si sa vie est en danger, le mari, de concert avec sa femme, en suivant les conseils de plusieurs médecins, permettra que l'on pratique l'avortement sous l'œil vigilant du conseil des médecins d'un hôpital reconnu.

[M. Fortin.]

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un cas typique où la loi doit être assez large pour permettre l'épanouissement de la personne humaine, tout en la respectant, afin que le foyer—et c'est surtout ce qui est important —puisse continuer à vivre, à progresser et à s'épanouir.

Mais, monsieur l'Orateur, c'est le comble, et l'on dépasse les bornes du bon sens, du respect de la personne humaine, du respect de la vie, lorsqu'on veut nous faire adopter par la force, comme veut le faire le présent gouvernement, un article de loi qui stipule que la vie, la santé de la mère seraient probablement en danger.

De deux choses l'une, monsieur l'Orateur: la femme était malade avant sa grossesse et, du fait de sa grossesse, la maladie a pris des proportions imprévues qui peuvent mettre sa vie en danger; dans ce cas, je reconnaîtrais que l'avortement thérapeutique soit permis, à la condition que ce fait soit vérifié par le conseil médical de l'hôpital, ou bien la femme contracte pendant sa grossesse une maladie non attribuable à son état, et alors, le même principe peut s'appliquer, à la condition que la vie de la mère soit en danger et non pas sa santé. Mais le projet de loi à l'étude dit et je cite:

> ... cette personne du sexe féminin mettrait certainement ou probablement en danger la vie ou la santé de cette dernière ...

Je ne saurais comprendre, monsieur l'Orateur, que parmi les députés ministériels, particulièrement ceux du Québec, qui comprennent et sont censés connaître les problèmes de cette région, il ne s'en trouve pas plus pour se lever et exprimer leur opinion sur cette question. De deux choses l'une: ils n'ont aucune opinion, alors, ils sont stupides, ou bien ils n'ont pas de conscience, alors, ils sont immoraux.

Monsieur l'Orateur, je pense que nous devons avoir assez le sens des responsabilités pour ne pas craindre de dire notre opinion franchement, même si le premier ministre nous en empêche.

Monsieur l'Orateur, un législateur porte de lourdes responsabilités. Cet article donne trop de latitude, manque de précision, ce qu'on ne saurait tolérer dans un projet de loi aussi important. Mais le principal problème

vient de l'article 14, qui est absolument inacceptable à tout homme intelligent. En effet, monsieur l'Orateur, cet article rendrait coupable d'homicide celui qui causerait à un enfant, avant ou pendant sa naissance, des blessures susceptibles d'entraîner sa mort, seulement après qu'il est devenu un être humain, c'est-à-dire, aux termes du paragraphe 1 de la loi, lorsqu'il est complètement sorti vivant du sein de sa mère.

Monsieur l'Orateur, je trouve cet article tout à fait absurde. Il est tout à fait inacceptable pour plusieurs raisons. D'abord, il est faux de prétendre qu'un enfant n'est un être vivant qu'au moment où il est sorti du sein de sa mère, comme veut nous le faire croire la loi, car un bébé prématuré, qui naît, par exemple, après quatre, cinq ou six mois de gestation, peut certainement être «réchappé», comme on dit, grâce aux incubateurs et aux autres procédés de la médecine, qui sont suffisamment perfectionnés aujourd'hui pour permettre de réaliser un tel exploit.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, un avorteur, qui causerait des blessures à un fœtus de cinq mois, tuerait vraiment, à mon sens, un être humain, puisque si l'enfant naissait prématurément, on le reconnaîtrait comme un être humain. On peut donc en conclure que celui, qui provoque délibérément l'avortement, par quelque moyen que ce soit, à partir du moment où les savants disent que la vie existe, commet un homicide.

Deuxièmement, cet article est inacceptable pour la raison qu'on présuppose que l'avorteur, spécialiste ou non—car dans ce domaine, il se commet beaucoup d'actes illégaux non prévus par la loi, même si elle permet davantage l'avortement—ne peut se permettre de manquer son coup en pratiquant l'avortement, ce qui, à mon sens, est une attitude sadique. Au fait, si, pour une raison ou pour une autre, l'enfant venait quand même au monde, après avoir subi des blessures, cet avorteur pourrait être poursuivi pour homicide, si l'enfant meurt pendant ou après sa naissance.

Ceci oblige l'avorteur ou le médecin traitant, à prendre des moyens absolument sûrs, efficaces et draconiens pour tuer le fœtus pendant qu'il est dans le sein de la mère, car, d'après les nouveaux articles de ce bill, il ne serait pas criminel de tuer un fœtus dans le sein de la mère aussi longtemps qu'il s'y trouve. Il n'y aurait homicide, selon le bill, que si la mort survenait pendant la naissance ou après l'intervention de l'avorteur. Monsieur l'Orateur, je connais des centaines de médecins qui s'opposent à cet article et à ce bill en général.

Enfin, il se pose un autre problème: le problème moral et c'est le plus important. En effet, monsieur l'Orateur, le paragraphe 1 de l'article 195 du Code criminel se lit comme il suit:

> ... qu'un enfant devient un être humain au sens de la présente loi, lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de la mère.

Or, tous les chrétiens savent que la vie existe bien avant que l'enfant voie le jour. Les spécialistes athées le croient aussi.

Il n'est donc pas acceptable qu'on conserve dans le Code pénal une définition à l'effet que la naissance serait le début de la vie. On sait bien, monsieur l'Orateur, que la naissance n'est pas le début, mais une étape de la vie, et que celle-ci a commencé bien avant l'enfantement.

A mon avis, le Code criminel ne peut pas, à moins de le faire expressément et criminellement, dire que la vie commence au moment où l'enfant est sorti vivant du sein de sa mère, puisqu'il est reconnu par la majorité des biologistes que la naissance d'un enfant n'est pas le début de sa vie, mais plutôt une étape de celle-ci.

A ce propos, l'article 14 du présent bill ne va pas assez loin, puisqu'il faut à tout prix définir ce que nous entendons par être humain, en partant des concepts modernes, des connaissances modernes qui nous sont accessibles présentement.

Il n'est donc pas acceptable, monsieur l'Orateur, qu'on conserve dans le Code pénal—si on veut l'humaniser, ce que je souhaite—une telle définition de la vie, car la naissance serait le début de la vie, alors qu'elle n'en est qu'une étape. A ce moment-là, monsieur l'Orateur, on permet tous les homicides.

Pour ces raisons, je veux m'opposer de toutes mes forces à cet article modificateur qui, en fait, ne solutionnera rien, ne fera pas cesser les avortements clandestins, mais ne fera que les accroître, en encourageant l'avorteur à ne pas manquer son coup, sous peine d'être poursuivi pour homicide. Y a-t-il quelque chose de plus stupide, de plus illogique, de plus inhumain que cela? On accuserait quelqu'un d'homocide, selon cette nouvelle loi, s'il avait mal tué, c'est-à-dire s'il avait manqué son coup. C'est affreux! C'est immoral! C'est inhumain! Il est dégradant qu'un tel bill nous soit présenté en 1969, alors que les connaissances médicales, biologiques et autres sont développées au plus haut point. Monsieur l'Orateur, c'est absolument inacceptable.

Les remarques que je vais faire maintenant se rapportent à l'article 7, qu'on retrouve à la page 24 du bill, et elles touchent à

l'homosexualité, c'est-à-dire les exceptions concernant les actes de la vie privée entre conjoints ou entre adultes consentants. Cet article vise à modifier les articles 147 et 149 de façon à en rendre les dispositions inapplicables aux actes que je viens de mentionner.

Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cet amendement pour des raisons que je vais bientôt énumérer. Cet amendement aurait pour effet de faire disparaître du Code criminel le sujet de l'homosexualité et ses implications.

• (3.20 p.m.)

Or, monsieur l'Orateur, si l'on supprime ce sujet du Code criminel, étant donné qu'actuellement il ne relève pas non plus du Code civil, de quoi relèvera l'homosexualité? Voilà ce que j'aimerais savoir. Ne s'agira-t-il alors que d'une question personnelle?

Il semble, d'après les discours que le premier ministre a prononcés, lorsqu'il a présenté la première version de ce bill, et celui de l'actuel ministre de la Justice, qu'on veuille en faire une question d'ordre personnel et je m'y oppose énergiquement. Je considère l'homosexualité comme une déviation sexuelle, comme une certaine déviation mentale et comme une maladie et, à ce titre, comme une affection qui devrait être traitée.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas du tout étonné de cet amendement que le ministre de la Justice parraine. Au fait, on connaît l'attitude de nos gouvernements tant fédéraux que provinciaux, qui, il n'y a pas tellement longtemps, ont tenté par tous les moyens de faire de l'alcoolique un dégradé, un homme perdu à tout jamais, un vicieux, et n'ont absolument rien fait, jusqu'à tout récemment, pour combattre ces préjugés qu'ils entretenaient par leur silence et leur inaction. Il n'est pas étonnant que le gouvernement fuie les responsabilités devant une maladie et veuille soustraire du Code pénal l'homosexualité, car, en même temps, il ne fait absolument aucune proposition visant à réhabiliter ces malades.

Voilà, monsieur l'Orateur, des remarques que je ne voulais pas trop longues, mais que je tenais à faire. A une question orale qui avait été posée par un député, monsieur l'Orateur, un ministre a répondu qu'il recevait d'innombrables lettres exigeant que le Parlement adopte au plus vite ce fameux bill omnibus destiné à amender le Code criminel.

Monsieur l'Orateur, je veux lui dire que nous, du Ralliement créditiste, n'avons pas fait comme la plupart des députés libéraux. Nous n'avons pas craint de consulter nos électeurs et nous avons organisé des réunions dans nos circonscriptions. Nous avons expédié des circulaires par envois collectifs ou autrement; nous avons présenté des émissions de

[M. Fortin.]

radio. Nous avons, par tous les moyens possibles, consulté honnêtement les gens, non pas en les indisposant à l'égard du gouvernement, mais en nous assurant une information objective, en vue de connaître leur point de vue.

Monsieur l'Orateur, à la suite des informations recueillies et des consultations qui ont été tenues, au moins dans les 14 circonscriptions représentées par le Ralliement créditiste, nous devons conclure que la population de toutes nos circonscriptions est tout à fait opposée au bill à l'étude, et pas nécessairement contre le présent gouvernement. Je désire être objectif et préciser que c'est au présent bill que l'on s'oppose, puisqu'en l'adoptant, le gouvernement s'arroge le droit, en déterminant quand il y a vie, de permettre des homicides en série au lieu d'humaniser la présente loi.

Tous les jours, nombre de gens nous écrivent pour nous dire qu'ils s'opposent à ce bill, et ils nous supplient, en notre qualité de députés ou d'êtres humains, en supposant qu'il y ait encore des humains en cette enceinte, car, à entendre parler les députés et les ministres sur ce sujet, je suis porté à en douter, de nous y opposer, non pas en vue de conserver le Code criminel, tout poussiéreux qu'il est actuellement, mais en vue de le moderniser, de l'humaniser, afin de ne pas s'opposer au bien-être de l'humanité, comme on veut le faire dans le bill à l'étude.

J'ai en main une lettre reçue de M^me^ Thérèse Leduc, de Victoriaville, qui se lit comme il suit:

Je suis contre l'avortement, selon notre conscience, c'est non.

Elle dit: Je vous remercie, je vous supplie d'aller plus loin et de combattre ce bill en notre nom.

J'ai une lettre de M^me^ André Hébert, également de Victoriaville. Au fait, je pourrais en citer tout l'après-midi, toute la soirée et toute la journée de demain. Je désire tout simplement lire celle-ci pour indiquer que les gens de nos circonscriptions ne sont peut-être pas aussi idiots que certains députés le croient, car ils sont très bien renseignés et savent où le présent gouvernement veut nous mener avec ce bill.

M^me^ Hébert, de la rue Académie, de Victoriaville, me dit dans sa lettre que je recevais ce matin, et que je lis. Elle est assez brève pour bien montrer aux députés qu'ils doivent y penser deux fois avant de voter pour ce bill, sous la botte du premier ministre, car ils poseraient alors un acte criminel. Je cite:

Non, la vie doit être sauvegardée avec un soin extrême dès la conception: «L'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables.»

Vous autres, les députés, vous aurez à voter sur ce bill trop chargé. A mon avis, il faudrait le rejeter. La population rejetterait ce bill si elle avait l'habitude de prendre ses responsabilités.

Mme Hébert donne les trois arguments suivants:

1. On veut respecter la vie des criminels et on veut légaliser l'avortement.

2. L'expérience des autres pays nous suffit.

3. L'avortement ne peut pas être considéré simplement comme un moyen. Le «grand moyen» est dans la limitation des naissances.

Elle termine sa lettre ainsi, et je cite:

J'aimerais avoir plus d'information sur le contenu du bill pour l'étudier. Le public n'a presque aucun renseignement au sujet de ce bill. Il serait bon qu'il soit bien renseigné.

Mme André Hébert,
108 Académie
Victoriaville.

Je pourrais en citer d'autres, monsieur l'Orateur. J'ai même des pétitions en main, mais je ne voudrais pas prendre inutilement le temps de la Chambre.

J'aimerais tout simplement faire quelques remarques avant de terminer, monsieur l'Orateur.

Premièrement, le gouvernement, de même que le ministre de la Justice et les députés libéraux, craignent—et je dis sans ambages qu'il en est de même pour les députés conservateurs progressistes—de faire face à la population avec le présent bill. Ils craignent de demander l'opinion des gens sur ce bill. Ils craignent de les informer sur ce bill. Voilà pourquoi le house leader du gouvernement et les députés ministériels voudraient qu'on adopte ce bill dans le plus bref délai possible, sans l'étudier à fond, ni vraiment l'amender. On a même vu, la semaine dernière, un député libéral se plaindre de ne pas pouvoir modifier une loi au sein d'un comité.

Or, qu'est-ce qui va arriver si le bill C-150 se rend au stade du comité, monsieur l'Orateur? S'il est vrai, comme le dit le député d'York-Est (M. Otto), que les députés ministériels ont reçu l'ordre de ne pas apporter d'amendements aux bills au sein des comités, afin de ne pas retarder les travaux, le bill C-150 va passer comme du beurre dans la poêle et sera adopté, parce que les députés auront craint de prendre leurs responsabilités et, ce qui pis est, n'auront pas consulté la population.

Je ne voudrais pas, monsieur l'Orateur, être dans les souliers des députés libéraux qui, demain, auront à rendre des comptes à leurs commettants, car nous commençons déjà à constater que la population en a assez de ces législations antihumaines, qui ne répondent pas vraiment aux besoins de la population. Au fait, nos vrais problèmes sont des problèmes d'ordre économique, familial et social, et le présent gouvernement ne fait absolument rien pour changer cette situation.

Monsieur l'Orateur, je ne dois pas prendre davantage le temps de la Chambre, mais je veux, avant de terminer mes observations, réclamer de nouveau un vote libre sur ce bill, de sorte que chaque député, quels que soient son parti, sa religion ou son allégeance politique, puisse voter librement, sans risque de renverser le gouvernement. A mon sens, nous ferions alors preuve de principes humanitaires, de sérieux, alors qu'actuellement nous faisons preuve d'irresponsabilité et de couardise.

J'aimerais entendre les gens s'exprimer selon leur conscience sur ce bill et non pas selon ce que leur chef leur a dit.

A mon sens, monsieur l'Orateur, il y a des moments dans la vie où les intérêts humains doivent primer ceux d'un parti. Il est très regrettable que, dans cette enceinte...

**M. Isabelle:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Fortin:** Certainement, monsieur l'Orateur.

**M. Isabelle:** Dans son magnifique discours, l'honorable député de Lotbinière nous a dit, si j'ai bien compris, que, grâce aux inventions modernes, comme, par exemple, les incubateurs et une foule d'autres appareils, il était possible de conserver la vie ou de la prolonger. A-t-il bien dit qu'avec ces méthodes on pouvait sauver la vie d'un fœtus de 4 ou 5 mois?

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la question de l'honorable député de Hull, et je m'en excuse. Le député de Hull n'a peut-être pas l'habitude de parler à la Chambre, car il ne parle pas assez fort. Pourrait-il répéter sa question?

**M. Isabelle:** Je vais la répéter en français, monsieur l'Orateur.

Le député de Lotbinière a-t-il dit dans son discours que, grâce aux moyens dont dispose la médecine, grâce aux progrès de la science, on peut sauver des fœtus de quatre ou cinq mois?

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je répondrai à l'honorable député de Hull, qui est aussi médecin, qu'il connaît lui-même la réponse. Je lui dirai que je n'ai pas craint, comme je le disais tantôt, de consulter des gens.

Dans le comté de Lotbinière, j'ai donc rencontré plusieurs médecins. La semaine dernière, j'ai rencontré des spécialistes de l'Université d'Ottawa et même l'archevêque d'Ottawa, monsieur l'Orateur.

**M. Marceau:** Cela paraît!

**M. Fortin:** On en reparlera.

De toute façon, il est prouvé médicalement, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, qu'un enfant qui naîtrait prématurément à quatre ou cinq mois peut actuellement être sauvé.

Lorsque ma femme m'a donné un héritier—créditiste, s'il vous plaît—peu de temps après les élections, à ce moment-là, dans une chambre voisine, reposait un enfant né prématurément à cinq mois. Cet enfant se porte aujourd'hui très bien.

Je pense, monsieur l'Orateur, que des recherches médicales sont faites actuellement dans ce domaine. Des biologistes reconnaissent qu'il est actuellement possible de sauver des vies humaines pendant que le fœtus est dans le sein de la mère.

Tantôt, monsieur l'Orateur, pendant que le député de Hull me posait cette question et que je tentais d'y répondre, un député libéral, qui ne s'est pas identifié, a fait, lorsque j'ai dit que j'avais rencontré l'archevêque d'Ottawa la semaine dernière sur ce sujet, l'affirmation suivante: Cela paraît.

Monsieur l'Orateur, cela paraît que je n'ai pas peur d'afficher mes convictions, alors que ces gens-là craignent de se lever. Ils n'osent pas énoncer leurs principes, s'ils en ont. J'aimerais donc qu'ils aient le même culot que les créditistes et fassent connaître leurs convictions, s'ils en ont.

Ensuite, monsieur l'Orateur, je dirai que des députés du Nouveau parti démocratique étaient présents à cette réunion avec l'archevêque d'Ottawa et je les en félicite. Au fait, un d'entre eux avait été invité et s'est fait un devoir d'être présent, même si le Nouveau parti démocratique est favorable à l'adoption du bill.

J'ai aussi accepté l'invitation; cependant, aucun député libéral ne s'est donné la peine d'y aller. Les députés libéraux ont peur de contredire le premier ministre, qui leur impose le silence. Alors, monsieur l'Orateur, je défie n'importe quel député libéral de se lever et de me dire s'il a des convictions personnelles ou s'il n'en a pas.

Monsieur l'Orateur, nous ne vivons pas dans un pays totalitaire et, bien que nous ayons connu les hélicoptères, la «trudeaumanie», et tout ce que l'on voudra, je pense que les députés sont assez intelligents pour voter selon leur conscience. J'ai beaucoup de respect pour les députés, qu'ils soient membres du Nouveau parti démocratique, du parti conservateur ou du parti libéral. J'ai déjà d'excellents amis parmi les députés de ces partis-là, monsieur l'Orateur, et je pense qu'il serait possible d'avoir une législation intelligente et humaine.

**M. Marceau:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, avant de terminer...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**M. Fortin:** Je n'ai pas tout à fait terminé, monsieur l'Orateur.

• (3.30 p.m.)

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Lapointe a la parole pour soulever une question de privilège.

[*Français*]

**M. Marceau:** Monsieur l'Orateur, pour la gouverne de l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), je n'ai pas peur de dire que c'est moi qui ai fait le commentaire, tantôt. Oui, c'est moi, et je n'ai pas peur de le dire, car je vais en faire un sujet du bill. Je vais essayer d'établir qu'il s'agit d'attaques injustes et que nous ne votons pas selon la volonté du premier ministre. On a assez de liberté pour voter selon notre conscience.

**M. Caouette:** Vous mentez, à ce moment-là.

**M. Marceau:** C'est vous qui mentez, et on va vous le prouver.

**M. Caouette:** Vous avez les deux mains attachées.

**M. Marceau:** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer que nous n'avons jamais été invités à la réunion dont a parlé l'honorable député de Lotbinière, et qui a eu lieu à Ottawa. Si nous y avions été invités, nous y serions allés.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Woolliams:** C'est comme cela qu'on les fait lever.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois informer le député de Lotbinière que son temps de parole est expiré.

[*Français*]

**Des voix:** Laissez-le continuer.

[*Traduction*]

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, il me reste encore deux minutes.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.

[*Français*]

**M. Fortin:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'aimerais aussi remercier la Chambre de la collaboration qu'elle nous offre.

Je pense, monsieur l'Orateur, qu'au stade où nous en sommes, les journaux, la radio ou d'autres moyens de communication devraient fournir des renseignements. Aujourd'hui, nous vivons dans un pays moderne où les moyens de communication sont extrêmement rapides, efficaces et sûrs. Nous pourrions facilement, avant l'adoption de ce bill, consulter une bonne partie de la population, faire un certain échantillonnage à travers tout le Canada, afin de connaître davantage, de façon certaine, l'opinion de la population canadienne, relativement à ce bill, afin de nous assurer, si nous sommes des législateurs responsables, que nous avons là une législation humaine et conforme aux besoins de la population canadienne.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais, encore une fois, remercier la Chambre de sa collaboration bienveillante et j'aimerais demander aux députés libéraux qui s'opposent à ce bill de ne pas craindre de se lever, puisqu'il semble bien que les Canadiens appuient tous ceux qui s'opposent au bill, et, en 1969, un premier ministre ne peut absolument pas imposer ses vues, puisque l'opposition est assez vigilante.

Je regrette, monsieur l'Orateur, qu'il n'y ait pas suffisamment de députés ministériels qui se lèvent et qui font vraiment connaître leurs opinions. Je pense que ce serait important. Nous aimerions savoir ce qu'ils en pensent; nous ne savons pas encore s'ils sont sous la férule d'un dictateur.

[*Traduction*]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre seulement deux ou trois minutes du temps de la Chambre, ce qui ne traduit toutefois pas l'importance que j'accorde au bill car il est évident qu'il est très important et dans l'intérêt public, mais il a déjà été étudié à fond. Je prends la parole ici, non pas pour prolonger la discussion, mais pour dire quelle est mon attitude à la présente étape des travaux. J'ai toujours dit être en faveur d'un vote libre sur la mesure.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Lorsqu'on l'a présenté à la Chambre, j'ai adopté cette attitude du fait que certains articles du bill posent un problème de conscience pour bon nombre de Canadiens et de députés, et parce qu'en groupant tous ces articles dans un bill omnibus on place bon nombre de députés dans une situation pénible où ils doivent voter contre tout le bill du fait qu'ils ne peuvent en conscience en accepter une partie. J'ai donc préconisé la fragmentation du bill, dans le sens indiqué par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

Plus récemment, nous avons proposé un rapport du comité en quatre phases séparées qui aurait sensiblement le même effet. Nous avons préconisé un tel rapport pour la même raison: il épargnerait à un grand nombre de députés la situation malheureuse dans laquelle les place le caractère général du bill. Chacun des députés de notre parti sera donc libre de voter comme il l'entend.

Bien que je me sois dit opposé au caractère global du bill et déçu devant le refus du gouvernement de le fragmenter, je voterai cependant pour la 2e lecture de ce bill et pour son renvoi au comité. En dépit de mes réserves sur certains de ses aspects, je crois que, dans l'ensemble, il est constructif et contient assurément un certain nombre de mesures que j'apprécie au point de surmonter les objections ou les réserves que m'en inspirent certaines parties. Je pense donc que le projet de la loi devrait être déféré au comité.

Quant à certains de ses articles controversables, relatifs à l'avortement et à l'homosexualité, je doute qu'en pratique ils constituent vraiment une réforme ou soient de nature à apporter de bien grands changements, du moins en ce qui concerne leur application par ceux à qui il incombe de faire respecter la loi pénale. A propos des dispositions sur l'avortement, je me demande si leur principal effet ne sera pas de rendre l'avortement plus difficile à obtenir dans certaines régions reculées du pays et j'ai quelque doute quant à la possibilité d'appliquer de façon égale dans tout le pays l'amendement proposé. Je pense que ce point de vue a déjà

été exprimé et analysé à la Chambre. On a dit que le changement contribuerait, en fait, à créer des inégalités au lieu de rendre l'avortement plus facile à obtenir.

• (3.40 p.m.)

Quant à l'homosexualité, ici encore je doute que le changement envisagé ait des effets appréciables sur la pratique courante en matière de poursuites. Je doute que ces changements continueront d'entraver le genre de poursuites judiciaires intentées présentement. Toutefois, si le gouvernement estime que la société n'a pas le droit de s'inquiéter de la moralité des particuliers, je ne puis accepter son point de vue. Je reconnais toutefois que le droit pénal n'est pas nécessairement l'instrument à utiliser à cette fin par la société, étant donné surtout que, dans la pratique, cette loi ne pourra être appliquée. Or, une loi en vigueur qui ne peut être appliquée tend à tomber en discrédit.

Bref, je dirai au sujet de ces deux aspects du bill, que bien que l'on ait beaucoup parlé de l'autre côté de la Chambre, de l'ampleur de la réforme, je crois qu'en pratique, il n'y aura guère de changement dans l'application du droit pénal. Si j'ai certaines réserves à formuler sur certains aspects des changements proposés au sujet des jeux de hasard, il n'en reste pas moins que le bill a des passages que je veux certainement appuyer à cette étape. Citons, notamment le passage relatif à la sécurité routière. Je voterai donc pour que le bill soit renvoyé au comité.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, nous reprenons aujourd'hui le débat sur la deuxième lecture du bill omnibus, modifiant le Code criminel, soit le bill C-150. Cette mesure représente des réformes non seulement dans des domaines importants, tels, l'avortement, l'alcootest et les armes offensives, mais aussi dans les procédures à suivre en droit pénal. En tant que tel, le bill constitue probablement l'un des remaniements les plus significatifs du code pénal de toute l'histoire du Canada. L'importance des débats publics dont il fait l'objet depuis un an, indique que les Canadiens ont pleinement conscience des nombreuses modifications.

Au cours du débat, nous avons entendu les opinions les plus diverses sur les nombreuses dispositions du bill. En décidant de le présenter en bloc, le gouvernement a adopté, à mon avis, le seul moyen pratique de disposer de cette mesure, qui émane du gouvernement et dont tous les articles recevront l'appui de la majorité des députés ministériels. Cela n'empêchera pas les députés libéraux de voter, à titre individuel et selon leur conscience, contre certaines dispositions—en fait, certains ont déjà indiqué qu'ils voteraient contre le bill. Cette façon de présenter la mesure ne restreint pas le débat. Tous les députés sont libres de parler du bill à toutes les étapes du débat.

[L'hon. M. Stanfield.]

Le projet de loi sera étudié en profondeur au comité permanent de la justice et des questions juridiques par des députés compétents, représentant tous les partis à la Chambre. L'opposition pourra proposer en temps opportun des amendements à n'importe quel article.

**M. Woolliams:** Oui, mais le député croit-il qu'un seul d'entre eux sera jamais adopté?

**M. Foster:** Peut-être, si l'opposition le justifie.

**Une voix:** Cela n'a rien à voir à la question.

**M. Woolliams:** Ce point n'est pas hors de propos. C'est le plus important.

**M. Foster:** On épargnera bien des jours de discussion, car l'étude de chacun de ces sept divers projets de loi prendrait beaucoup de temps.

La modification prévue à l'article sur l'avortement légalise simplement une situation qui, de fait, existe dans la plupart des régions du Canada aujourd'hui. Nous n'intentons pas de poursuites contre les médecins canadiens qui font des avortements pour sauver la vie d'une mère. Pourtant presque tous les hommes de loi sont d'avis que ces médecins enfreignent techniquement la loi et qu'en conséquence, ils sont passibles de poursuites au criminel. Le bill dont nous sommes saisis légalisera une situation qui existe déjà; le médecin pourra maintenant pratiquer cette opération dans un hopital agréé, sans risquer d'encourir de peine, dans certaines circonstances particulières et avec l'approbation d'un comité de médecins. Le bill va un peu plus loin en permettant l'avortement thérapeutique lorsque la santé de la mère est en jeu. Il ne résout pas, cependant, le problème que rencontrent parfois les médecins, lorsqu'une jeune fille, violée ou victime d'un inceste, devient enceinte. C'est un problème dont les médecins doivent continuer de s'occuper.

Apparemment, une grande partie de la population du pays s'oppose à ce que la réforme aille aussi loin que le bill à l'étude le propose. Ce dernier semble être un compromis entre les vues très divergentes de certains Canadiens. Il est donc probablement le meilleur compromis pour la majorité des nôtres.

Le contrôle des armes à feu prévu dans le bill sera utile, tout en ayant été longtemps

attendu. La plupart des habitants du pays sont des citadins, et ils utilisent des armes surtout pendant la saison de la chasse. Ma région du Nord de l'Ontario est un endroit très fréquenté pour la chasse à l'original, et des milliers de chasseurs inexpérimentés y affluent chaque année. Beaucoup d'entre eux se livrent imprudemment à des pratiques insensées, notamment au tir au son: le chasseur tire parce qu'il a entendu un bruit qu'il croit provenir d'un gibier. Trop souvent, c'est un autre chasseur qui a fait ce fruit. Aussi incroyable que cela puisse paraître, monsieur l'Orateur chaque année bien des gens sont emmenés dans les bois où on les assassine ou les estropie pour la vie. Le bill à l'étude permettra de mieux surveiller l'emploi des armes à feu et d'inciter à la prudence ceux qui s'en servent.

Les dispositions relatives à l'alcootest obligatoire en vue de déceler les conducteurs dont le sang a une teneur en alcool supérieure à .08 sont d'une grande sévérité. Ceux qui seront condamnés pour ce délit auront cela dans leur casier judiciaire et devront en subir les conséquences. N'étaient les résultats surprenants qui ont été obtenus en Grande-Bretagne, grâce à la mise en vigueur de l'alcootest obligatoire, on serait porté à les croire trop sévères. Mais, voici les résultats obtenus en Grande-Bretagne, que je cite d'un communiqué de l'*Associated Press*, daté du 2 décembre 1967, à Londres:

Le nombre d'accidents nocturnes d'automobile a baissé spectaculairement de 42 p. 100 à Londres depuis un mois, soit depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi réprimant la conduite en état d'ivresse, signale aujourd'hui Scotland Yard.

Les premiers chiffres révélés officiellement depuis la mise en vigueur des tests, le 9 octobre, indiquent une diminution du nombre d'accidents dans les autres villes et villages de Grande-Bretagne.

Scotland Yard a révélé que 54 personnes ont été tuées à Londres, dans des accidents de la circulation pendant le mois d'octobre, soit 28 de moins que l'année précédente.

A Londres, le nombre d'accidents causant la mort ou des blessures entre 10 heures du soir et 1 heure du matin a baissé de 42 p. 100 et, au total, on compte 324 victimes de moins.

Le nombre d'accidents ayant causé des blessures graves s'est élevé en tout à 835—soit 102 de moins qu'en octobre dernier—et le nombre de gens légèrement blessés est passé de 4,668 à 4,221.

Comme l'enquête ne couvre que trois semaines d'octobre, les chiffres pour tout le mois pourraient témoigner d'une baisse encore plus sensible.

Un porte-parole de la police a déclaré: «Bien moins de véhicules circulent la nuit».

Selon M. Stephen Swingler, ministre d'État aux Transports il semble que la diminution des accidents soit attribuable à l'alcootest.

Le ministre a ajouté: «Il est clair que la nouvelle loi réprimant la conduite en état d'ivresse donne des résultats». En vertu de la nouvelle loi, la police est autorisée à enjoindre les automobilistes à se soumettre à l'alcootest.

Ainsi, les résultats obtenus en Grande-Bretagne indiquent que des vies peuvent être sauvées sur nos routes et, à ce titre, les alcootests obligatoires sont justifiés.

Les modifications prévues dans le bill quant à la cruauté envers les animaux sont d'une grande portée. Parmi les plus importantes, signalons la disposition qui empêchera les personnes reconnues coupables de cruauté envers les animaux de garder des animaux domestiques après la condamnation et pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Il suffirait d'une injonction. Il y a eu des gens qui élevaient des chiens destinés aux recherches médicales et que deux condamnations pour cruauté n'ont pas découragés. Ils continuaient à élever des chiens et les vendaient à des laboratoires de recherche par l'entremise d'autres éleveurs. Les écoles de médecine et les laboratoires de recherche ne connaissent pas l'origine de ces animaux particuliers. Les nouvelles dispositions autoriseront un magistrat ou un juge à interdire par injonction aux coupables de garder des animaux pendant une période ne dépassant pas deux ans.

• (3.50 p.m.)

Je ne tenterai pas pour le moment d'aborder les nombreuses autres dispositions de ce bill qui, à mon sens, représente une refonte équilibrée du droit pénal au Canada. C'est pourquoi j'appuie le bill n° C-150.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire d'abord, pour éviter toute méprise, que, pour les raisons que j'exposerai plus tard, je me propose de voter pour la 2e lecture du bill. Dans une certaine mesure, je le fais pour les raisons avancées par le chef de notre parti il y a un moment.

Mes remarques portent principalement sur la position fort incorrecte du gouvernement, à mes yeux, en ce qui concerne la méthode adoptée par le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues pour présenter la mesure à la Chambre et obtenir les opinions des députés, comme représentant celles de la population du Canada, aux diverses étapes du débat. J'estime l'attitude du gouvernement arrogante, autoritaire, antidémocratique et absolument immorale.

Parler de réforme parlementaire, de participation démocratique, de revêtir d'un nouveau prestige et de revaloriser les délibérations du Parlement me semble futile et chimérique devant la contrainte exercée par le gouvernement sur ses partisans en ce qui concerne

certaines des questions abordées dans cette mesure. Longtemps après que ces propositions auront été entérinées—et je suis persuadé qu'elles le seront—la population se rappellera que, sur des questions comportant des problèmes de morale ou de conscience qui devraient être nettement indépendantes de la politique de parti, des lois ont été effectivement inscrites dans les statuts par des moyens extrêmement contestables.

Les gouvernements expliquent trop souvent leurs décisions en disant qu'importent les méthodes et les moyens employés, pourvu qu'un projet de loi soit adopté. Je réprouve et je déplore cette théorie. Elle inspire trop les actions du gouvernement. Il est faux que les moyens importent peu. Dans une société démocratique, ils importent prodigieusement et parfois l'emportent même sur les fins. Jamais un dictateur n'a manqué de justifier ses actes par les prétendues exigences de la chose publique.

Le débat même s'est généralement maintenu à un niveau élevé, mais j'exprime encore une fois le regret qu'à mon avis, de nombreux députés ministériels n'ont pas eu leurs coudées franches quant à certains aspects du bill, et cela a eu je pense un effet restrictif. Néanmoins, la qualité des discours, la sincérité des motifs et l'éloquence des expressions consignées dans le hansard sont les indices sûrs de la profondeur et de la force des émotions et des sentiments soulevés, non seulement à la Chambre mais dans tout le pays.

Je suis également enclin à croire que l'esprit que le présent débat a engendré repose sur un élément plus fondamental que les questions en litige ici. La société est tourmentée, elle est agitée et changeante. Les gens mettent en doute les anciennes valeurs et sont parfois tentés d'y substituer de nouvelles théories qui n'ont pas encore été mises à l'essai ou qui seront vraisemblablement peu efficaces.

Lorsque la société se trouve dans un tel état d'effervescence, au point de sembler menacée de destruction, il est bon que nous cherchions à rétablir les principes dont elle est issue. Le Code criminel, qui dicte de nombreuses règles de conduite dans la société, devrait toujours être lié à la justice; et la vérité, qui est la mère nourricière de la justice, doit toujours éclairer et guider une population qui cherche sa voie.

Les députés de tous les côtés de la Chambre ont traité des mérites des diverses propositions et j'aurais quelques observations à faire à ce sujet. Certes, je me réserve le droit d'en faire d'autres lors du retour à la Chambre du projet de loi, à la suite de son étude au comité permanent. De fait, lorsque nous considérons la procédure que nous suivons maintenant, nous prenons effectivement une initiative dans un processus automatique, en vue de faire franchir à ce projet de loi une étape, alors qu'en comité, il sera examiné de façon détaillée et les députés auront l'occasion de l'étudier et de proposer des amendements qui seront ensuite déférés à la Chambre.

Après avoir réfléchi aux diverses observations formulées, je n'ai que du respect pour les vues et opinions divergentes qui ont été exprimées. C'est pourquoi, à mon avis, il est injuste qu'un député ou groupe de députés quelconque, incapable d'accepter les idées qui diffèrent des siennes, essaie de quelque façon que ce soit de dénigrer ces points de vue différents. Il n'y a aucun doute qu'on doit donner pleinement suite aux opinions de caractère religieux formulées en toute logique et sincérité, surtout si ces opinions sont profondément partagées par une très grande partie de la population. Malheureusement, il existe une très forte tendance aujourd'hui à tourner, comme un cours d'eau, les écueils de la moralité. Toute proposition doit être étudiée à la lumière de ses répercussions sur l'élément de base de la civilisation occidentale, savoir la cellule familiale. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'elle n'a plus sa raison d'être et qu'elle peut être tout bonnement mise au rancart. Donc, si la société a encore besoin de la famille, il nous faut reconnaître certains principes moraux essentiels, au point même de considérer certains actes comme des crimes. Voilà, à mon avis, comment il faut envisager toute la question du droit pénal.

Quand les citoyens, dans leur infinie sagesse et par l'intermédiaire de leurs représentants, ont conclu que la pratique de certains actes précis, qui n'étaient jusqu'ici que de simples fautes morales ou sociales, est devenue si répandue et si dangereuse que ces fautes doivent être considérées comme des infractions criminelles assujetties à des règlements et à des sanctions, il doit en être ainsi. Un péché peut devenir un crime si l'acte est devenu si répugnant à l'esprit humain et est susceptible d'avilir notre comportement social qu'il doit être réprimé. Je parle ainsi à cause de certaines déclarations faites à la Chambre, et avec lesquelles je ne suis pas d'accord, même si elles ont été faites par des personnes qui en sont venues à la même conclusion que moi, par d'autres moyens. Cela n'est évidemment toujours facile à faire. C'est quand il s'agit de faire la distinction entre un acte

criminel et un acte qui ne l'est pas que nous ne sommes plus d'accord.

Si je dis cela, c'est parce que même si je ne partage pas l'avis de certains, non plus que leur façon de voir et d'interpréter les faits, la plupart fondent leurs convictions sur la morale et la religion. Je respecte cela et j'apprécie la qualité de leurs sentiments.

Pour terminer cette partie de mon discours, je dirai que je vais appuyer le bill en deuxième lecture, mais avec certaines réserves définies et graves et de grands doutes quant aux dispositions de quelques articles du bill tendant à modifier le Code criminel. D'après certains, l'indépendance personnelle est un droit; je fais grand cas de ce droit. Je dirai néanmoins—en paraphrasant un philosophe—que le corps qui nous fait traverser l'isthme étroit qui sépare la naissance de la mort ne nous appartient pas exclusivement, car la société a son mot à dire quant à notre façon de nous en servir.

• (4.00 p.m.)

Je dois dire—et j'espère qu'on croira à mon objectivité; sinon, tant pis—qu'il n'est pas aussi facile que d'aucuns l'ont donné à entendre aujourd'hui d'exercer une indépendance et une liberté personnelle absolues. Nous sommes victimes d'une société surplanifiée. Chaque jour, au Parlement et dans les assemblées législatives canadiennes, les gouvernements empiètent sur notre liberté de choix, dans la vie quotidienne. C'est une chose que je réprouve. Je m'y oppose quand et comme je le puis. Ceux qui approuvent et appuient les restrictions à l'indépendance et les freins à la liberté sociale et économique de l'humanité, ne sont pas les meilleurs avocats de certains des changements proposés dans la mesure. Je dis cela non seulement à cause de certaines de mes observations antérieures, mais parce qu'à mon avis le gouvernement cherche trop rarement à combattre les maux et injustices divers que le droit pénal devrait viser. Je persiste à croire qu'on a voulu prouver qu'un gouvernement et un parti innovateurs et progressistes ont réclamé à grands cris changements et progrès, et on décrit le chemin qu'ils auraient, pensent-ils, si rapidement parcouru; mais ils guettaient les sentiments et l'approbation du public et cherchaient à s'assurer la gamme la plus étendue possible de ce que les libéraux appellent l'appui populaire. Notre difficulté subsiste: la lutte éternelle entre ce qui est bon et ce qui est mauvais.

C'est facile à dire. Habituellement, on peut situer le mal, mais on est beaucoup moins capable de savoir comment y remédier. Punir le mal n'entraîne pas toujours le triomphe du bien. C'est pourquoi un gouvernement a tort de vouloir retirer des avantages politiques de certaines des questions en cause dans le bill à l'étude. A mon avis, c'est précisément là où le gouvernement pèche. Il veut à tout prix innover. Mais innover, monsieur l'Orateur, ne veut pas toujours dire avoir raison.

On a dit que nous devrions faire en sorte de n'adopter de nouvelles opinions que lorsqu'elles paraissent être conformes à la vérité. Aussi, lorsque je vois le gouvernement adopter une attitude trop politique à l'égard de ce problème, il me semble que notre administration commence à exhaler un vague relent de décomposition. Il ne suffit pas d'envisager ces situations en disant que c'est tout ce que nous pouvons faire en ce moment, que les circonstances nous défavorisent. L'homme n'est pas le jouet des circonstances et il doit toujours garder la haute main sur celles-ci. Un gouvernement qui oublie cela ne mérite pas de rester au pouvoir.

En examinant cette mesure législative, je me suis efforcé de considérer le tableau dans son ensemble. D'une manière générale, il résultera beaucoup de bien de la majorité des propositions dont nous sommes saisis. Des millions de gens s'en trouveront bien et c'est pourquoi je l'appuie. Mon seul regret est de voir que le gouvernement n'a pas trouvé bon d'y inclure un bien plus grand nombre de projets de réforme quant aux aspects du Code criminel touchant le droit positif et la procédure. A la lumière de la jurisprudence actuelle en matière pénale, fondée sur des cas déjà tranchés, des nouvelles découvertes et de l'expérience des autres pays, j'estime que nous sommes très loin derrière un grand nombre d'autres sociétés démocratiques dont les projets sont réels. Toutefois, ne doutant pas du bien qui découlera de ces dispositions en général, je dois appuyer le bill, bien que certaines mesures en particulier contiennent des propositions que je rejette ou qui ne répondent pas toujours au véritable problème.

J'espère que le comité y apportera certains changements. Ce n'est guère là qu'une lueur d'espoir, s'il faut nous en tenir à notre récente expérience, lorsque le député de York-Est (M. Otto) a exprimé sa déception en termes qu'il ne mâchait certes pas.

**M. Woolliams:** Il disait la vérité.

**M. Baldwin:** La démocratie adultérée qu'on nous a fait avaler de force au cours de cet épisode, ne m'incite pas à espérer que le gouvernement permettra à ses partisans dociles d'apporter aucun changement appréciable. Cependant, à la lumière des vues que j'ai exprimées, et compte tenu de mon profond

respect pour celles de certaines opinions contraires, je dois appuyer cette mesure à l'étape de la deuxième lecture. J'ajoute que je suis fier d'appartenir à ce parti qui permettra, comme l'a indiqué mon leader et le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) d'organiser un vote libre sur les problèmes qui doivent troubler les consciences d'un grand nombre de gens.

Je conclus en déclarant au premier ministre, au ministre de la Justice et aux autres membres du gouvernement que s'ils ne tiennent pas compte de ce qu'ont dit les députés de ce côté-ci de la Chambre et des partisans comme le député de York-Est (M. Otto) le léger relent de démocratie avariée qui flotte au-dessus de leur parti, deviendra bientôt la puanteur de la décomposition et des choses putréfiées.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, je saisis cette occasion de faire quelques remarques sur le bill n° C-150. Je suis membre du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Lorsque le bill sera déféré au comité, nous l'étudierons plus en détails.

Je comptais sur la présence parmi nous du ministre de la Justice (M. Turner) cet après-midi, monsieur l'Orateur. On dit de lui qu'il était né coiffé. Si je suis né coiffé, c'est d'un bonnet bien rustique; j'ai pensé que nos différences de famille, de fortune, de position sociale et d'instruction nous permettraient d'entamer ici même, cet après-midi, une sorte de dialogue et d'évoquer nos expériences qui ne se ressemblent pas à cause de ces différences mêmes.

Beaucoup de Canadiens ont dit qu'il y avait une loi pour les riches et une loi pour les pauvres—probablement à cause de leurs expériences dans ce domaine. Ou bien, ce sont peut-être les conclusions qu'ils ont tirées de leurs lectures ou de leurs conversations avec d'autres personnes qui ont eu affaire à la loi.

C'est l'opinion que beaucoup se font de notre droit en raison de la base étroite sur laquelle il repose. Selon le droit pénal en particulier la protection de la personne et des biens est primordiale. Les criminels, c'est un fait bien connu, appartenaient naguère pour la plupart aux couches à faible revenu de notre population. De nos jours cependant ils appartiennent aux couches bien plus évoluées de la société comme on le constate lorsqu'on étudie les cas de fraude de valeurs et de banqueroute. De nos jours les criminels peuvent aussi appartenir aux classes aisées.

Le droit pénal naguère portait surtout sur le châtiment. La loi concrétisait la vengeance.



Bien qu'à l'époque moderne on ait timidement envisagé de réformer et de réhabiliter les délinquants, nous ne nous sommes pas avancés assez loin, dirais-je, dans cette direction. Nous avons trop mis l'accent sur la culpabilité des contrevenants et pas assez sur la cause des infractions et sur les mesures correctives nécessaires à la solution des problèmes.

Je me rappelle ce que le juge Stewart et M. Blatz disaient au sujet de la délinquance juvénile, lorsque j'étais étudiant en droit, il y a 25 ans. D'après eux, il fallait moins mettre l'accent sur la culpabilité et organiser une tribune composée de médecins, de psychiatres, de psychologues, de sociologues, de membres du clergé et du monde des affaires pour élaborer une stratégie qui aboutirait à la réadaptation des jeunes délinquants. Cette idée a lentement fait son chemin dans les cours juvéniles et nous devrions tenter d'adopter cette façon de procéder dans les tribunaux qui jugent les adultes, en effectuant des expériences avec les jeunes délinquants de 18 à 25 ans. Ce sont les années critiques de la jeunesse. Des études ont démontré que si un jeune homme n'a pas d'ennuis durant sa jeunesse, il est fort peu probable qu'il commette un délit plus tard. Cette catégorie d'âge est donc d'importance capitale.

• (4.10 p.m.)

Cela ne signifie pas que nous devions nous désintéresser des hommes de plus de 25 ans qui ont commis des infractions. Nous devons établir des prisons convenables. Nous devons prévoir des programmes appropriés de formation et de recyclage. Nous avons besoin d'un régime satisfaisant de libération conditionnelle. Nous devons accorder une assistance aux détenus libérés dans le domaine de l'emploi. A cet égard, je voudrais rendre hommage à Harold King qui a une ferme en dehors de Toronto et qui cherche à aider les jeunes hommes, après leur libération, à se tailler une place dans la société. Il est honteux que des hommes comme lui ne puissent s'adresser à la trésorerie pour obtenir de l'aide dans leur travail de réadaptation.

C'est pourquoi le parti néo-démocrate, tout en appuyant les dispositions du bill, y ajouterait immédiatement des mesures telles que l'abolition du châtiment corporel, la destruction des casiers judiciaires, la réforme du système de cautionnement, le droit à l'assistance judiciaire et l'interdiction de la captation des messages téléphoniques. Il ne s'agit pas de sensiblerie de notre part. Ces mesures sont nécessaires pour développer des attitudes saines et le respect de nos lois, de notre police et de ceux qui appliquent la loi. Toutefois, nous devons commencer avec la jeunesse.

Je me souviens qu'en 1966, le solliciteur général d'alors a déposé un rapport sur la délinquance juvénile. Je me rappelle aussi une conférence de travailleurs sociaux tenue au lac Couchiching en mai 1967. Après une étude détaillée du rapport, les travailleurs sociaux espéraient de vastes modifications dans la façon de procéder avec les jeunes. Rien n'a encore changé. Il y a eu l'inertie du gouvernement, et surtout l'apathie générale du solliciteur général actuel (M. McIlraith).

J'admire le solliciteur général pour certaines de ses réalisations passées, mais j'ai très peu d'estime pour lui quant à sa façon d'envisager les modifications à apporter à la loi sur les jeunes délinquants et ses projets de radiation de casiers judiciaires.

**L'hon. M. McIlraith:** Que savez-vous de ces questions?

**M. Gilbert:** Nous savons gré à l'ancien solliciteur général d'avoir présenté le printemps dernier au cabinet, un mémoire renfermant des propositions visant à supprimer certains casiers judiciaires et à réformer le régime de mise en liberté sous caution, et d'avoir obtenu, avant les élections, le consentement du cabinet en vue de procéder à ces modifications. Or il y a de cela presque un an, et rien n'a encore été fait dans ces secteurs vitaux du droit pénal. Je croyais que le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général seraient remaniés de façon qu'un ministre s'occupe des deux ministères avec la cohésion et l'autorité qui s'imposent à l'heure actuelle. Le premier ministre nous aidera peut-être à sortir de ce dilemme en nommant le solliciteur général à l'autre endroit. Entre-temps, il nous faudra, par la persuasion, par la cajolerie, bref par tous les moyens, l'amener à agir dans ces domaines importants.

Le gouvernement assume envers la société une responsabilité générale: celle de lui assurer des logements convenables, des possibilités de plein emploi, des niveaux satisfaisants de revenu et des moyens de s'instruire et de se cultiver. Le gouvernement fédéral ne peut pas se dérober à son devoir envers l'individu au sein de la société qui est de l'aider à satisfaire ses besoins sociaux et matériels. De telles mesures sont à la base de toute société juste et civilisée. Jusqu'à l'avènement de telles mesures, il nous faudra nous contenter des efforts hésitants et des demi-mesures du gouvernement.

Après ces remarques de portée générale, j'aborderai la question du bill. On a dit qu'il s'agissait de mesures de rattrapage. Néanmoins, le Nouveau parti démocratique leur fait bon acceuil. Elles représentent une timide tentative en vue de rajeunir la loi. Elles ont tout au moins de 15 à 25 ans de retard sur des réformes semblables ailleurs. Au Canada, nous n'innovons en rien. Dans le domaine des réformes, nous sommes toujours des imitateurs.

Mes collègues ont énoncé la position du parti sur les principaux domaines de la réforme, avortement, homosexualité, loteries, armes à feu, et le reste. Nous avons reconnu les divergences sincères parmi nos membres à cause des problèmes de conscience et de religion. Nous avons dit que tous les députés pourraient présenter des amendements lorsque le rapport du comité sera déposé à la Chambre, ce qui éliminera la nécessité de voter pour la mesure dans son ensemble.

Pour le principal problème, l'avortement, certains estiment qu'on ne change nullement la loi actuelle en y ajoutant le mot santé dans la phrase qui mentionne que la continuation de la grossesse mettrait probablement en danger la vie de la femme. Selon certains députés, l'addition du mot santé ne fait que moderniser la loi, comme l'interprète les tribunaux. Peut-être, mais pour ma part, cette addition évoque un changement d'atmosphère et d'attitude. Nous commençons à considérer le problème de l'avortement comme un problème humain et social plutôt que comme un délit. Aucun Canadien ne veut que continuent ces avortements clandestins. Que les femmes reçoivent l'aide de leurs médecins, des ministres du culte et des travailleurs sociaux, que ceux-ci se penchent sur leur problème avec elles, qu'ils leur apportent compréhension, compassion et conseils, voilà ce que l'on souhaite en général. Cette modification représente donc un pas dans la bonne voie.

Il me semble que nous pouvons comparer cette modification sur l'avortement à nos lois sur le divorce, tant au Canada qu'en Angleterre. En matière de divorce, nous n'en sommes pas au même point qu'en Grande-Bretagne, car l'échec du mariage en ce pays constitue le principal motif de divorce. Nous n'avons pas été jusque-là. Nous ne sommes pas allés non plus aussi loin que l'Angleterre dans notre façon d'aborder la loi sur l'avortement. Mais qui sait, avec un peu d'expérience, un peu d'apprentissage et un peu de persuasion, nous réussirons peut-être prochainement à nous mettre à jour non seulement à propos du divorce mais aussi en ce qui touche l'avortement. Encore ici, nous pouvons nous reporter à la législation britannique.

Au sujet de l'homosexualité, bien des gens ont dit que l'État n'a rien à voir dans les chambres à coucher du pays.

**M. Valade:** Puis-je poser une question au député?

**M. Gilbert:** Certainement.

**M. Valade:** Le député nous dirait-il comment cet amendement relatif à l'avortement nous débarrassera des faiseuses d'anges?

**M. Gilbert:** Je comprends la question du député et je signale, en toute déférence, que grâce à cet amendement, nous créons une nouvelle atmosphère et une nouvelle attitude à l'égard de l'avortement. Je le répète, la jeune femme enceinte pourra maintenant compter sur des travailleurs sociaux, des médecins et des membres du clergé pour l'aider à résoudre son problème et à prendre la décision appropriée. Notre projet de loi ne va pas aussi loin que la loi anglaise. Nous n'avons pas su inspirer de la confiance aux jeunes au sujet du problème de la grossesse, mais avec la patience, la compréhension et l'encouragement du député qui m'a posé cette question, nous parviendrons, j'en suis sûr, à envisager le problème avec maturité.

Pour ce qui est de l'homosexualité, j'ai dit, à la suite de bien des Canadiens, dont le premier ministre, que l'État doit sortir des chambres à coucher. L'attitude change à l'égard de l'homosexualité. Autrefois, la société traitait les homosexuels comme des lépreux. Les gens avaient à peu près la même attitude envers les homosexuels que quelques-uns des premiers chrétiens envers les lépreux. Aujourd'hui, on déplore la chose au lieu de vouloir se venger. Quant on lit le rapport Wolfenden, on sent quelles furent la compréhension et la compassion des membres du comité qui se sont occupés du problème. L'expérience prouve que très peu des personnes accusées d'homosexualité une première fois ont été envoyées en prison. D'après le rapport, seulement 30 p. 100 des délinquants primaires en Angleterre ont été emprisonnés. D'après mon expérience au Canada, la plupart d'entre eux doivent payer une amende et bon nombre sont mis en liberté surveillée, à condition qu'ils acceptent de se faire traiter dans une clinique légale.

Dans le rapport Wolfenden, on recommande, entre autres, d'obtenir des renseignements sur les délinquants primaires avant que le magistrat ne prononce la sentence. C'est une excellente recommandation, vu certains problèmes psychiatriques et psychologiques que ces gens doivent résoudre. Un des problèmes auxquels bien des Torontois ont dû faire face dans ce domaine tient à ce que les homosexuels traînent souvent dans les cabinets de toilette publics. De fait, à Toronto, des membres de la brigade des mœurs se postent dans des cabinets. Ils pratiquent un trou dans le mur et c'est ainsi qu'ils peuvent dépister des homosexuels et les traduire devant la cour. Cette façon de procéder me semble assez dégoûtante. C'est une des raisons pour lesquelles j'accueille ces changements avec joie. J'ai l'impression que bien des membres de la brigade des mœurs se sentent mal à l'aise, quand ils ont recours à des méthodes semblables.

**M. Woolliams:** Vous ne pensez pas que le bill permettra de telles pratiques.

**M. Gilbert:** Mais non.

**M. Woolliams:** Alors pourquoi aborder le sujet?

**M. Gilbert:** Monsieur l'Orateur, le député de Calgary-Nord vient de me lancer une remarque. Il a l'air de dire que la modification à l'étude ne changera en rien la méthode de dépistage. Je rappelle au député que ce problème sera abordé dorénavant d'une manière toute différente et que ces gens ne rôderont plus comme ils le faisaient jusqu'ici dans ces endroits. Il faut veiller à protéger les jeunes gens dans les parcs et les cabinets de toilette publics. D'après le rapport Wolfenden, les municipalités devraient adopter des règlements pour interdire aux homosexuels de flâner autour des salles de toilette publiques. Toujours d'après ce rapport, l'homosexualité n'est pas une maladie, mais la réorientation d'un homosexuel accompli vers l'hétérosexualité complète est à peu près impossible. On y recommande, entre autres, de corriger l'orientation sexuelle de l'intéressé; deuxièmement, d'essayer de mieux l'adapter à la vie en général et troisièmement, de l'inciter à une plus grande continence ou maîtrise de soi. Voilà quelques-unes des méthodes de traitement proposées dans le rapport Wolfenden. On y laisse entendre aussi que le psychiatre, le prêtre ou le ministre, le travailleur social et le délégué d'épreuve pourraient être d'un précieux secours pour remédier à ce problème.

• (4.20 p.m.)

En ce qui concerne les loteries, je m'oppose pour ma part à l'institution, au Canada, de loteries destinées spécialement à percevoir des fonds pour aider au financement de nos programmes sociaux, hôpitaux, soins de santé et instruction. On entend parfois parler de pays, comme l'Irlande où les loteries sont autorisées depuis longtemps et l'on croit que c'est bien dommage que l'argent canadien s'en aille en Irlande au lieu de servir au Canada à

des fins sociales. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les institutions hospitalières et éducatives d'Irlande pour se rendre compte que ce pays n'a fait à peu près aucun progrès de ce côté. Les énormes montants perçus d'une part et la minime proportion utilisée d'autre part suffisent à décourager toute tentative de ce genre pour répondre aux exigeances des programmes sociaux. L'expérience dans l'État de New York et peut-être même dans la ville de Montréal démontre le peu de succès d'une telle méthode.

A mon avis, les loteries suscitent une instabilité émotive, parmi les membres de notre communauté. Dans bien des cas, l'argent dépensé au jeu prive certaines familles du nécessaire. Il est d'ailleurs regrettable de noter que les Églises, nos gardiens, éducateurs et enseignants dans le domaine de la vie spirituelle et morale, aient recours aux jeux de bingo et aux loteries pour financer la construction des maisons de prière. La plupart des Canadiens n'estiment pas nécessaire de recourir à de pareilles méthodes. Personnellement, je m'oppose vigoureusement aux articles du bill relatifs aux loteries.

Quant aux dispositions relatives à l'alcootest, je suis sûr que la plupart des députés y souscrivent à cause des accidents criminels sur nos grand-routes attribuables dans bien des cas à la consommation d'alcool. Un des députés de la Colombie-Britannique a signalé l'usage en vigueur dans sa province; l'agent de police qui a arrêté une personne en état d'ébriété lui donne le choix: stationner sa voiture et de rentrer chez lui ou subir l'alcootest. La personne doit renoncer à son permis de conduire pendant 24 heures. Vu qu'une condamnation comporte une restriction en matière d'emploi, de voyages et du cautionnement, j'espère que les membres du comité étudieront sérieusement la formule de la Colombie-Britannique.

Une enquête effectuée récemment par l'Ontario Addiction Research Foundation indique que le plus grand danger auquel sont exposés les élèves des écoles secondaires à Toronto c'est bien l'alcool et non les drogues. M. Robert Robinson, directeur d'éducation de cet organisme, une fois connus les résultats de l'enquête, a déclaré:

> Il ne fait aucun doute que l'alcool est plus dangereux que la marijuana, l'inhalation de colle et le LSD, parce que son usage est beaucoup plus répandu et que ses conséquences sont durables.

• (4.30 p.m.)

On apprécie les modifications apportées à la loi dans d'autres pays, plus particulièrement en Grande-Bretagne. D'après la note que j'ai sous les yeux, les autorités britanniques estiment qu'au cours de la première année de l'utilisation de l'alcootest, prévue par la nouvelle loi du Royaume-Uni sur les boissons alcoolisées, on a peut-être sauvé 1,000 vies humaines. Pendant la période de dix mois qui s'est terminée à la fin de juillet, les décès avaient diminué de 1,075, soit de 12 p. 100 par rapport à la période correspondante, l'année précédente. Les cas de blessures graves ont diminué de plus de 10,000, soit de 9 p. 100.

A mon avis, c'est pour cela que la plupart des Canadiens approuvent les modifications concernant l'emploi de l'alcootest. Nous saluons la modification qui améliore la loi sur la libération conditionelle des détenus et j'espère qu'à l'étape du comité, nous inviterons les représentants de l'Association canadienne des corrections, qui ont déjà adressé un mémoire à ce sujet, à venir exposer aux membres du comité leurs opinions sur d'autres modifications susceptibles d'améliorer ce domaine. Nous saluons également les modifications concernant les appels faisant suite aux condamnations sur déclaration sommaire de culpabilité. Tous les avocats qui connaissent de domaine ont trouvé, j'en suis sûr, de nombreuses entraves. C'est pourquoi je félicite le gouvernement d'essayer d'améliorer cette situation.

La société est à la croisée des chemins. Nous avons besoin d'un nouvel élan, d'une nouvelle perspective. C'est pourquoi tant de Canadiens espèrent que le ministre de la Justice (M. Turner) et le solliciteur général (M. McIlraith) prendront des initiatives hardies et courageuses, destinées à moderniser la loi, afin que les Canadiens puissent dire que leur système juridique est le plus moderne du monde.

[*Français*]

**M. Gilles Marceau (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, après avoir entendu l'exposé de l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), j'ai cru qu'il était normal, pour un membre du parti ministériel, représentant une circonscription de la province de Québec, d'exposer son opinion au sujet du projet de loi présentement à l'étude.

Je ne crois pas opportun de prolonger le débat, car, puisque ce projet de loi finira par être déféré au comité permanent de la justice et des questions juridiques, les discussions se prolongeront probablement au sein de ce comité et, lors du débat au stade de la troisième lecture, il y aura probablement d'autres exposés, à la lumière des conclusions auxquelles aura abouti le comité.

Cependant, à l'invitation de l'honorable député de Lotbinière, je voudrais lui dire que j'ai considéré comme un outrage les paroles mensongères qu'il a proférées à l'endroit de députés ministériels.

Évidemment, je n'ai pas l'avantage d'avoir pu préparer un discours à l'avance. Ceci me permettra peut-être, par contre, d'exprimer ma propre opinion plutôt que celle des autres.

J'avouerai, monsieur l'Orateur, si cela peut faire plaisir aux députés du Ralliement créditiste, qu'au début, j'entretenais des doutes au sujet de la valeur de ce bill. Cependant, j'ai cru que je ne devais pas m'en remettre à mon opinion personnelle et j'ai en quelque sorte suivi le procédé de l'honorable député de Lotbinière. J'ai eu, moi aussi, des consultations dans ma circonscription et dans celles qui sont contiguës à la région Saguenay-Lac Saint-Jean.

Je dirai d'abord à l'honorable deputé que j'ai reçu quelques lettres, uniquement de ma circonscription. Pour être honnête, les lettres que j'ai reçues n'étaient pas favorables au projet de loi mais, cependant, après avoir consulté des autorités civiles et religieuses, je dois dire en toute sincérité à mon honorable ami que les commentaires qu'on m'a communiqués m'ont surpris.

Je m'attendais à ce que l'argument percutant de nos amis du Ralliement créditiste, à l'effet que la vie était un bien primordial, que la morale devait primer dans le vote qui sera tenu, serait prépondérant. Or, à ma grande surprise, on m'a répondu ceci: Ce bill représente une permission et non une obligation. Et, histoire de répondre à l'honorable député de Lotbinière, qui disait qu'il y avait dilemme, à savoir que nous étions stupides, nous, députés ministériels, parce que nous n'intervenions pas dans le débat ou que nous étions inhumains, je pense qu'il a oublié une autre option. Ou les députés qui n'interviennent pas sont stupides, ou ils sont inhumains ou imbéciles. Je considère comme imbéciles ceux qui ne peuvent pas comprendre que ce bill est extrêmement important et marque une étape dans la vie canadienne. Je considère comme un imbécile celui qui n'a pas pu faire comprendre aux gens de sa circonscription que cette loi leur était extrêmement favorable, parce qu'elle leur ouvrait des horizons nouveaux et qu'elle leur permettait de faire une distinction entre la religion, la morale et la loi. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, on nous rebat les oreilles de ce principe que la vie est le plus précieux des biens. Je suis entièrement d'accord,

[M. Marceau.]

et c'est la raison pour laquelle je suis favorable à ce projet de loi. Je considère que, bien qu'étant catholique,—et en cela, je veux peut-être éviter toute attaque qu'on pourrait diriger contre moi au sujet de mon intervention antérieure, car je suis catholique et je suis fier de l'être—cela ne m'empêche pas de considérer ceux qui pratiquent une autre religion comme n'étant pas dans la bonne voie. Je ne crois pas pouvoir affirmer que j'ai le monopole de la vérité, mais je crois, par contre, que si une personne est enceinte et croit que sa morale et ses principes lui permettent de demander l'avortement, je ne peux, en toute conscience, la laisser mourir en disant que, parce que je suis catholique, je suis contre l'avortement.

Je considère, monsieur l'Orateur, qu'il ne m'appartient pas de juger des intentions des autres qui ne pratiquent pas la même religion que moi. Du point de vue de la morale, je ne suis pas en faveur de l'avortement, mais, à titre de législateur dans cette enceinte, je crois que, dans la société pluraliste où nous vivons, chacun a le droit de suivre les principes qu'il croit justes, et je ne me reconnais pas le droit de l'empêcher de faire ce qu'il désire. Au fait, je crois que le projet de loi à l'étude tient compte du contexte canadien où nous vivons, nous aussi, dans la province de Québec.

Et je suis heureux de dire que j'ai eu des consultations assez nombreuses. Je ne dirai pas que j'ai consulté chacun de mes électeurs, ce qui ne serait pas exact, mais je considère tout de même avoir effectué un sondage assez sérieux, sans tenir compte de l'allégeance politique de ceux à qui j'écrivais.

• (4.40 p.m.)

Évidemment, il peut sembler curieux, à titre de représentant de la circonscription de Lapointe, de parler en faveur du gouvernement. Au fait, mes amis du Ralliement créditiste ont toujours été habitués d'entendre, dans la circonscription de Lapointe, une voix antipathique au gouvernement au pouvoir, mais ceci ne veut pas dire que mon prédécesseur, qui est connu de tous, n'avait que des défauts. Au contraire, je puis lui rendre ce témoignage qu'il était un homme sincère et qui comprenait, à sa façon, le rôle du Canadien français dans la société. Je ne partage pas nécessairement ses opinions, mais je n'irais pas jusqu'à lui appliquer les qualificatifs que certaines personnes lui ont donnés. C'est la première fois que j'ai l'occasion de parler de mon prédécesseur, mais je puis dire que je suis heureux chaque fois que je le rencontre. Même si nous ne partageons pas les mêmes opinions, cela ne nous empêche pas d'être en quelque sorte des amis d'occasion.

Monsieur l'Orateur, je ne dirai pas que le projet de loi à l'étude est parfait, ni que j'en endosse toutes les modalités. Le test d'haleine, par exemple, se fonde, à mon sens, sur des principes extrêmement importants qui modifient entièrement notre droit criminel. Comme la plupart des députés le savent, l'accusé ou le prévenu est présumé innocent. C'est le principe de base de notre droit criminel, qui a été, en quelque sorte, importé d'Angleterre et, à mon sens, il s'agit d'un bon principe, bien que complètement différent du principe du droit français, selon lequel l'accusé est présumé coupable.

Or, aux termes de ce nouveau projet de loi, l'accusé est présumé coupable et c'est à lui qu'il appartient de se défendre et de prouver qu'il n'est pas coupable de l'accusation qui pèse sur lui.

Je vous avoue que, à titre d'avocat, peut-être, et à titre d'avocat de la défense, j'éprouve certains scrupules. Mais, par contre, en considérant le nombre d'accidents que nous déplorons à travers le Canada, et en tenant compte du principe que l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) a exposé, à l'effet que celui qui consomme de l'alcool ne doit pas conduire, nous nous trouvons devant un principe draconien et, dans les circonstances, je serais peut-être porté à me rallier, pour cette raison, aux députés ministériels. Je vous avoue pourtant que je me pose des questions et j'espère que les honorables membres de l'opposition, ainsi que mes autres collègues du gouvernement, daigneront m'éclairer sur les avantages d'une telle législation et sur la possibilité de trouver des modalités différentes qui rendront peut-être la loi plus efficace et plus acceptable.

Ceci pour dire que, contrairement à ce que mon honorable ami de Lotbinière disait, je ne suis pas à la remorque du très honorable premier ministre, et je ne voterai pas, même si le premier ministre (M. Trudeau) me le disait. (*Rires*) Je vois des sourires de l'autre côté de la Chambre, mais je me demande si ceux qui sourient pourraient en dire autant.

J'ai accepté librement de faire partie de l'équipe libérale et, lorsque je réaliserai que je dois y sacrifier ma liberté d'action et ma liberté de vote, je n'hésiterai aucunement à m'en retourner chez moi. Mais je crois qu'au sein du parti où je me trouve actuellement, il y a encore assez de liberté et d'honneur pour qu'on me laisse au moins le choix de voter selon ma conscience et mes convictions.

Je pense que c'est un outrage envers le premier ministre, qui a bien donné l'impression d'être un homme sincère, que de lui dire qu'il est capable de dicter ses volontés aux députés.

Connaissant le sens de l'humour des honorables députés de Lotbinière et de Témiscamingue, je suis sûr qu'ils voulaient nous taquiner en faisant de telles affirmations.

A mon sens, monsieur l'Orateur, dans le cas des libérations conditionnelles, le bill ne va pas assez loin. Un honorable député mentionnait tout à l'heure que le bill devait contenir une disposition permettant de détruire les dossiers après un certain temps et qu'il y avait une recommandation dans ce sens. Je voudrais affirmer catégoriquement que, à mon sens, on devrait inclure une disposition semblable dans le projet de loi. Je suis bien placé pour le savoir, monsieur l'Orateur. Au fait, des gens avec un dossier criminel remontant à quatre ans en arrière sont venus me consulter. On leur avait refusé un emploi très intéressant alors qu'ils avaient la compétence voulue, tout simplement parce qu'ils avaient un dossier criminel datant de plusieurs années

Je pense, monsieur l'Orateur, que la réhabilitation d'un détenu est une chose essentielle où nous devrions intervenir, de manière à permettre à ces gens, les jeunes surtout, qui ont commis des erreurs, qui ont été entraînés par les autres, de se réhabiliter véritablement et de retrouver dans notre société le rôle qui leur appartient.

Monsieur l'Orateur, j'ai entendu les arguments de mon préopinant, qui n'était pas favorable aux loteries. Je vous avoue que le problème ne se pose peut-être pas tellement dans la province de Québec, du moins dans notre région. Les commentaires que j'ai entendus à ce sujet étaient favorables aux loteries. Mais lorsque je considère que la loterie peut devenir un moyen de taxation, je ne suis peut-être pas prêt à l'approuver, du moins pour le moment, et j'espère bien obtenir des éclaircissements au sein du comité et au cours de discussions avec ceux de mes collègues qui pourraient peut-être me convaincre que c'est là la meilleure solution.

Monsieur l'Orateur, je résume en disant que je me considère comme le représentant de l'opinion de la plupart des gens de ma circonscription quand je me dis en faveur du projet de loi à l'étude. J'avoue de nouveau, monsieur l'Orateur, qu'en tout premier lieu, je n'y étais pas favorable, mais après consultation, je crois qu'il est de mon devoir de préciser aux députés que je voterai en faveur du projet de loi, mais que j'espère que nous

aurons l'occasion, au sein du comité, d'y apporter des amendements salutaires et efficaces, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention bien arrêtée de participer au débat sur le projet de loi C-150.

J'ai entendu, cet après-midi, mon collègue de Lotbinière (M. Fortin) prononcer un magnifique discours qu'il avait préparé lui-même, ce que je signale à l'attention du député de Lapointe (M. Marceau).

Et, encore pour la gouverne de ce charmant collègue, je lui dirai que tous les membres du Ralliement créditiste peuvent préparer eux-mêmes leurs discours et des discours assez intelligents pour retenir l'attention de la Chambre, des discours qui veulent dire quelque chose, même au sujet d'un bill omnibus qui traite d'avortement et de toutes sortes de choses.

Je comprends, comme le député vient de dire, que le projet de loi sera déféré au comité, après le vote sur la motion portant deuxième lecture. Or, au sein du comité, monsieur l'Orateur, c'est la répétition de ce qui se produit dans cette enceinte. Le gouvernement est encore majoritaire. C'est là où l'on en vient avec sa décision prise à l'avance. Quand bien même on présente des amendements, cela ne change absolument rien, car c'est le gouvernement qui conduit la barque, tant au sein du comité qu'à la Chambre, parce le gouvernement détient la majorité. Voilà pourquoi j'ai toujours affirmé—et je le crois encore—qu'un gouvernement minoritaire est plus utile à la nation canadienne qu'un gouvernement majoritaire qui impose ses vues, comme c'est le cas présentement.

• (4.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le député de Lapointe disait qu'il avait consulté, lui aussi, les autorités civiles et religieuses et que le bill laissait entrevoir des horizons nouveaux. Il y a longtemps qu'on entend parler d'avortement, d'homosexualité, etc. C'est la première fois cependant, dans l'histoire du Canada, qu'on en traite dans un texte de loi. Et je dirai que ce bill constitue un avortement général, même si nous avons demandé qu'il soit divisé.

Quant aux loteries, le bill démontre qu'il s'agit de l'avortement du système financier. (*Applaudissements*)

Quant au port d'armes, il s'agit d'une question très importante. On pourrait peut-être parler de l'avortement de la compréhension des individus.

[M. Marceau.]

L'homosexualité, c'est en quelque sorte l'avortement du mariage entre un homme et une femme et non pas entre deux hommes.

Quant à l'alcootest qui consiste à savoir si un individu a bu des boissons alcooliques ou non, c'est l'avortement de la sobriété ou des brasseries, comme dit l'honorable député de Lévis (M. Guay), car sa région a connu l'avortement des brasseries.

Les libérations conditionnelles, c'est l'avortement de la justice.

Monsieur l'Orateur, le tout est un bill d'avortement.

Maintenant, passons aux choses sérieuses. Cet après-midi, le député de Lapointe s'est plaint des attaques virulentes faites par l'honorable député de Lotbinière, qui a décrit exactement ce qui se produit. L'honorable député de Lapointe s'est levé et a émis son opinion; il était contre l'adoption du bill au début et il n'est pas encore en faveur. Il n'en comprend pas encore toutes les conséquences, toutes les implications, mais il nous avise qu'il votera en faveur et qu'il s'agit d'un problème de conscience personnelle.

Il y a quelques semaines, le pape Pie XI a déclaré, je veux dire Paul VI—je cite souvent Pie XI pour renseigner mes amis relativement à l'économie—disait que la conscience ne doit pas être laissée librement à elle-même, qu'elle doit être orientée et que, sans orientation, c'est la pagaille. Sans l'orientation des consciences, on assiste à des contestations comme nous en avons présentement et à des éclatements de bombes en pleine ville de Montréal. Si la conscience d'un certain individu lui dit d'aller déposer une bombe à la Bourse de Montréal, il y va. La conscience personnelle soulève les uns contre les autres. Pourquoi? Parce qu'on a mis de côté l'orientation des consciences.

Ceux qui sont âgés de 40 ou 50 ans ont eu, dès leur jeune âge, une orientation de conscience de la part de leurs parents, de la part des éducateurs, lors de leurs premières années d'école, de la part d'universitaires ou de professeurs d'université.

A ce moment-là, nous contestions à notre façon. En effet, nous n'admettions pas, par exemple, la défense de fumer pendant les récréations, nous ne voulions pas être suivis par un surveillant. Nous devons cependant reconnaître que cette orientation de conscience a quand même formé des êtres responsables chez les gens de notre génération. Nous ne regrettons pas d'avoir reçu notre éducation. Il existait une orientation de conscience

et un respect de l'autorité qui n'existe plus aujourd'hui et, malheureusement, nous assistons aux effets de la liberté des consciences. Allons-y selon notre conscience. On dit aux jeunes de 17 ans: Allez-y selon votre conscience. Ils portent encore la couche, mais on leur dit: Allez-y selon votre conscience. Belle théorie politique!

C'est à cause de raisons comme celle-là qu'on assiste à la révolution, à la guerre, à l'anarchie, etc. Cela s'explique par le manque d'autorité de la part de ceux qui doivent la faire respecter. Quand l'autorité ne se respecte pas, on en arrive à des situations comme celle que nous connaissons présentement. L'autorité a peur surtout de perdre des voix.

Monsieur l'Orateur, est-ce le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) qui a créé ce bill-là? On a certes exercé des pressions quelque part. D'où viennent-elles? Je n'ai pas fourni d'idées au premier ministre. Les députés libéraux non plus. Ce ne sont pas eux qui, à l'époque, ont donné l'idée au premier ministre actuel, alors ministre de la Justice, de présenter à la Chambre le bill C-195 pour la première fois. Il y a des forces, dans les coulisses, qui ont préparé le bill et qui ont obligé le gouvernement à le présenter à la Chambre, j'en suis convaincu, et, aujourd'hui, nous recevons des lettres de protestations au sujet de ce bill.

Je suis certain que le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) votera en faveur de la motion tendant à la deuxième lecture et au renvoi du bill au comité. Il sait que l'opposition ne pourra absolument rien faire au comité. Alors, c'est de la bouillie pour les chats! Ce soir, à Radio-Canada, on entendra nos énergumènes habituels dire que l'honorable chef de l'opposition est en faveur du bill, à l'étape de la deuxième lecture, pour pouvoir le discuter en comité. Mais, il ne sera même pas là pour en discuter, au sein du comité.

**Une voix:** C'est vrai.

**M. Caouette:** C'est vrai, monsieur l'Orateur. Un député libéral vient de dire que j'ai raison. Je sais qu'il y a des députés conservateurs qui partagent mon opinion.

Monsieur l'Orateur...

**M. Valade:** Le premier ministre ne participera pas à l'étude en comité.

**M. Caouette:** Lors des prochaines élections, le très honorable premier ministre n'y sera pas non plus! Lors des élections de juin dernier, un seul député libéral est-il allé consulter les membres des communautés religieuses —frères, pères, sœurs—pour leur demander ce qu'ils pensaient du bill C-150?

**Des voix:** Oui.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'entends certaines députés dire «oui». Qu'ils se lèvent donc pour nous dire ce que les membres des communautés religieuses leur ont dit à ce moment-là. Les libéraux sont allés leur dire: Il faut voter en faveur du parti, c'est le grand parti national par excellence. A ce moment-là, les curés, les vicaires, les religieux et religieuses se sont laissés prendre par ces belles paroles. Quand ils ont voté en faveur du parti libéral, ils ont voté en faveur du bill relatif à l'avortement présentement à l'étude. (*Applaudissements*)

Heureusement, on ne s'est pas laissé prendre dans toutes les régions. Dans ma région, les religieuses savent pour qui voter, de même que les membres des communautés religieuses, les curés et les vicaires. Ces gens savent que je dis exactement ce que je pense et non pas ce que l'autre pense, et je pense que le bill actuel n'aurait jamais dû être présenté à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est cinq heures?

[*Traduction*]

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Compton (M. Latulippe)—La situation économique—les mesures correctives envisagées par le gouvernement; le député d'York-Sud (M. Lewis)—Les affaires indiennes—Yellowknife (T.N.-O.)—le règlement dégradant à l'hôtel Akaitcho Hall; le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack)—Les édifices publics—la prison fédérale de Bath-Millhaven.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills d'intérêt public, les bills privés et les avis de motions.

# BILLS PUBLICS

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

### MODIFICATION VISANT L'ÂGE DES VOTANTS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville)** propose la 2e lecture du bill n° C-21 visant à modifier la loi électorale du Canada (âge des votants), et le renvoi au comité permanent des privilèges et des élections.

—Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre le bill n° C-21 visant à modifier la loi électorale du Canada en ce qui concerne l'âge des votants. Si le bill est adopté, il ramènerait de 21 à 18 ans la limite d'âge des votants dans tout le Canada.

• (5.00 p.m.)

Au départ, j'aimerais faire une déclaration qui me paraît essentielle à la cause que je défends aujourd'hui en présentant ce bill. Le droit de voter à l'âge de 18 ans aurait dû, à mon avis, être accordé aux jeunes gens il y a longtemps. La participation à la vie politique ne doit pas être un emploi à temps partiel, mais un élément de la vie quotidienne de la jeunesse; d'où la nécessité de lui accorder un droit fondamental, celui de voter. Trop souvent, les politiciens ne se servent des jeunes que pour leur faire lécher des timbres ou coller des affiches aux pare-chocs des voitures lors de campagnes électorales ou de congrès politiques. C'est pourquoi je tiens à dire dès le début qu'accorder le droit de vote à 18 ans est une décision qui aurait dû être prise il y a longtemps.

Afin de faire participer les gens, nous devons essayer de mettre ce droit politique à la portée du plus grand nombre. Jadis, seuls les propriétaires avaient le droit de vote. Cette restriction a été atténuée pour le plus grand bien de tous les Canadiens. A leur tour les femmes ont obtenu ce privilège, et la nation tout entière en a profité.

Je vais récapituler sommairement les antécédents de la réduction de l'âge des votants à 18 ans. Peu après les élections provinciales de 1944, la Saskatchewan, sous le gouvernement dirigé par mon honorable ami le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), a abaissé à 18 ans l'âge des votants aux élections provinciales, pour permettre aux électeurs de cette catégorie de voter en 1948. Depuis, cet âge a été abaissé au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, où l'âge est maintenant de 19 ans, je crois. Cet âge est inférieur à 21 ans aux États-Unis, en Georgie et au Kentucky, ainsi qu'en Alaska et aux îles Hawaï. L'âge des votants a été abaissé à 18 ans, dans près de 40 pays, un peu partout dans le monde, de part et d'autre du rideau de fer, dans des pays aux idéologies politiques différentes. Je trouve ironique que l'âge des votants soit encore de 21 ans au Canada. Nous en sommes encore à la doctrine médiévale selon laquelle l'adolescence ne finit pas avant 21 ans, doctrine fondée sur le précepte qu'un homme n'était pas capable de porter l'armure avant l'âge de 21 ans.

[M. l'Orateur suppléant.]

J'exhorte les députés à se prononcer sur ce bill, et non à l'étouffer. Nous savons tous que des bills pareils à celui-ci ont été présentés maintes fois par des représentants de tous les partis politiques. Tous les partis politiques, un jour ou l'autre, ont été favorables à la réduction à 18 ans de l'âge des votants. Dès 1962, je crois, le comité des privilèges et des élections a recommandé à l'unanimité qu'on y procède au Canada. Mais la proposition semble n'être jamais mise au voix; et si on vote, elle est rejetée ou demeure bloquée de comité en comité.

L'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Lester Pearson, dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre le 18 novembre 1963, a soutenu l'idée d'une réduction de l'âge des votants. Mais rien n'a été fait. Comme l'atteste le hansard de ce jour-là à la page 4858, M. Pearson a déclaré:

> Notre parti songe déjà depuis quelques années à réduire l'âge des votants à 18 ans et il nous tarde de voir la chose s'accomplir le plus tôt possible.

A mon avis, il est grand temps que nous cessions de disserter de la proposition, à la Chambre et hors de la Chambre, et que nous adoptions un bill la mettant en vigueur.

Les jeunes gens espèrent depuis longtemps voter à l'âge de 18 ans. J'ai mis la main l'autre jour sur un article du *Globe and Mail* du 16 novembre 1963. Il soulève cet espoir chez bien des gens et j'aimerais vous en citer un alinéa ou deux.

> Il est presque certain que tous les Canadiens âgés de 18 ans pourront voter aux prochaines élections fédérales. Le comité des élections des Communes a approuvé à l'unanimité cette semaine la réduction de l'âge des votants (21 ans à l'heure actuelle). Tous les partis ont manifesté l'intention d'appuyer le changement lorsque le Parlement en sera saisi.
>
> Inutile de ressasser les arguments favorables. On vote à 18 ans (aux élections provinciales, mais non pas fédérales il va sans dire) en Saskatchewan et au Québec; à 19 ans en Alberta et en Colombie-Britannique.
>
> Partout au Canada les gens peuvent travailler à 18 ans, se marier à 18 ans, conduire une automobile à 18 ans, aller en prison à 18 ans. Ils peuvent aller à la guerre à 18 ans—à vrai dire, en tant que militaires, ils peuvent voter aux élections fédérales

à cet âge-là. Il découle logiquement de tout cela qu'on devrait pouvoir voter à 18 ans aux élections fédérales et c'est ce que le Parlement est à la veille de décider.

Nous étions alors en 1963, il y a près de six ans, et rien n'a bougé, bien que les députés présentent à la Chambre des bills comme celui-ci à chacune des sessions. Je presse donc aujourd'hui les députés de ne pas être des hypocrites, mais d'agir à la première occasion.

L'une des principales raisons du cynisme de la jeune génération sur l'ensemble du processus politique à l'heure actuelle est que rien ne semble s'accomplir. La faute est en partie attribuable aux députés de tous les partis. Trop souvent nous nous montrons prolixes et redondants, reprenant les mêmes rengaines d'une année à l'autre et servant le même discours d'une occasion à l'autre. Résultat: le Parlement s'est replié sur soi et a perdu contact avec plusieurs couches de notre société.

Nous chargeons la jeune génération d'appliquer plusieurs des lois établies par notre société—j'ai mentionné certaines des obligations qui lui sont déjà imposées—mais nous ne lui permettons pas de participer au processus de décision d'où viennent les lois qu'elle doit observer. Trop souvent, nous-mêmes en qualité d'hommes politiques et la société en général adoptons une attitude dominatrice. Nous pensons que la jeune génération n'est bonne qu'à lécher des timbres et accomplir des tâches de routine, des tâches mécaniques, mais quant aux décisions à prendre, elle n'a simplement pas les aptitudes requises à nos yeux.

Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre a parcouru le pays en invitant la jeunesse à se mêler de la chose politique. Pourtant il leur refuse un droit fondamental —le droit de vote. C'est sous ce rapport que les députés devraient agir. Nous savons tous que les jeunes sont prêts à s'engager. J'ai pu le constater pendant ma propre campagne électorale; des centaines de jeunes y ont participé activement, tant pour les décisions que pour la campagne elle-même.

Les jeunes sont de plus en plus conscients des événements qui se déroulent autour d'eux, ce qui est logique étant donné la société dans laquelle nous vivons, société au sein de laquelle l'automation et la technologie jouent un rôle primordial. L'information arrive rapidement de tous les coins du globe. Nous sommes en mesure de nous rendre compte de la famine qui sévit en Inde et au Biafra, des conditions dans lesquelles on vit dans les ghettos urbains et les régions sous-développées du Canada. En conséquence, les jeunes sont aujourd'hui plus conscients de ce qui se passe dans le monde qu'ils ne l'étaient il y a dix ou quinze ans. A cause des progrès de la technologie, les gens possèdent aujourd'hui, qualitativement et quantitativement, des biens pour lesquels leurs parents ont dû peiner dans le passé et, en conséquence, on attache plus d'importance à la qualité de la vie et aux valeurs intangibles. Les jeunes sont plus vivement conscients de ces choses qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans. Vraiment, il semble un peu ridicule que nous discutions encore ici, en 1969, d'abaisser l'âge à partir duquel on peut voter.

On parle beaucoup du fossé entre les générations et des difficultés qu'éprouvent certains à comprendre les jeunes. Il existe une façon d'améliorer cette situation: c'est de faire participer les jeunes aux activités des adultes. Si nous les ignorons, nous ne pouvons les comprendre, et c'est là où les choses peuvent s'envenimer.

Je vais esquisser quelques motifs qui me conduisent à penser que l'on doit permettre aux jeunes de voter. D'abord je considère que c'est pour eux un droit. Ensuite, je pense qu'ils ont assez de maturité pour voter d'une façon aussi intelligente que quiconque. En de nombreuses provinces, ils atteignent leur majorité légale à 16 ou 18 ans. Ils sont responsables de leur conduite, ils doivent comparaître devant le tribunal quand ils sont cités en justice, ou ils doivent aller en prison s'ils sont condamnés. S'ils sont appelés, ils doivent faire leur service militaire. Il me semble bizarre que l'on puisse considérer qu'une personne est assez âgée pour tuer ou pour être tuée pour son pays alors que ce dernier ne lui accorde pas le droit de vote. On considère que les jeunes ont l'intelligence voulue pour qu'on puisse les entraîner à combattre, mais non celle qui leur permettrait de voter.

De nos jours, de nombreux jeunes se groupent pour obtenir que le droit de vote leur soit accordé plus tôt. L'une d'elles, baptisée *Down Three*, a distribué à chaque député une brochure sur le service militaire, et dont voici un extrait:

• (5.10 p.m.)

La condition du jeune Canadien offre bien des anomalies. Vienne la guerre, les jeunes de dix-huit ans peuvent être appelés sous les drapeaux. Est-on adulte à dix-huit ans, ou encore enfant? Si les jeunes de dix-huit ans sont des adultes, qu'on les laisse voter, que ce soit la paix ou la guerre.

Voilà le genre de paradoxe qui abonde dans notre société. Un simple tour d'horizon nous

fait voir toutes les responsabilités financières et sociales qui pèsent sur les épaules des jeunes. Entre 18 et 21 ans, et même avant, ils sont souvent pères de famille. Beaucoup travaillent et versent à l'État son tribut. Beaucoup ont des responsabilités tant familiales que civiques. Comme on peut obtenir un permis de conduire à 16 ans, la plupart des jeunes de 16 ans conduisent une automobile. Ils peuvent chasser et avoir un fusil. Bien des Églises canadiennes ont déjà reconnu qu'on est responsable de ses actes avant d'atteindre 21 ans.

Donnons aux jeunes de bonne heure, un rôle civique à jouer. Il faudrait un meilleur équilibre au Canada entre jeunes et vieux électeurs. Il y a, en effet, disparité manifeste à cet égard. Voici ce que disait le magazine Maclean en juin dernier:

> Près de la moitié des Canadiens ont moins de 25 ans—quelque 9.8 millions sur 20 millions, d'après le recensement de 1966—mais 1.4 million seulement d'entre eux ont le droit de vote. Ils ne représentent que 12.5 p. 100 des 11.2 millions d'électeurs, soit un sur huit exactement. Et bien qu'ils constituent le plus important des groupes d'âges quinquennaux de la population, car ils comptent près de 220,000 électeurs de plus que le groupe immédiatement inférieur, ils représentent encore cinq fois moins que l'immense armée des adultes et des vieux, les 7.4 millions d'électeurs de plus de 35 ans ...

Si on accordait le droit de vote aux jeunes de 18 ans, il y aurait, je pense, un meilleur équilibre dans la représentation des Canadiens.

Abaisser l'âge des votants ne fait qu'entrouvrir la porte de la société à la participation de la jeunesse. La jeunesse est impatiente; elle exige un certain nombre de changements socio-économiques radicaux; elle veut éliminer une quantité d'inégalités. Il faut créer une société qui offre plus de champs d'activité à explorer. Abaisser l'âge des votants ne serait qu'un premier pas vers l'accomplissement de ces œuvres. Nombre de nos institutions actuelles sont bien froides et dépersonnalisées.

La jeunesse veut la démoractie, mais la démocratie au meilleur sens du terme. Elle veut la démocratie non seulement dans le Parlement du Canada et dans le gouvernement, mais aussi dans le secteur privé de notre économie. Elle veut la démocratisation des universités. Les Indiens du Canada veulent avoir leur mot à dire dans les décisions qui sont prises, et nombre de travailleurs d'usines veulent une plus grande participation. Le public veut exercer plus de contrôle sur les sociétés qui le touchent dans une grande mesure dans sa vie quotidienne.

[M. Nystrom.]

Pour conclure, j'affirme que si nous n'abaissons pas l'âge du vote—ce qui serait la moindre des choses—nous nous attirerons des ennuis, en négligeant des faits fondamentaux. Ce serait d'ailleurs une bien modeste intiative sur la voie d'une société ouverte et d'une participation des citoyens. C'est ce qui fait perdre confiance en notre régime démocratique dans sa forme actuelle. Même de nombreux étudiants modérés se demandent pourquoi ils doivent organiser des démonstrations et occuper les locaux pour se faire écouter. Nous ne voulons pas de tout cela. Nous aimons faire les choses rapidement et de façon démocratique. Si nous n'agissons pas en ce sens, les activités politiques parallèles feront tache d'huile. Je demande donc à la Chambre d'examiner la question sérieusement et d'adopter la mesure aujourd'hui.

**M. B. Keith Penner (Thunder Bay):** Monsieur l'Orateur, ces dernières années, les députés de tous les partis actuellement représentés à la Chambre ont présenté des bills tendant à abaisser de 21 à 18 ans l'âge des votants, en vertu de la loi électorale du Canada. Durant la 27e législature, 9 bills d'intérêt public ont été présentés par des députés en vue de modifier cet article de la loi. Ces bills ont été étouffés ou déférés au comité permanent des privilèges et des éléctions. En novembre 1963, ce comité permanent adoptait effectivement des modifications à la loi électorale du Canada pour abaisser l'âge des votants à 18 ans. Même si des députés éminents du parti ministériel comme de l'opposition ont approuvé, depuis 1960, l'idée d'abaisser l'âge des votants, le gouvernement n'a toutefois pas encore pris de mesure à cet égard.

Cet état de choses nous porte à croire et à soupçonner que même si l'on approuve du bout des lèvres l'idée d'abaisser l'âge des votants, les arguments invoqués là contre doivent être les plus convaincants. Ce qui s'est passé à la Chambre depuis 1960 nous porterait à le croire.

Bien des gens sont toujours convaincus que les jeunes sont particulièrement sensibles aux éléments radicaux ou extrémistes. Comme ils risquent de se laisser influencer par les factions peu scrupuleuses, à ce qu'on prétend, il ne faudrait pas leur accorder le droit de vote. Une pareille attitude exige vraiment une preuve réelle que les jeunes useront de leur droit de vote avec intelligence, même avant d'avoir l'occasion de voter.

Les adversaires du droit de vote des femmes avaient les mêmes exigences impossibles. Ils prétendaient que les femmes n'avaient pas l'expérience qu'il fallait pour voter intelligemment, que, de toute façon, la plupart d'entre elles ne tenaient pas à voter, qu'elles seraient portées à voter en bloc, qu'elles seraient des proies faciles pour les démagogues, qu'un électorat aussi volage détruirait nos institutions, et finalement, que les femmes n'étaient tout simplement pas prêtes à assumer le droit de vote. Un jour peut-être, mais pas pour le moment. Tels étaient les arguments invoqués par ceux qui s'opposaient au droit de vote des femmes en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Au sujet de nos jeunes à l'heure actuelle, il y a, d'une part, ceux qui craignent l'influence du jeune votant, que leur crainte soit exprimée ou simplement ressentie. Il y a sans doute beaucoup de députés à la Chambre des communes et bien des gens en dehors de la Chambre qui craignent l'influence du jeune électeur. D'autre part, il y a ceux qui voient dans la jeunesse une nouvelle génération—impatiente, idéaliste, ayant une attitude plus réfléchie à l'égard des questions nationales et mondiales. Entre ces deux attitudes,—crainte et prudence d'un côté, louange et urgence de l'autre,—il y a probablement un moyen terme, et c'est là que se trouve la vérité.

• (5.20 p.m.)

D'après plusieurs sondages, les jeunes gens de moins de vingt ans ne diffèrent pas tellement des gens plus âgés quant à l'ensemble de leurs jugements sur les questions politiques ou leur capacité de les comprendre. Si tel est le cas, pourquoi ne pas laisser l'âge des votants à 21 ans, âge reconnu depuis longtemps comme celui de la majorité légale? Et si l'on admet que le besoin de changement se fait sentir, pourquoi fixer l'âge des votants à 18 ans plutôt qu'à 17, voire 19? On peut répondre à cela que fixer à 21 ans l'âge des votants, c'est ignorer le XX$^{e}$ siècle. On a mentionné antérieurement, et chacun le sait, que la norme actuelle nous vient de l'ancienne common law anglaise qui fixait à 21 ans l'âge minimum des chevaliers. On supposait qu'à cet âge, un jeune avait la force physique voulue pour supporter le poids de l'armure. Nous savons tous qu'aucune magie n'entoure l'âge de 21 ans. Rien ne garantit qu'une personne fera preuve de maturité dès sa 21$^{e}$ année.

Pourquoi fixer à 18 ans plutôt qu'à 21 ans l'âge des votants? C'est que, à plusieurs fins, on considère comme des adultes les personnes âgées de 18 à 21 ans. Ces personnes peuvent contracter mariage, avoir des enfants, conduire une voiture, servir dans les forces armées, et ainsi de suite. Dix-huit ans me paraît un bon âge pour commencer à voter; c'est vers cet âge que les jeunes quittent l'école secondaire pour faire partie de la main-d'œuvre active ou pour entreprendre des études supérieures.

Des études aux États-Unis ont révélé que les personnes de 21 ans comptent parmi les votants les plus indifférents. Voici comment on explique cette indifférence. Lorsque les jeunes ont atteint 21 ans, beaucoup sont devenus tellement étrangers au stimulant de la vie scolaire que leur intérêt dans les affaires publiques s'est évanoui. Dès lors, certains de ces jeunes peuvent être perdus comme votants pour le reste de leur vie.

La raison la plus valable en faveur de l'abaissement de l'âge des votants est peut-être que la politique canadienne a besoin de la transfusion d'enthousiasme et d'intérêt que peut lui apporter la jeunesse. Au cours des années, la jeunesse a apporté une aide considérable aux partis politiques et aux candidats—comme auxiliaires et non comme votants. Comme la jeunesse a joué d'importants rôles dans maintes campagnes électorales, il est troublant de constater que les jeunes peuvent persuader les autres de voter sans pouvoir voter eux-mêmes.

En abaissant l'âge des votants à 18 ans, nous réaliserions un équilibre meilleur et plus équitable parmi les électeurs. Plus s'accroît l'espérance de vie des Canadiens, plus s'accroît le nombre des votants âgés. En augmentant proportionnellement le nombre des jeunes votants, on élargirait l'assiette politique et, par ricochet, on conférerait peut-être au panorama de la politique canadienne une perspective mieux équilibrée.

L'histoire nous enseigne qu'étendre le corps électoral n'est pas chose aisée. Il faut souvent une bonne dose d'agitation, comme l'ont démontré les chartistes, les suffragettes et les Noirs américains. Les partis et les chefs politiques réussissent à la longue, tant bien que mal, à accepter de nouvelles idées et de nouvelles gens, mais c'est en général un long processus. Le gouvernement fédéral en viendra à accorder le droit de vote aux 18-21, mais il n'aura alors fait qu'emboîter le pas à la plupart des provinces canadiennes. Cinq provinces ont jusqu'ici réduit l'âge des votants à 18 ou à 19 ans, et d'autres y songent sérieusement. Le gouvernement fédéral devrait rougir de ne pas donner le ton dans ce domaine.

En général, notre jeunesse mérite ce droit. Des sondages récents de l'opinion publique ont révélé que le nombre de ceux qui sont en faveur d'abaisser l'âge des votants à 18 ans a considérablement augmenté.

Avant de me rasseoir, monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots à propos d'une autre modification qu'il y a lieu d'apporter à la loi électorale du Canada. Il s'agit des électeurs absents. Dans ma circonscription de Thunder Bay, de nombreux matelots des Grands lacs ne peuvent voter parce qu'ils sont absents de leur circonscription le jour des élections. S'il y a un scrutin préliminaire, il se peut qu'ils se trouvent dans une localité où ils ne sont pas inscrits. Au Canada, il y a des gens qui, pour cause de maladie, d'infirmité ou d'incapacité—ils peuvent être en voyage ou absents pour n'importe quel motif—ne peuvent se rendre à leur bureau de scrutin.

Je tiens à faire remarquer que le commissaire à la représentation, dans son rapport de 1968 sur les méthodes d'inscription des électeurs et le vote des absents, recommande que le Canada adopte la méthode australienne pour le vote des absents. Dans ce pays, l'électeur n'est pas tenu de déposer son bulletin dans sa circonscription, mais il doit le déposer dans sa province. Le rapport proposait également qu'on établisse au Canada le vote par correspondance: l'envoi du bulletin par la poste au lieu où l'électeur est inscrit.

La réduction de l'âge des votants et l'établissement de dispositions permettant aux absents de voter sont des problèmes qui doivent être réglés avant les prochaines élections générales. J'espère que ces modifications ne seront pas encore discutées au cours des 29e et 30e législatures.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, auriez-vous la patience, ainsi que les ministériels, de m'écouter pendant cinq ou six minutes, car je voudrais appuyer le bill présenté à la Chambre par le député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom)? Il est significatif que la Chambre ait été saisie neuf fois de mesures semblables. Compte tenu de l'intérêt que la jeunesse du pays porte à la question, nous devrions, me semble-t-il, rendre une prompte décision.

Demandons-nous si nous permettrons à nos jeunes d'envisager des responsabilités et d'aider à résoudre des problèmes qui entraînent des injustices dans notre société. J'ai eu la chance de me mêler à des jeunes dans mes voyages à travers le pays. Je suis heureux de voir les jeunes participer à la vie politique.

[M. Penner.]

Certes, il serait peu réaliste de ne pas vouloir abaisser l'âge des votants parce que le moment n'est pas propice.

A Hamilton, on élit des échevins de 22 ans. Je vois avec plaisir que le député d'Yorkton-Melville est l'un des plus jeunes députés à siéger à la Chambre. La jeunesse de certains de nos représentants élus veut certainement dire quelque chose. Peut-être est-ce là une indication de l'intérêt que les jeunes portent à la politique.

J'ai eu la chance, monsieur l'Orateur, d'intéresser entre 500 et 600 jeunes gens à ma campagne électorale. C'est grâce à leur vitalité, à leur énergie, à leur savoir-faire politique et à leurs conseils que j'ai été élu. Je suis très fier, et très honoré, que des jeunes gens se soient intéressés à ma campagne. Toutefois, je me préoccupe de tout fossé qui puisse séparer la nouvelle et l'ancienne génération. Nous trouvons que nos jeunes sont assez consciencieux pour aller à la guerre, pour être traduits devant un tribunal, pour conduire une voiture, mais lorsqu'il s'agit de la vie de tous les jours, nous répugnons à leur donner certains droits et à leur confier certaines responsabilités.

• (5.30 p.m.)

Les députés d'en face emploient beaucoup l'expression la démocratie de participation. Cela m'intéresse. Je veux voir plus de personnes engagées. Un des groupes les plus importants au pays est celui des moins de 25 ans, qui constitue la moitié de la population du Canada. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre ce qui se passe dans la conjoncture actuelle, si l'on songe que la moitié de la population du pays se compose de jeunes de moins de 25 ans. C'est un chiffre significatif.

Nous devons être prêts à admettre que ce groupe compte un grand nombre de gens raisonnables. Les agités ne forment qu'une minorité. Nous entendons parler de l'Université Sir George Williams et de l'Université de la Colombie-Britannique. Tâchons de voir autre chose que les actions de la minorité en effervescence, ses actes de violence, d'intimidation, de chantage. Pensons aux gens raisonnables qui ont des idées, de l'énergie et des principes, pensons à ceux qui peuvent jouer un rôle dans notre vie politique.

Il n'y a que le caucus parlementaire qui puisse servir convenablement de forum aux jeunes gens pour y déverser leurs énergies, leurs inquiétudes et leur nervosité et non la rue, où tout cela leur sert de prétexte à faire des démonstrations, à agiter des fanions, à

s'agiter et à exciter les autres. Le forum qui leur convient est à l'intérieur de cette grande assemblée.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que le moment est venu de se montrer réaliste, non seulement en théorie mais en pratique. C'est bien beau de s'engager, mais engageons-nous à agir. Nous avons beaucoup à apprendre, je pense, des jeunes gens. Je me dis, en les écoutant et en lisant le compte rendu de leurs faits et gestes par tout le pays, qu'il est grand temps de diminuer le fossé qui nous sépare d'eux, ce fossé qui signifie de nos jours qu'on est un croulant du moment qu'on a atteint 30 ans. C'est vraiment regrettable que les jeunes doivent se chercher des chefs parmi les gens de leur âge et ne fassent confiance ni à la sagesse ni à l'expérience de ceux qui ont eu l'occasion d'édifier pour eux un mode de vie.

Voilà pourquoi je m'inquiète, tout en espérant qu'on ne fera pas échouer le bill à l'étude en en prolongeant la discussion. Cette façon d'étouffer des bills me laisse perplexe. Tant d'excellentes choses sont proposées ici mais lorsqu'arrive l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et que je jette un coup d'œil sur mes vis-à-vis, combien puis-je en compter? J'en vois un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize d'entre eux. Vont-ils étouffer le bill à l'étude? Je dis à mes honorables vis-à-vis: Soyons réalistes. Voyons les choses telles qu'elles sont. J'espère que la Chambre va déférer ce bill au comité permanent, qui pourra en faire un examen approfondi.

[*Français*]

**M. Guy LeBlanc (Rimouski):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de consacrer quelques minutes à l'expression de mon opinion sur ce sujet qui est évidemment très important. La jeunesse a un rôle très important à jouer dans notre pays, comme c'est le cas dans toutes les sociétés du monde, et nous devons tous, jeunes comme adultes, et particulièrement nous, députés, nous pencher sur ce problème avec sérieux, en vue de le solutionner aussitôt que possible et d'une façon définitive.

Nous savons tous que, depuis des années, cette question a été soulevée au sein des différentes assemblées délibérantes, de groupes de pression, comme les Chambres de commerce ou autres associations, et aussi de nos assemblées législatives et des corps législatifs de presque tous les pays du monde.

Je lisais justement aujourd'hui un volume écrit aux États-Unis, dès 1944, par M^me^ Julia A. Johnson, intitulé *The Lowering of Voting Age*. L'auteur fait une étude personnelle passablement complète de toute cette question et elle passe en revue tous les arguments, favorables et défavorables, au droit de vote des jeunes entre 18 et 21 ans.

Je réalise que depuis cette époque les mêmes raisons ont été débattues dans nos milieux. Je me souviens que lors d'un congrès politique tenu au Québec en 1964, cette question avait été discutée avec beaucoup de chaleur et d'enthousiasme. Naturellement, il y eut beaucoup d'emballement chez les jeunes congressistes. Pour ma part, je m'étais prononcé en faveur de l'adoption d'une loi visant à donner le droit de vote aux jeunes de 18 ans.

Depuis ce temps, et surtout aujourd'hui, à l'occasion de la présentation de ce bill, j'adopte une attitude un peu moins radicale, car cette question est tellement importante que, à mon sens, elle devrait être présentée plutôt par une équipe de députés. Aussi, à cause de toutes les facettes de ce problème, si un seul député présente un bill public de cette nature, plusieurs aspects, plusieurs dispositions de ce bill peuvent être négligés ou oubliés. A mon sens, la question du droit de vote des jeunes devrait être envisagée, mais dans les cadres de la révision complète de notre loi électorale qui, je présume, sera effectuée avant longtemps. Et je suppose que d'ici peu de temps, nous pourrons l'étudier, au sein du comité.

Il faut évidemment apprécier la jeunesse à sa réelle valeur, car, nous le savons tous, elle a beaucoup de qualités, mais elle a aussi des responsabilités. Je ne suis pas de ceux qui disent que la jeunesse forme un groupe qui émet des idées dangereuses. Je suis plutôt d'avis que parmi la jeunesse, ceux qui font beaucoup de bruit constituent le petit nombre. Ce sont eux qui crient le plus fort, alors que la plupart de nos jeunes se préparent sérieusement, soit par les études, soit par quelque autre stage de formation, à jouer dans l'avenir le rôle qui leur écherra afin de remplacer les adultes quand ils auront atteint leur majorité et leur maturité. Je crois qu'une distinction entre ces deux expressions, majorité et maturité, s'impose.

La maturité, c'est quelque chose qui résulte du développement intégral d'un individu ou d'un groupe, tandis que la majorité, c'est quelque chose qui est établi par suite de l'adoption d'une loi.

Nos jeunes ont un rôle à jouer présentement. Leur rôle le plus important dans l'évolution de notre société, ils le joueront certainement, une fois leurs études terminées, comme nous l'avons fait nous-mêmes.

Au fait, au cours des âges et encore aujourd'hui, la jeunesse intéresse les politiciens, les hommes d'affaires, les industriels, pour des raisons et des intérêts différents; il s'agit tantôt d'intérêts louables et, parfois—il faut le dire, puisque c'est humain—d'intérêts moins louables.

Plusieurs politiciens, dans tous les pays du monde, se sont intéressés à la jeunesse par simple «électoralisme» ou par simple esprit de parti. Je suis d'avis que lorsque nous pensons sérieusement à donner ici, au Parlement, un statut spécial à la jeunesse, il faut s'interroger afin de savoir si les motifs qui nous poussent à donner à cette jeunesse ce droit de vote ou un autre droit sont au-dessus de l'«électoralisme» et de la «partisanerie». Je ne veux pas dire par là que l'«électoralisme» et la «partisanerie» sont de bonnes choses. Dans notre système démocratique et dans plusieurs démocraties du monde, ces techniques de l'«électoralisme» et de l'organisation de parti, de l'esprit de parti, si l'on veut, sont des techniques importantes qui ont leur valeur et qui sont bonnes. Cependant, lorsqu'il est question de la jeunesse en particulier, il faut penser à des principes qui se situent au niveau de la grande politique. En agissant ainsi, nous songeons aux principes qui feront du Canada un plus grand pays et qui nous permettront de résoudre plus rapidement les problèmes prioritaires de l'heure.

Il ne s'agit pas d'accorder un droit à quelqu'un pour lui faire plaisir ou afin qu'aux prochaines élections nous ayons une chance de le voir voter pour nous.

D'autre part, la grande partie de la jeunesse, je crois, travaille sérieusement à fourbir ses armes pour combattre plus tard pour la société et pour les siens, comme nous le faisons présentement.

La jeunesse est avide de vérité, de franchise, d'efficacité, et elle n'aime pas tellement ces courtisans qui, à tout moment, la flattent, essaient de l'attirer avec toutes sortes d'attraits et d'artifices.

Cette question, tout le monde l'avoue, est importante, à mon avis, elle est des plus complexe. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est préférable d'attendre la révision de notre loi électorale et c'est pourquoi je me demande si le fait de débattre un bill présenté par un simple député pendant une heure pourrait toucher tous les aspects du problème et obtenir les résultats que nous attendons de nos lois.

[M. LeBlanc.]

Un député de l'opposition disait tout à l'heure qu'on utilisait les jeunes seulement pour placer des collants sur nos automobiles à l'occasion des campagnes électorales. Je ne suis pas de cet avis. Des jeunes comme des adultes rendent ce service à divers politiciens, mais dans la plupart de nos circonscriptions, les jeunes s'intéressent à la politique, et ce à longueur d'année.

• (5.40 p.m.)

Dans la circonscription de Rimouski, dans la province de Québec en général, nous avons un noyau de jeunes qui s'intéressent réellement à la politique. Et quelles sont leurs aspirations? Ils ne désirent pas le droit de vote à brève échéance. Ils ambitionnent de parfaire leurs connaissances politiques, de même que leur culture générale.

D'abord, ils demandent à connaître les rouages administratifs de nos Parlements. Ils s'intéressent à la politique entre les campagnes électorales et ce sont des groupes très dynamiques, comme la plupart de ceux que nous avons dans nos circonscriptions.

Depuis des années, comme je le disais tout à l'heure, cette question a fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit de feuilleter le compte rendu officiel des débats de la Chambre, de lire les rapports d'associations, de clubs et de congrès politiques pour constater à quel point cette question a été discutée. Mais peut-être n'a-t-elle pas été discutée d'une façon tellement efficace, puisque, jusqu'à maintenant, il n'y a rien de réglé à ce sujet, du moins à l'échelon fédéral.

Je lisais aujourd'hui, dans le numéro de novembre 1964 du magazine Maclean, un article écrit par un journaliste bien connu, M. Norman DePoe, qui avait fait une enquête et avait «couvert» presque tout ce problème du vote pour les jeunes de 18 ans.

Dès 1964, des enquêtes du genre Gallup s'effectuaient auprès des jeunes et l'on constatait qu'au cours de ces enquêtes, certains favorisaient le droit de vote pour les jeunes de 18 ans, tandis que d'autres ne partageaient pas cet avis, préférant plutôt s'en tenir au *statu quo,* afin de mieux se préparer. Ils aspiraient à remplacer, dans quelques années, ceux qui étaient sur la ligne de front, soit en politique, soit dans le domaine de l'administration.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, il est préférable, à mon sens, que le gouvernement de la loi électorale avant de prendre une décision sur cette question.

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, il me fait plaisir de dire quelques

mots sur le bill C-121 de l'honorable député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom), visant à abaisser à 18 ans l'âge des votants. Malheureusement, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'honorable député, malgré ses bonnes intentions en présentant ce bill.

Je trouve que dans la situation présente, dans un pays en ébullition, dans un pays où règne trop de confusion, où les jeunes manquent de direction et posent toutes sortes d'actes, il ne serait pas avantageux d'adopter cette politique ou de permettre aux jeunes de voter à l'âge de 18 ans.

A l'âge de 18 ans, les jeunes sont tous des écoliers; ce sont tous des jeunes qui vont à la classe, ce sont tous des jeunes qui suivent des cours. Alors, ils n'ont certainement pas le temps de s'occuper de politique et je suis certain, monsieur le président, que si l'on abaissait l'âge des votants à 18 ans, il y aurait des jeunes de 18 ans qui se porteraient candidats aux élections.

La responsabilité des actes que l'on pose au cours d'une campagne électorale, si on les prend au sérieux, est plus grave que l'on pense, car ils sont destinés à améliorer l'économie. Ce sont des actes positifs, réfléchis, que l'on doit poser et je ne crois pas que la plupart de ceux qui n'ont pas 21 ans aient la maturité nécessaire pour prendre des décisions valables d'un ordre politique quelconque. Je crois que nous serions malvenus d'accorder actuellement aux jeunes le droit de vote à 18 ans, car plusieurs jeunes qui ont 21 ans ne connaissent absolument rien en politique et, par conséquent, ne peuvent se prononcer, ni exprimer des opinions valables en politique.

Je suis d'avis que parmi ceux qui n'ont pas encore 21 ans, les uns sont plus précoces que les autres; au fait, il y en a qui, à 18 ans, sont bien sérieux, mais c'est le petit nombre. La plupart des jeunes de 18 ans n'ont pas assez de sérieux pour se prononcer positivement sur des questions comme celle que nous débattons présentement.

J'ai vu de mes yeux, au cours de la dernière campagne électorale, des politiciens qui ont de l'argent, organiser des danses et y inviter des jeunes qui n'avaient pas le droit de vote. A ce moment-là, ces jeunes ne se préoccupent pas du tout de politique, mais bien de boire, de danser et de rencontrer M[lle] Unetelle et M[lle] Unetelle. Ils s'occupent de l'automobile dans laquelle ils se transporteront. C'est la seule chose qui occupe les jeunes. Alors, il n'y a pas de sérieux du tout. J'ai vu des assemblées, dans ma circonscription, organisées par des vieux partis politiques, payées à coups de centaines de dollars, où il n'y avait pratiquement que des jeunes. Il n'y avait presque pas de gens sérieux lors de ces soirées politiques ou lors des soirées de danse organisées dans le but d'obtenir des voix. Alors, si le droit de vote avait été accordé à ces jeunes de 18 ans, les politiciens qui ont le plus d'argent, ceux qui sont les plus comblés par leur parti et qui organisent des soirées de danse auraient peut-être pu soutirer leurs voix en les ralliant à leur cause avec plus de facilité.

Alors, monsieur l'Orateur, il faut nous arrêter sur les actes qui peuvent être posés. Il faut aussi reconnaître que nous ne sommes pas simplement des croulants. Un homme de 18 ans n'est pas un croulant, c'est un jeune homme. C'est un homme qui est censé avoir un peu étudié et réfléchi; il est même censé avoir une certaine maturité. Cependant, à l'âge de 18 ans, d'après plusieurs enquêtes qui ont été faites, aux nombreuses questions qui ont été posées à la grande majorité des jeunes, les réponses ont été bien évasives et bien négatives. Alors, cela prouve que les jeunes de cet âge n'ont pas la maturité nécessaire pour se prononcer logiquement et intelligemment lors d'élections, surtout dans un pays comme le nôtre qui est en évolution.

Monsieur le président, l'honorable député de Rimouski (M. LeBlanc) disait tout à l'heure que les jeunes doivent avoir certaines qualités; ils ont certainement des qualités et personne ne le nie. Les jeunes ont des qualités dont on doit tenir compte; nous devons guider les jeunes, nous, les vieux politiciens. Les jeunes politiciens doivent aussi guider les jeunes qui ont le droit de voter ou qui s'occupent de politique. Ils doivent leur enseigner la politique; ils doivent leur montrer ce qu'il y a à faire, ce qu'il y a à changer, ce qu'il y a à améliorer dans une économie, et cela n'est presque pas enseigné dans les écoles. Quand les jeunes de 18 ans ont terminé leurs études, on ne leur a presque pas parlé d'économie politique.

• (5.50 p.m.)

A mon avis, il serait oiseux de dire qu'il serait futile de permettre à ces jeunes de jouer un rôle dans notre politique et dans notre économie, qui doit être réformée et a besoin d'hommes qui ont pensé, d'hommes qui ont réfléchi, car, actuellement, nous sommes à la veille d'une révolution. Les jeunes sont sur le point de se révolter.

Les jeunes ne croient plus les vieux politiciens. Ils pensent que tous les vieux politiciens sont des croulants.

Les vieux politiciens ne font rien pour les jeunes, parce qu'ils n'ont pas de maturité,

parce qu'ils n'ont pas connu les conséquences de leurs actes et qu'ils ne connaissent pas les conséquences des actes qu'ils pourront poser.

Je m'oppose formellement, comme le disait le député de Rimouski, à l'étude de cette question. Il faudrait qu'elle soit beaucoup plus approfondie afin de savoir si, un jour, il sera raisonnable de réduire la limite d'âge des électeurs.

Dans la province de Québec, le parti de M. Lesage a abaissé la limite d'âge des électeurs et cela lui a été fatal. Si le parti libéral provincial n'avait pas abaissé cette limite d'âge, il serait peut-être encore au pouvoir.

Monsieur le président, je ne veux pas dire que les jeunes ont tous voté inconsciemment, mais je peux dire qu'ils ne votent pas seulement pour le plaisir de voter. Ils votent pour ce qu'ils peuvent retirer d'une soirée de danse ou pour le peu d'argent qu'ils peuvent recevoir pour se déplacer, pour avoir du plaisir. La majorité des jeunes comptent là-dessus, car la politique ne les intéresse guère. Comme je le disais tout à l'heure, il existe dès exceptions à la règle, mais je suis certain que la majorité des jeunes pensent ainsi.

Monsieur le président, nous ne pouvons pas, pour toutes ces considérations, accepter que la limite d'âge des électeurs soit réduite, afin que ces jeunes participent aux élections, surtout aux élections fédérales, qui ont plus d'importance que les élections provinciales et qui entraînent plus de conséquences, parce que les députés fédéraux ne posent pas seulement des actes provinciaux, mais aussi des actes à caractère international.

Nous avons conscience de ce que nous faisons, mais il nous reste encore beaucoup à apprendre. Bien que nous ayons de la maturité, plusieurs d'entre nous commettent encore de graves erreurs. Peut-on s'imaginer ce que pourrait faire un jeune de 18 ans qui ne connaît pas les conséquences de ses actes?

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je propose:

Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que la substance en soit déférée au comité permanent des privilèges et élections.

**M. l'Orateur:** J'aimerais faire remarquer aux députés que le député de Compton (M. Latulippe) avait la parole à six heures. Il l'a cédée au député de Scarborough-Est (M. O'Connell). Puis-je supposer que la Chambre y consent.

**Des voix:** Entendu.

[M. LeBlanc.]

**M. Martin P. O'Connell (Scarborough-Est):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir si je puis...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Nous n'avons pas encore tranché la première question. Puis-je rappeler aux députés que le député de Compton a cédé la parole à six heures. Aucun autre député ne peut évidemment présenter de motion, à moins que les députés ne soient d'accord à l'unanimité pour le lui permettre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre, je propose:

Que l'ordre tendant à la deuxième lecture du bill nº C-72, modifiant la loi électorale du Canada (âge des votants), soit rayé et que la substance dudit bill soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, la présidence est présentement saisie de deux motions. Je vais présenter la première à la Chambre.

M. Forest, appuyé de M. Deachman, propose:

Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que la substance en soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

**M. l'Orateur:** M. Forest, appuyé par M. Deachman, propose, du consentement unanime de la Chambre, que:

L'ordre portant deuxième lecture du bill C-72 intitulé «Loi modifiant la Loi électorale du Canada (âge des votants)» soit révoqué et que la teneur dudit bill soit déférée au comité permanent des privilèges et élections.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur:** L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

[*Traduction*]

(La séance est suspendue à six heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Turner, portant que

le bill C-150, modifiant le Code criminel, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et apportant certaines modifications résultantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au Tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale, soit lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, d'avoir dit qu'il s'agissait de la circonscription de Témiscamingue, au Québec.

Avant l'ajournement du dîner, je disais que le bill que l'on étudie présentement, soit le bill C-150, n'aurait jamais dû être présenté à la Chambre des communes. La plupart de ceux qui favorisent la présentation de ce bill concluent leurs études en disant que nous devrions respecter la conscience de chacun.

Or, comme je le faisais remarquer, le pape Paul VI mentionnait, il y a à peine quelques jours, que la conscience doit suivre une certaine orientation dans le sens de la morale chrétienne plutôt que dans celui de l'esprit de parti.

Le député de Lapointe disait qu'il voterait selon sa conscience. Oui, mais après avoir été sermonné par l'organisation du parti. Alors, est-ce selon la morale ou selon l'esprit de parti qu'on affirme voter en faveur du projet de loi C-150?

Monsieur l'Orateur, les gens qui ont suivi leur conscience, nous en avons connu à peu près dans tous les pays d'Europe. Considérons, par exemple, des pays comme la Grèce, qui fut un temps—et je dis bien—le bastion de la civilisation, l'Inde, la Perse ou l'Iran, qui furent jadis des pays fort développés. J'ajouterais même la France et l'Angleterre qui, il y a quelques siècles, étaient également des pays fort développés. Avec leur acceptation d'une conscience personnelle libre, voyons ce qui se produit aujourd'hui en Grèce. Considérons, par exemple, l'Iran, où 83 p. 100 de la population est composée d'illettrés. J'étais récemment en Inde, où il y a 530 millions d'habitants, dont 97 p. 100 ne savent ni lire ni écrire.

Au lieu d'enseigner à ces gens à produire pour nourrir la population, on a décidé de travailler plutôt à enrayer la natalité, à contrôler les naissances. Et, actuellement, on verse environ $2 à tout homme qui veut bien se faire stériliser afin de contrôler les naissances.

En Inde, au lieu d'étudier les possibilités de produire suffisamment pour nourrir la population—et je dis que l'Inde pourrait nourrir au moins cinq fois sa population actuelle—on l'éduque à limiter les naissances sous prétexte qu'on n'a pas assez de nourriture, de sorte que, dans quelques années, 25 ou 30 ans tout au plus, l'Inde sera composée d'une population de petits vieux et il n'y aura pas de population en mesure d'assurer la relève.

Ici, au Canada, alors qu'on parle du contrôle des naissances, dans la province de Québec comme dans les autres, il y a contradiction. D'une part, certains nous disent que le taux de natalité diminue sensiblement et qu'on est aux abois; d'autre part, on nous arrive avec les supposés bienfaits de la contraception, du contrôle des naissances ou encore avec des projets d'avortement, ce qui est complètement à l'encontre de la nature humaine.

On aura beau adopter des lois, le Créateur ne s'en occupera pas. C'est Lui qui nous a donné la vie et personne n'a le droit de l'enlever à qui que ce soit.

Mon collègue de Bellechasse (M. Lambert) faisait récemment circuler un questionnaire dans sa circonscription. J'ai eu, moi aussi, des consultations dans la mienne. Mon collègue de Bellechasse interrogeait justement les électeurs de sa circonscription à l'égard du bill actuellement à l'étude. Voici ce qu'il leur demandait:

Êtes-vous en faveur ou non de l'avortement thérapeutique lorsque la vie de la mère est très sérieusement en danger?

Êtes-vous en faveur ou non que la grave décision, à savoir s'il doit y avoir avortement, que cette décision soit prise par plusieurs médecins, (Comité médical) en consultation avec la mère, le père ou le tuteur?

• (8.10 p.m.)

Croyez-vous que, dans tous les autres cas, l'avortement devrait être considéré comme un acte illégal et punissable selon les dispositions actuelles du Code criminel?

Monsieur l'Orateur, ce sont là des questions objectives et non partisanes. Or, j'ai en main quelques réponses—je pourrais en citer des centaines de toutes les circonscriptions du Québec—dont une qui vient de Sainte-Perpétue, dans la circonscription de mon excellent ami, le député de Kamouraska (M. Dionne). La dame qui a écrit la lettre n'a pas peur de signer son nom. Il s'agit de M^me^ J.-C. Bélanger, de Sainte-Perpétue, comté de L'Islet, qui est mère de 15 enfants. Je cite:

Cher monsieur,

Je viens donner mon opinion sur l'avortement. Je ne sais plus où l'on va avec ces lois maudites qu'on passe au gouvernement. Allons donc! Tuer ou faire tuer son enfant encore innocent, c'est un crime abominable. J'oserais dire que c'est le plus grand crime qui se commettra dans le monde.

Ici, on est cultivateur et on n'oserait jamais faire avorter une vache ...

J'insiste sur ces mots, monsieur l'Orateur, et je continue:

... on aurait peur qu'elle meure, on aurait peur d'attenter à sa santé. On ne saurait quel nom donner à ces messieurs qui osent présenter de tels projets de loi. Réfléchissez un moment et tenez jusqu'au bout et Dieu vous bénira.

J'espère que plusieurs, comme moi, donneront leur idée et qu'elle sera prise en considération.

Monsieur l'Orateur, cette dame n'a pas eu peur d'avoir des enfants, puisqu'elle en a eu 15. Et aujourd'hui, je dirais que les tenants de l'avortement n'y tiennent pas seulement pour des raisons d'ordre médical, mais plutôt, et dans la plupart des cas, pour des raisons purement économiques.

Considérons, monsieur l'Orateur, le cas d'un jeune homme de 22 ans qui vient de terminer ses études et qui courtise une jeune fille qui vient également de terminer les siennes à l'âge de 21 ans. C'est légitime d'aimer une jeune fille de 21 ans et de vouloir se marier. Supposons qu'ils décident de se marier. Le jeune homme a un emploi pas trop rémunérateur. Alors, la jeune fille dit: Marions-nous, je tâcherai de travailler pour augmenter le revenu familial. Cependant, tâchons de nous entendre afin de ne pas avoir d'enfant pour les cinq prochaines années, par exemple. Les deux jeunes gens de 22 et 21 ans contractent mariage, ce qui est légitime, et personne n'a rien contre cela. Après avoir contracté mariage, on couche ensemble, naturellement, mais on prend des précautions pour éviter la grossesse immédiate. Mais, à un certain moment,—on appelle cela une malchance—la jeune épouse devient enceinte. Alors, nécessairement, un enfant naîtra normalement au bout de neuf mois. Cela dérange la jeune épouse, qui devra quitter son emploi; cela diminuera, par le fait même, le revenu de la famille et introduira dans ce foyer non pas de l'amertume peut-être, mais une sorte de crainte de ne pas pouvoir boucler le budget.

Monsieur l'Orateur, n'importe quel député, qu'il soit du parti libéral, conservateur progressiste, Nouveau parti démocratique ou Crédit social, sait que de telles situations existent aujourd'hui. Pour ne pas perdre son emploi, la jeune épouse essaiera, dans bien des cas, de trouver des moyens de se libérer de l'enfant qu'elle porte, même si ce n'est qu'au bout de deux ou trois mois. A ce moment-là, on blâmera peut-être la jeune épouse. Mais, monsieur l'Orateur, le bill qui légitimera cette pratique est-il conforme à la morale chrétienne?

[M. Caouette.]

Moi, j'ai 51 ans. Je suis né à Amos, en Abitibi, en 1917, alors qu'il n'y avait pour tout moyen de transport que le National-Canadien.

Nous étions éloignés de tous les principaux centres de la province de Québec. Ma mère a mis au monde 14 enfants, dont 8 sont encore vivants, et nous avons réussi à traverser la crise économique. Mon père était un petit employé du gouvernement provincial qui gagnait $90 par mois, alors que nous étions 10 à table. A cette époque, je poursuivais des études au collège de Limbour, ici près de Hull, et au collège de Victoriaville, chez les Frères du Sacré-Cœur. Au sein de cette famille de 10 qui devait se contenter de $90 par mois, j'étais le deuxième enfant et, monsieur l'Orateur, tout en traversant la crise économique, qui fut une catastrophe pour bien des Canadiens et pour toute la population du Québec, le curé montait en chaire le dimanche et nous disait: N'ayez pas peur d'avoir des enfants, les grosses familles auront moins de misère que les petites. Et, monsieur l'Orateur, je dis aujourd'hui que le curé qui nous disait en chaire que les grosses familles auraient moins de misère que les petites avait parfaitement raison, car les grosses familles ont mieux réussi à traverser la crise économique que les petites. J'ai vu des célibataires crever pratiquement de faim, alors que les grosses familles réussissaient à se tirer d'affaire avec une vache et une douzaine de poules. Seulement, à cette époque, nous n'avions peut-être pas des habitations aussi luxueuses qu'aujourd'hui, mais nous en avions dans lesquelles nous pouvions vivre comme des êtres humains.

Et aujourd'hui encore, au moment où je parle, si nous allons faire un tour dans la circonscription de Kamouraska, le long des rives du Saint-Laurent, du côté sud ou nord, nous y verrons des maisons qui ont été bâties il y a 300 ou 400 ans et qui ont vu naître des centaines de petits Canadiens français. Ils ne sont pas morts de faim, monsieur l'Orateur.

Et aujourd'hui, sous prétexte que la civilisation s'améliore, que nous devons nous civiliser, nous prétendons qu'il faut contrôler les naissances. Au lieu d'adopter des lois pour permettre aux familles de vivre convenablement, on en adopte pour restreindre le nombre des enfants. Allons faire un tour dans Montréal. Que s'y passe-t-il? Au lieu de bâtir des maisons convenables pour les familles qui en ont besoin, on en bâtit en hauteur, comme des poulaillers avec des nids de poules, alors qu'il n'y a pas d'espace pour les enfants. (*Applaudissements*)

On n'a plus de cours pour y faire jouer les enfants, mais plutôt des logements de quatre

pièces, alors qu'on est six ou huit dans la maison. C'est clair, monsieur l'Orateur, qu'on a l'air un peu bête. On n'a pas d'espace parce qu'on manque de terrain? Non pas. C'est parce qu'il y a d'abord des intérêts matérialistes qui défient toute moralité et qui nous imposent des projets de loi comme le bill C-150.

Monsieur l'Orateur, voici une autre lettre d'une citoyenne de la circonscription de Bellechasse, Mme Poulin, qui écrit:

M. Caouette, vous remettrez bien au député...

...cette lettre...

... merci. C'est bien la première fois qu'un député écrit un referendum à ses électeurs pour une cause aussi grave et c'en est une, la réponse est non.

Pourquoi abolir ...

On voit bien que ce n'est pas une instruction universitaire qu'elle a, mais bien plutôt une instruction d'habitant, mais avec du gros bon sens. Et je continue la citation:

Pourquoi abolir la pendaison aux meurtriers coupables ...

...de meurtres sous prétexte qu'on n'a pas le droit d'attenter à la vie des autres, en vue de civiliser le monde.

... et permettre le meurtre d'un innocent ...

...un enfant qui est pour naître...

... qui ne demande pas la vie ...

C'est Dieu qui la lui donne.

Il en a besoin et d'autres veulent le tuer. Les parents responsables ne savent pas ce qu'ils font, jouir de la vie en écervelés ...

Voilà leur but.

Et cet autre député qui disait la semaine dernière que la vie vient après trois mois, pour voir si un être sans vie peut se développer; des députés comme celui-là le Parlement en a trop, et les payer si cher ces têtes vides.

Je ne sais pas quelle tête vide a parlé à ce moment-là, car si je le savais, je le dirais.

Et vous M. Caouette, bien courageux, depuis trente ans, je vous écoute, aucun parle comme vous, les gens pensent que ça peut pas se faire tant qu'ils sont habitués à se faire fouetter ...

...avec les partis politiques que nous avons.

Je vous remercie bien de vous être dérangé pour écrire et c'est une cause sérieuse que, j'espère, vous gagnerez.

Monsieur l'Orateur, c'est une lettre de la circonscription de Bellechasse. En voici une autre d'un électeur de la circonscription de Dorchester qui remercie le député de Bellechasse (M. Lambert) de lui avoir envoyé ce questionnaire.

Je vous remercie de permettre aux gens du peuple de pouvoir s'exprimer sur le bill C-150. Considérant l'intérêt que vous nous manifestez, je me permets de joindre au questionnaire les motifs qui me font prendre position.

Vos questions étant posées sans nuances, je dois y répondre dans le même sens, d'autant plus que j'ignore le texte intégral du bill.

Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Et la réponse de l'auteur au questionnaire est bien simple. C'est non à l'avortement et c'est non à l'homosexualité. C'est signé:

Jean-Gérard Poulin.

Monsieur l'Orateur, je citerai une autre lettre de Saint-Pacôme dans la circonscription de Kamouraska:

Je vous félicite pour votre attention à l'égard de votre population, en demandant leur opinion, au sujet du bill omnibus. Tous les députés auraient pu faire comme vous, savoir l'idée de leur population. Je ne suis pas de votre comté mais je donne quand même mon opinion. Je suis tout à fait contre le bill omnibus, contre l'avortement, contre la liberté des homosexuels et contre le divorce.

Lorsque la liberté remplace l'autorité il ne reste plus rien de bon et de bien!

Je crois que l'homme (ou le mari) doit rester le seul à prendre la responsabilité avec son épouse dans des cas extrêmement rares; pourquoi généraliser pour quelques exceptions. Merci de votre attention aux problèmes d'un lecteur assidu.

M. et Mme Louis-Philippe Alexandre, Saint-Pacôme, Comté de Kamouraska.

● (8.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu les explications de plusieurs députés. J'entendais récemment le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) nous dire qu'il avait eu la malchance de perdre son épouse et son enfant en même temps, à l'occasion d'une naissance.

Monsieur l'Orateur, cela est arrivé, et lorsqu'une chose semblable arrive, nous le déplorons, évidemment. Quant à moi, quand ma mère est morte en 1960, j'étais complètement dépourvu. Je ne savais où donner de la tête, et une malchance arrive comme cela. Seulement, cela ne veut pas dire qu'on doive légiférer dans le sens de l'immoralité ou en portant atteinte à la morale chrétienne.

Quelqu'un disait que la conscience personnelle doit être respectée. J'en suis, monsieur l'Orateur, mais elle doit être orientée, en plus.

Certains disent qu'il y a des autorités religieuses qui acceptent leur point de vue. J'ai pourtant en main des déclarations tirées d'une étude en profondeur faite par le révérend Père Paquin, jésuite, qui a écrit un livre dont le titre est «Morale et médecine», et qui traite justement de l'avortement direct, de l'avortement criminel, de l'avortement thérapeutique, de l'avortement eugénique, bref, de toutes les sortes d'avortements. Et voici ce que le Père Paquin dit:

L'avortement direct est toujours immoral et gravement illicite:

En morale, ces distinctions n'existent pas: tout avortement direct, quel que soit le motif invoqué, et même s'il est reconnu par l'État, a toujours la même moralité.

C'est officiellement défendu par la morale de pratiquer l'avortement.

Monsieur l'Orateur, voici les principes de la loi naturelle dont fait mention le Père Paquin:

Le meurtre d'un innocent reste toujours un meurtre, et il est d'autant plus odieux que la victime est plus incapable de se défendre. Personne n'est le maître de la vie du prochain, ...

De son père, de sa mère, de sa femme, de son enfant.

Personne n'est le maître de la vie du prochain, même si ce prochain s'appelle fœtus.

Ni la mère, ni le médecin, ni l'État ne peuvent donc en disposer librement. Le consentement de la mère et celui de l'État sont des consentements nuls, qui ne sauraient changer l'immoralité d'une intervention directement meurtrière.

Or, telle est bien la nature de l'avortement, qui doit être assimilé au fœticide. Rejeter le fœtus hors de l'organisme maternel, sans lequel il ne peut vivre, c'est équivalemment lui infliger une blessure mortelle, c'est le mettre, de façon immédiate et directe, dans un péril prochain et certain de mort.

Le Père Paquin continue, en parlant de l'avortement thérapeutique:

Dans sa généralité, l'avortement thérapeutique désigne un avortement techniquement indiqué pour sauver la vie de la mère.

Ces indications, on le comprend, peuvent être nombreuses ou restreintes, selon l'état de la science, selon les idées courantes dans les milieux médicaux, selon les connaissances particulières de tel médecin ou de tel chirurgien. En somme, beaucoup d'arbitraire.

Et ce n'est pas seulement dans ce domaine de la naissance d'un enfant, monsieur l'Orateur. Il y a déjà 25 ou 30 ans, lorsque quelqu'un souffrait de l'appendicite—on n'appelait pas cela l'appendicite, non; on appelait cela le «corps barré»—chaque fois que quelqu'un avait le «corps barré», c'était clair, il mourrait, il n'y avait pas de possibilité de guérison. On a découvert qu'en enlevant un petit boyau d'à peu près trois pouces de longueur, cela rétablissait la santé, et puis cela «débarrait». C'est cela!

Combien de nos libéraux, actuellement, sont «barrés», monsieur l'Orateur! Même si on leur applique la médecine thérapeutique, ils ne «débarrent» pas.

Je continue à citer les propos du Père Paquin, qui parle de jugement moral:

Quoi qu'il en soit du point de vue médical, le jugement moral ne saurait être différent pour l'avortement dit criminel et pour l'avortement thérapeutique. La condamnation générale que nous

[M. Caouette.]

avons précédemment établie vaut pour tous les cas, puisqu'une fin, même excellente, ne peut jamais justifier l'emploi d'un moyen mauvais en lui-même.

Monsieur l'Orateur, c'est en considération de la morale chrétienne que nous protestons, et non pas parce que nous ne voulons pas sauver des vies. Au contraire, nous voulons sauver toutes les vies. Lorsque le Bon Dieu permet à quelqu'un de venir au monde, d'être en voie de naître, il n'appartient pas aux hommes de décider si, oui ou non, on doit l'accepter. Cette vie-là est sacrée. Ce n'est pas une vie donnée par l'homme, c'est une vie donnée par Dieu et personne n'a le droit d'y attenter, soit par la médecine, soit de quelque façon que ce soit.

On parle d'avortement dans d'autres domaines. Je citais tantôt des paroles qui avaient trait à l'avortement eugénique, qui voudrait que la race soit sélectionnée, qu'on ne permette pas, par exemple, à un infirme de coucher avec une femme ou, si un enfant est pour naître d'une telle union, d'en empêcher la naissance, bref, de tuer l'enfant dans le sein de la mère.

Monsieur l'Orateur, il a été donné à tous les députés—peut-être à tout le monde—de voir des couples parfois parfaitement sains, un homme très intelligent, une femme supérieurement intelligente, avoir, à un moment donné, un enfant idiot. Ce n'est pas leur faute, mais ils ont quand même au foyer un enfant malade qui ne pourra même pas demeurer avec le reste de la famille. Par ailleurs, on a vu des gens qui n'étaient pas en parfaite santé avoir des enfants très intelligents, des enfants qui se développaient dans la vie plus tard et qui se taillaient une réputation. Nous avons vu cela, c'est ce qui prouve que, même si l'homme propose, en définitive, c'est Dieu qui dispose. Les hommes peuvent s'apprêter à proposer cette loi de l'homosexualité, de l'avortement, etc., mais peu importe les actes qu'ils poseront, c'est Dieu qui disposera en définitive. Et, monsieur l'Orateur, le Ralliement créditiste est plus heureux de se tenir du côté des enseignements de Dieu que du côté de l'enseignement du parti libéral.

[*Traduction*]

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais protester contre certains aspects du projet de loi, d'abord, contre le fait que le gouvernement refuse de permettre qu'on sépare les dispositions controversées; ensuite, contre les articles qui

tolèrent l'homosexualité; et, enfin, contre le relèvement de l'interdiction de l'avortement. Voilà des cas de conscience non seulement pour les membres du Parlement, mais pour tous les Canadiens et c'est un faux-pas incroyable de la part du gouvernement de contraindre tous les députés à voter sur ces questions dans une optique partisane. Il renverse ainsi la vapeur, alors qu'on permettait aux députés, depuis quelques années, de voter de plus en plus selon leur conscience sur les questions où elle entre en jeu, comme la peine capitale. Mais le gouvernement demeure partisan même à l'égard de l'homosexualité et de l'avortement. Quel triste spectacle!

• (8.30 p.m.)

Je demande aux vis-à-vis pourquoi tant se préoccuper de l'homosexualité. Les impôts ont atteint des sommets sans précédent, les taux d'intérêt montent en flèche, l'inflation a dépassé toutes les bornes, les ventes de blé fléchissent, la politique nationale sur le pétrole ou les sciences est inexistante, le chômage fait boule de neige, le désordre et la violence ravagent le pays, et que fait le gouvernement? Il veut rompre des lances pour l'homosexualité. Je demande donc, en toute humilité, aux honorables vis-à-vis: Pourquoi? Pourquoi les députés ministériels s'inquiètent-ils à ce point des homosexuels? Que va-t-il réaliser, ce bill? Il donne libre jeu aux homosexuels. Il rend respectable ce qui ne l'était pas. Il expose au grand jour ce qui était dans l'ombre. L'un des dangers de l'homosexualité, c'est le zèle de faire des convertis, et le gouvernement soutiendra en vain le contraire. Ce fait est confirmé non seulement par l'expérience des médecins, mais par celle de l'humanité tout entière au cours des âges. Les homosexuels sont des prosélytes et constituent ainsi un danger pour les jeunes qui n'ont pas encore l'âge de comprendre ce qui en est. Le feu vert du gouvernement peut nous lancer dans des voies hérissées de conséquences néfastes. Il en est de même de l'avortement. Le hic, c'est qu'il est difficile d'exercer ici un contrôle. Le gouvernement peut-il nous dire comment, après l'adoption de ce projet de loi, il compte contrôler l'activité des homosexuels. Comment va-t-il les empêcher de devenir encore plus effrontés? Le gouvernement ne paraît pas y avoir songé. Il est concevable, bien entendu, qu'un gouvernement qui considère la marijuana avec tolérance et ne se préoccupe pas de la destruction d'installations universitaires qui valent des millions de dollars n'hésite pas à exposer la jeunesse à l'homosexualité libre. Or il s'agit de déterminer quel degré de surveillance peut s'exercer.

La même question se pose pour l'avortement. Comment un comité de médecins peut-il en décider? La femme qui sollicite un avortement l'obtiendra, car il n'existe aucune raison de le lui refuser. Le gouvernement actuel se trouve ainsi à légiférer en faveur de l'homosexualité libre et à nous demander d'accepter l'avortement libre. Je m'y refuse.

Je ne me propose pas de préciser les questions morales reliées à l'avortement. J'estime suffisamment grave pour impressionner la majorité de la population le simple fait d'enlever la vie à un enfant non encore né. Une fois qu'existe la vie, l'enfant a sûrement droit à ce qu'elle se continue. Nous avons dépensé des millions pour améliorer le bien-être maternel, les soins avant et après la naissance, et l'abaissement du taux de la mortalité infantile. Combien certains d'entre nous se montrent indifférents devant la destruction d'un fœtus qui vivrait autrement.

Nous connaissons les arguments: la santé mentale ou physique de la mère exige une telle intervention, cela inclut l'inconvénient ou l'embarras que peut causer la grossesse, car, par «santé», on peut entendre toutes les raisons imaginables. C'est tout simplement que nous sommes convenus qu'un enfant n'a aucun droit avant de naître. C'est ce que veut la philosophie de notre époque, qui est pour ainsi dire une force anti-vie. Voilà un aspect de la vie nouvelle qui semble effrayer certaines gens. Indéniablement, dès que la vie existe, il faut la conserver.

Je suis contre l'avortement, tel qu'on le définit dans le présent bill, tout simplement parce qu'il n'existe aucun moyen d'assurer que la vie ne sera pas inutilement ou frivolement détruite. Pour ma part, je m'oppose à ce que l'homme mette fin à la vie. La loi elle-même ne garantit nullement que la vie ne sera pas détruite pour la plus frivole des raisons, c'est-à-dire simplement sur demande. C'est ce qui s'est produit dans d'autres pays et c'est ce qui se produira ici.

On nous a donné des chiffres à propos du nombre effarant d'avortements illégaux, comme si cela constituait un argument pour les légaliser. Ces enfants ont sûrement le droit de naître. Au lieu de participer à leur destruction, pourquoi l'État ne leur permettrait-il de naître et n'en prendrait-il pas la charge? Dans notre pays, les soins et la protection de l'enfance sont mal conçus et désordonnés. Presque tous les jours, il est question dans les journaux d'enfants maltraités, négligés ou abandonnés. Le gouvernement fédéral pourrait certes faire quelque chose dans ce domaine, de concert avec les provinces.

Notre gouvernement cherche à se réserver les domaines de compétence politiquement rentables. Dans les cas de besoin réel, lorsqu'il s'agit de la destruction des immeubles universitaires, ou de la protection de l'enfance, il s'en lave les mains comme Ponce Pilate. N'est-il pas préférable de s'occuper des enfants rejetés dans un pays sous-peuplé, que de leur refuser la vie? Je soutiens que cette disposition est antisociale et cruelle. Nous ne pouvons contrôler l'application de cette autorisation. On ne peut pas refuser une demande d'avortement et on ne le fera pas. Il suffira d'en faire la demande. C'est peut-être moins coûteux que de construire des institutions ou des villages d'enfants pour élever ceux qui ne sont pas voulus, mais ce n'est sûrement pas un principe chrétien, social et positif. C'est un principe négatif et destructeur, c'est se soustraire à ses responsabilités.

Pourquoi empêcher ces enfants de naître et de grandir comme Canadiens? Pourquoi ne pas assurer leur subsistance? Pourquoi ne pas s'occuper de leur mère et d'éliminer la flétrissure attachée aux filles-mères? Pourquoi devrait-il y avoir une flétrissure? Ce projet de loi la perpétuera en insinuant de quelque façon qu'un enfant illégitime n'a pas le droit de naître. C'est une attitude antisociale et cruelle.

Je laisse au gouvernement et à ses partisans le soin d'examiner ces questions en toute conscience. Quant à moi, Dieu merci, je suis maître de mes actes et je voterai contre cette trahison barbare de nos croyances.

**M. John M. Reid (Kenora-Rainy River):** Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être répondre au préopinant en lui expliquant la raison de l'article sur l'homosexualité et même de l'article sur l'avortement, bien que je ne prétende pas parler au nom du gouvernement. La raison est très simple, je pense: ces lois sont inapplicables. En d'autres termes, la législation sur l'homosexualité n'a pas été appliquée. Le nombre des condamnations est presque nul. Lorsqu'une loi n'est pas applicable, elle devient en quelque sorte lettre morte et il est préférable de la faire disparaître. A mon avis, le gouvernement a justifié de la même façon l'avortement, sujet principal de mes propos ce soir.

• (8.40 p.m.)

Je suis dans une situation embarrassante. J'ai voté pour l'abolition de la peine capitale lorsque le vote était libre, et lorsque le gouvernement a présenté le bill.

**M. Paproski:** Puis-je poser une question au député? Comment estime-t-il qu'on fera observer la loi dans les domiciles privés, en ce qui concerne les actes d'homosexualité?

[M. Paproski.]

**M. Reid:** Excusez-moi, je n'ai pas bien saisi.

**M. Paproski:** Comment le député estime-t-il qu'on doit faire observer la loi quant à l'homosexualité? Je parle des actes commis à domicile.

**M. Reid:** Sauf erreur, il n'y aurait pas de loi à ce sujet. Les actes commis entre adultes du sexe masculin consentants sont permis.

**M. Paproski:** Et que penser des actes commis entre ceux qui ne sont pas adultes?

**M. Reid:** Je parle du principe du bill. Le ministre de la Justice (M. Turner) répondra volontiers à cette question.

**M. Paproski:** Il définira peut-être, par la même occasion, le mot «consentement».

**M. Reid:** Comme je le disais avant d'être interrompu, je suis dans une position embarrassante, parce que je me suis prononcé pour l'abolition de la peine capitale. J'avais pris cette position parce qu'en vertu de notre régime juridique, il est possible qu'un innocent soit reconnu coupable de meurtre et condamné à mort. Ce risque me paraissait suffisant pour justifier l'abolition de la peine capitale. Maintenant, on me demande de me prononcer sur une mesure législative qui va permettre ce que je considère comme un meurtre, mais sous une forme différente, par avortement. D'après le gouvernement, s'il présente cette mesure, c'est que la loi actuelle sur l'avortement est inapplicable. D'après les témoignages déposés au comité permanent de la santé et du bien-être social, présidé par le Dr Harley, maintenant retiré de la politique, un grand nombre d'avortements se feraient à l'hôpital, sous le couvert d'une opération quelconque, et sur la table de cuisine, par des charlatans.

Puisque l'on ne peut faire respecter l'article du Code criminel relatif à l'avortement le gouvernement s'estime justifié en déposant cette nouvelle mesure législative. Autrement dit, si l'on ne parvient pas à faire appliquer la loi, celle-ci devient un objet de risée. En tout cas, c'est le principal argument du cabinet pour justifier l'article du bill en question. Si je faisais partie du cabinet, bien sûr je n'hésiterais pas à convenir que le devoir du gouvernement est de veiller à ce que la loi et l'ordre règnent—même si en l'admettant il me faut écarter mes scrupules. A noter que la loi n'est pas obligatoire mais facultative. Personne ne sera forcé de se faire avorter.

J'ai du mal à admettre l'idée de l'avortement légal—que je considère comme un meurtre. J'ai soutenu, lors du débat sur l'abolition de la peine capitale, que la vie humaine

est sacrée. La science a démontré que la vie humaine ne commence ni ne finit brusquement. La vie commence dès la conception. Si le processus n'est pas dérangé, un bébé naîtra. Autrement dit, si rien n'arrête le processus normal de la vie après la conception, un enfant naîtra. Tout ce qui viendrait arrêter l'évolution en cours détruirait une vie.

La science a démontré dans quelles conditions nous pouvons vivre: dans des conditions climatiques précises et dans un champ assez restreint de températures. Nous aspirons de l'oxygène. Si l'on détruisait un des facteurs essentiels à la vie, je mourrais. Ainsi, si j'étais privé d'oxygène, je mourrais. Si l'on détruisait les conditions qui permettent à un fœtus de vivre, on le tuerait. A mon avis, les deux exemples que j'ai cités sont analogues.

A mon avis, quand nous parlons d'avortement, nous parlons de supprimer une vie humaine, ce qui est un meurtre. Il me serait facile de terminer sur cette note, mais ce ne serait pas juste, je pense, ni pour moi-même ni pour les autres députés. Je l'ai déjà dit, le gouvernement soutient qu'il est impossible d'appliquer l'article sur l'avortement et que la loi sur cette question est en train de s'effondrer. Cet état de choses doit avoir une grande portée pour le cabinet, qui a la charge de gouverner le pays. A titre de simple député, de telles responsabilités ne m'incombent pas, et c'est pourquoi il me sera possible de voter contre cet article à l'étape du rapport. Je n'ai pas encore pris de décision finale, mais je serais porté, en ce moment, à voter contre cet amendement.

**M. Woolliams:** Vous verrez, on vous fera entrer dans le rang.

**M. Reid:** Si on n'apporte pas au comité de nouveaux arguments qui puissent me faire changer d'idée, je me verrai forcé, en conscience, de voter contre cet article.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des définitions de la vie et de la mort, et plus particulièrement de la mort. Une foule de greffes du cœur ont été réalisées ces deux ou trois dernières années, ce qui nous a obligés à redéfinir la mort. A une certaine époque, on affirmait que la mort survenait dès que le cœur cessait de battre. On la définit maintenant comme le moment où disparaissent les ondes chimiques dans le cerveau, ondes perçues à l'aide de l'électroencéphalogramme. Cette dernière définition est très importante, car nombreuses sont les vieilles personnes dans les hôpitaux qui ne donnent plus signe d'activité cérébrale, mais qui sont gardées vivantes grâce à des techniques médicales modernes. Puisque le ministre de la Justice a dit qu'on envisage une nouvelle réforme du Code criminel, je propose que ces quelques points soient examinés dans le cadre de cette modification.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, les modifications proposées au Code criminel ont été débattues tant et plus à la Chambre. Je n'ai pas l'intention de revenir sur les questions qui ont été discutées à bon escient. Il y a néanmoins certains points que je voudrais approfondir maintenant.

Le Code criminel porte sur tout ce qui fait fonctionner la société et fait loi quant aux problèmes qui surgissent dans les rapports entre ses membres. Il porte sur bien des questions qui touchent les convictions profondes en matière de moralité, d'éthique et de doctrine sociale. L'énorme courrier reçu par la plupart des députés en témoigne.

Comme bien d'autres députés, j'ai reçu un volumineux courrier à propos des divers aspects du Code criminel. Le gros du mien provient de gens exprimant leur avis personnel, bien franchement d'ailleurs. Une partie de ce courrier provient de campagnes organisées, soit sous forme de pétitions ou de séries de lettres. C'est là un moyen légitime d'expression. Je dirai que, sauf quelques rares exceptions, mon courrier a été exempt de toute pression abusive ou injustifiée.

Au cours des dernières années je me suis beaucoup intéressé aux mesures concernant la conduite en état d'intoxication. J'ai pu constater les conséquences de quelques catastrophes de la route où l'on pouvait penser qu'un des conducteurs était en état alcoolique. De tels événements laissent une trace durable dans la mémoire—et j'imagine que les députés qui ont connu des expériences semblables en conviendront. Je suis partisan de sanctions sévères contre les chauffeurs dans cet état et je me réjouis du taux d'alcool de 0.08 p. 100 dans le sang, dont il est question dans le bill. L'expérience des tribunaux a montré dans bien des cas que c'est là le seuil de l'aptitude à contrôler la conduite d'un véhicule.

Par ailleurs, je dois dire que je ne suis pas qualifié sur le plan technique pour juger de l'efficacité des épreuves qu'on propose. J'espère que le comité s'en assurera avant de présenter son rapport sur le bill. J'éprouve aussi certaines réserves au sujet des pouvoirs en vertu desquels les agents de police pourront faire subir les épreuves d'alcoolémie.

Même si la loi qu'on propose peut sembler très claire, je crains que, dans la pratique, il n'y ait des difficultés lorsque les agents exigeront, sous le moindre prétexte, qu'on subisse l'épreuve. Celui qui refusera de s'y soumettre commettra-t-il alors une infraction?

• (8.50 p.m.)

Une bonne partie du projet de loi a trait au contrôle des armes à feu. Une fois de plus, j'appuie cette disposition tout en estimant que ce serait de la folie que de trop compter sur elle comme solution aux problèmes qui entrent en jeu. A n'en pas douter, une loi très rigoureuse s'impose dans le cas des chasseurs négligents. Par ailleurs, les problèmes du contrôle des armes à feu dans nos grands centres urbains sont difficiles à résoudre. J'ai reçu un certain nombre de lettres de personnes qui craignent que la mesure à l'étude n'empiète sur l'activité légitime des clubs de tir au pistolet et au fusil. J'ai donné suite à ces instances et, en dernière analyse, ceux qui ont étudié la mesure m'ont dit qu'elle n'interviendrait pas indûment dans cette activité.

J'ai remarqué, un peu partout dans le bill, que dans bien des cas on accorde des pouvoirs discrétionnaires aux procureurs généraux des provinces. Même si je ne suis que profane, pour ce qui est de la loi, je conteste la chose. Il me semble qu'il y aurait lieu de songer aux abus auxquels certaines des dispositions peuvent ouvrir la porte du fait que les directives établies par la loi sont minimes. Ainsi, on accorde des pouvoirs étendus au procureur général dans le domaine des loteries. D'autre part, on le place dans une situation difficile du fait qu'il doit prendre des décisions sans que la loi le guide beaucoup; de ce fait, il devient bien plus exposé aux pressions.

Un certain nombre des instances que j'ai reçues contenaient un mélange étrange d'opposition aux modifications visant les loteries, l'homosexualité et l'avortement. L'opposition aux loteries est fondée sur des convictions morales de longue date. Franchement, je ne vois pas qu'on puisse fondamentalement s'opposer aux loteries comme telles. Je m'y opposerais, par principe, comme principale source de revenus pour l'État, mais je ne vois pas qu'on puisse s'y opposer en les interdisant légalement à tous les gouvernements au Canada. On s'oppose aux modifications visant l'homosexualité surtout parce qu'on ne comprend pas la nature du problème et les occasions de chantage qui existent sous la loi actuelle. C'est pourquoi j'estime que les dispositions du projet de loi sont orientées dans la bonne voie.

[M. Burton.]

La question la plus difficile de tout le bill est peut-être la disposition visant à modifier la loi sur l'avortement. Les avis sont très partagés sur la question; ils vont de celui selon lequel il ne s'agit que d'un simple processus médical à celui selon lequel absolument aucune mesure permettant l'avortement n'est moralement justifiable, quelles que soient les circonstances. En tant que législateurs, nous devons aussi tenir compte du nombre des avortements illégaux qui souvent comportent des risques très graves pour la vie et la santé des mères en cause. On a proposé que, comme d'autres cas, chacun puisse suivre la voix de sa conscience. En ce qui concerne l'avortement, ce n'est pas aussi simple que cela. Ici, il s'agit de la vie elle-même. L'État a l'obligation et le devoir de protéger la vie humaine. A quel moment commence-t-elle? Les opinions là-dessus diffèrent à l'extrême.

Pour certains, la vie humaine commence dès l'instant de la conception; pour d'autres, quand le cordon ombilical est tranché. Je n'ai pas d'avis dogmatique sur la question, et personne, selon moi, ne peut se prononcer d'une façon définitive à ce sujet. Cependant, il est clair que la vie humaine existe, en fait, avant la naissance et que l'on ne cesse de faire remonter jusqu'au début de la grossesse les différents indices qui témoignent de la progression de la vie, comme par exemple, le moment à partir duquel le fœtus devient viable, celui de ses premiers mouvements ou de ses premiers battements de cœur. Ces indices montrent qu'aucun moment de la grossesse ne représente un changement subit dans le processus de développement. Tout concourt, au contraire, a témoigner que ce développement du fœtus est progressif et continu pendant toute la durée de la grossesse.

Cela étant, il appartient à l'État de se montrer extrêmement circonspect lorsqu'il édicte des lois. Il ne doit pas sanctionner des mesures qui signifieraient la suppression de la vie. Je répudie toute tentative de justifier une législation de l'avortement en excipant que l'État, à propos d'autres actes tels que les mesures de police, la guerre, l'exécution des criminels, etc. aurait le droit d'enlever la vie ou d'accomplir des actes entraînant la perte de la vie. On ne peut certes faire aucune comparaison entre l'enfant innocent encore à naître et l'adulte qui n'a aucun respect pour la vie ou, au contraire, défend d'autres vies.

Que les députés y songent: les vies en puissance dans le sein maternel sont de même nature que celle qui nous a été donnée, à nous, à notre famille et à tous les membres de

la société. L'enfant à naître a des droits lui aussi. Si nous comparons nos vies à celles des enfants à naître, nous constaterons qu'aucun de nous n'a le moindre contrôle sur sa propre venue à l'existence, sur sa naissance, et nous sommes déjà bien avancés dans la vie lorsque nous devenons capables de concevoir qu'il nous appartient, dans une certaine mesure, de décider si nous devons ou non poursuivre notre propre vie. Aussi, je n'y vois pas très clair lorsqu'il s'agit d'appuyer cette partie du bill. Sa portée est très vague, tout comme certains passages, mais elle donne clairement droit de cité à un principe que je ne suis pas prêt, en ce moment, à reconnaître.

J'insiste aussi pour que l'on se remette au travail afin de résoudre les questions en suspens. Cela veut dire qu'un grand nombre de personnes doivent prendre la décision de permettre une enquête complète et sérieuse sur tous les aspects de la question. Certains devront accepter de scruter certaines assertions et présomptions considérées jusque-là comme des dogmes. Cela pourra susciter d'autres propositions. En fait, certains de mes collègues, comme l'a déclaré le député d'York-Sud (M. Lewis), proposeront un amendement tendant à supprimer du Code criminel toutes les dispositions concernant l'avortement. A certains égards, cela vaudrait peut-être mieux: cela signifierait qu'en tant que législateurs, nous ne nous prononçons pas sur ce problème. Il faut pourtant nous demander si, en tant que législateurs, nous n'esquivons pas ainsi une responsabilité importante.

Mes vues à ce sujet diffèrent de la politique de mon parti et de celle de la majorité de mes collègues. Je respecte la sincérité des opinions de ceux qui ne pensent pas comme moi et je rends hommage au respect qu'ils ont témoigné pour les miennes. Je me suis senti fier d'appartenir au Nouveau parti démocratique lorsque j'ai constaté la reconnaissance spontanée de ces droits et l'absence de coercition. Je sais que nous ferons envie à certains vis-à-vis qui doivent non seulement lutter contre leur conscience mais également tenir compte des pressions exercées par les whips du parti et les membres du cabinet.

Je dois reconnaître qu'en général, on semble disposé à approuver la modification sur l'avortement. Si elle est adoptée, elle aura force de loi, mais j'espère sincèrement que les députés feront un examen plus approfondi de certaines de ses implications. Je voudrais signaler quelques points qui me tracassent.

1. La santé n'est-elle pas un concept trop vague pour être inclus dans l'article comme la justification de l'avortement?

2. Comment cette disposition sera-t-elle appliquée en pratique? Il y a un certain nombre de facteurs comme les rapports entre les médecins, les hôpitaux, etc., qui méritent d'être soigneusement examinés.

3. La situation de l'hôpital qui ne veut pas pratiquer l'avortement est-elle protégée, et celle des employés de l'hôpital qui ne veulent pas participer à un avortement est-elle également protégée? Le médecin qui ne veut pas pratiquer l'avortement est protégé, car il peut simplement s'y refuser, mais les infirmières et les autres employés qui s'y refusent risquent leur emploi. Il faut sûrement les protéger.

4. Ne devrait-on pas inclure une disposition prévoyant un examen après cinq ans, comme c'est le cas pour la peine capitale? Elle supposerait pendant cette période des études continues qui pourraient aider à prendre des décisions plus fondées le moment venu.

Ainsi, monsieur l'Orateur, j'estime que certains articles comme la mesure contre l'espionnage électronique, l'abolition de la peine capitale, la réforme du système de cautionnement et d'autres problèmes ne sont pas inclus dans ce projet de loi, bien que le ministre de la Justice (M. Turner) ait mentionné que d'autres modifications auront lieu. Presque toutes les dispositions du projet de loi représentent un pas en avant en matière de droit criminel. Cependant, il y a un article essentiel que je n'approuve pas. Il s'agit de la modification concernant l'avortement. Tous les députés sont cependant libres de se prononcer sur cette disposition. Du fait que presque tout le projet de loi représente un progrès en matière de droit pénal et puisqu'on a reconnu qu'en pratique, le nouvel article sur l'avortement, sous sa forme actuelle, ne multipliera sans doute pas cette pratique, j'estime devoir approuver le projet de loi, mais je m'opposerai à l'article sur l'avortement quand l'occasion s'en présentera.

• (9.00 p.m.)

**L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, mes remarques seront brèves, car je prends la parole pour protester contre la présentation à la Chambre par le gouvernement du bill n° C-150 sous sa forme actuelle et contre le fait qu'il ne nous donne pas d'autre possibilité que de voter pour ou contre un ensemble de dispositions qui traitent d'un grand nombre de situations diverses. C'est un seul bloc qu'on demande aux députés d'avaler comme

une pilule. A mon avis, certaines de ses parties sont acceptables mais elles forment, probablement à dessein, l'enrobage de sucre du projet de loi. Je suis cependant convaincu qu'il existe à l'intérieur certaines substances qu'on peut à juste titre considérer comme du poison si l'on considère le bien public. C'est pourquoi je proteste contre la présentation du projet de loi sous sa forme actuelle.

Lisons simplement la motion dont la Chambre est saisie.

> ... la motion du ministre de la Justice portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques du bill nº C-150, loi modifiant le Code criminel, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et apportant certaines modifications résultantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale.

S'il y eut jamais un tas de boniments réunis dans un même sac, c'est bien le cas. Pourtant le ministre a l'effronterie de nous offrir un visage souriant comme si nous devions y trouver matière à nous réjouir. Non seulement je n'y trouve aucun plaisir mais une foule de choses me semblent absolument inacceptables. Cet après-midi, notre chef a fait savoir à la Chambre que les membres de notre parti seraient libres de voter à leur guise. J'ai écouté très attentivement les divers discours relatifs à cette question que j'estime fort importante et qu'il ne faudrait pas trancher à la légère.

D'après certains députés nous devrions voter en faveur du bill à cause de certains bons éléments qu'il renferme. Personnellement, je me sens porté à voter contre le bill à cause de ses mauvais éléments. Voilà ma réaction. Le bill vise à légaliser certains actes qui, à mon avis, sont démoralisants et dégradants. Je veux parler en particulier de l'homosexualité. J'aimerais demander au ministre si, avant la clôture du débat, il informerait la Chambre de l'usage suivi auparavant lorsque des modifications au Code criminel ont été présentées à la Chambre. Je parierais, monsieur l'Orateur, qu'elles ont toujours été présentées sans être amalgamées à une foule d'autres choses. C'est là mon opinion, bien que je n'aie pas vérifié la procédure antérieure.

Les députés sont capables de trancher cette question avec impartialité, sachant que le bien général des Canadiens s'ensuivra. Voilà assurément une attitude rationnelle. Lorsqu'on traite d'un sujet aussi important que des modifications au Code criminel pourquoi ne pas en traiter exclusivement. Au contraire,

[L'hon. M. Flemming.]

nous constatons que ces modifications s'imbriquent dans diverses autres lois dont je viens de parler, y compris la loi sur les tarifs et douanes. Quel rapport y a-t-il entre le Code criminel et le tarif des douanes?

En présentant un projet de loi fourre-tout, le gouvernement laisse croire qu'il a quelque chose à cacher. C'est une interprétation possible. Qu'il en soit ou non ainsi, tous les députés j'en suis sûr estimeront devoir examiner le bill très attentivement.

Je ne traite pas du bill du point de vue juridique ni du point de vue médical. Je me borne à l'examiner en tant que citoyen du Canada, en tant que Canadien. Je m'oppose à ce que notre Code criminel et les modifications qui y sont proposées soient liées à une foule de choses qui n'ont certes aucun rapport avec le Code criminel. Le gouvernement mérite, selon moi, la censure de la Chambre pour avoir présenté le projet de loi de cette façon-là.

La théorie sur laquelle je me fonde pourra, je crois, aider à aiguiser le sens moral des Canadiens en général. Je m'appuie, si vous voulez, sur les données de la conscience, car je n'ai certes aucune raison de m'en prendre à ceux qui écouteraient leur conscience pour se décider dans ce domaine. Il n'y a absolument rien de mal à cela. Nos efforts doivent tendre à améliorer la situation, à enrayer le mal et à favoriser le bien-être de la population. Aussi, je m'oppose à ce que l'on combine ces modifications à d'autres lois.

Nous en sommes toujours à l'étape de la deuxième lecture et du renvoi du bill à un comité. La deuxième lecture constituait jusqu'ici l'approbation, en principe, d'un bill et je suppose que c'est toujours le cas. Cet après-midi, le député de Lotbinière (M. Fortin), que j'ai écouté avec une vive attention et à qui j'attribue beaucoup de mérite, a plaidé en faveur d'un vote libre. Je fais de même et c'est un vote libre que nous aurons. L'aspect du bill auquel je m'oppose de façon particulière est celui qui traite de l'homosexualité, car rien de ce qui dégrade le sens moral ne peut, à mes yeux, constituer une bonne mesure législative.

D'aucuns prétendront, je le sais, que des mesures s'imposent puisque l'homosexualité se pratique déjà. Mais on pourrait en dire autant du meurtre puisque le meurtre existe; on pourrait en dire autant du vol et de bien des choses qui relèvent du Code criminel. Aussi ceux qui prônent cette théorie pourraient dire que nous devons légaliser le vol, le parjure, le meurtre puisque ce sont des choses qui se pratiquent de temps à autre.

Que ces choses existent, ce n'est pas une raison pour leur conférer une honorabilité. Voilà ce que je pense là-dessus. Le ministre de la Justice s'est donné, l'autre jour, beaucoup de peine pour tenter de justifier cette mesure, mais je ne pense pas qu'il ait très bien réussi. Habituellement, il est convaincant et persuasif, mais cette fois, il ne semblait pas croire en ses propres arguments. Dans ces conditions, on ne peut tromper personne. Il n'a pas réussi aussi bien que d'habitude.

• (9.10 p.m.)

Comment allons-nous nous prononcer sur cette mesure? En votant pour ou contre. Il nous faut donc savoir quelle est la responsabilité du gouvernement en présentant un bill sous cette forme. Certains articles sont acceptables, notamment ceux qui ont trait aux mesures de sécurité routière. Rien n'est plus important. On y traite aussi des loteries, mais je n'ai pas d'idées bien arrêtées là-dessus, néanmoins, des mesures sont prises à cet égard, et je ne doute pas qu'elles soient considérées comme un pas dans la bonne voie.

Pourquoi grouper toutes ces mesures? Je présume que le gouvernement essaie de nous cacher quelque chose. On nous demande de légaliser l'homosexualité, si nous votons en faveur de ce bill, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. On nous demande de conférer une certaine respectabilité à une chose que beaucoup d'entre nous ne considèrent pas comme respectable. Personnellement, je n'ai pas l'intention de le faire et je ne voterai pas pour le bill, sur ce point. Je ne critique pas ceux qui voteront; libre à eux de le faire, c'est leur droit en tant qu'individus. Quant à moi, je ne puis approuver qu'on confère une certaine respectabilité à une chose dégradante et propre à entraîner la dépravation des mœurs chez notre peuple. Je me rends compte...

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) demande à poser une question.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur me permettrait-il de poser une question?

**L'hon. M. Flemming:** Je ne crois pas que j'aie à lui céder la parole.

**M. Woolliams:** Pas à lui en tout cas.

**Une voix:** Laissez-lui faire son discours.

**L'hon. M. Flemming:** Monsieur l'Orateur, rien n'empêche le député de faire un discours lui-même.

Je n'ai pas parlé de l'avortement. A mon avis, c'est une question difficile sur laquelle on ne peut se prononcer sans réflexion. Le discours du député de Lotbinière (M. Fortin), cet après-midi, m'a impressionné. Il a évidemment étudié la question à fond. Il a proposé divers changements qui permettraient d'atténuer les difficultés et de respecter la vie humaine embryonnaire. Tout le monde reconnaît l'importance de la vie humaine, embryonnaire ou achevée.

Ce sont les médecins qui peuvent le mieux répondre à cette question. Des députés peuvent soutenir le contraire, mais il reste qu'il s'agit d'une forme de vie humaine. Il m'est difficile de traiter cette question car je n'y ai pas réfléchi comme j'aurais dû le faire. Mais il est un fait que nous devons tous reconnaître. Le gouvernement aurait dû présenter ses modifications au Code criminel de façon que les députés puissent étudier séparément chacune de ces importantes questions.

J'ai écouté les discours des vis-à-vis qui ont évoqué la question de l'avortement. Sans aucun doute étaient-ils convaincus des conclusions qu'ils tenaient de faire admettre. Je n'accuse personne, mais j'affirme qu'il est difficile de se prononcer dans un sens ou dans l'autre vu les conflits que provoquent les situations spéciales exposées à la Chambre cet après-midi.

Je me contenterai de dire que le gouvernement mérite d'être condamné pour la façon dont il a présenté le bill. Il aurait dû présenter une modification au Code criminel absolument sans esprit de parti et en laissant au comité la possibilité de l'étudier. De cette façon les députés auraient pu bénéficier des avis d'experts, en médecine et en d'autres domaines, d'autres pays qui ont eu a effectuer des changements semblables. Tout cela aurait été possible si l'on s'était occupé d'une chose à la fois.

Vu la façon dont le gouvernement a présenté le bill, le comité devra étudier sept points différents. Selon un député ministériel, les députés se font dire de ne pas modifier les bills déférés aux comités. C'est ce qu'un député libéral a dit. On leur dit de n'y apporter aucun changement. Que sert de renvoyer ces questions aux comités si l'on dit aux députés que toutes leurs initiatives seront vaines? Ces paroles ne sont pas de moi, elles sont du député d'York-Est (M. Otto). J'ai une copie de sa lettre; quelqu'un me l'a envoyée, mais je ne crois pas que ce soit lui personnellement.

En conclusion, je tiens à remercier les députés de l'attention qu'ils m'ont accordée,

et j'espère que je me suis bien fait comprendre à propos du bill à l'étude.

• (9.20 p.m.)

[*Français*]

**M. C. A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, il serait un peu difficile pour moi de ne pas prendre la parole avant que ce bill soit déféré au comité, si jamais il l'est. Cependant, je veux éviter à la Chambre l'obligation d'écouter mes commentaires sur chacun des articles contenus dans le bill C-150, de même que tous ceux qui ne s'y trouvent pas.

La plupart des membres de mon parti ont touché à peu près tous ces articles, afin d'y appeler l'attention de ceux qui feront partie du comité chargé de faire cette étude.

J'ai moi-même eu l'occasion de prendre la parole sur le bill C-195 parrainé par le ministre de la Justice de l'époque, l'actuel premier ministre (M. Trudeau), dont le bill C-150 n'est que la copie fidèle. C'est pourquoi, aujourd'hui, mes remarques se borneront aux articles traitant de l'avortement et de l'homosexualité, après avoir admis, en principe, tous les autres articles du bill.

Même sur ces deux points, je me limiterai à faire une courte rétrospective sur le présent débat, faisant surtout ressortir les manières de voir des différents partis politiques pour ensuite relever certaines déclarations faites à la Chambre. J'ai pensé que, ce faisant, nous pourrions en tirer des conclusions très salutaires pour les députés et très instructives pour tous les membres du comité.

Afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté possible sur les déclarations que tous mes collègues se sont efforcés d'éclaircir, voici en résumé nos positions.

Premièrement, à l'exception des articles traitant de l'avortement et de l'homosexualité, nous appuierons les autres amendements contenus dans le bill C-150, en y apportant peut-être certaines modifications mineures.

Deuxièmement, étant donné que l'homosexualité et l'avortement impliquent des responsabilités religieuses et sociales, nous exigeons que chaque sujet soit étudié séparément afin de permettre des votes séparés et libres sur chacun de ces articles.

Troisièmement, qu'il me soit permis d'espérer que le comité nous accordera ce que la Chambre nous a toujours refusé, soit que les membres bien pensants du comité votent en faveur de la suppression des mots «maladie mentale de la mère» de l'article sur l'avortement.

Nous exigeons enfin que l'amendement relatif à l'homosexualité soit tout simplement biffé dudit bill.

[L'hon. M. Flemming.]

J'ai constaté que chez la plupart des libéraux anglophones, puisqu'il y a à peine quelques francophones qui ont osé se montrer à la lumière, devant leurs électeurs, on s'appliquait principalement à défendre et à appuyer le bill. Le plus difficile fut de trouver des excuses valables, devant le peuple, pour faire avaler la pilule. Je crois bien qu'on n'a pas réussi. La médecine est par trop amère, surtout chez les catholiques. Je tiens quand même à féliciter ces députés d'avoir eu le courage de leurs principes religieux et sociaux. Il est tout de même consolant de constater que si nous rencontrons chez nos amis libéraux certaines consciences élastiques qui se disent internationales et que j'appellerai des consciences «ballons», nous pouvons remercier ceux qui savent encore garder leur identité propre et en être jaloux. Et, Dieu merci, tant chez les libéraux que dans les autres partis, c'est la grande majorité.

Je ne cacherai pas, monsieur l'Orateur, que j'ai discuté avec plusieurs d'entre eux, et je puis dire que tous ne sont pas du même avis, car quelques-uns s'opposeront ou s'abstiendront de voter, si les amendements proposés ne sont pas acceptés au comité.

J'ai été très intéressé par la riposte des libéraux devant certaines requêtes leur demandant de s'opposer au bill dans sa forme actuelle. Je comprends leur difficulté à trouver une excuse valable devant la montée croissante des protestataires. Voici la réponse qui leur revient le plus souvent sur les lèvres. Elle leur est d'abord imprimée dans le cerveau par un ordre du grand chef qui en a décidé ainsi: L'avortement n'est pas si grave que cela, puisque le bill ne vise qu'à sauver la vie de la mère. C'est une réponse simpliste et innocente qui ne dit pas tout ce que dissimule l'essentiel de l'amendement à la loi.

On répond aussi que l'amendement ayant trait à l'homosexualité a simplement pour but d'empêcher les agents de police de pénétrer dans les chambres privées afin de laisser en paix les couples adultes de même sexe, ou encore, que l'amendement relatif à l'homosexualité ne vise pas à légaliser l'homosexualité. Probablement qu'une loi est présentée en vue de «délégaliser», ce à quoi je n'aurais jamais pensé, monsieur l'Orateur.

N'est-on pas conscient du fait que cette loi légalisera la cohabitation et les rapports sexuels entre deux hommes ou entre deux femmes? Que l'on cesse donc de se moquer des gens avec cette question des rapports entre hommes et femmes. (*Applaudissements*)

C'est encore une invention du grand chef, je suppose. Certains se sont plu à accompagner leurs commentaires sur le bill de récits à faire pleurer les plus endurcis, récits n'ayant d'ailleurs aucun rapport avec le point précis auquel nous nous opposons.

En fait, monsieur l'Orateur, si l'amendement se limitait à sauver exclusivement la vie de la mère, nous n'aurions alors rien à changer au présent bill. J'ajouterais même que tous nos médecins consciencieux ont toujours respecté cette réserve obligatoire. Mais le bill va beaucoup plus loin, puisqu'il ajoute:

... pour protéger la santé mentale de la mère ...

Voilà une porte ouverte à tous les abus. Il ne reste plus qu'à former un petit comité de trois médecins spécialistes en avortement, et le tour est joué. Il est facile, pour un médecin qui le désire, de diagnostiquer un symptôme de maladie mentale chez une fille ou une femme enceinte. Puisque, selon les témoignages des plus hautes autorités médicales et religieuses, tout avortement est un meurtre véritable, qui serait prêt à autoriser une telle boucherie de petits êtres innocents et inoffensifs?

Certains prétendent qu'il ne s'agit pas là d'une question d'ordre religieux. Libre à eux, mais tout catholique fidèle à ses principes religieux doit condamner un tel acte criminel, à cause du grand commandement: Tu ne tueras point. Au fait, si tout ce qui est péché n'est pas nécessairement criminel, par contre, tout acte criminel est nécessairement péché.

Tous les vrais chrétiens à qui la loi du Christ commande de ne pas participer à un tel forfait et tous les hommes bien nés, à qui la simple loi naturelle a inspiré la Déclaration des droits de l'homme, devraient constituer un obstacle suffisant pour arrêter cette progression vers l'infanticide légalisé.

On y lit, en effet, que le plus grand des droits fondamentaux est le droit strict à la vie.

• (9.30 p.m.)

Je lance donc un appel à tous les députés catholiques et à tous les chrétiens qui composent environ 80 ou 90 p. 100 de l'ensemble de la Chambre. Je lance aussi un appel aux athées qui conservent encore un peu de sens d'humanité pour biffer de l'amendement sur l'avortement les mots que j'ai indiqués tout à l'heure et, de grâce, qu'on n'entende plus des paroles aussi insensées que celles qui ont été dites, il y a quelques jours, par quelqu'un qui se plaît à critiquer tout le monde, sans jamais se regarder, le soir, dans son miroir. Au fait, ce député terminait ses remarques en disant: Monsieur l'Orateur, je m'oppose à l'avortement et à l'homosexualité, et je voterai pour les deux ensemble. Après cela, il ne nous reste qu'à mettre le bouchon.

Les députés conservateurs qui ont pris la parole ont insisté pour que le bill soit divisé, afin de voter séparément sur chacune des questions. Nous les avons appuyés, parce que nous refusons d'avaler une telle pilule. Nous constatons aussi que les opinions sont partagées chez eux, selon les groupes religieux, et il est bien naturel de constater chez les laïcs des divergences d'opinions sur des questions aussi délicates. D'ailleurs, on retrouve ces mêmes divergences chez les théologiens.

Le député d'Egmont (M. MacDonald) s'est présenté comme un théologien—ce dont je n'ai jamais douté—bien que nous n'ayons pas fréquenté les mêmes auteurs et encore moins les mêmes maîtres; la divergence de nos opinions est normale, en ce qui a trait au bill, car je veux bien faire remarquer à la Chambre que je ne discute que de ce qui est écrit et non de ce qui aurait dû ou aurait pu être écrit.

Quant aux membres du Nouveau parti démocratique, la plupart sont bien connus pour leurs idées d'avant-garde, qu'ils appellent des idées évoluées. Mais j'ai toujours considéré ces idées comme n'étant pas trop catholiques. Le leader parlementaire de ce parti a été bien précis quand il a déclaré qu'une partie de notre loi pénale avait été élaborée à une époque où le clergé influençait lourdement les croyances et les mœurs populaires et où il dictait à notre société la plupart de ses attitudes.

Depuis lors, cependant, dit-il, la société a évolué. Nous avons maintenant une société pluraliste, où l'on ne peut plus imposer à un groupe religieux les opinions généralement acceptées par la société.

Si les paroles de ce député pouvaient s'appliquer à notre système financier, ce serait merveilleux. Mais sur le terrain religieux, je lui dirai, quoi qu'il en pense, que ce n'est certainement pas une évolution que de suivre la pente dangereuse de la minorité matérialiste et athée.

Malheureusement, c'est la tendance moderne. Aussi, en avons-nous eu un échantillon en écoutant certains orateurs du Nouveau parti démocratique. On se demande toujours où ils veulent en venir. Y a-t-il un traître à protéger, ils sont là. Y a-t-il un criminel notoire à défendre, ils sont là. Y a-t-il un principe révolutionnaire à prêcher, ils sont encore là.

Ce sont eux qui, probablement de connivence avec les libéraux, ont aboli la peine capitale, et ce malgré l'opposition de 90 p. 100 de la population. A l'époque, ils pleuraient sur le sort de nos plus grands criminels canadiens.

Aujourd'hui, ils supplient le gouvernement de légaliser le massacre des innocents et l'immoralité sous toutes ses formes. Et même, au dire du député de Vancouver-Est (M. Winch), l'honorable ministre ne va pas encore assez loin dans ses mesures. Après avoir parlé de tout ce qui n'était pas dans le bill, il supplie l'honorable ministre de la Justice de faire adopter des lois beaucoup plus sévères pour la protection des animaux, qu'il dit aimer de tout son cœur. Quoi penser, monsieur l'Orateur, d'un tel raisonnement. A mon avis, c'est tout simplement le raisonnement par l'absurde, et il faut que le comité étudie toutes ses déclarations pour l'aider à comparer des contradictions.

Je crois que nous avons, au sein de ce comité, assez de députés qui ont encore une conscience et qui sont encore capables de s'en servir en toute liberté, je les invite à poser un geste chrétien, un geste humain, en éliminant tout simplement ces deux articles du projet de loi à l'étude. Et, en vue de les aider, je citerai une lettre. J'avais presque promis de ne pas faire de citations, mais je suis pratiquement forcé de citer cette lettre que j'ai reçue d'un bon curé du Québec. Il exprime aussi son opinion. Peut-être aidera-t-elle encore les membres du comité! Voici ce que le curé écrit:

Je veux ajouter quelques explications à ma réponse ...

Sur l'avortement et l'homosexualité.

Si j'avais à voter sur ce projet de loi, je voterais contre, étant donné que le premier ministre ne veut pas le scinder en plusieurs parties. Il y a cependant certainement beaucoup de bonnes choses dans ce projet de loi; ...

Je l'ai mentionné au début aussi.

... comme l'ivraie y est mêlée au bon grain volontairement, alors qu'on pourrait si facilement séparer les deux, en conscience, je serais obligé de voter contre.

Soit dit en passant: en refusant de scinder ce projet de loi en plusieurs parties, le premier ministre commet un viol de la conscience de ses députés; ils ont à choisir entre leur conscience et la fidélité au parti. Je crains fort que, dans le camp libéral surtout, «la vacherie» ...

Excusez le mot.

... devant un premier ministre qui abuse notoirement de son autorité en ne respectant pas la conscience de ses députés, l'esprit de parti, la fidélité au parti, prennent le dessus sur le devoir de conscience. S'il y avait plusieurs députés libéraux assez courageux pour dire franchement au premier ministre: «Vous scindez votre projet de loi en plusieurs parties et vous laissez les députés libres de voter selon leur conscience, ou nous votons contre ce projet de loi, même si le gouvernement est renversé; nous préférons suivre les exigences de notre conscience, plutôt que les exigences de la solidarité du parti»; je suis certain qu'alors le premier ministre baisserait pavillon. Mais je doute fort qu'il y ait actuellement à Ottawa, dans le parti libéral, assez d'hommes courageux pour réussir cela.

[M. Gauthier.]

Et moi, je ferai remarquer en passant que je suis convaincu qu'il se trouvera assez de libéraux sincères pour changer les articles de ce bill.

Et je continue la citation:

2e—Quant au projet de loi sur l'avortement, c'est une «cochonnerie»!

A)—On a dit qu'on voulait légaliser ce qui se faisait déjà illégalement. La belle affaire! Ce n'est pas le devoir d'un gouvernement de plier devant l'immoralité, mais bien de faire respecter les droits des citoyens; or, le premier de ces droits, c'est le droit à la vie.

B)—On a dit qu'il fallait passer ce projet de loi à cause du «pluralisme» de notre société canadienne!

Raisonnement stupide! C'est le devoir d'un gouvernement qui comprend ses devoirs de défendre les faibles contre les abus des puissants. Aucun pluralisme ne peut permettre à un gouvernement de se ranger du côté des bourreaux.

Y a-t-il un être plus faible et plus démuni de défense que le petit enfant dans le sein maternel?

C)—Ce projet de loi est un recul sur le plan de la civilisation. Autrefois, le père avait le droit de vie et de mort sur son enfant. Le progrès de la civilisation a fait prendre conscience que seul Dieu est le maître de la vie et de la mort; ce droit est délégué à l'État dans certaines circonstances bien précises.

Qu'il l'admette ou non, en passant cette loi sur l'avortement, le gouvernement légalise, le meurtre!

D)—Ce projet de loi place le gouvernement dans l'illogisme le plus révoltant.

L'an dernier, une loi a aboli la peine capitale pour un certain nombre de criminels, cette année, par un autre projet de loi, on y condamne certains innocents dans le sein maternel. En fait de logique, on a déjà vu mieux!

Eh bien, monsieur l'Orateur, il s'agit tout simplement d'une lettre d'un pasteur de paroisse, et si jamais vous voulez collectionner de ces lettres, nous en avons reçu des milliers et des milliers. Au fait, nous avons demandé, nous avons envoyé des questionnaires à nos commettants, et je puis vous assurer qu'aujourd'hui, dans le Québec, 95 p. 100 de la population est de notre avis.

• (9.40 p.m.)

**M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration):** C'est faux!

**M. Gauthier:** Quelqu'un crie que c'est faux et, de plus, c'est un député de Montréal. Je

l'invite à prendre connaissance des rapports que j'ai en ma possession, et sur 2,000 lettres...

**M. Loiselle:** Ce ne sont pas tous des ignorants, dans le Québec!

**M. Gauthier:** J'en ai neuf. Ils sont peut-être ignorants, mais ils sont moraux. Il est beaucoup mieux d'être moral que d'être trop instruit et immoral.

J'en avais d'autres, monsieur l'Orateur, dont celui de...

**M. Loiselle:** Suivez votre curé et vous irez au ciel!

**M. Gauthier:** ...*L'Alliance pour la vie.* D'ailleurs, tous les députés l'ont eu, et c'est ce qui me surprend.

Pendant qu'on essaie de plaider notre cause, on les entend bêler, de l'autre côté. Cela leur fait mal. Mais qu'ils aillent donc dans leur circonscription pour s'expliquer. Ils verront que cela va rouspéter. Il faut cesser de tricher, de tromper les gens, et leur dire ce qu'il y a dans ce bill de pourriture. Si nous prenons la parole aujourd'hui, c'est pour que la population puisse comprendre le mot à mot du bill.

Je suis persuadé que si l'on tenait un référendum dans la province de Québec, relativement à ce bill, il serait rejeté d'emblée.

**M. Loiselle:** Vous viendrez à Montréal, lors des prochaines élections.

**M. Gauthier:** On est allé dans l'île de Montréal et, bien qu'on dise que c'est la place des bombes, il est étonnant de voir qu'il y a encore des gens sérieux et bien pensants.

**M. Loiselle:** Vous n'avez pas été élus, non plus!

**M. Gauthier:** Monsieur l'Orateur, mon temps de parole s'écoule et j'aimerais savoir ce que l'honorable député dit, parce qu'on les entend...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** L'honorable député de Roberval a la parole, présentement.

**M. Gauthier:** Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur, de vous en mêler, car il est en train de tout m'enlever mon temps de parole. (*Rires et applaudissements*)

Il y a sept ans que je siège à la Chambre. J'ai toujours trouvé curieux qu'aussitôt qu'on veut débattre une question, il y a toujours un petit groupe de Canadiens français qui s'efforce de nous «bloquer». Voilà ce qui me décourage. Il y en a des bons—je l'ai dit—et je les remercie. Par contre, ce sont toujours les mêmes qui viennent se grouper ici, qui changent souvent de siège pour tâcher de faire du bruit et nous empêcher de parler. Eh bien, non, monsieur l'Orateur. Moi, je suis un peu comme saint Paul: je ne puis pas ne pas parler. (*Applaudissements*)

J'espère que mes remarques serviront au comité et à tous mes amis libéraux, et qu'elles éveilleront encore la petite lueur de conscience qu'il leur reste.

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je croyais que l'honorable député de Saint-Henri (M. Loiselle) voulait prendre la parole...

**M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, l'opinion du député de Saint-Henri est faite. Il ne lui a pas fallu sept jours de discours pour y arriver, non plus.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Loiselle:** Vous allez goûter à votre propre médecine. Vous tomberez dans le canal, et vous y resterez...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Loiselle:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Un article très élémentaire du Règlement de la Chambre stipule qu'un député qui a la parole ne doit pas être interrompu. L'honorable député d'Abitibi.

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, je viens, à mon tour, exprimer mon opinion sur le bill C-150, que le gouvernement libéral nous propose d'adopter aujourd'hui.

Le ministre semble impatient de faire adopter ce bill en deuxième lecture, ce qui en consacrerait le principe, et je manquerais à mon devoir si je n'exprimais librement ici l'opinion de la plupart de mes électeurs qui se sont donné la peine de m'écrire, en particulier ou collectivement, en vue de me prier de combattre certains articles de ce bill qui vient en contradiction avec tout ce qu'il y a d'humain et de chrétien.

Le contenu de ce bill aurait dû, à mon avis, faire l'objet de plusieurs bills différents, que les députés auraient pu approfondir davantage. De cette façon, les députés auraient pu mesurer plus facilement les conséquences des mesures proposées et donner ainsi un rendement plus efficace.

En «paquetant» le bill C-150 comme on surcharge parfois un autobus, le gouvernement a donné au public canadien l'impression de vouloir cacher quelque chose, et il a tenté de prendre par surprise les députés de l'opposition, ou du moins ceux qui sont opposés à certaines réformes proposées dans le bill.

Il y a dans ce bill certains amendements qui me paraissent excellents et qui auraient pu être adoptés assez rapidement, s'ils avaient été présentés séparément. Mais ces amendements souffriront du retard causé par l'entêtement du gouvernement à refuser d'agir franchement avec le Parlement.

Étant donné que le temps à ma disposition est compté, je ne m'attarderai pas à discuter les mesures qui me paraissent acceptables, comme l'usage de «l'ivressomètre» qui est devenu une mesure nécessaire pour combattre la tuerie qui se continue sur nos routes. Les résultats obtenus dans les pays où une telle loi est appliquée, particulièrement en Angleterre, m'incitent à approuver cette mesure radicale en vue d'assurer la protection des automobilistes. Un député conservateur de Grande-Bretagne me disait, il y a quelques mois, que, même s'il s'était opposé à cette loi, lorsqu'elle a été adoptée en Angleterre, il doit admettre maintenant qu'il s'agissait d'une bonne loi, puisqu'elle avait réduit de 33 p. 100 le nombre des accidents mortels.

Il y a aussi un article légalisant les loteries, selon certaines conditions, évidemment, et tout en étant d'accord avec cet amendement, je ne crois pas qu'il réussira à sauver les provinces ou les grosses municipalités du marasme dans lequel elles se trouvent. Ce sera tout au plus une taxe volontaire, où les billets seront peut-être vendus à pression, et dont le particulier fera les frais.

D'autres amendements sont proposés dans ce bill, lesquels sont d'une grande importance et méritent qu'on s'y arrête longuement, étant donné les conséquences à prévoir, s'ils étaient adoptés, je veux parler de l'amendement légalisant l'homosexualité et l'avortement.

J'ai cherché à comprendre pourquoi le gouvernement voulait légaliser l'homosexualité. Le premier ministre lui-même nous a dit que le gouvernement n'avait pas d'affaire dans les chambres à coucher, et je suis de son avis.

Actuellement, le gouvernement ou les services de police sont impuissants à voir ce qui se passe entre deux personnes, derrière une porte de chambre close, mais il incombe aux policiers de voir à ce que certaines choses ne se passent pas en public, sur des scènes de théâtre, sur les coins de rue ou sur les places publiques. Heureusement, l'amendement proposé ne permettra pas plus de liberté en public qu'auparavant.

Le seul effet de l'amendement proposé sur l'homosexualité, s'il est adopté, sera de laisser entendre que le gouvernement approuve ce que Dieu lui-même condamne de façon si éloquente.

Et, à ce stade, monsieur l'Orateur, histoire d'appuyer mes arguments, je voudrais citer quelques paragraphes d'un article publié récemment dans la revue *L'Équipe*:

Pour des chrétiens, la mise en garde de saint Paul dans son Épître aux Romains doit faire réfléchir; parlant de la conception morale des païens, vis-à-vis de la création, saint Paul écrit:

«Aussi Dieu les a-t-il livrés à des passions avilissantes car leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature; pareillement les hommes, délaissant l'usage naturel de la femme, ont brûlé de désir les uns pour les autres, perpétrant l'infâmie d'homme à homme et recevant en leurs personnes l'inévitable salaire de leur égarement».

Et la revue ajoute:

Il est temps que l'on tende plutôt à revaloriser le rôle de l'homme, comme du reste celui de la femme, plutôt que d'adopter des mesures «légales» qui tendent à l'avilir.

• (9.50 p.m.)

Il y aurait beaucoup plus d'avantages à faire l'éducation des hommes pour qu'ils deviennent plus hommes et des femmes pour qu'elles soient plus féminines; les uns et les autres en seraient les premiers bénéficiaires et la société ne s'en porterait que mieux. Autrement, nous nous orientons tout droit vers la révolution, si ce n'est la décadence.

Monsieur l'Orateur, depuis que ce débat est commencé, nous avons entendu des députés se prononcer pour la légalisation de l'avortement, alors que d'autres y sont opposés. Pour des raisons personnelles et aussi par suite de représentations provenant de mes électeurs, je m'oppose à la légalisation de l'avortement.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le compte rendu des délibérations du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, qui a reçu des mémoires et entendu des témoignages fort éloquents et bien préparés sur l'avortement et tout ce qu'il implique.

Il n'y a pas que les députés qui ont réfléchi et évalué cet amendement au Code criminel. D'autres personnes ou associations hautement qualifiées se sont, après études sérieuses, prononcées contre la légalisation de l'avortement tel que proposé.

J'ai ici une pétition signée par 100 personnes de ma circonscription. Ces personnes s'opposent à la légalisation de l'avortement proposée pour les raisons que je voudrais citer:

En rapport avec les amendements présentés à la Chambre des communes par le ministre de la Justice, . . .

Il s'agissait alors du bill C-195, qui est devenu aujourd'hui le bill C-150.

...nous tenons à porter à la connaissance de nos représentants, élus par nous, notre position face à l'avortement.

En accord avec les Droits de l'Homme qui reposent eux-mêmes sur la loi naturelle, nous réaffirmons le principe fondamental du droit à la vie pour chaque individu et du respect de celle-ci.

I. Attendu que l'avortement constitue une agression irrévocable contre un embryon ou un fœtus,

II. Attendu que l'embryon ou le fœtus sont considérés par la presque totalité du monde scientifique comme étant des êtres humains, existant à un stade donné de leur développement,

III. Attendu que nos législateurs actuels ont poussé à juste titre le respect de la vie au point d'abolir la peine de mort, sauf pour certains cas déterminés,

IV. Attendu que l'on met gravement en danger la moralité publique et le bien commun en acceptant un projet de loi qui permet l'avortement «lorsque la continuation de la grossesse met en danger ou est susceptible de mettre en danger la vie ou la santé de la mère,»

V. Attendu que l'expérience de plusieurs pays nous indique que le texte du projet de loi peut être très facilement interprété d'une façon abusive ignorant le principe sacré du droit à la vie,

Nous nous opposons pour toutes ces raisons à tout élargissement supplémentaire de la loi sur l'avortement.

De plus, nous croyons de notre devoir le plus strict et le plus urgent et du devoir également de nos représentants de presser ceux qui nous gouvernent d'adopter, dans les délais les plus brefs, non plus des mesures négatives ni des solutions à court terme comme l'avortement, mais bien plutôt des mesures positives et préventives, seules véritables solutions, efficaces en profondeur, aux problèmes qui, non résolus, acculent à la pratique de l'avortement.

Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que mon chef, l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), a prôné au début de la soirée.

Je continue la citation:

En conséquence, nous préconisons la mise sur pied d'organismes d'éducation sociale et sexuelle, englobant tous les services de consultation, orientation, soutien, protection et ce, à tous les niveaux de la société et en respectant les champs de juridiction strictement constitutionnels à savoir: cours de formation pour les jeunes dans les écoles et les loisirs, cours de préparation au mariage subventionnés, centres de planification et d'éducation familiales, centres de consultation pour les couples en difficulté, tribunaux familiaux, protection et réorientation des filles-mères et de la jeunesse abandonnée, etc.

Voici, monsieur l'Orateur, la pétition qui m'a été envoyée par plus de 150 de mes électeurs, et j'ai la liste ici, si quelqu'un veut la consulter.

Plus de 500 personnes m'ont de plus écrit personnellement pour me faire connaître leur opposition à ce projet de loi. D'autres, par l'entremise des Foyers Notre-Dame—une organisation des plus estimée—m'ont fait parvenir une recommandation de leur groupe représentant les Foyers Notre-Dame des diocèses d'Amos et de Timmins. Je voudrais citer leurs observations.

La loi actuelle ne considère comme être humain qu'un enfant complètement sorti du sein de sa mère.

Partant de cette définition restrictive de l'être humain, la loi considère comme deux crimes différents le fait de tuer une personne sortie du sein de sa mère et le fait de causer la mort d'un enfant non encore né.

Pourquoi cette différence?

Nous soumettons que la définition légale d'un être humain devrait être revisée, de façon à déclarer être humain tout ovule humain fécondé, à partir du premier instant de la conception.

En effet, dès la réunion des cellules mâle et femelle, le nouvel être ainsi produit possède en lui-même le principe d'organisation qui permettra à sa cellule initiale de grossir, de se multiplier et de donner naissance à toutes les fonctions intérieures spécialisées qui deviendront ses organes et en feront plus tard un homme complet. La personne humaine commence dès que l'être forme un tout unifié, portant en lui-même le principe de son organisation intrinsèque et de son développement, ce qui a lieu à partir de sa conception.

En conséquence, le fait de causer la mort d'un enfant intra-utérin devrait être considéré par la loi comme un meurtre et puni comme tel.

Il ne sera pas question, sans doute, lors des prochains débats, de permettre toute espèce d'avortement. On se demandera seulement si l'avortement thérapeutique ne devrait pas être permis pour certaines raisons médicales, sociales, psychologiques, eugéniques ou autres.

La loi actuelle permet déjà de prendre des moyens de sauver la vie de la mère, même s'il en résulte accidentellement la mort de l'enfant qu'elle porte (9).

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois appeler l'attention de l'honorable député d'Abitibi sur le fait qu'il est dix heures.

[*Traduction*]

**M. Woolliams:** Pourrais-je faire une petite proposition, monsieur l'Orateur? Puisque nous avons eu une assez longue discussion et que pour notre part nous sommes d'accord, ne pourrions-nous pas terminer le débat de ce soir dans quelques minutes en votant pour savoir si oui ou non ce bill devrait être renvoyé à un comité?

[*Français*]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, nous nous opposons fermement à la proposition que vient de faire l'honorable député, car nous prétendons qu'il y a des mesures législatives extrêmement importantes à adopter. D'ailleurs, nous avons encore des membres de notre parti qui désirent prendre la parole sur le bill omnibus.

• (10.00 p.m.)

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Puisqu'il est dix heures, la motion d'ajournement de la Chambre est censée avoir été proposée et appuyée en conformité de l'article 40 du Règlement. Il s'agit donc de savoir si la Chambre doit s'ajourner maintenant.

[*Français*]

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, je posais à la Chambre la question suivante:

Le ministre dirait-il à la Chambre quelle politique le gouvernement entend adopter en vue de remédier aux faiblesses des politiques gouvernementales relatives au chômage, à la fermeture des industries et à la stabilité des prix?

Ma question comprenait trois parties distinctes. Je vous remercie donc, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné ce soir l'occasion de discuter de ce problème. Au fait, c'est un problème dont nous ne pouvons discuter que très rarement, car nous ne disposons pas du temps nécessaire à cette fin, bien qu'il s'agisse d'un problème de la plus haute importance.

Je vous remercie donc, monsieur l'Orateur, de m'avoir accordé le privilège de poser de nouveau ma question au ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand).

Profitant de cette circonstance, je pose de nouveau ma question à tous les honorables ministres et députés, surtout à ceux qui sont plus particulièrement responsables de la direction de l'économie sur le plan national. Chômage, faillites ou fermeture des industries, hausse des prix, voilà trois éléments de l'économie qui témoignent de la faiblesse du gouvernement dans le domaine économique.

Pourquoi le chômage augmente-t-il? Pourquoi nos industries ferment-elles leurs portes ou passent-elles aux mains des capitalistes étrangers? Pourquoi la hausse des prix en période de chômage progressif? Voilà les différentes questions que je voudrais discuter ce soir et auxquelles je voudrais recevoir une réponse.

Ces trois signes évidents d'un malaise économique, à la grandeur du Canada, devraient nous ouvrir les yeux, nous faire reconnaître les faiblesses de notre économie et nous inciter à en éliminer les causes avant que la population en souffre davantage.

[M. Fortin.]

Ne perdons plus de temps à prouver que ces malaises existent, car tout le monde le reconnaît, tous les journaux en parlent chaque jour, tous les sociologues proclament que les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres, dans les limites d'un même pays, de même que dans tous les pays, à l'échelle mondiale.

Cet écart s'agrandit constamment, monsieur l'Orateur, entre pays pauvres et pays riches, entre pays sous-développés et pays hautement industrialisés. Mais, même dans les pays hautement industrialisés, il se manifeste les mêmes écarts entre les citoyens prospères et les miséreux. Parce que le malaise est généralisé, il n'en est que plus tragique. Plutôt que de permettre que ce malaise se perpétue, il faudrait au plus tôt prendre des moyens efficaces pour y mettre fin. Ce n'est donc pas en continuant d'appliquer la même politique économique que nous corrigerons les malaises qui sévissent, soit directement, soit indirectement. Il nous incombe donc d'appeler l'attention des ministres sur ce point, et ce sans blâmer qui que ce soit. Je constate, depuis l'avènement au pouvoir du nouveau gouvernement, soit depuis le 25 juin dernier, que la même courbe descendante persiste et que la même politique économique du gouvernement conduit infailliblement aux mêmes résultats. Dès lors, la situation économique s'aggrave au lieu de s'améliorer.

Le Canada est de plus en plus désuni en ce que l'écart entre les pauvres et les riches s'accroît et le système est de plus en plus injuste envers les riches qui s'enrichissent et les pauvres qui s'appauvrissent.

Cette situation étant reconnue et admise, je voudrais mentionner que le premier ministre (M. Trudeau), en fin de semaine dernière, tel que signalé dans nos journaux d'hier, a déclaré devant les étudiants de l'Université de Montréal que les vraies solutions aux problèmes de l'heure ne sont pas encore trouvées. Et en cela, je lui donne raison.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que le temps de parole de l'honorable député est expiré.

**M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre ces quelques minutes pour répondre à l'honorable député de Compton (M. Latulippe) qui, dans cette question, touche à trois sujets différents: le chômage, la fermeture des industries et l'instabilité des prix.

L'honorable député vient de faire son plaidoyer. A l'écouter et à entendre tout ce qu'il a dit, on croirait que l'économie canadienne

est dans un état déplorable, abominable et nullement enviable. Il ne faut pas toujours voir les choses en noir comme il les voit dans les différents projets de loi que le gouvernement présente.

Tout à l'heure, il se référait à un autre projet de loi, et c'était encore, selon lui, une abomination; c'était inconcevable. Je cherche encore ce qu'il y a de cohérent au sein de ce parti.

Maintenant, il faut toujours s'attendre à ce que le gouvernement apporte des correctifs, mais, de là à prétendre que la situation peut se régler du jour au lendemain, je pense bien qu'il n'y a pas un député à la Chambre qui a trouvé cette solution magique et elle ne viendra sûrement pas du Ralliement créditiste.

**Des voix:** C'est une réponse qu'on veut.

**M. Loiselle:** Bien, si vous voulez une réponse, laissez-moi parler, et je vais essayer de vous en donner une.

Il faut d'abord comprendre. Vous êtes des représentants élus par le peuple et votre devoir ne consiste pas à toujours attaquer et critiquer le gouvernement, à lui dicter de faire ceci et de ne pas faire cela. Qu'est-ce que vous offrez comme solution de rechange? Vous êtes là pour critiquer, depuis le commencement. Ce n'est toujours pas un gouvernement créditiste qui va régler la situation!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois rappeler à l'honorable secrétaire parlementaire que ses remarques doivent s'adresser à la présidence.

**M. Loiselle:** Vous avez pleinement raison, monsieur l'Orateur, mais lorsqu'on entend certaines choses on se laisse parfois emporter. C'est ce qui m'est arrivé.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si je peux essayer de comprimer ce que l'honorable député de Compton a tenté de déprécier, je voudrais lui faire remarquer que, du côté du chômage, l'embauche a haussé. En juillet dernier, il y avait 5,533,000 emplois et, en janvier,—qui est un mois où le chômage s'accroît habituellement—il y avait tout de même 7,753,000 emplois.

Le taux des sans-travail en janvier est encore inférieur à celui de décembre. Au fait, il est passé de 4.8, en décembre, à 4.3, en janvier. Monsieur l'Orateur, de janvier 1967 à janvier 1968, il y a eu, au Canada, 324,000 emplois nouveaux. Je ne crois pas qu'on puisse dire que la situation se détériore lorsque, dans l'espace d'un an, la situation...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES INDIENNES—YELLOWKNIFE (T.N.-O.)—LE RÈGLEMENT DÉGRADANT À L'HÔTEL AKAITCHO HALL

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, si j'ai posé cette question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet d'Akaitcho Hall c'est que jamais depuis que j'ai lu Dickens pour la première fois je n'ai constaté de conditions aussi déplorables que celles qui règnent dans ce pensionnat dirigé et administré par le ministre et ses fonctionnaires. Les pensionnaires y son traités de façon puritaine, oppressive, insultante et dégradante. Je ne peux trouver de termes assez forts pour exprimer mon indignation à ce sujet.

C'est qu'il ne s'agit pas d'enfants, monsieur l'Orateur; il s'agit de 200 élèves dont l'âge moyen est de 18 ans et demi et qui ont de 14 à 24 ans. L'installation devait au début loger 96 personnes. Elle en abrite 200 environ et au lieu de deux étudiants par chambre, il y en a quatre. On ne peut concevoir de pensionnat plus encombré. On traite ces jeunes adultes comme des enfants. Ils ne peuvent quitter les lieux sans laissez-passer. Au retour ils doivent le produire. Ils ne peuvent s'exprimer librement. Il leur est interdit de mâcher de la gomme dans l'édifice. Il s'agit d'adultes. Le vêtement est réglementé. Effectivement, si le premier ministre (M. Trudeau), portant un Gainsborough et des sandales, se présentait ainsi dans une salle académique, il serait renvoyé de l'école. Les élèves ne peuvent visiter leurs amis à Yellowknife sans une permission spéciale. Ils ne peuvent entrer dans aucune maison à Yellowknife sans l'autorisation spéciale du surintendant ou d'un surveillant. Ils ne peuvent recevoir de visiteurs sans une permission spéciale. Il leur est interdit de se promener en voiture ou en taxi. Quiconque se rend à Yellowknife pour séjourner à l'école doit laisser sa voiture garée tout le temps de sa visite. Le comportement de ces jeunes adultes envers le sexe opposé fait l'objet de directives dégradantes, insultantes et enfantines. J'ai justement un exemplaire du règlement. Le voici:

• (10.10 p.m.)

Il y a une attirance naturelle entre jeunes gens de sexe opposé. Les membres du personnel n'ont pas l'intention de mettre fin à ces amitiés qui doivent cependant suivre des règles strictes.

Quelle est la conduite permise? Je poursuis la citation:

Plus précisément, les élèves peuvent se tenir par la main au cours de promenades en ville et, à l'occasion, dans les couloirs, mais tout autre contact personnel est interdit.

Ce qui me rappelle les contacts personnels du premier ministre avec les membres du sexe opposé, lors de la dernière campagne électorale. Il y a, en principe, un conseil des étudiants, mais il comprend cinq membres, dont trois nommés par le directeur et le personnel surveillant. Un membre du comité représente les garçons et un autre, les filles. Lorsqu'on a tenté d'établir un véritable conseil étudiant, tous ceux qui s'y sont intéressés ont été victimes de terribles manœuvres d'intimidation et de contrainte. J'ai également en main le rapport d'un volontaire de la Compagnie des jeunes Canadiens qui donne des précisions et des exemples, cite des renvois, des expulsions, des contraintes et des mesures disciplinaires pour des infractions à des règles incroyablement dures et stupides.

L'autre jour, le ministre a signalé qu'il avait reçu un télégramme. J'ai dit qu'il est sans doute identique à celui que j'ai moi-même reçu. Je le savais, et bien entendu, j'avais raison. Ce télégramme disait en fait: «Nous vous remercions de vos efforts, mais nous croyons pouvoir régler nos propres problèmes.» Chose certaine, les élèves ont protesté deux fois contre l'envoi du télégramme, à midi et dans l'après-midi lors de réunions à la cafétéria, mais le surintendant l'a néanmoins expédié. Je sais que le ministre a reçu un second télégramme signé par les étudiants. Une dizaine d'entre eux ont signé les deux, probablement à la suite de menaces. Je connais bien ces manœuvres, grâce à ma longue expérience dans le domaine des relations ouvrières.

Le second télégramme m'est adressé. Le voici:

Nous vous remercions de votre intérêt et nous aimerions vous demander d'enquêter sur Akaitcho Hall. Pourriez-vous nous envoyer quelqu'un qui se ferait une idée exacte des problèmes uniques que nous avons ici? Nous comptons sur vous.

Ils parlent ensuite du premier télégramme. J'ai lu une lettre d'une des pensionnaires. Cette jeune fille de vingt ans se plaint d'être encore traitée en enfant. Voici un passage de sa lettre:

Nous avons terriblement besoin d'aide et nous serons très reconnaissants de celle que nous pourrions recevoir.

Si je disposais de plus de sept minutes, je pourrais citer littéralement des dizaines d'autres incidents et d'autres cas. J'aimerais employer ma dernière minute ou mes deux dernières minutes à signaler au ministre, qui a la courtoisie d'être présent à la Chambre ce soir, que la responsabilité de cette affaire retombe sur lui et sur son ministère. Il n'est peut-être pas entièrement responsable de la situation, car il dirige son ministère depuis sept, huit ou neuf mois seulement, et le règlement remonte au moins à 1964.

C'est cependant à son ministère qu'incombe la responsabilité. Si ses fonctionnaires n'étaient pas au courant, ils seraient une bande de gens incompétents qui mériteraient d'être limogés demain. D'autre part, s'ils connaissaient la situation et n'ont rien fait pour y remédier, ce sont des sadistes qu'il faudrait confier aux soins d'un psychiatre au lieu de leur confier à eux l'éducation des hommes et des femmes qui forment la population indigène de notre pays.

[M. Lewis.]

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, je suis venu à la Chambre ce soir pour répondre à l'honorable député.

Je crois qu'il emploie un langage un peu exagéré, et je suis d'avis que la situation n'est pas si mauvaise qu'il le laisse entendre. C'est une situation très délicate et, aussitôt que j'ai été mis au courant du problème, j'ai demandé aux autorités du territoire de faire une enquête. Or, comme j'ai une grande confiance dans les gens qui ont de l'expérience dans les relations ouvrières—comme le député d'York-Sud—j'ai demandé au commissaire des Territoires du Nord-Ouest, M. Hodgson, un ancien chef syndical, de prendre lui-même la situation en main et de voir à corriger les abus qui pourraient exister.

Évidemment, nous devons tenir compte du fait que, à la Chambre des communes, on nous dit toujours qu'il faut que les gens qui vivent dans le Nord décident d'eux-mêmes, qu'ils décident de leur propre destin, qu'ils prennent leurs propres décisions.

C'est un problème de caractère local. La situation n'avait pas été signalée aux autorités locales, mais seulement à Ottawa. J'ai demandé au commissaire de faire enquête et de voir à consulter toutes les parties intéressées, notamment les autorités chargées du maintien de l'ordre dans l'institution. L'honorable député comprendra qu'il faut certains règlements internes pour qu'une institution puisse fonctionner et que les intérêts des parents qui y envoient leurs enfants soient aussi protégés, car, lorsque des garçons et des filles de différents âges fréquentent des institutions comme celle-là, il faut tenir compte que certains parents s'inquiètent de la situation.

De plus, il y a dans ces institutions des gens qui ont un passé différent, une origine ethnique différente, et il faut être extrêmement sensible à la situation.

Il faut aussi considérer les intérêts des étudiants qui sont là. Je pense que nous devons les consulter à ce sujet. Évidemment, les règlements sont peut-être un peu sévères, et c'est pourquoi j'ai demandé au commissaire d'étudier le problème. Je sais qu'on est présentement à reviser les règlements.

J'ai moi-même visité certains «hostels», et je me demande si l'honorable député a eu cet avantage. Au fait, lorsque j'étais dans le Nord, j'ai visité, un soir, un «hostel» à Inuvik, où les jeunes dansaient comme tous les jeunes peuvent le faire dans n'importe quel gymnase ici.

Je sais que dans des situations semblables, les règlements semblent parfois sévères, mais il y a une certaine latitude dans leur application, et c'est pourquoi j'ai demandé au commissaire de faire enquête, de veiller à trouver une solution à ce problème et de concilier les intérêts de l'institution, des parents et des élèves concernés.

[*Traduction*]

## LES ÉDIFICES PUBLICS—LA PRISON FÉDÉRALE DE BATH-MILLHAVEN

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais reposer la question que j'ai adressée cet après-midi au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics pendant la période des questions. Il s'agit de certaines malversations commises par un sous-traitant à la prison fédérale de Bath-Millhaven, située dans ma circonscription de Frontenac-Lennox et Addington, dans le comté de Lennox et Addington.

Je crois bon de rappeler à la Chambre que les travaux coûteront plus de $20 millions, et les travaux adjugés à l'Argo Incorporated de Montréal y entreront pour plus de $10 millions.

Le sous-traitant dont il est question ici est la maison D. Leblanc Incorporated, 750 Boulevard Labelle, à Chomedy, Comté de Laval, province de Québec, qui serait en faillite depuis le 13 février et dont la direction et le personnel sont retournés, sauf erreur, au Québec. J'ai le regret de signaler à la Chambre qu'avant de partir ils ont émis des chèques sans provision pour un total de plusieurs milliers de dollars, et que la banque sur laquelle ils étaient tirés a refusé d'honorer; il s'agit de La Banque Provinciale du Canada, 5990 ouest, Boulevard Gouin, à Montréal.

• (10.20 p.m.)

Le total des dettes que cette maison aurait contractées par ses chèques sans provision dans le comté de Lennox et Addington et dans la région de la Baie de Quinte s'élèverait à plusieurs milliers de dollars. Comme l'un de mes électeurs me l'a dit, c'est comme s'ils avaient été à Montréal une fin de semaine et qu'ils avaient oublié d'en revenir. Quand j'ai questionné à son bureau le représentant de l'entrepreneur principal, la maison Argo Inc. sur les travaux entrepris près de Bath, on m'a affirmé que malheureusement ce sous-traitant n'offrait pas de garanties. J'en appelle au gouvernement et au ministre pour rendre compte de cette situation et expliquer la carence dont a fait preuve le gouvernement en ne s'assurant pas que tous les sous-traitants avaient comme Argo, entrepreneur principal, des cautionnements pour l'exécution des travaux et le paiement des salaires.

Comme dans toute autre entreprise de cette envergure, dans quelque municipalité que ce soit, les ouvriers sur le chantier étaient sûrs de pouvoir encaisser leurs chèques. Ne s'agissait-il pas d'une grande entreprise du gouvernement. Pour leur part, les hommes d'affaires et les banques de la région ont encaissé les chèques de l'entrepreneur sans la moindre arrière-pensée quant à leur validité. La plupart de ces chèques représentaient les salaires des ouvriers. Par exemple, le propriétaire de l'épicerie la plus rapprochée du chantier, l'épicerie Millhaven de la R.R. 3 (Bath), retient quelque 16 chèques qui se chiffrent à $1,180 en tout et ces chèques valent moins qu'un chiffon de papier. Je tiens à la main des photocopies de ces chèques.

La Banque royale d'Odessa détient sept chèques d'un total de plus de $400, et sa succursale de Bath retient 37 chèques de paye d'un total de $3,003.50. Cette affaire a coûté très cher aux ouvriers, aux hommes d'affaires et aux institutions financières de ma circonscription. Les préjudices vont même plus loin, car on m'informe que plusieurs maisons d'affaires de Kingston détiennent de ces effets sans valeur.

Il ressort de cette situation que quelqu'un, y compris le gouvernement, ne veille pas à ses intérêts. Pourquoi cet entrepreneur n'avait-il pas donné de garantie? Tous les entrepreneurs travaillant pour le gouvernement fédéral doivent sûrement être tenus, aux termes de la loi, de fournir des garanties pour le paiement des salaires et l'exécution des travaux. Dans une collectivité canadienne typique comme la nôtre, les gens, je le répète, sont confiants quand ils acceptent et encaissent des chèques d'entrepreneurs fédéraux, surtout quand il s'agit d'une entreprise de plusieurs millions de dollars comme celle-là. Dans ce cas, ils se sont fait rouler royalement.

Un expert légal me dira peut-être qu'il existe un moyen de résoudre ce problème épineux. Que chaque détenteur d'un chèque sans

valeur de ce genre demande à celui qui le lui a donné de le rembourser, et ainsi de suite jusqu'au dernier détenteur. Mais cette société est maintenant, dit-on, en faillite, ce qui veut dire que le syndic ne remboursera que quelques cents sur chaque dollar, peut-être même rien du tout.

Je fais appel au gouvernement et à l'entrepreneur principal pour qu'ils remboursent les travailleurs et les hommes d'affaires de Frontenac-Lennox et d'Addington. Les responsables de ce projet de 30 millions de dollars et le gouvernement seront tenus dorénavant pour suspects si l'on ne rembourse pas immédiatement les intéressés et, s'il n'est pas mis fin à cette situation qui a suscité beaucoup de mécontentement dans notre district.

Je n'ai pas encore de précision concernant les rapports contractuels entre Sa Majesté la Reine et Argo Inc., l'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux, et Leblanc Inc., le sous-traitant défaillant. Mais au nom de l'équité, de la bonne foi et de la justice, je prie le gouvernement et le ministère des Travaux publics d'indemniser les ouvriers, les hommes d'affaires et les banques locales pour les inconvénients et les pertes qu'ils ont subis, sans qu'il y soit du tout de leur faute.

**M. Paul Langlois (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, à regret je dois confirmer que des créances irrécouvrables semblent circuler dans la région indiquée par le député. Depuis très longtemps, le ministère des Travaux publics inclut dans ses contrats un code de travail de façon à assurer aux entrepreneurs des conditions justes et équitables et, en même temps, à minimiser les possibilités de créances douteuses et la nécessité d'exercer les privilèges des travailleurs. Le code a été préparé avec la collaboration et l'approbation de l'Association canadienne de la construction.

Le ministère ayant reçu des instances selon lesquelles des chèques émis par le sous-traitant avaient été renvoyés avec la mention «sans provision», il s'est adressé à l'entrepreneur général pour le mettre au courant de la situation. Celui-ci s'est engagé à honorer tous les chèques remis, en paiement de travail direct, par le sous-traitant et qui n'ont pas encore été encaissés. Quiconque a un de ces chèques en main devrait communiquer avec l'entrepreneur général. De plus, le ministère canadien du Travail a désigné un enquêteur et a demandé à notre ministère de retenir de la prochaine réclamation de l'entrepreneur principal un montant de $30,000 jusqu'à ce qu'on ait fait enquête sur les réclamations des employés du sous-traitant qui ont déposé ou qui ont encore leurs chèques. Les réclamations admises par le ministère du Travail seront remboursées et soustraites de ce montant de $30,000.

On me dit que la société qui s'est portée garante et le principal entrepreneur sont au courant de la situation, qu'un certain nombre des chèques sans provision ont été retracés, et que l'entrepreneur et la société font enquête sur la gravité du problème avec diligence.

**M. l'Orateur:** La motion d'ajournement de la Chambre étant censée avoir été adoptée, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi à deux heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 30 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 26 février 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier)** présente le 2e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, en français et en anglais.

[*Traduction*]

Troisième rapport du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts—M. Reid.

### LES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES

L'ENREGISTREMENT AUPRÈS DU GREFFIER DU PARLEMENT

**M. Barry Mather (Surrey)** demande à présenter le bill n° C-176 réglementant l'activité des démarcheurs parlementaires.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Expliquez-vous.

**M. Mather:** Monsieur l'Orateur, l'objet du bill vise à exiger l'enregistrement auprès du greffier du Parlement de tous les démarcheurs parlementaires, personnes employées par d'autres en vue d'essayer d'influencer les représentants élus du peuple pour ou contre l'adoption de telles ou telles lois. Cela ne nuirait aucunement à l'activité des démarcheurs parlementaires ni au droit qu'ont les citoyens d'exprimer leurs désirs aux députés, mais comme cela se fait maintenant dans plusieurs États des États-Unis, les intérêts privés devront s'identifier auprès du public et leurs démarcheurs parlementaires rémunérés devront faire connaître les motifs de leur activité.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Donald S. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, je voudrais annoncer un changement aux travaux de la Chambre par suite des discussions de ce matin. Étant donné que nous n'avons pas terminé le débat sur le Code criminel, à l'étape de la deuxième lecture hier soir, nous avons décidé ce matin qu'il serait souhaitable de modifier l'ordre du jour, afin de poursuivre ce débat à l'étape de la deuxième lecture dans l'espoir qu'une décision soit prise avant la fin de la journée. Si tel est le cas, nous mettrons alors en discussion le bill modifiant la loi sur l'administration financière que nous étudierions durant le reste de la séance d'aujourd'hui.

Le programme de travail relatif au projet de loi sur l'organisation du gouvernement sera donc retardé d'une journée. Nous en commencerons l'étude demain. Si la mesure ne franchit pas les étapes prévues demain soir, nous poursuivrons vendredi.

On a discuté de la façon d'étudier le bill concernant l'organisation du gouvernement. Je profite de l'occasion pour exposer quelques idées là-dessus. Il pourrait y avoir consentement général pour une discussion assez brève à l'étape de la deuxième lecture; il pourrait n'y avoir qu'un porte-parole de chaque parti. Au lieu de débats prolongés et divers sur le premier article en comité plénier, on accepterait d'en finir avec une section du bill comme unité intégrale avant de passer à la suivante. Nous comptons sur plus d'indulgence du président du comité pour un débat plus général que d'ordinaire sur les premiers articles de chaque partie relative aux ministères. Cela permettrait une étude plus méthodique et mieux agencée.

### LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉPÔT DU TEXTE RÉVISÉ DES DÉCISIONS

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le 14 février, immédiatement à la fin de la conférence constitutionnelle, j'ai déposé à la Chambre un document intitulé «Décisions de la conférence». Le secrétariat de la conférence m'informe maintenant qu'il y avait une erreur dans un des projets de résolution. Il m'a demandé de présenter des excuses à la Chambre pour tout ennui qui en aurait résulté. Ce bureau a maintenant rédigé une version rectifiée et bilingue. Elle est à la disposition de tous les députés. J'aimerais la déposer aujourd'hui.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### L'AIDE AUX COLLÈGES CLASSIQUES DU QUÉBEC

Question n° 952—**M. Caouette:**

Le gouvernement a-t-il accordé une aide pécuniaire à des collèges classiques de la province de Québec et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les collèges qui ont reçu une telle aide et combien ont-ils reçu pour les cinq dernières années?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Au cours des cinq dernières années, aucune subvention d'exploitation n'a été versée directement aux collèges classiques, soit en vertu du régime de subventions par tête aux universités (jusqu'en 1966-1967), soit en vertu des clauses de la partie II de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui est entré en vigueur en 1967, (à compter de 1967-1968). Toutes les subventions aux collèges classiques leur auraient été versées par le gouvernement de la province de Québec.

### LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'INDUSTRIE POUR LA DÉFENSE

Question n° 1128—**M. Broadbent:**

1. Au cours de chaque année financière, quels ont été le nombre des projets et le montant des dépenses annuelles du programme de la modernisation de l'industrie pour les exportations de défense, programme qui a été établi en 1963 au ministère de la Production de défense et qui, en 1967, a été confié au ministère de l'Industrie?

2. Au cours de chaque année financière, quel a été le montant annuel des dépenses pour ce programme, partagées par le gouvernement fédéral et l'industrie de la défense?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1.

| Année | Nombre de projets | Dépenses fédérales |
|---|---|---|
| 1964-1965 | 19 | $ 474,000 |
| 1965-1966 | 40 | 2,440,000 |
| 1966-1967 | 98 | 8,000,000 |
| 1967-1968 | 95 | 10,581,000 |

Note: Ce programme a été établi à l'automne de 1963 et aucun montant n'a été dépensé avant l'année financière 1964-1965.

2. Les coûts du projet dans le cadre de ce programme sont partagés également entre le gouvernement fédéral et l'industrie de la défense.

[M. Mather.]

### LE FINANCEMENT DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question n° 1189—**M. Beaudoin:**

1. Quelle a été la part du gouvernement dans le financement du Centre national des arts?

2. Le gouvernement fédéral est-il le seul à avoir fourni au financement du Centre national des arts et, dans la négative, quelle a été la part de ceux qui y ont contribué et quels sont-ils?

3. A quelle date est prévue l'inauguration de ce Centre national des arts?

4. Qui ou quelles personnes ont été nommées pour la gestion interne du Centre national des arts?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Le Centre national des arts me communique les renseignements suivants: 1. Le gouvernement fédéral a assumé tous les frais de construction du Centre national des arts.

2. Bien que le gouvernement fédéral ait supporté seul le poids financier de la construction du Centre, la ville d'Ottawa a fourni 89,917 des 254,649 pieds carrés de terrain qui constituent l'emplacement du Centre.

3. Le festival d'inauguration du Centre débutera le lundi 2 juin 1969.

4. L'administration et l'entretien du Centre sont assurés par la Corporation du Centre national des arts, qui se compose d'un conseil d'administration groupant les personnes suivantes: Membres nommés par décret du conseil: M. Lawrence Freiman, d'Ottawa, président; M. Paul Hébert, de Montréal, vice-président; M. Leonard A. Kitz, d'Halifax; Mme Andrée Paradis, de Montréal; M. William Teron, d'Ottawa; M. Robertson Davies, de Toronto; Mlle Madeleine Gobeil, d'Ottawa; M. Anson C. McKim, de Montréal; Mme Percy Genser, de Winnipeg; Mme Dorothy Somerset, de Vancouver; M. Arnold Walter, de Toronto. Membres d'office: le maire de la corporation de la ville d'Ottawa, Son Honneur Donald B. Reid; le maire de la ville de Hull, Son Honneur Marcel D'Amour; le directeur du Conseil des arts du Canada, M. Jean Boucher; le président de la Société Radio-Canada, M. George F. Davidson; le commissaire du gouvernement à la cinématographie, M. Hugo McPherson.

Le conseil d'administration a nommé M. G. H. Southam directeur du Centre national des arts pour un mandat de cinq ans à compter du 1er avril 1967.

### LE COÛT DU PROGRAMME DE FORMATION DE PILOTES COMMERCIAUX

Question n° 1207—**M. Lewis:**

1. Combien le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il dépensé *a)* pour chaque

stagiaire et *b*) globalement pour donner à 20 hommes à la Lakehead Flying School la formation nécessaire pour atteindre les normes de la licence de pilote commercial? (Il s'agit de la promotion diplômée en juin de cette année).

2. Envisage-t-on pour l'avenir d'autres cours de ce genre et, dans l'affirmative, *a*) où doivent-ils avoir lieu, *b*) à quelles dates?

3. Combien de pilotes sans emploi étaient enregistrés auprès des centres de main-d'œuvre du Canada à la date où ont commencé les cours susmentionnés?

4. Parmi les pilotes commerciaux inscrits auprès des centres de main-d'œuvre du Canada, combien ont trouvé des emplois par la suite grâce aux centres de main-d'œuvre du Canada?

5. Comment procède les centres de main-d'œuvre du Canada pour trouver un emploi pour un pilote?

6. Selon quels critères les stagiaires susmentionnés (nº 1) ont-ils été choisis et étaient-ils *a*) membres de la Ligue des cadets de l'air du Canada, *b*) déjà titulaires d'une licence de pilote privé, *c*) autres et veuillez préciser, *d*) ont-ils passé devant un jury de sélection compétent, ou ont-ils simplement fait une demande en vue d'obtenir cette formation?

7. L'école en question est-elle membre de l'Association royale des aéroclubs?

8. Par qui les pilotes diplômés après ce cours ont-ils été employés et à quel traitement?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. *a*) Coût moyen par stagiaire: $2,343 (Coût de formation $1,811.20—Allocations de formation $531.82); *b*) $51,546.50 pour 22 stagiaires qui ont commencé le cours.

2. Pas dans un avenir prochain.

3. 143 pilotes de toutes catégories, pas nécessairement des «pilotes de brousse». Plusieurs subissent un chômage saisonnier ou ne sont pas intéressés à demeurer dans le Nord de l'Ontario.

4. 11.

5. Les conseillers en main-d'œuvre se tiennent au courant des besoins de cette industrie et communiquent avec les employeurs de la part de leurs clients qui désirent de nouveaux postes. Les demandes d'emploi avec les détails concernant la formation du pilote, la licence qu'il détient, les approbations reçues, l'expérience, le nombre d'heures de vol, etc., sont envoyées, si le client le désire, aux centres de main-d'œuvre du Canada où il se pourrait qu'il y ait des vacances dans cette profession. Les pilotes qui n'ont pas la formation, l'expérience ou les licences approuvées que l'employeur demande, peuvent recevoir de l'aide afin de trouver d'autres genres d'emploi. On aide aussi les pilotes qui ne travaillent que sur une base saisonnière, à se trouver un autre emploi durant la période de chômage.

6. La disponibilité des cours de formation et les critères de sélection pour cette profession, ont fait l'objet d'émissions par les stations de radio CFTA, CKPR et CJLX, des stations de télévision CKPR-TV et des renseignements sur cette profession ont été publiés dans le *Port Arthur News Chronicle* et le *Fort William Times Journal*, en vue d'attirer des stagiaires susceptibles de devenir «pilotes de brousse».

Les critères étaient les suivants: Licence valide de pilote privé—exigence minimum; catégorie médicale à la licence de pilote commercial; scolarité—diplôme de dixième année (déterminé par un test de maturité) ou diplôme plus élevé; âge demandé: 35 ans ou moins. La décision réelle a été prise sur la base de l'expérience et des aptitudes physiques à occuper le poste de «pilote de brousse» qui comprend le chargement et le déchargement de fret; le test en vol; la motivation et le désir évident d'accepter un poste comme «pilote de brousse» dans le Nord de l'Ontario. *a*) Inconnu; *b*) Oui—exigence minimum; *c*) Quatre stagiaires avaient des licences de pilotes commerciaux; *d*) Les stagiaires ont été choisis par un jury de sélection compétent d'après les candidatures reçues.

7. Non.

8. Vingt-deux pilotes ont commencé le cours et 13 des 20 diplômés ont obtenu de l'emploi de 9 employeurs dans le Nord de l'Ontario. Les salaires de 13 d'entre eux étaient les suivants. Un pilote—$250 par mois plus 4c. le mille; 4 pilotes—$250 par mois plus 3c. le mille; 1 pilote—$10 par jour plus 4c. le mille; 1 pilote—$500 par mois; 4 pilotes—$400 par mois; 1 pilote—$300 par mois plus chambre et pension; le salaire d'un pilote n'est pas connu.

[*Français*]

## A PROPOS DE PROGRAMMES FÉDÉRAUX VISANT À ENRAYER LA POLLUTION DE L'AIR AU QUÉBEC

Question nº 1266—**M. Beaudoin:**

Le gouvernement a-t-il des programmes visant à enrayer la pollution de l'air au Québec? Si oui, quels sont ces programmes?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Non. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social assure, toutefois, une assistance fiancière au ministère de la Santé du Québec, par l'intermédiaire du programme des subventions à la santé publique, pour aider la recherche et les programmes entrepris dans le domaine de la pollution de l'air. Ci-joint, une liste des programmes en cours d'application.

Demandes de subventions en vertu du programme de recherche sur la santé publique
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

| Nom | Numéro du projet | Titre du projet | Montant demandé $ |
|---|---|---|---|
| Études sur la pollution de l'air | | | |
| BARIL, Marcel (Dr) | 604-7-674 | N—Méthodes d'identification sûre et rapide des polluants (plus particulièrement des poussières) de l'air des résidences urbaines | 8,836 |
| JEGIER, Sigmunt (Dr) | 604-7-663 | N—Effets des polluants atmosphériques sur les enzymes antiprotéolytiques et neurohumoraux | 21,350 |
| JEGIER, S. (Dr) | 604-7-603 | T—La formation dans l'atmosphère des oxydants nocifs à la santé publique | |
| JEGIER, S. (Dr) | 604-7-602 | C—Évaluation du degré de pollution atmosphérique par des mesures photosynthétiques | 18,950 |
| PANISSET, Maurice (Dr) | 604-7-679 | N—Détermination de la contribution à la pollution de l'air, par un lieu d'émission donné, à l'aide de sondages en altitude | 16,540 |
| PANISSET, M. | 604-7-593 | C—Pollution de l'air et îlots de chaleur | 31,000 |
| PANISSET, Maurice (Dr) | 604-7-678 | N—Étude de la précombustion des hydrocarbures aliphatiques en vue de modifier les teneurs en aldéhydes, hydrocarbures non saturés et «NO» dans les gaz brûlés | 16,340 |
| WHITE, F. T. M. | 604-7-608 | C—Études sur les poussières industrielles<br>a) Étude comparative des techniques d'évaluation<br>b) Application de mousses et écumes pour réduire les poussières | 9,500 |

[*Traduction*]

LES CASES POSTALES

Question nº 1299—**M. Macquarrie:**

1. Combien en coûte-t-il aux Postes pour fournir le service des cases postales?

2. Que rapporte la location des cases postales?

3. Quelle fraction du coût mentionné à la partie 1 représente des frais de premier établissement?

4. Quelle fraction du coût mentionné à la partie 1 représente les frais d'exploitation?

5. En quoi consistent principalement ces frais d'exploitation?

**L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):**

En ce qui concerne le ministère des Postes:

1. Pour l'année financière 1967-1968—$4,633,074.30.

2. $2,497,700.

[L'hon. M. Munro.]

3. Aucune.

4. $4,633,074.30.

5. Perception du coût de la location, administration et services rendus par d'autres ministères du gouvernement comme les locaux, le matériel, l'entretien et l'installation que fournit principalement le ministère des Travaux publics.

LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question nº 1304—**M. Coates:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il pris la décision d'augmenter le taux des cotisations en vertu de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes et dans l'affirmative, pourquoi?

2. Quel revenu supplémentaire reviendra au fonds au cours d'une année financière complète?

3. Quel était le solde créditeur du fonds au 31 mars 1968 et avait-il augmenté au cours de l'année financière qui partait du 31 mars 1967 et, dans l'affirmative, de quel montant?

4. De combien, estime-t-on, le fonds aurait-il augmenté du 1er avril 1968 au 31 mars 1969 sans le relèvement du taux des cotisations et de combien aura-t-il augmenté par suite de ce relèvement du taux des cotisations?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Ainsi qu'il a été annoncé le 22 novembre 1968, le gouvernement a l'intention de proposer une modification à la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, visant à relever le taux des cotisations prévues par la Loi.

2. 3 et 4. Ces renseignements pourront être donnés lorsque le Parlement sera saisi du bill modificateur.

LE REPRÉSENTANT DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Question nº 1311—**M. Fairweather:**

Quel est le nom du représentant de la Côte-d'Ivoire dont il est question dans la réponse à la question nº 1104?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Il n'est pas d'usage de révéler les noms des représentants de gouvernements étrangers venus au Canada pour des discussions confidentielles et il serait malséant de nommer la personne à laquelle réfère la réponse à la question nº 1104 sans l'accord du gouvernement concerné.

LES PLAINTES AU SUJET DE LA SÉRIE «FESTIVAL» DE RADIO-CANADA

Question nº 1312—**M. Coates:**

1. Au cours de la saison actuelle, combien de plaintes la Société Radio-Canada a-t-elle reçues de particuliers et d'organismes canadiens au sujet des émissions télévisées présentées dans le cadre de la série «Festival»?

2. A ce jour, quelle est la répartition des plaintes pour chacune des pièces dramatiques?

3. Quel est le coût estimatif de la série d'émissions qui seront présentées dans le cadre de «Festival» et quel est jusqu'à maintenant le coût de chaque émission présentée?

4. A combien s'élevaient les recettes provenant des messages publicitaires pour la série «Festival»?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Au 6 février 1969, la Société avait reçu des téléspectateurs environ 650 lettres ou appels téléphoniques favorables aux émissions présentées pendant la saison courante dans la série *Festival* et 900 qui étaient défavorables.

2.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 30 octobre 1968 | *The Write-Off* | 48 favorables | 6 défavorables |
| 6 novembre 1968 | *Yesterday the Children Were Dancing* | 39 | 33 |
| 13 novembre 1968 | *A Scent of Flowers* | 16 | 121 |
| 11 décembre 1968 | *Reddick* | 77 | 72 |
| 1er janvier 1969 | *A Penny for a Song* | 7 | 14 |
| 16 janvier 1969 | *Neighbours/The Basement* | 64 | 611 |
| 29 janvier 1969 | Annulation de *Noises of Paradise* | 394 protestations | 10 approbations |
| | Ensemble des émissions de la série *Festival* | 5 favorables | 32 défavorables |

3. Le coût estimatif de chaque dramatique de *Festival,* y compris le coût en personnel de production, en artistes et en moyens de production, a été de $93,000, chiffre que n'a dépassé aucune des émissions programmées.

4. Néant. La tranche horaire réservée à la série *Festival* n'est pas commercialisée.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES PLAINTES RELATIVES À LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 1315—**M. Rose:**

Combien de plaintes en Colombie-Britannique ont été reçues dans les services chargés d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en 1966, 1967 et 1968, du fait de l'incapacité des sous-traitants à recouvrer l'argent qui leur était dû par les sous-travaillants pour le compte d'entrepreneurs ayant fourni un cautionnement de garantie?

**L'hon. J.-E. Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1966, aucune; 1967, aucune; 1968 une.

LES PUBLICATIONS ENREGISTRÉES COMME ENVOIS DE LA DEUXIÈME CLASSE

Question nº 1326—**M. Macquarrie:**

1. Au 1er septembre 1968, combien de publications étaient enregistrées comme envois de la deuxième

classe dans chacune des catégories suivantes: information générale, publications religieuses, sciences, agriculture, forêts, pêche, littérature et beaux-arts, hygiène publique, industrie et commerce, syndicalisme, coopératives, confessions religieuses, partis politiques, autres?

2. Au 1er février 1969, combien de publications, dans chacune de ces catégories, profitaient des avantages de l'envoi en deuxième classe?

3. A combien de publications a-t-on refusé l'enregistrement comme envoi de la deuxième classe?

**L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. Au 1er septembre 1968, 5,291 publications étaient enregistrées comme envois de la deuxième classe. Les dossiers du ministère ne permettent pas de fournir l'état détaillé de chaque catégorie de publications classées comme objets de la deuxième classe à la date indiquée. A partir du 1er avril 1969, les dossiers du ministère seront gardés de façon à ce que de tels renseignements puissent être fournis.

2. Au 1er février 1969, 5,267 publications étaient enregistrées comme envois de la deuxième classe.

3. On a refusé l'enregistrement de la deuxième classe à 79 publications en 1968.

L'ANNULATION DE L'ÉMISSION «NOISES OF PARADISE» DANS LA SÉRIE «FESTIVAL» DE RADIO-CANADA

Question nº 1327—**M. Coates:**

1. Pourquoi a-t-on annulé l'œuvre dramatique «Noises of Paradise» qui devait faire partie le 29 janvier 1969 de la série Festival de Radio-Canada?

2. Quelle explication donne-t-on pour le retard dans la prise de cette décision et la décision est-elle reliée d'une façon ou d'une autre à des plaintes qu'aurait reçues Radio-Canada au sujet d'autres programmes présentés antérieurement dans cette série?

3. La Société Radio-Canada a-t-elle effectué à des particuliers ou à des sociétés des paiements à l'égard de «Noises of Paradise» qui entraîneront une perte pour la Société si la pièce n'est pas projetée à une date ultérieure?

4. Y a-t-il eu perte de revenus publicitaires par suite de l'annulation de ce programme et dans l'affirmative, quel est le montant de la perte?

5. Certains annonceurs ont-ils annulé leur participation aux programmes de Radio-Canada à cause de programmes qui ont fait partie de cette série et, dans l'affirmative, à combien estime-t-on la perte de revenu subie par Radio-Canada du fait que ces annonceurs se sont retirés?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. L'émission *Noises of Paradise* a été retirée afin de faire l'objet d'un examen. Elle sera peut-être programmée plus tard sur le réseau.

2. Des dirigeants de la Société ont visionné l'émission dès qu'ils ont constaté que sa teneur risquait de susciter des réserves, vu les réactions suscitées par des dramatiques déjà présentées dans la série *Festival* ainsi que les plaintes reçues au sujet de l'autopublicité comportant certains extraits de l'émission.

3. Rappelons que cette dramatique sera peut-être programmée plus tard. Sinon, la Société subira une perte.

4. Non. La série *Festival* n'est pas commanditée.

5. Non.

[*Français*]

A PROPOS DU DRAGAGE DU BASSIN DE MONTMAGNY

Question nº 1329—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quand le dragage du bassin et du chenal d'accès au quai de Montmagny a-t-il été fait pour la dernière fois?

2. Quel a été le coût total de ces travaux?

3. Par quelle compagnie ont-ils été exécutés?

4. Combien de jours ont duré ces travaux?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Au cours de l'année financière 1959-1960.

2. $411.

3. Les travaux ont été exécutés au moyen d'un bulldozer loué à l'heure.

4. Environ une semaine.

[*Traduction*]

LE COMITÉ INTERNE DE RADIO-CANADA POUR L'ÉTUDE DES ÉMISSIONS EN LANGUE FRANÇAISE

Question nº 1338—**M. Serré:**

1. Quand la Société Radio-Canada a-t-elle établi le comité interne chargé d'étudier la question de la radiodiffusion et de la télédiffusion en langue française au pays?

2. Quels en sont les membres?

3. Quand espère-t-il terminer ce rapport?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. En mars 1968.

2. Le comité réunissait quinze membres: cinq représentants de la division du Québec et des réseaux français de la Société, sept des centres de production des diverses autres régions du Canada et trois du siège social, tous faisant partie des secteurs de la programmation, des services techniques et de l'administration. Il est contraire à l'usage de la Société de divulguer les noms des personnes affectées à des études.

3. Le comité a déposé son rapport en octobre 1968. La Société étudie actuellement les conclusions que contient ce document privé afin de déterminer s'il est possible d'y donner suite et, le cas échéant, combien il en coûterait.

LES PASSERELLES DE PASSAGERS À L'AÉROPORT DE TORONTO

Question nº 1343—**M. Skoberg:**

1. Pourquoi n'utilise-t-on pas en tout temps les passerelles à toiture à l'aéroport international de Toronto pour la commodité des passagers qui arrivent ou qui s'embarquent?

2. Pourquoi n'a-t-on pas utilisé les passerelles à toiture pour la commodité des passagers des vols 906 et 400, le 3 février 1969?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Direction d'Air Canada nous communique les renseignements suivants: 1. A l'aéroport international de Toronto, il y a des passerelles, ou ponts de chargement, seulement à la jetée 6 et, comme cette jetée ne communique pas avec les aires de la douane et de l'immigration, ces passerelles ne peuvent être utilisées que pour les vols nationaux. Des travaux actuellement en cours les rendront propres à être utilisées pour les vols internationaux.

2. La passerelle n'a pas été utilisée pour le vol 906, le 3 février, parce que l'avion devait être acheminé sur New York pour un vol transfrontalier, pour lequel les formalités préalables de la douane sont normalement accomplies à la jetée 4; par conséquent, l'avion arrivant pour le vol 906 a été placé directement à la jetée 4, en prévision de son départ.

Le vol 400 est effectué au moyen d'avions Vanguard et les passerelles de l'aéroport international de Toronto ne peuvent, à cause de la façon dont elles sont construites, être utilisées avec ce genre d'aéronefs.

LES EXPORTATIONS DE POMMES DE TERRE

Question nº 1348—**M. Corbin:**

1. Combien de *a*) pommes de terre de semence, *b*) pommes de terre de table, *c*) pommes de terre transformées (en 100 lb.) ont été exportées, au cours des années 1960 à 1967, dans les pays de l'Amérique du Sud, aux Antilles, en Europe?

2. Quel est le nom de chaque pays?

3. Quelle proportion de ces pommes de terre ont été exportées *a*) du Nouveau-Brunswick, *b*) de l'Île du Prince-Édouard, *c*) des autres provinces?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1 *a*), *b*), *c*) et 2. Les exportations de «pommes de terre» figurent dans les classes de marchandises d'exportation ci-après:

| | Classe de marchandise | Année | Classe de marchandise | Années |
|---|---|---|---|---|
| Pommes de terre de semence | 1460 | 1960 | 91–80 | 1961 à 1967 |
| Pommes de terre fraîches | 210 | 1960 | 91–82 | 1961 à 1967 |
| Produits de la pomme de terre, congelés | 92–80 | 1963 | 92–82 | 1964 à 1967 |

Tous les détails de ces exportations, par pays, sont publiés dans les livraisons de décembre de *Commerce du Canada, Exportations par marchandises* (Bureau fédéral de la statistique, nº de catalogue 65–004), qu'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, ou consulter dans toutes les bibliothèques publiques ainsi qu'à la bibliothèque du Parlement.

3 *a*), *b*) et *c*). Voici la répartition des exportations de «pommes de terre» du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres provinces:

| Année | Nouveau-Brunswick | Île-du-Prince-Édouard | Autres provinces |
|---|---|---|---|
| 1960 | 61.8% | 19.9% | 18.3% |
| 1961 | 47.2% | 24.3% | 28.5% |
| 1962 | 64.5% | 13.8% | 21.7% |
| 1963 | 55.1% | 17.1% | 27.8% |
| 1964 | 58.2% | 14.1% | 27.7% |
| 1965 | 38.2% | 25.0% | 36.8% |
| 1966 | 56.2% | 14.2% | 29.6% |
| 1967 | 44.8% | 20.4% | 34.8% |

LA PROTECTION DE LA LANGUE MALÉCITE

Question nº 1350—**M. Corbin:**

A-t-on demandé au gouvernement fédéral d'aider à préserver la langue malécite au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, quelle forme a prise cette aide et quand a-t-elle été donnée?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Oui. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pas encore contribué parce que la demande est encore à l'étude.

LES STATIONS CBAF ET CBAFT À MONCTON (N.-B.)

Question nº 1357—**M. Corbin:**

1 Combien de personnes travaillaient aux postes CBAF et CBAFT de la Société Radio-Canada à Moncton en décembre 1968?

2. Quel est le nombre d'hommes et de femmes dans chacune des positions?

3. Combien de ces personnes sont originaires *a*) du Nouveau-Brunswick, *b*) du Québec, *c*) des autres provinces maritimes?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Au 31 décembre 1968, la station radiophonique CBAF avait quatorze employés et la station de télévision CBAFT dix-sept; en outre, vingt et un employés travaillaient pour la radio et la télévision et plusieurs d'entre eux consacraient une partie de leur temps à la station radiophonique du réseau anglais, CBA (Moncton).

2. Cinquante-deux employés en tout, soit quarante et un hommes et onze femmes.

3. *a*) Nouveau-Brunswick: trente-neuf; *b*) Québec: dix; *c*) autres provinces Maritimes: une; Ontario: deux.

LES SERVICES DE TÉLÉVISION À LA RONGE ET URANIUM CITY (SASK.)

Question nº 1374—**M. Korchinski:**

1. Quels sont les projets actuels d'expansion des services de télévision dans le nord de la Saskatchewan, particulièrement en ce qui touche les régions de La Ronge et d'Uranium City?

2. Y a-t-il des projets visant à améliorer le service donné à Prince-Albert par l'intermédiaire de la station de transmission de Greenwater?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. La Société demandera au Conseil de la radio-télévision canadienne, avant le 25 février 1969, l'autorisation d'établir un émetteur d'avant-poste-TV à La Ronge, demande que le Conseil examinera sans doute en juin. La Société a mis un émetteur de ce genre en service à Uranium City en 1958.

[L'hon. M. Pepin.]

2. La Société est au courant des difficultés techniques qu'a connues dernièrement son affiliée du secteur privé, CKBI-TV, Prince Albert, qui exploite plusieurs réémetteurs, dont un à Greenwater Lake. CKBI-TV tente de surmonter ces difficultés, auxquelles la Société n'a rien à voir.

L'AÉROPORT DE THETFORD MINES (QUÉ.)

Question nº 1375—**M. Dumont:**

1. Le ministère des Transports a-t-il étudié la possibilité de la construction d'un aéroport à Thetford Mines et, dans l'affirmative, quelle décision le Ministère a-t-il prise dans ce domaine?

2. Si la construction est consentie, quel montant d'octroi a été prévu pour la construction de cet aéroport?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Oui. Les études ont mené à la conclusion qu'une contribution de $75,000 serait justifiée. Cependant, une étude technique a révélé que le coût minimal de l'aménagement d'installations convenables serait de $114,000. On en a donc conclu que tant qu'on ne possédera pas de renseignements supplémentaires indiquant une réduction de coût ou une plus grande utilisation par les voyageurs ou les transporteurs aériens, il y aura lieu d'accorder à Thetford Mines une cote de priorité relativement faible.

2. Réponse donnée au nº 1.

LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE ET LES MUNICIPALITÉS

Question nº 1382—**M. Mongrain:**

Les municipalités sont-elles dispensées de la taxe de vente fédérale sur les achats de matériaux pour des travaux municipaux et, dans l'affirmative, quelles sont les dispenses concernées?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** Tous les matériaux utilisés dans les travaux municipaux ne sont pas exempts de la taxe de vente, mais la Partie XII de la Loi sur la taxe d'accise prévoit une exemption de la taxe de vente pour les produits qui suivent: «1. Certains produits vendus aux municipalités ou importés par elles pour leur propre usage et non pour la revente, savoir: *a*) ponceaux; *b*) fournitures dont le prix cinq cents dollars l'unité et qui sont conçues d'une manière spéciale pour servir directement à la construction ou au nettoyage de routes, ou à la lutte contre les incendies, mais non compris les automobiles ni les camions ordinaires; *c*) boyaux à incendie, y compris raccords et lances pour ces boyaux; *d*) châssis de camions à incendie destinés à être munis en permanence de matériel à incendie devant servir directement à combattre les incendies; *e*) marchandises destinées à faire

partie de réseaux d'égout et de drainage, et aux fins de la présente exemption, le Ministère peut déclarer que tout organisme qui exploite un réseau d'égout ou de drainage pour le compte ou au nom d'une municipalité est une municipalité; *f*) poutres lamellées pour ponts; *g*) formes en béton prémoulé, pour les ponts des réseaux routiers; *h*) acier et aluminum de construction pour ponts.»

De plus, la taxe de vente acquittée sur les matériaux utilisées pour la construction d'une école ou d'une autre maison d'enseignement semblable et de bibliothèques publiques qui servent à des fins non-commerciales est remboursable.

[*Français*]

A PROPOS DES EFFECTIFS DES FORCES CANADIENNES

Question n° 1383—**M. Beaudoin:**

1. Quels sont les effectifs des forces armées du Canada affectés *a*) à la marine, *b*) aux forces terrestres, *c*) aux forces de l'air?

2. Quels sont les effectifs de la réserve?

3. Quels sont les effectifs des forces régulières?

4. Quels sont le nombre et les types d'avions qui font partie du matériel des forces armées?

5. Quels sont le nombre et les types de navires qui font partie du matériel des forces armées?

6. Combien y a-t-il de soldats et d'officiers des forces terrestres du Canada cantonnés à l'étranger et à quels endroits se trouvent-ils?

7. Quelle est la solde annuelle d'un soldat des forces armées?

8. Quelle est la solde annuelle des officiers, selon le grade?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Au 31 décembre 1968: (a) 17,740; (b) 37,751; (c) 42,350.

2. Au 30 septembre 1968: 27,158.

3. Au 31 décembre 1968: 97,841.

4. CSR110 Albatross, 9; CP107 Argus, 32; CC115 Buffalo, 15; CF100 Canuck, 43; CF101 Voodoo, 60; CF104 Starfighter, 183; CC108, Caribou, 8; L19/L183 Cessna, 24; CF5 Freedom Fighter, 10; DHC1 Chipmunk, 51; CC109 Cosmopolitan, 9; C47 Dakota, 76; C45 Expeditor, 53; Falcon, 7; C130 Hercules, 23; DHC3 Otter, 38; T33 Silver Star, 213; CT114 Tutor, 179; CC106 Yukon, 12; CS2F Tracker, 69; H21 Vertol, 6; H34, Sikorsky, 3; H44 Vertol, 4; CH112 Nomad, 20; CF113A Voyageur, 9; CH113 Labrador, 6; CHSS2 Sea King, 38; HO4S, 5; CUH1H Iroquois, 10.

5. CVS (porte-avions), 1; SS (sous-marins), 4; DDH (destroyer porteur d'hélicoptères), 9; DDE (escorteur d'escadre), 13; AOR (navire de soutien opérationnel), 1; ARE (navire-atelier escorteur), 2; YMT (bâtiment-base pour scaphandriers et plongeurs), 1; FHE (hydroptère anti-sous-marin), 1; PCS (patrouilleur), 4; MCS (dragueur de mines côtier), 6; YMG (bateau-porte), 5; QW (yacht d'instruction), 2; AGOR (bâtiment de recherche), 6; AO (pétrolier), 2; Remorqueur, 27; Bâtiment auxiliaire (diverses embarcations montées par des civils), 99.

6. Au 17 février 1969, 12,191 militaires canadiens servaient à l'extérieur du Canada, soit en: Allemagne, Australie, Belgique, Bermudes, Cambodge, Chypre, Corée, États-Unis, France, Ghana, Grande-Bretagne, Inde, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Malaysia, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République arabe unie, Suède, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Turquie, U.R.S.S., Vietnam, Yougoslavie.

7. La solde annuelle minimum d'un simple soldat est de $2,700; maximum $5,460.

8. La solde annuelle de base des officiers s'établit comme il suit: Élève-officier, $2,316; Sous-lieutenant, $4,668; Lieutenant, $7,116; Capitaine, $9,348; Major, $11,952; Lieutenant-colonel, $14,388; Colonel, $18,012; Brigadier-général, $21,444; Major-général, $25,320; Lieutenant-général, $27,684.

A PROPOS DE CONTRATS ACCORDÉS AUX ENTREPRENEURS CANADIENS

Question n° 1402—**M. Caouette:**

1. Quels sont le nombre et le montant des contrats accordés par *Defence Construction (1951) Limited*, pour chacune des quatre dernières années *a*) à des entrepreneurs par tout le Canada, *b*) à des entrepreneurs du Québec?

2. Combien d'entrepreneurs auxquels ont été accordés des contrats au cours de ces dernières années ont fait faillite au cours de l'exécution de ces contrats et quel a été le montant des pertes subies par ces derniers *a*) pour tout le Canada, *b*) dans la province de Québec?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** En ce qui concerne la Construction de Défense (1951) Limitée: 1. *a*) Entrepreneurs du Canada: 1965, 341, $20,347,956.54; 1966, 397, $19,150,596.02; 1967, 381, $19,930,810.52; 1968, 301, $12,242,526.53; *b*) Entrepreneurs du Québec: 1965, 57, $3,027,229.57; 1966, 78, $3,221,710.29; 1967, 66, $3,730,108.00; 1968, 61, $2,792,902.28.

2. *a*) 1965, 4; 1966, aucun; 1967, 1; 1968, aucun; *b*) 1965, 3; 1966, aucun; 1967, aucun; 1968, aucun.

Le montant des pertes subies par les entrepreneurs n'est pas connu.

[*Traduction*]

LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET LES ŒUVRES D'ART

Question n° 1409—**M. Caouette:**

1. La taxe fédérale de 11 p. 100 exigible sur les matériaux de construction s'applique-t-elle aux œuvres d'art et, dans l'affirmative, quelle somme totale le ministère du Revenu national a-t-il perçue jusqu'à maintenant?

2. La même taxe s'applique-t-elle aux matières servant à la fabrication de cadres pour œuvres d'art et, dans l'affirmative, quelle somme a-t-il perçue?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** 1. La taxe de vente de 10 p. 100 exigible sur les matériaux de construction s'applique lorsque ces matériaux sont utilisés dans la production d'œuvres d'art.

On ne peut déterminer le montant perçu, car les fabricants de matériaux de construction vendent rarement les matériaux directement aux personnes qui produisent des œuvres d'art.

2. La taxe de vente qui est exigible au taux de 11% sur les matériaux de construction et de 12% sur les autres matières servant à la fabrication de cadres pour des œuvres d'art s'appliquent. Il est impossible de déterminer quel est le montant de la taxe de vente perçue à cet égard pour des raisons identiques à celles mentionnées au paragraphe 1.

LE PERSONNEL D'INSTRUCTION DES FORCES ARMÉES

Question n° 1422—**M. Robinson:**

1. Dans quels pays le Canada envoie-t-il des militaires canadiens comme instructeurs ou conseillers?

2. Le Canada fournit-il *a*) des approvisionnements, *b*) des installations, et *c*) du matériel aux forces armées d'autres pays et, dans l'affirmative, dans quelle mesure, et combien en coûte-t-il au Canada à l'égard de chaque pays?

3. Le Canada envoie-t-il des officiers ou d'autres militaires dans d'autres pays pour qu'ils y reçoivent une formation et, dans l'affirmative, quels sont ces pays, et ces arrangements sont-ils réciproques?

**M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Comme instructeurs: au Ghana, en Malaysia et en Tanzanie.

2. Le Canada fournit un programme d'aide mutuelle, destiné à supporter les frais de l'appareil d'instruction *T33 Silver Star* dont se servent l'Aviation royale bellénique et l'Aviation turque. Le coût de ce programme de soutien pour l'année civile 1968 s'est élevé à $439,000.

3. Oui, des arrangements réciproques existent entre le Canada, la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis d'Amérique, en vue d'échanger des officiers et hommes de troupe à des fins d'instruction.

LES INSTALLATIONS MILITAIRES REMISES À LA FRANCE

Question n° 1423—**M. Robinson:**

1. Quel était le coût total des installations, bâtiments et matériel militaires utilisés par les Forces armées du Canada et qu'on a par la suite remis à la France?

[M. Caouette.]

2. Y a-t-il eu, entre le Canada et la France une entente en vertu de laquelle la France rembourserait le Canada de ses installations, bâtiments et matériel?

3. Quelle était la disposition initiale ou l'entente qui permettait au Canada d'établir en France le personnel des Forces armées du Canada, à l'égard de *a*) la durée de l'entente, *b*) la fourniture d'installations, de bâtiments et de matériel, *c*) du démontage des installations, des bâtiments et du matériel?

4. A combien s'élèvent les frais d'installations, de bâtiments et de matériel que le Canada doit payer pour rétablir les Forces canadiennes?

**M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Les capitaux d'immobilisations destinés aux installations financées par le Canada à Metz et à Marville s'élevaient à $11,104,000.

2. Pas encore, la question étant toujours à l'étude.

3. Les Forces canadiennes étaient cantonnées en France en vertu des dispositions de l'Accord franco-canadien relatif aux aérodromes, du 14 mai 1952. *a*) Cet Accord devait rester en vigueur aussi longtemps que les deux gouvernements étaient liés par le Traité de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 4 avril 1949, ou jusqu'à ce qu'il prit fin d'un commun accord entre les deux gouvernements; *b*) et *c*) en vertu des dispositions de cet Accord, le Canada conservait le droit d'enlever tout matériel, toutes installations ou tout autre bien meuble, y compris les structures préfabriquées, que le Canada avait financés, et auxquels ne s'appliquait pas le Programme d'infrastructure commune de l'OTAN.

4. $5,000,000.

L'ADAPTATION DE L'ASSURANCE-MALADIE D'ONTARIO AU RÉGIME FÉDÉRAL D'ASSURANCE FRAIS-MÉDICAUX

Question n° 1454—**M. Kaplan:**

Quelles modifications faudrait-il apporter à la loi fédérale de l'assurance-maladie pour que le régime provincial d'assurance-santé actuellement en vigueur en Ontario ait droit à une contribution du gouvernement fédéral?

**L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Le régime provincial d'assurance médicale actuellement en force en Ontario, OMSIP, couvre environ 30 p. 100 de la population ontarienne.

Pour que le gouvernement fédéral verse des contributions, il faudrait soit que la couverture actuelle soit augmentée afin de satisfaire à l'exigence initiale de 90 p. 100 prévue dans la loi fédérale et que des adjustements de détail soient apportés aux dispositions concernant la transférabilité, soit que la loi fédérale soit modifiée à ces égards.

LES RECETTES DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Question nº 1512—**M. Latulippe:**

Quel est le montant global de la taxe sur les matériaux de construction perçue au Canada et dans chaque province?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** La taxe de vente qui frappe les matériaux de construction n'est pas calculée séparément mais est comprise dans les recettes globales de la taxe de vente.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES DÉPENSES RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES AU YUKON

Question nº 766—**M. St. Pierre:**

1. Combien d'employés du gouvernement fédéral vivaient au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest durant la dernière année pour laquelle on possède une statistique complète?

2. Quel a été le montant total des traitements, cette année-là, de ces employés?

3. De ce total, à combien se chiffraient l'indemnité de résidence dans le Nord et les autres indemnités semblables?

4. Quelle était la valeur des habitations gratuites ou subventionnées, du chauffage gratuit ou subventionné et des autres avantages semblables fournis par le gouvernement fédéral à ses employés dans ces régions?

(Le document est déposé.)

L'AIDE FINANCIÈRE À LA «DOUGLAS AIRCRAFT COMPANY OF CANADA»

Question nº 1091—**M. Skoberg:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il accordé de l'aide financière à la *Douglas Aircraft Company of Canada* depuis sa fondation en 1965 et, dans l'affirmative, dans quels buts et sous quelles conditions?

2. Le gouvernement du Canada considère-t-il la possibilité d'accorder de l'aide financière à cette compagnie et, dans l'affirmative, sous quelles conditions et dans quels buts?

(Le document est déposé.)

L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE—COMPOSITION ET POLITIQUE

Question nº 1248—**M. Robinson:**

1. Quelle est la position du gouvernement fédéral vis-à-vis de l'Organisation des mesures d'urgence?

2. Combien de sous-sections de l'OMU sont établies au Canada?

3. Quelles sont les attributions de chaque section de l'OMU?

4. Où sont situées toutes ces sections de l'OMU?

5. Quels ont été les frais de fonctionnement de chacune de ces sections de 1960 à 1968 inclusivement?

6. Le gouvernement fédéral accorde-t-il des subventions aux municipalités qui comptent une section de l'OMU?

7. Les municipalités contribuent-elles financièrement au fonctionnement de la section de l'OMU installée sur leur territoire?

8. Les municipalités fournissent-elles une aide en mettant des immeubles et/ou des services à la disposition de l'OMU et, dans l'affirmative, où et dans quelle mesure?

9. Quel a été le coût total de l'OMU pour les Canadiens, dans chaque province du Canada, de 1960 à 1968 inclusivement?

10. Que coûte l'OMU dans les villes suivantes: Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Edmonton, London, Windsor, Ottawa, Québec, Victoria, Halifax, Saskatoon, Regina et St. John's?

11. Le gouvernement fédéral songe-t-il à poursuivre ce programme?

12. Quels services rend l'OMU?

13. Combien de Canadiens ont reçu une formation de l'OMU au cours de chacune des années comprises entre 1960 et 1968 inclusivement, de quel genre de formation s'agit-il et quels titres confère-t-elle?

14. A-t-on dépensé de l'argent pour faire connaître l'OMU de 1960 à 1968 inclusivement et, le cas échéant, combien d'argent a-t-on dépensé au cours de chacune de ces années?

15. Quels cours de formation offre l'OMU et qui peut suivre ces cours?

16. L'OMU travaille-t-elle de concert avec les forces armées canadiennes, organise-t-elle des exercices conjointement avec les forces canadiennes et, dans l'affirmative, quand et où s'est tenu le dernier de ces exercices?

17. Comment se compose l'OMU?

18. Quels en sont les directeurs?

19. Combien de personnes sont directement reliées à l'OMU?

20. Combien de sous-sections existe-t-il, *a*) où sont-elles situées, *b*) par qui sont-elles dirigées, *c*) combien d'employés sont affectés à chaque emplacement, *d*) quelle formation, *e*) quels cours se donnent à chacun de ces emplacements?

(Le document est déposé.)

LES NORMES DE RAYONNEMENT ADMISSIBLE

Question nº 1286—**M. Reid:**

1. Existe-t-il des normes établissant le niveau de rayonnement admissible, y compris les rayons-X provenant des appareils récepteurs de télévision au Canada et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont ces normes et comment ont-elles été établies et *b*) si aucune norme n'existe, pourquoi pas?

2. Les normes canadiennes diffèrent-elles de celles des autres pays et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les raisons de ces différences et le gouvernement a-t-il l'intention de modifier les normes canadiennes en conséquence et, dans le cas de la négative, pourquoi pas?

3. Le gouvernement a-t-il un système de vérifications pour s'assurer que les appareils récepteurs de télévision fabriqués au Canada et ceux qui sont importés de l'étranger, sont conformes à ses normes? Dans le cas de la négative, pourquoi pas et, dans le cas de l'affirmative, comment fonctionne ce système de vérification?

4. Le gouvernement a-t-il connaissance de recherches en cours en vue de réduire le niveau de rayonnement et de rayons-X émis par les appareils récepteurs de télévision et le gouvernement vérifie-t-il régulièrement l'état de cette question et, dans le cas de l'affirmative, comment fonctionnent ces vérifications et, dans le cas où un tel système n'existe pas, pourquoi pas?

5. De quel ministère fédéral relève cette question?

(Le document est déposé.)

## DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Français*]

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, les avis de motions nos 77, 78, 80 et 81 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** Sous réserve des conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre de considérer les avis de motions 77, 78, 80 et 81 comme adoptés?

**Des voix:** D'accord.

LA CORRESPONDANCE DANS LE DOMAINE DES RELATIONS PUBLIQUES

Motion nº 77—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et toute personne ou compagnie travaillant dans le domaine des relations publiques, depuis le 1er juillet 1968.

(La motion est adoptée.)

LES CONTRATS DANS LE DOMAINE DES RELATIONS PUBLIQUES

Motion nº 78—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les contrats passés, depuis le 1er juillet 1968, par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et toute personne ou compagnie, dans le domaine général des relations publiques.

(La motion est adoptée.)

«L'EMBAUCHAGE D'INDIGÈNES DANS LES INDUSTRIES TERRITORIALES»

Motion nº 80—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie du document intitulé «Embauchage d'indigènes dans les industries territoriales» et établi par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

(La motion est adoptée.)

[M. Reid.]

CONTRATS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

Motion nº 81—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes les lettres, communications, tous les rapports y compris les contrats conclus entre le gouvernement du Canada et/ou le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les sociétés suivantes: *a) Williams and Wilson Limited*, Vancouver, *b) Crockett Writers Company*, Winnipeg, *c) Berger, Tisdale, Lesly*, Toronto, *d) Jacques Gay Incorporated*, Québec.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion nos 69, 71, 72, 73, 74 et 75?

[*Traduction*]

LES HOMICIDES ET LES ASSAUTS DANS LES PRISONS

Motion nº 71—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'Étude informative sur les homicides et assauts dans les prisons.

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, comme les rapports demandés dans les avis de motion portant production de documents nos 71 à 75 inclusivement ne sont pas encore terminés, il nous est impossible de nous rendre aux demandes en ce moment. Je prierais donc le député de retirer ses motions.

**M. Frank Howard (Skeena):** Volontiers, monsieur l'Orateur. Comme il était question de ces documents dans le rapport annuel du commissaire des pénitenciers, j'ai présumé qu'ils existaient. Mais par suite de l'explication du ministre et des conversations que nous avons déjà eues à ce sujet, je retire mes motions.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LES DÉLITS DE VOL AVEC EFFRACTION

Motion nº 72—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude comparative de types de déliquants d'origine indienne et non-indienne incarcérés pour vol avec effraction.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LES COMMUNICATIONS OFFICIER DE CORRECTION-DÉTENU

Motion nº 73—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une étude de communication officier de correction-détenu dans une institution correctionnelle.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET LA RÉHABILITATION

Motion nº 74—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport découlant de l'étude de l'efficacité de la libération conditionnelle pour la réhabilitation des détenus.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

L'EFFET DE L'EMPRISONNEMENT SUR LA RÉCIDIVITÉ

Motion nº 75—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport découlant de l'étude de l'effet sur la récidivité de la durée de l'emprisonnement.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

**M. l'Orateur:** Les autres avis de motions sont-ils réservés?

**Des voix:** D'accord.

## QUESTIONS ORALES

### L'HABITATION

LA PARTICIPATION DES PROVINCES—LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE APRÈS LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Il aurait, en effet, courageusement déclaré hier, en dehors de la Chambre après la période des questions, que le gouvernement fédéral tient en suspens les propositions relatives aux logements sociaux parce qu'une province s'efforce de mettre la main sur le plus d'argent possible. Je demande donc au ministre s'il a formulé cette accusation lorsqu'il a rencontré les ministres provinciaux en fin de semaine et, dans ce cas, que lui a-t-on répondu?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas l'utilité...

**Une voix:** Ne nous en faites pas accroire.

**L'hon. M. Hellyer:** ...Il est de notoriété publique, je pense, qu'une province a profité un peu plus que certaines autres des occasions qui se présentaient grâce à cette loi.

**Une voix:** Quel crime!

**L'hon. M. Hellyer:** Il n'y a pas de mal à cela, je pense, sauf peut-être qu'à l'avenir, il faudrait songer à en arriver à une meilleure formule. Mon honorable ami en conviendra sûrement parce que sa province a autant que les autres besoin de logements.

**L'hon. M. Stanfield:** J'ai une question complémentaire. Le ministre voudrait-il identifier la province qu'il a mentionnée dans sa déclaration ou prend-il personnellement la responsabilité de la déclaration faite par une ombre anonyme de son bureau, selon laquelle la province en question serait l'Ontario?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que ce genre de question...

**Une voix:** Allons donc!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il y a un Règlement que tous les députés doivent respecter. Il est entendu que les députés doivent exercer une certaine réserve lorsqu'ils posent des questions portant sur des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre, et le chef de l'opposition...

**Une voix:** Cessez de faire des difficultés.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député d'Edmonton-Ouest ne devrait pas soulever sa question de privilège tant que la présidence n'a pas fini de parler. Que la Chambre sache que je me suis montré fort indulgent en permettant la première question. Je ne suis pas certain jusqu'où je puis permettre de pareilles questions. C'est la mise en garde que je voulais faire au chef de l'opposition.

**L'hon. M. Stanfield:** Si je puis répondre à votre observation, monsieur l'Orateur, je prétends que l'article du Règlement qui interdit de poser des questions ayant trait à des déclarations faites par les ministres en dehors de la Chambre devient de plus en plus caduc, en raison de la déplorable habitude que prennent les ministres de quitter précipitamment la Chambre dès la fin de la période des questions; après, ils répondent à des questions auxquelles ils refusent de répondre à la Chambre ou donnent des réponses qui diffèrent de celles qu'ils ont données à la Chambre. Je prétends que cet article du Règlement a été conçu dans des conditions différentes et ne prévoit certes pas les conditions actuelles. En toute sincérité, je pense que quand un ministre quitte la Chambre et divulgue des renseignements qu'on lui a demandés à la

Chambre, sa réponse devrait être conçue en ce sens, tout comme si elle avait été donnée à la Chambre.

Je pense aussi, monsieur l'Orateur, qu'on devrait me permettre ainsi qu'aux autres membres de l'opposition de poser des questions raisonnables.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Sans vouloir entamer une discussion sur le problème soulevé par le chef de l'opposition, puis-je dire que c'est parce que la présidence a tenu compte d'une situation de cette sorte que la question primitive a été permise.

**L'hon. M. Stanfield:** Puis-je poser au ministre une autre question? Compte tenu de ses déclarations en dehors de la Chambre sur ce sujet et concernant ces programmes qui selon lui sont mal conçus et créent toutes sortes de difficultés psychologiques et sociologiques, fera-t-il bientôt une déclaration à la Chambre à l'appel des motions, en justifiant son attitude, pour permettre que ce problème soit discuté et traité à la Chambre?

**L'hon. M. Hellyer:** J'examinerai volontiers cette possibilité. Je pense qu'il serait bon de discuter de façon approfondie de quelques-uns de ces problèmes. Que mon honorable collègue consulte son délégué officieux au sein de la Commission d'étude et je pense que l'on verra qu'il est souvent parvenu aux mêmes conclusions que les autres membres. Ce serait une bonne idée d'en discuter au plus tôt.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Comme la déclaration du ministre à l'extérieur de la Chambre contient beaucoup plus de renseignements que les réponses qu'il fournit à la Chambre, je voudrais lui demander maintenant si tous les projets de construction domiciliaire qui attendent l'approbation fédérale appartiennent à la catégorie des initiatives mal conçues, et seulement temporaires

**L'hon. M. Hellyer:** Non, monsieur l'Orateur. Il en existe plusieurs tout à fait excellents, de première valeur, et qui sont traités selon les normes ordinaires. Je dirais que mes propos, dans ce contexte, ne s'appliquent qu'à une petite proportion de projets, même s'ils touchent à un nombre considérable d'unités.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Le ministre pourrait-il nous expliquer le retard de l'approbation fédérale pour le reste des projets, puisque ceux auxquels le ministre a fait allusion ne représentent qu'une faible partie de ces projets?

[L'hon. M. Stanfield.]

**L'hon. M. Hellyer:** A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est imputable en grande partie à la longueur de la période des questions.

**Des voix:** Honte!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Voici un ministre qui a persisté à refuser de répondre aux questions que le chef de l'opposition et moi-même lui avons posées hier et qui, ensuite, au sortir de cette Chambre, s'est mis à donner des renseignements aux journalistes. Il refuse maintenant de répondre aux questions que suscitent ses déclarations à la presse. J'estime que les réponses cavalières...

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** ...comme celles que nous venons d'entendre conviennent mal, compte tenu de la dignité de cette assemblée et de la haute charge du ministre. Nous nous sommes efforcés de nous conformer au Règlement de la Chambre et de suivre, sous votre direction éclairée, les procédures établies. Si des réponses cavalières comme celles-ci sont permises, l'opposition n'aura pas d'autre recours que de passer outre aux articles du Règlement que vous avez rappelés aujourd'hui.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire vient de la demande d'une déclaration que mon honorable ami le chef de l'opposition a adressée au ministre. Comme le budget supplémentaire, sous le couvert et le subterfuge de postes de $1, prévoit des dépenses de plusieurs centaines de millions en vertu du programme de l'habitation, lors de l'étude de ces crédits supplémentaires au début de la semaine prochaine, le ministre viendra-t-il à la Chambre justifier et défendre sa position?

**Une voix:** N'y comptez pas trop.

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, je le ferai volontiers, si la Chambre le désire.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Comme question supplémentaire, je demande au premier ministre si le refus du ministre des Transports de répondre aux questions aujourd'hui est conforme à ce qu'il pensait quand il a dit aux électeurs que ce gouvernement avait l'intention de dialoguer davantage avec le Parlement et le peuple canadien?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[*Français*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

D'après le cahier supplémentaire de prévisions budgétaires (B), qu'on nous a présenté avant-hier, son ministère reçoit une augmentation de $2. Le budget principal se chiffre à $1,647,324,300, et le nouveau budget ajoute $2.

L'honorable ministre peut-il nous dire si cette somme de $2 servira à augmenter les allocations familiales au pays?

[*Traduction*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA PÉNURIE DE PERSONNEL MÉDICAL—LES COURS PENDANT L'ÉTÉ

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la grave pénurie de personnel médical, le ministre a-t-il eu des entretiens avec les ministres provinciaux de la Santé et les représentants des universités pour examiner la possibilité de faire fonctionner les écoles de médecine durant les mois d'été?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, un groupe d'étude fédéral-provincial chargé d'étudier toute la question du personnel et des frais médicaux a été établi et il est composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Le gouvernement de l'Ontario participe pleinement à cette étude.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. En raison des graves difficultés éprouvées par les facultés de médecine qui essaient de fournir un plus grand nombre de diplômés en vue de remédier à la grave pénurie de médecins, le gouvernement voudrait-il songer à rétablir la subvention de $2,000 par lit qu'il avait supprimée, vu qu'elle est absolument indispensable pour fournir les médecins dont le pays a besoin?

**L'hon. M. Munro:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que d'autres aspects de l'enseignement et de la formation du personnel médical sont autrement plus importants que la subvention de $2,000 par lit aux hôpitaux.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question complémentaire. Si c'est vrai, pourquoi le ministre et son gouvernement ont-ils jugé à propos de réduire le taux annuel de cette aide?

**L'hon. M. Munro:** Comme on l'a indiqué à la conférence des ministres de la Santé tenue récemment, il est nécessaire d'ici un an, un an et demi, comme l'a souvent dit le chef de l'opposition lui-même, de limiter les frais et les dépenses.

**L'hon. M. Hees:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. On a posé un certain nombre de questions complémentaires et ce genre d'interrogatoire prend la tournure d'un débat. J'aimerais passer à un autre sujet.

## LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

### MONTRÉAL—LES ENQUÊTES DE LA GRC ET LES ATTAQUES À LA BOMBE

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné qu'une bombe a explosé dans les locaux de l'Imprimeur de la Reine à Montréal, sans parler d'incidents semblables dans bien d'autres immeubles, y compris les salles d'exercices, le solliciteur général indiquerait-il à la Chambre dans quelle mesure la Gendarmerie royale enquête activement sur cette série d'attaques à la bombe et si l'on compte accroître sensiblement l'activité de la G. R. C. dans le cadre de ces enquêtes.

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, beaucoup de points sont abordés dans cette assez longue question. Si le député était d'accord, je préférerais la tenir pour préavis et essayer de fournir plus tard une réponse soigneusement rédigée.

## LA PÊCHE

### L'ARRAISONNEMENT D'UN BATEAU DE PÊCHE JAPONAIS—L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DE BASE DROITES

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre voudrait-il exposer à la Chambre la situation qui règne sur la côte ouest par suite de l'arraisonnement hier par le ministère des Pêcheries d'un palangrier japonais qui pêchait à l'intérieur des eaux territoriales ou de la zone de pêche du Canada?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, hier, à peu près à cette heure, le *Tanu,* navire de protection des pêcheries du Canada, interceptait un bateau

de pêche japonais à l'œuvre à l'intérieur de notre zone de pêche de 12 milles. Son équipage arraisonna le bateau japonais et le conduisit à Prince Rupert. Le ministère demande au ministère de la Justice de rendre une décision aux termes de l'article 3 de la loi sur la protection des pêcheries côtières quant à la façon de disposer du bateau et de sa cargaison.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire qui a trait à tout le problème de nos eaux territoriales et de nos zones de pêche. Où en est le ministre dans l'établissement de lignes de base droites?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, les choses vont très bien. Le cabinet discute sérieusement de la question. Je pense que l'interception d'un navire japonais en-deçà de la limite de 12 milles précisera aussi notre attitude sur le plan international.

**M. David Anderson (Esquimalt-Saanich):** Une question supplémentaire pour le ministre des Pêcheries, monsieur l'Orateur. Le gouvernement du Canada a-t-il fourni au gouvernement japonais et aux sociétés de pêche japonaises des cartes marines montrant la zone de pêche de 12 milles réservée au Canada?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, nous avons bien précisé que notre zone de pêche s'étend à 12 milles du rivage.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** J'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Peut-il dire où en sont ses pourparlers avec d'autres pays en vue d'un accord sur nos droits relatifs au plateau continental et notre projet de loi sur les lignes de base droites qui a été présenté à la Chambre en 1964?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêcheries l'a dit, des entretiens à ce sujet sont en cours à l'échelon ministériel. Nous avons eu des pourparlers avec plusieurs pays. Tous ne sont pas d'accord sur notre position, mais nous poursuivons néanmoins l'affaire.

**L'hon. M. Stanfield:** Sans aboutir à quoi que ce soit, évidemment.

**M. Paul St-Pierre (Coast Chilcotin):** J'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Puisque d'après certains articles de journaux, le gouvernement américain n'accepte pas entièrement la souveraineté canadienne sur la limite de 12 milles au large des îles de l'Arctique, peut-il dire à la Chambre si notre position à cet égard est clairement signifiée au gouvernement des États-Unis?



**L'hon. M. Sharp:** Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons eu une série d'entretiens avec le gouvernement américain au sujet de la délimitation de nos eaux territoriales et de nos zones de pêche. Je le répète, nous ne parvenons pas toujours à faire accepter notre position, mais nous la faisons valoir de notre mieux.

## LA GARDE CÔTIÈRE DU CANADA

### LE SERVICE SUR LA CÔTE OUEST

**Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question supplémentaire qui découle de questions antérieures. Le ministre pourrait-il avant longtemps faire le point au sujet des projets actuels et futurs du gouvernement pour le service des garde-côte sur la côte ouest?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il n'est survenu aucun changement d'importance récemment. Il ne me paraît donc pas urgent de débattre cette question avant que les crédits du ministère soient examinés. Mais s'il y a un point particulier que l'honorable représentante aimerait discuter, je n'y verrais aucune objection.

[*Français*]

## LES EXPOSITIONS

### A PROPOS DE L'EXPLOITATION DE «TERRE DES HOMMES»

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné qu'une conférence de presse doit avoir lieu à Montréal et à Québec simultanément à trois heures, à propos de «Terre des Hommes», j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il peut faire part à la Chambre de la décision que doit prendre le gouvernement, par l'entremise du ministre de l'Industrie et du Commerce, et en informer le Parlement plutôt que les journalistes?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne saurais le faire, monsieur l'Orateur, parce que le ministre du gouvernement fédéral a négocié certaines positions avec le gouvernement provincial et la municipalité, et la décision qui doit être prise dépendait des positions qui seraient adoptées par ces deux autorités. Notre position nous est connue,

mais elle est conditionnelle, évidemment, à l'acceptation de certaines propositions par les autres autorités au nom de qui je ne peux parler.

**M. Valade:** Je désire poser une question supplémentaire.

Le premier ministre peut-il nous dire si le ministre doit retourner à la Chambre avant de faire une conférence de presse au sujet de cette décision?

**Le très hon. M. Trudeau:** Cela me paraîtrait assez difficile, monsieur l'Orateur, puisque la conférence de presse doit avoir lieu à trois heures. Quant à nous, nous avons, encore une fois, négocié avec les autorités municipales et provinciales, et elles ont aussi hâte, je pense, que le député de connaître le résultat de la discussion. Je ne pense pas qu'il soit utile d'attendre jusqu'à demain après-midi à 2 h. 30.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE VIETNAM DU SUD—L'ÉTAT DU PERSONNEL CANADIEN À LA SUITE DU BOMBARDEMENT

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui fait suite à celle que j'ai posée hier au sujet du bombardement d'un hôpital canadien pour tuberculeux au Vietnam. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs en ont déjà parlé. Comme les rapports sur le sort du personnel canadien de l'hôpital sont contradictoires, le ministre peut-il dire à la Chambre si les Canadiens sont sains et saufs. Quel est le tableau d'ensemble?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire que les deux Canadiens en service au Centre canadien pour tuberculeux, à Quang Ngai, le docteur Michel Jutras et M. Arthur Ludwick, n'ont pas été blessés et sont bien portants. Il y a eu à proximité de la ville de Quang Ngai, le 23 février, une attaque de nuit, dirigée, semble-t-il, contre des établissements militaires; les dommages causés à l'équipement et au bâtiment même du Centre canadien pour tuberculeux sont évalués à $16,000. Des dispositions sont prises pour réparer les dommages; le médecin canadien, directeur du Centre, n'estime pas nécessaire d'interrompre les services. La situation, qui est constamment à l'étude, ne semble pas nécessiter une évacuation du personnel canadien pour le moment.

## LA CAPITALE NATIONALE

### LA HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question, soit au ministre des Travaux publics, soit au ministre des Forêts et du Développement rural de qui relève la Commission de la capitale nationale. Eu égard aux recommandations faites hier au conseil municipal d'Ottawa et relatives aux limitations de la hauteur des constructions dans la ville d'Ottawa, le gouvernement fédéral compte-t-il reviser ses plans quant à la hauteur de la tour de la Défense nationale et des autres édifices publics pour se conformer à ces recommandations?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, ce rapport sera étudié par la Commission de la capitale nationale qui fera sans doute une recommandation au ministre, et ce dernier en fera part au cabinet. Nous aurons également des consultations avec la ville d'Ottawa, mais, pour le moment, la situation reste inchangée.

## LES FAILLITES

### A PROPOS DE MESURES POUR EN RESTREINDRE LE NOMBRE

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Dirait-il à la Chambre si son ministère entend prendre des mesures pour intervenir directement et établir pourquoi le nombre de faillites chez les détaillants de meubles a doublé au cours des neuf premiers mois de 1968?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** L'administration de la loi sur les faillites, avant les poursuites criminelles, relève de la compétence de mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations.

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LA GUYANE—LES EXPORTATIONS DE BAUXITE À DESTINATION DU CANADA

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelles mesures compte prendre le gouvernement étant donné que le gouvernement de la Guyane a

annoncé la suspension prochaine de ses exportations de bauxite à destination du Canada? En effet, monsieur l'Orateur, si cette menace est mise à exécution, cette mesure aura de graves répercussions économiques pour le Canada, et notamment pour l'industrie de l'aluminium.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de considérer cette question comme préavis. C'est en effet le premier mot que j'entends à ce sujet et j'aimerais examiner l'authenticité de cette nouvelle autant que les conséquences possibles.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'ABUS DES PRIVILÈGES DIPLOMATIQUES PAR DES CANADIENS

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée lundi?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, lundi dernier, comme en fait foi le hansard, à la page 5847, le député m'a posé la question suivante:

M. Paul Akehurst, à l'émission *Canadian Contemporary News*, a parlé de dépositions dans une cause civile en Californie qui indiqueraient une possibilité d'abus des privilèges diplomatiques par des Canadiens à l'étranger, notamment à propos de délits concernant les stupéfiants à Mexico. Le ministre songera-t-il à faire une déclaration à la Chambre demain sur cette grave question?

J'ai répondu que je me chargerais volontiers d'obtenir les renseignements nécessaires pour les communiquer mardi ou mercredi; cela dépendrait de mes sources d'information.

J'ai bien examiné la question. Voici les faits: le mari de la personne impliquée dans une affaire au civil devant des tribunaux de Californie est un fonctionnaire qui occupa un poste à l'étranger avant 1951 mais qui n'a pas eu de mission depuis. Rien dans les dossiers ne le relie à une activité louche et il n'a pas abusé de ses privilèges diplomatiques, en dépit d'accusations dont le gouvernement a été saisi il y a déjà longtemps. L'enquête tenue alors a prouvé qu'elles étaient sans fondement. Ces affirmations ne le mettaient d'ailleurs pas directement en cause, ni lui, ni d'autres membres du service diplomatique canadien, directement ou indirectement.

On a enquêté sur les accusations de délits concernant les stupéfiants, qui impliquent cette personne dans le litige en Californie, quand elles ont été portées et on n'a trouvé aucune preuve d'acte criminel. L'enquête a révélé que la personne en cause était sous les soins d'un médecin et que des médicaments qui n'étaient pas des stupéfiants lui étaient prescrits.

Bien que le député de Fundy-Royal n'ait demandé de renseignements sur d'autres enquêtes, j'ajoute qu'il y en a eu une au sujet d'une faillite en novembre 1966. L'affaire est toujours *sub judice*.

Quant à la cause civile actuellement devant les tribunaux de Californie, la Chambre ne voudrait certes pas que je fasse des commentaires.

**M. Fairweather:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations? Le syndic de faillite, Phillip Marglese, a-t-il officiellement recommandé en 1967 des poursuites sur cet aspect de l'affaire pour des raisons de fraude et de fauses déclarations? Si oui, quelle suite a-t-on donné à ces instances?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Je me demande exactement, monsieur l'Orateur, ce dont le député veut parler. A quelle recommandation relative à une fraude fait-il allusion et contre qui cette accusation devait-elle être portée?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Au cours de l'enquête, le solliciteur général a-t-il découvert un «gâchis» dans cette affaire pour justifier l'emploi de ce mot?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas employé le mot «gâchis.» Je me demande où il en a été question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Comme on a déclaré que certaines de ces allégations sont très peu fondées, le ministre serait-il disposé à obtenir une copie du texte radiodiffusé de M. Akehurst et à le déposer, afin que la Chambre puisse obtenir des renseignements complets.

**L'hon. M. McIlraith:** Oui, monsieur l'Orateur. Je l'ai obtenu immédiatement après l'émission. Je l'ai lu attentivement et je me demande si on ne pourrait pas associer le mot «gâchis» à ce texte?

**M. David Lewis (York-Sud):** Une autre question supplémentaire, qui découle de la réponse du ministre. Le ministre me dirait-il s'il a pris connaissance de certaines dettes supposément contractées par la personne dont il a fait mention, sans en révéler le nom, dans sa réponse de cet après-midi? Sinon, s'informera-t-il à ce sujet? La personne en question devrait, paraît-il, de l'argent à Air Canada.

Depuis quand doit-elle cette somme? A-t-on pris des mesures pour se faire payer et, si oui, lesquelles? La Gendarmerie royale s'est-elle occupée de l'affaire?

**L'hon. M. McIlraith:** Non, monsieur l'Orateur, la Gendarmerie royale n'a rien eu à voir là-dedans. J'ai effectivement étudié la question et j'ai tâché d'en examiner tous les aspects. La dette en question a été entérinée par la cour et je ne crois pas qu'elle ait été remboursée. La question n'est pas réglée.

**M. Lewis:** Une autre question supplémentaire, si vous le voulez bien. Puisque le ministre a examiné la chose, voudrait-il dire à la Chambre depuis quand cette décision judiciaire est exécutaire et si des dispositions ont été prises pour obtenir remboursement en vertu de cette décision?

**L'hon. M. McIlraith:** Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la décision judiciaire date du 13 mars 1968. On la trouve dans les archives publiques de la Cour suprême de l'Ontario. On a entamé d'autres poursuites plus tard et donné des directives aux avoués. Je n'ai pas de renseignement à ce sujet et j'ignore où en sont les avoués dans leurs démarches.

LE BIAFRA—LE COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS—LA FIN DES HOSTILITÉS—L'EXÉCUTION DES RÉFUGIÉS

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le président Nixon a déclaré qu'un coordonnateur spécial a été désigné pour faciliter les opérations de secours de la Croix-Rouge et d'autres organisations, au Biafra et au Nigéria, le gouvernement canadien songe-t-il à entretenir des relations suivies avec le coordonnateur, pour pouvoir donner suite aux modes d'action qu'il recommanderait afin d'alléger la souffrance des gens de ces régions?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Nous avons suivi de très près tous les moyens de secours mis en œuvre dans le cas du Nigéria et du Biafra. Nous avons proposé de collaborer aux réunions de ceux qui feront des dons. Il ne serait pas opportun pour nous, je crois, d'entrer en rapport avec un coordonnateur des États-Unis en particulier. S'il y a des coordonnateurs internationaux, nous nous mettrons en relation avec eux. Des initiatives de secours, privées ou gouvernementales, se poursuivent ici au Canada et sont très bien coordonnées. Nous n'envisageons aucune difficulté sous ce rapport.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il faire état d'une initiative du gouvernement ou de quelque démarche qu'il aurait entreprise lui-même en vue d'arriver à une solution au Nigéria plutôt que de répéter sans cesse que les intéressés doivent convenir entre eux de l'arrêt des combats?

**L'hon. M. Sharp:** Je l'ai souvent dit, monsieur l'Orateur, il ne manque pas de médiateurs. Ce qui manque, c'est l'accord sur certaines conditions fondamentales. Lorsque les chefs du gouvernement nigérian et les autorités du Biafra se rallieront à une base de négociations, nous pourrons entrer en scène. Jusqu'à présent, il n'y a aucun accord de principe. Nous n'y pouvons rien. Nous nous tenons prêts à leur apporter toute l'aide possible le jour où ils décideront qu'ils veulent s'entendre.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que je me trompe en inférant des paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'on ne fait rien à cet égard?

**M. Brewin:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Elle a trait à ma question adressée l'autre jour au ministre. Il s'agit de la promesse qu'il a donnée à la Chambre le 26 novembre. Il nous avait assurés que le gouvernement s'efforcerait de trouver un dispositif qui permettrait légalement d'aider les victimes d'une guerre civile. Où en sommes-nous? Le ministre avait dit qu'il réfléchirait et qu'il me donnerait une réponse. Peut-il le faire aujourd'hui?

**L'hon. M. Sharp:** Oui, monsieur l'Orateur. Ma réponse est prête depuis quelques jours et j'espérais que mon honorable ami reposerait sa question.

**M. Woolliams:** Vous avez votre carnet de notes. Consultez-le donc.

**L'hon. M. Sharp:** Puis-je répondre à une autre question tout en le cherchant?

**L'hon. M. Hees:** Vous ne l'avez même pas ici? Quel gouvernement!

**L'hon. M. Sharp:** L'autre jour, le 19 février, le député d'Egmont m'a posé une question à laquelle j'ai promis de répondre. Il est plus tenace que le député de Greenwood; aussi lui répondrai-je en premier.

Le député d'Egmont m'avait demandé si je consentirais à faire une enquête au sujet d'une nouvelle récente. Je cite les paroles du député:

... tous les réfugiés biafrais de sexe mâle à Port Harcourt seraient en danger d'être exécutés?

La nouvelle provenait d'une émission radiodiffusée, le 17 février, par Radio-Biafra prétendant que tous les hommes valides d'un certain camp de réfugiés avaient été transférés à Port Harcourt pour y être exécutés et que 120 hommes avaient été passés par les armes au cours de la semaine débutant le 10 février.

Je commence par noter que le gouvernement de Lagos a nié ces rapports le 18 février. Deuxièment, le général Hamilton, représentant canadien du groupe d'observateurs qui a visité Port Harcourt du 18 au 20 février inclusivement, m'a appris qu'ils s'étaient rendus à la prison fédérale de Port Harcourt ainsi qu'à deux centres de réfugiés qui rassemblaient respectivement 3,000 et 4,000 personnes. Rien ne confirme l'affirmation selon laquelle tous les réfugiés du sexe masculin qui se trouvent à Port Harcourt risquent d'être exécutés. Les camps de réfugiés paraissent bien administrés et reçoivent une assistance médicale et des vivres de la part de la Croix-rouge nigériane et de la Croix-rouge internationale. On a vu de nombreux réfugiés du sexe masculin qui avaient toute liberté d'exprimer leurs plaintes ou leurs craintes. Or, il n'y en a eu aucune. L'équipe a parlé à de nombreux civils, y compris le chef local de la section canadienne de la Croix-rouge internationale. Si l'on avait tué 120 réfugiés mâles, ils en auraient certainement entendu parler.

**M. David MacDonald (Egmont):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, au sujet de la réponse du ministre au chef de l'opposition concernant les conditions stipulées par les deux camps en vue d'un cessez-le-feu. Étant donné les déclarations faites par le commissaire des affaires étrangères, M. Arikpo, vendredi dernier, au sujet des nouvelles propositions de cessez-le-feu qui prévoiraient plus de latitude que ne l'a mentionné jusqu'ici le gouvernement militaire nigérian, notre gouvernement ou ses représentants ont-ils pris des mesures, en particulier en ce moment où nous connaissons une trêve de deux jours, concernant les discussions initiales en vue d'un cessez-le-feu?

[L'hon. M. Sharp.]

**L'hon. M. Sharp:** Rien ne me plairait davantage qu'un accord des deux parties, à la suite duquel des initiatives pourraient être mises en œuvre.

Maintenant, je voudrais répondre à la question du député de Greenwood...

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je comprends que le ministre est d'accord avec moi, mais me préciserait-il si nous profitons de l'occasion pour encourager les pourparlers?

**M. l'Orateur:** Je signale au député et au ministre que le temps passe et que d'autres députés semblent vouloir poser des questions.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être répondre maintenant à la question posée par le député de Greenwood le 4 février. Nous avons eu beaucoup de consultations avec les représentants de certains autres pays, aux Nations Unies et ailleurs, au sujet de la coordination des secours aux civils atteints par les conflits armés. Nous avons aussi communiqué avec le comité international de la Croix-Rouge. Les consultations se poursuivent et j'espère qu'on parviendra bientôt à trouver une solution à ce problème grâce à un organisme approprié des Nations Unies. Le Conseil économique et social doit se réunir prochainement. Le Canada n'en fait pas présentement partie mais certains pays qui y sont représentés prennent l'initiative en notre nom.

## RADIO-CANADA

### L'ÉTAT DU DIFFÉREND AVEC L'ARTEC

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail pourrait-il indiquer à la Chambre s'il a reçu de la commission de conciliation un rapport sur le conflit entre Radio-Canada et l'ARTEC? Dans la négative, pourrait-il nous dire quand il s'attend de le recevoir et peut-il faire rapport à la Chambre de la situation actuelle?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Je n'ai pas encore reçu un rapport de la commission de conciliation que préside le professeur Arthur. Bien entendu, la présentation de ce rapport relève entièrement de ce dernier, mais il semblerait qu'il me parviendra sous peu.

[*Français*]

## LA TÉLÉVISION

DEMANDE DE SERVICE POUR CHAPAIS ET CHIBOUGAMAU

**M. Oza Tétrault (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable secrétaire d'État, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

L'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État pourrait-il nous dire si une décision finale a été prise pour doter les villes de Chapais et de Chibougamau, dans la circonscription de Villeneuve, d'un service de télévision gratuit, en 1969?

**M. l'Orateur:** A mon avis, cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LES ACTES DE VIOLENCE

QUÉBEC—PROTECTION DES ÉDIFICES PUBLICS PAR LES MEMBRES DES FORCES CANADIENNES

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Reconnaissant le travail de la sûreté municipale, de la sûreté provinciale et de la Gendarmerie royale, relativement à une série d'explosions de bombes à Montréal, le solliciteur général pourrait-il nous dire si la province de Québec a fait une demande pour que les membres des Forces canadiennes exercent une surveillance autour des édifices publics? Sinon, reconnaît-il que la surveillance des édifices publics à Montréal, par l'Armée canadienne, s'impose?

[*Traduction*]

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Si j'ai bien compris la question, je ne sache pas que la province ait demandé la surveillance de l'Armée autour des édifices où logent des services fédéraux. Toutefois, il y a étroite collaboration entre les diverses forces policières en ce qui concerne toute cette question des bombardements dans cette région.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CHINE CONTINENTALE—LES ENTRETIENS EN SUÈDE SUR LA RECONNAISSANCE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous mettre au courant des entretiens qui ont eu lieu lundi, à Stockholm, entre l'ambassadeur du Canada et le chef de la délégation chinoise?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Il n'y a rien d'autre à signaler, monsieur l'Orateur. J'ai donné à la Chambre un rapport aussi complet que possible

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Travaux publics. A propos de l'omission de la région de l'Atlantique du budget du ministère des Travaux publics, le ministre peut-il confirmer que son ministère retouche son budget selon lidée des disparités régionales présentée par le premier ministre?

**M. l'Orateur:** L'honorable député d'Athabasca a la parole.

**M. Lundrigan:** Puis-je poser ma question autrement, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** Il ne nous reste que quelques secondes et j'ai donné la parole au député d'Athabasca.

## L'IMMIGRATION

LES ACTES DE VIOLENCE À L'UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS ET AILLEURS—LES RELATIONS AVEC LES ANTILLES

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Par crainte que ne se propagent, à la suite des événements survenus à l'Université Sir George Williams, des contrecoups hostiles aux étudiants étrangers au Canada, le ministre nous donnera-t-il un aperçu des entretiens qui ont eu lieu lundi avec M. Clarence Bayne de l'Université Sir George Williams?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu, lundi, une délégation d'étudiants, de professeurs et d'autres personnes intéressées aux affaires de cette université. J'avais d'abord compté leur accorder une demi-heure, puis j'ai décidé qu'il leur faudrait environ deux heures pour exprimer leurs opinions. J'étais en effet fort inquiet des répercussions possibles que ces événements pourraient avoir sur nos relations avec les Antilles anglaises. Les députés seraient navrés, j'en suis sûr, d'une dégradation des excellents rapports que nous entretenons avec les Antilles anglaises.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous avons dépassé le temps prévu. Je pourrais peut-être permettre au député de Calgary-Nord de poser une question complémentaire.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé adresser cette question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais je vais la poser au premier ministre. Comme le ministère de l'Immigration bloque l'entrée au Canada des déserteurs des États-Unis s'il le juge à propos, le gouvernement a-t-il demandé à ces fonctionnaires d'agir de même à l'endroit des révolutionnaires et autres perturbateurs étrangers qui entrent dans nos universités?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre a déjà traité de cette question en Chambre, mais je suis sûr qu'il sera disposé à y répondre de nouveau.

[*Français*]

## LES EXPOSITIONS

### DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR L'ENTENTE RELATIVE À «TERRE DES HOMMES»

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je voudrais dire à la Chambre que, étant donné que le député de Sainte-Marie m'a posé une question tout à l'heure au sujet de l'Expo, je viens de recevoir, il y a quelques moments à peine, une information qui pourrait être communiquée à la Chambre, puisqu'elle doit être annoncée à Montréal très bientôt.

A l'occasion d'une rencontre qui a eu lieu à Montréal hier et à laquelle ont participé des représentants du Canada, de la province de Québec et de la ville de Montréal, la proposition qu'a formulée il y a quelques jours le ministre des Finances du Québec, M. Dozois, a été acceptée par l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, au nom du gouvernement du Canada.

Les trois gouvernements ont convenu d'un arrangement satisfaisant, aux fins de régler la part de la ville de Montréal au déficit d'Expo '67. Aux termes de cette entente, Montréal remboursera sa part du déficit sur une période de huit ans, à compter du 1er avril 1969.

Dans le cas du Québec, on a effectué un ajustement aux modalités de remboursement négociées auparavant, en reportant à 1972 le remboursement de 5 millions et demi de dollars payable durant l'exercice financier de 1969-1970. Cet arrangement aidera le Québec à financer «Terre des Hommes» en 1969, et le communiqué indique les multiples façons par lesquelles le gouvernement du Canada a donné son appui à «Terre des Hommes» en 1968, et mentionne un certain nombre de millions de dollars qui viennent du Canada, et qui ont été mis à la disposition de l'Expo. (*Applaudissements*)

[M. l'Orateur.]

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, étant donné que cette déclaration n'a pas été faite à l'appel des motions, il est difficile, pour les députés de l'opposition, de la commenter et je lui demanderais s'il peut nous assurer que l'honorable ministre de l'Industrie fera une déclaration plus substantielle demain, afin de nous permettre de nous prononcer sur le document et, également, de nous renseigner sur les détails de cet arrangement, à savoir les intérêts payables et la façon dont les paiements seront faits.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je lisais cela en réponse à une question. Je pense que le problème relatif à la déclaration devra être posé à l'honorable ministre demain. Je lui en parlerai moi-même à son retour.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Si la déclaration du très honorable premier ministre est vraiment une déclaration officielle, s'opposerait-il à ce que ce document soit annexé au hansard?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, j'ai lu des notes que j'ai reçues de l'honorable ministre, et qui ne constituent pas un document que l'on peut mettre à la disposition de la Chambre. Je suis convaincu que l'honorable ministre ne verra pas d'objection, s'il est appelé à faire une déclaration, à déposer à la Chambre la substance de son texte, mais, moi, je ne dispose que de mes notes.

**M. Valade:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Je crois que le très honorable premier ministre, en tant que chef du cabinet, pourrait s'engager, au nom du gouvernement, à demander à l'honorable ministre de l'Industrie de faire une déclaration nous permettant de connaître les détails...

[*Traduction*]

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, j'ai encore une question à poser au ministre des Finances. Je voudrais lui demander comment le gouvernement tiendra compte cette année, dans sa comptabilité, des dettes de la province de Québec et de la ville de Montréal. Figureront-elles au débit?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un déficit, mais d'une somme due à la Compagnie de l'exposition et, en définitive, au gouvernement du Canada. Il ne s'agit pas de l'amortir. Les montants doivent être fournis par les provinces et par les municipalités.

## LES TRANSPORTS

### L'EXCLUSION DES TARIFS MARCHANDISES DANS LES MARITIMES DU PROGRAMME LÉGISLATIF

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai essayé d'attirer votre attention pendant la période des questions, mais je pourrais peut-être le faire au moyen d'un rappel au Règlement. Il s'agit de l'exposé des travaux fait par le président du Conseil privé et par le leader du gouvernement à la Chambre le 20 février. On peut le trouver à la page 5743 du hansard. On n'y fait aucune allusion aux transports dans la région atlantique ni à la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. J'espérais que le ministre des Transports prolongerait l'application de cette loi dans le cadre du programme gouvernemental.

**M. l'Orateur:** Je doute fort que le rappel au Règlement soit justifié. Je signale au député qu'il a adressé une instance au président du Conseil privé et je ne crois pas que la présidence soit censée se prononcer sur le rappel au Règlement tel qu'on l'a invoqué.

**M. McCleave:** La difficulté provient de ce que les travaux peuvent être annoncés tel ou tel jour par le leader du gouvernement de la Chambre qui est toujours ici, alors que le ministre concerné n'est pas toujours présent. C'est pourquoi j'ai essayé de soulever le problème de cette manière. S'il répondait par oui ou par non, nous saurions à quoi nous en tenir.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 25 février, de la motion de l'honorable M. Turner (Ottawa-Carleton) visant à la deuxième lecture et au renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques du bill C-150, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction, et à modifier en conséquence la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le Tarif des douanes et la loi sur la défense nationale.

[*Français*]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je désire informer la Chambre qu'il me reste environ 25 ou 30 minutes de mon temps de parole et j'ai noté, hier soir, que la Chambre, ou du moins un certain nombre de députés, semblait être d'accord pour que le vote soit pris.

Alors, dans le but de permettre à la Chambre de se prononcer sur l'opportunité de déférer le bill C-150 au comité, afin qu'il soit étudié, si la Chambre consent à ce que l'on procède à la mise aux voix, je suis prêt à considérer mon discours comme terminé, sinon, je le continuerai. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège.

Je voudrais que la Chambre sache bien que si j'ai pris cette décision ce midi, ce n'est pas à la suite d'instances, ni à la suite d'une intimidation de la part de l'honorable député de Saint-Henri (M. Loiselle), qui a dit hier soir, comme en fait foi la page 5955 du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, et je cite:

> Vous allez goûter à votre propre médecine. Vous tomberez dans le canal, et vous y resterez ...

Ce n'est pas pour cette raison-là que nous avons pris cette décision aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les honorables députés désirent-ils que la question soit mise aux voix? Je sais que l'honorable député d'Abitibi a invoqué le Règlement et suggéré que si le débat doit se poursuivre, il continuerait son discours. Je devrais peut-être reconnaître l'honorable député d'Abitibi.

[*Traduction*]

A l'ordre, s'il vous plaît. Il semble y avoir difficulté.

[*Français*]

**M. Georges Valade (Saint-Marie):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) désire-t-il participer au débat?

**M. Valade:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Je voudrais simplement dire que je devais participer à ce débat aujourd'hui. Toutefois, j'accepte la proposition qui a été faite. Mon collègue, le député de Charlevoix (M. Asselin), avait aussi manifesté l'intention de prendre la parole, de même que mon collègue, le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard). Ce-

pendant, nous sommes prêts à collaborer avec le député qui vient de faire la proposition afin d'accélérer les travaux de la Chambre.

**M. l'Orateur:** La Chambre désire-t-elle que l'on procède maintenant à la mise aux voix?

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont pour veulent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont contre veulent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés.*

**M. l'Orateur:** Qu'on appelle les députés.

(La motion de l'honorable M. Turner, mise aux voix, est adoptée.)

• (3.10 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alexander | Deachman |
| Anderson | Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) |
| Andras | Drury |
| Badanai | Dubé |
| Baldwin | Émard |
| Barrett | Fairweather |
| Basford | Forest |
| Béchard | Forget |
| Beer | Foster |
| Bell | Gendron |
| Benjamin | Gervais |
| Benson | Gibson |
| Blair | Gilbert |
| Blouin | Gillespie |
| Breau | Givens |
| Brewin | Gleave |
| Broadbent | Goode |
| Brown | Gray |
| Buchanan | Groos |
| Burton | Guay |
| Cadieux (Labelle) | (Saint-Boniface) |
| Cafik | Guay (Lévis) |
| Cantin | Guilbault |
| Chrétien | Haidasz |
| Clermont | Harding |
| Cobbe | Harries |
| Comtois | Hees |
| Corbin | Hellyer |
| Côté (Longueuil) | Hogarth |
| Crossman | Honey |
| Cyr | Howard (Okanagan |
| Danson | Boundary) |
| Davis | Howard (Skeena) |
| Hymmen | Penner |
| Jerome | Perrault |
| Kierans | Peters |
| Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) | Pilon |
| Laflamme | Portelance |
| Laing | Pringle |
| Langlois | Prud'homme |
| Laniel | Reid |
| Leblanc (Laurier) | Richard |
| LeBlanc (Rimouski) | Richardson |
| Lefebvre | Ritchie |
| Legault | Roberts |
| Lessard (LaSalle) | Rochon |
| Lessard (Lac-Saint-Jean) | Rock |
| Lewis | Rose |
| Lind | Roy (Timmins) |
| Loiselle | Ryan |
| Macdonald (Rosedale) | Saltsman |
| MacDonald (Egmont) | Schreyer |
| MacEachen | Serré |
| MacEwan | Sharp |
| MacGuigan | Skoberg |
| MacInnis (Mme) | Smerchanski |
| Mackasey | Smith (Northumberland-Miramichi) |
| Macquarrie | Stafford |
| McBride | Stanbury |
| McCleave | Stanfield |
| McIlraith | Stewart (Cochrane) |
| McNulty | St-Pierre |
| Mahoney | Sulatycky |
| Marceau | Thomas (Maisonneuve) |
| Marchand (Langelier) | Thomson (Battleford-Kindersley) |
| Marchand (Kamloops-Cariboo) | Tolmie |
| Mather | Trudeau |
| Mongrain | Trudel |
| Morison | Turner (London-Est) |
| Munro | Turner (Ottawa-Carleton) |
| Murphy | Wahn |
| Nesbitt | Walker |
| Noël | Watson |
| Nowlan | Whelan |
| Nystrom | Whicher |
| O'Connell | Whiting |
| Orlikow | Winch |
| Osler | Woolliams |
| Otto | Yanakis |
| Ouellet | Yewchuk—158. |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alkenbrack | Lambert (Bellechasse) |
| Asselin | Lambert (Edmonton-Ouest) |
| Beaudoin | Laprise |
| Caouette | La Salle |
| Carter | Latulippe |
| Coates | Lundrigan |
| Comeau | MacInnis |
| Crouse | MacLean |
| Danforth | MacRae |
| Diefenbaker | McCutcheon |
| Dionne | McGrath |
| Downey | McKinley |
| Dumont | Marshall |
| Flemming | Matte |
| Forrestall | Mazankowski |
| Fortin | Monteith |
| Gauthier | Moore |
| Godin | Muir (Cape Breton-The Sydneys) |
| Hales | Noble |
| Harkness | |
| Howe | |

Paproski
Peddle
Ricard
Rodrigue
Rondeau
Rynard
Scott
Skoreyko
Southam
Stewart (Marquette)
Sullivan
Tétrault
Thompson (Red Deer)
Valade—54.

• (3.30 p.m.)

## LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

### MODIFICATIONS VISANT À DÉFINIR DIVERS TERMES ET À CONFÉRER L'EXERCICE DE POUVOIRS

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor)** propose que le bill C-172 modifiant la loi sur l'administration financière soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre a sans doute l'intention de faire une déclaration, si brève soit-elle, sur un sujet aussi important que celui-ci, et d'exposer les raisons qui ont motivé cette proposition, afin que nous, de ce côté-ci, puissions répliquer. Bien sûr, je n'invite pas le ministre à prononcer un discours de deux heures, je tiens à bien le préciser.

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** J'accepte l'invitation du député et je suivrai son conseil de ne pas prolonger mes remarques.

Monsieur l'Orateur, à plusieurs reprises depuis la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, rapport mieux connu sous le nom de rapport Glassco, le gouvernement actuel a fait part à la Chambre des progrès réalisés dans l'étude et la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.

Les députés connaissent sans doute les conditions qui existaient avant l'enquête de la Commission. Il y avait de nombreuses défectuosités dans les rouages du gouvernement En négligeant d'adapter les concepts et les procédés d'administration publique à une société dynamique, on avait grandement limité la capacité des ministères de diriger efficacement leurs vastes et complexes opérations.

Dans le rapport de leur enquête, les commissaires avaient fait état de l'énorme structure de contrôles centralisés et minutieux, qualifiée par eux de coûteuse, d'improductive et de frustrante. Non seulement de tels contrôles privaient les ministères de l'autorité jugée nécessaire à une gestion efficace des opérations, mais ils avaient aussi sérieusement affaibli le sens de la responsabilité des gestionnaires des ministères. L'organisation et les systèmes ne répondaient plus aux conditions, aux priorités et aux besoins nouveaux.

Les commissaires avaient constaté une absence presque totale de techniques modernes de gestion, convenant à l'entreprise publique ou privée. Il s'ensuivait logiquement que les fonctionnaires ne disposaient pas des outils nécessaires pour élaborer et appliquer les concepts et les systèmes indispensables à un fonctionnement efficace.

Devant cette vaste organisation paralysée dans son action par la prolifération des contrôles, par le partage des responsabilités, par une absence de concepts modernes de gestion ainsi que par un sentiment omniprésent de frustration face aux entraves excessives du système, Glassco posa un principe de gestion appelé à révolutionner les rouages administratifs.

On ne tarda pas à relever le défi de son rapport. Il s'ensuivit une longue suite d'événements et de labeurs acharnés qui donnèrent naissance à des changements radicaux quant aux méthodes et à l'efficacité des services administratifs de l'État. Après étude des recommandations de la Commission, les organismes centraux procédèrent sans tarder à une réorganisation pour assurer l'orientation nécessaire pour amorcer leur application. On a mis sur pied de vastes programmes de formation dans un certain nombre de domaines spécialisés, mais principalement dans celui de la comptabilité, et les fonctionnaires des ministères se préparèrent à assumer des responsabilités nouvelles et accrues.

Lorsque les ressources en cadres supérieurs ne permettaient pas de lancer le programme de réforme administrative, nous avons tourné nos regards vers le secteur privé et avons amené à la fonction publique des gens hautement compétents. Nous y avons aussi amené des experts-conseils pour hâter le processus de réforme et nos fonctionnaires se sont enrichis de leur apport.

Nous avons, par ailleurs, créé notre propre réservoir d'experts-conseils spécialisés de façon à pouvoir maintenir l'élan de la réforme administrative.

• (3.40 p.m.)

Les ministères ont maintenant atteint un degré de compétence administrative que l'on aurait difficilement pu imaginer lorsque Glassco et ses distingués collègues furent mandatés pour entreprendre leur enquête sur l'organisation et le fonctionnement du gouvernement. Il serait difficile de faire un exposé exhaustif des réalisations effectuées jusqu'ici. Toutefois, pour donner un autre exemple, l'instauration de la budgétisation par programme est indiscutablement une des étapes historiques dans l'évolution de l'administration publique et le Canada apparaît comme un chef de file dans cette marche vers le progrès.

Nous avons pris un grand nombre d'autres mesures pour donner suite au concept fondamental de gestion cher à la Commission Glassco et aux recommandations précises de cette dernière. Dans tout le gouvernement, la gestion financière s'est améliorée de façon spectaculaire. La sagesse de l'idée directrice de Glassco et la certitude qu'il avait d'obtenir une réaction positive des gens, à la condition de leur donner de l'autorité et des responsabilités, ont été amplement démontrées.

Monsieur l'Orateur, on a beaucoup œuvré dans tout le gouvernement pour recueillir les fruits du rapport de la Commission Glassco, et nous sommes à la veille d'appliquer le reste des propositions les plus fondamentales sur l'administration et l'organisation financières auxquelles il n'a pas encore été donné suite. C'est maintenant, et non sans fierté, que je puis, dans ce bill modificateur de la loi sur l'administration financière, proposer des changements importants et de longue portée visant à améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de l'État.

Ce n'est pas une simple coïncidence que le projet de loi modifiant la loi sur l'administration financière soit étroitement relié au projet de loi sur l'organisation du gouvernement, car ce dernier bill vise aussi à donner suite à certaines des recommandations principales de la Commission Glassco. Alors que, dans le projet de loi que j'ai présenté à la Chambre, les fonctions de contrôle du Contrôleur du Trésor sont transférées aux ministères, dans le projet de loi sur l'organisation du gouvernement, le Bureau du Contrôleur du Trésor doit servir d'assise à l'édification de l'élément services du ministère des Approvisionnements et Services. Cette organisation devrait jouer un rôle nouveau et de tout premier plan dans le fonctionnement du gouvernement afin d'assurer la qualité et l'efficacité des services de soutien. Tout cela est prévu par la Commission Glassco lorsqu'elle traite d'une nouvelle façon d'aborder les tâches de gestion et le principe de services communs de soutien.

Monsieur l'Orateur, en raison de la nature plutôt technique de la loi sur l'administration financière et des modifications projetées, je présume que les honorables députés voudront réserver un certain temps à leur étude. Je crois donc qu'il serait préférable de me contenter d'esquisser les grandes lignes des propositions les plus importantes.

J'ai parlé il y a un moment du projet de transfert des fonctions de contrôle financier aux ministères. Cette modification toucherait les bureaux du ministre des Finances, du Receveur général et Contrôleur du Trésor, et les fonctions de vérification préalable, contrôle des engagements, contrôle des affectations, tenue des comptes du Canada, et préparation des comptes publics.

[L'hon. M. Drury.]

La proposition mettrait fin au double emploi et à la division des responsabilités dans le domaine du contrôle financier que la Commission Glassco a critiqués, fort justement à mon avis, et elle permettrait, de fait elle exigerait, que la direction des ministères assume la pleine responsabilité de sa propre gestion financière. Dans cette situation, les gestionnaires pourraient enfin être tenus comptables de la gestion de leurs opérations. De plus, on serait en droit d'attendre des économies considérables de la mise en œuvre de cette proposition.

Les députés savent qu'on propose de confier au bureau du Receveur général les fonctions statutaires du Contrôleur du Trésor, autres que celles qui seront transférées aux ministères. En plus des attributions actuelles du Receveur général, ce bureau se verrait confier d'autres fonctions importantes comme l'émission des chèques, la tenue des Comptes du Canada et la préparation des Comptes publics.

Les autres modifications proposées, même si elles ne se rattachent pas directement aux recommandations du rapport Glassco ou à la réorganisation, sont importantes pour améliorer la qualité et l'efficacité des opérations du gouvernement. Parmi celles-ci, on trouve une recommandation à l'égard des droits et frais de services qui permettrait d'introduire un système plus efficace d'établissement de ces droits et frais. Le rapport Glassco s'est penché assez longuement sur la question des recettes non fiscales et sur la nécessité d'améliorer la gestion dans ce domaine.

Actuellement, la structure statutaire permettant de fixer les droits et frais des services fournis par les ministères suscite plusieurs difficultés dans la gestion de ce secteur de l'administraton publique. En outre, la loi n'est pas de nature à encourager les ministères et départements à maintenir constamment à l'étude le niveau des frais. Par ailleurs, certains frais étant fixés par statut, demeurent inchangés pendant de nombreuses années. La modification proposée vise à rationaliser et perfectionner l'efficacité de l'administration des imputations pour services rendus.

La Partie V de la loi, qui a trait aux approvisionnements publics, est maintenant considérée comme ne répondant pas aux besoins des pratiques modernes de gestion des biens et du matériel. Elle doit donc être modifiée. On propose tout d'abord de la rebaptiser «biens publics» afin que la partie modifiée puisse viser à la fois les biens immobiliers et le matériel, et deuxièmement, attribuer au Conseil du Trésor le pouvoir de réglementer la garde et le contrôle des biens publics.

L'article sur les caisses automatiquement renouvelables serait supprimé. Je crois qu'il

serait infiniment plus efficace et plus pratique d'utiliser le moyen de règlements pour formuler les directives extrêmement étendues et complexes qui s'imposent aujourd'hui à l'égard des caisses automatiquement renouvelables, car ces caisses visent une grande variété d'activités non prévues dans les articles actuels qui traitent uniquement des approvisionnements.

Une nouvelle Partie VIIIB qui serait intitulée «Cession des dettes dues à la Couronne en vertu de cautionnement de paiement» est la dernière proposition de modification importante dont je veux parler. Elle concerne la cession des dettes payables à la Couronne en vertu de cautionnements de paiements de main-d'œuvre ou de matériaux. Ces cautionnements, achetés par les entrepreneurs qui passent des contrats avec le gouvernement, visent à protéger les sous-traitants et les fournisseurs en cas de faillite. Le but de cette nouvelle Partie est de donner aux sous-traitants et aux fournisseurs qui contribuent à l'exécution de contrats du gouvernement fédéral, le droit d'intenter une action devant les tribunaux, en les rendant cessionnaires du droit de la Couronne de poursuivre en vertu de cautionnements de paiement. Ils recevront ainsi une protection semblable à celle que donnent les lois provinciales sur le privilège des fournisseurs.

Je n'ai fait qu'effleurer quelques aspects de ce projet de loi et je me ferai un plaisir d'exposer plus en détail les articles du bill et de répondre au meilleur de mes connaissances aux questions que les honorables députés pourraient vouloir poser.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter brièvement la présente mesure. Comme l'a indiqué le ministre, une bonne partie de la mesure est technique, et porte sur des questions de détail que les membres du comité voudront scruter minutieusement.

Le ministre a fait allusion au rapport Glassco et à son application, qui, je l'avoue, semble très lente à certains d'entre nous—sans raison, d'ailleurs. Lorsqu'il a mentionné l'amélioration de la gestion financière consécutive aux mesures déjà instituées par le gouvernement, je me suis demandé avec étonnement ce que le ministre considère précisément comme une amélioration de la gestion financière vu, par exemple, les grandes divergences entre les prévisions budgétaires déposées à l'origine pour l'année en cours et les dépenses que le gouvernement nous a avoué avoir faites pour cette même année. Je ne peux m'empêcher de me demander, si c'est là le résultat de l'amélioration de la gestion financière, ce qui serait arrivé sans cela.

Il me semble qu'il faudra modifier l'organisation beaucoup plus que ne le prévoit la présente mesure pour que le pays ait confiance dans l'administration financière du gouvernement au pouvoir, vu l'expérience de l'an dernier. En présentant ce bill-ci le gouvernement postule l'adoption du projet de loi sur la réorganisation du gouvernement. Sinon, certaines dispositions du bill dont nous sommes saisis, y compris l'annexe, ne pourraient être efficaces.

• (3.50 p.m.)

J'aimerais maintenant soulever une question qui a trait non seulement à l'administration financière, mais aussi à la surveillance des dépenses et des finances en général que doit exercer un haut fonctionnaire du Parlement—c'est l'appellation exacte je crois—l'auditeur général. A mon avis, il convient de discuter de l'auditeur général dans l'étude de ce bill. D'après ce qui s'est dit, il semble que le gouvernement présente ses comptes à la Chambre d'une manière déroutante. C'est le ministre lui-même qui l'a dit. Il semblerait que le gouvernement cherche, de propos délibéré, à semer la confusion. A l'avenir, le Parlement ne pourra peut-être plus avoir l'œil sur les dépenses du gouvernement. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous semblons engagés dans cette voie. Si le gouvernement continue de semer la confusion à la Chambre et au pays avec la sorte de prévisions budgétaires et de comptes qu'il nous présente maintenant il sera très difficile pour le Parlement de conserver un droit de regard sur les dépenses gouvernementales. Chaque année ces dépenses augmentent. Cette année elles dépassent celles de l'an dernier d'un milliard de dollars environ, et l'an prochain elles dépasseront d'autant celles de cette année. L'augmentation des dépenses entraîne une hausse des impôts. Bien des députés n'approuvent pas la forme qu'ont assumée ces augmentations.

Monsieur l'Orateur, il est sûrement inutile d'insister. Il importe de plus en plus pour le pays que le Parlement puisse scruter de près les dépenses du gouvernement. Il est évident que le bureau de l'auditeur général assume une importance grandissante. Même si le gouvernement peut brouiller les choses pour les simples députés, il n'y réussira pas dans le cas de l'auditeur général si celui-ci dispose du personnel voulu, qu'il lui faut pour remplir son rôle. Il faut donc légiférer sans tarder sur le poste de l'auditeur général. L'auditeur général ne doit pas être un instrument ni une émanation, si l'on peut dire, de la loi sur

l'administration financière. Il doit être indépendant et l'on devrait présenter une mesure législative précisément pour lui assurer toute liberté d'action. On devrait également lui procurer les moyens nécessaires pour informer le Parlement et le pays. Il devrait disposer du personnel et des facilités voulus pour pouvoir rendre compte à la Chambre des communes des affaires financières du pays.

C'est une mauvaise chose au fond que le Conseil du Trésor régisse les fonds administratifs et le personnel d'un fonctionnaire comptable envers le Parlement de l'administration financière du gouvernement; une mauvaise chose que ce Conseil ait droit de veto sur les recommandations que l'auditeur général juge nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions. Je ne dis pas qu'on devrait donner carte blanche à l'auditeur général, mais nous devrions, ce me semble, instituer un mécanisme grâce auquel l'auditeur général pourrait demander directement à la Chambre les fonds qu'il estime nécessaires à l'exécution de ses fonctions. Ce mécanisme devrait faire partie de nos affaires courantes.

La Chambre devrait se prononcer directement sur les demandes de l'auditeur général, au sujet de ses effectifs. Le contrôle que le Conseil du Trésor exerce sur les dépenses administratives de l'Auditeur général a des conséquences de plus en plus graves. Ce fonctionnaire est censé apurer et vérifier les dépenses du gouvernement, et je ne saurais trop insister sur l'importance de remédier aux inconvénients actuels. Je ne me sentirai pas rassuré, et bien des députés sont dans mon cas, je crois, tant que l'on n'aura pas pris les dispositions nécessaires pour que l'auditeur général puisse disposer du personnel et des facilités voulus pour pouvoir rendre compte au Parlement de la situation financière du pays.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'employer au début de mes remarques un mot qui a donné au président du Conseil du Trésor (M. Drury) la vedette dans les journaux. Je suppose que nous sommes en train d'examine ici l'un des mystères inéluctables de la vie. Mais je ne crois pas que nous devions considérer toute chose comme inéluctable.

Tout comme le chef de l'opposition (M. Stanfield), je crois que le Parlement risque fort de perdre presque entièrement le contrôle des dépenses gouvernementales. J'admets que la situation a bien changé au fil des ans. Les activités du gouvernement sont devenues si énormes et si vastes que des méthodes administratives efficaces naguère ou jadis, ne suffisent plus aujourd'hui. Il est donc souhaitable de repenser la situation à l'instar de la Commission Glassco, pour distinguer les améliorations requises dans les opérations financières du gouvernement.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que nous transformons le gouvernement en une sorte de société de la Couronne, une espèce d'entreprise géante et isolée, qui fonctionne toute seule et sur laquelle le Parlement exerce un contrôle absolument chimérique.

Je voudrais préciser un ou deux aspects de ce bill qui, je pense, concourent à cet effet. Il y a un article du bill qui, je l'admets, ne fait que reprendre un paragraphe qui se trouvait dans l'ancienne loi sur l'administration financière; il le reprend et le renforce d'une façon qui me paraît inutile. C'est l'article qui permet au gouvernement de dépenser les sommes figurant à un poste non adopté encore par le Parlement. J'ai rappelé au président du Conseil du Trésor (M. Drury) certains changements assez importants introduits dans le Règlement de la Chambre au cours de cette session, notamment la clause d'après laquelle les principaux crédits seront désormais votés par la Chambre des communes avant le 30 juin de chaque année. Aux termes de l'ancien Règlement, les crédits n'étaient pas adoptés avant l'automne et parfois avant décembre, janvier ou février. Dans ces conditions, on pouvait comprendre la nécessité d'une certaine élasticité administrative, mais le nouveau Règlement a changé tout cela.

• (4.00 p.m.)

J'ai eu le privilège d'être parmi les membres du comité du Règlement et c'est à ce titre que je parle. Une des raisons de ce changement était de resserrer le contrôle parlementaire sur les dépenses de l'État. Nous avons approuvé l'abolition du comité des subsides car nous estimions que la discussion des crédits dans l'enceinte de la Chambre portait en réalité sur des sujets fort divers. Il nous a paru préférable d'avoir un examen minutieux en comité. Nous avons voté une disposition imposant au Parlement de statuer sur les crédits avant la fin du mois de juin de chaque année. Nous savions ce que nous faisions, et nous avons beaucoup insisté là-dessus, car nous étions fermement décidés. Nos motifs étaient limpides. Nous voulions couper court à l'usage bien ancré de dépenser l'argent avant qu'il soit alloué par le Parlement.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'article auquel je me rapporte a subi une nouvelle rédaction qui établit plus clairement encore que l'arent peut être dépensé à condition d'avoir été inclus dans les crédits, même s'ils n'ont pas encore été adoptés. Je pense que le gouvernement aurait dû agir en sens contraire lorsqu'il a présenté cet article. Sinon, à quoi sert tout ce verbiage à propos de prétendues tentatives destinées à donner au Parlement un contrôle plus sévère sur les dépenses?

Je passe maintenant à la proposition d'abolir la fonction du contrôleur du Trésor. Je reconnais la valeur des arguments invoqués par la Commission Glassco à cet égard. La tentative revient à assimiler le gouvernement à une firme qui délègue sa responsabilité. Sauf erreur, la principale fonction du contrôleur du Trésor était de certifier, avant toute dépense, l'autorisation du Parlement. Ce rôle passe désormais aux différents sous-chefs des ministères. Jusqu'ici un seul homme était responsable devant le Parlement des décisions de dépenses; désormais ils seront 20, 25 ou peut-être même davantage. Les hommes qui vont maintenant décider des dépenses sont les sous-chefs des ministères qui se consacrent aux programmes et aux dépenses. Ce ne sont pas des employés ou des fonctionnaires ayant l'attitude d'un auditeur, ni celle d'un homme qui s'efforce de freiner le courant.

J'ai étudié le projet de loi le plus soigneusement possible pendant les quelques moments où je l'ai eu en main. J'ai écouté ce que le président du Conseil du Trésor avait à dire. Sauf erreur, on est en train de transférer les fonctions du contrôleur du Trésor au ministre ou au ministère des Approvisionnements et Services. Ses principales fonctions à l'égard du Parlement concernent le contrôle préalable des dépenses à effectuer. Cette fonction reviendra maintenant au sous-chef de chaque ministère.

Le ministre nous dira, en employant son expression favorite, qu'il s'agit là d'un phénomène inéluctable pour un gouvernement moderne. Mais dans quelle mesure est-ce vrai? Le Parlement doit-il perdre tout contrôle sur les dépenses? C'est en février dernier, je crois, que des membres du comité de la procédure se sont rendus en Grande-Bretagne pour étudier son Règlement. Nous avons appris qu'on a décidé, il y a plus d'un siècle, en Grande-Bretagne, que le comité des approvisionnements qu'elle avait alors et que nous avions autrefois ne pouvait maintenir son droit de regard sur des opérations aussi importantes. A mon avis, la Grande-Bretagne a remplacé le contrôle exercé par le comité des approvisionnements par un contrôle plus étroit de la part de l'auditeur général et d'un fonctionnaire tel que le contrôleur du Trésor. J'estime que nous sommes en train de suivre la mauvaise voie.

A l'égard du comité des approvisionnements, nous n'avions que la possibilité de modifier nos procédures. Nous pouvons faire mieux en étudiant les crédits en comité, mais ce faisant, nous renonçons, dans une certaine mesure, au contrôle parlementaire. Les crédits d'une année entière n'ont pas été étudiés selon le nouveau Règlement. La semaine prochaine, nous débattrons pendant trois jours les crédits supplémentaires sous la présidence de monsieur l'Orateur. Le jour où les crédits principaux seront adoptés, à la fin de juin, il n'y aura pas de discussion à la Chambre, car le comité s'en sera chargé. Nous nous prononcerons seulement à la Chambre, et sous la présidence de monsieur l'Orateur, sur les crédits que les députés estiment nécessaires. Nous poserons en principe que les divers comités auront rempli leur rôle. Si nous accordons en outre aux ministères le droit de dépenser de l'argent avant qu'il soit voté et si nous supprimons la fonction de contrôleur du Trésor, le Parlement aura encore moins à dire lors de cette étape ultime.

On prétend que le gouvernement étant responsable, s'il agit mal, il peut être défait. C'est plutôt une fable qui nous est contée trop tard. J'espère, monsieur l'Orateur, que le comité auquel ce projet de loi sera déféré l'examinera attentivement. Les dispositions sur la gestion des biens sont sensées et pratiques. Les dispositions concernant les sommes dues à la Couronne et celles qui portent sur divers détails de comptabilité sont importantes, mais je crois que, dans l'ensemble, le projet de loi est peu satisfaisant et devrait être étudié de nouveau. J'estime que nous devrons accepter avant longtemps des opérations financières de l'ordre de 10, 12 et peut-être même 20 milliards de dollars, car de loyaux fonctionnaires de l'État travaillent dur et croient qu'ils toucheront une bonne pension. Ces gens perdront leurs illusions lorsqu'ils atteindront l'âge de la retraite comme nombre de retraités actuels.

J'ai cherché en vain, dans ce bill modifiant la loi sur l'administration financière, une disposition qui permettrait au gouvernement d'effectuer des remises ou de faire grâce des montants dus à la Couronne. Le ministre sait que j'ai, comme plusieurs autres députés, dénoncé certains abus auxquels cette disposition a donné lieu. Je songe évidemment à l'exemple classique de 1962: le gouvernement du jour a réussi à majorer les droits, en les haussant d'abord, aux termes de la loi sur les

douanes, plus qu'il ne l'aurait voulu, puis en les réduisant sur la foi de l'article relatif aux remises de la loi sur l'administration financière. Cela s'est vu plus d'une fois. L'affaire de Brinco est un exemple intéressant. Le gouvernement, se sentant obligé d'intervenir à Terre-Neuve, invoqua cet article relatif à la remise de la loi sur l'administration financière pour accorder à cette société un privilège fiscal que le Parlement avait décidé de lui refuser. Mais cet article de la loi sur l'administration financière ne semble pas, à la lecture, en donner la moindre autorisation. En 1962, c'est bien à tort, d'après moi, qu'on a utilisé ces dispositions, et on conseilla au gouvernement qui accéda au pouvoir quelques années plus tard de légaliser l'ancienne loi de peur que les tribunaux ne jugent qu'il y avait eu abus. Ce projet de loi, à mon avis, aurait dû aborder cet article de la loi sur l'administration financière.

• (4.10 p.m.)

Je vous donne peut-être l'impression de changer de sujet, mais je demeure toujours dans le même ordre d'idées. Ce qui m'intéresse, c'est que les parlementaires puissent contrôler les dépenses, le gouvernement et le pouvoir exécutif. Je ne veux pas du tout qu'on retourne au comité des subsides des années 1870 ou 1880, quand les opérations financières de l'État étaient vraiment limitées. J'en conviens, le comité doit être établi sur une base commerciale et des responsables doivent être désignés. Toutefois, ils ne devraient pas être indépendants, mais comptables au Parlement. Le Parlement devrait pouvoir s'adresser à des fonctionnaires aux attributions bien définies, comme l'auditeur général et le contrôleur général. Le Parlement devrait tenir à ce qu'aucune dépense ne soit faite avant d'être votée. A moins que nous ne prenions de telles mesures, d'après moi, le Parlement verra s'effriter son droit de regard sur les dépenses. L'activité du gouvernement doit se modeler davantage sur celle des entreprises commerciales; n'oublions pas, toutefois, qu'il ne s'agit pas d'une entreprise privée, mais d'une entreprise qui intéresse les Canadiens que nous représentons. Le Parlement devrait avoir le dernier mot.

[*Français*]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je me serais blâmé si je n'avais pas pris la parole à ce stade de la motion portant deuxième lecture du bill C-172, relativement à la loi sur l'administration financière.

Ce bill constitue une première étape. J'espère que le gouvernement est sincère quand il désire réformer l'administration financière. Après avoir étudié sérieusement chaque article du bill, après avoir tenté de prévoir ses conséquences, monsieur l'Orateur, je continue de le qualifier de première étape et je dis que c'est nettement insuffisant.

Quant aux principales conséquences de ce bill, je pense que mon préopinant, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), les a bien expliquées. A mon avis, ce bill n'a pour effet que de continuer ce qui a déjà été très bien entrepris, c'est-à-dire enlever de plus en plus au Parlement son pouvoir de contrôle de l'administration financière, afin de la confier à des sous-ministres ou à des «sous-administrateurs». Ainsi, monsieur l'Orateur, on continue à enlever à la Chambre des communes son privilège et son pouvoir de contrôler efficacement l'administration de la chose publique, non pas dans son aspect politique, mais essentiellement du point de vue de l'administration financière.

Monsieur l'Orateur, mes remarques se fondent sur sept points dont je traiterai très brièvement.

Je dirai d'abord que le gouvernement dépense l'argent avant qu'il soit voté par le Parlement. J'imagine que plusieurs députés ont pris connaissance du fameux rapport de la Commission Glassco, qui étudiait l'ensemble du problème de la réorganisation du gouvernement. La Commission préconisait une administration plus moderne, plus efficace et plus simple.

En étudiant ce bill, monsieur l'Orateur, on constate que le problème qui existe depuis fort longtemps ne sera pas encore résolu. En effet, le gouvernement dépense l'argent avant même qu'il soit voté par le Parlement. Voilà pourquoi j'ai traité de ce sujet au début de mon discours; je veux m'opposer à cela de toutes mes forces, parce que je prétends que la Chambre des communes est l'institution suprême, l'institution du peuple par excellence, l'institution où les ministres responsables doivent rendre compte de l'administration de leur ministère et des différentes sociétés de la Couronne et institutions financières, dont ils sont comptables au Parlement.

Monsieur l'Orateur, il est très important que ce Parlement soit saisi des questions administratives avant même que les crédits soient dépensés. Cette situation démontre combien la Chambre des communes en est réduite à jouer un rôle ridicule dans l'administration financière, puisque tout ce que le député a à faire, c'est d'approuver les dépenses faites par le gouvernement, pendant l'année qui vient de se terminer. Et, à ce propos, monsieur l'Orateur, je pense que tout administrateur intelligent, éveillé et averti con-

viendra avec moi que le fait d'approuver des dépenses déjà faites ne constitue pas une façon d'administrer une entreprise privée et encore moins un gouvernement.

Je désire faire certaines remarques relativement à la proposition de la Commission Glassco d'effectuer une réorganisation financière et administrative complète du gouvernement, quel qu'il soit, libéral, conservateur progressiste, néo-démocrate ou créditiste. Or, si l'on examine le bill présenté par le président du Conseil du Trésor (M. Drury), on s'aperçoit que cette mesure va précisément à l'encontre des propositions de la Commission Glassco.

La Commission Glassco reconnaît non seulement implicitement, mais aussi explicitement, que tous les ministres et les sociétés de la Couronne doivent rendre compte de leur administration au Parlement. Tout en voulant alléger les responsabilités et les charges financières des ministres, il faut tout de même permettre aux ministres d'être au courant de l'administration financière de leur propre ministère, afin qu'ils puissent en rendre compte d'une façon adéquate au Parlement.

Or, ce bill vise à abolir plusieurs postes de l'administration du bureau du Conseil du Trésor, afin de remettre ces charges et ces responsabilités à des «sous-administrateurs», donc, à des fonctionnaires qui ne rendront pas compte au peuple.

Au fait, ils ne le font que par l'intermédiaire d'un ministre qui, bien souvent, n'a pas le temps de se tenir au courant, ni de prendre connaissance de ce qui se passe au sein de son ministère.

Or, monsieur l'Orateur, je pense que le pas que nous faisons, dans le domaine de l'administration, est un pas de l'arrière plutôt que de l'avant. D'autre part, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas être trop radical sur ce point, car il ne faut évidemment pas mettre trop de responsabilités financières sur les épaules d'un même homme. Après tout, nous sommes des humains et nous ne pouvons suffire à la tâche. Cela est encore plus vrai des ministres, si l'on tient compte de leur capacité. Au fait, il doivent prendre la responsabilité de tout un ministère et se tenir au courant de tout ce qui s'y fait.

Il est intéressant de noter qu'on va distribuer les tâches. Mais, d'autre part, j'aimerais qu'on assure cette Chambre que les ministres seront davantage comptables au Parlement de l'administration financière de leur ministère. En somme, ce ne sont pas les fonctionnaires qui doivent rendre des comptes au peuple canadien, mais bien les députés.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire remarquer en troisième lieu que cette délégation de pouvoirs à des subalternes n'est pas, dans l'ensemble, souhaitable. Même si cette pratique a certains bons côtés, le bill à l'étude ne nous donne pas, à mon sens, la garantie que les comptes des ministres seront précis, sérieux et complets.

A mon sens, ce bill est déficient, surtout parce qu'il ne garantit pas aux députés qu'ils seront renseignés sur l'administration des ministères comme nous le sommes actuellement, et je souhaiterais que nous le soyons davantage.

• (4.20 p.m.)

J'aimerais aussi faire remarquer, monsieur l'Orateur, que l'appareil administratif, à mon sens, est très peu malléable, puisqu'il est contrôlé par ce que mes collègues anglophones appellent l'«establishment». Au fait, monsieur l'Orateur, jusqu'à ce que le président du Conseil du Trésor nous prouve le contraire, je prétendrai que l'«establishment» exerce beaucoup trop de contrôle sur l'administration, en comparaison de celui que peuvent exercer les députés. Je ne le dis pas nécessairement à titre de créditiste, mais simplement à titre de député. Je serais extrêmement heureux, quel que soit le gouvernement, d'être davantage au courant de l'administration des différents ministères.

Je pense que cette tâche incombe à chaque ministre. Il y en a, monsieur l'Orateur, qui nous donnent vraiment des renseignements sur leur ministère et qui collaborent entièrement avec les députés, en leur fournissant les informations dont ils ont besoin pour rendre des comptes à leurs commettants et participer ainsi d'une façon intelligente et saine aux travaux de la Chambre.

Pourtant, il y a d'autres ministres qui, aux termes de cette loi, peuvent refuser ces renseignements, et je crois que même les députés ministériels savent de qui je veux parler.

Je répète donc, monsieur l'Orateur, que ce bill est insuffisant. Quant à rénover l'appareil de l'administration financière du gouvernement, nous ne devrions pas, à mon sens, le faire miette par miette, mais aller au fond des choses afin d'y mettre de l'ordre.

Lorsque, au tout début, on a appris que la ville de Montréal allait fermer «Terre des Hommes», je me suis levé et j'ai demandé au très honorable premier ministre (M. Trudeau) s'il était d'accord ou s'il ne pourrait pas songer à la possibilité de former une commission tripartite, en vue de prendre en main l'administration de «Terre des Hommes» et de la vérifier, afin de permettre à l'exposition de poursuivre son activité.

La première réponse, monsieur l'Orateur, fut: Non, nous n'avons pas d'argent. Je suis

revenu à la charge et le très honorable premier ministre a répondu que si l'honorable député de Lotbinière était d'avis que l'on cesse d'accorder de l'aide à sa circonscription, de songer à ses concitoyens et d'aider les citoyens de Trois-Rivières, de Bellechasse, et des autres circonscriptions, on pourrait peut-être alors accorder de l'assistance à «Terre des Hommes».

Lorsque nous lui demandons, par exemple, d'accorder de l'aide à n'importe quel projet au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, ou dans n'importe quelle autre province, c'est toujours le même problème, la question financière.

Monsieur l'Orateur, voici un autre exemple intéressant. Il y a, dans la circonscription de Lotbinière, une industrie dont la raison sociale est Caravane Val Bar. Elle est située juste à la périphérie d'une zone désignée. Elle emploie actuellement plus de 100 personnes et en embauchera certainement près de 200 d'ici un an ou un an et demi, selon l'aide gouvernementale qui lui sera accordée. Or, après avoir communiqué avec des fonctionnaires, puisque les honorables ministres sont en général inaccessibles, les fonctionnaires ont répondu qu'il est impossible d'aider cette industrie de quelque façon que ce soit, parce que le gouvernement n'a pas d'argent. La même industrie s'adresse au gouvernement du Québec, même réponse, on n'a pas d'argnt.

Monsieur l'Orateur, qu'on se tourne vers le gouvernement municipal, provincial ou fédéral, c'est toujours la même réponse: pas d'argent. Monsieur l'Orateur, avec quoi administrons-nous donc?

Lorsque l'on considère ce qui nous a été distribué il y a quelques jours sur l'administration financière des différents ministères, on se rend compte du coulage qui se produit dans chaque ministère, plus particulièrement au sein des sociétés de la Couronne, sujet sur lequel je reviendrai, d'ailleurs, en terminant.

Monsieur l'Orateur, il se produit, à mon sens, beaucoup de gaspillage au sein des ministères, en comparaison de l'investissement que nous faisons dans les municipalités, tant dans la province de Québec que dans les autres, en vue de favoriser véritablement l'expansion régionale.

On va bientôt créer un nouveau ministère, celui de l'Expansion économique régionale, nom qui augure bien. J'ai en main un éditorial de *La Presse*, en date du 19 février 1969, qui est très intéressant sur ce point, car il montre comment le problème de l'administration financière du présent gouvernement, comme celui des gouvernements précédents, constitue de la bouillie pour les chats, car personne ne s'y comprend plus. Et ce ne sera certainement pas grâce au bill C-172, qui est nettement insuffisant, qu'on pourra corriger une telle situation.



Je cite ici M. Roger Champoux, éditorialiste de *La Presse*, qui a publié, le 19 février dernier, un article intitulé «L'Opération secours», au sujet de la formation de ce nouveau ministère visant à encourager davantage l'investissement en vue de favoriser l'expansion de nos régions nettement défavorisées économiquement, socialement et tout ce qu'on voudra. Voici:

> Longtemps nous avons vécu dans l'illusion que le pays était tellement riche que sa croissance normale ne donnerait jamais lieu à des difficultés profondes. Voilà qu'on déchante!

Et M. Champoux continue:

> Il ne s'agit pas uniquement de pauvreté, il s'agit de vastes zones dont l'économie est au point mort et où les conditions sociales sont une honte. Un pays riche et une économie précaire:

J'ajouterais, moi, une administration insuffisante.

M. Champoux ajoute:

> ... situation absurde. Le ministère se nommera «de l'Expansion». Le mot dit tout sans toutefois indiquer l'ordre de grandeur du problème à cerner.

Monsieur l'Orateur, je reconnais que de la formation de ce nouveau ministère, on peut attendre de grandes et excellentes choses. Cependant, si l'on considère l'administration actuelle au sein des autres ministères, on n'a absolument aucune garantie que l'efficacité de ce nouveau ministère sera vraiment suffisante pour répondre à la demande toujours croissante de la population canadienne et des zones en régression, qui se font de plus en plus nombreuses au Canada.

Monsieur l'Orateur, je disais tantôt que je terminerais mes remarques en parlant des sociétés de la Couronne. Voilà un sujet sur lequel nous pourrions parler tout l'après-midi et qui concerne également l'administration financière du gouvernement, sujet très obscur. Très peu de députés osent s'aventurer dans ce domaine, voire même se renseigner sur l'administration financière des sociétés de la Couronne, qu'il s'agisse de sociétés non-mandataires, mandataires ou à économie mixte.

Monsieur l'Orateur, il se produit un gaspillage fantastique. Je ne le dis pas parce que nous avons un gouvernment libéral; je le dis depuis que ces sociétés de la Couronne ont été créées. Il existe là une administration tout à fait honteuse.

Premièrement, cela existe relativement à la langue des dirigeants. Ces sociétés sont des réserves anglo-saxonnes. Il n'y a pas d'exception à cela. Les députés qui ont pris connaissance des questions que j'avais posées ont pu

se rendre compte des injustices que ces sociétés de la Couronne causent à la race canadienne-française et à la partie de la population qui est de langue française, puisque, de façon générale, l'administration des sociétés de la Couronne appartient à des gens de langue anglaise. La même situation existe dans les ministères.

Je voudrais parler d'un deuxième point. Il s'agit de la reddition de comptes. C'est le sujet qui nous intéresse. Je défie n'importe quel député de tenter de savoir ce qui se passe au sein de la société Polymer, par exemple. Il n'y réussira pas! Je défie n'importe quel député de savoir ce qui se passe à l'*Eldorado Mining;* il ne le saura pas.

Monsieur l'Orateur, je suis dans l'édifice du Parlement depuis quatre ans. J'ai été secrétaire du chef du Ralliement créditiste, l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), et, maintenant, je suis député et je n'ai pas encore réussi à savoir comment ces sociétés-là sont administrées. Je sais que, juridiquement, il existe une différence entre une société de la Couronne à économie mixte, une société de la Couronne non mandataire et une société de la Couronne mandataire de Sa Majesté.

On nous dit actuellement que le ministère des Postes deviendra une société de la Couronne. On étudie cette possibilité. Cependant, monsieur l'Orateur, il faudrait que nous, les députés, ayons la certitude qu'il ne se produira pas la même chose relativement à cette future société de la Couronne, car ce serait vraiment désastreux.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a là matière à réflexion profonde de la part de tous les députés. J'aimerais inciter mes honorables collègues, de tous les partis, à s'intéresser à l'administration financière des diverses sociétés de la Couronne. Certes, il s'y fait d'excellentes choses au niveau de l'administration, mais, dans l'ensemble, monsieur l'Orateur, c'est nettement stupide et l'on est arrogant pour le peuple canadien, qui a le droit de savoir comment son argent est dépensé et comment il est administré.

• (4.30 p.m.)

En ce qui a trait aux sociétés de la Couronne et aux ministères en général, j'aimerais dire qu'il est absolument inacceptable que l'administration financière soit contrôlée par des gens de langue anglaise. Je n'ai pas de statistiques en main, et même si j'en avais, je ne les donnerais pas, parce que, à mon avis, mes honorables collègues sont assez intéressés à l'administration de la chose publique pour se rendre compte de cette situation et l'étudier par eux-mêmes.

Cependant, monsieur l'Orateur, en ma qualité de Canadien et de Canadien français, j'aimerais m'opposer de toutes mes forces à ce genre d'administration qui prévaut dans les sociétés de la Couronne. C'est, à mon avis, de l'authentique discrimination à l'égard de mes concitoyens canadiens-français.

Lorsque nous considérons la proportion de Canadiens français qui occupent des postes, qui commandent un salaire de $17,000 ou plus, dans chacune des sociétés de la Couronne et dans plusieurs ministères, par rapport aux canadiens qui sont de langue anglaise, on constate que les Canadiens français sont et seront encore longtemps des porteurs d'eau, si les députés ne se réveillent pas. Je pense qu'en 1969, cette situation-là devrait changer. J'espère fortement que le prochain bill qui traitera des langues officielles contiendra des dispositions à ce sujet.

Cependant, je demeure encore perplexe, relativement au partage sain et honnête des responsabilités, au niveau de l'administration entre Canadiens français et Canadiens anglais, en ce qui touche aux sociétés de la Couronne. Pour ne donner qu'un exemple typique et très scandaleux, je dirai que, de tous les organismes gouvernementaux fédéraux, le Bureau fédéral de la statistique est le plus anglophone et le plus orangiste, au niveau de l'administration.

Voilà, monsieur l'Orateur, un exemple parmi tant d'autres. J'espère bien, à la prochaine occasion, prouver que le Bureau fédéral de la statistique, comme la Cour suprême—d'ailleurs, ces organismes se ressemblent beaucoup—sont les deux institutions les plus orangistes. Elles conviendraient bien en Angleterre ou ailleurs plutôt qu'au Canada. Nous en avons assez de cette administration qui ne donne pas du tout une image adéquate du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une dernière remarque assez brève au sujet de la vérification des livres des sociétés de la Couronne et des ministères du gouvernement. Dans la plupart des sociétés de la Couronne, les livres sont vérifiés par des comptables de l'entreprise privée. On paie des sommes fabuleuses pour la vérification des livres de ces sociétés de la Couronne, alors qu'on pourrait utiliser les services de l'Auditeur général du Canada. Dans tous ses rapports, depuis 1966, il offre de vérifier les livres des ministères et des sociétés de la Couronne. Or, on le limite à la vérification des livres de quelques ministères et de quelques sociétés et on l'empêche de faire son travail pour ce qui est d'autres sociétés.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le groupe de travailleurs et de fonctionnaires, préposés à la vérification des livres, et l'Auditeur général lui-même du travail formidable qu'ils effectuent à ce niveau de la vérification des livres. L'Auditeur général ne craint pas

de rendre des comptes, de dévoiler les bons et mauvais côtés de l'administration. Le gouvernement engage de bons libéraux pour faire la vérification des livres et ils ne dévoilent que le beau côté de la médaille.

Je termine mes remarques là-dessus, en espérant qu'elles ne tomberont pas dans le désert de l'oubli, mais dans une terre féconde d'idées, et que certains changements se produiront, particulièrement au niveau des sociétés de la Couronne.

Avant de terminer mes observations, monsieur l'Orateur, j'aimerais de nouveau rappeler à la Chambre et au ministre qui a présenté ce bill que nous serions très déçus s'il fallait que ce mouvement vise à enlever aux députés leur droit de participer à l'administration financière pour le donner à l'«establishment». Si une telle chose continue à se produire, comme cela existe actuellement, nous pourrions qualifier la Chambre des communes de «parlotte» nationale et nous n'administrerions absolument rien. A ce moment-là, le premier ministre aurait peut-être raison de dire que l'argent ne pousse pas dans les arbres. Cependant, il reste que l'«establishment» ne nous dira pas où pousse l'argent.

Monsieur l'Orateur, il existe de grands besoins à satisfaire dans nos circonscriptions et particulièrement dans celle de Lotbinière. Je suis très heureux de constater la présence du député de Trois-Rivières (M. Mongrain); je lui rappellerai que la société Air Canada songe sérieusement à abandonner son service à l'aéroport de Trois-Rivières. Ceci portera certainement préjudice non seulement à sa circonscription, mais aussi à la mienne, puisque nous sommes voisins, et à toute la région du centre du Québec.

Monsieur l'Orateur, cet exemple sert à démontrer au député de Trois-Rivières que les députés n'ont absolument aucun contrôle sur les sociétés de la Couronne. J'aimerais l'inviter, lui aussi, à s'opposer à l'abandon, par la société Air Canada, de son service à l'aéroport de Trois-Rivières. Il s'agit d'un exemple parmi beaucoup d'autres. On pourrait en donner durant tout l'après-midi, toute la soirée et demain, toute la journée. Cela démontre comment, de plus en plus, l'administration des ministères et des sociétés de la Couronne est retirée du Parlement. En fait, les députés ont de moins en moins d'influence et de contrôle sur l'administration financière. Je suis même persuadé que le cabinet a aussi de moins en moins d'influence. C'est un peu comme au Québec, où un certain «establishment» exerce le contrôle.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, enfin, de vrais esprits juridiques ont préparé la rédaction du bill C-172. Ils nous en donnent une explication que le commun des mortels peut comprendre. Il faudrait bien situer le débat, et je cite:

> Son Excellence le Gouverneur général a recommandé à la Chambre la présente mesure modifiant la *Loi sur l'administration financière* en vue de permettre que certains engagements ou certaines dettes envers Sa Majesté ou certaines réclamations de Sa Majesté soient retranchés des comptes; prévoyant des attributions de crédit; autorisant dans certaines circonstances la conclusion, lorsque le Parlement n'est pas en session, de contrats ou d'autres arrangements qui comportent des dépenses courantes; élargissant la portée de certains paiements destinés à l'acquittement de certaines dettes; autorisant le conseil du Trésor à prescrire des règlements régissant la garde et le contrôle de biens publics; prévoyant que le droit pour Sa Majesté ou une corporation de la Couronne de recouvrer un montant en vertu d'un cautionnement de paiement puisse être cédé à des personnes au profit de qui un montant en vertu d'un cautionnement est détenu par Sa Majesté du chef du Canada ou par une corporation de la Couronne; prévoyant l'abolition du poste de contrôleur du Trésor, le transfert de ses fonctions et statuant sur d'autres sujets qui découlent de ce qui précède ou s'y rattachent.

• (4.40 p.m.)

Pour une fois c'est raisonnablement compréhensible pour le commun des mortels, ce qui n'est pas toujours le cas, car d'habitude, les hommes de loi font en sorte qu'ils produisent des textes que nous ne comprenons pas et que, bien souvent, ils ne comprennent pas eux-mêmes. Au fait, nous voyons de savants avocats se disputer en cour pendant des journées et des semaines, et nous voyons même des juges différer d'opinion sur des textes juridiques.

Monsieur l'Orateur, dès le début, je voudrais m'excuser du décousu de mes remarques, ce qui va très bien s'expliquer, car je veux m'en tenir un peu à l'ordre des arguments apportés jusqu'ici. Or, ils n'étaient pas nécessairement d'une logique absolue, puisqu'ils venaient de trois sources différentes et reflétaient, par conséquent, trois points de vue différents.

Je voudrais d'abord dire qu'au moins la moitié du discours du député de Lotbinière (M. Fortin) était contraire au Règlement. Nous n'avons pas voulu le lui rappeler, car nous croyons qu'on peut se permettre des libertés semblables au Parlement. Mais on me permettra d'enfreindre le Règlement, moi aussi, pour répondre à certains arguments du député ou pour compléter l'information que le député de Lotbinière a demandée.

Je lui dirai d'abord que je suis d'accord avec lui sur beaucoup de points. Il a dit, entre autres choses, que Radio-Canada pourrait peut-être supprimer son service de Trois-Rivières, et j'ai appris d'ailleurs, il y a quelques mois, qu'il en était question, bien que non officiellement, pour des raisons qui sau-

tent aux yeux, à savoir que Radio-Canada perd de l'argent chaque fois qu'elle... il ne s'agit pas de Radio-Canada, je m'excuse... mais d'Air Canada. Au fait, je suis obsédé par Radio-Canada de ce temps-ci et c'est ce qui explique ce lapsus. Air-Canada perd depuis toujours de l'argent chaque fois qu'un de ses aéronefs atterrit à Trois-Rivières. Mais, pour la gouverne du député de Lotbinière, je lui dirai que, depuis quelques mois, nous étudions la possibilité d'adopter une formule qui permettrait, au cas où Air Canada discontinuerait son service, de le remplacer par autre chose.

Je serai très heureux d'informer le député de Lotbinière que nous nous occupons de ce problème, ce qui démontre une fois de plus que, assez souvent dans cette enceinte, des gens de l'opposition accusent les députés ministériels de ne pas s'occuper de leurs problèmes. C'est que notre méthode de travail ne peut pas être la même que celle du parti de l'opposition officielle. Le rôle de celui-ci consiste à censurer le gouvernement à propos de tout et de rien et en toutes circonstances, tandis que le nôtre consiste à essayer de réaliser des choses concrètes, de combler certaines carences. Aussi, nous efforçons-nous de le faire en collaborant avec les ministres ou avec les fonctionnaires, en vue d'aboutir à des résultats. Quand ces résultats sont publics, on les annonce avec plaisir, puisque l'intérêt public est en cause.

Pour ce qui est de Trois-Rivières, je serai heureux de donner certaines explications au député de Lotbinière, car, étant donné que cette ville est la métropole du cœur du Québec, je tiens non seulement à ce que tous ses services demeurent, mais encore qu'ils se développent et s'améliorent.

Je crois que, grâce aux projets que nous envisageons, si Air Canada devait disparaître, nous aurons un service encore meilleur que celui qui existe déjà, puisque ce service ne fonctionne que le matin et le soir.

Les critiques qui ont été faites, monsieur l'Orateur, pourraient se résumer à peu près à ceci: Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a dit que ce sont des pas dans la bonne voie, mais, enfin, cela met beaucoup de temps à venir. Pour sa part, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit craindre que le Parlement ne perde un peu du contrôle qu'il exerçait sur les deniers publics. Le député de Lotbinière a répété la même chose, tout en me donnant l'impression, à certains moments, qu'il y avait contradictions dans ses affirmations, car il disait, à certains moments: Je comprends qu'il s'agit d'une lourde tâche, pour un contrôleur du Trésor ou pour un ministre, et qu'il faut répartir les charges, mais il ne faudrait tout de même pas soustraire le Parlement à ses attributions, et il ajoutait: Il faudrait même conserver aux députés un contrôle administratif. Il faudrait peut-être s'entendre sur le terme contrôle administratif, car si 265 députés s'avisent d'administrer le pays, on va avoir l'occasion de se rappeler ce vieux dicton: «Too many cooks spoil the broth».

A mon avis, cette distribution du contrôle des deniers vise à ne plus faire relever cette matière d'un seul contrôleur du Trésor qui, nécessairement, ne peut pas être un spécialiste dans 26 ou 28 domaines différents, mais d'un sous-ministre qui, lui, sait ce qui se passe au sein de son ministère et l'administre en collaboration très étroite avec le ministre qui est responsable au Parlement; ce faisant, on assure un meilleur contrôle des deniers publics, parce que, en définitive, le sous-ministre n'aura le pouvoir d'agir que dans les limites du budget que nous lui aurons voté.

Quant aux dépenses qu'il aura éventuellement autorisées, leur étude se fera encore à la Chambre, à l'occasion de l'analyse d'un bilan. Le gouvernement garde donc son contrôle sur les deniers publics.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, tous les députés sont de bonne foi et reconnaissent que le nouveau système de comités parlementaires nous confère un contrôle, plus adéquat que nous n'en avons jamais eu, sur les deniers publics, puisque le budget est étudié par tranches aux comités chargés de les analyser. Nous pourrons scruter tous les postes avec le concours des fonctionnaires supérieurs.

Nous pouvons les questionner et leur demander pourquoi telle ou telle chose s'est produite. Je veux citer un cas, pour démontrer justement que ce contrôle est efficace.

Au sein du comité dont je suis membre, nous avons passé une partie de la journée d'hier avec les dirigeants d'une compagnie de la Couronne et nous avons découvert, en discutant avec eux, qu'il y avait un poste de cinq millions dont ils n'auront pas besoin cette année. Alors, nous allons recommander au Parlement de supprimer ce crédit de cinq millions qui figure au budget, mais c'est un contrôle que les députés peuvent exercer.

Ceci peut se produire dans d'autres cas que celui que je viens de mentionner. Je peux donner plus d'explications sur ce cas particulier, monsieur l'Orateur. La *Canadian Overseas Telecommunication Company* demandait cette année un prêt de cinq millions au gouvernement pour un investissement que je n'expliquerai pas, parce que ce serait trop long, et ses dirigeants ont constaté, depuis qu'ils ont déposé leurs prévisions budgétaires, qu'ils avaient réalisé tellement de profits l'an dernier qu'ils pouvaient subvenir à leurs propres besoins à même ces profits. Voilà donc un poste que nous allons rayer du budget qui nous est proposé.

Je crois, monsieur l'Orateur, que l'inquiétude, à savoir que le Parlement se voie soustraire son contrôle des derniers publics est une illusion, une crainte imaginaire, une chimère.

Je crois, au contraire, que les députés ont plus de contrôle que jamais sur les deniers publics, surtout avec le système des comités parlementaires que nous avons et qui scrutent les budgets.

Je crois sincèrement que ce projet de loi est un pas dans la bonne voie. Évidemment, on dira que cela n'est pas parfait, bien sûr. Le gouvernement fédéral est une très grosse usine, une machine très considérable, si considérable même que je ne vois pas du même œil que le député de Lotbinière la possibilité, pour un député, d'essayer de contrôler tout ce qui se passe dans le gouvernement. Je vois plutôt un député se spécialiser dans un secteur, siéger au sein de certains comités et essayer d'examiner à la loupe, passer au tamis toutes les dépenses gouvernementales.

Le député de Lotbinière a fait tantôt une autre remarque qui n'était pas conforme au Règlement, mais à laquelle je me dois de répondre. Je partage son point de vue, jusqu'à un certain point, mais je ne partage pas sa façon d'exposer le problème et de trouver les remèdes, quand il parle, par exemple, du scandale de la carence de hauts fonctionnaires de langue française.

A son instar, je suis un de ceux qui déplorent que nous n'ayons pas plus de responsables de langue française aux postes supérieurs, au niveau des hauts salariés. Mais là où je diffère d'opinion avec lui, c'est que nous ne réglerons pas le problème en faisant des reproches au gouvernement. Je crois que c'est un problème que nous solutionnerons en essayant de convaincre les compétences de chez nous—en parlant de chez nous, je parle de la province de Québec—à bien vouloir accepter de venir servir, chose qui sera assez nouvelle au sein du Service civil, puisque depuis au delà de 100 ans,—je le sais pertinemment, parce que j'ai fait, depuis de très nombreuses années, certaines démarches, moi-même, pour décider certaines compétences à s'en venir du côté fédéral—il y avait des objections qui s'expliquaient très bien.

Je ne dis pas, cependant, que le député de Lotbinière n'a pas raison, par exemple, de souligner qu'il peut y avoir des conflits de personnalité. Il y a certainement, dans certains ministères, de hauts fonctionnaires de langue anglaise qui favorisent la promotion de leurs amis de langue anglaise, c'est sûr. Mais voilà un problème humain qui se produira également quand on aura aussi des hauts fonctionnaires de langue française. C'est un phénomène bien humain et j'admets avec lui que cela ne devrait pas exister et qu'on devrait prendre les moyens en vue de corriger une telle situation. J'irai même plus loin. Je sais pertinemment qu'au sein de la fonction publique, qui a été créée précisément pour enrayer le favoritisme, dans bien des cas, le «patronage» se pratique au niveau des fonctionnaires, qui n'ont pas à répondre de leurs actes à l'administration.

Mais, pour en venir aux gens de langue française qui ne détiendraient pas de ces postes supérieurs ou qui ne toucheraient pas de traitements élevés, la meilleure façon, à mon sens, de corriger la situation, c'est d'admettre d'abord qu'il y a du progrès plutôt que de se contenter, ce qui est inouï, de crier au scandal. Par exemple, il y a quelques années, on n'aurait jamais pensé que le commandant en chef des armées canadiennes pouvait être un Canadien français, c'était inouï! Or, c'est un fait qui existe bel et bien aujourd'hui. Nous avons également des ministres qui détiennent des portefeuilles importants et des sous-ministres dont les fonctions sont loin d'être négligeables. Au sein des sociétés Radio-Canada et Air Canada, des Canadiens français occupent des postes administratifs importants.

Je comprends qu'il y ait encore quelques compagnies qui font exception. Cela s'explique peut-être par le fait qu'au Québec il n'y a pas si longtemps qu'on se spécialise dans le domaine de la haute technique. On nous a dit pendant un siècle que notre vocation était une vocation agricole.

Dans nos séminaires, on a formé des prêtres, des notaires et des avocats, plutôt que des économistes, des sociologues, des ingénieurs et des spécialistes de tous les domaines. Depuis une quinzaine d'années, Dieu merci, il se trouve beaucoup de gens qui sont prêts à se diriger vers la Fonction publique, car ils se rendent compte que les emplois de la Fonction publique sont plus rémunérateurs que jamais. Ils se rendent compte qu'aujourd'hui ils sont fort bien accueillis, alors que,—sur ce point je suis de l'avis de l'honorable député de Lotbinière—il y a 25 ans, ils ne l'étaient probablement pas. Donc, nous avons plus de compétence et l'avancement est accordé normalement. Je ne crois d'ailleurs pas qu'on devrait l'accorder en se fondant uniquement sur la langue, mais plutôt sur la compétence. Encourageons donc nos gens du Québec, qui en ont la compétence, à entrer au service de la Fonction publique, afin de faire preuve de leur talent. Et si, au niveau de leurs supérieurs immédiats, ils sont victimes de discrimination, de tels cas peuvent être discutés avec les honorables ministres en cause.

• (4.50 p.m.)

Je pourrais dire, par exemple, à l'honorable député de Lotbinière qu'au Bureau fédéral de

la statistique dont il a parlé tantôt, j'ai constaté des cas de discrimination. Je n'ai pas pensé que le meilleur moyen de régler le problème était de le soumettre à la Chambre. Je suis allé voir le ministre en cause et lui ai donné les preuves de ce que j'avais constaté. Il a convoqué toutes les parties intéressées, et j'ai l'impression que, à très brève échéance, le problème va se régler. Si j'avais porté le cas à l'attention de la Chambre, on aurait probablement généralisé, alors qu'il ne s'agissait que d'un cas isolé. Dans de tels cas, le présent gouvernement, de même que ceux qui l'ont précédé, se sont toujours efforcés, je crois, de faire pour le mieux.

Monsieur l'Orateur, je crois que ce bill est un pas dans la bonne voie, même si l'on dit qu'il arrive un peu en retard, qu'il n'est pas encore parfait, et qu'on s'oppose à la redistribution des pouvoirs de contrôle au niveau des sous-ministres. Je crois qu'une telle décentralisation s'impose, puisqu'elle conserve quand même au Parlement son contrôle, que nous étudions les budgets au sein des comités parlementaires.

Je partagerais l'opinion du député de Lotbinière au sujet des compagnies de la Couronne, monsieur l'Orateur, car il me semble que le gouvernement n'a pas assez de contrôle sur elles. Le député de Lotbinière a parlé de la Polymer et de quelques autres, dont la Société Eldorado. Moi, je suis obsédé, de ce temps-ci, par Radio-Canada, et c'est pourquoi j'aimerais voir s'opérer une réforme du système tout entier, afin que les ministres responsables de ces compagnies de la Couronne exercent un contrôle plus étendu sur les deniers dépensés.

Je ne voudrais pas employer des expressions qui soient déraisonnables, injustes, mais je crois que c'est un fait que, dans certaines compagnies de la Couronne, on administre les deniers publics avec une désinvolture qui est presque scandaleuse.

Par exemple, je ne comprends pas que la Société Radio-Canada, après avoir accusé un déficit de 165 millions de dollars, vienne nous demander une somme additionnelle de $14,500,000, alors qu'au cours de cette année d'austérité de 1969, le gouvernement a imposé une surtaxe de 2 p. 100, supprimé le programme des trav ux d'hiver et réduit des investissements un peu partout.

Monsieur l'Orateur, je crois que c'est inouï et que l'honorable ministre devrait avoir le pouvoir de dire: Messieurs, serrez-vous la ceinture, vous aussi, faites comme tout le monde. Je ne parle pas seulement des salaires, car je comprends que les salaires doivent suivre la courbe ascendante du coût de la vie, mais de certaines dépenses qui nous semblent extravagantes, à moins qu'on ne les justifie.

Histoire d'illustrer ma pensée, je dirai que lorsque la Société Radio-Canada envoie en Amérique du Sud, en Afrique ou en Amérique centrale une équipe de 10, 12, 15 ou 25 réalisateurs, accompagnés de leurs épouses ou de leurs maîtresses, à même les deniers publics, cela constitue une extravagance. Je suis d'avis qu'on devrait réaliser un peu moins de ces choses exotiques et utiliser ce qui coûte moins cher. Serrons-nous la ceinture un peu, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui doivent le faire.

Dans le domaine des loisirs, si on peut employer cette expression, pour parler de la Société Radio-Canada, on pourrait peut-être réduire les dépenses. Là, ce serait peut-être une des lacunes sur laquelle je m'entendrais avec l'honorable député de Lotbinière, soit que les ministres responsables aient un meilleur contrôle sur les budgets attribués aux compagnies de la Couronne, sur les investissements attribués aux compagnies de la Couronne, mais aussi de la façon dont ces deniers sont dépensés.

Encore une fois, il existe des domaines où cela va très bien. Je parlais tantôt de la société *Canadian Overseas Telecommunication*. Voilà une compagnie qui, depuis sa formation, n'a jamais accusé de déficit. Jamais! Elle a affiché des surplus presque tout le temps. Voilà une compagnie qu'on peut citer en exemple.

Je cite l'extrême cas contraire ou opposé, soit celui de la Société Radio-Canada. Monsieur l'Orateur, je n'arrive pas à me convaincre qu'on soit justifié de combler le déficit de 165 millions de cette corporation de la Couronne et de lui verser encore $14,500,000 cette année, alors qu'il est notoire—et tout le monde le dit—qu'il s'y commet des extravagances. Là comme ailleurs, on devrait se serrer la ceinture.

Je n'arrive pas à le comprendre pour une autre raison. C'est qu'il existe des réseaux de télévision et de radio qui font de l'argent. Non seulement ils ne demandent pas 175 ou 200 millions de dollars au gouvernement pour financer leurs extravagances, mais ils réalisent des profits.

Ce serait peut-être une des recommandations que je voudrais inscrire au compte rendu officiel des *débats* de la Chambre, au moment où l'on étudie le bill C-172, pour qu'elle soit reprise en comité et qu'on essaie de trouver une solution qui permettra peut-être à l'honorable ministre, disons au Parlement, pour employer l'expression, de «serrer» d'un peu plus près les dépenses des sociétés de la Couronne.

Pour le reste, monsieur l'Orateur, j'ai bon espoir dans ce nouveau système que les sous-ministres contrôlent les dépenses de leur ministère, dans les limites du budget que le

Parlement leur aura voté, à condition que leurs dépenses aient été approuvées par le Parlement, quand le bilan lui est soumis.

Pour ce qui est de l'allégation que le gouvernement demande d'être autorisé à dépenser des fonds qui n'ont pas encore été votés par le Parlement, il faut tout de même penser qu'il n'est pas chimérique d'imaginer des situations où cela pourrait se produire. Par exemple, supposons qu'un gouvernement est renversé à l'improviste et que les crédits n'ont pas été votés. Est-ce qu'on doit arrêter l'administration du pays? Est-ce qu'on va arrêter de payer, par exemple, tous les fonctionnaires tant que les élections n'auront pas eu lieu et que le Parlement ne se sera pas réuni? Il peut se trouver des cas limites, mais il faut tout de même que l'administration publique continue.

Je crois que le nouveau Règlement—c'est là que je ne suis peut-être pas complètement d'accord avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre—nous offre une meilleure garantie que les budgets seront votés dans les limites prévues, de sorte que ces cas d'exception se feront de plus en plus rares.

Il faut quand même prévoir de tels cas, car il est inconcevable que l'administration publique soit paralysée.

Donc, monsieur l'Orateur, après avoir parcouru ce bill,—je répète qu'il est rédigé en des termes intelligibles pour les profanes—je dis qu'il représente un progrès et que nous devrions l'adopter. J'ai d'ailleurs l'impression que l'opposition n'a pas formulé de critiques fondamentales, mais plutôt des critiques portant sur les détails et, on doit le dire, des critiques plutôt constructives. C'est réconfortant, à l'occasion, de voir qu'on peut différer d'opinion tout en le faisant d'une façon constructive, comme cela s'est fait cet après-midi.

[*Traduction*]

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Je serai bref, monsieur l'Orateur, dans l'espoir que nous adopterons la motion tendant au renvoi au comité. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le ministre avait à dire. Ses commentaires sur les recommandations de la Commission Glassco m'ont frappé surtout et ils m'ont étonné, car ce n'est pas un sujet dont le gouvernement actuel peut s'enorgueillir. Sise à mi-chemin entre Banff et Jasper, le champ de glace de la Colombie se déplace de quelques pieds tous les 100 ans.

• (5.00 p.m.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est rapide.

**M. Baldwin:** J'allais dire, en comparaison du rythme auquel le gouvernement présente les tranches du rapport de la Commission Glassco, le champ de glace de la Colombie peut se comparer à un vaisseau spatial en route pour la Lune.

Je souscris aux propos de mon leader sur l'auditeur général et son personnel. J'espère que le ministre y pensera. Il semble très appliqué et il fait oui de la tête de temps à autre, en signe d'acquiescement peut-être. Je suis sûr qu'il se dira en quittant les lieux: «Dieu merci, c'est terminé», et toutes les propositions solides et salutaires formulées par l'opposition iront à la poubelle pour y demeurer jusqu'à ce que la question de la loi sur l'administration financière revienne sur le tapis. J'aimerais parler de certaines déclarations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'abonde dans son sens pour ce qui est du contrôle du gouvernement. Il va de soi que le Parlement voit lui échapper, à une cadence parfois rapide et parfois ralentie, le contrôle qu'il devrait exercer sur le financement des dépenses de l'État. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a soulevé un aspect de la question; j'aimerais en aborder un autre: la question des mandats du gouverneur général qui revient continuellement à la Chambre, qu'on retrouve dans les rapports de l'auditeur général et que débat le comité des comptes publics.

Comme l'a fait remarquer aujourd'hui le député de Winnipeg-Nord-Centre, à la suite des recommandations du comité de la procédure, nous savons maintenant, avec une certaine certitude, dans quelle mesure et à quel moment le Parlement va voter des crédits au gouvernement. L'ensemble des prévisions budgétaires doit être adopté avant une certaine date précise du mois de juin de chaque année. Le cabinet—ou le premier ministre, qui exerce personnellement ce droit—n'a donc plus besoin, s'il déclenche des élections-surprise, de demander d'abord au Parlement les fonds requis pour vaquer aux affaires publiques dans l'intervalle.

Le premier ministre conserve un pouvoir discrétionnaire raisonnable. J'ai oublié combien de centaines de millions de dollars ont été rendus disponibles par des mandats du gouverneur général, par suite des élections décrétées en juin dernier par le premier ministre (M. Trudeau), mais dans les circonstances actuelles, j'estime absolument inopportun pour le premier ministre de conserver ce droit. Lui-même et le gouvernement ont toute latitude de demander au Parlement de voter les crédits provisoires à une date déterminée. Ces crédits provisoires permettent alors au gouvernement d'administrer le pays en attendant que les crédits définitifs soient adoptés. A mon avis, ce serait un affront aux députés actuels et futurs s'il fallait que se

répète ce qui s'est produit en 1965 et, de nouveau, en 1968. C'était inopportun et j'espère que le gouvernement se souviendra de mes observations.

Je voudrais également aborder les relations qui existent entre l'auditeur général et le comité des comptes publics de la Chambre. L'auditeur général a jugé opportun de mentionner qu'un nombre fort imposant des recommandations qu'il avait présentées et que le comité des comptes publics a discutées ont été effectivement reprises par le comité. Or qu'advient-il de ces propositions? Elles sont déposées avec le rapport du comité et oubliées jusqu'à ce que l'auditeur général, dans les tableaux annexés au rapport suivant qu'il soumet au Parlement, indique que 55, 60 ou 65 recommandations proposées par le comité des comptes publics sont tombées dans l'oubli. Ce n'est pas là la bonne façon de procéder. L'Australie, notre nation-sœur au sein du Commonwealth, a adopté une méthode beaucoup plus utile et efficace à ce propos. Au cours de l'année, on y publie périodiquement une brochure dans laquelle on fait l'exposé des recommandations du comité des comptes publics et, en regard, celui des mesures prises par les ministères pour y donner suite.

Je m'empresse d'ajouter,—m'étant entretenu de ce propos avec l'Orateur, en visite ici l'été dernier, et des membres de la Chambre des représentants de l'Australie,—que, manifestement, les gouvernements n'osent pas retarder l'adoption ou l'annonce des mesures destinées à donner suite aux propositions du comité des comptes publics.

En Australie, ce comité, composé de représentants des deux Chambres, est très efficace. Il tient régulièrement des réunions publiques et, tout comme le comité canadien, il publie le compte rendu de ses délibérations. Les fonctionnaires des ministères en cause étudient avec beaucoup d'empressement et de soin les recommandations du comité; le gouvernement n'est pas, pour autant, tenu de les accepter toutes. Des raisons sérieuses, qu'il ne révèle peut-être pas immédiatement, peuvent empêcher le gouvernement de donner suite à certaines des recommandations du comité des comptes publics. Le gouvernement n'est cependant pas justifié de ne pas faire connaître ses raisons éventuellement.

J'ignore si nous serons en mesure d'insérer cette proposition dans les recommandations du comité de la procédure et de l'organisation, mais j'espère que désormais, lorsque le comité des comptes publics fera des recommandations dans un rapport, ce dernier fera l'objet d'un débat à la Chambre. Je ne propose pas un débat long et ennuyeux, mais si le comité des comptes publics formule 10, 15, 20 ou 25 recommandations, alors, compte tenu de la rapidité et de la célérité avec lesquelles la Chambre expédie maintenant les affaires du gouvernement et en supposant que les députés de l'opposition assument leurs responsabilités, je ne vois pas pourquoi une période ne serait pas réservée pour la tenue d'un débat de ce genre. Puis, si le gouvernement indique qu'il ne peut accepter certaines propositions, il devra être disposé à défendre sa position à la Chambre.

Dernièrement, dans les journaux—je dois m'en tenir aux articles de journal, car il m'est interdit en ce moment de parler du compte rendu des témoignages au comité des comptes publics qui n'a pas encore présenté son rapport—des articles ont révélé des situations très irrégulières au ministère de la Défense nationale à propos du *Bonaventure* et d'autres navires. Les nouvelles des journaux ont révolté et renversé les gens à qui le gouvernement avait signifié son intention de surveiller les dépenses. Quand on sait ce qu'il est advenu du *Bonaventure* et quel est le sort d'autres navires de nos Forces armées, il est temps de songer à mettre fin à ce genre de choses.

Je ne fais plus partie du comité des comptes publics, que j'ai eu le grand honneur de présider, c'est un excellent comité. Il est tout aussi dénué de sectarisme politique que tout autre comité parlementaire, du moins, il en était ainsi alors. Quand ce comité présente, comme il a l'habitude de le faire, des recommandations unanimes, on serait malvenu de n'en pas tenir compte. Il faudrait saisir la Chambre de ces recommandations qui devraient faire l'objet d'un débat. Le gouvernement devrait pouvoir défendre sa position. S'il ne peut fournir de raison valable pour éviter de mettre en œuvre certaines propositions à ce moment-là, que le ministre compétent l'avoue. Le peuple canadien devient de plus en plus conscient de la marée montante des impôts.

• (5.10 p.m.)

Bien qu'une foule de charges soient fixes ou statutaires et qu'il ne soit pas possible de les changer, d'autres dépenses sont flexibles. Le gouvernement pourrait à leur sujet tenir compte des recommandations de l'auditeur général et du comité des comptes publics. Les dépenses extravagantes ou stupides et l'emploi peu sage par les fonctionnaires des fonds fournis par le peuple canadien devraient faire l'objet d'une enquête. Au comité des comptes publics incombe la responsabilité d'insister pour que de telles questions soient débattues.

Le gouvernement se doit aussi de les étudier et de justifier les décisions quand on l'accuse de faire des dépenses absurdes ou extravagantes.

Je profite du débat sur ce projet de loi pour faire appel au gouvernement. J'espère qu'il me prêtera l'oreille et qu'on en verra le résultat lorsque le prochain rapport du comité des comptes publics sera présenté à la Chambre.

**M. Mongrain:** Puis-je poser une question au député? Tout à l'heure, l'honorable député a dit qu'il s'oppose à ce que le pays soit parfois administré au moyen de mandats du gouverneur général. J'aimerais savoir ce qu'il faudrait faire, par exemple, dans le cas d'un gouvernement minoritaire qui est renversé et doit en appeler au peuple. Comment le député obtiendrait-il alors les fonds nécessaires à l'administration du pays?

**M. Baldwin:** La question du député indique-t-elle que d'autres collègues du même parti se joindraient au député d'York-Est (M. Otto) et que le gouvernement risquerait d'être renversé?

**Une voix:** Ne vous inquiétez pas de cela.

**M. Baldwin:** Le nouveau Règlement arrangera cela. Or, il ne peut y avoir qu'une motion portant sur les crédits provisoires et les crédits doivent être adoptés d'ici la fin de juin. Le premier ministre détient de très grands pouvoirs. Si le gouvernement était défait, cette défaite conférerait par le fait même au premier ministre, si les crédits n'avaient pas tous été adoptés, le droit d'obtenir de la Chambre toutes les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses du pays jusqu'après les élections. Même si le premier ministre a de très vastes pouvoirs, je ne pense pas qu'il faille les lui retirer. Néanmoins, nous devrions affaiblir son emprise sur cet instrument et veiller à ce que les mauvaises pratiques du passé ne se reproduisent plus.

**M. Ross Whicher (Bruce):** Monsieur l'Orateur, je tâcherai d'être bref. Je me suis toujours intéressé à l'objet du bill, à savoir le contrôle à exercer sur l'argent du gouvernement et sur ses dépenses. Tous les paliers de gouvernement au Canada, y compris le gouvernement fédéral, devraient être pris à partie parce qu'ils dépassent leurs budgets et ne dépensent pas assez judicieusement. Si le présent bill va permettre au gouvernement et aux députés d'examiner de plus près les dépenses du gouvernement, je pense qu'il fera œuvre utile.

[M. Baldwin.]

Depuis la guerre, partout au Canada, on dépense avec une telle libéralité, qu'on croirait presque que l'argent est sur le point de se démoder. Bien que je siège dans le camp ministériel, mes remarques s'appliquent au gouvernement actuel. Si nous sommes dans une impasse, c'est parce que dans le passé les gouvernements n'ont pas examiné les dépenses comme ils l'auraient dû. Je ne suis pas aussi au courant des dépenses du gouvernement fédéral que de celles de la province d'Ontario, les députés m'excuseront donc si je parle plutôt de ces dernières. En 1939, année où débuta la guerre, l'Ontario a dépensé 90 millions de dollars pour les routes, l'éducation, le bien-être social, les terres et forêts et tous les autres domaines qui sont du ressort des provinces. En 1969, les dépenses seront beaucoup plus importantes.

J'aimerais signaler que, 30 ans après le début de la seconde guerre mondiale, l'intérêt sur la dette contractée par l'Ontario est supérieur aux dépenses totales de cette province pour l'année 1939, pour tous les ministères du gouvernement provincial. Si j'ai choisi 1939, c'est que nous n'oublierons pas de sitôt l'année où la guerre a éclaté.

Dans les rues d'Ottawa ou dans les couloirs du Parlement, si on s'entretient avec un député, on peut s'attendre qu'il demandera: «Quand toutes ces dépenses vont-elles cesser? Combien de temps cela peut-il durer?» Vous voyez, monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas en concurrence avec nous-mêmes, mais avec le reste du monde. Bien que les États-Unis consacrent 30 milliards de dollars par an à la guerre du Vietnam, somme environ deux fois et demie plus élevée que ce qu'Ottawa dépense annuellement, les impôts là-bas sont inférieurs aux nôtres. L'argent dépensé pour la guerre est gaspillé: on ferait aussi bien de le jeter dans le lac Huron ou le lac Ontario. Je propose donc à nos financiers de Toronto, d'Ottawa, de Vancouver ou de Québec, de se réunir et d'essayer de résoudre nos problèmes financiers, car nous vivons au-dessus de nos moyens.

Nous ne pouvons aller au-delà de nos moyens. Malgré notre population restreinte, nous essayons de mener un aussi grand train que notre grand voisin du Sud qui a une population dix fois plus nombreuse que la nôtre et un produit national brut 14 fois plus élevé. Qu'est-ce que cela prouve, monsieur l'Orateur? Mes honorables amis peuvent parler d'or, de blé, de pâtes et papiers et d'industrie autant qu'ils veulent. Ils passeront à côté de la question s'ils ne se rendent pas

compte que ce sont les citoyens qui créent la richesse. Depuis un siècle, nos gouvernements ont réussi à attirer des gens au Canada. Si le gouvernement voulait vraiment résoudre notre crise financière, il instaurerait une politique propre à ouvrir notre pays à l'immigration et à inciter bien plus de gens à y venir.

**M. Badanai:** Bravo!

**M. Whicher:** Nous devrions faire comme les États-Unis et accueillir des gens de tous les pays du monde, car c'est la population qui créera des richesses et aidera ainsi à surmonter les difficultés financières. La situation actuelle n'est pas la faute du gouvernement, et je ne reproche pas au ministre d'avoir présenté ce bill. Il fait de son mieux pour que la Chambre puisse contrôler les dépenses du gouvernement.

• (5.20 p.m.)

Certains députés ont dit des choses justes sur la nécessité de faire vérifier la comptabilité des sociétés de la Couronne par l'auditeur général et son personnel. L'auditeur général est au service de la Chambre des communes, tout comme Radio-Canada, le National Canadien et Air-Canada devraient l'être. La comptabilité de ces sociétés devrait être vérifiée par notre préposé, l'auditeur général, non pas par quelque grande maison de Toronto, Montréal ou Vancouver. Ces sociétés devraient être responsables à la Chambre par l'intermédiaire d'un ministre. Nous devrions être en mesure de vérifier leurs prévisions de dépenses. Quand, contrairement à d'autres organismes de l'État, elles ne sont pas responsables à la Chambre, elles ont tendance, pour autant qu'il s'agisse de dépenses, à dépasser la mesure. Ainsi, il se dépense beaucoup trop d'argent inconsidérément. Au regard de nos voisins du Sud, nous nous taxons à l'extrême limite. Je ferai remarquer au ministre, à tous les ministres et surtout aux députés de mon parti que, le 25 juin dernier, le peuple canadien a voté pour qu'un vent nouveau souffle sur le pays. Il voulait une réorganisation complète et absolue non seulement de notre régime fiscal mais aussi de l'utilisation des deniers publics. Il est de notre devoir de répondre à ses vœux.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Je sens qu'on veut accélérer les délibérations, monsieur l'Orateur, mais je prierais le ministre, lorsqu'il se lèvera pour répondre, d'aborder brièvement la question du *Bonaventure*, à propos du nouveau système d'appel d'offres. Le ministre, à un autre titre, a annoncé à la Chambre avec énormément de fierté et de satisfaction qu'il instituait une nouvelle formule d'appel d'offres qui épargnerait au pays des milliers et même des millions de dollars dans le cas du *Bonaventure*. Nous connaissons tous le fiasco qui en est résulté, et je ne m'attends pas que le ministre entre dans les détails, qui sont examinés à l'autre endroit. Le ministre devrait nous expliquer l'insuccès de sa formule, le *Bonaventure* ayant été retiré des chantiers maritimes qui lui étaient réservés dans les Maritimes pour être conduit dans le Saint-Laurent, ce qui nous a fait perdre des millions de dollars.

Je voudrais en outre savoir si ces modifications empêcheront tout ministre insensé de répéter une telle erreur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**M. Bell:** La compétence du ministre a sûrement été mise en doute sur ce point. Le moment ne serait-il pas opportun pour lui d'avouer simplement qu'il s'est trompé?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Je dois avertir la Chambre que si le ministre parle maintenant il mettra fin au débat.

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Je ne me proposais pas de clore ce débat, monsieur l'Orateur, étant donné qu'à une exception près, les propositions formulées au cours du débat seront discutées par le comité et pourront être alors étudiées en détail. Je veux, cependant, me reporter aux remarques du député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell). Le député semble se méprendre sur l'objet du débat, ainsi que sur le sens des délibérations du comité des comptes publics. Le député m'a mis au défi de nier qu'un ministre insensé a mal accompli sa tâche. Je relève le défi et je nie cette affirmation. Je conseillerai au député de lire d'un peu plus près le compte rendu des délibérations du comité des comptes publics. Il découvrira que les réparations faites au *Bonaventure* ont été entreprises avant l'entrée en vigueur de la formule d'appel d'offres, par suite de prétendues hausses. Je ne fournirai pas plus de détails. J'attends avec impatience que le bill soit étudié par le comité.

Je propose, avec l'appui de l'honorable M. Davis, que la Chambre s'ajourne.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il faudrait d'abord adopter le bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Avant de considérer la motion, il nous faut nous prononcer sur le projet de loi. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu la 2e fois, est déféré au comité permanent des prévisions budgétaires en général.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il est six heures.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** M. Drury propose, avec l'appui de M. Davis, que la Chambre s'ajourne.Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 5h. 27 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 27 février 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier)** présente le 3e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### LES CÉRÉALES

#### L'AIDE AUX CULTIVATEURS POUR MINIMISER LES PERTES—LE FINANCEMENT DES VENTES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le danger d'avarie du blé qui se trouve encore dans les fermes devient de plus en plus imminent avec l'approche d'une saison plus clémente; le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement projette d'aider les intéressés, surtout dans l'Ouest qui sera le plus éprouvé à cet égard?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, les questions de ce genre relèvent plutôt du ministre de l'Agriculture; quant à moi, je m'occupe surtout des questions de transport et de commercialisation. Si le député est d'accord, je laisserai au ministre de l'Agriculture le soin de répondre à cette question quand il sera à la Chambre.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** J'ai une question supplémentaire, que je demande au ministre de transmettre à son collègue de l'Agriculture. Celui-ci pourrait-il inviter la Commission canadienne du blé et les organismes de transport à s'occuper tout particulièrement de la situation qui règne dans le nord de l'Alberta et dans la région de la rivière de la Paix oú, par la suite du mauvais temps qui a sévi, non seulement l'automne dernier, mais également l'année d'avant, les cultivateurs sont dans une position critique.

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Nous avons appris que bon nombre de nos concurrents sur le marché mondial du blé passent maintenant des accords à long terme avec les pays importateurs, pour des échéances de 20 ans, à des taux d'intérêt aussi faibles que 3 p. 100. Le gouvernement fédéral envisage-t-il une politique semblable pour nos stocks excédentaires?

**L'hon. M. Pepin:** J'ai déclaré, il y a cinq semaines ou deux mois de cela, que ces conditions sont offertes aux pays émergents qui ont besoin de meilleures conditions de financement de l'achat de blé canadien. Cette décision a été approuvée par le Cabinet, et nous tentons maintenant de trouver un certain nombre de pays de cette catégorie qui pourraient s'en prévaloir.

#### LE DERNIER VERSEMENT

**M. Craig Stewart (Marquette):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il nous dire quand les cultivateurs recevront leur dernier versement pour le blé de l'année dernière?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Intrie et du Commerce):** J'ai dit qu'ils les recevraient au cours de la première semaine d'avril.

#### LES WAGONS COUVERTS

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Le ministre voudrait-il encore nous dire si, lorsqu'il a personnellement surveillé la répartition des wagons couverts entre les chemins de fer, il a aussi demandé aux compagnies de veiller particulièrement à ce que les wagons soient répartis entre les points d'expédition qui n'ont pas encore livré le contingent unitaire ou le contingent d'un ou de deux boisseaux. Ces points-là ont-ils priorité sur les autres qui ont déjà livré les contingents de trois et quatre boisseaux?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Cela a été signalé aux chemins de fer lors de la dernière réunion il y a quelques jours à Winnipeg.

L'AUGMENTATION DES EXPÉDITIONS PAR LES PORTS DE L'OUEST

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Voulez-vous me permettre maintenant d'annoncer une bonne nouvelle, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** C'est sans doute irrégulier, mais je pourrais peut-être entendre le ministre.

**L'hon. M. Pepin:** J'attendais qu'on me demande si les transports s'amélioraient sur la côte du Pacifique. La situation s'améliore. La première fois que j'ai assisté à une réunion du comité des transports, à Vancouver, le 5 février, il y avait 22 navires amarrés. Il n'y en a plus maintenant que 9.

**L'hon. M. Hees:** Ils en avaient assez d'attendre, et ils sont partis.

**L'hon. M. Pepin:** Non, car sauf pour les deux qui sont partis au début de février—je l'ai déjà dit...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je conçois que le ministre veuille annoncer d'agréables nouvelles, mais il devrait peut-être attendre l'occasion. Si on posait une question...

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Le ministre dit que la situation s'est améliorée quant aux wagons couverts. On a parlé de la région de Peace River. J'ai parlé de temps à autre du nord de la Saskatchewan. Le ministre a-t-il clairement dit au Pacifique-Canadien que le nord de la Saskatchewan est traité injustement et que des mesures devraient être prises?

Le ministre a-t-il alerté le chemin de fer au sujet du grave problème des cultivateurs qui ne peuvent pas vendre de grain dans certaines régions de la Saskatchewan?

**L'hon. M. Pepin:** Je viens de répondre à cette question, je crois, monsieur l'Orateur. J'essayais d'envisager les choses au point de vue de l'Ouest plutôt qu'à un point de vue régional. Je voulais simplement dire que le taux de déchargement s'est amélioré durant le mois...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Ne devrions-nous pas aborder un autre sujet?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Le très honorable représentant veut-il poser une question supplémentaire?

[L'hon. M. Pepin.]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je constate avec plaisir l'empressement du ministre à raconter autre chose, mais je veux savoir ce qu'il fait pour le nord de la Saskatchewan, ou s'il se borne à des déclarations remplies d'espoir et d'optimisme.

**M. Grant Deachman (Vancouver Quadra):** Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous dirait-il s'il y a eu amélioration en ce qui concerne le grain?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ne serait-il pas préférable que la Chambre consente à revenir à l'appel des motions pour permettre au ministre de faire une déclaration?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. Deachman:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai été interrompu par le député comme j'allais poser une question au ministre. On n'a pas répondu à ma question. Pourrais-je obtenir une réponse et me dirait-on s'il y a eu une certaine accélération dans le rythme des expéditions de grain du port de Vancouver?

**L'hon. M. Pepin:** Je serai bref, monsieur l'Orateur, et ne donnerai que deux chiffres concernant les déchargements de grain sur la côte ouest. Durant la première semaine de février, nous avons déchargé de 300 à 350 wagons couverts par jour, la deuxième semaine, de 400 à 450, et la semaine suivante la moyenne était de 550 et cette semaine, en trois jours la moyenne s'établit maintenant à 625.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je vous ferai observer que si nous consacrons trop de temps aux premières questions, certains de nos collègues de l'arrière-ban seront mécontents, car ils n'ont pas eu l'occasion de poser leurs questions. Je demande à tous les députés de collaborer afin que nous puissions passer à la question suivante.

## LES PENSIONS

INDEXATION UNIVERSELLE

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être

social une question complémentaire découlant de celle que je lui ai posée le 19 novembre dernier. Peut-il nous dire quels progrès accomplit le comité de révision chargé d'étudier nos programmes de bien-être et de pensions? Peut-il dire s'il étudie la possibilité d'accroître les pensions de la sécurité de la vieillesse en proportion de la hausse des salaires?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Comme je l'ai déjà signalé, monsieur l'Orateur, le comité étudie tous les programmes de soutien du revenu et de bien-être social. Comme aucune décision n'a encore été prise, il est impossible de dire si l'on jugera à propos de hausser les pensions de la sécurité de la vieillesse ou d'adopter une autre solution.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question complémentaire. Le ministre peut-il dire quand nous pouvons nous attendre de connaître le résultat de cette révision?

**L'hon. M. Munro:** En temps utile, j'espère, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A dix heures.

[*Français*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### A PROPOS DE LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE COMMUNISTE

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre dirait-il à la Chambre si des démarches ont été faites pour rompre les relations diplomatiques avec la Chine nationaliste et pour en nouer avec la Chine continentale?

[*Traduction*]

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, comme le savent bien l'honorable député et la Chambre, nous sommes actuellement en pourparlers avec les autorités de Pékin, ce qui, inévitablement aura des répercussions sur nos relations avec le gouvernement nationaliste de Chine. Quelle forme prendront ces répercussions, seul l'avenir le dira.

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si, à ce propos et avant les pourparlers présentement en cours, on a fait des démarches ou envoyé un émissaire spécial en vue de prendre contact avec les autorités de Pékin, aux fins d'établir des relations entre le Canada et la Chine rouge?

**L'hon. M. Sharp:** Non, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. MacLean:** Je devrais peut-être adresser mon autre question supplémentaire au premier ministre. Pourrait-il nous dire si, au cours des quelques derniers mois, il a eu recours aux bons offices du professeur T. K. Lin de l'Université McGill pour aborder la question avec le gouvernement de Pékin?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Il est difficile à la présidence de déterminer si des entretiens avec un particulier ont un caractère d'urgence. S'il y a urgence, bien que la présidence ne la décèle pas, le premier ministre pourrait peut-être répondre à la question.

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur l'Orateur, la question est très urgente. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit, cette affaire intéresse présentement les deux gouvernements, et des négociations sont en cours. Nous croyons qu'il nous faudrait connaître la genèse de ces pourparlers.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, après avoir bien réfléchi à la question et compte tenu de son urgence, je réponds non.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Affaires extérieures pourrait-il faire connaître l'identité de ceux qui négocient au nom du Canada? Qui sont-ils donc?

**L'hon. M. Sharp:** Présentement, monsieur l'Orateur, les négociations se font par l'entremise de l'ambassadeur du Canada à Stockholm, qui est, je crois, un diplomate éminemment respectable.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

### LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT WOODS

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants, dont je lui ai déjà donné préavis. Le ministre pourrait-il faire savoir quand le rapport du comité Woods sera envoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement prépare actuellement un Livre blanc qui sera, avec le rapport du comité Woods, envoyé au comité avant la fin de la session.

## LA TÉLÉVISION

QUÉBEC—LES INSTANCES RELATIVES À LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le gouvernement fédéral a-t-il refusé un permis à Radio-Québec? Si oui, pour quelle raison? Puis-je demander au secrétaire d'État de parler lentement afin que les interprètes puissent le suivre. Il a l'habitude de parler un peu vite, et nous ne comprenons pas toujours l'interprétation.

**M. l'Orateur:** Il serait peut-être plus facile de permettre au ministre de répondre à la question par écrit.

**M. Paproski:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Des pourparlers sont-ils en cours entre le gouvernement et les autorités provinciales sur la question du partage des pouvoirs en matière de télévision éducative? Si tel est le cas, le ministre annoncera-t-il une ligne de conduite à cet égard?

**M. l'Orateur:** Le député d'Hillsborough a la parole.

**Une voix:** Laissez le ministre répondre à la question, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il semble que les gens dans les confessionnaux ne sont pas les seuls à ne pas avoir saisi la question. Le ministre ne semble pas l'avoir entendue.

**M. Paproski:** Permettez-moi de la répéter, monsieur l'Orateur. Je demande au secrétaire d'État si le gouvernement a présentement des entretiens avec les autorités provinciales sur la question du partage de la juridiction en matière de télévision éducative. Quand le ministre nous fera-t-il part de sa politique sur cette question, s'il vous plaît?

[*Français*]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, pour ce qui est de la première question, je crois comprendre que vous avez demandé à l'honorable député de l'inscrire au *Feuilleton* ou, du moins, je le pense.

Quant à la deuxième question, je dois répondre que des pourparlers sont engagés avec plusieurs provinces au sujet de la construction d'émetteurs devant servir à la télédiffusion éducative, mais que ces pourparlers ne portent en rien sur le partage des responsabilités constitutionnelles en cette matière.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre relativement au permis de télévision de Radio-Québec.

[L'hon. M. Dubé.]

La décision d'accorder un permis à cet organisme sera-t-elle prise par le Conseil de la radio-télévision canadienne ou par le cabinet?

**L'hon. M. Pelletier:** Monsieur le président, les permis en matière de radiodiffusion sont octroyés par le CRTC. Le CRTC suit actuellement la politique qui a toujours été celle du gouvernement canadien, voire même de tous les gouvernements canadiens depuis 1932, de ne pas octroyer de permis à des provinces ou à leurs agents. Des instructions formelles à ce sujet sont en voie de préparation et seront communiquées au CRTC d'ici quelques semaines.

Par ailleurs, je ne sais pas sur quelle nouvelle repose la question de l'honorable député. A ma connaissance, bien que j'aie été absent, aucune demande de permis n'a été adressée au CRTC, mais peut-être que cette démarche m'a échappé.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question supplémentaire.

Comment l'honorable ministre peut-il répondre ainsi quand un permis est accordé au poste CKUA, en Alberta?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il s'agit là d'un argument.

**L'hon. M. Asselin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre vient de dire qu'il n'a pas reçu de demande de permis de la part de Radio-Québec et que, s'il en recevait une, ce serait par les voies normales. Or, le CRTC a déjà accordé un permis au poste CKUA en Alberta, qui est précisément une commission qui agit comme agent du gouvernement de l'Alberta, et je voudrais savoir dans quel sens le ministre va diriger sa politique?

**M. l'Orateur:** Il me semble évident que l'honorable député soulève plutôt un débat ou une discussion et, pour cette raison, je ne crois pas que la question supplémentaire soit recevable.

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État.

A la première question qui lui a été posée sur ce sujet, il a mentionné des ententes avec diverses provinces, sans cependant les nommer. Pourrait-il le faire et nous dire, en plus, si une entente a été conclue avec la province de Québec à ce sujet?

**L'hon. M. Pelletier:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé d'entente, mais plutôt de pourparlers, de contacts et de discussions. Or, le groupe d'étude qui s'occupe spécialement de

la mise en place de la télédiffusion éducative, c'est-à-dire l'installation d'émetteurs, a pris contact avec les hauts fonctionnaires de plusieurs provinces, dont certains de la province de Québec.

Je n'ai pas en ma possession de rapport sur ces pourparlers et, même si j'avais en main un tel rapport, je ne suis pas du tout certain qu'il serait opportun d'en révéler le contenu avant que le groupe d'étude n'ait lui-même terminé son rapport.

[*Traduction*]

L'AMÉNAGEMENT DE STATIONS EN SASKATCHEWAN

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** J'ai une question à poser au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Peut-il dire à la Chambre si l'aménagement de stations de télévision en Saskatchewan progresse?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député pose une question de caractère très général, à laquelle le ministre devrait répondre à l'appel des motions.

## LES POSTES

MONTRÉAL—LE VOL DE SACS DE COURRIER

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à un ministre dont les mots ne dépassent jamais la pensée, le ministre des Postes. A-t-il quelque chose à déclarer sur les recherches entreprises au sujet du vol de sacs de courrier, survenu hier à Montréal? De plus, prend-il des mesures pour protéger les envois de valeur?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Oui, monsieur l'Orateur. Je peux annoncer qu'une enquête est entreprise par trois services différents; les enquêteurs des Postes, la police de Montréal et la police provinciale. Je puis dire qu'on a exagéré le montant en question. Bien qu'il soit assez élevé, il ne dépasserait pas $200,000, selon les meilleurs renseignements dont nous disposons.

LE REMBOURSEMENT DES LOCATAIRES DE CASES POSTALES

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes peut-il annoncer ses intentions quant au remboursement du trop-perçu des nombreux locataires de cases postales qui ont payé les droits supplémentaires exigés par les Postes cette année—autrement dit, qui ont payé double loyer?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons déjà ordonné le remboursement des droits supplémentaires exigés de ceux qui avaient passé un contrat avant l'annonce de l'augmentation des loyers. Autrement dit, nous allons rembourser le trop-perçu à ceux dont nous avons augmenté les droits après la signature de leur contrat.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RAPPORT WOODS

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur puis-je poser une question au ministre du Travail? Est-il maintenant disposé à dire quand les textes anglais et français du rapport Woods, sur les relations industrielles, seront déposés?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je ne peux dire quand, mais je signalerais à l'honorable représentant que le problème de la traduction en français a été surmonté. Lorsque le premier ministre décidera de déposer le rapport Woods, nous ferons une déclaration sur la façon de procéder.

**M. Broadbent:** Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur? Est-il prêt à dire quand le gouvernement se propose de déposer le rapport?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Pas maintenant, monsieur l'Orateur.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA GUYANE—LES EXPÉDITIONS DE BAUXITE VERS LE CANADA

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Hier, j'ai demandé au ministre quelles mesures le gouvernement entendait prendre à l'égard d'une déclaration du premier ministre de la Guyane dans laquelle il aurait annoncé la suppression des exportations de bauxite à destination du Canada. Cette mesure causerait de sérieuses difficultés à quelques industries canadiennes. Le ministre est-il en mesure de répondre?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu de rapport de notre bureau en Guyane, mais j'ai parlé aux autorités de l'Alcan. Si je comprends bien, le premier ministre de la Guyane s'en est tenu aux déclarations qu'il avait déjà faites à ce propos.

**M. Nesbitt:** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le ministre a

poussé aussi loin son enquête, pourrait-on savoir quelles déclarations avaient été faites antérieurement sur la question?

**L'hon. Mitchell Sharp:** D'après ce qu'on m'a dit, les représentants de l'Alcan estiment ne pas avoir de nouveaux sujets d'inquiétude.

**M. Nesbitt:** Puis-je poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je regrette d'insister, mais le sujet est important. Le premier ministre de la Guyane n'a-t-il pas déclaré hier, ou il y a quelques semaines ou quelques mois, que les exportations de bauxite vers le Canada seraient arrêtées si certaines conditions n'étaient pas remplies?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, ce sont les renseignements que j'ai demandé à notre bureau d'obtenir de la Guyane. Je pensais que mon rapport provisoire aiderait peut-être à calmer les craintes du député.

## LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

### LA PRÉSENCE DES MINISTRES AUX COMITÉS ET À LA CHAMBRE

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** J'ai une question à poser au président du Conseil privé mais, en son absence, je l'adresserai au premier ministre. Nous avions consenti, de ce côté-ci de la Chambre, à envoyer les derniers crédits supplémentaires au comité des prévisions budgétaires en général parce que nous croyions que les ministres y comparaîtraient pour l'examen des crédits dont certains sont peu orthodoxes. Le premier ministre nous assurera-t-il donc que les ministres seront présents au comité afin que les questions qui y sont soulevées puissent être réglées?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Je puis répondre à cette question parce que je suis peut-être l'un des intéressés. On m'avait prié de comparaître ce matin à un Comité. J'y serais allé si j'avais été averti. Je m'excuse. J'y serai mardi prochain.

**Des voix:** Trop tard.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Elle reviendra peut-être au même, mais je voudrais poser une question supplémentaire. Ce qui nous intéresse, c'est la présence de ministres à la Chambre, quand ces crédits nous seront de nouveau soumis la semaine prochaine. Peut-on nous donner l'assurance que, lorsque la Chambre sera saisie du budget supplémentaire des dépenses en vertu de la nouvelle procédure, lundi, mardi et mercredi prochains, les ministres intéressés seront présents et non seulement le ministre qui pilote le bill?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, Je parlerai au leader du gouvernement à la Chambre. S'il sait dans quel ordre les crédits seront présentés, il fera en sorte que les ministres soient ici. Je sais, en tout cas, qu'on a pris des dispositions pour qu'un ministre soit présent car la question lui a été posée hier et il a dit qu'il serait ici pour le débat de la semaine prochaine.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Mon collègue de Peace River voulait parler, je crois, de la présence de certains ministres à la séance du comité permanent des prévisions budgétaires en général, où l'on présente des crédits législatifs de $1. Je songe en particulier au ministre des Transports, de qui relève le logement, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et au président du Conseil du Trésor, chargé du bill en question.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je sais que le ministre des Transports a promis hier d'être présent à l'heure qu'il conviendrait aux partis de l'opposition et au gouvernement. Je sais qu'il a proposé qu'on s'entende sur une date. Pour ce qui est des autres ministres, je pourrais demander au président du Conseil du Trésor de répondre.

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Il est entendu, sauf erreur, que le ministre des Transports, un autre ministre et moi-même serons là pour répondre aux questions.

## LES PORTS

### VICTORIA (C.-B.)—LE CREUSAGE ET LE DRAINAGE

**M. D. W. Groos (Victoria):** Je voudrais poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une question qui pourrait aider à résoudre la question posée aujourd'hui par le très honorable député de Prince Albert. Le ministre a-t-il demandé au ministre des Transports de recommander à son collègue le ministre des Travaux publics que l'on augmente immédiatement la profondeur de l'eau—entreprise relativement rapide et peu coûteuse—le long des quais de Victoria où le Syndicat du blé de l'Alberta possède un excellent élévateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député parle ici d'une communication entre ministres. La question n'est donc pas recevable.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE BOW

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il s'agit du problème national de la pollution, notamment, selon un rapport provincial, de la situation devenue sérieuse dans la Bow et des autres cours d'eau de l'Ouest du Canada. Le ministre compte-t-il prendre des mesures contre la pollution des eaux en vertu des lois fédérales?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question il y a quelques jours. J'étudie ce problème présentement. J'ai reçu des représentations de l'honorable député de Calgary-Sud, et j'espère pouvoir faire un rapport à ce sujet bientôt.

[*Traduction*]

**M. Woolliams:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'apprécie le fait que le député de Calgary-Sud pige également ce que dit le ministre. Est-ce compris dans les crédits de cette année? Le ministre peut certainement répondre à cette question.

## LA CONSERVATION DES EAUX

### L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'adresse du ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire quand on peut espérer voir la Chambre saisie de la loi sur l'aide en vue de la protection des ressources hydrauliques du Canada?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Lorsque le leader de la Chambre a annoncé l'ordre des travaux de la Chambre pour le restant de la session, il a déclaré que cette loi subirait la première lecture au cours de cette session.

[*Français*]

## LES EXPOSITIONS

### A PROPOS DE L'EXPLOITATION DE «TERRE DES HOMMES»

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a des précisions ou des renseignements supplémentaires à apporter à la déclaration que le premier ministre faisait hier, à la Chambre, à propos de «Terre des Hommes», à savoir si la province de Québec a accepté les conditions proposées hier par le ministre?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le comité exécutif de la ville de Montréal portera la question devant le conseil municipal vendredi. C'est donc là qu'on aura ou n'aura pas le consentement de la ville de Montréal. En ce qui a trait à la province de Québec, j'ai communiqué tantôt avec M. Beaudry, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, et il m'a dit que son gouvernement étudiait encore les propositions que j'ai faites mardi soir et mercredi matin.

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Pour ce qui est des propositions faites au gouvernement du Québec en vue de continuer l'exploitation de «Terre des Hommes», est-ce que le Québec ne doit pas garantir la dette de l'Expo pour 1969?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a très bien indiqué hier que les propositions que nous avons faites portaient sur deux points. Premièrement, il s'agit de la proposition Dozois, que tout le monde connaît, et, deuxièmement, de l'accord sur un règlement prévoyant le remboursement, par la ville de Montréal, de sa partie du déficit de l'Expo. Tout cela requiert le consentement des trois gouvernements en cause.

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a-t-il prévu l'octroi d'un prêt sans intérêt pour garantir à la province le financement de «Terre des Hommes»?

**L'hon. M. Pepin:** Non, loin de là, monsieur l'Orateur. C'est le gouvernement fédéral qui paiera les intérêts.

[*Traduction*]

## LA CONSOMMATION

### L'AUGMENTATION DU PRIX DES DÉRIVÉS DU BOIS

**M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton):** Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que depuis deux mois les dérivés du bois utilisés dans l'industrie de la construction ont subi des augmentations de prix allant de 25 à 40 p. 100, ce qui augmente le prix des nouvelles habitations de $1,000 à $2,000...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député ne peut introduire sa question de cette manière. Il doit poser la question directement.

**M. Scott:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on a pris des mesures afin de faire une enquête sur la cause d'augmentations aussi incroyables en si peu de temps?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** En vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le Directeur des enquêtes et de la recherche surveille toutes les fluctuations de prix et les examine afin de déterminer si elles proviennent d'actes qui pourraient constituer une infraction en vertu de ladite loi.

LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Le ministre peut-il nous dire quand on compte créer la commission des prix et des revenus?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de voir avec quelle impatience l'honorable représentante attend l'établissement de cette commission. J'ai presque terminé mes entretiens avec les groupes économiques en cause. Des réunions auront lieu avec les fonctionnaires des services financiers des provinces. J'espère pouvoir nommer la commission le mois prochain.

[*Français*]

## LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

SAINT-ROMUALD (P.Q.)—A PROPOS DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Je désire poser ma question au futur ministre de l'Expansion économique régionale.

Étant donné qu'il nous a dit qu'une subvention de 5 millions de dollars serait versée en vue de l'établissement d'une raffinerie de pétrole et d'un quai en eau profonde à Saint-Romuald, le ministre pourrait-il aussi nous dire si l'aménagement de ce quai comportera des installations pour l'exportation de l'amiante?

**M. l'Orateur:** La question de l'honorable député pourrait très bien être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

**M. David MacDonald (Egmont):** Ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle se rattache aux questions que j'ai déjà posées au sujet de la signature de l'entente au sujet du programme d'ensemble de développement pour l'Île du Prince-Édouard. Le ministre peut-il nous dire où et quand on prévoit signer cette entente et quels seront les signataires?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** J'espère être en mesure de donner ces renseignements à la Chambre dans quelques jours.

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** Le ministre peut-il nous dire si cet accord sera signé par le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard en tant que premier ministre et non pas seulement à titre de président de la Société de redressement économique? Autrement dit, l'entente sera-t-elle conclue entre les deux gouvernements?

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Non. Si une entente est signée, ce sera entre les deux gouvernements.

[*Traduction*]

**M. MacDonald (Egmont):** Une autre question supplémentaire. On dit qu'une décision sera peut-être prise dans huit jours, à l'égard du programme. Le ministre peut-il le confirmer ou le nier?

**L'hon. M. Marchand:** J'espère pouvoir le confirmer ou le nier sous peu.

## L'IMMIGRATION

LA DISTINCTION ENTRE LES DÉSERTEURS ET LES RÉFRACTAIRES

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il y a trois jours, le député d'York-Sud a demandé au ministre s'il aviserait à déposer la directive de son ministère qui précise la distinction à établir, aux fins d'immigration, entre les réfractaires et les déserteurs. Le ministre a-t-il pris une décision à cet égard?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, il n'est pas d'usage de déposer à la Chambre les documents de ce genre, qui sont depuis toujours considérés comme confidentiels.

**M. Broadbent:** En ce cas, le ministre songerait-il à faire une déclaration sous peu, à l'appel des motions.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à la Chambre que la question faisait l'objet d'un examen. Lorsque celui-ci sera terminé, je ferai une déclaration, mais je ne saurais dire quand au juste.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Barney Danson (York-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Justice. Puisqu'un étudiant émeutier de l'Université Sir George Williams se prétend l'ami d'un éminent Canadien, connu pour ses efforts persévérants en vue de renverser le gouvernement, n'y aurait-il pas lieu de demander à cet honorable monsieur d'aller en prison tenir compagnie à ses amis les hippies?

**Des voix:** Oh, oh!

## LES FAILLITES

LA STOA GALLERY LTD.—LES ACCUSATIONS DE FRAUDE ET DE FAUX

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que j'ai posée hier au ministre de la Consommation et des Corporations. Un syndic de faillite a-t-il recommandé en 1967 que des poursuites judiciaires soient intentées contre le président de Stoa Gallery Ltd., de Montréal, pour fraude et fausses déclarations, et quelle mesure le gouvernement prend-il dans cette affaire?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Oui, monsieur l'Orateur. Les faits exposés dans la question du député sont exacts. A cette époque, le rapport à été fait par M. Margiese, syndic. Le sujet de la faillite faisait, depuis un certain temps, l'objet d'une enquête intensive de la part de la Gendarmerie royale du Canada à la demande du surintendant des faillites. Les preuves découvertes par suite de cette enquête ont été, comme d'habitude dans ce genre d'affaires, soumises au ministère de la Justice.

**M. Fairweather:** Comme question complémentaire au ministre de la Justice, puis-je demander si des accusations ont été portées contre la personne en cause?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Non, Votre Honneur.

## LA DÉFENSE NATIONALE

LA B.F.C. À HALIFAX—LE RAJUSTEMENT DE SALAIRE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor? Indiquerait-il à la Chambre quelle est la situation actuelle des quelque 200 manœuvres et aides-artisans à la base des forces canadiennes à Halifax, qui attendent depuis deux ans et demi un rajustement de salaire?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député ne croit-il pas que cette question pourrait être débattue au moment de l'ajournement, étant donné qu'elle se rapporte à des gens qui attendent depuis deux ans et demi? Cela me paraît logique.

**M. Forrestall:** Monsieur l'Orateur, la question fait l'objet d'une étude suivie et le ministre pourra peut-être donner une réponse. Il s'agit d'un petit groupe d'hommes et le problème doit être résolu par le ministère.

## LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au premier ministre. Je la lui ai posée plusieurs fois depuis plusieurs mois. Peut-il nous dire quand sera déposé à la Chambre le rapport de la commission d'enquête sur la sécurité?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne le sais pas encore, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

## L'INDUSTRIE

ON RÉCLAME DE L'AIDE POUR L'INDUSTRIE TEXTILE ET CELLE DE LA CHAUSSURE

**M. Gérald Laniel (Beauharnois):** Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que les applaudissements ne sont pas dirigés vers ma personne, mais bien vers les efforts soutenus que j'ai déployés.

Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné les efforts soutenus et fructueux du gouvernement fédéral pour protéger le commerce du blé au Canada, l'honorable ministre pourrait-il informer la Chambre si le cabinet ou le ministère des Finances envisagent de prendre prochainement des mesures efficaces en vue de protéger l'industrie canadienne du textile, entre autres, qui emploie 23 p. 100 de la main-d'œuvre québécoise et dont la situation est de plus en plus pénible?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** L'honorable ministre des Finances a la responsabilité des mesures à court terme dans ce domaine-là, et je pense qu'il fera les déclarations pertinentes en temps utile.

En ce qui me concerne, c'est-à-dire en ce qui a trait aux mesures à long terme, il se fait présentement, au sein de mon ministère et de plusieurs autres ministères, une étude

sur la situation de l'industrie textile au Canada, et j'espère recevoir les conclusions de cette étude dans quelques mois, ce qui me permettra de répondre à cette question concernant les mesures à long terme.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe):** L'honorable ministre aurait-il aussi l'obligeance de faire effectuer une enquête sur l'industrie de la chaussure, qui traverse en ce moment une période très pénible?

[*Traduction*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES AVEUGLES

**M. H. Russell MacEwan (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-il reçu de l'Institut national canadien des aveugles et de la Fédération canadienne des aveugles une demande sollicitant une rencontre prochaine avec lui et ses collègues? Si oui, une date a-t-elle été fixée pour une telle réunion?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas les détails précis mais je dois rencontrer ces gens la semaine prochaine, je pense.

### LA CIGARETTE—LES AFFICHES DANS LES AVIONS D'AIR CANADA

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu l'accroissement, dans des proportions alarmantes, des maladies pulmonaires et cardio-vasculaires, le ministre s'est-il entretenu avec le ministre des Transports de la question des avis affichés dans les avions d'Air Canada et qui se lisent «La cigarette est permise»?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Non, monsieur l'Orateur, mais je vais étudier la question.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE BIAFRA—LE BOMBARDEMENT DES CIVILS ET DES AVANT-POSTES DE LA CROIX-ROUGE

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Songe-t-il à envoyer de nouveau un représentant spécial auprès du général Gowon pour lui demander cette fois de prendre des mesures en vue de faire cesser le bombardement incessant des hôpitaux et d'autres installations non militaires au Biafra?

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En raison des tout récents bombardements d'hôpitaux et du siège social de la Croix-Rouge au Biafra, le gouvernement canadien envisage-t-il maintenant de réclamer une enquête complète sur ces atrocités par quelque organisme international—les Nations Unies, par exemple—afin d'améliorer la situation des civils?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, si pareille intervention des Nations Unies me paraissait utile, je n'hésiterais pas, mais je doute que la question puisse être soumise à l'Organisation, puisqu'il s'agit d'une affaire interne, qui relève de la politique intérieure d'un État membre des Nations Unies qui n'admettrait pas qu'on en discute.

**M. Nystrom:** Une question complémentaire. Le gouvernement du Canada protesterait-il formellement auprès du gouvernement du Nigéria contre le tout récent bombardement d'hôpitaux?

**L'hon. M. Sharp:** Il conviendrait tout autant, je crois, de formuler des instances pour que la cessation de la résistance mette fin à la guerre.

## MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a adopté, sans amendement, le bill C-151, modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

## LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Résidence du Gouverneur Général

Ottawa, le 27 février 1969

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable D. C. Abbott, C.P., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 27 février, à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-chef du Cabinet du Gouverneur général.

Louis-Frémont Trudeau,
Brigadier Général.

• (2.50 p.m.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je maintenant demander au leader de la Chambre de nous informer des travaux que nous accomplirons pendant le reste de la semaine et la semaine prochaine.

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, au nom du leader de la Chambre qui est aujourd'hui à Winnipeg, j'aimerais informer la Chambre que nous étudierons aujourd'hui la motion ayant pour objet la deuxième lecture du bill C-173 concernant l'organisation du gouvernement du Canada. A l'étape suivante, nous étudierons ce projet de loi en comité plénier. Nous poursuivrons demain l'étude du bill.

Lundi, mardi et mercredi prochains ont été réservés, par un ordre spécial, à l'étude du budget supplémentaire des dépenses. Si l'on peut terminer ces travaux mercredi avant l'heure de l'ajournement habituel, le leader de la Chambre nous informera, après ses consultations, des travaux supplémentaires. Jeudi prochain sera un jour normalement consacré à l'étude des crédits.

Finalement, vendredi prochain, nous comptons reprendre les débats sur la motion ayant pour objet la troisième lecture du bill C-138, concernant la loi sur les accords de Bretton Woods. Après quoi, nous étudierons les deux bills sur l'agriculture: le bill C-157 concernant les produits utilisés pour détruire les parasites et le bill C-112 concernant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

#### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre)** propose la 2e lecture et le renvoi au comité plénier du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent.

[*Français*]

—Monsieur l'Orateur, en proposant la deuxième lecture de cette loi importante et substantielle, je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de chacun des articles. Cette loi touche un grand nombre d'institutions gouvernementales, les unes nouvelles, les autres déjà existantes—et c'est le ministre responsable qui traitera des diverses dispositions pertinentes à chacun des ministères, organismes ou corporations que la présente loi peut viser. Quant aux questions d'ordre général que pourraient soulever les modifications proposées, c'est le président du Conseil du Trésor (M. Drury) qui s'en occupera. Mon propos n'est donc que de souligner les principes qui ont inspiré les dispositions de cette loi.

Les organismes gouvernementaux, comme d'ailleurs toutes les institutions sociales, subissent de constantes évolutions auxquelles il faut périodiquement savoir s'adapter. En tant que représentants élus du peuple, les députés se doivent d'être constamment sensibles à ces évolutions. Et nous devons être prêts à examiner et adopter toute loi qui pourrait permettre au gouvernement du Canada de mieux exercer ses fonctions, face aux nouvelles conditions qui lui sont faites.

C'est pourquoi l'actuel gouvernement éprouve, à l'endroit de la Chambre et du peuple canadien, une responsabilité particulière. Il lui incombe en effet de mettre de l'avant un vaste programme de réforme et de réorganisation de tout l'appareil gouvernemental.

[*Traduction*]

Depuis le mois de juin dernier, le gouvernement a proposé ou instauré des réformes importantes dans trois domaines clés du gouvernement. En premier lieu, j'ai annoncé un remaniement du régime des comités du cabinet qui permet à ce dernier de fonctionner d'une manière plus efficace. C'est chose faite et pour le plus grand bien, pensons-nous, de l'efficacité de l'exécutif.

Un des membres du cabinet dont les activités ont le plus bénéficié de cette réforme, tant au sein du cabinet que dans son rôle de législateur, est le leader du gouvernement à l'autre endroit. Les travaux de cette assemblée étant devenus beaucoup plus astreignants, ses responsabilités, pour ce qui est de surveiller et de coordonner les mesures législatives, se sont également accrues. En vertu d'une des dispositions de ce bill, ses fonctions relèveront désormais de la loi sur les traitements, de sorte qu'il sera sur le même pied que ses collègues de cabinet.

L'amélioration des méthodes du cabinet à propos des questions de politique est importante pour notre régime parlementaire, tout comme l'amélioration du processus législatif de la Chambre. Les modifications au Règlement de la Chambre, adoptées avant le congé de Noël, nous permettent de nous occuper

plus méthodiquement du nombre croissant de mesures législatives et des autres travaux qui nous sollicitent depuis quelques années.

Au cours du débat sur le Règlement de la Chambre, l'opposition a prétendu que le critère d'efficacité, dans un régime démocratique, devrait s'appliquer à l'administration plutôt qu'au corps législatif.

Même si bon nombre d'entre nous n'acceptent pas cette thèse en ce qui concerne le corps législatif, nous convenons tous que l'efficacité est un but souhaitable pour une administration. Le nouveau Règlement va permettre à la Chambre d'adopter à chacune des sessions, bon nombre de nouvelles lois et nous devrons faire en sorte que la fonction publique soit en mesure de mettre ces lois à exécution le plus efficacement et le plus économiquement possible. C'est là le but des nombreuses modifications proposées dans le bill à l'étude. Chacune d'elles a été prévue pour répondre à une exigence bien précise.

Dans un cas, un domaine d'activité relativement nouveau et d'essor rapide a exigé la création d'un nouveau ministère. On peut prévoir que le domaine tout entier des communications revêtira pour le Canada une importance croissante et exigera une participation accrue du gouvernement fédéral.

Par exemple, les répercussions des satellites artificiels sur notre vie quotidienne seront révolutionnaires et seules des conjectures nous sont permises quant à la portée des nouvelles méthodes d'emmagasinage et de transmission des renseignements. Le Canada joue un rôle de premier plan dans la mise au point et la fabrication de ces nouveaux instruments de communication. Au cours de notre deuxième siècle d'existence, ils se révéleront peut-être aussi nécessaires à l'unité de notre pays que nos réseaux de transport depuis la Confédération.

Le gouvernement doit être prêt à examiner les questions complexes d'administration et de politique officielles dans ce domaine très vaste. Aux termes du bill, la responsabilité des communications sera confiée à un seul ministre.

[*Français*]

Dans certains cas, la réorganisation que propose cette loi permettra au gouvernement de faire face plus efficacement à des problèmes qui ne sont pas nouveaux, mais qui ne sauraient être résolus de façon adéquate dans le cadre des structures actuelles.

On sait—et cela a été redit au cours de la récente conférence constitutionnelle—que la question des inégalités régionales remonte aux premiers temps de la Confédération. On sait aussi que le gouvernement fédéral a tenté, particulièrement depuis quelques années, de réduire ces inégalités, en ayant recours à la péréquation, à des programmes à frais partagés et à des initiatives de plus en plus nombreuses de développement régional. La plupart de ces programmes de développement régional tombaient sous la responsabilité de cinq ministres, c'est-à-dire de plusieurs ministères et organismes différents.

Monsieur l'Orateur, en réunissant tous ces programmes à l'intérieur d'un seul ministère de l'Expansion économique régionale, nous serons nettement mieux en mesure d'atteindre, dans ce domaine si précieux et si vital pour l'avenir du pays, une véritable coordination et une concentration de nos efforts et de notre action. Nous pourrons du même coup grouper les nombreux spécialistes qui ont, jusqu'ici, dans le cadre de divers ministères, travaillé à l'exécution des programmes de développement régional.

Mais nous ne nous contenterons pas de continuer simplement ce qui se fait déjà. Le nouveau ministre est en train de réviser la conception traditionnelle du développement régional.

Les nouveaux plans d'action tireront profit de l'expérience acquise dans le passé, mais ils tiendront aussi compte des nouvelles conditions économiques d'aujourd'hui. Plus tard, au cours des discussions, le ministre aura l'occasion de préciser en détail l'optique dans laquelle il entend envisager toute cette question. Mais, d'autre part, les dispositions de la loi lui donneront les pouvoirs nécessaires à la mise en vigueur de nos nouvelles mesures de développement régional.

[*Traduction*]

Les travaux du Conseil des recherches médicales sont un autre exemple d'activités qui se poursuivront dans un cadre nouvellement agencé. Au cours des huit dernières années, la participation fédérale à la recherche médicale a décuplé, passant de 2.3 à 26.9 millions de dollars.

Le Conseil des recherches médicales, qui gère ces fonds, faisait d'abord partie du Conseil national de recherches. Afin de coordonner l'activité du gouvernement fédéral en matière de santé, tout en laissant au Conseil des recherches médicales l'autonomie dont il jouit maintenant, le bill établit le Conseil en société distincte, comptable au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

• (3.00 p.m.)

Le projet de loi fait aussi du Conseil des sciences du Canada une société autonome. En vertu de la loi qui le régit actuellement, le

Conseil des sciences du Canada est soumis à l'autorité ministérielle. Le bill accordera au Conseil un statut indépendant, semblable à celui du Conseil économique du Canada. Comme ce dernier, il sera un employeur distinct et il publiera ses propres rapports.

Il y a un cas où le bill confère des pouvoirs et des droits supplémentaires à un ministère existant, en plus de ceux qu'il exerce déjà. Le ministère de la Consommation et des Corporations a été créé lors de la dernière session du Parlement, et il constitue le noyau des services de protection des consommateurs. Tout le monde étant consommateur, l'activité du ministère a suscité beaucoup d'intérêt et d'appui, tant au Canada qu'à l'étranger. Les dispositions du bill renforceront et élargiront le rôle du ministère en lui conférant certains pouvoirs de réglementation en faveur du consommateur exercés à présent par d'autres ministères. Il convient de mentionner la prévention de la fraude, de la publicité mensongère et de l'emballage trompeur, ainsi que le maintien de normes de sécurité et de qualité pour les aliments et les produits pharmaceutiques. Les inspecteurs nommés par le ministre, aux termes des dispositions de ce projet de loi, s'assureront que ces normes sont respectées au niveau du détail. Le consommateur canadien obtiendra ainsi une meilleure protection.

[*Français*]

Le but principal de certaines autres modifications apportées par la loi est d'accroître l'efficacité gouvernementale, tout en réduisant les frais administratifs. La proposition la plus significative à cet égard concerne l'établissement d'un ministère des Approvisionnements et Services. La Commission Glassco avait recommandé qu'on groupe à l'intérieur d'un seul ministère certains services communs, comme les achats et les approvisionnements, de sorte qu'un pareil regroupement puisse être plus avantageux. Par le seul volume des opérations impliquées, le gouvernement peut réaliser des économies substantielles. Il se trouve aussi à réunir des spécialistes aux connaissances très diversifiées et, donc, à conjuguer leurs compétences. A la suite des recommandations de la Commission Glassco, les services d'achats ont été, au cours des dernières années, systématiquement aménagés dans les cadres du ministère de la Production de Défense. Le nouveau ministère que nous proposons de créer se verra confier la responsabilité des achats, de même que celle d'autres services administratifs. Cela nous permettra de mettre en vigueur des recommandations additionnelles de la Commission Glassco et de fournir ainsi la plupart des services communs dont ont besoin les divers ministères du gouvernement.

[*Traduction*]

Dans deux cas, le projet de loi prévoit le fusionnement de deux ministères existants ou d'un ministère et d'une direction d'un autre ministère. Le ministère de l'Industrie sera fusionné avec celui du Commerce, et la Direction des forêts du ministère des Forêts et de l'Aménagement rural passera au ministère des Pêcheries. Dans les deux cas, les objectifs de ces divisions et de leurs services sont de natures analogues ou complémentaires. Les nouveaux ministères seront donc en mesure de proposer un échelon plus étendu de programmes coordonnés, tout en permettant de réaliser des économies considérables du point de vue administratif.

Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner que l'effet global des nombreux changements proposés par le bill ne sera pas de créer de nouveaux ministères. Bien que le bill en institue cinq nouveaux, il fusionne ou abolit cinq ministères existants, de sorte que le nombre total des ministères demeurera le même. En dépit de la longueur et de la complexité des dispositions du bill, notre but n'est pas d'étendre le gouvernement ou de le rendre moins maniable, mais bien d'éliminer le double emploi, de simplifier les rouages de l'administration et de fournir un meilleur service aux Canadiens.

Je veux simplement ajouter que notre but est de nous adapter à l'évolution actuelle. Je sais qu'on s'est toujours opposé à diverses formes de changement ou de réorganisation. J'ai cru bon, en vue de susciter le dialogue avec certains de ceux qui pourraient s'opposer aux dispositions du bill, de leur lire une citation excellente que, cela va de soi, je ne peux prendre à mon compte. Mais il serait peut-être bon de la lire. Ces paroles furent prononcées par un certain personnage romain, il y a deux mille ans, en parlant de la réorganisation:

> Nous nous entraînions ferme, mais chaque fois que nous commencions à former une bonne équipe, il fallait que nous soyons réorganisés. Je devais apprendre que plus tard dans la vie nous avons tendance à aborder toute nouvelle situation en nous réorganisant, et cela peut être une façon admirable de créer l'illusion du progrès ...

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Trudeau:**

... tout en créant la confusion ...

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Trudeau:** Les honorables représentants d'en face ne semblent pas vouloir entendre le reste de la citation.

**Des voix:** Continuez.

**M. Nowlan:** C'est la meilleure partie du discours. C'est le premier passage émouvant. Après tout, il est vieux de 2,000 ans.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je suis enchanté d'avoir réussi à retenir l'attention de quelques députés de l'opposition. Je ne serais pas étonné non plus si j'avais suscité l'intérêt de quelques-uns de nos propres députés ministériels. Donc l'auteur, Petronium Arbiter, qui prononçait ces paroles il y a quelque 2,000 ans, manifestait un état d'esprit que nous autres nous rejetons, bien sûr. Nous croyons que vivre c'est changer et que progresser c'est s'adapter aux changements. C'est dans cet esprit que nous avons rédigé le bill. Mais les honorables vis-à-vis, du moins certains d'entre eux, peuvent recourir à cette citation si le cœur leur en dit.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, il n'aurait sans doute pas été injuste de ma part d'entrer en matière en disant que certains d'entre nous auraient pu s'attendre à ce que le premier ministre (M. Trudeau) fasse quelques commentaires positifs au sujet de certains de ces problèmes.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous savons par expérience que cela n'arrive jamais.

**L'hon. M. Stanfield:** Je dirai au premier ministre, à propos de la conclusion de son discours, que tout évolue dans la vie et qu'il faut certes encourager les gens et les gouvernements à marcher de pair avec notre époque; ce que nous reprochons au gouvernement actuel, c'est de beaucoup parler de changements, mais de n'en apporter que fort peu.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Quant au bill lui-même, je n'entends pas en commenter la plupart de ses clauses en détail. Sauf quand il traite du nouveau ministère du Développement économique régional, le bill paraît clairement s'insérer dans l'évolution continue du gouvernement, dans le processus de création continuelle de nouvelles organisations, si l'on peut dire, au fur et à mesure que les anciens organismes sont dissous pour répondre à des conditions changeantes. Rien de ce qu'il contient, non plus que les propos tenus cet après-midi par le premier ministre, ne réflète des changements très révolutionnaires ou de très grande portée en ce qui concerne les méthodes utilisées pour administrer le pays.

• (3.10 p.m.)

Un des aspects importants du bill me déçoit. J'ai effleuré le sujet hier, mais je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Comme le ministre à qui je me suis adressé hier n'a pas jugé bon de faire de commentaire, je provoquerai peut-être une réaction de quelque sorte d'un des occupants des banquettes ministérielles. Je veux parler de la nécessité de modifier le statut, les fonctions de l'auditeur général ainsi que la loi régissant le poste d'auditeur général. Je vais me borner tout simplement à reporter le premier ministre (M. Trudeau) aux sages observations que j'ai faites hier sur ce point et à les signaler aux députés ministériels. Je suis assez déçu que ni le bill sur l'administration financière ni celui sur la réorganisation du gouvernement ne tiennent compte de la nécessité croissante de faire de l'auditeur général un fonctionnaire tout à fait indépendant du gouvernement et entièrement comptable au Parlement. Je doute qu'une question intéressant l'administration publique du pays revête plus d'importance de nos jours que celle que j'ai soulevée hier, mais le ministre ne l'a même pas jugée suffisamment importante pour en parler.

Certaines choses sont un peu difficiles à comprendre et n'ont peut-être pas une importance primordiale par rapport à ce bill. Certains d'entre nous ont été surpris de voir réunis les Pêches et les Forêts, et les propos du premier ministre cet après-midi ne nous ont certainement pas éclairés. On a peine à comprendre comment ces deux ministères peuvent être fusionnés. Il semble, du moins à certains d'entre nous, que les Pêcheries et les Forêts devraient continuer d'être deux ministères distincts, car leurs fonctions sont bien différentes, même si, à l'occasion, ils pourraient relever du même ministre. Le premier ministre, malgré ce qu'un ministre pourra en dire à l'avenir, n'a certainement pas expliqué ce changement à la Chambre.

La décision de rendre indépendant le Conseil des sciences du Canada recevra certainement l'approbation de la Chambre en général.

On a parlé du nouveau ministère des Approvisionnements et Services qu'avait recommandé la Commission Glassco. Je crois que toute la Chambre appuiera son établissement.

Le nouveau ministère des Communications dont le premier ministre a parlé représente manifestement, à mon avis, une initiative appropriée aux conditions changeantes. C'est un projet raisonnable, mais j'ai été surpris, cependant, en lisant ce texte, de constater les responsabilités très étroites du ministre. Comme celui-ci semble s'acquitter présentement de tâches fort diverses, il se trouvera vraiment très limité sur les sujets qu'il pourra traiter s'il doit s'en tenir aux dispositions restreintes du bill visant ses fonctions au nouveau ministère. Le bill n'apporte certes pas beaucoup d'éclaircissement quant à l'avenir du ministère des Postes. Les articles du bill qui portent sur la réorganisation de ce ministère indiquent assez clairement le projet que le premier ministre a effleuré en terminant. Il a rappelé qu'un Romain a dit il y a près de deux mille ans que la réorganisation en soi n'améliore pas nécessairement les choses; nous l'avons certainement constaté aujourd'hui dans le cas du ministère des Postes. La preuve en est bien faite.

Le ministère de l'Industrie a fusionné avec le ministère du Commerce et a été baptisé ministère de l'Industrie et du Commerce. Je me souviens que le ministère de l'Industrie a été créé il y a quelques années par le gouvernement libéral avec une propagande formidable et des déclarations exaltées sur ce qu'il allait accomplir. A l'époque les députés de l'opposition avaient exprimé certains doutes, critiqué la création de ce ministère, déclaré qu'il y aurait gaspillage et prédi l'insuccès de cette entreprise très coûteuse. Quelques années se sont écoulées et tout le monde semble d'accord. On semble vouloir associer de nouveau industrie et commerce et abolir la formule aberrante qui a duré quelques années. Le gouvernement paraît reconnaître qu'il a commis là une erreur de taille.

Le principal amendement au bill, quant à ses répercussions sur l'ensemble du pays, a trait au nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. Soit dit en passant, je ne sais s'il représente les seuls efforts que consacrera le gouvernement à sa lutte contre la pauvreté. Je ne sais pas très bien ce qu'il est advenu de la lutte du gouvernement contre la pauvreté, sauf qu'elle semble avoir cessé d'exister. Il ne fait pas de doute que les pauvres n'y ont rien gagné. Mais où en est donc la lutte contre la pauvreté? Personne à la Chambre, si je ne m'abuse, ne croit qu'un programme tendant à supprimer les inégalités régionales fera disparaître la pauvreté du pays, car le Conseil économique du Canada, entre autres, a bien précisé qu'il y a beaucoup de pauvres même dans les régions qui ne sont pas désavantagées. Je me dois de signaler en passant que ce gouvernement n'a pas fait mine de vouloir, seul ou de concert avec les provinces, déclencher la guerre contre la pauvreté déclarée il y a quelques années par le gouvernement libéral, et abandonnée depuis. Lorsqu'on l'interroge, le premier ministre s'empresse de répondre qu'il n'a pas besoin de lire le rapport du Conseil économique du Canada pour savoir ce qu'il en est de la pauvreté. Tous les députés, je crois, pourraient en dire autant. Je ne prétends pas que c'est nous qui avons découvert la pauvreté, mais je me demande quand le gouvernement se décidera à agir.

Si le gouvernement a créé le nouveau ministère, c'est pour l'aider à s'attaquer au problème des disparités régionales au pays. En abordant le problème dans l'ensemble du pays et non pas seulement dans les provinces Maritimes, où il existe déjà une agence spéciale, le nouveau ministère assurera une meilleure coordination des agences fédérales qui s'occupent de la question en ce moment. Je dois ajouter qu'il ne s'agira pas d'une coordination complète des activités du gouvernement central ou des agences fédérales intéressées. Presque tous les ministères du gouvernement fédéral s'intéressent déjà à la question des disparités régionales. La politique du ministère des Finances y tient clairement un rôle prépondérant; la politique financière du Conseil du Trésor est évidemment importante; et la politique préconisée par le ministre des Transports (M. Hellyer) est également importante.

Je tiens à souligner, et j'insiste là-dessus, qu'il ne faut pas croire que les organismes incorporés dans le nouveau ministère assurent une coordination suffisante pour que le gouvernement s'attaque efficacement aux disparités régionales. Il serait très regrettable, en effet, si les députés ou les Canadiens tiraient des propos du premier ministre la conclusion que le nouveau ministère assurerait en soi toute la coordination voulue.

Un des dangers que comporte l'établissement d'un nouveau ministère de l'Expansion économique régionale, sous la responsabilité d'un ministre, danger que le gouvernement dans son ensemble ne devrait jamais oublier, c'est qu'il est fort possible que les autres ministres soient enclins à dire «Jean s'occupera de ceci et de cela» et à n'accepter aucune responsabilité à l'égard de tout le problème des disparités régionales. C'est là une tendance que le ministre devra combattre chaque jour tout le temps qu'il détiendra ce portefeuille, et c'est une chose sur laquelle j'insiste tout particulièrement.

Le présent projet de loi est loin d'assurer la pleine mesure de coordination, entre les ministères fédéraux, qu'exige une lutte efficace contre les inégalités régionales. En second lieu, il n'assure certainement pas un degré suffisant de coordination ou plutôt de collaboration avec les provinces. Les occasions n'ont certes pas manqué ces dernières années pour le gouvernement fédéral et les provinces de travailler à la réalisation de desseins opposés. Il serait difficile je pense d'en trouver des exemples dans le domaine du développement. Le programme de l'ADR, par exemple, a fort bien pu être orienté dans une direction contraire à celle que les provinces qui s'occupent de développement régional et industriel auraient pu souhaiter. Il est sûr qu'on n'a pas toujours collaboré pleinement.

• (3.20 p.m.)

Le projet de loi donne au ministre et au gouverneur en conseil des pouvoirs très étendus, voire extraordinaires, et il importe que ces pouvoirs soient exercés en étroite collaboration avec les provinces. A titre d'exemple, on ne dit pas dans le bill comment le ministre et le gouvernement choisiront les régions dont on s'occupera spécialement. On ne nous dit pas si la même définition s'appliquera dans tout le pays, ni dans quelle mesure on consultera les provinces. On ne sait si la définition des régions tiendra compte de certaines limites afin de répondre aux conditions particulières des provinces ou de permettre l'intégration des politiques des gouvernements provinciaux visés.

Voilà des questions dont le ministre devra parler à la Chambre de façon précise. Il faut qu'il y ait collaboration. Nous ignorons qu'elle sera l'étendue de ces régions, et il serait très utile d'avoir des détails qui nous permettent de juger de l'opportunité de déléguer des pouvoirs aussi considérables et qui pourront être exercés d'une façon assez arbitraire.

[L'hon. M. Stanfield.]

Le projet de loi ne nous dit pas quelle sorte d'aide on accordera à l'industrie. De nouveau, on accorde des pouvoirs discrétionnaires très étendus au gouvernement. Cela comporte un certain danger, le danger que différentes régions du Canada se méfient les unes des autres, ou qu'elles estiment que le gouvernement applique, dans la répartition de son aide, des normes différentes dans divers coins du pays. Il importe que le gouvernement définisse aussi clairement et rapidement que possible les mesures qu'il entend prendre pour aider l'industrie. Il est clair que le ministre n'a pas encore pris de décision, car autrement des dispositions plus précises auraient pu être incorporées au bill. Il importe aussi d'écarter la méfiance. Ceux qui s'occupent de développement industriel, au niveau local ou régional, devraient savoir le plus précisément possible quelle genre d'aide on offrira.

L'industrie ne va pas rester le bec dans l'eau bien longtemps à attendre que le Conseil du Trésor décide s'il va ou non accorder ce genre d'aide. Dans l'intervalle on pourrait fort bien entreprendre des travaux dans d'autres domaines où cette assistance nécessaire à un fondement solide ne s'impose pas. Ces vastes pouvoirs pourraient susciter des conflits et des malentendus dans un certain nombre de domaines. A moins d'être exercés avec prudence, ils pourraient aboutir à des conflits d'ordre constitutionnel avec les provinces, ou encore les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient poursuivre des buts contraires en matière de politique d'expansion. Les constatations et la collaboration sont donc essentielles et le succès du nouveau ministère dépendra vraiment de son application.

Ces vastes pouvoirs sont importants aussi en raison des soupçons que leur application peut susciter. Bien entendu, s'ils sont exercés d'une manière floue sans avoir été définis, ils pourraient se solder dans le domaine de l'expansion régionale par la confusion et l'inefficacité. Je répète, il faut les définir avec précision le plus rapidement possible afin de savoir comment ils seront transposés en décrets du conseil.

Le ministre a signalé un ou deux concepts qui lui semblent nouveaux ainsi qu'à son gouvernement, des idées que l'on entend appliquer pour résoudre les problèmes suscités par l'inégalité régionale. Il a admis—je n'essaie pas d'en faire grand état—que jusqu'à maintenant les efforts n'avaient pas été particulièrement heureux, et il a parlé d'utiliser les

centres de croissance en matière d'expansion régionale pour accélérer l'industrialisation et le développement. Il a parlé des centres d'expansion comme d'une nouveauté que l'on venait de découvrir. A vrai dire, on utilise ce concept au Royaume-Uni depuis des années. Il en a été question dans les recommandations présentées aux gouvernements des quatre provinces atlantiques il y a un certain nombre d'années par le professeur Wilson qui enseigne l'économie politique appliquée (Adam Smith) à l'Université de Glasgow. Dans mon poste antérieur, j'avais essayé de persuader les autorités fédérales appropriées, ministres et sociétés, à reconnaître ce concept au moins, pour ne pas décourager l'essor des centres de croissance, mais en vain. Des organismes provinciaux comme la Nova Scotia Economic Planning Board ont recommandé, il y a longtemps, ce principe à leurs gouvernements.

Il s'agit évidemment d'amorcer un mouvement continu d'auto-expansion, basée sur des centres où l'on trouve une certaine concentration de l'industrie et des services. C'est, je crois, la meilleure manière de développer le dynamisme économique des régions d'expansion lente. Bien qu'on ait préconisé, pressé le gouvernement fédéral de prendre cette initiative, les programmes appliqués depuis cinq ans ont pris le contrepied de ce concept, et le moins que je puisse dire aujourd'hui, c'est que son esprit de contradiction, son refus de consentir à l'étude de l'expérience des autres pays, ont poussé le gouvernement fédéral à appliquer des programmes contraires à ce principe du développement des centres d'expansion. C'est pourquoi le pays a évidemment perdu un temps précieux malgré l'importance des fonds réservés pour atténuer la disparité économique.

J'avertis le ministre que l'acceptation globale de ce concept des centres de croissance exige un public éclairé et une propagande bien conçue d'un bout à l'autre du pays. A cet égard, il importe que le ministre, ayant accepté le principe, fasse preuve de modération. Surtout, qu'il n'établisse pas un trop peu de centres—qu'il n'essaie pas de concentrer la croissance dans quelques centres seulement. Si l'on doit accepter ce concept, il est essentiel d'éviter cette erreur. Établir trop peu de centres n'est pas une erreur inévitable. Dans ce contexte, il importe que le ministre et le gouvernement ne confondent pas la nécessité d'une certaine mesure de concentration des industries de ressources comme les usines de traitement du poisson mentionnées par le ministre des Pêcheries (M. Davis) avec le concept des centres de croissance. Il n'y a absolument aucune raison pour qu'une zone de développement et de concentration des ressources soit située dans l'un de ces centres de croissance. Le gouvernement doit songer, dans la mesure où il influe sur le choix de l'emplacement et sur la concentration des industries de ressources, qu'il n'est pas du tout obligé de les implanter dans les centres d'expansion.

• (3.30 p.m.)

Il importe que le ministre ne pousse pas à l'extrême cette conception des centres d'expansion, car un programme équilibré s'impose si l'on veut mettre une région en valeur. Ces centres de croissance ont été négligés jusqu'ici. Les politiques du gouvernement ont été directement contraires à l'expansion dans les régions en voie de développement. S'il fallait que le gouvernement adopte maintenant une politique en sens inverse, en choisissant au départ trop peu de ces centres et en ne tenant pas compte des possibilités de développement des industries de ressources au pays, ce serait vraiment déplorable. Un programme de développement équilibré s'impose si l'on veut aboutir à quelque chose.

Sans vouloir offenser le ministre, j'espère, maintenant que la lumière s'est un peu fait jour dans son esprit, qu'il ne se laissera ni éblouir ni aveugler. Je l'exhorte à ne pas dépasser la mesure, à éviter les formules simplistes et à ne pas négliger les grandes possibilités de mise en valeur des ressources.

Le deuxième principe adopté par le ministre, c'est le paiement d'une partie de ce que l'on pourrait appeler les frais de démarrage d'une nouvelle industrie, pendant un, deux ou trois ans. Je le félicite de s'être enfin rallié à ce point de vue. C'est l'une des méthodes adoptées au Royaume-Uni et elle faisait partie des recommandations du professeur Wilson à l'adresse des gouvernements des quatre provinces. C'est une des idées que nous avons essayé de faire accepter par le gouvernement fédéral et par ses organismes.

Aux termes des anciennes ententes sur la formation professionnelle, une nouvelle industrie pouvait recevoir une certaine assistance. Il est évident qu'une compagnie ou une industrie qui s'implante dans une petite ou une grande ville, dépourvue d'un complexe industriel très poussé, devra, pour former et intégrer une main-d'œuvre efficace au cours de la première ou peut-être même des trois premières années, faire face à des frais bien supérieurs à ceux de l'industrie qui s'installe dans une région fortement industrialisée.

C'est clair comme deux et deux font quatre, monsieur l'Orateur. A moins d'adopter un programme comme celui que propose le ministre et comme celui qui était en vigueur en vertu des anciennes ententes sur la formation professionnelle, nous ne saurions nous attendre à implanter de nombreuses industries dans les régions à croissance lente.

C'est une mesure très importante que le ministre se propose actuellement d'adopter et je l'appuie. C'est dommage que le gouvernement ait mis quatre ou cinq ans à se rallier à ce point de vue, mais mieux vaut tard que jamais. Si cet aspect représente une partie essentielle du programme, je serai heureux que l'on prenne des mesures dans ce sens.

J'ai signalé la nécessité d'une entière coordination entre tous les ministères et organismes fédéraux, entre le gouvernement fédéral et les provinces comme entre le gouvernement fédéral, les provinces, les associations privées et les particuliers. Cela va beaucoup plus loin que la coordination des quelques organismes fédéraux qui relèveront désormais du ministre de l'Expansion économique régionale. Cette coordination est requise dans tout le pays.

Dans les provinces atlantiques, on a créé un organisme fédéral destiné tout spécialement à promouvoir le développement. Il avait d'abord été conçu comme un conseil consultatif, qui entreprendrait des études et ferait des recommendations. En 1963, le gouvernement libéral avait fait beaucoup de bruit autour de la transformation de l'Office d'expansion économique de la région atlantique en un organisme administratif.

J'avais quelques réserves à ce sujet. Ces réserves portaient en premier lieu sur l'allocation d'une somme déterminée à cet organisme, et je n'étais nullement convaincu de l'opportunité de la mesure prise à cette époque. Cependant, le gouvernement et ses partisans du jour proclamèrent le changement à grand renfort de publicité, déclarant qu'il en résulterait monts et merveilles pour les provinces atlantiques. Il n'y avait pratiquement pas de limite aux avantages que cette mesure devait conférer à ces provinces. Cette transformation de ce qui avait été, à l'origine, un organisme administratif devait, à les entendre, lui assurer l'argent nécessaire pour régler les problèmes de la région. Du moins, c'est ce qu'on racontait il y a quatre ou cinq ans.

Les déceptions n'ont pas manqué, j'en conviens. Les espoirs conçus par le gouvernement du Canada étaient certainement illusoires. La plupart de ceux d'entre nous qui ont suivi les travaux de l'Office ont été déçus de voir qu'il n'avait élaboré aucun plan tant soit peu dynamique. Mes honorables amis et leurs prédécesseurs se trompaient-ils du tout au tout, en 1963 et en 1964, lorsqu'ils conçurent ce merveilleux projet, annoncé avec un tel fracas? Ils semblent maintenant reconnaître avoir eu grand tort de créer, à cette époque, cet organisme administratif. Ils avaient exagéré les résultats qu'on pouvait en espérer. Je le répète, nous avons tous été déçus de voir que l'Office n'avait conçu aucun plan; cependant, au cours des cinq ou six dernières années, il a acquis de l'expérience.

[L'hon. M. Stanfield.]

J'estime, et je l'ai dit précédemment, qu'au lieu d'émasculer cet organisme, le gouvernement devrait plutôt le renforcer. On semble maintenant convenir que cette région doit être mise en valeur comme un tout. L'Office d'expansion économique de la région atlantique pourrait devenir le point d'appui du développement économique de l'ensemble de la région, grâce à la collaboration des provinces et à celle de l'ensemble de la communauté, collaborations qui sont toutes deux nécessaires.

Ce que le ministre propose maintenant, c'est de placer l'expansion régionale entre les mains d'une bureaucratie hautement centralisée, à Ottawa. Au lieu d'encourager les activités de la région par l'application de solutions concrètes, au lieu d'inviter la région à s'intéresser davantage à ses propres problèmes, voici qu'on envisage de renforcer la centralisation à Ottawa. Je m'en voudrais de me montrer agressif ou injuste, mais tout sera désormais entre les mains du ministre et de Tom Kent. Tout va dépendre d'eux.

Je le répète, l'Office d'expansion économique de la région atlantique devrait être renforcé. Il pourrait être converti en un organisme efficace qui coordonnerait les efforts d'expansion de la région. Il pourrait remplir le même rôle à l'égard des activités de tous les ministères et organismes fédéraux de la région, et non uniquement à l'égard des organismes que le ministre va gérer. Il pourrait également adapter les programmes aux besoins de la région.

J'estime en toute sincérité qu'un organisme semblable serait d'une grande utilité dans la partie du Québec qui se trouve à l'est de Trois-Rivières, région qui, à bon droit, cause de grands soucis au ministre. Je recommanderais qu'au lieu d'émasculer l'Office d'expansion économique de la région atlantique, le ministre envisage de l'utiliser comme un moyen efficace de coordination. Le gouvernement du Québec devrait être consulté au sujet de la création d'un organisme de ce genre, dont les fonctions seraient de superviser et coordonner l'expansion nécessaire, surtout dans la partie est du Québec.

• (3.40 p.m.)

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je m'excuse d'interrompre le chef de l'opposition, mais je tiens à lui rappeler que la ville de Three Rivers n'existe pas. Son nom est Trois-Rivières.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, que mon honorable ami veuille bien m'excuser. A l'avenir, j'aurai soin d'appeler Trois-Rivières par son nom. Merci de me l'avoir signalé. Certains d'entre nous ne comprennent pas encore bien, semble-t-il, quelques-unes des nuances à propos des noms de localités.

Comme j'essayais de le dire, j'espère que le ministre comprend bien ce que j'ai voulu dire. Je lui demande de reconsidérer ses projets concernant l'Office d'expansion économique de la région Atlantique. Il devrait confier à cet Office les tâches que j'ai mentionnées. Il devrait aussi songer à consulter la province de Québec en vue de créer un organisme analogue chargé de régler les problèmes à l'Est de Trois-Rivières, dans cette province-là.

A mon avis, les changements apportés à l'Office d'expansion économique de la région alantique l'affaibliront et retarderont le règlement de certains problèmes, faute de continuité. Ils donneront aussi lieu à une certaine centralisation bureaucratique et le ministre trouvera difficile de réaliser une coordination efficace dans le cadre des nouvelles propositions.

J'aimerais poser une autre question sur la politique générale du ministère en question. Le ministre sait sans doute que le Conseil économique du Canada, en étudiant le problème des disparités régionales, a beaucoup insisté sur l'accélération de la croissance des services dans les provinces qui n'ont pas encore atteint des normes de croissance suffisantes, particulièrement dans son rapport d'il y deux ans. Même si le nouveau bill permet au gouvernement d'accorder aux provinces des subventions favorisant l'édification des infrastructures—j'imagine qu'elles s'appliqueront à la construction de routes, aux transports, et le reste— je me demande s'il prévoit le genre d'aide que le Conseil économique du Canada considérait comme essentielle pour que les régions à faible croissance progressent aussi rapidement qu'elles le devraient. Je demande donc au ministre de s'assurer si le bill renferme à ce sujet toutes les recommandations du Conseil économique du Canada.

**Une voix:** C'est bien le cas.

**L'hon. M. Stanfield:** Quelqu'un me rassure. Est-ce le ministre? Je n'abuserai pas plus longtemps de la bienveillance de la Chambre. Nous nous demandons, cependant, si le gouvernement et le parti libéral ne tournent pas comme un moulin à vent dans certains secteurs d'activité et de responsabilité. Ils ont mis sur pied en un an un ministère de l'Industrie que bon nombre de gens ne jugeaient pas nécessaire. Deux ou trois ans plus tard, ils reconnurent leur erreur et remirent le portefeuille de l'Industrie au titulaire du Commerce, où il aurait toujours dû rester. Le gouvernement avait semblé, à un certain moment, s'opposer à l'établissement des prétendus centres d'expansion. Nous nous demandons maintenant s'il ne penche pas vers l'autre extrême. Il s'est targué d'avoir transformé en une agence administrative efficace l'Office d'expansion économique de la région atlantique qui, avant 1963, avait été institué comme conseil consultatif. Puis, en 1969, il a décidé qu'en fin de compte c'était une grave erreur, et il a ramené cette agence au niveau d'un conseil économique consultatif. D'après ce que j'ai vu du bill, ce conseil ne se réunira pas très souvent.

A vrai dire, il me semble bien que le gouvernement est Gros-Jean comme devant. Le nombre d'agences capables d'assurer la mise en valeur des provinces atlantiques a diminué. Je sais que les députés tant de l'Ouest que de l'Est s'inquiètent du sort réservé à des programmes comme l'ARDA et FODER. D'autres se demandent s'il est vrai qu'on songe à abolir le programme établi en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Les représentants de tous les partis à la Chambre aimeraient qu'on les rassure sur ces points. Il serait certes tragique si on rejetait le programme d'assistance à l'agriculture des Prairies à cause de lacunes que comportent d'autres programmes fédéraux dans l'Ouest. J'exhorte donc de nouveau le gouvernement à cesser de tourner en rond. Qu'il se garde d'aller trop loin dans un sens ou dans l'autre en ce qui concerne les centres d'expansion.

L'idée des centres d'expansion attirera à coup sûr des ennuis politiques au ministre. Ce ne sera toutefois pas moi qui lui en causerai, à moins qu'il ne pousse l'affaire trop loin dans un sens ou dans l'autre. Même s'il peut compter sur mon appui, je ne crois pas que les Canadiens acceptent son idée avant d'avoir reçu toutes les explications voulues et d'en être convaincus. Je lui demande donc de ne pas s'aventurer trop loin, ni d'un côté ni de l'autre, et d'expliquer à la Chambre comment

il entend définir une région. Va-t-il consulter les provinces à propos de la définition ou de la délimitation d'une région? Nous dirait-il aussi, en termes clairs, quelle forme va prendre l'assistance qu'il compte offrir à certaines industries?

Ce bill qu'on nous présente, huit mois après les élections, n'est qu'une charpente. J'espère que le ministre va lui donner un peu de consistance.

J'aimerais enfin soulever un dernier point, sans vouloir irriter le ministre des Finances qui, d'ailleurs, n'est pas ici. Aucun programme ne saurait être efficace sans les affectations nécessaires. Il est facile d'adopter un projet de loi et de créer des organismes chargés de mettre un programme en œuvre; le difficile, c'est de faire fonctionner un programme efficacement. Si le ministre doit réaliser la tâche qu'il espère, comme je le sais réaliser, il lui faudra un appui financier massif de la part du gouvernement. Nos efforts doivent être massifs si nous voulons vaincre les différences qui existent entre les diverses régions de notre pays. Cette mesure ne doit être considérée que comme une partie de la guerre qui doit être menée contre la pauvreté au Canada. J'espère que très bientôt le gouvernement poursuivra, à l'aide d'autres moyens, ses attaques contre le problème dominant de la pauvreté dans notre pays.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de traiter des principes qui ont inspiré ce bill. Plusieurs de mes collègues s'occuperont des articles du bill à mesure qu'ils seront étudiés en comité plénier.

Cette mesure sur la réorganisation gouvernementale ne traite que de l'appareil administratif. Il ne faut pas oublier que les ministères sont créés pour remplir certaines obligations et responsabilités, en vue d'atteindre les buts et objectifs fixés par le gouvernement. Les ministères sont des outils dont l'efficacité est subordonnée entièrement aux objectifs qu'ils poursuivent.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, je dois signaler que le premier ministre n'a pas précisé aujourd'hui ce que sont les objectifs nationaux, ni l'ordre de priorité qui permettrait de les atteindre. Il ne sert pas à grand-chose de parler de réorganisation gouvernementale, à moins de savoir ce que le gouvernement tente d'accomplir. Avant de commencer à dessiner le plan d'un véhicule, il faut savoir sur quel genre de terrain il sera appelé à circuler, s'il transportera des voyageurs ou des charges lourdes, et à quelle vitesse. Le plan du véhicule est donc établi d'après le rôle qu'on lui destine.

[L'hon. M. Stanfield.]

• (3.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, ce dont nous avons besoin au Canada, c'est d'une réorganisation ministérielle réfléchie. Il nous faut savoir quels sont les objectifs du gouvernement, quelles sont ses priorités, comment il compte répartir ses ressources humaines et financières. Quand nous le saurons, et seulement alors, nous serons en mesure de juger si la présente réorganisation est satisfaisante. De l'avis des membres de notre parti, une réorganisation serait futile à moins qu'une planification gouvernementale n'en constitue le noyau. Quelqu'un a dit que planifier c'est ce que font tous ceux qui savent prévoir l'avenir. Jusqu'ici le gouvernement n'a pas précisé clairement ses objectifs et, dans sa déclaration cet après-midi, le premier ministre (M. Trudeau) n'a certes rien dit de ce que nous voulons savoir. A mon avis, il est grand temps que le gouvernement cesse de croire au mythe d'une main invisible qui orientera le régime économique vers des réalisations extraordinaires. L'ancienne doctrine du laissez-faire, selon laquelle si on laisse l'économie à elle-même elle résoudra ses propres contradictions, est inacceptable et désuète.

La présente mesure de réorganisation n'en est qu'une parmi un grand nombre du même genre à être proposées par un gouvernement libéral. D'aucuns ont tendance à oublier, et le gouvernement semble les y encourager, que le gouvernement actuel, même s'il a un nouveau premier ministre, n'est pas un nouveau gouvernement. Un gouvernement libéral est au pouvoir depuis près de six ans et il n'a cessé de nous présenter des programmes et des projets de réorganisation à grand renfort de publicité, mais les résultats en ont été très décevants.

Je comprends que le premier ministre cite Pétrone. J'ai eu l'impression qu'il se sentait un peu coupable en nous rappelant qu'il y a au-delà de 1900 ans, ce sage a dit qu'on réorganise parfois pour créer l'illusion du progrès, car c'est ce qui est arrivé. Depuis près de six ans que le gouvernement libéral est au pouvoir, nous avons eu une série de nouveaux programmes et de réorganisations sans obtenir de résultats, la direction se contentant de déplacer les pièces d'un puzzle dans l'espoir qu'une image en sortirait.

Parce que le gouvernement n'a pas établi d'objectifs bien définis, parce qu'il n'a pas réparti ses ressources, ces réorganisations ont été inefficaces et stériles. Quelqu'un a déjà dit qu'en 1963, lorsque le gouvernement libéral

est arrivé au pouvoir, on a fait beaucoup de chichi autour de la création d'un ministère de l'Industrie destiné à encourager la croissance économique. Bon nombre d'entre nous ont signalé alors qu'à défaut d'un programme de ressources financières qui servirait de pivot à une série d'autres politiques, ce ministère serait inutile. Le gouvernement l'a maintenant pris pour l'ensevelir près du ministère du Commerce.

Il a ensuite présenté une série de mesures destinées à aider les régions sous-développées du Canada, surtout les provinces atlantiques. Il a créé l'Office d'expansion économique de la région atlantique, le Conseil d'expansion régionale, le Fonds de développement économique rural et la Devco afin de soutenir l'industrie du charbon du Cap-Breton qui périclitait. Les membres de notre groupe ont fait remarquer que le programme des régions désignées était une formule peu logique, peu réaliste, et pratiquement sans valeur. Nous avons signalé que la multiplicité de ces organismes mal coordonnés établis par le gouvernement engendrerait la confusion et la stérilité.

Après tout ce temps, le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) a déclaré aux Canadiens qu'on avait dépensé pour ces programmes un milliard de dollars de l'argent des contribuables et que la moitié environ de cette somme avait été gaspillée. C'est tout un aveu. Comme l'a dit un jour Mark Twain, les aveux soulagent peut-être mais ils nuisent à la réputation.

Puis est venue la guerre à la pauvreté, annoncée à cor et à cri, mais le gouvernement a perdu cette guerre sans tirer un seul coup de fusil. Quiconque lira le cinquième rapport annuel du Conseil économique du Canada verra que le gouvernement a bel et bien perdu cette guerre. Malgré les immenses resources à notre disposition, un cinquième de la population de notre pays vit dans un état de pauvreté et un autre cinquième dans la misère.

Certains d'entre nous se souviendront qu'en enlevant au ministère du Travail la formation de la main-d'œuvre pour créer un ministère mixte de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le gouvernement était censé résoudre le problème du chômage. Je dois reconnaître, monsieur l'Orateur, que le programme était bien conçu mais qu'il a manqué son but faute d'un programme approprié de placement et des rouages nécessaires pour établir les besoins de l'industrie. Ce qui fait que, ces derniers mois, j'ai rencontré d'innombrables personnes qui avaient reçu une formation en vertu du programme de la formation de la main-d'œuvre et qui ne parviennent pas à trouver un emploi qui réponde à leur nouvelle formation; nous avons purement et simplement remplacé nos chômeurs non spécialisés par des chômeurs spécialisés.

• (4.00 p.m.)

Le gouvernement, on le sait, a inauguré un programme destiné à résoudre la crise du logement. Cette tâche particulière avait été confiée à l'ancien ministre du Travail, M. Nicholson. Des conférences sur le logement ont eu lieu dans tout le pays et se sont terminées à Ottawa par la conférence au sommet sur l'habitation, il y a à peine un peu plus d'un an...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Terminées par le départ de M. Nicholson pour Victoria.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** On peut constater l'efficacité de cette offensive contre la crise du logement par le fait que l'été dernier le gouvernement a mis sur pied un comité d'experts pour s'occuper du logement. Baptisé «circle ambulant», ce groupe, après avoir dépensé des milliers de dollars des contribuables, a présenté une seule recommandation valable: l'abolition par le gouvernement de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Voilà cinq ans que l'opposition le conseillait au gouvernement sans que cela ait coûté un sou aux Canadiens. La seule proposition de ce comité et le fruit de ses efforts a immédiatement reçu du plomb dans l'aile, car le ministre des Finances (M. Benson) a déclaré qu'il n'avait nulle intention d'abolir cette taxe de vente. Hellyer propose, Benson dispose, et Hellyer est fou de rage, fou à Hellyer.

Je ne critique pas l'idée de la réorganisation. Je signale simplement que les réorganisations du ministère auraient pu être admirables, mais qu'elles ont échoué faute de planification d'ensemble et de ressources nécessaires du gouvernement pour les rendre efficaces.

Un fait saute aux yeux, c'est que le gouvernement n'a jamais sérieusement accepté les objectifs proposés par le Conseil économique du Canada dans ses divers rapports. Dans son premier exposé en 1964, le Conseil économique esquissait déjà les objectifs vers lesquels le pays devait tendre. L'idéal par excellence, à ses yeux, consistait à assurer le progrès économique et le plein emploi. Il recomman-

dait trois choses pour y parvenir. Premièrement, maintenir à 5½ p. 100, en dollars constants, le taux de croissance du produit national brut, et à 3.4 p. 100 le taux d'expansion par habitant. Mais c'est loin d'être le cas. En 1968, du moins au cours des neuf premiers mois, puisque ce sont les seuls chiffres établis jusqu'ici, le taux de croissance économique réel n'a été que de 4.8 p. 100 et le taux d'expansion par tête, de 2.4 p. 100 seulement. En 1967, l'accroissement du produit national brut ne fut que de 2.8 p. 100 et le taux d'expansion économique par tête, de moins de 1 p. 100; ainsi, après presque six ans de régime libéral, nous n'avons pas encore atteint l'objectif établi pour nous assurer une pleine croissance économique au Canada. Notre production accuse un déficit d'environ trois milliards de dollars par année, parce que le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations du Conseil économique du Canada.

Le Conseil recommandait, en deuxième lieu, de maintenir le chômage à 3 p. 100, ou moins, de la population active, objectif qu'il jugeait souhaitable en même temps que réalisable. Je signale que, dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, un taux de 3 p. 100 ne serait pas considéré comme un objectif souhaitable. Bon nombre de ces pays l'ont maintenu bien en deçà de 2 p. 100 et quelques-uns d'entre eux, en deçà de 1.5 p. 100.

Au mois de janvier de cette année, le nombre des chômeurs au Canada atteignait environ 465,000 ou 5.9 p. 100 de la population active. En fait, l'économie du pays ne progresse pas assez rapidement pour assurer des emplois aux milliers de jeunes gens qui envahissent chaque année le marché du travail, et les perspectives d'avenir sont loin d'être encourageantes. D'après les dernières nouvelles, un nombre croissant de diplômés d'université ont du mal à trouver des occasions d'emploi cette année. En outre, le nombre d'étudiants qui ne pourront pas obtenir du travail augmentera, bien que l'année dernière ait été l'une des plus mauvaises depuis longtemps.

Pour troisième objectif, le Conseil économique nous propose d'essayer de maintenir l'augmentation des prix en deçà de 2 p. 100 par an. Mais, en janvier 1969, le coût de la vie était de 3.8 p. 100 plus élevé qu'en janvier 1968. Chacune des cinq dernières années, il a augmenté en moyenne de 3.3 p. 100. Nous avons par conséquent aujourd'hui une situation anormale: d'une part, ce sont les prix qui augmentent; de l'autre, c'est le chômage. Nous trouvons côte à côte une situation inflationiste et des zones de pauvreté. La raison, c'est que le gouvernement n'a jamais cherché à atteindre les objectifs exposés par le Conseil économique du Canada et n'a pas introduit les mesures nécessaires pour réaliser cet objectif. Son échec dans ce domaine est dû à l'absence de programmes officiels et de coordination globale.



Il n'incombe ni aux agences du gouvernement ni aux ministères de fixer des objectifs d'ensemble. Cette responsabilité appartient au gouvernement et à lui seul. Seul, le gouvernement peut fixer les priorités quant à l'utilisation des diverses ressources requises pour atteindre des objectifs nationaux. Par exemple, le gouvernement a négligé de fixer des priorités essentielles et d'insister particulièrement sur l'expansion économique en accordant une juste importance au rapport entre la demande de capitaux privés et les besoins de capital social.

Le gouvernement a négligé de présenter des programmes fiscaux destinés à promouvoir une redistribution du revenu. En fait, contrairement aux recommandations de la Commission Carter, selon laquelle une part trop lourde des impôts retombait sur les citoyens aux revenus moyens ou faibles, le gouvernement a continué d'augmenter le fardeau fiscal de ces catégories, qui ont reçu le coup de grâce avec l'imposition de la taxe dite de progrès social. Celle-ci semble résumer les vues du premier ministre (M. Trudeau) sur la société juste: chacun devrait payer le même impôt, que son revenu soit de $8,500 ou de $85,000 par an.

• (4.10 p.m.)

Le gouvernement n'a pas réussi à élaborer une politique monétaire qui permette de répartir nos ressources financières de façon à développer l'économie. Au contraire, il a permis que le marché et la capacité de certains secteurs de l'économie de payer des taux d'intérêt exorbitants déterminent cette répartition.

Le gouvernement n'a pas su trouver un moyen de contrôler le prix des denrées essentielles, même si les bénéfices des sociétés pour le troisième trimestre de 1968 accusaient une augmentation de 5½ p. 100 par rapport au trimestre précédent et de 15.4 p. 100 par rapport au trimestre correspondant de 1967. Pour les trois premiers trimestres de l'an dernier, l'ensemble des bénéfices a augmenté de 13.6 p. 100 par rapport aux trois premiers trimestres de 1967.

Pour connaître un des facteurs de la poussée inflationniste, le gouvernement n'aurait qu'à considérer cette nette augmentation des bénéfices au Canada. Le gouvernement n'a pas essayé de voir dans quelle mesure la hausse des prix pouvait être attribuable aux

profits exorbitants, et n'a rien fait pour l'enrayer. Or, comment nier l'évidence. Le refus du gouvernement de planifier et de coordonner l'économie ne peut mener qu'à un accroissement du chômage, à une hausse des prix et à un bouleversement de l'économie.

Grâce à la mesure à l'étude, le gouvernement établira un ministère qui essaiera d'éliminer les disparités économiques régionales. C'est une bonne mesure. Notre parti préconise depuis longtemps qu'un ministère soit chargé de cette responsabilité. Il ne faudrait pas oublier, cependant, qu'on ne saurait éliminer les disparités régionales que dans une économie en plein essor, et que la pauvreté existe non seulement dans certaines régions plus que dans d'autres, mais qu'il y a des îlots de pauvreté dans presque toutes les régions du pays.

Le ministère dont la tâche sera de faire disparaître les inégalités régionales ne sera efficace que dans la mesure où il disposera de ressources financières suffisantes. Que ce ministère reçoive seulement 37 millions de dollars de plus me donne à penser que le gouvernement n'a pas l'intention d'apporter des changements majeurs à son programme antérieur. Il ne suffit pas, pour corriger la situation, de réunir en un seul ministère quelques-uns des cinq organismes qui existent déjà, d'abolir l'Office d'expansion économique de la région atlantique et de créer une commission consultative. Le gouvernement doit aussi être prêt à mettre des sommes énormes à la disposition de ce ministère, afin qu'il puisse mener une lutte acharnée contre la pauvreté et ainsi faire disparaître les inégalités régionales qui, si on les laisse subsister, sonneront le glas de la Confédération.

Ce projet de réorganisation ministérielle ne laisse entendre aucun objectif économique ni aucune politique pour en atteindre. Il devient de plus en plus impérieux de doter le Canada d'un ministère revêtu de pleins pouvoirs pour coordonner et contrôler l'activité dont dépendent l'essor économique et le plein emploi. Ce qu'il nous faut, à mon avis, c'est un ministère des Affaires économiques chargé de coordonner les politiques monétaires, fiscales et d'investissement appliquées par les différents ministères. Si le gouvernement n'est pas disposé à créer un tel ministère, il devrait alors établir un certain organisme de coordination, de préférence dans le bureau du premier ministre, qui aurait pour tâche, une fois mis au courant des objectifs définis par le cabinet, de veiller à ce que chaque ministère contribue à la mise en œuvre des différents programmes et permette ainsi au gouvernement de réaliser les objectifs qu'il se serait fixés.

Je m'intéresserais à l'entendre si le gouvernement pouvait nous dire ce que devient la Société de développement du Canada avec le remaniement de la structure gouvernementale. Cette Société devrait dépendre du ministre qui coordonnera les programmes économiques du gouvernement. Pour qu'il soit un véritable instrument économique et non seulement un fonds de prêts mutuels dont le gouvernement est le partenaire silencieux, cet organisme doit jouer un rôle important dans la poursuite des objectifs fixés par le Conseil économique du Canada.

Il faudrait lui confier trois fonctions principales. La première serait d'encourager la transformation, ici même d'un plus grand nombre de nos matières premières. C'est un fait qu'en ce moment, un nombre grandissant de nos industries d'extraction sont entre les mains d'investisseurs étrangers, qui ont fondé des filiales au pays à la seule fin d'approvisionner les sociétés-mères en certaines matières premières. De la société-mère, les filiales peuvent exiger le plus bas prix possible. En conséquence, leurs bénéfices sont peu élevés, ce qui leur permet de payer très peu d'impôts et ce qui les excuse de mal payer leurs employés.

Ce qui est encore plus grave, ces compagnies veulent d'abord obtenir du pays des matières premières. Nous nous en sommes rendu compte, par exemple, en Colombie-Britannique, dans ma propre circonscription, où les scieries ont été supposément fermées à cause du manque de billes; néanmoins, tous les jours, des navires chargés de billes quittent l'île de Vancouver. Nous exportons des emplois. La Colombie-Britannique expédie du charbon et du minerai de fer. Nous exportons aussi du minerai de cuivre, et d'ailleurs, dans d'autres régions du Canada, nous exportons du nickel, du plomb, du cuivre, du zinc, ainsi que du bois à pâte.

Je ne prétends pas que nous ne devrions pas exporter nos matières premières. Mais si nous voulons que notre économie progresse, si nous voulons jouir du plein emploi et fournir des emplois aux jeunes gens en voie de formation, nous devons multiplier nos industries de transformation au Canada. Pour cela, nous devrions fournir les capitaux nécessaires à l'expansion des industries canadiennes existantes et en créer de nouvelles en vue de transformer nos matières premières et de développer l'économie canadienne. Il faut, je pense, confier au Conseil économique du Canada la responsabilité de rationaliser notre industrie afin que nous puissions nous libérer du syndrome des succursales qui paralyse notre expansion économique. Enfin, il faut

charger la Société de développement du Canada d'accroître, dans notre économie, la part de propriété et le contrôle aux mains des Canadiens, et lui fournir les moyens d'y arriver.

• (4.20 p.m.)

Le gouvernement pourrait-il me dire où cette réorganisation prévoit le dispositif ou le programme qui mettrait en œuvre les recommandations du rapport Watkins? Le gouvernement a traité ce rapport par-dessous la jambe. Ce document signale qu'il n'existe aucun pays au monde où l'économie soit contrôlée et possédée par des intérêts étrangers dans la même mesure qu'au Canada. Le rapport affirme qu'il sera bientôt trop tard pour faire marche arrière, que le contrôle de nos affaires économiques est en train de nous échapper. Quiconque étudie l'histoire sait que le contrôle économique entraîne inévitablement le contrôle politique.

Que compte faire le gouvernement au sujet du rapport Watkins? Est-il question dans cette réorganisation de conférer à un ministère ou à un organisme gouvernemental la responsabilité de canadianiser notre économie grâce à nos propres capitaux et finalement de «rapatrier» le secteur économique actuellement aux mains d'investisseurs étrangers? Je ne vois rien ici qui indique que le gouvernement ait l'intention de faire quoi que ce soit au sujet des recommandations du rapport Watkins ou des dangers qu'il a signalés aux Canadiens.

Nous ne pouvons nous opposer—nous ne le faisons pas, d'ailleurs—à ce que le gouvernement remanie les ministères et attribue aux ministres de nouvelles responsabilités. C'est la prérogative du premier ministre. Comme de nombreux députés, j'ai été déçu, et je pense que les Canadiens seront aussi déçus, de ce que le premier ministre, dans sa déclaration d'aujourd'hui, n'ait rien dit des buts et des objectifs de ce projet de réorganisation. Le premier ministre a parlé d'une réorganisation qui permettrait aux ministères d'appliquer les lois. Mais les ministères ont sûrement une autre tâche que celle d'appliquer tout simplement les lois. Les ministères doivent servir à l'élaboration et à la mise en œuvre de certains programmes socio-économiques. Au gouvernement revient assurément la tâche de fixer les buts souhaitables, d'organiser et de coordonner toutes les ressources dont il dispose pour atteindre ces buts.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Dans ce que le premier ministre a dit aujourd'hui, rien n'indique que le gouvernement conçoive quel doit être le rôle d'un gouvernement dans la société moderne. Je ne m'étonne pas que le premier ministre ait conclu par une citation et dit que toute réorganisation pourrait servir à créer l'illusion du progrès. Je crains que la mesure à l'étude n'apporte, effectivement, que l'illusion du progrès.

A moins que le gouvernement, au cours des délibérations du comité plénier, ne donne quelque indication de ses buts et de ses objectifs, nous pourrons, non sans raison, conclure qu'il ne s'agit encore une fois que d'une réorganisation après tant d'autres, que le gouvernement manœuvre sur l'échiquier ministères et organismes en quête d'une politique, mais qu'il n'a pas de buts définis ni d'idées claires sur ses objectifs et son orientation. Je prétends, monsieur l'Orateur, que c'est un jour bien triste pour le Canada que celui où un gouvernement, à l'aube d'une nouvelle législature, n'a rien de mieux à lui offrir qu'un remaniement stérile des ministères, sans indiquer clairement la mission que ces ministères sont censés accomplir ou ce que les Canadiens peuvent en espérer.

[*Français*]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de pouvoir prendre part à la discussion sur le bill C-173. Ce bill très volumineux renferme toutes sortes d'articles, notamment des dispositions visant à créer de nouveaux ministères.

Je crois devoir dire avec certitude, monsieur l'Orateur, que ce ne sont pas les nouveaux ministères qui vont équilibrer la situation économique à l'envers et déséquilibrée que nous connaissons présentement, car plus nous créons de nouveaux ministères, plus nous augmentons les dépenses du gouvernement, qui rendent nécessaires les taxes et les impôts qui, à leur tour, réduisent le pouvoir d'achat du peuple.

Pour assurer le bien-être de la société, il faut lui laisser un pouvoir d'achat en harmonie avec l'économie et la production nationale brute. Mais en créant de nouveaux ministères, on détruit l'équilibre, on taxe et l'on surtaxe la population pour permettre aux nouveaux ministères d'exister, pour assurer aux nouveaux fonctionnaires de toucher des traitements de $15,000 à $30,000 et pour créer de nouveaux emplois pour les nouveaux citoyens diplômés d'universités.

Voilà le résultat de la création des nouveaux ministères. Cela n'arrangera rien à la situation économique. Plus nous créons de

nouveaux ministères, plus nous créons de nouveaux embêtements dans le domaine économique.

• (4.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je suis fortement opposé à la création de ces nouveaux ministères, qui n'arrangeront rien à l'économie et vont contribuer à réduire le pouvoir d'achat, au lieu de l'accroître. Ce n'est pas l'établissement de nouveaux ministères qui empêche l'industrie de se développer, mais bien la restriction du pouvoir d'achat du peuple. Au fait, les industries savent quoi faire et quoi produire, même si elles n'ont pas d'argent. Mais le peuple n'a pas d'argent pour acheter leur production.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la production qui manque, au Canada. Nous avons accumulé un surplus de production en 1968. Nous en accumulons depuis 1944, voire même depuis la guerre, et ces excédents ne sont consommés qu'au moyen de l'exportation ou à l'occasion de guerres.

Monsieur l'Orateur, si l'on veut que l'économie du Canada fonctionne librement, normalement, laissons le pouvoir d'achat entre les mains du contribuable canadien, qui est le consommateur par excellence. Nous sommes aux prises avec un problème de consommation et non de production. Il semble qu'on veuille régler le problème de la production en créant de nouveaux ministères. On veut produire davantage alors qu'on ne sait que faire de la production actuelle. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues savent que l'industrie peut produire davantage, mais il n'en reste pas moins que le Canada compte présentement un million de chômeurs qui ne produisent pas.

Si nous avions une économie saine et un pouvoir d'achat raisonnable, l'industrie pourrait fonctionner, parce que le pouvoir d'achat se déplacerait constamment entre les mains des contribuables et ferait tourner les rouages de notre industrie et de notre économie.

Monsieur l'Orateur, plusieurs choses, au Canada, doivent être changées, mais il ne s'agit simplement que d'une question d'équilibre. Nous n'avons plus de problèmes dans le domaine de la production; les problèmes se situent au niveau de la consommation. Je ne sais pas si les ministères s'occuperont de produire. Je ne sais pas si ce sont eux qui se chargeront du transport.

Un gouvernement existe uniquement pour équilibrer l'économie d'une nation et non dépenser à leur place. Il n'existe pas pour créer toutes sortes d'embêtements aux contribuables ou pour les empêcher d'investir, de développer leur industrie ou, encore, pour empêcher toutes sortes d'organismes économiques de se développer par eux-mêmes. Ces problèmes n'existeraient pas si le pouvoir d'achat était mis en équilibre constant avec la production et la consommation. C'est dans ce domaine qu'il faut effectuer des changements, en vue d'améliorer notre économie.

A mon sens, je suis tout à fait dans l'ordre et même dans l'optique exprimée par le très honorable premier ministre, cet après-midi, en suggérant très brièvement, dans le cadre de nos travaux parlementaires, une façon peut-être originale de poser le problème, afin de trouver les solutions les plus faciles, les plus efficaces, les plus positives et les plus réalistes.

Serait-ce humilier les honorables ministres que de déclarer, en toute liberté et en toute franchise, que jusqu'ici ils n'ont cherché et n'ont appliqué que des solutions à des problèmes imaginaires? Les vrais problèmes fondamentaux ne sont même pas localisés. Les cataplasmes qu'ils appliquent le sont malheureusement à côté de problèmes non encore localisés. Comment pouvons-nous trouver des solutions à des problèmes non encore diagnostiqués? Comment pouvons-nous soigner les plaies en mettant des cataplasmes sur les parties les plus saines de l'organisme en question?

N'est-ce pas ce qu'on fait depuis le 25 juin 1968, depuis que le nouveau gouvernement a été élu avec une majorité absolue, phénomène inconnu depuis 7 ans? Le gouvernement a simplement augmenté le taux d'intérêt sur les capitaux détenus par les millionnaires. On leur paie 7 p. 100 d'intérêt au lieu de 5 p. 100, soit $20,000 par année de plus par million, sans travail de plus, mais en taxant davantage tous les citoyens du Canada, même ceux qui ne reçoivent pas de revenu, ni de leur travail, ni de leur capital.

On augmente les salaires des fonctionnaires les mieux rémunérés. Ainsi, ceux qui touchaient $50,000 par année, par exemple, recevront $75,000; ceux qui gagnaient $35,000 toucheront $45,000; ceux qui recevaient $26,000 auront $35,000, de plus, l'imposition passe de $6,500 à $8,500, etc.

En créant de nouveaux ministères, on essaie d'équilibrer notre système économique à l'envers, parce qu'on veut le maintenir en déséquilibre et qu'on ne veut pas prendre le temps d'étudier la situation, afin de placer notre économie sur un pivot.

Mais, pendant ce temps-là le coût de la vie grimpe, pour tous les enfants, tous les étudiants, tous les malades, tous les aveugles, tous les infirmes, tous les retraités et toutes

les mères de famille. Plus de 13 millions de citoyens sans revenu doivent payer plus cher pour les nécessités de leur existence.

En même temps, toujours à la connaissance des ministres et députés du Canada, nous voyons augmenter les salaires des plus réguliers de nos salariés. Nous voyons augmenter les taux d'intérêt des prêteurs d'argent de toutes catégories. Pourquoi les fonctionnaires n'interviennent-ils pas? Il me semble qu'ils pourraient le faire, étant donné qu'il y a présentement 21 ministères?

En résumé, 8 millions de citoyens, producteurs par leurs salaires et leurs intérêts, gagnent de plus en plus de gros revenus annuels, tandis que 13 millions de citoyens dépendants —enfants, étudiants, retraités, chômeurs, mères de famille au foyer, malades pensionnés— voient augmenter le coût de la vie, sans avoir aucun revenu ou aucune augmentation de leur revenu déjà calculé au compte-gouttes par des fonctionnaires du ministère du Bien-être social ou antisocial.

Je n'accuse personne. Je ne fais que démontrer les résultats évidents de notre politique économique qui date de 1944 environ, de la fin de la dernière guerre mondiale, des décisions découlant des accords de Bretton Woods, en juillet 1944, et du début de l'institution des allocations familiales qui sont demeurées au même taux depuis 25 ans. Je ne conteste pas, mais je constate. Et mes constatations sont tellement précises qu'elles indiquent immédiatement les malaises réels, de même que leurs causes, ainsi que les remèdes susceptibles de les corriger, car ces malaises sont diagnostiqués et localisés dans les faits eux-mêmes.

Monsieur l'Orateur, je demande aux honorables ministres et à tous les députés, qui représentent 21 millions de citoyens canadiens, de constater que je suis un citoyen canadien et d'oublier, pour un instant, que je suis député de l'opposition. Ils verront alors que nous avons tous à souffrir ou à jouir de la direction économique que notre gouvernement impose aux dirigeants de toutes nos grandes institutions canadiennes, direction qui se reflète jusque dans les plus petits recoins des habitations de nos Canadiens, tant dans les petites villes et campagnes que dans les plus miséreux quartiers de nos grandes villes comme Montréal, Toronto, Halifax et Vancouver.

En un tournemain, monsieur l'Orateur, pour le bénéfice des 21 millions de citoyens canadiens sans faire de mal à personne, nous pouvons rétablir et maintenir l'équilibre économique entre le revenu, les familles et les compagnies. C'est là qu'il faut intervenir. Il faut que les fonctionnaires s'occupent de ce problème. Ils doivent s'ouvrir les yeux pour regarder si l'équilibre existe entre les diverses classes de la société.

[M. Latulippe.]

• (4.40 p.m.)

Il faut réaliser l'équilibre entre le revenu, les dépenses et les profits. Aucune institution au monde ne peut fonctionner si elle n'établit un équilibre entre le revenu, les dépenses et les profits. Or, au Canada, on ne s'occupe pas de cela. On forme tout simplement des nouveaux ministères, dépensant ainsi inutilement l'argent des contribuables, car s'il n'y a pas de pouvoir d'achat dans l'économie canadienne, les ministères ne fonctionneront pas.

L'actuel ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) aura un beau ministère. Il aura plusieurs choses à faire, mais il n'aura pas d'argent pour ce faire. Qui, dans ce ministère, va relever ce pouvoir d'achat au point qu'on puisse équilibrer notre économie?

Monsieur l'Orateur, il faut réaliser l'équilibre entre les besoins, les coûts et les prix. Personne ne s'occupe de cela actuellement. Le coût de la vie monte parce qu'on augmente les salaires et les taux d'intérêt; on prête de l'argent à 9, 10 et 24 p. 100, parce que le gouvernement permet aux exploiteurs du peuple d'étouffer tous les Canadiens. On exploite la masse des Canadiens, dans notre pays. L'inflation est causée par quelques individus qui profitent du système actuel. L'État leur permet d'augmenter leur taux d'intérêt et, partant, leur revenu personnel, qui s'élève à des milliards de dollars.

Je dirai, monsieur l'Orateur, qu'en 1968, on a capitalisé 28 milliards de dollars et qu'on a consommé 40 milliards de dollars sur une production totale de 68 milliards. Il existe un déséquilibre extraordinaire que l'on doit faire disparaître. Personne ne s'en occupe. On forme de nouveaux ministères qui vont essayer de créer d'autres organismes. On dira aux cultivateurs ou aux industriels qu'ils ne connaissent rien et qu'il faut que des «finfins», diplômés d'universités, viennent leur montrer quoi faire, quoi produire et comment l'exporter. S'il n'existe pas d'argent, par exemple, pour la production ou pour la consommation, on ne s'en occupe pas.

Il faut qu'il y ait de l'équilibre entre les patrons, les employés et les dépendants. La création de nouveaux ministères ne prévoit rien de cela. Il faut qu'il y ait, de plus, de l'équilibre entre le capital, le travail et puis le droit de vivre. Ce bill ne prévoit absolument rien au sujet de cet équilibre. Il prévoit seulement les dépenses, au niveau gouvernemental et, au niveau du peuple, on prévoit l'établissement de taxes et des impôts.

Comment allons-nous réaliser l'équilibre avec ces plans et «rataplans»? Il faut qu'il y ait de l'équilibre entre la production, la con-

sommation et la capitalisation. Il y a trop de capitalisation présentement, au Canada, par rapport à la consommation. Il ne reste pas d'argent pour la consommation. Presque tout se rapporte à la capitalisation qui, en passant, —j'ai déjà cité des chiffres à la Chambre à ce sujet—est protégée par l'État.

De grosses capitalisations sont réalisées, sur lesquelles l'impôt n'est pas prélevé. Il existe des capitalisations directes et indirectes. Du capital est mis de côté; certaines réserves sont en effet permises par l'État, sur lesquelles on ne prélève pas d'impôt. On taxe les petits, on vide l'enveloppe de paie des petits. Les petits travailleurs du Canada ne reçoivent plus que le talon de leur chèque de paie. Il ne leur reste plus rien. Alors, monsieur l'Orateur, qu'y a-t-il à améliorer au Canada?

J'ai en main un article publié dans *La Presse* du 24 juin 1968. Il s'agit d'un rapport sur les faillites des détaillants de meubles, à la grandeur du Canada. Je cite:

> Au cours des neuf premiers mois de 1968, dernière période pour laquelle les chiffres du Bureau fédéral de la statistique ont été fournis, un total de 89 magasins de meubles et d'appareils électriques ont déclaré faillite au Canada. Leurs engagements déficitaires se chiffraient par $6,651,000. Ce montant est le double de la valeur découlant d'un nombre identique de faillites au cours de la même période en 1967, étant donné que la valeur enregistrée pour cette période est de $3,430,000.

Par conséquent, le taux des faillites dans l'industrie du meuble a plus que doublé en un an! Comment veut-on que l'industrie existe? Qu'est-ce que le ministère va faire dans une telle situation? Va-t-il donner au gens plus de pouvoir d'achat, afin qu'ils puissent acheter les produits et empêcher les magasins de faire banqueroute?

Les magasins font faillite parce qu'ils ne réussissent pas à vendre leurs produits. Quand ils les vendent, c'est à perte et, par conséquent, ils sont obligés de faire des liquidations de dettes.

Il en est ainsi par tout le Canada. Cette situation ne se retrouve pas seulement dans l'industrie du meuble, mais dans toutes les autres industries, sauf les grandes entreprises qui fonctionnent à coups de millions, supportées par le gouvernement et protégées par les taxes et les impôts.

De nouveaux ministères s'occupent des écarts régionaux, alors que les industries de ces régions ne peuvent fonctionner, parce qu'elles ne réussissent pas à trouver à l'avance un débouché pour leurs marchandises.

**M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. Latulippe:** Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui ne va pas...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. L'honorable député de Saint-Boniface invoque le Règlement.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais seulement faire remarquer que le député parle tellement vite que j'ai du mal à suivre le fil de son discours. Peut-être devrait-il répéter une des choses qu'il a mentionnées.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je crois que l'honorable député de Compton a pris note des remarques du député de Saint-Boniface.

**M. Latulippe:** Merci, monsieur l'Orateur.

Je m'excuse de parler en effet un peu vite. Au fait, on ne se rend pas toujours compte qu'il se fait une interprétation simultanée et que d'autres sont intéressés à écouter. Je vais essayer de parler un peu plus lentement afin de permettre au moins aux honorables députés de comprendre et de saisir les points saillants de mon argumentation sur la situation de notre économie.

Alors, tous ces 21 éléments...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. En plus de parler plus lentement, l'honorable député voudra bien limiter ses remarques au bill présentement à l'étude.

**M. Latulippe:** Je crois, monsieur l'Orateur, que je me conforme à votre suggestion, car le bill vise à la création de nouveaux ministères, qui sont destinés à l'administration des affaires publiques.

Comme l'État ne produit rien, mais ne fait qu'administrer le pays, il se doit de l'administrer équitablement, afin de permettre à la population canadienne de vivre convenablement dans un pays qui regorge de richesses.

De toute façon, monsieur l'Orateur, je vais essayer de m'en tenir au sujet du bill, et si vous jugez que je m'en écarte trop, vous pourrez me le rappeler de nouveau.

Ces 21 éléments de toute l'économie personnelle, familiale, sociale, nationale, doivent se tenir en équilibre constant, sous la conduite éclairée d'un gouvernement conscient de ses responsabilités, dans les cadres de nos mécanismes monétaires, économiques, politiques actuels et en conformité de la constitution actuelle.

Nous ne voulons rien changer, nous ne voulons rien chambarder, car notre système économique actuel est bon, bien qu'il s'y glisse des abus qu'il faut corriger. Les honorables députés ministériels devraient nous comprendre quand nous nous disons en faveur du crédit plutôt que de ne faire aucun cas de nous.

• (4.50 p.m.)

On néglige de nous écouter parce qu'on s'imagine que nous voulons tout chambarder; mais nous ne voulons rien chambarder. Nous voulons garder tout ce qui est bon, tout ce qui rend service; nous voulons garder en

place les organismes qui fonctionnent bien. Quand ces organismes fédéraux font tout ce qu'ils peuvent pour rendre service, nous leur donnons crédit. Nous ne nous opposons à rien de tout cela, mais bien à la création de nouveaux organismes, de nouveaux ministères, qui vont coûter des millions au peuple, alors que celui-ci manque déjà du nécessaire et de ce qu'il lui faut pour faire fonctionner son économie convenablement.

Au fait, ce n'est pas en soutirant au peuple ses capitaux et en les mettant entre les mains de fonctionnaires qui gagnent de $25,000 à $50,000 par année qu'on va faire fonctionner notre économie. Il y a assez de ministères présentement. Il s'agit de les orienter vers des buts logiques, vers un équilibre complet de notre économie. Les ministères actuels, avec les fonctionnaires compétents dont ils disposent, sont en mesure, je crois, à l'heure actuelle, d'accomplir cette tâche raisonnablement, en vue de permettre aux citoyens de s'épanouir.

Ces principes sont exposés clairement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948, il y a 20 ans, et dans la Déclaration canadienne des droits de l'homme adoptée par la Chambre le 10 août 1960, qu'on retrouve au chapitre 44 des Statuts refondus du Canada.

Il serait si facile de passer de ces beaux principes à la pratique, par des législations techniques à la portée des capacités intellectuelles des ministres et des députés.

Voilà, monsieur l'Orateur, où je veux en venir. Je crois que tous les députés sont de mon avis. Notre voiture économique a une grande roue et une petite roue, et la voiture tourne en rond. Au lieu d'agrandir la petite roue aux dimensions de la grande, de sorte que la voiture suive son droit chemin, on se contente de rapetisser davantage la petite roue et plus on la rapetisse, plus on tourne en rond. Les nouveaux ministères ne font rien autre que de rapetisser la petite roue du chariot économique, ce qui fait que l'on continue à tourner en rond, dans un cercle plus restreint. C'est la seule chose que ces nouveaux ministères feront, j'en suis assuré.

Faisant partie de ce bill, monsieur l'Orateur, il y a la question des crédits. On peut parler de crédit personnel, familial, municipal, provincial, fédéral, national et international, parce qu'il est toujours question de finances. Qu'il s'agisse de crédit personnel, familial, social, municipal, provincial, fédéral, national ou international, il doit d'abord être humain, logique et intelligent. Qu'il s'agisse de capital personnel, familial, social, municipal, provincial, fédéral, national ou international, il doit d'abord être humain, logique, intelligent, en fonction de l'homme et en conformité de sa nature matérielle, intellectuelle et spirituelle.

[M. Latulippe.]

Voilà ce à quoi nous devons nous attaquer, voilà ce que, d'après la Déclaration des droits de l'homme, nous devons mettre en évidence, étudier et mettre en pratique. Le crédit doit être logique lui aussi, en permettant d'atteindre la fin pour laquelle le crédit ou le capital ont été institués ou légalisés. Et le crédit, cette réalité économique, doit être lui aussi intelligent, en satisfaisant efficacement les besoins de la personne humaine.

Tout homme est fait pour vivre en société, dans une hiérarchie ascendante, dont le plus haut degré, qui est au-dessus des ministres, des sénateurs, des gouverneurs, des présidents et des députés, des rois et des princes, des papes et des cardinaux, est Dieu lui-même, le Créateur unique de toutes les choses visibles et invisibles.

Monsieur l'Orateur, pour être juste, dans cette société, il faut commencer par savoir ce qu'est un être humain, et si nous adoptons des lois, c'est pour lui. Aussi, est-ce pour aider les Canadiens, pour les aider à grandir, à prospérer et à se développer, que nous légiférons, et non pas pour les embêter, les hypothéquer, les endetter et les laisser vivre dans l'incertitude. Notre système actuel en est un d'incertitude, dans lequel tous les citoyens du Canada sont inquiets, taxés et «retaxés» à l'extrême. On n'a plus le moyen de taxer ces citoyens, parce qu'on leur enlève le pain de la bouche. Pourtant, le pain et le blé existent au Canada. Nous ne manquons de rien, mais nous ne parvenons pas à prendre le levier de commande, à réunir les pratiques ou les techniques nécessaires pour faire fonctionner notre économie convenablement. Nous ne trouvons pas le moyen d'équiper de roues égales le chariot économique pour lui permettre de suivre le droit chemin et de rendre service à tout le monde, au plus petit comme au plus grand.

Le gouvernement doit administrer la chose publique, et si des gens abusent dans la société, s'il y a des réserves et capitaux exorbitants non imposés, il lui incombe d'y voir. Ce ne sont pas les nouvelles commissions qui y verront, car ce n'est pas leur rôle d'intervenir dans ce domaine. C'est pourquoi je demanderais à l'honorable ministre des Finances (M. Benson) d'intervenir, avec toute son organisation, afin d'enlever les surplus et les distribuer où les besoins existent.

Puisque nous avons 21 millions de Canadiens, nous avons besoin d'un pouvoir d'achat pour 21 millions de personnes. S'il y en a 13

millions qui n'ont pas de pouvoir d'achat, il incombe au gouvernement et aux ministres d'équilibrer l'économie, afin d'assurer à chaque citoyen ce dont il a besoin pour s'épanouir convenablement, non pas en adoptant des lois socialisantes ou communistes, qui enlèvent toute liberté aux individus, car celui-ci a été créé libre et doit le rester aussi longtemps qu'il n'entrave pas la liberté des autres.

Monsieur l'Orateur, j'aurais encore bien des choses à dire, mais je demanderai aux députés et au gouvernement de réfléchir sérieusement et de considérer la situation économique du Canada et de s'employer à déterminer les malaises qu'elle entraîne.

Si l'on augmente la production d'une industrie au moyen de la mécanisation et que, par ailleurs, on en force trois autres à fermer leurs portes, on ne remédie pas à la situation. Si l'on subventionne une industrie qui emploie dix personnes, alors que celle qui emploie 100 personnes est obligée de fermer ses portes, parce qu'elle ne réussit pas à vendre ses produits, on n'apporte pas de solution pratique au problème. Présentement, et tout le monde le sait, l'industrie fonctionne grâce au progrès, à la science et à la technique, alors qu'elle n'emploie presque pas de main-d'œuvre. L'industrie ne réglera jamais le problème de la main-d'œuvre, il doit être réglé par d'autres moyens. Tout le monde sait que l'industrie ne paie pas des salaires suffisants pour permettre aux citoyens de vivre convenablement. Au fait, quand une industrie produit pour $10,000, elle dépense en moyenne $1,500 en salaires, mais tout le monde sait qu'on ne peut acheter une valeur de $10,000 de produits avec un salaire de $1,500. Point n'est besoin d'avoir la tête de Papineau pour le comprendre.

Monsieur l'Orateur, je répète que les ministres et les fonctionnaires devraient prendre leurs responsabilités, afin que nous puissions laisser au peuple l'avantage de se développer, de bénéficier le plus possible du capital en circulation et non pas de tout le verser en salaires à des employés.

Je ne m'oppose pas aux universitaires non plus qu'aux hauts fonctionnaires, mais je dis qu'il y en a assez, présentement. Que ceux qui sont en place prennent leurs responsabilités et s'acquittent convenablement de leur tâche, puisqu'ils disposent de tout le personnel qualifié dont ils ont besoin.

Le malaise de la société n'est pas attribuable aux fonctionnaires, mais plutôt au fait que les familles n'ont pas ce qu'il leur faut pour vivre convenablement. Il y a tout ce qu'il faut pour les faire soigner et les loger, mais il n'y a pas de capitaux, car avec des prêts à 10 p. 100 d'intérêt, on restreint la construction d'habitations. C'est là, monsieur l'Orateur, qu'il devrait exister un vrai contrôle. Une économie dirigée, c'est acceptable dans le domaine du logement, mais on augmente à 12 p. 100 les taxes sur les matériaux de construction, de même que les taux d'intérêt sur les prêts pour fins de construction domiciliaire.

• (5.00 p.m.)

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[*Français*]

L'honorable député a-t-il terminé ses remarques?

**M. Latulippe:** Oui, monsieur l'Orateur, j'ai terminé, mais je m'oppose à cette motion.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Béchard, passe à l'examen des articles.)

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est formée en comité pour étudier le bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent. Comme il est cinq heures, je quitte maintenant le fauteuil.

## MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat a adopté les bills suivants, sans amendement: le bill C-148, réglementant le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce et créant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et le bill C-152, modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Moose Jaw (M. Skoberg)—Le Pacifique-Canadien—le nombre suffisant de places; le député d'Algoma (M. Foster)—Les transports—les subventions aux transbordeurs à l'intérieur des provinces.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui: les bills d'intérêt privé, les demandes de documents et les bills d'intérêt public.

## BILLS PRIVÉS

LA GILLESPIE MORTGAGE CORPORATION

**M. Douglas A. Hogarth (New Westminster)** propose la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, du bill S-22 concernant la Gillespie Mortgage Corporation.

—Monsieur l'Orateur, le bill est soumis à la Chambre en vue de changer le nom de Gillespie Mortgage Corporation en celui de City Home Mortgage and Savings Corporation et, en français Habitat urbain, société d'hypothèques et d'épargne. La société fut constituée en corporation conformément au chapitre 70 des statuts de 1955. Le propriétaire était un homme d'affaires bien connu de Vancouver, M. Harry Gillespie, qui dirigea la société jusqu'en 1960, année où il prit une demi-retraite. La société demeura stationnaire ou inactive jusqu'en 1967. Cette année-là, une entente fut conclue entre M. Gillespie et la Home and Dominion Investments Limited, cette dernière consentait à acheter toutes les parts de la société. Le gros des actions de la société Home appartenait à M. Pyper de Kamloops (C.-B.). Tous les autres actionnaires sont des citoyens canadiens.

Une des conditions de l'achat des actions portait que, M. Gillespie étant propriétaire d'autres entreprises, les nouveaux propriétaires rebaptiseraient la société afin qu'il n'y ait pas confusion entre elle et les autres entreprises de M. Gillespie. Toutes les conditions d'achat ont été remplies sauf celle que je viens de mentionner.

En substance, le bill est très simple. L'article 1 change le nom de la société. L'article 2 autorise la société à conclure des contrats sous le nouveau nom et porte que la société demeure liée par tout contrat conclu sous l'ancien nom. L'article 3 affirme que rien dans le bill ne porte atteinte aux droits existants de la société. Je prie instamment la Chambre de passer à l'étude du bill en comité, monsieur l'Orateur.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur...

**M. Hogarth:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me suis entretenu avec mon honorable ami et avec d'autres députés, et je crois comprendre qu'ils ont l'intention de faire échouer ce bill en prolongeant la discussion. Je crois comprendre aussi que des membres du parti du député n'ont aucune objection précise à ce bill, mais, en raison de certaines dispositions du Règlement, ils veulent remplir le temps présentement disponible. En conséquence, puis-je proposer que nous annoncions six heures?

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Paît-il à la Chambre d'accepter la proposition du député?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Je propose que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier.

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Béchard, et reprend la discussion du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. On m'informe que nous devons attendre la sanction royale. La Chambre consent-elle à ce que je lève la séance et reprenne le fauteuil?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre consent-elle à ce que nous suspendions la séance jusqu'à 5 heures 40 de l'après-midi?

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(A 5 h. 10 la séance de la Chambre est suspendue.)

---

### Reprise de la séance

La séance reprend à 5 h. 40.

### LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

**Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.**

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (6.00 p.m.)

Et de retour

**M. l'Orateur** fait rapport qu'il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la loi sur les douanes;

Loi modifiant la loi sur les licences d'exportation et d'importation;

Loi réglementant le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce et créant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce;

Loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche;

Loi modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

**M. l'Orateur:** Puis-je proposer que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier?

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

#### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent.—Le très honorable M. Trudeau—Sous la présidence de M. Béchard.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Six heures.

[*Français*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

[*Traduction*]

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

### Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill C-173. Le comité passe à l'examen de la Partie I, Pêches et forêts. L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Création du ministère.*

**L'hon. M. Davis:** Monsieur le président, le bill C-173 concernant l'organisation du gouvernement du Canada réussit presque à réunir en un seul ministère l'administration de nos ressources non renouvelables. Nos pêches sont renouvelables et nos forêts également. Toutes deux sont des ressources nationales très importantes. Il est logique de les réunir en un seul ministère car dans les deux cas, une bonne administration comporte les mêmes principes de conservation. En outre, ces deux grandes ressources se situent souvent tout près l'une de l'autre.

Au point de vue physique et économique, nos pêcheries et nos ressources forestières ont beaucoup en commun. Souvent, elles sont situées dans les mêmes grands bassins hydrographiques ou elles en dépendent. Ordinairement, ressources forestières florissantes signifient pêcheries florissantes. Souvent, la coupe judicieuse des arbres sert à la préservation de nos pêcheries, tant sous l'angle commercial que récréatif.

Il y a, bien sûr, des conflits d'intérêt. L'aspersion inconsidérée des arbres, pour tuer les insectes et guérir les maladies, fait du tort à nos pêcheries. Par ailleurs, l'abattage inconsidéré des arbres dans nos forêts met en péril non seulement de grandes étendues de forêts futures, mais aussi des milles et des milles de nos meilleures rivières et cours d'eau poissonneux. Il faut donc que nous soyons prudents. Nous devons gérer cette double ressource, forêts et pêcheries, avec une seule idée: le bien de tous les Canadiens.

Parlant des pêches et des forêts, je suis tenté d'ajouter la faune. Par exemple, j'ai remarqué que la Commission royale d'enquête concernant l'organisation du gouvernement, la Commission Glassco, recommande que la faune entre dans le domaine des pêches. S'il en était ainsi, nous aurions un tout complet qui engloberait sous une seule autorité la plupart des ressources renouvelables du pays, lesquelles relèveraient d'un seul ministère à Ottawa. Un seul ministère s'occuperait donc de toutes les ressources vivantes «sauvages» dont la reproduction et la croissance ont beaucoup à faire non seulement avec l'amélioration du milieu ambiant au Canada, mais aussi avec la préservation des beautés naturelles du pays et, en fin de compte, de la santé des Canadiens.

Il y a ici un contraste intéressant de compétence. Aux termes de notre constitution, la pêche relève du gouvernement fédéral, tandis que les forêts dépendent surtout des provinces. Pris globalement, les poissons sont une ressource nationale. Les arbres relèvent en grande partie, de la juridiction provinciale. De là, le nom du ministère des Pêches et Forêts. Le mot «Pêches» vient en premier, parce que le Parlement, notre institution parlementaire nationale, a tous les pouvoirs nécessaires, non seulement pour poursuivre des recherches sur le poisson comme ressource, mais également pour conserver, administrer et traiter le poisson et les produits de la pêche et même pour les mettre sur le marché.

Dans le nom du nouveau ministère, le mot «Forêts» vient en second. «Pêches et Forêts,» car notre rôle, pour les forêts, se limitera surtout aux recherches. Le gouvernement fédéral joue un rôle très important dans la recherche. La recherche, c'est au fond l'industrie des idées, qui ne connaît pas de frontières. Il nous faut donc nous livrer, collectivement, et sans tenir compte des frontières provinciales, à toutes les recherches possibles à l'échelle nationale. Mais l'exploitation de nos ressources forestières dépend au premier chef des provinces. C'est à elles de décider quels arbres abattre et quels arbres laisser debout, à quelles sociétés accorder ou non de permis d'exploitation forestière, et ainsi de suite. La protection des forêts contre les incendies, les épiphyties et les insectes relève donc en grande partie des provinces, quoique le gouvernement fédéral puisse de temps à autre prêter main-forte dans ce domaine.

J'ai dit que le gouvernement fédéral jouait un rôle primordial dans les recherches forestières. Son rôle est plus grand que celui des provinces. Le gouvernement fédéral affecte à la recherche et au développement à peu près le même montant que l'industrie, soit dix fois plus que les provinces. La contribution fédérale aux recherches et au développement connexe est donc vraiment importante.

La note des recherches forestières effectuées par le gouvernement fédéral s'élève à près de 18 millions de dollars par an. Cela semble peu au premier abord, en comparaison de la valeur globale de nos produits forestiers, qui est actuellement d'environ 5 milliards de dollars par an. Autrement dit, le gouvernement fédéral dépense moins de $\frac{1}{4}$ p. 100 du revenu national pour la recherche et le développement forestiers. La recherche forestière au Canada coûte $\frac{1}{2}$ p. 100 du revenu national et du revenu de l'industrie pris ensemble. Le pourcentage est faible, si on compare le domaine de nos forêts à celui de notre agriculture, où on dépense pour la recherche environ les trois quarts de 1 p. 100. Dans le cas de l'extraction minière, le chiffre est d'environ 1 p. 100, soit en gros le double de celui des forêts. Pour les industries de fabrication secondaire, il est environ de 3 p. 100. Dans le cas d'un certain nombre d'industries en expansion, comme les industries chimique et électronique, plus de 5 p. 100 du chiffre global des ventes sont affectés à la recherche. Je reprends. Le gouvernement fédéral affecte aux forêts environ $\frac{1}{4}$ p. 100 et l'industrie dépense environ autant, ce qui fait en tout 5 p. 100 du montant brut des ventes de l'industrie forestière. Donc, au Canada, le montant global affecté à la recherche forestière est faible, relativement parlant, et en comparaison des autres industries et même des dépenses fédérales, qui atteignent environ la moitié du chiffre global national, c'est peu par rapport à l'ensemble de l'industrie.



• (8.10 p.m.)

Je voudrais passer maintenant à l'industrie de la pêche, où la recherche représente un élément important de notre responsabilité sans l'être en totalité parce qu'elle comporte aussi, à l'échelle nationale, la conservation, la gestion, la transformation et, à vrai dire, la commercialisation. Tenons-nous en pendant un instant à la recherche. Les fonds affectés à la recherche par le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Office de recherche des pêcheries et du ministère des Pêcheries lui-même, représentent environ 5 p. 100 du montant brut des ventes de l'industrie de la pêche de notre pays. Vous pouvez voir que les dépenses affectées à la recherche dans ce domaine sont proportionnellement beaucoup plus élevées qu'à l'égard des forêts. Je le répète, la responsabilité du gouvernement fédéral dans le domaine des pêcheries comprend la mise en valeur. Nous dépensons en tout environ 50 millions de dollars par an pour les pêcheries, mais ce montant devrait être envisagé dans le contexte de la production globale de l'industrie de la pêche, qui se chiffre à environ 400 millions de dollars. Autrement dit, le gouvernement fédéral affecte environ $1 à la recherche, à la mise en valeur, à la conservation, à la gestion et ainsi de suite, par $8 de vente du produit. Si nos calculs se bornaient au poisson entier, le pêcheur toucherait effectivement le quart. Les contribuables, sur le plan fédéral, jouent donc un très grand rôle dans la pêche commerciale du Canada.

Le rôle du ministère fédéral comprend notamment l'inspection, rôle très important, surtout en ce qui concerne le maintien de la qualité du poisson. La cote d'excellence du poisson, comme produit alimentaire, est en fonction de sa qualité et, par conséquent, de notre service d'inspection. C'est notamment le cas en ce qui concerne le poisson d'eau douce, qui vient surtout des provinces des Prairies, et bon nombre de nos poissons de fond sur la côte atlantique. Le ministère fédéral des Pêcheries est allé bien au-delà de l'inspection et, surtout ces dernières semaines, grâce à la mesure législative sur le soutien des prix, il s'est préoccupé plus que jamais de la commercialisation du poisson. A la suite de l'adoption récente de la loi sur le poisson d'eau douce, on a créé un organisme fédéral, qui

sera effectivement le seul vendeur dans un marché restreint, établi surtout aux États-Unis.

La loi sur le soutien des prix du poisson est en vigueur dans la région des Grands lacs, où le rôle du gouvernement fédéral a consisté à stabiliser le prix du poisson d'eau douce de ces lacs; et nous songeons déjà à l'année 1970 où, en vertu de la loi fédérale sur le soutien des prix, le gouvernement sera en mesure d'acheter les produits du poisson de fond congelé, de majorer le prix sur le marché et de stabiliser les prix, surtout dans le cas des pêcheurs pendant bien des années. Le ministère des Pêcheries s'intéresse donc, non seulement aux ressources et à la meilleure façon de les administrer, mais également à l'inspection, à la qualité du produit et à sa commercialisation.

L'administration des ressources pose un problème, notamment dans les eaux internationales au-delà de la frontière canadienne. D'où l'importance d'englober une étendue d'eau aussi grande que possible sous la juridiction canadienne. Dans le cas de certains poissons, y compris le poisson de mer dont les réserves, comme celles du crabe et du homard, s'étendent jusqu'à l'extrémité du plateau continental, nous sommes les seuls à avoir voix au chapitre, pour ce qui est de la variété et du nombre des prises, compte tenu du rendement normal de ces pêcheries. Dans les domaines où nous faisons concurrence aux autres nations, c'est chacun pour soi dans le *no man's land*, et l'anarchie dans le domaine de la pêche. A mon avis, le gouvernement peut toujours essayer de mettre, à cet égard, de l'ordre dans ce chaos. Dans le cas de certains traités, nous avons réussi à limiter l'activité des autres pays quant aux pêches, et parfois même à limiter la nôtre, mais dans ces circonstances il a été possible d'organiser les ressources d'une manière ordonnée afin de maintenir la production et d'obtenir un rendement économique de cette pêcherie en particulier. Cependant, c'est là l'exception plutôt que la règle.

Nous avons essayé sur la côte ouest en particulier, et aussi, actuellement, dans le cas de la pêche au homard de la côte est, d'établir des moyens de limiter le nombre des permis. Cela n'est possible que si la pêcherie en question est entièrement soumise à la juridiction et au contrôle canadien. L'objectif principal est non pas de limiter la prise mais de limiter l'importance du gréement et le nombre des bateaux dans la mesure où le revenu du pêcheur moyen est aussi élevé que possible. Ainsi, l'administration permettrait dorénavant de maintenir un rapport favorable entre le revenu du pêcheur et celui de sa communauté. En limitant le nombre des licences, on se fixe pour objectif principal d'augmenter le revenu du pêcheur moyen, mais cette mesure a également pour effet essentiel d'assurer une conservation optimale et la bonne administration des ressources elles-mêmes.

L'argent consacré à la recherche, à la conservation et à la bonne administration ne profite pas qu'à la pêche commerciale. Je songe à la pêche sportive, aux loisirs. Dans bien des régions de l'Amérique du Nord aujourd'hui, les investissements dans les barques, l'attirail et les services de pêche sportive dépassent de beaucoup ceux de l'industrie de la pêche commerciale.

Sur la côte ouest, notamment, on compte aujourd'hui six fois plus de bateaux de plaisance particuliers que de barques de pêche commerciale. Le montant global des investissements dans la pêche sportive y dépasse de beaucoup celui de la pêche commerciale. Aussi, l'argent consacré à la reproduction accentuée de poissons de qualité supérieure—en l'occurrence le saumon—est avantageux pour la collectivité tout entière. C'est dire que le chiffre que je vous ai cité tout à l'heure: l'investissement d'environ $1 par contribuable canadien pour chaque montant de $8 de rendement commercial, devrait être modifié pour tenir compte des bénéfices énormes sous forme d'agrément et de commodité pour les pêcheurs sportifs et les propriétaires de bateaux de plaisance.

Plusieurs députés ont déjà pris la parole au sujet de ce bill, et j'aimerais relever très brièvement leurs commentaires sur la pêche. Le député de Compton (M. Latulippe) se préoccupe des dépenses grandissantes des ministères fédéraux du gouvernement. J'aimerais faire remarquer que le nouveau ministère des Pêches et des Forêts dépensera pour sa gestion moins d'argent perçu du contribuable que n'en ont dépensé les deux ministères l'année dernière. L'emploi au ministère, calculé en heures-hommes, enregistrera également une baisse par rapport à 1968.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) s'est inquiété des centres de croissance, surtout à propos de l'expansion économique de la région atlantique. Il a demandé que nous ne soyons pas trop absorbés, dans le développement de nos industries primaires, par l'idée de limiter, à l'avenir, le nombre de centres, afin d'attirer les investissements, surtout les investissements qui peuvent être influencés par la politique du gouvernement fédéral. Je voudrais l'assurer, en ce qui concerne l'industrie des forêts et aussi celle de la pêche, que

le ministère des Pêches et des Forêts veillera à ce que l'exploitation de nos industries primaires soit centrée là où elle a le plus de chances d'être profitable aux propriétaires d'entreprises et surtout aux travailleurs de ces industries, aux ouvriers des scieries ou aux pêcheurs.

• (8.20 p.m.)

Autrement dit, on ne s'appliquera pas consciemment à orienter les nouvelles industries et les nouveaux investissements vers les régions de croissance, mais je puis affirmer au député que nous mettrons tout en œuvre pour améliorer le rendement de l'industrie forestière et des pêcheries afin de les rendre plus rentables, de leur permettre de se tirer d'affaire seules et de moins compter sur les subventions du gouvernement libéral.

Enfin, je voudrais relever la remarque du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) qui a parlé des objectifs nationaux par opposition à ceux des divers ministères. Certes, nous devons toujours avoir des objectifs nationaux. Ceux-ci sont rarement définis clairement dans nos constitutions et il est plus que probable qu'ils ne seront pas définis plus clairement dans les attributions de ministères tels que celui des Pêches et Forêts. A mon avis, le principal objectif du ministère des Pêches et des Forêts devrait être plus complet. La conservation dans le sens de bonne gestion constitue un tel objectif. En somme il s'agit de prévoir l'avenir, de manière à assurer un maximum de bénéfices à ceux qui utilisent ces ressources, tout en minimisant le fardeau du contribuable.

Nos ressources en fait de pêches, de forêts et de faune sauvage devraient être exploitées de façon non seulement à accroître autant que possible leur utilisation commerciale, mais aussi à accroître ces autres valeurs comme la valeur récréative qu'on commence à peine à apprécier, au fur et à mesure que les Canadiens peuvent se livrer à l'exploration de nos forêts et de nos eaux.

Je n'ai qu'effleuré le sujet de l'activité du ministère. A mon avis, il pourrait à l'avenir prendre beaucoup d'expansion en matière de conservation et de gestion des ressources. Pour ce qui est des centres éloignés appelés à disparaître, surtout les petits centres, le tourisme représente un bel avenir, tout comme les loisirs. D'après ce que j'ai vu sur la côte ouest, les villages de pêcheurs abandonnés il y a une dizaine d'années attirent une foule de touristes des États-Unis et de Canadiens qui commencent à mieux connaître la côte. Le même phénomène se produira, j'en suis sûr, non seulement sur la côte ouest, mais aussi sur la côte est et sur nos cours d'eau intérieurs.

[L'hon. M. Davis.]

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Je suis heureux de pouvoir parler du bill C-173, qui sera appelé loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement. J'ai écouté avec intérêt les remarques que vient de faire le ministre des Pêcheries, et j'espère y revenir tout à l'heure.

Le bill comprend 15 articles qui établissent de nouveaux ministères ou qui modifient des lois relatives à des ministères existants. On ne demande pas à l'opposition d'étudier chaque article séparément; le gouvernement semble vouloir présenter des mesures en bloc, associant pain et beurre, télécommunications et timbres-poste, industrie et commerce—qu'à notre avis, le gouvernement libéral n'aurait jamais dû séparer en premier lieu—et le reste. Le bill à l'étude prévoit la création d'un ministère de l'Expansion économique régionale, au sujet duquel on aurait dû présenter une mesure tout à fait distincte, étant donné le vaste domaine qu'il embrasse et les problèmes nombreux et complexes en cause.

Le bill prévoit aussi un ministère des Approvisionnements et Services, des modifications aux articles de la loi sur la Consommation et les Corporations, la substitution d'un article pour un autre dans la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'établissement d'un Conseil de recherches médicales, d'un Conseil des Sciences du Canada, l'octroi de pouvoirs corporatifs à la Monnaie royale canadienne, une modification à la loi sur les passages d'eau, des modifications à la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, des augmentations de traitements aux ministres et aux membres du Conseil privé, plus des modifications à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, de même que des changements dans les fonctions ministérielles.

Je considère ce bill comme un cauchemar législatif. Il est impossible de l'étudier en entier et il a été engendré, me semble-t-il, par un gouvernement confus et perplexe qui ne peut faire mieux que de présenter ce potpourri de propositions législatives par l'intermédiaire de la Chambre et de s'en décharger sur nous en disant: «C'est le mieux que nous puissions faire.»

Même si le premier ministre n'est en fonction que depuis 1968, un gouvernement libéral est au pouvoir depuis 1963 et le bill actuel est un aveu pitoyable du très honorable représentant, de sa négligence à organiser l'administration et, notamment, à remanier les divers ministères de façon, à en accroître le rendement.

La première partie de ce projet de loi au sujet des Pêches et Forêts n'est qu'une simple mesure d'ordre administratif. Le ministère des Forêts qui s'intéresse à une industrie primaire importante passera du ministre du Développement rural au ministre des Pêches. Il est évident que le gouvernement y songeait depuis quelque temps, depuis le début de cette session, car le budget des dépenses comporte, depuis le début de la saison, une rubrique des dépenses au ministère des Pêches et Forêts. Je ne m'oppose pas à ce changement, mais j'ai certaines réserves à faire quant à la façon dont certains problèmes de ces deux industries importantes peuvent être reliés directement les uns aux autres notamment dans les provinces Atlantiques.

Par exemple, quand on a procédé à la vaporisation des forêts du Nouveau-Brunswick, afin de lutter contre l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le produit a coulé des arbres dans les rivières et les ruisseaux, détruisant des quantités considérables de truites et de saumons et créant des problèmes énormes pour les autorités fédérales et provinciales. Je me demande quelle sera l'attitude du ministre quand ces problèmes lui seront signalés. Cherchera-t-il à aider les fonctionnaires des Pêches ou ceux des Forêts en cas de conflit d'intérêts?

Je remarque que le projet de loi prévoit qu'un sous-ministre sera chargé d'aider à l'administration du ministère des Pêches et Forêts. Quel qu'il soit il devra connaître les deux industries puisque toutes les provinces canadiennes comptent la pêche ou les forêts, ou bien les deux, parmi leurs industries primaires. En outre, la situation dans l'industrie de la pêche n'est pas du tout la même sur la côte de l'Atlantique que sur celle du Pacifique. Il va sans dire que l'industrie forestière a des conditions qui lui sont propres.

Tout ceux que préoccupe la situation économique actuelle de l'industrie de la pêche sur la côte atlantique ont accueilli avec joie l'annonce, faite le jeudi 20 février par le ministre des Pêcheries, d'un programme d'assistance à l'industrie du poisson de fond. Le ministre a dit ce soir que le gouvernement fédéral avait un rôle très important à jouer dans la pêche commerciale. Je partage cette opinion.

• (8.30 p.m.)

Je voudrais souligner maintenant que nous exportons de 75 à 80 p. 100 de nos prises de poisson. Cela favorise les rentrées de devises au Canada. Cela contribue aussi à régler le problème de notre balance des payements. Bref, nous faisons seulement preuve du sens des affaires quand nous affectons environ 5 p. 100—je crois que c'est le chiffre cité par le ministre—à la recherche dans l'industrie de la pêche.

Le principal objectif du gouvernement, qui vient d'être esquissé par le ministre, est d'aboutir à l'amélioration constante de la commercialisation du poisson de fond congelé. Afin d'y parvenir, le ministre a proposé de profiter des mesures de soutien des prix des produits de la pêche, en intervenant sur le marché et en établissant un programme d'achat destiné à améliorer et à stabiliser les conditions du marché. On projette de vendre les produits accumulés par les voies commerciales ordinaires, et on se propose de maintenir les stocks en réserve jusqu'à ce que le prix d'exportation soit assez élevé pour couvrir les prix de revient des produits canadiens.

Ces coûts doivent comprendre des prix raisonnables pour les milliers de pêcheurs canadiens qui dépendent entièrement de l'industrie du poisson, n'ont aucune autre possibilité d'emploi et éprouvent de gros ennuis financiers pour subvenir aux besoins de leur famille, en cette époque d'inflation et de vie chère.

Le ministre a proposé comme prix juste aux pêcheurs la moyenne des prix de 1965, 1966 et 1967. Je n'ai rien contre, mais je signalerai néanmoins que le projet du ministre ne réussira qu'à condition d'activer la vente de poissons de fond, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Le ministre propose en somme que le gouvernement garde quelque temps les réserves de poissons; cela permettrait d'accorder des fonds aux conserveurs, qui pourraient commercialiser leurs produits sans avoir à les déverser sur le marché à vil prix. Parce que le gouvernement fait enfin montre de cran en reconnaissant que les inégalités régionales existent dans les provinces de l'Atlantique, et qu'il s'est enfin décidé à aider les gens de là-bas en mettant sur pied un programme de mise en valeur des pêcheries, les habitants de ces provinces reprennent espoir car les prix du poisson montent déjà. Au lieu de se comporter comme un navire sans gouvernail, ballotté au gré du vent et des vagues, les pêcheries ont maintenant une ancre, la politique annoncée par le gouvernement pour aider cette industrie à lutter sur un pied d'égalité avec nos concurrents étrangers sur nos marchés traditionnels.

Il est regrettable, à mon sens, que le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, le gouvernement Pearson, ait attendu si longtemps avant d'agir, ait attendu que certaines conserveries des provinces Atlantiques, ayant épuisé tous leurs fonds, aient été forcées de fermer leurs portes, et que les pêcheurs, ayant épuisé toutes leurs ressources, cherchent désespérément du secours pendant qu'ils s'endettent de plus en plus.

Voilà ou l'on en était, et je défie le gouvernement de prétendre qu'il n'était pas au courant de la situation, car l'un après l'autre, tous les députés de ce côté-ci et originaires des provinces Atlantiques se sont efforcés de faire connaître au gouvernement les besoins de leurs commettants et de l'inciter à assumer ses responsabilités en prenant des initiatives pour résoudre ce problème.

Je le répète, une partie du programme du ministre à l'intention de l'industrie de la pêche consiste dans une mise en réserve. Pour réussir cette opération, il faudra accroître nos ventes de produits de la pêche au Canada et aux États-Unis. Pour y arriver, le ministre des Pêches et des Forêts devra obtenir le concours du ministre de l'Industrie et du Commerce, des délégués commerciaux et de toutes les personnes orientées vers la vente au sein du ministère, dans l'espoir d'accroître nos exportations de poisson et de produits du poisson, non seulement sur nos marchés traditionnels mais sur d'autres marchés mondiaux. Il faudra aussi publier de meilleurs textes publicitaires et encourager plus de Canadiens à consommer plus de poisson.

Bien que les renseignements publiés jusqu'ici aient été utiles, il y manquait, je pense, un peu d'imagination. Le ministre va peut-être me trouver bien hardi, mais j'aimerais lui suggérer d'adopter un nouveau slogan qui ressemblerait un peu à ceci: «Pris à la fourchette, le poisson conserve la ligne.» Je demande au ministre d'essayer cela comme titre; suivrait ensuite une série de recettes destinées à ceux qui souhaitent perdre du poids. Cet aliment nutritif, riche en protéines, est très utile à tous ceux qui essaient de suivre un régime amaigraissant. Toutefois, le ministre fera ce qu'il voudra de cette suggestion.

Sauf erreur, on poursuit actuellement une étude sur la commercialisation du poisson au Canada, étude dont les frais seront partagés entre l'industrie, par l'intermédiaire du Conseil des pêches du Canada, le gouvernement fédéral et les provinces. Jusqu'ici, nous n'avons eu aucun écho des résultats de ce travail.

[M. Crouse.]

J'espère que le ministre des Pêcheries pourra, avant très longtemps, fournir à ce sujet un rapport provisoire.

Tandis que nous parlons d'études, sauf erreur, l'Office d'expansion économique de la région atlantique effectuerait une étude en profondeur de la commercialisation aux États-Unis des produits canadiens du poisson. Toutefois, l'Office est maintenant transféré au nouveau ministère de l'Expansion économique régionale et sera remplacé par un conseil consultatif, le Conseil de développement de la région de l'Atlantique selon la désignation du bill. Je me demande alors si l'étude est terminée et, si oui, si le rapport est disponible. Si elle n'a pas été achevée, les fonds qui avaient été affectés pour ce travail à l'Office d'expansion économique de la région atlantique ont-ils été retournés au ministre de l'Expansion économique régionale et remis au ministre des Pêches et Forêts, afin que puisse être réalisé entièrement ce projet très valable pour l'industrie de la pêche? Le ministre voudrait peut-être répondre à ces questions, qui ont toujours eu de l'importance, mais qui en ont encore davantage maintenant.

Les prêts à long terme que propose le ministre à titre d'aide spéciale aux entreprises de pêche et de transformation en 1969, ainsi que les mesures à moyen et à long terme envisagées pour restructurer l'activité des conserveurs d'ici les années 70 nous aideront à mieux soutenir la concurrence étrangère. Tout programme qui augmente le rendement industriel ne peut que réduire l'écart entre les prix de revient et les prix de vente, ce qui raffermit la situation financière de l'industrie.

Le ministre des Pêches et Forêts a donné à entendre dans son programme d'ensemble qu'à partir du début des années 70 il faudra concentrer notre industrie du poisson de fond congelé dans un plus petit nombre de centres de croissance. Le ministre sait sans doute qu'un tel programme, tout en s'avérant d'un rendement très avantageux, peut créer de sérieux problèmes sociaux. C'est le Conseil économique des provinces atlantiques qui le premier, je pense, proposa la centralisation de notre industrie du poisson de fond congelé. Comme il faut de plus gros bateaux pour pratiquer la pêche à l'année longue et comme on insiste sur l'expansion et la mise en valeur de nos pêches hauturières, il était naturel de songer à la création de centres d'expansion pour l'industrie de la pêche.

• (8.40 p.m.)

Point n'est besoin, cependant, que le changement soit aussi bouleversant pour notre peuple, socialement parlant, qu'on l'avait d'abord prévu, pourvu qu'on procède par étapes après une planification soignée de la part de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux. Les communications représentent un élément vital du programme. Si l'on construit de bonnes routes pour faciliter l'accès des régions rurales aux centres de pêche, alors les pêcheurs et les employés des usines de transformation n'auront pas de difficulté à se rendre au travail. C'est le mode de vie que préfèrent bien des Canadiens; même si parcourir une grande distance pour se rendre au travail prend beaucoup de temps, bien des Canadiens préfèrent voyager ainsi plutôt que de vivre dans les régions congestionnées où les loyers sont habituellement très élevés. Il faut dire, monsieur l'Orateur, qu'aujourd'hui il est presque impossible de trouver un logement convenable dans les centres congestionnés du Canada. D'autre part, avant d'amorcer un programme de centralisation des centres de croissance dans l'industrie de la pêche, le gouvernement fédéral devrait se rendre compte qu'il doit aussi être prêt à partager les frais de construction des routes dans les provinces en cause pour permettre aux habitants des régions rurales d'accéder facilement aux centres qui existent déjà. J'exhorte le gouvernement à donner la priorité à un programme de cette ampleur lors des prochaines conférences fédérales, de sorte que les provinces et le gouvernement fédéral puissent collaborer pour le plus grand bien de tous les intéressés.

Finalement, je signale au ministre responsable de la pêche et des forêts que la politique qu'il vient d'annoncer pour l'industrie de la pêche s'est déjà révélée utile: elle a redonné à nos gens de l'espoir, alors qu'ils n'en avaient pas beaucoup depuis deux ans. Mais cette politique à elle seule ne couvre pas tous les problèmes de l'industrie de la pêche. Si le ministre et ses hauts fonctionnaires songent à développer des lieux de croissance centralisée au début des années 70, il faut commencer la planification dès maintenant. Il y aurait lieu de faire un relevé des usines actuelles qui s'occupent de poisson frais, de poisson salé et de poisson congelé. Leurs environs devraient être étudiés pour avoir une idée des distances que doivent parcouirr actuellement les pêcheurs et les employés des usines. Je suis heureux de voir le ministre des Travaux publics à la Chambre. A mon avis, le ministère des Pêches et des Forêts devrait travailler en collaboration avec le ministère des Travaux publics pour choisir les centres, de sorte qu'on puisse prévoir quels fonds devront être affectés à la construction de quais, de brise-lames, de rampes, à l'approvisionnement en eau douce, à l'aménagement de chenaux et à l'éclairage des ports ainsi qu'aux programmes de dragage qu'exigent les chalutiers modernes.

Le ministre des Pêches et Forêts devrait examiner, en collaboration avec le ministre chargé de l'expansion économique régionale, le genre de planification auquel j'ai fait allusion. Il y a cependant une chose que j'aimerais savoir. Qui prendra les initiatives? Qui mettra en œuvre ce genre de programmes? Dans ma province natale, la Nouvelle-Écosse, lorsque le capitaine d'un bateau tombe malade et que son second le remplace, si les deux ne s'entendent pas sur la route à suivre, le bateau tourne en rond. Si le bateau est au port et que le capitaine ne soit pas à bord, le bateau ne prend même pas la mer. Voilà qui illustre peut-être une des faiblesses de ce bill. Il définit certains pouvoirs conférés au ministre responsable du développement régional; il donne certains pouvoirs au ministre des Pêches et Forêts. Comme je l'ai dit au début, le bill renferme quinze parties, et les pouvoirs sont tellement divisés qu'on se demande d'où viendront les initiatives nécessaires pour faire démarrer les programmes dont on a tant besoin. J'espère qu'aucun ministre ne se dérobera, en invoquant les dispositions de cette mesure, en disant: «Laissons cela à Georges». Ce danger est inhérent à ce genre de mesures légalatives. Organisation et coopération avec tous les ministères gouvernementaux dont les activités ont quelque rapport avec l'industrie de la pêche, telle devrait être la devise du ministre des Pêches et Forêts au cours des prochaines années. Ce n'est que grâce à des programmes bien planifiés et bien coordonnés que les pêches atlantiques atteindront leur plein rendement et rempliront le rôle qui leur incombe dans la croissance et le développement futur des provinces atlantiques.

**M. Rose:** Monsieur le président, je parlerai seulement de la partie du bill C-173 qui concerne les pêcheries et les forêts. Mes remarques seront réservées à la Partie 1. Je regrette l'absence du député de Malpèque (M. MacLean)—ministre des Pêcheries dans le gouvernement conservateur. Je suis certain qu'il aurait pu faire des remarques intéressantes à ce sujet.

Notre parti, monsieur le président, ne s'oppose pas vraiment à l'établissement du nouveau ministère des Pêches et des Forêts. Nous ne croyons pas que le désir de le former s'inspire de mobiles sinistres. En revanche, l'expérience ne nous permet pas de le croire très justifié. Le ministre justifiera sans doute la position du gouvernement. C'est un porte-parole très éloquent et très habile. Mais ses

qualités ne dissimuleront pas le fait qu'on a traîné le ministère des Pêcheries dans toutes les parties de l'organisation administrative. Il était auparavant sous l'emprise du ministère de l'Agriculture. Nous espérons que ce projet de loi nous apportera autre chose que de simples modifications de structure et que le gouvernement modifiera son attitude.

Le ministre est responsable des Pêcheries, y compris celles de l'intérieur, mais je m'inquiète à l'idée qu'on n'ait pas placé sous ses auspices l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. J'estime en effet qu'il aurait été logique de le placer dans les attributions du ministre. Les pêcheries dépendent, en premier lieu, du gouvernement fédéral, mais les forêts incombent aux provinces dans une importante mesure. Ainsi, le nouveau ministère s'occupera surtout des pêcheries et un peu moins des forêts. Les deux domaines sont cependant contrôlés par d'importants monopoles et les possibilités d'emplois y sont en baisse. Sur la côte ouest, il y a seulement deux compagnies de pêche, la B.C. Packers, qui fait partie du trust alimentaire Weston, et la Canadian Fishing Company, qui appartient, bien entendu, à des sociétés de la Nouvelle-Angleterre. Ces compagnies collaborent les unes avec les autres. Elles possèdent d'autres filiales, dont la plus remarquable est la Todd Brothers. De même, l'industrie forestière de la Colombie-Britannique est contrôlée par trois ou quatre sociétés qui sont surtout des filiales de compagnies américaines.

Je parlais tout à l'heure de la diminution des possibilités d'emploi dans nos deux industries de base. D'après le ministre, on pourrait obvier à la situation en favorisant davantage la pêche sportive dans la région. Mais cela ne résoudra pas le problème des mesures à prendre à l'égard de ceux qui doivent quitter la région, par suite du ralentissement de ces industries. Je voudrais vous citer un exemple, monsieur l'Orateur. Il est évident que la pêche côtière à Terre-Neuve est dans une situation difficile.

**Des voix:** Et comment!

**M. Rose:** J'ai frappé juste. Je me suis rendu dans cette province la semaine dernière. Le gouvernement fédéral accorde cette année, comme l'an dernier, 1.5 million de dollars pour réinstaller et aider les gens dispersés dans les îles autour de Terre-Neuve. J'ai l'impression que la pêche côtière doit passer par de graves difficultés, sans quoi le gouvernement fédéral ne dépenserait pas 1.5 million de dollars pour des programmes de réinstallation et d'assistance. Voici ce qui m'inquiète. Bon nombre de pêcheurs indépendants—ils n'ont peut-être pas bénéficié d'un haut niveau de vie—seront envoyés dans ces centres urbains, où ils perdront leur indépendance.

L'indigent rural deviendra peut-être alors l'indigent urbain. Je ne veux pas que l'indigent des régions rurales soit envoyé dans les grands centres pour y assurer de la main-d'œuvre à bon marché dans les industries de la pâte à papier et les diverses conserveries. Nous devons nous mettre en garde contre cela. Pour y arriver, nous devons perfectionner les aptitudes de ceux que l'on installe ailleurs et leur permettre d'entrer davantage en concurrence avec les gens des centres urbains. Je le répète, cela ne vaut rien d'envoyer des pêcheurs indépendants dans des centres urbains, en vertu de programmes de réinstallation, si ces gens n'ont pas reçu la formation nécessaire pour faire face aux difficultés de la société urbaine.

• (8.50 p.m.)

En Colombie-Britannique, trois conserveries devront fermer leurs portes cette année, pour diverses raisons. L'une d'elles est située à Sunnyside, l'autre est la North Pacific Cannery et la troisième est à Klemtu. Qu'adviendra-t-il de ces gens dont la vie dépend non seulement de la pêche mais aussi de l'activité des conserveries? Beaucoup d'entre eux sont des Indiens. Ces gens devront-ils une fois de plus se contenter de la portion congrue? Je pense que nous devons examiner ce problème. J'ai appris que les syndicats et le patronat examinaient présentement les possibilités de recyclage de ces gens, mais les projets semblent dérisoires. Comme d'habitude, c'est trop peu et trop tard. Le ministère de la Main-d'œuvre propose que la moitié des frais de ce recyclage soient payés par le ministère, un quart par les sociétés de pêche et le solde par les syndicats. Pourquoi un travailleur qui ne peut plus exercer son activité devrait-il payer pour son recyclage, quand il l'a déjà fait en payant ses impôts? Je ne m'élève pas contre la contribution des sociétés car, à mon avis, elles ne payent pas leur quote-part de l'impôt sur le revenu des sociétés. Si elles la payaient, je laisserais le ministère de la Main-d'œuvre régler le tout, car c'est bien là son rôle.

La fusion des ministères des Pêcheries et des Forêts, sous l'autorité d'un seul ministre, s'inspire-t-elle d'une idée de conservation ou d'exploitation? En d'autres termes, les intérêts privés auront-ils préséance sur les intérêts publics? Il y a toujours un conflit entre

les pêches et les forêts. L'industrie forestière s'est rendue coupable d'agissement criminels, dont les pêcheurs ont pâti. On pourrait parler du déboisement hâtif et égoïste des montagnes qui provoque des inondations soudaines et violentes, qui détruisent les frayères. Je pourrais parler aussi des billes qui descendent les cours d'eau et qui détruisent les bancs de saumon.

Le ministère des Pêcheries avait le pouvoir de mettre fin à cette destruction du saumon dans la Stellako, mais il a usé de ménagement et les intérêts provinciaux engagés dans l'exploitation forestière se fichaient bien du saumon; c'est les billes qui comptent. Diverses localités indigènes telles que Greenville et Aiyansh qui comptaient sur l'industrie de la pêche pour leur subsistance sont à la merci de la Columbia Cellulose. C'est la responsabilité qui incombe au ministre des Pêcheries. Il a le pouvoir d'exiger que son ministère s'intéresse davantage à la conservation qu'à l'exploitation. Il est certes souhaitable d'exploiter nos ressources au maximum, mais il faut songer aux effets à long terme. Les frayères qui existent malgré le flottage du bois sont menacées aujourd'hui par les insecticides vaporisés sur les arbres et qui, en définitive, s'infiltrent par le sol dans les cours d'eau.

J'ai tenté de donner des exemples au ministre et à la Chambre des intérêts souvent opposés de l'industrie forestière et de celle de la pêche. Je suis persuadé que le ministre est au courant des problèmes sous ce rapport. J'espère qu'il reconnaîtra ceux qui sont véritablement intéressés à l'avenir de nos ressources.

Pourquoi n'y aurait-il pas une politique du gouvernement pour arrêter le flottage? Pourquoi ne pas indemniser nos pêcheurs pour la pollution des eaux? Le ministre de l'Agriculture a présenté un bill en vertu duquel les cultivateurs sont indemnisés pour la contamination du sol. Votre nouveau ministère, monsieur le ministre, vous donne une occasion extraordinaire de remédier à bien des méfaits. Tout dépend de vos idées à vous. Je sais que vous êtes un homme raisonnable, véridique, qui sait parler avec facilité et même avec éloquence. Je vous prie de tenir compte des propositions formulées par mon parti. Occupez-vous donc de conclure des traités internationaux sur les pêcheries, au lieux d'en parler.

**Une voix:** Le député devrait s'adresser à la présidence.

**M. Rose:** Les bateaux japonais et russes, monsieur le président, sont en train d'envahir les pêcheries de flétan au large des côtes de Colombie-Britannique. On m'a signalé que les pêcheries de flétan pourraient perdre 3 millions de dollars de recettes cette année. Il faut combler les brèches de la limite de 12 milles autour des îles Reine-Charlotte avant que les pêcheurs étrangers ne puissent faire valoir des droits de pêche traditionnels. Les restrictions aux permis de pêche au saumon ne devraient pas être appliquées, sinon le commerce des bateaux de pêche tournera comme le commerce des taxis dans la plupart des grandes villes, où toute voiture nantie d'un permis de taxi se vend à des prix fantastiques. Il faut empêcher l'intégration verticale de l'industrie de la pêche en interdisant pendant au moins cinq ans aux détenteurs de permis de la classe A, notamment les compagnies de pêche, d'acheter des bateaux. Ce moratoire empêcherait cette intégration.

Quant à l'intégration verticale, il serait utile que les prêts aidant aux opérations de pêche puissent servir à refinancer les emprunts que les propriétaires de barques ont contractés auprès des sociétés de pêche. Le gouvernement devrait tenir compte des avis de la Coopérative de Prince Rupert qui n'est propriétaire d'aucune barque et qui court le risque d'être acculée à la ruine par un nombre restreint de sociétés de pêche et par des intérêts qui ne se soucient pas nécessairement de son bien-être. Il devrait tenir compte des revendications des chalutiers du Pacifique et du syndicat des pêcheurs. En raison des restrictions du permis, les pêcheurs ne pourront pas immobiliser leurs barques pendant un an, de crainte de perdre ce permis. Les embarcations seront probablement plus nombreuses que jamais.

L'assistance à l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique a été annoncée au moment où le Comité des transports arrivait à Saint-Jean (T.-N.), ce qui a causé une baisse marquée de la pression au sujet du Newfoundland Bullet. Le gouvernement devrait s'assurer que cette aide ne tombe pas aux mains des fabricants de conserves et des sociétés de pêche. Il faudrait que les pêcheurs en aient tout au moins une faible part. Une des difficultés du pêcheur de la côte de l'Est, c'est que son poisson ne lui permet pas vraiment de gagner sa vie, parce qu'il est à la merci des sociétés de pêche. Aux États-Unis, la morue se vend 26c. la livre, ce qui donne au pêcheur un revenu de 1.5c. ou 2c. C'est lamentable. C'est pire encore que le revenu du cultivateur.

Le Nouveau parti démocratique, monsieur l'Orateur, trouve que la réorganisation et la fusion des pêches et des forêts renferme de

grandes possibilités tant pour le mal que pour le bien, mais nous devons répéter, au nom des gens que nous représentons, qu'une refonte des structures est insuffisante. Il faut un système inédit d'attitudes et de priorités. Des personnes aussi éminentes que les Drs McTaggart Cowan et Peter Larkin m'ont dit que l'ensemble de la chaîne alimentaire mondiale est menacée par l'utilisation irréfléchie de produits chimiques, défoliateurs en temps de guerre et pesticides en temps de paix.

• (9.00 p.m.)

Le problème acquiert alors une portée beaucoup plus vaste que le coût de quelques poissons ou de quelque valeur esthétique comme le paysage. Tout notre approvisionnement en oxygène est menacé si nous ne modifions pas nos habitudes. Le ministre doit s'assurer qu'une direction définie s'applique à tout le Canada et veiller à ce qu'elle soit consacrée au bien-être des futurs Canadiens. Il doit résister obstinément aux efforts déployés par les opportunistes pour détruire des biens irremplaçables. Notre vigilance sera générale.

[*Français*]

**M. Dumont:** Monsieur le président, on nous a donné avis que la Chambre étudierait le bill C-173, intitulé «Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement», et prévoyant la création du ministère de l'Expansion économique régionale, qui aurait pour objectif d'assurer la justice sociale et l'équilibre économique, selon le député de Langelier et ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand), permettant ainsi à ceux qui veulent vivre en dehors des grands centres urbains de jouir d'un niveau de vie acceptable.

A ce stade, le ministre me permettra de lui rappeler qu'il souhaitait, grâce à son nouveau ministère, pouvoir permettre à certaines régions de se développer davantage.

Considérons, par exemple, ma propre circonscription, le pays de «l'or blanc», comme on appelle parfois l'amiante, dont l'extraction permettrait de développer cette région, si l'on y établissait des industries qui, en affinant ce produit brut, rendraient possible, par exemple, la fabrication des bardeaux d'amiante, de l'isolant de laine minérale et des fibres d'amiante utilisées dans la fabrication du «fibrociment».

Je remarque aussi qu'il est dit dans ce bill, au sujet de la désignation de zones spéciales, et je cite:

> Le gouverneur en conseil peut, par décret, désigner une région du Canada à titre de zone spéciale, pour la période spécifiée dans le décret, lorsqu'on a constaté qu'elle exige des mesures spéciales ...

[M. Rose.]

Toutes ces déclarations semblent être remplies de très bonnes intentions. Si, demain, nous voyions s'implanter ces industries, nos 400,000 chômeurs trouveraient un emploi, surtout les 200,000 qui, comme tout le monde le sait, se trouvent dans le Québec. De plus, je crois que le gouvernement atteindrait automatiquement l'objectif qu'il s'était fixé, ce qui permettrait d'éloigner, surtout du Québec, les actes de terrorisme dont nous sommes témoins à l'heure actuelle. Qui osera croire que nous pourrons empêcher ces actes de terrorisme, tant qu'il existera des disparités économiques comme celles que nous connaissons à l'heure actuelle?

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je veux rappeler bien aimablement à l'honorable député de Frontenac que nous sommes en train d'étudier la première partie du bill, qui a trait au ministère des Pêches et Forêts et non à celui de l'Expansion économique régionale. L'honorable député aura l'occasion de parler de l'expansion régionale lorsque nous aurons atteint ce stade des délibérations. Je lui demanderais de restreindre maintenant ses remarques au ministère des Pêches et Forêts.

**M. Dumont:** Je remercie la présidence de ses remarques à mon endroit.

J'ai voulu, à l'instar de mes préopinants, résumer le bill et j'allais justement aborder l'objet du débat en parlant de la possibilité de faire disparaître certaines disparités régionales.

Comme notre agriculture est dans un état de stagnation extraordinaire, il serait opportun, par exemple, de veiller au reboisement de la province de Québec, ce qui rendrait service à nos cultivateurs, puisqu'une telle entreprise représenterait un enrichissement extraordinaire pour les 20, 25 ou 30 ans à venir. D'ailleurs, quand j'entendais certains députés parler des problèmes de la pêche des poissons d'eau douce ou autre, je me disais que si nous procédions à un reboisement intense à travers le pays, nous pourrions espérer que ces poissons survivent en plus grand nombre, car que de fois n'avons-nous pas vu le poisson disparaître lorsque les frontières de la forêt reculaient?

En traitant ce sujet, je sais que tous ceux qui ont pris la parole avant moi reconnaissent que, dans le Québec, les gens ne vivent pas de poissons d'eau douce ou de pêche miraculeuse. Mais un fait demeure tout de même, c'est que nous pouvons certainement contribuer au progrès en appuyant les résolutions susceptibles d'assurer le développement plus intense de ces industries. Dans le Québec, nous sommes surtout aux prises avec des pro-

blèmes de déboisement. Nous invitons donc le nouveau ministre à bien vouloir se pencher sur ce problème crucial. A l'heure actuelle, s'il y a 200,000 chômeurs au Québec, il serait tout à fait logique qu'on les emploie au reboisement. Cette entreprise leur procurerait du travail et assurerait pour demain cette abondance que la nature a bien voulu accorder à ce pays riche qui, malheureusement, a été exploité à outrance dans le passé. Au fait, en abusant ainsi de nos richesses, on a préparé la voie à des problèmes très graves qui nous obligent maintenant à créer des ministères en vue de parer à ces difficultés.

Monsieur le président, je ne veux pas m'éterniser sur ces remarques, car je me suis rendu compte, tout à l'heure, en écoutant ceux qui ont pris la parole avant moi, qu'il y a actuellement, au Canada, une certaine rivalité entre la pêche de l'Ouest et celle de l'Atlantique. Certains députés de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse se réjouissaient de constater que des pertes avaient été subies par l'industrie de la pêche dans l'Ouest du Canada. Mais, puisque au Québec nous sommes des gens pondérés et disposés à collaborer, donnons-nous tous la main pour assurer à chacun un revenu viable et l'on verra, de ce fait, disparaître le terrorisme et l'abondance régner au Canada.

[*Traduction*]

**M. St-Pierre:** Qu'il me soit permis de dire en commençant que j'ai pour le ministre des Pêcheries la plus haute estime. Nombre d'entre nous apprécions la pondération et le bon sens avec lequel il fait valoir ses arguments à la Chambre de temps à autre. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce soir, mais le ministre a soulevé lui-même un aspect de son ministère qui, à mon avis, mérite quelques observations de ma part. Je serai bref.

Il a parlé de l'importance des lignes de base pour l'établissement d'une limite de 12 milles des eaux territoriales canadiennes. J'ai pris note de ses remarques. Je ne les cite peut-être pas exactement mais je crois en avoir dégagé le sens: «D'où l'importance de tracer des lignes destinées à contenir une zone d'eau aussi grande que possible pour le Canada.» Voilà qui frappe particulièrement, alors que depuis un certain temps le gouvernement canadien manifeste peu d'intérêt et seulement une indifférence d'apparence craintive envers les besoins des pêcheurs de nos deux littoraux, et j'ai l'intention de montrer dans quelques instants que cette indifférence apparente s'étend maintenant à la souveraineté des eaux de l'Arctique.

Cependant, à propos du littoral de l'Ouest—le ministre le sait fort bien—en omettant de tracer des lignes de base de l'extrémité nord de l'île de Vancouver aux parties sud des îles de la Reine-Charlotte, on a permis à des étrangers d'envahir deux bancs de pêche très précieux pour l'industrie du poisson de fond.

Il y a de nombreuses flottes étrangères, notamment celles du Japon et de la Russie. Leurs prises sont supérieures à celles des pêcheurs canadiens et mettent en danger nos pêcheries sur les deux bancs du bassin Reine-Charlotte. Au fond, cela est dû au fait que le gouvernement canadien refuse de tirer une ligne de démarcation entre le nord de l'île de Vancouver et l'extrémité des îles Reine-Charlotte.

• (9.10 p.m.)

J'ai déjà dit que le gouvernement semblait être indifférent et timide. Si je n'ai pas alors parlé d'une timidité apparente, je le fais maintenant. Il me semble que notre attitude est plutôt timide, car des pays comme l'Équateur et l'Islande tirent des lignes pour établir leur souveraineté au large de leurs côtes. Pas nous. Le Canada, qui possède le plus grand littoral au monde, n'a pas encore établi ces lignes de démarcation, bien que nous ayons déclaré une limite de douze milles et tiré certaines lignes en 1964.

Je voudrais maintenant vous parler de l'intérêt que les députés ministériels portent à cette très importante question. Je pourrais vous citer un exemple qui s'est produit au cours des derniers jours et dont il a été question dans les journaux et à la Chambre. Je pense à la question de la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Les députés savent probablement que les États-Unis se proposent d'envoyer le navire *Manhattan* par le passage du Nord-Ouest cet été et qu'il frayera sa voie dans les glaces sans l'aide d'un brise-glaces. Autant que j'en sache, le Canada n'aura pas d'observateur à bord du *Manhattan*. Il semble que les États-Unis contestent notre droit de considérer le bassin de Parry, qui fait partie du passage du Nord-Ouest, comme des eaux territoriales du Canada.

J'avais à ce sujet posé hier une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aimerais vous donner lecture de cette question et de cette réponse qui figurent à la page 5978 du hansard. Les voici:

> J'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Puisque, d'après certains articles de journaux, le gouvernement américain n'accepte pas entièrement la souveraineté canadienne sur la limite de 12 milles au large des îles de l'Arctique, peut-il dire à la Chambre si notre position à cet égard est clairement signifiée au gouvernement des États-Unis.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu:

Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons eu une série d'entretiens avec le gouvernement américain au sujet de la délimitation de nos eaux territoriales et de nos zones de pêche. Je le répète, nous ne parvenons pas toujours à faire accepter notre position, mais nous la faisons valoir de notre mieux.

Hier, le ministre a dit à la Chambre que nous faisons valoir notre position efficacement. Hier soir, cependant, au cours d'une émission télévisée du réseau national, une autre personne a commenté la question. Je puis la nommer, puisque j'ai été son collègue pendant des années. M^lle^ Pat Carney, du *Sun* de Vancouver, a exprimé sa propre opinion. Je le répète, je respecte beaucoup le ministre des Pêcheries. Je puis dire aussi à la Chambre que M^lle^ Carney rapporte toujours les faits avec une parfaite exactitude et qu'elle vérifie plutôt deux fois qu'une. Je la considère l'un des journalistes les plus dignes de foi de la ville.

Qu'il me soit permis de donner lecture d'une partie du rapport que M^lle^ Carney a fait hier soir au pays sur la position du Canada à propos des eaux territoriales de l'Arctique.

On a l'impression, a-t-elle dit, que personne, à Ottawa, n'a pris la peine de s'imaginer ce que nous ferions dans l'Arctique. Les hauts fonctionnaires ne sont même pas d'accord quant à savoir si le détroit de Parry se trouve en eaux canadiennes. J'exhorte les députés à écouter cette déclaration et à se rendre compte de ce que pensent à cet égard quatre ministères. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui administre les îles adjacentes, est sûr que ces eaux sont nôtres. Le ministère des Affaires extérieures partage cet avis, même si un de ses porte-parole estime la situation un peu confuse. Le ministre des Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a déclaré à la Chambre aujourd'hui que certains points sont contestés. Pour paraphraser les propos de M^lle^ Carney, certains fonctionnaires du ministère des Transports soutiennent que le détroit de Parry est un cours d'eau international qui échappe à nos limites territoriales parce que les entrées ont une largeur de 40 à 60 milles, ce qui dépasse largement la limite traditionnelle de trois milles. Le ministère des Transports n'a pas encore compris notre position de 1964 et le ministère de la Justice n'a jamais entendu parler du détroit de Parry.

Compte tenu de ces faits, pouvons-nous croire que le gouvernement s'intéresse à la question et qu'il a un objectif précis au sujet de ce problème important qui a trait à la souveraineté nationale sur les eaux canadiennes de l'Arctique. Cela aura de grandes répercussions sur le bien-être des pêcheurs canadiens des deux côtes. Aussi je recommande vivement au ministre des Pêcheries de bien montrer à ses collègues qu'il s'agit là d'un problème vital pour les pêcheurs et le pays. Je remercie les honorables députés de leur attention.



**M. Marshall:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole sur cette partie du bill C-173, qui unifie ou intègre le portefeuille des Forêts et celui des Pêches. Je n'aime pas du tout me servir des termes, «unification et intégration», car nous n'avons pas oublié les remous qui se sont produits quand on les a employés pour la refonte des forces armées canadiennes, et j'espère bien que cette réorganisation n'aura pas des résultats aussi draconiens.

Cette formule nouvelle est de grande importance pour Terre-Neuve, car les deux ressources vont de pair dans la province. J'entends par là qu'un grand nombre de Terre-Neuviens dépendent étroitement des pêches et des forêts. Je me réjouis de ce changement, car le portefeuille des Forêts relèvera maintenant du ministre des Pêcheries qui, à mon avis, ne passe pas tout son temps à dialoguer, mais fait preuve de sens commun. La mesure qu'il a présentée pour le soutien des prix du poisson de fond est la seule amélioration sensible que j'aie vue depuis les quelques mois que je suis au Parlement. J'espère que la mesure promise à l'égard de l'industrie de la morue salée sera présentée sous peu. J'insiste là-dessus, car dans un mois les pêcheurs terre-neuviens prépareront leur équipement pour la saison qui approche; or s'il faut en juger par leurs sentiments et leur expérience de l'année passée, alors que leur industrie était très mal en point, il y a fort à parier qu'ils ne voudront même pas pêcher cette année.

J'espère qu'après tant d'années du cafouillage auquel nous avaient habitués ses prédécesseurs, nous allons enfin voir cette importante industrie faire des progrès sensibles et constants. Cela est dû, j'en suis sûr, au fait qu'on s'est enfin rendu compte de la crise dans laquelle se débat cette industrie et aux initiatives qu'ont suscitées les longs plaidoyers de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, qui ont réussi à faire comprendre combien l'industrie de la pêche avait été négligée l'année dernière dans la région Atlantique.

Si je prétends que l'alliance des services forestiers et des pêcheries est capitale pour Terre-Neuve, c'est parce que depuis des années, à cause de la courte durée de la saison de la pêche, les pêcheurs ont dû se faire bûcherons.

J'espère donc que le ministre comprendra qu'il existe un lien étroit entre ces deux grandes ressources naturelles qui nous ont été données par la Providence et quel rôle utile il pourrait jouer s'il fusionnait à cette fin les plans et les études de son ministère. Je remarque, dans le rapport annuel du ministère des Forêts et du Développement rural, que l'on a consacré beaucoup de temps et d'argent en programmes de recherche et en études en vue de développer notre potentiel forestier. Je remarque aussi les problèmes particuliers auxquels les Canadiens ont à faire face.

• (9.20 p.m.)

J'espère donc que, d'un commun accord, on s'efforcera de tenir les gens au courant des changements, afin que nous ne soyons pas débordés par les relevés, les conférences, les groupes d'étude et les commissions royales qui, se chevauchant, entraînent bien des pertes. Je dis cela parce qu'on a déjà fait toute la recherche et qu'on a dû terminer toutes les études, si j'en juge d'après le nombre des brochures qui inondent mon bureau chaque jour.

D'autre part, une chose m'inquiète vraiment, et le gouvernement aussi j'espère: l'infestation de nos forêts par des insectes qui y causent des dommages considérables. Je veux dire la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick et en Ontario, la tenthrède du pin gris au Québec et le puceron lanigère du sapin baumier en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve. L'arpenteuse de la pruche est maintenant devenue une grande menace pour nos forêts et, à moins qu'on ne fasse vite, ses ravages nuiront gravement aux deux grandes usines de pâtes de bois de la province, Bowater et Price Brothers Limited, qui sont, et de loin, les principaux employeurs de notre main-d'œuvre dans les régions du centre et de l'ouest de Terre-Neuve. De fait, si l'on n'enraye pas ses ravages, elle détruira l'économie d'un grand secteur de la province.

L'infestation s'étend partout au Canada. Le ministre le sait sûrement. Je ne peux dire assez combien il importe d'enrayer cette peste qui menace toutes nos vastes régions forestières. Cette industrie est d'importance vitale pour notre économie. Tout le monde ici comprend sûrement l'importance pour notre pays de l'industrie du papier et des autres produits forestiers.

Les planificateurs du ministère des Forêts savent quelle menace l'arpenteuse représente et demandent qu'on prenne des mesures sans tarder. J'espère qu'on suivra leur conseil afin de ne pas avoir des problèmes encore plus graves dans les années à venir. J'espère aussi qu'on tiendra compte de l'importance de la collaboration fédérale-provinciale dans le domaine essentiel de la conservation de nos forêts. A cet égard, est-il besoin de mentionner le grand danger des incendies en forêt, qui doit être enrayé par une surveillance continue?

A propos de coopération fédérale-provinciale, je m'inquiète de voir qu'à Terre-Neuve, en dépit de nos vastes ressources forestières, le prix des matériaux de construction dans cette province demeure plus élevé que dans toute autre partie du Canada et que la plus grande partie de notre bois de construction doit être importée. Il semble étrange qu'un certain type de bois d'œuvre, qui se vend à $72 les mille pieds-planche à Montréal, coûte $172 à Terre-Neuve.

Je souligne la chose, monsieur le président, afin de convaincre le gouvernement de la nécessité d'établir des priorités. Dans une province où les besoins en logements sont si grands, et le pouvoir d'achat du salarié si faible, nous ne pouvons ignorer le danger d'abandonner nos droits sur nos boisés à des spéculateurs ambitieux qui ne se soucient nullement de la province et ne songent qu'à leurs intérêts. J'espère que le ministre chargé du logement en tiendra compte lorsqu'il examinera les solutions possibles à la pénurie de logements au Canada.

J'aimerais me reporter aux vues du premier ministre (M. Trudeau) sur les relations entre les divers ministères. Je m'inquiète quant à la nécessité de mettre sur le même plan la préservation des beautés que recèlent les forêts de Terre-Neuve et d'autres facteurs pertinents. Je songe au deuxième parc national que l'on se propose d'aménager dans la région de Bonne Bay, à Terre-Neuve, où les tactiques aventureuses employées par les divers niveaux de gouvernement et divers ministères, jointes à un manque total de sincérité, risquent de détruire un éventuel pactole forestier qui n'a pas son égal dans tout le pays. Recourant aux faux-fuyants et aux intrigues, les membres du gouvernement refusent de dévoiler la vérité au sujet d'une région qui pourrait assurer une grande prospérité à toute une province, grâce à l'aménagement d'un parc national que tous estiment d'une valeur fantastique, sauf ceux qui pourraient faire du bien aux Canadiens qu'ils représentent.

Nos forêts représentent un énorme potentiel. Les sous-produits du bois ne se limitent pas au papier et aux matériaux de construction. L'industrie du papier est en train de découvrir de nouveaux débouchés pour l'utilisation de ces ressources, entre autres pour la

fabrication des tissus. On commence seulement à exploiter les possibilités dans ce domaine. Mais le simple changement de ministère ne résoudra pas les problèmes. Le changement constant du nom des organismes régis par les ministères ne les résoudra pas non plus. Pour résoudre nos problèmes à tous les paliers du gouvernement, nous devons mettre en œuvre notre bon sens pratique et quotidien, notre sens des affaires et appliquer une expression très élémentaire qu'on semble avoir oubliée à notre époque d'intellectualisme abstrait. Il s'agit du mot «action».

Je suis sûr, monsieur le président, que bien d'autres députés auront davantage à dire à mesure que le bill C-173 passera par les différentes étapes du débat. Pour terminer, j'espère que le ministre des Pêches et des Forêts accordera à cette nouvelle et importante responsabilité l'attention qu'elle mérite pour le bien de tous les Canadiens.

**M. Groos:** Monsieur le président, je ne tiens pas à retenir trop longtemps l'attention du comité, car nous n'en sommes qu'à la Partie I du bill C-173, dont le but est de fusionner le ministère des Pêcheries avec celui des Forêts et de donner au ministre la responsabilité sur ces deux domaines. En tant que député de la Colombie-Britannique, cette initiative est particulièrement importante à mes yeux. Je crois qu'elle aura la même importance pour un grand nombre de mes concitoyens de cette province. Je félicite le ministre de son nouveau portefeuille et je lui souhaite de réussir pleinement dans ce domaine.

Nous avons beaucoup entendu parler, ce soir, de la pêche commerciale. J'aimerais faire un peu de publicité aux amateurs de pêche sportive puisque personne n'a encore mentionné son rôle dans cette activité.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre l'a fait.

**M. Groos:** Malheureusement, j'étais absent lorsque le ministre a fait son discours. Mais je suis très heureux d'apprendre qu'il a, le premier, signalé l'importance de la pêche sportive, dont l'importance est particulièrement marquée en Colombie-Britannique, où sa valeur en argent est très grande si l'on tient compte du fait que le prix des machines et du matériel sportif utilisé dans ce domaine dépasse de beaucoup les profits nets de la pêche commerciale. Nous savons tous que la pêche sportive devient de plus en plus importante.

Toujours à propos de la pêche sportive, dans l'Ouest des bruits couraient ces dernières années qu'une disposition concernant les permis de pêche pourrait s'appliquer aux pêcheurs sportifs. J'espère que le ministre écartera très rapidement cette idée si on la lui soumet.

**L'hon. M. Davis:** D'accord.

**M. Groos:** Ce sport est une des rares choses qu'un homme de nos jours puisse pratiquer librement, c'est-à-dire aller à bord d'une embarcation pêcher un poisson dans l'océan. J'espère que nous pourrons continuer à le faire gratuitement, du moins tant que je serai député et que le ministre actuel détiendra le portefeuille des Pêcheries. J'ose croire qu'il maintiendra les zones libres de pêche commerciale afin de permettre au saumon de sport de quitter l'océan pour s'engager dans l'embouchure des fleuves en quantité suffisante pour renouveler ses réserves au fil des ans; les pêcheurs sportifs peuvent ainsi attraper ces saumons échappés à la pêche commerciale qui naguère, dans certaines rivières, a décimé des montaisons complètes. Avec les années, la pêche commerciale a épuisé à un tel point les réserves de saumon que pouvaient attraper les pêcheurs sportifs que la prise annuelle par bateau a diminué considérablement.

Je suis rasséréné par les initiatives prises ces deux dernières années par le prédécesseur du ministre, qui a autorisé des zones libres de pêche commerciale. J'ai constaté une augmentation des prises par bateau. Dans le sud de l'île de Vancouver en particulier, c'est très réconfortant pour les pêcheurs sportifs. Je sais qu'ils accorderont tout leur appui au ministre s'il continue et élargit, s'il le faut, les zones libres de pêche commerciale.

• (9.30 p.m.)

Je voudrais aussi signaler au ministre l'élaboration, par l'industrie privée, de concert avec les gouvernements fédéral et provinciaux, du «programme des super arbres», c'est-à-dire de la création d'un super sapin de Douglas. Je crois savoir que le programme se limite à l'heure actuelle à cette essence. A mon avis, il est des plus prometteurs pour l'avenir de notre province qui occupe un rang élevé parmi les exportateurs de produits forestiers. Comme vous le savez tous, ma province occupe aussi un rang très élevé parmi les producteurs et les exportateurs des produits de la pêche. Bien entendu, il faudra pour cela la collaboration constante de l'industrie privée, du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. En ma qualité d'apôtre de la conservation, je suis fort heureux de la collaboration qui existe toujours

entre l'industrie, les deux plus hauts paliers de gouvernement et les associations sportives pour les fins de la conservation en général.

Le fusionnement des deux ministères en un seul, je le répète, me paraît très sensé pour diverses raisons, mais étant surtout que tant d'aspects de la conservation touchent à la fois les forêts, les pêcheries et les cours d'eau. Vous pourrez, grâce à ce ministère mixte, donner un nouvel essor...

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette mais le député doit s'adresser à la présidence et non au ministre directement.

**M. Gross:** Je regrette, monsieur le président. C'est le ministre qui sera chargé de divers programmes de conservation. J'ai été bien impressionné par les récentes réalisations et j'espère qu'elles se poursuivront à un rythme accéléré à l'avenir. Les perspectives sont prometteuses, si la productivité continue de s'accroître au taux actuel.

Pour finir, je voudrais rappeler au ministre qu'on prévoit l'établissement d'un institut océanographique dans la région du port de Victoria-Esquimalt. J'espère que ce projet ne restera pas en plan trop longtemps. Un institut océanographique à Victoria semblable à celui qui existe dans le bassin de Bedford-Halifax sera très avantageux non seulement pour notre collectivité, mais aussi pour le Canada et le monde.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur le président, je crois que mon collègue, le député de Fraser Valley-Ouest, a exposé très clairement et succinctement un certain nombre de questions qui nous préoccupent vivement depuis bien longtemps. Je voudrais simplement parler d'une des questions soulevées tout d'abord par le député de Fraser Valley-Ouest mais, auparavant, je tiens à relever en passant l'observation de mon ami, le député de Victoria, au sujet de la pêche en eau salée. Il sait, j'en suis certain, comme tous ceux qui demeurent dans l'île de Vancouver, que des Américains abusent grandement de nos pêches, avec l'aide des douaniers, pourrait-on croire. Chacun sait que des Américains, dont certains s'en vantent même, suppléent à leur pension en venant de Port Angeles à Victoria faire de la pêche sportive au large de Qualicum Beach dans la région de la rivière Campbell; ils se déplacent dans des roulottes pour prendre les saumons par douzaines, les mettent en conserve dans leurs remorques, et en rapportent ensuite des caisses et des caisses aux États-Unis.

Dans bien des cas, ils vendent les produits en conserve aux États-Unis et se vantent d'ajouter ainsi à leur pension un supplément de revenu. Cela se produit depuis des années. Personne ne sait le nombre de livres de poisson qu'on prend ainsi, car on le fait, dans une certaine mesure, de façon illicite par des moyens détournés. Le ministère des Pêches, les agents de conservation, le gouvernement provincial, les agents de douane et le public en général, tous le savent, mais personne ne fait quoi que ce soit et la pratique se poursuit et se poursuivra encore probablement au cours de l'année qui vient. Le ministre a certainement dû en entendre parler. Malgré toute la valeur qu'on peut attacher à la pêche sportive, cette pratique est destructice, car on épuise une grande richesse en faisant surtout de la pêche commerciale. Les pêcheurs commerciaux dont la subsistance dépend de leur prise de saumon constatent que leur saison de pêche est limitée, mais ils voient dans la baie ou le port des gens qui se disent pêcheurs et qui se livrent à une opération de conserverie commerciale à demi illicite; ils savent que ces gens iront vendre leurs produits aux États-Unis. On se préoccupe beaucoup de la pêche sportive. Fort bien, mais il me semble qu'on devrait aussi ouvrir les yeux sur des pratiques de ce genre.

Toutefois, c'est d'une question soulevée par mon collègue, le député de Fraser Valley-Ouest, que je voulais parler. Il s'agit des lignes de base et de la limite de 12 milles, déjà soulignée par mon ami, le député de Coast-Chilcotin. Je crois que personne ne s'étonne plus dans la vie parlementaire, lorsque des membres de l'opposition protestent pendant des mois et des années au sujet d'une situation particulièrement lamentable, en proposant des solutions pour y remédier, sans toutefois éveiller l'attention. Pourtant, lorsqu'un député ministériel agit de même pour flétrir l'indifférence du gouvernement, tout le monde tend l'oreille. Il s'agit d'une question extrêmement importante et nous devrions être reconnaissants au député de Coast-Chilcotin de la manière dont il a réussi à donner à l'exposé de ses griefs un ton presque dénué de tout sectarisme; en effet, depuis 1964, année où fut mise en vigueur la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, on a prononcé des discours au Parlement et ailleurs, on a posé des questions au gouvernement pour savoir exactement quand les lignes de bases du littoral du Pacifique seraient établies. Pendant des années, nous avons reçu de M. Paul Martin des réponses énigmatiques. Ce n'en était pas

moins des réponses, mais tout ce qui en ressortait, c'est qu'il ouvrirait peut-être un jour des négociations avec les États-Unis à ce sujet. M. Robichaud, qui était ministre des Pêcheries à cette époque, nous a répondu qu'il n'avait pas grand-chose à dire en la matière, qu'il s'inclinerait toujours devant M. Martin.

• (9.40 p.m.)

A l'époque, une chose était claire: l'incurie du gouvernement. Aujourd'hui, je crois pouvoir dire que cette incurie était voulue. C'est une conclusion logique. Ce qui semblait le plus ridicule à l'époque c'est que le Parlement canadien avait adopté une loi qui conférait au Canada le droit d'établir des lignes droites de base par décret du conseil, tandis que le gouvernement négociait l'emplacement de ces lignes avec un pays étranger. En d'autres termes, Ottawa avait demandé à Washington: «Où voudriez-vous que nous établissions ces lignes droites de base?» Rien n'a changé, semble-t-il, et près de cinq ans plus tard, nous n'avons toujours pas de lignes droites de base, du moins sur la côte du Pacifique. Pourtant le gouvernement nous avait garanti en 1964 que ces lignes seraient établies dans les zones mentionnées par le député de Coast Chilcotin (M. St-Pierre), c'est-à-dire depuis l'extrémité nord de l'île Vancouver jusqu'à la pointe sud des îles de la Reine-Charlotte.

L'ancien premier ministre, M. Pearson, avait dit qu'elles seraient en vigueur à la fin de 1964, mais ouiche! Ce fut ensuite le tour de 1965 et pas plus de lignes de base que sur ma main. C'est toujours le même refrain. Et même aujourd'hui, les lignes n'ont toujours pas été établies. Le député de Coast Chilcotin signale, d'une façon extrêmement lucide, ce qui nous arrivera probablement si nous retardons encore l'établissement de ces lignes de base, 1) là où on nous les avait promises et 2) là où elles devaient logiquement se trouver—la promesse du gouvernement et le bon sens vont ici de compagnie. Un député derrière moi dit qu'on le fera peut-être à temps pour les élections secondaires. Monsieur le président, peu m'importe le moment où nous le ferons, pourvu que nous le fassions vite. Si, du point de vue du gouvernement, les répercussions sont favorables dans la circonscription de Comox-Alberni, fort bien. Toutefois, il faut faire quelque chose à ce sujet, et sans retard, car, de jour en jour, les pays étrangers se placent dans une situation grâce à laquelle ils peuvent se réclamer de droits de pêche historiques, dans des eaux qui, autrement, seraient considérées exclusivement comme canadiennes.

[M. Howard (Skeena).]

Nous en avons déjà soupé quand M. Pearson était premier ministre. Après qu'on eut annoncé que le Canada se proposait d'établir une zone de 12 milles, notre ancien premier ministre s'est empressé de dire au président des États-Unis: «Ne vous inquiétez pas, nous vous promettons que vos droits de pêche antérieurs sur la côte ouest ne seront pas touchés; nous consentirons à un compromis là-dessus avant de faire quoi que ce soit.» Cette façon d'agir est caractéristique du parti libéral et du gouvernement libéral à l'égard de nos relations avec les États-Unis.

L'autre jour, un palangrier japonais a été arraisonné parce qu'il pêchait dans la zone actuelle de 12 milles, dont la liimte suit les sinuosités du littoral. A plusieurs reprises des bateaux de pêche soviétiques ont pêché à l'intérieur de la zone qui serait aujourd'hui comprise dans les eaux canadiennes, si le gouvernement d'alors avait tracé les lignes là où il devait le faire. Mais tout cela a été négligé jusqu'ici.

Dans un article paru dans le numéro courant du *Pacific Troller*, un patron de bateau de la côte ouest, Gary Cadorin, décrit une rencontre avec un des bateaux. Il donne les détails précis, telles les coordonnées géographiques de sa position, les conditions atmosphériques, la profondeur, et le reste. Il raconte comment il a été pris dans le filet d'un chalutier russe de la classe Mayak, le SRTM 8-461, de 178 pieds de long, et décrit en détail ce qu'il a vu. D'autres pêcheurs ont eu des expériences semblables. J'ai posé une question à ce sujet au ministre au début de la session—le 8 octobre plus précisément. Je lui ai demandé à quel moment l'on avait l'intention de prendre les mesures que je viens de préconiser et quand. Je vais vous citer des passages de sa réponse. Ceux qui ont félicité le ministre de son éloquence, de sa précision, et de son aptitude à dire clairement ce qu'il pense, devraient examiner avec soin cette déclaration, où l'honorable représentant glisse sur la question et feint d'en ignorer le principe, en disant, par exemple, qu'aucun bateau de pêche russe ne s'était livré à la pêche à l'intérieur des zones canadiennes.

C'est probablement vrai, mais dans ma première question et l'exposé que j'ai fait plus tard à ce sujet, je n'ai pas prétendu le contraire. Le ministre dit que par zones de pêche canadiennes il entend les eaux s'étendant jusqu'à 12 milles du littoral canadien.

Les Russes ayant respecté la limite de 12 milles, ils n'ont pas outrepassé leurs droits, a dit le ministre. Balivernes que tout cela, et le ministre le sait. Ce ne sont que de la fichaise. Il prétend que les Russes ont respecté notre limite de 12 milles, et sans doute est-ce la vérité. Toutefois, cela veut dire qu'en fait les Russes n'ont pas pénétré dans la zone de pêche actuelle de 12 milles. Mais qu'en est-il de la zone de pêche du bassin Reine-Charlotte, dont le député de Coast-Chilcotin a parlé? Et de l'étendue délimitée par une ligne reliant la pointe nord de l'île Vancouver et les îles Reine-Charlotte? C'est de ces eaux-là qu'il s'agit. Il ne s'agit pas de la limite de 12 milles d'à présent, qui suit les contours du littoral. Il n'a jamais été question que les Russes fassent valoir des droits de pêche historiques à l'intérieur de l'actuelle limite de 12 milles, et je prétends qu'en avançant cela le ministre essayait d'esquiver la question, de brouiller les pistes et de détourner notre attention.

L'Union soviétique est certainement en mesure de revendiquer des droits de pêche acquis dans la zone que pourraient comprendre les eaux territoriales si nous tracions des lignes de base droites de cap en cap. Le ministre ne me contredira pas. Des documents lui ont été communiqués sur la question à plus d'une reprise.

Je ne peux mieux terminer qu'en citant la revue *Pacific Troller* de février-mars 1969, car j'y trouve un article qui pose clairement le problème dans la mesure où il concerne les pêcheurs de la Colombie-Britannique, tous les Canadiens et le ministre lui-même. En commençant au bas de la page 3 de cette revue, nous pouvons lire:

> Pour nous, les îles de Vancouver et de la Reine-Charlotte ne sont pas seulement de petites pointes rocheuses qui percent à l'horizon, mais deux grandes portions de notre territoire qui s'étendent le long des deux tiers de nos côtes—non pas des rochers dénudés, mais le prolongement de la terre ferme où se trouve une partie de notre population, de nos industries, de nos commerces et de notre avenir.
>
> Pour nous, un bras de mer qui sépare deux grandes étendues de terre ne devrait pas être libre d'accès à tout pays étranger, qui pourrait ainsi légalement venir nous ravir notre poisson et compromettre la défense de notre territoire, protégé qu'il serait par une bande étroite d'eau internationale. Pour nous, ces eaux entre les caps au large de Vancouver et les îles Reine-Charlotte nous appartiennent et nous devrions déclarer que nous avons un droit légitime et exclusif de les utiliser pour la sécurité de nos eaux extérieures et intérieures, pour relier deux régions de notre province, pour la pêche et la conservation de nos pêcheries.

• (9.50 p.m.)

Il est regrettable que le ministre n'ait rien dit ou fait à ce sujet.

[*Français*]

**M. Corbin:** Monsieur le président, lorsqu'on doit parler après cinq ou six autres députés, on se rend compte que plusieurs de nos idées et de nos opinions ont déjà été exposées avec beaucoup d'insistance.

Pour ma part, je considère la fusion des ministères des Pêches et Forêts comme un pas dans la bonne direction, en vue d'exercer un contrôle plus serré sur l'exploitation rationnelle de nos ressources naturelles. Je fais miennes certaines remarques de l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), bien que je ne m'entende pas toujours avec lui, cependant.

L'équilibre naturel dans l'exploitation de nos forêts pose de sérieux problèmes de conservation. Or, je viens d'une région où l'exploitation forestière se fait parfois de façon intelligente et toujours sur une très grande échelle, mais aussi parfois avec les conséquences les plus graves pour cet équilibre naturel.

La pêche sportive du poisson d'eau douce subit tous les ans une baisse remarquable chez nous, et ce depuis 20 ans, à cause du sans-gêne de certains exploitants qui n'ont aucun respect pour la nature et qui rasent littéralement tout sur leur passage. Évidemment, il s'ensuit que nos lacs, nos cours d'eau et toute la faune qui y vivait est en voie d'extinction.

A mon sens, l'empoissonnement—et non pas l'empoisonnement—de nos lacs et de nos cours d'eau devrait aller de pair avec l'exploitation raisonnée des ressources forestières. La création et l'exploitation de stations piscicoles doit ou devrait, du moins, suivre de près l'exploitation de la forêt. Je me rends compte que bien des fonctionnaires ne sont pas tout à fait de cet avis.

Heureusement que, récemment, on a fait un progrès considérable dans ce sens au Nouveau-Brunswick, grâce à la création d'une importante station piscicole pour le saumon à Mactaquac. Par conséquent, deux stations moins importantes pour l'élevage de truites ont dû disparaître et, depuis, ma région est demeurée sans service valable d'empoissonnement.

Dans ma province du Nouveau-Brunswick se pose également le problème de l'extermination du poisson par suite de l'usage non contrôlé d'insecticides pour exterminer la tordeuse de l'épinette. Et Dieu sait s'il y a eu des dommages irréparables entraînés par cette pratique, qui a eu pour conséquence un

sérieux déséquilibre dans la nature. Et, en définitive, ne nous leurrons pas, c'est nous-mêmes qui en souffrons.

Une exploitation non contrôlée des forêts ne doit plus exister, de nos jours. Je félicite le gouvernement et le ministre, monsieur le président, de la bonne direction dans laquelle ils viennent de s'engager. Peut-être un jour pourrions-nous également confier au nouveau ministère la direction des parcs nationaux. A mon avis, ce serait un pas souhaitable que de donner au ministre des Pêches et Forêts la tutelle de nos parcs nationaux.

Ce que je demanderais surtout au nouveau ministre cependant,—et c'est mon dernier mot —ce serait l'établissement d'un programme d'éducation populaire plus vaste que tout ce qui a été entrepris jusqu'ici sur les conditions de renouvellement de nos ressources naturelles périssables, comme les essences forestières et le poisson, cette dernière ressource revêtant une très grande importance pour la pêche sportive. On a accompli un certain travail dans ce sens, mais, à mon avis, on pourrait en faire davantage.

J'espère, monsieur le président, que le ministre voudra prendre cette suggestion au sérieux.

[*Traduction*]

**M. Harding:** Monsieur le président, il est près de dix heures. Voulez-vous que je continue?

**M. le vice-président:** Plaît-il au comité de considérer qu'il est dix heures?

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président:** Comme il est dix heures, je dois maintenant quitter le fauteuil, faire rapport de la question, et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement étant censée avoir été présentée.

### LE PACIFIQUE-CANADIEN—LE NOMBRE SUFFISANT DE PLACES

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, le 12 février dernier, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Hellyer) s'il entreprendrait une enquête pour voir si les voyageurs à bord du train «The Canadian», du Pacifique-Canadien, disposent d'un nombre suffisant de places.

En 1919, on a dit à la Chambre que s'il y avait une chose qui agaçait les Canadiens, c'était l'influence des compagnies de chemin de fer. En 1936, on disait que les chemins de fer canadiens étaient loin d'être simplement un problème d'ordre économique, qu'ils devaient le jour à la politique canadienne dont ils s'étaient nourris, dont ils étaient et continueraient de faire partie intégrante. J'apprécie ces commentaires à leur juste valeur.

Le 21 janvier, j'ai posé une question à la Commission canadienne des transports, en lui signalant que le Pacifique-Canadien avait supprimé un wagon ordinaire de Vancouver à Montréal. J'avais alors demandé à la Commission si elle instituerait une enquête pour savoir pourquoi bien des gens devaient rester sur la plate-forme par suite de la suppression de ce wagon. On m'avait répondu que le nombre de ces gens n'était pas aussi considérable que je le croyais et qu'il n'y avait vraiment pas raison de s'inquiéter.

J'ai posé une autre question au président de la Commission canadienne des transports à une séance du comité des Transports. Je voulais savoir si les compagnies de chemin de fer pouvaient ainsi délibérément réduire la qualité du service-voyageurs en cherchant en définitive à supprimer ce train. Je n'ai reçu jusqu'à présent aucune réponse.

En 1966, le Pacifique-Canadien avait en service un train qui s'appelait «The Dominion». On avait fait, à l'époque, des déclarations semblables à celles d'aujourd'hui au sujet du «Canadian». On disait alors qu'avec la suppression du «Dominion», il faudrait ajouter 20 wagons au «Canadian». Aujourd'hui le «Canadian» comprend moins de dix wagons et on en supprime tous les jours.

• (10.00 p.m.)

Il y a aussi la question d'un télégramme expédié à l'agent de Calgary—le 2 février, si je ne me trompe—pour dire qu'il y avait dans le train n° 2, à Moose Jaw, 31 voyageurs en wagon-lits, bien qu'il y eût de la place pour 116. A ce sujet, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que le wagon-lits n° 205 de Montréal a été retiré du service le 8 février, malgré la forte demande de wagons-lits.

Le représentant du service des voyageurs de la compagnie a donné des explications à ce sujet par l'entremise de la CCT. Selon lui, le télégramme était destiné au chef des wagons-lits du train n° 2, à Medicine Hat. Il a dit également que le nombre de places dont il était question dans le télégramme n'avait trait qu'aux places libérées par les voyageurs qui descendaient à des gares à l'est de Regina, jusqu'à Winnipeg. Il a ajouté que si une personne munie d'un billet à destination d'Indian

Head occupait une certaine place à Vancouver, un message était donné au chef des wagons-lits, indiquant que la place serait libre d'Indian Head à Winnipeg. Dans ce cas, le chef de train pouvait vendre un billet pour cette place jusqu'à Winnipeg. On a confirmé qu'il y avait effectivement 31 voyageurs dans des wagons-lits à Moose Jaw, mais le chiffre de 116 places prétendues disponibles a été mis en doute. On a également dit qu'il ne manquait pas de places où loger les voyageurs.

Mais si on examine la situation de près, certaines contradictions apparaissent. Les renseignements que j'ai indiquent clairement que les tarifs ont été réduits le 1er janvier pour les voyages dans la région et à courte distance, mais, comme je l'ai dit, cette réduction n'a pas été signalée aux chefs des trains en service. Apparemment, les chefs de gare du Pacifique-Canadien n'ont pas eu connaissance des réductions. Cela tient peut-être au fait que, même si les réductions sont entrées en vigueur en janvier, les tarifs avaient déjà été augmentés en vue du trafic du temps des Fêtes. Cela peut expliquer en partie la difficulté.

Quant au chef des wagons-lits qui aurait vendu des places à Moose Jaw, il paraît que ce chef n'était pas de service à ce moment-là. Il n'aurait donc pu faire ce qu'on a rapporté.

On m'a aussi signalé que les wagons 205 et 105 ont été retirés du service les 8 et 13 février respectivement, à l'ouest de Winnipeg, et que tous les wagons-lits avaient été loués, sauf celui qui est détaché à Regina. Le «Canadian» a deux wagons-lits directs, un wagon panoramique de trois compartiments et un wagon-restaurant. Puis-je rappeler l'ordonnance nº 4642 de la Commission des transports ferroviaires. Le paragraphe (2) de l'article 3 stipule:

> L'avis et la demande exigés en conformité du paragraphe (1) de cet article devront fournir des données montrant le nombre de voyageurs transportés par le ou les trains pendant les deux années précédant immédiatement la date de cet avis ...

Compte tenu de tous ces éléments, j'ai pensé qu'il était très important d'effectuer une enquête sur la situation et d'en consigner le résultat au compte rendu. Les députés savent, je crois, que le nombre de wagons-lits est bien insuffisant pour répondre à la demande. Encore ce soir, j'ai entendu parler de gens qui essayaient de louer des couchettes à bord des trains en direction de l'Ouest. Il n'y a pas d'espace disponible et il n'y en aura pas d'ici quelque temps. Il semble impossible d'obtenir de la place sur les trains quand on en a besoin. Tout en signalant ces questions au gouvernement, je lui demande quand il assumera ses responsabilités envers les Canadiens en leur fournissant un service-voyageurs satisfaisant sur les lignes du Pacifique-Canadien.

**M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, le bureau du ministre des Transports (M. Hellyer) m'a fait savoir que le comité des transports ferroviaires de la Commission canadienne des transports est en train d'enquêter sur les plaintes des voyageurs qui ont de la difficulté à réserver des places sur le «Canadian». Le nombre réduit de wagons et le genre de service qu'il assure font également l'objet d'une enquête. Les inspecteurs du comité des transports ferroviaires circulent en ce moment sur ces trains afin de poursuivre l'enquête.

[*Français*]

## LES MONUMENTS HISTORIQUES—L'ADMINISTRATION ET L'ENTRETIEN DU MONUMENT DE VIMY

**M. Gérald Laniel (Beauharnois):** Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée la semaine dernière à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) a pu paraître peu importante aux yeux de certains, et c'est pourquoi j'ai cru bon de revenir à la charge ce soir, au cours du débat sur la motion d'ajournement.

Si mes renseignements sont exacts, le ministère serait sur le point ou aurait même décidé de transférer l'administration et l'entretien du parc de Vimy, en France, à la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. Or, je m'oppose énergiquement à cette décision, et ce pour plusieurs raisons.

Je n'en veux aucunement à la Commission, qu'on veuille me croire. Au contraire, je considère qu'elle veille admirablement bien a l'entretien des cimetières de guerre des pays du Commonwealth à travers le monde. Ayant eu l'occasion d'en visiter plusieurs dans six pays d'Europe, je puis, en connaissance de cause, en rendre le témoignage.

Cependant, monsieur l'Orateur, j'établis une distinction entre un cimetière de guerre et un parc commémoratif de l'envergure de celui de Vimy, situé sur un champ de bataille où les Canadiens se sont surpassés par leurs exploits et où plusieurs des nôtres ont sacrifié leur vie pour la défense de la liberté et de la démocratie. Ce parc fait d'ailleurs partie du territoire canadien et demeure un souvenir permanent sur le continent européen. Il consiste en un territoire de 250 acres en terre de France, où se trouve érigé le plus beau et le plus majestueux monument de toute l'Europe

et où, surtout, des milliers de touristes, tant canadiens qu'européens, se rendent chaque année.

En confiant l'administration et l'entretien de ce parc à la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, nous allons certainement nuire à l'identité de ce territoire canadien en France, même si l'on continue d'y employer un certain nombre de Canadiens. L'administration sera britannique, la direction technique sera composée de représentants venant de Londres ou d'Arras. Aussi, suis-je convaincu qu'à la longue, notre prestige en sera graduellement diminué, et je dirais que la même chose s'applique au parc de Beaumont-Hamel, communément appelé *Newfoundland Park*.

A mon sens, cette décision entraînera des conséquences politiques auxquelles les fonctionnaires qui ont fait cette recommandation n'ont sûrement pas pensé.

Monsieur l'Orateur, si l'on songe aux relations plutôt tièdes qui existent entre le Canada et la France depuis quelques années, surtout entre le Canada et le grand Général, qui n'a pas trop d'attachement pour la Grande-Bretagne, nous fournissons à ce dernier une occasion toute désignée pour créer des embêtements au gouvernement canadien et nous ouvrons la porte à toutes sortes d'insinuations de sa part.

Ceux qui sont chargés ou ont été chargés, dans le passé, d'organiser des célébrations commémoratives sur le territoire français savent par expérience combien des petits détails comme ceux-là peuvent avoir une importance, dans certains cas. Le ministère a déjà dû accepter des compromis que j'ai considérés, dans certains cas, comme regrettables, et je suggère au ministre de vérifier ce point particulier auprès de ses fonctionnaires et de nos ambassadeurs à Paris et à Londres.

Plus importantes encore sont nos relations avec la population française, celle qui se souvient réellement, et je ne comprends pas pourquoi nous devrions passer par un intermédiaire pour assurer l'entretien de nos monuments commémoratifs et des parcs où ils sont situés.

J'irai même plus loin, monsieur l'Orateur. Je suis un de ceux qui croient que le gouvernement canadien devrait s'intéresser davantage au parc de Vimy. Nous devrions aménager ce territoire canadien en France en y construisant un édifice commémoratif—peut-être de la deuxième Grande Guerre même—dans lequel pourraient être installés un musée militaire, un restaurant, des salles de repos, de même que certains autres services dont la plupart pourraient, je crois, payer leurs frais d'exploitation.

[M. Laniel.]

• (10.10 p.m.)

Je connais à l'avance la réponse que l'on va donner à mes représentations, pour m'être informé, au cours des derniers jours, auprès de certains employés du ministère. On me dit que les surintendants des parcs de Vimy et de Beaumont-Hamel vont conserver leur emploi et que la direction technique seulement émanera du bureau régional d'Arras, laquelle tient son autorité de Londres.

Mais ceci ne me satisfait pas, monsieur l'Orateur, car j'ai l'impression qu'à la longue, le parc de Vimy—et je le répète—perdra une partie de son identité canadienne et en viendra à être considéré comme tous nos autres cimetières, petits parcs et monuments d'Europe, alors que ce devrait être le contraire.

Une autre décision que je déplore est celle de faire disparaître graduellement le bureau du ministère des Affaires des anciens combattants à notre ambassade de Londres.

Monsieur l'Orateur, je termine en disant que je suis énormément désappointé de ces deux décisions. J'ai l'intention de revenir à la charge, de faire l'impossible pour que celles-ci soient révisées, et je demande au ministre si l'on ne pourrait pas attendre que cette question soit soumise au comité des affaires des anciens combattants, avant d'aller plus loin.

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le président, qu'il me soit d'abord permis de remercier et de féliciter l'honorable député de Beauharnois (M. Laniel) de l'intérêt qu'il a toujours démontré et qu'il démontre encore à l'endroit des problèmes des anciens combattants.

Au sujet du problème qu'il vient de soulever ce soir, je crois d'abord que je devrais expliquer qu'en Europe, 13 mémoriaux canadiens rappellent la participation du Canada à la première guerre mondiale.

L'entretien de tous ces mémoriaux, exception faite de ceux de Vimy et de Beaumont-Hamel, relève depuis de nombreuses années de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, et ce en vertu d'un accord intervenu entre le gouvernement du Canada et la Commission.

Aux termes de cet accord que je viens de mentionner, le Canada rembourse la Commission des dépenses que celle-ci a faites à cet égard. Comme l'honorable député de Beauharnois vient de le reconnaître, les services d'entretien qu'assure cette Commission sont de la plus haute qualité et lui-même estime qu'ils sont d'un calibre exceptionnel.

Depuis le début, notre ministère et la Commission collaborent très étroitement et leurs rapports sont excellents. Évidemment, le Canada est un des membres de cette Commission.

Pour répondre de façon plus précise à la question de l'honorable député, il est vrai que nous avons récemment entamé avec la Commission des pourparlers en vue d'inclure dans l'accord l'entretien des mémoriaux de Vimy et de Beaumont-Hamel, afin de profiter de l'expérience et des ressources de ladite Commission dans ce domaine. Si ces pourparlers aboutissent, je puis assurer l'honorable député de Beauharnois que l'identité et le cachet du Canada seront entièrement respectés. Et je tiens à signaler—comme je le dois, d'ailleurs,—que si l'entente est conclue, elle s'appliquera uniquement à l'entretien des deux mémoriaux. Le ministre et le ministère canadien des Affaires des anciens combattants continueront toujours d'assumer la responsabilité des décisions qui devront être prises relativement à ces deux mémoriaux. Comme par le passé, les surveillants canadiens seront rémunérés par notre ministère, selon le barème en vigueur au Canada. Pour ce qui est des cérémonies commémoratives, leur organisation continuera encore à relever du Canada.

Avant de terminer, monsieur le président, je puis assurer l'honorable député de Beauharnois que les normes d'entretien demeureront très élevées et que, quoi qu'il arrive, l'identité canadienne de ces monuments sera entièrement conservée.

[*Traduction*]

## LES TRANSPORTS—LES SUBVENTIONS AUX TRANSBORDEURS À L'INTÉRIEUR DES PROVINCES

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, quand j'ai posé ma question au ministre des Transports (M. Hellyer) à la Chambre, je voulais savoir si une entente avait été conclue entre la Commission canadienne des transports et la province d'Ontario, au sujet du partage des frais des subventions aux transbordeurs à l'intérieur des provinces. Je sais qu'il y a plusieurs mois, la Commission canadienne des transports a abordé la question avec la province d'Ontario, pour décider du partage des frais dorénavant dans le cas des transbordeurs qui font le service à l'île Manitoulin, dans ma circonscription d'Algoma. Trois transbordeurs desservent cette île depuis cinq ans. Ils ont reçu du gouvernement fédéral des subventions de plus de $200,000 par année. Ils fonctionnent vers la fin du printemps, durant l'été et au début de l'automne.

Deux de ces transbordeurs sont de grande dimension et font la navette entre Tobermory, à l'extrémité de la péninsule Bruce et South Bay Mouth, à l'extrémité orientale de l'île Manitoulin. Ce service existe depuis bon nombre d'années et comme de plus en plus de touristes viennent admirer les beautés du Nord de l'Ontario depuis quelque temps, il est devenu insuffisant. On voit maintenant couramment les touristes attendre 12 ou 14 heures dans leur voiture, au quai de Tobermory durant les mois de juillet et août, avant de pouvoir s'embarquer sur le transbordeur. Un transbordeur plus gros et plus rapide s'impose dans cette région. Avec l'avènement des longs congés et le nombre de plus en plus considérable de touristes chaque année, la situation ne peut qu'empirer.

A l'extrémite ouest de l'île Manitoulin fonctionne depuis cinq ans un service de transbordeur entre la baie Meldrum, sur l'île Manitoulin, et Blind River sur la rive nord du lac Huron. Ce bac dessert aussi Cockburn Island une fois par semaine. J'ai appris par la Commission canadienne des transports que ce service doit être interrompu cette année. C'est une initiative rétrograde qui nuira à l'industrie touristique de l'extrémité ouest de l'île Manitoulin. Le gouvernement actuel s'est engagé à lancer une offensive agressive contre l'inégalité économique régionale. Comment une région peut-elle se développer si le gouvernement lui retire un de ses moyens de communication? En tant que crédit distinct, la subvention d'environ $45,000 par an peu sembler importante pour assurer un service de transbordeur. Cependant, comme placement pour stimuler l'expansion économique de toute une région, ce n'est pas énorme. Les ministères de l'État ne devraient pas être des compartiments étanches. Cette subvention se justifie du point de vue de l'expansion régionale, et elle devrait être maintenue.

Le gouvernement est d'avis que les provinces devraient acquitter une partie des frais d'exploitation du bac qui fonctionne entièrement à l'intérieur de leurs frontières. L'Ontario le fait à l'égard de nombre de transbordeurs comme celui de l'île Saint-Joseph et celui de Glenora entre le comté du Prince Edward et Adolphustown. Les frais d'exploitation de ces bacs sont défrayés intégralement par les provinces.

Peu importe à la population de l'île de Manitoulin quel gouvernement, fédéral ou provincial, paie l'exploitation du bac pourvu qu'on en maintienne le service à la baie Meldrum et qu'on l'améliore à South Bay Mouth.

J'estime que le comité des transports maritimes de la Commission canadienne des transports devrait considérer ces deux services de transbordeurs comme un service global aux

fins de la subvention et envisager la navigation du point de vue de la concurrence afin d'assurer la qualité des services. Rien ne diminue autant la qualité d'un service que l'absence de concurrence. Lorsque ce domaine reçoit une subvention d'exploitation qui comble automatiquement un déficit, les responsables ne s'efforcent pas de donner du bon service.

C'est, je crois, ce qui est arrivé dans le cas du service de transbordeurs entre la rivière Blind et la baie Meldrum. Il faut élaborer une nouvelle formule au sujet de cette subvention de façon à vanter les avantages de ce service et à le faire accepter aux touristes. C'est seulement alors que le transbordeur accroîtra son autonomie financière et constituera une charge moins lourde pour le gouvernement.

Il y a cinq ans lorsqu'on a établi ces subventions d'exploitation pour les transbordeurs de l'île Manitoulin, la Commission maritime canadienne a tenu une audience publique sur l'île en question. Des organisations et des individus m'ont envoyé de nombreuses lettres pour me demander que la Commission canadienne des transports tienne cette année une audience sur l'île Manitoulin. Ce sont eux que la question intéresse le plus. Ce sont eux dont la vie et le gagne-pain sont touchés par les décisions de la Commission. Il est donc tout naturel qu'ils veuillent qu'on y tienne une audience.

• (10.20 p.m.)

La saison de navigation s'ouvrira dans quelques mois. Il faut prendre des décisions maintenant si l'on veut assurer un bon service de transport pendant la saison touristique de l'été. Le gouvernement fédéral devrait exercer des pressions auprès du gouvernement de M. Robarts à Toronto, qui semble vouloir se faire prier, pour résoudre la question. Mes commettants veulent savoir non seulement si on assurera un service cette année, mais quels projets sont envisagés pour améliorer le service à l'avenir. Il se fait tard. Nous voulons des réponses maintenant.

**M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, on a soulevé la question du sort du transbordeur Tobermory-South Bay Mouth auprès du gouvernement d'Ontario; on attend une réponse pour savoir dans quelle mesure la province s'intéresse au maintien de ce service intraprovincial. Le gouvernement fédéral s'est dit prêt à discuter de l'avenir du service, saas toutefois vouloir s'engager à contribuer à l'amélioration ou la construction d'installations portuaires avant d'avoir conclu une entente satisfaisante avec la province.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 24 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 28 février 1969**

La séance est ouverte à onze heures.

[*Traduction*]

## «UNE FLORAISON DE JONQUILLES»

**M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour):** Monsieur l'Orateur, cette année, de nouveau, le printemps est arrivé de bonne heure sur la côte canadienne du Pacifique. Les jonquilles de la Colombie-Britannique, que nous avons à la Chambre, sont venues par Air Canada. Les députés de tous les partis qui représentent cette province invitent leurs amis des autres régions canadiennes à célébrer avec eux l'arrivée du printemps.

**M. l'Orateur:** Je ne sais pas si le ministre veut prendre part à ce geste. J'ai l'impression que ce n'est pas réglementaire et qu'on transforme la Chambre en serre chaude.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement remercier nos amis de la Colombie-Britannique. Nous nous réjouissons comme eux de la fonte des neiges et du retour des fleurs. L'estime que nous avons pour cette merveilleuse province renaît à l'approche du printemps.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier)** présente le 4e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

### LA NAVIGATION

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS QUANT À LA PROPRIÉTÉ ET L'ENREGISTREMENT DES NAVIRES

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des exemplaires en français et en anglais du rapport préparé par la Commission canadienne des transports à la suite de l'enquête effectuée par le comité des transports maritimes sur l'application de la loi sur la marine marchande du Canada, régissant la propriété et l'enregistrement des navires au Canada.

**Une voix:** Était-ce une étude en profondeur?

## QUESTIONS ORALES

### LE PÉTROLE

LA RÉPONSE DES PROVINCES AU SUJET DES DROITS MINIERS SOUS-MARINS

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, en décembre dernier, le premier ministre a fait une déclaration à la Chambre au sujet des droits miniers sous-marins; il avait laissé entendre qu'il ferait part aux gouvernements provinciaux d'une proposition qu'il avait exposée. Puis-je demander au premier ministre suppléant s'il a reçu des réponses de tous les premiers ministres provinciaux et si un accord a été conclu? Si tel est le cas, le ministre peut-il dire quand cet accord sera annoncé à la Chambre?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question ce matin. J'ignorais qu'elle serait posée. Toutefois, je la signalerai volontiers au premier ministre.

LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS L'ARCHIPEL SEPTENTRIONAL

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, je ne sais si le premier ministre suppléant peut me répondre, mais il y a quelques jours les États-Unis ont publié des cartes indiquant qu'ils possèdent des champs pétrolifères qu'on estime très riches, dans l'archipel de l'Arctique. A-t-on fait valoir clairement à Washington les droits de souveraineté du Canada dans le Grand Nord, et a-t-on signalé à Washington que la présence des techniciens américains dans cette région, ou les énormes immobilisations présentes ou futures de capitaux américains, ne diminuent en rien les droits de souveraineté du Canada et que nous revendiquons fermement la possession de ces régions septentrionales?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai la question pour préavis, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je sais pertinemment qu'il y a eu des entretiens et des représentations, mais je ne puis répondre à la question au pied levé.

LA PRÉSENCE D'UN OBSERVATEUR SUR LE «MANHATTAN»

**M. Paul St-Pierre (Coast Chilcotin):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il indiquer à la Chambre si on a invité le consortium Panarctic Oil à placer un observateur sur le *Manhattan* au moment où il essayera de briser les glaces du passage du Nord-Ouest cet été? Si l'invitation a été lancée, a-t-elle été acceptée et sinon, pourquoi?

**L'hon. Paul Hellyer:** Monsieur l'Orateur, je tiens cette question pour préavis.

ESSAIS PROJETÉS QUANT AU TRANSPORT DU PÉTROLE

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement du Canada a-t-il été consulté au sujet des essais projetés par les États-Unis, cet été, de transport du pétrole dans le passage du Nord-Ouest?

## L'HABITATION

LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je poser une question au ministre des Transports? Le ministre ayant indiqué son intention de ne pas faire de déclaration sur le logement à l'appel des motions, demandera-t-il au gouvernement de donner la priorité à ses modifications à la loi nationale sur l'habitation? Peut-il nous dire aussi quand, à peu près, nous pourrions être saisis de cette mesure législative?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, comme mon ami le sait, les modifications à la loi nationale sur l'habitation figuraient au programme des travaux annoncés l'autre jour par le leader de la Chambre pour le reste de la session. J'espère qu'elles seront présentées bientôt.

**M. Douglas:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Relativement aux recommandations 11, 12, 19 et 25 du groupe d'experts, au sujet du secteur privé de l'économie, et aux instances que l'on doit faire pour diminuer les primes d'assurance, les honoraires d'avocats et les commissions sur les successions, le ministre pourrait-il me dire si des demandes ont été adressées aux organismes responsables de ces questions et si le ministre a reçu des réponses?

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question sans en avoir reçu préavis, monsieur l'Orateur. Je crois me rappeler un échange de lettres avec une ou deux parties intéressées et, si je ne m'abuse, on les invitait à utiliser leurs bons offices pour trouver des moyens de réduire les frais dans ces domaines. J'ose espérer que dans les semaines et les mois à venir, on fera de nouvelles instances auprès de toutes les parties intéressées, y compris les syndicats ouvriers qui poursuivent actuellement des négociations sur les salaires avec l'industrie du bâtiment, les priant de faire preuve de modération, afin de maintenir au plus bas niveau possible le coût du logement pour tous les Canadiens.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** En plus de ces instances, fera-t-on une enquête sur la hausse marquée du coût des matériaux de construction ces derniers mois?

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne voudrais pas dire exactement quelles mesures seront prises, mais le député le sait, nous avons indiqué qu'il faudrait faire enquête dans ce domaine. La question a été déférée pour enquête à qui de droit et, si les faits le justifient, on prendra des mesures.

**M. John Gilbert (Broadview):** Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'aider le gouvernement de l'Ontario à établir une régie des loyers, étant donné l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine?

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne suis pas spécialiste en droit constitutionnel, mais je crois que, exception faite du temps de guerre, ce domaine relève exclusivement de la compétence des provinces.

[*Français*]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports, monsieur l'Orateur.

Étant donné que l'honorable ministre des Transports a laissé entendre en cette enceinte qu'il s'occuperait d'organiser des rencontres en vue de permettre la réduction du taux d'intérêt pour le début de la saison de la construction, pourrait-il nous dire si ces rencontres ont commencé à porter des fruits?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne sais à quelle réunion songe le député mais nous avons, bien entendu, présenté des instances aux diverses institutions de crédit concernant des disponibilités pour l'année courante, et la première réaction a été très favorable et très encourageante.

Quant au coût de l'argent, je préfère m'abstenir de tout commentaire en ce moment,

mais je pense toujours, comme le groupe d'étude, que le taux d'intérêt devrait être libre et que le plafond artificiel fixé par la loi actuelle, devrait être aboli. Cela entraînerait une certaine réduction du taux d'intérêt, réduction non pas sensationnelle peut-être, mais marquante. C'est, à mon avis, une formule que le Parlement devrait étudier au moment approprié.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Comme la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas d'argent disponible pour la construction d'immeubles à logements multiples, surtout de tours, dont la ville de Thompson (Manitoba) a un besoin urgent, le ministre peut-il examiner le problème et chercher des solutions?

**M. David Lewis (York-Sud):** J'allais demander au ministre des Transports, dont relève la question du logement, de quelle manière le groupe d'étude s'est servi abusivement selon M. Goldfarb, du rapport de ce dernier. Le ministre consentirait-il à déposer le rapport Goldfarb pour que les députés connaissent exactement la pensée de M. Goldfarb.

**L'hon. M. Hellyer:** En ce qui concerne la première question, je ferai enquête sur la situation des crédits hypothécaires à Thompson, une des régions névralgiques que nous avons visitées. Je compte faire l'impossible pour que des fonds hypothécaires suffisants soient mis à la disposition de cette collectivité en pleine croissance au cours de la prochaine saison de construction.

Quant à la deuxième question, personnellement je veux bien que le rapport soit déposé. Je n'y distingue pas d'inconvénients et, sauf avis contraire, je déposerai ce rapport. Je ne crois pas que l'on ait fait un usage abusif du rapport ou que M. Goldfarb s'en soit plaint. On a dû mal le citer; du moins c'est ce qu'il m'a dit. Il ne trouve rien à redire à la conclusion du rapport, recommandant un examen d'ensemble très poussé avant l'annonce d'une politique permanente.

**M. Lewis:** Une autre question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député ne pense-t-il pas que nous devrions passer à autre chose. Nous avons déjà consacré dix minutes à la même question, et d'autres députés demandent la parole. Changeons donc de sujet.

**M. Lewis:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, il y a une question qui se rapporte directement à l'affaire Goldfarb, mais si Votre Honneur veut passer à autre chose...

**M. l'Orateur:** Le député peut poser une autre question supplémentaire.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas repris le mot employé par M. Goldfarb. Il a dit que le rapport avait été abâtardi. Pour ne pas répéter ce mot, j'ai dit qu'on en avait abusé.

M. Goldfarb a-t-il envoyé au ministre une déclaration écrite, affirmant qu'il ne trouvait rien à redire aux conclusions du rapport sur les logements sociaux? Si le ministre a un document écrit de ce genre, peut-il le déposer également.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, je n'ai rien par écrit. Il m'a dit cela au téléphone, et c'est sans doute son opinion. Quant à l'autre affirmation du député, si je me rappelle bien, M. Goldfarb a dit qu'on l'avait cité d'une façon qui abâtardissait sa pensée.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Hellyer:** Plutôt donc que de parler en son nom...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Prince Edward-Hastings a la parole.

## LES EXPOSITIONS

### L'EXPOSITION NATIONALE—LA PROMESSE D'ASSISTANCE D'UN ANCIEN PREMIER MINISTRE

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant. Après avoir annoncé qu'il est disposé à aider Terre des Hommes, le gouvernement va-t-il respecter la promesse qu'avait faite au nom du gouvernement fédéral l'ancien premier ministre, M. Pearson, lors de son discours d'ouverture à l'Exposition nationale du Canada en 1965? Il l'avait réitérée deux ans plus tard, lors d'une occasion semblable et avait déclaré que le gouvernement fédéral aiderait financièrement l'Exposition nationale du Canada pour en faire un véritable miroir de la nation.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Les députés ministériels de Toronto sont pleinement conscients, monsieur l'Orateur, des avantages que retirerait Toronto

d'une relance de l'Exposition nationale du Canada et d'une métamorphose qui la rendrait encore plus attrayante pour les visiteurs de l'Ontario et d'ailleurs. J'affirme à l'honorable député que nous ferons tout notre possible pour encourager l'essor de cette grande exposition canadienne.

**L'hon. M. Ricard:** C'est pourquoi rien ne se fait.

**L'hon. M. Hees:** Le ministre a parlé en véritable enfant de son patelin. J'ai demandé si le gouvernement allait respecter la promesse de l'ancien premier ministre, l'honorable Lester Person?

Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme Ottawa aidera désormais les expositions régionales, le ministre de l'Industrie et du Commerce ou un de ses collègues deviendra-t-il le représentant officiel chargé de consentir un concours financier aux commissions régionales d'exposition?

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### LE RAPPEL DE VOITURES GENERAL MOTORS— LE CONTRÔLE DES DÉFAUTS

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question qui a des incidences sur certains aspects de son domaine. Eu égard au rappel à l'usine de millions de voitures et de camions de la General Motors pour y effectuer un contrôle en raison de défauts de fabrication soupçonnés, le ministre voudrait-il faire enquête à ce sujet, car il s'agit des consommateurs canadiens et de leur sécurité?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Oui, monsieur l'Orateur. Le directeur de la sécurité automobile a déjà rencontré des représentants de la General Motors. Toutes les mesures qui s'imposent seront prises au Canada pour assurer la sécurité des usagers de la route.

**M. David MacDonald (Egmont):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les révélations récentes, les fonctionnaires qui relèvent du ministre responsable de la sécurité automobile présenteront-ils des règlements établissant des normes de sécurité minimale afin d'empêcher à l'avenir des incidents comme ceux dont nous avons parlé?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit il y a quelques semaines, à la conférence des ministres provinciaux des transports et des ministres responsables de la sécurité automobile, qui a eu lieu à Québec et à laquelle j'ai assisté, il a été convenu que le gouvernement fédéral présenterait une mesure législative concernant les normes minimales de la sécurité automobile au stade de la fabrication ou à celui de l'entrée au Canada. Sauf erreur, le projet de loi sera présenté aussitôt que possible, compte tenu des circonstances. Toutefois, ce genre de mesure ne garantit pas que le défaut qui vient d'être constaté ne réapparaîtra pas. Souvent, des défauts de conception n'apparaissent qu'après des semaines, des mois ou même des années d'usage. Même avec l'établissement de normes applicables aux modèles, en vue de protéger les voyageurs, il sera toujours possible de découvrir, à l'usage, des erreurs de conception. Il convient alors de prendre des mesures pour les corriger au plus tôt. C'est ce qu'on a fait dans ce cas-ci.

## LES FINANCES

### LE PRÊT À LA «COMMONWEALTH TRUST COMPANY»

**M. Douglas A. Hogarth (New Westminster):** Puis-je poser une question au ministre des Finances, monsieur l'Orateur? Le gouvernement fédéral a-t-il jamais recommandé directement ou indirectement au gouvernement de la Colombie-Britannique de consentir un prêt de 3 millions de dollars ou de quelque autre montant à la Commonwealth Trust Company de la Colombie-Britannique en vue de subventionner les pertes de cette société ou de ses filiales?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Non, monsieur l'Orateur.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

### L'IMPOSITION DE L'INTÉRÊT DES RENTES AVANT ET APRÈS L'ÉCHÉANCE

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Puis-je poser une question au ministre des Finances, monsieur l'Orateur? Elle concerne de nombreux Canadiens qui ont des rentes et des polices d'assurance et vise à dissiper un malentendu. Le nouvel impôt sur le revenu s'applique-t-il à l'intérêt payable avant et après l'échéance des rentes? C'est ce qui arrive avant l'échéance qui m'intéresse. S'applique-t-il aussi aux polices d'assurance de rente, même si la personne en cause avait décidé de ne pas accepter de prestations avant que la nouvelle taxe soit imposée?

**M. l'Orateur:** L'honorable député demande au ministre de donner une interprétation des lois; ce n'est pas une question recevable.

**M. Woolliams:** Je pourrais peut-être formuler ma question autrement. Il ne s'agit pas d'une interprétation. Je dois d'abord préciser,

monsieur l'Orateur, que diverses personnes qui détiennent des polices et des rentes se demandent maintenant comment organiser leurs affaires. Je pourrais peut-être m'exprimer plus brièvement. L'impôt qu'on vient d'annoncer s'applique-t-il aux intérêts sur les rentes et les polices d'assurance antérieurs à l'échéance?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'estime encore que la question ainsi formulée n'est pas recevable; en effet, bien des députés pourraient se permettre de demander au ministre d'interpréter cette loi ou une loi quelconque, surtout des lois fiscales. Je doute fort que cette question soit recevable.

**M. Woolliams:** J'aimerais qu'on discute cette question à 10 heures. Mais je maintiens, très respectueusement, que c'est une question de politique et non d'interprétation.

**Des voix:** A l'ordre.

**M. Woolliams:** Assurément, nous avons le droit de nous renseigner sur les impôts du pays. Voilà ce que je demande au ministre. A quoi les impôts s'appliquent-ils?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

### LA FUSION DES TRANSPORTEURS RÉGIONAUX

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. La Commission canadienne des transports a-t-elle approuvé la fusion annoncée de l'Eastern Provincial Airways Limited et de la Nordair Limited? Je pose la question, monsieur l'Orateur, parce que si l'on permet une telle fusion d'importants transporteurs régionaux, cela pourrait facilement créer une troisième grande ligne, ce qui est contraire à la politique de la Commission.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je déférerai volontiers la question à la Commission canadienne des Transports, monsieur l'Orateur, afin d'obtenir une réponse définitive à l'intention de mon honorable ami.

**M. David MacDonald (Egmont):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. En faisant son enquête au sujet de la fusion de la Nordair et de l'Eastern Provincial Airways Limited, le ministre voudrait-t-il s'assurer par la même occasion que le service, surtout celui à bord des avions de l'E.P.A., répond aux normes établies lorsque leur demande en vue de relier Montréal, Charlottetown et les Îles-de-la-Madeleine aura été agréée?

**L'hon. M. Hellyer:** Je vais aussi déférer cette question et obtenir une réponse.

## LE NATIONAL-CANADIEN

### LE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION DES ATELIERS DE TRANSCONA

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Tant que je suis debout, je pourrai peut-être répondre à une question que le député de Winnipeg-Nord-Centre m'a posée il y a deux ou trois jours au sujet des ateliers Transcona du National-Canadien. Qu'il me soit permis de dire que toute nouvelle concernant une réduction du personnel, le travail ou la fermeture de ces ateliers est complètement fausse, comme le sait sans doute le député. On n'a jamais envisagé une chose pareille. La seule modification est d'ordre administratif. Désormais, le gérant des ateliers rend compte au bureau central du réseau au lieu du bureau régional. Ce bureau central se trouve à Montréal.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous assurer qu'il ne s'agit pas d'un premier empiétement en vue de changements plus importants?

**L'hon. M. Hellyer:** Si je me fonde sur les renseignements qui m'ont été communiqués, je puis certes en donner l'assurance. Je peux la donner sans réserves et même peut-être aller jusqu'à dire que les projets actuels prévoient un effectif beaucoup plus considérable dans les ateliers de Transcona, où il n'est pas question de compression de personnel mais plutôt d'augmentation.

[*Plus tard*]

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Le ministre a dit au député de Winnipeg-Nord-Centre que le transfert des bureaux de l'administration du National-Canadien de Winnipeg à Montréal n'entraînera pas celui de la main-d'œuvre. A-t-il oublié qu'il y a 20 ans, lorsque Air Canada a transféré ses propres bureaux de Winnipeg à Montréal, la main-d'œuvre a été transférée par la suite?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES CÉRÉALES

### LE MOUVEMENT DES WAGONS VERS LES POINTS D'EXPÉDITION

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** J'adresse ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que ceux qui s'occupent du transport des céréales disposent de 20,000 wagons pour assurer les livraisons, quelles mesures le ministre prend-il pour éviter que le fiasco de Vancouver ne se reproduise à la tête des Lacs, où les éléva-

teurs terminus ne sont qu'à moitié pleins, quelques semaines à peine avant la reprise de la navigation sur les Grands lacs?

**M. l'Orateur:** Je ne sais pas si la question est vraiment posée dans les termes voulus, mais en raison de son importance, le ministre pourrait sans doute y répondre.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Lors de la dernière réunion du comité des transports du blé, à Winnipeg, le problème à la tête des Lacs a été étudié. On a fixé un certain objectif aux chemins de fer, pour ce qui est de remplir les élévateurs à la tête des Lacs, et les deux sociétés m'ont assuré officiellement qu'elles le feraient à temps, avant l'ouverture.

**M. McIntosh:** A titre de question supplémentaire, je dirais que le caractère d'urgence nationale de cette question est tout aussi grand que celui de l'exposition de Montréal ou de Toronto.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McIntosh:** Je demanderais au ministre, puisqu'il a mentionné la conférence qui a eu lieu avec les sociétés ferroviaires à Winnipeg, si leurs représentants et lui-même, qui dit surveiller toute l'affaire, se sont entendus quant à la responsabilité du fiasco de Vancouver?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, la question supplémentaire est litigieuse.

**M. McIntosh:** Monsieur l'Orateur, je vais donc la formuler autrement. Les représentants des chemins de fer et le ministre étaient-ils du même avis à Winnipeg tard cette semaine?

**L'hon. M. Pepin:** Je dois dire que la question a été débattue bien vigoureusement par toutes les parties représentées à la réunion de Winnipeg mais nous avons décidé, avec raison, de ne pas insister sur les différences mais d'aller de l'avant pour trouver une solution aux problèmes.

**M. McIntosh:** A-t-on déterminé, lors de cette réunion, qui était responsable du fiasco dans la manutention des céréales à Vancouver?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député persiste à poser des questions d'une façon qui n'est pas conforme aux usages de la Chambre et je lui signalerais que je dois interpréter le Règlement de la façon dont, à mon avis, il doit l'être.

[M. McIntosh.]

**M. A. B. Douglas (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Maintenant que le printemps est arrivé en Colombie-Britannique, le ministre peut-il nous assurer que le grain déchargé par chemin de fer à Vancouver pourra répondre aux besoins de notre exportation, ce printemps?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, la question est trop compliquée pour y répondre par oui ou par non.

**L'hon. G. W. Dinsdale (Brandon-Souris):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les bateaux mis à l'ancre à la tête des Lacs et qui sont encore vides seront-ils chargés en prévision de l'ouverture de la saison de la navigation et, si oui, quand le seront-ils?

**L'hon. M. Pepin:** Cela fait partie du plan accepté, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, nous essayons depuis plusieurs jours d'apprendre du ministre de l'Industrie et du Commerce pourquoi le Pacifique-Canadien ne peut fournir de wagons couverts. Le président ou l'un des dirigeants du Pacifique-Canadien a-t-il dit lors de sa rencontre avec le ministre ces jours derniers que la responsabilité en incombait au ministre, car, l'automne dernier, quand il n'y avait pas de blé, le Pacifique-Canadien disposait de nombreux wagons pour le transporter?

**L'hon. M. Pepin:** Cette question est discutable, monsieur l'Orateur.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est ce qu'il vous a dit.

## LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, en réponse aux questions posées hier, je suis heureux de vous annoncer maintenant que j'espère pouvoir signer le 7 mars, soit dans une semaine, l'accord sur le programme de développement en Île du Prince-Édouard. Je crois savoir qu'on en parlait déjà à Charlottetown, mais la nouvelle était prématurée. Il y a un certain temps que nous avons cette date en vue, mais ce n'est que ce matin que j'ai mis le point final aux négociations qui ont rendu la chose possible.

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, étant donné le caractère étendu de cet accord et son importance pour la province et pour le pays, le ministre ne préférerait-il pas faire une déclaration à l'appel des motions, au cours de la semaine prochaine, et nous expliquer alors la nature et les détails du programme?

**L'hon. M. Marchand:** J'y songerai, monsieur l'Orateur, mais je ne puis faire de déclaration avant la signature de l'accord.

## L'AGITATION TERRORISTE

### QUÉBEC—L'AIDE DE LA GRC DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au solliciteur général. Elle est d'une gravité particulière et découle d'une déclaration faite hier à l'Assemblée nationale du Québec par M. Lesage, chef du parti libéral de cette province. Est-il exact, comme l'a dit M. Lesage, que le gouvernement du Québec a refusé, ou tout au moins n'a pas demandé l'aide de la Gendarmerie royale du Canada pour enquêter sur les actes de terrorisme dans cette province?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des déclarations faites hier à l'Assemblée nationale du Québec, mais il est certain que la Gendarmerie royale du Canada apporte son aide et sa collaboration non seulement à la police provinciale du Québec mais encore à la police de Montréal.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Le ministre est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée il y a deux jours à ce sujet?

**L'hon. M. McIlraith:** Non, monsieur l'Orateur. Je préfère répondre à cette question lundi.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LE CENTRE DE MISSILES DANS LA RÉGION DE WINDSOR

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Défense nationale. Comme le gouverneur Millikin du Michigan a présenté des instances au gouvernement américain s'opposant à l'installation d'un centre de missiles antibalistiques près de Detroit, et comme toute cette affaire suscite une énorme inquiétude à Windsor et dans les environs, le ministre discutera-t-il avec son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de la présentation éventuelle d'instances au gouvernement américain à ce sujet?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** J'examinerai cette question très attentivement, monsieur l'Orateur.

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Étant donné l'importance de cette question pour notre pays, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage d'inclure un énoncé de principe au sujet de cette affaire dans son rapport sur la défense qui doit être présenté à la fin mars?

**L'hon. M. Cadieux:** Monsieur l'Orateur, je crois que l'attitude du gouvernement a été exposée l'année dernière lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé le renouvellement de l'Accord du NORAD. Il a dit, je crois, à ce moment-là, que le Canada ne participait pas aux missiles antibalistiques.

**M. MacDonald:** Une autre question complémentaire. Le ministre pourrait-il faire en sorte que sa déclaration de la fin mars renferme peut-être un exposé de notre attitude relativement à ces installations à proximité du territoire canadien?

## LES EXPOSITIONS

### L'EXPOSITION NATIONALE—LES DEMANDES D'ASSISTANCE

**M. Barney Danson (York-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question s'inspire de celle du député de Prince Edward-Hastings au premier ministre suppléant, au sujet de l'Exposition nationale du Canada. J'aimerais savoir si le premier ministre suppléant est au courant d'instances formelles présentées au gouvernement à propos de programmes précis d'assistance à l'Exposition nationale du Canada.

J'aimerais savoir également s'il est inopportun que des représentants de grands centres urbains posent des questions de temps à autre, comme l'a laissé entendre le député de Swift Current-Maple Creek.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Avant que le député la pose, j'aimerais savoir si elle découle de la question du député d'York-Nord, car je ne sais trop si le député de York-Nord posait une question ou présentait une instance.

**M. Danson:** Je m'excuse monsieur l'Orateur. Ma question avait trait aux propositions

précises qui auraient pu être faites au gouvernement canadien, au sujet de l'Exposition nationale du Canada.

**M. l'Orateur:** Le député de Peace River a la parole.

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** J'invoque le Règlement...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. McIntosh:** Comme il a mentionné mon nom, lui qui est nouveau venu à la Chambre...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. McIntosh:** Un instant, je vous prie. Comme le député est nouveau à la Chambre, il faudrait le mettre au courant du Règlement et comme vous le savez, monsieur l'Orateur, mais peut-être ne le sait-il pas, toute question posée pendant cette période devrait être d'importance et d'urgence nationale et...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. McIntosh:** ...et je le répète...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. McIntosh:** ...je crois de votre devoir, monsieur l'Orateur,...

**Des voix:** Oh, oh.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. On pourrait peut-être permettre à l'honorable député de terminer ses remarques. J'ai l'impression que ses paroles intéressent un grand nombre de députés.

**M. Baldwin:** Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Pourrait-il user de ses bons offices pour s'assurer que les députés de l'agglomération de Toronto obtiennent la liberté—que réclame le député d'Yord-Est (M. Otto)—de faire des instances aux comités permanents au sujet des problèmes de ce genre?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Très certainement, monsieur l'Orateur. Je conviens qu'une exposition canadienne renouvelée, revivifiée, et moderne présente un intérêt d'une importance nationale.

**L'hon. M. Hees:** L'honorable ministre peut-il alors répondre à ma question? Le gouvernement va-t-il remplir la promesse de l'ancien premier ministre, d'accorder à cette grande exposition nationale l'assistance financière qu'elle a demandée?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que cette question nous a déjà donné assez de difficultés ce matin. L'honorable représentant de Cape Breton-East Richmond.

[M. Danson.]

## LA TÉLÉVISION

### LA TRANSACTION ENTRE LE GOUVERNEMENT ET M. GEOFFREY STIRLING

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant pourrait-il dire si les représentants du CRTC ont examiné la convenance d'une transaction entre Geoffrey Sterling et un ministre de la Couronne?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je n'en sais absolument rien, mais je déférerai la question au ministre compétent.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, à mon sens, c'est le premier ministre suppléant qui est en cause. Quoi qu'il en soit, je voudrais savoir pourquoi le ministre à qui on a posé la question, il y a plusieurs mois, n'y a pas répondu. Je prétends que cette question est tout à fait réglementaire, car la conduite d'un ministre est une question urgente et d'importance nationale. Je veux savoir ce qu'il dissimule.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, à cause de l'urgence et de l'importance de la question touchant l'éthique d'un ministre. Cette question a été soulevée à la Chambre bien des fois. Si les ministres ne s'estiment pas responsables de l'éthique de l'un ou l'autre de leurs collègues, il est temps, à mon avis, que le gouvernement assume ses responsabilités et nous fasse connaître la vérité. S'il y a lieu, ils seront saisis chaque semaine de cette question urgente et d'importance nationale.

**L'hon. M. Hellyer:** A propos du même rappel au Règlement...

**M. l'Orateur:** Le rappel au Règlement n'est pas fondé. Le député sait que de semblables questions ont déjà été soulevées. A mon sens, et j'ai toujours été de cet avis, si un député veut porter plainte contre un autre député d'un côté ou de l'autre de la Chambre, le Règlement prévoit une façon de procéder à cette fin. Pour la protection de tous les députés des deux côtés de la Chambre, nous devrions nous conformer au Règlement à cet égard.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A mon avis, l'éthique des simples députés est également importante. Je crois qu'un député qui, par insinuation, tente de nuire à la réputation de quelqu'un, se conduit de la façon la plus méprisable.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet des

remarques du premier ministre suppléant, qui a parlé d'insinuations destinées à jeter le discrédit sur une personne. Tout ce que je demande au premier ministre suppléant, c'est d'établir qu'il s'agit bien d'insinuations et de démontrer à la Chambre qu'il y a...

**Des voix:** Oh! oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois dire que la Chambre, à mon avis, a déjà connu de meilleurs moments. Mais je permets au député de poursuivre.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, il leur est très difficile de faire régner un climat protocolaire à la Chambre quand le premier ministre lui-même les traite de fainéants et d'idiots et que maintenant certains d'entre eux se traitent eux-mêmes de fous. Les paroles du premier ministre ne semblent pas leur plaire. Ce n'est pas moi, mais le premier ministre, qui les a traités de fainéants et d'idiots.

**M. l'Orateur:** Le député a dit ce qu'il avait à dire, le ministre des Transports a répondu. A quoi bon continuer. Pour ma part, peu m'importe d'écouter des explications sur un rappel au Règlement, la question de privilège ou des questions tout court puisque je suis ici pour ça. Toutefois, il me semble que les députés aimeraient plutôt passer aux autres travaux de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacInnis:** Pour en revenir à la question de privilège, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que ce n'est pas un député de ce côté-ci qui a soufflé à la presse qu'on avait emprunté $2,000 pour du matériel de télévision.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LE BUDGET

### LA POSSIBILITÉ D'UN EXPOSÉ BUDGÉTAIRE EN JUIN

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question qui m'est inspirée par l'interview qu'il a accordée, il y a quelques jours, au journaliste bien connu et de grande réputation, Victor Mackie. Le ministre a-t-il décidé de présenter au Parlement, en mai ou juin, un rapport sur la situation économique? Si tel est le cas, s'agira-t-il d'un budget, d'un exposé non budgétaire ou de quelque autre rapport?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Comme je l'ai déclaré à la Chambre, je compte présenter un rapport que j'annonce ou non des changements fiscaux. Le mot budget a diverses définitions. Ce peut être un simple rapport sur la situation économique, ou un exposé comportant des modifications fiscales. Néanmoins, j'ai déjà signalé que de temps à autre, soit dans un exposé budgétaire formel, soit en utilisant d'autres méthodes—et cela peut se faire bien entendu, parce que les jours consacrés au budget sont en fait consacrés à l'opposition—je présenterais un rapport sur la situation économique et sur l'exactitude des prévisions annoncées en octobre dernier.

**M. Baldwin:** Malgré le gouvernement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre peut-il donner une date précise et surtout la fixer avant que la vague de prospérité prenne fin?

**L'hon. M. Benson:** Je ne crois pas que la vague de prospérité prenne fin, comme l'a dit mon honorable ami. Le Canada peut, je crois, compter sur une année de grande activité économique. Je ne saurais préciser la date exacte.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Comme le ministre, au cours de son entrevue avec M. Clive Baxter du *Financial Post,* a indiqué que le gouvernement songe à imposer les plus-values de capitaux, dirait-il s'il a pris une décision?

**L'hon. M. Benson:** J'ai bel et bien laissé entendre le contraire, comme mon honorable ami le verrait s'il lisait l'article. J'ai simplement dit que le gouvernement n'a pas pris de décision sur ce point, rien de plus.

## LES FINANCES

### LA FISCALITÉ—LES MÉMOIRES AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre des Finances. Pourrait-il nous dire si après la présentation du Livre blanc sur la fiscalité, le public sera invité à soumettre des demandes au comité parlementaire en toute liberté?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** La question sera renvoyée au comité parlementaire. Il appartiendra à celui-ci de décider s'il tiendra ou non des audiences publiques, mais j'espère vraiment qu'il y en aura.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFFAIRE SICOTTE—L'ABUS DES PRIVILÈGES DIPLOMATIQUES PAR DES CANADIENS

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal):** Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au premier ministre suppléant. Le gouvernement se rend-il compte que l'intérêt public est vraiment mis en cause dans l'affaire Sicotte depuis de nombreuses années. Si tel est le cas, quelles mesures ont été prises, afin de mener une enquête indépendante sur l'affaire?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que le solliciteur général a déjà dit à ce propos. Il a signalé qu'une enquête était en cours. Je ne crois pas qu'il serait utile d'en dire davantage.

**M. Fairweather:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant aurait-il l'obligeance de soumettre la question, qui s'inspire d'un mobile sérieux, à l'attention du premier ministre afin qu'il y réponde la prochaine fois qu'il viendra à la Chambre?

**L'hon. Paul Hellyer:** Le premier ministre sera, bien entendu, mis au courant des observations du député.

## LE PÉTROLE

LA RENCONTRE DU PREMIER MINISTRE ET DU PRÉSIDENT NIXON—LES POURPARLERS ET LA CORRESPONDANCE AU SUJET DE LA COMMERCIALISATION

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Le premier ministre, lorsqu'il rencontrera le président Nixon, discutera-t-il avec lui des futures politiques de commercialisation du pétrole? Le Canada optera-t-il pour l'intégration de nos approvisionnements avec ceux des États-Unis ou mettra-t-on plutôt l'accent sur la création de nouveaux débouchés, au Canada ou ailleurs, pour le pétrole canadien?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit l'autre jour que le programme de la réunion n'avait pas encore été fixé.

Puis-je profiter de l'occasion pour ajouter, au nom du ministre suppléant de l'Énergie des Mines et des Ressources, qu'après avoir bien consulté le gouvernement canadien, le gouvernement des États-Unis a rendu publique la correspondance du 25 septembre 1967 échangée entre nos deux pays au sujet d'arrangements pour l'exportation de pétrole canadien aux États-Unis. On expose ces documents confidentiels à la demande d'une société qui est en cause dans les délibérations de l'Interstate Commerce Commission sur la livraison de pétrole canadien dans la région de Chicago.

[L'hon. M. Benson.]

Au nom du ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je demande à déposer maintenant ces documents.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la déclaration qu'il a faite à propos d'une question que lui avait posée un député, le ministre voudrait-il maintenant déposer cette correspondance qui porte sans doute sur la période 1967-1968, afin que nous puissions savoir ce qu'ont été au juste ces négociations?

**L'hon. M. Pepin:** Mon honorable ami voudrait-il m'aider à obtenir le consentement du reste de la Chambre?

**M. l'Orateur:** La Chambre autorise-t-elle le ministre à déposer ces documents?

**Des voix:** D'accord.

SAINT-ROMUALD (QUÉ.)—L'UTILISATION DU PÉTROLE DE L'OUEST

**M. John Burton (Regina-Est):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il entamé des discussions avec des compagnies ou des raffineries pétrolières sur la possibilité de faire servir le pétrole de l'Ouest du Canada à l'approvisionnement de la nouvelle raffinerie de Saint-Romuald, au Québec, ou le gouvernement a-t-il l'intention d'engager ces discussions?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Je ne suis pas au courant des détails monsieur l'Orateur, mais ce serait une véritable transformation de notre politique pétrolière.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE DU VATICAN

**M. P. V. Noble (Grey-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, son secrétaire parlementaire voudra peut-être tenir cette question comme préavis. A-t-il donné suite à sa promesse de sonder l'opinion publique à propos de la reconnaissance du Vatican par le Canada?

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Je veillerai à ce que cette question soit signalée au premier ministre, monsieur l'Orateur.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LES QUESTIONS ORALES—LA PAROLE AUX DÉPUTÉS

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Un certain nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre ont essayé, en vain, d'attirer l'attention de Votre Honneur depuis le dépot de la période des questions. Bon nombre de députés n'y sont pas parvenus. Je prie Votre Honneur d'en tenir compte à la prochaine séance de la Chambre.

**M. l'Orateur:** Le député sait que 40 minutes seulement sont réservées aux questions. Rien ne me serait plus agréable que de pouvoir donner la parole à tous les députés. Voilà pourquoi je leur dis très souvent que les questions posées pour la première fois sont parfois trop longues pour le temps dont nous disposons à la période des questions.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Les première, deuxième ou troisième questions prennent d'ordinaire 15 ou 20 minutes, compte tenu des sept ou huit questions supplémentaires qui les accompagnent. Si la présidence tente de refuser une question supplémentaire, les députés ont toujours des arguments efficaces et convaincants pour en démontrer l'opportunité. Je dois dire également qu'on a prolongé la période des questions de quatre minutes ce matin, pour permettre à un plus grand nombre de députés d'y prendre part.

Je m'efforce tous les jours de tenir compte des députés qui ont essayé sans succès de poser des questions et je fais en sorte, le lendemain, de leur donner la parole. Je vais sûrement songer à la proposition du député de Saint-Jean-Est.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

#### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude interrompue le jeudi 27 février du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le président:** A l'ordre. Quand le comité a levé la séance hier soir, nous en étions à l'article 2 de la Partie I du bill, concernant le ministère des Pêches et Forêts.

Sur l'article 2—*Création du ministère.*

**M. Harding:** Monsieur le président, je ne voudrais pas retarder l'adoption de l'article, mais j'aimerais dire quelques mots au sujet des pêcheries et des forêts. Comme préambule, je dirai qu'il y a un peu de la Colombie-Britannique à la Chambre aujourd'hui, et que c'est fort agréable. Les belles jonquilles que la plupart des députés ont à la boutonnière, symbolisent les printemps précoces de là-bas. Une aussi belle journée m'inspire.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Un peu de silence à la Chambre, s'il vous plaît, surtout derrière les rideaux.

**M. Harding:** Merci, monsieur le président. C'est vrai qu'il y avait pas mal de bruit.

Je parlerai brièvement de la conservation de nos ressources forestières et piscicoles. Aujourd'hui, plus que jamais dans notre histoire, nous avons désespérément besoin d'une collaboration très étroite entre les autorités fédérales et provinciales dans tous les aspects de l'industrie forestière. Le ministre affirme avec raison que l'industrie forestière est surtout une responsabilité provinciale; les gouvernements provinciaux font les récoltes, et à n'en pas douter ils établissent les programmes que les compagnies forestières doivent suivre. N'oublions pas que l'industrie forestière fournit des centaines de millions de dollars au Trésor fédéral. Nous l'écrémons financièrement et j'ai toujours pensé que nous n'investissons pas assez en retour pour conserver cette ressource. Cela vaut pour toutes les provinces.

Il y a quelques années on pensait généralement que nous avions une telle abondance d'arbres et de poissons que la conservation pouvait être le cadet de nos soucis. Nous avons donc pratiqué le gaspillage sur une grande échelle, comme pour épuiser au plus tôt ces richesses. Aujourd'hui, en 1969, nous découvrons que nous avons des ennuis sérieux à tous égards dans ce domaine. L'autre jour, un député a demandé au ministre laquelle de ses fonctions officielles il allait assumer quand il parlera des pêcheries et des forêts. Il faisait allusion à la vaporisation de différentes espèces d'arbres pour empêcher les

maladies et au fait que la substance vaporisée pénétrait dans les cours d'eau et tuait certains bancs de poisson. J'y reviendrai. A mon avis, les députés doivent s'occuper de la conservation des ressources et nous ne pouvons nous y dérober.

A mon avis, il nous faut un comité de coordination des activités de tous les ministères dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources. J'estime au plus haut point les capacités du ministre, mais il aura du pain sur la planche. Certes, le ministre n'est pas en mesure de s'adresser à un gouvernement provincial pour lui interdire de construire une usine de pâtes à papier ici ou là. Mais ce problème fait partie de la planification dont je suis en train de parler. Il s'agit d'un domaine où la collaboration provinciale et fédérale doit être plus active qu'elle ne l'a jamais été.

• (Midi)

On a déjà dit que cette question devrait être étudiée à une autre conférence constitutionnelle, et je suis entièrement d'accord. Nous devrions nous réunir avec les autorités provinciales et en arriver à une entente nette et définie. On saurait alors où et comment les programmes de chaque niveau de gouvernement peuvent se rejoindre, pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Ce serait impardonnable de permettre qu'une ressource s'épuise. Prenons, par exemple, une fabrique de pâtes à papier. Si nous devions laisser les effluents de la fabrique polluer les cours d'eau, la ressource dont bon nombre de gens font leur gagne-pain en serait détruite, savoir le poisson qui fraie dans ces cours d'eau.

Jusqu'ici on n'a pas assisté à une collaboration suffisante entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour supprimer le problème que j'ai mentionné. Je peux vous citer de nombreux cas—et le ministre les connaît bien—où nous avons entrepris l'expansion d'une ressource sans qu'il y ait aucun plan d'ensemble. Il en est résulté qu'en quelques années une autre ressource a subi des torts. Nous sommes prisonniers de projets que nous nous sommes forgés nous-mêmes car, je le répète, les deux niveaux de gouvernement ont fait preuve d'un manque complet de liaison et de collaboration. Il importe absolument de renoncer à cette habitude si nous voulons planifier l'expansion des ressources à l'échelon fédéral et provincial.

Je voudrais en revenir aux forêts pour un instant, mais je ne m'attarderai pas sur ce sujet. Je suis au courant des programmes mis en œuvre par le ministère fédéral des Forêts et des recherches entreprises dans ce domaine, mais je pense que les services fédéraux pourraient mieux employer les recettes qui rentrent dans les coffres du Trésor fédéral, et ce de concert avec les autorités provinciales.

Parlons reboisement. On a fort négligé ce domaine, et les gouvernements provinciaux sont tous aussi coupables l'un que l'autre. Les forêts ont été exploitées à fond et l'on a négligé le reboisement dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan, où le gouvernement PSD alors au pouvoir a mis en œuvre il y a longtemps de très bons programmes de gestion et de reboisement. De nos jours, en Colombie-Britannique, des milliers d'acres de forêt sont ravagées par les incendies et les coupes, et on laisse repousser un couvert forestier de toutes sortes d'essences. En un rien de temps, des millions d'acres de terres arables et qui devraient être productives en Colombie-Britannique, sont couvertes de végétations sauvages. C'est là un domaine où les autorités fédérales devraient accorder plus d'aide. Il y a également trop peu de pépinières pour la culture de plants, mais par-dessus tout, il n'y a pas assez d'argent pour engager des hommes en vue de reboiser certaines de ces régions. Les profits qu'en tirerait le ministère fédéral devraient inciter le gouvernement et le ministre à réfléchir davantage là-dessus et à faire plus pour reboiser ces terrains incultes. Il est juste de parler de terres incultes car il faudra beaucoup de temps pour que la regénération naturelle se fasse et qu'une nouvelle génération d'arbres arrivent en âge d'exploitabilité. Les profits seraient de l'ordre de centaines de millions de dollars; il faudrait donc faire des efforts en ce sens si nous voulons que notre programme forestier soit fructueux.

Le gouvernement fédéral pourrait fournir de l'aide dans un autre domaine de l'industrie forestière, celui de la prévention des incendies. On devrait établir un vaste organisme de coordination auquel le gouvernement fédéral participerait financièrement afin d'accorder de l'aide aux provinces lorsqu'elles sont frappées par le fléau des incendies de forêts. Je voudrais signaler au ministre un autre aspect du problème et je suggère qu'on prenne certaines initiatives dans ce sens. Il s'agit des programmes de formation et des nouvelles techniques de tous genres que certaines provinces n'ont pas les moyens d'appliquer; à mon avis, le gouvernement fédéral devrait leur fournir une aide.

[M. Harding.]

On a parlé de conservation des ressources; c'est un sujet qui m'a toujours intéressé. Depuis des années, j'ai collectionné un matériel fort intéressant sur les conséquences d'un usage abusif de certaines de nos ressources. L'île de Vancouver nous en fournit un excellent exemple. Je suis heureux de reconnaître que, grâce à la planification du gouvernement fédéral, les choses vont mieux depuis quatre ou cinq ans. Le gouvernement fédéral ne peut être blâmé du petit problème que je vais exposer, car c'est dans le cadre d'un programme provincial que l'on a permis une exploitation forestière sur le cours supérieur d'un ruisseau de l'île de Vancouver, de sorte qu'une montaison entière de saumons valant plus d'un million de dollars par an a été perdue. Le ministre ne peut pas dire au ministère des Forêts de la Colombie-Britannique qu'il faut éviter que cela se reproduise. Il faut protéger nos ressources. Certaines difficultés se présentent, bien sûr. Par exemple, dans l'intérêt de la collectivité en général, où faut-il interdire les exploitations forestières dans les bassins hydrographiques?

J'ai rassemblé quelques notes dont je voudrais donner lecture. Il s'agit d'une petite rivière appelée Tsolum, qui a sa source dans l'île de Vancouver et se jette dans la mer. Il y a quelques années, avant qu'il y ait une exploitation forestière en amont de la rivière, elle avait une excellente montaison de différentes espèces de saumons qui, normalement, remontent le cours des rivières côtières sur lesquelles mon ami le ministre en sait probablement plus long que moi. Déjà, le saumon rose et le saumon-chien pullulaient le long des 22 milles jusqu'au pied du mont Washington où ce cours d'eau prend sa source. A cet endroit, des affleurements schisteux formaient des parois qui arrêtaient le poisson dans sa recherche d'une aire de frai. A peu près chaque mille de ce cours d'eau abondait en poisson. Cela se passait avant le début de l'exploitation forestière. Plus de 150,000 saumons-chiens, 200,000 saumons roses et, plus tard à l'automne, plus de 50,000 saumons argentés frayent dans ce petit cours d'eau. D'année en année, ils y reviennent et, bien entendu, le fretin se dirige un jour vers l'océan pour devenir adulte.

• (12.10 p.m.)

Les députés peuvent essayer d'apprécier la valeur de ce poisson en dollars, s'ils le veulent. La Commission internationale des pêcheries de saumon estime que, par rapport à chaque saumon sur les bancs, de 2.4 à 4.2 saumons ont été capturés par les flottilles de pêche. Prenons une moyenne de trois. On en arrive à un nombre de 450,000 à 600,000 saumons roses en provenance de ce seul petit cours d'eau à être capturés. Ils ont une valeur de 50c. pièce pour le pêcheur, de sorte que cette seule espèce rapporte globalement entre $225,000 et $300,000. Les montées de saumons-chiens représentent 13c. la livre. Un poisson pèse de huit à neuf livres et les recettes des pêcheurs varient entre $675,000 et $900,000. Il y a aussi les saumons argentés. D'ordinaire, 50,000 d'entre eux frayaient dans le cours d'eau et, eux aussi, ont de la valeur. Compte tenu des désastres naturels, le revenu que les pêcheurs tiraient de ce seul petit cours d'eau représentait au moins un million de dollars.

Qu'est-il arrivé? On a commencé à abattre des arbres. Cela appuie mon argument. Nous sommes si étourdis et si stupides à ce propos. On a enlevé des arbres du bassin hydrographique et, comme le cours d'eau n'avait plus de couvert forestier, il a diminué et s'est presque tari. Aujourd'hui le gouvernement fédéral tente de détourner les eaux, d'augmenter le débit durant l'été et de réparer certains dommages. Voilà une bonne mesure de conservation mais elle n'aurait pas été nécessaire si les autorités provinciales, qui étaient responsables du dommage, avaient pris les dispositions voulues. L'année dernière a été humide et les conditions ont été assez bonnes, mais l'année d'avant le cours d'eau était presque à sec. Le nombre de saumons-chiens qui frayaient dans le chenal est tombé à moins de 100 et en 1963 il n'en restait que 25 par rapport à la multitude qui avaient employé ce cours d'eau plus tôt. Voilà ce à quoi je pense en parlant de la conservation des ressources. Ce sont des points dont il faut tenir compte. Je pense au flottage du bois qui aurait pu nuire à la pêche au saumon l'an dernier, au différend survenu entre la province et le gouvernement fédéral, à la pollution constante de nos cours d'eau, à celle du Fraser. Si nous ne prenons pas garde, monsieur l'Orateur, nous détruirons certaines des plus belles frayères de saumon de tout le Canada.

Voilà certains des faits que nous devons envisager. Le ministre se trouvera dans une situation difficile. Je sais que ses responsabilités sont fédérales, mais il est indispensable de s'attaquer au problème de façon coordonnée. Il faut accomplir plus de travail. C'est l'appel que je lance au ministre et à la Chambre aujourd'hui. L'industrie de la pêche fait peut-être du bon travail en tentant de préserver certaines espèces de poisson. Mais, nous permettons ensuite à un autre ministère de prendre une initiative stupide et non coordonnée et de détruire tout le bien accompli.

C'est pourquoi je demande qu'il y ait une meilleure coordination dans l'organisation générale. Par exemple, si les détritus des exploitations minières à ciel ouvert peuvent polluer nos cours d'eau et enlaidir la campagne, il conviendrait d'y mettre obstacle. Tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans cette entreprise. Certaines gens seront lésés. Des décisions impopulaires devront être prises. Mais nous sommes rendus au point où nos ressources diminuent. Il y aurait beaucoup plus à faire.

Un dernier point sur les forêts. Chaque année, nous exportons davantage de matières premières. Il est temps que les représentants à la Chambre, les membres des assemblées législatives provinciales et de diverses organisations osent protester. Nous expédions au Japon des quantités croissantes de billes de Colombie-Britannique, tandis que la moitié de notre main-d'œuvre chôme, faute de matière pour alimenter les scieries. Quand saurons-nous que c'est la transformation de nos matières brutes, ici au pays, qui donne du travail aux Canadiens? L'exportation de nos matières premières nous fait perdre des dizaines de millions de dollars, car nous pourrions les transformer ici et faire travailler les Canadiens à l'intérieur d'entreprises canadiennes. Je vous remercie encore, monsieur l'Orateur, de m'avoir permis d'exposer à la Chambre la question de la conservation de nos ressources.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Je n'ai pas l'intention de retarder sans raison l'adoption de cet article du bill. Vendredi semble devenir le jour où l'on traite traditionnellement du poisson à la Chambre, ce qui chagrine peut-être le ministre, mais je suis reconnaissant de pouvoir dire quelques mots à propos de l'exposé du ministre le 20 février qui, à mon sens, est le plus important qui ait été fait à la Chambre sur le sujet des pêches et qui, au fond, représente une percée en matière d'expansion de l'industrie de la pêche au Canada.

Je suis heureux de pouvoir dire au ministre à propos de la Partie I du projet de loi qu'à mon avis, son exposé était excellent. L'industrie du poisson de fond et le gouvernement de Terre-Neuve partagent mon opinion. C'est aussi l'avis du syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve et, j'imagine, de la plupart des députés. Je félicite le ministre de sa déclaration. Je regrette seulement qu'il ne l'ait pas faite l'automne dernier.

[M. Harding.]

• (12.20 p.m.)

Cela dit, j'aimerais mentionner certaines choses au ministre. Je tiens surtout à exprimer une de mes préoccupations, que partagent un certain nombre de députés. Voici: les pêcheurs bénéficieront-ils, en fin de compte, aux termes de ce régime? Je ne suis pas chargé de plaider la cause des exploitants des usines de poisson sauf dans la mesure où ils jouent un rôle dans le développement et l'exploitation de l'industrie de la pêche. Mais à mon avis j'ai beaucoup de responsabilité envers le pêcheur ordinaire.

Hier soir, un des députés a signalé que cette nouvelle politique aura pour effet d'augmenter les prix des produits du poisson de fond congelés. J'aimerais savoir s'il en résultera une augmentation du niveau de revenu des pêcheurs; voilà ce qui m'inquiète. Comme on l'a dit hier soir—et on peut bien le répéter—le prix du produit dont il s'agit ici, c'est-à-dire les blocs de morue congelée, peut varier entre aussi peu que 19c. la livre et autant que 29c. la livre. Quant au pêcheur qui fait presque tout le travail et qui prend les risques, il obtient de 1½c. la livre, selon l'acheteur et la région jusqu'à, s'il est chanceux, 3½c. la livre. Par suite de cette injustice les pêcheurs de Terre-Neuve font partie du groupe qui gagne le moins au Canada, de celui dont le revenu est tellement inférieur au seuil de la pauvreté qu'on se demande comment ils peuvent survivre. Je sais que le ministre partage ma préoccupation. J'aimerais lui entendre dire un peu plus tard, ou peut-être au cours du présent débat, que le gouvernement prendra des mesures pour hausser le niveau du revenu des pêcheurs suffisamment pour qu'ils puissent au moins conserver leur fierté au sein de la collectivité.

J'invite les députés à visiter un village doté d'une usine de transformation du poisson. La disparité dans le revenu est évidente. Vous avez, au haut de la colline, la grosse maison du propriétaire ou de l'exploitant de l'usine. Au pied de la colline, ce sont les modestes petites maisons de bois qu'habitent les pêcheurs qui ne peuvent se permettre les douceurs de la vie auxquelles, en temps que Canadiens, ils devraient avoir droit. Ils ne le peuvent du fait que jusqu'ici, même si on leur doit un produit primaire, ils forment le secteur oublié de l'industrie.

Les députés apprendront sûrement avec intérêt que lorsque l'an dernier on a modifié la loi sur le salaire minimum à Terre-Neuve pour hausser le taux des salaires pour les hommes de 70c. à $1 l'heure et pour les

femmes de 50 à 70c., les personnes qui méritaient d'être protégés par cette loi du salaire minimum ont été exclues de ses dispositions. Les ouvriers des usines de poisson qui travaillent de 50 à 60 heures par semaine n'étaient pas visés par ses dispositions; de ce fait on peut dire que l'industrie à Terre-Neuve est subventionnée par les pêcheurs et les travailleurs.

Le ministre a visité des conserveries de poissons. Il sait que les ouvriers doivent s'y tenir debout dix heures par jour, dans le froid et l'humidité, à une table où ils coupent le poisson qui sort de la glace du chalutier. C'est le genre de travail le plus difficile et le plus pénible que l'on puisse imaginer. Pourtant, ces gens ne peuvent bénéficier de la loi sur le salaire minimum à Terre-Neuve. J'espère que le ministre des Pêcheries montrera, à l'égard des pêcheurs de Terre-Neuve, plus de loyauté et de justice que n'en a témoigné le gouvernement de Terre-Neuve.

Je voudrais faire une brève allusion au programme de centralisation que le gouvernement a entrepris, en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve. A mon avis, le gouvernement ne s'est pas suffisamment soucié des conséquences de ce programme de centralisation pour les gens qu'il faudra déplacer. Je crains fort qu'on n'ait donné le change au gouvernement du Canada, à cet égard.

Si je dis cela, c'est que, à mon avis, un des principaux traits du programme de centralisation est de faciliter au gouvernement de Terre-Neuve la gestion des programmes de sécurité sociale. Je presse le gouvernement de tenir l'œil ouvert. Après tout, déplacer des êtres humains, c'est presque de la migration forcée. Ces gens n'osent résister au gouvernement car, en raison de circonstances sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle, ils en dépendent entièrement. Ils sont obligés de quitter leur village et leur foyer ancestral pour être groupés dans les ghettos de la sécurité sociale—c'est hélas ce qu'ils sont—où très rapidement ils perdent leur dignité et tout sentiment de sécurité, ayant été arrachés au foyer et au village où ils avaient grandi et où ils se sentaient au moins un peu à l'abri, tant des éléments que de la bureaucratie.

Je ne prétends pas que tout soit mauvais dans le programme de centralisation: il a ses bons côtés. Mais ce qui est en jeu ici, ce sont des vies humaines. Il ne s'agit pas de rassembler du bétail dans des centres; il s'agit d'êtres humains. Que le ministre avoue qu'on a commis des erreurs et que le programme ne cesse de s'améliorer, cela ne change rien. A mon avis, aucun Canadien ne devrait être obligé de quitter son foyer à moins que le gouvernement ne soit convaincu de la sagesse de son initiative et n'ait examiné très attentivement ses conséquences sociales et toutes les autres circonstances. Selon moi, les personnes qui ont dû déménager retrouvent des conditions de vie très inférieures à celles dont elles jouissaient dans leurs villages d'origine. Le problème me préoccupe, et j'espère que mes remarques seront entendues.

• (12.30 p.m.)

Dans sa déclaration du 20 février, le ministre a mentionné que le gouvernement songeait à présenter une mesure visant à établir un office de commercialisation de la morue salée. Nous attendons avec impatience l'annonce concernant l'établissement de cet office. A mon avis, les pêcheurs de Terre-Neuve qui prennent et traitent le poisson n'ont guère bénéficié, au cours des 20 dernières années, du progrès effectué dans la vente de la morue, étant donné surtout qu'ils sont victimes d'une concurrence effrénée dans ce domaine. Nos exportateurs qui vendent de la morue à des pays pauvres de l'Amérique latine, de la Méditerranée et des Caraïbes ont dû soutenir la vive concurrence de pays comme l'Espagne, la France et, je crois, la Norvège. L'Office de commercialisation du poisson salé mettra fin à cette injustice. Après son établissement, j'espère qu'on lui permettra de se placer sous les auspices du ministre des Pêcheries et non pas sous l'égide du ministre de l'Industrie et du Commerce. A mon avis, les difficultés de la vente de la morue salée ne peuvent être réglées efficacement que par le ministère des Pêcheries. Néanmoins, malgré les grandes promesses touchant la nouvelle politique énoncée par le ministre le 20 février, je ne peux m'empêcher d'être inquiet de l'avenir de la morue salée. Il faut prendre des mesures pour protéger une industrie canadienne aussi importante contre les échecs qu'elle pourrait subir par suite de la fluctuation des taux du change étranger. Plus tôt le ministre fera sa déclaration sur le nouvel office de commercialisation, plus je serai satisfait.

J'aimerais maintenant soulever le problème du traitement de nos garde-pêche. Quiconque a la chance merveilleuse de pêcher le saumon dans nos cours d'eau a sans doute rencontré le garde-pêche, qui doit travailler 24 heures par jour pendant la saison. Les braconniers n'opèrent pas le jour et nos garde-pêche, qui doivent conserver les réserves de poisson de nos cours d'eau, ont de lourdes responsabilités. Leur travail est très mal rémunéré, puisqu'ils n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis

un grand nombre d'années. Il y a déjà 20 ans, nos garde-pêche étaient mal payés. Ce sont les grands oubliés du ministère des Pêcheries. J'espère que le ministre aura l'occasion de pêcher le saumon cette année. Il pourra alors converser avec ces braves gens qui gardent nos rivières et nos réserves de saumon. Lors de la présentation des prévisions budgétaires de la prochaine année financière, j'espère que l'on songera à la triste situation de nos garde-pêche, qu'on les rétribuera en raison de leur travail et qu'on les dédommagera aussi pour les mois d'hiver pendant lesquels ils ne peuvent travailler. Ces gens zélés adorent leur travail et protègent nos rivières. Ils sont malheureusement mal rémunérés.

J'espère que les problèmes forestiers, dans le nouveau ministère, n'accapareront pas trop le ministre, aux dépens de notre industrie de la pêche. C'est une erreur, à mes yeux, que de fusionner les portefeuilles des pêches et des forêts. Mais le gouvernement, dans sa sagesse, a décidé de le faire. J'espère que le ministre ne perdra pas de vue ses énormes responsabilités envers notre industrie de la pêche. Il songera peut-être à agrandir son ministère et à nommer deux sous-ministres, dont l'un se chargerait des pêcheries de la côte ouest et de l'industrie du poisson d'eau douce et l'autre, de l'industrie de la pêche sur le littoral atlantique.

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur, j'ai trois brèves observations à faire. Il serait peut-être approprié que je dise au ministre qui vient de la Colombie-Britannique, où on célèbre l'arrivée du printemps, que la région d'Halifax a joui d'une température printanière depuis la mi-décembre jusqu'au début de cette semaine. Nous ne remercions pas la Colombie-Britannique de se débarrasser de sa température hivernale aux dépens de la région d'Halifax.

Je veux soulever d'abord le problème de la conservation. Les pêcheurs de homard dans ma région m'apprennent que des scaphandriers autonomes, qui plongent du bout de yachts au large d'Halifax, sèment la terreur parmi les homards, dans les endroits comme le port de Sambro. Les scaphandriers autonomes, qui prétendent pratiquer ce sport innocemment, plongent jusqu'au fond et prennent les malheureux homards avec de petites nasses. Lorsque nos pêcheurs arrivent sur les lieux, les homards ont été exterminés. A mon avis, les fonctionnaires du ministère, chargés de l'application des règlements, doivent examiner ce problème lourd de conséquence pour nos pêcheurs de homard. Pour le plaisancier, il ne s'agit que d'un passe-temps agréable, mais pour le pêcheur c'est la perte de son gagne-pain.

[M. McGrath.]

Mon deuxième sujet a trait à l'élargissement du programme des licences pour la pêche au homard, annoncé par le ministre. Je tiens à traiter en particulier de la disposition selon laquelle les embarcations pour la pêche au homard appartenant en 1968 à plusieurs propriétaires qui les exploitaient ensemble et qui étaient autorisés en vertu des règlements de cette année-là à pêcher avec 50 p. 100 de nasses à homard de plus, continuent à bénéficier de cette faveur. Il semble que l'on interdise de pêcher avec un plus grand nombre de nasses lorsque l'un des associés de l'entreprise abandonne la pêche au homard. Je signale au ministre que très souvent la pêche au homard est une exploitation familiale. Dans la plupart des cas, l'association est dissoute à la mort de l'aîné des pêcheurs, le père. Les bateaux d'une certaine catégorie exigent les services d'au moins deux pêcheurs pour donner un bon rendement.

• (12.40 p.m.)

Le ministre constatera peut-être que supprimer tout à coup le supplément de 50 p. 100 peut créer de nouveaux problèmes. Ainsi le fardeau financier serait assumé par le survivant plutôt que par deux personnes. En ce qui concerne le privilège de propriété dans le cas d'un père et du fils, si le père meurt le survivant devra embaucher quelqu'un. Il ne pourra lui attribuer l'avantage de la propriété conjointe du bateau et devra assumer les charges financières d'une prise qui ne représentera que les deux tiers de la prise antérieurement autorisée. Je sais que le ministre et ses hauts fonctionnaires ont écouté avec beaucoup d'attention et de bonne volonté les arguments des pêcheurs, et je les en remercie, mais je les préviens que c'est un problème qui pourrait leur causer de grandes difficultés dans l'avenir.

Je regrette que la mesure sur l'organisation du gouvernement n'attribue pas au ministre plus de pouvoirs pour la construction des quais. Le programme des quais en ce qui concerne les pêcheries devrait être confié au ministère des Pêches plutôt qu'au ministère des Travaux publics. Le ministère des Travaux publics pourrait continuer à surveiller la construction, mais le programme financier devrait relever du ministre des Pêches. Le désavantage de confier ce programme au ministère des Travaux publics est que, lorsque le gouvernement réduit ses dépenses, les programmes de travaux publics s'en ressentent et, à mon avis, c'est au détriment de l'industrie de la pêche.

Ma circonscription comprend la région de Sambro, capitale de la pêche à l'espadon de l'Atlantique nord. La pêche se fait à partir

d'un quai construit à l'époque de R. B. Bennett. Le soutènement du quai est dans un état de détérioration extrême. Un jour le quai se retrouvera dans la mer. Le ministère des Travaux publics songe depuis longtemps à le remplacer, et c'est ce qui a été recommandé aux autorités centrales d'Ottawa. Une fois, avant les élections, j'avais réussi à persuader le ministre des Travaux publics de l'époque d'inclure ce projet dans les prévisions budgétaires. Après les élections, le nouveau budget a été présenté, mais le quai de Sambro n'y figurait pas et il ne figure pas non plus dans les prévisions de cette année. Je saisis de nouveau le ministre des Travaux publics de cette question et j'espère obtenir l'aide du ministre des Pêcheries à cette fin. Un nouveau quai dans ce village où les opérations de pêche sont si fructueuses permettra d'accroître les revenus dans une région qui souffre présentement d'un manque d'aménagements. Je crois que le ministre est au courant de ce genre de problème.

La réorganisation du gouvernement est chose courante à notre époque. Quand il sera de nouveau question de réorganisation, j'espère que le ministre des Pêcheries aura son propre programme relativement aux quais, ce qui lui permettrait d'aménager des lieux de pêche naturels dans toutes les régions du Canada.

**L'hon. M. Davis:** Monsieur le président, je voudrais commenter certaines observations des députés. Le représentant de South Shore a demandé si l'Office d'expansion économique de la région atlantique procédait à une étude des marchés. On m'a signalé que cette étude est presque terminée et que les résultats seront communiqués aussi bien au ministère des Pêcheries qu'au nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. Ces données nous serviront à estimer le marché du poisson de fond congelé. Je sais qu'elles seront très utiles à l'Office des prix des produits de la pêche pour déterminer les mesures à prendre en vue de stabiliser les prix du poisson de fond congelé, surtout sur le marché des États-Unis.

Le député a aussi demandé quand le ministère annoncerait sa décision quant au poisson de fond congelé. Il fallait surtout tenir compte de l'état du marché et je crois que le moment a été fort bien choisi, puisque les prix commencent à monter et resteront à la hausse, j'espère, pendant quelques semaines encore. Plusieurs députés l'ont signalé, les prix des blocs de morue congelée allaient de 20, à 21½c. Ils ont déjà monté de plusieurs cents, depuis ma déclaration, et j'espère qu'ils atteindront bientôt 27 ou 28c.

Le député de Fraser Valley-Ouest s'est enquis au sujet du programme de pêche des Indiens en Colombie-Britannique. Le ministère des Affaires indiennes et le ministère des Pêcheries ont élaboré un programme conjoint, dont le budget s'élève à 4 millions et demi de dollars. Les pêcheurs qui veulent acheter des bateaux ou de l'équipement neufs ou d'occasion peuvent puiser dans ce fonds. Les Indiens pourront ainsi se livrer à des opérations de traitement du poisson dans leurs installations à terre et jouer un plus grand rôle dans l'industrie de la pêche. C'est là une disposition spéciale à l'intention de la population indigène de la côte ouest et j'espère qu'elle contribuera pour beaucoup à remédier au grave chômage dans le secteur de la pêche côtière dans la Colombie-Britannique.

Le député de Coast Chilcotin a soulevé la question des limites des eaux territoriales, ainsi que l'établissement de lignes de base. J'espère qu'avant longtemps, nous pourrons lui donner satisfaction à cet égard.

Le député de Victoria a posé une question au sujet des permis de pêche sportive sur le littoral ouest. J'assure au député que je n'ai pas l'intention d'exiger des permis de pêche sportive pour les pêcheries d'eau salée du littoral ouest. Le député s'inquiétait de ce qu'il a appelé les abus dans les privilèges accordés aux pêcheurs sportifs. Qu'il n'oublie pas qu'un grand nombre de ces pêcheurs amateurs, surtout dans les régions voisines de Vancouver, ont investi un capital assez important dans leur matériel de pêche. Il faut aussi tenir compte des intérêts de ces contribuables-là dans la domaine des loisirs.

Le député de Kootenay-Ouest a souligné énergiquement la nécessité de conserver nos richesses en poisson et en forêts. Pour mettre en valeur toutes nos ressources renouvelables, y compris, les forêts, la pêche et la faune sauvage, il faut coordonner tous les efforts. Il importe avant tout d'agir pour le plus grand bien des Canadiens, ne l'oublions pas.

J'ai eu des entretiens avec des ministres provinciaux dont relève la mise en valeur des ressources, en vue de coordonner nos activités, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial, dans le domaine des pêches et des forêts. J'ai eu notamment des entretiens à ce propos avec l'honorable Ray Williston, ministre des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique. Nous continuerons, j'en suis persuadé, à nous consulter sur nos problèmes communs de mise en valeur des ressources, par exemple les trains de flottage, la présence de billes qui peut être nuisible à nos ressources en saumon et l'utilisation rationnelle par l'industrie forestière de certains cours d'eau pouvant également servir à la pêche.

• (12.50 p.m.)

En certains cas, la pollution causée par l'exploitation forestière, par les fabriques de pâte à papier par exemple, constitue un problème. Je surveille de près un projet de construction d'une nouvelle fabrique de pâte sur le fleuve Fraser, dans le voisinage d'Ashcroft en Colombie-Britannique, et je travaille en étroite collaboration avec l'honorable Ray Williston à cet égard. Nous parviendrons, j'en ai le ferme espoir, à élaborer un programme qui assurera la protection de l'industrie du saumon tout en permettant à une nouvelle exploitation forestière de voir le jour en Colombie-Britannique.

Nous avons un problème analogue au Nouveau-Brunswick. Là-bas toutefois, il existe un autre élément de participation fédérale, car des crédits fédéraux sont ou seront accordés pour augmenter la fabrication de pâtes et papiers sur la rivière Saint-Jean. Dans ces cas, j'estime que le gouvernement fédéral doit insister pour que les installations nécessaires de purification y soient aménagées, et il faudra certes s'assurer du bon fonctionnement de ces installations avant d'accorder des crédits fédéraux pour la construction de ces usines.

Nous devons rendre la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick propre au saumon. Nous avons déjà dépensé de fortes sommes pour une piscifacture à cet endroit. Il ne faudrait pas que l'exploitation des ressources forestières en amont en détruise la valeur, et je collabore avec le ministre des Ressources du Nouveau-Brunswick pour agir au mieux de nos intérêts dans ces deux domaines, les pêches et les forêts.

Le député de Kootenay-Ouest a parlé du problème des exportations de billes entières de l'Ouest canadien au Japon. J'ai étudié la chose rapidement. Sauf erreur, la Colombie-Britannique exporte en moyenne vers le Japon moins de 2 p. 100 du bois qu'elle abat. Mais la neige a été abondante cette année, et les scieries manquent de bills pour satisfaire à la grande demande de ce marché en expansion.

Pour éviter le chômage dans les scieries, nous avons, de concert avec le ministre des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques de la Colombie-Britannique, communiqué avec les compagnies principalement responsables des exportations de billes. Ces exportations viennent de cesser ou cesseront sous peu. Il en sera ainsi jusqu'à ce que soit résolu le problème de l'approvisionnement en billes ou jusqu'en septembre prochain.

[L'hon. M. Davis.]

J'envisage aussi des politiques à plus long terme au sujet des exportations de billes, et j'ai certainement des réserves à faire à ce sujet. Les honorables députés devraient savoir que la plupart des billes que nous exportons au Japon ne conviendraient pas à nos scieries. Parce que les Japonais attachent au bois une plus grande valeur que nous; comme ils choisissent leurs coupes, ils peuvent convertir les déchets en produits utiles, de sorte que ce commerce a certainement ses avantages.

Le député de Saint-Jean-Est a soulevé trois questions importantes. Il a d'abord demandé si les pêcheurs bénéficieraient des politiques annoncées concernant le poisson de fond congelé et des politiques à venir concernant le poisson salé. Je voudrais le rassurer et lui dire que le but principal de ces politiques est d'assurer un revenu maximum au pêcheur. Le représentant sait aussi bien que moi qu'en moyenne, les pêcheurs, ceux de la région atlantique du moins, reçoivent environ trois ou quatre cents pour le poisson entier. Il sait aussi que le prix de vente de ce poisson de fond congelé, à Boston par exemple, a été de 20 ou 21 cents.

L'écart semble considérable, mais le député sait que l'on ne doit pas comparer ces chiffres. Il faut multiplier par trois le prix que touche le pêcheur pour tenir compte des deux tiers que l'on jette au cours de la transformation. Donc, le prix au pêcheur est de neuf à douze cents par rapport à 20 ou 21. En général, cette affirmation vaut pour la pêche dans tout le pays. Le pêcheur reçoit la moitié du prix de gros du produit fini.

Je voudrais maintenant souligner à nouveau que notre politique est de hausser au maximum les prix accordés aux pêcheurs, et nous y parviendrons dans une grande mesure, j'en suis persuadé, en stabilisant le prix de gros des exportations. Nous tenterons de stabiliser ce prix au plus haut niveau possible, afin que le pêcheur en tire le plus grand profit.

Le député de Saint-Jean-Est a également abordé le difficile problème de la centralisation. Il s'agit en réalité d'un programme destiné à aider ceux qui veulent s'installer à un autre endroit qui plaît à la majorité. Sauf erreur, le programme fédéral-provincial de centralisation prévoit une aide financière pour ceux qui veulent se déplacer lorsque 80 p. 100 des intéressés déclarent qu'ils veulent déménager.

Ce programme, qui doit durer encore douze mois, fait l'objet d'une étude approfondie. Il sera certainement remplacé par un autre, mais on ne sait qui l'administrera: le nouveau

ministère de l'Expansion économique régional ou celui des Pêches et Forêts? Personnellement, je pencherais beaucoup pour le ministère de l'Expansion économique régionale vu que certains des intéressés, la majorité peut-être, abandonneront la pêche, ou du moins ne réussiront pas à trouver dans leur nouvelle localité un emploi rémunérateur, productif et satisfaisant dans cette industrie. Il ne s'agit donc pas d'un problème qui regarde exclusivement la pêche. Il s'agit d'une question d'emploi, indépendamment du genre d'occupation de ces gens après leur déménagement. Donc, monsieur le président, ce programme semble orienté vers l'avenir. Il faut le continuer, le modifier pour l'adapter aux circonstances et, certainement, le penser en fonction des occasions d'emploi disponibles non seulement dans le secteur de la pêche.

Enfin, le député d'Halifax-East Hants a soulevé la question des règlements touchant les bateaux de pêche au homard. Nous avons institué sur la côte Ouest un programme de limitation des permis, afin de faire monter le revenu des pêcheurs. Tel est aussi l'objet principal de la limitation des permis pour la pêche au homard sur la côte est. Monsieur le président, je crois avoir repassé brièvement tous les points soulevés par les députés.

**M. McGrath:** Le ministre a oublié de dire si le ministère a l'intention de hausser le traitement des garde-pêche. Ils touchent maintenant quelque $270 par mois, malgré de longues heures de travail et d'énormes responsabilités.

**L'hon. M. Davis:** Je vais m'occuper de la question.

• (1.00 p.m.)

**M. Crouse:** Le programme annoncé par le ministre vise à renforcer et à stabiliser le prix ayant cours sur le marché pour le poisson de fond congelé. Le ministre indiquerait-il les espèces de poisson qui seront visées par ce programme? Il n'en a pas parlé du tout dans sa déclaration. Le programme englobe-t-il tous les poissons de fond ou le ministre est-il en mesure actuellement de préciser les espèces de poisson qui seront visées?

**L'hon. M. Davis:** Le programme englobe tous les poissons de fond. Mais il ne faudrait pas en déduire que le soutien des prix s'expliquerait nécessairement à tous les produits des poissons de fond, à quelque période que ce soit. Par exemple, si le prix du poisson plat ou du carrelet était supérieur à celui de la tendance à long terme, nous ne nous occuperions pas, je pense, de le soutenir. D'autre part, si le prix des dalles de morue était inférieur à celui de la tendance à long terme, nous tâcherions sûrement de soutenir le prix de ce poisson sur le marché.

**M. McCleave:** Le ministre dirait-il quelques mots sur ma proposition voulant que le ministère des Pêcheries se charge du programme de construction des quais?

**L'hon. M. Davis:** C'est une idée digne d'intérêt. J'en parlerai au ministre des Travaux publics.

L'article est adopté.

(L'article 3 est adopté.)

**L'hon. M. Kierans:** Une heure.

**M. le président suppléant (M. Isabelle):** Il ne reste que quelques articles.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, m'est avis que tous les députés aimeraient que nous en terminions avec les articles 4, 5 et 6.

**M. McIntosh:** Le ministre a déclaré qu'il était une heure, monsieur le président.

**M. le président suppléant (M. Isabelle):** Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à une heure.)

---

## Reprise de la séance

La séance reprend à deux heures.

Sur l'article 4—*Fonctions du ministre.*

**M. Crouse:** Monsieur le président, l'article 4 du bill prévoit que les fonctions et pouvoirs du ministre des Pêches et Forêts engloberont non seulement les pêches en eaux côtières et intérieures mais aussi les ressources forestières du Canada. Lorsqu'on a saisi la Chambre du projet de loi tendant à la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, c'est le ministre d'État qui en a dirigé la discussion. Le ministre des Pêches peut-il nous dire si cet office relève de son autorité, de celle du ministre d'État, ou de celle du ministre de l'Industrie et du Commerce? Il y aurait peut-être lieu d'éclaircir la question à propos de l'article 4.

**L'hon. M. Davis:** Monsieur le président, il reste encore à sanctionner la loi. N'importe quel ministre pourra en assumer la charge;

cela dépendra qui le premier ministre nommera. Le sort de la présente mesure n'est pas encore fixé.

**M. Crouse:** Monsieur le président, mes idées sont encore un peu confuses. D'après cet article, les pêches en eaux intérieures incombent au ministre des Pêcheries, mais cela veut-il dire qu'il ne peut pas encore déclarer à la Chambre s'il s'occupera des pêches en eaux intérieures lorsque la loi sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sera promulguée? Les choses en sont-elles là? Cette situation crée une confusion énorme et Dieu sait si nous avons déjà assez de mal à étudier un projet de loi de cette importance, qui contient 15 articles associant pêle-mêle pommes, oranges, chevaux et lapins. N'y a-t-il pas une base sur laquelle, dans le domaine des pêcheries, nous pouvons parler clairement et adresser nos demandes au ministre des Pêcheries ou au ministre de l'Industrie et du Commerce avec la certitude qu'elles sont adressées au ministère compétent? A moins qu'on ne fasse quelque chose pour donner des directives, j'estime que nous...

**M. McGrath:** Nous finirons comme les cultivateurs de blé.

**M. Crouse:** Un de mes collègues déclare que nous finirons comme les cultivateurs de blé, autrement dit, nous aurons les mêmes problèmes. Notre situation me fait penser à l'histoire qu'on raconte au sujet de Colomb: nous ne saurons pas d'où nous venons ni où nous allons, et nous ne saurons pas où nous sommes quand nous aurons atteint notre but. Le ministre nous a dit que le problème est toujours entre les mains du premier ministre. Il pourrait certainement nous donner une réponse plus précise. Tous les renseignements qu'il pourra donner actuellement au comité nous seront utiles. Cela vaut mieux que de s'entendre dire que la situation est toujours en suspens. En est-il toujours ainsi?

**L'hon. M. Davis:** La question n'est pas dans les nuages, monsieur le président, mais entre les mains du premier ministre.

**Une voix:** C'est lui qui est dans les nuages!

**L'hon. M. Davis:** Le député a fait allusion à Christophe Colomb. Il est arrivé à bon port et je suis sûr que l'industrie sur le poisson d'eau douce en fera autant. Dans tous les cas, c'est au Parlement fédéral que la constitution canadienne a conféré les pouvoirs relatifs à toutes les pêcheries où qu'elles soient, qu'il s'agisse des pêcheries en haute mer ou en eau douce. Le député sait également que les pêcheries en eau douce ont été en grande partie déléguées aux provinces par la nation.

[L'hon. M. Davis.]

Il s'agit d'une initiative unilatérale qui, théoriquement, peut être révoquée n'importe quand. Cependant, le député a un argument valable en ce qui concerne les pêcheries en eau douce, et je puis l'assurer qu'en fin de compte, on prendra une décision satisfaisante pour lui et pour la Chambre.

(L'article est adopté.)

(Les articles 5 et 6 sont adoptés.)

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, pourrions-nous maintenant passer à la Partie II du bill qui traite des communications?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'article 7 est le suivant.

**L'hon. M. Drury:** J'aurais préféré que nous examinions non point l'article 7 mais la Partie II, c'est-à-dire les communications dans leur ensemble, soit de l'article 7 à l'article 12 inclusivement.

**Des voix:** D'accord.

• (2.10 p.m.)

**M. le vice-président:** Nous sommes maintenant rendus à l'article 7.

Sur l'article 7—*Création du ministère.*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est entendu, je crois, que durant l'étude de l'article 7, nous aurons toute la latitude voulue pour discuter la question du ministère des Communications en général et que nous pourrons encore parler des autres articles, lorsque nous aurons terminé l'étude de l'article 7.

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur le président, la deuxième partie de ce projet de loi traite de la création d'un nouveau ministère du gouvernement, le ministère des Communications, qui aura à sa tête un ministre des Communications qui sera en même temps responsable du ministère des Postes. Il s'agit donc d'un nouveau titre pour un membre du cabinet, d'un remaniement des tâches ministérielles existantes et, ce qui est plus important encore, de la création d'un nouveau ministère qui s'occupera d'un champ d'activité qui est relativement nouveau en ce qui a trait à la place qu'il occupe maintenant dans les affaires nationales, qui subit des modifications rapides et décisives et qui, sans compter son importance pour les sciences et l'industrie, joue un rôle primordial sur les plans social, culturel et politique. C'est pourquoi mon discours ne sera pas fait dans une forme tout à fait traditionnelle. Cependant, il sera assez long et à cet égard, du moins, on pourra dire qu'il suit la tradition. Les fonctions et les sphères de responsabilité du nouveau ministère sont dans le projet de loi même, néces-

sairement décrites dans une prose juridique. Je crois que nous pourrons les étudier davantage lors du débat de la Chambre, lorsque les clauses seront étudiées une à une. Je voudrais plutôt m'attaquer aux questions de base, comme par exemple: ce qu'est le Ministère, quel rôle il va jouer, et notamment, ce qu'il espère et compte accomplir.

D'abord, qu'est le Ministère? La description la plus simple est souvent la plus précise: c'est un ministère des Communications. Si l'on se reporte à la définition du dictionnaire, le mot communications veut dire «transmission de renseignements». Le mot provient du mot latin *communicare* qui signifie transmettre ou participer; de ces deux significations, qui sont à la racine du mot communications, l'une exprime une fonction active et l'autre une fonction passive, et les deux ont un rapport direct avec le but et les fonctions mêmes du nouveau Ministère, comme je l'expliquerai plus tard dans mon discours. Le 12 juillet 1968, en annonçant son intention de mettre sur pied un ministère des Communications, le premier ministre déclarait ce qui suit:

«L'importance toujours grandissante que revêt le domaine des communications, ainsi que le rôle de plus en plus actif qu'est appelé à y jouer le gouvernement, exigent que toutes les activités gouvernementales sur ce plan soient confiées à un seul ministère sous un seul ministre. Ainsi, un nouveau ministère sera formé qui comprendra les fonctions du ministère des Postes.»

[*Français*]

Le projet de loi donne donc suite à la déclaration d'intention du très honorable premier ministre et comprend une modification des structures, que j'expliquerai dans un instant. Toutes les activités du gouvernement dans le domaine des communications sont réunies avec ordre sous la direction d'un seul ministre, ce qui comprend les Communications, au sens moderne du mot, par exemple, par des moyens électroniques et, au sens plus traditionnel du mot, c'est-à-dire par l'entremise du ministère des Postes. Notre responsabilité a trait seulement au moyen d'information et non au message lui-même qui est retransmis, mais, comme je l'expliquerai à la fin de mon discours, ces deux fonctions seront intimement reliées et interdépendantes, et nous comptons ne jamais perdre de vue cette interdépendance.

Comme le déclarait le très honorable premier ministre, ce projet de loi tend à confier à un seul ministre la responsabilité de toutes les activités du gouvernement dans le domaine des communications. Les honorables députés constateront, en consultant l'organigramme du ministère qui leur a été distribué, que le ministre des Communications aura la charge de deux ministères et d'un certain nombre d'agences du gouvernement et que chaque ministère sera dirigé par un sous-ministre. Ces ministères sont, bien entendu, ceux des Communications et des Postes. Les agences qui devront maintenant rendre compte de leur activité au Parlement, par l'entremise du ministre des Communications, sont la Société canadienne des télécommunications transmarines, le secteur de la Commission canadienne des transports, qui régit les tarifs de la télécommunication, et la Société canadienne de télécommunication par satellite, une fois que celle-ci aura été établie par la loi. Pour s'assurer que toutes ces institutions travailleront en étroite collaboration et se consulteront, on mettra sur pied un comité de révision du programme d'action qui sera dirigé par le sous-ministre des Communications. Ce comité sera formé de hauts fonctionnaires des deux ministères et des sociétés de la Couronne.

Avant d'aborder la question du ministère des Communications, qui est tout à fait nouveau, je voudrais parler d'un ministère qui, lui, est ancien et que tous connaissent bien, celui des Postes. Cette loi ne touche directement le ministère des Postes qu'en ce seul sens que le ministre responsable portera maintenant le nom de ministre des Communications.

Il existe peut-être un peu de confusion à ce sujet. Le ministre des Communications sera en même temps ministre des Postes. Le titre de ministre des Postes continuera à figurer dans les règlements et, pour des raisons d'ordre administratif, on continuera à l'utiliser, dans une certaine mesure, à l'intérieur même du ministère. Il ne sera toutefois plus utilisé en communiquant avec le public, de la même façon que l'on se reporte rarement au titre de Receveur général, en s'adressant au ministre des Finances.

[*Traduction*]

Le titre de ministre des Postes est ancien et des plus honorable. C'est un des quelques ministères, peu nombreux, qui n'ont pas changé au cours des 100 ans écoulés depuis la Confédération. Je suis le 47e ministre à détenir ce portefeuille. Le premier Canadien à le détenir ne fut pas le moindre puisqu'il se nommait sir John A. Macdonald, même s'il n'occupa ce poste que pendant 24 heures.

**Une voix:** Il n'a pas attendu d'être perdant.

**L'hon. M. Kierans:** Comme les honorables députés le savent, le ministère des Postes subit des changements rapides et radicaux dans ses structures et l'on peut dire qu'il se doit de le faire s'il veut survivre. M. Lawrence O'Brien, ancien directeur des Postes des États-Unis, avait décrit la poste de son pays comme «une course contre la

catastrophe». Ces changements peuvent prendre diverses formes, mais leur but commun est de restructurer le service postal pour qu'il devienne un système de communications moderne et efficace, capable de servir le public en trouvant la place qui lui revient à l'âge de l'électronique et de la communication instantanée.

On étudie présentement la possibilité de faire du ministère des Postes une société de la Couronne, en tenant compte de tous les aspects d'un tel changement. En attendant, peu importe ce que l'avenir réserve aux Postes, il y a du courrier à distribuer. Les Postes comptent 48,000 employés, beaucoup plus que tous les ministères non militaires. C'est pour ainsi dire le ministère le plus «national» de tous les ministères puisqu'il se trouve un bureau de poste dans chaque localité d'une certaine importance au Canada; il y en a plus de 8,000 en tout, ce qui est plus que le nombre de succursales de nos neuf banques à charte réunies. A cause de son importance, de sa complexité et parce qu'il subit présentement des changements importants, le ministère des Postes demeurera autonome et relèvera du ministre des Communications, du moins jusqu'à ce que se soit défini son avenir, plutôt que de devenir une des branches d'un ministère des Communications intégré dirigé par un seul sous-ministre.

• (2.20 p.m.)

Il existera entre le ministère des Postes et celui des Communications une étroite collaboration à l'échelle du travail. Pour citer un exemple concret, voici que le secteur de la recherche au ministère des Communications entreprendra, comme une de ses premières tâches, des recherches dans le secteur vital du matériel électronique pour le tri et la distribution du courrier. Comme je l'ai déjà dit, nous avons l'intention de considérer le ministère des Postes non pas comme un organisme chargé de transporter le courrier, mais plutôt comme un organisme faisant partie de l'entreprise des communications. Il sera en quelque sorte le secteur de la communication imprimée, par opposition à la communication auditive ou visuelle, comme dans le cas du téléphone et de la télévision, et de là fera intégralement partie du système de communications à l'échelle nationale. Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, je n'ai fourni que des explications préliminaires. A partir de maintenant, je parlerai du nouveau ministère des Communications.

Les quatre champs généraux d'activité du ministère seront l'administration, la planification, l'exploitation et la réglementation, la recherche et l'expansion. Sa composition administrative est identique à celle de tous les autres ministères et je n'ai rien d'autre à ajouter là-dessus pour l'instant.

[L'hon. M. Kierans.]

Le service de la recherche et de la mise au point sera sous la direction d'un sous-ministre adjoint, M. John Chapman, ancien vice-président du Conseil de recherches pour la défense. Il dirigera le Bureau de recherche et de mise au point qui s'occupera essentiellement de l'élaboration d'une politique de la recherche. Le Bureau en question choisira des projets de recherche de premier ordre en raison de leurs possibilités industrielles ou en raison de leurs rapports avec l'activité actuelle ou future du gouvernement dans le domaine des communications. Le Bureau, en d'autres mots, s'occupera de projets futurs; un exemple typique de ces projets est la recherche sur les types futurs de satellites de télécommunication, en particulier les satellites permettant la diffusion directement dans les foyers.

La recherche proprement dite sera effectuée au Centre de recherche sur les télécommunications ainsi qu'aux autres installations de recherche à travers le pays, telle la station terrestre pour satellites située à Mill Village, en Nouvelle-Écosse, où je dois officiellement inaugurer d'ici quelques semaines une nouvelle station pour satellites à des fins commerciales.

Le Centre de recherche sur les communications, dont j'ai parlé, sera formé à partir de l'organisme qui existe actuellement sous le nom d'Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense, et qui est une Direction du Conseil de recherches pour la défense. L'organisme en question compte présentement 520 employés et comprend cinq principaux laboratoires: le Laboratoire national de propagation des ondes radioélectriques; le Laboratoire national des télécommunications spatiales responsable des satellites de recherche Alouette I, Alouette II et ISIS-A, ce dernier ayant été lancé le mois dernier; le Laboratoire national des communications et l'Institut des télécommunications pour la défense et, en dernier lieu, l'Institut de l'électronique qui effectue des recherches sur divers systèmes électroniques, tels les systèmes à semi-conducteurs et les rayons laser. Le Centre de recherche sur les communications aura des objectifs précis, en tenant compte des besoins du gouvernement et de l'industrie. Nos ressources sont limitées mais nous en tirerons le plus de profit possible et, pour cela, nous travaillerons en collaboration étroite avec le secteur industriel et les universités.

Comme mes honorables collègues l'ont remarqué à la suite de ce bref exposé des programmes de recherches, le ministère des Communications s'occupera à la fois des télécommunications et des satellites. Le Centre de recherche sur les communications, qui réunira les experts de notre pays en matière de

satellites, aidera à la mise au point de notre projet de satellites de communication et, plus spécialement, de notre prochain satellite, ISIS-B, dont le lancement est prévu pour le début de 1971 et qui servira, comme ses prédécesseurs, à recueillir des données sur l'ionosphère. De façon générale, le ministère sera chargé de représenter le Canada auprès d'INTELSAT et d'autres organismes internationaux lors de négociations ayant trait à des problèmes épineux tels que la répartition des fréquences et des orbites d'attente; il sera aussi appelé à coordonner les divers réseaux éventuels de satellites de communications du gouvernement, tels les satellites servant aux relevés de ressources naturelles, à la météorologie, ou encore un satellite pouvant diffuser directement dans les foyers du Canada.

[*Français*]

Dans le domaine de l'exploitation et de la réglementation, ce service sera, lui aussi, sous la direction d'un sous-ministre adjoint, en l'occurrence M. Gilles Bergeron. Plusieurs se souviendront du travail qu'il a accompli au sein de la Commission du centenaire. La majorité du personnel qui fera partie de cette direction du ministère, soit quelque 630 personnes, a été transférée de l'ancien bureau des télécommunications de l'État (Administration et lignes de conduite) du ministère des Transports. Le personnel en question continuera à s'occuper de l'application de la loi sur la radio, c'est-à-dire de la réglementation technique des fréquences radio-électriques et de l'octroi de permis d'utilisation, qu'il s'agisse de radios pour taxis, de relais à hyperfréquences, de réseaux téléphoniques ou d'émetteurs de télévision. En outre, comme je l'expliquerai plus tard, la direction de l'exploitation et de la réglementation sera chargée de faire un examen important et approfondi de la législation actuelle en matière de télécommunications.

Enfin, monsieur le président, il y a la planification. En un mot, il nous reste énormément de planification à faire, à commencer par l'acquisition de données complètes sur les communications nationales, et il nous faudra faire vite, en raison de l'évolution rapide et constante de cette industrie. Nous nommerons sous peu un directeur général des programmes et lignes de conduite qui relèvera directement du sous-ministre, nommément M. Alan Gottlieb, ancien sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. Le but de cette planification ne consistera pas à réglementer pour l'amour de réglementer, mais bien à réglementer pour le bien public. Nous avons l'intention de tracer un programme et une politique nationale des communications qui intégreront et coordonneront tous les moyens de communications, tant ceux d'aujourd'hui, comme le téléphone, les relais à hyperfréquences, le télex, les centraux d'attache, le télégraphe et les Postes, que ceux de demain, comme les satellites de communications, les systèmes de repérage des données à base d'ordinateurs qui échangent et emmagasinent toutes sortes de données, ainsi que les guides d'ondes et les rayons laser et jusqu'à la «ville programmée» de l'avenir.

Voilà le rôle de ce nouveau ministère. Je me propose maintenant de décrire ses projets actuels. Notre projet en cours le plus important, chacun le sait, est la mise au point d'un réseau intérieur de satellites de communications qui pourra être exploité dès 1971-1972. La Chambre sera saisie avant longtemps d'un projet de loi visant l'établissement d'une Société des satellites, société mixte en ce sens qu'elle sera en partie publique et en partie privée; il m'est donc impossible, pour le moment, d'ajouter quoi que ce soit à ce que tous savent déjà. Ce serait, monsieur le président, une société mixte et une société s'occupant de satellites. Je puis assurer mes honorables collègues qu'ils seront renseignés à fond en temps utile.

Je me permets cependant de signaler les trois principaux objectifs de cet important projet. Premièrement, nous nous proposons d'utiliser ce réseau en vue de promouvoir les possibilités industrielles et les connaissances techniques au Canada dans le domaine vital des communications. Deuxièmement, nous l'utiliserons en vue de rapprocher du reste de la vie canadienne le Nord et les parties sous-développées de notre pays par le truchement des télécommunications instantanées et de la télévision en direct. Ce sera la réalisation, en quelque sorte, d'un grand politique qui rêvait de développer le Grand Nord pour la décennie de 1970. Troisièmement, monsieur le président, nous nous proposons de profiter de ce réseau pour placer en orbite un satellite qui puisse diffuser, dans les deux langues officielles, partout au pays. La Confédération a été édifiée grâce au chemin de fer qui s'est étendu d'un bout à l'autre du pays; la Confédération, comme l'a si bien dit hier le premier ministre, sera maintenant renouvelée par un réseau de télécommunications qui répondra aux besoins de tous les Canadiens et assurera leur plein épanouissement.

• (2.30 p.m.)

[*Traduction*]

Un deuxième projet en cours est l'étude que nous faisons conjointement avec la Suède, pour le Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, quant à la possibilité et aux conséquences de la diffusion en direct par satellites de communications, au point de vue technique, politique, culturel, sociologique et diplo-

matique. J'ai déjà déposé à la Chambre le premier document à être publié par suite de cette étude. Il s'agit d'une initiative importante et bien pensée du Canada et de la Suède. La transmission en direct par satellites de communications ne sera pas utilisée commercialement avant sept ou dix ans, mais nous y arriverons progressivement au fur et à mesure que les signaux émis par les satellites deviendront plus puissants et que diminuera le nombre de stations terrestres nécessaires et surtout lorsqu'elles pourront être exploitées à moins de frais.

[*Français*]

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé. La Chambre consent-elle à ce qu'il termine son discours?

**Des voix:** D'accord.

[*Traduction*]

**Des voix:** Poursuivez.

**M. le vice-président:** Les députés sont-ils d'accord? Entendu.

**L'hon. M. Kierans:** Un accord international sur l'utilisation des fréquences, accord qui fera l'objet de la Conférence internationale administrative des radiocommunications prévue pour la fin de 1970 ou le début de 1971, sera un premier pas important dans ce domaine. Je vous tiendrai au courant des événements, honorables collègues, car je sais que vous êtes extrêmement intéressés par cette question, surtout en ce qui a trait aux répercussions de cette technologie sur l'unité nationale et aux conséquences profondes de la mise sur pied de réseaux de télévision exploitables à peu de frais dans les pays en voie de développement.

Enfin, parmi les projets en cours, j'aimerais en décrire un qui revêt sans contredit une importance spéciale pour les années à venir. La législation actuelle en matière de télécommunications manque sensiblement de coordination et est même très incomplète sous de nombreux rapports. Une bonne part de cette législation a été mise au point comme un sous-produit, pour ainsi dire, de la législation sur les transports, comme en font foi les titres des lois qui s'y rapportent: la loi sur les chemins de fer, la loi sur les télégraphes, la loi sur la marine marchande du Canada.

En mars 1968, le Livre blanc du gouvernement sur le système de communication par satellites soulignait le besoin toujours plus pressant d'adopter des mesures législatives et un règlement de grande portée dans le domaine des services de télécommunication terrestres et par satellites. Après le transfert des responsabilités dans le domaine des télécommunications du ministre des Transports au ministre des Postes, des études entreprises antérieurement ont continué et un important travail préliminaire a été accompli.

Nous avons l'intention d'aller encore plus loin. Afin d'opérer une révision complète des mesures législatives et des règlements qui s'appliquent aux télécommunications, j'ai décidé de mettre sur pied, dès que le Parlement adoptera la loi créant un nouveau ministère des Communications, une équipe spéciale qui sera chargée de rassembler tous les renseignements voulus sur les systèmes de communication de notre pays et d'étudier les besoins actuels et futurs du public, de l'industrie, des entreprises exploitantes et des usagers, et de formuler des recommandations en vue d'une politique et d'un programme national de communications. Cette équipe spéciale—une sorte de «Télécommission»—travaillera sous la présidence du sous-ministre des Communications. Ses membres viendront du ministère même et d'autres ministères et agences du gouvernement. En outre, le groupe de la «Télécommission» travaillera en étroite collaboration avec l'industrie, les universités et les autres gouvernements, où elle recueillera des renseignements et des conseils. En plus des études faites par cette «Télécommission», on passera des contrats pour la recherche avec des spécialistes de l'extérieur. Le rapport de la «Télécommission» sera terminé à la fin de 1970.

Ceci termine l'exposé de ce qu'est notre ministère et de sa tâche. Je terminerai en essayant de décrire quel genre de ministère nous voulons créer.

Les communications consistuent le système nerveux de la société contemporaine. Aucun autre domaine de la science, sauf peut-être celui de la technologie spatiale, ne change à un rythme aussi rapide, et aucun domaine de la science, sauf peut-être celui de la génétique, n'est aussi riche de possibilités pour le bien ou pour le mal tant de la société dans son ensemble que de l'individu.

Le ministère des Communications, comme je l'ai dit, s'occupera du moyen de transmettre le message et non du message lui-même. Mais on ne peut dissocier les deux. Sans aller jusqu'à accepter tout bonnement la maxime qui veut que le moyen de communication soit le message, il faut reconnaître que le moyen a des répercussions sur le message et que tout message est changé et conditionné selon le moyen utilisé pour sa transmission. La télévision a électrisé notre société, que les émissions soient bonnes ou mauvaises, distrayantes ou ennuyantes.

On n'a pas toujours pu prévoir les effets qu'auraient les nouvelles inventions. La télévision élargit d'une part notre horizon en nous faisant découvrir le monde entier tout

en restant dans notre fauteuil; d'un autre côté, elle rétrécit notre horizon en diminuant la possibilité et le besoin de conversation et de contact personnel, et plus précisément, la télévision a privé les parents d'une part de leur responsabilité en leur enlevant la joie de transmettre à leurs enfants l'expérience qu'ils ont acquise. Le téléphone a eu le même effet paradoxal d'unir, d'un côté, des gens vivant et travaillant loin les uns des autres mais, d'un autre côté, de leur enlever le besoin de sortir pour se rencontrer.

Les communications constituent à elles seules l'élément le plus important de la révolution technologique qui nous a surpris et qui nous entraîne—que nous le voulions ou non, là n'est pas la question—vers une société dont nous ne pouvons avoir à l'heure actuelle qu'une très faible idée. Les honorables députés savent certainement en tant qu'hommes politiques, et cela nous gêne peut-être, jusqu'à quel point la technologie a changé notre système politique, jusqu'à quel point surtout la technologie a fait disparaître le côté idéologique traditionnel de nos querelles politiques. Une machine est apolitique, elle n'est ni libérale, ni conservatrice, ni néo-démocrate, ni créditiste. Elle n'est pas non plus capitaliste ou communiste. Peu importe qui l'invente, où elle est inventée, une machine est une machine. Comment s'attaquer aux problèmes causés par cette technologie grandissante, comment faire en sorte que la machine serve l'homme et non l'homme la machine, voilà à mon sens le défi qui nous est lancé, voilà le problème que notre conscience politique sera de plus en plus appelée à résoudre et qui sera de plus en plus au premier plan de nos préoccupations nationales.

J'ai fait cette digression d'ordre philosophique, si l'on veut, afin de démontrer aux honorables députés que le ministère des Communications ne deviendra pas un ministère à deux dimensions, préoccupé exclusivement des moyens et négligeant la fin. Les objectifs de notre ministère sont hautement techniques et scientifiques, et il ne peut en être autrement si nous voulons nous acquitter des fonctions spécifiques qui nous ont été confiées. Nous progresserons avec les nouvelles découvertes scientifiques, où qu'elles puissent nous mener, aux satellites de communication de la deuxième génération, aux câbles laser acheminant de grands volumes de trafic, de signaux sonores, de données, de signaux visuels entre les grandes villes à la possibilité de la télévision en trois dimensions grâce à la nouvelle science de l'holographie.

Ceci dit, je veux spécifier que, si nous voulons être des savants, nous ne voulons pas être des savants stupides, obsédés par nos problèmes et nos travaux scientifiques et ne nous préoccupant pas de leur portée sur notre société, notre politique, notre culture, notre système social.

• (2.40 p.m.)

[*Français*]

Le danger, pour tout organisme du gouvernement, en fait, pour tout organisme en général, est que, de plus en plus, de savants stupides en font partie; ceux-ci sont des spécialistes dans leur propre domaine, mais des dilettantes dans tous les autres. Si, au ministère des Communications, nous ne possédons aucune solution toute faite à ce genre de problème, du moins sommes-nous conscients de ces derniers. Nous avons l'intention de demeurer un petit ministère—notre effectif, monsieur le président, pour 1969-1970, est de 1,339 personnes—et la tâche qui nous est fixée n'est pas de faire fonctionner, à l'heure actuelle, des systèmes de télécommunication comme celui de la communication par satellites, mais d'en rendre l'établissement possible et de les contrôler quand ils auront commencé à fonctionner. Notre ministère sera petit, mais de haute qualité. Cependant, la qualité n'est pas suffisante. Le domaine des communications est tellement complexe, change si rapidement et est d'une si vaste portée qu'aucun groupe ou organisme ne pourrait avoir des connaissances suffisantes et, à plus forte raison, assez étendues de chaque aspect de la science. Par conséquent, nous avons l'intention d'être un ministère «ouvert», collaborant le plus étroitement possible avec l'industrie, les universités et les divers gouvernements de notre pays et de l'étranger. Une des techniques de coopération et de consultation que nous voulons employer est celle de comités consultatifs, composés des spécialistes les plus compétents que nous pourrons trouver dans les divers domaines des communications et qui pourront nous fournir une gamme étendue de connaissances et d'expériences, nous suggérer des idées et critiquer nos réalisations.

C'est de cette façon que nous espérons résoudre quelques-uns de nos problèmes et faire face au défi qui se présente à nous. Je voudrais préciser que, loin de connaître les réponses à toutes les questions, nous ne connaissons même pas toutes les questions.

Je donnerai trois exemples de domaines où nous devrons nous poser rapidement les questions appropriées. Aucun domaine des communications ne se développe à un rythme aussi rapide que celui de la documentation automatique, parfois désignée sous le nom d'«industrie du savoir», où des ordinateurs fournissent des renseignements sur des données à temps réel et des réponses à des questions provenant de points éloignés.

Voici quelques questions qu'il faudrait poser: Doit-on contrôler l'acquisition et la distribution des informations? Quelles connais-

sances devra-t-on enregistrer? Qui devra y avoir accès? Comment protéger la vie privée de chacun?

Un autre domaine où il faudra faire des recherches est celui de l'interaction des communications et des transports. Sous leurs formes les plus avancées, telles que le vidéophone et la télévision interrurbaine en circuit fermé pour conférences, les communications font concurrence aux transports en éliminant le besoin de se déplacer. Nous devrons étudier les effets des systèmes de communication de demain, et plus particulièrement ceux de la ville équipée de tous ces moyens de communication, sur les systèmes de transport, à l'intérieur de la ville et entre les grandes villes. Et, finalement, nous devrons résoudre l'apparente contradiction dont j'ai déjà parlé, à savoir que les communications unissent les hommes, tout en les isolant. C'est dans ce contexte particulier que j'ai récemment émis l'idée d'employer notre réseau national de bureaux de poste comme centres de communications, en y installant soit des tableaux d'affichage, soit une «ligne rouge» grâce à laquelle le public pourrait communiquer directement avec le gouvernement.

Ainsi donc, monsieur le président, le ministère des Communications devra relever un défi dont il est impossible de prévoir l'importance avec certitude. Les systèmes de communication, tel le système de communication par satellites que nous allons soit mettre au point, soit contrôler, sont à double tranchant, pouvant servir au bien de la société et pouvant aussi être mal utilisés. Notre ministère devra s'attaquer aux problèmes des rapports entre la technologie et la sociologie, au conflit entre l'efficacité de la machine et l'homme, conflit où rien n'est noir ou blanc, mais où ce que nous pouvons espérer de mieux est d'obtenir une nuance de gris pâle plutôt que de gris foncé. Cependant, en dépit de toutes ces réserves et de ces imprécisions, je crois que le Canada a fait un grand pas en avant en reconnaissant le besoin d'un ministère des communications. Ce sera au ministère lui-même de démontrer jusqu'à quel point il était nécessaire.

Maintenant, monsieur le président, il est temps que l'opposition me pose des questions.

[*Traduction*]

**M. Macquarrie:** Monsieur le président, je félicite le ministre de son rapport. J'aime toujours lire ses discours, surtout lorqu'il parle de choses de son ministère. Je ne pourrai pas, en 20 minutes traiter comme il le mérite son rapport de 15 pages, dont j'ai reçu il y a quelques instants un exemplaire auquel était annexé un tableau. Si ce tableau reproduit au stencil n'avait pas été rendu illisible par ce procédé, j'aurais eu plaisir à l'étudier.

**[L'hon. M. Kierans.]**

Je félicite le ministre de sa future éminence comme ministre des Communications. Que l'on me permette en passant de le féliciter du choix excellent qu'il a fait en la personne de son sous-ministre. Je connais déjà M. Gotlieb. Je le tiens pour un homme extrêmement compétent et il faut complimenter le ministre de se l'être attaché. J'ai une estime comparable pour M. Chapman, scientifique éminent qui fait honneur au Canada. Je ne connais pas aussi bien les autres qui aideront le ministre. En général, je me fais une très haute idée des réussites de nos milieux scientifiques dans le domaine des communications.

Pour ma part, je ne veux pas retarder l'établissement de ce nouveau ministère, car il s'accompagnera de la création d'importants organismes comme la Société de télécommunication par satellites. Créer cet organisme sera plus facile une fois le ministre bien installé dans ses nouvelles fonctions. Comme j'ai hâte que le ministère assume des nouveaux rôles, je ne me livrerai pas à des manœuvres dilatoires. Toutefois, j'espère que l'établissement du nouveau ministère des Communications ne sera pas entouré de difficultés, comme le ministère de l'Industrie, il y a quelques années. De toute évidence, la création de ce dernier ministère a été une erreur. J'espère que jamais plus un ministre ne sera obligé, comme cela est arrivé récemment, d'admettre un gaspillage d'un demi-milliard de dollars pour le développement régional. J'espère sincèrement que nous sommes mieux préparés à l'établissement de ce ministère que le gouvernement l'était pour l'imposition d'une semaine postale de cinq jours et des changements qu'elle entraîne. De toute évidence, ceux-ci n'avaient pas été suffisamment discutés au préalable, semble-t-il.

Le premier ministre a parlé de l'illusion du changement. Un cynique pourrait dire que nous parlons tellement des remous de l'avenir, de nouvelles techniques, des nouvelles réalisations et de nouveaux horizons, que nous courons le risque de créer l'illusion de la modernité. Quel mot! Je doute que tel soit le cas. Quoi qu'il en soit, ces questions me viennent à l'esprit.

J'ai lu attentivement la disposition du bill qui a trait au ministère des Communications, et je me demande s'il aura tendance à envahir tout ce domaine. Le ministre nous a donné un petit cours sur la première conjugaison des verbes latins, prenant comme exemple *communicare*. Le ministre des Communications sera-t-il César, ou un simple consul.

• (2.50 p.m.)

Je me demande ce qu'il adviendra de Radio-Canada. Il serait facile d'exiger que cet organisme controversé fasse rapport à la Chambre par l'intermédiaire du ministre des Communications. Ce serait tout à fait logique

Je constate que l'application de la loi sur la radiodiffusion ne relèvera plus du ministre des Transports, mais du ministre des Communications. Radio-Canada passera-t-elle avec le temps sous la tutelle exclusive de notre Grand Communicateur?

Je remarque un petit changement dans la répartition des problèmes et des budgets entre les comités permanents. Le budget des Postes celui des Communications et celui de la S.C.T.T. étaient confiés jusqu'ici au comité des transports et des communications. Du point de vue terminologique, c'était le comité tout indiqué. Maintenant, les Postes et les Communications passent au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. S'agit-il d'une coïncidence, d'une décision administrative ou faut-il y voir un présage? Ce comité a toujours été un forum normal pour le secrétaire d'État, notre ministre de la culture. Va-t-il maintenant passer au second plan, lui qui était le principal consul dans ce domaine? M. Cardinal voit dans les satellites des instruments d'enseignement et invoque les intérêts et la compétence de la province puisqu'il est question de culture et d'enseignement. Se rallie-t-on de plus en plus à ce point de vue?

Ce sont là des conjectures que l'on est tenté de faire. Et bien que ce soit des conjectures, il y a lieu de poser d'importantes questions à propos du projet de loi concernant la création du nouveau ministère des Communications. J'admire les déclarations d'intention dynamiques et magnifiques concernant le domaine des télécommunications, mais je me pose des questions au sujet des attributions réelles et des activités futures de ce nouveau ministère. Dans quelle mesure allons-nous participer financièrement et autrement dans des programmes tels que la mise au point de satellites?

Le programme des satellites nationaux m'intéresse vivement. Le rapport MacIntosh est devenu l'un de ces rapports secrets dont M. Patrick Nicholson a donné une définition fort pittoresque il y a quelques mois. L'auteur du rapport est un homme remarquable et d'une très grande compétence. Nous attendons ce rapport. Où est-il? Tout comme le ministre, je reconnais que nous en arrivons à une étape marquante; il nous faudrait donc des renseignements à ce sujet. En janvier, le ministre déclarait à Toronto qu'un bill tendant à la création d'une société de satellites serait présenté au printemps. Les gens de la Colombie-Britannique nous disent aujourd'hui que le printemps est arrivé. Où est donc le bill? Je serais curieux de savoir ce que M. MacIntosh pense de tout cela.

Les Canadiens aimeraient savoir ce que notre pays accomplit sur le plan international. Il paraît que le Canada va faire concurrence à d'autres pays pour la vente d'éléments de satellite et que notre compétence industrielle et technique est reconnue. C'est peut-être l'occasion d'innover et d'étendre ce secteur de l'industrie. Qu'a accompli la commission Whitehead, si je puis l'appeler ainsi? Où est son rapport? Cette commission a présenté un rapport il y a plusieurs mois, mais nous n'avons pas encore obtenu ces renseignements. Un porte-parole du CEOC a récemment exprimé l'opinion que le Canada devrait avoir accès à plus de données disponibles dans ce domaine particulier.

Je me demande aussi ce qu'on fait à propos des problèmes d'ordre national. Le premier ministre a déclaré que le programme des satellites était une sorte de chemin de fer du XX$^{e}$ siècle capable d'unifier le pays. A moins que certaines gens des provinces qui s'intéressent à certains aspects du programme des satellites ne soient traités avec plus d'égards, il se pourrait que ce ne soit pas un principe d'unification aussi efficace qu'il pourrait l'être.

J'aimerais bien qu'on me dise quelle collaboration existe entre les techniciens et les technologues du Québec et ceux d'Ottawa. Il faut discuter ces questions avant qu'elles n'engendrent des conflits et des controverses, alors même que leur objet pourrait, en principe, jouer un grand rôle unificateur. Aucune disposition du bill, je l'espère, n'amoindrira le rôle de la Société canadienne des télécommunications transmarines, société bien établie et fort importante. Certains articles de ce projet de loi semblent être au mieux une répétition du bill S-5. En mettant les choses au pis, on pourrait l'écarter, et je verrais cela d'un mauvais œil.

Ladite Société jouit certainement de vastes pouvoirs. Elle peut exercer l'entreprise de communications publiques par câble, appareil de radiotélégraphie, radiotéléphone, ou tout autre moyen de télécommunication entre le Canada et quelque autre endroit. Il y aurait lieu de renforcer sa position. J'ai écouté l'excellent discours où le ministre a exposé l'ensemble de ce programme. Le ministre est un homme plein d'allant; il parle souvent et bien, mais très souvent il parle d'une foule d'autres choses. Nous sommes tentés parfois de demander au ministre de la Défense nationale comment vont les affaires aux Postes, mais le Règlement ne nous le permettrait pas. Je suppose qu'il ne conviendrait pas de demander au ministre de la Défense nationale de régler certains problèmes du ministère des Postes.

**Une voix:** Demandez-lui ce qu'il pense de la distribution du courrier cinq jours par semaine.

**M. Macquarrie:** Parce que je suis bienveillant et que j'estime beaucoup les deux minis-

tres, je ne ferai pas la proposition impertinente qui me vient tout de même à l'esprit.

**M. Woolliams:** Ce serait dans le style de Gaulle.

**M. Macquarrie:** Je me rends compte du peu de temps que j'ai pour parler de ce vaste bill. Je ne pourrai tout dire au sujet des communications mais j'aborde brièvement la question des règlements. Je remarque dans les discours du ministre de fréquentes allusions à l'importance et à la nécessité d'un contrôle, à mesure que nous nous intégrons davantage à ce qu'on appelle le village global. D'après le ministre, nous n'aurions pas de règlements uniquement pour le plaisir d'en avoir. J'espère bien que non!

Il est indispensable que nous nous engagions rapidement dans le domaine des satellites, non seulement parce que les Canadiens acquerraient une certaine compétence technique mais parce que nous devons obtenir aussi ce qu'on appelle étrangement une orbite d'attente pour notre satellite. Il n'y a pas de honte à mentionner qu'il existe d'excellentes et judicieuses raisons financières qui devraient nous inciter à nous engager sans tarder dans ce domaine. Il y a des gains à réaliser. On pourrait même dire que l'espace extra-terrestre est un bon filon. Comme le ministre a des ennuis avec son ministère des Postes, il pourra peut-être puiser dans la caisse de droite des profits qui l'aideront à remplir la caisse de gauche. Je voudrais lui dire que lorsqu'il décidera de mettre en œuvre un programme de satellites canadiens, je l'appuierai de mon mieux, et sans réserve.

• (3.00 p.m.)

J'ai noté que l'honorable représentant a parlé du rêve touchant le développement du Grand Nord. Il a rendu un très bel hommage à l'ancien chef de notre parti, le très honorable représentant de Prince Albert et je m'y associe. Je voudrais dire en passant que lorsque le très honorable représentant était premier ministre du Canada, il pensait non seulement au Nord, mais aussi à l'Est et à l'Ouest, et les citoyens des Maritimes et des Prairies s'en souviennent fort bien.

En ce qui concerne le ministère des Postes, j'espère qu'il ne deviendra pas le parent pauvre du ministère des Communications. J'ai noté très soigneusement l'observation du ministre à ce sujet à la page 4 de sa déclaration. Du moins jusqu'à ce que soit défini l'avenir des Postes, a-t-il dit, il ne deviendra pas une des branches d'un ministère des Communications intégré sous la direction d'un seul sous-ministre. Je répète «du moins jusqu'à ce que soit défini son avenir.» Le point qui m'inquiète, c'est qu'il devienne une branche secondaire, une branche faible. Lors-

[M. Macquarrie.]

que j'entends le ministre parler de téléphones aériens, d'intéressants projets concernant la politique étrangère je suis parfois obsédé par l'idée qu'il veut peut-être oublier ainsi certains problèmes réels des Postes. Je ne lui prêterai pas d'intentions. Il ne le faut pas, naturellement. Ce n'est pas poli. Mais je me demande s'il n'essaie pas un peu de distraire les usagers des Postes des problèmes que suscitent ses politiques.

Nous voulons des satellites dans le ciel. Dieu sait que nous en voulons, mais nous tenons aussi à ce que le courrier soit acheminé rapidement sur terre, et il est arrivé récemment au ministère des Postes des choses qui portent les gens à se demander si les autorités n'ont pas l'esprit ailleurs. La livraison de cinq jours a été modifiée quant à l'horaire et quant à l'ampleur. Les projets originaux ont dû être abandonnés. Je me demande si toute l'affaire ne devra pas être abandonnée encore une fois.

J'ignore si je marche de pair avec l'époque des ordinateurs, mais j'ai peine à croire qu'on peut acheminer le courrier aussi rapidement en le manutentionnant cinq jours sur sept, au lieu de six. La chose n'est pas encore prouvée, à en juger par l'amoncellement du courrier dans bien des régions du Canada. Le demi-million de lettres qui traînent à Montréal n'étaient pas destinées seulement à des Montréalais. Le courrier mis de côté dans quelque centre important entrave la livraison du courrier dans l'ensemble du pays. C'est très important et très grave.

On ne tenait pas suffisamment compte des besoins des facteurs touchés par le système d'itinéraire ininterrompu. Sans entrer dans les détails, je dirais qu'on ne tenait pas suffisamment compte des besoins fondamentaux des employés ni des conditions essentielles de travail. Il n'est donc pas étonnant que cette question fasse à l'heure actuelle l'objet de controverse, voire d'un jugement. On ne s'est pas assez occupé des catégories de courrier qui ne peut être manutentionné comme il convient en vertu de ce régime de cinq jours.

Le *Citizen* d'Ottawa du 26 février, publiait un article qui témoignait de l'inquiétude des gens du monde médical. En voici un extrait:

> Les laboratoires d'analyse médicale craignent que la santé de certains malades soit mise en danger par suite de la réduction du service de distribution du courrier de six à cinq jours.
>
> Les échantillons que les médecins envoient aux laboratoires par la poste le vendredi ne seront pas analysés avant lundi ou même mardi.
>
> Les malades pourraient attendre pendant presque une semaine, au lieu d'environ trois jours, pour connaître le résultat des analyses.
>
> L'autre danger, c'est que les échantillons se décomposent chimiquement ou soient altérés par les divers degrés de température dans les bureaux de poste où ils traînent un jour de plus.

Un changement dans l'échantillon signifie qu'une maladie passera peut-être inaperçue ... «Cela pourrait fausser le diagnostic» a dit un directeur de Douglas Laboratory Services, 150, rue Metcalfe. «Les médecins comptent sur nous pour des analyses rapides et sûres.»

Voici ce que disait le directeur d'un autre laboratoire:

«Les échantillons à analyser n'ont rien à gagner s'ils doivent traîner un jour de plus dans un bureau de poste ... Une modification d'ordre chimique peut, en effet, se produire dans l'une ou l'autre substance, en particulier dans les protéines—qui se décomposent très facilement.»

Voilà donc un aspect très important auquel on n'a pas songé bien que la poste expédie certainement des colis aux laboratoires depuis des années.

Monsieur le président, je crois avoir déjà dit —et je ne suis pas le seul—que bien des gens trouvent qu'on a trop peu songé aux publications authentiquement canadiennes en établissant le nouveau tarif postal qui est sur le point d'être appliqué, et particulièrement aux publications sans but lucratif. Le ministre l'a entendu dire directement et amèrement par les groupements les plus importants au Canada, tout récemment par le Congrès du travail du Canada et par la Fédération canadienne des agriculteurs.

Les sociétés savantes et bon nombre de ceux qui publient des revues scientifiques et techniques ont essayé d'exposer leurs problèmes. Certains ont exprimé leur angoisse pour ne pas dire plus. On sait que les associations de professions libérales au Canada éprouvent beaucoup de mal à publier des revues, et pourtant c'est une nécessité. On sait aussi, et je suis sûr que le ministre est au courant, que nombre de ces publications émargent présentement aux cotisations des sociétaires.

Même à l'âge de l'électricité, même si les satellites fonctionnent, transmettent leurs messages magnifiquement, l'imprimé a encore droit de cité.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. le vice-président:** Le comité consent-il à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.

**M. Macquarrie:** Je m'excuse, monsieur le président. C'est la première fois en 11 ans que je dépasse la limite fixée. C'est sans doute à l'exemple du ministre. J'en prends néanmoins la responsabilité. Il a donné l'exemple, je suis le responsable. Je remercie la Chambre de sa courtoisie.

Je tiens juste à dire qu'en matière de publications, il y a un élément nouveau et important digne d'être étudié à fond: dans bien des domaines, le gouvernement a ses propres publications. Les associations agricoles s'efforcent de distribuer leurs revues agricoles, mais le nouveau tarif leur impose de grandes difficultés. Le ministère de l'Agriculture distribue ses publications en franchise de port, ce qui est normal. Les gens qui s'intéressent aux affaires internationales ont de la peine à distribuer leurs publications, alors que le ministère distribue chaque mois une revue renfermant des discours de ministres. Je ne pense pas que la prose du ministre des Postes y ait jamais paru, mais seulement celle de ministres plus orthodoxes. On n'y trouve pas beaucoup de critiques comme celles du professeur MacNaught; ceux qui s'intéressent aux affaires publiques trouvent qu'on les prive de certains véhicules d'opinions, que certains organes se voient empêchés par des tarifs punitifs d'exprimer des vues opposées à ce qu'on appelle la source officielle. C'est très grave.

Les publications d'associations ouvrières sont dans la même situation. Bien des gens m'ont dit que si ces taux n'étaient pas abolis, nombre de groupes se verraient obligés, pour recruter leurs lecteurs, de compter sur les revues américaines qui entrent au Canada et qui, bien entendu, sont distribuées gratuitement par les employés du ministère. Je répète que la situation est très grave.

Nous faisons de notre mieux, quand nous y pensons, pour créer une entité canadienne dans le domaine de la pensée, de la culture, et quoi encore. Mais à cause de ces mesures, il est très difficile pour ceux qui ont des opinions à formuler et une contribution à apporter, d'exprimer des idées, des aspirations ou des opinions vraiment canadiennes.

• (3.10 p.m.)

Par conséquent, la situation s'aggrave du fait de la concurrence du gouvernement qui vient s'ajouter à celle, toujours très vive, des publications américaines dont le tirage est beaucoup plus élevé. A mon avis, le ministre des Communications a des responsabilités dans ce domaine. Si son nouveau portefeuille est appelé à avoir l'importance qu'il semble lui reconnaître, le ministre a sûrement la responsabilité d'encourager et d'aider la transmission et la communication des idées. C'est cela qui permet à une nation de respirer; la stimulation des idées, le développement de l'opinion publique, c'est ce qui assainit la démocratie. Aussi, j'attire l'attention du ministre sur cette responsabilité.

Je termine en souhaitant au ministre beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions et dans tous ses prochains discours, quel qu'en soit le sujet.

**M. Schreyer:** Monsieur le président, le député d'Hillsborough a manifesté un intérêt profond et sincère pour le domaine des communications. Il nous a dit vouloir parler seulement 20 minutes. Mais il a été beaucoup plus long car, en effet, il s'intéresse vraiment à la question à l'étude. Si je parle moins longtemps, ce n'est pas que je m'y intéresse moins que lui.

Je dirai d'abord qu'à mon avis, il est de bon augure pour l'avenir de la politique canadienne en matière de communications que le ministère ait à sa tête l'ancien ministre des Postes. Celui-ci a la réputation d'être pratique et homme d'action. Il s'occupe de communications depuis déjà quelque temps. Nous espérons qu'avant bien des mois il pourra consacrer toutes ses énergies à formuler une politique des communications qui soit plus précise et mieux définie qu'elle ne l'est en ce moment.

Je suis de ceux qui trouvent assez difficile de défendre les mérites du bill dont nous sommes saisis, étant donné qu'il traite de la création d'un nouveau ministère des Communications, sans parler de la politique qui présidera aux activités de ce ministère. Cette politique qui devra être décidée et appliquée par le ministre, est encore, en grande partie, inconnue.

J'aimerais me reporter à certains commentaires faits hier par le chef de l'opposition et par le chef de notre parti. Ils ont dit qu'en pratique, un bill destiné à réorganiser les différents ministères du gouvernement ne signifie pas grand-chose en lui-même. J'irai plus loin; il ne signifie pratiquement rien tant que nous ne voyons pas clairement quel genre de politique ces ministères ont l'intention de mettre en œuvre. Heureusement, dans le cas du ministère des Communications, il semble que la réorganisation ne soit pas un vain mot. Il est logique et sensé de regrouper le ministère des Postes et certaines autres divisions sous l'autorité d'un seul ministre, afin de les ranger sous un seul ministère. On ne peut en dire autant de certains autres aspects de ce bill sur la réorganisation.

J'estime, et je ne crains pas de le dire, que la transformation d'autres ministères en un seul ministère de l'Expansion économique régionale risque de n'être qu'une mystification. Les allusions entendues ces jours derniers et tendant à faire croire que le gouvernement s'était engagé à inaugurer une nouvelle politique au sujet du développement économique régional ou à changer la politique actuelle à l'égard de l'expansion régionale, de l'ARDA, du FODER et de tous les autres programmes ne sont rien d'autre qu'une façade, voire une tromperie. Il n'y a pas si longtemps, nous avons approuvé, ici même, la création d'un ministère de la Consommation et des Corporations. C'était, en soi, une mesure de réorganisation administrative, mais depuis que ce ministère a été mis en place et confié au ministre de la Consommation et des Corporations, le coût de la vie au pays a augmenté, et bien au-delà de ce qu'il était avant que le ministre entre en fonctions. La meilleure chose que celui-ci puisse faire, à mon avis, serait de démissionner et de recommander la dissolution de son ministère.

Lorsqu'un programme n'est pas défini, on peut se demander à quoi sert le ministère concerné ou à quoi bon le réorganiser pour changer son nom. Je ne tiens pas à retenir davantage l'attention de la Chambre en exprimant ma désapprobation à l'égard d'un grand nombre d'aspects de ce projet de loi sur la réorganisation, car sauf erreur, nous sommes aujourd'hui censés nous occuper avant tout du problème des communications et de la politique dans ce domaine. Cependant, j'aimerais prendre encore un instant pour exprimer ma déception envers le ministère de la Consommation et des Corporations, dont le titulaire me déçoit autant que le ministre responsable de l'habitation. Nous pouvons réorganiser toute notre administration dans ce domaine. Ce sera absolument inutile tant que nos taux d'intérêt seront aussi élevés. Ce n'est que si le gouvernement parle sérieusement de faire quelque chose au sujet des taux d'intérêt dans notre pays qu'on pourra s'attaquer concrètement au problème de la construction de logements. A mon avis, c'est une vaine mystification que de prétendre qu'un groupe d'étude, une division ou une section ministérielle prendront la moindre mesure concrète pour résoudre le problème du logement.

Pour en revenir à l'établissement d'un ministère des Communications, j'ai trouvé, comme d'habitude, instructives et édifiantes, les remarques faites cet après-midi par le ministre. Il a employé en particulier une analogie que j'ai jugée très justifiée: il a déclaré qu'à notre époque les communications étaient le système nerveux central d'une société. J'apprécie et j'approuve cette analogie. Si les communications constituent le système nerveux central de notre société, il est d'autant plus important pour le gouvernement—l'instrument politique de la nation—de prendre des dispositions assez précises et rigoureuses à l'égard de ce système nerveux central et d'y participer. Je songe en particulier à l'avènement des communications par satellites. Le ministre en a beaucoup parlé dans son discours de cet après-midi, comme il l'a fait ces derniers mois.

Nous attendons tous avec impatience des renseignements sur la politique ministérielle

concernant l'établissement d'un système national de communication par satellites. L'aspect technologique mis à part, j'aimerais bien connaître les intentions du gouvernement quant à la propriété, la réglementation et le contrôle de ce système. Je suppose que le secteur privé de l'industrie des communications exerce des pressions considérables sur le ministre pour qu'il lui confie la propriété et la direction du réseau en question. Pour ma part, je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on utilise au maximum les possibilités du secteur privé des communications, en matière de recherche et de développement, et rien n'empêche, à mon avis, que le capital de l'entreprise appartienne conjointement aux secteurs public et privé.

• (3.20 p.m.)

S'il doit s'agir d'une entreprise conjointe du secteur public et du secteur privé, le gouvernement saura, je l'espère, éviter l'erreur qu'il a commise quant à la Panarctic Oil. Si je me souviens bien, le gouvernement avait fourni de 45 à 50 p. 100 des capitaux, mais obtenu un seul des 14 sièges du conseil d'administration. Je ne demande pas que la représentation du gouvernement au sein du conseil d'administration soit exactement proportionnelle à son capital-actions; il n'en est pas moins absurde que le gouvernement fournisse la moitié des capitaux, provenant des contribuables, et n'occupe qu'un seul des 14 sièges du conseil. A cette disproportion s'ajoute le fait que l'unique représentant d'Ottawa se trouve dans une position très difficile, qui pourrait devenir intenable. Il me semblerait logique d'en avoir plus d'un, de préférence trois ou quatre sur 14 par exemple.

En ce qui concerne cette société canadienne de télécommunication par satellite, j'espère que d'ici l'adoption de la mesure le ministre redressera toute erreur qu'il aurait pu commettre, s'il a effectivement accepté une sorte d'arrangement selon lequel le gouvernement devra assumer la plus grande partie du risque ou du financement et être représenté par seulement une ou deux personnes au conseil d'administration de la société. J'estime tout à fait inacceptable ce genre d'arrangement.

Le ministre ferait bien de s'inspirer de l'expérience des États-Unis. Le Congrès a discuté la question à fond à l'époque de l'établissement de la société Comsat, il y a environ six ans. Le gouvernement américain n'y avait pas, je crois, investi beaucoup de capitaux, mais il était quand même représenté au conseil d'administration de la société. C'est important. L'assignation à l'État, par l'intermédiaire d'un organisme, d'une société de l'État, des droits de propriété dans la mise au point d'un système national de satellites de communication spatiale représenterait la meilleure solution, quoique pour des raisons idéologiques, je suppose, le ministre ne l'accepterait pas, même s'il lui est arrivé dans le passé de se comporter comme un démocrate socialiste.

Je n'ai aucune hésitation à le dire, l'idée que le Canada mette au point un tel réseau de communications excite mon enthousiasme. D'autre part, nous devrons former les hommes de science qu'il exigera. Voici pourquoi je suis enthousiaste devant cette perspective. Premièrement, je reconnais, comme on le disait dans le Livre blanc déposé en avril dernier, que ce réseau de satellites et la technologie qui s'y rattache nous donneront de grands moyens d'offrir des programmes en français et en anglais dans toutes les régions du pays, et qu'ils pourraient bien être l'instrument d'une plus grande unité nationale à l'avenir. C'est pour cette raison, entre autres, que le projet revêt pour moi de l'importance.

Deuxièmement, si l'on songe à l'ensemble des programmes que fournissent les systèmes actuels à micro-ondes, on s'aperçoit que de vastes étendues du pays sont privées de signaux de communications de tous genres. Avec l'avènement d'un système de satellites, tout le Canada, y compris les régions septentrionales, pourra, à toutes fins pratiques, capter les signaux de communication de la télévision, soit pour le divertissement, soit pour des fins commerciales. Toutes les régions du Canada, même les plus reculées, pourront capter ces signaux. Cela me semble très important, peut-être parce que je viens de l'Ouest. En conséquence, même si l'installation d'un système de satellites comportait des frais quelque peu plus élevés que la construction d'un vaste système de relais terrestres, le supplément de frais en vaudrait la peine. J'espère que le ministre ne se laissera pas détourner d'un programme bien précis de recherche et de développement, grâce auquel nous pourrons amorcer et mettre sur orbite notre propre système de télécommunication par satellite.

Comme je le disais il y a quelques semaines dans un discours, nous devrions pouvoir comparer le coût de la mise en orbite d'un satellite et le coût d'un système de relais terrestres assurant une couverture identique. Je sais qu'une telle comparaison est difficile, mais le ministre admettra qu'il nous faut pouvoir comparer quelques chiffres; sinon, com-

ment pourrions-nous donner des conseils valables quant à la voie à suivre.

Même si c'est plus coûteux, cela vaut le coup. Sans doute, il faut consolider l'unité nationale et desservir le Grand Nord et les marches lointaines mais il y a une troisième raison. Nous devons nous efforcer, dans toute la mesure du possible, de créer un réservoir plus vaste de connaissances scientifiques et de capacité technologique dans notre pays. Trop souvent, jusqu'ici, le Canada a perdu quelques-uns de ses meilleurs scientifiques, parce que nous n'avons pas mis en marche certains programmes qui demandaient des experts. Permettrons-nous que cela se reproduise, alors que nous avons aujourd'hui la certitude de pouvoir employer à bon escient nos meilleurs cerveaux. Tout le pays partagerait les avantages que nous retirerions en donnant à ces hommes l'occasion de travailler à des programmes qui tireraient le meilleur parti de leurs talents.

Je ne veux pas quitter ce sujet sans faire une autre allusion importante au système de télécommunication par satellite et aux rapports entre le gouvernement et le secteur privé, relatifs au développement et à la propriété de ce système. Je voudrais citer au ministre un extrait d'une revue américaine du monde des affaires. Il se rapporte justement au sujet même dont je traite:

> Un certain nombre de décisions vont être prises—certaines par la FCC, certaines par le Congrès, par la Maison blanche et certaines très probablement par les tribunaux—qui détermineront en grande partie l'état de l'orientation des communications aux États-Unis et dans le monde pour plusieurs décennies. Une lutte de titans a donc commencé à laquelle participe un groupe impressionnant de concurrents du secteur privé, public et semi-public dans une diversité ahurissante de compétitions. Certaines de ces compétitions ont lieu entre les gouvernements—par exemple, la Grande-Bretagne et la France contre les États-Unis. Aux États-Unis même, certains conflits opposent différents organismes du gouvernement fédéral—par exemple, la FCC contre le Département de la Défense. D'autres se livrent au sein de l'industrie—par exemple, Comsat contre AT & T; d'autres entre l'industrie et le gouvernement—par exemple, Comsat contre l'AT & T; d'autres encore mettent en lice des concurrents nouveaux et inattendus: par exemple, la Ford Foundation contre Comsat et AT & T. L'enjeu est énorme ...

J'insiste là-dessus:

> L'enjeu est énorme—pour les gouvernements, les sociétés et les fondations en cause, et pour quiconque se sert du téléphone ou regarde la télévision.

Même si ces manœuvres pour s'assurer l'avantage n'existent pas dans une aussi grande mesure au Canada—et je n'ai pas prétendu cela—il faut quand même supposer qu'il en est ainsi. C'est ce qui m'a amené à demander quelles pressions le secteur privé et ceux qui manœuvraient pour s'assurer l'avantage dans cette entreprise ont exercées sur le ministre. Les décisions prises à l'égard de ces questions détermineront la forme tant de l'industrie des communications que des progrès économiques en général. La décision peut ainsi créer des précédents qui pourront déterminer l'application de technologies qui n'existent pas encore. Je prétends que les Canadiens devraient chercher à éviter les erreurs des États-Unis, en 1962, dans leur politique et leur législation sur les communications. Aux États-Unis, même si les travaux de recherche et de mise au point dans le domaine des satellites de communication sont encore financés en grande partie par le gouvernement et bien que l'organisation des communications par satellites soit censée être visée par une politique nationale, la société qui en définitive a été établie pour exploiter ce domaine était une entreprise privée.

• (3.30 p.m.)

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré, à moins que le comité ne lui permette de continuer.

**Des voix:** D'accord.

**M. Schreyer:** Merci, monsieur l'Orateur. J'en ai pour cinq minutes. A mon avis, la question fondamentale est la suivante: qui aurait le droit d'établir et d'exploiter un système national de satellites? On n'y a pas encore répondu au Canada, ni même aux États-Unis. Le Congrès a adopté des lois générales sur les communications par satellites, mais on a volontairement omis de préciser par exemple, qui serait le propriétaire et l'exploitant d'un système national. Presque tous s'entendent pour dire que l'ambiguïté a été délibérée, afin d'éviter une confrontation au Congrès, lors de la présentation du bill visant à établir le principe. J'espère que nous pourrons éviter cela au Canada, et que les députés de tous les partis ne ramèneront pas les vieux clichés d'autrefois au sujet de l'entreprise privée et de la propriété d'un état socialiste, et ainsi de suite. Si nous acceptons la définition du ministre, que les communications constituent le système nerveux central de notre société, quel député peut soutenir en toute logique et intelligence qu'elles peuvent par conséquent échapper à la propriété de

l'État? Il me paraît logique que le système nerveux central d'une société doit appartenir à la société elle-même. Nous attendons avec impatience la réponse que le ministre et ses collègues voudront apporter à cette question dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Je voudrais terminer aussi rapidement que possible en posant un certain nombre de questions au ministre, afin qu'il y réponde après y avoir réfléchi. Outre la question de la propriété des nouveaux réseaux de communications comme ceux par satellites, je voudrais poser les questions suivantes. Le nouveau ministère se consacrera-t-il nettement à l'établissement d'un réseau national de communications par satellites à orbites synchrones—type plus onéreux—ou le ministère étudie-t-il toujours la possibilité d'utiliser un genre de satellites plus économiques. Il en existe des moins dispendieux, en ce qui concerne la production et le lancement, mais à la longue ces satellites ne reviendraient pas moins chers.

Une autre question. Le gouvernement a-t-il opté pur un système selon lequel les signaux de télévision émis par un satellite national pourraient être captés directement par les postes récepteurs des particuliers ou songe-t-il encore à un système en vertu duquel les signaux émis par le satellite seraient d'abord captés par de puissantes stations terrestres ou des antennes collectives de quelque sorte? Je ne doute pas que cette dernière méthode soit beaucoup plus économique. Cependant, dans bon nombre de localités, surtout dans les régions septentrionales ou excentriques, elle mettrait les propriétaires de téléviseurs à la merci de tout exploitant privé d'une antenne collective. Bien entendu, si le gouvernement se propose d'installer un certain nombre de stations terrestres de réception à travers le pays, il n'y aura pas de problème. S'il a l'intention, cependant, de lancer un satellite dont les signaux devront être captés par une station terrestre ou une antenne collective, il faudra qu'il en soit propriétaire. Autrement, les particuliers deviendront les clients captifs de ces exploitants privés et la réglementation des prix s'imposera. L'État devrait intervenir davantage et, franchement, s'il faut choisir entre une bureaucratie tentaculaire pour réglementer ce domaine au nom du public et une régie d'État, j'opterai pour cette dernière solution, car cela me semble logique. Vu qu'il s'agit d'un service public il pourrait bien appartenir à tous. Nous avons déjà quelque expérience sur laquelle nous pouvons nous fonder. Si le gouvernement consent à examiner la politique actuelle du Canada en ce qui concerne la télévision par câble, il devra admettre, s'il est loyal, que cette politique est incohérente. Je suppose que le ministre s'occupera, sinon directement du moins indirectement, des problèmes de télévision par câble ou par antenne collective, parce qu'ils débordent la question de la télévision, à proprement parler. Les aspects plus vastes des communications sont aussi impliqués dans ces questions.

J'ai en main un long article que le ministre pourra lire à loisir. Il a été publié dans un journal d'Ottawa il y a quelques jours. On y dit que l'essor qu'ont connu ces dernières années au Canada les réseaux de télévision à antenne collective, a mis Ottawa dans tous ses états. Cela est dû à l'absence d'une politique précise et bien conçue. Ces dernières années, les réseaux de télévision par câble et antenne collective se sont donc multipliés sans réglementation suffisante ni contrôle de l'État, et il n'est pas surprenant que le chaos en découle, comme ce fut le cas. Je dis simplement au ministre que, quelle que soit la politique qu'il adopte relativement à l'aspect des communications par satellites, en ce qui concerne la télévision, qu'il n'en choisisse pas une qui laissera les habitants des localités reculées à la merci des exploitants de réseaux privés de télévision par câble ou antenne collective. Ils peuvent mettre sur pied, pour $50,000, un réseau à antenne collective qui s'alimentera du satellite. Ces exploitants seront alors les seuls à pouvoir relayer ces signaux aux propriétaires d'appareils et, de ce fait, ils auront un monopole; le public sera donc énormément désavantagé. Inutile de dire que l'on pourrait et devrait en dire beaucoup plus long sur la création du ministère des Communications.

Je terminerai en évoquant un autre aspect dont a parlé le ministre: la fonction de son nouveau ministère en matière de recherche et de développement. C'est très bien. Le ministère pourra, j'en suis sûr, collaborer étroitement avec le secteur privé de l'industrie des communications et aboutir à d'heureux résultats. Néanmoins, je voudrais savoir si ce travail de recherche et de développement du ministère englobera la responsabilité d'enquêter sur les aspects du nouveau système de communications électronique touchant la santé et la sécurité de la population. Nous n'avons pas lieu de nous féliciter de ce côté. Le ministre se trompe, s'il s'imagine que le ministère des Transports ou le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se sont

vraiment occupés de sauvegarder la santé et la sécurité de la population en ce qui a trait au rayonnement des appareils utilisés dans l'industrie des communications. On est généralement d'avis aux États-Unis, où les travaux de recherche dans ce domaine ont été beaucoup plus approfondis que chez nous, qu'il reste encore bien des choses à découvrir du côté du rayonnement électronique.

• (3.40 p.m.)

En raison de l'activité débordante de l'industrie électronique de nos jours et des quantités croissantes d'énergie utilisée, les risques augmentent de plus en plus pour la population. Les efforts des gens chargés de la santé et de la sécurité de la population, pour contrecarrer ces risques, ne se sont malheureusement pas accrus en proportion, et j'espère que le ministre s'intéressera personnellement à cet aspect de la question, ou du moins qu'il y intéressera un service de son ministère et l'encouragera à examiner la chose. Je remercie les députés de leur indulgence.

[*Français*]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet du bill C-173, concernant la politique du gouvernement en matière de satellites.

Nous, du Ralliement créditiste, sommes en faveur de toutes les améliorations possibles. Au sujet de l'éducation ou de l'information du public, on ne peut jamais en faire assez. Nous favorisons le plus grand développement possible de ce domaine. Nous désirons que toutes les dispositions soient prises pour que nous puissions recueillir de plus en plus d'informations et donner à la population canadienne les services adéquats dont elle a besoin de nos jours.

Le ministre nous a demandé: Quelle orientation devons-nous prendre au sujet des satellites? Doit-on exercer un contrôle étatique sur les satellites ou bien l'entreprise privée doit-elle coopérer avec l'État? L'État doit-il assumer complètement le contrôle de toutes les informations? Doit-il prendre toutes les dispositions nécessaires au sujet des satellites?

Monsieur le président, je répondrai que je ne suis pas tout à fait d'accord avec nos amis les socialistes qui nous disent que l'État doit tout accaparer, doit tout faire et tout contrôler. Je répondrai que cela s'applique seulement au domaine international. Quand il s'agit du domaine national, l'entreprise privée, qui a fait ses preuves dans le passé, a le droit d'exister. Au fait, elle est en mesure de s'occuper des communications, car, dans le domaine de l'instruction comme dans celui de la communication par satellites, du transport ou de la technologie, elle est très avancée. Je crois que nous ferions un pas en arrière si nous soustrayions ces domaines au contrôle de l'entreprise privée, car elle en a les capacités. N'est-il pas vrai que, dans bien des domaines, elle peut administrer pour la moitié de ce qu'il en coûte à l'État?

Dans ce domaine comme dans les autres, je crois que l'entreprise privée est en mesure de rendre de grands services, de faire une concurrence honnête et permettre plus de variété. Avec un seul poste d'État, on presse un bouton et on n'a accès qu'à un seul programme; ce qu'il faut, c'est pouvoir presser plusieurs boutons et capter plusieurs postes.

Actuellement, l'entreprise privée exerce son activité dans le domaine des communications et du transport aussi bien que dans d'autres domaines et elle joue convenablement son rôle. Elle paie des taxes et des impôts au gouvernement, à l'encontre des sociétés de la Couronne, puisque, dans ce dernier cas, il s'agit du gouvernement. La seule source de revenu permettant au gouvernement de combler les déficits de ces sociétés, c'est l'impôt et les taxes des contribuables, car ces sociétés ne peuvent réussir à s'administrer aussi économiquement que l'entreprise privée.

Monsieur le président, je n'invente pas cela. Tout le monde sait qu'on peut apporter des preuves que l'entreprise privée peut administrer à meilleur marché que l'État, parce qu'elle s'occupe de son affaire. Dans l'entreprise privée, les «boss» contrôlent, tandis que dans les sociétés d'État, tous les citoyens sont «boss», propriétaires. Tous ceux qui travaillent dans ces entreprises font à leur guise, ce qui explique pourquoi les sociétés d'État ne peuvent réussir à concurrencer les entreprises privées.

Monsieur le président, dans le domaine du financement de ces satellites ou de ces organisations, nous approuvons que l'État dépense des millions, car je ne sais pas exactement combien cela coûtera. Je parle de millions parce qu'on a déjà mentionné des millions. Mais ces millions-là, puisqu'il s'agit de la chose publique, devraient servir uniquement à amortir la dette nationale pour éviter que l'on s'engage à payer des dettes éternelles, à des taux d'intérêt de 8, 9 ou 10 p. 100 sur ces millions que l'on va emprunter pour fabriquer des satellites de communication qui ne profiteront tout au plus qu'à quelques individus. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités dans ce domaine. Le ministre devrait intervenir pour que les millions dont il a besoin proviennent de la Banque de l'État,

au coût d'administration seulement, et non pas au taux fantastique d'intérêt que l'on connaît aujourd'hui, qui constitue une véritable exploitation de la population et déséquilibre toute l'économie du pays.

Monsieur le président, si cette société de l'État ne réussit pas à trouver les fonds nécessaires, et ce à un taux d'intérêt raisonnable, nous nous opposerons à ce projet, car il s'agit de sauver la nation plutôt que de «l'encarcaner». Il ne convient pas d'obliger les générations présentes et futures à payer ces dettes éternelles. S'il s'agissait de dettes raisonnables, à des taux d'intérêt raisonnables, nous serions d'accord, car nous sommes pour l'avancement au plus haut point. Et comme je le disais tantôt, on ne peut jamais faire assez pour favoriser le développement et l'éducation de notre peuple.

Nous avons un besoin pressant des satellites, ces moyens modernes de communication, mais s'il est physiquement possible d'établir ces moyens de communication, il devrait être également possible de les financer à un taux d'intérêt raisonnable, comme on finance l'aide accordée aux autres pays, en leur prêtant de l'argent pour 50 ou 70 ans, sans intérêt.

A mon sens, on pourrait faire la même chose à l'égard des services de télécommunication dont le peuple canadien a besoin. Nous sommes d'accord avec le ministre pour dire qu'il faut les établir mais, d'autre part, nous ne voulons pas qu'ils nous placent dans des conditions pénibles en imposant de nouvelles dettes aux contribuables.

Voilà où nous en sommes. Il est possible de doter le pays de ces moyens de communication en contractant des emprunts à un taux d'intérêt raisonnable. L'honorable ministre devrait travailler dans ce sens, inscrire à son programme...

**M. Mongrain:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

J'entends le député de Compton faire une affirmation qui n'est pas exacte et, connaissant son souci de la vérité, je voudrais lui donner un renseignement pour qu'il cesse de faire des affirmations inexactes.

• (3.50 p.m.)

Il parle de compagnies qui exploitent le gouvernement. Or, la Société canadienne des télécommunications transmarines est une compagnie de la Couronne qui n'a jamais accusé de déficit. De plus, cette année, elle devait demander cinq millions de dollars au gouvernement pour assurer son expansion normale et elle vient de déclarer qu'elle n'en aura pas besoin, étant donné qu'elle peut s'administrer à même ses propres revenus. Le député n'est donc pas justifié de dire que les sociétés d'État exploitent le gouvernement.

**M. Latulippe:** Monsieur le président, je ne sais pas si le député de Trois-Rivières vient d'entrer à la Chambre, mais je crois qu'il ne connaît pas grand-chose à cela, car je peux lui citer plusieurs sociétés de la Couronne qui ne parviennent pas à s'administrer, qui accusent des déficits et qui sont financées par les taxes du peuple. S'il n'en connaît pas, moi, j'en connais. Alors, c'est ainsi, monsieur le président, que je réponds à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain).

Je voudrais aussi parler des antennes communautaires. On a dit que les satellites enverraient des signaux, qui devaient être captés par des antennes communautaires. Encore une fois, nos amis du Nouveau parti démocratique disent que ces antennes communautaires devraient appartenir à l'État.

Actuellement, plusieurs antennes communautaires sont administrées par l'entreprise privée et donnent un très bon service. Les taux sont assez raisonnables eu égard aux services qu'elles dispensent. A mon avis, il n'appartient pas à l'État d'intervenir et d'assumer la responsabilité de tout contrôler et de tout gérer.

L'État devrait laisser à l'entreprise privée le droit d'intervenir dans le domaine des communications par antenne communautaire et tirer sa part de profit de ce commerce. En effet, les individus ont le droit de vivre dans la société. Il n'y a pas que le gouvernement qui a le droit de vivre, de taxer et de soutirer l'argent à tout le monde. Les entreprises privées qui paient des taxes et des impôts au gouvernement doivent prendre cet argent-là quelque part. Il faut qu'il provienne de quelque part. Il est inconcevable que le gouvernement s'empare de tous les commerces qui sont rentables et laisse à l'entreprise privée les restants qu'il taxera ensuite, afin de faire fonctionner les entreprises de l'État.

L'entreprise privée a le droit de vivre et a aussi le droit d'avoir des commerces rentables. Elle a droit d'exercer des contrôles et de commercer avec d'autres entreprises solvables. L'État assume tout le contrôle. Dans les provinces, par exemple, le gouvernement exerce le contrôle sur toutes les entreprises rentables.

Le gouvernement exerce le contrôle sur l'achat et la vente de boissons alcooliques. Il l'exerce aussi sur l'électricité. On taxe ensuite les citoyens pour payer ces contrôles et l'on ne leur laisse rien. Bref, les citoyens n'ont plus le droit de vivre.

Monsieur le président, c'est sur ce sujet que je désire faire certaines remarques. Je voudrais que les entreprises s'occupant d'antennes communautaires, eu égard à cette nouvelle corporation, jouissent des mêmes droits que ceux dont elles jouissent aujourd'hui. L'entreprise privée, encore une fois, devrait avoir le droit de participer au développement de l'État dans les domaines des communications, du transport, etc. L'entreprise privée a certainement des droits et, à mon avis, nous ferions marche arrière si nous ne permettions pas à ces entreprises de vivre et d'exploiter convenablement ce qu'elles sont capables d'exploiter et de donner les services qu'elles sont aussi capables que l'État de dispenser.

Monsieur le président, pour ce qui est des grosses affaires, pour ainsi dire, j'estime que l'État doit exercer le contrôle, parce que cette responsabilité est trop lourde pour l'entreprise privée. Quant à tout ce qui peut être laissé à l'entreprise privée, quant à tout ce qui n'est pas trop coûteux, l'État devrait permettre à l'entreprise privée de s'en occuper.

Monsieur le président, grâce aux satellites, nous aurons accès à de nouveaux moyens d'information, et nous en avons grandement besoin. Tous ces moyens d'information, de publicité et d'éducation, le peuple a le droit de les obtenir. Au fait, il incombe au gouvernement de les lui procurer. Encore une fois, et comme je le disais tout à l'heure, on devrait laisser à l'entreprise privée la part à laquelle elle a droit dans tous ces domaines. L'État accomplira alors vraiment le rôle d'un bon père de famille, car ce dernier ne doit pas tout prendre et ne rien laisser au reste de la famille. Toute la famille a le droit de vivre. Un bon père de famille doit faire ce qu'il peut pour permettre à chaque membre de sa famille de s'épanouir convenablement et de jouir librement de tous les biens familiaux.

**M. le président:** A l'ordre.

**M. Latulippe:** Monsieur le président, je termine en vous remerciant. L'entreprise privée...

[*Traduction*]

**M. le président:** A l'ordre. Comme il est quatre heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est quatre heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt privé.

[M. Latulippe.]

## BILLS PRIVÉS

### L'ORDRE CANADIEN DES FORESTIERS

**M. Hylliard Chappell (Peel-Sud)** propose la 2e lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill n° S-18, concernant l'Ordre canadien des forestiers.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le président du Conseil du Trésor demande-t-il la parole?

• (4.00 p.m.)

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je m'excuse de ne pas avoir pris la parole plus tôt. Puis-je demander l'accord unanime de la Chambre de revenir à l'appel des motions, de façon à accueillir un message de Son Excellence?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Drury:** Je vous demande pardon, monsieur l'Orateur, je croyais que le greffier avait ce document. Peut-être pouvons-nous remettre cela à plus tard.

**M. Chappell:** Monsieur l'Orateur, l'Ordre canadien des Forestiers a été constitué en corporation en 1879 en vertu des lois de l'Ontario. C'est une association sans but lucratif qui conclut des contrats d'assurance-vie pour ses membres. Exclusivement canadienne, son siège social se trouve à Brantford (Ontario). Aux termes de ses statuts, la société a pour but «d'unir fraternellement au sein de l'Ordre...en société fraternelle de secours mutuel». Cela comprend notamment le maintien d'une caisse d'assurance.

La société est enregistrée comme société provinciale au Département fédéral des assurances conformément à la Partie V de la loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques (Statuts revisés du Canada, 1952). Elle fait des affaires d'assurance-vie dans tout le territoire canadien, où elle compte environ 40,000 adhérents.

Bien que l'association ait été fondée en Ontario, elle a pris de l'extension dans presque toutes les provinces, au point qu'un tiers seulement de ses succursales se trouvent en Ontario. Afin de faciliter les opérations de la société dans toutes les provinces canadiennes, il est souhaitable qu'elle soit soumise aux dispositions de la loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques concernant les sociétés fraternelles de secours mutuel, comme si elle avait été constituée en

corporation par une loi spéciale du Parlement du Canada.

Ce changement est d'autant plus souhaitable que le caractère de la société, à titre d'association purement canadienne dont l'activité ne s'exerce qu'au Canada, en serait raffermi. En outre, le travail d'administration serait simplifié. En vertu de la loi de 1968 concernant l'Ordre canadien des Forestiers, loi spéciale de l'assemblée législative de la province de l'Ontario qui a été parrainée par M. Makarchuk, député du NPD représentant la circonscription de Brantford (Ontario), la société est en droit de présenter cette pétition qui, une fois acceptée, mettra fin à son existence de corporation ontarienne. Ce que la société demande pourrait être réalisé si on constituait en corporation une nouvelle société fédérale et si on vendait ensuite l'actif de la société provinciale à la fédérale. Cette transaction comporterait beaucoup de travail d'administration et de dépenses en vue du transfert de milliers d'hypothèques de la société ontarienne à la fédérale, ainsi que du transfert des polices et de tout ce qui a trait aux investissements de la société.

Afin d'éviter les frais qu'elle encourrait en continuant, en tant que société, à faire des affaires dans les autres provinces ou en se constituant en une nouvelle société à charte fédérale et en vendant ou en transférant ensuite son actif, la société demande une modification à son statut de société, afin de pouvoir poursuivre son activité comme si elle avait été constituée dès le début en société par une loi spéciale du Parlement canadien. Autrement dit, cette société demande à être constituée en corporation à l'échelon fédéral par une loi spéciale sous le nom de Forestiers canadiens, société d'assurance-vie, et en anglais, Canadian Foresters Life Insurance Society.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, nous croyons que les demandes de constitution en corporation de ce genre ne devraient faire l'objet d'une deuxième lecture qu'après des explications du motionnaire. Le projet sera déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, où des témoins comparaîtront et fourniront des détails. Par conséquent, nous allons remettre au moment de l'étude du bill au comité les remarques plus détaillées que nous pourrions faire. Je recommande que la Chambre agrée le bill et le défère au comité.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, quelques mots au sujet du bill S-18, concernant l'Ordre canadien des Forestiers. J'interviens non parce que je m'oppose à la constitution de l'Ordre en compagnie d'assurances, mais parce qu'il semble régner beaucoup de dissension dans les rangs de l'organisation quant à l'objet du bill. Sauf erreur, l'Ordre canadien des Forestiers cherche uniquement à modifier sa constitution. Il veut poursuivre son activité en vertu d'une charte fédérale au lieu d'une charte provinciale.

Bien des députés le savent sans doute, l'Ordre canadien des Forestiers est une société fraternelle à but lucratif et bien des membres veulent lui conserver cet aspect de fraternité. D'après mes renseignements, les membres de la société ne sont pas d'accord avec l'exécutif au sujet de certaines dispositions qui devraient être prises. Certains prétendent que l'exécutif aurait agi de façon cavalière frisant l'inconvenance. Même si un avis de déclaration d'intention a été donné aux membres, on semblerait d'opinion, vu l'époque de l'année, que cet avis répondrait à peine aux exigences de la constitution. Les simples membres considèrent l'avis comme insuffisant.

Pendant l'examen de ce bill par le comité des banques et du commerce du Sénat, le sénateur Grosart, sauf erreur, a reçu l'assurance, en interrogeant un témoin qui comparaissait au nom de l'exécutif, qu'il n'y avait pas d'opposition massive au sein de la société à l'adoption du bill S-18. Il n'y avait pas non plus, a-t-on prétendu, de ferme opposition à ce que l'exécutif de l'Ordre canadien des Forestiers se proposait de faire.

Je ne suis pas en mesure d'affirmer catégoriquement que l'exécutif a mal agi mais je puis dire que les membres de l'organisation sont convaincus que depuis deux ans, il a agi d'une façon arbitraire, dans ses propres intérêts. En outre, l'exécutif semble résolu à accorder de moins en moins de privilèges aux membres ordinaires et à transformer l'Ordre canadien des Forestiers en une véritable compagnie d'assurances. Les membres soutiennent qu'il faut maintenir l'aspect fraternel de la société. Ils ne veulent pas que la société devienne uniquement une compagnie d'assurances. Ils s'opposent à une réduction radicale du nombre de loges, ou de cours, comme on les appelle.

• (4.10 p.m.)

L'exécutif a tenté de supprimer certaines cours. Dans certains cas, il en a fusionné afin

de réduire le nombre des délégués des loges à un nouveau congrès. Le prochain congrès de l'Ordre canadien des Forestiers aura lieu à Edmonton en juillet. Les délégués qui y participeront ont l'intention d'examiner avec l'exécutif en exercice bon nombre de questions y compris la procédure employée par cet exécutif en vue de remplacer la charte provinciale par une charte fédérale. Je ne comprends pas, monsieur l'Orateur, pourquoi les membres des cours locales qui sont opposés au bill et aux démarches récentes de l'exécutif, et il y en a, n'ont pas cherché par une lettre circulaire à fournir plus de renseignements aux députés.

J'aimerais citer un extrait d'une circulaire rédigée par le comité d'information des Forestiers, Boîte postale 636, Winnipeg (Manitoba). Elle traite en partie d'administration interne, mais elle vise aussi directement ce bill et illustre l'opinion de certains membres à l'endroit de l'exécutif:

Aux directeurs et aux membres de toutes les cours des Ordres canadiens des Forestiers:

Votre cour voudra bien étudier les avis de motion ci-joints; ils ont été envoyés à la Haute Cour qui les débattra à sa prochaine réunion, à Edmonton, en juillet 1969.

Et je tiens à insister sur ce qui suit:

Ces motions ont pour but de revêtir nos cours subalternes ou locales de l'autorité qui leur revient de droit. L'exécutif entreprend des modifications qui, si on n'y prend garde, vont détruire le système de nos cours. Les Forestiers ne seraient alors plus une fraternelle que de nom.

Bien des membres s'y opposent vivement. Je continue la citation:

Votre cour ne peut certes pas se désintéresser de voir nos cours passer de 700, il y a à peine quelques années, à environ 300 ou moins, et diminuer constamment.

Notre exécutif ...

Il s'agit du siège social de l'Ordre canadien des Forestiers.

... se vante maintenant de ne plus licencier les cours. Ils se contentent de les fusionner. Quelle farce! Allez dire cela à une cour qui a été forcée de se fusionner (et nous croyons que la plupart des fusions ont été imposées) avec une autre cour d'une autre ville avec laquelle elle n'a aucun lien naturel. Parfois ces régions sont à 20, 30 ou 40 milles de distance. Lorsque cela se produit, la cour a été licenciée.

La circulaire traite ensuite d'autres avis de changements internes de l'organisation. Je voudrais citer un autre paragraphe de cet avis adressé aux membres:

Rien ne s'oppose à ce que les membres et surtout les délégués sachent qui assistait à une réunion

[M. Schreyer.]

d'une haute cour, quelle cour il représentait, et son adresse. La haute cour a refusé ces renseignements, qu'on devrait pouvoir se procurer.

Tout cela, monsieur l'Orateur, visait à montrer aux députés que la divergence d'opinion entre les membres ordinaires de l'organisation est réelle, évidente et considérable. Beaucoup sont catégoriques au sujet du caractère de société fraternelle de l'organisation, du rôle du chapitre local dans la vie sociale de leur propre ville et de l'attitude prédominante chez les directeurs qui, je pense veulent vendre de l'assurance et ne pas s'occuper du caractère fraternel de l'organisation. Comme députés, nous ne devons rien tenter qui, délibérément ou non, aurait pour effet de soutenir l'un ou l'autre des partis opposés.

Nous ne devrions pas adopter ce bill maintenant; il devrait demeurer en plan durant 6 mois jusqu'après la tenue du congrès biennal de cet organisme à Edmonton. Les membres de cet organisme devraient se prononcer sur la ligne de conduite à suivre par un vote majoritaire. Les résultats de ce vote pourraient être communiqués à la Chambre et si la majorité des délégués le veulent bien, ce bill pourrait être présenté à nouveau.

Je voudrais souligner que l'autorité de la direction est contestée et mise en doute par certains membres de longue date qui ont assisté à des congrès et aux réunions de haute cour depuis de nombreuses années, qui connaissent parfaitement l'organisme et y sont attachés. Certains d'entre eux s'opposent énergiquement à l'initiative prise par la direction et à l'adoption du bill S-18. Les députés ont-ils le droit de favoriser délibérément ou non un des deux groupes adverses?

On ne lèserait pas cette société, je pense, en retardant le bill pendant six mois. La convention aura lieu dans quatre mois et les membres pourraient alors se prononcer. Une fois cette question dûment réglée au sein de cette société même, on pourrait présenter de nouveau en septembre ou octobre le bill réclamant une charte fédérale. Un témoin comparaissant au nom de cette société a assuré les honorables sénateurs qu'on s'était conformé aux exigences de sa constitution en matière de procédure. A mon avis, on l'avait fait de la manière la plus scrupuleuse possible et tous les membres ont eu ample occasion de se faire entendre.

• (4.20 p.m.)

C'est pourquoi je ne crois pas demander à mes collègues de faire quoi que ce soit de précipité ou d'extraordinaire; je leur demande simplement de retenir, fût-ce pour quelques mois, leur décision et leur assentiment au bill.

[*Français*]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, quant à nous, du Ralliement créditiste, nous ne nous opposons pas à l'adoption, en deuxième lecture, du bill S-18, intitulé «Loi concernant l'Ordre Canadien des Forestiers», pour la simple raison que l'adoption de ce bill nous permettrait, au stade du comité, d'en approfondir les effets plus que nous ne pourrions le faire en cette enceinte.

Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux d'une telle initiative qui permettra à l'Ordre Canadien des Forestiers d'obtenir une charte fédérale en vue d'accroître son action sociale et de faire bénéficier davantage les Canadiens des autres provinces des services qu'elle dispense actuellement aux Ontariens.

Monsieur l'Orateur, nous serions heureux que ce bill soit adopté en deuxième lecture, surtout à cause de l'aspect «fraternité» de cette société, car nous favorisons toute mesure visant à encourager les associations dont le principe directeur est la fraternité ou la coopération.

Par conséquent, nous appuyons ce bill et nous souhaiterions qu'il soit adopté en deuxième lecture le plus rapidement possible, après quoi nous pourrions l'étudier, article par article en comité, pour finalement adopter la motion portant troisième lecture.

[*Traduction*]

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, quelle ne fut pas ma surprise, à la lecture du compte rendu des délibérations du Sénat, où l'affaire a été soulevée, d'apprendre qu'on avait posé la question qu'il faudra toujours poser et qui se trouve dans une catégorie toute spéciale plus encore dans le cas des compagnies d'assurance mutuelles, que dans le cas des compagnies d'assurance générale ou d'assurance-vie.

Dans notre régime de gouvernement, le représentant parlementaire n'a pas vraiment joué de rôle efficace. En Angleterre, il est régi par une loi très rigoureuse. Il doit, entre autres, veiller à ce que certaines mesures soient prises avant que les dirigeants de la compagnie ne puissent agir de façon précise. On peut se demander, toutefois, si les représentants parlementaires, au Canada, ont rencontré personnellement ceux qu'ils représentent, et leur fonction est imprécise, à mon avis, dans notre régime parlementaire et dans notre système de comités.

Toutefois, avec l'expansion du régime des comités, cela devra changer. En l'occurrence, il est très important que nous ayons ce genre de protection que l'agent parlementaire devrait fournir, en pouvant assurer aux membres de la Chambre et du Sénat, les parrains des bills et autres, qu'il a parcouru les documents nécessaires au dépôt d'une requête et affirmer que les renseignements pertinents sont rigoureusement exacts.

Je remarque, comme en fait foi le hansard du Sénat du 26 novembre dernier, que le sénateur Grosart a posé la question que pose maintenant le député de Selkirk (M. Schreyer): A-t-on pris les mesures nécessaires pour apporter cette modification à la loi? A ce moment, le parrain du bill a répondu qu'il l'ignorait, mais qu'il vérifierait et serait en mesure de le dire lorsque le bill parviendrait au comité des banques et du commerce du Sénat. Lorsque le sujet a été soulevé au comité du Sénat, le porte-parole de la société, M. R. T. S. McIntosh, conseiller juridique général de l'Ordre canadien des Forestiers, a déclaré:

> Je veux tout d'abord souligner que, d'après la constitution, les membres de la société de secours mutuel et les détenteurs de police sont les mêmes personnes. Il existe plusieurs catégories de membres, mais les membres bénéficiaires, c'est-à-dire ceux qui ont le droit de vote, sont les mêmes personnes. Je crois que c'est là la réponse à la question du sénateur Grosart qui était publiée dans les Débats du 26 novembre.
>
> Il voulait également établir clairement devant votre comité que les dispositions de la constitution étaient pleinement satisfaites sous tous rapports. L'initiative de présenter la demande dont vous êtes actuellement saisis émane du comité des besoins et du bien-être de l'Ordre canadien des Forestiers, qui est lui-même composé de membres de l'Ordre. Avant et après la dernière assemblée, la dernière assemblée générale des membres, tenue en juillet 1967, ces gens ont suggéré d'y donner suite. Après que le comité eût présenté sa demande. le comité exécutif a étudié le sujet et l'ancien sénateur Ross Macdonald, qui était conseiller juridique à l'époque, a suggéré de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le problème soit porté à l'attention de chacun des membres des Forestiers, et il y en a quelque 40,000.
>
> Le comité exécutif a alors pris l'affaire en main, en annonçant la tenue d'une assemblée générale spéciale des membres, qui se tint finalement le 1er février 1968. Avis en a été envoyé, conformément à l'article 5 de la constitution, à tous les chapitres et à chacun des secrétaires archivistes. Les résolutions que l'on se proposait de présenter lors de l'assemblée générale furent expliquées et également envoyées avec l'avis.

En plus de cela, l'avis de convocation de l'assemblée générale du 1er février fut aussi publié dans la revue qui est régulièrement envoyée à chaque membre, et ainsi chaque membre fut individuellement rejoint. Tout cela était conforme à l'article 5 de la constitution, qui établit qu'un avis de 60 jours doit être donné dans le cas d'assemblées de ce genre. Les avis ont été expédiés le 15 novembre 1967, ce qui était au-delà des 60 jours exigés pour l'avis.

En plus des membres bénéficiaires en général, il y a aussi la classe des membres affiliés. Ce sont des individus qui n'appartiennent pas au chapitre local; ils ne sont pas assez nombreux pour appartenir à un chapitre dépendant de l'organisation. L'article 40 de la constitution qui gouverne les membres affiliés établit qu'il doit y avoir 300 membres dans une province avant qu'il existe une association, mettons, de membres affiliés.

Tous les membres affiliés des provinces de l'Ontario et du Québec ont été avisés le 13 novembre de la tenue d'une assemblée générale le 1er décembre 1967. Il faut 25 membres affiliés pour que l'assemblée soit en nombre, mais les assemblées de l'Ontario et du Québec n'ont pas réuni ce nombre minimum. Incidemment, il n'y a aucune autre province affiliée de cette façon. Il n'y eut donc pas de délégués des membres affiliés, parce qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant.

J'affirme donc qu'un avis a été donné conformément à la constitution et même qu'il fut publié dans la revue qui est envoyée à chaque membre, afin que chacun ait pleine et entière connaissance de l'assemblée du 1er février. L'assemblée eut alors lieu. Les résolutions ont fait l'objet d'études détaillées; elles ont donné lieu à un scrutin et reçurent l'approbation de plus des deux tiers des membres habilités à voter, là encore, conformément à la constitution. Après l'assemblée du 1er février, un avis fut envoyé de nouveau à chaque membre et une fois encore, publié dans la revue, informant chaque membre que les résolutions avaient été adoptées.

Le sénateur Pearson: Quelle est la proportion des membres votants en comparaison des membres réguliers?

M. Beaudoin: Environ 5,000 sur 40,000.

Il va sans dire que ce point est capital. Il s'agit d'une société fraternelle et il faut prendre certaines mesures pour accéder à sa demande. Selon moi, c'est un changement important que de retirer à cette compagnie d'assurances le statut de société fraternelle qu'elle détenait auprès du gouvernement provincial et lui accorder une charte fédérale, surtout si elle a vraiment été constituée avant la modification de la loi sur les assurances, ce qui lui permet de profiter des dispositions de la loi fédérale remontant antérieurement au début des années 40.

• (4.30 p.m.)

Un certain nombre de changements assez importants seront effectués. Nous savons presque tous que les sociétés fraternelles doivent s'occuper de leurs propres affaires comme il leur sied; mais leur constitution est très

[M. Peters.]

importante. En examinant la déclaration faite par le représentant et l'avocat de l'Ordre canadien des Forestiers, on s'aperçoit que chaque fois qu'il était question de convoquer une réunion spéciale, il n'a pas dit que tous les membres avaient été informés par l'intermédiaire de leur revue, de la décision prise par l'exécutif qui a entendu les instances présentées lors du congrès annuel, et du fait que l'exécutif était accusé d'avoir présenté un certain nombre de résolutions conformes aux sujets à l'étude à ce moment-là. Ce n'est pas ce qui est arrivé. L'avocat n'a pas consigné les résolutions dans la revue pour que les membres en prennent connaissance. Il y a consigné un avis portant qu'une réunion aurait lieu le 1er février pour débattre la question de façon générale.

Il me paraît y avoir une grande différence entre la publication de résolutions et la permission obtenue par les loges de décider si elles enverraient des représentants pour s'opposer à la tenue d'une réunion générale où l'on discuterait un sujet dont elles ne connaissent pas tous les détails. A mon avis, le parrain du bill pourrait probablement éclaircir cette question s'il indiquait, comme on l'a fait en diverses occasions, quels renseignements ont été fournis aux membres du groupe. Nous saurions alors le statut de cette société fraternelle et que ses droits à présenter une pétition au Parlement ont été respectés. Dans le cas d'une société dispersée dans tout le Canada, j'estime que 4,000 ou 5,000 personnes d'une seule région centrale n'en constituent pas une représentation suffisante. Le chef d'un organisme semblable, notamment s'il demeure loin des diverses loges, pourrait fort bien venir demander au Parlement l'adoption d'une mesure législative qui permettrait à l'organisme de devenir un vendeur ordinaire d'assurance et de vendre des assurances à n'importe qui, en vertu de règlements que l'exécutif pourrait lui-même établir.

On pourrait se demander où ils trouveront l'argent. Il ne pousse pas dans la rue. Ils ont déjà cet argent. C'est une entreprise déjà bien établie. Il serait très facile à quelqu'un désireux d'en assumer la direction de la faire fonctionner à son profit personnel. D'après les renseignements que je possède et certains de ceux que m'a fournis le député de Selkirk (M. Schreyer), c'est peut-être le cas. Je ne crois donc pas que s'il fallait surseoir à l'adoption de cette mesure législative jusqu'à l'automne prochain personne en souffrirait. Il me semble

que le parrain du bill pourrait en tenir compte. Je crois aussi que le député qui était en faveur de renvoyer la question au comité trouverait peut-être intéressant d'attendre, car il sait bien que la conférence doit avoir lieu dans sa ville en juillet de cette année; il pourrait donc y assister en tant que représentant de cette circonscription. Il serait ensuite mieux en mesure de nous dire, à son retour, à l'automne, si, à son avis, l'exécutif a reçu ou non l'autorisation d'agir ainsi.

Il est regrettable qu'il ne soit pas nécessaire, pour nos bills privés, de donner les renseignements qu'il faut normalement donner en Angleterre. Cela m'embête qu'une société fraternelle s'adresse à nous, et que nous recevions des lettres qui dénotent que les membres ne sont pas du tout satisfaits de certaines choses qui se font. Une motion qui m'a été signalée au sujet du paragraphe (6) de l'article 8, page 9, se lit comme il suit:

Cela permettrait à tout directeur, employé à la haute cour, de se porter candidat à un poste exécutif. Il y a lieu de croire que d'aucuns, vivement troublés par l'orientation que prend notre fraternité, se poseront candidats pour un poste exécutif. Pourquoi leur refuser cette chance?

Cela concerne, bien entendu, l'argument selon lequel l'exécutif n'agit pas dans l'intérêt général de certaines loges. A mon avis, c'est un indice qu'on n'est pas entièrement satisfait. Il y a une autre motion au sujet du paragraphe (5) de l'article 8, page 9, qui se lit comme il suit:

Il n'est pas nécessaire d'inclure un tel paragraphe dans notre constitution. Si les représentants font du bon travail, les membres de l'Ordre canadien des Forestiers les rééliront.

S'ils ne font pas du bon travail, pourquoi limiter à six personnes le nombre de ceux qui les remplaceront, choisis parmi les nombreux milliers de nos membres?

Aussi longtemps que le paragraphe sera en vigueur, notre société sera incapable, si le besoin venait à se faire sentir, de se débarrasser de ses dirigeants incapables ou indifférents aux besoins et désirs de l'ensemble de l'Ordre canadien des Forestiers.

Dans le numéro de mars 1968 de la revue canadienne *Forester Echo*, organe officiel du conseil de Winnipeg, on pouvait lire le titre suivant:

Les délégués de la Haute Cour de Brantford suspendent toute décision finale jusqu'à l'ouverture de la Haute Cour d'Edmonton en 1969. Les officiers de la Haute Cour ont déclaré ne pas connaître les dispositions de la loi fédérale sur les assurances.

L'article poursuit, en disant que l'exécutif ne possédait pas les réponses voulues, pour ensuite déclarer:

Un délégué a fait la remarque que les dirigeants semblaient répondre à la plupart des questions par des «peut-être, c'est possible, pas certain, sais pas, jamais entendu parler de ça, etc.»

● (4.40 p.m.)

On a établi les faits suivants. Notre exécutif a pressenti le Département fédéral des assurances au sujet d'une charte fédérale en janvier de 1964, c'est-à-dire quatre ans avant la réunion de la Haute Cour à Brantford. Une réunion régulière de la Haute Cour a eu lieu à Hamilton en juillet l'an dernier. En dépit de l'importance d'une charte fédérale et du changement de nom, on n'en a fait aucune mention dans les motions proposées en juillet.

Autrement dit, on n'a pas mentionné ces questions lors de la réunion tenue à Hamilton, bien qu'elles aient été soulevées par l'exécutif en 1964.

On les a soulevées lors du congrès de juillet par l'entremise du rapport du comité du bien et du bien-être (lequel est préparé par les dirigeants de la Haute Cour) dans les dernières minutes de la session. Les délégués ont accepté le rapport et autorisé leurs représentants à étudier ces questions.

Sauf erreur, il semble qu'au lieu de les étudier l'exécutif a de fait tenté d'obtenir une charte fédérale de constitution en société. Mais le rapport du comité ne satisfaisant pas le Département fédéral des assurances, celui-ci a demandé un avis de motion en bonne et due forme.

La convocation d'une réunion spéciale de la Haute Cour à Brantford a suivi.

Voici ce que nous dit un délégué du tribunal: «Les avis ont été envoyés à un moment où la Haute Cour savait qu'il serait difficile de convoquer des réunions pour élire les délégués» il a ajouté «le jour fixé pour la réunion est de toute la semaine celui qui convient le moins.»

La Haute Cour convoqua une réunion mais ne donna pas de faits. On ne doit pas refuser aux membres de notre société les renseignements sur les questions en jeu.

Le siège social traite les tribunaux comme des enfants «qu'on peut voir mais qu'on ne doit pas entendre, qui peuvent écouter mais ne doivent parler.» Peut-on nous blâmer de penser qu'au siège social on ait adopté l'attitude «si les membres ne savent rien, ils ne peuvent rien dire; et s'ils ne disent rien, nous pouvons faire ce qui nous plaît.» Les cours de la région ont fait une enquête sur toute la question et trouvé matière à opposer la motion de Brantford.

Nos délégués de Brantford ont de fait retardé le changement de nom ou de charte jusqu'à ce que la question puisse être débattue à Edmonton.

Ils l'ont fait en ajoutant à la première motion de l'exécutif un article par lequel on remet toute décision définitive à la réunion de 1969 de la Haute Cour.

S'ils ont retardé le changement, le parrain du bill ne le sait pas. On n'a certes pas dit aux sénateurs que la cour de Brantford avait jugé pouvoir, par certaines initiatives prises en vertu de sa charte différer cette décision. Si nous adoptons le bill, la question ne sera pas déférée au congrès qui aura lieu à Edmonton en juillet. Pourtant, les enquêteurs semblent penser qu'ils peuvent en discuter et prendre la décision définitive à Edmonton.

Nous traitons avec une société fraternelle, composée de membres charitables qui appartiennent à l'aspect de secours mutuels d'une compagnie d'assurances, et ils ont le droit de prendre cette décision et d'employer les rouages dont ils disposent. Or, on ne leur permet pas. Voici la suite:

Jusqu'à ce que la Haute Cour d'Edmonton tienne ses assises, chaque membre devrait se demander: «Pourquoi des renseignements complets relatifs à la conséquence de ces changements proposés n'ont-ils pas été envoyés aux tribunaux?»

«De quel droit l'exécutif convoque-t-il une réunion pour modifier la loi relative à notre charte, et ainsi de suite, s'il ignore l'effet que ces motions auront sur l'Ordre?

Tous devraient se demander ...

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. Je regrette de dire au député que son temps de parole est expiré. La parole est au député de Spadina (M. Ryan).

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je solliciter l'indulgence de quelques députés pour consigner quelques observations supplémentaires du conseil de Brantford car, à mon avis, elles sont importantes et je suis peut-être le seul à les posséder?

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour continer?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** La parole est au député de Spadina.

**M. Peters:** Dites donc, vous ne voulez pas de renseignements?

**M. S. Perry Ryan (Spadina):** Monsieur l'Orateur, le bill S-18 ne devrait pas rencontrer d'obstacles, surtout parce qu'il est renvoyé au comité selon la voie normale. C'est une simple mesure de réorganisation qu'on prend strictement, selon moi, pour des raisons de commodité.

**M. Peters:** Commodité de qui?

**M. Ryan:** Une charte de l'Ontario sera remplacée par une charte fédérale. C'est donc une simple mesure de réorganisation. Les honorables vis-à-vis, malgré toutes leurs palabres, transforment en gigantesque montagne quelques minuscules taupinières. Tout justifie l'adoption du projet de loi, comme l'a bien fait ressortir le député de Peel-Sud (M. Chappell). Celui-ci m'a assuré qu'il a en main des déclarations sous serment, selon lesquelles la compagnie a pris, dans ce domaine, toutes les mesures légales nécessaires.

Nous avons en outre, à cet égard, l'assurance du conseiller juridique. On ne prendrait pas un décret de cette importance et de cette portée en vue d'une telle réorganisation sans des conseils juridiques appropriés. Le député de Selkirk (M. Schreyer) comprend sans doute que l'autre endroit doit s'en être assuré.

Il y a, d'un bout à l'autre du Canada, 40,000 membres de la société visés par cette mesure. Sauf erreur, le tiers résident en Ontario. Le siège central de l'Ordre se trouve à Brantford, en Ontario. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que M. Mitro Makarchuk, député NPD de Brantford à l'Assemblée provinciale de l'Ontario a parrainé la première partie de cette mesure de réorganisation en contribuant au pilotage, à l'Assemblée législative de l'Ontario, de la mesure nécessaire. En fait, il l'a fait adopter.

**Une voix:** C'est une honte.

**M. Ryan:** Que se passe-t-il alors, dans ce domaine? Le dragon socialiste bicéphale et crachant du feu, ne sait-il pas ce qui se passe? L'une des têtes ne sait-elle pas ce qui se passe dans l'autre? Pourquoi le député de Selkirk (M. Schreyer) et celui de Timiskaming (M. Peters) ergotent-ils au sujet d'une mesure si banale? Y a-t-il des projets de lois consécutifs que les vis-à-vis essaient de bloquer? Est-ce là la réponse? Pourquoi cette obstruction systématique? C'est le genre de manœuvre qui fait qu'on se demande quelles araignées les socialistes ont dans le plafond. On devrait renvoyer le bill au comité sans plus de discussions.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement les remarques du député de Spadina (M. Ryan). J'ai entendu de sa part la meilleure raison que l'on puisse donner pour que nous ne pursuivions pas l'étude de ce bill-ci. On peut se demander en effet si les choses ont été faites de façon régulière.

**M. Ryan:** Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Howard (Skeena):** Volontiers.

**M. Ryan:** Y a-t-il divergence d'opinion entre le groupe fédéral du nouveau parti démocratique et le groupe ontarien du même parti?

**M. Howard (Skeena):** Il y a une chose que j'aimerais signaler au député de Spadina. Étant donné le parti dont il est membre, je comprends son étroitesse de vue et la difficulté pour lui de saisir ce dont il est question ici; mais nous ne traitons pas des choses du point de vue politique. Nous les examinons sous le rapport de la convenance et de la justesse d'intention.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Howard (Skeena):** Si un député de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont le parti est le mien, propose une certaine ligne de conduite, il ne s'ensuit pas, comme dans le parti libéral, que tout le monde va s'incliner en disant que c'est très bien. Cette sorte d'étouffement de la pensée n'existe pas dans notre parti. Nous sommes indépendants. Nous cherchons à savoir ce qu'il y a lieu d'approuver dans l'organisation dont il s'agit ici.

• (4.50 p.m.)

Dois-je accepter la déclaration du député de Spadina (M. Ryan), selon laquelle le parrain du bill, le député de Peel-Sud (M. Chappell), avait en main des déclarations sous serment attestant que tout est parfait, tout est régulier ou dois-je croire la publication officielle du conseil de Winnipeg, le *Canadian Forester*, de mars 1968, qui signale une grave divergence d'opinions au sujet de la conduite des affaires et soulève des objections sérieuses quant à la façon dont fonctionnait l'exécutif? L'article, signé par le rédacteur en chef, examine la question dans ses détails et en conclut que tout n'était pas parfait en ce qui concerne le groupe de Winnipeg. Qui dois-je croire?

**M. Ryan:** Le député me permettrait-il une question? Ne pense-t-il pas que si telle était la situation, s'il y avait vraiment quelque chose là-dessous, on aurait depuis longtemps entamé des procédures juridiques devant un tribunal civil?

**M. Howard (Skeena):** Je ne le pense vraiment pas. Je tends à croire que le Conseil de Winnipeg de l'Ordre canadien des forestiers a heureusement assez de foi dans le Parlement pour ne pas croire aveuglément les choses comme on les lui a présentées et pour ne pas les considérer de cette manière subjective. Je vois que le parrain du bill se lève; il veut sans doute me poser une question. Je serais heureux de lui en donner l'occasion mais peut-être pourrais-je le devancer en lui suggérant de retirer le bill en raison du doute et des objections qu'il soulève et aussi parce que, dans quelques mois d'ici, il y aura une convention bi-annuelle à Edmonton où tout cela pourra être résolu. Ainsi le Parlement ne sera pas contraint de se prononcer pour un côté plutôt que pour l'autre. Toutefois je répondrai volontiers à la question.

**M. Chappell:** Le député se rend-il compte qu'il se réfère à une publication datant de mars 1968 et qui n'a reçu qu'en avril la sanction royale de l'Assemblée législative de l'Ontario? J'ajoute qu'il s'agit de la circonscription du parrain, M. Makarchuk, le député du Nouveau parti démocratique de l'Assemblée législative de Brantford. Il s'agit du bureau principal qui se trouve dans sa circonscription et s'il y avait quelque chose de suspect, il serait le premier à le savoir.

**M. Howard (Skeena):** C'est là un genre de question qui se passe de commentaire. Si elle était le moins du monde fondée, je suis sûr que le député aurait signalé la chose plus tôt, et s'il lisait les délibérations des comités du Sénat, il saurait que bien que cette publication date de mars 1968 et que l'Assemblée législative n'ayant été saisie du bill que plus tard, les témoignages présentés au comité sénatorial des banques et du commerce se fondaient, en fait, sur un seul petit point et que M. McIntosh est entré dans les plus minutieux détails au sujet des activités internes de l'organisation, des avis et réunions, du quorum atteint ou non et ainsi de suite. Il a terminé en déclarant qu'il n'était pas sûr de la légitimité au regard de la constitution des réunions qui se sont déroulées. On peut lire à la page 95 du compte rendu des délibérations du comité cette déclaration de M. McIntosh, qui suit une longue explication détaillée où il semble protester surtout contre le fait qu'on puisse mettre en question la conduite de la hiérarchie:

> J'affirme donc qu'un avis a été donné conformément à la constitution, et même qu'il fut publié dans la revue qui est envoyée à chaque membre afin que chacun ait pleine et entière connaissance de l'assemblée ...

Et il poursuit de la même façon. Le parrain du bill peut-il dire avec certitude qu'il n'y avait pas de différends et que tout va pour le mieux. Peut-il nous dire si le premier ministre du Manitoba, M. Walter Weir, qui, je crois, et membre de l'Ordre des forestiers, sans doute de la région de Winnipeg, confirme cela et si tout va bien là-bas?

On ne peut en avoir la certitude, puisque le parrain du bill-lui-même ne peut l'assurer, malgré les attestations sous serment dont il doit se porter garant, que tout a été fait de façon parfaitement légale et qu'il n'y a aucune

dissension au sein de l'Ordre canadien des Forestiers. Je pense que le parrain du bill, en député généreux, s'est engagé à présenter la motion tendant à l'adoption du projet de loi. Bien des députés agissent de la sorte par courtoisie et gentillesse, sans pour cela approuver le principe dont s'inspire le bill. Le député de Grenville-Carleton (M. Blair) parraine des bills sur des compagnies d'assurances à la Chambre, et pourtant je sais qu'en son âme et conscience il n'approuve pas que les compagnies d'assurance-vie appartiennent à des étrangers. Cela ne veut pas dire qu'il les approuve le moins du monde.

Le rédacteur en chef du *Canadian Forester* termine son article comme il suit:

Nous terminons avec les commentaires d'un membre qui a assisté à bien des hautes cours: «D'une haute cour à une autre, notre direction nous parlait de ce croque-mitaine—le surintendant des Assurances.» Rappelez-vous comment on nous parlait de son mécontentement parce que notre haute cour se réunissait tous les deux ans. Et les choses terribles qu'il pourrait faire si nous ne tenions pas nos congrès tous les trois ou quatre ans! S'il en était ainsi, il aurait dû se montrer menaçant dans la salle des congrès Jolly Baron, car notre haute cour se réunit maintenant tous les six mois.

C'est ainsi que se termine l'éditorial; suivent des propos de mon honorable ami le député de Timiskaming (M. Peters). Les directeurs de la haute cour ne parlent sûrement pas de M. Humphrys comme d'un croque-mitaine, d'un homme à craindre. S'il est considéré comme un croque-mitaine par la direction, c'est que celle-ci n'a peut-être pas agi comme elle le devait, car celui qui fait son devoir n'a rien à craindre des agents de l'ordre, mais celui qui enfreint la loi considère sans doute celui qui applique les règlements—dans ce cas, le surintendant des assurances—comme un croque-mitaine capable de punir.

**M. Ryan:** Vous empêchez l'adoption d'un bill équitable.

**M. Howard (Skeena):** Mais pas du tout, voyons.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Comme il est cinq heures l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires est écoulée.

## LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (B) 1968-1969

### DÉPÔT DES PRÉVISIONS RÉVISÉES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** J'ai reçu de Son Excellence le Gouverneur général un message ainsi conçu:

Résidence du Gouverneur général

Ottawa, le 28 février 1969

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire (B) revisé des sommes requises pour le service du Canada durant l'année se terminant le 31 mars 1969 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, le Gouverneur général le recommande à la Chambre.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le but de ces prévisions budgétaires est de permettre au crédit 12b, sous la rubrique Travail, de protéger toutes les personnes qui touchent une indemnité pour une invalidité due à la silicose, par suite de leur emploi dans les mines de charbon du Cap-Breton cédées à la société de développement du Cap-Breton.

On atteindra ce but en ajoutant les mots «et autres personnes» au texte de ce crédit, dans les prévisions supplémentaires (B), qui ne visait que les employés de la Société du développement du Cap-Breton.

De plus, l'addition est conforme à l'explication que l'on a donnée du crédit au comité permanent des prévisions budgétaires en général, et je suppose que dans ces circonstances, la Chambre ne demandera pas le renvoi du crédit revisé au comité permanent. Lundi prochain, nous étudierons le crédit 12b revisé au lieu du crédit initial.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 2 heures de l'après-midi. J'espère que les députés profiteront du beau temps que nous avons à Ottawa.

(A cinq heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 3 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

[*Traduction*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LE RÉSEAU FERROVIAIRE DE LA VALLÉE DU FRASER

Question nº 589—**M. Rose:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il participé à des discussions sur le prétendu besoin de rationaliser les réseaux ferroviaires dans la vallée du Fraser?

2. Dans l'affirmative, quand ces discussions ont-elles eu lieu et quels progrès a-t-on accomplis?

3. Dans la négative, le gouvernement songe-t-il à engager ces discussions ou à y prendre part?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** Parties 1, 2 et 3. Il est impossible de répondre à cette question, vu que le sens de la pariie 1 n'est pas clair.

### LES DÉTENUS À PERPÉTUITÉ

Question N°. 1108—**M. Beaudoin:**

1. Quel est le nombre de détenus à perpétuité dans les pénitenciers fédéraux?

2. Quelle est leur moyenne d'âge?

3. Quel est le nombre de ceux qui se sont évadés depuis les cinq dernières années et combien ont été repris?

4. Combien de détenus ont été pendus par la loi depuis 1940 *a*) au Canada, *b*) dans chaque province?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** 1. Le 19 décembre 1968, il y avait dans les pénitenciers fédéraux 387 détenus qui subissaient une condamnation à perpétuité.

2. Leur âge moyen était de 36.7 ans.

3. Quatre de ces détenus se sont évadés au cours des cinq dernières années et tous ont été repris.

4. *a*) 171;

| *b*) Province | Nombre d'éxécutions |
|---|---|
| Ontario | 53 |
| Québec | 49 |
| Colombie-Britannique | 23 |
| Alberta | 22 |
| Manitoba | 10 |
| Nouveau-Brunswick | 7 |
| Saskatchewan | 3 |
| Île-du-Prince-Édouard | 2 |
| Territoires du Nord-Ouest | 2 |

Au cours de cette période il n'y a pas eu d'exécution en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et au Yukon.

### LE PROGRAMME DU PARTAGE DU PERFECTIONNEMENT DE LA DÉFENSE

Question nº 1127—**M. Broadbent:**

1. Quelles sont les conditions qui régissent le programme du partage du perfectionnement de la Défense du ministère de l'Industrie?

2. Au cours de chaque année financière depuis le début, quel a été le nombre annuel de projets et quelles ont été les dépenses annuelles de ce programme, partagées par le gouvernement fédéral, l'industrie canadienne et d'autres gouvernements étrangers?

3. *a*) Parmi les projets de perfectionnement à succès en vertu du programme, quel pourcentage du nombre total des projets le gouvernement a-t-il adjugé à l'initiateur du projet de perfectionnement avec un contrat d'entreprise en vue de la production, *b*) en vue de la production, quel pourcentage a été confié à des sociétés autres que celles qui ont entrepris le projet de recherche et de perfectionnement?

4. Quel montant total de dépenses le gouvernement fédéral a-t-il engagé pour la réalisation de ce programme au cours de la présente année financière?

5. Quand a-t-on apporté des changements au programme de partage du perfectionnement de la Défense afin d'admettre les projets orientés vers les civils aux subventions financières accordées en vertu de ce programme?

6. Pourquoi a-t-on apporté ces changements?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. Le crédit nº 5 prévoit des fonds pour développer et soutenir la capacité technologique de l'industrie canadienne de la défense, en vue de vendre à l'étranger du matériel de défense ou des articles destinés aux civils: *a*) en soutenant certains programmes de perfectionnement; *b*) en acquittant la moitié du coût d'acquisition du nouveau matériel requis pour la modernisation des usines, et *c*) en soutenant l'établissement de moyens et d'entreprises compétentes de production de pièces constituantes et de matériaux, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor.

2.

| Année | Dépenses du gouvernement fédéral aux fins de développement $ | Nombre de projets |
|---|---|---|
| 1959-1960 | 1,851,108 | 4 |
| 1960-1961 | 2,901,667 | 14 |
| 1961-1962 | 4,420,424 | 33 |
| 1962-1963 | 8,000,000 | 28 |
| 1963-1964 | 19,000,000 | 39 |
| 1964-1965 | 20,500,000 | 48 |
| 1965-1966 | 23,994,897 | 60 |
| 1966-1967 | 22,626,897 | 56 |
| 1967-1968 | 22,904,217 | 53 |

Les dépenses précitées représentent environ 50 p. 100 des dépenses affectées aux projets de perfectionnement, le reste étant partagé presque à parts égales entre l'industrie canadienne et des gouvernements alliés. Le coût d'un projet donné peut être partagé entre le gouvernement canadien et l'industrie canadienne, entre le gouvernement canadien et un gouvernement allié ou entre les trois.

3 *a)* Le programme de partage de la production de défense vise la mise au point du matériel de défense destiné à être vendu à des gouvernements alliés. Le gouvernement canadien n'est pas d'ordinaire acheteur de ce matériel. Si l'entreprise réussit et qu'il en résulte une commande visant la production du matériel mis au point, cette commande proviendra d'habitude d'un gouvernement étranger; *b)* Moins de 1 p. 100.

4. Durant l'année financière en cours, les dépenses engagées dans la partie du programme qui intéresse le perfectionnement se sont élevées à 24 millions de dollars des 32 millions autorisés.

5. Le 8 mai 1968, des changements ont été apportés au programme afin d'inclure des projets orientés vers l'exportation d'articles destinés aux civils et fabriqués grâce à la capacité technologique de l'industrie canadienne en matière de matériel de défense. Ces changements étaient dus à la fusion du programme de partage de la production de défense et du programme de modernisation des industries exportant du matériel de défense, effectuée à ce moment-là.

6. Les résultats obtenus de ce programme ont démontré que la technologie au service de la défense avait suscité des exportations de produits pour consommation civile. Le changement nous permet de reconnaître qu'il existe des possibilités dans le secteur civil pour l'industrie de la défense du Canada et qu'il est possible de les exploiter tout en cherchant à atteindre les objectifs premiers du programme.

## LES NORMES DE SÉCURITÉ DES PNEUS D'AUTOMOBILES

Question nº 1136—**M. Mather:**

Quel contrôle le gouvernement exerce-t-il sur l'établissement et l'application de normes de sécurité pour les pneus des véhicules automobiles?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral n'applique pas de normes de sécurité pour les pneus de façon obligatoire pour tout le Canada. Cependant, il est question d'adopter une loi qui imposerait des normes minimales de sécurité pour les véhicules à moteur neufs et leurs pièces qui sont fabriqués ou importés au Canada. On se propose d'étudier les normes de sécurité des pneus dans ce contexte.

[L'hon. M. Pepin.]

La Commission des normes du gouvernement canadien a publié les deux normes suivantes de sécurité pour les pneus: CGSB 97-GP-109: Pneus neufs, Voitures de tourisme; CGSB 97-GP-110: Choix des pneus et jantes, Voitures de tourisme.

En ce qui concerne l'achat de pneus pour son propre usage, le gouvernement canadien utilise actuellement les normes de la CNGC.

[*Français*]

## QUESTION RELATIVE AUX PAYS OÙ LE CANADA MAINTIENT DES AMBASSADES

Question nº 1267—**M. Beaudoin:**

1. Dans combien de pays le Canada maintient-il des ambassades?

2. Quels sont ces pays et quel est le nom de l'ambassadeur dans chaque cas?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. 48.

2.

| Pays | Ambassadeur |
|---|---|
| Afrique du Sud | C. J. Woodsworth |
| Allemagne | R. P. Bower |
| Argentine | Robert Choquette |
| Autriche | J. A. McCordick |
| Belgique | Paul Tremblay |
| Brésil | Vacant |
| Cameroun | J. E. Thibault |
| Chili | G. B. Summers |
| Colombie | J. H. Cleveland |
| Congo, République démocratique | Marc Baudouin |
| Costa-Rica | D. W. Munro |
| Cuba | Léon Mayrand |
| Danemark | M. H. Wershof |
| Équateur | J. H. Cleveland |
| Espagne | Benjamin Rogers |
| États-Unis d'Amérique | A. E. Ritchie |
| Éthiopie | Michel Gauvin |
| Finlande | H. H. Carter |
| France | P. A. Beaulieu |
| Grèce | H. F. Feaver |
| Guatemala | S. F. Rae |
| Haïti | Léon Mayrand |
| Indonésie | A. P. Bissonnet |
| Iran | C. C. Eberts |
| Irlande | J. J. McCardle |
| Israël | R. L. Rogers |
| Italie | G. G. Crean |
| Japon | H. O. Moran |
| Liban | C. Hardy |
| Mexique | S. F. Rae |
| Norvège | G. K. Grande |
| Pays-Bas | Vacant |
| Pérou | J. F.-X. Houde |
| Pologne | Miss P. A. McDougall |
| Portugal | J. E. Morin |

| Pays | Ambassadeur |
|---|---|
| République Arabe Unie | Thomas Carter |
| République Dominicaine | B. I. Rankin |
| Sénégal | J. J. M. Côté |
| Suède | A. J. Andrew |
| Suisse | J. A. Roberts |
| Tchécoslovaquie | T. B. Wainman-Wood |
| Thaïlande | J. C. Britton |
| Tunisie | A. J. Pick |
| Turquie | K. Goldschlag |
| Union des Républiques Socialistes Soviétiques | R. A. D. Ford |
| Uruguay | Robert Choquette |
| Venezuela | B. I. Rankin |
| Yougoslavie | B. M. Williams |

Pour des renseignements supplémentaires, j'ai l'honneur de référer l'honorable député au livret «Représentants du Canada à l'étranger».

## A PROPOS DU PROGRAMME DE REBOISEMENT DANS L'EST DU QUÉBEC

Question nº 1279—**M. Lambert (Bellechasse):**

Considérant que le gouvernement fédéral a signé une entente avec le gouvernement du Québec pour mettre en œuvre un programme de reboisement dans neuf comtés de l'est du Québec pour assurer du travail aux assistés sociaux, je demande: *a*) que le gouvernement fasse connaître la liste de ces comtés, *b*) quelle est la nature de cette entente, *c*) quel montant a été dépensé à cette fin sur le budget 1968-1969, *d*) quel est l'estimé prévu à cette fin au budget 1969-1970, *e*) est-ce que le gouvernement fédéral aura une surveillance quelconque sur l'exécution des travaux qui seront exécutés d'après cette entente?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** *a*) Oui: Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Sud et Gaspé-Nord; *b*) L'entente concernant ce projet a été conclue en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur le développement de la région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, conformément à la Loi sur le Fonds de développement économique rural; *c*) Aucun; *d*) On n'a pas encore décidé du montant qui sera attribué, à même le budget total, à ce projet; *e*) Non.

[*Traduction*]

## LES COMMISSAIRES DU GROUPE D'ÉTUDE DE L'HABITATION

Question nº 1294—**M. Godin:**

1. Combien de commissaires ont été engagés à la Commission d'enquête sur l'habitation présidée par l'honorable ministre, Paul Hellyer?

2. Quels étaient leurs noms et adresses?

3. A quel salaire ces commissaires ont-ils été engagés?

4. A combien se sont élevés leurs comptes de dépenses?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Six.

2. Dr Doris Boyle, 12, rue Tain, Sydney (N.-É.); M. Robert Campeau, Campeau Construction Limited, Boîte 450, succursale «A», Ottawa (Ont.); M. Peter Carter, 159, Dexhill Drive, Beaconsfield (Qué.); Dr Pierre Dansereau, 76, Maplewood, Outremont 153 (Qué.); Dr James Gillies, 73, chemin Fairway Heights, Thornhill (Ont.); M. C. E. Pratt, 430, Stevens Drive, Vancouver-Ouest (C.B.).

3. $150 par jour.

4. Au 6 février 1969, les paiements à l'égard de leurs comptes de dépenses s'établissaient au total à $9,268.75. Le chiffre définitif des comptes de dépenses n'est pas encore connu.

## LE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE AUX POSTES

Question nº 1301—**M. Macquarrie:**

1. Combien d'heures supplémentaires de travail a-t-on payées aux employés des Postes dans chacun des mois suivants: novembre 1968, décembré 1968, janvier 1969?

2. Combien d'heures supplémentaires a-t-on payées pendant la période allant du 23 janvier au 31 janvier 1969?

**L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. Novembre 1968, $1,161,440; décembre 1968, $2,420,903; janvier 1969, $1,062,774.

Nota: En décembre 1968, un autre congé, le lendemain de Noël, a été accordé, ce qui a augmenté les frais des heures supplémentaires. Aussi, en décembre 1968, en plus des heures supplémentaires occasionnées par la période de Noël, un nombre considérable de paiements rétroactifs d'heures supplémentaires ont été effectués, par suite de la révision des traitements accordés par la négociation collective, avec effet rétroactif au 1er août 1967.

2. Pour établir les frais des heures supplémentaires à l'égard de la période de 8 jours, soit du jeudi le 23 janvier au vendredi 31 janvier 1969, il faudrait reviser un à un environ 80,000 registres de présence. Les heures supplémentaires s'inscrivent ordinairement en heures pour tout le mois et le montant est ainsi calculé, puis les chèques sont imprimés mécaniquement.

LES CONSEILLERS AU SUJET DE LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

Question nº 1308—**M. Burton:**

Quels sont les noms, adresses et occupations des hommes d'affaires et juristes expérimentés qui forment l'équipe que l'on consulte actuellement au sujet des projets de modifications de la loi sur les corporations canadiennes?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Trois groupes d'avocats, de comptables et d'hommes d'affaires ont été constitués et se sont réunis au début de 1968 pour étudier et commenter confidentiellement les modifications proposées par groupe d'étude à la loi sur les corporations canadiennes. Ces personnes ne s'occupent pas de la rédaction même du bill et il va de soi qu'ils ne seront aucunement tenus responsables de sa teneur. Les groupes se composaient comme suit: Groupe d'avocats: Me D. A. Berlis, C.R., Toronto (Ont.); Me G. E. Creber, C.R., Toronto (Ont.); Me Charles Scott, C.R., Ottawa (Ont.); Me Jean-A. Desjardins, Montréal (Qué.); Me Gerald McCarthy, Montréal (Qué.); Me Pierre Legrand, Montréal (Qué.); Me G. B. Robertson, C.R., Halifax (N.-É.); Me Alan Sweatman, C.R., Winnipeg, (Man.); Me Harris G. Field, C.R., Edmonton (Alb.); Me C. Francis Murphy, Vancouver (C.-B.); Me Purdy Crawford, Toronto (Ont.); Me Michael Greenblatt, C.R., Montréal (Qué.); Me J. S. Woods, Calgary (Alb.). Groupe de comptables: M. A. Irvine Barrow, C.A., Halifax (N.-É.); M. R. B. Dale-Harris, F.C.A., Toronto (Ont.); M. George Keeping, F.C.A., Toronto (Ont.); M. W. R. C. Patrick, F.C.A., Vancouver (C.-B.); M. Jean Valiquette, C.A., Montréal (Qué.); M. A. G. Watson, F.C.A., Toronto (Ont.); M. Francis Winspear, C.A., Edmonton (Alb.). Groupe d'hommes d'affaires: M. Jack Austin, Vancouver (C.-B.); M. Ralph M. Barford, Toronto (Ont.); M. W. J. Cheesman, Hamilton (Ont.); M. J. W. Dobson, Montréal (Qué.); M. Robert T. Morgan, Toronto (Ont.); M. Claude Tétrault, Montréal (Qué.); M. J. W. Younger, Hamilton (Ont.).

LES RECHERCHES SUR LE TABAC

Question nº 1321—**M. Douglas (Assiniboia):**

A chacune des trois dernières années financières au sujet desquelles on possède ces renseignements, combien ont coûté au gouvernement fédéral les recherches exécutées par le ministère de l'Agriculture sur la production du tabac au Canada et les autres dépenses faites pour aider cette industrie?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** 1965-1966: $403,724; 1966-1967: $466,533; 1967-1968: $850,416; Total: $1,720,-673.

[L'hon. M. Kierans.]

LES PRIMES À LA CAMPAGNE DE NOËL

Question nº 1339—**M. Macquarrie:**

1. Combien de journaux, postes de radio et postes de télévision ont reçu des certificats de prime au mérite du ministère des Postes en reconnaissance de leur collaboration généreuse à la campagne de Noël de 1968?

2. Quels sont les autres organismes ou individus qui ont reçu le même honneur? Combien ont coûté ces certificats en tout?

3. Quelles conditions fallait-il remplir pour mériter ces certificats?

4. A quelles années, dans le passé, a-t-on donné de ces certificats?

5. Combien a coûté en tout la réclame faite *a*) dans les journaux quotidiens et *b*) dans les hebdomadaires pendant la campagne de Noël de 1968?

6. Quels sont les chiffres correspondants des années 1964, 1965, 1966 et 1967?

**L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le Ministère des Postes: 1. Anglais: 490; Français: 85.

2. Un petit nombre de maisons d'affaires ont été ainsi honorées et sont comprises dans les nombres indiqués dans la réponse à la question nº 1. Les certificats ont été fournis gratuitement par un des fournisseurs du Ministère comme échantillons du stock de papier et des modèles qu'ils ont à offrir. Le prix d'achat des enveloppes utilisées pour l'envoi des certificats a été de $11.69, y compris une taxe de vente de 12 p. 100. Il en a coûté $3.53 pour la surimpression des enveloppes avant le dépôt.

3. Les primes ont été accordées suivant l'aide fournie au-delà de la publicité payée pour promouvoir le programme de 1968 de la campagne intitulée «Postez tôt».

4. Jamais des certificats de prime de ce genre n'avaient été remis auparavant.

5. *a*) Journaux quotidiens, $27,972; *b*) Hebdomadaires, $11,732.62.

6. Journaux quotidiens: 1964: $17,500.00; 1965: $25,950.30; 1966: $24,905.89; 1967: $32,-402.50; Hebdomadaires $7,500.00; $7,247.19; $6,705.00; $13,954.37.

L'AIDE À L'INDUSTRIE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BELLECHASSE

Question nº 1344—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Est-ce que le gouvernement fédéral a aidé certaines industries qui sont situées dans la circonscription de Bellechasse par l'intermédiaire de la Banque d'expansion industrielle et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont ces industries, *b*) de quel montant a bénéficié chacune d'elles?

2. Dans la négative, a-t-on reçu une demande d'aide de certaines industries et, dans l'affirmative, lesquelles?

**L'hon. E. Benson (ministre des Finances):** 1 et 2. Le rapport annuel de la Banque d'expansion industrielle, pour l'année close le 30 septembre 1968, contient des renseignements relativement au nombre et au montant des prêts par ordre d'importance, par province et par genre d'entreprises. Les renseignements sur le montant des prêts ou la classification des entreprises par circonscription électorale ne sont pas publiés.

LA LOCATION DE BUREAUX À OTTAWA

Question nº 1365—**M. Schreyer (Selkirk):**

1. Le gouvernement du Canada loue-t-il des locaux dans les immeubles suivants: *a*) immeuble City Centre, *b*) immeuble Sir-Guy-Carleton, 161, avenue Laurier-Ouest, *c*) immeuble Gillin, angle Laurier et Elgin, *d*) immeuble à l'angle des rues Metcalfe et Slater, *e*) immeuble Fuller, 75, rue Albert?

2. Quelle est la durée du bail dans chaque cas?

3. Quel est le prix du bail dans chaque cas?

4. Dans chaque cas, à quelle date les locaux loués ont été occupés?

5. Dans chaque cas où les locaux n'ont été utilisés que plus d'un mois après le commencement du bail, quelle est la raison de ce délai?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. a) oui; b) oui; c) oui; d) oui; e) oui.

2, 3, 4 et 5. Les réponses sont données ci-après:

| Immeuble | Durée du bail | Loyer annuel | Date d'occupation | Raisons de l'inhabitation |
|---|---|---|---|---|
| | | $ | | |
| City Centre | 12/11/64 — 30/9/69 | 11,016 | 12/11/64 | s.o. |
| | 15/9/67 — 30/9/71 | 117,780 | 15/9/67 | s.o. |
| | 15/9/67 — 30/9/72 | 93,852 | 15/9/67 | s.o. |
| Sir Guy Carleton<br>161 ouest, avenue Laurier | 29/6/66 — 30/6/67 | 499,596 | 29/6/66 | s.o. |
| Gillin | 22/1/65 — 28/2/75 | 286,400 | 22/1/65 | s.o. |
| Laurier-Elgin | 15/2/65 — 28/2/75 | | 15/2/65 | s.o. |
| | 1/10/65 — 28/2/75 | 29,702 | 1/10/65 | s.o. |
| Metcalfe | 18/7/68 — 31/12/74 | 54,150 | 18/7/68 | s.o. |
| 88, rue Metcalfe | 27/6/66 — 31/12/72 | 168,264 | 27/6/66 | s.o. |
| | 22/2/65 — 28/2/66 | 5,824 | 22/2/65 | s.o. |
| | (actuellement sur une base mensuelle) | | | |
| | 1/9/67 — 31/8/69 | 7,020 | 1/9/67 | s.o. |
| | 1/5/68 — 31/3/69 | 70,623 | 1/5/68 | s.o. |
| | 1/6/67 — 31/5/68 | 567 | 1/6/67 | s.o. |
| | (actuellement sur une base mensuelle) | | | |
| | 1/7/66 — sur une base mensuelle | 1,458 | 1/7/66 | s.o. |
| | 24/10/66 — 30/4/68 | 972 | 24/10/66 | s.o. |
| | (actuellement sur une base mensuelle) | | | |
| Fuller | 1/1/67 — 31/12/71 | 257,193 | 1/1/67 | s.o. |
| 75, rue Albert | 1/9/67 — 31/12/71 | 2,658 | 1/9/67 | s.o. |
| | 1/5/68 — 30/9/69 | 1,440 | 1/5/68 | s.o. |
| | 9/9/68 — 30/9/68 | 8,175 | 9/9/68 | s.o. |

HILLSBOROUGH (Î. P.-É.)—LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question nº 1368—**M. Macquarrie:**

1. Combien de bureaux de poste ont été fermés dans la circonscription de Hillsborough depuis le 1er janvier 1966?

2. Où sont-ils situés?

3. Quelles ont été les raisons de la fermeture dans chaque cas?

4. Du fait de ces fermetures, combien de personnes, maîtres de poste ou facteurs ruraux se sont trouvés sans travail?

5. Quels sont les autres bureaux de poste dans cette circonscription dont on prévoit la fermeture dans un avenir prochain?

**L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes:
1. Trois.

2. Stanhope (Î.P.-É); Tracadie Cross (Î.P.-É.); Union Road (Î.P.-É.).

3. Utilité limitée.

4. Trois maîtres de poste et trois courriers ruraux.

5. Le bureau de poste de Bedford Station (Î. P.-É.) doit être fermé bientôt.

Nota: Des études sont menées en vue de fermer d'autres bureaux de poste, suivant le

critère du programme de fermeture, mais aucune décision n'a encore été prise dans un cas en particulier.

LES AUTORITÉS MUNICIPALES DE LA RÉGION PILOTE (BAEQ)

Question nº 1379—**L'hon. M. Monteith:**

1. Quand le rapport «Les autorités municipales de la région pilote (BAEQ)» a-t-il paru pour la première fois?

2. Combien de fois ce rapport paraît-il?

3. Comment a-t-on procédé pour établir la liste de distribution?

4. Combien d'exemplaires du rapport condensé CR-nº 16 de cette publication a-t-on postés?

5. Combien a coûté l'étude nécessaire pour produire la matière du rapport CR-Nº 16 susmentionné?

6. Quel traitement annuel ont touché ou touchent MM. Jean-Guy Frenette, Léo Jacques et Jocelyn Breton et combien de temps leur a-t-il fallu pour effectuer leurs études et préparer la matière du rapport CR-Nº 16?

7. A combien s'élève le coût total des études, de la préparation du matériel, de la publication et de la distribution du rapport CR-Nº 16?

8. Quel est le coût total de la production de cette publication, du commencement à l'achèvement du rapport CR-Nº 16?

9. Quelles sont les raisons fondamentales de ces recherches et de la rédaction de ces rapports?

10. De telles recherches sont-elles effectuées dans d'autres régions du Canada et, dans l'affirmative, à quels endroits?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. 14 novembre 1968.

2. Les rapports abrégés de cette série sont publiés chaque fois que l'intérêt le justifie.

3. Selon les classes d'intérêt des personnes inscrites sur une liste d'adresses préparée par un ordinateur.

4. 4,560.

5. L'étude des coûts n'établit pas séparément le prix de revient du CR-Nº 16.

6. Le gouvernement fédéral n'a pas retenu les services des personnes mentionnées.

7. Il n'existe pas de prix de revient séparé.

8. Matériaux et impression, $1,009.66.

9. Ces études ont été faites dans le cadre de travaux de recherche aboutissant à la mise en œuvre du plan de développement de la région du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine. Les rapports abrégés fournissent des renseignements en anglais aux Canadiens intéressés.

10. Non.

LA PROTECTION DES AÉROPORTS PAR LA GRC

Question nº 1391—**M. Robinson:**

1. Combien d'agents de la Gendarmerie royale sont postés à chaque aéroport du Canada, et où est situé chacun de ces aéroports?

[L'hon. M. Kierans.]

2. Combien d'agents de la Gendarmerie royale s'occupent *a*) de la circulation, *b*) de sécurité, *c*) d'enquêtes criminelles, *d*) de l'administration de l'aéroport?

3. Quelles mesures législatives la Gendarmerie royale exécute-t-elle dans le voisinage des aéroports?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. Aéroport international de Toronto, 26; aéroport international deMontréal, 22; aéroport international de Vancouver, 14; aéroport international d'Ottawa, 6; aéroport international de Winnipeg, 1; aéroport international d'Edmonton, 1; aéroport international de Calgary, 1; aéroport international d'Halifax, 1.

2. *a*) Tous les membres à différents degrés; *b*) Même réponse que pour 2*a*); *c*) Même réponse que pour 2*a*); *d*) Aucun.

3. Toutes les lois fédérales et provinciales qui relèvent de notre juridiction, ou chaque fois qu'un agent de la paix est requis en l'absence d'un autre service de police qui a juridiction.

LA MOYENNE DES IMPÔTS VERSÉS PAR LES PARTICULIERS

Question nº 1400—**M. Caouette:**

Quel a été en moyenne le montant des impôts versés au gouvernement fédéral par les citoyens canadiens, par province et pour chacune des cinq dernières années?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** Les renseignements demandés ne sont pas disponibles dans la forme où l'on désire les obtenir.

[*Français*]

A PROPOS DE FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE TRANSPORT PAYÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 1408—**M. Caouette:**

Pour chacune des cinq dernières années, quelle somme le ministère de la Défense nationale a-t-il dépensée en frais de scolarité et en frais de transport à l'école pour permettre à tous les occupants de ses camps militaires de fréquenter *a*) les écoles de langue française, *b*) les écoles de langue anglaise?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):**

| | Frais de scolarité (000) | Frais de transport (000) |
|---|---|---|
| 1963-1964 | $ 2,929 | $ 90 |
| 1964-1965 | 3,027 | 145 |
| 1965-1966 | 4,084 | 249 |
| 1966-1967 | 4,269 | 230 |
| 1967-1968 | 4,942 | 261 |

Nos dossiers ne précisent pas si ces frais couvrent la fréquentation d'écoles de langue française ou de langue anglaise, non plus que les frais de transport à destination ou en provenance de l'une ou l'autre catégorie d'écoles.

[*Traduction*]

TERRE-NEUVE—FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question nº 1412—**M. Marshall:**

1. Quels bureaux de poste a-t-on l'intention de fermer dans la province de Terre-Neuve?

2. Quels sont, dans chaque cas, les motifs de cette décision?

3. Quels sont les revenus et le coût d'exploitation annuels de chacun des bureaux de poste qui vont fermer?

**L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des postes: 1 et 3.

| Bureau de poste | Recette | Coût d'exploitation |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Champneys | 541.00 | 1,800.00 |
| Champneys West | 455.00 | 1,400.00 |
| Cuslett | 226.00 | 1,000.00 |
| English Harbour T.B. | 515.00 | 1,600.00 |
| Point au Mal | 234.00 | 800.00 |
| Steady Brook | 556.00 | 1,200.00 |
| Trinity East | 835.00 | 1,800.00 |
| Fox Island River | 49.00 | 600.00 |
| Angels Cove | 202.00 | 1,000.00 |
| North Boat Harbour | 110.00 | 800.00 |

2. Utilité limitée.

Nota: Des études sont menées en vue de fermer d'autres bureaux de poste, suivant le critère du programme de fermeture, mais aucune décision n'a encore été prise dans un cas en particulier.

LE SIROP D'ÉRABLE

Question nº 1416—**M. Aiken:**

1. Quelles mesures, s'il en est, ont été prises par les agents de la Direction des aliments et drogues en ce qui concerne l'utilisation du mot «érable» comme désignation appartenant à l'emploi de sirop d'érable pur?

2. Quelles mesures ont été prises par le ministère de la Consommation et des Corporations pour s'assurer que les récipients censés contenir du sirop d'érable contiennent effectivement du sirop d'érable pur?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère de la Santé nationale du Bien-être social et le ministère de la Consommation et des Corporations m'informent comme suit: 1. La loi des aliments et drogues interdit l'emploi de l'expression «sirop d'érable» dans la publicité, l'étiquetage et sur les menus de restaurant, si, en fait, le produit dont on parle n'est pas du sirop d'érable pur. Au cours des derniers mois, les inspecteurs de la Direction générale des aliments et drogues ont visité un bon nombre de restaurants. A deux endroits, ils ont découvert que les menus indiquaient que l'on y servait du sirop d'érable, alors qu'en réalité, ce n'était pas le cas. Les propriétaires des restaurants ont reçu des lettres d'avertissement et les inspecteurs, au cours de leurs visites subséquentes, ont pu constater que la situation avait été corrigée dans les deux restaurants. La Direction générale des aliments et drogues du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social exerce actuellement une surveillance active. Cependant, le gouvernement a l'intention de transmettre cette responsabilité au ministère de la Consommation et des Corporations.

2. Jusqu'à ces derniers temps, la Division des services généraux de la Direction de la production et des marchés (ministère de l'Agriculture) avait pour tâche de veiller à l'application de la loi sur l'industrie des produits de l'érable. Les inspecteurs de cette Division avaient la responsabilité de prélever des échantillons chez les commerçants-détaillants et de les remettre aux laboratoires d'analyse des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Bien que l'on effectuât des inspections durant toute l'année, elles étaient plus nombreuses et plus sévères pendant et juste après la saison de la récolte de la sève d'érable. Depuis que l'on a transféré les services d'inspection au détail au ministère de la Consommation et des Corporations, la responsabilité de veiller à l'application de la loi sur l'industrie des produits de l'érable au niveau du détail incombe à l'heure actuelle à la Direction de la gestion du Bureau de la consommation. On continuera à inspecter les produits du sirop d'érable au niveau du détail et, s'il y a lieu, on s'efforcera d'agrandir les services d'inspection en fonction des besoins.

[*Français*]

A PROPOS DU NOMBRE D'AVOCATS AU CANADA

Question nº 1426—**M. Fortin:**

1. Durant chacune des cinq dernières années quel était le nombre d'avocats au Canada?

2. Durant chacune des cinq dernières années, quel était le salaire moyen des avocats au Canada?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Le Bureau fédéral de la statistique me communique les renseignements suivants: 1. Au recensement de 1961, 11,777 hommes et 311 femmes ont donné leur profession comme «avocats ou notaires». La structure professionnelle détaillée de la population active du Canada ne s'obtient qu'aux

recensements décennaux. Le B.F.S. n'a donc pas de chiffres pour les cinq dernières années.

2. D'après un échantillon de 20 p. 100, le revenu moyen des avocats et notaires au recensement de 1961 (employés ou à leur propre compte) était de $11,310 chez les hommes et de $4,589 chez les femmes pour la période de 12 mois antérieure à la date du recensement, soit le 1er juin 1961.

[*Traduction*]

LES EFFETS DU PROJET DE ROBERTS BANK SUR LES OISEAUX MIGRATEURS

Question nº 1430—**M. Anderson:**

1. Le Service canadien de la faune a-t-il fait exécuter des recherches afin de déterminer les effets du projet de Roberts Bank sur les oiseaux migrateurs qui empruntent le couloir aérien du Pacifique?

2. Le Service canadien de la faune est-il représenté au palier où sont établis les plans et la mise au point de ce projet?

3. Un projet de loi fédérale sur le contrôle de la pollution et de la contamination dans la zone de Roberts Bank sera-t-il présenté à la Chambre cette année?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Le Service canadien de la faune n'a fait exécuter ni recherches ni travaux à forfait à cet égard. Toutefois, le Service a effectué lui-même des recherches dans la zone de Roberts Bank et il projette de pousser plus loin ses travaux, afin d'évaluer dans quelle mesure l'aménagement du super-port construit à cet endroit influe sur l'habitat des oiseaux aquatiques.

2. Le Service a été consulté officieusement dès le stade de l'établissement des plans, mais il ne fait partie d'aucun organisme de planification et d'aménagement.

3. Aucun nouveau projet de loi sur la pollution et la contamination ne sera présenté à la Chambre par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

LES MAGASINS PBX CANADIENS

Question nº 1440—**L'hon. M. MacLean:**

1. Le gouvernement canadien a-t-il pour règle de permettre au personnel des autres forces qui font partie de l'OTAN en garnison en Allemagne de faire des achats dans les magasins PBX canadiens et, dans l'affirmative, cela revient-il à une subvention par le Canada des achats des forces armées d'autres pays?

2. A quels pays ces privilèges sont-ils accordés?

3. Y a-t-il eu des réclamations officielles ou officieuses émanant des forces canadiennes du fait que le personnel d'autres pays est autorisé à faire des achats dans les magasins canadiens?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Oui, le personnel des forces de l'OTAN, sauf celui du pays d'accueil, est autorisé à se prévaloir des privilèges qu'offrent les magasins de détail administrés par des fonds non publics dans les unités canadiennes en Allemagne.

2. Il s'agit d'un arrangement réciproque qui s'étend à tout le personnel des forces de l'OTAN, sauf à celui du pays d'accueil.

3. Quelques plaintes mineures sont parfois formulées par des personnes qui ne semblent pas se rendre compte que des accords réciproques ont été conclus avec les autres pays de l'OTAN.

LES PSYCHIATRES DANS LES ÉCOLES DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 1446—**M. Orlikow:**

1. Y a-t-il un psychiatre qui assure à plein temps ou à temps partiel ses services aux enfants d'âge scolaire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest?

2. Combien de temps consacre-t-il chaque année à ce travail?

3. Combien d'écoles a-t-il visitées au cours de chacune des trois dernières années et combien de temps a-t-il passé dans chaque école en particulier?

4. Comment sont choisis les enfants examinés par le psychiatre?

5. Lorsque les professeurs adressent les enfants au psychiatre soumettent-ils des rapports écrits au psychiatre avant que celui-ci n'examine les enfants?

6. Après l'examen, le psychiatre présente-t-il un rapport ou fait-il des recommandations au sujet de chaque enfant au principal ou au professeur?

**L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Non, mais des équipes de médecins consultants leur rendent visite périodiquement.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. Les enfants peuvent être choisis pour un examen psychiatrique par les parents, les instituteurs, les travailleurs sociaux, les infirmières-hygiénistes ou les médecins. Les psychiatres consultants de l'Arctique-Est viennent de Toronto, ceux de l'Arctique central de Winnipeg et ceux des districts de l'Ouest d'Edmonton; ils examinent les enfants et s'il est nécessaire de les évacuer, les examens ont lieu dans des centres importants de consultation dans le Sud.

5. Il n'y a pas de règle établie. Les infirmières-hygiénistes ou les médecins locaux y sont généralement pour quelque chose. Le psychiatre peut étudier les renseignements pertinents fournis dans les rapports des instituteurs ou des médecins et peut en obtenir d'autres en questionnant des personnes avisées ou le malade.

6. Il est possible qu'un rapport soit envoyé à l'instituteur ou au directeur dans le cas où les autorités scolaires resteraient en contact

avec un enfant en particulier. Comme dans le sud du Canada, le psychiatre prend les mesures qu'il juge nécessaires et conformes à l'éthique professionnelle en ce qui concerne les malades qui lui sont référés.

L'EXEMPTION D'IMPÔT DES ENSEIGNANTS

Question nº 1466—**M. Howard (Skeena):**

1. Quel est, par pays d'origine, le nombre des enseignants qui ont demandé une exemption d'impôt depuis et à la suite de la parution du Bulletin d'information nº 41 du ministère du Revenu national, livraison du 21 mai 1968?

2. De quel montant approximatif le Trésor s'est-il trouvé ainsi privé?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** Le ministère du Revenu national ne possède aucun renseignement quant au nombre d'enseignants qui ont demandé l'exemption, leur pays d'origine ou le montant d'impôt qui aurait été perçu sans cette exemption.

LE BLOCAGE DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL À FRAIS PARTAGÉS

Question nº 1495—**M. McCleave:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il bloqué le programme fédéral-provincial à frais partagés d'installations d'enseignement commercial?

2. Combien de temps prévoit-on que durera ce blocage?

3. Combien de programmes, et dans quelles provinces, sont touchés par ce blocage?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Le gouvernement fédéral n'a pas gelé la contribution du Canada aux dépenses en immobilisations encourues par les provinces au titre des installations d'enseignement commercial.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LES FRAIS D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE VERSÉS À LA SCHL

Question nº 1511—**M. Orlikow:**

1. Quel montant a été versé annuellement à la Société centrale d'hypothèques et de logement, au titre de l'assurance hypothécaire, depuis l'entrée en vigueur de cette assurance?

2. Ces fonds sont-ils destinés à constituer des réserves ou bien à souscrire des assurances auprès de sociétés privées?

3. Combien a-t-on retiré du fonds d'assurance pour compenser les pertes enregistrées?

4. Quel est le chiffre des réserves actuellement?

5. Le gouvernement envisage-t-il de diminuer le taux d'assurance en vigueur, soit 2 p. 100?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. 1954, $2,389,850; 1955, $9,237,250; 1956, $9,839,746; 1957, $7,278,911; 1958, $13,816,071; 1959, $13,146,403; 1960, $8,456,279; 1961, $10,970,952; 1962, $11,576,518; 1963, $9,868,797; 1964, $12,063,480; 1965, $13,483,365; 1966, $14,290,873; 1967, $16,491,251; 1968, $14,640,563.

2. Les fonds qui ne sont pas requis pour payer les réclamations sont investis dans des obligations du Canada ou garanties par le Canada.

3. $81,486,253 jusqu'au 31 décembre 1968.

4. $224,393,164 en date du 31 décembre 1968, y compris les propriétés immobilières acquises par suite du paiement de réclamations—$6,336,025, et les hypothèques résultant de la vente de propriétés immobilières acquises par suite du paiement de réclamations—$69,166,611.

5. Le rapport de la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain a recommandé de réduire le taux d'assurance hypothécaire. Cette recommandation ainsi que plusieurs autres formulées par la Commission d'étude, sont à l'étude par le gouvernement.

LA COMMISSION DE RÉPARATION DE GUERRE

Question nº 1536—**M. Laprise:**

Le Canada a-t-il établi, après la Deuxième Guerre mondiale, une Commission de réparation de guerre? Dans l'affirmative, a) à quelle date cette commission fut-elle établie, b) quelle somme y a-t-on affectée, c) combien de Canadiens, par nationalisation et de quel pays d'origine, ont profité de cette loi?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** *a*) Non, mais une Commission des réclamations de guerre a été établie le 9 octobre 1952; *b*) $1—en conformité du crédit 696 de la loi des subsides nº 4, 1952—Elisabeth II, chapitre 55, qui autorisait le ministre des Finances à établir un compte spécial au Fonds du revenu consolidé, au crédit duquel seraient portées toutes les sommes reçues par le ministre du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources sous forme de réparations par d'anciens ennemis lors de la seconde guerre mondiale; *c*) Les dossiers ne font aucune distinction entre les Canadiens naturalisés et les Canadiens de naissance; *d*) Voir l'alinéa *c*) ci-dessus.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À LA DIFFÉRENCE DE PRIX POUR UNE CERTAINE QUALITÉ DE BLÉ

Question nº 1542—**M. Dumont:**

Pour quelles raisons la Commission canadienne du blé a-t-elle offert, le 15 octobre 1968, pour le blé nº 4 du Nord, $1.86 à la tête des Lacs et $1.99¼ aux ports du Saint-Laurent?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** La Commission canadienne du blé a offert le blé n° 4 du Nord à $1.86 à la tête des Lacs et à $1.99¼ c.a.f. ports du Saint-Laurent, le 15 octobre dernier, afin de vendre une partie du blé de cette qualité. La différence de prix est attribuable aux frais de transport du blé de la tête des Lacs aux ports du Saint-Laurent.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

### LE PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE DE FORT SMITH (T. N.-O.)

Question n° 1175—**M. Orlikow:**

1. *a*) Quel était l'effectif du personnel enseignant de l'école de Fort Smith durant chacune des années 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, *b*) combien d'années d'expérience de l'enseignement avait chaque enseignant, *c*) combien d'années d'expérience de l'enseignement au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait chaque enseignant, *d*) depuis combien d'années chaque enseignant était-il employé à l'école de Fort Smith, *e*) quelle était la formation universitaire, générale et pédagogique, de chacun des enseignants de l'école de Fort Smith?

2. Quel pourcentage du corps enseignant de Fort Smith avait la citoyenneté canadienne en 1965-1966, en 1966-1967, en 1967-1968?

3. Combien d'aides d'instituteurs, esquimaux ou indiens, ont été employés à Forth Smith pendant chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

4. *a*) Combien d'années d'expérience de l'administration avaient des directeurs et sous-directeurs de l'école de Fort Smith dans chacune des années 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, *b*) combien d'années d'expérience de l'administration avaient-ils au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

5. *a*) Quels ont été le nombre, la durée et le but des visites à Fort Smith du Ministère à Ottawa et du personnel régional de surveillance et de consultation pendant les années 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, *b*) quels ont été le nombre, la durée et le but des séances de formation en cours de service qu'a tenues le Ministère à Fort Smith pour les enseignants pendant les années 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, *c*) quel genre de formation préalable, s'il en est, ont reçu les enseignants qui se rendaient pour la première fois à Fort Smith pendant les années 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968?

(Le document est déposé.)

### LE PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE DE YELLOWKNIFE (T. N.-O.)

Question n° 1176—**M. Orlikow:**

1. *a*) Quel était l'effectif du personnel enseignant de l'école de Yellowknife durant chacune des années 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, *b*) combien d'années d'expérience de l'enseignement avait chaque enseignant, *c*) combien d'années d'expérience de l'enseignement au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait chaque enseignant, *d*) depuis combien d'années chaque enseignant était-il employé à l'école de Yellowknife, *e*) quelle était la formation universitaire, générale et pédagogique, de chacun des enseignants de l'école de Yellowknife?

2. Quel pourcentage du corps enseignant de Yellowknife avait la citoyenneté canadienne en 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

3. Combien d'aides d'instituteurs, esquimaux ou indiens, ont été employés à Yellowknife pendant chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

4. *a*) Combien d'années d'expérience de l'administration avaient les directeurs et sous-directeurs de l'école de Yellowknife dans chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *b*) combien d'années d'expérience de l'administration avaient-ils au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

5. *a*) Quels ont été le nombre, la durée et le but des visites à Yellowknife du Ministère à Ottawa et du personnel régional de surveillance et de consultation pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *b*) quels ont été le nombre, la durée et le but des séances de formation en cours de service qu'a tenues le Ministère à Yellowknife pour les enseignants pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *c*) quel genre de formation préalable, s'il en est, ont reçue les enseignants qui se rendaient pour la première fois à Yellowknife pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

(Le document est déposé.)

### LE PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE D'INUVIK (T. N.-O.)

Question n° 1177—**M. Orlikow:**

1. *a*) Quel était l'effectif du personnel enseignant de l'école de Inuvik durant chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *b*) combien d'années d'expérience de l'enseignement avait chaque enseignant, *c*) combien d'années d'expérience de l'enseignement au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait chaque enseignant, *d*) depuis combien d'années chaque enseignant était-il employé à l'école de Inuvik, *e*) quelle était la formation universitaire, générale et pédagogique, de chacun des enseignants de l'école de Inuvik?

2. Quel pourcentage du corps enseignant de Inuvik avait la citoyenneté canadienne en 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

3. Combien d'aides d'instituteurs, esquimaux ou indiens, ont été employés à Inuvik pendant chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

4. *a*) Combien d'années d'expérience de l'administration avaient les directeurs et sous-directeurs de l'école de Inuvik dans chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *b*) combien d'années d'expérience de l'administration avaient-ils au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

5. *a*) Quels ont été le nombre, la durée et le but des visites à Inuvik du Ministère à Ottawa et du personnel régional de surveillance et de consultation pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *b*) quels ont été le nombre, la durée et le but des séances de formation en cours de service qu'a tenues le Ministère à Inuvik pour les enseignants pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *c*) quel genre de formation préalable, s'il en est, ont reçue les enseignants qui se rendaient pour la première fois à Inuvik pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

(Le document est déposé.)

LE PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE DE FROBISHER BAY (T. N.-O.)

Question nº 1178—**M. Orlikow:**

1. *a*) Quel était l'effectif du personnel enseignant de l'école de Frobisher Bay durant chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *b*) combien d'années d'expérience de l'enseignement avait chaque enseignant, *c*) combien d'années d'expérience de l'enseignement au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait chaque enseignant, *d*) depuis combien d'années chaque enseignant était-il employé à l'école de Frobisher Bay, *e*) quelle était la formation universitaire, générale et pédagogique, de chacun des enseignants de l'école de Frobisher Bay?

2. Quel pourcentage du corps enseignant de Frobisher Bay avait la citoyenneté canadienne en 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

3. Combien d'aides d'instituteurs, esquimaux ou indiens, ont été employés à Frobisher Bay pendant chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

4. *a*) Combien d'années d'expérience de l'administration avaient les directeurs et sous-directeurs de l'école de Frobisher Bay dans chacune des années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *b*) combien d'années d'expérience de l'administration avaient-ils au service du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

5. *a*) Quels ont été le nombre, la durée et le but des visites à Frobisher Bay du Ministère à Ottawa et du personnel régional de surveillance et de consultation pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *b*) quels ont été le nombre, la durée et le but des séances de formation en cours de service qu'a tenues le Ministère à Frobisher Bay pour les enseignants pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, *c*) quel genre de formation préalable, s'il en est, ont reçue les enseignants qui se rendaient pour la première fois à Frobisher Bay pendant les années 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968?

(Le document est déposé.)

LES LIEUX ET LA CLASSE DES BUREAUX DE POSTE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE HUMBER-SAINT-GEORGES-SAINTE-BARBE

Question nº 1223—**M. Marshall:**

A l'égard de tous les bureaux de poste de la circonscription de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, quels sont, le lieu, la classe, le traitement du maître de poste, le revenu de l'exploitation et le coût de l'exploitation?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES RELATIVES À L'ASSURANCE-MALADIE

Question nº 1269—**M. Fortin:**

1. Quels sont les montants dépensés par le gouvernement pour l'assurance-maladie?

2. Quels sont les moyens pris par le gouvernement pour prévenir la maladie?

3. Quelles sont les dépenses encourues par le gouvernement au sujet des maladies résultant de l'usage *a*) de la cigarette, *b*) de l'alcool?

4. Le gouvernement prévoit-il l'établissement de programmes qui favoriseraient la conservation de la santé?

(Le document est déposé.)

QUÉBEC—LES SUBVENTIONS EN VERTU DE LA LOI STIMULANT LE DÉVELOPPEMENT DE CERTAINES RÉGIONS

Question nº 1480—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quelle est l'adresse postale des industries du Québec qui ont bénéficié de subventions en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions?

2. Quel montant a été accordé et payé en vertu de cette loi jusqu'au 30 novembre 1968, *a*) pour tout le Canada sauf le Québec, *b*) dans chacune des provinces sauf le Québec?

(Le document est déposé.)

## QUESTIONS ORALES

### LES POSTES

L'ARBITRAGE RELATIF AUX PROBLÈMES DU MORAL

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'ai une question que je juge importante à poser au ministre des Postes, et je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait nous dire si le ministre des Postes sera à la Chambre aujourd'hui.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur. Son suppléant répondra pour lui.

**Le très hon. Diefenbaker:** Les rangs décimés des Toscans.

**L'hon. M. Stanfield:** Je suis sûr que le ministre suppléant des Postes sait que l'union des postiers a annoncé vendredi qu'elle rejetait la déclaration faite par le ministre des Postes au sujet du moral du personnel; elle a qualifié d'explosive la situation actuelle. Le ministre suppléant des Postes peut-il dire si le ministre compte prendre des dispositions en vue de l'arbitrage pour un tiers? Bref, peut-il dire quelles mesures son collègue compte prendre?

[*Français*]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en état de dire quelles sont les intentions de l'honorable ministre des Postes à ce sujet. Il est absent de la Chambre, parce qu'il participe aujourd'hui à des pourparlers avec certains services de transport du courrier dans la ville de Montréal.

[*Traduction*]

## LES FINANCES

### L'AUGMENTATION DU TAUX D'ESCOMPTE—LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

**M. Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, bien que le ministre des Finances soit absent, j'aimerais poser la question suivante au premier ministre suppléant. En prévision des effets étendus que ne manquera pas d'avoir sur les hausses des taux d'intérêt des emprunts et des hypothèques l'augmentation du taux d'escompte, qui passe de 6½ à 7 p. 100, puis-je demander au premier ministre suppléant si cette mesure a été prise avec l'approbation du gouvernement, après consultations du ministre des Finances et des autres ministres?

**L'hon. M. Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député doit savoir que c'est le gouverneur de la banque du Canada qui prend ces décisions. Naturellement, si le gouvernement avait un motif de désaccord, il serait rendu public.

**M. Lewis:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les répercussions de cette importante mesure, le premier ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement compte renvoyer l'étude de la question de l'augmentation du taux d'escompte et la politique de resserrement du crédit en résultant au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, afin que le gouverneur de la Banque du Canada puisse venir s'expliquer?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je pense que ce sujet pourrait faire l'objet de discussions au moment où le comité étudiera les crédits du ministère des Finances. Je ne crois pas que le gouvernement soit disposé à renvoyer cette question au comité.

**M. Lewis:** Une autre question complémentaire. Du fait que le gouverneur de la Banque du Canada n'a pu venir ici exposer son point de vue et expliquer les raisons de l'augmentation du taux d'escompte, le gouvernement ne reviendra-t-il pas sur sa décision et ne renverra-t-il pas la question devant le comité, pour permettre au gouverneur de la Banque du Canada de venir y expliquer le motif des politiques en cause et du relèvement du taux de l'escompte.

**L'hon. M. Sharp:** Je parlerai volontiers au gouverneur de la Banque du Canada afin qu'il puisse être disponible au moment voulu; mais je le répète, le gouvernement n'a pas l'intention de renvoyer cette question au comité.



**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre estime qu'il serait difficile de débattre cette question avec le gouverneur de la Banque du Canada lorsque le comité sera saisi des crédits du ministère des Finances, le gouvernement voudrait-il renvoyer au comité le rapport annuel de la Banque du Canada afin de nous permettre de débattre ces questions au comité?

**L'hon. M. Sharp:** Le comité pourrait traiter de cette question sur un certain nombre de bases; je ne crois pas que cela susciterait de difficulté. En conséquence, je ne vois aucune raison pour que le gouvernement prenne, en ce moment, une initiative spéciale.

[*Français*]

### IMPUTATION DE L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT AU RELÈVEMENT DE TRAITEMENT DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, les réponses que nous avons reçues m'amènent à demander au ministre si l'augmentation du taux d'intérêt était destinée à porter le traitement de M. Rasminsky de $50,000 à $75,000 par année?

A dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

## LE PÉTROLE

### LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DES DÉCOUVERTES

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au ministre du Commerce, mais je vais l'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit d'une proposition de l'ambassadeur du Canada au nom du gouvernement canadien.

Compte tenu de la lettre en date au 25 septembre 1967, déposée à la Chambre, et qui portait sur des négociations entre le Canada et les États-Unis, le ministre pourrait-il nous dire s'il y a eu de nouvelles négociations depuis cette date, surtout depuis les découvertes à la baie Prudhoe et dans les régions septentrionales?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur. Il n'y a eu récemment aucune négociation directe entre le gouvernement du Canada

et celui des États-Unis sur la question. Les deux gouvernements se préoccupent grandement des répercussions de ces découvertes. J'espère qu'on abordera ces questions lorsque le premier ministre rencontrera le président et aussi en d'autres occasions.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question supplémentaire sur ce sujet important pour notre pays? Le gouvernement canadien est-il disposé à discuter une politique pétrolière continentale? Lorsque le premier ministre rencontrera le président Nixon, songera-t-il à discuter de l'industrie pétrolière dans une nouvelle perspective? Je pose cette question parce que le ministre semble ignorer l'ampleur des récentes découvertes de pétrole.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les aspects de la politique pétrolière seront discutés dans un proche avenir entre les deux gouvernements.

**M. Woolliams:** Une nouvelle question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement d'Alberta a-t-il proposé au ministre intéressé du gouvernement fédéral d'axer les négociations avec les États-Unis sur l'établissement d'une politique continentale du pétrole, visant à maintenir et même à accroître nos exportations, surtout au moment où notre marché du pétrole risque de se détériorer comme l'a fait notre marché du blé?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, c'est une question qui vaut un discours.

**Une voix:** Et un bon.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Sharp:** Aucune proposition semblable ne m'a été faite, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois que la question devrait être posée au ministre intéressé quand il sera présent, demain.

**M. Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant? Compte tenu des restrictions sévères que l'on a imposées sur toutes les exportations de pétrole aux États-Unis, le gouvernement va-t-il réexaminer notre politique en matière de pétrole et envisager la construction d'un pipe-line jusqu'à Montréal en guise de solution de rechange à une politique pancontinentale?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, il faudrait réserver ce genre de questions pour le ministre responsable.

**M. l'Orateur:** Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je ne puis poser ma question, puisque le ministre des Transports et le ministre des Pêcheries sont absents. Sans vouloir faire le malin ou le désinvolte, je dois dire que ma question était urgente vendredi, mais qu'apparemment on ne la considère pas comme urgente aujourd'hui.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'OTAN—LE SENS DES COMMENTAIRES À CALGARY

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à titre de premier ministre suppléant. Les commentaires qu'il a faits récemment à Calgary au sujet de l'OTAN reflètent-ils le point de vue du gouvernement ou son opinion personnelle?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'envoyer une copie de mon discours à l'honorable député. Il y trouvera l'explication bien nette des circonstances dans lesquelles je l'ai prononcé.

**M. Woolliams:** Vous avouez avoir eu tort.

## L'AIDE EXTÉRIEURE

### LES TROUBLES À L'AMÉNAGEMENT NUCLÉAIRE CANADO-PAKISTANAIS

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon les nouvelles qui nous sont parvenues, des troubles ont éclaté au Pakistan au sujet d'entreprises pour lesquelles le Canada accorde de l'aide extérieure pour les mêmes raisons qui nous ont incités à envoyer des secours à l'Inde. Le ministre nous dirait-il si ces entreprises sont en danger et si les Canadiens qui y travaillent sont en sécurité? Peut-il nous dire aussi si d'autres difficultés sont prévues à l'égard de ces entreprises?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, par suite de l'agitation survenue sur les lieux de l'aménagement canado-pakistanais d'une usine d'énergie nucléaire près de Karachi, et qui reflète le malaise général qui règne présentement un peu partout dans les régions orientales et occidentales du Pakistan, les travaux ont été suspendus. Des représentants de la Canadian General Electric ont été envoyés au Pakistan pour enquêter sur la situation et discuter avec les Pakistanais des arrangements qui permettraient la reprise des travaux. Les blessures subies par M. Pullen ne

sont pas graves. Le Haut-Commissariat canadien a obtenu des autorités pakistanaises que les Canadiens travaillant sur les lieux soient protégés nuit et jour.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'IRAQ—LES PROTESTATIONS CONTRE LES EXÉCUTIONS

**M. David Lewis (York-Sud):** Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur? Comme d'autres exécutions publiques doivent avoir lieu en Irak demain, selon les rumeurs, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien a protesté auprès du gouvernement irakien contre ces exécutions et s'il lui a demandé de les contremander?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien est très inquiet d'apprendre que de nouvelles exécutions en masse pourraient avoir lieu en Iraq, après celles du 27 janvier et du 20 février. Les députés le savent, nous avons fait part aux autorités irakiennes de notre préoccupation d'ordre humanitaire au sujet des événements de ces deux derniers mois. En dehors de toutes considérations humanitaires, de tels actes risquent aussi de nuire aux chances d'aboutir à un règlement pacifique et accepté au Moyen-Orient. Je sais que le secrétaire général des Nations Unies suit la situation de très près.

Aujourd'hui j'ai demandé à mes fonctionnaires ce que le secrétaire général avait dit. Il a fait, m'a-t-on dit, une déclaration très prudente, reflétant notre souci à tous de ne rien faire pour aggraver la situation. Le secrétaire général a dit qu'il suivait cette affaire de très près, qu'il est même entré en rapport avec les deux gouvernements en cause pendant le week-end et qu'il serait contraire à l'intérêt public d'en dire plus. J'espère donc de tout cœur que les autorités irakiennes éviteront de prendre des mesures susceptibles de détériorer davantage la situation et de prolonger les efforts de pacification.

**M. Lewis:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il informer la Chambre à quels deux gouvernement le secrétaire général des Nations Unies faisait-il allusion? S'agit-il de l'Iraq et d'Israël? Voudrait-il aussi nous dire s'il a demandé à notre ambassadeur à Téhéran qui, sauf erreur, représente aussi le Canada près l'Iraq, de présenter aujourd'hui des instances personnelles à ce sujet?

**L'hon. M. Sharp:** Si j'ai bien compris, monsieur l'Orateur, le secrétaire général faisait allusion à l'Iraq et à Israël. Comme le député le sait, j'ai reçu certaines instances du Canadian Jewish Congress et d'autres intéressés qui nous demandaient d'amorcer toute initiative possible en vue de prêter main-forte aux Juifs d'Iraq. Je dois agir avec prudence, me semble-t-il, à la lumière de ces considérations. Je vais tenir compte de la suggestion du député que nous devrions présenter de nouvelles instances. Par contre, je lui signale que nous pouvons trouver d'autres moyens de rendre service à ces malheureux.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le ministre peut-il nous dire si les arrangements progressent quant à l'acceptation possible par le Canada de Juifs du Moyen-Orient, en particulier de ceux d'Iraq?

**L'hon. M. Sharp:** Ces questions font leur chemin, monsieur l'Orateur, et j'espère être en mesure de présenter un rapport dans quelques jours.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

### LES MESURES CONSÉCUTIVES AU RAPPORT WOODS

**M. H. Russell MacEwan (Central Nova):** Ma question s'adresse au ministre du Travail. J'ignore s'il peut répondre maintenant, mais je voudrais savoir, au sujet de la Commission d'étude Woods, si le gouvernement y donnera suite en présentant une mesure législative ou en déférant le rapport lui-même au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je projette de modifier ou de reviser la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Assurément, je tiendrai compte des recommandations du rapport Woods. Nous n'avons pas décidé encore comment nous procéderons à l'égard du rapport.

## L'IMMIGRATION

### L'ADMISSION D'AGITATEURS—L'ÉTUDE DE LA QUESTION PAR LE COMITÉ

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** J'adresse cette question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Sauf erreur, on a déclaré officiellement au début de janvier que Gerry Rubin, le chef des yippies, ne pouvait être admis au Canada. J'ai appris qu'il a prononcé des discours la semaine dernière. Le ministre pourrait-il dire quelles sont les circonstances qui ont permis de modifier l'ordre donné en janvier et d'admettre ce fauteur de troubles révolutionnaires au Canada?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, en effet, M. Rubin a passé quelques jours au plus, au Canada, la semaine dernière. Il est entré à l'aéroport de Toronto. Ses visites à trois universités n'ont pas eu de conséquences fâcheuses. Il n'a pas eu tellement de succès.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne m'informais pas des résultats inoffensifs. J'essayais de savoir qui avait manqué de vigilance puisque M. Rubin a échappé au contrôle de l'immigration.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, l'agent d'immigration à Toronto, a peut-être laissé entrer M. Rubin parce qu'il ne connaissait pas tous les faits. Quoi qu'il en soit, il lui a permis d'entrer.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cet agent d'immigration, et tous les autres, n'avait-il pas été prévenu ou avisé par le ministère que Rubin était persona non grata au Canada?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je crois que c'était en octobre dernier, puis le ministère a décidé, en décembre, de lui interdire dorénavant l'entrée au Canada, et les fonctionnaires de l'immigration en ont été informés. Dans ce cas-ci, le fonctionnaire à l'aéroport de Toronto ne l'a pas reconnu.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** De quel nom s'est-il servi?

[*Plus tard*]

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le gouvernement a pris une décision à l'endroit d'un agitateur connu, nommément Jerry Rubin, en a-t-il pris également à propos de l'admission ou de l'expulsion d'autres agitateurs connus qui sont au Canada depuis environ un an, et dont la présence a eu pour effet, semble-t-il, de faire craindre à tous les Canadiens de nouvelles manifestations étudiantes, et le reste?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, l'expression «agitateurs connus» n'est pas très utile au ministère pour arriver à une décision de ce genre. Le cas de Rubin était net. Pendant son séjour au Canada l'automne dernier, il avait commis certains actes qui ne nous semblaient pas conformes à l'ordre public du pays. Pour cette raison, nous avons effectivement décidé que son retour au Canada ne serait pas désirable. Il est revenu, en fait, et a prononcé quelques discours, mais ceux-ci n'ont pas eu les effets dévastateurs qu'ils auraient pu avoir.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il serait disposé à examiner, avec le président du comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, l'à-propos d'un débat sur cette question et sur la question connexe des déserteurs et des conscrits réfractaires. Cette dernière question a, à l'occasion, été soulevée à la Chambre, et, de façon générale, elle cause beaucoup de confusion et de souci.

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur, je serais heureux d'en parler au président du comité.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, vu qu'il a été décidé d'empêcher Rubin d'entrer, le ministre pourrait-il nous donner les noms des particuliers qui se trouvaient au Canada l'automne dernier et qui, par suite d'une déclaration du ministre, sont maintenant inadmissibles au Canada? Pourrait-il nous fournir la liste de ces personnes?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, il n'existe pas de liste de ce genre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En avez-vous une autre?

**M. l'Orateur:** Le député de Wellington a la parole.

**L'hon. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, nous réglons chaque cas individuellement. J'ai expliqué les circonstances dans lesquelles M. Rubin est entré au Canada.

[*Plus tard*]

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question découlant de celles qu'on a adressées tantôt au ministre de la Main-d'œuvre. Le Canada est sur le point de recevoir la visite de Rudi Dutschke. "Red" Rudi a été expulsé du Royaume-Uni et des États-Unis, je pense, ainsi que d'autres pays d'Europe. Son nom figure-t-il sur la liste de ceux qui ne seront pas bien accueillis? De plus, que penser d'Alan Ginsburg, qui doit visiter la Colombie-Britannique, non à cause de la salubrité de son climat, mais en vue de disséminer ses idées sur la pornographie dont il est un spécialiste, ayant récemment été reconnu coupable dans une affaire de mœurs?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur

l'Orateur, je ne connais pas ces personnes aussi bien que le très honorable représentant. Je vais tenter de me renseigner.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, il est bien évident que le ministère a besoin de se renseigner.

[*Français*]

## LA TÉLÉVISION

### A PROPOS DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable et sage secrétaire d'État.

Étant donné qu'il y a quatre mois, le ministre a formé un groupe d'étude relativement à la télévision éducative, peut-il nous dire quand ce groupe terminera son travail et soumettra son rapport au ministre?

[*Traduction*]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'annoncer que le groupe d'étude doit déposer son rapport aux environs du 1er juin et que je n'ai pas encore reçu d'avis contraire.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre ou le gouvernement songe-t-il à modifier la politique permettant à des étrangers de venir au Canada pour aider à faire la récolte, alors que nos propres étudiants sont sans travail et se cherchent de l'emploi?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami sait peut-être que vendredi j'ai annoncé qu'on continuerait à faire venir des ouvriers agricoles des Antilles. C'est un élément très important du programme de développement de ces pays, comme aussi de l'exploitation agricole de certaines régions de l'Ontario. D'autre part, ils ne constituent qu'une infime partie de la main-d'œuvre dont on aura besoin au Canada cet été; des emplois seront disponibles pour les étudiants.

**M. Hales:** Je suis au courant de la déclaration du ministre, monsieur l'Orateur, mais je me demandais s'il avait changé d'avis vu les nombreuses instances présentées depuis sa déclaration.

[L'hon. M. MacEachen.]

**L'hon. M. MacEachen:** Je n'ai reçu aucune instance depuis vendredi.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme il a promis la semaine dernière de faire une déclaration sur les initiatives que son ministère compte prendre pour aider les étudiants canadiens, peut-il nous dire de façon un peu plus précise pour quand nous pouvons espérer cette déclaration, car un nombre croissant d'organismes d'étudiants canadiens m'écrivent pour réclamer cette déclaration.

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne puis dire au juste quand on fera la déclaration. Mais je sais que ce sera sous peu.

### QUÉBEC—LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre du Travail. Il a récemment déclaré que le séparatisme au Québec tenait en grande partie au chômage très élevé dans cette province. Or, est-il en mesure de nous annoncer que ses fonctionnaires envisagent un programme quelconque pour pallier immédiatement cette situation dans la province?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Il se peut que j'aie dit, en guise de paradoxe, que le chômage était dû en grande partie au séparatisme. Peut-être aussi le séparatisme est-il dû au taux de chômage. L'histoire de la poule et de l'œuf, quoi. Cependant, toute proposition concrète destinée à réduire le chômage dans la région de Montréal devrait émaner en premier lieu du nouveau ministère de l'Expansion régionale ainsi que du ministère de la Main-d'œuvre, qui s'emploie de façon très efficace à assurer une nouvelle formation aux chômeurs chroniques de cette province.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser cette question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Il est très demandé aujourd'hui. Le général de Gaulle songerait à se rendre aux États-Unis, paraît-il. Puis-je demander au ministre si on a donné à ses fonctionnaires à la frontière des instructions sur ce qu'ils devraient lui dire s'il songeait à revenir au Canada?

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LES RESTRICTIONS SUR LES ÉCHANGES AVEC L'ITALIE

**M. Cliff Downey (Battle River):** Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au ministre suppléant du Commerce. A-t-on apporté récemment des changements dans les droits de douane canadiens ou dans les règlements et les tarifs d'importation tendant à restreindre les exportations italiennes vers notre pays et, partant, l'achat par les Italiens de marchandises canadiennes, de bétail surtout?

**M. l'Orateur:** Je pense que cette question devrait figurer au *Feuilleton*. S'il s'agit d'une question urgente, on pourrait l'inscrire au *Feuilleton* ou en donner préavis à la présidence afin d'en discuter au moment de l'ajournement. La question recevrait alors une priorité.

[*Français*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### PROTESTATIONS CONTRE LA VENTE D'ARMES AU BIAFRA ET AU NIGERIA

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre peut-il nous assurer que des protestations ont été faites à tous les pays qui fournissent des armes tant au Biafra qu'au Nigeria?

[*Traduction*]

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, l'attitude du gouvernement canadien à cet égard est bien connue du monde entier et d'eux-mêmes grâce aux déclarations du premier ministre du Canada.

### LE BIAFRA—L'APPLICATION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné la répétition de nouvelles contradictoires sur les bombardements au Biafra, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dira-t-il quelles mesures il a prises depuis novembre pour appliquer la première recommandation du comité des affaires extérieures et de la défense nationale?

**M. l'Orateur:** J'estime que la question posée par le député a un caractère très général. Il demande au ministre de faire une déclaration d'ordre général sur les mesures qu'aurait prises son ministère ou le gouvernement. Sous cette forme, la question n'est pas réglementaire.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA PARTICIPATION DE L'ONTARIO

**M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si son ministère a une proposition spéciale à formuler ou s'il consent à faire un compromis pour répondre aux objections du gouvernement de l'Ontario, et faciliter ainsi le plus rapidement possible la participation de cette province au programme national d'assurance frais médicaux.

**M. l'Orateur:** Je crois que la question a peut-être le même caractère que la précédente. Elle est très générale. A mon avis, le député demande une déclaration concernant un programme politique. Dans les circonstances actuelles, la question est irrecevable, à moins d'être posée en termes très précis. J'estime qu'on devrait la discuter à l'heure de l'ajournement.

**M. Haidasz:** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser ma question autrement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il l'intention de conférer, avec le premier ministre de l'Ontario, des problèmes de cette province concernant le programme national d'assurance frais médicaux?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers si le premier ministre ontarien m'y invite.

## LES SPORTS

### L'ÉQUIPE NATIONALE—L'INVITATION À L'ASSOCIATION CANADIENNE

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En ce qui concerne les récents entretiens du ministre avec les dirigeants du hockey, sur l'avenir de notre équipe nationale, le ministre nous dirait-il si on y avait invité les représentants de l'Association canadienne de hockey? Sinon, pourquoi pas?

**M. l'Orateur:** Cette question pourrait être discutée ce soir, au moment de l'ajournement.

**M. Simpson:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf votre respect, il s'agit de l'équipe nationale de hockey du Canada, dont le gouvernement se porte garant jusqu'à un certain point. Le ministre a annoncé à la Chambre qu'il examinerait la question avec

les dirigeants du hockey et je veux simplement savoir si l'une de leurs grandes organisations au Canada avait été invitée.

**M. l'Orateur:** Le ministre pourra peut-être répondre plus facilement et de façon plus judicieuse au moment de l'ajournement.

## LA RECHERCHE

### L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ PERMANENT DU TRAITEMENT DES ANIMAUX

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au leader du gouvernement à la Chambre. En raison des craintes et de l'indignation du public, par suite des bills présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario, qui forceraient les refuges d'animaux et les fourrières à remettre les chiens et chats abandonnés aux laboratoires de recherche, le gouvernement fédéral voudrait-il demander au comité permanent de l'agriculture ou à quelque autre comité permanent de faire enquête et rapport sans délai sur le traitement des animaux?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** J'examinerai volontiers la question avec mes collègues.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### L'ABSENCE DE MINISTRES

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Discutera-t-il avec ses collègues du cabinet l'absence de quatre ministres, qui sont censés être ici aujourd'hui, alors que la plupart d'entre nous sommes prêts à entreprendre le travail de la semaine?

**Une voix:** Cela n'en a pas l'air.

## RADIO-CANADA

### LES DÉCLARATIONS D'INDÉSIRABLES

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État une question qui se rattache à des questions antérieures adressées au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Quelle est la politique de Radio-Canada relativement à la diffusion de déclarations et d'opinions de personnes que le ministère de l'Immigration a déclarées indésirables au point de ne pas les admettre au pays?

[*Français*]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je ne connais pas, de façon précise, la politique de Radio-Canada à ce sujet-là, mais je serai heureux de poser à la Société la question de l'honorable député et de lui transmettre la réponse.

[*Traduction*]

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Lorsque les fonctionnaires de son ministère établissent la liste des personnes dont l'entrée au pays est jugée indésirable, pourrait-il en adresser un exemplaire aux dirigeants de Radio-Canada?

## LES AFFAIRES INDIENNES

### SECHELT (C.-B.)—PRÉTENDUES VEXATIONS DE LA PART DE LA GRC

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général peut-il dire s'il a entendu parler de plaintes au sujet des vexations et même, en certains cas, de brutalité de la part de la Gendarmerie royale envers les Indiens de Sechelt, sur la côte de la Colombie-Britannique? S'il est au courant de ces plaintes, quelle suite y donne-t-on?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de ces plaintes.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je demande au ministre s'il voudrait bien étudier cette affaire qui, soit dit en passant, a été signalée dernièrement à l'Assemblée législative de la province?

**L'hon. M. McIlraith:** Oui, monsieur l'Orateur, j'étudierai volontiers cette affaire.

## LES TRAVAUX PUBLICS

### LES DÉCISIONS NÉGATIVES QUANT AUX GRANDS TRAVAUX

**M. Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Travaux publics si son ministère considère les décisions négatives prises au sujet des projets d'investissement dans certaines régions du Canada, afin de coordonner ses travaux avec ceux du ministère de l'Expansion régionale?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, d'après sa question, le député semble penser que mon ministère répartit injustement les travaux en ce qui concerne les Maritimes. Pendant la fin de semaine, j'ai jeté un coup d'œil sur le programme des travaux, et je n'approuve pas

du tout ce qu'il dit. En effet, je pense que la répartition des travaux à travers le Canada est très équitable.

**M. Lundrigan:** Ce qui me préoccupe, c'est que ce ministère a rendu l'âme. Je voudrais le voir réanimé.

## LES POSTES

### LE NOUVEAU TARIF ET LES PUBLICATIONS À BUT NON LUCRATIF

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État, en sa qualité de remplaçant du ministre des Postes aujourd'hui. A la suite des innombrables instances adressées aux députés, émanant de tous les secteurs de la presse à but non lucratif et concernant la très forte hausse du tarif qui leur est applicable, le secrétaire d'État voudrait-il demander à son collègue de réexaminer la situation?

[*Français*]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, je serai heureux de porter cette question à l'attention de mon collègue.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'AFFAIRE SICOTTE—L'ABUS DES PRIVILÈGES DIPLOMATIQUES PAR DES CANADIENS

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant voudrait-il nous dire quand le gouvernement compte répondre à ma question de vendredi au sujet de l'aspect public de l'affaire Sicotte?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Pas aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

## LES PRODUITS CHIMIQUES

### LE MACE—LES ESSAIS SUR LES DANGERS DU PRODUIT

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pu étudier la question que je lui ai posée, il y a quelques semaines, quand je lui ai demandé de faire une déclaration à la Chambre sur les essais que son ministère peut avoir entrepris sur l'usage du produit chimique MACE?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de l'étudier. Je m'excuse auprès du député de ne pas lui avoir répondu plus tôt. Que je sache, ce produit chimique n'est utilisé dans aucun des établissements chargés de faire observer la loi au Canada.

**M. Barry Mather (Surrey):** Le ministre dirait-il à la Chambre si son ministère a fait des expériences sur l'utilisation du produit et si on dispose d'un rapport sur ses effets?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que cette question complémentaire soit recevable. Elle pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

## LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

### MONTRÉAL—LES ENQUÊTES DE LA GRC ET LES ATTAQUES À LA BOMBE

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général peut-il répondre aux questions que j'ai posées la semaine dernière sur les progrès de l'enquête menée par la Gendarmerie royale du Canada au sujet des attaques à la bombe dans la province de Québec?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Oui, monsieur l'Orateur, je vous donnerai avec plaisir tous les renseignements disponibles. La responsabilité de l'enquête sur les attaques à la bombe incombe tout d'abord, il va sans dire, au corps de police de Montréal, à la Sûreté provinciale et à d'autres autorités du Québec. Je m'empresse d'ajouter, cependant, que la Gendarmerie royale du Canada n'a cessé de collaborer entièrement en offrant toute l'aide possible à ces deux services. Les dirigeants des trois principales forces policières se rencontrent parfois et discutent de problèmes généraux.

En outre, la Gendarmerie royale apporte à ces deux forces toute la collaboration demandée et ces autres forces policières en sont entièrement satisfaites. Je m'en suis assuré. La police de Montréal entretient les meilleures relations possibles avec la GRC et elle sait qu'elle peut compter sur celle-ci pour toute aide additionnelle qui pourrait être recommandée ou pourrait sembler utile.

Outre les enquêtes sur les explosions de bombes conduites par la GRC en collaboration avec ces deux corps policiers, la Gendarmerie s'acquitte de ses responsabilités générales dans d'autres domaines de l'application de la loi. Elle sait très bien qu'elle doit transmettre tous les renseignements qu'elle peut obtenir et qui pourraient servir à la police provinciale et la police municipale, ce qu'elle fait d'ailleurs.

Après avoir vérifié la chose, je puis vous assurer que la Gendarmerie dispose du nombre d'hommes voulu pour mener ses enquêtes sur les attentats à la bombe. Je ne puis évidemment vous exposer au long la méthode utilisée pour les enquêtes ni vous donner tous

les détails pertinents à la tenue de ces enquêtes, mais je suis sûr que la Chambre comprendra.

## LES GRANDES ROUTES

### LA CONSTRUCTION D'UNE DEUXIÈME ROUTE TRANSCANADIENNE

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé l'autre jour au ministre des Travaux publics s'il avait l'idée de convoquer une conférence nationale sur la construction des grandes routes pour que nous puissions étudier la possibilité de construire une deuxième route transcanadienne grâce à l'appui financier du gouvernement fédéral. Le ministre est-il maintenant en mesure de répondre?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je dois faire aujourd'hui la même réponse qu'alors. Il n'en est pas question pour le moment.

**M. Howard (Skeena):** Le ministre sait-il qu'il n'a pas répondu la dernière fois, mais que son secrétaire parlementaire devait porter la chose à son attention?

## RADIO-CANADA

### L'ÉTAT DU DIFFÉREND AVEC L'ARTEC

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, vu que les négociations se poursuivent depuis près d'un an et demi et que la Société Radio-Canada a fait une offre finale, le ministre du Travail pourrait-il nous dire si lui-même ou ses fonctionnaires sont en pourparlers avec Radio-Canada ou avec l'ARTEC et, sinon, s'il offrira les services de son ministère afin d'obtenir le règlement prochain du conflit?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que le conflit entre l'ARTEC et Radio-Canada a été soumis à une commission de conciliation présidée par M. Arthurs. Tant que je n'aurai pas reçu le rapport de cette commission, il ne conviendrait pas que le ministre ou un fonctionnaire du ministère intervienne dans le conflit. Je crois savoir, toutefois, que le rapport me parviendra dans les prochains jours.

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre si la commission de conciliation a cessé ses travaux et est sur le point de présenter un rapport, vu que l'offre de Radio-Canada était finale et sans appel?

**M. l'Orateur:** A mon avis, la question complémentaire prête à discussion.

[L'hon. M. McIlraith.]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre du Travail s'il voudrait exercer le droit désormais reconnu à tout ministre et dire au ministre des Postes comment il envisage la réorganisation du personnel dans ce ministère.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

## LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

### MOTION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—RETRAIT DE LA MOTION

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; il s'agit d'ailleurs tout autant d'une question que d'un point du Règlement. Je remarque au *Feuilleton* d'aujourd'hui une motion inscrite au nom du député de Manicouagan (M. Blouin), motion qui remonte à trois mois exactement. Je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre quand cette motion d'adhésion sera présentée.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je réponds volontiers à cette question. Comme la première partie de ce rapport a trait à une motion déjà adoptée en vue d'une étude sur les transports maritimes, et que la deuxième partie concerne une compagnie de chemins de fer inexistante, j'ai dit aux collègues de l'honorable député, au chef de son parti à la Chambre et à d'autres députés d'en face qu'il me semblait préférable, tout compte fait, de retirer cette motion.

Par ailleurs, pour permettre l'examen de la question qui intéresse particulièrement le député de Selkirk (M. Schreyer), nommément celle du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, nous comptons déférer les rapports annuels du National-Canadien et d'Air Canada au comité permanent des transports et des communications. J'ai remis aux leaders à la Chambre des partis d'opposition le texte du projet de motion, et si cette façon de procéder rallie l'approbation de tous, la Chambre consentirait peut-être à l'unanimité à ce que le député de Manicouagan retire sa motion; nous proposerions alors une motion tendant à déférer les rapports annuels au comité.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre en donne-t-elle l'ordre?

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES SUBSIDES

L'ÉTUDE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) 1968-1969—MOTION SUR LES CRÉDITS PORTANT AFFECTATION DE $1

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'alinéa 4) de l'article 58 du Règlement, lorsqu'il a été donné préavis de deux motions ou plus par des députés de l'opposition en vue de leur étude un jour réservé aux subsides, l'Orateur est autorisé à déterminer laquelle des motions proposées aura priorité ce jour-là. Les deux motions dont l'étude est prévue pour la séance d'aujourd'hui sont presque identiques; les députés le constateront en consultant le *Feuilleton* d'aujourd'hui. La tâche de l'Orateur en sera donc d'autant facilitée.

Lorsqu'on aura débattu la première de ces motions, je doute qu'on doive passer à la seconde, car cette façon de procéder dérogerait à la pratique courante de la Chambre. Il pourrait donc être difficile de passer au débat sur la deuxième motion quand nous aurons terminé le débat sur la première. C'est pourquoi j'estime que cette séance devrait être consacrée, de préférence, à la motion proposée par le député de Peace River (M. Baldwin).

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement corroborer votre choix de l'une des deux motions, puisqu'elles sont plus ou moins identiques. Je reconnais également avec Votre Honneur qu'un débat sur la première rendrait inutile la discussion de la seconde que j'ai proposée.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Je ferais peut-être bien de résumer les discussions qui ont eu lieu. Sauf erreur, on semble s'entendre pour entreprendre la discussion des crédits de $1. Lorsqu'on aura traité suffisamment le sujet, les honorables vis-à-vis proposent que nous passions au détail des crédits. Sauf erreur, ils préfèrent traiter en premier le crédit sur l'habitation et passer ensuite à la main-d'œuvre et à l'immigration. Je signale que mes collègues et moi-même, nous approuvons cette manière de procéder. J'en profite pour signaler ces discussions à l'ensemble de la Chambre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je tiens également à déclarer que j'approuve les paroles du leader du gouvernement à la Chambre. Je signale simplement qu'on s'était d'abord entendu sur la présence des ministres concernés lorsque nous traiterions leurs crédits.

**M. G. W. Baldwin (Peace River)** propose.

Que cette Chambre adopte les vues exprimées par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général au sujet du recours aux crédits portant affectation de $1 dans le budget et énoncées aux paragraphes 1 et 2 du quatrième rapport dudit Comité présenté le 28 février 1969.

—Monsieur l'Orateur, avant d'entamer une discussion sur le sujet de la motion, on me pardonnera, je pense, de faire allusion à l'assiduité des ministres, sujet dont a parlé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'enfreindrais le Règlement si, à cette étape de nos délibérations, je traitais de l'absence de plus de la moitié des ministres au cours de la période des questions. Néanmoins, je ne l'enfreins pas en disant, à propos d'une motion qui concerne le gouvernement tout entier—non un seul ministre mais un usage ministériel qui sert de base à ma motion, auquel nous nous opposons vigoureusement —que j'aurais cru qu'un plus grand nombre de ministres seraient présents, pas forcément pour écouter mes observations et celles d'autres députés mais pour entendre les critiques qui ont été et seront formulées par des représentants qui siègent de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Chambre. A propos de cette affaire, ils semblent avoir rompu leur laisse et critiqué vigoureusement un usage répréhensible que suit le gouvernement actuel.

Je tiens aussi à dire immédiatement que je n'approfondirai pas les crédits en question. D'abord, je n'étais pas membre du comité et, deuxièmement, on vient à peine de remettre la copie du dernier rapport et des délibérations de la dernière réunion du comité, aux députés qui s'intéressent à cette question et qui veulent peut-être participer aux délibérations. Je ne fais aucun reproche aux fonctionnaires intéressés, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, avions de fait consenti à l'adoption d'un ordre destiné à faciliter les délibérations et à permettre au comité permanent des prévisions budgétaires en général de discuter de la dernière tranche des crédits supplémentaires. On a ensuite décidé qu'aujourd'hui,

demain ou mercredi, l'opposition pourrait présenter des motions de fond ou discuter en temps opportun des crédits qui figurent dans le budget supplémentaire.

Il est bien difficile, pour les députés qui ne font pas partie du comité, d'entrer dans les détails de la question, à moins de pouvoir disposer d'une copie des délibérations. J'espère que l'on fera en sorte, à l'avenir, d'en mettre une à notre disposition.

Maintenant, comme la motion que j'ai proposée a trait au quatrième rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, je crois utile de consigner au compte rendu les articles de ce rapport dont il est question dans la motion.

Voici le premier paragraphe, qui figure à la page 2:

Le comité exprime son inquiétude au sujet de l'emploi très répandu de postes de $1 aux fins d'amendements statutaires, surtout dans le budget supplémentaire des dépenses où une limite de temps est imposée quant à l'examen par le comité permanent et pour les débats à la Chambre. Des amendements législatifs appropriés devraient être faits dans tous les cas, sauf ceux qui sont exceptionnels et urgents.

Et voici le second:

Le comité a aussi noté avec inquiétude l'emploi encore plus répandu de postes de $1 pour le transfert de fonds d'un compte à un autre. Dans nombre de cas, un poste non utilisé a servi de source fertile de fonds pour des fins non connexes dans le même ministère.

Ces motions ont été proposées par mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et comme preuve que cette initiative était dénuée de tout esprit de parti, il paraît qu'elles ont été appuyées par le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Elles ont été adoptées au comité et font maintenant l'objet de nos délibérations à la Chambre.

• (3.00 p.m.)

Je le répète, monsieur l'Orateur, mes collègues traiteront des sommes prévues dans certains crédits. Je vais faire une déclaration générale, mais auparavant je dois signaler que 29 pages de demandes de crédits, sauf deux, ont des postes de $1, et que certaines pages n'ont que des crédits de $1. C'est le gros du budget supplémentaire qui, apparemment, s'élève à 150 millions, mais qui atteint en réalité un total beaucoup plus élevé, en raison de ces crédits de $1.

C'est de ces crédits-là que nous trouvons à redire, et dans deux domaines en particulier. Tout d'abord, il y a l'emploi abusif de ces postes au lieu de mesures législatives. Le principe en cause ici n'est pas un prétexte que nous invoquons tout juste pour cette motion. Depuis des années, mes collègues et moi-même reprochons à bon droit au gouvernement d'inclure dans son budget principal, son budget supplémentaire et même son budget supplémentaire final, des postes de $1, qui ont l'effet de mesures législatives.

Nous légiférons en suivant une procédure parlementaire complexe. Les mesures sont proposées et subissent la première lecture. A la seconde lecture, un débat assez général peut avoir lieu. Puis les bills sont renvoyés à un comité et les députés peuvent y poursuivre la discussion et proposer des amendements. Ensuite vient le stade du rapport où la Chambre considère soigneusement et en détail la valeur des propositions et le bien-fondé des dépenses proposées. Des amendements peuvent être suggérés au besoin. Ensuite a lieu la troisième lecture. Mais à la place de cette procédure raisonnable et nécessaire, nous constatons que, sous la forme des quelques lignes d'un crédit d'un budget supplémentaire, figure un poste d'un dollar qui en réalité correspond à une affectation faite, dans la plupart des cas, selon le bon plaisir du gouvernement. C'est donc pur simulacre que le prétendu contrôle de l'exécutif par le Parlement et en particulier du contrôle des dépenses par la Chambre.

Certes, ces crédits de $1 peuvent se justifier dans des situations urgentes pour accorder au gouvernement le droit d'affecter ultérieurement des fonds à une fin pour laquelle un ministre doit fournir à la Chambre une explication très détaillée. Ce n'est pas le cas dans les circonstances actuelles. Il s'agit présentement des derniers crédits supplémentaires pour l'année financière qui se termine le 31 mars, dans quelques semaines à peine. De toute évidence, chacun de ces crédits de $1 concerne des dépenses déjà faites par le gouvernement sans se soucier d'obtenir au préalable l'autorisation législative et qu'il tente maintenant de dissimuler.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Pour éviter la violente critique de l'Auditeur général, le gouvernement doit obtenir, grâce à de tels crédits, l'autorisation de dépenses déjà faites et qui n'ont reçu absolument aucune approbation législative. C'est

une tendance qui s'accentue d'une année à l'autre et qui mine lentement le droit du Parlement de dire au gouvernement: Vous devez nous indiquer pourquoi ces crédits sont nécessaires et comment ils seront dépensés, et nous accorder le droit de proposer des modifications. Compte tenu de la situation financière en général et des dispositions fiscales qui nous préoccupent, je soutiens que cette critique est fondée et j'espère que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et d'autres ministres dont les ministères sont en cause viendront répondre aux accusations que d'autres députés et moi-même formulerons à cet égard.

J'en viens maintenant à mon deuxième point. Par ces crédits de $1, le gouvernement cherche à obtenir, après coup, le droit d'utiliser à d'autres fins les crédits votés pour une fin donnée. Il n'y a aucun doute là-dessus. Des douzaines de ces crédits s'accompagnent d'une disposition prévoyant que les fonds non dépensés soient employés à des fins tout à fait différentes, ce que le Parlement n'a pas autorisé. Quiconque se donne la peine de feuilleter ce budget supplémentaire trouvera les crédits en question. Le gouvernement, dans la meilleure intention du monde sans doute, s'est trouvé justifié à dépenser les fonds autrement, et ses partisans feront valoir des raisons à l'appui. Mais on abuse tellement du principe selon lequel l'exécutif devrait être soumis à une contrainte salutaire, qu'il n'y a plus aucune contrainte salutaire ou non.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Je sais bien que les impôts sont inévitables, mais dans ce cas-ci ce sont des impôts sans représentation véritable et sans le consentement du contribuable. C'est une tendance qui risque de devenir une maladie chronique; j'espère donc que les vis-à-vis se solidariseront avec nous pour la rejeter. Ils auront l'occasion de montrer qu'ils appuient les principes fondamentaux de la motion.

La pratique dont nous nous inquiétons aujourd'hui n'est qu'un nouvel indice de la tendance du gouvernement à usurper les droits des Communes et à mettre celles-ci au rancart. Nous avons vu cette tendance se développer. Il y a un an, c'était la déclaration du premier ministre, M. Trudeau, au sujet de sa domination sur la Chambre; il voulait nous en donner un exemple alors en essayant de nous imposer de force l'article 16A du Règlement. Nous en trouvons d'autres exemples dans le recours toujours plus fréquent aux décrets du conseil, et dans presque tous les projets de loi dont nous avons été saisis. De plus en plus souvent, le gouvernement attribue aux ministres, aux ministères et aux émanations de l'administration le droit de trancher des questions touchant à la vie et aux biens de nos concitoyens par des décrets du conseil et des décrets ministériels et non plus par des lois du Parlement.

Je sais que j'en ai déjà parlé. On avait alors signalé qu'un comité étudie la question. Mais si cette tendance se confirme, il faudra non pas un, mais une douzaine de comités parlementaires pour soustraire, à la même cadence, au Parlement, le droit de légiférer. Les membres de la Chambre et de l'autre endroit ne peuvent plus formuler leurs objections, le cas échéant. C'est une tendance malsaine, que nous devons signaler. Nous pensons en particulier à une directive récente du gouvernement à ses partisans: «Au sein des comités, marchez droit et faites ce qu'on vous dit. Pas de déviationnistes au sein du parti libéral!»

J'ai déjà parlé de cela. Le député de York-Est (M. Otto) est une heureuse exception à la paralysie générale. Comme les membres de l'autre endroit sont de plus en plus indépendants du gouvernement, je me demande quand le député de York-Est y accédera, trouvant ainsi le climat qui lui convient.

• (3.10 p.m.)

Songeons aussi au remaniement du bureau du premier ministre, où se multiplient prodigieusement les secrétariats régionaux, indépendants de la Chambre. Je ne m'écarte pas de la question; je cherche simplement à relever, dans les derniers crédits supplémentaires de l'exercise 1968-1969, un autre exemple du mouvement marqué vers un contrôle gouvernemental excessif, qui enlève à la Chambre des communes et au Parlement le pouvoir qui leur appartient.

Il est tragique que trop de gens trouvent ce procédé régulier. Ils le considèrent comme tout à fait normal. De l'avis de bien des gens, les gouvernements ont le droit d'exercer ce pouvoir extraordinaire, et notamment d'avoir de plus en plus carte blanche pour dépenser de l'argent. C'est un état d'esprit que nous ne saurions adopter sans danger. J'en rejette le blâme sur le gouvernement, les députés, le

Parlement, et dans une certaine mesure aussi sur les moyens d'information qui constatent la chose mais sont trop souvent portés à traiter de questions plus séduisantes au point de vue politique. Je blâme en outre le public d'accepter cette situation.

A mon avis, un parti d'opposition n'est pas digne de représenter la population du pays à moins de ne laisser passer aucune occasion—comme nous l'avons fait dans le passé et comme nous nous proposons sûrement de le faire à l'avenir—d'attirer l'attention du gouvernement, de la Chambre, du Parlement, de la presse et du public sur la situation dangereuse qu'on a créée. Nous nous laissons trop souvent berner par l'idée, et c'est une idée que le gouvernement et ses apologistes s'acharnent à encourager et à entretenir, que notre processus démocratique doit maintenant se résumer à faire élire tous les quatre ans un dictateur, bienveillant peut-être mais non moins dictateur, qui aura la haute main, par des stratagèmes comme celui-ci, sur l'activité du gouvernement et sur sa politique financière.

Ce serait déjà déplorable si le système fonctionnait, mais il n'a pas réussi, du moins pour le gouvernement actuel. Nos difficultés constitutionnelles, le problème de la pauvreté—le fossé s'élargit entre les petits salariés et le reste de la société—celui du logement et de l'agriculture, existent toujours. Il est donc de plus en plus évident que les gouvernements, dirigés ou non par un dictateur bienveillant, sont impuissants à régler ces problèmes, voire incapables de le faire.

C'est pourquoi j'ai décidé, avec l'appui de notre parti et, je crois, d'autres députés de ce côté-ci, de présenter une motion qui servira de mise en garde à la Chambre, au Parlement et au grand public contre ce qui se passe ici. On ne peut pas simplement permettre à cet état de choses de persister. Ce n'est que la partie visible de l'obstacle. Je m'adresse particulièrement aux honorables vis-à-vis en les exhortant à se joindre à nous pour exprimer leur inquiétude, leur aversion et leurs craintes au sujet de la politique à laquelle je m'oppose, inquiétude qui fait l'objet de la motion que je propose à la Chambre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, c'est la première fois depuis la revision du Règlement en décembre que nous tenons un débat de ce genre, c'est-à-dire l'étude du dernier budget supplémentaire des dépenses sous la présidence de Votre Honneur. Le sujet que nous discutons est, à mon avis, extrêmement important. Je constate que la Chambre n'est pas comble et qu'un débat de ce genre ne suscite pas un vif intérêt parmi les députés. Toutefois, je prétends que la question en litige est sérieuse et même grave.



En premier lieu, Votre Honneur a signalé qu'il y avait deux motions inscrites au nom de l'opposition au *Feuilleton*. J'appuie votre choix de la première aux fins de la discussion, c'est-à-dire celle du député de Peace River (M. Baldwin). Je pourrais peut-être répéter le texte de la motion inscrite en mon nom, afin qu'on se rende compte que les partis de l'opposition sont d'accord là-dessus. Voici la motion dont j'ai donné avis vendredi:

> Que cette Chambre se rallie aux deux recommandations énoncées dans le quatrième rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, présenté à la Chambre le 28 février 1969, et fasse sienne l'inquiétude qui y est exprimée au sujet du recours abusif aux crédits portant affectation de $1 dans le budget supplémentaire (B) en vue de modifier les lois et de transférer des fonds d'un compte à l'autre.

Nous approuvons sans équivoque les deux paragraphes du rapport du comité des prévisions budgétaires en général qui contiennent les deux recommandations suivantes, que l'on trouve page 756 des *Procès-verbaux* du vendredi 28 février:

> Le comité exprime son inquiétude au sujet de l'emploi très répandu des postes de $1 aux fins d'amendements statutaires, surtout dans le budget supplémentaire des dépenses où une limite de temps est imposée quant à l'examen par le comité permanent et pour les débats à la Chambre. Des amendements législatifs appropriés devraient être faits dans tous les cas, sauf ceux qui sont exceptionnels et urgents.
>
> Le comité a aussi noté avec inquiétude l'emploi encore répandu des postes de $1 pour le transfert de fonds d'un compte à un autre. Dans nombre de cas, un poste non utilisé a servi de source fertile de fonds pour des fins non connexes dans le même ministère.

Je reconnais que nous traitons ici de questions d'ordre quelque peu technique et qu'il sera bien facile au cours du débat de nous embourber dans les détails. J'aimerais, toutefois, dépeindre la situation en ces termes. Parfois les gens disent qu'un jour ou l'autre les ordinateurs vont remplacer l'homme. C'est déjà fait, à mon avis, en ce qui concerne les opérations financières de l'État. Le Parlement n'exerce plus de contrôle sur les dépenses. Nous avons l'occasion de tenir un débat

comme celui-ci, nous pouvons nous prononcer sur des motions globales concernant les prévisions de dépenses; mais, pour ce qui est d'exercer un contrôle réel sur les deniers publics, c'en est fait.

Nous devrions peut-être tenter de reprendre ce contrôle. Je ne suis pas de ceux qui préconisent un retour aux méthodes anciennes qui fonctionnaient lorsque le budget n'était qu'une fraction de ce qu'il est aujourd'hui et que la vie au Canada était beaucoup plus simple. Il se peut que nous soyons obligés d'utiliser d'autres méthodes. Il nous faudra peut-être mettre au point un organe de quelque sorte, par exemple un comité de la Chambre des comptes publics, qui examinerait les dépenses avant qu'elles soient faites, et non après. Pour être juste, je dois dire que le comité des comptes publics fait du bon travail depuis que le président est un député de l'opposition. Seulement, le comité ne peut s'occuper des dépenses qu'une fois celles-ci faites.

• (3.20 p.m.)

Chaque mois, chaque semaine, chaque jour on dépense les deniers publics par millions de dollars. Ces dépenses passent par un ordinateur ou une machine que nous, du Parlement, connaissons mal. Voici à quoi le député de Peace River et moi-même voulons en venir—comme d'autres députés sans doute—; la façon dont on étudie le budget supplémentaire des dépenses prouve que le Parlement a perdu tout pouvoir de contrôle.

On a déjà signalé que le budget supplémentaire des dépenses dont nous sommes saisis compte environ 29 pages de crédits, presque tous de $1. De fait, on en compte 51. Chacun d'entre eux représente soit une mesure législative «instantanée», soit une proposition visant à transférer de l'argent d'un compte à un autre, chose qu'interdit la loi sur l'administration financière.

Depuis quelques années, on a de plus en plus recours aux crédits de $1. Je me rappelle certaines occasions où le budget supplémentaire en comptait 25, mais jamais 51. J'ajouterais que lorsque neuf ou 10 de ces crédits figuraient au budget, nous nous y sommes opposés si vigoureusement que le gouvernement en a retiré quelques-uns en promettant de renverser la vapeur. Néanmoins, depuis quelques années la tendance s'est accentuée, à tel point qu'aujourd'hui l'ordinateur s'occupe de nos dépenses et le Parlement poursuit un débat assez futile.

Ici, les crédits de $1 peuvent être divisés en deux principales catégories. La première se compose en réalité de mesures législatives. Autrement dit, on ne nous demande pas d'autoriser des crédits de $1; on nous demande de recourir à ce procédé pour statuer sur des questions qui devraient faire l'objet d'une loi votée. Ces crédits de $1, une fois adoptés, donnent force de loi aux questions qu'ils touchent. Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas seulement les crédits de $1 qui sont des mesures législatives. Le gouvernement semble agir ouvertement et honnêtement au crédit 5b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En apparence, il demande $3,185,000; pourtant, en étudiant le texte de crédit on trouve les mots, «qui comprendra l'autorisation de dépenser... et l'autorisation de transférer...» Le gouvernement veut dépenser de l'argent qui a déjà été autorisé à une fin ou autre. En d'autres termes ce n'est pas uniquement par les crédits de $1 qu'on obtient l'autorisation législative de faire certaines choses. On le fait aussi par l'intermédiaire de crédits beaucoup plus élevés.

Par exemple, dans le crédit 15b, figurant dans les prévisions budgétaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, on réclame $6,200,000. A l'examiner, on voit clairement qu'il s'agit en fait d'une disposition législative. Je ne prendrai pas le temps de lire les termes du crédit mais ils autorisent effectivement un certain nombre de choses. Autrefois, les objectifs de ce crédit auraient été présentés au Parlement sous forme de bill. Il en va de même pour le crédit 10b du ministère de l'Expansion régionale. Là encore, le crédit équivaut à une mesure législative.

Je voudrais traiter spécialement du crédit 5b du Conseil du Trésor et je le ferai plus tard. Le gouvernement semble n'avoir rien à cacher quand il demande 105 millions de dollars. Cependant, lorsqu'on examine les termes du crédit, on s'aperçoit que ces demandes auraient autrefois fait l'objet d'une loi du Parlement. En d'autres termes, ce crédit devrait prévoir la somme de $105,000,001 pour indiquer qu'il s'agit également d'une mesure législative.

Je l'ai dit antérieurement: le gouvernement présente cette avalanche de mesures sous le couvert de crédits supplémentaires et il espère que la Chambre pourra s'en accommoder. Cela témoigne non seulement d'un abus flagrant de l'usage des crédits mais encore de l'absence de contrôle parlementaire sur les cordons de la bourse de la nation.

Beaucoup de ces crédits de $1 sont en fait des mesures législatives et beaucoup d'autres ont pour effet de transférer l'argent du

compte pour lequel il avait été accordé à un autre. Comme tout le monde le sait, j'en suis sûr, la loi sur l'administration financière l'interdit. Il n'est pas possible de transférer l'argent accordé pour un motif donné à un autre compte, où il pourra être utilisé dans un autre but. De fait, lorsqu'un crédit a été entériné dans les prévisions budgétaires, le ministère en cause doit présenter le détail des dépenses envisagées. Tout changement dans la ventilation doit être approuvé par le Conseil du Trésor. Le transfert de l'argent d'un crédit à un autre, même avec l'approbation du Conseil du Trésor, est expressément défendu sauf s'il recueille l'approbation du Parlement.

Il se trouve qu'on n'a pas dépensé toutes les sommes votées en vertu des autres crédits. Les ministères en question se disent alors qu'ils ne doivent pas s'adresser au Parlement pour demander un autre million de dollars, car ils feraient alors mauvaise impression. Transférons, disent-ils, l'argent qui nous reste, et nous nous en tirerons en insérant un crédit de $1. Cela prouve bien que j'ai raison. Le Parlement a perdu le contrôle des dépenses. L'ordinateur émet des factures sous la forme de crédits de $1. Le Parlement a le droit de discuter les crédits et de se prononcer, mais le travail de ses membres est déjà fait. En fait, on a déjà dépensé la plupart des fonds qu'on est en train de transférer. Nous sommes en mars et l'année financière se termine le 31.

Nous ne sommes pas des enfants, monsieur l'Orateur; nous savons comment les choses fonctionnent. Nous savons que les ministères peuvent être à court d'argent dans un domaine et en fonds dans un autre. Ils peuvent donc décider de dépenser le total des sommes votées avant la fin de l'année. En vérité, ces crédits supplémentaires sont une fiction, pour ne pas user d'un terme plus violent. L'époque de l'ordinateur ne nous atteindra pas en 1984; si nous avons perdu le contrôle de nos dépenses, nous vivons déjà à cette époque.

• (3.30 p.m.)

J'étais membre du comité spécial de la procédure, qui a élaboré le nouveau Règlement actuellement en vigueur. J'ai admis qu'il était ridicule de discuter un grand nombre de ces crédits en comité des subsides et qu'il valait mieux les déférer aux divers comités permanents. J'espère que le personnel et les installations de ces divers comités leur permettront de faire du bon travail. Mais avec un gouvernement qui légifère au moyen de crédits supplémentaires, il devient très difficile pour les membres du Parlement de se rappeler le rapport entre le gouvernement et la manière de dépenser. Je le répète, monsieur l'Orateur, il nous faudra peut-être élargir notre dispositif ou trouver une nouvelle formule pour que le Parlement puisse jouer son rôle. Impossible de le faire ici au cours des trois jours d'examen du budget supplémentaire des dépenses, sous la présidence de Votre Honneur. On ne le faisait pas quand nous avions un comité des subsides et je doute qu'on l'ait fait au comité des prévisions budgétaires en général. Je pense qu'il va falloir remplacer le contrôleur général par un comité permanent, qui pourrait examiner la situation dès le début, au lieu d'attendre le fait accompli.

C'est à la lumière de tout cela, monsieur l'Orateur, que nous nous sommes plaints de cette façon de procéder. La situation dans l'ensemble a dépassé le point d'alerte. Le Parlement ne contrôle plus du tout les cordons de la bourse. On en trouve la preuve irréfutable dans ce qu'on nous propose maintenant: 29 pages de prévisions budgétaires, dont la plupart demandent simplement à la Chambre d'approuver le transfert de nouvelles idées, de nouvelles affectations et de nouvelles autorisations, que les ordinateurs financiers du gouvernement ont préparées.

Il y a un crédit dont j'ai parlé en traitant de ces postes législatifs, non seulement les postes de $1, mais plus importants, dont je voudrais dire quelques mots. Je veux parler du crédit 5b du Conseil du Trésor, pour des éventualités atteignant la somme de 105 millions de dollars. Nous sommes si loin de l'époque de C. D. Howe maintenant, que même 105 millions de dollars ne nous semblent pas grand-chose.

On nous demande d'approuver les 105 millions de dollars figurant au crédit 5b. On nous demande d'approuver le fait que les montants autorisés pour les relèvements de salaire de la fonction publique durant l'année 1968-1969, et non dépensés avant le 31 mars, puissent être utilisés à cette fin durant le nouvel exercice. Il était d'usage, dans la régie parlementaire des questions financières, que les crédits non dépensés au cours d'un exercice tombent en annulation. Tant que ce règlement fut en vigueur, le gouvernement se sentait contraint à en venir à une entente avec ses employés, avant la fin de l'année financière, naguère par voie de négociations et maintenant au moyen d'une convention collective.

En fin de semaine, à Winnipeg, j'ai constaté que tous les griefs habituels à l'adresse du gouvernement subsistaient. Les gens veulent savoir quand prendra-t-on enfin des mesures au sujet des pensions de vieillesse, du logement et des pensions des fonctionnaires retraités. A deux ou trois reprises, des fonctionnaires fédéraux m'ont signalé un grief particulier: ils voulaient savoir à quelle date les augmentations de traitement qui font l'objet de négociations, entreraient en vigueur.

J'ai dû avouer ne pas le savoir et le crédit nº 5b explique pourquoi. S'il est adopté, il sera désormais impossible d'exercer des pressions pour forcer le gouvernement à régler des négociations avec ses employés avant la fin de mars parce qu'il pourra reporter ces fonds sur la prochaine année financière. Ce crédit va même plus loin. Il prévoit que le gouvernement peut dépenser en 1969-1970 des fonds votés pour 1968-1969, et il l'autorise aussi à ouvrir un compte de réserve pour les années à venir. Au moyen de ce crédit, monsieur l'Orateur, on nous demande de donner force de loi à une politique entièrement nouvelle à l'égard des fonds destinés aux augmentations de traitement des fonctionnaires; ainsi le gouvernement ne sera plus tenu d'agir avec célérité dans ses négociations avec ses employés.

Je reconnais avec le député de Peace River (M. Baldwin) que c'est une question fort importante puisqu'elle concerne la haute main du Parlement sur nos finances. A mon avis, le Parlement a perdu cette haute main et il faut remédier à cet état de choses, sans quoi le Parlement deviendra inutile. Cette question a trait aussi aux politiques comme celle dont je viens de parler, c'est-à-dire les augmentations de traitement des fonctionnaires. J'espère que le gouvernement examinera attentivement cette question avant que l'ordinateur ne devienne maître absolu de nos finances. Sinon, les discussions au Parlement ne seront plus que des inconséquences lorsqu'elles porteront sur les crédits comme ceux dont nous sommes saisis.

[*Francais*]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la parole au début de ce débat sur le budget supplémentaire (B).

J'ai remarqué, comme mes préopinants, l'inquiétude qui règne au sujet de cette nouvelle formule et, surtout, au sujet de l'abus des drédits portant affectation de $1, $2, $3 ou $4. La motion de l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) reflète précisément l'inquiétude qui existe chez les conservateurs progressistes, qui n'approuvent pas cette méthode.

Je remarque aussi, comme l'a dit mon préopinant, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qu'il avait lui-même déposé une motion semblable et, de fait, presque tout son discours a porté sur ce sujet.

• (3.40 p.m.)

Je voudrais signaler que tout en n'ayant pas présenté de motion, le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) a voulu, il y a quelques jours, par suite d'une question qu'il posait à l'honorable ministre de la santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), ridiculiser et critiquer cette nouvelle formule de crédits de même portant affectation de $1 ou $2.

Monsieur l'Orateur, on nous demande d'adopter, après un débat de trois jours, des crédits supplémentaires dépassant quelque 200 millions de dollars, en vue de permettre au gouvernement d'administrer les affaires publiques jusqu'à la fin de 1969. Nous sommes d'avis que, dans l'ensemble, le gouvernement a besoin de crédits pour poursuivre son administration.

Je me rappelle très bien, monsieur l'Orateur, qu'au cours de la dernière campagne électorale, on nous avait promis une société juste, l'élimination des disparités régionales et la possibilité pour tous de gagner leur vie honorablement. Or, nous ne savons pas encore exactement où le gouvernement veut en venir avec cette idée de société juste, car, dans l'ensemble, les politiques du gouvernement ne sont pas encore clairement définies. Au fait, la Chambre est saisie de l'étude d'un projet de loi autorisant la création d'un nouveau ministère, dont le titulaire sera l'honorable député de Langelier (M. Marchand), l'actuel ministre des Forêts et du Développement rural.

Au cours de l'étude de ces crédits supplémentaires, je voudrais surtout traiter d'une question importante, qui concerne une grande partie de la population de la province de Québec, particulièrement du Nord-Ouest, et pas exclusivement ma circonscription, car l'ensemble du Canada dont...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre! Je crois qu'il est bon de signaler à l'honorable député, comme il vient de l'indiquer, que le sujet de son discours portera sur le développement du Nord-Ouest québécois. Je me dois de lui rappeler que la motion à l'étude est celle qui est présentée par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), laquelle se lit comme il suit:

> Cette Chambre partage les vues exprimées par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général au sujet du recours aux crédits portant affectation de $1 dans le budget supplémentaire (B) et énoncées aux paragraphes nº 1 et nº 2 du quatrième rapport dudit Comité présenté le 28 février 1969.

Par conséquent, je crois que les remarques de l'honorable député doivent se limiter au fond même de cette résolution.

**M. Laprise:** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre rappel au Règlement, mais si je me reporte à la motion présentée par l'honorable député de Peace River, je crois que le débat ne durera certainement pas trois jours, du moins si l'on ne s'en tient qu'à cet article-là.

J'avais l'impression que nous devions, au cours de ces trois jours, discuter du budget supplémentaire (B) en son entier, mais je me rends compte que nous n'avons à discuter, durant trois jours, que de la somme de $1, pour permettre au gouvernement de poursuivre son administration.

Monsieur l'Orateur, j'ai bien l'impression que mes critiques seront assez brèves, si l'on s'en tient seulement à la discussion de ce sujet. En effet, j'ai écouté attentivement non pas le début, mais une bonne partie de l'exposé présenté par l'honorable député de Peace River et celui de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Cependant, j'aurais aimé connaître auparavant le point de vue du gouvernement à ce sujet-là. A mon avis, mes deux préopinants ont largement fait état de cette méthode de plus en plus habituelle du gouvernement, qui consiste à transférer les comptes d'un crédit à un autre. Est-ce à dire que dans certains ministères, il n'est pas possible de dépenser les sommes que le gouvernement ou la Chambre leur accorde, puisqu'on veut les transférer à un autre ministère?

Monsieur l'Orateur, selon moi, cette façon de procéder est vraiment ridicule. Cela démontre que le gouvernement ne respecte pas nécessairement l'opinion des députés et, à mon avis, cette façon de présenter les crédits ou de demander à la Chambre de les voter devrait être changée. On devrait expliquer clairement ce dont chaque ministère a besoin pour son administration. Les budgets supplémentaires devraient renseigner les députés quant à la façon dont le gouvernement veut dépenser l'argent qu'il demande à la Chambre de voter, afin que nous puissions savoir ce qu'il veut et faire les recommandations qui s'imposent.

Monsieur l'Orateur, si cette méthode n'est pas changée bientôt, les députés de l'opposition devront prendre les mesures qui s'imposent pour que se réalise ce changement-là.

[*Traduction*]

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander si le président du Conseil du Trésor a l'intention de traiter de ce sujet? Ayant entendu les premières déclarations, il pourrait maintenant nous faire connaître ses réponses.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, j'espérais écouter toutes les remarques avant d'essayer d'y répondre, car je suis persuadé qu'il existe une réponse plus que satisfaisante. Par sa proposition, le député laisse entendre qu'aucun autre ne désire prendre part à la discussion de cette motion.

**M. Lewis:** Pas nécessairement.

[M. Laprise.]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je signaler que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) désire prendre la parole. Il se trouve actuellement au téléphone dans le couloir et il désire parler à son retour.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, si les rangs de l'Opposition sont en désordre, peut-être devrais-je prendre les devants en disant quelques mots qui risquent de rendre inutile tout ce que pourrait dire le député d'Edmonton-Ouest. Je lui cède néanmoins volontiers la parole, puisqu'il est de retour à la Chambre.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je présente mes excuses aux députés, mais j'ai été appelé à l'extérieur pour une affaire urgente. Mon premier souci, mentionné par d'autres députés, est l'impression laissée par le ministre dans un article de journal paru mercredi dernier et selon lequel il aurait dit que le Parlement avait perdu ou était en train de perdre la maîtrise des dépenses de fonds publics.

J'ai été surpris que la presse et la critique n'aient pas prêté plus d'attention à ce qui se passe au sein du comité permanent des prévisions budgétaires en général. Bien des articles de fond ont adjuré les parlementaires à s'assurer que compte soit rendu de chaque sou et à exhorter le gouvernement à réduire ses dépenses à l'extrême.

• (3.50 p.m.)

Nous avons essayé, au comité, d'en venir à l'essentiel de la question. Nous avons examiné ces derniers crédits supplémentaires de façon à obtenir des tas de renseignements. Je conseillerais aux députés de lire les comptes rendus des témoignages recueillis, qui ont tous été publiés, le dernier nous parvenant cet après-midi, un peu tard dans la journée; j'aurai quelque chose à dire à ce sujet tout à l'heure. Grâce à ces comptes rendus, les députés verront que tous les renseignements ont été donnés. Mais bien peu de commentaires.

Je tiens à préciser que je n'ai pas à me plaindre de l'absence du ministre au comité. Il était avec nous du début de notre examen et, après cela, les fonctionnaires du Conseil du Trésor se sont montrés très francs. Le dernier jour, lorsque les membres du comité ont demandé à certains ministres d'être présents, ils sont venus, non sans inconvénient, tout au moins pour l'un d'entre eux. Je leur ai su gré de leur effort. C'est en faisant preuve de

bonne volonté comme il l'a fait que le gouvernement gagnera la confiance des membres des divers comités qui étudient les crédits. Les membres des comités devront se montrer conciliants pour ce qui est de la participation des ministres, mais si les ministres jouent les grands seigneurs et refusent de comparaître devant les comités, les choses vont se gâter. Toutefois, quant à la semaine dernière, je n'ai aucune raison de me plaindre, ni des ministres ni des fonctionnaires.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant formuler une plainte contre un geste, à mon avis, délibéré de la part du leader de la Chambre, quand il a établi l'horaire de l'étude des crédits en question et de leur retour à la Chambre. Je m'en suis déjà plaint au sein du comité, notamment au sujet des crédits de $1, qu'il nous aurait fallu étudier de façon beaucoup plus détaillée, mais cela n'a pas été possible vu le délai fixé.

Un ordre de la Chambre concernant l'étude des crédits par le comité a été émis presque concurremment au dépôt des prévisions budgétaires, alors que les députés n'ont pas eu l'occasion de voir la rallonge budgétaire finale et d'en étudier les implications. Ce n'est pas en cinq minutes que l'on peut étudier à fond une telle question. Il faut examiner les crédits et en étudier les effets. Malgré cela, on a demandé lundi dernier à la Chambre d'approuver un ordre renvoyant ces crédits au comité permanent des prévisions budgétaires en général et ce comité a commencé ses auditions à 9 h. 30 le samedi suivant. L'étude des crédits devait être terminée pour jeudi soir au plus tard et les ministres avaient espéré, je suppose, que ce serait avant cela. C'est pourquoi nous avons siégé le mardi. Le mercredi, il y a eu un vote et je crois que nous avons siégé en comité à peu près une heure et quart. Il va sans dire que nous avons recommencé à 9 heures et demie le jeudi. Je m'oppose à ce genre de chose. Il est vrai que le gouvernement ne demandait que 200 millions de dollars: quelque 50 millions reportés et un nouveau crédit d'environ 150 millions. Mais le temps que nous consacrons à l'étude des prévisions doit-il être proportionnel au montant en cause? Autrement dit, attribuera-t-on au comité tant de millions l'heure? Je proteste.

Il y a aussi un autre point très important. J'ignore combien de personnes ont dû consacrer presque toute la fin de semaine à préparer en surtemps les procès-verbaux et témoignages, pour que la Chambre les voie cet après-midi. Grâce à des démarches spéciales, j'ai pu obtenir mon exemplaire de compte rendu de jeudi vers 2 h. 45 cet après-midi, après mon arrivée à la Chambre. J'ai dû l'envoyer chercher. C'est inacceptable.

On demande aux députés de participer au débat; on s'attend à ce qu'ils soient au courant de ce qui s'est passé au comité et pourtant ils n'ont pas le compte rendu des délibérations. C'est à cela que je trouve à redire. Cela équivaut à la proposition 16A. En d'autres termes, le leader du gouvernement à la Chambre enjoint à un certain comité de terminer ses travaux dans un certain délai, peu importe si les questions à l'étude sont compliquées ou si les députés découvrent une foule de choses qui exigent une enquête. A vrai dire, cela n'importe guère, dit-il, il faut que le travail se fasse dans le délai prévu, sinon, cet ordre de la Chambre a force exécutoire et, s'il est mis aux voix, nous vous forcerons la main. Je m'y oppose parce que c'est une manœuvre d'intimidation. Le président du Conseil du Trésor peut faire la grimace, mais c'est encore plus que cela. Je dis sans hésiter que nous jugeons le procédé inacceptable.

Je prierais les députés de se reporter aux procès-verbaux et témoignages du comité, en particulier aux pages 91 et 92. Je me suis d'abord arrêté au crédit des éventualités du Conseil du Trésor, soit le crédit n° 5b. Mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a raison de dire, à mon avis, qu'il peut donner lieu à des abus. On en a trop étendu la portée, d'après moi. Je saisis le but que poursuit le ministre, comme je le lui ai dit lors d'une séance du comité, mais il a choisi le mauvais crédit. Le compte de prévoyance du Conseil du Trésor n'est pas un fourre-tout; ce n'est pas une caisse pour accumuler des réserves comme le prévoit ce crédit. Rien n'y exclut explicitement la possibilité d'une razzia. Je tiens à vous l'assurer, je surveille les événements avec beaucoup d'appréhension. A moins que la Chambre ne se dissocie des directives relatives à l'utilisation de ce compte, nous verrons surgir un jour un cas d'urgence si le gouvernement ne peut faire adopter un projet de loi ou faire approuver certaines prévisions budgétaires—certainement pas une situation imprévue ou urgente que ce compte est supposé prévoir—et le gouvernement mettra alors la main sur ces réserves simplement parce qu'elles seront là. Je crains l'avenir.

Je me borne à déclarer que cette formule me déplaît et d'autres collègues ont dit la même chose. Même le ministre n'est pas d'accord. Voici ce qu'il a dit le mardi 25 février, comme on peut le lire page 91 du fascicule nº 7 des Procès-verbaux et témoignages du comité permanent des prévisions budgétaires en général:

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais d'abord dire un mot du compte des éventualités. Est-ce que nous n'établissons pas en l'espèce, M. le ministre, un compte fourre-tout? Je souscris sans réserve à l'objection que vous avez énoncée et je me rends compte que, pour donner à ces augmentations un effet rétroactif, il vous faut disposer d'un certain montant, mais pourquoi recourir alors au compte des éventualités? C'est, je crois, en faire un mauvais usage.

M. Drury: Je suis d'accord. Une telle façon de voir n'est pas strictement conforme à la notion que le compte des éventualités doit être réservé à des obligations imprévues et imprévisibles. C'est là, à mon avis, un impératif qui n'est pas entièrement justifié.

Le ministre a été très franc. Je lui signale que lui-même et ses fonctionnaires devront faire preuve d'une grande ingéniosité pour trouver une autre solution que la formule fourre-tout d'un compte de dépenses imprévues. Je voudrais citer aux députés à nouveau les 2 derniers paragraphes dans la colonne de droite à la page 91. J'avais alors posé la question suivante:

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais, monsieur le ministre propose-t-on d'abandonner l'usage de ce compte de prévoyance? Il y a malheureusement aussi la tentation qu'après avoir affecté un montant à ce compte au moyen d'un crédit, on se heurte à un autre cas d'urgence où le gouvernement pourrait être poussé par l'opposition ou pour toute autre raison et qu'on ait alors recours à ce compte de prévoyance pour se tirer d'embarras. Ce n'est pas le but du compte de prévoyance. Ce compte, en tant que tel, a une fin précise et il y a une question de contrôle de l'administration par le Parlement. Quant à moi j'insisterai là-dessus.

La création de ce fonds pour les négociations collectives constitue une innovation, mais je crois que vous devrez trouver un autre moyen de placer vos fonds quelque part, dans vos crédits ou ailleurs. L'usage de ce compte de prévoyance constitue un abus, et il s'agit certainement d'un abus du contrôle parlementaire. C'est la raison pour laquelle je le mets en doute. Vous avez eu la franchise de nous dire ce dont il s'agissait; personnellement, je crois que cela ne doit pas se renouveler, et que certains membres de votre personnel doivent appliquer leur ingéniosité à autre chose.

M. Drury: Comme je vous l'ai fait remarquer, du point de vue de la communication de renseignements, cela ne me satisfait pas tout à fait. Nous nous sommes efforcés dans la mesure du possible de présenter clairement dans le Budget les dépenses passées et futures. Dans le présent cas, la clarté n'est pas l'objectif recherché.

On a bel et bien dit que l'objectif était peut-être plutôt la dissimulation—pas le contrôle du Parlement. Si le gouvernement a la permission de faire une chose pareille à l'égard du compte des éventualités, il deviendra bien tentant d'en faire autant pour d'autres comptes et de le dissimuler ou, disons, de n'en pas indiquer clairement l'objet. Je ne pense pas que tel devrait être le but visé. Le gouvernement doit être franc avec les députés. Si le gouvernement actuel estime que le Parlement ne devrait pas exercer de contrôle sur les deniers publics, pourquoi ne le dit-il pas? Pourquoi les députés ministériels ne disent-ils pas clairement qu'à leur avis, nous devrions avoir une autre forme de gouvernement, que nous ne devrions plus avoir de gouvernement responsable et que le Parlement lui-même ne devrait plus exercer de contrôle sur les dépenses?

[L'hon. M. Lambert.]

En ce qui concerne les crédits de $1, bien entendu, nous avons vu huit rallonges statutaires au moins, dans le passé. J'ai sous les yeux la loi des subsides de 1967-1968. Le présent budget supplémentaire des dépenses est rempli de crédits de $1. Je ne les ai pas vraiment comptés, mais il doit y en avoir entre 20 et 30.

Le bill des subsides nº 7 de 1967-1968 comporte un article qui prévoit une extension statutaire en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

• (4.00 p.m.)

Étant donné la manière dont ces crédits furent adoptés et peut-être le peu d'attention accordée à ceux-ci, je déclare, maintenant que nous les avons étudiés, que c'est mal d'utiliser des extensions statutaires de $1. Or il y en a huit. Le député de Winnipeg-Nord-Centre déclare que les sommes importantes en comportent d'autres, et il a peut-être raison.

Ce n'est pas que je m'oppose à l'objectif visé, mais prenons l'un des crédits du ministère du Travail: le crédit 12. Il prévoit l'indemnité permanente de certains mineurs de l'île du Cap-Breton qui souffrent de silicose. Certes, nous admettons que la loi sur les indemnités du gouvernement devrait être modifiée pour assurer légalement cette «indemnité.» Je ne vois pas pourquoi on n'a pas pu adopter une loi prévoyant un programme approprié concernant cette indemnité au lieu du crédit de $1. Cette disposition sera plus tard remise en question et l'on dira qu'elle ne prévoit aucun paiement pour ces personnes, ni pour d'autres qui se trouvent dans une situation analogue. On l'aura fait grâce au crédit de $1 prévu dans la loi des subsides de 1969. L'administration ne s'en trouve pas améliorée. Je crois qu'on devrait connaître ces choses, et je suis sûr qu'on aurait pu adopter ce crédit sans délai au moyen d'un changement statutaire direct.

Nous avons ensuite le poste n° 25b des crédits de la main-d'œuvre et de l'immigration. Là encore, l'objectif n'est pas explicité. Je suis certain qu'il serait acceptable. Si je me souviens bien, le secrétaire adjoint du Conseil du Trésor a déclaré qu'il s'agissait d'accords de formation qui n'étaient pas entièrement visés par la loi ou par les crédits tels qu'ils sont formulés, mais il s'agit encore d'une extension.

A propos du développement régional, le crédit 10b est une extension statutaire. Sous la rubrique Ministère des finances, le dernier crédit L27 constitue une autre extension.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il ressemble encore plus à un bill omnibus que le projet de loi sur le Code criminel.

**L'hon. M. Lambert:** Il s'agit de la loi sur les prêts aux étudiants. Cette loi comporte une disposition visant à limiter les sommes prêtées ou garanties dans une province donnée. Ce crédit prévoit une extension de cette limite. Pourquoi ne pas présenter une modification à la loi? Si vous devez obtenir des montants supplémentaires grâce aux crédits ou à propos de l'administration, pourquoi ne pas suivre la voie légale?

Les quatre derniers crédits affectés à la S.C.H.L. sont inexcusables. Cela entraînera un débat, ils ont été adoptés sous la menace de la guillotine et maintenant on veut bâillonner la Chambre et empêcher un débat sur le logement. Ce débat s'impose aujourd'hui. Député, je ne puis accepter cette manière de faire et je suis certain que mes collègues du comité ne l'admettent pas non plus. Fait étrange, aucune voix discordante n'a protesté contre le premier paragraphe du rapport du comité auquel j'ai fait allusion. Outre le président, il y avait trois députés libéraux présents et je puis vous affirmer que deux d'entre eux au moins ont donné au rapport leur appui à main levée.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ils n'ont pas compris de quoi il s'agissait.

**L'hon. M. Lambert:** Si nous passons ensuite au deuxième paragraphe, et je le répète, il y a certains crédits qui dépendent de l'agriculture—le crédit 65 de la loi de subside N° 4 qui concerne les prévisions budgétaires pour la subvention aux grains de provende de l'Ouest. Dans le budget supplémentaire, cet article a servi de vache à lait à tout le ministère de l'Agriculture. Il en va de même pour le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien où le crédit affecté au développement des parcs nationaux des provinces atlantiques a fourni plus de deux millions de dollars à des projets dépendant du ministère des Affaires indiennes. A la suite des restrictions financières imposées par le gouvernement à cette direction, qui s'est vue quelque peu amputée, le ministère s'est vu contraint de piller le compte réservé à la construction des parcs nationaux. C'est une situation déplorable.

Comme je l'ai fait remarquer au président du Conseil du Trésor (M. Drury), il se peut qu'à l'avenir les divers ministères aient tendance à établir des comptes comme ceux-là, où les dépenses doivent être adoptées sans tarder par le Conseil du Trésor et par la Chambre, mais avec l'arrière-pensée d'en faire une source fertile de fonds pour d'autres projets au sein du ministère, projets qui n'auraient guère à voir avec le but originel. Il y a loin des parcs nationaux des provinces atlantiques à la sécurité sociale et autres services destinés aux Indiens et aux populations autochtones.

Je ne m'oppose pas à l'usage nouveau qu'on veut faire de l'argent. Tout cela part certainement d'une bonne intention, mais les choses auraient dû être menées comme il convient au départ. On nous répondra qu'en ce qui concerne les crédits de $1, le ministère doit revenir devant le Conseil du Trésor mais...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, je vous prie.

**L'hon. M. Lambert:** J'ai fini dans trente secondes.

**Des voix:** Continuez.

**L'hon. M. Lambert:** On dira peut-être qu'il faut se présenter au Conseil du Trésor avec ses nouvelles dépenses pour les justifier. Tout crédit de $1 doit être incorporé au budget supplémentaire et justifié. On a tendance à dire: Le Parlement a approuvé le crédit, alors pourquoi ne pas faire les dépenses? On prétendra aussi qu'autrefois, lorsque les dépenses étaient inférieures au crédit voté, on était porté à dire que, l'argent étant là, aussi bien le dépenser, autrement il va nous être enlevé. Il reste que les ministères vont continuer à demander des crédits supplémentaires et la pratique persistera. Il n'y aura pas d'amélioration; pis encore, on s'habituera à dire: L'argent est là, dépensons-le.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est comme cela que votre femme s'achète un manteau de fourrure sans qu'il vous en coûte un sou.

**L'hon. M. Lambert:** Sur ces observations, je m'en tiendrai au temps de parole auquel j'ai droit; mais je dois dire que je n'aime pas ces crédits de $1. C'est une pratique détestable qui s'est répandue et qui doit maintenant être enrayée.

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, on a soulevé certains points auxquels j'aimerais répondre. D'abord, permettez-moi de me reporter aux observations du comité que voici:

> Le comité exprime son inquiétude au sujet de l'emploi très répandu de postes de $1 aux fins d'amendements statutaires surtout dans le budget supplémentaire des dépenses ...

Le comité ajoute:

> Le comité a aussi noté avec inquiétude l'emploi encore plus répandu de postes de $1 pour le transfert de fonds d'un compte à un autre.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a signalé que même les membres libéraux du comité étaient de cet avis. Je suis d'accord avec eux et je partage leur préoccupation. Le Parlement doit s'inquiéter, en effet, d'une multiplication injustifiée de ce qu'on a appelé les lois de subsides de $1. Par ailleurs, dans les circonstances actuelles, cette préoccupation me paraît injustifiée.

• (4.10 p.m.)

Le député d'Edmonton-Ouest et aussi, je crois, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) se sont inquiétés de ce que le gouvernement cherche à priver le Parlement de son contrôle sur les fonds publics. Ils ont tenté de découvrir les présumées intentions du cabinet, mais je l'avoue, sans fournir beaucoup de preuves. Je leur rappellerais qu'en ce qui concerne le contrôle du Parlement, nous nous sommes efforcés depuis un an de présenter et d'expliquer au Parlement une nouvelle méthode de préparation et de présentation des crédits de façon à rendre le contrôle parlementaire des dépenses plus facile à exercer que dans le passé. En tout cas, comme le savent les membres du comité des comptes publics, la nouvelle formule de présentation des crédits offrira aux députés une base plus rationnelle de renseignements sur les programmes et les affectations de dépenses que notre façon actuelle de présenter les crédits.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Plus de renseignements, mais pas de contrôle.

**L'hon. C. M. Drury:** L'objet ici est de fournir plus de renseignements et, à mon avis, la connaissance au Parlement est une force,

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

l'ignorance, une faiblesse. Aucune procédure ne peut assurer le contrôle à l'ignorance. En vérité, nous ne voulons pas de cela.

**Une voix:** Le gouvernement exerce le contrôle.

**L'hon. C. M. Drury:** Je le reconnais et, s'il en est ainsi, c'est à cause des connaissances. Si l'opposition n'a pas suffisamment de contrôle et d'autorité, c'est à cause de l'ignorance.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Souriez, l'ami.

**L'hon. C. M. Drury:** Les députés de l'opposition doivent en convenir, je pense. Nous cherchons à renseigner les députés des deux côtés de la Chambre afin qu'ils puissent exercer des pouvoirs réels et en arriver à des décisions appropriées et éclairées. C'est exactement le contraire de ce que laissait entendre le député à qui j'ai fait allusion, au sujet de notre façon d'aborder ces prévisions supplémentaires de dépenses.

Comme je l'ai expliqué au comité, ces crédits portant affectation de $1 relèvent de deux chapitres: l'un autorise les transferts de fonds et, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a souligné, on ne peut, sous le régime de la loi sur l'administration financière, les transférer sans l'autorisation du Parlement, et c'est cette autorisation que nous voulons obtenir. Pourquoi des transferts sont-ils faits? Le député de Peace River (M. Baldwin) a exhorté le gouvernement à la modération; il l'a accusé d'en manquer et d'être dépensier. Grâce à ces crédits, nous pourrons dire aux ministères: «Si vous voulez mettre en œuvre certains projets qui semblent avoir acquis une plus grande priorité, vous devez alors pouvoir en choisir deux autres qui ont moins d'importance et dont l'exécution se fera plus lentement.» C'est ce qui explique la nécessité qu'il y a pour les ministères, lorsqu'il leur faut plus d'argent pour un certain projet qui devient prioritaire, de le substituer à un autre, moins important, ce qui entraîne un transfert de fonds.

Ces changements de priorité sont indiqués à l'égard de tous les crédits de $1, pour la gouverne de la Chambre et des membres du comité. On cherche ainsi à fournir aux députés le genre de renseignements dont ils ont besoin pour faire des jugements éclairés. A défaut, nous n'aurions qu'à chercher à obtenir les montants supplémentaires requis pour les nouvelles priorités qui se présentent, et tous les députés, je pense, admettront que, même

pendant un court intervalle d'un an, les priorités changent dans plusieurs domaines. La situation évolue très rapidement et nous devons pouvoir nous y adapter. Nous aurions pu aussi chercher à obtenir des crédits supplémentaires pour les sommes correspondant aux postes additionnels et, sans parler de ceux qui ont dû être réduits, à trouver des fonds de compensation. Je dois dire qu'ainsi, la Chambre et le public auraient été moins bien renseignés.

Les postes de $1 qui autorisent les changements dénotent en fait une véritable politique de restriction en matière de dépenses plutôt que l'inverse, et je dirais même qu'ils fournissent un supplément d'information aux députés qui devrait accroître leurs connaissances et, partant, leur conférer plus d'autorité.

En ce qui concerne les postes de $1 qui ne constituent pas un transfert de fonds d'un compte à un autre, je pense que la Chambre devrait probablement les examiner un par un, comme l'a fait le comité, pour décider s'ils correspondaient à des mesures législatives importantes et significatives ou à un changement relativement secondaire dans la loi en question.

Le député d'Edmonton-Ouest prétend que le crédit 12b du ministère du Travail est un moyen détourné de modifier la loi relative à l'indemnisation des employés. La loi actuelle prévoit un ensemble de conditions dans lesquelles le gouvernement indemnise ses employés en cas d'accident ou de maladie résultant de leur travail. Cette loi longue et détaillée a en annexe un tableau énumérant les catégories d'employés à qui elle est applicable. Dans ce cas-ci, nous ne voulons modifier ni le principe, ni la loi proprement dite. Nous tenons néanmoins à inclure dans ses dispositions une catégorie d'employés qui, à la suite d'une transaction récente, semblent avoir été complètement oubliés.

Or, d'après le député d'Edmonton-Ouest, c'est justement ce que le gouvernement doit faire. Nous l'avons fait et il ne s'agit donc que de savoir comment modifier la loi afin de remédier à cette lacune. On pourrait présenter un bill d'une ligne ou deux pour modifier la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État et lui faire subir toutes les étapes voulues, première et deuxième lectures, renvoi au comité, rapport et troisième lecture, ou encore lui faire subir l'examen nécessaire à la Chambre et au comité, suivi de l'étude en comité plénier, dans le cadre de la loi sur les crédits supplémentaires. Comme il s'agit d'une question d'argent bien plus que d'un changement à apporter au principe de la loi, cette dernière façon de procéder semblerait la plus appropriée. Dans le cas où diverses lois imposent des restrictions d'ordre fiscal ou chronologique, où un changement vise des objectifs précis sans modifier le principe de la loi, cette façon de procéder serait, semble-t-il, la plus appropriée et la plus efficace, compte tenu du temps dont disposent les députés.

• (4.20 p.m.)

Comme le député d'Edmonton-Ouest l'a signalé, les députés sont déjà débordés. Ils ont beaucoup à faire et la plupart d'entre eux ne peuvent trouver le temps qu'il faut. Si l'on peut trouver une méthode plus rapide qui permette malgré tout aux intéressés de se livrer à un examen suffisant, alors j'en suis partisan. C'est dans cet esprit que les crédits portant affectation de $1, qui dans la pratique légifèrent et ne transfèrent pas seulement des fonds d'un compte à un autre, figurent dans ce budget. On ne vise pas à retirer au Parlement son contrôle sur l'exécutif, mais plutôt à lui accorder plus de temps pour traiter des questions plus importantes. Autrement dit, le Parlement ne passera pas son temps à traiter de questions relativement secondaires qui néanmoins déclencheraient tous les rouages vénérables de cette institution.

Je ne crois pas pouvoir en dire beaucoup plus. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a signalé une nouvelle où j'aurais dit que les dépenses de l'État échappaient au contrôle du Parlement. Si pareille nouvelle a paru—je ne mets pas en doute la parole de l'honorable représentant—je n'étais pas en cause. Personnellement, j'estime que notre nouveau système de préparation et de présentation des crédits accroîtra au lieu de réduire l'efficacité parlementaire du contrôle des dépenses.

Notre système actuel n'est pas satisfaisant, il faut le reviser, j'en conviens. Le Parlement devrait exercer un contrôle plus réel—non plus minutieux mais plus réel—sur les dépenses, et à mon avis, le système que nous proposons y parviendra. Mais je n'admets pas, comme le député d'Edmonton-Ouest, qu'en multipliant les entraves, les retards, l'obstruction, sans augmenter nos connaissances, le Parlement aboutira à améliorer son contrôle.

Être capable d'étouffer et de retarder l'adoption de mesures démontre un certain contrôle car, après tout, arrêter une chose c'est au fond la maîtriser, mais c'est un contrôle négatif, alors que nous recherchons un contrôle positif et efficace.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et le Conseil du Trésor en général continuent de me stupéfier. J'aimerais consacrer quelques minutes à discuter certains sujets qui me préoccupent et certaines questions dont l'honorable représentant vient de parler. Je n'essaierai même pas de tirer un argument de ses forfanteries—le gouvernement qui aurait la situation bien en main—car à l'heure actuelle une réfutation n'est même pas nécessaire.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il est trop avisé pour faire cela.

**L'hon. M. Stanfield:** Le président du Conseil du Trésor nous entretient de l'opportunité d'accroître les renseignements mis à la portée de la Chambre, mais il ne prête pas vraiment la moindre attention aux critiques signalant l'imperfection de la procédure actuelle. Je me suis plaint dernièrement que le gouvernement n'appuyait pas assez l'auditeur général, qui représente notre Parlement et qui est parfaitement capable de veiller à ce que la Chambre obtienne des renseignements sur les dépenses—après coup, de l'aveu général—et aussi sur les méthodes appropriées. J'ai signalé la nécessité de modifier sensiblement les rapports entre le Conseil du Trésor et la Chambre, mais je n'arrive pas à attirer la moindre attention du député sur ce point, qui est et restera de la plus haute importance à mes yeux, tant qu'un député ministériel ne se donnera pas la peine de me prouver que j'ai tort.

Je ne m'étonne vraiment pas qu'un député ministériel ne tienne pas compte de mes propos, mais ce qui m'étonne, c'est que le président du Conseil du Trésor écarte l'opinion d'un comité de la Chambre sur l'emploi de ces postes de $1. Il accueille avec sympathie l'inquiétude du comité, comme s'il s'agissait pour ainsi dire d'une proposition abstraite, puis, sans aucune véritable explication, il ajoute que cette inquiétude n'est pas fondée dans ce cas-ci. Si nous réunissons ces deux pensées en vue de leur donner un sens, nous y trouvons à peu près ceci: de l'avis du président du Conseil du Trésor, le comité ne parlait pas en connaissance de cause. Il ne s'agit donc plus seulement des rapports entre le Conseil du Trésor et l'auditeur général, mais le gouvernement ne tient aucun compte des instances d'un comité de la Chambre à ce sujet.

Le ministre a parlé de la nécessité pour la Chambre d'être mieux renseignée. D'après lui, le gouvernement vise à fournir de plus amples renseignements et à assurer de ce fait à la Chambre un contrôle plus considérable. Ma foi, je suppose qu'il n'y aura plus de postes de $1 désormais pour les transferts de fonds au sein d'un ministère. La chose ne sera pas nécessaire, puisque les crédits seront si peu nombreux, à ce que je vois, que le gouvernement n'aura pas besoin de faire de transferts. Nos vis-à-vis sont en train d'arranger les choses de telle façon qu'il n'auront même plus besoin désormais de nous faire rapport des postes de $1. C'est à cela que se résume la chose, à mon avis. Et pourtant le président du Conseil du Trésor—je ne voudrais pas trop critiquer un monsieur aussi honorable—ose prétendre à la Chambre que le gouvernement vise à la renseigner davantage. De fait, il est manifeste que le gouvernement entend faire en sorte de n'avoir plus besoin de présenter des postes de $1. Le nombre des crédits étant restreint, le ministre ne sera sûrement pas obligé de faire part à la Chambre des changements prioritaires ici ou là, des épargnes effectuées dans certains cas qui seront transférées pour pouvoir servir à d'autres fins. Cela va lui épargner la difficulté—si difficulté il y a—de présenter ces crédits de $1 à la Chambre.

En ce qui concerne cette nouvelle façon de procéder, l'auditeur général, sauf erreur, a reproché au gouvernement de diminuer le nombre de crédits, pas nécessairement pour la raison que je viens de mentionner, mais parce que cette méthode réduira en fin de compte le contrôle de la Chambre sur les dépenses du gouvernement. Il se peut que les prévisions budgétaires soient présentées dès le début de façon à donner un aperçu plus clair de la situation. Mais si le président du Conseil du Trésor s'imagine qu'on assurera ainsi à la Chambre un meilleur contrôle des dépenses du gouvernement, je ne suis pas d'accord. Le débat de cet après-midi nous donne une preuve manifeste du contraire. Nous ne disposerons même pas à l'avenir du genre de renseignements qu'on nous donne actuellement dans ce budget supplémentaire; il n'y aura plus de crédits pour traiter de ces

modifications, car le gouvernement va s'arranger de façon à ne pas nous présenter de budget supplémentaire de la façon usuelle. Si je me trompe, j'espère qu'un de nos vis-à-vis fera les rectifications nécessaires.

• (4.30 p.m.)

Il est extrêmement dangereux, à mon avis, de recourir à une méthode aussi peu officielle pour modifier le processus législatif. Si le Parlement doit sanctionner une nouvelle procédure qui permette d'apporter des changements d'ordre législatif d'une manière aussi peu réglementaire, cette procédure devrait au moins être établie de façon bien définie. Qui décidera si une loi est d'une importance assez secondaire pour qu'on l'étudie de cette façon et si une autre est assez importante pour être étudiée de la façon dont la Chambre est censée disposer de toute loi? Je ne tiens pas à exagérer, et j'espère qu'on me reprendra si je fais erreur, mais j'estime que c'est apporter un changement radical au Règlement de la Chambre, sans y avoir réfléchi suffisamment ou sans y être autorisé.

A mon avis, il faut considérer cette question comme grave. Je suis persuadé que les changements apportés par le Parlement ne permettront aucunement à la Chambre d'affermir son contrôle sur les dépenses de l'État. Je crois plutôt qu'ils diminueront son contrôle. Je ne peux m'empêcher de soupçonner qu'il s'agit là d'un geste délibéré de la part du gouvernement.

J'ai dit aussi que le gouvernement est en train de modifier le Règlement de la Chambre en ce qui concerne l'adoption de ses lois, sans que le Parlement ait pu examiner convenablement la question. Le gouvernement a tout simplement pris sur lui de procéder à ces modifications sans discussion préalable. Je ne crois pas que cela soit acceptable. J'ajouterai foi davantage aux protestations des banquettes ministérielles, à savoir que les vis-à-vis veulent fournir plus de renseignements à la Chambre et sauvegarder le contrôle du Parlement, lorsque je verrai que l'auditeur général est vraiment indépendant du Conseil du Trésor et autorisé à recruter lui-même son personnel, et que le Parlement est mieux en mesure de se prononcer sur la question, au lieu de permettre que l'auditeur général soit cerné par le Conseil du Trésor à notre insu.

Il existe des moyens, des moyens importants, pour accroître le contrôle de la Chambre, et l'auditeur général en est un. Loin d'accroître le contrôle de la Chambre, les changements proposés que nous combattons maintenant, diminution du nombre des crédits et comportement général du gouvernement, auront évidemment pour résultat de réduire le droit de regard de la Chambre sur les dépenses du gouvernement.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je ne me lève pas pour participer de nouveau au débat; que j'en aie le droit ou non, comme il s'agit d'une motion de fond, la question ne se pose pas, car j'invoque le Règlement. Je veux signaler à Votre Honneur et à la Chambre la question de procédure, qu'il y aurait peut-être lieu d'examiner afin d'en finir avec cette affaire. Je le fais avec d'autant plus d'empressement qu'il avait été entendu que lorsque la Chambre aurait atteint l'étape de l'étude du bill de subsides visant les crédits supplémentaires, on étudierait, d'abord, les crédits concernant l'habitation, ceux qui figurent dans le budget supplémentaire des dépenses.

En réponse à une question que je lui ai posée jeudi ou vendredi, le ministre des Transports (M. Hellyer) a affirmé qu'il voulait être à la Chambre pour traiter de cette question. Il n'est pas ici, mais je ne m'en plains pas. Toutefois, Votre Honneur pourrait bien vouloir examiner la question que je soulève en ce moment après avoir entendu les propos des députés, et une fois le débat terminé. Votre Honneur voudrait peut-être y réfléchir quelque temps et nous pourrions songer à ajourner le débat.

Je demande si le vote est permis ou non. Je ne dis pas que notre parti proposera un vote sur cette motion, mais avec le nouveau Règlement, nous marchons en terrain inconnu. Depuis son entrée en vigueur, c'est le premier budget supplémentaire que nous étudions. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'une motion de défiance. Nous n'avons aucune intention d'insister pour qu'elle soit considérée comme telle. J'ai d'abord pensé qu'un vote proprement dit n'était pas possible.

On en doute si on consulte les paragraphes 3, 7 et 11 de l'article 58 du Règlement. Les trois jours ne font sûrement pas partie des vingt-cinq jours prévus et répartis entre les trois périodes. Les jours prévus, on peut présenter soit une motion de défiance—un maximum de deux par période—soit une autre motion servant à déterminer la nature du débat.

Les trois jours se situent en quelque sorte dans une catégorie différente. Je soulève ce point, afin qu'il soit étudié, puisque le comité permanent de la procédure et de l'organisation se réunit de temps à autre. D'après ses attributions, le comité a été chargé de s'intéresser à la façon dont ces modifications au Règlement seraient examinées. Il est évident qu'il pourrait y avoir une mise aux voix, même s'il ne s'agit pas d'une motion de défiance, si le comité décidait de supprimer un crédit des prévisions budgétaires. Comme c'est la première fois que cette question se pose, je recommande qu'elle soit étudiée, afin que nous puissions obtenir une décision et savoir comment procéder à l'avenir.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le député de Peace River a, pour ainsi dire, exposé au grand jour le fait qu'on a débattu l'opportunité pour la Chambre de se prononcer par un vote sur cette motion. A mon avis, elle devrait le faire. Si cinq députés demandent à mettre la motion aux voix, ils ont droit à un vote. Je puis dire que mon parti est unanime sur ce point.

**L'hon. M. Mackasey:** Pas présentement.

**M. Bell:** Votre cote d'assiduité est aussi basse que celle du gouvernement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Toutefois, je suis ici et nos propos sont unanimes. La Chambre est saisie d'une motion présentée par le député de Peace River. D'après moi, vu qu'aucun article du Règlement n'interdit un vote sur une motion de ce genre, il est à propos que la Chambre se prononce par un vote.

Ceux qui maintiennent que ce débat va simplement se terminer à la fin de la journée ou faute de participants auraient peine, je crois, à citer un article du Règlement à l'appui de leur thèse. Le paragraphe (3) de l'article 58 du Règlement traite des motions d'opposition présentées les jours prévus. Cet article donne les diverses dispositions qui régissent ces motions d'opposition.

A mon avis, ce n'est pas la question dont la Chambre est saisie. Il ne s'agit pas d'une motion d'opposition présentée un jour prévu. J'attire votre attention, monsieur l'Orateur, sur l'article 58 (5) du Règlement selon lequel un certain nombre de jours sont réservés au cours des trois périodes de la session. Cet article se termine par la phrase suivante:

Ces vingt-cinq jours seront appelés jours prévus.

Je souligne à Votre Honneur qu'aucune autre disposition du Règlement ne fait état d'autres jours prévus. Il est clair que les cinq jours prévus pour la première période, les sept de la deuxième et les treize de la troisième constituent les 25 jours prévus.

• (4.40 p.m.)

Le paragraphe (7) contient une disposition relative au budget supplémentaire final, que nous débattons présentement. En passant, ce paragraphe mentionne les crédits supplémentaires présentés entre le 31 mars et le 30 juin, mais nous avons adopté, le 24 février, un ordre spécial qui transférait ces trois jours à cette période antérieure au 31 mars. Je soutiens donc que les dispositions du Règlement relatives à ces trois jours de la période finale s'appliquent aux trois jours que nous venons d'entreprendre.

La dernière partie de l'article 58(7) du Règlement se lit comme il suit:

... trois jours pour l'étude de la motion tendant à l'adoption par la Chambre de ce budget et pour l'adoption, à toutes les étapes, de tout projet de loi fondé sur ledit budget.

Il n'est pas dit que ces trois jours doivent s'ajouter aux jours prévus; ils doivent s'ajouter aux jours réservés aux affaires relatives aux subsides. Autrement dit, ces trois jours sont une toute autre affaire. Ils ne font pas partie des 25 jours prévus.

Le paragraphe (11) du même article affirme:

Les délibérations tenues les jours consacrés aux motions d'opposition qui ne sont pas des motions de défiance se terminent lorsque le débat sur celles-ci est terminé ou à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, selon le cas.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que le paragraphe (11) ne peut s'appliquer à ces trois jours, car il vise clairement les jours consacrés aux motions d'opposition. Par définition, ces trois jours ne sont donc pas des jours prévus, mais des jours supplémentaires qui s'ajoutent au temps prévu pour l'étude des subsides, afin de permettre l'examen du budget supplémentaire. A mon avis, nous avons donc le droit de tenir cette motion pour une motion ordinaire susceptible d'être mise aux voix. C'est la règle générale pour toutes les motions présentées au Parlement. Elles sont sujettes au vote au gré de la Chambre. Il y a quelques exceptions où la décision fut autre. Nous en avons décidé autrement dans le cas de l'article 26 selon lequel le débat sur

une motion prend fin à la fin de la journée, et nous avons fait de même au sujet des motions de défiance présentées les jours prévus. Mais nous n'avons pas statué dans ce sens à l'égard de ces trois jours spéciaux consacrés à l'étude du budget supplémentaire et ajoutés au temps prévu pour le débat sur les subsides.

Donc, maintenant que le débat semble terminé, je pense que Votre Honneur devrait demander à la Chambre si elle veut se prononcer sur les prévisions. Il pourrait ne pas y avoir de vote. Après tout, les députés de tous les partis formaient le comité plénier qui a étudié l'affaire, et l'unanimité s'est faite sur de nombreux postes. Un vote inscrit ne sera peut-être pas nécessaire, mais je prétends que nous avons le droit de sonder l'opinion de la Chambre.

Il m'apparaît aussi clairement qu'à l'égard des trois jours qui s'ajoutent à ceux qui sont réservés aux affaires relatives aux subsides, on prévoit pour nous la possibilité de voter contre certains crédits, si nous le désirons. On prévoit même que nous pouvons voter lors de la première ou deuxième lecture d'une loi des subsides qui découlerait de ces prévisions ou d'articles distincts. Si, dans ces trois jours, nous avons le droit de disposer ainsi des affaires relatives aux subsides, nous avons donc celui de nous prononcer sur la motion du député de Peace River. Nous devrions le faire dès maintenant.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, puis-je faire quelques brèves observations au sujet du point qui vient d'être soulevé? Votre Honneur se souviendra que la semaine dernière, lorsque nous examinions la procédure à suivre pendant ces jours, je vous ai signalé indirectement qu'il ne s'agissait pas de jours prévus et qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme tels.

Aux termes de la motion présentée, la Chambre approuverait les prévisions budgétaires. On a prétendu que nous devrions considérer ces trois jours comme étant des jours prévus. Ce sont, il est vrai, des jours consacrés à l'étude des prévisions budgétaires, mais après avoir entendu la thèse du député de Winnipeg-Nord-Centre, je conviens que nous ne pouvons les classer parmi les 25 jours prévus. Il est clairement stipulé dans le Règlement que 25 jours seulement sont prévus. Certes, il faut décider ce qu'on entend par «jours prévus.» A mon avis toutefois, aucune disposition de la procédure qui s'applique à l'égard des jours prévus n'est valable dans le présent cas. Nous ne jouissons pas d'un délai de 24 heures pour présenter un avis en vue de rejeter, rétablir ou modifier un crédit des prévisions budgétaires. La chose n'est pas requise en vertu de la procédure actuelle.

Nous avons ici une procédure qui découle du fait que la Chambre a ordonné que ces crédits devaient être étudiés au comité pendant trois jours et à la Chambre pendant trois jours. Nous allons étudier un bill de subsides qui sera renvoyé au comité où il sera traité comme tout autre bill. Il existe une procédure spéciale en vertu de laquelle nous consacrons trois jours à l'étude des crédits supplémentaires définitifs. J'en appelle à votre jugement, Votre Honneur; si nous avions la transcription des débats tenus au comité du Règlement, vous pourriez voir qu'on avait pensé à établir une procédure spéciale pour l'étude des crédits supplémentaires définitifs. Nous pouvons constater la mise en œuvre de cette idée.

En conséquence, je demande à Votre Honneur de procéder au vote. Les députés devraient se prononcer sur la motion proposée par mon collègue, le député de Peace River (M. Baldwin), après quoi nous passerons à la motion du président du Conseil du Trésor. Comme je l'ai signalé tantôt, la présidence et la Chambre auraient eu une difficulté à envisager si la motion du président du Conseil du Trésor avait été mise aux voix au début des délibérations de cet après-midi, parce qu'il n'y a pas moyen de disposer de la motion dont la Chambre est saisie, sauf en la mettant aux voix. La Chambre ne peut étudier deux motions en même temps.

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas assisté aux délibérations du comité qui a étudié ce sujet-là. Cependant, en entendant mes préopinants, cet après-midi, j'ai compris que l'on touchait à un point essentiel sur lequel nous devions nous arrêter, afin d'étudier très sérieusement tous les sujets qui ont été traités.

Par conséquent, il est question de mettre aux voix cette motion et, d'après les points de vue que l'on vient d'exprimer, je crois comprendre que si l'on procède à la mise aux voix, la motion du ministre sera exclue. Il y a donc lieu, à mon sens, de revenir aux sujets qui ont déjà été traités et de se demander, encore une fois, si la Chambre n'a pas assez tenu compte du fait qu'on est en train d'établir le transfert de crédits d'un poste à l'autre, et ce sans qu'elle ait son mot à dire ou puisse exercer le moindre contrôle.

Il s'agit là, à mon avis, d'une question de principe, et nous devrions considérer très sérieusement le problème. C'est pour cette raison que j'appuie totalement tout ce qui a été dit par les honorables députés de Peace River et de Winnipeg-Nord-Centre. A mon sens, on devrait prendre encore plus de temps afin de poursuivre le débat sur un principe majeur qui a déjà constitué un précédent,

mais qu'on est en train d'amplifier à un point tel que les privilèges et prérogatives de la Chambre sont menacés.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je dire quelques mots des arguments apportés? Je préférerais donner mon opinion sur l'autre aspect de la question. Non seulement on ne trouve rien à l'appui d'une mise aux voix dans ce genre de motion dans l'article 58 du Règlement mis au point par le comité spécial sur le Règlement et la procédure plus tôt pendant la session actuelle, mais même dans l'article 58(4) rien n'autorise la présentation d'une motion du genre de celle du député de Peace River ou du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Je signale à Votre Honneur le passage le plus approprié de l'article 58(4)(a), ainsi conçu:

Il sera donné, par écrit, un préavis de vingt-quatre heures concernant une motion d'opposition, un jour prévu ...

Ce n'est pas le cas ici, selon des honorables vis-à-vis.

... ou un avis d'opposition à tout poste du budget.

Je crois voir une autre disposition en ce sens à l'article 58 du Règlement.

**M. Baldwin:** Vous voyez mal.

**L'hon. M. Macdonald:** Le député de Peace River n'ajoute rien à la discussion. Les motions présentées par les députés de Peace River et de Winnipeg-Nord-Centre ne se rapportent à aucun poste particulier des crédits, mais constituent plutôt un commentaire général. C'est la première occasion qui m'est donnée de discuter la question et j'aimerais indiquer mon point de vue. A mon sens, ces motions ne sont pas recevables et, pour cette raison, nous ne devrions pas les approuver si elles étaient mises aux voix.

L'article 58 du Règlement est, d'une façon générale, assez détaillé, comme vous le savez, monsieur l'Orateur. Il stipule qu'il y aura mise aux voix dans certains circonstances, et qu'il n'y en aura pas dans d'autres. Comme le comité n'a pas prévu de mise aux voix, comme il n'a pas, d'abord, prévu de motion de ce genre, et comme il n'a pas stipulé de mise aux voix aux termes de l'ordre spécial, nous devrions nous en tenir rigoureusement au Règlement et ne pas mettre la question aux voix en ce moment.

[M. Matte.]

**M. Aiken:** J'ai deux observations à faire, monsieur l'Orateur, à propos de la motion à l'étude. On se trouverait dans une situation absolument ridicule si on présentait à la Chambre une motion de ce genre, conforme à l'avis du comité, sans que la Chambre ait l'occasion de se prononcer. On pourrait bien ne pas voter au terme du délai prescrit, mais, d'un autre côté, une mise aux voix pourrait être exigée. Dans le cas présent, la Chambre est mise à l'épreuve sur une motion de fond. A mon sens, ce serait aller à l'encontre de la coutume parlementaire que de présenter une motion, l'inscrire au *Feuilleton*, la débattre pendant la journée et puis ne pas permettre à la Chambre de se prononcer d'une certaine façon.

Deuxièmement, je dois signaler que le président du Conseil privé à prétendu que cette motion n'aurait pas dû être proposée, que le Règlement ne prévoit aucune motion de ce genre, donc qu'elle n'est pas réglementaire et ne devrait pas être mise à l'étude, et surtout pas mise aux voix. S'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, je prétends qu'on aurait dû s'opposer à la motion quand elle a été proposée et quand le débat a commencé. Tout cela étant passé, la motion devrait être mise à l'étude à la Chambre. Ce serait contraire aux règles de la Chambre de l'abandonner en plein débat.

**M. l'Orateur:** J'ai écouté attentivement les arguments fournis par les députés relativement à l'interprétation de l'article 58 du Règlement, ainsi qu'à l'interprétation de l'ordre spécial qui inspire notre démarche en ce moment. Je dois dire que je suis d'accord avec l'ensemble des propositions avancées. Je suis d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest que la question dont nous sommes saisis est une motion et que c'est la façon normale pour la Chambre de procéder. Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre donnait dans le même sens. La Chambre des communes procède comme il suit dans l'étude de ses travaux: elle est d'abord saisie d'une motion, qui fait ensuite l'objet d'une discussion et dont on dispose tôt ou tard en la mettant aux voix. Ce n'est que si un article du Règlement déclare, comme l'article 26 par exemple, qu'il ne doit pas y avoir de vote, que la Chambre ne dispose de la question ni par une simple mise aux voix ni par un vote inscrit.

Il serait peut-être plus facile de rendre une décision en se fondant sur les suggestions du député de Peace River et des autres qui ont

soutenu son point de vue. Si, dès le début, nous n'avions pas délibéré conformément aux dispositions de l'article même qui, selon d'aucuns, ne s'applique pas présentement s'il ne s'agit pas ici des jours prévus, et si nous ne procédons pas selon les conditions qui régissent la discussion pendant les jours prévus, alors je ne vois pas comment le député de Peace River et le député de Winnipeg-Nord-Centre auraient eu la permission de déposer l'avis de motion qu'ils ont déposé, parce que, selon mon interprétation, l'article 58 du Règlement est précisément celui qui permet aux membres de l'Opposition de déposer de tels avis de motion.

La déclaration du député de Winnipeg-Nord-Centre revient à dire que, bien que l'article du Règlement et l'ordre spécial fassent allusion aux jours prévus, nous ne nous trouvons pas dans ces jours prévus. J'ai songé sérieusement à la question ces derniers jours parce qu'elle a été discutée à l'extérieur de la Chambre avec des députés jugés des spécialistes et que je sais l'être en ce qui concerne l'interprétation du Règlement, et avec des députés qui siégeaient au comité qui a adopté cet article du Règlement et l'a recommandé à la Chambre. Je suis aussi incertain qu'au début sur la façon d'interpréter cet article. Si les députés croyaient que ma recommandation a un certain mérite ou une certaine valeur, j'avancerais la proposition que, vu le fait que jusqu'à cet après-midi nous nous sommes conformés aux dispositions de l'article du Règlement et que nous avons reçu le préavis de 24 heures stipulé dans l'article, il serait plutôt difficile subitement de déterminer que nous n'appliquons plus l'article, qu'il ne s'agit pas des jours prévus et que dès lors nous devrions mettre la motion aux voix.

• (5.00 p.m.)

Selon les observations de certains députés, il ne semblait pas évident que la question serait mise aux voix de toute façon, si j'ai bien saisi le sentiment de la Chambre. La présidence ferait peut-être bien de réfléchir davantage à la situation et d'étudier dans le hansard les solides arguments des députés. Elle serait peut-être alors prête, quand la situation se présentera de nouveau au tout début d'un débat, à décider si les dispositions spéciales de l'article 58 du Règlement sont applicables lorsque nous examinerons la question des journées dites réservées ou prévues pour l'examen des crédits supplémentaires.

A mon avis, nous sommes allés déjà trop loin pour revenir en arrière. Le député d'Edmonton-Ouest a dit que nous n'aurions pas dû continuer et tenir compte des avis de 24 heures car il s,agit de jours spéciaux et non pas de jours réservés du type normal. Je signale également, pour la gouverne des députés, que nous sommes saisis d'un ordre spécial et je me demande si les députés voudraient établir une fois pour toutees, une procédure en ce moment, alors qu'il ne s'agit pas du Règlement ordinaire, mais d'un ordre spécial de la Chambre. C'est là un facteur qui complique la situation. Or, étant donné cette considération supplémentaire et le fait que ce n'est pas actuellement la situation ordinaire où l'on aurait présenté normalement une motion en vertu des dispositions du Règlement pour l'examen des crédits supplémentaires pendant trois jours prévus à cette fin, il ne serait pas opportun de prendre une décision qui lierait la Chambre chaque fois qu'on demanderait, à l'avenir, d'étudier une motion en vertu de cet article du Règlement.

J'ai essayé de montrer que la meilleure façon de procéder en ce moment serait de reconnaître que nous avons fait jusqu'ici comme si nous devions tenir compte des jours réservés. Autrement dit, d'après mon interprétation du Règlement, lorsque cette discussion sera terminée et puisqu'on n'a pas donné d'autre avis qu'on aurait pu normalement examiner plus tard aujourd'hui, demain ou après-demain, et du fait qu'aucune motion n'a été présentée cet après-midi, il faudrait alors demander à la Chambre de se prononcer sur la motion principale, c'est-à-dire celle qu'a proposée le président du Conseil du Trésor en vue de l'adoption des crédits supplémentaires.

Pour terminer, il est évident que ma décision ne conclut à rien.

## MOTION D'AJOURNEMENT

### SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur:** Avant que la motion soit mise aux voix, il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité de la vieillesse—Le supplément de revenu garanti et l'impôt sur le revenu; le député d'York-Sud (M. Lewis)—L'immigration—La distinction entre les déserteurs et les réfractaires; le député de Dartmouth-Halifax (M. Forrestall)—La défense nationale—La B.F.C. à Halifax—Le rajustement de salaire.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES SUBSIDES

L'ÉTUDE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) 1968-1969

**L'hon. M. Hellyer,** au nom du président du Conseil du Trésor, propose:

Que le crédit supplémentaire 12b du budget revisé, relatif au ministère du Travail, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, présenté à la Chambre le vendredi 28 février 1969, soit adopté.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

**L'hon. Paul Hellyer,** au nom du président du Conseil du Trésor, propose:

Que le budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, présenté à la Chambre le lundi 24 février 1969, moins le crédit 12b relatif au ministère du Travail, soit adopté.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur:** L'honorable M. Hellyer, au nom de l'honorable M. Drury, propose:

Que le bill C-177 accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969 soit lu maintenant pour la 1re fois et imprimé.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et son impression est ordonnée.)

**M. l'Orateur:** Quand ledit bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

**Des voix:** Dès maintenant.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Du consentement de la Chambre.

**M. l'Orateur:** Par ordre spécial adopté le 24 février 1969, dès maintenant.

**L'hon. M. Hellyer,** au nom de l'honorable M. Drury, propose:

Que le bill C-177 «loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année se terminant le 31 mars 1969,» soit lu maintenant pour la 2e fois et déféré à un comité plénier.

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Béchard.)

**M. le président suppléant:** Conformément au paragraphe 1 de l'article 75 du Règlement, le préambule et l'article 1 du bill doivent être réservés. L'article 2. L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*$222,254,283 accordés pour 1968-1969.*

**M. Baldwin:** Monsieur le président, à la suite d'une entente conclue cet après-midi, il a été convenu qu'à l'étape du comité nous nous intéressions à l'Annexe que nous avons consenti à étudier dans un certain ordre. Il se peut que la Chambre veuille examiner les articles du bill mais comme le ministre reste ici pour défendre ces arguments, que certains d'entre nous jugent indéfendables, et comme certains autres députés se préoccupent de cet état de choses, le comité conviendra peut-être, lors de l'étude de l'Annexe, de s'intéresser aux crédits qui relèvent du ministre des Transports au chapitre du logement.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur le président, je me demande si la procédure la plus défendable ne serait pas d'adopter les six premiers articles du bill puis de passer à l'Annexe, et ensuite, du consentement général, de discuter d'abord du crédit relatif à la SCHL, bien qu'il figure en dernier. Si le comité y consent, peut-être pourrions-nous adopter tous les autres articles de l'Annexe et discuter ensuite du crédit sur le logement, ou bien renverser l'ordre de l'Annexe et traiter d'abord du crédit sur la SCHL après avoir adopté les six premiers articles?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, je veux bien me livrer au petit exercice que nous propose le président du Conseil privé, mais je pense qu'il serait plus raisonnable de réserver les articles 2 à 6, de traiter de l'Annexe comme convenu, en abordant en premier lieu le crédit sur le logement.

**L'hon. M. Macdonald:** Nous n'étions pas convenus de les réserver.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je croyais que nous étions convenus de passer directement à l'Annexe.

**L'hon. M. Macdonald:** Je croyais que nous étions convenus de les proposer, puis de passer à l'Annexe et de discuter en premier lieu du crédit sur le logement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je suis sûr que si nous traitons au préalable des articles de l'Annexe, nous n'aurons que peu ou pas de discussion sur les articles 2 à 6. Puis-je m'interrompre pour rappeler au ministre que notre temps expire à six heures, le mercredi, et que si nous le consacrons aux crédits détaillés de l'Annexe, pour revenir ensuite aux articles, il nous sera de toute façon impossible d'en discuter. Ce que nous voulons, c'est en arriver aux crédits relatifs au logement, à l'immigration et ainsi de suite. Il serait plus raisonnable de réserver tous les articles et de passer à l'Annexe en commençant par le crédit sur la SCHL.

**M. Baldwin:** Monsieur le président, la position adoptée par beaucoup de députés sur ces articles pourrait bien dépendre, par exemple, de la manière plus ou moins rationnelle et convaincante dont le ministre des Transports et les autres ministres défendront certains des crédits prévus à l'Annexe. C'est pourquoi j'avais pensé que nous pourrions passer à l'Annexe. Si, comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, ces questions sont dûment traitées, les articles essentiels du bill ne seront plus, le moment venu, qu'une formalité, quand nous aurons obtenu satisfaction sur les autres points.

• (5.10 p.m.)

**M. le vice-président:** Est-ce convenu?

**L'hon. M. Macdonald:** Ce n'est certainement pas la façon dont je comprenais la chose. Nous étions convenus d'en finir avec le bill pour arriver à l'Annexe et ensuite de nous entendre pour modifier l'ordre de l'annexe.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je ne veux pas contredire le ministre. Je regrette ce malentendu. J'étais pris dans le débat et je pensais que nous allions parcourir toutes les autres parties du bill le plus vite possible jusqu'à l'Annexe, mais cela ne signifiait pas que nous adopterions les différents articles sans discussion. A vrai dire, cela n'a pas grande importance. L'Annexe nous occupera jusqu'à mercredi six heures et alors les articles pourront être adoptés sans discussion.

**L'hon. M. Macdonald:** Voilà le meilleur argument pour faire adopter les articles maintenant.

**M. le vice-président:** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** L'article 3.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, en adoptant l'article 2 vous avez en fait adopté l'annexe, puisque l'article 2 le prévoit. Comment pourrait-on débattre l'Annexe qui modifie un grand nombre de postes, selon l'avis de la Chambre, puisque les articles sont déjà adoptés. A mes yeux, cela n'a aucun sens.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, je prétends que vous avez eu raison de mettre aux voix l'article 2, qui a trait à l'Annexe. Ainsi, cela nous permet de discuter les postes de l'Annexe où se trouvent les crédits à l'habitation.

**M. le vice-président:** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** Non.

**M. McCleave:** Monsieur le président, sauf erreur le comité pense qu'il faut d'abord s'occuper du logement et des quatre postes de $1, cette mise de fonds massive pour régler nos problèmes de l'habitation. Cela est prévu à la page 16 de la mesure à l'étude. Peut-être le ministre des Transports voudrait-il d'abord présenter le sujet. Dans l'affirmative, je lui passerais la parole car il n'a presque rien dit l'autre jour, au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Peut-être a-t-il eu l'occasion depuis de se renseigner, et est-il en mesure de faire rapport à la Chambre. Si le ministre veut prendre la parole, je lui cède ma place volontiers. Sinon, je me propose de faire une déclaration et de poser des questions auxquelles, je l'espère, nous recevrons les réponses qu'on ne nous a pas fournies l'autre jour au cours des délibérations du comité des prévisions budgétaires en général.

Puisqu'une occasion importante ne peut se passer de préambule, je vais d'abord évoquer certaines promesses en matière de logement faites par les vis-à-vis lors des événements récents d'avril, de mai et de juin de l'année dernière. D'abord une citation, tirée d'un discours prononcé par l'un des plus remarquables de ces membres à Vancouver le 11 mai et rapporté par la Presse canadienne. D'après lui, la crise nationale du logement exigeait une assistance accrue à la Société centrale d'hypothèques et de logement et une aide aux programmes d'habitations à bon marché. Y a-t-il rien de plus «juste», que d'accorder une priorité plus haute aux programmes de logements à bon marché? Nous savons tous que plus de la moitié des pauvres au Canada

vivent dans des régions métropolitaines, et qu'il est important que le gouvernement s'occupe de ce problème particulier. Le très honorable représentant a déclaré à Vancouver qu'un gouvernement libéral accorderait plus d'aide à la construction d'habitations à bon marché. Ses propos ont peut-être plus de poids du fait qu'il a créé l'expression «société juste».

Un autre personnage, peut-être moins éminent que le premier—et qu'on pourrait même considérer comme croulant puisqu'il nous a quitté pour l'autre endroit—le leader du gouvernement à l'autre Chambre a dit dans un discours prononcé à Winnipeg le 29 mai dernier que les taux d'intérêt élevé sur les prêts hypothécaires seraient réduits si le gouvernement libéral réussissait à réduire les dépenses et à équilibrer le budget. L'oracle de Delphes n'aurait pas fait mieux. La plupart des gens en ont conclu que les dépenses seraient réduites, que le budget serait équilibré et que, bien sûr, les taux d'intérêt élevés sur les prêts hypothécaires seraient réduits. Comme nous le savons tous, c'est l'inverse qui s'est produit.

Afin de ne pas laisser hors de mon préambule le ministre actuellement responsable du logement, je citerai ses remarques du 13 juin, cette fois encore à Vancouver, rapportées par la Presse canadienne:

«Le premier ministre a pour politique de ne pas faire de promesses électorales coûteuses.» C'était pour obtenir un mandat qui lui donnerait la liberté d'attaquer les hauts taux d'intérêt, le chômage et la pénurie de logement.

**M. Woolliams:** Qui a dit cela?

**M. McCleave:** Le ministre des Transports actuel. Les hauts taux d'intérêt ont encore monté; le chômage a encore augmenté et la pénurie de logement est encore plus aiguë. Voilà les programmes et les politiques—on pourrait appeler cela du baratin—que l'on a offerts aux Canadiens l'année dernière sur le sujet crucial du logement.

Quant aux quatre crédits de $1 auxquels on nous a demandé de donner notre bénédiction, je crois que les propos échangés entre le député d'Edmonton-Ouest et le ministre devant le comité des prévisions budgétaires en général, lors de sa séance de jeudi dernier, 27 février, en donnent une bonne explication. Je citerai un extrait de la page 241 des procès-verbaux:

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est tout ce que je voulais savoir, sauf pourquoi vous le demandez dans le budget supplémentaire.

L'hon. M. Hellyer: Lorsque nous avons songé à proposer des modifications à la loi dans quelques

[M. McCleave.]

semaines, il nous fallait des pouvoirs statutaires qui nous permettent de continuer entre-temps. Dans ce contexte, il est logique de procéder ainsi.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous venez de me dire que ce crédit vous reportera jusqu'au 31 mars 1970?

L'hon. M. Hellyer: Il est toujours possible que le Parlement n'adopte pas la loi, ...

En voilà une bonne! Nous pourrions ne pas approuver une mesure législative tellement nécessaire à la mise en œuvre du programme.

... ou un camion peut nous passer dessus.

C'est le *nous* de majesté. Et voici la suite de la citation:

Il est toujours sage d'avoir des réserves.

L'hon. M. Lambert: Et cela nous servira de coussin. Surtout que cela allait passer sous la guillotine. Monsieur le ministre, vous m'avez entendu dire à M. Drury, que beaucoup d'entre nous considérons ce procédé très mauvais. Ce serait beaucoup plus juste et, en fin de compte,. vous auriez avantage à présenter des modifications législatives statutaires plutôt que de procéder par crédit de $1.

L'hon. M. Hellyer: Nous en prenons note. Je serai heureux de proposer des amendements à la loi afin de hausser les limites.

Il semble évident, d'après les propos échangés et, sûrement, d'après toutes les questions qui sont demeurées sans réponse au comité, qu'on a eu recours à cette mesure comme à un expédient. Le ministre a dû en faire sourciller un bon nombre au comité, lorsqu'il a laissé entendre que le Parlement n'approuverait peut-être pas une mesure législative et que c'était là un moyen utile d'arriver au but. A mon avis, les problèmes du logement au Canada exigent plus que le recours à des expédients. Les questions que je voudrais poser au ministre concernent les quatre crédits de $1 que j'ai mentionnés. Ces crédits augmentent les montants que l'on peut affecter aux prêts directs et j'aimerais savoir dans quelle mesure ils se rapprochent des plafonds actuels. Le maximum actuel est de 4,600 millions de dollars et le nouveau maximum proposé, de 5,200 millions. Au sujet des prêts directs consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation, le ministre pourrait-il me dire tout d'abord où nous en sommes présentement Il pourrait peut-être nous indiquer quand il prévoit que ce nouveau plafond sera atteint.

• (5.20 p.m.)

Ma deuxième question est semblable et porte sur le crédit suivant, le crédit L117b qui traite des résidences d'étudiants. Il est proposé de porter le plafond de 350 à 475 millions de dollars, aux termes de l'article

36C de la loi nationale sur l'habitation. J'aimerais savoir dans combien de temps le maximum actuel de 350 millions sera atteint et combien de résidences d'étudiants on compte construire d'ici un an?

Ma troisième question a trait au crédit L118b qui porte sur les prêts à l'égard desquels il peut être émis des polices d'assurance et la proposition de porter de 9½ à 11 milliards de dollars le principal global de ces prêts. Où nous situons-nous actuellement par rapport à ces 9½ milliards et quand atteindrons-nous le plafond de 11 milliards de dollars? La question me paraît très importante car nous entrons dans le domaine d'activité des prêteurs privés.

Finalement, en vertu du crédit L119b, qui a trait aux prêts pour l'amélioration de maisons en vertu de l'article 26 de la loi nationale sur l'habitation, où en sommes-nous actuellement par rapport au plafond de 500 millions de dollars et quand atteindrons-nous le nouveau plafond de 550 millions?

De tous les crédits qu'on nous demande d'examiner cet après-midi, aucun, à mon avis, ne nous apportera plus de regret que la négligence du gouvernement à s'attaquer vraiment au problème de fournir des maisons aux petits salariés. C'est une négligence manifeste et qui a été évidente dans le passé. Le besoin n'a certes pas diminué, car chaque jour un nombre croissant de personnes sont incapables d'acheter leur propre maison et elles le seront de moins en moins à cause de l'inflation.

Malgré cela, une solution à ce problème en ce qui concerne les pauvres du Canada, surtout dans les grandes villes où le problème est particulièrement aigu, a été différée par le gouvernement à la suite de la recommandation qui figure à la page 55 du rapport du propre groupe d'étude de l'industrie. Selon la recommandation, le gouvernement fédéral devrait instituer un programme exhaustif de recherche sur les aspects économiques, sociaux et psychologiques de l'habitation publique, et ne devrait pas entreprendre de nouveau projet d'envergure tant qu'une telle étude ne sera pas terminée et évaluée.

Je ne reproche pas aux gens, du moins pas à ceux qui habitent les grands projets d'habitation publique du Canada, de se laisser emporter, bouleverser, par les propos du ministre ou par les vœux du groupe d'étude, contenus dans les alinéas qui précèdent la recommandation elle-même. Je ne peux leur tenir rigueur de s'indigner des observations d'une commission indépendante dont le groupe d'étude se réclame en partie. Je crois que les résidents des logements sociaux, surtout ceux des logements délabrés, ont tout lieu de pousser les hauts cris. Ceux qui pourraient avoir droit à des logements sociaux ont aussi le droit de se plaindre.

Le fait est que, même si le rapport du groupe d'étude n'en souffle mot, si le concept de l'habitation publique a échoué ou s'est heurté à des obstacles, c'est, entre autres, que la loi nationale sur l'habitation ne va pas assez loin. Nous n'avons pas tenté, au moyen de la loi nationale sur l'habitation, de créer autour de beaucoup de ces logements sociaux un décor agréable; on n'a pas doté ces centres de certaines particularités qui rendent la vie agréable. Nous n'avons pas fourni l'aide nécessaire à l'aménagement de parcs et de centres récréatifs et communautaires qui vont de pair avec ces centres immenses et populeux. A Ottawa, on construit des piscines dans tous les immeubles à appartements. Voilà au moins une initiative dont les locataires peuvent être fiers; c'est une addition aux simples locaux où ils peuvent manger et dormir.

Le groupe d'étude classe et critique les logements publics, et recommande l'abolition de vastes projets sans donner la cause des difficultés survenues. En agissant ainsi, il ne fait qu'irriter les gens et il n'explique rien aux pauvres qui ont désespérément besoin de logements convenables.

Je considère qu'en recourant aux quatre crédits de $1, le ministre a voulu, d'une part, surmonter les problèmes de l'inflation et, d'autre part, de mieux contrôler les opérations de crédit ou d'assurance. Ce n'est pas du tout ce qu'on attendrait d'un ministre digne de confiance pour aider les gagne-petit.

On pourra prétendre que cete nouvelle manière d'envisager les hypothèques pourra aider ceux qui touchent un revenu modique. On a recommandé l'octroi d'hypothèques à plus long terme. On a ajouté que cela permettrait plus facilement aux gens de devenir propriétaires de leur maison et que, d'une certaine façon, les problèmes de ceux qui touchent des revenus modiques seraient résolus, mais la solution est trompeuse et décevante. Je ne crois pas que ce soit une panacée. Permettez-moi de parler d'une recommandation réellement trompeuse et décevante: la possibilité de porter à 35 ans la durée de certaines hypothèques. On pourrait peut-être aller encore plus loin, mais les tables d'intérêts à ma disposition ne sont calculées que jusqu'à 35 ans. Ces chiffres sont horrifiants.

Celui qui pourrait obtenir une hypothèque de $20,000 pour une période de 35 ans, à 6 p. 100, verserait des mensualités de $113.06 et le montant global exigible sur la période de 35

ans s'élèverait à $47,485.25. Bref, vous avez sans doute remarqué que le montant remboursable sur cette période de 35 ans, au taux de 6 p. 100 comprendra le principal de $20,000 et des intérêts de $27,485.25.

Considérons ce que serait une hypothèque à long terme consenti au taux d'intérêt courant de 9.5 p. 100, Pour une hypothèque de $20,000 à 9.5 p. 100, sur une période de 35 ans, les de 6 p. 100, comprendra le principal de $20,-000 et des intérêts de $27,485.25.

• (5.30 p.m.)

Cela veut dire, $20,000 en principal et $47,-859.40, en intérêts, soit plus de deux fois autant que le capital. A moins d'examiner les chiffres, on peut s'imaginer que c'est la façon simple et facile de régler la pénurie de logements au Canada. A mon avis, quand les intérêts sont au moins deux fois plus élevés que le principal, l'opération me semble pour le moins déraisonnable.

Je regrette que le ministre n'ait pu nous proposer autre chose. Il me semble qu'on devrait donner le feu vert aux propositions sur le logement et en accélérer l'étude. Je ne vois pas que l'opposition officielle ou quelque autre parti que ce soit à la Chambre s'y oppose, et vu l'intérêt suscité par le rapport du ministre, nous sommes prêts à nous attaquer à la loi nationale sur l'habitation pour la modifier sans tarder

Les vrais problèmes se multiplieront et s'aggraveront sûrement si nous attendons plus longtemps, avant d'étudier ces changements. Ce sont les gagne-petit qui sont en cause. Les autres problèmes ne sont pas aussi aigus. Mais pour les pauvres et les gagne-petit, chaque jour d'inflation réduit leurs espoirs d'être un jour propriétaire d'une maison. C'est ce que nous devrions faire, et tout de suite.

Les crédits de $1 ont une signification pratique douteuse; et je doute qu'on sache, sauf peut-être le ministre, combien on compte verser en prêts directs au cours des 12 prochains mois; combien d'argent sera affecté au logement des étudiants; ce que prévoient les prêteurs privés; et ce que la Société centrale d'hypothèques et de logement compte faire pour améliorer la situation au cours de la même période. Un crédit de $1 pour chacun de ces domaines ne nous dit rien, et pourtant nous sommes censés juger si le gouvernement prévoit un programme de logement satisfaisant. J'espère que le ministre profitera de l'occasion pour nous dire exactement ce qu'il compte faire.

[M. McCleave.]

**M. Brewin:** Monsieur le président, nous sommes très heureux de l'occasion que nous avons de discuter du problème extrêmement urgent qui se pose pour presque tous les Canadiens, celui du logement. Il y a un fait sur lequel nous nous entendons tous: la montée en flèche des taux d'intérêt hypothécaires. L'escalade incontrôlée des loyers impose de réelles difficultés à d'innombrables Canadiens. La Commission d'étude a déclaré:

> Le logement et l'aménagement urbain constituent une priorité urgente pour la population du Canada et doivent être traités comme telle par ses représentants élus à tous les échelons.

Le logement est le grand responsable de la hausse du coût de la vie, et il impose un fardeau intolérable aux Canadiens à revenus modestes et fixes. Le bulletin du Bureau fédéral de la statistique sur les mouvements des prix cette année indique que le logement représente 32 p. 100 de l'indice des prix à la consommation, et que le coût du logement a été de 5 p. 100 de janvier 1968 à janvier 1969. C'est donc le poste individuel qui a influé le plus sur l'augmentation globale du coût de la vie.

On doit se rappeler que cette hausse ne s'applique pas également à l'ensemble de la population. Elle frappe le plus durement non pas les propriétaires, qui paient un taux d'intérêt fixe sur leurs hypothèques, mais les classes les plus pauvres de la société: les nouveaux mariés à la recherche d'une maison, les salariés chargés d'une famille nombreuse qui, faute de fonds, doivent se rabattre sur des logements locatifs, les titulaires des pensions de vieillesse, dotés d'un revenu fixe peu élevé et qui s'aperçoivent soudainement que le coût de la location augmente de façon astronomique. Il serait inexact de prétendre que les économiquement faibles sont les seules victimes de la crise aiguë du logement. La Commission d'étude elle-même déclare que les salariés moyens qui touchent de $5,000 à $7,000 par année, n'ont pas l'espoir d'accéder à la propriété et que leur rêve n'est au fond qu'une chimère. On les laisse se débrouiller seuls sur le marché et se disputer des logements locatifs qui ne leur conviennent pas et dont le loyer n'a pas de plafond officiel.

Il y a, en effet, une crise du logement aiguë. Le gouvernement ne semble pas se presser, pour dire le moins. Le ministre des Transports a déposé le rapport de la Commission d'étude sur l'habitation et l'aménagement urbain le 29 janvier, voilà cinq semaines. Le 29 janvier, il a dit à la Chambre que sous peu—et ce sont ses propres paroles—je soumettrai au gouvernement des recommandations sur certains points du rapport qui, selon

moi, exigent une action rapide. Donc, le gouvernement pense que la question du logement est tellement urgente que lorsque son ministre compétent déclare que certaines recommandations exigent une action rapide, il nous faut attendre plus de cinq semaines pour connaître l'attitude du gouvernement à l'égard de ces recommandations dont celles que le ministre décrit lui-même comme exigeant une action rapide. Je le répète, depuis bientôt cinq semaines, ni le premier ministre ni le ministre des Transports n'ont fait de déclaration.

On nous laisse dans l'ignorance complète quant à savoir à laquelle de ces recommandations le ministre estime urgent de donner suite. On nous laisse dans l'ignorance de la réaction de ses collègues. Nous essayons de deviner les réactions du ministre des Finances devant certaines des recommandations et on ne nous dit rien des mesures que le gouvernement compte prendre pour faire face à la crise ou pour mettre en œuvre les recommandations de ce rapport élaboré par le ministre et son groupe d'étude et annoncé à grand son de trompe.

En l'absence de toute information de la part du gouvernement sur cette crise reconnue urgente, l'opposition doit se borner à des commentaires sur le rapport proprement dit. Rarement une commission, un groupe d'étude ou un organisme d'enquête, quel que soit son nom, a présenté un rapport avec un tel bruit de fanfare, de tambours et de cymbales. A mon avis, le rapport renferme une ou deux recommandations utiles, par exemple celles visant à la création d'un ministère du logement et de l'urbanisme.

Nous n'avions pas besoin d'une Commission d'étude fort onéreuse, qui est allée aux quatre coins du pays, pour nous apprendre l'utilité d'un tel ministère ou d'un ministre qui consacrerait tout son temps à cette question urgente. De fait, cette idée a souvent été formulée ici même, notamment par mon ancien collègue, alors député de Danforth, M. Reid Scott, imité à plusieurs reprises par le député de Broadview. C'est une bonne proposition, et nous aimerions savoir ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet. Nous appuyons aussi entièrement le principe d'un impôt sur les plus-values de capitaux réalisés grâce à des transactions de biens-fonds. On n'a que trop attendu. En fait, chacun ici le sait, la Commission Carter a recommandé cela comme élément d'une impôt général sur les gains de capital. Nous sommes tous d'accord; on aurait dû l'adopter il y a des années, afin de limiter les profits exorbitants de certains spéculateurs. La Commission d'étude préconise l'abrogation de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Les partis de l'opposition l'ont réclamée inlassablement, de même que des centaines d'organismes et de particuliers, hors de la Chambre.

• (5.40 p.m.)

Je voudrais savoir si le gouvernement va vraiment suivre cette recommandation, maintenant que le ministre des Transports l'appuie. Les choses vont-elles changer? Personne ne peut rien prévoir. J'ai observé de près la vertu austère et inflexible du ministre des Finances, opposé à toute proposition de ce genre, et je crains que le ministre des Transports n'ait prêché dans le désert. Les recommandations pertinentes de la Commission d'étude resteront-elles lettre morte, pour aller rejoindre les dossiers poussiéreux de tant de groupes d'étude et de commissions qui ont fait des recommandations dans le passé?

Malgré la publicité de mauvais goût qui l'a entouré, le rapport en général est, à mon avis, un fiasco complet. Je suis plus poli que mon honorable ami de Broadview qui en a parlé comme d'une véritable imposture. Je ne me dissocie pas de lui mais, ayant l'habitude de la litote, je préfère parler de fiasco plutôt que d'imposture.

**M. Benjamin:** C'est le ministre qui est un fiasco complet.

**M. Brewin:** Pourquoi est-ce un complet fiasco? Je ne puis mieux faire que reprendre les propos de M. Albert Rose, de l'Université de Toronto, expert bien connu en matière d'habitation, propos qui ont paru dans le numéro du 4 février du *Globe and Mail*. Le ministre secoue la tête; sans doute n'approuve-t-il pas. Je suis sûr qu'il a lu ces propos de M. Rose, mais j'aimerais les lui rappeler. M. Rose écrit:

> Ces recommandations ne feront rien sinon très peu pour résoudre la crise du logement qui affecte les deux tiers des familles canadiennes dont le revenu annuel est inférieur à $7,500.

Si l'on admet que les besoins les plus grands se font sentir dans les familles qui gagnent moins de $7,500 et que ces recommandations n'aideront en rien ces gens, on use d'un langage très modéré en qualifiant ce rapport de tromperie énorme ou de fiasco. En d'autres termes, l'État se propose encore une fois de prendre des mesures dans le domaine du logement pour aider ceux qui se trouvent au sommet de l'échelle des revenus et il

ignore ceux qui sont dans le besoin le plus pressant. Cette attitude dans ce domaine est devenue si habituelle au gouvernement que l'on est autorisé à croire qu'elle reflète la théorie orthodoxe des Libéraux—aider ceux qui n'ont pas besoin d'aide et ignorer ceux qui ont des besoins urgents.

Le rapport propose d'aider les gens à devenir propriétaires et, entre autres moyens, il suggère d'augmenter de $18,000 à $30,000 le montant maximum d'une hypothèque consentie aux termes de la LNH. On propose d'amortir l'hypothèque sur une période de 40 ans au lieu de 35 et de déduire les paiements comptant à presque rien. Bref, c'est un meilleur programme de dettes plus lourdes pour ceux que les institutions financières autoriseront à en contracter. Comme M. Rose dit:

> Dans le passé, une hausse du prêt maximum de la LNH n'a pas ralenti la marche inéluctable des prix des maisons; par ailleurs, l'extension de la limite à $30,000 n'amènera rien de plus que la possibilité que les maisons neuves moyennes coûtent de $38,000 à $40,000 d'ici deux ou trois ans.

Je reconnais que c'est excellent pour les constructeurs et pour un groupe restreint de privilégiés mais c'est refuser une aide essentielle au Canadien moyen. Comme M. Rose le dit, il est peu probable que les familles qui gagnent moins de $10,000 par année puissent prendre une hypothèque de $30,000, en plus des impôts majorés des dépenses du chauffage et des frais généraux à rencontrer.

Le ministre semble accorder beaucoup de prix à l'exhortation. Il exhorte à peu près tout le monde, les institutions financières, les compagnies d'assurances, les banques, les avocats, les gouvernements provinciaux et municipaux. Ils sont priés d'adopter des méthodes tout à fait différentes de celles qu'ils suivent ordinairement. Les institutions dans le secteur privé sont priées d'affecter des capitaux de l'ordre de 2 milliards au domaine de l'habitation. Nous apprenons que les prêteurs privés devraient être en mesure en général de répondre à la demande hypothécaire, que le gouvernement fédéral devrait encourager encore plus l'extension des recherches et des efforts coordonnés parmi les prêteurs privés. Quel motif peut nous porter à croire que cela se produira? Sur quoi se fonde cet optimisme, cette confiance à l'égard du secteur privé qui va à l'encontre de l'expérience? Adopter cette attitude c'est refuser d'accepter les leçons de l'expérience.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** Le gouvernement ne propose aucune mesure fiscale qui puisse lui permettre de recueillir les 20 milliards de dollars nécessaires pour pallier la pénurie pressante de logements. Il n'est pas question de réduire les taux d'intérêt au moyen de subventions fédérales de 2 p. 100 ou plus. Il semble que cette proposition ait été rejetée. Le rapport ne mentionne aucune façon de réduire les taux d'intérêt. Il propose bien de les libérer, mais au train où va le marché ces derniers temps, on pourrait prévoir une hausse plutôt qu'une baisse des taux d'intérêt. Le plus saugrenu, c'est d'espérer que les associations du Barreau et les conseils d'agences immobilières encouragent leurs membres à réduire leurs honoraires. C'est naïf, mais c'est typique du ministre et du rapport. C'est un peu comme si on demandait à un requin d'aller chez le chirurgien dentiste.

**L'hon. M. Hellyer:** Le député ne fait-il pas partie de l'une de ces professions?

**M. Brewin:** Oh, Oui. Je les connais très bien.

**Une voix:** C'est pourquoi il a dit ce qu'il a dit.

**M. Brewin:** Le plus répréhensible dans ce rapport, c'est l'attaque contre l'habitation à prix modique. Après avoir dénigré l'entreprise publique de logement, le rapport recommande la mise en œuvre d'un vaste programme de recherche sur les aspects économiques, sociaux et psychologiques d'une telle entreprise. Comme si le gouvernement n'avait pas dû s'en préoccuper depuis de nombreuses années! L'entreprise publique de logement est un élément universel du domaine de l'habitation et toute société industrielle et civilisée du monde en a fait l'expérience. Malgré tout, on nous conseille de pousser plus loin nos recherches dans ce domaine. Voici, cependant, les mots clefs: «Tant qu'une telle étude n'aura pas été menée à bonne fin et évaluée, il ne faudrait entreprendre aucun nouveau programme d'envergure». De quels nouveaux programmes d'envergure veut-on parler? Je crois savoir que l'*Ontario Housing Corporation*, tout comme d'autres sociétés de logement, s'oppose depuis longtemps aux programmes publics trop vastes. Cependant, le ton hostile du rapport porte à croire qu'il faudrait sinon rejeter tout au moins restreindre les programmes publics de logement, quels qu'ils soient.

• (5.50 p.m.)

Cet ukase, cette mortelle indifférence, mettent fin à tout espoir, pour un grand nombre de Canadiens, d'avoir un logement décent. La

Commission d'étude semble avoir marqué au fer les logements sociaux comme un concept d'importation, comme s'il y avait quelque chose de répréhensible à importer des concepts qui ont fait leur preuve ailleurs.

On nous dit qu'il y a quelque chose d'anti-Canadien dans les logements sociaux, qu'ils vont à l'encontre de la conception que le Canadien se fait en général du bien-être social et de la sécurité. Balivernes que tout cela! Il est parfaitement exact que les gouvernements canadiens ont toujours été honteusement en retard lorsqu'il s'agissait de promouvoir les logements sociaux. Les fonds fédéraux n'en ont fourni que 38,000 unités, résultat piteux, en vérité, pour une population de 20 millions d'habitants qui subit une crise de logement aiguë: c'est une goutte d'eau dans l'océan. Nous n'avons certainement pas été gâtés sous ce rapport. Aucune autre nation industrielle, y compris les États-Unis, patrie de la libre entreprise, n'a jamais tenté de régler ses problèmes de logement sans s'imposer un effort massif dans le domaine des logements sociaux. Il en va de même du Canada; sans un effort massif, le problème ne sera pas résolu.

Ce groupe d'étude ne rend pas service au Canada ni aux logements sociaux en général quand il dénigre l'idée de ces logements. Qui bénéficie des logements sociaux et des loyers proportionnels aux moyens? Dans la seule agglomération torontoise, 35 p. 100 des bénéficiaires sont des mères disposant de revenus modiques et n'ayant personne d'autre pour faire vivre leur famille. S'il n'y avait pas de logements sociaux, à qui ces mères chargées de petites familles s'adresseraient-elles pour les abriter?

Dans la seule agglomération torontoise, 14,000 demandes de logements sociaux adressées à l'Ontario Housing Corporation attendent une réponse. Autrement dit, environ 30,000 demandes au moins figurent sur la liste d'attente. Des centaines de milliers d'autres personnes qui ont besoin de logements sociaux n'en demandent même pas, car elles connaissent la situation.

J'ai une certaine expérience personnelle de ce besoin désespéré. Je collabore avec le député provincial à ce que nous appelons un centre de service que j'ai dans mon bureau. Nous invitons les personnes qui ont des problèmes à s'adresser à nous. Il n'y a pas de problèmes plus tragiques que ceux que nous exposent les personnes qui cherchent un logement et qui demandent désespérément à qui ils peuvent s'adresser pour l'obtenir. Ce sont des gens qui ont de grandes familles et auxquels les propriétaires ne veulent pas louer. Ils ne savent pas à qui s'adresser.

Je tiens à rendre hommage à la Société de logement de l'Ontario. Le ministre a de temps à autre des commentaires peu flatteurs vis-à-vis des efforts provinciaux. Je ne suis guère un ami du gouvernement provincial, il le sait, mais la Société de logement de l'Ontario est le seul organisme auquel les gens en quête de logements sociaux peuvent s'adresser. Il y a une longue liste d'attente et un système de priorité a été adopté. Il faut être presque sur le point d'être chassé de son logis avant de pouvoir réunir suffisamment de «points» pour avoir droit à un logement.

Comment se fait-il que la Commission d'étude n'ait pas découvert cela? Je me demande si ses membres se sont donné la peine d'enquêter auprès des gens vraiment dans le besoin. En tout cas, on ne le dirait pas d'après leur rapport. Je tiens à dire à la Chambre que l'on voit régulièrement des familles se démembrer par suite du manque de logements sociaux—non pas de l'absence, mais de l'insuffisance de logements sociaux. Et il ne s'agit pas de gens qui posent un problème à la société, mais de travailleurs réguliers de moyens modestes. Je le répète, le nombre de logements sociaux doit augmenter, non diminuer.

Bien entendu, les logements sociaux présentent certains problèmes, mais pour les régler il ne s'agit pas de se montrer excessif et d'interdire ou même de restreindre la construction de ces logements. Comme le député d'Halifax-Est Hants l'a dit, il faut veiller à ce qu'ils soient bien administrés, qu'ils disposent de services de récréation satisfaisants, et il faut donner à leurs occupants la chance d'avoir un mot à dire dans leur organisation afin de développer un esprit communautaire. Nous n'avons même pas encore effleuré le véritable problème ici. Le groupe d'étude arrive en trombe, déclare que certains problèmes psychologiques entrent en jeu, et qu'il faut en finir. Il aimerait supprimer les logements sociaux mais, craignant d'aller trop loin, il se contente d'en ralentir la construction.

Les logements sociaux ne devraient pas être considérés comme le refuge des ratés et des inadaptés. Les locataires devraient être encouragés, autant que possible, à participer à l'administration de leurs propres logements. Il nous reste beaucoup à apprendre dans ce domaine. A mon avis, le principal problème auquel les Canadiens font face aujourd'hui, c'est le logement. Je prédis que ce sera le talon d'Achille du gouvernement. Le premier ministre semble être tourmenté par des doutes dans ce domaine, en ce qui touche la constitution.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur le président, je me demande si le comité consentirait

à ce que je fasse rapport de l'état de la question, pour ensuite revenir à l'appel des motions afin de proposer une motion au sujet du comité des affaires extérieures et de la défense nationale. La question a déjà été discutée d'une façon générale.

**M. le vice-président:** Le comité consent-il à ce qu'on suspende la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LA DÉFENSE NATIONALE

### LES MEMBRES DU COMITÉ SONT AUTORISÉS À VOYAGER À L'ÉTRANGER

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil Privé):** Monsieur l'Orateur, la Chambre m'autoriserait-elle à revenir à l'appel des motions afin de présenter une motion?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Est-ce entendu?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Macdonald** Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen):

Que les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale aient l'autorisation de voyager à l'étranger entre le 8 mars et le 22 mars 1969 en vue de l'avancement de leurs travaux, et que le personnel nécessaire les accompagne.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre reprendra maintenant son examen en comité plénier.

## LES SUBSIDES

### ÉTUDE EN COMITÉ DE LA LOI DES SUBSIDES N° 1 1969

La Chambre constituée en comité plénier sous la présidence de M. Béchard reprend l'examen du bill C-177, une loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

[L'hon. M. Macdonald.]

### Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier.

Sur l'article 2—*$222,254,283 accordés pour 1968-1969.*

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur les crédits. Je voudrais surtout parler de l'article concernant l'expansion économique régionale. Depuis quelques semaines, j'ai beaucoup entendu parler de disparité économique au Canada. Il en a été souvent question à la conférence constitutionnelle. Je me réjouis de voir qu'une expansion est projetée pour le ministère de l'État responsable du développement régional et que des crédits supplémentaires sont prévus à cette fin.

Vers la fin de la semaine dernière, le député ambulant dont la dernière étape est Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a tenu des propos désobligeants au sujet du programme d'encouragement régional. Je représente une région où les commettants ont tiré grand profit de ce programme qui a permis la création de 2,000 à 3,000 emplois. Au cours des années, j'ai entendu des représentants néo-démocrates condamner ce programme, comme ils ont condamné le traité sur les pièces automobiles. Je regrette que le chef du NPD ne soit pas encore ici ce soir. S'il se rendait dans ma circonscription, il pourrait s'adresser à ces 2,000 ou 3,000 travailleurs qui ont obtenu des emplois grâce au programme d'encouragement dans notre région. Certes, s'il préfère que ces travailleurs soient chômeurs, qu'ils ne puissent tirer profit de ce programme, que leur famille souffre...

**Une voix:** En voilà une bonne!

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Je ne prétends pas, certes, que ce programme de développement ou d'encouragement régional ne peut être amélioré. Lorsqu'on pense que de nombreux Canadiens sont encore sans travail, nous devons admettre que tous nos programmes doivent être améliorés.

Le gouvernement envisage d'autres mesures à propos d'autres questions. Nous avons beaucoup entendu parler des disparités linguistiques, dont je voudrais dire quelques mots ce soir. Il y a quelques années, le professeur Parkinson a énoncé la loi suivante: le travail s'accroît en fonction du temps dont on dispose. Ce soir, je veux mentionner une autre

loi dite de l'intérêt administratif. Selon ce principe, l'intérêt administratif est inversement proportionnel au carré de la distance qui sépare l'administrateur du problème. Autrement dit, pour reprendre les mots du maire de Vancouver, il y a 3,000 milles entre Vancouver et Ottawa, mais 30,000 milles en sens inverse. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a dernièrement éprouvé les sentiments sous-jacents à ce principe quand il a proposé que sa province prenne en charge des parties des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Il croit que la Colombie-Britannique étant physiquement plus proche de ces régions, elle peut mieux résoudre leurs problèmes.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Sauf erreur, nous étions convenus de discuter des crédits sur l'habitation, à cette étape-ci, mais il y a peut-être eu confusion ou malentendu quant aux détails mais nous devrions discuter d'habitation à ce moment.

Nous sommes censés étudier l'article 2 du projet de loi, mais sommes tombés d'accord pour discuter la question du logement. Le ministre des Transports est présent et nous savons tous pourquoi. Je me demande donc comment nous en sommes venus à parler d'aménagement régional et des problèmes linguistiques en discutant ce crédit, compte tenu de notre entente.

**M. le président:** Je croyais aussi que nous nous étions entendus là-dessus. C'est le résultat d'une déclaration du président du Conseil privé, et il appartient aux députés eux-mêmes de respecter l'entente. Mais si le député veut discuter autre chose à l'article 2, je ne vois pas en quoi le Règlement s'y opposerait. Mais s'il y a entente entre le gouvernement et l'opposition, les députés, d'après moi, doivent la respecter.

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Monsieur le président, je savais que nous aborderions l'article 2 ce soir, mais on ne m'a consulté sur rien d'autre. Je parlais de l'aménagement régional, à propos de l'article 2.

**L'hon. M. Stanfield:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car je croyais que nous devions avoir une discussion ordonnée. On a convenu de parler de logement. Le ministre est ici pour exprimer ses sages avis. Je croyais que cela était bien clair.

**M. le président:** Je crois que cela faciliterait beaucoup le débat si le député d'Okanagan Boundary s'abstenait de parler d'aménagement régional. Je croyais qu'on s'était entendu là-dessus, non pas à la suite d'un ordre de la Chambre, mais plutôt d'un accord entre les leaders de la Chambre. Je reconnais que le député a le droit de soulever n'importe quel sujet sur l'article 2, mais il me semble qu'afin de procéder de façon ordonnée et si le député d'Okanagan Boundary est d'accord, le comité pourrait discuter de logement et remettre à plus tard la question de l'expansion régionale. Le député est-il d'accord?

**M. Howard (Okanagan Boundary):** J'accède à votre désir, monsieur le président.

**M. Alexander:** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat. Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur en déclarant que nous avons une crise du logement—oh, non. Mais on ne saurait imaginer quelque chose qui ressemble plus à une crise. Quand nous pensons au logement, monsieur le président, nous songeons aux conditions d'existence des Canadiens. Près de la moitié des 21 millions de Canadiens ont moins de 25 ans. A ce sujet, il faut nécessairement faire abstraction de la déclaration du ministre. Il ne pense pas que nous puissions offrir à chacun la possibilité de posséder sa propre maison. Je suis sûr que tout Canadien moyen souhaite posséder son propre terrain avec 30 ou 50 pieds de façade afin que, lorsque les frustrations de notre vie complexe l'atteignent, il puisse re retirer sur la véranda de sa cour. Je soutiens que c'est l'un des objectifs primordiaux du Canadien moyen, surtout ceux des catégories d'âge que je viens de mentionner et qui songent à acheter une maison. Je ne parviens pas à comprendre comment ces gens peuvent acheter une maison même avec un traitement de $8,000 ou $9,000 par année.

• (8.10 p.m.)

J'ai ici un exemplaire d'une «Lettre commerciale» publiée par la Banque canadienne impériale de commerce sur l'accroissement démographique au pays. Par suite des profondes répercussions de cet accroissement, le gouvernement doit modifier radicalement sa politique de logement. Je cite sous la rubrique «Le transport urbain au Canada»:

> On s'est toujours représenté le Canada comme un pays aux vastes espaces, dont la population clairsemée est surtout rurale. Pourtant à l'heure actuelle, environ la moitié de tous les Canadiens habitent des grandes villes de plus de 100,000 âmes.
>
> Cette proportion de citadins s'est accrue de façon dramatique depuis 1951 alors qu'elle représentait à peine plus du tiers de la population globale.

Tandis que la population globale du Canada augmentait du quart entre 1956 et 1966, celle des dix principales villes a presque doublé.

La partie la plus importante de cet article affirme:

Qu'en 1980, six Canadiens sur dix habiteront dans des agglomérations urbaines de plus de 100,000 âmes. Un tiers de la population du pays sera alors concentré dans les villes de Montréal, Toronto et Vancouver.

Le Conseil économique du Canada signale que d'ici une quinzaine d'années, la province d'Ontario aura une population d'environ 10 millions. J'aime à croire que nous traversons une crise du logement parce que, si nous n'avons pas une crise maintenant, nous atteindrons le point critique dans 15 ans. Comme je l'ai dit dans mon premier discours à la Chambre, je ne pense pas spécialement au logement comme à un abri, ni même au jardin. Je pense aux rapports entre mari et femme, rapports qui peuvent conduire à la rupture du mariage en raison des conflits et des frustrations qu'engendre la vie urbaine. Je pense à la congestion des villes, à la délinquance juvénile, à la fierté et aux transports. Je sais qu'un député vient de se faire poliment remettre au pas pour s'être écarté du sujet, mais je tiens à faire remarquer que le gouvernement doit penser au transport en fonction de la croissance de la population.

Je crois que le premier ministre voit juste mais je ne sais pas ce que fait le reste du gouvernement. Ils ne veulent pas bouger, ils parlent en clichés, parfois ils sont arrogants parfois ils se désintéressent. Parfois ils sont apathiques, bavards ou indifférents.

En juin dernier, à Edmonton, le premier ministre a souligné la nécessité de faire des recherches, des constructions moins onéreuses, de nouvelles villes pour désengorger les villes existantes, des modifications à la loi nationale sur l'habitation pour aider davantage les petites collectivités. Il a déclaré que des crédits seraient affectés à l'aménagement des terrains, à leur équipement, à la construction d'habitations, à l'acquisition d'entreprises locatives et à la recherche sur les transports urbains. Il a déclaré que des discussions auraient lieu avec les provinces pour encourager la recherche urbaine dans les universités et l'emploi judicieux des terres de la Couronne. J'ignore quelles discussions le gouvernement a eues avec les provinces. D'après les renseignements que j'ai reçus, monsieur le président, ce fut un fiasco politique; un groupe d'étude a parcouru le pays sans chercher l'aide des municipalités et des provinces, une tournée politique dans le désert pour y trouver des solutions.

[M. Alexander.]

Nouveau député, j'essaie d'obtenir une réponse du ministre. J'ai appris qu'une question reçoit comme réponse des généralités. Si vous demandez «quand», on vous répond «bientôt».

Au cours de la campagne électorale, le ministre des Transports avait dit qu'on ne s'était pas assez occupé du logement. S'il était réélu, avait-il promis, il ferait disparaître les chinoiseries administratives et passerait des paroles aux actes. Ce sont là de belles paroles, monsieur le président. Le ministre avait manifesté l'intention de maintenir le prix des terrains aussi bas que possible. Le premier ministre n'avait pas fait de coûteuses promesses électorales. Il se verrait confier ainsi un mandat en matière de taux d'intérêt automatique, de chômage et de pénurie d'habitations.

J'estime le ministre des Transports. Il est capable de produire, mais pas cette année. J'ai des doutes quant à l'an prochain. Il vaut mieux ne pas parler de la troisième année, car d'ici là, nous aurons peut-être encore à nous adresser à des gens hors de cette auguste assemblée. Le 9 juin le ministre avait promis que les libéraux mettraient le Canada au premier plan en matière d'aménagement urbain. Cette nouvelle avait fait sensation.

Le premier ministre a demandé au ministre des Transports de parcourir le Canada et de rencontrer les gouvernements provinciaux, les gouvernements municipaux, les syndicats, les institutions de prêts et les travailleurs sociaux. Le ministre devait dépister les chinoiseries administratives et la raison du manque de collaboration entre les gouvernements. J'ignore si le ministre se rappelle avoir dit: «Je vais rédiger une nouvelle politique sur l'habitation qui tiendra compte de tous les facteurs.» Il l'a dit à New Hamburg, en Ontario, le 19 juin dernier. Je le sais, le niveau de vie des Canadiens est au premier rang des préoccupations du ministre, mais la population veut des actes et non pas des clichés.

Sauf erreur, beaucoup de fonds sont disponibles, mais il faudrait que le gouvernement fédéral en affecte au logement. Il y aurait environ 8 milliards de dollars dans les caisses de retraite et, dans cinq ans, il y en aura quelque 14 milliards. Le ministre y a-t-il songé? Le coût d'une maison a toujours été un problème pour les classes pauvres, qui représentent environ 4 millions de personnes. Au train où vont actuellement les choses, ces personnes ne pourront jamais posséder leur propre maison.

• (8.20 p.m.)

Voilà pour un secteur. Si nous passons maintenant au secteur voisin, nous voyons que des problèmes se posent aux gens à

revenu moyen qui veulent s'acheter une maison. Quand un homme gagne $7,000, $8,000, $9,000 ou $10,000 et qu'il ne peut s'acheter une maison, ne croyez-vous pas qu'il y a une crise du logement? Il y a sûrement quelque chose qui ne va pas. D'après la Co-operative Housing Association de la région d'Hamilton, une maison de brique de 1,050 pieds carrés, comprenant un logement de plain-pied à trois chambres à coucher, coûtait $11,900 en 1956. Savez-vous combien coûtait la même maison en 1967? $21,500. C'est fantastique. Nous parlons maintenant de porter le montant de l'hypothèque à $35,000 et l'intérêt à 9⅞ p. 100. Je n'ai pas l'intention de calculer le montant de cet intérêt.

Mon collègue d'Halifax-East Hants a calculé l'intérêt sur une hypothèque de $20,000 et a découvert qu'une personne devait payer $27,000 en sus du principal de $20,000. Pour une hypothèque de $30,000, les intérêts atteingnent un chiffre astronomique. En matière de logement, il nous faudra essayer de résoudre le problème en réduisant les taux d'intérêt, et je sais que la chose sera difficile.

Avec les taux d'intérêt élevés que nous avons actuellement, bien peu de gens seront en mesure de s'acheter une maison. Ceux d'entre nous qui en ont une peuvent s'estimer chanceux. Nous devons également nous demander s'il y a lieu d'autoriser la déduction de l'intérêt sur les hypothèques pour fins d'impôt sur le revenu et de compenser les impôts fonciers sur nos maisons par un dégrèvement fiscal. Il faut trouver un stimulant quelconque.

Indépendamment du problème de juridiction entre le gouvernement fédéral et les provinces, il faudra engager un dialogue pour déterminer les mesures réalisables. Le gouvernement dira, je le sais: «Où allons-nous trouver l'argent nécessaire pour faire cela ou pour supprimer la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction»? Il faudra en venir à l'établissement de priorités dans ce domaine. Si nous supprimons la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, il nous faudra évidemment établir un ordre de priorités pour remédier à la situation du logement.

Je ne tiens pas à m'étendre trop longuement sur le sujet, monsieur le président, car d'autres députés ont bien des choses à dire et je ne voudrais pas non plus répéter ce que d'autres ont dit. Mais je voudrais, en terminant, parler de rénovation urbaine. Je sais que le ministre s'intéresse à la question. Le réaménagement urbain fait sûrement partie du programme de logement et revêt une importance primordiale.

Dans mes voyages à travers le pays, comme député au Parlement fédéral, lorsque je cherche à me renseigner sur les nombreux problèmes qui nous sollicitent, je me vois continuellement aux prises avec celui du réaménagement urbain dans nos grandes villes. Les gens veulent savoir ce qui se passe. Leurs programmes de rénovation urbaine en sont au premier, au deuxième ou au troisième stade, et il leur faudrait des directives et une certaine orientation de la part du gouvernement, en raison des engagements qu'ils ont pris. S'ils ne savent pas bientôt à quoi s'en tenir sur la politique du gouvernement, ils vont faire face à des difficultés financières, non pas de l'ordre de 15c. ou de $100,000, mais de millions de dollars. Le ministre se doit de nous présenter une solution, en ce qui concerne les projets de réaménagement urbain déjà entrepris et qui en sont au point où il faudra bientôt faire honneur aux engagements.

Je l'ai dit tout d'abord, monsieur le président: il n'y a pas de crise de logement, mais il y en aura une dans quelques années. Nous ferions bien d'examiner le problème, de présenter des solutions et de répondre aux Canadiens. Nous devons savoir si le gouvernement respectera les grandes lignes des discussions auxquelles il a participé avant le 25 juin dernier. Ses membres disaient alors qu'ils allaient réduire la procédure administrative, accorder les logements et abaisser les taux d'intérêt. S'ils agissent ainsi, nous aurons fait la moitié du chemin qui mène à la société juste.

**M. Gilbert:** Monsieur le président, mes remarques de ce soir traduisent plus d'affliction que de colère. C'est que j'en suis venu à la conclusion que le ministre des Transports, lequel est chargé de l'habitation, doit démissionner. Son œuvre constitue jusqu'ici un échec tragique. Il a fait preuve d'une indifférence béate à l'égard du problème le plus grave du Canada, celui de l'habitation.

Le ministre a déposé le rapport sur l'habitation le 29 janvier. Il n'a rien fait jusqu'ici d'important sinon promettre une législation très prochaine. Quand on lit dans le rapport de la Commission d'étude la déclaration de principes selon laquelle tout Canadien devrait pouvoir obtenir un abri propre et chaud en vertu d'un droit humain fondamental, on se sent ému. Mais les efforts du ministre, eux, ne nous impressionnent pas.

La Commission consacre la moitié de ses recommandations aux améliorations du financement hypothécaire, notamment en ce qui touche les possibilités d'habitation de ceux qui disposent de revenus moyens et supérieurs. Il ne fait rien pour répondre aux exigences de ceux dont les besoins, dans ce domaine, ne peuvent être satisfaits par le marché privé et qui composent environ 35 p. 100 de la population canadienne.

Le ministre, ainsi que d'autres, s'abrite derrière la critique populaire qui fait des logements sociaux le bouc émissaire. J'aimerais bien savoir qui est l'auteur de ce rapport. Ce n'est certainement pas le ministre. Je voudrais savoir qui l'a signé, car la publication ne porte aucune signature.

Il a dû y avoir des divergences d'opinions parmi les membres de la Commission d'étude. Pourtant, il n'y a pas un seul désaccord. Je demande au ministre qui a rédigé le rapport? certains membres s'opposent-ils aux recommandations?

**L'hon. M. Hellyer:** Il n'y a pas eu de désaccord.

**M. Gilbert:** Le ministre vient de dire «pas de désaccord.» Je suis vraiment étonné.

**L'hon. M. Hellyer:** C'est un rapport unanime.

**M. Gilbert:** Je m'étonne de l'attitude moutonnière des membres de la Commission, compte tenu, en particulier, de la composition de ce groupe. Tout d'abord, il y a le président, qui est connu pour avoir réussi dans la construction. Il y a ensuite le docteur Boyle, un sociologue qui s'est surtout attaché, à Toronto, à déclarer aux participants d'un programme de logements publics qu'ils ne devraient pas avoir le téléphone afin de pouvoir payer le versement initial de leur maison; M. Carter, un administrateur d'hypothèques; M. Campeau, un autre constructeur qui a réussi; le docteur Gillies, un économiste; le docteur Dansereau, un écologiste, et le docteur Pratt, un architecte.

Le président n'a jamais songé à pressentir un représentant du mouvement syndical. Il n'a jamais eu, dans son groupe, de représentant d'un groupe de consommateurs ou une autorité en matière de logements sociaux. Ne nous étonnons pas, dès lors, que le rapport soit si tendancieux.

Il y a un certain nombre de choses dans ce rapport que je voudrais signaler au ministre. Tout d'abord, je voudrais qu'il constitue le nouveau ministère du Logement et des Affaires urbaines, afin d'encourager et de coordonner de plus vastes programmes dans le domaine de la recherche urbaine, une plus grande priorité étant accordée à la recherche pratique, y compris les programmes privés. Pourquoi ne pas le faire dès maintenant? Nous sommes saisis d'un bill visant à réorganiser les ministères du gouvernement. Pourquoi ne pas constituer ce nouveau ministère, afin que le ministre puisse établir un programme valable? Pourquoi le ministre ne prend-il pas les leviers de commande au lieu de se récuser à l'abri de la constitution? Pourquoi ne met-il pas en place ce nouveau ministère, qui évaluerait les besoins de tous les Canadiens en matière de logement, qui prévoirait, financerait et dirigerait, suivant un judicieux équilibre, les habitations résidentielles, les appartements, les logements sociaux, les foyers pour vieillards et les logements coopératifs?

• (8.30 p.m.)

Le ministre sait fort bien que, seules, les provinces ne peuvent y suffire. C'est peut-être l'une des raisons qui l'ont invité à recommander l'établissement d'un ministère séparé. Maintenant, grâce au bill sur la réorganisation, il a l'occasion de faire quelque chose et je voudrais lui demander de nommer un ministre qui se mette à l'œuvre. Il y a un point névralgique: le financement. Pourquoi le ministre ne lui imprime-t-il pas une nouvelle direction? Le rapport déclare qu'il nous faudra un million de logements au cours des cinq prochaines années. Cela signifie environ 200,000 unités par an. Je trouve cela assez surprenant, car la Société centrale d'hypothèques et de logement avait fixé les besoins à 225,000 habitations. Pourquoi cette différence? Je suppose que le ministre pourrait nous le dire sans peine, car il est très bien renseigné. Nous, du Nouveau parti démocratique, nous estimons qu'il faudra 750,000 logements pour pallier le déficit des années précédentes.

Le ministre sait qu'en 1966, nous avions ajouté 134,000 logements; en 1967, nous en avions ajouté 164,000 et, en 1968, 196,000. Le ministre n'ignore pas non plus les considérables déficits des années précédentes. Pourquoi n'accepte-t-il pas l'objectif de 225,000 habitations fixé par la Société centrale d'hypothèques et de logement? Ce point étant acquis, je prierais le ministre de convoquer derechef à Ottawa les institutions financières afin d'obtenir des engagements écrits des compagnies d'assurances, des sociétés de fiducie et de prêt, des banques et des autres institutions financières. Qu'il leur fixe la date limite du 15 mars pour obtempérer et s'engager par écrit à assurer l'argent nécessaire pour les hypothèques. Puis si, à la date du 15 août, ces sociétés n'ont pas tenu leurs engagements écrits, on pourrait proposer les mesures législatives qui s'imposent. Les constructeurs auraient alors à leur disposition un flot régulier d'argent provenant d'hypothèques et nous aurions un programme de construction précis pour cette année.

En août dernier, lorsque encore une fois nous faisions face à une pénurie de logements, le ministre a convoqué à Ottawa les représentants des institutions financières pour leur demander de placer plus d'argent dans le logement. Ils ont refusé catégoriquement. Vous vous souvenez, monsieur le président, les gens ont dû obtenir l'argent que le gouvernement destinait aux logements sociaux et

l'employer pour répondre aux besoins du logement au Canada. Je dirais donc au ministre qu'il ne devrait pas compter sur la conscience sociale de ces institutions financières, mais qu'il devrait plutôt obtenir leur engagement par écrit avant le 15 mars; si elles n'ont pas respecté leurs engagements d'ici au 15 août, alors qu'on adapte les mesures législatives qui s'imposent.

J'aimerais maintenant causer avec le ministre de sa conviction naïve qu'en abolissant le plafond des taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la loi nationale de l'habitation, les taux d'intérêt vont baisser. Je m'étonne qu'un entrepreneur en construction de maisons qui a remporté du succès dans le passé nous arrive maintenant avec pareille idée. Il se rend compte qu'à l'heure actuelle le taux d'intérêt LNH est de 9.375 p. 100 et, sur les emprunts privés, de 9.5 et de 10 p. 100.

Que le ministre se rappelle ce qui est arrivé lorsque nous avons aboli le plafond des taux d'intérêt bancaires. Le taux d'intérêt était alors de 6 p. 100. Lorsque nous avons revisé la loi sur les banques, un certain nombre de leurs directeurs sont venus plaider auprès des membres du comité pour qu'on abolisse le plafond de 6 p. 100 sur les taux d'intérêt bancaires. Le gouvernement les a appuyés. Le plafond est disparu. Qu'est-il arrivé? Eh bien, l'an dernier fut une année record pour les banques. Une banque a fait des bénéfices de 48 p. 100 plus élevés que l'année précédente. La moyenne des bénéfices s'établissait à 37 p. 100. Je demanderai maintenant au ministre s'il va être assez naïf pour supprimer le plafond des taux de la loi nationale de l'habitation et ainsi exposer les Canadiens à des taux d'intérêt encore plus élevés car, je le répète, le comité des finances, du commerce et des questions économiques n'a ni conscience ni patriotisme.

Je ne suis pas toujours d'accord avec le leader de l'opposition, mais il a supplié le ministre de maintenir le plafond. Je dois dire que le chef de l'opposition est un homme consciencieux, honnête, compatissant et compréhensif. Je suis convaincu que le ministre, qui parfois fait preuve de compréhension et de compassion, gardera le plafond sur les taux d'intérêt et dira aux institutions financières que leurs taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires sont déjà assez élevés et que toute augmentation serait déraisonnable. «Déraisonnable» est un beau mot à employer au lieu du terme biblique «usuraire». Je suis convaincu que le ministre n'est pas de ceux qui encourageraient l'usure chez les institutions financières. Après avoir persuadé le ministre au sujet des taux d'intérêt, je doute qu'il ose prendre pareille mesure.

Je voudrais ensuite parler de l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux destinés à la construction de maisons. Je me suis arrêté au mot «maisons», mais j'ajouterai «d'au plus $25,000». Si nous offrons une prime aux gens qui peuvent acheter des maisons chères en supprimant la taxe de vente de 11 p. 100, nous rendrons un mauvais service à la plupart des Canadiens. Mais si on supprimait la taxe de vente de 11 p. 100 à l'égard des foyers évalués à moins de $25,000, les gens verraient que le ministre veut faire baisser le prix des maisons. Il lui tarde, sans nul doute, d'en faire baisser le prix. Il a indiqué à plusieurs reprises, comme dans son rapport, qu'il est nécessaire d'abaisser le coût des maisons. Je lui demanderais de persuader le ministre des Finances de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 à l'égard des maisons d'une valeur maximum de $25,000. Si le ministre des Finances, de son air pontifiant et éthéré, se déclare dans l'impossibilité de le faire parce qu'il perdrait $250,000, le ministre des Transports, sans nul doute, pourrait revenir à la charge en lui disant qu'il suffirait d'imposer les plus-values de capitaux résultant de transactions foncières pour obtenir les fonds nécessaires pour compenser la perte réalisée par la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100.

Dans son rapport, M. Carter a laissé entendre que le Canada perd 5 milliards chaque année par suite de fraude fiscale et qu'en comparaison la taxe de 11 p. 100 est presqu'une bagatelle pour le ministre des Finances. Je sais que le ministre des Transports, qui est chargé du logement, parviendra avec sa persuasion coutumière à montrer au ministre des Finances son erreur de raisonnement et à le convaincre d'abolir la taxe de 11 p. 100 à l'égard des maisons d'au plus $25,000. Faute de quoi, il aura prouvé à tous les Canadiens qu'il ne veut guère faire baisser le coût des maisons, et il se sera identifié aux institutions financières et aux aventuriers désireux de s'enrichir dans le domaine du logement.

Il a beaucoup été question des logements sociaux et du réaménagement urbain. Cet après-midi, le député de Greenwood a examiné en détail cet important sujet. Après avoir lu les nouvelles et les mémoires présentés par les divers organismes, le ministre ne bloquera sans doute pas les logements sociaux jusqu'à ce que l'on en ait étudié les conséquences psychologiqes, sociales et économiques. Je suis étonné que le ministre emploie ces mots gentils quoique efficaces: l'effet économique, social et psychologique sur le logement public. Je m'étonne car il vient de la même ville que moi et représente une circonscription assez semblable à la mienne, c'est-à-dire une circonscription de travailleurs.

• (8.40 p.m.)

La semaine dernière, j'ai reçu quatre coups de téléphone de mes commettants pour l'obtention de logements sociaux. Jeudi, j'ai reçu un appel d'un veuf chargé de cinq enfants, qu'on expulsait le soir même. J'ai dû lui dire que 14,000 personnes attendaient des logements sociaux dans la ville de Toronto. Je ne saurais croire un seul instant que notre ministre des Transports, alors qu'il est responsable de l'habitation, aurait le cœur assez dur et serait assez cruel pour bloquer les logements sociaux et la rénovation urbaine jusqu'à ce qu'il ait fait une étude économique, sociale et psychologique de cet important sujet. Cela serait en désaccord avec sa personnalité.

Je suis sûr qu'après avoir réfléchi à l'étude très rapide qu'il a faite de la question du logement, le ministre aura honte que le gouvernement n'ait pas adopté de mesures législatives visant à doter ces ensembles d'habitation de lieux de loisirs. Je sais qu'il verra à ce que des endroits de loisirs soient prévus, afin qu'il n'y ait plus, comme par le passé, de grands ensembles où ces installations ne seront pas aménagées un peu partout. Ainsi, nous encouragerons les personnes qui habitent ces logements à garder de la dignité, le sens de la valeur des choses et de l'ambition, à économiser l'argent nécessaire pour acheter leurs propres maisons dans un proche avenir.

Je demande au ministre de déclarer qu'il n'immobilisera ni le logement public ni la rénovation urbaine. Mon préopinant a parlé avec éloquence des besoins urgents des villes qui attendent l'approbation définitive des programmes publics de logement. Dans la ville d'Ottawa, on projette la construction de 1,600 unités, et seule l'approbation du ministre retarde la mise en chantier de 800 d'entre elles. J'aimerais que le ministre se lève pour dire au député de Broadview qu'il va approuver immédiatement la construction de ces 800 unités dans la ville d'Ottawa et les programmes publics de logement déjà mis en marche, parce qu'il se rend compte de la grande pénurie qui sévit actuellement dans ce domaine.

J'avais plutôt été impressionné lorsque le ministre déclara au député de Broadview qu'il était question dans le rapport d'amener les membres de divers organismes, de conseils d'agences immobilières et d'associations d'avocats à réduire leurs honoraires. Il a demandé au député s'il ne fait pas partie du Barreau. Ce dernier a répondu oui et il a ajouté que c'était pour cette raison même qu'il considérait la chose irréalisable.

**L'hon. M. Hellyer:** Cette repartie venait du député de Greenwood et non de vous. Vous êtes mêlé.

[M. Gilbert.]

**M. Gilbert:** Elle venait du député de Greenwood et je suis certain que le ministre en a saisi le sens. Il est avocat comme je le suis moi-même et nous savons quelles difficultés aura le ministre. Je comprends les remarques qu'a faites le ministre au sujet des honoraires élevés à Terre-Neuve, province qui a besoin d'énormes projets d'habitation et de tous les fonds que nous pouvons y affecter pour faire disparaître la disparité économique qui y existe.

Que le ministre me permette de lui indiquer la façon la plus simple d'amorcer ou de démontrer cette réduction des honoraires. La première chose à faire, c'est d'obtenir la liste des favoris du gouvernement et de dire aux avocats...

**M. Woolliams:** Et brûler cette liste.

**Une voix:** Votre nom y figure, Gilbert.

**M. Gilbert:** Il devrait la brûler ou fixer le tarif des hypothèques de la SCHL à environ ½ p. 100.

**L'hon. M. Hellyer:** C'est une bonne idée.

**M. Gilbert:** Merci. Le ministre sait apprécier cette pluie de sagesse qui s'abat sur nous ce soir, et je m'en réjouis. Il est compatissant et compréhensif, et je suis sûr qu'il agira courageusement.

Je le répète, le ministre devrait sans tarder établir un nouveau ministère de l'habitation et des affaires urbaines. Il devrait convaincre le premier ministre de modifier le bill sur la réorganisation, et ensuite faire appel aux institutions financières et leur fixer, sur le déficit à combler, un objectif de 225,000 ou 250,000 maisons. Elles devraient s'en charger vers le 15 mars. Le 15 août, il faudrait les rappeler pour vérifier les objectifs et imposer des lois, si la chose est nécessaire. Je vois que le député de High Park hoche la tête en signe d'approbation. Il est justement avocat. Son bureau est à Toronto et il a une excellente clientèle. Il est très compréhensif et compatissant. Vous avez donc un appui, monsieur le ministre.

Le ministre a peut-être lu les remarques du député de Davenport qui a remplacé M. Walter Gordon d'une façon qui était loin d'être pacifique. Il a déclaré que nous ne devrions pas entraver le logement public et la rénovation urbaine parce qu'il se rendait compte des répercussions que cela aurait sur la population de Toronto. Je suis sûr que...

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Gilbert:** Il me reste une phrase.

**M. le président:** Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.

**M. Gilbert:** Monsieur le président, en regardant le ministre des Transports, je découvre en lui l'esprit de préoccupation, de compréhension, et sa connaissance du passage de la Bible que les oiseaux ont des nids, les renards des tanières, mais la majorité des Canadiens n'ont pas où reposer leur tête. Je suis sûr que si le ministre tient compte de ces observations, il apportera les changements nécessaires qui feront du pays un meilleur Canada.

**M. Woolliams:** Monsieur le président, je voudrais en premier lieu féliciter les autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui. Ils conviendront tous avec le député d'Hamilton-Ouest qu'il y a une crise du logement. Je n'ai pas l'intention de tourner autour du pot et de dire qu'il y aura une crise du logement, car elle sévit actuellement.

Il y a quatre ou cinq éléments dont nous devons tenir compte lorsque nous songeons au logement, notamment dans les agglomérations urbaines. Comme les députés le savent, je suis de Calgary. Une foule de gens parlent de l'aisance qui y règne, mais je prétends que toutes les villes comportent des milieux aisés et pauvres. Avant de parler des cinq aspects de l'habitation et du développement urbain qu'a examinés le groupe d'étude, permettez-moi de dire que j'ai lu le document important. D'abord, me semble-t-il, il faut pouvoir disposer de terrains. Les terrains doivent être disponibles à un prix raisonnable pour l'homme moyen à revenu moyen. Il faut aussi disposer d'argent pour prêts hypothécaires. Il faut que des prêts hypothécaires soient consentis aux salariés ou aux exploitants de petites entreprises, sans quoi ils ne pourront acheter de maisons. Il faut aussi que les gens disposent du versement initial et trouvent un entrepreneur en construction. Une fois tous ces éléments réunis, il est possible d'avoir plus d'habitations.

• (8.50 p.m.)

Examinons la disponibilité des terres et où en sont les choses sous ce rapport. Puis-je faire remarquer très respectueusement au ministre et sans me montrer critique qu'on parle beaucoup de dialogue à notre époque. Tout le monde a sur les lèvres les mots dialogue, monologue et autres termes en -logue, mais il ne faut pas être un génie dans le monde de la construction ni même posséder l'expérience du ministre pour découvrir les besoins des Canadiens en matière de logement. En ce qui concerne les terrains disponibles, le gouvernement devrait avant tout, de concert avec les provinces et les municipalités, s'assurer que les grandes étendues de terrain extra-urbaines deviennent des terrains à bâtir. Nous savons qu'aujourd'hui 75 p. 100 de la population canadienne vit dans des agglomérations comprenant villages, villes et grands centres métropolitains. Il se trouve que des spéculateurs ont prévu la grave crise de logement au Canada, et le genre de gouvernement que nous avons en est notamment responsable. J'en toucherai un mot dans quelques minutes, après avoir traité de l'aspect positif de la question.

On a laissé ces spéculateurs acheter des terrains à des prix qui ont depuis doublé, triplé et monté en flèche, si bien qu'à présent le problème est la cherté des terrains. Voici ce que la Commission d'étude aurait dû faire, sans toutes ces belles paroles et ce dialogue qui dure depuis que le premier ministre a été élu et a battu l'actuel ministre des Transports. Soyons positifs et voyons la chose d'un œil constructif. Élaborons un programme, de concert avec les provinces et les municipalités, en vue de constituer une réserve de terrains que la S.N.H.L. puisse acheter à des prix raisonnables pour en faire des terrains à bâtir. C'est par là qu'il faut commencer. On n'a pas besoin de groupe d'étude pour s'en rendre compte. Mon beau-frère, qui est venu ici des États-Unis, me disait alors il y a vingt ans: «Si tu veux gagner de l'argent, achète des terrains à proximité des villes. Tout le monde voit bien que c'est là ce qu'il faut faire. Il ne faut qu'un petit peu d'imagination et beaucoup de capitaux». Quelqu'un m'a demandé si j'avais suivi ce conseil; eh bien, il y a 20 ans je n'avais ni assez d'imagination ni assez de capitaux.

Ensuite, on doit s'assurer que les hypothèques sont faciles à obtenir. Ce que le député de Broadview a dit m'a fait bonne impression. J'avais dit la même chose il y a quelque temps. Réunissons les banques, les sociétés d'assurances, les trusts et toutes les institutions et sociétés qui ont des fonds de capitaux et disons leur: «Nous avons fait sauter le plafond sur les taux d'intérêt». Je sais que la Banque du Canada perçoit un taux de 7 p. 100 et que cela influe sur les taux que les banques perçoivent, de même que sur les taux des sociétés d'assurances et des trusts.

Réunissons-les tous et faisons-leur comprendre qu'il existe une crise du logement. Cette crise n'est pas en voie de se produire, elle se fait déjà sentir, fortement. Nous devrions dire à ces institutions: «Vous avez le contrôle des fonds de capitaux dans le pays. Il est vrai que nous avons retiré de la circulation une bonne partie de ces capitaux»—et c'est de cela que je veux maintenant parler. Depuis que nous faisons partie de l'opposition, le parti progressiste-conservateur n'a cessé de recommander au gouvernement de prendre garde. Même le ministre de l'Agriculture, quand il était de ce côté-ci de la Chambre, a mis le gouvernement en garde contre ce problème imminent, et je pourrais citer quelques-unes de ses déclarations.

Nous les avons prévenus lorsqu'ils ont adopté le Régime de pensions du Canada et qu'ils ont réuni des capitaux dont ils ne font rien; nous les avons aussi prévenus quand ils ont adopté le régime de pension de la fonction publique à 5 p. 100; ce qui représente un fonds considérable. J'aurais cru que le ministre eût pu mettre à profit ces capitaux qui, nous l'en avions averti, auraient un effet inflationniste. Ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient l'enrayer. En fait, quand les libéraux sont au pouvoir, l'inflation est universelle, mais c'est là un problème mondial; quand d'autres partis sont au pouvoir, ces problèmes sont imputables au parti qui gouverne alors le pays. Telle est la différence entre l'opinion du ministre quand il siégeait dans l'opposition et son opinion maintenant qu'il est ministre. Ce qu'il faut faire, c'est mettre en commun les capitaux que le gouvernement a recueillis grâce à sa politique fiscale, capitaux qui seraient plus importants s'il avait réussi à enrayer l'inflation. Donc, il faut réunir les institutions du pays et leur dire qu'elles ont, à titre d'entités morales, la responsabilité de faire quelque chose au sujet de l'habitation.

Nous devrions nous arrêter ensuite aux versements initiaux. Le gouvernement précédent a été défait à la Chambre sur sa mesure destinée à majorer l'impôt sur le revenu. Aucune mention de l'incident n'a été faite au cours de la campagne électorale. Le gouvernement l'a enterré, puis ensuite il est revenu avec les mêmes figures et la même politique. Il est impossible d'écrémer les salaires et de s'attendre que les salariés du pays, dont certains ne sont pas protéges par des syndicats, auront les moyens de faire ce versement initial. Il n'y a pas une étude d'avocats qui ne sache pas que l'intérêt sur les deuxièmes hypothèques à Toronto, Calgary, Vancouver ou Montréal s'élève à 15 p. 100. En certains cas, par suite de la prime payée sur le capital, l'intérêt atteint 20 p. 100. Il faut donc que les gens puissent payer le versement initial, et c'est impossible si l'on écrème les salaires des travailleurs et si l'on préconise le genre de politique en vigueur depuis 1963 et que les fleurs de Trudeau n'ont pu changer. Arroser les fleurs d'une rosée de chimères ne changera pas la politique du pays, et il est grand temps que le Canada s'éveille pour constater que ce charisme sera bientôt mort, car la politique économique du gouvernement n'a rien de vivant—elle est morte.

Ce qu'il nous faut ensuite, ce sont des entrepreneurs en construction. Toutes ces chinoiseries administratives sont de trop et le ministre, ou l'un de ses collègues du groupe d'étude, en parle dans le mémoire. A mon sens, la déclaration s'inspire plutôt d'un mobile politique que du souci réel d'améliorer la situation du logement dans notre pays. Les entrepreneurs qui peuvent obtenir de tels capitaux ne restent pas dans la construction, ne construisent pas des habitations du genre dont les Canadiens ont besoin, lorsqu'on met en œuvre une politique de resserrement de l'argent comme c'est le cas actuellement.

Si vous vous préoccupez de ces trois aspects de la question, les terrains, les hypothèques et les paiements initiaux, et si vous vous mettez à l'œuvre immédiatement, vous vous serez attaqués au problème d'une manière efficace. Qu'arrivera-t-il chez nous lorsque les étudiants des écoles secondaires et des universités auront terminé leurs études, qu'ils se marieront et qu'ils se mettront en quête d'un logement? Autant que nous puissions en juger, le rapport du groupe d'étude ne fournit aucune réponse à la question.

Que faudrait-il faire? Je passerai en revue ce que j'ai dit. Comme je le disais en commençant, nous devrions immédiatement acheter des terrains autour des villes, de manière à ce que l'inflation ne taille pas une brèche dans le portefeuille du Canadien moyen qui veut s'acheter une maison. Deuxièmement, nous devrions réunir les sociétés hypothécaires, les banques et les sociétés de fiducie, ainsi que le gouvernement, qui leur donnerait l'exemple, et les convaincre d'orienter les capitaux qu'ils contrôlent vers les entreprises de logement. Le gouvernement devrait ajuster ses politiques pour que les Canadiens puissent garder suffisamment d'argent pour le paiement initial, et encourager les constructeurs. Le gouvernement ne doit pas avancer des fonds un mois, puis le mois suivant, resserrer le crédit. Les entrepreneurs canadiens ont

souvent souffert de cette politique libérale, à commencer par la politique de l'ancien ministre des Finances, en 1956.

• (9.00 p.m.)

Jetez un coup d'œil sur les réalisations du gouvernement. On nous critique parfois, nous les membres de l'opposition, parce que nous sommes trop critiques nous-mêmes. Peut-être est-ce vrai. Mais depuis 1963 les minitres des Finances du parti opposé, qu'il se soit agi de Walter Gordon, de Mitchell Sharp ou du ministre actuel, ont présenté des budgets inflationnistes, orientés vers des programmes qui rendent plus difficile l'affectation de capitaux à des projets d'habitation.

Le ministre a déclaré à Toronto, je crois, que nous devions commencer par abolir la taxe de vente. Nous le répétons depuis l'imposition de cette taxe. Les vis-à-vis doivent prendre une décision, bien que ce soit difficile à cause de tous les dialogues engagés—le ministre des Postes parlant un instant de l'efficacité des Postes pour passer ensuite à l'OTAN, alors qu'un autre ministre le contredit ailleurs. Quoi qu'il en soit, le ministre en est arrivé à partager l'opinion de Robert Winters qui recommandait d'abolir la taxe de vente de 11 p. 100.

Rien ne sert de le dire à Vancouver, car il n'inspire pas beaucoup confiance là-bas. Je ne parle pas de lui personnellement, mais comme ministre de l'État. La même promesse avait déjà été faite. Le ministre peut bien sourire. Peu m'importe qu'il sourie, c'est par nervosité. Je voudrais qu'il prenne place à la nouvelle table du conseil privé, imposante et chargée de fleurs, et dise au ministre des Finances et au ministre du Revenu national: «Il est temps que cette taxe disparaisse, car le logement traverse une crise.» La pilule peut être très amère à avaler, car nous en parlons depuis le jour où le gouvernement a imposé cette taxe. Nous avions alors raison, et nous avons raison encore aujourd'hui, cinq ans plus tard. Il faut qu'on la supprime.

Et maintenant, au sujet de la question des priorités, il est stupéfiant de voir comment le premier ministre s'en tire. Qu'on songe à tout ce qu'il a dit en sa qualité de premier ministre. Aucun de ses prédécesseurs n'a fait de déclarations semblables. Je vais citer quelques exemples en passant. Je dirai tout d'abord que ne je suis pas contre l'idée que notre pays soit bilingue. Mais le très honorable représentant a déclaré: «Si vous ne pouvez parler français, vous conduirez les ascenseurs.» Le domaine de l'habitation, selon le premier ministre, relève des provinces. Tout en s'efforçant de résoudre le problème du logement, grâce à son groupe d'étude, le premier ministre rend les choses plus difficiles, comme il l'a fait durant le congrès. Il dit, en fait: Pourquoi dépenser de l'argent pour permettre à un groupe d'étude de parcourir le pays, puisque, de toute façon, il s'agit d'une responsabilité provinciale: je m'en lave les mains. Des déclarations du genre n'inspirent pas confiance dans le gouvernement.

Examinons les solutions que propose le rapport. Un matin, à Calgary, j'écoutais la radio, et le ministre se déclarait en faveur d'affecter les allocations familiales au versement initial du prix des maisons. Monsieur le président, ceux qui doivent verser un acompte pour l'achat d'une maison sont ceux qui comptent sur les allocations familiales pour prendre soin des enfants. Mais ce n'était qu'une des solutions qu'offrait le ministre. La deuxième, c'était que les hypothèques devraient s'échelonner sur une plus grande période. Qu'est-ce à dire au juste? Supposons une hypothèque de $10,000 à 10 p. 100. Pour un prêt à échéance de 30 ans, si vous tenez vos versements à jour, et si le gouvernement ne vous impose pas à outrance, vous aurez payé en intérêts, au bout du compte, la somme de $21,057.20.

**Une voix:** Sans parler du reste.

**M. Woolliams:** Je donne ces chiffres comme exemple. En réalité, je suis sûr que vous paieriez le double.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Woolliams:** Prenons maintenant un prêt de 35 ans. Pour $10,000 vous rembourserez $25,460.60 en intérêts, tandis que, pour un prêt de 40 ans, le remboursement atteindra $29,998.40. C'est la fameuse solution du ministre...

**M. Gibson:** De meilleures têtes que vous ont étudié la question.

**M. Woolliams:** Oh, c'est le grand Gibson. Il vient d'Hamilton-Wentworth. La seule bonne chose qui lui soit jamais arrivée est qu'il est le fils de son père. Revenons aux faits réels, comme je les présentais avant l'intervention de ce génie de la Chambre. Pour une hypothèque de 40 ans, quelle est la différence dans les mensualités—combien de moins faut-il verser chaque mois? Deux dollars et quatre-vingt-quatorze cents. Ma foi, si c'est $2.94 qui doit déterminer si quelqu'un peut se permet-

tre d'acheter ou non une maison, personne n'est en mesure de le faire. L'étonnant, c'est la faible différence entre la mensualité d'une hypothèque de 30 ans comparativement à l'hypothèque de 40 ans. En acceptant de verser $2.94 de plus chaque mois, l'acquéreur peut amortir son hypothèque dix ans plus tôt. Et pourtant, on épargne $8,941.20 en intérêts sur l'hypothèque de 30 ans comparativement à l'hypothèque de 40 ans. D'après un article de Richard H. Steacy, publié dans le *Star* de Toronto samedi soir dernier, voilà ce qu'on épargne en consentant à payer $2.94 de plus par mois. Tout ce que les libéraux proposent c'est que les gens prolongent leurs hypothèques, ou encore qu'ils se servent des allocations familiales et tant pis pour les enfants. Voilà ce que j'appelle une solution infantile à un grave problème de logement.

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

**L'hon. M. Hellyer:** Je profite de l'occasion pour répondre à quelques propositions des vis-à-vis et pour donner des renseignements supplémentaires sur certaines des idées exposées au cours du débat.

Je reconnais que c'est là un sujet sérieux. J'ai aussi dit publiquement que dans certaines régions du pays, non pas partout, c'est une situation critique. Je crois qu'une solution unique ne pourrait s'appliquer à toutes les régions; il faut en considérer une variété.

C'est précisément ce que propose le groupe d'étude dans son rapport. Je me demande si c'est bien le moment de discuter du rapport. Je n'essaierai pas ce soir de l'expliquer ou de le défendre comme je le ferai à un autre moment, mais comme on a beaucoup parlé de certaines idées qu'il contient, je traiterai de quelques-unes plus longuement et j'en mentionnerai d'autres qui n'ont pas été soulevées.

On a dit que la production était insuffisante depuis des années. Je crois que l'affirmation vaut pour 1966 seulement, seule année récente où la production s'est laissé devancer par le chiffre net de nouvelles familles. A mon honorable ami de Broadview, je dirai qu'une des raisons était que le taux d'intérêt avait alors été fixé à un niveau qui empêchait l'argent destiné aux prêts hypothécaires d'affluer sur le marché. En conséquence, on n'a pas construit assez d'habitations. De plus, la hausse du taux d'intérêt depuis quelques années, le fait que les bébés d'après-guerre atteignent maintenant l'âge de fréquenter l'université, cherchent de l'emploi, se marient et cherchent un logement, voilà autant d'éléments responsables de la situation actuelle. C'est pourquoi le groupe d'étude a été formé l'an dernier et pourquoi on lui a donné un mandat aussi vaste: enquêter d'un bout à l'autre du pays sur la situation de l'habitation et du développement urbain au Canada; indiquer au gouvernement fédéral les mesures à prendre, de concert avec les autres échelons de gouvernement et le secteur privé, pour répondre aux besoins de tous les Canadiens en matière de logements; et contribuer au développement de villes modernes et viables.

• (9.10 p.m.)

Le député de Broadview a signalé que, dans le choix des membres du groupe d'étude, nous avons négligé d'inclure certaines catégories de spécialistes qu'il a énumérées. Puis-je lui dire que nous l'avons fait tout à fait à dessein. Nous avons agi ainsi, afin que le groupe d'étude soit composé de personnes sans idées préconçues et capable d'aborder le problème avec un esprit ouvert; de gens pourvus d'une vaste expérience dans diverses disciplines connexes qui puissent parvenir, au cours d'un voyage de quelques mois d'un bout à l'autre du pays, en écoutant les témoignages, à se former une opinion générale.

Comme je le disais plus tôt à mon honorable ami, c'est exactement ce qui s'est produit. Aux débuts de ses travaux, le groupe d'étude n'aurait pu se former une opinion générale, mais après les avoir terminés, il a présenté un rapport unamine, comme le député l'a signalé. Il s'agissait en quelque sorte d'un mini-jury composé de personnes choisies d'un bout à l'autre du pays et possédant une expérience différente, mais sans idées préconçues ni intérêt personnel dans les politiques existantes. Je crois donc que cette opinion générale est plus valable que si elle émanait de gens directement associés à la question depuis plus longtemps.

Certaines des impressions de la Commission d'étude ont déjà été rapportées aux députés, mais je mentionnerai à nouveau certaines d'entre elles ce soir. Comme le disait mon ami le député d'Hamilton-Ouest, ce sont surtout les villes qui s'étendent. C'est là surtout que les choses se passent. De plus en plus de gens

se rendent dans les grands centres métropolitains, et la tendance semble irrésistible. Il y a plus d'occasions à la ville. Occasions dans le domaine culturel, dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'éducation. Il y a la variété si recherchée par tant de gens et, par conséquent, cette tendance à l'urbanisation est très marquée, particulièrement dans notre pays.

Tandis qu'il y a un siècle 13 p. 100 environ des Canadiens vivaient dans des centres urbains, aujourd'hui plus de 70 p. 100—bientôt 70 p. 100, ensuite 80 p. 100 et peut-être jusqu'à 85 p. 100—de tous les habitants du Canada vivent dans des centres urbains.

Pareille urbanisation crée des problèmes—problèmes causés par une absence de planification, problème de l'étalement urbain, problème de la pauvreté liée à la vie urbaine, problème de transport, possibilité de se déplacer d'un endroit à un autre dans un milieu urbain. Ces problèmes tendent à créer chez bon nombre de citadins un sentiment de frustration qui prend diverses formes selon les personnes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut, lorsqu'on s'efforce de résoudre ces problèmes, envisager diverses situations, la façon dont telle ou telle personne est touchée dans différentes partie du pays, pour voir si l'on peut trouver des solutions qui pourraient répondre aux besoins des gens dans les diverses régions. Par exemple, à Ottawa, nous avons visité la collectivité Bayshore, qui est un centre locatif. Nous avons constaté que le revenu moyen de la plupart des locataires était passablement élevé d'après les normes nationales, mais ils n'avaient pas de paiements initiaux à payer pour une nouvelle maison. La plupart d'entre eux ont déclaré qu'ils aimeraient acheter une maison si l'occasion leur en était donnée. Donc, le problème pour ces gens est d'abord un problème de capital—la possibilité d'acquérir une maison sans le paiement initial élevé qu'il faut présentement verser dans bon nombre de cas.

A Thompson, ville minière du Manitoba, nous avons parlé à bien des personnes, mais il y en a une qui m'a frappé plus que les autres. C'est une femme qui demeure avec ses deux enfants et son mari dans un sous-sol, non pas qu'ils n'aient pas d'argent pour s'acheter une maison, mais il n'y a pas de maisons à vendre. Le revenu moyen là-bas est très élevé d'après les normes nationales, soit de l'ordre de $7,500 pour les mineurs. Ils pourraient supporter une hypothèque assez forte, mais il n'y a vraiment pas de logements. Dans cet endroit donc, le manque de prêts hypothécaires et de fonds à placer sont les deux obstacles qui empêchent ces gens de se trouver un logement.

Pour ce qui est des pauvres, qu'il s'agisse de louer ou d'acheter, les difficultés sont le coût, les loyers et, souvent, la mise de fonds exigée. Car, même dans les régions du pays où il y a des maisons à prix assez modiques, la mise de fonds exigée est au-delà des moyens de bien des gens disposés à acheter.

Ce problème se pose également dans le domaine des logements sociaux, auxquels on a accordé tant de publicité. Nous avons pu parler à différentes sortes de gens, qui nous ont fait part de leurs problèmes personnels. Parmi de nombreux cas, j'ai retenu celui d'une jeune fille qui, dans une demande d'emploi, donnait l'adresse de sa tante, afin qu'elle ne soit pas assimilée aux gens du quartier où elle vivait, vu sa mauvaise réputation. Ce cas n'est pas unique; on l'a constaté dans un certain nombre de centres urbains.

Nous avons conclu que différentes solutions étaient nécessaires. On a prétendu que nous mettions l'accent sur les maisons unifamiliales. Ce n'est pas exact. Le rapport ne renferme pas cette recommandation. Nous avons indiqué que c'était l'ambition du Canadien moyen, s'il en avait les moyens. Nous n'avons pas dit si cela était bien ou non; nous nous sommes contentés de le mentionner.

Nous avons dit, toutefois, que le choix devrait être aussi large que possible, et que nous devrions nous efforcer par tous les moyens de fournir un logement à tous les Canadiens, selon leurs goûts et leurs moyens. Ils devraient pouvoir choisir entre la location et l'achat, entre une maison de plain-pied ou un appartement, au centre de la ville ou dans les banlieues. Ce choix ne doit pas être laissé aux fonctionnaires, aux politiciens ou aux bureaucrates, mais bien aux intéressés eux-mêmes. Nous croyons que cela ne doit pas être réservé à la bourgeoisie, à la classe pauvre, à la classe moyenne, ni à la nouvelle classe ouvrière prospère, mais à chaque Canadien.

Nous avons fait des recommandations; on a parlé de certaines, d'autres ont été passées sous silence. Je vais en repasser quelques-unes en revue, notamment celles dont ont parlé des député de l'opposition

Je suis d'accord avec beaucoup de choses que le député de Calgary-Nord a dites. Pas sur tout ce qu'il a dit, mais sur une bonne partie.

Il ne fait pas de doute que la disponibilité des capitaux, des terrains et des entrepreneurs sont d'importance primordiale, tout comme leur prix. Une des tâches les plus importantes du groupe d'étude était de s'efforcer de réduire les coûts au minimum, afin que les Canadiens aient un bon logement sans devoir payer plus d'impôts; autrement dit, qu'ils en aient pour leur argent.

• (9.20 p.m.)

Cet objectif n'est pas facile à atteindre et il diffère de celui qu'on recommande dans bien des mémoires qui nous ont été présentés. D'après la majeure partie de ces mémoires, on propose des subventions plus élevées comme solution au problème. Malheureusement, c'est le contribuable canadien qui doit payer ces subventions plus élevées; et si les instances se résument à proposer la redistribution du revenu, il nous faudra alors étudier ces changements relatifs pour voir quels avantages ils représentent pour chacun des groupes en cause. Si les logements valent davantage et les coûts sont réduits, alors tout le monde en bénéficie. C'est surtout de ce principe que nous nous sommes inspirés dans notre tâche. Aussi, nous avons décidé assez tôt dans notre enquête que l'une des premières choses à faire, et des plus importantes, c'était d'augmenter le nombre des logements disponibles. D'après nous, il n'y pas l'ombre d'un doute que la pénurie de logement dans certains centres urbains contribue aux coûts élevés. Dans la plupart des grands centres canadiens, tous ou presque tous les logements sont occupés. Dans pareille situation, lorsque le propriétaire hausse le loyer de $20, $30 ou $40 par mois, vous pouvez faire de deux choses l'une: payer le supplément de loyer ou vivre dans le parc. Autrement dit, vous n'avez pas le choix. Dans ces circonstances, ce qui presse le plus c'est d'augmenter le nombre des logements pour donner le choix, afin que si le propriétaire décide d'augmenter votre loyer vous ayez le choix entre payer plus cher ou déménager. Si les gens ont le choix, les prix s'en ressentiront.

Nous avons appris avec intérêt que personne n'avait fait enquête sur la relation exacte entre l'offre et les prix. Nous avons demandé à la Société centrale d'hypothèques et de logement de commander une étude préliminaire sur le problème. Elle l'a fait. L'étude n'a pas été très approfondie, c'est-à-dire qu'une étude beaucoup plus détaillée devra être faite pour déterminer de façon précise quelle est cette relation; mais ceux qui ont été chargés de jeter un coup d'œil sur le problème ont conclu qu'une relation bien définie existait entre les deux, et qu'en augmentant l'offre vous influencez les prix, qui diminueront dans la même proportion. Nous en avons conclu qu'il est d'importance primordiale d'augmenter le nombre total des logements au Canada, et d'avoir un taux de vacance dans nos grands centres de 3, 4 ou 5 p. 100, pour qu'il y ait une certaine concurrence sur le marché.

Bien entendu, pour faire tout cela il faut de l'argent. Mon honorable ami a proposé que nous convoquions les institutions de prêts et les amenions à prendre des engagements. Nous n'avons pas encore fait cette démarche, mais qu'il sache que j'ai écrit à nos institutions de prêts, leur demandant de me faire connaître par écrit leurs intentions pour l'année, afin que nous sachions à quoi nous en tenir, tant du point de vue national que du point de vue régional. Nous n'avons pas encore pu classifier tous les résultats.

**M. Brewin:** Le ministre me permettrait-il une question? J'aimerais bien que le ministre dépose les réponses de ces institutions aux questions posées.

**M. McCleave:** Déposez également le texte des questions.

**L'hon. M. Hellyer:** J'y songerai, et j'en aviserai mon honorable ami.

**Des voix:** Oh, oh.

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne voudrais vraiment pas le promettre avant d'avoir demandé à nos institutions si les renseignements ont été donnés à titre confidentiel. Je puis cependant dire à mon honorable ami que, jusqu'ici, les réponses ont été des plus encourageantes. Bien que nous n'ayons pas encore classifié les résultats de notre enquête, nous avons l'impression, à première vue, que le capital nécessaire pour atteindre notre objectif pour 1969 sera disponible. Si cette impression est exacte, et je pense qu'elle l'est, nous aurons assez d'argent, outre celui que le gouvernement mettra à notre disposition, pour dominer, dès cette année, la situation et pour accroître de façon considérable le nombre des logements disponibles.

Il faut également avoir assez d'entrepreneurs pour atteindre nos objectifs. Il semble que l'industrie de la construction puisse suffire si elle a les fonds voulus. Comme nous l'avons signalé, nous nous sommes fixé un but pour les cinq prochaines années: un million d'unités de logements. Il faudra pour cela vingt milliards de dollars, dont dix milliards assurés par des prêteurs privés.

Soit dit en passant, lorsque le député de Broadview a mentionné le chiffre de 225,000 unités, fourni par la SCHL, il se référait aux objectifs de 1974, établis en tenant compte d'une demande accrue.

**M. McCleave:** Il a également parlé de rattraper le retard.

**L'hon. M. Hellyer:** Nos chiffres tiennent compte non seulement du retard à rattraper, mais encore du grand nombre de démolitions récemment ordonnées.

Pour continuer à commenter certaines de nos recommandations, monsieur le président, nous souhaitons encourager un plus grand nombre d'institutions de prêts privées à assumer leurs responsabilités sociales. S'il faut en croire les réponses qui nous parviennent, il semble qu'elles veuillent le faire. Je ne voudrais pas laisser l'impression que nos institutions sont férues d'altruisme et qu'elles veulent avant tout...

**Une voix:** Rendre service.

**L'hon. M. Hellyer:** ...satisfaire à nos besoins en matière de logements. Cependant, il n'est que juste de signaler que la plupart d'entre elles s'intéressent précisément à cela et estiment qu'elles ont à cet égard une certaine responsabilité envers la nation canadienne, celle d'assurer les fonds nécessaires.

Nous avons signalé en outre qu'il nous fallait des entreprises de construction plus industrialisées, plus efficaces, pour faire baisser le coût. Les députés ne seront pas étonnés d'apprendre probablement que la moitié des constructeurs au Canada sont dans l'industrie du bâtiment depuis moins de cinq ans. Le bâtiment a besoin de sociétés mieux pourvues de capitaux et de connaissances, dans le domaine professionnel en particulier, si nous devons entreprendre la recherche et la construction nécessaires à de meilleurs projets. Il nous faut des constructeurs qui garantissent leurs produits. Un autre avantage que procurent les grandes entreprises est, bien entendu, celui de la production massive. Elles peuvent abaisser le prix grâce à de longues séries de production. Ces économies et les longues séries de production n'ont pu être réalisées ces dernières années. Dès qu'une organisation s'est adaptée pour produire des maisons en masse, les fonds hypothécaires ont été supprimés et l'organisation n'a pas subsisté. Pour réaliser des économies d'importance, une recherche et un développement qui s'imposent, et la garantie par les compagnies de leurs produits, il est impérieux que nous ayons des entreprises plus importantes qui continueront d'exister grâce à des montants plus élevés de capitaux.

**M. Lewis:** Et comment y parviendrez-vous?

**L'hon. M. Hellyer:** Il est essentiel que les fonds hypothécaires soient constamment disponibles afin que l'approvisionnement dans ce domaine ne soit pas intermittent, comme ce fut le cas pendant 20 ans depuis la guerre. Les fluctuations des fonds hypothécaires ont empoisonné la vie de ceux qui s'efforçaient de faire du bon travail dans ce domaine et ont rendu impossible le genre de travaux qui s'impose.

**M. Lewis:** Puis-je poser une question au ministre. Je m'intéresse à ce qu'il dit. Laisse-t-il entendre que les entreprises de bâtiment n'ont pas réussi à s'agrandir? Veut-il aussi nous dire que si une plus grande quantité de fonds hypothécaires devient disponible, les petits constructeurs abandonneront la partie parce qu'ils seront sous-capitalisés? Je ne parviens pas à saisir la logique du raisonnement du ministre.

**L'hon. M. Hellyer:** La réponse à la première question est oui. Du fait que les fonds hypothécaires n'ont pas été disponibles de façon continue, bien des compagnies ont fermé leurs portes. Ce fut un facteur décisif. Si les fonds hypothécaires avaient été disponibles de façon continue, les entreprises se seraient agrandies et nous aurions assisté à une concurrence dans le domaine du logement que seules d'autres compagnies importantes auraient pu soutenir. Il faut exclure, bien entendu, la construction d'une classe spéciale que les petits entrepreneurs continueront toujours. J'ai découvert que les grands constructeurs amélioraient leur marchandise et se trouvaient en tête dans le domaine de la construction et des services. Si l'on avait encouragé ces companies, elles auraient influé bien davantage sur les besoins des Canadiens en matière de logement à condition que les fonds hypothécaires n'aient pas cessé d'affluer.

• (9.30 p.m.)

La recommandation suivante du groupe d'étude n'a pas fait l'objet d'une publicité et d'une discussion aussi importantes qu'elle le mérite à mes yeux: c'est l'idée d'étendre la portée des hypothèques LNH pour qu'elles convrent toute l'habitation actuelle. A mon avis, c'est l'une des recommandations les plus importantes et les plus significatives de toutes, car dans bien des endroits du pays, on peut obtenir des maisons pour $10,000, $12,000 ou $13,000, et dans certains cas, pour $6,000 ou $7,000. Si l'ouvrier moyen ne peut pas se les permettre c'est souvent et surtout à cause de la mise de fonds et non pas du revenu. Si la loi nationale sur l'habitation s'appliquait à ces maisons comme elle s'applique aux maisons neuves, l'ouvrier moyen pourrait en

amortir le prix en temps utile avec un petit versement initial de 5 p. 100 ou même moins, comme on l'a recommandé.

Je suis d'accord avec mon honorable collègue au sujet de la deuxième et de la troisième hypothèque. Elles constituent le fléau du citoyen ordinaire. Je connais le cas d'ouvriers qui ont réussi à acheter une maison avec une deuxième et une troisième hypothèques, mais lorsqu'il s'est agi de les renouveler et qu'on demande de nouvelles primes, ils perdent leur maison. Ils ne parviennent pas à s'en sortir. A mon avis, c'est une situation tragique. La recommandation est destinée à éviter aux gens, à l'avenir, de s'adresser au marché...

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. le président:** Le comité consent-il à ce que le ministre continue?

**Des voix:** Oui.

**M. Alexander:** J'aimerais entendre le ministre nous parler de l'aménagement urbain.

**L'hon. M. Hellyer:** J'en ai l'intention.

A mon avis, c'est l'une des recommandations absolument essentielles, car dans des endroits comme Saint-Jean (Terre-Neuve), Winnipeg et dans bien d'autres centres situés d'un bout à l'autre du pays, nous avons découvert quantité d'habitations qui ne sont pas neuves et que les gens achèteraient si l'on n'exigeait pas d'eux d'importantes mises de fonds ou s'ils ne devaient pas souscrire de deuxième hypothèque à taux d'intérêt élevés, sans compter les primes et les clauses pénales.

**M. Woolliams:** Le ministre voudrait-il répondre à une question? Je m'intéresse beaucoup à ce qu'il dit. Si le salarié moyen pouvait acheter un terrain à un prix raisonnable, les mêmes conditions joueraient pour une maison neuve. N'est-ce pas à partir de là que le gouvernement devrait commencer à œuvrer avec d'autres gouvernements?

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, certainement. Je traiterai ce point tout à l'heure. Les paroles de mon honorable collègue correspondent à la doctrine du rapport qui préconise le plus vaste choix concernant les maisons neuves ou non, celles des banlieues et celles des villes, les maisons ordinaires et les logements élevés. Les gens devraient décider eux-mêmes ce qu'ils veulent en tenant compte des facteurs—toujours restrictifs—de la géographie et de l'économie. La chose est certainement possible dans ce domaine.

Si la loi sur l'habitation ne s'est pas appliquée jusqu'ici aux anciennes maisons, c'est sans doute parce que l'on croyait devoir mettre l'accent sur la construction de nouveaux logements, et que peu à peu on en arriverait à répondre aux besoins des gens de toutes catégories. Si cela n'a pas marché, c'est notamment parce que les conditions financières dans le cas des anciennes maisons étaient beaucoup moins avantageuses que celles des nouvelles mises en chantier. En instaurant le même genre de financement pour les anciennes et pour les nouvelles maisons, on peut remédier dans une large mesure à cet inconvénient et permettre aux gens d'acheter selon leurs moyens, à un niveau élevé ou bas ou selon une gradation verticale, d'après la situation financière où ils se trouvent. Ils pourront passer d'une catégorie de logement à une autre, au gré de leur situation ou du goût de leur famille.

Pour réduire les prix, il fallait s'attaquer à trois secteurs d'importance. Comme mon honorable ami le sait, le coût de l'argent est sans conteste le problème primordial. Nous en avons parlé dans le rapport de la Commission d'étude. Cela ne faisait pas partie de notre mandat, mais nous ne pouvions le laisser de côté, car c'était à nos yeux l'élément le plus important sans doute de l'augmentation des prix de ces dernières années. Nous avons dit que tous les gouvernements au Canada et la population également, le monde des affaires et le monde du travail devraient s'attaquer avant tout à ce problème, car ce n'est qu'en ramenant l'intérêt à un niveau raisonnable et en freinant l'inflation que nous en arriverons au but envisagé, c'est-à-dire mettre des logements convenables à la disposition de tous les Canadiens, indépendamment des circonstances où ils se trouvent. C'est là un principe fondamental, à mes yeux. Je n'ai jamais dit que l'on pourrait y arriver du jour au lendemain, d'ici un mois ou un an, mais la chose est réalisable à mon avis et il faudra en fin de compte en arriver là.

**L'hon. M. Stanfield:** Et en fin de compte, nous serons tous morts.

**L'hon. M. Hellyer:** J'espère que nous y arriverons avant cela.

**M. Baldwin:** Nous aurons alors besoin de moins de terre.

**L'hon. M. Hellyer:** Si nous mourons tous, il faudra plus de terrain, à moins que l'on ne trouve une méthode plus efficace de résoudre ce problème. Pour ce qui est du terrain, mon honorable ami a proposé à peu près la même chose que la Commission d'étude: que le terrain à la périphérie des grandes villes devrait

être acheté par ces dernières pour fins d'expansion. C'est là une des quatre plus importantes recommandations du rapport du groupe d'étude. Nous avons examiné la situation d'un bout à l'autre du pays pour juger du fonctionnement des divers systèmes. L'expérience tentée à Saskatoon nous a paru excellente. Elle est due à un pur hasard. Au cours des années 30, il y eut défaut de paiement des impôts fonciers de la part des entrepreneurs. La ville a pris le terrain à sa charge. Elle croyait sans doute avoir sur les bras des biens irréalisables, mais après la guerre, elle a mis ce terrain en valeur et l'a vendu aux anciens combattants qui revenaient au pays. Le système, au fond, a fonctionné assez bien. En 1953, la ville voulait tirer son épingle du jeu, mais on lui a signalé que le système était bon, qu'il faudrait en assurer la continuité et en faire une partie intégrante de la politique municipale permanente. L'expérience a été couronnée d'un tel succès qu'à Saskatoon, on peut maintenant acheter un terrain muni de tous les services municipaux pour moins de $3,000. Cette somme comprend un bénéfice de $500 ou $600 pour la ville. Il y a un autre avantage, c'est que la ville est dans la meilleure situation possible pour aménager la périphérie. Elle peut prendre des dispositions en vue d'exigences futures, parcs, corridors de transport et autres services utilitaires. La Commission d'étude a trouvé ce système excellent et cru que des prêts devraient être mis à la disposition des municipalités pour leur permettre d'acquérir du terrain et d'y aménager les services voulus. C'est la façon la plus pratique de réduire les coûts. Il est difficile de citer des chiffres, mais on pourrait arriver à réduire les frais de 10 à 20 p. 100 si le projet s'appliquait à tout le pays. Il faudrait un investissement considérable.

• (9.40 p.m.)

**M. Woolliams:** Le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas le fournir?

**L'hon. M. Hellyer:** C'est ce qu'a recommandé le groupe d'étude.

**Une voix:** Quel taux paieraient les municipalités?

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne saurais le dire avant que la politique soit établie. Le cas échéant, l'avantage serait d'obtenir le taux auquel emprunter du gouvernement fédéral, ce qui maintiendrait les frais au minimum. On a calculé que l'investissement pourrait atteindre un demi-milliard de dollars au bout de cinq ans, c'est-à-dire de 400 à 800 milliards, mais les Canadiens en retireraient d'énormes avantages.

**L'hon. M. Stanfield:** C'est ce que nous vous disions pendant la campagne électorale.

**L'hon. M. Hellyer:** Ce n'était pas non plus une idée nouvelle à l'époque, et on pourrait ainsi réduire de $1,000 où $2,000 le coût de chaque maison construite au pays. Ce sont de réelles économies. Voilà le genre de programme qui peut faire baisser le coût des maisons pour tous les Canadiens. Somme toute, c'est là le but visé. Le projet est réalisable. Il pourrait être mis à exécution sans tarder si cette politique était adoptée.

Puis nous avions recommandé de libérer le taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation et j'aimerais que le député de Broadview sache pourquoi. C'était pour la raison dont j'avais parlé au député d'York-Sud, afin d'assurer la continuité. Mais ce qui est tout aussi important en ce moment, la limite actuelle de 2¼ p. 100 au-dessus du taux d'emprunt pour les obligations de l'État est trop élevée.

Nous avons eu des entretiens avec les représentants des banques et des compagnies d'assurance l'été dernier et j'en ai gardé la nette impression qu'eux aussi la jugeaient trop élevée. L'ancienne limite de 1¾ p. 100 au-dessus du taux de l'obligation de l'État approuvé en 1966 s'est révélée trop basse, mais la nouvelle limite de 2¼ points est trop élevée. En conséquence le taux oscille un peu au-dessous de cela depuis quelques mois et, comme le député le sait, les banques à charte consentent actuellement des prêts à 9 p. 100, la SCHL, aussi, ce qui est de ¾ p. 100 au-dessous de la limite.

Je suis fermement convaincu, bien qu'il me soit impossible de le prouver, que, si un plafond n'avait pas été imposé le 1er janvier, les banques à charte et la SCHL auraient continué de demander 8½ p. 100. Donc, si nous payons maintenant ½ p. 100 de plus, c'est simplement parce que ce plafond a été imposé par la loi, par un statut.

Les institutions de prêt sont portées à prétexter le taux du gouvernement dans leurs rapports avec leurs clients pour leur dire qu'elles n'y peuvent pas grand-chose. Par ailleurs, s'il n'y avait pas de taux fixe, je crois personnellement qu'elles prêteraient à environ 1¾ et 2 p. 100 au-dessus des rendements moyens à longue échéance des obligations de l'État. C'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec le député. Je pense que s'il n'y avait pas de plafond, les contribuables canadiens auraient l'argent à meilleur compte maintenant et à long terme, et ce qui importe presque autant, grâce aux économies réalisées par la production en série, l'industrie du bâtiment pourrait réduire ses frais, jusqu'à 10 p. 100 sur une certaine période de temps, ce qui serait un avantage de plus pour les Canadiens qui voudraient acheter une maison neuve ou rénovée.

Comme l'ont proposé des députés de l'autre côté de la Chambre, nous avons recommandé l'imposition des profits sur les terrains pour décourager la spéculation car, à notre avis, c'était une pratique qu'il fallait empêcher par tous les moyens. Cela ne vise pas le lotisseur légitime, mais celui qui achète des terrains et n'en fait rien, qui attend que son voisin ait amélioré et aménagé son terrain, et qui ensuite en récolte les bénéfices. C'est une plus-value imméritée, une valeur créée socialement qu'en réalité il n'a pas été méritée, et à notre avis, il fallait l'imposer parce qu'il n'est pas logique que des personnes touchent ce genre de prime pour n'avoir rien fait.

Ensuite nous avons recommandé la réduction des formalités bureaucratiques parce qu'à notre avis, l'une des raisons de la si grande pénurie de maisons et du choix si limité, ce sont les chinoiseries administratives. Il existe littéralement des milliers de directives dont l'application n'apporte à peu près rien. Elles ressemblent au décalogue—tu ne feras pas. Elles sont toutes négatives, toutes restrictives, et dans un sens elles peuvent interdire le pire, mais elles empêchent également le mieux. Il n'y a pas de doute, elles empêchent les créateurs de créer, les personnes douées d'initiative et d'imagination d'introduire des idées et des techniques nouvelles et d'en faire profiter la population canadienne.

J'aimerais dire quelques mots, avant de terminer, au sujet du réaménagement urbain et de l'habitation publique.

**M. Simpson:** Puis-je poser au ministre une brève question avant qu'il poursuive? Il a parlé de tous les problèmes qu'il a à résoudre pour satisfaire aux demandes de logements, puis il a cité le cas de Thomson, au Manitoba. Les habitants se rendent compte là-bas des difficultés qui se posent en ce qui concerne les prêts accordés par la SCHL. Mais le ministre sait probablement qu'ils s'intéressent vivement aux prêts de la SCHL pour des logements multifamiliaux et des tours. Si l'on peut obtenir des prêts hypothécaires de la SCHL pour des tours à Vancouver, à Toronto, à Winnipeg, à Montréal et dans d'autres grands centres urbains, ils ne comprennent pas pourquoi ils ne pourraient eux aussi bénéficier de ce genre de prêts hypothécaires.

**L'hon. M. Hellyer:** Comme je le disais l'autre jour à mon honorable ami, monsieur le président, je prends bonne note de ses observations, et je suis aussi résolu que lui à accorder en prêts hypothécaires cette année, aux gens de Thomson, des fonds suffisants pour satisfaire aux besoins de la localité et permettre à certains de quitter le sous-sol qui leur sert de logement, parce que ce n'est ni juste ni nécessaire qu'ils y vivent. Je crois qu'il y a suffisamment de fonds pour satisfaire à cette demande. Et je ferai de mon mieux pour que l'on prenne les mesures qui s'imposent.

**M. Simpson:** Vous vous rendez compte, bien entendu, qu'ils s'intéressent vivement aux tours et aux immeubles à appartements multiples?

**L'hon. M. Hellyer:** En effet, ayant visité l'emplacement et vu les lotissements, j'ai compris qu'ils s'intéressent à une grande variété d'immeubles. Cela concorde exactement avec nos recommandations: construire des immeubles offrant toute une gamme de logements, des maisons de location pour les gens qui ne sont pas prêts à acheter leur propre maison. Il faudrait offrir le plus de choix possible.

Maintenant, pour ce qui est de la rénovation urbaine—et je vais être obligé de parler très vite, monsieur le président—

**M. Baldwin:** Vous avez toute la journée de demain.

**M. Alexander:** Donnez-nous des réponses pertinentes, comme oui ou non.

**L'hon. M. Hellyer:** Beaucoup de fonds destinés à la rénovation urbaine étaient surtout affectés à la rénovation d'immeubles commerciaux. Certains de ces projets ont peut-être atteint un stade où il faudra peut-être les mener à bonne fin. Il faudra examiner chaque projet, car s'ils n'ont pas atteint ce stade, le groupe d'étude estime, comme moi, que les travaux devraient être remis à plus tard jusqu'à ce que 3 ou 4 p. 100 des logements soient inoccupés dans une ville, afin de répondre d'abord aux besoins de logement des gens avant de s'occuper de la rénovation d'immeubles commerciaux.

En somme, il s'agit d'une question de priorités. Il faut d'abord accorder la priorité à la vie des gens, et lorsqu'il y aura suffisamment de logements pour tous et que certains n'auront pas à s'installer dans les parcs quand leur loyer est haussé, nous pourrons alors commencer à nous intéresser de nouveau à la rénovation commerciale. Il est à espérer que des critères de ce genre seront appliqués à la rénovation urbaine.

**M. Alexander:** Je voudrais poser au ministre une autre question, mais j'hésite à l'interrompre, car il fait un excellent travail. Le

ministre veut-il laisser entendre que les municipalités devront présenter leurs projets au gouvernement pour qu'il se rende compte si elles agissent de façon appropriée, conformément aux priorités établies? Je pourrais parler de plusieurs villes. Prenons un exemple, celle d'Hamilton, qui a un double rôle en matière de logement et qui s'occupe aussi du côté commercial du logement. J'aimerais savoir si ces municipalités doivent se mettre en contact avec le ministre ou si celui-ci s'occupera de cette question.

• (9.50 p.m.)

**L'hon. M. Hellyer:** Dans le cas d'Hamilton et de quelques autres municipalités qui nous ont présenté des observations, nous entrerons en communication avec elles d'ici quelques jours, en vue d'organiser des rencontres pour discuter de problèmes mutuels. Nous étudierons chaque programme séparément afin de décider des mesures à prendre.

En matière de logements sociaux, c'est au cours de la tournée du groupe d'étude que j'ai appris le plus. Je n'avais jamais été confronté aux opinions des personnes ayant vécu dans des logements sociaux. Pendant longtemps j'avais entendu M. Rose et autres experts et porte-parole du gouvernement, mais je n'avais pas eu l'occasion de rencontrer des gens qui vivent dans ces logements sociaux et de les écouter. Le rapport du groupe d'étude a esquissé quelques-unes de ces opinions et je n'y reviendrai pas ce soir. Certaines ont été citées dans le rapport du M. Goldfarb. Elles ont abondamment confirmé ce que nous avaient appris nos visites à travers le pays. Que les députés ne pensent pas que ces idées sont uniques ou que nous avons été les premiers à les débattre. Il semble que c'est là un point de vue de plus en plus largement partagé. C'est un sujet de grave préoccupation dans de nombreuses régions.

Puisqu'il me reste quelques instants, je vais citer d'autres exemples des points de vue recueillis. Tout d'abord, je lirai deux paragraphes du mémoire présenté au groupe d'étude à Halifax:

> Les locataires de logements sociaux sont-ils contents? Dans certains cas et dans certaines circonstances, oui, mais le plus souvent, non.
>
> Pourquoi certains sont-ils contents?
>
> 1. Certains ensembles domiciliaires se composent de maisons de rangée particulières, que les locataires entretiennent eux-mêmes et qui se trouvent à proximité d'espaces ouverts où les enfants peuvent s'ébattre, à l'écart des rues.
>
> 2. Ces grands ensembles portent des noms de rues, ils n'y a pas de honte à y vivre et on n'appelle pas leurs habitants des «locataires sociaux».
>
> 3. Aucun immeuble d'appartements élevé n'est occupé par des familles nombreuses.
>
> 4. Enfin, tous les locataires habitent des logements convenables que leurs revenus ne leur permettraient pas de se procurer sur le marché libre.
>
> Pourquoi certains sont-ils malheureux?
>
> 1. Ils habitent des «ensembles» et leur adresse comprend le nom de l'ensemble, ce qui les marque.
>
> 2. Ils ont moins de chances d'emploi du fait qu'ils habitent tel ou tel grand ensemble, ce qui est connu partout à Halifax.
>
> 3. Ils habitent aux étages supérieurs d'immeubles sans ascenseurs, où ils n'ont pas d'intimité.
>
> 4. Ils habitent des immeubles construits de telle façon qu'il reste très peu d'espaces ouverts où les enfants peuvent jouer en sûreté.

Telle était l'opinion exprimée dans le mémoire soumis par Halifax. Il est presque identique au rapport du groupe d'étude, quant à ses conclusions à l'échelle nationale. J'aimerais vous en citer un autre, celui-ci de Winnipeg. Voici ce qu'on y lit:

> Étalement des logements publics.
>
> On a beaucoup parlé des stigmates attachés aux logements sociaux. Si ces stigmates existent, et il y a de nombreuses raisons de le croire, leur existence est attribuable, dans une grande mesure, au fait que les logements sociaux, sous forme de grands ensembles, sont tout de suite identifiés comme tels. Cela empêche les familles habitant ces logements de s'intégrer dans la collectivité et empêche donc leur ascension sociale qui serait un bienfait pour elles. De plus, la concentration de familles socialement et économiquement sous-avantagées dans des logements sociaux reconnaissables tend à perpétuer leur attitude sociale, ce qui ne contribue pas à l'amélioration de leur style de vie. Les familles mal organisées n'ont aucune motivation pour les inciter à s'améliorer.
>
> Nous croyons que certains des aspects les plus négatifs du logement social pourraient être éliminés dans une large mesure si l'on discontinuait les constructions de grands ensembles pour étaler ces logements en les intégrant dans différentes parties de la collectivité. Toutefois, on ne veut pas dire par là qu'il faille pratiquer une politique d'étalement inconsidérément, sans tenir compte de la compatibilité de certains types de comportements sociaux acceptés. Il ne serait pas réaliste de prétendre que des familles habituées à une certaine liberté de mœurs devraient être intégrées de force dans une collectivité qui attend de ses membres qu'ils adhèrent à des normes assez rigides de comportement social.
>
> Pour réaliser une politique d'intégration des logements sociaux dans des secteurs choisis de la collectivité, il est essentiel que les projets d'aménagement de peu d'envergure n'englobant, par exemple, que quelques unités, soient réalisés à l'intérieur de quartiers résidentiels existant déjà. Comme condition préalable, il faut aussi que d'assez nombreuses parcelles de terrain soient disponibles, et il serait avantageux de pouvoir en acquérir quand elles s'offrent sur le marché.
>
> Très souvent, il faudrait acquérir et déblayer judicieusement, des propriétés embarrassées de constructions de niveau inférieur à la moyenne dans des quartiers résidentiels fondamentalement sains.

J'aimerais donner deux autres exemples, dans le peu de temps dont je dispose.

**M. MacInnis:** Que voulez-vous dire? Il vous a été accordé une demi-heure de temps supplémentaire après que le même privilège eut été refusé à quelqu'un d'autre.

**L'hon. M. Hellyer:** Pas du tout.

J'aimerais signaler qu'aux États-Unis l'expérience a donné des résultats presque identiques. Je voudrais lire un passage du rapport de la Commission nationale des problèmes urbains. Je reconnais, au préalable, qu'elle a encouragé le maintien des logements sociaux, mais sous une forme renouvelée:

**M. Gilbert:** Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose?

**L'hon. M. Hellyer:** C'est exactement ce que nous faisons. Voici la citation:

La Commission recommande des plus énergiquement que les logements pour les pauvres continuent à être subventionnés. Nous appuyons vivement la multiplication de ces logements, tout en préconisant un certain remaniement en ce qui concerne l'administration et l'ordre des priorités.

Mais nous sommes convaincus qu'il faudrait abolir ou réduire considérablement les graves lacunes que présentent actuellement les logements sociaux.

Une franche discussion de ces faiblesses contribuerait, à vrai dire, à aider plutôt qu'à nuire aux logements des pauvres. Ce n'est que par ce moyen que nous donnerons l'élan requis pour les améliorations.

Puis un peu plus loin on lit dans le rapport:

Les tours, peut-être inévitables à Manhattan et près du centre de Chicago, ont été construites au petit bonheur dans bien des villes et des quartiers.

A New York et parfois à Chicago, les gens cossus et non uniquement les pauvres vivent dans des gratte-ciel. A vrai dire, certains peuvent même acquérir ainsi un certain prestige social. Mais dans la plupart des villes américaines, les logements sociaux à plusieurs étages ont bien l'air de ce qu'ils sont en réalité—des agglomérations de pauvres. Ils font tache dans nombre de localités.

Cette concentration de pauvres ne peut manquer de donner à bon nombre d'entre eux un sentiment marqué d'infériorité dans une société qui attache beaucoup d'importance au succès matériel. L'effet est particulièrement marqué chez les enfants. Bien que moins prononcé, le sentiment ressemble à celui que ressentaient péniblement les jeunes qui ont grandi dans les logis délabrés et les terres incultes d'une génération précédente.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[M. MacInnis.]

• (10.00 p.m.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement étant censée avoir été présenté.

### IMMIGRATION—LA DISTINCTION ENTRE LES DÉSERTEURS ET LES RÉFRACTAIRES

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je veux invoquer comme grief la politique qu'appliquent les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à l'égard des militaires déserteurs, ceux en particulier qui cherchent à entrer au Canada, comme touristes ou immigrants à la frontière canado-américaine.

D'autres députés ont, comme moi, bien souvent demandé au ministre de nous dire en quoi consistait la politique, si on l'avait modifiée et pour quelle raison. J'ai demandé au ministre s'il ne voudrait pas déposer à la Chambre les directives adressées, selon toute apparence, aux fonctionnaires de l'immigration au mois de juillet de l'an dernier. Jeudi dernier, comme en fait foi la page 6012 du hansard, le ministre, répondant à une question du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), disait entre autres:

Monsieur l'Orateur, il n'est pas d'usage de déposer à la Chambre les documents de ce genre, qui sont depuis toujours considérés comme confidentiels.

Voici mon premier point: à mon avis, personne ne peut accepter cette réponse au sujet de ce type de document. Quand le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) ou son ministère adresse une directive aux responsables situés à la frontière pour leur signifier comment ils doivent traiter les personnes qui demandent à entrer au Canada, c'est un énoncé de principe, et il est certainement souhaitable que le public et les députés sachent de quel principe il s'agit, afin que nous puissions conseiller ceux qui nous interrogent à ce sujet. Il ne s'agit pas seulement d'un échange de communications relatives à un problème intérieur généralement considéré comme confidentiel. Il s'agit soit d'une élaboration de la loi ou d'un règlement, de l'application d'un règlement ou d'une directive adressée à un responsable pour lui dire qui admettre et qui refuser, quelles questions il doit poser ou omettre.

En résumé, permettez-moi de répéter qu'il s'agit ici d'une directive ou d'une déclaration sur la politique du gouvernement relative à l'entrée au Canada de certains candidats

venant des États-Unis. Une telle directive, donnée ainsi à titre d'instruction au fonctionnaire en cause, a force de loi. C'est, dans un certain sens, une mesure législative destinée à indiquer une ligne de conduite à ceux qui sont chargés d'appliquer la loi sur l'immigration et ses règlements. C'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec le ministre lorsqu'il prétend que cette directive ne devrait pas être déposée, et je le harcèle pour qu'il en fasse le dépôt. S'il y a eu plusieurs directives, se succédant à intervalles plus ou moins rapprochés, il devrait les déposer toutes, afin que tous les députés et, en fait, le public et ceux qui, aux États-Unis, projettent de venir au Canada, aient officiellement connaissance de ce qu'est réellement notre politique. Le ministre ne peut pas, à mon avis, se retrancher derrière le caractère généralement confidentiel de documents inter ou intra ministériels.

Il s'est passé des choses honteuses à la frontière canado-américaine. Je commencerai par le dernier incident que je trouve honteux et répréhensible au suprême degré. J'apprends de bien des sources que non seulement on refuse l'entrée aux déserteurs militaires—j'y reviendrai dans un instant—mais que dans la plupart des cas les représentants de l'immigration canadienne font savoir à leurs homologues américains que tel ou tel individu n'a pas été admis au Canada parce qu'il est déserteur. On me dit que dans bien des cas, en quittant le bureau de l'immigration canadienne, les requérants se sont rendus au bureau américain correspondant, où on les a arrêtés comme déserteurs.

Depuis quand le Canada est-il devenu à ce point le satellite de nos puissants voisins du Sud, pour se mêler d'agir ainsi? Si ses représentants agissent ainsi sans y être autorisés par le ministre, il est grand temps que celui-ci leur dise d'y mettre fin. Les Canadiens ne font pas d'espionnage pour d'autres pays, et tout représentant du Canada à l'immigration qui agit ainsi est méprisable.

Il ne s'agit pas ici de soupçons; la chose est arrivée à maintes reprises. De fait, des individus ont été arrêtés en se rendant de notre bureau d'immigration à celui des États-Unis, parce que nous avons refusé de les admettre au Canada. Pourquoi agissons-nous ainsi? Je n'ai rien trouvé dans la loi—et je l'ai lue—ni dans le règlement—et je l'ai lu—qui autorise un fonctionnaire à l'immigration à poser une question quelconque sur l'état militaire de quiconque demande à entrer au pays. Comme le ministre le sait, la loi sur l'immigration et le règlement contiennent certains points d'évaluation, et la loi énumère certaines catégories très bien définies de personnes qui ne sont pas admissibles. Pas un mot dans le règlement sur l'état militaire. Pourrais-je rappeler au ministre que l'histoire de l'immigration canadienne est remplie de personnes qui ont fui l'Europe de l'Est et certains autres pays pour se soustraire à la conscription dans ces pays parce qu'en conscience elles ne pouvaient pas accepter le service qui leur était imposé.

Je ne vois aucune raison—sauf une attitude servile de la part du Canada—pour traiter les jeunes Américains qui refusent de participer à la guerre immorale du Vietnam autrement que les milliers et les milliers d'immigrants qui fuient chaque année le service militaire imposé dans leur pays, et pour les mêmes raisons.

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le député aborde une question très complexe, qu'il est impossible d'expliquer en détail, compte tenu de toutes les allusions, insinuations et accusations qui ont été faites.

Pour ce qui est du dépôt des directives, des énoncés de principes ou des mémoires publiés en juillet dernier, nous savons tous que les communications à l'intérieur d'un ministère revêtent d'ordinaire un caractère confidentiel. J'ai dit à deux reprises que, d'après moi, et cette coutume remonte loin, ces documents ne sont pas déposés en général. J'ai dit à mon honorable ami que j'étudierais la question de savoir si, dans ce cas-ci, on ne pourrait pas faire exception à cette coutume, et je me demande toujours s'il n'y aurait pas lieu de déposer le document, car nous n'avons nullement l'intention de le dissimuler ni de nous en servir comme d'un paravent. En fait, j'accueille avec plaisir toute discussion ou proposition sur la façon d'aborder ce problème difficile et délicat.

Mon honorable ami a parlé des agents d'immigration assez durement, je dirais même de façon un peu injuste. Je n'ai pas trouvé des preuves solides à l'appui des accusations que l'on porte tellement souvent aujourd'hui contre les fonctionnaires. Nous devons tenir compte des droits des personnes qui veulent échapper au service militaire aux États-Unis, ou même nous voulons comprendre les motifs

de leur refus, mais je pense aussi que nous devons veiller sur les droits des citoyens canadiens qui sont au service du Canada au demandé à d'autres personnes, qui ont parlé ce soir de nombreux cas où des agents ont renseigné les États-Unis au sujet de personnes qui furent arrêtées par la suite. L'accusation est sérieuse. Je voudrais des preuves. J'ai demandé à d'autres personnes qui ont parlé elles aussi d'arrestations et de communication de renseignements, de me fournir des preuves solides. Je n'ai encore rien reçu. La question m'inquiète beaucoup.

• (10.10 p.m.)

Les agents de l'Immigration au Canada ne sont pas chargés d'agir en qualité d'espions ou d'agents pour le compte d'une puissance étrangère, que ce soit les États-Unis ou un autre pays. Dans le cas récent de 4 étudiants qui tentaient apparemment de se rendre compte de la politique canadienne en se faisant passer pour des déserteurs américains, il est difficile de savoir en réalité si, au point de vue juridique, on leur a vraiment refusé l'entrée. Je crois qu'à un moment donné ils ont retiré leur demande. Autant que je sache—et j'ai fait certaines démarches pour me renseigner—les agents n'ont pas communiqué avec leurs homologues américains pour leur dire: «Nous vous renvoyons des déserteurs militaires». A ma connaissance, ils n'ont transmis aucun renseignement au sujet de ladite situation militaire de ces personnes. Sauf erreur, il est d'usage à la frontière, lorsqu'une personne n'est pas admise, de transmettre ce renseignement à l'homologue américain.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette, mais le temps de parole du ministre est écoulé.

## LA DÉFENSE NATIONALE—LA BFC À HALIFAX —LE RAJUSTEMENT DE SALAIRE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** J'ai tenté l'autre jour d'obtenir du président du Conseil du Trésor (M. Drury) quelques renseignements au sujet de conditions qui continuent de toucher bon nombre des employés de la Base des forces canadiennes à Halifax. La meilleure façon d'expliquer cette situation est de citer des extraits de deux lettres qui mettent en cause deux groupes différents. Je pourrais peut-être ensuite poser deux ou trois brèves questions au ministre.

La première de ces lettres avait été envoyée au premier ministre (M. Trudeau). Elle fait partie d'une série de lettres remontant à plusieurs semaines passées. Datée du 10 février, elle porte sur les nouvelles négociations à l'endroit de certains contrats touchant les manœuvres et les aides à la base militaire d'Halifax. Je vais me reporter brièvement à la deuxième partie de cette lettre, car elle s'applique à toute la question, c'est-à-dire aux salaires des travailleurs intermittents.

[L'hon. M. MacEachen.]

Au cours de récentes négociations au sujet des salaires du groupe des hommes de métier et des manœuvres, zone nº 7, de nombreux employés ont été exclus du contrat collectif.

Accidentellement ou à dessein, l'employeur n'avait pas fourni aux négociateurs le nombre total des employés de chacune des catégories, ce qui a affaibli le prix qu'on pouvait demander ...

J'interprète ces mots comme signifiant «le prix à négocier».

... pour ces employés à la table des négociations. En outre, les employés intéressés n'ont été avertis qu'ils se situaient dans telle catégorie ou à tel niveau qu'après la ratification du contrat. Ces agissements sont contraires aux dispositions du bill C-170, article 2, paragraphe (2), alinéa (*m*), sous-alinéa (vi).

Les manœuvres et les aides-artisans ont exposé leurs griefs.

Bref, ces instances ont été rejetées dans un mémoire daté du 12 février, la façon dont le contrat avait été négocié, a-t-on dit, ne pouvant faire l'objet d'un grief.

Voici la cause principale de la difficulté qui semble vouloir se faire jour au chantier naval d'Halifax: On a négocié pour 52 manœuvres et 39 aides-artisans en tout. Or, plus de 120 manœuvres et plus de 62 aides-artisans étaient employés et admissibles aux termes de la loi. Autrement dit, on a négocié pour 91 ouvriers en tout, alors qu'il y en avait 182. C'est dire que ces employés ont touché des rémunérations arbitraires fondées sur des salaires négociés inférieurs à ceux qu'ils auraient reçus si les négociateurs avaient été au courant de leur nombre et de leurs salaires antérieurs à 1966 au moment des négociations. Voilà l'essentiel de la question. On dit maintenant à environ 200 de ces hommes qu'il est impossible de reprendre les négociations à l'égard de ces contrats jusqu'à ce qu'il soit temps de les réexaminer et de les renouveler.

Le second point dont je veux traiter brièvement vise la main-d'œuvre intermittente, qui travaille au plus six mois par an. La seule chose qui inquiète réellement et constamment les hommes employés à la base des Forces canadiennes à Halifax, c'est le choc ressenti par un ouvrier ou un aide qui, pour cause d'accident du travail, est mis à pied et revient au travail plus tard. Il y a eu plusieurs cas où des employés permanents, avant qu'ils subissent un accident pour lequel ils ont été indemnisés, ont été réembauchés au taux d'employé intermittent qui comportait un taux de salaire bien inférieur à celui d'employé permanent.

Le résultat net de ces deux situations, c'est qu'à la base des Forces canadiennes à Halifax, il y a à l'heure actuelle cinq taux différents de salaire pour les ouvriers. Je sais que le ministre est au courant de certaines communications provenant du Dockyard Trades and Labour Council sur d'autres questions qui pourraient laisser présager des difficultés parmi les ouvriers du chantier. Mais je veux insister sur l'urgence de songer à reprendre les négociations de contrats.

Depuis deux ans et demi, mon ancien collègue de ce qui était alors la double circonscription d'Halifax, l'actuel député d'Halifax-East-Hants, notre leader actuel, le chef de l'opposition et moi, avons eu constamment à nous occuper de ces problèmes continuels, pour faire suite aux griefs d'à peu près chacun des hommes. Il est regrettable que la situation actuelle soit toujours inchangée. A mon avis, elle est de nature à démoraliser les hommes. Je n'irais pas jusqu'à prédire qu'elle pourrait même donner lieu à des réactions plus graves au sein de l'équipe de travail dans le chantier d'Halifax.

J'estime que ces hommes ont droit de savoir pourquoi leur réclamation a été sommairement rejetée à la quatrième étape de la procédure. Tous ceux qui ont suivi l'évolution de la situation admettront qu'il y avait matière à réclamation. Par souci d'équité pour les hommes et pour leurs familles, pour le moral de l'équipe de travail de la base des forces canadiennes à Halifax, le ministre devrait sérieusement songer à réexaminer la situation actuelle, avec l'objectif bien défini de rouvrir la discussion. Faute de quoi, si la chose s'avère impossible...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

• (10.20 p.m.)

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la question, la démarche ou la plainte du député porte sur un contrat qui vient d'être conclu. Il demande qu'on le négocie de nouveau. Je pense que le député conviendra, puisqu'on est déjà en retard sur le calandrier, que le gouvernement fait de son mieux et qu'on l'exhorte à faire mieux encore afin de terminer la négociation du premier contrat. Ainsi, négocier de nouveau un contrat qui vient d'être conclu représenterait, en temps normal, non seulement un bouleversement de la procédure de négociation, mais une chose fort peu désirable. Cela bouleverserait tout le calendrier que nous nous efforçons de respecter pour la première série de négociations avec des douzaines de groupes de négociation. Je ne suis pas au courant des faits qui ont abouti à la situation dont le député a parlé, mais je prends bonne note de ses observations et je vais étudier l'affaire. Toutrefois je manquerais de franchise si je lui laissais espérer que je pourrais entreprendre de négocier de nouveau un contrat qui vient à peine d'être conclu.

**M. Forrestall:** Alors vous aurez une grève sur les bras.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 4 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DÉCLARATION AU SUJET DES DROITS MINIERS AU LARGE DES CÔTES

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le 2 décembre dernier, j'ai annoncé à la Chambre certaines des mesures qu'entendait prendre le gouvernement, ainsi que certaines propositions qui étaient faites aux provinces au sujet des droits miniers sous-marins. J'ai alors publié des cartes donnant l'emplacement des lignes d'administration des ressources minières au large des côtes est et ouest du Canada. J'ai indiqué également que des lignes semblables seraient tracées dans les régions du détroit d'Hudson, de la baie d'Hudson et de la baie James, de même qu'une ligne de démarcation entre les terres submergées adjacentes aux provinces et celles qui sont adjacentes aux Territoires du Nord-Ouest et aux îles de l'Arctique. J'ai le plaisir d'annoncer que ces lignes sont maintenant tracées et que je publie aujourd'hui une carte qui en donne l'emplacement exact.

[*Traduction*]

Comme je le disais dans ma déclaration précédente, le gouvernement fédéral continuera d'administrer et de gérer les ressources minières situées au large desdites lignes d'administration. Nous offrons aux provinces côtières la possibilité d'administrer tous les droits miniers sous-marins dans la zone située entre ces lignes d'administration et la côte, et le gouvernement fédéral est disposé à céder à ces provinces les revenus provenant des ressources minières des terres submergées situées à l'intérieur de ces lignes. Si cette proposition devait s'avérer acceptable aux provinces, nous serions disposés en outre à déposer dans une caisse commune la moitié des revenus provenant de l'administration fédérale des ressources minières situées au large de ces lignes pour être partagée entre les provinces selon une formule qui leur conviendrait.

[*Français*]

J'ai fait parvenir aux premiers ministres le texte de la déclaration que je fais aujourd'hui, ainsi que la nouvelle carte donnant l'emplacement des lignes d'administration des ressources minières pour la région de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson. Je suis satisfait de la réaction générale à ma déclaration du 2 décembre. Un certain nombre de sociétés pétrolières, notamment, procèdent actuellement à des sondages d'envergure au large des côtes. Ces sondages constituent une marque de confiance tangible à l'égard de l'énoncé précis de la ligne de conduite du gouvernement fédéral. J'espère, et je crois sincèrement que nous devrions pouvoir désormais nous entendre avec les provinces quant aux détails d'ordre financier ou autre relatifs à la mise en œuvre de ces propositions. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le dossier de cette question est évidemment assez volumineux en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales. Le gouvernement canadien a demandé l'opinion légale de la Cour suprême du Canada quant à nos droits miniers légaux au large de la côte du Pacifique. Le gouvernement du Canada ayant annoncé que cette affaire était devant la Cour suprême, la question a été soulevée lors de conférences fédérales-provinciales qui ont eu lieu à cette époque. Le premier ministre d'alors a donné aux provinces l'assurance que lorsqu'il aurait obtenu une opinion légale, la question des droits miniers au large des côtes ferait l'objet de discussions avec les provinces.

Deux questions viennent donc tout naturellement à l'esprit. Premièrement, la décision légale concernant les droits miniers au large de la côte du Pacifique est-elle également appropriée aux droits miniers au large de la côte atlantique. Plusieurs provinces le contestent énergiquement. Il saute tout de suite aux yeux que, légalement, les droits miniers dans la baie d'Hudson entrent dans une catégorie toute différente. Je ne crois pas que les provinces aient jamais réclamé quelque droit que ce soit sur les minerais sous la baie d'Hudson.

• (2.10 p.m.)

A mon avis, quels que soient les mérites de l'attitude du gouvernement, ou les résultats de toute négociation ou discussion éventuelle, en agissant ainsi le gouvernement a violé la promesse de l'ancien premier ministre aux

provinces. Je suis persuadé que cette violation aggrave la détérioration des rapports entre Ottawa et certaines provinces en particulier. Inutilement provocatrice, cette déclaration vient à un moment où l'on devrait tout tenter pour rendre les relations fédérales-provinciales aussi cordiales et sereines que possible. Je déplore donc, j'y insiste, l'attitude du gouvernement, car les relations fédérales-provinciales vont encore empirer, c'est fatal.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, la proposition du premier ministre semble une base raisonnable pour des négociations. Toutefois, je me demande si cette déclaration a été faite sans consultations préalables avec les provinces ou, si elle fait suite à des consultations, cette proposition traduit-elle leur attitude générale sur la question?

A mon avis, de telles questions qui ont fait l'objet de controverses pendant si longtemps ne sauraient être réglées par de simples déclarations ministérielles. Elles devraient être résolues par voie de négociations et de pourparlers qui permettraient d'en arriver à un accord qui soit acceptable tant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux. Si les provinces n'ont pas été consultées, la déclaration du premier ministre ne vise, je l'espère, qu'à servir de base à des pourparlers, et ne constitue pas une décision finale. J'espère aussi que le premier ministre sera prêt à aller plus loin et à nous dire comment on pourra s'occuper de cette question d'une façon pratique. Malheureusement, les nappes de pétrole et les gisements minéraux ne savent rien des lignes tracées sur les cartes. Souvent, le seul moyen de mettre ces ressources en valeur est d'unitariser un champ pétrolifère ou un gisement minéral. Les gouvernements fédéral et provinciaux devront peut-être prendre ensemble l'initiative d'unitariser une région pour en obtenir le rendement optimum. Donc, j'espère que le gouvernement est prêt à discuter avec les provinces l'unitarisation des ressources minérales et pétrolières. J'espère aussi qu'à la suite de sa déclaration d'aujourd'hui, le premier ministre ainsi que ses ministres suivront de près cette question afin d'en arriver à un accord. L'affaire est en suspens depuis longtemps et le plus tôt on pourra en venir à un règlement acceptable pour les parties intéressées, le plus tôt les régions en cause seront mises en valeur.

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, le projet du très honorable premier ministre, s'il sert de base à des discussions franches et fructueuses, peut avoir d'heureuses conséquences.

[L'hon. M. Stanfield.]

Cependant, s'il s'agit là d'une décision qui ne peut être changée, c'est-à-dire si la position du gouvernement fédéral demeure irrévocable, je voudrais que l'on sache que nous prendrons la part des intérêts particuliers de la province de Québec. Le Québec tient, comme à la prunelle de ses yeux, à l'intégrité de son territoire. Depuis quelques années, le gouvernement provincial prend de plus en plus ses responsabilités à ce sujet. Au moment où le Québec n'a pas suffisamment de ressources financières, il est très important de lui laisser tous les revenus provenant de ses richesses naturelles.

Il faudrait agir avec compréhension et générosité à l'égard du Québec, afin qu'il n'y ait pas encore une autre prise de bec stérile entre les deux niveaux de gouvernements.

[*Traduction*]

## QUESTIONS ORALES

### LE MINISTÈRE DES POSTES

L'ARBITRAGE RELATIF AUX PROBLÈMES DU MORAL—LA RÉDUCTION ET LE RETARD DE LA DISTRIBUTION

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, hier j'avais une question à poser au ministre des Postes, absent en service commandé. Il doit être au courant du communiqué du conseil de l'union des postiers, rendu public vendredi et rejetant une déclaration antérieure du ministre sur le moral du personnel. L'union a qualifié d'explosive la situation actuelle. Le ministre dira-t-il s'il compte recourir à l'arbitrage d'une tierce partie, ou prendre d'autres mesures pour remonter le moral des postiers.

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, les députés de l'opposition persistent à parler de baisse constante du moral des postiers. Je n'ai pas entendu parler de cette baisse. Ces déclarations se font de temps à autre, monsieur l'Orateur, et on les exagère. La situation n'est explosive ni à Montréal ni à Toronto, pas plus chez les facteurs que chez les employés des Postes.

Le conseil a mentionné notamment que j'ai gaspillé une partie des gains en employant 500 surveillants. Depuis que je suis à la tête de ce ministère, aucun nouveau surveillant n'a été embauché. Il y a plus d'un an, mon prédécesseur en a inscrit près de 200 au budget et les a affectés à d'autres emplois. C'est

ainsi que bien des changements sont amplifiés, surtout par les députés de l'opposition.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne m'a pas répondu et je n'ai pas le droit d'insister. Je me borne à signaler qu'il n'a pas répondu à ma question. Je voudrais lui demander si on a attiré son attention sur les consignes données par les syndicats à leurs membres, consignes qui seraient l'interprétation de la convention collective par ces syndicats. Si c'est le cas, que va faire le ministre?

**L'hon. M. Kierans:** Oui, on m'a signalé ces consignes et en temps voulu les chefs syndicalistes en entendront parler.

Pour répondre directement à la question posée par le chef de l'opposition, la nécessité d'un arbitrage par une tierce partie m'échappe, car la situation n'est pas du tout explosive.

**L'hon. M. Stanfield:** J'ai essayé hier d'amener le ministre du Travail à offrir ses conseils au ministre des Postes, mais il s'est montré très modeste. J'aimerais poser une question au ministre des Postes, étant donné que le conseil de l'Union postale a déclaré que le service postal se détériore et que l'incompétence devient rapidement le nouveau principe directeur. J'imagine que les auteurs de cette déclaration sont en mesure de savoir ce qui se passe. Le ministre dirait-il à la Chambre, aujourd'hui même ou à l'appel des motions à la prochaine occasion, ce qu'il se propose de faire au sujet de la détérioration du service?

**L'hon. M. Kierans:** J'ai été très franc, monsieur l'Orateur, en convenant que dans le triangle Ottawa, Montréal et Toronto, que les installations matérielles sont les mêmes qu'il y a vingt ans, alors que le ministère manutentionnait à peu près la moitié du courrier d'aujourd'hui. J'ai dit, notamment à Montréal et à Toronto, que les installations devront être modernisées et qu'il faudra accorder aux préposés des conditions de travail acceptables et l'outillage automatique le plus perfectionné. Nous sommes au courant de la situation et nous poursuivons de nombreuses études en vue de supprimer les retards autant que possible.

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes peut-il expliquer pourquoi la livraison du courrier a ralenti à Toronto depuis un mois et qu'il faut maintenant jusqu'à quatre ou cinq jours pour livrer une lettre de la première classe?

**L'hon. M. Kierans:** La plus grande partie du courrier est expédiée dans les mêmes conditions qu'autrefois, monsieur l'Orateur. Ainsi, la semaine dernière quelqu'un a eu la gentillesse de m'informer qu'une lettre mise à la poste à Hambourg un lundi matin avait été livrée à Montréal le mardi matin.

**Une voix:** C'est de la blaque.

**L'hon. M. Kierans:** Je vous ferai voir le cachet postal.

**Une voix:** Je vous en ferai voir aussi.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Kierans:** La plupart du courrier est livré à temps. Je dois avouer en toute franchise qu'il y a du retard dans bien des cas. J'aimerais cependant vous faire observer que depuis six mois, le ministère des Postes retient beaucoup l'attention. Les gens qui doivent maintenant payer plus cher les services qu'ils recevaient autrefois sont facilement portés à les critiquer, à juste titre. Par conséquent...

**M. l'Orateur:** Le député d'Edmonton-Ouest a une question complémentaire à poser.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** S'il n'y a pas de malaise parmi les postiers pourquoi le ministre ne cherche-t-il pas à apaiser le public qui paie le service et à regagner sa confiance? En outre, le ministre pourrait-il dire aux hommes d'affaires dont les livraisons ont non seulement été limitées à 5 jours par semaine, mais à une par jour à bien des endroits, non seulement à Toronto et à Montréal mais dans de nombreuses autres villes du Canada, ce qu'il entend faire?

**L'hon. M. Kierans:** Les livraisons commerciales s'effectuent normalement deux fois par jour, monsieur l'Orateur, et les hommes d'affaires des localités où il n'y a qu'une seule livraison et qui en veulent deux, n'ont simplement qu'à m'avertir.

**L'hon. M. Lambert:** Allez, ne le prenez pas de si haut.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La présidence, je crois, devrait maintenant accorder la parole au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, puis s'il reste du temps, je reviendrai aux députés qui voudraient poser d'autres questions à ce sujet.

## LES FINANCES

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN MINISTRE AU SUJET DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, au sujet du discours que le ministre des Finances a prononcé hier à Washington, je voudrais poser une question au premier ministre qui, je suppose, en connaissait la teneur d'avance. Comme le ministre a encouragé l'investissement constant de capitaux américains sans poser de conditions quant à l'exercice des droits extraterritoriaux des sociétés mères et quant aux effets des principes directeurs américains qui obligent les filiales au Canada à retourner aux États-Unis un pourcentage de leurs bénéfices non répartis, puis-je savoir si la déclaration reflète la politique du gouvernement à l'égard des investissements étrangers au Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'avoue que je n'avais pas vu le discours. Le courrier m'est parvenu avec un peu de retard.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. P. E. Trudeau:** Il ne serait peut-être pas juste de le commenter par le détail. Il me paraît évident que le ministre a expliqué une partie du programme du gouvernement. Il ne peut certes pas tout dire dans un seul discours.

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** En guise de question supplémentaire, je demanderais au premier ministre si le gouvernement a rejeté les recommandations du rapport Watkins au sujet d'une société commerciale de l'État et d'un organisme gouvernemental chargé de surveiller l'activité des filiales appartenant entièrement à des étrangers et faisant des affaires dans notre pays?

**Le très hon. P. E. Trudeau:** Nous n'avons pas rejeté ces recommandations, monsieur l'Orateur. Nous en sommes encore à déterminer à quelles mesures préconisées dans le rapport il y aurait lieu de donner suite.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je aussi demander au premier ministre s'il saisira la première occasion, à l'appel des motions, pour nous faire part des intentions du gouvernement à l'égard des recommandations du rapport Watkins?

**[M. l'Orateur.]**

## LES AFFAIRES INDIENNES

LE PAS (MAN.)—L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question urgente au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Toutefois, en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire pour qu'il prie le ministre de bien vouloir y répondre la prochaine fois qu'il viendra à la Chambre. Le ministre a-t-il reçu une lettre ou d'autres instances du chef Gordon Lathlin, de la bande indienne de Le Pas, à propos de deux demandes spécifiques relatives à l'administration des services de santé aux membres de sa bande? En l'occurrence, quand sera-t-il en mesure de répondre à ces demandes.

[*Français*]

**M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette question comme préavis et la porterai à l'attention du ministre, qui y répondra probablement demain ou les jours où sa présence à la Chambre est requise.

[*Traduction*]

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans l'espoir que son ministère pourrait régler équitablement le litige, a-t-on fait enquête sur le piquet de grève à la clinique de santé indienne à Le Pas et sur les allégations du chef indien de l'endroit, qui prétend que le surveillant a traité les Indiens avec partialité.

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette question; je vais faire enquête immédiatement et j'espère pouvoir y répondre à la prochaine séance de la Chambre.

[*Traduction*]

## LES PARCS NATIONAUX

BONNE BAY (T.-N.)—LA REPRISE DES LEVÉS TOPOGRAPHIQUES

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. A propos des instances présentées à son ministère par le gouvernement de Terre-Neuve pendant la fin de semaine...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire. Toutefois, vu les circonstances, le député peut quand même poser sa question.

**M. Marshall:** A propos des instances présentées à son ministère par Terre-Neuve pendant la fin de semaine, le ministre nous dirait-il s'il acquiescera à la demande de cette province et reprendra immédiatement les levés topographiques pour le parc national qui doit être aménagé à Bonne Bay?

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, on m'a mis au courant de cette demande et nous sommes en train de l'étudier. Nous espérons pouvoir régler ce conflit d'une façon satisfaisante.

[*Traduction*]

## LES RESSOURCES NATURELLES

### TERRE-NEUVE—LES DROITS MINIERS ET LES DROITS DE PÊCHE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à la déclaration qu'il a faite aujourd'hui à l'appel des motions. Le gouvernement canadien a-t-il conclu une entente avec le gouvernement de la France au sujet des droits miniers sous-marins et des droits de pêche au large de la côte méridionale de Terre-Neuve?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, nous n'avons pas conclu d'entente de ce genre.

[*Français*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'ABUS DES PRIVILÈGES DIPLOMATIQUES PAR DES CANADIENS

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A la suite des rumeurs qui circulent dans les milieux judiciaires de Montréal, après la publication, en fin de semaine, d'articles de journaux révélant que certains membres du corps diplomatique seraient impliqués dans un supposé scandale de trafic de narcotiques, le très honorable premier ministre peut-il nous dire s'il est au courant de ces faits et si le ministre de la Justice ou les fonctionnaires de ce ministère l'ont renseigné à ce sujet?

**M. l'Orateur:** L'honorable député se souviendra que cette question a déjà été posée.

[*Traduction*]

### L'ALLEMAGNE DE L'OUEST—LA CONFRONTATION POSSIBLE À L'OCCASION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Je m'adresse au premier ministre. Sans manquer à la discrétion qu'exige la sécurité et d'autres raisons semblables, quelle initiative prend le Canada, comme membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, à propos de la confrontation possible à Berlin-Ouest, pour empêcher que la situation se détériore? Quelles instances ont été faites et des entretiens ont-ils eu lieu entre le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur de l'URSS, à ce propos?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, personnellement, je n'ai pris part à aucune discussion. Je ne saurai parler au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il serait peut-être préférable de lui poser la question demain, alors qu'il sera à la Chambre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, demain est le jour J pour Berlin. Le premier ministre n'a-t-il rien appris concernant des initiatives qui auraient été prises? Après tout, c'est un domaine où il possède des prérogatives souveraines.

**Le très hon. M. Trudeau:** Si c'est demain le jour J, le très honorable représentant aurait pu songer à poser sa question hier, quand le ministre était ici.

**Une voix:** Trêve d'enfantillages.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les bouffonneries du premier ministre pour des questions aussi sérieuses que celle-ci ne sont pas dignes de ses fonctions. Comme on semble sélectionner les renseignements fournis au Parlement canadien sur l'avenir de gens du monde entier, le premier ministre ne croit-il pas nécessaire de nous donner certaines informations, même s'il a été à l'écart des affaires internationales ces deux derniers jours?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au très honorable député et au Parlement que je ne leur refuse aucune information. Je ne possède aucun renseignement selon lequel on serait entré en contact avec des représentants à Berlin.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre refuse de nous renseigner. Y a-t-il un secrétaire d'État intérimaire aux Affaires extérieures qui pourrait nous donner une explication ou peut-être le président du Conseil privé, qui grimace sans rien dire en ce moment?

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, compte tenu de la grave tournure des événements depuis 24 heures, d'après les journaux de ce matin, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si des membres de l'OTAN ont été consultés au sujet de la décision relative à l'élection du président de l'Allemagne occidentale à Berlin-Ouest ou si la décision a été prise uniquement par l'Allemagne de l'Ouest? Ou aurait-elle été prise de concert avec une seule des puissances d'occupation?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je soumettrai volontiers la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre, avec la même ardeur qui l'anime, je suppose, lorsqu'il traite de cette importante question, de signaler la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en l'exhortant à bien faire comprendre aux puissances directement intéressées dans l'affaire qu'elles ne devraient pas permettre à la situation de s'aggraver?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de signaler au ministre l'urgence de la question telle qu'exprimée par le député du Nouveau parti démocratique.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'OTAN—LA RECOMMANDATION DU GROUPE D'ÉTUDE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a maintenant reçu un rapport du groupe d'étude fédéral chargé d'examiner l'avenir de nos relations avec l'Europe et de notre politique de défense, et si l'on y recommande que le Canada demeure au sein de l'OTAN?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le rapport du groupe d'étude est un document interne, qui doit demeurer secret jusqu'à ce qu'on ait décidé soit de le publier sous forme de Livre blanc soit de le rendre public.

**Une voix:** La presse l'a.

[Le très hon. M. Trudeau.]

[*Français*]

## LA CAPITALE NATIONALE

### ON DEMANDE QUE LA VILLE DE HULL FASSE PARTIE DE LA CAPITALE FÉDÉRALE

**M. Gaston Isabelle (Hull):** Monsieur l'Orateur, si l'on peut poser quelques questions au sujet du Canada, je désire en poser une au très honorable premier ministre. La région de l'ouest du Québec, et plus particulièrement celle de Hull, vient de recevoir du gouvernement du Québec le coup de Jarnac. En effet, le gouvernement l'a encore oubliée lors de la formation des cadres de la nouvelle université du Québec. Le gouvernement fédéral songe-t-il à modifier l'article 16 de la Constitution de façon à y ajouter le nom de Hull à côté de celui d'Ottawa, afin que cette partie du Québec, menacée de suicide économique, puisse faire partie de la capitale fédérale du Canada?

**M. l'Orateur:** Je doute que l'honorable député désire que le premier ministre fasse une déclaration en réponse à sa propre déclaration.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Cette question a été discutée à la conférence fédérale-provinciale, et je tiendrai compte des représentations importantes du député au cours des prochaines négociations.

[*Traduction*]

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### LE RAPPEL DE PRODUITS DE LA GENERAL MOTORS

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser qui se rattache au grand nombre de véhicules automobiles rappelés aux États-Unis et au Canada, pour vérification de carburateurs défectueux. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral surveille ce rappel. Le ministre des Transports ou quelque membre de son ministère surveillent-ils la procédure de rappel au Canada?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Non, monsieur l'Orateur, pas à ma connaissance. Pour le moment, nous n'avons aucune autorité pour le faire. Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, dans certaines circonstances une entente à l'amiable a été conclue avec la General Motors pour veiller à ce que toutes les voitures défectueuses soient réparées suivant les exigences locales. J'espère que, dans un avenir peu éloigné, on pourra présenter une mesure législative qui

régira les normes à respecter au lieu de fabrication ou d'importation de véhicules automobiles au Canada. Si cette mesure prévoit une surveillance directe, le gouvernement l'exercera à ce moment-là.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports si son ministère à enquêté sur les griefs invoqués l'automne dernier selon lesquels les fabricants d'automobiles exagéraient leurs frais de fabrication et d'installation des dispositifs de sécurité sur les automobiles.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, le prix n'est pas ce qui nous importe le plus; c'est avant tout la sécurité. Si mon honorable ami s'intéresse au prix des automobiles ou des pièces, il vaudrait mieux qu'il s'adresse au ministère approprié.

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, quand le ministre des Transports présentera la nouvelle proposition de loi, voudra-t-il s'assurer que la législation concernant la sécurité est la même des deux côtés de la frontière?

**L'hon. M. Hellyer:** Dans la mesure du possible, il est préférable, du point de vue des fabricants, d'avoir les mêmes règles de sécurité de chaque côté de la frontière. A mon avis, le Parlement du Canada ne tient pas à se limiter aux mesures de sécurité approuvées par les États-Unis. En adoptant une mesure, je crois qu'il nous faudra des pouvoirs pour appliquer des normes différentes de celles des États-Unis si nous jugeons insuffisantes pour le Canada celles qu'impose le gouvernement américain.

## L'ÉNERGIE

### URANIUM CITY—LE SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ

**M. A. C. Cadieu (Meadow Lake):** Monsieur l'Orateur, étant donné le mécontentement général provoqué par le coût élevé et la mauvaise qualité des services accordés aux résidents d'Uranium City par la compagnie privée qui fournit actuellement l'électricité à la région, le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il nous dire si l'Eldorado Nuclear Limited, la société de la Couronne qui s'occupe surtout de l'aménagement de la collectivité, envisage de prendre en charge elle-même, directement, ce service ou bien d'user de son influence locale considérable pour qu'il soit amélioré?

**M. l'Orateur:** Je signale au député qu'il vaudrait mieux discuter cette question à l'heure de l'ajournement.

## LES CÉRÉALES

### L'EXAMEN DES ÉCHANTILLONS

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, étant donné que la Commission des grains de Winnipeg n'aurait pu examiner promptement les échantillons de grains en provenance des séchoirs utilisés dans des fermes et faire rapport sans tarder aux exploitants de ces séchoirs, le ministre de l'Agriculture voudrait-il faire une enquête et prendre au besoin les mesures qui s'imposent pour redresser cette situation?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je sais qu'il y a eu une augmentation très sensible du nombre d'échantillons envoyés à la Commission des grains pour y être analysés. Nous nous efforçons de faire face à la situation aussi rapidement que possible car les exploitants de séchoirs doivent savoir au plus tôt s'il s'agit de grains de qualité meunière ou de boulangerie.

Je tiens à souligner que parce qu'ils ont à examiner un bien plus grand nombre d'échantillons de grains, en raison de l'augmentation du nombre des séchoirs et aussi de l'amélioration des conditions atmosphériques, nous pouvons supposer qu'une plus forte quantité de céréales sont séchées dans les fermes.

**M. Gleave:** Le ministre peut-il assurer à la Chambre que ces terminus feront connaître promptement les résultats de l'échantillonnage de grains?

**L'hon. M. Olson:** On n'épargne aucun effort pour renvoyer les renseignements au cultivateur ou à l'exploitant aussi rapidement que possible.

[*Français*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

On a annoncé, aux nouvelles d'hier, qu'on avait offert à la femme de l'honorable ministre des Postes certains tableaux volés de la collection de feu Maurice Duplessis. Or, je demanderais au premier ministre s'il fera enquête afin de savoir si la même offre aurait été faite à d'autres membres de son cabinet?

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'UNIFICATION DES BASES DES FORCES ARMÉES

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'a-

dresse au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a-t-il terminé son examen de l'étude faite par le ministère de la Défense nationale sur l'unification des bases des Forces armées canadiennes? Si oui, le ministre peut-il nous dire quelles régions risquent d'être gravement atteintes par les changements apportés au statut de certaines de ces bases?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je le répète, l'étude est terminée depuis quelque temps déjà, et le ministère est en train de préparer des mémoires pour le cabinet sur l'abolition possible de certaines bases.

**L'hon. M. Hees:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre présentera ses recommandations au cabinet, pourrait-il se rappeler que tout changement de statut pourrait avoir des répercussions graves sur le camp de Picton?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES RESSOURCES NATURELLES

### LE PÉTROLE SOUS-MARIN—LA PROTECTION DU POISSON ET DE LA FAUNE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle découle de la déclaration faite aujourd'hui par le premier ministre. Envisage-t-on de prendre des mesures, comme aux États-Unis, relativement à l'exploitation du pétrole sous-marin, en vue d'empêcher que l'échappement de pétrole ne porte atteinte à notre poisson et à notre faune?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, les députés seront heureux d'apprendre que des règlements assurent déjà les conditions de sécurité pour les forages. Ceux qui concernent la profondeur du cuvelage des puits autorisés au Canada comprennent de nombreuses dispositions. Par conséquent, tous les forages effectués ont fait l'objet de précautions remarquables prévues déjà par les règlements.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces règlements ont-ils été discutés et élaborés de concert avec les provinces de façon à aboutir à des accords d'ordre général, compte tenu même des mesures proposées par le premier ministre?

[L'hon. M. Hees.]

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, j'attends beaucoup de ces discussions et je ne doute pas qu'en ce cas-ci, de même que dans les cas d'unification dont on a déjà parlé, les entretiens et les négociations avec les provinces se feront sans heurts.

**L'hon. M. Stanfield:** Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Des entretiens n'ont-ils pas encore eu lieu?

**L'hon. M. Lang:** Il n'y a eu aucune discussion des questions concrètes de coordination, en dehors des lignes d'administration des ressources minières, depuis qu'elles ont été annoncées.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE BIAFRA—LE BOMBARDEMENT D'OBJECTIFS CIVILS PAR LES NIGÉRIANS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Michael Stewart, a convoqué le Haut-commissaire du gouvernement nigérian à Londres, hier, pour lui faire part de l'inquiétude du gouvernement britannique à la nouvelle que les Nigérians ont bombardé des objectifs civils au Biafra. Le gouvernement canadien voudrait-il de son côté faire enquête à ce sujet et redoubler ses instances auprès du gouvernement négérian?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai conféré à ce sujet avec le ministre et je suis sûr qu'il sera en mesure de dire dès demain si une initiative quelconque a été prise.

**M. Nystrom:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les députés, la presse et le public en Grande-Bretagne exigent que le gouvernement réexamine sa politique étrangère concernant les envois d'armes au Nigéria, le gouvernement canadien songe-t-il à demander au gouvernement de Grande-Bretagne de cesser ses envois d'armes au Nigéria?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà déclaré que nous avons présenté des instances au gouvernement de Grande-Bretagne. Je l'ai dit publiquement et privément. Si, comme le prétend le député, les Britanniques insistent pour que leur gouvernement agisse dans ce sens, il me semble inutile pour nous d'intervenir.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le premier ministre déclare que son gouvernement a instamment

prié celui de la Grande-Bretagne de ne pas expédier d'armes au Nigéria et au Biafra, alors qu'il semblait jusqu'ici avoir simplement indiqué que le gouvernement du Canada n'expédierait pas d'armes sur les lieux et que, à son avis, les autres pays ne devraient pas en expédier non plus. Dois-je comprendre que le premier ministre a fait des instances précises au gouvernement britannique et l'a exhorté à ne pas envoyer d'armes au Nigéria?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre que nous désapprouvons les envois d'armes, peu importe de quel pays elles proviennent...

**Une voix:** Vous avez dit «peu importe de quel pays». Ce n'est pas la même chose.

**Le très hon. M. Trudeau:** Ce n'est pas la même chose?

**Des voix:** Non.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne vois pas de grande différence. Si je le dis à n'importe quel pays, le Royaume-Uni est certainement inclus, parce que c'est un pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme il est parfaitement clair que le premier ministre a déclaré que le gouvernement a communiqué avec celui du Royaume-Uni...

**Des voix:** Oh oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question?

**M. MacInnis:** Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit et je le répète: Si les imbéciles et les idiots veulent continuer à agir ainsi, ma patience surpassera la leur. Selon le premier ministre, le gouvernement canadien aurait communiqué avec le gouvernement du Royaume-Uni. Le premier ministre déposera-t-il cette communication?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne pourrais guère le faire, monsieur l'Orateur, car j'ai présenté ces instances de vive voix, lorsque j'ai eu des entretiens avec le premier ministre de la Grande-Bretagne...

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. M. Trudeau:** Où sont les imbéciles maintenant?

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Vous le leur avez dit à Londres où ils étaient.

[*Français*]

## LES POSTES

### A PROPOS DE L'ANNULATION DU CONTRAT DE «ROD SERVICE LIMITED»

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

L'honorable ministre des Postes pourrait-il nous dire pourquoi il a décidé d'annuler le contrat de *Rod Service Limited* à Montréal, et si la compagnie en question recevra une indemnité à la suite de ce bris de contrat?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré hier le propriétaire et les dirigeants de la compagnie *Rod Service Limited.* Nous avons signé un contrat et nous allons acheter un certain nombre de véhicules. De plus, à compter du 15 mars, nous allons administrer la livraison du courrier dans la région métropolitaine de Montréal.

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si tous les employés de Rod Service Limited pourront obtenir un emploi au sein du ministère des Postes, étant donné qu'ils perdent leur emploi et sont actuellement en chômage?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait une déclaration à la presse, dans laquelle je précisais certains détails. Nous allons embaucher la plupart des chauffeurs qui veulent entrer au service du gouvernement fédéral. Nous allons offrir aux autres un travail à temps partiel et, dans l'intervalle, nous allons rencontrer le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en vue de mettre à leur disposition un cours de recyclage, s'ils désirent le suivre.

[*Traduction*]

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je souhaite la bienvenue au député d'Edmonton-Strathcona. Je suis heureux d'apprendre qu'il prêche la même doctrine que son collègue, le député d'York-Est.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DANS LA RIVIÈRE BOW

**M. Allen B. Sulatycky (Rocky Mountain):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires

indiennes et du Nord canadien pourrait-il nous dire si le gouvernement a pris une décision en vue de mettre fin au déversement d'eaux d'égout non traitées dans la rivière Bow à Banff?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de mon ministère ont été avisés de commencer immédiatement l'élaboration d'un programme visant l'installation d'une usine de traitement des eaux vannes au lotissement urbain de Banff. Nous espérons que les travaux seront terminés vers la fin de 1970.

Nous savons aussi qu'il existe des besoins semblables au parc national de Jasper, et nous espérons qu'une usine d'épuration des eaux sera construite dans la ville de Jasper dès 1971.

[*Traduction*]

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien découle de son emploi du mot «immédiatement» en ce qui concerne le problème de la pollution. Manifestera-t-il la même diligence à l'égard de la Commission de réclamations des Indiens, par exemple?

## LES POSTES

### LA COMPENSATION RELATIVE À LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte à celle que le chef de l'opposition a posée tantôt au ministre des Postes, au sujet des services postaux. Comme le ministre a annoncé récemment la fermeture d'environ 3,500 petits bureaux de poste ruraux, quelles mesures compensatrices compte-t-il prendre pour amortir le grave problème qui en résultera pour les milliers de maîtres de poste qui perdront leur emploi?

**M. l'Orateur:** Le député signale à la Chambre un problème qui, à mon avis, est de nature très générale. Il pourrait peut-être demander au ministre si une déclaration sera faite à ce sujet à l'appel des motions.

**M. Southam:** Il s'agit d'une question fort urgente, monsieur l'Orateur, non seulement pour les postiers relevés de leurs fonctions mais aussi pour les usagers de l'Ouest canadien.

[M. Sulatycky.]

## LES EXPOSITIONS

### LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES SUBVENTIONS

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement élabore-t-il un programme de subventions ou d'aide aux expositions et aux foires dont pourraient bénéficier au même titre toutes les parties du Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** La question est à l'étude, monsieur l'Orateur.

**M. Horner:** Je vois le premier ministre conférer avec le ministre de l'Agriculture. Le très honorable représentant pourrait-il prier le ministre de l'Agriculture de supprimer le gel des prêts aux expositions et foires, imposé il y a quelque cinq ans par un ancien ministre de l'Agriculture?

## LA PÊCHE

### LES PHOQUES—L'INDEMNISATION PAR SUITE DE LA FERMETURE DE LA CHASSE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Cette question s'adresse au ministre des Pêcheries, monsieur l'Orateur, et elle a trait à la chasse aux phoques. J'aimerais tout d'abord féliciter le ministre de sa déclaration.

Les détails publiés dans maints journaux du Royaume-Uni, de France, d'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays sur le massacre des phoques ayant soulevé l'indignation mondiale, l'honorable représentant songe-t-il à faire cesser ce massacre et à fournir de l'aide à ceux qui ces dernières années gagnaient en partie leur vie par la chasse aux phoques?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Je dois dire que je n'ai pas encore vu la pêcherie de phoques. Je m'y rendrai à la fin de cette semaine-ci, afin de voir les choses sur place. Des représentants des sociétés protectrices des animaux de divers pays seront là aussi. Après la fermeture de la chasse nous allons étudier la situation et, après avoir consulté d'autres membres du cabinet nous aviserons quant à la saison de chasse de 1970.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Est-il vrai, comme Radio-Canada l'annonçait aujourd'hui à midi, que 2,500 phoques ont été brutalement massacrés hier soir et ce matin, avant même l'ouverture de la saison?

**M. l'Orateur:** Le député ne peut formuler une question en ces termes, mais pour gagner du temps, nous permettrons au ministre de répondre.

**L'hon. M. Davis:** Je n'en ai pas été informé, mais je vais certainement me renseigner.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Avant de prendre une décision, le ministre voudrait-il penser à l'importance de cette industrie pour les pêcheurs de Terre-Neuve?

**L'hon. M. Davis:** C'est un facteur très important, monsieur l'Orateur.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il entreprendra cette enquête avec l'esprit libre—je suis sûr que ce sera le cas—pour éviter les réflexions d'un tas de gens qui ne savent pas diable de quoi ils parlent?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lundrigan:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; je voudrais préciser mon point de vue qui a été grossièrement déformé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lundrigan:** Le ministre des Pêcheries a laissé entendre que la chasse au phoque pourrait prendre fin. Je désire seulement que l'enquête soit conduite sans préjugé, pour ou contre, capable d'influencer la décision qui doit être prise.

[*Français*]

## LE CODE CRIMINEL

### L'OPPOSITION D'UN ORGANISME À L'ADOPTION DU BILL C-150

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il reçu de *The Central Conference of Priests* copie d'une résolution par laquelle cet organisme, groupant 3,250 prêtres catholiques de langue anglaise de l'Ontario et du Québec, s'oppose à l'adoption du bill C-150, tel qu'il est présenté actuellement?

**M. l'Orateur:** Je signale à l'honorable député que sa question se rapporte à un projet de loi présentement à l'étude et je crois qu'elle devrait être posée au cours du débat sur ledit projet de loi.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'AFFAIRE SICOTTE—L'ABUS DES PRIVILÈGES DIPLOMATIQUES PAR DES CANADIENS

**M. R. Gordon R. Fairweather (Fundy-Royal):** J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Aurait-il la gentillesse de répondre aux questions posées au premier ministre suppléant vendredi dernier et hier.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Le député voudrait-il les reposer, monsieur l'Orateur?

**M. Fairweather:** J'ai posé une question vendredi et hier au premier ministre suppléant au sujet d'une enquête judiciaire indépendante sur l'affaire Sicotte, et il m'a promis de transmettre ma question au premier ministre.

**M. l'Orateur:** Le député de Greenwood a la parole.

**Des voix:** Oh!

**M. l'Orateur:** Les députés devraient se rendre compte que je veux aider la Chambre dans ses travaux; en effet, la période des questions est expirée depuis plusieurs minutes. Je voulais m'assurer que quelques députés puissent poser des questions supplémentaires pendant que celle-ci est étudiée par les députés du gouvernement.

**M. Fairweather:** Il ne m'arrive pas souvent d'invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur, mais je le fais maintenant. Au cours de la semaine dernière, j'ai cherché avec soin à soulever la question que je considère d'importance fondamentale pour assurer l'intégrité d'un des meillleurs services publics du monde, et j'attends une réponse du très honorable représentant.

**Le très hon. M. Trudeau:** J'ai parlé de cette affaire avec le ministre de qui pourrait relever le problème. On a fourni des réponses à la Chambre et le solliciteur général a signalé quels aspects de l'affaire il avait étudié. Il a mentionné qu'une personne, qui n'est pas un fonctionnaire, subit actuellement son procès sous deux chefs d'accusation, je pense. Je ne sache pas que cela nuise en aucune manière à l'intérêt public. J'ai cherché à obtenir des renseignements sur certains aspects de l'affaire et je n'ai pas encore reçu de réponse; mais je ne vois pas pourquoi le gouvernement devrait faire une déclaration. Je remarque que le solliciteur général a déjà traité des

aspects de la cause susceptibles d'intéresser la Chambre.

[*Français*]

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LE CENTRE DE MISSILES DANS LA RÉGION DE WINDSOR

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Le ministre pourrait-il répondre aujourd'hui à la question que je lui ai posée il y a quelques jours au sujet de l'emplacement d'un centre de missiles antibalistiques près de Détroit?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je pense qu'à ce moment-là le député me demandait si j'avais des commentaires à faire sur la déclaration d'un personnage américain, relativement à l'installation éventuelle d'un centre de missiles antibalistiques dans la région de Détroit. J'ai dit que la politique du gouvernement canadien avait été clairement établie au moment du renouvellement de l'Accord du NORAD alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait indiqué que le Canada ne participait pas à l'installation d'un centre de missiles antibalistiques. Par conséquent, je ne vois pas de quelle façon je pourrais répondre utilement à une question qui concerne une ville située en dehors du Canada.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** L'ordre du jour.

**M. Nesbitt:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ferai remarquer aux députés que la présidence a déjà quelque peu enfreint le Règlement en laissant se prolonger de cinq minutes la période des questions. Les députés auraient peut-être la patience d'attendre jusqu'à demain, où je ferai de mon mieux pour veiller à ce que le plus grand nombre de questions possible soient posées.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LES SUBSIDES

### L'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA LOI DES SUBSIDES N° 1, 1969

La Chambre, constituée en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'examen du bill C-177, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969 et présenté par l'honorable M. Drury.

[Le très hon. M. Trudeau.]

**M. le président:** A l'ordre. Lorsque le comité a suspendu la séance le lundi 3 mars, l'article 2 du bill était à l'étude.

Article 2—*$222,254,283 accordés pour 1968-1969.*

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur le Président, hier soir, le ministre des Transports a présenté à votre comité certaines vues sur l'habitation et sur le rapport de la Commission d'étude sur le logement. Dès lors, la question qui se pose est la suivante: A quel titre le ministre s'adressait-il à nous hier soir? Parlait-il en tant que porte-parole du gouvernement pour annoncer la politique officielle? La réponse à cette question me paraît évidente: ce n'est pas à ce titre qu'il parlait. Il faisait simplement part au comité de ses vues en tant que président de la Commission d'étude sur le logement.

Permettez-moi de dire immédiatement que je souscris à un bon nombre de recommandations du groupe d'étude. Il le faut bien puisque nombre d'entre elles figuraient au programme du parti conservateur aux dernières élections. Je serai très franc cet après-midi; sans vouloir injurier le ministre, je lui signale, que l'explication qu'il a donnée au comité a été fort peu utile. Nous n'avons aucun moyen de savoir quelles opinions du ministre, parmi celles qu'il a exprimées, se concrétiseront peut-être dans la politique officielle, ni celles qu'adoptera le gouvernement ni celles que le ministre recommandera effectivement au gouvernement.

Je dois dire bien franchement, par votre entremise monsieur le président, que l'attitude du ministre en la matière est simplement incroyable. D'abord, le premier ministre a placé le ministre dans une situation absurde. Avant la publication du rapport, le ministre s'est vanté du programme révolutionnaire qu'il allait présenter, des moyens qu'il allait prendre pour réduire les chinoiseries administratives et appliquer son programme de logement. Le premier ministre, dont c'est devenu l'habitude dans certaines cas, s'est mis à couper l'herbe sous le pied du ministre.

J'aimerais citer une ou deux observations du premier ministre à cet égard. Comme on le voit à la page 5525 du hansard, voici ce qu'a dit le premier ministre à la Chambre le 14 février:

Tant que la constitution ne sera pas modernisée sous certains rapports ...

Il faisait allusion à la politique du logement et aux programmes de réaménagement urbain.

... les gouvernements seront quasi impuissants à résoudre, de leur propre initiative ou de concert avec d'autres paliers de gouvernement, les problèmes ...

Le premier ministre a donc dit bien clairement qu'il était quasi impossible aux gouvernements de notre pays, seuls ou en collaboration avec d'autres, de résoudre le problème du logement au Canada. Nous voilà donc dans une situation bien étrange. D'une part, le ministre des Transports se vante de pouvoir lancer un programme efficace dans le cadre de la constitution actuelle et réduire les chinoiseries administratives; d'autre part, le premier ministre déclare à la Chambre que dans une large mesure nos gouvernements—y compris, je suppose, celui-ci—ne peuvent agir avant que la constitution n'ait été revisée.

Puis, on a vu le premier ministre, dans sa propre circonscription, discuter de la question avec ses mandants, mais à un autre titre, semble-t-il. Il y assumait sûrement un autre rôle, car il a adopté une attitude entièrement différente. Il aurait affirmé:

... presque tous les libéraux fédéraux ont alors dit ...

Il y a de cela deux ans.

... qu'ils ne voulaient pas commencer à s'occuper de questions constitutionnelles. Il y a des problèmes beaucoup plus urgents—le logement, l'intégration, la pauvreté—et la constitution occupe un rang assez bas dans l'ordre des priorités.

C'est ce que je disais, et ce que le parti libéral à Ottawa disait ...

D'ajouter le premier ministre. Donc, dans sa circonscription, le premier ministre dit que le logement, l'intégration et la pauvreté occupent un rang beaucoup plus élevé dans l'ordre des priorités que la réforme de la constitution. Pourtant, à la Chambre, le premier ministre dit qu'on ne peut rien faire de sérieux au sujet du logement avant que la constitution ne soit réformée. Jusqu'où un gouvernement peut-il pousser le cynisme?

En outre, nous avons eu cette revue artificielle de la question de l'OTAN. A cet égard, le gouvernement a ménagé la chèvre et le chou. Nous voyons maintenant le premier ministre tenter de faire la même chose à l'égard de la constitution. Quand on place le pauvre ministre des Transports dans le contexte des déclarations du premier ministre, il ne lui reste certes plus beaucoup de jeu.

Il est clair que le premier ministre hésite à reformer la constitution. Il dit dans son discours que des députés de l'opposition lui ont forcé la main. Pourtant, l'autre jour à la Chambre, il a dit que nos gouvernements, dont le sien, sont à peu près impuissants dans le domaine du logement à moins qu'on ne modifie sensiblement la constitution.

Confrontez les deux attitudes et la conclusion n'échappera à personne. D'après le premier ministre, le gouvernement est impuissant à cause de la constitution. D'autre part, il ne cherche pas à la modifier. Tout gouvernement, qui, par l'entremise de son premier ministre, tente d'adopter deux positions simultanément, manque clairement de sincérité lorsqu'il cherche à convaincre le pays qu'il s'inquiète réellement du problème urgent du logement au Canada. Pour cette seule raison, le ministre ne peut plus faire figure de réformateur. Le premier ministre lui-même juge que la constitution actuelle n'habilite pas le ministre des Transports à procéder à certaines réformes. Les propos du premier ministre laissent clairement entendre que le gouvernement n'est pas vraiment résolu à changer la constitution.

• (3.10 p.m.)

Je ne peux admettre que nos gouvernements soient impuissants à résoudre des problèmes ayant trait au logement, à la pollution etc. Les provinces et le gouvernement fédéral pourraient agir de concert; mais le ministre des Transports n'a pas opté pour la collaboration. Il ne s'est pas adressé aux provinces, comme il l'aurait dû pour l'aider à créer et à animer le groupe d'étude. Dès le départ, il n'a pas suivi la route de la collaboration. Bref, le gouvernement a encore recours à ses supercheries—comme celle de l'assurance frais médicaux, alors qu'il a élaboré un programme, puis demandé aux provinces de le prendre en charge.

Il est évident que le ministre des Transports était en plein chevauchement de compétence. Pourtant, il a agi depuis le début sans prendre acte du rôle des provinces dans le règlement de la crise du logement. Il aurait beaucoup mieux fait de s'aboucher avec les provinces, qui auraient pu bien renseigner la commission d'étude sur certains aspects du problème, et il y aurait eu plus de collaboration en vue de régler le problème de l'habitation. Le ministre en cause s'est détourné des provinces, et cela ne me surprendrait pas qu'il n'accomplisse pas grand'chose pour régler le problème.

Le premier ministre est d'avis que la constitution ne permet pas de faire grand'chose; il persiste à tenir un langage provocateur qui ne favorise pas du tout la collaboration fédérale-provinciale. Les vues du premier ministre enlèvent de la crédibilité aux propos du ministre des Transports.

Je le répète, le ministre des Transports n'était pas disposé à collaborer avec les provinces. J'ai toutefois un autre motif de prétendre que ses propos manquent de crédibilité.

Le groupe d'étude qu'il dirigeait a recommandé, entre autres, l'abolition dans certains cas, de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Il est évident que cette recommandation émanait du ministre; or, il est tout aussi évident que le ministre des Finances, qui a également compétence en cette matière, n'a aucunement l'intention de donner suite à cette recommandation. Les choses allaient déjà assez mal du fait que le ministre des Postes avait fourré son nez dans les affaires du ministère des Affaires extérieures et de celui de la Défense nationale, exprimant des vues contraires à celles, bien connues, du gouvernement. L'a-t-il fait pour camoufler le chaos qui régnait dans son propre ministère ou parce que quelqu'un lui avait demandé de saper la position du secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Là n'est pas la question. Mais en matière d'habitation, deux ministres, conjointement responsables si l'on peut dire, sont ouvertement en désaccord et recommandent, apparemment, des politiques contradictoires.

Je vous le demande, monsieur le président, que se passe-t-il dans ce gouvernement? Combien de fois le gouvernement soufflera-t-il le chaud et le froid? Combien de fois présentera-t-il deux visages en même temps? Telle est son attitude sur la question de l'OTAN, sur les questions constitutionnelles et, encore une fois, sur la question de la taxe de vente de 11 p. 100. L'attitude actuelle du ministre est nettement fausse. Si le gouvernement ne donne pas suite à la recommandation du groupe d'étude en vue de l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, va-t-il résigner ses fonctions de ministre? Est-il prêt à démissionner? S'il ne l'est pas, son attitude est clairement fausse et malhonnête.

**Des voix:** Bravo!

**M. Thompson (Red Deer):** Secouez-le un peu.

**L'hon. M. Hellyer:** Vous voulez vous débarrasser de moi.

**L'hon. M. Stanfield:** Nous voulons que le ministre se conduise comme il le devrait, qu'il ait le courage de ses opinions et qu'il défende ses prises de position devant le public. Il est temps qu'on rétablisse l'intégrité dans la vie publique et que les ministres adhèrent à leurs principes.

Hier soir, le ministre a avancé un argument en faveur de la suppression du plafond sur les prêts accordés en vertu de la LNH. Il nous a ainsi convaincus qu'il n'est pas digne de foi. Depuis que je suis à Ottawa, je n'ai jamais rien entendu de plus absurde que la proposition formulée par le ministre hier soir. Il a soutenu qu'en enlevant le plafond, on assurerait un afflux continu de fonds hypothécaires, mais j'en ai conclu que les taux d'intérêt s'élèveraient au-delà du plafond actuel; ensuite, tout d'une haleine, il a prétendu que cette mesure aurait pour effet de réduire les taux d'intérêt hypothécaire. Pourtant, il ne peut pas avoir le drap et l'argent. J'espère qu'aucun membre du gouvernement n'attachera la moindre importance à cette recommandation, qui ne peut avoir pour effet que d'augmenter le taux d'intérêt sur les fonds hypothécaires, déjà insuffisants. Ainsi, bien que le ministre nous ait expliqué hier soir son rapport, il est difficile de le croire. Nous espérons qu'une au moins de ses recommandations ne sera pas adoptée par le gouvernement. Nous n'avions évidemment pas véritablement besoin d'entendre le ministre nous expliquer ce que recommandait son groupe d'étude. Grâce à des fuites ou à la communication de nouvelles soigneusement manigancées, un grand nombre des recommandations du groupe d'étude avaient été publiées, avant même le dépôt du rapport à la Chambre.

On nous a dit que le rapport constituait une manière révolutionnaire d'aborder le problème du logement au Canada. Mais qu'y avait-il de révolutionnaire là-dedans? Je vous le demande.

**M. Gibson:** Les films que nous avons vus.

**L'hon. M. Stanfield:** Qu'y a-t-il de révolutionnaire dans ses recommandations? La majorité des idées intéressantes, comme l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100, la création de banques de terrains, l'emploi des logements existants aux fins de logements sociaux et la subvention des loyers, ont déjà été proposées par les députés des autres partis. J'ai préconisé bon nombre de ces recommandations; mais lorsque je l'ai fait, mes honorables amis d'en face m'ont traité de socialiste. Ils ont rejeté bien loin ces idées.

**L'hon. M. Hellyer:** Elles sont respectables maintenant.

**L'hon. M. Stanfield:** Cela fait plaisir à entendre. J'espère que le ministre se ravisera et collaborera avec les provinces. Ainsi, nous verrions la création d'un régime de réserves de terres. Malheureusement, le ministre ne semble pas vouloir coopérer avec les provinces en vue de résoudre ces problèmes.

Et que penser des autres recommandations du rapport, telles la prolongation des périodes de remboursement des hypothèques et la

réduction des paiements? On dit que ces mesures aideront certains Canadiens, mais je prétends qu'elles ne les aideront pas de façon appréciable, car des centaines de milliers de nos concitoyens ont déjà beaucoup de difficulté à payer des taux d'intérêt élevés. Ils ne pourront pas supporter les paiements d'amortissement sur de plus longues périodes. Le ministre admet que la réduction du paiement initial ne favorisera qu'un petit nombre de Canadiens. Le rapport donne-t-il quelque espoir ou quelque motif d'encouragement aux Canadiens qui ne peuvent contracter des hypothèques aux taux actuels? Nullement, monsieur le président. Le rapport et le ministre lui-même sont un fiasco complet.

• (3.20 p.m.)

En ce qui concerne le coût de l'argent, problème fondamental par excellence de la question du logement au Canada, selon le ministre, que déclare-t-il? Tout simplement qu'il compte voir les difficultés s'aplanir en fin de compte. J'ai dû lui rappeler qu'en fin de compte, nous serions tous morts.

Le ministre a parlé de l'importance d'un afflux de fonds hypothécaires dans le domaine du logement. Bien entendu que la chose est importante. Il a parlé d'un afflux sporadique ces dernières années et il nous a donné l'impression que c'était la faute de tout le monde, sauf du gouvernement canadien dont il fait partie. A qui faut-il s'en prendre au sujet de l'intermittence de ces fonds hypothécaires ces dernières années? A personne autre qu'à mon honorable ami et ses collègues. Voilà les vrais responsables. Et pas de solution en vue. Tant que le gouvernement actuel s'en tiendra à un programme aussi branlant et aussi inflationniste, les Canadiens voudront de moins en moins placer des fonds dans des obligations à terme à taux fixe comme les hypothèques, et pourtant on n'a recours à aucun mode d'action efficace pour combattre l'inflation.

On nous a présenté, en matière du budget, l'exposé le plus erroné qui soit dans les annales canadiennes. En fin de compte, le gouvernement a accusé un déficit réel dépassant de centaines de millions de dollars celui qu'il avait tout d'abord prévu. Après des mois d'étude sur la question de l'inflation, on a présenté à la Chambre un Livre blanc, qui aurait pu être rédigé par un groupe de gens en deux ou trois heures. Ce Livre blanc recommande de confier à un comité d'experts une étude de la lutte contre l'inflation. Tout cela n'est qu'une pétoire. Le problème concernant la source de fonds hypothécaires ne peut être résolu dans un climat d'inflation.

Le ministre a parlé de l'importance et des difficultés des entreprises de construction. Il y voit la conséquence d'un flot intermittent de fonds hypothécaires. Il a raison, je l'admets, mais le ministre ne fait rien pour assurer un flot continu qui permettrait des mises en chantier régulières.

On n'a rien fait pour abaisser les taux d'intérêt exigés des emprunteurs, ni pour redonner confiance aux gens, et les impôts ont augmenté. Je songe avec compassion à nos compatriotes qui veulent s'acheter une maison mais à qui les politiques inflationnistes du gouvernement imposent des taux d'intérêt fantastiques. On pourrait très bien alléguer que l'État doit aider ces gens, car cette fiscalité écrasante provient en partie des erreurs, du manque de jugement et de modération de la part du gouvernement canadien. C'est parce que cette assistance me semblait s'imposer, que j'ai proposé un modeste allégement fiscal, qui aiderait un peu les intéressés et les encouragerait à contracter des emprunts. J'ai présenté une proposition équitable, qui a été dedaignée par mes honorables vis-à-vis, sans doute parce qu'elle aurait contrarié Bay Street. Ma proposition aurait coûté environ 25 millions de dollars par an. Elle était apparemment de portée trop modeste surtout si l'on songe à ce qui est arrivé depuis aux taux d'intérêt. C'était une proposition raisonnable.

Je signale que pour le locataire demeurant dans un appartement construit par un entrepreneur ayant emprunté de l'argent, l'intérêt payé sur cette somme peut être déduit de l'impôt sur le revenu de l'établissement. Ainsi, en vertu des dispositions actuelles concernant l'impôt sur le revenu, le propriétaire obtient une exemption indirecte grâce à la capacité du propriétaire de déduire le paiement des intérêts en calculant son revenu net. Il pourrait y avoir une très bonne raison, outre celle de l'équité et de la responsabilité. Le gouvernement porte la responsabilité morale d'avoir placé des centaines de milliers de malheureux Canadiens dans la terrible obligation de payer 9 ou 10 p. 100 d'intérêt pendant de nombreuses années. Si le gouvernement veut faire quelque chose pour résoudre le problème considéré par le ministre comme le plus important, c'est pour lui une chose très facile. Il est impossible de donner entière satisfaction au propriétaire d'une maison, mais le gouvernement peut prendre une mesure peu coûteuse pour les contribuables de notre pays.

Le ministre a fait hier soir des déclarations extraordinaires. Je ne les aurais jamais crues, si je ne les avais pas entendues.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'avez-vous cru alors?

**L'hon. M. Stanfield:** Je suis obligé de croire ces déclarations, monsieur le président, car le ministre aurait trop honte d'admettre cela, si ce n'était pas vrai. D'après le ministre, il est certain que le gouvernement actuel s'occupe de l'habitation depuis de nombreuses années. Il a déclaré, monsieur le président, qu'on n'a fait aucune recherche pour déterminer le rapport entre les logements disponibles et les loyers. On n'a fait aucune recherche pour savoir ce qui se produisait dans une ville où 3 ou 5 p. 100 des logis sont vacants. C'est presque impossible à croire, même de la part de notre gouvernement, monsieur le président. Je ne l'aurais pas cru si quelqu'un d'autre l'avait dit, mais puisque la nouvelle émane du ministre concerné, je dois donc la tenir pour vraie. C'est pourquoi je me demande vraiment si le gouvernement actuel est capable d'administrer efficacement tout ce qui concerne l'habitation.

Le ministre a fait une déclaration étonnante à propos d'habitation publique. D'après lui, c'est la première fois qu'il était mis au courant des vues des locataires. C'est sans doute vrai, mais certains d'entre nous les connaissaient déjà. Est-ce croyable? Ce doit être vrai, mais il est difficile de croire qu'une agence de la Couronne qui s'occupe d'aider à la construction de logements sociaux et d'encourager les municipalités à entrer dans ce domaine ne donne pas suite à ses programmes pour déterminer l'attitude des locataires de ces logements. Pouvez-vous imaginer, monsieur le président, un gouvernement compétent qui consacrerait une somme considérable aux logements sociaux sans se donner la peine de déterminer s'ils constituent un milieu salubre pour les locataires?

• (3.30 p.m.)

Il m'est impossible de croire que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'est pas pleinement renseignée là-dessus. Je dois donc conclure que c'est le ministre qui n'était pas au courant. Je ne puis croire que ceux qui consacraient tout cet argent à des programmes de logements publics n'avaient pas pris la peine de se renseigner sur ce qu'en pensaient ceux qui habitaient ces maisons. Non, vraiment, je ne peux pas prendre la remarque du ministre au sérieux.

Qu'adviendra-t-il de ces programmes à l'avenir? Le ministre prétend avoir été très précis. Selon lui, il n'y aurait de retard que pour les programmes de rénovation urbaine comportant des aménagements commerciaux. Je défie cependant quiconque d'examiner ses paroles et de déterminer quelle est effectivement la situation maintenant à l'égard des programmes de logements publics. Nous n'en savons pas davantage aujourd'hui qu'avant son discours et, bien entendu, que lorsqu'il refusait de répondre aux questions à la Chambre, il y a quelques jours. La position du ministre est très obscure. Quand il déclare à la Chambre que la construction de maisons a été insuffisante une année seulement, ç'en est trop! Après cette déclaration, je ne vois pas comment il peut nous demander de le prendre au sérieux.

Nous reconnaissons tous qu'il n'existe pas de solution simple au problème du logement. Vraisemblablement, le gouvernement va continuer d'exercer l'autorité que lui a conférée le peuple canadien, et il demeurera au pouvoir pour la durée normale de son mandat. Je suppose qu'il en sera ainsi et que le ministre ou quelqu'un d'autre sera chargé de la mise en œuvre des programmes relatifs à l'habitation. Il importe donc que le ministre et le gouvernement retrouvent créance dans ce domaine.

Il importe que nous obtenions certains éclaircissements au sujet de la constitution et de son effet sur les programmes du ministre. Est-il presque impossible, comme le premier ministre l'a laissé entendre, d'établir un programme d'habitation aux termes de la constitution actuelle? Si tel est le cas, comment le premier ministre peut-il expliquer que la réforme constitutionnelle se classe si bas dans la liste des priorités? Jaimerais que le premier ministre l'explique à la Chambre une bonne fois. Je voudrais que le gouvernement adopte une position rationnelle à ce sujet, que le ministre et le gouvernement prennent l'initiative en vue de rétablir des relations avec les provinces.

Nous nous sommes encore rendu compte aujourd'hui que le gouvernement est incohérent au sujet des droits miniers sous-marins, car il a violé les engagements qu'avaient pris les premiers ministres antérieurs d'entamer des consultations avec les provinces. C'est exactement la façon dont agit le ministre des Transports pour résoudre le problème du logement qui, selon le premier ministre, ne peut pas être réglé aux termes de la constitution actuelle.

Cessons la comédie en ce qui concerne la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matérieux de construction. Un ministre préconise une initiative et, ensuite, le ministre des Finances la ridiculise; cela a assez duré. Que le gouvernement cesse de prétendre qu'il prend des

mesures pour réduire le coût des prêts hypothécaires. Qu'il cesse de prétendre qu'il s'applique à apporter des solutions grâce à un programme anti-inflationniste. Qu'il offre une aide semblable à celle que j'ai proposée ou selon d'autres modalités à ces propriétaires préoccupés par ces taux d'intérêt fantastiques, dont le gouvernement est le premier responsable.

La position actuelle du ministre est absolument incroyable. J'en ai signalé les raisons, monsieur le président. Par votre entremise, je veux dire au comité que la situation du logement au pays nous inquiète vivement. Nous estimons qu'on peut s'attaquer au problème. Nous ne partageons pas l'avis du premier ministre selon lequel la constitution actuelle rend presque impossible de s'attaquer efficacement au problème. De toute évidence, si le gouvernement améliorait ses relations avec les provinces, le problème pourrait être abordé efficacement.

Le rapport du groupe d'étude contient certaines idées excellentes. Il faut les compléter. Ces idées font l'objet de discussions. Nous, de l'opposition officielle, appuierons et aiderons le ministre dans l'institution et la réalisation d'un programme efficace et complet de logement, mais nous voulons que ce programme soit raisonnable, sincère et loyal. Nous en avons assez de ces attitudes de duplicité.

**M. Caccia:** Monsieur le président, j'ai écouté attentivement les remarques du chef de l'opposition. Il faudrait y ajouter que pour la première fois le gouvernement fédéral s'est intéressé vraiment au problème du logement, qui comporte des ramifications provinciales et municipales, en présentant un rapport qui constitue peut-être l'étude la plus exhaustive jamais encore faite dans notre histoire. En agissant de la sorte, le gouvernement a fourni à tous ceux d'entre nous qui recherchent une solution, l'occasion de déterminer les priorités et l'orientation souhaitable de la politique fédérale en matière d'habitation. Ces dernières années, de nombreuses conférences sur l'habitation ont eu lieu. Beaucoup de discours ont été faits, mais il n'y a jamais eu, dans le passé, une étude aussi complète des divers aspects de la question, cette question étant peut-être la plus redoutable et la plus difficile qu'aient à résoudre les gouvernements des pays occidentaux.

Il est peut-être très facile de régler la question du logement dans des conditions économiques différentes, dans d'autres parties du monde, mais en Occident, vu notre régime de libre entreprise et l'explosion démographique, dans un pays tel que le Canada, où les distances sont énormes, où le climat varie d'une région à l'autre, où la population s'accroît continuellement dans certains grands centres urbains et demeure stationnaire dans d'autres, il est extrêmement difficile d'offrir une politique qui contente tout le monde et qui réponde aux besoins des quatre coins du pays. Sur ce seul point, le ministre des Transports mérite des félicitations pour avoir entrepris cette énorme tâche et avoir produit en si peu de temps un document que nous aurons à débattre et à améliorer. C'est, à mon avis, le début d'une ère nouvelle, le gouvernement fédéral en raison d'autres circonstances ayant jugé nécessaire de s'arrêter sur les questions municipales et sur les pouvoirs conférés à d'autres échelons de gouvernement, y compris celui des municipalités.

Tous les intéressés qui examineront le rapport, monsieur le président, en arriveront peut-être à des conclusions et à des priorités différentes, quant à la politique qui devrait en découler, et j'aimerais aborder quelques points en guise de contribution au débat.

Dans sa déclaration de principe, le rapport mentionne que les besoins de logement de la plupart des Canadiens peuvent et doivent être satisfaits par le marché privé. C'est tout à fait juste dans le cas de la construction de maisons de rapport et de l'aménagement de certains terrains. Mais il semble que dans les grands centres urbains—et mon expérience s'arrête là—le secteur privé n'a pas été en mesure de construire des logements publics. Le gouvernement devrait donc dans l'étude de ses priorités et son orientation tenir compte de cet aspect des logements sociaux. Ce faisant, il tirerait profit des études qui ont été faites ces dernières années, et ainsi profiter de l'expérience des autres.

• (3.40 p.m.)

Quand on parle de logements sociaux, d'aucuns se plaignent de la pénurie de services sociaux tels les garderies, les centres récréatifs et autres. C'est précisément le genre de choses qui, à l'avenir, pourraient améliorer la qualité des projets de logements sociaux. Dans certains cas, par exemple dans la ville de Toronto, on a récemment créé l'expression *social housing* pour montrer qu'au fond, il s'agit ici de beaucoup plus qu'un abri; c'est-à-dire que la société retire de ces logements des

avantages sociaux dans nombre de domaines divers connexes et même peut-être totalement différents. Voilà donc un domaine de l'entreprise humaine qui mérite des efforts continus.

Du point de vue social, il est peut-être fort souhaitable qu'on achète des maisons ici et là dans une communauté donnée pour les transformer en logements sociaux, mais cela n'ajoutera pas au nombre des logements disponibles. De fait, le nombre en sera diminué dans le secteur privé et par conséquent le loyer des logements disponibles augmentera. On a proposé entre autres, que des prêts soient consentis pour subventionner le loyer. Je préférerais un autre objectif. Si des emprunts doivent être consentis à titre de subventions, à mon avis ils devraient l'être non pas pour payer le loyer, car de toute façon cet argent finira dans les goussets du propriétaire sous une forme ou autre, mais comme emprunts pour l'achat d'un logement.

Il importe également de souligner que lorsque nous parlons de programmes et de projets d'habitation, dans de nombreuses parties du Canada, pour les Indiens, les Esquimaux et les Métis nous devrions peut-être tenir compte également de la situation qui existe dans les grandes agglomérations urbaines où l'on constate un grand afflux d'immigrants. Cette situation doit certainement retenir notre attention car les immigrants des années à venir auront du mal à se loger à leur arrivée.

On a beaucoup parlé de rénovation urbaine. Je pense que les vues exprimées là-dessus dans le rapport sont très utiles, car elles signalent les mesures prises, ainsi que les points faibles des techniques adoptées jusqu'à présent. Je ne sais s'il y aura beaucoup à gagner à la suppression des projets de rénovation urbaine. J'aurais préféré que nous poursuivions nos efforts et que nous éliminions le sentiment d'incertitude créé à certains endroits par leur interruption. Parmi les projets qui attendent d'être approuvés, il y en a un certain nombre qui sortent tout à fait de l'ordinaire et qui combleraient les rêves les plus ambitieux du groupe d'étude. Ces projets sont dus à des groupes locaux, à la collaboration des gouvernements locaux; ils sont le résultat d'un dialogue engagé depuis des mois, des années, dans un esprit de coopération.

C'est donc à la lumière de cette expérience qu'il faudrait peut-être considérer la question de la rénovation urbaine. Peut-être pourrait-elle être développée de telle sorte qu'au lieu de l'entreprendre sur la base d'une étendue limitée à quelques pâtés de maisons ou à un mille carré, on la considère comme un projet de rénovation à l'échelon municipal. Elle pourrait être ainsi incorporée dans les programmes municipaux au même titre qu'un programme de travaux publics. Ce concept devrait s'entendre de la façon la plus large possible, dans les limites de la municipalité, cela éliminerait l'atmosphère d'incertitude et d'inquiétude que certains projets de rénovation urbaine ont suscitée dans le passé.

La question des prêts et des subventions destinés au réaménagement de logements existants est vraiment cruciale. Elle est extrêmement importante dans les vieux quartiers de nos villes. Il est impossible à un couple âgé qui vit d'un revenu fixe d'obtenir un prêt pour remettre sa maison en état. Il conviendrait peut-être de mettre sur pied un système par lequel une subvention, non un prêt, serait mise à leur portée pour la remise en état de leur propriété, cette subvention grevant le titre de la maison. On pourrait calculer sur cette base le remboursement de la subvention à une institution prêteuse. A l'heure actuelle, ce ne serait pas être réaliste, je crois, que de s'attendre que les gens remettent leur maison en état au moyen d'un emprunt, surtout lorsqu'ils disposent d'un revenu limité.

Il y a plusieurs autres questions que je pourrais traiter, comme la rénovation effectuée par les particuliers, qui s'est produite dans certaines régions, et la théorie de la détérioration graduelle des maisons. Aujourd'hui, dans les grandes agglomérations, la qualité des maisons ne va plus de pair avec le rang social du propriétaire. En fait, la qualité des maisons s'améliore. Bien des gens jugent bon d'acheter une maison à un prix raisonnable, de la rénover pour la revendre à un prix beaucoup plus élevé. Donc, à vrai dire, nous assistons à un processus inverse que l'on pourrait qualifier d'amélioration graduelle des maisons.

En terminant, j'aimerais livrer quelques pensées à votre réflexion. Lorsqu'on examine la longue liste des gens qui attendent pour obtenir un logement dans les grandes agglomérations—Toronto à elle seule compte 12,000 à 14,000 noms sur sa liste d'attente—il me semble que l'on devrait continuer à construire les logements sociaux, vu les constatations faites jusqu'à maintenant, au lieu d'attendre le résultat d'autres études. Il conviendrait aussi, je crois, de mettre sur pied un programme de suppléments de revenus qui permettraient aux familles à faible revenu de devenir propriétaire. Il serait bon aussi de présenter une mesure qui accorderait de l'aide financière au moyen de subventions à la rénovation de maisons appartenant à des gens à faible revenu dans les régions de réaménagement urbain.

[M. Caccia.]

• (3.50 p.m.)

Je l'ai dit au début, monsieur le président, nous devons comprendre que sur le plan social il nous faut arrêter des politiques qui témoignent de notre souci pour les gens en quête de logis. Le moment est venu d'agir, de concert avec les municipalités et les centres métropolitains tels que Montréal, Toronto, Vancouver et Winnipeg. Compte tenu des rapports entre le gouvernement fédéral et ces régions métropolitaines, nous devons mettre en doute l'opportunité de traiter directement avec les centres urbains. Nous avons de grands centres urbains dont les populations et les ressources sont plus grandes que celles de plusieurs provinces. Nous devons nous préoccuper de la vie des millions de Canadiens qui peuplent ces centres.

A ce moment de l'histoire, nous pourrions nous demander s'il est possible de modifier nos liens constitutionnels pour encourager le réaménagement de ces centres canadiens? Pouvons-nous redresser les injustices qui créent nombre de conditions difficiles. Pouvons-nous résoudre ces difficultés en établissant des relations directes entre les centres urbains et le gouvernement fédéral? Ces questions sont pertinentes. Grâce au rapport de la Commission d'étude nous avons l'occasion d'améliorer cette situation.

[*Français*]

**M. Caouette:** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention, tout à l'heure, les propos du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) relativement à la loi sur l'habitation et aux crédits supplémentaires qu'on nous demande de voter, en vue d'aider davantage le domaine de l'habitation au Canada.

Cette loi sur l'habitation est d'une importance capitale puisqu'elle concerne et intéresse au plus haut point des milliers de Canadiens qui demandent de meilleurs logements et un programme de construction d'habitations adopté au Canadien moyen, et non pas des programmes comme ceux qui nous sont présentés et qui comportent des taux d'intérêt très élevés, sous prétexte de combattre l'inflation.

Le coût de l'argent est de plus en plus élevé, et on en donne pour raison qu'il faut combattre l'inflation. Par contre, le ministre nous présente un projet de loi visant à augmenter les crédits à l'habitation, sous prétexte que nous avons besoin d'habitations nouvelles. Il y a là contradiction flagrante.

Aux termes de la loi actuelle sur l'habitation, monsieur le président, un ouvrier canadien, qui décide de s'acheter une maison de $15,000, doit maintenant payer environ 10 p. 100 d'intérêt. Or, s'il lui faut 35 ans pour la payer, elle lui aura coûté au delà de $60,000, y compris les intérêts, sans tenir compte des taxes municipales et scolaires. A mon sens, ce programme est incontestablement inflationnaire en soi, car jamais cette maison de $15,000 n'aura une valeur de $60,000, et c'est pourtant le projet de loi qu'on nous demande d'adopter.

Quels sont les Canadiens qui pourront continuer à faire des paiements de $175 à $200 par mois pendant 35 ans pour devenir propriétaires d'une maison? Au fait—et le ministre le sait—de nombreux petits propriétaires qui ont acheté une maison il y a 5, 6 ou 8 ans sont aujourd'hui obligés de l'abandonner, perdant ainsi les épargnes qu'ils avaient accumulées pendant 10 ou 15 ans, à cause de l'augmentation des taxes scolaires et municipales et du coût du loyer ou des paiements mensuels.

Quel ouvrier de la compagnie E. B. Eddy de Hull, par exemple, peut payer $200 par mois pour une maison de $15,000? C'est impossible et le ministre le sait. On construit des agglomérations dans les banlieues de Montréal, de Toronto et d'autres grandes villes.

Pourtant, à Montréal, des centaines de maisons sont vides, parce que les ouvriers ne peuvent pas espérer habiter des maisons semblables. Même si l'on dépensait 60 millions ou même des milliards de dollars pour la construction d'habitations nouvelles, si les conditions faites à l'acheteur canadien sont impossibles, on n'aiderait certainement pas les gens à se mieux loger.

Des milliers de familles demeurent encore dans des taudis à Montréal. Elles ne peuvent pas espérer emménager dans une maison plus confortable et plus convenable et payer $175 ou $200 par mois.

• (4.00 p.m.)

L'honorable ministre et le gouvernement savent que cela est impossible, mais le très honorable premier ministre (M. Trudeau) se promène au Canada et répète que l'argent ne pousse pas sur les arbres, ce dont l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) est également convaincu. On manque d'argent et le coût en est trop élevé.

Le chef de l'opposition disait tantôt qu'il fallait réduire le coût de l'argent. Quels moyens propose-t-il à cette fin? Nous ne le savons pas, car il n'en dit rien. Que ferait-il à la place du ministre ou du gouvernement actuels? On n'en sait rien. Nous savons, nous, que le coût de l'argent est trop élevé, car c'est pour cela que nous luttons en cette enceinte depuis 1962. Je le faisais dès 1946—il y a déjà 23 ans—et je disais au gouvernement: Financez donc les projets d'importance nationale au

moyen de crédits sans intérêt consentis par la Banque du Canada et ordonnés par le gouvernement du Canada, comme nous le faisons pour l'Inde, l'Afrique, l'Amérique du Sud, la Chine et tous les autres pays du monde. Pourquoi ne pas aider les Canadiens de la même façon, en utilisant l'institution financière qui appartient aux Canadiens, c'est-à-dire la Banque du Canada? Non, on préfère laisser le contrôle aux banquiers canadiens qui, eux, commandent à la Banque du Canada, car celle-ci n'a aucune autorité sur les banques à charte qu'elle sert, plutôt que de lui faire jouer le rôle d'une institution souveraine appartenant en propre au peuple, et se conformer aux décisions du Parlement du Canada. Elle n'est qu'une servante des intérêts financiers paraparlementaires, qui dictent au gouvernement sa conduite.

Aujourd'hui le gouvernement s'engage à garantir des prêts. A qui?—Aux compagnies qui, à leur tour, prêteront à un taux d'intérêt de 10 ou 12 p. 100, sinon de 15 ou de 20 p. 100. Voilà ce que font les compagnies d'assurances et les banques. Les compagnies d'assurances, incidemment, ne font pas le crédit. L'argent ne pousse pas, dans leur cas, mais il pousse dans les banques, par contre. C'est là qu'il naît, de par la loi qui donne aux banquiers le pouvoir de multiplier par 14 toute obligation du gouvernement central. Serait-il plus difficile, pour le gouvernement central, de faire lui-même la multiplication par 14 au lieu de confier cette tâche à quelques particuliers qui, à leur tour, prêtent au gouvernement à des taux d'intérêt exorbitants? C'est en vue de protéger ces vampires de la finance que le gouvernement présente des lois semblables. On n'a même pas le droit de se lever pour contester ces droits accordés aux financiers.

Monsieur le président, seuls les créditistes ont le courage de s'élever contre cette exploitation honteuse de la nation canadienne et du gouvernement du Canada. L'argent ne pousse pas sur les arbres. Non. Il pousse dans les banques. Les compagnies d'assurances empruntent des banques et, la plupart du temps, ce sont elles qui consentent des prêts aux gens qui ont besoin d'habitations ou qui veulent développer des richesses, etc.

Les banques sont les maîtresses, car elles constituent la première force au Canada. Sans leur permission, personne n'a plus le droit de respirer. C'est aussi clair que cela. Les sociétés de fiducie, les compagnies de finance et les compagnies d'assurances constituent en quelque sorte la progéniture des banques. On entend des gens critiquer les compagnies d'assurances, les sociétés de fiducie et autres, et dire: Faisons disparaître ces compagnies. Tuons les enfants et laissons la vie à la mère.

[M. Caouette.]

A mon sens, c'est le meilleur moyen de s'assurer qu'elle aura d'autres enfants dans quelques années. La seule façon d'empêcher l'exploitation du peuple canadien, c'est d'enlever aux banques le pouvoir de favoriser la création de sociétés de fiducie.

Monsieur le président, la question de l'habitation ne concerne pas seulement Ottawa, le ministre aussi bien que le très honorable premier ministre et le gouvernement le reconnaissent d'ailleurs. Cela concerne les provinces, les municipalités et les citoyens. J'entendais tantôt un député libéral dire qu'à l'avenir le gouvernement central devrait transiger directement avec les autorités des grandes villes. Je pense que les problèmes des provinces seraient plus facilement résolus par les autorités provinciales que fédérales, parce que ces problèmes sont plus près de l'autorité provinciale que de l'autorité fédérale. Et quand les provinces demandent plus de latitude dans le domaine de l'habitation, je pense qu'elles ont raison.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'amender la Constitution pour pouvoir accorder plus de responsabilités aux provinces dans le domaine de l'habitation. Je suis convaincu que le premier ministre de la province de Québec a vu les taudis de cette province plus souvent que l'honorable ministre des Transports, de qui relève la question de l'habitation. Je suis convaincu qu'à Montréal, les autorités provinciales sont plus au courant de la situation que le ministre fédéral, que le très honorable premier ministre ou que le gouvernement central. Si l'on se reporte à la Constitution, on conviendra qu'il s'agit d'un domaine qui relève directement de l'autorité fédérale. Ce domaine lui est propre; je veux parler du domaine de la finance. La question de l'argent et du crédit relève de la compétence d'Ottawa et non des provinces. C'est pour cette raison que les représentants des provinces viennent à Ottawa et demandent à l'honorable ministre ou au gouvernement: Donnez-nous les moyens financiers, parce que, actuellement, nous n'avons que les responsabilités. C'est le problème auquel fait face le gouvernement dans tous les domaines, surtout dans celui de l'habitation.

Alors, les provinces viennent à Ottawa et disent: Donnez-nous des fonds. Ottawa répond: Nous n'en avons pas! L'argent ne pousse pas sur les arbres. Voilà la réponse que donne le très honorable premier ministre. Alors, où l'argent pousse-t-il? Le premier ministre ne le sait pas. ...Il le sait, mais il n'a pas le droit de le dire. Quant à moi, je le sais et j'ai le droit de le dire. Alors, je le dis. Cela peut plaire à quelques-uns et déplaire à d'autres. Que cela plaise ou non, la vérité conserve ses droits et je le dis crûment.

Monsieur le président, les provinces devraient disposer de moyens financiers qui leur permettraient d'appliquer une loi sur l'habitation susceptible de faciliter aux Canadiens l'achat de maisons salubres, mais non pas aux taux d'intérêt qui ont cours présentement. Il ne faut pas perpétuer ou empirer la situation actuelle, car elle est pire que celle d'il y a cinq ans, dans le domaine de l'habitation. Au fait, il en coûte beaucoup plus cher aujourd'hui pour habiter une petite maison familiale qu'il en coûtait il y a cinq ou six ans.

On vient tout juste, à Montréal—et cela ne touche pas au domaine de l'habitation—d'accorder de l'aide. L'honorable ministre des Transports le sait. Il s'agit de l'octroi de sommes d'argent assez considérables, sans intérêt, pour combler le déficit de l'Expo. Alors, on commence à comprendre que pour payer des déficits, il va falloir recourir à une méthode recommandée par le régime créditiste depuis 30 ans: Je veux parler de la finance sans intérêt. Or, pour aider l'Expo de Montréal, le gouvernement central s'engage maintenant à garantir une somme de 8 millions de dollars, conformément à une entente avec la province et la municipalité, et ce sans intérêt. Il s'agit d'une aide et non d'un don. Il s'agit d'un prêt que la ville de Montréal devra rembourser, mais sans payer d'intérêt. Pourquoi? Parce qu'on dit qu'il s'agit d'un déficit de l'Expo. Je ne blâme pas le gouvernement de prêter sans intérêt à la ville de Montréal, au contaire, je l'en félicite. Il devrait agir de la même façon à l'égard des municipalités qui ont besoin d'argent.

Il ne s'agit pas seulement des déficits municipaux; il s'agit aussi des déficits provinciaux, des déficits scolaires et aussi des déficits personnels. Des gens se sont endettés pour 5, 10, 15 et même 35 ans en achetant une maison. Je disais tantôt que rares sont ceux qui deviendront propriétaires de leur maison, si l'on adopte des plans d'achat de 25, 30 et 35 ans. Si un Canadien se fait construire une maison à l'âge de 35 ou 40 ans et qu'il fait de petits paiements, c'est-à-dire des paiements échelonnés sur une longue période, il finira de la payer à l'âge de 70 ou 75 ans. Quels sont ceux qui vivront jusqu'à 75 ans, avec une pension de vieillesse de $107 par mois? Quels sont ceux qui seront encore propriétaires de leurs maisons à ce moment-là?

• (4.10 p.m.)

Monsieur le président, nous léguerons peut-être cela à nos enfants et, par conséquent, nous hypothéquons leur propre avenir et celui de leurs enfants. A cette époque, le ministre actuel des Transports et moi-même n'y serons plus, mais les héritiers de nos dettes, eux, seront encore là. C'est nous qui aurons voté ces dettes-là à la Chambre.

Monsieur le président, la question de l'habitation est une question nationale qui relève en même temps d'Ottawa et des provinces. Je soutiens de nouveau que les provinces ont tous les moyens à leur disposition pour procéder à la construction d'habitations, car les matériaux et les ouvriers sont disponibles. En outre il existe 200,000 chômeurs dans la seule province de Québec, ce qui est renversant, en 1969, alors que tout est à faire! Il y en a 80,000 dans la seule ville de Montréal! N'est-ce pas merveilleux de contempler un tel spectacle!

Pourquoi existe-t-il des chômeurs au Québec et dans le reste du Canada? Serait-ce qu'il n'y a plus de richesses à mettre en valeur, plus de maisons, plus de routes à construire ou rien autre à entreprendre? Mais non, monsieur le président. C'est parce que l'argent ne pousse pas sur les arbres, car les arbres ne sont pas productifs, à ce moment-ci. Alors, il ne se fait aucun développement, car on attend, on hésite, on présente des projets de loi, ce qui n'améliore aucunement la situation économique du Canada.

Monsieur le président, que le gouvernement central fournisse aux banques les moyens financiers en utilisant la Banque du Canada, et l'on verra surgir des maisons, qui conviendront aux familles, plutôt que de voir les familles se planifier d'après le genre d'habitations que propose la Société centrale d'hypothèques et de logement. Quand on a une famille de huit ou dix enfants, on leur construit une petite maison de quatre chambres. Peut-on s'imaginer une famille de 12 personnes entassées dans quatre pièces! Cela n'a aucun sens. C'est pourtant ce que prévoit la loi sur l'habitation.

Des logements pour familles nombreuses, on n'en entend pas parler, parce que cela coûterait trop cher. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de matériaux de construction, de main-d'œuvre ou de terrains, mais bien parce que le coût de l'argent est trop élevé et que c'est le seul problème qu'on ne veut pas corriger, c'est-à-dire cette question monétaire à laquelle il ne faut pas toucher. L'argent ne pousse pas sur les arbres; nous le prenons dans les poches des citoyens. Cela est vrai, mais, avant que l'argent aille dans les poches des citoyens, où était-il? Où pousse-t-il? Le gouvernement le sait, mais il n'a pas le droit de le dire.

Monsieur le président, nous maintenons qu'un gouvernement responsable et souverain devrait veiller à rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable et souhaitable. D'ailleurs, les gouvernements, tant conservateur progressiste que libéral, n'ont pas, à mon sens, pris leurs responsabilités dans bien des domaines, surtout dans le

domaine économique. On s'est plu à émettre des principes, à parler de l'amour du peuple canadien, de nos richesses naturelles inépuisables, de l'immensité de notre patrie canadienne, chère à tout le monde. Même en 1935, le premier ministre, M. William Lyon Mackenzie King, avait fait une déclaration que je conserve toujours dans ma poche, car c'est une déclaration de chevet, à laquelle j'attache de la valeur. D'ailleurs, j'étais d'accord avec M. Mackenzie King, à la belle époque de cite:

[*Traduction*]

Lorsqu'un pays renonce à la réglementation de ses devises et de son crédit, il n'importe plus qui légifère. L'usure triomphante détruit les nations.

[*Français*]

Mais que l'on considère la situation dans laquelle nous sommes présentement. Voici, pour sa part, ce que le très honorable William Lyon Mackenzie King disait, et je cite:

[*Traduction*]

«L'usure triomphante détruit les nations.»

[*Français*]

Dans le domaine de l'habitation, que fait-on? J'aperçois mon collègue de Chambly (M. Pilon); il sait que je dis la vérité, parce qu'il croyait en M. Mackenzie King.

Monsieur le président, le très honorable Mackenzie King disait, et je cite:

[*Traduction*]

Tant que la réglementation des devises et du crédit ne sera pas rendue au gouvernement et reconnue comme étant sa responsabilité la plus remarquable et la plus sacrée, tous les propos au sujet de la souveraineté du Parlement et de la démocratie sont vains et futiles.

[*Français*]

C'est ce que M. William Lyon Mackenzie King disait et il avait raison. Mais, depuis ce temps-là, quels sont ceux qui ont appliqué ces idées? Le très honorable M. Mackenzie King lui-même les avait oubliées, lors des dernières années durant lesquelles il a siégé à la Chambre. J'y étais de 1946 à 1949.

Monsieur le président, le même problème existe toujours en 1969. Le pape Pie XI disait en 1931, il y a 38 ans: Ceux qui contrôlent l'argent et le crédit sont les maîtres de toutes nos vies et sans leur permission personne n'a plus le droit de respirer. C'est aussi vrai aujourd'hui que ce l'était à ce moment-là.

Le gouvernement est aux prises avec ce système-là. Mais si une guerre éclate, les gouvernements, quels qu'ils soient, se cassent-ils la tête avec le problème financier? Non. On décide tout à coup que tout ce qui est physiquement réalisable pour la guerre doit être financièrement rendu possible. On fabrique des canons, on habille des soldats, on les envoie en Europe, sur les champs de bataille, aussi vite que c'est physiquement possible et réalisable; on remet la finance au pas de la réalité.

On n'a jamais entendu dire qu'on manquait de pièces de 25c. pour fabriquer un canon. C'est impossible, à cause du taux d'intérêt...

[*Traduction*]

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé, à moins, bien entendu, que le comité ne lui permette à l'unanimité de continuer.

**Des voix:** Continuez.

**M. Caouette:** Une minute seulement, monsieur le président.

[*Français*]

Je remercie bien sincèrement mes collègues de me donner l'occasion de continuer mes remarques, mais je n'abuserai pas de leur courtoisie.

En deux minutes, j'illustrerai jusqu'à quel point les Canadiens sont aux prises avec un système de fous. C'est le cas de le dire et de le répéter: Nous vivons dans un monde de fous, administré par les plus remarquables d'entre eux, et en voici la preuve.

En 1963, j'ai acheté une petite maison au 33 de la rue Meunier, à Hull, grâce à un prêt consenti par la *Mutual Life Assurance Company of Canada*. Ce qui est plus intéressant, c'est qu'il s'agissait d'une maison de $15,500 et pour laquelle je fais des paiements depuis. Or, quand je l'ai achetée, les mensualités étaient de $104. Aujourd'hui, elles sont de $134, soit $30 de plus, et ce dans l'espace d'environ six ans. Voilà le bilan au 31 décembre 1968.

On me dira que je cite mon cas en exemple, en noir sur blanc. Ce sera dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre et tout le monde saura que je dois la maison que j'habite à Hull. J'avais une hypothèque d'environ $12,000, et je dois encore $11,874.84. L'an dernier, j'ai versé $771.64 en intérêt à la *Mutual Life*; j'ai payé $598.80 en taxes municipales et scolaires, et le principal, ce que j'ai payé sur ma maison, se chiffre à $285.56. Voilà le plan d'achat de la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'ai remboursé à peu près $22 par mois sur mon hypothèque, mais j'ai payé $771 en intérêt et $598 en taxes, et ce à un taux d'intérêt de 7 p. 100. Avec le nouveau taux d'intérêt de 10 p. 100, les paiements mensuels ne serviront qu'à acquitter l'intérêt et les taxes, et l'acheteur ne remboursera jamais le prix de sa maison, de sorte qu'il ne sera jamais un des propriétaires de son pays, le Canada.

Nous nous opposons à cette politique contre laquelle nous luttons depuis longtemps, et nous demandons au gouvernement de prendre ses responsabilités et de mettre le système financier au service des citoyens du Canada. (*Applaudissements*)

• (4.20 p.m.)

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur le président, plusieurs députés ont souligné l'importance du sujet que nous discutons présentement, c'est-à-dire celui du logement, et nous savons qu'il s'agit d'un problème capital et d'envergure nationale. Nous savons également que le ministre des Transports (M. Hellyer) semble fort intéressé à la question, puisqu'il a récemment déclaré à Vancouver, je pense, qu'il serait prêt à quitter son poste pour assumer la direction d'un ministère de l'habitation, si le gouvernement en instituait un.

Étant donné que le ministère des Transports est déjà un ministère très important, je me demande s'il serait à l'avantage des Canadiens de lui confier d'autres responsabilités en lui demandant de s'occuper du problème du logement. A mon avis, le premier ministre (M. Trudeau) devrait libérer le ministre des Transports et confier à un autre ministre, à un ministre d'État, par exemple, la tâche de s'occuper d'une question aussi importante que celle du logement. Si, évidemment, le ministre des Transports préfère s'occuper du logement, il pourrait peut-être abandonner la direction du ministère des Transports et s'occuper uniquement de cette question importante et primordiale que nous appelons la politique du logement.

Je ne critique pas les bonnes intentions et la bonne volonté du ministre. En effet, il a établi ce qu'on appelle une «task force», un groupe d'étude pour examiner les divers aspects du problème du logement au Canada. J'ai étudié ce rapport, comme tous les autres députés, et je n'y vois pas beaucoup de solutions pratiques. Il est évident qu'on formule d'excellentes suggestions, mais il s'agit de suggestions à long terme et non de suggestions suceptibles de régler immédiatement le problème si important de l'habitation.

Comme grande amélioration, on a prolongé la période de remboursement des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Et, comme plusieurs députés l'ont répété en cette enceinte, monsieur le président, cette mesure ne règle en rien la situation.

Hier, en réponse à un député de l'opposition qui critiquait l'organisation du groupe d'étude qui a préparé le rapport que nous étudions, le ministre a dit qu'il avait choisi les meilleures autorités en la matière pour le conseiller.

Ce que je reproche au ministre, c'est que, si le gouvernement fédéral veut accepter la responsabilité en matière de logement, il devrait, avant de faire l'étude en profondeur de ce problème très important, consulter les provinces puisque, comme l'ont dit plusieurs députés, le logement appartient à la catégorie juridique de la propriété et des droits civils et, partant, relève de la compétence exclusive des provinces. Or, je me demande—et peut-être me répondra-t-il tout à l'heure—si le ministre ne veut pas soulever de nouveau un conflit constitutionnel avec les provinces. Je pense qu'il aurait dû inclure, au sein de ce groupe d'étude, des représentants des gouvernements provinciaux qui auraient pu, à la lumière des informations que ces gouvernements possèdent, fournir au ministre des renseignements très sérieux au sujet de l'habitation.

Tout à l'heure, un député a dit que les provinces et les municipalités étaient plus près du peuple que le gouvernement fédéral, ce qui est vrai. Il incombe également aux provinces de discuter avec les municipalités des problèmes d'habitation, du droit de propriété et de droits civils, et je ne comprends pas que l'honorable ministre puisse, au point de vue constitutionnel, discuter directement avec les municipalités du pays, sans passer par les provinces. D'ailleurs—l'honorable ministre le sait—il n'a, du point de vue constitutionnel, aucune autorité sur les municipalités, et je me demande si en insistant à mettre de l'avant une politique d'habitation sans consulter les provinces, il n'est pas en train de soulever une nouvelle crise constitutionnelle entre les provinces et le gouvernement fédéral. L'honorable ministre le sait fort bien, puisqu'il a assisté récemment à la conférence de Toronto, où étaient réunis les représentants des municipalités et des provinces, et je crois qu'il a reçu un sévère avertissement, surtout de la province de Québec, de ne pas élaborer de politique en profondeur sans que les provinces, et surtout celle de Québec, soient consultées, car ce domaine est du ressort exclusif des provinces.

Monsieur le président, je dis que le comportement de l'honorable ministre est étrange. Je ne le blâme pas d'essayer de rendre service aux Canadiens, d'essayer de mettre de l'avant des politiques susceptibles de régler le problème du logement dans certains secteurs. Il me dira peut-être que la Constitution prévoit que le gouvernement fédéral doit veiller au bien-être de tous les Canadiens, ce qui est bien vrai. Mais, jusqu'à ce que la constitution canadienne soit amendée, ni lui, ni le gouvernement fédéral n'ont le droit de s'immiscer directement dans une «juridiction» qui appartient exclusivement aux provinces.

Au fait, je pense que le premier geste que l'honorable ministre devrait poser, ce serait de convoquer les provinces à une conférence sur le problème du logement. Il s'en est déjà tenu une de 1965 et 1966 et l'honorable ministre se souviendra—même si ce n'est pas lui qui était ministre et responsable du logement à cette époque—que les provinces avaient formulé des objections sur la constitutionnalité du contrôle exclusif du logement par le gouvernement fédéral, se demandant si ce problème n'était pas plutôt de «juridiction» exclusivement provinciale. Et l'on se souvient qu'à cette époque, la conférence avait porté sur un point précis.

Je m'étonne que le gouvernement et le ministre nous demandent aujourd'hui de voter des crédits supplémentaires pour tâcher de résoudre le problème du logement. Je me demande si, étant donné la divergence d'opinions de certaines provinces dans ce domaine constitutionnel, l'honorable ministre ne devrait pas plutôt commencer par réunir les provinces, discuter de ce problème avec elles et procéder à une planification susceptible de résoudre les problèmes du logement au Canada.

L'honorable ministre sait que plusieurs provinces, dont le Québec, sont déjà dotées de sociétés d'habitation. Alors, il faut éviter à tout prix le double emploi, du fait que le même service existerait en même temps au sein du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Voilà pourquoi les provinces se plaignent; elles ont besoin de leurs ressources fiscales pour mettre sur pied leurs propres sociétés d'habitation.

• (4.30 p.m.)

Présentement, la Société d'habitation du Québec emprunte de la Société centrale d'hypothèques et de logement à un taux d'intérêt que je ne connais pas, mais qui est inférieur à celui qui a été approuvé par l'honorable ministre des Finances (M. Benson). Ensuite, la Société d'habitation du Québec prête de l'argent aux Québécois pour leur permettre de construire des habitations. On a, dans le même domaine, monsieur le président, la Société d'habitation du Québec et la Société centrale d'hypothèques et de logement d'Ottawa qui se concurrencent sur le même marché. Il faudrait, à mon sens, mettre de l'ordre dans cette affaire. Or, je dis que même si le ministre instituait des comités composés d'experts, le principal problème n'en demeurerait pas moins, soit celui de réunir les provinces dans une grande conférence en vue de délimiter les responsabilités de chaque gouvernement et de mettre sur pied un programme d'ensemble susceptible d'aider tous les Canadiens.

Monsieur le président, je félicite l'honorable ministre, qui a manifesté sa bonne volonté en exprimant son intention de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 qui frappe les matériaux de construction.



On sait que depuis l'imposition de cette taxe en 1965, et même avant cette époque, nous, du parti conservateur progressiste et de l'opposition officielle, avons fait des représentations auprès du ministre des finances, soutenant que la taxe de 11 p. 100 était tout simplement destinée à retarder le progrès d'un important secteur, celui de l'habitation. Si le ministre considère non pas seulement les centres urbains—dont on parle souvent à la Chambre—mais également les régions rurales comme celle que je représente, il se rendra compte qu'il existe également, dans ces dernières, des problèmes d'habitation.

Dans la ville où je demeure, par exemple, où la population est de 6,000 habitants, certaines gens ne réussissent pas à se louer un logement. Il existe également des gens qui logent dans des maisons infectes, alors qu'ils disposeraient peut-être de quelque capital leur permettant de se construire une maison. Mais comment peuvent-ils le faire quand ils doivent d'abord payer une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, taxe qui constitue une mesure inflationniste?

Lorsque l'honorable ministre a fait une déclaration nous laissant entendre qu'il était en faveur de la suppression de la taxe de 11 p. 100, il avait raison. Et il devrait, à mon sens, tâcher de convaincre le ministre des Finances et ses collègues de le faire, car il s'agit de la première priorité en matière de logement.

**M. Stewart (Cochrane):** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Asselin:** Oui.

**M. Stewart (Cochrane):** Monsieur le président, l'honorable député pourrait peut-être nous suggérer comment on pourrait remplacer les 300 millions de dollars qui proviennent actuellement de la taxe de 11 p. 100?

**L'hon. M. Asselin:** Je répondrai d'abord à l'honorable député qui vient de m'interrompre que nous ne faisons pas partie du gouvernement. C'est au gouvernement qu'il incombe d'administrer le pays et de trouver les fonds nécessaires pour tâcher d'équilibrer son budget, s'il veut l'équilibrer. Mais je dis que la taxe de vente de 11 p. 100 que le gouvernement s'obstine à maintenir est une taxe inflationniste. Et, même si l'honorable ministre était rempli de bonnes intentions, s'il continue, avec ses collègues du cabinet, à maintenir cette taxe, il ne parviendra jamais à régler le problème du logement au Canada.

**L'hon. M. Ricard:** Le ministre a déclaré qu'il serait prêt à l'abolir.

**L'hon. M. Asselin:** L'honorable député ministériel qui vient de m'interrompre pourrait peut-être demander à l'honorable ministre comment il pourrait trouver l'équivalent de la taxe de 11 p. 100, car enfin le ministre est en faveur de l'abolition de cette taxe. Alors, je demanderais à l'honorable député qui m'a interrompu, je ne me souviens pas du nom de sa circonscription...

**M. Stewart:** Cochrane.

**L'hon. M. Asselin:** ...l'honorable député de Cochrane, de bien vouloir user de ses bons offices auprès de l'honorable ministre des Transports, afin de le convaincre, lui et ses collègues, qu'il faut à tout prix que l'abolition de la taxe de 11 p. 100 devienne la première priorité en matière de logement, si l'on veut intéresser les Canadiens à se construire une maison et à en devenir propriétaires.

Tout d'abord, traitons de la première priorité. Même si le ministre, en vertu du bill, mettait à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement des millions de dollars, et s'il est incapable de convaincre le cabinet de l'adoption de la première mesure visant à aider ceux qui veulent se faire construire une maison, que l'on fasse disparaître la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Alors, si le ministre décide d'obtenir l'aide et la collaboration de l'opposition pour forcer les membres du cabinet à accepter cette mesure, il peut compter sur notre pleine et entière collaboration.

Monsieur le président, plusieurs députés désirent prendre la parole sur ce projet de loi, mais je réaffirme ce que j'ai dit au début de mes remarques. Étant donné l'opposition de certaines provinces relativement à la question constitutionnelle dans le domaine du logement, je dis que le ministre devrait d'abord, s'il désire à tout prix éviter cette crise constitutionnelle et les chicanes qui s'élèvent à tout moment entre les provinces et le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux «juridictions» constitutionnelles, convoquer une conférence fédérale-provinciale en vue de délimiter les responsabilités, les «juridictions» et d'établir des programmes d'ensemble, de concert avec les provinces, pour éviter la duplication et le double emploi des deniers publics, de même qu'une planification susceptible d'apporter à ce grave problème du logement les meilleures solutions possibles.

On l'a dit tout à l'heure, c'est actuellement le problème le plus important au Canada. Au fait, il ne se passe pas une semaine, dans nos circonscriptions, sans qu'on ne soulève ce problème. Le député de Témiscouata (M. Gendron), qui est assis en face de moi, lorsqu'il va à Rivière-du-Loup et qu'il fait du bureau, écoute les doléances des citoyens au sujet de ce problème-là. C'est un problème urgent dont tous les députés, et non pas seulement les ministériels, doivent s'occuper.

Alors, comme le disait tout à l'heure le chef de l'opposition (M. Stanfield), nous sommes disposés à aider le gouvernement à régler ce problème très urgent, mais celui-ci devra d'abord élucider sa position constitutionnelle, afin d'obtenir d'abord la collaboration de toutes les provinces, lorsqu'il s'agira d'établir des programmes susceptibles de régler le problème de l'habitation.

[*Traduction*]

**M. Comeau:** Monsieur le président, je veux prendre part au débat, car je trouve que l'on ne s'occupe pas assez des petits salariés des régions rurales ou des villes. Je prends la parole parce que le groupe d'étude a négligé ces gens.

La crise de l'habitation n'est pas nouvelle. Elle a toujours existé pour les gagne-petit ou ceux qui n'ont pas de revenu. Nous le savons, la pénurie de logements a empiré et elle affecte maintenant ceux qui touchent un revenu moyen. Le gouvernement a établi le groupe d'étude parce que la question a pris une tournure politique. On peut s'attirer de nombreux votes parmi les Canadiens aux revenus moyens. Ces derniers se sont alarmés devant la crise et finalement, ils veulent des réponses. Ils se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient plus trouver de logements convenables. C'est la raison du présent débat. Je ne prétends pas que le groupe d'étude aurait dû visiter chaque petit village du pays. Je pense qu'on n'a pas accordé tellement d'attention à notre population rurale surtout parce qu'environ 75 p. 100 de notre population habite les centres urbains.

Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire pour les familles à revenus modiques? A ma connaissance, il faut avoir un revenu supérieur à $8,000 pour obtenir un prêt hypothécaire. J'ignore le nombre des recommandations du groupe d'étude qui seront adoptées, mais je voudrais poser la question suivante. Le ministre songe-t-il à rendre les maisons accessibles aux familles qui touchent un revenu de $5,000 par année? Il serait excellent de pouvoir y parvenir. Or qu'arrivera-t-il aux familles qui touchent un revenu annuel inférieur à $5,000? Nos villes et nos régions rurales en comptent un grand nombre. Beaucoup de nos ouvriers gagnent de $50 à $75 par semaine. Ils sont honnêtes et méritent un foyer. Or je n'ai découvert aucune disposition pour eux en parcourant le rapport du groupe d'étude.

• (4.40 p.m.)

Un communiqué de la Conférence canadienne sur le logement cite les paroles sui-

vantes de M. Albert Rose, professeur à l'École de travail social de l'Université de Toronto:

Le plus important changement qu'on puisse apporter à notre politique nationale en matière de logement serait qu'on annonce officiellement que les gouvernements fédéral et provinciaux ont l'intention, pendant le reste du siècle courant, de favoriser les familles et les particuliers qui occupent les rangs inférieurs de l'échelle des revenus.

Le communiqué poursuit:

Selon lui, ce groupe comprend les Indiens du Canada et les membres des autres minorités, les vieillards et les gens moins âgés qui sont célibataires, veufs ou veuves ou, pour d'autres raisons, seuls dans la vie, les familles dont le chef est une femme ayant charge d'enfants, les familles dont le père souffre de maladie chronique, et ainsi de suite.

Cela est tout à fait vrai. Dans une ville de ma circonscription, sur un total de 2,695 salariés, 965 chefs de famille gagnent $2,000 ou moins par an. Voilà un trait typique des campagnes du Canada et souvent des villes. De nombreux Canadiens se trouvent dans cette situation. Si on laisse de côté pour un moment les salariés qui se trouvent au bas de l'échelle des salaires et que l'on considère le groupe de ceux qui gagnent entre $3,000 et $5,000, on y trouve 60 p. 100 ou les deux tiers des salariés. Le gouvernement s'efforce de fournir seulement des logements à ceux qui gagnent plus de $5,000 par an.

Nombreux sont ceux qui en Nouvelle-Écosse gagnent $250, $300 et $400 par mois, et je pense qu'il en est de même dans tout le Canada. Ce sont des citoyens parfaitement honnêtes et laborieux, mais ils n'ont pas les moyens d'acquérir une maison. Dans ma région, les gens ne peuvent avoir un foyer que si leurs parents possèdent une petite ferme et leur fournissent le terrain, le bois de construction et l'aide nécessaires. Généralement les gens savent manier un marteau et une scie et peuvent aider de cette façon. Beaucoup d'ouvriers ne peuvent pas emprunter pour se construire un foyer. Dans les régions urbaines, il est presque impossible à quiconque gagne $250 ou $300 par mois d'acheter une maison en raison du niveau élevé du coût de la vie. Le gouvernement ne propose rien pour les familles dont le chef gagne moins de $5,000.

Je veux bien que le plafond de l'hypothèque passe de $18,000 à $35,000, mais cela servira à quoi? A permettre à ceux qui peuvent déjà se procurer un prêt ou une maison de s'offrir un meilleur logement. Il n'y a rien de mal à cela, mais cela ne donne pas un logement convenable aux gagne-petit. Ces gens-là n'ont pas le moyen de payer 9 p. 100 d'intérêt sur la première hypothèque, et sans doute 15 p. 100 sur la deuxième. Le gouvernement se

[M. Comeau.]

moque bien de la crise du logement, mais veut créer l'impression d'être tout-puissant en ce domaine. Il n'a pas l'intention de faire grand chose pour régler un problème aujourd'hui politisé. Le gouvernement s'efforce de satisfaire les classes moyennes et de procurer des maisons plus luxueuses à ceux qui en ont déjà.

La Commission d'étude a fait nombre de bonnes propositions. Hier soir, le leader du parti libéral de la Nouvelle-Écosse a déclaré que sa province souffre plus que toute autre de la crise du logement. J'espère qu'il fera des démarches auprès du gouvernement fédéral. Si le gouvernement délaisse les gagne-petit ou ne peut les aider à se procurer un logement, la Commission d'étude aurait tout au moins pu proposer les mesures et les moyens qui permettraient à ces gens-là de relever leur niveau de vie. Peut-être aurait-il dû préconiser les mesures que devrait prendre le nouveau ministère de l'Expansion économique régionale et de l'aménagement urbain en vue de relever le niveau de vie de ces familles-là afin qu'elles puissent bénéficier des prêts consentis aux termes de la loi.

Les députés conservateurs et, j'en suis convaincu, tous les autres députés souhaitent que chaque famille canadienne puisse être logée convenablement.

**M. Harries:** Avant de parler sur l'habitation, monsieur le président, je m'en voudrais de passer sous silence le geste magnanime d'accueil que m'adressait mon ami d'Edmonton-Centre à mon retour d'une fin de semaine passée dans ma circonscription. Je savais que le député avait déménagé sa famille à Ottawa, mais je ne m'étais pas rendu compte que ses visites dans sa circonscription étaient devenues si rares qu'il en avait le mal du pays. Si vous me passez une observation personnelle, je puis assurer au député que sa circonscription semble ne s'en porter que mieux depuis son départ. Je m'engage de le tenir au courant des progrès qui s'y réaliseront.

**Une voix:** Comment y parviendrez-vous? Vous n'êtes ici que deux jours par semaine.

• (4.50 p.m.)

**M. Harries:** Si l'on me permet de traiter d'un aspect plutôt restreint de l'habitation, je dirai que, de toute évidence, les hausses de prix survenues au cours des cinq dernières années ont contribué pour beaucoup à aggraver le problème du logement au Canada. J'aimerais parler du problème des prix et, plus spécialement, du livre «doré» des politiques pour la stabilisation des prix, publié

par le ministre de la Consommation et des Corporations en décembre dernier. Dans la préface de ce document, le ministre a suggéré que cette étude puisse servir de point de départ à d'autres consultations avec les groupes économiques intéressés. Mais il est certain que toute politique visant à maintenir la stabilité des prix doit avoir des répercussions importantes sur le logement. Je pense que dans l'esprit de certaines personnes, et c'est certainement le cas dans ma circonscription, subsiste l'idée que si l'on crée bénévolement une commission des prix et des revenus, celle-ci serait un instrument manifeste pour consolider des fiefs, mais bien peu fait pour résoudre le genre de problèmes discutés dans le rapport.

L'étude publiée par le ministre de la Consommation et des Corporations décrit en ces termes ce qu'est la Commission des prix et des revenus et le rôle qu'elle pourrait jouer:

... Cette dernière aura pour mission d'étudier l'évolution des prix et des revenus au Canada et de publier ses données sous forme de rapports périodiques. Elle devra tenter de rapporter les faits, d'analyser les causes, le processus et les conséquences de l'inflation et de renseigner le grand public et le gouvernement quant aux moyens d'opérer la stabilisation des prix. La Commission ne jouera pas le rôle d'agent de police. Elle n'interviendra pas lorsque des particuliers, des sociétés ou des syndicats prendront des décisions touchant les prix et les revenus. Par ailleurs, elle pourra entreprendre des recherches, mener des enquêtes et publier des rapports périodiques sur les tendances courantes et la perspective des coûts, des prix, des revenus et de la productivité pour l'économie dans son ensemble, effectuer des études analogues et rédiger des rapports qui intéressent les principaux secteurs et les grandes industries, et se pencher sur d'importantes questions connexes pouvant influer sur les mouvements des coûts et des prix ... Pour remplir ce rôle complexe et difficile, la Commission jouira des droits d'enquête voulus et disposera des fonds appropriés et d'un personnel compétent. Elle pourra s'assurer les services d'experts-conseils ou confier aux universités et à d'autres organismes le soin d'effectuer des recherches qui s'imposent, selon elle ...

Dans le préambule du document, on explique le problème de la stabilité des prix et on essaie de justifier la création de la Commission:

La conclusion à laquelle le gouvernement du Canada en est venu à la suite de l'expérience de ces derniers temps, c'est que les instruments d'action actuels ne suffisent à résoudre le conflit très réel qui existe aujourd'hui entre l'objectif du maintien de l'emploi à un niveau élevé et celui de la restauration de la stabilité des prix nécessaires à une croissance économique soutenue.

Il se peut que l'application assez énergique des leviers monétaires et fiscaux eût pu contenir l'inflation des trois dernières années, mais le coût immédiat en termes de niveau de chômage et de production non réalisée aurait certainement été élevé.

J'aimerais rappeler au comité, s'il en était besoin, que le dernier excédent fédéral date de 1956. A vrai dire, les leviers fiscaux dont il a été question n'ont pas beaucoup été mis à l'essai. Suivant une théorie économique admise, un budget qui ne stimule ni ne restreint est un budget excédentaire, puisque le multiplicateur dépenses est plus élevé que le multiplicateur impôts. En outre, depuis plusieurs années, on a augmenté à un taux alarmant la masse monétaire.

Afin d'échapper à certaines mesures américaines visant à arrêter la fuite de l'or, le Canada s'est engagé à limiter ses réserves de dollars des États-Unis. Pour rester en deçà de ce plafond et maintenir un taux de change fixe entre les dollars canadiens et américains, il a fallu augmenter la masse monétaire de dollars canadiens. Si le Canada devait revenir à un taux flottant de change, la politique monétaire servirait de nouveau à combattre l'inflation; à mon avis, monsieur le président, cela influe directement sur le logement et sur les fonds disponibles à cette fin. Si nous n'avons pas mis à l'essai des mesures classiques en matière monétaire et fiscale, nous ne devrions pas les dénigrer.

L'enquête économique faite sur le Canada par l'Organisation de coopération et de développement économique a servi à justifier le principe d'une politique de revenus. Dans ce relevé, publié en 1968, l'OCDE terminait son étude sur les récents problèmes que posent les coûts de revient et les prix au Canada par les mots suivants:

La marche des prix et des salaires au Canada en régime de plein emploi fait ressortir la nécessité d'une certaine politique des revenus. Un certain nombre d'autres pays de l'OCDE agissent dans ce domaine depuis quelques années. Il n'est pas de pays qui puisse affirmer avoir réussi de façon spectaculaire à enrayer ainsi la montée des revenus. Cela n'est peut-être pas étonnant. En effet, à cause de la nature des problèmes en jeu, on ne saurait compter sur des progrès très rapides. Il semble, cependant, que la politique des revenus commence à jouer un rôle utile dans certains pays ... La décentralisation de l'économie canadienne peut rendre l'évolution d'une politique plus difficile que dans plusieurs pays d'Europe, mais ce n'est peut-être pas une raison de n'exercer aucun effort dans ce domaine.

Il est intéressant de constater que, deux pages plus loin, un tableau indiquant les hausses des indices des prix à la consommation dans divers pays de l'OCDE révèle que l'inflation a été moins aiguë au Canada que dans tout autre pays, sauf les États-Unis, et sensiblement moindre que dans tout pays de l'OCDE qui a une politique des revenus. De fait, on peut seulement répéter: «Il n'est pas de pays qui puisse affirmer avoir réussi de façon spectaculaire à enrayer ainsi la montée des revenus.»

De nouveau, le rapport traite des causes de la majoration des prix. On pose la question:

> Quelles sont les raisons sous-jacentes du comportement peu satisfaisant des prix ces derniers temps? ... Nous manquons de données statistiques et nous n'avons pas fait suffisamment de recherches empiriques dans les domaines de la détermination des prix et des revenus au Canada. Aussi sommes-nous aujourd'hui en face d'explications qui se contredisent et diffèrent selon l'attitude ou les intérêts économiques particuliers de ceux qui entreprennent l'analyse de la situation ou préconisent des politiques à suivre.

Dans le document, on expose les causes des variations dans les prix relatifs, on parle de ressources inexploitées, entre autres choses, et aussi du retard dans l'application des politiques monétaires et fiscales. On ne parle pas du retard inhérent aux enquêtes d'une Commission des prix et revenus sur des changements particuliers, et on ne propose pas de remèdes. En fait, le document n'indique nulle part comment résoudre les problèmes sur lesquels la Commission a enquêté.

On y évoque les pressions sérieuses de la demande et de l'inflation qui risquent de surgir dans une économie tournant à plein régime. On y dépeint aussi les problèmes d'engorgement, mais on n'y explique pas pourquoi ces obstacles nuiraient davantage au succès d'une politique fiscale et monétaire qu'à celui d'une politique des revenus.

Il est une question à laquelle le document n'apporte aucune réponse: «Si la répartition des ressources ne se fait pas selon un mécanisme des prix, comment se fera-t-elle?» La question est pertinente, peu importe si les prix plafonnent par règlement ou par retenue volontaire.

Les syndicats ouvriers adoptent une attitude qui ne manque pas d'intérêt sous ce rapport, et je cite ce que le Congrès canadien du Travail énonce dans le document intitulé *Labour Costs in Canada:*

> Le secteur organisé du travail s'opposerait à une politique des revenus qui, à dessein ou par voie d'interprétation, lui imposerait de lourdes responsabilités en matière de retenue, tout en laissant d'autres formes de revenu s'établir librement à un certain niveau. Par ailleurs, il consentirait sûrement à envisager une politique des revenus ou un ensemble de directives qui prendrait en considération ce que rapporte chaque facteur de production, ainsi qu'à en discuter avec d'autres groupes.

• (5.00 p.m.)

Il me semble que cette déclaration revient à ceci: si nous sommes disposés à accepter le contrôle des prix et revenus, ainsi que le contrôle des bénéfices, de fait le contrôle général des affaires, nous pouvons nous attendre que les organisations ouvrières acceptent le principe d'une régie du revenu et des prix.

[M. Harries.]

A mon avis, ce n'est vraiment pas dans ce sens-là que nous devrions nous orienter pour régler le problème de l'augmentation des prix, surtout si l'on tient compte de la portée qu'une politique financière pourrait avoir pour remédier au problème du logement.

On fait dans le rapport sur le logement bien des suggestions valables sur les méthodes et l'organisation. Mais j'ai l'impression que, face à un taux d'intérêt hypothécaire de 9 à 10 p. 100, nombre de ces suggestions perdent beaucoup de leur importance. L'idée de prolonger la durée d'un prêt hypothécaire à 40 ans ne me semble pas avoir d'importance fondamentale, bien que cela puisse aider sur le plan pratique de façon immédiate. Si nous ne pouvons réduire le coût de l'argent, la crise du logement persistera à moins que les salaires n'augmentent sensiblement ou encore, que nous ne soyons prêts à créer un marché de financement spécial pour le logement.

Je ne vois pas qu'on puisse espérer l'augmentation de revenu qui s'impose ou la création d'un marché de l'argent pour le logement qui soit isolé de la tendance générale des intérêts et des prix. Il est clair, à mon avis, qu'en créant le genre d'activité volontaire que propose le ministre de la Consommation et des Corporations dans son concept d'une Commission des prix et des revenus, on ne remédiera vraisemblablement pas au problème. D'autre part, à mon avis, on ne saurait réduire effectivement le taux d'intérêt, qu'en adoptant une politique monétaire fiscale qui reconnaisse explicitement les effets de l'augmentation massive de l'argent disponible—suivant ce qu'en général on a surnommé la politique d'argent facile—sur les taux d'intérêt.

Si nous voulons éviter un état de crise permanent, non seulement dans le financement des logements mais dans celui de toute petite entreprise, il est essentiel, je pense, que tous nos efforts tendent à faire baisser le taux réel de l'intérêt grâce à une politique monétaire et financière dirigée. Je ne prétends nullement pas par là proposer une solution au problème du logement mais, permettez-moi de vous le rappeler, monsieur le président, car c'est une constante, le taux d'expansion des logements a évolué à l'inverse de celui de l'intérêt et les fonds disponibles n'ont jamais été particulièrement abondants lorsque le taux d'intérêt était élevé. En d'autres termes, les faits tendent à prouver que l'on peut assurer au secteur du logement un afflux de capitaux suffisant en dépit de taux d'intérêt relativement modestes. J'attache donc une grande importance à l'article du rapport de la commission d'étude sur le logement qui traite du

financement. J'estime aussi qu'il conviendrait d'entreprendre sans tarder une revision générale de notre politique financière en fonction des problèmes particuliers au logement.

**M. Paproski:** Monsieur le président, si vous me permettez de prendre la parole pour un fait personnel, j'aimerais dire au député d'Edmonton-Strathcona combien je regrette de n'avoir pas été à la Chambre au début de son allocution. Je m'en voudrais de le priver de l'occasion de passer, de temps à autre, la fin de semaine à Edmonton et s'il avait l'amabilité de m'envoyer quelques exemplaires de son discours, je dirai aux gens d'Edmonton-Strathcona: «Oui, Virginia, il y a un député qui représente Edmonton-Strathcona.»

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur le président, je pourrais peut-être invoquer le Règlement avant la poursuite du débat. On est convenu généralement, je crois, que le député de Winnipeg-Nord traiterait ensuite de l'habitation et qu'après, en dépit de l'accord précédent, le député d'Abitibi pourra traiter du développement régional. Puis, après les observations que le ministre résponsable pourrait juger à propos de faire sur le développement régional, nous reviendrions ensuite au logement afin de terminer le débat à ce sujet.

**M. Bell:** Monsieur le président, je veux simplement m'assurer qu'il y aura une limite concernant la discussion du développement régional. Le ministre a parlé dans ce sens, mais j'aimerais m'assurer qu'on entendra seulement les remarques d'un seul député, puis la réponse du ministre. Nous ne voulons pas participer à un débat sur le développement régional quand nous avons sous les yeux la question de l'habitation. Si l'on est d'accord là-dessus, tout est parfait quant à nous.

**L'hon. M. Macdonald:** Un seul député parlerait et l'on aurait ensuite la réplique, s'il y a lieu.

**M. McCleave:** Monsieur le président, à propos du rappel au Règlement du leader du gouvernement à la Chambre, j'aimerais signaler que j'ai demandé hier soir au ministre des Transports de répondre à des questions concernant les quatre crédits de $1 dont nous nous occupons actuellement. Le ministre n'a pas poussé la courtoisie jusqu'à me donner une réponse, ni, non plus, jusqu'à répondre au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Or, pour que le débat présente la moindre utilité, le ministre doit être responsable devant ce comité et nous dire dans combien de temps nous atteindrons chacun des quatre plafonds mentionnés dans ces articles. J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre prendra son collègue à part et le persuadera, lorsqu'il reviendra ce soir, de nous donner ce renseignement. Autrement, le débat sur l'habitation sera prolongé.

**M. le président:** Avant de donner la parole au député de Winnipeg-Nord, je pourrais informer le comité des questions qui seront traitées lors de l'ajournement.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre—La sécurité de la vieillesse—le supplément de revenu garanti et l'impôt sur le revenu; le député de Waterloo—Les produits chimiques: Le MACE—Les essais sur les dangers du produit; le député de Churchill—Les sports: L'équipe nationale—L'invitation à l'Association canadienne.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, des centaines de milliers de Canadiens vivent actuellement dans des logements tout à fait inappropriés. Et encore je fais preuve de modération en parlant de centaines de milliers de gens dans chacune des villes du Canada, dans les régions rurales et les collectivités minières, sans compter les Indiens et les Métis, qui vivent dans des logements non satisfaisants. Il y a sans doute au moins un million de personnes qui paient, pour s'acheter une maison ou louer un logement, beaucoup plus cher que ne le leur permettent leurs moyens. Mais ils y sont obligés puisqu'il n'y a pas de logements aux prix qui leur sont accessibles. Aussi les Canadiens n'avaient-ils pas besoin d'une commission d'étude pour leur dire, à eux ou aux députés, qu'il existait une crise du logement.

• (5.10 p.m.)

Des études là-dessus ont été faites à l'échelon national par des ministères fédéraux et par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Des enquêtes ont été faites par les gouvernements provinciaux et d'autres, par les municipalités ou des sociétés établies par ces dernières. Si chacune des études dans ce sens nous rapportait $1, nous aurions assez de fonds, je pense, pour mettre en chantier un bon nombre des maisons dont ont besoin les Canadiens. Aussi n'ai-je jamais pris au sérieux l'annonce qu'une commission d'étude serait instituée pour enquêter sur nos besoins en matière de logement. Maintenant que nous

avons le rapport de la Commission d'étude en main, je suis plus convaincu que jamais que cette étude aura été tout à fait inutile. Avant de passer aux principales faiblesses de la Commission, je veux parler de quelques déclarations faites par le ministre hier. Je suis sûr que ses paroles n'ont satisfait personne, sauf le ministre lui-même et, peut-être, le journaliste de Radio-Canada qui, on le devine, a déjà réglé son problème de logement. Il n'a rien trouvé de bon dans les propos des membres de l'opposition.

Le ministre a dit qu'il y aura assez de construction dans l'année qui vient. A l'issue de discussions, il est convaincu qu'on trouvera les capitaux nécessaires pour financer la construction des logements dont on a besoin. Il a ajouté que la libéralisation des taux d'intérêt sur les hypothèques, approuvée par le gouvernement il y a quelque temps, améliorera suffisamment la situation du logement pour répondre aux besoins des gagne-petit. Le ministre a dit aussi que nous aurions, cette année, les 200,000 unités de logement requises. Cet objectif est trop peu élevé à mon avis, et le taux d'intérêt de 9 p. 100 ou plus aura pour effet d'écarter plus de 90 p. 100 de ceux qui désirent acheter une maison.

Le ministre n'est pas à son siège en ce moment, mais j'espère qu'il tiendra compte de mon exposé et des discours du député de Greenwood et du député libéral de Davenport. Il signalait les obstacles insurmontables contre lesquels butent les petits salariés de Toronto dont le revenu varie de $5,000 à $6,000 qui veulent trouver un logement. Le gouvernement n'a encore rien fait qui vaille pour remédier à la situation, et la Commission d'étude ne recommande rien qui puisse redresser cet état de choses.

J'aurais quelques remarques à faire au sujet de la Commission et de son rapport. Le ministre a dit hier soir que les recommandations de la Commission avaient été unanimes. Il y voit une marque d'approbation des politiques qu'il avance. Mais bien sûr que les recommandations ont été unanimes: le ministre avait choisi lui-même les membres de la Commission. Les jurés et le bourreau étaient des hommes de paille. J'éprouve un vif respect pour M. Campeau. Comme entrepreneur, il connaît les plus grands succès, mais il construit des bureaux et des édifices qu'il loue au gouvernement fédéral et à ses ministères au prix fort. Il construit aussi des maisons familiales et des maisons de rapport. J'ai eu la chance, ou la malchance, de vivre quatre ans dans l'un des bâtiments de M. Campeau.

[M. Orlikow.]

L'immeuble était très bien, et je n'ai pas eu lieu de me plaindre. Le gros des gens qui vivent à Ottawa ou dans d'autres grands centres et qui louent un logement dans ce genre d'entreprise constatent simplement que leur bourse ne leur permet pas d'y habiter.

Il y a aussi cette dame distinguée de la Nouvelle-Écosse selon qui les familles, même sans enfants, qui habitent des logements publics dans la ville de Toronto ne peuvent pas mettre de l'argent de côté. Il s'agit sans doute de familles dont le revenu s'établit entre $5,000 et $6,000. Elle prétend leur offrir un conseil pratique en leur suggérant de se priver du téléphone pour économiser. En épargnant $5 ou $6 par mois pendant 100 ans, elles parviendront peut-être à amasser assez d'argent pour faire un paiement initial sur une maison. Ce sont des gens de cette sorte que le ministre a nommés à la Commission; néanmoins, il s'étonne maintenant du rapport qu'il en a reçu.

Aucun représentant de la main-d'œuvre ou d'une coopérative n'a été nommé membre de cette commission d'étude. M. Laidlaw, ancien secrétaire de la Co-operative Union of Canada, a acquis beaucoup d'expérience dans le domaine du logement au Canada, surtout du logement des familles à faibles revenus. On n'a pas fait appel à ses conseils ni à son expérience. Aucun membre de cette commission n'habite un de ces grands ensembles. Le ministre se demande pourquoi nous sommes mécontents du rapport de la commission et de ses recommandations en ce qui concerne les logements sociaux.

Le ministre espère, dit-il, que tous les Canadiens auront bientôt la possibilité d'obtenir le genre de logement qu'ils veulent. Sur quoi peuvent compter les dizaines de milliers de personnes dont le revenu est d'au plus $3,000? Que peuvent espérer les assistés sociaux? Les milliers de maris et femmes séparés. Permettez-moi de rappeler au ministre que tous ces gens tentent d'élever des enfants. Quel choix ont-ils en ce qui concerne le logement?

Nous avons oublié ces gens à revenus modiques qui vivent dans des ensembles d'habitations publiques. Nous avons oublié aussi tous ces gens qui souhaiteraient vivre dans des ensembles domiciliaires. Le député de Davenport a mentionné qu'entre 14,000 et 16,000 personnes, dans la ville de Toronto, ont demandé à vivre dans des logements publics. Que faisons-nous pour eux? Nous les laissons de côté.

M. Michael Wheeler, spécialiste du logement, a souligné, dans un discours prononcé à la conférence annuelle des maires et des municipalités, que de 1964 à 1966, 84 p. 100 des affectations du gouvernement fédéral à la construction domiciliaire ont bénéficié à des gens à revenus moyens ou élevés. Un expert en matière de logements sociaux de Toronto a dit un jour en parlant de la pratique du gouvernement actuel que c'était du socialisme pour les riches. Six p. 100 seulement des fonds du gouvernement fédéral sont affectés au logement des économiquement faibles. C'est le socialisme pour les riches et la libre entreprise pour les pauvres. Voilà quel programme de logement nous avons. Nous faisons fi des besoins des économiquement faibles.

Nous recevons maintenant pour la première fois un document officiel, émis sous les auspices d'un ministre de la Couronne et qui, en réalité, couvre de ridicule et de mépris les efforts que nous avons déployés dans le domaine des logements sociaux. Il recommande que nous renoncions à notre tâche, déjà bien trop modeste. Le ministre d'État, qui vient de ma ville, voudrait-il se reporter à la page 63 du rapport de la Commission d'étude, où l'on peut lire cette recommandation:

> La Commission d'étude recommande donc ce qui suit:
>
> Que le gouvernement fédéral entreprenne un programme de recherches en profondeur portant sur les aspects économique, social et psychologique du logement public. Aucun grand ensemble domiciliaire ne devrait être mis en chantier avant que cette étude ne soit terminée.

Or tous les programmes fédéraux de logement social ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre. Le ministre a fait état de ce que le groupe d'étude, étant allé interviewer des locataires de logement social, n'avait entendu que des plaintes. Au cas où le ministre ne le saurait pas, je tiens à l'informer qu'on n'entend que des plaintes de ceux qui habitent des logements sociaux. Je puis dire à M. Campeau que j'ai entendu bien des plaintes quand j'habitais un de ses ensembles, et il s'agissait d'une tour, et non d'un ensemble d'habitations sociales.

• (5.20 p.m.)

Le ministre et la Commission d'étude auraient dû poser aux gens qui habitent les logements sociaux une question dont ils se sont évidemment abstenus. Elle était très simple: Comment ces logements se comparent-ils avec ceux que vous occupiez auparavant? On trouve dans ma circonscription un grand projet d'habitations, le Burrows Keewatin. Je critique certes ce projet mais je puis dire au ministre des Transports—le ministre d'État le sait, je crois—que ces logements sont mille fois supérieurs aux taudis d'où viennent les occupants.

Un nouveau projet d'habitations vient d'être inauguré dans le coin de la circonscription que représente mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il est loin d'être parfait. Il est entouré de murs de six pieds de haut. J'en ignore la raison, le projet a l'air d'une prison, et je n'aime pas cela, mais j'affirme au ministre des Transports que ces logements sont infiniment supérieurs à ceux dans lesquels vivaient les occupants actuels. Pourtant le ministre ne dit pas qu'on va améliorer les projets à l'avenir et tirer profit de nos erreurs passées. Il dit simplement: Nous en suspendons la construction, nous n'en entreprendrons pas dans l'immédiat. Les Canadiens ordinaires n'ont rien entendu de plus catastrophique de la bouche d'un ministre de la Couronne depuis la deuxième guerre mondiale. Voici ce qu'on lit à la page 57 du rapport de la Commission d'étude:

> Comme solution à la question du logement public, on devrait considérer sérieusement un programme de suppléments de revenus qui permettrait aux familles à faible revenu de louer ou même d'acheter des logements conformes à leurs besoins sur le marché privé.

Tant que l'énorme pénurie actuelle de logements durera, que signifiera un programme de suppléments de revenus pour les familles à faible revenu? C'est l'évidence même, ce sera une mine d'or, un cadeau pour les propriétaires, surtout ceux des taudis. Si c'est ce que propose le ministre en refusant d'augmenter radicalement les mises en chantier, et en particulier toutes celles destinées aux occupants à faible revenu, le citoyen canadien ordinaire n'en retirera pas grand-chose. Le ministre et la Commission d'étude offrent, en vérité, un don à des gens qui tirent déjà un énorme bénéfice de leurs placements. Permettez-moi de vous citer un passage d'un article du Service de nouvelles du *Financial Times*, reproduit dans la *Tribune* de Winnipeg du 1er mai 1968:

> Malgré les nombreuses augmentations de salaires de l'an dernier, ce sont les propriétaires et les détenteurs d'obligations, non les salariés, qui ont accusé les hausses les plus considérables de revenu.
>
> Le revenu des loyers, des intérêts et des investissements divers s'est accru de 13 p. 100 en 1967, selon le Bureau fédéral de la statistique. L'augmentation moyenne des salaires et des traitements n'a été que de 9 p. 100.

Le ministre ne s'attaque pas au problème qui consiste à assurer plus de logements sociaux, plus de logements à louer à des prix

que le Canadien à faible revenu peut se permettre. Au lieu de cela, le ministre propose de mettre fin provisoirement à ce programme—et nous savons ce que le mot «provisoire» veut dire avec le gouvernement actuel. Le rapport du groupe d'étude, qui était d'une telle importance que le ministre s'est absenté de la Chambre pendant des semaines, a été soumis à la Chambre il y a près de six semaines déjà, et rien n'indique que le gouvernement se propose de présenter sous peu une mesure législative pour donner suite aux présumées excellentes recommandations du rapport. Le ministre propose le versement de suppléments de loyer aux locataires. Cette initiative fera monter immédiatement le prix des loyers, selon moi, car les propriétaires sont au courant de la crise du logement.

Le ministre a dit, hier soir, des choses qu'il est à peu près impossible de prendre au sérieux. Le gouvernement, dit-il, a chargé la Société centrale d'hypothèques et de logement de faire enquête pour s'assurer des répercussions de la crise du logement sur le prix d'achat ou de location des logis. Il ne faut pas être bien malin pour savoir à quoi cela va aboutir. Le gouvernement libéral est partisan d'une économie du laisser-faire et au principe de l'offre et de la demande. Il sait donc qu'en cas de crise du logement, comme celle que nous avons, le prix des logements va se maintenir au taux élevé actuel. Le gouvernement sait que lorsqu'on construit pour vendre ou louer des logements en grande quantité et qu'il y a un excédent de maisons, chose qui nous est inconnue depuis 30 ans et que nous ne connaîtrons vraisemblement pas encore avant 20 ans, le prix des logements baissera.

Le ministre croyait que c'était une excellente chose que le gouvernement ait agi ainsi. Il a parlé des avantages qui pourraient découler de l'imposition aux lotisseurs d'un impôt sur les gains de capital. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, l'ayant entendu, il a déclaré que même si le ministre n'a pas encore accepté le socialisme, il nous devance d'au moins 50 ans, car il a accepté l'idée d'Henry George au sujet de la taxe unique. A quoi sert-il que le ministre des Transports chargé du logement pense que c'est une bonne idée? Nous voudrions savoir ce que le ministre des Finances en pense. Nous voudrions savoir quand sera prélevé l'impôt sur les gains de capital, proposé par la Commission Carter il y a plusieurs années.

Le ministre et la Commission d'étude n'ont pas hésité à faire des recommandations relatives aux choses qui ne relèvent pas d'eux. La Commission a présenté d'innombrables instances sur des questions qui dépendent évidemment de la compétence provinciale. Bien sûr, le ministre a déployé toute son éloquence, comme d'ailleurs la Commission d'étude. Nous devons considérer l'attitude dure, injustifiable et négative du ministre et de la Commission à l'égard des problèmes des logements sociaux. Le député de Davenport a rappelé que Toronto avait une population nombreuse qui a besoin de logement tout comme Montréal, Winnipeg et Hamilton.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je me demande si je pourrais avoir une autre minute pour conclure mes observations à ce sujet.

**Des voix:** Continuez.

**M. Orlikow:** Voilà pourquoi le groupe d'étude a négligé, voire même méprisé tous les ensembles d'habitations publiques que nous avons construits jusqu'à maintenant. Il a préconisé l'arrêt de ces projets domiciliaires. Il a préconisé l'arrêt de la rénovation urbaine. Il l'a fait précisément dans ces régions où l'intervention du gouvernement s'impose le plus. Il a totalement négligé les besoins des gens les plus désavantagés en ce qui concerne le logement.

• (5.30 p.m.)

[*Français*]

**M. Laprise:** Monsieur le président, je suis redevable à la Chambre de me donner l'occasion de discuter, durant quelques minutes, du bill C-173. Je ne traiterai pas de l'article relatif à l'habitation, mais de celui qui se rapporte aux crédits du ministère des Forêts et du Développement rural qui deviendra bientôt, je pense, celui de l'Expansion économique régionale. Je remercie également le ministre d'être présent à la Chambre et je voudrais l'assurer que mes observations seront aussi brèves que possible.

Si j'ai demandé à prendre la parole, monsieur le président, c'est que je dois être dans ma circonscription demain, afin d'assister à un débat sur le conseil arbitral de l'assurance-chômage et que, lorsque le bill C-173 sera de nouveau étudié la semaine prochaine, je devrai encore m'absenter, car le comité des affaires extérieures et de la défense nationale, dont je fais partie, ira siéger dans plusieurs pays membres de l'OTAN.

Alors, monsieur le président, je voudrais, ce soir, traiter d'une question relative à une grande partie du territoire du Nord, non pas

les Territoires du Nord-Ouest, tel qu'on l'entend, mais les territoires du nord de la province de Québec, qui comprennent l'Abitibi et ce qu'on appelle communément le Nord-Ouest québécois.

Dernièrement, j'assistais, à Rouyn, à un colloque organisé par des travailleurs de l'assistance publique, dont le but était de sensibiliser le gouvernement sur les besoins des citoyens, qui vivent dans cette région-là, et de trouver une solution aux problèmes auxquels fait face une trop grande partie de la population de cette vaste région. J'ai constaté, à ce moment-là, d'après les statistiques qu'on nous a fournies, que plus de 40,000 personnes doivent se contenter de la pitance que leur accorde le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Si la population se chiffre à environ 165,000 ou 170,000 habitants, cela signifie que 25 p. 100 de la population doit compter sur l'aide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour vivre. De plus, il ne faut pas oublier que plusieurs personnes doivent compter sur les prestations d'assurance-chômage pour vivre et que plusieurs autres ont un revenu nettement insuffisant pour faire face à leurs obligations et avoir un niveau de vie convenable. Voilà donc la situation qui prévaut dans le Nord-Ouest québecois actuellement.

Des hommes d'affaires pensent, à l'occasion, mettre sur pied de nouvelles industries, ce qui procurerait de l'emploi aux citoyens de cette région-là et stabiliserait l'économie de l'industrie de l'Abitibi. Alors, voici que ces hommes doivent seuls faire face aux problèmes de la concurrence d'autres régions mieux appuyées par le gouvernement fédéral. En effet, je constate, quand je consulte la liste des zones désignées, que l'Abitibi est encerclée comme dans un fer à cheval. Partout, autour de cette région-là, on peut profiter de la loi des zones désignées, tandis que chez nous, en Abitibi, nous ne pouvons pas en profiter. Et pourquoi? Parce que le taux de chômage, selon les critères utilisés jusqu'ici, et le taux d'emploi seraient apparemment suffisants pour empêcher notre région d'être déclarée zone désignée.

J'ai voulu amorcer le débat ce soir parce que, à mon sens, le nouveau ministère qui sera confié à l'actuel ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) aura plus de latitude, je pense, pour déterminer quelles régions doivent être subventionnées, en vue d'améliorer la situation ouvrière.

Étant donné qu'on ne parlera plus de zone désignée, mais plutôt de zone spéciale, je voudrais appeler l'attention du ministre sur l'urgence qu'il y a à considérer cette région du Nord-Ouest québecois comme une région dont la population a grand besoin d'aide pour attirer chez elle des industries qui assureront à nos chômeurs, qui doivent se contenter de l'assistance sociale, sort qui attend également les jeunes qui quitteront bientôt l'école.

Notre région est maintenant dotée de magnifiques écoles secondaires qui préparent nos jeunes en vue de l'admission au CEGEP ou à l'université. Ces jeunes désireront poursuivre leurs études et obtenir des diplômes pour ensuite mettre leur instruction au service de leurs concitoyens. Mais si l'on ne met pas en valeur les possibilités qui existent chez nous, ces jeunes devront se rendre dans d'autres régions, dans d'autres provinces et peut-être même dans d'autres pays, afin de trouver un emploi.

Donc, monsieur le président, il est urgent que le gouvernement canadien fasse tout son possible pour faire reconnaître cette région comme zone désignée, afin qu'elle puisse profiter de la part des impôts et des taxes qui lui revient, ce qui permettrait à la population de se développer, de s'épanouir et de trouver chez elle les emplois et le bien-être économique auxquels elle a droit.

Il y quelques mois se tenait à Val-d'Or une conférence dont le principal orateur était M. Richard Rohmer, avocat de Toronto et président du conseil de la Fondation du moyen Nord du Canada. Il s'agit d'une fondation assez récente qui, à mon sens, est appelée à de grandes réalisations dans un avenir assez rapproché. Voici la déclaration que faisait M. Rohmer à cette occasion, et je cite:

L'héritage du Canada est composé de ses terres du Nord et du moyen Nord. C'est dans ces régions que l'on retrouve notre trésor de richesses nationales à la surface du sol ou en profondeur. C'est du Nord et du moyen Nord que nous obtenons la plus grande part de notre force économique, le sang qui permettra au Canada de grandir et prospérer.

Monsieur le président, j'ai trouvé dans ces paroles ce que l'on peut dire de mieux de cette région du Nord-Ouest québécois qui regorge de richesses naturelles de toutes sortes, tant au point de vue forestier et minier qu'au point de vue population. En mettant en valeur ces richesses naturelles, on en fera profiter le Canada tout entier.

Je poursuis, monsieur le président, les déclarations que M. Rohmer a faites à cette occasion, car je les considère de grande importance. Voici:

Le Canada comptera environ 100 millions d'habitants en l'an 2067. Ces chiffres sont révélés par une étude de l'augmentation actuelle de la population, soit par l'immigration ou les naissances, chiffres basés sur les données du Bureau de la statistique d'Ottawa.

Partant de ces données, il faut que le Canada, d'un bout à l'autre, fasse un effort commun pour créer et organiser un plan de développement

économique à long terme pour l'utilisation de ses terres et de ses ressources afin d'utiliser les terres des régions habitables du moyen Nord. Sans cela, notre population sera concentrée le long de la frontière qui nous sépare des États-Unis, surtout dans la région des Grands lacs.

Monsieur le président, on demande souvent l'aide du gouvernement, afin de pouvoir développer certaines régions et, de temps en temps, on entend des ministres ou des chefs de gouvernement dire que la population ne doit pas compter uniquement sur l'aide de l'État.

• (5.40 p.m.)

Au fait, monsieur le président, cette remarque ne s'applique aucunement à la population de l'Abitibi, car voici le troisième hiver que des travaux sont entrepris et financés uniquement par elle pour construire jusqu'à la baie James une route qui sera la première à relier le Sud de l'Abitibi à la mer. Or, c'est la population de l'Abitibi elle-même, au moyen de ses seules ressources, qui a défriché le terrain en vue de construire la route jusqu'à la mer. Aucune aide, jusqu'ici, n'a été accordée par le gouvernement. Voilà une preuve, monsieur le président, que la population du Nord-Ouest québécois n'est pas une population paresseuse qui ne se fie que sur l'aide du gouvernement, même si l'on dit, avec raison peut-être, qu'à l'heure actuelle, la principale industrie de l'Abitibi est celle de l'assistance sociale. La population a démontré, avec le concours de ses hommes d'affaires et l'appui de tous, qu'elle désire développer ses richesses et son territoire pour le mettre à la disposition de tous.

A ce stade, monsieur le président, je voudrais dire pourquoi nous voulons développer notre région. Nous ne demandons pas au gouvernement de financer seul ces «développements-là», mais bien d'aider cette population qui a déjà commencé à défricher de nouveaux territoires, afin que notre jeunesse les occupe avant que d'autres ne viennent le faire.

J'aimerais maintenant citer un article publié dans le journal *La Frontière* du 6 décembre 1967:

«Il ne sert à rien d'ouvrir des terres si on ne favorise pas d'autant le commerce et l'industrie, pour en absorber les produits et le surplus de main d'œuvre.»

«Il faut aller là où les richesses naturelles se trouvent. On ne peut maintenir artificiellement l'économie d'une région par de vagues promesses et de maigres subventions.»

Les avantages qu'offrira ce chemin de pénétration à la population du Nord-Ouest ...

...dont les travaux de construction sont déjà commencés...

... peuvent se résumer aux trois principaux points suivants:

A—Minier
B—Forestier
C—Commercial et touristique

A—Du point de vue minier, l'un des principaux facteurs qu'offrira ce chemin de pénétration à la population du Nord-Ouest et de la province de Québec en général sera l'ouverture, à la portée de tous, par voie de terre et de mer, d'un nouveau et immense champ à la prospection et à l'exploitation minière. Au Cap Smith se trouvent des montagnes d'amiante et de nickel. Les Îles de la Trinité ou Belcher renferment d'incalculables gisements de fer magnétique et de cuivre. Non loin de la rivière Grande Baleine, il y a des gisements de plomb et de zinc. Du pétrole gît en quantités fantastiques sous les Îles Phélipeaux. Le gaz naturel abonde tout le long de la Baie James. Le calcaire des Îles Phélypeaux a «la même beauté que celui du Bassin de Paris».

Des prospecteurs à l'emploi de la compagnie Selco Exploration Ltd. et deux autres sociétés canadiennes, Canadian Rock Co. et Hard Metal (Canada) Ltd. font actuellement la prospection des diamants autour des Baies James et Hudson. En voilà assez, ...

[M. Laprise.]

Monsieur le président, je pense que cela devrait intéresser les hommes d'affaires et les gouvernements à la découverte de cette région, afin de la mettre à la disposition d'une population qui désire la développer.

Il continue:

B—Du point de vue forestier, le deuxième avantage inappréciable qu'offrira ce chemin sera celui de rendre possible à nos entrepreneurs forestiers l'exploitation des forêts situées le long des cours d'eau de la Baie James. Le bois s'y trouvant a atteint sa maturité et s'y perd actuellement.

Une récente étude faite par un ingénieur-conseil du nom de M. Michel Cicé démontre qu'il est possible d'établir trois autres moulins de pâte de papier dans ce vaste territoire, de même qu'environ 100 moulins à scie pour préparer le bois en vue de le faire servir à la construction. Alors, monsieur le président, relativement aux forêts, il existe des possibilités immenses de développement dans ce territoire.

Je cite encore:

C—Du point de vue commercial et touristique. Le troisième avantage, à la portée incalculable, qu'offrira ce chemin de pénétration, ce sera, tout en nous donnant accès à l'océan Arctique et à l'océan Atlantique, de permettre à tous les nôtres le développement d'une région quasi inaccessible jusqu'à maintenant, si ce n'est à des coûts prohibitifs.

D'immenses pêcheries commerciales pourront exploiter avec profits le meilleur poisson du monde, celui de l'océan Arctique. Accélérant considérablement les livraisons et les échanges dans les Baie James et Hudson, ce chemin entraînera petit à petit le commerce.

Puisqu'il y a plus de 300 ans que l'on parle de la Mer du Nord, inutile d'ajouter qu'une fois ce chemin complété, l'attrait touristique qu'il exercera sera irrésistible.

Monsieur le président, si j'ai porté ces faits à l'attention du nouveau ministre de l'Expansion économique régionale, c'est en vue de lui donner toutes les raisons suffisantes pour faire en sorte que la région du Nord-Ouest québécois soit reconnue comme zone spéciale afin d'obtenir des subventions pour les hommes d'affaires et les industriels qui veulent établir

de nouvelles industries et transformer sur place les richesses qui s'y trouvent, comme les forêts et les mines.

Comme je l'ai dit à l'honorable ministre l'an dernier, on ne pouvait espérer, chez nous, étant donné l'éloignement de notre territoire des grands centres, importer des matières premières pour les transformer et, ensuite, les exporter. Alors, nous devons penser à développer et à transformer sur place nos ressources naturelles pour les mettre à la disposition des consommateurs canadiens ou étrangers.

Monsieur le président, à mon avis, le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de son ministre, devrait étudier avec attention les propositions qui ont été faites ce soir et accorder tout son appui au développement des territoires du Nord-Ouest québecois et, plus particulièrement, de cette route d'accès de l'Abitibi vers la baie James, afin de rendre possible le développement des ressources qui s'y trouvent.

Étant donné que je fais partie du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, je sais que le gouvernement dépense des sommes assez considérables pour le développement des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Je suis en faveur de cet effort du gouvernement pour occuper et développer les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Je sais que 40 p. 100 des frais d'exploration des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont assumés par le gouvernement fédéral.

A mon avis, le gouvernement pourrait mettre une somme assez importante à la disposition du ministère de l'Expansion économique régionale, afin que les territoires de l'Abitibi puissent également participer au développement économique que le Canada connaît présentement, en vue de permettre à la population qui y habite, qui veut y vivre et la développer, de jouir du même niveau de vie que les autres Canadiens et de bénéficier des mêmes avantages.

Monsieur le président, je fais ces observations à l'honorable ministre en espérant qu'il les écoutera d'une oreille favorable et qu'il y donnera suite.

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, je n'ai pas beaucoup de choses à dire au sujet des commentaires qui ont été faits par l'honorable député d'Abitibi.

Je partage son opinion sur les problèmes qui se posent dans cette région. A mon avis, il va falloir que nous trouvions des solutions: Est-ce par le truchement de la loi, qui nous permet de désigner des régions, ou autrement? Je ne le sais pas. Selon moi, l'honorable député n'a pas de préjugés relativement aux instruments qui pourront être utilisés. En somme, il désire que le gouvernement fédéral, comme les autres gouvernements, puisse aider la région à développer ses richesses naturelles. Alors, nous sommes absolument d'accord sur le choix de l'objectif à atteindre.

J'aurai sans doute à parler assez longuement sur le projet de loi créant le ministère. Je suis convaincu qu'à l'occasion de ce débat je pourrai répondre à plusieurs des questions du député, et je puis l'assurer que c'est dans le meilleur esprit du monde que j'ai écouté les commentaires qu'il a faits cet après-midi.

[*Traduction*]

**M. Bell:** Puisqu'on semble d'accord pour lever la séance, monsieur le président, puis-je signaler qu'il est six heures?

**M. le président:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. le président:** Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

## Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

**M. Yewchuk:** Monsieur le président, le 17 juillet 1968, le cabinet du nouveau gouvernement du Canada s'est réuni et a décidé de former un groupe d'étude chargé d'étudier les problèmes du logement au Canada. Le ministre des Transports s'est vu confier la direction du groupe dont le mandat était le suivant: procéder à un examen de la question du logement et de l'aménagement urbain au Canada et présenter un rapport sur les moyens par lesquels le gouvernement fédéral, de concert avec les autres échelons de gouvernement et le secteur privé, pourrait contribuer à satisfaire aux besoins de logement de tous les Canadiens et à l'aménagement de villes modernes et vivantes. En théorie, tout cela était très beau. Dans un tourbillon de publicité, le groupe d'étude s'est mis à l'œuvre en août ou en septembre. Pendant un certain temps, il était impossible d'ouvrir son téléviseur ou de prendre son journal sans voir le visage souriant du ministre des Transports ou ses favoris, selon l'angle de la caméra. Je dois reconnaître que ce visage n'était pas désagréable à regarder.

La formation de la Commission d'étude a fait croire aux Canadiens qu'après tant d'années, la crise du logement finirait par être réglée. La Commission faisait penser à une troupe de comédiens ambulants ou, pourrait-on dire, à un cirque s'entourant d'une forte réclame. Son rapport nous a malheureusement déçus. Tous les voyages de la Commission se résument à un seul résultat con-

cret: un film, présenté un soir dans la demi-obscurité d'une pièce où le faisceau d'un réflecteur éclairait la figure du ministre. On nous présenta des diapositives illustrant la situation de l'habitation au Canada, tandis qu'une voix onctueuse en décrivait les conditions déplorables.

Certaines des recommandations du rapport avaient un certain bon sens, et j'aimerais vous parler de deux ou trois d'entre elles, en commençant par le problème des taux d'intérêt. S'adressant à la conférence nationale de l'Association canadienne des constructeurs d'habitation, le ministre s'exprimait en ces termes, à Toronto, le 13 janvier:

> La preuve que le programme de construction domiciliaire a progressé de 1951 à 1961, est que le nombre des logements sans canalisation d'eau est passé de 26 à 5½ p. 100, et ce qui est plus important, de 1949 à 1964 le coût moyen d'un bungalow construit en vertu de la loi nationale sur l'habitation a augmenté de 36.8 p. 100 tandis que le revenu disponible par habitant a monté de 87.2 p. 100. Du fait que les revenus ont augmenté plus rapidement que le prix des habitations, le travailleur canadien a pu acheter sa propre maison.

Je vous ferai observer que le nombre de maisons a répondu à la demande jusqu'en 1964, un an après la reprise du pouvoir par les libéraux. Le ministre a poursuivi en ces termes:

> Un concours de circonstances altéra alors cette situation favorable. Les mises en chantier ont diminué sensiblement en 1966. En 1964 et 1965, la moyenne s'établissait à 165,000. En 1966, le chiffre a baissé à 134,474. C'était surtout à cause des taux d'intérêt accrus qui ont retiré l'argent du domaine hypothécaire et entraîné une augmentation générale des prix.

Je suis heureux que le ministre reconnaisse que la principale cause du problème du logement, c'est le taux d'intérêt élevé. Par conséquent, il est paradoxal qu'à l'article n° 5 du rapport de la Commission d'étude, il recommande:

> Que le taux d'intérêt des prêts assurés en vertu de la loi nationale sur l'habitation puisse librement trouver son propre niveau sur les marchés financiers.

Cette recommandation ne concorde pas avec le discours qu'il a prononcé le 13 janvier. Si les taux d'intérêt se fixent d'eux-mêmes, ils monteront.

Je veux maintenant parler de la recommandation relative à la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Les Canadiens ont été heureux d'entendre la ministre dire que, selon lui, il faudrait abolir la taxe de vente de 11 p. 100. N'oublions pas qu'on avait tenu des propos semblables pendant la campagne électorale du mois de juin. Il ne semble donc pas que la recommandation doive être mise en œuvre. Le lendemain ou le surlendemain du dépôt ou de la publication du rapport de la Commission d'étude, on a demandé au ministre des Finances s'il consentirait à supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Il a simplement répondu que non. Il n'a pas expliqué son refus. Voilà donc qu'un ministre senior émet un avis un jour et, le lendemain même, un autre ministre senior refuse d'y donner suite. Ce n'est pas ce qui s'appelle de la solidarité ministérielle. S'il y a désaccord au sein du cabinet, c'est la nation qui en souffre.

• (8.10 p.m.)

En troisième lieu, je traiterai du problème du logement, surtout en ce qui concerne les gens qui vivent dans la misère, dont les Métis, les Indiens et bon nombre de Blancs à bas revenus. Selon la loi actuelle, les personnes qui gagnent moins de $8,200 par année ne sont pas admissibles aux hypothèques consenties aux termes de la loi nationale sur l'habitation. J'ose affirmer que c'est plus de la moitié de la population active du Canada. Cela comprend les Indiens et l'immense majorité des Métis de même que les cultivateurs qui vivent dans de petites fermes à culture mixte dans les Prairies. Comprise également, l'immense majorité de la population ouvrière dans les villes.

Le rapport n'offre pas de solution au problème du logement de ces gens-là. En ce qui concerne les Indiens, la situation n'est pas aussi difficile. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est rendu compte du problème et a mis sur pied un programme que je conseille au ministre des Transports d'examiner. Le ministère aide les Indiens à se construire des maisons qui, bien que peu coûteuses, sont néanmoins plus ou moins modernes et dotées des commodités que l'on exige aujourd'hui. Dans une réserve, un Indien n'a qu'à faire une mise de fonds de $500 ou fournir des prestations de cette valeur pour que le solde soit financé par le ministère. Ainsi, l'Indien peut devenir l'heureux propriétaire d'une maison neuve.

En Alberta, il existe plusieurs colonies de Métis administrées par le service de la réadaptation des Métis. Il existe un programme de logement qui permet à ceux qui vivent dans les colonies de faire l'acquisition d'une maison neuve dans des circonstances analogues. Ils doivent aussi payer une certaine somme, $500 environ, soit en espèces, soit en nature: travail ou matières premières; le reste est financé par le gouvernement provincial.

Le programme visant les Indiens est appliqué ailleurs que dans les réserves. Si un Indien travaille à l'extérieur de la réserve, il a toujours le droit de profiter des avantages que lui confère le programme concernant l'habitation. La plupart des gens ne se rendent pas compte de la différence qui existe

entre les Indiens et les Métis. La plupart des colonies sont situées dans des régions où l'économie n'est pas saine, surtout dans des régions agricoles. Elles ne sont pas autonomes. Par contre, les Métis sont forcés de vivre en colonies pour avoir droit à une nouvelle maison. S'ils travaillent dans des régions urbaines quelque peu éloignées, ils sont forcés pour conserver leur droit de vivre en colonies. Je sais que des Métis doivent parcourir de 30 à 50 milles pour aller travailler. A mon avis, les Métis devraient avoir droit à une maison, qu'ils vivent ou non en colonies. On devrait leur appliquer le même règlement qu'aux Indiens qui vivent ou non dans les réserves. Cela résoudrait le problème du logement pour beaucoup de Métis. Je ne vois pas pourquoi un tel programme devrait se limiter aux Métis. On devrait également le mettre à la disposition de ceux qui n'ont qu'un emploi temporaire ou qui ne disposent pas de revenus élevés pour une raison ou pour une autre. Ces programmes sont financés à l'aide des fonds du gouvernement fédéral et des provinces.

Le groupe d'étude a recommandé notamment qu'on cesse provisoirement la construction de logements publics; cela m'a un peu troublé. L'idée, c'est que tant qu'on n'aura pas étudié les divers facteurs psychologiques et sociologiques qui déterminent les usagers des logements publics, on ne devrait mettre en chantier aucun projet d'habitations publiques. Je me demande si c'est une bonne idée. J'incline à penser que c'est dangereux, car certaines personnes disposant de revenus modiques devront peut-être renoncer à un logement satisfaisant et n'auront aucune autre solution valable. J'espère que les logements publics ne seront pas supprimés de la même façon que le programme de travaux d'hiver. Le pays a été amené à croire que ce programme serait remplacé par un programme meilleur, mais on n'a encore rien fait.

Pour terminer, je dirai que le groupe d'étude a bien fourni une foule de renseignements utiles. On a fait croire au peuple canadien que les problèmes du logement seraient réglés, non pas rapidement peut-être, mais que des propositions utiles seraient faites. Je dois à regret affirmer que je n'ai rien vu de tel. Le groupe d'étude est un nouveau bateau qu'on a monté au public canadien tout comme on l'a fait le 25 juin. J'espère que le ministre compétent en matière de logement prendra en considération certaines des propositions faites aujourd'hui et cherchera honnêtement et diligemment à résoudre ce problème majeur avec lequel les Canadiens sont aux prises.

**M. Perrault:** Monsieur le président, ces dernières semaines, ces derniers jours, ces dernières heures et ces dernières minutes, nous avons entendu des paroles malveillantes sur la politique du logement du gouvernement et sur le ministre responsable du logement. De fantasques accusations ont été lancées à profusion à la Chambre. Nous avons entendu proférer les mots de supercherie, folie et fraude. Voilà des paroles graves dans la bouche de serviteurs responsables du public. Nous avons entendu des gens comme le député de Winnipeg-Nord insinuer que, selon le rapport de la Commission d'étude sur le logement, le logement public doit être abandonné au Canada. Cet après-midi, nous avons entendu affirmer que le gouvernement renie sa responsabilité à l'égard de ceux qui malheureusement doivent tenter de faire vivre une famille avec un revenu marginal.

• (8.20 p.m.)

Ces propos manquent totalement de sérieux. Ce qu'il y a de grave, c'est qu'ils sèment chez les familles à faible revenu de notre pays une vive inquiétude qui n'a pas sa raison d'être. Lorsqu'un représentant élu parle de fraude, il devrait pouvoir justifier ses dires, mais jusqu'à maintenant au cours du débat on n'a présenté aucun élément de preuve.

Hier, à propos du rapport de la Commission d'étude, le député de Greenwood nous a tous assurés que le document était un fiasco sensationnel et le député de Broadview l'a qualifié de fraude. Pour être charitable, et c'est bien difficile après la sorte de discussion que l'on vient d'entendre, on peut simplement dire que les membres de l'opposition, du moins un certain nombre, car quelques-uns sont d'ordinaire sérieux, n'ont pas étudié le rapport. Nous les connaissons. Nous avons été témoins de leurs efforts pour attiser les feux de la division au pays. Leurs discours dans ce débat n'ont guère augmenté la somme de connaissances humaines et de compréhension que l'on trouve dans le rapport de la Commission, le plus important document qui ait paru sur l'habitation depuis la Confédération.

Le cabinet a rendu sa décision le 17 juillet dernier. Une foule de critiques l'avait précédée. Les membres de l'opposition avaient qualifié le gouvernement d'inactif, surtout au sujet du problème du logement. Certains ont déclaré vouloir une étude du problème. Cette étude débutait le 17 juillet et elle autorisait le ministre des Transports à constituer un groupe d'étude sur le logement qui lui rendrait compte dans six mois à compter de septembre.

Le ministre, sur la foi de cette autorisation, s'est mis à l'œuvre sans tarder. Il a fixé les attributions du groupe d'étude. Évidemment, les critiques de l'opposition ont commencé à

fuser. Certains de ses membres ont demandé: Pourquoi le gouvernement étudie-t-il le problème alors qu'il devrait agir comme nous le ferions si nous étions chargés de ces fonctions? Puis l'opposition a changé son fusil d'épaule. Il était devenu alors judicieux de réclamer des actes au lieu d'une Commission d'étude.

Je le répète, on avait alors fixé les attributions de la Commission:

«... examiner la question de l'habitation et de l'aménagement urbain au Canada et proposer des moyens grâce auxquels le gouvernement fédéral, de concert avec d'autres gouvernements et l'entreprise privée, pourrait aider à répondre aux besoins de tous les Canadiens en matière d'habitation et contribuer à l'aménagement de villes modernes et dynamiques.»

Comme prévu, l'offensive a débuté et on s'est vraiment demandé si certains députés ne s'intéressaient pas davantage à tirer profit de la misère humaine qu'à s'efforcer de trouver des solutions valables à la crise du logement qui assaillait les Canadiens. Leurs initiatives ne leur ont pas permis de mieux comprendre la question en jeu en matière d'habitation. Si le gouvernement n'avait pas institué la Commission d'étude sur le logement le 17 juillet, le refrain aurait été le suivant: «Le gouvernement n'a même pas voulu étudier le problème.» Nous le savons.

Je ne tenterai pas de passer en revue tout le rapport mais, ayant observé la Commission d'étude à l'œuvre dans certaines parties du pays, je puis dire qu'elle a mené son enquête consciencieusement, avec beaucoup de soin et d'attention et en témoignant d'un véritable sens de ses responsabilités à l'égard des problèmes du peuple canadien. Je trouve qu'il est dommage...

**M. Valade:** Le député permettrait-il une question?

**M. Perrault:** Oui, si elle est courte.

**M. Valade:** Elle l'est. A Montréal, dont la population est de trois millions d'habitants, la Commission d'étude venue pour y étudier le problème du logement, n'y a passé qu'un jour et demi. Le député dira-t-il que c'est là une étude sérieuse de la question?

**M. Perrault:** Monsieur le président, je vous répondrai simplement que pendant des mois, l'opposition a déclaré: «Le problème présente une telle urgence que nous devons faire vite.» La Commission d'étude a déclaré elle-même qu'elle n'avait pas le temps d'étudier la question comme elle l'aurait voulu. Si vous lisez le document vous verrez ces mots dans le rapport. La Commission n'a consacré assez de temps ni à Vancouver, ni à Régina, ni à Moncton, ni au Nouveau-Brunswick, non plus que dans beaucoup d'autres centres mais le temps qu'elle y a passé a été bien employé. Voilà ce que j'essaie de démontrer.

[M. Perrault.]

Il est regrettable, d'après moi, qu'après avoir été chargés de former une Commission d'étude sur le logement, des Canadiens, et des Canadiens éclairés, soient accusés de fumisterie sans avoir le droit de se défendre ici et à la Chambre. Quand on dit que le rapport est une supercherie, que c'est un attrape-nigaud, on porte une accusation grave contre les Canadiens compétents et sérieux qui ont consacré leur temps, leur énergie, leur intelligence et leur jugement à la préparation du rapport.

Ceux qui prétendent qu'on y a oublié les gagne-petit n'ont tout simplement pas lu le rapport. Ils ne l'ont pas lu ou ils refusent de croire ce qu'on y dit, ou encore ils choisissent de l'interpréter de façon à en arriver à leurs propres fins politiques étroites.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Perrault:** En dépit des émissions télévisées en fin de semaine, en dépit des déclarations de certains membres de l'opposition, le rapport précise bien que le programme actuel de logements à prix modique peut être amélioré. On ne dit pas de le supprimer. Dans le rapport, on ne recommande pas de mettre fin à la construction de logements convenables à prix modique, destinés aux familles à revenus modestes ou dont les revenus sont limités. D'après le rapport, il y a sûrement moyen, dans une société moderne, de mettre au point de nouveaux critères pour orienter notre programme, en vue d'assurer de nouveaux et de meilleurs logements aux gens à revenus modestes.

Notre pays, qui est censé servir de refuge au gouvernement actuel qui se livre à une fumisterie, a construit 200,000 unités de logement en 1968, ce qui représente par habitant, un chiffre plus considérable que celui du pays voisin, le plus riche du monde. Et les perspectives de 1969 sont encore plus encourageantes, car les chiffres de janvier et de février accusent probablement une augmentation.

Je signale aux critiques ici, à la Chambre, que bon nombre d'entre eux brillaient par leur absence aux réunions tenues d'un bout à l'autre du pays par la Commission d'étude sur le logement. Nous avons une liste de ceux qui y assistaient et beaucoup d'entre eux, je le répète, brillaient par leur absence. Si quelques-uns de ces critiques avaient visité à pied, en compagnie de la Commission d'étude, 25 ensembles de logements sociaux d'un littoral à l'autre du pays, par tous les temps, en prenant la peine de converser avec les gens de toutes les classes sociales, et dans toutes les conditions imaginables, ils se seraient montrés un peu plus modérés dans leur jugement.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Perrault:** J'ai assité à quelques réunions de la Commission d'étude et je puis vous affirmer, monsieur le président, qu'un certain nombre de ces critiques éloquents n'y étaient pas.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je demanderais aux membres du comité d'écouter patiemment l'orateur. Les députés sont parfaitement au courant, je n'en doute pas, des règles fondamentales de la Chambre.

**M. Perrault:** J'ai assisté à une excellente réunion à Skeena Terrace, ensemble domiciliaire dans le sud de la Colombie-Britannique. Un groupe de députés ministériels y étaient et il est bien dommage que le programme des députés de l'opposition ne leur ait pas permis d'y assister et de voir à l'œuvre la Commission d'étude et le ministre des Transports, qui avait entrepris une tâche des plus ardue. Je suis revenu avec la même conviction que la Commission d'étude: les familles à revenu modeste ont besoin de plus d'assistance, mais la société ne doit pas les condamner au ghetto.

Il y a des déclarations que nous avons entendues à Skeena Terrace—excellent ensemble domiciliaire en son genre—que je ne voudrais pas répéter ici à la Chambre, car l'amertune et la déception dont elles étaient empreintes scandaliseraient bien des gens. Ces ensembles de construction de logement ont eu des effets graves et préjudiciables pour un grand nombre de familles. Le rapport dit simplement que nous pouvons assurer des logements meilleurs, moins mornes, plus acceptables et que nous pouvons recourir à des méthodes d'assistance plus efficaces envers les familles à revenu modeste.

• (8.30 p.m.)

Passons à la page 55 du mémoire. Peut-être les pages des exemplaires remis aux députés de l'opposition collent-elles ensemble, car leurs exemplaires n'ont jamais été consultés. Il y est question de recherches sur les facteurs économiques, sociaux et psychologiques du logement social. J'ai sous les yeux le programme du parti néo-démocrate. Je constate à la page 43 du rapport de la Commission d'étude du logement, censuré en termes si amers au cours de ce débat, qu'on préconise des mesures en vue d'accorder une aide financière généreuse en vue de combattre la crise du logement. Quel est le premier moyen que préconise le programme néo-démocrate à propos du logement? Justement, accorder une aide financière généreuse pour combattre la crise du logement. La deuxième recommandation est d'abaisser l'intérêt des hypothèques. Or, on trouve dans le rapport de la Commission quatre mesures proposées pour faire baisser l'intérêt sur les prêts hypothécaires. C'est là la recommandation nº 2 du programme des néo-démocrates. On y lit ensuite:

> Soutenir la doctrine de la communauté intégrée afin que les transports, les écoles, les installations de jeux et de loisirs et les magasins soient aménagés en même temps que les logements neufs et rénovés.

Et voilà ce qu'on peut trouver à la page 35 du rapport de la Commission d'étude:

> Évidemment, leur rénovation matérielle a ses limites, mais les membres recommandent que tous les efforts possibles soient faits pour utiliser les lots vacants ou ceux réservés à une nouvelle construction dans leur voisinage immédiat afin de corriger quelques-uns des défauts actuels en fait de services récréatifs et d'espaces libres.

Le quatrième point du programme du NPD vise à «encourager l'aménagement de nouvelles villes dans les régions urbaines encombrées». Puis je passe à la page 75 du rapport du groupe d'étude...

**M. Peters:** Si vous pouvez tirer votre argumentation du programme du NPD, pourquoi reprendre le rapport?

**M. Perrault:** ...où on lit:

> Le gouvernement fédéral, en collaboration avec un gouvernement provincial, devrait songer sérieusement à construire une «ville nouvelle», en réalisant un projet pilote ...

Cependant, nous le savons, ce rapport a été condamné sans autre forme de procès par les membres socialistes de la Chambre. Et pourtant, il renferme les quatre points principaux du programme du N.P.D. pour la dernière campagne électorale. Nous pourrions demander quelles sont les intentions réelles de certains des critiques et s'ils préfèrent amasser des votes en vue d'une élection nationale que de s'occuper effectivement des besoins des Canadiens en matière de logement. Ils ont qualifié le rapport de la Commission d'étude du logement de vaste fumisterie. Est-ce à dire que le programme du Nouveau parti démocratique n'est lui aussi, qu'une fumisterie?

Nous, du côté ministériel, nous ne croyons pas qu'il faille défendre le *statu quo*. Nous ne considérons pas la politique actuelle du logement comme sacrée. Il suffit de l'améliorer. La Commission d'étude a dit, le ministre a dit, et les députés ministériels reconnaissent que le programme actuel de logements publics est loin d'être satisfaisant, ce qui ne veut pas dire que le gouvernement se retire, entièrement ou partiellement, de ce domaine. En fait, il s'agit d'une expansion du programme actuel et de changements de style, de plans et d'aménagement, qui rendront les habitations pour les familles à faibles revenus plus compatibles avec la vie de famille.

Doit-on conclure du fait qu'on insiste moins sur le logement social qu'on pratique une politique insensible d'économies? Non. C'est qu'on attachera plus d'importance et qu'on accordera plus d'aide entre autres, aux plans d'habitations, aux dividendes limités et à l'habitation coopérative. Le souci exprimé par la Commission d'étude quant aux répercussions sociales du logement public dans sa forme actuelle signifie-t-il que le gouvernement se désintéresse des problèmes des vieillards, des étudiants ou des Canadiens d'origine indienne et métisse? Au contraire, le gouvernement maintiendra ces programmes spéciaux, leur accordant un intérêt et un appui accrus.

La mise en pratique de toutes les recommandations de la Commission d'étude facilitera au travailleur et à sa famille l'acquisition d'un logis décent. Tel en sera le résultat en dépit des efforts conjoints de plusieurs députés de l'opposition qui ont taxé de fumisterie le rapport avant même que ses recommandations aient été pesées, mises à l'épreuve ou même, je le soupçonne, lues par la plupart d'entre eux. Ce rapport dit qu'il existe d'autres solutions que les tristes immeubles géants à appartements multiples pour le Canada. Il souligne que la technologie, l'esthétique industrielle, la planification, le génie civil et les finances du Canada sont en mesure de trouver une meilleure solution à la question du logement pour nos économiquement faibles. Nous n'avons pas besoin de nous sentir liés, dit ce rapport, par des concepts surannés.

On nous a dit que le rapport de la Commisson d'étude était une tromperie, de la sottise. Le Commission d'étude nous trompait-elle lorsqu'elle disait:

> Urgence. C'est assurément une des impressions les plus vives de la Commission. Il est nécessaire d'agir pendant qu'une intervention raisonnable est encore possible. Beaucoup de Canadiens, dont les besoins datent d'hier, réclament des logements pour aujourd'hui même et non pour demain. Ils parlent avec la voix du ressentiment et n'acceptent plus qu'on leur dise que la responsabilité doit retomber sur «tel autre» gouvernement. Au sein de l'abondance qui les entoure, ils refusent, dans leur colère grandissante, d'attendre «un tout petit peu plus» pour obtenir leur part minimum.

C'est ce qu'on a appelé fumisterie et sottise. Je suis d'accord avec les propos tenus par la Commission d'étude. Tout député raisonnable le serait. Est-ce une fumisterie lorsque la prétendue Commission insensible déclare:

> La Commission d'étude est convaincue que le Canada a les ressources matérielles, techniques et intellectuelles nécessaires pour répondre à ces besoins et surmonter ces difficultés. Ne pas le croire serait désespérer et céder à l'inévitable.

Cependant, certains députés veulent entériner le *statu quo* et croient que le logement social doit être à l'abri de toute critique. Dieu merci, le pays compte des groupements sérieux, tels que les administrateurs de la rénovation urbaine du Canada, qui ont appuyé le rapport en fin de semaine, à Winnipeg. Voilà une source qui n'a jamais été citée par l'opposition.

[M. Perrault.]

Est-ce mensonge et folie de prétendre que le gouvernement encourage les institutions privées de prêts et les caisses de retraite en voie de croissance à placer plus de fonds dans le domaine de l'habitation? Est-ce mensonge et folie de proposer que le gouvernement fédéral songe à établir des institutions d'épargne et d'hypothèques qui alimenteraient le marché régional des prêts hypothécaires pour la construction domicilaire? Est-ce mensonge et folie de proposer l'établissement d'une banque centrale d'hypothèques pour assurer plus de liquidités aux institutions de prêts actuelles? Est-ce mensonge et folie de libérer le taux d'intérêt? Est-ce absurde de proposer, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, d'autres formes de prêts assurés afin de rendre les conditions plus souples pour les prêteurs et les emprunteurs?

A-t-on tort de proposer que le plafond des prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation soit relevé sensiblement? Peut-on dire qu'il y a supercherie si, au bout du compte, quelque 20,000 nouvelles familles canadiennes vont pouvoir bénéficier de prêts grâce à cette mesure. De plus, il y a la prolongation de la période d'amortissement des prêts. Que ces critiques en matière d'habitation nous disent en quoi la Commission d'étude nous trompe en recommandant que les versements initiaux soient réduits progressivement de sorte que les personnes à revenu moyen ou modique puissent obtenir des logements modestes au moyen d'un système d'achat-bail sans être tenues de verser de somme initiale. On nous a dit que c'était une supercherie, un attrape-nigaud pour les familles à revenu modique. Que dire de la proposition selon laquelle les acheteurs de maisons existantes devraient avoir droit, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, à des conditions hypothécaires comparables à celles qui s'appliquent aux nouvelles habitations. Est-ce une fumisterie? Est-ce une tromperie de proposer que soient réduits les frais d'assurance des prêts, les frais juridiques, les commissions immobilières et les autres frais administratifs et que les maisons familiales soient dégrevées de la taxe scolaire?

Où est la fumisterie et la sottise, alors que la Commission d'étude s'intéresse de nouveau aux familles à revenus modestes et qu'elle propose qu'on encourage davantage les entreprises à dividendes limités, à but non lucratif et à caractère coopératif en vue d'assurer des logements convenables aux petits salariés. Faut-il condamner ce rapport sur-le-champ alors qu'il propose que le gouvernement fédé-

ral consente des prêts directs aux municipalités ou aux gouvernements régionaux afin de regrouper et d'aménager des terrains pour l'expansion urbaine?

En terminant, j'aimerais dire, monsieur le président, que le rapport de la Commission d'étude représente un document qu'il vaut la peine d'étudier et de prendre en considération. Ceux qui l'ont rédigé sont d'excellents et consciencieux Canadiens qui ne méritent pas qu'on les accuse de fumisterie comme le font certains députés. L'opposition a le devoir de s'opposer à ce qui est mal ou contraire à l'intérêt public. Je prétends, monsieur le président, qu'il lui incombe aussi d'être juste et responsable. Certaines critiques formulées depuis quelques jours, quelques semaines ou quelques mois sont injustes. Elles le sont délibérément. N'avons-nous pas été élus pour faire un apport plus positif à la vie publique?

• (8.40 p.m.)

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je crois que le député d'Yorkton-Melville veut poser une question au député de Burnaby-Seymour. Le temps de parole du député est écoulé et la chose serait irrégulière, à moins que le comité ne donne son consentement unanime. Le comité est-il d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Nystrom:** Je me demandais si, afin de stimuler le secteur du logement, le député de Burnaby-Seymour est en faveur de la création d'un ministère du logement et des affaires urbaines?

**M. Perrault:** Monsieur le président, cette recommandation se trouve déjà dans le rapport de la Commission d'étude et j'y souscris.

**M. Carter:** Monsieur le président, en prenant la parole après le député de Burnaby-Seymour, au risque de me faire accuser d'attiser les différences d'opinion et les dissensions qui naissent dans tout le pays, je veux consigner quelques faits intéressants à propos de la Commission d'étude sur le logement et certaines de ses recommandations.

Le ministre, comme toujours, a demandé aux députés de consulter le rapport, p. 55. Il a insinué que peut-être, dans les exemplaires des députés de l'opposition, les pages étaient collées, n'ayant pas été lues. Je demande au ministre de se reporter à la page 54 et j'ajoute que, dans les exemplaires du ministre des Transports et des membres du cabinet, les pages sont probablement collées. A la page 54, la Commission d'étude recommande l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Cette recommandation est gênante pour le ministre pour le gouvernement.

Le ministre des Finances a déclaré qu'en dépit des instances de la Commission, ni le ministre des Transports, de qui relève l'habitation, ni le gouvernement, ne supprimeront cette taxe de vente. Le ministre des Transports a eu la prévoyance et le courage de conseiller à ses collègues du cabinet l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100. Nous regrettons que ces derniers n'aient pas, eux aussi, compati au sort des Canadiens et ne se soient pas rangés à l'avis du ministre. D'après moi, le ministre a été renié par ses collègues qui ont rejeté ses recommandations.

C'est une recommandation excellente, et je suis sûr que, lorsqu'on a déposé le rapport il y a quelque temps, tous les Canadiens, surtout ceux de revenus moyens et modiques, se sont réjouis d'apprendre que la taxe de vente de 11 p. 100 serait probablement abolie. Mais leur joie fut de courte durée. Je constate à regret qu'elle ne l'a pas été. Le gouvernement, en rejetant cette recommandation, n'a pas comblé de joie les députés de ce côté-ci de la Chambre. De toute évidence, il entend maintenir cette taxe de vente.

Cette taxe représente un facteur important pour les couples mariés ou les gens qui touchent un revenu moyen ou modique, surtout lorsqu'il s'agit de construire ou d'acheter une maison. Elle peut signifier la différence entre la possibilité et l'impossibilité de construire ou d'acheter une maison. Cette taxe de 11 p. 100 ajoute $500 ou $600 au coût d'une maison. Elle peut également rendre impossible la construction d'une maison à une personne en mesure de l'entreprendre. Le gouvernement devrait reconsidérer la possibilité de supprimer cette taxe de vente de 11 p. 100.

Une autre recommandation du rapport traite du fonds d'assurance hypothécaire. La plupart des députés savent que ce fonds a été institué pour la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il a été créé, à l'origine, pour recueillir l'argent perçu grâce à la prime de 2 p. 100 qu'on réclamait à ceux qui pouvaient obtenir des hypothèques en vertu de la loi nationale sur l'habitation. La commission d'étude propose de réduire ce montant de moitié. Donc, 1. p. 100 au lieu de 2 p. 100.

Depuis l'établissement du fonds, en 1954, 224 millions de dollars se sont accumulés. On s'interroge sur la nécessité d'un tel fonds. On a consenti 800,000 prêts depuis l'adoption de la loi nationale sur l'habitation. Sauf erreur, 6,700 réclamations ont été produites contre ce fonds d'assurance. La plupart d'entre elles résultent des difficultés qui ont surgi à Elliott Lake. Je crois que la plupart des maisons qui ont été reprises, ou saisies dans cette région, ont depuis été vendues ou sont sur le point de l'être.

Je recommanderais certainement au ministre et au gouvernement de s'efforcer de ren-

dre disponibles des maisons aux gens à revenus moyens ou modestes. Il existe un moyen tangible d'aider ces gens. Nous pouvons abolir la taxe de 2 p. 100 perçue pour la caisse d'assurance hypothécaire.

Je ne sais que penser au juste des logements sociaux, qui nous le savons tous, posent des problèmes sociologiques. Nous savons tous ce qui s'est passé dans certaines grandes villes. Je sais en particulier ce qui est arrivé dans la ville de Saint-Jean, à Terre-Neuve. Nous avons d'excellents ensembles d'habitation, mais d'autres sont tout simplement des ghettos. C'est un des dangers que présente le logement social tel qu'on le conçoit aujourd'hui.

L'un des problèmes pour les occupants des logements à loyer subventionné, c'est que le coût du loyer soit fondé sur leur revenu brut. A mon avis, le procédé est très injuste. Je puis citer des centaines de cas survenus en 1968, notamment au cours de l'hiver, et où des travailleurs gagnaient davantage en faisant du surtemps. Sauf erreur, leur loyer sera fixé d'après leurs revenus en 1968. Ce n'est pas juste du tout, car ces gens ont gagné tant en 1968 parce qu'ils ont fait beaucoup de surtemps. Ces gains additionnels sont ajoutés à leur revenu de 1969 pour le calcul de leur loyer. C'est leur créer des difficultés.

Ces gens sont tenus de verser 27 p. 100 de leur revenu brut gagné en 1968 comme base du loyer. En raison du surtemps accompli, le prix de leur loyer pourrait bien s'élever à 30 p. 100 ou plus de leur revenu brut. Je soutiens qu'une telle formule détruit l'initiative des gens et leur fait perdre le courage de travailler quelques heures de plus afin de se créer un emploi intermittent. Ils se découragent lorsqu'ils se rendent compte que 27 p. 100 de leur revenu supplémentaire est retenu et appliqué à leur loyer. Que le ministre des Transports et ses collègues songent sérieusement à changer la méthode qui sert à fixer les loyers des habitations subventionnées. La méthode actuelle est inéquitable et ne permet pas aux intéressés de réaliser les économies qui serviraient de versement initial dans l'achat d'une maison.

• (8.50 p.m.)

Le rapport formule plusieurs recommandations concernant les plans de renouvellement urbain, les études, etc. Ayant siégé pendant plusieurs années au conseil municipal de Saint-Jean, je connais bien les chinoiseries administratives qui empêchent les programmes de renouvellement urbain ou d'aménagement des terrains de décoller. Je sais qu'il faut suivre une certaine procédure. Il est raisonnable de le penser, mais je sais par expérience qu'un grand nombre de difficultés inutiles sont causées par les bureaucrates typiques, par les ronds-de-cuir. Cet obstacle doit être supprimé si l'on veut que les villes profitent des avantages de réaménagement urbain prévus par la loi nationale sur l'habitation.

Le député de Burnaby-Seymour est tout bouleversé par certaines observations faites de ce côté-ci de la Chambre. Il avait même les larmes aux yeux. J'avais peine à retenir les miennes, mais Dieu merci je me suis ressaisi à temps pour dire quelques mots. Je suis le premier à convenir que ce rapport renferme plusieurs recommandations pertinentes Néanmoins, je crois que c'est un échec pour cette Commission d'étude du logement, qui a voyagé d'un bout à l'autre du Canada aux frais de la princesse, que de faire tant de recommandations sans en avoir encore fait adopter une seule.

**M. McCleave:** Sauf les restrictions touchant les logements sociaux.

**M. Carter:** Les taux d'intérêt ont augmenté. La proposition d'abolir la taxe de vente a été rejetée. Que le député de Burnaby-Seymour sache qu'il ne suffit pas que le gouvernement charge une commission d'étude du logement de parcourir le pays et d'étudier les problèmes de logement des groupes à faibles revenus et à revenus moyens, pour ensuite s'en désintéresser. La valeur du rapport, dont la préparation a coûté fort cher aux contribuables canadiens, dépendra de l'attitude du gouvernement au pouvoir à l'égard des recommandations formulées. Si le gouvernement traite les autres recommandations comme celle concernant l'abolition de la taxe de vente, je crois que nous ferions aussi bien de rejeter le rapport, car il sera alors inutile.

Les phrases et les recommandations fleuries n'apporteront pas une solution au problème des habitants de ma circonscription, dont beaucoup vivent dans des conditions de logement scandaleuses. Je le répète, monsieur le président, si le gouvernement ne prend pas ce rapport au sérieux et ne trouve pas le moyen d'en appliquer les recommandations, le voyage des ministres à travers le pays aura été inutile, un gaspillage de nos fonds publics. Je propose au ministre et à ses collègues d'étudier le concept de logement coopératif. C'est un programme en vertu duquel celui qui n'a

pas peur de tomber la veste peut se mettre au travail et construire lui-même sa maison avec l'aide du gouvernement. Je puis citer des centaines de cas dans ma province, dans ma ville, depuis 1951, de nouveaux logis construits par le mouvement coopératif. Voici comment ce système fonctionne. Neuf, dix ou douze personnes se réunissent, étudient les méthodes et les concepts de construction, les méthodes de financement, etc. puis font une demande à la SCHL, par l'intermédiaire de la province, pour obtenir un prêt hypothécaire. Puis ils s'attellent à l'ouvrage et construisent leurs propres maisons d'une manière coopérative, en achetant en gros, à bien meilleur marché. Voilà une idée que le gouvernement devrait étudier. Il devrait étudier les avantages possibles de cette formule pour les bourgeois à revenus moyens.

Ceux d'entre nous qui habitent les provinces les moins fortunées connaissent bien les souffrances et la misère de ceux qui habitent des logements invivables. Nous reconnaissons qu'on a beaucoup fait. Des ensembles de logements sociaux ont été construits. Mais, à bien des égards, nous n'avons fait qu'effleurer la question et il reste beaucoup de chemin à parcourir. Il est évident que le gouvernement doit prendre l'initiative et adopter des politiques qui permettront au Canadien moyen d'acquérir une maison convenable pour lui-même et sa famille.

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt des propos de M. Albert Rose, professeur à l'Université de Toronto. D'après lui, le changement essentiel qui pourrait être apporté à notre politique nationale de l'habitation serait une déclaration officielle par laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux se proposeraient d'ici la fin du siècle de favoriser les familles et les particuliers qui se classent dans la moitié inférieure de l'échelle des revenus. Cette observation donne sûrement à réfléchir, car il est évident que le gouvernement devrait agir ainsi. Le gouvernement doit d'ici la fin du siècle favoriser les gens qui souffrent depuis trop longtemps des logements inhabitables. J'espère qu'il entrera dans la société juste, promise par le premier ministre, la proposition de fournir des logements raisonnables et à prix modiques à ceux qui les méritent.

• (9.00 p.m.)

Voici ce que j'aimerais voir s'accomplir dans les prochaines semaines, monsieur le président. J'aimerais que le gouvernement tire le ministre des Transports d'une situation pénible, qu'il lui rende sa fierté et qu'il lui permette de marcher de nouveau la tête haute. J'espère que le cabinet acceptera la recommandation qu'il lui a faite. Quant au rapport, établi au prix de grands sacrifices de la part du ministre et financé par les contribuables, j'espère qu'on ne le mettra pas au rancart et qu'on tiendra compte de ses recommandations. Que le gouvernement prouve qu'il écoute le ministre des Transports, qu'il fasse machine arrière et qu'il abolisse vraiment la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Que le gouvernement agisse vraiment et abolisse les frais d'assurance de 2 p. 100 sur les hypothèques.

Voilà certaines mesures qui pourraient être prises, et j'espère qu'elles le seront pour l'amour des Canadiens moins fortunés, afin de mettre à la disposition des groupes dont le revenu est au-dessous de la moyenne l'argent nécessaire qui leur permettra de se trouver un logement. En vertu de la présente loi nationale sur l'habitation, monsieur le président, une personne qui veut obtenir une hypothèque de $18,000 doit gagner plus de $8,000 par année. Si l'on songe que dans bien des villes canadiennes—je pourrais en nommer une—moins de 5 p. 100, peut-être, et assurément moins de 10 p. 100 des gens tombent dans cette catégorie, on commence à se rendre compte de ce que cela signifie. Que peuvent espérer les autres 90 p. 100? Ils ne peuvent remplir les conditions requises, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, pour obtenir une hypothèque. Les recommandations du rapport visant à hausser le plafond et à étendre la période d'amortissement constituent d'excellentes suggestions auxquelles le gouvernement et le ministre donneront suite, j'espère.

**M. Rose:** Ce soir, avant d'entamer la partie principale de mon discours, j'aimerais féliciter le député de Burnaby-Seymour de la manière excellente dont il a défendu la politique de logement du Nouveau parti démocratique. J'espère aussi bien parler que lui, tout en promettant de ne pas crier aussi fort.

Nous avons entendu un discours excellent à l'appui des diverses propositions avancées dans le rapport de la Commission d'étude, mais nous nous berçons d'illusions, car jusqu'à présent nous n'avons vu aucune mesure législative sortir de ce rapport. Lorsque nous aurons vu ce projet de loi, nous serons en droit d'espérer que le contenu du rapport devienne un jour réalité pour la plupart des Canadiens.

D'après le député de Burnaby-Seymour, le rapport a été défendu par une autorité au moins. J'ai sous la main des articles émanant de plusieurs autorités qui se sont montrées

extrêmement critiques à l'égard du rapport—je m'abstiendrai de citer de longs passages de ces articles, me contentant de vous en lire quelques extraits pour vous montrer que le rapport a fait l'objet de controverses et que de nombreux commentaires ont été défavorables.

J'aimerais vous citer un passage d'un article paru dans le *Globe and Mail* du mardi 5 février:

L'important c'est que la position prise par M. Hellyer au sujet du logement social est bien plus qu'une attitude. Bien que les recommandations de la Commission d'étude n'aient pas été approuvées par le Parlement, le secteur du logement social est déjà gelé, semble-t-il.

Michael Wheeler, secrétaire administratif de la conférence du Conseil canadien du bien-être sur l'habitation aurait dit ce qui suit, selon un article paru dans le *Globe and Mail* de Toronto le 31 janvier:

Le point faible du rapport, c'est qu'il mettrait un terme aux mesures qui offrent actuellement quelque espoir aux groupes à faibles revenus, ne les remplaçant par rien de précis; on se contente de parler de recherches et d'études plus poussées.

Bien d'autres experts ont formulé des critiques semblables. M. Leon Kumove, chef des services de planification sociale et communautaire de Toronto et spécialiste en la matière, a dit:

Le rapport verse trop dans des généralités sur la nature des logements sociaux. Ceux-ci ont de mauvais côtés, mais ils en ont aussi de bons. On doit modifier les logements sociaux, on ne peut les éliminer.

M. Humphrey Carver, ancien président du groupe consultatif de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a déclaré:

Ce sont deux questions des plus difficiles. Déroutée par les problèmes qu'elle découvrait, la Commission d'étude a dit que le principe même du logement social lui déplaisait et elle a recommandé, en quelque sorte, qu'on y mette fin. Cette attitude enfantine a beaucoup nui aux programmes de logements pour les familles à faibles revenus. Ce rapport privera bien des gens de logements convenables.

Albert Rose, mon homonyme à qui je ne suis hélas pas apparenté, dit à peu près la même chose des constatations de la Commission, surtout en ce qui touche les logements sociaux.

La construction de logements convenables à des prix raisonnables tracasse bien des gens depuis des années. Les gouvernements se sont tournés les pouces, satisfaits de voir la ruée vers les villes et l'accroissement démographique de l'après-guerre, espérant tout bonnement que la doctrine du laissez-faire réglerait le problème, ou qu'il se dissiperait miraculeusement. Loin de se dissiper, monsieur le président, il s'aggrave. Pour paraphraser les paroles de Will Rogers à propos du temps, tout le monde parle de la crise du logement, mais personne n'y fait quoi que ce soit. Les causes de cette crise n'ont rien de mystérieux. L'un après l'autre, tous les préopinants les ont énumérées et ils auront encore beaucoup d'émules.

En voici quelques-unes. D'abord les taux d'intérêt élevés—9⅞ p. 100 aux dernières nouvelles, et ils montent sans doute régulièrement. Ensuite la difficulté qu'éprouvent beaucoup de personnes à faible revenu à trouver le versement initial nécessaire. Une autre est la rareté et le prix élevé de terrains aménagés convenables. Les impôts élevés et le prix élevé des matériaux de construction entrent également en jeu. J'ai appris l'autre jour que le prix du bois de construction avait encore augmenté de $40 les mille pieds—je me hâte d'ajouter que je n'en blâme pas le ministre. Une autre cause au problème du logement est le manque de souplesse dont témoignent les municipalités quand elles refusent d'accorder des permis pour différents types de logements à l'intérieur de leurs limites. On attache trop d'importance aux maisons unifamiliales et pas assez aux solutions de rechange proposées qui se révéleraient plus utiles et permettraient une utilisation plus efficace des terrains.

Toutes ces causes sont bien connues; d'autres députés pourraient, j'en suis sûr, ajouter à la liste. A mon avis, la cause primordiale du problème réside dans l'hésitation du gouvernement fédéral, qu'il soit libéral ou conservateur, à s'attaquer sérieusement au problème du logement. Il existe, je pense, un préjugé enraciné contre la participation du secteur public au logement. Ce qui m'amène à cette conclusion, c'est qu'on n'a jamais affecté à ce domaine des fonds suffisants pour répondre aux besoins. Les gouvernements successifs ont semblé croire que le logement devait être l'apanage de l'entreprise privée. L'attitude du gouvernement dans ce domaine me rappelle ce que l'on considérait comme sage il y a un siècle à propos de l'instruction publique: l'intervention du gouvernement dans ce domaine n'était pas nécessaire, elle favoriserait la paresse et entraînerait toutes sortes de conséquences désagréables. On a employé les mêmes arguments pour saboter les propositions relatives aux soins médicaux dont nous sommes actuellement saisis. Nous savons maintenant qu'il est essentiel de fournir des fonds à l'éducation et nous apprendrons, je pense, qu'il est tout aussi essentiel de fournir suffisamment d'argent au logement pour répondre aux besoins des Canadiens.

Des fonds destinés au logement sont accordés de mauvaise grâce à ceux qui touchent un revenu moyen ou élevé, parce qu'ils représentent une puissance politique. Cependant, ceux

dont les revenus sont inférieurs reçoivent peu ou rien. Monsieur le président, nous serons forcés de modifier notre attitude à ce sujet. Ceux qui gagnent moins de $8,000 par année ne tolèreront pas indéfiniment de vivre dans les villes dans des maisons de carton, ou de parcourir une centaine de milles par jour pour se rendre au travail. J'ai des gens dans ma circonscription qui voyagent cette distance et qui doivent habiter dans un parc à remorques, dépourvu des services essentiels, simplement parce que nous n'avons pas assez fait assez tôt.

Le problème du logement est effectivement un problème de revenu. Rien n'indique que ceux qui ont des revenus illimités aient des problèmes de logement. Ils ne souffrent pas de la pénurie de logements, pas plus que ceux qui possèdent déjà une maison. Cependant, les jeunes familles actuelles, les familles en croissance, ont désespérément besoin d'un logement plus grand. Comme on le dit dans le rapport, tous les Canadiens devraient avoir droit à un abri propre et chaud, en tant que droit humain fondamental. J'espère que ce n'est pas là tout simplement un autre geste vide de sens, mais un principe dont le gouvernement s'inspirera quand il présentera sa mesure législative. Sinon, je suis convaincu que bien des Canadiens seront désabusés, sans compter ceux qui le sont déjà.

• (9.10 p.m.)

Dans ma province, en Colombie-Britannique, les gens qui ont le plus besoin de logements sociaux ou d'aide financière n'en bénéficient pas dans une juste mesure en vertu de la LNH. Permettez-moi de citer certains chiffres: sous l'angle du revenu, seulement 5.7 p. 100 du tiers inférieur de la population ont reçu des fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Une fois de plus, c'est le socialisme appliqué aux gens à l'aise.

Le problème est aussi très grave là où j'habite, à Coquitlam. L'administration locale du bien-être social me dit que 85 p. 100 des bénéficiaires touchent des subventions au loyer en sus des prestations de bien-être car ils ne sauraient trouver à se loger autrement. S'ils ont un loyer plus élevé, il est évident qu'ils doivent rogner sur des choses indispensables: soins dentaires, vêtements, nourriture, l'assurance et autres.

A l'heure actuelle, le logement absorbe une proportion beaucoup trop élevée du revenu de la plupart des gens. En 1967 on a construit 1,200 maisons à Coquitlam. C'est dire qu'autant de nouvelles familles sont venues habiter la ville. Le coût moyen de ces nouvelles maisons était de $25,000. Comme le revenu annuel moyen en Colombie-Britannique est de $5,600 par famille, je vous demande quelles sortes de familles sont venues occuper ces nouvelles maisons. Cela prouve, une fois de plus ce que j'ai dit tantôt: l'argent assuré par la LNH est mis à la disposition des gens dont le revenu est assez élevé pour qu'ils puissent contracter des emprunts, et non pas de ceux qui ont désespérément besoin de logement.

Je suis ancien échevin et je comprends qu'il faut chercher à attirer des entrepreneurs qui bâtissent des logements de qualité. Les évaluations aux fins des impôts sont plus élevées et les trésors à sec en bénéficient. En outre, ces agglomérations sont plus attrayantes. Les écoles sont moins nombreuses du fait que la population n'y est pas aussi dense que dans certaines autres régions. On y impose un fardeau moins lourd aux divers services sociaux; habituellement dans cette catégorie de revenu il existe moins de problèmes, moins de foyers brisés, et ainsi de suite.

Des personnes très bien se sont installées à Coquitlam. Elles y ont été attirées par la même raison que moi. J'ai dû décider si je préférais dépenser mon argent près de mon travail et payer des impôts élevés sur une propriété, ou plutôt déménager à Coquitlam et dépenser mon argent en essence et en pneus, et me rendre au travail à Vancouver en voiture. J'ai opté pour la deuxième formule.

Cependant, on ne peut construire un mur autour d'une municipalité et empêcher les gens d'y entrer. Qu'il s'agisse d'un mur de zonage, d'un mur d'ordre financier, ou d'un accord tacite pour tenir certaines gens à l'écart de certains quartiers ne change rien à l'affaire. Toute région urbaine doit assurer un certain équilibre entre les maisons unifamiliales et les autres types de logements. C'est ici que le bât blesse. Il y a toutes sortes de belles habitations suburbaines, mais il n'y a qu'une seule gamme de prix. On ne trouve jamais, parmi les nouveaux logements, de maisons agréables à la portée de familles moins nombreuses qui n'ont qu'un revenu modeste.

Nous ne pourrons pas toujours nous en tenir au concept de la transmission des logements, processus selon lequel ceux qui achètent une nouvelle maison rendent disponible pour de moins fortunés la demeure qu'ils abandonnent. Je doute que cela assure un nombre suffisant de logements; de plus, ce n'est pas ainsi qu'il faut attaquer le problème. Bien qu'en fait, les choses se passent ainsi, il est illogique d'en faire le point de départ d'une politique à long terme.

Je le répète, on ne peut blâmer les municipalités de vouloir attirer les habitations de

luxe. Cependant, la plupart, sinon la totalité, des municipalités de ma région souffrent d'une pénurie aiguë de terrains viabilisés. Pour illustrer ce fait, je voudrais vous citer un passage d'une lettre que j'ai reçue du directeur de la municipalité de Coquitlam. Il m'exprime son désespoir devant l'incapacité du conseil municipal, comme du district régional, d'emprunter de l'argent afin d'augmenter le nombre des terrains viabilisés et d'y installer des services tels que les égouts, l'eau, les routes et ainsi de suite. Voici un extrait de cette lettre:

> Le problème auquel Coquitlam doit faire face ne diffère pas, bien entendu, de celui de toutes les municipalités de la Colombie-Britannique, ou même de tout le Canada. Il est devenu presque impossible de vendre les obligations et débentures municipales.

Comment les collectivités pourront-elles fournir des terrains viabilisés en plus grand nombre, alors qu'elles font face à une telle situation financière? Je pourrais poursuivre dans cette veine et dire au comité que les districts régionaux ont des problèmes similaires lorsqu'il s'agit de vendre leurs obligations. Aux yeux du surintendant des assurances, à Ottawa, les districts régionaux ne jouissent pas, à cet égard, du même statut que les municipalités, aussi le marché des obligations est-il brûlé. Le ministre sait parfaitement qu'il est brûlé, et les députés le savent tout comme moi. Voilà donc à tout le moins une barrière temporaire qui empêche d'augmenter le nombre de terrains viabilisés et le rapport de la Commission d'étude fait une large place à cette question.

Je me demande parfois comment le ministre prétend inciter les différentes sociétés de trusts et d'hypothèques à prendre conscience de leur rôle social et à investir plus d'argent dans les logements. Il semble qu'il n'y ait aucune pénurie d'argent lorsqu'il s'agit de tours, de centres d'achat ou d'immeubles destinés à des bureaux. Ce qui compte, semble-t-il, c'est de faire de l'argent le plus rapidement possible et pour l'instant, nos institutions financières si dévouées estiment que ce n'est pas dans le logement qu'on en gagne le plus vite.

L'habitation connaît également le problème de l'utilisation inefficace des terrains. Encore une fois, on ne peut le reprocher au ministre ni au rapport du groupe d'étude avec lequel je suis d'accord au moins en partie. Dans un trop grand nombre de municipalités, les planificateurs, les constructeurs et les acheteurs pensent que la parcelle mesurant 66 pieds sur 125 a un caractère sacré. C'est un concept que nous avons hérité de l'époque de la diligence. Nous l'avons hérité de l'époque où il fallait avoir une parcelle de 125 pieds pour que les cabinets soient assez éloignés de la partie

[M. Rose.]

principale de la cuisine pour éloigner les mouches, pour avoir, en arrière, un jardin afin de cultiver des légumes et peut-être aussi pour installer le garage et permettre le ramassage des ordures. Nous voulions également qu'on respecte, dans une certaine mesure, notre vie privée.

En ma qualité d'ancien échevin, j'ai constaté qu'il était difficile de modifier ce concept. Nous ne vivons plus de la sorte. Je préfère de beaucoup, au lieu d'un vaste jardin en arrière, séparer un peu plus ma vie privée de celle de mes voisins. J'estime qu'on doit encourager d'autres formes de construction et d'architecture, d'autres tracés pour les parcelles de terrain afin d'utiliser celui-ci beaucoup plus efficacement.

On devrait peut-être encourager également les condominiums et les maisons de rangée ainsi que les autres formes d'habitation mentionnées dans le rapport. Cette partie du rapport était valable. Je suis sûr qu'en sa qualité de ministre des Transports, l'honorable représentant conviendra comme moi que l'expansion urbaine complique les problèmes de transport. Il y a partout des problèmes de transport à cause de l'utilisation peu réaliste des terrains. Nous avons exploité des terrains, nous les avons gaspillés, nous les avons pollués. Les routes exigent beaucoup trop d'espace. A mon avis, une expansion incessante se condamne et se perpétue elle-même. En outre, le processus n'est jamais terminé. Quant à moi, j'estime qu'on devrait beaucoup augmenter la planification et le financement dans ce domaine.

Il y a bien d'autres problèmes que je pourrais soulever sur l'habitation et sur les questions connexes, mais il me reste trop peu de temps pour les traiter en détail.

• (9.20 p.m.)

Voici pour terminer un point essentiel: je tiens à protester avec la plus grande fermeté contre les préjugés ancrés qui existent contre l'habitation. L'idée qu'il existe des préventions contre le logement social ressort clairement d'une bonne partie du rapport. Ceux qui le prétendent ne sont pas, je pense, inspirés par des mobiles idéologiques. Dans son examen de la question, le ministre a été influencé par ses antécédents, tout comme je l'aurais été si on m'avait confié la même tâche. Le ministre, les membres de la Commission et les fonctionnaires de la SCHL étant tous contre le principe du logement multiple, il n'est que juste de signaler que 50 p. 100 des fonds disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation servent à la construction d'immeubles d'appartements. Ce n'est pas, je crois, que l'on s'oppose vraiment au principe du logement multiple, mais que l'on s'oppose

aux logements sociaux et à l'aménagement urbain. Dans ce dernier domaine, les atermoiements n'ont pas manqué et ils continueront de se manifester si l'on en juge par les événements des quelques dernières semaines.

Naturellement, la majorité des Canadiens qui ont des enfants préfèrent habiter une maison unifamiliale. Or ils en sont incapables dans les conditions économiques actuelles. Si le gouvernement songe à loger les infortunés, qu'il présente une mesure qui le permette. Les députés de notre parti appuieront probablement une telle mesure. Si le gouvernement n'a aucun projet de ce genre, je ne vois que le logement social pour abriter le nombre croissant de Canadiens qui en auront besoin.

Je voudrais voir la création d'une administration du logement et d'un ministère des Affaires urbaines. Personne n'aime le stigmate attaché aux logements sociaux. Il serait sûrement sage que le gouvernement décentralise son programme de logement, qu'il planifie, achète des maisons plus vieilles et loue des appartements dans des maisons privées de rapport. Ces initiatives recevraient l'appui de notre parti. Cependant, s'il n'agit pas, le ministre sentira la morsure de nos dents aiguisées dans son postérieur.

**M. Whicher:** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, car je représente une circonscription rurale de l'Ontario qui ne souffre pas d'une pénurie de logements. Après avoir entendu certains discours, j'ai cru bon d'exprimer mon opinion au comité sur ce sujet. Il est vrai que le ministre des Transports a dirigé la Commission d'étude sur le logement, mais il ne faut pas oublier que le rapport ne'st pas de lui seul. Bien sûr, c'est un rapport gouvernemental; toutefois, des citoyens très en vue ont participé à sa rédaction. Ce sont d'excellents hommes d'affaires, qui réussissent dans leur profession et qui ne sont pas tous des partisans libéraux. Avec le ministre, ils ont parcouru le Canada, ils ont étudié le problème et ils ont rédigé un rapport qui, sans rallier l'approbation générale, n'en est pas moins le rapport des spécialistes dans ce domaine. Par conséquent, quand les députés de l'opposition emploient les termes «supercherie» et «tromperie» à l'endroit du ministre et à propos du rapport, ils affublent de ces termes antiparlementaires des citoyens canadiens très respectables. C'est dommage que des membres du club le plus sélect du Canada soient assez grossiers pour injurier le ministre des Transports.

Les députés qui liront les biographies des membres du groupe d'étude constateront qu'ils ont fait un excellent travail au Canada. Je le répète, les députés ont agi de façon antiparlementaire en appliquant les termes de «supercherie» et de «tromperie» au ministre et à ces gens.

En qualité de partisan du gouvernement, je serai le premier à admettre que tout n'est pas parfait dans le domaine de l'habitation au Canada et qu'il y aurait de nombreuses améliorations à apporter. Le rapport en signale un grand nombre. A mon avis, ce rapport témoigne d'une somme considérable de réflexion et de travail et devrait être examiné attentivement, afin que la situation du logement s'améliore.

Si nous admettons que tout n'est pas parfait dans le domaine de l'habitation, cela donne-t-il le droit à l'opposition de prétendre que la situation est terrible? Y a-t-il un pays au monde où elle soit meilleure?

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** N'est-ce pas exact que les Canadiens sont les mieux logés du monde? N'est-ce pas vrai aussi que, s'il faut blâmer le gouvernement pour certaines de nos lacunes dans ce domaine, il y compte aussi des réalisations concrètes. Les Canadiens ont, en général, des maisons plus confortables que nos voisins du Sud. Bon nombre de députés ont visité les États-Unis. Qu'ils examinent les taudis de New York et ils verront combien ceux-ci peuvent être lamentables.

**Une voix:** Excusent-ils les nôtres?

**M. Whicher:** J'en arriverai à nos taudis dans un instant. Si les députés se rendent aux États-Unis, ils constateront que des millions de gens ne respirent pas d'air pur, qu'un parc est le seul endroit où ils peuvent jouir d'un peu d'espace. Ou, s'ils ne visitent pas New York, qu'ils aillent à Los Angeles, où de grands secteurs ont été incendiés par les Noirs il y a deux ou trois ans—surtout parce que la majorité de ceux-ci habitaient des taudis lamentables.

Les ministériels admettent qu'il faut remédier à beaucoup de problèmes; toutefois, nos citoyens n'ont pas commencé à incendier nos villes. Que les députés de l'opposition aillent à Cincinnati ou à New York, s'ils veulent voir des conditions de logement déplorables. Certains iront en Europe. S'ils en trouvent le temps, qu'ils s'écartent des clubs de nuit de Piccadilly, qu'ils se rendent là où le peuple vit, et ils verront que les habitations de Londres ne sont pas en très bon état. Ou bien, ils préféreront peut-être Paris, ville que j'ai visitée bien des fois. Ils verront que les conditions

du logement y sont pitoyables. S'ils n'aiment pas Paris, ils peuvent se rendre dans la grande ville de Vienne: ils y constateront la même chose. Il n'en demeure pas moins que ce gouvernement terrible et monstrueux que l'opposition cloue au pilori depuis deux jours, a fourni à ses citoyens les meilleures conditions de logement non seulement en Amérique du Nord mais aussi au monde.

**Des voix:** Bravo!

• (9.30 p.m.)

**M. Whicher:** On pourrait toutefois reprocher à notre programme la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Ce serait merveilleux si le gouvernement pouvait annoncer l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100. De fait, le ministre des Transports l'a reconnu. Ce qu'il y a de regrettable c'est que le gouvernement dépense environ 12 milliards au chapitre des services sociaux et autres. Tant qu'il n'aura pas trouvé d'autres sources de revenus, le montant de 300 millions de dollars devra servir au paiement des pensions de vieillesse, des allocations familiales, les pensions aux invalides et aux aveugles, à bâtir des nouveaux quais à Terre-Neuve, des nouveaux ports, etc. Je reconnais que ce serait agréable de pouvoir abolir la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Les députés se rendent-ils compte de ce qui se passe à Ottawa relativement aux matériaux de construction? Les choses ne vont pas en sens unique. Tous les méchants ne sont pas dans le parti libéral.

Si demain matin, quelqu'un achetait des matériaux de construction d'une valeur de $1,000 à Ottawa, il devrait payer une taxe de vente fédérale de 11 p. 100, donc $110. Hélas, il doit payer davantage. Un autre gouvernement siège à Toronto. Cet après-midi le trésorier de cette province a présenté le budget. Il n'a pas parlé de la taxe de vente sur le logement pour une raison bien légitime, c'est qu'il existe une taxe de vente provinciale de 5 p. 100. Elle doit être acquittée sur le coût actuel des matériaux de construction et aussi sur la taxe de vente fédérale.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Whicher:** C'est ainsi que les tories agissent à l'Assemblée législative.

Je le répète, monsieur le président, le gouvernement fédéral doit remettre aux provinces environ le quart des fonds perçus. On a aussi critiqué les taux d'intérêt élevés. Le ministre a préconisé un taux d'intérêt flottant. Selon moi ce serait inutile à l'heure actuelle car les taux d'intérêt élevés constituent un problème universel. Vendredi ou samedi dernier on a annoncé dans les journaux que le taux d'escompte en Angleterre avait monté à nouveau. Il est majoré dans tout l'univers, ce qui est fort regrettable. La raison de sa majoration ne tient pas qu'à la pénurie de logement au Canada, le pénurie de vivres en Chine ou au Biafra, mais à la pénurie d'argent dans le monde, qui elle tient au fait que les États-Unis dépensent 30 milliards annuellement pour la guerre au Vietnam.

Je répète ce que j'ai dit: nous pourrions aussi bien jeter ces 30 milliards dans le lac Supérieur, car cette dépense n'est certes pas propice à la stabilité financière des États-Unis ou du monde. Voilà pourquoi il existe une pénurie d'argent, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Les députés souhaitent sincèrement sans doute voir finir bientôt la guerre. Un an environ après la fin de la guerre, les taux d'intérêt commenceront à baisser, j'en suis sûr.

Il y a bien des choses que j'approuve dans le rapport. Je ne vois pas comment quelque membre de l'opposition puisse désapprouver la recommandation au sujet des réserves de terrains. Je n'arrive pas à comprendre comment on peut critiquer le gouvernement à ce sujet. Le ministre serait le premier à reconnaître qu'une réserve de terrains aurait dû être instituée il y a longtemps. Le passé est le passé et si nous voulons acheter des terrains, nous devons emprunter demain pour pouvoir les avoir à meilleur marché d'ici un an. De plus en plus de gens quittent les régions rurales pour les régions urbaines et il nous faudra beaucoup plus de logements dans nos villes.

Il y a quatre ou cinq ans, j'avais l'honneur de recommander à l'Assemblée législative de Toronto que les hypothèques sur les anciennes constructions soient incluses dans la loi nationale sur l'habitation. J'approuve entièrement la recommandation du ministre et de la Commission d'étude à ce sujet. Un immeuble de trois ou quatre ans seulement est déjà considéré comme ancien. On devrait instituer des prêts du gouvernement qui permettraient de vendre ces immeubles aussi facilement que les nouveaux.

J'ai entendu une partie de l'exposé budgétaire présenté par le trésorier de l'Ontario, que je connais très bien. C'était, à tout prendre, un assez bon budget. Le ministre a malheureusement déclaré que d'ici deux ans, on instituerait un impôt provincial sur le revenu et un impôt provincial sur la plus-value de capital. Si le ministre des Finances était ici, je lui dirais de ne pas lambiner s'il ne veut pas se faire couper l'herbe sous le pied par les provinces. Que nous le voulions ou non, le

trésorier de l'Ontario a déclaré que l'impôt sur le revenu ou l'impôt provincial sur la plus-value de capital deviendrait une réalité d'ici deux ans. Il préparait l'avenir.

J'exhorte le ministre des Transports à demander à son collègue, le ministre des Finances, de songer à la possibilité d'autoriser la déduction, pour fins d'impôt sur le revenu, de l'intérêt sur les prêts consentis dans le cas de logements.

Si nos amis américains permettent de déduire de l'impôt sur le revenu le paiement des intérêts de l'hypothèque, il n'y a pas de raison que nous ne fassions pas de même au Canada. J'espère que le ministre des Transports, au cours des conversations privées qu'il aura avec le ministre des Finances, demandera instamment que cela soit réalisé. On doit prévoir un nouveau programme de financement.

• (9.40 p.m.)

Tous les gouvernements du Canada hésitent, ne sachant quel programme financier adopter. Nous avons besoin de nouveaux programmes, et je suis heureux d'être le premier ce soir à rendre hommage au trésorier provincial de l'Ontario, qui aujourd'hui, dans son exposé budgétaire, a formulé ses prévisions pour les deux prochaines années. A nouveau, je demande instamment que l'on permette de déduire de l'impôt sur le revenu les intérêts des emprunts hypothécaires ainsi que le montant de la taxe municipale sur les logements. Voici des choses sur lesquelles nous pouvons agir.

Je ferai remarquer au ministre des Transports qu'on ne peut contrôler les taux d'intérêt sans les subventionner. Certes, dans un régime de libre entreprise auquel je suis fier de collaborer, on ne va pas subventionner les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires. On pourrait subventionner ou tout au moins alléger l'impôt sur le revenu en permettant d'en déduire l'intérêt sur les prêts hypothécaires.

Je vais maintenant dire quelque chose qui ne plaira sans doute pas à la Chambre, surtout pas au ministre des Transports qui a étudié la question à fond, et qui s'y connaît beaucoup mieux que moi. Je prétends donc, monsieur le président, qu'en tant que Canadiens il faut admettre que, même si tout le monde a droit à un logement propre et bien chauffé, comme on le lit dans le rapport, cela ne veut pas dire que chacun devrait avoir l'occasion ou même le droit d'être propriétaire d'une maison. Bien des gens, au Canada et partout dans le monde, n'auront jamais les moyens de s'acheter leur maison.

Au fait, monsieur le président, il est beaucoup plus avantageux pour vous et moi de louer une maison que de l'acheter. Prenons une maison ordinaire dans la ville de Toronto, d'une valeur de $30,000 et prenons l'intérêt actuel sur l'argent, qu'il s'agisse d'un emprunt ou d'un prêt. Pour fins d'explication, disons que vous prêtez de l'argent et qu'il rapporte 8 p. 100. De quelque façon qu'on le calcule, 8 p. 100 de $30,000 donne $2,400. Si on ajoute à cela les impôts, les réparations, la dépréciation de la maison et tous les autres frais que connaît le propriétaire, on voit qu'il est plus économique de louer une maison que de l'acheter. Il y a des gens qui sont tout simplement incapables d'accumuler le montant nécessaire. Il ne faut pas oublier qu'une certaine partie des gens ne pourront jamais se payer une maison.

J'ai entendu les jérémiades de l'opposition, à propos des gens qui n'ont pas assez d'argent pour faire un versement initial contre l'achat d'une maison. S'ils n'ont pas assez d'argent pour effectuer un paiement initial, ils ne devraient donc pas acheter de maison.

**M. le vice-président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. le vice-président:** Est-ce entendu?

**Des voix:** D'accord.

**M. Whicher:** Je regrette d'avoir autant de temps, monsieur le président. Nul doute que mon honorable ami de Pembina, qui doit parler après moi, a un bien meilleur discours que le mien. Toutefois, je tiens à dire en terminant que nous ne sommes pas au paradis et que tout le monde ne peut posséder sa propre maison. Quand une personne n'a pas l'argent qu'il faut pour un paiement initial—j'ai été aussi pauvre que n'importe qui ici et je parle en connaissance de cause—le meilleur conseil qu'on puisse lui donner c'est de louer un logement. Si elle n'a pas d'argent pour le loyer, c'est au gouvernement, c'est à vous et à moi, en tant que citoyens canadiens, qu'il incombe de percevoir, par des impôts, l'argent qu'il faut pour construire des logements sociaux.

**M. McCutcheon:** Le député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Whicher:** Assurément.

**M. le vice-président:** Le temps de parole du député est écoulé. Le comité est-il d'accord pour permettre au député de poser une question?

**Des voix:** D'accord.

**M. McCutcheon:** La remarque du député au sujet des hypothèques sur les vieilles mai-

sons m'a vivement intéressé. A-t-il d'autres remarques à ajouter?

**M. Whicher:** Monsieur le président, je ne faisais que mentionner ce que suggérait le rapport, que ce serait une bonne chose. La SCHL devrait fournir des fonds pour que les maisons anciennes puissent être vendues avec une hypothèque importante, tout comme une nouvelle maison.

**M. McCutcheon:** Le député ne sait-il pas que la Chambre a adopté il y a deux ans une loi pour permettre cela et que l'on accorde maintenant des hypothèques sur de vielles maisons?

**M. Whicher:** Oui, monsieur le président, mais le montant que l'on peut emprunter grâce à ces hypothèques n'est pas aussi élevé qu'il devrait l'être.

**M. Bigg:** Monsieur le président, nous avons entendu du prêchi-prêcha ce soir. Il semble que certains députés soient beaucoup plus aptes à critiquer qu'à présenter des idées constructives. J'espère que je ne tomberai pas dans ce travers.

A mon avis, la Commission d'étude sur le logement aurait dû être établie il y a longtemps. Je ne veux pas critiquer les efforts qu'elle a déployés, ni le rapport lui-même, sauf pour dire qu'il est arrivé trop tard, peut-être 20 ans trop tard, et les membres de la Commission d'étude ont été placés malgré eux devant une situation presque désastreuse.

J'accepte l'idée de créer des réserves de terres. On aurait dû le faire il y a longtemps. Il est peut-être trop tard pour le faire efficacement, parce que le prix des terres avoisinant les villes est monté en flèche au point où il est presque inabordable.

Nous ne vivons pas dans une utopie, et je ne pense pas que cela nous arrive jamais, mais cela ne veut pas dire que le Canada ne peut pas et ne devrait pas être un pays où il ferait meilleur vivre. Je ne ressens aucun plaisir à regarder l'Europe fatiguée, marquée par les guerres et à dire qu'au point de vue logement nous sommes plus avantagés qu'elle ou que l'Amérique du Sud. La vérité, c'est que les logements ne sont pas satisfaisants et ne font pas honneur au jeune pays palpitant d'activité comme le nôtre, avec toutes ses ressources, son énergie, son ambition, son dynamisme, et tout le reste qu'il a à sa disposition.

Au Canada, l'habitation, qu'elle soit de propriété publique ou privée, est une honte. Neuf indigènes sur dix vivent dans des bicoques. Dans la circonscription que je représentais avant les dernières élections, il y avait 28 réserves indiennes. Si vous croyez que tout est pour le mieux au Canada, je vous propose d'aller visiter n'importe laquelle de ces réserves, et si vous y trouvez plus de 10 p. 100 des vieillards, eux aussi citoyens canadiens, logés dans des maisons convenables, je présenterai des excuses au comité. J'avais bien essayé d'améliorer la situation, et je n'ai pas quitté mon ancienne circonscription parce qu'on m'en a chassé. Je suis toujours le bienvenu dans ces 28 réserves indiennes, car j'ai sincèrement pitié de leurs habitants et je demande avec instance qu'on vienne à leur aide.

• (9.50 p.m.)

A mon avis, la commission d'étude, sans nécessairement en faire une recommandation précise, aurait pu au moins conseiller au gouvernement de laisser quelque argent aux Canadiens afin que ceux-ci puissent se construire des maisons. J'ai une hypothèque sur ma propre maison. C'est un des grands bonheurs de ma vie, même s'il m'en coûtera très cher. Je vais m'efforcer de verser mes paiements jusqu'à ce qu'elle m'appartienne totalement. J'aimerais que toutes les familles canadiennes possèdent au moins une maison comme la mienne. Cela coûterait cher, mais ce devrait être possible. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux doivent collaborer. Ils pourraient le faire, je pense, en examinant ensemble leurs budgets, afin d'essayer d'éliminer certaines taxes imposées à deux ou trois paliers. Il faudrait voir absolument à éliminer la triple imposition. Pourquoi devrait-on imposer une surtaxe sur des taxes. Nous en payons sur nos paiements hypothécaires, sur nos taxes provinciales et sur nos taxes municipales.

L'impôt peut être un fardeau presque intolérable. Pour vous donner un aperçu conservateur, si je puis dire, je crois que les trois échelons de gouvernement perçoivent actuellement, sous forme d'impôts, au moins 50 p. 100 du salaire du citoyen ordinaire. Une fois ce niveau dépassé, la situation est critique. L'autre jour, j'ai lu un article qui signalait qu'en 1968 le prix des biens de consommation seulement avait accusé une hausse de 1 milliard. Cela signifie 1 milliard de moins à disposer. Dans de nombreux cas, nous sommes exposés à acquitter des taux d'intérêt exorbitants. Cela réduit d'autant le montant consacré au commerce par les Canadiens. Les gouvernements, apparemment à tous les échelons—et je suis impartial, car nous avons des gouvernements conservateurs dans certaines provinces et des gouvernements libéraux dans d'autres—agissent tous de la même façon; ils tentent tous de prélever une plus large part du revenu du contribuable, afin d'effectuer des travaux plus considérables et plus perfectionnés.

Nous approchons un point très critique, si nous n'y sommes pas déjà. La situation ressemble à celle de 1928-1929. Je constate à leurs cheveux gris qu'un grand nombre de députés ont connu cette période. Une autre crise semblable nous serait probablement fatale. Essayons de mettre un frein aux dépenses des gouvernements à tous les échelons et laissons aux gens l'argent voulu pour qu'ils deviennent propriétaires. Je persiste à croire qu'une maison est la meilleure mesure de sécurité dans une société libre, car c'est un motif de fierté, une inspiration au travail et un bien à défendre. D'autre part, il y a la spéculation foncière. Avant même de songer à construire une maison, bien des gens se disent incapables de payer le prix d'un pauvre terrain de 50 pieds de large. Et les grèves se succèdent et le chômage augmente sans cesse.

Je souhaiterais qu'un groupe d'étude accorde un peu plus d'attention à la question de l'égalité des chances. Ne fermons pas les yeux sur la hausse du chômage. Nous en rejetons le blâme sur l'automation. Mais l'automation est passée dans les mœurs et notre devoir est de l'adapter à notre société de façon que la main-d'œuvre soit mieux répartie. Pour cela, il faudra peut-être réduire les heures de travail. Une répartition équitable de l'argent est nécessaire et nous devons nous assurer que chacun joue son rôle. L'égalité des chances s'entend tout autant du droit de participer à l'effort que de celui de partager les richesses une fois que l'effort a été consenti par d'autres.

Je sais, et le ministre le sait aussi, qu'il ne s'agit pas simplement de mettre des logements publics à la disposition de tous les acheteurs ou locataires. La question du logement et celle du transport sont inextricablement liées. Nous devrions peut-être nous demander si l'on doit permettre aux voitures de pénétrer jusqu'au cœur de nos grandes villes. Nous devrions aussi, peut-être, étudier la question des systèmes de transport rapide. Il pourrait être souhaitable d'empêcher les véhicules qui brûlent de l'essence de pénétrer dans le centre des villes.

Je le répète, je suis porté à croire que le groupe d'étude a accompli une bonne besogne dans le temps limité à sa disposition, mais je me demande s'il est allé assez loin. Je pense sûrement que des consultations plus nombreuses auraient pu avoir lieu. Je ne blâme personne, mais j'estime que d'autres groupes auraient pu être consultés. Je ne crois pas que nous puissions réussir sans une plus grande collaboration entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales.

Puis-je signaler qu'il est dix heures, monsieur le président?

**M. le président suppléant:** Comme il est dix heures, je dois faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

### LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le vendredi 21 février, comme le hansard en fait foi à la page 5797, j'ai posé au ministre des Finances (M. Benson) la question suivante:

> Comme le président du Conseil privé a réservé hier quelques jours dans le calendrier du printemps pour la présentation d'un budget, le ministre des Finances en profitera-t-il, même s'il ne fait rien d'autre, pour redresser la situation des vieillards pensionnés qui devront payer de l'impôt sur le revenu lorsqu'ils recevront le supplément du revenu garanti?

J'ai été très heureux de recevoir du ministre des Finances la réponse que voici:

> Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers les instances très sérieuses de mon honorable ami.

J'espère sincèrement que l'attention que le ministre des Finances était prêt à accorder à mes instances aboutira à l'initiative qu'il voudra prendre au printemps pour redresser cette anomalie grave et fort regrettable dans la situation de notre impôt sur le revenu. On n'a jamais voulu, j'en suis certain, faire payer l'impôt sur le revenu ou sur une partie de leur pension, aux personnes qui n'ont pas d'autre revenu que leur pension de vieillesse. Je suis également certain qu'on n'a jamais voulu, lorsque le gouvernement a institué un revenu minimum pour les vieux pensionnés, leur enlever d'une main ce qu'il leur donnait de l'autre, mais c'est ce qui se passe aujourd'hui dans le cas des pensionnés âgés de 65 à 70 ans.

• (10.00 p.m.)

Je voudrais citer quelques chiffres qui s'appliquent à 1968, car les pensionnés qui sont dans ce cas payeront en avril 1969 un impôt calculé d'après leur revenu de 1968.

Si un pensionné célibataire en 1968 a reçu le plein montant de sa pension en plus du supplément complet de revenu garanti, son revenu global pour l'année était de $1,285.20. S'il était âgé de 65 à 70 ans, son exemption globale était de $1,100: $1,000 plus $100 en guise de dons de charité. Il doit donc payer un impôt sur le revenu de $185.20 et, pour son revenu de l'an dernier, verser $23.70 à titre d'impôt. En somme, il paiera un impôt mensuel de près de $2, ce qui lui enlèvera les $2 qu'il reçoit à cause de la vie chère. Il n'obtiendra rien en plus pour 1968.

Songeons à des époux âgés de 65 à 70 ans, touchant tous deux le supplément de revenu garanti, ou encore à un mari, ou à tout contribuable de ce groupe d'âge, qui voudrait remplir sa déclaration d'impôt à titre d'homme marié. Ces gens auraient eu par exemple un revenu de $2,570.40 en 1968; mais si le revenu de la femme dépassait $250, l'exemption serait de $1,100 seulement pour le mari. Le revenu imposable serait de $1,470.40, et l'impôt dépasserait $215. Le couple pourrait faire deux déclarations distinctes et ne payer que $23.70 chacun.

Bien que l'ancien ministre des Finances ait justifié cela quand je m'en suis plaint il y a quelque temps, je suis certain que ce n'était pas voulu. Permettez-moi de citer aussi le genre de cas que l'on me signale ces jours-ci au sujet de personnes qui reçoivent une retraite de source privée, de $1,200 par an. Une telle personne touche $900 par an de pension de vieillesse; donc, son revenu total est de $2,100. L'exemption d'un contribuable pour l'impôt sur le revenu du particulier est de $1,000, plus $100 pour les dons de charité et plus $1,000 pour l'épouse. Sur ce montant il ne paie pas d'impôts. Si sa femme a un ou deux ans de moins, elle reçoit $900, ou plus exactement $918 l'an dernier.

Le revenu total dépasserait légèrement $3,000. Parce que sa femme a touché un revenu de $918 l'an dernier, l'exemption du mari ne serait que de $332, de sorte que son exemption totale s'élèverait à $1,000, plus $100 pour les dons de charité, plus $332. Son exemption ne serait que de $1,432, et l'impôt frappant le reste serait de $238.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Parce que sa femme a touché une pension de $918 cette année cet homme devra payer $238. Des taux de ce genre seraient inconcevables s'ils étaient établis de propos délibéré. Je pense que ce fut par mégarde. Je ferai observer au ministre que les taux actuels d'exemption de $1,000 pour les célibataires et de $2,000 pour les couples mariés avaient été établis en 1949, il y a 20 ans de cela. Au début de cette année-là les pensions de vieillesse étaient de $30 par mois. Plus tard l'an dernier, elles furent portées à $40 par mois. A cette époque ces gens n'avaient pas de difficultés. Avec les ans les pensions ont passé successivement de $30 à $40, puis à $75 puis à $105 et enfin à $109, mais ces exemptions n'ont pas été haussées.

Puisqu'on n'a rien fait au sujet des niveaux d'exemption, je crois que la situation, en ce qui concerne les personnes âgées de 65 à 70 ans, est anormale. Je suis très sensible sur ce point. Je n'ai pas le temps d'en dire plus, mais j'espère qu'au printemps le ministre mettra fin à cette anomalie.

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, d'autres députés, j'en suis sûr, ont déjà signalé cela au ministre. Sauf erreur, avant que cette question soit posée le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), avait fait inscrire un avis de motion au *Feuilleton,* soulevant ainsi publiquement le problème. En vertu du système toujours en vigueur, toutes les modifications apportées aux lois fiscales sont révélées à la Chambre au moment de la présentation du budget. Avant cela, on ne peut pas mentionner les changements envisagés.

Le député le sait sûrement, depuis le temps qu'il est ici, et il le savait sans doute quand il a posé sa question aussi intéressante qu'utile. Donc, tout ce que je puis faire c'est de répéter la réponse du ministre des Finances (M. Benson). Il a dit qu'il examinerait volontiers les instances très sérieuses de l'honorable député.

LES PRODUITS CHIMIQUES—LE MACE—LES ESSAIS SUR LES DANGERS DU PRODUIT

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, le 3 mars, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) au sujet des essais effectués sur l'emploi du MACE. J'ai demandé au ministre s'il ferait une déclaration au sujet des expériences possibles de son ministère sur l'utilisation du produit. Le ministre a répondu qu'il avait eu l'occasion de s'y intéresser. A sa connaissance, a-t-il dit, ce produit n'était utilisé par aucune force de l'ordre au Canada.

Dans sa réponse, le ministre m'a donné certains renseignements, sans toutefois répondre précisément à la question que je lui ai posée: le ministère dirige-t-il des essais et, dans l'affirmative, un rapport ou des renseignements sur l'utilisation de ce produit chimique ont-ils été rendus publics. Le ministre a dit qu'à sa connaissance les forces de l'ordre du Canada n'employaient pas ce produit, mais c'est un peu équivoque, car on a pu croire que les forces de police n'envisageaient pas d'employer Mace, qu'elles ne l'avaient pas à leur disposition. D'après les rapports de certains fournisseurs de ce produit chimique, au moins 35 unités de la police canadienne ont le produit en leur possession. Si elles sont allées jusqu'à se procurer le produit chimique, on doit supposer qu'elles sont disposées à s'en servir.

On s'est plaint de l'emploi de ce produit chimique, et on y a trouvé à redire un peu partout. La Civil Liberties Association de la Colombie-Britannique prétend que l'emploi du Mace porte atteinte aux droits civiques. La B.C. Association of Social Workers prétend qu'il faudrait poursuivre les recherches sur ses effets. Le Vancouver Labour Council a adopté une résolution condamnant l'usage du Mace. Les organismes publics de tout le pays ont signalé les dangers que comporte l'emploi de ce produit chimique.

Je ne connais vraiment pas les effets de ce produit chimique, mais le grand nombre de questions posées à son sujet indique clairement que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est dans l'obligation de faire savoir si oui ou non il a mis le Mace à l'épreuve. Il faut qu'il fasse savoir au grand public dans quelle mesure ce produit chimique est dangereux. C'est là pourquoi j'ai proposé ce soir l'ajournement du débat à ce sujet. J'espère que le secrétaire parlementaire, qui est censé parler au nom du ministre, est en mesure de dire à la Chambre quelles épreuves son ministère a faites et quels résultats elles ont donnés.

• (10.10 p.m.)

**M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à l'aide de documents scientifiques de différents pays, a effectué une étude approfondie sur les effets observés et virtuels du Mace.

Le ministère ne s'occupe pas activement de mettre ce produit chimique à l'essai, mais il reste en contact étroit avec la Gendarmerie royale du Canada en ce qui concerne toute la question. La GRC a reçu plusieurs rapports confidentiels sur les effets possibles du Mace et obtenu des réponses à des questions précises et elle contrôle la diffusion de ces documents selon un accord.

La Gendarmerie royale du Canada n'a pas, que je sache, décidé d'utiliser le Mace et je crois savoir que l'Ontario envisage de demander à ses services de police de ne pas l'utiliser.

LES SPORTS—L'ÉQUIPE NATIONALE DE HOCKEY—INVITATION À L'ASSOCIATION CANADIENNE DE HOCKEY

**M. Robert Simpson (Churchill):** Hier, monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet d'une réunion qui s'est tenue ce mois-ci ou vers la fin de février avec les dirigeants du hockey au sujet de l'avenir de notre équipe nationale. Je lui ai demandé si l'on y avait invité les représentants de l'Association canadienne de hockey et sinon, pourquoi.

Je ne suis pas ici, monsieur l'Orateur, pour reprocher au ministre de n'avoir pas invité ces représentants. Mais j'aimerais préciser une ou deux de mes raisons de penser qu'on aurait dû inviter ces gens-là. On a organisé la réunion, je le répète, pour discuter l'avenir de l'équipe nationale de hockey et les moyens de l'améliorer. Le ministre pourra certes déclarer que les représentants de l'Association canadienne de hockey n'ont pas été invités car le gouvernement estime que l'Association canadienne de hockey amateur est l'organisme responsable du hockey amateur au Canada.

C'est peut-être vrai dans une certaine mesure et c'est quelque chose que nous devons accepter. Cependant, si l'équipe nationale de hockey avait convoqué une réunion des dirigeants de ce sport en n'invitant que les représentants de l'Association canadienne du hockey amateur, cela se comprendrait car

elle a conclu un accord avec cette Association. Mais pourquoi les représentants de l'Association canadienne de hockey n'ont-ils pas été invités? Je ne critique nullement les performances accomplies dans le passé par notre équipe nationale de hockey. En ce qui me concerne, je crois que les responsables ont fait de leur mieux avec les moyens dont ils disposaient. Il faut considérer le fait que les personnes qui recrutent des joueurs pour ce club doivent tenir compte de la concurrence de la Ligue nationale de hockey s'ils veulent attirer de bons joueurs. C'est pourquoi notre système actuel rend très difficile pour le Canada la formation d'un club capable de battre les équipes représentant certains pays d'Europe.

Quant à moi, je ne m'inquiète pas trop de ce que nous n'ayons pu battre les équipes de la Russie et de la Tchécoslovaquie. Comme tout le monde le sait, nous jouons contre leurs meilleurs joueurs alors que nous n'employons pas nos meilleurs. Comme je l'ai souvent dit, si jamais la Russie crée une association de hockey professionnel comme nous l'avons fait en Amérique du Nord, et si nous sommes appelés à jouer contre les équipes qui ne sont pas suffisamment qualifiées pour jouer dans leur association professionnelle, sans aucun doute nous saurons remporter des victoires contre ces équipes avec des joueurs du calibre de ceux que nous envoyons jouer contre eux aujourd'hui.

Je signalerais au ministre qu'une autre réunion doit avoir lieu à Toronto vendredi. A mon avis, des représentants de l'Association canadienne de hockey devraient être invités expressément à y assister. Je reconnais que l'Association canadienne de hockey amateur est l'organisme qui régit le hockey amateur, qu'il le fait depuis bien des années, mais les temps ont changé au Canada. Nous avons maintenant une nouvelle Association canadienne de hockey. Déjà à l'heure actuelle, sept joueurs de notre équipe nationale de hockey ont joué dans la ligue de l'Ouest canadien qui relève maintenant de cette Association canadienne de hockey.

Tout le monde le sait: quand on parle aux recruteurs des équipes de la Ligue nationale de hockey, ils nous disent que dix ou onze des meilleurs joueurs juniors au Canada jouent sous la bannière de l'Association canadienne de hockey. Ce ne sont pas mes chiffres, mais ceux des recruteurs de la Ligue nationale de hockey.

J'aimerais aussi me référer à une ou deux autres questions et tenter de convaincre le ministre qu'il serait souhaitable de voir des représentants de l'Association canadienne de hockey assister à ces réunions. Si on a l'intention de s'asseoir à une table ronde pour discuter de la manière d'améliorer notre équipe nationale de hockey, il me semble tout indiqué d'y inviter ceux qui dirigent certains clubs susceptibles de fournir des joueurs.

[M. Simpson.]

Par exemple, je puis dire sans me tromper qu'il y a aujourd'hui des joueurs à la ligue de hockey de l'Ouest canadien qui sont en mesure d'aider notre équipe nationale de hockey lors des voyages qu'elle compte entreprendre outre-mer. Cependant, on n'a même pas songé à inviter les représentants de ces joueurs de hockey à se joindre à un groupe de gens que le ministre, ou quelqu'un d'autre, a réunis pour discuter de ce sujet si important.

Je crois savoir que des représentants de l'Association canadienne de hockey amateur sont invités à la réunion. Ils ont été conviés à la réunion précédente et ils le seront probablement encore vendredi prochain. Je crois savoir qu'il y aura des représentants d'au moins deux clubs de la Ligue nationale de hockey. Je présume qu'il y aura des représentants du Conseil canadien de la santé et du sport amateur. Pourquoi n'y inviterait-on pas des représentants de l'Association canadienne de hockey qui dirige dans l'Ouest du Canada une ligue très active qui comprend plus de 160 joueurs juniors et une autre ligue dans l'Est du Canada qui comprend environ 120 joueurs juniors?

Je ne prétends pas que ces clubs auraient des joueurs immédiatement disponibles pour seconder notre équipe nationale. Néanmoins, si les représentants de cette association étaient invités à une conférence comme celle qui a été prévue, ils seraient en mesure, je pense, de suggérer des moyens de prêter main-forte à notre équipe nationale de hockey.

Je voudrais signaler, en terminant, que l'Association canadienne de hockey amateur a, selon toute apparence, mis à l'index pour ainsi dire l'Association canadienne de hockey, tout simplement parce qu'elle ne s'est pas entièrement conformée aux règlements établis par l'ACHA. En tout cas, l'Association canadienne de hockey a, selon moi, une chose à son actif, elle a décidé d'agir de son propre chef pour une raison bien précise, c'est qu'elle est d'avis que les jeunes joueurs de hockey doivent avoir au moins 21 ans révolus. L'ACHA exige que les joueurs des équipes de hockey junior aient moins de 20 ans. A l'époque où le hockey senior était excellent par tout le Canada, cette exigence était peut-être acceptable. Maintenant que nous avons tous ces clubs de professionnels, le moment est venu d'instituer du hockey junior...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

• (10.20 p.m.)

**M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, l'Association canadienne de hockey n'était pas représentée. L'Association canadienne de hockey amateur est l'organisme officiellement reconnu par l'Association internationale de hockey sur glace. Tout joueur qui joue au Canada doit figurer sur la liste de l'ACHA. Comme l'Association canadienne de hockey est un organisme dissident, les joueurs qui en relèvent ne figurent pas sur les listes de l'ACHA. C'est un état de choses qui recèle des difficultés et tous les Canadiens qui s'intéressent à notre équipe nationale souhaitent que l'on puisse élaborer des ententes qui permettent dans la pratique de former la meilleure équipe nationale.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne s'est pas mêlé de ce qui est, au fond, une querelle de famille. Je tiens à signaler que les réunions étaient assez typiques. Des membres de l'Association canadienne de hockey amateur, de l'Union athlétique intercollégiale canadienne, et des associations de joueurs professionnels de hockey étaient représentés en compagnie d'amateurs imbus de civisme et des représentants du gouvernement qui, j'en suis sûr, contribueront au succès de «Hockey Canada».

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 5 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

[*Traduction*]

## LES SPORTS

L'EXPLOIT DU HOCKEYEUR PHILIP ESPOSITO

**M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, un grand Canadien, natif de cette métropole du Nord, Sault-Sainte-Marie, a accompli quelque chose d'inédit pendant la dernière fin de semaine. En effet, Philip Esposito, des Bostons Bruins, est le premier homme de l'histoire à avoir accumulé 100 points dans la Ligue nationale de hockey en une saison.

**Des voix:** Bravo!

**M. Murphy:** Il peut continuer à établir de nouveaux records. Hier, le Sénat de l'État du Massachusetts a jugé bon de le féliciter. Tous les députés, et vous-même, monsieur l'Orateur, reconnaîtront qu'un homme de cette stature ne devrait pas, tel le prophète, être ignoré par son pays, berceau du sport qu'il pratique si bien. J'espère donc que le Parlement canadien jugera à propos d'adopter une motion félicitant Philip Esposito d'être devenu le premier hockeyeur à accumuler 100 points dans la Ligne nationale de hockey.

Je propose donc que...

**M. l'Orateur:** Le député a déjà enfreint une centaine de règles. Il devrait déposer la motion.

**Des voix:** Bravo!

## AFFAIRES COURANTES

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'Î.-P.-É.—ANNONCE D'UN PLAN D'ASSISTANCE DE L'ABANDON DU PROJET DE CHAUSSÉE, ET DE L'EXPANSION DU SERVICE DE TRANSBORDEURS

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière le ministre des Forêts et du Développement rural a annoncé à la Chambre qu'un accord serait signé le 7 mars avec l'Île-du-Prince-Édouard, concernant la mise en œuvre conjointe d'un plan de développement pour cette province. J'aimerais dire quelques mots de cet accord.

Le plan proprement dit est une entreprise de grande envergure et elle sera reconnue comme telle, j'en suis sûr, par la Chambre. La première phase sera septennale et coûtera 125 millions de dollars au gouvernement fédéral. La deuxième phase s'étendra sur 15 ans et Ottawa y consacrera sans doute 100 millions de dollars. Les progrès économiques et sociaux qui découleront d'un programme de cette ampleur ont une portée incalculable pour l'Île-du-Prince-Édouard et ils méritent qu'on leur accorde la priorité absolue sur les autres travaux d'aide au développement.

Le gouvernement aurait aimé pouvoir aider aussi à la construction d'une chaussée pour relier l'île à la terre ferme, étant donné les bénéfices appréciables qu'en retirerait la province. Toutefois, les députés et, j'en suis sûr, les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard le reconnaîtront, les ressources canadiennes ne sont pas illimitées, et il fallait décider des dépenses prioritaires. Après consultation avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement fédéral a décidé d'appuyer le programme de développement comme étant le plus susceptible de favoriser l'économie de l'Île dans un proche avenir, et d'une manière appréciable et durable.

Je tiens à ajouter que le gouvernement fédéral reconnaît que les moyens existants de liaison—les transbordeurs—laissent beaucoup à désirer. Je suis donc heureux de pouvoir dire que ces services seront améliorés et augmentés. Dès l'été prochain, les transbordeurs pourront transporter deux fois plus de passagers que l'an dernier. Il y aura également des stations terminus modernes qui offriront toute une gamme de services publics. Les nouvelles normes de service seront maintenues grâce à la mise en service de nouveaux transbordeurs et à l'accroissement des installations de terminus, selon les besoins du trafic.

Nous avons toutes raisons d'espérer, monsieur l'Orateur, que ce genre d'aide massive

permettra aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard de relever leurs normes économiques et sociales, jusqu'au niveau de vie des autres Canadiens. Les programmes de ce genre illustrent le rôle du fédéralisme. Je suis sûr que, des quatre coins du pays, les gens sont fiers de pouvoir venir en aide à des compatriotes qui, au cours des ans, ont fourni un apport aussi considérable à la cause de la Confédération.

• (2.10 p.m.)

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'aimerais commenter la déclaration du premier ministre. J'ai très peu de renseignements précis sur les projets annulés ou annoncés. Il est clair, cependant, qu'on est loin du programme étendu d'aménagement recommandé par le FODER. La déclaration du premier ministre ne nous éclaire pas, mais il est évident que ce projet n'aura pas l'envergure de celui qu'avait recommandé le groupe d'étude. Qu'on ne s'y trompe pas. Nous tenons à obtenir bientôt des renseignements complets. Me fondant sur cette déclaration d'ensemble, je voudrais connaître les répercussions de ce programme, quel qu'il soit, sur l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Il semble que ce ne soit pas le programme recommandé par le groupe d'étude.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, comment la population de l'Île-du-Prince-Édouard peut-elle croire que ce projet sera effectivement réalisé, puisqu'il est annoncé au moment même où le gouvernement manque à sa promesse solennelle au sujet de la chaussée? Quant à cette annonce, monsieur l'Orateur, il s'agit simplement d'une autre promesse. Nous devons savoir quels sont les engagements pris par le gouvernement quant à un accord formel avant de commenter cet aspect de la question. Nous voudrions savoir précisément en quoi consiste cet accord.

Il faut lire cette déclaration attentivement, car ceux qui y jetteront un coup d'œil rapide pourront croire que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a accepté ce changement. Il faut bien noter que cette décision a été prise par le gouvernement fédéral à la suite de certaines consultations avec le gouvernement provincial. Je voudrais savoir si ce dernier a consenti à l'abandon de la chaussée, en faveur de cette solution de rechange.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Nous n'avons aucun renseignement, mais je suppose qu'en temps utile nous saurons quelle contribution on attend de la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Quelle est la part de cette province? Il est clair qu'on renie une fois de plus l'engagement d'un ancien premier ministre du pays. Je ne voudrais pas forcer le gouvernement du Canada à tenir ses promesses quelles que soient les circonstances, mais la Chambre et le pays n'ont eu aucun renseignement précis sur le coût éventuel de la réalisation d'un engagement ferme pris à l'égard de l'Île-du-Prince-Édouard quant à la construction d'une chaussée. On nous a simplement déclaré que le projet était abandonné. On ne nous a communiqué aucune donnée qui justifierait la violation d'une promesse solennelle faite aux habitants de cette province insulaire.

Je le répète, monsieur l'Orateur, il est difficile de discuter de cela en se fondant sur les renseignements que nous avons car aucun ne nous a été communiqué, bien que de temps en temps on ait laissé s'échapper quelques informations, sûrement avec l'intention de donner une certaine impression. On ne saurait douter de l'importance d'un service de liaison avec l'Île-du-Prince-Édouard, qui fonctionne toute l'année, si l'on veut assurer le développement de l'économie de cette province, mais je doute fort qu'un programme d'une portée semblable à celui qui a été proposé puisse améliorer l'économie de l'Île du Prince-Édouard si la liaison assurée n'est pas sous forme de construction permanente.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, ma déclaration est susceptible d'être modifiée par les renseignements fondés que le gouvernement pourra fournir pour justifier sa décision, ce qu'il n'a pas fait aujourd'hui. On peut fortement douter que l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard puisse sensiblement se développer grâce au programme annoncé si ce dernier ne comporte pas un moyen de communication satisfaisant.

Ce n'est pas ce qu'on annonce dans la déclaration qui permettra à l'industrie touristique de mettre en valeur toutes ses possibilités. L'Office d'expansion économique de la région atlantique a signalé dans un rapport que l'expansion agricole de l'Île-du-Prince-Édouard est gravement compromise par l'absence d'une traverse permanente. J'oserais prédire, monsieur l'Orateur, d'après ce qui s'est passé en Nouvelle-Écosse, que le gouvernement va

maintenant dépenser des sommes très considérables pour s'efforcer d'améliorer le service de transbordeurs, et accuser des déficits d'exploitation de plus en plus élevés. En fin de compte, il dépensera autant d'argent pour le service de transbordeurs qu'il en aurait dépensé pour construire la chaussée, tout en n'offrant qu'un service nettement insuffisant.

D'après les renseignements en notre possession, je crois que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont les dindons de la farce. A mon sens, il est temps que le gouvernement donne à la Chambre et au pays des renseignements probants pour justifier cette tromperie à l'égard des habitants de l'île.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la plupart des députés seraient disposés à appuyer tout projet de mise en valeur en vue d'aider l'Île-du-Prince-Édouard à redresser son économie. Toutefois, avant de pouvoir juger de la valeur du programme annoncé par le premier ministre (M. Trudeau), les députés devront avoir beaucoup plus de renseignements que ceux qu'a donnés aujourd'hui le premier ministre dans son bref discours.

Il est navrant pour le Parlement que nous soyons forcés de recourir aux journaux pour nous renseigner à propos d'un projet comme celui-ci. Il est déconcertant de devoir lire le *Time* pour savoir en quoi ce projet consiste; par ailleurs, si les renseignements du *Time* sont faux, le premier ministre et le gouvernement devront endosser la responsabilité de ne pas avoir dit la vérité à la Chambre.

Si on accepte que le rapport paru dans la revue *Time* est passablement juste, la situation fait penser au fameux pâté: un cheval et un lapin. Le gouvernement fédéral se propose de faire une contribution de 125 millions de dollars à la première étape, qui s'étend sur sept ans, et une autre de 100 millions de dollars à la seconde étape, qui s'étend sur quinze ans. D'autre part, le rapport indique que la province de l'Île-du-Prince-Édouard devra fournir 139 millions de dollars au cours des sept premières années et, à la seconde étape, soit au cours des huit dernières années, 380 millions de dollars. C'est dire que le gouvernement provincial fournira 519 millions de dollars et le gouvernement fédéral 225 millions.

• (2.20 p.m.)

Et voici le plus beau de l'affaire. De la contribution de 125 millions de dollars du gouvernement fédéral au cours des sept premières années, 41.6 millions de dollars constituent un prêt portant intérêt que la province devra rembourser. C'est donc dire que la part nette du gouvernement fédéral sera de 183.4 millions de dollars, soit un peu plus de 8 millions de dollars par année en moyenne pour les 22 ans que durera le programme. Il me semble que 183.4 millions de dollars ou un peu plus de 8 millions par an c'est une bien piètre compensation pour la route qu'on avait promise aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas:** J'aimerais savoir si les fonctionnaires du gouvernement fédéral qui s'occupent des affaires fédérales-provinciales croient que la province de l'Île-du-Prince-Édouard peut, pendant la durée de cet accord, s'acquitter de ses engagements quant au prêt de 560.6 millions de dollars qu'elle doit rembourser. C'est un engagement de taille pour une petite province d'un peu plus de 100,000 habitants, surtout à la lumière de la contribution du gouvernement fédéral qui ne sera que de 183.4 millions de dollars.

J'estime qu'il appartient au gouvernement de nous permettre d'obtenir ici même tous les renseignements utiles sur les engagements respectifs du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. J'estime que nous avons le droit de savoir quelles sont les dispositions prises à l'égard des cultivateurs qui seront dépossédés, des conserveries de homards qui seront fermées, de l'industrie qui sera rationalisée et des ports qui seront éliminés aux termes de ce programme; quelles garanties leur donnons-nous? Voilà des renseignements que nous devrions connaître. Que le premier ministre le sache, une simple déclaration comme celle qu'il nous a faite aujourd'hui ne donne pas à la Chambre les éléments dont elle a besoin pour formuler un jugement de valeur.

J'insiste pour que le ministre intéressé ou le premier ministre donne au plus tôt à la Chambre tous les détails utiles afin qu'elle puisse discuter la question. Sur la base des renseignements que nous possédons actuellement, il me semble que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont défavorisés dans cette affaire.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'ÉDITION FRANÇAISE DE L'«AUDIT OFFICE GUIDE»

Question n° 978—**M. Fortin:**

La publication *Audit Office Guide* (Cat. FA 3-258) existe-t-elle en français? Sinon *a*) pourquoi, *b*) quand sera-t-elle publiée en français?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** L'auditeur général fait rapport comme il suit: Non. *a*) Aucune édition française de *l'Audit Office Guide* n'a été publiée, probablement parce que la demande était inexistante à cet égard. *b*) Comme l'édition actuelle du Guide, publiée en janvier 1958, est maintenant épuisée et comme le texte doit en être revisé avant qu'une nouvelle édition puisse être imprimée, il n'y a aucun projet de publier l'édition actuelle en français. D'importantes modifications ont été apportées et continuent de l'être en ce qui a trait à la gestion financière des ministères du gouvernement. Lorsque ces modifications seront en somme terminées, on projette de reviser l'*Audit Office Guide* et de publier une nouvelle édition. La prochaine édition sera disponible dans les deux langues officielles.

LES DEMANDES DE CITOYENNETÉ CANADIENNE REFUSÉES

Question n° 1077—**M. Deakon:**

Combien de résidents du Canada, qui ont demandé la citoyenneté canadienne au cours des années 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, ne l'ont pas obtenue?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** 1963, 337; 1964, 323; 1965, 287; 1966, 135; 1967, 146.

LE PERFECTIONNEMENT DE L'APPAREIL CL-215

Question n° 1123—**M. Broadbent:**

1. Canadair Ltée a-t-elle demandé à l'origine l'aide du gouvernement fédéral pour son projet de recherche et de développement relatif à l'appareil CL-215, en vertu du Programme de partage du développement pour la défense?

2. Ce projet a-t-il été appuyé en vertu du programme ministériel pour l'avancement de la technologie industrielle?

3. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes du programme PAIT du Ministère ont été versées à l'appui de ce projet?

4. Le projet a-t-il été couronné de succès et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conditions de remboursement?

5. Par suite des modifications apportées récemment au Programme de partage du développement pour la défense, le projet CL-215 de Canadair pourrait-il faire l'objet d'aide gouvernementale dans le cadre de ce programme?

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. Non.

2. Oui.

3. Le ministère de l'Industrie a engagé $5,250,000 à l'égard de ce projet dans le cadre du Programme pour l'avancement de la technologie industrielle dont $4,535,000 ont été dépensés au 31 décembre 1968.

4. Le projet n'est pas encore achevé. S'il se révèle une réussite et si l'aéronef est mis sur le marché, la compagnie est tenue de rembourser l'apport du gouvernement plus l'intérêt, moyennant une redevance à l'égard de la vente des 126 premiers avions.

5. C'est une question hypothétique. Si une demande a été présentée, la décision sera prise par le comité interministériel chargé du programme visant à stimuler les exportations du matériel de défense, lequel renseigne le Conseil du Trésor sur ces questions.

LES INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Question n° 1188—**M. Fairweather:**

1. *a*) Dans combien de longs métrages la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a-t-elle investi de l'argent, *b*) quels sont les titres de ces films?

2. *a*) Combien de prêts la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a-t-elle consentis à des producteurs de films, *b*) quel est le montant de chaque prêt et à qui a-t-il été consenti?

3. *a*) Combien de primes pour réalisations exceptionnelles dans la production de longs métrages canadiens la SDICC a-t-elle versées depuis sa création, *b*) quels sont les noms des personnes qui les ont reçues?

4. *a*) Combien de subventions la SDICC a-t-elle accordées à des cinéastes et à des techniciens résidant au Canada pour les aider à améliorer leur art, *b*) quels sont les noms des bénéficiaires et les sommes qui leur ont été versées?

5. Quels sont les noms des compagnies et des particuliers qui ont reçu l'aide de la SDICC pour la distribution de leurs films?

6. Quels sont les noms des compagnies et des particuliers qui ont reçu l'aide de la SDICC dans les fonctions administratives reliées à la production des longs métrages?

7. Combien de longs métrages la SDICC a-t-elle encouragés dans la catégorie dite de coproduction, dans combien a-t-elle fait une mise de fonds partielle, et dans combien est-elle le principal bailleur de fonds?

8. Avec quels pays, quels particuliers et quelles compagnies la SDICC a-t-elle conclu des ententes, y compris les noms des compagnies canadiennes qui agissent comme coproducteurs?

9. Combien la SDICC emploie-t-elle de personnes?

10. Quel montant l'administrateur en chef reçoit-il chaque année et quel montant le secrétaire intérimaire ou, selon le cas, le secrétaire de la Société reçoit-il?

11. Quel montant provenant du revenu consolidé a été versé au compte provisoire de la Société de développement de l'industrie cinématographique?

12. Quel est le montant qui a été retiré de ce compte provisoire de la Société de développement de l'industrie cinématographique pour *a*) le salaire des employés, *b*) le salaire et les frais des membres de la SDICC, ainsi que leurs mises de fonds dans toutes les catégories de production de longs métrages?

13. Combien la SDICC a-t-elle reçu en bénéfices ou à cause de la réalisation de projets dans lesquels la Société avait investi de l'argent?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants: 1. *a*) Un seul long métrage. Un investissement initial a été autorisé pour 14 autres projets de longs métrages. *b*) Le titre que l'on projette de donner au long métrage mentionné ci-dessus est *The Act of the Heart*. Les négociations qui prennent place entre la Société et les producteurs sont confidentielles; la Société ne révèle donc pas les détails des projets de films au stade qui précède le tournage.

2. *a*) et *b*) La Société négocie actuellement un contrat de prêt avec un requérant en vue de la production d'un long métrage. La Société ne révèle pas le nom des requérants au stade des négociations.

3. *a*) et *b*) Aucune jusqu'ici, mais la Société a affecté $100,000 à des prix qui doivent être décernés avant le 31 mars 1969.

4. *a*) Aucune; *b*) Sans objet.

5. et 6. La Société reçoit souvent des demandes de renseignements, et des discussions ont eu lieu avec plusieurs compagnies et particuliers concernant la distribution des films et les fonctions administratives de la production cinématographique.

7. Aucun.

8. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne n'est pas autorisée à conclure avec d'autres pays des accords de coproduction au nom du Canada.

9. Cinq.

10. Le directeur exécutif $23,000 par année.

11. A la date du 31 décembre 1968: $108,-225.13.

12. A la date du 31 décembre 1968: *a*) $25,641.57; *b*) $82,583.56.

13. Aucun jusqu'ici. Les films dans lesquels la Société a investi de l'argent ne sont pas encore terminés ni commercialisés.

## LES VOLS DE SACS DE COURRIER

Question nº 1193—**M. Caouette:**

1. Pour chaque année depuis 1965, combien de sacs de courrier ont été volés, *a*) au Canada et *b*) dans la province de Québec?

2. Quelle somme globale d'argent a été ainsi volée dans chacune des provinces?

3. Quelle a été la valeur totale des colis volés dans chacune des provinces?

4. Quel est le nombre total de lettres volées dans chacune des provinces?

5. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour enrayer ces vols?

6. Est-ce qu'une étude à ce sujet est présentement en cours?

**L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes:

| 1. | *a*) Canada | *b*) Québec |
|---|---|---|
| 1965 | 177 | 108 |
| 1966 | 111 | 84 |
| 1967 | 255 | 246 |
| 1968 | 727 | 538 |

2.

| | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 |
|---|---|---|---|---|
| Nouveau-Brunswick | — | — | 12,225.00 | — |
| Québec | $51,664.00 | 3,920.26 | 21,960.60 | 331,571.22 |
| Ontario | 675.00 | 523.68 | 175.00 | — |
| Saskatchewan | — | — | 705.00 | — |
| Alberta | 549.00 | 1,352.70 | — | 12,457.00 |
| Colombie-Britannique | — | — | 296.68 | — |

3 et 4. Le ministère des Postes ne garde pas la liste des valeurs des colis volés ou du nombre de lettres volées.

5. C'est à la police qu'incombe en premier lieu l'obligation de faire enquête dans les cas de délit. Le ministère des Postes a son propre personnel chargé des enquêtes, qui travaille en étroite collaboration avec la police locale et autres organismes chargés de faire appliquer la loi. Les données de chaque délit sont étudiées afin de trouver des moyens pour éviter que la chose ne se répète. Les méthodes de sécurité du ministère sont continuellement revisées pour que les meilleures précautions soient prises étant donné la situation changeante.

6. Oui.

## LES HEURES DE TRAVAIL PERDUES

Question nº 1196—**M. Caouette:**

1. Quelle est la somme des heures de travail perdues au Canada en 1965, 1966, 1967, 1968, par suite *a*) de grèves, *b*) d'accidents, *c*) de maladies?

2. Quelle est la somme des heures de travail perdues dans la fonction publique du Canada en 1965, 1966, 1967, 1968 par suite, *a*) de grèves, *b*) d'accidents, *c*) de maladies?

**M. James C. McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** 1. *a*) Compétence fédérale: (y compris la fonction publique fédérale); 1965, 244,410 jours-homme*; 1966, 1,440,450 jours-homme*; 1967, 173,840 jours-homme*; 1968 (prov.), 498,840 jours-homme*. Compétences provinciales: 1965, 2,105,460 jours-homme*; 1966, 3,737,720 jours-homme*; 1967, 3,800,920 jours-homme*; 1968 (prov.), 4,676,830 jours-homme*. Toutes compétences (y compris la fonction publique fédérale): 1965, 2,349,870 jours-homme*; 1966, 5,178,170 jours-homme*; 1967, 3,974,760 jours-homme*; 1968 (prov.), 5,175,670 jours-homme*. *b*) et *c*) Non disponibles.

2. *a*) 1965, 89,380 jours-homme*; 1966, néant jours-homme*; 1967, 1,360 jours-homme*; 1968, 360,060 jours-homme*. *b*) Nombre de jours-homme perdus par suite d'accidents du travail calculés d'après les réclamations réglées durant les années financières: 1964-1965, 156,951 jours-homme*; 1965-1966, 190,002 jours-homme*; 1966-1967, 180,400 jours-homme*; 1967-1968, 200,857 jours-homme*. *c*) 1965, Non disponibles; 1966, 1,347,318 jours-homme*; 1967, 1,380,511 jours-homme*; 1968, 1,391,438 jours-homme*.

*Dans la question, on demande le nombre d'heures-homme; la réponse est donnée en jours-homme parce que les statistiques le donnent ainsi.

## LES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 1272—**M. Fortin:**

1. A l'égard de chacune des cinq dernières années et pour chacune des provinces, quel était le nombre de bureaux régionaux de la Commission d'assurance-chômage?

2. Sur quels critères se base-t-on pour ouvrir ou fermer un bureau régional?

3. Quel était pour chacune des cinq dernières années et pour chacune des provinces le nombre d'employés de la CAC?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Voici les renseignements que nous communique la Commission d'assurance-chômage:

1. Au cours des cinq dernières années, la Commission d'assurance-chômage avait cinq bureaux régionaux: Moncton (N.-B.), ce bureau dessert le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve; Montréal (P.Q.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.) ce bureau dessert le Manitoba, une partie de l'ouest ontarien, la Saskatchewan et l'Alberta; Vancouver (C.-B.).

NOTA: Le Yukon est desservi par le bureau régional de Vancouver et les Territoires du Nord-Ouest sont desservis par le bureau régional de Winnipeg.

2. Le paragraphe (2) de l'article 11 de la loi sur l'assurance-chômage dit que, au besoin, la Commission peut créer des divisions régionales et établir un bureau régional dans chaque division. Le choix de l'endroit où sera le bureau régional dépend évidemment de nombreuses raisons, mais on peut les résumer à des considérations pratiques d'ordre administratif, géographique et économique.

3. La Commission d'assurance-chômage n'a pas le nombre d'employés qu'elle comptait par province et le tableau suivant donne le nombre d'employés qu'elle avait dans chaque division régionale, au cours des cinq dernières années:

| | Bureau Central | Région de l'Atlantique | Région du Québec | Région de l'Ontario | Région des Prairies | Région du Pacifique | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 30 avril 1965 | 319 | 608 | 1,542 | 1,499 | 649 | 546 | 5,163 |
| 30 avril 1966 | 323 | 618 | 1,555 | 1,522 | 666 | 555 | 5,239 |
| 30 avril 1967 | 346 | 597 | 1,501 | 1,467 | 658 | 528 | 5,097 |
| 30 avril 1968 | 386 | 581 | 1,407 | 1,408 | 655 | 503 | 4,940 |
| 31 janvier 1969 | 367 | 544 | 1,312 | 1,249 | 614 | 471 | 4,557 |

## LES PROJETS DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Question nº 1288—**M. Coates:**

1. De combien de projets l'Office d'expansion économique a-t-il été saisi depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui?

2. De tous les projets dont l'Office a été saisi, *a*) combien ont reçu l'approbation à la fois de l'Office et du gouvernement fédéral, *b*) combien ont été approuvés par l'Office et rejetés ensuite par le gouvernement fédéral, *c*) combien ont été rejetés par l'Office?

3. Quelle est la valeur totale des projets approuvés jusqu'ici et quelle est la valeur estimative des projets dont est saisi l'Office à l'heure actuelle et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation ou d'un rejet définitifs?

[L'hon. M. Kierans.]

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. 244.

2. *a*) 125; *b*) 8; *c*) 80 (On ne peut classer 31 des projets comme ayant été approuvés ou rejetés, parce que la réalisation de certains d'entre eux a été confiée à d'autres ministères du gouvernement fédéral, tandis que d'autres, par suite de discussions suivant l'examen préalable de l'Office, ont été mis en œuvre par d'autres moyens ou n'ont pas été retenus au titre de demandes d'aide de l'Office.)

3. $189,295,000; $20,000.00.

LE PROLONGEMENT DE SERVICE À BORD DES NAVIRES DES PÊCHERIES

Question nº 1297—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Comment procède-t-on pour recevoir, examiner et régler les demandes de prolongement de service émanant d'officiers et d'hommes d'équipage des navires relevant du ministère des Pêcheries dans la région de l'Atlantique?

2. Combien de ces demandes a-t-on reçues dans le courant de l'année dernière; indiquez pour chacune, *a*) le poste, *b*) le nom et l'adresse personnelle du requérant, *c*) quelle a été la décision dans chaque cas?

3. Quels sont les principaux critères dont on tient compte pour l'approbation ou le rejet des demandes de prolongement de service?

4. Toutes ces demandes font-elles l'objet d'une décision irrévocable d'un fonctionnaire supérieur de l'Administration centrale du ministère à Ottawa, ou la décision en dernier lieu peut-elle être prise par des agents du ministère dans les bureaux provinciaux ou locaux?

5. Des dispositions existent-elles pour permettre au requérant de faire appel; dans le cas de l'affirmative, quelle est la marche à suivre?

**M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** 1. Ces personnes peuvent présenter par écrit une demande de prolongation de service à leur officier supérieur dans la région considérée. La demande est étudiée par des hauts fonctionnaires de la région qui font connaître leur opinion à la direction à Ottawa.

2. Deux. *a*), *b*), *c*): Mécanicien, Narcisse-A. Daigle, B.P. 55, Richibucto, Comté de Kent (N.-B.), Prolongation accordée. Décédé pendant prolongation. Maître de timonerie, A. W. Bagnall, R.R. 1, Gabarus (N.-É.), Prolongation accordée. Difficulté à obtenir un remplaçant.

3. Ce sont les besoins du ministère qui priment dans la décision d'accorder une prolongation de service, plutôt que les désirs personnels de la personne en cause.

4. Le sous-ministre lui-même décide en dernier lieu après avoir examiné les propositions des directeurs régionaux.

5. Il n'est pas prévu d'appel.

LA RÉNOVATION DES BUREAUX DE SÉNATEURS

Question nº 1334—**M. Coates:**

Le ministère des Travaux publics a-t-il rénové des bureaux de Sénateurs depuis le 25 juin 1968 et, dans le cas de l'affirmative, *a*) ces travaux ont-ils été entrepris à la demande des sénateurs, *b*) de quels sénateurs s'agit-il, *c*) combien ces travaux ont-ils coûté au gouvernement dans chaque cas?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Oui aux points a), b) et c). Voir ci-après.

Travaux de rénovation:

| Projet | Travaux demandés par | Coût des travaux |
|---|---|---|
| Pièce 271-S, Installation d'un conditionneur d'air et travaux de peinture | Sénateurs J. Connolly et J. W. de B. Farris | $ 850.19 |
| Pièce 185-S, Construction de revêtements de radiateurs | Sénateur J. B. Aird | 398.00 |
| Pièces 183-S, 185-S et 187-S Nouvelle installation d'éclairage et décoration des pièces | Initiative du ministère des Travaux publics | 3,009.00 |
| Pièce 279-S, Construction d'étagères | Voir la réponse à la question nº 310 | |
| **Ameublements** | | |
| Pièce 280-F (Cabinet du président) | Sénateur J.-P. Deschatelets | 374.00 |
| Pièce 459-S | Sénateur F. E. Inman | 96.00 |
| Pièce 371-S | Sénateur J. Flynn | 2,156.85 |
| Pièce 479-S | Sénateur C. McElman | 238.00 |
| Pièce 659-S | Sénateur R. Eudes | 83.55 |
| Pièce 279-S | Voir la réponse à la question nº 310 | |

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS—«PROLOGUE»

Question n° 1335—**Mme MacInnis:**

1. A combien s'élève le coût total de publication de chacun des trois premiers bulletins intitulés «Prologue» du Centre national des arts?

2. En combien d'exemplaires chaque bulletin a-t-il été imprimé?

3. Quel était le nombre de pages de chaque bulletin?

4. A combien s'élève le coût des travaux artistiques pour la couverture de chaque bulletin?

5. A combien s'élèvent les frais d'envoi de chaque bulletin?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Le Centre national des Arts me transmet les renseignements suivants: 1. Prologue 1, $6,752.63; Prologue 2, $6,227.78; Prologue 3, $4,250.35. 2. Prologue 1, 20,000; Prologue 2, 20,000; Prologue 3, 25,000. 3. Prologue 1, 11 pages; Prologue 2, 15 pages; Prologue 3, 15 pages. 4. Prologue 1, $2,462.45; Prologue 2, $2,899.04; Prologue 3, $250.00. 5. Prologue 1, $600.00; Prologue 2, $600.00; Prologue 3, $1,300.00.

RADIO-CANADA—LA PRÉSENCE DE SIR OSWALD MOSLEY

Question n° 1364—**M. Haidasz:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle permis à sir Oswald Mosley et Ron Gostick de se produire aux frais de l'État à la télévision au cours d'émissions de Radio-Canada et, dans l'affirmative, quelle est sa ligne de conduite à cet égard?

2. Sir Oswald Mosley et Ron Gostick ont-ils reçu des honoraires de Radio-Canada pour ces émissions destinées au public et à combien se sont élevés ces honoraires et les frais, s'il en est?

3. La direction de Radio-Canada a-t-elle reçu des plaintes au sujet de la participation de sir Oswald Mosley et de Ron Gostick aux programmes de Radio-Canada?

4. Quelle suite la direction de Radio-Canada a-t-elle donnée à ces protestations?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Sir Oswald Mosley a été invité à l'émission *Front Page Challenge* et la Société lui a versé le cachet habituel. Ron Gostick n'a rien reçu pour son interview à l'émission *The Day It Is*. Dans chaque cas, tout concordait avec la politique et les pratiques de Radio-Canada. C'est en qualité d'invité-mystère que Mosley s'est produit à l'émission commanditée *Front Page Challenge* tandis que c'est à titre de personnalité qui avait fait les manchettes que Gostick a été interviewé, à l'émission *The Day It Is*, sur le sujet des tracts diffamatoires dirigés contre M. Trudeau au cours de la campagne électorale de 1968, ainsi que sur le sujet de l'antisémitisme.

2. Voir ci-dessus. On ne demande pas habituellement à la Société de divulguer le montant des cachets versés à des particuliers.

[L'hon. M. Laing.]

3. Oui.

4. Après avoir examiné la question, la Société a conclu que l'émission *Front Page Challenge* ne constituait pas un cadre qui convenait à la présentation de Mosley, mais elle reste cependant persuadée que sa politique est bonne qui offre une tribune à toutes les opinions sur les questions d'intérêt public. En ce qui touche l'interview de Gostick, elle a jugé que c'était là un élément légitime d'une émission d'interviews sur des questions d'intérêt public telle que *The Day It Is*.

LE RECRUTEMENT DANS LES FORCES ARMÉES

Question n° 1387—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Combien de recrues se sont engagées dans les forces armées au mois de janvier 1969?

2. En janvier encore, quel a été le taux d'enrôlement dans la région du Cap-Breton?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. 813.

2. 12.

L'EXTENSION DU PROGRAMME DE FORMATION AGRICOLE

Question n° 1392—**M. Skoberg:**

1. Le Bureau de l'aide extérieure va-t-il intensifier son programme de formation agricole et, dans l'affirmative *a*) par quels moyens, *b*) en faveur de combien de personnes, et dans quels pays?

2. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures acceptera-t-il l'offre qu'a formulée en avril 1968, dans son mémoire annuel la *National Farmers Union* en ce qui concerne *a*) le recrutement et l'organisation d'un groupe d'agriculteurs pour aider à la mécanisation de l'agriculture dans les pays en voie de développement, *b*) a-t-il déjà organisé une division agricole au sein du Bureau de l'aide extérieure, *c*) dans la négative, envisage-t-on la création d'une telle division?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Le Bureau de l'aide extérieure, qui s'appelle maintenant l'Agence canadienne de développement international, est disposé à aider n'importe quel pays admissible à cette aide à réaliser des programmes de formation agricole s'il semble qu'un tel programme doive contribuer véritablement au développement économique du pays en question. Cependant, l'aide canadienne au développement n'est fournie que si un pays en voie de développement a fait une demande d'aide à cet effet. En l'occurrence, il est impossible de prévoir le nombre de Canadiens dont on pourrait avoir besoin dans ce domaine au cours de la prochaine année ni quels pays pourraient faire appel à leurs services.

2. L'Agence canadienne de développement international accueille bien volontiers le concours d'organismes de l'extérieur pour la

réalisation de ses programmes. Si l'on avait besoin d'agriculteurs expérimentés pour aider à la mécanisation de l'agriculture dans les pays en voie de développement, elle serait heureuse d'en discuter davantage avec la National Farmers Union. Bien que l'ACDI ne possède pas de Division agricole, elle compte dans ses rangs un conseiller supérieur en agriculture et travaille en collaboration étroite avec le ministère de l'Agriculture dans les cas où des projets agricoles sont désignés pour recevoir des fonds en vertu des programmes d'aide du Canada au développement.

L'ÉDIFICE FÉDÉRAL À NEW GLASGOW (N.-É.)

Question nº 1395—**M. MacEwan:**

1. Quels sont les noms et adresses des soumissionnaires qui ont présenté des offres pour la réinstallation des circuits électriques dans les locaux de l'édifice fédéral qui abrite les postes, à New Glasgow (N.-É.), et quels sont les montants de ces offres?

2. A qui l'entreprise sera-t-elle adjugée?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. M. Edwin A. Smith, Aspen, R.R. nº 1, Comté de Guysboro (N.-É.), $5,741.64; Ferguson Industries Limited, Pictou (N.-É.), $6,414.00; Hudry Electric Ltd., Stellarton (N.-É.), $7,100.00; M. C. E. MacCarthy, Case postale 156, New Glasgow (N.-É.), $7,259.62.

2. M. Edwin A. Smith.

LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE TÉMISCAMINGUE

Question nº 1405—**M. Caouette:**

1. Combien de prêts ont été consentis en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises *a*) au Canada, *b*) au Québec, *c*) dans la circonscription de Témiscamingue en 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quelle est la moyenne des prêts consentis?

3. Quelle est la somme globale des prêts consentis?

4. Dans quelles municipalités de la circonscription de Témiscamingue ces prêts ont-ils été consentis et quels en étaient les montants?

5. Quels critères déterminent l'acceptation ou le refus de ces demandes?

**L'hon. Edgar John Benson (ministre des Finances):** 1, 2 et 3 *a*) et *b*): Voir tableau ci-dessous *c*): Ces statistiques ne sont pas réparties par circonscription; aussi le renseignement n'est-il pas disponible.

4. Ce renseignement n'est pas disponible.

5. Les critères à observer pour obtenir un prêt en vertu de ce programme sont énoncés dans la loi et le règlement (C.P. 1969-1764) modifiés par C.P. 1967-2119 et C.P. 1968-2097. Pour obtenir la garantie en vertu de la loi, le prêt doit être consenti conformément aux conditions de la loi et du règlement et un agent compétent de la banque est prié de certifier qu'il a pris, en consentant un prêt aux petites entreprises, toutes les précautions que la banque exige de lui dans la conduite de ses affaires courantes.

| | Canada | | | Québec | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Année | Nombre de prêts | Montant total des prêts | Montant moyen des prêts | Nombre de prêts | Montant total des prêts | Montant moyen des prêts |
| | | $ | $ | | $ | $ |
| 1965 | 2,835 | 26,033,094 | 9,183 | 628 | 6,824,475 | 10,867 |
| 1966 | 2,187 | 20,095,355 | 9,178 | 277 | 2,863,399 | 10,337 |
| 1967 | 2,073 | 20,700,738 | 9,995 | 266 | 3,097,856 | 11,646 |
| 1968 | 1,103 | 11,190,027 | 10,145 | 203 | 2,223,285 | 10,952 |
| Total | 8,198 | 78,019,214 | | 1,374 | 15,009,015 | |
| Prêt moyen de 1965 à 1968 | | | 9,517 | | | 10,923 |

[*Français*]

A PROPOS DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA CIRCONSCRIPTION DE TÉMISCAMINGUE

Question nº 1406—**M. Caouette:**

1. Quelles sont les associations sportives de la circonscription de Témiscamingue qui ont reçu des subventions en vertu de la loi sur le sport amateur durant les trois dernières années?

2. Quelle est la part qu'a reçue chacune des provinces en vertu de la loi sur le sport amateur durant les trois dernières années?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Aucune. La province de Québec ne participe pas au programme fédéral-provincial à frais partagés, appliqué en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur.

| 2. Provinces | 1965-1966 | 1966-1967 | 1967-1968 |
|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ |
| Terre-Neuve | 48,735 | 61,311 | 87,571 |
| Île du Prince-Édouard | 36,897 | 35,899 | 43,876 |
| Nouvelle-Écosse | 47,614 | 50,925 | 56,860 |
| Nouveau-Brunswick | 68,901 | 67,970 | 83,192 |
| Ontario | 133,517 | 128,982 | 251,942 |
| Manitoba | 63,876 | 63,114 | 81,114 |
| Saskatchewan | 38,813 | 60,990 | 62,055 |
| Alberta | 26,908 | 43,874 | 101,683 |
| Colombie-Britannique | 80,743 | 88,252 | 88,881 |
| Territoires du Nord-Ouest | 34,206 | 35,762 | 35,762 |
| Yukon | 22,283 | 32,210 | 32,797 |

A PROPOS DE LA SUBVENTION VERSÉE À L'ASSOCIATION DE SKI DU CANADA

Question nº 1418—**M. Matte:**

1. Quel est le montant de la subvention fédérale accordée à l'Association de ski du Canada?

2. Quelle part reçoit la province de Québec?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. $198,217.

2. La subvention fédérale est versée à l'organisme régisseur des sports pour l'application de programmes de portée nationale.

QUESTION RELATIVE AU REVENU ANNUEL GARANTI

Question nº 1425—**M. Fortin:**

Le gouvernement a-t-il fait des études sur la possibilité d'établir un revenu annuel garanti? Si oui, a-t-on l'intention de déposer le rapport de cette étude et si une telle étude n'a pas été faite, pourquoi en est-il ainsi?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Le gouvernement a autorisé la révision de tous nos programmes de bien-être social et, de ce fait, la notion même du revenu annuel garanti est à l'étude.

[*Traduction*]

LA SUPPRESSION DE LA PRIME À LA PÊCHE

Question nº 1463—**M. Crouse:**

Pourquoi a-t-on supprimé la prime réglementaire à la pêche qui figure au crédit 15 et à quoi va-t-on employer les fonds ainsi récupérés?

**M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** Sous réserve de l'approbation du Parlement, on se propose de supprimer ce poste. Les dépenses annuelles au total ont été de l'ordre de $160,000 pour plusieurs années. Le paiement par pêcheur, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard, a été de moins de $10, mais il a entraîné des frais d'administration élevés. Les économies réalisées à ce chapitre serviront à l'expansion de la ressource halieutique.

[L'hon. M. Munro.]

RADIO-CANADA—LES CACHETS DE M. ADOLPH VON THADDEN ET DE SIR OSWALD MOSLEY

Question nº 1475—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Quelles sommes Radio-Canada a-t-elle versées respectivement à M. Adolph von Thadden et à sir Oswald Mosley?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Il est contraire à l'usage de la Société de divulguer les montants qu'elle verse aux individus.

L'INSCRIPTION DES CHIENS DE RACE

Question nº 1478—**M. Anderson:**

Le ministre de l'Agriculture autorisera-t-il le Canadian Kennel Club à se retirer du Bureau national canadien de l'enregistrement du bétail et, dans l'affirmative, les membres du Canadian Kennel Club qui habitent en Colombie-Britannique pourront-ils continuer d'inscrire des chiens de race au Bureau national canadien de l'enregistrement du bétail?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** L'Association canadienne des éleveurs de chiens de race a été informée que rien ne s'oppose à la mise à exécution de son projet de se retirer du contrôle national canadien de l'enregistrement du bétail, à condition qu'elle poursuive son activité en conformité des dispositions de la loi sur la généalogie des animaux.

L'article 4 de la loi sur la généalogie des animaux exclut la possibilité pour les membres de la Colombie-Britannique de l'Association canadienne des éleveurs de chiens de race de continuer l'enregistrement de leurs chiens de race au contrôle national canadien de l'enregistrement du bétail, advenant que l'Association se retire.

LE PRIX DU BEURRE ET DES TRACTEURS—LES SALAIRES

Question nº 1481—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quel était le prix au détail du beurre au cours des années 1940 et 1949?

2. Quel était le salaire horaire moyen au cours des années 1940 et 1949 pour les métiers suivants a) menuisier, b) électricien, c) plombier?

3. Quel était au cours des années 1940 et 1949 le prix moyen d'un tracteur de ferme de 35 c.v.?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le Bureau fédéral de la statistique et le ministère du Travail m'informent comme suit: 1. Prix de détail moyen du beurre laitier au Canada: 1940, 29.6c. la livre; 1949, 63.2c. la livre.

2. Le tableau ci-dessous donne le salaire horaire moyen des charpentiers, des électriciens et des plombiers pour 1940 et 1949 dans certaines villes. Le taux de salaire moyen général de ces métiers n'est pas disponible.

3. Le renseignement demandé n'existe pas.

TAUX DE SALAIRE HORAIRE MOYEN DE CERTAINS MÉTIERS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DANS CERTAINES VILLES CANADIENNES—1er OCTOBRE 1940 ET 1949

| | 1940 | | | 1949 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Charpentier | Électricien | Plombier | Charpentier | Électricien | Plombier |
| Ville | Salaire moyen | Salaire moyen | Salaire moyen | Salaire moyen | Salaire moyen | Salaire moyen |
| | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| Halifax | .70 | .95 | .95 | 1.23 | 1.33 | 1.30 |
| Québec | .60 | .60 | .60–.65 | 1.10 | 1.10 | 1.10 |
| Montréal | .77 | .83 | .85 | 1.25 | 1.35 | 1.55 |
| Ottawa | .85 | .80 | .95 | 1.30 | 1.30 | 1.60 |
| Toronto | .95 | 1.10 | 1.00 | 1.60 | 1.75 | 1.75 |
| Winnipeg | .85 | .85 | .95 | 1.40 | 1.40 | 1.55 |
| Edmonton | .90 | .85 | 1.05 | 1.47½ | 1.60 | 1.60 |
| Vancouver | .75–.90 | .85–1.00 | 1.00 | 1.60 | 1.70 | 1.70 |

## LES CHANGEMENTS DE LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Question nº 1492—**M. Anderson:**

1. Y a-t-il eu changement de politique en matière de recrutement pour les Forces armées du Canada depuis 1966?

2. Combien de recrues ont été acceptées, chaque mois, dans les Forces armées canadiennes durant 1967 et 1968?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. On est prié de se reporter aux Débats de la Chambre des communes, pp. 5197-5199, du 5 décembre 1967, et aux Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 14 du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale du 21 novembre 1968, p. 578.

| 2. | 1967 | 1968 |
|---|---|---|
| Janvier | 883 | 88 |
| février | 1,313 | 248 |
| mars | 1,687 | 181 |
| avril | 1,106 | 243 |
| mai | 1,451 | 326 |
| juin | 959 | 506 |
| juillet | 857 | 535 |
| août | 1,477 | 1,299 |
| septembre | 1,699 | 865 |
| octobre | 788 | 913 |
| novembre | 365 | 742 |
| décembre | 110 | 608 |

## LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES RAPPORTS CONFIDENTIELS

Question nº 1497—**M. Harkness:**

1. Le nouveau règlement interdit-il aux adjutants et sous-officiers de lire les rapports confidentiels à leur sujet?

2. Dans l'affirmative, pourquoi?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Les adjudants et sous-officiers ne prennent plus connaissance des rapports confidentiels dont ils font l'objet.

2. Auparavant, dans la Marine royale du Canada et l'Armée canadienne, les hommes prenaient connaissance des rapports confidentiels et y apposaient leur signature. Dans l'Aviation royale du Canada, les rapports confidentiels n'étaient montrés aux hommes que s'ils contenaient des commentaires défavorables et étaient considérés comme désavantageux. Depuis l'adoption du nouveau système d'appréciation du rendement, le facteur dominant est le rapport d'appréciation du rendement et le soin consciencieux avec lequel il a été préparé à trois paliers différents. Pour ce qui est de la divulgation du contenu, on reconnaît qu'il est très utile de s'entretenir avec l'intéressé au sujet de son rendement. Il incombe au supérieur d'encourager et de conseiller ses hommes, et

ceux-ci ont le droit de savoir si leur rendement est satisfaisant ou non. Cependant, on est d'avis que la valeur du rapport d'appréciation du rendement augmente lorsqu'il reste confidentiel et c'est pourquoi la formule n'est pas habituellement montrée à l'intéressé une fois qu'elle est remplie. On encourage les hommes à s'entretenir avec leurs surveillants au sujet de leur rendement satisfaisant ou médiocre, et cela se fait à maintes occasions, aussi bien qu'au moment de l'appréciation. De cette façon, un rapport ne devrait mentionner aucun point faible sans que l'homme en soit au courant, et l'officier réviseur est tenu de certifier que, au cours de la période qui fait l'objet du rapport, l'intéressé a reçu des conseils au sujet de son rendement général, y compris les points faibles qui peuvent avoir été notés.

LES EFFECTIFS DES FORCES ARMÉES

Question nº 1498—**M. Harkness:**

1. Le 31 janvier 1969, quels étaient les effectifs des Forces armées?

2. Combien de nos militaires étaient en congé de fin de service?

3. Dans l'un ou l'autre cas, combien dénombrait-on de femmes?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. 97,798.

2. 1960.

3. *a*) 1,621; *b*) 10.

LE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES

Question nº 1499—**M. Harkness:**

1. Combien de recrues les Forces armées ont-elles acceptées pour chaque mois compris entre le 1er août 1968 au mois de janvier 1969 inclusivement?

2. Pour chacun des mois susmentionnés, combien y a-t-il eu de licenciements?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):**

1.

| | |
|---|---|
| août 68 | 1,299 |
| septembre 68 | 865 |
| octobre 68 | 913 |
| novembre 68 | 742 |
| décembre 68 | 608 |
| janvier 69 | 813 |

2.

| | |
|---|---|
| août 68 | 1,350 |
| septembre 68 | 961 |
| octobre 68 | 981 |
| novembre 68 | 975 |
| décembre 68 | 1,000 |
| janvier 69 | 1,018 |

LE BUDGET DES JEUX OLYMPIQUES

Question nº 1502—**M. Osler:**

Quel était le budget total de l'Association olympique canadienne aux jeux olympiques, y compris la somme que le gouvernement fédéral lui a octroyée à cette occasion?

[M.Groos.]

**L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Jeux olympiques d'hiver de Grenoble, 1968, $80,000; Jeux olympiques de Mexico, 1968, $155,000; Total: $235,000.

LA TÉLÉVISION À FORT McMURRAY (ALBERTA)

Question nº 1515—**M. Yewchuk:**

Quelles dates envisage-t-on actuellement pour l'établissement d'installations de radiodiffusion (T.V.) à *a*) la ville de Fort McMurray (i) émetteur d'avant-poste-TV (ii) ré-émetteur en direct, *b*) la zone de *High Level*, Fort Vermilion et La-Crête (i) émetteur d'avant-poste-TV (ii) ré-émetteur en direct?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: *a*) (i) Radio-Canada a demandé, le 25 février, au Conseil de la radiotélévision canadienne, l'autorisation d'établir un émetteur d'avant-poste. Si le CRTC agrée la demande, la Société compte que la station entrera en service dans les douze mois suivant la réception de l'autorisation. (ii) A l'heure actuelle, les perspectives d'extension de la télévision en direct à cette région ne sont pas trop encourageantes, étant donné les frais très élevés à engager mais ce service n'est pas à écarter pour l'avenir. *b*) (i) Aucun émetteur d'avant-poste n'est prévu. (ii) Radio-Canada espère pouvoir demander au CRTC en 1970 l'autorisation d'établir les réémetteurs nécessaires pour desservir cette région, sans qu'elle puisse toutefois dire au juste quand cela se réalisera.

RADIO-CANADA—LES RECETTES DE LA PUBLICITÉ

Question nº 1523—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

A combien s'est élevé, pour chacune des années 1956 à 1968 inclusivement, le revenu global qu'a obtenu Radio-Canada pour la publicité?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

| Années financières | |
|---|---|
| 1955-1956 | $19,472,000 |
| 1956-1957 | 23,913,000 |
| 1957-1958 | 28,410,000 |
| 1958-1959 | 32,270,000 |
| 1959-1960 | 38,162,000 |
| 1960-1961 | 37,602,000 |
| 1961-1962 | 32,910,000 |
| 1962-1963 | 30,847,000 |
| 1963-1964 | 32,392,000 |
| 1964-1965 | 33,208,000 |
| 1965-1966 | 33,563,000 |
| 1966-1967 | 35,153,000 |
| 1967-1968 | 38,734,000 |

LA SOLDE DU GÉNÉRAL ALLARD

Question nº 1532—**M. Coates:**

Quelle est la solde actuelle du général Jean Allard, chef d'état-major des Forces armées, et à quelle date cette solde a-t-elle été fixée?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** $28,750 en vigueur le 1er janvier 1967.

LE TRAITEMENT DU PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA

Question nº 1533—**M. Coates:**

Quel est le traitement actuel du président de Radio-Canada et à quelle date ce traitement a-t-il été fixé?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Le traitement du président de Radio-Canada est de $45,000 par année, à compter du 1er février 1968, en conformité de l'arrêté en conseil P.C. 1968-119 du 18 janvier 1968.

LE TIRAGE DE «LA GAZETTE DU BUREAU DES BREVETS»

Question nº 1539—**M. Caouette:**

1. Quel est le tirage de l'hebdomadaire de *La Gazette du Bureau des brevets*?

2. Quel est le coût de l'impression hebdomadaire de cette publication?

3. A qui cette publication est-elle envoyée?

4. Cette publication est-elle publiée entièrement dans les deux langues ou est-elle publiée dans une version anglaise dont seule la page couverture est bilingue?

5. Si cette publication n'est pas bilingue, pourquoi en est-il ainsi et le gouvernement se propose-t-il de la rendre entièrement bilingue?

**L'hon. M. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Mille exemplaires de *La Gazette du Bureau des brevets* sont imprimés chaque semaine.

2. Le coût moyen de l'impression hebdomadaire pendant les 48 dernières semaines a été de $5,726.75.

3. La publication est distribuée comme suit: Abonnements souscrit à des agents de brevets et à des sociétés manufacturières dans le monde entier, 585; Abonnements gratuits d'après les listes des Impressions et de la Papeterie publiques aux ministères du gouvernement, aux membres du Parlement, aux bibliothèques publiques, etc., 238; Abonnements gratuits d'après les listes d'échanges du Bureau des brevets en échange des journaux officiels d'autres pays etc., et aussi de périodiques scientifiques et de bulletins commerciaux qui servent au Bureau, 40; Le Bureau des prevets, pour son propre usage, 12; Exemplaires mis en vente par le Department des Impressions et de la Papeterie publiques, 125.

4. La page de couverture, les avis d'ordre général et l'en-tête de chaque page sont dans les deux langues. Pour chaque brevet délivré paraissent un dessin et deux revendications tirés du mémoire descriptif et écrits dans la langue de celui-ci, qui doit être soit l'anglais soit le français. Toute demande de brevet reçu en langue française est imprimée en français. Toute demande de brevet reçu en langue anglaise est imprimée en anglais. Tout erratum, certificat de correction, etc. relatif à un brevet paraît dans la langue dans laquelle le brevet est délivré.

5. Le demandeur d'un brevet peut faire paraître le brevet délivré dans la langue de son choix, soit le français soit l'anglais, en péposant sa demande dans la langue dans laquelle il désire le voir paraître. Comme les revendications qui paraissent dans la *Gazette* sont tirées du mémoire descriptif, elles paraissent dans la même langue que le mémoire descriptif.

CURVENTON (N.-B.)—LA STATION DE COMPTAGE DU POISSON

Question nº 1550—**M. Smith (Northumberland-Miramichi):**

Combien *a*) de grilses, *b*) de saumons adultes ont remonté annuellement la station de comptage de Curventon, installée sur la rivière Miramichi du Nord-Ouest, comté de Northumberland (N.-B.), depuis la création de cette station?

**M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):**

| Année | Grilses | Saumons adultes |
|---|---|---|
| 1950 | 1971 | 726 |
| 1951 | 2183 | 812 |
| 1952 | 2142 | 1307 |
| 1953 | 2165 | 1033 |
| 1954 | 2601 | 1081 |
| 1955 | 2756 | 782 |
| 1956 | 774 | 563 |
| 1957 | 875 | 706 |
| 1958 | 2420 | 580 |
| 1959 | 7355 | 1002 |
| 1960 | 2792 | 377 |
| 1961 | 954 | 877 |
| 1962 | 2285 | 224 |
| 1963 | 6088 | 309 |
| 1964 | 5127 | 146 |
| 1965 | 1689 | 120 |
| 1966 | 2913 | 111 |
| 1967 | 1794 | 169 |
| 1968 (au 15 octobre) | 817 | 29 |

LA PÊCHE HAUTURIÈRE DU SAUMON ATLANTIQUE

Question nº 1551—**M. Smith (Northumberland-Miramichi):**

A-t-on fait des démarches auprès de la Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlanti-

que nord-ouest ou bien a-t-on entamé les pourparlers en vue d'interdire la pêche en haute mer du saumon atlantique dans la zone régie par la Convention et, dans l'affirmative, où en est-on?

**M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** Oui, en 1967. La proposition n'a pas été acceptée, parce qu'il fut jugé nécessaire de faire une nouvelle évaluation scientifique de l'effet de la pêche hauturière du saumon atlantique sur les populations de cette espèce.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 699—**M. Robinson:**

1. Combien de personnes du sexe masculin et combien de personnes du sexe féminin ont touché des prestations d'assurance-chômage dans chacune des provinces pendant chaque mois des années 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967?
2. Quels montants ont été payés au titre de prestations d'assurance-chômage à des personnes de sexes masculin et féminin dans chacune des provinces chaque mois pendant les années allant de 1960 à 1967 inclusivement?
3. Combien de familles *a*) dont le mari travaillait ont reçu des prestations d'assurance-chômage pour la femme et *b*) dont la femme travaillait ont reçu des prestations d'assurance-chômage pour le mari, dans chaque mois des années allant de 1960 à 1967 inclusivement?
4. Combien de personnes du sexe masculin et du sexe féminin ont touché des prestations d'assurance-chômage à Toronto et à Montréal chaque mois de chacune des années allant de 1960 à 1967 inclusivement?
5. Combien a-t-on versé aux personnes de sexe masculin et de sexe féminin à Toronto et à Montréal chaque mois de chacune des années allant de 1960 à 1967 inclusivement?
6. Combien de personnes du sexe masculin et du sexe féminin ont reçu des prestations d'assurance-chômage?

(Le document est déposé.)

L'IMMIGRATION AU CANADA

Question nº 1259—**M. Beaudoin:**

1. Depuis 1960, quel est le nombre des personnes qui ont immigré au Canada?
2. Quels étaient leur pays d'origine et leur langue maternelle?
3. Quelle était leur occupation dans leur pays d'origine?
4. Quels sont les critères invoqués par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration pour refuser l'entrée du pays à quelqu'un qui désire venir s'établir au Canada?

(La document est déposé.)

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, au sujet des questions écrites. Je me reporte à la question nº 1608, en date du 28 février. Cette question était marquée d'un astérisque, mais elle ne figure pas comme telle au *Feuilleton*. J'espère que l'erreur pourra être rectifiée.

[M. Smith (Northumberland-Miramichi).]

## MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'ÉTUDE DES DEUX LANGUES OFFICIELLES—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. Ralph Stewart (Cochrane):** Monsieur l'Orateur, avec votre permission et l'appui de M. Paproski, je propose, en vertu de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir que nos jeunes citoyens sont privés du droit fondamental d'obtenir leur formation scolaire dans la langue de leur choix. Ici même, dans la capitale nationale, les enfants anglophones ne sont pas acceptés dans les classes françaises à la maternelle.

Même si l'éducation, en tant que telle, relève de la compétence provinciale, une décision de ce genre porte atteinte aux droits des citoyens et à l'unité nationale. La juridiction fédérale intéresse la citoyenneté comme l'unité nationale. Or les politiques actuelles favorisent la discrimination dans la société canadienne et ne tiennent aucun compte des principes énoncés dans le bill sur les langues dont la Chambre est saisie.

**M. l'Orateur:** Le député de Cochrane a remis à l'Orateur l'avis exigé en vertu du paragraphe (2) de l'article 26 du Règlement. Le paragraphe (5) stipule ce qui suit:

En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ...

A mon avis, le grief du député de Cochrane ne répond pas à cette exigence. Le sujet de la motion proposée ne semble pas concerner la responsabilité administrative du gouvernement et ne pourrait pas non plus donner lieu à une intervention ministérielle.

[*Français*]

Je reconnais avec l'honorable député de Cochrane qu'il s'agit là d'un sujet important et urgent. Cependant, vu les dispositions du Règlement, et plus particulièrement celles de l'article 26, je ne crois pas qu'il soit possible d'ajourner les travaux de la Chambre pour débattre la question.

## DEMANDE DE DOCUMENTS

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Ora-

teur, l'avis de motion nº 79 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[*Traduction*]

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU TRAITEMENT DE CÉRÉALES HUMIDES

Motion nº 79—**M. Burton:**

Qu'un humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée par le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada au sujet du traitement de céréales humides et dures en Saskatchewan, et au sujet du transport de céréales entre le 1er octobre 1968 et le 31 janvier 1969 inclus.

**M. l'Orateur:** Sous réserve des conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre de considérer l'avis de motion 79 comme ayant été adopté?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

**M. Forest:** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions nº 63 et 67?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES—LE TRANSFERT DU COÛT

Motion nº 63—**L'hon. M. Dinsdale:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents et de toute la correspondance échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba au sujet du transfert aux gouvernements provinciaux d'une partie des projets relevant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, le ministère poursuit à l'heure actuelle avec les provinces des Prairies des discussions sur un nouvel arrangement relatif à certains ouvrages hydrauliques aménagés sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Ces discussions se poursuivent toujours et tant qu'elles ne seront pas terminées, le caractère confidentiel de la correspondance et des documents pertinents doit être préservé, conformément à l'usage dans le cas de négociations entre gouvernements.

Le ministre consentira volontiers, toutefois, à déposer ces documents quand les négociations auront pris fin, avec la réserve d'usage concernant les documents confidentiels et l'autorisation des autorités provinciales en cause. Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je demande à l'honorable député de retirer la motion.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Il s'agit ici d'un domaine controversé de relations intergouvernementales; en conséquence, je demande que la motion soit reportée en vue d'un débat.

**M. l'Orateur:** La motion est reportée en vue d'un débat, en vertu de l'article 48 du Règlement.

COMMENTAIRE SUR LE LIVRE BLANC «MESURES VISANT À FAVORISER LA STABILITÉ DES PRIX»

Motion nº 67—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres, communiqués, rapports, mémoires ou autres communications que le ministre de la Consommation et des Corporations a reçus et qui contiennent des observations sur son livre blanc «Mesures visant à favoriser la stabilité des prix».

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, la motion a été discutée avec le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et, sauf erreur, il a été convenu que le gouvernement ne peut en accepter qu'une partie seulement. Les documents en cause sont des mémoires et rapports internes à caractère secret; ils ne seront donc pas déposés. Pour ce qui est de la correspondance mentionnée dans la motion, le député comprendra sûrement que j'ai demandé bien des lettres d'individus qui ne s'attendaient pas ou ne souhaitaient pas que leurs réponses soient rendues publiques. Si cela convient au député, je suis prêt à déposer sans tarder les lettres que je n'ai pas sollicitées et qui ne sont pas confidentielles.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Cela me convient, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Sujet aux réserves et conditions exposées par le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter l'avis de motion nº 67?

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS ORALES

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LES DÉTAILS DU PLAN—LE REJET DU PROJET DE CHAUSSÉE —L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ PERMANENT

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au

premier ministre au sujet de la déclaration qu'il a faite à l'appel des motions. A quelle date serait-il en mesure de déposer et de fournir à tous les membres du Parlement les détails du projet de développement? Dans l'intervalle, j'aimerais demander au premier ministre si le versement de 125 millions de dollars échelonné sur une période de sept ans s'ajoutera aux transferts de fonds qui se font actuellement entre le gouvernement fédéral et celui de l'Île du Prince-Édouard, ou bien ce montant comprend-il une partie ou l'ensemble des transferts couramment effectués depuis quelques années?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Forêts et du Développement rural signera vendredi de cette semaine un accord avec le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard. Je suis sûr qu'il se fera un plaisir de déposer cet accord à la Chambre à n'importe quel moment après sa conclusion et de répondre à toutes les questions spécifiques découlant de cet accord.

**L'hon. M. MacLean:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Forêts et du Développement rural pourrait-il nous donner maintenant la signification précise de ce chiffre de 125 millions de dollars?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, l'accord n'ayant pas été signé, il peut encore être modifié. Il serait donc inopportun de citer des chiffres pour le moment.

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le premier ministre vient de faire une communication au sujet de chiffres précis. Des communications antérieures du ministre de l'Expansion économique régionale ont porté sur l'accord qui doit être signé vendredi. Et voilà maintenant que le ministre se refuse à donner des renseignements à la Chambre sous prétexte que l'accord n'est pas encore conclu. Ces sophismes servent à esquiver les questions des députés.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, nous aurions pu signer l'accord vendredi sans l'annoncer du tout à la Chambre. Le fait d'avoir annoncé un accord qui n'est pas encore un document public, qui ne lie encore aucun des deux gouvernements...

**M. Woolliams:** Pourquoi alors cette déclaration?

[L'hon. M. MacLean.]

**L'hon. M. Benson:** Parce que vous vouliez des renseignements.

**Le très hon. M. Trudeau:** Parce que les députés de l'opposition voulaient savoir quand cet accord serait signé. La semaine dernière, encore, le député d'Egmont l'a demandé. L'opposition ne peut, d'une part, demander des renseignements, puis lorsqu'on les lui donne, se plaindre de les avoir obtenus.

**L'hon. M. MacLean:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député a motivé son intervention. Je pense que nous pourrions maintenant en revenir au député de Malpèque qui a, je crois, une autre question supplémentaire à poser.

**L'hon. M. MacLean:** J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Elle a trait à un sujet quelque peu différent mais se rattache également à la déclaration du premier ministre. Il s'agit de la chaussée. Le premier ministre veut-il dire que les travaux sont remis peut-être à 15 ans d'ici, ou qu'ils sont définitivement annulés?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne puis évidemment répondre de ce que feront les gouvernements fédéraux au cours des années à venir et je ne puis m'engager pour eux. Mais je propose un compromis. Si l'opposition accepte à l'unanimité que nous augmentions de un p. 100, par exemple, l'impôt de sécurité sociale, nous aurions assez d'argent pour construire la chaussée. Si l'opposition veut nous soumettre une proposition dans ce sens, nous l'examinerons.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'adresse du premier ministre ou du ministre des Forêts et du Développement rural, au sujet des chiffres exposés dans la déclaration du premier ministre. Puisque l'entente n'est pas signée et pourrait être modifiée, raison de plus pour que l'opposition connaisse tous les faits, afin de pouvoir présenter des instances au gouvernement. Le montant de 125 millions de dollars, qui doit être versé au cours des sept premières années de l'entente, comprend-il les 41.6 millions du prêt portant intérêt et le reste de la somme sera-t-il une subvention nette à la province de l'Île du Prince-Édouard?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, dès que le texte de l'entente sera déposé à la Chambre, je crois qu'il sera facile d'élucider les points que soulève l'honorable député.

[*Traduction*]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre des Travaux publics fera-t-il part à la Chambre du coût de la chaussée qui avait été proposée et des raisons pour lesquelles on a abandonné le projet, ou va-t-il traiter la Chambre aussi dédaigneusement que le gouvernement l'a fait à l'égard de l'Île-du-Prince-Édouard?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je ne saurais approuver les propos du député, car ils ne tiennent pas compte de la réalité. Je n'ai pas traité dédaigneusement nos vis-à-vis et je ne crois pas que personne ne l'ait fait de ce côté-ci de la Chambre.

**M. MacDonald (Egmont):** Maintenant, répondez à la question.

**L'hon. M. Laing:** Je crois qu'une demande de documents a été adressée d'abord à mon ministère mais qu'il appartient maintenant au ministère des Transports d'y donner suite. Les renseignements demandés seront, je pense, déposés sur le Bureau.

**L'hon. M. Stanfield:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne pense-t-il pas qu'à propos d'un sujet pareil à l'égard duquel il y a eu un engagement officiel, la Chambre et les intéressés méritent une explication lors de l'annonce d'annulation du projet?

**L'hon. M. Laing:** Oui, je suis d'accord là-dessus. Mais, à mon avis, le premier ministre a fourni une explication aujourd'hui en disant qu'il existe un certain volume de ressources et qu'il faut les utiliser au mieux.

**M. MacDonald:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur, au sujet des remarques du premier ministre il y a quelques instants sur le coût de la chaussée, et de la confusion semée par le ministre des Travaux publics au sujet de l'avis de motion portant dépôt de documents. Le ministre des Transports dirait-il à la Chambre à quelle date le document promis il y a plusieurs semaines, l'étude du Stanford Research Institute qui devait résoudre certaines questions soulevées, sera déposé à la Chambre?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, il a été déposé dans le cadre d'un ordre réclamant des documents supplémentaires. Je pensais qu'il avait déjà été déposé. Je déférerai volontiers cette question à une personne compétente pour voir ce qu'il en est.

**M. MacDonald:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je sais que le député veut poser une question sur un sujet très important mais ne pourrions-nous pas passer à autre chose? Le député d'Egmont a déjà posé une question complémentaire et je crois que le député de Hillsborough en a aussi une à poser.

**M. MacDonald:** En posant cette question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je puis peut-être venir en aide aux députés et dissiper en grande partie l'inquiétude que suscite le problème. Le premier ministre envisagera-t-il d'envoyer au comité des travaux publics les documents du Stanford Research Institute et les témoins de la Société d'ingénieurs conseil de Northumberland, en particulier le colonel Edward Churchill désigné par le gouvernement pour aider à aplanir les difficultés relatives à ce proejt, où nous pourrions entendre leurs témoignages et étudier ces documents pour tirer au clair et traiter à fond ce sujet important?

**Le très hon. M. Trudeau:** Nous accueillerions volontiers un exposé complet sur ce sujet important. Bien entendu, le comité peut convoquer les personnes qu'il veut entendre. Nous ne nous opposons pas à divulguer les faits qui ont inspiré notre décision. Il aurait été bien agréable de pouvoir mettre en œuvre les deux programmes, le FODER et la construction de la chaussée, mais cela comporterait une telle dépense d'argent que le contribuable canadien ne pourrait y consentir à l'heure actuelle. La décision qu'il a fallu prendre entre la construction de la chaussée et le service de transbordeur se fonde sur un calcul des prix de revient et nous serions fort heureux de faire connaître à l'opposition les faits qui l'ont motivée.

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que le premier ministre, involontairement peut-être, a laissé

entendre quelque chose qui n'est pas conforme à un fait dont bien des gens sont au courant; c'est-à-dire, que le service actuel de transbordeur coûtera au gouvernement fédéral 1 milliard de dollars d'ici 60 ans.

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Puis-je demander au premier ministre s'il songe à nommer une commission d'étude pour trouver d'autres usages aux routes et aux chemins de fer déjà construits, d'une valeur de 15 millions de dollars, maintenant qu'on abandonne impitoyablement ce projet qu'on nous promettait depuis si longtemps?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est au député d'York-Sud.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Le député d'Oxford semble déçu que je ne lui permette pas de poser une question complémentaire. Comme je ne veux pas le décevoir, je vais accepter la question.

**M. Nesbitt:** Votre Honneur, malgré le bruit, je pourrais lui faire entendre la question; je suis donc très heureux de la formuler. Si j'ai paru un peu déçu, c'est peut-être parce que je n'ai pas réussi à capter votre attention depuis un jour ou deux.

Voici ma question complémentaire.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nesbitt:** Je regrette d'avoir de la difficulté à me faire entendre par Votre Honneur. Ma question complémentaire s'adresse au ministre des Forêts et du Développement rural. Consentirait-il à retarder la signature de cet accord avec le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard jusqu'à ce que le comité permanent des transports et des communications ait pu présenter son rapport, étant donné qu'il revient des provinces atlantiques, où des mémoires lui ont été présentés sur cet important sujet, et qu'il espérait faire des recommandations pertinentes au gouvernement?

[*Français*]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, si le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard nous demande de retarder la signature de l'entente, nous y consentirons sûrement, mais nous ne le ferons pas de notre propre chef.

[M. MacDonald.]

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ALLEMAGNE DE L'OUEST—LA CONFRONTATION POSSIBLE À L'OCCASION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE—LA CONSULTATION DES MEMBRES DE L'OTAN

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'avais demandé hier au très honorable premier ministre si, en raison de la gravité de la situation à Berlin et de la tournure des événements, les membres de l'OTAN avaient été consultés sur l'élection du président de l'Allemagne occidentale à Berlin-Ouest. Le premier ministre m'avait répondu qu'il soumettrait la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Celui-ci aurait peut-être une réponse à nous donner.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, on nous avait informés il y a quelques mois de l'intention du gouvernement fédéral de tenir l'élection présidentielle le 5 mars courant à Berlin-Ouest, conformément à la coutume observée depuis 1954. La question a été discutée à fond à l'OTAN, comme je l'ai dit à la Chambre le 10 février. Le Canada et les autres pays membres ont appuyé la décision du gouvernement fédéral d'Allemagne de préserver tranquillement cette coutume démocratique malgré les obstacles.

Les trois puissances alliées, qui ont des obligations spéciales à Berlin, sont évidemment restées en rapports étroits avec la République fédérale allemande au sujet des mesures à prendre, mais l'OTAN a été tenue au courant de tout.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il est étrange que le premier ministre n'en ait rien su hier.

**M. Lewis:** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il dire où nous en sommes et quelles mesures on prend pour assurer—si possible—que la situation ne s'envenime? Je conçois très bien que l'Allemagne occidentale tienne à cette réunion dans Berlin-Ouest, mais quelles dispositions prend-on pour éviter une dangereuse gradation.

**L'hon. M. Sharp:** Aux dernières nouvelles, les élections ont lieu et, comme nous l'avions prévu, les manœuvres communistes de harcèlement sont loin d'être aussi poussées qu'elles le furent souvent, surtout en 1965.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'INCLUSION DES SERVICES OPTOMÉTRIQUES ET CHIROPRACTIQUES

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans les provinces qui ont un programme d'assurance frais médicaux conforme aux normes fixées par le gouvernement fédéral et comprenant des services paramédicaux comme ceux qui sont fournis par les chiropracteurs et les optométristes, le programme fédéral englobera-t-il ces services?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je répète que le programme fédéral ne pourrait englober actuellement les services paramédicaux auxquels le député a fait allusion, car nous n'avons pas obtenu le consensus des provinces là-dessus.

**M. Knowles (Winnipeg Nord-Centre):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il bien définir le terme «consensus» en language vernaculaire.

**M. Rynard:** Une question supplémentaire. Le gouvernement fédéral a-t-il d'autres projets en vue d'englober les services paramédicaux, ce qui atténuerait la très grande pression exercée sur la profession médicale?

**M. l'Orateur:** Je signale au député que la question supplémentaire est de nature trop générale. Des renseignements de ce genre devraient peut-être être donnés à l'appel des motions.

### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA PARTICIPATION DE L'ONTARIO AU RÉGIME NATIONAL

**M. Stanley Haidasz (Parkdale):** Une question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand il doit s'entretenir avec le ministre de la Santé de l'Ontario, afin de discuter de la participation de l'Ontario au régime national d'assurance frais médicaux. En outre, le ministre permettra-t-il au gouvernement de l'Ontario de réclamer des honoraires modérateurs pour les services médicaux assurés et subventionnés par le Trésor fédéral?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Pour répondre en premier lieu à la dernière partie de la question, j'espère que l'Ontario n'adoptera pas les honoraires modérateurs comme ligne de conduite. De toute façon, je doute que l'Ontario n'agisse ainsi advenant sa participation. Quant à mon entretien avec le ministre provincial de la Santé, je crois qu'il aura lieu d'ici quelques jours.

## LES CÉRÉALES

### LES EMBLAVURES POUR L'ANNÉE PROCHAINE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture s'il a l'intention de faire sous peu une déclaration à l'appel des motions au sujet des emblavures pour l'année prochaine. Je pose la question à cause de la situation pénible où se trouvent les producteurs de blé cette année et des commentaires qu'a faits le groupe d'étude qui s'occupe de cette question.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Les observations que le groupe d'étude a faites sur l'économie du blé et des graines oléagineuses dans son quatrième document doivent être replacées dans leur vrai contexte: il s'agit d'un exposé provisoire de position qui servira aux délégués lors du congrès national de l'agriculture qui débutera le 24 mars. Ces documents n'expriment pas la politique gouvernementale et ne sont pas préparés par le ministère de l'Agriculture, mais je pense qu'ils auront une double utilité, comme base de discussion: tout d'abord pour l'analyse des problèmes...

**L'hon. M. Stanfield:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai aucun droit d'insister auprès du ministre de l'Agriculture pour qu'il réponde à ma question, mais je ne crois pas qu'il doive être autorisé à répondre à une question que je n'ai pas posée. J'ai demandé au ministre s'il ferait à l'appel des motions, quand il le jugera utile dans un proche avenir, une déclaration sur les emblavures cette année.

**L'hon. M. Olson:** C'est une question que nous examinons continuellement, mais quant à déterminer si le ministère de l'Agriculture peut ou non prédire avec exactitude les conditions du marché des céréales après la récolte, c'est une question à laquelle je ne me sens pas le courage de répondre à l'heure actuelle.

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Agriculture ne considère-t-il pas qu'il lui appartient de faire preuve d'initiative et de donner l'orientation en ce qui concerne les problèmes du blé devant les difficultés que pose actuellement la commercialisation du blé pour les agriculteurs?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[*Plus tard*]

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture? Est-il d'avis lui aussi

que, les ventes de blé canadien ne pouvant être augmentées, nous devrons accepter de réduire les emblavures de blé?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES FINANCES

### LA COMMISSION CANADIENNE DES VALEURS MOBILIÈRES

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et elle a trait à la création d'une Commission canadienne des valeurs mobilières. Le ministre pourrait-il nous dire sur quoi, au fond, il diffère d'opinion avec les autorités provinciales quant à la structure d'un tel organisme? En outre, s'agira-t-il d'un organisme fédéral situé à Ottawa ou d'un organisme mixte au sein duquel toutes les provinces et le gouvernement fédéral seront représentés?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, j'ignore tout des divergences fondamentales dont le député parle dans sa question.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE BIAFRA—LES PROTESTATIONS CONTRE LA VENTE D'ARMES

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le premier ministre a dit à la Chambre hier qu'il avait demandé de vive voix au gouvernement britannique de ne pas expédier d'armes au Nigéria, le gouvernement canadien est-il maintenant disposé à formuler cette demande verbale dans un communiqué officiel et public?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, que je sache, il n'y a rien de plus officiel ou public que les déclarations du premier ministre du Canada à la Chambre.

**M. Nystrom:** Une question supplémentaire. Le ministre peut-il rendre publiques les instances verbales que le premier ministre a présentées au gouvernement britannique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai fait les déclarations qui ont été versées au hansard, et j'ai été aussi explicite que possible. Si les députés avaient suivi l'affaire de près, ils sauraient que le 12 novembre j'ai répété quelle est l'attitude du gouvernement envers quiconque fournit des armes à l'un ou l'autre des adversaires. Le 20 janvier, j'ai signalé à la Chambre ce que j'avais dit au premier ministre britannique et aux secrétaires aux Affaires étrangères et du Commonwealth, pendant mon séjour à Londres, quelques jours plus tôt.



### LE BIAFRA—LE BOMBARDEMENT DES CIVILS ET DES AVANT-POSTES DE LA CROIX-ROUGE

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Mon collègue, le député d'Yorkton-Melville, a posé une autre question au premier ministre sur la situation au Biafra, demandant si le Canada se joindrait au gouvernement britannique pour protester contre le bombardement d'objectifs civils au Biafra, ou pour faire enquête. Le premier ministre a répondu qu'il allait discuter la question avec le ministre, ajoutant qu'il serait sûrement en mesure, le lendemain, de dire si des mesures avaient été prises.

Puis-je maintenant demander au ministre si l'on a pris des mesures ou si l'on compte en prendre à cet égard?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, nous avons exprimé aux principales autorités de Lagos notre inquiétude au sujet des nouvelles persistantes de bombardements d'objectifs non militaires dans la zone rebelle. On m'a assuré qu'on avait fait part de nos opinions au général Gowon.

## RADIO-CANADA

### PRÉSENTATION AVILISSANTE DES PIÈCES «NEIGHBOURS» ET «THE BASEMENT» À L'ÉMISSION «FESTIVAL»

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Il y a quelques semaines, je lui ai demandé s'il allait étudier avec les légistes de la Couronne si certaines pièces présentées à Radio-Canada relevaient des dispositions de la loi sur l'obscénité. A-t-il discuté le problème avec le secrétaire d'État depuis que celui-ci est revenu de l'un de ses pèlerinages péripatéticiens? Si oui, voudrait-il mentionner à la Chambre les mesures qu'on va prendre?

D'autre part, le ministre pourrait-il nous dire si, lorsqu'un député présente des amendements aux articles du Code concernant

l'obscénité, pour donner du mordant à la loi, le bill en question serait présenté au comité qui étudie actuellement le droit criminel?

**M. Nielsen:** C'est là une question omnibus.

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'avoue au très honorable représentant que je ne veille pas tard le soir pour regarder, comme lui, tous les programmes télévisés. Cependant, à propos de sa question, j'ai demandé aux fonctionnaires du ministère d'étudier les dispositions actuelles de la loi sur l'obscénité dont je leur ai signalé le caractère un peu embrouillé sur ce point. Quant à la responsabilité du secrétaire d'État, j'étudierai la question avec lui lorsque les légistes m'auront donné quelques précisions.

Quant au bill omnibus actuel, je n'envisage pas de proposer au comité d'en étendre la portée mais, pour parler comme le très honorable représentant, s'il est nécessaire de préciser la loi sur l'obscénité, je songerai alors à une mesure additive.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Une question supplémentaire. Plus de 200 Canadiens nous ont écrit pour se plaindre des émissions de Radio-Canada. Le ministre a sans doute reçu lui aussi des lettres de ce genre. Faut-il plus de deux mois pour obtenir des légistes une réponse à la simple question de savoir si deux pièces qu'on avait données violaient, selon les légistes, l'article sur l'obscénité?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, je signale au très honorable représentant que la définition de l'obscénité est assez subjective et que nous ne serions peut-être pas d'accord à ce sujet.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ma question concerne l'opinion des légistes de la Couronne.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je suis en train de poser une question supplémentaire. Je ne demandais pas l'opinion du ministre ni ne donnais la mienne. Je demandais celle des légistes. Le ministre les a-t-il consultés?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Vous ne les avez pas consultés. C'est tout ce que je voulais savoir.

## LA MATIÈRE OBSCÈNE

### LES COUVERTURES DE DISQUES

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Une question supplémentaire à l'adresse du ministre de la Justice. Lui a-t-on signalé que l'on vend maintenant au Canada, plus précisément à Ottawa, de la matière pornographique en provenance de l'étranger qui se présente sous la forme d'une couverture de disque de la marque «Apple» sur laquelle on voit deux personnes entièrement nues. Cette distribution . . .

**Des voix:** Où cela?

**M. Crouse:** Cette distribution est-elle conforme à l'idée que se fait le premier ministre d'une société juste ou faudra-t-il aller jusqu'au bout de la tolérance?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Crouse:** Monsieur l'Orateur, puisque le ministre de la Justice ne veut pas répondre, j'adresse ma question au ministre du Revenu national. Prendra-t-il de son propre chef, ou de concert avec le ministre des Postes, des mesures immédiates pour bannir au Canada la distribution des disques «Apple» qui présentent cette couverture pornographique?

**Une voix:** De quoi s'agit-il, de «Spies» du Nord?

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Crouse:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les députés d'en face trouvent le sujet fort amusant. J'aimerais . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je prierais le député de bien vouloir préciser d'abord son objection; je m'efforcerai alors de rendre une décision à ce sujet.

**M. Crouse:** Monsieur l'Orateur, les photos, à elles seules, seraient déjà obscènes et répréhensibles, mais cette enveloppe pornographique porte la légende suivante: «La rencontre de deux grands saints rend humble.» J'estime que c'est également antichrétien. Et l'on voit des membres du gouvernement applaudir ce genre de choses!

**Des voix:** Honte!

**M. l'Orateur:** Le député a peut-être un argument à faire valoir, mais je ne crois pas qu'il puisse invoquer le Règlement.

## LES CÉRÉALES

LES INONDATIONS ET LE TRANSPORT ACCÉLÉRÉ

**M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné les inondations prévues dans le Manitoba, n'a-t-on rien envisagé en vue d'aider les cultivateurs de la vallée de la rivière Rouge en ce qui concerne le transport accéléré du grain, les récoltes non moissonnées et le grain entreposé?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, on nous a prévenus que le Manitoba était menacé de graves inondations à l'arrivée du printemps et au moment de la fonte des neiges, qui y sont abondantes. Je puis assurer au député que nous ferons de notre mieux pour aider cette province si cette situation se produit.

[*Français*]

## L'AGITATION TERRORISTE

A PROPOS DES MESURES SUSCEPTIBLES D'ENRAYER LES ACTES DE TERRORISME

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Peut-il nous dire s'il a pris connaissance de la déclaration du directeur de la police de Montréal, hier, à l'effet que, lors de l'arrestation d'un présumé coupable d'attentats à la bombe, on a trouvé plusieurs documents et pamphlets révolutionnaires communistes et, en particulier les «livres de poche» de Mao Tsé-Toung, de Che Guevara et d'autres?

Peut-il, en outre, nous dire s'il a l'intention d'instituer une enquête afin de déterminer l'envergure de l'infiltration communiste au Canada et quelles mesures il entend prendre pour contrôler et éliminer l'activité révolutionnaire chez nous?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Il faut d'abord, monsieur l'Orateur, que j'obtienne des renseignements encore plus précis du directeur de la police de Montréal. Ensuite, je discuterai l'affaire avec mon collègue, le solliciteur général.

**M. Valade:** Le ministre peut-il répondre à la deuxième partie de ma question?

[*Traduction*]

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice pourrait-il se renseigner à la fois auprès de la Bibliothèque et du premier ministre?

[*Français*]

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais demander au ministre de la Justice s'il serait prêt à répondre à la deuxième partie de la question, à savoir s'il a l'intention d'instituer une enquête afin de déterminer l'envergure de l'infiltration communiste au Canada?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre sans avoir obtenu au préalable plus de renseignements.

[*Traduction*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'EXPLOITATION À PERTE DES SOCIÉTÉS PRIVÉES

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Lors des négociations éventuelles avec le gouvernement de l'Ontario à propos de son adhésion au régime d'assurance soins médicaux, Ottawa s'en tiendra-t-il strictement aux dispositions de la loi, et s'opposera-t-il à ce que les compagnies d'assurances administrent à perte l'assurance soins médicaux.

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, il va sans dire que les dispositions de la loi seront respectées. Nous ne contournerons pas la loi. Pour ce qui est des compagnies d'assurances privées, le député sait que ces compagnies offrent une assurance-couverture sans but lucratif, en Colombie-Britannique, sous réserve de vérification des comptes et des autres conditions requises. Elles y sont autorisées, car cela est conforme à la loi. Il est concevable que l'Ontario adopte la même position légale.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne les sociétés d'assurance le ministre s'assurera-t-il qu'il ne s'agit pas seulement d'une initiative déficitaire?

SARDIS (C.-B.)—L'AVENIR DU SANATORIUM DÉSAFFECTÉ DE COQUALEETZA

**M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est):** Je veux adresser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme

on a avisé les employés de l'hôpital Coqualeetza à Sardis, en Colombie-Britannique, que l'institution cesserait de fonctionner comme sanatorium, le ministre voudrait-il bien renseigner la Chambre sur l'avenir de cette remarquable institution?

**M. l'Orateur:** Cette question pourrait fort bien être traitée au moment de l'ajournement.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON—LA DISCUSSION DES PROBLÈMES DU PÉTROLE

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné les difficultés qui ont surgi entre le Canada et les États-Unis au sujet de l'industrie pétrolière et d'autres industries, avisera-t-il à inviter le président Nixon au Canada pour discuter de certains de ces problèmes avec lui, et à demander au président de prendre la parole devant les députés et les sénateurs réunis?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous discuterons sans doute des problèmes du pétrole lors de ma prochaine rencontre avec le président des États-Unis. Si une invitation comme celle dont parle le député paraît s'imposer, je la ferai sûrement.

**M. Woolliams:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre est-il prêt à inviter M. Nixon au Canada, comme simple échange de bons procédés?

**Une voix:** La politesse la plus élémentaire l'exige.

### LA CHINE CONTINENTALE—LA DISCUSSION DE LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE AVEC L'URSS

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il maintenant disposé à répondre à la question que le premier ministre avait promis, l'autre jour, de lui transmettre? Je voulais savoir si le Canada a discuté notamment, avec l'Union soviétique, la reconnaissance diplomatique éventuelle de la Chine communiste. La question est devenue très urgente depuis, par suite de la tension sino-soviétique. Je me demande si le Canada en a discuté notamment avec l'Union soviétique, et si oui, quelle a été la réaction?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a informé l'Union soviétique, ainsi que bien d'autres pays, de notre intention d'avoir des entretiens avec le régime de Pékin. On nous a remerciés de ces renseignements, et c'est tout.

### LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre déposera-t-il à la Chambre des exemplaires des lettres échangées par M. Jean-Guy Cardinal du Québec et M. Debré, ministre des Affaires étrangères de France, étant donné qu'elles ont été rendues publiques par le gouvernement du Québec?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, comme j'en ai fait part précédemment à la Chambre, je n'ai pas jugé bon de déposer à la Chambre des lettres signées par la province de Québec et le gouvernement français. A présent qu'elles ont été rendues publiques, j'en ferai déposer des exemplaires ici.

**M. Fairweather:** Une autre question, monsieur l'Orateur. Comme on déclare dans une des lettres que les deux documents constitueraient un accord entre les deux gouvernements, le gouvernement du Canada est-il toujours d'avis, ainsi que l'a dit le ministre le 31 janvier, que cet échange de lettres ne constitue pas effectivement un accord? Ou s'agit-il d'une bataille de mots?

**L'hon. M. Sharp:** Non. Je suis entièrement d'accord avec le député. Je répète ce que j'ai déjà déclaré. Pour que ces échanges aient un caractère international, engageant à la fois le Canada et la France, il faudrait l'approbation des gouvernements des deux pays. L'approbation pourrait être donnée dans le cadre des accords culturels généraux de 1965 ou par un échange distinct de notes entre la France et le Canada. Comme il n'y a pas eu, dans ce cas, de consultations entre les gouvernements des deux pays, aucune de ces conditions n'a été remplie.

## L'AGRICULTURE

LE REPRÉSENTANT DES PRAIRIES AU SEIN DE LA COMMISSION DU LAIT

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme la Commission du lait du Manitoba vient de déclarer publiquement que la politique laitière actuelle est défavorable à l'industrie laitière dans les Prairies, le ministre consentirait-il à ce qu'au moins un des membres permanents de la Commission canadienne du lait soit un représentant des provinces des Prairies?

**M. Horner:** Bravo!

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je n'admets pas que les politiques et l'activité de la Commission canadienne du lait aillent à l'encontre des intérêts de l'industrie laitière. Par conséquent, l'autre partie de la question est sans objet.

**M. Schreyer:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Même si l'on accepte la déclaration du ministre sans tenir compte de son entrée en matière, j'aimerais savoir si le gouvernement songera à nommer un représentant des Prairies à la Commission canadienne du lait.

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, c'est un point que l'on pourrait considérer. Ce qui importe encore plus, c'est l'aptitude des titulaires à favoriser les intérêt de l'industrie laitière dans tout le Canada.

## LES AFFAIRES INDIENNES

LE PAS (MAN.)—L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une double question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son secrétaire parlementaire l'a prise pour préavis. Le ministre est-il prêt maintenant à y répondre?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai communiqué avec la personne dont le député a parlé, et je crois qu'il est possible qu'une décision soit prise à ce sujet d'ici un jour ou deux.

## LES TRANSPORTS

HALIFAX (N.-É.)—LES DANGERS PAR SUITE DES TRAVAUX AU PORT

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur ma question s'adresse au ministre des Transports. Les résidents, les établissements industriels et les pêcheurs installés du côté est du port d'Halifax courent-ils des risques par suite des opérations de dragage et de remblayage exécutées en vue de compléter les installations nécessaires pour recevoir des containers à Halifax?

[L'hon. M. Sharp.]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers.

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA NOMINATION DE M. SPENCER COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme la Cinematographers Association of Canada a formulé dernièrement certaines critiques à l'égard des insuffisances de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, a-t-on consulté cette organisation avant de nommer M. Spencer, secrétaire suppléant, au poste permanent de directeur général de la Société?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Une question au moins devrait être inscrite au *Feuilleton*; pourquoi pas celle-ci?

## LES SERVICES SCIENTIFIQUES

LE MINISTRE COMPTABLE DE LA POLITIQUE

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Dans un discours prononcé en fin de semaine, le président du Conseil des sciences, M. Solandt, a déclaré que le gouvernement devrait désigner un ministre comptable de la politique des sciences. Puis-je demander si le gouvernement y a songé?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs mois j'ai dit aux députés à la Chambre qu'il y avait un ministre comptable de la politique des sciences. C'est le président du Conseil du Trésor. J'avais indiqué que certaines modifications seraient apportées dans le domaine de la politique des sciences. Certaines ont été annoncées dans le bill sur la réorganisation du gouvernement. Nous avons créé le Conseil et le Secrétariat, et d'autres changements surviendront plus tard.

**M. Orlikow:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre songera-t-il à faire une déclaration complète sur les questions scientifiques lorsque nous en arriverons au Conseil des sciences dans la mesure sur la réorganisation du gouvernement?

## LES FINANCES

L'IMPOSITION DE LA REVUE «TIME»

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Merci, monsieur l'Orateur, de m'avoir accordé la parole. Je voudrais adresser cette question au ministre des Finances. Dans sa quête de fonds, le gouvernement envisage-t-il de supprimer l'exemption de la taxe sur les revues dont bénéficie à l'heure actuelle une extension du département d'État des États-Unis, la revue *Time*?

**M. l'Orateur:** Le député demande un énoncé de principe. Il est impossible de répondre à cette question pour le moment. Si le député l'estime urgente, il peut la reposer au moment de l'ajournement.

**M. Paproski:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne peut-il prendre des mesures pour supprimer cette subvention canadienne à la propagande américaine?

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LES SUBSIDES

ÉTUDE EN COMITÉ DE LA LOI N° 1 DE 1969 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, constituée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'examen du bill C-177, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969, et présenté par l'honorable M. Drury.

**M. le président:** A l'ordre. Lorsque le comité a suspendu sa séance le mardi 4 mars, l'article 2 était à l'étude.

Article 2—*$222,254,283 accordés pour 1968-1969.*

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, hier soir à dix heures je signalais certains problèmes auxquels se heurte le gouvernement canadien lorsqu'il s'efforce de résoudre le vaste problème du logement. J'ai dit que le manque de pouvoir d'achat du Canadien moyen était probablement la cause essentielle du peu de mises en chantier. C'est, bien entendu, trop simplifier tout le problème. J'espère que les trois paliers du gouvernement s'efforceront d'améliorer cet aspect particulier du logement canadien.

La loi nationale sur l'habitation était une excellente loi à l'époque où on l'a instituée comme mesure d'urgence, mais on aurait dû la reviser depuis longtemps. On en a fait un mauvais usage. Cette loi a été la cause de la montée en flèche des prix de l'habitation, de la ruée vers les terrains et de l'augmentation considérable du prix des lotissements dans les villes. Une bonne partie des fonds destinés à la construction de logements ont servi à bâtir des tours. On compte environ 150,000 logements dans des immeubles de ce genre. Ce n'est pas tout à fait le genre de logement qu'il faudrait, selon moi, mais c'est mieux que rien. Ce n'est pas la meilleure façon de remédier à la crise du logement au Canada.

Les Canadiens n'auront vraiment pas un sort enviable le jour où il leur faudra vivre comme des abeilles dans une ruche de 20 ou 30 étages, les uns sur les autres, dans des appartements privés de soleil, sans terrains de jeu pour leurs enfants, s'il y a encore des enfants à ce moment-là. Nous vivrons là comme dans une ruche. Si tout le monde vient s'installer dans les villes, il n'y aura plus de place pour les enfants. Le fait même d'avoir des enfants sera presque antisocial. Ce serait ni plus ni moins cruel que d'élever des enfants dans un quadrilatère de béton de quelques centaines de pieds.

Pour assurer le bonheur et la santé d'une famille, la meilleure chose, de l'avis de la plupart des Canadiens, c'est d'avoir une maison à soi avec un accès facile au grand air, entourée d'un parterre, d'être près de la nature, de respirer de l'air frais et d'avoir un jardin pour y accueillir ses amis et laisser ses animaux favoris en liberté. L'aménagement urbain est parfois poussé à l'excès. Je suis de ceux qui aimeraient à remonter à l'époque où la nature était appréciée à sa juste valeur et où les gens ne vivaient pas dans des citernes de béton en se contentant de regarder la télévision. Les gouvernements ont tort d'autoriser l'affectation de montants considérables en vue d'accélérer ce procédé d'urbanisation.

Il y aurait moyen de prendre une ou deux mesures pratiques pour combattre cette tendance et améliorer la santé des Canadiens, du point de vue physique et mental. On ne pourra assurer indéfiniment le soutien de l'économie canadienne si tous les gens vivent dans les villes. Nous devons prévoir, pour le Canada de demain, une saine économie fondée en quelque sorte sur l'agriculture, la conservation de nos forêts et sur des programmes d'avant-garde et à long terme comme l'ARDA. Nous ne devons pas miser seulement sur les forêts que nous avons actuellement, mais entreprendre un vaste programme national de reboisement, de conservation et d'embellissement.

• (3.20 p.m.)

J'exhorte le gouvernement à entreprendre sans délai un programme national de transport et d'utilisation des terres pour décentraliser, non seulement nos industries, mais

notre mode de vie tout entier. Je propose que les nouveaux foyers de vieillards, par exemple, ne soient pas construits comme les tours modernes. On devrait les bâtir dans des petites villes ou dans les banlieues des grandes villes. Les gens n'auront pas les moyens de se loger dans les grands immeubles d'appartements même s'ils touchent une pension raisonnable. Sauf erreur, si la migration actuelle vers les villes se maintient, la famille moyenne ne pourra pas se permettre de louer un appartement dans un grand immeuble. Dès qu'il ne sera plus possible de trouver un logement convenable à loyer modique au rez-de-chaussée, nous serons à la merci des propriétaires des tours d'habitation et il faudra peut-être consacrer un bon tiers, sinon la moitié, de son revenu au loyer.

Il ne me paraît pas sage de mettre, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, de fortes sommes d'argent à la disposition de sociétés de construction domiciliaire. Nous favorisons ainsi les grandes sociétés alors que nous devrions chercher à stabiliser l'économie de chaque foyer. Il y aurait peut-être lieu de repenser toute la loi nationale sur l'habitation. Il nous faudrait peut-être des ministères du logement aux deux paliers, fédéral et provincial, tant la tâche est considérable. Le ministre des Transports sait que sa mission en rapport avec le logement l'a distrait de son travail à la direction des transports, et il serait le premier à admettre qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper de l'habitation comme il l'aurait voulu.

Nous sommes sérieusement en retard sur la demande de logements pour les autochtones et les gagne-petit. Même ceux qui gagnent $10,000 par année peuvent difficilement trouver des logements convenables. Nous avons besoin d'un ministère ainsi que d'un ministre compétent qui puisse donner tout son temps à la question. Les deux échelons supérieurs de gouvernement doivent collaborer étroitement.

Cette coopération s'est réalisée lors de la construction de la route transcanadienne. Comme résultat, nous avons un excellent réseau routier. Nous pouvons obtenir tout autant dans le domaine du logement. Nous devons être prêts à rejeter les anciennes théories et à tirer parti des bases déjà établies.

Un certain nombre de propos, durant le présent débat, avaient un caractère négatif. J'espère que je ne fais pas de même en disant qu'on n'a pas pris toutes les mesures voulues. Mais je ne crois pas que la chose soit attribuable au manque d'intérêt des personnes en cause. Il s'agit plutôt d'une question d'opportunité. Nous sommes en retard. Il y a 20 ans qu'on aurait dû prendre cette initiative. Le problème persistera, et j'ose ajouter que nous ne le réglerons pas en quelques mois ou quelques années. .



**M. le président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré, à moins que le comité ne lui permette de continuer.

**Des voix:** Continuez.

**M. Bigg:** J'aimerais que ce projet de loi soit adopté. Je voudrais que le groupe d'étude poursuive son travail à un rythme accéléré et avec la pleine collaboration des trois échelons de gouvernement. Je voudrais que tous soient consultés. Ceux qui l'ont été le moins sont ceux qui auraient dû l'être le plus. Je ne parle pas des constructeurs qui voudraient peut-être en profiter, ni des fonctionnaires aux deux échelons de gouvernement. Je voudrais savoir ce qu'en pensent ceux qui doivent rembourser l'hypothèque, surtout les nouveaux mariés. Réunissons-en une quinzaine de couples pour qu'ils puissent nous dire quel genre de logement ils veulent et le prix qu'ils croient pouvoir payer. J'espère que nous pourrons leur dire qu'ils n'auront pas à payer 10, 12 ou 14 p. 100 d'intérêt pendant 40 ans. J'espère pouvoir leur dire qu'ils pourront léguer leur maison à leurs enfants sans le lourd fardeau que bon nombre d'entre nous serions obligés de transmettre si nous devions léguer notre maison en ce moment.

**Mme MacInnis:** Monsieur le président, la création de la Commission d'étude sur le logement a soulevé dans tout le pays l'espoir qu'elle ferait des découvertes et proposerait un programme bien coordonné qui permettrait d'alléger la crise du logement. C'était là l'espoir du grand public. Par contre, des gens pensaient que le problème du logement avait été étudié à fond, et qu'en dépit de la grande conférence à laquelle devaient assister 500 délégués de toutes les régions du pays et qui devait avoir lieu un mois après la création de la Commission, cette dernière ne ferait pas de découvertes sensationnelles et dissiperait ses efforts dans tout le pays sans aboutir à des résultats concrets. Néanmoins, je crois que nous étions tous bien disposés à l'égard de la Commission d'étude.

Je pense me faire l'écho des spécialistes du logement d'un bout à l'autre du Canada et d'une grande partie de l'opinion en déclarant que le rapport de la Commission d'étude a causé une amère et profonde déception. Je ne veux pas dire qu'on n'y trouve pas de bonnes choses. Il contient de nombreuses propositions valables mais elles ne constituent pas une politique concrète de l'habitation qui résoudrait nos problèmes.

A quoi bon affirmer que le rapport est plein d'idées excellentes, sans indiquer qu'il ne contient pas de programme viable. Il fait penser à une pie qui entasse des morceaux de verre et autres objets brillants sans pouvoir en faire un nid.

Il n'y a pas eu de commentaire plus accablant sur le rapport que celui qui m'est tombé ce matin entre les mains. L'auteur en est le professeur Michael Wheeler, du Conseil canadien du Bien-être, organisme chargé de donner suite à la Conférence canadienne sur le logement qui a eu lieu l'automne dernier. J'étais l'un des 500 délégués qui ont assisté à cette conférence et c'est avec un intérêt tout particulier que j'ai reçu la documentation publiée par le Conseil du Bien-être. Le premier point qui y est mis en relief est que le rapport de la Commission d'étude a le mérite d'avoir fait des questions de logement le sujet d'un débat à l'échelle nationale. Selon le Conseil, la Commission d'étude a eu le courage de soulever des questions aussi fondamentales que la régie publique, l'aménagement des terrains, l'utilité des gouvernements régionaux, l'allocation de revenus suffisants au gouvernement municipal et la possibilité d'augmenter les revenus au lieu de subventionner les logements. Après cet éloge à l'endroit de la Commission d'étude, tout le reste du mémoire n'est qu'une condamnation virulente du rapport de cet organisme.

• (3.30 p.m.)

J'aimerais en indiquer les motifs, car si nous ne voyons pas clairement les faiblesses et les erreurs d'aiguillage de la Commission, nous ne pourrons pas élaborer les mesures législatives qui mettront sur la bonne voie notre politique du logement.

Tout d'abord, quant à ses objectifs, la Conférence canadienne sur le logement a énoncé clairement ce qui, selon elle, devrait avoir la priorité dans une politique de logement social. J'ai entendu bien des gens tenir des propos véhéments à ce sujet à Toronto: Tant que le gouvernement versera des allocations insuffisantes pour le logement, il devra donner la priorité, dans ses budgets, à l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. C'est tout à fait contraire à ce que recommande le rapport de la Commission d'étude, qui est rédigé de telle façon que rien se sera changé à la pagaille qui existe actuellement et que chaque aspect de la politique de l'habitation tendra à aider ceux qui peuvent le mieux s'aider eux-mêmes, les économiquement forts.

Si le gouvernement satisfaisait aux besoins des plus défavorisés, il faudrait quelque 20,000 ou 30,000 logements à prix modique par année, ce qui exigerait une immobilisation de 300 millions de dollars de fonds publics. C'est une somme deux ou trois fois plus considérable que celles que nous avons pu affecter jusqu'à maintenant au cours d'une année. Je ne blâme pas le ministre car, à mon avis, et je l'ai dit dès le début, nous ne pouvons le reprocher à un ministre titulaire des deux portefeuilles, transports et logement. Il ne peut se consacrer convenablement au logement, et je serais extrêmement étonnée aussi s'il pouvait s'acquitter convenablement de ses attributions relatives aux transports. A en juger par les commentaires entendus cet après-midi, il semblerait que cette opinion est partagée par au moins quelques députés. Pour indiquer jusqu'à quel point les connaissances du ministre sur les besoins peuvent laisser à désirer, je voudrais rappeler qu'en décembre 1967 le ministre alors chargé du logement déclarait:

> Non seulement la proportion mais le niveau des engagements dans ces domaines des besoins publics majeurs, logements sociaux et autres projets de ce genre, augmenteront ... pour atteindre probablement 500 millions de dollars en 1968.

Le montant effectivement investi en 1968 par le gouvernement fédéral dans la construction de logements sociaux était d'environ 116 millions de dollars, contrairement aux 500 millions de dollars que l'on avait prédits avec trop d'optimisme à la fin de 1967. Nous devons faire bien davantage. D'après le ministre, il nous faudrait 20 milliards de dollars pour atteindre l'objectif minimum d'un million de logements dans les cinq prochaines années; mais il n'est nulle part question, dans le rapport du groupe d'étude, d'une politique pour réunir ces fonds. Le ministre a dit que l'argent serait recueilli par-ci par-là, mais à aucun endroit du rapport il n'est question d'une politique claire et nette déclarant sans équivoque que le ministre dont relève le logement devrait engager les caisses de pension, les sociétés de fiducie, les banques et autres institutions de prêt à investir une partie de leur portefeuille hypothécaire dans le logement. Voilà ce que nous appelons une politique. Une suggestion n'a absolument aucune valeur.

Le ministre n'est pas toujours aussi vague. En août, l'an dernier, lorsqu'il pensait aux travaux qui s'imposent aux aéroports de Toronto et de Montréal pour que ceux-ci puissent recevoir les jets géants, il parlait alors assez clairement. N'a-t-il pas annoncé qu'un montant de 200 à 300 millions de dollars serait requis pour ces travaux tant à l'aéroport de Montréal qu'à celui de Toronto? La différence entre cette situation et celle qui existe présentement au sujet des 20 milliards

requis pour le logement, c'est que nous savons, d'après l'expérience acquise à la Chambre, que si l'argent requis doit servir à des choses comme des jets géants, on trouvera cet argent au nom du progrès, de la science et de l'avancement sans poser de question. A moins de motifs dépassant de beaucoup ceux que renferme le rapport de la Commission d'étude, nous savons qu'une fraction infime de ces 20 milliards de dollars sera affectée au logement. Jusqu'ici, rien n'indique qu'une mesure législative sera présentée pour fournir ces 20 milliards de dollars.

En plus d'avoir échoué sur ces points, la Commission d'étude est loin d'avoir été à la hauteur de sa tâche à l'égard du problème du logement social. Manifestement troublée par le caractère asocial de certains ensembles, la Commission a jugé à propos de ne pas recommander au gouvernement fédéral d'appuyer les projets sociaux et récréatifs. C'est bien beau de signaler l'échec des logements sociaux et de leur reprocher d'être construits de façon à stigmatiser les occupants et à les priver de communication, mais c'est une autre chose de négliger de recommander la construction de logements sociaux. Que fait la Commission? Elle élude le problème de la construction de logements sociaux convenables, alors que les économiquement faibles ont besoin de tels logements. Elle dit qu'elle va en arrêter complètement la construction jusqu'à ce que d'autres études aient déterminé comment ne pas stigmatiser les locataires.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ceux qui résident dans des logements sociaux sont stigmatisés. Le prédécesseur du ministre, l'honorable M. Nicholson, avait parlé de la nécessité de faire disparaître le stigmate que portaient ces habitations, mais il n'avait pas proposé qu'on cesse d'en construire pour autant. Pour enlever ce stigmate, il fallait, selon lui, en aménager à l'intention de diverses catégories de gens, ce qui permettrait de les incorporer à l'ensemble de la collectivité avoisinante. Ainsi, les gens qui habiteraient dans un ensemble de logements sociaux ne seraient pas remarqués et stigmatisés; ils feraient partie de la collectivité. Les constructeurs de maisons s'en rendent de plus en plus compte. On l'a dit au ministre lors de ses déplacements. On conseillait d'inspecter tout un secteur et d'y repérer les maisons privées qu'il serait possible de réparer et de rénover. Si la participation financière du gouvernement était conçue de manière à permettre aux gens de moderniser des maisons particulières déjà existantes, on pourrait, je pense, mettre en œuvre des programmes publics de logements, moins vastes et plus appropriés, sans que ceux qui y vivront soient montrés du doigt. L'honorable M. Nicholson, aujourd'hui lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, habite actuellement un logement public. En sa qualité de lieutenant-gouverneur de la province, il habite un manoir appartenant à l'État à Victoria.

Personne, à ma connaissance, ne s'est plaint du fait que de vivre dans un logement social le stigmatise. Si c'est le cas, alors les gens sont très nombreux qui aimeraient porter ce stigmate.

[Mme MacInnis.]

• (3.40 p.m.)

Je tiens à dire au ministre que la Commission d'étude a bien mal servi les intérêts de la ville de Vancouver. Nous avons, à l'heure actuelle, deux projets de rénovation urbaine qui sont prêts à être lancés; il nous manque seulement l'autorisation des gouvernements du palier supérieur. Le gouvernement de Victoria ne donnera pas son autorisation avant que le gouvernement d'Ottawa le fasse. Voici un extrait du mémoire que la ville de Vancouver a présenté à la Commission:

> Que le gouvernement fédéral puisse se retirer des projets de rénovation urbaine ou réduire sa participation, voilà qui inquiète la ville de Vancouver à l'extrême. Elle est partisane, au contraire, d'une participation accrue.

J'aimerais que le ministre écoute aujourd'hui, car voilà belle lurette que Vancouver cherche à se faire entendre. Peut-être m'entendra-t-il s'il tend l'oreille de ce côté-ci plutôt que de l'autre. Je reprends ma citation:

> ... les autorités de la ville sont convaincues que les logements sociaux, tels qu'on les conçoit maintenant, résoudraient le problème du logement pour ceux qui sont paralysés sur le plan économique.

J'aimerais dire ceci au ministre: Les logements sociaux, de la meilleure qualité possible, sont l'unique solution pour les gagne-petit, qui forment le tiers de notre population. C'est la formule coopérative, ou sans but lucratif. La seule façon de répondre aux besoins du tiers des Canadiens dont le revenu est très modeste, c'est d'encourager ces coopératives ou entreprises sans but lucratif. Le ministre a dit qu'il avait abordé la question sans idée préconçue, tout comme l'avait fait la Commission. Mais celle-ci avait une notion préconcue, et très forte: le fait que nous pouvons offrir une maison à tous les Canadiens, et que tous aimeraient être propriétaires. Le ministre fait non de la tête, mais cela ne change rien. Le rapport le dit en termes voilés.

**L'hon. M. Hellyer:** Certainement pas.

**Mme MacInnis:** Un grand nombre de femmes seules chargées d'enfants attendent désespérement un logement. Je connais une femme seule qui vit avec ses deux filles dans deux chambres, derrière une boulangerie située Victoria Drive, dans ma circonscription. Elle attend désespérement un logement social convenable où sa famille aurait un peu plus que la place strictement nécessaire pour subsister. Le rapport ne prévoit rien pour elle.

Il est facile de dire aux femmes qui vivent aux crochets de la sécurité sociale que nous estimons que chacun, au Canada, a le droit de posséder sa maison, mais c'est tout aussi cruel que de leur conseiller de regarder le soleil couchant parce qu'elles y trouveront un château en Espagne. A quoi bon dire que tout le monde devrait avoir un château en Espagne. Ce que nous devrons faire, c'est nous mettre au niveau où vivent les gens, avec les deux pieds sur la terre.

Le 18 décembre, des délégués se sont rendus à la conférence sur le logement, à Vancouver. Ils représentaient tous les partis politiques, les assistants sociaux, les fonctionnaires de la municipalité, les organisations du gouvernement provincial et les gouvernements locaux. Ils se sont réunis et voici ce qu'ils ont dit:

Les délégués qui assistaient à la réunion ont exprimé la ferme conviction que la création de logements sociaux avec des loyers axés sur le revenu est un des meilleurs moyens de faire face aux besoins en logements de ceux qui ne jouissent que d'un revenu modeste. Le discrédit qui s'attache actuellement aux logements sociaux est dû à plusieurs facteurs—auxquels il est possible de remédier ...

Ils ont ajouté:

1) Il y a si peu de logements sociaux, qu'ils paraissent suspects, comme tout ce qui est nouveau et étrange.

Que fait le ministre dans une telle situation? Il bloque simplement les nouveaux projets de logements sociaux, il les écarte, ce qui accentue la pénurie actuelle. Il refuse d'en construire davantage. Voici la suite du mémoire:

2) Puisqu'il y a si peu d'unités, seules les personnes à très petit revenu peuvent y être logées—d'où une ségrégation économique

M. Nicholson s'en est plaint. Il a déclaré que si des gens à revenu convenable pouvaient habiter dans des logements sociaux vous amélioreriez la situation des gagne-petit et supprimeriez ainsi ce stigmate. Voilà ce que demandent nos délégués de la Colombie-Britannique dans ce mémoire qui continue ainsi:

3) Les groupes d'habitations sont trop importants et ne sont pas intégrés dans la communauté.

J'ai rencontré l'autre jour, à Vancouver, une femme qui m'a dit, au sujet de la tour de Raymur, que c'était un endroit affreux pour élever des enfants. Elle a mentionné qu'elle pourrait très bien convenir aux personnes âgées et aux célibataires, car l'ascenseur monte jusqu'au faîte. Elle m'a dit qu'assise un jour dans une maison située non loin de Raymur, elle regardait deux petits enfants en train de jouer sur le balcon du dixième étage. Or, elle est devenue si nerveuse et craignait tant de les voir tomber qu'elle a dû cesser de les regarder. Je ne veux pas dire par là qu'il ne faut plus construire des habitations publiques de ce genre, mais il faut, pour les familles, des logements plus espacés. Trois étages, c'est bien moins haut que 12 ou 15.

Une autre locataire occupant un logement public m'a dit qu'on a permis aux locataires d'acheter les appartements qu'ils occupaient. Elle a dit que très peu de personnes habitant la tour de Raymur y ont consenti. Elle habitait Mountain Park. Si les gens, a-t-elle déclaré, pouvaient acheter la maison de rangée qu'ils occupent, beaucoup seraient intéressés, car ils disposeraient de zones de verdure et de cours, où leurs enfants pourraient jouer en toute sécurité.

Voici le quatrième point de ce mémoire, qui a trait aux logements sociaux:

Ils sont souvent situés dans un quartier résidentiel qui laisse à désirer.

Le projet de Skeena Terrace en est un bon exemple. L'ensemble fait face sur trois côtés à de grandes artères; il n'y a ni terrain de jeu pour enfants ni magasins à une distance raisonnable. Les gens doivent se servir de leurs voitures pour faire leurs emplettes ou pour aller où que ce soit, même à l'église. Nous avons commis des erreurs dans le passé, raison de plus pour nous occuper activement maintenant des logements sociaux et pour remédier à la situation. Dans le mémoire dont je parle, on ajoute:

5) Les aménagements nécessaires, comme les terrains de jeu et de divertissement, font défaut.

Permettez-moi de vous lire une lettre que j'ai reçue d'un locataire qui demeure à Orchard Park, dans ma circonscription. Il est un des représentants de l'Association des locataires du quartier. Voici ce qu'il dit:

Orchard Park est un ensemble immobilier à loyers modiques.

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre la représentante, mais son temps de parole est écoulé.

**Mme MacInnis:** Pourrait-on m'accorder encore deux minutes?

**M. le président:** Le comité y consent-il à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Mme MacInnis:** La personne en question dit qu'elle a vraiment essayé d'obtenir des aménagements de loisirs pour ce projet, faute de quoi les enfants se balancent aux poutres, les vieillards s'assoient sur le sol pour jouer aux cartes et les adolescents s'adonnent sur le toit à des jeux de poursuite, tout cela dans notre société d'abondance. Elle ajoute:

J'imagine que nous ne sommes qu'un tas de singes après tout. Vous étonnez-vous que les gens soient amers, découragés et démoralisés?

En terminant, je tiens à dire au ministre qu'il devrait aborder sa politique de logement avec l'attitude réaliste manifestée à la conférence canadienne sur l'habitation. Au Canada, nous devrions asseoir notre politique du logement sur la pierre angulaire du besoin essentiel—le groupe à faible revenu. Il faut supprimer les écarts qui existent dans l'habitation. Nous devons mettre sur pied des projets d'habitation de nature à remettre en état les unités existantes. Nous devons créer l'armature communautaire—et je nous en crois capables—et ainsi mettre au point une politique du logement qui fera honneur au Canada.

• (3.50 p.m.)

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur le président, j'aimerais passer plus de temps à répondre aux questions des députés, mais je dois malheureusement vous quitter dans quelques minutes pour prendre l'avion de Toronto. Au cours des quatre ou cinq prochaines minutes, j'aimerais d'abord répondre à la question du député d'Halifax-East Hants, puis dire un mot de l'habitation sociale. Le député veut savoir où en est chacun des crédits, selon la loi, et ce qui va se passer, à notre avis, dans les mois à venir.

Je n'ai pas ici les numéros des crédits, mais je vais les reprendre dans l'ordre. Pour ce qui est du premier, le montant autorisé par le paragraphe (1) de l'article 22 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation est de 4,600 millions de dollars. Engagements agréés de mars 1954 à décembre 1967: 3,873.2 millions. Engagements estimatifs pour l'année civile 1968: 495.8 millions. Besoins estimatifs pour l'année civile 1969: 585 millions. Besoins estimatifs du 1er janvier au 31 mars 1970: 246 millions. Crédits supplémentaires requis: 600 millions de dollars.

Deuxièmement, le paragraphe (2) de l'article 36C de la loi nationale de 1954 sur l'habitation autorise un montant de 350 millions de dollars. Engagements agréés de 1961 à décembre 1967: 234.3 millions. Engagements estimatifs pour l'année civile 1968: 89.7 millions. Besoins estimatifs pour l'année civile 1969: 100 millions. Besoins estimatifs du 1er janvier au 31 mars 1970: 51 millions. Total: 475 millions de dollars. Crédits pour engagements supplémentaires, demandés aux termes du paragraphe (2) de l'article 36C de la loi nationale de 1954 sur l'habitation: 125 millions de dollars.

[M. le président.]

Troisièmement, l'article 13 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation autorise un montant de 9,500 millions. Prêts assurables réellement consentis, qu'une police d'assurance ait été émise ou non, pendant la période terminée le 31 décembre 1967: 8,300 millions. Engagements estimatifs pour l'année civile 1968: 1,100 millions; pour l'année civile 1969: 1,100 millions; du 1er janvier au 31 mars 1970: 470 millions. Autorisation supplémentaire demandée: 1,500 millions.

Quatrièmement, l'article 26 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation autorise un montant de 500 millions. Prêts consentis pendant la période terminée le 31 décembre 1967: 455 millions. Engagements estimatifs pour l'année civile 1968: 35 millions; pour l'année civile 1969: 45 millions; pour la période du 1er janvier au 31 mars 1967: 15 millions. Autorisation supplémentaire demandée en vertu de l'article 26 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation: 50 millions.

A la fin de mes remarques lundi soir j'avais dit que la Commission d'étude n'était pas la seule à éprouver des inquiétudes au sujet des logements sociaux, surtout ceux des grands ensembles. Ils inquiètent aussi tous les gens sérieux, tous ceux qui ont réellement étudié la question en profondeur ou du moins qui ont récemment pris conscience de l'importance du problème qui se pose à nous. En écoutant les derniers commentaires de l'honorable représentante, je trouvais que ses idées se rapprochaient des nôtres. Si elle relisait le rapport de la Commission d'étude, elle constaterait peut-être qu'elle est presque de notre avis.

Toutefois, un problème se pose sûrement à l'égard des ensembles, mais il ne pourra pas être surmonté si on construit simplement d'autres grands ensembles qui auront les mêmes inconvénients psychologiques. Il faut trouver d'autres solutions. Je ne crois pas que le nombre de logements sociaux que nous pourrions construire au Canada dans un avenir prévisible suffirait à modifier sensiblement les inconvénients psychologiques et sociologiques, lorsqu'on considère les nombreux cas où ces logements sont devenus des ghettos pour les pauvres et des endroits facilement indentifiés comme étant de quelque façon tenus à l'écart de la collectivité en général. Le fait est reconnu dans une brochure publiée récemment par le Conseil canadien du Bien-être et

intitulée «Les politiques sociales pour le Canada, Partie 1»; la recommandation 31 se lit ainsi:

Que les politiques au sujet de l'habitation soient ainsi conçues que l'on évite d'édifier des programmes qui maintiendraient le caractère de stigmate et de discrédits attaché à l'habitation publique traditionnelle. C'est pourquoi il faudrait, à cet effet, envisager plusieurs moyens dont, entre autres:

1. Une allocation générale d'habitation, graduée selon le revenu et pouvant être octroyée aux propriétaires-occupants et aux locataires.

2. Une aide et des services accrus de consultation technique accordés aux organisations sans but lucratif, aux compagnies à dividende limité et aux associations coopératives.

3. Des modifications aux régimes de taxation.

**Mme MacInnis:** Cet organisme a critiqué le rapport.

**L'hon. M. Hellyer:** Oui, mais il a eu tort, car le rapport de la Commission d'étude arrive aux mêmes conclusions. On le reconnaît dans la brochure, et je pense que d'autres aussi le reconnaissent. Encore une fois, je vais me reporter aux conclusions récentes formulées par la Commission des États-Unis. En voici d'autres passages:

En outre, plus vaste est l'immeuble, plus les problèmes d'ordre social sont graves. Dans ces grands ensembles, il est difficile pour les occupants d'éprouver un intérêt réel pour l'ensemble du groupe, de se sentir vraiment solidaires. Cela engendre un manque de responsabilité et un abandon aux impulsions antisociales qui peuvent aller du manque de souci à l'endroit de la propriété jusqu'au vandalisme.

Un peu plus loin, dans le rapport, on dit:

A l'avenir, les autorités du logement, à l'échelon local et à celui de l'État, devraient, avec les encouragements et l'aide de l'HUD, rechercher toujours plus de sites dispersés où l'on pourrait construire des ensembles de logements sociaux plus petits.

Plus loin encore:

Comme nous le disions plus haut, dans des ensembles plus petits, les locataires ont plus tendance à faire preuve de loyauté et de responsabilité et la délinquance peut être plus facilement tenue en échec. Les appartements dans des immeubles sans ascenseurs reviendront moins cher au pied carré ...

Il faudrait aussi inclure dans ce programme l'achat et la réfection de nombreuses maisons unifamiliales et de maisons de rangée que leurs propriétaires abandonnent, dans des villes comme Philadelphie, dans le quartier Brownsville de Brooklyn et dans l'ouest de Chicago.

Ce n'est pas là une conclusion particulière aux membres de la Commission d'étude, qui n'avaient pas, je le répète, d'idées préconçues sur leur tâche. Bien des membres de cette Commission ne souscrivent pas à l'idée que chaque famille doive posséder son propre logement unifamilial. C'est là une idée fausse qui a fait son chemin. Nous nous préoccupons tous de certains effets secondaires des logements sociaux. C'est ce que nous avons dit et c'est ce que nous croyons. D'ailleurs, nous savons que bien des gens, au Canada et dans d'autres pays, sont venus à la même conclusion. En conséquence..

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur le président, avant que le ministre passe à autre chose, j'aimerais lui poser une question?

**L'hon. M. Hellyer:** Faites donc.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Si je comprends bien, le ministre veut dire que certains grands ensembles ont des désavantages psychologiques et sociologiques, et il préfère des ensembles plus petits. J'ai deux questions à poser à ce sujet. Le ministre a-t-il l'intention de construire de petits ensembles de logements sociaux? Les travaux qui ont été bloqués en Ontario l'ont-ils été parce qu'ils portaient sur de trop grands ensembles?

**L'hon. M. Hellyer:** Je crois pouvoir répondre aux deux questions, monsieur le président. Dans le mémoire de la Commission, nous proposons plusieurs solutions. Nous préconisons de bloquer les grands ensembles pour la durée de l'étude du mémoire, mais pas les petits. Nous proposons de ne pas entreprendre la construction de grands ensembles de logements sociaux sans savoir ce qu'il en est. Il ne s'agit pas des petits ensembles.

Nous n'avons pas laissé la question en plan. Nous avons fait d'autres propositions quant à l'augmentation des revenus, l'achat de logements simples, la rénovation, la nécessité d'accorder plus d'importance à l'habitation à dividendes limités et à l'habitation coopérative. Entre-temps, on peut faire bien des choses en vue de répondre aux mêmes besoins de la plupart de ces gens, mais d'une manière beaucoup plus satisfaisante. Ces autres solutions devraient être examinées.

• (4.00 p.m.)

Quant à la deuxième question, je puis dire au comité que nous avons examiné toutes les demandes qui restaient. Nous sommes à jour dans notre examen des projets qui avaient été mis temporairement de côté à la suite du rapport de la commission d'étude, et nous avons approuvé ou soumis à l'approbation toutes les demandes qui entreraient dans ces catégories. Autrement dit, celles qui prévoient ce que je considère comme des logements familiaux satisfaisants, ont été déférées. Des projets de moindre importance, comme ceux que l'on veut aménager dans une rue existante, de préférence lorsqu'un terrain privé est

disponible et que les services communautaires sont d'accès facile, seront satisfaisants.

A propos des logements sociaux destinés aux citoyens âgés, bien entendu, des critères légèrement différents, parce qu'il n'y a pas d'opposition aux tours et nous ne nous heurtons pas dans ce domaine au même problème que suscitaient les logements familiaux dans de grands édifices. La distinction est donc très nette. Certains problèmes concernent des familles qui vivent dans des tours de toute manière, mais ils s'aggravent lorsque ces tours sont des logements sociaux. Donc, lorsque nous avons examiné le problème des logements sociaux pour les citoyens âgés, nous nous sommes servis de critères légèrement différents.

**Mme MacInnis:** Puis-je poser une question au ministre? On a, j'imagine, refusé les deux programmes de Vancouver pour l'instant. Qu'a-t-on fait? A-on laissé entendre qu'on reviserait la situation ou les programmes ont-ils été tout simplement refusés? A-t-on envisagé le problème? A-t-on proposé des formules de remplacement?

**L'hon. M. Hellyer:** Sans examiner dans les détails chacune des demandes—ce que je ne puis vraiment pas faire pour le moment, mais que je serais prêt à faire à une autre occasion—je puis dire que lorsque les conditions requises ne sont pas remplies, nous pouvons explorer d'autres possibilités dans la même collectivité: construire les logements ailleurs, construire des habitations à dividendes limités, ou quelque autre solution de remplacement. Comme je l'ai dit l'autre jour, on ne construira pas moins de logements, et nous veillerons à ce qu'autant d'unités qu'auparavant soient construites, mais nous adopterons peut-être un programme différent si nous sommes convaincus qu'il est plus avantageux.

Pour terminer, j'aimerais dire que nous avons examiné tous les projets qui restaient et que nous avons déféré tous ceux, qui, selon nous, assureraient de bons logements familiaux. Selon le cours normal des choses trois ou quatre ont été renvoyés aux fins de modifications qui les rendraient plus acceptables, comme des changements dans le tracé, la disposition des rues peu faciles d'accès, qui exigeraient, par exemple, qu'on transporte un enfant plusieurs centaines de pieds, depuis la route la plus proche, en temps d'orage. Mais la plupart ont été déférés et dans les cas où les projets étaient trop importants ou ne répondaient pas aux critères, nous comptons sur des solutions de remplacement.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Quelle proportion des projets acceptés ont été mis en œuvre, la moitié ou les trois quarts?

[L'hon. M. Hellyer.]

**L'hon. M. Hellyer:** Presque tous les projets ont été mis en œuvre, parce que la plupart d'entre eux répondent aux exigences voulues. Pour ce qui est du nombre d'unités, je ne saurais dire au pied levé combien ont été approuvées, mais mon honorable ami verra avec plaisir, j'en suis sûr, l'analyse détaillée de nos travaux, car elle répond aux critères qu'il approuve de façon générale ou qu'il pourrait difficilement critiquer, qui nous permettront d'entreprendre la construction du genre de logements que nous désirons et donneront en même temps aux intéressés une idée de ce que nous devons faire maintenant pour assurer des programmes de rechange suffisants et maintenir l'industrie du bâtiment à un niveau satisfaisant au cours de l'année.

**M. McCleave:** Puis-je poser une question au ministre avant qu'il parte pour Toronto? La plupart des recommandations de la Commission d'étude ne rimeront à rien si le ministre ne présente pas de mesure législative. Sauf erreur, en dressant la liste des travaux de la Chambre d'ici la fin de la session, le président du Conseil privé a parlé d'une modification à la loi nationale sur l'habitation. J'espère qu'il s'est trompé en mettant la chose au singulier et qu'il voulait dire des modifications. J'espère que le ministre présentera une série passablement complète de modifications d'ici le début de juin. Peut-être aurait-il quelques mots à dire là-dessus.

**L'hon. M. Hellyer:** Il y aura un nombre imposant de changements. Il faudra apporter de nombreuses modifications de fond et de procédure à la loi pour donner suite même aux recommandations les plus urgentes. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant, mais je tiens à remercier les membres du comité de leur apport aux délibérations. Je suis persuadé que nous envisageons tous le même but, mais que nous différons d'opinion quant aux moyens; plus nous étudierons le problème, plus nous nous rendrons compte que nos façons de penser ne sont pas si éloignées les unes des autres qu'on aurait pu le faire croire à une ou deux reprises.

**M. McCleave:** Le ministre va-t-il devancer les mariés de juin avec ses modifications?

**L'hon. M. Hellyer:** J'espère les présenter avant cela.

**M. Skoreyko:** Monsieur le président, je prends la parole aujourd'hui sur un problème un peu différent concernant les crédits du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Tout d'abord, j'aimerais que le ministre me dise, si possible avant la fin du débat, pourquoi le gouvernement a dépensé six millions de trop. Je sais bien qu'on fournira

quantité d'excuses et que les réfugiés tchécoslovaques ont coûté de l'argent au gouvernement. Nous avons également le programme des travaux d'hiver qu'il nous faut payer intégralement. Je suppose que le ministre utilisera tous ces arguments.

Mais il y a des problèmes particuliers qui se posent dans ma région, comme, j'en suis sûr, dans bien des parties du pays, en particulier au sujet des baux, des loyers et des bureaux de la main-d'œuvre. Par exemple, à Edmonton, le ministère de la Main-d'œuvre a des bureaux assez coûteux dans l'édifice du Centenaire occupé depuis le 18 août 1967. Séparé de quatre groupes d'immeubles, au numéro 10213 de la 97e rue de la même ville, se trouve un autre bureau de la main-d'œuvre assez complexe. J'estime que le bureau où se trouvait le ministère de la Main-d'œuvre avant le déménagement de 1967 aurait très bien pu être agrandi pour un prix inférieur à celui qu'a dû payer le gouvernement pour s'établir à la nouvelle adresse mentionnée. Le ministre va peut-être arguer du fait que le personnel a augmenté en proportion, d'où la nécessité du déménagement. Je ne crois pas du tout que telle en était la raison. A mon avis, on a déménagé parce que le ministère de la Main-d'œuvre voulait améliorer ses locaux. Comme exemple, j'aimerais signaler que le député d'Edmonton-Centre a posé au ministre la question suivante qui figure au *Feuilleton* du 9 octobre:

> Pour quelles raisons a-t-on déménagé les bureaux du Centre de la main-d'œuvre d'un édifice public bâti spécialement pour abriter un centre d'emploi et qui loge également les bureaux adjacents de la Commission de l'assurance-chômage?

Voici la réponse qu'on a donnée à cette question:

> Les locaux sont insuffisants à la fois pour les services de l'assurance-chômage et de la main-d'œuvre dans l'édifice de la Commission d'assurance-chômage.

Et pourtant, quand on demande au ministre combien d'employés sont venus s'ajouter au personnel du bureau de la main-d'œuvre depuis 1967, la réponse est deux, parce qu'il y en avait 128 à l'époque et qu'il y en a 130 aujourd'hui. Je signale simplement que l'édifice que possède le gouvernement dans la 97e rue aurait pu être agrandi. Le gouvernement aurait ainsi économisé des sommes importantes.

• (4.10 p.m.)

Je ne vois rien qui justifie l'existence de deux bureaux de la main-d'œuvre à quatre pâtés de maisons l'un de l'autre. J'ai présenté des instances aux deux ministres du Travail ou de la Main-d'œuvre précédents, leur demandant d'ouvrir un bureau dans la partie nord-est de la ville, où je suis sûr qu'il serait beaucoup plus utile qu'il ne l'est à son emplacement actuel, dans la 97e rue. J'ai prié le ministre d'envisager la création d'un bureau dans ce qui était autrefois la ville satellite de Beverly, et cela, pour un certain nombre de raisons. La première est le caractère économique de la région en général. La deuxième, sa facilité d'accès pour une importante partie de la population d'Edmonton, dont le souci principal est la possibilité de se rendre au travail. Un troisième facteur, peut-être moins important, est celui du prix des loyers dans cette région. Il n'atteindrait pas un tiers de celui qu'on paie actuellement dans l'immeuble Wentworth où le bail, je crois, est de cinq ans. Quel avantage trouverait-on à déménager le bureau de la main-d'œuvre de la 107e rue à l'entresol de l'édifice du Centenaire? Cela me dépasse.

Je me permets également de dire au ministre que ce fut une grave erreur de séparer le bureau de la main-d'œuvre de celui de l'assurance-chômage. Je le dis car ceux qui s'adressent au bureau de l'assurance-chômage pour obtenir des prestations et ceux qui cherchent du travail font face, en fait, au même problème. Si le ministre avait placé ces deux bureaux côte à côte ou à très courte distance l'un de l'autre, je n'aurais pas élevé la moindre critique mais, pour l'instant, le bureau de l'assurance-chômage est situé à un mille environ des deux bureaux de la Main-d'œuvre du centre de la ville.

Je voudrais m'arrêter quelques instants aux activités du ministère de l'Immigration. Je rappellerais au ministre qu'il n'y a pas si longtemps, de nombreux griefs ont été formulés au comité de la main-d'œuvre et de l'immigration. Je commence à croire que le ministère de l'Immigration est une sorte de monstre à deux têtes. Les deux têtes parlent en même temps mais chacune ignore ce que dit l'autre.

Je dis cela pour plusieurs raisons. Si j'ai bonne mémoire, plusieurs membres du comité ont interrogé les fonctionnaires du ministère au sujet de la création de bureaux destinés à desservir certains des pays du rideau de fer. On avait parlé, entre autres, d'installer des bureaux à Belgrade et aussi à Varsovie, en Pologne. Les négociations avaient été entamées, croyait-on, par le truchement du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ou par celui du ministère des Affaires extérieures. Je m'intéresse beaucoup, et depuis des années, aux discussions de ce comité mais je n'ai plus entendu parler, par la suite, de ces prétendues négociations. En tout cas, je n'ai pas connaissance qu'elles aient avancé le moins du monde.

J'ai également appris, non seulement par des visiteurs mais encore par des candidats-

immigrants dont le bureau de Genève instruit le dossier, que le personnel de Genève fait de l'excellent travail mais qu'il est surchargé. La création d'un bureau dans les deux villes précitées contribuerait beaucoup à alléger le problème de Genève.

Je n'en impute pas la faute au ministre mais si l'on songe à certaines nominations récentes, le gouvernement ne semble pas s'inquiéter de la question de sécurité lorsqu'il s'agit d'établir des bureaux dans certains centres. De fait, j'ai signalé le problème à l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration il y a deux ans ou plus; le ministre a alors déclaré qu'on s'en occuperait.

Même si lors d'une récente réunion du comité on m'a assuré que le personnel à Hong-kong est assez nombreux et compétent, qu'il dispose des services nécessaires pour étudier les demandes au fur et à mesure qu'elles lui parviennent, on m'informe une fois de plus que des problèmes s'y présentent.

Je recommanderais au ministre d'envoyer, d'ici un an ou pendant la prochaine session, les membres du comité de l'immigration visiter certains des bureaux du service en Europe et ailleurs. Je sais que nous essayons de couper les frais, d'éviter un budget déficitaire. Je sais aussi que j'ai critiqué le ministère d'avoir trop dépensé. Néanmoins, j'estime que les membres du comité pourraient rendre un service précieux en étudiant eux-mêmes les services disponibles de façon qu'ils puissent décider s'ils doivent ou non recommander au ministre de réduire ou d'augmenter le personnel et les bureaux.

Je reçois presque chaque semaine des lettres de personnes qui ont communiqué avec leurs parents à Hong-Kong et qui ont hâte que le ministère prenne des mesures pour alléger la tâche de ce bureau. Je n'exagère pas en disant au ministre que, d'après mes renseignements, on a mis jusqu'à neuf mois pour faire passer certaines demandes par la filière à Hong-Kong. Si c'est le cas, à mon avis une étude sérieuse des services s'impose.

J'aimerais soulever une autre question qui, à mon avis, a été traitée de façon assez satisfaisante au comité. J'ai reçu de nombreuses plaintes de divers endroits au Canada, et dans une moindre mesure de la ville d'Edmonton, au sujet de la conduite des employés du ministère envers les Néo-Canadiens et les immigrants qui visitent leurs bureaux. Ainsi, lorsqu'un nouvel arrivé au Canada, mettons un Italien, se rend à un des bureaux du ministère pour faire prolonger le visa d'un parent ou d'un ami, certains membres du personnel semblent le traiter avec mépris, comme s'il violait la loi en osant demander des renseignements à l'un des employés. J'ai déjà soulevé la question, et pourtant je continue de recevoir ce genre de plainte. Dans certains cas, on écarte ces gens ou on leur demande d'amener avec eux quelqu'un qui parle l'anglais. En de nombreux cas, il est difficile d'obtenir des renseignements concernant le parrainage ou les conditions d'admission des candidats. J'espère que le ministre projette de doter le ministère d'un personnel suffisant, afin que les intéressés puissent communiquer avec les fonctionnaires de façon satisfaisante. Il est certain que dans la région d'Edmonton, par exemple, qui connaît depuis quelques années un afflux important d'immigrants italiens, le ministère pourrait utiliser les services d'un fonctionnaire parlant italien et régler ainsi les problèmes qui surgissent.

[M. Skoreyko.]

• (4.20 p.m.)

Il faut mentionner aussi que les gens se plaignent d'attendre au guichet des heures avant que l'on ne s'occupe d'eux, même si on leur a fixé un rendez-vous. Quelquefois les fonctionnaires ne semblent pas être retenus par d'autres entrevues, et, cependant, ils laissent les gens attendre. Il importe que le ministère maintienne de bonnes relations avec le public, et le ministre devrait examiner certaines de ces plaintes.

Je voudrais maintenant parler de l'admission des étudiants au Canada. Nous devrions examiner leurs antécédents, leur origine et savoir dans quel but ils viennent ici. Le ministère vérifie-t-il les antécédents des étudiants qui demandent à être admis? Existe-t-il des critères régissant l'admissibilité des étudiants? Leurs antécédents politiques et le motif qui les incitent à venir au Canada sont-ils vérifiés? Vérifie-t-on également leur situation familiale, afin de se rendre compte si les étudiants peuvent assumer la responsabilité financière de leur séjour au Canada? Sinon, on devrait le faire. Il arrive souvent que des étudiants africains, notamment, font face à des difficultés financières au Canada. Leur famille, semble-t-il, est incapable de leur fournir une assistance financière et ces étudiants doivent se chercher un emploi.

Il est inutile de rappeler au ministre qu'un étudiant qui n'a pas le titre d'immigrant reçu

et qui cherche un emploi risque de se faire expulser. Je me demande si le ministère ne ferait pas bien de déterminer si les étudiants qui demandent à entrer au Canada sont susceptibles de devenir de bons immigrants. Si ces étudiants avaient des difficultés financières, certains d'entre eux pourraient obtenir l'état d'immigrant reçu et trouver un emploi au Canada. Ces étudiants n'auraient pas à retourner dans leur propre pays, ni à faire une nouvelle demande pour rentrer au Canada en vue de se faire naturaliser Canadiens. Si l'aptitude des étudiants à cet égard était établie avant leur venue, un grand nombre de nos problèmes dans ce domaine seraient éliminés.

Je voudrais demander au ministre ce que représentent certains postes de $1 dans le budget supplémentaire. Je signale qu'au bas de la page 13 du budget supplémentaire (B) le total devrait être $6,200,003 au lieu de $6,200,000. Trois crédits de $1 ne sont pas inclus et je me demande à quoi ils correspondent exactement. Quelle partie du ministère est en cause dans ces dépenses et quelle somme couvrent rellement les trois postes de $1?

Je pense avoir assez bien prouvé la nécessité de changements que tout le comité préconise depuis des années. J'espère que le ministre étudiera sérieusement ces questions.

**M. Brewin:** Monsieur le président, au sein du NPD, nous sommes heureux que les crédits supplémentaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration soient à l'étude. Certains événements récents, surtout du domaine de l'immigration, nous ont profondément bouleversés. Je n'ai pas l'intention d'aborder la question des responsabilités du ministre en ce qui a trait à la main-d'œuvre; je veux plutôt parler de la politique d'immigration de notre pays.

Les réponses données par le ministre à certaines questions qu'on lui a posées à la Chambre nous ont beaucoup inquiétés; je fais allusion en particulier à la façon dont on a traité les déserteurs et les conscrits réfractaires. Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas de savoir si nous devrions ou non laisser entrer au Canada les déserteurs et les conscrits réfractaires venant des États-Unis ou d'ailleurs. J'aurai tout de même quelques mots à dire à ce propos. Ce n'est pas cela qui nous préoccupe le plus. J'y arrive et j'espère que le ministre m'entend. Nous nous demandons si l'immigration doit être administrée en conformité des dispositions sanctionnées par le Parlement dans la loi sur l'immigration et par le gouvernement dans des décrets du conseil, ou selon des directives adressées à des fonctionnaires, directives qui ne sont pas rendues publiques et qui ne sont conformes ni à la loi adoptée par le Parlement ni aux décrets du conseil. Bref, la loi en matière d'immigration dépendra-t-elle du pouvoir législatif du pays, ou du caprice, d'une décision discrétionnaire, d'un jugement arbitraire ou de préjugés. Le problème actuel concerne les déserteurs et les conscrits réfractaires.

Selon une déclaration faite à la Chambre par le ministre en réponse à une question, une directive donnée en juillet aux fonctionnaires de l'immigration leur recommande, lorsqu'il s'agit de demandes d'admission au Canada, de tenir compte dans une certaine mesure des obligations qui peuvent être contractuelles ou relatives aux forces armées d'un pays. Je dis au ministre que si ces directives doivent se fonder sur la loi du pays, il faudrait que le Parlement le précise comme il convient, en modifiant la loi sur l'immigration. Nous devrions inclure dans les catégories interdites ceux qui entrent dans les catégories mentionnées dans la directive. En tout cas, le gouvernement a le pouvoir de régler la question par un décret du conseil. Par exemple, si c'est la politique du gouvernement de ne pas admettre les conscrits réfractaires ou les déserteurs de l'armée des États-Unis ou de toute autre armée, il faudrait inclure dans les catégories interdites ceux qui entrent dans cette catégorie, et le gouvernement devrait le stipuler par un décret du conseil, afin que la loi puisse être connue.

• (4.30 p.m.)

Je signale au ministre qu'on applique essentiellement deux politiques différentes en matière d'immigration. L'une des thèses prétend que ceux qui ne sont pas classés dans les catégories interdites ont effectivement le droit d'entrer au Canada si, d'autre part, ils se conforment aux lois et aux règlements pertinents. Je crois que la loi sur l'immigration permet l'adminission de toux ceux qui ne sont pas dans les catégories interdites. C'est l'interprétation des tribunaux. Si c'est exact, comment l'entrée au pays peut-elle être légalement refusée à ces personnes pour des considérations purement arbitraires, qui n'existent que dans l'esprit des fonctionnaires et qui, dès lors, ne sauraient être connues des autres. L'autre thèse soutient que l'immigration devrait relever entièrement de la discrétion administrative. L'entrée au pays devrait se faire selon un processus juridique approprié après qu'on a établi si la personne en cause entre dans une catégorie interdite. C'est extrêmement important. Nous, Canadiens, devrions chercher à maintenir une politique vraiment libérale en ce qui concerne l'immigration. J'emploie à dessein le mot «libéral»

au sens large. Nous reconnaissons le précieux apport que constituent les immigrants qui ont des aptitudes et du capital pour aider au développement du pays. Si nous voulons des immigrants, il faut les traiter de façon juste et raisonnable. Je défie le ministre de nous citer un arrêté du conseil ou une loi pouvant justifier l'exclusion de certaines personnes pour de vagues motifs d'ordre contractuel. Le ministre a mentionné le défaut de pourvoir aux obligations de famille, mais où trouve-t-on cela dans les règlements ou dans des décrets du conseil? Le ministre a laissé entendre que les insoumis devraient peut-être être exclus. Sauf erreur, cette politique est à l'étude.

Beaucoup de déserteurs ont été exclus depuis quelques jours ou quelques semaines, non pas à cause d'une loi de notre pays, mais à cause de quelque directive secrète, qu'on n'a pas publiée et qu'on n'a pas communiquée à l'immigrant éventuel, ou en raison de leurs préjugés à l'égard de certaines gens. Il faudrait éclaircir ce point et faire des changements. Il est ridicule de mettre sur pied des commissions d'appel de l'immigration si les motifs d'exclusion sont arbitraires. Si le gouvernement n'a pas décidé d'exclure les déserteurs et les conscrits réfractaires, il ne devrait pas donner indirectement à ses fonctionnaires des instructions qui entraînent un usage fallacieux de la faculté d'appréciation de la personnalité, pour écarter certains immigrants. Si ces gens doivent être exclus, le gouvernement doit en fournir clairement les raisons. La politique qu'on veut appliquer devrait être énoncée dans un décret du conseil, afin de pouvoir être débattue à la Chambre.

D'après moi, nous commettrions une grave erreur en refusant l'entrée aux déserteurs des États-Unis et d'autres pays. Bien souvent les gens quittent leur pays pour des questions de principe. Bon nombre de gens trouvent que les États-Unis, en raison de leur engagement au Vietnam, s'exposent à de grands dangers et les font courir au monde entier. Beaucoup de ceux qui demandent de venir au Canada sont des objecteurs de conscience qui s'opposent à l'orientation de leur propre pays. Ces gens sont exclus pour des raisons politiques. Le ministre conviendra, j'en suis certain, qu'il est contraire à la tradition observée en ce pays comme dans d'autres de refuser l'admission pour des motifs purement politiques.

Nous jouissons de pouvoirs d'exclusion dans le cas des personnes coupables de délits criminels ou qui font partie d'organisations subversives. Ces gens tombent dans la catégorie interdite. Si quelqu'un a uniquement enfreint les lois militaires de son pays, ce ne devrait pas être une raison suffisante pour lui refuser l'entrée. Je sais qu'on l'a fait dans le passé, il ne faudrait pas le refaire.

J'ai appris avec intérêt l'admission d'un officier qui a déserté l'armée portugaise, parce qu'à son avis, les guerres coloniales n'étaient pas dans l'intérêt de son pays et de l'humanité et qu'elles avaient été effectivement condamnées par les Nations Unies.

Il y a une foule d'autres affaires reliées à l'immigration dont je voudrais parler au ministre, mais je ne peux évidemment pas le faire dans les 20 minutes à ma disposition. Je lui demande de revoir certaines particularités très importantes dans l'application de cette loi.

Un nombre global de 50 points est accordé pour une épreuve subjective imposée par l'agent d'immigration, dont 15 points supposément pour la personnalité. J'ai une grande expérience dans ce domaine et je constate que même une personne qui possède les plus belles qualités du monde ne reçoit jamais plus de 7 ou 8 points sur 15. Si un agent d'immigration n'aime pas l'apparence de quelqu'un, il pourra lui accorder seulement 3 points et l'empêcher ainsi d'entrer au Canada. Ces épreuves sont souvent imposées par des agents d'administration qui ont peu de formation et d'expérience dans ce domaine. Cet état de choses est injuste et devrait faire l'objet d'une revision.

Je demande au ministre de faire revoir par ses fonctionnaires les cas où des personnes d'avenir, originaires d'Italie, de Grèce ou des Antilles, n'ont obtenu que 2 ou 3 points sur 15. Je lui propose de modifier la loi sur la Commission d'appel de l'immigration pour que cet organisme puisse user de sa discrétion dans les cas où les immigrants seraient en mesure de s'établir au pays. Le ministre connaît sûrement le règlement qui autorise l'agent d'immigration à laisser entrer les personnes qui n'obtiennent pas les 50 points requis mais qui peuvent s'établir ici. La Commission d'appel de l'immigration devrait avoir la même autorité.

Souvent, des gens respectables ne sont pas admis au pays parce qu'ils ne satisfont pas à une norme théorique de la loi. Une politique d'immigration devrait être tout à fait le contraire. Elle devrait faciliter l'entrée de personnes compétentes et ne pas chercher des raisons pour les refuser. Le député de Parkdale, qui a beaucoup d'expérience dans ce domaine, reconnaît que le système actuel ne fonctionne pas comme il devrait.

• (4.40 p.m.)

Je rappelle au ministre que le Livre blanc sur la politique d'immigration du Canada, publié en 1966, proposait un certain nombre de modifications à la loi sur l'immigration et aux règlements établis sous son empire. On n'a donné suite qu'à un petit nombre de ces recommandations. Un nouveau règlement et une nouvelle loi sont nécessaires pour permettre la mise en pratique des bonnes intentions que le gouvernement exprimait dans son Livre blanc en 1966. En outre, je demande au ministre de faire tout son possible pour veiller à ce que le comité de l'immigration soit actif car ses membres devraient étudier bien des questions ayant trait au Règlement. Entre autres, le fait que le père d'un enfant ne peut l'amener au Canada si c'est un enfant naturel. Il pourra être obligé de le reconnaître comme sien et de pourvoir à ses besoins toute sa vie; malgré cela, il ne peut exercer ses droits de père. Nous savons fort bien que dans nombre de pays, dont certains ne sont pas très éloignés du Canada, l'institution du mariage ne jouit pas tout à fait du même statut qu'on lui accorde ici. Je suis au courant, personnellement, de deux ou trois cas où l'on a refusé à celui qui avait assumé toutes les obligations de la paternité la chance d'amener au Canada un enfant dit illégitime. Il est temps de changer tout cela.

Je suppose que mes 20 minutes tirent à leur fin. Monsieur le président, j'aimerais terminer en reprenant la question soulevée par le député d'Edmonton-Est il y a quelques instants, lorsqu'il a parlé au nom de son parti, c'est-à-dire l'admission des étudiants et des visiteurs au Canada. Je supplie le ministre de ne pas céder à l'hystérie qui peut exister à ce sujet, mais de maintenir une politique vraiment libérale. J'ai raison de croire que le ministre est homme à tendance et attitude libérales à cet égard, humanitaire dans ses vues. Ne soyons pas trop sévères dans les enquêtes que nous allons faire sur les antécédents des étudiants et autres visiteurs. Une attitude ouverte contribuera pour beaucoup plus, à la longue, au bien-être de la collectivité qu'une attitude étroite, mesquine—j'allais dire conservatrice, mais je ne veux pas dire conservatrice dans le sens politique—ou toute autre attitude restrictive, par laquelle on tenterait d'interdire l'entrée au Canada, car pareille attitude serait dommageable pour le pays.

Je me résume. Tout d'abord, appliquons les dispositions que renferment les décrets du conseil et des lois adoptées par le Parlement, mais non de simples directives. Deuxièmement, souvenons-nous que beaucoup de ces prétendus déserteurs et réfractaires, dont certains parlent avec mépris, sont des jeunes gens très capables et très qualifiés, susceptibles d'apporter leur contribution au pays. Reconnaissons que le ministère de l'Immigration est loin d'avoir appliqué toutes les recommandations du Livre blanc. Abandonnons le principe des 15 points et remplaçons-le par un test de capacité purement subjective. Tenons-nous-en à une politique libérale en ce qui concerne les étudiants et les visiteurs.

Il me reste un dernier problème à aborder, monsieur le président, si toutefois j'en ai le temps. Il s'agit des points alloués, en vertu du présent système, sur la base des demandes d'emploi. J'ai découvert, et je le signale au ministre, que souvent les candidats à l'immigration reçoivent un zéro à ce chapitre, et on ne leur explique pas sur quoi ce calcul se fonde. Ces points sont censés être donnés sur la base de chiffres établis par les propres fonctionnaires du ministre. Les fonctionnaires donnent zéro aux candidats sans leur fournir la moindre explication et sans leur donner la possibilité de voir, même s'ils l'exigent, les documents où figure cette évaluation. Il ne devrait pas y avoir de documents secrets dans ce domaine. Si le ministère possède des renseignements établissant que nous avons besoin de dentistes, de médecins, ou de soudeurs, mais non de travailleurs agricoles ou de coiffeurs, y a-t-il une raison au monde qui nous empêche de les mettre à la disposition des candidats à l'immigration?

Je dois soulever un dernier point au sujet de toute cette administration. Je l'ai signalée au ministre, lors d'une séance du comité permanent, mais on n'a rien fait à ce sujet. Il s'agit de cette procédure, disons plutôt de cette farce, au sujet des certificats médicaux, lorsqu'une personne est expulsée du pays sous le simple prétexe qu'elle ne possède pas un certificat médical émanant d'un médecin; or elle ne peut obtenir ce genre de certificat que d'un fonctionnaire ou d'un médecin désigné par le ministère. Si un immigrant s'adresse au bureau du gouvernement pour demander un rendez-vous avec un docteur, les fonctionnaires l'informent que c'est impossible, qu'il ne peut voir aucun des médecins. Même si sa santé est parfaite, on l'expulse car il n'a pas de certificat médical et on lui interdit de voir le seul homme qui pourrait lui en donner un. D'habitude, l'expulsion n'est pas autrement fondée. Or, c'est un ridicule non-sens que d'expulser des gens parce qu'ils n'ont pas le morceau de papier qu'une décision du ministère leur empêche d'acquérir.

Je déclare au ministre que nous espérons beaucoup que son mandat sera celui d'une administration libérale qui tiendra la promesse du Livre blanc et qui fera de notre politique d'immigration ce qu'elle doit être: une politique libre, généreuse et juste.

• (4.50 p.m.)

[*Français*]

**M. Beaudoin:** Monsieur le président, je ne voudrais pas retarder indûment les travaux de la Chambre, mais le projet de loi actuellement à l'étude prévoit une augmentation des crédits, ce qui contribuera à augmenter les dépenses. Il y a lieu, à mon sens, de faire un petit examen de conscience sur la façon dont tous les ministères dépensent l'argent. Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion d'appeler l'attention des honorables députés, surtout des députés ministériels, sur le manque de planification des dépenses. Au fait, une telle planification devrait se faire tous les six mois, car les budgets ne sont pas présentés chaque année, mais tous les six mois, ce qui fait que l'on demande toujours de plus en plus d'argent.

A mon sens, la planification n'est pas effectuée assez longtemps à l'avance et les ministères ne s'en tiennent pas au maximum prévu dans leur budget. Je ne parlerai pas des crédits portant affectation de $2 ou $4, car c'est l'affaire des comptables, mais je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur un cas concret.

Il s'agit d'un fait qui s'est produit en 1966, au sein du ministère des Travaux publics. On me dira peut-être que ce n'est pas tout à fait dans l'ordre, puisque cela remonte à 1966, mais de tels incidents se produisent à peu près tous les jours. C'est pourquoi je veux critiquer le gouvernement, même de façon mitigée. A mon avis, on ne peut exercer un contrôle complet sur la façon dont les deniers publics sont dépensés ou sur la conduite des fonctionnaires.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je voudrais rappeler à l'honorable député que nous discutons présentement les crédits supplémentaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Par conséquent, l'honorable député devrait limiter ses remarques à ces crédits.

**M. Beaudoin:** Je vous remercie, monsieur le président; j'y arrivais justement.

Je voulais traiter de la main-d'œuvre ou des fonctionnaires à l'emploi du ministère des Travaux publics pour illustrer l'exemple que je veux donner.

La main-d'œuvre à l'emploi du ministère des Travaux publics ou de n'importe quel autre ministère, pour moi, c'est de la main-d'œuvre. Est-ce de cela qu'on discute, monsieur le président? Dans l'affirmative, j'en parlerai donc.



**M. le vice-président:** Il a été convenu qu'on discuterait d'abord du problème du logement et, ensuite, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Toutefois, si l'honorable député peut relier aux crédits supplémentaires que nous étudions présentement, la question «de la main-d'œuvre à l'emploi du ministère des Travaux publics», ses observations seraient plus pertinentes.

**M. Beaudoin:** Je vous remercie, monsieur le président.

Mes remarques ont trait à la façon dont les fonctionnaires fédéraux dépensent indûment l'argent du public. Il me semble que lorsque on embauche quelqu'un, on doit en être responsable et il s'agit précisément de l'exemple que je veux donner.

A Sherbrooke, un jour, on a décidé de faire d'un certain édifice un monument historique. Il s'agissait de l'ancienne résidence de sir Alexander Galt qui, en 1867, avait été le principal artisan de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. On a décidé de transporter à 150 pieds de son emplacement actuel cette maison qui, d'après les spécialistes, pesait à peu près 600 tonnes.

**M. le vice-président:** A l'ordre. A mon avis, l'honorable député s'éloigne un peu des crédits supplémentaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je lui suggérerais de traiter le sujet qui le préoccupe actuellement à l'occasion du prochain centenaire.

**M. Beaudoin:** Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais donc limiter mes remarques aux crédits relatifs à la construction. A mon avis, il faudrait que certains ministères planifient davantage afin de relancer cette industrie et de réduire le taux d'intérêt, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

[*Traduction*]

**M. Loiselle:** Monsieur le président, le ministre a été appelé d'urgence en dehors de la Chambre. J'espérais que le préopinant garderait la parole quelques minutes afin de permettre au ministre de revenir. Il devrait être ici dans quelques instants.

**M. Badanai:** J'ai été membre du comité permanent de l'immigration et j'ai eu le privilège d'assurer les fonctions de secrétaire parlementaire auprès de deux ministres de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il est donc

naturel que je m'intéresse au problème essentiel et absorbant de la main-d'œuvre et de l'immigration. Il y a des années que je me préoccupe des problèmes et des questions concernant l'admission au Canada d'immigrants éventuels.

Durant les onze ans au cours desquels j'eus l'honneur de représenter la circonscription de Fort William, je n'ai cessé de dire que les politiques d'immigration du Canada étaient démodées. C'est tout juste si nous avons accueilli 72,000 immigrants en 1962, et nous avons perdu un nombre presque égal de personnes, qui sont allées s'établir aux États-Unis. On en était à peu près là en avril 1963, quand le gouvernement actuel a accédé au pouvoir. On s'est alors mis à l'œuvre immédiatement pour donner suite à la promesse faite dans le discours du trône, que le gouvernement remédierait à la situation en s'efforçant de favoriser l'immigration.

Par la suite, sous la vigoureuse direction de ministres dévoués, le brouillard qui voilait l'activité des services d'immigration a commencé à se dissiper. L'acceuil d'immigrants au pays a fait de grands progrès depuis l'avènement de l'administration Pearson, en avril 1963. Mais il reste encore bien de la place au Canada. Notre pays est encore bien peu peuplé, puisqu'il compte moins de 21 millions d'habitants sur un territoire de 3,500,000 milles carrés, plus riche et plus productif que celui de la plupart des pays occidentaux. Nous sommes plus pauvres qu'eux sur un seul plan, celui de la population.

Je disais que nous avons fait des progrès, mais en toute sincérité, je crois que nous pourrions faire davantage. L'immigration est un élément important du point de vue économique, on ne saurait le nier. En outre, nous savons que les pays d'Europe sont en mesure de fournir des immigrants qualifiés. On devrait également songer à la densité de la population dans les divers continents. L'Europe vient en tête avec 111 habitants par mille carré, l'Asie 98, l'Amérique du Nord 30, l'Afrique 21 et l'Amérique du Sud 19. Pour ce qui est des pays, la Hollande compte 878 habitants par mille carré, la Belgique 769, l'Angleterre 566, l'Allemagne 546, l'Italie 540, la Russie 27, le Brésil 20 et le Canada, cinq seulement.

En 1963 et en 1966, j'ai eu le privilège de visiter les territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Ce vaste territoire à peu près désert, riche en minéraux au-delà de tout ce que les premiers explorateurs pouvaient espérer, attend avec impatience le jour où il pourra compter une population digne de ses 1,400,000 milles carrés et de ses richesses, en dépit de ses hivers rigoureux, car les installations et l'équipement modernes ont rendu la vie plus facile à supporter dans les Territoires. Nous avons été, à mon avis, un peu lents à encourager les colons à s'établir dans ces régions.

Après mon premier séjour dans le Nord j'ai présenté au ministre d'alors un rapport où je proposais l'établissement d'une politique d'immigration là-bas, en vertu de laquelle on accorderait de l'aide à tout immigrant qui consentirait à s'établir dans nos régions septentrionales pendant au moins cinq ans. J'ai vu les résultats obtenus par les gens qui sont installés et je suis certain que la majorité n'en partiraient pas.

Le ministre actuel des Travaux publics, du temps où il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans un discours lors de la quatrième conférence nationale sur le Nord canadien qui a eu lieu à Edmonton le 2 novembre 1967, a dit ceci:

> Il doit y avoir d'excellents épigrammes sur le Nord car peu de régions ont été victimes d'autant de demi-vérités. En voici une: l'Arctique est inhabitable à n'importe quelle époque de l'année pour des gens normaux. En voici une autre: si le gouvernement voulait, du jour au lendemain le Nord deviendrait une ruche bourdonnante de production minière et industrielle ...
>
> Ce que nous recherchons à ces conférences c'est toute la vérité. Tout comme la vérité affranchit les hommes, elle déclenche la croissance et la prospérité d'une région dont l'homme peut alors moissonner les richesses.

En 1937, André Siegfried a écrit:

> Le Grand Nord est singulièrement canadien ... L'influence du Nord sur l'individualité canadienne est remarquable ... Nombre de pays, et il faut les envier, possèdent dans une direction ou dans l'autre une fenêtre qui s'ouvre sur l'infini, sur les possibilités d'avenir. L'horizon fait donc partie de leur frontière, et il prend pour eux une signification symbolique, presque spirituelle ... Au Canada. la frontière qui abonde en poésie et en espoirs latents est moins l'Ouest, comme aux États-Unis, que le Nord-Ouest, ou tout simplement le Nord. Pourtant le Nord ressemble toujours à une présence; il constitue le fond du tableau sans lequel le Canada ne serait pas le Canada.

• (5.00 p.m.)

Vous ne pouvez savoir à quel point je suis heureux d'avoir comme voisin le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il met tout en œuvre pour aider à la mise en valeur du Nord canadien. Bien des immigrants éventuels des pays scandinaves seraient heureux d'aller s'établir dans le Grand Nord, j'en suis convaincu.

J'aimerais que l'on permette aux Ukrainiens et aux Polonais d'émigrer au Canada, pour y rejoindre leurs parents et leurs amis. Je reconnais qu'il ne faut pas jeter la pierre au gouvernement si les immigrants d'Europe orientale se font rares. J'estime néanmoins que nous devrions entamer des pourparlers avec la Pologne et l'U.R.S.S. pour leur demander d'humaniser leur politique d'émigration,

ce qui aiderait beaucoup à établir des liens plus amicaux et plus efficaces entre nos peuples.

Nous voulons attirer le plus de gens qualifiés possible pour nous aider à bâtir le Canada. Il nous faut des gens des professions libérales, des artisans, des hommes de métier, des ouvriers qualifiés ou non. Autrement dit, nous devons faciliter l'accès au pays, aux ouvriers qualifiés comme aux manœuvres, car il nous en faut de chaque catégorie, aujourd'hui comme demain.

Le ministre actuel de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, j'en ai la certitude, tout en suivant le principe dynamique de son prédécesseur immédiat et en permettant aux immigrants de bien des pays de pouvoir entrer plus facilement au Canada, continuera la même politique altruiste relative à l'admission de ceux qui demandent le statut d'immigrant reçu. Je demanderais tout spécialement au ministre de ne pas écarter les membres de familles déjà établies ici, qu'il remplissent ou non les conditions stipulées dans la loi. Tout immigrant qui veut rejoindre ici ses frères et ses sœurs est peu susceptible de devenir un fardeau pour l'État.

Je veux remercier le comité de m'avoir permis de prendre la parole. J'espère de tout cœur que le ministre songera que le Canada a grand besoin d'immigrants, et qu'il en aura besoin très longtemps encore.

**M. Haidasz:** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir faire quelques remarques sur les crédits du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je regrette beaucoup que le comité spécial de l'immigration, qui a étudié le Livre blanc sur l'immigration publié pendant la 27e législature, n'ait pu déposer son dernier rapport.

Au cours du débat, le député de Greenwood a présenté avec beaucoup de clarté des arguments et des critiques nombreux et valables à l'endroit de l'administration actuelle et de la loi canadienne sur l'immigration. De partout, des plaintes me parviennent. Bien des gens s'inquiètent du traitement que font subir aux émigrants éventuels les fonctionnaires de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Je voudrais mentionner ici un cas particulier: selon ceux qui souhaitent faire venir leurs proches parents de Pologne, il est grand temps que le ministère établisse un bureau spécial permettant le traitement des demandes en Pologne même, comme cela se fait dans d'autres pays. Ces gens se plaignent de cette discrimination.

[M. Badanai.]

Bien des gens ont déploré les dispositions restrictives de la loi sur la Commission d'appel de l'immigration. Selon eux, on devrait élargir les dispositions de la loi pour permettre à tout citoyen canadien d'en appeler à la Commission en ce qui concerne toute catégorie de parent qu'il veut faire venir au Canada, plutôt que d'y laisser les restrictions actuelles. Pour eux, il faudrait modifier la loi pour permettre à la Commission d'entendre les causes et de rendre une décision fondée non seulement sur des raisons de compassion et d'humanité, mais aussi sur le mérite.

Cette fin de semaine, j'ai reçu une délégation de Canadiens de langue espagnole. Ces personnes sont venues à mon bureau pour me dire que les fonctionnaires à Toronto les avaient traitées de façon assez lamentable. Elles m'ont informé qu'un requérant avait appris que son ordre de déportation avait été différé et qu'il pouvait accepter un emploi. Il a écrit à sa femme en Amérique du Sud pour lui dire de tout liquider et de venir au Canada. Dans l'intervalle, le requérant a reçu de la Commission d'appel de l'immigration une lettre l'informant que sa demande avait été revue et qu'il devait retourner. Qu'est-ce que ce pauvre homme et sa femme, en Amérique du Sud, sont censés faire maintenant?

J'ai reçu bien des plaintes analogues, et j'espère que le ministre s'en occupera vraiment. Je ne veux pas prolonger le débat, mais je tiens à souscrire à un grand nombre des arguments soulevés par le député de Greenwood. J'espère que le ministre ne fera pas que se pencher sur ces problèmes, mais, au besoin, qu'il s'attaquera résolument à la réorganisation de son ministère.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, je voudrais revenir sur de nombreux points dont il a été question au cours de la discussion. Dans le temps dont nous disposons, ni les députés ni moi ne pouvons faire un examen complet du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les membres du comité savent que les crédits de ce ministère seront soumis au comité permanent. Ils pourront alors discuter en détails de tous les problèmes soulevés à juste titre au comité plénier.

Il est évident que de tous les ministères, du moins à l'échelon fédéral, aucun ne touche les particuliers aussi étroitement que celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Au Canada, nous avons plus de 300 centres de la main-d'œuvre, répartis dans toutes les provinces. Les conseillers et les fonctionnaires de ces bureaux de la main-d'œuvre s'occupent de problèmes qui ont trait à la formation et à l'emploi de particuliers.

Nous nous efforçons d'établir des normes élevées d'efficacité et de courtoisie, et je suis persuadé que, dans la plupart des cas, ces normes sont respectées. Les agents sont toujours prévenus des plaintes concernant des cas d'impolitesse et d'inefficacité, et nous rappelons constamment au personnel leurs obligations sous ce rapport.

• (5.10 p.m.)

Il en est de même de l'immigration. Aucun problème ne provoque autant de réactions que celui des parents à l'étranger qui veulent venir rejoindre leurs amis ou leurs concitoyens au Canada. Je sais parfaitement que les décisions administratives, surtout en matière d'immigration, causent nécessairement des frustrations et des déceptions. Le député d'Edmonton-Est a parlé de la situation à Hong-Kong. Il est vrai que le travail s'accumule car les demandes ne sont pas étudiées sur-le-champ et des retards se produisent. C'est que...

**L'hon. M. Lambert:** Il y a confusion, me dit-on.

**L'hon. M. MacEachen:** ...depuis quelque temps les services se sont accrus, le personnel s'est amélioré et, dès que nous le pourrons financièrement, nous prévoirons d'autres augmentations et d'autres améliorations. L'objectif d'universalité, sur lequel repose la politique d'immigration, ne peut être atteint que grâce à l'établissement de services à l'étranger pour recevoir les demandes intéressées. Jusqu'à ce qu'un tel projet soit tout à fait réalisable, on ne peut vraiment pas atteindre à une pareille universalité.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Vous avez eu tout le temps, depuis octobre 1967.

**L'hon. M. MacEachen:** Nous avons eu, depuis que les nouveaux règlements sont entrés en vigueur, un certain temps que nous avons employé à améliorer les installations. Nous comptons les améliorer davantage au fur et à mesure que les ressources seront disponibles. Le député de Greenwood a soulevé une question à laquelle j'ai beaucoup pensé. Il s'agit de ceux qu'on appelle les réfractaires et les déserteurs. Le député sait que depuis le début, pour ainsi dire, on n'a pas refusé l'entrée au Canada à ceux qu'on appelle les réfractaires ou les insoumis uniquement pour ce motif.

Si on demande aux fonctionnaires de l'immigration de ne pas chercher à vérifier si une personne appartient à la classe des conscrits, et si l'intéressée offre volontairement des renseignements à ce sujet, on lui dit que ces données sont sans rapport avec son admission au Canada. En d'autres termes, si une personne répond aux exigences lors des formalités ordinaires d'appréciation, la qualité de conscrit n'entre pas en ligne de compte. Elle est nulle. Telle est la politique en vigueur.

Il règne beaucoup de confusion au sujet des réfractaires, des déserteurs ou des membres des forces armées des différents pays. Dans des émissions télévisées et dans des mémoires, on a eu nettement tendance à utiliser des déclarations qui ne s'appliquaient qu'aux réfractaires et à les appliquer aux membres des forces armées. J'ai déclaré déjà que la question fait l'objet d'une étude.

Pour la gouverne de mon honorable ami de Greenwood, j'aimerais donner un petit aperçu historique de la situation des membres des forces armées. C'est très simple. Jusqu'à juillet 1968, un fonctionnaire à l'immigration, inspectant les papiers des voyageurs, soit à un port d'entrée au Canada, soit outre-mer, n'aurait pas laissé entrer au Canada un membre des forces armées, à moins qu'il ne produise son livret de mise en congé.

**M. Brewin:** Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Sait-il si cette manière d'agir se fonde sur la loi? Il peut certainement y avoir de bonnes raisons pour agir ainsi mais les règlements promulgués par le gouvernement canadien contiennent-ils expressément une clause justifiant le refus d'admission pour ledit motif? Je sais que l'activité criminelle ou subsersive est un motif de non admission. Mais une personne peut-elle se voir refuser l'entrée au Canada parce qu'elle contrevient à la loi militaire d'un autre pays?

**L'hon. M. MacEachen:** Il n'y a plus de règlement semblable. Il a été annulé en juillet par la directive dont a parlé mon honorable ami. Mais jusqu'à ce moment-là, les personnes qui étaient membres des forces armées et qui faisaient leur demande à un port d'entrée ou outre-mer, devaient présenter une preuve de licenciement. Telle était la pratique jusqu'alors. Quant aux personnes qui présentaient leur demande au Canada, une preuve de licenciement était aussi exigée d'elles jusqu'à janvier 1968. Comme ces faits le démontrent, on a tort de prétendre que les changements apportés aux règlements tendaient à rendre la pratique plus intransigeante.

Mon honorable ami veut savoir ce qui, dans la loi, peut expliquer la situation qui règne aux ports d'entrée ou outre-mer, et qui permet à un agent d'immigration d'agir à sa discrétion. Il reconnaîtra que la loi sur l'immi-

gration prévoit le pouvoir d'édicter des règlements, y compris des règlements concernant l'admission. Il y en a un qui permet à un agent d'immigration, outre la question des 50 points et la décision à prendre à ce sujet, selon l'évaluation de l'agent, d'agir à sa discrétion.

**M. Brewin:** Puis-je poser une question au ministre, monsieur le président? Ce pouvoir discrétionnaire se rattache-t-il à la capacité de l'intéressé de s'établir définitivement au Canada, ou à autre chose, comme les obligations militaires, par exemple?

**L'hon. M. MacEachen:** Le préposé a le droit de juger, en plus des exigences actuelles, si la personne pourra s'établir au Canada et y réussir. Il doit notamment tenir compte des obligations substantielles de caractère moral, juridique ou contractuel dans son pays d'origine. Mon honorable ami trouve peut-être qu'un agent d'immigration ne devrait pas jouir de ce pouvoir discrétionnaire, c'est son droit. Toutefois, nous sommes d'avis que l'exercice de ce pouvoir est conforme au règlement et à la loi.

Je n'ai pas l'intention de discuter davantage toute cette question, mais je dois ajouter qu'il y a quelques mois, j'ai chargé les fonctionnaires du ministère d'étudier toute la question des réfractaires, des membres des forces armées et de leur admission au Canada. En ce moment, nous achevons notre travail de révision. J'espère que nous pourrons bientôt nous prononcer nettement sur la question, afin qu'il ne subsiste aucun doute dans l'esprit de personne quant à notre attitude envers cette catégorie de gens.

**M. Brewin:** Monsieur le président, puis-je poser une dernière question au ministre? Je promets de ne pas l'interrompre à nouveau. Quand se propose-t-il de faire cette déclaration? En outre, l'appréciation de l'agent d'immigration porte seulement sur les chances du candidat de pouvoir s'établir au Canada? Les motifs de la décision doivent-ils être consignés par écrit, soumis à l'approbation d'un fonctionnaire du ministère? Telles sont les conditions requises et elles n'ont rien à voir avec le statut de conscrit ou de militaire de celui qui demande à entrer au Canada.

[L'hon. M. MacEachen.]

• (5.20 p.m.)

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne suis pas d'accord avec mon honorable ami. Sauf erreur, certains estiment que celui qui répugne à assumer les devoirs que lui impose la loi de son pays d'origine ne sera guère enclin à les assumer dans son pays d'adoption. Il me semble donc que ce soit une considération valable lorsqu'il s'agit de juger si un individu a les qualités requises pour réussir au Canada. Il me semble, par exemple, qu'un candidat, marié aux États-Unis et père d'un certain nombre d'enfants, qui se présente spontanément à la frontière et remplit les conditions exigées dans d'autres domaines risquerait de ne pas être considéré comme un candidat susceptible de réussir au Canada et on peut se demander si cela constituerait une entrave au succès de son établissement ici. C'est une considération de plus dont il faut tenir compte dans l'évaluation générale.

Mon honorable ami peut réprouver l'application du principe, mais je doute qu'il puisse prétendre avec raison que ce n'est pas une considération pertinente. Il est vrai que lorsque le représentant de l'immigration fonde sa décision sur cet élément, il doit la soumettre à un supérieur afin qu'au moins deux personnes la confirment. En un mot, voici la situation: nous ne tirons pas de conclusion d'après le statut militaire de l'individu. Au bureau de l'immigration, à la frontière ou à l'étranger, il est laissé à la discrétion du représentant, comme je viens de le décrire, d'accepter ou de refuser d'admettre au Canada un membre des forces armées. Dans le cas de l'Américain qui arrive au Canada en tant que visiteur et qui, par la suite, fait une demande d'admission comme immigrant reçu, son appartenance aux forces armées n'est pas considérée comme un facteur pertinent.

Cette revision a pour objet d'établir si, de fait, il est justifié de faire une distinction entre les réfractaires et les membres des forces armées; entre le traitement accordé aux ports d'entrée ou outre-mer et à la frontière canadienne; et, enfin, de déterminer s'il y aurait lieu d'admettre carrément tous les membres des forces armées de tous les pays du monde—ce que préconise mon honorable ami—ou encore d'adopter pour politique de ne pas admettre les membres des forces armées d'un autre pays avant qu'ils n'aient rempli leurs engagements. Voilà quelques-unes des questions qu'on est en train d'étudier.

Mon honorable ami a parlé d'admettre des personnes au Canada pour de courtes visites. Récemment, nous avons eu le cas d'une personne qu'on a autorisée par mégarde à entrer au Canada où elle a fait des discours. A cet égard, nous avons essayé d'établir un équilibre entre les exigences de la liberté d'expression, celles de la sûreté et de la sécurité nationales et celles de l'ordre public. A mon avis, les personnes qu'on devrait normalement empêcher d'entrer au Canada pourraient y être admises pour de courtes visites et y faire des discours si elles sont parrainées par une organisation recommandable. Une personne ayant des opinions subversives, par exemple, pourrait être admise pour une courte visite et faire un discours, étant donné que notre société est libre et ouverte et que les Canadiens ont le droit d'entendre exprimer les opinions les plus diverses. D'autre part, s'il était prouvé que la présence au Canada de cette personne pourrait troubler l'ordre public, provoquer des émeutes ou des infractions à la loi, le refus d'admettre cette personne me paraîtrait alors justifié.

**M. Valade:** Comment le ministre a-t-il préjugé de cela?

**L'hon. M. MacEachen:** Il est extrêmement difficile en vérité de juger d'avance en pareil cas, et je l'admets bien volontiers. Par exemple, M. Rubin qui était au Canada l'année dernière préconisait la violence pour renverser le gouvernement canadien. Les honorables vis-à-vis pensent peut-être que ce n'est pas une si mauvaise idée.

**M. Aiken:** Un renversement pacifique.

**L'hon. M. MacEachen:** Sauf erreur, il était le chef de file de la bande qui voulait occuper un salon de la faculté de cette université et il a laissé entendre que les étudiants devraient l'occuper et à plusieurs reprises. C'est selon moi un élément qui devrait désormais le rendre indésirable au Canada. D'après notre politique actuelle, les discours prononcés lors d'une courte visite sous l'égide d'un organisme respectable n'ont jamais servi à empêcher l'entrée des personnes dont a parlé le député de Greenwood. C'est une politique extrêmement difficile à appliquer, comme on peut s'en rendre compte d'après ce qui se passe à la Chambre. Un groupe dit «qu'il entre», un autre «qu'il n'entre pas!» Les deux groupes expriment une certaine opinion. Moi, je m'efforce d'adopter un juste milieu entre les deux opinions qui parfois peuvent devenir extrêmes.

**M. Brewin:** Il faut pencher du côté de la liberté.

**M. Valade:** J'aimerais demander au ministre de faire une mise au point. En quoi consisterait, selon lui, une organisation honorable qui justifierait l'entrée d'une personne au pays? Le ministre a parlé «d'organisation honorable». Donne-t-on une définition de cette expression dans la loi sur l'immigration? Sinon, comment la définirait-il?

**L'hon. M. MacEachen:** Je n'ai pas de liste où les organisations seraient réparties sous deux rubriques, les «non-recommandables» et les «recommandables».

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre voudrait-il la déposer?

**L'hon. M. MacEachen:** Les organisations de ce genre ne présenteraient sûrement pas autant de difficulté que l'Association des conservateurs progressistes, par exemple. Mais beaucoup de ces personnes viennent visiter les universités. Il me semble que le club d'une cité universitaire peut être considéré comme une organisation recommandable lorsque l'intéressé vient faire un discours sous les auspices d'une organisation étudiante reconnue, sur le campus.

**M. Valade:** Je voudrais savoir s'il y a dans la loi une définition qui permettrait au ministre de faire la distinction entre les organisations honorables et non honorables.

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver une loi qui nous soit de quelque utilité sous ce rapport. Jusqu'à ces dernières années, on distinguait une catégorie de personnes interdites, qu'on n'admettait généralement pas au Canada. La politique a été modifiée de façon à laisser entrer au pays les personnes susceptibles d'être considérées comme interdites, pour de brèves visites, pour y faire des discours sous les auspices d'un organisme quelconque, lorsqu'il y avait lieu de croire que l'intéressé ne s'associerait pas avec des criminels, ne commettrait pas des actes criminels ou ne se livrerait ni à des actes ni à des propos de nature à susciter le désordre ou de graves émeutes. C'est vraiment une question de politique que les fonctionnaires doivent appliquer, me semble-t-il, au meilleur de leur jugement. A la Chambre ou ailleurs, nous entendons constamment des opinions sur ce que l'on juge une application raisonnable de ce genre de politique.

• (5.30 p.m.)

**M. Gilbert:** Le ministre croit-il que les agents d'immigration devraient être les seuls à juger si un immigrant éventuel satisfait aux

critères dont il a parlé? Je pense au requérant qui n'a pas rempli des obligations contractuelles ou autres, ce qui autorise l'agent d'immigration à lui refuser le droit d'entrer. Le ministre ne croit-il pas que la Commission d'appel de l'immigration devrait avoir le même pouvoir discrétionnaire?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, je me demande si j'ai bien saisi la question et compris sa portée.

**M. Gilbert:** Je tenterai de fournir des précisions au ministre. Il vient de dire que l'agent d'immigration possède la prérogative primordiale de refuser l'admission d'un requérant sous prétexte qu'il n'a pas rempli, par exemple, certaines obligations contractuelles dans son propre pays ou pour une autre raison. Le ministre vient de le signaler. Je voudrais lui demander si les membres de la Commission d'appel de l'immigration devraient avoir la même prérogative lorsqu'ils prennent une décision de ce genre.

**L'hon. MacEachen:** Nous parlons du jugement rendu par l'agent d'immigration au sujet de la possibilité qu'un requérant réussisse à s'établir au Canada. L'opinion de l'agent, aux termes du règlement, peut être fondée sur des éléments autres que les neuf questions comprises dans le mode de sélection, conformément au règlement. Le député me demande d'interpréter la loi actuelle sur l'immigration. La Commission a usé de son autorité, je pense, pour recevoir les gens qui ont accumulé, par exemple, moins de 50 points.

**M. Brewin:** Non.

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, je pense. C'est là une question de fait, sujette à confirmation. Si j'ai bonne mémoire, cependant, la Commission a reçu des gens qui n'avaient pas obtenu les 50 points requis sous notre régime de sélection.

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Monsieur le président, j'avais commencé à parler l'autre jour du bill dont le comité est saisi mais quelqu'un m'avait interrompu au milieu de mes commentaires. J'aimerais continuer maintenant ces remarques.

J'avais parlé de disparité régionale et d'améliorations à ce sujet. Je représente une circonscription qui a grandement bénéficié du programme d'encouragement régional. J'avais mentionné l'autre jour que nous avions réussi à recruter 2,000 ou 3,000 personnes de plus dans l'effectif de notre main-d'œuvre grâce à ce programme. Nous lui devons aussi des investissements de plus de 100 millions de dollars. J'aimerais que le programme demeure en vigueur, mais je m'inquiète un peu du concept du centre de croissance dont le ministère a parlé. Dans notre région, nous avons constaté que le concept du centre de croissance n'est pas valable, que nous avons mieux réussi à encourager l'expansion industrielle en diversifiant l'industrie dans toutes les collectivités.

A mon avis, nous avons au Canada beaucoup de gens très expérimentés dans ce domaine, des gens affectés à SUCO et à d'autres organismes, qui ont constaté la même chose au cours de leur voyage et de leur travail à l'étranger. Leur expérience est certainement valable. Je me suis entretenu avec certains d'entre eux et ils m'ont dit que le concept du centre de croissance envisagé ne réussit pas à susciter l'expansion des industries.

Je voudrais parler, en plus des disparités régionales, des disparités linguistiques au Canada. Je signale la chose en passant et je dirai que les Canadiens de l'Ouest ont beaucoup de difficulté à saisir certains des problèmes qu'entraînent les disparités linguistiques au Canada. Ils ont parfois un peu de difficulté aussi à comprendre en quoi consistent certains programmes annoncés par le gouvernement, et je citerai, comme exemple, la dépense de 225 millions de dollars dans l'Île du Prince-Édouard, au cours des prochaines années. La population y étant de 110,000 âmes, la dépense correspond à $2,000 par habitant, homme, femme ou endant de l'Île.

Les gens de l'Ouest comprennent mal les programmes semblables à celui-ci tout en sachant qu'ils devront payer. Même s'il acceptent ces programmes en principe, ils sont loin du gouvernement et de tous ces problèmes. On constate parfois, dans l'Ouest du Canada, une indifférence officielle tout aussi grave que la différence des langues. L'autre jour, je disais que nous devrions postuler une nouvelle loi, que nous appellerions la loi de l'intérêt officiel. Le degré de cet intérêt est fonction inverse de la distance entre les administrateurs et les problèmes existants.

Dernièrement, le premier ministre de Colombie-Britannique a traduit ce sens de l'aliénation de l'Ouest en suggérant que la Colombie-Britannique s'approprie une large tranche des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en vue de l'administrer, car il pense que la Colombie-Britannique pourrait faire mieux que le gouvernement fédéral. Je conçois l'intérêt que porte M. Bennett à l'administration de certains de ces territoires, parce que ces derniers sont tellement éloignés d'Ottawa, mais je ne saurais dire s'il a la bonne

solution. Il a posé une bonne question, mais il a donné la mauvaise réponse. Je pense que sa solution ressemble un peu à celle adoptée par les grands barons anglais qui, au cours de l'histoire, ont saisi de plus en plus de territoires et finalement ont essayé de devenir plus puissants que le roi. M. Bennett finit par avoir la haute main sur une région de 1,500 milles de long sur 600 milles de large, qui possède des richesses et des ressources incalculables. Pourquoi la Colombie-Britannique resterait-elle dans la Confédération? C'est une nation à elle seule. M. Bennett dira peut-être que c'est sa dernière ambition territoriale, mais je ne le crois pas.

Toutefois, si M Bennett a raison au sujet de ce problème et qu'il se trompe au sujet de la solution à y apporter, quelle autre solution avons-nous à proposer? Je pense que nous devons faire de plus grands efforts, au niveau fédéral, à Ottawa, pour comprendre les problèmes de l'Ouest; citons entre autres les ventes de blé dont nous parlons tant, le problème du pétrole, dont il est tant question aujourd'hui, et un autre problème de la Colombie-Britannique qui fait l'objet de vives discussions, la limite de 12 milles, grave sujet de préoccupations pour nous.

Ce qu'il faut c'est un cabinet qui se rende de temps à autre en Colombie-Britannique et dans l'Ouest canadien pour rencontrer les gens, un cabinet que les citoyens de l'Ouest puissent voir. Il faut plus encore. Si nous voulons régler les problèmes, il nous faudra établir un centre du gouvernement fédéral dans l'Ouest canadien, que nous pourrions peut-être appeler la capitale d'été. Il ne s'agirait pas d'un simple édifice, ce serait un véritable centre régional du gouvernement dans l'Ouest, un endroit où le cabinet se rencontrerait à l'occasion, et où les gens de l'Ouest pourraient rencontrer le gouvernement. Je songe à un ou deux endroits à cette fin.

• (5.40 p.m.)

Je me réjouis de la présence à la Chambre du ministre des Travaux publics, car, comme il vient de l'Ouest, je suis sûr qu'il s'intéressera au projet. Il se pourrait qu'il le réalise. Je signale que deux excellents emplacements qui pourraient être considérés sont les grands parcs nationaux de Banff et de Jasper. L'un ou l'autre conviendrait. Les deux sont un territoire fédéral et nos habitants de l'Ouest les reconnaissent comme tels. Ces parcs jouissent d'une estime particulière chez les gens de l'Ouest et, si le projet était entrepris dans l'un ou l'autre de ces parcs, les Canadiens de l'Ouest du pays se sentiraient plus attachés au reste du Canada.

Une autre considération qui doit surgir à notre esprit est que nous vivons à une époque dangereuse. C'est l'ère atomique. Si jamais se levait ce jour fatal auquel nous osons à peine songer, quel meilleur endroit qu'un centre auxiliaire dans l'Ouest du Canada pour réunir le gouvernement du pays! Les Canadiens de l'Ouest se réjouiraient de cette perspective. Ils jugent aussi nécessaire pour le gouvernement de s'occuper de l'Ouest que de dépenser des fonds dans les Maritimes et au Québec. Enfin, les Canadiens de l'Ouest contribuent à façonner la destinée du Canada.

Ce n'est pas un secret que, à l'heure actuelle, certains Canadiens de l'Ouest se sentent aliénés du reste du pays. Le gouvernement ne devrait pas s'arrêter uniquement aux problèmes de l'Est. L'établissement d'un centre auxiliaire de l'administration dans l'Ouest contribuerait beaucoup à satisfaire aux aspirations des gens de cette région et aussi à unir le pays.

Je veux maintenant m'occuper de l'article du bill qui a trait à la fonction publique. Je suis un ardent partisan de la fonction publique qui nous coûte fort cher. Les fonctionnaires de l'État reçoivent aujourd'hui des traitements élevés, et c'est bien. Quand la Commission Glassco a présenté son rapport sur l'organisation du gouvernement en 1962, il y avait environ 246,000 fonctionnaires fédéraux au Canada. Aujourd'hui, ils sont environ 369,400 et nous leur versons plus de 2 milliards de dollars en salaires et en traitements.

**M. le président suppléant:** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais, conformément à un ordre de la Chambre du 24 février dernier, il me faut arrêter le débat et mettre aux voix toute question nécessaire au sujet du bill à l'étude.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés.

**M. le vice-président:** L'annexe est-elle adoptée?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sur division.

(L'annexe est adoptée.)

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

**M. le vice-président:** Le bill est-il adopté?

**M. Baldwin:** Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

**L'hon. M. Drury** propose la troisième lecture du bill.

**M. le président suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**M. Baldwin:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

**Une voix:** Six heures.

**M. le président suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à déclarer qu'il est six heures?

**Des voix:** D'accord.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 6 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

[*Traduction*]

## AFFAIRES COURANTES

### LES COMPTES PUBLICS

**M. Hales** dépose le 2e rapport du comité permanent des comptes publics, en français et en anglais.

[*Note de l'Éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

## QUESTIONS ORALES

### LES POSTES

VANCOUVER—LA MENACE DE CONGÉDIEMENT —LE RETARD DANS LA LIVRAISON

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes nous dirait-il si les postiers de Vancouver sont menacés de congédiement s'ils observent la clause de leur contrat de travail au sujet du temps qui leur est accordé pour faire leur toilette?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Les employés des postes à travers le pays doivent observer les directives énoncées en conformité de leur contrat, mais ils doivent aussi obéir aux directives du gouvernement. Au ministère, nous avons décidé de supprimer le tri supplémentaire entre une heure et deux heures de l'après-midi, que nous trouvions superflu. Si les employés veulent en appeler, ils peuvent présenter un grief. Nous procéderons à un jugement le plus rapidement possible, car nous souhaitons vivement qu'un tiers décide qui dirige véritablement le ministère des Postes.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes a-t-il l'intention de convoquer une réunion des hauts fonctionnaires de son ministère et des négociateurs des syndicats des postiers, puisqu'on lui a recommandé aujourd'hui que c'était le meilleur moyen d'éviter un conflit au sujet du service postal à Vancouver.

**L'hon. M. Kierans:** J'ai eu des entretiens, monsieur l'Orateur.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Au sujet du ministère des Postes, monsieur l'Orateur, y a-t-il un ralentissement du transport ou de l'expédition du courrier. Je pose cette question, car une lettre de première classe adressée à M. George Cloakey, 720 Earl Grey Crescent S.W., Calgary, Alberta, et expédiée d'Ottawa le 20 février est parvenue à Calgary le 26 février. Pourquoi le courrier est-il ainsi retardé? Le ministre examinera-t-il l'affaire, car c'est un autre cas flagrant...

**L'hon. M. Kierans:** Je suis certain que cette lettre est très importante, monsieur l'Orateur, et je ferai volontiers enquête à ce sujet.

**L'hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, cette remarque...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le très honorable député invoque-t-il le Règlement?

**L'hon. M. Diefenbaker:** Oui, monsieur l'Orateur. Cette remarque est tout à fait déplacée. Tous les envois postaux sont importants, même ceux des députés.

**Des voix:** Bravo!

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je désire adresser au ministre des Postes une question supplémentaire au sujet du télégramme qu'il a reçu des postiers de Vancouver. Les postiers lui ont-ils fait part des menaces de suspension et de renvoi que la direction fait peser sur les membres qui insistent simplement sur l'observation des clauses de leur contrat de travail? Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'il n'y aura pas de renvois tant qu'on n'aura pas déterminé l'interprétation à donner à la convention collective.

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, l'honorable chef de l'opposition vient de poser exactement la même question. Comme je lui

ai répondu, la meilleure façon de régler le problème serait de présenter un grief et de recourir à l'arbitrage. Nous devons renoncer aux mesures préliminaires et demander à un tiers de rendre une décision aussitôt que possible.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes n'a pas saisi le fond de ma question, je pense. Je lui demande s'il peut assurer à la Chambre qu'il n'y aura ni suspension ni congédiement, comme l'employeur avait menacé d'en faire, pendant les pourparlers engagés sur l'interprétation de la convention collective?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, quand les deux parties décident de s'en remettre à l'arbitrage au sujet de telles questions, j'imagine qu'aucun d'eux ne tient à éprouver sa puissance, ou du moins il ne devrait pas vouloir le faire. Entre-temps, on s'attend que tous les employés du ministère des Postes respectent les directives légitimes de l'administration.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** L'une des principales questions litigieuses entre le syndicat des postiers et le ministre et son ministère a trait aux nécessaires de toilette et au droit de s'en servir au besoin. Le ministre n'estime-t-il pas qu'il serait préférable et plus économique de permettre aux employés des Postes de retourner à leurs stations le midi, au lieu de leur fournir ces nécessaires de toilette portatifs qu'ils doivent traîner avec eux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que la question complémentaire du député prête à controverse.

### LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DE TARIFS SUR LES PUBLICATIONS SANS BUT LUCRATIF

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question complémentaire au ministre des Postes. Vu les nombreuses protestations que ne cessent de formuler les publications canadiennes à but non lucratif, voudrait-il revoir la situation et les tarifs postaux?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, ma définition d'une publication à but non lucratif est celle qui ne fait pas de profits, mais la majorité d'entre elles semblent croire qu'elles devraient subir des pertes considérables et les imputer à un ministère de l'État. A mon avis, une organisation à but non lucratif est une organisation qui ne fait ni pertes ni profits. Si une organisation de ce genre est en mauvaise posture et a besoin de subventions du gouvernement pour poursuivre ses buts et objectifs, elle devrait présenter au ministère dont elle souhaite obtenir de l'aide une demande en bonne et due forme, fais cette aide ne devrait pas être dissimulée derrière les tarifs postaux payés par tous les contribuables canadiens.



**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous pourrions peut-être passer au sujet suivant. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question complémentaire à la première.

## LA CONSOMMATION

### L'OLIGOPOLE DES STATIONS-SERVICE

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Il se rappellera sans doute que, le 19 février dernier, je lui ai demandé s'il avait vu le rapport consécutif à une étude triennale effectuée dans l'Alberta, qui accuse les grandes compagnies pétrolières d'exercer un oligopole sur les stations-service. D'après le rapport, la situation serait la même dans tout le Canada. Je demandais donc au ministre s'il avait lu le rapport et ce qu'il comptait faire au sujet de ses révélations. Il m'a répondu qu'on lui en avait parlé seulement. Peut-être l'a-t-il lu maintenant et est-il en mesure de me répondre?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, nous avons maintenant reçu de l'Alberta des exemplaires du rapport, et nous en avons envoyé au service de recherches de la Direction des enquêtes sur les coalitions. Le service en fait présentement une étude en profondeur. Vu que le rapport comprend quelque 700 pages, l'analyse sera longue, mais le travail se poursuit. J'ai également fait parvenir des exemplaires au Conseil économique du Canada, étant donné que le rapport de l'Alberta semble étudier bon nombre des mêmes secteurs de cette industrie particulière qu'avait déjà traités le rapport de la Commission sur le tarif sur les pratiques restrictives du commerce. Le rapport de l'Alberta a été envoyé au Conseil économique par le gouvernement lui-même, qui estime que le Conseil pourrait en tirer profit.

**M. Lewis:** J'apprends avec plaisir que des mesures ont été prises. Comme il ne sera peut-être pas possible, aux termes de la loi actuelle, d'agir contre les compagnies à certains égards, le ministre nous dirait-il si les révélations du rapport de l'Alberta rendent plus nécessaires encore des modifications à la loi actuelle, et si son ministère y songe sérieusement?

**L'hon. M. Basford:** Je le répète, monsieur l'Orateur, nous étudions minutieusement le rapport lui-même. S'il en ressort que des modifications s'imposent à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, nous y aviserons. Toutefois, j'ai bien précisé déjà, comme l'avait fait mon prédécesseur, que nous n'envisageons pas de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions tant que le Conseil économique n'aura pas soumis de rapports sur la politique concernant la concurrence; ce n'est qu'à ce moment-là que, nous l'espérons, nous pourrons reviser la loi de fond en comble.

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre pourrait-il indiquer si son ministère a l'intention d'étudier sérieusement quelques-unes des recommandations du rapport concernant, par exemple, une charte des droits pour les exploitants, des conditions de location plus favorables et le droit des exploitants à fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

**L'hon. M. Basford:** Tous ces aspects du rapport font l'objet d'une étude du service de recherches que j'ai déjà mentionné.

[*Français*]

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE QUE LA RÉGION DE SHERBROOKE SOIT CONSIDÉRÉE COMME ZONE SPÉCIALE

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au futur ministre de l'Expansion économique régionale.

Dirait-il à la Chambre si son programme visant à supprimer les écarts régionaux sera amendé de façon que la région de Sherbrooke et certaines régions connexes soient considérées comme zones spéciales?

**M. l'Orateur:** L'honorable député ne croit-il pas que sa question est de nature un peu générale et qu'elle invite en quelque sorte l'honorable ministre à faire une déclaration de principe? Je suis d'avis que la question n'est pas recevable en ce moment, mais s'il y a urgence, l'honorable député peut m'en donner avis et elle sera débattue au moment de l'ajournement.

[*Traduction*]

L'Î. P.-É.—L'ANNONCE DU REJET DU PROJET DE CHAUSSÉE AVANT LE RAPPORT DU COMITÉ

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Est-il disposé à mettre en pratique à la Chambre le principe du dialogue et du débat qu'il a tant prôné hier soir à l'intention d'un groupe que j'appellerai ceux qui ont été décorés pour avoir vaillamment escarmouché dans la guerre à la pauvreté. Le premier ministre conviendrait-il qu'il y aurait avantage à demander l'avis des comités permanents avant de prendre des décisions irrévocables, comme celle qu'il a annoncée hier à propos de l'Île-du-Prince-Édouard, sans avoir consulté le comité permanent des transports qui vient de visiter l'île et est en train de rédiger un rapport qui traitera indubitablement de la question?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du député n'est pas recevable. Il demande au premier ministre de donner son opinion au sujet de la valeur des décisions prises avant que le comité fasse rapport. La question est théorique, philosophique et hypothétique.

**M. Baldwin:** Puis-je la formuler autrement, monsieur l'Orateur? Étant donné les faits, le premier ministre ne pense-t-il pas qu'on aurait mieux fait d'attendre?

**M. l'Orateur:** La question supplémentaire prête à controverse.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'INTERVENTION DE LA GRC À LA SUITE D'UNE PROTESTATION

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, je pose la question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-il envoyé la Gendarmerie royale canadienne interroger une personne qui serait allée à son bureau la semaine dernière pour protester contre le régime fédéral d'assurance-frais médicaux?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, on m'a dit qu'un homme s'était

rendu à mon bureau pour me menacer. A la suite de cela, à mon bureau, on a pris l'initiative d'avertir la GRC.

**Des voix:** Oh, Oh!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Vous allez avoir du travail sur les bras.

## LES SPORTS

LA PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES GAGNANTS AUX JEUX OLYMPIQUES DE MEXICO

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre, je me demande si je pourrais signaler la présence dans la tribune de sept des huit personnes qui ont gagné des médailles pour le Canada aux Jeux olympiques de Mexico.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Hees:** Où sont les chevaux?

**L'hon. M. Munro:** Ils sont dehors.

**L'hon. M. Hees:** Sont-ils inscrits sur la feuille de paie?

**L'hon. M. Munro:** Je voudrais ajouter que le premier ministre, comme la Chambre le sait, a remercié au nom des députés ces excellents athlètes de leur victoire à Mexico immédiatement après les Jeux. Toutefois, depuis lors, le gouvernement n'a pas eu l'occasion de leur exprimer sa reconnaissance à la suite de leurs magnifiques efforts, mais je suis heureux de dire que nous y remédierons ce soir, alors que nous aurons le privilège de leur offrir un banquet au nom du gouvernement canadien. Ils ont grandement contribué à l'unité nationale et stimulé les sports dans tout le Canada. Je suis certain que la Chambre se joindra à nous pour les honorer aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo!

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'INTERVENTION DE LA GRC À LA SUITE D'UNE PROTESTATION

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Une question complémentaire. Puis-je profiter de l'occasion pour acclamer avec le ministre ces éminents sportifs canadiens. Alors que je lui posais une question plutôt embarrassante, le ministre a eu assez de veine pour pouvoir y répondre en faisant une annonce agréable.

[L'hon. M. Munro.]

J'aimerais donc lui adresser une question complémentaire. Pourrait-il promettre à la Chambre de présenter aussitôt que possible un rapport sur les circonstances entourant l'enquête au sujet de la personne qui avait porté plainte à son bureau à propos du régime fédéral d'assurance frais médicaux? Pourrait-il expliquer pourquoi le même jour la Gendarmerie royale est allée interroger cette personne?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne suis pas certain qu'une telle question soit urgente. Je ne veux pas empêcher le député de poser des questions au ministre mais je doute que celle-ci soit appropriée en ce moment. Toutefois, comme la première question a été autorisée je dois permettre au ministre de répondre à la question complémentaire.

**L'hon. M. Munro:** Monsieur l'Orateur, je crois que le député songe simplement à quelqu'un qui a indiqué dans le passé. . .

**M. MacInnis:** Règlement. Cela a été jugé irrecevable.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai indiqué que la première question ayant été acceptée, on pourrait permettre au ministre de répondre à la question complémentaire.

**L'hon. M. Munro:** Le mécontentement de ce personnage à l'égard de l'assurance frais médicaux date de loin.

**Une voix:** Il n'est pas le seul à être mécontent.

**L'hon. M. Munro:** En exprimant son mécontentement, il a proféré contre moi des menaces qu'il disait vouloir exécuter. C'est ce qu'on m'a dit. Mon adjoint exécutif a cru devoir rapporter l'affaire à la Gendarmerie royale du Canada. Celle-ci a appelé l'intéressé et l'a interrogé et, à mes yeux, l'affaire est close.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Une question complémentaire. Qu'étaient ces menaces?

**L'hon. M. Munro:** Il voulait me tuer, je crois.

**L'hon. M. Hees:** Cela ne suffit pas!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le député de Parry Sound-Muskoka estime-t-il qu'il faudrait poursuivre? Personnellement, je pense que non.

**M. Aiken:** J'ai une question supplémentaire à adresser à un autre ministre, monsieur l'Orateur. J'avais l'intention d'adresser cette question au solliciteur général, mais, bien qu'il doive se trouver ici, il n'y est pas. A-t-on demandé au ministre de la Justice d'enquêter sur l'affaire dont je viens de parler.

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Non, monsieur l'Orateur, mais je suis toujours prêt à protéger le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Parry Sound-Muskoka voudrait-il reprendre son siège. Ne lui en déplaise, je doute fort de l'opportunité de la question en ce moment. Quelques minutes seulement sont accordées aux députés pour poser des questions aux ministres. Le député a posé trois questions sur le sujet. S'il estime devoir pousser l'affaire plus loin, il pourrait toujours demander à la débattre à l'ajournement.

**M. Aiken:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Est-ce à dire, d'après sa réponse, que le ministre de la Justice n'est pas au courant de l'affaire?

**L'hon. M. Turner:** C'est exact, monsieur l'Orateur. La GRC fait rapport à mon collègue le solliciteur général, et il ne m'a rien dit à ce sujet.

## RADIO-CANADA

L'ÉTAT DU DIFFÉREND AVEC ARTEC

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail. Dans son rapport, le Conseil de conciliation demande à Radio-Canada de ne pas employer comme alibi ce qu'on appelle les directives du gouvernement fédéral et invite pratiquement l'ARTEC à procéder à un vote de grève. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre les mesures qu'il a prises pour rapprocher les deux parties, et a-t-il fait des représentations à Radio-Canada ou à son collègue?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail n'a pas l'intention d'intervenir dans le processus libre des négociations collectives. Le rapport du conseil d'arbitrage a été communiqué à mon ministère et publié. Les deux parties sont libres de recourir à la loi c'est-à-dire que les syndicats ont la liberté de se mettre en grève le 12 mars. A l'heure actuelle, le ministre du Travail n'a pas l'intention d'intervenir, que le syndicat fasse grève pendant trois ou quatre mois ou que Radio-Canada opte pour un lock-out pour la même période. C'est conforme à la loi.

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Est-il disposé à user de ses bons offices afin d'empêcher qu'une grève éclate au sein de notre réseau national de radiodiffusion?

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, une telle démarche me paraît inutile. Les deux parties se sont conformées à la loi, et elles sont passées par l'étape du conseil d'arbitrage. Elles ont eu de longs entretiens devant le conseil, dont le président, homme très compétent, a rédigé un rapport très sérieux et d'une grande portée. Il incombe maintenant aux deux parties de reprendre les négociations directement entre elles.

[*Français*]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—A PROPOS DU CONFLIT ENTRE LES ARMATEURS ET LES DÉBARDEURS

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire relative aux négociations qui se tiennent depuis quelques jours au sujet du port de Montréal.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire à quel stade sont rendues les négociations dans le conflit qui oppose les armateurs et les débardeurs du port de Montréal?

[*Traduction*]

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, les négociateurs dans le conflit qui oppose la Fédération des armateurs et les débardeurs reprendront leurs pourparlers demain devant le conseil d'arbitrage présidé par le juge Goldberg.

**M. H. Russell MacEwan (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il eu des entretiens ces derniers jours avec les deux parties en cause?

**L'hon. M. Mackasey:** J'ai eu bien des conversations ces derniers jours avec des particuliers ayant des rapports directs ou indirects avec l'industrie des transports maritimes.

**M. MacEwan:** La *Gazette* de Montréal ne le dit pas.

[*Français*]

## LA DÉFENSE NATIONALE

### DES AVIONS MILITAIRES AURAIENT FRANCHI LE MUR DU SON DANS LA RÉGION D'OTTAWA

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable secrétaire parlementaire de l'honorable ministre de la Défense nationale, mais, en son absence, je vais la poser au très honorable premier ministre.

La nuit dernière, soit aux environs de deux heures, des citoyens du canton de Nepean, au sud d'Ottawa, se sont fait réveiller par des bruits d'avions et, étant donné que la police de Nepean a révélé, après enquête, que ces bruits avaient été causés par des avions à réaction de la base militaire de Bagotville qui franchissaient le mur du son au-dessus d'Ottawa, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si, en l'absence du ministre de la Défense nationale, il fera enquête et verra à ce que cette situation ne se répète plus?

**M. l'Orateur:** L'honorable député a fait une représentation et doit considérer que le ministre responsable en a pris avis.

[*Traduction*]

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LE REJET DU PROJET DE CHAUSSÉE—L'ÉTUDE AU COMITÉ PERMANENT

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé. Puisque le premier ministre nous a dit hier qu'il n'aurait pas d'objection à révéler tous les faits sur les études de la jetée de l'Île du Prince-Édouard et l'annulation du projet, le ministre peut-il nous dire comment et quand la question sera déférée au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Je suis prêt à soumettre la question à mes collègues. Comme le député le sait probablement, après aujourd'hui il ne restera plus que quatre jours à l'opposition avant le 26 du mois. Si le député et d'autres veulent discuter la question, nous pourrions peut-être y consacrer une des journées de l'opposition.

### L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES CONSÉQUENCES DU REJET DE LA CHAUSSÉE SUR LE PROGRAMME D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

**M. Melvin McQuaid (Cardigan):** J'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. Le gouvernement a-t-il étudié quels effets l'abandon de la jetée aura sur le succès de la mise en œuvre d'un programme de développement d'ensemble?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Comme je l'ai dit hier, la décision a été très difficile à prendre. Nous n'avons pas assez d'argent pour construire la jetée et exécuter le programme FODER en même temps; et après avoir étudié la question nous avons décidé que le programme FODER était plus urgent que la jetée.

J'ajouterais, pendant que j'y suis, qu'on semble se demander si la décision a été prise conjointement avec le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard. Je croyais avoir dit clairement dans ma déclaration que nous avons consulté le gouvernement de la province, comme on nous exhorte toujours à le faire de tous les côtés de la Chambre, mais que la décision est la nôtre. C'est nous qui avons décidé de ne pas construire la jetée. A cet égard, je suis convaincu que tôt ou tard nous aurons l'occasion, comme le leader de la Chambre nous l'a dit d'ailleurs, d'étudier les faits et les chiffres.

En prenant cette décision, nous avons tenu compte des 60 années à venir pour voir si le projet était praticable ou si la chaussée serait aussi rentable que le transbordeur. Nous en sommes arrivés à la conclusion que le transbordeur coûterait beaucoup moins cher que la jetée. C'est sur cela que nous avons fondé notre décision.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. M. Trudeau:** Les «oh» qui me parviennent de là-bas se transformeront peut-être en «ah» lorsque les députés auront l'occasion d'étudier les chiffres.

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Comme il a abandonné, d'accord avec son gouvernement, le projet de chaussée et condamné les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard à 60 années d'un service de bac, assurera-t-il à la Chambre que la proposition actuelle des chemins de fer Nationaux du Canada visant à une augmentation de 50 p. 100 des droits de passage, sera aussi abandonnée?

**Le très hon. M. Trudeau:** Le député a manifestement mal compris ou mal interprété ce que j'ai dit. Quand nous parlons de 60 ans, c'est de la durée pendant laquelle la chaussée pourrait servir éventuellement et nous avons calculé les prix de revient sur une période de 60 ans pour comparer les capitaux investis dans une forme de passage par rapport à l'autre. C'est cette comparaison qui nous a fait baser nos calculs sur une période de 60 ans. Nous supposons que toute chaussée qui serait aménagée servirait pendant environ 60 ans.

Le député a-t-il encore une difficulté?

**M. Horner:** Les deux côtés de la Chambre vous sont hostiles.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD: LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE VISANT À LA REVISION DU PROJET

**M. David MacDonald (Egmont):** J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Vu que ce projet est important pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard—ce que deux gouvernements ont reconnu antérieurement—le premier ministre a-t-il reçu aujourd'hui une communication urgente du premier ministre de cette province lui demandant de réexaminer lui-même sans tarder la décision d'écarter le projet de chaussée? S'il a reçu la communication en question, pourrait-il indiquer la nature de sa réponse?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne suis nullement au courant d'une communication comme celle-là, mais si j'en avais reçu une—pure hypothèse—je puis dire à la Chambre quelle aurait été ma réponse. Personne à la Chambre ou dans l'Île-du-Prince-Édouard ne croit que c'est par pure préférence que nous ne construisons pas la chaussée et que nous forçons les gens à traverser par le bac. La décision a été basée sur le coût. Nous n'avons aucune préférence cachée pour les navires par rapport aux véhicules automobiles. Nous avons choisi la méthode de traversée la plus économique parce que c'est la seule que le pays puisse se permettre pour le moment. Voilà comment je répondrais à une communication hypothétique comme celle-là.

**M. MacDonald:** Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Vu le malentendu qui semble exister là-dessus entre le gouvernement du Canada et celui de l'Île-du-Prince-Édouard, et l'importance de discuter à fond et de divulguer tous les aspects de la situation, comme en a convenu hier le premier ministre, ne croit-il pas que l'endroit indiqué pour un tel examen n'est ni le comité plénier ni la Chambre, où le débat serait très restreint, mais le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics? Le premier ministre nous dirait-il quand le comité pourra être saisi de la question, afin qu'on puisse en faire une étude approfondie?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je vais laisser au leader du gouvernement à la Chambre le soin de s'entendre avec les chefs des autres partis, sur l'endroit le plus propice à la présentation de ces renseignements et à un sérieux échange de vues.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Une question supplémentaire à l'adresse du ministre de l'Expansion économique régionale. Le gouvernement va-t-il annoncer bientôt un programme de développement pour l'Est du Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et va-t-on conclure des ententes, même si ces provinces n'ont pas de bons-primes, comme une chaussée par exemple, à donner en échange?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, des ententes ont déjà été signées avec le Québec et le Nouveau-Brunswick et nous n'avons pas l'intention d'en signer de nouvelles.

[*Traduction*]

**M. D. W. Groos (Victoria):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au premier ministre, au nom de la population de l'île de Vancouver, qui doit s'en remettre de façon permanente à un service de transbordeurs, qui devra payer une partie des frais du programme FODER, et le fera sûrement volontiers, s'il veut bien dire à nos vis-à-vis que des services de transbordeurs peuvent être tout à fait efficaces.

**Une voix:** Vous allez gagner votre médaille.

**Une voix:** Vous témoignez contre vos amis.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LE REJET DE LA CHAUSSÉE—LES TÉMOIGNAGES DEVANT LE COMITÉ DES TRANSPORTS

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Lorsque la question de la chaussée sera discutée ici à la Chambre ou devant un comité, le premier ministre voudrait-il demander au leader de la Chambre de s'assurer que les témoignages recueillis par le comité des transports et des communications lors de son récent voyage à l'Île-du-Prince-Édouard à cette fin seront disponibles?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Cela serait certainement très facile à arranger et je puis vous le promettre sans crainte. Cependant, je pense que si nous voulons avoir des renseignements complets sur les coûts relatifs, nous pourrions demander à l'opposition de nous communiquer les chiffres auxquels elle songe en proposant la construction d'un tunnel entre Terre-Neuve et le Labrador.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'opposition conservatrice n'a jamais . . .

**Des voix:** Oh, oh.

**M. l'Orateur:** Un peu d'ordre, je vous prie.

**L'hon. M. Stanfield:** Le premier ministre a délibérément travesti les faits aujourd'hui à la Chambre. Ce n'est pas la première fois qu'il les présente sous un faux jour et je le défi d'apporter la moindre preuve que notre parti se soit jamais engagé à construire une chaussée entre Terre-Neuve et le continent.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je vois que le chef de l'opposition veut encore soulever une objection, mais je me demande s'il devrait poursuivre le sujet. Je vois un certain nombre de députés qui souhaitent poser des questions supplémentaires à ce sujet. Si les députés pensent que le reste de la période des questions devrait y être consacré, je n'y vois pas d'objection, mais je doute que tous les députés y consentent.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

**Le très hon. M. Trudeau:** A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, on m'a accusé de travestir délibérément les faits et je voudrais dire à la Chambre que je le regrette. J'ai cru qu'on avait parlé d'un tunnel mais je comprends qu'on voulait dire une chaussée.

**L'hon. M. Stanfield:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, l'affaire est grave car il s'agit du premier ministre canadien.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** On a peine à y croire.

[M. Nesbitt.]

**L'hon. M. Stanfield:** Je répète que notre parti ne s'est jamais engagé à construire un tunnel, une chaussée ou tout autre passage et que cette assertion du premier ministre est une déformation intentionnelle des faits.

**Des voix:** Rétractez-vous.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les discussions relatives au Règlement et questions apparentées nous mènent trop loin, et nous commençons à employer un langage assez violent. Mieux vaut en rester là, à mon avis. Laissons ce sujet momentanément.

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis parfaitement d'accord avec Votre Honneur, c'est pourquoi je voudrais faire l'observation suivante. Votre Honneur a bien raison de refuser les questions contraires au Règlement que posent les membres des partis d'opposition. De même, Votre Honneur devrait inciter les porte-parole des banquettes ministérielles et le premier ministre à répondre aux questions qui leur sont posées.

**Le très hon. M. Trudeau:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois avoir répondu à la question qui m'a été posée.

**Une voix:** Retirez vos paroles.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je pourrais peut-être dire à la Chambre que lorsque j'ai invité l'opposition à soumettre des chiffres quant au coût d'un tunnel ou d'une chaussée, comme le chef de l'opposition vient de le dire, je voulais plaisanter. Je n'insiste pas réellement pour que l'opposition nous fournisse ces chiffres.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La réponse du premier ministre semble confirmer mon opinion que nous n'accomplissons pas grand-chose avec ces appels au Règlement, ces questions de privilège ou la discussion engagée en premier lieu par le député de Malpèque. La Chambre conviendra peut-être que je devrais donner la parole au député de Vancouver-Kingsway.

Le député de Gander-Twillingate dit qu'il veut poser une question complémentaire sensée.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Le député pourrait poser brièvement une question complémentaire sensée; les députés à l'autre extrémité de la

Chambre ont hâte de poser des questions et je pense qu'on devrait me permettre de leur donner la parole.

**Mme MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je n'ai à poser ni une question complémentaire sensée, ni une question explosive.

**M. McGrath:** Je veux invoquer le Règlement afin de mettre les choses au point et déclarer au gouvernement et au premier ministre que leur ami le premier ministre de Terre-Neuve a entrepris une étude semblable sur la possibilité de construire un tunnel à travers le détroit vers l'île Bell. Le très honorable représentant pourrait peut-être consulter son ami de Terre-Neuve sur la praticabilité du projet.

**M. l'Orateur:** Je dois dire qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement mais d'un sujet débattable. Nous devrons peut-être bientôt faire appel à l'équipe olympique pour qu'elle vienne maintenir l'ordre à la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

[*Plus tard*]

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, voici la question supplémentaire sensée que j'avais promise. Elle s'adresse au premier ministre. Promettrait-il à la Chambre de discuter avec l'honorable Joseph R. Smallwood de la possibilité de construire cette chaussée? Peut-être pourrait-il mettre à profit ses techniques de plongée sous-marine pour examiner la chose lui-même avant la fin de la chasse au phoque?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne vois pas la question du député du même œil que lui.

## LA CONSOMMATION

### LE RAPPORT SUR LES PROTHÈSES AUDITIVES

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Cette question n'a rien de sensationnel, monsieur l'Orateur, mais même la chaussée ne suscite pas d'intérêt aussi grand chez autant de Canadiens. Elle s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. J'ai appris de ce ministère il y a quelque temps qu'il allait entreprendre une étude des prothèses auditives.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme MacInnis:** Il est bien qu'un grand nombre de députés trouvent cela amusant car bien des Canadiens ne voient rien de drôle là-dedans. J'avais cru comprendre que le rapport serait prêt au début de 1969. Le ministre pourrait-il me dire aujourd'hui quand ce rapport sera disponible et si le public pourra avoir accès aux renseignements qu'il renferme?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Mes fonctionnaires ne m'ont pas parlé de ce rapport dernièrement.

**Une voix:** Un peu plus fort s'il vous plaît!

**L'hon. M. Basford:** Mes fonctionnaires étudient de très près la fabrication et la distribution des appareils auditifs et j'espère recevoir un rapport prochainement. Je partage l'inquiétude du député à l'égard de ce problème dont je reconnais l'importance. Quand le rapport me parviendra, je devrai l'examiner, je le répète, pour voir quels extraits pourront en être rendus publics. J'espère que nous en publierons la plus grande partie.

**Mme MacInnis:** Pourvu que ce soit bientôt.

## LES COMMUNICATIONS

### LES NÉGOCIATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC AU SUJET DES SATELLITES

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier et en d'autres occasions, il a parlé d'un échange de lettres entre le Québec et la France sur la collaboration dans le domaine des communications par satellites. Or, le gouvernement du Canada maintient qu'aucune entente de portée internationale ne saurait intervenir à ce propos entre le Québec et la France. Le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement fédéral songe à intervenir pour empêcher une telle chose et, si oui, quelles mesures se propose-t-il de prendre?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Il suffit de préciser qu'il ne s'agit pas d'une entente internationale, au sens indiqué, et cette interprétation explique tout le reste.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'ÉCHANGE DE REPPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES AVEC LE VATICAN

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Ma question a trait à la participation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à une sorte de «trialogue», lors de l'émission *Ten Million Questions*.

**Une voix:** *Twenty million.*

**Le très hon. M. Diefenbaker:** *Twenty million.*

**Une voix:** Qu'importent dix millions de plus ou de moins?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'en ai réduit le nombre de moitié; le ministre éprouvait déjà assez de difficultés. Il a dit entre autres que le gouvernement avait l'intention d'échanger des représentants diplomatiques avec le Vatican. Il s'est dit ensuite très surpris de l'opposition très répandue qu'avait suscité ce projet. L'honorable représentant me dirait-il, étant donné la déclaration faite par le premier ministre la première fois que la question a été soulevée—je lui avais posé une question à ce sujet, donnant à entendre que quatre premiers ministres avaient contribué à diviser le pays...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le très honorable représentant va-t-il poser sa question?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mon attention a été détournée aujourd'hui, par la façon dont le premier ministre s'est lancé dans une digression. Puis-je demander au ministre maintenant, étant donné la forte opposition venue de toutes les provinces et de toutes les confessions religieuses, si le gouvernement a décidé de ne plus tenter d'échanger des représentants diplomatiques avec le Vatican.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Je pourrais peut-être rappeler au très honorable représentant autre chose que j'ai dit lors de cette émission quand j'ai signalé la grande proportion de courrier défavorable à l'adoption d'un nouveau drapeau canadien. Il était peut-être satisfait alors, mais nous étions enclins à croire que le courrier ne représentait pas vraiment les opinions des Canadiens. Et nous avons maintenant un nouveau drapeau canadien dont nous sommes fiers.

Pour ce qui est de la question précise, nous n'avons pas encore décidé définitivement si nous allons le faire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je peux lire dans le hansard ce que le ministre a dit. Peut-il dire maintenant si le gouvernement envisage d'abandonner son premier projet, qui était d'échanger des représentants diplomatiques?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant devrait se rappeler que lorsqu'il a annoncé avoir examiné la chose avec Sa Sainteté le Pape, le premier ministre a dit qu'il souhaitait un débat sur la question avant que le gouvernement prenne une décision. Or, cette décision n'a pas encore été prise.



**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'avoir à signaler aux députés que la période des questions est expirée depuis plusieurs minutes. Je regrette beaucoup que certains députés n'aient pas eu le temps de poser leurs questions. Je promets de leur accorder la priorité à la prochaine occasion.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. l'Orateur:** Le président du Conseil privé fait-il appel au Règlement?

**L'hon. Donald S. Macdonald (Président du Conseil privé):** Non, monsieur l'Orateur. Il serait peut-être bon que j'annonce comme chaque semaine les travaux de la Chambre pour la semaine qui vient.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle?

**Une voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. L'ordre du jour.

**Le très hon. M. Trudeau:** J'entends un plaisantin, là-bas. Il faut être sérieux à la Chambre des communes.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que c'est devenu une coutume et presque une règle que le jeudi, le chef de l'opposition à la Chambre demande à un membre du cabinet d'annoncer les travaux prévus pour la semaine suivante, après quoi on annonce les travaux qui viennent.

**Le très hon. M. Trudeau:** Mais aujourd'hui il n'y a pas unanimité.

**M. l'Orateur:** C'est bien ainsi que je comprends le Règlement. Mais si l'on s'oppose à la déclaration du ministre, je doute que la Présidence puisse passer outre à cette objection. J'espérais un accord des députés car je pense que tous, ils ont intérêt à entendre l'annonce des prochains travaux.

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, comme on l'a annoncé il y a une semaine, les travaux porteront demain sur l'article nº 25 inscrit au *Feuilleton,* bill C-138 modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods. Nous passerons ensuite à l'article nº 43, bill C-147, puis à l'article nº 7, bill C-112.

Lundi et mardi prochains, nous présenterons de nouveau le bill sur l'organisation du gouvernement pour en terminer l'étude. Mercredi et jeudi, nous aborderons les dernières étapes du bill relatif aux prix des médicaments, qui modifie la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi sur les aliments et drogues. Vendredi prochain, nous proposerons la deuxième lecture tout d'abord du bill sur la loi modifiant le droit statutaire (Pensions), dont avis est donné aujourd'hui, puis celle du bill S-15.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si le bill tendant à la modification de la loi modifiant le droit statutaire (Pensions) sera déposé et subira la première lecture au début de la semaine? Cela nous permettrait d'en prendre connaissance et d'en discuter plus intelligemment.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, ce bill sera présenté à la première lecture lundi prochain à moins que les députés ne veuillent réduire le délai prévu par le Règlement pour en permettre la première lecture dès demain.

**M. l'Orateur:** Ordre du jour.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES SUBSIDES

JOURS CONSACRÉS (ARTICLE 58(II) DU RÈGLEMENT)—LA NÉGATION DES DROITS FONDAMENTAUX DES INDIENS INDIGÈNES

**M. Frank Howard (Skeena)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement, malgré les admissions répétées de son impuissance à régler d'une manière adéquate les divers problèmes sociaux et économiques auxquels font face nos Indiens, suit une politique qui menace de perpétuer la négation des libertés et droits fondamentaux de l'homme, de prolonger les effets destructeurs du paternalisme et de maintenir une discrimination fondée sur un héritage culturel et le refus de reconnaître à nos Indiens indigènes la dignité et le respect qui s'attachent à la personne humaine.

—Monsieur l'Orateur, le débat d'aujourd'hui sur les affaires indiennes est surtout motivé par le fait que, depuis longtemps, le Parlement n'a pas eu d'occasion véritable d'exprimer ses vues sur l'ensemble des affaires indiennes et sur le rôle du gouvernement dans ce domaine. A cause des élections fédérales et de l'échange sporadique de manœuvres entre les divers échelons de gouvernement et le comité de la Chambre qui s'occupe des affaires indiennes, plusieurs obstacles ont empêché notre comité d'étudier à fond les divers aspects des affaires indiennes qui auraient dû l'être. Certains membres du comité auraient voulu visiter des réserves indiennes afin de voir comment les Indiens vivent, mais cela est tombé à l'eau et ces visites n'ont pas eu lieu. Certains membres du comité voudraient examiner en détail tout ce qui se rapporte aux Indiens. La plupart ayant l'impression que les divers échelons de gouvernement ont empêché le comité de fonctionner, nous sommes très heureux que le présent débat ait lieu. Nous espérons que le gouvernement énoncera clairement sa politique sur nombre de domaines touchant les Indiens, et que les députés exposeront leurs vues sur ce sujet éminemment important.

Il serait sans doute bon de revoir sommairement comment on a traité nos Indiens depuis la Confédération. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que les terres réservées aux Indiens du Canada relèveraient exclusivement du Parlement du Canada. Cette disposition est injuste, car elle dresse une barrière politique entre la population indienne et le reste du pays. On y dit, en termes exprès, qu'il y a au Canada deux classes de gens, les Indiens, qui sont soumis à une loi, et le reste de la population, soumise à une autre. Nos Indiens ont été relégués au statut de citoyens de deuxième ordre, et c'est ce qui est à la base de la discrimination qui dure depuis tant d'années.

Ceux qui connaissent notre histoire à cet égard ont sûrement honte. En son for intérieur, le ministre a honte de notre histoire, quoique je m'empresse d'ajouter que ni lui ni aucun autre député ici n'est personnellement responsable de ce qui s'est produit. Mais il reste que la société canadienne, en général, a usé de discrimination à l'égard de nos Indiens sur les plans ethnique et culturel.

Le ministre comprendra, j'espère, que je ne veux pas être malveillant. Il serait parmi les premiers à se révolter si la situation faite à nos Indiens s'étendait aux Canadiens français.

Il s'opposerait à l'adoption d'une «loi sur les Français» qui séparerait les Canadiens de langue française des autres. Non seulement le ministre, mais tous les autres membres de son groupe culturel et linguistique se seraient rebellés depuis longtemps contre les dispositions d'une telle «loi sur les Français», surtout si elle était appliquée par des Indiens, ceci dit pour le plaisir d'argumenter, d'inverser les rôles. Au lieu de cela, nous avons une loi sur les Indiens, administrée par des non-Indiens. Cette loi a donné naissance, en 1867, à un régime de «paternalisme» qui a poussé comme un champignon; nous l'avons toujours et il grandit sans cesse. Les déclarations pieuses ou les discours éloquents dont on nous a gratifiés ces derniers temps sur la nécessité d'en finir et d'éliminer ce régime ne suffisent pas. Il est facile de se payer de mots, le ministre le sait. J'ai écouté des déclarations du ministre, j'ai lu des déclarations du député de Port-Arthur (M. Andras), j'ai écouté le regretté Guy Favreau, le sénateur Tremblay, lorsqu'il était ministre, et M. Nicholson, lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, lorsqu'il était ministre. Ils disaient tous la même chose, qu'il faut agir.

• (3.00 p.m.)

Aussi longtemps qu'il y aura au Canada une loi sur les Indiens et une législation spéciale pour les Canadiens qui ont un patrimoine culturel différent des autres, aussi longtemps que nous aurons un ministère séparé, il y aura de la discrimination et les droits fondamentaux de la personne humaine seront foulés aux pieds. Il y aura atteinte à l'amour propre de certains et au respect que nous nous devons mutuellement. Notre société doit être fondée sur le respect des conditions de vie et de la dignité des Indiens. Il faut que chaque Indien se sente fier de lui et de sa culture, qu'il ait de l'amour-propre. N'est-ce pas ce qui constitue l'ordre social et la société? Dans ce cas, que fait le gouvernement pour atteindre ce but, cet objectif?

Depuis longtemps, nous, de ce parti, soutenons que l'objectif du gouvernement, du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de même que de ses prédécesseurs, doit être de se rendre inutiles. Le ministre doit tendre à se décharger de ses fonctions, à quitter la tête d'un ministère qui fournit à un groupe de gens de l'aide et un statut particulier. C'est ce que le ministre et le gouvernement doivent faire. J'espère que le ministre atteindra cet objectif. Ses prédécesseurs ont déclaré que c'était là leur objectif; mais en ces dernières années, certains d'entre eux, grâce à leur compétence, sont devenus sénateur, lieutenant gouverneur et même ministre des Travaux publics. Aucun d'eux n'a accompli le plus petit pas en vue d'atteindre le principal objectif: accorder à tous les Canadiens des chances égales et des droits égaux.



Très franchement, j'ignore si on le réalisera pendant le mandat du ministre actuel. Tout indique jusqu'à présent qu'il n'y réussira pas. Moi-même et bien d'autres lisons avidement les discours du ministre à mesure que son ministère les fabrique, mais jusqu'ici, je n'ai lu aucune annonce d'une politique gouvernementale à propos de cet objectif. On relève dans ces discours des banalités, des sentiments d'inquiétude et de sympathie, mais aucune déclaration de politique ou d'intention. Sans aucun doute, le ministre et le gouvernement ont eu amplement le temps de prendre une décision sur cette question fondamentale.

Le ministre doit bien savoir qu'il y a des bâtisseurs de fiefs dans son ministère. Il ne vaudrait pas grand-chose s'il l'ignorait. Selon un concept de la loi de Parkinson, on maintient un appareil administratif à seule fin d'assurer aux administrateurs une situation confortable, où ils s'affairent beaucoup sans rien accomplir d'utile pour nos Indiens.

La Direction des affaires indiennes du ministère a pris une expansion presque phénoménale au cours des dernières années. Le ministre m'a fourni des renseignements concernant avril 1962. A cette époque, il y a juste six ans, le personnel de ce ministère s'établissait à 2,325. Aujourd'hui, il compte 3,175 employés, soit 800 de plus. Au cours de l'année financière 1962-1963, les dépenses du ministère atteignaient environ 51 millions de dollars. En 1967-1968, la dernière année complète pour laquelle j'ai des chiffres, le montant était plus du double, soit 122 millions. Qu'est-ce que cela représente par rapport aux dépenses du ministère par personne pour les Indiens qui relèvent de la loi sur les Indiens? Je n'établis pas ces chiffres par rapport au nombre total d'indigènes car il est beaucoup plus élevé. En 1962, le gouvernement actuel avait dépensé $250 par Indien par an. En 1967, ce chiffre est passé à $530 par an pour chaque homme, femme et enfant. A ce compte-là, pour une famille de six, comprenant le père, la mère et quatre enfants, les dépenses du ministère s'établiraient à $3,180 par année.

• (3.10 p.m.)

C'est cette augmentation de dépenses que le gouvernement a louangée. Nous nous rappelons comment l'ancien ministre, le ministre actuel des Travaux publics (M. Laing), avait coutume de faire les gorges chaudes à propos des sommes dépensées, comme s'il n'y avait jamais rien eu de plus louable. Il n'a jamais parlé des réalisations; il n'en a jamais soufflé mot. Il n'a jamais parlé, pas plus d'ailleurs que le ministre actuel, de ce qu'en ont retiré les indigènes.

Il n'y a aucun mérite à accroître la bureaucratie, pas plus qu'il y en a à jouer au dernier des nababs avec les fonds publics. Peu importe aux Indiens les sommes dépensées, ce qui les intéresse ce sont les réalisations. C'est ce qui intéresse aussi la société et le Parlement. Quand je parle de réalisations, je n'envisage pas la chose comme le ministère, c'est-à-dire faire des choses pour les Indiens, mais plutôt s'abstenir de faire quoi que ce soit pour eux, s'abstenir de contrecarrer leurs projets, car on a déjà trop pris d'initiatives dans ce sens, pour la plupart mauvaises.

Je le répète, les statistiques auxquelles nous pouvons nous reporter sont rares; elles sont officielles et anciennes. Elles proviennent de la Direction des affaires indiennes. Il y en a peut-être de plus récentes, mais je ne pense pas que la situation ait beaucoup changé dans l'intervalle. Voici les réalisations. J'essaie d'expliquer la chose comme l'envisagent les indigènes eux-mêmes; quelle est leur vie, leurs sentiments, leurs épreuves, leurs constatations, même s'ils ne peuvent probablement pas les traduire en statistiques, mais les Indiens connaissent bien la situation car, du berceau à la tombe, ils subissent ce système.

Par exemple dans le domaine de la santé, en 1963—il n'y a pas tellement longtemps—la moyenne de longévité des Indiens mâles au Canada était de 33 ans. Pour un non-Indien elle était de 60 ans et demi, presque le double. Pour les femmes indiennes, la moyenne de longévité en 1963 était de 34 ans et pour les non-Indiennes de 64. Là encore la proportion est presque du double. La plupart des décès des indigènes sont attribuables à des situations qui auraient pu être évitées: rhumes, pneumonie, bronchites, accidents. Leurs décès étaient attribuables au milieu ambiant, à l'état déplorable des logements, aux piètres conditions d'hygiène, aux mesures de santé moins satisfaisantes et à l'absence des douceurs que la vie réserve au reste d'entre nous.

Du point de vue du revenu, leur situation est également déplorable, le ministre en conviendra. Encore ici, mes statistiques datent de 1963. Même s'il y en a de plus récentes, je ne crois pas qu'elles diffèrent beaucoup de celles-ci, dans l'ensemble. En 1963, 50 p. 100 des familles indiennes du pays gagnaient moins de $1,000 par année, et 75 p. 100, moins de $2,000 par an. Le revenu moyen des 31,300 familles recensées était de $1,600 par an. Pourtant le gouvernement débourse près du double de ce montant par famille, pour les dépenses de la Direction des affaires indiennes.

Le gouvernement pourrait très bien supprimer la Direction des affaires indiennes. Tous ceux qui y sont employés se trouveraient sans travail, bien entendu, mais je suis sûr qu'on pourrait leur trouver un emploi dans quelque autre ministère. Quelques-uns d'entre eux seront peut-être même obligés de travailler et je comprends que ce leur sera sans doute pénible. Néanmoins, nous pourrions quand même supprimer la Direction des affaires indiennes et donner à chaque Indien, homme, femme et enfant, $530 par année, et le total serait près du double du revenu moyen des familles indiennes de nos jours. Ce n'est là qu'un exemple des mesures que l'on pourrait prendre.

Je vous le dis en toute sincérité, monsieur le ministre, le plus tôt vous quitterez ce service, le mieux ce sera. Il ne s'agit pas de quitter le gouvernement, car vous pourriez faire preuve d'une grande compétence dans quelque autre ministère...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député devrait s'adresser à la présidence. Je pense que ses dernières remarques ne s'adressaient pas à la présidence.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je me suis laissé emporter à tel point par mon sujet que j'en ai oublié la présidence pendant un instant. Je fais toujours mes remarques aux députés par votre entremise, monsieur l'Orateur. Le plus tôt le ministre quittera ses fonctions, le mieux ce sera pour nos Indiens.

L'état actuel des services dans les collectivités indiennes est tout simplement affreux. L'électricité, l'eau, les services d'égout, la plomberie, les rues, les routes, l'éclairage des rues et autres installations et services sociaux que l'on trouve dans le reste du Canada, font terriblement défaut aux Indiens. Généralement parlant, nos Indiens sont privés de ces services. C'est une vraie honte pour le pays et le ministre en conviendra, j'en suis sûr. Ce sont des choses choquantes à entendre et à lire. Il est plus choquant encore, lorsqu'on visite les Indiens chez

eux, de constater les conditions affreusement déprimantes et même horribles dans lesquelles ils vivent à une époque, où le gouvernement consacre près de $3,000 par an pour chaque famille d'Indiens. Les autochtones le savent et se demandent ce qui se passe. Ils se demandent pourquoi ils ne voient guère la couleur de cet argent qu'on dépense dans le ministère et pourquoi la qualité même de leur vie quotidienne ne s'en ressent pas. Voilà des choses qui devraient nous inquiéter et même nous indigner.

L'autre soir, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) a parlé à une réunion qui se tenait ici, à Ottawa, dans un des immeubles de l'État. Je n'ai malheureusement pas été en mesure d'y assister, car j'étais pris ailleurs, mais j'ai lu dans les journaux ce qu'il a dit. En termes généraux, il a signalé qu'il y avait deux principaux obstacles à la promotion des Indiens. L'un est une certaine indifférence des gouvernements provinciaux. Je suis tout à fait d'accord avec le député sur ce point. L'autre obstacle serait le caractère indécis des autochtones eux-mêmes. Le moins qu'on puisse dire de cette réflexion c'est qu'elle est froissante, car elle tend à reprocher aux Indiens, leurs propres conditions d'existence et le député sait bien que les choses ne sont pas ainsi.

Je serais surpris si le ministre ne disait pas, comme il l'a déjà fait, que maintenant, tout cela va changer, que les choses sont différentes, et qu'on verra bientôt l'aube d'un jour nouveau. J'espère qu'il croit à ce qu'il dit et qu'il sera capable de l'accomplir. Les autochtones pourront alors franchir cette porte qui leur a été si longtemps fermée. Elle s'ouvrira et ils seront admis dans la société juste ou dans toute autre société que la mode imposera à ce moment-là aux propagandistes du ministère de proposer en exemple. Mais la propagande ne remplace pas l'action. Si j'en crois des articles parus récemment dans certains journaux, je pense que ceux-ci se sont laissé séduire par la propagande des fonctionnaires du ministère. J'ignore de quel appareil dispose le ministre pour diffuser des renseignements à propos des dépenses du ministère et autres questions du même genre, mais il est assez considérable. Il établit des relations publiques et fournit des nouvelles à la presse un peu comme une fabrique produit des engrais. C'est la meilleure comparaison qui puisse, je pense, s'appliquer à cette situation.

• (3.20 p.m.)

**M. Alexander:** Et elle est pertinente.

[M. Howard (Skeena).]

**M. Howard (Skeena):** En effet, car c'est simplement de l'engrais—je pense ici au vieil engrais naturel. La meilleure chose qui ait probablement été faite—et qui dans un certain sens est louable—est l'établissement desdites consultations auxquelles le gouvernement participe. Bien entendu, cette initiative n'a pas été prise par le ministre, mais par son précédesseur, il y a plus d'un an. Nous préconisions cette mesure depuis de nombreuses années. De fait, beaucoup d'entre nous ont personnellement adopté cette attitude. Nous avons des consultations et des entretiens avec les indigènes, afin de tenter de comprendre davantage leurs sentiments et leurs besoins.

Malheureusement, bien qu'au fond le programme de consultation soit excellent, je pense qu'il n'a pas satisfait les Indiens et qu'il n'a pas reçu leur approbation, car il reflète dans une large mesure la bureaucratie du ministère. L'ordre du jour a été préparé ici, à Ottawa, par un fonctionnaire de quelque service. Les questions parues dans la brochure *Choosing a Path* et les méthodes prévues supposent au départ que la loi sur les Indiens et le ministère continueront d'exister. Les questions et les sujets de discussion proposés dans cette brochure tournent autour du principe qu'il faut reviser la loi, la modifier, la remanier et l'adapter, mais qu'il faut la maintenir même sous un autre nom; ce qui revient à dire que nous gardons dans nos statuts une loi à tendance ségrégationniste.

Cet objectif, si le ministre le maintient, est plein de risques pour les Indiens qui peuvent s'attendre à d'autres interventions dans leur vie quotidienne de la part des fonctionnaires qui ne se préoccupent pas trop des valeurs et des besoins humains. Si le gouvernement adopte pour principe de maintenir une loi distincte et un statut distinct, cela portera atteinte à la dignité de la personne. La population indienne a tenté pendant 100 ans de s'émanciper d'un gouvernement ou d'un ministère fondé surtout sur une culture spéciale.

La brochure intitulée *Choosing a Path,* qui sert de base de discussion aux conférences consultatives, semble malheureusement tendre vers la perpétuation d'un régime. Heureusement, et le ministre le sait, à plusieurs de ces conférences les délégués indiens se préoccupaient un peu plus que le ministère de leurs propres affaires et, en certains cas, ils ont écarté le texte de la brochure: *Choosing a Path,* pour décider de l'aborder plus tard si le

temps le permettait, mais de s'attaquer immédiatement à d'autres problèmes et de choisir les sujets. Si les hauts fonctionnaires du ministère ou le ministre avaient pu indiquer à ces conférences consultatives qu'ils n'avaient aucune proposition à offrir et demander aux Indiens de leur exposer leurs propres recommandations, nous y aurions grandement gagné.

Bien des Indiens ont été offensés par la brochure *Choosing a Path*. Bon nombre en ont été amusés. Mais nos Indiens sont trop polis pour se montrer amusés de cette initiative. Ils sont trop polis pour en rire, car ils sont trop préoccupés par de graves problèmes. Ils ont bien voulu donner une autre chance au ministère et au gouvernement, même si ces choses étaient dites et ces questions posées depuis tant d'années déjà. Même s'ils était sûrs que personne ne les avaient écoutés pendant toutes ces années, ils ont de nouveau répondu aux questions. Ils ont répondu si souvent aux questions sur les articles de la loi concernant les spiritueux qu'il est presque ridicule de penser que ces questions puissent leur être posées encore. Les Indiens ont répondu si souvent aux questions du ministre sur la vente des produits agricoles dans les Prairies ou l'exploitation des fermes qu'en leur posant encore les mêmes questions dans une brochure c'était les insulter, eux qui se prononcent là-dessus depuis tant d'années. Assurément, la question de classer un enfant comme jeune délinquant s'il ne fréquente pas l'école régulièrement mérite d'être considérée comme une attaque à la dignité humaine et une ingérence dans la vie d'une personne libre. Mais d'autres questions, telles que la Commission de réclamations des Indiens et l'éducation, n'ont pas été mentionnées dans ce document ou ont été à peine touchées.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député pour lui signaler que son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Qu'il poursuive.

**M. l'Orateur:** La Chambre semble consentir à ce que le député continue au-delà du temps réglementaire.

**M. Alexander:** Mettez les points sur les i.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas abuser de la générosité de la Chambre.

**M. Alexander:** Prenez mon temps de parole.

**M. Howard (Skeena):** Je ne dirai que le strict nécessaire. Je ne fais que répéter ce que disent les Indiens. Je m'efforce de présenter à cette assemblée ce que pensent les Indiens de leur participation à leurs propres affaires. En matière d'enseignement, pour donner une idée de ce que les indigènes attendaient des conférences consultatives et du gouvernement, beaucoup d'Indiens croient que le gouvernement les a trompés. Alors que les consultations avaient lieu et que les hauts fonctionnaires du ministère demandaient nonchalamment l'avis des Indiens à ce sujet, on négociait secrètement la question si importante de l'enseignement avec les gouvernements provinciaux.

Je ne sais pas exactement quand, mais à l'automne dernier la Chambre a adopté neuf motions que j'avais présentées tendant à faire déposer la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur les questions d'éducation. Depuis lors, nous n'avons plus entendu parler de rien. Les aborigènes me demandent constamment où est cette correspondance que j'allais obtenir. Je me vois forcé de leur répondre que je n'en sais rien. Ils me disent alors qu'ils aimeraient pourtant être informés avant que la consultation soit terminée, afin de pouvoir exprimer leurs idées sur une question aussi essentielle que l'éducation. Il y a déjà beau temps que cela dure. On leur a refusé ces renseignements alors que les consultations étaient en cours.

Le programme de réorganisation des ministères dont le ministre a hérité de son prédécesseur est entré en vigueur alors que se déroulaient des consultations prolongées à l'occasion d'une conférence avec des représentants indiens. Il est impossible d'adopter deux normes différentes. Quand cela se produit, on ne peut plus faire confiance au gouvernement. D'un côté, le gouvernement annonce que des consultations auront lieu sur une question, et de l'autre, il dit le contraire. Comme le ministre le sait, les Indiens du Canada s'élèvent contre l'élaboration d'un nouveau programme au sein du ministère. Ils y voient un retour à la centralisation. On aurait dû certainement discuter de la chose à l'occasion des consultations qui ont eu lieu, et ne rien imposer. Ils

demandent des explications au sujet de la double méthode qu'adopte le gouvernement quand il traite des affaires des Indiens du Canada. C'est absurde, à tel point que le ministère interdit aux surientendants et aux agents des Indiens dans les réserves de communiquer avec les députés fédéraux ou provinciaux.

• (3.30 p.m.)

Le ministre fait signe que non. Supposons qu'un Indien m'écrive au sujet d'un problème personnel. Je suis ici à 3,000 milles de distance. Dans nombre de cas semblables, j'écris à l'agent des Indiens, qui est sur place, et je lui demande de faire quelque chose au sujet du problème ou de me dire de quoi il s'agit. Vais-je recevoir une réponse de l'agent des Indiens? Oh, non. Je reçois une réponse du commissaire Boys, autrefois commissaire à Vancouver et dont le bureau est situé à environ 1,000 milles du plaignant, de plus, il ignore tout du problème.

Je demande alors au ministre d'examiner les situations de ce genre, car ce n'est pas M. Boys qui a écrit la lettre que j'ai reçue, mais l'agent des Indiens. Celui-ci a laissé en blanc l'espace pour la signature, mis la lettre dans une enveloppe et l'a envoyée par la poste à Vancouver, où M. Boys y a apposé sa signature et me l'a fait parvenir. Cette façon d'agir est bien mesquine et reflète une attitude déplorable du ministère, qui refuse de traiter les gens comme des adultes et des êtres humains. Il m'importe peu que l'agent des Indiens ne m'écrive pas, parce que je puis lui parler au téléphone; mais l'Indien qui a un problème à régler avec la Direction des affaires indiennes a certes le droit à mieux que ces chassés-croisés. J'ignore si le même problème existe dans d'autres provinces, mais il existe certainement en Colombie-Britannique, et les Indiens sont mécontents.

Je dois expliquer aux gens qui ont des difficultés que M. Boys, de Vancouver, m'a dit ceci, et cela, et l'on me répond en des termes que je ne saurais reproduire ici. Et si je les reproduisais, le hansard les atténuerait tellement qu'ils ne seraient pas reconnaissables. Le plaignant me demande ce que sait M. Boys du problème; il me dit que M. Boys n'en sait rien du tout, et M. Boys l'admettrait, car il est retranché dans quelque bureau à 500 milles de distance. On trouve d'innombrables exemples de cet état de choses, mais je mentionne celui-ci pour signaler que le ministère montre alors de l'étroitesse d'esprit.

[M. Howard (Skeena).]

Les Indiens s'inquiètent également de l'activité économique et du manque d'emplois disponibles pour eux, qui les empêchent de gagner convenablement leur vie. Ils ne veulent pas de programme de bien-être. Ils se rendent compte qu'il est avilissant d'être à la charge de l'État. Néanmoins, on ne leur offre rien d'autre. Le ministère ne cherche pas vraiment à offrir des occasions avantageuses à nos Indiens.

Par exemple, à Prince Rupert, cet été, à cause de la fermeture de conserveries de poisson, de 1,000 à 1,500 travailleurs seront mis à pied. La plupart sont des Indiens. Le ministre en a entendu parler lorsqu'il s'est rendu à Terrace pour la clôture de la conférence consultative, et c'était la première fois que la question était rendue publique. Jusqu'ici, aucune réunion n'a eu lieu entre les fonctionnaires des Affaires indiennes, du ministère des Pêcheries et du ministère de la Main-d'œuvre, afin de venir en aide à ceux qui seront mis à pied cet été. Ces gens sont inquiets et ils ont raison de l'être.

Jusqu'ici, le silence a été presque absolu sur les programmes de développement économique. Bien des gens l'ont sûrement dit, on aura beau s'occuper des questions culturelles et des problèmes particuliers, si les individus et les familles ne peuvent toucher un salaire raisonnable et faire un travail satisfaisant pour gagner convenablement leur vie, on leur enlève leur dignité. En ce qui concerne les Indiens, c'est ce que nous faisons depuis 100 ans.

Il s'est produit tout simplement un empiétement général sur les droits fondamentaux des individus. Cette situation doit cesser, et il incombe au ministre d'y mettre fin. Les Indiens ne s'intéressent plus aux beaux discours, ils attendent des actes.

Ils ont été fort mécontents de ce qu'a fait le ministre dernièrement au sujet de la conférence au sommet qui devait se tenir à Ottawa en janvier avant la conférence de consultation. La réunion a été remise au mois de février, puis jusqu'à aujourd'hui, le 6 mars.

**M. Orlikow:** De l'an prochain.

**M. Howard (Skeena):** Non, aujourd'hui même; puis la conférence a été contremandée. Pourquoi? Le ministre a déclaré que certains Indiens s'opposaient à ce qu'elle ait lieu maintenant; ils voulaient qu'elle soit différée afin qu'ils puissent examiner les propositions présentées, et le reste.

Nos Indiens se préoccupent également de la mesure sur la Commission de réclamations des Indiens, et je voudrais en parler ici. Ils considèrent que le gouvernement fait preuve de duperie et de fausseté. En octobre dernier, le gouvernement avait inscrit au *Feuilleton* un avis indiquant qu'il devait présenter une mesure sur la Commission de réclamations des Indiens; j'ai oublié la date exacte de l'avis. Puis après avoir été interrogé sur cette mesure, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il l'avait retirée. Elle avait été cachée dès l'origine. Elle n'a pas été communiquée aux délégués aux conférences consultatives qui avaient lieu. En tout cas, la mesure a été retirée pour revision à la suite de certaines observations et instances exposées aux conférences consultatives.

C'est bel et bien d'avoir retiré le bill, mais c'est arrivé par accident. A la conférence, personne n'avait vu le bill sur la Commission de réclamation des Indiens, personne ne savait ce que pensait le gouvernement et c'est par hasard qu'on a parlé de certaines lacunes. J'aimerais bien savoir combien d'autres lacunes contient le bill. La conférence de consultation devait s'ouvrir à Ottawa aujourd'hui et nous n'avons pas encore vu le bill. Le ministre hoche la tête. A-t-il ajourné la conférence parce que le bill laissait à désirer? Il fait signe que non. Mais alors, quand le bill sera-t-il prêt? Bientôt, dit le ministre.

Ma mère avait coutume de dire à propos de notre chat que c'était un *sooner* (plus tôt—plutôt). Il préférait plutôt rester à l'intérieur, pour accomplir ses fonctions naturelles, que de sortir, lorsqu'il faisait froid. Tôt, bientôt, plus tôt, cela ne veut rien dire, et je suis sûr que le ministre n'aimerait pas être traité de *sooner*. Les Indiens veulent savoir où diable est le bill. Le ministre a-t-il du mal à le faire approuver par le cabinet ou par son ministre associé? Le premier ministre (M. Trudeau) n'est-il pas d'accord sur le contenu du bill? Voilà des questions graves auxquelles les Indiens demandent une réponse.

J'ai parlé avec certains délégués à la conférence qui devait se tenir aujourd'hui. Deux m'ont dit qu'ils ne se donneraient probablement pas la peine de venir à la prochaine parce qu'ils en ont assez des retards et des temporisations. Ils ont vu ce qui s'est passé aux conférences de consultation et ne veulent plus s'en mêler.

J'allais parler du logement qui est un problème très grave pour nos Indiens. Il y a dans une localité de ma circonscription 30 familles sur une liste de priorité pour des maisons. Dans presque tous les villages indiens au Canada, deux ou trois familles habitent la même maison. En fait, le mot «maison» est un euphémisme. Six ou sept enfants dorment dans le même lit, et c'est la même chose dans une autre chambre. On doit dormir sur des divans dans le salon. Inutile pour les étudiants de tenter de faire des devoirs à la maison dans de telles conditions où trop de monde, enfants, parents et grands-parents, les empêche de travailler sérieusement. Quelle vie misérable.

• (3.40 p.m.)

Tout ce monde vit dans la même maison pour deux raisons. La première c'est que le revenu moyen était de $1,600 par famille il y a quelques années. La deuxième, c'est que le gouvernement, par l'intermédiaire de ses cadres ministériels et administratifs, dépense deux fois autant d'argent par famille, et cet argent ne parvient pas aux Indiens. Et puis, ces gens n'ont pas l'occasion de se trouver un emploi rémunérateur, de travailler et de gagner leur vie, parce que le gouvernement a échoué lamentablement dans ses efforts pour leur créer des occasions d'emploi et d'indépendance économique.

Le gouvernement prétend que son programme de construction d'habitations aide ces gens-là. Savez-vous, monsieur l'Orateur, le genre de logements que l'on construit pour les vieillards, dont certains vivent seuls dans des bicoques de deux pièces? Au mieux des choses, ces vieillards ont de la difficulté à se déplacer, et pourtant les maisons construites pour eux n'ont ni toilettes ni eau courante. Ils doivent aller puiser de l'eau à la rivière. Ils n'ont pas d'égouts, ni d'ailleurs les commodités courantes pour nous. C'est une honte.

La machine de propagande du ministère diffuse une masse d'informations sur les maisons qu'on construit et sur l'argent qu'on consacre à tel ou tel programme, et le reste, et le reste. Mais cet argent n'arrive pas jusqu'aux personnes qui vivent dans un milieu semblable. On comprend comment M. Ross Thatcher, premier ministre de la Saskatchewan, a pu dire hier qu'une bombe à retardement est maintenant amorcée. On entend le tic-tac de cette bombe depuis quatre ou cinq ans, et le bruit s'amplifie de jour en jour. Jusqu'ici, ni moi ni beaucoup d'Indiens n'avons vu un seul indice de l'intention du gouvernement de prendre des mesures sérieuses pour s'occuper de problèmes tels que celui-ci.

Les jeunes n'acceptent plus de subir le sort dégradant et infamant de leurs parents. Ils n'acceptent plus de vivre sur ces territoires appelés réserves qui, sur le plan de l'économie, ne sont rien d'autre que des camps de concentration isolés, où ils ne peuvent bénéficier pleinement des avantages de notre société. Ils en ont assez d'être traités et considérés comme un groupe en marge de la société. Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) pourra le dire au gouvernement, comme il l'a déjà fait. N'importe quel Indien du Canada sera du même avis. Aucun ne désire que l'on règle ses problèmes en fonction de son héritage culturel. On est trop porté dans notre ordre social et au ministère à envisager cet état de choses comme un «problème indien». Je mets les mots «problème indien» entre guillemets. Ce n'est pas un problème indien; c'est un problème social qui assaille les autochtones beaucoup plus que tout autre citoyen.

Les Indiens autochtones sont des Canadiens bien plus désavantagés que tout autre groupe ethnique au pays. Il faut s'attaquer à leurs problèmes en partant du principe qu'il s'agit de problèmes que des êtres humains doivent envisager. Il faut que le ministère et le gouvernement les repensent et y trouvent de nouvelles solutions. Le gouvernement devrait songer à ne plus s'immiscer dans la vie des gens, il devrait leur fournir l'occasion de se réaliser pleinement dans leur dignité d'hommes, de se faire une vie qui satisfasse leur amour-propre et qui leur donne un sentiment de fierté, en tant qu'êtres humains. Jusqu'ici, ils n'ont pas eu cette occasion.

Le gouvernement doit instituer un programme qui permette aux gens de jouir des libertés humaines, d'une économie libre, de possibilités économiques, d'un emploi et non d'assistance sociale. C'est seulement ainsi que nos Indiens profiteront de commodités de l'existence et des services qu'offre notre société. C'est seulement ainsi qu'ils pourront apprécier ces avantages et être sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens.

Le gouvernement doit envisager les droits humains fondamentaux des Indiens en considérant, d'abord, qu'ils sont des Canadiens et, ensuite, qu'ils font face à des problèmes sociaux plus graves que ceux des autres. Pendant un siècle, on a réprimé les Indiens et on leur a enlevé leurs droits et leurs libertés. Il faut contrebalancer au plus tôt leurs désavantages. Il faudra quelque temps pour remédier à un siècle d'injustice. Il faudra faire des efforts conscients et délibérés et non se fonder sur des espoirs hypocrites ou la propagande. Il faudra en arriver dans une certaine période de temps à se passer d'un ministère établi pour régler les problèmes ethniques et culturels de certains citoyens. C'est une attitude discriminatoire, injuste et terriblement révoltante pour ceux qui doivent l'accepter. Le ministre devrait le savoir mieux que quiconque.

[M. Howard (Skeena).]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours du député de Skeena (M. Howard). Je le remercie de la modération dont il a fait preuve. Je pense que le député a soulevé de nombreuses questions fondamentales auxquelles je pense en qualité de ministre des Affaires indiennes. Je le remercie très sincèrement d'avoir abordé le problème de cette façon.

[*Français*]

Il est évident, monsieur l'Orateur, que le problème que présente aujourd'hui pour nous la population indienne du Canada en est un dont nous avons hérité depuis de nombreuses années. L'honorable député de Skeena (M. Howard) dit qu'au cours du siècle dernier, nous avons bâti une société à part, nommément celle des Indiens du Canada qui, à cause de leur origine ethnique et de la couleur de leur peau, sont régis par un certain groupe d'institutions, alors que les autres citoyens du Canada le sont par des institutions différentes. Voilà un problème sérieux que le gouvernement étudie soigneusement à l'heure actuelle.

Depuis quelques mois, monsieur l'Orateur, nous avons eu des consultations avec les Indiens du Canada. Nous avons tenu 18 réunions à travers le pays et il me fait plaisir d'informer la Chambre que nous avons assisté à ces consultations en vue d'écouter les Indiens d'abord.

Il est vrai que nous leur avions fourni, au cours des derniers mois, certaines données dans un livre intitulé «*Choosing of a Path*» pour orienter leur discussion. Mais lorsque mon collègue, le ministre d'État, et moi-même avons participé à ces consultations, nous avons engagé la discussion sur tous les sujets que les Indiens ont bien voulu soulever. Nous les avons écoutés et nous n'avons jamais essayé de leur imposer nos vues.

[*Traduction*]

Il est parfaitement clair que lors des consultations, les Indiens ont exprimé leurs vues

avec clarté et précision. Ils n'ont pas besoin d'avocats, ni de porte-parole. Ils ont prouvé à tout le pays qu'ils pouvaient se défendre. Ils ont parlé de leurs problèmes. Il est clair qu'ils veulent être des citoyens canadiens à part entière et ils acceptent de partager les avantages et les devoirs de ce statut.

Je pense que nous les avons compris. Ils ont parlé des droits que leur reconnaissent les traités et de leurs droits d'autochtones. Nous les avons écoutés et nous leur répondrons. Ils veulent avoir plus d'autonomie et, dans chacune des bandes, prendre seuls les décisions qui les concernent. Nous les avons compris, et quand nous présenterons notre nouvelle politique, les Indiens sauront que leur message a été entendu.

• (3.50 p.m.)

Au cours des sept derniers mois, nous avons fait de grands progrès dans nos consultations et nos rapports avec les Indiens. Pour la première fois, nous leur avons vraiment fourni l'occasion de se faire entendre par les Canadiens. On dit que les fonctionnaires sont toujours là, mais on ne peut pas faire marcher un ministère sans l'aide des fonctionnaires. Un des facteurs à envisager, c'est que ces consultations ont permis aux Indiens non seulement d'échanger leurs idées entre eux, mais de les faire connaître aux Canadiens.

Le député de Skeena (M. Howard) nous a reproché d'avoir consacré certaines sommes aux relations publiques. C'est vrai, nous l'avons fait lors des consultations, mais c'était dans le dessein de procurer aux Indiens l'occasion de se faire entendre des Canadiens. A ces consultations, nous nous sommes assurés que la presse et les caméras de télévision étaient sur les lieux. Je n'offre d'excuse à personne pour avoir procuré aux Indiens cette occasion et, à mon avis, ces consultations ont été utiles.

C'est vrai que j'ai différé la réunion que nous devions avoir aujourd'hui. Je l'ai fait parce que les consultations devaient se terminer à la fin de décembre mais, à la demande du député de Skeena et de ses commettants, nous avons tenu une autre réunion à la fin janvier dans la circonscription de Skeena pour écouter une fois de plus les revendications des Indiens de cette circonscription. J'y ai assisté en compagnie du député. Je n'ai presque pas ouvert la bouche et le député n'a pas soufflé mot; nous nous sommes contentés d'écouter les Indiens. Leur message était net et précis.

Toutes leurs paroles ont été enregistrées sur ruban et transcrites. Mais tout cela exige du temps. Nous n'avons pas encore envoyé le rapport à tous les délégués, et il aurait été injuste envers les gens de Skeena de les convoquer aujourd'hui à Ottawa, alors que les autres Indiens du Canada n'étaient pas au courant de leurs opinions. J'ai différé la réunion parce que certains Indiens qui veulent venir à Ottawa pour avoir des entretiens utiles avec les autorités veulent disposer d'un peu plus de temps pour écouter les Indiens d'autres régions du Canada.

Le bill sur la Commission de réclamations des Indiens n'est pas prêt et le député nous l'a reproché. Il y a plusieurs raisons à ce retard. J'en ai donné une en décembre: d'autres instances avaient été présentées lors des consultations. J'ai dit que j'examinerais peut-être à nouveau le bill. Le député de Skeena me déçoit, parce que depuis des mois et des années il parle de la situation des Indiens au Canada. Or, je m'aperçois aujourd'hui qu'il commence à perdre contact avec les gens de sa propre circonscription.

Le président du conseil de la tribu Nishga, qui est membre du Nouveau parti démocratique, M. Frank Calder, un Indien, m'a téléphoné pour m'exhorter à ne pas donner suite immédiatement au projet de loi sur la Commission des réclamations des Indiens, car le tribunal de la Colombie-Britannique a été saisi de l'affaire concernant les Indiens et ces derniers ne voudraient pas qu'on lui porte préjudice. Le monsieur en question est député de l'Assemblée législative de la province et il a demandé au député de Skeena de me prier de renvoyer le projet de loi à plus tard, car les Indiens ne tiennent pas à compromettre leur cause devant le tribunal de la Colombie-Britannique. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas donné suite au bill.

Je veux bien m'incliner devant une requête raisonnable des Indiens, dont un bon nombre votent peut-être pour le député de Skeena. Nous sommes en train de revoir les consultations qui ont eu lieu. Nous les examinons, car nous avons l'intention d'instaurer à l'avenir—le député de Skeena n'aime pas que j'emploie le mot «bientôt»—une politique avantageuse que le député verra d'un œil favorable, car nous songeons à modifier bien des règlements.

J'ai souvent dit à la Chambre que la loi actuelle sur les Indiens était trop paternaliste. Sur les 135 articles de la loi, il y en a 111 qui stipulent que le ministre doit faire ceci ou cela. J'ai passé des heures, dans mon bureau,

à signer des documents pour autoriser les Indiens à emprunter $3,000 ou $4,000 à la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'ai honte, à mon âge, de jouer, envers les Indiens, le rôle de Grand chef au visage pâle. Il nous faudra modifier bien des choses, mais pas avant de terminer la première série de consultations. Le député nous reproche de prendre des mesures sans consulter les Indiens et aujourd'hui, alors que les consultations ne sont pas terminées, il me blâme de ne pas donner suite au bill sur la Commission des réclamations des Indiens. Je ne saurais dire la date exacte, mais le mois prochain j'espère entendre le point de vue des représentants choisis par les Indiens, après quoi, je ferai part à la Chambre des communes des mesures que le gouvernement entend prendre pour remédier aux problèmes des Indiens du Canada.

J'ai déjà dit dans mes discours que l'un des problèmes qui se posait au Canada, c'était que les gouvernments provinciaux ne considéraient pas les Indiens comme des citoyens de leur province. Les Indiens devraient être les citoyens de la province, au même titre que n'importe lequel d'entre nous, car ce sont des êtres humains tout comme nous. Le gouvernement songe à chercher une solution à cette divergence de vues.

Comme le signalait le député, nous ne pouvons régler ces problèmes du jour au lendemain, mais il y a des questions fondamentales dont nous devons nous préoccuper. Dès que les consultations avec les Indiens seront terminées, le gouvernement décidera de la nouvelle politique à adopter à leur sujet et en informera la Chambre, je puis vous l'assurer.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, au cours de la campagne électorale, nous avons souvent parlé du problème des Indiens. Et, dans ses discours sur les droits des citoyens, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) aborde toujours le problème des Indiens.

Le gouvernement est extrêmement préoccupé par ce problème et c'est pourquoi nous avons accordé au problème indien une priorité qui n'existait pas auparavant.

Je pourrais parler de ce que nous avons accompli dans le passé. On nous accuse d'avoir dépensé trop d'argent en faveur des Indiens ou d'avoir augmenté notre budget trop rapidement au cours des dernières années. Il est vrai que nous avons dépensé beaucoup d'argent, mais il faut tout de même être un peu objectif. De 1962 à 1969, nous avons plus que triplé nos dépenses dans le domaine des affaires indiennes et nous avons obtenu certains résultats. Nous n'avons peut-être pas construit suffisamment de maisons, bien que depuis 1963, le nombre de constructions ait atteint environ 10,000. Nous avons dispensé une meilleure éducation aux Indiens. Il y a dix ans, 15 p. 100 des Indiens seulement poursuivaient leurs études au delà de la 5e année. Aujourd'hui, 95 p. 100 des enfants d'âge scolaire de la population indienne du Canada ont dépassé le stade de la 5e année.

Nous avons dit que nous voulions assurer plus d'autonomie aux Indiens. Nous avons pris les mesures nécessaires en ce sens. Par exemple, monsieur l'Orateur, nous avons engagé des consultations avec les Indiens du Manitoba, de façon à leur accorder plus d'autonomie. Étant donné qu'ils se sont organisés, qu'ils ont manifesté le désir de prendre leurs propres affaires en main, nous sommes prêts à négocier avec eux et avec les autorités provinciales une entente visant à leur permettre d'assumer plus de responsabilités.

Après toutes ses critiques, l'honorable député de Skeena (M. Howard) me permettrait peut-être de lire les commentaires d'une personne qui doit s'y connaître au sujet des problèmes des Indiens du Manitoba, et je veux parler de M. David Courchesne.

• (4.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. David Courchesne a dit:

> ... la réunion est peut-être le plus grand pas franchi dans les relations entre Indiens et Blancs.
>
> Il a attribué la nouvelle façon d'aborder les affaires indiennes à la validité des requêtes des Indiens et au nouveau ministre fédéral des affaires indiennes qui comprend les problèmes des indigènes.
>
> Nous avons établi une association valable avec le gouvernement.

Je l'ai déjà dit, le fait que nous ayions à décider de tous les aspects de la vie des Indiens me gêne. Ils se sont maintenant trouvé un porte-parole dans leurs rangs et, la plupart du temps, ils expriment très bien leurs vues—et nous les écoutons. Nous devrons donner plus d'autorité aux Indiens au niveau des bandes afin qu'ils puissent établir eux-mêmes l'ordre de leurs priorités. Nous devrons permettre aux Indiens d'avoir accès aux mêmes institutions que les autres Canadiens. Bien qu'on n'en ait pas beaucoup parlé, tout récemment on adoptait une mesure à la Chambre par laquelle les cultivateurs indiens étaient autorisés à emprunter aux mêmes institutions que les cultivateurs blancs. A cause

du mode de vie sur les réserves, bien souvent la population indienne n'a pas accès aux mêmes institutions que ses concurrents.

Nous devons concevoir de nouveaux services et de nouveaux programmes pour permettre aux Indiens d'en profiter. Je ne puis donner de précisions aujourd'hui, car nos consultations avec les Indiens se poursuivent encore. Mais nous avons compris leurs vues et nous les traduirons dans la pratique, une fois ces entretiens terminés. Nous en ferons, je crois, des citoyens à part entière du Canada, car c'est ce qu'ils veulent. Nous leur donnerons plus d'autonomie car ils veulent plus d'autonomie. Dans bien des cas, ils peuvent eux-mêmes diriger leurs propres affaires. D'autre part, il nous faut demeurer objectifs, éviter un esprit trop partisan face à l'un des problèmes sociaux les plus difficiles de notre époque. Je suis heureux que le débat ait lieu aujourd'hui car il forcera l'attention de la Chambre des communes. Je ne veux pas m'attarder, car dès que les consultations seront terminées je vous reviendrai avec des programmes sur les affaires indiennes.

Le député de Skeena (M. Howard) aimerait me voir abolir mon propre poste. Cela m'importe peu—je pourrai vraisemblablement faire autre chose; ou du moins, je pourrai m'occuper de l'autre partie de mon ministère. Je le répète, l'esprit partisan serait déplacé. Le député de Skeena doit être félicité d'avoir maintenu la discussion sur un plan aussi élevé.

Nous savons qu'il y a de nombreux problèmes à résoudre pour les Indiens dans le domaine du logement et dans celui de l'emploi. Aidons-les non parce qu'ils sont Indiens, mais parce qu'ils sont pauvres et insuffisamment instruits. Dans une société, distinguer un groupe à cause de sa couleur est une forme de discrimination. Nous devrions, me semble-t-il, envisager cette question comme un problème social, parce que ces gens doivent être plus instruits, mieux logés, mieux placés sur le plan économique, et ainsi de suite.

Nous avons réellement fait beaucoup dans ce sens depuis sept mois. Nous avons aidé les Indiens du Canada à créer leur propre fraternité. Ils ont tenu des réunions à Ottawa. Nous les avons invités ici, nous les avons défrayés, nous leur avons donné l'occasion de parler avec le premier ministre (M. Trudeau), avec les fonctionnaires du département et avec moi-même—en décembre, ils ont passé ici une semaine au cours de laquelle nous les avons aidés à former leur association. Depuis lors, nous nous sommes assurés, chaque fois que nous avions des consultations, que la Fraternité nationale des Indiens y était représentée. Je pense que nous pouvons nous féliciter de notre coopération avec cet organisme.

Malheureusement, je ne puis dire aujourd'hui à la Chambre ce que sera le nouveau programme indien. Nous avons été obligés de remettre certaines choses que je souhaitais vivement réaliser car j'ai estimé qu'il était de mon devoir d'écouter les demandes des Indiens eux-mêmes. Attendons, puisqu'ils ne sont pas prêts. Les consultations que nous aurions dû avoir aujourd'hui ont été remises à la requête des Indiens eux-mêmes; d'ailleurs, nous avons étendu la première série de consultations à la suite d'instances particulières émanant des Indiens de l'Ontario et de la circonscription de Skeena.

Je ne voudrais pas trop empiéter sur votre temps aujourd'hui. Je dirai simplement qu'il est assez injuste de prétendre que nous n'avons réalisé aucun progrès en ce qui concerne notre population indienne. La promotion des Indiens dépend de leurs propres efforts. Il y en a, au sein de cette communauté, qui peuvent témoigner que nous avons fait beaucoup de progrès dans bien des domaines. Notre rôle n'est pas de nous montrer paternalistes; nous pourrions cependant l'être, à plus d'un égard. Parfois, on peut se montrer plus paternalistes dans le domaine de l'agitation que dans celui de l'administration. Nous devons prendre garde de ne pas utiliser tout cela comme un tremplin politique. Nous devons nous assurer que les Indiens ont la possibilité de s'exprimer spontanément et de résoudre leurs propres problèmes. Notre nouvelle politique, fruit des consultations actuelles, prouvera que nous voulons qu'ils soient citoyens du Canada à part entière, ayant le même accès à nos institutions que tous les autres Canadiens.

Un grand nombre de députés, j'en suis sûr aimeraient exprimer aujourd'hui leurs vues à ce sujet. Les suggestions positives seront les bienvenues et j'aimerais que les députés nous communiquent leurs idées sur de nouveaux programmes et de nouvelles attitudes. Ils nous aideront ainsi à élaborer la politique que nous annoncerons bientôt afin de mettre les Indiens du Canada sur un pied d'égalité avec les blancs.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Le débat qui se déroule aujourd'hui à la Chambre vient certainement à son heure. En fait, il y a longtemps qu'il aurait dû avoir lieu. Comme

l'a déclaré le député de Skeena (M. Howard), il y a très longtemps que la Chambre n'a eu l'occasion de discuter de ce sujet si important—car tous les députés réalisent, je n'en doute pas, qu'il s'agit vraiment d'un sujet d'une réelle importance. Je dis cela parce que si, en tant que législateurs et en tant que Canadiens, nous négligions d'attaquer ce problème d'une manière effective et de faire de notre mieux pour permettre au peuple indien de devenir un associé à part égale dans notre nation, les générations futures trouveront cette tâche toujours plus difficile.

• (4.10 p.m.)

Le député de Skeena a commenté ces sujets qui préoccupent nos Indiens à l'heure actuelle. Il a exposé la nécessité de maintenir la dignité humaine, l'identité culturelle, et le désir de nos Indiens de participer intégralement à la vie canadienne. Je me suis réjoui d'entendre le ministre avouer le souci du gouvernement d'attaquer ces problèmes aussi rapidement que possible. Je remarque qu'il a signalé que le gouvernement avait hérité de ces problèmes. C'est fort juste. Des problèmes analogues se sont posés à d'autres gouvernements. C'est agréable de constater que les Canadiens trouvent maintenant que les difficultés actuelles dans ce domaine devraient être rapidement aplanies.

J'ai été heureux d'entendre le ministre signaler les consultations qui ont eu lieu lorsque les représentants du gouvernement ont rencontré ceux des Indiens. Tous admettront, je crois, que les députés de tous les partis ont demandé avec instance de telles consultations au cours des années. En parlant de consultations, il faut se demander dans quelle mesure elles se font. Il faut se souvenir que lorsque les gouvernements élaborent leur législation relative aux Indiens, les collaborateurs qualifiés de spécialistes et de conseillers juridiques consacrent un temps considérable à la concevoir et à la préparer. Le processus peut durer des mois. Après ce long travail, le ministre et quelques fonctionnaires se rendront peut-être chez les Indiens, pour leur expliquer le programme proposé, au cours d'une ou deux réunions de courte durée; ils s'imaginent que tout de suite les Indiens comprendront les mesures proposées et seront à même de leur dire lesquelles leur conviennent et lesquelles ne leur conviennent pas. Nous parlons de consultation. Il ne faut pas oublier que les Indiens ont besoin de temps et de beaucoup d'aide pour étudier utilement les programmes que le gouvernement propose.

[M. Simpson.]

L'attitude actuelle du gouvernement, qui se traduit par des consultations avec les Indiens, est fort éloignée de celle qui existait il n'y a pas très longtemps. Les députés n'ont pas oublié sans doute que les ministres libéraux ont été vertement critiqués lorsqu'il a été question de réduire les services de santé offerts à nos populations indigènes. Sans avis préalable aux chefs des communautés indiennes, on avait fait savoir aux directeurs régionaux des services de santé que les services à l'intention des Indiens seraient réduits. Les députés de l'opposition ont protesté énergiquement contre cette façon d'agir. Il est donc réconfortant de constater que le gouvernement a maintenant adopté une attitude différente et qu'il est disposé à consulter le peuple indien avant de présenter dans cette Chambre des mesures législatives le concernant.

Le député de Skeena a dit que le ministre devrait s'efforcer de supprimer son ministère et son portefeuille. Le ministre se rend compte, j'en suis sûr, que le député ne formulait pas une critique, mais exprimait un espoir. Il voulait dire que non seulement le ministre mais tous ses fonctionnaires devraient essayer d'éliminer les problèmes auxquels sont aux prises nos Indiens, supprimant par le fait même la nécessité d'avoir un ministère des Indiens. J'appuie sa suggestion.

J'ai d'excellents amis dans ce ministère et j'ai appris une chose que l'on ignore peut-être en dehors, mais qui est de notoriété publique au sein du ministère. La conversation suivante rapportée entre deux vieux fonctionnaires résume parfaitement cette manière de voir. L'un d'eux dit à l'autre: «Ne trouvez-vous pas étrange que les jeunes fonctionnaires n'aient rien à proposer pour alléger les problèmes de nos Indiens?» Et l'autre répond: «Ces jeunes font comme nous faisions il y a 20 ans, lorsque nous avions leur âge. Ils craignent qu'en faisant trop de suggestions et en résolvant les problèmes, ils perdront leur emploi avant l'âge de la retraite.»

Il ne faut pas prendre cette anecdote à la légère, car elle traduit l'état d'esprit de certains fonctionnaires. Je ne critique pas les fonctionnaires en général. Nous avons, aux Affaires indiennes, des hommes diligents et industrieux, et d'excellents fonctionnaires locaux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Simpson:** Je pourrais en nommer, mais je ne le ferai pas. Pourtant on peut dire, comme le ministre lui-même, que bon nombre d'agents du ministère adoptent une attitude

paternaliste à l'égard de nos Indiens. C'est ce à quoi songeait le député de Skeena quand il a suggéré au ministre de travailler à abolir ses propres services.

J'étais très heureux d'entendre le ministre dire qu'après ses entretiens avec les Indiens, il en avait conclu qu'ils pouvaient défendre leur propre cause. C'est ce qui a été prouvé sans l'ombre d'un doute pendant une réunion récente du comité des affaires indiennes à Ottawa. On se rappellera que des représentants de la Fraternité des Indiens étaient venus à Ottawa dans le seul but de former une fraternité nationale des Indiens, et ils ont assisté à la réunion de notre comité. J'ignore si le ministre était là. Je crois que le sous-ministre y était en compagnie de huit, neuf ou dix spécialistes du ministère. Ces représentants ont questionné le sous-ministre, et les députés qui siégeaient au sein du comité, ont adressé des questions à tous les spécialistes pendant près de deux heures.

• (4.20 p.m.)

A la fin de la réunion, le président a demandé aux représentants de la Fraternité des Indiens s'ils avaient quelque chose à dire. Isaac Beaulieu, représentant de la Fraternité des Indiens du Manitoba, a déclaré qu'il avait entendu les questions posées aux fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes et les réponses de ceux-ci. D'après eux, le ministère étudiait ces problèmes, mais ne parvenait pas à les régler.

Ce qui étonnait M. Beaulieu, c'est que les fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes ne parvenaient pas à trouver de solutions, mais n'avaient jamais consulté les dirigeants de la Fraternité qui représente les Indiens du Canada. Les observations de M. Beaulieu étaient très pertinentes et révélaient exactement ce qui se passe. Dans bien des cas, les solutions sont mauvaises ou se font trop attendre.

Comme l'a signalé avec raison le député qui a ouvert le débat, nous, de l'opposition, avons demandé depuis longtemps l'établissement d'une Commission des réclamations des Indiens. Le ministre sait, parce qu'il a participé à certaines consultations touchant la revision de la loi sur les Indiens, que ceux-ci, y compris les représentants des bandes du Manitoba, ont demandé une représentation directe au sein de cette Commission. Je ne saurais dire si le ministre a donné à ce problème toute l'attention voulue ou s'il a réussi à convaincre ses collègues qu'il est souhaitable que les Indiens soient représentés au sein de cet organisme.

Je tiens à dire qu'il est non seulement souhaitable, mais, impérieux, pour nos Indiens, d'avoir une représentation paritaire ou majoritaire au sein de la Commission des réclamations des Indiens. Le ministre a dit aujourd'hui que les Indiens peuvent défendre leur propre cause. L'opposition officielle ne cherche pas à mettre en doute les motifs du gouvernement, le ministre peut me croire; mais elle soutient que le gouvernement n'attaque pas les problèmes des Indiens de façon acceptable pour la majorité des Canadiens ou des Indiens intéressés. Je présume que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et le ministre d'État (M. Andras) sont sincères.

Pendant la dernière campagne électorale, j'ai dit aux Indiens que je ne critiquerai pas le gouvernement antérieur, excepté pour sa politique quant aux services de santé, et que je ne mettrai pas en doute son désir sincère d'aider les Indiens. Le ministre l'a indiqué, les divers orateurs, aujourd'hui, lui exposeront certainement des idées fort larges quant à ce qui doit et ce qui peut être fait. L'opposition croit que le gouvernement veut très sincèrement améliorer le sort de nos Indiens, mais je me hâte d'ajouter qu'il ne s'y prend pas de la bonne façon. Il est vrai que le problème est extrêmement complexe. Nous ne voulons pas le rendre plus difficile encore, mais forcer le gouvernement à mettre en œuvre ses propos progressistes. Nous comptons qu'il prêchera d'exemple.

Le ministre a déclaré que la poursuite des consultations concernant la modification éventuelle de la loi sur les Indiens et l'établissement d'une Commission des réclamations des Indiens a été retardée. Il a expliqué que les retards répondaient aux demandes des Indiens. Je ne vois rien à y redire car, à mon avis, nous devons donner aux Indiens assez de temps pour assimiler les projets du gouvernement. Comme les députés ministériels et leurs prédécesseurs ont parlé pendant des années de l'établissement de la Commission des réclamations des Indiens, nous croyons qu'on devrait l'instituer aussitôt que possible. Le gouvernement ne se montre guère efficace dans sa politique concernant les Indiens. Pour fâcheux que cela soit, le gouvernement ne semble pas accorder de priorité à cette question, qui devrait figurer en tête de liste. Je ne discuterai pas aujourd'hui les deux conférences constitutionnelles de ces deux dernières années...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette de dire au député que son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Qu'il poursuive.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à ce que le député de Churchill continue?

**Des voix:** D'accord.

• (4.30 p.m.)

**M. Simpson:** Merci, monsieur l'Orateur. J'essaierai d'être bref. Je trouve étonnant que des questions comme le bilinguisme et le biculturalisme puissent être débattues d'un océan à l'autre. Elles sont d'une extrême importance, je le sais, mais quelle importance la Chambre a-t-elle attachée aux questions soulevées de temps en temps sur la révocation des droits que les Indiens détiennent en vertu d'un traité? On a parlé à certains moments d'abroger les droits que nos Indiens ont acquis selon des traités que le gouvernement du Canada a conclus avec eux. Ces questions laissent le gouvernement et les organes de diffusion assez indifférents. Nous violons des traités. D'autre part, certains veulent implanter le bilinguisme partout au pays. Sans vouloir blâmer qui que ce soit, nous attachons plus d'importance à l'opportunité d'une innovation qu'au fait que le gouvernement a véritablement renié ou violé ses accords avec les Indiens. Personne ne devrait parler d'une société juste au Canada tant que le gouvernement n'aura pas fait taire les conflits que provoque la rénovation des droits des Indiens.

Un des principaux problèmes est l'abrogation des droits de chasse des Indiens. Que certains partisans de la conservation estiment que les Indiens ne devraient pas jouir de privilèges particuliers n'a rien à faire avec la chose. Les Indiens ont des droits en vertu d'un traité. Deux Indiens de ma circonscription ont présenté leur cause à la Cour suprême du Canada et, à la suite d'une décision de cinq contre quatre, les neuf juges de la Cour suprême ont décidé que la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs avaient préséance sur les droits conférés aux Indiens en vertu du traité. Quelle que soit la décision, quatre juges ont estimé que le gouvernement n'avait pas respecté ces droits.

Lorsque le ministre signale que le gouvernement tente de régler un problème très ardu, je lui répondrai que la situation pourrait s'améliorer pourvu qu'il engage des pourparlers avec les autres autorités intéressées. Depuis quatre ans, je demande aux ministres d'avoir des entretiens avec leurs homologues américains, en vue de modifier à nouveau la Convention concernant les oiseaux migrateurs, afin que le Canada soit en mesure de tenir ses engagements envers les Indiens. Bien des gens diront que l'insistance à soulever le problème accapare une grande partie du temps du Parlement, mais je suis certain que le Canada ne jouirait pas d'une très bonne réputation internationale s'il annulait les traités qui le lient à d'autres pays. Prouvons notre intention de régler le problème de nos Indiens en nous y attaquant dès maintenant.

Dernièrement, comme l'a mentionné le député de Skeena, le ministre a annoncé la remise d'une importante conférence consultative qui devait avoir lieu à Ottawa. Nous espérons qu'il s'agit d'un ajournement et non d'une annulation. On a contremandé la réunion parce qu'il fallait plus de temps, paraît-il, pour étudier la documentation reçue. Beaucoup ne trouvent pas la raison valable. Des Indiens ont vivement critiqué la représentation qui leur était accordée à la conférence, et même des porte-parole des Indiens d'Alberta étaient tellement mécontents qu'ils ont menacé de boycotter la conférence. Des rencontres ont déjà eu lieu à divers endroits et nous souhaitons seulement qu'après une dernière rencontre, le gouvernement décidera des modifications qu'il veut apporter à la loi sur les Indiens.

Selon la Fraternité des Indiens du Manitoba, un fait émerge bien clairement des entretiens qui ont eu lieu, et c'est que les Indiens réclament et exigent une législation qui transformera leur condition actuelle de prétendue tutelle du gouvernement en une citoyenneté identique à celle de tous les autres Canadiens. Dès lors, affirment-ils, la loi sur les Indiens dans sa forme actuelle doit être abrogée parce qu'elle ne renferme qu'un catalogue de restrictions, et quel que soit le nom de la nouvelle loi, elle doit être plus qu'une simple revision de l'ancienne. La population indienne exige la disparition de tous les anciens obstacles, et une présence gouvernementale éclairée pour offrir des avantages qui permettront aux Indiens d'orienter leur propre destinée, d'occuper leur propre place dans la mosaïque canadienne. Nous de l'opposition officielle attendrons avec impatience que le ministre annonce que le gouvernement est disposé à prendre les mesures qui s'imposent.

Je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne soit pas à la Chambre. Il participe à des réunions portant sur un point que je lui ai signalé il y a quelques jours.

**L'hon. M. Chrétien:** J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Si le député veut parler des services de santé, il pourra s'adresser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Celui-ci m'a prévenu qu'il serait de retour bientôt. En ce moment, il reçoit dans son cabinet des Indiens du Manitoba.

**M. Simpson:** Je remercie le ministre. Il va sans dire que je ne critiquais pas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de son absence. J'ai pensé qu'il recevait le chef Gordon Lathlin de la bande de Le Pas, qui se trouve à Ottawa aujourd'hui. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fera une déclaration ici dans la soirée au sujet de deux requêtes que lui ont présentées les membres de la bande indienne de Le Pas.

• (4.40 p.m.)

C'est un autre exemple de l'absence de consultations. Cela ne relève pas du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis quatre ou cinq ans, les Indiens appartenant à la bande de Le Pas ont jugé bon et nécessaire d'établir des piquets de grève devant le dispensaire de Le Pas. Ils ont exigé d'avoir plein contrôle sur le programme sanitaire de la communauté. Cela sous-entend les traitements, les coûts de transport et les dépenses administratives du programme. Deuxièmement, ils ont demandé qu'un employé fédéral du dispensaire indien de Le Pas, dont je ne donnerai pas le nom aujourd'hui, soit transféré ailleurs. J'ai discuté de cette question par téléphone avec leur chef. Ils ont exposé avec beaucoup de pertinence les raisons qu'ils invoquent pour présenter ces deux requêtes. Ils ont exprimé très clairement, à l'intention du ministre, les diverses raisons pour lesquelles ils désirent voir déplacer cet employé.

Le ministre et les membres de son personnel auront sans aucun doute l'occasion d'en discuter avec le chef à la réunion d'aujourd'hui. Le ministre m'a avisé, ici à la Chambre, qu'il pensait recevoir la réponse dans un jour ou deux; aussi, lorsqu'il viendra un peu plus tard cet après-midi, j'espère qu'il sera en mesure de faire une déclaration et de nous dire si l'on peut accéder aux deux requêtes présentées par les Indiens de Le Pas ou si, pour reprendre ses propres mots, le peuple indien devra continuer à placer ses piquets de grève jusqu'à la fin des siècles. Je ne cherche pas à critiquer. Et je répugne vraiment à signaler ces choses en l'absence du ministre. S'il était ici, je parlerais pourtant de même car l'une des plaintes des gens est précisément qu'on leur a dit qu'ils pouvaient bien placer des piquets jusqu'à la fin des siècles et que le ministre ne leur répondrait que lorsqu'il serait prêt. Je tiens ce renseignement d'un communiqué à la presse autorisé par le chef de la bande indienne de Le Pas. Je le répète, je regrette beaucoup que le ministre ne soit pas à la Chambre en ce moment. Je suis sûr qu'il a reçu un exemplaire de ce communiqué. J'espère qu'il sera en mesure d'éclaircir la situation à la satisfaction des Indiens.

En terminant, j'aimerais rappeler au ministre que nous sommes très heureux de l'entendre dire qu'en effet les Indiens ont de nombreux problèmes. Nous sommes aussi très heureux de l'entendre dire qu'ils sont capables de parler pour eux-mêmes, et que le gouvernement consultera toujours sérieusement les Indiens avant d'adopter de nouvelles politiques. C'est ce qu'ils veulent et c'est ce à quoi ils ont droit. Je rappellerai une fois de plus au ministre que nous devrons nous fonder sur certains résultats, comme par exemple si les Indiens sont représentés convenablement à la commission des réclamations des Indiens quand elle sera créée, et s'ils auront l'occasion d'étudier en profondeur les nombreuses modifications qu'on est censé apporter à la loi sur les Indiens. En outre, je demanderais aux hauts fonctionnaires du ministère et au gouvernement de faire vite afin que la loi sur les Indiens devienne chose du passé et que les Indiens puissent occuper la place qui leur revient de droit dans la société canadienne.

**M. John M. Reid (Kenora-Rainy River):** Monsieur l'Orateur, près d'une année s'est déjà écoulée depuis notre dernière discussion sur les Indiens à la Chambre des communes. Il est juste de dire, je crois, que jusqu'ici, le débat, comme dans le passé d'ailleurs, a été dénué d'esprit de parti. Nous devrions aussi accueillir avec joie le nouveau ministre dans les rangs de ses prédécesseurs à ce ministère. J'ai l'impression que si le ministère des Affaires indiennes a fait plus de victimes que tout autre, c'est surtout que la tâche confiée au ministre est irréalisable.

J'aimerais vous entretenir brièvement d'un domaine où, selon moi, le ministère des Affaires indiennes devrait s'introduire. J'ai ici des statistiques sur les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation, en fonction du nombre des étudiants qui suivent maintenant des cours aux divers niveaux. Ainsi, en 1957-1958 on ne comptait que 124 étudiants au niveau post-secondaire. Le chiffre correspondant pour 1967-1968 est de 225. Le nombre des élèves au niveau secondaire est passé de 1,900 à 5,900 au cours de la même période. Aujourd'hui 48,000 élèves fréquentent l'école élémentaire, contre 31,000 en 1957-1958. C'est là une amélioration dont il y a lieu de se féliciter.

Il y a néanmoins un point qui m'inquiète beaucoup. La Direction des Affaires indiennes semble avoir bien peu de programmes à mettre à la disposition des étudiants qui quittent l'école, pour leur aider à jouer le rôle qui leur revient dans la société. Un Indien instruit ne saurait reprendre le mode de vie improductif de la réserve. Il lui faut aller dans un monde bien différent de celui qu'il a connu à l'école ou dans la réserve. La Direction des Affaires indiennes n'a à peu près aucun programme qui puisse l'aider à ce moment-là. Le seul dont elle dispose, et qui est secondaire, c'est le programme concernant les centres d'amitié des Indiens.

Dans tout le Canada, on ne compte que 21 de ces centres, tous dans les provinces à l'ouest de la frontière de l'Ontario et du Québec. Il n'y en a aucun dans le Québec ni dans les provinces Maritimes. D'après les renseignements que m'a fournis le service des Affaires indiennes, il y en a quatre en Ontario, à London, Toronto, Parry Sound et Port Arthur. Je sais qu'il y a un centre d'accueil à Kenora (Ont.). Les données statistiques de la Direction des affaires indiennes ne sont peut-être pas toujours au point. Le centre dont je vous parle a été incapable d'obtenir une assistance appréciable. L'espace y fait défaut et aucun programme ne prévoit de subvention d'équipement.

Le genre de programme officiel visant à venir en aide aux centres de fraternisation des Indiens est ridicule, pour n'en pas dire davantage. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont conclu des ententes fédérales-provinciales et reçoivent des subventions allant de $20,000 à $30,000 par an. Pour en bénéficier, chacune de ces provinces doit payer 50 p. 100 des frais, puisqu'il s'agit d'un programme à frais partagés. Ces subventions ne servent d'ailleurs qu'à payer les frais d'administration des centres. Elles n'englobent ni les dépenses d'équipement, ni les frais des comités d'accueil ni les salaires des aides à la cour.

En Ontario et en Colombie-Britannique, les centres d'amitié s'adressent à la Direction de la citoyenneté à Ottawa qui accorde des subventions équivalentes aux subventions provinciales. Cependant, les subventions fédérales et provinciales ensemble ne représentent que les deux tiers des frais administratifs annuels. Donc, chaque centre d'amitié doit recueillir sur place l'autre tiers. A mon sens, c'est une manière tout à fait insatisfaisante de traiter un problème très grave. Le régime bureaucratique est probablement le meilleur moyen que nous ayons trouvé pour régler des problèmes au moyen de mesures gouvernementales, mais lorsqu'on se trouve dans une situation où la bureaucratie fait échec à la bureaucratie, des changements s'imposent au plus tôt.

Les Indiens qui quittent leur réserve et cherchent du travail ont besoin d'aide. Comme l'immigrant fraîchement débarqué s'adressait à l'Église pour l'aider à s'intégrer dans la vie canadienne, les Indiens ont besoin d'aide. Le statut des Indiens diffère de celui des immigrants, et à mon sens, ils ont besoin d'une aide spéciale. Lorsqu'on organise des centres d'amitié pour les Indiens, il est difficile d'obtenir la moindre assistance du gouvernement fédéral. Certaines personnes à la Direction des affaires indiennes et de la citoyenneté dispensent en fait une certaine assistance, mais le ministère souvent les en empêche.

• (4.50 p.m.)

Je voudrais donner un exemple précis du problème dont je parle. Dans une des villes de ma circonscription, Red Lake, il y a du travail pour les Indiens. Aussi les Indiens viennent-ils des régions du Nord de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et même, m'a-t-on dit, de l'Alberta, parce qu'ils trouvent des emplois dans les mines d'or à Red Lake. Il n'y en a pas autant qu'avant, mais il y en a. Dans une nouvelle mine de fer de la région, on s'est efforcé d'embaucher de la main-d'œuvre indienne.

Les Indiens ne disposent pas de logements; ils n'ont pas d'organisations qui puissent les aider; personne ne les aide à s'intégrer dans une nouvelle forme de culture, comme ils le voudraient. Cependant, il existe une organisation appelée l'Association des Indiens de Red Lake qui essaye de fonder un centre d'amitié à Red Lake où il n'existe presque pas de terrains aménagés. Le canton de Red Lake a offert de fournir à cette organisation un terrain aménagé moyennant un loyer de $1. Le chauffage a été offert par l'une des mines d'or.

Cependant ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial n'ont trouvé jusqu'ici le moyen d'intervenir pour fournir aux Indiens l'aide dont ils ont besoin.

J'espère que la politique que le gouvernement a promis d'annoncer renfermera tout ce qu'il faut pour que les Indiens occupent la place qui leur revient au sein de la société canadienne. Le programme d'enseignement me paraît convenable pour le moment, mais l'aide post-scolaire est plutôt «moche». Il reste beaucoup à faire et il faudrait user de beaucoup d'imagination.

Je vais traiter de certains des aspects importants de ce qu'on appelle le problème indien. A mes yeux, il ne s'agit pas du problème indien. Mais plutôt d'un problème qui assaille 230,000 personnes qui ont vécu jusqu'à présent à l'écart du reste de la population, mais qui veulent maintenant prendre la place qui leur revient au sein de cette population. A mon sens, le gouvernement devrait tout d'abord intéresser beaucoup plus les provinces aux affaires indiennes, et ce, pour deux motifs. Tout d'abord, il ne devrait y avoir aucune distinction entre un citoyen canadien et un autre. On ne devrait pas fournir des services différents pour les Indiens, notamment en matière d'enseignement et de soins médicaux. Les provinces ne tiennent toutefois pas beaucoup à se charger de ces services, et je crois que c'est notamment à cause du triste sort des Métis.

Si on commence à accorder des services provinciaux aux Métis, cela signifie qu'on devra dorénavant tenir compte des personnes, moitié indiennes, moitié blanches, qui durant des années, n'ont reçu aucun service du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral et recevront les services provinciaux. Ainsi, le montant que les provinces auraient à payer pour ces services supplémentaires ne doit pas être calculé seulement d'après la quote-part du gouvernement fédéral des services assurés aux Indiens, mais également d'après ce qu'il en coûterait pour faire profiter de ces services toutes ces autres personnes qui ont été négligées pendant un certain temps. Cela aussi fait partie du problème. Le gouvernement fédéral ferait peut-être bien d'étudier cette question bien attentivement et d'étendre aux Métis des programmes destinés aux Indiens. Si le gouvernement engage effectivement des négociations avec les provinces en vue de les charger de fournir ces services et, d'en payer sa quote-part, il devrait aussi insister pour qu'on accorde aux Métis leur juste part des droits fondamentaux dont tous les Canadiens jouissent et, incidemment, que ces gens d'origine métisse paient par leurs impôts aux provinces et au fédéral.

Je préconise aussi la décentralisation des affaires indiennes, car le gouvernement fédéral n'est pas, à mon avis, la source de toute sagesse, surtout pas en ce qui concerne les affaires indiennes. On trouve bien plus de sens commun, si je puis m'exprimer ainsi, chez les gens qui habitent des collectivités où il y a des Blancs et des Indiens. Il y a souvent de bien meilleurs rapports entre les deux groupes qu'entre les Indiens et le ministère.

En parlant de nouvelles politiques pour les Indiens, nous devons nous rappeler que ce qui a été dit ici aujourd'hui ne s'applique pas, en général, aux Indiens qui vivent, mettons, dans les circonscriptions des territoires du Nord-Ouest, du Yukon ou de Kenora-Rainy River. Les citoyens de ma circonscription ne sont pas nécessairement en mesure de tirer parti de tous les programmes mis à leur disposition pour la simple raison qu'ils ne peuvent comprendre la société des Blancs. Par exemple, il y a moins de dix ans que l'on construit des routes pour mener à certaines collectivités indiennes à proximité d'agglomérations de Blancs dans ma circonscription. C'est maintenant seulement que ces gens s'adaptent aux services mis à leur disposition par le ministère des Affaires indiennes et par les provinces. Il est donc absurde de supposer que les Indiens peuvent tous profiter au même point des occasions que nous espérons leur donner. Il faudrait donc un système beaucoup plus souple, offrant aux Indiens plusieurs options, leur permettant de participer ou non à un programme. Le gouvernement devra peut-être fixer des délais, des contingents, des calendriers afin que les Indiens ayant atteint un certain palier soient préparés à en atteindre un autre, ce qu'ils sont en mesure de faire sans nuire à d'autres plus évolués qu'eux.

Autre aspect du problème: nous avons une attitude trop parternaliste à la Chambre envers les Indiens, et je me sens aussi coupable à cet égard que n'importe qui. Il nous semble juste de formuler des politiques concernant les Indiens que ceux-ci n'auront qu'à suivre. C'est nous qui devons adopter la loi sur les Indiens, mais ce sont les Indiens eux-mêmes qui devraient collaborer étroitement à sa rédaction et même à son application. Car ce sont eux qui seront touchés par les dispositions de cette loi, pas nous. Dans les discours prononcés sur le sujet, je décèle une certaine arrogance qui contraste avec les faits; je crois que nous sommes tous responsables de la situation.

J'aimerais simplement donner à la Chambre un exemple des difficultés à envisager. Dans bien des régions, le conflit sera énorme entre les jeunes gens et la génération précédente. Ces jeunes gens devront apprendre à se gouverner eux-mêmes et à résoudre leurs propres difficultés intérieures. La Direction des affaires indiennes a servi de bouc émissaire commode pour beaucoup d'Indiens. C'est à cause de la Direction des affaires indiennes que nous n'avons pu progresser, disent les Indiens. A cause d'elle, ajoutent-ils, nous n'avons pu nous gouverner nous-mêmes. Si, comme nous l'espérons, la Chambre adopte une nouvelle loi sur les Indiens, cela voudra dire que les Indiens eux-mêmes devront accepter beaucoup plus de responsabilités pour leurs propres activités. Le processus sera, je pense, difficile et lent. Nous ne pourrons probablement pas trouver une politique susceptible de régler tous les problèmes des Indiens d'ici 100 ans. Ceux qui prétendent le contraire, tout gouvernement ou tout organisme législatif, démontrent clairement qu'ils ne sont pas au courant de ce qui se passe au pays ni de ce que pensent les Indiens. Et pourtant je devine ce genre d'attitude au sein du cabinet actuel, bien qu'elle semble moins prononcée chez les deux ministres directement responsables. Toutefois, j'ai le sentiment que le cabinet a décidé qu'il ne ferait rien pour résoudre les problèmes des Indiens tant qu'il n'aura pas trouvé un programme qui puisse résoudre sans faute tous les problèmes des Indiens d'ici 100 ans. Je crois que c'est utopique.

Qu'on se débarrasse de la loi sur les Indiens, qui constitue un anachronisme. Je conçois néanmoins la nécessité d'une certaine forme de législation indienne, à cause de certains droits historiques acquis et pour d'autres raisons. Nous devons reconnaître que la loi sur les Indiens avait pour but, au départ, d'assurer une certaine protection aux Indiens. Nous devons continuer à leur fournir des services. Mais le but à atteindre, c'est celui qu'a fixé le député de Skeena: Le ministre devrait éliminer ainsi le poste qu'il occupe, mais je soutiens qu'il faut être réaliste.

A mon avis, le ministère des Affaires indiennes devrait aider les Indiens à instituer, parmi les leurs, leurs propres organismes pour servir leurs propres intérêts. Dans la circonscription de Kenora-Rainy River se trouvent un bon nombre d'organisations, de sociétés indiennes, qui relèvent d'un corps consultatif, l'Association Amik. Cette Association reçoit, ou recevait, une subvention de $15,000 du gouvernement provincial, dont le gouvernement fédéral versait la moitié. Devant les succès de l'organisation, la subvention a été portée à $24,000, versés à parts égales par les deux gouvernements.

Elle a présenté à la Fondation Ford un long mémoire très bien conçu, après l'échec des négociations avec les gouvernements fédéral et provincial. Elle aurait pu obtenir quelques deniers qui auraient absorbé, en partie, les frais administratifs, mais elle ne pouvait recevoir les affectations dont elle avait vraiment besoin pour mettre en œuvre certains de ses programmes. C'est pourquoi elle a présenté un mémoire à la Fondation Ford d'Amérique qui a été accepté avec enthousiasme. La Fondation Ford a répondu: Nous affecterons $50,000 à un fonds de roulement à la condition que le gouvernement fédéral verse $50,000 et que le gouvernement provincial en fasse autant. L'argent servira à acheter des graines de semences.

• (5.00 p.m.)

Voilà qui me semble un autre exemple de la grande initiative et de la collaboration d'un groupe local de blancs et d'Indiens qui doivent lutter parfois contre le ministère des Affaires indiennes et d'autres sociétés bien pensantes qui s'intéressent aux affaires indiennes. Une proposition a été faite aux gouvernements fédéral et provincial. Je crois que les deux gouvernements se trouvent dans un dilemme. Ils n'ont rien de mieux à faire que de fournir l'argent à cet organisme qui s'est effectivement révélé très utile. Cet organisme a une direction tout à fait indépendante; il est autonome et pratique l'auto-gestion. Le ministre devrait examiner la question le plus tôt possible afin d'approuver le programme.

Un mot de la procédure consultative qui, pour parler franchement, ne me satisfait pas à cause de la façon dont elle a été appliquée et de l'effet qu'elle a eu sur les Indiens de ma région. La procédure de consultation repose sur le principe que l'Indien, comme le Blanc, connaît le fonctionnement des institutions de l'homme blanc. Je pense que ce postulat est faux. Fondamentalement, d'après mon expérience, l'idée de consultation n'existe pas au sein des réserves indiennes. Au cours de mes entretiens avec les Indiens, ceux du Nord surtout, quand le chef me parle, quelqu'un d'autre qui ne fait pas nécessairement partie du conseil de la bande, peut l'interrompre, apporter une correction ou exprimer un autre point de vue. Le chef revient sur ce qu'il disait, il change d'opinion pour tenir compte de celle de l'interrupteur, puis, il continue. Il

[M. Reid.]

existe ici une sorte de relation directe. Sous le régime de la consultation, les directives viennent d'en haut. On a dit aux Indiens d'élire leurs représentants et de les envoyer à la tête des Lacs ou à Toronto. Ils ont été déracinés de leurs régions et de leurs milieux naturels pour être plongés dans la société de l'homme blanc. Nous espérions qu'ils pourraient ainsi nous fournir des renseignements utiles sur les Indiens.

Je conviens que j'exagère peut-être, mais à mon avis l'idée générale est juste. Beaucoup plus aurait pu s'accomplir au niveau de la bande. On aurait pu saisir beaucoup mieux les questions en cause si le processus s'était situé au niveau de la bande, car les Indiens auraient connu les problèmes soulevés. Cela s'applique particulièrement aux Indiens des régions rurales et autres entre lesquels il n'existe pas de communication directe. On ne l'a pas fait. Dans une large mesure, c'est ce qui explique, selon moi, pourquoi la première série de consultations n'a pas eu tout le succès attendu.

Je félicite l'ancien ministre des Affaires indiennes, aujourd'hui ministre des Travaux publics (M. Laing), de l'initiative dont il a fait preuve en instituant ce programme et du travail qu'il a accompli. Si l'on peut dire de quelqu'un qu'il est le père de la consultation, c'est bien de l'actuel ministre des Travaux publics. Remarquez que ces consultations ne se sont pas toujours déroulées dans un climat paisible; parfois, elles ont dégénéré en prises de bec. Néanmoins, le ministre croyait en l'efficacité de la consultation et du dialogue et il a eu recours à ces méthodes.

**L'hon. M. Chrétien:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Peut-être la situation n'était-elle pas la même dans la région du député, mais je voudrais signaler à la Chambre des communes que dans de nombreuses provinces nous avons financé des associations d'Indiens pour qu'elles puissent se rendre dans chaque réserve et y discuter avec les Indiens des consultations prévues. Cela a été le cas pour le Québec, le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et je pense la Colombie-Britannique. Peut-être cela n'a-t-il pas eu lieu dans l'Ontario, du moins dans la partie nord de la province. Mais nous avons bien accueilli cette initiative des Indiens et avons donné l'argent nécessaire à ceux d'entre eux qui connaissaient la situation afin qu'ils puissent se rendre dans les réserves, à l'avance, pour s'entretenir des consultations à venir avec les Indiens de la localité.

**M. Reid:** J'en conviens, monsieur l'Orateur. Je dis simplement que divers conseils de bande m'ont signalé qu'ils n'avaient pas été consultés et qu'ils ne savaient pas exactement ce qui allait se passer. Il y a eu des consultations, ce qui était très bien, mais elles ont révélé bien des choses surprenantes. Par exemple, un des chefs m'a dit qu'il n'avait jamais su jusqu'ici que les actes du ministère des Affaires indiennes s'appuyaient sur quelque chose. Il ne savait même pas que la loi sur les Indiens existait. Il avait toujours cru que le ministère agissait de façon arbitraire, sans motif apparent. J'espère que lors des prochaines consultations le ministre tiendra compte de tout cela.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Qu'il continue.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à accorder plus de temps au député de Kenora-Rainy River?

**Des voix:** D'accord.

**M. Reid:** Merci, monsieur l'Orateur. Je serai bref; je n'ai qu'une chose à dire au sujet de la Commission des réclamations des Indiens. Sauf erreur, il a été question, au sein du gouvernement, de la nécessité, avant de procéder à l'établissement d'une telle commission, de consulter les Indiens en tous points et de les mettre au courant de tout ce que cela implique. En outre, le gouvernement aurait rattaché le bill sur la Commission des réclamations des Indiens à la politique générale concernant les Indiens que, nous l'espérons, le ministre présentera sous peu.

Si c'est vrai—je n'ai pas le moyen de le savoir puisqu'il ne s'agit que de rumeurs—je ne suis pas du tout de cet avis. Il serait tout à fait ridicule de la part du gouvernement de lier le bill sur la Commission de réclamations des Indiens à une politique d'ensemble relative aux Indiens. Voici pourquoi. Les Indiens ont beaucoup de griefs en souffrance. Leur attitude est la bonne, à mon avis. Ils ont insisté pour que l'on donne satisfaction à ces griefs avant de demander plus. Comme nous, ils sont victimes de leur histoire. Ils n'ont vraiment aucune raison de faire confiance à l'homme blanc. A mon avis, nous devons effectuer une restitution équitable, si elle s'avère nécessaire. Nous devons absolument examiner tous les griefs et offrir une réparation équitable; sinon, comment auraient-ils confiance en nous?

Selon moi, la Commission de réclamations des Indiens n'a aucun rapport avec la politique future intéressant les Indiens. La Commission s'occupera dans une grande mesure des abus dont les Indiens ont souffert depuis longtemps, et il est très important que le gouvernement agisse rapidement. Lorsque le ministre s'entretiendra le mois prochain avec l'Association nationale des Indiens, j'espère qu'il pourra discuter sérieusemet des dispositions du bill et que, peu après cette rencontre, si les Indiens acceptent le bill tel quel, le ministre le présentera à la Chambre. Je m'opposerais à toute tentative visant à retenir le bill parce qu'ils ne s'intégrerait pas à la politique qui s'appliquera aux Indiens au cours du prochain siècle. Ce serait travestir la justice et fausser la situation. A mon avis, le gouvernement a le devoir de pousser l'affaire sans délai.

• (5.10 p.m.)

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, jusqu'ici, le débat s'est maintenu à un niveau très élevé. Les députés le savent, d'ordinaire, je ne me montre pas partisan dans les cas semblables et je n'ai pas l'intention de changer d'attitude. Pour montrer la sincérité de ma remarque, je vais maintenant faire une chose qui m'est assez habituelle et normale: complimenter un ministre. Je veux parler, bien entendu, du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) qui s'efforce vraiment, à titre de responsable des Affaires indiennes, de venir à bout d'un problème presque insurmontable: la tragédie de nos Indiens. De temps à autre, bien entendu, je le critiquerai à son titre de responsable du Nord canadien, dont je me considère aussi responsable. Pour le moment je crois qu'il fait des efforts dans cette direction, ce qui est louable, et j'espère qu'il continuera dans cette voie.

Dans une large mesure je souscris aux propos du député de Skeena (M. Howard). Il sait, comme moi et peut-être comme peu d'autres députés le savent qui n'ont pas été dans la zone septentrionale de notre pays à quel point les conditions d'existence des Indiens de ces régions sont déplorables. Le ministre a eu des occasions—trop peu nombreuses—comme d'ailleurs ses fonctionnaires, de voir certaines de ces conditions.

Je suis parfaitement d'accord avec le député de Skeena en particulier lorsqu'il critique le ministère plus que le ministre à propos des méthodes administratives en vigueur actuellement au sujet des instances présentées de temps à autre par les membres du Parlement. Je suis au courant de la méthode dont a parlé le député de Skeena selon lequel le bureau de Vancouver règle désormais les problèmes au lieu que ce soit, dans mon cas par exemple le bureau du Yukon, ou encore l'organisme qui s'occupe de la région de Skeena. Ces problèmes dont il est question dans notre correspondance sont déférés à Vancouver, ce qui est le comble. On a adopté cette méthode sous le prédécesseur du ministre, sans doute pour des raisons politiques. Il n'y a pas d'autre explication logique. La chose est fort regrettable. Si les centaines d'instances présentées aux députés, dans les régions comme la mienne du moins, au nom des Indiens doivent passer par Vancouver, à quoi bon l'agence du Yukon. Étrange coïncidence: avant même de savoir ce qu'on présenterait à la Chambre aujourd'hui, j'ai écrit au fonctionnaire supérieur du ministre à Vancouver et au surintendant de l'agence du Yukon, en envoyant copie de ma lettre au ministre, pour dire que je m'oppose vigoureusement à cette façon de procéder. Le ministre recevra bientôt ma lettre. J'ai écrit au nom d'un vieil Indien de ma circonscription qui a besoin d'aide. Ma lettre est datée du 4 février et la réponse de Vancouver du 20 février. Lorsqu'on a besoin d'aide et qu'il fait 40, 50 et 60 degrés sous zéro, que c'est une question de vie ou de mort, on ne peut attendre du 4 au 20 février que la demande passe par la filière habituelle avant d'obtenir de l'aide. J'exhorte donc le ministre à tenir compte du fait qu'il est absolument inutile—et de fait, très nuisible—de conserver cette méthode absurde. Il n'y a aucune raison au monde pour ne pas continuer d'employer la procédure qui a certainement été utilisée pendant les dix années et demie antérieures aux innovations du prédécesseur du ministre. Il n'y a aucune raison qui empêche le surintendant de l'agence du Yukon et son personnel de s'occuper de ces problèmes qu'ils résoudront plus rapidement qu'on ne peut le faire à Vancouver. Je suis sûr que le bureau de Vancouver serait le premier à en convenir.

Cela m'amène à parler d'une autre question; il y a un certain nombre d'années que j'en attends l'occasion. Elle a trait au personnel du ministère. Je pense que le ministère manque de ce genre de personnes dévouées indispensables à la réalisation de ses intentions. Je dois dire que, depuis près de 20 ans que je vais dans le Yukon, j'ai toujours constaté que le personnel et les travailleurs sociaux qui s'occupaient de l'agence du Yukon

et des problèmes du peuple indien étaient des gens de grande valeur. Je regrette de ne pouvoir dire qu'on a progressé à pas de géant au cours de cette période car, en dépit du dévouement de ce personnel, de ses bonnes intentions et de sa sincérité, il a été empêché de réaliser ses vœux et parfois même poursuivi en justice pour avoir fait son devoir. Si le ministre veut prendre la peine de consulter ses dossiers et de remonter le cours de l'histoire, il saura de qui je veux parler en faisant cette remarque.

Il est très intéressant de consulter les comptes rendus du comité mixte de la Chambre et du Sénat sur les affaires indiennes en 1960 et en 1961—que l'on peut trouver à partir de la page 605 du volume relié—ainsi que les recommandations présentées à l'époque dans le rapport du comité. Elles sont presque identiques à celles qu'on nous ressasse chaque année. Il n'est pas étonnant que les initiatives—ou l'incurie—de ceux à qui on avait confié l'amélioration des affaires indiennes aient pu être décrites par un chef indien du Nord dans ces termes: «Leurs propos sont comme les neiges d'hiver. Nous nous adaptons à eux, mais un beau jour ils disparaissent, et les promesses fondent au soleil.» Je ne veux pas faire de reproches au ministre et j'espère qu'il ne verra dans mes remarques qu'une critique des omissions.

Je suis en faveur de la motion proposée, qui reproche au gouvernement de n'avoir pas su régler les problèmes des indigènes du Canada. La motion devrait recevoir l'appui consciencieux de chacun des députés, car il suffira d'examiner la mise en accusation et les éléments de preuve pour voir que cette mise en accusation est bien fondée. Les politiques de ces dernières années et de tous les gouvernements précédents ont été absolument inadéquates et je ne puis oublier le verbiage consigné au hansard, au sujet du bill sur la Commission des réclamations des Indiens. Je me souviens qu'on a commencé à parler de la rédaction de ce bill en 1961 et c'est en 1962, je crois, que le bill devait être présenté au Parlement. Mais, nous avons eu des élections cette année-là et depuis lors, chaque année on nous parle du bill visant à établir la Commission des réclamations des Indiens, mais on ne l'a toujours pas présenté.

Le ministre nous a demandé des critiques constructives et celles que j'adresse actuellement au ministère ont trait à ma circonscription, mais je suis sûr qu'elles s'appliquent également à bien d'autres circonscriptions, y compris celle du député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Il a signalé que la situation des Indiens de sa circonscription était inférieure à la moyenne nationale—je crois rapporter fidèlement ses paroles—et que l'on commençait seulement à construire des routes dans quelques-unes des régions habitées par les Indiens. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, bon nombre de localités n'ont pas de routes du tout et les contacts avec les Blancs sont fort rares.

• (5.20 p.m.)

Quand on parle des Indiens, il faut, tout d'une haleine, si je puis dire, parler aussi des Esquimaux. Et, quand je pense aux Esquimaux, il me vient tout de suite à l'esprit les paroles de Mary Carpenter, jeune Esquimaude de Sachs Harbour dans les Territoires du Nord-Ouest, dans l'île Victoria située à 300 ou 400 milles au large du delta du Mackenzie. Elle fréquente l'Université Western Canada où elle se spécialise en histoire et en journalisme. Au cours d'une allocution qu'elle a prononcée lors du congrès national de l'Association des Indiens et des Esquimaux à Toronto l'automne dernier, elle a critiqué les bureaucrates du gouvernement, les accusant de considérer l'Esquimau comme—et ce sont ses termes que j'emploie—une espèce de bougnoul nouveau genre portant une canadienne, et d'appuyer le programme d'exploitation pétrolière de la Panarctic qui viole les terres des indigènes. Elle a déclaré aux délégués:

> Loin de moi l'idée de vous alarmer, mais le gouvernement fédéral agit envers mon peuple comme les Blancs ont agi envers les Noirs aux États-Unis. Il fait de nous des domestiques ou des esclaves, si vous préférez.

C'est fort bien de mentionner le nombre des enfants indiens qui fréquentent l'école. C'est fort bien d'invoquer des statistiques elles-mêmes trompeuses. J'ai noté les chiffres cités par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Ils semblent impressionnants, mais que signifient-ils? Quelle proportion de l'augmentation de quelque 17,000 enfants d'ascendance indienne présentement aux écoles élémentaires est attribuable à l'accroissement naturel de la population? Il faut tenir compte des statistiques pour y voir clair. C'est excellent aussi d'instituer des programmes éducatifs pour les Indiens, de former un plus grand nombre de mécaniciens d'outillage lourd, de mécaniciens de véhicules automobiles, de plombiers, d'électriciens, et le reste, mais cette formation est inutile si l'on ne trouve pas des moyens d'occuper ces nouveaux artisans.

Le ministre nous a invités à formuler des critiques constructives. A mon avis, il serait

inutile de parler de nouvelles orientations, d'accorder une plus grande autonomie aux conseils de bande, d'envoyer plus d'enfants aux écoles et de construire plus de maisons, si le ministère lui-même persiste à créer des ghettos pour les Indiens en maintenant justement sa politique actuelle.

C'est précisément la situation à Whitehorse où un véritable ghetto a été créé. Toutes les nouvelles maisons pour les Indiens sont construites sur un terrain réservé pour eux—non pas une réserve, car il n'y en pas au Yukon. Les Indiens ne sont pas autorisés à s'intégrer aux autres éléments de la société à Whitehorse. Au point de vue technique, l'intégration serait permise, mais cela pourrait coûter cher. N'oubliez pas que les maisons construites sur un terrain réservé aux Indiens à Whitehorse coûtent de $4,000 à $5,000. Je suppose qu'il faudrait payer de $12,000 à $15,000 une maison qui ne réduirait pas la valeur du terrain et de la propriété dans d'autres quartiers résidentiels de la localité.

Considérons les autres localités du Yukon. Prenons Upper Liard, par exemple. Le président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, qui est ici ajourd'hui, sait que lorsque les membres du comité ont visité le Yukon récemment, l'isolement des Indiens était incontestable. Toutes ces localités—Upper Liard, Teslin, Whitehorse, Carcross, Haines Junction, Mayo, Burwash, Beaver Creek—sont des endroits où les Indiens sont victimes de ségrégation. Des maisons sont construites quelque part à l'extérieur du village, jusqu'à ce qu'on ait besoin d'autres terrains commerciaux pour le développement industriel; alors les Indiens sont déplacés de nouveau. Une fois déjà, la chose a même été faite sans consultation préalable.

Le ministère serait bien avisé de renoncer à l'idée que les aménagements à l'intention des Indiens doivent être groupés dans des secteurs séparés. Si l'on veut l'intégration, que l'on construise ces maisons partout dans la localité, au lieu de les réunir dans un ghetto. Si la dépense est plus forte, tant pis. En fin de compte ce sera plus utile à la société que ce ne l'est en ce moment. De fait, la politique actuelle ne rime à rien. C'est un gaspillage.

J'ai parlé il y a quelques instants de l'envahissement du progrès. A l'heure actuelle, la main gauche du ministère ne sait pas ce que fait sa main droite en matière de développement. Je pense à Old Crow, où l'on trouve une population indienne unique en son genre au Canada, je crois. Ces gens sont ambitieux, intelligents et enthousiates; ils assurent surtout leur subsistance en piégeant le rat musqué dans une vaste région appelée Crow Flats. Nous, qui demeurons au Yukon, craignons beaucoup que leur principale source de revenu leur soit enlevée par suite des découvertes à la baie Prudhoe, qui ont provoqué un énorme afflux de placements dans les gisements de pétrole et de gaz de cette région.

[M. Nielsen.]

La *Great Plains Exploration* a loué plus de 800,000 acres dans la région. Le service du ministère qui s'occupe du développement a communiqué aux journaux locaux, en réponse aux demandes de renseignements, qu'aucun terrain pétrolifère ou gisement de gaz n'est loué dans un rayon de 200 milles d'Old Crow. Si la prospection intensive est autorisée dans cette région, ce sera le commencement de la fin pour ces gens, car l'économie de toute la région sera détruite et 250 personnes de plus dépendront de la sécurité sociale. Je ne propose pas au ministre de restreindre sévèrement le développement de nos ressources de pétrole et de gaz en quelque endroit du Canada, mais on devrait avoir pleinement conscience des effets possibles d'un tel développement pour les communautés comme celle d'Old Crow.

Comme deuxième proposition constructive au ministre, je veux parler du triste défilé de personnes chaque jour de la semaine, sauf le samedi et le dimanche, devant le juge d'instruction ou le juge de paix, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest. Aux séances de ces tribunaux, on assiste à la lecture des actes d'accusation, et les intéressés n'y comprennent rien. Le personnel du tribunal demande aux gens s'ils comprennent les accusations et la réponse est un hochement de tête. A la question: «Plaidez-vous coupable ou non coupable?», la réponse est un autre hochement de tête, car l'Indien par-dessus tout, veut faire plaisir. Avant qu'il ne sache ce qui lui arrive, avant même qu'il ne comprenne ce qu'on lui a lu, il est comdamné à une amende de $15 ou $20. Parce qu'il n'a pas d'argent, il se retrouve en prison pour deux ou trois semaines.

• (5.30 p.m.)

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement a mis sur pied une commission qui, sous la direction du juge M. Morrow, a été chargée d'étudier la situation. Je propose au ministre que les recommandations de cette commission soient appliquées au territoire du Yukon de même qu'au territoire situé de l'autre côté des montagnes Richardson. La commission, entre autres choses, a proposé que la population indienne ait un représentant au tribunal, qu'il vienne du ministère des Affaires indiennes ou du ministère de la Justice.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Terminez ce que vous êtes en train de dire.

**M. Nielsen:** Puis-je terminer ma phrase, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement ne veut pas fournir des fonds pour que les Indiens puissent retenir les services d'un avocat, au moins devrait-il prendre des mesures pour qu'au tribunal se trouve quelqu'un qui puisse renseigner les Indiens sur la procédure, avant qu'un de leurs ne soit envoyé en prison.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je signalerai d'abord que le ministre a dit certaines bonnes choses aujourd'hui, surtout quand il a annoncé qu'à l'avenir, il y aurait moins de paternalisme envers la population indienne, puisque les Indiens peuvent maintenant parler pour eux-mêmes. Franchement, certains d'entre nous prendraient le ministre plus au sérieux si nous n'avions déjà entendu les mêmes déclarations tant de fois dans le passé. Sauf erreur, le présent ministre est le cinquième à détenir le portefeuille des Affaires indiennes depuis 1963. Ses prédécesseurs ont été, je crois, M. Favreau, M. Nicholson, l'actuel ministre des Travaux publics (M. Laing) et le ministre responsable du développement régional (M. Marchand). Je puis me tromper à propos des ministres qui ont détenu le portefeuille, mais je crois que tous ses prédécesseurs ont prononcé exactement le même discours qu'il nous a fait aujourd'hui. Les Indiens du Canada croiront aux bonnes intentions du gouvernement seulement lorsque les paroles feront place aux actes.

Je n'aurais jamais cru que je serais d'accord avec quelque chose que le premier ministre de la Saskatchewan dirait, mais je dois avouer que je suis d'accord avec la déclaration qu'il a faite hier au Parlement provincial, à Régina, que la question de nos Indiens est une bombe à retardement. Les Indiens de Saint-Régis ont bloqué le pont qui traverse leur réserve. Il y a du désordre à Le Pas, où des Indiens forment un piquet de grève devant un centre médical, dont le directeur, disent-ils, fait preuve de discrimination. Puis il y a l'incident honteux d'Akaitcho Hall (Yellowknife), où les étudiants vivent dans des conditions qu'aucun autre groupe d'étudiants du Canada ne tolérerait. Des étudiants de 19, 20 et 21 ans y sont traités comme des citoyens de seconde zone. Il leur est interdit de sortir le soir sans permission écrite. Il leur faut une permission écrite pour aller de l'hôpital au gymnase de l'école, laissez-passer qu'ils doivent remettre à leurs supérieurs à leur retour. Il leur est interdit de fumer ou de boire, même là où la loi le permet. En outre, il leur faut une permission spéciale pour se rendre dans le vieux secteur de Yellowknife. Pourquoi en est-il ainsi, monsieur l'Orateur? D'autres Indiens habitent le vieux quartier de la ville, et les étudiants doivent avoir une permission spéciale pour s'y rendre. Le ministre a eu assez de temps pour enquêter sur ce qui se passe à Akaitcho Hall. Les difficultés persistent là-bas parce qu'il y a trop de gens, dans notre pays, qui croient que les Indiens sont inférieurs aux autres Canadiens. Le ministre, en laissant cet état de choses se perpétuer, entretient cette attitude qui a cours dans certains secteurs de notre société. Pas étonnant que nos Indiens s'inquiètent de ce qui se passe.

J'ai honte de ce qu'un magistrat de ma ville, qui voit des Indiens au tribunal tous les jours et qui juge de leurs prétendues infractions à la loi, ait paru à l'émission «Public Eye» au réseau national de télévision et ait fait la déclaration dont il est question dans une lettre du chef Courchene. Voici ce que le magistrat Rice aurait dit:

> Je n'ai encore jamais rencontré un couple d'Indiens qui soit marié ... Ils ont quelque chose dans le sang, je ne sais pas quoi, mais Indien et alcool ne vont pas bien ensemble ... Une Indienne m'a dit— je crois du moins qu'elle était indienne, car je ne vois pas la différence entre un Indien et un Métis— que si l'avortement était autorisé, elle devrait en avoir un tous les matins.

Faut-il s'étonner, lorsqu'on voit des allégations de ce genre, que nos Indiens commencent à remuer, à faire des démonstrations et risquent de se livrer à des actes de violence? A mon avis, le temps de la discussion est passé, le moment d'agir est venu.

Dans son cinquième Exposé annuel, le Conseil économique nous apprend que l'espérance de vie moyenne de la femme indienne au Canada est de 25 ans, contre 64 ans pour le reste de la population. La plupart des Indiens, au Canada, ont des revenus inférieurs à $3,000 par an et la moitié de nos Indiens ont des revenus inférieurs à $2,000 par an. Beaucoup d'Indiens vivent dans la misère, au Canada, et on ne les aide pas beaucoup. Tous ces faits sont bien connus.

Même s'il est important pour nous de connaître l'activité de la Commission de réclamations des Indiens, il nous importe davantage de savoir si le gouvernement va prendre une initiative pour venir en aide aux Indiens. Va-t-il éliminer ou réduire la bureaucratie qui a dirigé tous les aspects de la vie des Indiens depuis plus de 100 ans? Permettra-t-il aux Indiens de décider eux-mêmes ce qui leur

semble bon et d'appliquer eux-mêmes les programmes qu'ils jugeront avantageux?

Le ministre a prononcé tous les discours qu'il fallait. Même s'il soutient que la réorganisation du ministère n'est qu'une réorganisation interne, administrative—je vois qu'il opine de la tête—les Indiens n'ont pas compris cela de la même façon. J'ai beaucoup voyagé d'un bout à l'autre du pays et je suis au courant des nombreux problèmes qui se posent aux Indiens. Je connais les chefs indiens du Manitoba, de l'Alberta et du Nord-Ouest de l'Ontario. Presque tous considèrent la réorganisation du ministère comme une tentative de la part des fonctionnaires du ministère en vue de s'arroger plus de pouvoirs.

• (5.40 p.m.)

De l'avis des Indiens avec lesquels je me suis entretenu, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est le père de la bureaucratie. Ils croient que c'est le ministre d'État qui a préconisé un régime démocratique pour les Indiens et une politique qui leur permettrait de décider de plus en plus de leur destin. Ils croient que dans la lutte pour le pouvoir, le premier ministre (M. Trudeau) s'est prononcé pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et pour l'accroissement de la bureaucratie. Depuis qu'on a porté ces accusations c'est-à-dire au mois d'octobre, le ministre a déclaré à maintes reprises qu'elles étaient fausses. Peu importe ce que dit le ministre ou ce que je dis, monsieur l'Orateur, car le temps de discuter tire à sa fin. Dans un mois ou deux, le ministre devra restreindre l'autorité de la bureaucratie et donner davantage aux Indiens droit au chapitre en matière d'éducation, de bien-être et d'expansion économique. Autrement, les Indiens et les autres Canadiens sauront que la bureaucratie l'aura encore emporté, comme elle l'a toujours fait pendant plus de cent ans.

Le ministre ne doit pas se contenter de parler; il doit agir. Ce n'est pas la première fois que l'on tente d'accorder plus de liberté aux Indiens dans la gestion de leurs propres affaires. Il y a trois ou quatre ans seulement le cabinet, sur la recommandation du meilleur ministre que ce ministère ait jamais eu, à mon avis...

**Une voix:** Lequel?

**M. Orlikow:** Feu l'honorable Guy Favreau. Le cabinet avait approuvé un programme nouveau et audacieux. Je pourrais vous donner lecture des déclarations de M. Favreau et d'autres représentants du gouvernement de l'époque au sujet du projet d'expansion communautaire en vertu duquel des travailleurs sociaux, des anthropologues et des sociologues seraient engagés par le ministère pour aller vivre avec les Indiens et établir leurs besoins. Le peuple indien du Canada retrouverait ainsi sa dignité, nous avait-on dit. Que devient ce programme de développement communautaire? Il n'existe plus. On trouve encore quelques préposés à l'expansion communautaire, mais le programme n'existe plus, car dès que ces fonctionnaires expriment les désirs et les demandes des Indiens, les bureaucrates d'Ottawa les accusent de fomenter des troubles et recommandent leur congédiement. Le ministre peut le nier mais ces gens partent.

Afin de prouver que j'ai raison, je voudrais citer des extraits d'une lettre de l'ancien premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson en date du 4 janvier 1968, alors qu'il était président de l'Association indienne-esquimaude du Canada. Je citerai quelques paragraphes de cette lettre, afin de prouver que j'ai dit vrai. Voici:

> Depuis plus d'un an, l'inquiétude de l'Association indienne-esquimaude du Canada au sujet du peu de succès et du déclin évident du programme de développement communautaire du gouvernement dans les réserves indiennes continue à s'accroître.

Puis il ajoute:

> Notre propre évaluation de l'échec flagrant de ce programme est corroborée par les demandes répétées des Indiens et du personnel fédéral et provincial du développement communautaire sur place, qui demandent instamment à l'Association indienne-esquimaude d'effectuer un examen approfondi du programme et de lui donner un nouvel élan.

La lettre continue:

> Nous empruntons cette voie car nous croyons que le programme actuel de développement communautaire se dirige vers l'échec. Malgré de nombreux facteurs, notamment la coûteuse absence de coordination entre les forces fédérales éparpillées qui travaillent actuellement au développement communautaire, les vrais problèmes du programme semblent tenir à des structures administratives et directrices peu appropriées, à des méthodes et à des ressources insuffisantes.

Plus loin, on lit:

> A notre avis, les mesures partielles ou l'affectation de fonds supplémentaires aux structures et aux programmes existants ne pourront pas renverser ou changer sensiblement les orientations actuelles. Ces tendances mènent à une dépendance de plus en plus grande de la sécurité sociale, à de fréquents conflits avec la loi, à une faible capacité économique et à de graves conflits familiaux et sociaux.

La lettre dit plus loin:

> Pour engager l'énergie et l'intelligence des Indiens dans une lutte pour des niveaux de vie équivalents à ceux de la majorité des autres citoyens, il faudra une méthode passablement nouvelle.

La lettre renferme ensuite, monsieur l'Orateur, certaines recommandations:

> Bref, nous recommandons:
> Que les principales fonctions relatives au développement qu'assume la Direction des affaires in-

diennes soient attribuées à un Office de développement indien que décrit le rapport ci-joint.

Lorsque le président de l'Association des Indiens et des Esquimaux a rédigé la présente lettre, il a proposé que le programme d'expansion économique soit un organisme distinct. Je poursuis:

Cet Office de développement indien servirait d'intermédiaire pour offrir de façon coordonnée les services des organismes fédéraux et provinciaux aux collectivités indigènes en réponse aux initiatives communautaires stimulées par l'expansion communautaire.

La lettre déclare encore:

Qu'une commission d'étude soit désignée et chargée d'effectuer, immédiatement et d'un bout à l'autre du pays, une enquête sur le programme actuel de développement communautaire. La commission devra avoir des discussions sérieuses avec les collectivités et les organisations indiennes, les autorités provinciales, le personnel du développement communautaire et d'autres ...

En plus de la création d'une commission d'étude des affaires indiennes et plus particulièrement du développement communautaire, nous recommandons respectueusement l'élaboration d'un programme continu de discussions entre les ministres fédéraux et provinciaux, notamment entre le premier ministre du Canada et ceux des provinces, en vue de la coordination et de l'adaptation des services et des programmes fédéraux et provinciaux pour répondre aux besoins collectifs et individuels des Indiens et des Métis.

● (5.50 p.m.)

Qui a écrit cela? Nul autre que le député de Scarborough-Est (M. O'Connell), qui n'était pas alors député mais président de l'Association des Indiens et des Esquimaux. Je soutiens que tout ce qu'il a écrit dans cette lettre était vrai au moment qu'il l'a écrit et qu'aucun changement sensible n'est survenu depuis. Si l'on considère ce que le ministre a dit aujourd'hui, ou n'importe quel autre jour, le ministère n'a pas l'intention de changer son fusil d'épaule et continuera de dicter aux Indiens des règles de conduite auxquelles ils devront se conformer s'ils veulent obtenir de l'aide.

Je conseille au ministre, s'il veut vraiment saisir l'essence des problèmes indiens, de lire la décision que rendait la Cour suprême des États-Unis, il y a plus de dix ans, quand on lui a demandé de statuer sur la constitutionnalité des lois qui régissaient les États du Sud et qui prévoyaient, à ce moment-là, des écoles égales mais distinctes. En d'autres termes, il était légal pour les États du Sud de posséder deux systèmes scolaires, un pour les jeunes Blancs et un autre pour les jeunes Noirs, pour autant qu'on dispensait à chaque groupe une instruction de même nature et de même qualité.

La Cour Suprême des États-Unis a rendu une décision d'une portée historique. Elle a déclaré que, même si les moyens d'enseignement fournis aux Noirs des États du Sud avaient la même qualité que ceux dont bénéficient les Blancs, et même si on dépensait les mêmes sommes d'argent pour les instruire que pour instruire les Blancs—ce qui n'était pas le cas, mais même si ce l'eût été—l'enseignement ne serait pas le même parce qu'il y aurait ségrégation.

J'imagine que le ministre voudrait bien faire. Je lui conseille, en attendant que lui-même et le gouvernement décident d'ignorer les recommandations des hauts fonctionnaires du ministère, qui trouveront encore des raisons pendant 100 ans, si nous les laissons faire ...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais il n'a plus la permission de parler à moins que la Chambre ne l'y autorise.

**Des voix:** Continuez.

**M. Orlikow:** Je finirai en disant que les bureaucrates du ministère trouveront des raisons et des excuses pour expliquer que le moment ne viendra jamais de permettre aux Indiens de devenir des citoyens à part entière capables de régir leurs propres affaires, de prendre leurs propres décisions, et non seulement de prendre des décisions à bon escient mais, comme nous tous, d'en prendre de mauvaises et d'en tirer une leçon.

Tant que le ministre ne se rendra pas compte de cela, tant qu'il ne sera pas le vrai chef de son ministère, qu'il ne cessera pas d'accepter jour après jour les conseils de ses fonctionnaires qui se trompent depuis 100 ans, et se tromperont pendant 100 ans encore si on les laisse faire, les problèmes des Indiens—et il est même erroné d'en parler ainsi—les problèmes d'un groupe de Canadiens comme nous tous, ne seront jamais réglés.

Au début de mon discours j'ai déclaré que le ministre avait dit certaines bonnes choses et je finis sur le même ton. Je finis en disant que nous, députés, et plus encore les Indiens du Canada, en avons assez des beaux discours. Ce qu'il faut maintenant ce sont des actes.

**M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo):** Monsieur l'Orateur, il est près de six heures. J'ai quelques observations à faire à ce sujet et comme je voudrais leur donner un certain sens de continuité, puis-je déclarer qu'il est six heures?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Il est de mon devoir, conformémnet à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Les services scientifiques—le ministre comptable de la politique; le député de Compton (M. Latulippe)—Les disparités régionales; le député de Surrey (M. Mather)—Le nouveau tarif et les publications à but non lucratif.

---

### Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

## LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Howard:

La Chambre est d'avis que le gouvernement, malgré les admissions répétées de son impuissance à régler d'une manière adéquate les divers problèmes sociaux et économiques auxquels font face nos Indiens, suit une politique qui menace de perpétuer la négation des libertés et droits fondamentaux de l'homme, de prolonger les effets destructeurs du paternalisme et de maintenir une discrimination fondée sur un héritage culturel et le refus de reconnaître à nos Indiens indigènes la dignité et le respect qui s'attachent à la personne humaine.

**M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de faire quelques observations au cours du débat sur nos indigènes. J'aimerais aussi féliciter le député de Skeena (M. Howard) d'avoir présenté la motion. Cela montre que tous les députés s'inquiètent du triste sort des Indiens. J'ajouterais que jamais les Canadiens de tous les milieux ne se sont autant occupés d'eux. C'est une excellente chose car, comme on le sait en général, nos indigènes font face à des difficultés très grandes. Le niveau de vie d'un trop grand nombre d'Indiens, pour ce qui est du revenu, de la santé, du logement et autres facteurs, est de beaucoup inférieur aux normes acceptables au Canada. D'autre part, il serait inutile de s'attarder outre mesure sur toutes les lacunes. Des députés des deux côtés de la Chambre en ont déjà fait un exposé passablement complet.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a prononcé aujourd'hui une excellente allocution. Je pense qu'il a brossé un tableau pondéré de la situation, telle qu'elle se présente aujourd'hui, et des efforts du gouvernement en vue d'améliorer les conditions actuelles de beaucoup d'Indiens. Il y a énormément de bon dans ce que font les Indiens, à côté d'autres choses moins bonnes. Je pense que le ministre n'a pas manqué de le faire remarquer.

J'aimerais commenter quelques-unes des observations formulées aujourd'hui par certains députés. Le député de Skeena a comparé le problème à un champignon qui ne cesse de croître et d'empirer, soulignant qu'on n'avait réalisé aucun progrès. Je refuse d'assimiler le peuple indien à une prolifération de champignons.

**M. Howard (Skeena):** Alors pourquoi n'avez-vous pas écouté ce que j'ai dit?

**M. Marchand:** Je vous ai écouté. Je sais que le député n'a pas eu l'intention de comparer certains d'entre nous à des champignons, cependant l'allusion est claire.

**M. Howard (Skeena):** Ce n'est pas vrai.

**M. Marchand:** C'est une affirmation ridicule et je ne l'admets pas. C'est à des Indiens que s'adresse le ministère. Le député ferait bien, je pense, de choisir ses mots. Quoi qu'il en soit, je n'admets pas cette déclaration.

**M. Howard (Skeena):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais que le député se pique d'être précis et véridique. Il ne l'est pas dans ce cas-ci. Je ne veux pas me lancer dans une controverse à ce sujet. J'ai dit qu'en 1867, lorsque les Pères de la Confédération ont décidé que les Indiens vivant sur les terres qui leur étaient réservées seraient sous la juridiction exclusive du Parlement fédéral, ils ont inauguré un programme de paternalisme, et c'est ce paternalisme qui a donné naissance à cette prolifération de champignons qui dure toujours. Je n'admets pas que le député insinue que j'ai dit autre chose.

**M. Marchand:** Je m'oppose également à ce que l'on dise que nous n'avançons à rien. Les Indiens font plus de progrès et participent plus que jamais aux activités de la vie canadienne. C'est une excellente chose. Nous devons, en tant qu'être humains jouer un rôle dans tous les secteurs de la vie canadienne, économiques, sociaux et politiques. Je voudrais vous donner quelques exemples de l'évolution des Indiens. Il ne s'agit pas de propagande de la Direction des affaires

indiennes, comme l'ont laissé entendre quelques députés, mais de choses réalisées par les Indiens eux-mêmes. J'ai ici une coupure de presse du *Financial Post*, en date du 10 août 1968. On y lit la manchette suivante «Des Indiens Squamish transforment un terrain en friche en un parc à caravanes rentable». Voici ce que dit l'article:

Tandis que des Indiens mènent d'un bout à l'autre du pays, sans beaucoup de succès une campagne en faveur des droits territoriaux des indigènes ou cherchent à obtenir des concessions et une indemnité spéciales, Dan Baker, membre du conseil de la tribu des Indiens Squamish, s'est rendu compte que l'initiative personnelle et la libre entreprise pouvaient donner de bien meilleurs résultats—et se révéler plus rentables.

Dan, dont le frère Simon est chef de la tribu, a eu, il y a deux ans, une idée qui semblait alors à peu près irréalisable. La bande des Indiens Squamish possède depuis longtemps des lots de grève le long de Burrard Inlet, en face de Vancouver, dont une partie est louée actuellement aux municipalités de Vancouver-Ouest et de Vancouver-Nord.

A l'endroit où la rivière Capilano, qui prend sa source dans les montagnes de la rive nord, rencontre la marée près du pont de Lion's Gate, se trouvait une bande de terrain plat et boisé, inexploité et dont personne apparemment ne voulait.

Pour Dan Baker, c'était l'occasion toute trouvée. Ne serait-ce pas là un magnifique emplacement pour un parc à caravanes? Plus il y songeait, plus la chose lui semblait possible.

Le terrain se trouve juste en face de la rivière Capilano et de la magnifique région de Park Royal, avec sa série de tours, de centres commerciaux, de boutiques et de cinémas.

Lorsque Baker, moyennant un certain encouragement du ministère fédéral des Affaires indiennes, s'est lancé modestement en affaires en défrichant une partie du terrain destiné à son parc de caravanes, des résidents sensés de Vancouver-Ouest, y compris des membres du conseil municipal, ont été un peu épouvantés.

Tout cela se passait il y a plusieurs mois. A l'heure actuelle, le parc de caravanes de Dan Baker à Capilano est évidemment une acquisition au lieu d'une laideur. Baker lui-même, ses compagnons de tribu et les fonctionnaires municipaux de North Shore sont heureux.

A cause des normes rigides fixées à ses résidents—les caravanes coûtent de $8,000 à plus de $20,000 chacune—la collectivité a suscité l'intérêt des gens aisés uniquement, nombre d'entre eux à la retraite ou presque, qu'enchantent l'idée d'habiter le long de la rivière dans un logement qui les exempte des ennuis de la vie en appartement de même que des frais élevés et des désagréments qu'entraînent ces demeures.

• (8.10 p.m.)

Baker et son associé, Roger Battryn, louent le terrain à la bande de Capilano moyennant un permis renouvelable tous les trois ans et la bande touche 10 p. 100 des recettes brutes provenant du projet, ce qui représente un placement global d'environ $100,000.

Les occupants des caravanes, qui vivent au milieu de pelouses soigneusement entretenues et comme dans un parc, paient $65 par mois de stationnement. Une quarantaine d'habitations de ce genre occupent actuellement le terrain assez spacieux pour en recevoir encore 35 environ.

Pour ce qui est de l'enseignement, plus d'Indiens que jamais reçoivent de l'instruction et ils veulent en plus grand nombre s'instruire aux côtés d'autres Canadiens; c'est ce qui se passe.

Du temps où j'étais étudiant, je me souviens que nous n'étions que deux ou trois à fréquenter l'Université de la Colombie-Britannique. C'était en 1955. A l'heure actuelle, une soixantaine de membres des diverses bandes indiennes de la province fréquentent cette université. C'est du progrès, à mon avis. D'après le député de Skeena (M. Howard) l'immobilisme règne et aucun progrès n'est réalisé. Je le répète, monsieur l'Orateur, de nos jours les Indiens sont en éveil comme jamais auparavant.

Je ne vais pas chanter les louanges du gouvernement pour la façon dont il a traité les Indiens. Des gouvernements successifs ont manqué à leur tâche à cet égard. Mais je ne veux pas ressasser les erreurs du passé. Il faut envisager résolument l'avenir.

Lors de mon premier discours, j'ai rendu hommage au très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) pour avoir donné le droit de vote aux Indiens. C'est l'une des plus importantes décisions que le très honorable représentant ait prises du temps où il était premier ministre. J'ai dit aussi, et je voudrais le répéter, que le gouvernement du très honorable Lester B. Pearson a fait plus pour les Indiens qu'à aucune autre époque de notre histoire. Pour rafraîchir la mémoire des honorables vis-à-vis, je voudrais simplement énumérer quelques-unes des initiatives prises.

Le gouvernement de M. Pearson a annoncé un programme de logement de 112 millions de dollars. Des prêts de la SCHL ont été mis à la portée des Indiens pour leur permettre de construire des maisons dans les réserves. On a présenté aussi un programme de logement à l'extérieur des réserves. Je me suis entretenu à ce sujet avec quantité d'Indiens des diverses régions du pays, surtout en Colombie-Britannique où le programme a été chaleureusement accueilli; il a permis à un grand nombre de découvrir une vie nouvelle dans les villes où habitent d'autres Canadiens.

Les dépenses du gouvernement fédéral en 1962-1963 au chapitre des affaires indiennes atteignaient 51 millions de dollars. En 1968-1969 elles atteignent presque 140 millions. C'est du progrès, à mon avis. Cette augmenta-

tion révèle que le gouvernement s'intéresse aux indigènes et qu'il veut les aider à s'aider eux-mêmes. Je conviens avec bon nombre de députés que notre objectif à tous devrait être de prêter main-forte au ministre des Affaires indiennes pour qu'il réussisse à perdre son poste. Il est foncièrement mauvais qu'un ministère de l'État soit chargé de s'occuper d'une race en particulier.

J'accueillerais avec joie l'abolition du ministère des Affaires indiennes et l'abrogation de la loi sur les Indiens. Aucun groupe de personnes ne devrait avoir de statut spécial au Canada. Il ne devrait pas y avoir de lois spéciales disant que je suis Indien. Nous sommes tous Canadiens.

Mais, monsieur l'Orateur, il ne serait pas raisonnable de s'attendre que la loi sur les Indiens soit abolie tout de suite. Ce n'est pas ce que les Indiens veulent. Ils me donnent l'impression de vouloir qu'on leur offre progressivement des options dans le cadre de la loi sur les Indiens jusqu'à qu'ils puissent voler de leurs propres ailes, et fonctionner en tant que collectivités comme bien d'autres groupes.

Le député de Skeena a parlé de consulter les Indiens et de satisfaire leurs désirs. Il a dit ensuite que le gouvernement devrait abolir le ministère des Affaires indiennes. Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr de ce qu'il veut dire. Je ne comprends pas ce genre de langage. Le ministre des Affaires indiennes a dit clairement que nous consultons les Indiens autant que possible sur les modifications qu'ils aimeraient voir apportées à la loi. C'est une excellente chose et je m'en réjouis. On n'a jamais vu dans l'histoire autant de consultations en vue de modifier, en tout ou en partie, la loi sur les Indiens. De fait, les Indiens s'inquiétaient beaucoup de ce que les ordres venaient d'en haut et leur étaient transmis comme fait accompli. Je suis heureux de dire que ce n'est plus le cas. Je suis convaincu que lorsqu'on annoncera la nouvelle politique en matière d'affaires indiennes, lorsqu'on présentera la nouvelle loi ainsi que le projet de loi sur les réclamations, on y retrouvera ce que les Indiens espèrent.

Le député de Skeena a également cité des chiffres sur la longévité moyenne, tandis que d'un même souffle, il parlait de l'espérance de vie. Si ces chiffres sont véridiques, je n'en aurais plus pour longtemps à vivre. Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que je crois devoir vivre quelques années encore.

**M. Lewis:** Sinon, la moyenne serait encore plus basse.

[M. Marchand.]

**M. Marchand:** En guise de mise au point, je signale que l'on calcule la longévité moyenne d'après l'âge auquel meurent un certain nombre de gens. L'espérance de vie, d'autre part, signifie la durée moyenne de la vie des gens. Par exemple, si une personne de 80 ans et un bébé d'un an viennent à décéder, la durée moyenne de vie est d'environ 40 ans. S'il s'agit d'une personne de 80 ans et de jumeaux d'un an, la moyenne de vie est d'à peu près 27 ans. Pour pousser plus loin ma mise au point, monsieur l'Orateur, j'ajoute que l'espérance de vie des Indiens, au moment de la naissance, est de 59.61 ans, tandis que celle des non-Indiens est de 63.35 ans. L'espérance de vie des Indiennes, au moment de leur naissance, est de 63.23 ans, tandis que celle des non-Indiennes est de 74.17 ans.

**M. Lewis:** Je regrette d'interrompre le député mais je voudrais lui poser une question, s'il n'y voit pas d'objection.

**M. Marchand:** Lorsque j'aurai terminé. Les statistiques sont parfois trompeuses et, je regrette de le dire, des députés ont souvent invoqué des statistiques trompeuses contre le ministère des Affaires indiennes, lorsqu'ils tenaient à montrer combien les choses allaient mal. Lorsqu'on a publié le rapport, puis la loi sur les Indiens, on a raconté, dans les journaux, que 100 p. 100 des femmes détenues dans la prison de Kamloops étaient des Indiennes. Cette statistique n'a pas laissé de m'alarmer et j'ai téléphoné à M. Gus Godfriedson, un vieil ami de Kamloops, lui demandant ce qui se passait et si ces chiffres étaient exacts. Il m'a répondu: «Pas que je sache. Je ne connais qu'un seul cas ou une femme ait été de temps à autre en prison à Kamloops. Si c'est cela que vous appelez 100 p. 100, je suppose que le chiffre est exact.» Fût-ce avec les meilleures intentions du monde, lorsque les députés utilisent de tels chiffres, ils froissent les Indiens. Nous sommes un peuple fier et on interprète beaucoup de choses à notre détriment. La plupart du temps, ce n'est pas de propos délibéré et nous serions désolés de constater le contraire.

Comme je l'ai déjà dit, les Indiens ont réalisé un grand nombre de choses dont ils peuvent à bon droit être fiers. La plupart d'entre nous savent que, de temps à autre, le ministère nous aide. D'autre part, le ministère ne nous aide pas toujours, autant que nous le voudrions. Beaucoup d'entre nous, dans nos moments d'émotion, rejetons, dans bien des cas, le blâme sur le ministère. Cependant, si nous devons discuter de l'avenir des Indiens sur une base raisonnable, il faudra reconnaître que le peuple indien fait beaucoup de son

côté. Les divers organismes du gouvernement, y compris la Direction des affaires indiennes, y mettent également du leur, mais il reste encore beaucoup à faire. La plupart des Indiens, aujourd'hui, savent que les choses sont très différentes de ce qu'elles étaient. Ceux qui liront le compte rendu de ce débat seront certainement convaincus que les députés de tous les partis veulent sincèrement les aider d'une manière plus efficace.

• (8.20 p.m.)

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup apprécié l'exposé de mon préopinant. Il faudrait néanmoins comprendre qu'au sein de son parti, le député se sent peut-être un peu trop obligé d'en défendre la politique. Il a raison, bien sûr, de se réjouir de ce qu'on semble actuellement disposé à régler le problème des Indiens d'une façon définitive.

Mais si l'on considère la situation actuelle, que l'on tolère depuis des années, pour ne pas dire des siècles, on est en droit de se demander quels seront les résultats de la nouvelle politique du gouvernement. Pourquoi? Parce que la situation est devenue tellement grave qu'on se demande s'il est encore possible d'y remédier.

Je voudrais ici établir une comparaison entre le sort d'une minorité aussi importante que celle des Canadiens français et celui des Indiens du Canada. Nous, les Canadiens français, luttons depuis 1760 contre l'assimilation totale, contre la perte de nos droits et de nos prérogatives. Nous sommes à même de comprendre les problèmes d'une race qui était vouée à l'extinction, si l'on s'en tient aux vues que l'on a toujours entretenues au sein de ce gouvernement.

Je comprends donc assez bien le problème des Indiens. Il me semble que le principe qui veut qu'on permette à chacun de rester lui-même est tellement vrai et tellement enrichissant, pour une collectivité comme celle du Canada, que l'on aurait dû, dans le passé, faire tous les efforts nécessaires pour assurer que les Indiens, principaux et premiers habitants de ce pays, soient réellement eux-mêmes.

On essaie actuellement de corriger la situation, et si les Indiens eux-mêmes prétendent que cela va porter fruit, je suis le premier à m'en réjouir. J'en doute, mais cette journée aura peut-être servi à trouver une solution réelle et permanente au problème.

Je voudrais aussi parler du problème des Esquimaux, et plus particulièrement des Esquimaux du Nord du Québec. Même s'il est actuellement possible de leur donner les moyens de se suffire à eux-mêmes, il ne faudrait pas que nous entravions leur épanouissement. Je sais qu'actuellement, dans le Nord du Québec, l'organisation esquimaude assume l'exécution de certains contrats qui sont accordés par le gouvernement dans ces régions. Or, si les Esquimaux sont prêts à s'occuper eux-mêmes de leurs affaires et à investir les profits à leur avantage, dans leur propre région, je dirais que c'est là une espèce de solution au problème.

Il ne faudrait donc pas laisser des sociétés étrangères, et plus particulièrement des sociétés américaines, se charger de la mise en œuvre de ces contrats, réaliser des profits et les placer aux États-Unis ou ailleurs qu'au Canada, surtout lorsque les Esquimaux eux-mêmes peuvent assumer la direction de leurs affaires et en tirer leur propre profit. En plus de favoriser l'emploi de la main-d'œuvre dans ces régions, l'exécution de ces contrats permettrait aux Esquimaux de réaliser des profits, tout comme les Américains le font depuis toujours. Cela les rendrait plus indépendants et plus libres, car ils n'auraient pas à se contenter seulement des allocations de bien-être social qu'ils touchent actuellement.

Il y a donc lieu de considérer tous ces problèmes sous un angle bien honnête et de ne pas donner d'une main ce qu'on enlève de l'autre. Si l'on désire réellement que les Indiens ou les Esquimaux de notre pays enrichissent le patrimoine national, laissons-les s'épanouir et favorisons, par tous les moyens possibles, leur autodétermination.

[*Traduction*]

**M. Paul St-Pierre (Coast Chilcotin):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais lire une partie de la motion du député de Skeena (M. Howard):

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement ...

Je saute un passage, puis:

> ... suit une politique qui menace de perpétuer la négation des libertés et droits fondamentaux de l'homme, de prolonger les effets destructeurs du paternalisme et de maintenir une discrimination fondée sur un héritage culturel et le refus de reconnaître à nos Indiens indigènes la dignité et le respect qui s'attachent à la personne humaine.

En lisant la motion du député, j'ai eu l'impression qu'il était inutilement pessimiste et négatif, et sans inspiration. Elle ne lui ressemble pas. Le député représente une circonscription voisine de la mienne. Je sais qu'il s'intéresse vraiment, profondément et depuis très longtemps aux Indiens. En l'écoutant ce soir, j'ai trouvé que ses propos ne ressemblaient pas au ton quelque peu exagéré de la motion. Il m'a toujours semblé impartial et

juste, et il parle en toute connaissance de cause d'une question qui l'intéresse depuis longtemps.

Il est un de ceux qui, à la Chambre, se sont penchés avec intérêt sur ce que l'on a depuis appelé le problème indien, alors que de nombreux Canadiens, qui aujourd'hui manifestent bruyamment de temps à autre leur intérêt pour le problème, restaient indifférents et silencieux. Si, dès l'abord, je suis un peu sévère pour les propos du député de Skeena, c'est que j'ai une idée de derrière la tête. J'aimerais parler de la partie de son discours dans laquelle il critique le fascicule «Choosing a Path» qui a été distribué aux groupes consultatifs lors de leurs réunions dans tout le Canada. Le député faisait allusion au passage de cette brochure où l'on demandait aux Indiens ce qu'ils pensaient de la législation sur les boissons alcooliques pour les Indiens. «N'est-ce pas ridicule?» a-t-il demandé. «Combien de fois ne leur a-t-on pas posé cette question? Peut-on leur reprocher de la considérer comme une insulte à leur intelligence?»

Pouvons-nous réellement dire cela, monsieur l'Orateur? Il est vrai qu'on leur a posé la question bien des fois. Il est vrai aussi qu'ils ont fourni des réponses fort diverses. Mais les Indiens ne sont pas seuls en cause. Depuis des générations, les Blancs du Canada ont entendu cette question au sujet de la régie des alcools. Ils ont donné des réponses variées et continuent de le faire.

• (8.30 p.m.)

Dans ma propre province, la Colombie-Britannique, le gouvernement provincial a récemment institué une autre commission royale pour enquêter, dans la province, sur le problème de la boisson. Je ne pense donc pas, vraiment, que c'est insulter à l'intelligence des Indiens de leur poser encore une fois la question; à tout prendre, ce n'est pas plus insultant que de la poser à une nouvelle commission royale au nom de la société blanche. Je ne soulève pas ce sujet pour vétiller, mais pour en arriver à un point que j'estime important, le suivant. Il y a désaccord sur bien des sujets parmi les membres de la société blanche de notre pays et il y a désaccord au sein de la collectivité indienne sur de nombreuses questions, et je m'en réjouis. Parfois, au cours du présent débat, j'ai entendu évoquer cette abstraction, l'«Indien», comme si tous les Indiens du Canada se fondaient en quelque sorte en une seule entité reconnaissable. Ce personnage mythique que nous qualifions d'Indien s'identifie à tous les Indiens du Canada. C'est faux et aussi longtemps que nous persisterons à le croire, en nous occupant des importantes questions d'administration des Indiens, de l'administration par les Indiens eux-mêmes ou par le ministère des Affaires indiennes, nous ferons fausse route. Il n'existe pas de Canadien qui soit l'«Indien». Ces gens présentent une foule de particularités différentes, et ils ont bien le droit de ne pas être du même avis. Il est vrai que dans la plupart des provinces canadiennes, il n'y a qu'une seule organisation indienne. Pour ce qui est des organismes assez importants, il en existe au moins quatre différents en Colombie-Britannique qui diffèrent quelque peu d'avis quant au parti que doivent prendre leurs gens. Il arrive que les Blancs les critiquent un peu. «Pourquoi ne vous unissez-vous pas,» leur dit-on. «Pourquoi ne parlez-vous pas au nom de tous les Indiens de la Colombie-Britannique?»

Certains parmi ceux qui posent cette question siègent à la Chambre où il y a quatre partis politiques qui ne sont pas entièrement d'accord les uns avec les autres. Si cela vaut pour nous, cela vaut également pour l'Indien, ce qui nous mène un peu plus loin, c'est-à-dire à la question des consultations avec les Indiens. Nous devrions reconnaître et le ministre aussi que nous ne pouvons pas consulter les Indiens du Canada et obtenir une réponse uniforme au sujet de leurs besoins. De fait, il est presque insultant de prétendre que nous devrions nous adresser aux Indiens du Canada d'un bout à l'autre du pays et leur dire: «Dites-nous ce que vous voulez» et espérer qu'ils répondront la même chose et qu'il ne s'agirait donc que d'accéder plus ou moins à leurs demandes. Les choses ne se passent pas ainsi. Il y a des différences sensibles mêmes dans une seule région, comme dans ma circonscription de Coast-Chilcotin. En faisant un calcul rapide récemment, j'ai constaté qu'il y avait plus de 30 réserves dans ma propre circonscription. Un grand nombre de ces gens ne peuvent communiquer entre eux sauf en anglais, car leurs langues sont très différentes.

Au cours des rencontres de consultation, combien de points de vue ont exprimé comment les Indiens voient leur rôle de citoyens du Canada, de citoyens des provinces, de citoyens de l'Amérique du Nord et de citoyens de ce qu'on pourrait appeler une société pan-indienne? Dans chaque cas, les Indiens ont au moins quatre opinions différentes. Je voudrais en citer une, parue dans la publication *Indian Magazine* que tous les

[M. St-Pierre.]

députés qui s'intéressent à la question reçoivent sûrement. Voici ce qu'en dit le chef Max Gros-Louis de Huron Village, près de Québec:

> Je ne conçois pas que les Indiens relèvent des provinces, car ce serait une nouvelle division. Déjà, les États-Unis nous séparent. Si nous nous divisons par provinces, ce sera la fin des Indiens.

C'est une opinion personnelle. Le groupe consultatif a entendu des Indiens affirmer qu'ils tenaient à être des citoyens de la province qu'ils habitent. Cela leur paraissait d'importance primordiale. Dans plusieurs provinces, selon eux, ils sont plus ou moins privés des droits fondamentaux des citoyens. Une troisième opinion chez les Indiens veut que la frontière internationale soit une ligne de démarcation artificielle qui ne les concerne pas et que la société indienne n'appartient pas à la nation canadienne ni à l'américaine, mais constitue une société vaguement homogène d'un groupe unique fondé sur une seule culture dont le territoire est l'Amérique du Nord. Il existe aussi une quatrième opinion selon laquelle à l'intérieur du Canada les Indiens ne sont pas des Canadiens mais des alliés de la couronne britannique, qu'ils sont un peuple distinct au sein du Canada et que leur véritable lien est celui qui les rattache à la maison royale de Grande-Bretagne.

Je ne vous dirai pas laquelle de ces théories a le plus d'adeptes chez les Indiens. Je ne sais si je dois, à ce moment-ci, vous dire ce que j'en pense personnellement. Je tiens toutefois à signaler que chacune de ces options repose sur un certain fondement, et que chacune a des tenants. Si quelqu'un donc, surtout un homme blanc, mais aussi un Indien, prétend tout savoir des revendications des Indiens du Canada, j'aurai alors moins confiance en son savoir et en son jugement. J'invoque cet argument à cause des retards apportés à présenter la nouvelle loi sur les Indiens et le projet de loi tendant à créer la Commission des réclamations des Indiens.

L'administration actuelle du ministère des Affaires indiennes diffère de celles qui l'ont précédée par ses tentatives en vue de consulter les Indiens. Comme le faisait remarquer le député de Skeena (M. Howard), nous avons toujours prétendu, à tort, que nous les consultions. Je peux vous redire ce que me disait l'un de mes bons amis, le chef Dan George de la réserve nº 3 de Burrard. Je me souviens lui avoir entendu dire: «Bien sûr, l'homme blanc vient toujours faire son tour et nous demande ce que nous voulons, mais n'attend jamais la réponse».

J'espère qu'un bon jour, nous attendrons la réponse des Indiens, et peut-être recevrons-nous alors une multitude de réponses qui seront lentes à venir, mais qui viendront. Si nous nous engageons à poser des questions, puis à attendre les réponses, nous ne pourrons alors dire de façon arbitraire: «Vous êtes trop lents à répondre. Nous n'avons pas le temps d'attendre. Voici la nouvelle loi sur les Indiens: c'est à prendre ou à laisser». Ce serait la négation du principe fondamental, si j'ai bien interprété les paroles du ministre, qui donne au ministère son orientation. Il y aurait bien des traits à relever, mais je dois passer la plupart sous silence. Ce serait insensé de ma part que d'essayer de faire le point de la situation d'hier et d'aujourd'hui des Indiens au Canada.

• (8.40 p.m.)

Je n'aurais pas la prétention de critiquer la façon dont les gouvernements blancs du Canada ont administré les affaires indiennes mais, par contre, malgré mon peu d'expérience, étant député depuis moins longtemps, je ne chercherais pas à défendre toutes les actions de l'actuelle Direction des affaires indiennes. Tout comme le député de Skeena (M. Howard), j'ai l'impression qu'elle donne beaucoup dans le paternalisme, ce qui ne saurait être bon; cela doit changer. Je reconnais certes que plus tôt la Direction des affaires indiennes pourra créer une situation où ce paternalisme ne sera plus nécessaire, mieux cela voudra pour les Indiens. J'ai suivi attentivement les propos du député de Skeena sur la question, mais il y a un point que je n'ai pas très bien compris. Il parlait de la loi sur les Indiens et je n'ai pas très bien compris, s'il en recommandait l'abrogation ou non. Je lui saurais gré de m'interrompre et de me dire s'il préconise ou non l'abolition de la loi sur les Indiens.

**M. Howard (Skeena):** Oui.

**M. St-Pierre:** Je voudrais pourvoir comprendre son attitude; je suis sûr qu'il me répondra à l'occasion. Je ne puis la comprendre maintenant. Moi aussi, je voudrais que la loi sur les Indiens soit abolie, mais nous devons comprendre que ce traité nous impose certaines obligations à l'égard des Indiens du Canada. Nous avons infléchi certains de ces traités, tandis que nous en avons violé d'autres. Ainsi, les députés le savent, il y a en Colombie-Britannique des Indiens avec qui nous n'avons jamais conclu le moindre traité. Néanmoins, puisque nous avons conclu des traités et assumé certaines responsabilités à

l'égard de ces gens-là, il n'y a qu'un moyen de nous en acquitter—on peut même changer le titre de la loi si l'on veut. Je crois que les Indiens devraient se désister de ces droits spéciaux volontairement. Nous n'avons pas le droit d'abroger ces accords unilatéralement, ni de mettre cette loi au rancart. Il me semble, que nous l'appelions la loi sur les Indiens ou n'importe quoi, qu'il faut conserver la loi relative aux droits spéciaux des Indiens dans nos recuils de lois, jusqu'à ce qu'ils décident eux-mêmes de demander qu'elle soit abrogée.

**M. Howard (Skeena):** Vous avez raison encore une fois.

**M. St-Pierre:** Dois-je entendre que le député serait satisfait si l'on changeait simplement le titre de la loi?

**M. Howard (Skeena):** Je répondrai «non».

**M. St-Pierre:** Je voudrais soulever un autre point qui, je pense, met en cause la responsabilité morale de la majorité que forment les Blancs au Canada. De nombreux Indiens désirent quitter les réserves, entrer dans la société des Blancs et s'y intégrer complètement, perdant ainsi leur identité indienne. C'est leur droit. Comme dans la plupart des cas, il s'agit de gens lésés, je crois que nous avons le devoir de leur accorder une aide spéciale à cet égard. Mais parlons des Indiens qui veulent rester Indiens, qui veulent vivre dans leurs réserves et mener la vie traditionnelle de leur peuple. N'est-ce pas également leur droit? N'ont-ils pas le droit de vouloir continuer à exister en tant que groupe séparé et non intégré dans la société canadienne? Selon les traités et en toute justice, il me semble que les Indiens qui choisissent de rester tels en ont le droit. Cela les classe-t-il obligatoirement dans la catégorie des citoyens de second ordre? Je pense que cela a été le cas au cours de la plus grande partie de notre histoire. Parce qu'ils ont choisi de vivre dans les réserves, de conserver leurs coutumes, on a eu tendance à les considérer comme des citoyens de second ordre. Certainement, le peuple canadien peut s'assurer que ces gens vivent différemment sans les obliger à demeurer pauvres, pour la plupart, comme c'est le cas, faiblement instruits ou à être traités injustement, uniquement parce que ce sont des Indiens.

Notre examen de la loi sur les Indiens devrait, d'abord et avant tout, aboutir à une reconnaissance de la part du gouvernement, des fonctionnaires et des Canadiens en général, que l'Indien est un être humain—une personne—et qu'il y a autant de diversité chez les gens d'origine indienne que chez ceux d'autres races.



Avant de terminer, j'aimerais commenter un point soulevé par le député de Skeena. Je souscris sans réserve à son appel en vue de l'établissement prochain d'une Commission des réclamations des Indiens. Ne nous leurrons pas. Le gouvernement a négligé de ratifier des traités comme le traité Jay et les traités 8 et 11 dans le Nord. Nous avons conclu des traités et nous les avons violés. Nous avons négligé de conclure des traités en Colombie-Britannique, à l'ouest des Rocheuses, et dans d'autres parties du Nord, avec les Esquimaux. Ces exemples d'actions douteuses, de mauvaise foi et d'abus de confiance sont des plaies purulentes qui marquent notre pays. N'attendons pas trop longtemps pour former une Commission des réclamations des Indiens qui pourra examiner et aplanir ces anciens différends; nous pourrons ainsi entrer dans les années 70 libérés de nos vieilles haines et de nos amertumes. Je remercie la Chambre de l'attention qu'elle m'a accordée.

**Des voix:** Bravo!

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Ces dernières années, monsieur l'Orateur, l'attitude des Canadiens à l'égard de la population indienne de notre pays s'est un peu modifiée. On a éveillé l'opinion publique. On s'est rendu compte, par suite de la publicité peut-être, que les Indiens vivent dans des conditions défavorables par rapport aux autres Canadiens. Il existe une disparité manifeste dans leurs conditions de vie: en matière de logement, sur le plan économique, en ce qui concerne les possibilités d'accéder à l'instruction et de se procurer ce que notre pays a de meilleur à offrir.

Par suite de ces changements dans l'opinion publique, survenus grâce aux pressions qui n'ont cessé d'augmenter au cours des deux ou trois dernières années, la Direction des affaires indiennes a décidé d'examiner de plus près la loi sur les Indiens, sous tous ses aspects, en vue de déterminer s'il y a corrélation entre les difficultés qu'éprouvent aujourd'hui les Indiens et certains aspects de la loi. Il est juste de dire, je pense, que l'opinion publique est plus en éveil parce que nos Indiens en général reçoivent une meilleure éducation. Les Indiens les plus évolués font entendre leur voix et portent leurs problèmes à la connaissance du public canadien.

• (8.50 p.m.)

On peut dire des consultations qui ont commencé à l'automne dernier et ont pris fin en janvier que c'était la première fois que les Indiens avaient l'occasion de rencontrer un ministre et de lui exprimer directement leur opinion au lieu de le faire par le courrier. Ces consultations ont donné à un grand nombre d'Indiens l'espoir de jouir du même statut que celui dont jouit le reste de la population. J'ai eu le plaisir d'assister à deux de ces consultations, à Nanaïmo et à Edmonton, et ce qui m'a impressionné, c'est la similitude des réclamations des Indiens de diverses régions. Tous exprimaient aussi la crainte que les résultats de ces consultations ne répondent pas à leurs espoirs. Autrement dit, ils avaient peur, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, d'être déçus.

S'adressant au comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien déclarait le 19 novembre 1968, que les Indiens:

> ... doivent avoir des institutions locales aussi autonomes que les autres Canadiens. Ils doivent avoir accès aux mêmes institutions et programmes du gouvernement que les autres Canadiens. Ils doivent avoir les possibilités de réaliser eux-mêmes leurs propres aspirations.

Cette déclaration donne au moins à nos Indiens l'espoir que leur vie sera meilleure. La crainte exprimée par les Indiens que les consultations ne mènent à rien n'est pas fondée, du moins, je l'espère.

Il est peut-être bon d'examiner les problèmes les plus graves que doivent envisager les Indiens. La loi sur les Indiens, que l'on est à reviser en ce moment, est trop paternaliste et trop contraignante pour permettre aux Indiens de s'épanouir convenablement dans notre société. D'autres orateurs l'ont dit, la plupart des Indiens sont pauvres; seulement 25 p. 100 des salariés gagnent plus de $2,000 par an. Le revenu moyen par habitant est de $500 par an contre $2,500 pour les autres Canadiens.

Pourquoi cette disparité? D'abord, comme bien des Indiens demeurent dans des endroits isolés, il leur est difficile de s'instruire. Psychologiquement et sociologiquement, leur éducation demeure souvent insuffisante. A noter aussi qu'ils ne peuvent acquérir les qualifications qui leur permettraient de gagner un bon salaire. Le ministre, cet après-midi, a prié les députés de ne pas critiquer le gouvernement de son inaction passée sans apporter des suggestions constructives pour l'avenir. J'ai une ou deux suggestions à faire, relativement à l'emploi des Indiens. Mes suggestions ne s'appliquent pas à tous les Indiens du pays, mais principalement à ceux du Nord de l'Alberta. Je suis content que le ministre d'État soit là pour écouter mes observations à cet égard.

Un nouveau village va surgir dans le Nord-Ouest de l'Alberta d'ici une couple d'années. On l'appellera Grande Cache et il servira à l'exploitation d'une mine de charbon. Il me semblerait logique de recycler les Indiens de la région et de les engager pour construire le village. Ils pourraient aussi travailler à la mine de charbon, une fois le village sur pied. Il faudra probablement qu'il y ait collaboration, pour la formation et le recyclage, entre le ministère des Affaires indiennes, celui de la Main-d'œuvre et celui de l'Expansion économique régionale.

Comme je viens de le dire, le manque d'instruction a été un grave problème pour nos Indiens. Le ministre a déclaré que nos Indiens devraient accéder au même genre d'institutions que les autres Canadiens. Qu'il me soit permis de signaler que la collectivité de Fort Chipewyan, dans le nord de l'Alberta, bien que comptant 1,500 habitants, ne possède pas d'école secondaire. La population est surtout formée d'Indiens. Comment le ministre peut-il dire que ces Indiens devraient posséder des institutions semblables à celles des autres Canadiens, alors qu'ils n'ont même pas d'école secondaire?

Comme beaucoup d'Indiens vivent dans des régions isolées, le manque de services de santé est devenu un problème. Dans le Nord, nous avons bon nombre d'assez petites colonies, dont peu pourraient faire vivre un médecin. La plupart d'entre elles sont desservies par des infirmières de la Santé publique et par ce qu'on appelle des postes de soins. Il y a environ deux ans, un groupe d'Australiens présentaient une chanson très populaire. Il y était question d'un médecin volant, qu'on faisait tomber du ciel avec un boomerang. L'idée du médecin volant est excellente, à mon avis. Nous devrions établir une sorte de service médical aérien mobile pour améliorer le service médical de nos Indiens des régions isolées. Même si les postes de soins peuvent régler beaucoup de problèmes, l'aide d'un médecin est parfois inestimable. Durant la campagne électorale, j'ai visité certaines régions septentrionales avec mon organisateur, qui m'a présenté comme médecin. Je fus aussitôt entouré par des gens se plaignant de maladies de toutes sortes. Je finis par demander à mon organisateur de ne plus me présen-

ter à ce titre, vu que je ne pouvais régler les problèmes de santé de ces gens. Je n'avais pas ma trousse de médecin avec moi. Il demeure que notre communauté indienne n'a vraiment pas les services de santé qu'il lui faut.

Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) a parlé du problème des Indiens et de la loi. Il a paru bouleversé par une remarque d'un préopinant, qui avait déclaré que tous les détenus d'une institution à Kamloops étaient des Indiens, et il a réfuté cela. J'ai en main une brochure intitulée: «Indians and the Law», rédigée en août 1967 par la *Société canadienne de criminologie*. Le tableau VII, à la page 45, indique que durant le mois d'avril 1966, dans la section réservée aux femmes de Kamloops dans l'institution pénitentiaire provinciale de l'Ouest, les 11 prisonnières étaient des Indiennes ou des Métisses. A ce moment-là dans cette institution, toutes les détenues étaient des Indiennes ou des Métisses. Je ne veux pas critiquer le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), qui cherche à minimiser les problèmes que les Indiens ont avec la loi, mais c'est certainement un problème majeur.

• (9.00 p.m.)

Je crois qu'il est juste d'ajouter que dans la plupart des institutions pénitentiaires de l'Ouest, plus de 50 p. 100 des prisonniers sont d'origine indienne. Cela indique qu'il y a des lacunes dans nos lois qui portent sur les délits propres aux Indiens. Une recommandation révèle que les auteurs du rapport son très inquiets du problème des Indiens face à la loi. Voici une partie de la recommandation:

> Prévoir des services spéciaux pour que, devant les juges de paix et les cours de magistrat, les Indiens et les Esquimaux comprennent et exercent leurs droits. Actuellement, la majorité ne comprennent pas la nature de l'accusation portée contre eux, le genre de défense qu'ils peuvent soutenir, les procédures et le jargon judiciaires, ni le droit de se défendre eux-mêmes ou de demander l'assistance d'un avocat.

Notre société a lamentablement failli dans ce domaine. Nous n'avons pas pris le temps d'examiner la question à fond. Il faut agir afin que les Indiens et les Métis ne soient plus mis en prison simplement parce qu'ils ne comprennent rien à leurs droits, aux tribunaux et aux façons de se défendre. La situation doit être rectifiée sans délai. Les services d'interprétation, l'assistance judiciaire et tous les moyens nécessaires pour rendre la justice de façon acceptable doivent être offerts aux Indiens qui doivent répondre devant les tribunaux à diverses accusations.

[M. Yewchuk.]

Les Indiens de la province de l'Alberta se sentent injustement traités en ce qui concerne les droits miniers. Je tiens à le signaler, monsieur l'Orateur, parce que c'est important pour les Indiens, que je connais bien. Plusieurs réserves indiennes sont l'objet de prospection pétrolière. Le gouvernement délivre des permis à des sociétés de prospection sans consulter les Indiens. Ceux-ci devraient jouir des mêmes droits que l'agriculteur blanc. L'agriculteur peut négocier une entente qui lui permet de bénéficier du pétrole soutiré de sa terre. Le même droit ne s'applique pas aux Indiens ou aux Métis qui vivent dans les colonies de Métis. Il faut enquêter sur la question et corriger toute injustice qui peut exister.

Le problème de la pauvreté n'est pas facile à résoudre. Il est juste d'affirmer que la pauvreté accompagne l'homme depuis le début de l'histoire. Le temps seul dira si la pauvreté pourra jamais être enrayée. Le facteur peut-être le plus important de la pauvreté des Indiens et des Métis est leurs nombreuses familles. Je l'ai mentionné il y a un moment, le revenu moyen par personne des Indiens et des Métis au Canada s'établit à quelque $500 par année. Je ne possède pas les chiffres précis du Bureau fédéral de la statistique, mais je crois juste d'affirmer que la famille moyenne, indienne ou métisse, comprend de cinq à dix enfants.

Essayer de subvenir aux besoins de cinq à dix enfants, de les envoyer à l'école, de les vêtir, de les nourrir et de les loger est une tâche quasi impossible, qui pourrait conduire un chef de famille au désespoir et au découragement. Étant donné le peu de compétence technique de la plupart d'entre eux, un chef de famille, même s'il travaillait 24 heures par jour, ne gagnerait pas assez pour subvenir aux besoins d'une famille aussi nombreuse.

Au cours de consultations avec les Indiens, il conviendrait peut-être de leur demander s'ils aimeraient qu'on leur fournisse des renseignements sur le planning familial. S'ils sont intéressés, on pourrait élaborer un programme intensif; s'ils ne le sont pas, il faudrait laisser tomber.

J'attends avec impatience le rapport du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) lequel, il l'espère, pourra être étudié lors de la prochaine consultation qui se tiendra à Ottawa. Je souhaite que le peuple indien ne soit pas déçu, que ses espérances se réalisent, en partie tout au moins. Je souhaite aussi que, à la suite de ces consultations, les Indiens aient l'impression d'être des citoyens à part entière, qu'ils bénéficient du même statut que les autres Canadiens et qu'ils puissent envisager un avenir brillant.

**M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud):** Je m'en voudrais, monsieur l'Orateur, avant d'entamer mon discours, de ne pas féliciter le député d'Athabasca (M. Yewchuk) non seulement pour son magnifique exposé, mais aussi pour l'heureux événement qui a comblé sa famille la semaine dernière.

En ce qui concerne les droits miniers dans les réserves indiennes, il y a lieu de rectifier une idée erronée. Le député prétend que les Indiens ne profitent pas de leurs droits miniers dans la même mesure que les fermiers. Les droits miniers dans les réserves sont la propriété de la bande qui possède ou occupe la réserve. Ils sont à peu près dans le même cas que les fermiers qui détiennent leurs droits miniers. Cette position est bien meilleure que celle de la plupart des cultivateurs, qui ne possèdent que les droits de surface.

En prenant part à ce débat, je ne prétends pas être un expert quelconque, bien que j'aie déjà employé de nombreux Indiens dans des chantiers de construction, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ont collaboré avec la bande Musqueam de Vancouver à la mise en valeur de leur propriété, et que j'aie entretenu des relations plus amicales avec de nombreux Indiens des Prairies.

La leçon la plus importante que j'ai apprise est que lorsque nous parlons des Indiens, nous n'envisageons pas un groupe homogène, aux motivations identiques et avançant du même pas vers un but commun. On ne doit pas s'étonner devant la diversité de leurs talents, de leurs choix et de leurs objectifs, diversité qu'ils partagent avec des échantillons comparables de la population.

La loi actuelle, promulguée en 1951, contient quelques dispositions étranges. J'en citerai une. Il s'agit de l'article 119:

• (9.10 p.m.)

Un enfant indien qui
*a*) est renvoyé ou suspendu de l'école, ou
*b*) refuse ou omet de fréquenter l'école régulièrement, est considéré comme un jeune délinquant au sens de la Loi sur les jeunes délinquants.

C'est cela. Pas d'accusation, pas de procès, pas de juge, pas de jury; seulement un casier judiciaire entaché. D'autre part, pour garder au débat son caractère impartial, je dois dire en toute justice que lorsque cet article fut adopté en 1951, aucun parti—et tous les partis aujourd'hui représentés à la Chambre l'étaient alors—ne s'y est opposé par l'entremise de son porte-parole. C'est dire que nous avons beaucoup évolué, puisqu'il est clair qu'aucun député ne permettrait l'adoption de pareille disposition sans la contester.

Il me semble que nous avons faussé notre politique en traitant les Indiens en bloc. Nous nous sommes trompés magistralement dans notre législation en les traitant comme un tout et non pas tout simplement comme des gens comme les autres. Nous avons tort, fondamentalement, lorsque nous tentons, par une mesure législative spéciale, de traiter les Indiens comme s'ils constituaient un groupe homogène, car nous nous efforçons de rattacher la mesure à l'Indien moyen qui, au fond, n'existe pas.

Ayant fait cela, nous aggravons le crime, par compassion plutôt que par colonialisme, en réduisant l'Indien moyen à une sorte de dénominateur commun le plus bas possible pour être sûrs de ne pas le maltraiter, au sens matériel du mot, alors que, de fait, nous traitons presque tous les Indiens injustement, au sens spirituel du terme.

Le dilemme philosophique est loin d'être nouveau. Je vais vous citer des extraits des pages 2036 et 2037 du volume 2 des Débats de la Chambre des communes de 1880. D'une part, M. White, de Hastings-Est, disait notamment:

Nous les habituons à croire que le pays doit les soutenir et nous les plaçons ainsi dans une position qui leur enlève tout crédit ou considération. Il est temps que nous cessions de traiter les sauvages comme de véritables enfants. On devrait tenter quelques efforts pour les mettre à même de comprendre qu'ils sont responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et du pays.

De son côté, sir John A. Macdonald répliquait:

Il est impossible de transformer un sauvage en agriculteur. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est de les détacher graduellement de leurs habitudes nomades qui, chez eux, proviennent de l'instinct, et de les engager, petit à petit, à s'adonner à la culture de la terre. Jusque-là, nous devons leur accorder une juste protection.

Cela se passait en 1880. Aujourd'hui, près de 90 ans plus tard, les points de vue n'ont pas changé.

Il reste que les Indiens constituent ce qu'on appelle, pour employer un terme à la mode, «une minorité visible». La politique poursuivie par le gouvernement depuis 1865, c'est à dire depuis la promulgation dans les Provinces Unies du Canada, de la première loi sur les Indiens les a, de fait, transformés en assistés sociaux. Parce qu'ils constituent une minorité visible ils sont des assistés visibles. Il y a un opprobre qui s'attache à ce statut et que nous soyons ou non, à tort ou à raison, encore obsédés par la culpabilité dont témoignent les débats de 1880, nous devons maintenant donner une nouvelle orientation à la loi et à la politique qui l'a inspirée. Nous devons renoncer au paternalisme, quel que soit notre désir humanitaire de le maintenir. Nous

devons tendre à la remplacer par l'intégration sociale et économique et reconnaître qu'il faudra probablement une période de transition d'au moins deux générations pour que cette politique ait des effets appréciables.

Surtout, nous devons adapter notre politique et la manière de l'appliquer à des individus, à des êtres en chair et en os—non pas à des normes ou à des moyennes—car lorsqu'on a affaire à des êtres humains, il n'y a, en vérité, ni normes ni moyennes. L'Indien typique, l'Indien moyen, est une fiction créée par l'administration pour les besoins de la cause. Nous entêter dans cette attitude risque de compromettre toute politique, si bien conçue soit-elle par ailleurs.

Je suis réconforté de voir qu'en dépit des faiblesses de la législation actuelle, le ministre actuel et ses fonctionnaires semblent avoir adopté une attitude humaine et personnelle à l'égard des Indiens, à l'égard de leur propre responsabilité. Je suis convaincu que, grâce à la nouvelle loi dont nous allons être saisis à la suite des consultations qui ont eu lieu aujourd'hui, notre politique à l'égard des Indiens mettra l'accent sur la compassion et non sur le paternalisme, sur la consultation et non plus sur les directives, sur la participation et non sur les décrets.

**M. D. R. Gundlock (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Skeena (M. Howard) pour la manière énergique dont il a présenté cette motion à la Chambre. Je veux également féliciter le ministre de l'énergie qu'il a déployée en s'acquittant de ses fonctions et de ses responsabilités.

J'ai assisté à tout le débat d'ajourd'hui. J'ai écouté avec un intérêt tout particulier l'allusion faite aux grands athlètes canadiens, et je voudrais signaler à la Chambre que nous avons un grand nombre d'athlètes remarquables qui sont des indigènes. Je préfère ne pas parler d'Indiens, de Métis ou d'Esquimaux, mais de la population indigène du Canada.

Peut-être n'ai-je pas bien compris le député de Skeena lorsqu'il a dit qu'il ne tiendrait plus compte de la culture et du langage. Je vois qu'il fait non de la tête, mais c'est ainsi que je l'ai compris. Quoiqu'il en soit, cela souligne ce que je voulais démontrer: le ministre, la Chambre, le peuple canadien ne doivent épargner aucun effort pour aider à maintenir le langage et la culture de la population indigène du pays. Je pense que le ministre en est convaincu.

• (9.20 p.m.)

A trois reprises, j'ai visité ce que j'appelle la population indigène. La première fois, j'ai éprouvé un sentiment de découragement. La deuxième, c'était une visite sans intérêt, mais la troisième était vraiment encourageante. On a parlé de la marée montante de vitalité qui se manifeste chez les indigènes et des réunions qu'a eues le ministre avec eux. Sauf erreur, la troisième réunion a été un succès. Elle était présidée par l'associé du ministre, le député de Port Arthur (M. Andras). Six personnes de l'Alberta avaient alors été désignées pour assister à la réunion. A ce moment-là, le nombre a été réduit à quatre je crois. Pourquoi n'y en aurait-il pas six? Il n'était pas nécessaire que tous soient délégués, certains auraient pu être simplement observateurs. Toutes les langues pourraient ainsi être representées car deux pour le moment sont laissées de côté. Je demande très sincèrement au ministre s'il ne consentirait pas à avoir six délégués, deux pourraient être des observateurs qui paieraient leurs dépenses si l'on veut; ce serait au ministère d'en décider.

J'ai éprouvé un immense plaisir à visiter les lointains indigènes—je les appelle lointains parce qu'ils sont loin d'ici. Je ne suis pas ici depuis très longtemps mais je me souviens de l'époque où les Indiens ont obtenu le droit de vote. Et ce droit de vote leur a aussi donné l'espoir. L'intérêt que manifestent actuellement la Chambre et le pays tout entier est vraiment salutaire. Je porte un nom indien dont je suis très fier. Je ne peux pas le prononcer dans la langue mais dans la mienne on m'appelle *Weasel Horse* qui était un chef indien très célèbre; il avait joué un grand rôle dans l'adoption du Traité n° 7.

J'exhorte le ministre à organiser la réunion dont on a parlé auparavant et aussi à présenter la mesure relative à la Commission des réclamations, je crois. Si cette réunion avait lieu rapidement, elle serait fructueuse sans nul doute. Je ne m'explique pas le retard. Au besoin il pourrait y avoir une réunion préliminaire qui serait peut-être suivie d'autres. On m'apprend que les indigènes ne font pas confiance à l'homme blanc parce qu'il dit une chose et qu'une autre se produit. La première réunion devait avoir lieu en janvier et la deuxième en mars. Or, elle vient d'être différée.

Comment les indigènes devraient-ils réagir en pareilles circonstances? Je serais perplexe moi aussi à ce sujet. J'appuie sincèrement tout ce qu'on a dit ici aujourd'hui. J'exhorte néanmoins le ministre à convoquer cette réunion. C'est en toute sincérité que j'ai félicité le ministre, mais si la situation actuelle se

prolonge, il me faudra voir les choses sous un autre aspect. Je le répète, j'ai été très heureux de la situation des Indiens, lors de mon dernier voyage dans le grand Nord. La population indigène s'accroît, de même que le nombre des élèves. Il y avait environ 230 écoliers dans une magnifique école neuve, bien chauffée et bien éclairée. Les enfants y étaient heureux. Je crois que les cours allaient jusqu'à la sixième et peut-être même jusqu'à la septième année. En causant avec les gens, j'ai appris qu'ils s'opposaient vivement à ce qu'après la sixième ou la septième année, leurs enfants soient obligés de poursuivre leurs études à un millier de milles de là, durant dix mois de l'année. La seule réponse que j'ai pu obtenir du ministère à ce sujet, c'est qu'il faut instruire les gens dans le milieu où se présentent des occasions d'emploi. Franchement, je ne suis pas d'accord. J'approuve les parents indiens qui veulent garder leurs enfants auprès d'eux pendant quelques années encore.

Le ministère devrait examiner sérieusement la chose. Les liens de famille chez les Indiens ont autant d'importance que chez n'importe qui. Parents et enfants ne sont en rien différents de nous, moi, ma famille et mes enfants. Le ministre a donné une vive impulsion aux premiers efforts, pourrais-je dire, déployés par les gouvernements précédents. Je dois le signaler, car tous les Canadiens sont au courant des voies d'accès aux ressources et du développement du grand Nord assurés par une administration antérieure. Je signale encore une fois que je sais gré au ministre actuel de la façon dont il s'acquitte de ses fonctions. Je tiens quand même à lui rappeler une ou deux choses auxquelles je trouve à redire. Je ne suis pas en mesure de conseiller un ministre, mais si je puis me permettre de lui donner un conseil, j'ajoute que si les gens doivent poursuivre leur instruction là où se présentent les occasions d'emploi, il va avoir du mal à amener les habitants de l'océan Arctique à un millier de milles de chez eux. Quand un Indien est à un millier de milles de sa famille, il n'est pas chez lui.

• (9.30 p.m.)

On devrait peut-être accentuer le développement, surtout dans le domaine du transport, pour amener la civilisation à ces collectivités. C'est tout ce qu'il leur faudrait. On pourrait peut-être parler d'un «brise-glace» qui frayerait un chemin dans la région arctique. Il y en a qui se sont servis de sous-marins, mais je conseillerais la prudence de ce côté. Grâce à l'énergie du ministre actuel et du gouvernement canadien, cette initiative ne tardera pas, et je dis cela même si parfois certaines politiques du gouvernement me laissent perplexe. En vérité, je ne vois pas l'utilité de transporter 200 ou 300 enfants sur une distance de 1,000 milles quand ils peuvent rester dans une école confortable, bien chauffée et bien éclairée pendant neuf mois de l'année. J'espère vivement qu'on prendra cette initiative avant que ces enfants terminent leurs études.

Je voulais parler de bien d'autres choses, mais j'ai consenti à couper court. Je félicite le motionnaire tout comme j'ai félicité le ministre au début de mon discours. J'espère qu'on tiendra compte de mes observations, car je les ai faites en toute sincérité. C'est tout, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille):** Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à m'excuser auprès des vis-à-vis que j'ai pu évincer en prenant la parole. J'aimerais également me joindre aux nombreux députés qui se sont félicités du ton élevé que le débat d'aujourd'hui a su conserver. C'est un des débats les plus sérieux qu'il m'ait été donné d'entendre en Chambre. Une douzaine de députés y ont pris la parole cet après-midi et ce soir, et chacun d'eux, à mon avis, a apporté quelque chose de positif à l'étude qu'exige l'élaboration d'une nouvelle politique. Je ne crois pas pouvoir reprendre les points saillants du discours de chaque député, mais je vais tenter d'en parler de façon générale et de répondre rapidement à une ou deux questions.

L'orateur qui m'a précédé connu sous le sobriquet de «*weaselhorse*», député de Lethbridge (M. Gundlock), s'inquiétait du retard des réunions de consultation nationale. Pour gagner du temps, je le renvoie aux remarques que faisait tantôt mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et je l'assure que nous nous occupons de la question du nombre de représentants de l'Alberta. Plusieurs problèmes très délicats se posent, mais nous serons impartiaux et nous ferons l'impossible pour satisfaire tous les intéressés. Avec de la bonne volonté de part et d'autre, nous arriverons à une solution raisonnable, j'en suis sûr.

Le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) a fait ressortir un passage assez navrant de la loi sur les Indiens qui, à lui seul, montre bien la nécessité de modifier cette loi. Le député a cité le cas de l'enfant qui sèche parfois une classe et qui, automatiquement, est qualifié

de délinquant juvénile sans pouvoir être entendu.

Le député d'Athabasca (M. Yewchuk) a fait des commentaires valables, même s'ils sont trop nombreux pour que je les mentionne tous. Il a parlé du besoin de planning familial. Ses arguments m'ont impressionné—selon lui, nous devrions demander aux Indiens ce qu'ils veulent au lieu de leur imposer quoi que ce soit. Il a également fait allusion aux médecins volants. On sait, je pense, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) est entré en pourparlers avec l'Association des médecins canadiens et les associations médicales régionales et provinciales en vue de créer une équipe de volontaires qui pourrait dispenser de meilleurs services aux communautés indiennes dans les régions éloignées.

Le député de Coast Chilcotin (M. St-Pierre) a évoqué les divergences d'opinions qui existent parmi les Indiens d'un bout à l'autre du pays. J'espère lire plus tard ses commentaires assez intéressants.

Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) a fait une observation très pertinente en soulignant que nous devions tous reconnaître les grands progrès réalisés par beaucoup d'Indiens. En suivant les émissions de télévision, je regrette que tout en décrivant la pauvreté qui règne indéniablement parmi les Indiens, l'alcoolisme qui y est très répandu et les crimes qui s'y multiplient, malheureusement, on ne présente pas un tableau équilibré de la situation en montrant l'autre côté de la médaille et les progrès remarquables d'un nombre croissant de nos Indiens. Il importe, je pense, d'en fournir une image bien balancée, ce que le député a su faire dans ses remarques.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a fait plusieurs propositions pratiques que je ne peux pas traiter en détail. L'une d'elles portait—et nous y songeons—sur la nécessité d'établir des sociétés indiennes de développement et sur le besoin général de décentralisation et d'expansion économique. Je dois dire aussi qu'à l'instar du député, je n'ai pas prisé l'émission de télévision «Public Eye» dont il a parlé. Un citoyen assez éminent y faisait des remarques au sujet des Indiens, de leur sang, de leurs difficultés avec l'alcool. Cette émission a choqué tous ceux d'entre nous qui se préoccupent le moindrement de cette question.

Le député de Churchill (M. Simpson) et d'autres ont parlé de la nécessité pour le gouvernement de donner une plus grande priorité aux problèmes de nos Indiens. Les députés seront probablement surpris de m'entendre parler favorablement de la motion présentée au début de ce débat. Son libellé est pertinent et donne le ton à la discussion qui s'est maintenue à un niveau passablement élevé.



Le corollaire de la présente motion consiste pour le gouvernement, avec je l'espère l'aide de l'opposition, à suivre de bonne foi, par erreur ou délibérément, une politique apte à réaliser les objectifs et à apporter les résultats inhérents aux termes de la motion. Nous devons naturellement faire disparaître les effets destructeurs du paternalisme en le supprimant. Nous devons éliminer la discrimination, qui existe effectivement au pays. Et en appliquant notre politique, nous devons restaurer la dignité humaine, le respect, la fierté et la confiance en soi à un groupe ethnique qui a été éloigné par de multiples facteurs, dont la politique du passé n'est pas le moindre.

Dans ses considérations, le député de Skeena (M. Howard) est revenu—et c'est cette partie de tout le débat qui m'a impressionné le plus—à l'examen des postulats fondamentaux qui devraient présider à notre politique. Il a contesté ces postulats fondamentaux dans les commentaires ou les solutions fragmentaires qu'il a avancés.

En particulier, la critique sous-jacente à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est contenue dans une expression cynique: le gouvernement interviendra-t-il? Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que je suis absolument convaincu qu'il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que des mesures soient prises et que la politique soit modifiée de façon positive. Je me rends compte—bien des députés l'ont souligné aujourd'hui—que le moment des boniments et des discours est passé; il est temps d'agir.

• (9.40 p.m.)

L'autre aspect réprobateur de la motion, dont le député de Churchill (M. Simpson) et d'autres encore ont fait mention, a trait au retard qu'on a mis à annoncer une politique. Je sais que mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, les autres membres du cabinet, et moi-même avons aussi hâte de prendre les mesures qui s'imposent. Lorsque mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le premier ministre (M. Trudeau) m'ont demandé de les aider à cerner les problèmes

et à leur recommander, à eux et au cabinet, des modifications, je me suis dit qu'il valait mieux foncer dans le tas et entreprendre d'abord la revision de la loi sur les Indiens.

Mais la première réunion à laquelle j'ai assisté à Yellowknife en juillet dernier a eu tôt fait de me faire comprendre qu'il fallait peut-être faire vite mais ne rien précipiter; qu'il fallait étudier en profondeur bien des aspects de la situation, consulter les Indiens et leur donner la chance d'exposer leurs vues. A mon avis, ce qui importe c'est de progresser à l'allure qui convient aux Indiens. Nous ne devons pas chercher à atteindre une date limite artificielle, au risque de manquer de la sagesse que la situation exige après 300 ans de négligence et de politiques ineptes.

Ç'aurait été de la présomption de notre part, en tant que gouvernement si, après sept mois de consultations avec les Indiens de tout le pays et un échange de vues comme celui que nous avons eu au cours des entretiens terminés il y a à peine cinq ou six semaines, nous avions présenté à la Chambre, aux Indiens et au pays une politique globale. Les intéressés auraient pu croire alors que nous avions pris une décision longtemps d'avance et que nous n'avions vraiment pas prêté l'oreille aux recommandations et points de vue formulés au cours des 17 réunions qui viennent de se terminer. Il nous fallait du temps et nous devons continuer à y mettre le temps voulu pour bien comprendre les points de vue et opinions formulés durant ces huit derniers mois. Il ne serait ni sage ni utile d'adopter une nouvelle politique sans tenir compte des résultats de toutes les consultations.

D'aucuns ont critiqué les réunions de consultation. Ces critiques sont loin d'être bien fondées, selon moi. Même si ces réunions étaient loin d'être parfaites, nous ne devrions pas pousser à l'extrême dans l'autre sens en les qualifiant de désespérées, d'inutiles ou tout simplement de façade, comme on l'a entendu parfois. Il s'agissait de réunions publiques. On a peut-être spécifié dans certains milieux que les consultations visaient simplement à examiner les revisions de la loi sur les Indiens. Mais de la première à la dernière réunion, personne, ministre ou non, n'a tenté d'empêcher qui que ce soit de faire connaître son point de vue sur les questions qui préoccupaient les délégués indiens.

Au cours de ces réunions, on a examiné toute la gamme des problèmes locaux, régionaux, nationaux, sans oublier la méfiance témoignée par les Indiens à l'égard du gouvernement, leur cynisme, les droits accordés en vertu des traités, les droits des indigènes, bref, toute la série des frustrations et des griefs accumulés au cours des siècles par les Indiens contre les non-Indiens. Tout y est passé. Bien qu'on n'ait peut-être pas atteint tous les objectifs que nous nous étions fixés, je crois que l'expérience a été très utile, et les mesures qui seront annoncées d'ici peu en témoigneront.

Comme la plupart des députés le savent, il y a eu 17 réunions. Un ministre a assisté à chacune, sauf une; soit mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, soit moi-même. Je sais que mon collègue a assisté à huit d'entre elles; pour ma part, j'ai assisté à dix. Il n'y en a qu'une seule, à Prince George, que nous avons dû manquer, à notre grand regret. C'était à la suite de circonstances inattendues et inévitables.

Il y a dans le pays 558 bandes indiennes, et 530 d'entre elles se sont fait représenter à ces 17 réunions. Cela me paraît une représentation assez valable. Je songe, à ce propos, à un des problèmes auxquels nous avons à faire face. Il faut que nous fassions preuve de compréhension à cet égard; peut-être faut-il obtenir des Indiens eux-mêmes qu'ils s'adaptent. Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a fait remarquer que les Indiens n'envisagent pas la représentation, la délégation d'autorité et la désignation de porte-parole de la même manière que les non-Indiens. J'ai appris au cours des derniers mois qu'il y a une tendance, dans la communauté indienne, à rechercher le consensus, l'unanimité. Personne ne peut y être considéré comme un porte-parole d'un groupe. Souvent, au cours de ces réunions consultatives, on voit un délégué indien prendre la parole dès le début pour préciser qu'il ne parle qu'en son propre nom. Sur le ton aimable, chaleureux et modeste qui leur est propre, ils soulignent qu'ils ne veulent pas s'arroger le droit de parler au nom d'autres qu'eux-mêmes.

Il y a beaucoup de choses qui ont cloché dans les réunions consultatives. Les Indiens n'ont pas eu assez la chance de se consulter suffisamment, au préalable. Je pense que nous sommes maintenant bien éclairés à ce sujet. Par contre, ce fut, à mon sens, une série de consultations comme aucun gouvernement n'a jamais entreprises auparavant avec aucun groupe au Canada.

Nous poursuivons de nouvelles politiques. Elles ne réussiront évidemment que si nous insistons pour connaître les réponses exactes

avec clarté et logique en matière de définition des objectifs et du choix des moyens pour les atteindre. Dans ce processus nous devons tous nous poser certaines questions fondamentales, puis nous efforcer d'y répondre. Il faut espérer qu'une politique éclairée naîtra de ce dialogue. En voici quelques-unes: de quelle manière les Indiens sont-ils exclus de notre société? A quels égards ont-ils été désavantagés? Comment y sont-ils parvenus? Quels obstacles les empêchent de parvenir des citoyens égaux à part entière? La question évidente est la suivante: sur quelles initiatives et mesures peut-on compter pour surmonter ces obstacles?

Dans l'examen de ces questions, il importe d'examiner les facteurs économiques, sociaux, administratifs, juridiques et de compétence, responsables du statut actuel des Indiens et de nos populations indigènes. Nous devons examiner la condition juridique spéciale de ces gens-là, admettre et envisager les éléments de pauvreté qui s'y greffent, leur aversion, leur cynisme, leur manque de confiance envers le gouvernement et leur isolement manifeste du reste de la société.

Le député de Skeena (M. Howard) a parlé cet après-midi du fondement de la responsabilité que le gouvernement fédéral doit accepter dans ce domaine. Il a parlé de l'article 91, paragraphe 29, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui assigne au gouvernement fédéral l'autorité législative concernant les Indiens et les terres réservées aux Indiens. J'ignore si ce texte, à l'exclusion de tout changement, signifie que ce domaine relève totalement, complètement et exclusivement du gouvernement fédéral.

Quoi qu'il en soit, en vertu de cette hypothèse, et à cause de ce texte, il y a de nombreuses années, on a adopté la loi sur les Indiens, mis sur pied des rouages administratifs et élaboré des politiques spéciales pour ce groupe ethnique. En outre, le gouvernement fédéral a été tenu de fournir aux Indiens des services complexes que d'autres Canadiens obtiennent des gouvernements provinciaux et locaux.

• (9.50 p.m.)

La loi sur les Indiens est la source fondamentale qui sert à définir la politique du gouvernement fédéral. Comme les députés le savent, c'est une loi de grande portée qui définit légalement l'Indien et explique comment on peut renoncer à cette classification; ce faisant, elle établit une catégorie juridique particulière qui définit certains droits et impose certaines restrictions. Elle renferme des dispositions concernant le régime des réserves, le gouvernement local et des articles particuliers qui portent sur les impôts, les boissons alcooliques, les héritages et l'instruction. Même si les structures administratives fédérales, le ministère des Affaires indiennes, se fondent sur cette loi, un nombre croissant de programmes ministériels importants sont en marge de ses dispositions; le bien-être, la santé, l'expansion communautaire, le développement économique, les programmes de main-d'œuvre etc.

Il en a déjà été question, on en a parlé aujourd'hui et j'y reviendrai encore. Chose certaine, les traités signés avec les Indiens confèrent une autre dimension aux relations entre les Indiens et le gouvernement. Presque tous les Indiens expriment un profond ressentiment parce que le gouvernement n'a pas honoré et observé les traités et autres obligations et promesses. Les plus importantes se rapportent à la chasse, à la pêche et au piégeage, et à la concession de terrains.

Les députés ont dit aujourd'hui que la plupart des indicateurs sociaux et économiques révèlent que la majorité des Indiens vivent dans des conditions sous-marginales et que par rapport au reste de la population, les niveaux de revenu, les soins de santé, les études et la formation professionnelle, même s'ils s'améliorent, témoignent d'un écart de plus en plus grand entre les Indiens et le reste de la société. Le facteur significatif qui explique la pauvreté des communautés indiennes est leur dispersion et, dans bien des cas, leur situation périphérique. En outre, le peu de mobilité des Indiens a fait obstacle à leur travail et à leur rôle économique. En conséquence, les Indiens ont été isolés et exclus de l'ensemble de la société, et l'exercice de leurs droits humains fondamentaux a été sévèrement réduit.

Il nous faut admettre aussi que les barrières culturelles et le peu d'intérêt manifesté par la société non indienne à l'endroit du patrimoine et des valeurs que représente la vie indienne ont contribué et contribuent encore à exclure les peuples indigènes du courant principal de la vie canadienne.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé, à moins que la Chambre ne consente à l'unanimité à le laisser poursuivre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous aimerions accorder plus de temps au ministre. Avant

que dix heures ne sonnent, je pourrais peut-être signaler qu'on serait, je pense, disposé à siéger une heure de plus ce soir afin de permettre à quelques autres députés de participer à cet important débat. Je le mentionne maintenant afin que, à défaut du consentement unanime, on puisse recourir à une motion. Cependant, il y a peut-être consentement unanime.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle disposée à siéger jusqu'à onze heures ce soir?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Il en est ainsi ordonné. Je crois que l'ordre devrait aussi faire mention du débat d'ajournement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il peut être différé.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je voudrais par votre entremise remercier les députés de me laisser dépasser mon temps de parole. Je terminais et je ne me rendais pas compte que le temps fuyait si rapidement.

Je disais donc que nous devons tenir compte, dans l'évolution de la politique du ministère, d'une indifférence de la société non indienne à l'égard des valeurs de la vie indienne, facteur qui a contribué à tenir les Indiens à l'écart. Ces obstacles peuvent s'observer le plus facilement à deux points cruciaux. S'ils pouvaient être surmontés, nous pourrions corriger sensiblement la situation.

Ces deux points sont les institutions d'enseignement et le marché du travail, là où les Indiens entrent en contact avec notre société industrielle. Bon nombre d'Indiens, quand ils entreprennent leurs études, ont des tendances culturelles manifestement différentes et ont peu ou pas de connaissance de l'anglais ou du français. L'éducation, un des principaux instruments de socialisation dans n'importe quelle société, s'avère pour la majorité des Indiens une expérience d'inadaptation. Pour ce qui est des emplois, le mode de vie traditionnel des Indiens n'a pas préparé l'individu, pour de nombreuses raisons, aux emplois offerts sur le marché du travail canadien. Les nouvelles exigences qu'il rencontre—très souvent avec un manque de compréhension de la part des gens auxquels il s'associe—sont pénibles et contraignent fréquemment l'Indien à accepter des emplois occassionnels et peu spécialisés, au lieu de se lancer dans une carrière professionnelle.

Je crois, et sur ce point mes collègues sont certainement de mon avis, que dans le passé nous n'avons pas suffisamment consulté les Indiens ni suffisamment tenu compte de leur point de vue lorsqu'il s'agissait de formuler une politique et de mettre en œuvre des programmes qui affectaient leur vie. Quel que soit le genre des programmes, le paternalisme et le non-engagement encouragent l'apathie et réduisent l'efficacité car ils provoquent le refus.

Voilà un bref aperçu de la toile enchevêtrée des compétences, des problèmes constitutionnels et des objectifs contradictoires. Il faut tirer les choses au clair. Je doute qu'un seul groupe d'initiatives fournisse des solutions instantanées au profond problème social que représentent pour nous nos indigènes. Toutefois, un fait est indubitable. Il faut des changements et il y en aura. De nouveau, je félicite le député de Skeena (M. Howard) et, comme lui, je prétends que pour amener des changements, significatifs, nous devons revenir aux postulats essentiels.

Les solutions de rechange—je les énonce sans prendre d'engagement, car les députés savent que nous ne sommes pas en mesure de tracer ou de définir notre politique—vont évidemment varier, à partir d'un élargissement prodigieux des structures existantes, ce qui veut dire un accroissement des affectations budgétaires et du personnel, à l'adoption d'une solution semblable à celle qu'a proposée le député de Skeena, ou peut-être de certaines solutions entre ces deux extrêmes. Mais, peu importe la décision prise quant à l'objectif fondamental, il faudra user de prudence afin d'analyser, de prévoir, avec toute la sagesse que nous possédons, les conséquences qui découleront des objectifs que nous aurons fixés. Quelle que soit la solution, il faudra tenir compte de la pauvreté parmi les Indiens, des traités, des droits, des vues et des attitudes des Indiens à l'égard des traités et de leurs droits. Il faudra tenir compte de l'aliénation profondément enracinée chez les Indiens et la neutraliser.

La deuxième chose dont il faut tenir compte, plusieurs députés l'ont déjà mentionné, c'est que, en raison de la diversité d'opinions et de la diversité des problèmes—qui soit dit en passant sont similaires à ceux que l'on rencontre dans presque tous les groupements de même importance au Canada, quelle que soit leur origine géographique ou ethnique—nous devons montrer une grande souplesse dans nos solutions. Je ne pense pas qu'il soit possible d'aborder le problème d'une seule manière.

Pour conclure, permettez-moi d'affirmer avec toute la conviction dont je suis capable que, quelle que soit la solution, elle ne peut être imposée unilatéralement aux Indiens. Nous devons faire en sorte qu'il y ait consultation et efforts conjoints des Indiens et des fonctionnaires du gouvernement, quel que soit le niveau de gouvernement en cause. Il faut qu'il y ait consultation à toutes les étapes du processus. Nous avons de la chance, aujourd'hui, contrairement à ce qui se passait il y a cinq, dix ou quinze ans, de voir des chefs surgir parmi les Indiens. C'est la jeunesse qui en est responsable, mais toute la population indienne s'éveille et, grâce à des consultations, à ses propres efforts, à des entretiens, elle devient consciente des différences qui existent entre ses conditions de vie et celles du reste de la société canadienne. Et elle désire améliorer son sort. Il est encore temps d'apporter des changements importants à notre politique et de les mettre en œuvre. Ce débat m'incite à penser que cette méthode ne sera pas partiale et je suis sûr que cela, en plus des mesures du gouvernement, contribuera à apporter des solutions qui nous mettront au moins sur la bonne voie.

• (10.00 p.m.)

**M. John Burton (Regina-Est):** Je pense que la mesure prise par la Chambre, il y a quelques minutes, en vue de prolonger le débat, témoigne de l'intérêt que tous les députés attachent à cette question. Je suis heureux que cette prolongation du débat nous permette de discuter plus longuement de cette question importante.

Je voudrais souligner que j'ai écouté avec grand intérêt le ministre d'État, l'honorable député de Port Arthur (M. Andras). Je pense qu'il a montré qu'il saisissait l'essentiel des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. J'exprime l'espoir ce soir que la compréhension dont il a témoigné se traduira par des mesures législatives et des programmes gouvernementaux que l'on saura bien appliquer. De telles mesures bénéficieront sûrement de l'appui total des membres de notre parti.

On ne peut nier que, dans le passé, les projets et les programmes destinés aux Indiens n'ont pas toujours abouti. Il en est de même des programmes pour les Esquimaux. Je pourrais m'étendre là-dessus, mais quelles qu'en soient les raisons, il nous faut tenir compte de ces échecs en élaborant nos futures politiques. Il est déplorable que la situation sociale et économique d'un groupe racial donné se soit dégradée à tel point que certains députés aient jugé nécessaire d'en faire état à la Chambre en présentant cette motion. En fait, la situation actuelle des Indiens au Canada est une honte nationale. Dans son dernier exposé annuel, le Conseil économique a insisté sur les problèmes auxquels font face nos Indiens. En effet, on peut lire ce qui suit à la page 131:

[L'hon. M. Andras.]

> Une étude de la pauvreté au Canada ne peut éviter une mention spéciale du sort des Indiens, des Esquimaux et des Métis. Il suffit, en effet, de quelques statistiques pour mettre à jour une situation navrante. D'une part, la durée moyenne de vie chez la femme indienne du Canada est de 25 ans. D'autre part, la mortalité infantile chez les Esquimaux atteint à peu près 293 par 1,000 naissances vivantes, soit au-delà de dix fois plus que dans la population canadienne dans son ensemble.

Ces chiffres ne sont pas de moi, ce sont ceux du Conseil économique du Canada, qui est indubitablement un organisme digne de foi et possède toute la compétence voulue pour arriver à des chiffres exacts.

J'attire aussi votre attention sur ce que renferme un mémoire préparé à l'intention du Conseil consultatif national des Indiens, il y a trois ans. Il s'agit du mémoire présenté par la Direction des affaires indiennes lors de la conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté. Il traite de la santé des Indiens et révèle que la longévité moyenne des Indiens du sexe masculin était en 1963 de 33.31 ans et celle des Indiennes de 34.71 ans. Ce document nous révèle aussi que la longévité moyenne nationale en 1963 était de 60.5 ans pour les hommes et de 64.1 ans pour les femmes. J'attire aussi votre attention sur le résumé des conclusions auxquelles est arrivé le Conseil économique, parce que je crois que cela vaut la peine d'être consigné. Le Conseil a reconnu qu'il ne pouvait étudier tout ce domaine à fond par ses propres moyens, mais qu'il s'était fié à l'expérience de nombreux organismes qui ont beaucoup étudié cette question.

C'est de là que le Conseil a tiré certaines conclusions à propos des problèmes que nous avons discutés ce soir. Voici ce que dit le Conseil économique à la page 132 de son rapport:

> 1) Les Indiens et les Esquimaux sont trop souvent traités comme une catégorie à part et, partant, exclus des dispositions ordinaires des régimes publics ...
>
> 2) Des efforts particuliers s'imposent pour aider les Indiens, les Esquimaux et les Métis qui cherchent à s'intégrer dans la grande société canadienne ...

3) Un troisième grand point sur lequel il y a accord est le besoin d'une formule de «développement communautaire» pour la solution des problèmes d'enseignement, de perfectionnement personnel, d'adaptation à la vie dans la grande société et d'organisation du milieu ...

4) Malgré tous les efforts que l'on pourra tenter pour accroître l'activité économique dans les réserves et dans les autres endroits où vivent des groupes importants d'indigènes, il faut de toute évidence s'attendre à une forte migration continue vers les régions urbaines, particulièrement dans l'Ouest du Canada ...

5) Il y aurait lieu également, semble-t-il, d'entreprendre immédiatement une étude des lois et des pratiques administratives, fédérales et provinciales relatives aux indigènes.

Comme nous avons pu le constater, le débat a été d'excellente qualité. Nous devons féliciter le député de Skeena du rôle qu'il y a joué. Il fait autorité sur les questions que nous avons discutées ce soir. Il est néanmoins évident qu'un dialogue s'amorce en la matière. Nous avons entendu de magnifiques discours cet après-midi et ce soir mais, comme le signalait le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), il faut maintenant passer aux actes. Nous devons songer sérieusement au sens que devront prendre nos actes. Il ne s'agit pas de dépenser des fonds ou de faire appel à des programmes spéciaux en faveur de ces gens. Il ne s'agit pas seulement de faire quelque chose pour nos Indiens, nos Esquimaux et nos Métis. Notre façon d'agir doit comporter un mélange subtil et complexe d'action réciproque et de développement. C'est au gouvernement fédéral qu'il appartient de prendre l'initiative dans ce domaine. En mettant au point ses politiques, il devra tenir compte du conflit historique entre les blancs et les Indiens, des origines de l'organisme du gouvernement établi pour s'occuper des Indiens, de ses traditions, de l'orientation de son activité et ainsi de suite et de la ségrégation qui se fait sentir dans bien des régions du Canada. Le gouvernement doit aussi tenir compte de l'évolution économique et sociale de notre société.

Nous ne pouvons blâmer le gouvernement fédéral comme tel de notre passé à cet égard. C'est la meule dont nous devons tous porter le fardeau au Canada. Le gouvernement fédéral est chargé par la constitution de s'occuper de ces problèmes, mais, de fait, les provinces ont aussi un rôle à assumer.

Pourquoi le député de Skeena a-t-il présenté la motion à la Chambre, monsieur l'Orateur? Nous ne voulions pas revenir sur le passé. Il nous faut voir où nous allons. Nous devons formuler des politiques qui nous ferons progresser dans ce domaine. Nous devons nous écarter du sophisme selon lequel les progrès sont axés sur leurs propres mérites. Il ne s'agit pas d'établir si certaines gens reçoivent une éducation à des niveaux déterminés. Ce qu'il faut nous demander c'est ceci: Ces progrès sont-ils conformes à l'évolution moderne?

Il est évident que bien des fonctionnaires du ministère en cause sont compétents, dévoués, et qu'ils s'efforcent de bien travailler. Mais ils travaillent dans un cadre institutionnel qui étouffe toute tentative de modification profonde. On a présenté cette mesure à la Chambre parce que nous sommes nombreux à nous inquiéter de ce qui se passe depuis un an. Le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres membres de son parti ont encouragé les espoirs des Indiens en disant que la loi qui les vise serait peut-être revisée, et qu'on les consulterait. On a fait des préparatifs en vue de ces consultations et préparé une brochure contenant 34 questions. En passant, sauf erreur, toutes ces questions ont été préparées pour le ministère par le conseil consultatif des Indiens. Je crois savoir qu'il en est ainsi. Toutes les questions posées au cours des consultations émanaient de cet organisme, mais j'aimerais savoir si toutes les réclamations du groupe consultatif des Indiens ont été consignées. Sauf erreur, tel n'a pas été le cas et certaines questions omises ont fait une différence sensible. La manière d'aborder ces questions était ennuyeuse, car elle exigeait un examen détaillé. Il s'agissait simplement de revisions et de légers changements au *statu quo*. Les consultations ont eu plus ou moins de succès. Je voudrais féliciter le ministre d'État de son travail efficace et ardu à ce sujet. Il a assuré aux Indiens qu'aucun changement ne serait apporté aux affaires qui les touchent sans la tenue de consultations appropriées. Je suis persuadé que le ministre a fait cette déclaration en toute bonne foi.

• (10.10 p.m.)

A la fin de l'automne dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a annoncé une réorganisation administrative. Il était évident qu'il n'y avait eu aucune consultation. Des protestations ont été formulées par les représentants des organismes indiens. Le ministre d'État a été mis sur la sellette. Il a fait certaines déclarations assez énergiques au sujet du gouvernement et de ce qui était arrivé. Je ne dirai pas ici s'il fait preuve de beaucoup de jugement dans le choix de ses termes, mais néanmoins le

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a répondu une fois de plus qu'il s'agissait uniquement de changements administratifs. Il devint évident d'après certaines sources, comme les journaux, que le ministre était mis sur la sellette. En fin de compte, on a annoncé que les pouvoirs étaient clairement définis, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait l'autorité et qu'il déciderait des modifications à apporter à la loi sur les Indiens.

Je soutiens que c'était plus que le changement administratif annoncé par le ministre. Il était question de programme de développement communautaire. C'était simplement un remaniement de la structure administrative. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Orlikow), avant cela, l'Association des Indiens et des Esquimaux avait demandé que les programmes de développement communautaire soient remis aux Indiens et à leurs organisations. C'est une question de politique et ce serait une rupture fondamentale avec le passé. Aujourd'hui, il existe au Canada des organisation indiennes sérieuses dont les dirigeants sont compétents et acquièrent rapidement de l'expérience. La première chose à faire serait de donner à ces organisations l'occasion de diriger de tels programmes et de prendre des décisions à cet égard. Le principe fondamental en cause est celui de l'autodétermination. En ce qui concerne la loi sur les Indiens, peut-être y a-t-il aussi une question de sémantique.

Il n'est pas dit que les obligations contractuelles, juridiques ou morales que le Canada a contractées autrefois doivent être acquittées. Mais cela doit être prévu dans la structure législative de notre pays, quel que soit le nom qu'on donnera à ces mesures législatives. Il faut aborder ces questions d'une façon entièrement nouvelle, et le paternalisme manifeste du passé doit disparaître. Il semble y avoir plus d'appui pour cette opinion dans tous les coins de la Chambre. Nous devons nous assurer que l'autodétermination sera rendue possible pour les gens d'origine indienne. Cela pourra conduire à une application souple des programmes. Il n'est pas question que tous les Indiens adoptent le même genre de vie. Parallèlement à ce principe d'autodétermination, il y a le fait que les gens peuvent choisir leur genre de vie. C'est un principe fondamental qu'il faut reconnaître. En outre, il nous faut éliminer les restrictions juridiques imposées aux Indiens à l'heure actuelle.

Les points fondamentaux à se rappeler sont, premièrement, la nécessité de reconnaître que les Indiens ont droit à l'autodétermination. Non seulement faut-il accorder aux Indiens le droit absolu de s'intégrer à la collectivité et à la société actuelles, mais aussi leur accorder le droit de choisir leur propre genre de vie. Il faut leur reconnaître le droit de prendre leurs décisions eux-mêmes.



En deuxième lieu, nous devons reconnaître les engagements contractés par le Canada envers le peuple indien. Cela veut dire reconnaître tous les engagements pris au sujet des terrains, de la santé et d'autres services. Il faut respecter ces droits tant que les Indiens voudront les conserver collectivement ou individuellement.

Troisièmement, nous devons abandonner le contrôle et l'administration centralisés qui ont trop longtemps dominé nos programmes des Affaires indiennes. Bien des députés connaissent certains incidents incroyables, provoqués par le contrôle centralisé et la bureaucratie, dont les Indiens sont victimes partout et chaque jour de leur vie pour ainsi dire.

Quatrièmement, nous devons leur assurer l'intégration à l'ensemble de la collectivité. Pendant trop longtemps et sous de trop nombreuses juridictions, on s'est surtout préoccupé de prévoir des programmes spéciaux à l'intention des Indiens et des Esquimaux. Il n'est pas possible dans certains cas de faire des changements du jour au lendemain, mais nous devons assurément adopter une attitude essentiellement nouvelle.

Dans ma propre province, la Saskatchewan, on trouve environ 40,000 personnes de descendance indienne, que l'on considère comme relevant des traités. Il y en a près de 40,000 autres de sang mêlé, que l'on appelle tantôt Indiens et tantôt Métis. Ma circonscription compte huit réserves indiennes et beaucoup d'Indiens habitent Regina. Dans le passé les Indiens vivaient surtout dans les réserves.

Dans des régions de la province, certaines obligations découlant des traités n'ont pas encore été honorées. Dans le Sud de la Saskatchewan, les réserves sont situées surtout dans des terrains propres à l'agriculture. La population y vit dans une atmosphère essentiellement rurale, et l'existence y a été assez stable pendant quelques années. Vers les années 30 et 40, l'instabilité économique et politique et certains bouleversements sociaux ont provoqué de grands changements. Depuis lors, il devenait de plus en plus difficile pour les personnes de descendance indienne de venir à bout des difficultés qu'elles rencontraient.

Dans nos réserves indiennes, nous avons des terres agricoles qui n'ont pas été mises en

valeur. Je puis citer maints exemples où cela serait attibuable uniquement au paternalisme étouffant qui a été naguère un des traits saillants de la politique canadienne. Une grande partie de ces terres sont louées à bail à des gens de l'extérieur des réserves, qui ont conclu des arrangements avec la Direction des affaires indiennes et sans beaucoup consulter les Indiens eux-mêmes. Ce sont eux qui utilisent maintenant ces terres.

Il est vrai que certains projets de développement ont été mis en œuvre. Il y en a quelques-uns dans ma propre circonscription. Ce sont des pâturages communautaires dans les réserves indiennes de Muskowekwan et de Gordon. J'ai obtenu du gouvernement certains détails sur cette affaire et je constate que les Indiens n'ont pas les ressources nécessaires pour utiliser pleinement ces pâturages à l'heure actuelle. La priorité sera accordée aux Indiens dans l'utilisation de ces pâturages, mais la réponse à ma question déclare aussi que les Indiens n'ont pas assez de bestiaux pour peupler les pâturages; en conséquence, la capacité restante sera mise à la disposition d'autres personnes qui ne sont pas d'origine indienne. Qu'arrivera-t-il aux Indiens lorsqu'ils voudront et pourront utiliser ces pâturages communautaires? Ces lieux seront ensuite utilisés en vertu d'arrangements contractuels conclus avec des étrangers. Il est bien évident que ces pâturages seront sous la direction de personnes autres que les Indiens. Ce seront des ministères et des institutions du gouvernement qui s'en occuperont. Je répète et j'insiste que c'est là le genre de choses qui persistent et qui n'ont pas leur raison d'être. C'est là une autre raison qui nous a poussés à soumettre cette motion à la Chambre.

• (10.20 p.m.)

En conclusion, j'ajouterais donc que nous avons vraiment besoin d'aborder la loi sur les Indiens d'une nouvelle façon. On devrait mettre en marche, dès maintenant, un programme sérieux qui comprendrait une nouvelle manière d'envisager l'autodétermination pour les Indiens. Ce soir nous ne parlons pas de personnes, mais nous discutons du bien-être d'un peuple.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je vois que le temps de parole du député est écoulé.

**M. Burton:** M. l'Orateur, puis-je avoir la permission de conclure mes remarques?

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. Burton:** Si les réalisations futures ne répondent pas à l'objectif fixé, le gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau) devront examiner minutieusement tous les aspects de la situation. Je me suis intéressé de très près aux questions indiennes et aux problèmes touchant les Indiens. J'espère vivement que des mesures efficaces seront prises pour régler ces problèmes sans plus tarder.

**M. Martin P. O'Connell (Scarborough-Est):** Monsieur l'Orateur, je me félicite de pouvoir intervenir ce soir dans ce débat. Je remercie mes collègues d'avoir consenti à prolonger la séance. On m'excusera de renoncer à tout préambule, car je veux aller droit à un point particulier. Je sais que d'autres députés veulent parler après moi. Cependant avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire, que selon moi, les Indiens pensent aujourd'hui que le premier objectif à atteindre doit être la citoyenneté à part entière, dans l'égalité. De nombreux obstacles se dressent sur la route qui mène à cet objectif. Celui que je veux signaler ce soir a déjà été mentionné. C'est le rôle que peuvent jouer les provinces pour aider les Indiens à mener aujourd'hui la même vie que les citoyens canadiens.

Je crois qu'un des plus grands obstacles à l'évolution des Indiens est la fausse idée que nous nous faisons du rôle des provinces, c'est-à-dire qu'on croit généralement que les Indiens ne relèvent que du gouvernement fédéral. Cette conception erronée du rôle et de la responsabilité des provinces se retrouve chez les gouvernements, la plupart des Indiens et le grand public. Cela donne lieu à des rapports spéciaux et étroits des Indiens avec le gouvernement fédéral et presque aucun rapport avec les provinces. A mon sens cet état de choses est indéfendable et discriminatoire, car il met obstacle à l'égalité et à l'intégration et, je crois, ne trouve aucun fondement dans la constitution. Il provient de raisons historiques et est renforcé par les pressions politiques actuelles exercées sur le gouvernement fédéral pour qu'il fasse davantage. Plus Ottawa accomplit—et pour ma part je crois qu'il devrait accomplir beaucoup plus—plus il tend à imposer aux Indiens une existence inégale et à part.

Je prétends que cette division inacceptable des attributions fédérales et provinciales n'est ni exigée ni justifiée par la Constitution ou par les traités conclus avec les Indiens. Elle ne devrait être tolérée ni par les Indiens ni par le public. On trouvera un exposé plus complet du fondement juridique de ma thèse

dans le rapport Hawthorn-Tremblay, de 1960, et particulièrement dans les écrits de M. Kenneth Lysyk, de la faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique. Si l'on veut se reporter à la constitution, on constate que sans aucun doute possible, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, article 91, paragraphe 24, c'est au Parlement fédéral qu'appartient exclusivement le droit de légiférer sur toutes questions relatives aux Indiens et aux terres réservées aux Indiens. Il est à noter que cet article ne stipule pas: «Les Indiens demeurant sur les terres réservées aux Indiens» mais le libellé de l'article indique que le Parlement peut légiférer sur les Indiens, qu'ils demeurent ou non dans les réserves, ainsi que sur les terres réservées aux Indiens.

Dans le peu de temps qui reste, je veux parler des Indiens seulement, étant donné que les terres des Indiens forment une catégorie différente et spéciale, qui se distingue autrement que les questions de santé, d'éducation et autres. On a soutenu avec vigueur—et avec raison, je pense—que malgré l'impossibilité pour les provinces de légiférer spécialement à l'intention des Indiens comme tels, rien dans la constitution ne dit que les lois provinciales d'application générale—par exemple, dans le domaine de la santé, qui relève normalement des provinces—ne devraient pas s'appliquer aux Indiens comme à tous les autres résidents. Seules les lois qui concernent directement les Indiens sont réservées à Ottawa. Quand le Parlement fédéral légifère spécialement à l'intention des Indiens, il peut, il le fait, d'ailleurs—empiéter sur les domaines réservés d'ordinaire aux provinces, mais au prix du maintien d'un monopole spécialisé de services à une classe distincte de Canadiens identifiés selon des caractéristiques ethniques et culturelles.

Même dans ce dernier cas, lorsque le gouvernement fédéral légifère, il n'est pas obligé de le faire; c'est une méthode facultative, permettant de mettre à exécution des politiques fédérales dans le domaine des affaires indiennes. La loi sur les Indiens et son règlement à l'intention des Indiens, il peut—il le fait, d'ailleurs—empiéter sur les domaines s'est produit, grâce à la pression exercée particulièrement sur les Indiens définis aux termes de cette loi. Une province ne pourrait pas adopter une loi sur les Indiens, mais les lois, les programmes et les politiques d'une province peuvent néanmoins s'appliquer dans une certaine limite aux Indiens qui y habitent.

[M. O'Connell.]

Je crois donc qu'il importe de se demander quelle est cette limite et si elle est assez souple pour répondre aux besoins des Indiens. Il y a lieu d'assurer l'avenir des Indiens et de leur permettre de décider s'ils bénéficieraient d'un changement dans l'équilibre ou le mélange fédéral-provincial, changement qui ferait par exemple pencher le plateau de la balance du côté des provinces, comme cela s'est produit, grâce à la pression exercée par les Indiens, en Saskatchewan et au Manitoba.

Une certaine souplesse semble dériver de la constitution, sauf en ce qui a trait aux terres des Indiens, domaine qui relève exclusivement de la compétence fédérale. De nettes limites à la compétence législative des provinces existent toutefois; elles proviennent de deux sources extra-constitutionnelles: les traités, et la loi sur les Indiens. Une illustration du conflit entre les lois provinciales et les traités, c'est que là où jouent les traités, les lois provinciales sur la chasse et la pêche ne s'appliquent pas; il en va de même si elles entrent en conflit avec la loi sur les Indiens ou ses règlements d'application, c'est-à-dire dans les domaines où le Parlement fédéral a déjà adopté des lois concernant les Indiens.

Ces limites à la compétence provinciale sont donc importantes, mais elles sont en grande partie dues aux interventions législatives d'Ottawa dans un domaine qui pourrait être de la compétence des provinces. En conséquence, dans bon nombre de cas, sauf s'il s'agit des dispositions d'un traité, le gouvernement fédéral, en modifiant la loi sur les Indiens, peut supprimer certaines des restrictions à la compétence législative des provinces. De nouvelles options s'offriront peut-être aux Indiens et aux gouvernements à la suite des consultations en cours avec les indigènes sur les modifications à apporter à la loi sur les Indiens.

Une fois qu'on se sera entendu sur les modifications à apporter à la loi, il se pourrait bien—et je le soupçonne—qu'une autonomie sensiblement plus grande soit dévolue aux gouvernements des bandes indiennes, et les Indiens pourraient alors décider, sous le régime moins rigoureux d'une loi revisée sur les Indiens, de se rattacher plus directement aux lois et aux services provinciaux. Ils pourraient renoncer graduellement aux services spéciaux dispensés exclusivement par le gouvernement fédéral, ou les modifier.

Les Indiens demanderont à juste titre si un changement dans la répartition des responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux peut se faire à leur avantage sans compromettre les droits qu'ils considèrent les

leurs. Je pense que la réponse est oui. Ils demanderont si la responsabilité constitutionnelle fédérale serait pour autant amoindrie. Je pense que la réponse est non, il n'y aurait rien de changé.

• (10.30 p.m.)

Ici, je voudrais dire deux choses, monsieur l'Orateur. D'abord, je pense qu'on peut reprocher au gouvernement fédéral de ne pas avoir exposé clairement au public la situation constitutionnelle véritable et de ne pas avoir mené de grandes discussions sur les problèmes et les choix des Indiens et des provinces. Faute de consultations, on laisse les communautés indiennes dans le vague au sujet des changements qu'elles discernent difficilement. Si j'avais eu le temps auparavant, monsieur l'Orateur, j'aurais souligné le rôle très important que le groupe d'étude a joué pour définir une nouvelle unanimité et l'orientation d'un nouveau programme.

Je rappelle encore une fois la nécessité, comme le député de Skeena (M. Howard) et le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'ont signalé cet après-midi, de tenir des conférences fédérales-provinciales au sommet, en vue d'inciter les provinces, avec le consentement des Indiens, à assumer toutes leurs responsabilités. De plus, je crois qu'il est plus important que jamais de définir les droits accordés aux Indiens en vertu des traités, et les droits des aborigènes là où n'existe aucun traité, par exemple en ce qui concerne la chasse, la pêche, les revendications de titres de propriété ou d'intérêt sur des terres. Il est essentiel de restaurer les droits qui ont été réduits, et de s'acquitter des obligations qui n'ont pas été remplies.

Il est grand temps de régler les réclamations en souffrance, découlant de la reconnaissance de droits indigènes ou de traités, soit par négociations directes, méthode très recommandable, soit par des accords de développement ou des commissions de réclamations, et de verser des indemnités le cas échéant. Il me semble, en outre, que des consultations approfondies, souples et sérieuses, devraient porter sur les moyens de régler les anciens griefs et réclamations, et notamment sur la procédure de la future Commission des réclamations. En effet, seule une consultation sur ces méthodes permettra de relier les réclamations et les besoins de l'avenir et les réclamations du passé. Je ne vois pas d'autre moyen d'imprimer et de maintenir l'élan générateur requis.

Les consultations sur les droits reconnus par traités devraient faire partie des discussions sur le rôle des provinces, et toutes deux devraient faire l'objet des consultations concernant les programmes d'expansion pour des perspectives nouvelles. J'insiste sur le fait que le processus de consultation devra être compréhensif si l'on veut que toutes les options offertes aux Indiens et au gouvernement soient examinées avec fruit.

Il est juste de conclure que le gouvernement fédéral, avec le consentement des Indiens, a toute latitude pour déterminer le genre et la portée des responsabilités qu'il assumera grâce au pouvoir constitutionnel que lui octroie l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et grâce à la loi sur les Indiens qui en émane. Il ne sera possible de parler de participation fructueuse des Indiens à la vie contemporaine des Canadiens, sous tous ses aspects que si les provinces, sous l'empire des pressions exercées par les Indiens et le public en général, changent d'attitude et élargissent leurs fonctions légitimes.

Les collectivités indiennes des réserves ne devraient pas demeurer des îlots fédéraux à l'intérieur des frontières provinciales, frustrant ainsi les espoirs d'un peuple qui cherche l'égalité par le progrès. Lorsqu'une province offre ses programmes et ses services aux résidents indiens qu'ils vivent ou non dans les réserves, elle n'assume pas une responsabilité qui, constitutionnellement, revient à un autre gouvernement, et partant elle ne devrait pas être remboursée si elle le fait. Elle ne fait qu'assumer ses propres responsabilités. Il va de soi que l'on pourrait prouver que le partage des frais se justifie sur des bases historiques ou sur d'autres bases que les bases constitutionnelles.

Une fusion plus étroite, pour des raisons utilitaires, des fonctions et des services des gouvernements fédéral et provinciaux semble possible, car les barrières que représentent les traités et la constitution sont minces. Les cas d'espèce sont des questions de politiques et d'accords et non de constitution. La modification de la balance du pouvoir gouvernemental dépend en grande mesure des Indiens.

**M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier les députés qui ont consenti à prolonger la séance ce soir afin de donner à ceux d'entre vous qui voulaient parler des Indiens du Canada l'occasion de le faire.

D'abord, je voudrais dire quelques mots au sujet du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et du ministre d'État (M. Andras). Grâce à la manière dont ils ont su aborder les affaires indiennes, la consultation avec les Indiens et les rapports entre les Indiens et le gouvernement du Canada, nous sommes entrés dans une nouvelle ère dans ce domaine. Ces deux ministres

sont, je crois, chargés d'une lourde responsabilité, comme nous l'ont dit aujourd'hui des députés des deux côtés de la Chambre, chacun à sa manière, selon ses propres théories et sa propre façon d'aborder cette question fort compliquée et sa façon de résoudre ce problème à l'intérieur de notre Confédération. Les deux ministres ont montré beaucoup de courage, de l'imagination et une grande énergie.

Après avoir suivi les discussions d'aujourd'hui, je sens que nous qui siégeons à la Chambre des communes à titre de Canadiens et, pour un bon nombre, y représentons des Indiens, nous nous préoccupons, comme beaucoup de nos compatriotes, de nos premiers citoyens. Mais avec un peu d'appréhension et d'impatience, nous sommes nombreux à nous demander si nous pouvons faire des propositions constructives. J'ai été renversé par certaines des solutions proposées aux problèmes qui concernent les Indiens. Un retour sur l'histoire nous apprend que tout n'a pas été parfait et que bien des politiques ont été adoptées en vertu de principes aujourd'hui inacceptables. Je n'ai pu m'empêcher de penser que nous, qui représentons un grand nombre de personnes, offrons des solutions dont les Indiens ne voudraient peut-être pas.

J'ai écouté avec un vif intérêt le député de Coast-Chilcotin (M. St-Pierre) selon qui il y a plus d'une solution. J'ai écouté d'autres députés signaler que les problèmes qui se posaient dans leur circonscription n'étaient pas nécessairement d'ordre national. Puis-je ajouter qu'une des choses que nous pouvons faire en qualité de législateurs du Canada est de reconnaître que nous ne pouvons pas offrir de solutions, mais que nous devons attendre que les Indiens eux-mêmes nous présentent leurs idées et leurs pensées et ce n'est pas chose facile pour nous. Si nous laissons entendre que nous ne pouvons pas modifier la loi sur les Indiens, nous semblerons ne pas être sûrs de notre fait. Je pense, par exemple, aux problèmes des traités nos 8 et 11 dans le Nord où les Indiens ont des idées bien arrêtées à ce sujet. Je pense aussi à leur inquiétude au sujet des traités signés par leurs parents il y a 45 ou 47 ans et de leur véritable effet sur leur vie.

• (10.40 p.m.)

Comme les autorités fédérales n'avaient pas mis en œuvre certaines dispositions du traité, les Indiens ont perdu, je pense, une partie de leur foi dans le grand chef au visage pâle. Pour communiquer avec les Indiens et établir avec eux des relations cordiales, il incombe aux hommes politiques que nous sommes, me semble-t-il, d'identifier positivement les problèmes qui existent. Mais au nom du ciel,

[M. Orange.]

n'en usons pas pour des fins politiques. Je ne puis qu'être inquiet en entendant attaquer continuellement une certaine administration—je songe à l'affaire de l'Akaitcho Hall, dont le député d'York-Sud (M. Lewis) a parlé à la Chambre plusieurs fois. Je rends hommage au député d'avoir soulevé la question en premier lieu, mais je ne suis pas convaincu qu'il doive continuer à l'exploiter, alors que les initiés parmi nous savent que des forces sont à l'œuvre au sein de la collectivité pour y susciter des changements. N'exposons pas une situation pareille dans l'arène publique. Ne jouons pas sur les sentiments des Indiens, des Esquimaux, des Métis ou de quelque autre groupe.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Comment alors changerez-vous les choses?

**M. Orange:** J'ai vécu à Yellowknife, où se trouve cette institution. Tout n'est peut-être pas parfait. Comme je l'ai dit, je sais gré au député d'avoir soulevé cette question à la Chambre, mais l'institution croyait pouvoir, je pense, prendre en main la situation une fois celle-ci mise à découvert.

Comme je l'ai dit il y a un instant, je ne tiens pas à poursuivre ce sujet. Il serait possible d'engager un dialogue avec les Indiens dans d'autres secteurs non visés par la loi sur les Indiens et par une Commission des réclamations des Indiens. Nous pourrions y contribuer par des projets, par la construction de maisons, par l'enseignement dispensé aux jeunes gens et par la mise en valeur du potentiel économique des réserves, chose extrêmement importante. Le ministre doit s'en rendre compte. Je crois qu'il veut faire ces choses. Je m'adresse à lui, au ministère et à la Chambre et j'affirme que grâce à la bonne volonté constante de notre assemblée envers les Indiens du Canada nous pouvons réaliser quelque chose de concret, soustrait aux considérations partisanes, aux facteurs politiques que bon nombre d'entre nous connaissent si bien.

Nous aurions tous, j'en suis persuadé, une foule d'autres choses à dire. Un domaine qui est d'une grande importance lorsque l'on songe à la bonne entente entre les Indiens et les autres Canadiens, est celui de l'application de la convention relative aux oiseaux migrateurs. Les Indiens, conformément à leurs traités, sont fermement convaincus qu'ils ont le droit de chasser et de tuer les animaux et les oiseaux de la terre et du ciel. Ce droit leur est acquis, estiment-ils, aussi longtemps que le soleil se lève à l'Est et se couche à l'Ouest. Voilà ce qu'ils en pensent. Certains, et ils sont nombreux je le sais, diront qu'en modifiant la convention relative aux oiseaux migrateurs

on nuira à la conservation. Le ministre en conviendra: abattre quelques oiseaux qui ne le seraient pas autrement n'aura que peu d'effet sur la population des oiseaux du pays. Je crois également que si les Indiens du pays se voient confier la responsabilité dans ce domaine et l'autorisation de tuer ces oiseaux qu'ils jugent nécessaires d'abattre, ils se montreront absolument dignes de cette responsabilité et se comporteront comme nous l'espérons.

On a proposé d'abolir le ministère des Affaires indiennes et de consacrer les sommes qui lui sont allouées à l'amélioration du niveau de vie des familles indiennes. Au lieu de cela, je recommande que nous examinions combien il en coûte pour instruire nos jeunes Indiens. En qualité de Canadiens, nous souhaitons tous que nos Indiens participent intégralement à notre mode de vie.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois comprendre qu'il existe une entente amicale entre deux députés pour qu'ils se partagent les dix dernières minutes disponibles. Je crois donc juste pour tous les députés d'accorder maintenant la parole au député d'York-Sud.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je vais laisser la plus grande partie du temps à l'autre député qui désire prendre la parole. J'ai trois brèves observations à faire. Je n'offre aucune excuse d'avoir poursuivi le débat sur l'incident d'Akaitcho Hall. Je ne l'aurais pas fait si le ministre, quand je lui ai posé la question pour la première fois, m'avait répondu «Je le sais; ce n'est pas juste et je vais rectifier la chose». Au lieu, de cela il a parlé d'autre chose, dont je ne dirai rien. En pareille situation, le seul moyen de changer l'ordre des choses c'est d'avoir le courage de ses convictions et de continuer à soutenir que le changement devrait avoir lieu. C'est la seule façon d'obtenir des modifications à cette loi.

Deuxièmement, nous avons abordé ce sujet général parce que, de l'avis de notre parti et de nombreux autres députés, la discussion qui a eu lieu aujourd'hui était attendue depuis longtemps. Il était nécessaire d'obtenir du ministre les déclarations qu'il a faites. Ayant présenté la motion, le député de Skeena (M. Howard) a soulevé un débat de bon aloi. Il a amorcé le débat de cette façon précisément parce que nous voulions discuter franchement les questions en suspens. Nous ne voulions pas, comme le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) le donnait à entendre au sujet d'Akaitcho Hall, faire de ceci un simple débat politique. Il ne s'agissait pas de cela du tout.

En fin de compte, monsieur l'Orateur, je déclare, au nom de mes collègues, que je ne blâme pas le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) ni le ministre d'État (M. Andras) de ne pas avoir été très précis au sujet de politiques qu'ils ne sont pas encore prêts à énoncer. J'affirme, au nom de mes collègues et de tous les députés, j'en suis sûr, que c'est avec intérêt et espoir que nous les avons entendus déclarer qu'ils ont l'intention de mettre fin au paternalisme, de reconnaître les droits fondamentaux en cause, de dialoguer avec les Indiens et d'adopter des programmes aptes à répondre aux aspirations de ce peuple. Voilà ce à quoi ils se sont engagés et nous veilleront à ce qu'ils tiennent leurs promesses.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Je souhaite que la mesure qu'ils présenteront dans quelques semaines—non pas dans quelques années—remplisse toutes les promesses faites aux Indiens de notre pays. Je souhaite que cette mesure assure la reconnaissance de leurs droits et leur permette vraiment de s'intégrer dans la société en qualité de Canadiens. Au nom de mes collègues, je dis au ministre et au gouvernement que nous n'accepterons rien de moins quand la mesure sera présentée.

• (10.50 p.m.)

**M. Ian Watson (Laprairie):** Le voyage entrepris à la fin janvier par des membres du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest nous a permis de visiter cinq collectivités indiennes et une esquimaude. Le voyage a eu lieu à la fin janvier pour que les membres du comité connaissent les conditions de vie dans l'Arctique pendant l'hiver.

Un de ces objectifs consistait à examiner le logement dans le Nord et les conditions d'emploi qui s'appliquent en particulier aux Indiens et aux Esquimaux. En visitant ces deux collectivités nous nous sommes trouvés en face d'un échantillon typique des problèmes auxquels se heurtent nos indigènes.

Certains logements à Coppermine sur les rives de la mer de Bering étaient bien meilleurs que je l'espérais. Presque toute la population du village habite des maisons construites depuis trois ou quatre ans. D'autre part, c'est à la périphérie de Whitehorse dans une zone de taudis habitée par des Blancs et des Indiens que j'ai vu les pires logements. Le quartier des taudis surnommé là-bas Sleepy Hollow est bien pire que le village indien de l'endroit.

Les progrès matériels réalisés dans le Nord sous forme de nouveaux logements et de nouvelles installations scolaires sont encourageants. En 1966, j'ai voyagé dans tout le Nord, en tant que membre d'un comité de la Chambre, le comité permanent des affaires du Nord. Ces progrès matériels étaient indéniables. L'attitude des communautés locales à l'égard de leurs problèmes et de leurs compatriotes d'origine indienne permettait d'espérer. En 1966, il m'a paru que les communautés de Blancs ne s'intéressaient qu'à leurs propres problèmes. En 1967, les Blancs du Nord témoignaient, dans l'ensemble, d'un désir sincère d'aider les indigènes du Nord à participer pleinement à l'économie moderne qui se développe si rapidement dans ces collectivités septentrionales.

J'ai parlé jusqu'ici de progrès et d'espoir, mais c'est loin d'être le seul aspect de la question, dans le Nord. L'automne dernier, le comité permanent a étudié la situation de l'emploi parmi nos Indiens et nos Esquimaux et l'a trouvée, d'une façon générale, déplorable. Le taux du chômage pour les Indiens adultes susceptibles d'être employés va de 40 à 50 p. 100. Pendant une partie de l'année au moins, ce pourcentage d'Indiens adultes est sans emploi. Notre visite dans le Nord l'a confirmé. Coppermine semble être prospère et pourtant presque toute la population mâle y était en chômage à cette époque de l'année.

Même si on a poursuivi des travaux d'exploration minière l'été dernier dans la vallée de la Coppermine, à seulement 40 ou 50 milles de là, très peu des habitants de l'endroit y ont travaillé. Quelque chose cloche vraiment quand il faut importer une main-d'œuvre du Sud, à des milliers de milles de là, pour travailler dans une région qui compte déjà plus d'ouvriers indigènes qu'on n'en peut employer. Nous avons tenu des réunions publiques à chacun des endroits visités. Lors de la réunion à Coppermine, nous avons demandé aux jeunes gens qui s'y trouvaient combien d'entre eux aimeraient faire partie des équipes de forage; ils étaient nombreux. Nous avons découvert que depuis six mois à un an le ministère a mis sur pied certains nouveaux programmes qui donneront à un nombre beaucoup plus élevé de nos jeunes Indiens et Esquimaux une formation qui leur permettra de travailler dans l'industrie installée dans le Nord.

En 1965, j'ai écrit au ministre du Nord canadien d'alors, une lettre où je lui proposais, comme moyen d'absorber plus d'indigènes du Nord dans la main-d'oeuvre ouvrière, de convoquer une conférence des représentants des industries, des syndicats ouvriers et autres parties installés dans le Nord, y compris des ministères provinciaux du Travail, du ministère fédéral des Affaires indiennes, comme aussi bien entendu des représentants des Indiens eux-mêmes.

**M. Mather:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne crois pas que nous ayons quorum actuellement à la Chambre, alors que nous étudions cette importante question.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député exige-t-il le dénombrement?

**M. Mather:** Oui, monsieur l'Orateur.

*Et le dénombrement ayant été fait, plus de vingt députés sont déclarés présents.*

**M. l'Orateur:** Le député de Surrey (M. Mather) se trompe. Il y a quorum.

**M. Watson:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais disposer d'une minute encore pour terminer mes remarques. J'exhorte le ministre à songer encore une fois à convoquer une réunion de gens d'expérience dans ce domaine, pour étudier ce problème du travail. Je donne également préavis, à titre de président du comité, que nous avons l'intention de faire comparaître devant le comité les représentants des industries établies dans le Nord, qui n'emploient pas suffisamment d'indigènes, et les représentants des syndicats ouvriers établis dans le Nord, qui ne s'efforcent pas assez d'assurer un emploi aux indigènes du Nord.

[*Français*]

**M. l'Orateur:** Comme il est passé 10 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, ce débat est censé être terminé.

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 11 heures demain matin.

[*Traduction*]

La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain matin.

(A 11 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 7 mars 1969**

La séance est ouverte à onze heures.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### AGRICULTURE

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean)** présente le 7e rapport du comité permanent de l'agriculture, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

### LES FINANCES

LES LÉGUMES DE SERRE CHAUDE—LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai déposé des exemplaires en anglais et en français d'un rapport présenté par la Commission du Tarif sur le renvoi n° 140 relatif aux légumes de serre chaude, accompagné de la transcription des témoignages présentés aux séances publiques de la Commission.

Dans le rapport en question figurent des recommandations relatives aux tomates et aux concombres frais. Les députés peuvent être certains que ces recommandations seront soigneusement étudiées par le gouvernement. Je prie instamment tous les intéressés qui auraient des observations à faire au sujet de ce rapport de le faire sans délai.

## MOTIONS D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MESURES À PRENDRE À LA LUMIÈRE DU CONFLIT ENTRE LE NIGERIA ET LE BIAFRA—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 26 du Règlement, je demande, appuyé par le député d'York-Sud (M. Lewis), à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu dudit article afin que nous puissions débattre une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir les mesures que le Canada devraient prendre par suite de la continuation de la guerre entre le Nigeria et le Biafra, de la famine qui ne cesse de menacer et des bombardements inconsidérés d'objectifs civils comme les hôpitaux et les marchés.

La question a été débattue à la Chambre le 26 novembre dernier. Depuis lors, la situation a changé, d'abord par suite de rapports avérés sur de fréquents cas de bombardement de civils dans des marchés et des hôpitaux très éloignés d'objectifs militaires, causant d'innombrables pertes de vie; deuxièmement, à cause des nouvelles initiatives prises par le président des États-Unis qui a nommé un coordonnateur spécial pour les secours aux victimes de la guerre nigério-biafraise, et par le gouvernement américain qui a mis des avions de transport stratosphériques à la disposition de la Croix-Rouge internationale et d'œuvres d'églises; troisièmement, par suite de l'offre du colonel Ojukwu de construire, grâce à de l'aide extérieure, une piste d'atterrissage en territoire occupé par les Biafrais et ne devant servir qu'aux vols de secours effectués pendant le jour; quatrièmement, par suite de la résistance biafraise qui se poursuit et des hostilités qui se continueront probablement en l'absence d'initiatives internationales, les pertes de vie causées par la famine augmentant sans cesse.

• (11.10 a.m.)

Pour ces raisons, il est urgent que la Chambre étudie cette question, afin que le gouvernement obtienne du Parlement les directives voulues pour relever efficacement ce défi d'ordre humanitaire, à la fois tragique et urgent, qui touche la conscience du Canada et du monde.

**M. l'Orateur:** Le député de Greenwood (M. Brewin) a donné à la présidence l'avis exigé conformément à l'article 26 du Règlement. Après mûre réflexion, j'ai conclu qu'il n'est pas opportun que la motion proposée par le député de Greenwood soit mise à l'étude dès maintenant. La question dont on propose la discussion est évidemment très importante et urgente mais elle semble être de nature persistante. Je n'y vois pas l'élément d'urgence soudaine sans lequel il est difficile de justifier la suspension de l'ordre du jour, conformément à l'article 26 du Règlement. Il n'est pas déraisonnable de croire que la Chambre aura de nouveau l'occasion d'examiner et de discuter cette situation très grave.

## LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE ENTRE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 26 du Règlement, je propose, avec l'appui du député d'Egmont (M. Macdonald), l'ajournement de la Chambre en vue de discuter une question précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la répudiation par le gouvernement de son engagement de construire une chaussée entre l'Île-du-Prince-Édouard et la province du Nouveau-Brunswick.

Dans tout État fédéral, il est essentiel que les engagements entre gouvernements soient respectés. La répudiation et le désaveu par le gouvernement canadien de ses engagements envers les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et cette province en matière de transports interprovinciaux, domaine qui relève du gouvernement fédéral, sont une grave atteinte à la confiance essentielle à un État fédéral viable. Il est donc urgent que cette question soit débattue sur-le-champ à la Chambre.

**M. l'Orateur:** J'ai de nouveau examiné très attentivement l'énoncé du député, étant donné surtout que la situation à laquelle il fait allusion préoccupe vivement le motionnaire et d'autres députés. La question dont il propose la discussion en vertu de l'article 26 du Règlement comporte, selon lui, «une grave atteinte à la confiance» essentielle à un État fédéral. Posée dans ces termes, la motion du député m'apparaît de nature si générale qu'elle n'est guère admissible en vertu du Règlement. Il eixste d'autres moyens de contester ou de critiquer des décisions de l'exécutif. La motion présentée constitue essentiellement une motion de défiance qui devrait normalement être proposée conformément aux dispositions de l'article 58 du Règlement.

En l'occurrence, je dois décider qu'il n'y a pas lieu de suspendre l'ordre du jour pour le motif invoqué dans la motion.

[M. l'Orateur.]

# QUESTIONS ORALES

## LES POSTES

DEMANDE DE SERVICE EFFICACE ET CONTINU

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Postes, le premier ministre pourrait-il me dire s'il a demandé au ministre des Postes un rapport sur le chaos au sein de son ministère? Je pose la question en raison du débrayage de plus de 400 employés ce matin et d'incidents semblables qui se sont produits il y a quelques semaines et surtout en raison des assurances répétées que le ministre a données à la Chambre selon lesquelles le moral serait toujours bon au sein du ministère. Je demande donc au premier ministre s'il va s'occuper personnellement de rétablir les conditions aussi normales que possible et d'assurer au pays un service raisonnablement efficace et ininterrompu dans ce service public essentiel.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je me suis personnellement occupé de l'affaire et je dirai à la Chambre que le ministère négocie actuellement avec les grévistes, mentionnés par le chef de l'opposition, je crois. Les négociations se poursuivent.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le premier ministre encouragerait-il le ministre des Postes à relâcher l'intérêt qu'il prend à l'activité des autres ministères et à essayer d'empêcher l'anarchie de régner dans les services essentiels de son propre ministère?

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Défense nationale. Tirera-t-il parti des principes de base du régime actuel pour faire profiter la Chambre et le pays de son point de vue sur la façon dont le ministère des Postes devrait être administré?

## LA FISCALITÉ

LA CONFÉRENCE DES MINISTRES ET LA COORDINATION DE L'ASSIETTE ET DES STRUCTURES FISCALES

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet du budget récemment

présenté à l'Assemblée législative de la province d'Ontario. Le trésorier de cette province a annoncé que des impôts provinciaux sur les revenus et les plus-values de capital seront imposés à une date ultérieure. Le ministre va-t-il tenir une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances en vue d'étudier les moyens de coordonner ces impôts à l'échelle nationale, pour que nos contribuables ne soient pas victimes d'une fiscalité dont l'assiette et les structures varieraient d'une région à l'autre?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'espère que c'est ce qu'on fera. J'ai trouvé intéressantes les opinions du trésorier de l'Ontario. Il a fort bien présenté sa thèse. Comme je l'ai déjà dit, dès que le Livre blanc sera déposé à la Chambre, j'ai l'intention de demander la tenue de réunions avec les ministres provinciaux des Finances, afin de discuter l'affaire.

**M. Lewis:** Étant donné que c'est le gouvernement fédéral qui a encouragé ces initiatives des provinces, en leur demandant de prélever leurs propres impôts, y a-t-il des raisons d'attendre la publication de ce Livre blanc, et des mesures ne devraient-elles pas être prises immédiatement pour s'assurer que les impôts ne seront pas prélevés d'une façon chaotique qui créerait une confusion fiscale au Canada?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais établir clairement que les provinces imposent déjà des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés que nous percevons pour elles. La base n'est pas tout à fait la même au Québec, car cette province recouvre elle-même ses propres impôts.

La proposition du trésorier de l'Ontario, si je comprends bien, porte sur une période de deux ans. Il a déclaré que, d'ici deux ans, il prendrait une mesure quelconque. Nous aurons tout le temps de discuter de l'affaire et d'examiner les points de vue des provinces et ceux du gouvernement fédéral quand le Livre blanc sera déposé à la Chambre et renvoyé à un comité.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre ne jugerait-il pas souhaitable et préférable de tenir ces conférences avec toutes les provinces avant que le gouvernement présente son Livre blanc, puisque ce dernier constitue presque un engagement à l'égard des provinces? Cette formule se conformerait simplement aux conseils que le ministre a reçus de notre côté de la Chambre.

**L'hon. M. Benson:** Il y a eu un bon nombre de réunions du comité de la structure fiscale et du ministre des Finances, alors que les propositions des provinces sur la réforme fiscale en général ont été exposées. A mon avis, il serait terriblement injuste envers la Chambre si je rencontrais les ministres provinciaux des Finances pour discuter en détail le contenu du Livre blanc avant de le présenter à la Chambre. Nous accueillons sûrement avec joie les idées des provinces; nous avons même reçu leurs recommandations sur maintes questions.

[*Français*]

## L'AGRICULTURE

### LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU COMITÉ AU CONGRÈS

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A la suite de l'invitation adressée aux députés par le président du comité d'organisation du congrès canadien de l'agriculture, l'honorable ministre dirait-il à la Chambre si les membres du comité permanent de l'agriculture sont invités à titre d'observateur seulement ou à titre de membres dudit comité? En d'autres mots, les membres du comité auront-ils un rôle quelconque à jouer ou s'ils assisteront au congrès à titre particulier?

[*Traduction*]

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le comité permanent de l'agriculture a étudié la question, je crois, et a décidé qu'il serait très utile à ses membres d'assister au congrès agricole en qualité d'observateurs, ce qui leur permettrait de suivre, comme ils l'entendent, les travaux de l'un ou l'autre des groupes d'études.

## LES TRANSPORTS

### LE TUNNEL SOUS LE DÉTROIT DE BELLE ISLE —L'OPPORTUNITÉ D'ÉTUDIER UN RAPPORT D'EXPERTS-CONSEILS

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre. En raison des observations faites par le premier ministre hier à propos du tunnel sous le détroit de Belle Isle, qui relierait Terre-Neuve au Labrador, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il déférer au comité permanent des transports et des communications le rapport d'une étude de praticabilité menée à bien par une filiale de

la Northumberland Consultants Ltd., que je serais disposé à déposer sur le bureau de la Chambre?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le député doit savoir que les prévisions de tous les ministères ont été déférées aux comités permanents. Je suis persuadé que s'il désirait prendre part au travail du comité permanent qui l'intéresse, l'information qu'il dit avoir serait très utile à tous les membres.

**M. Baldwin:** Il veut que vous enleviez aux membres de votre comité leur muselière.

**M. Marshall:** Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre serait-il alors disposé à permettre à mon bill C-125, créant l'Administration du tunnel de Terre-Neuve, d'être présenté à la Chambre en vue de la deuxième lecture?

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, je suppose que tous les députés pourraient insister sur la priorité de leurs propres bills, mais de cette façon, les choses n'avanceraient pas vite.

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le leader du gouvernement à la Chambre accepterait-il ce rapport afin que le premier ministre et lui-même puissent se familiariser avec l'idée originale et, peut-être, appuyer une idée que le premier ministre Smallwood a présentée plusieurs fois à notre ex-premier ministre, M. Pearson, et au sujet de laquelle M. Smallwood a manifesté l'intention de parler au premier ministre actuel?

**L'hon. M. Macdonald:** Je n'ai pas très bien saisi la question, monsieur l'Orateur, mais je ferai remarquer au député que le sujet pourrait être utilement discuté au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, voici pour éclairer le leader du gouvernement à la Chambre. Accepterait-il cette étude de praticabilité, afin que lui-même et le premier ministre puissent se familiariser avec les origines de l'idée, ce qui leur permettrait peut-être de suivre le sujet plus aisément, au lieu de partir constamment sur des tangentes.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS L'ARCHIPEL SEPTENTRIONAL

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Elle porte sur le droit de propriété et de souveraineté quant à l'archipel de l'Arctique. Je l'avais posée il y a une semaine. Cette question est particulièrement du ressort du premier ministre. Peut-il nous dire si des instances ont été faites au département d'État des États-Unis au sujet de certaines régions septentrionales sur lesquelles la souveraineté du Canada n'est pas clairement établie sur certaines cartes. Or, toutes ces régions ont toujours été considérées comme canadiennes. Maintenant qu'elles ont acquis beaucoup de valeur et qu'on insinue que les Américains y détiennent vraiment un droit prioritaire, le premier ministre serait-il prêt à faire une déclaration à ce sujet et à nous assurer que tous les Canadiens tiennent vraiment aux régions septentrionales...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. C'est au premier ministre, et non au très honorable député, qu'il appartient de faire la déclaration.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je trouve la chose très intéressante, monsieur l'Orateur, car j'avais posé cette question il y a une semaine, et je n'ai pas reçu de réponse. Cette question a une telle importance que le premier ministre, j'en suis sûr, tiendra à assurer aux Canadiens que le gouvernement canadien se montrera ferme.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** La question est très importante, monsieur l'Orateur, et j'ai demandé aux divers ministères intéressés de faire une étude de la position du Canada sur la question. Au cours des années, une politique ...

**M. MacDonald (Egmont):** Encore une étude?

**Le très hon. M. Trudeau:** Certainement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre verrait-il à ce qu'une déclaration soit faite à l'appel des motions, la semaine prochaine, afin que les Canadiens ne soient pas évincés sur une question aussi importante pour leur pays? Sans aucun doute, il veut, autant que quiconque à la Chambre et dans le pays, savoir où nous en sommes et où en sont les Américains en l'occurrence.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, sur certains aspects de l'affaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait probablement faire rapport la semaine prochaine. Mais je trouverais préférable de faire examiner tous les aspects du problème avant d'en faire rapport à la Chambre. Je ne pense pas que ce soit très long. La situation est très

complexe, et certains membres du parti conservateur ne semblent pas s'en rendre compte. Il y a une différence entre les eaux intérieures et les mers territoriales. La liberté de passage dépend du point de vue que l'on adopte.

Je reconnais que les intentions et les politiques du gouvernement canadien, sous quelque régime que ce soit, ont toujours été claires à ce sujet, mais ce point n'a jamais été établi. Étant donné les implications internationales qui pourraient découler d'une revendication canadienne des droits territoriaux, il importe que tous les ministères présentent leur rapport à ce sujet avant qu'une déclaration soit faite.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il faudrait faire une déclaration sans tarder.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### L'HUILE DE COLZA—L'ABOLITION DE LA HAUSSE TARIFAIRE PAR L'AUSTRALIE

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que, lors de la réunion de l'association des producteurs de graine de colza à Saskatoon la semaine dernière, on a signalé que l'Australie a imposé en décembre dernier une hausse des droits de $35 la tonne à l'égard de l'huile de colza raffinée exportée dans ce pays et qu'en même temps, aucune modification tarifaire n'a été mise en vigueur sur le marché australien touchant l'entrée du soya ou d'autres huiles comestibles, le ministre ferait-il des démarches auprès des autorités australiennes intéressées, en vue de faire réduire ou abolir cette hausse tarifaire?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** J'examinerai volontiers cette affaire et ferai rapport au député dès que j'aurai revu la situation.

**M. Gleave:** J'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre voudrait-il faire faire une enquête par son personnel, afin de déterminer s'il y a eu une violation des accords du GATT?

## LES FINANCES

### L'ÉCHÉANCE DES OBLIGATIONS

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je demande au ministre des Finances de dire à la Chambre si l'émission de plus de 400 millions de dollars qui sera lancée en avril comprendra des obligations à moyen ou à long terme?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** On n'en a pas encore annoncé la date ou l'échéance. On le fera en temps voulu.

**L'hon. M. Lambert:** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il songé que le marché des obligations s'est beaucoup détérioré à cause de l'inflation et que tout laisse prévoir d'autres augmentations des taux d'intérêt tant des fonds à long terme que de ceux à court terme, et comment va-t-il s'y prendre pour assurer le succès de cette émission?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Pour différentes raisons, la question supplémentaire est irrecevable.

## LE PÉTROLE

### L'INVITATION AUX MANŒUVRES DU NAVIRE «MANHATTAN»

**M. Paul St-Pierre (Coast Chilcotin):** Le ministre chargé du Nord canadien pourrait-il répondre à une question supplémentaire que j'ai posée la semaine dernière à ce sujet, savoir si le consortium Panarctic Oil avait été invité à participer aux manœuvres du navire américain *Manhattan* en vue de briser les glaces du passage du Nord-Ouest?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, la compagnie *Panarctic Oils Limited* a été invitée par le groupe d'hommes d'affaires qui a inauguré le programme Manhattan et j'ignore quelle a été sa réponse. Je sais que le bureau de direction s'est réuni cette semaine et, aussitôt que j'aurai reçu un rapport, il me fera plaisir d'en informer la Chambre.

[*Traduction*]

**M. St-Pierre:** Étant donné que la filiale du gouvernement français dans le Grand Nord a reçu une invitation qu'elle a acceptée, le ministre songe-t-il à recommander à la Panarctic Oil d'assurer la position du Canada en participant à cette entreprise?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député fait maintenant au ministre une proposition, une suggestion ou une recommandation dont il doit supposer qu'on tiendra compte.

### LA POLITIQUE CONTINENTALE DU PÉTROLE

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, le 3 mars j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires

extérieures et il a indiqué que le ministre intéressé y répondrait lorsqu'il serait présent à la Chambre. Ma question s'adresse maintenant au ministre de l'Industrie et du Commerce parce qu'elle a trait aux exportations. Le gouvernement de l'Alberta a-t-il proposé au ministre intéressé du gouvernement canadien qu'une politique continentale du pétrole devrait être le pivot des négociations avec les États-Unis lorsque le premier ministre rencontrera le président des États-Unis pour débattre la question du pétrole?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je n'ai pas entendu le début de la question du député, mais je doute de son opportunité. Toutefois, il est plus facile de permettre au ministre de répondre puisqu'il y semble disposé.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** J'allais dire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement de l'Alberta saurait que ces instances devraient s'adresser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

**M. Woolliams:** Je les ai adressées au ministre de l'Industrie et du Commerce parce qu'il s'agissait d'exportation. Je pose donc ma question au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement de l'Alberta a-t-il laissé entendre au gouvernement du Canada que, dans la mesure où il s'agit de la demande de pétrole, une politique continentale devrait servir de base aux négociations?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État):** La politique continentale relative au pétrole est trop générale et trop flexible pour être très utile dans des discussions entre les deux gouvernements. Je répondrai donc par un non pour ce qui est des instances en ces termes, mais avec cette réserve. Je m'attends d'en parler au ministre des Ressources de l'Alberta d'ici quelques jours.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre consentirait-il à déposer le mémoire présenté à son ministère par l'ancien premier ministre de l'Alberta, M. Manning, sur ce que le gouvernement de l'Alberta proposerait ou recommanderait pour cette industrie?

**L'hon. M. Lang:** J'y songerai volontiers.

[M. Woolliams.]

LA NOMINATION POSSIBLE D'UN GROUPE D'ÉTUDE

**M. John Burton (Regina-Est):** J'aimerais demander au ministre suppléant si le gouvernement pourrait songer à créer un groupe d'étude qu'il chargerait d'étudier notre politique nationale du pétrole à la lumière des derniers événements et du fait que certaines concessions d'ordre politique peuvent entrer en jeu si l'on maintient les présentes politiques?

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur...

**M. Burton:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai l'impression que le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources était sur le point de répondre à ma question.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Je veux bien faire quelques observations au sujet de cette requête. Il est sûr que le gouvernement s'occupe très activement de notre politique du pétrole actuelle et à venir. On s'occupe activement de toute cette question.

LE TÉLÉGRAMME DE PROTESTATION CONTRE LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX RAFFINERIES DE L'EST

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** J'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. A-t-il reçu du premier ministre de la province un télégramme de protestation contre les subventions fédérales à la construction de raffineries de l'Est pour raffiner le pétrole brut sous-marin?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme dans ce sens. On est en train d'y préparer une réponse.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS L'ARCHIPEL SEPTENTRIONAL

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Une question complémentaire à celle que le très honorable représentant de Prince-Albert a posé au premier ministre sur notre politique du pétrole. Devons-nous conclure, d'après la première réponse du premier ministre, qu'un problème politique d'ordre pratique entre en jeu quant à nos droits de souveraineté sur les terres du Nord, quels que soient les problèmes juridiques qui peuvent exister en théorie? Y a-t-il un problème de souveraineté?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je doute qu'on puisse séparer le problème pratique du problème juridique. Bien

entendu, nous prétendons avoir des droits de souveraineté sur toutes les terres du Nord. Cette prétention devra être confirmée par la loi, et sur le plan international. Je ne crois pas que les terres elles-mêmes créent beaucoup de difficulté, mais il reste le problème de la glace et des eaux, et de savoir si ces eaux sont intérieures ou territoriales. La question est assez délicate.

**M. Nowlan:** A-t-on mis en doute notre souveraineté? Si oui, quelles mesures le Canada prend-il pour affirmer ses droits sur ces terres?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande une déclaration d'ordre général, tout comme le très honorable député de Prince Albert l'a fait. Peut-être pourrait-on répondre à toutes ces questions à la fois.

**M. Nowlan:** Sauf votre respect, j'ai posé deux questions supplémentaires précises. D'abord, les pays étrangers ont-ils mis en doute notre souveraineté? Si oui, quelles mesures précises d'ordre pratique prend-on pour affirmer notre souveraineté? Ce sont deux questions bien précises sur un sujet très important.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne vois pas comment le moindre doute a pu surgir dans l'esprit du député, à moins qu'il ne prétende que cette glace du Nord est également à nous. Ce n'est pas seulement une question de fait, mais de droit. On a demandé si la chose a été mise en doute; je n'ai rien entendu dire récemment à ce sujet. Il y a le problème des cartes qu'aurait publiées un autre pays, et le secrétaire d'État fait actuellement une enquête à ce sujet. Autant que je sache, on n'a pas encore d'assurance sur ce point.

Quant aux mesures pratiques, elles s'échelonnent sur de nombreuses années. Le très honorable représentant de Prince-Albert en a inauguré un certain nombre, comme l'occupation effective des îles et le déploiement de la Gendarmerie royale. Elles sont en vigueur depuis assez longtemps et je crois qu'on les a intensifiées sous la direction du très honorable représentant. Nous avons continué dans cette voie. On n'a pris aucune autre mesure au cours des dernières semaines, si cela répond à la question posée.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Le département d'État, à Washington, a-t-il remis en cause l'appartenance de ces régions du Nord? Pas quand j'étais au pouvoir. Il est parfaitement clair, depuis l'époque du capitaine Bernier et de V. Stefansson, que les régions du Nord appartiennent au Canada. Le fait est-il maintenant remis en question à cause de ces cartes?

**Le très hon. M. Trudeau:** Quand le très honorable représentant parle des régions du Nord, songe-t-il aux terres ou aux mers? S'il songe aux terres, le problème ne se pose pas. S'il songe aux mers, il faut savoir s'il s'agit d'une mer territoriale ou intérieure? Dans ce dernier cas, bien entendu, il n'est pas question de laisser passer un navire militaire ou autre dans ces eaux. La doctrine du passage inoffensif ne s'appliquerait pas ici. Voilà l'essence de la question. Je ne crois pas que le gouvernement dirigé par le très honorable représentant ait jamais répondu...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Nous n'avons jamais eu à répondre. Si nous avions dû répondre à la question, nous n'aurions pas fait patte de velours.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Trudeau:** Vous auriez dû prévoir les choses.

**M. l'Orateur:** Les députés admettront sans doute que les questions et les réponses sont maintenant devenues un sujet de débat. Pour résoudre la situation, on ferait peut-être bien de passer à la déclaration, conformément au vœu de certains députés.

**M. Woolliams:** Il s'agit des réponses que nous avons obtenues à propos du problème du Nord. Je tiens à éclaircir un point avec l'aide du ministre des Mines. Si j'ai bien compris votre réponse...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait adresser sa question à la présidence.

**M. Woolliams:** Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, le ministre a mentionné la semaine dernière qu'il existe un groupe d'étude actuellement en rapport avec une équipe d'experts. Quand recevrons-nous, de la part de ce groupe, un rapport concernant tous ces problèmes?

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, quand les rapports qu'on est en train de préparer au sein du gouvernement seront prêts sous la forme d'un programme gouvernemental, ce programme sera annoncé à la Chambre.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

### WINNIPEG—LES AVIS DE CONGÉDIEMENT À LA CANADIAN AVIATION ELECTRONICS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question au ministre de la Production de défense? Comme la Canadian Aviation Electronics à Winnipeg a remis

des avis de congédiement à 150 employés parce que, paraît-il, les contrats de l'État sont passés à une entreprise de l'Ontario, le ministre étudiera-t-il la question, fera-t-il une déclaration et s'efforcera-t-il de maintenir ce travail à Winnipeg?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense):** Oui, monsieur l'Orateur. Je m'enquerrai volontiers de cette affaire à l'intention du député.

[*Français*]

## LES PARCS NATIONAUX

QUÉBEC—A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PARC

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Est-il aujourd'hui en mesure de nous dire où en sont rendus les pourparlers fédéraux-provinciaux relatifs à l'établissement d'un premier parc fédéral au Québec; sinon, quand pourra-t-il le faire?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Comme je l'ai dit auparavant, monsieur l'Orateur, j'ai fait des propositions aux autorités du gouvernement provincial, au mois de septembre ou octobre, et je n'ai pas encore reçu de réponse définitive.

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ORGE—LA DIMINUTION DES EXPÉDITIONS OUTRE-MER

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Se préoccupe-t-il du fait que moins de six millions de boisseaux d'orge ont été expédiés outre-mer jusqu'à ce jour cette année en comparaison de 17 millions au cours de la même période l'année dernière? Le ministre s'est-il mis en rapport avec la Commission du blé au sujet de l'absence de ventes à terme et des 200 millions environ de boisseaux d'orge en entrepôt? Le ministre ou la Commission du blé songent-ils à adopter de nouvelles politiques ou à modifier les politiques existantes afin de remédier à ce problème?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Oui, je m'inquiète, monsieur l'Orateur. Je ne connais pas exactement les chiffres mais je sais fort bien que la situation est délicate. Je me suis mis en rapport avec la Commission du blé et nous allons faire notre possible pour relancer les ventes.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**L'hon. M. Stanfield:** J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. D'après les conclusions du comité d'experts le facteur prix est, paraît-il, fort important dans les ventes d'exportation de provendes.

La Commission du blé envisage-t-elle de modifier sa politique, étant donné les énormes quantités d'orge qui se trouvent encore en entrepôt et vu que la France et l'Australie ont, paraît-il, vendu à meilleur marché que le Canada, nous enlevant donc des débouchés dans ce domaine?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, je sais que le prix est un élément qui joue dans cette affaire et nous faisons donc tout notre possible, dans notre propre intérêt, pour continuer à fixer nos prix en vertu du système AIG, comme c'est le cas actuellement. Nous le défendons avec toute la vigueur possible et nous ne voudrions pas être accusés par qui que ce soit d'y avoir porté atteinte. Je le répète, il y va de notre intérêt et de l'intérêt de tous les pays.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA FUSION DES LIGNES RÉGIONALES

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée il y a quelques jours à la Chambre, pour savoir si la Commission canadienne des transports avait autorisé l'Eastern Provincial Airways et la Nordair à fusionner en faisant presque une troisième grande ligne aérienne au Canada?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'examiner cette question. Non, l'approbation n'a pas été donnée. Cependant, le comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports a reçu le 3 mars 1969 une demande de la Nordair en vue d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de l'Eastern Provincial Airways. Cette demande sera examinée de la manière habituelle.

## LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS—MLLE MADELEINE GOBEIL

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la réponse à la question n° 1189 concernant la nomination, par décret, des membres du Conseil d'administration du Centre national des Arts et, en particulier, celle de M^lle^ Madeleine Gobeil. Le premier ministre me dira-t-il si la liste dans

son petit calepin noir lui permettrait de faire des nominations du même genre pour tous les conseils et organismes du gouvernement?

## L'AGRICULTURE

### LA DIMINUTION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DANS L'OUEST

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. D'après les chiffres publiés dans la **Canadian Dairy Review** et la publication de la Manitoba Dairy Association, la production laitière dans les provinces des Prairies a accusé une diminution de 15 p. 100 sur la période décennale de base. A la lumière de ces renseignements, le ministre voudrait-il reviser sa réponse d'hier, selon laquelle la politique laitière actuelle n'allait pas à l'encontre des intérêts des producteurs de lait de l'Ouest canadien?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question est d'ordre théorique.

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LE CHOIX DU PROGRAMME

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme le gouvernement avait, selon toute apparence, décidé il y a quelque temps déjà qu'il ne pouvait assurer à la fois et la construction de la chaussée de Northumberland et le programme de développement global de l'Île-du-Prince-Édouard, en a-t-il fait part au gouvernement de cette province et lui a-t-il demandé lequel des deux projets était le plus nécessaire au progrès économique de l'Île?

[*Plus tard*]

**L'hon. J. A. MacLean (Malpèque):** J'ai une autre question supplémentaire pour le premier ministre. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard accepte-t-il que le plan de développement d'ensemble ait la priorité sur la construction de la chaussée si les deux projets ne peuvent être entrepris immédiatement?

**M. l'Orateur:** Le député de Lisgar.

**L'hon. M. Hees:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les deux questions posées par le député de Malpèque sont parfaitement pertinentes et il me paraît ridicule de la part du premier ministre, qui encourage le dialogue tant à la Chambre que dans le pays, de refuser d'y répondre.

## LES TRANSPORTS

### LE SERVICE FERROVIAIRE DANS L'OUEST

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui de l'Alberta ont-ils discuté récemment ou par le passé de l'opportunité de déclarer que le chamin de fer PGE de la Colombie-Britannique ou le chemin de fer ARR de l'Alberta favorisent l'intérêt général du pays?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne pourrais répondre sur-le-champ. Si la chose a eu lieu, ce n'est sûrement pas à ma connaissance. Je vais néanmoins m'enquérir à ce sujet et, si j'obtiens des renseignements, j'en ferai part à mon honorable ami.

### L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'ANNULATION DE L'AUGMENTATION PROJETÉE DU TARIF DE TRANSBORDEMENT—DEMANDE DE DOCUMENTS

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire à l'adresse du ministre des Transports. Le député de Hillsborough a interpellé hier le premier ministre au sujet des difficultés persistantes suscitées par l'abandon du projet de chaussée. Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que l'augmentation de 50 p. 100 dont il est question, dans le tarif de transbordement des voitures, ne sera pas mise en vigueur maintenant?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je préférerais ne pas devoir donner cette assurance. Si j'ai bonne mémoire, on prévoit certains accommodements. Ce qui est plus important, me semble-t-il, du point de vue de mon honorable ami, c'est qu'on envisage d'augmenter considérablement les services, ce qui contribuera, je pense, à réduire l'encombrement qui sévit depuis deux ans.

**M. MacDonald:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme on a promis aux députés, il y a quelques jours déjà, de leur fournir des exemplaires des documents relatifs à l'annulation du projet de construction d'une chaussée, le ministre peut-il dire à la Chambre quand ces documents seront produits comme convenu il y a quelques semaines, à la suite de ma demande de documents?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je me renseignerai à ce sujet.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'AMÉLIORATION DU SERVICE CARIBOU—WOOD ISLAND

**M. H. Russell MacEwan (Central Nova):** J'ai encore une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Étant donné ce qui est arrivé au cours des deux derniers jours, le ministre voudrait-il examiner sérieusement la possibilité d'améliorer le service de traversier entre Caribou (N.-É.) et Wood Island (Î. P.-É.) et également d'ajouter un traversier au service? Cette demande a été présentée au ministre par écrit, aussi lui demanderais-je de l'examiner immédiatement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député présente des instances au ministre.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA RIVIÈRE PEMBINA

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'a-t-on prié de recevoir une délégation du Manitoba afin de discuter du développement du bassin de la rivière Pembina et a-t-on pris des dispositions en vue de cette rencontre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je pense que cette question pourrait être soulevée au moment de l'ajournement.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Est-il conscient du mécontentement qui règne dans son propre parti, bien que tous les députés qui ont assisté à la réception de mercredi soir aient reçu des médailles pour avoir écouté son discours?

## LES FINANCES

LE RAPPORT DES INTÉRÊTS ET DES DIVIDENDES PAYÉS PAR LES BANQUES

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national, mais je voudrais d'abord lui dire combien nous sommes heureux de le revoir à la Chambre et si bien portant.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hales:** Ma question résulte des nombreuses demandes de renseignements que j'ai reçues, et je suis sûr que bien d'autres députés en ont reçu aussi. Pourquoi les banques et les compagnies de fiducie ont-elles été priées ou sont-elles obligées de signaler tous les intérêts et dividendes versés s'élevant à plus de $10 alors que le minimum était antérieurement de $100? En vertu de quelle autorité le ministre a-t-il demandé aux banques de divulguer ces renseignements?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute qu'on puisse demander à un ministre en vertu de quelle autorité il a pris une initiative administrative. Sous cette forme, la question est irrecevable.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

MONTRÉAL—LES RAPPORTS DE L'ÉTAT DES AUDITIONS AUX PAYS COMMUNISTES

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'agit de l'enquête qui a lieu présentement à Montréal à propos des étudiants impliqués dans les actes de vendalisme commis à l'Université Sir George Williams. Hier, le tribunal a saisi un document et une lettre dans lesquels on demandait l'envoi d'une déclaration de position, comprenant un rapport provisoire des auditions, aux ambassades de Cuba, d'URSS et de certains pays africains. Comme il est notoire que dans toute initiative de ce genre, dans des pays communistes, seul le gouvernement du pays intéressé se trouve directement visé!...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Thompson:** ... le gouvernement compte-t-il protester contre cette ingérence dans les affaires du Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RAPPORT WOODS—LA MISE EN VIGUEUR

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Il paraît que le rapport Woods est maintenant disponible en français et en anglais. Vu les demandes qui nous parviennent du mouvement syndical, le premier ministre pourrait-il annoncer quand ce rapport sera déposé?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** J'ignore la date exacte, monsieur l'Orateur, mais le député a raison, la traduction en est terminée. Il est sous presse en ce moment, et je crois qu'on en est à la correction des épreuves. Je peux l'assurer qu'on le déposera dès qu'il sera prêt.

## LES AFFAIRES INDIENNES

LE PAS (MAN.)—L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question urgente à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre. Au sujet des entretiens que le ministre a eus hier avec des représentants des Indiens de Le Pas, le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre si l'on en est arrivé à des ententes?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que pour répondre à la question du député, il faudrait normalement faire une déclaration.

## LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA COMPENSATION VISANT LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculutre. Étant donné que le groupe d'étude sur l'agriculture a émis l'avis qu'il faudrait réduire les emblavures et intensifier la culture des grains de provende, ce qui réduirait davantage les revenus vu les quotas actuels, le gouvernement pourrait-il, avant la saison des semences, recommander aux cultivateurs les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour maintenir, sinon accroître leurs revenus agricoles malgré la hausse des coûts?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit bien des fois déjà à la Chambre, les rapports que le groupe d'étude prépare pour le congrès seront discutés ici, à la fin du mois. Je tiens aussi à informer le député que le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Industrie et du Commerce mettront tous les renseignements possibles à la disposition des cultivateurs au sujet des ventes de grains et des prévisions, mais il est impossible de prédire quel sera l'état exact des marchés dans un an, et le député le sait fort bien.

## LES PRODUITS CHIMIQUES

LE MACE—L'INTERDICTION À LA GRC

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général. Comme le procureur général de l'Ontario a affirmé, il y a quelques jours, que l'emploi du mace provoquerait probablement des lésions permanentes aux yeux, le gouvernement a-t-il l'intention d'en interdire l'emploi par la Gendarmerie royale?

**M. l'Orateur:** Le député devrait faire inscrire sa question au *Feuilleton.*

**M. Gilbert:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car cette question est très urgente et importante; je suis sûr que le solliciteur général aimerait la commenter.

**M. l'Orateur:** Le député prétend que le solliciteur général aimerait la commenter. S'il doit y avoir une déclaration le mieux serait de la faire au moment de l'ajournement.

## LA PÊCHE

L'INDEMNISATION À CAUSE DES PRISES CONTENANT DES PESTICIDES

**M. R. E. McKinley (Huron):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. En raison des saisies de plus en plus nombreuses de produits de la pêche contenant des résidus de pesticides, le ministre envisagerait-il de présenter, en faveur des pêcheurs, des mesures analogues à celles du bill C-155 qui visent à indemniser les fermiers dont on saisit les produits contenant des résidus de pesticides?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, que le député m'excuse, je n'ai pas saisi le sens de sa question.

**M. McKinley:** Je la répète, monsieur l'Orateur. En raison des saisies de plus en plus nombreuses de produits de la pêche contenant des résidus de pesticides, le ministre envisagerait-il de présenter, en faveur des pêcheurs, des mesures analogues à celles du bill C-155 qui visent à indemniser les fermiers dont on saisit les produits contenant des résidus de pesticides?

**L'hon. M. Davis:** Oui, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

**M. McKinley:** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai été un peu pris au dépourvu par la réponse rapide et brève du ministre. Je voudrais lui demander si cette mesure sera bientôt présentée.

**L'hon. M. Davis:** A la prochaine session, peut-être, monsieur l'Orateur.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INTERROGATOIRE TENDANCIEUX DES BÉNÉFICIAIRES

**M. Jack Cullen (Sarnia):** Monsieur l'Orateur, je me suis levé à cinq heures ce matin pour prendre l'avion et me trouver ici à temps pour poser ma question.

**Des voix:** Bravo!

**M. Cullen:** Ma question s'adresse au ministre du Travail; en son absence, je demanderais à son secrétaire parlementaire d'en prendre avis. Le ministère annonce qu'il recherche les personnes qui touchent indûment des prestations d'assurance-chômage; le ministre pourrait-il prévenir ses enquêteurs qu'en faisant subir un interrogatoire aux retraités qui touchent cette assurance et en leur posant des questions tendancieuses, ils s'exposent à de sévères critiques? Question supplémentaire: le ministre songerait-il à modifier la pratique actuelle qui interdit à un représentant syndical d'assister à l'interrogatoire?

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LA TRANSMISSION PAR LA TÉLÉVISION DES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS ET DE LA CHAMBRE

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement songe-t-il sérieusement, à l'heure actuelle, à rapprocher le Parlement de la population en permettant la télédiffusion des délibérations de la Chambre? Si oui, quand peut-on s'attendre à une décision?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député sait que la question a été posée occasionnellement. Je me demande s'il est loisible de la reposer aujourd'hui.

**M. Paproski:** Alors, monsieur l'Orateur, pourrais-je simplement demander si le premier ministre songe sérieusement à saisir la Chambre d'une motion appropriée qui contiendrait les éléments de ma première question?

## LE SÉNAT

### LES NOMINATIONS

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à propos de la politique de participation par rapport à la télévision. Même si la télévision peut rendre la Chambre accessible au grand public, quand le premier ministre va-t-il faire participer la Colombie-Britannique au Parlement du Canada en pourvoyant aux quatre nominations au Sénat dont l'annonce est attendue depuis longtemps?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

[M. Cullen.]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. l'Orateur:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre fait-il appel au Règlement?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oui, monsieur l'Orateur, si vous me le permettez. Le président du Conseil privé nous a annoncé hier que si la Chambre y consentait le gouvernement serait prêt aujourd'hui à proposer la première lecture du bill modifiant le droit statutaire (Pensions). Comme cet avis figure au *Feuilleton*, le président du Conseil privé pourrait-il demander le consentement de la Chambre pour faire subir la première lecture à ce bill, afin que nous puissions en prendre connaissance? J'espère qu'il renfermera des choses intéressantes.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Oui, monsieur l'Orateur. La Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ne pas tenir compte de l'article du Règlement prévoyant un préavis de 48 heures afin de faire subir la première lecture à ce bill aujourd'hui?

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI MODIFIANT LE DROIT STATUTAIRE (PENSIONS)

#### MODIFICATIONS AUX PENSIONS DE RETRAITE DES FORCES ARMÉES, DES SERVICES DE DÉFENSE, DE LA GENDARMERIE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé)** demande à présenter le bill C-178 tendant à modifier la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la loi sur la continuation de la pension des services de défense, la loi sur la pension de retraite de la Gendermerie royale du Canada, et la loi sur la pension du service public.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

## LES FINANCES

### MODIFICATIONS AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET AU FONDS DES CHANGES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 24 février, de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances) ten-

dant à la troisième lecture et à l'adoption du bill C-138 modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods et la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques sur ce bill, à l'étape actuelle des délibérations. La question est d'accroître les droits de tirage. On l'a déjà expliqué à la Chambre, il s'agit de fournir des fonds de roulement à divers pays en rapport avec l'expansion du commerce mondial. Dans la mesure où l'on crée des droits de tirage, la loi pourra être utile, et elle le sera sans doute, puisqu'elle donnera plus de temps pour prévenir les crises et redresser les déséquilibres, mais il s'agit surtout d'assurer au monde les moyens de surveiller l'expansion du commerce mondial.

• (Midi)

Il y a eu des discussions à la Chambre pour savoir si d'autres mesures s'imposaient, si le bill par exemple, allié à d'autres dispositions qu'on prend actuellement, suffirait à éviter la réapparition des crises en matière de devises internationales comme nous en avons connues. Je crois ne pas être dans l'erreur en disant que le ministre des Finances (M. Benson) a déclaré que le gouvernement du Canada ne songe pas à revenir aux taux de changes flottants. Dernièrement le gouverneur de la Banque du Canada a signalé dans un discours qu'il importait que les pays suivent des politiques intérieures appropriées. Selon lui aucune réforme éventuelle dans le domaine des devises internationales ne parviendrait à contrebalancer des politiques intérieures faibles ou mal orientées. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que c'est avec beaucoup de déférence que je traite des déclarations du gouverneur de la Banque du Canada. J'ai, à vrai dire, infiniment d'admiration pur la tâche qu'il accomplit.

Il est tout à fait juste de dire comme l'a fait le gouverneur de la Banque du Canada qu'on ne peut pas concevoir de réformes des accords internationaux en matière de devises susceptibles de contrebalancer les effets d'une politique intérieure faible ou mal orientée. Je crois que c'est vrai mais je crois aussi que de nos jours ce n'est qu'un aspect de la question. Et c'est sur ce point que je veux insister. On ne peut pas en fait concevoir un système d'accords internationaux en matière de devises qui neutraliserait des politiques intérieures mal orientées; néanmoins dans les cas d'une devise sérieusement sous-évaluée ou surévaluée cette sous-évaluation ou surévaluation substantielle est une cause permanente d'ennuis et de danger pour d'autres pays.

Par exemple s'il est vrai, comme on l'a laissé entendre, que le mark allemand est sensiblement sous-évalué, l'Allemagne de l'Ouest en retire un avantage sur le plan de la concurrence. Cette sous-évaluation constitue aussi une menace constante de crise par suite de spéculations puisqu'on pense que tôt ou tard on modifiera la valeur du mark allemand; c'est-à-dire qu'on la relèvera ou que d'autres devises seront dévaluées. Aussi longtemps qu'une telle situation persiste, elle constitue une source potentielle de crise. Le problème est le même lorsqu'une devise est de beaucoup surévaluée, comme ce fut le cas, semble-t-il, de la Grande-Bretagne avant qu'on dévalue la livre, et ce serait le cas du franc français, d'après ce qu'on affirme dans certains milieux.

On ne sait jamais quand, soudainement, on perdra confiance dans le régime actuel. Ce sentiment de méfiance engendre une crise, et il est difficile de prévoir quels pays seront frappés. Les Canadiens devraient s'en rendre compte beaucoup plus depuis l'expérience de l'hiver dernier, à la suite de la dévaluation de la livre: nous avons alors traversé une période d'incertitude. Aucun pays, mieux que le Canada, ne devrait connaître la rapidité avec laquelle une crise peut se développer et les répercussions qu'elle peut avoir sur le pays. Nous devons donc reconnaître que la surévaluation ou sous-évaluation d'une devise importante constitue une source de danger pour nous.

Tout en respectant les vues exprimées par le gouverneur de la Banque du Canada, j'estime qu'il est nécessaire de trouver des moyens supérieurs à ceux dont nous disposons actuellement pour remédier à ces situations, et réévaluer les devises lorsqu'elles ne tiennent vraiment plus compte de la réalité. Un contrôle s'impose sûrement tout comme des dispositions pour encourager tous les pays à adopter des politiques nationales appropriées. Et, je le répète, nous ne saurions rien faire qui puisse vraiment contrebalancer les effets nuisibles de politiques nationales mal orientées. Lorsque le déséquilibre est prononcé, nous devons y voir une source potentielle de crise et de danger pour les

autres pays, dont le nôtre. Nous devons veiller à trouver des formules plus satisfaisantes pour rectifier ces surévaluations ou sous-évaluations, selon le cas.

Je sais qu'on a fait beaucoup de progrès à propos des devises internationales. Le bill dont nous sommes maintenant saisis représente un grand pas en avant. On ne saurait en douter. Récemment, les gouverneurs des grandes banques centrales du monde ont conclu des ententes sur le contrôle du mouvement des capitaux errants ou spéculatifs. Ce sont là des améliorations sensibles mais, sérieusement, les rouages dont nous disposons actuellement ne sont pas satisfaisants et notre propre stabilité monétaire peut être menacée n'importe quand par ce qui se passe à l'étranger dans presque n'importe quel coin du monde en voie de développement. Mieux vaut, au besoin, un rajustement méthodique, qu'une politique du chien crevé, qui nous acculerait à des rajustements chaotiques, trop attendus et donc trop brutaux.

Aujourd'hui, au moment même où nous en discutons, la crainte règne à cause des incertitudes qui entourent les monnaies. Cela nous rappelle une fois de plus le caractère soudain de ces crises et nous remet en mémoire notre expérience de l'hiver dernier; car, songeons-y, il ne suffit pas de convaincre les divers pays de l'importance d'arrangements internes adéquats. Ils sont importants, cela va sans dire, mais l'intérêt du Canada est de chercher à améliorer les arrangements internationaux afin de remédier à de dangereux déséquilibres.

Je le dis en toute déférence et, je l'espère, en toute humilité, il peut y avoir des sous-évaluations et des sur-évaluations auxquelles des politiques à usage interne ne peuvent remédier, peut-être parce que ces phénomènes sont poussés trop loin. Reconnaissons-le, les efforts en vue de remédier aux sur ou sous-évaluations de la monnaie peuvent se traduire par des restrictions et des interventions très sévères dans le domaine du commerce international. Il nous faut donc un mécanisme qui améliore les méthodes de rajustement. En tant que Canadiens, nous ne pouvons approuver la situation actuelle. Nous ne pouvons nous contenter des arrangements existants, car il nous est impossible, à nous Canadiens, de savoir si, au Canada ou ailleurs, on ne sera pas soudain en présence d'une crise, faute d'un mécanisme capable d'assurer un rajustement accompli de sang-froid.

[L'hon. M. Stanfield.]

• (12.10 p.m.)

Aucun pays n'a de plus grand intérêt de ce côté que le Canada.

Voilà pourquoi j'ai ressenti une vive inquiétude lorsque le ministre des Finances (M. Benson), de retour d'Europe à l'époque de la crise du franc et du mark, a laissé entendre aux Canadiens qu'il s'agissait vraiment d'un problème européen qui ne concernait pas le dollar canadien. Il est vrai que le dollar canadien n'était pas atteint à ce moment-là, mais je trouve déplorable qu'un ministre des Finances dise à la population, de propos délibéré ou non, que nous ne devrions pas nous inquiéter plus que de raison des événements qui atteignent profondément un autre pays. Tous ceux qui savent les angoisses que nous avons connues l'hiver dernier doivent se rendre compte des risques que court le Canada dans des crises de ce genre, dans quelque pays qu'elles puissent surgir.

Je sais bien que l'influence du Canada est nécessairement restreinte. Il ne s'agit dans son cas que d'un pays en particulier, et encore non pas le plus grand du monde du point de vue de la population et de l'influence. Je comprends que c'est une tâche ardue et de longue durée que d'en arriver à de meilleures ententes—je sais à quoi m'en tenir sur le temps qu'il a fallu pour obtenir un accord international entre les grands pays sur la question à l'étude actuellement, la création de ces droits de tirage accrus. C'est une tâche compliquée, longue et ardue que d'en arriver à de tels accords; raison de plus pour que le Canada mette tout en œuvre et prenne l'initiative dans toute la mesure possible pour bien démontrer l'inefficacité des ententes actuelles et tâcher d'obtenir les améliorations voulues. Le temps exigé pour en arriver là et les risques manifestes que nous courons sont pour nous des raisons impérieuses de bien comprendre notre situation—de nous rendre compte que notre pays et d'autres, et peut-être surtout le Canada, courent vraiment des risques. Je ne pose pas en alarmiste, mais j'essaie de voir les choses telles qu'elles sont et j'exhorte le ministre des Finances, le secrétaire parlementaire et le gouvernement à ne pas s'imaginer que la mesure à l'étude pourra parer aux dangers actuels. Je les exhorte à reconnaître que de meilleures ententes s'imposent effectivement et que nous ne savons jamais à quel moment une crise peut surgir. Et si jamais elle se produit, elle pourrait nous asséner un coup qu'il nous serait difficile de parer.

Voilà pourquoi, étant donné l'absence du ministre des Finances, j'exhorte le secrétaire parlementaire à lui signaler mes instances d'aujourd'hui. Je les exhorte, lui et ses collègues, à mettre tout en œuvre pour s'assurer l'appui d'autres pays à ce sujet et pour faire en sorte de réaliser les réformes nécessaires dans les ententes monétaires internationales afin de nous donner, non pas la sécurité, car nous ne l'aurons pas à moins de nous occuper judicieusement de nos affaires, mais du moins le sentiment que nous ne vivrons pas sans cesse sous la menace des crises qui peuvent surgir à l'étranger, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise et contre lesquelles nous ne pouvons rien dans la conduite de nos affaires.

**M. Alastair Gillespie (Etobicoke):** J'ai attentivement écouté les remarques du chef de l'opposition (M. Stanfield). Je partage son inquiétude, comme, j'en suis sûr, tous les députés, sur le danger des crises périodiques dans le domaine international. Je partage son inquiétude du fait qu'il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous n'avons pas d'emprise et je suppose que la plupart des Canadiens souhaiteraient pouvoir s'isoler de ces événements.

Le fait est que nous participons à un système qui ne permet guère de prévoir des moyens d'empêcher les crises périodiques de ce genre. Le leader de l'opposition a déclaré qu'il nous faut des rouages neufs. Encore une fois, je crois qu'il serait souhaitable que nous trouvions un moyen de régler ces situations. Mais je lui demande quelle sorte de rouages il proposerait. Propose-t-il un nouvel organisme international qui règlerait les problèmes monétaires internationaux d'une manière différente de celle qu'emploie actuellement le Fonds monétaire international? Nous avons le groupe des Dix. Nous avons toute licence d'emprunter. Proposerait-il cependant une autre organisation pour discuter le règlement des dettes internationales? Proposerait-il un taux flottant du change?

Il ne suffit pas de dire qu'il nous faut de nouveaux rouages. Je crois que nous devons envisager ce problème de deux manières. Premièrement, nous devons être prêts à accepter le retour de ces crises. Si nous comprenons un peu mieux leur nature, nous serons capables de réagir calmement, de les prévoir dans une certaine mesure et de nous préparer aux éventualités qui pourraient bien devenir partie intégrante du système international dans lequel nous vivons.

Il y a une semaine, la Banque du Canada a haussé le taux bancaire jusqu'à 7 p. 100. Ce n'est nullement un palier critique mais il révèle l'existence d'un important mouvement international. La dernière fois que nous avons eu un taux bancaire de 7 p. 100, c'était il y a environ un an. La cause en était les directives présidentielles qu'on avait introduites et l'inquiétude causée par leurs conséquences sur la balance canadienne des paiements. Revenons un an en arrière pour étudier cette initiative de la Banque du Canada dans son contexte.

En décembre dernier le système des réserves fédérales des États-Unis a haussé son taux de premier ordre de 5 à 5½ p. 100. Le Canada a fait suite presque immédiatement en élevant son taux de 6 à 6½ p. 100. Le 27 février, le Royaume-Uni a haussé son taux de 7 à 8 p. 100. La Banque du Canada l'a suivi un jour après. Le gouverneur a déclaré, lorsqu'on a annoncé ce changement, que la récente augmentation des taux d'intérêt à court terme à l'étranger s'était traduite par la hausse des taux d'intérêt à court terme au Canada, et que le taux supérieur permettrait à la Banque du Canada de conserver une souplesse suffisante dans ses opérations. La Banque du Canada réagissait en prenant des mesures défensives, comme le font toutes les banques centrales quand elles augmentent leurs taux d'intérêts pour répondre à une situation internationale de déséquilibre fondamental.

• (12.20 p.m.)

Il faut bien se dire que les pays intéressés n'ont pas encore résolu les problèmes qui se posent au sujet du franc et du mark. Nous sommes menacés, comme l'a dit le chef de l'opposition, de revenir à une situation où les intérêts de plusieurs pays seraient lésés par ricochet. C'est dans ce contexte que j'aimerais faire quelques commentaires au sujet des droits de tirage spéciaux au regard de l'élaboration de la politique canadienne et de l'optique selon laquelle le Canada considère le monde où nous commerçons.

Je pense que le plan en question est bon et je suis fort heureux que tous les porte-parole des partis qui ont parlé jusqu'ici ont accordé leur appui au bill. Le plan est bon mais—je reviendrai sur ce «mais» dans quelques minutes—il ne résoudra pas le problème principal concernant le mouvement massif d'opérations à court terme, bien que ce système soit plus solide que ne le prévoyaient certains. Le dollar américain est solide, c'est certain. Au cours des dernières années, il y a eu de nombreux indices attestant que les États-Unis avaient de graves difficultés à équilibrer leur balance des paiements et ils devront dévaluer le dollar dans une certaine mesure. J'espère

montrer dans quelques minutes que le dollar américain est de loin la monnaie la plus forte du monde. Je vous signale aussi qu'en étant trop portés à penser au système monétaire international exclusivement en fonction du change étranger, nous négligeons peut-être ainsi un des éléments les plus importants pour notre pays. Il s'agit ici de la position nettement déficitaire du Canada en fait d'avoirs en devises étrangères.

Un des éléments du problème touchant le domaine complexe de la finance internationale concerne la sémantique. Il faut aussi y ajouter des facteurs mystérieux, comme les gnomes de Zurich, les personnages et les spéculateurs opérant furtivement dans l'ombre, surtout quand il s'agit de l'étalon-or, des cours du change de l'or qui suivent l'étalon-or, de convertibilité, de capitaux vagabonds et de banquiers rassis, de taux flottants et de fonds d'amortissement, de ruée sur la livre sterling, de taux à cheville rampante, de milliards et d'or en barres. Pour le grand public, ce sont là des expressions vides de sens.

Examinons rapidement, si vous le voulez bien, certaines des transactions de base du système de change international. Il me semble que trois espèces de transactions nous intéressent. D'abord les transactions relatives au financement du commerce extérieur. Ensuite le financement et la manipulation des mouvements de capitaux à court terme, ainsi que le financement des mouvements de capitaux à long terme. Le financement du commerce extérieur revêt une importance toute particulière pour le Canada. L'année dernière les exportations du Canada ont atteint un record sans précédent. Elles ont augmenté de 19 p. 100 par rapport à l'année précédente, atteignant le chiffre sans précédent de $13,576,000,000, ce qui représente, par tête, quelque $650. Autrement dit, les exportations du Canada ont une valeur de $650 pour chaque Canadien. Cela montre l'énorme progrès réalisé dans le commerce extérieur du Canada. Ceci est beaucoup plus important encore pour le Canada que pour les États-Unis, où les exportations ne représentent *grosso modo* que 4 p. 100 du produit national brut, tandis que pour le Canada, elles approchent de 20 p. 100.

Quelles sont les réserves de devises étrangères utilisées pour financer ce mouvement de capitaux relatif au compte d'opérations à court ou à long terme? Essentiellement, jusqu'ici, on en a utilisé deux sortes: les réserves d'or et ce qu'on appelle les monnaies de réserve. La raison d'être des droits de tirage spéciaux, c'est que les liquidités internationales, reflétées par ces deux unités, soit l'or et

[M. Gillespie.]

les monnaies de réserve—surtout les dollars américains—représentent les liquidités mondiales nécessaires pour effectuer les transactions commerciales. Les stocks d'or utilisés dans les affaires internationales pour régler les transactions internationales sont de l'ordre de 40 milliards. Ils ont augmenté d'environ 6 milliards de dollars par rapport à 1950, mais ils sont assez stables maintenant. Les monnaies de réserve, en particulier le dollar américain, ont augmenté. C'est-à-dire que le total des obligations américaines détenues par d'autres pays est passé de 5.4 milliards en 1950 à 18.3 milliards en 1967, ce qui représente une augmentation d'environ 13 milliards de dollars. La plus grande partie de l'accroissement des liquidités mondiales depuis 15 ou 20 ans découle de l'accroissement des stocks d'or de 6 milliards de dollars et de l'accroissement des obligations des États-Unis de 13.5 milliards. Cela représente en gros 20 milliards de dollars sur une augmentation totale de près de 24 milliards.

Les États-Unis ont bien précisé qu'ils ne songent pas à accroître leurs obligations à l'étranger au même rythme que dans le passé. Je le répète, les réserves d'or n'ont pas beaucoup augmenté ces dernières années. Si nous devons financer une plus grande part du commerce mondial par un compte d'opérations, il nous faudra une nouvelle devise. Tel est l'objectif des droits de tirage spéciaux.

Examinons maintenant la question de l'intermédiaire, savoir les mouvements massifs de capitaux à court terme qui ont déséquilibré le système, et qui continueront, je pense, de le faire. Nul doute que cela continuera et je ne vois pas comment l'empêcher. Nous devons reconnaître que les mouvements massifs à court terme s'accroîtront, car les positions pertinentes de certains pays diminueront à cause d'une productivité insuffisante, d'un manque de ressources, d'une mauvaise administration ou de l'inflation. Leur position fléchira par suite de leur balance des paiements déficitaire, et cette tendance ira en empirant. Les intéressés commenceront à spéculer contre le courant des échanges de cette devise.

De même, ces dernières années, surtout l'année dernière, nous avons pu constater les répercussions de désordres imprévus. Je pense notamment à la situation en France, aux révoltes des étudiants qui ont favorisé ou engendré la situation actuelle de la France, qui rend tous les autres pays nerveux. Une des raisons principales de la tension qui règne aujourd'hui dans le régime monétaire international, comme nous l'avons remarqué ces derniers jours, serait le refus des syndicats d'accepter les propositions de leurs chefs. En

d'autres mots, on croit de moins en moins à la capacité de la France de gérer sa propre économie et de maintenir son taux du change. En outre, ces choses se produiront parce que des pays comme l'Allemagne connaîtront une croissance plus rapide pour les raisons opposées à celles dont j'ai parlé: meilleure gestion, technologie plus avancée et, peut-être, pour des raisons imprévues. Nous verrons un changement dans les positions de ces pays à travers le monde. Cela tournera toujours à la spéculation pour ceux qui essaient de prévoir les répercussions de la valeur d'échange des devises.

• (12.30 p.m.)

Au cours de l'histoire, notamment depuis l'après-guerre, la chose s'est produite en particulier lorsque tel ou tel pays s'est refusé à modifier son taux du change aussi graduellement que le prévoyaient les dispositions initiales du Fonds monétaire international. Il fut d'abord question de 10 p. 100. Très peu de pays en ont profité et plusieurs ont dépassé 10 p. 100 la première fois, ce qui a provoqué l'instabilité.

En écoutant le député de Waterloo (M. Saltsman), je me demandais comment le taux de change flottant pouvait servir, selon lui, à régler certains de ces problèmes. J'ai l'impression d'un flirt plutôt étrange, hésitant. Chaque fois qu'il était sur le point d'en arriver au fait, il s'est défilé sous prétexte qu'il convenait en réalité d'en parler davantage.

J'ai parlé des cycles courts de la spéculation presque inévitable sur le taux, car il surviendra des changements dans les relations internationales, un désastre imprévu, une guerre peut-être, et les gouvernements prendront peut-être des mesures provisoires comme celles que le gouvernement des États-Unis a instaurées il y a un peu plus d'un an.

Je pense aux principes directeurs et aux conséquences des investissements directs. Les avoirs en devises étrangères, ce que les pays détiennent en fait d'immobilisations d'autres pays, ont considérablement augmenté dans le monde entier, en même temps que se développaient l'entreprise multinationale. Ce développement laisse entrevoir une plus grande possibilité de cycles courts en ce qui concerne l'afflux de capitaux, car l'entreprise multinationale, ou internationale, provoquera elle-même le mouvement des capitaux pour protéger ses intérêts.

Comme je l'ai dit tantôt, nous avons vu que les gouvernements, ayant recours à des mesures défensives, ont tenté de renforcer leurs positions en matière de balance des paiements en accroissant les taux d'intérêt. Assurément, la tendance se maintiendra et sans doute verrons-nous un plus grand recours à l'arbitrage sur l'intérêt dans les années à venir. Je cherche à souligner que c'est à un monde de ce genre que nous devons nous adapter. Il n'y a pas, que je sache, de solutions faciles ni rapides. Nous devrons, je pense, continuer à compter sur les arrangements bilatéraux, sur d'importants crédits de secours et, en particulier, sur les avoirs très considérables des États-Unis en devises étrangères. Je voudrais m'attarder sur ce point pendant un moment.

En 1950, l'actif net des États-Unis à l'étranger s'élevait à 14 milliards de dollars; en d'autres termes, les habitants des États-Unis possédaient en actif à l'étranger 14 milliards de plus que les autres n'en possédaient aux États-Unis. Dès 1966, cette somme avait monté à 52 milliards. Ici, je ne tiens pas compte de l'or. C'était, pour les États-Unis, une augmentation nette de 38 milliards en biens à l'étranger. Ce pays l'avait financé en partie par une diminution de sa réserve d'or, dont il avait vendu quelque 10 milliards, et par une augmentation de ses obligations en dollars américains. Je soutiens qu'avec une position nette de ce genre à l'étranger, les États-Unis sont en mesure en tout temps, par l'entremise de leurs sociétés, d'obtenir des devises étrangères tout comme une société pauvre en liquidités, en capitaux d'exploitation, peut obtenir une hypothèque sur son actif.

Le compte courant des États-Unis est déficitaire, nous rappelle-t-on trop souvent. C'est exact. Parce qu'ils ont liquidé une bonne partie de leur encaisse or et accru leurs engagements à l'étranger, les États-Unis accusent présentement un déficit de 3,500 millions de dollars. Le déficit du Royaume-Uni est un peu plus élevé. Mais ces deux pays ont d'importants avoirs en immobilisations à l'étranger. D'après moi, leur situation est loin d'être aussi grave qu'elle pourrait le sembler de prime abord, si l'on tient compte de cet atout caché. Ainsi, si les États-Unis, comme ils l'ont fait, vendent leur or, bien improductif, pour investir des capitaux dans des projets de technologie moderne en Europe, leur position et celle de leur dollar s'en trouvent raffermies plutôt qu'affaiblies.

Maintenant, j'aimerais parler de la position du Canada dans le même contexte. Nous avons des réserves de devises étrangères de l'ordre de 2.6 milliards de dollars. Leur valeur a varié entre 2.5 milliards et 2.8 milliards, et elle pourrait s'accroître à la suite de certaines ententes que le Canada et les États-Unis ont conclues récemment. Je m'inquiète de voir que nous allons tant nous préoccuper du niveau de nos réserves de devises étrangères que nous négligerons l'une des considérations les plus importantes pour le Canada et

les Canadiens. Je songe au compte de l'actif et du passif du Canada à l'étranger et de l'accroissement de notre déficit net, qui est passé de 4 milliards à 24 milliards.

En 1949, les avoirs canadiens en devises étrangères s'élevaient à 5.3 milliards de dollars, et les étrangers possédaient 9.3 milliards en devises canadiennes. Autrement dit, les étrangers possédaient en devises canadiennes 4 milliards de plus que nous ne possédions de devises étrangères prises collectivement. En 1967, d'après les chiffres estimatifs les plus récents que j'ai, nous avions accru nos avoirs en devises étrangères de 10 milliards de dollars; ils étaient donc passés d'un peu plus de 5 milliards à 15 milliards de dollars. En même temps, nos exigibilités, c'est-à-dire les avoirs des autres pays en devises canadiennes, étaient passées de 9.3 milliards à 39 milliards de dollars, soit une augmentation de 30 milliards.

Et voici l'aspect mathématique de la thèse de la domination étrangère, la thèse des investissements étrangers, dont on parle tant et dont on entendra encore parler, j'en suis sûr. A mon avis, le fait que les autres ont investi 24 milliards de dollars de plus dans notre économie que nous n'en avons investi globalement à l'étranger, et le fait que cet écart s'agrandit d'année en année, préoccupent vivement le Canada et les Canadiens.

Suivant l'argument économique classique, le jeune pays commencerait par être débiteur, mais au fur et à mesure qu'il développerait ses propres industries, sa propre technologie, il cesserait d'être débiteur pour devenir un pays créditeur. Cette idée était, et je crois qu'elle l'est encore dans l'esprit de bien des gens, associée au concept d'aide aux pays sous-développés. Mais nous avons un déficit de 24 milliards de dollars dans notre compte d'actifs étrangers. Si nous voulons faire des investissements importants dans le tiers monde, il faudra que nous trouvions des moyens, que nous n'avons pas trouvés jusqu'ici, pour accroître notre propre richesse.

• (12.40 p.m.)

En terminant, je voudrais signaler que les droits de tirage spéciaux ne résolvent pas le problème essentiel qui se pose à nous, c'est-à-dire le contrôle raisonné des afflux de capitaux à court terme, mais ils indiquent bien un intérêt et une prise de conscience de la part de la collectivité internationale quant à ce problème. Ils représentent une entreprise collective fort utile sur le plan économique. De ce point de vue là et dans la mesure où ils imposent une discipline aux nations aux réserves excédentaires ou déficitaires qui recourent aux droits de tirage spéciaux, ils contribuent de façon significative à la stabilité du système monétaire international. Nous devons reconnaître que d'autres crises se produiront. Nous devrions puiser confiance dans le fait que le dollar américain, pierre angulaire du système, est beaucoup plus fort qu'il ne paraît l'être; d'autre part, les Canadiens doivent enrayer l'accroissement de leur déficit.

Nous ne l'avons pas endigué; il continue de s'accroître et, chaque fois, notre vulnérabilité s'accentue parce que si un jour les portefeuillistes qui ont placé leur argent au Canada décident de le rapatrier chez eux, le dollar canadien se trouvera soumis à des pressions.

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Je tiens à dire en commençant que j'appuie le bill. Je voudrais faire quelques brèves remarques sur le régime monétaire international et proposer quelques voies ou moyens que nous pourrions explorer en tant que nation, afin de prêter main forte lorsque les crises monétaires réapparaîtront. Nous savons tous sans doute que l'année n'a pas été propice au système de paiements internationaux. Il y a eu pour commencer la dévaluation de la livre sterling, suivie de la crise de l'or et du système du double prix de l'or, accompagné plus tard d'une spéculation massive parce qu'on croyait que le mark serait réévalué et le franc dévalué. Je n'ai pas inclu la présumée crise du dollar canadien, l'hiver dernier, car ce n'était pas vraiment une crise. A ce moment-là, les principes directeurs américains en matière de dépenses émises à l'intention des sociétés américaines et qui désormais s'appliquaient aux filiales exerçant leur activité au Canada, ont semé, au sein du gouvernement canadien, une panique à la fois inutile et malséante. Il faut éviter à tout prix que ces événements se répètent.

D'autre part, la dernière crise a été exceptionnelle par sa soudaineté, l'ampleur du désaccord international qu'elle a révélé et les conséquences politiques et économiques qu'elle peut entraîner. Elle a d'abord été déclenchée par les difficultés que la France a éprouvées le printemps dernier et où l'on a restoré la stabilité en imprimant une autre poussée inflationniste à l'économie. La France a poursuivi une politique d'expansion économique renforcée de forts tirages du Fonds monétaire international. Cela n'a pourtant pas redonné confiance.

L'Allemagne a joué un rôle capital dans ces événements. Il est regrettable que notre gouvernement soit resté caché, car, grâce à notre balance des paiements très avantageuse, nous aurions pu participer pleinement à la restructuration du système monétaire international. La crise du franc a accéléré le mouvement vers les augmentations d'impôt et les restrictions au commerce. On pourrait ajouter que notre intervention, s'il en fut, s'est révélée singulièrement stérile. Les politiques annon-

cées furent accueillies avec consternation dans bien des milieux.

Voici ce qu'il faut d'abord se demander: Ces mesures suffiront-elles pour protéger le système? Seul l'avenir le dira, mais bien peu d'observateurs accordent aux propositions de la conférence beaucoup de chances de succès. Il y a donc lieu de se demander si les modifications aux accords de Bretton Woods proposées par le projet de loi C-138 vont résoudre nos problèmes? Elles pourraient faire disparaître certaines tensions, mais ce qui frappe ici, c'est le manque d'imagination. On semble manquer d'initiative politique. Les conséquences seront graves, entre autres celle d'accélérer les tentatives d'adhésion au Marché commun européen, ce qui nuira davantage à nos marchés éventuels.

Il est clair, cependant, qu'on ne peut plus remettre à plus tard des réformes majeures au régime des paiements internationaux. Récemment, les États-Unis n'ont pas dominé la scène comme d'habitude, à cause de l'interrègne qui a suivi leurs élections. Le Canada aurait donc dû avoir plus de chances de soumettre quelques bonnes idées nouvelles.

Le bill C-138 prévoit des droits de tirage spéciaux. Ces droits sont apparemment alloués d'après l'importance de la souscription de chacun des pays au Fonds monétaire international, sans autre condition quant aux objectifs visés. Ces droits de tirage spéciaux assurent un pouvoir de prêt supplémentaire. Le pouvoir de prêt ainsi institué devrait servir à des fins créatrices, en étant conjugué peut-être avec les prêts de la Banque internationale ou de l'Association d'expansion internationale ou peut-être comme instrument d'un programme de stabilisation des prix pour les produits du secteur primaire. Cela pourrait être d'un grand secours pour le Canada, où les divers produits sont assujettis à la concurrence internationale des prix; aussi est-ce une initiative que nous devrions appuyer vigoureusement.

Un changement dans l'attitude américaine au sujet du prix de l'or ne saurait être écarté. D'autres idées sont plus radicales, celle par exemple d'assurer une plus grande souplesse aux taux de change en recourant peut-être au taux à cheville rampante.

La mesure législative proposée pourrait aussi être améliorée d'autre façon. Il doit y avoir un meilleur moyen de lutter contre la spéculation sur les devises.

L'interdépendance du commerce et de l'aide est un fait avéré et il n'est que logique, pour notre pays, dont l'économie repose en grande partie sur les exportations, de penser à l'avenir, d'être plus pragmatique et d'exercer une influence positive. L'un de nos problèmes consistera à redonner confiance au commerce international.

Les politiques actuelles n'ont pas beaucoup de chances de succès en fin de compte. Dans ce cas-là, le Canada ferait bien de prendre l'initiative de changements et de proposer des politiques dans notre intérêt, pourvu qu'elles soient aussi dans l'intérêt des grandes puissances. Il ne semble pas que le Canada puisse compter sur quelqu'un pour défendre ses intérêts au cours de ces entretiens.

Je signale en terminant que le bill à l'étude est un pas dans la bonne voie, mais qu'il faudrait faire bien davantage.

**M. Cliff Downey (Battle River):** J'estime que le bill C-138 a des lacunes. Nous avons plus que jamais besoin d'une nouvelle direction dans ce domaine. Après tout, il y a plus d'une génération que nous avons entrepris des réformes essentielles dans notre système monétaire. On méprise—souvent à tort—l'opposition pour son manque de propositions constructives mais je crois que c'est une faiblesse humaine bien connue que de reprocher aux autres ses propres fautes. En général, je crois que ce projet de loi devrait être approuvé. Cependant, j'aimerais souligner encore les termes du chef de l'opposition (M. Stanfield) selon lesquels les systèmes monétaires internationaux, quelle que soit la manière dont ils fonctionnent, ne remplaceront pas les programmes intérieurs et commerciaux bien orientés à l'intérieur du pays lui-même.

La plupart des gens qui ont étudié le système monétaire international admettent la nécessité d'accroître les réserves monétaires mondiales. Or, la solution de nos problèmes dans ce domaine n'est pas facile. Par exemple, le simple fait d'augmenter le prix de l'or ne résoudrait certes rien. A l'heure actuelle, nous devons trouver de nouvelles solutions à de nouveaux problèmes lorsque la direction et le système qui laissent à désirer doivent faire place à une conception nouvelle.

Par exemple, les droits de tirage spéciaux créés par cet accord fonctionneront mieux si on les allie à tous les avoirs en réserve des diverses nations participantes. Chaque pays pourrait consacrer une partie de ses réserves à ce nouveau fonds tout en conservant un droit sur ceux-ci. Si le Canada y consacrait 800 millions de dollars en or, un milliard en dollars et 500 millions de dollars en droits de tirage spéciaux, il obtiendrait un crédit total de 2.3 milliards de dollars. Il pourrait employer ces réserves pour régler ses comptes et utiliserait ses réserves dans la proportion affectée.

• (12.50 p.m.)

Il semble que ce fonds de réserve pourrait être utilisé d'une façon productive. L'existence même de réserves excédentaires nous permettrait de consacrer un pourcentage plus

élevé de nos devises étrangères à un programme d'aide au groupe de Colombo, par exemple. Notre réserve de devises de 2.5 milliards de dollars était insuffisante il y a un an, mais on y a suppléé par des crédits du FMI. Si des fonds de réserve étaient placés dans une nouvelle organisation, une tranche plus considérable pourrait être consacrée à quelque entreprise utile.

On a dit qu'il devrait y avoir un meilleur moyen de faire face à des mouvements soudains de capitaux dans divers marchés comme ceux qui ont causé la fuite de capitaux du Canada il y a un an. Il devrait y avoir de nouvelles méthodes pour contrebalancer les mouvements de capitaux à court terme qui causent un déséquilibre mais qui sont réversibles. L'an passé, nous avons dû prier Washington de modifier ses directives aux sociétés américaines faisant affaires au Canada. Cela aurait été bien moins déshonorant si l'on avait pu faire appel à quelque service d'aide international. Le Fonds monétaire international nous a finalement accordé des crédits, mais nous avions dû, d'abord, aborder, chapeau bas, les États-Unis. Nous avons dû nous procurer des réserves en Europe et aux États-Unis et, par la suite, le taux d'escompte a été haussé à 7½ p. 100 et la masse monétaire s'est resserrée. Ces mesures, bien entendu, ont nui aux opérations commerciales.

Nous pourrions peut-être aider à établir des ententes régionales dans le cadre du Fonds monétaire international. Les pays antillais accueilleraient favorablement des mesures semblables. Plus nous aiderons ces pays à établir leur crédit, plus nous aurons d'occasions de commercer avec eux. Les pays émergents du Commonwealth achèteraient plus s'ils pouvaient obtenir des crédits et si leurs devises étaient plus fermement assises. Les grandes ressources du monde libre ne sont pas mises en doute, il s'agit simplement de les utiliser efficacement. Nous devons maintenant songer à prendre certaines mesures dans ce sens.

A présent la plupart des économistes réclament une plus grande souplesse dans la fixation des taux de change. Les taux fixes ne le demeurent pas une fois pour toutes. Tout simplement, les fluctuations sont plus accusées que si il y avait un rajustement annuel de 1 ou 2 p. 100, car ce genre de compromis permettrait des changements progressifs, que pourraient compenser des modifications aux taux d'intérêt, qui empêcheraient les fuites de capitaux à l'étranger. Si les taux de change variaient de 1/12e de 1 p. 100 par mois ou de 1 p. 100 par an, ceux qui spéculent sur les devises abandonneraient sans doute la partie. Il en coûterait un peu plus aux exportateurs et aux importeurs de protéger leurs opérations à terme si on permettait de plus grandes fluctuations dans le cours des devises, mais on pourrait éviter ainsi de graves déséquilibres dans les balances de payement. Si on supprimait les encouragements à la spéculation, le Canada ne serait pas obligé de modifier ses taux d'intérêt, sans considérer les répercussions que cela peut avoir sur la politique intérieure, afin de résoudre les problèmes posés par les exigences des créanciers de l'étranger.

La fermeté dans l'union a permis au monde libre de rester puissant et productif. Maintenant, il importe de savoir si nous pouvons faire les changements qui s'imposent. Si nous ne sommes pas à la hauteur, nos problèmes ne feront que s'aggraver, et la voie du progrès sera difficile à retrouver. Je ne vois dans le bill à l'étude aucune innovation qui assurerait le progrès et la stabilité.

**M. Gray:** Je vois qu'il ne reste qu'une minute avant l'heure du dîner. Pourrais-je déclarer qu'il est une heure?

**M. l'Orateur:** On me fait savoir que le secrétaire parlementaire a déjà pris la parole au cours du présent débat; pour la ravoir, il faudrait le consentement unanime de la Chambre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement; je crois que Votre Honneur a décidé que l'intervention précédente du secrétaire parlementaire était un rappel au Règlement—il ne s'agissait donc pas d'un discours.

**M. l'Orateur:** Je viens de le dire, je parle d'après ce qu'on me fait savoir. Évidemment, je ne sais pas ce qui a été dit antérieurement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me reppelle qu'il y a quelques jours, alors que le secrétaire parlementaire invoquait le Règlement, j'ai dû préciser qu'il ne prenait pas réellement part au débat. S'il s'agissait du même débat, la décision que j'avais alors rendue serait valable, mais le secrétaire parlementaire pourra prendre la parole après deux heures.

[*Français*]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président...

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Compton désire-t-il participer au débat?

**M. Latulippe:** Oui, monsieur le président.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** Il y a un autre élément qui complique la situation. Je crois savoir que le député de Compton veut participer au débat et il y a peut-être d'autres députés qui suivront son exemple.

**M. Gray:** Je leur cède volontiers la parole, monsieur l'Orateur.

(La séance est suspendue à une heure.)

---

## Reprise de la séance

[*Français*]

La séance reprend à 2 heures.

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le bill C-138 visant à modifier les accords de Bretton Woods et autres lois.

Nous aurions bien des choses à dire à ce sujet. Nous avions même pensé de présenter des amendements, mais vu qu'il s'agit d'une loi internationale préparée à l'avance par les experts de la finance internationale, il est assez difficile pour qui que ce soit, au sein d'un gouvernement comme le nôtre, d'y apporter des changements. Nous serions pourtant censés tirer avantage de ces accords, étant donné que nous y sommes partie. Cependant, les grandes lignes sont tracées par la haute direction financière du monde et il est assez difficile de proposer un amendement visant à concilier les besoins de la personne humaine et ceux de l'industrie.

Or, comme il est assez difficile d'apporter quelque changement que ce soit à cette loi, nous nous contenterons de parler des généralités du bill et d'en indiquer les effets pour les Canadiens. Quels avantages pouvons-nous retirer de ces améliorations, des modifications que peuvent apporter les grandes institutions financières?

Monsieur l'Orateur, nous sommes d'avis que les améliorations suggérées ne constituent qu'un cataplasme sur une jambe de bois. Cette mesure ne guérira pas le mal. Elle peut retarder l'aggravation du malaise ou en atténuer les effets momentanément, mais les conséquences n'en seront pas moins inévitables un jour et la situation sera alors plus dramatique que jamais.

• (2.10 p.m.)

Pour ce qui est des répudiations de dettes, nous en verrons bien d'autres. Les effets de cette maladie économique seront retardés, grâce à une espèce de pilule dorée que la haute finance internationale a préparée et veut nous faire avaler en dépit de nos objections ou protestations. Le Canada pourrait certainement dénoncer ces accords s'il était économiquement et financièrement solvable. Au fait, certains pays n'en ont pas besoin pour se financer, et non seulement ils vivent quand même, mais ils font des échanges avec d'autres pays. Nous faisons partie de cet organisme, au cas où des difficultés naîtraient dans notre pays, afin que nous puissions recevoir la pilule dorée qui pourra retarder un peu les progrès de la maladie. Cela ne fera pas disparaître les effets de la maladie. Au fait, nous aurons à les subir plus tard et ce n'est qu'une question de temps.

Monsieur l'Orateur, le monde est en évolution constante à travers les échecs et les succès des grandes guerres internationales qui constituent en quelque sorte des interventions chirurgicales graves, qui n'en sont pas moins la preuve évidente d'une vitalité surprenante, voire même d'un redressement encore plus vigoureux.

En 1944, à la fin de la guerre, dont on prévoyait déjà l'heureuse issue pour les Alliés, les experts financiers du monde entier se réunissaient à Bretton Woods, dans l'État du New Hampshire, pour préparer l'orientation des activités internationales de l'après-guerre. A la suite de longues discussions, on décida de créer la Banque internationale de reconstruction et de développement et le Fonds monétaire international. On considérait tout cela comme un régime économique et non pas comme un régime politique. La Russie y délégua des observateurs non participants pour la simple raison qu'elle ne voulait pas qu'on la considère comme un État capitaliste. Elle voulait conserver sa philosophie communiste ou socialiste qui, incidemment, est différente du capitalisme ou du libéralisme économique.

Monsieur l'Orateur, nous sommes en 1969, soit 25 ans après la conclusion des accords de Bretton Woods. Un quart de siècle s'est écoulé depuis ces fameuses assises où les grands banquiers du monde capitaliste ont jeté les bases d'un système monétaire international. Il faut donc réfléchir sur les effets heureux ou malheureux des mécanismes de ces organismes, sur leurs qualités qu'il faut conserver et sur leurs défauts qu'il faut corriger.

Monsieur l'Orateur, en résumé, ces institutions ont été utiles et même nécessaires. L'expérience de 25 années peut être très instructive et rassurante pour tous les pays. A mon avis, la Banque internationale et le Fonds monétaire international sont nécessaires et il faut conserver ces institutions. Nous devons étudier leur mécanisme de près, en vue de le perfectionner et de le rendre plus efficace et plus accessible aux pays qui ne peuvent pas en bénéficier, même s'ils en sont membres. Quelles que soient, monsieur l'Orateur, les différences qui semblent exister entre les monnaies des divers pays, de même qu'entre divers modes d'administration et différentes philosophies économiques, l'économie politique repose sur les mêmes besoins, les mêmes exigences et les mêmes impératifs.

Partout, monsieur l'Orateur la production des biens et des services se fait par les adultes, pour toute la population. Cette production vise deux buts: la consommation des biens et services par toute la population et la capitalisation des surplus pour assurer la production future, de même que les développements de la production, des instruments de production et de la productivité en progrès constant pour une population progressive nationale et internationale.

Partout, monsieur l'Orateur, on retrouve que la production égale la consommation et la capitalisation. Qu'il s'agisse de pays capitalistes, socialistes ou communistes, partout la production des biens et des services est faite en vue de la consommation et de la capitalisation par les adultes et par toute la population.

Il faut donc distinguer entre les systèmes monétaires, économiques et politiques. Cette distinction nouvelle, du moins, pour ceux qui ne sont pas initiés aux grands principes internationaux, peut être d'une grande utilité pour comprendre ce qui paraît si compliqué, dès qu'on mêle l'argent à nos discussions économiques et politiques.

Tous savent que la production se fait grâce au capital et au travail et que le capital mérite un salaire et un intérêt, à condition qu'il soit raisonnable. Cela sert ensuite de pouvoir d'achat pour acheter une partie de la production. Tout cela fait partie du système économique et du système bancaire international ou des accords de Bretton Woods, si l'on veut. Cela fait partie du système économique. Il faut bien distinguer entre le système monétaire et l'économie politique.

En juillet 1942, on pressentait la fin de la guerre. Les grands pays commençaient à prévoir la prochaine période d'après-guerre et à préparer, autant que possible, l'orientation de l'économie internationale, au moyen d'organismes supranationaux. A Bretton Woods, en 1944, il ne s'agissait pas de prévoir la création de l'Organisation des Nations Unies, mais bien l'établissement de la finance des nations capitalistes. Il ne s'agissait pas de la politique internationale, mais bien de la finance internationale. Ces deux choses sont toujours traitées séparément, bien que souvent les financiers et politiciens d'envergure nationale ou internationale soient les mêmes personnes.

Pour ce qui est de tous ces organismes, il faut bien comprendre et reconnaître que nous sommes loin de la petite entreprise et des besoins des individus et de leur famille. Seuls les grands problèmes préoccupent les délégués financiers ou les politiciens de cette grande institution.

A ce très haut niveau, celui des grandes administrations, seuls le capital et les profits



du capital sont protégés et favorisés. Le problème de la personne humaine, de la famille, de la ferme et de la petite industrie, est totalement ignoré, lors des délibérations de cette institution. A ce stade, seuls les citoyens millionnaires des pays membres des institutions internationales participent aux discussions.

• (2.20 p.m.)

Il faut bien reconnaître que les délégués qui participent à ces grandes démonstrations de compétence financière internationale prennent vite l'habitude de parler de millions de dollars et qu'ils oublient facilement les problèmes de sous, de dollars, de travail, de budget familial, de pouvoir d'achat, de chômage et d'allocations sociales ou familiales.

Même si M. Deutsch revient plus tard, de 1963 à 1968, à titre de président du Conseil économique du Canada, il est déjà formé aux grandes allures financières, aux philosophies et aux théories financières internationales. Même si M. Rasminsky devient plus tard gouverneur de la Banque du Canada, ses préoccupations sont déjà avec les millions et les milliards plutôt qu'avec les besoins des petites institutions de famille et des petites industries du Canada, car seules les grandes entreprises ont l'heur d'attirer son attention. Ces grands dirigent l'économie du pays avec une mentalité ouverte aux études des grands projets, plutôt qu'aux besoins des individus et de la famille. C'est pourquoi je dirai que M. Rasminsky ne se fait pas de scrupule d'augmenter le taux d'escompte de la Banque du Canada quand cela fait son affaire et celle des grandes puissances, même si c'est au détriment de la nation. A titre de gouverneur de la Banque du Canada, il a le pouvoir de le faire et il n'y a aucun économiste ni aucun fonctionnaire du gouvernement actuel qui puisse intervenir, pas même le ministre des Finances (M. Benson).

Il faut bien les comprendre et les laisser à leurs savantes explications, mais il faut élaborer une autre argumentation qui part du bas pour monter aux besoins des familles, des petites entreprises familiales, des fermes, des magasins, qui occupent encore la plus importante partie de la population du pays, sans laquelle il n'y aurait pas même de pays pour être partie aux accords de Bretton Woods.

Si les grandes institutions brassent des millions et des milliards de capitaux accumulés par les profits et des capitaux de réserve, il ne faut pas oublier que leur importance dépend justement des innombrables petits employés, des millions de salariés qui administrent des budgets familiaux.

Au nombre des quelques grands Canadiens, qui étaient présents à Bretton Woods, se trou-

vaient le très honorable Louis St-Laurent, alors ministre de la Justice et, par la suite, premier ministre du Canada, l'honorable Lionel Chevrier, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et des Approvisionnements et, plus tard, président de la Voie maritime du Saint-Laurent, M. G. F. Towers, alors gouverneur de la Banque du Canada, et qui devait occuper ce poste jusqu'à 1955, M. J. J. Deutsch, adjoint du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui deviendra plus tard le premier président du Conseil économique du Canada, en 1963, M. Louis Rasminsky, président suppléant du Conseil central du *Foreign Exchange*, qui est devenu gouverneur de la Banque du Canada.

On remarquera que tous ces grands Canadiens, comme tous les autres grands financiers et politiciens du monde qui étaient présents aux accords de Bretton Woods, en 1944, étaient éloignés des problèmes personnels et familiaux et des plus intéressés aux questions de millions et de milliards, qui sont à la portée des grandes institutions nationales et internationales.

Quand ils ont fondé la Banque internationale et le Fonds monétaire international à Bretton Woods, en 1944, le moindre de leurs soucis était la protection de la personne humaine et de la famille, où naît, se développe et s'épanouit la personne.

Il faut donc comprendre, monsieur l'Orateur, qu'en cette circonstance solennelle des accords de Bretton Woods, on pensait plutôt en grand qu'en petit; on pensait aux millions et aux milliards plutôt qu'aux sous et aux dollars des citoyens du Canada et des autres pays.

En 1944, quand des milliers de soldats tombaient chaque jour sur les champs de bataille, l'importance de la personne humaine était reléguée au dernier rang par les politiciens et les banquiers nationaux et internationaux. Le capital et ses institutions absorbaient tous les efforts des grands savants réunis à Bretton Woods.

Il s'agissait de placer des organismes internationaux au-dessus des organismes nationaux les plus puissants et les plus prospères des 44 pays qui étaient représentés.

Voilà la mentalité qui imprégnait l'esprit des chefs politiques et financiers des plus grands pays du monde. Ils ont donc créé un Fonds monétaire international et une Banque internationale qui, en fait, ne sont que les prolongements des organismes financiers et bancaires nationaux, à quelques différences près. Abstenons-nous de donner des détails, tenons-nous en aux grandes lignes.

Ce n'est pas au sein de ces grands organismes qu'il faut rechercher le salut de la personne humaine qui naît et qui vit trop souvent, hélas, dans des taudis.

Remarquons de plus que les politiciens, financiers et banquiers d'envergure nationale et internationale sont tous des diplômés d'universités et qu'ils sont bien obligés d'agir conformément à ce qu'ils ont appris à l'université. La phrase qui les excuse intérieurement, quand ils sentent que leur haute distinction laisse derrière eux et derrière leurs grandes institutions d'aussi lamentables échecs, déséquilibres économiques ou larges fossés entre les riches, qui continuent de s'enrichir et les pauvres qui deviennent de plus en plus pauvres, indigents ou misérables, est celle-ci: Nous sommes bien obligés d'agir selon ce que nous avons appris à l'université.

Au point de vue politique, financier, économique et bancaire, toute la formation de base est dispensée par les mêmes universités centrales, anglaises, européennes ou américaines, qui professent toutes la même philosophie politique et enseignent les mêmes techniques et les mêmes doctrines.

Les universités d'Oxford, de Paris, de Louvain, de Rome, d'Harvard et la M.I.T., qu'ont fréquentées nos économistes canadiens, américains ou européens, enseignent, discutent et dialoguent de la même façon sur toutes les questions financières et économiques.

Rien n'est plus remarquable, monsieur l'Orateur. Dans la plus petite paroisse dotée d'une caisse populaire ou d'une succursale de banque, on retrouve sur une petite échelle les mêmes mécanismes monétaire, économique et politique qu'à l'échelle internationale, à Bretton Woods, au sein du Fonds monétaire international et de la Banque internationale.

Que nous étudiions l'infiniment petit ou l'infiniment grand, notre monde est tellement bien fait, tellement bien agencé, que nous nous retrouvons devant les mêmes phénomènes, les mêmes problèmes, les mêmes solutions, les mêmes difficultés, les mêmes recherches et les mêmes conclusions.

Partout, l'argent est un instrument d'échange contrôlé par la haute direction financière et économique des grands banquiers internationaux. Ce sont eux qui contrôlent le sang économique de la nation.

**M. Ed. Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Latulippe:** Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

**M. Schreyer:** Monsieur l'Orateur, le discours de l'honorable député est très intéressant.

Je voudrais lui demander s'il ne reconnaît pas que le système capitaliste international ne peut exister sans les accords comme ceux de Bretton Woods?

**M. Latulippe:** Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, on me demande si un système capitaliste international peut exister sans les accords de Bretton Woods.

Je lui répondrai par l'affirmative. Nous pourrions dénoncer ces accords et nous n'aurions qu'à équilibrer de nouveau notre économie nationale.

• (2.30 p.m.)

Mais nous y sommes partie, car il s'agit là d'un genre d'assurance que l'on achète quand on nourrit quelque crainte. Au fait, comme nous avons peur de nous trouver dans quelque mauvaise situation, nous adhérons aux accords de Bretton Woods. Nous nous rendons compte qu'il ne s'agit pas d'une solution convenable, mais nous croyons que cela peut nous assurer une certaine protection et nous permettre d'aider les autres pays qui peuvent se trouver dans la même situation. Et, grâce à la collaboration, les pays qui sont dans une meilleure situation économique et font partie de ces accords pourront aider aux autres dont l'économie est moins bien équilibrée.

Voilà autant de raisons, à mon sens, pour lesquelles on tient à être partie aux accords de Bretton Woods.

Partout, monsieur l'Orateur, il y a de l'action, de la production, de la consommation et de la capitalisation. Mais partout, également, devrait-on retrouver de l'équilibre et de l'harmonie. Il n'est pas plus difficile de réaliser cet équilibre à l'échelon nationale et international qu'à l'échelon personnel, familial, municipal, provincial ou fédéral.

Les trois échelons, national, international ou mondial, existent très distinctement, d'une façon très différente, bien sûr, mais toujours et partout selon les mêmes lois et les mêmes principes. Il s'agit du problème de l'administration économique et politique, par l'entremise de la monnaie, de l'argent, du capital et du crédit, où l'homme exprime sa confiance en son semblable, et c'est toujours l'homme qu'il faut rejoindre au fond du problème. Même si l'on manipule des millions et des milliards à l'échelon national, international ou mondial, il faut revenir à l'homme.

Je résume toute l'histoire du monde, toute l'histoire de l'argent et de la monnaie en disant avec ardeur que je me réjouis de la situation mondiale de 1969.

Environ 25 ans après les accords de Bretton Woods et la fin de la guerre mondiale, nous pouvons constater un grand progrès dans le monde. Je trouve qu'il convient de répéter que même si nous ne disposions pas des instruments économiques susceptibles de rendre de grands services aux hautes institutions financières, qui étaient plus ou moins accessibles au peuple, qui n'a pas pu en bénéficier pleinement, il demeure que notre système capitaliste est le meilleur au monde. Il nous incombe donc de le maintenir, car si on le compare aux systèmes socialiste ou communiste, on se rend vite compte qu'il a le droit d'exister, pourvu que nous corrigions les abus qui s'y rencontrent.

Que les États-Unis réussissent à envoyer trois cosmonautes autour de la lune, que la Russie parvienne à accoupler deux Soyouz et des cosmonautes en plein ciel, toutes ces réalisations sont autant d'indices du progrès, de l'évolution et de l'épanouissement de la race humaine. Tous ces progrès ne sont encore que les signes avant-coureurs de l'immense progrès qui peut s'accomplir dans un avenir rapproché.

Mais, revenons aux problèmes monétaire, économique et politique. Dans toutes les activités nationales ou internationales, c'est toujours l'homme qui est à la base. Au lieu de critiquer nos systèmes monétaire, économique, politique et universitaire, réjouissons-nous donc de leurs merveilleux accomplissements et travaillons avec confiance à en perfectionner certains détails qui ont pu échapper aux dirigeants supérieurs, trop préoccupés qu'ils étaient par l'établissement d'organismes internationaux.

Il ne faut pas jeter le blâme sur les systèmes monétaire, économique et politique. Il faut les critiquer, si leur mécanisme ne donne pas le maximum de rendement espéré. Toutefois, tous les organismes fonctionnent de mieux en mieux et avec de plus en plus d'efficacité. Il faut maintenant leur faire atteindre leur plein rendement, leur pleine efficacité jusque dans les moindres détails relativement aux besoins personnels et familiaux. L'abondance existe pour tous. L'individu et l'universel sont fondus l'un dans l'autre. Les millions et les milliards ne doivent pas faire oublier les sous et les dollars. A mon avis, c'est dans cette optique que nous devons nous initier aux accords de Bretton Woods.

Même si, présentement, nous n'avons pu apporter d'amélioration à cette loi très compliquée, préparée d'avance par les grands organismes financiers internationaux, il reste que nous avons encore notre mot à dire pour influencer nos représentants et les grands hommes de la nation. Il faut leur demander de penser non seulement aux grands problèmes, mais aussi aux petits. Il existe des petits problèmes pressants qui doivent être réglés. Or, on ne règle que les grands problèmes en favorisant ainsi les grandes institutions. On doit aussi rendre service aux petites institutions. A mon avis, il nous incombe d'essayer d'influencer nos représentants au sujet des accords de Bretton Woods.

Monsieur l'Orateur, c'est de cette façon que nous réussirons à réaliser quelque chose. Ce

n'est pas en détruisant tout ce qui est bien, car ce qui est bien doit le demeurer. Ce n'est pas en détruisant que nous bâtirons. Nous devons construire, mais il est défendu de détruire.

Fondé en 1944 par les accords de Bretton Woods, le Fonds monétaire international et la Banque internationale comptent maintenant 25 ans d'existence. Ces deux institutions internationales ont certainement eu des effets importants. Elles ont fait beaucoup plus par le rayonnement de leurs activités et par l'orientation centrale donnée aux pays membres, lors de l'après-guerre, que si chaque pays avait été laissé à lui-même, sans aucune directive.

Le Fonds monétaire et la Banque internationale ont au moins établi un climat de confiance entre les petits et les grands pays, entre les pays dévastés par la guerre, qui avaient à tout reconstruire, et les pays exemptés des destructions en masse, qui ont pu collaborer, selon un programme défini, à la reconstruction et au développement des pays ravagés.

Que ces institutions aient été profitables aux plus puissants des pays membres et que d'autres pays en aient moins profité, cela reste à vérifier. On pourrait apporter certaines corrections s'il y a lieu, mais, dans l'ensemble, l'existence de ces institutions a été grandement justifiée et très appréciée de tous.

Les malaises qui persistent dans certains pays peuvent être corrigés à la longue, et les imperfections de ces institutions peuvent disparaître, en vue d'une efficacité encore plus grande et profitable à tous les pays intéressés et même à l'humanité tout entière. Les malaises qui persistent dans certaines institutions internationales de la finance sont à peu près les mêmes que ceux qui se manifestent au niveau des systèmes monétaire, économique et politique, à l'intérieur des pays, des provinces, des villes et des petits villages.

Les puissants aident les moins fortunés, mais en exigent des profits, ce qui est normal et profitable à tous les intéressés, grands et petits. Le profit est nécessaire à tous, mais l'essentiel est de réaliser l'équilibre entre les participants. Il faut de la proportion, de l'équilibre, de l'harmonie. Il faut vivre et laisser vivre, donner à chacun selon ses talents et ses besoins. Nous, qui sommes forts, devons aider ceux qui ne le sont pas encore. Aidons-nous les uns les autres, car nous sommes tous des amis et des frères et parce que nous avons tous le même Père.

Voilà ce qu'il faut continuer de réaliser, tant au sein des institutions internationales que nationales, fédérales, provinciales, régionales, municipales, familiales, sociales, personnelles et individuelles.

Tous les particuliers et toutes les nations sont solidaires les uns des autres. La terre entière est peuplée d'êtres humains. Les malaises qui existent entre les pays ou les citoyens d'un même pays sont toujours causés par un manque de proportion, d'équilibre et d'harmonie. Cette proportion, cet équilibre et cette harmonie sont à la portée de l'intelligence humaine, selon la capacité des hommes qui dirigent les différentes institutions.

Normalement, il ne serait pas plus difficile pour le ministre des Finances d'équilibrer ses revenus, ses dépenses et ses profits, dans le budget national, que, pour le président de la Banque Royale du Canada, d'assurer l'équilibre du bilan de sa banque, ou pour le père de famille, d'équilibrer son budget familial, toujours selon la même formule saine: administration, revenus, dépenses et profits.

• (2.40 p.m.)

Quand il y a abondance et surabondance pour tous, mais que les uns réalisent des profits exorbitants, forçant les autres à accuser des déficits nuisibles à la bonne administration et à la bonne entente, cela détruit la proportion, l'équilibre et l'harmonie, que ce soit au niveau individuel, municipal, familial ou international, il faut que ces déséquilibres disparaissent.

Alors, monsieur l'Orateur, pour bien équilibrer l'économie internationale, il faut que le sang économique des nations circule abondamment et suffisamment, car, si la pression du sang économique des institutions est trop forte, les sociétés seront malades et déséquilibrées.

Par ailleurs, si le sang économique des nations est trop faible, il faut leur injecter du sang nouveau, de façon à équilibrer l'économie nationale, tout comme on le fait pour équilibrer le flot des humeurs de la personne humaine. Une personne humaine qui souffre d'hypertension doit recevoir des soins adéquats qui permettront de faire baisser sa pression. Mais si la personne fait de la basse pression, il faut lui faire absorber des fortifiants afin de rétablir l'équilibre de sa pression sanguine, pour qu'elle puisse marcher convenablement et jouir de la vie.

Or, monsieur l'Orateur, c'est la même chose pour la finance nationale ou internationale. Ce qui manque, dans notre économie, c'est l'équilibre. Au fait, il y a des gens qui font trop de profits au détriment des autres. Ce sont les profits exorbitants des uns qui entraînent la pauvreté des autres. C'est le phénomène qui se produit, tant à l'échelon international qu'à l'échelon national. Monsieur l'Orateur, il faudrait venir essayer de faire comprendre ces choses à nos grands universitaires, qui

peuvent améliorer et équilibrer notre économie mondiale ou l'économie nationale. Je ne suis pas assez influent pour les rencontrer, mais les députés ministériels, qui ont la force requise et peuvent avancer les arguments nécessaires, devraient penser à la nation. Il faut équilibrer l'économie nationale pour qu'on puisse enfin jouir d'un système parfait, d'un système en croissance qui rendra service à la population et éliminera le mécontentement et les désastres que nous connaissons aujourd'hui.

C'est à nous tous qu'il incombe de prendre nos responsabilités. Quant à moi, je suis prêt à le faire. Si j'avais l'influence nécessaire pour m'infiltrer parmi ceux qui font partie des accords de Bretton Woods et essayer de leur faire comprendre mes idées, je le ferais. Au fait, je suis un simple député de l'opposition, mais le gros bon sens me dit que le déséquilibre existe et que le système actuel est bon. Ce système doit demeurer. Le capitalisme est le meilleur système au monde, mais il faut en corriger les abus. Ces abus déséquilibrent l'économie et c'est ce qui explique l'existence des préjudices. Nous ignorons la cause des malaises financiers. Si nous voulons les enrayer, supprimons-en les causes. Tout malaise a une cause. Tant et aussi longtemps que nous ne nous acharnerons pas à supprimer ces causes, jamais nous ne réglerons le problème.

En ce qui touche le tirage international, il s'agit de nouveaux crédits que les banquiers créeront à volonté; ceux-ci accorderont des crédits internationaux tout comme les banquiers nationaux en accordent à divers pays, ce qui ne se faisait pas autrefois. Il s'agit d'une certaine amélioration, c'est mieux que rien. Mais, encore une fois, cela ne réglera pas le problème, car si l'on émet des crédits portant intérêt, les deux ne seront pas émis en même temps. On exigera le remboursement des crédits qui ont été créés, plus l'intérêt qui ne l'a jamais été. Il est donc possible que l'on connaisse plus tard des déséquilibres nationaux. Il existera encore des répudiations de dettes, parce qu'on n'aura pas trouvé la vraie solution au problème.

Si l'on avait émis des crédits libres de dette, on aurait trouvé une solution au problème; mais, parce qu'ils endettent chaque pays, ces nouveaux crédits vont permettre aux banquiers internationaux de s'emparer de l'actif d'un pays. Un bon matin, ce pays-là ne pourra pas effectuer de remboursement, parce qu'il ne pourra pas remettre plus qu'il n'a reçu et son économie sera déséquilibrée. Il s'agit simplement d'une bombe à retardement que l'on donnera aux nations, eu égard à la situation internationale.

[M. Latulippe.]

Ces nouveaux crédits ne constituent pas, encore une fois, la vraie solution au problème que nous devrions corriger, mais à défaut de pain, on mange autre chose. On nous apporte cela, tout préparé d'avance par ces grandes institutions et nous n'avons rien à dire.

On désire apporter des changements, mais on sait que cela ne modifiera rien. On a discuté de cela au comité. On a étudié le bill, article par article; j'ai posé des questions et de grands financiers m'ont répondu que la situation économique déséquilibrée que nous connaissons présentement ainsi que les répudiations de dettes que nous avons déjà connues ne disparaîtront pas. Il y aura encore des répudiations de dettes. On a reconnu tout cela au comité. On en a discuté et on a scruté tout ce problème. Je suis convaincu qu'il n'y a pas grand-chose à changer. Cependant, nous devrons tenir à nos opinions.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui est alloué est expiré.

**M. Latulippe:** Merci, monsieur le président.

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, mes remarques seront courtes et précises. Les députés ne s'en rendent peut-être pas compte, mais il est grand temps que nous réalisions qu'il ne suffit pas de réparer les béquilles sur lesquelles se traîne aujourd'hui la politique monétaire internationale. Le bill C-138 se borne à élargir les Accords de Bretton Woods et tout ce qui a trait aux finances internationales. La situation monétaire internationale, qu'il s'agisse des pays industrialisés ou non, exige des remèdes bien plus durables et même permanents.

Il me semble qu'ici, à la Chambre, nous n'avons pas d'autre choix, en ce moment, que d'appuyer le bill C-138. Je le répète, il est inutile de continuer à rafistoler l'ancien système tout en nous berçant de l'illusion qu'il continuera à fonctionner longtemps. Rien ne l'illustre mieux que la situation où se trouve en ce moment même le franc français. La France a des ennuis, et cela touche tous les pays du monde libre car aucune nation ne peut mener son propre jeu en matière de politique monétaire à notre époque de libre-échange où le commerce est devenu un élément vital.

• (2.50 p.m.)

Il y a quelques mois, le Canada était dans une position délicate. A l'heure actuelle, notre dollar est assez stable et nos crédits internationaux se portent assez bien. Mais étant donné ce qui se passe sur le plan monétaire

international, cette situation n'est que provisoire. Le dollar américain est dans une situation difficile, la livre britannique aussi. Si nous ne faisons rien, nous hâterons le jour du règlement des comptes et la conjoncture alors n'en sera que plus difficile, car nous n'aurons pas fait montre de réalisme.

Le Canada devrait essayer d'améliorer la situation. Nous sommes très bien placés pour prendre l'initiative. Au sein de la Commission des Dix, qui étudie constamment les politiques monétaires internationales, le Canada devrait jouer un rôle de premier plan et présenter immédiatement des réformes réalistes, pour que tout le système monétaire réponde efficacement aux exigences mondiales.

Je me suis rendu compte, il y a quelque temps, en examinant les problèmes économiques de quelques-unes des nations montantes, que le déficit chronique de la balance internationale des paiements des pays sous-développés en était à un point où il était de plus en plus difficile pour ces pays de rembourser même leurs obligations à la Banque internationale. Par conséquent, ce problème touche également les nations sous-évoluées.

Ce dont a surtout besoin le secteur monétaire international, c'est d'une plus grande liquidité. C'est grâce à elle seulement que nous pourrons assurer le transfert des éléments qui constituent l'ensemble du commerce international et des règlements internationaux. Peu de gens préconisent de nos jours le remplacement de l'ancien système et l'institution d'une nouvelle entente; nous persistons donc à vouloir combler les lacunes et les insuffisances de la Banque internationale et des ententes auxquelles ont abouti les Accords internationaux de Bretton Woods. C'est un problème sempiternel.

Ce qu'il faudrait surtout de nos jours, sur le plan international, c'est une banque de règlements internationaux, où l'on écarterait le problème de l'or, de sa valeur et de ses nouvelles cotes; car l'étalon-or, qui ne répondait pas à nos besoins il y a 30 ans, se révèle tout aussi inefficace aujourd'hui dans le monde international. L'institution d'une banque de règlements internationaux assurerait beaucoup plus de liberté dans le règlement des comptes internationaux, ce qui favoriserait le commerce. Non seulement la situation des pays en voie de développement s'en trouverait-elle facilitée, mais les pressions qui s'exercent sur les principales monnaies internationales en seraient allégées.

Mes remarques n'ont pas d'autre but, monsieur l'Orateur. Nous approuvons le bill C-138, mais en ayant pleinement conscience de prolonger un système dont l'insuffisance est avérée. J'espère que le gouvernement profitera de cette occasion pour montrer la voie à la Commission dont nous sommes un des membres principaux, afin de permettre une approche inédite pour l'ensemble du problème.

La gravité de la situation est mise en relief au Canada par la vie chère et l'étau inflationniste sur l'ensemble de notre économie, qui devrait pouvoir concurrencer d'autres régions du monde quant aux échanges internationaux. L'industrie agricole s'occupe essentiellement de ce problème, ainsi que d'autres industries primaires. Si ce n'était de la profondeur de notre déséquilibre commercial par rapport à nos voisins, les États-Unis, nous serions peut-être obligés de comprendre que même le Canada, malgré sa situation privilégiée, ne peut continuer ainsi. Ces quelques mots soulignent ce que j'essaie d'établir, monsieur l'Orateur. Je signale à la Chambre la nécessité d'adopter une attitude entièrement nouvelle à cet égard et je demande à notre gouvernement de prendre certaines responsabilités dans ce domaine.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'hésite à me faire entendre après l'analyse éloquente des deux spécialistes qui m'ont précédé, au sujet des ententes monétaires internationales. Cependant, je voudrais consacrer quelques mots au problème du bill C-138. Certains députés n'ont pas hésité, cet après-midi, à déclarer que les Accords de Bretton Woods n'étaient qu'une force ou qu'un élément négatif sur la scène mondiale. J'en profite pour exprimer la conviction que le monde libre, le monde occidental, vivrait un triste jour si nous devions renoncer, en quelque sorte, à la discipline que nous sommes parvenus à établir après la guerre grâce à des ententes monétaires internationales. A mon avis, les pays du bloc communiste seraient plus qu'heureux de constater que le monde occidental s'écarte pour ainsi dire de ces ententes, car ils espèrent qu'il en résulterait un chaos suffisant pour provoquer l'écroulement—qu'ils attendent depuis longtemps—du capitalisme occidental et des sociétés démocratiques. Je reconnais que les dispositions actuelles des accords de Bretton Woods comportent des lacunes. Néanmoins, le principe sur lequel reposent ces accords est tel que nous devons envisager sa réforme graduelle et périodique, au cours des ans.

Étant donné la teneur précise du bill, qui a trait à l'institution de droits de tirage spéciaux, nous nous réjouissons de la décision. Mon collègue, feu le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, depuis trois ou quatre ans

ne cessait d'exhorter les divers ministres des Finances à proposer aux négociateurs des accords monétaires internationaux, représentant le Canada, l'institution de droits de tirage spéciaux. Je vois le secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui approuve de la tête. Voilà un point d'acquis, je m'en réjouis. Donc, cette initiative est bien accueillie dans sa forme actuelle.

Cependant, je suis déçu que l'on n'ait pas proposé de réformes fondamentales. Je surestime peut-être l'importance de la chose mais, à mon avis, on a vu ces trois dernières années assez de déséquilibre, d'ébranlements des devises de divers pays parties aux Accords, pour reconnaître l'existence d'un malaise au sein du régime monétaire international.

Il faut prendre d'autres dispositions que celles que renferme le bill C-138. C'est très bien de créer des droits de tirage spéciaux pour ce qui est, dirais-je, des liquidités internationales. Il est généralement admis, comme l'ont dit d'honorables préopinants, le député de Red Deer (M. Thompson) en particulier, que l'accroissement du commerce mondial, au cours de la dernière décennie, n'a pas été accompagné d'une augmentation parallèle des moyens permettant de régler les comptes nécessaires aux échanges internationaux. Nous nous réjouissons donc d'une initiative visant à accroître la liquidité au moyen de droits de tirage spéciaux.

On devrait se demander pourquoi on ne l'a pas fait plus tôt? La réponse, c'est tout simplement que certains pays sont mus par un égoïsme fondamental et primitif. Les pays dont la balance des paiements avait été saine ont souvent été ceux qui s'opposaient à des initiatives concrètes en vue de la création de droits de tirage spéciaux. Les mêmes pays, qui s'y opposaient lorsque leur balance de paiements était saine, sont devenus plus tard les protagonistes de la création de tels droits, quant leur situation a changé.

• (3.00 p.m.)

Ce sont ces pays qui, au plus fort de la crise, préconisaient avec la dernière énergie l'établissement de droits de tirage spéciaux. On dira peut-être qu'importent les mobiles mais les États-Unis et la France sont ceux qui ont suscité le plus d'obstacles dans les discussions sur les droits de tirage spéciaux. Les premier s'y ont certes entièrement ralliés; je n'ai pas eu le temps de vérifier, mais la France, elle-même a dû sans doute finir par appuyer sans enthousiasme les droits de tirage spéciaux.

J'aimerais soulever un autre point. On demande aux gouvernements nationaux de céder une partie de leur souveraineté en matière financière et économique au profit d'un certain ordre international. Je n'ai rien contre. Mais alors on devrait demander aux citoyens de notre pays de faire de même. Je suis toujours étonné de voir que certains pays des Accords de Bretton Woods et d'autres accords monétaires internationaux n'aient jamais interdit à leurs ressortissants de posséder légalement de l'or à titre privé.

Les conséquences fâcheuses des spéculations monétaires internationales proviennent surtout, d'après moi, de la spéculation de particuliers riches et économiquement puissants, et qui, grâce à leur prestige et à leurs privilèges, ont pu se livrer à la spéculation, contre leur propre pays et tout le monde libre, car si un pays libre se voit précipiter dans le chaos financier, il en résulte logiquement une réaction en chaîne. Je ne sais pourquoi les autorités monétaires internationales n'ont pas encore recommandé aux pays membres, ni exigé d'eux, l'adoption de mesures législatives visant à interdire ou à prohiber la possession d'avoirs en or par des particuliers.

J'ai eu la chance de faire partie de la délégation qui a visité la France en décembre dernier, et le président de la République française en a alors profité pour prononcer un long discours sur les arrangements monétaires internationaux et, en particulier, sur la situation des devises françaises. Il n'a sûrement ménagé personne et il a condamné en termes vigoureux l'activité des spéculateurs privés et les effets préjudiciables de cette activité sur leur pays et leurs concitoyens.

Même si j'estime que, dans le bill C-138, nous prenons enfin les mesures désirables espérées depuis au moins cinq ans, savoir l'augmentation des liquidités internationales par l'institution de droits de tirage spéciaux, il reste encore d'autres initiatives encore plus fondamentales à discuter et à proposer dans le domaine des arrangements monétaires internationaux.

Enfin, je voudrais mentionner un point dont le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a parlé le 24 février (voir le hansard, page 5896). D'autres députés ont aussi abordé la question, y compris mon collègue le député

de Waterloo (M. Saltsman). Il s'agit du choix qui s'offre aux pays signataires des accords de Bretton Woods entre diverses sortes de taux des changes. Je ne suis pas suffisamment versé dans ce domaine pour juger si les taux entièrement libres sont préférables aux taux fixes; il me semble, cependant, qu'un arrangement international qui empiète sur les affaires financières d'un pays au point de l'empêcher de choisir entre deux espèces de cours des changes est trop restrictif. Depuis un peu plus de cinq ans, le Canada doit s'en tenir à un taux fixe de façon si rigide que parfois cela nous place dans une situation absurde, et il en est ainsi depuis trop longtemps.

Le député d'Edmonton-Ouest avait peut-être raison de dire qu'entre, d'une part, un taux de change rigidement fixe et, d'autre part, au taux de change absolument libre, il pouvait fort bien avoir un juste milieu, un certain compromis: un taux de change qui pourrait fluctuer à l'intérieur de certaines limites. Ce serait peut-être la ligne de conduite la plus sensée que le Canada puisse adopter. Je suis enclin à partager son avis, et j'espère que le ministre, son secrétaire parlementaire et leurs associés au comité parlementaire étudieront à fond cette proposition.

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, les députés ont fait de nombreux commentaires intéressants, et sachant qu'il en serait ainsi, j'ai invoqué le Règlement au début du débat sur la troisième lecture pour vous dire que j'avais l'intention de parler après les préopinants afin de tenter au moins de répondre à certaines observations.

[*Français*]

A mon avis, il conviendrait de rappeler que l'objet de ce bill est de ratifier certains amendements apportés aux accords de Bretton Woods. Ces amendements résultent de négociations au cours desquelles les représentants du peuple canadien ont joué un rôle très actif. Ils visent à permettre la création des droits spéciaux de tirage.

Je dois indiquer à l'honorable député de Compton (M. Latulippe) que ce bill a pour but de permettre au Canada de participer à ce programme des droits spéciaux de tirage.

[*Traduction*]

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait des remarques intéressantes sur la nécessité d'avoir continuellement des liquidités conditionnelles, et je pense qu'on doit le noter, même avec l'établissement de ces droits de tirage spéciaux, qui représentent une forme de liquidités inconditionnelles, il y a encore place pour les liquidités conditionnelles et qu'on peut accroître encore ce genre de liquidités grâce aux dispositions de l'accord sur le Fonds monétaire international, qui permet d'accroître les contingents pour les États membres. Ainsi, le Fonds pourra satisfaire aux besoins de ses membres pour les liquidités de l'une et de l'autre espèce.

• (3.10 p.m.)

Il m'a beaucoup intéressé de voir que le député de Selkirk (M. Schreyer) semble voir d'un meilleur œil que son collègue le député de Waterloo (M. Saltsman) les dispositions des accords de Bretton Woods et du Fonds monétaire international. A mon avis, il était très utile que le député de Selkirk rappelle à la Chambre le point de vue de feu Colin Cameron, l'ancien député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles; ce député, au cours des années, s'était énergiquement prononcé pour la création d'une forme de monnaie régie sur le plan international, qui aurait eu quelque analogie avec les monnaies régies qu'ont créées les pays occidentaux modernes. J'ai certainement regretté que le député de Waterloo (M. Saltsman) semblait moins soutenir ce point de vue que ne l'avait fait feu M. Colin Cameron. Mais j'ai été heureux de constater que le député de Selkirk (M. Schreyer) appuyait cette théorie. N'oublions pas que le sort du Canada dépend beaucoup de la souplesse du système de commerce international auquel il appartient. Le député de Waterloo paraît mettre en doute l'opportunité de la participation du Canada à un tel système, mais je pense qu'on ne peut bénéficier des avantages d'un système sans être prêt à participer au processus des négociations et des discussions sur le plan international qui visent à l'améliorer, ce que nous avons fait pendant des années, et le bill qui nous est présenté en troisième lecture en est la preuve. J'espère sincèrement que le député de Waterloo n'envisage pas que l'on revienne à la situation qui s'est maintenue avant la première guerre mondiale, au régime de l'autarcie avec un commerce mondial

décroissant et, comme suite, la crise économique et le chômage.

Je ferai remarquer au député que, contrairement à ce qu'il semble prétendre, le règlement du Fonds n'accorde aucun droit de veto à un pays quelconque. Même si le montant de la quote-part des États-Unis leur donne un certain poids au scrutin, la même chose s'applique aux pays du marché commun agissant de concert, comme le prévoit un des amendements à l'accord sur le fonds, présentement à l'étude. Il ne faudrait pas oublier que le Fonds monétaire international n'a pas été créé dans l'intérêt d'un pays quelconque, mais dans l'intérêt de tous ses membres.

Je soulignerai aussi que, pour ce qui est du pouvoir des pays membres de tirer la première tranche, aucune condition préalable n'est exigible, contrairement à ce que prétend le député de Waterloo. Le régime des droits de tirage spéciaux permet de suppléer aux masses actuelles de réserves, y compris les réserves d'or au cours existant. Je répète donc que, contrairement à ce que semble prétendre le député de Waterloo, le régime ne fera pas doubler le cours de l'or.

Le député de Dauphin (M. Ritchie) a fait des observations intéressantes au sujet de la meilleure façon d'utiliser les nouveaux droits de tirage spéciaux. Qu'on se rappelle que ces droits ont été créés en vue d'ajouter à la masse de réserves internationales une sorte de liquidité inconditionnelle. Une fois le programme en marche, les pays participants pourront exercer ces droits sans accepter des conditions du genre de celles qu'on pouvait leur imposer dans le cadre des droits actuels, sauf pour l'obligation de rachat dont j'ai parlé tantôt et une autre obligation, qui force les participants au programme projeté d'exercer ces droits au premier chef pour équilibrer leur balance des paiements, et non pas seulement pour modifier leurs réserves. J'aimerais remercier le député d'Etobicoke (M. Gillespie), pour ses remarques utiles et stimulantes. La participation du leader de l'opposition (M. Stanfield) démontre bien comment le fait d'avoir compris l'importance pour le Canada d'un système monétaire qui fonctionne bien, fait disparaître les cloisons entre les partis. Je peux l'assurer que je signalerai ses observations au ministre des Finances (M. Benson). Il n'ignore sans doute pas que je le remplace et que c'est en son nom que j'ai piloté cette mesure législative depuis le début.

[M. Gray.]

Je tiens à assurer le député que le ministre des Finances et le gouvernement surveillent de près les événement qui se déroulent sur la scène monétaire internationale. La participation active de représentants canadiens dans les négociations qui ont mené à la formulation du système de droits de tirage spéciaux et les efforts que déploie à l'heure actuelle le gouvernement pour obtenir l'approbation du Parlement à la participation du Canada à cet arrangement dénotent, à mon avis, l'importance que le gouvernement attache à ces questions. Comme je l'ai signalé lors de discussions antérieures de ce bill, le système de droits de tirage spéciaux représente une étape importante dans l'élaboration du système monétaire international. Je le répète—et je suis d'accord avec certaines remarques faites par d'autres députés—il ne faudrait pas le considérer comme une panacée pour les problèmes touchant le système monétaire international; il continuera d'y avoir des problèmes dans ce contexte. Néanmoins, son existence nous permettra de nous assurer que l'expansion future du commerce et des paiements internationaux ne sera pas entravée par une absence de réserves. Cela est très important pour le Canada, ainsi que le député d'Etobicoke l'a signalé, puisque nous sommes une grande nation commerçante et que notre prospérité—celle de nos travailleurs et de nos cultivateurs—est tributaire du commerce mondial comme bien peu de pays.

C'est pourquoi je demande à la Chambre d'approuver les modifications dont nous sommes saisis. Elles sont le résultat global d'une conférence où les délégués canadiens ont joué un rôle très actif, et l'adoption de ce bill signifiera que le Canada donne officiellement son accord à la mise sur pied du programme des droits de tirage spéciaux et s'engagera à y participer.

Pour que ce programme puisse entrer en vigueur, les amendements apportés à l'accord du Fonds monétaire international doivent être acceptés par les trois cinquièmes au moins des membres du Fonds monétaire international détenant au moins 80 p. 100 des voix. Au 31 décembre 1968, 27 pays, représentant 42.2 p. 100 des voix, avaient marqué leur accord. Au 13 février 1969, 34 membres, représentant 50.51 p. 100 des voix, avaient accepté l'amendement. Le nombre minimum de pays dont la ratification est nécessaire pour que l'accord puisse entrer en vigueur est de 67 et la ratification du Canada renforcera de 3.2 p. 100 le

nombre de voix. Non seulement cela aura pour effet de nous rapprocher de l'adoption du programme mais encore, espère-t-on, cela encouragera d'autres pays à en approuver la mise en œuvre.

Une fois le projet accepté par la majorité requise, il sera possible, pour la première fois, de créer des réserves monétaires internationales, grâce à l'action conjointe et délibérée des pays qui font partie du Fonds monétaire international, pour répondre aux exigences de tout le système monétaire international.

La plupart des députés qui ont participé aux travaux du comité permanent des finances conviendront, je pense, malgré ce qu'a laissé entendre le député de Waterloo, que le bill y a été étudié à fond. Les membres du comité, représentant tous les partis, lui ont accordé une attention sérieuse. Quand nous avons semblé avoir terminé nos travaux, nul n'a jugé bon de proposer d'en poursuivre l'étude, de rappeler des témoins ou d'en convoquer d'autres. Le comité à tenu sept réunions pour étudier ce bill, dont chacune a duré plusieurs heures et au cours desquelles on a entendu les témoignages des fonctionnaires supérieurs du ministère des Finances et de la Banque du Canada, des hommes qui ont représenté notre pays aux négociations où l'on a proposé la création de droits de tirage spéciaux.

Le comité a entendu les opinions d'économistes associés à des banques et à des maisons de placement au sujet des taux de change et d'autres aspects connexes du système monétaire international. Les membres ont pu interroger directement les témoins sur le projet de loi et d'autres questions connexes d'une manière qui n'aurait pas été admise, si le projet de loi avait été étudié en comité plénier, conformément au Règlement en vigueur avant le congé de Noël. J'ai donc l'impression que les délibérations sur la politique monétaire internationale et sur les problèmes connexes, ont permis aux membres du comité, du moins à ceux qui ont participé aux délibérations, de mieux comprendre les problèmes en cause.

• (3.20 p.m.)

En terminant, je remercie les députés qui ont pris part au débat, tant à la Chambre qu'au comité des finances. Encore une fois, je demande l'approbation et l'appui de la Chambre à l'égard de ce bill, afin d'assurer notre participation à ce programme de droits de tirage spéciaux. C'est un pas de plus vers la mise au point d'un système de paiements internationaux et de commerce mondial, entreprise très importante pour la prospérité présente et future du Canada.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

## LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### RÉGLEMENTATION DES PRODUITS UTILISÉS POUR DÉTRUIRE LES PARASITES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 21 février, de la motion de l'honorable M. Olson, portant la 3e lecture et l'adoption du bill C-157, ayant pour objet de réglementer les produits utilisés pour détruire les parasites et agir sur les fonctions organiques des plantes et des animaux.

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de consacrer beaucoup de temps à discuter la présente mesure, qui a fait l'objet d'un examen approfondi au comité, mais j'estime qu'il faut soulever de nouveau une ou deux questions, non pas pour éclairer Votre Honneur, non plus que pour renseigner le ministre de l'Agriculture (M. Olson), mais spécialement pour instruire les députés et la population du Canada en général. D'après la presse et la radio, la crainte se répandrait chez nous que nous nous acheminions vers la dictature. Le ministre fait signe que non.

**L'hon. M. Olson:** C'est tout le contraire.

**M. Horner:** De son siège le ministre affirme que «c'est tout le contraire». Je suis heureux de le lui entendre dire, car nous avons ici une deuxième mesure législative concernant l'agriculture, qui accorde de grands pouvoirs à une personne nommée par le ministre. En vertu de l'article 6 du bill, le ministre peut désigner toute personne compétente à titre d'inspecteur aux fins de la loi.

Un tel inspecteur peut entrer dans n'importe quel local. Un agent de police ordinaire doit être muni d'un mandat de perquisition pour entrer dans une maison et voir s'il s'y trouve des drogues, par exemple. L'inspecteur nommé en vertu de la présente loi, d'autre part, peut, sans avis préalable, entrer dans n'importe quel local et y faire une inspection de la façon qu'il l'entend.

Même si le ministre dit que nous allons dans le sens contraire, je répète que c'est le deuxième projet de loi agricole qui confère d'immenses pouvoirs à une personne choisie par le ministre. On nous présente sans cesse

des projets de loi comme celui-ci, qui confèrent de vastes pouvoirs à des gens qui peuvent, à la manière des agents de police, contrôler l'utilisation, la commercialisation ou à la fabrication de certains produits.

Je dois donc mettre le pays en garde, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur. A moins que nous ne soyons disposés à respecter les libertés civiques dont nous parlons souvent ici, nous nous retrouverons sévèrement assujettis à des contraintes et à la police, ce qui restreindra l'avènement de nouvelles idées et de nouveaux produits, ou l'application nouvelle de produits existants.

Voilà les points que je voulais aborder à l'occasion de la troisième lecture du bill, surtout à propos des articles 6 et 7. L'article 6 autorise le ministre à désigner les inspecteurs, et l'article 7 énonce les attributions de ceux-ci. Selon le projet de loi, un inspecteur peut entrer dans tout lieu ou local aux fins d'appliquer les dispositions de la loi.

Cette disposition confère de vastes pouvoirs. La loi porte sur de nombreux cas et produits, y compris sur les pesticides qui, d'une certaine façon, sont des drogues toxiques. Les inspecteurs sont ainsi autorisés à contrôler l'emploi normal et bénéfique de drogues et d'insecticides. Ces inspecteurs jouissent de pouvoirs plus étendus que ceux de notre propre force policière, qui est chargée de contrôler l'usage des drogues dans la société.

Comme je l'ai dit, ce projet de loi agricole est le deuxième qui confère de tels pouvoirs et, depuis l'arrivée en fonction du gouvernement actuel, d'autres mesures ont accordé des pouvoirs semblables. Je sonne donc l'alarme en espérant qu'on l'entendra, surtout à l'arrière-ban du parti libéral. J'espère qu'on arrêtera cette tendance, vers laquelle le pays semble se laisser entraîner.

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à faire à propos de ce bill. Nous avons discuté d'autres bills du même genre, qui régissent la conduite des gens, devrait-on dire, parce que nous vivons à l'âge de la technologie. Dans ce cas-ci, la loi devrait, à mon sens, en tenir compte expressément. Je reproche surtout à ce bill de renfermer des dispositions qui permettent de poursuivre les particuliers qui contreviennent aux règlements édictés en vertu de la loi.

A mon avis, nous ne devrions pas recourir à la procédure qui s'applique normalement aux criminels dans les poursuites intentées aux termes de règlements de ce genre. Je ne vois pas la nécessité, dans ce bill, d'une disposition permettant de porter contre l'auteur du délit une accusation qui peut lui valoir une incarcération de deux ans. Cela ne devrait pas être, à mon avis. Le ton et les dispositions devraient revêtir un caractère de civisme, si je puis ainsi m'exprimer—et si je n'emploie pas le terme à bon escient, je le regrette. On devrait pouvoir imposer une amende à l'individu. On pourrait restreindre, pendant un certain temps, les activités du commerçant ou du directeur d'usine qui persiste à violer la loi. Un individu qui aurait violé cette loi ne devrait pas être considéré comme un criminel. Il n'est plus question, lorsqu'un inspecteur estime que la loi a été violée, qu'il s'adresse à un juge de paix qui n'est pas nécessairement au courant de la loi. L'inspecteur devrait s'adresser à un magistrat compétent. Je suppose que s'il y avait au départ un déli de justice et que l'individu fût inculpé, on prévoirait un droit d'appel mais cette procédure exigerait du temps ou de l'argent.

• (3.30 p.m.)

Les lois de ce genre ne doivent pas imposer à l'individu plus d'ennuis et d'inconvénients que n'en exige le contrôle des pesticides dangereux. Ceux-ci peuvent être extrêmement nocifs s'ils ne sont pas employés comme il convient par des gens inconscients des conséquences possibles. Les gens qui agissent ainsi ne sont pas automatiquement des criminels. Voilà le point qui nous préoccupe, monsieur l'Orateur. Il ne faut pas imposer à l'individu un fardeau plus lourd qu'il n'est strictement nécessaire. Ces lois peuvent ne pas paraître importantes aux habitants des villes.

Il y a, dans la province de l'Ontario, cinq comtés où le transport du matériel agricole est l'objet d'une réglementation. Cela touche beaucoup de cultivateurs. Je ne compte pas que le gouvernement change quoi que ce soit à l'étape de la troisième lecture, mais j'insiste pour qu'à l'avenir, il adapte les dispositions de la loi afin qu'elles servent de façon bien précise l'objectif visé.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Ce bill, monsieur l'Orateur, cherche à contrôler la qualité et la distribution des produits utilisés pour détruire les parasites. C'est une intention louable, certes, que celle d'améliorer la qualité et les méthodes de fabrication de ces produits qui, l'expérience le démontre, ont des effets délétères lorsqu'ils ne sont pas préparés ou appliqués dans les conditions voulues. Cela mis à part, ce bill est le plus beau témoignage de sottise bureaucratique que j'aie jamais vu.

J'ai parlé du bill C-154, du bill C-156 et maintenant, du bill C-157. Le ministre a rafistolé différents articles de lois qui font table rase des droits de l'individu aux prises avec la bureaucratie qui voudrait appliquer cette loi. Je sais que cela ne fait ni chaud ni froid au ministre qui laisse volontiers le char de Djaggernat des hauts fonctionnaires de l'État écraser sous ses roues les droits de l'individu.

Des règlements sont prévus dans cette loi, mais la publication d'aucun n'est exigée. Dernièrement, à propos d'une autre loi, le ministre a protesté en disant que les règlements seraient publiés, mais rien ne le garantit. La loi sur les règlements stipule toujours que le gouverneur en conseil peut juger nécessaire ou opportun de ne pas publier les règlements.

**L'hon. M. Olson:** Mais nous les publierons comme je vous l'ai dit.

**L'hon. M. Lambert:** Comme je l'ai dit l'autre jour, monsieur l'Orateur, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Ce ne sont que de pieuses intentions. Les déclarations du ministre sont sans aucune valeur quand il s'agit de déterminer les droits juridiques d'après l'interprétation de cette loi. Devant un tribunal, si l'on parvient à s'y rendre, les paroles du ministre ou de qui que ce soit ne vaudront rien. Je demande au ministre de solliciter les conseils des légistes de la Couronne pour savoir quelles sont les obligations d'un tribunal. Ce qui nous intéresse, c'est le sens littéral de la loi, rien de plus et rien de moins, et non les interprétations du ministre. Le tribunal doit pouvoir tirer ses propres conclusions.

Je passe maintenant à la rétention des produits. C'est l'inspecteur qui détermine la saisie et la rétention des produits. Il décide pendant combien de temps ils seront retenus ou s'ils seront détruits aux frais du propriétaire. Il s'assure que les dispositions de la loi et les règlements ont été respectés ou «dès l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la saisie, ou du délai plus long qui peut être prescrit relativement à un produit anti-parasitaire»—autrement dit par règlement.

La durée de rétention des produits n'est pas stipulée dans la loi. Mon collègue le député de Crowfoot (M. Horner) a parlé des pouvoirs d'un inspecteur lorsqu'on a étudié l'article 7. Je l'ai dit lorsque j'ai pris la parole à propos des autres bills, toute personne compétente faisant fonction d'inspecteur aux fins de cette loi peut entrer dans les locaux à tout moment raisonnable. Mais qu'est-ce qu'un moment raisonnable? Est-ce entre six heures du matin et dix heures du soir ou même minuit? L'inspecteur peut examiner un produit, fouiller les locaux et exiger la présentation des livres et des factures.

• (3.40 p.m.)

On ne peut interjeter appel contre cela. La personne en question est pourvue à cette fin d'un certificat de nomination à titre d'inspecteur du ministre de l'Agriculture. Elle a alors le droit de faire ce que bon lui semble, dans le cadre des règlements établis pas le ministre. Comme je le signalais, les agents de police à la recherche de narcotiques ou d'objets volés doivent être munis de mandats de perquisition, mais il n'est pas question de mandat de perquisition ici en vertu de la mesure législative actuelle.

C'est de la bureaucratie effrénée, et pourtant les députés ministériels gardent le silence. Lorsqu'il s'agit de parler de la société juste et de la sauvegarde des droits de la personne humaine, ils savent parler haut et fort. C'est de l'hypocrisie de leur part que de se taire maintenant.

Le point de vue agricole dans ce bill ne m'inquiète pas tellement encore que la question des droits légaux. Cela fait rire nos vis-à-vis. J'espère que le jour viendra où ils riront jaune. J'espère que l'un des commettants de quelques-uns d'entre eux se trouvera un jour aux prises avec cette disposition. Ils iront alors se plaindre au ministre qu'un de leurs commettants fait l'objet d'injustices. Si la chose se produit, ce sera parce qu'ils auront permis au ministre de fouler aux pieds les droits des particuliers, en autorisant cette disposition dans le bill.

Jetons un nouveau coup d'œil sur l'article 9, qui traite de saisie et de rétention et des règlements qui seront établis en vertu de cet article. Je le répète, c'est un travail de rapiéçage; on a pris des dispositions des autres lois et on les a amalgamées dans la présente mesure législative englobant tous ces délits.

Nous traitions l'autre jour, au comité, du bill S-4, concernant le poinçonnage des articles contenant des métaux précieux. Au sujet d'une clause traitant de délits, j'ai soutenu qu'il fallait inclure le mot «sciemment». Le ministre a consenti à consulter les légistes de la Couronne et le gouvernement a présenté lui-même, plus tard, un amendement en vue d'insérer le mot en question. On retrouve

dans ce bill-ci précisément la même disposition qui figurait d'abord au bill S-4. Je vais vous lire l'article 10:

Toute personne qui contrevient ou dont l'employé ou le mandataire contrevient à une disposition de la présente loi ou des règlements est coupable

*a*) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans, ou

*b*) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

En d'autres termes, on n'a même pas besoin de savoir qu'on a violé les dispositions de la loi pour être passible d'une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison pour un délit punissable. D'après le collègue du ministre, le délit doit être commis en connaissance de cause, mais le ministère de l'Agriculture considère la personne comme absolument responsable. Devons-nous accepter cela? Est-ce une norme de justice raisonnable?

**L'hon. M. Olson:** Puis-je poser une question au député?

**L'hon. M. Lambert:** Oui.

**L'hon. M. Olson:** La personne en question s'occupe de produits dangereux. Ne devrait-il pas savoir ce qu'il fait?

**L'hon. M. Lambert:** Mais il y a tant de façons de violer une disposition quelconque de cette loi et aussi d'enfreindre les règlements qui ne sont pas encore publiés.

**L'hon. M. Olson:** Ils le seront.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre déclare qu'ils seront publiés. Ce sont des paroles en l'air et il le sait quand il déclare qu'ils seront nécessairement publiés. Il y a un autre point que le ministre a omis de mentionner: le fait que la charge de la preuve incombe à la personne elle-même, en vertu de cette loi. L'article 10(2) dit ceci:

Dans la poursuite d'une infraction prévue dans la présente loi, il suffit, pour établir l'infraction, de démontrer qu'elle a été commise par un employé ou un mandataire de l'accusé, que cet employé ou mandataire soit ou non identifié ou qu'il ait été poursuivi ou non pour cette infraction, à moins que cette personne n'établisse d'une part que la contravention a été commise sans qu'elle le sache ou y consente et d'autre part qu'elle s'est dûment appliquée à prévenir sa commision.

C'est à l'accusé qu'il incombe de prouver qu'il ignorait que son employé faisait quelque chose d'absolument défendu par la loi.

Le ministre déclare qu'il s'agit de produits dangereux. Or, que dire des narcotiques? Pourtant, le ministre donne à ses inspecteurs des pouvoirs beaucoup plus étendus que n'en a la police lorsqu'il s'agit des narcotiques.

Je conviens qu'il faut exercer un certain contrôle sur les pesticides, mais avons-nous



besoin de ce que le ministre propose ici, faut-il empiéter sur les droits des individus par tous les moyens possibles tout simplement parce que la bureaucratie veut simplifier l'administration? Qu'il s'agisse des droits de l'individu, du fabricant, de la grande ou de la petite société, peu importe: la présente mesure foulera aux pieds leurs droits.

Le ministre a l'appui des députés qui siègent derrière lui et qui ne disent rien. Je le répète: je leur souhaite de rire jaune un jour lorsqu'un de leurs commettants viendra se plaindre des mesures prises par les fonctionnaires du ministre en vertu de la présente mesure. Je ne m'étonnerais pas que la plupart des honorables vis-à-vis n'aient pas lu l'article 5 dans lequel on définit les pouvoirs accordés au gouverneur en conseil pour édicter des règlements. Comme le député de Peace River (M. Baldwin) l'a si bien signalé, il leur est interdit de soulever ces points au comité.

• (3.50 p.m.)

Un honorable vis-à-vis trouve cela drôle. Je me bornerai à lui dire que lors de l'étude du bill S-4 au comité permanent, quand j'ai prétendu que le mot «sciemment» devait être inséré pour qu'une personne commette un délit, les membres libéraux du comité, y compris des avocats, ont commencé à dire que je me trompais et qu'il n'était pas nécessaire de l'insérer. Mais le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a eu assez de sens pour ne pas discuter; il a tout simplement dit qu'il consulterait les légistes de la Couronne. Il n'a mis que 24 heures pour me laisser savoir qu'à son avis, j'avais raison sur ce point. En vertu des pouvoirs accordés au gouverneur en conseil par l'article 5, celui-ci pourrait édicter un règlement qui autoriserait la bureaucratie, à sa guise, à traduire n'importe qui en justice, pieds et poings liés. Nous faisons montre d'une abjecte inertie en accordant tous ces pouvoirs au cabinet. Nous nous en lavons les mains comme Ponce Pilate; les droits des citoyens sont le cadet de nos soucis quand nous adoptons des bills de ce genre. Je voterai contre le bill, non que je réprouve la lutte contre les parasites, mais parce que je n'approuve pas la méthode proposée en l'occurrence par le gouvernement.

**M. Cliff Downey (Battle River):** Monsieur l'Orateur, ces mesures m'inquiètent aussi. L'article 7 du bill donne certains pouvoirs à un inspecteur, qui n'est pas choisi par un groupe de gens et n'est pas élu. L'inspecteur doit être nommé par un seul homme, et on lui accorde plus de pouvoirs qu'à la police ou à

n'importe quel autre organisme officiel du pays. Dans tous les autres domaines de la loi, nous nous préoccupons beaucoup des droits civils. Même les meurtriers, les voleurs et les extorqueurs se voient accorder des droits. Parfois même, on leur accorde des droits qui rendent leur condamnation presque impossible. Et nous allons approuver des règlements qui feront pratiquement des fermiers les victimes de la fantaisie des bureaucrates et qui rendront pratiquement non existants les droits des agriculteurs à la propriété. Rien ne garantit les droits des fermiers à cet égard. Nous savons tous qu'une fois adoptée, une loi est rarement abrogée. En fin de compte, nous nous trouvons avec une masse de règlements et de mesures répressives, qui étouffent l'initiative des particuliers.

Mon collègue d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) l'a déjà dit, le fardeau de la preuve en matière de crimes ordinaires prévoit que l'accusé est censé être innocent tant que sa culpabilité n'est pas prouvée. Les fermiers canadiens sont-ils vraiment chenapans au point d'être considérés coupables tant qu'ils ne peuvent prouver leur innocence? Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) m'a toujours eu l'air d'un homme raisonnable; je le prie donc, pour l'amour du ciel et pour le bien des agriculteurs, de réfléchir de nouveau à cet article.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

## LA LOI SUR LE CRÉDIT AUX SYNDICATS DE MACHINES AGRICOLES

MODIFICATIONS TENDANT À ÉLARGIR LES MOTIFS DE PRÊTS, À PERMETTRE AUX COOPÉRATIVES D'EN OBTENIR, ETC.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture)** propose l'adoption du bill C-112, tendant à modifier la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, dont le comité permanent de l'Agriculture a fait rapport, avec un amendement, le vendredi 21 février 1969.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois? De l'assentiment de la Chambre, dès maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Olson** propose que le bill soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre encore quelques minutes, car il y a un amendement important dont les membres du comité sont au courant mais qui n'est pas connu de tous les députés présents à la Chambre cet après-midi.

Cet amendement vise à inclure dans la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, par l'adoption du bill no C-112, des dispositions qui donnent aux cultivateurs, Indiens habitant des réserves, les mêmes droits et le même accès aux dispositions de cette loi que ceux auxquels ils ont droit grâce à la modification apportée à la loi sur la Société du crédit agricole, afin qu'ils soient sur le même pied que tous les autres citoyens aux termes de la loi.

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur cette mesure législative. Mais avant, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur une chose qui a trait à la mesure adoptée ici le 15 octobre. Il s'agit du bill C-111 modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles. L'autre jour, j'ai appris avec surprise, au reçu d'un rapport d'un de mes commettants, que les règlements ayant trait à l'achat de terres n'ont pas été approuvés. C'est là une question importante pour les cultivateurs qui veulent acheter d'autres terres cette année car les fonds sur lesquels ils comptaient, grâce aux dispositions de cette loi, ne sont pas disponibles. Je demanderais donc au ministre de s'assurer que ces règlements pour les prêts aux cultivateurs, qui s'imposent depuis longtemps, sont approuvés immédiatement, afin que les cultivateurs qui sont à organiser leurs travaux du printemps puissent acheter les terres supplémentaires qu'ils veulent.

J'aimerais maintenant parler de la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Je constate, d'après le rapport de la Fédération des agriculteurs du comté de Grey, que les fermiers continuent toujours à acheter des tracteurs en Angleterre. Le rapport se présente sous forme de bulletin et fut distribué lors d'une réunion des membres la semaine dernière. Selon le bulletin,

> La Fédération des agriculteurs et les cultivateurs en général attendent toujours la présentation du rapport de la Commission Barber sur les machines agricoles. Ce rapport établira, nous en sommes persuadés, que les fermiers canadiens doivent payer leurs machines beaucoup plus cher que les cultivateurs britanniques.

Et, plus loin:

> En ce moment, nous importons plusieurs tracteurs pour nos cultivateurs dans le but de démontrer plus clairement l'écart de prix existant et dans l'espoir que les fabricants d'équipement agricole baisseront leur prix pour le gros matériel.

Fait intéressant à noter, tout récemment la Fédération canadienne des agriculteurs s'est montrée intéressée à importer non seulement des tracteurs mais une large gamme de matériel agricole, qu'elle prétend pouvoir acheter en Angleterre à meilleur compte qu'au Canada. Les cultivateurs s'estiment lésés. On ne fabrique pas de tracteurs au Canada. Tous les cultivateurs canadiens devraient pouvoir se procurer des tracteurs à prix réduit; pas seulement ceux qui, parce qu'ils en ont le moyen, peuvent aller en acheter en Angleterre.

J'ai déjà demandé au ministre de l'Agriculture s'il avait déféré cette question au ministre de la Justice (M. Turner). A mon avis, on peut réaliser de grandes épargnes en achetant ce matériel en Angleterre et, en matière de profits, il doit y avoir quelque chose qui ne tourne pas rond dans l'industrie de la machinerie agricole au Canada.

• (4.00 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Comme il est quatre heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui; les bills privés, les avis de motions et les bills publics.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au sujet des bills privés pour aujourd'hui, je crois que les intéressés se sont mis d'accord pour accepter que le premier sur la liste, le bill S-16, soit adopté en deuxième lecture et renvoyé au comité. Ce ne sera pas long, peut-être 15 ou 20 minutes. Ne pourrions-nous pas poursuivre ensuite notre examen des mesures ministérielles pendant trente ou quarante minutes et avancer ainsi l'étude du bill qui nous occupe présentement. A cinq heures moins vingt ou moins quart nous pourrions passer aux bills privés, en commençant par celui au sujet duquel il y a eu cet accord.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, nous y serions disposés après l'intervention intéressante, semble-t-il, de la part d'un député de ce côté-ci de la Chambre. Nous serions disposés à continuer l'étude de la présente mesure dans l'espoir de pouvoir la compléter.

**M. le vice-président (M. Béchard):** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[M. Howe.]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. LUNDRIGAN—L'EXCLUSION DU VOYAGE DE CHASSE AUX PHOQUES

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Permettez-moi de préciser certains détails. Tous les députés connaissent la controverse qui entoure l'industrie canadienne de la chasse au phoque et se souviennent que, plus tôt cette semaine, le ministre a annoncé son intention de visiter la région atlantique et le golfe Saint-Laurent pour observer personnellement ces activités. Je crois que la majorité des députés savent que le président de notre caucus, le député de South Shore (M. Crouse), m'a invité à faire personnellement ce voyage en qualité de membre du comité des pêches.

On a donc informé les stations de radio et de télévision et les journaux de la visite projetée. A en juger par les réactions, bon nombre de Canadiens semblent se réjouir de la présence de quelqu'un qui connaisse l'autre côté de la médaille.

Le groupe devrait partir à 2 h. 30 aujourd'hui. Malgré l'horaire très rigoureux que nous imposait le parti, à moi et aux autres membres du parti, nous étions disposés à faire le voyage, et les dispositions voulues avaient été prises pour que je puisse y aller personnellement. On m'a fait savoir, à 9 h. 30 ce matin, que le départ avait été avancé à une heure, soit d'une heure et demie, parce que les conditions atmosphériques, a-t-on dit, ne seraient pas favorables demain aux activités prévues.

J'ai accepté la chose, qui a semé la confusion chez beaucoup de députés, et l'on a fait le nécessaire pour que je sois prêt à une heure, ou quelques minutes après, et que je puisse accompagner le ministre et les autres membres de comité dans la région atlantique. Malgré les efforts inouïs que j'ai faits au milieu d'une grande confusion, je suis arrivé à l'aéroport quelques minutes après une heure pour m'apercevoir que j'avais raté l'avion, même si les organisateurs du voyage—les fonctionnaires du ministre—avaient été avertis une heure plus tôt de mon arrivée, et même si on avait annoncé à une heure moins le quart que j'étais en route mais que je serais quelques minutes en retard. Le groupe est parti sans moi.

On ne prendra pas mes remarques, j'espère, pour un enfantillage de ma part, parce que je n'ai pu être présent, mais je dois conclure

qu'on a voulu exclure du voyage toute personne ou représentant du peuple qui connaît bien les problèmes de la pêche.

Je pose la question de privilège parce que, à mon avis, lorsqu'on utilise des services publics à cette fin, on devrait permettre à des représentants des divers secteurs du public canadien de participer et d'assister aux enquêtes de ce genre. Le voyage a commencé sans représentant de ce parti et sans porte-parole de ceux des Canadiens—95 p. 100 peut-être—qui voient de façon réaliste le problème en cause.

L'enquête sera donc celle de Davis et de ses acolytes, mais notre parti ou les députés de la région Atlantique qui comprennent le problème n'y seront pas représentés. Je trouve qu'on est injuste envers les membres du comité des pêches et envers les députés de notre parti. Ma déception personnelle mise à part, je pense que bien des résidents de la région atlantique seront désappointés de ne pas avoir de représentant qui connaisse l'importance du problème et qui ait peut-être une attitude un peu plus réaliste.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de la question de privilège soulevée par le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan). Ce faisant, je voudrais signaler que je regrette amèrement que le ministre ait entrepris ce voyage dans la région polaire, le jour même de l'ouverture de la chasse au phoque, négligeant d'inviter ceux qui s'y intéressent et qui ont déjà soulevé cette question à diverses reprises à la Chambre. Je pense au député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), au député de Gander-Twillingate et à moi-même. Nous ne pouvons pas tous être membres du comité des pêches; néanmoins il y en a d'autres parmi nous qui s'intéressent vivement à cette affaire, à cause de l'existence de cette industrie dans nos circonscriptions et notre province. Nous sommes très inquiets de la déclaration du ministre au sujet de l'avenir de la chasse au phoque, et nous craignons que le ministre ne se soit fait accompagner que par des gens qui partagent son point de vue au sujet de la chasse au phoque. Chose regrettable, personne parmi ceux qui sont au courant de la situation et qui représentent les gens de la région ne participera à ce voyage.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à revenir maintenant à l'étude du bill C-112, dans l'espoir que nous puissions en terminer l'étude en une demi-heure?

**Des voix:** D'accord.

## LA LOI SUR LE CRÉDIT AUX SYNDICATS DE MACHINES AGRICOLES

MODIFICATIONS TENDANT À ÉLARGIR LES MOTIFS DE PRÊTS, À PERMETTRE AUX COOPÉRATIVES D'EN OBTENIR, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Olson tendant à la troisième lecture et à l'adoption du bill C-112 modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey):** Monsieur l'Orateur, mes commentaires sur ce bill portaient sur un argument que j'ai souvent invoqué à la Chambre. J'alléguais que les cultivateurs peuvent se rendre en groupe en Angleterre, y acheter des tracteurs et réaliser ainsi des économies considérables. C'est le secrétaire de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario qui m'y avait fait penser pour la première fois. Il y était allé lui-même et soutenait que le groupe avait économisé $20,000 sur sept tracteurs. C'est là une somme appréciable. Si quelques cultivateurs peuvent faire cela, tous devraient pouvoir les imiter. J'espère sincèrement que le ministre a signalé la chose à la Commission afin de permettre l'institution d'une enquête complète et minutieuse sur l'élément de profit touchant les machines agricoles.

A en croire ce qu'on m'a dit, les agriculteurs canadiens n'ont pas été traités équitablement quant au prix des machines agricoles. J'ai dit tout à l'heure que c'est là un domaine auquel le ministre de la Justice (M. Turner) devrait prendre intérêt. Il devrait vérifier si les fabricants de machines agricoles réalisent des profits excessifs dans notre pays, au détriment de l'industrie agricole.

Bref, j'aimerais une fois encore signaler au ministre que le bill modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, adopté le 15 octobre 1968, c'est-à-dire il y a plusieurs mois, a été discuté en détail à la Chambre, et vigoureusement par les députés de l'opposition, qui auraient voulu l'améliorer. Nous avons alors été accusés de retarder l'octroi des prêts aux agriculteurs. Nous en sommes au 7 mars, c'est-à-dire plusieurs mois plus tard, et nous constatons qu'une partie de ce bill n'est pas encore en vigueur, parce que les règlements que doit émettre le ministère des Finances n'ont pas encore été publiés.

J'aimerais demander au ministre de s'occuper de cette affaire et de s'assurer que ces dispositions seront mises en vigueur. Les cultivateurs organisent leur travail pour l'année qui vient et beaucoup veulent acheter de nouvelles terres, démarche rendue possible par les dispositions de cette loi. Mais parce que les règlements d'application n'ont pas encore été approuvés, les fermiers ont les mains liées. J'espère sincèrement que le ministre étudiera la question que je lui ai soumise.

• (4.10 p.m.)

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, je tiens à participar au débat sur une autre mesure législative sur le crédit agricole, sujet dont se préoccupe toute l'industrie aujourd'hui. Je me demande vraiment si le projet de loi va répondre aux objectifs originels. Je me rappelle qu'il y a environ trois ans l'ancien ministre de l'Agriculture, aujourd'hui à l'autre endroit, nous exprimait ses espoirs et ses inspirations à son sujet. Il nous disait que la présente mesure remédierait à tous les maux dont souffrent les cultivateurs. Elle leur permettrait d'acheter en groupe les instruments aratoires, ce qui réduirait leur coût de revient et par suite desserrerait l'étau coût-prix. A l'époque, le ministre avait fait un éloge éloquent de la mesure, lors d'une réunion des cultivateurs albertains qui avait lieu à Lethbridge. Il y a de cela trois ans environ.

La mesure fut présentée au Parlement et étudiée longuement à la Chambre des communes. J'ai dit alors qu'elle devrait accomplir davantage, aller plus loin, pour tenir compte des conditions agricoles et réaliser, même dans une modeste mesure, les espoirs et les aspirations du ministre.

Je suis heureux de voir qu'on a inclu dans le bill certaines des suggestions que j'ai défendues il y à trois ans. A l'époque, la mesure visait les machines agricoles. J'ai déclaré que ce n'était pas assez; qu'il devrait aussi inclure l'achat de terres sur lesquelles on pourrait installer des bâtiments; qu'un bâtiment pouvait fort bien faire partie d'une machine ou encore constituer une machine toute entière. J'ai alors donné une longue définition des instrument aratoires et des machines agricoles. J'ai demandé: des parties mobiles sont-elles indispensables à cette définition. Quoi qu'il en soit, même après avoir discuté longtemps, je n'ai pas réussi à convaincre le ministre. Celui-ci se rappellera sûrement le débat.

J'ai insisté pour qu'on inclue les bâtiments et les terres sur lesquels les bâtiments peuvent être installés, mais on ne l'a pas fait; pour qu'on y inclue deux ou trois autres choses. J'aimerais mentionner à la Chambre ces choses qu'il y a trois ans j'aurais voulu voir inclure dans le bill, peut-être parce que dans trois ans d'ici le même ministre ou un autre reconnaîtra que la loi n'accomplit pas tout ce qu'il en espérait, et qu'il cherchera alors le moyen d'en étendre la partie.

Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est que cette loi n'a pas reçu une application très vaste. En fait, celle-ci est demeurée très restreinte. Elle s'applique aux entreprises familiales ou aux groupes d'agriculteurs comprenant les fils, les filles, les cousins ou les oncles qui font de l'agriculture et qui peuvent, semble-t-il, utiliser tous ensemble une machine. Ils peuvent ensuite emprunter de l'argent en vertu de la loi. Tel est le but essentiel de l'application de cette loi. Je n'hésite pas à dire qu'environ 66 p. 100 des prêts accordés jusqu'ici en vertu de cette loi l'ont été à ce qu'on pourrait appeler des clans familiaux comprenant peut-être des oncles, des fils, des filles et ainsi de suite, qui font de l'agriculture séparément. Ils se sont unis pour acheter des machines en vertu de la loi.

**L'hon. M. Olson:** Vous parlez des entreprises agricoles familiales.

**M. Horner:** Je parle des familles qui travaillent uniquement pour elles-mêmes et des rapports qui existent dans une famille d'agriculteurs. Le ministre est en train de marmonner dans sa barbe, mais il ne peut nier ce chiffre de 66 p. 100 que j'ai mentionné. Je crois que je suis très près de la vérité. Mais si vous acceptez ce chiffre, vous devez vous demander pourquoi l'application de la loi est restreinte et bornée aux groupes d'agriculteurs unis par des liens familiaux: beaux-frères, oncles, sœurs et ainsi de suite.

Le ministre a agi ainsi pour une seule raison: les prêts accordés en vertu de la loi doivent l'être conjointement et solidairement. En d'autres termes, la loi prévoit la possibilité d'emprunter un montant maximum de $100,000 si sept agriculteurs participent à l'emprunt. La loi n'exige pas qu'ils soient tous des agriculteurs; une majorité suffit. D'après la loi antérieure, ils devaient tous être des agriculteurs.

Cependant, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là ce que je cherche à établir. Le fait est que chacun peut emprunter $15,000 et rien de plus. Mais sept agriculteurs ou plus peuvent emprunter jusqu'à $100,000. Dans ce cas, chacune des personnes qui rejoint le syndicat doit signer un billet à ordre qui le rend responsable pour $100,000. En d'autres termes, bien que son crédit ne soit valable que pour

$15,000 seulement, puisqu'il représente un septième du syndicat, il doit signer un billet à ordre selon lequel il accepte d'être responsable pour la somme totale de $100,000. Au lieu d'obtenir une caution pour $100,000, si le syndicat se compose de sept personnes, le gouvernement obtient une caution pour $700,000. Est-ce que ce sont là des prêteurs hardis, braves et courageux? Que non pas! Qu'en est-il, en réalité? Une personne qui se joint à un syndicat, qui souscrit à un emprunt de $100,000 et qui n'en retire que $15,000 n'agit ainsi que pour avantager tous les membres du clan. J'emploie le mot «clan» dans son sens très général.

Lorsque ce bill a été présenté à la Chambre pour la première fois, il y a environ trois ans, j'ai déclaré qu'il s'inspirait d'un principe erroné et que si le gouvernement souhaitait en voir l'application généralisée il devrait permettre à la personne en cause de signer un billet à ordre pour cette portion de l'argent qu'elle était prête à accepter du syndicat, que ce fût un cinquième, un septième ou un centième. Elle ne devrait signer de billet à ordre que pour cette seule portion.

Le ministre et le président de la Société du crédit agricole, qui, je le sais, fait de son mieux pour généraliser l'application de la loi, n'ont pas cessé de me dire que tout cela n'était pas réellement nécessairre, et que, d'après la loi, la véritable garantie était la machine même pour laquelle le syndicat avait emprunté de l'argent. Même si la machine était détériorée, on pourrait toujours la faire saisir. Il en serait de même si la machine présentait quelque défectuosité. Le gouvernement deviendrait propriétaire de la machine, et je suppose alors que le syndicat ferait faillite ou renoncerait en tout cas à l'usage de la machine.

On nous a dit qu'il n'y avait vraiment aucune raison de nous tracasser; les cultivateurs n'avaient qu'à signer un billet à ordre de $100,000 et il n'y aurait jamais de saisie, car la machine elle-même faisait partie de la garantie. Voilà une raison de plus pour que le gouvernement reconnaisse qu'un billet à ordre détenu conjointement et solidairement, en vertu de la loi, n'est pas nécessaire. En fait, aucun financier prudent et avisé ne consentirait à signer un billet à ordre de $100,000. S'engager pour $100,000 contre une valeur de $15,000 seulement dépasse l'entendement d'un homme d'affaires. Si le ministre veut généraliser cette loi, je lui conseille d'examiner ce point.

Lorsque le bill a été examiné au comité, on a fait remarquer qu'il y avait un certain syndicat qui comptait 87 membres. D'après le bill, les 87 membres ne pouvaient emprunter que $100,000, mais chacun des membres avait signé sans sourciller un billet à ordre de $100,000. Lorsque l'on a 87 membres dans un syndicat, on peut parier son dernier dollar que si même cinq ou six d'entre eux font faillite et ne sont pas en mesure d'honorer leur billet à ordre, il y aura 81 ou 82 membres pour régler la note.

• (4.20 p.m.)

Mais réduisons cela à sept membres et supposons que trois d'entre eux découvrent tout à coup qu'ils devront payer l'impôt sur une forte somme d'argent, qu'ils doivent vendre leurs avoirs pour le faire et qu'ils n'ont pas beaucoup de garanties. Il ne resterait que quatre personnes pour rembourser les $100,000, et c'est alors que les difficultés surviennent. On devra peut-être prendre un jour des mesures sévères en raison de l'attitude actuelle du gouvernement à l'égard du recouvrement de l'argent. Toutefois, il s'agit là d'une autre question, que je remets à plus tard. Les dispositions de cette loi, à mon avis, ne seront pas d'une grande utilité aux cultivateurs si le gouvernement ne cesse d'exiger que les prêts constituent une obligation conjointe et solidaire. Cela n'a pas sa raison d'être. Si le gouvernement croit réellement que l'industrie agricole a besoin d'aide financière et des prêts s'imposent pour l'achat de machines agricoles, qu'il mette cet argent à la disposition de tous, qu'ils soient ou non membres d'un groupe considérable offrant des garanties et travaillant de concert.

Le ministre doit fort bien le savoir, car j'ai répété maintes fois à la Chambre que le Conseil économique du Canada a déclaré, dans son exposé de l'automne dernier, que l'industrie agricole de notre pays avait grand besoin de financement et qu'elle avait un retard de vingt ans sur celle des États-Unis. Sans aucun doute, après avoir lu cette recommandation pertinente sur l'une des façons dont notre industrie pourrait rattraper celle des États-Unis et en soutenir la concurrence, le ministre devrait faire tout en son pouvoir pour que cette loi s'applique le plus largement possible et pour en faire profiter également tous les agriculteurs du Canada, et non pas seulement quelques membres d'un clan ou d'une famille qui travaillent en étroite collaboration, qui jouissent de la sécurité familiale et peuvent ainsi obtenir des fonds avancés aux termes de la mesure.

J'aimerais que le ministre étudie sérieusement cette question. Si 66 p. 100 des prêts sous le régime de cette loi sont de fait consentis à des clans de famille, il doit y avoir une raison à cela. Le ministre ferait bien de s'y

arrêter. Si une telle situation existe, comment cette mesure législative peut-elle y remédier?

Mon deuxième point porte sur la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles et aux instruments aratoires. Des terres et des bâtiments ont été ajoutés dans la loi. Que le ministre m'explique pourquoi pas le bétail. En cette ère de technologie avancée nous avons certainement atteint en agriculture le degré de raffinement voulu pour voir que les bestiaux sont des machines qui transforment les protéines brutes en protéines raffinées et digestibles. C'est ce qu'ils font vraiment. Nous avons appris que l'ancien ministre de l'Agriculture qui se trouve maintenant à l'autre endroit avait obtenu une nouvelle race d'animal de boucherie, qu'il appelle le transformateur de foin Hays. (*Calembour intraduisible sur le nom de M. Hays et le foin* [«*hay*»]). Pourquoi ce nom? Parce qu'il publie dans son annonce que cet animal transformera huit livres de fourrage en quatre livres de bœuf. Je ne voudrais pas manger de ce bœuf, mais cela n'a rien à faire avec la question. Son annonce me laisse sceptique. Il faudrait un transformateur très perfectionné pour être en mesure de transformer huit livres de fourrage en quatre livres de bœuf.

**M. Baldwin:** Ce doit être du bœuf assez coriace.

**M. Horner:** Je conviens avec mon collègue, le député de Peace River (M. Baldwin) qu'il serait assez coriace et j'aurais peur d'en manger.

Je constate que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) est revenu à son siège et je voudrais parler de son attitude au sujet de ce problème. Le transformateur Hays est un exemple que je donne pour faire comprendre au ministre que lui-même et son ministère devraient songer sérieusement à ajouter à l'alinéa *d*) de l'article 3 «acheter des animaux de boucherie.» Je ne veux pas parler de l'achat de bestiaux de pâturage, mais du dernier stade de la production animale. Je ne prétends pas que nous devrions nous lancer dans l'élevage pour le plaisir de la chose. Je veux parler du dernier stage de la production animale qui consisterait à acheter des animaux de boucherie et de les transformer en protéines et en bœuf comestible.

Si le ministre de l'Industrie et du Commerce se rendait dans l'Ouest canadien ces jours-ci et s'il avait assisté aux ventes de bétail qui ont eu lieu le mois dernier et ce mois-ci, il se rendrait compte que le facteur de conversion est en fait le bétail que l'on nourrit de grain. Qu'il tente d'acheter ce bétail! Qui achète ces bestiaux? Les cultivateurs qui ont un excédent de grain et du grain humide que le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a pas vendu. Pourquoi paient-ils si cher pour ces bêtes? Parce qu'ils veulent convertir le grain humide, le blé et les grains de provende, d'un produit invendable, d'une protéine brute en une protéine digestible. Ils utilisent le bétail comme machines ou convertisseurs, comme le propose le ministre. Dans les dix dernières années, on n'a jamais prouvé, à notre ère de haute technologie, que les animaux sont en fait des machines. Je suis certain que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) sait parfaitement ce que j'entends par conversion. S'il voulait que j'examine davantage la question de savoir si les animaux sont ou non des machines, voyons ce qui suit.

Des animaux sont maintenant produits en laboratoire, de sorte que toute la période de gestation dans le sein de l'animal peut devenir inutile. On fait des expériences de ce genre dans les laboratoires scientifiques du monde entier. Bon gré mal gré, cela pourrait bien se passer ainsi dans l'avenir.

Même si je ne veux pas ressasser la question, j'espère que le ministre examinera sérieusement la possibilité de rendre la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles aussi largement applicable que possible. Je sais que le ministre peut soutenir que d'autres moyens existent pour placer des capitaux à la disposition de l'industrie du bétail et de l'élevage, et que des fonds peuvent être obtenus sous le régime de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. C'est le plus faible argument que j'aie jamais entendu, car le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Industrie et du Commerce savent tous deux le nombre d'animaux nécessaires pour transformer mille boisseaux de céréales et le genre de machines qu'il faut pour accomplir le même travail. L'immobilisation initiale pour acquérir une telle machine est loin d'être minime.

La loi sur les prêts aux améliorations agricoles autorise des prêts d'environ $15,000 pour l'achat de bétail d'élevage. Cette somme n'est guère suffisante. Si la mesure autorisait des prêts de $100,000, elle ferait œuvre utile. Le ministre prétend que l'opposition n'offre jamais de suggestions constructives. Pour ma part, j'en ai présenté deux extrêmement importantes et susceptibles d'améliorer la loi. J'aimerais que le ministre leur accorde une attention sérieuse.

• (4.30 p.m.)

Le troisième point que je veux mentionner est de nature différente. Je ne m'y attarderai pas, car il en a été question lors de l'étude de la loi sur le crédit agricole. Je veux parler de la modification relative aux prêts destinés

aux Indiens. J'aurais bien aimé intervenir hier soir dans le débat sur les problèmes de nos Indiens. Toutefois, la modification que renferme le bill stipule que le montant global à recouvrer des prêts consentis à toute bande ne doit pas dépasser $100,000. Cela figure sur le côté gauche de la page. Il y a en marge des mots qui résument le paragraphe. Ils ne sont pas difficiles à comprendre, car ils sont simples et clairs. Un élève de huitième pourrait les interpréter. Mais le ministre les interprète d'une façon toute différente. Il prétend que cette disposition s'applique seulement si la bande est considérée comme un syndicat ou une unité. Selon lui, il peut y avoir dans une bande plusieurs unités.

Donc plusieurs syndicats peuvent être formés dans une bande et chacun d'eux pourrait emprunter jusqu'à $100,000. Mais pourquoi alors le bill mentionne-t-il ainsi le montant total?

**L'hon. M. Olson:** C'est là une interprétation complètement erronée de la loi.

**M. Horner:** D'après le ministre, c'est une interprétation erronée de la loi. Je n'insisterai pas là-dessus. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il ne dépose pas des mesures législatives très claires. Je parie que s'il demandait à un chef ou à un administrateur d'une bande d'Indiens comment il interprète cette disposition de la loi, on lui répondrait que le prêt maximum consenti à une bande est de $100,000.

**L'hon. M. Olson:** C'est faux.

**M. Horner:** Le ministre est aussi entêté que lors de l'adoption de la loi sur le crédit agricole. Il ne veut pas changer ce passage, car ce serait admettre qu'on s'est trompé au départ. Par conséquent, chaque fois que nous enverrons cette loi à un administrateur, un surintendant ou un chef indien, il faudra y joindre une interprétation de l'article en question.

J'aimerais soulever un autre point. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a dit hier soir à la Chambre qu'il se sentait honteux chaque fois qu'il lui fallait accorder la permission à un Indien d'emprunter environ $4,000 à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Un Indien ne pouvait emprunter cet argent sans sa signature. Je sais que le ministre responsable des Affaires indiennes fait de son mieux. Il se préoccupe de ce problème et il peut compter sur mon entier appui.

Mais que trouve-t-on dans cette mesure? Selon ses dispositions, le ministre doit donner son approbation pour qu'une bande d'Indiens puisse emprunter. L'opération ne peut se faire qu'avec l'approbation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ainsi nous n'avons pas accompli tant de progrès; nous pourrions faire beaucoup plus pour les Indiens.

Ce que le ministre a dit ne me satisfait guère. Je connais l'explication du ministre par cœur, et je la réciterais sans doute aussi bien que lui. Toutefois, on ne l'interprétera pas de la façon qu'attend le ministre, à moins qu'il ne soit présent pour donner lui-même son explication.

**L'hon. M. Olson:** Les fonctionnaires du ministère seront là.

**M. Horner:** Très bonne idée, ma foi. Peut-être les fonctionnaires de l'Agriculture seront-ils là pour quelques années, mais ils pourraient bien ne pas l'être plus tard, et l'intention du ministre resterait lettre morte. Et puis, il pourrait être promu à un plus haut poste au sein du gouvernement, et son successeur pourrait interpréter l'amendement tout autrement.

**M. Baldwin:** Sans parler de ce qui arrivera probablement aux prochaines élections?

**M. Horner:** Je n'ose pas penser à d'aussi terribles éventualités. Il est intéressant de constater que ceux qui nous disaient hier soir qu'ils s'efforceraient de faire disparaître ces discriminations n'ont pu faire mieux à cet égard.

Un mot sur les machines agricoles. Pourquoi présenter une mesure sur les machines agricoles quand nous ne connaissons pas encore les résultats de l'enquête de la Commission Barber? On a chargé un seul homme de cette enquête justement pour accélérer la présentation du rapport.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. Le temps réservé à l'examen des mesures du gouvernement est écoulé. La Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire, notamment aux bills privés.

## BILLS PRIVÉS

### LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANSCÔTIÈRE

**M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton)** propose la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill S-16, constituant en corporation La Compagnie d'Assurance-Vie Transcôtière.

—Ce bill a pour but de constituer en société une compagnie canadienne d'assurance-vie pour qu'elle puisse diriger l'exploitation canadienne de l'Union Mutual Life Insurance Company, de Portland (Maine). Cette société existe au Canada depuis 1868. Vu l'essor rapide qu'elle connaît au Canada depuis quelques années, le conseil d'administration de ladite société a conclu que les résidents canadiens qui détiennent ses polices seraient mieux servis par une société dont le siège social serait au Canada et dont le conseil d'administration serait composé, en majorité, de Canadiens.

Ce bill se présente sous la forme d'un bill modèle tel qu'il est imposé par la loi sur les compagnies d'assurance, avec une seule addition importante. Il comprend une disposition similaire à celle qui avait été incluse dans un bill adopté en 1967 par le Parlement et qui prévoyait la procédure en vue du transfert régulier de la propriété au Canada entre propriétaires américains et citoyens canadiens. Cet article prévoit que, dans les cinq premières années après la constitution en société, au moins 25 p. 100 des parts appartenant à la société seront mises à la disposition de résidents canadiens et que, dans les cinq années suivantes, une autre tranche de 24 p. 100 sera également disponible. On me dit que, si la loi en général le facilitait, la compagnie assurerait volontiers le transfert du contrôle majoritaire.

Il est d'usage à la Chambre, lorsqu'il s'agit d'une loi de ce genre, de la précéder simplement d'une introduction générale à l'étape de la deuxième lecture, étant bien entendu que, lorsque le bill sera déféré au comité, les membres de celui-ci auront l'occasion d'interroger en détail les fonctionnaires et les promoteurs du bill.

**M. John Gilbert (Broadview):** La parrain du bill a signalé qu'il s'agissait là d'une demande présentée par une société américaine en vue de constituer en société une compagnie d'assurance canadienne. Comme il l'a fait remarquer, le principal actionnaire en sera la Union Mutual Company qui a une filiale au Canada depuis cent ans.

• (4.40 p.m.)

L'innovation la plus significative, c'est l'article 8 du bill qui, comme l'a dit le parrain, permettra aux Canadiens pendant les cinq premières années qui suivront la constitution en corporation de la société d'acquérir 25 p. 100 des actions et 49 p. 100 d'ici dix ans. Il a dit aussi que la compagnie voudrait peut-être à l'avenir que la majorité de ses actionnaires soient canadiens.

C'est une véritable innovation relativement au problème de la propriété étrangère au Canada. La Chambre sait que bien des membres de notre parti, le député de Skeena (M. Howard) et de Timiskaming (M. Peters) en particulier, ont fait campagne pour que les compagnies d'assurances, de prêts et de fiducie comptent un pourcentage d'actionnaires canadiens. Jusqu'à maintenant, ils n'avaient réussi qu'avec une seule compagnie. C'est la deuxième qui englobe dans son bill la disposition visant à assurer une propriété canadienne.

Nous tenons à féliciter le parrain du bill d'avoir accepté ce principe. Alors que mon regard se porte sur le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) en face, je me remémore des opinions qu'il a exprimées sur le nationalisme et le continentalisme économiques. Il les a résumées, je crois, au cours d'un débat sur les crédits de la façon suivante: le continentalisme, au besoin, mais pas obligatoirement.

**L'hon. M. Pepin:** J'ai modifié la formule. J'ai dit que je pouvais être continentaliste si c'était dans l'intérêt national.

**M. Gilbert:** Je suis prêt à accepter l'interprétation du ministre. Comme il est des plus justes et généreux, je ne donnerai pas à ses paroles une interprétation qu'il jugerait injuste. Voilà qui montre bien que la voix qui, auparavant, prêchait dans le désert à un moment donné devient l'opinion acceptée par la plupart des Canadiens. Nous, du Nouveau parti démocratique, sommes assez fiers d'avoir avancé la proposition suivante: lorsque les Américains participent à l'économie canadienne, ce devrait être en tant qu'associés et les actionnaires canadiens devraient pouvoir participer aux transactions et à la propriété de ces compagnies.

Je vais lire les passages d'une lettre qui m'a été adressée, ainsi qu'à d'autres membres de mon parti, au sujet de l'attitude de cette compagnie en particulier. La lettre émane du vice-président, et avocat du requérant, un monsieur du nom de Douglas Thornsjo. Voici:

> Vous vous rappelez peut-être que nous désirons sincèrement que toutes nos transactions canadiennes s'effectuent dans une compagnie canadienne avec un conseil d'administration canadien et d'ici une période de temps raisonnable, avec un plus grand nombre d'actionnaires canadiens. Nous estimons en outre que c'est la façon juste et équitable de faire des affaires au Canada, et qu'à la longue, nous réussirons mieux avec la moitié ou même moins d'une compagnie canadienne que nous pourrions réussir avec une compagnie américaine.
>
> En retour, que reçoit la nation canadienne grâce à ce processus? Nous sommes d'avis que le marché est nettement en faveur du Canada puisque:
>
> 1) il établit le précédent que les citoyens américains consentent à faire des affaires au Canada en tant qu'associés d'autres Canadiens et non en tant que propriétaires financiers du Canada;

2) il s'ensuit qu'une compagnie des États-Unis va se retirer du Canada, car à la fin de la première année civile de l'existence autorisée de la Compagnie d'Assurance-Vie transcôtière, l'Union Mutual, en vertu d'une entente, abandonnera toute affaire commerciale au Canada. En outre, tout le côté commercial canadien de l'Union Mutual (le paiement des primes, les réponses aux questions, les modifications à apporter quant aux bénéficiaires et le paiement des réclamations) sera assuré par la compagnie canadienne;

3) les fonds d'investissement qui se dirigent actuellement vers les États-Unis resteront au Canada. De fait, si la compagnie canadienne s'installait aux États-Unis, ce qui est probable, les dollars des États-Unis seraient canalisées vers le Canada;

4) les feuilles de paye accuseront au Canada une augmentation appréciable;

5) le bill sur la Compagnie d'Assurance-Vie transcôtière aide à établir un précédent quant aux sauvegardes à assurer chaque fois que le gouvernement voudra présenter un projet de loi pour alléger le Parlement du fardeau des bills commerciaux d'initiative parlementaire. Autrement dit, on semble croire que le Parlement ne devrait pas consacrer une partie de son temps à l'étude de mesures d'initiative privée, comme le bill S-16. Il se peut que le gouvernement voie la chose d'un bon œil. Mais il faudrait bien établir d'avance que toute formule généralisée visant à accorder une charte à des compagnies, en dehors du Parlement, devra comporter des sauvegardes du côté de la propriété canadienne. Il n'existe pas de meilleure méthode qu'un précédent; un précédent concernant l'échec de bills d'intérêt privé ne comportant aucune disposition relative à la propriété canadienne et un précédent correspondant de succès, dans le cas d'au moins un projet de loi occasionnel, qui prévoit effectivement la propriété canadienne.

Le vice-président a présenté notre point de vue au sujet de ce très grave problème et nous sommes fiers d'appuyer l'adoption du bill et son renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour une plus ample étude.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cinq heures.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est cinq heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à deux heures de l'après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 10 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES—RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Gaston Isabelle (Hull)** présente le 5e rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

AGRICULTURE—ADOPTION DU 7e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean)** propose l'adoption du 7e rapport du comité permanent de l'agriculture présenté à la Chambre le vendredi 7 mars 1969.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS—ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. A. D. Hales (Wellington)** propose que le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics présente à la Chambre le jeudi 6 mars soit adopté.

(La motion est adoptée.)

### LA PÊCHE

DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA CHASSE AU PHOQUE

**L'hon. M. Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la chasse au phoque pour deux raisons: d'abord, pour annoncer qu'elle doit être ajournée pour le reste de la semaine par suite de l'état exceptionnel des glaces, puis, pour dissiper certaines craintes exprimées sur les méthodes de chasse employées depuis quelques jours dans le golfe Saint-Laurent.

Ayant passé quelque temps là-bas pendant la fin de semaine et ayant parlé à bon nombre de vétérinaires d'Europe occidentale, des États-Unis et du Canada, j'estime que la chasse au phoque est surveillée comme il faut. L'application des règlements du ministère des Pêcheries réduit au minimum les souffrances des jeunes phoques.

A la plupart d'entre nous qui étions là-bas en fin de semaine, la chasse même a paru horrible. Les méthodes étaient indubitablement efficaces. Elles étaient efficaces parce que rapides et employées par des hommes qui avaient déjà tué de jeunes phoques. Toutefois, je n'ai pu m'empêcher de me demander si cette chasse dans le golfe Saint-Laurent était vraiment nécessaire. C'est le gagne-pain, partiel du moins, de quelque 6,000 Canadiens. Cependant, ce ne sont pas toujours les mêmes qui en profitent puisque les phoques suivent les glaces et que celles-ci peuvent dériver une année à l'ouest des Îles-de-la-Madeleine et l'année suivante au nord de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mais un facteur demeure constant: le spectacle impressionnant de l'immense troupeau de phoques. Transformé en attraction touristique annuelle, cet événement unique profiterait, lui aussi, à l'économie de la région atlantique. Il faudrait donc je pense examiner la possibilité de faire du golfe Saint-Laurent un refuge de phoque, en n'autorisant la chasse au phoque que dans les eaux internationales, dans le nord de l'Atlantique, au large du Labrador et de Terre-Neuve.

Cette année, les conditions de la glace sont exceptionnelles. La glace elle-même est de qualité médiocre et sa superficie, limitée. De plus, l'utilisation d'hélicoptères a gêné la mise bas. Dans ces conditions, l'on risque de perdre nombre de jeunes phoques; j'ai donc déclaré un moratoire sur la chasse, à partir de 6 h. ce soir jusqu'à 6 h. vendredi matin. Au sud de l'île-du-Prince-Édouard, où se trouvent les grands troupeaux, la situation est surveillée de près et, au besoin, d'autres mesures de protection seront annoncées.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, je sais que tous les députés de mon parti ont écouté avec intérêt la déclaration faite aujourd'hui par le ministre des

Pêcheries (M. Davis) à propos de la chasse aux phoques. Nous sommes tous heureux d'apprendre qu'il a constaté sur place que les méthodes employées ne sont pas cruelles. Je trouve assez difficile d'imaginer la chasse aux phoques comme attraction touristique, étant donné les difficultés qu'on rencontre pour se rendre sur les lieux. Je doute que cela devienne jamais possible.

Le ministre a annoncé que la chasse aux phoques sera suspendue pour le reste de la semaine à cause des conditions sur la glace. J'espère que la saison de chasse en sera prolongée d'autant. Je note les remarques du ministre sur la chasse et constate qu'il l'a trouvée horrible. A vrai dire, les tueries d'animaux, dans un vaste abattoir en plein air, comme pour la chasse aux phoques, ou dans un abattoir véritable, ne présente pas un spectacle réjouissant. Toutefois, les chasseurs de phoques emploient des méthodes humanitaires. C'est ce que nous a dit le ministre. Elles ne sont pas cruelles, car les phoques sont d'abord assommés.

• (2.10 p.m.)

Comme cette industrie contribue beaucoup au gagne-pain d'environ 6,000 personnes des provinces atlantiques, notre parti espère qu'elle sera maintenue. Le ministre songe à la possibilité de créer un refuge de phoques dans le golfe Saint-Laurent et de limiter cette chasse aux eaux internationales de l'Atlantique Nord au large du Labrador et de Terre-Neuve. Ce projet pourrait présenter quelque avantage pour la conservation. Toute disposition en ce sens devrait, à mon avis, faire l'objet d'une étude approfondie avec les autres pays intéressés afin que le Canada n'essaie pas de protéger unilatéralement ses troupeaux de phoques, tandis que d'autres pays n'établiraient aucune restriction.

J'approuve quelques-uns des propos du ministre. J'espère qu'il songera sérieusement à mes suggestions et qu'il en discutera à la prochaine conférence internationale sur le droit de la mer qui, comme il nous l'affirme de temps à autre, pourrait se tenir bientôt. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'ai assisté à la chasse vendredi et samedi avec le ministre, et j'ai constaté qu'il y avait presque autant de journalistes et d'inspecteurs que de chasseurs. J'ai également remarqué que la présence d'avions et de spectateurs avait un peu troublé les phoques.

En ce qui concerne la cruauté envers ces animaux, je ne crois pas qu'il y ait eu de traitement inhumain ou cruel si l'on considère la méthode employée, en l'occurrence. A mon avis, l'abattage s'est fait aussi humainement que possible et je censurerais ceux qui auraient prétendu le contraire.

Cette industrie aide beaucoup à accroître le revenu des habitants de la région, et ces gens ont sûrement besoin de revenus additionnels.

Enfin, je proposerais que toute initiative pour conserver les troupeaux de phoques se prenne au moyen d'une entente avec les autres pays. Il ne me semble ni juste ni convenable que le Canada tente de veiller sur une ressource internationale au moment où notre population subit des réductions de revenus si d'autres pays ne sont pas disposés à collaborer dans ce domaine.

[*Français*]

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, nous apprenons encore une fois que les lois de la nature viennent retarder la chasse aux phoques. Nous avons même appris qu'au cours de la dernière fin de semaine, plus de 2,000 jeunes phoques s'étaient noyés, étant donné que ces animaux peuvent nager que dix jours après leur naissance. Espérons que la prochaine saison de chasse n'enrichira pas seulement quelques millionnaires américains, mais que, au contraire, elle permettra à des citoyens canadiens de gagner périodiquement leur vie dans cette partie du Canada.

## LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

### MODIFICATION VISANT À CRÉER L'OFFICE CANADIEN DE LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État)** demande à présenter le bill n° C-179 intitulé «Loi portant création de l'Office canadien de la radiodiffusion éducative et modifiant, par voie de conséquence, la Loi sur la radiodiffusion».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### A PROPOS DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LE GABON

Question n° 788—**M. Matte:**

1. Le gouvernement a-t-il repris ses relations diplomatiques avec le Gabon?

2. Le gouvernement considère-t-il toujours qu'un pays ne peut communiquer directement des invitations au gouvernement du Québec?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. A la suite des événements qui se rattachent à la Conférence des ministres de l'Éducation des États d'expression française, tenue à Libreville en 1968, le gouvernement du Canada a décidé de différer la présentation des lettres de créance de son ambassadeur agréé au Gabon. Il est donc à noter que le gouvernement du Canada n'a pas rompu ses relations diplomatiques avec le Gabon et que, dans ces conditions, il ne saurait être question, à proprement parler, d'une reprise de ces relations. La possibilité de leur normalisation est toujours à l'étude

2. En conformité des principes universellement reconnus en matière de droit international et de pratique internationale, tout État étranger qui désire traiter avec un membre ou partie constituante d'une fédération a l'obligation formelle de consulter le gouvernement de la fédération. Ces considérations s'appliquent entièrement aux invitations adressées par des gouvernements étrangers ou des organismes intergouvernementaux au gouvernement des provinces canadiennes au sujet des conférences, réunions ou visites intergouvernementales, à moins qu'il y ait eu entente préalable entre le gouvernement canadien et le pays hôte. La politique du gouvernement dans ce domaine a été expliquée dans les Livres blancs: «Fédéralisme et Relations internationales» et «Fédéralisme et Conférences internationales sur l'Éducation».

## LES SENTENCES RELATIVES AUX RÉCIDIVISTES

Question n° 1057—**M. Orlikow:**

1. Combien de personnes condamnées en vertu des articles du Code criminel portant sur les récidivistes ont été condamnées à la détention préventive dans chaque province pendant chacune des années de 1960 à 1968?

2. *a*) Combien de ces personnes sont encore en prison après dix ans, *b*) combien de ces personnes sont encore en prison après cinq ans?

3. *a*) Combien de ces personnes ont bénéficié de la libération conditionnelle, *b*) combien de ces personnes se sont rendues coupables d'infractions aux conditions de leur libération, *c*) combien de ces personnes sont retournées en prison, *d*) combien de ces personnes ont bénéficié de libérations conditionnelles pendant chacune des années de 1960 à 1968?

4. Les détenus doivent-ils accomplir leur peine initiale puis rester encore un certain nombre d'années avant que la libération conditionnelle puisse être envisagée?

5. Quels programmes spéciaux sont prévus pour ces détenus et dans quelles prisons de la Colombie-Britannique ces programmes existent-ils?

6. Combien de temps ces détenus doivent-ils avoir participé à ces programmes avant qu'on puisse envisager leur libération conditionnelle?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. Depuis que les articles du Code criminel concernant les repris de justice ont été adoptés en 1947, il y en a eu 139, dont 84 ont été condamnés au cours des années 1960 à 1968 et qui se répartissent ainsi:

| Prov. | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| T.-N. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Î. P.-É. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| N.-É. | 2 | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 |
| N.-B. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Qué. | 1 | 1 | 1 | 1 | — | — | 1 | 1 | 2 | 8 |
| Ont. | 1 | — | — | — | 1 | — | — | — | — | 2 |
| Man. | 1 | — | — | — | — | 1 | — | 1 | — | 3 |
| Sask. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Alb. | — | 1 | 1 | — | — | 5 | 1 | 4 | — | 12 |
| C.-B. | 1 | 1 | 4 | 13 | 18 | 11 | 3 | 5 | 1 | 57 |
| TOTAL | 6 | 3 | 6 | 14 | 19 | 17 | 5 | 11 | 3 | 84 |

2. *a*) 4, dont une a été transférée à un hôpital psychiatrique; *b*) 6.

3. *a*) 79; *b*) 24; *c*) 24 (neuf ont obtenu une seconde libération conditionnelle, et deux d'entre elles ont enfreint les conditions de leur seconde libération); *d*) 1960, 5; 1961, 8; 1962, 7; 1963, 2; 1964, 1; 1965, 3; 1966, 4; 1967, 19; 1968, 18. En outre, neuf ont obtenu une seconde libération conditionnelle durant cette période: 1960, 0; 1961, 1; 1962, 1; 1963, 0; 1964, 0; 1965, 1; 1966, 1; 1967, 0; 1968, 5.

4. Non; la Commission nationale des libérations conditionnelles examine ces cas au moins une fois tous les ans en conformité de l'article 24(5) de la loi sur la libération conditionnelle de détenus et de l'article 666 du Code criminel.

5. On recourt à la thérapie individuelle et collective au pénitencier de New Westminster et à l'institution de Matsqui, en Colombie-Britannique. En outre, il y a le programme régulier qui comprend la formation intellectuelle, professionnelle, religieuse et sociale, la récréation et l'apprentissage de métiers.

6. Voir réponse au n° 4.

L'ÂGE DES DÉTENUS DANS LES PÉNITENCIERS

Question nº 1059—**M. Beaudoin:**

1. Quel était, dans les pénitenciers du Canada, le nombre des détenus, *a*) âgés de moins de 12 ans, *b*) âgé de 13 à 20 ans inclusivement pendant chacune des cinq dernière années?

2. Quelles mesures le ministère de la Justice a-t-il prises pour réduire le nombre des mineurs condamnés au pénitencier?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. *a*) Aucun; *b*)

| | Âge à la date indiquée | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | TOTAL |
| Décembre 1968 | 0 | 0 | 2 | 16 | 37 | 145 | 236 | 297 | 733 |
| Décembre 1967 | 0 | 0 | 4 | 15 | 62 | 127 | 241 | 339 | 788 |

Nota: Il est regrettable que la méthode de compilation statistique utilisée avant 1967 n'ait pas permis de fournir les renseignements demandés.

2. La condamnation des mineurs au pénitencier est une prérogative des tribunaux. Lorsque des détenus de moins de 16 ans sont admis au pénitencier, le directeur, en conformité de l'article 21 de la loi sur les pénitenciers, demande aux autorités provinciales de collaborer avec lui afin que ces détenus soient transférés dans une institution provinciale appropriée aussitôt que possible après leur admission. Quatre institutions à sécurité moyenne ont été construites au Canada; on y a établi des programmes spéciaux de formation à l'intention des jeunes délinquants, ce qui devrait aider à les réhabiliter, à en faire des citoyens respectueux des lois et, ainsi, à réduire le nombre de ceux qui sont condamnés au pénitencier.

LES ACADIENS EN LOUISIANE

Question nº 1112—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement fédéral songe-t-il à appuyer les 800,000 Acadiens en Louisiane qui s'efforcent de donner un regain de vie à la langue et à la culture françaises dans cet état et, dans la négative, quelle est la ligne de conduite du gouvernement fédéral au sujet de l'expansion de la langue et de la culture françaises dans les pays étrangers habités par une population francophone considérable?

2. Le Conseil d'expansion française de la Louisiane a-t-il demandé un appui au gouvernement fédéral et, dans l'affirmative, quel appui celui-ci prévoit-il accorder?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. et 2. En réponse à une invitation du gouverneur de la Louisiane, M. John J. McKeithen, le sénateur Hédard-J. Robichaud et le sous-secrétaire d'État, M. Jules Léger, ont représenté le premier ministre au Festival international acadien tenu en Louisiane en décembre 1968. Bien que le gouvernement du Canada n'ait reçu aucune demande d'aide de la part du Conseil d'expansion française de la Louisiane, la position du Canada à cet égard a déjà été esquissée par le sénateur Robichaud. Le 3 décembre 1968, à Baton Rouge, parlant des efforts déployés pour la préservation et le progrès de la langue et de la culture françaises en Louisiane, il a déclaré: «la tâche que vous avez entreprise—et j'insiste là-dessus—est votre affaire à vous et les techniques que vous utiliserez seront celles qui, au meilleur de votre jugement, seront les plus appropriées et les plus efficaces ... Je suis certain que les Canadiens seront disposés à partager les fruits de leur expérience avec vous pour seconder de si louables efforts ... Nous souhaitons plein succès à vos entreprises, que nous suivrons avec intérêt et compréhension.» Si le gouvernement recevait une demande d'aide, il y prêterait une oreille sympathique. Dans de telles questions, le Canada veillerait, évidemment, à ce qu'on suive la pratique normale de la diplomatie.

[*Français*]

A PROPOS DES PRIX DES ENGRAIS CHIMIQUES

Question nº 1168—**M. Beaudoin:**

Quels étaient les prix des diverses catégories d'engrais chimiques par province pour les années 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** L'industrie canadienne des engrais chimiques fabrique toute une gamme de fertilisants et de mélanges chimiques. Aucune initiative visant la publication des prix des engrais au Canada, tant sur le plan national que provincial, n'a été signalée au ministère de l'Industrie et du Commerce. En conséquence, les renseignements demandés ne sont pas disponibles dans l'immédiat.

La détermination précise des prix des engrais est une entreprise relativement complexe en ce sens qu'ils ne sont pas toujours les mêmes dans une province donnée et qu'ils peuvent varier suivant la région, la localité et la saison. Au surplus, ils sont établis d'après la composition chimique, la quantité commandée, les modalités de crédit, selon que l'engrais est vendu en contenants ou en vrac et en fonction de plusieurs autres facteurs.

[*Traduction*]

LES PHOTOGRAPHIES DANS LE JOURNAL «INDIAN NEWS»

Question n° 1225—**M. Howard (Skeena):**

A propos des personnes qui figurent dans les photographies publiées aux pages 6 et 7 du vol. 11 du bulletin *The Indian News* (livraison n° 3 d'octobre 1968), combien d'entre elles étaient employées *a*) à titre permanent par la Direction des affaires indiennes, *b*) à titre occasionnel ou à temps partiel et *c*) à forfait, (i) lorsque les photographies ont été prises, (ii) lorsque cette livraison dudit bulletin est parue et *d*) à quel titre sont-elles employées actuellement?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):**

| | Lorsque la photographie a été prise | Au moment de la publication | Au 3 février 1969 |
|---|---|---|---|
| *a*) A titre permanent | 9 | 8 | 8 |
| *b*) A titre occasionnel (ou à temps partiel) | 2 | 2 | 2 |
| *c*) A forfait | 4 | 4 | 3 |

Dans ledit numéro du journal *Indian News*, il y avait dix Indiens qui recevaient une formation au sein du service au moment, où la photographie a été prise. Au moment de la publication, cinq de ces personnes étaient encore en formation. Aucune de ces personnes ne participe actuellement au stage de formation.

LA ZONE RELATIVE AUX ÎLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Question n° 1233—**M. Fortin:**

1. Où en sont rendues les négociations entre la France et le Canada concernant la zone de 12 milles autour des îles de Saint-Pierre et Miquelon?

2. En quoi consiste exactement le différend entre les deux pays?

3. Quelle est la position respective des parties?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Cette question porte vraisemblablement sur les négociations entre le Canada et la France au sujet des secteurs de leur juridiction respective sur les ressources minières de la partie du plateau continental qui est située au sud de Terre-Neuve, dans le voisinage des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Ces négociations ne sont pas encore terminées.

2. Les négociations portent en particulier sur la ligne de démarcation des secteurs où s'exerce leur juridiction respective sur le plateau continental.

3. Puisque les négociations sont confidentielles, il ne conviendrait pas à l'heure actuelle de discuter de la position respective des deux pays.

LA RIVIÈRE BOW ET LES EAUX USÉES

Question n° 1333—**M. Mahoney:**

1. Laisse-t-on se déverser dans la rivière Bow les eaux d'égouts non épurées du système municipal du tout à l'égout de Banff?

2. Dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour remédier à cette situation?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Oui.

2. Oui. Une usine de traitement des eaux usées est projetée pour le lotissement urbain de Banff dans un avenir rapproché.

L'ÉLIMINATION DES PASSAGES À NIVEAU

Question n° 1336—**M. Robinson:**

1. Quel programme le gouvernement a-t-il mis sur pied pour éliminer les passages à niveau dans les zones construites?

2. Combien de passages à niveau, dans le Toronto métropolitain, font parti du programme gouvernemental et à quand est prévu leur enlèvement dans chaque cas?

3. A combien estime-t-on le coût de l'enlèvement de chaque passage à niveau actuellement visé par le programme gouvernemental?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports communique les renseignements suivants: 1. Le programme d'élimination des passages à niveau dans les agglomérations dépend du nombre de demandes reçues des administrations routières municipales ou provinciales. Ces cinq dernières années, la Commission canadienne des transports et l'ancienne Commission des transports du Canada ont approuvé en moyenne la construction de 32 étagements de voies par année, dont environ les $\frac{2}{3}$ se trouvaient dans des agglomérations et qui élimineraient des passages à niveau. Pendant la même période, on a approuvé, en moyenne, l'aménagement de sept déviations de route par année, dont environ le tiers se trouvaient dans des agglomérations.

2. Pour la zone qui relève du Planning Board of the Metropolitan of Toronto, le

Comité des transports par chemin de fer de la Commission étudie actuellement neuf requêtes relatives à la construction d'étagements de voies; cinq ont été approuvées en 1968 et une a été par la suite approuvée en 1969; les trois autres font l'objet d'une enquête.

Le délai d'achèvement de ces ouvrages dépend de la planification financière de l'administration routière et du temps qu'il faut à l'administration pour faire l'étude au complet et faire les appels d'offres et, à l'entrepreneur, pour achever la construction.

3. Le coût estimatif des étagements de voies de la région métropolitaine qui ont été approuvés est le suivant: Rue Keele, $784,800; Avenue Sheppard Ouest, $595,214; West Mall Extension, $1,095,000; Avenue Midland, $1,250,000; Avenue Cummer, $701,721; Rue Keele, $573,950.

[*Français*]

A PROPOS DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES DE L'OUEST

Question n° 1359—**M. Lambert (Bellechasse):**

Est-ce que le gouvernement du Canada paie un subside quelconque aux producteurs de céréales des provinces de l'Ouest et, dans l'affirmatice, *a*) de quelle manière ce subside est-il calculé, *b*) quel a été le montant payé à cette fin pour les années 1966 et 1967?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Oui. *a*) Voici comment sont payées les subventions: (i) En vertu de la Loi sur les réserves provisoires de blé, le gouvernement paie les frais d'entreposage et d'intérêt sur les stocks emmagasinés par la Commission canadienne du blé dans les entrepôts commerciaux, c'est-à-dire sur la quantité dépassant le stock de base, soit 178 millions de boisseaux, au début de la campagne agricole. (ii) En vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, le gouvernement paie l'intérêt sur les avances faites aux producteurs pour le blé, l'avoine et l'orge battus et entreposés sur les fermes, dans les limites de la compétence de la Commission canadienne du blé, (iii) En vertu de la politique de garantie des prix intérimaires, le gouvernement s'est engagé à payer la différence entre le prix de vente de la Commission canadienne du blé et les prix minimums prévus par l'Arrangement international sur les céréales pour les diverses qualités de blé canadien, relativement à toutes les ventes faites à des prix inférieurs aux minimums dans la période de onze mois qui s'est écoulée entre l'expiration des dispositions pertinentes de l'Accord international sur le blé, soit le 1er août 1967 et la mise en application de l'Arrangement international sur les céréales, le 1er juillet 1968.

| Année financière | Loi sur les réserves provisoires | Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies | Garantie des prix intérimaires |
|---|---|---|---|
| 1966-1967 | 29,838,317 | 583,325 | — |
| 1967-1968 | 31,418,119 | 743,459 | 2,649,236 |

[*Traduction*]

OTTAWA—LA LOCATION DE LOCAUX DANS L'IMMEUBLE CENTENNIAL TOWER

Question n° 1366—**M. Schreyer (Selkirk):**

1. Le gouvernement a-t-il loué des locaux dans l'immeuble Centennial Tower dans la ville d'Ottawa?

2. Dans l'affirmative, *a*) quelle superficie a-t-il louée par étage et à quel prix, *b*) quelle est la durée du bail, *c*) à quelle date les locaux loués ont-ils été effectivement utilisés par le gouvernement du Canada?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Oui.

| 2. (*a*) | Pieds carrés par étage | Loyer total par année | Total de pieds carrés |
|---|---|---|---|
| Du 8e au 15e étage inclusivement | 23,785 | $713,550.00 | 190,280 |
| Du 3e au 7e étage, inclusivement | 23,857 | 447,318.75 | 119,285 |
| 2e étage (en partie) | 10,948 | 41,055.00 | 10,948 |
| Rez-de-chaussée (en partie) | 4,374 | 21,870.00 | 4,374 |
| Sous-sol (magasin habitable) | 6,428 | 12,856.00 | 6,428 |
| Sous-sol (magasin non-habitable) | 27,850 | 13,925.00 | 27,850 |

[L'hon. M. Hellyer.]

b) Bail nº 1—Pour la location du 8e au 15e étage, inclusivement, et, en plus, de 6,428 pieds carrés de magasin habitable et 24,650 pieds carrés de magasin non-habitable, à compter du 7 juillet 1965 jusqu'au 31 juillet 1975. Bail nº 2—Pour la location du 5e au 7e étage, inclusivement, et, en plus, de 1,000 pieds carrés de magasin non-habitable, à compter du 1er août 1965 jusqu'au 31 juillet 1972. Bail nº 3—Pour la location du 4e étage, d'une partie du 3e étage, d'une partie du rez-de-chaussée et, en plus, de 2,200 pieds carrés de magasin non-habitable, à compter du 10 septembre 1965 jusqu'au 30 septembre 1975. Bail nº 4—Pour la location d'une partie de chacun des 2e et 3e étages, à compter du 13 décembre 1965 jusqu'au 31 juillet 1970.

c) Bail numéro 1, le 7 juillet 1965; bail numéro 2, le 1er août 1965; bail numéro 3, le 10 septembre 1965; bail numéro 4, le 13 décembre 1965.

LE DÉTOURNEMENT D'AVIONS VERS CUBA

Question nº 1393—**M. Rodrigue:**

Est-ce que des avions canadiens, propriété d'Air Canada et des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont été détournés vers Cuba au cours des années 1967 et 1968? Dans l'affirmative a) combien ont été détournés et à quelles dates, b) des mesures spéciales ont-elles été prises face à ce problème?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** Aucun des avions d'Air Canada ou des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien n'a été détourné vers Cuba en 1967 ou en 1968. a) Néant. b) Toutes les précautions raisonnables ont été prises.

LES ÉMISSIONS «SI JEUNESSE POUVAIT»

Question nº 1397—**M. Rodrigue:**

Quel a été le coût de production des émissions télévisées du programme «Si jeunesse pouvait» à l'horaire de Radio-Canada les 8 et 15 février 1969?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada m'apprend que le coût total de chacune de ces émissions a été d'environ $4,000.

[*Français*]

A PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL CANADIEN DE NORMALISATION

Question nº 1401—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement se propose-t-il d'établir un Conseil canadien de normalisation? Si oui, a) quand sera-t-il établi, b) quelles seront les fonctions du Conseil canadien de normalisation?

2. Quel est actuellement le rôle du Canada au sein de l'Organisation internationale de normalisation?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. Oui. a) Dès qu'auront pris fin les consultations avec les organismes de normalisation, les associations industrielles, professionnelles et de consommateurs, on soumettra un projet de loi à l'approbation du Parlement. b) Voir la réponse à la question 635 relative au Conseil canadien de normalisation, datée du 1er novembre 1968 et déposée le 15 janvier 1969.

2. Le Canada participe à 71 des 127 comités techniques établis par l'Organisation internationale de normalisation et il fait figure d'observateur dans 26 d'entre eux.

[*Traduction*]

TÉMISCAMINGUE (QUÉ.)—LES SUBVENTIONS AUX MINES

Question nº 1407—**M. Caouette:**

1. Quelles sommes ont été versées en subventions de toutes sortes aux mines en exploitation dans la circonscription de Témiscamingue pour les cinq dernières années?

2. Quelles sommes chacune de ces mines a-t-elle reçues pour ces mêmes années?

3. A quel titre ces subventions ont-elles été accordées?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** 1. $1,956,408.

2. Peel Elder Limited $320,832; Wasamac Mines Limited $1,635,576.

3. L'aide financière aux mines d'or a été accordée en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or afin de prolonger la vie de ces mines et de permettre ainsi aux localités qui en dépendent de s'adapter progressivement à un soutien économique décroissant.

L'UTILISATION DES DEUX LANGUES OFFICIELLES SUR LES ÉTIQUETTES

Question nº 1424—**M. Fortin:**

1. Avec quelles associations commerciales a-t-on eu des entretiens quant à l'utilisation des deux langues officielles sur les étiquettes?

2. Où en sont rendus ces entretiens?

3. Modifiera-t-on les règlements de façon à ce que les étiquettes soient bilingues et, dans l'affirmative, quand?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Des entretiens officieux ont déjà eu lieu avec l'association dite Grocery Products Manufacturers of Canada, l'Association des Manufacturiers canadiens de produits alimentaires, l'Association canadienne des fabricants de peintures et l'Association canadienne des fabricants de spécialités chimiques.

2. Ces entretiens sont encore en cours.

3. Aucune décision n'a été prise quant à l'établissement de règlements exigeant l'apposition d'étiquettes bilingues.

FRONTENAC (QUÉ.)—LA RECHERCHE DE PÉTROLE

Question n° 1441—**M. Dumont:**

1. Un permis a-t-il été accordé à l'organisme (compagnie) O-Katta Ltée pour la recherche de pétrole dans le canton d'Inverness, circonscription de Frontenac?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ce permis a-t-il été accordé?

3. La compagnie a-t-elle publié un rapport de ces recherches?

4. D'autres compagnies ont-elles des permis pour recherches dans la circonscription de Frontenac?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** 1. Aucun permis fédéral n'a été accordé pour la recherche de pétrole dans la circonscription de Frontenac, Ontario.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Non.

EXPO '67—LE REMBOURSEMENT DU PRÊT GARANTI

Question n° 1442—**M. Hales:**

1. Le prêt de 35 millions de dollars consenti par cinq banques à charte à la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et garanti par le gouvernement fédéral et la province de Québec, en conformité des dispositions de l'article 12 de la loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, a-t-il été remboursé à part égale par les deux gouvernements?

2. Si oui, quand le gouvernement fédéral a-t-il payé sa part?

3. Quand la province de Québec a-t-elle remboursé sa part?

4. Le remboursement du prêt était-il en espèces?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** 1. Oui.

2 et 3. Le 3 juillet 1968.

4. Oui.

LES CHAUFFEURS DE LA GRC

Question n° 1453—**M. Robinson:**

1. Combien de personnes sont employées à titre de chauffeurs par la Gendarmerie royale, à qui ces personnes servent-elles de chauffeurs, où sont-elles affectées et combien de voitures requiert ce service?

2. Les chauffeurs de la Gendarmerie royale ont-ils d'autres fonctions précises à remplir et, dans l'affirmative, quelles sont-elles et quelles sont les qualités requises du personnel de la Gendarmerie royale appelé à assurer ce service?

3. Combien de personnes à l'emploi de la Gendarmerie royale remplissent des fonctions uniquement rattachées aux cérémonies, au cours de leur formation ou dans leur emploi?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. La Gendarmerie royale du Canada n'emploie pas de membres de son personnel exclusivement à titre de chauffeurs. Il y a 47 membres, désignés sous le nom de «chauffeurs-membres civils», qui sont employés pour accomplir diverses fonctions aux endroits indiqués ci-dessous. Aucun membre n'est désigné comme chauffeur d'une personne en particulier et aucune voiture n'est attribuée à un chauffeur-membre désigné. Lorsque la situation le permet, les voitures sont mises en commun et utilisées au besoin. Division «QG», Ottawa (Ontario), 9; Division «A», Ottawa (Ontario), 5; Division «B», St-Jean (Terre-Neuve), 1; Division «C», Montréal (Québec), 2; Division «D», Winnipeg (Manitoba), 2; Division «E», Victoria (Colombie-Britannique), 2; Division «E», Vancouver (Colombie-Britannique), 2; Division «F», Regina (Saskatchewan), 1; Division «DEPOT», (Formation) Regina (Saskatchewan), 5; Division «H», Halifax (Nouvelle-Écosse), 3; Division «J», Fredericton (Nouveau-Brunswick), 1; Division «K», Edmonton (Alberta), 5; Division «N», (Formation) Ottawa (Ontario), 4; Division «O», Toronto (Ontario), 2; Division «P», (Formation) Mynarski Park (Alberta), 3.

2. Oui: *a*) Chauffeurs de voitures cellulaires. C'est une attribution qui découle d'ententes signées avec les provinces au sujet du travail de police; *b*) Transport de documents de sécurité, du courrier et de pièces à conviction; *c*) Transport du personnel de service; *d*) Autres services analogues, s'il y a lieu.

3. La fanfare de la Gendarmerie royale du Canada, 41 membres; le carrousel de la Gendarmerie royale du Canada, 51 membres; total, 92 membres.

LES IMPORTATIONS D'AGNEAU

Question n° 1458—**M. McQuaid:**

1. Au cours des mois écoulés entre le 1er janvier 1968 et le 31 décembre 1968, combien de livres d'agneau ont été importées au Canada en provenance *a*) de la Nouvelle-Zélande, *b*) d'Australie?

2. Combien l'importateur canadien a-t-il payé en moyenne la livre de cet agneau?

3. Combien de livres de cette viande d'agneau importée a-t-on fait entrer dans la province de l'Île du Prince-Édouard au cours de la période précitée?

4. Au cours de la même période, combien a-t-on payé en moyenne au cultivateur canadien *a*) l'agneau vivant, *b*) l'agneau préparé?

5. Combien a-t-on payé en moyenne aux cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Le Bureau fédéral de la statistique nous fournit les renseignements ci-après: 1. Agneau importé au Canada entre le 1er janvier et le 31 décembre 1968: a) de Nouvelle-Zélande, 24,920,300 livres; *b*) d'Australie, 9,444,600.

2. Le prix moyen de la livre d'agneau importé en 1968, f.o.b. point de consignation dans le pays d'exportation, non compris les frais de transport, d'assurance et autres, était: Nouvelle-Zélande, $0.24; Australie, $0.31.

3. Selon les statistiques, les bureaux de douane de l'Île du Prince-Édouard n'ont pas dédouané d'importations d'agneau en 1968.

4. et 5. D'après les résultats d'une enquête postale mensuelle du BFS auprès des cultivateurs du Canada, le prix moyen pondéré des agneaux sur pied dans l'ensemble du pays était de $22.45 les cent livres en 1968. Cette estimation est fondée sur une moyenne mensuelle d'environ 380 déclarations. En 1968, le prix moyen des agneaux sur pied était de quelque $20.70 les cent livres dans l'Île du Prince-Édouard. Ce prix est fondé sur une moyenne d'environ cinq déclarations par mois. Le BFS ne possède pas de renseignements sur le prix moyen que demandent les cultivateurs pour l'agneau habillé.

[*Français*]

YARMOUTH (N.-É.)—LE DÉBARCADÈRE DESTINÉ À LA HALTE DES YACHTS

Question n° 1460—**M. Comeau:**

1. Dans le cadre des améliorations qu'on envisagerait d'apporter au rivage ou aux installations portuaires de Yarmouth (N.-É.), prévoit-on d'aménager une aire pour que les yachts et d'autres petites embarcations puissent faire halte et, dans la négative, pourquoi?

2. Dans l'affirmative, envisage-t-on d'aménager cette aire le long de la digue adjacente à la rue Water ou dans un endroit tout aussi bien situé?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. A l'heure actuelle, on ne songe pas à aménager, à Yarmouth (N.-É.), un débarcadère destiné aux yachts et petites embarcations, étant donné l'encombrement de la navigation attribuable aux traversiers et à la flottille de pêche.

2. Ne s'applique pas.

[*Traduction*]

LES CONTRATS DE RELATIONS PUBLIQUES AUX AFFAIRES INDIENNES

Question n° 1467—**M. Howard (Skeena):**

Depuis le 1er juillet 1968, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il fait des paiements à des compagnies de relations publiques et, dans l'affirmative, indiquer le nom et l'adresse de ces compagnies et le montant qui a été payé à chacune d'elles?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Eugene Steiner Public Relations Ltd., 1330-8th Street, S.W., Calgary 3, Alberta, $5,813.51; Berger, Tisdall, Clark and Lesley Ltd., Box 61, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario, $2,275.00; Corckett Writers, Public Relations Consultants, 295 Kensington Street, Winnipeg, Manitoba, $1,015.00; Jacques Guay et associés inc., Conseillers en relations publiques, Suite 440, Édifice Dominion Square, 1010 ouest, Sainte-Catherine, Montréal 2, Québec, $2,410.00; Williams and Wilson Ltd., Public Relations Counsel and Services, 1161 Melville Street, Vancouver 6, B.C., $15,208.31; Desroches, Jasmin et associés inc., Conseillers en relations publiques, 640, rue Cathcart, Montréal 2, Québec, $1,515.30; International Surveys Limited, 550 Sherbrooke St. West, Montréal 2, Québec, $375.00.

LE PERSONNEL DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question n° 1476—**M. Skoberg:**

1. Qui sont les membres du personnel d'administration et de direction du Conseil des ports nationaux?

2. Quel poste chacun d'eux occupait-il avant d'être nommé au Conseil?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** Le Conseil des ports nationaux communique les renseignements suivants: 1. (1) M. H. A. Mann, président; (2) M. L. R. Talbot, ing., vice-président; (3) M. E. J. Alton, membre; (4) M. J. E. Lloyd, expert comptable, membre.

2. (1) Directeur exécutif, Commission des transports des provinces Maritimes; (2) Président, René Talbot Ltée, Québec; (3) Agent exécutif, Buckersfield Ltd., Vancouver; (4) Expert-comptable praticien, Halifax.

TROIS-RIVIÈRES—LE SERVICE D'AIR CANADA

Question n° 1482—**M. Fortin:**

1. La société Air Canada a-t-elle l'intention de mettre fin à son service à l'aéroport de Trois-Rivières?

2. Dans l'affirmative, *a*) quelles en sont les raisons, *b*) une étude a-t-elle été faite à ce sujet et *c*) sera-t-elle disponible au public ou aux intéressés, *d*) ce service à Trois-Rivières sera-t-il assuré par d'autres compagnies?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: 1 et 2. Les niveaux du trafic et les besoins du service à tous les points du réseau d'Air Canada font sans cesse l'objet d'une étude de façon que la nature du service et le genre de service puissent, au besoin, être modifiés, des services existants, abandonnés et de nouveaux, établis. L'abandon ou l'établissement d'un service exigent la présentation d'une demande à la Commission canadienne des transports et l'autorisation de la Commission, qui peut à discrétion décider quelles seront les procédures à suivre au sujet des demandes et les conditions requises pour le service public. Air Canada n'a pas pour pratique d'annoncer d'avance ses projets de demandes ou la nature de ses demandes à la Commission qui comportent des modifications de permis et de services en vertu de la loi sur l'aéronautique.

*L'UTILISATION DES PRODUITS EN AÉROSOLS CONTRE L'ASTHME

Question n° 1487—**M. Dinsdale:**

1. Les inhalateurs-aérosols conçus pour le traitement de l'asthme se vendent-ils ouvertement dans les pharmacies du Canada?

2. Ces inhalateurs sont-ils tenus pour dangereux par la Direction des aliments et drogues s'ils ne sont pas utilisés de façon appropriée?

3. A-t-on signalé des morts soudaines d'asthmatiques qui pourraient être attribuées à un usage inapproprié des inhalateurs-aérosols?

[*Français*]

**M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Il existe nombre de produits médicamenteux en aérosols, utilisés dans le traitement de l'asthme, qui se vendent ouvertement au Canada.

2. Ces produits pharmaceutiques présentent un danger latent, comme la plupart des drogues, si on en use plus fréquemment et en plus grandes quantités que ne l'indique le mode d'emploi.

3. Le centre «antipoison» de la Direction générale des Aliments et Drogues, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ne possède aucun rapport de mort subite, parmi les asthmatiques canadiens, qui soit attribuable au mauvais usage d'aérosols en inhalation.

[*Traduction*]

LES CONTRATS DE RELATIONS PUBLIQUES AUX AFFAIRES INDIENNES

Question n° 1491—**M. Orlikow:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il chargé, par contrat, quatre sociétés de spécialistes en relations publiques, dont les noms suivent, d'exécuter certains travaux pour le compte du ministère: *a*) Williams and Wilson Limited, de Vancouver (C.-B.), *b*) Crockett Writers Company, de Winnipeg (Man.), *c*) Berger, Tisdale, Lesly, de Toronto (Ont.), *d*) Jacques Gay Incorporée, de Québec (P.Q.)?

2. Dans l'affirmative, quel travail ces spécialistes en relations publiques exécuteront-ils pour le Ministère?

3. Quels honoraires annuels seront versés à chacune de ces sociétés?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Oui.

2. Ces spécialistes en relations publiques ont signé des contrats en vertu desquels ils devront réaliser des projets de publicité et d'information, selon les exigences de leur propre domaine de compétence. Les principales tâches qu'ils devront exécuter sont les suivantes: réaliser à la radio ou à la télévision des émissions concernant la collectivité indienne et le ministère; donner des comptes rendus de l'activité des localités indiennes qui mettent en oeuvre des programmes dirigés par les conseils de bande ou par le ministère; encourager les journalistes à traiter des questions touchant la collectivité indienne; instituer de nouveaux programmes d'information, selon les besoins, pour aider le personnel sur place dans l'exécution des tâches quotidiennes du ministère en matière d'information; et communiquer avec les rédacteurs et les divers organes d'information pour toute question concernant le ministère.

3. *a*) La société Williams and Wilson Limited a signé un contrat annuel de $25,000. *b*) La Crockett Writers Company exécute actuellement un contrat d'une durée de 4 mois, d'un montant de $1,600, les dépenses personnelles ne devant pas dépasser $700. *c*) La société Berger, Tisdale, Clark and Lesley Ltd. a aussi signé un contrat d'une durée de 4 mois d'un montant de $4,000, les dépenses personnelles ne devant pas dépasser $990. *d*) La Société Jacques Guay and Associates a signé un contrat de six mois, pour un montant de $2,700, les dépenses personnelles ne devant pas s'élever à plus de $1,800.

LES FORCES CANADIENNES—LES INSTRUCTEURS DE LANGUE FRANÇAISE

Question n° 1494—**M. Crouse:**

1. Combien d'instructeurs de langue française le Chef de l'état-major de la Défense du Canada a-t-il engagés en France?

2. A combien s'élève la rémunération que reçoit chacun de ces instructeurs du gouvernement canadien?

3. A quelles bases des forces armées du Canada ces instructeurs sont-ils affectés?

4. L'instruction des membres des forces canadiennes se fait-il à l'aide de manuels militaires français ou de manuels militaires canadiens?

5. Quelles mesures de vérification prend-on au point de vue de la sécurité à l'égard de ces professeurs avant de les employer dans les bases canadiennes?

**M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Aucun.

2 et 3. Sans objet.

4. Lorsque l'instruction dans les Forces canadiennes porte sur des pratiques et procédures exclusivement applicables aux Forces canadiennes, les manuels destinés à cette instruction sont strictement d'origine canadienne, et aucun manuel militaire étranger, français ou autre, n'est utilisé à cette fin. Cependant, lorsque du matériel en usage dans les Forces canadiennes est de fabrication française, comme par exemple l'appareil *Falcon* de transport de passagers, actuellement utilisé par le Commandement du transport aérien, nous utilisons alors aux fins d'instruction les manuels du fabricant qui portent sur le fonctionnement et l'entretien de ce matériel.

5. Sans objet.

LES CHARGEMENTS DE PÉTROLE AU QUAI D'IRVING

Question n° 1505—**M. Dumont:**

Le Conseil des ports nationaux a-t-il pris des mesures appropriées pour empêcher qu'un accident important survienne lors d'un déchargement ou d'un chargement de pétrole au quai d'Irving à Sillery?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** Le Conseil des ports nationaux communique les renseignements suivants. Le quai d'Irving à Sillery n'est pas administré par le Conseil des ports nationaux, mais, dans le port de Québec, tous les navires sont assujettis au Règlement A-1 du Conseil des ports nationaux qui régit en partie la manutention des marchandises qui sont embarquées ou débarquées dans un port dans la mesure où il s'agit de la manutention de marchandises qui, de par leur nature, peuvent présenter un danger pour la navigation.

LES REFUS RELATIFS AUX DÉCLARATIONS D'IMPÔT

Question n° 1524—**M. Beaudoin:**

1. Combien de Canadiens ont été sollicités directement pour remplir leur déclaration d'impôt fédéral et combien ont refusé de le faire?

2. Combien de Québecois ont été sollicités directement pour remplir leur déclaration d'impôt fédéral et combien ont refusé de le faire?

3. Est-ce que le gouvernement fédéral se propose de prendre les mesures nécessaires afin que ces personnes déposent leur déclaration d'impôt?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** 1. Des demandes formelles de présenter une déclaration d'impôt sur le revenu pour 1967 ont été expédiées à 46,278 résidents du Canada, dont 7,117 ont été poursuivis pour n'avoir pas obtempéré à ces demandes.

2. Des demandes formelles de présenter une déclaration d'impôt sur le revenu pour 1967 ont été expédiées à 13,401 résidents du Québec, dont 2,990 ont été poursuivis pour n'avoir pas obtempéré à ces demandes.

3. Oui.

LES DIRIGEANTS D'AIR CANADA

Question n° 1526—**M. Coates:**

1. Quel est le traitement du président du conseil d'administration d'Air Canada et à quelle date a-t-il été fixé?

2. Quel est le traitement du président d'Air Canada et à quelle date a-t-il été fixé?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1 et 2. On n'a pas jugé qu'il était dans l'intérêt d'Air Canada de révéler, au sujet des salaires des employés, des données autres que celles qu'on peut obtenir par l'intermédiaire du Bureau fédéral de la statistique.

LES DÉFECTUOSITÉS POSSIBLES DES PNEUS

Question n° 1530—**M. Mather:**

Au Canada, la loi exige-t-elle que les fabricants de pneus informent les consommateurs des défectuosités que peuvent présenter leurs produits?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** Non.

LA REMISE DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX

Question n° 1541—**M. Paproski:**

1. Relativement à la taxe de vente de 11 p. 100 payée sur les matériaux de construction, le gouvernement a-t-il, par décret du conseil ou par tout autre moyen, fait remise de certains montants payés?

2. Dans l'affirmative, dans combien de cas a-t-on autorisé la remise de la taxe de vente depuis le 22 octobre 1968, et quel est le montant total des remises?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** 1. Oui.

2. Depuis le 22 octobre 1968 il y a eu une remise de la taxe de vente sur les matériaux de construction s'élevant à $51,300.51.

*LES ÉMIGRANTS ASIATIQUES ET AFRICAINS ET LES TESTS DE PARASITOLOGIE

Question n° 1552—**M. Ryan:**

Le gouvernement se propose-t-il de mettre fin aux tests de parasitologie imposés aux Asiatiques et aux Africains désireux de venir s'installer au Canada?

[*Français*]

**M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, l'analyse des selles fait partie de l'examen médical requis par les services d'immigration du Canada dans tous les pays où les infections parasitaires des voies gastro-intestinales sont fréquentes. Le ministère étudie actuellement la question du maintien de cette analyse et prendra une décision à ce sujet dans un avenir rapproché.

[*Traduction*]

LES ÉLÉMENTS DE RÉSERVE DU COMMANDEMENT DE LA FORCE MOBILE

Question n° 1553—**M. Robinson:**

1. Quel est le rôle des forces de réserve du commandement de la force mobile?

2. A quel point les forces mobiles de réserve sont-elles prêtes au combat?

3. Quels sont les noms et les effectifs des unités et quelle est l'efficacité approximative des forces de réserve du commandement de la force mobile?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1, 2 et 3. Prière de se reporter au hansard du 13 novembre 1968, page 2683, ainsi qu'au compte rendu des délibérations et témoignages n° 3 du comité permanent de la défense nationale, en date du 12 mars 1968, où il est question des éléments de réserve des Forces canadiennes.

LES PILOTES DES FORCES CANADIENNES

Question nº 1554—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer de payer les pilotes après la fin des hostilités au Vietnam?

2. Le gouvernement a-t-il pour règle de verser l'indemnité supplémentaire aux pilotes qui ne sont pas de service?

3. Combien de pilotes ont été congédiés des Forces canadiennes pendant chacune des années allant de 1960 à 1968 inclusivement, et combien d'entre eux sont passés au service de compagnies d'aviation américaines?

4. Le gouvernement envisage-t-il un programme selon lequel les pilotes pourront soit s'engager à forfait pendant des périodes déterminées dans les Forces canadiennes soit être mis à la disposition de lignes aériennes du Canada pour y exercer leur métier?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Les hostilités au Vietnam n'ont rien à voir à la rémunération des pilotes dans les Forces canadiennes.

2. Tous les pilotes qui détiennent le grade de colonel ou un grade inférieur ont droit à la solde de pilote parce qu'ils sont considérés comme étant appelés à voler à n'importe quel moment. Les pilotes qui sont rayés des cadres du personnel navigant pour motifs de santé ou autres, et qui sont gardés dans les Forces canadiennes, ne touchent pas la rémunération de pilote, mais ils reçoivent le même tarif de solde que les officiers du service général qui sont titulaires d'un grade correspondant.

3. Nous ne possédons pas de renseignements sur les pilotes de l'élément naval qui ont été libérés avant 1965, ni sur les pilotes de l'élément terrestre qui ont été libérés, car les formalités de leur libération ont été remplies par le Corps dont ils faisaient partie. 1960, 182; 1961, 193; 1962, 136; 1963, 196; 1964, 546; 1965, 304; 1966, 336; 1967, 231; 1968, 171. Nous ignorons combien de ces pilotes sont passés au service de compagnies d'aviation américaines ou de toute autre ligne aérienne.

4. Non.

LA PROTECTION DE NOTRE GIBIER À PLUME MIGRATEUR

Question nº 1556—**M. Ritchie:**

1. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il été mis au courant des rumeurs qui circulent dans l'Ouest canadien et selon lesquelles les oiseaux migrateurs ne sont pas protégés dans les pays où ils passent l'hiver, au Mexique, par exemple, et que cette situation risque d'entraîner la disparition de gibier à plumes?

2. Quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre si ces rumeurs sont fondées?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Le ministre n'a pas reçu de rapport officiel concernant la tuerie inconsidérée d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier qui aurait lieu au Mexique. Le ministère est au courant de la rumeur qui court actuellement dans l'ouest du Canada. Selon nos renseignements, la plupart des abattages excessifs sont l'œuvre d'un nombre restreint de «chasseurs» non mexicains. Le resserrrement des relations entre les autorités mexicaines et le gouvernement des États-Unis a entraîné l'arrestation de ces «chasseurs» lorsqu'ils sont rentrés aux États-Unis.

2. Présentement, aucun traité n'a été signé entre le Canada et le Mexique quant à la protection des oiseaux migrateurs. Nous avons donc fait part de ces rumeurs aux agents intéressés du gouvernement américain, étant donné le traité que les États-Unis ont conclu avec le Mexique.

LES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR À LA DIRECTION DE L'EXTRÊME-ORIENT

Question nº 1561—**M. Anderson:**

Comment s'appellent les agents du service extérieur ayant le grade 2 ou un grade supérieur qui sont employés à la division de l'Extrême-Orient du ministère des Affaires extérieures, et combien de jours de congé chacun d'entre eux a-t-il à son crédit à chacun des titres suivants *a*) congé au Canada, *b*) vacances annuelles, c) congé de surtemps, *d*) congés de maladie?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Les agents du service extérieur du grade 2 ou d'un grade supérieur employés à la direction de l'Extrême-Orient du ministère des Affaires extérieures sont énumérés ci-après et pour chacun d'eux sont indiqués leurs crédits de congé:

| | (a) | (b) | (c) | (d) |
|---|---|---|---|---|
| | Congé de rentrée | Vacances annuelles | Congés de surtemps (heures disponibles comme congé de maladie en cas d'urgence) | Congé maladie |
| Buchan, R. J. | AUCUN | 8 jours | AUCUN | 53¼ jours |
| Chistoff, O. A. | 14 jours | 31½ jours | AUCUN | 182½ jours |
| Delworth, W. T. | AUCUN | 18½ jours | 19 | 146 jours |
| Fraser, J. M. | AUCUN | 9½ jours | AUCUN | 187½ jours |
| Harrington, J. M. | 20 jours | 51 jours | AUCUN | 257¾ jours |
| Kristianson, G. L. | AUCUN | 11½ jours | AUCUN | 16 jours |
| Seaborn, J. B. | AUCUN | 30 jours | 101 | 313¾ jours |

M. WILLIAM HAMILTON ET LE CHANTIER MARITIME D'ESQUIMALT

Question n° 1566—**M. Anderson:**

1. M. William Hamilton, ex-employé du chantier maritime d'Esquimalt (C.-B.), a-t-il été congédié de la fonction publique et, dans l'affirmative, pour quel motif?

2. M. Hamilton a-t-il pu formuler son grief et sinon, pourquoi?

3. Un employé congédié d'Esquimalt peut-il en appeler de son congédiement et sinon, pourquoi?

**M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. M. Hamilton n'a pas été «congédié» de la Fonction publique à l'Arsenal d'Esquimalt, mais il a été mis en disponibilité le 29 mai 1968, à cause du manque de travail.

2. Oui. M. Hamilton a formulé son grief, qui a été examiné à tous les paliers de la procédure applicable aux griefs et qui a été rejeté à chacun des paliers.

3. Oui. M. Hamilton a présenté son grief à un arbitre, qui a été nommé en vertu des dispositions de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. L'arbitrage a eu lieu à Victoria (C.-B.) le 17 janvier 1969, et l'on n'a pas encore fait connaître la décision de l'arbitre.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES DÉPENSES DE L'ARDA

Question n° 1576—**L'hon. M. MacLean:**

1. Combien a-t-on dépensé au titre du programme ARDA dans le cas de l'Île du Prince-Édouard au cours de chacune des années financières allant de 1964-1965 à 1968-1969 inclusivement?

2. Dans cette province, combien compte-t-on dépenser, le cas échéant, dans le cadre du programme ARDA pour l'année financière 1969-1970?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. 1964-1965, $82,797; 1965-1966, $137,076; 1966-1967, $289,702; 1967-1968, $333,-125; 1968-1969, $194,442 à ce jour.

2. Le montant total est encore inconnu. Les engagements courants s'élèvent à un total de $430,000.

LA SASKATCHEWAN—LES SUBVENTIONS RELATIVES À L'EXPANSION RÉGIONALE

Question n° 1603—**M. Burton:**

Au cours de l'année financière 1967-1968, combien de subventions ont été accordées, au titre du programme relatif au développement de certaines régions, à des entreprises situées en Saskatchewan, a) quel est le nom de chaque entreprise bénéficiaire, b) quel est le montant de la subvention accordée à chacune?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):**

| a) Nom | b) Montant |
|---|---|
| Inter-Ocean Grain Co. Ltd. (Moosomin) | $21,418.00 |
| Lloydminster and District Agricultural Co-operative Association Ltd. (Lloydminster) | 41,923.84 |
| Producers Feeds (Sask.) Co. Ltd. (Melville) | 15,330.95 |
| P.A. Bottlers Ltd. (Prince Albert) | 30,166.39 |
| Canora Concrete Products (Canora) | 10,993.36 |
| Webber Homes Ltd. (Yorkton) | 42,681.41 |
| Shellbrook Chronicle (Shellbrook) | 10,700.73 |

Total — 7

LES CANADIENS EN TANZANIE

Question n° 1606—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Au su du gouvernement, combien y a-t-il de Canadiens en Tanzanie à l'heure actuelle?

2. Sur ce nombre, combien y a-t-il de militaires?

3. Parmi les civils, combien sont membres du Service universitaire canadien outre-mer et quelles sont leurs fonctions?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. D'après les derniers renseignements disponibles, il y a 640 Canadiens en Tanzanie à l'heure actuelle.

2. Sur ce nombre, il y a 88 militaires.

3. Il y a 108 membres de SUCO en Tanzanie, qui remplissent les fonctions suivantes: 64 professeurs (niveau secondaire); 10 agronomes; 5 spécialistes de la santé; 4 ingénieurs; 4 programmeurs pour ordinateurs; 3 bibliothécaires; 4 économistes; 1 secrétaire; 1 chargé de cours; 1 adjoint à la publicité; 1 comptable; 1 expert en éducation pour adultes; 1 physiothérapeute; 1 administrateur; 3 gardes forestiers; 1 avocat; 1 architecte; 1 zoologiste; 1 pilote.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'UTILISATION D'AUTOMOBILES CADILLAC PAR LES MINISTRES DU CABINET

Question n° 1038—**M. Coates:**

1. Combien le gouvernement fédéral possède-t-il d'automobiles Cadillac pour l'usage des ministres du Cabinet?

2. Depuis le 25 juin 1968, combien de ministres du Cabinet ont utilisé des Cadillac du parc d'autos et combien de fois?

(Le document est déposé.)

LA SOCIÉTÉ «KATES, PEAT AND MARWICK» ET L'ÉTUDE DES POSTES

Question nº 1325—**M. Macquarrie:**

1. Quand le ministère des Postes a-t-il retenu les services de la Société d'experts, Kates, Peat and Marwick?

2. Quelles sont les caractéristiques de l'étude dont cette société a été chargée?

3. Au 1er janvier 1969, combien avait-on versé à cette société en frais et indemnités?

4. Quand prévoit-on que le rapport de la société sera achevé?

5. Combien prévoit-on verser à la société du 1er janvier 1969 jusqu'à la date à laquelle le rapport sera achevé?

(Le document est déposé.)

LES AUMÔNIERS DES FORCES ARMÉES DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

Question nº 1537—**M. Diefenbaker:**

1. Combien d'aumôniers comptent les Forces armées dans les trois provinces de l'Ouest?

2. Quels sont les noms de ces aumôniers et leurs adresses respectives?

(Le document est déposé.)

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège parce que deux questions marquées d'un astérisque que j'ai posées se trouvent sur la liste depuis si longtemps qu'il est inexcusable qu'on n'y ait pas encore répondu. Les questions marquées d'un astérique sont censées obtenir réponse dans les trois jours. Voici la question nº 1501 marquée d'un astérisque, que j'ai posée le 19 février:

• (2.20 p.m.)

Le ministre des Transports transmettra-t-il aux chemins de fer nationaux du Canada la proposition voulant que, pour le bien des usagers des routes que croisent des voies ferrées, les locomotives diesels soient munies d'un feu rouge clignotant comme les ambulances, les voitures de police et d'autres véhicules?

Je ne vois pas la moindre difficulté à répondre à cette question. La deuxième est peut-être un peu plus embarrassante pour le gouvernement, mais il devrait néanmoins y répondre. Il s'agit de la question astérisque nº 1538, que voici:

1. Le rang des officiers des Forces armées est-il désigné par le port d'étoiles?

2. De quelle façon se sert-on de ces étoiles pour désigner le rang des officiers?

3. Qui a autorisé l'entrée en vigueur de ce système par lequel les étoiles désignent le rang des officiers?

Si ce cas-ci doit servir d'exemple, j'en conclus qu'on accorde moins d'attention aux questions marquées d'un astérisque qu'aux autres.

[M. Coates.]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je soulève aussi la question de privilège relativement à la question nº 1008, posée par le député d'York-Sud (M. Lewis), qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 10 décembre. La député et moi avons tous deux demandé une réponse plusieurs fois et on nous a assurés qu'on y répondrait sous peu. Nous avons lu dans les journaux des articles de reporters tels que Carman Cumming et Anthony Westell, dont le contenu porte à croire qu'on donne ces renseignements au public, mais non à la Chambre. A mon arrivée au Parlement aujourd'hui, j'ai trouvé sur mon bureau comme d'habitude, la liste des questions auxquelles on devait répondre. La question nº 1008 y est, mais le secrétaire parlementaire n'a pas lu le numéro.

C'est faire un affront au Parlement, à mon avis, de ne pas donner réponse à ces questions, au sujet des bureaux régionaux rattachés au cabinet du premier ministre, surtout quand il semble que des reporters en dehors de la Chambre peuvent obtenir ces renseignements.

## MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LES POSTES

LA DÉSORGANISATION DU SERVICE DES POSTES—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par l'honorable député de Lambton-Kent (M. McCutcheon), à proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 26 du Règlement, afin de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence: la désorganisation du service postal par suite de la situation explosive qui existe au ministère des Postes et découle directement de ce que le gouvernement a négligé de désigner un arbitre de l'extérieur et que le ministre des Postes a menacé de façon irréfléchie d'intenter des poursuites contre les employés en grève, d'où une situation d'urgence très grave qui retarde la livraison du courrier dans tout le pays.

La situation est extrêmement grave et d'une urgence véritable...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si le député peut continuer. Il sait que, d'après le Règlement, il doit donner préavis, et ceci, je suppose, est l'avis dont il vient de parler. Il ne peut discuter le point

avant que la présidence ait jugé si la motion est acceptable ou non. Je me rends compte de la difficulté que présente ce cas, le député ayant remis à l'Orateur, tel que l'exige le Règlement, deux documents, dont la motion proposée et un plaidoyer, selon toute apparence.

Je ne tiens certes pas à faire des difficultés à ce sujet. Je pourrais dire en général, toutefois, que d'après l'article 26 du Règlement, le seul document qui puisse être présenté à la présidence est un état de faits et non un plaidoyer, mais dans le présent cas, comme l'avis du député est bref, on pourrait peut-être lui permettre de faire sa déclaration.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Je voudrais faire quelques observations étant donné la répercussion que pourrait avoir la déclaration de Votre Honneur. Il est vrai que le député vous a présenté une motion pour que vous en saisissiez la Chambre, si celle-ci y consentait en vertu du Règlement, mais le document qu'il est censé présenter est par écrit et c'est ce document dont mon honorable ami veut vous donner lecture. Le dépôt de la motion est peut-être superflu. Ce n'est qu'un geste de courtoisie indiquant à la présidence le genre de motion à présenter.

Je conviens avec Votre Honneur que le Règlement prévoit certaines réserves quant aux déclarations de ce genre. Toutefois, en toute déférence, si Votre Honneur n'exige qu'une déclaration, aussi restreinte soit-elle, à moins qu'elle ne soit complétée par autre chose, la présidence aura peut-être une décision difficile à rendre lorsqu'il s'agira d'accepter la motion.

Je suis tout à fait de l'avis de Votre Honneur que la déclaration ne devrait pas soulever de discussion. Je suis heureux d'avoir pu exposer la question à la Chambre et de l'avoir fait porter au compte rendu officiel.

**M. Macquarrie:** Je vous remercie, Votre Honneur. Je voulais exposer un point de plus et j'ai cru pouvoir le faire sans déroger au Règlement.

La situation est très grave et réellement urgente car environ 1,100 ouvriers ont déclenché des grèves spontanées de Hamilton à Saskatoon et d'autres débrayages sont possibles, ce qui aura pour effet de nuire à la livraison du courrier d'un bout à l'autre du Canada. Il importe au plus haut point que la question soit discutée à la Chambre avant que ne se détériore davantage une situation que les journaux qualifient d'explosive et qui concerne les postiers de tout le pays.

C'est justement le genre de choses que cette disposition est censée prévoir, car c'est, avant tout, une question urgente . . .

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous avez déjà dit, avec l'acquiescement du député de Peace River, que, d'après le Règlement, ce qu'il fallait présenter, c'est un énoncé par écrit de l'affaire dont il propose la discussion. Voici ce que dit le paragraphe (3) de l'article 26 du Règlement:

> Lorsqu'il demande l'autorisation de proposer une telle motion, le député doit se lever de sa place et présenter, sans argument, l'énoncé dont il est question au paragraphe (2) du présent article.

A mon avis, le député d'Hillsborough s'engage maintenant dans un débat sur cette affaire. Il veut démontrer que la question est urgente. Or, voilà précisément ce que les auteurs du Règlement ont voulu éviter.

**M. Baldwin:** Puis-je faire une observation? Quand un député présente à Votre Honneur copie de la motion, il doit s'en tenir strictement aux dispositions du Règlement. Il doit donc présenter par écrit l'énoncé de sa motion. Il ne peut en exposer le bien-fondé ni en approfondir la substance, mais il doit certes convaincre Votre Honneur que la motion qu'il propose respecte en tout point le Règlement—dans ce cas-ci, qu'elle est urgente, bref, qu'elle est conforme au libellé du Règlement.

A moins que cela ne soit fait, non pas sous forme de discussion, mais sous forme de déclaration, comment Votre Honneur peut-elle juger si la motion doit ou non être présentée à la Chambre? Selon moi, le député n'a pas jusqu'ici enfreint le Règlement, même s'il est venu bien près de le faire.

• (2.30 p.m.)

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je vous signalerais que depuis son adoption le nouvel article 26 du Règlement a été invoqué trois ou quatre fois. Dans chaque cas le parrain de la motion a fourni dans son énoncé les raisons qui, selon lui, justifiaient la discussion de l'affaire en cause. Nous en avons eu deux cas vendredi.

On ne s'en est pas tenu à une phrase ni dans un cas ni dans l'autre. L'énoncé était assez long et comprenait les motifs de la demande. A mon avis, c'est ce que le député de Hillsborough (M. Macquarrie) fait maintenant.

Le président du Conseil privé (M. Macdonald) dit que le député devrait se restreindre aux dispositions de l'article 26 (3) du Règlement. Voici ce que dit cet article: Lorsqu'il demande l'autorisation de proposer une telle motion, le député doit se lever de sa place et présenter, sans argument, l'énoncé dont il est question au paragraphe (2) du présent article. L'énoncé dont il est question au paragraphe (2) est la déclaration soumise à Votre Honneur par le député au moins une heure avant l'ouverture de la séance. Selon moi, à moins que Votre Honneur n'ait dit au député avant qu'il entre à la Chambre qu'il vous avait soumis une demande irrecevable, il devrait être autorisé à en lire maintenant l'énoncé.

**M. l'Orateur:** Je remercie les députés de leurs conseils et je suis d'accord avec eux. J'ai l'impression que, comme le député de Peace River (M. Baldwin) l'a dit, l'énoncé que m'a remis le député de Hillsborough (M. Macquarrie) frise peut-être un peu les limites permises. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous dit qu'un certain nombre d'énoncés, d'arguments et de motions semblables ont été soumis depuis quelques jours, mais je note qu'ils deviennent de plus en plus longs et litigieux, et c'est de cela que la présidence s'inquiète. Il ne faudrait pas en arriver au point où la présidence aurait à autoriser, au lieu d'avis, des énoncés que le député mettrait de 15 à 20 minutes à lire. Je suis sûr que ce n'est pas cela que prévoit l'article; il faut trouver un juste milieu.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a proposé qu'en cas de doute, l'Orateur consulte le député. On l'a déjà fait. Vu les circonstances très spéciales aujourd'hui, il aurait été difficile de communiquer avec le député de Hillsborough. C'est pourquoi, compte tenu de tout cela, j'ai jugé devoir permettre au député de continuer et de lire à la Chambre l'énoncé qui, je le répète, n'est pas trop long. Quoi qu'il en soit, le député a presque terminé sa déclaration.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. Macquarrie:** Merci, monsieur l'Orateur. En fait, j'arrive au bout de la déclaration.

Quatrièmement, une situation née directement d'une omission de la part du gouvernement, c'est-à-dire le refus du ministre des Postes de désigner un arbitre choisi à l'extérieur et chargé de statuer sur les allégations de rupture de contrat formulées par les employés. Au lieu de cela, il a menacé de poursuites les auteurs de ces allégations.

La situation a maintenant atteint le point critique où un débat à la Chambre s'impose avant qu'une fois de plus les services postaux soient entièrement désorganisés.

**M. l'Orateur:** Comme je l'ai signalé il y a un moment, j'ai en effet reçu le préavis requis par l'article 26 du Règlement. Les députés le savent, le paragraphe 5 de cet article porte sur les facteurs dont la présidence doit tenir compte pour juger de la recevabilité d'une motion de ce genre. Il prévoit en particulier que:

> ... Monsieur l'Orateur devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle, et il devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

A mon sens, le premier point à l'ordre du jour, aujourd'hui, est le bill sur la réorganisation du gouvernement qui, par ordre spécial, est étudié par le comité plénier. Lorsque, le 28 février, le débat sur ce projet de loi s'est ajourné, l'article 7 du bill était à l'étude. A mon avis, le problème dont le député de Hillsborough propose la discussion est tout à fait pertinent à l'article 7 du projet de loi. En fait, le député lui-même a déjà amorcé une discussion de ce genre au cours de son intervention sur l'article 7 qui figure à la page 6087 du hansard du 28 février.

Puisqu'on étudiera vraisemblablement cette mesure aujourd'hui, il me paraît illogique de suspendre l'ordre du jour en vertu de l'article 26 du Règlement afin de discuter exactement le même problème. Dans la situation actuelle, je ne crois pas que le Règlement permette à la présidence de mettre la motion en discussion en ce moment. Je dirais cependant que cela n'empêche nullement de présenter une motion semblable à une date ultérieure.

# QUESTIONS ORALES

## LES POSTES

LES MESURES ENVISAGÉES POUR METTRE FIN AUX GRIEFS DES EMPLOYÉS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Étant donné l'urgence de la situation ainsi que la menace de chaos et de bouleversement qui pèse sur son ministère, le ministre des Postes songe-t-il à demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions afin de pouvoir indiquer à la Chambre quelles mesures il se propose de prendre pour mettre fin au mécontentement actuel des employés de son ministère et à la désorganisation des services postaux dans les centres importants de notre pays?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Comme vous l'avez déjà indiqué, monsieur l'Orateur, tous les députés auront aujourd'hui l'occasion de participer au débat concernant la partie du projet de loi qui traite du nouveau ministère des Communications.

Pour répondre directement au chef de l'opposition, je tiens à dire que nous avons enfin arrêté aujourd'hui, avec les chefs syndicaux, les dispositions en vue de rejeter les griefs présentés au premier stade et de passer immédiatement au quatrième stade, afin que jugement sur le litige soit rendu par un tiers, ce que nous cherchons à obtenir depuis des mois. Les questions litigieuses comprennent le temps consacré à la toilette, le pointage de midi et ainsi de suite.

Je serais très heureux de voir un tiers servir d'arbitre là-dessus et en venir une fois pour toutes à la conclusion que ce n'est pas le ministre des Postes qui empêche le facteur d'aller à la maison ou au restaurant pour manger le midi ou encore insiste sur le fait qu'il doit revenir au bureau de poste, mais que ce sont les chefs syndicaux qui sont au fond de tout cela.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. D'après la question posée, je me demandais si le ministre ferait une déclaration à l'appel des motions.

**L'hon. M. Kierans:** Ma foi, je crois que cela suffit pour le moment, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Stanfield:** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Postes. Il est toujours assez facile de recevoir du ministre des réponses aux questions non posées, mais très difficile d'obtenir de lui des réponses aux questions qu'on lui pose effectivement. D'après les propos du ministre, il me semble disposé à recourir à un tiers pour régler ces différends. Comme il est difficile d'obtenir des réponses des ministres, même lors de l'étude en comité des bills, j'aimerais lui demander s'il a l'intention de donner suite à sa menace plutôt provocatrice et probablement inacceptable de congédier des postiers ou s'il s'en tient à sa première idée de recourir aux formalités ordinaires des griefs pour résoudre les questions en suspens. Le ministre a-t-il l'intention de donner suite à ses menaces de poursuivre les postiers qui font la grève?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, nous tentons depuis des semaines d'en arriver à une entente permettant à un tiers parti d'arbitrer les questions litigieuses. Ce n'est rien de nouveau; nous y avons été entraînés malgré nous et c'est la solution que nous cherchons.

En ce qui concerne les déclarations de vendredi soir, nous demandons aujourd'hui à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique de déclarer que la grève actuelle est, en fait, illégale et, deuxièmement, d'autoriser des poursuites contre ceux qui sont mêlés à la grève. Je dois dire que le gouvernement actuel est très fier du contrat qu'il a signé avec les facteurs.

**Des voix:** Oh! oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai une question complémentaire à poser au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. De son propre aveu, le gouvernement reconnaît le bien-fondé de la recommandation du rapport Freedman portant que les modifications aux méthodes de travail doivent faire l'objet de négociations avant d'être mises en application. En conséquence, le gouvernement suspendra-t-il les livraisons ininterrompues et les soumettra-t-il à la négociation avant de modifier sensiblement les méthodes de travail des postiers?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas là d'un changement appréciable dans les méthodes de travail des facteurs. A vrai dire, la majorité d'entre eux y voit une amélioration. L'important est de savoir si le rapport Freedman traitait du droit du patronat, dans les secteurs public et privé, de prendre des décisions touchant la gestion et l'administration. Selon moi, le rapport ne refuse pas au patronat le droit de prendre de telles mesures qui, dans le présent cas, étaient censées servir les intérêts du contribuable canadien en assurant une plus grande productivité et la réduction des frais.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la question en litige est de savoir si le changement est important ou non, et comme l'affaire est grave pout tout le pays, je demande encore si le gouvernement suspendra les pratiques contrariantes qu'il a appliquées tant que la tierce partie n'aura pas rendu une décision?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, les pratiques actuelles ne sont pas contrariantes; je n'accepte pas qu'on les qualifie ainsi. Nous avons accepté la médiation d'une tierce partie, chose que nous recherchions depuis au moins trois semaines.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Vu la généreuse proposition du ministre des Postes au ministre de la Défense nationale en ce qui concerne les options qui s'offrent à ce dernier pour s'acquitter de ses fonctions, le ministre de la Défense nationale a-t-il promis au ministre des Postes qu'il fournirait le personnel suffisant pour accomplir sa tâche?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale et moi ne poursuivons par des objectifs divergents.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes a-t-il entamé des poursuites judiciaires contre les postiers, aux termes de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail? Le cas échéant, quand l'a-t-il fait, ou quand le fera-t-il?

**L'hon. M. Kierans:** Nous demandons aujourd'hui même que des poursuites soient intentées, monsieur l'Orateur. Autant que je sache, la chose se fera aujourd'hui.

**M. Nielsen:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas saisi la première partie de la réponse du ministre. Invoquera-t-on, pour ce faire, la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail?

**L'hon. M. Kierans:** Je n'en suis pas certain. Je crois que ce sera plutôt la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre des Postes n'est-il pas d'avis que, au lieu de poursuivre les employés des Postes qui font l'objet d'un litige présentement, il serait préférable d'organiser des rencontres à travers le Canada, afin d'expliquer la nouvelle loi sur les postes et tenter de trouver une solution à ce grave problème?

[*Traduction*]

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre du Travail. Le ministre n'est-il pas d'accord que le ministre des Postes a mal interprété le raport Freedman à l'égard des prérogatives de la direction?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question prête à la discussion.

LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DE TARIF DU COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Une question supplémentaire au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Tandis qu'il songe à conclure des accords avec les syndicats des postiers, le ministre pensera-t-il également aux protestations des propriétaires de périodiques et de revues agricoles canadiens qui sont sur le point de disparaître à cause de la hausse des prix du courrier de deuxième classe?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu un entretien avec certains d'entre eux, vendredi après-midi.

## LA FONCTION PUBLIQUE

L'IMPRIMEUR DE LA REINE—L'ABOLITION DE LA FONCTION

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, je pose ma question au premier ministre. Ce matin, j'ai essayé de rejoindre l'Imprimeur de la Reine et on m'a dit que cette fonction avait été abolie. Le retrait du nom de la Reine, est-il une autre façon pour le gouvernement d'abaisser la monarchie dans notre pays?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. On fusionne l'Imprimerie de la Reine et le ministère des Approvisionnements et Services, mais le titre d'Imprimeur de la Reine demeure. Il n'a pas été aboli.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, on a avisé mon bureau ce matin que le titre d'Imprimeur de la Reine n'existait plus et que désormais il faudrait communiquer—je tiens à donner le nom exact, parce qu'il est ronflant—avec le directeur général des impressions et des publications. Le premier ministre rétablira-t-il le nom d'Imprimeur de la Reine?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je m'empresse de faire savoir au très honorable représentant

que le poste d'Imprimeur de la Reine n'a pas été aboli et qu'il est consacré par nos lois.

**M. Baldwin:** N'envoyez pas ces renseignements par le courrier, ce serait trop long.

[*Plus tard*]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, comme j'ai la parole, je pourrais peut-être rassurer le très honorable représentant de Prince Albert au sujet de l'Imprimeur de la Reine. S'il veut bien se reporter à l'article 48 du projet de loi sur l'organisation du gouvernement dont nous sommes actuellement saisis, il constatera que le ministre peut nommer un fonctionnaire au poste d'Imprimeur de la Reine du Canada.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Apparemment, monsieur l'Orateur, on ne l'a pas fait. J'estime qu'il est fort grave lorsqu'on téléphone à l'Imprimeur de la Reine de s'entendre dire qu'il n'existe pas. Le premier ministre n'a donc pas agi comme il aurait pu le faire.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'O.E.A.—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exposait-il la politique officielle en déclarant en fin de semaine qu'il ne serait possible d'assurer des liens plus étroits avec l'Amérique latine que dans le cadre d'institutions comme l'Organisation des États américains.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a rien dit de semblable.

**M. Fairweather:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Avant de se prononcer sur notre adhésion à l'Organisation des États américains—adhésion qui selon un parlementaire distingué de l'autre endroit est notre destinée manifeste, le Parlement pourra-t-il étudier les répercussions de telles ententes sur les plans militaire et de défense?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous savons quelle était sa destinée.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je m'attends que le comité des affaires extérieures soit saisi de cette question. Nous avons hâte d'entendre les vues des membres de l'opposition à ce sujet.

### L'OTAN—L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT AVANT LA VISITE À WASHINGTON

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention d'amorcer un débat à la Chambre sur la participation du Canada à l'OTAN avant le voyage du premier ministre à Washington, afin qu'il ait l'avantage de connaître les vues des représentants de tous les Canadiens avant ces entretiens très importants avec le président des États-Unis?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je suis étonné que le député n'ait pas eu l'occasion d'exprimer son point de vue avant aujourd'hui. Le comité des affaires extérieures a étudié le sujet pendant des mois. Il fera rapport dans quelques semaines, je crois.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je demandais s'il y aurait un débat à la Chambre. Comme question complémentaire, puis-je demander au premier ministre s'il a l'intention de passer outre aux avis des députés et de continuer à se renseigner sur les questions importantes auprès des bureaux régionaux, comme il semble de faire actuellement?

### L'ARCHIPEL ARCTIQUE—LA PROCLAMATION DE NOTRE SOUVERAINETÉ

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire inspirée de celle qui a été posée au sujet du voyage du premier ministre à Washington. Lors de sa rencontre avec le président des États-Unis, le premier ministre discutera-t-il, sans équivoque, de la question de nos îles situées dans l'Arctique et signalera-t-il que le Canada détient sur elles une souveraineté complète?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne sais si le sujet sera abordé. Je répète ce que j'ai dit à la Chambre la semaine dernière. Nous avons la souveraineté complète sur les îles de l'Arctique et il n'y a pas de doute à ce sujet.

**M. Woolliams:** Le premier ministre voudra-t-il alors entamer des discussions pour qu'il n'y ait aucun doute ou ambiguïté quant à notre souveraineté sur ces îles de l'Arctique?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi je souleverais la question afin de faire naître des doutes à ce sujet. Notre position est bien nette.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Si j'ai bien compris, le premier ministre a dit, l'autre jour, que ce n'était pas une question de souveraineté sur les îles de l'Arctique, mais qu'il y avait des difficultés en ce qui concerne les mers intérieures. Le Canada n'a-t-il pas toujours été partisan du principe des secteurs, je vous le demande? C'est à la Conférence de Genève de 1958 que cette manière de voir a été présentée et elle n'a été contestée ni par les États-Unis ni par l'URSS. C'est le Canada qui l'avait proposée. Le premier ministre accepte-t-il le principe des secteurs? Si c'est le cas, et si telle reste la politique du gouvernement du Canada, les voies navigables se trouvent donc dans la même situation que les îles et autres terres.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne conçois pas la question comme le très honorable représentant. Je crois que la théorie des secteurs s'applique au lit de la mer et au plateau. Elle ne s'applique pas aux eaux. Le plateau continental relève bien entendu de la souveraineté canadienne c'est-à-dire le lit de la mer mais pas les eaux au-dessus du plateau.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** De Gaulle n'est pas de cet avis.

**Le très hon. M. Trudeau:** Plaît-il?

**M. McGrath:** De Gaulle n'est pas de cet avis-là.

**Le très hon. M. Trudeau:** Parlez-en alors au général de Gaulle.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois rappeler aux députés que le temps des questions tire à sa fin et que plusieurs représentants voudraient bien poser des questions. C'est une affaire importante, bien entendu, mais il ne faudrait pas qu'elle tourne au débat en ce moment.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne cherchais pas à amorcer un débat, mais à obtenir des renseignements.

**Le très hon. M. Trudeau:** Demandez-les à vos députés.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne suis pas de ceux qui ont interrompu le premier ministre. Une fois à Washington, appuiera-t-il le principe des secteurs et dira-t-il très nettement au président des États-Unis que le Canada réclame l'archipel de l'Arctique?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je continue à répéter la même chose. L'archipel tombe sous la souveraineté canadienne. C'est un territoire canadien. La théorie des secteurs, selon moi, s'appliquerait au lit de la mer mais non aux eaux et à la glace...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est là que nos minéraux se trouvent.

**Le très hon. M. Trudeau:** Savoir si les eaux et la glace se trouvent dans les hautes eaux internationales, les eaux territoriales ou les eaux intérieures, c'est justement la question qui fait l'objet du différend.

**M. l'Orateur:** Je me demande encore si le débat sur cette question ne pourrait pas reprendre demain, mais je remarque que d'autres députés ont des questions complémentaires à poser.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, comme vendredi le premier ministre a exprimé un doute au sujet des eaux intérieures, le gouvernement publierait-il sans tarder un Livre blanc indiquant en détail son attitude et revendiquant sa souveraineté quant aux îles, à l'archipel, aux eaux intérieures et aux richesses naturelles afin que les Canadiens et les étrangers connaissent l'attitude du Canada?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre la semaine dernière que j'allais consulter les divers ministères intéressés, la Défense nationale, le Nord canadien, les Affaires extérieures et ainsi de suite, dans le dessein d'établir notre politique à l'égard de cette question. Aucun gouvernement n'a nettement établi le statut juridique des eaux en cause. Il me tarde, bien entendu, de voir cette question tirée au clair. Dès que je serai en mesure de faire une déclaration ou de publier un Livre blanc, je le ferai très volontiers.

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Comme question supplémentaire, je voudrais demander au premier ministre s'il se propose de défendre cette souveraineté en revenant à la doctrine Pearson de la canonnière qui a échoué dans le cas de la limite de 12 milles?

**M. l'Orateur:** Le député de Surrey a la parole.

## LA PÊCHE

### L'ÉTUDE AU COMITÉ DE LA RESTRICTION DES PERMIS

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. A propos des nouvelles

instances adressées par les pêcheurs de la Colombie-Britannique qui demandent de comparaître devant le comité des pêches de la Chambre des communes, pour discuter le problème important de la restriction des permis de pêche, le ministre accepterait-il qu'une audience soit tenue sur cette question?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, j'accepte très volontiers. J'espère que l'occasion s'en présentera, mais les affaires du comité relèvent de la décision du comité lui-même.

LES PHOQUES—L'ÉTUDE AU COMITÉ PERMANENT

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre accepterait-il également de déférer le problème de la chasse aux phoques au comité permanent des pêches et des forêts avant qu'on prenne la décision d'abandonner cette chasse dans le golfe Saint-Laurent, comme il est indiqué dans la déclaration publiée aujourd'hui?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Cela me paraît une excellente idée, monsieur l'Orateur.

LES PHOQUES—LA CHASSE PAR HÉLICOPTÈRE

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au ministre des Pêcheries s'il a examiné les rapports selon lesquels les hélicoptères actuellement utilisés par la Société protectrice des animaux sont responsables du fait que les phoques vont à l'eau prématurément, d'où la noyade d'un grand nombre d'entre eux?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Une foule de preuves semblent l'indiquer.

**M. McGrath:** Une autre question supplémentaire. Le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi, vendredi dernier, il a laissé en plan le député de Gander-Twillingate?

**Des voix:** Oh! oh!

**M. Lundrigan:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre quelle mesure il envisage à l'égard de la question que je viens de soulever et si ses fonctionnaires s'occupent d'organiser un autre voyage, quand cela conviendra aux députés qui, par inadvertance ou à dessein, ont été oubliés?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, les députés n'ignorent pas, je pense, que le recrutement des députés intéressés a été discuté plus d'une fois avec les membres de tous les partis. Je regrette que le député n'ait pas été en mesure, vendredi, d'être là à une heure, comme prévu, mais j'espère qu'il pourra nous accompagner la prochaine fois car nous apprécions des conseils.

**M. Lundrigan:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je ne vais pas entamer un débat sur le fait d'avoir été laissé en plan, ni accuser le ministre de mensonge. Je me bornerai à dire que sa montre avançait, sans doute. Les chasseurs de phoques m'intéressent beaucoup plus que l'aventure du député de Gander-Twillingate et je répète ma question. Le ministre fera-t-il en sorte que les députés que cela intéresse, notamment le député de Saint-Jean-Est et le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, puissent faire une visite semblable à celle qu'il a faite, quand cela leur conviendra, plus tard au cours de la semaine?

**L'hon. M. Davis:** Les députés auront toujours la priorité sur n'importe qui d'autre, y compris les membres de la presse.

## LA TÉLÉVISION

KAMLOOPS (C.-B.)—LE CHOIX DE SERVICE

**M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question urgente à poser au secrétaire d'État. Elle a trait à Kamloops mais elle pourrait avoir aussi une portée nationale. Peut-il dire à la Chambre, au mon de la Commission de la radio-télévision canadienne, si celle-ci accepterait de faire l'audition de demandes tendant à assurer un autre service de télévision à Kamloops et aux autres régions qui se classent dans la même catégorie?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. C'est là, le genre de question qu'il vaudrait mieux étudier au moment de l'ajournement.

**M. Marchand:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

## L'AGRICULTURE

LE MIEL—L'ENCOURAGEMENT À LA VENTE ET À LA CONSOMMATION

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture; elle a trait à un sujet très doux. Comme le mois de mars est le mois national du miel, et comme le ministre a tout récemment eu l'honneur extraordinaire de couronner la reine nationale du miel, qui est une bien douce demoiselle parce qu'elle vient de la circonscription de Vegreville...

**Des voix:** Bravo!

**M. Mazankowski:** ...le ministre pourrait-il s'engager à faire valoir ses bons offices pour encourager la vente et l'utilisation du miel et de ses produits au Canada et à l'étranger, vu surtout que depuis quelques années on en fait une consommation progressivement moindre?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Agriculture a pris part à une campagne publicitaire du *Honey Council of Canada*, pour mousser la vente de miel au Canada et à l'étranger.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA REINE DU MIEL, MLLE DEVRA DRYSDALE

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Je me permets de vous signaler, monsieur l'Orateur, la présence à votre tribune de Mlle Devra Drysdale, couronnée reine du miel du Canada vendredi dernier.

**Des voix:** Bravo.

**M. l'Orateur:** L'intervention est peut-être quelque peu irrégulière. Je ne puis que dire «Honni soit qui mal y pense».

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège pour signaler que le secrétaire parlementaire du premier ministre a également vu le jour à Vegreville.

**Des voix:** Bravo.

## LA TÉLÉVISION

### LES MÉDIA ÉLECTRONIQUES—LES PRINCIPES DIRECTEURS DES MONOPOLES

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Quand annoncera-t-il, comme il l'avait laissé entendre avant le congé de Noël, les principes directeurs concernant la concentration de la propriété et le monopole des média électroniques au Canada?

[*Français*]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Pour ce qui a trait à la propriété des moyens de diffusion, monsieur le président, nous espérons que les directives au CRTC pourront être émises au cours des deux prochaines semaines.

Quant à la question des monopoles de l'information, elle devra être à l'étude encore quelque temps.



[*Traduction*]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je présume que le ministre compte faire une déclaration à la Chambre, mais auparavant peut-il dire ce que sera la ligne de conduite du CRTC au sujet des demandes de licence d'exploitation d'antennes collectives?

**M. l'Orateur:** Le député demande au ministre de faire une déclaration qui devrait normalement être faite à l'appel des motions.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Sauf le respect que je dois à Votre Honneur, je tiens à signaler que cette ligne de conduite serait utile au CRTC qui tient en ce moment des délibérations. Le ministre fera-t-il une déclaration sur cette ligne de conduite à temps pour que le CRTC puisse la suivre quand il examinera les demandes de licence d'exploitation d'antennes collectives?

[*Français*]

**L'hon. M. Pelletier:** Monsieur le président, j'ai pris contact aujourd'hui même avec les autorités du CRTC, leur demandant quels étaient leurs projets à cet égard. Il y a en effet une question d'urgence et elles désirent même que des directives leur soient données d'ici 15 jours, ce que nous allons essayer de faire.

Pour le moment, toutefois, elles sont en train de faire la révision de cas. Elles ne considèrent pas de nouvelles candidatures, mais elles font la révision des cas d'antennes communautaires qui existaient déjà, en se guidant sur la loi sur la radiodiffusion.

[*Traduction*]

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

### LA DÉDUCTION RELATIVE AUX GARDIENNES D'ENFANTS

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque les journaux annoncent aujourd'hui que les hommes d'affaires qui vont en voyage accompagnés par leur épouse peuvent maintenant déduire leurs frais de déplacement de leur impôt sur le revenu, le ministre envisagera-t-il de permettre aux mères de famille qui travaillent hors de leur foyer de déduire la rémunération de leurs gardiennes d'enfants?

**M. l'Orateur:** Cette question pourrait être débattue au moment de l'ajournement.

[*Français*]

## LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

A PROPOS DE LA VERSION FRANÇAISE DES RÈGLES ET ORDONNANCES GÉNÉRALES

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Pourrait-il nous dire quand les règles et ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier seront publiées en français?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, la dernière fois que l'honorable député a posé cette question, j'ai tenté de convaincre le président de la Cour de l'Échiquier que la question était urgente. Mais, de toute façon, j'ai l'impression qu'il nous faudra attendre encore quelques semaines.

[*Traduction*]

## LES TRANSPORTS

SAINT-JEAN (N.-B.)—LA MANUTENTION DES TRÈS NOMBREUSES CARGAISONS

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant des Transports à qui j'ai donné un préavis tôt ce matin. Le ministre peut-il nous renseigner sur l'embouteillage très grave du port de Saint-Jean et nous dire ce que font le gouvernement, les chemins de fer et la direction du port pour s'acquitter de leurs tâches à cet égard?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa courtoisie habituelle. A Saint-Jean, la manutention des marchandises diverses a atteint un niveau anormalement élevé en raison des grèves qui ont lieu sur la côte est des États-Unis. Tous les postes à quai sont utilisés pour le chargement et le déchargement des cargaisons mixtes. Le problème est de trouver des postes à quai pourvus d'installations suffisantes pour la manutention des cargaisons des céréaliers.

C'est la main-d'œuvre, semble-t-il, qui constitue le nœud du problème, car elle est insuffisante en ce moment pour faire face à une situation anormale comme la présente. Les 42 à 45 équipes disponibles travaillent douze heures par jour du lundi au vendredi et huit heures le samedi et le dimanche, mais elles sont incapables de répondre aux besoins d'une période de pointe de caractère aussi exceptionnel.

**M. Bell:** Je remercie le ministre de ces renseignements détaillés. Dans notre parti nous le verrions volontiers à la direction du ministère des Transports, ce qui nous permettrait d'obtenir des renseignements complets chaque jour.

## LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire quand il sera en mesure de présenter un rapport au sujet duquel nous demandons des renseignements depuis plusieurs mois. Je veux parler du rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité. Nous sommes revenus à la charge plusieurs fois. Le premier ministre peut-il nous dire quand nous recevrons le rapport ou nous donner la raison du délai?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Aucune date n'a été fixée, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre ne pourrait-il pas s'occuper de la question du rapport étant donné que l'affaire traîne depuis des mois? Pour ma part, j'ai peine à comprendre la raison du retard et le motif qui empêcherait le dépôt du document à la Chambre. Ce genre de retard, si je puis m'exprimer ainsi, peut fort bien susciter des soupçons sur les raisons du gouvernement pour en différer le dépôt.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, comme il s'agit d'une commission royale d'enquête sur la sécurité, la question est plutôt délicate. Comme je l'ai expliqué au début de la session, nous nous trouvons dans la situation difficile d'essayer de divulguer certaines parties du rapport tout en gardant secrètes d'autres parties dont la révélation nuirait à la sécurité du pays. Ce sont ces décisions qui nous causent des difficultés et qui expliquent le retard.

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, au sujet de ce rapport, puis-je demander au premier ministre s'il sera remis, ou s'il l'a déjà été, aux chefs des gouvernements précédents, ou à chacun des trois anciens premiers ministres qui, à titre de membres du Conseil privé, y auraient droit, ou à quelqu'un en dehors du cabinet actuel?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, pour ce qui de savoir qui en prendra connaissance, il n'y aura pas de problème

si nous déposons le rapport abrégé à la Chambre, car il sera alors public. Les personnes qui l'ont déjà reçu sont les membres du cabinet et certains fonctionnaires intéressés à la question de sécurité.

## LES AFFAIRES INDIENNES

LE PAS (MAN.)—L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il nous dire si on a pris une décision quant aux deux problèmes que lui a présentés le chef de la bande indienne du Pas, au Manitoba?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui. Nous avons indiqué qu'on songeait sérieusement à accorder une mutation à la femme en cause, celle dont le grief fait état. Pour ce qui est de la deuxième question portant que les services communautaires d'hygiène devraient relever de la bande indienne, nous sommes tout à fait faborables à cette idée.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'INTERVENTION DE GRC PAR SUITE D'UNE MENACE

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** J'aimerais poser une question au solliciteur général, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'une entrevue de la Gendarmerie royale du Canada avec un homme d'Ottawa qui a visité le bureau du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social il y a une semaine aujourd'hui. A-t-on porté ou songe-t-on à porter une accusation contre cet homme?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, aucune accusation n'a été portée dans ce cas-là et l'on ne songe pas à en porter, je pense.

**M. Aiken:** La Gendarmerie royale considère-t-elle l'enquête close?

**L'hon. M. McIlraith:** Je le crois, en ce qui concerne cet incident.

[*Plus tard*]

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au solliciteur général. En résponse à la dernière question que je lui ai adressée, il a utilisé les mots suivants: «en ce qui concerne cet incident». J'espère que le ministre ne veut pas laisser entendre par là qu'on enquête aussi sur cette personne à l'égard d'autres incidents. Le solliciteur général indiquerait-il si c'est ce qu'il voulait dire?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Non; je n'accepte pas du député cette interprétation de ma réponse. Toutefois, il y a eu d'autres incidents qui donnent à croire qu'il pourrait y en avoir plusieurs autres. Telle est la nature des renseignements que j'ai obtenus.

## LES COALITIONS

LA MAINMISE DE LA COMPUTER CORPORATION PAR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU NATIONAL-CANADIEN

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Consommation et des Corporations une question dont je lui ai fait tenir un préavis. Son ministère mène-t-il une enquête sur la mainmise par les Télécommunications du National-Canadien de la Computer Corporation of Canada afin de voir si on a enfreint les pratiques commerciales?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, cette question a été déférée au directeur des enquêtes et recherches faites en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

**M. Schreyer:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au nouveau ministre des Communications si son ministère songe à étudier cette mainmise récente pour voir si cette façon d'agir est conforme à la politique du gouvernement?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, nous examinons la question.

[*Français*]

## LES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES

LA LIGNE DE DÉMARCATION ENTRE LE QUÉBEC ET L'ONTARIO

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pendant qu'il fait faire des études sur les «frontières marines» à établir dans le Nord, le très honorable premier ministre peut-il nous dire si une «frontière marine» sera établie entre Québec et Ottawa en employant la formule de la ligne médiane des plans d'eau?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je n'ai pas très bien saisi, monsieur l'Orateur. De quelle ligne de démarcation s'agit-il?

**M. Dumont:** Il s'agit de la ligne des versants d'eau médiane, monsieur l'Orateur. Est-ce que la ligne sera établie en tenant compte de cela?

**M. l'Orateur:** L'honorable député suggère au très honorable premier ministre d'étudier sa proposition. Il tiendra probablement pour acquis qu'elle le sera.

**M. Dumont:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### LE TRANSFERT DES BUREAUX DE TORONTO À BELLEVILLE—LES MISES À PIED À WINNIPEG

[*Traduction*]

**M. Robert F. Kaplan (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question découlant de sa récente décision de transférer les bureaux de la Commission d'assurance-chômage du 25, St-Clair East, (Toronto), à Belleville. Plusieurs employés des services publics vont ainsi perdre leur emploi à Toronto. Comme aucun de ces employés n'est couvert par l'assurance-chômage, j'aimerais savoir ce que le gouvernement compte faire pour éviter le congédiement de ceux qui ne peuvent déménager.

**M. l'Orateur:** Je ne vois pas très bien l'urgence de la question. Le député pourrait peut-être envisager la possibilité de la soulever au moment de l'ajournement. Je me demande si elle vient au moment voulu.

**M. Kaplan:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question du Règlement. La décision du ministre a été rendue publique tout récemment et touche un grand nombre de fonctionnaires à Toronto.

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une décision du ministre du Travail, elle a été prise par la Commission d'assurance-chômage. 180 employés ont été visés, dont 117 ont accepté une mutation à Belleville, 23 autres ont accepté un emploi à Toronto et les 40 derniers sont assurés d'un emploi ou d'une allocation de fin de service pour une période de préavis d'au moins six mois.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Travail s'il a trouvé moyen d'empêcher la mise à pied de 20 à 30 employés de la Commission d'assurance-chômage à Winnipeg?

**L'hon. M. Mackasey:** Je l'ai signalé souvent à la Chambre, il s'agissait d'abord de 800 employés. Que nous en ayons réduit le nombre à 20 ou 30 montre bien la prévoyance de la Commission. Nous comptons pouvoir nous occuper du reste. Quoi qu'il arrive, aucun employé de la Commission d'assurance-chômage ne sera renvoyé sans un préavis d'au moins six mois.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LA CRÉATION D'UN POSTE DE COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit, en réponse à une question que j'avais posée en octobre dernier, que le ministre de la Justice songeait à la possibilité de nommer un ombudsman; nous dirait-il quelles mesures il a prises en vue de nommer un fonctionnaire parlementaire chargé de servir le public canadien et le Parlement?

**M. l'Orateur:** Il s'agit là d'une question très générale. Par ailleurs, je reconnais qu'elle est importante. Le député ne convient-il pas qu'on devrait y répondre par une déclaration à l'appel des motions?

**M. Thompson:** Je crois que la réponse est prête.

## L'AGRICULTURE

### LE MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION

**M. H. W. Danforth (Kent-Essex):** Monsieur l'Orateur, en raison de la nature urgente de cette affaire, je voudrais poser ma question au premier ministre. Certains sont-ils sciemment exceptés du dialogue social qu'il préconise, ou existe-t-il une autre raison majeure pour le délai de plusieurs mois dont est victime la Fédération canadienne des agriculteurs? Celle-ci avait demandé à présenter un mémoire au premier ministre et aux membres du cabinet, demande traditionnellement agréée par courtoisie depuis des années.

**M. l'Orateur:** Pendant qu'on vérifie, peut-être le député de Mackenzie pourrait-il poser sa question?

LES FÈVES SOYA—LA DÉCISION AU SUJET DE LA REQUÊTE DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** Avant d'accorder la parole au député, je dois signaler aux députés que nous avons dépassé de quelques minutes le temps attribué aux questions. Je sais que le député et d'autres collègues aimeraient en poser. Si la question du député porte sur un sujet qui pourrait attendre à demain, je tâcherai de permettre ces questions au début de la période appropriée. Si le député invoque le Règlement, je lui donne la parole.

**M. McCutcheon:** J'invoque le Règlement uniquement pour dire que la question que je veux poser au ministre de l'Agriculture est strictement urgente.

**M. l'Orateur:** Le député pourra peut-être obtenir l'assentiment unanime de la Chambre pour poser cette dernière question.

**M. McCutcheon:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je demande au ministre de l'Agriculture de dire à la Chambre si le gouvernement a pris une décision au sujet d'une requête récente faite au ministre par l'*Ontario Soya Bean Marketing Board,* et sinon, quand pouvons-nous compter connaître cette décision? Je pose la question maintenant à cause de son urgence, car des réunions de producteurs sont prévues dans tout l'Ontario pour la semaine prochaine.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, nous avons eu une rencontre très intéressante avec des représentants de l'*Ontario Soya Bean Board* vendredi matin. Nous avons convenu que certaines données statistiques et des renseignements sur les prix payés par les producteurs au Canada, comme sur le coût de la commercialisation du soya, nécessitaient une enquête plus poussée. Les travaux se poursuivent.

## LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

LE MORATOIRE SUR LE REMBOURSEMENT

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, en raison des difficultés financières qui causent la saisie de machines agricoles de nombreux fermiers, le gouvernement envisagerait-il d'imposer un moratoire sur le remboursement des prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, ou, en raison de la prolongation des termes prévue par la nouvelle loi, si les renouvellements pourraient être permis, surtout pour les fermiers qui ont eu plusieurs mauvaises récoles consécutives?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le député sait fort bien que l'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et le crédit qui en découle incombent à la banque. Je l'ai dit maintes fois ici-même, quand un particulier fait une demande à la Société de crédit agricole, par exemple, et que cette demande s'appuie sur la difficulté ou l'impossibilité de rembourser, nous pouvons en tenir compte.

Il y a eu des remises. Je ne pense pas qu'un moratoire général conviendrait, car il faudrait l'accorder aussi à des gens qui pourraient et devraient faire leurs remboursements en temps voulu.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS—LE REPRÉSENTANT À L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, vu que des difficultés ont surgi au sujet des étudiants noirs de l'étranger impliqués dans l'incident survenu à l'Université Sir George Williams et vu la requête présentée vendredi, je me demande si le gouvernement enverra un représentant permanent à Montréal pour assister aux procédures et s'occuper en particulier des questions relevant des affaires extérieures et de l'immigration?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je m'attendais à la question au sujet du ministère des Affaires extérieures. Qu'on me permette d'y répondre.

Il n'entre pas dans les fonctions habituelles du gouvernement fédéral d'observer la marche ou l'administration de la justice canadienne. Cependant, comme le député le sait, un fonctionnaire de la Division juridique du ministère des Affaires extérieures se trouve à Montréal pour assister à l'enquête préliminaire actuellement en cours. Ce fonctionnaire agit en qualité d'agent de liaison entre les représentants diplomatiques des pays des Antilles, membres du Commonwealth, la police et les autorités judiciaires de Montréal, en cause dans l'affaire.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre réunie en comité plénier sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude interrompue le vendredi 28 février du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le vice-président:** Lorsque le débat a été ajourné le 28 février dernier, l'article 7 était à l'étude.

• (3.20 p.m.)

Sur l'article 7—*Création du ministère.*

**M. Deachman:** Monsieur le président, lorsque nous avons interrompu l'examen du bill le 28 février, nous discutions des futurs changements au ministère des Postes et dans d'autres ministères en vue de la création du nouveau ministère des Communications. Je sais que certains députés veulent parler de la question très urgente, abordée pendant la période des questions, mais j'aimerais cet après-midi traiter de deux ou trois points qui n'ont pas vraiment trait aux services postaux, mais qui sont importants dans le secteur des communications.

J'aimerais d'abord parler du nom du nouveau ministère, qui s'appellera le ministère des Communications, même si, dans le bill, on déclare que «le ministre des Communications est le ministre des Postes». Je suppose qu'il sera le ministre des Postes tout comme le ministre des Finances est aussi le receveur général, titre cité dans la loi et qui sert à des fins officielles et administratives, mais qui n'est guère employé autrement.

J'aimerais me reporter à un débat tenu pendant la dernière législature au sujet de l'adoption du titre du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les députés se souviendront qu'alors on opta d'abord pour le titre de ministre de la Main-d'œuvre, sans mention d'«Immigration». Il me semble que ce sont les honorables vis-à-vis qui ont fait remarquer que le mot «Immigration» est tellement implanté dans l'esprit du public, et si bien compris de fait, qu'il devrait entrer dans le titre du ministre. On l'a reconnu; un amendement fut donc proposé et on a fini par adopter le titre de ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Je propose tout simplement cet après-midi de ne pas abolir les appellations «services postaux» et «ministre des Postes». Efforçons-nous de conserver un nom si bien connu des services postaux du Canada et du monde entier. Ne l'abrégeons pas en ministre des Communications ou ministère des Communications, mais appelons-le ministère des Communications et des Services postaux.

Lorsque quelqu'un a une réclamation à présenter au sujet du courrier, il devrait pouvoir consulter l'annuaire de téléphone sans être dérouté ou décontenancé parce qu'il ne parvient pas à y trouver un nom ancien et familier. J'insiste donc pour que l'on conserve les mots «services postaux» et qu'on dise «le ministère des Communications et des Services postaux».

**M. Woolliams:** Vous vous attardez à plaisir.

**M. Deachman:** Je ne vous empêcherai pas de faire votre propre discours.

**M. Aiken:** Il n'y manquera pas.

**M. Deachman:** Dans son discours du 28 février le ministre a dit:

> Les Postes comptent 48,000 employés, beaucoup plus que tous les ministères non militaires. C'est pour ainsi dire le ministère le plus «national» de tous les ministères puisqu'il se trouve un bureau de poste dans chaque localité d'une certaine importance au Canada; il y en a plus de 8,000 en tout, ce qui est plus que le nombre de succursales de nos neuf banques à chartes réunies.

Le ministre a ensuite décrit en ces termes le reste de son ministère:

> Le Centre de recherche sur les communications ... sera formé à partir de l'organisme qui existe actuellement sous le nom d'Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense, et qui est une Direction du Conseil de recherches pour la défense. L'organisme en question compte présentement 520 employés et comprend cinq principaux laboratoires ...

Il a poursuivi ainsi:

> ... quelque 630 personnes, a été transférée de l'ancien bureau des télécommunications de l'État (Administration et lignes de conduite) du ministère des Transports. Le personnel en question continuera à s'occuper de l'application de la loi sur la radio, c'est-à-dire de la réglementation technique des fréquences radio-électriques et de l'octroi de permis d'utilisation, qu'il s'agisse de radios pour taxis, de relais à hyperfréquences, de réseaux de distribution téléphoniques ou d'émetteurs de télévision.

Nous y voilà donc. Il a 48,000 employés au sein du ministère des Postes et 8,000 divisions dans les Postes et il veut supprimer les termes «Services postaux» ou «Postes» dans l'appelation du ministère.

J'aimerais traiter plus particulièrement cet après-midi un autre sujet: le nouveau rôle des communications—comme l'a expliqué le ministre—indépendamment du problème des Postes proprement dit. Dans son discours le ministre a déclaré:

Toutes les activités du gouvernement dans le domaine des communications sont réunies avec ordre sous la direction d'un seul ministre, ce qui comprend les Communications, au sens moderne du mot, par exemple, c'est-à-dire par des moyens électroniques, et au sens plus traditionnel du mot, c'est-à-dire par l'entremise du ministère des Postes.

Plus loin le ministre ajoutait:

... ce projet de loi tend à confier à un seul ministre la responsabilité de toutes les activités du gouvernement dans le domaine des communications.

Et encore ceci:

... que le ministre des Communications aura la charge de deux ministères et d'un certain nombre d'agences du gouvernement, et que chaque ministère sera dirigé par un sous-ministre. Ces ministères sont, bien entendu, ceux des Communications et des Postes. Les agences qui devront maintenant rendre compte de leur activité au Parlement, par l'entremise du ministre des Communications, sont la Société canadienne des télécommunications transmarines, le secteur de la Commission canadienne des transports qui régit les tarifs de la télécommunication, et la Société canadienne de télécommunication par satellite, une fois que celle-ci aura été établie par la loi.

Voilà les fonctions dont s'acquitte la Division des services de l'air et la Direction des télécommunications et de l'électronique du ministère des Transports. Je veux vous signaler, monsieur le Président, un passage de l'Organisation du gouvernement du Canada volume officiel qui décrit les fonctions des ministères et des directions de l'État, et notamment cette Direction. Voici:

Les fonctions de la Direction des télécommunications et de l'électronique comprennent: l'utilisation de la radio pour la sécurité dans les airs et sur les mers; la construction, l'entretien et le fonctionnement des stations aéronautiques, météorologiques et maritimes de radiocommunications ainsi que des aides électroniques et radiophoniques à la navigation associées aux ports et lignes aériennes nationales et internationales, et à la navigation maritime le long des littoraux du Canada et sur les Grands lacs ...

J'ai cité ces passages et donné en détail cet historique afin de poser certaines questions auxquelles on devrait répondre clairement avant que le bill soit définitivement approuvé. D'après le bill, les fonctions de communication des aéroports et de la navigation maritime et aérienne relèvent-elles désormais du nouveau ministère? Va-t-il y avoir deux ministres dans la tour de contrôle de l'aéroport? Les fonctions de la navigation aérienne, de la sécurité et du contrôle aérien sont-elles désormais divisées entre deux ministères une fois adopté le bill à l'étude? Est-ce qu'à l'avenir deux chefs dirigeront l'équipe responsable de chaque atterrissage et de chaque décollage? Sinon, qu'on nous le dise, car le projet de loi est ambigu à ce sujet dans sa forme actuelle.

[M. Deachman.]

• (3.30 p.m.)

L'Annexe B du projet de loi modifie la loi sur la radio, qui relèverait désormais du nouveau ministre. Il s'agit d'une loi très importante, puisqu'elle régit l'octroi de licences pour tout genre d'appareils émetteurs, au Canada, stationnaire ou mobile, et tout opérateur de ces appareils. Voici comment la loi sur la radio va être modifiée selon l'annexe B du nouveau projet de loi. Les députés pourront trouver cela à la page 63 du bill. Les termes essentiels des amendements sont les suivants:

... nul ne doit

*a*) établir une station de radio-communications, ou

*b*) installer, exploiter ou avoir en sa possession un appareil de radio-communications en quelque lieu du Canada, ou à bord ...

*d*) d'un aéronef immatriculé au Canada, ou ... si ce n'est aux termes et en conformité d'une licence, et, dans la mesure où il s'agit d'une entreprise de radiodiffusion, si ce n'est aux termes et en conformité d'un certificat technique de construction et de fonctionnement délivré par le Ministre en vertu de la présente loi.

Cela me paraît simplement indiquer que le ministre des Postes, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ne grimpera pas seulement dans la tour du ministère des Transports à l'aéroport, mais qu'il est allé à bord de tous les avions et de tous les navires au Canada. Je ne vais pas critiquer aujourd'hui cette méthode, mais qu'on me dise si c'est bien cela. Si oui, pourquoi le service serait-il meilleur, plus sûr, plus simple et meilleur marché qu'il ne l'était sous l'autorité des Services de l'Air ou de l'ancien ministère?

Le ministère des Transports a été formé en 1936 par feu C. D. Howe, grâce à la fusion de l'ancien ministère des Chemins de fer et des Canaux, du ministère de la Marine et de la Direction de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale. Ce fief devint si considérable que, depuis lors, tous les premiers ministres et membres du cabinet ont songé à le fractionner. Le 17 septembre 1964, M. Balcer, ancien ministre des Transports s'est exprimé à la Chambre des communes en ces termes:

... je suis d'avis qu'on ferait preuve d'une certaine logique en soustrayant l'administration de la division de l'aviation civile du ministère des Transports

Cette citation figure à la page 8308 du hansard du 17 septembre 1964. M. Glassco en a suggéré l'idée dans le volume 5 de son rapport lorsqu'il dit, à la page 44:

... servirait-on mieux l'intérêt public en créant un nouveau ministère libre de concentrer toute son attention sur les problèmes de l'aviation civile, ou en maintenant la situation actuelle pour préserver un cadre favorable à l'élaboration d'une politique générale en matière de transports?

De toutes les suggestions visant à fractionner le ministère des Transports, celle qui, depuis des années nous plaît le plus est l'établissement d'un ministère de l'Air. Le Canada a une histoire longue et remarquable dans le domaine du transport aérien. La plupart des nations modernes ont, depuis longtemps, établi des ministères de l'Air distincts. Les communications font corps avec les opérations de services aériens. Il nous semble donc plus logique d'établir un ministère de l'Air dont relèveraient les services de communication que de mettre ceux-ci dans le même sac que les services des Postes.

Permettez-moi de me reporter à nouveau à l'opinion de M. Glassco. Voici ce qu'il dit des télécommunications à la page 256 du tome 2 de son rapport:

... Il n'y a pas lieu de recommander l'unification de l'administration des télécommunications du gouvernement. Il faut cependant des directives et une autorité centrales afin d'assurer la réalisation d'un ensemble cohérent et économique.

Il faut reconnaître que les télécommunications sont d'abord et avant tout un service auxiliaire indispensable à la conduite des affaires de l'État. Exécutants de l'action du gouvernement, les divers ministères et organismes doivent être chargés de la responsabilité première de déterminer les télécommunications nécessaires au succès de leur activité et d'assurer l'efficacité des services. L'administration des télécommunications ne diffère en rien à cet égard de celle des autres services auxiliaires.

On peut alors se demander dans quelle mesure le nouveau ministère se consacrera uniquement à l'établissement de politiques, et dans quelle mesure il sera chargé de tâches administratives.

Voici, brièvement, les principales questions que je veux poser au ministre au moment où il assume ses nouvelles fonctions. D'abord, allons-nous mutiler tellement la division des services aériens qu'elle ne saurait jamais espérer être un jour un service autonome efficace capable de devenir un ministère de l'Air? C'est là un problème très important pour les Canadiens et qu'il sied d'examiner en cette Chambre aujourd'hui que nous sommes saisis de l'examen de cette loi. Deuxièmement, allons-nous centraliser les services des communications, en les retirant des ministères comme services de soutien, ce qui serait tout le contraire de ce que M. Glassco a recommandé; si oui, qu'avons-nous trouvé depuis le rapport Glassco qui nous ait incité à prendre le contre-pied de ses recommandations? Allons-nous confier le contrôle aérien à deux ministres, là où il y a, à l'heure actuelle, un ministre et une équipe?

Cette question devrait être étudiée soigneusement par la Chambre, car elle a trait à la navigation aérienne et maritime, ainsi qu'à la sécurité des gens qui voyagent par avion et par bateau. Est-ce une sage décision que de confier les télécommunications à un ministère qui ne s'en est jamais occupé, ou bien devraient-elles rester aux mains des services aéronautiques, qui possèdent des opérateurs, des inspecteurs et des préposés aux permis ayant acquis une longue expérience au ministère des Transports, le plus grand usager des communications du pays?

Je crois ces questions pertinentes. Je ne suis pas spécialiste en ce domaine et je ne m'y connais guère, et peut-être ne devrais-je pas poser ces questions, mais elles me viennent à l'esprit quand je lis le bill; je crois que le ministre devrait se les poser en nous expliquant comment on a pris les décisions relatives à l'organisation du nouveau ministère des Communications. Je l'écouterai très attentivement dès qu'il aura l'occasion d'expliquer tout cela.

**M. Woolliams:** Monsieur le président, c'est un privilège de prendre la parole au sein du comité plénier, car en vertu du nouveau règlement, nous n'en avons pas souvent l'occasion, étant donné que cette partie de la procédure a été abolie.

J'aimerais commencer par envisager le débat sous son vrai jour en citant une déclaration faite par le ministre au début de la discussion le 28 février. J'enfreins peut-être le Règlement, mais j'aimerais vous rapporter ses paroles:

On étudie présentement la possibilité de faire du ministère des Postes une société de la Couronne, en tenant compte de tous les aspects d'un tel changement. En attendant, peu importe ce que l'avenir réserve aux Postes, il y a du courrier à distribuer.

Je pense que c'est là une phrase lourde de sens surtout dans le contexte actuel, car si je m'étais tu, le ministre aurait pu interpréter mon silence comme une approbation de la création d'un nouvel organisme monstrueux aux dépens du contribuable. Je veux parler de la société de la Couronne qui pourrait remplacer le ministère des Postes. Nous avons beaucoup entendu parler des communications, de l'ampleur que nous leur donnons dans l'espace extra-atmosphérique et de leurs résultats futurs. Cependant, les distributions de courrier dans le pays en sont rendues à un tel point, non pas en raison des grèves car cette situation existe depuis longtemps, que le

courrier serait distribué plus rapidement par diligences qu'à l'aide des méthodes actuelles. Il a fallu deux semaines pour envoyer un livre de mon domicile de Calgary à la bibliothèque d'Ottawa. J'ai posté une carte un jeudi et on l'a reçu ici une semaine après. Voilà le genre de service que nous obtenons.

• (3.40 p.m.)

On propose maintenant de créer un autre monstre sur lequel le Parlement n'aura aucun pouvoir. Je songe à un certain nombre de sociétés de la Couronne qui coûtent aux contribuables de nombreux millions de dollars chaque année, et sur lesquelles le Parlement n'a aucune emprise efficace. Je ne veux pas voir le ministre perdre son autorité sur les Postes. J'estime que le Canada peut être fier du progrès de ses services postaux au cours des années. Le ministère a bénéficié d'un personnel excellent. Certes, le ministre pourrait réunir trois ou quatre responsables des services postaux et leur demander de s'enquérir, d'un bout à l'autre du pays, des raisons pour lesquelles le public n'obtient pas un meilleur service. Il nous a dit que le courrier doit être distribué. Soit, mais il ne l'est pas. C'est peut-être dû en partie à la suppression des livraisons du samedi, mais je ne vois pas pourquoi il faut attendre au mercredi suivant pour recevoir à Ottawa une lettre postée à Toronto le mardi. Le ministre devrait charger une équipe de responsables des Postes d'une enquête approfondie. Je ne veux pas paraître, par mon silence, approuver ce qui se passe. Mon honorable collègue d'Hillsborough a félicité le ministre des Postes de certaines de ses idées nouvelles. Mais le ministre a aggravé la situation en menaçant de poursuivre les travailleurs des Postes s'ils ne se conduisent pas bien. Personnellement, je ne crois certes pas que les fonctionnaires canadiens doivent employer le vieil instrument que constitue la grève. Je ne crois pas qu'il fonctionne très bien. C'est aussi mon avis. Je n'ai pas discuté la question avec mon parti. Certes, à notre époque moderne, étant donné les capacités et les connaissances de l'entreprise et du syndicat, le problème pourrait être résolu sans disloquer les services essentiels comme les chemins de fer et les Postes. N'oubliez pas, cependant, que c'est un gouvernement libéral qui a donné aux responsables de la fonction publique le droit de grève. Ce sont eux qui y ont présenté la mesure au Parlement. C'est pourquoi ils portent la responsabilité de cette action.

Au lieu d'agir logiquement en nommant quelqu'un pour arbitrer le conflit actuel, le ministre des Postes déclare vouloir poursuivre les personnes en cause. Monsieur le président, il ne fera croire à aucun Canadien qu'il a l'intention de poursuivre tous les postiers, car il n'y a pas assez de prisons pour les contenir tous.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont opposés à certaines initiatives destinées à augmenter les tarifs postaux. Nous avons dit qu'ils amèneraient la disparution des hebdomadaires, des journaux agricoles et des périodiques. Comme nous l'avons prédit, ils se dirigent peu à peu vers la faillite. Même *MacLean* a réduit son format. C'est maintenant un petit magazine. Les revues agricoles ont fait faillite, de même que les hebdomadaires. En même temps, le gouvernement, pour une raison ou pour une autre, subventionne toujours le magazine *Time* et le *Reader's Digest* en leur fournissant environ 1.5 million chaque année. Les journaux canadiens ne jouissent pas de cet avantage. Je ne sais si le gouvernement possède un tel monopole sur les nouvelles publiées dans *Time* qu'ils ont peur de l'éliminer. Ils devraient peut-être publier les nouvelles d'un bout à l'autre du pays en employant le magazine *Time*, mais il me semble qu'ils exercent une discrimination contre les périodiques canadiens.

J'ai maintenant une grave accusation à porter contre le ministère des Postes et je ne blâme aucunement le ministre à cet égard. Je crois qu'il devrait profiter de son examen du fonctionnement du ministère pour tirer la chose au clair. Il existe des ententes aux termes desquelles, moyennant tant la livre, on distribue le courrier à l'occupant dans une ville quelconque. Au cours de campagnes électorales, les candidats de tous partis ont recours à cette méthode pour faire parvenir leur documentation aux électeurs. La méthode est d'usage courant également dans les établissements commerciaux. Dans Calgary-Nord, on compte 26,436 maisons particulières, 2,874 appartements et 1,191 établissements commerciaux. Il en coûte de $400 à $600 je pense, pour faire distribuer cette documentation «à l'occupant» à Calgary. Que s'est-il passé? Des paquets d'annonces provenant de divers grands magasins de Calgary et de documentation électorale de mon bureau ont été trouvés dans un fossé à deux ou trois milles au nord de Calgary, à un endroit appelé Airdrie. On a immédiatement alerté le bureau de poste. Des enquêteurs sont allés prendre des photographies sur les lieux. Ils y ont trouvé les paquets de courrier non distribué. Depuis lors, j'ai souvent écrit au ministère pour obtenir une explication. Toutes autres raisons mises à part, il me semble que le moins que le ministère puisse faire lorsqu'il y a non-distribution de courrier, serait de rembourser les frais payés. Mais on n'en a rien fait. Je vais vous lire un passage d'une lettre en date du 14 novembre 1968...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est peut-être la raison pour laquelle le député a été élu.

**M. Woolliams:** Peut-être. Il se peut que j'aie eu de la chance. Et peut-être aussi est-ce la raison pour laquelle les grands magasins ont accusé un accroissement de ventes. De toute façon, on m'a enfin averti qu'un ou deux facteurs avaient démissionné. Quand des citoyens et des compagnies du pays confient leur courrier au bureau de poste, ils s'attendent à ce qu'il soit distribué et si le contraire se produit et qu'on réserve au courrier le sort que je vous ai décrit plus haut, il devrait y avoir enquête de la part de la Gerndarmerie royale du Canada. J'ai demandé au ministère des Postes de prendre des mesures dans ce sens, mais il n'en a rien fait. J'ajoute que si le ministère connaît les coupables—et il est très facile de s'en rendre compte dans ce cas-ci, puisque les colis portaient encore les numéros de parcours—on aurait dû leur intenter un procès. Somme toute, les employés du ministère des Postes, dans l'ensemble, ont toujours été les meilleurs fonctionnaires qu'un pays puisse souhaiter et une ou deux mauvaises têtes pourraient ruiner la réputation du ministère tout entier.

Je prie le ministre de faire enquête sur cet incident. La même chose se produit dans d'autres villes que Calgary. Les tarifs de distribution aux chefs de famille sont déjà assez élevés, il me semble; pourtant, il paraît que la documentation est jetée aux poubelles. On nous doit, je pense, des explications.

Le ministre parle de réorganisation. Il devrait prendre les moyens d'enquêter sur la mauvaise distribution du courrier au pays. C'est une vraie honte, à l'heure actuelle. Je trouve cela dommage pour l'honorable représentant. Le problème existait sans doute partiellement avant lui, mais il semble empirer. N'a-t-il pu susciter aucun sens d'initiative chez les fonctionnaires supérieurs qu'il est appellé à fréquenter? Mon très honorable ami de Prince Albert a posé une question sur le temps exigé pour la distribution d'une lettre provenant de Calgary. Qu'a répondu le ministre? Il a dit d'un ton arrogant qu'il s'agissait sans aucun doute d'une lettre particulièrement importante. Monsieur le président, l'importance de la lettre n'a rien à voir avec la question. C'est la qualité du service qui devrait compter à ses yeux. Pourquoi n'a-t-il pas institué immédiatement une enquête pour voir s'il ne pourrait établir un meilleur service au ministère des Postes, surtout maintenant que les tarifs sont augmentés?

Cet après-midi le Parlement est appelé à enfanter un monstre de plus. Lorsque l'on aura créé une société de la Couronne, je sais trop ce que le ministre dira en réponse aux questions et aux réclamations. Il dira: La Société de la Couronne n'est pas de mon ressort pour ces questions-là; c'est un organisme indépendant. Qu'y a-t-il derrière toute cette histoire qu'on nous raconte, sinon que le mot «royal» sera supprimé du service des Postes. Voilà le but du changement proposé. C'est la première fois que j'emploie cet argument. On ne prétend sans doute pas détruire tout le système des services postaux afin de satisfaire le désir du gouvernement de se débarrasser de la tradition que je viens d'évoquer. Pourtant, si je ne m'abuse, c'est bien le motif que dissimule ce projet de loi. Sous le couvert d'une nouvelle société et de l'intérêt pour les communications par satellites, c'est bien à cela que l'on songe. Je tiens à m'élever formellement contre la création d'une société de la Couronne qui coûtera cher aux contribuables sans donner au Parlement le contrôle sur la manière dont cet argent sera dépensé.

• (3.50 p.m.)

Je ne puis croire que le ministre y songe séireusement et je voudrais entendre ce qu'il a encore à nous dire à ce sujet. Je voudrais l'entendre assurer au comité qu'il mènera une enquête, que la distribution du courrier reprendra son cours qu'il prendra en considération les périodiques, les journaux agricoles et hebdomadaires qui sont sur le point de faire faillite, comme nous l'avions prédit, à la suite des nouveaux tarifs qui ont été instaurés tandis que les périodiques des États-Unis jouissent d'une prime de 1.5 million de dollars que leur paient les contribuables.

J'avais toujours cru que le ministre était un homme de ressources, mais il n'en témoigne guère en ce moment au ministère des Postes. Je ne veux pas prendre plus de temps, mais j'ai précisé ma position à l'égard des Postes. J'aurais négligé mon devoir, ainsi que ma responsabilité en tant que membre du Parlement, si je n'avais pas signalé au ministre et au comité que tout le monde au Canada, se plaint de nos détestables services postaux. Qu'est-il donc arrivé?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, permettez-moi d'adresser un mot de sympathie au député de Vancouver Quadra, qui ne veut pas voir disparaître les mots «ministère des Postes» des annuaires téléphoniques et autres bottins. A mon avis, ayant lu les articles du bill, je doute que cela

arrive. Le ministère que présidera le ministre actuel sera connu surtout sous l'appellation ministère des Communications et le ministre sera connu sous le nom de ministre des Communications. D'autre part, si je comprends bien l'article 12 du projet de loi, un ministère du gouvernement du Canada continuera de s'appeler ministère des Postes et d'avoir à sa tête le ministre des Postes.

L'article 12 dit clairement que le ministre des Communications sera le ministre des Postes. Autrement dit, quiconque dirigera ce secteur de l'activité gouvernementale assumera les deux fonctions. J'imagine que le grand public s'intéressera surtout, pendant encore longtemps, au ministère des Postes, dont le nom figurera sûrement dans les annuaires de téléphone de sorte que les gens puissent le consulter et traiter avec lui.

Je prends la parole cet après-midi surtout pour supplier le ministre d'établir des relations saines au ministère des Postes entre le patron et les employés et de le faire sans tarder.

Nous avons déjà beaucoup parlé pendant la présente session des changements apportés au ministère des Postes que nous n'approuvons pas. Les services nous coûtent plus cher tout en ayant été réduits. Nous n'aimons pas la livraison de cinq jours. Nous n'approuvons aucune des choses dont on s'est plaint sous tous ces chefs. A mon avis, le ministre se montre impitoyable en refusant de s'inquiéter des publications sans but lucratif et autres. Mais une tradition de tristes relations entre le patron et les travailleurs serait sûrement l'élément le plus dommageable pour les services du ministère des Postes.

Je sais que le ministre a fait la tournée des bureaux de poste au Canada, visitant les travailleurs, prenant son déjeuner dans leur cafétéria et ainsi de suite, qu'il se fait un point d'honneur de s'intéresser aux bonnes relations. Mais je signalerais, bien respectueusement, qu'il se trompe carrément sur la source des difficultés dans bien des villes canadiennes.

Dans sa réponse à une ou deux questions posées à l'appel de l'ordre du jour cet après-midi, le ministre a dit qu'il ne voyait aucun rapport entre cette affaire et le rapport Freedman. Selon moi, il existe un rapport très étroit entre les recommandations du rapport Freedman et certaines questions que nous avons posées au sujet de la situation actuelle. A vrai dire, le problème qui a donné lieu à l'enquête Freedman et le problème actuel ont un lien étroit.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Le rapport Freedman a eu lieu à la suite de l'établissement par le National-Canadien de programmes d'élimination des arrêts qui, de l'avis des cheminots, étaient injustes. Le pétrin dans lequel les Postes se trouvent actuellement provient des programmes d'itinéraires ininterrompus que le ministre des Postes a mis en vigueur et qu'il oblige les postiers à respecter. Le ministre peut trouver à redire à l'expression que j'emploie, mais je veux parler de la nouvelle disposition selon laquelle les facteurs ne trient le courrier qu'une fois, après quoi ils entreprennent leur tournée sans pouvoir revenir à midi au bureau de poste. Donc il s'agit bien d'un programme d'itinéraires ininterrompus.

Le ministre des Postes a parfaitement raison de dire, comme il l'a fait à l'appel à l'ordre du jour cet après-midi, que le rapport Freedman reconnaît à la direction certains droits et qu'elle est autorisée à modifier certaines dispositions. Mais le rapport Freedman dit aussi que lorsque des modifications importantes ou essentielles dans le régime de travail, modifications qui sont apportées après la signature du contrat de convention collective avec les employés, elles devraient de droit donner lieu à des négociations avant d'être mises en vigueur. J'admets sans difficulté que la question de savoir si un certain changement est d'importance capitale ou secondaire, est discutable, mais la contrariété qu'ont ressentie les facteurs de tout le Canada à propos du changement appliqué s'explique certes par le fait qu'à leur avis du moins il s'agit d'un changement d'importance capitale et non secondaire dans leur régime de travail.

Si le gouvernement a le moindre respect pour le rapport Freedman, c'est une question qu'il aurait dû négocier avant d'appliquer le changement. Mais qu'ont fait le ministre des Postes et son ministère au sujet de la question? Ils ont appliqué le changement sans négociation. Un règlement a été établi que les postiers doivent respecter. Lorsqu'ils commencent à résister parce qu'à leur avis ce règlement est extrêmement injuste et viole nettement leur contrat, le ministre des Postes saisit de l'affaire la Commission des relations de travail dans la fonction publique et demande la permission d'intenter des poursuites. On nous apprend maintenant que les intéressés peuvent faire chacun l'objet d'amende de $100 par jour où ils ne travaillent pas et que les syndicats eux-mêmes peuvent être punis d'amendes de $500 par jour. La situation s'aggrave encore, et les postiers devant

ces menaces décident de faire la grève et refusent de distribuer le courrier sur intimidation. Dans ces conditions, le ministre déclare qu'il est convenu désormais de sauter deux ou trois étapes de la procédure des griefs et de faire trancher la question par un tiers.

Or, voilà précisément la mauvaise façon de s'y prendre. D'abord, on ne devrait pas faire appliquer un changement au moyen d'un diktat, proférer des menaces, et, tout en insistant pour que le Règlement continue de s'appliquer, faire trancher la question par un tiers. Pour que cette question puisse être réglée de façon à maintenir de bonnes relations entre employeurs et employés, le ministère des Postes devrait immédiatement supprimer l'itinéraire ininterrompu jusqu'à ce que la formule soit débattue, qu'on établisse si elle est acceptable, si elle est adaptée au mécanisme des Postes et si elle représente des tâches que l'on puisse raisonnablement imposer aux hommes.

• (4.00 p.m.)

Les postiers ont lancé au ministre un défi qui a un certain mérite. Il lui ont demandé de se présenter au travail à un endroit donné et de faire la même journée qu'eux. On impose des règlements arbitraires à nos employés. Le ministère prétend que ses mesures permettront au Canada d'économiser 3 millions de dollars et que par conséquent les employés devraient les apprécier. Résultat: les relations entre employeurs et employés s'enveniment. Rien ne peut causer plus de tort à nos services postaux que ce genre de situation.

Le ministre des Postes affirme qu'il a réussi à redresser certaines choses dans les services postaux, mais il doit convenir que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et que les rouages du ministère tournent au ralenti. En outre, ils ne tournent pas dans la bonne direction, la livraison de cinq jours est un échec et les usagers sont moins bien servis. Divers facteurs, notamment l'augmentation des coûts et les autres changements que le ministre et ses hauts fonctionnaires ont voulu faire, en sont partiellement la cause. Toutefois, l'élément fondamental, crucial dont il faut tenir compte, ce sont les rapports entre l'employeur et les employés. Le ministre des Postes s'y prend mal, à mon avis. Il a fallu attendre jusqu'à cet après-midi pour qu'il annonce la médiation probable par une tierce partie. Nous ne connaissons pas les conditions de cette médiation. Je prétends que le maintien par le gouvernement de l'itinéraire ininterrompu, alors que le différend est *sub judice* ne peut favoriser de bons rapports entre l'employeur et les employés de ce service d'importance vitale. Avant que la situation s'envenime, je prie le ministre des Postes d'user de bon sens afin d'assurer de bons rapports entre son ministère et ses employés. C'est le temps d'agir.

**M. Ritchie:** Monsieur le président, à propos du bill visant à réorganiser le gouvernement et à créer un nouveau ministère des Communications, bien que nous ayons prévu beaucoup de nouvelles communications spatiales, nous avons grandement négligé les communications qui s'acheminent par les petits bureaux de poste ruraux des nombreuses localités parsemées à travers le pays. Le ministère des Postes, avec beaucoup de zèle, a entrepris de fermer de nombreux petits bureaux de poste ruraux et, de fait, à réduire le service à la population rurale. Je ne dis pas que tous les bureaux de poste ruraux devraient rester ouverts indéfiniment. A l'occasion, on devra en fermer un grand nombre. Par suite de la réorganisation au sein du ministère, beaucoup de bureaux de poste ruraux fermeront leurs portes. D'autre part, le ministère réalisera peu d'économies en fermant certains de ces bureaux. Dans ces cas-là, le service aux usagers en sera réduit et, partant, le service à l'ensemble de la communauté.

A mon avis, la fermeture de nos bureaux de poste ruraux ne se fait pas équitablement. On décide de fermer un bureau de poste en se fondant uniquement sur examen des ventes de timbres et de mandats. Pourtant, ces timbres ne représentent qu'une fraction du courrier qui y passe. En fait, les usagers des petits bureaux de poste reçoivent bien plus de courrier qu'ils n'en expédient et il serait juste d'imputer une partie du courrier reçu aux recettes de ce bureau. Si le petit bureau de poste rural a la chance de compter une entreprise parmi ses usagers, cela suffit pour justifier son maintien même si l'entreprise en question préfère utiliser le bureau de poste d'un plus grande centre.

Bien des usagers disposent du service de route rurale, qui coûte de $18 à $20 par usager. Le coût de ce service montera avec la hausse du coût de la main-d'oeuvre. En général, une fois qu'un bureau de poste a été

établi dans une région, les usagers le préfèrent aux services de la route rurale. Le ministre des Postes devrait reconsidérer la question des recettes sur laquelle le ministère fonde sa décision de fermer un bureau de poste. En outre, la fermeture des bureaux de poste ruraux devraient se faire plus graduellement. Il y aurait lieu d'arrêter une formule définitive de fermeture et d'avertir bien à l'avance les maîtres de poste intéressés, ainsi que les personnes desservies, que ce service vital va être aboli.

Jusqu'ici, les fonctionnaires du ministère ne semblent pas avoir rendu visite aux bureaux de poste locaux, desservant un petit nombre de gens. On n'a pas proposé aux maîtres de poste en question de continuer le service dans une catégorie inférieure si je puis dire, de manière à ce que la rémunération du bureau de poste soit plus en rapport avec les services qu'il fournit.

Ceci dit, j'ajoute que la réorganisation soudaine et radicale de la poste au niveau local cause un très vif malaise. Bien des gens, à la campagne, croient que la poste les a laissé tomber parce qu'ils l'utilisent trop peu. En somme, à quoi bon réaliser des économies substantielles s'il faut que les usagers ne reçoivent pas les services auxquels ils ont droit. En outre, il sera bientôt malaisé, pour les ruraux, d'obtenir des revues et périodiques agricoles. La hausse du tarif postal en ce qui concerne les publications sera durement ressentie. Une hausse variant de 7c. à 20c. est à l'ordre du jour, semble-t-il et si elle retombe sur les épaules de l'abonné, elle empêchera la diffusion de la lecture dans toutes les collectivités. Il est vrai que le tarif postal aurait dû être augmenté depuis longtemps. Néanmoins, la soudaine tentative du ministère pour amortir son déficit dans ce domaine ne peut qu'amener une grave désorganisation, préjudiciable à la collectivité agricole.

On projette de publier moins de périodiques. Le volume réduit du courrier pourra accroître le déficit du ministère au-delà de ce qu'on calcule. Le tarif, qui a été rigoureusement et amplement ajusté entraînera des ajustements massifs soudains dans toutes nos industries. Le gouvernement comptait sur les journaux agricoles pour diffuser nombre de renseignements aux cultivateurs. On peut dire que les ministères de l'État intéressés devraient payer pour la diffusion de ces renseignements à la collectivité agricole, mais la mise en œuvre exigera du temps. Le résultat net de la hausse de l'afffranchissement pourrait bien être une diminution catastrophique de la circulation des imprimés. Nous pourrions perdre plus que nous ne gagnons.

[M. Ritchie.]

La conduite du ministère des Postes à l'égard de ses travailleurs laisse beaucoup à désirer. L'attitude du ministre des Postes, qui menace de poursuivre les travailleurs et les syndicats, semble sévère et inflexible. Les conditions de travail des facteurs ont été brutalement modifiées et il faut du temps pour résoudre les problèmes que pose la semaine de cinq jours.

Souvent le ministère des Postes oublie que les gens sont humains et qu'il faut répondre à leurs besoins. Le ministère devrait, semble-t-il, aborder de façon plus rationnelle la question du service de distribution ininterrompu. Le ministère semble hostile aux travailleurs et n'a pas voulu accepter leurs suggestions sur la manière dont ces problèmes pourraient être résolus. Le service ininterrompu représente un grand changement pour le facteur et il lui faudra du temps avant de s'y habituer. Dans bien des cas où des installations de toilette ne sont pas facilement accessibles ce changement pourrait être impraticable. Selon le syndicat, l'itinéraire ininterrompu modifie les conditions du contrat de travail. Cette attitude me paraît raisonnable; elle réclame la médiation de tierces parties. Que le ministre accepte le jugement d'un tiers comme la meilleure solution au problème.

• (4.10 p.m.)

L'attitude du ministre paraît très rigide et très intransigeante, comme dans le cas des bureaux de poste ruraux et des périodiques.

La réorganisation complète du ministère des Postes prendra du temps. Le ministre des Postes devrait savoir que Paris n'a pas été bâti en un jour. Il y trouverait son profit s'il se montrait plus conciliant et plus compréhensif à l'endroit des problèmes des travailleurs. Je l'exhorterais à repenser toute son attitude vis-à-vis du ministère des Postes.

Les Canadiens ne trouveraient rien à redire si le ministre prenait plus de temps à modifier les services postaux, dont un grand nombre sont satisfaisants et nécessaires, mais je voudrais lui signaler que des changements radicaux pourraient entraîner de graves ennuis, même s'ils étaient justes et convenables. Je demanderais au ministre de ralentir. Je crois qu'en définitive, les résultats seraient meilleurs. Les Canadiens ne féliciteront pas le ministre si le ministère des Postes devient tout à coup rentable, mais au prix d'un service médiocre et insuffisant. Ces deux objectifs pourront être atteints progressivement si le ministre aborde le problème de façon raisonnable.

**M. Hales:** Monsieur le président, je saisis cette occasion pour rappeler que monsieur l'Orateur, lorsque nous lui avons demandé au début de l'après-midi de suspendre l'ordre du jour, afin de débattre l'importante question de la menace d'une grève des postiers, a alors déclaré que nous en aurions l'occasion lorsque nous serions saisis du bill. La situation est très grave. Il y aura peut-être une nouvelle grève des postes. J'espère sincèrement que le ministre s'occupe sérieusement de la situation, comme il se doit.

Je m'étonne que le ministre des Postes n'ait pas su ce que lui réservait la réorganisation de son ministère. Parmi les députés, nous sommes nombreux à ne pas comprendre pourquoi il n'a pas conféré avec les dirigeants des postiers pour leur dire: Messieurs, nous modifions les méthodes de tri. Les facteurs feront tout le tri le matin et distribueront le courrier d'une journée sans retourner au bureau de poste après dîner comme auparavant pour y trier le courrier de l'après-midi. Il aurait dû demander ceci à ses légistes: ces changements sont-ils conformes au contrat en vigueur? S'il l'avait fait, nous ne serions pas dans la grave situation actuelle, alors qu'une autre grève des postes est imminente.

Les relations extérieures du ministère ont laissé à désirer. Le ministre des Postes aurait mieux fait de donner toute son attention aux changements proposés au lieu de parcourir le pays pour parler de l'OTAN, de satellites et d'un nouveau système de communications, du moins jusqu'à ce que la réorganisation fonctionne comme sur des roulettes.

On exige des Canadiens des tarifs postaux plus élevés. Ils s'attendent, en retour, à un meilleur service. Mais non, le service est pire. Le Canada est le premier pays, que je sache, où l'on essaie de livrer le courrier d'une semaine en cinq jours. Le ministre a voulu imposer ces changements de force, sans recourir aux relations extérieures, et sans y réfléchir mûrement. Le ministre a reçu une foule d'avertissements, mais au lieu de laisser l'affaire se calmer, il la ravive par des menaces publiques à l'adresse du personnel. J'espère qu'il saisit toute la gravité de la situation.

Bien des gens se plaignent à moi du piètre service postal qu'ils reçoivent, les détaillants surtout, et plus encore les commerçants dont le magasin ferme le lundi. Même si un commerçant reçoit une lettre le vendredi matin, il ne peut y répondre avant le mardi suivant.

Comme autre exemple, je citerai le cas d'un horloger qui expédie des montres pour fins de réparation. S'il ne reçoit pas une montre par la poste le vendredi, il devra attendre au mardi suivant. Je soutiens que les secteurs du commerce de détail de nos collectivités ont droit à la livraison postale six jours par semaine. Leur subsistance même dépend du courrier dans beaucoup de cas. Or on leur dit de louer des cases postales dans les bureaux de postes locaux afin de recevoir leur courrier six jours par semaine. Si cela continue, plusieurs bureaux de poste n'auront pas les locaux suffisants pour toutes les cases postales. Je supplie le ministre de songer aux entreprises de détail et bureaux d'affaires et de leur fournir un meilleur service.

J'ai également reçu de nombreux griefs sur le service au comptoir aux bureaux de poste. Par service au comptoir, j'entends les principaux services fournis au rez-de-chaussée du bureau de poste où se trouvent le guichet des timbres, le guichet des objets recommandés, le guichet des colis C.R., et le reste. Qu'arrive-t-il à ce comptoir maintenant le samedi? Deux employés se trouvent dans notre bureau de poste les samedis matins et ils ont reçu l'ordre de ne faire aucune transaction. Ils sont là pour remettre des plis recommandés et des colis en échange de cartes laissées par les facteurs au cours de leurs tournées. Il leur est interdit de vendre un timbre, de peser un envoi ou de faire d'autres transactions. Je dis au ministre des Postes: que tous les guichets soient ouverts au rez-de-chaussée ou que le bureau soit fermé. Pas de demi-mesures. Si le bureau est ouvert, que tous les guichets soient ouverts et non pas un ou deux seulement.

Il n'existe pas la moindre raison pour qu'un envoi ne nous parvienne pas le lendemain. Les envois des pays d'Europe et d'ailleurs nous parviennent le lendemain. D'autre part, il faut deux, trois et parfois quatre jours pour que des lettres postées à Toronto parviennent à leurs destinataires à London et à Guelph et à d'autres endroits à 80 milles de distance au plus. Comme je le disais tantôt à propos des crédits du ministère des Postes, la livraison du courrier était meilleure à l'époque de la diligence qu'aujourd'hui. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond du tout, et je profite de l'occasion pour signaler de nouveau la chose au ministre.

• (4.20 p.m.)

Je ne veux pas accaparer davantage le temps de la Chambre. Je regrette que le ministre des Postes n'ait pas consulté ces gens-là et les représentants de son ministère pour voir si le contrat actuel n'aurait pas été

violé. Si on l'avait fait sérieusement, je ne pense pas que les Postes se trouveraient dans l'impasse actuelle. Je terminerai en exprimant l'espoir que le ministre des Postes réussira à aplanir ses problèmes avec son personnel afin d'établir à l'avenir de meilleures relations avec lui.

**M. Skoberg:** Monsieur le président, sir Richard Cartwright a dit, en 1912, qu'on ne peut confier sans danger à un homme ou à un parti un pouvoir illimité. J'espère que ce n'est pas là pourquoi nous avons reçu dernièrement les réponses qu'on nous a données en tout ce qui a trait au service postal. A mon sens, certaines questions ont été posées franchement aujourd'hui, et on aurait dû y répondre tout aussi franchement. Malheureusement, on ne peut être que déçu que le ministre des Postes parle de façon menaçante à propos de différends ouvriers et impose des règles de négociation à des fonctionnaires. Certes, il incombe au gouvernement de montrer la bonne voie en matière de négociations collectives. Le rapport Freedman a, je crois, préparé le terrain. Je suis fort déçu d'entendre le ministre dire qu'il n'est pas disposé à laisser ces gens-là recourir à la négociation collective, comme cela se fait dans la fonction publique.

J'appuie entièrement le bill adopté par la Chambre qui permet aux fonctionnaires de faire grève. D'après moi, c'est un droit fondamental de tout individu. Je suis persuadé qu'on doit leur donner ce privilège. Je n'accepte pas quand survient un changement dans les conditions de travail d'un employé, que l'autorité ou le gouvernement fédéral prenne sur lui d'apporter certains changements sans les discuter au cours de négociations. Je demande simplement au ministre de réfléchir sérieusement aux observations formulées au cours du débat. J'affirme que chaque individu a droit à de libres négociations collectives et qu'aucun nouveau changement apporté au règlement ne doit être mis en vigueur avant que les parties intéressées aient eu l'occasion de s'asseoir à la table de négociation et d'étudier les changements proposés.

J'ai lu dans le journal que l'entreprise privée doit se charger de la distribution postale, en commençant en Colombie-Britannique, pour s'étendre jusque dans l'Est. En effet, on peut lire dans un éditorial paru dans le numéro du mardi 4 mars 1969 du *Globe and Mail* ce qui suit:

D'ici quatre ou cinq ans, la poste sera prise en charge par l'entreprise privée; c'est fatal.

[M. Hales.]

Le ministre nous dira-t-il si le gouvernement a bien l'intention de remettre le service postal à l'entreprise privée. Tout indique qu'une société appartenant en grande partie à des intérêts américains, et qui s'occupe de la manutention du courrier de la troisième classe, s'en vient en Colombie-Britannique et se dirige vers l'Est, pour assurer des services qu'apparemment nous ne pouvons donner. Il est dommage qu'après avoir édifié un service comme celui qui existe d'un bout à l'autre de notre pays, nous devions faire face à l'éventualité de confier notre service postal à l'entreprise privée. Quand on pense au service que nous avons eu dans le passé, pareille éventualité n'est pas de nature à plaire au public. Ni au ministre. Une explication s'impose donc à cet égard.

Ce que j'ai lu dans le journal concernant la manière dont le comité a abordé la question de la hausse des tarifs m'a également ennuyé. Le ministre qui assistait à la réunion de ce comité, aurait dit que si les publications sont appréciées par leurs abonnés, elles pourront augmenter le prix de leurs abonnements. Il aurait ensuite ajouté qu'il regrettait de le dire aussi crûment, mais qu'il était prêt à les laisser disparaître. Le bill dont nous sommes saisis présentement a trait au nouveau ministère des Communications. A mon sens, quand le ministre dit que la hausse du tarif postal sera supportée par ceux qui souhaitent recevoir les publications, il va à l'encontre des principes que nous sommes sur le point de définir aux termes de ce nouveau bill.

Quant au ministère des Communications, je voudrais d'abord féliciter le ministre des nominations qu'il a faites afin d'assurer la planification, le fonctionnement, la réglementation, la recherche et le développement du nouveau ministère. Comme il l'a signalé dans son discours du 28 février, toutes ces gens sont dignes de notre confiance et de notre appui et je suis sûr que tous les Canadiens doivent être fiers de ce que nous ayons au pays des gens prêts à consacrer leur temps et leurs énergies pour nous doter d'un système de communications par satellite dont nous serons tous fiers. Un certain nombre de questions surgissent dans mon esprit et je ne doute pas que le ministre saura y répondre à la première occasion.

En présentant le projet de loi relatif à la création de son nouveau ministère, le ministre a signalé que le ministère serait modeste au début reflétant ainsi l'importance croissante des communications et l'intérêt accru

que porte le gouvernement à ce domaine. Nous sommes tous heureux de savoir que le ministère peut travailler très étroitement avec toutes les régions en cause; mais le principal objectif du ministère est d'établir en matière de communications une politique nationale et un programme national qui relieront toutes les régions désavantagées du Canada. Sans doute, tout Canadien admettra que les différentes régions du Canada devraient être reliées de façon aussi étroite que possible. A vrai dire, si nous prenons le ministère des Postes, nous constatons que ce que nous y avons accompli en matière d'unité se trouve actuellement dévalorisé à tel point qu'on peut se demander si nous sommes sincères en établissant un autre ministère et en disant en même temps que nous allons créer des liens très étroits entre les régions du Canada placées dans une situation désespérée.

Une partie du programme du nouveau ministère sera la revision de la législation actuelle en matière de communications. Le ministre des Postes a admis publiquement qu'elle est absolument démodée et impropre à satisfaire aux besoins nouveaux. Il a déclaré à la Chambre qu'il ne parvient ni au public ni à son nouveau ministère, en particulier, assez de renseignements de compagnies telles que la Bell Canada. Un de mes collègues parlera bientôt de cette compagnie.

Si nous examinons les diverses parties du bill proposé nous constatons que l'objectif du ministère est excellent. Le projet d'un ministère des Communications a du bon. Toutefois, il faudra plus de réorganisation de la part du gouvernement pour que le nouveau ministère devienne vraiment responsable des communications de plus en plus importantes au pays. Son rôle est très limité à l'heure actuelle. Ainsi, les réseaux canadiens de communication relèvent en ce moment d'organismes de réglementation comme la Commission canadienne des transports et le Conseil de la radio-télévision canadienne.

Dans le cadre du programme des satellites, le gouvernement a chargé M. P. M. MacIntosh, directeur général de la Banque de la Nouvelle-Écosse, de lui soumettre un rapport sur un projet visant à l'établissement de la structure financière et administrative de la société canadienne de télécommunication par satellites. M. MacIntosh a remis son rapport, mais sauf erreur, celui-ci n'a pas encore été publié. Il faudrait reconnaître que M. MacIntosh a acquis son expérience dans l'industrie privée. Je crois que ses recommandations au sujet de la nouvelle société de télécommunication par satellite prévoient une participation étendue de l'industrie privée, sans un contrôle satisfaisant de l'État. Lorsque j'ai examiné ce Livre blanc publié il y a quelque temps, j'ai cru que l'État devait jouir de pouvoirs assez étendus. Il incombe au ministre de renseigner les Canadiens à ce sujet.

• (4.30 p.m.)

Lorsqu'on songe aux avantages et aux inconvénients d'un réseau de télécommunication par satellite au Canada, on se rend compte que la situation n'est pas encore très claire, et les porte-parole du gouvernement font des déclarations contradictoires sur le sujet. Il serait peut-être utile d'avoir un réseau de télécommunication par satellite au Canada, mais pour ma part, j'estime que nous devrions en avoir la maîtrise. Je ne suis pas prêt à accepter que nous utilisions, contre loyer, les satellites d'autres pays. Nous avons les moyens et les connaissances techniques pour mettre en orbite des satellites qui pourraient servir à tout le pays.

Nous avons des questions à poser au ministre, et nous voulons des réponses précises. Nous exigeons une comparaison directe des frais d'un système de télécommunication par satellite et ceux d'un système terrestre de relais par micro-ondes. Voilà ce que nous devrions savoir. Je n'ignore pas que le ministre a dit à mon collègue, le député de Selkirk, qu'une telle comparaison devenait de plus en plus difficile à faire en ce moment mais, en général, le coût d'un système terrestre par micro-ondes est proportionnel à la distance, tandis que les frais du système par satellite ne dépendent pas de la distance entre les stations terrestres. De toute manière, le ministre n'est pas en mesure d'évaluer maintenant les différences de prix et de nous en faire part.

Revenons à l'aspect social des systèmes de communication qui seront régis par le nouveau ministère. Nous savons que le ministre a déclaré au comité permanent des transports et des communications qu'un système par satellite serait consacré aux buts et objectifs nationaux et serait conçu de manière qui soit acceptable au peuple canadien, et qui réponde à ses exigences et besoins culturels. Vu l'état actuel de notre système postal, je crois que ce sera un peu difficile de faire accepter aux gens cet aspect social de la chose. Je me trouvais, en fin de semaine, dans une région du centre de la Saskatchewan où les bureaux de poste seront désormais fermés le samedi après-midi. J'ai signalé la chose au ministre des Postes, mais quelqu'un semble perdre de vue le fait que, dans

les regions rurales, on se réunit le samedi après-midi. Dans le centre du Canada, les samedis après-midi ne comptent peut-être pas tellement. Mais allez visiter les petites agglomérations de l'Ouest, et vous verrez que les gens tiennent de petites réunions sociales le samedi.

Il est vrai que les communications, qui s'ajoutent aux services postaux, aident au maintien des collectivités rurales de l'Ouest canadien, dont l'existence est essentielle à la survie de notre nation comme telle. Je demande au ministre des Postes de songer sérieusement à laisser les bureaux de poste ouverts le samedi après-midi dans les régions rurales. Cela peut sembler sans importance, mais, je lui assure, le ministre peut en être sûr, ce ne l'est pas pour les ruraux.

Un réseau de télévision par satellite, a-t-on dit, diffuserait dans toutes les régions rurales et septentrionales du Canada et servirait ainsi à unir davantage notre pays. Permettez-moi d'ajouter que les communications au pays demeureront ce qu'elles sont si le ministre se prête à examiner davantage le sujet que j'ai déjà mentionné. La tendance actuelle veut, je sais, que certaines de ces gens se déplacent vers les villes. Dans l'Ouest du pays, on tend maintenant à retourner dans les régions rurales. Cette tendance n'était pas évidente il y a dix ans. Aujourd'hui, on peut parcourir les régions rurales et y voir de nouvelles maisons, de nouveaux immeubles et le reste. Si nous, à la Chambre des communes, nous soucions des communications, nous devons tenir compte des conséquences sociales.

Un autre aspect qui, je crois, a été esquissé dans le Livre blanc concerne l'espace limité dont nous disposons pour placer un satellite. La question doit être traitée sur le plan international plutôt que d'une manière confuse où chaque pays envahirait l'espace à son gré. J'espère que les efforts du ministre se révéleront fructueux à cet égard. Je suis sûr qu'il conviendra que ce pourrait être un domaine international dans lequel chaque pays collaborerait en ce qui concerne l'espace et le lieu des satellites.

On a dit que la construction d'un système de télécommunication par satellite entraînerait des avantages secondaires pour le pays, notamment la création de futurs marchés. Nous devons examiner de très près nos projets dans ce domaine. Il y a lieu de noter que les deux maisons qui ont soumis des plans pour les entrepreneurs mentionnent dans leurs soumissions la participation d'établissements étrangers. Par exemple, l'offre de la Northern Electric, qui est une filiale canadienne de la société Bell Telephone, ce qui complique davantage la question de la responsabilité et du contrôle, accorde une aide substantielle à la Canada Air Limited, filiale américaine de la Hughes Aircraft Company, de la Californie. L'offre de la R.C.A. Victor, filiale d'une société américaine, reçoit une aide de la Spar Arrow Space Products Limited, de Toronto, qui fait partie du groupe des T.R.W. and Company de la Californie. La Northern Electric d'une part, affirme qu'en vertu du programme, la teneur canadienne de toutes les propositions sera de 64.5 p. 100. La R.C.A. Victor d'autre part, déclare que sa proposition favorisera la participation des sociétés canadiennes dans la plus grande proportion possible. Étant donné ces déclarations nous devrions tenir sérieusement compte de la participation maximum des compagnies canadiennes, à la mise au point de notre satellite. Les propositions sont insuffisantes pour deux raisons, dont l'une concerne la propriété étrangère et l'autre, le développement et la participation de l'industrie privée.

On a consacré beaucoup de temps et d'argent au Canada pour savoir en quoi consiste vraiment la propriété étrangère. Nous avons déjà eu trop d'expériences dans la mise au point des connaissances techniques de l'industrie privée. Il n'est que juste de dire à quoi je songe en particulier, dans ce cas-ci. Nous savons à quoi nous en tenir sur la mise au point de cette compétence de l'industrie privée dans le programme du réacteur atomique canadien, sous la direction de la Canadian General Electric alors que nous intéressions une entreprise publique, l'Énergie atomique du Canada Limitée, à une exploitation du même genre.

Une récente décision de la compagnie mère américaine de la Canadian General Electric, a obligé celle-ci à annuler le programme du réacteur atomique. Les conséquences de cette mesure sont d'une haute importance, bien entendu, surtout en ce qui concerne la compagnie R.C.A. Victor et sa mise au point d'un réseau de satellite canadien. Il y a lieu de signaler que toutes les inventions mises au point par la R.C.A. canadienne ne sont brevetées que par la compagnie mère des États-Unis. Le ministre est sûrement au courant de la chose, mais je tiens à le lui signaler. Nous devrions examiner sérieusement la situation et voir s'il y a vraiment lieu de recourir aux ministères et organismes du gouvernement, comme le Conseil de recherche et de développement du ministre et les sociétés de la Couronne, comme le Conseil national de recherche, l'Énergie atomique du Canada, et le Conseil de recherche de la défense, pour la mise au point d'un satellite canadien.

Je suis persuadé que nous devrions mettre à contribution les gens et les installations en place pour assurer le développement dans ce domaine, surtout en ce qui concerne notre satellite canadien. J'exhorte le ministre à faire en sorte que l'on utilise le maximum de corrélation entre ces commissions, comités et conseils de recherche dans les divers programmes. Je le prie d'accorder une attention spéciale à cet aspect de la question.

Certains programmes de recherches que nous avons eus dans le passé ont dû être annulés. C'est pourquoi il faut s'interroger ici sur l'importance du développement réel accompli et des discussions préliminaires qui ont eu lieu au sujet d'un satellite de communications. Pourquoi a-t-on annulé certains de nos autres programmes dans le passé? Pourquoi a-t-on annulé, l'automne dernier, le programme concernant le générateur de flux neutroniques intenses? Pourquoi le gouvernement a-t-il étendu son programme de recherches océanographiques sous l'égide du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Pourquoi a-t-on annulé le projet du télescope Reine-Élisabeth en Colombie-Britannique, après avoir dépensé des millions de dollars? On l'a entièrement supprimé d'un trait de plume. Je pense que le ministre pourrait expliquer ces initiatives dans tous leurs détails lorsqu'il répondra aux questions qu'on lui posera.

Quel est le ministère responsable des recherches industrielles et des programmes de développement? Là encore, nous avons une situation où nous devrons nous assurer que toutes les responsabilités relèvent de tel ou tel ministère. Nous avons vu trop souvent des programmes variés appliqués sans que le Parlement sache si un ministère était le maître absolu dans un domaine particulier. Le ministre devrait nous donner une réponse sur cet aspect du problème. C'est à ce point de vue que les recherches scientifiques entreprises par le gouvernement sont littéralement dans le chaos total. Je dis cela en toute sincérité car, comme le secrétaire du Conseil du Trésor l'a dit récemment, la politique nationale en matière scientifique est décidée au petit bonheur. Personne à la Chambre, j'en suis sûr, ne voudrait voir créer un nouveau ministère qui déciderait au petit bonheur de la politique à suivre.

• (4.40 p.m.)

Pour conclure, monsieur le président, je presse une fois de plus le ministre de se rappeler que, dans le domaine des communications, les postes et le système de communication par satellite dont nous parlons devront travailler en étroite collaboration pour le plus grand bien des Canadiens. Il est bien beau de dire que nous allons couvrir le pays, du nord au sud et de l'est à l'ouest, d'un réseau de communication par satellites; que nous aurons des stations de repérage et tout l'équipement voulu pour assurer un service de télévision et tous les autres types de services indispensables à un système de communication efficace, mais nous ne pouvons tolérer la dégradation de notre principal moyen de communication.

Je parle bien entendu, des services postaux. Dans son discours du 28 février, le ministre, parlant des tableaux d'affichage dans les bureaux de poste a fait remarquer que, si les communications unissent les gens, elles peuvent aussi les isoler. C'est bien mon avis. Le ministre a poursuivi:

> C'est dans ce contexte particulier que j'ai récemment émis l'idée d'employer notre réseau national de bureaux de poste comme centres de communication, en y installant soit des tableaux d'affichage, soit une «ligne rouge» grâce à laquelle le public pourrait communiquer directement avec le gouvernement.

J'espère que les rares bureaux de poste qui restent dans les communautés rurales ne succomberont pas à la tentation de posséder ces tableaux pour y afficher les bulletins provenant des «lignes rouges» et de nos nouveaux satellites de communication. Les gens de la campagne qui vont aujourd'hui dans les bureaux de poste veulent voir de leurs propres yeux les mots écrits et ne sont pas préparés à voir inaugurer un système au moyen duquel ils ne pourraient répondre qu'en se servant d'une «ligne rouge». Il nous faudra encore beaucoup d'années avant d'en être là. Je suis certain également qu'à notre époque, nous avons encore besoin d'un service postal efficace. J'approuve le nouveau ministère; j'approuve le nouveau système de communication et je félicite le ministre des nominations qu'il a faites dans ce domaine. Je lui souhaite tout le succès possible à cet égard mais, à moins qu'il ne change son fusil d'épaule en ce qui concerne le ministère des Postes, je suis sûr que la Chambre n'approuvera pas la création du nouveau ministère.

**M. McGrath:** Monsieur le président, aux termes de la Partie II du projet de loi, les députés peuvent traiter d'une question qui, pour certains d'entre nous, revêt une importance publique pressante. Mon collègue, le député d'Hillsborough, dans sa motion en vue de l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, a donné très clairement et brièvement les raisons pour lesquelles il s'agit d'une question d'importance publique pressante. Elle revêt ce caractère parce que les événements actuels menacent sérieusement le fonctionnement d'un service public essentiel, la distribution du courrier.

A mon avis cette menace provient de l'intransigeance et de l'entêtement dont a fait preuve le ministre dans cette affaire. A cause de son attitude le ministère des Postes, qui a bien servi le pays depuis cent ans, est en effervescence. Il est dans un pareil état parce que le ministre des Postes ne semble pas comprendre les règles fondamentales des bonnes relations ouvrières. Le ministre ne peut pas dire qu'on ne l'avait pas mis en garde. Le député d'Hillsborough, des représentants du NPD et d'autres membres de l'opposition ont soulevé cette question à la Chambre au fil des jours. De fait, le 28 février, le conseil des Unions des employés des Postes a publié un communiqué, remis à tous les députés, qui mettait à nouveau le ministre en garde. Je vais en citer un court passage; il est signé par les co-présidents de l'Union des facteurs du Canada:

Le ministre des Postes a déclaré publiquement que le moral était excellent parmi les postiers. Il laisse entendre que le dialogue se déroule sans heurt entre le syndicat et l'employeur. Il déclare parfois que nous sommes d'accord. Cependant, à propos de la question la plus importante concernant le nouveau régime de distribution du courrier il omet d'informer le public que la situation est explosive.

Les unions postales ont formulé cette mise en garde le 28 février. Il serait peut-être utile que je continue:

Dans l'intervalle, le service de distribution du courrier se détériore. L'inefficacité devient rapidement la nouvelle formule de travail.

Voici un autre passage du communiqué:

Nous n'avons pas d'objection à la semaine de livraison de cinq jours. Mais nous ne sommes pas d'accord avec la direction sur sa façon d'interpréter l'entente collective. Les directives que nous avons données à nos membres sont, de notre avis, et de celui de notre conseiller juridique, conformes au contrat.

Il est clair qu'une crise s'est développée au sein de ce service public très important, essentiel. Nous avons déjà été témoins des sombres conséquences d'une grève des Postes et nous savons quelle épreuve elle a imposée aux Canadiens. Nous sommes encore une fois peut-être à la veille d'une grève à cause de l'entêtement du ministre, parce qu'il refuse de consulter le ministre du Travail qui a remporté beaucoup de succès dans pareille situation. Il n'a sans doute pas consulté le ministre du Travail, car je ne parviens pas à croire que celui-ci aurait consenti à ce que le ministre des Postes fasse ces déclarations provocantes et menaçantes qui mettent en péril les services postaux du pays et y ont déjà causé une crise aiguë.

[M. McGrath.]

Au lieu de chercher à détendre la situation, au lieu de parler avec calme aux personnes en cause, le ministre s'adresse à la grande presse et menace les syndicats. Je me demande quel succès le ministre du Travail aurait remporté s'il avait adopté cette attitude. Quel succès aurait-il remporté dans la solution des graves problèmes qui ont menacé les services publics, problèmes qu'il a su résoudre, s'il avait fait des menaces de poursuite par la voix de la presse? Le ministre du Travail sait qu'on ne résout pas ainsi les différends ouvriers. Il sait que ce n'est pas de la sorte qu'on réunit les parties pour les amener à une entente.

Si ce service essentiel est réduit, s'il est interrompu, nous ne pourrons qu'en blâmer le ministre des Postes à cause de l'attitude qu'il a adoptée depuis le début; c'est lui qui devra assumer la responsabilité des conséquences. Il doit sûrement se rendre compte des conséquences qu'entraîne un chambardement des services postaux. Les retraités de la vieillesse en souffrent, les invalides et nos anciens combattants, parce qu'ils ne reçoivent pas leurs pensions. Le travailleur et la travailleuse moyens aussi parce qu'ils perdent un service essentiel à la bonne marche du pays, service qui est assuré de fait et avec efficacité depuis 100 ans.

Peut-être les difficultés postales tiennent-elles à ce que nous avons un ministre des Postes qui a la tête dans les nuages. Il semble se préoccuper de satellites plus que de la livraison du courrier.

**M. Baldwin:** Et de l'OTAN.

**M. McGrath:** Et, comme mon collègue vient de le dire, de l'OTAN, en essayant de faire le travail pour lequel les Canadiens paient le ministre de la Défense. Je conseille au ministre des Postes de laisser la question de l'OTAN au ministre de la Défense nationale et d'accorder plus d'attention aux services postaux essentiels avant de se perdre dans les nuages à jongler avec les satellites et les communications. Les conséquences du bouleversement des services postaux sont, comme je le disais, fort graves, car elles imposent des privations au peuple canadien, aux retraités, aux anciens combattants, à ceux qui reçoivent des pensions d'invalidité, et aux hommes et aux femmes qui forment la population active du pays.

• (4.50 p.m.)

Il existe dans le domaine des services postaux des problèmes qui ne sont pas de nature à provoquer une déclaration du genre de celle que faisait l'Union des facteurs le 28 février.

Dans certaines régions du pays, les services postaux n'ont pas été améliorés depuis 50 ans. Dans ma propre ville de Saint-Jean, dont la population a plus que doublé au cours de 20 dernières années, nous avons pour desservir une population de 100,000 âmes, les mêmes services postaux que nous avions pour en desservir 50,000. Voilà quelques-uns des problèmes que le ministre pourrait envisager au lieu de menacer les syndicats. Il devrait consulter son collègue le ministre du Travail; il devrait en réalité se présenter aux négociations et suivre les conseils de son collègue pour tenter d'aplanir les difficultés, car c'est la seule façon d'y parvenir.

Le ministre a mentionné la désignation d'une tierce partie pour s'occuper du différend. J'espère qu'il apportera des précisions sur ce point et qu'il nous laissera savoir exactement qui sera cette tierce partie, qui participera aux discussions.

Il s'agit d'une question si grave que nous nous sentons obligés de signaler à la Chambre. Nous estimons essentiels à la population du Canada les services postaux du pays et, à mon avis, l'interruption du service résultera de l'intransigeance et de la provocation du ministre des Postes.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, j'éprouve le plus grand respect envers le ministre des Postes qui fut mon prédécesseur comme président de la Bourse de Montréal et qui s'est acquitté de ses fonctions de façon si compétente.

**M. Baldwin:** Il aurait dû rester là.

**L'hon. M. Hees:** Il est doué d'une foule d'aptitudes remarquables, mais il n'a malheureusement pas celle de régler les problèmes de relations ouvrières. Il n'est pas à blâmer, car, tout comme l'ancien ministre du Travail, M. Nicholson, le ministre des Postes n'a reçu aucune formation au sein même du monde ouvrier. Il a reçu sa formation sur les bancs de l'école ou au sein d'une conseil d'administration. Ce genre d'enseignement ne prépare personne à comprendre les besoins et les aspirations des ouvriers ni leur façon d'envisager les choses. Quiconque n'a pas grandi parmi les ouvriers ne sait comment aborder le point le plus important des négociations syndicales, soit de rencontrer les travailleurs, de converser avec eux de façon amicale et d'égal à égal, d'être regardé par eux comme un ami et non comme un supérieur qui descend d'un échelon plus élevé de la hiérarchie sociale. Il doit jouir de la confiance des ouvriers, parce qu'il a toujours été de leur côté. Je dis au ministre qu'à mon avis, même s'il n'a rien à y faire, il n'est pas en mesure de s'occuper des pourparlers syndicaux en cours.

Au cours des quelques dernières années, nous avons eu de bons ministres du Travail, notamment mon ancien collègue, l'honorable Michael Starr, de même que le ministre actuel du Travail. Pourquoi sont-ils bons? Parce qu'ils viennent d'un milieu ouvrier et qu'ils savent parler aux ouvriers qui ont confiance en eux. Ils n'étaient déjà que des simples ouvriers. C'est pourquoi Michael Starr a réussi en qualité de ministre du Travail et il en est de même du ministre actuel du Travail. Je suis heureux de pouvoir le signaler.

Je soutiens que pour régler un désaccord tel que celui des Postes il faut quelqu'un qui jouisse de la confiance des postiers, qui puisse discuter avec eux en égal et parler leur langage. Si le ministre des Postes continue de négocier comme il le fait—ce n'est pas sa faute, il ne connaît pas d'autre attitude—comme un éléphant dans les porcelaines, nous aurons une grève difficile et prolongée des employés des Postes canadiennes.

J'exhorte le ministre à agir pour mettre fin à ce que je considère un différend ouvrier très grave, dont les sérieuses répercussions se feront longtemps sentir au pays, si nous n'y apportons pas une solution sensée d'ici peu. Je le presse de confier ces négociations délicates au ministre du Travail qui peut, je crois, en arriver rapidement et judicieusement à une solution juste, équitable et satisfaisante tant pour le gouvernement que pour les postiers. Ainsi, les communications postales fonctionneront de façon normale, satisfaisante et ininterrompue.

**M. le président:** Afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, je quitte maintenant le fauteuil.

## MOTION D'AJOURNEMENT

### SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment

de l'ajournement ce soir: le député de Meadow Lake (M. Cadieu)—L'énergie—Uranium City—Le service de l'électricité; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Les services scientifiques—Le ministre comptable de la politique; le député de Surrey (M. Mather)—Les conséquences du changement de tarifs sur les publications sans but lucratif.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions, les bills publics.

## AVIS DE MOTIONS

### CHAMBRE DES COMMUNES

ÉVENTUALITÉ DE STAGES POUR LES POLITICOLOGUES ET AUTRES

L'ordre du jour appelle:

M. Hales—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'établir un programme de stages à la Chambre des communes, dont l'objet serait de permettre à des diplômés en sciences politiques, des journalistes et des professeurs de droit, jeunes et brillants, de se familiariser avec les rouages législatifs du pays. Les participants feraient un stage de six à neuf mois à Ottawa, travaillant à plein temps à titre d'adjoint à des députés. Ils recevraient un traitement minimum qui serait financé par le gouvernement et par une subvention d'une fondation établie. Le choix des stagiaires se ferait par voie de concours chaque année et de manière à coïncider avec l'ouverture d'une session.

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, je prends maintenant la parole pour demander le consentement unanime de la Chambre afin que mon avis de motion concernant les stages, qui figure au *Feuilleton* sous le n° 40, soit déféré au comité spécial de la procédure et de l'organisation sans être débattu.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle d'accord?

**M. Forest:** Je crois qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante et j'aimerais proposer, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin):

Que ladite motion soit censée avoir été retirée, et que le comité spécial de la procédure et de l'organisation soit autorisé à en étudier les dispositions et à en faire rapport.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je suis ravi de voir une motion émanant du gouvernement que je puis appuyer.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le consentement est unanime.

[M. l'Orateur suppléant.]

**M. l'Orateur suppléant:** Sauf erreur, la motion est adoptée?

**Des voix:** Adoptée.

(La motion est adoptée.)

• (5.00 p.m.)

**M. Forest:** Je crois que la Chambre sera unanime pour réserver les avis de motion n$^{os}$ 26, 29 et 30 et aborder l'avis de motion n° 31.

**Des voix:** D'accord.

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE NORD-OUEST DE LA SASKATCHEWAN—LE PROLONGEMENT DES SERVICES ROUTIERS, FERROVIAIRES ET DE TÉLÉVISION

**M. A. C. Cadieu (Meadow Lake)** propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait, d'urgence, étudier tous les moyens à prendre pour mettre en valeur certaines régions susceptibles de contribuer pour beaucoup à la prospérité de l'économie nationale, plus précisément le Nord-ouest de la Saskatchewan et qu'à cet effet, il s'applique particulièrement à relier par une route tous temps la région de La Loche et celle du lac Athabasca; à relier par chemin de fer, d'est en ouest, au nord de la rivière Saskatchewan-Nord, Frenchman Butte (Sask.) et Heinburg (Alb.) et à doter d'un service de télévision convenable les régions de Buffalo Narrows, La Loche, l'Île-à-la-Crosse et Pinehouse Lake.

—Monsieur l'Orateur, j'espère que le texte de cette motion indique avec suffisamment de clarté qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème constitutionnel ou même d'un problème régional, mais que toute l'économie du Canada est véritablement en cause. La motion dont nous sommes saisis est d'importance vitale pour le Nord-Ouest de la Saskatchewan et ses habitants. Elle est également d'un grand intérêt pour les habitants du Nord-Est de l'Alberta. Mais par-dessus tout, elle revêt une grande urgence pour le Canada et pour tous les Canadiens.

Je tiens à souligner que si j'insiste sur des travaux de développement dans ma propre province de Saskatchewan, ce n'est pas uniquement par égoïsme ou par chauvinisme. Les propositions contenues dans cette motion ne doivent pas créer de sentiments de rivalité. J'estime qu'elles sont basées sur l'intérêt mutuel. Les besoins les plus grands et les plus pressants en matière de développement se font précisément sentir en grande partie dans le Nord de la Saskatchewan. En comblant cet écart, nous allons intégrer les projets de mise en valeur déjà terminés ou en voie d'être réalisés dans le Nord de l'Alberta et, en faisant participer pleinement les terres oubliées du Nord de la Saskatchewan à l'activité du pays, nous allons bâtir un Canada plus fort.

Il est juste de dire, je pense, que les gens de la région située entre Meadow Lake et le lac Athabasca ont, jusqu'à maintenant, été coupés de l'axe de la vie nationale et provinciale. Ils ont été privés des commodités de l'existence et d'avantages économiques. En fait, on a permis qu'ils languissent comme des Canadiens de deuxième zone. Le fait que nombre d'entre eux sont Indiens ou Métis montre qu'ils ont bien raison de se plaindre, comme ils l'ont fait récemment, d'avoir été négligés par le gouvernement. Ils veulent du travail, un salaire régulier et un rôle à jouer dans notre société d'abondance toujours plus grande. Ils ne veulent pas poser de problème—ils demandent simplement des chances égales et un traitement égal. Des circonstances auxquelles ils ne peuvent rien ont fait qu'ils posent un problème. A mon avis, la seule manière dont on puisse répondre à leurs besoins urgents, c'est de mettre en valeur leurs ressources. De la sorte, ils participeront pleinement à la vie de la communauté plus vaste de leur province et du pays.

Il y a trois principaux moyens de préparer le terrain pour ce travail nécessaire et utile. D'abord, il faut construire certains raccordements ferroviaires à des endroits stratégiques. Deuxièmement, il faut construire au moins une route de liaison essentielle. Troisièmement, il faut donner au public de la région des informations et des divertissements convenables grâce à la télévision et à la radio.

Le Nord-Ouest de la Saskatchewan souffre à l'heure actuelle de deux lacunes dans le domaine du transport—l'absence d'un embranchement est-ouest au nord du bras nord de la rivière Saskatchewan et l'absence d'une route reliant le sud et le centre de la province, qui sont économiquement forts, aux régions septentrionales autour du lac Athabasca et plus loin. Dans ces deux domaines de transport, la province voisine de l'Alberta est assez avancée. La Saskatchewan est à la remorque. Si l'on aménageait ce chemin de fer et cette route en Saskatchewan, pour les relier aux services existants les immenses avantages qui en résulteraient bénéficieraient à tout le pays. Cette région renferme des richesses minières fabuleuses encore inexploitées. Elle a de grandes ressources agricoles et forestières, encore inactives, qui attendent simplement d'être exploitées. Ses possibilités touristiques sont illimitées. Mais tout ce développement ne saurait se faire sans de bons moyens de transport routier et ferroviaire.

Dans le nord-ouest de la Saskatchewan, nos routes ne se rendent pas plus au nord que La Loche et Turner Lake. Au nord de la rivière Saskatchewan, les voies ferrées qui nous relient avec l'Alberta s'arrêtent brusquement à trois endroits, de sorte qu'elles ne sont que des appendices inutiles des grandes lignes. On pourrait faire de ces deux réseaux des voies principales et très utiles, sans grande dépense d'effort ou d'argent.

Du côté albertain de la frontière provinciale, des voies ferrées se rendent maintenant jusqu'à Fort McMurray et, vers le Nord, aux riches régions minières de la rive sud du grand lac de l'Esclave à Pine Point. Les grandes routes de l'Alberta poussent encore plus loin vers le Nord. Sur la rive nord du grand lac de l'Esclave, la grand-route Mackenzie passe par Hay River, Fort Providence et Yellowknife et, au sud et à l'est, se rend jusqu'à Fort Smith, à la pointe ouest du lac Athabaska. On projette la construction d'une route qui partira de Rae, près de Yellowknife, et montera vers le Nord jusqu'à Port-Radium, au grand lac de l'Ours, tout près du littoral arctique. On projette également de poursuivre la grand-route Mackenzie le long de la rivière du même nom jusqu'à l'océan Arctique. C'est un réseau de transport prodigieux. Malheureusement, il n'a pas atteint son point optimal, faute de coordination et d'intégration à l'est de la frontière, en Saskatchewan.

En plus de routes et de chemins de fer nécessaires à l'expansion industrielle de ces vastes régions septentrionales, des grandes routes sont indispensables à la mise en valeur d'immenses ressources touristiques. Le parc Wood Buffalo, qui s'étend du sud du Grand lac des Esclaves à l'extrémité ouest du lac Athabasca, est accessible par des routes construites en Alberta. On nous annonce l'ouverture d'un autre parc national qui sera aménagé à l'extrémité nord-est du Grand lac des Esclaves et s'appellera le parc national du Grand lac des Esclaves. En raison de ses caractéristiques, ce parc sera un des plus remarquables du continent nord-américain et ne pourra manquer d'attirer les touristes. Toutefois, ces deux parcs ne seront desservis que par une route à sens unique, si on ne prend pas des mesures pour terminer une grande chaussée de ceinture, en construisant des grandes routes correspondantes en Saskatchewan. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai tant insisté sur les avantages mutuels de la collaboration, dans les travaux que je propose par cette motion.

Je n'insisterai pas sur les besoins d'une liaison ferroviaire entre la région de Prince Albert-Meadow Lake et les régions de Fort McMurray et d'Edmonton dans l'Alberta, au nord de la vallée de la Saskatchewan. L'écart le plus faible, et qui pourrait être le plus facilement comblé se trouve entre Frechman's Butte dans la Saskatchewan et Heinsburg dans l'Alberta. La construction de 38 milles

de voie ferrée relierait les deux réseaux ferroviaires à moitié exploités seulement, faute de cette intégration. J'ai déjà parlé longuement de ce besoin. On pourra lire mes remarques à ce sujet à la page 11761 du hansard du 13 janvier 1967 et à la page 6096 du hansard du 29 janvier 1968.

J'ai mentionné plusieurs fois aussi le besoin urgent de créer une liaison routière moderne, «tous temps» entre le triangle naturel Prince Albert-Saskatoon-Meadow Lake, et le lac Athabasca. Cela pourrait être réalisé aisément en prolongeant les routes actuelles soit à partir de La Loche soit à partir de Turner Lake jusqu'à Fond-du-Lac et de là jusqu'à Uranium City. A l'heure actuelle, ces chemins sont des impasses et les habitants et les ressources non exploitées autour d'elles sont sans avenir. Ces routes sont de nécessité vitale pour faire participer des milliers de Canadiens défavorisés à la vie du pays et pour ouvrir à tous les nôtres des trésors cachés. Cela n'arrivera jamais si nous permettons que les chemins de fer et les grandes routes demeurent des doigts allongés dans les étendues incultes, qui ne saisissent rien et ne mènent nulle part.

• (5.10 p.m.)

Le chemin de fer, je l'ai dit tout à l'heure, pourrait, par exemple, ouvrir la région de Paradise Hill et de Frenchman Butte, qui offre un énorme potentiel agricole. Cela non seulement profiterait à l'économie mais aiderait aux Indiens de la réserve de Seekaskootch à résoudre certains de leurs problèmes sociaux urgents.

La route au nord du lac Athabasca contribuerait beaucoup à régler un grand nombre des difficultés qui assaillent les Indiens et les Métis de la région. Bien des gens éprouvent de plus en plus d'inquiétude au sujet de la vie qu'on mène dans des centres tels que Buffalo Narrows, pour ne citer que celui-là. Nombre de ces problèmes seraient grandement atténués, sinon résolus entièrement, si des routes convenables permettaient d'ouvrir la région et, ainsi, assuraient aux intéressés des emplois et des salaires réguliers.

Finalement, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire qu'il est absolument nécessaire d'assurer des services satisfaisants de télévision et de radio à des milliers de gens de cette région oubliée. Des dispositions ont été prises en vue de remédier à cet état de choses en fournissant un service de télévision à Uranium City. La décision a été bien accueillie et jugée progressiste. Malheureusement ce n'était pas suffisant. D'Uranium City à la région de Meadow Lake, des milliers de Canadiens sont même privés d'un service élémentaire de radio et de télévision. Tandis que la plupart des Canadiens jouissent de la télévision en couleur et d'un vaste choix d'émissions en couleur et en noir et blanc, mes électeurs ne disposent que d'un piètre service de radiodiffusion. Ils ont droit d'avoir un service convenable aux termes de la loi fédérale et peuvent le réclamer en tant que citoyens canadiens.

Jusqu'à ce que l'on mette en œuvre dans la région oubliée du Nord-Ouest de la Saskatchewan le genre de projet dont j'ai parlé brièvement aujourd'hui, un grand nombre de citoyens sérieux, responsables et qui paient leurs impôts seront considérés comme des Canadiens de deuxième classe. Jusqu'à ce que cette mise en valeur soit sérieusement encouragée par le gouvernement fédéral de concert avec la province, des milliers de Canadiens n'obtiendront pas de travail et se verront contraints de vivre tant bien que mal, dans la frustration et le découragement en faisant appel à l'assistance sociale. D'ici cette mise en valeur, l'économie nationale sera une économie à la petite semaine, privée des vastes richesses en exportations et en ressources fiscales qui dorment dans le Nord. Je crois que l'entreprise de développement que propose la motion est une obligation impérieuse qui se pose au gouvernement canadien pour des raisons d'ordre social et économique et dans l'intérêt de la justice et de l'équité.

**M. A. B. Douglas (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler de la motion du député de Meadow Lake (M. Cadieu). Au sujet du projet de route entre La Loche et la région du lac Athabasca, je voudrais confirmer qu'elle a été ouverte l'hiver par des hommes d'affaires de la région de Meadow Lake, qui ont prouvé que l'entreprise était réalisable. Je crois comprendre que l'œuvre de ces pionniers a commencé sous le gouvernement conservateur précédent, pour une raison quelconque a choisi de construire une route beaucoup plus coûteuse et détournée dont les travaux ont été commencés un peu à l'est du tracé que propose le député. Il n'est peut-être pas trop tard pour corriger l'erreur d'il y a quelques années. En fait, on me dit que le gouvernement de la Saskatchewan songe sérieusement à commencer la construction d'une route au nord de Meadow Lake. J'espère que le gouvernement fédéral participera aux plans et au coût de ce projet.

Je crois également qu'il faudrait songer sérieusement à la construction d'une voie ferroviaire entre Frenchman Butte, en Saskatchewan et Heinsburg en Alberta. Le député

de Meadow-Lake réclame également l'établissement d'un service de télévision dans les localités isolées de sa circonscription. Le ministre des Postes (M. Kierans) songe aussi à un satellite de télécommunications qui, j'en suis certain, permettra l'extension des services de télévision dans tout le Canada. De fait, c'est un des principaux objectifs et avantages de ce projet hardi.

Certaines observations malveillantes ont été faites à la Chambre cet après-midi au sujet de l'intérêt que manifeste le ministre des Postes envers ce satellite. Je suis persuadé que ceux qui ne peuvent jouir des commodités des régions plus peuplées voudraient le voir fonctionner bientôt afin de se sentir Canadiens à part entière.

Toujours sujet de la motion je tiens à souligner que le gouvernement actuel reconnaît qu'il est urgent d'étudier à fond les problèmes et le potentiel de diverses régions et, en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, d'aider les habitants de ces régions à mettre en valeur leurs ressources et à porter leurs revenus à des niveaux comparables à ceux des revenus des autres Canadiens. C'est pourquoi que le gouvernement va créer un nouveau ministère de l'Expansion économique régionale qui s'occupera du développement régional. Ce ministère assurera au niveau fédéral les structures nécessaires à un effort coordonné pour régler les problèmes des régions insuffisamment développées.

Quant au nord de la Saskatchewan, on admet depuis quelque temps déjà que son rendement économique est généralement médiocre. Des exploitations agricoles s'étendent bien jusqu'à Green Lake, dans le Nord, mais c'est la une région de production marginale à cause d'un sol peu fertile et de mauvaise qualité, de conditions climatériques défavorables, du coût élevé de l'aménagement et de crédits limités. L'exploitation forestière et la pêche, avantageuses pour certains n'ont pas, en général, assuré des revenus élevés à la majorité des gens.

Divers programmes ont déjà été entrepris pour encourager l'expansion sociale et économique de la région. Même s'il reste beaucoup à faire, il me semblerait utile de commenter brièvement certaines initiatives en voie de réalisation. Aux fins de la discussion, je me reporterai à la région de Meadow Lake; les régions d'amélioration locale 974, 980, 983, 986 et 989; et la région qui longe la ligne de Green Lake à La Loche. Ces régions se trouvent dans la partie sud de la région générale décrite dans la motion du député.

Les ressources du sol dans cette région sont classées de pauvres à bonnes quant à la production agricole. La colonisation primitive dans la région tendait à se situer dans les secteurs à sols plus légers qui se sont révélés plus récemment inaptes à la culture des céréales. Il y a donc maintenant des secteurs libres pour les pâturages et les essences forestières. Les moissons rapportent quelque 18 boisseaux à l'acre, mais ce rendement devrait accuser une amélioration graduelle à mesure que la terre de basse qualité ne sert plus à la culture des céréales et que la terre de meilleure qualité est cultivée.

En vue de mettre à profit ces terres de meilleure qualité, la province de Saskatchewan, grâce aux subventions que lui accordait le gouvernement fédéral aux termes de l'ARDA, a mis en oeuvre il y a quelques années un programme de stimulation selon lequel elle offrait des subventions de $3.50 l'acre pour le défrichage. De 1966 à ce jour, 216 fermiers ont défriché, au total, 7,023 acres de terre à des fins agricoles dans les districts locaux 980, 983 et 989 destinés à l'amélioration.

On trouve certains sols de bonne qualité dans des terres basses marécageuses, et l'on s'efforce dans certaines régions d'aider les cultivateurs à protéger leurs terres des inondations périodiques. Dans la région du parc Rollo, par exemple, des ouvrages ont été érigés, grâce à l'appui de l'ARDA, pour aider une soixantaine de fermiers à protéger 9,700 acres de terre. Elle est utilisée principalement pour la culture des plantes fourragères qui, avec les pâturages de bleuets, constituent une base substantielle pour l'élevage dans la région.

• (5.20 p.m.)

Comme je l'ai mentionné tantôt, certaines terres qui produisent peu de céréales sont utilisées principalement pour la culture de plantes fourragères. En vertu du programme de l'ARDA, environ 9,600 acres de terres agricoles ont été combinées avec 31,400 acres de terres de la Couronne pour en faire des pâturages. Sept pâturages ont été organisés ou agrandis et 20,860 acres ont été ensemencées d'herbe pouvant nourrir 10,450 têtes de bétail. En plus de ces pâturages, on a établi deux programmes de culture du foin, utilisant ainsi 1,440 acres de terre agricole et 3,380 acres de la Couronne qui peuvent produire environ 6,400 tonnes de foin par an.

La région dont j'ai parlé n'est toutefois qu'une petite partie d'une grande région en difficulté. Pour donner une idée de l'ampleur

du problème, je vous citerai l'exemple du programme d'assolement, également patronné par l'ARDA, dans la région au sud de Meadow Lake, qui s'étend jusqu'au nord de la rivière Saskatchewan et à l'est jusqu'au parc national de Prince Albert. On a ouvert vingt pâturages dans la région, en utilisant 81,942 acres de terres de la Couronne et 36,980 acres de terre appartenant à des exploitations agricoles, achetées en raison de leur faible capacité productive pour les céréales. Les pâturages ont été entourés de clôtures; 51,769 acres ont été labourées et on y a semé de l'herbe; 22,690 têtes de bétail pourront y paître chaque année, estime-t-on.

Je tiens aussi à signaler que les agriculteurs essaient de se rendre la vie plus agréable dans la région de Meadow Lake. Quelque 117 fermes ont été raccordées à la distribution d'eau, en vertu du programme d'amélioration des fermes familiales de la Saskatchewan, qui fournit les services techniques et le matériel au prix coûtant et des subventions d'encouragement ont été remises en vertu du programme de distribution d'eau et d'évacuation des matières d'égout. Encore un programme patronné par l'ARDA.

Toutefois, je le répète, les terres ne conviennent pas très bien à l'agriculture; on s'en rendra mieux compte quand les cartes des possibilités agricoles des sols de l'Inventaire des terres du Canada seront publiées. Il en sera de même de la mise en valeur des ressources forestières, touristiques et fauniques de la région, bien qu'on sache déjà que les immenses forêts et les nombreux lacs de la région offrent des possibilités extraordinaires. Tant que ces ressources latentes ne seront pas mieux connues, il est difficile de prévoir le réseau de communication qui conviendra le mieux, surtout le réseau routier. On est néanmoins en train de construire des routes et de mettre les ressources en valeur, surtout les ressources touristiques dans les régions accessibles, et là où la demande se fait sentir pour le tourisme et la chasse.

L'ARDA a contribué financièrement à l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique dans le parc provincial de Meadow Lake et aux lacs Kimball, Pierce, Creig, Jumbo, Makwa, Chitek, Loon, Green, Canoe, Brightsand, Doré, Little Birch, à l'Île-à-la Crosse, la Plonge, au Little Amyot Lake, à McKay Point, à La Loche et à l'étang Petit-Pierre.

Tenter de tracer un programme de développement social et économique à l'intention des gens de la région qui s'étend depuis le lac Green vers le nord, est une entreprise difficile. L'utilisation classique des ressources naturelles et renouvelables n'offre que des possibilités assez limitées, et notre connaissance de ces ressources est insuffisante. L'Inventaire des terres du Canada sera assez utile, mais de nouvelles études spécialisées s'imposent.

On sait, toutefois, que la capacité des gens de la région d'adopter de nouvelles formes d'activité doit être améliorée. Leur expérience du travail, autre que la chasse, la pêche et, à un moindre degré, l'exploitation forestière, est limitée et, en général, le niveau d'instruction est très bas chez les adultes. On tente présentement de stimuler et aider les gens à acquérir des connaissances scolaires et une formation professionnelle. Parmi les institutions qui participent à cet effort, signalons les ministères de l'Éducation, des Ressources naturelles et de l'Agriculture de la Saskatchewan, le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministère des Forêts et du Développement rural, dont on doit changer le nom.

Pendant l'hiver de 1968-1969, quatre cours, pour un nombre total de 144 étudiants, ont été donnés à Meadow Lake dans le cadre du programme de formation professionnelle des adultes. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan offre six cours de perfectionnement à Canoe Narrows, Meadow Lake, Loon Lake et Big River, pour 100 étudiants en tout. Grâce au programme de réadaptation professionnelle des invalides, neuf cours, pour un total de 135 étudiants, sont donnés à Green Lake, Beauval, Buffalo Narrows, Île-à-la-Crosse, La Loche, Pinehouse et Uranium City.

Projet d'un intérêt tout particulier, l'étude de la practicabilité de la culture du riz du Canada, ce qui assurerait de nouvelles possibilités économiques pour les Indiens dans le Nord. En 1962, on a mis au point un projet de recherches sur les caractéristiques et les manières de croître du riz du Canada dans le Nord de la Saskatchewan. L'intérêt a été stimulé du fait que du riz sauvage poussait à Limestone Lake, Potato Lake et Nemeiben Lake, probablement de plants faits en 1935; que le produit était recherché; que cette culture rapportait des profits importants aux gens du Manitoba, du Wisconsin et du Minnesota, et que le riz du Canada était une nourriture pour le rat musqué et le canard et pouvait de façon indirecte accroître les sources de revenu en faisant augmenter le nombre de rats musqués et d'oiseaux aquatiques. L'étude comprenait des recherches sur les régions où pousse le riz sauvage, un examen de la région située entre la lisière sud de la forêt et le Churchill pour repérer les zones ayant des

caractéristiques semblables à celles où pousse le riz sauvage, l'étude des méthodes utilisées pour propager la culture et pour commercialiser le produit.

La mise en application du projet représente un effort conjoint du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan et du ministère des Ressources naturelles de la même province, avec, depuis 1964, une aide de l'ARDA sous la forme du partage des frais. Depuis le début du programme, on a procédé à des ensemencements dans un grand nombre d'endroits comme La Loche, Buffalo Narrows, Pinehouse, Nemeiben Lake, Stanley Mission, Limestone Lake, Cumberland House, Deschambault et La Ronge. Il est encore trop tôt pour mesurer le succès de l'entreprise, mais les chiffres de la production témoignent d'une augmentation annuelle régulière.

Jusqu'ici, on a embauché des Indiens pour les semailles et les récoltes; pour ces dernières, ils reçoivent de 30c. à 50c. la livre. Les quatre ou cinq prochaines années devraient fournir des renseignements utiles sur les perspectives d'avenir de cette culture et sur son importance comme source de revenu pour la population.

J'ai décrit quelques-uns des programmes et des projets actuellement mis en œuvre dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan. Ces projets contribuent au développement social et économique des habitants et à la mise en valeur des ressources de la région. En outre, l'activité du nouveau ministère permettra maintenant en effort plus grand et mieux coordonné en vue du développement de cette région et d'autres également de sorte que les uns et les autres pourront donner leur pleine mesure et participer à l'exploitation intégrale des ressources de la région.

Puis-je terminer, monsieur l'Orateur, en disant que j'adhère sans réserve aux principes dont s'inspire la motion: la mise en valeur immédiate des énormes ressources de nos vastes régions septentrionales.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, étant donné que la Chambre est saisie d'un projet de loi au sujet de la réorganisation des ministères du gouvernement, je crois que la substance de la motion à l'étude aujourd'hui est tout à fait appropriée. Elle a trait au développement régional et à l'expansion économique régionale. Le préopinant a signalé à la Chambre que dans sa circonscription, un programme de ce genre serait de mise. Les exemples cités par le député démontrent qu'il y a de nombreuses régions au Canada où les gens pourraient profiter de l'application du principe du développement régional. L'existence de ces territoires illustre pleinement la sottise de ceux qui pensent seulement en termes d'aménagement des territoires comprenant des centres importants de population.

• (5.30 p.m.)

J'aimerais brièvement examiner certaines des composantes nécessaires à un programme d'aménagement adéquat qui s'appliquerait en particulier à ce territoire de la Saskatchewan que je connais assez bien. Comme l'a signalé le député de Meadow Lake (M. Cadieu), l'économie de cette partie de la province est en grande partie agricole. Certaines zones présentent un potentiel agricole important. Elles sont en partie exploitées, mais des travaux supplémentaires seront encore nécessaires. D'autres zones ont un caractère sous-marginal si l'on songe à leur capacité agricole et à leur potentiel d'exploitation.

Cette circonscription est en partie peuplée de gens qui ont été chassés vers le Nord par les périodes de sécheresse du sud de la Saskatchewan. Ces gens-là se sont installés sur de petites parcelles de terre où beaucoup d'entre eux sont restés bloqués. Certes, quelques-uns ont réussi à s'en sortir en trouvant à s'employer dans les industries de guerre pendant les années de conflit, et d'autres ont suivi le courant d'immigration urbaine qui s'est manifestée depuis cette époque. Cependant, beaucoup vivent encore, dans cette région, dans des conditions sous-marginales. Or, jusqu'à présent, les gouvernements n'ont guère contribué à leur fournir des possibilités suffisantes d'atteindre un niveau de vie décent.

En 1964, le gouvernement provincial d'alors a adopté une loi, l'Agricultural Development and Adjustment Act, pour aider ces personnes à profiter pleinement de la législation fédérale concernant l'ARDA. Le gouvernement provincial devrait travailler, en liaison étroite avec les autorités fédérales, à l'application d'un programme global d'exploitation et de remise en état. Mais, par suite du changement de gouvernement en Saskatchewan, on n'a guère utilisé cette loi provinciale. L'un des programmes d'aménagement rural entrepris par les habitants de la région était en bonne voie. Cependant, il n'a jamais pu donner toutes ses possibilités à cause de l'inertie du gouvernement provincial depuis 1964.

Comme le député de Meadow Lake l'a également signalé, une grande partie des habitants de la circonscription ont une ascendance indienne et métisse. On a amélioré, dans une certaine mesure, les services publics dont ils bénéficient et certains d'entre eux sont en train de beaucoup améliorer leur condition

économique et sociale. En même temps, nous devons nous assurer si ces programmes sont suffisants et nous devons également nous garder de certaines des déclarations incendiaires qu'on prononce à l'occasion—mais ce n'est certes pas le cas, aujourd'hui, du député de Meadow Lake. Ces déclarations peuvent engendrer des idées fausses sur la véritable nature de la situation actuelle.

Il faut également songer à installer une administration locale efficace. En Saskatchewan, l'administration rurale de caractère local est caduque, hormis un cas notable: je pense à l'administration locale établie dans des circonstances extraordinaires mais qui est devenue un moyen très rationnel et très efficace de satisfaire les besoins de la communauté. Je songe à l'administration locale d'Uranium City, une nouvelle communauté minière, qui s'est développée à la suite des découvertes d'uranium pendant les années 50. L'administration provinciale de l'époque a contribué à établir une forme pleinement intégrée d'administration locale pour répondre aux besoins des habitants de la région.

Il a été question des problèmes de transport. Le député a parlé des problèmes routiers, et de nouvelles routes vers le Nord s'imposent, bien entendu. Quand fut lancé le programme des voies d'accès aux ressources, on avait proposé que la principale voie en direction du Nord de la Saskatchewan passe par une partie de la région mentionnée par le député, mais toutes les autorités administratives de l'époque avaient décidé à l'unanimité qu'en raison de la situation géographique et économique du Nord de la Saskatchewan, la principale voie d'accès à cette région devait suivre une ligne plus à l'est. Cela pose des problèmes dans la région à laquelle s'intéresse le député.

Des routes, aménagées jusqu'à La Loche, assurent des services précieux à la population. Il a également été question de la nécessité d'un chemin de fer pour aller dans le Nord. C'est une idée que je vois d'un très bon œil, mais il faudra se garder de s'en tenir précisément aux endroits indiqués le long de la voie ferrée proposée. Il y a quand même lieu de signaler que le développement économique exige l'aménagement d'un chemin de fer.

Pour assurer la future prospérité économique de la Saskatchewan et de sa région du nord, il est essentiel d'aménager un chemin de fer dans cette région afin de permettre à cette province de profiter de tous les avantages des développements miniers qui se réaliseront sûrement dans l'avenir.

Le député de Meadow Lake a également parlé de griefs régionaux concernant les chemins de fer. Les gens de cette partie de la province ont pâti de la situation de ces dernières années. On commençait à construire des chemins de fer, puis on les laissait en plan. Des tronçons sont restés inachevés dans des endroits à peu près déserts et on ne les a pas prolongés vers les régions où les gens, démunis de tous moyens de transport, se trouvaient dans une situation difficile. C'est comme cela que les gens deviennent les victimes d'un développement non planifié. Cette région et bien d'autres au pays témoignent de la nécessité d'une planification judicieuse de nos politiques de développement et d'une préparation bien concertée pour l'application des programmes.

[M. Burton.]

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que j'appuie la motion du député de Meadow Lake (M. Cadieu) qui fut, au fil des ans, un défenseur constant et acharné des propositions qui y sont contenues. Quand le service postal par chevaux, version 1969, distribuera à ses commettants le texte de sa motion, je suis sûr qu'ils lui apporteront tout leur appui, ce qu'il mérite d'ailleurs. Je pense pouvoir dire quelque chose à ce sujet étant représentant de la province voisine, l'Alberta, et ayant vécu dans le Nord et connu de semblables conditions. Je puis donner l'assurance aux députés que je terminerai avant six heures et ainsi, grâce à l'appui que le député a su se gagner à la Chambre, la motion sera adoptée. Ensuite, ce sera au gouvernement d'y donner suite.

• (5.40 p.m.)

J'ai aussi demeuré à Vegreville, et le député de Vegreville (M. Mazankowski), membre de mon parti, a aussi appuyé ces propositions et a soutenu vigoureusement en comité le bien-fondé de ce que demande le député. Je connais fort bien le principe en cause, car c'est cela qui m'a amené à la Chambre. Je me souviens qu'en 1956, lors d'un congrès de mon parti, où il a choisi pour leader le député de Prince Albert (M. Diefenbaker), on a discuté en détail la question de la mise en valeur du Nord canadien et le programme d'aménagement de voies d'accès aux ressources. J'ai même réussi à faire adopter une modification. Dans mon parti, il est permis d'apporter des modifications lors d'un congrès. Notre programme électoral n'est pas dicté par nos dirigeants; au contraire, on encourage les membres à proposer des changements de politique.

Provenant d'un district qui, depuis 35 ans, se voyait promettre le genre d'expansion ferroviaire qu'on retrouve en partie dans la proposition du député de Meadow Lake (M. Cadieu), j'ai proposé une modification, dans le cadre du programme d'aménagement de voies d'accès aux ressources, qui a été adopté et qui a finalement été discuté à la Chambre. Une des premières propositions formulées en 1958 portait sur l'extension des services jusque dans le Nord de l'Alberta et les Territoi-

res. Je suis enchanté de voir que le ministre des Travaux publics (M. Laing) est ici. Il a toute ma considération. Au cours de son mandat comme ministre chargé du Nord canadien, il a fait preuve d'un grand intérêt et s'est rendu dans cette région à plusieurs reprises. Nous devrions lui en rendre hommage. Aussi, quand je vois un député comme celui de Meadow Lake plaider sa cause devant la Chambre, je ne puis m'empêcher d'abonder dans son sens. Le pays est aux prises avec un problème que le député de Meadow Lake et d'autres ont touché du doigt.

Il se produit à l'heure actuelle un mouvement inouï dans la région centrale de notre pays. Ce mouvement n'est pas nouveau, mais la croissance des grandes régions métropolitaines l'a aggravé. Nous avons eu un débat l'autre jour sur le logement. L'habitation, la salubrité publique, la pollution de l'eau et de l'air: telles sont les questions qui intéressent les grandes agglomérations. C'est la source d'immenses difficultés pour nous. Je ne prétends pas qu'il nous faille renverser le courant et dépeupler nos grandes villes en envoyant les gens dans les régions septentrionales, mais nous devrions considérer le problème dans une perspective plus vaste. De l'autre côté du Pacifique, il y a les peuples de la Chine, de l'Indonésie, de la Corée, du Vietnam et du Japon, qui atteindront, d'ici 35 ans, quatre milliards. Nous ne pouvons continuer longtemps à traiter nos régions septentrionales comme des mandataires—et c'est tout ce que nous sommes—des mandataires d'abord pour les Canadiens puis finalement pour les peuples du monde—à moins que nous les peuplions.

Lorsque nous parlons de peupler et d'occuper ces régions, nous devons songer aux moyens de transport, etc., dont a parlé le député de Meadow Lake. Le Nord ne commence pas au 60e parallèle. Il commence à différents points, dans différentes provinces. En Saskatchewan, comme en Alberta, on peut dire qu'il commence vers le 53e ou le 54e parallèle. Les frontières de notre pays entre les Territoires du Nord-Ouest et le reste du Canada ont été tracées par les hommes qui allaient explorer le Nord. Ce ne sont ni des frontières naturelles, ni des frontières économiques. Il est donc essentiel que le gouvernement fédéral participe à des programmes de ce genre.

Je ne rappellerai pas les diverses étapes du débat qui a été couronné par le prolongement du chemin de fer jusqu'à Pine Point, mais je pourrais mentionner que grâce à la valeur du gouvernement d'alors et de son programme de mise en valeur des régions septentrionales, et malgré les objections formulées par les membres de l'opposition d'alors, qui parlaient de manière acerbe de la construction de routes pour relier des igloos, j'ai proposé un amendement et le programme de Pine Point est devenu réalité. Par suite de la mise en œuvre de ce programme, de nouvelles richesses furent créées, dont la valeur s'élève à des centaines de millions de dollars, et le produit national brut s'est accru. Les gens du Nord de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest ont pu participer à un nouvel essor extraordinaire. C'est exactement ce que suggère mon bon ami le député de Meadow Lake (M. Cadieu). Selon lui, le gouvernement devrait songer à mettre en œuvre des programmes d'encouragements fiscaux et financiers, à créer du crédit, à construire des chemins de fer et des routes, et à doter cette région d'un service de télévision et d'autres installations, afin que les gens puissent réellement sentir qu'ils font partie de la société dans laquelle ils vivent.

Par ces moyens, nous pourrions doter les régions telles que le Nord de la Saskatchewan, le Nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, de la population nécessaire si nous voulons conserver ces régions malgré les pressions des autres parties du monde. N'ayons pas la témérité d'attendre jusqu'au moment où le monde aura besoin des ressources que nous pouvons nous-mêmes exploiter dans le Nord du Canada. A mon avis, les mesures à prendre doivent être considérées non seulement dans l'optique de l'intérêt local mentionné par le député de Meadow Lake, mais, en plus, dans celle de l'intérêt régional et national. C'est assurément ainsi que nous devrions envisager la question pour nous acquitter de nos responsabilités de députés.

• (5.50 p.m.)

Le ministre des Travaux publics (M. Laing) le reconnaîtra avec moi, je le sais. Quelle joie ont éprouvé ceux qui étaient sur place de voir le chemin de fer du Grand lac des Esclaves traverser la frontière des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta. A l'époque nous attendions les événements qui, à notre avis, allaient se produire et qui se sont de fait produits. L'exploitation forestière de la région fournissait quelque 10 millions de pieds-planche par année. Grâce au service ferroviaire dans cette région du Nord canadien, la production atteint maintenant un maximum d'environ 60 à 70 millions de pieds-planche par année. L'industrie de la pêche au Grand lac des Esclaves en a aussi bénéficié, tout comme la production des minéraux de Pine Point.

En plus, l'établissement du réseau a permis aux gens de coloniser cette partie du territoire où s'offrent à eux des possibilités de se tailler des carrières et de participer à l'exploitation du Grand Nord. Ils y trouvent là une partie de leur pays et une partie du Canada.

Nous devrions donc, à mon avis, tout en étudiant la motion du député de Meadow Lake (M. Cadieu), envisager ce qu'elle nous fera réaliser au sens large pour le pays plutôt que de restreindre notre étude aux avantages qu'elle apportera à la région en question. Les gens qui y vivent ont certes droit à ce que propose le député. Nous pourrions partir de là pour mettre en valeur le Nord canadien, d'étape en étape, là où nous avons lamentablement failli dans le passé. Bien que notre topographie et notre géographie diffèrent quelque peu de celles de la Russie, la nature nous ayant doté de plusieurs grands cours d'eau où l'on assiste à un développement naturel, la Russie possède des villes de 500,000 âmes ou d'un million d'habitants, beaucoup plus au nord du 60e parallèle, qui se développent progressivement. Les Russes ont mis en œuvre, dans le Nord, un programme d'établissement selon lequel on offre des encouragements aux jeunes. Si on peut le faire dans un pays communiste, il n'y a rien que l'on puisse dire contre ses dirigeants, à moins que nous ne soyons disposés à encourager nos gens de façon tangible à s'établir dans la partie septentrionale du Canada en leur fournissant des moyens de transport et les autres commodités de la vie.

Pour ces raisons et pour bien d'autres sur lesquelles je pourrais disserter si j'en avais l'occasion, je dois appuyer la motion du député, espérant que la Chambre jugera à propos de l'approuver dès maintenant.

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, comme l'ont indiqué plusieurs orateurs qui m'ont précédé, la motion du député de Meadow Lake (M. Cadieu) est opportune, surtout en rapport avec la mesure dont la Chambre est présentement saisie, mesure qui instituera, entre autres choses, le nouveau ministère de l'Expansion économique régionale.

En ce moment, il me paraît approprié de consacrer quelques minutes aux perspectives plus étendues de l'expansion économique régionale. Les orateurs qui m'ont précédé ont traité avec beaucoup d'opportunité de la grande importance de la situation locale, même si la motion du député ne s'y limite pas parce que sa première partie porte sur l'examen de tous les moyens d'exploiter les régions qui offrent de grandes possibilités latentes pour l'économie nationale.

[M. Baldwin.]

Le député de Peace River (M. Baldwin), et ce n'était sûrement pas nécessaire, s'est senti porté à parler de la motion sous prétexte qu'il représente une circonscription de la province voisine, l'Alberta. J'ai pensé que je devais parler à mon tour à cause de la relation évidente du ministère que je représente d'une certaine façon, et aussi parce que la motion a trait à la province où je suis né et où j'ai passé la première partie de ma vie, donc qui ne m'est certes pas étrangère.

Le député d'Assiniboïa (M. Douglas) a contribué fort utilement au débat en traitant avec brio des divers projets que financent conjointement, dans la région, les provinces et l'ARDA. Je n'y reviendrai pas, mais le fait que ces divers programmes existent dans la région indiquent la nécessité d'une planification et d'un travail préparatoire. C'est évidemment le but du nouveau ministère.

Le député de Regina-Est (M. Burton) a parlé de l'expansion des chemins de fer et il a prétendu qu'il n'y avait pas eu de planification suffisante à l'intérieur d'un vaste projet d'ensemble, car les embranchements entrepris ne mènent nulle part. Avec la création du nouveau ministère et l'intention déclarée du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre qui en sera chargé, l'honorable Jean Marchand, nous nous attaquerons de façon énergique, judicieuse et intelligente aux problèmes des disparités économiques régionales. Les programmes du nouveau ministère seront utiles à l'égard de ces questions et dans ce domaine. La mise en œuvre de l'ARDA et des programmes fédéraux-provinciaux donne à penser qu'une planification d'ensemble s'impose pour permettre d'aller de l'avant non seulement dans cette région mais aussi ailleurs au pays où subsistent des inégalités économiques.

J'appuie pleinement les objectifs de la motion dont le député de Meadow Lake a fait l'exposé. Je terminerai par ces mots: nous espérons que, grâce à l'établissement du nouveau ministère, cette région et d'autres bénéficieront de mesures aptes à corriger certains des problèmes que le parrain de la motion, comme faire se devait, nous a signalés.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le président:** Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

### Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

**M. Gilbert:** Monsieur le président, la Partie II du bill C-173 a trait au nouveau ministère des Communications. Le député de Moose Jaw, membre du Nouveau parti démocratique, a parlé du bill d'une façon générale. Ce soir, j'aimerais traiter du bill en ce qu'il a trait à la société Bell Canada. Celle-ci ayant demandé au gouvernement d'autoriser la hausse du niveau de ses revenus, et une augmentation de 10 p. 100 des tarifs téléphoniques, j'ai demandé au ministre si le gouvernement s'y opposerait. Dans l'ensemble, il a répondu que cette société en particulier, l'inquiétait, et il a ajouté qu'il passait en revue toute la législation sur les télécommunications dont, à son avis, la majeure partie était désuète ou incapable de répondre aux besoins nouveaux. En outre, il a déclaré que les sociétés de communications telles la Bell Canada ne renseigne pas suffisamment le public, et surtout son nouveau ministère.

La Bell Canada a demandé à la Commission canadienne des transports d'autoriser la hausse du niveau admis de ses revenus de 6.6 à 8 p. 100 et celle des tarifs téléphoniques de 10 p. 100 environ. Il est assez significatif que depuis 1926, alors que le gouvernement conservateur dirigé par Howard Ferguson était au pouvoir en Ontario, aucun gouvernement ne soit intervenu au nom des usagers du téléphone contre les demandes que la Bell présentait périodiquement pour qu'on autorise l'augmentation de ses tarifs. Aussi, ces augmentations ont-elles été accordées ou, au mieux, temporairement remises à plus tard.

Comme il n'y a pas de concurrence, les monopoles dans les services publics sont, de tradition, assujettis au règlement de la Commission des transports du Canada, récemment devenue la Commission canadienne des transports. Cet organisme a pour fonction de protéger les usagers du téléphone contre les bénéfices exorbitants qui pourraient en être soutirés du fait que la Bell exerce un monopole. Mais contrairement aux organismes de réglementation comparables aux États-Unis, qui vont au fond des choses pour se renseigner sur la situation financière des services publics, l'organisme canadien a joué un rôle passif, se contentant d'évaluer les renseignements qu'on lui soumet lors de ses auditions. La lutte qui en résulte est très inégale: les organismes telle l'Association canadienne des maires et échevins passent le chapeau pour ramasser quelques dizaines de milliers de dollars, qui proviennent de budgets déjà démunis, pour lutter contre les centaines de milliers de dollars dont la Bell Canada dispose déjà et qu'elle peut dépenser pour plaider sa cause.

C'est comme de vouloir tuer un éléphant avec une tapette à mouches. Bref, l'organisme régulateur du Canada n'a guère été qu'un chien de garde endormi. Tant qu'un organisme puissant et influent tel que le gouvernement fédéral ne sera pas prêt à représenter les citoyens aux séances de la Commission canadienne des transports, les intérêts des consommateurs ne seront pas protégés. Il faudrait admettre qu'après avoir converti l'ancienne Commission des transports du Canada en Commission canadienne des transports, celle-ci soit maintenant autorisé à débusquer les faits à la façon traditionnelle des organismes régulateurs américains. Jusqu'ici cependant, elle n'a pas témoigné de façon convaincante qu'elle entendait jouer un rôle actif au lieu de se confiner dans la passivité traditionnelle. C'est donc une raison de plus pour que le gouvernement entre en jeu afin d'assurer la protection des intérêts des usagers du téléphone. C'est pourquoi je m'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations pour qu'il protège ces intérêts et qu'il présente des mémoires à la Commission pour la protection des usagers.

Avant de juger du bien-fondé de la requête de la compagnie Bell en vue d'une augmentation des tarifs, le public devrait se rappeler les activités de cette société depuis dix ans. Bell soutient que ses tarifs de base n'ont pas augmenté depuis dix ans. Il faut remarquer, cependant, qu'en 1958, le plafond de ses bénéfices était fixé à $2.43 par action, soit l'équivalent de 5.9 p. 100 sur l'ensemble des gains en capital.

A la suite de la décision de la Commission, la compagnie Bell a dépassé chaque année le niveau de gains autorisé et l'organisme de réglementation fédéral n'a rien fait pour l'en empêcher. Pendant toute la période de 1958 au milieu des années 60, les

bénéfices excédentaires de la compagnie Bell, obtenus illégalement en violation de la décision de la Commission, se sont élevés à 37 millions de dollars environ. Comme c'est le montant qui restait après avoir acquitté environ 50 p. 100 d'impôt sur les sociétés, cela veut simplement dire que la compagnie Bell a soutiré illégalement aux usagers du téléphone pendant cette période, environ 75 millions de dollars. En 1964, la Commission fédérale a examiné la situation. Mais aussi étrange que cela puisse paraître, les audiences n'ont pas porté sur les bénéfices excédentaires de la compagnie Bell au cours des années mais plutôt sur sa demande d'augmentation du niveau autorisé de bénéfices afin de légaliser ses gains excédentaires.

Chose encore plus étrange, lorsque la Commission a finalement rendu sa décision en 1966 elle a porté le niveau autorisé des gains de la compagnie Bell à un maximum de 6.6 p. 100 ce qui, curieuse coïncidence, légalisait ses niveaux de bénéfices courants à ce moment-là. Mais la compagnie Bell a continué à se moquer de l'autorité régulatrice de la Commission des transports. La première année qui a suivi la décision de 1966, son niveau de bénéfices était de l'ordre de 6.7 ou 6.8 p. 100. A ce moment-là, la Commission des transports s'est réveillée et a demandé à la compagnie Bell quelles diminutions de taux elle proposait étant donné ses gains excédentaires. En 1968, le rendement des capitaux d'exploitation de la Compagnie de téléphone Bell a atteint 6.9 p. 100. Celle-ci a prétendu qu'étant donné la forte augmentation des taux d'intérêt et des frais de construction, ses bénéfices excédentaires étaient justifiés. Naïvement, la Commission canadienne des transports a accepté l'explication et a consenti à tolérer des niveaux de profits supérieurs au maximum qu'elle avait établi l'année précédente. Grâce à cet encouragement, la société Bell revient à la charge et demande qu'on tolère un nouveau niveau de profits à 8 p. 100 et des augmentations de tarifs pour porter les bénéfices à ce niveau. Lorsque la société Bell prétend que depuis dix ans, elle a absorbé des coûts croissants dans la même structure de tarifs de base et qu'elle a dès lors le droit d'augmenter ses tarifs, il y a lieu de noter un fait important. La société Bell réalise maintenant des bénéfices sans précédent par suite de son expansion des dernières années conjuguée aux progrès technologiques. L'ensemble de la situation financière de la société Bell a été révélé lors des audiences de 1964-1965.

• (8.10 p.m.)

**M. le vice-président:** A l'ordre. Le ministre des Postes désire invoquer le Règlement.

[M. Gilbert.]

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur le président, nous étudions la partie du bill sur la réorganisation du gouvernement qui traite du ministère des Communications. L'honorable député s'attarde uniquement aux avantages et privilèges que l'on accorde à une société par un bill privé. Il recourt à des termes qui sont plus passionnés qu'exacts. A son point de vue, le bénéfice peut être excessif en toutes circonstances, mais cela n'a rien à voir avec le bill à l'étude.

**M. le vice-président:** Je remercie le ministre de ses commentaires. Je doutais moi aussi de la pertinence des propos du député. Je lui demanderais de s'en tenir au bill dont le comité est saisi.

**M. Gilbert:** Nous étudions le bill nº C-173 et nous traitons de la partie qui prévoit la création d'un nouveau ministère des Communications que, selon toute probabilité, le ministre dirigera. La Compagnie de téléphone Bell du Canada sera soumise à son autorité. Cette société a demandé à augmenter ses taux, et je crois que mes commentaires sont recevables.

**M. le vice-président:** Le député pourrait-il aider la présidence en nous nommant l'article sous lequel le nouveau ministère sera comptable de la Compagnie de téléphone Bell du Canada?

**M. Gilbert:** Je serai heureux d'aider la présidence. Cette responsabilité relève de la Partie II du bill intitulée «Communications». L'article 7 (1) se lit ainsi:

> Est établi un ministère du gouvernement du Canada, appelé ministère des Communications, ayant à sa tête le ministre des Communications nommé par commission sous le grand sceau du Canada.

Les articles suivants de la Partie II mentionnent certaines fonctions du ministre. L'article 9 est ainsi conçu:

> Les fonctions et pouvoirs du ministre des Communications englobent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant
>
> *a*) les télécommunications; et
>
> *b*) la mise au point, le développement et l'utilisation, en général, d'entreprises, installations, systèmes et services de communications pour le Canada.

Je crois que, dans ces circonstances, mes observations sont recevables.

**L'hon. M. Kierans:** Pour reprendre votre argument, monsieur le président, j'aimerais faire remarquer à la Chambre que, pour ce qui est de la faculté qu'a la Compagnie de téléphone Bell d'imposer des tarifs, ce sur

quoi portait tout l'exposé de l'honorable député ce soir, elle est soumise à un organisme officiel, la Commission canadienne des transports.

**M. Gilbert:** Le ministre me surprend en prétendant que mes observations portaient principalement sur la question des tarifs, alors que c'était plutôt sur l'attitude du gouvernement canadien dans ce domaine; elles visaient à persuader le ministre des Postes et son collègue de la Consommation et des Corporations de s'intéresser activement aux instances des sociétés privées qui ont témoigné devant la Commission canadienne des transports.

Ainsi, quand la Compagnie Bell prétend que depuis une décennie elle a absorbé l'augmentation du prix de revient sans modifier sa structure fondamentale des tarifs et devrait donc pouvoir maintenant les relever c'est là un fait important dont il faut prendre note.

La Compagnie Bell recueille maintenant les profits de son expansion et des progrès technologiques. La position financière de la Compagnie a été révélée au cours des audiences tenues en 1964 et 1965, précédant la décision de 1966. Les revenus d'exploitation par téléphone sont passés de $116.63 en 1959 à $129.46 en 1964. Les dépenses d'exploitation par téléphone pendant la même période sont demeurées plus stables, passant de $79.35 à $81.90. Donc, le revenu net d'exploitation par téléphone a été porté de $37.28 en 1959 à $47.56 en 1964, augmentation de $10 par téléphone.

Lorsque la Bell signale, comme elle l'a fait dans son mémoire à la Commission canadienne des Transports, qu'elle a installé 2,309,151 téléphones de 1958 à 1968, elle ne révèle pas qu'en raison des progrès technologiques, son revenu d'exploitation net sur chaque téléphone, ancien ou nouveau, s'est accru au moins de $10.

Donc, quand la Compagnie Bell prétend qu'elle a pendant 10 ans pris à sa charge toutes les hausses de coût, sans augmenter son tarif, elle veut simplement dire qu'elle n'a fait bénéficier les usagers du téléphone que d'une fraction des économies que lui a fait réaliser le progrès technologique...

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre si souvent le député, mais ses propos sont sans rapport avec le débat sur la Partie II du bill C-173. Il y a quelque temps, le ministre a dit au comité que la Compagnie Bell ne relevait pas de lui. Je sais que cette compagnie est un merveilleux moyen de communications, mais elle ne relève pas du ministre des Postes.

**M. Gilbert:** Merci, monsieur le président. Ayant exposé les profits de cette société, il m'appartient de demander au ministre d'assumer l'entière direction de ce ministère et de jouer un rôle actif dans cet important domaine, au lieu de rester passif, car le Nouveau parti démocratique est d'avis que les communications téléphoniques devraient être propriété de l'État.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Le comité reconnaît que cette question est d'une grande importance pour le député et pour son parti, mais je dois rappeler qu'elle ne se rattache pas au sujet à l'étude. Pour la quatrième fois, je demande au député de s'en tenir au bill à l'étude.

**M. Gilbert:** Monsieur le président, je proteste contre votre décision, car nous discutons présentement des télécommunications, question qui relève indubitablement du ministre. Je demande à ce dernier de jouer un rôle actif dans cet organisme de réglementation qui dans le passé restait passif comme le gouvernement.

Je demande au ministre de la Consommation et des Corporations de jouer un rôle actif.

**L'hon. M. Basford:** Observez le Règlement.

**M. Gilbert:** Le ministre vient de crier qu'il est trop tard.

**L'hon. M. Basford:** Non, j'ai dit: «Observez le Règlement.»

**M. Gilbert:** Désolé, j'avais mal compris. Je voudrais néanmoins le persuader de jouer un rôle actif et de piocher un peu comme le fait l'organisme américain de réglementation dans ce domaine important. Il est temps que les Canadiens se rendent compte que les télécommunications appartiennent au public. Toutefois, sans l'aide du ministre des Postes et du ministre de la Consommation et des Corporations, il serait difficile de protéger les abonnés du téléphone quand une compagnie a le profit pour objectif principal et commet les abus que je m'efforce de signaler.

• (8.20 p.m.)

Ayant effleuré ce sujet—mais que je traiterai en détail quand il reviendra sur le tapis—je passe maintenant à un autre celui de la télévision par câble. Je crois que le ministre a été mis au courant des problèmes que soulève ce moyen de télédiffusion dans la

région de Toronto. Le 7 février le *Daily Star* de Toronto, a fait paraître un article où il indiquait que de petites firmes de télévision par câble essayaient vainement d'obtenir une part du marché lucratif de cette agglomération, alors que la société Bell passait des contrats de plus de 5 millions de dollars avec cinq grandes entreprises. On peut penser que ces grosses sociétés sont de collusion.

Quand on voit comment agissent quelques-unes des grandes sociétés de communications et les problèmes que posent les monopoles dans ce domaine quand on se rend compte des problèmes que pose la propriété étrangère—car beaucoup de ces sociétés sont aux mains d'étrangers—vous conviendrez sûrement avec moi, monsieur le président, que nous avons raison de demander au ministre d'étudier les pratiques de la société Bell et de quelques-unes des grandes sociétés du domaine de la télévision. J'espère qu'il le fera avec l'aide et le concours du ministre de la Consommation et des Corporations. Je me souviens avoir éveillé la susceptibilité du ministre de la Consommation quand je l'ai appelé le champion canadien de la boxe simulée. Je l'ai accusé de se battre contre son ombre à propos des prix à la consommation, du monopole du hockey et ainsi de suite. En toute sincérité, j'espère qu'il cessera ce jeu en ce qui concerne la télévision par câble et les bénéfices exorbitants que la société Bell a réalisés grâce à la télévision.

Je lui demande de charger les hommes de recherche, les économistes et les avocats de son ministère de faire une étude globale de la possibilité de créer une régie d'État dans ce domaine important et de faire rapport au gouvernement de leur activité. Alors, et alors seulement, pourrons-nous dire qu'il n'est pas un champion de la boxe simulée, car non seulement s'occuperait-il du problème du monopole de la télévision, mais il aiderait le nouveau ministre des Communications.

Je suis sûr qu'après ces paroles convaincantes, le ministre de la Consommation, de même que le ministre chargé des télécommunications, protégeront les droits de tous les Canadien, et pas seulement ceux des actionnaires assez peu nombreux de la société Bell.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je saisis l'occasion qu'offre le bill C-173 pour discuter certaines questions touchant l'activité actuelle du ministère des Postes. J'ai entamé la discussion de ce point l'automne dernier, la Chambre étant alors saisie du bill sur la réorganisation présenté par le ministre. A cette occasion, j'ai souligné que ce qui se passait aux Postes témoignait du renversement d'une politique qui avait eu cours au Canada pendant les cent dernières années. Depuis, nous avons eu l'occasion de discuter cette question en comité parlementaire, mais nous n'avons aucunement convaincu le ministre. Dans le bill sur la réorganisation, je remarque que l'article qui traite des télécommunications ne fait qu'entériner certains des points que nous avions signalés: l'article 12, par exemple, abroge l'article 3 de la loi sur les postes et le remplace par ceci: «Est établi un ministère du gouvernement du Canada, appelé ministère des Postes, ayant à sa tête le ministre des Postes.» Le paragraphe (2) stipule que le ministre des Communications sera le ministre des Postes. C'est pourquoi les remarques que je me propose de faire ce soir me paraissent pertinentes.

Le gouvernement et le ministre des Postes ont changé une politique aussi vieille que le Canada lui-même. Il était reconnu comme essentiel et vital pour le développement de l'identité canadienne que le gouvernement appuie les médias de toutes sortes. Point n'est besoin que j'entre dans le détail de la façon dont cette politique a été appliquée au cours des années. Je mentionnerai plutôt chacune des régions où le gouvernement a accordé son appui, généreusement en bien des cas, pour que le Canada devienne une nation et que s'y réalise cette chose très difficile à saisir: l'unité nationale.

C'est un lieu commun de dire que la fondation d'un Canada qui touche les deux océans tient du miracle. Pour moi, elle ne tient pas tant du miracle que du bon sens et du sens pratique des Pères de la Confédération et de ceux qui ont suivi leurs traces. Tous ont reconnu que la communication est le ciment de l'unité nationale dans notre pays.

Le gouvernement du Canada a donné son appui à la construction de chemins de fer transcontinentaux. Il a largement subventionné la route transcanadienne, le réseau national de radiodiffusion et, ensuite, celui de télévision, pour la sauvegarde de l'unité nationale. Incidemment, monsieur le président, on serait en droit de se demander jusqu'à quel point les très fortes subventions à la radiodiffusion ont contribué à favoriser l'unité nationale. Présentement, la subvention est d'environ 160 millions de dollars et on pourrait faire valoir qu'au stade actuel de développement et d'utilisation des médias

d'information, nous n'avons pas encore trouvé la formule apte à susciter dans notre pays un sentiment d'identité et d'unité nationales.

Le ministre des Postes, qui est l'autorité compétente en matière de communications, parle avec exaltation et enthousiasme des sommes énormes qui seront investies au cours des quelques prochaines années dans l'aménagement d'un système de télécommunication par satellite. Tout cela est essentiel à l'unité nationale, mais, en dépit de tous les témoignages que nous avons entendus, en dépit de toutes les déclarations qu'on a faites ici, le ministre, avec l'entêtement de ses ancêtres irlandais, refuse de tenir compte des points de vue et des arguments présentés par bon nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre.

Dans l'administration de son ministère, comme nous cherchons à le lui signaler, il rétrograde, parce qu'il exige que ce moyen fondamental de communication, que sont les publications, soit rentable. C'est, à mon sens, renverser une politique établie depuis longtemps au Canada et dans d'autres pays démocratiques et s'en prendre injustement à un type de communication, qui importe dans les régions rurales du Canada et favorise notamment les régions urbaines—par exemple je pourrais mentionner le Golden Triangle, le long du Saint-Laurent, qui englobe Toronto, Hamilton et Montréal. Je n'ai pas à revenir sur ces arguments, qui ont déjà été présentés au ministre dans les occasions dont j'ai parlé.

• (8.30 p.m.)

Il était nécessaire, prétendait-on, d'accroître les tarifs et de réduire le service postal. Je signale la chose car le Canada est le seul pays à ne pas assurer une distribution du courrier six jours par semaine. Tous les autres pays évolués prévoient une distribution de six jours, à cause de l'importance vitale du courrier.

Je reviens à l'argument sur la nécessité des hausses de tarifs postaux, du fait de l'absence de hausse durant une longue période; c'est tout à fait exact. Mais ce dont on se plaint, c'est du chiffre exorbitant des hausses. Dans le cas de certains périodiques, les frais ont subitement augmenté jusqu'à 2,000 p. 100. La chose en soi est déjà mauvaise, mais vu la mise en vigueur de ces hausses dès le 1er avril, les publications et périodiques intéressés n'auront aucune chance de s'adapter graduellement à l'augmentation exorbitante, radicale et subite des frais que comporte leur distribution. Et tout cela vient, j'en suis sûr, de ce que le ministre n'a pas eu la délicatesse de déférer son bill sur la réorganisation du ministère au comité parlementaire, après l'étape de la deuxième lecture. Cette façon d'agir fait maintenant partie de nos règles de procédure.

Quand j'ai traité du bill sur la réorganisation, en octobre dernier, je pense, j'avais signalé que si nous voulions vraiment réorganiser le ministère des Postes de façon judicieuse, en tenant compte des exigences spéciales des diverses régions du pays, nous devions déférer le bill au comité parlementaire pour y entendre les instances des intéressés. On voit bien que le ministre n'avait aucune idée des circonstances spéciales du corps politique canadien au-delà du «golden triangle», dans le domaine des communications. Il nous dit maintenant qu'on lui fait part de ces instances, mais c'est tout comme si l'on fermait la cage quand l'oiseau s'est envolé. On aurait dû entendre les réclamations et les mémoires de ces gens au moment où la Chambre était saisie du bill. Voilà comment l'on s'occupe de la question actuellement et comment l'on entendait s'en occuper dès le mois d'octobre dernier.

A quoi cela aboutit-il actuellement? Je ne parle pas de la hausse du tarif des lettres, raisonnable et non exagérée, mais à quoi ont abouti les hausses les plus déraisonnables du tarif postal pour les journaux et les périodiques? Des publications canadiennes se voient déjà obligées de tout abandonner. Les revues agricoles sont particulièrement atteintes. Nous avions prévenu le ministre de tout cela. Les revues agricoles ont une marge bien mince de bénéfice et répondent à un besoin particulier au Canada.

Je suis heureux de constater la présence, ici ce soir, du ministre de l'Agriculture et j'espère qu'il appuiera mes instances car il sait bien ce qu'il va arriver si ces importantes publications agricoles, qui rendent tant de services aux collectivités rurales du Canada en leur fournissant des renseignements sur les nouvelles techniques agricoles et ainsi de suite, gratuitement et sans que le gouvernement dépense un sou, si ces publications, dis-je, doivent cesser de paraître maintenant. Le *Country Guide* et le *Farmers Advocate* ont déjà fait faillite à cause des augmentations exorbitantes du coût de distribution des périodiques et des publications de cette nature. Autrement dit, nos agriculteurs devront dépendre des journaux de propagande subventionnés par le gouvernement qui

ne paient aucun tarif postal. Les agriculteurs seront à la merci du ministre de l'Agriculture et du gouvernement. Ils seront privés des vastes perspectives présentées par les informations que leur fournissaient ces remarquables journaux agricoles.

Je n'exagère pas, car c'est exactement ce qui est arrivé. C'est un nouvel aspect de la discrimination exercée à l'encontre de l'Ouest et des régions les plus éloignées du Canada. Je le répète, j'espère que le ministre de l'Agriculture s'associera aux protestations qui montent de toutes les régions du Canada.

**L'hon. M. Olson:** Le député comprend, je l'espère, qu'il présente la question, comme d'habitude, sous un jour entièrement faux.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je n'ai pas entendu ce qu'a dit le ministre. Il a marmonné quelque chose.

**L'hon. M. Olson:** Le député voudrait-il que je répète?

**L'hon. M. Dinsdale:** Il ne parlait pas ainsi lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il est étonnnant de constater à quel point on peut changer d'opinion en changeant de place à la Chambre.

Si les députés pensent que j'exagère, je leur demanderai de lire le numéro actuel du magazine *Legion*. D'après son éditorial, cette revue est menacée de faillite, car les frais d'envoi ont augmenté de $19,000 par mois, soit davantage que son coût réel d'impression.

Le gouvernement ne va certainement pas exercer de discrimination contre les anciens combattants de notre pays. Afin de surmonter la crise, le magazine *Legion* a réduit son poids de moitié afin d'entrer dans une autre catégorie de poids et d'éviter le taux préjudiciable de 2c. par exemplaire imposé arbitrairement par le ministre qui n'a pas voulu écouter les conseils des représentants de diverses régions du pays ni laisser le comité parlementaire se saisir du projet de loi.

Plus marquée et plus pénible encore—car elle s'exerce contre un groupe qui peut difficilement la supporter—est la discrimination exercée par l'augmentation des tarifs contre la presse ethnique. Là encore, si le ministre avait écouté les instances qu'on lui adressait, il aurait découvert la chose avant que le tort soit causé, mais la presse ethnique dessert une catégorie numériquement assez peu importante. Chacun des principaux groupes ethniques formant la mosaïque canadienne—et là encore, l'Ouest du Canada est particulièrement touché à cet égard—publie un journal dans sa propre langue pour renseigner ses lecteurs sur les moyens d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter au mode de vie canadien et pour leur fournir une certaine inspiration culturelle et linguistique. Un mémoire qu'on m'a envoyé contient un appel désespéré des lecteurs de la presse ethnique au ministre pour lui demander de reconsidérer cette mesure discriminatoire et de permettre à ce moyen de communication très important de continuer de paraître.

• (8.40 p.m.)

Voilà un service qui pourrait vraisemblablement coûter au gouvernement du Canada des sommes considérables, mais les différents groupes ethniques, en s'en acquittant eux-mêmes bénévolement, lui évitent ce fardeau. Beaucoup de ces journaux sont distribués gratuitement, et si j'en avais le temps, je lirais de longs passages du mémoire présenté au ministre. On y signale que le coût de distribution de certains de ces journaux a augmenté de 2,000 p. 100. Dans le cas d'un journal en particulier, la distribution ne coûterait que 5c. l'exemplaire; elle coûte maintenant $1.04. Beaucoup des collaborateurs rédigent des articles pour ces journaux sans toucher de cachet. Ce sont des professionnels bénévoles qui croient faire œuvre vraiment utile dans leur secteur de la société canadienne. La politique gouvernementale est discriminatoire, cela va de soi. Le gouvernement, qui veut hâter l'avènement de la société juste, se rend coupable de discrimination linguistique et culturelle, alors qu'il met l'accent sur les droits linguistiques de notre groupe canadien-français et dépense de fortes sommes pour assurer la sauvegarde des droits et privilèges de ce groupe minoritaire.

Au nom du bon sens, je demande pourquoi on exerce une discrimination contre des groupes ethniques en leur enlevant une petite subvention de presque rien. Si leurs journaux devaient disparaître à cause d'une politique gouvernementale, ces citoyens perdraient beaucoup plus que les sommes que le gouvernement pourrait épargner. Soyons justes et raisonnables. Viser aux étoiles et aux satellites est bien, mais occupons-nous des réalités concrètes des politiques et des problèmes quotidiens. Dans nos entreprises interplanétaires, ne créons pas un état d'injustice et d'inégalité pour certains de nos gens.

J'ai démontré que la politique du gouvernement est axée sur les villes. Je dis cela, mon-

sieur le président, car pour les ruraux, le coût des boîtes postales a doublé. Et quelle raison ont les Postes d'agir ainsi? Parce que, dit-on, c'est un service spécial aux gens des petites villes et des communautés rurales. Pourtant, le courrier des citadins est déposé à leur porte sans frais supplémentaires. Pourquoi, alors, cette discrimination contre la population rurale? Je ne puis comprendre les raisons d'une pareille discrimination. En vertu de cette réorganisation, les citadins continueront de recevoir gratuitement leur courrier à domicile mais le coût des cases postales est augmenté.

Les revues agricoles représentent pour le gouvernement la matière postale la plus économique à distribuer. Elles sont livrées en vrac aux bureaux de poste et la plupart des abonnés, les cultivateurs et les résidents des petites localités, vont les chercher eux-mêmes. Il n'y a pas de livraison à domicile dans ce cas. Les revues sont simplement manutentionnées au bureau de poste local. Pourtant ces augmentations excessives de tarif s'y appliquent. Le ministre prétend aussi qu'il fait économiser de fortes sommes aux contribuables canadiens en fermant les bureaux de poste ruraux. Nous avons appris l'autre jour au comité qu'en fermant 499 bureaux de poste ruraux—le ministre songeait à en fermer bien plus, mais il n'a pu le faire à cause des protestations—le gouvernement réalisera la magnifique économie de $292,000. Cette somme permettra vraiment, j'en suis sûr, d'équilibrer le budget du Canada. En fermant 499 bureaux de poste ruraux, nous allons économiser $292,000 à un moment où Radio-Canada reçoit plusieurs millions de dollars en subventions et où le Centre des Arts ...

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Poursuivez.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, j'aurai terminé dans quelques minutes.

**M. le vice-président:** Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député poursuive son discours?

**Une voix:** Non.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je vous remercie de votre courtoisie.

**M. le vice-président:** La parole est au député de Surrey.

**M. Mather:** Monsieur le président, en ce qui me concerne, je consentirais volontiers à ce que le député finisse son discours.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur le président; je signale aux députés que lorsque Votre Honneur a demandé le consentement unanime afin de permettre au député de finir ses observations, le ministre des Postes lui-même lui a refusé ce privilège.

**Des voix:** Honte.

**L'hon. M. Kierans:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce que le député dit ce soir n'est que la répétition de ce que nous avons entendu la semaine dernière en comité. Je n'aime pas qu'on nous fasse perdre notre temps.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Dinsdale:** Le ministre refuse d'écouter.

**M. Perrault:** On donne bien à d'autres l'occasion de se faire entendre.

**L'hon. M. Dinsdale:** Merci de votre courtoisie.

**M. le vice-président:** Le député de Surrey a la parole.

**M. Mather:** Monsieur le président, le sujet des communications est très vaste; il englobe presque tous les éléments que nous connaissons. On dit, par exemple, que même si deux pays du globe peuvent presque communiquer avec d'autres planètes, 40 p. 100 des gens qui forment la population terrienne ne peuvent communiquer entre eux, parce qu'analphabètes. Les autres, qui savent lire et écrire, ont aussi du mal à communiquer. Nous éprouvons beaucoup de peine à nous faire comprendre. Voyons, par exemple, ce qui se passe ici, monsieur le président.

Je me bornerai à parler—car c'est une question de toute urgence—du moyen de communication antique, éprouvé et, jusqu'à récemment, authentique, le service postal. Je parle en tant que député et aussi à titre de membre du Nouveau parti démocratique, fier des réalisations de la Poste canadienne comme entreprise d'État. Elle a manutentionné des milliards d'objets de correspondance annuellement presque sans erreur et, jusqu'à tout récemment, avec célérité et efficacité. Je parle aussi à titre d'ancien employé des postes. J'ai été facteur et j'ai quelque connaissance de la distribution postale.

Depuis huit ou neuf ans, le poste de ministre des Postes a eu six ou sept titulaires différents. En fait, j'ai même oublié combien de ministres en ont détenu le portefeuille. L'automne dernier, le ministre a annoncé son programme de réforme de la Poste canadienne.

Mon parti croyait qu'à certains points de vue, ce programme était louable et s'était fait attendre trop longtemps, tandis qu'à d'autres points de vue, il laissait à désirer. J'ai offert quelques idées à la Chambre le 21 octobre 1968; elles sont consignées à la page 1614 du hansard de ce jour-là. J'ai dit notamment:

... nous souhaitons que le projet de loi sur les postes soit renvoyé à un comité permanent de la Chambre qui l'étudiera en détail et nous fera rapport.

● (8.50 p.m.)

J'ai dit également:

... Nous considérons comme un pas dans la bonne voie la majoration des tarifs de deuxième classe sur les publications à but lucratif mais là encore nous souhaitons qu'un comité étudie la mesure pour s'assurer, d'une part, que la hausse proposée sera suffisante et appliquée à ceux-là mêmes qu'elle doit viser, et d'autre part, qu'elle ne retombe pas sur les imprimés qui ne sont pas publiés à des fins commerciales mais plutôt au service de certaines associations d'éducation, de santé ou de coopération.

Généralement parlant, je crois toujours, monsieur le président, que nous proposions une ligne de conduite judicieuse et le gouvernement aurait peut-être dû l'accepter.

Nous, du Nouveau parti démocratique, et le PSD avant nous, insistons depuis des années pour que la livraison du courrier d'affaires, du courrier ordinaire de première classe, soit rentable, mais même avec l'augmentation des tarifs la livraison du courrier d'affaires au Canada se fait encore à perte. Je voudrais en quelques mots exposer les quelques points suivants. Étant donné la situation lamentable actuelle alors qu'il est question de grèves et de rumeurs de grèves parmi les postiers du Canada, situation qui, à mon sens, est en partie attribuable au manque de communication entre le ministre et le personnel des Postes, le ministre vient d'annoncer bien tard qu'un tiers sera chargé d'examiner la question litigieuse des conditions de travail. Si, comme le dit maintenant le ministre, la question est suffisamment importante pour exiger l'examen impartial d'un tiers, on n'aurait certes pas dû donner suite aux changements litigieux, qu'on a également déférés au jugement d'un tiers, avant de les avoir considérés avec pondération. Agir autrement c'est laisser entendre que le deuxième examen sera automatiquement favorable à l'un des intéressés, en l'occurrence le gouvernement. Cela préjugera pour autant la question dans l'esprit d'un bon nombre de postiers. Je pense avoir raison

[M. Mather.]

en disant au ministre que pareille initiative accentuera le manque de confiance des postiers à un moment où il serait souhaitable de la renforcer et d'intensifier le dialogue.

Des députés des deux côtés de la Chambre aimeraient sans doute que le ministre se rende à ma proposition, déjà faite par d'autres: que tous les partis cessent d'attaquer le service postal et le ministre alors que le tiers, dont il a parlé, examine à nouveau la question des conditions de travail des postiers, et qu'on cesse aussi d'appliquer les conditions litigieuses jusqu'à ce qu'il ait présenté son rapport.

Il me semble qu'au cours des derniers mois le gouvernement et en particulier le ministre en cause ont tenté de pratiquer, après plusieurs années d'atermoiement de la part des deux vieux partis, ce qui équivaut à trois opérations chirurgicales simultanées, tentative risquée pour tous les intéressés.

Le service postal du Canada, naguère l'un des meilleurs du monde dans l'un des plus riches pays de l'univers, a été amoindri, diminué, altéré et réduit de six jours à cinq, sans nécessité à mon avis. D'autre part, les consommateurs ordinaires, les expéditeurs de lettres de première classe et les payeurs de comptes, ont dû absorber l'augmentation de 20 p. 100 du tarif des postes. Assurément les maisons d'affaires comme l'Hydro, les compagnies de pétrole, les compagnies de téléphone et ainsi de suite vont refiler une partie de leurs frais au consommateur.

Et en plus de tout cela maintenant, le gouvernement se trouve impliqué dans un autre différend avec les postiers, dont l'efficacité et les services au cours de nombreuses années de conditions de travail et de salaire inférieures à la normale ont été reconnus de tous au Canada, et je crois parler ici en toute sincérité et honnêteté comme ancien membre de ce groupe. J'ai déjà proposé une solution à ce différend avec les employés des postes.

Si je puis exprimer une fois de plus mon inquiétude devant la conduite du ministre et du gouvernement sous ce rapport, j'ajoute que des centaines de publications, coopératives, agricoles, syndicales, confessionnelles, scientifiques et d'associations, dont aucune n'est rentable certes, sont aux prises avec une hausse si considérable des tarifs postaux que bon nombre d'entre elles doivent tout abandonner et que d'autres suivront peut-être leur exemple plus tard. Dans certains cas, les hausses de tarif vont jusqu'à 2,000 p. 100.

En réponse à une question là-dessus, il y a trois ou quatre jours, le ministre me disait que ces publications non rentables, que les hausses frappent tout particulièrement, devraient demander une subvention au ministère intéressé dans leur domaine de publication. C'est là une étrange proposition, surtout de la part du ministre des Postes que, jusqu'à tout dernièrement, j'avais toujours considéré comme un homme très sensé. C'est vraiment étrange de sa part que de proposer que les publications canadiennes obligées de se retirer des affaires en raison de la hausse des tarifs puissent demander l'aumône d'un ministère quelconque.

Je me demande si les cultivateurs du Canada devraient, par le truchement de leurs associations, telles que le Syndicat des cultivateurs et la Fédération de l'agriculture qui, de temps à autre, et à bon droit, critiquent le ministre de l'Agriculture et ses fonctionnaires, réclamer une subvention à ce ministère. Une publication comme le *Canadian Geographic* revue excellente qui ne fera probablement jamais aucun profit, devrait-elle demander au ministre des Travaux publics une subvention ou une aumône, alors qu'elle ne consentira peut-être pas toujours à publier des articles exactement conformes aux opinions du gouvernement. Les syndicats devraient-ils s'enquérir auprès du ministre du Travail de la possibilité d'être pareillement exemptés des tarifs accrus par le ministre des Postes? Les publications syndicales du Canada, si je ne m'abuse, ne sont guère d'accord, en général, avec le ministre du Travail et avec le gouvernement. A l'époque actuelle au Canada, la suggestion du ministre, si je l'ai bien comprise, est pour le moins étrange. J'espère que je l'ai mal compris.

Pour conclure, monsieur le président, au moment où le problème relatif aux employés des postes est sur le point d'être confié à un tiers pour être réexaminé, je pense que la question de ces augmentations exorbitantes pour les publications sans but lucratif, devrait également, comme nous l'avons proposé il y a quelques mois, être déférée à quelque organisme impartial, pour y être examiné plus à fond.

• (9.00 p.m.)

**M. Orlikow:** Monsieur le président, en prenant la parole au cours de ce débat, je voudrais commencer par dire au ministre que s'il veut voir adopter ce bill, il ne devrait pas faire preuve de l'arrogance qu'il a témoignée en refusant d'accorder le consentement unanime au député de Brandon-Souris qui demandait à terminer ses remarques. Le ministre devrait savoir, quoi qu'il en pense et quoi qu'en pense le premier ministre, que nous n'avons pas ici le système qui prévaut en France où, lorsque le président de Gaulle prend la parole, tout le monde se range à son avis. Le ministre peut bien penser que les députés de ce côté-ci de la Chambre perdent leur temps mais ils ont été élus par leurs commettants, tout comme le ministre. Si le député de Brandon-Souris veut parler ce soir, demain et le jour suivant d'un sujet déjà discuté auparavant, ne n'est pas parce que le ministre le désapprouve qu'il doit s'en abstenir. Je tiens à le dire au ministre, s'il veut faire adopter la loi, il doit s'y prendre d'autre façon car s'il continue sur ce ton, les députés de ce côté-ci de la Chambre lui apprendront à patienter avant d'adopter le bill.

**M. Perrault:** Vous perdez du temps. Dépêchez-vous.

**M. Orlikow:** Le ministre dirige les Postes de façon telle qu'il devrait démissionner tout de suite. En consultant le hansard, j'ai constaté que presque chaque jour les députés de ce côté-ci de la Chambre ont posé des questions au ministre. Ils lui ont demandé comment allaient les négociations avec les employés. Ils lui ont demandé s'il y aurait une autre grève ou un autre arrêt du travail semblable à ce que nous avons eu. Ils lui ont aussi demandé si les Canadiens auraient à faire face encore une fois aux inconvénients déjà connus à deux reprises au moins. A chaque occasion, le ministre a été très explicite. Il a déclaré qu'un arrêt du travail était tout à fait impossible. Il a dit que les négociations allaient bon train, qu'il n'y avait pas de difficulté et qu'il s'était entretenu avec les représentants des syndicats. Il est clair maintenant que le ministre des Postes croit au même genre de discussions que le premier ministre: c'est lui qui doit parler et les autres n'ont qu'à écouter à se taire ou à se faire bousculer d'une façon ou d'une autre.

Voyons ce que dit le hansard. Je n'en citerai pas tous les extraits pertinents car il faudrait non pas 20 minutes mais vraisemblablement 20 fois 20 minutes pour reprendre toutes les idées fausses que le ministre a exprimées sur les postiers, sur ce qu'ils pensent et sur l'état de leur moral dans la situation actuelle. Nous voici rendus au 10 mars. Il y a à peine six jours, le 4 mars, le chef de l'opposition officielle demandait au ministre comment allaient les entretiens et s'il y avait possibilité

d'arrêt du travail. Le ministre a répondu: «Oh, tout va très bien.» Le chef de l'opposition a alors parlé d'arbitrage. Permettez-moi de citer les paroles exactes du ministre, qu'on trouve à la page 6173 du hansard:

Pour répondre directement à la question posée par le chef de l'opposition, la nécessité d'un arbitrage par une tierce partie m'échappe, car la situation n'est pas du tout explosive.

Monsieur le président, bien que la situation n'ait pas été explosive à ce moment, qu'il n'y ait eu aucune chance de grève, aujourd'hui nous avons la grève dans bien des villes canadiennes. J'ai des renseignements auxquels le ministre pourrait avoir accès s'il voulait bien écouter des gens autres que ceux qui l'entourent et qui ont fait un gâchis des relations ouvrières entre les employés et son ministère. D'après mes renseignements, s'il n'y a pas de grève à Toronto et à Montréal, c'est tout simplement parce que le système de distribution sans retour au bureau de poste n'a pas encore été entièrement mis en œuvre. On me dit que s'il l'avait été, on serait en grève là aussi.

Le 14 janvier, le ministre a fait une déclaration sur les modifications qu'il projetait, disant que personne ne serait touché. On m'a demandé de donner la réplique à la déclaration du ministre, au nom de notre parti. Je ne me rappelle pas l'avoir jamais fait auparavant, mais j'aimerais rappeler aux membres du comité et au ministre ce que j'ai dit alors en me fondant sur les renseignements dont je disposais et que n'importe quel autre membre du comité aurait pu obtenir s'il avait voulu s'en donner la peine ou s'intéresser suffisamment à la situation pour poser des questions aux employés. Voici ce que j'ai dit, comme en fait foi le hansard, à la page 4244, du 14 janvier:

Nous avons un nouveau ministre des Postes, mais c'est toujours la même vieille équipe qui occupe les postes supérieurs dans ce ministère. A moins que le ministre ne propose une nouvelle formule, les employés ne toléreront pas qu'un grand nombre d'entre eux doivent manger leur dîner dehors par temps froid et humide, pour la seule raison qu'aucun moyen de transport n'est prévu, ce qui les privera de leur pause de midi. Je veux dire au ministre, et ce n'est pas une menace, que je crois connaître le sentiment des postiers dans de nombreuses villes, et qu'à moins que le ministère ne satisfasse à ces griefs légitimes, un nouvel arrêt de travail est imminent.

C'était le 14 janvier, il y a presque deux mois. Certes, le ministre ne m'a pas pris très au sérieux. Il n'a d'ailleurs pris personne très au sérieux. Le ministre, qui s'est présenté à la Chambre avec une réputation d'homme brillant et intelligent qui comprenait les sentiments du citoyen ordinaire, a fait preuve d'un manque d'intérêt déplorable. C'est tout ce que je puis dire—un manque d'intérêt déplorable pour les problèmes des employés du ministère qu'il dirige. Il est en train de rire. Je suppose que toutes mes paroles sont des plaisanteries. Elles resteront des plaisanteries jusqu'à ce que les employés restent inactifs assez longtemps pour attirer l'attention du ministre.

Le ministre a refusé d'écouter les députés. Il a négligé les articles explicites publiés dans les journaux de toutes les régions du Canada. Si le ministre a le temps de lire, j'aimerais lui conseiller les articles publiées dans le *Globe and Mail* de janvier. Le 13 janvier, on pouvait y lire ceci:

Les représentants des facteurs du Canada ont menacé de faire la grève du zèle, ou même la grève totale, si le ministère des Postes donne suite à ses projets d'annuler les distributions du samedi et d'appliquer un système de distribution ininterrompue du courrier.

L'Union des facteurs du Canada juge que les modifications prévues violeront son contrat avec le Conseil du Trésor. Elle a fait hier la déclaration suivante: «Si le contrat est continuellement rompu ... Nous nous réservons le droit de prendre des mesures syndicales.»

Quelques jours plus tard, le 19 janvier, le *Globe and Mail* publiait ce qui suit:

Un décalage dans les distributions du courrier signifiera la prolongation de la journée de travail pour les facteurs qu'indignent déjà les retards dans l'application de la nouvelle échelle des traitements qu'ils ont obtenue l'été dernier après 22 jours de grève.

Le même article ajoute:

La distribution ininterrompue permettrait aux facteurs de trier le matin le courrier de la journée entière. Ils consacreraient ensuite le reste de la journée à leur iténeraire.

Ils auraient une demi-heure pour le repas de midi et le ministère des Postes paierait leur transport aller et retour entre leur itinéraire et l'endroit, quel qu'il soit, où ils mangent. Le délai consacré à ce voyage ne ferait pas partie de la demi-heure mentionnée, mais ils ne seraient nullement rémunérés pour celui-ci.

Les employés des Postes ont jugé qu'on violait ainsi leur contrat. En fait, ils ont exercé le droit que le ministre ne cesse pas de leur reconnaître. Ils ont décidé de faire trancher la question. Il s'agissait du temps qu'ils consacrent à leur toilette. Le juge a déclaré qu'en vertu du contract les employés avaient le droit de consacrer cinq minutes à leur toilette avant ou après leur repas de midi.

Le ministre prétend, bien entendu, qu'ils auront le temps voulu. Il ne l'a peut-être pas dit, mais c'est ce qu'il a laissé entendre. Ils peuvent s'arrêter pour le repas de midi, dans le désert, dans les prairies, ou ailleurs, mais cela ne signifie pas qu'ils auront gardé le droit de revenir au bureau de poste pour y

manger. S'ils le font, ce ne sera plus considéré comme étant pendant les heures de travail. Cela est nouveau. En réalité, le ministre réduit ainsi le salaire de tous les postiers d'une heure-homme par jour, de l'heure où ils voudraient revenir au bureau de poste.

• (9.10 p.m.)

Au cours de la période des questions aujourd'hui les députés de tous les partis de ce côté-ci de la Chambre ont demandé au ministre d'entamer des pourparlers avec les employés pour en venir à une entente. Mais pour qu'il y ait entente le ministre ne doit pas se croire le Tout-Puissant, et interpréter le contrat à sa guise, sans consulter personne. Les négociations collectives impliquent des pourparlers et si l'on ne peut en arriver à une entente, il faut demander l'arbitrage d'une tierce partie. Le ministre a refusé d'agir ainsi jusqu'à aujourd'hui, alors qu'il doit faire face aux effets catastrophiques de sa politique et de ses vaines promesses. Il a dit que le moral était bon, qu'on aplanirait les différends et qu'il n'y aurait pas d'arrêt de travail. Maintenant que le ministre est en face d'un arrêt de travail qui augmente au lieu de diminuer, il recule. Le ministre s'est trompé à chaque étape. C'est lui qui a précipité le troisième arrêt de travail, mais il consent maintenant à une médiation extérieure. C'est une attitude typique du gouvernement actuel.

Nous avons un ministre du Travail qui reçoit de grands éloges. Peut-être est-ce attribuable à ses discours au nom des syndicats. Il s'est prononcé en faveur du rapport de la Commission Freedman selon lequel il devrait y avoir conciliation et discussion. Il a parlé du fait que nul employeur ne devrait apporter des changements importants dans les conditions de travail de ses employés sans discussion et négociation. Je crois que le ministre a prononcé ce discours lorsque la Chambre a été saisie des crédits de son ministère ou durant le débat sur le discours du trône. Nous sommes devant un ministre qui a méconnu le rapport Freedman, et je fais allusion au ministre des Postes. Naturellement le ministre du Travail peut circuler et exposer aux employeurs qu'ils doivent s'inspirer de l'esprit du rapport Freedman pendant que le ministre des Postes le méconnaît entièrement.

Pour mémoire et pour la gouverne du ministre des Postes, au cas où il n'aurait pas encore pris connaissance de ce rapport que je lui recommande, permettez-moi de vous citer quelques extraits du communiqué officiel du ministère du Travail résumant les conclusions du juge Freedman au sujet du conflit entre le Canadien-National et ses employés. A mon avis, les remarques que le juge Freedman adressait à la société s'appliquent encore plus au gouvernement du Canada. Permettez-moi de lire quelques phrases de ce communiqué officiel:

> La situation actuelle qui permet à la direction d'effectuer des changements unilatéraux aux conditions de travail pendant la durée du contrat est une injustice criante qui doit à tout prix être étudiée et corrigée.

Un employeur a-t-il jamais opéré de changements plus considérables que les modifications essentielles que le ministre des Postes et ses valets du ministère ont tenté d'imposer à un groupe d'employés. Le juge Freedman a aussi déclaré:

> Puisque les parcours prolongés n'ont pas partout les mêmes conséquences, la Commission recommande ...

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si le député cite le juge Freedman, j'aimerais qu'il donne les pages des citations. J'ai ici le rapport.

**M. Orlikow:** Le ministre n'écoute pas. J'ai dit que je citais des passages du communiqué officiel du ministère du Travail, qui résumait le rapport du juge Freedman.

**L'hon. M. Kierans:** Tout ce que je demande, c'est de pouvoir repérer les citations, si les citations proviennent du rapport.

**M. Orlikow:** Si on ne peut se fier au résumé officiel du rapport Freedman publié par le ministère du Travail—le ministre du Travail à l'époque était M. Allan J. MacEachen—je ne vois pas ce que je puis offrir d'autre au ministre.

**L'hon. M. Kierans:** Je veux bien admettre que ce résumé est officiel et exact. D'autre part, je crois que je suis plus disposé à aller au cœur même du rapport que le député qui le cite. S'il veut citer Freedman, que ne le cite-t-il?

**M. Orlikow:** Le ministre s'est plaint déjà, d'une façon que j'ai trouvée extrêmement capricieuse et arbitraire, du fait que le député de Brandon-Souris perdait du temps ou en prenait trop. J'essaie de faire gagner du temps au comité et de ne pas ennuyer le ministre avec des questions qu'il estime sans importance, au sujet de l'arrêt de travail, en citant des passages du résumé officiel. Je

pense qu'il est assez exact. Si ce n'est pas l'avis du ministre, qu'il en discute avec l'ancien ministre du Travail et les collaborateurs de ce dernier qui ont rédigé le rapport. Je suis prêt à croire la parole de l'ancien ministre du Travail quand il déclare avoir fait un résumé sérieux du rapport Freedman. Si le ministre des Postes n'est pas de cette avis, c'est son affaire.

**L'hon. M. Kierans:** J'invoque le Règlement, monsieur le président, et je déclare que je considère ce résumé comme sérieux. Puis-je faire remarquer, moi qui ai lu le rapport Freedman, que je ne suis pas sûr que le député l'a lu?

**Des voix:** Bravo!

**M. Orlikow:** Nous pouvons entendre les phoques apprivoisés qui manifestent là-bas. A cette allure-là, nous ne finirons pas la discussion ce soir. Puisque le ministre n'a pas eu le temps de lire le rapport Freedman et ne veut pas écouter l'ancien ministre du Travail—et sûrement il n'a pas voulu écouter celui qui est en fonction—je promets au ministre des Postes de prendre la parole ici demain après-midi et de lui donner la citation exacte en cause à partir du texte officiel du rapport Freedman. Je me demande si, à présent, je puis poursuivre en dépit des interruptions de notre fantoche de ministre des Postes.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'était Pickersgill.

**M. Orlikow:** Voici le nouveau Pickersgill.

M. le juge Freedman déclare à la page 2 du résumé:

> Étant donné que les parcours prolongés n'ont pas tous les mêmes effets, la Commission recommande que l'une ou l'autre partie devrait avoir le droit de confier à un arbitre la question de savoir si le projet de parcours prolongé entraînerait un changement important dans les conditions de travail.

Depuis des semaines, les syndicats des postiers ne font que demander cela, mais le ministre et les experts de son ministère, ces grands négociateurs des questions syndicales qui nous ont conduits à trois arrêts de travail en deux ans, qu'ont-ils fait pour arranger les choses? Ils ont simplement dit qu'on ne pouvait avoir recours à des arbitres de l'extérieur. Ils ont proposé aux postiers d'exposer non pas un seul grief, mais une vingtaine ou une cinquantaine de griefs. Ceux-ci seront donc obligés d'obtenir les services d'avocats aux honoraires très élevés, ce qui tarira la caisse de l'Union. Je suis certain que cela ferait l'affaire du ministre des Postes car, ainsi, les syndicats seraient incapables de poursuivre leur lutte pour une cause qu'ils estiment juste et équitable. Le ministre des Postes n'est pas de cette opinion, car ses grands manitous ont décidé que les employés étaient bien traités.



• (9.20 p.m.)

Voici ce qu'on lit à la page 3 du sommaire officiel:

> Si les parties ne peuvent s'entendre quant à la mise en vigueur de la recommandation de la Commission, il faudra recourir aux textes législatifs, par exemple à la loi sur les chemins de fer et à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Si l'on avait recours à cette dernière, il serait possible de prévoir, au moyen d'une modification appropriée, que tous changements, innovations ou mises au point d'ordre technique proposés par l'employeur et qui porteraient sensiblement atteinte aux conditions de travail des employés, devraient être remis à plus tard et discutés au moment de la prochaine période de négociation, ou être traités de la même façon que s'il s'agissait d'une mesure tombant sous le coup des dispositions de l'article 22(2) de la loi.

L'ex-ministre du Travail, l'honorable Jack Nicholson, soutenait autrefois, persuasivement, croyait-il, qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la recommandation du juge Freedman; nous n'avions pas besoin de mesure législative parce que, somme toute, tous les bons employés consentiraient à faire cela de plein gré. Voyez comme il avait tort. Nous ne parlons même pas d'employeurs privés; le gouvernement canadien, le ministre des Postes ne tiennent aucun compte du principe du rapport Freedman.

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. Orlikow:** Puis-je poser une question, monsieur le président? En calculant mon temps, avez-vous tenu compte des grossières interruptions du ministre?

**M. le président:** A l'ordre. Le comité consent-il à ce que le député continue? Il faut le consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**M. Perrault:** Il ne le mérite pas.

**M. Orlikow:** Le député fait la même observation, monsieur le président. Comme le premier ministre, je ne puis me rappeler sa circonscription. A la page 3 du résumé du rapport du juge Freedman, nous lisons:

> Une modification de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail aurait l'avantage de combler une lacune que les progrès technologiques ont fait voir dans la loi.

Il y a un débrayage. C'est le troisième dont a eu à souffrir le public. La semaine dernière, le ministre niait la possibilité d'un débrayage. Ce débrayage est la faute du ministre qui n'a pas réussi à s'entourer de gens ayant la moindre idée de ce que l'on entend par négociations collectives, de gens qui se rendent compte que le système féodal, qui existait depuis près d'un siècle au ministère des Postes a pris fin. En vertu de ce système, le ministre, le sous-ministre et quelques fonctionnaires-clés pouvaient prendre une décision que tous les autres devaient suivre. Ce genre de choses est disparu et nous sommes maintenant dans une ère où—je ne puis dire cela aussi éloquemment que le ministre de la Main-d'œuvre, bien entendu—les employeurs doivent s'asseoir de bonne foi à la table des négociations et essayer de régler les questions en litige, les différends, avec leurs employés.

Pour la seconde fois, le ministre a échoué. Nous avons eu une grève, il y a quelque temps, alors que le ministre était à la tête des Postes. Aujourd'hui, nous avons un débrayage. Sérieusement, je suggère que le ministre ayant misérablement échoué, n'ayant pu comprendre les faits les plus élémentaires en matière de relations patronales-syndicales, dans un ministère qui est d'un intérêt vital pour les Canadiens et leur vie quotidienne, doit démissionner et faire place à un ministre qui songera d'abord aux Canadiens et qui réglera les questions importantes par la négociation et la conciliation au lieu d'arrêts de travail.

**M. McCleave:** Monsieur le président, nous regrettons pour la plupart, je pense, que le ministère qui touche de plus près les Canadiens jour après jour fasse aussi l'objet de la plus grande controverse au pays. Les difficultés du ministère des Postes dépassent de beaucoup celles de tout autre ministère, et croyez-m'en, cela demande de la part du gouvernement actuel un certain tour de force. Pourtant ce sont précisément les conditions qui existent aux Postes en ce moment.

J'aimerais poser cette question-ci au ministre. L'a-t-on averti que ses difficultés allaient s'accroître ou a-t-il été pris au dépourvu? A mon avis, le ministre des Postes avait reçu tous les avertissements possibles. Les difficultés de son prédécesseur étaient un présage. Il y a eu aussi le rapport Montpetit, l'épais volume de la Commission qui renfermait les griefs recueillis par ce juge de la Cour supérieure de Québec. Celui-ci était d'avis que l'on devait redresser ces griefs. On l'a fait dans certains cas.

En outre, il y a eu les nouvelles mesures concernant les négociations collectives que nous avons adoptées en toute bonne foi il y a quelques années. En alliant le facteur du rapport Montpetit et celui des négociations collectives, des gens qui s'étaient contentés de certaines conditions pendant longtemps se sont trouvés devant l'obligation et le devoir personnel de faire quelque chose pour améliorer leur sort. Je pense que tous à la Chambre seront d'accord avec cette façon de voir. Je l'ai moi-même soutenue dans des discours aux syndicats d'employés des postes. Je leur ai dit: si vous vous plaignez des conditions de travail, ne restez pas là passivement. Portez vos plaintes à la direction. Gardez vos distances, et faites de votre mieux pour les régler.

Cet état d'esprit a maintenant gagné tout le secteur des Postes canadiennes. Le ministre des Postes s'amuse à des tripotages d'amateur dans un autre ministère pour nous dire ce que l'OTAN devrait ou ne devrait pas faire, puis il se tourne vers le ministère des Postes et prend une décision cavalière. Pas surprenant que la moitié du pays soit aux prises avec des difficultés postales. Ces présages existaient avant que ne soit élu le ministre des Postes qui, plus tard, devint membre du Cabinet. Il n'a personne d'autre à blâmer que lui-même pour la conjoncture actuelle au Canada.

Le ministre aurait dû déceler l'avertissement des événements de l'an dernier, lors de la hausse qui a jeté le peuple dans la consternation. Les difficultés que connaissent les journaux, et dont nous ne pouvons encore estimer toute l'ampleur, les revues aussi les connaissent. Par exemple, l'édition de mars 1969 de la revue *Legion* renferme un article intitulé: «We Face a Crisis», rédigé par le président du dominion, M. Robert Kohaly, qui est également président de la National Magazine Executive Committee. La revue *Legion* jouit des privilèges de la deuxième classe depuis plus de 40 ans. Elle avait pressenti les augmentations. L'éditorial en question dit:

> La revue *Legion* s'était préparée à une majoration des taux de deuxième classe, d'environ un demi-cent à deux cents l'exemplaire, et elle a adapté son budget de 1969 de façon à pourvoir à une augmentation mensuelle des frais postaux de $1,300 à $5,000.

Puis survient l'intervention vigoureuse du ministre des Postes, avec le résultat suivant:

> —les frais d'affranchissement (de la revue *Legion*) à compter du 1er avril s'élèveront à 7c. l'exemplaire, soit des frais postaux de plus de $19,000 par mois ou $228,000 par année!

Il s'agit d'un groupe qui s'attendait à ce que ses frais postaux passent disons de $15,000 à $60,000. Leur note de frais de poste sont montés jusqu'à $228,000 par an. L'éditorial de la *Legion* ajoute:

• (9.30 p.m.)

Ces nouveaux tarifs obligeront de nombreuses publications commerciales et fraternelles à cesser leurs affaires.

Si un ministre appelle cela de la bonne gestion, je préfère ne pas savoir ce qu'est une mauvaise gestion, car cette politique, que quelqu'un a dû étudier au ministère, sème la pagaille dans un secteur important de nos communications.

Outre ces augmentations exorbitantes, il y a aussi le problème des lenteurs dans la distribution du courrier. Le *Register* l'a parfaitement expliqué, dans un de ses numéros de novembre. Le *Register* est publié à Kingston, mais ses bureaux sont à Toronto. Voici ce qu'il disait dans son éditorial:

Les journaux de Toronto sont distribués dans cette ville le jeudi, vers 2 heures du matin. Pourtant, dans certains cas, ils n'atteignent pas les paroisses de Toronto avant le mercredi suivant.

Ils sont alors à peu près aussi récents que l'Ancien Testament. L'éditorial continue:

Il arrive que des journaux adressés au bureau du *Register*, à Toronto, à quelques pas du bureau de poste principal, ne soient pas distribués avant le lundi suivant.

Je le répète, le devoir du ministre des Postes n'était pas d'aller se mêler de l'OTAN mais de s'occuper de faire marcher les Postes canadiennes, et je prétends qu'à cet égard, il a gravement lésé le Parlement et les Canadiens. Il est étrange, pour un homme dont le rôle est d'assurer les communications, que sa méthode de communication ait été si peu satisfaisante, c'est le moins qu'on puisse en dire, et qu'elle ait suscité le conflit ouvrier qu'on a souligné aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais signaler au comité une disposition curieuse. Dans l'article à l'étude, il est question de la création d'un ministère des Communications, et une disposition de l'ancienne loi exigeant que le quartier général des Postes soit établi à Ottawa est supprimée. Je constate que ce détail est disparu à propos du ministère des Communications. J'espère avoir une explication de ce changement avant que le bill soit adopté.

[M. McCleave.]

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, au début de la soirée, le ministre des Postes m'a refusé la courtoisie de me laisser conclure mes remarques. Je ne voulais pas alors reprendre le débat, mais après réflexion, je tiens à déclarer que c'est la première fois, depuis 18 ans que je siège à la Chambre des communes, qu'un ministre de la Couronne me refuse cette politesse lorsque je la demande. C'est donc ce qui me pousse à participer de nouveau au débat. D'autres députés ont exprimé leur inquiétude de ce que le ministre des Postes a refusé d'écouter les propositions raisonnables émanant de ce côté-ci de la Chambre. Le ministre des Postes n'est plus à la Bourse de Montréal. Il siège à la haute cour du Parlement dont les membres, qui représentent des circonscriptions situées dans diverses régions du Canada, ont le devoir et l'obligation de parler au nom de leurs commettants. C'est précisément ce que j'étais en train de faire ce soir. Le ministre des Postes a déclaré que c'était du temps perdu, et la suite du débat m'a poussé à conclure qu'il a peut-être raison à cet égard.

Tout ce qu'on pourra dire de ce côté-ci de la Chambre ou du côté du gouvernement ne fera pas, j'en suis sûr, la moindre impression sur le ministre des Postes. Il est comme le gars qui disait: «Ne m'embrouillez pas avec des faits. J'ai déjà tranché la question.»

Le problème que j'ai présenté à la Chambre a un caractère fondamental et je ne suis pas le seul à l'avoir soulevé. Je continuerai de le soulever tant qu'il me sera possible de le faire, car il présente la plus grande importance pour l'Ouest du Canada et pour la région que je représente. La *Winnipeg Free Press*—qui est l'organe du parti libéral de ma province, le Manitoba, a exploré tous les aspects du problème. L'un de ses journalistes les plus remarquables, M. John Robertson, a commenté récemment le refus du ministre des Postes d'écouter les conseils et les propositions raisonnables en disant qu'il avait poussé le Canada à retirer ses forces et à démissionner de l'OTAN, mais il vaudrait peut-être beaucoup mieux, pour le gouvernement du Canada et pour les Canadiens, qu'il donne lui-même sa démission. Il semble que ce soit la situation qui se dessine relativement à un service qui concerne, comme mon collègue l'a dit il y a un moment, la vie quotidienne de tous les Canadiens.

Je voulais montrer—et j'aurais pu terminer en deux minutes si le ministre des Postes m'avait accordé la faveur que je demandais—

qu'en fermant les bureaux de poste ruraux, il réalisera peut-être des économies infinitésimales d'un montant de $292,000. Il fait ainsi beaucoup de tort à une institution sociale fondamentale dans les régions rurales de l'Ouest du Canada comme dans d'autres régions du pays. Le même problème sans doute s'applique aux provinces Maritimes, aux régions rurales de l'Ontario et au Québec. La plupart de ces bureaux de poste se trouvent, dans le magasin général et, dans la plupart des cas, comme je l'ai constaté personnellement et d'après des instances que j'ai reçues par lettre, cette décision sera le facteur décisif qui permettra au magasin de survivre ou non. Voilà l'un de nos grands problèmes sociologiques du moment: la dépopulation des zones rurales et la tendance accrue à l'urbanisation.

Autrement dit, nous nous heurtons à un problème social chronique d'urbanisation, qui sera énormément plus coûteux que l'entretien des collectivités rurales du Canada grâce aux petits bureaux de poste ruraux. Voilà mon argument et j'encourage le ministre à le considérer sérieusement. S'il veut réaliser des économies de l'ordre de millions et non pas seulement de $292,000, le rapport de l'Auditeur général regorge d'exemples de gaspillage et de folles dépenses. Si le service du courrier rural perd de son importance, le gouvernement réalisera des économies, mais du même coup il détruira un service fondamental de communication qui a été confié au gouvernement canadien depuis le debut de la Confédération, il y a un siècle.

Lorsque ce grand débat a commencé l'automne dernier, un comité de 35 députés ministériels d'arrière-ban s'était formé pour protester contre les initiatives du ministre des Postes en ce qui concerne la réorganisation de son ministère. Je crois que ce comité de 35 membres a fait une telle impression sur le ministre des Postes qu'il est revenu en partie sur sa décision. J'insiste pour que d'une façon ou d'une autre on reconstitue ce comité, si possible le mercredi matin quand les députés d'en face se réuniront en caucus. Dans l'intimité du caucus, ils pourront dire sans ambages au ministre des Postes, qu'il ignore tout des besoins fondamentaux du pays, comme je l'ai déjà indiqué en rapportant les propos d'un journaliste aussi distingué que M. Robertson. J'aurais pu citer également M. Bruce Hutchison qui vient de la même province que le député de Burnaby-Seymour, B. S. comme on dit. Je crois que le député de Burnaby-Seymour faisait partie de ce comité de 35 membres et peut-être se chargera-t-il de le réorganiser. Si le ministre des Postes ne veut pas écouter les députés de l'opposition, certainement les députés d'arrière-plan du parti ministériel pourront lui faire entendre raison.

• (9.40 p.m.)

Bien que le député d'York-Est, qui n'occupe pas son siège ce soir, ait signalé que le gouvernement a ordonné d'éviter tout désaccord ou tout changement dans les instructions du cabinet, il y a certainement des collègues du député d'York-Est qui ont le courage de leurs convictions et sont prêts à parler au nom de leurs circonscriptions.

**M. Perrault:** Je ne comptais pas prendre part à ce débat, mais puisqu'on a fait allusion à la Chambre à la position que je suis censé avoir prise, je crois de mon devoir d'expliquer clairement mon attitude. Je ne faisais pas partie de ce prétendu groupe des 35, mais je sais, comme sans doute tous les députés, combien il est ardu de faire face au ministre des Postes.

Nous avons constaté au cours des séances du comité cette situation ridicule: le tarif postal des publications n'avait pas changé depuis 1957, et avant cela, ce tarif était resté le même pendant 20 ans. Pour le contribuable canadien, cette situation serait catastrophique, à moins qu'un ministre n'aie le courage de présenter un programme semblable à celui que mon honorable ami s'évertue à défendre à la Chambre.

Les députés qui ont participé au débat ont pris bien soin de ne pas parler des répercussions économiques des déficits continus du ministère des Postes sur les contribuables canadiens, déficits qui auraient atteint des proportions énormes dans quelques années si le ministre actuel n'avait pris des mesures radicales. Aucun chiffre n'a été fourni pour étayer les arguments avancés jusqu'ici, la plupart à des fins politiques. Personne n'a dit mot du déficit de 134 millions de dollars qu'on aurait essuyé au cours de l'exercice financier à venir si les mesures nécessaires n'avaient été prises.

J'ai attendu en vain, ce soir, les opinions des partis de l'opposition sur le nouveau ministère des Communications, ce domaine vital qui englobe divers moyens de communications, aussi bien que les services postaux.

C'est à peine si on a parlé de satellite de communications, ou de l'avenir de la télévision éducative, même de ses aspects techniques. On n'a rien dit du fait que le bill dont nous sommes saisis est capable de créer l'un des plus grands ministères fédéraux de notre histoire.

On n'a pas discuté des méthodes par lesquelles nous pouvons améliorer les communications dans les régions septentrionales, en sus de l'utilisation des services postaux. Les députés de l'opposition se sont contentés de remuer les cendres de l'acrimonie politique. Ils aimeraient, semble-t-il, ajouter un renvoi à la fin de chacun de leurs discours: Journaux locaux, prière de copier. Leurs discours sont rédigés en vue d'une grande publicité sur le front local, non comme un apport positif au dialogue.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur le président, à propos des remarques du député de Burnaby-Seymour qui prêtent indubitablement des intentions aux autres députés qui ont participé au débat.

**L'hon. M. Basford:** Ne soyez pas si susceptible.

**M. Perrault:** Voilà les commentaires d'un député qui ne s'est jamais montré sensible aux sentiments des autres à la Chambre.

**M. MacInnis:** Monsieur le président, quand un député invoque le Règlement, la présidence devrait décider s'il est fondé à le faire.

Je me soumettrai de la décision de la présidence si l'on me dit que mon rappel au Règlement n'est pas légitime. Et je serai encore plus content si le ministre avait le cran de se lever et de prendre part au débat...

**M. le vice-président:** Je ne crois pas qu'il y ait matière à rappel au Règlement.

**M. MacInnis:** J'invoque encore une fois le Règlement. Cette fois à propos de la décision que vient de rendre la présidence. Je reviendrai là-dessus demain quand M. l'Orateur sera au fauteuil et je poserai alors la question de privilège.

**M. Perrault:** Je m'abstiendrai de poursuivre la discussion afin de donner aux autres l'occasion de prendre part au débat. Tant de ceux qui ont pris la parole aujourd'hui pour affirmer que l'on porte atteinte à leur liberté de s'exprimer ont pris 12 minutes d'un discours de 20 minutes pour faire valoir leur point de vue. Une fois encore, on se demande si les députés de l'opposition désirent vraiment parler constructivement de ce nouveau ministère.

Je tiens à dire qu'il faut du courage pour présenter une mesure législative de ce genre. Les choses difficiles sont toujours impopulaires, mais nous avons un ministre, au moins, qui a le courage d'examiner de près les opérations du ministère des Postes, ce que les gouvernements précédents n'ont pas eu le courage de faire, y compris le gouvernement formé par le parti à ma gauche. Le ministre a vu que la situation était intolérable et qu'elle ne pouvait se perpétuer. Il a déclaré: Il faudra prendre des décisions difficiles et certains emplois seront atteints, mais nous allons essayer d'être justes. Je demande aux députés de l'opposition d'être justes dans leurs remarques sur le sujet à l'étude.

**M. Orlikow:** Le député dirait-il au comité s'il est juste, à son avis, que les Canadiens, qui ne peuvent subventionner les divers journaux et revues canadiens, continuent de subventionner *Time* et *Readers' Digest*; ce qui leur coûtera, d'après les nouveaux tarifs, environ 1 million et demi de dollars par an?

**M. Perrault:** Si de député avait fait des recherches sur le sujet des tarifs postaux et, manifestement, il n'en a pas fait, il saurait que le contribuable canadien devra encore assumer un énorme déficit, même avec le changement proposé, et qu'il n'y a pas de chances que la situation s'améliore au cours de la prochaine ou des deux prochaines années financières. C'est un groupe d'entreprise: Les frais étaient exorbitants et un parti qui s'intéresse à ce point aux programmes visant à dépenser l'argent des contribuables devrait, me semble-t-il, être assez sérieux pour aider à contenir les dépenses.

**M. Orlikow:** Le député de Burnaby-Seymour ne veut pas répondre bien sûr, rien ne l'y oblige. Je lui ai posé une simple question. Les chiffres indiquent...

**M. le vice-président:** Je demanderais au comité de revenir au sujet du bill.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, nous discutons certes du bill—nous parlons des communications. Le député de Burnaby-Seymour nous a critiqués...

**M. Perrault:** Je vais répondre à votre question. Vous laissez entendre, je crois, qu'il ne devrait y avoir aucune subvention. J'ai ensuite proposé une subvention permanente, de l'ordre de 40 millions de dollars pour la prochaine année financière. Ceci répondait à la question du député et il aurait dû écouter. Il va sans dire que j'appuie la mesure...

• (9.50 p.m.)

**M. le président suppléant:** A l'ordre.

**M. Perrault:** ...mais non des déficits illimités...

**M. le président suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Perrault:** ... pour les contribuables canadiens.

**M. le président suppléant:** A l'ordre. Nous étudions l'établissement d'un nouveau ministère. Il ne s'agit pas de sa politique ni du coût de...

**M. Orlikow:** Monsieur le président, avec toute la déférence que je vous dois, je sais que le ministre se laisse entraîner par son imagination en matière de satellites et le reste, mais qu'il le veuille ou non le ministère des Communications devra s'occuper des Postes, ce vieux cheval de bataille.

Le ministère des Postes a établi des taux pour les divers genres de courrier qu'il livre. Nous avons entendu les commentaires du grand défenseur du gouvernement, le député de Burnaby-Seymour, qui croit à la critique constructive. Depuis qu'il est à la Chambre, toutefois, je ne l'ai jamais entendu et jamais je ne l'entendrai admettre, j'ose supposer, qu'un député de l'opposition puisse faire une telle critique.

**M. Perrault:** Vous êtes trop souvent absent de la Chambre pour entendre des choses pareilles.

**M. Orlikow:** Mon assiduité vaut bien la vôtre.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Le député devrait pouvoir faire son discours. Je demande au député de revenir à la partie du bill actuellement à l'étude, soit l'article 7, concernant l'établissement d'un nouveau ministère. Si le député veut bien faire porter ses remarques sur l'article 7, je l'entendrai volontiers.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, en premier lieu, l'article 12 du bill, à la page 4, a trait au ministère des Postes.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je rappellerai au député que nous examinons l'article 7, à la page 2 du bill.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, il avait été entendu lorsque nous avons entamé le débat sur ce projet de loi que nous tiendrions une discussion générale sur le premier article. Il me semble qu'il est question maintenant du ministère des Communications qui comprend le ministère des Postes.

**M. le vice-président:** A l'ordre. J'apprécie les commentaires du député et je l'en remercie. L'article 12, dont le député de Winnipeg-Nord a parlé, se lit comme suit:

L'article 3 de la loi sur les postes est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«3. (1) Est établi un ministère du gouvernement du Canada, appelé ministère des Postes, ayant à sa tête le ministre des Postes.

(2) Le ministre des Communications est le ministre des Postes; il a la gestion et la direction du ministère des Postes.»

**M. Orlikow:** Monsieur le président, c'est exactement ce dont nous discutons. Je ne demande pas de traitement spécial. Le député de Brandon-Souris a fait deux exposés sur cet article au sujet des conséquences pour les publications canadiennes des augmentations du tarif postal et vous l'avez laissé parler. Le député de Burnaby-Seymour a ensuite reproché au député de Brandon-Souris et aux autres députés que leurs propositions n'étaient pas assez constructives. Selon lui, les hausses du tarif postal sont nécessaires. Je lui ai ensuite demandé si, dans le cas d'augmentations inévitables, le gouvernement allait maintenir les subventions aux publications agricoles qui disparaissent, aux journaux des groupes ethniques qui abandonnent et aux publications syndicales, comme la revue de la CSN, dont le ministre de l'Expansion économique a été le président si longtemps, qui ne paraît plus.

Si le gouvernement ne peut pas le faire, le député de Burnaby-Seymour croit-il alors que le contribuable canadien doive verser aux revues *Time* et *Reader's Digest* une subvention de 1.5 million par année? Le député de Burnaby-Seymour...

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais au député de bien vouloir limiter ses observations au projet de loi, et non de commenter les remarques du député de Burnaby-Seymour.

**M. Orlikow:** J'achève. Quiconque veut se donner la peine de lire le compte rendu verra bien que le député de Burnaby-Seymour refuse de répondre à cette simple question. Évidemment, il défendra toujours les intérêts de *Time* et de *Readers Digest*. Et pourquoi pas, ce sont des organes libéraux.

**M. Perrault:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai répondu trois fois à l'honorable représentant. Le député de Winnipeg verse maintenant dans la politicaillerie, et je ne crois pas que ce soit digne d'un député fédéral.

**M. Peters:** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer à cette partie du débat, et je me garderais bien de laisser le député de Burnaby-Seymour m'éloigner de ce sujet. La partie de la mesure qui m'intéresse concerne les Postes. Je suis de ceux qui au cours des années ont acquis une certaine expérience à surveiller le fonctionnement des Postes, et j'ai toujours cru que le ministre des Postes du Canada n'avait pas tellement à faire. Toutefois, en rétrospective, je puis avouer maintenant que les Postes ont été fort bien dirigées.

Dans ma région—et je crois que c'est vrai dans d'autres—des gens m'écrivent pour me dire que le service postal a rétrogradé de 40 ans. Nous ne vivons pas loin de Toronto, notre principal centre commercial. Déjà, nous pouvions expédier du courrier et, grâce au train de nuit, il parvenait aux bureaux d'affaires de Toronto le lendemain matin. Les lettres postées des bureaux d'affaires de Toronto étaient distribuées dans chaque collectivité de ma région le lendemain matin, d'ordinaire dès 10 ou 11 heures. Si ce courrier ratait la levée de cinq heures à Toronto, il était livré dans l'après-midi. Cela comprend les livraisons des routes rurales. Maintenant, une lettre peut prendre cinq jours à nous venir de Toronto. J'ai des preuves établissant que certaines catégories de courrier—

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Comme il est dix heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question).

[M. Orlikow.]

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

### L'ÉNERGIE—URANIUM CITY—L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE FOURNIE PAR UNE SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

**M. A. C. Cadieu (Meadow Lake):** Monsieur l'Orateur, j'ai été amené à poser une question l'autre jour à cause de requêtes que j'ai reçues d'Uranium City et d'Eldorado, surtout d'Uranium City. Ma question était ainsi conçue:

• (10.00 p.m.)

... étant donné le mécontentement général provoqué par le coût élevé et la mauvaise qualité des services accordés aux résidents d'Uranium City par la compagnie privée qui fournit actuellement l'électricité à la région, le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il nous dire si l'Eldorado Nuclear Limited, la société de la Couronne qui s'occupe surtout de l'aménagement de la collectivité, envisage de prendre en charge elle-même, directement, ce service ou bien d'user de son influence locale considérable pour qu'il soit amélioré?

Si j'ai soulevé la question, monsieur l'Orateur, c'est que j'ai reçu une pétition signée par 386 personnes d'Uranium City, en même temps qu'un exemplaire du *Northland News*, où l'on expose la situation. Voici la teneur de la requête:

Nous, habitants d'Uranium City, protestons énergiquement contre le coût élevé de notre service d'électricité.

Nous ne comprenons pas que la compagnie Northland Utilities n'ait pas revisé et diminué ses tarifs il y a longtemps déjà.

Nous sommes bien au courant des dommages aux appareils électriques et des ampoules grillées qui résultent des grandes oscillations de tension.

Nous sommes également très inquiets à la pensée que la compagnie n'a aucune usine de réserve en cas de pannes, comme cela pourrait se produire par un froid de 40 dégrés sous zéro, ce qui serait une catastrophe pour nos familles, sans compter le dommage à nos maisons et propriétés.

Nous sommes d'avis que les tarifs d'électricité de la compagnie Northland Utilities sont beaucoup trop élevés, ...

J'avais l'impression que les fils du réseau électrique avaient été installés il y a quelque temps par une société de la Couronne, l'Eldorado Nuclear Limited. Comment peut-on autoriser une compagnie privée, comme la Northland Utility, à hausser ses tarifs de près de 100 p. 100 aux dépens des gens de la région? Cela me dépasse. Nous savons que ces gens vivent loin des grands centres, dans une région minière. Il n'en reste pas moins qu'ils n'arrivent pas à comprendre pourquoi leurs tarifs d'électricité sont si élevés. Dans

son numéro du 23 janvier 1969, la *Northland News* expose la situation en ces termes:

La Northland Utilities a été attaquée lundi soir lorsque les conseillers de la ville ont demandé à ses représentants d'expliquer pourquoi on s'était plaint d'une faible tension de services au client qui laissent à désirer, de l'impossibilité de communiquer avec les représentants de la société affectés à l'endroit. et du tarif élevé de l'électricité.

Comme il s'agit d'une ville minière, ses habitants ne voient pas la nécessité de tarifs très élevés. Mes observations ont, je crois, résumé la situation. J'ai copie de la pétition, que je pourrais remettre au ministre, accompagnée des documents pertinents que j'ai en ma possession.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, l'Eldorado Nuclear Limited n'a pas songé à prendre les services directement en main. Pour ce qui est des tarifs, ils sont déjà à l'étude depuis quelque temps et des instances ont été présentées à l'Eldorado Nuclear Limited. On espère qu'ils seront réduits. Vu qu'on n'a pas présenté d'instances directement à l'Eldorado sur la qualité du service, la société n'a pas songé à user de son influence pour le faire améliorer.

## LES SERVICES SCIENTIFIQUES—LE MINISTRE COMPTABLE DE LA POLITIQUE

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours lors d'une conférence d'hiver sous les auspices de l'Institut canadien des affaires publiques, et de Radio-Canada le président du Conseil des sciences, M. Solandt a répété, au cours d'une allocution, des déclarations faites ailleurs portant qu'il fallait améliorer les rouages relatifs à la politique scientifique du gouvernement fédéral et préconisant la désignation d'un ministre comptable de la politique scientifique.

Le 5 mars, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) si le gouvernement songeait à faire une telle nomination et le premier ministre m'a répondu que le président du Conseil du Trésor (l'honorable M. Drury) était ce ministre. Une autre fois, en réponse à une question semblable posée par mon collègue, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), le premier ministre a désigné du doigt le ministre d'État (l'honorable M. Lang), député de Saskatoon-Humboldt. Une troisième fois, en réponse à la même question, il a mentionné le ministre de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Pepin) comme étant le ministre comptable de la politique scientifique.

Voilà une question extrêmement importante, monsieur l'Orateur. Le secrétaire du Conseil du Trésor, M. Reiseman, dans son témoignage au comité du Sénat qui examine la politique scientifique, a déclaré que les décisions du gouvernement en matière de politique scientifique étaient en grande partie fortuites. Si l'on songe que depuis plusieurs années, le gouvernement a abandonné trois programmes très importants de recherches scientifiques qu'il s'était engagé à mettre en œuvre, sans en avoir, semble-t-il, discuté sérieusement avec les hommes de science, on comprend l'importance d'avoir un ministre à qui il incombe de prendre des décisions dans ce domaine.

L'observatoire Reine Élisabeth qui devait être construit en Colombie-Britannique a été annulé. Le projet Harp réalisé par la faculté de physique de l'Université McGill a été interrompu et il se poursuit maintenant aux États-Unis sous la direction de savants antérieurement attachés à l'Université McGill. Le projet ING fortement encouragé par les physiciens du Canada a également été abandonné.

Je ne suis pas spécialiste en politique scientifique, pas plus qu'aucun député, je suppose. Je ne défends pas particulièrement ces projets. Je ne m'y connais pas plus qu'en matière de dépenses pour la recherche médicale, ou agricole, ou militaire—projets qui ont échoué pour la plupart—mais j'aimerais savoir qu'en retour des centaines de millions que dépense le gouvernement du Canada, nous obtenons les conseils judicieux de gens avertis. Pourtant, monsieur l'Orateur, il ne semble pas en être ainsi.

Voici un extrait d'un article paru dans *Science Forum*, en novembre 1968, et signé par M. Martin W. Johns, physicien à l'Université McMaster:

La politique scientifique, quelle qu'elle soit, semble être formulée par des personnes qui ne comprennent pas les objectifs légitimes de la science, ou qui n'ont aucun contact avec les scientifiques—dans la fonction publique ou ailleurs.

De même M. L. E. Howlett a écrit dans le numéro d'octobre de *Science Forum:*

Il arrive trop souvent qu'on plaide en faveur d'un projet coûteux qui exige de lourds engagements parce qu'il est bien conçu et qu'il est fait appel à l'imagination. Trop rarement, on en établit le bien-fondé en fonction des besoins futurs du Canada et de sa valeur éventuelle pour le pays en comparaison de l'argent consacré à d'autres projets.

M. Howlett est un ancien chercheur scientifique du Conseil national de recherches. Et je

pourrais en citer d'autres. Le professeur N. H. Lithwick écrivait ceci à propos de notre prétendue politique des sciences, dans un article intitulé «Science Policy in Canada» paru dans la livraison d'août 1968 du *Journal of Canadian Studies:*

• (10.10 p.m.)

Après avoir examiné comment l'État canadien dirigeait et finançait ces recherches, on peut conclure sans hésiter qu'il n'existe pas de politique scientifique, sauf peut-être la conviction que la science est une bonne chose. Cela découle, par ailleurs, de l'absence d'une politique sociale générale de sorte que les hommes de science ont pu développer leur art comme ils l'ont jugé bon.

Puis, plus loin:

Inutile de préciser que le gouvernement a préféré laisser à l'avenir aux scientifiques le soin de prendre les décisions en matière de politique scientifique.

Et l'article se termine ainsi:

Comment un organisme composé surtout de savants établirait-il des priorités sans pouvoir se guider sur des objectifs officiels bien définis, voilà qui suscite des craintes profondes, craintes qui ne se trouvent aucunement allégées par les assurances répétées du président, d'après qui le Conseil coopérera avec les sociologues et les experts du behaviorisme.

Je tente simplement de souligner par là qu'à mon avis la responsabilité et le devoir incombent au gouvernement du Canada d'établir un régime de priorités permettant d'assurer que les affectations du gouvernement canadien à la recherche scientifique serviront les intérêts du peuple canadien en général. Cela exige, selon moi, un ministre responsable de la politique des sciences et capable de rendre des décisions raisonnables quant aux besoins du pays après avoir consulté d'une part les scientifiques employés par le gouvernement, le Conseil des sciences, les universités et l'industrie, et, de l'autre, les ministres qui connaissent tous les besoins et tous les engagements des Canadiens. Malgré notre secrétariat ou conseil des sciences, le gouvernement n'a pas une telle politique.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, en réponse au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je tiens à dire que j'ai répondu le 20 février dernier à une partie d'une question posée à ce sujet, comme en fait foi le hansard à la page 6790, question semblable posée par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Tout ce que je pourrais ajouter, c'est que s'il y a lieu de faire une déclaration à ce sujet, le premier ministre le fera à l'appel des avis de motions, où sont annoncées les politiques gouvernementales.

[M. Orlikow.]

MINISTÈRE DES POSTES—LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DE TARIFS SUR LES PUBLICATIONS SANS BUT LUCRATIF

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés, j'ai essayé, parfois à l'appel de l'ordre du jour et parfois à d'autres moments, de soulever le sujet de la hausse démesurée du tarif postal à l'égard de ce que j'appelle les publications sans but lucratif au Canada. Je le fais de nouveau ce soir, surtout à la suite de la réponse assez curieuse selon moi que m'a donnée le ministre des Postes (M. Kierans) la semaine dernière, lorsque je lui ai posé une question sur ce point. Sauf erreur, il a alors dit qu'au lieu de chercher à corriger la situation par des taux d'affranchissement inférieurs, les publications sans but lucratif pourraient songer, en vue du service destiné à leurs abonnés, à demander au ministère de l'État, par la voie de leurs associations, certaine forme de subvention. Par conséquent, je soulève de nouveau le sujet ce soir.

Si j'ai bien compris le ministre, il proposait une subvention pour les publications à but non lucratif, telles que les revues scientifiques, les bulletins paroissiaux, les documents des syndicats ouvriers, etc., qui dans certains cas ne pourront plus paraître à cause des nouveaux tarifs majorés. Je crois que je ne pourrais mieux faire pour étayer ma question, que de citer un extrait de la prise de position de mon parti en octobre dernier, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 1614:

... nous souhaitons qu'un comité étudie la mesure pour s'assurer, d'une part, que la hausse proposée sera suffisante et appliquée à ceux-là mêmes qu'elle doit viser, et, d'autre part, qu'elle ne retombe pas sur les imprimés qui ne sont pas publiés à des fins commerciales mais plutôt au service de certaines associations d'éducation, de santé ou de coopération.

Si quelque chose de ce genre avait alors été fait, nous ne verrions pas, selon plusieurs d'entre nous, disparaître autant de publications de petites entreprises qui ne parviennent pas, au moyen d'autres ressources financières, à supporter leurs frais de publication et à maintenir une activité efficace. Je pense à celles dont j'ai parlé tantôt: publications de syndicats, d'églises, d'associations scientifiques et autres publications de petites entreprises. A mon avis, ce que le gouvernement fait contribue directement à réduire le nombre de telles publications.

Je suis de ceux qui appuient une hausse sensible des tarifs des publications commerciales et du courrier d'affaires en général. Le consommateur moyen du Canada les a subventionnés pendant de nombreuses années en payant le tarif de première classe. Toutefois, cela est très différent de la situation que décrit l'*Ottawa Citizen*, qui a donné un aperçu des publications à but non lucratif il y

a six ou sept semaines. Dans un article du 29 janvier, l'*Ottawa Citizen* déclarait:

> Parmi les plus durement frappés, il y a les organes des syndicats canadiens, qui ont perdu les privilèges des objets de deuxième classe et qui ont été prévenus par un fonctionnaire des Postes qu'ils n'avaient aucune chance de les recouvrer. Voici quelques exemples d'augmentations des frais postaux auxquelles ces journaux feront face dès le 1er avril:
>
> De $1,057 par année à $29,696 par année ...
> De $9,024 à $84,756 ...
> De $18,000 à $72,000 ...

La liste continue. Une autre de ces publications sans but lucratif, celle de l'Association du Conseil canadien du bien-être, a fort bien fait ressortir ce point. J'exhorte le ministre à réexaminer la situation. Le Conseil canadien du bien-être dit:

> Si le Canada se retrouvait subitement sans des périodiques tels le *Canadian Geographic*, la *Community Planning Review*, le *Canadian Consumer*, le *Canadian Author and Bookman*, l'*Observer*, le *Canadian Nurse* et une foule d'autres revues publiées par des associations professionnelles, ethniques ou culturelles d'un bout à l'autre du pays, il serait comme une maison où la moitié des lumières tout à coup se trouveraient éteintes.

Moi, qui ai pendant longtemps fait appel au ministre et l'ai félicité de l'énergie et du bon sens dont il a fait preuve en majorant le tarif du courrier destiné aux particuliers, je l'exhorte à réexaminer la situation. Peut-être cela le décidera-t-il à reviser l'application de cette mesure aux journaux sans but lucratif. Sans doute n'a-t-il pas bien réfléchi à cette mesure. J'espère qu'il y réfléchira de nouveau, comme il a promis aujourd'hui de le faire pour les conditions de travail des postiers. Il devrait étudier de nouveau la situation, sans parti pris.

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, la question a été étudiée à fond au cours des débats sur les tarifs postaux et sur le bill postal proprement dit. Je me suis efforcé de répondre aussi impartialement et objectivement que possible aux questions qui m'ont été posées depuis quatre ou cinq mois. J'ai l'impression de répéter toujours la même chose en réponse aux questions du député.

• (10.20 p.m.)

A l'heure actuelle, il nous faut manipuler 17 journaux ou quotidiens pour 1½c. Il est absolument impossible au gouvernement de recouvrer plus qu'une fraction infime de ses frais dans ce cas-ci. Lorsqu'un organisme sans but lucratif est créé, il s'attend de payer ses employés, sa main-d'œuvre; il s'attend de payer le papier, l'encre, les travaux d'impression, les honoraires de ses avocats et vérificateurs, et autres frais essentiels. Pourquoi ne s'attendrait-il pas à payer les frais de port; pourquoi espérait-il avoir ses timbres à titre gracieux, ou à un taux réduit? On a exagéré à cet égard de façon presque incroyable. Ainsi, on a fait beaucoup de chichi à propos des augmentations fantastiques que devra décréter le *Queen's Quarterly*, revue dont nous sommes nombreux à dire qu'elle ajoute à la qualité de la vie canadienne. On a prétendu qu'elle ne pouvait supporter ces augmentations. Les abonnés au *Queen's Quarterly* devront payer exactement 4c. de plus par an.

J'ai traité des publications sans but lucratif et des rédacteurs des syndicats, et j'ai pu démontrer que dans la plupart des cas, dans celui par exemple des Travailleurs unis de l'automobile, l'augmentation des tarifs postaux signifierait pour chacun des membres un supplément de 35c. par an. Un journal agricole et rural, typique de tous les journaux agricoles, dont le prix officiel d'abonnement est de $1.50, mais qui, en fait, ne réclame à 98 p. 100 de ses abonnés que 25c. par an, devra maintenant en payer 35.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, je vous prie.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 24 du soir).

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 11 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la communication suivante a été reçue:

Résidence du gouverneur général,
Ottawa, le 11 mars 1969.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable J. R. Cartwright, C.P., M.C., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 11 mars, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-chef du Cabinet du Gouverneur général,

Louis-Frémont Trudeau,
Brigadier-général.

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LOI SUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

LE YUKON—LE CERTIFICAT DE JUGEMENT RELATIF À UNE ÉLECTION

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de Son Honneur le juge A. Bruce Robertson, de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, et de Son Honneur le juge Victor L. Dryer, de la Cour suprême de Colombie-Britannique, les deux juges chargés de l'instruction d'une pétition en vertu de la loi sur les élections fédérales contestées, un certificat de jugement relatif à une élection dans le district électoral du Yukon.

## MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LES POSTES

LA DÉTÉRIORATION DES RELATIONS ENTRE EMPLOYEUR ET EMPLOYÉS—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 26 du Règlement, afin de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence; la détérioration grave des relations entre employeur et employés au ministère des Postes et la nécessité de nommer immédiatement un nouveau ministre des Postes...

• (2.10 p.m.)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Orlikow:** ...qui nouera de bonnes relations avec les employés des Postes et relèvera le service postal à un niveau plus conforme aux besoins des Canadiens.

**M. l'Orateur:** Comme le sait le député et comme l'exige le Règlement, tout avis de motion proposé aux termes de l'article 26 du Règlement doit être remis au moins deux heures avant l'ouverture d'une séance. Je dois dire à regret que le député ne s'est pas plié à cette exigence. Le Règlement ne permet pas à l'Orateur d'outrepasser à sa guise cette exigence bien définie. Quoi qu'il en soit, si cela peut consoler le député, les observations faites hier par la présidence au sujet du projet de motion du député d'Hillsborough (M. Macquarrie) s'appliquent aussi à cette motion-ci.

## QUESTIONS ORALES

### LES POSTES

LA DÉSIGNATION D'UN CONCILIATEUR POUR ÉVITER LES DÉBRAYAGES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Comme un autre débrayage serait possible à Winnipeg, de même qu'à Montréal jeudi, demandera-t-il à un conciliateur d'intervenir en ce qui concerne les causes profondes de mécontentement dans le ministère ou les différends en cause, au lieu de persister à régler les griefs un à un, ce qui semble prendre beaucoup de temps?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apprendre à la Chambre qu'il y avait 1,500 postiers absents hier, mais qu'aujourd'hui moins de 700—649 pour être précis—ne se sont pas présentés au travail.

Pour répondre directement au chef de l'opposition, je voudrais signaler que le ministère des Postes a renoncé à toutes les étapes préliminaires dans la procédure du grief. Les documents pertinents ont été remis au syndicat, afin qu'il les approuve et dès que cette approbation aura été accordée, nous pourrons prendre immédiatement des mesures en vue de désigner un médiateur qui rendra une décision au sujet des griefs en souffrance. C'est ce que nous voulions faire depuis longtemps. Je suis heureux que les pourparlers soient parvenus à ce stade. J'espère que ceux qui sont en grève aujourd'hui reviendront au travail demain, afin que la procédure de médiation puisse se dérouler dans une atmosphère de sérénité.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Naturellement, nous voudrions tous que la situation redevienne normale. La déclaration du ministre me laisse supposer que la procédure adoptée porte sur des griefs particuliers. Je voulais savoir si le ministre ne consentirait pas à un compromis, afin de soumettre les causes fondamentales du mécontentement à la médiation d'une tierce partie, et renoncer à une méthode interminable qui peut redresser des griefs individuels mais non rétablir l'ordre au sein de son ministère.

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, les griefs individuels que nous avons choisis portent sur les causes fondamentales ou les différends fondamentaux qui nous séparent des syndicats. Par conséquent, quand le juge se prononce sur un des cas types, il rend sans doute une décision qui liera les deux côtés dans les cas généraux.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question complémentaire. Le ministre des Postes a-t-il l'intention d'entamer des poursuites, comme il l'avait mentionné, ou bien cherchera-t-il à en arriver à un règlement?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, j'ai un très grand espoir que les grévistes retournent au travail demain, en particulier parce que le maintien des grèves illégales rendrait manifestement les poursuites inévitables. Elles ne seraient pas inévitables, compte tenu de la décision prise dimanche soir par le président national de l'Union des facteurs, M. Décarie, qui a ordonné à tous les travailleurs de retourner au travail. Dans ces circonstances, je crois que mes collègues et moi-même allons repenser la situation. D'ici là, ce que j'ai dit vendredi reste vrai: en premier lieu, nous avons demandé à la Commission des relations de travail de décréter que cette grève est illégale et lèse les intérêts de la population et du gouvernement du Canada et, en second lieu, si la grève est déclarée illégale, la Commission pourrait nous autoriser à intenter des poursuites. Telle était ma position, vendredi soir.

[L'hon. M. Stanfield.]

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Postes. Puisque le ministre a dit que depuis trois semaines il essayait de convaincre les postiers de soumettre le différend au jugement d'une tierce partie, puis-je lui demander à qui il a fait part de cette intention, s'il l'a fait oralement ou par écrit et quand? S'il a envoyé une lettre, serait-il prêt à la déposer à la Chambre.

**L'hon. M. Kierans:** Au cours de mon voyage dans l'Ouest, j'ai demandé à un certain nombre de syndicats locaux d'utiliser la procédure légale et de présenter un grief, s'ils n'acceptaient pas la suppression de la période supplémentaire de tri à une heure de l'après-midi. Je l'ai répété il y a environ un mois—je ne peux donner la date exacte—à l'hôtel Beacon Arms, au cours d'une réunion avec les dirigeants des deux syndicats nationaux; nous discutions alors de la mise en œuvre du nouveau système, et je me souviens avoir dit en présence des deux présidents que la meilleure façon de tenter de renverser cette décision ne résidait pas dans une épreuve de force, où les deux parties recourraient au chantage, mais dans l'adoption des mesures légales prévues par le gouvernement quand ce dernier leur a accordé le droit de grève.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au très honorable premier ministre. Puisque des démarches ont été faites en vue de prendre des mesures contre certains représentants des postiers et de leur intenter des poursuites, et en raison des effets préjudiciables que cela aura sur les relations entre l'employeur, le ministère des Postes, et ses employés, le premier ministre pourrait-il

intervenir en vue d'empêcher qu'on procède à ces poursuites ou toutes mesures tendant à intenter des poursuites?

**Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre):** De quelles poursuites veut parler l'honorable député?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Sauf erreur, la Commission des relations de travail a déjà avisé certains représentants des postiers qu'ils auront à comparaître le 17 mars, pour des entretiens préliminaires avant que des poursuites soient engagées.

**Le très hon. M. Trudeau:** Il ne s'agit pas de poursuites. Il s'agit d'assignations devant permettre au Conseil d'établir si la grève est illégale. Cela n'a rien à voir avec des poursuites.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je poser une autre question au premier ministre? Ces entretiens qui doivent avoir lieu avec la Commission des relations de travail ont-ils pour but de décider si on doit engager des poursuites ou non, et le premier ministre serait-il prêt à empêcher ces entretiens?

**Le très hon. M. Trudeau:** Le député fausse entièrement le rôle de la Commission, monsieur l'Orateur. Le but des séances est d'établir si la grève est illégale ou non et, à cette fin, la Commission assignera des témoins à comparaître en vue d'obtenir les faits. Voilà pourquoi on citera ces témoins à comparaître.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Afin de les soumettre au chantage...

**Le très hon. M. Trudeau:** Voulez-vous que la Commission apprenne la vérité, oui ou non?

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Le ministre des Postes a-t-il pu jusqu'ici réfléchir à la proposition de laisser au ministre du Travail le soin de régler ce différend, car ce dernier pourrait remplacer par une certaine connaissance des relations industrielles la manière forte du ministre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Une question supplémentaire au ministre des Postes. Peut-il nous informer si l'on a pris une décision au sujet des instances présentées au sous-ministre des Postes, à la mi-février, au nom des maîtres de poste canadiens?

**L'hon. M. Kierans:** Je me renseignerai, monsieur l'Orateur.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question supplémentaire. Comment le ministre des Postes concilie-t-il sa présente déclaration, selon laquelle le gouvernement essaie depuis trois semaines de faire intervenir une tierce partie, avec sa déclaration du 4 mars où il disait qu'il n'en voyait pas la nécessité?

**M. l'Orateur:** La question ainsi formulée prête à controverse.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** En ce cas, puis-je poser une autre question supplémentaire? Comme il tient à ce que ces discussions se poursuivent dans une atmosphère de sérénité, le ministre des Postes suspendrait-il la mise en œuvre du système de tri unique, motif du mécontentement?

**L'hon. M. Kierans:** Nous croyons qu'il s'agit d'une amélioration, monsieur l'Orateur, et que la productivité des employés des postes en sera accrue. Le sous-ministre, devenu ensuite sous-ministre adjoint, avisait les deux syndicats verbalement dès le 2 octobre, et par écrit le 3 octobre, que le ministère envisageait l'adoption du tri unique du courrier, parallèlement à la semaine de cinq jours. Depuis lors nous n'avons cessé de discuter avec eux à ce sujet. Nous les avons informés bien à l'avance de nos intentions. Nous n'avons aucunement nui à la sécurité des employés en cause; leur emploi a été garanti, bien que nous ayons observé que les méthodes existantes auraient peut-être à être modifiées.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'il y a bien peu d'organismes au Canada dont les employés remplissent exactement la même tâche que leur grand-père.

**M. l'Orateur:** Je me demande si le ministre ne fait pas une déclaration en ce moment?

**L'hon. M. Hees:** Six jours de travail pour cinq jours de paie.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je pourrais peut-être permettre une question complémentaire.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ma question complémentaire porte sur le tri unique du courrier. Comme cela semble être le sujet de dispute, ne serait-il pas logique de cesser d'en parler tant que dureront les discussions?

**L'hon. M. Kierans:** Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Songerait-il, de concert avec le gouvernement, à rendre l'arbitrage obligatoire pour les travailleurs du secteur public, vu que les syndiqués rejettent et violent les ententes?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur le président, je n'ai pas bien saisi la question. Est-ce que l'honorable député fait allusion à la compagnie *Rod Service Limited?*

**M. Latulippe:** Non, monsieur le président. Je voudrais savoir si le ministère des Postes ou le gouvernement songent à instituer l'arbitrage obligatoire dans le secteur public.

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur le président, on pourrait poser cette question à l'honorable ministre du Travail.

[*Traduction*]

## LA FONCTION PUBLIQUE

### L'IMPRIMEUR DE LA REINE—L'ABOLITION DE LA FONCTION

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question découle de celle que j'ai posée hier au sujet du poste d'Imprimeur de la Reine. Le premier ministre sait-il que le gouvernement ou un ministère de l'État a fait poser au panneau d'affichage de l'Imprimerie nationale à Hull, en décembre 1968, affiche où l'on annonçait l'abolition du poste d'Imprimeur de la Reine, à la suite de quoi, M. Duhamel s'est trouvé libre? Comme il semble que le poste d'Imprimeur de la Reine demeure une possibilité théorique, puis-je demander au premier ministre s'il a l'intention de désigner un Imprimeur de la Reine qui en portera le titre?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, selon la loi concernant l'organisation du gouvernement, le poste maintenant assumé par l'Imprimeur de la Reine relèvera d'un autre ministère, celui des Approvisionnements et Services; il y est précisément question du poste d'Imprimeur de la Reine. Il y aura un fonctionnaire ou un poste ainsi désigné.

La personne qui jusqu'en décembre détenait le titre et le poste d'Imprimeur de la Reine s'est vue confier d'autres fonctions au sein du gouvernement. Ainsi personne à l'heure actuelle n'exerce cette fonction. C'est parce que le bill lui-même n'a pas encore été adopté par la Chambre. En vertu de la nouvelle loi concernant l'organisation du gouvernement, nous devons avoir l'autorisation de désigner ce titulaire dans un autre ministère au lieu du ministère dont il relève présentement.



**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, pour éviter toute confusion, le premier ministre veut-il dire que dès que le Parlement l'autorisera, un Imprimeur de la Reine sera désigné?

**Le très hon. M. Trudeau:** C'est l'intention du gouvernement. S'il en avait été autrement, nous n'aurions certainement pas présenté une mesure prévoyant un poste d'Imprimeur de la Reine.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### LES MESURES RELATIVES À LA PAUVRETÉ

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que l'inflation s'est considérablement accrue au cours des six mois écoulés depuis que le premier ministre a déclaré dans cette Chambre que le principal moyen auquel le gouvernement aurait recours pour enrayer la pauvreté serait le contrôle de l'inflation, le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter d'autres mesures pour empêcher la pauvreté de s'accroître au rythme actuel dans notre pays?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Manifestement, l'honorable député demande au premier ministre ou à un de ses collègues de faire une déclaration très générale. Les déclarations de ce genre doivent, me semble-t-il, se faire à l'appel des motions.

**L'hon. M. Hees:** Puis-je m'exprimer autrement et demander simplement au premier ministre s'il a l'intention ou non de mettre en œuvre de nouveaux programmes pour empêcher la pauvreté de s'accroître rapidement dans notre pays?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si l'opposition s'abstenait quelque peu de réclamer de nouvelles dépenses chaque fois qu'elle en a la chance, l'inflation ne progresserait peut-être pas autant.

**L'hon. M. Hees:** Une question complémentaire. Le premier ministre ne pense-t-il pas que c'est ce genre de réponse négative qui incite peut-être la majorité des Canadiens à croire maintenant que le gouvernement ne s'acquitte pas bien de sa tâche...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Hees:** ...comme en fait foi le dernier Gallup.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE RELEVÉ DES BESOINS

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu de l'étude récemment publiée par le Département de l'Intérieur des États-Unis sur l'éventualité de l'importation d'eau en provenance du Canada, le gouvernement fédéral a-t-il entrepris un relevé de nos ressources hydrauliques et de nos besoins et, si oui, quand en sera-t-il fait rapport à la Chambre?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le ministère et le gouvernement surveillent constamment la nature et l'état de nos ressources hydrauliques. Je ne suis pas certain qu'un relevé correspondant exactement à l'idée du député soit inclus dans le rapport dont il parle, mais j'examinerai la question.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre, s'il n'est pas au courant de la situation actuelle, vérifierait-il si deux sociétés d'ingénieurs ont été engagées par le gouvernement pour faire le relevé?

[*Français*]

## L'AGRICULTURE

A PROPOS DU PROGRAMME D'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

**M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question en anglais à l'honorable ministre de l'Agriculture.

[*Traduction*]

Compte tenu des conditions très médiocres du marché cette année, notamment dans les provinces Maritimes, le ministre de l'Agriculture présentera-t-il bientôt à la Chambre un programme ou des programmes pour venir en aide aux cultivateurs et aux expéditeurs de pommes de terre et à l'industrie de la pomme de terre en général?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, on a confié à l'Office de stabilisation des prix agricoles le soin d'examiner si des mesures doivent être recommandées pour stabiliser les gains des producteurs de pommes de terre des Maritimes. Des discussions sont également en cours entre les représentants de mon ministère, des groupes de producteurs et des provinces.

## LA FISCALITÉ

LE LIVRE BLANC À L'ÉTUDE DU COMITÉ

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il l'intention de publier un Livre blanc sur la fiscalité au début de juin afin de permettre aux membres du comité des Finances de l'étudier avant le congé d'été?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'espère publier ce document au cours de juin mais je ne sais pas exactement à quelle date.

## LA PÊCHE

LES PHOQUES—LE TRUQUAGE D'UN FILM SUR LES MÉTHODES DE CHASSE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. A-t-il connaissance d'un rapport présenté à son prédécesseur en février dernier par un des hauts fonctionnaires de son ministère, au sujet du film tourné par l'Artek Film Limited? Ce rapport prouve indubitablement que le film est truqué et présente sous un faux jour les méthodes de chasse au phoque employées au Canada. Le film, projeté en Europe, a beaucoup nui à la réputation du Canada et à la chasse au phoque.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, j'ai entendu parler de ce film. Je vais étudier l'affaire de plus près et je donnerai réponse au député en temps opportun.

**M. McGrath:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ma question a trait au rapport présenté au prédécesseur du ministre en février dernier par un haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries. Le ministre a-t-il lu le document? En raison de l'immense intérêt que soulève cette affaire, qui nuit à la réputation du Canada à l'étranger, aurait-il l'obligeance de déposer le document?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu le document. Je vais d'abord le lire et décider ensuite s'il faut le déposer.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, je vais fournir un examplaire du document au ministre, s'il veut le lire. Il consentira peut-être alors à le déposer.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En temps opportun, le ministre pourrait-il faire une déclaration à l'appel des

motions en vue de faire la lumière sur toute l'affaire et de réhabiliter la réputation des chasseurs de phoques de l'Atlantique? La réputation du Canada à l'étranger a souffert des faux rapports diffusés sur nos méthodes de chasse au phoque.

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, je vais réfléchir à la demande du député.

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Quand la loi canadienne sur la mer territoriale et les zones de pêche, décrétée en 1964, sera-t-elle mise en application et nous donnera-t-elle légalement la haute main sur toutes les opérations de pêche dans le golfe Saint-Laurent, ainsi que sur ceux qui filment la chasse au phoque et diffusent les films?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, c'est au secrétaire d'État aux affaires extérieures que cette question aurait dû être posée.

**M. McGrath:** Encore une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La chasse au phoque étant un sujet des plus importants, le ministre accepterait-il de faire une déclaration à l'appel des motions demain ou au plus tôt, et de déposer le document dont j'ai parlé?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, je préfère lire au préalable ce document.

## LA CONSOMMATION

### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'AUGMENTATION DES PRIX DU CONTRE-PLAQUÉ ET DU BOIS DE CHARPENTE

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Pêcheries et des Forêts. A-t-on étudié les instances des travailleurs du bois de la Colombie-Britannique? Ils ont demandé au gouvernement fédéral d'intervenir dans la question de la hausse excessive des prix du contre-plaqué et du bois de charpente utilisés en Colombie-Britannique pour la construction de maisons.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, j'étudie la question avec mon voisin, le ministre de la Consommation et des Corporations.

[*Français*]

## LE PILOTAGE

### L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

[M. Lundrigan.]

Est-il en mesure de nous dire si un comité chargé d'étudier la possibilité d'appliquer les nombreuses recommandations contenues dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage sera institué? Dans la négative, de quelle façon précise le gouvernement ou le ministère des Transports veilleront-ils à mettre en vigueur les mesures proposées par cette Commission?

[*Traduction*]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami sait que la mesure provisoire a été présentée à la Chambre pour régler la situation immédiate. Une mesure plus permanente devrait suivre et être présentée au Parlement dans un ou deux ans ou dès que possible sur toutes les questions qui font l'objet du rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage.

## LA NAVIGATION

### LA DIMINUTION DES SERVICES MARITIMES PAR SUITE DU RETRAIT DE L'APPUI DE L'ÉTAT

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire porte sur la diminution des services maritimes par suite du retrait de l'appui du gouvernement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question supplémentaire du député ne me semble pas appropriée.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je la formuler autrement?

**M. l'Orateur:** Si le député regarde autour de lui, il constatera que d'autres députés attendent pour poser des questions. Toutefois, je permettrai sa question supplémentaire si elle est légitime.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, avant de mettre fin à l'aide du gouvernement à la navigation, le ministre consultera-t-il le ministre comptable de l'Expansion économique régionale afin de pouvoir considérer la situation dans son ensemble?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Si le député veut bien m'écrire une lettre me donnant des précisions sur l'aide à laquelle il fait allusion, je m'engage à en discuter avec le ministre comptable de l'Expansion économique régionale.

**Une voix:** Vous ne recevrez jamais une telle lettre.

[*Plus tard*]

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La question supplémentaire jugée irrecevable tout à l'heure par Votre Honneur concernait un retrait d'aide, ce qui a causé du chômage pour 90 familles d'une région.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LES TRANSPORTS

L'EXTENSION DU GEL DES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je l'ai prévenu. On avait proposé que le gel imposé actuellement aux termes de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes soit prolongé au-delà du 23 mars. Peut-il nous dire où en est cette affaire? J'aimerais ajouter qu'il s'agirait là d'une mesure provisoire jusqu'à ce que le comité des transports ait pu présenter ses recommandations.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir faire une déclaration à ce sujet bien avant le 23 mars.

TERRE-NEUVE—LA RÉDUCTION DU SERVICE VOYAGEURS

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Le ministre songera-t-il aussi à ne pas donner suite à la proposition de la Commission canadienne des transports, qui prévoit une réduction du service voyageurs à Terre-Neuve le 15 avril, tant que le comité des transports n'aura pas présenté son rapport et ses recommandations?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir le faire, sauf en cas d'appel. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'appel. On en a peut-être appelé au gouverneur en conseil, mais je ne suis pas au courant. Si un appel est fait, le gouverneur en conseil s'en occupera promptement.

**M. McGrath:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre doit savoir que l'Assemblée législative de Terre-Neuve a adopté une résolution unanime à ce sujet. On peut sûrement considérer cela comme un appel.

## LES POSTES

LE REMPLACEMENT DU MINISTRE DES POSTES

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, je m'étais proposé de poser une question complémentaire à la suite de celle du député de Winnipeg-Nord-Centre. J'ai changé d'idée et je l'adresserai maintenant au premier ministre. Or, comme le ministre des Postes a nié avoir employé des méthodes de la Gestapo...

**Des voix:** Honte!

**M. MacInnis:** Bande d'idiots.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député pose sa question.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, un membre de l'opposition a sûrement le droit de citer le ministre qui a fait la déclaration originale.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacInnis:** Comme le ministre des Postes a nié avoir employé des méthodes de la Gestapo et comme un membre de son propre parti l'a pris à partie hier soir, le premier ministre songe-t-il à le remplacer aussitôt que possible?

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je doute beaucoup qu'une telle question soit conforme au Règlement.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, la question était loyale.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Silence, s'il vous plaît.

**M. MacInnis:** Merci, monsieur l'Orateur. Comme un des siens a pris à partie le ministre des Postes, par respect pour l'ordre et l'éthique, le premier ministre devrait juger l'affaire assez sérieuse pour songer peut-être à le remplacer.

**M. l'Orateur:** Le député doit supposer qu'on prendra sa requête en considération.

## L'AGITATION ÉTUDIANTE

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle n'est pas provocante. Il s'agit des difficultés et de la dissension qui se font sentir dans diverses universités canadiennes, situation à laquelle sûrement le premier ministre s'intéresse depuis longtemps sur les plans personnel et professionnel. Le malaise est si répandu que les provinces ne peuvent l'enrayer. Le premier ministre songerait-il à créer une commission royale d'enquête sur la dissension chez

les étudiants, afin qu'ayant entendu les vues des étudiants et des professeurs, on parvienne à se mieux comprendre, ce qui semble devenir de plus en plus difficile?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je doute fort qu'on puisse justifier la création d'une commission royale d'enquête dans un domaine de juridiction provinciale. Bien entendu, si les provinces nous disaient qu'elles ont perdu la maîtrise de la situation, qu'il ne s'agit plus d'un problème d'éducation, et nous demandaient d'intervenir, je pourrais y songer, mais pas autrement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Puis-je signaler au premier ministre que la question est d'importance nationale? Le gouvernement verse bien des millions de dollars aux universités, et il en augmente le montant chaque année. C'est pourquoi je fais cette suggestion, et non parce qu'il s'agit d'un domaine de juridiction provinciale. C'est un défi national.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je sais que bien des questions d'importance nationale relèvent de la juridiction provinciale en vertu de la constitution. Mais le fait que nous exercions notre pouvoir de dépenser ne nous autorise pas à faire enquête et à légiférer dans un domaine qui ne relève pas de notre juridiction.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS— L'ADMISSION D'EUROPÉENS

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu les perspectives plutôt sombres et graves pour les étudiants qui se cherchent des emplois pour l'été, le ministre et son ministère ont-ils l'intention de continuer à faire venir par avion des étudiants européens cet été?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir plus de renseignements sur la situation avant de donner une réponse définitive. Il est vrai que le Canada échange des étudiants avec d'autres pays. Les étudiants canadiens tirent aussi profit de cet échange.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Ce n'est pas aux échanges que je songeais, mais plutôt aux étudiants qu'on fait venir directement par avion au Canada. Le ministre peut-il nous assurer qu'on offrira d'abord des emplois aux étudiants canadiens?

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. On a soulevé la question des emplois d'été pour les étudiants. Le ministre serait-il prêt à faire d'ici quelques jours à l'appel des motions une déclaration au sujet des mesures qu'il prend pour éliminer le risque de chômage chez les étudiants au cours de l'été?

**L'hon. M. MacEachen:** Le député aura certainement remarqué que nous avons entrepris dernièrement une vaste campagne de publicité pour mettre les employeurs au courant des besoins qui surgiront cet été et pour les encourager à employer des étudiants là où c'est possible. Nous avons prévu des frais supplémentaires pour ce programme. Je tiens à assurer à mon honorable ami que si d'autres mesures peuvent être prises, je les annoncerai à la Chambre aussitôt que possible.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Je le demande au ministre: ses fonctionnaires ont-ils étudié la question ou s'est-il renseigné lui-même sur le nombre d'étudiants qui chercheront un emploi et qui le trouveront sans doute difficilement s'il faut se référer à la situation de l'été dernier? Le ministre s'est-il informé de l'étendue du problème et peut-il expliquer à la Chambre l'écart apparent entre le nombre d'étudiants qui cherchent un emploi d'été et ceux qui peuvent espérer en trouver dans les conditions qu'il prévoit?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur. Je puis assurer mon honorable ami que toute la question de l'emploi des étudiants a fait l'objet d'une étude attentive non seulement au sein du ministère mais encore à l'échelon interministériel. Le problème est sérieux, et cela pour différentes raisons, bien connues de mon honorable ami. Le problème n'est pas entièrement circonscrit; tout ce que nous savons, c'est qu'il est sérieux et nous recherchons tous les moyens possibles de procurer des emplois. Cela dépendra, dans une grande mesure, de la bonne volonté des employeurs et autres à considérer la question comme un problème important et à aider les étudiants à trouver un emploi cet été.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RESTRICTION TEMPORAIRE DES EXPÉDITIONS DE BOIS VERS LE JAPON

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je adresser une question au ministre des Pêcheries? A-t-il reçu de l'Union internationale des bûcherons (section de Colombie-Britannique) un télégramme d'après lequel les usines et scieries seraient fermées par suite de la pénurie du bois en grume alors que dans le même moment, on en exporte au Japon une quantité croissante? Ont-ils demandé au gouvernement de restreindre l'exportation de ce bois jusqu'à ce que les besoins intérieurs soient pourvus? Si le ministre a reçu cette requête, pourrais-je lui demander quelle réponse il lui a réservée et quelles mesures il envisage?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** J'ai reçu le télégramme dont parle le député, monsieur l'Orateur. J'en ai discuté avec le ministre des Terres, Forêts et Ressources hydrauliques de Colombie-Britannique. Nous avons tous deux reçu des principales compagnies d'exportation de grumes l'engagement de ne pas en exporter avant de plus grands approvisionnements ou même jusqu'au 1er septembre de cette année.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Seulement si la question complémentaire est urgente car je voudrais bien permettre aux autres députés de prendre la parole.

## LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

LES MESURES EN VUE DE L'OBTENTION PLUS FACILE DE PRÊTS

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. D'après des nouvelles récentes, les cultivateurs ne peuvent obtenir de prêts aux termes des dispositions de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, qui vient d'être modifiée récemment, à cause du retard à édicter les règlements appropriés. Le ministre peut-il dire quelles initiatives il prend actuellement pour remédier à cette grave situation?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Je crois que c'est une question qui relève de mon ministère, monsieur l'Orateur. Je m'en occuperai immédiatement.

**M. W. M. Howe (Wellington-Grey):** Une question complémentaire monsieur l'Orateur, au ministre des Finances. Comme cette mesure a été adoptée le 15 octobre et que les agriculteurs sont en train de préparer leurs programmes de printemps, le ministre veillera-t-il à ce que l'on s'en occupe immédiatement?

**L'hon. M. Benson:** C'est ce que je viens de dire.

[*Français*]

## LES POSTES

A PROPOS DE L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DE «ROD SERVICE LIMITED»

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Dernièrement, le ministre annonçait la résiliation des contrats de *Rod Service Limited.* Dans les circonstances, le ministre pourrait-il nous dire combien d'employés de *Rod Service Limited* ont été embauchés par son ministère depuis?

**M. l'Orateur:** L'honorable député demande des renseignements d'ordre statistique et je ne crois pas que sa question soit recevable.

[*Traduction*]

## AIR CANADA

LE TRAITEMENT DES DIRIGEANTS

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord):** Ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme on a répondu hier à ma question écrite nº 1526 que la Société Air Canada refuse de dire quel est le traitement du président du conseil d'administration et du président d'Air Canada, le ministre va-t-il s'en occuper et songer à publier ces renseignements?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Il est d'usage, sous ce rapport, de publier les traitements établis par décret, mais de ne pas les divulguer dans le cas contraire. Voilà le critère dans un cas de ce genre. Le précédent a été établi il y a bien des années à la Chambre des communes. Je n'ai pas l'intention de discuter de son opportunité en ce moment. Nous nous conformons simplement à un précédent de longue date.

**M. Coates:** Une question supplémentaire. Comme le traitement du président du National-Canadien est connu du public, même si cet organisme est en concurrence avec le Pacifique-Canadien, et qu'il en va de même du traitement du président de Radio-Canada, même si cette société est en concurrence...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du député prête à controverse.

## LES PARCS NATIONAUX

BONNE BAY (T.-N.)—LA REPRISE DES LEVÉS TOPOGRAPHIQUES

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, le 4 mars, comme on le voit à la page 6175 du hansard, j'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question relative à la reprise des levés topographiques pour le parc national qui doit être aménagé à Bonne Bay (Terre-Neuve) conformément à la demande du gouvernement de cette province. Le ministre a répondu qu'il était en train d'étudier la question. Peut-il nous dire si une décision a été prise?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, monsieur l'Orateur. Nous en sommes venus à une entente avec le premier ministre de la province de Terre-Neuve, la semaine dernière, et nous allons procéder à l'établissement d'un parc à Bonne Bay. Les autorités provinciales nous ont donné un territoire en échange de celui dont elles avaient pris possession en vue de développer une mine et elles se sont engagées à construire un chemin qui contribuera à mettre en valeur les beautés du parc national.

[*Traduction*]

## LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT WOODS—LES MÉMOIRES AU COMITÉ PERMANENT

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Donnera-t-on l'occasion aux diverses associations d'anciens combattants de présenter des mémoires au comité des affaires des anciens combattants avant que le gouvernement ou le ministre annonce les suites qu'on donnera aux recommandations du rapport Woods?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, c'est aux membres du comité de décider quels témoins ils veulent entendre et quels mémoires ils recevront. J'ose espérer qu'ils feront comparaître toutes les associations qui veulent bien présenter des mémoires au comité.

**M. McIntosh:** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a peut-être pas entendu la dernière partie de ma question. Donnerez-vous l'occasion à ces agents de l'État de présenter leurs mémoires au comité avant de décider quelles suites vous donnerez aux recommandations?

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député devrait poser cette question à la présidence.

**M. McIntosh:** Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre par votre intermédiaire.

**L'hon. M. Dubé:** Monsieur l'Orateur, aucune décision ne sera prise avant que le comité ait présenté son rapport. Le comité aura donc entendu auparavant les témoignages de toutes les associations.

## L'INDUSTRIE

LA RÉVISION DES PROGRAMMES PAR LE COMITÉ D'EXPERTS

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, je veux adresser cette question au président du Conseil du Trésor. Étant donné le taux très lent d'accroissement des dépenses au chapitre de la recherche industrielle et du développement ces dernières années, comme le signalait hier le Bureau fédéral de la statistique, le ministre nous dira-t-il à quelle date sera terminée la revision des programmes de l'État entreprise par le comité d'experts en matière de recherche industrielle et de développement?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, j'espère qu'elle sera terminée dans un proche avenir. Le ministère de l'Industrie et du Commerce est en train de scruter les programmes particuliers dont a parlé le député.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il à la Chambre s'il va oui ou non déposer le rapport?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, un rapport sera présenté à la Chambre au nom du gouvernement.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Est-ce que les deux députés invoquent le Règlement?

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, je fais appel à votre indulgence et à celle de la Chambre pour poser ma question supplémentaire, qui est très urgente.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Je signale au député que nous avons déjà dépassé la période prévue pour les questions. Il ne semble pas y avoir unanimité pour permettre au député de poursuivre. Il a formulé la question et si elle est urgente, on pourrait peut-être en discuter au moment de l'ajournement.

**M. Lundrigan:** C'était uniquement pour signaler que les ministres ne sont pas très souvent à la Chambre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA PÊCHE

### LES PHOQUES—LE TRUQUAGE D'UN FILM SUR LES MÉTHODES DE CHASSE

*[Plus tard]*

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement en raison de l'urgence et de la gravité de la question que j'ai soulevée aujourd'hui. Le ministre des Pêcheries a maintenant un exemplaire du rapport dont je parlais. J'en ai ici un exemplaire signé. La Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ce que ce rapport soit déposé? Cela dissiperait peut-être la mauvaise impression créée à l'étranger par les faux renseignements sur la chasse au phoque dans les eaux canadiennes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il faudrait que la demande vienne du ministre. Il n'y aurait pas d'objection, si le ministre demandait l'approbation de la Chambre.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement une photocopie du rapport qui m'a été envoyée par le député. Il s'agit peut-être d'un document préparé à l'intérieur du ministère des Pêcheries. Il porte la date du 29 février 1968. J'aimerais être bien sûr de la teneur générale du document et des circonstances dans lesquelles il fut rédigé et soumis à l'ancien ministre avant d'en autoriser le dépôt.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre a parlé du document à la Chambre, en vertu du Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne saurais approuver la façon dont le député interprète le Règlement.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude interrompue le lundi 10 mars du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le président:** Lorsque le débat a été ajourné hier, l'article 7 était à l'étude.

Sur l'article 7—*Création du ministère.*

**M. Peters:** Monsieur le président, depuis deux ou trois jours la majorité des questions à la Chambre ont trait au ministère des Postes. J'ai suivi de près et avec beaucoup d'intérêt ce qui s'y passe. Franchement, l'attitude du ministre me renverse. Lorsque les changements découlant de l'automation et du progrès technique sont survenus dans d'autres domaines, nous savions tous qu'ils entraîneraient des difficultés considérables qui vraisemblablement se feraient sentir le plus dans le secteur privé de notre économie.

L'évolution récente indique que ce n'est pas toujours le cas. A mon avis, le secteur privé a bien mieux réagi à la transformation technologique que le gouvernement fédéral. Les circonstances qui ont entouré les difficultés survenues entre les employés du Canadien-National et leur employeur ont donné naissance, comme nous le savons, au rapport Freedman qui a simplement déclaré que là où il faudrait envisager dans l'industrie un changement technique touchant un certain nombre d'employés, ceux-ci auraient l'occasion, avant qu'on ne procède à ce changement, de discuter avec les représentants de la compagnie de leurs difficultés particulières à cet égard et qu'ils seraient invités à collaborer avec la direction en vue de trouver la meilleure solution possible.

La plupart des membres du gouvernement ont convenu que, dans la mesure où elle concernait le changement technique et la néces-

sité d'une collaboration entre employeurs et employés, la recommandation Freedman était une bonne chose. Les ministres, en particulier le ministre du Travail à l'époque, ont décidé qu'il était inutile de traduire ce principe dans les lois, car cette proposition n'était l'objet d'aucun désaccord.

Je songe aux antécédents familiaux du ministre des Postes; sa famille s'est montrée particulièrement éloquente lorsqu'il s'agissait de défendre de nouveaux principes et de nouvelles idées. Je pense au projet de construction du Grand Canal qui implique la dérivation du système hydrographique de tout un continent. Ces idées ont été conçues et exécutées presque entièrement par une seule personne.

• (3.00 p.m.)

Je constate, avec surprise que le ministre des Postes agit exactement de la même façon dans le cas présent. Il s'est installé dans sa tour d'ivoire, conscient de sa formation d'économiste distingué, et il a proposé aux problèmes des Postes un certain nombre de solutions qui ont sans doute remporté beaucoup de succès. C'est certainement un économiste au véritable sens du mot, mais ses solutions reflètent des opinions totalement inadaptées aux réalités politiques et à la technologie d'aujourd'hui.

Le ministre devrait songer à adapter ces solutions aux changements occasionnés par les besoins des gens. Il est très facile de mettre au point une machine capable de fonctionner huit heures par jour, car il ne faut la huiler qu'à tous les huit heures. Mais l'homme a besoin de refaire ses forces et de s'arrêter pour le repas. Le ministre des Postes à déclaré que les facteurs pourraient s'arrêter pour le repas de midi, mais qu'ils ne pourraient retourner au bureau de poste; s'ils voulaient le faire, ils devraient emprunter sur leur propre temps.

L'affaire a été déférée à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique en vue d'arriver à une décision. Pour ce faire, il faudrait connaître l'avis des gens mêlés au différend, c'est-à-dire le ministre des Postes, ses hauts fonctionnaires et les syndicats en cause. Le ministre ne l'a pas permis. Il a décidé arbitrairement que ces changements auraient lieu, coûte que coûte.

Le président du syndicat des postiers, qui a paru au réseau de télévision de Montréal, a dit des choses très intéressantes. Quand on lui a demandé si la grève serait légale, il a répondu qu'elle serait indubitablement illégale. Cette grève serait illégale au sens juridique, et pourtant les employés ne peuvent

[M. Peters.]

recourir à aucune procédure pour en venir à un règlement ou faire aboutir les négociations. Ils ont suivi la seule voie qui s'offrait à eux, le renvoi de la question à la Commission des relations de travail. Ils l'ont fait à propos du différend sur les ablutions, où les employés ont eu gain de cause. Le ministère a été enjoint de procéder à certains changements. Or, qu'a-t-il fait? Il a créé un autre différend et a omis de procéder aux changements. Ainsi, que peuvent faire les employés, sinon se mettre en grève?

Le ministre a pris certaines décisions pour augmenter le tarif d'affranchissement. C'est une question de première importance. Il est intéressant de signaler que cette augmentation n'a guère provoqué de plaintes, de la part des gens jusque là favorisés par le ministère des Postes. Le ministre déclare que les organisations privées à but non lucratif qui veulent diffuser une publication à l'intention de leurs membres devraient demander à ceux-ci d'en financer le coût. A-t-on raison? Je ne puis me prononcer, car il me faudrait connaître l'apport total de ces publications au bien-être national, et je ne le connais pas. Mais je sais qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond chez nous si nous continuons à faire des exceptions pour deux publications américaines aux dépens du public canadien. Je les ai lues; elles ne renferment que de la propagande américaine, de la première à la dernière page. Il y a une courte section, il est vrai, à l'intention du consommateur canadien, mais c'est plutôt mince sous l'angle de notre progrès national.

Ce qui causera la perte du gouvernement et du ministre, ce n'est pas la hausse des tarifs postaux, mais la baisse de qualité des services. Lorsqu'il faut cinq jours à une lettre pour aller de A à B, alors qu'auparavant il ne fallait que 12 heures, c'est que quelque chose ne va pas. Je ne dis pas que la suppression de la tournée du samedi en soit la cause ni que c'est parce que le tri n'est pas effectué à deux heures du matin au lieu de l'être à quatre heures. Je ne connais rien de rien au fonctionnement des postes, mais j'ai l'impression que le ministre en connaît encore moins que moi.

J'ai pu m'entretenir avec des experts en la matière. Plus ils m'ont donné d'explications sur ce qui se passe dans les bureaux de poste, plus les choses me paraissaient confuses. En quelques minutes, ils ont essayé de m'expliquer l'opération de tri et pourquoi un employé doit payer les cartes qu'il utilise à cette fin. Tout cela me semble très compliqué et diffère un peu d'un endroit à l'autre.

Je crois que le ministre des Postes a examiné, avec un certain nombre de personnes, divers moyens de rendre le ministère rentable. Le plan qu'ils ont tracé est superposé maintenant à tous les aspects des opérations des postes. Si les gens étaient des moutons, le ministre réussirait peut-être, mais ils n'en sont pas. Avec le temps, ils ont pris certaines habitudes qu'ils trouvent maintenant difficile de modifier, surtout s'ils se rendent compte que le changement ne profitera ni au ministère ni à eux-mêmes. Ils s'opposent à ce qu'un général prenne des décisions concernant des soldats en campagne qu'il n'a jamais vus. Le ministre devrait, je pense, faire cas de ce genre de critiques. Le premier ministre et les autres ministres devraient, eux aussi, s'intéresser à ce problème.

Lorsque le tarif postal a été augmenté, je m'attendais à plus de plaintes. Lorsque l'Ontario a imposé une taxe de vente de 5 p. 100, j'ai cru que cela entraînerait la chute du gouvernement provincial. Je me suis trompé. L'argent n'est pas tout. Les prix, au Canada, ont augmenté si vite et si souvent que personne ne semble s'en préoccuper.

Il y a eu un débat général à la télévision hier soir au sujet d'une lettre du ministre des Postes selon laquelle les Canadiens pourraient se permettre de payer 10c pour le courrier de première classe. Je crois, en effet, que nous pourrions hausser les tarifs, mais certainement pas si le service se détériore. Il est absolument inexcusable d'avoir un service postal moins efficace dans le nord de l'Ontario qu'il y a 40 ans. Le service postal s'est prodigieusement détérioré depuis cinq ans et je crois que tous les députés ont reçu des plaintes à ce sujet.

Voici un exemple du genre de plaintes que nous recevons. Récemment, j'ai demandé à un garçon d'ascenseur si le service postal était bon à Carp. Il m'a dit qu'il ne vivait pas à Carp, mais qu'il avait eu des ennuis récents avec la poste. Il reçoit par courrier le loyer d'une maison qui lui appartient. Vers le 3 ou le 4 de chaque mois, il se plaint à son locataire qu'il n'a pas reçu de paiement. Ce dernier répond qu'il a envoyé le chèque le 26 ou le 27 du mois précédent. La lettre doit parcourir la distance entre Eastview et Cyrville. Une lettre datée du 27 du mois précédent est arrivée à destination le 9 du mois visé. Si l'individu avait donné la lettre au facteur, elle se serait rendue l'après-midi du même jour. L'exemple le plus récent qu'il a donné avait trait à un chèque mis à la poste le 27 janvier et livré le 9 mars. La distance n'était que de cinq milles. Je suis certain que chaque député sait que le service postal se détériore, alors qu'il nous coûte davantage.

Nous avons le droit de savoir pourquoi les postiers sont indisposés et pourquoi il y a des grèves. Le ministère offre à ces employés plus d'argent que jamais auparavant. Nous ne leur versons pas des traitements plus élevés avec la perspective qu'ils déclarent une grève pour quelque autre raison. Il existe sûrement des remèdes.

• (3.10 p.m.)

Le ministère des Postes empeste depuis toujours et nous avons toujours espéré qu'on remédierait à la situation. Déjà, c'est dans ce ministère que le patronage était le plus répandu; c'est la politique, et non la compétence, qui déterminait les nominations. Néanmoins, le mouvement du courrier du point A au point B se faisait le plus économiquement et le plus rapidement possible. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Dans ma circonscription, le ministre des Postes permet le transport des envois par avion, mais une seule municipalité bénéficie du transport aérien. Le service par avion est beaucoup plus lent que le service par train ou par camion lorsqu'il se fait comme il convient. Voilà quelle était la situation. Je ne conseille pas au ministre de faire marche arrière à cet égard. J'estime, cependant, que nous avons fait une grave erreur quand, dans plusieurs régions, nous avons supprimé les wagons de tri. Pour certains chemins de fer, ces wagons constituaient leur seule source de bénéfice. Ce service fort peu compliqué permettait la livraison la plus économique et la plus rapide d'une lettre expédiée du point A au point B. Nous n'avons jamais réussi à offrir un service aussi bon.

Les gens de ma région disent qu'il est inutile d'envoyer des chèques par la poste pour une transaction si la comptabilisation a quelque rapport avec leur système d'ordinateur ou s'ils doivent fournir deux chèques dont l'un, tiré sur le compte d'une banque locale, leur revient ensuite, joint à un autre qui doit être traité à l'ordinateur. Ils disent qu'ils ne peuvent pas envoyer de l'argent de Toronto au Nord de l'Ontario assez vite pour que les gens le reçoivent le jeudi ou le vendredi de la même semaine, bien que ce fût possible dans

le passé, si l'argent partait de Toronto le mardi. Quelque chose ne va pas dans le service. J'ai signalé le problème au ministère.

Je suis étonné également du peu d'initiative que le ministre des Postes laisse à ses agents de district. Ils n'ont pas les pouvoirs discrétionnaires qu'ils possédaient déjà. Je ne leur ai jamais demandé d'accomplir un acte de nature politique. J'avais toujours cru que ces agents avaient la compétence voulue pour prendre des décisions au niveau régional. Je constate maintenant qu'ils n'agissent pas ainsi et qu'ils n'ont pas tenté de le faire, car ils ignorent quelle sera la décision du ministre des Postes. Toute initiative qu'ils prendraient pourrait être rejetée. Le moral est évidemment bien bas à cet échelon du ministère.

**M. le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je ne ferai que quelques brèves remarques sur l'article 7, qui concerne le futur ministère des Communications.

Je voudrais d'abord dire sans ambages que le futur ministre des Communications est en mesure de se défendre lui-même. Il l'a amplement prouvé dans le passé, mais il reste que certaines situations me paraissent tellement peu logiques qu'il faudrait essayer de les rectifier.

A l'instar des autres députés, j'entends souvent dire, dans cette enceinte, que le gouvernement dépense beaucoup, que les budgets prennent des proportions astronomiques et que les taxes augmentent. Mais dès qu'un ministre responsable s'avise de proposer des réformes susceptibles de réaliser des économies et de moderniser certains services, ceux-là même qui reprochaient au gouvernement de dépenser avec prodigalité se plaignent que les taxes augmentent.

Il faudrait tout de même que l'on reconnaisse que deux et deux font quatre. On ne peut pas reprocher au gouvernement de trop dépenser et d'augmenter les taxes aujourd'hui et lui demander de dépenser encore plus demain. Cela n'a aucun sens, monsieur le président. D'ailleurs, à peu près tous les jours, les gens qui se plaignent du fait que le gouvernement peut réduire les dépenses sont les premiers à suggérer qu'il investisse des millions de dollars, dans certains cas. Il y a un manque de logique quelque part, à mon avis.

Il est évident que les réformes et les économies font mal à tout le monde, monsieur le président, et personne ne s'imaginera qu'on peut les accepter de bonne grâce. Mais, à mon sens, de telles réformes devraient être possibles, dans une situation difficile comme celle que nous connaissons, alors que tous les gouvernements du monde doivent se plier au régime d'austérité que la situation économique leur impose. Il faudrait que les députés aident plutôt tous les Canadiens à comprendre pourquoi ils doivent se serrer la ceinture, même si cela peut faire mal. Au fait, cette mesure s'impose, si l'on veut éviter un plus grand mal, c'est-à-dire l'aggravation des difficultés financières et des problèmes économiques et peut-être éventuellement la dévalorisation du dollar. Il me semble que la logique de cet argument devrait être apparente à ceux qui veulent examiner la situation objectivement. A mon sens, cela est tellement simple qu'il n'y a pas lieu d'insister davantage.

Je crois que le futur ministre des Communications a tout de même besoin d'un certain courage pour imposer des mesures aussi draconiennes que celles-là et pour faire face à l'artillerie de l'opposition. S'il le fait, ce n'est sûrement pas parce qu'il a lui-même inventé toutes ces réformes au moment où il a été nommé ministre des Postes. Il le fait, bien sûr,—et nous le savons bien—parce que les spécialistes de son ministère étudient certaines de ces réformes depuis des années et s'efforcent de les mettre au point. Au fait, le ministre a décidé, justement à cause des circonstances que j'ai mentionnées tantôt, de les proposer au public canadien. Il reste que cette discussion ne sera peut-être pas complètement perdue. Certains aspects de la question valent peut-être la peine d'être modifiés un peu. L'honorable ministre l'a compris et a lui-même apporté des modifications à certaines mesures qu'il voulait proposer.

Mais, monsieur le président, ce n'est pas encore sur ce point que je veux insister le plus. J'ai entendu, hier ou avant-hier, à la radio, un responsable d'un syndicat des employés des Postes—un dénommé Décarie, sauf erreur,—dire que les postiers allaient déclencher la grève, qu'elle soit légale ou non. En outre, j'entends des députés appuyer ces gens-là et nous dire que quand bien même c'est illégal, cela doit se faire.

Monsieur le président, à mon avis, cela ne doit pas se faire. Si des députés sont prêts à appuyer des Canadiens qui lancent des défis au gouvernement en adoptant des mesures illégales, je suis d'avis que nous nous en allons vers l'anarchie.

Cela me rappelle une idée que j'avais émise quand la Chambre a accordé le droit de grève aux employés de la Fonction publique, au moment où je siégeais dans les limbes de l'opposition. J'avais alors voté contre l'adoption de la mesure et j'avais prévenu le président du Conseil du Trésor de l'époque qu'il serait aux prises avec certains problèmes avant que l'année ne soit écoulée. A ce moment-là, le

ministre m'avait répondu: Non, j'ai suffisamment confiance dans le sens des responsabilités des employés publics pour savoir qu'ils n'abuseront pas du droit de grève que nous allons leur accorder. Nous avons aujourd'hui la preuve qu'ils en abusent, quand ils reconnaissent qu'ils le font dans l'illégalité et que des députés les appuient.

Monsieur le président, je trouve cela intolérable. Cela ouvre la voie au chaos et à l'anarchie et il serait grand temps qu'on y mette fin. Je dis même que les unionistes commencent à en avoir plein le dos de ces grèves déclenchées à tout propos. Le grand public canadien, le payeur de taxes, à qui on veut imputer le coût du règlement de ces problèmes en a plein le dos et il proteste largement. Au fait, un certain nombre d'unionistes en ont plein le dos d'être impliqués dans des grèves ruineuses qui, dans bien des cas, sont déclenchées pour des motifs insignifiants.

Monsieur le président, je suis d'avis que lorsque des chefs syndicaux proclament à la radio, à la télévision ou en public, qu'une grève illégale ou non sera déclenchée, ils devraient non seulement être réprimandés, mais également punis, en vue de maintenir l'ordre au pays.

Monsieur le président, le temps approche où la plupart des Canadiens vont fustiger ces mouvements ouvriers qui ont eu leur raison d'être, qui ont rendu et sont encore en mesure de rendre service à la classe ouvrière, qui constitue un groupe de pression qui a sa raison d'être. A cause de certains meneurs et de certains dirigeants qui n'ont pas le sens de leurs responsabilités, les syndicats sont en train de faire retomber le désordre, le chaos et l'anarchie qui règnent au sein de notre société canadienne, sur le dos des ouvriers, des salariés, qui sont toujours ceux qui en souffrent le plus.

Je voudrais protester contre cette attitude. Elle serait suffisante, quant à moi, pour inciter l'honorable ministre des Postes (M. Kierans) à être énergique, face à cette espèce de chantage auquel on veut le soumettre dans certains milieux.

• (3.20 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Howe:** Monsieur le président, je saisis l'occasion que m'offre l'étude du projet de loi concernant l'organisation du gouvernement et surtout de ses dispositions sur les communications pour signaler au ministre certains des aspects évoqués par d'autres députés et à propos desquels beaucoup d'entre nous ont reçu une foule de lettres. J'ignore si c'est à cause de la hausse du tarif des lettres ou de celle du tarif des périodiques, mais je n'ai jamais reçu autant de correspondance sur un sujet depuis que je siège aux Communes, que j'en ai reçu récemment à propos du service postal. C'est peut-être que le nouveau ministre va faire table rase et apporter plusieurs changements de nature à indisposer un grand nombre de personnes.

En tout cas, je m'unis à tous ceux qui ont formulé des griefs sur la fermeture de tant de bureaux de poste. Dans ma région, bien des bureaux ont dû ou devront fermer leurs portes, ce qui a véritablement nui à ceux qui se fient au bureau de poste de la localité non seulement pour recevoir leur courrier mais aussi pour expédier des mandats de poste et que sais-je encore. L'élimination de ces bureaux changera leur façon de vivre et pèsera vraiment lourd chez certaines personnes âgées. Il y a donc plusieurs cas que le ministre devrait étudier.

Songeons à ce qui se passe lorsqu'il s'agit de fermer une petite gare de chemins de fer. Les gens de la place en sont avertis, et s'ils veulent se défendre, ce qu'ils pouvaient faire auparavant devant la Commission des transports, il peuvent exprimer leur opposition aux mesures que le gouvernement veut prendre. Je me demande s'il ne pourrait en être ainsi pour les bureaux de poste. Je dis au ministre des Postes qu'une audience sur place servirait parfois à renseigner les gens et réduirait peut-être le nombre de plaintes adressées aux députés. C'est uniquement grâce à ces lettres que nous pouvons savoir vraiment ce qui se passe dans notre circonscription.

J'ai aussi reçu un grand nombre de lettres—comme en ont eu d'autres députés—au sujet des tarifs accrus sur des périodiques, comme les revues agricoles et les publications religieuses. Comme nous le savons, bon nombre de ces périodiques sont sans but lucratif et sont publiés par des organismes qui étudient un domaine spécialisé. Que le périodique traite d'agriculture ou d'affaires, cette information spécialisée est précieuse pour ceux qui le reçoivent. En agriculture, par exemple, l'évolution est si rapide actuellement que ce n'est qu'en lisant ces périodiques et ces revues agricoles que nos cultivateurs peuvent se tenir au courant. Je pense donc qu'il vaudrait la peine de remettre à l'étude la hausse des tarifs postaux et que les éditeurs de ces périodiques en bénéficieraient

certainement. Beaucoup d'entre eux devront peut-être fermer boutique parce qu'ils n'auront pas les moyens de se maintenir.

Je ne suis pas convaincu que les économies que le ministère des Postes est censé réaliser grâce à la hausse des tarifs soient aussi considérables que le ministre et d'autres membres du gouvernement le croient, car elles me paraissent intensifier la pression qui s'exerce sur notre économie. Bon nombre des mesures législatives que le gouvernement a présentées à la Chambre ont eu le même effet. Il est assez intéressant de noter que malgré la hausse des tarifs postaux, je n'ai jamais tant reçu de plaintes concernant le service postal. En fait, on s'est plaint qu'il faut trois ou quatre jours à une lettre pour franchir une distance de 10 ou 12 milles. Une telle situation est intolérable. Un des grands problèmes qui se posent aux hebdomadaires, c'est que les journaux ont beaucoup de difficulté à atteindre leurs abonnés qui ne vivent pas dans la région.

La principale raison pour laquelle j'interviens cet après-midi, c'est à cause de la situation qui a surgi dans ma propre circonscription. Il s'agit d'une localité où le gouvernement a décidé de faire construire un nouveau bureau de poste, où les gens n'en veulent pas et se plaignent amèrement. Je parle du village d'Elora. Tout le monde ne comprend peut-être pas que dans certains villages, les gens sont contents de conserver leurs traditions et certains de leurs édifices. Pour corroborer mes dires, j'aimerais vous donner lecture d'un éditorial que m'a envoyé l'un de mes mandants, au sujet de la fermeture du bureau de poste d'Elora. Il a paru dans le *Elora Express* un peu après la Noël sous le titre de «*Quite unnecessary*». Le voici:

Les rumeurs persistent: Elora va avoir un nouveau bureau de poste. Elora a besoin de bien de choses, mais un nouveau bureau de poste n'est pas du nombre. Nous avons un bureau de poste qui convient bien à l'un des plus anciens villages du district, et c'est un édifice excellent et fort solide. Tout ce qu'on pourra nous donner, c'est un de ces cubes modernes qui parsèment le paysage et lorsque nous aurons une nouvelle banque—à supposer que nous en ayons jamais une—nous perdrons un autre édifice intéressant. Encore un peu de patience et Elora aura une atmosphère aussi stérile que celle de Guelph.

Nous voulons protester, car nous pourrons nous réveiller un matin et constater que le bureau de poste est démoli. Il faudrait l'agrandir, c'est vrai, mais il y a tout le terrain qu'il faut alentour; pourquoi ruiner le cachet de la rue principale. D'ailleurs, si le présent ministre des Postes est si diablement anxieux de réaliser des économies, qu'il songe à cela. Il faudra vendre beaucoup de timbres de 1c. pour payer la démolition et la reconstruction.

[M. Howe.]

Il ressort du paragraphe suivant qu'il y aurait peut-être lieu de protester auprès du député, et qu'il conviendrait d'y réfléchir. J'ai effectivement reçu des protestations d'un grand nombre de personnes qui m'ont écrit au sujet de cette initiative. L'éditorial continue:

Autant que l'on puisse savoir, personne ne veut un nouveau bureau de poste. Ce n'est pas nécessaire; d'ailleurs c'est du pur gaspillage que de démolir de bons édifices quand on pense tellement à leur conservation.

Cet éditorial fait valoir une des raisons qui m'incitent à prendre part au débat cet après-midi. J'ai protesté auprès du ministre des Travaux publics. Je me demande parfois si les bureaux régionaux ne sont pas déjà à l'œuvre dans certaines régions du Canada car, dans le cas d'Elora, on n'a pas consulté le député qui représente la région; on ne lui a même pas dit qu'un nouveau bureau de poste serait construit dans ce village. C'est seulement après s'en être aperçu par hasard, ayant vu arriver des gens à la recherche d'un nouvel emplacement pour le bureau de poste, que les habitants de la municipalité ont été mis au courant des projets, et ils ont immédiatement protesté. Je ne les blâme pas. Cette municipalité a une population de 1,200 à 1,500 habitants, dont plus de 400 ont signé une pétition rejetant l'idée d'un nouveau bureau de poste.

Un autre éditorial a paru dans le *Elora Express* à la suite d'une réunion—qu'on aurait dû tenir d'abord—des membres du ministère des Travaux publics et du conseil de planification de la municipalité. En voici un extrait:

Les membres suivants du conseil de planification étaient présents: J. Andrews, P. Buchanan, R. Marston et H. Waind.

M. Blackwell a ouvert la discussion en déclarant que la seule fonction du ministère est de trouver la façon la plus économique de fournir le matériel nécessaire au bureau de poste. D'après les études du ministère, il en coûterait plus cher de moderniser le vieux bâtiment et d'y ajouter une annexe que de construire un nouveau bureau de poste.

• (3.30 p.m.)

Cela, je l'ignore. Nombre d'entre nous habitent de vieilles maissons mais nous pourrions, j'imagine, les comparer à celles qu'on construit aujourd'hui—après 80 ou 90 ans nos maisons seront encore debout tandis que bon nombre des nouveaux édifices érigés de nos jours auront disparu.

M. John Andrew, architecte de la région a demandé s'il n'importait pas de considérer les besoins spéciaux d'Elora en tant que vil-

lage dont le tourisme est l'industrie principale. Voici ce qu'il a dit:

Le passé d'Elora se manifeste dans ses édifices et le bureau de poste actuel est le plus important de la place publique et symbolise le village.

Il l'a comparé à l'ancien hôtel de ville de Toronto. Cette petite collectivité a toujours été prisée par les touristes et les vacanciers. De toute la province on va voir les rochers célèbres d'Elora sur la rivière Grand. Depuis que la Commission de conservation de la rivière Grand a mis sur pied un programme de conservation, un beau parc agrémenté de jardins en terrasse borde la rivière, et l'été, des milliers de touristes et de campeurs tirent profit des installations qui y sont aménagées. Lorsqu'on en discute, il faudrait, à mon avis, tenir compte de tous ces éléments.

Je devrais peut-être résumer la réponse donnée par M. Webb, membre du personnel du ministère des Travaux publics, lorsqu'il a comparu à la réunion. D'un point de vue politique, a-t-il dit, il serait préférable de rénover mais son ministère, qui représentait le gouvernement fédéral, ne s'intéressait qu'à l'aspect pécuniaire de la chose. Je prie le comité de noter cette insistance sur l'aspect pécuniaire. M. Webb a expliqué que d'après les contrats que les syndicats ont conclus avec le ministère des Postes, il fallait: l'éclairage direct, la climatisation, des salles à déjeuner et pour un village des dimensions d'Elora, une superficie de travail de 14,000 pieds carrés. Il a dit que d'après lui il ne serait pas avantageux de rénover l'édifice actuel et pourtant au cours de l'interrogatoire—et c'est là l'essentiel—il a reconnu qu'on n'avait pas étudié la question en détail. Autrement dit, on a décidé de construire un nouveau bureau de poste alors que le ministère ne s'était même pas demandé combien coûterait la rénovation de l'ancien.

En pareilles circonstances, je crois donc avoir un grief légitime à soumettre au ministre. Avant qu'une décision soit prise, il faut procéder à un examen approfondi de la situation afin de conserver si possible l'ancien édifice pourvu que malgré tout les Postes disposent des aménagements nécessaires dans un édifice rénové. C'est une solution bien meilleure, à mon avis, que de démolir complètement l'ancien édifice. Comme l'a fait remarquer l'auteur de l'éditorial, nous savons tous la belle apparence qu'aurait le nouveau bureau de poste. La plupart de ces nouveaux édifices ressemblent à des boîtes de chaussures. Ils sont peut-être fonctionnels mais leur architecture ne provoque certes pas l'admiration des touristes.

Je maintiens qu'il faudrait conserver l'actuel bureau de poste d'Elora. Des édifices comme celui-là rehaussent l'attrait de la ville. A mon sens, le ministère devrait consulter les habitants d'Elora avant de prendre une décision définitive. Si l'on suivait cette ligne de conduite, les relations publiques seraient assurément meilleures.

[*Français*]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, il me fait plaisir de dire quelques mots au sujet du bill présentement à l'étude, de même que sur la situation actuelle, qui n'est pas des plus encourageante et a certes besoin d'être redressée.

J'entendais, tout à l'heure, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) dire qu'il fallait que quelqu'un prenne ses responsabilités. Eh bien, à mon sens il appartient au gouvernement et au ministre des Postes (M. Kierans) de les prendre.

Comme le signalait l'honorable député de Trois-Rivières, certains syndiqués sont ambitieux et peu scrupuleux quant à la soumission aux règlements et aux lois. Alors, s'il n'y a plus de scrupules, s'il n'est plus possible de contrôler quoi que ce soit, que l'État prenne ses responsabilités. J'ai posé tantôt une question au ministre des Postes, qui m'a répondu que cela relevait de la compétence du ministre du Travail (M. Mackasey). A mon avis, les honorables ministres du Travail et des Postes devraient collaborer et il est grand temps qu'il en soit ainsi.

Monsieur le président, il incombe au gouvernement d'instituer l'arbitrage obligatoire au sein du secteur public, car avec notre laisser-aller et notre insouciance, nous sommes en train de paralyser toute l'économie et de donner raison à ceux qui sont dans l'erreur.

Quant à nous, du Ralliement créditiste, nous sommes prêts à assumer nos responsabilités. Si l'arbitrage obligatoire s'avère nécessaire, qu'on l'impose. Que le gouvernement prenne ses responsabilités, car il est temps plus que jamais et l'on verra s'il est capable de le faire. S'il n'est plus possible de faire quoi que ce soit, il appartient donc au gouvernement d'agir. A mon avis, la majorité de la population canadienne serait satisfaite si une telle mesure était prise. Selon moi, il y a une limite à tout. Quand les ambitieux vont trop loin, il faut absolument édicter des règlements et freiner leur ambition. Mais il faut aussi établir des points d'arrêt, de même que des points de repère.

Alors, monsieur le président, il incombe au ministre des Postes et à ses fonctionnaires de prendre des décisions. Il en a d'ailleurs pris plusieurs et il ne devrait pas avoir peur de prendre celle-là. Au fait, quand il s'est agi de hausser les tarifs postaux, il n'a pas eu peur

de prendre ses responsabilités, même s'il savait que cela contribuerait à augmenter le coût de la vie, à réduire le pouvoir d'achat des citoyens et à détériorer la situation économique de tous les Canadiens.

A ce moment-là, il était d'avis qu'il s'agissait d'une bonne mesure et il n'a pas craint de l'appliquer. Il ne devrait donc pas avoir peur d'imposer l'arbitrage obligatoire, la grande loi morale qui mettrait le système économique en marche et le maintiendrait en équilibre. Alors, il faut à tout prix que le gouvernement prenne ses responsabilités.

Je n'ai pas étudié la situation à fond, mais il me semble qu'il est temps de mettre en vigueur des règlements qui assureront un certain équilibre de l'économie. Tant et aussi longtemps qu'il y aura des ambitieux sans conscience, prêts à tout saboter et à tout briser, il faudra édicter des lois pour les ramener à la raison. Il ne faut pas détruire, mais bâtir. Alors, arrêtons ceux qui détruisent, monsieur le président.

Je voudrais parler un peu de ma région. Je n'ai jamais eu l'avantage de dire au ministre ce qui se passe dans ma circonscription et ce dont nous y aurions besoin.

Certaines choses ont été accomplies dans le passé, mais le ministre n'a pas eu peur d'y mettre la hache. Dans la ville que j'habite, par exemple, on avait promis, il y a trois ans, d'y faire distribuer le courrier par des facteurs et l'on a fait dépenser de l'argent à la municipalité sous prétexte que le gouvernement mettrait ce projet a exécution. Mais l'actuel ministre des Postes a mis la hache là-dedans et il nous a dit que ce n'était plus le temps de songer à des facteurs. Il nous a dit que le projet était retardé. Maintenant, les autorités municipales réclament encore un service de distribution du courrier à domicile, étant donné qu'elles ont dépensé plusieurs milliers de dollars pour faire installer des enseignes portant les noms des rues et pour faire numéroter les maisons et les édifices.

Outre cela, il y a trois ans, le gouvernement disait que le ministère des Travaux publics allait construire cinq bureaux de poste dans la circonscription de Compton. On en a construit deux et l'honorable ministre des Postes a retardé la construction des trois autres, sous prétexte d'économie. Comme la situation a changé et que les travaux d'hiver ont été supprimés, il se voit dans l'impossibilité de faire construire ces petits bureaux de poste.

• (3.40 p.m.)

Certains terrains ont été achetés par l'État pour y construire des bureaux de poste, après quoi on a décidé de ne pas les construire. Il va sans dire que les citoyens des paroisses où ces bureaux de poste devaient être construits sont bien désappointés.

[M. Latulippe.]

Étant donné que le gouvernement avait promis de faire effectuer ces constructions il y a trois ans et que ce projet qui ne concerne que trois petits bureaux de poste est retardé depuis trois ans, il me semble que le gouvernement devrait au moins faire un effort en vue de réaliser certaines des petites promesses qui avait été faites dans ma région. Je reçois beaucoup de correspondance de la part des autorités de ces municipalités, qui reviennent toujours à la charge et me demandent pourquoi on ne procède pas à ces constructions et pourquoi je ne réclame pas du gouvernement des lois susceptibles de favoriser ma circonscription. Comme on me blâme de ne rien faire pour corriger cette situation, je désire la signaler au ministre. S'il peut y remédier—je ne lui demande pas l'impossible—nous en serions satisfaits, car, dans notre circonscription, nous payons des taxes, tout comme dans les autres, et le gouvernement fédéral n'y a jamais fait grand-chose. Au fait, nous avons demandé de l'aide de toutes sortes en vue d'améliorer l'industrie touristique; rien n'a été fait et tous ces projets sont tombés à l'eau.

Je demanderais donc au ministre d'étudier la situation et, si cela est possible, de faire construire ces deux petits bureaux de poste, ce qui rendrait un grand service à la population.

Monsieur le président, j'aurais bien des choses à dire au sujet de ce bill, mais je ne voudrais pas prolonger le débat. Encore une fois, avant de terminer mes remarques, je demande au gouvernement et à l'opposition de prendre leurs responsabilités en vue d'assurer l'ordre dans notre service postier, qui est le plus important de tous. Auparavant, pas un ministère n'était mieux organisé que celui des Postes, alors qu'aujourd'hui, il est loin de fonctionner convenablement.

A mon sens, ce déséquilibre ne devrait pas exister et le seul moyen de rétablir la situation est de recourir à l'arbitrage obligatoire. Nous sommes ici pour représenter la population et pour prendre nos responsabilités. Comme le disait tout à l'heure le député de Trois-Rivières, si quelqu'un doit prendre ses responsabilités ou faire quelque chose pour remédier à la situation actuelle, c'est bien le gouvernement.

Tout à l'heure, le député de Trois-Rivières disait que la situation économique est alarmante, non seulement au Canada, mais partout dans le monde, que tous les pays sont aux prises avec les mêmes problèmes économiques insurmontables, que nous sommes dans un marasme économique épouvantable et qu'il faut absolument se serrer la ceinture.

Je dirai toutefois à l'honorable député de Trois-Rivières qu'il est bien beau de se serrer la ceinture, mais il ne faut pas permettre à certains de n'en point porter. Plusieurs n'en portent pas du tout et ils bénéficient pourtant de toute l'économie en général, de l'augmentation des taux d'intérêt et de l'accroissement du capital sous toutes ses formes, avec la permission plus ou moins tacite du gouvernement actuel. Alors, ces gens-là ou ces institutions-là doivent prendre leurs responsabilités. S'ils ne les prennent pas, le gouvernement devra prendre les siennes et intervenir.

[*Traduction*]

**M. Rose:** Monsieur le président, j'aimerais dès le début de mes remarques signaler au ministre quelques questions concernant mes électeurs de Fraser Valley-Ouest. Je voudrais aussi traiter brièvement de ce qui a inspiré quelques-unes des récentes initiatives du ministère des Postes. Comme l'orateur qui m'a précédé, le député de Timiskaming, je ne suis pas spécialiste en matière d'administration postale et je ne prétends pas l'être. Je suis néanmoins tout indiqué—comme le sac de sable que bourre de coups un boxeur—pour encaisser les griefs de ma circonscription et, comme représentant de cette dernière, il est de mon devoir de les signaler au ministre.

Le ministre des Postes me semble vouloir diriger son ministère comme la Bourse. Il conviendra avec moi que les gens ne sont pas des valeurs que l'on cote, à la Bourse des valeurs ou à la Bourse des bestiaux. Ce sont des êtres humains, et comme tels, ils n'aiment pas les ordonnances ou les ordres venant d'en haut sur des questions qui les touchent, quand on ne leur donne ni l'occasion ni le temps de présenter des instances à ce sujet. Qu'importe le ministère ou l'organisme gouvernemental en cause, cette façon de procéder les offusque, et moi aussi.

Je regrette de dire ces choses, car le ministre avait fait sur moi une profonde impression au plus fort de la dernière campagne libérale de leadership. Il était l'homme tout désigné, selon moi, pour diriger le parti ministériel et assurer l'avenir du pays. Mais j'ai changé d'avis car il n'est plus l'éloquent prophète de beaux lendemains, mais un homme d'une perpétuelle arrogance. Son système personnel de défense est survolté, mais je crains que quelques-unes de ses décisions reposent sur un fondement un peu vacillant. La rigidité ou l'inflexibilité dont il fait preuve montre, d'après moi du mépris envers les gens.

Deux bureaux de poste historiques de ma circonscription sont censés être démolis, dont l'un à Port Hammond, auquel on a accordé un sursis, mais au détriment de la population de la région que l'on prive de la distribution du courrier à domicile. Somme toute, on a dit aux gens qu'ils devaient choisir entre la distribution à domicile ou le bureau de poste, mais qu'ils ne sauraient avoir les deux; dans l'état actuel des choses, c'est à prendre ou à laisser. Je demande au ministre, par votre intermédiaire monsieur le président, pourquoi n'établirait-on pas un service à domicile à partir de Haney, dont le travail est coordonné à celui du bureau de poste d'Hammond? Car le bureau de poste d'Hammond est particulièrement utile aux hommes d'affaires de la région. Il me semble qu'une personne en mesure d'envisager la complexité des moyens de communication et les questions techniques relatives aux satellites devrait pouvoir remédier à un problème aussi simple que celui-là. Je le signale donc au ministre dans l'espoir qu'il pourra y apporter une solution.

L'autre bureau de poste que l'on doit démolir est à Langley, dans la collectivité de Walnut Grove. La pétition monstre que j'ai reçue des habitants de la région prouve bien, à mes yeux du moins, que ces gens ont besoin du bureau de poste. Ce dernier est situé en bordure de la banlieue et toute cette région s'étendra sans doute rapidement d'ici quelques années.

Je m'insurge des plus énergiquement contre la façon dont j'ai été mis au courant de ces problèmes. Ce n'est pas le bureau du ministre qui m'a fait part des initiatives prévues qui toucheront les services postaux de ma circonscription; j'ai appris la nouvelle de mes commettants. Certains de mes commettants m'ont écrit à ce sujet, et je trouve cela déplorable. Comme, je les représente à la Chambre, je ne devrais pas être le dernier à l'apprendre. Le ministre doit sûrement avoir assez le sens des relations publiques et de la simple courtoisie pour savoir que le député devrait apprendre le premier qu'on songe à prendre des dispositions pareilles.

• (3.50 p.m.)

Je suis sûr que d'autres députés ont reçu ce genre de renseignement. Moi pas. On a peut-être informé ces divers bureaux régionaux, où j'imagine les commettants ont pu apprendre ce qui se passait. Quant à moi, je n'en savais absolument rien. C'est une bien triste façon de faire les choses. Je suis sûr que les députés qui appuient le gouvernement ont toujours la chance d'annoncer à leurs commettants les mesures de patronage, celles qui concernent les bureaux de poste, par exemple. On devrait faire preuve d'autant de courtoisie envers les autres députés, même s'il s'agit de transmettre des mauvaises nouvelles. Lorsqu'un député ne reçoit pas le genre de renseignements dont je parle, il devrait faire une

scène. Et c'est exactement ce que j'essaie de faire.

Le Parlement actuel cherche de plus en plus, et de façon alarmante, à émasculer l'arrière-ban. Je rappellerai au ministre que j'ai été élu exactement comme lui. Règlement ou non je vais exposer à la Chambre ce qui concerne ma circonscription. C'est pour cela qu'on m'a envoyé ici. J'espère représenter mes commettants aussi bien sinon mieux que n'importe qui d'autre.

Je ne veux pas m'attarder sur les différends ouvriers au ministère des Postes. Depuis que le ministre a mis la main au gouvernail, nous avons été témoins de grèves importantes ou improvisées, ce qui prouve que tout ne tourne pas rond au ministère des Postes. Mais comme d'autres députés ont discuté longuement de ces problèmes, je ne répéterai pas ce qu'ils ont dit; je me bornerai à dire au ministre que dans l'éventualité d'une troisième grève, il sera probablement déclaré hors de combat, parce qu'il a déjà fait bien des erreurs dans ce domaine.

Le député de Trois-Rivières a fait des observations sur certains représentants des syndicats et leur responsabilité envers le public. Certes, nous avons des représentants syndicaux qui manquent de sérieux, mais nous avons aussi des députés et des ministres insouciants.

**M. Orlikow:** Les représentants des syndicats ne changent pas de côté.

**M. Rose:** Non, c'est vrai. Mais je rappellerais au député que ni les ministres ni les représentants des syndicats n'aiment se faire bousculer. Si les représentants des syndicats estiment qu'ils doivent agir d'une certaine façon pour faire respecter leurs droits, au moins ils prennent les mesures qui s'imposent, selon eux, que la loi les appuie ou non. Nous avons été témoins de ce genre de choses au cours de l'histoire. Les syndicats et les Églises ne sont pas les seuls à s'adonner à ce genre d'activité; tous les groupes lésés dans leurs droits le font.

Pour justifier son nouveau programme de satellite, voici ce qu'a dit le ministre aux membres du comité des transports et des communications, le 9 décembre 1968, comme en fait foi la fascicule N° 9 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité à la page 163:

> L'hon. M. Kierans: Notre objet dans la réalisation de ce satellite est d'ordre social. Il est peut-être aussi d'ordre politique, mais disons qu'il est d'ordre social et vise à unifier le pays et qu'un satellite couvre la totalité du territoire canadien ...
>
> Ce satellite serait consacré à la réalisation des buts et objectifs canadiens et programmé, je crois, de façon à satisfaire la population du Canada et répondre à ses besoins culturels.

Je ne trouve rien à redire à cette attitude. Le ministre conviendra, je pense, que le Canada a un long et coûteux passé de programmes à objectifs sociaux: tarifs de protection pour les fabricants du centre du Canada, les chemins de fer Nationaux canadiens, les subventions de péréquation, la voie maritime, la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et enfin, Radio-Canada. Les frais engagés dans ces divers secteurs avaient un but social. Pourquoi le ministre estime-t-il que les comptes des Postes doivent s'équilibrer par un bilan rigoureux? N'y a-t-il pas d'excellentes raisons d'ordre social pour considérer les Postes avant tout comme un service destiné à satisfaire les aspirations sociales et culturelles du peuple canadien et non simplement comme une affaire. Les périodiques et journaux sans but lucratif, qu'ils soient culturels, religieux, syndicaux ou académiques ne sont-ils pas plus importants, lorsqu'il s'agit de promouvoir l'unité et l'identité canadienne que les revues *Times* et *Life*? A l'argument avancé par les députés, le ministre a répliqué de la façon désinvolte à laquelle il nous a habitués, et je paraphrase ses remarques: «Certaines publications veulent se maintenir et laisser la population en payer la note.» Je vous le demande, qu'y a-t-il de si étonnant à cela? Comment pourrions-nous, dans notre pays, échanger nos idées dans le domaine politique, culturel, religieux ou social si les publications sans but lucratif qui s'y rapportent ne pouvaient être subventionnées dans l'intérêt du public ou pour des raisons sociales? Pourquoi le gouvernement tente-t-il d'équilibrer ses comptes sur le dos des Postes.

Pour terminer, je dois protester contre la manière dont les Postes ont traité les abonnés aux boîtes postales, surtout ceux qui habitent les régions rurales. Cette année ils devront payer deux fois plus que l'an dernier. Lorsque l'on a augmenté les tarifs postaux, nous savions qu'on augmenterait également les tarifs des cases postales. Mais personne ne prévoyait qu'ils doubleraient. Après tout, ceux qui achètent des timbres n'ont pas dû les payer le double de leur prix. Les détenteurs de cases postales achètent également des timbres, mais ils n'ont pas le privilège d'être desservis par des distributions rurales ni la livraison à domicile. Les fortes augmentations de tarifs sont discriminatoires à l'égard de ceux qui ne peuvent recourir à d'autres services postaux.

Enfin, j'estime que le ministre va trop vite et ne consulte pas suffisamment ceux qui seront touchés par la politique du gouvernement dans ce domaine. Il semble faire fi des conséquences lointaines de son projet de loi. Le bien public ne peut se mesurer en termes de bilans. En résumé, la plus grande lacune du ministre responsable des communications,

c'est qu'il n'a pas su communiquer avec les intéressés.

• (4.00 p.m.)

[*Français*]

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans faire écho aux observations que j'ai entendues dans ma circonscription, relativement au service postal dont jouissent diverses municipalités. C'est uniquement dans le but de rendre service au ministre et de le renseigner au sujet des conditions actuelles qui découlent des instructions qu'il a données depuis qu'il est devenu titulaire de ce ministère que je ferai quelques remarques. Je voudrais être aussi objectif que possible et j'aimerais qu'il prenne note de mes brèves observations.

J'ai reçu, de la part de marchands de ma circonscription, d'industriels, de courtiers en valeurs ainsi que de courtiers d'assurances, de nombreuses plaintes au sujet de la lenteur du service qui leur est fourni depuis quelque temps. A leur instar, je suis d'avis qu'ils payent plus maintenant pour obtenir moins de service. Je ne veux pas jeter le blâme sur le personnel du bureau de poste de Saint-Hyacinthe, pas plus que sur les courriers ruraux de ma circonscription, mais je veux signaler que le personnel du bureau de poste est aujourd'hui appelé à faire en cinq jours le travail qu'il faisait autrefois en six jours. Cela ne s'applique pas aux courriers ruraux.

Lors de son premier discours en cette enceinte, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a déclaré au moins quatre fois qu'il était imbu du désir de faire quelque chose pour établir une société juste à travers le pays. Or, il est étonnant de constater que pour établir cette société juste, le ministre a recours à l'injustice. En effet, ce n'est sûrement pas être juste que de demander à des employés de faire en cinq jours ce qu'ils faisaient autrefois en six. Il n'est pas plus juste, monsieur le président, de faire payer plus à des sociétés de publication canadiennes qu'à des sociétés étrangères pour le service des postes.

A mon avis, le ministre est bien intentionné, mais il n'a pas assez étudié les conséquences de ses actes; cependant, il n'est peut-être pas trop tard pour corriger une situation qui crée réellement des injustices parmi toute la population du Canada, puisque nous discutons présentement la réorganisation des divers ministères.

Je voudrais également appeler l'attention du ministre sur une amélioration qui pourrait sûrement être apportée au répertoire des chefs de ménage. Actuellement, les abonnés des divers bureaux de poste ou des diverses routes rurales ne sont identifiés que par une initiale. Il arrive souvent que sur une même route rurale, deux, trois et même quatre prénoms aient la même initiale. Cela se répète également sur d'autres routes rurales de la même localité et ceux qui sont chargés de la distribution des lettres sont embêtés. Ils font des erreurs et, tout en ayant la meilleure foi possible, ils rendent un mauvais service aux abonnés des postes.

Or, étant donné que ce travail est effectué par des compagnies indépendantes, je crois que l'honorable ministre pourrait insister, lorsque ces listes sont dressées, pour que les prénoms apparaissent en entier sur les listes. Il serait alors beaucoup plus facile, lorsque le destinataire d'une lettre est, par exemple, M. Armand un tel, d'assurer la livraison rapide en indiquant les prénoms du destinataire, plutôt que ses initiales seulement. Au lieu de livrer la lettre à un M. Armand, elle peut tout aussi bien l'être à un M. Alfred un tel. Je crois qu'en portant cette anomalie à l'attention de l'honorable ministre, il voudra sûrement faire la correction nécessaire.

Aussi, pour ce qui est de ma circonscription, je remarque que dans plusieurs localités, ni le nombre, ni les noms des abonnés ne figurent dans le répertoire des chefs de ménage. Pour se procurer ces renseignements, il faut d'abord verser $2 pour obtenir cette publication et payer un montant supplémentaire, si l'on désire se procurer une liste qui ne figurerait pas au répertoire, en communiquant avec les compagnies qui ont dressé les listes.

A mon sens, l'honorable ministre rendrait service à ses employés, tout comme à ceux qui ont besoin de ces renseignements, s'il voulait bien faire les corrections qui s'imposent.

Voilà, monsieur le président, les quelques observations que je voulais faire.

[*Traduction*]

**M. Bigg:** Il y a plusieurs points, monsieur le président, que j'aimerais discuter au cours de ce débat. J'espère qu'un nouveau ministre fera droit à un ancien grief à moi au sujet des postes. On s'est moqué de moi quand j'en ai parlé à la Chambre, mais il est évident que seuls les députés du parti au pouvoir sont consultés sur les problèmes locaux. Cette attitude est cynique. Si le ministre demande des renseignements sur le district de Pembina dans le nord de l'Alberta, il n'a pas besoin de s'adresser aux candidats défaits, aux aspirants-candidats ou aux aspirants-sénateurs. Je lui donnerai des renseignements à jour et détaillés sur tout ce qui concerne mon district. Je l'habite depuis 15 ans et je connais ses habitants. Je me préoccupe de leurs intérêts beaucoup plus que des miens propres. J'espère l'avoir prouvé au cours de mes 11

années à la Chambre. J'espère qu'on nommera un nouveau ministre à la tête de ce ministère. Certaines de ces difficultés sont sans doute passagères. Avec un nouveau ministre, nous pourrions compter sur l'élaboration de programmes nouveaux.

On n'a pas consulté les députés sur le remaniement des circonscriptions. Il suffit de considérer une carte du Canada et la redistribution des sièges pour constater qu'on a cyniquement gaspillé les talents locaux en omettant de consulter les députés en question. Le peuple nous respecte. Autrement, nous ne serions pas ici. Un grand nombre de nos électeurs pensent que nous sommes trop payés. Je ne le crois pas personnellement. J'estime qu'un bon député est insuffisamment payé et qu'un député qui n'est pas consciencieux ne devrait pas être payé du tout. Si nous voulons être respectés dans nos circonscriptions, nous devons adopter cette attitude et accorder ce service au public. Si les députés fédéraux et provinciaux s'acquittaient bien de leur tâche on n'aurait guère besoin d'un ombudsman. A mon avis, les services régionaux seraient entièrement inutiles et ne feraient qu'alourdir la bureaucratie et les dépenses pour un contribuable déjà surchargé d'impôts. A quoi bon bûcher, et maintenir le contact avec nos électeurs si le gouvernement écarte cyniquement les données détaillées que nous sommes disposés et capables de fournir dans l'espoir d'être utiles.

J'ai l'intention d'écrire au ministre des Postes au sujet de celles-ci. On prévoit la construction d'un nouveau bureau de poste dans un village où la population diminue de jour en jour. Ce village possède un service postal très suffisant. Personnellement, j'ai interrogé au moins la moitié de ses habitants et la plupart des gens auxquels j'ai parlé estimaient inutile d'améliorer les services locaux. On va probablement construire un bureau de poste moderne et excellent même si l'on n'en a pas besoin.

On a fermé un grand nombre de bureaux de poste, surtout pour des raisons d'économie. Je demande instamment au ministre des Postes de faire une enquête détaillée, avant qu'on ferme un grand nombre de ces bureaux, pour s'assurer qu'aucun ancien combattant ne perdra ses moyens d'existence. Je sais qu'ils ne retirent pas énormément des bureaux de poste, mais dans de très nombreux cas, ces personnes ont en outre un petit magasin. Sans le bureau de poste, le magasin ne représenterait pas grand-chose. Le revenu du bureau de poste peut être très minime. Il peut ne signifier que 20 p. 100 du revenu global, mais le bureau de poste a un avantage et, parfois, le revenu additionnel suffit pour que le propriétaire ne tombe pas en faillite et vienne grossir la population citadine de nos villes toujours congestionnées, où il deviendrait peut-être un autre numéro sur les listes des assistés sociaux.

[M. Bigg.]

• (4.10 p.m.)

Voilà des exemples de la société juste à laquelle songent les tribuns. Cette année n'est pas une année d'élections et je ne crois pas que l'an prochain en soit une non plus. Cependant, ces gens n'oublient pas; ils comptent non seulement sur les membres du parti libéral, mais sur tous les hommes politiques de tous les niveaux, pour obtenir la société juste. Pour l'amour du ciel, ne soyons pas cyniques à ce sujet. Le parti libéral est un grand parti, mais si ses partisans en arrivent à se croire les seuls à s'intéresser à l'avenir du Canada, alors la nation en souffrira et ce sera notre décadence à tous. Il existe un très grand nombre de personnes qui, tout en ne se trouvant pas associées au parti libéral actuel, ont a cœur le bien-être du Canada. Ce serait une profonde erreur de croire qu'un parti au Canada possède le monopole de ces sentiments.

Je ne devrais pas avoir à le mentionner mais je crois nécessaire de le faire parce que c'est ainsi que je suis traité. Je n'ai pas reçu depuis six ans une lettre qui ne me demandait pas mon opinion sur les Postes. Je représente une importante région de 58,000 âmes. Depuis les 15 années que je l'habite, j'en ai visité presque tous les foyers. A cause de cela, je possède des renseignements détaillés que je mets à la dispsoition de tous les ministres de la Couronne. S'ils ne les utilisent pas, c'est de leur faute et non de la mienne et des gens que je représente. Si c'étaient la norme autrefois et si ce l'est encore aujourd'hui, alors il faut innover; nous ne aurions nous y appliquer trop tôt.

La presse et les autres moyens d'information manifestent beaucoup trop de cynisme. Ce sentiment traverse nos frontières en provenance d'autres pays. La démocratie a de puissants ennemis dans notre pays et à l'étranger. Si nous ne nous unissons pas, si nous ne serrons pas les rangs, ils auront raison de nous, un à un. Dans le monde aujourd'hui, les gens qui ont des idées vraiment démocratiques sont de très loin les moins nombreux. Il nous faudra travailler ferme au cours des 25 prochaines années pour assurer la survie de la démocratie au XXIe siècle.

Les secrétariats régionaux qu'on est à établir ne seront efficaces que s'ils sont pourvus de moyens de recherche dont les députés pourront aussi se servir. Je ne prétends pas tout savoir en ce qui concerne mon district. S'il existe un organisme fédéral en Alberta pour fournir au bureau du premier ministre des renseignements que je ne possède pas et que, peut-être, je ne peux pas obtenir,

notamment des renseignements techniques au sujet des sols ou des conditions sociales, il peut arriver que je sois très heureux de recourir à ses services. Mais ces bureaux régionaux ne devraient pas dégénérer, à mon sens, des espèces de vigies d'où le gouvernement pourrait épier ceux-là mêmes que les Canadiens ont déjà élus pour les représenter, si peu instruits et si peu renseignés soient-ils. Le travail devrait se faire en équipe. Le ministre des Postes actuel, universitaire doublé d'un parlementaire, verra l'avantage de faire de tout cela un tout cohérent. Nous devons nous serrer les coudes et travailler la main dans la main.

Si le ministre des Postes se trouve aux prises avec des grèves, c'est, je présume, parce qu'il ne détient pas ce portefeuille depuis très longtemps. Quand on augmente l'échelle des salaires dans un secteur des Postes, cela ne signifie pas nécessairement que tout va pour le mieux ailleurs. On peut se laisser bercer d'un faux sentiment de sécurité. Le ministre sait sans doute maintenant qu'il ne faut pas répondre à la violence par la violence, et la grève est une forme de violence, à moins d'être prêt à aller jusqu'au bout. J'en ai fait l'expérience au cours de ma carrière dans la police. Je n'ai jamais cherché à arrêter un homme que dans les limites de la loi et le mandat d'arrêt dans ma poche.

Ces gens connaissent leur affaire. Ils ont pris le temps d'étudier les lois ouvrières. Ils savent de quoi est capable l'opinion publique, jusqu'où ils sont allés auparavant et comme il répugne aux gouvernements de risquer leur avenir. Nous sommes tous remplaçables, le ministre autant que moi, simple député. Ce peut être une triste expérience de se rendre compte à quel point on est seul dans des situations comme celle-là. Il ne faut pas faire de l'épate. Nous sommes nombreux à comprendre la tâche qui incombe au ministre. L'impatience de celui qui fait de son mieux pour fournir des services est excusable, mais le public impitoyable ne comprend pas. Il sait seulement que le courrier est en retard et parfois même il se met en colère rien qu'à la pensée d'un retard possible. Il ne sait pas le temps que le ministre et d'autres ont pris pour décider de ces questions.

Nous sommes inquiets aussi, car ce malaise semble être semblable à ceux qui se sont manifestés partout. Je crois que la presse et les autres média d'information devraient être plus tolérants. Il ne faudrait jamais exagérer la gravité d'une situation de ce genre. Chacun devrait être prêt à payer de sa personne s'il le peut, et tâcher de penser ce qu'il ferait dans le même cas. Je me rends parfaitement compte que le ministre se trouve dans une situation peu enviable. A tout prendre, le Canada peut être fier de son service postal. J'espère seulement que nous trouverons une solution satisfaisante. J'espère que lorsque le ministre songera aux problèmes qui surgiront, il fera appel à la bonne volonté des députés. S'il y a lieu d'innover, faisons-le, même si la situation ne semble pas trop bonne au ministère des Postes. Il s'agit peut-être d'un de ces moments les plus sombres qui précèdent l'aube.

**M. Rynard:** Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations, notamment au sujet de la société de la Couronne dans laquelle serait incorporé le ministère des Postes. Avant de s'embarquer dans une affaire hasardeuse, comme la société de la Couronne que le ministre des Postes songe à établir, il conviendrait, je crois, de savoir d'abord combien cela coûterait. Déjà quand nous examinons ce qu'il en coûte à la population canadienne pour un rapport préliminaire, nous constatons que la somme dépasse déjà $250,000. Je vois que le ministre n'est pas à sa place. Je ne puis donc lui poser de question. Peut-être les difficultés qu'il éprouve avec les postiers sont-elles liées à un problème de dialogue. Je pense que les gens ont le droit de savoir quel contrôle ils pourront exercer sur cette société de la Couronne. Si elle devient un organisme monstrueux, qu'adviendra-t-il?

• (4.20 p.m.)

J'ai entendu des ministres répondre souvent à la Chambre que les sociétés de la Couronne sont des organismes indépendants avec lesquels nous n'avons rien à faire et auxquels nous ne devons pas toucher. C'est sans doute ce qu'on nous dira même si celle-là coûte de plus en plus cher. Nous exercerons le même contrôle que sur Radio-Canada, dont les frais ont grimpé d'année en année. En fait, les représentants de la population n'exerceront aucun contrôle. Comme quelqu'un l'a dit l'autre jour, c'est peut-être une façon rusée de se débarrasser du mot «royal». J'imagine que ce mot sera retiré de l'usage en ce qui concerne les Postes. C'est donc une autre manœuvre de réorganisation semblable à celle qui, pour le moment, nous prive d'un Imprimeur de la Reine. Au lieu de procéder à ce que certaines personnes pourraient interpréter comme étant des manœuvres sinistres, le ministre des Postes devrait s'occuper des publications et des journaux agricoles qui sont en train de se ruiner à cause des tarifs postaux élevés. Pendant ce temps, les subventions que les États-Unis accordent à leurs publications sont de l'ordre de 1.5 million.

Laissez-moi citer un fait qui a trait à la presse professionnelle. Il s'agit de ma profession, mais je pense que la même situation se retrouve chez les autres professions à travers le Canada. Je voudrais lire un extrait d'un article de M. A. D. Kelly, éditeur du *Canadian Medical Association Journal*, qui a paru le 8 mars 1969. L'auteur dit notamment:

Nous venons d'atteindre le record sans précédant de 23,000 par semaine.

Il s'agissait là du tirage du journal en question. L'article poursuit en ces termes:

Depuis 58 ans, le Journal de l'Association médicale canadienne jouissait des privilèges du courrier de la deuxième classe, et notre tarif d'affranchissement était modeste. Nous ne sommes pas les seuls, car sauf erreur, 5,200 autres publications canadiennes entrent dans cette catégorie. Je savais que le ministère des Postes opérait à perte et je prévoyais une certaine majoration des tarifs pour toutes les classes de courrier. Je ne vois pas bien pourquoi les Postes devraient faire de l'argent ou même faire leurs frais, surtout que je sais que des subventions rondelettes sont versées à la radio et à la télévision, à l'industrie, à l'agriculture, à l'enseignement et aux services sociaux.

Vrai, nous sommes en 1969, nous avons l'inflation et l'affranchissement à un sou est chose du passé. Les leçons de l'histoire sont peut-être désuètes, mais je ne puis m'empêcher de signaler que la remise d'un message de A à B est une service public qui, dans toute société évoluée, devrait être subventionné à l'aide de fonds publics.

Je savais que les tarifs postaux, surtout celui du courrier de la deuxième classe, allaient augmenter, mais je ne savais pas dans quelle mesure; alors j'ai lu le bill C-116.

Plus loin, l'article dit ceci:

Ensuite me parvint la réponse du président, datée du 8 novembre 1968, qui m'apprenait que l'honorable M. Kierans avait lâché les mots suivants:

«Pendant les débats, j'ai aussi mis en question si les subventions aux sociétés de bienfaisance et autres organismes méritoires devraient être incorporées dans les tarifs postaux. S'il y a lieu d'accorder une aide financière à votre organisme ou à d'autres, conformément à une politique nationale, je pense que ces subventions devraient être définies et distribuées directement par l'intermédiaire des organismes appropriés, au lieu d'être accordées au moyen de tarifs postaux préférentiels ...»

Plus loin dans le même article, M. Kelly écrit:

Cela n'avait rien de très réconfortant, et je me suis rappelé avoir lu dans le hansard l'évaluation des frais supplémentaires fournie par le ministre des Postes: «Tout journal médical devra peut-être augmenter ses prix d'environ $1 par année par membre par suite de l'augmentation des tarifs, et je suis persuadé que les médecins peuvent facilement verser la différence.»

Un dollar par an versé par chacun des 20,000 membres; le total serait un peu plus du double de nos frais postaux actuels, mais c'est ce que j'avais prévu. Toutefois, il fallait préparer un budget pour 1969, et j'ai cru sage d'essayer d'obtenir des prévisions plus précises. J'ai appelé le chef de la Direction des tarifs postaux et de la classification et il m'a informé, avec politesse et sympathie, qu'à partir du 1er avril 1969, C.M.A.J. et C.J.S. perdraient leurs privilèges réglementaires d'envoi de deuxième classe, que nos publications seraient classées comme courrier de troisième classe; le tarif serait de quatre cents pour les deux premières onces et de trois cents par deux onces additionnelles ou toute partie de ce poids. Ce règlement ne vous dit peut-être pas grand-chose, mais je ne suis pas revenu du choc. Notre facture postale pour l'envoi par la poste du numéro du 19 octobre 1968 de C.M.J.A., pour le Canada et l'étranger, était de $346.71. Si on ne tient pas compte des variations dans les tarifs pour les divers envois à l'étranger, 23,016 exemplaires de sept onces chacun nous ont coûté 1.5 cents l'exemplaire.

Avec le nouveau tarif, cela nous coûterait 13 cents l'exemplaire.

[M. Rynard.]

Voilà qui est ahurissant, et si le ministre des Postes a pu se tromper à ce point dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre, je me demande s'il est assez compétent pour diriger son ministère ou pour établir une société de la Couronne chargée des services postaux. Je dis cela en toute sincérité parce que c'est moi, sauf erreur, qui ai posé la première question à ce propos. Selon l'article, le coût sera de 13 c. l'exemplaire, au nouveau tarif. Il continue:

Je n'aime pas le mot «escalade» et je ne suis pas fort en mathématiques, mais, selon mes calculs, nos frais d'affranchissement seront neuf fois plus élevés le 1er avril 1969. Selon le ministre, ce sera «quelque chose comme $1 par année par membre»; en fait, l'augmentation sera de l'ordre de $5.25 par membre. Point besoin d'être un John Maynard Keynes pour discerner une certaine divergence dans ces montants. Au lieu de $18,500 par année en frais d'affranchissement, ce serait plus de $140,000, hausse que le CMAJ ne saurait supporter sans réévaluation, redressement, changement et désorganisation.

C'est bien beau de dire que les riches médecins ont les moyens de payer les frais d'affranchissement supplémentaires, non pas de $1 mais de plus de $5 par membre. N'ayant pas les pouvoirs d'imposition d'Ottawa, nous éprouverons certaines difficultés, j'ai bien peur, à relever nos honoraires pour contrebalancer ce qui est, à mon avis, une augmentation renversante. Ses répercussions sur les organes d'autres associations professionnelles et de sociétés savantes peuvent fort bien les obliger à suspendre leurs publications.

Permettez-moi de dire au ministre des Postes ce qui arrivera et je me demande même s'il n'en sera pas de même dans tout le pays. A partir du 1er juillet, avec la fin du volume actuel du *Journal* de l'Association médicale canadienne, cette revue ne sera plus publiée que deux fois par mois, soit 26 numéros par an. Toutes les phases de la publication resteront centralisées à Toronto, en attendant que l'on ait déterminé si elles peuvent s'effectuer aussi efficacement à Ottawa.

Je voudrais que le ministre se rende bien compte de ce qu'il fait en ce qui concerne cette publication. Celle-ci est utile aux médecins et, partant, sert les intérêts de tous les

Canadiens. La Chambre est saisie en ce moment, d'un bill sur les prix des médicaments qui nécessitera une autre publication, sous forme d'une brochure renseignant sur les médicaments, qui sera publiée chaque mois, à un prix exorbitant pour le contribuable. Elle sera postée à qui? Aux médecins, naturellement. On sait, en effet, à la lumière de l'expérience, que la publication d'une telle brochure coûte des milliers de dollars. Le ministre punit d'une main une publication qui s'adresse aux mêmes gens, et de l'autre il en subventionne une autre. C'est le contribuable qui devra payer les frais de publication de cette brochure mensuelle qui sera envoyée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En voilà une manière de diriger le pays!

• (4.30 p.m.)

Je veux pendant un instant parler de la lenteur du courrier à travers le pays. J'ai parlé des publications médicales, car c'est un exemple type de ce qui s'est produit dans d'autres domaines. Si les personnes concernées continuent à diminuer le nombre de leurs publications, à la longue cela ira à l'encontre de l'objectif du ministre qui voulait accroître les recettes. Nous aimerions savoir comment cette erreur a pu se produire. Les conséquences qui s'ensuivraient dans ce domaine ont-elles fait l'objet d'une enquête, quant au volume, qui justifierait l'erreur du ministre dans une proportion de un à cinq dollars.

Dans ma région, les affaires se ressentent déjà de cette politique. J'ai reçu une avalanche de lettres, même de Toronto, où les entreprises se plaignaient d'avoir dû se servir de téléphones et d'accessoires téléphoniques, ce qui multipliait leurs frais. A la longue, les postes se voient privés de recettes et l'initiative en soi fait échec à l'objectif du ministère.

Le courrier du samedi arrive le lundi, le personnel des bureaux doit donc traiter le courrier de deux jours; on ne répond pas à tout le courrier le lundi, le mardi ou peut-être le mercredi, et il est distribué finalement le jeudi ou le vendredi. Le cycle recommence. Comme on ne peut faire qu'une certaine somme de travail par jour, les entreprises sont victimes de la politique de lenteur du service postal. Elles doivent accroître leur personnel pour résoudre le problème, ce qui augmente leurs frais. Je le répète, c'est une initiative qui se fait échec. Le courrier s'amasse dans les bureaux de poste. L'accumulation commence avec le courrier du samedi qui doit être distribué le lundi; le courrier du mardi est lourd et une accumulation s'ensuit. Ce qu'il faut savoir, c'est comment le ministre entend remédier à cet état de choses. C'est ce qui explique la lenteur de la distribution du courrier à travers le pays. Voilà pourquoi les affaires ralentissent. Sans personnel supplémentaire, c'est nécessairement ce qui se produira. Tous ces suppléments accroissent les frais d'exploitation.

Il n'y a rien d'étonnant que le ministre des Postes ait une rébellion sur les bras. Il a ma sympathie. J'estime énormément les postiers car, dans l'ensemble, ce sont des gens dévoués. Je crois que c'est le complexe de supériorité du ministre qui lui a attiré des ennuis. Une attitude plus conciliante envers le public qui paie la note, envers les travailleurs en général et un peu plus d'équité envers les postiers auraient peut-être évité cet état de choses. Mais le ministre est intelligent et il le sait probablement. Que je sache, le Canada est le seul pays du monde où l'on distribue le courrier hebdomadaire en cinq jours.

J'ai reçu quantité de lettres de gens qui doivent travailler le samedi pour assurer la marche de leurs affaires et il y a bien des villes au Canada où ils ne peuvent même pas acheter un timbre-poste le samedi. Beaucoup de ces gens voyagent durant la semaine, reviennent au foyer le samedi pour mettre de l'ordre dans leurs affaires, puis reprennent leur métier de vendeur le lundi suivant.

J'exhorte le ministre à songer au tort causé par cette méthode aux maisons d'édition et aux petits journaux qui jouissent d'une importante diffusion rurale. J'ai ici une lettre dont je voudrais lire un passage au comité. Il s'agit d'un cas typique. La lettre a été envoyée au ministre le 6 février et on y lit entre autres:

> Un exemple typique en l'espèce a trait aux journaux adressés à M. N. R. Atkinson, du nº 154 de la 175e avenue, à Redington Shores, Floride 33708.
>
> M. Atkinson nous écrivait le 3 février dernier pour nous dire qu'il n'avait reçu aucun journal depuis le 23 janvier, jour où il reçut un exemplaire en date du 16 janvier. Il s'ensuit donc que 14 exemplaires consécutifs de notre journal, qui ont tous été sûrement emballés et expédiés de notre salle d'expédition et postés au bureau de poste d'Orillia, n'ont pas été envoyés. M. Atkinson a appris à son bureau de poste de Floride qu'on n'y avait reçu aucun de ces journaux. Je ne vois pas pourquoi le système, qui a si bien fonctionné jusqu'ici dans le cas de M. Atkinson et de tant d'autres, devrait faire ainsi défaut subitement.
>
> Qu'arrive-t-il de tous ces journaux et où vont-ils? Je puis vous assurer que nous nous conformons vigoureusement, comme par le passé, aux règlements du bureau de poste concernant l'adresse, l'emballage et l'expédition des journaux.
>
> Je vous serais reconnaissant de me donner une réponse à ce sujet.

J'ignore si le ministre des Postes a répondu à cette lettre. J'ai vainement essayé de m'en assurer auprès de l'envoyeur. Il fait partie d'un grand journal et je n'ai pu le joindre. Le ministre des Postes pourrait peut-être recommencer à neuf, monsieur le président.

Comme bon nombre d'entre nous qui ont commis des erreurs au cours de leur vie, il devrait peut-être avoir la chance de tout reprendre à nouveau. Il devrait recommencer à neuf et corriger ses erreurs, pourvu qu'il reconnaisse s'être trompé. J'espère qu'il aura assez d'humilité pour en convenir.

Peut-être qu'alors ceux qui ont payé un supplément de 20 p. 100 sur les tarifs postaux pardonneront au ministre. Peut-être que le cultivateur qui dépend tellement des journaux agricoles pour les conseils, la formation et les renseignements qu'il y trouve, lui pardonnera. Que le ministre témoigne d'un peu plus d'humilité lorsqu'il discute avec le personnel et qu'il s'efforce de se tirer du pétrin où il s'est mis. Je le dis en toute sincérité, j'espère qu'il pourra surmonter ces difficultés. Il devra prendre la situation bien en mains, mais sans monter sur ses grands chevaux. Il devra trouver des solutions beaucoup plus satisfaisantes que celles qu'il a proposées jusqu'ici dans ses réponses.

[*Français*]

**M. Gauthier:** Monsieur le président, je serai bref. Je n'ai que quelques questions à poser au ministre au sujet de la fermeture des bureaux de poste.

Dans ma région, quelques bureaux de poste ont déjà été fermés. Il s'agit des petits bureaux de poste qui, selon le ministre, étaient non rentables. Quelques-uns l'étaient, mais pas tous. Il aurait fallu probablement que le ministre fasse faire une étude plus approfondie à ce sujet. Il en a décidé ainsi; son gouvernement en portera la responsabilité.

Je voudrais lui demander s'il a ordonné la fermeture de ces bureaux de poste, parce que la population a diminué dans une paroisse ou dans un rang. A mon avis, c'est ce qui se produit dans la plupart des cas. En effet, ces anciens bureaux de poste desservaient environ 80 ou 100 familles et, dans les villages, il reste à peine 13, 14 ou 15 familles. Dans ces cas-là, je veux demander au ministre si, au lieu d'installer des boîtes à l'extérieur, comme il en existe à quelques endroits dans ma circonscription, il a l'intention de faire livrer le courrier quotidiennement par celui qui parcourt les rangs, par celui qui a obtenu le contrat. Je ne vois pas pourquoi ce même livreur de courrier ne desservirait pas aussi les 12, 13 ou 15 familles de ces petits villages.

• (4.40 p.m.)

J'ai l'impression que le ministre va ordonner—comme cela s'est produit à Saint-Félicien, au village de Bellevue—qu'on installe des boîtes métalliques à l'extérieur. Cela constitue un désastre dans nos régions et je l'ai déjà signalé à la Chambre. Au fait, ces boîtes sont installées sur le bord de la route et quand le chasse-neige nettoie la route, il laisse des bancs de neige de 10, 15 et 20 pieds de hauteur dans lesquels les citoyens cherchent leurs boîtes aux lettres.

Dans les villages où l'on a jugé bon de fermer le bureau de poste, il serait beaucoup moins coûteux et beaucoup plus facile de faire livrer le peu de courrier aux familles de ces villages en modifiant quelque peu le contrat de celui qui fait actuellement la livraison du courrier. Comme ceux qui sont actuellement chargés, par contrat, de livrer le courrier passent par ces villages, cela ne serait pas plus difficile pour eux. Ils seraient peut-être un peu retardés, moyennant un petit supplément, ils pourraient livrer le courrier au lieu de le laisser dans des boîtes postales extérieures exposées à toutes les intempéries. Je suggérerais au ministre d'obliger celui qui est actuellement lié par contrat à livrer le courrier, de faire bénéficier de ses services les familles de ces villages.

C'est, à mon sens, la meilleure façon d'assurer le service de livraison postale à ceux qui n'en bénéficient pas actuellement, d'autant plus qu'ils étaient habitués à ce service. Au fait, je suis d'accord avec le ministre pour dire que ces bureaux de poste n'étaient certainement pas rentables, mais grâce à un petit déboursé supplémentaire, à une petite majoration, à ceux qui effectuent présentement la livraison du courrier rural, le ministre pourrait donner satisfaction à la plupart des citoyens de ces petits villages qui critiquent actuellement la fermeture de leur bureau de poste. Je crois que si, par exemple, on permettait à tel marchand du village de vendre des timbres-poste, la livraison quotidienne du courrier serait améliorée de façon à satisfaire tout le monde.

Ce que je crains de voir apparaître, et je le répète à l'intention du ministre, ce sont ces fameuses boîtes métalliques à l'extérieur.

Voilà la seule suggestion que j'ai à faire au ministre, avec qui j'ai correspondu plusieurs fois au sujet des quatre bureaux de poste qui devaient fermer leurs portes le 1er avril dans ma circonscription. A mon sens, s'il veut réellement assurer un service adéquat, il faudrait faire livrer le courrier rural à chacune des portes.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur le président, je voudrais simplement faire quelques brefs commentaires en réponse à certaines des questions qu'on a soulevées.

[*Français*]

Monsieur le président, je puis dire à l'honorable député de Roberval que notre politique est très flexible dans ce domaine. Au fait, nous avons décidé de garder environ un tiers des 800 bureaux de poste ouverts. Nous étudions minutieusement chaque cas avant de prendre une décision.

[*Traduction*]

Je pourrais également répondre au député qui a fait remarquer qu'au cours du débat sur les tarifs postaux, j'avais dit que le tarif imposé au *Canadian Medical Association Journal* augmenterait d'environ $1. C'est parfaitement exact, je l'ai dit. J'avais alors l'impression—et plus tard j'ai rectifié ce chiffre en dehors de la Chambre—que ce journal était une publication mensuelle, auquel cas la hausse aurait été d'environ $1. En fait, la hausse dépasse légèrement $5 pour les médecins abonnés.

Quant au ministère des Communications, comme je l'ai dit en réponse à une autre question qu'on m'a posée au comité, je ne pense pas que nous serons en mesure de déposer le rapport McIntosh. J'en ai discuté avec M. McIntosh et avec certains de mes collègues. Lorsqu'il a entrepris son étude, il a consulté un grand nombre de personnes éminentes dans le domaine des communications et des sociétés; une grande partie des renseignements lui ont été donnés à titre confidentiel et en rédigeant son rapport, il a présumé que ce caractère confidentiel serait respecté; ce rapport était destiné au président du Conseil du Trésor et réservé à son propre usage et à celui du gouvernement.

Je ne tiens nullement à me défendre, je déclare simplement que l'institution des Postes a très peu changé depuis cent ans. Comme je l'ai dit ici à maintes reprises aux députés, les Postes sont en train de changer très rapidement. Cependant, nous avons plus d'une fois consulté les syndicats. Par exemple, dès le 2 octobre dernier, nous avons discuté de la possibilité d'instaurer le traitement unique de courrier et le 3 octobre nous confirmions cette décision par écrit, aux présidents des deux syndicats. Depuis le 1er janvier, nous avons eu avec eux des discussions presque journalières.

Je ne veux pas entrer dans le détail de tous les commentaires sur les difficultés que rencontrent les revues et périodiques agricoles publiés par les organisations sans but lucratif. Nous avons traité de cette question d'une manière approfondie la semaine dernière au comité, bien que, je m'en aperçois, seuls quelques députés y aient assisté. Cependant, ils pourront lire les comptes rendus des délibérations de ce comité lorsque ceux-ci seront imprimés.

Le député de Selkirk a demandé à qui appartiendrait le réseau de communications. La chose n'a pas encore été décidée. D'ici quelques semaines la Chambre sera saisie d'un bill tendant à la création de cette société. Tous les députés auront alors l'occasion d'exprimer leurs vues sur le genre de société qui devrait être créée, c'est-à-dire si elle devrait appartenir en entier aux investisseurs privés, aux investisseurs publics ou au gouvernement, ou encore s'il y aurait lieu d'avoir un peu des deux.

Pour l'instant, nous avons l'intention de nous arranger pour que la recherche et la mise au point d'un réseau de satellites se fassent le plus possible au Canada. Je dis cela en réponse à l'une des questions du député de Selkirk. Nous n'avons rejeté aucune option, y compris celle d'acheter tout fait. D'autre part, comme on le verra clairement lorsque le bill sera mis en délibération, nous aurons pour politique de mettre le système au point entièrement au Canada.

Encore en réponse à la question du député, je dirai que le premier satellite transmettra directement aux transporteurs publics actuels et à Radio-Canada. Il sera impossible aux satellites de transmettre directement aux foyers d'ici sept à dix ans environ. Sur le plan technique ce serait peut-être possible bien avant, mais pas rentable. A titre d'explication, je dirai tout simplement que les signaux des satellites actuels et de notre premier satellite ne seront pas assez forts pour que les antennes ordinaires des particuliers puissent les capter. De fait, cela prendrait une station ou une antenne terrestre qui coûterait dans les $100,000.

• (4.50 p.m.)

On a beaucoup parlé de la situation actuelle des Postes. Je déplore l'usage qu'on a fait d'un mot au cours du débat; un député a dit qu'à son avis le régime était contrariant. A mon avis, il ne l'est pas. Ainsi, par exemple, est-ce contrariant pour les facteurs de pouvoir maintenant desservir des itinéraires près de leurs domiciles? C'est là un nouveau changement. Jusqu'ici, conformément à une décision émanant du ministère, un facteur ne pouvait accomplir son service sur le parcours avoisinant sa maison. Je ne pense pas qu'il soit contrariant qu'on élimine des coutumes aussi archaïques. Est-il contrariant de voir que les Postes ont maintenant la semaine de cinq jours que les syndicats eux-mêmes

réclament depuis des années? Est-il contrariant que les facteurs puissent désormais choisir l'endroit où ils prennent leur repas de midi? Nous ne leur enjoignons pas de revenir au bureau de poste. Ils peuvent manger chez eux s'ils le désirent, ou au restaurant en cours de route, ou revenir au bureau de poste si cela leur chante. Est-il contrariant qu'ils soient requis de pointer seulement une fois par jour, le matin, au lieu de le faire quatre fois par jour, comme certains de leurs dirigeants l'avaient proposé?

Le député de Calgary-Nord a soulevé la question d'une société de la Couronne. Je tiens à dire qu'on n'a pris aucune décision à ce sujet. Il faudrait évidemment un débat en règle si la Chambre était saisie d'une question de ce genre.

J'estime que les Postes pourraient sans doute fonctionner d'une façon plus économique sous ce régime, mais c'est au Parlement d'en décider. Entre-temps, nous nous inspirons de cet idéal et nous comparons l'ancienne manière de faire avec les procédés plus modernes que permettrait ce système.

Le député de Vancouver-Quadra a proposé que le ministère s'appelle celui de Communications et des Services postaux. J'apprécie ses raisons, mais nous estimons que les Postes doivent faire partie du grand ministère des Communications. Les expressions «Ministre des Postes» et «ministère des Postes» seront conservées et continueront évidemment à figurer à l'annuaire du téléphone et à servir dans les relations internationales avec les bureaux de poste étrangers.

Nous n'avons nullement l'intention de faire mainmise sur les activités des aéroports, de la navigation maritime et ainsi de suite, pas plus que nous songeons à assurer les services de télécommunications des ministères de la Défense nationale ou de la Gendarmerie royale du Canada. Nous ne sommes pas, sous ce rapport, un ministère d'exploitation. Nous sommes un ministère fonctionnel.

Le ministère se consacrera beaucoup à la recherche et au développement dans tout le domaine des télécommunications afin que le Canada demeure à l'avant-garde. En tant que ministère d'exploitation, par exemple, nous ne nous occuperons que de domaines spécialisés, comme nos propres laboratoires de recherche. Mais même nos satellites ne seront pas exploités par le ministère. Ils le seront, après que nous les aurons conçus et construits, par la nouvelle direction des satellites de télécommunications, quel que soit son nom.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. On a parlé de la doctrine du rapport Freedman et

[L'hon. M. Kierans.]

de la nécessité de la mettre en pratique. J'approuve le ministre du Travail quand il présente des recommandations fondées sur ces remarques et sur le rapport du groupe d'étude Woods. Mais, en aucun cas, les changements apportés au ministère des Postes n'ont fait surgir le genre de problèmes qui se sont posés au juge Freedman, lorsqu'il a examiné la situation des chemins de fer, à propos de la dieselisation et des parcours prolongés. Dans le cas des employés des Postes, on n'a introduit aucun changement technologique. Il n'y a pas eu d'automatisation pour réduire le nombre des emplois ou pour rendre certains postes superflus. Tous les changements que nous apportons à l'organisation, tendent à l'amélioration des services. Personne ne risque de perdre son emploi.

Nous avons 2,084 employés. Leurs conditions de travail seront améliorées, car ils ont déjà la possibilité d'accomplir leur tâche quotidienne plus rapidement. Pas un d'eux ne risque de perdre son emploi. On a modifié l'organisation du travail des employés des Postes et certains ont critiqué cette modification, mais la loi sur la Fonction publique prévoit une méthode pour résoudre les différends de ce genre. Les travailleurs et leurs syndicats sont libres de l'employer, et j'ai eu le plaisir de déclarer aujourd'hui à la Chambre que nous sommes bien avancés dans cette voie. Les responsables des Postes observeront, bien entendu, toutes les décisions qu'on prendra.

**M. Orlikow:** Il est intéressant d'entendre le ministre approuver les principes du rapport de la Commission Freedman. Il est évident qu'il les approuve. Il l'a fait hier. Il les approuve tant qu'ils n'affectent pas son ministère. Certes, d'après le principe essentiel du rapport, lorsqu'on apporte des changements profonds aux conditions de travail des employés, ceux-ci ont le droit d'être consultés.

Le ministre peut s'en moquer, mais le fait est que jusqu'ici, à tort ou à raison, les facteurs avaient le droit de faire une pause pour le repas de midi—de revenir au bureau de poste pour prendre leur repas et de s'en retourner. Il est vrai que, dans bien des cas, ils devaient ainsi passer une heure sur le réseau de transport en commun—période pour laquelle ils étaient payés par le ministère des Postes.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, je quitte maintenant le fauteuil.

## MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message lui est parvenu du Sénat l'informant que le Sénat avait adopté le bill C-177, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

## MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La fonction publique—étude au comité des augmentations de pension des fonctionnaires retraités; le député de Winnipeg-Nord-Centre . . .

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Bravo!

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** . . .les pensions—l'indexation universelle; le député de Compton (M. Latulippe) Expansion régionale économique—On demande que la région de Sherbrooke soit considérée comme zone spéciale.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills d'intérêt publics, les bills d'intérêt privé et les avis de motions.

## BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

### LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

MESURE VISANT LE CONTRÔLE

**M. Stanley Haidasz (Parkdale)** propose que le bill C-22, visant le contrôle de la pollution de l'air, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur l'Orateur, la société de l'abondance de la deuxième moitié du vingtième siècle devient de plus en plus une société de l'effluence. L'évolution technologique et les progrès de notre ère industrielle ont eu pour contrepartie la détérioration de notre atmosphère, qui s'est soldée par la pollution de l'air et de l'eau, la congestion du milieu et la destruction de la faune et de la flore. L'accroissement de la population et l'exploitation sans restriction de nos ressources naturelles menacent la qualité de la vie sur notre planète. La vie sur la terre existe dans une mince couche de terre, d'eau et d'air, qui entoure la planète. Cette couche et la vie qu'elle contient forment la biosphère, la sphère de la vie sur terre.

• (5.00 p.m.)

L'homme et son milieu naturel forment un système écologique dans lequel la tolérance, l'adaptation et l'interdépendance sont des facteurs responsables du succès de ce système. Néanmoins, nombre de savants et de gens qui s'intéressent à la vie sur cette planète s'inquiètent maintenant par ce que la détérioration de la qualité de l'air que l'homme respire rendra très difficile à l'homme de s'adapter à un milieu pollué. La plupart des agents de contamination dans notre système non biologique sont des agents de pollution atmosphérique. L'activité même de l'homme a causé dans une large mesure la pollution atmosphérique. Nos talents et notre compétence technique ont eu pour effet d'accumuler de nouveaux déchets auxquels l'homme doit s'adapter s'il veut survivre.

De nos jours, l'homme constate qu'il déverse dans son milieu naturel plus de déchets que la nature ne peut en absorber ou que sa propre écologie ne peut en tolérer. La pollution atmosphérique constitue à l'heure actuelle le problème le plus urgent qui se pose à la société industrialisée. Au Canada, la pollution de l'air est aussi un problème national urgent qui revêt une importance vitale. Les agents de pollution atmosphérique nuisent à la santé des gens, des animaux, causent des dommages à la végétation et la propriété.

La complexité progressive de la pollution atmosphérique occasionnée par l'urbanisation croissante, l'industrialisation et les véhicules automobiles exige une politique nationale plus vigoureuse et des moyens efficaces pour assurer à la population de l'air pur, ressource naturelle des plus précieuses.

Depuis quelques années, des savants, des ingénieurs et des spécialistes dans le domaine médical nous ont maintes fois signalé, de façon très claire, le taux de pollution atmosphérique et les dangers qu'elle comporte pour la santé. L'an dernier lors d'une réunion publique tenue à Toronto et organisée par un groupe de citoyens appelé: «Le groupe d'action contre la pollution atmosphérique», M. Alfred Bernhart, professeur adjoint de génie civil à l'Université de Toronto, a décrit la densité de la pollution atmosphérique dans la ville de Toronto et l'étendue des maux qu'elle cause. Il a estimé qu'en une année, les Torontois déversent dans l'atmosphère 5.2 trillions de pieds cubes de gaz d'échappement pollué

par suite de la combustion de 8.8 millions de tonnes de houille, de pétrole, de gaz combustible, de déchets et de trois millions de tonnes d'essence et d'huile à moteurs diesels. En outre, 65,300 tonnes de poussière sont répandues sur Toronto chaque année. Il a également déclaré que 47 p. 100 de cette pollution de l'air est attribuable aux automobiles, autobus et camions; 20 p. 100 aux centrales électriques; 20 p. 100 aux appareils de chauffage; 10 p. 100 aux usines; et 3 p. 100 aux incinérateurs. A son avis, cette pollution cause des dommages matériels et corporels qui s'élèvent à quelque 120 millions de dollars par année à Toronto seulement.

A Toronto, le conseiller municipal Anthony O'Donohue l'un de nos spécialistes en pollution de l'air, a déclaré que chaque jour l'être humain ordinaire respire quelque 14,000 pintes d'air. Il affirme qu'un pied cube d'air dans nos villes contient environ trois millions de particules de poussière. Le citadin absorbe à chaque respiration de 40,000 à 70,000 de ces particules de poussière. Celui qui habite un grand centre industriel respirerait environ une livre et sept onces de poussière par année.

D'autres hommes de sciences ont également déclaré que depuis 1890, la teneur de l'atmosphère en acide carbonique est passée de 290 parties par million à 315 parties—augmentation d'environ 8½ p. 100. Chaque année viendrait ajouter six millions de tonnes d'acide carbonique aux 23 milliards de tonnes déjà contenues dans l'atmosphère. Nous produisons l'acide carbonique par la combustion des combustibles fossiles et autres processus qui stimulent l'oxydation. Dès lors, nous devrions nous demander quand nous atteindrons la saturation dangereuse de l'équilibre de l'oxygène et de l'acide carbonique dans l'atmosphère. A quelle concentration l'accumulation d'acide carbonique dans l'atmosphère produit-elle des modifications presque désastreuses dans le climat de la terre?

L'oxyde de carbone est un autre agent de pollution de l'air qui fluctue à divers niveaux dans nos agglomérations urbaines. Ce gaz exerce son effet biologique en supprimant l'activité de l'hémoglobine et en élevant le seuil de la perception visuelle. En concentration de 100 parties par million, l'oxyde de carbone produira une suppression d'environ 15 p. 100 de l'activation de l'hémoglobine à la carboxyhémoglobine. Même si ce niveau ne semble pas associé à des symptômes graves, un spécialiste de la pollution atmosphérique, M. Schulte, a rapporté que le jugement et l'adresse peuvent être altérés à ce niveau.

Les gens qui circulent, par exemple, sur les autoroutes de Los Angeles aspireraient des concentrations inférieures à 50 parties par million. A quelques exceptions près, Toronto, comme toute autre ville nord-américaine, souffre de la pollution de l'air. Sa population augmente à un des rythmes les plus rapides sur ce continent. Son parc automobile s'établit à quelque 800,000, soit le troisième plus élevé par mille carré après Washington et Philadelphie. C'est plus du double de celui de Los Angeles.

D'après les chiffres disponibles, l'agglomération de Toronto produit annuellement la quantité suivante de matière polluantes: 925,000 tonnes d'oxyde de carbone, 420,000 tonnes d'hydrocarbure, 198,000 tonnes de matières polluantes organiques telles les aldéhydes et autres; 130,000 tonnes d'anhydride sulfureux, 65,000 tonnes d'oxyde d'azote, 40,000 tonnes de particules solides et 23,000 tonnes de matières polluantes inorganiques, comme les fluorures, les chlorures, l'anhydride sulfurique et l'hydrogène sulfuré. Comparativement à une région rurale, la région, de Toronto produit probablement 20 fois plus d'oxyde de carbone, dix fois plus d'acide carbonique, dix fois plus de particules de poussière et cinq fois plus d'anhydride sulfureux. Lorsque vous vous rendez au travail en automobile, monsieur l'Orateur, la voiture qui vous précède émet quelque 375 parties par million d'oxyde de carbone. Si dans une ville comme Toronto vous conduisez et fumez en même temps, de 3 à 7.9 p. 100 de votre hémoglobine ne réagit plus, estime-t-on.

• (5.10 p.m.)

Comme je l'ai déjà dit, les véhicules automobiles sont les premiers responsables des cinq principaux facteurs de pollution de l'air par l'homme. On considère que les automobiles causent la pollution de l'air de nos grandes villes canadiennes dans une proportion de 47 à 51 p. 100. Les gaz d'échappement des voitures ne contiennent pas seulement de grandes quantités d'oxyde de carbone, mais aussi du benzopyrène, un hydrocarbure qui, selon les laboratoires, est l'un des plus puissants agents cancérigènes. Aux États-Unis, on estime qu'en moyenne, par jour, environ 260,000 tonnes d'oxyde de carbone, 27,000 tonnes d'hydrocarbures et 9,000 tonnes d'oxydes d'azote sont expulsés dans l'air par 85 millions de tuyaux d'échappement de véhicules qui brûlent plus de 77 millions de gallons de carburant. C'est pourquoi, aux États-Unis, les autorités ont entrepris d'appliquer une réglementation spéciale sur les tuyaux d'échappement des nouveaux modèles d'automobiles. A présent, aux États-Unis les automobiles ne doivent pas évacuer plus de 1½ p. 100 d'oxyde de carbone et 275 millionièmes d'hydrocarbures, En 1970, la loi américaine exigera que les

[M. Haidasz.]

véhicules motorisés ne laissent pas échapper plus du tiers d'agents de pollution que les normes actuelles ne le permettent aujourd'hui.

Beaucoup d'autres facteurs contribuent à polluer l'air, monsieur l'Orateur, mais l'étude de ce problème m'a appris que les principaux agents de pollution se trouvent sous deux formes, à savoir, une forme de réduction qui se compose principalement de calamine et d'oxyde sulfureux et une forme oxydante qui se compose d'oxyde de carbone, d'hydrocarbures et des produits résultant de la décomposition photochimique comme les oxydes d'azote, l'ozone et beaucoup d'autres. La pollution de l'air est aussi influencée par la topographie des lieux et par les conditions atmosphériques comme l'humidité, l'éclat du soleil, la stagnation de l'air et les changements de temps.

De nombreux rapports ont fait également apparaître que les taux de crises d'asthme triplaient les jours où l'air était particulièrement pollué et quadruplaient quand la pression barométrique était élevée. Des chercheurs en médecine ont également décelé des traces d'amiante dans les poumons des citadins. Il semble que de l'amiante provenant, entre autres choses, de garnitures de frein d'automobiles, de filtres à air et du carrelage des planchers s'introduise dans les poumons d'un tiers à la moitié de tous les adultes habitant les villes des États-Unis. Le fait a été signalé par un savant né au Canada, M. W.A.D. Anderson. Il estime aussi que l'amiante qui fait l'objet d'une exploitation intensive au Québec est un agent cancérigène si on est exposé à de grandes quantités sur de longues périodes. On reconnaît généralement que les ouvriers qui extraient ou travaillent l'amiante ont plus souvent le cancer du poumon que le reste de la population.

On a aussi beaucoup parlé dernièrement de l'indemnisation globale de $95,729 versée aux fermiers des environs de Port Maitland pour leur bétail qu'il a fallu abattre parce qu'il était atteint de fluorose. Des composés de fluorure plus ou moins solubles ont attaqué les plantes à proximité d'usines métallurgiques et de fabriques d'engrais. D'après des experts en matière de pollution de l'air, les aéronefs, surtout les avions à réaction, sont en partie la cause de la pollution de l'air des grandes villes. Apparemment, un grand avion à réaction en charge complète émet autant de polluants, surtout des hydrocarbures et de l'oxyde de carbone, que 10,000 voitures. Cela peut donc créer un grave problème pour les gens qui habitent près des aéroports.

Le 24 janvier 1967, des recherchistes de l'Hydro-Ontario ont signalé que la pollution de l'air, qui contribue déjà à répandre des maladies respiratoires, peut aussi causer des parasites de radio et de télévision. Un ingénieur du service de recherche de l'Hydro-Ontario a signalé que, lorsque le temps est pluvieux ou brumeux, un phénomène appelé décharge corona se produit à travers les isolants des câbles portant le courant électrique à haute tension. D'après lui, plus de saleté et de poussière se déposent sur les isolants plus il y a de parasites sur toute une gamme de fréquences de radio-télévision.

La pollution atmosphérique contribue aussi à accroître le nombre d'accidents de véhicules. Toute diminution de la visibilité peut présenter de graves risques pour les transports sur terre, sur l'eau et dans les airs. On a signalé à plusieurs reprises que, quand l'air des villes est gravement pollué, on constate que les accidents mortels d'avions, d'automobiles et de chemins de fer sont beaucoup plus fréquents. On attribue définitivement ces catastrophes à la pollution de l'air. D'après le docteur Donald O. Anderson, on a estimé d'après la statistique de la Commission de l'aéronautique civile qu'en 1962 de 15 à 20 accidents d'avions ont été attribués à la mauvaise visibilité causée par la fumée, la brume, le sable et la poussière. Il signale aussi que la pollution de l'air peut être aggravée par la fumée de cigarettes ou l'inhalation d'oxyde de carbone produit par la circulation intense des véhicules. De plus, des concentrations dangereuses de radioisotopes provenant d'explosions nucléaires dans le Pacifique et en Asie ont été constatées chez des caribous en Alaska et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Tant à titre de médecin d'un centre urbain populeux et hautement industrialisé qu'à titre de député de Parkdale, circonscription qui compte de nombreuses usines, je suis très préoccupé par les dangers et les effets nocifs de la pollution atmosphérique. On nous signale que le nombre de cas d'emphysème, de bronchite et de cancer des poumons augmente dans les régions urbaines. Des dirigeants de services de santé ont déclaré que le degré d'urbanisation et d'industrialisation qui engendre la pollution de l'air pourrait être une cause indirecte de la mort provoquée par le cancer des poumons, comme de l'état morbide et mortel des maladies chroniques des poumons dont les gens sont atteints. Certains spécialistes sont d'avis qu'il y a plus de fumeurs de cigarettes qui meurent du cancer des poumons dans les grandes villes industrialisées que dans les régions rurales.

Les données dont on dispose aujourd'hui sur la pollution atmosphérique sont alarmantes. Elles nous ont fait voir les dangers croissants que cette pollution représente pour les humains, les animaux, la végétation et les biens matériels. Ces données soulignent aussi le manque de recherches ainsi que l'inefficacité des mesures prises jusqu'ici pour contrôler la pollution de l'air au Canada. On man-

que de normes sur la qualité de l'air ambiant, d'une réglementation efficace et d'organismes capables de la mettre en vigueur. Jusqu'à ce jour, je ne connais aucune autorité au Canada qui soit chargée des questions interprovinciales de pollution atmosphérique. C'est pourquoi il existe une grande variété de mesures législatives et de sanctions en la matière à travers le pays. Jusqu'ici, l'Ontario a le programme le plus complet, élaboré dans la loi de 1967 sur le contrôle de la pollution de l'air. Les autres provinces, au dire des experts, ont des mesures de contrôle et des lois insuffisantes dans ce domaine. Les États-Unis ont une loi fédérale concernant la pureté de l'air.

[*Français*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

**M. Baldwin:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ne l'étouffez pas.

**M. Haidasz:** Je remercie les députés d'avoir consenti à ce que je continue. D'autres pays, tels l'Allemagne de l'Ouest, la Pologne et l'URSS, sont très avancés dans leurs efforts pour établir des normes de qualité de l'air ambiant, des règlements de contrôle et des moyens de les faire observer.

• (5.20 p.m.)

Au printemps de 1967, le service américain de salubrité publique a pris l'initiative de publier un document intitulé: «Critères de qualité de l'air pour les anhydrides sulfureux», précisant les niveaux auxquels, selon les scientifiques, les composés sulfureux commencent à être préjudiciables à la santé et à polluer le milieu ambiant. Malheureusement, nous n'avons pas au Canada l'appui financier ni le personnel scientifique qu'il faut pour étudier à fond les normes nationales de qualité de l'air ambiant. Toutefois, à titre d'information, l'Organisation mondiale de la Santé a publié, en 1964, un rapport d'experts sur les agents polluants de l'air. M. W.B. Drowley, président du comité de l'Association des normes canadiennes sur la pollution atmosphérique et directeur du programme de contrôle de cette pollution en Ontario a déclaré dans un discours qu'il a prononcé lors d'une conférence à Montréal en 1966 que le gouvernement canadien devrait confier à un organisme ou à un ministère le soin de coordonner la politique à cet égard pour éviter le chevauchement ou le morcellement des efforts.

Je propose, dans ce bill C-22, que le Parlement confère aussitôt que possible au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) les pouvoirs de s'occuper efficacement de certains aspects de la pollution atmosphérique qui relèvent du gouvernement fédéral. Le bill stipule que la pollution de l'air signifie la présence discernable dans l'atmosphère extérieure de tout agent ou de tous agents viciateurs de l'air dans des proportions qui peuvent causer des malaises ou nuire à la santé des personnes, porter préjudice à la vie animale, contaminer la végétation, endommager des biens matériels ou gêner la visiblité, l'activité normale du transport ou la marche normale du travail et des affaires.

Dans ses efforts pour enrayer la pollution atmosphérique au Canada, le gouvernement fédéral devrait aussi envisager la création d'un ministère spécial relevant d'un ministre. On pourrait appeler ce ministère le ministère de l'urbanisme et de l'environnement, voire le ministère de l'habitation et de l'environnement. Cette décision pourrait s'imposer très prochainement si l'on juge nécessaire de confier à un seul ministère tous les problèmes relevant de l'urbanisme, des transports urbains, ainsi que de la pollution de l'air, de l'eau et du sol. De plus, j'exhorte le ministre des Finances (M. Benson) à accorder des adoucissements fiscaux généreux aux particuliers et aux industriels qui installent des épurateurs et utilisent des carburants «propres».

Il faut, de toute urgence, s'attaquer énergiquement au problème de la pollution atmosphérique au Canada avant qu'il soit trop tard. Selon moi, ce bill aidera à réduire la pollution atmosphérique dans notre pays et contribuera à la santé et à l'amélioration qualitative de la vie de tous nos concitoyens. D'après le *Feuilleton*, si ce bill subit la deuxième lecture, il sera renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. J'ai remarqué, en outre, dans ce même *Feuilleton*, des bills inscrits au nom de certains députés sur d'autres aspects de la pollution. Peut-être plaîrait-il aux députés de renvoyer le sujet de mon bill, en même temps que les autres bills des députés en question audit comité permanent de la Chambre.

La pollution atmosphérique n'est pas seulement une question vitale aujourd'hui au Canada, monsieur l'Orateur, c'est aussi un problème urgent. On dit souvent que prévenir vaut mieux que guérir. J'espère que la Chambre suivra ce conseil judicieux et prudent.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je m'arrêterai quand l'aiguille de l'horloge marquera la demie de cinq heures.

Notre parti est prêt à donner, au moment voulu, son consentement à une motion touchant ce bill-ci et d'autres bills dont le député a parlé, en vue de les renvoyer au comité permanent. Si une motion de ce genre était proposée, nous l'approuverions.

Je ne veux en aucune manière enlever au député le mérite d'avoir soulevé cette question, mais j'espère que lorsque des questions aussi importantes seront soulevées par les députés de notre parti, ou de tout autre parti d'opposition, le gouvernement sera disposé, à son tour, à renvoyer ces questions aux comités permanents appropriés. Je reconnais que cela ne peut se faire pour tous les bills publics, mais, à mon avis, c'est une pratique souhaitable. J'espère que le président du Conseil privé (M. Macdonald) et ses collègues tiendront compte de mes propos et qu'au moment approprié, lorsque des députés de ce côté-ci de la Chambre présenteront des bills, on suivra cette pratique.

Je tiens à commenter la difficulté constitutionnelle que pose le très grave problème de pollution de l'air et de l'eau. Ce sont deux problèmes de même ordre. Nous approchons du temps où ces problèmes de pollution de notre milieu ambiant seront les questions les plus graves que nous aurons à envisager. Même si, au titre de la propriété et des droits civils, la compétence des provinces est reconnue dans ce domaine, elles ne peuvent l'exercer à cause de l'aspect interprovincial et international de la question et des éléments financiers en cause.

Compte tenu de qui est arrivé au cours de la récente conférence constitutionnelle, je ne puis voir les gouvernements fédéral et provinciaux abandonner la juridiction qui leur est propre pour la céder à l'autre. C'est une situation où la collaboration s'impose. Du point de vue constitutionnel, il faudrait créer une société à laquelle les deux niveaux de gouvernement pourraient déléguer leur autorité. Un gouvernement ne peut déléguer son autorité à un autre. La province d'Ontario ne pourrait déléguer son autorité au gouvernement fédéral dans un domaine où elle a juridiction complète et vice versa, mais cette autorité pourrait être déléguée à une société de la Couronne.

Notre parti a signalé la nécessité d'établir un comité parlementaire chargé d'étudier les problèmes de cette nature. Un comité parlementaire est une assemblée où les vœux de la population pourraient être présentés, par l'intermédiaire des députés, et où s'exercerait une pression, non seulement sur le gouvernement fédéral, mais aussi sur les gouvernements provinciaux. Le problème très grave de la pollution de l'air et de l'eau pourrait être assigné à un organisme. Cet organisme punirait les infractions et établirait des règlements. Voilà le problème: le gouvernement fédéral ne peut pas faire de règlements. Il peut offrir des encouragements d'ordre financier et faire des propositions.

L'article 3 du bill C-22 est conçu en ces termes:

> Il incombe au Ministre d'envisager l'à-propos
>
> *a*) d'encourager la collaboration entre les gouvernements municipaux, provinciaux, interprovinciaux, fédéral et internationaux ...

Cela ne suffit pas. Compte tenu du peu de progrès accomplis par les conférences fédérales-provinciales, il est indipensable de prévoir d'autres occasions de discuter. Les vœux de la population devront être exposés énergiquement à l'assemblée, dans le cas qui nous occupe, un comité parlementaire, afin d'insister pour qu'on y donne suite.

Le projet de loi du député donnera au comité l'occasion d'étudier la valeur des propositions qu'il renferme et de chercher les moyens de les mettre en œuvre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'aimerais féliciter le député de Parkdale (M. Haidasz) de l'imagination dont il a fait preuve en présentant ce bill. Je transmets les mêmes félicitations aux autres députés qui ont fait inscrire des bills semblables au *Feuilleton*. J'espère que la Chambre consentira à déférer la substance de tous ces bills au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

• (5.30 p.m.)

Je profite de l'occasion pour souhaiter bon succès au député de Parkdale (M. Haidasz). Je parle en connaissance de cause pour avoir présenté différents bills huit, dix ou douze fois avant que l'idée en soit acceptée. Vu l'urgence de la question, j'espère que le député ne sera pas obligé d'attendre aussi longtemps. Je déplore, à vrai dire, la lenteur du gouvernement à se préoccuper de ce problème, quand on a si souvent souligné la nécessité d'une mesure législative sur l'assainissement de l'air, de l'eau et des villes. Le gouvernement fédéral ne nous a encore rien présenté à ce sujet, sauf la promesse de nous soumettre un projet de loi sur l'assainissement des eaux au cours de la session actuelle. Autrement dit, le bill sera lu une première fois, mais on n'a pas l'intention d'aller plus loin durant cette session-ci.

Le député de Parkdale a droit à des félicitations, je pense, pour les renseignements dont il nous a fait part pour démontrer l'urgence de la situation. C'est bien beau de dire que nous disposons toujours de tout l'air qu'il nous faut pour vivre, mais l'humanité peut compromettre son avenir, faute de mesures à ce sujet. La seule critique que je pourrais me permettre à l'égard du projet de loi, c'est qu'il semble dire sur le ton d'un sage document historique que nous connaissons: «Tu ne pollueras pas l'air». Je suis d'accord là-dessus, comme en ce qui concerne tous les autres commandements; mais il est parfois nécessaire de faire autre chose que de formuler une loi à tel ou tel sujet.

Pour remédier à ce problème, ne faut-il pas d'abord s'attaquer à la source du mal? Le député a bien démontré que la pollution de l'ai ne provenait pas entièrement des émanations d'essence et des véhicules munis de moteur à carburant. Songer à remplacer les véhicules munis de moteur à carburant par autre chose, cela signifierait, je le sais, un bouleversement considérable, des conceptions nouvelles et un chambardement économique énorme, mais il faudra peut-être précisément en venir là si nous voulons assurer le maintien de la vie sur notre planète. Je ne suis pas contre les automobiles, mais nous devrons sans doute élaborer et fabriquer un modèle différent de ceux que nous avons aujourd'hui.

J'aimerais que le député, et les autres qui à la Chambre s'inquiètent du problème de la pollution, exercent des pressions auprès du gouvernement, du ministre des Transports (M. Hellyer) du ministre responsable du Conseil national de recherches et d'autres encore pour qu'au besoin, on consacre des sommes énormes à la découverte d'autres moyens de transport. Lorsque j'étais enfant, on voyait des automobiles électriques. Elles ont disparu parce qu'elles n'allaient pas assez vite. Mais le génie inventif de l'homme d'aujourd'hui devrait sûrement pouvoir produire un accumulateur qui puisse fournir la puissance et la vitesse nécessaires pour nous transporter sans polluer l'air comme le font les véhicules à essence. Ou peut-être qu'avec un peu d'imagination ou d'encouragement, nos hommes de science pourraient produire une sorte de station centrale de diffusion d'énergie sur laquelle les véhicules pourraient se raccorder et obtenir leur énergie par commande à distance.

Quand on pense à ce qui se passe dans l'air ou dans l'espace, où que soient rendus les astronautes de l'Apollo neuf dans leurs voyages spatiaux, voyages commandés à des centaines de milles des vaisseaux, de Houston et d'autres endroits sur notre continent, ce n'est sûrement pas une chimère ou de la science-fiction que d'entrevoir le jour où nos véhicules seront mus d'une façon semblable. Il y a peut-être aussi d'autres solutions. Quelqu'un a peut-être plus d'imagination que moi; mais l'une ou l'autre de ces deux voies nous est sûrement accessible, soit par la mise au point d'une sorte d'accumulateur qui fournirait l'énergie nécessaire, ou de l'énergie commandée à distance et mise à la disposition des véhicules. Il est probable qu'il y ait d'autres façons de le faire aussi. Le ministre des Transports a dit qu'une fois le problème du logement résolu au pays, il s'occupera des problèmes des villes et des transports.

Ces problèmes sont réels et urgents. J'espère que non seulement le comité les étudiera, mais que le gouvernement lui-même se rendra compte qu'il s'agit d'un domaine où l'initiative, la recherche et le sens des responsabilités sont essentiels. Une fois de plus, je félicite le député d'avoir présenté le bill et d'avoir souligné l'urgence de la situation. Elle est terriblement urgente. Il ne nous reste plus grand temps pour la régler. J'espère qu'on se rendra compte qu'il ne suffit pas de dire «Tu ne pollueras pas l'air», mais qu'il faudra mettre au point d'autres moyens de transport qui nous permettront d'obéir à ce commandement.

[*Français*]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, je voudrais dire seulement quelques mots au sujet de ce bill, parce que je ne voudrais pas être accusé de l'avoir étouffé. Au fait, je regrette que certains projets de loi semblables soient très souvent l'objet d'un enterrement de première classe.

Je félicite tout particulièrement l'honorable député qui a présenté ce projet de loi que nous attendions depuis longtemps. Je suis certain que la population canadienne souhaite que cette mesure soit étudiée par la Chambre et afin de faire un travail plus efficace, je suis d'avis que nous devrions, à l'unanimité, recommander le renvoi de ce bill au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour que nous puissions un jour avoir la protection nécessaire contre la pollution de l'air.

Le parrain de ce bill en a dit assez tout à l'heure pour nous convaincre de la nécessité d'une telle mesure, et je n'ai pas besoin d'ajouter autre chose. D'ailleurs, j'ai l'impression qu'un autre député veut dire quelques mots et je ne voudrais pas l'en empêcher. Je voudrais tout simplement dire que nous sommes heureux que ce bill soit présenté et nous souhaitons de tout cœur, de concert avec l'honorable député qui l'a proposé, qu'il soit déféré

le plus tôt possible au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

**M. Gaston Isabelle (Hull):** Monsieur le président, je voudrais d'abord féliciter mon honorable ami de Parkdale (M. Haidasz) qui a bien voulu présenter ce projet de loi. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) disait qu'il avait lui-même tenté, à quelques reprises, de faire adopter certains de ces projets de loi, et je dois lui dire que le député de Parkdale l'a également fait l'an dernier, alors que j'ai eu l'occasion de dire quelques mots à ce sujet.

Il s'agit d'un bill excessivement important et, selon moi, les sommes d'argent qui devraient être consacrées à l'étude de ce phénomène de la pollution de l'air s'élèveraient, j'en suis sûr, à plusieurs milliards de dollars.

De toute façon, il s'agit d'un problème excessivement important. Comme le député de Parkdale l'a dit, la pollution de l'air est une cause de maladies pulmonaires et, plus particulièrement, du cancer du poumon. On a remarqué que dans certaines grandes villes, plus particulièrement dans les villes à grande concentration de population, du moins d'après les autopsies qui ont été pratiquées, qu'après la cigarette, la pollution de l'air constituait une des principales causes du cancer du poumon.

• (5.40 p.m.)

Aujourd'hui, à cause de l'augmentation du nombre d'automobiles, la pollution de l'air est de plus en plus grande. On dit même que dans une ville comme Montréal, la concentration d'air pollué varie entre 45 et 545 tonnes de poussière par mille carré. Nous devons donc nous rendre compte de l'importance du bill qui a été présenté.

L'an dernier, à Montréal, on a fait une expérience pour démontrer les ravages de la pollution. Cette expertise était dirigée par M. Jean Marier, directeur de la division de la pollution de l'air, au service de la santé de la ville de Montréal, et voici ce qu'il déclarait:

On a envoyé un inspecteur comme simple passager dans une automobile; il a passé plusieurs jours à circuler dans le centre de la ville. Le système de ventilation du véhicule fonctionnait parfaitement et les vitres des deux portières étaient ouvertes. Or, voici ce que cette expertise a donné comme résultat:

Des tests ont démontré que cet inspecteur avait subi dans son système sanguin l'infiltration de monoxyde de carbone dans une proportion de 12 p. 100, émanant surtout des tuyaux d'échappement des véhicules. Cela signifie que 12 p. 100 de ses globules rouges ne pouvaient remplir leur fonction d'absorber de l'oxygène.

Quand la présence de monoxyde de carbone dépasse 10 p. 100, on rencontre de légers symptômes d'empoisonnement, nausées, malaise général.

Engourdissement.

Entre 15 et 20 p. 100, il y a étourdissements et déséquilibre du jugement et des facultés. Entre 50 et 60 p. 100, la mort fait rapidement son œuvre.

J'aimerais maintenant citer ce que j'ai déjà dit relativement à un bill semblable:

Le monde a déjà été témoin de tels désastres et nul ne peut affirmer qu'une grande ville, assujettie à de telles circonstances, ne peut souffrir de telles conséquences.

On peut aussi constater, depuis quelques années, une diminution sensible de l'ensoleillement et l'augmentation progressive du brouillard dans les régions industrielles. La réputation de ce fameux «smog» (fumée et brouillard conjugués), qui afflige la capitale londonienne, est universellement reconnue.

Parmi les villes qui ont eu le plus à souffrir de la pollution de l'air, on peut citer la ville de Londres, en Angleterre, qui a eu sa large part de morts et de malades, ...

...en 1952, au cours de ce fameux hiver où l'Angleterre avait été isolée du reste du monde pendant quelque temps. Cette épidémie—si on peut l'appeler ainsi—d'impureté de l'air a fait en sorte que...

... 4,000 résidants sont morts et les hôpitaux étaient remplis de malades, victimes de ce fléau.

On se souviendra aussi que plus cette période de «smog» (fumée et brouillard conjugés) progressait, plus les hôpitaux et autres centres médicaux se voyaient dans l'obligation de n'accepter comme patients que ceux qui étaient le plus dangereusement atteints.

Cependant, les humains n'ont pas été les seuls à en ressentir les effets. Certains animaux qui prenaient part à une exposition durant cette période sont morts et ont dû être abattus, à cause des effets causés par des difficultés respiratoires aiguës. Tous les animaux ont été atteints et ceux qui ne sont pas morts ont dû recevoir des soins intensifs.

Ce désastre est le pire du genre, bien que Londres ait enregistré plusieurs pertes de vie, à cause de ce fléau, avant et depuis 1952. Les registres de décès indiquent que déjà, en 1874, plusieurs pertes de vie étaient causées par l'air pollué. D'autres parties du monde ont subi le même sort.

Je ne voudrais pas retarder davantage la discussion, mais je voudrais dire que plus près de nous, dans l'État de la Pennsylvanie, en 1948, 20 personnes sont mortes de maladies attribuables à la pollution de l'air. Plus récemment encore, à New York, on a connu aussi les effets funestes de la pollution.

Je disais également, en 1968:

A Londres, entre autres, la journée où est apparu le brouillard, la visibilité était bonne le matin mais, à un certain moment, la vélocité du vent devint presque nulle et le manteau de pollution commença à couvrir la ville. Le lendemain, l'agglomération de brouillard et de suie devint si dense que certaines compagnies de transport durent cesser toute activité. La circulation devint presque inexistante ...

... surtout lorsqu'on connaît la ville de Londres,...

... et plusieurs conducteurs abandonnèrent leurs voitures dans les rues.

Au fait, la ville de Londres fut pratiquement paralysée pendant quatre jours.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous dire que j'appuie fortement ce bill, auquel il convient d'accorder une attention toute spéciale, puisqu'il nous faudra essayer d'enrayer le fléau de la pollution.

[*Traduction*]

**M. Mark Smerchanski (Provencher):** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter mon collègue de son excellent exposé sur la pollution et à appuyer ce bill. Toutefois, je voudrais signaler aux députés qu'il ne faudrait pas laisser l'impression que rien n'a été fait pour lutter contre la pollution industrielle au Canada.

Depuis cinq ans, chaque gouvernement provincial a pris des mesures progressistes et bien concrètes pour réprimer la pollution causée par le soufre sous forme de nitrites anhydrides sulfureux et d'hydrogène sulfuré. Vous constaterez qu'un grand nombre de raffineries situées dans les grandes villes canadiennes récupèrent le soufre élémentaire émanant des gaz pollués qu'on laissait déjà échapper dans l'atmosphère. Je parle ainsi, car j'estime que nous devons appuyer l'expansion industrielle, et il ne serait pas juste de laisser à la Chambre l'impression aujourd'hui que rien n'est fait au sujet de la pollution de l'air et des eaux en vertu de programmes d'expansion industrielle entrepris au Canada. Il n'est pas nécessairement exact de prétendre que rien n'est fait à ce sujet ou à l'égard du traitement des matières d'égout.

Chaque province s'efforce d'enrayer la pollution. Les affectations à ce poste se chiffrent aujourd'hui par millions au Canada. Fait intéressant: les États-Unis ont dépensé plus de 450 millions de dollars, en 1968, pour la recherche relative au contrôle de la pollution de l'air, et en particulier aux solutions...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (6.00 p.m.)

Et de retour.

[M. Isabelle.]

**M. l'Orateur** informe la Chambre qu'il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

**M. l'Orateur:** La Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à cinq heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

#### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le vice-président:** Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

### Reprise de la séance

Le séance est reprise à huit heures.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, au cours des quelques remarques que j'ai faites avant que le comité ne lève la séance à cinq heures, j'ai rappelé que le ministre des Postes acceptait à l'instar de son collègue, le ministre du Travail, les principes fondamentaux énoncés par le juge Freedman. J'ai dit que le ministre des Postes approuvait probablement chaque mot du rapport Freedman pourvu qu'on ne les applique pas au ministère des Postes.

La Commission Freedman a recommandé avant tout qu'aucun employeur n'apporte de changements importants aux conditions de travail des employés sans consultation et sans entente. Les nouvelles propositions du ministère des Postes que dirige ce grand ministre sont, à mon avis, des changements importants. Pendant longtemps, les postiers ont pu retourner au bureau de poste pour leur dîner avant de reprendre la distribution de leur courrier. Le temps consacré à ce déplacement était inclus dans leur journée de travail. Dans bien des cas, je crois, les employés prenaient jusqu'à une heure chaque jour. En abolissant cette coutume, le ministère change considérablement les conditions de travail.

Lorsque le ministère des Postes décide que les facteurs, qui jusqu'à présent avaient le droit de manger leur lunch chaque jour au bureau de poste, dans une partie de l'immeuble réservée à cette fin, devront le manger ailleurs, dans un restaurant ou à un autre endroit . .

**L'hon. M. Kierans:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce n'est pas exact. Je n'ai jamais dit qu'ils n'avaient pas le droit de manger au bureau de poste. Ils peuvent le faire, mais ils ont maintenant le choix d'agir autrement. Ils peuvent manger au restaurant ou à n'importe quel autre endroit de leur choix. Mais ils peuvent encore se rendre au bureau de poste s'ils le désirent. Aucun privilège ne leur a été enlevé.

**M. Orlikow:** Certes, ils peuvent manger au bureau de poste. L'ennui, c'est que s'ils travaillent chaque jour les huit heures pour lesquelles ils sont payés et continuent de manger au bureau de poste, ils finiront une heure plus tard. Ils peuvent retourner au bureau de poste, en effet, mais ce ne sera pas considéré comme du temps consacré au travail. C'est ainsi que les facteurs interprètent ce changement et je suis convaincu qu'ils ont raison. J'aimerais bien entendre le ministre des Postes me prouver que j'ai tort et, ce qui est encore plus important, qu'il tente de prouver aux facteurs que tel n'est pas le cas.

Je conviens avec le ministre que les facteurs ont encore le droit de retourner à leur bureau de poste pour le dîner, et prendre ainsi une heure de leur temps. Je constate aussi qu'ils ont le droit de manger dans un restaurant, aux prix courants, ou de se contenter de sandwichs froids. J'inviterais le ministre à se joindre à l'occasion aux facteurs de Winnipeg en janvier ou en février.

Le ministre nous a dit aujourd'hui, durant la période des questions, qu'il s'attend à ce que la situation redevienne normale maintenant après les débrayages des derniers jours, et j'espère qu'il a raison. Mais que le ministre se le tienne pour dit: s'il persiste à poursuivre les audiences que son ministère tient devant la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, s'il persiste dans ses efforts pour obtenir de ladite Commission la permission de traduire en justice ceux qui ont quitté le travail ces derniers jours, ou s'il intente des poursuites judiciaires, le vent des grèves se fera si violent que les débrayages des derniers jours sembleront n'avoir été qu'une légère brise. J'ai d'assez bons contacts avec les employés et je crois connaître leur façon de penser.

J'espère que le ministre tiendra compte de ma remarque et qu'il n'appliquera pas ce que je considère comme une mesure tout à fait rétrograde, mesure qu'aucune entreprise privée n'a jamais prise à ma connaissance.

• (8.10 p.m.)

**M. Francis:** Monsieur le président, je me demande si le député me permettrait une question. Il a dit que si le gouvernement n'intervenait pas, nous aurions une grève d'une ampleur jamais vue auparavant. Menace-t-il le gouvernement? A quel titre pose-t-il le problème dans ces termes?

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je ne suis pas un facteur, ni un membre de ce syndicat, et je n'ai pas plus de voix à leurs décisions que le député d'Ottawa-Ouest qui a posé la question à l'instigation du ministre. Je me borne à dire que si le gouvernement persiste dans ses provocations, selon l'expression de mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre, et déclare son intention de poursuivre les employés devant les tribunaux, cette attitude nuira évidemment aux bonnes relations entre les employés et l'employeur, en l'occurrence le gouvernement.

Le ministre pourrait, il me semble, se rappeler un conflit ouvrier qui est survenu récemment dans sa propre province: la grève à la Domtar des membres du C.S.N. Le règlement de cette grève a été retardé de plusieurs semaines parce que la société ne voulait pas abandonner les poursuites intentées pendant la grève. Lorsque la société s'est montrée en fin plus conciliante, les employés ont consenti à reprendre le travail. C'est là toute ma pensée. Si l'honorable député d'Ottawa-Ouest veut y voir une menace, il est encore plus stuipide et plus ridicule que je ne le croyais.

Quelque mots maintenant sur une question très importante d'après moi; le ministre a commis une erreur de politique et il s'y obstine. Il n'aime pas que nous en parlions, je le sais; il estime que c'est une perte de temps. Toutefois, sur ce point, le blâme est universel. Je veux parler de l'augmentation très grande, astronomique même du tarif postal que le ministre et ses services ont décrétée pour les imprimés, les journaux et les périodiques.

Aujourd'hui, je ne plaide pas en faveur de la presse commerciale et des revues, mais notre pays a toujours eu à lutter contre les pressions venant de notre puissant voisin du Sud. Chaque jour, nous sommes inondés d'émissions radio-télévisées venant des États-Unis, ainsi que de journaux et de revues de la même source. Je n'ai pas à m'étendre sur

le sujet. Toute commission l'ayant étudié—et je n'ai qu'à mentionner le travail accompli il y a quelques années par la Commission O'Leary—a souligné qu'il importe pour notre pays de conserver sa propre industrie des journaux et des revues, s'il veut survivre comme entité distincte. Cependant, le ministre, par sa façon d'agir, a créé une situation dans laquelle, au cours des prochaines années, nous verrons disparaître les publications nationales dans tous les domaines d'activité.

Je veux, très brièvement, faire état des requêtes et des plaintes adressés au ministre. Je ne parle pas d'interventions politiques; ces requêtes n'ont absolument rien de partisan. Suivant une nouvelle qui a paru le 30 janvier 1969 dans le *Citizen* d'Ottawa, la *Canadian Church Press,* association groupant les périodiques religieux, a présenté au ministre des Postes, au mois de septembre, une requête inspirée par le nouveau tarif applicable à leurs envois.

D'après le rapport, les coûts de distribution de l'*Observer,* publication de l'Église Unie du Canada, ont augmenté de 500 p. 100, en vertu des nouveaux tarifs postaux. Leurs frais postaux sont passés de $30,000 à $145,000 par an. Les publications du diocèse anglican ont été supprimées. Il doit en être de même, j'en suis sûr, des publications des catholiques, des baptistes et d'autres groupes religieux.

Les journaux professionnels éprouvent aussi des difficultés extrêmes. Le ministre a parlé aujourd'hui de façon peu élogieuse de la revue de l'Association médicale canadienne. On ne me considère pas comme le défenseur de l'Association médicale canadienne, mais leur revue joue un rôle très important, car elle tient les médecins au courant des sujets techniques et autres sujets intéressant la profession médicale. Les frais postaux de cette revue ont augmenté de 900 p. 100. Certaines publications spécialisées, comme la revue de l'Association canadienne de psychiatrie et la *Canadian Nurse,* dont les frais postaux ont monté de 1,500 p. 100, se verront forcées de disparaître.

Aucun groupe n'a plus insisté auprès du ministre que celui des périodiques émanant des coopératives de crédit, journaux et revues destinés surtout aux collectivités agricoles du Canada. Les ruraux traversent une période de changements révolutionnaires et ils ont besoin de toute l'aide technique possible. Cette aide, c'est toujours dans les périodiques agricoles qu'ils l'ont trouvée.

[M. Orlikow.]

Depuis 20 ans, on assiste à une diminution alarmante du nombre de ces périodiques. *Canadian Countryman, Farmers Magazine, Farmers Advocate, Farm and Ranch Review, Saskatchewan Farmer,* et *Family Herald,* ont cessé de paraître ces dernières années. C'était avant la hausse des tarifs postaux du ministre, bien sûr, mais pour avoir une idée des conséquences de la décision du ministre il suffit d'examiner le sort des publications encore existantes.

Les frais d'affranchissement et d'expédition du *Country Guide* ont monté de 260 p. 100. Ceux du *Canadian Cattleman,* de 300 p. 100. Quant au *Manitoba Co-operator* et au *Western Producer,* leurs frais ont augmenté de 250 p. 100. Ce sont là des publications qui, en général, ne sont pas entièrement vendues par abonnements, mais qui sont distribuées aux membres de coopératives—la Manitoba Pool Elevator Company et d'autres organisations semblables. Ce n'est pas facile pour ces organisations d'augmenter leurs tarifs; bon nombre d'entre elles devront donc cesser leur activité, ce qui frappera durement les cultivateurs canadiens.

Quelle est la situation de la presse allogène? Je tiens à dire quelques mots à ce sujet car bon nombre de journaux allogènes sont imprimés et publiés à Winnipeg. Les membres de la *Canadian Ethnic Press Federation* ont présenté un mémoire au ministre des Postes, et j'aimerais citer certains faits qu'ils lui ont signalés.

**M. Haidasz:** Bravo!

**M. Orlikow:** Je vois que le député de Parkdale m'appuie. Cela fait plaisir, monsieur l'Orateur, de voir qu'il y a quelqu'un de l'autre côté qui s'intéresse à ces questions. J'aimerais me référer aux pages 10 et 11 de leur mémoire. La publication *Nove Domov,* ou «Nouvelle patrie», hebdomadaire tchécoslovaque compte seize exemplaires pour une livre. Le tarif actuel est 1.5c. la livre, mais le nouveau tarif sera 16 fois 2c. ou 32 cents la livre, ce qui représente un augmentation d'environ 2,000 p. 100. *Logberg-Heimskringla,* hebdomadaire islandais, comporte 12 exemplaires par livre. Le taux actuel par livre est de 1.5c. Par suite de l'augmentation, on passe de 1.5c. à 12 x 2c. c'est-à-dire 24c. par livre, soit une hausse d'environ 1,400 p. 100. *Progress,* hebdomadaire ukrainien, comporte 10 exemplaires par livre. Le taux actuel est 1.5c. par livre. Une augmentation de 1.5c. à 10 x 2 ou 20c. représente une augmentation de 1,200 p. 100.

• (8.20 p.m.)

Quiconque connaît la presse allogène sait qu'elle est en train de disparaître. Les immigrants ont des enfants qui grandissent, qui vont dans les écoles canadiennes et qui deviennent tout à fait canadiens. Ils lisent de moins en moins les journaux allogènes et davantage les autres publications. Par conséquent, la presse allogène doit résoudre de grandes difficultés, quel que soit le groupe qu'elle dessert. Je doute qu'elle puisse survivre plus d'une génération ou deux. Au lieu de se consacrer au bien-être d'un ou deux groupes ethniques principaux de notre pays, je crois que le gouvernement devrait se soucier de tous les groupes ethniques et de la survie de leur presse. L'action du ministre signifie que, bientôt, la presse allogène n'existera plus. Je crois que nous regretterons tous sa disparition et la contribution qu'elle a faite au cours des années à la mosaïque canadienne.

Je voudrais parler maintenant des conséquences des augmentations postales sur la presse syndicale. Je voudrais mentionner un journal et une organisation avec lesquels j'ai eu peu de contacts personnels. Je sais que certains vis-à-vis me jugent partial et je crois qu'ils ont raison. Quoi qu'il en soit, l'une des meilleures publications syndicales, de notre pays est, selon moi, *Labour* que publie la CSN. C'est une organisation qui s'appuie presque exclusivement sur le Québec et dont l'excellente direction est assurée, depuis de nombreuses années, par notre actuel ministre des Forêts et du Développement rural. Devant une augmentation des frais postaux d'environ $70,000 par an, les responsables de cette publication feront quelque chose qui, je l'espère, ne durera pas. Ils ont suspendu la publication de ce mensuel. S'il y a un responsable de cette disparition, c'est bien le ministre des Postes. Au cours des dernières élections, notre parti a obtenu un très faible pourcentage de voix au Québec. Personne ne peut alors nous accuser d'avoir des mobiles politiques intéressés lorsque nous signalons ce problème aux membres de ce comité et au ministre des Postes.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Orlikow:** J'avais presque fini, monsieur le président.

**M. le président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue?

**Des voix:** D'accord.

**M. Orlikow:** Merci, monsieur le président. Les frais de port de la revue des machinistes publiée par l'Association internationale des machinistes sont passés de $154 à $921 par semaine. Ceux de la revue *Canadian Labour* ont augmenté de plus de 300 p. 100. La situation est la même dans le cas des publications des ouvriers de l'acier et de l'automobile. Face à pareille augmentation, les syndicats peuvent faire une ou deux choses. On sait qu'ils ne peuvent augmenter les cotisations sans tenir de congrès et convaincre leurs membres qu'il faut les augmenter. Ils peuvent en suspendre la publication, comme la CSN l'a fait; ils peuvent réduire leur revue, comme bien des syndicats canadiens le feront; ou ils peuvent faire ce que, d'après moi, feront les syndicats des ouvriers de l'acier, de l'automobile et des cheminots, c'est-à-dire, prendre des mesures pour que leurs revues soient imprimées exclusivement aux États-Unis et postées de là. Les Postes canadiennes livreront ces revues, assumeront tous les frais de manutention, sans recevoir un sou en retour. Il faut en blâmer le ministre. Le ministre a bien déçu, et c'est peu dire, nos espoirs d'encourager l'unité et le nationalisme canadiens.

**M. Haidasz:** Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations sur le bill C-173 concernant l'organisation du gouvernement du Canada, et, en particulier, sur la Partie II par laquelle on crée un ministère des Communications. Je me sens obligé de le faire car la question revêt une certaine importance pour la ville de Toronto et ma circonscription, Parkdale. Les Torontois attendent avec impatience la décision du ministre des Postes au sujet du bureau de poste central de Toronto; la question est urgente car le conseil de planification de l'agglomération de Toronto a l'intention de réaménager le cœur de la ville, et surtout le quartier en bordure du lac Ontario. Le ministre des Postes et ses hauts fonctionnaires nous aideraient beaucoup en venant nous dire où ils comptent situer le terminus postal en ville et les autres bureaux auxiliaires dans la banlieue.

Je sympathise avec mes concitoyens dont les lettres et revues ont été expédiées en retard. Une lettre prend maintenant de quatre à cinq jours pour parvenir à Ottawa de Toronto. J'espère que le ministre des Postes

s'occupera du problème sans tarder, car je sais que bien des députés se sont plaints de la même chose.

**L'hon. M. Hees:** Eric, n'êtes-vous pas content d'avoir autant de petits assistants?

**M. Haidasz:** J'espère que le ministre nous aidera. Voici le troisième point que je veux soulever: dans ma circonscription de Parkdale, depuis deux ans, la population s'est accrue énormément, mais au lieu d'ouvrir de nouveaux auxiliaires on en a fermé trois ou quatre. J'ai reçu une foule de plaintes de mes mandants, surtout ceux du Sud de la circonscription. Ils veulent qu'on ouvre d'autres bureaux auxiliaires.

L'autre question que je veux soulever a déjà été signalée par le député de Winnipeg-Nord. Elle a trait au mémoire que la *Canada Ethnic Press Federation* a présenté au ministre en janvier cette année. Je signale au ministre que des délégués de la *Canada Ethnic Press Federation* sont arrivés à Ottawa cet après-midi et sollicitent une entrevue. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord, la Fédération s'inquiète des conséquences économiques de la hausse du tarif de deuxième classe.

On dit dans le mémoire qu'à compter du 1er avril l'hebdomadaire tchécoslovaque *Nove Domov* (la Nouvelle patrie) devra faire face à des majorations de tarif allant jusqu'à 2,000 p. 100. Le mémoire montre comment d'autres hebdomadaires allogènes subiront des augmentations de coûts. Au Canada, 75 publications paraissent dans des langues autres que le français et l'anglais, comme l'a signalé la *Canada Ethnic Press Federation*. Le mémoire signale le service que la presse allogène rend au Canada depuis 60 ans. A mon sens, monsieur le président, le gouvernement fédéral devrait reconsidérer sa politique de majoration des tarifs postaux et tenir compte de l'effet qu'elle aura sur certaines publications de la *Canada Ethnic Press Federation*. J'espère que, sinon ce soir, du moins demain, lorsque le ministre recevra le rédacteur de l'*Ethnic Press*, il pourra lui faire part des espoirs permis pour que ces publications fort utiles continuent de paraître.

• (8.30 p.m.)

**M. Harding:** Je voudrais dire quelques mots, monsieur le président, sur l'article du bill C-173 intitulé *Communications*. J'ai signalé quelques problèmes au ministre des Postes. De tous les membres du cabinet, c'est le ministre des Postes qui me répond le mieux et le plus rapidement. C'est déjà quelque chose...

**Une voix:** Peut-être est-ce parce que les réponses vous sont remises en mains propres.

**M. Harding:** Peut-être. C'est quelque chose que nous, de l'opposition, apprécions à sa juste valeur.

Il y a bien des questions que j'aimerais poser au sujet de la réorganisation ou des changements survenus il y a environ deux mois au ministère des Postes. Nous avons assisté, monsieur le président, à une hausse sensible des tarifs postaux en même temps qu'à une réduction massive dans le service dispensé aux Canadiens. C'est peine perdue en général que de dire aux Canadiens que le service s'est amélioré dans l'ensemble, car il n'en est rien. Je puis dire en toute sincérité au ministre et aux députés que les lettres mettent plus de temps qu'auparavant à arriver à destination. Dans le cas du courrier de deuxième et de troisième classe, des journaux et autres imprimés, le temps pris par la poste pour les acheminer est absolument scandaleux.

Les Canadiens accepteraient volontiers, je pense, une hausse dans certaines catégories. Des augmentations s'imposaient sûrement et je serais le dernier à en disconvenir, mais quand une hausse sensible des tarifs postaux s'accompagne d'une réduction brutale de service, les gens ont vraiment le droit de se plaindre. Si c'est là le genre de réorganisation préconisée par le gouvernement libéral actuel pour améliorer la situation des Canadiens, le plus tôt nous nous débarasserons de ce gouvernement, le mieux ce sera.

Je voudrais dire quelques mots des conséquences de cette réorganisation sur les petits bureaux de poste. La plupart des députés ici viennent de grands centres. Ils n'ont pas la moindre idée des ennuis qui harcèlent les habitants des petites collectivités dans tous les domaines des communications, poste, radio ou télévision. Les grandes villes ont ce qu'il y a de mieux en fait de services. Elles peuvent avoir la télévision en couleur bien avant que les habitants des régions rurales puissent avoir des émissions en noir et blanc. Des petits centres de ma région ont été avisés par les directeurs régionaux des Postes qu'on allait fermer certains petits bureaux de poste parce qu'ils ne faisaient pas leurs frais. Cela touchera des milliers de petites collectivités. Je tiens à souligner que depuis des générations ces petites collectivités ont fait œuvre de pionniers au Canada. Ce sont ces gens-là qui sont allés dans les régions inhabitées pour

y établir de petites industries. Ils ont construit des camps de mineurs et de bûcherons et créé des fermes dans les régions reculées. Le gouvernement libéral, dans son programme de réorganisation, prétend leur dénier les services postaux. Eh bien, je tiens à dire que si le gouvernement peut subventionner *Time* et le *Reader's Digest*, deux revues américaines, en leur accordant cette année un million et demi de dollars en privilèges postaux, nous, les petites communautés, avons droit aux mêmes subventions. Je n'hésite pas à en avertir le gouvernement: nous n'allons pas rester les bras croisés et permettre que l'on supprime un service de plus au détriment de ces petites communautés.

Il est incroyable que le gouvernement ne puisse nous présenter certaines normes de revenus. Il songe à fermer les petits bureaux de poste. Si c'est ainsi que le parti libéral envisage une société juste, le gouvernement ferait mieux d'y songer deux fois, car nous ne sommes pas d'accord.

Je tiens à signaler autre chose au ministre. Je veux parler une fois de plus de la distribution du courrier. Je n'approuve pas l'idée de faire payer aux habitants des petites communautés le droit d'avoir une boîte postale. Le courrier des habitants d'Ottawa leur est distribué gratuitement à domicile. Pourquoi les habitants des petites communautés n'auraient-ils pas droit à la distribution gratuite de leur courrier dans une boîte postale située dans un endroit central? Ils doivent encore se rendre au bureau de poste, ce qui leur coûte du temps et de l'argent. Les habitants des grands centres ont-ils droit à des privilèges dans la société canadienne? Je ne le crois pas. Il s'agit pour les Postes de faire des recettes. Le ministère n'a que trop perdu d'argent.

Les habitants des petites communautés qui payaient autrefois $2 pour une boîte postale en paieront maintenant $4. Dans certains centres plus importants, l'ancien tarif de $2 est maintenant passé à $8. C'est absolument incroyable. Ceux qui doivent faire trois ou quatre milles pour aller chercher leur courrier en ville doivent maintenant compter en outre avec cette augmentation considérable du loyer des boîtes postales. Je ne puis les blâmer d'être irrités contre un gouvernement qui emploie des méthodes si injustes pour frapper d'une taxe supplémentaire les habitants des petits centres.

• (8.40 p.m.)

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Il s'agit des problèmes ouvriers auxquels les Postes font face en ce moment. Je vais, moi aussi, intervenir auprès du ministre des Postes. Qu'espère donc le gouvernement? On a modifié et revisé tout le système de distribution. Dans un pays aussi grand que le Canada, le gouvernement doit bien se résigner à voir les employés s'agiter lorsque ces changements sont appliqués. J'exhorte encore une fois le gouvernement à ne plus menacer de poursuites les employés du ministère des Postes. Certains députés de l'arrière-ban n'ont pas la moindre idée de ce que sont les bonnes relations ouvrières. Ils mettraient tout le pays sens dessus-dessous. J'exhorte le ministre des Postes à aborder ce problème avec prudence et circonspection. Il peut être réglé, et il le sera, mais songeons qu'en période de transition, alors que tout est bouleversé, il est sage que les gens au pouvoir s'abstiennent d'y aller tête baissée comme un taureau en rupture d'étable, car cela ne peut aboutir qu'à des difficultés. Je conseille au ministre des Postes de consulter le ministre du Travail qui s'y connaît en relations ouvrières. Peut-être serait-il en mesure de montrer au ministre des Postes comment s'y prendre. Personne à la Chambre des communes du Canada ne veut des troubles, surtout dans le domaine des Postes. Encore une fois, j'exhorte le gouvernement à user de beaucoup de prudence.

**M. le président:** L'article 7 est-il adopté?

**M. Peters:** Avant qu'il le soit, monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques mots aux commentaires des députés des circonscriptions rurales. Je songe au nombre important des députés du parti libéral du nord de l'Ontario et des autres régions rurales. Je me demande pourquoi ils n'ont pas pris la parole afin de soulever quelques-uns des problèmes qui se posent dans leurs circonscriptions. Par exemple, je pense au député de Timmins. Pourquoi ne s'est-il pas levé pour citer le nom de quelques bureaux de poste qu'on abolit dans sa région et pour mentionner la dislocation qui en résulte. Je suis convaincu que le député de Cochrane est dans le même cas, ainsi que le député d'Algoma et ses collègues du nord-ouest de l'Ontario. Dans chacune de ces régions la population devient moins dense.

Toutes les régions rurales ont de la difficulté à garder quelque identité car bien souvent celle-ci se résume à la simple adresse d'un bureau de poste. Quand celui-ci disparaît il ne reste vraiment plus rien dans ces localités qui puisse servir de guide. Bon nombre de ces collectivités existent depuis 50 ou 60 ans.

Elles comptent sur d'autres ressources que l'économie rurale pour subsister et la plupart ont un avenir. Bon nombre de leurs bureaux de poste ont été supprimés cependant pour réaliser des économies. J'ai reçu aujourd'hui un avis de la fermeture du bureau de poste du village de Charlton. Celui-ci avait été érigé en municipalité à l'aube de la colonisation du nord de l'Ontario. Il est vrai que ce bureau de poste ne dessert que 2,000 personnes. Toutefois, on propose de le fermer et de remercier le maître de poste à cause de la dépense de $2,600 que cela entraîne. Je ne saurais dire pourquoi on versait $2,600 à cet employé.

**Une voix:** C'était un libéral.

**M. Peters:** Bien entendu, c'était un libéral ou il n'aurait pas obtenu l'emploi. Je crois savoir maintenant que le bureau de poste sera situé dans un autre magasin et que des boîtes y seront installées. Cela signifie que les gens devront payer $4 pour obtenir une boîte. Non seulement ils seront privés du service dont ils jouissaient, mais en outre, ils n'auront plus le privilège d'acheter des mandats-poste. Cela me semble très injuste. Je crois que le ministre devrait tenir compte de cet aspect de la vie rurale qui est centré sur le bureau de poste et de ce que signifie une adresse postale pour les gens de la localité.

Une situation semblable s'est déjà produite au sujet du chemin de fer. Lorsque des lignes ferroviaires ont été abandonnées, certains centres ont été privés d'une gare. Nombreux sont ceux qui voudraient préserver l'existence des localités. A mon avis, un grand nombre d'entre elles auront un avenir prometteur de toute façon. Je ne crois pas que le ministre ait l'intention d'agir à ce sujet. Il a déjà pris la décision et aucun appel adressé par un député dans une salle de réunion, au caucus ou ailleurs pourrait, selon moi, l'ébranler.

Toutefois, je manquerais à mon devoir si je ne déplorais pas la disparition de beaucoup de ces bureaux de poste, d'autant plus que la suppression des dépenses en cause ne suffit pas à justifier l'amenuisement de la vie communautaire qui en résulterait. A mon avis, cette mesure sonne le glas des communautés rurales.

Je ne sais pas si le ministre en a parlé, mais je voudrais traiter de la télévision éducative. C'est un vaste domaine dans lequel nous ne devrions pas entrer à la légère. Je m'étonne que depuis des mois, des années même, le gouvernement fédéral ait toujours rappelé avec soin que la constitution restreint son activité dans tous les domaines de l'éducation. Vu ce qu'on a dit ces derniers mois dans la province de Québec, par exemple, où l'on s'est lancé dans cette voie, et en Ontario où l'on s'intéresse à la télévision éducative et vu l'accent, relativement au système d'instruction, pour glorifier un gouvernement provincial, il me semble que le gouvernement fédéral aurait tout avantage à jouer un rôle important dans ce domaine. La télévision éducative permettra à ceux qui ont quitté l'école prématurément de se recycler et de parfaire leurs études scolaires. Les gens pourront tirer parti des émissions éducatives et atteindre ainsi un plus haut niveau d'instruction. Je crois donc que, dans l'intérêt des Canadiens, le gouvernement fédéral doit surveiller la préparation de ces émissions. Je sais bien qu'en matière d'enseignement certaines dispositions des lois provinciales constituent des monstres sacrés.

**Une voix:** Des vaches sacrées.

**M. Peters:** Je n'y vois pas de différence. En tout cas, j'estime qu'il importe beaucoup plus d'établir une norme pour tout le pays que de satisfaire certains régimes provinciaux d'enseignement qui ne répondent pas à une norme nationale. On offrira un jour certains genres de formation technique qui permettront aux hommes de métier et aux techniciens de suivre des cours avancés par l'entremise de la télévision. A mon avis, il serait insensé de notre part de laisser la haute main aux gouvernements provinciaux sur ce genre de programmes éducatifs, alors que par ce moyen, il serait très facile de standardiser l'enseignement professionnel et technique d'un bout à l'autre du Canada. J'espère que le ministre y songera. Je connais ses grandes aptitudes dans ce domaine. Je sais également qu'une fois sa décision prise, il est inutile de formuler des recommandations parce qu'il est peu disposé à changer d'avis.

• (8.50 p.m.)

S'il ne l'a déjà fait, il devrait étudier certaines des déclarations faites à la conférence générale qui s'est tenue à Montréal cette semaine, ainsi que les déclarations de certains dirigeants de la province de Québec, d'enseignants de l'Ontario et d'autres provinces, et d'autres encore, quant aux projets envisagés en matière de télévision éducative.

Il s'agit d'un moyen puissant qui peut se révéler plus efficace que la salle de classe. C'est un moyen dont on pourrait faire un très grand usage dans le domaine de l'éducation,

un moyen qui nous permettra peut-être de combler certaines lacunes dans le domaine de l'éducation dans différentes provinces, particulièrement dans l'enseignement classique et scolaire à l'intention des adultes.

J'espère que le ministre, qui est chargé d'établir ce ministère des Communications, verra à accomplir de grandes choses dans le domaine de l'éducation des adultes. Peut-être pourra-t-il transmettre, sur un ou deux canaux, des programmes éducatifs soutenus par le gouvernement. Il pourrait peut-être ainsi pallier une difficulté qu'on trouve dans certaines provinces dans le secteur des communications éducatives.

J'espère que le ministre, lorsqu'il étudiera cette question, tiendra compte de certaines déclarations et de certaines aspirations formulées récemment par des responsables de l'éducation dans les provinces. Il admettra certes, que le gouvernement fédéral a ici une magnifique occasion de prendre les meilleurs moyens possibles pour assurer l'égalité en matière de télévision éducative à tous les Canadiens.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, quelques mots seulement au sujet d'une observation très intéressante qu'il m'a été donné de faire. Il y a quelques instants, le député de Parkdale s'est levé et a prononcé un éloquent discours dans lequel il a énuméré plusieurs choses sur lesquelles il désirait, pour la gouverne de ses mandants, des renseignements de la part du ministre des Postes. De toute évidence, il y avait longtemps qu'il voulait ces renseignements, à propos du service postal et d'autres sujets relevant du ministre. De toute évidence aussi, il ne les a pas obtenus.

Or, ces renseignements-là le député essayait de les obtenir de quelqu'un qui est assis à côté de lui à la Chambre. Il n'avait qu'à tendre le bras pour le toucher. Si je signale la chose ici, c'est parce que le premier ministre nous a beaucoup parlé, au cours des dernières élections, de la nécessité d'améliorer les communications dans notre pays et de la manière dont il entendait s'y prendre pour le faire. A l'entendre son gouvernement allait être un gouvernement de dialogue, il y aurait dialogue entre le peuple et le gouvernement et le gouvernement et le peuple se rapprocheraient davantage car ils se comprendraient mieux. Pour la première fois, il y aurait des échanges considérables.

Mesdames et messieurs, ou plutôt, monsieur le président...

**Une voix:** Vous jouez pour la tribune!

**L'hon. M. Hees:** Si, comme moi, vous aviez regardé la tribune et vu les gens charmants qui s'y trouvent, vous comprendriez pourquoi j'ai parlé de la sorte.

Ce qui est arrivé indique justement quelle valeur on peut attacher aux promesses électorales du premier ministre. Nous avons deux membres du même gouvernement dont l'un est ministre et l'autre, secrétaire parlementaire; ils sont assis côte à côte à la Chambre et ils sont incapables de se parler. Comme le député de Parkdale l'a signalé, il n'a pu obtenir aucun des renseignements qu'il a demandés concernant cette affaire importante du ministère des Postes.

C'est, me semble-t-il, le commencement d'une révélation récente quant à l'écart de crédibilité. Cet écart a été la plaie des chefs d'État dans tous les pays du monde, M. Wilson, M. Johnson et le général de Gaulle pour ne citer qu'eux. Il semble maintenant que notre premier ministre en soit à son tour la victime. C'est peut-être pour cela que nous avons lu avec un très vif intérêt dans les journaux de samedi dernier, les derniers rapports du gallup, selon lesquels la majorité des Canadiens seraient mécontents du gouvernement actuel. Nous en avons la preuve dans le fait que les promesses électorales du premier ministre n'ont tout bonnement pas été tenues.

(L'article est adopté.)

Les articles 8 à 12 inclusivement sont adoptés.

**M. le président:** Nous allons maintenant passer à la Partie III, le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Sur l'article 13—*Création du ministère.*

[*Français*]

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, en présentant, il y a quelques jours, le projet de loi à l'étude, le premier ministre (M. Trudeau) en indiquait l'objectif, d'ailleurs très simple: améliorer les structures administratives du gouvernement pour lui permettre de s'attaquer de façon plus efficace encore aux inévitables problèmes, permanents et nouveaux, auxquels le pays doit et devra faire face. Le même souci avait présidé à la réforme de la procédure parlementaire et à la réforme du fonctionnement du cabinet.

Toute institution qui se respecte se met ainsi, de temps à autre, à la page, bref, rajeunit ses cadres.

Si, en politique comme ailleurs, le contenu compte surtout, le contenant a également son importance; il donne la forme, il moule, il canalise l'action et, partant, en améliore le rendement. On aurait grand tort de négliger ce contenant.

La fusion des ministères du Commerce et de l'Industrie est une partie très importante de la présente restructuration de l'administration fédérale, la troisième depuis 1963, si l'on tient compte du fait que le ministère de l'Industrie a été créé à ce moment-là. Cette fusion permettra d'élaborer des politiques plus valables encore et de fournir une gamme de services plus complète aux hommes d'affaires et à la société canadienne en général.

[*Traduction*]

Je suis honoré et très conscient des responsabilités du mandat qui m'est confié de réunir les talents et les capacités des ministères actuels de l'Industrie et du Commerce afin de forger pour l'avenir un ministère fort et créateur, qui saura favoriser le développement de l'industrie, du commerce et du tourisme au Canada, éléments sur lesquels reposent notre croissance et notre prospérité. En effet, l'accroissement des possibilités de notre main-d'œuvre, de nos investissements, de nos talents et de notre esprit d'innovation sera en grande partie tributaire du nouveau ministère.

Notre attitude à élaborer des programmes sociaux, tant au niveau provincial que fédéral, à relever nos normes dans les domaines de l'éducation, des soins médicaux, du bien-être et de la culture, et à investir les fonds nécessaires pour atténuer les disparités régionales, dépendent en définitive de notre puissance économique et plus particulièrement de notre croissance industrielle et commerciale. C'est vers ces questions de première importance que tendront les efforts du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Je faisais observer dernièrement à Montréal, de façon plutôt prosaïque, qu'il est plus facile d'en arriver à une société juste dans un contexte de prospérité, que dans un climat de médiocrité économique. Je suis persuadé que le député de Prince Edward-Hastings sera d'accord au moins avec cette partie de mon discours.

Les objectifs du ministère sont tous énumérés dans le bill. J'espère qu'ils recevront l'appui de la Chambre en général.

Bref, le ministère contribuera à stimuler la croissance, la productivité, les possibilités d'emploi et la prospérité au sein de l'économie canadienne par un développement efficace des industries de fabrication et de transformation du Canada et par l'expansion de notre commerce et de notre tourisme.

[L'hon. M. Pepin.]

• (9.00 p.m.)

[*Français*]

Comment le ministère sera-t-il structuré pour atteindre ces objectifs? Le principe de base consiste à refléter dans la structure du nouveau ministère le rapport essentiel qui existe entre le développement industriel et le progrès des exportations.

Mes honorables amis auront sans doute observé, comme moi, deux choses fondamentales dans l'économie contemporaine:

La première, c'est que le commerce international croît plus rapidement que la production mondiale des biens; en d'autres termes, les hommes exportent vers d'autres pays une part de plus en plus considérable de leurs produits. Depuis 1960, la production mondiale a augmenté, en termes réels, à une moyenne annuelle de 5.4 p. 100, alors que la moyenne annuelle de croissance du commerce mondial atteignait 7 p. 100. Pour le Canada, des chiffres comparables indiquent que la croissance annuelle de la production nationale s'établissait à 5.2 p. 100, alors que les exportations augmentaient à un taux moyen de 10 p. 100 durant cette période. Donc, l'accroissement du commerce extérieur est plus rapide que celui de la production des biens elle-même.

La deuxième, c'est que les échanges commerciaux de produits manufacturiers augmentent plus rapidement que les échanges des aliments de base et des matières premières. Au cours de la dernière décennie, le commerce mondial en produits ouvrés a augmenté d'environ 140 p. 100, alors que le commerce mondial en aliments de base et en matières brutes atteignait 55 p. 100, durant la même période. Les exportations canadiennes de produits ouvrés ont augmenté de 190 p. 100 et celles des aliments de base et des matières brutes, de 80 p. 100. On constate donc que l'augmentation des exportations est beaucoup plus forte dans le secteur des produits manufacturés.

Toujours au Canada, les industries de fabrication et de transformation produisent maintenant près des trois quarts de nos exportations totales, soit 35 p. 100 en produits finis et 38 p. 100 en produits semi-fabriqués. Cependant, il y a encore des gens qui croient que les produits de base constituent le gros des exportations canadiennes. Les chiffres que je viens de citer indiquent que près de 75 p. 100 de nos exportations comprennent des produits de fabrication et de transformation. C'est donc dans ce secteur que, sans négliger évidemment les produits de base, il faut surtout chercher des gains économiques importants et la création d'emplois, par exemple.

Le lien entre le développement industriel et l'expansion commerciale ressort encore plus

fortement peut-être, si l'on considère les deux propositions suivantes, très simples, mais, à mon sens, essentielles:

a) pour conserver nos marchés intérieurs canadiens et nos marchés actuels à l'étranger, pour en conquérir de nouveaux, nous devons produire, à des prix concurrentiels, des biens qui sont en demande;

b) pour produire de tels biens d'une façon concurrentielle, il nous faut conquérir tous les marchés intérieurs et extérieurs possibles afin de réaliser des économies d'échelle et de spécialisation.

En d'autres termes, pour vendre, par exemple, de l'équipement minier, forestier, scolaire, médical sur le marché canadien, il faut le plus souvent pouvoir en vendre à l'étranger, de façon à obtenir des coûts de production concurrentiels.

La fusion des deux ministères de l'Industrie et du Commerce est justement la «reconnaissance administrative»—si je puis employer cette expression—de cette corrélation vitale entre le développement industriel et l'expansion commerciale. Le reste de la réorganisation est conforme à ce principe de base.

Chacun des sous-ministres adjoints aura des responsabilités domestiques et extérieures. Ainsi, le premier sous-ministre adjoint, M. Kniewasser—bien connu de plusieurs députés—sera responsable de la gestion et de la coordination, tant au Canada qu'à l'étranger, dans le domaine du développement industriel et commercial. Le sous-ministre adjoint affecté à la division du Fonctionnement, M. Head, sera chargé de la gestion et de la coordination des neuf «directions» d'exploitation du ministère qui, en passant, comprennent l'habillement et les produits textiles. J'imagine que cela rappelle des souvenirs à l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Les neuf «directions» sont les suivantes:

Habillement et textiles; Produits chimiques; Électricité et électronique; Machines; Matériaux; Agriculture, pêches et produits alimentaires; Produits du bois; Industries aérospatiales, maritimes et ferroviaires, et, finalement, Transport mécanique. Ces «directions» seront notamment chargées de services de promotion et de consultation auprès des fabricants, exportateurs ou non. Elles devront formuler et mettre à exécution les programmes d'aide pour le secteur dont elles sont responsables, à la lumière des études qu'elles effectueront relativement aux problèmes et aux possibilités de vente des produits en cause, au Canada comme à l'étranger.

Le sous-ministre adjoint affecté aux services extérieurs, M. Mundy—également comptable au premier sous-ministre adjoint—sera responsable du Service des délégués commerciaux et de la Direction des programmes internationaux de défense. M. Mundy mettra l'expérience de son groupe, en matière de commercialisation à l'extérieur, au service de l'orientation du développement industriel au pays.

Le sous-ministre adjoint de la division de la politique commerciale et industrielle, M. Schwarzmann, aura aussi une «juridiction» domestique et extérieure. Il sera directement responsable à M. Warren—sous-ministre bien connu—de la politique commerciale, notamment de la négociation des accords internationaux, mais la Direction générale du conseiller en politique industrielle relèvera aussi de lui.

Monsieur le président, je pourrais continuer à détailler les responsabilités domestiques et extérieures, industrielles et commerciales de chaque haut fonctionnaire, mais je vais m'en abstenir.

[*Traduction*]

Ces exemples servent à illustrer la méthode intégrée que je viens d'expliquer et que le nouveau ministère entend adopter dans l'exécution du mandat élargi qu'il demande au Parlement.

Permettez-moi, monsieur le président, de vous entretenir brièvement du tourisme, dont sera également chargé le nouveau ministère, secteur qui rapporte annuellement un milliard de dollars dont bénéficiera notre balance des paiements. L'attitude qu'entend adopter le ministère à l'égard du développement de notre industrie touristique et de l'expansion au Canada des revenus provenant du tourisme, s'inscrit également dans la méthode intégrée, même si ces questions font l'objet d'un programme distinct au sein du nouveau ministère.

La Direction générale du tourisme comprendra d'abord l'Office de tourisme du gouvernement canadien, un service de publicité principalement chargé d'attirer les visiteurs de tous pays au Canada. Comme on le sait, il compte déjà 24 représentants à l'étranger. La Direction comportera également une division vouée à l'étude de notre industrie touristique nationale et de ses besoins sur le plan de la croissance et du développement, afin de répondre aux exigences du marché touristique international au sein duquel il existe une forte concurrence. Il va sans dire que l'exécution de ces fonctions se réalisera en collaboration étroite avec l'industrie, les provinces et les autres ministères fédéraux dont les attributions s'associent à l'expansion des attraits et des aménagements touristiques au Canada. Ici aussi, les aspects international et national seront étroitement liés.

Puis-je maintenant dire un mot de ce besoin d'innovation industrielle et de la

manière dont le gouvernement y contribue et y contribuera.

1) Une des principales responsabilités du nouveau ministère sera d'aider les industries de fabrication et de traitement à s'adapter aux changement technologiques et à l'évolution des conditions sur les marchés intérieur et extérieur, de les aider à rationaliser et à restructurer leurs établissements pour triompher des problèmes exceptionnels de réadaptation.

2) Déjà le ministère de l'Industrie est chargé d'une variété de programmes pertinents, par exemple la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA), le programme pour l'avancement de la technologie (PAIT), la productivité de l'industrie de défense (DIP), le programme général d'aide de transition (GAAP) et le programme d'aide à l'industrie de l'automobile...

• (9.10 p.m.)

Lorsque mes prévisions budgétaires seront présentées au comité des finances, du commerce et des affaires économiques, nous aurons l'occasion de passer en revue la mise en œuvre de ces programmes. Ces programmes seront développés et modifiés selon les besoins et les priorités. Nos programmes d'aide et nos services seront orientés vers le développement des produits et des procédés, un plus grand recours aux recherches industrielles et vers l'application de la technologie avancée et des techniques modernes d'administration. Des études sont actuellement en cours en vue de l'amélioration de seize programmes et même de l'établissement de nouveaux. Nous continuerons d'encourager et de promouvoir l'utilisation d'une meilleure esthétique industrielle et l'application de saines normes industrielles, l'esthétique et les normes industrielles étant une autre responsabilité du ministère.

Par ces divers moyens—mise ou point de produits et de processus, de méthodes et de normes industrielles—nous espérons stimuler la productivité et réaliser une forte expansion de l'activité novatrice dans l'industrie canadienne, accroissant ainsi notre capacité de production et notre aptitude à la concurrence sur les marchés intérieur et extérieur.

Il ne suffira pas de stimuler tout simplement la recherche et le développement; pour être fructueux, ce procédé doit être soutenu jusqu'au point où les avantages se présenteront sous forme d'une commercialisation rentable des nouveaux produits et de tout ce qu'elle comporte pour l'emploi de la main-d'œuvre et l'expansion économique. Ici encore, les services internationaux du ministère conseilleront les services intérieurs.

[L'hon. M. Pepin.]

J'aurais aimé parler plus longuement des exportations et dire un mot du blé et de la relation qui existe entre le ministère et la Commission du blé, mais le temps dont je dispose ne me permet pas de le faire. J'ai souligné jusqu'ici la raison d'être fondamentale et économique d'une étude conjointe des problèmes connexes de l'expansion industrielle et du commerce, dans la conjoncture actuelle de l'essor et de l'évolution du Canada, en voie de devenir une société économique équilibrée et adulte.

Pour cette raison seulement la fusion serait justifiée, mais il y a d'autres avantages à n'avoir qu'un seul ministère.

Tout d'abord les hommes d'affaires seront en mesure de réduire leurs points de contact avec le gouvernement et leurs relations deviendront ainsi plus efficaces. Ce point de contact central facilitera aussi une appréciation plus complète et plus condensée, à l'intérieur de gouvernement, des problèmes et des besoins des entreprises commerciales. Un conseil consultatif a déjà été établi, il s'est réuni une fois et s'occupe de l'industrie et du commerce.

L'intégration des deux ministères contribuera aussi à éviter tout chevauchement des activités et permettra une réduction des services communs et des frais généraux, ce qui entraînera des économies d'argent et de personnel. Je mentionne ici qu'il faudra 184 employés de moins.

L'intégration améliorera aussi l'échange de renseignements entre les éléments qui formaient les ministères antérieurs et entre les usagers à Ottawa et à l'extérieur, pour ce qui est de la mise en marché, de l'expansion industrielle et, d'une façon générale, des renseignements commerciaux et industriels.

[*Français*]

Monsieur le président, si tout cela est si vrai, la question sera sûrement posée très bientôt: Pourquoi un seul ministère en 1969 et deux en 1963? J'imagine que c'est la question qu'on me posera probablement.

J'ai mentionné, au début de mes remarques que l'industrie, le commerce et le tourisme doivent s'adapter et même prévoir l'évolution du milieu économique et de la technologie.

Cette façon de penser vaut tout autant pour l'organisation du gouvernement que pour l'entreprise privée.

Une formule peut se révéler opportune à un moment donné et inadéquate plus tard, lorsque les circonstances ont changé.

C'est un thème, évidemment, que répète souvent le premier ministre, quand il nous incite à faire des revues. Certaines gens semblent étonnés du nombre de revues que nous faisons maintenant, mais, pour ma part, je

dis souvent que le processus des revues des politiques est très normal et que, quand on en a terminé une, si on est logique et intelligent, il faudrait dès le lendemain en entreprendre une autre sur le même sujet, car les choses changent très rapidement.

C'est donc à la lumière de ce principe que l'on a institué le ministère de l'Industrie comme une entité distincte du ministère du Commerce, en 1963, et c'est de nouveau pour cette raison que ces deux ministères seront fondus prochainement en un ministère de l'Industrie et du Commerce. Il n'y a donc pas de contradiction.

En 1963, à la veille des négociations Kennedy, on reconnaissait généralement qu'il fallait développer au Canada un secteur industriel plus agressif, mieux apte à soutenir la concurrence internationale, capable d'assurer l'expansion des industries de fabrication et d'accroître le nombre des emplois disponibles pour notre main-d'œuvre. On croyait, en certains milieux éclairés, que le gouvernement fédéral devait contribuer à faciliter l'adaptation de l'industrie à cette nouvelle situation. Les circonstances dictaient, à ce moment-là, de prendre un nouvel élan, de découvrir d'autres champs d'action, d'établir des priorités nouvelles, etc. Ce sont ces facteurs, tels qu'ils se présentaient en 1963, qui ont entraîné l'établissement du ministère de l'Industrie, et ces objectifs ont été mis en œuvre.

Puis-je rappeler également qu'il y a des circonstances particulières. En 1963, le ministre de l'Industrie était en même temps ministre de la Production de défense et, par conséquent, c'était un homme très occupé, ayant deux ministères—complémentaires—à diriger. Aujourd'hui, le ministère de la Production de défense, élargi, devenu ministère des Approvisionnements et Services, a son propre chef.

Il faut également se rappeler qu'en 1963, le ministère de l'Industrie était responsable du développement régional. Et ce secteur, qui se préoccupe du développement régional, est devenu aujourd'hui l'objet d'un ministère particulier.

Alors, avant de nous accuser tantôt, peut-être, de manquer de logique, il faudrait tenir compte—c'est ce que j'essaie de démontrer—des circonstances très particulières qui existaient en 1963 et des changements intervenus depuis lors, dans le jeu, dans le concours de circonstances qui est partie intégrale de chaque situation.

De toute façon, la dévolution de cette nouvelle fonction à un organisme nouveau et distinct, en 1963, lui a aidé—je parle du ministère de l'Industrie, évidemment,—à acquérir l'influence, le prestige et les instruments nécessaires pour contribuer à cette réorientation de notre économie. Tout cela demeure dans la nouvelle structure.

J'ai déjà mentionné un certain nombre de programmes importants mis en œuvre par le ministère de l'Industrie. Mais il y en a plusieurs autres, dont le fameux accord sur l'automobile conclu entre le Canada et les États-Unis, lequel s'est avéré un grand succès, et le programme sur la machinerie, qui permet d'importer, sans droits de l'équipement industriel.

Grâce à ce ministère de l'Industrie, il existe maintenant une meilleure collaboration entre le monde des affaires et le gouvernement.

Nous sommes donc aujourd'hui en face d'une conjoncture nouvelle qui nous commande de réunir ces deux ministères et, encore une fois, il me semble qu'il n'y a rien de contradictoire à cela.

De toute façon, l'opposition disait, en 1963, que le ministère du Commerce devait être également un ministère pour l'industrie. Le moins que l'on puisse attendre des députés de l'opposition, ce soir, c'est qu'ils approuvent la fusion des deux ministères. Pour ma part, j'espère que le débat sera moins long que celui qui a porté sur la formation du ministère des Communications.

• (9.20 p.m.)

[*Traduction*]

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, nous avons tous, je crois, écouté avec un vif intérêt le ministre de l'Industrie et du Commerce, et je dois le féliciter de son exposé, car il a manifesté une qualité primordiale pour un ministre de l'Industrie et du Commerce: il est indiscutablement un vendeur, car il a failli réussir à faire croire au Parlement que le ministère de l'Industrie et du Commerce était une innovation. A vrai dire, ce qu'il a dit ce soir prouve que le gouvernement n'aurait jamais dû séparer l'industrie et le commerce. En l'écoutant parler, je me suis dit, comme on le fait souvent en entendant un son de cloche familier «Je reconnais là certaines de mes paroles». Si les députés se reportent au hansard de l'époque, ils constateront que le ministre a dit exactement ce que je disais à la Chambre des communes au sujet des fonctions du ministère du Commerce. Je tiens à féliciter le ministre de prendre un vieux produit, d'un produit réussi, que d'autres que lui ont mené au succès et de le présenter à l'univers comme quelque chose de tout à fait nouveau, d'excitant et qui permettra d'atteindre des résultats jamais obtenus auparavant. Je

l'en félicite. Il est manifestement bon vendeur. Si je n'avais pas été ici, bon nombre de députés, j'en suis sûr, auraient pensé qu'il s'agissait là d'un ministère entièrement nouveau et que l'honorable représentant lançait une toute nouvelle croisade.

Néanmoins, tous ceux qui ont été en rapport avec lui savent que, jusqu'en 1963, le ministère de l'Industrie était, en réalité, la section de l'industrie du ministère du Commerce, et tout homme d'affaires du Canada vous dira que cette section a beaucoup aidé l'industrie à abaisser ses coûts et à améliorer les modèles et la qualité. Il lui a été d'un grand secours pour conclure des ventes tant au Canada qu'à l'étranger. Nous le savons très bien, et le ministre l'a déclaré ce soir, au Canada, les secteurs de l'industrie qui produisent pour le marché d'exportation et ceux qui produisent pour le marché intérieur sont essentiellement les mêmes. L'industrie produit d'abord pour vendre au Canada. Elle découvre ensuite qu'elle pourrait vendre à l'étranger, et elle alimente alors aussi le marché d'exportation.

Avant 1963, année où le gouvernement a jugé opportun d'établir un nouveau ministère et de séparer l'industrie du commerce, les hommes d'affaires qui venaient à Ottawa pour se faire aider à mettre au point des méthodes de production ou à vendre leurs produits à l'étranger, ne s'adressaient qu'à un seul ministère. C'était très commode, et les services étaient disposés de telle sorte qu'on pouvait facilement se diriger et obtenir des réponses à ses questions en très peu de temps.

Donc, monsieur le président, comme vous et moi le savons bien, le parti libéral a été élu en 1963. Il avait été éloigné du pouvoir pendant six ans et avait de nombreuses dettes politiques à acquitter. Il cherchait une façon d'offrir de bons emplois bien rémunérés aux gens qui lui avaient été utiles par le passé. Le gouvernement libéral de l'époque décida donc d'obéir à la loi de Parkinson et de créer deux ministères pour en remplacer un autre qui, jusque-là, faisait de l'excellent travail. On peut demander à n'importe quel producteur au Canada quel genre de travail le ministère du Commerce faisait pour les producteurs et les vendeurs, et je suis persuadé qu'ils répondront, à l'unanimité, qu'il faisait un travail de premier ordre.

Cette initiative audacieuse, imaginée par Walter Gordon, si je ne me trompe, et à laquelle se sont ralliés tous ses collègues, essayons de calculer ce qu'elle a coûté à notre pays depuis. En 1963—et je connais bien ces chiffres, car je les ai moi-même soumis au Conseil du Trésor cette année-là—les dépenses pour la section industrielle du ministère du Commerce se chiffraient par 1.5 million de dollars. Vu les chiffres présentés par le gouvernement entre-temps, il est difficile de voir exactement comment ce total a augmenté, mais il est clair que même en tenant compte des activités accrues et du fait que les traitements augmentent d'année en année, ici comme ailleurs, ce qu'il en coûte au ministère de l'Industrie, pour faire le travail dont s'acquittait auparavant la section industrielle du ministère du Commerce, augmente à une allure vertigineuse d'une année à l'autre.

J'ai examiné attentivement ces chiffres, et je suis persuadé que la tentative du gouvernement libéral en 1963, de séparer deux ministères qui auraient dû manifestement demeurer ensemble, a coûté au contribuable canadien au moins 50 millions de dollars, qui n'auraient jamais dû être dépensés. De fait, ce chiffre pourrait se rapprocher beaucoup plus de 100 millions. Le personnel a été accru considérablement et n'importe quel homme d'affaires au Canada pourrait nous dire que cela n'a servi qu'à rendre ses communications avec le ministère du Commerce, devenu le ministère de l'Industrie à ce moment-là, la chose la plus compliquée, ou peu s'en faut, qu'un être humain puisse imaginer.

Après la séparation de ces deux ministères qui font et feront toujours partie d'un même tout, comme le ministre l'a signalé éloquemment ce soir, les hommes d'affaires ont perdu des heures, voire des jours, à aller d'un ministère à l'autre pour essayer de trouver les fonctionnaires qui s'occupaient de telles ou telles choses. On m'a dit qu'il était pire d'aller dans ces deux ministères que d'entrer dans un labyrinthe. C'est pourquoi le gouvernement a finalement décidé de redresser cette erreur colossale commise il y a six ans et de réunir encore une fois le ministère de l'Industrie et celui du Commerce. Le gouvernement a pris cette initiative parce que les producteurs du pays ont exigé qu'on mette fin à ce nonsens qu'ils ont dû supporter depuis six ans, et qu'on leur permette de s'y retrouver dans le labyrinthe où ils étaient égarés. Ils ont exigé que le gouvernement réunisse l'Industrie et le Commerce sous un même toit, que les deux éléments travaillent de nouveau ensemble sous la direction d'un seul ministre, non à des fins opposées, ni dans des bureaux situés dans les bas-fonds de la ville, et qu'ils constituent encore une fois un seul et vaste ministère. Le ministre sait très bien cela, comme tous les hommes d'affaires du Canada.

Ce que je viens de décrire est caractéristique du genre de sottise qui a coûté au contri-

buable canadien des millions de dollars lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir. Les chiffres fournis récemment au sujet du *Bonaventure*, le projet d'hydrofoil etc, sont un excellent exemple. On se demande depuis quelque temps déjà pourquoi le gouvernement ne parvient pas à équilibrer son budget malgré que le ministre des Finances nous ait dit à maintes reprises que telle était son intention. C'est parce que le gouvernement dépense trop; c'est parce que l'on ne peut pas arrêter ces dépenses. Si je prends la parole c'est uniquement pour signaler quelques-uns de ces faits; mais je ne retiendrai pas plus longtemps le comité.

• (9.30 p.m.)

Je termine en exhortant le gouvernement à accomplir la tâche pour laquelle il a été élu, la tâche de gouverner efficacement notre pays. Je suis ravi de voir que le gouvernement reconnaît avoir commis la faute, en 1963, de séparer l'Industrie du Commerce. Il n'aurait jamais dû le faire, et cette faute a coûté fort cher en fait d'impôts dilapidés, de temps perdu et de travail inutile au monde des affaires du Canada. Que le gouvernement renonce à édifier des fiefs et à gaspiller l'argent des contribuables, comme il l'a fait dans ce cas-ci. Il devrait commencer à s'occuper des besoins du pays et à diriger son économie de façon sensée, pratique et sans gaspillages.

J'adresse mes souhaits de réussite au ministre. Il a le meilleur portefeuille de tous. Maintenant que le ministère est d'une pièce encore une fois, il pourra faire du bon travail pour le pays, comme il l'a fait dans le passé. Le ministère est devenu ce qu'il est, surtout grâce à feu C. D. Howe, un grand Canadien. Le ministère possède un personnel très compétent. Je suis ravi de voir l'industrie et le commerce de nouveau réunis. On n'aurait jamais dû les séparer. Que le nouveau ministère reparte à toute vapeur. Je crois que le ministre pourra faire une belle œuvre—tout au moins je l'espère. Mes meilleurs vœux sont pour lui, de même, j'en suis sûr, que ceux de toute la Chambre.

**M. Saltsman:** Monsieur le président, nous nous sommes réunis ce soir pour unir—ou plutôt, pour réconcilier—l'industrie et le commerce. Je me sens un peu comme un invité indésirable quand le ministre déclare «Quiconque a raison». J'ai raison. Je pense que c'est une erreur de vouloir mettre ensemble l'industrie et le commerce. Bien que le nouveau ministre agisse comme le père de la mariée, je voudrais lui signaler certaines choses.

Pour commencer, j'exprime au ministre mes souhaits les plus sincères pour que certaines des craintes que j'ai au sujet de cette nouvelle union ne soient pas confirmées. Cependant cette nouvelle mesure pose de réels problèmes. Afin de mieux les comprendre, remontons à 1963 et essayons de comprendre pourquoi le gouvernement a créé un nouveau ministère de l'Industrie.

Il est facile de critiquer la formation d'un nouveau ministère en disant qu'il a été créé à l'intention des gens envers lesquels on se sent quelques obligations d'ordre politique. Cependant, il y a eu des raisons plus sérieuses à la création de ce ministère. Le premier ministre d'alors l'a exprimé en ces mots:

> ... nous devons accepter le fait que l'industrie manufacturière, l'industrie secondaire, crée de larges possibilités de richesses et d'emploi.

Plus loin, en parlant du nouveau ministère, il a dit:

> Aujourd'hui, notre objectif ne peut pas être simplement d'édifier une industrie, à peu près n'importe quelle industrie produisant n'importe quoi. Le Canada a besoin d'industries qui pourront prospérer dans le monde moderne, d'industries répondant aux nouvelles tendances qui se manifestent en matière d'échanges internationaux, et auxquelles nous devrons nous adapter.

On reconnaissait alors que l'avenir du Canada était subordonné au développement de son industrie secondaire. On était peut-être conscient du conflit existant entre l'industrie secondaire, l'industrie primaire et le ministère du Commerce. Le ministère du Commerce a toujours été indécis, disant effectivement: «Exportons des matières premières aussi vite que nous le pouvons.» Le simple fait que seulement 1.5 million de dollars aient été affectés par le ministère au service de l'industrie secondaire dénote le peu de cas que le ministère faisait de l'industrie de fabrication au Canada.

Il est très difficile de servir deux maîtres et, selon moi, les exportateurs de matières premières et les fabricants de produits finis ont des exigences et des points de vue assez différents lorsqu'il s'agit des mesures à prendre pour mettre leurs industries en valeur. Prenons, par exemple, notre régime fiscal. Il est évident qu'il a été établi pour servir les exportateurs de matières premières du pays. On a en grande partie ignoré l'industrie secondaire. Comme le signalait la Commission

Carter, presque tous les encouragements sont destinés à ceux qui produisent des matières premières, les compagnies pétrolières, minières et ainsi de suite. Un tel régime ne prévoit aucun dégrèvement, comme le disait M. Carter dans l'une de ses allocutions. Ce qui est un dégrèvement pour certains devient un impôt pour d'autres.

Les gains qu'on accordait à l'industrie primaire, les industries minière et pétrolière en particulier, étaient les frais qu'on imposait à l'industrie secondaire dans notre pays. On ne l'a peut-être pas clairement compris au moment où cette séparation s'est produite, mais on en est venu à penser, je crois, que, pour permettre à l'industrie manufacturière d'avoir chez nous la place qui lui revient, il fallait lui donner son propre ministre, son propre élan. Je veux croire que c'est pour cette raison qu'on a créé le ministère.

Notre industrie de fabrication au Canada est malade depuis longtemps, et je le dis à regret. Non seulement l'a-t-on constaté dès 1957, dans le rapport intitulé «La fabrication secondaire au Canada—La Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada», mais les symptômes de la maladie et certains correctifs y sont indiqués.

Je voudrais citer un bref passage à la page 175 de ce rapport, rédigé par MM. D. H. Fullerton et H. A. Hampson:

> Le manque de spécialisation de notre fabrication secondaire tient à plusieurs causes ... y compris la fragmentation excessive du marché intérieur par suite de l'implantation de la structure industrielle américaine au Canada. Elle tient aussi à la répugnance de nos fabricants à se spécialiser autant que ceux des États-Unis et, dans certains cas, au caractère moins concurrentiel de certaines industries canadiennes.

Ce rapport, je l'ai dit, a paru en 1957. Lors de la publication du troisième exposé annuel du Conseil économique, le comité canadien du commerce a dit ce qu'il en pensait. Ce qui l'a frappé davantage, c'est que la hausse moyenne du revenu au Canada était la moins élevée de tous les pays industrialisés et que d'après le Conseil économique, la situation du Canada sous ce rapport ne s'améliorera pas dans un avenir immédiat. Puis il a ajouté que le revenu moyen des Canadiens est très inférieur à celui des Américains, et que depuis une décennie beaucoup plus de Canadiens que d'Américains ont quitté le monde agricole pour s'établir dans d'autres secteurs de l'économie. Et pourtant, fait-il remarquer, la conjoncture canadienne ne répond pas à ce que la relation inverse simple entre les revenus et la hausse moyenne de des revenus laisserait espérer.

[M. Saltsman.]

Toutes sortes de rapports nous signalent que nous avons le plus haut taux d'investissement par ouvrier au monde, surpassant même celui des États-Unis de près de 30 p. 100. Mais notre productivité est de 20 à 30 p. 100 moins élevée que là-bas: une performance vraiment pitoyable. Cet état de choses ne résulte pas de l'ineptie des travailleurs canadiens ni de leur répugnance à travailler. Dans les industries rationalisées, non seulement avons-nous égalé le degré de productivité des États-Unis, mais nous l'avons même dépassé. L'interaction des facteurs qui permettent de réunir les ressources dans notre pays nuit au développement de nos industries de fabrication. Voici ce qu'en dit le quatrième exposé annuel du Conseil économique, page 178:

• (9.40 p.m.)

> Des indications obtenues de diverses sources, y compris l'enquête spéciale entreprise dans ce domaine pour le compte du Conseil économique, tendent à prouver que les courtes séries de production et un degré relativement prononcé de diversité des produits sont un phénomène important et généralisé dans l'industrie manufacturière au Canada. Ce phénomène tient son importance du fait qu'il tend à maintenir les prix et les coûts relativement élevés et à empêcher l'augmentation de la productivité.

C'est ce que le rapport Watkins fait ressortir à nouveau. Voici ce que je lis à la page 421 du rapport:

> Sans un ensemble convenable de politiques industrielles qui mènent à une structuration efficace de l'industrie au Canada, les gains récoltés de l'investissement direct étranger paraîtront plutôt rabougris.

Nous avons importé d'énormes quantités de capitaux qui ont été virtuellement gaspillés car on ne les a pas utilisés judicieusement. C'est ce facteur qui doit avoir poussé le gouvernement, en 1963, à créer le ministère de l'Industrie. On voulait accroître la productivité de notre industrie et rationaliser l'économie canadienne. Un exemple de rationalisation néfaste nous est fourni par l'Accord canado-américain sur l'automobile, qui nous lie entièrement au marché américain. D'autres moyens de rationalisation que celles pouvant mener à l'abandon de notre souveraineté s'offrent à nous. Il est vrai que, par suite de l'Accord canado-américain sur l'automobile, la production dans certaines de nos usines s'est accrue et la parité de salaire pour nos travailleurs a été rendue possible. Voilà les

avantages. Les désavantages résident dans le fait qu'en perdant la faculté de prendre des décisions d'ordre économique, nous pourrions perdre notre liberté politique. Toutes les décisions concernant l'industrie de l'automobile sont prises aux États-Unis et non au Canada et les opérations nécessitant des aptitudes spéciales dans la fabrication d'automobiles, notamment le dessin, risquent de plus en plus de se faire aux États-Unis. Nous ne serons peut-être pas employés à couper le bois et à puiser l'eau, mais nous pourrons devenir des ajusteurs de pare-chocs ou des préposés au blocage d'écrous et de boulons.

Quoi qu'en pensent certains députés d'en face, je suis fort impressionné par les fonctionnaires du ministère de l'Industrie. Maintes fois j'ai eu recours à eux à l'intention de certains de mes mandants, et je ne crois pas qu'il soit possible de trouver dans un autre ministère fonctionnaires plus compétents. La difficulté ne provient pas du personnel du ministère, mais de sa direction. C'était une bonne idée d'établir un ministère qui s'occuperait des industries secondaires au Canada, et il valait la peine d'y consacrer 1.5 million de dollars. Le ministère nous a fait défaut, et non pas en raison de lacunes inhérentes à l'organisation, mais à cause d'un manque de direction venant du sommet, car le gouvernement a manqué d'imagination et le personnel n'avait pas de directives. De tous côtés, il se sentait frustré. Au lieu d'essayer de corriger les faiblesses de sa politique passée, le gouvernement a levé les bras de désespoir et s'est exclamé: «Retournons à nos anciennes méthodes.» Il a même ressuscité le scribe d'autrefois pour qu'il rédige les mêmes discours. C'est abdiquer ses responsabilités, et je ne vois aucune utilité à combiner les deux ministères.

J'ai prêté l'oreille lorsque le ministre a annoncé assez timidement qu'il congédiait 184 employés du ministère. Il n'a pas regardé de notre côté en disant cela mais plutôt du côté des banquettes conservatrices car il savait y trouver un appui. Je trouve que nous économisons les sous et prodiguons les dollars. De toute évidence, s'il importait tellement de réduire le personnel d'un ministère, on aurait congédié plus d'employés. Il faut tenir compte du rapport entre les bénéfices à réaliser et le nombre d'employés. Quel avantage y aura-t-il à congédier 184 employés du ministère? Nous y gagnerions peut-être à en ajouter 184 si nous aidions ainsi à accroître la production de la fabrication secondaire. Il importe davantage d'établir le rapport entre les coûts et les réalisations. Ne nous promenons pas avec un boulier compteur en vue de dénombrer les employés du ministère.

J'ai dit au début qu'il y a conflit au sein du ministère quant à l'affectation des capitaux. Ceux-ci représentent une denrée rare dans n'importe quelle société. Comment allons-nous les répartir? L'affectera-t-on à l'industrie secondaire ou maintiendra-t-on ces anciens encouragements inefficaces aux exploitations minières et pétrolières? Il fallait un représentant de l'industrie secondaire dans le cabinet. Nous reconnaissons que les diverses régions et industries du pays doivent être représentées au sein du cabinet. Un ministre qui parle au nom d'une région ou d'une industrie déterminées dans le cabinet fait valoir ses opinions à ses collègues et le cabinet en bloc prend la décision. De cette façon, les conflits sont réglés. Néanmoins, le porte-parole indispensable de l'industrie secondaire n'a rien fait; il était paralysé. Est-ce la faute du gouvernement? N'a-t-on pas permis au ministre d'exercer ses responsabilités? Mon parti reconnaît que les consommateurs canadiens doivent être représentés dans le cabinet et le ministre de la Consommation et des Corporations est leur porte-parole. C'est se tromper, je crois, que d'exiger que celui qui représente —si discrètement—l'industrie dans le cabinet soit également le porte-parole du commerce. J'estime qu'il faudrait deux porte-parole bien distincts.

Conscient des problèmes qui se posent au Canada dans le domaine de l'industrie secondaire, le sous-ministre de l'Industrie, S. S. Reisman, a fait les commentaires suivants dans un discours rapporté dans le *Star* de Toronto, le 2 février 1968:

> La prolifération des firmes et des produits, jointe aux dimensions assez réduites du marché canadien, a eu tendance à nous rendre moins efficaces que nous aurions pu l'être, surtout en comparaison avec les États-Unis ...

Je voudrais commenter cette déclaration. Ce n'est pas la taille du marché canadien qui paralyse l'efficacité de notre industrie grandissante. Le marché canadien est probablement le deuxième du monde au point de vue de l'abondance. Une population de 21 millions n'est pas à dédaigner. La difficulté provient du fait que nous avons hérité du mode de commercialisation et de production des États-Unis, et que nous avons oublié que nous ne

sommes pas les États-Unis. Ce qui est bon aux États-Unis, à la population 10 ou 11 fois supérieure à la nôtre, est ridicule au Canada. Je ne suis pas pour qui les investissements des États-Unis au Canada représentent un croque-mitaine. Je me refuse à croire que ces investissements ne peuvent être contrôlés ou guidés pour le plus grand bien du Canada; il nous suffirait de le vouloir. Les investissements américains, allemands ou étrangers en général sont moins dangereux que le fait que cela impose chez nous un système d'affaires ne convenant pas à notre société. Cela n'a aucun sens. Nous sommes devant une alternative. Nous faisons éclater ce système et mettons au point des méthodes de production qui nous sont propres, ou nous sommes absorbés par le grand marché continental.

• (9.50 p.m.)

L'intégration de notre économie à celle du continent serait pour nous un désastre incalculable. L'intégration économique continentale ne nous donnerait pas de droit politique. Mais je ne veux pas discuter de l'aspect politique du problème. Je préfère m'en tenir aux détails techniques. J'aimerais engager le dialogue plus avant avec le ministre. Je dois conclure en raison de l'heure tardive, bien que je veuille ajouter quelques remarques ou réserver certains commentaires pour plus tard.

**M. le président:** A l'ordre, je vous prie. Je dois signaler au député que son temps de parole est expiré. Peut-être le comité est-il disposé à le laisser continuer?

**Des voix:** D'accord.

**M. Saltsman:** Merci bien, monsieur le président; j'apprécie beaucoup la courtoisie de la Chambre et la vôtre.

Le ministre vient d'assumer de lourdes responsabilités. Il les a toutes énumérées, notamment le tourisme et le blé. Pour ce qui est du blé, il y a des gens qui se demandent si le ministre s'en est occupé avec compétence. Il a aussi la responsabilité des ressources et de leur transformation.

Dans quelle mesure peut-on compter qu'il se consacrera à la lourde tâche qu'est la rationalisation? Je ne dis pas qu'il ne fera pas de son mieux, car je suis sûr qu'il le fera. Je sais que c'est un dur travailleur et qu'il veut bien faire les choses. Je ne crains pas le manque de bonnes intentions ou d'intelligence dans son ministère, mais plutôt qu'il ne soit pas capable de le faire, car on lui demande d'accomplir l'impossible, monsieur le président, en lui imposant tant d'obligations. Il ne fait pas de doute que c'est une tâche insurmontable pour celui qui veut frayer des voies nouvelles et sortir de l'ordinaire, et c'est justement ce qu'on attend de lui.



Le ministre n'aura pas le choix, il devra choisir la première porte de sortie: faire venir l'homme d'affaires et lui dire: «Est-ce que ça t'irait, mon vieux? Comment aimerais-tu qu'on organise cela?» Ce n'est pas que le ministre veuille agir ainsi, c'est qu'il n'a pas le choix d'agir autrement. Ce ne sera peut-être plus le ministre qui dirigera le ministère, mais le ministère et les sociétés internationales qui dirigeront le ministre.

Par déférence pour la politesse qu'on a eue pour moi, monsieur le président, je vais maintenant terminer. Ce mariage me préoccupe beaucoup. Je veux signaler quelques-uns des défauts de la mariée, et il se peut que le marié n'ait pas toutes les qualités qu'on lui croyait. Je n'aime pas être pessimiste à ce point, mais il s'agit d'une politique. C'est une amalgamation qui est enracinée dans la faillite, non pas la faillite d'une idée mais d'une politique. Si cette politique a déjà connu l'échec, qu'est-ce qui nous dit qu'elle réussira cette fois, alors que le ministre a tellement d'autres fonctions en plus de la nouvelle qui viendra s'y ajouter?

**M. le président:** Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** J'aimerais simplement confirmer, monsieur l'Orateur, que nous poursuivrons demain l'étude du projet de loi sur la réorganisation du gouvernement. Comme convenu, quand nos travaux auront progressé, nous n'aborderons pas la partie du bill qui suivrait normalement dans l'ordre, soit la Partie IV, relative au ministère de l'Expansion économique régionale. Nous attaquerons plutôt la Partie V et les parties suivantes, quitte à faire marche arrière et à terminer par la Partie IV quand nous aurons examiné le reste du projet de loi.

**M. l'Orateur suppléant:** Conformément à l'article 40 du Règlement, une motion portant ajournement de la Chambre est censée avoir été faite et appuyée. La Chambre est donc saisie d'une motion d'ajournement.

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LA FONCTION PUBLIQUE—L'AUGMENTATION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le mardi 11 février, comme le rapporte le hansard à la page 5372, j'ai posé au président du Conseil du Trésor (l'honorable M. Drury) la question suivante:

Comme le ministre a donné l'assurance le 8 janvier dernier aux représentants des fonctionnaires retraités que la question de majorer leurs pensions serait examinée par un comité et qu'on espérait obtenir un rapport dans trois ou quatre semaines, l'honorable député peut-il dire si ce rapport est prêt?

Le président du Conseil du Trésor a répondu:

Pas encore, monsieur l'Orateur.

Dans le bref échange qui a suivi, j'ai naturellement reçu l'assurance habituelle que la question faisait toujours l'objet d'une étude sérieuse. Un autre mois s'est écoulé et il semble que le rapport de ce comité ne soit pas encore disponible. L'histoire des déceptions des fonctionnaires à la retraite est longue. Leurs espoirs ont été alimentés à maintes reprises par des affirmations ou des déclarations de ce genre. Il est malheureux que cela se reproduise.

J'avais appris d'un bon nombre de fonctionnaires à la retraite notamment par certains de ceux qui ont rencontré le président du Conseil du Trésor que le 8 janvier ils avaient l'impression nette qu'ils sauraient mieux à quoi s'en tenir dans trois ou quatre semaines. Deux mois sont déjà passés et rien n'a été annoncé.

• (10.00 p.m.)

Nous avons appris qu'il y aurait un débat vendredi à l'étape de la deuxième lecture du bill C-178 modifiant la loi sur la pension du service public et trois ou quatre autres lois connexes. Nous possédons naturellement des exemplaires de cette mesure, dont la première lecture remonte au vendredi 7 mars. Tout espoir qu'il ait pu prévoir des augmentations de pensions disparaît bien entendu du fait qu'on n'en fait pas mention dans le bill. C'est très décevant. Une autre fois, le 4 février plus précisément, j'ai signalé au président du Conseil du Trésor (M. Drury) le fait que récemment au Royaume-Uni on a présenté pour la septième fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale un bill tendant à augmenter les pensions des fonctionnaires retraités. J'ai ici le barème de ces augmentations. Le bill entrera en vigueur le 1er avril 1969, et d'après le tableau, les augmentations de pension varieront de 2 p. 100 de la pension totale versée aux retraités récents jusqu'à 18 p. 100 dans le cas de ceux qui ont pris leur retraite en 1955. Je signale la chose tout simplement pour prouver que cela peut se faire. Ce n'est pas une chimère dont certains d'entre nous rêvent, ce n'est pas une idée en l'air. Cela s'est fait dans bien d'autres domaines de juridiction. Nous sommes nombreux à la Chambre, et de tous les partis, qui pensons que cela peut et doit se faire ici.

Je regrette vraiment qu'après déjà deux mois on n'ait pas encore fait la déclaration promise le 8 janvier mais peut-être devrais-je vivre d'espoir et oser espérer que vendredi prochain, lorsque le président du Conseil du Trésor proposera la deuxième lecture du bill C-178, il annoncera alors ce qui se fera et quand, pour augmenter les pensions de gens qui le méritent bien, les retraités du service public fédéral.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de l'insistance avec laquelle il défend cette cause méritoire. Il peut évidemment choisir entre des causes nombreuses, mais peut-être parfois moins intéressantes que celle-ci. Je tiens à lui dire que cette dernière demeure à l'étude.

LES PENSIONS—INDEXATION UNIVERSELLE

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'étais fort heureux d'entendre dire par le ministre qui a répondu à ma dernière question qu'il y a bien des bonnes causes pour lesquelles l'on peut travailler. Même s'il n'y a pas longtemps qu'il est parmi nous, il s'est déjà rendu compte qu'avec un gouvernement libéral au pouvoir, il y a bien des choses pour lesquelles il faut lutter.

C'est en quelque sorte une coïncidence que mes deux questions fassent l'objet de la discussion au moment de l'ajournement ce soir. Celle-ci découle de ma question du jeudi 27 février, comme en fait foi le hansard aux pages 6006 et 6007. Ma question, à l'adresse

du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), était la suivante:

Peut-il nous dire quels progrès accomplit le comité de revision chargé d'étudier nos programmes de bien-être et de pensions? Peut-il dire s'il étudie la possibilité d'accroître les pensions de la sécurité de la vieillesse en proportion de la hausse des salaires?

Voici ce qu'a répondu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

Comme je l'ai déjà signalé, monsieur l'Orateur, le comité étudie tous les programmes de soutien du revenu et de bien-être social. Comme aucune décision n'a encore été prise, il est impossible de dire si l'on jugera à propos de hausser les pensions de la sécurité de la vieillesse ou d'adopter une autre solution.

Une réponse comme celle-là devrait, bien entendu, ouvrir au ministre les portes du Sénat, où se trouve maintenant un certain autre ancien député. Je disais tantôt que mes deux questions au moment de l'ajournement ce soir me semblaient une coïncidence intéressante, car cela me permet d'en venir à ceci: qu'il soit question des pensions des fonctionnaires retraités, de celles des employés retraités des chemins de fer du pays, de celles des employés retraités des industries privées de toutes sortes ou encore des pensions de sécurité de la vieillesse, le problème le plus important qui nous sollicite consiste, à mon avis, à insérer dans ces programmes de pensions des dispositions prévoyant l'augmentation automatique des pensions à partir de la retraite. Nous savons, bien entendu, qu'il est prévu certaines augmentations dans les programmes de sécurité de la vieillesse ainsi que dans le régime de pensions du Canada, mais elles sont indexées sur le coût de la vie et limitées par un plafond annuel de 2 p. 100. Le fait est que notre société ne connaît pas seulement des augmentations du coût de la vie, mais également des augmentations des normes de vie. C'est un des bienfaits de notre type de société: les choses vont s'améliorant.

Toutefois, à la manière dont les choses sont actuellement organisées, les choses ne vont en s'améliorant que pour les gens qui continuent de travailler. Croyez-vous que ce soit le fait d'une société juste et honnête de dire à ceux qui ont pris leur retraite: «Vous devrez vivre pour le restant de vos jours d'un revenu fixe; vous ne cesserez de voir décroître la valeur de ce revenu et l'occasion de participer à ces nouveautés qu'apporte une société progressiste et en expansion iront s'amenuisant.»

Je prétends donc, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas fait assez en nous contentant d'indexer sur le coût de la vie—quoique d'une façon restreinte—le programme de la sécurité de la vieillesse et le régime de pensions du

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Canada. Nous devrions prévoir pour tous nos programmes de pension une augmentation automatique liée à l'augmentation des traitements et salaires, à l'accroissement de la capacité de production du pays et à la croissance de notre prospérité.

J'ai tenté de formuler cette idée d'une autre manière dans un avis de motion inscrit à mon nom au *Feuilleton* et dans lequel je propose que toutes les pensions soient calculées à nouveau chaque année. Nous ne demandons pas aux gens de travailler pendant 10, 15 ou 20 ans sans espérer aucune augmentation de revenu. Ces augmentations sont un fait acquis. Je le répète, il est parfaitement injuste de demander aux retraités de n'attendre aucune augmentation, qui leur permette non seulement de faire face aux coûts plus élevés mais encore d'accroître leur niveau de vie.

Ce que je veux, c'est intercéder auprès du gouvernement pour qu'il ajoute cette question dans l'étude de notre législation sociale et qu'il admette comme essentiel à notre programme que nos retraités aient le droit de participer à la prospérité croissante de notre société et celui de voir leur pension rajustée chaque année. Ils devraient avoir le droit d'espérer que leurs pensions soient indexées non seulement sur le coût de la vie mais encore sur l'augmentation des traitements et salaires.

J'espère donc qu'on nous donne l'assurance ce soir que le gouvernement se rend compte de la nécessité d'aligner les pensions sur les progrès de notre société.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, il est bien vrai que les secteurs non protégés de notre société, les pensionnés ou ceux qui ne peuvent pas contrôler leurs salaires ou leurs revenus, ressentent des pressions accrues. Ces pressions sont exercées par les autres secteurs de notre société qui possèdent ce contrôle et ce pouvoir.

J'aimerais recommander au député qui a posé cette question qu'il adresse son plaidoyer et ses observations aux groupes qui se font les ardents défenseurs de son parti; ils ont le pouvoir d'exiger qu'on accorde à ces secteurs ce qu'ils méritent d'après eux, indépendamment de l'intérêt des gens sans protection vivant de revenus fixes.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Soyez sans crainte, ils soutiennent leur cause.

**L'hon. M. Lang:** C'est bien entendu l'objectif de notre gouvernement de combattre l'inflation et de protéger ainsi contre cette diminution les pensionnés et les personnes à revenu fixe.

**Une voix:** Empêchez l'augmentation des salaires.

**L'hon. M. Lang:** J'entends quelqu'un dire que nous devrions empêcher l'augmentation des salaires. C'est un des aspects, bien entendu, de la proposition complexe. Ses amis du mouvement ouvrier feraient peut-être bien d'user davantage de leur pouvoir, qui est considérable, pour exiger des employeurs une baisse des prix au lieu d'une augmentation des salaires. Ainsi lui et ses amis pourraient protéger les Canadiens touchant un revenu fixe et dépourvus de toute autre protection.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous aussi, vous devriez aller au Sénat.

• (10.10 p.m.)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE—ON DEMANDE QUE LA RÉGION DE SHERBROOKE SOIT CONSIDÉRÉE COMME ZONE SPÉCIALE

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, le 6 mars, je posais au futur ministre de l'Expansion économique régionale la question suivante:

Dirait-il à la Chambre si son programme visant à supprimer les écarts régionaux sera amendé de façon que la région de Sherbrooke et certaines régions connexes soient considérées comme zones spéciales?

Monsieur l'Orateur, je voudrais décrire, durant les quelques minutes à ma disposition, la situation économique qui sévit dans la région où je demeure.

Cette région de la province de Québec, située dans les Cantons de l'Est, a déjà été assez prospère. Elle n'avait pas besoin d'un conseil économique, ni de rien autre pour vivre, car ses citoyens subvenaient à leurs besoins.

Monsieur l'Orateur, ce soir, j'aimerais parler de trois villes pilotes de cette région: Scotstown, Coaticook et Lac Mégantic.

La ville de Scotstown, par exemple, comptait une population de 4,000 âmes, il y a environ six ans. Aujourd'hui, cette population a baissé à 1,200 âmes. Au début, on a doté les citoyens d'écoles et de services municipaux, on a même construit une église qui a coûté environ $400,000. Aujourd'hui, à cause de l'exode de ses contribuables, cette municipalité est aux prises avec une dette colossale résultant du coût de construction de l'église, des écoles et des services municipaux.

Alors, je voudrais savoir ce que le nouveau ministère de l'Expansion économique régionale peut faire pour venir en aide à une paroisse ou une ville comme celle-là.

Considérons maintenant la ville de Coaticook, dont la population s'élevait à plus de 8,000 âmes, il y a deux ans, et qui se chiffre aujourd'hui à environ 7,000. Les autorités municipales de Coaticook ont fait plusieurs dépenses. En effet, elles ont organisé de nombreux services: écoles, terrains de jeux, etc. Aujourd'hui, cette ville est aux prises avec une dette colossale et le nombre de ses contribuables diminue. Ceux qui restent sont obligés d'assumer seuls le fardeau des dettes: écoles, services municipaux et église.

La ville de Lac Mégantic, où je demeure, qui comptait autrefois plus de 9,000 âmes et n'en compte plus que 7,000, est dans la même situation. Cette ville a donné toutes sortes de services à la population, il y a quelques années. Aujourd'hui, la population diminue et cette ville doit encore des sommes considérables sur ses écoles, son église et ses services municipaux, y compris les terrains de jeux et les arénas. Nous sommes organisés à tous points de vue, aujourd'hui, mais les gens s'en vont quand même.

Autour de ces municipalités, nous avons des paroisses rurales qui étaient très prospères, il y a quelques années. Le nombre des cultivateurs a diminué d'au delà de 70 p. 100 au cours des 10 dernières années. La population des environs, qui aidait ces villes à progresser, est elle-même dans une situation très alarmante, aujourd'hui.

La population s'en va en grande partie vers les États-Unis, parce que nous sommes voisins de la frontière américaine et que les Américains offrent beaucoup de travail. Il existe beaucoup d'attraits au delà de la frontière. Les salaires sont plus élevés et, par conséquent, nos gens émigrent tous aux États-Unis. Ceux qui n'y vont pas s'en vont à Sherbrooke, à Montréal, à Québec ou dans d'autres villes. Ces régions demeurent désertes, défavorisées à tous points de vue. Ce qu'il y a de pire, ce sont les dettes considérables que ces municipalités ou ces villes ont accumulées et qui sont presque impayables pour les petits contribuables qui y sont demeurés.

Alors, je voudrais savoir si on a l'intention de s'attaquer aux problèmes de cette région. Par exemple, la ville de Coaticook a été annexée à la région de Sherbrooke. La ville de Scotstown est annexée à Sherbrooke, qui n'est pourtant pas considérée comme une ville aux prises avec des problèmes d'écarts régionaux, mais plutôt comme une ville assez prospère. Bien que, dans Sherbrooke, il y ait beaucoup de chômage et de misère, cette région n'est pas considérée comme une région dépourvue. Au fait, on y a annexé une grande partie de ma circonscription. Pourtant, toutes nos municipalités—je n'ai nommé que trois villes

principales de cette circonscription—sont en proie à la misère, au désintéressement et à l'abandon.

Il y a beaucoup de ressources à développer, tant au point de vue touristique qu'à tous les autres points de vue.

Je voudrais savoir ce que le nouveau ministre fera dans cette région. De quelle manière entend-il la développer ou lui venir en aide, étant donné qu'elle est dépourvue de moyens financiers, surtout? Les autres moyens, on les a presque tous, mais les moyens financiers, on ne les a plus. Les contribuables qui sont demeurés là ont été surtaxés et presque toutes les maisons sont à vendre.

Dans la ville de Scotstown, par exemple, des propriétés qui valent environ $20,000 sont offertes à $5,000 et personne ne veut les acheter. C'est la situation qui prévaut dans les trois municipalités que je viens de mentionner.

A Coaticook, par exemple, une industrie qui employait 250 personnes va fermer ses portes au mois de juin. Cela n'est pas de nature à relever l'économie de cette ville.

Monsieur l'Orateur, presque toutes les régions de la circonscription que je représente sont en proie à la misère. Il s'agit de régions abandonnées, qui ont vraiment besoin d'aide. Il ne faut pas aider seulement l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve. Ces vieilles régions qui ont déjà été prospères sont maintenant dans le besoin. La situation est pire que dans certaines régions de Terre-Neuve et des autres provinces, qui sont devenues presque insolvables.

Alors, monsieur l'Orateur, je voudrais que l'honorable ministre nous dise s'il peut commencer immédiatement à faire les recherches qui lui permettront d'analyser les causes de cette déchéance et de prévoir les moyens d'y remédier dans un bref délai.

Nous en sommes rendus au point où la population doit quitter ces villes, en vue de se procurer du travail dans les grandes villes des États-Unis. Les maisons se vendent à des prix ridiculement bas et les recettes des commerces, des industries et des églises diminuent de plus en plus. D'une année à l'autre, les cultivateurs autrefois prospères se sentent écrasés par les dettes et leurs produits ne se vendent plus qu'à des prix déficitaires. L'industriel qui exploite une usine loin des grands centres, comme à Lac Mégantic, par exemple, est obligé de payer les mêmes salaires qu'à Montréal, où les industriels paient de gros salaires. De plus, les moyens de transports laissent à désirer et coûtent très cher. Il est maintenant presque impossible, pour les industries de ces régions, de concurrencer les grandes industries des villes de Montréal, de Québec ou d'ailleurs.

[M. Latulippe.]

Alors, monsieur l'Orateur, si nous ne voulons pas que ces villes et ces régions disparaissent, il va falloir que le gouvernement fasse quelque chose, qu'il trouve des solutions pratiques afin de leur venir en aide. Tous les jours, la situation se détériore. Partout, à la grandeur de la circonscription, les gens se découragent.

• (10.20 p.m.)

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** On peut vraiment faire preuve de beaucoup de compréhension et de sympathie dans un cas comme celui que vient de nous exposer le préopinant. Monsieur l'Orateur, comme je n'ai que trois minutes pour répondre et afin de garder mes observations dans l'optique qui convient, je pourrais peut-être me reporter à la question que le député posait au ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) le 6 mars—et je cite le hansard de cette date.

> Dirait-il à la Chambre si son programme visant à supprimer les écarts régionaux sera amendé de façon que la région de Sherbrooke et certaines régions connexes soient considérées comme zones spéciales?

Le député a traité, ce soir, de la situation dans la région de Sherbrooke et ailleurs. Comme il le sait, la Chambre est saisie en ce moment d'une loi qui, si elle est adoptée par le Parlement, créera, entre autres choses, un nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. Le premier ministre (M. Trudeau) a fait part au Parlement et au pays de son souci de voir réduire autant que possible les disparités économiques dont souffrent diverses régions du Canada, afin que les Canadiens puissent jouir dans tout le pays des avantages et agréments que nous considérons généralement comme normaux dans ce que l'on pourrait décrire comme les régions les plus prospères du pays. Lorsque cette loi sera adoptée, si elle l'est, nous aurons un nouveau ministère dirigé par un nouveau ministre et autorisé par le Parlement à prendre les initiatives qui, d'après le premier ministre et d'autres membres du gouvernement, sont susceptibles de donner les mêmes chances à tous les Canadiens, où qu'ils vivent.

Pour traiter plus particulièrement de la question du député, je rappelle à la Chambre que le ministre des Forêts et du Développement rural a laissé entendre, ici et dans des déclarations publiques, qu'après l'adoption de

la mesure législative dont la Chambre est saisie actuellement, et la création du nouveau ministère, il proposerait une nouvelle mesure législative—au cours de la session actuelle, a-t-il dit—aux fins d'indiquer les régions, désignées je pense dans la mesure législative actuelle, comme des régions spéciales ou des régions exigeant des stimulants spéciaux. Ces changements viseraient surtout à accroître l'efficacité des stimulants destinés à attirer de nouvelles industries dans les régions désavantagées et à favoriser l'expansion et la modernisation des industries qui y sont déjà établies.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**M. Honey:** Je ne puis donc que prier le député d'attendre l'adoption de la mesure législative.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h.27 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 12 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

**M. Ian Watson (Laprairie)** présente le 1er rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

### LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

MODIFICATION VISANT À SUPPRIMER TOUTE RÉFÉRENCE AUX LOIS D'ANGLETERRE

**M. André Fortin (Lotbinière)** demande à déposer le bill C-180 intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Cour de l'Échiquier».

**Des voix:** Expliquez-vous!

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise à modifier le texte actuel, qui se lit comme suit:

A la Cour de l'Échiquier, la pratique et la procédure dans les poursuites, actions et affaires sont régies par la pratique et la procédure suivies dans les poursuites, actions et affaires analogues, à la Haute Cour de Justice de Sa Majesté, en Angleterre, le 1er janvier 1928, dans la mesure où elles sont applicables et à moins qu'il ne soit autrement prescrit par la présente loi ou par des règles générales édictées en exécution de la présente loi.

Donc, monsieur l'Orateur, ce projet de loi que je présente aujourd'hui et que je demande à la Chambre d'approuver vise tout simplement à ce que les règles de procédure suivies devant la Cour de l'Échiquier soient édictées par des Canadiens et pour des Canadiens et supprime toute référence aux lois d'Angleterre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

[*Traduction*]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LTÉE—LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE

Question nº 984—**M. Fortin:**

1. Parmi les 120 personnes qui gagnent $17,000 et plus à l'Énergie atomique du Canada, Ltée, y en a-t-il dont la langue maternelle est le français et, sinon, qu'est-ce que la Société entend faire pour corriger cette situation

2. Quelle est la politique de l'EACL en ce qui concerne *a*) la bilinguisme, *b*) le recrutement de Canadiens français?

3. Quel est le montant total des immobilisations de l'EACL *a*) en Ontario, *b*) au Québec?

4. Combien d'employés l'EACL a-t-elle *a*) en Ontario, *b*) au Québec?

5. Est-ce que l'EACL a l'intention d'installer des laboratoires de recherche au Québec et sinon, pour quelles raisons ne le ferait-elle pas?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** 1. Aucune. La Société s'efforce toujours d'embaucher des scientifiques et des ingénieurs canadiens francophones de premier ordre.

2. *a*) et *b*): La même que celle du gouvernement fédéral.

3. Au 30 novembre 1968, *a*) $274,117,111; *b*) $30,616,359.

4. *a*) 4,038; *b*) 9 permanents; 50 sous contrat.

5. Non. Impossibilité d'obtenir des fonds pour l'établissement d'un nouveau laboratoire de recherche.

LES SECRÉTARIATS RÉGIONAUX DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

Question nº 1008—**M. Lewis:**

1. *a*) Combien de secrétariats régionaux relevant du Cabinet du premier ministre ont été établis, *b*) quel est le nombre total de secrétariats régionaux que le gouvernement a l'intention d'établir?

2. Dans quelles villes seront installés chacun de ces secrétariats régionaux?

3. Sur quelle zone géographique s'étendra l'autorité de chacun de ces secrétariats?

4. *a*) Quel sera le nombre de personnes employées par chaque secrétariat régional, *b*) quelles classifications et quelles échelles de traitement seront attribuées au personnel, *c*) quels sont les noms, les adresses et la classification des personnes actuellement employées?

5. Quelles sont les attributions des secrétariats régionaux (c'est-à-dire quelles sont leurs fonctions, leurs responsabilités et de qui relèvent-ils)?

6. De quelle manière le personnel d'un secrétariat régional est-il choisi, *a*) par la Commission de la fonction publique, *b*) par l'adjoint spécial au premier ministre (conseiller régional) qui s'occupe des secrétariats régionaux, *c*) autrement et préciser s'il vous plaît?

7. Quel accès auront les députés aux facilités des secrétariats régionaux?

8. Les problèmes des citoyens qui seront portés à l'attention des secrétariats régionaux seront-ils soumis *a*) au premier ministre, *b*) au ministère intéressé, *c*) au député de la circonscription, *d*) à toute autre personne ou organisme et veuillez préciser?

9. Les secrétariats régionaux seront-ils placés, *a*) dans les édifices fédéraux existants, *b*) dans les locaux loués, *c*) si la réponse est *b*), quel est le coût estimatif total par année des locaux?

10. *a*) Combien de conseillers volontaires le premier ministre a-t-il nommés et quels sont leurs noms, *b*) quelles sont leurs relations, s'il en est, avec les secrétariats régionaux, *c*) les conseillers font-ils directement rapport au premier ministre ou à des comités du Cabinet ou à des membres du personnel du Conseil privé, *d*) comment les dépenses des conseillers sont-elles ou seront-elles payées et sur des fonds provenant de quelle source?

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre)**: 1. *a*) Trois; *b*) Aucune décision définitive n'a été prise, mais le nombre total de sections régionales que le gouvernement a l'intention d'établir n'excédera probablement pas quatre.

2. Les sections régionales sont situées à Ottawa.

3. Sur les trois sections régionales établies à l'heure actuelle, une est responsable de la zone géographique que constituent les quatre provinces atlantiques, une autre est responsable de la zone géographique que constituent les quatre provinces de l'Ouest et la dernière est responsable de la zone géographique que constitue le Québec.

4. *a*) Un adjoint de section secondé de son personnel de bureau; *b*) La classification et l'échelle de traitement à attribuer à chaque adjoint de section sont sujettes à négociation au moment de la nomination. Les traitements des trois adjoints de section actuels sont respectivement de $15,000, $12,000 et $9,500; *c*) Jean Haché, 1435, rue Morriset, Ottawa, Adjoint de section (Atlantique); David Thomson, 576, rue MacLaren, Ottawa, Adjoint de section (Ouest); Jean Prieur, 56, Les Érables, Laval-sur-le-Lac, Québec, Adjoint de section (Québec). La classification de M. Haché est celle d'adjoint spécial; la classification de M. Thomson est celle d'adjoint régional; la classification de M. Prieur est celle d'adjoint régional.

5. Les adjoints de section régionaux ont pour fonctions d'améliorer les rapports entre le premier ministre et les organismes privés qui s'occupent de questions et de problèmes que partagent un grand nombre de Canadiens; d'agir en tant que source supplémentaire de renseignements et de conseils auprès du premier ministre sur des questions au sujet desquelles il a demandé renseignements et conseils; d'aider les députés lorsqu'ils traitent avec le premier ministre ou son cabinet. Ces adjoints régionaux font rapport au conseiller régional du premier ministre.

6. Le personnnel des sections régionales est choisi sur la recommandation que le chef de cabinet fait parvenir au premier ministre après consultation avec le conseiller régional.

7. Voir la réponse à la partie 5 ci-dessus.

8. Les problèmes des citoyens, portés à l'attention des adjoints régionaux, seront soumis au premier ministre, à un député de la région, à un ministère, ou à tout autre organisme approprié de l'État, selon la nature du problème.

9. *a*) Oui; *b*) et *c*) Sans objet.

10. *a*) Aucun. Toutefois, de nombreux citoyens avertis écrivent de temps en temps au premier ministre pour lui proposer de nouvelles politiques ou pour formuler leurs commentaires sur certaines initiatives du gouvernement. Les adjoints de section régionaux analysent ces commentaires et ces propositions; *b*) et *c*) Sans objet.

## LES DÉLINQUANTS SEXUELS DANGEREUX DANS LES PÉNITENCIERS

Question nº 1055—**M. Orlikow:**

1. Dans nos pénitenciers, combien compte-t-on de personnes qui se sont rendues coupables d'infractions d'ordre sexuel jugées dangereuses et qui ont été condamnées en conséquence en vertu des dispositions pertinentes du Code criminel et *a*) combien d'entre elles ont été libérées conditionnellement, *b*) combien de ces libérés conditionnels ont récidivé, *c*) combien ont été condamnés de nouveau et était-ce pour la même infraction qui avait motivé leur première condamnation?

2. Quelle est la durée moyenne d'emprisonnement préalable à l'octroi de la liberté surveillée?

3. Quels programmes applique-t-on dans nos pénitenciers à l'intention des détenus qui se sont rendus coupables de ce genre d'infraction?

4. Consulte-t-on le corps médical quant au traitement à donner et *a*) combien de ces détenus susnommés ont reçu ce traitement, *b*) dans combien de cas n'a-t-on enregistré aucune amélioration, *c*) combien de personnes se sont vu refuser ce traitement recommandable dans leur cas?

5. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour remédier à cette situation?

6. Est-il loisible aux détenus de demander à recevoir ce traitement et, dans l'affirmative, quelles dispositions a-t-on prises pour ces cas?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général)**: 1. On compte 73 personnes qui ont été déclarées coupables et condamnées en vertu de l'article du Code criminel concernant les délinquants sexuels dangereux, qui a été

adopté en 1953. *a*) 20; *b*) 10; *c*) 1—l'infraction n'était pas la même.

2. Les cas des détenus sont examinés aussitôt que possible après leur incarcération ou, quoi qu'il advienne, dans les six mois qui suivent; puis on fixe une date en vue d'étudier la demande de libération. La durée moyenne d'emprisonnement préalable à l'octroi de la libération conditionnelle a été de 8.3 ans (l'écart variant de 3 ans et 8 mois à 15 ans et 9 mois).

3. Chaque cas fait l'objet d'un diagnostic qui comprend la détermination de l'aptitude du détenu à recevoir le traitement et la formation. Après avoir reçu des rapports du personnel spécialisé, la Commission de formation des détenus établit un programme individuel afin de répondre aux besoins sociaux du détenu. Les constatations et la recommandation de la Commission sont discutées avec le détenu, qui est libre d'exprimer ses vues. Ce programme peut prévoir la thérapie individuelle et la thérapie collective en plus du programme régulier, qui comprend la formation intellectuelle, professionnelle, religieuse et sociale, la récréation et l'apprentissage de métiers.

4. Oui. *a*) 73 ont reçu le traitement disponible; *b*) 7 ont violé les conditions de leur libération conditionnelle; *c*) non.

5. Tous les détenus sont libres de consulter le psychiatre. Ce dernier a une entrevue avec tout détenu qui veut le voir ou à qui un traitement a été recommandé. Il cherche à évaluer sa personnalité, établit un diagnostic, prescrit la thérapie appropriée et fait d'autres recommandations.

6. Le psychiatre traitant décide de la nature du traitement qui, à son avis, convient le mieux aux besoins du détenu. Si, dans le voisinage, il existe des cliniques ou des hôpitaux psychiatriques où les services sont meilleurs, le détenu est transféré dans ces institutions et retourne au pénitencier lorsque son état s'est amélioré. Si le psychiatre du pénitencier estime qu'il doit obtenir de l'aide pour prendre d'importantes décisions d'ordre psychiatrique, il a la faculté d'appeler en consultation tout psychiatre de son choix.

Depuis deux ans, un professeur adjoint de psychiatrie de l'Université de la Colombie-Britannique fait de la recherche au pénitencier de New Westminster. Cette recherche a pour objet de trouver de meilleures méthodes de traitement et d'en recommander l'adoption.

## LES NORMES GOUVERNEMENTALES RELATIVES AUX EXPORTATIONS

Question nº 1110—**M. Beaudoin:**

**Quelles sont les normes établies par le gouvernement qui permettent ou défendent à un particulier d'exporter des articles de sa fabrication?**

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** En ce qui regarde le ministère de l'Agriculture: Les dispositions de la loi sur les normes des produits agricoles du Canada, de la loi sur l'inspection des viandes au Canada, de la loi sur les insectes destructeurs et les ennemis des plantes et de la loi sur les grains du Canada régissent les normes des produits agricoles, nature et transformés, qui entrent dans le commerce interprovincial et d'exportation.

## LES DEMANDES FRAUDULEUSES D'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LES POURSUITES JUDICIAIRES

Question nº 1160—**M. Schreyer:**

**1. Combien de cas de demandes frauduleuses ont fait l'objet de poursuites judiciaires de la part de la Commission d'assurance-chômage en 1967?**

**2. Combien de cas de demandes frauduleuses prétend-on qu'il se produit chaque année au Canada, dans la campagne radiophonique financée par la Commission d'assurance-chômage et destinée à réduire les abus relatifs à l'assurance-chômage *a*) en pourcentage du total des demandes, *b*) en chiffres absolus, approximativement?**

**3. Sur quoi la Commission d'assurance-chômage se fonde-t-elle pour déterminer les chiffres qu'elle avance dans ces communications radiophoniques?**

**4. Y a-t-il un écart entre le nombre de cas frauduleux qui font l'objet de poursuites et le nombre de cas frauduleux qu'on déclare dans la campagne radiophonique?**

**5. S'il y a un écart, pourquoi?**

**6. Quels sont les recours possibles d'un requérant injustement accusé d'avoir produit une demande d'assurance-chômage frauduleuse?**

**7. Y a-t-il un ministère ou organisme quelconque du Gouvernement du Canada qui ait entrepris une campagne de publicité semblable à la radio ou par d'autres moyens afin d'attirer l'attention sur les méthodes frauduleuses de vente et de réclame?**

**8. Dans le cas de l'affirmative, combien de ces cas ont fait l'objet de poursuites judiciaires, et quels résultats ont eu les poursuites?**

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** La Commission d'assurance-chômage et plusieurs ministères m'informent comme il suit: 1. La statistique des poursuites judiciaires intentées devant le tribunal criminel est tenue selon l'année financière. Voici les chiffres, pour l'année financière 1967-1968:

| | | |
|---|---|---|
| Poursuites judiciaires: | En instance le 1er avril 1967 | 553 |
| | Entamées en 1967-1968 | 2642 |
| | | 3015 |
| Poursuites judiciaires: | Traitées en 1967-1968 | 2331 |
| | En instance le 31 mars 1968 | 684 |

2. Comme on l'a dit au cours de la campagne radiophonique financée par les stations de radio et de télévision du Canada en tant que service public, environ 20 p. 100 des demandes, selon l'enquête des experts-conseils, ont un élément de fraude soupçonnée sur lequel on devrait enquêter. Il ne serait pas possible d'établir le nombre total de cas de fraude certains, à moins de faire une enquête sur chaque demande de prestations.

Dans le cas présent, on n'a pas donné un chiffre brut ou proportionnel quant au nombre de cas de fraude réels plutôt que prévus.

3. Les chiffres qui se rapportent à des abus ou à des trop-payés de prestations possibles sont des estimations fondées sur une étude témoin qu'une société d'experts-conseils en gestion a effectuée pour le compte de la Commission.

4. La Commission d'assurance-chômage n'intente pas des poursuites dans chaque cas où l'on a constaté qu'un assuré a fait une demande frauduleuse. C'est pour cela qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours un écart entre le nombre des demandes frauduleuses à l'égard desquelles on a intenté des poursuites et le nombre des demandes frauduleuses qui peuvent exister ou sont découvertes. Les cas découverts et qui ne font pas l'objet de poursuites devant le tribunal criminel font l'objet des sanctions administratives autorisées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Les chiffres estimatifs mentionnés au cours de la campagne radiophonique se fondaient sur une projection supposant que toutes les demandes font l'objet d'une enquête.

5. Voir la réponse à la question nº 4.

6. Un défendeur, s'il est poursuivi pour avoir fraudé l'assurance-chômage, a les mêmes droits de défendre sa cause que toute personne qui est poursuivie devant le tribunal criminel établi en vertu du code de droit pénal. Si le tribunal le reconnaît coupable, le défendeur a le droit d'interjeter appel au tribunal de l'échelon immédiatement supérieur dans les trente jours qui suivent la date où la condamnation a été prononcée ou l'ordonnance du tribunal a été rendue ou la sentence imposée, ainsi qu'il est prévu dans le Code pénal du Canada.

Un assuré considéré comme ayant fait de fausses déclarations mais qui n'est pas l'objet de poursuites, peut, à n'importe quel moment dans les trente jours qui suivent le jour où la décision du fonctionnaire de l'assurance lui a été communiquée, ou pendant toute période supplémentaire que, dans un cas particulier la Commission peut autoriser pour des raisons spéciales, interjeter appel auprès du conseil arbitral de la manière prescrite par les Règlements de la Commission. De plus, dans tous les cas et selon la manière prescrite par les Règlements de la Commission, une association de travailleurs dont l'assuré est membre peut en appeler à l'arbitre de toute décision d'un conseil arbitral. Enfin, l'assuré peut en appeler, sans permission, dans tous les cas où la décision du conseil arbitral n'est pas unanime, ou avec la permission du président du conseil arbitral, dans tout autre cas.

7. Non.

8. Sans objet.

[M. Forest.]

QUÉBEC—LES DÉPENSES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

Question nº 1257—**M. Beaudoin:**

1. Quelles sommes ont été utilisées par le ministère de l'Énergie, des mines et des ressources pour combattre la pollution de l'eau dans le Québec?

2. La circonscription de Richmond est-elle impliquée dans ces déboursés?

3. Dans l'affirmative, à quels endroits de la circonscription de Richmond ces sommes ont-elles été dépensées et quel est le montant des sommes dépensées à chaque endroit?

4. Quels sont les projets du ministère de l'Énergie, des mines et des ressources en ce qui concerne la circonscription de Richmond?

**M. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** 1. La lutte contre la pollution de l'eau relève principalement des provinces. Le gouvernement fédéral s'intéresse à ce domaine lorsque la pollution touche les eaux internationales, les pêcheries ou la faune; il effectue aussi des recherches fondamentales et assure la coordination des mesures prises pour réduire la pollution des eaux. Le Centre canadien des eaux intérieures, qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, deviendra un foyer important de recherche sur la réduction de la pollution; il représente un investissement considérable du gouvernement fédéral dans ce domaine. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources exploite une station d'échantillonnage de la qualité de l'eau sur les bords du Saint-Laurent, à Lévis (Québec), au coût d'environ $1,000 par année, y compris les travaux d'analyse.

2. Il semble que la circonscription fédérale de Richmond ne profite pas directement de cette dépense.

3. Ne s'applique pas.

4. Aucun.

L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE—LA SUPPRESSION GRADUELLE DE L'ACTIVITÉ

Question nº 1287—**M. Coates:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de mettre un terme graduellement à l'activité de l'Office d'expansion économique de la région atlantique?

2. Combien de postes vacants y a-t-il actuellement au conseil de cet Office et, si le gouvernement n'a pas l'intention d'en éliminer graduellement l'activité, quand un nouveau président et d'autres membres de l'Office seront-ils nommés?

3. De combien de demandes d'assistance l'Office est-il saisi à l'heure actuelle, à l'égard desquelles il n'a pas encore pris de décision finale?

4. Quelles seront les mesures prises dans l'avenir au sujet des propositions dont l'Office est saisi présentement et à l'égard desquelles il n'a pas été rendu de décision finale?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. Le Parlement est saisi du projet de loi à ce sujet.

2. Quatre.

3. 15.

4. L'Office se réunira le 17 mars.

LE MOUVEMENT DES AVIONS À RÉACTION AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX

Question n° 1330—**M. Harding:**

1. En 1968, combien a-t-on compté de décollages et d'atterrissages d'avions à réaction à l'aéroport international de Toronto, à l'aéroport international de Montréal et à l'aéroport international de Vancouver?

2. Quand rendra-t-on publique l'étude sur les émanations polluantes à l'aéroport international de Toronto, étude présentement effectuée par les ministères de la Santé du Canada et de l'Ontario?

3. Le gouvernement se propose-t-il de présenter une loi visant à contrôler la quantité d'émanations polluantes produites par les avions?

4. Le gouvernement se propose-t-il de présenter une loi concernant le genre de carburéacteur qu'on pourrait utiliser pour combattre les émanations polluantes?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère des Transports et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1. À l'aéroport international de Toronto, 65,225; à l'aéroport international de Montréal, 58,722; à l'aéroport international de Vancouver, 23,583.

2. L'étude conjointe doit se terminer l'automne prochain.

3. Oui. La pollution de l'air par les avions doit faire partie d'une loi concernant la pollution de l'air en général, loi que le gouvernement étudie actuellement. Le contrôle envisagé prendrait la forme d'une limitation des émanations.

4. Oui. Des restrictions sur les types de carburants pourraient être imposées, de même que des limites d'émanations.

LES PAIEMENTS DE STABILISATION AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

Question n° 1346—**M. Corbin:**

1. Durant l'année financière 1967-1968, combien de producteurs de pommes de terre *a*) au Canada, *b*) au Nouveau-Brunswick, *c*) dans les comtés de Carleton, de Victoria et de Madawaska (N.-B.), *d*) dans l'Île du Prince-Édouard, ont bénéficié de paiements aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et en vertu de quels programmes provinciaux et fédéraux?

2. Quel fut le montant des paiements dans chacun des cas ci-dessus?

3. Combien de demandes ont été rejetées et quels en étaient les montants?

4. Combien de demandes ne sont pas encore réglées et quels en sont les montants?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** 1. Données indisponibles, vu que le programme d'aide aux producteurs de pommes de terre au cours de l'année financière 1967-1968, à l'égard de la récolte de 1966, a été administré et régi entièrement par les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral a fourni les services d'inspection et a remboursé aux provinces sa part du coût des programmes.

2. La part du gouvernement fédéral s'établit selon le tableau ci-après:

| | Canada | N.-B. | Î. P.-É. |
|---|---|---|---|
| Programme de diversion aux féculeries | $ 412,063 | $388,627 | Néant |
| Programme d'alimentation des bestiaux | $1,003,374 | $114,055 | $678,104 |
| Programme d'utilisation provinciale | $1,050,714 | $902,407 | Néant |

3. Le droit au paiement a été établi par les autorités provinciales; elles n'ont nullement informé le gouvernement fédéral des réclamations, ni du rejet de ces dernières.

4. Prière de se référer à l'article 3.

L'IMPORTATION DE BŒUFS CHAROLAIS

Question n° 1429—**M. Roberts:**

1. En 1968, combien y a-t-il eu de demandes de permis d'importation au Canada de bœufs charolais?

2. Combien de permis d'importation au Canada de bœufs charolais a-t-on délivrés en 1968?

3. Combien de permis d'importation de bœufs charolais a-t-on accordés à des groupes en 1968?

4. Quels sont les noms et adresses des groupes à qui on a accordé des permis d'importation de bœufs charolais en 1968, et combien de personnes comprenait chaque groupe?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** 1. L'étude des demandes ne tient pas compte des races; les autorisations ne précisent pas les races de bovins à importer. En

1968, 316 demandes ont été reçues pour l'importation de bovins de la France et de la Suisse.

2. Cent vingt-sept autorisations ont été accordées.

3. Deux cent quarante-deux demandes étaient pour plus d'une tête.

4. Trente-sept des 127 autorisations accordées étaient pour plus d'une tête. Il n'entre pas dans l'usage du Ministère de divulguer le nom des propriétaires de bestiaux qui sont consignés en quarantaine, ou autrement assujettis au contrôle, en vertu des dispositions de la loi sur les épizooties.

## LES SOINS PSYCHIATRIQUES DANS LES PÉNITENCIERS

Question nº 1435—**M. Howard (Skeena):**

A-t-on songé et entrepris de doter les pénitenciers d'un personnel suffisant pour s'occuper des détenus qui ont besoin de soins psychiatriques et, dans l'affirmative, qu'en est-il au juste?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** Le Service pénitentiaire canadien est autorisé à employer 13 psychiatres et 84 infirmiers ou infirmières psychiatriques à plein temps. L'effectif comprend actuellement 5 psychiatres et 71 infirmiers ou infirmières psychiatriques à plein temps. Afin de parer à une pénurie de 8 psychiatres à plein temps, le Service pénitentiaire a engagé 5 psychiatres à temps partiel et 15 psychiatres en vertu de contrats. Vu la rareté extrême d'infirmiers psychiatriques, le Service n'a pu recruter assez de ces spécialistes pour répondre à ses besoins.

Le plan actuel consiste à recruter tout psychiatre qualifié, disponible et consentant à dispenser ses services professionnels dans un milieu pénal. De plus, le Service fournit dans ses institutions, aux étudiants en psychiatrie, des emplois d'été dans cette discipline avec l'espoir d'encourager ces étudiants à se spécialiser dans ce domaine.

Le Service a également choisi six gardes qui suivent des cours en vue de devenir infirmiers psychiatriques.

Le plan à long terme prévoit la formation de spécialistes en psychiatrie légale dans les centres médicaux régionaux en voie d'organisation.

## L'ASSISTANCE AUX CENTRES D'HÉBERGEMENT DIURNE

Question nº 1470—**Mme MacInnis:**

1. A combien s'élèvent les sommes versées à chaque province en vertu du Régime d'assistance du Canada, depuis l'entrée en vigueur de ce Régime?

2. De ces sommes versées aux provinces, quel montant a servi à financer des centres d'hébergement diurne dans les provinces?

[L'hon. M. Olson.]

**L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. Sommes versées: contributions fédérales versées aux provinces en vertu du régime d'Assistance publique du Canada, depuis l'entrée en vigueur de ce régime jusqu'au 31 janvier 1969

(au millier de dollars près)

| Province | Montant |
|---|---|
| Terre-Neuve | $ 32,765,000 |
| Île-du-Prince-Édouard | 3,472,000 |
| Nouvelle-Écosse | 19,312,000 |
| Nouveau-Brunswick | 13,608,000 |
| Ontario | 190,762,000 |
| *Québec | — |
| Manitoba | 26,656,000 |
| Saskatchewan | 25,760,000 |
| Alberta | 48,388,000 |
| Colombie-Britannique | 58,992,000 |
| Total | $419,715,000 |

*Remarque: Le Québec reçoit une compensation sous forme de dégrèvement et de redressement d'impôts en vertu de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires).

2. A l'heure actuelle, les seules provinces qui fournissent directement des subsides à l'exploitation de centres d'hébergement diurne, sont l'Ontario et l'Alberta: Ontario, $103,766; Alberta, $26,490.

La Colombie-Britannique a déclaré avoir versé une somme de $18,315 à l'égard de bénéficiaires de services de soins diurnes. D'autres provinces ont reçu une assistance pour l'obtention de services de soins diurnes mais ces montants ne sont pas indiqués séparément sur les demandes de subvention.

## LE SALAIRE DE BASE ET LA PENSION DANS LA GRC

Question nº 1472—**M. Robinson:**

1. Quel est le salaire de base d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada?

2. Quelles sont les augmentations possibles, et à quelles conditions sont-elles accordées?

3. Combien d'années de service faut-il compter pour avoir droit à une pension de la Gendarmerie royale du Canada?

4. Quelles sont, à l'heure actuelle, la pension minimum et la pension maximum qui peuvent être versées aux agents de la GRC?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. $5,665 par année.

2. Six augmentations annuelles jusqu'à un maximum de $8,180 par année, basées sur le service satisfaisant.

3. Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada: Officiers, minimum sans réduction pour retraite anticipée, 35 ans; autres grades, minimum, (S'applique seulement à 404 membres encore sous le coup de cette loi au 17 février 1969), 20 ans. Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada: Minimum sans réduction pour retraite anticipée: Officiers, 35 ans; autres grades, 25 ans.

4. Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada: Minimum, $3,129.97 par année; maximum, $5,409.51 par année. Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada: Minimum, avec réduction pour retraite anticipée, 20 ans, $1,884.57 par année; sans réduction pour retraite anticipée, 25 ans, $3,187.62 par année; maximum, 35 ans, $4,478.99 par année.

WYNYARD (SASK.)—LA DÉPENSE PROJETÉE

Question nº 1477—**M. Burton:**

1. Quelle est la raison de la dépense de $280,000 qu'on projette de faire à Wynyard, selon le budget de 1969-1970, page 318?

2. Quels ministères vont se servir des installations acquises au moyen de cette somme?

3. Quels plans a-t-on fait faire à l'égard de toutes les constructions envisagées à ce crédit?

4. A-t-on acheté des propriétés à Wynyard relativement à ce crédit, et, dans l'affirmative, où sont situées ces propriétés?

5. Combien a-t-on déjà dépensé à cet égard, et à quelles fins?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Le montant en question est destiné à la construction d'un immeuble fédéral.

2. Ministère des Postes; Société du crédit agricole; Ministère de l'Agriculture.

3. Les plans préliminaires.

4. Oui. Elles sont adjacentes à l'immeuble fédéral actuel.

5. Un montant de $10,436 pour l'achat des propriétés.

LES COMMUNIQUÉS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question nº 1488—**M. Howard (Skeena):**

1. Le ministère du secrétaire d'État aux Affaires extérieures publie-t-il des documents genre communiqués, bulletins de nouvelles et autres communications semblables et, dans l'affirmative, combien en a-t-il publié depuis le 1er juillet 1968?

2. Combien a coûté *a*) l'impression des en-têtes ou des feuilles d'accompagnement, *b*) la transcription des stencils, *c*) la miméographie ou les autres méthodes de copie, *d*) le rassemblement et le brochage, *e*) l'inscription des adresses et l'expédition par la poste de ces documents?

3. En ce qui concerne le papier utilisé, quels en étaient *a*) la qualité, *b*) la quantité et le prix?

4. A combien estime-t-on le nombre d'heures-homme consacrées à la rédaction, à la production et à la diffusion de ces documents?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Oui. 68.

2. *a*) Sans objet; *b*) Sans objet; *c*) $860; *d*) $290; *e*) $1,319.20.

3. *a*) Nº 7 Bond; *b*) 60,700 feuilles; coût approximatif $122.

4. 193 heures.

*LE NATIONAL-CANADIEN—LES FEUX ROUGES CLIGNOTANTS SUR LES LOCOMOTIVES DIESEL

Question nº 1501—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Le ministre des Transports transmettra-t-il aux chemins de fer Nationaux du Canada la proposition voulant que, pour le bien des usagers des routes que croisent des voies ferrées, les locomotives diesel soient munies d'un feu rouge clignotant comme les ambulances, les voitures de police et d'autres véhicules?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Oui, monsieur l'Orateur, je signalerai volontiers aux chemins de fer Nationaux du Canada la suggestion du très honorable représentant. Toutefois, il aimerait peut-être savoir qu'on a donné suite à son idée il y a quelque temps, et, à la demande de la Commission canadienne des transports et des chemins de fer Nationaux du Canada, le Conseil national de recherches a mis au point un feu blanc clignotant rotatif pour installation d'essai sur des locomotives diesel. Douze de ces appareils sont installés sur des locomotives utilisées sur des voies ferrées entre Montréal, Toronto et Windsor. On se propose de poursuivre ces essais pendant environ un an afin de déterminer la sûreté de fonctionnement et l'efficacité de ces appareils.

LES GRAINS DE PROVENDE DANS LES ENTREPÔTS

Question nº 1508—**M. Dumont:**

1. Combien de boisseaux de grains de provende avait-on entreposés à la fin de la navigation 1968 *a*) à Montréal, *b*) à Trois-Rivières, *c*) à Québec?

2. Quelles quantités ont été consommées à chacun de ces endroits durant les mois d'hiver et jusqu'à l'ouverture de la navigation?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** 1. Au 31 décembre 1968, les stocks de grains de provende entreposés étaient les suivants: *a*) à Montréal, 8,949,000 boisseaux; *b*) à Trois-Rivières, 2,699,000 boisseaux; *c*) à Québec, 6,009,000 boisseaux. De plus, 2,210,000 boisseaux de grains de provende ont été entreposés dans des cargos amarrés durant l'hiver dans des ports du Saint-Laurent.

2. Pendant la période comprise entre le 30 novembre 1968 et le 17 avril 1969, une quantité totale de 17,343,000 boisseaux de grains

de provende ont été livrés en provenance des ports du Saint-Laurent. Il n'est pas d'intérêt public de décomposer ces livraisons par élévateur.

LA DÉSIGNATION DE LA RÉGION DU GRAND LAC DES ESCLAVES

Question nº 1518—**M. Yewchuk:**

La région du Grand lac des Esclaves, en Alberta, remplit-elle ou remplira-t-elle dans un avenir prévisible les conditions voulues pour être une région désignée?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** Pas pour le moment. On est en train de préparer une nouvelle loi relative au programme de développement régional.

*LES FORCES ARMÉES—LE PORT D'ÉTOILES COMME INSIGNES DE GRADE

Question nº 1538—**Le très hon. M. Diefenbaker):**

1. Le rang des officiers des Forces armées est-il désigné par le port d'étoiles?

2. De quelle façon se sert-on de ces étoiles pour désigner le rang des officiers?

3. Qui a autorisé l'entrée en vigueur de ce système par lequel des étoiles désignent le rang des officiers?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Voici la réponse aux numéros 1 et 3: oui, depuis la date où le Canada a établi sa propre marine et sa propre armée, les officiers des éléments naval et terrestre des Forces canadiennes portent des étoiles comme insignes de grade. Cette coutume découle directement de l'adoption de la tenue britannique.

La réponse au numéro 2 est la suivante: les officiers de l'élément naval qui détiennent le grade de contre-amiral ou un grade supérieur, et les officiers de l'élément terrestre, à compter des élèves-officiers jusqu'aux généraux, portent des étoiles de diverses formes. Les contre-amiraux et officiers de marine d'un grade plus élevé portent une étoile à huit pointes en broderie d'argent. L'amiral en porte trois, le vice-amiral, deux et le contre-amiral, une. Les étoiles sont placées sous la couronne et l'épée et le bâton croisés.

**M. Baldwin:** Que porte le ministre des Postes?

**L'hon. M. Hees:** Il a les étoiles de l'OTAN.

**L'hon. M. Cadieux:** J'essaie de répondre aux questions.

**L'hon. M. Hees:** Nous essayons de vous aider. Vous pataugiez.

[L'hon. M. Olson.]

**L'hon. M. Cadieux:** Les officiers de l'élément terrestre portent, dans la plupart des cas, l'étoile de l'Ordre du Bain, ainsi qu'il suit: Général, une étoile placée sous la couronne et au-dessus de l'épée et du bâton croisés; Major-général, une étoile placée au-dessus de l'épée et du bâton croisés; Brigadier-général, trois étoiles placées sous la couronne; Colonel, deux étoiles placées sous la couronne; Lieutenant-colonel, une étoile placée sous la couronne; Capitaine, trois étoiles; Lieutenant, deux étoiles; Sous-lieutenant et élève-officier, une étoile.

Selon l'affiliation du régiment, les étoiles peuvent représenter l'un des trois autres plus anciens ordres de chevalerie, soit l'Ordre de la Jarretière, l'Ordre du Chardon ou l'Ordre de Saint-Patrick. Par exemple, l'étoile de la Jarretière est portée par les officiers des régiments britanniques Coldstream, Grenadier et Welsh Guards et par ceux des régiments canadiens analogues, c'est-à-dire la Garde à pied du Gouverneur général et le Canadian Grenadier Guards.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Avez-vous d'autres constellations?

OTTAWA—L'IMMEUBLE CAMPEAU EN CONSTRUCTION ENTRE LES RUES SPARKS ET QUEEN

Question nº 1548—**M. Schreyer:**

1. Le ministère des Travaux publics et la société Campeau Construction ont-ils engagé des négociations au sujet de locaux situés dans l'immeuble en cours de construction entre les rues Sparks et Queen à Ottawa?

2. Y a-t-il eu d'autres ministères ou organismes de l'État qui ont fait des démarches auprès du ministère des Travaux publics en vue d'obtenir des locaux dans cet immeuble?

3. Le gouvernement s'est-il engagé, en quelque façon que ce soit, à occuper des locaux dans cet immeuble et, dans l'affirmative, quand les premiers pourparlers entre Campeau Construction et le gouvernement ont-ils eu lieu, et quand cet engagement a-t-il été pris?

4. S'il y a eu entente, quelle surface le gouvernement occupera-t-il, de combien sera le loyer et quels sont les ministères qui occuperont les locaux?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Non. 2. Non. 3. Non. 4. Sans objet.

LES PROGRAMMES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE EN VERTU DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Question nº 1557—**Mme MacInnis:**

1. A quels programmes le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il demandé de participer en vertu du régime d'assistance publique du Canada depuis que celui-ci est en vigueur?

2. Quels montants ont été versés au gouvernement de la Colombie-Britannique à l'égard de chacun de ces programmes?

3. Quels montants le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il réclamés à l'égard de chaque programme?

**L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Quote-part fédérale des versements effectués à la suite des demandes soumises par la Colombie-Britannique en vertu du Régime d'Assistance Publique du Canada—du 1er avril 1966 au 28 février 1969 (Aux $1,000 près).

| 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|
| Programme | Versements effectués (milliers de dollars) | Montants demandés (milliers de dollars) |
| Allocations sociales | $43,165 | $43,209 |
| Allocations sociales supplémentaires | 2,985 | 2,985 |
| Protection de l'enfance | 8,940 | 8,940 |
| Soins sanitaires | 6,552 | 7,183 |
| Services de bien-être social | 844 | 844 |
| Total | $62,486 | $63,161 |

LA RÉGLEMENTATION DES PROMOTIONS DANS LES FORCES CANADIENNES

Question nº 1558—**M. Robinson:**

Quelles lignes de conduite, directives ou critères applique-t-on quand il s'agit de promouvoir les officiers des Forces canadiennes du grade de major à celui de lieutenant-colonel, du grade de lieutenant-colonel à celui de colonel, et du grade de colonel à celui de brigadier-général?

**L'hon M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** La promotion d'un officier est assujettie aux conditions suivantes: (1) qu'il existe un poste vacant approprié au sein de l'effectif; (2) que cet officier ait été proposé par l'autorité appropriée; et (3) qu'il réponde aux normes de promotion établies par le Chef de l'état-major de la Défense.

La promotion aux grades de lieutenant-colonel, colonel et brigadier-général se fait par voie de sélection, celle-ci étant fondée sur la reconnaissance de ces officiers comme étant les plus qualifiés pour servir dans les grades supérieurs. Plusieurs candidats de haut calibre se font concurrence pour occuper un nombre comparativement restreint de postes, et seuls ceux qui possèdent un haut degré d'efficacité sont promus. Des conseils d'avancement se réunissent chaque année pour examiner tous les facteurs qui entrent en ligne de compte, en vue d'évaluer l'aptitude d'un candidat à l'avancement par rapport à tous les autres candidats. Les conseils d'avancement sont composés d'officiers supérieurs dont les qualifications et l'expérience représentent une gamme complète d'antécédents appropriés, et une connaissance professionnelle des officiers proposés. Les membres du conseil sont d'au moins un grade supérieur à celui pour lequel on délibère, et le président lui est supérieur de deux grades.

LE HMCS «NADEN»—LES INSTITUTEURS CIVILS

Question nº 1559—**M. Anderson:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il l'intention de continuer à employer des instituteurs civils à HMCS *Naden* en 1969-1970 et, si on projette de congédier certains d'entre eux, *a*) comment s'appellent-ils et quels postes occupent-ils dans l'enseignement, *b*) quelles dispositions a-t-on prises en vue d'offrir à ces gens un autre emploi au sein de la fonction publique?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Après avoir examiné la pertinence du cours d'immatriculation junior, qui dure deux ans, les Forces canadiennes ont décidé d'éliminer ce programme à la fin de l'année scolaire 1968-1969, et de ne permettre qu'aux élèves de première année de poursuivre leurs études en 1969-1970, afin de terminer le cours. En conséquence, cinq professeurs civils resteront à l'emploi de l'École de la Flotte, à la Base des Forces canadiennes d'Esquimalt, jusqu'en juillet 1969, quatre jusqu'en juillet 1970, et un seul après juillet 1970. *a*) M. Bernard S. Lake, instructeur en mathématiques et en physique, sera congédié en juillet 1969; *b*) La question ne s'applique pas puisque, du point de vue légal, leur employeur est le ministère de l'Instruction publique de la Colombie-Britannique.

LA PUBLICATION DU RAPPORT DILLON

Question nº 1568—**M. Anderson:**

1. Quand va-t-on publier le rapport Dillon sur les entreprises de vente au détail exploitées dans les bases des forces armées canadiennes?

2. Ce rapport est-il secret actuellement et, dans l'affirmative, pourquoi?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. et 2. Le rapport du groupe d'étude sur les fonds non publics (rapport Dillon) a été rédigé à la suite d'une étude effectuée par un groupe d'officiers en service dans les Forces canadiennes, qui avaient été chargés de recommander un système commun d'administration des fonds non publics, à adopter dans les Forces armées après l'unification. On n'a pas l'intention de publier ce rapport, car on le considère comme un document d'intérêt interne, qui a été rédigé afin d'aider le ministre de la Défense nationale à se prononcer sur l'administration des fonds non publics.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES DÉPENSES DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Question nº 1578—**L'hon. M. MacLean:**

1. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée, par l'entremise de l'Office d'expansion

économique de la région atlantique, dans la province de l'Île du Prince-Édouard à chacune des années financières allant de 1964-1965 à 1968-1969 incluse?

2. Quelle somme, le cas échéant, le gouvernement fédéral va-t-il dépenser, par l'entremise de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, dans la province de l'Île du Prince-Édouard au cours de l'année financière 1969-1970?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. 1964-1965, $86,770; 1965-1966, $1,399,700; 1966-1967, $1,013,099; 1967-1968, $2,437,821; 1968-1969, $3,090,000.

2. Le ministère de l'Expansioin économique régionale prévoit des dépenses de quelque 25 millions.

LE PRÉSIDENT DE L'ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

Question nº 1582—**M. Dumont:**

1. Quel est le nom du président de la compagnie *Eldorado Nuclear Limited*?

2. Quels sont les noms de tous les directeurs?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** L'Eldorado Nucléaire Limitée a donné les renseignements suivants: 1. W. M. Gilchrist.

2. Marcel Bélanger, W. J. Bennett, Roger A. Blais, W. M. Gilchrist, W. F. James, W. S. Kirkpatrick, Gordon Lawson.

*L'UTILISATION DE LA SALLE D'ARMES DE REGINA PAR LE «LIONS TRACK CLUB»

Question nº 1607—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Le Lions Track Club de Regina, dont les objectifs consistent à contribuer au perfectionnement, à l'amélioration et à l'encouragement de l'athlétisme en plein air et des sports dans la province de la Saskatchewan, a-t-il déjà eu le privilège de se servir de la salle d'armes de Regina pour les séances d'exercices qui ont lieu quatre jours par semaine, l'hiver?

2. A-t-on reçu une requête, avant l'ouverture de la saison de 1968-1969, à l'égard d'un local d'entreposage de 10′ × 10′ pour la remise du matériel sportif dans la salle d'armes?

3. Cette requête a-t-elle été approuvée et, dans la négative, qui l'a rejetée et pour quelles raisons?

4. Le bâtiment possède-t-il une vaste salle d'entreposage à son extrémité nord, où sont normalement remisées les chaises et les tables et qui, si l'on disposait différemment les articles qui y sont entreposés, pourrait être cédée au club d'athlétisme sans que l'activité du manège ne s'en ressente?

5. Le ministre de la Défense nationale étudiera-t-il immédiatement la possibilité de mettre le local mentionné à la question 4 à la disposition du Lions Track Club qui pourrait ainsi continuer à fournir à la société ses services bénévoles et dignes d'éloges, de façon plus efficace?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. L'officier chargé du manège militaire de Regina a autorisé le Lions Track Club et le Canadian Legion Track Club à se servir du manège du lundi au jeudi de chaque semaine, de 5 h à 6 h 30 du soir, du 1er novembre 1968 au 30 avril 1969, à condition que le manège ne soit pas déjà retenu à d'autres fins plus importantes.

2. Oui.

3. Non, cette demande a été rejetée tout d'abord par l'officier chargé du manège militaire parce que l'on ne pouvait mettre le local d'entreposage à la disposition des clubs d'athlétisme sans nuire aux unités de milice, aux escadrons de cadets ou aux éléments de la force régulière qui s'en servaient. Par la suite, la question a été de nouveau prise en considération et l'officier d'état-major supérieur du district de la Saskatchewan s'est rendu lui-même au manège pour étudier la situation. Il a confirmé la décision de l'officier chargé du manège et a recommandé que la demande soit rejetée. Sa recommandation a été approuvée par le Quartier général de la Région des Prairies et par le Quartier général des Forces canadiennes.

4. Non, il y a une salle d'entreposage de 21′ × 23′, qui est encombrée par des colonnes et une porte à deux battants s'ouvrant à l'intérieur, mais elle est remplie de matériel du gouvernement, qu'il est impossible de disposer autrement sans nuire à l'activité du manège militaire.

5. La question a été étudiée et nous regrettons d'être forcés de nous en tenir à la décision déjà prise.

LE SERVICE DE SÉCURITÉ AUX AMBASSADES DES PAYS ÉTRANGERS

Question nº 1613—**M. Robinson:**

Pourquoi a-t-on dépensé de l'argent pour fournir des services de police ou des services de sécurité aux ambassades et aux consulats des pays étrangers en 1967 et en 1968 alors qu'on ne l'avait jamais fait avant?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** De 1960 à 1966, la protection des ambassades et consulats était sous la surveillance normale de la police locale. Ce n'est qu'à partir de 1967 que des demandes de surveillance plus étroite ont été reçues.

*LES ESSAIS DU FAISCEAU-RADAR THERMIQUE

Question nº 1619—**M. McGrath:**

En ce qui a trait au faisceau-radar thermique mis au point par le Conseil national de recherches comme moyen possible d'éliminer les dangers que présentent les oiseaux sur les pistes d'atterrissage et dont la mise à l'essai aura lieu à Uplands (Ont.) le printemps prochain, ce faisceau-radar sera-t-il aussi mis à l'essai, à titre d'arme possible, par le Conseil de recherches pour la défense ou d'autres organismes de défense et, dans l'affirmative, peut-il aussi dire à la Chambre si des renseignements à son sujet ont été transmis aux autorités américaines?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** La réponse à cette question est non.

**M. Nielsen:** Vous êtes l'étoile du jour.

LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

Question nº 1668—**M. Fortin:**

1. La Commission des prix et des revenus a-t-elle été créée et, dans l'affirmative, *a*) quand a-t-elle été établie, *b*) quelles sont les attributions de cette Commission, *c*) quels sont les membres de cette Commission, *d*) quel est leur traitement?

2. Si une telle commission n'a pas encore été établie, le gouvernement songe-t-il à le faire et, dans l'affirmative, quand?

3. Le gouvernement songe-t-il à déférer à un comité du Sénat la question de la stabilité des prix, des revenus et de l'emploi et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. La Commission des prix et des revenus, dont la création a été proposée dans le Livre blanc sur les Politiques pour la stabilisation des prix qui a été déposé au Parlement le 20 décembre, n'a pas encore été établie.

2. Comme il a été mentionné à la Chambre des communes le 27 février, en réponse à une question du député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis), on espère que la Commission pourra être établie ce mois-ci.

3. Le Livre blanc a proposé l'institution d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour recevoir et étudier les rapports de la Commission. Le gouvernement a l'intention de proposer la création du comité parlementaire lorsque la Commission aura été établie et aura commencé son travail.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES MARITIMES—LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question nº 709—**M. Coates:**

1. Depuis la Confédération, combien d'études le gouvernement fédéral a-t-il entreprises sur les conditions économiques qui prévalent dans les Maritimes?

2. Combien de ces études le gouvernement fédéral a-t-il entreprises en collaboration avec une ou plusieurs des provinces Maritimes?

3. En réponse aux deux premières questions, comment s'intitulait chacune de ces études, quand ont-elles été faites et quel était leur objectif?

(Le document est déposé.)

LE NOMBRE D'AGENTS DE SURVEILLANCE BILINGUES DANS LES PÉNITENCIERS

Question nº 1199—**M. Caouette:**

1. Quel était le nombre des agents de surveillance employés par le ministère de la Justice en 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968 dans chacun des pénitenciers du Canada?

2. De ce nombre, et pour chacun des pénitenciers au Canada, combien *a*) dont la langue maternelle est l'anglais (i) parlent le français (ii) parlent l'anglais (iii) sont bilingues, *b*) dont la langue maternelle est le français (i) parlent l'anglais (ii) parlent le français (iii) sont bilingues?

(Le document est déposé.)

LE NOMBRE D'HOMMES DE MÉTIER AYANT QUITTÉ LES FORCES ARMÉES

Question nº 1500—**M. Harkness:**

Combien d'hommes de métier, dans chaque métier, ont quitté les Forces armées d'août 1968 à janvier 1969 inclusivement?

(Le document est déposé.)

• (2.10 p.m.)

## DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Français*]

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents nºs 55, 56 et 89 sont acceptables par le gouvernement.

[*Traduction*]

LE BAIL CONCLU AVEC «CAMPEAU CONSTRUCTION», OTTAWA

Motion nº 55—**M. Coates:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du bail conclu par le gouvernement fédéral, pour le compte du ministère du Commerce, avec *Campeau Construction Company* 2932, Chemin de Base Line, Ottawa, le 12 septembre 1967.

(La motion est adoptée.)

LE BAIL CONCLU AU SUJET DE L'IMMEUBLE CONGILL, À OTTAWA

Motion nº 56—**M. Coates:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du bail conclu par le gouvernement fédéral avec *Two Seven Five Realty Limited*, 141, Laurier-ouest, Ottawa, pour la location d'environ 187,264 pieds carrés dans l'immeuble Congill, 275, rue Slater, Ottawa.

(La motion est adoptée.)

LES ENTENTES CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES À LA SOCIÉTÉ POLYMER

Motion nº 89—**M. Burton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute entente concernant les négociations collectives actuellement en vigueur entre la Société Polymer et ses employés.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

**M. Forest:** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion n° 69?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

L'ÉCHANGE DE TÉLÉGRAMMES ENTRE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET CEUX DES PROVINCES

Motion n° 69—**M. Coates:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des télégrammes adressés le 3 février 1969 au premier ministre du Canada par les premiers ministres du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi qu'une copie des réponses du premier ministre fédéral aux premiers ministres des provinces en question.

**L'hon. D. S. Macdonald (président du Conseil privé):** On m'informe que les documents demandés dans cet avis de motion ont été déposés par le premier ministre le 7 février, comme en fait foi la page 5263 du hansard. Il conviendrait peut-être, dans ces circonstances, de retirer la motion.

**M. l'Orateur:** Le député n'est pas à sa place. La Chambre consent-elle à ce que la motion soit retirée?

**Des voix:** D'accord.

## QUESTIONS ORALES

### LES POSTES

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT POUR RÉSOUDRE LE DIFFÉREND

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'ai une question à poser au premier ministre, car le ministre des Postes sera absent de la Chambre aujourd'hui, je crois. Étant donné qu'un scrutin de grève a lieu aujourd'hui au syndicat des postiers de Montréal et que l'arrêt du service postal pourrait se propager demain, le premier ministre peut-il dire si le gouvernement prend des mesures d'urgence, ou se prépare à expliquer quelles initiatives nouvelles seront ou sont étudiées en vue de prévenir une situation qui pourrait causer de graves difficultés aux gens de la région en cause?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne puis que répéter ce que le ministre des Postes a déclaré hier à la Chambre, soit que les deux parties, c'est-à-dire, le ministère des Postes et le syndicat, sont convenues de soumettre à un médiateur toutes les questions pendantes et ont décidé de ne pas attendre pour soumettre ces questions au plus tôt à un arbitre. La Commission des relations de travail dans la Fonction publique nommera un médiateur aussitôt que possible. C'est à nos yeux la seule manière juste et légitime de résoudre ces difficultés.

**L'hon. M. Stanfield:** Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur si ma question n'est pas exactement au fait; je n'ai pu rester à la Chambre bien longtemps, hier. Est-il exact que tous les griefs seront soumis à un médiateur d'un commun accord, ou s'agit-il simplement de la question de rémunérer les facteurs pendant le temps de déplacement nécessaire à leur toilette? Il y a d'autres griefs qui pourraient envenimer les choses, notamment la difficulté d'évaluer le temps de marche et le nombre maximum d'heures d'une journée de travail. Le premier ministre m'assure-t-il que le ministre des Postes et les syndicats sont d'accord pour soumettre toutes ces questions à l'arbitrage?

**Le très hon. M. Trudeau:** D'après l'entente, toutes les questions pendantes devaient être soumises à l'arbitrage, y compris, bien sûr, la disposition spéciale concernant le dîner. Mais l'expression «questions pendantes» n'a pas un sens restreint et elle englobe, je suppose, toutes les questions soulevées par l'une ou l'autre des parties.

**L'hon. M. Stanfield:** Le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'on s'est entendu pour que toutes les difficultés soient soumises à l'arbitrage, afin que toutes soient étudiées et que les Canadiens aient la certitude qu'on fait tout pour éviter l'interruption de ce service essentiel?

**Le très hon. M. Trudeau:** Dans le contrat collectif est énoncée la procédure à suivre pour les griefs. Nous ne pouvons certes pas présenter des griefs au nom des syndicats. Mais ils en ont soulevé et c'est ce que le ministre a appelé les «questions pendantes.» En l'occurrence, nous sommes la partie passive; on se plaint de nous et nous allons voir quels sont les griefs des syndicats. Évidemment, je ne puis donner de garanties au nom de ces derniers.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Puisque l'un des principaux points de contestation est le problème des tournées ininterrompues et puisque le ministre des Postes soutient que la direction a le droit d'appliquer ces nouvelles dispositions, le premier ministre deman-

dera-t-il au ministre des Postes de consentir à ce que cette question soit soumise à l'arbitrage?

**Le très hon. M. Trudeau:** Il s'agit là de la question particulière de la pause du repas du midi et des moyens de se rendre depuis un endroit donné de l'itinéraire au bureau de poste. Le nouveau système est un processus de traitement unique. Ce nouveau système prévoit des dispositions pour le transport et le dîner.

Je le répète encore une fois, ce sont les syndicats qui décident des griefs qu'ils veulent présenter; toutefois, sauf erreur, les employés sont tous retournés au travail aujourd'hui et il n'y a plus de débrayage. Il se peut donc que ces questions soient purement théoriques.

**M. Orlikow:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le juge Montpetit avait recommandé, lors de l'arrêt de travail en 1966, la suppression de l'itinéraire ininterrompu, le premier ministre conseillerait-il au ministre des Postes de suspendre l'itinéraire ininterrompu en attendant l'arbitrage?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je ne sais si l'opposition nous incite à rouvrir la convention collective. Si oui, je ne vois pas comment nous pourrions être de son avis. Une convention collective a été conclue. Nous y adhérons et nous nous y conformons, il nous semble. La question est là, et c'est pourquoi nous avons consenti à la nomination d'un arbitre. Le député ne me prie sûrement pas de demander au ministre des Postes de rouvrir la convention à propos d'un aspect abordé par le juge Montpetit.

**M. Orlikow:** J'ai une autre question supplémentaire. Je demande au premier ministre d'exhorter le ministre des Postes à respecter l'accord collectif, qui ne prévoit pas d'itinéraire ininterrompu, et de suivre la démarche recommandée par le juge Montpetit.

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire que j'adresse au ministre du Travail. Considère-t-il ces arrêts de travail comme des grèves illégales?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, si la loi concernant la fonction publique existe, entre autres raisons, c'est justement pour que le ministre du Travail n'ait pas à se prononcer sur les différends entre les fonctionnaires et le gouvernement lui-même. Elle assure ainsi la neutralité du ministre tant à l'égard de l'employeur que des employés, et j'ai l'intention de m'en tenir à ce principe.

**M. MacInnis:** Une autre question supplémentaire. Je demande donc au ministre du Travail—et ma question est telle que je devrais pouvoir obtenir une réponse franche—

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. M. Trudeau:** Posez votre question.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, entre les interjections à ma droite et la panique qui semble envahir le premier ministre, il m'est bien difficile de me faire entendre.

**Une voix:** Allez-y!

**M. MacInnis:** Je devrai citer les paroles du premier ministre l'autre jour si ces imbéciles et ces idiots...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. MacInnis:** Je veux m'expliquer sur un fait personnel.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député pourra s'expliquer lorsque je lui aurai rappelé qu'il devra poser sa question. Il ne sert à rien d'attendre indûment. Qu'il soit assuré que je puis entendre sa question et je l'exhorterais à la poser aussitôt que possible.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacInnis:** «Aussitôt que possible», c'est-à-dire lorsque je recevrai l'attention voulue et que je ne serai pas toujours interrompu par ce groupe à ma droite. Je déclare sans détour au premier ministre et aux autres, que je puis les inclure parmi ces imbéciles et ces idiots, car...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député du Yukon a la parole.

**M. MacInnis:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je rappelle au député que seule la présidence décide en ce qui a trait aux questions complémentaires. Avant que le député se lève, j'avais donné la parole au député du Yukon.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Puis-je adresser une question complémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur? Les postiers ayant repris le travail, a-t-on abandonné l'en-

quête sur la légalité de la grève? Le gouvernement et le ministre des Postes ont-ils renoncé à toute idée de poursuites?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, quant à la première question, on n'a pas, autant que je sache, abandonné l'enquête. Quant à la seconde question, le ministre des Postes a dit qu'il lui restait cette option et qu'il pourra l'exercer si la grève est déclarée illégale. Cela ne veut pas dire qu'il l'exercera, mais il demeurera libre d'invoquer les dispositions de la loi.

**L'hon. M. Hees:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je rappelle que le plus de députés possible devraient pouvoir profiter de la période des questions et il ne faudrait pas, comme on l'a fait depuis une semaine, consacrer une trop large part de nos 40 minutes à un ou deux sujets seulement. Des représentants de tous les partis ont protesté, car ils ont des questions qu'ils estiment importantes. Nous pourrions, je pense, passer à un autre sujet. Je n'oublierai pas que l'honorable député avait une question supplémentaire à poser. Je verrai si nous avons du temps de reste.

## RADIO-CANADA

### L'ARTEC—LES DIRECTIVES DANS LES DIFFÉRENDS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser au premier ministre une question sur le litige entre Radio-Canada et l'ARTEC. Comme le rapport de la commission de conciliation mentionne que les représentants de Radio-Canada se montrent inflexibles et affirment qu'ils ne peuvent déroger aux présumées directives concernant les employés de la fonction publique, pourrais-je demander si des directives ont été formulées pour ces employés? En l'occurrence, le premier ministre serait-il disposé à déposer les directives et la correspondance transmises aux sociétés d'État comme Radio-Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il n'existe pas de telles directives qui enjoignent à un organisme public quelconque de se conformer à certains chiffres ou pourcentages d'ordre économique. L'été dernier, nous avions indiqué le danger d'accentuer la pression inflationniste par des augmentations excessives dans tout domaine, mais sauf dans ce sens très général, il n'y a eu aucune directive.

[M. Nielsen.]

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le premier ministre affirme maintenant qu'il n'existe aucune politique salariale, quant au taux d'augmentation à accorder aux employés de la fonction publique, devons-nous croire que les déclarations des représentants de Radio-Canada qui ont comparu devant la commission de conciliation étaient inexactes et qu'ils se dissimulent derrière certaines prétendues directives qui n'existent pas réellement?

**Le très hon. M. Trudeau:** Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement les déclarations des représentants. Nous ne pouvons certes pas imposer à une société de la Couronne les modalités d'une entente. Mais lorsque cette société réclame des fonds du gouvernement, elle doit répondre à certaines demandes et exigences de la part du gouvernement, en vue d'empêcher des hausses inflationnistes. Dans ce sens-là, les sociétés de la Couronne se laissent peut-être guider par ce qui leur semble plausible et acceptable. Mais nous ne faisons aucune recommandation précise.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire? Le gouvernement, ou le Conseil du Trésor en son nom, n'a donc tracé aucune politique salariale, quant aux taux de relèvement des traitements que cette société de la Couronne peut consentir?

**Le très hon. M. Trudeau:** Eh bien, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas énoncé de directives précises quant aux augmentations de traitement. Évidemment, le budget général de la société de la Couronne est déterminé dans les prévisions budgétaires du gouvernement, et l'on peut dire, je suppose, dans ce sens, qu'il existe une politique salariale. Mais aucune directive particulière ne régit les relèvements de traitement.

[*Français*]

## LES EXPOSITIONS

### A PROPOS DE L'EXPLOITATION DE «TERRE DES HOMMES»

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Peut-il nous dire si les négociations avec le gouvernement du Québec, relativement au financement de «Terre des Hommes», sont maintenant terminées et, dans l'affirmative, quelles ont été les dernières propositions concrètes du gouvernement fédéral à ce sujet?

[*Traduction*]

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Des pourparlers ont eu lieu et se poursuivent encore, monsieur l'Orateur, au sujet de la liquidation de l'Expo et de la remise à plus tard de la dette demandée par le gouvernement de la province de Québec. Les entretiens se poursuivent actuellement et j'espère qu'ils aboutiront sous peu. Ce n'est pas une question de principe. C'est plutôt une question de détails à régler. Nous avons hâte de pouvoir liquider la Compagnie canadienne de l'Expo et d'obtenir pour le gouvernement canadien une garantie de plus à l'égard de la dette à acquitter par la ville de Montréal et la province de Québec.

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

TORONTO—POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS D'ATTERRISSAGE

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Sainte-Marie désire-t-il poser une question supplémentaire?

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement relativement au communiqué de presse émis hier par l'honorable ministre des Transports, intitulé «Nouvelle politique envisagée au sujet des droits d'atterrissage à Toronto».

Je voudrais demander au ministre des Transports si le gouvernement a maintenant adopté la pratique d'annoncer ses nouvelles politiques par l'intermédiaire des journaux au lieu de faire des déclarations à la Chambre, ce qui permettrait aux députés de discuter et de demander des précisions au ministre?

[*Traduction*]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je doute que le rappel au Règlement soit fondé, monsieur l'Orateur. Les renseignements donnés ne sont pas vraiment nouveaux, du fait qu'on en parle depuis des semaines ou des mois et qu'ils ont prêté à controverse dans la ville de Toronto il y a même plus longtemps.

Un certain nombre de lignes aériennes ont dit qu'elles aimeraient avoir des droits d'atterrissage à Toronto aussi bien qu'à Montréal. De fait, elles ont demandé si le gouvernement canadien serait disposé à amorcer des négociations à cette fin avec d'autres pays. Le gouvernement a décidé qu'il serait prêt à négocier avec eux; s'ils ont quelque chose à offrir au Canada d'une valeur comparable aux droits d'atterrissage à Toronto, les ententes bilatérales pourront être modifiées dans ce sens.

A mon avis, c'est une affaire courante. Je suis heureux que mon honorable ami s'y intéresse. On reconnaît, j'en suis sûr, que Toronto aussi est une ville importante et que, dans les années à venir, la circulation aérienne devrait être plus que suffisante pour assurer tout le trafic que Montréal et Toronto peuvent acheminer.

**M. Valade:** Je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si l'on envisage d'accorder des permis d'atterrissage à l'aéroport de Toronto aux lignes aériennes étrangères?

**L'hon. M. Hellyer:** Comme l'indique le communiqué, monsieur l'Orateur, tout dépend désormais des négociations qui auront lieu entre les pays intéressés par ces permis et le gouvernement du Canada au sujet de la possibilité d'un échange d'avantages comparables. Il n'est pas certain qu'aucun d'eux ait une contrepartie valable à nous offrir. Tout dépend des négociations. J'espère qu'elles seront fructueuses. Je suis optimiste, mais on ne saurait rien garantir au préalable.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, qui découle du communiqué venant du bureau du ministre au sujet des droits que conférerait à l'aéroport de Toronto la classe internationale. Puis-je demander au ministre si le gouvernement redoublera ses efforts en vue de permettre à l'aéroport de Winnipeg de tendre vers ce statut?

**L'hon. M. Hellyer:** Nous avons entrepris de nouveaux efforts dans ce sens. Le représentant de Winnipeg, qui est le ministre d'État, et d'autres députés de l'Ouest ont témoigné d'un vif intérêt à cet égard.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre d'État peut-il nous dire où en sont les choses?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

A-t-il l'intention de permettre qu'à l'avenir les ministres fassent part de leurs décisions administratives aux journaux plutôt qu'à la Chambre? S'agit-il là d'une nouvelle pratique ou si nous devons nous attendre que les déclarations de son...

[*Traduction*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA PARTICIPATION DE L'ONTARIO AU RÉGIME NATIONAL

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-il prêt à faire aujourd'hui une déclaration à la Chambre sur le résultat de sa réunion de la semaine dernière avec le ministre de la Santé de l'Ontario? Ou le ferait-il demain à l'appel des motions?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire une déclaration officielle, monsieur l'Orateur. La réunion avec le ministre de la Santé de l'Ontario avait trait à certains problèmes administratifs auxquels la province aurait à faire face si elle décidait de participer au plan d'assurance frais médicaux. On a convenu de ménager des rencontres entre des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, afin d'examiner les possibilités.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** A-t-il été question, lors des entretiens, d'ouvrir les facultés de médecine durant le semestre d'été?

**L'hon. M. Munro:** J'ai remarqué, monsieur l'Orateur, que le ministre de la Santé de l'Ontario avait abordé le sujet. Je lui ai demandé où on en était dans ce domaine. Il m'a répondu que la question était à l'étude.

## LES TRANSPORTS

L'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE DÉMÉNAGEMENT À DIFFÉRENTS CAMIONNEURS

**M. John Burton (Regina-Est):** Ma question s'adresse au ministre de la Production de défense, en sa qualité de ministre désigné du nouveau ministère des Approvisionnements et Services. Le gouvernement a-t-il renoncé à sa politique de date récente d'employer à tour de rôle, pour ses entreprises de déménagement et d'entreposage, les compagnies de transport dont les tarifs et services sont compétitifs?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Burton:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre prend-il des mesures, à la suite des protestations de compagnies de camionnage de Regina, au sujet de la préférence accordée à une compagnie?

**M. l'Orateur:** La question supplémentaire pourrait être inscrite au *Feuilleton.*

[M. Valade.]

## LA PÊCHE

LES PHOQUES—L'EXTENSION DE LA FERMETURE PROVISOIRE DE LA CHASSE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre des Pêcheries. Étant donné l'approbation universelle des mesures humanitaires déjà prises par le ministre au sujet de la chasse aux jeunes phoques, voudrait-il songer à prolonger la fermeture provisoire de la chasse cette année, et à y mettre fin, de façon à ne la rouvrir qu'après une enquête approfondie sur les cruautés qui seraient exercées envers ces animaux? Tout cela est préjudiciable au bon renom du Canada dans le monde.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Bien des raisons militent en faveur de la prolongation de la fermeture, monsieur l'Orateur, mais je ne saurais donner l'assurance au très honorable député qu'elle se prolongera au-delà de vendredi.

LES PHOQUES—LE TRUQUAGE D'UN FILM SUR LES MÉTHODES DE CHASSE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Le ministre pourrait-il dire si le film truqué, réalisé par ARTEK Films Limited de Montréal en mars 1964, circule toujours et s'il passait ces dernières semaines sur les écrans d'Europe et des États-Unis?

**L'hon. Jack M. Davis (ministre des Pêcheries):** Je l'ai entendu dire, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas vérifié pour m'en assurer.

**M. Crouse:** Le ministre voudrait-il bien vérifier la chose, étant donné le tort que le film fait à l'image du Canada, aux États-Unis et outre-mer? Il serait bon qu'il soit interdit.

**L'hon. M. Davis:** J'en conviens.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Une autre question complémentaire au ministre concernant le document dont j'ai parlé hier. Le ministre n'accepterait-il pas maintenant, dans l'intérêt de la réputation du Canada à laquelle ce film truqué a causé un tort énorme, de déposer le document dont j'ai parlé hier et dont il a déjà vu un exemplaire?

**L'hon. M. Davis:** Oui, monsieur l'Orateur. Le député de Saint-Jean-Est m'a fait parvenir un document qui, selon lui, est un exemplaire d'un mémoire provenant de l'un de nos ministères et qui traite de la chasse aux phoques en 1964. Le document en question a été

adressé à un ministre du cabinet mais sans le nommer. Il ne faisait allusion à aucun ministère et il n'était pas signé. Sa forme est analogue à la tranche d'un mémoire qui figure au dossier du ministère des Pêcheries.

Comme le document initial classé a été préparé par un haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries pour l'information du ministre, il est par nature confidentiel et secret. Il ne conviendrait donc pas que je demande la permission de déposer un mémoire comme celui-là à la requête du député de Saint-Jean-Est. Je puis ajouter que mon prédécesseur, M. Robichaud, a fait plusieurs déclarations sur des sujets relatifs à la chasse aux phoques et au film en question. Pour de plus amples renseignements les députés voudront peut-être se reporter à la page 2702 du hansard du 15 mars 1966 et à la page 10921 du hansard du 9 décembre 1966.

**M. McGrath:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme le ministre et moi-même avons déjà mentionné le document à la Chambre, que la question est importante et touche la réputation du Canada à l'étranger ainsi qu'une industrie essentielle de la région atlantique, la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ce que je dépose le document?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** L'avez-vous subtilisé?

**M. l'Orateur:** Il n'y a manifestement pas consentement unanime puisque le ministre s'est opposé au dépôt.

**M. McGrath:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances allègue dans son interpellation que j'ai subtilisé le document, et je le prierais de retirer ses paroles.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, je retire volontiers mes paroles, et je demanderais simplement au député où il a obtenu le document.

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Au sujet de la même question de privilège, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacInnis:** Je suis prêt à mettre mon siège en jeu là-dessus; j'affirme que le ministre des Finances a dit: «Avez-vous subtilisé le document»...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. MacInnis:** ...et il a été prié de retirer ses paroles.

**L'hon. M. Benson:** Je pose la question de privilège...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si le ministre avait employé ces mots, il les retirerait volontiers, j'en suis persuadé.

**L'hon. M. Benson:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai en effet retiré ces mots et j'ai simplement demandé au député où il s'était procuré le document confidentiel?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Nous sommes à la période des questions, et c'est aux députés à poser des questions aux ministres et non pas l'inverse. Passons à une autre question. Le député de Vancouver-Kingsway a la parole.

### LES PHOQUES—L'EMPLOI DES CHASSEURS FRAPPÉS PAR L'INTERDIT

**Mme Grace MacInnis:** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné ce qu'a dit le ministre l'autre jour au sujet de la chasse au phoque, puis-je lui demander s'il a songé à créer d'autres sources d'emploi et de revenu pour les chasseurs de phoque?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Je réponds oui sans hésiter, monsieur l'Orateur.

**M. James A. McGrath (Saint John-East):** Une autre question supplémentaire. Devons-nous en conclure que le ministre a déjà pris la décision d'abolir cette industrie dont l'importance est si grande pour les pêcheurs de Terre-Neuve et des îles de la Madeleine, qui peuvent, grâce à elle, accroître leur maigre revenu?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, cette question intéresse un bon nombre de ministres, de même qu'une fraction importante des pêcheurs des différentes provinces. Il appartient donc au gouvernement de prendre la décision, et non au ministre.

**M. McGrath:** Une autre question supplémentaire pour le ministre de la Justice. A-t-il étudié la possibilité d'abolir l'abattage des bestiaux au Canada, y compris les bovidés?

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### LA POLLUTION—L'ACIDE CHLORHYDRIQUE DANS LE LAC ONTARIO

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Sait-il que la Steel Company of Canada a déversé 150,000

gallons d'acide chlorhydrique dans les eaux du lac Ontario au cours de la fin de semaine du 14 février, et dans l'affirmative, qu'a-t-il fait ou que compte-t-il faire à cet égard?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, la question pourrait être soulevée au moment de l'ajournement.

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

### LA VENTE DES APPAREILS F-86

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Production de défense une question ayant trait à la vente proposée des 26 Sabre F-86. Ont-ils été déclarés excédentaires et le ministère se propose-t-il de vendre séparément les ossatures et les moteurs?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, à la suite de nos échanges de vues précédents là-dessus, j'ai donné des instructions à la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour qu'on retire ces avions des biens mis en vente d'ici à ce que nous arrêtions une politique à leur égard. La question est à l'étude et, d'ici à ce qu'une politique soit arrêtée, ils sont retirés des biens offerts en vente.

## LE PÉTROLE

### LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA DÉTÉRIORATION DES MARCHÉS

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, puis-je poser cette question au premier ministre? Comme M. Dickie, député à l'Assemblée législative de l'Alberta, a déclaré que le gouvernement songe à créer une commission royale d'enquête sur la détérioration de nos marchés de pétrole dans l'Ouest canadien, puis-je demander si telle est la décision du gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Woolliams:** Étant donné que le gouvernement fédéral s'est associé à certaines sociétés pour la mise en valeur des ressources pétrolières des îles septentrionales, puis-je demander si le premier ministre voudrait discuter avec le ministre de l'Industrie et du Commerce ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la possibilité que les marchés de pétrole de l'Ouest souffrent de ce conflit d'intérêt?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je demanderai volontiers aux ministres d'examiner cet aspect de la question, monsieur l'Orateur.

[M. Broadbent.]

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

### QUÉBEC—L'EMPLACEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Dirait-il à la Chambre si la question du nouvel aéroport du Québec en est une d'ordre économique, aéronautique, ou s'il s'agit simplement d'une question d'ordre politique qui empêche le gouvernement de prendre une décision finale à ce sujet?

**M. l'Orateur:** Je crois que la question est de nature trop générale et que l'honorable député pourrait l'inscrire au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LE CHANGEMENT D'ATTITUDE ENVERS LES SYNDICATS

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il expliquer les raisons du changement d'attitude du gouvernement qui, après avoir traité directement avec un syndicat qui avait entrepris une grève spontanée, et avoir octroyé à ses membres une augmentation de salaires de 30 p. 100, comme ce fut le cas pour la grève dans le port de Montréal, menace actuellement de poursuivre ses propres fonctionnaires du ministère des Postes?

**M. l'Orateur:** La question du député est tendancieuse et elle ne peut être acceptée sous cette forme.

**L'hon. M. Hees:** Puis-je la formuler autrement?

**M. l'Orateur:** Le député peut le faire très facilement.

**L'hon. M. Hees:** Le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre les raisons du changement soudain dans l'attitude du gouvernement dans ses relations avec les syndicats, tel que l'indique ma première question.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Votre seconde question n'est pas plus acceptable que la première.

## LES PÉNITENCIERS

### LES ALLOCATIONS DE BONNE CONDUITE POUR LES DÉTENUS

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au solliciteur général. Étant donné que le gouvernement de l'Ontario met en vigueur un nouveau

régime d'allocations progressives de bonne conduite pour les détenus des pénitenciers de la province, le gouvernement envisagerait-il d'adopter un régime analogue pour les détenus des pénitenciers fédéraux?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député demande une déclaration de politique. Je pense que sa question devrait être inscrite au *Feuilleton* ou le député pourrait demander au ministre de faire une déclaration à l'appel des motions.

**M. Gilbert:** Une question supplémentaire...

**M. l'Orateur:** Le député pourrait peut-être poser une autre question.

**M. Gilbert:** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général peut-il dire si le gouvernement envisage de présenter une mesure tendant à établir ou à augmenter les allocations de bonne conduite pour les détenus des pénitenciers fédéraux?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a étudié cette idée, mais il n'a pris aucune décision encore à ce sujet.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### L'ORGE—LA VENTE DU SURPLUS

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question urgente à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais comme il est absent depuis quelques jours, je m'adresserai au très honorable premier ministre. Comme nous avons vendu cette année 11 millions de boisseaux d'orge de moins qu'au cours de la période correspondante l'an dernier, le gouvernement envisage-t-il d'envoyer des agents commerciaux chez nos acheteurs habituels d'orge en vue d'accélérer la vente des 200 millions de boisseaux entreposés au Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre m'apprend qu'à la suite des entretiens d'hier, il compte faire demain une déclaration à la Chambre au sujet des grains.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### LES INTERVIEWS TÉLÉVISÉES À PROXIMITÉ DE LA CHAMBRE

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet d'un problème dont la Chambre ne peut plus désormais se désintéresser, c'est-à-dire la diffusion immédiate de ses délibérations grâce à des moyens électroniques. Le premier ministre et ses collègues voudraient-ils étudier la question et peut-être indiquer, par l'intermédiaire du leader à la Chambre, comment nous pourrions débattre cette affaire et même prendre une décision à ce sujet?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je me demande dans quelle mesure cette affaire relève du gouvernement ou de l'Orateur, mais je l'examinerai volontiers. Je ne crois pas qu'il s'agisse de prendre une décision—car il a été entendu que n'aurions pas de télévision à la Chambre—mais de savoir s'il ne conviendrait pas de modifier la situation actuelle, et c'est ce que nous étudierons en temps voulu.

## LES FINANCES

### LA MAINMISE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SUR LE MARCHÉ DES CAPITAUX

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Lui a-t-on signalé une déclaration faite par un directeur de la Banque de la Nouvelle-Écosse, selon laquelle les institutions financières ont attiré les épargnes des Canadiens vers elles à dessein pour empêcher le gouvernement d'y avoir accès? S'il en est ainsi, le ministre entend-il enquêter sur ces tentatives de mainmise sur le marché canadien des capitaux?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, cette question est très générale; je préférerais prendre connaissance de l'article en question avant de le commenter. Je dirais qu'en général le gouvernement canadien n'a pas eu de difficulté à emprunter de l'argent. Cela n'a vraiment pas été un problème. C'est plutôt l'intérêt que tous les emprunteurs canadiens et du monde entier doivent payer qui crée un problème.

**M. Saltsman:** Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement devra recourir au marché de l'argent sous peu, le ministre pourrait-il étudier la situation au cas où cette tentative devrait nuire à la prochaine émission d'obligations du gouvernement?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'il vient de déclarer à Toronto que le gouvernement éprouve beaucoup de difficultés à tenir la population bien renseignée au sujet des activités gouvernementales, aurait-il quelques propositions à

soumettre à la Chambre, en vue d'améliorer la situation et de permettre à la population de participer davantage à l'élaboration de la législation?

**M. l'Orateur:** Je tiens à dire à l'honorable député que le moment n'est pas propice pour faire une déclaration de ce genre et que sa question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE

### LES CONSÉQUENCES POUR LE TRAVAILLEUR DES DÉPLACEMENTS D'INDUSTRIES

**M. Walter Deakon (High Park):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le gouvernement songe-t-il à prendre des dispositions pour protéger les ouvriers contre les décisions franchement arbitraires des sociétés qui voient dans une économie de quelques dollars une raison suffisante pour changer de localité, brisant ainsi la vie des ouvriers qui leur ont rendu de longs et loyaux services?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. A bien des égards la question du député est purement théorique; elle devrait être mise en délibération au moment de l'ajournement.

**L'hon. M. Hees:** J'ai une question supplémentaire à poser.

**M. l'Orateur:** Le député devra aussi poser sa question au moment de l'ajournement.

## LES AFFAIRES CULTURELLES

### LES DÉSERTS—LE STIGMATE PROVENANT DES OBSERVATIONS DU MINISTRE

**M. Stan Schumacher (Palliser):** Monsieur l'Orateur, récemment lors d'un discours à Lethbridge en Alberta le secrétaire d'État a déclaré avoir découvert au Canada des déserts culturels. Le ministre pourrait-il maintenant préciser publiquement quelles sont ces régions d'arriération culturelle et ainsi faire disparaître le stigmate qui frappe injustement les Canadiens de toutes les régions du pays du fait que ses observations étaient vagues?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il ne peut poser une question semblable, qui a trait au discours qu'un ministre a fait à l'extérieur de la Chambre.

## L'AGRICULTURE

### L'ÉTUDE DE LA STABILITÉ AGRICOLE

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'aimerais adresser ma question au très honorable premier ministre. Étant donné la déclaration faite le 11 mars, à Edmonton, par le directeur général de la division économique du ministère fédéral de l'Agriculture, d'après laquelle la moitié des cultivateurs du Canada seraient probablement obligés de cesser leur exploitation dans dix ans, je voudrais savoir si les études qu'aurait pu entreprendre le gouvernement corroborent cette déclaration, et dans ce cas, envisage-t-on un programme destiné à faire face à cette situation?

[M. Beaudoin.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La question n'est pas recevable. Le Règlement ne permet pas à un député de poser une question relative à une déclaration faite par un haut fonctionnaire en dehors de la Chambre des communes.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LE REMPLACEMENT DES TRAVAUX D'HIVER

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la situation critique du chômage et aux rapports que la Fédération canadienne des maires et des municipalités a récemment présentés au gouvernement. Le gouvernement a-t-il d'autres solutions à proposer pour pallier l'annulation unilatérale des programmes de travaux d'hiver et pour aider les municipalités dans le domaine du contrôle de la pollution des installations hydrauliques et dans celui des programmes de logement?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député vient de poser une question d'ordre général à laquelle il n'est permis de répondre que par une déclaration à l'appel des motions.

## LE NATIONAL-CANADIEN

### TERRE-NEUVE—LE MAINTIEN DU SERVICE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports s'il sait que le National Canadien a annoncé la nuit dernière son intention de maintenir en service le *Bullet*. Accepterait-il maintenant notre invitation à se rendre compte par lui-même de l'intérêt passionnant d'une traversée de Terre-Neuve à bord du *Bullet*? C'est une traversée dont on se souvient, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Je ne suis pas au courant, monsieur l'Orateur. Je tiens toujours à faire cette visite avec mon honorable ami au début de la saison afin d'être sûr d'une place réservée.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

WINNIPEG (MAN.)—CONGÉDIEMENTS À CANADIAN AVIATION ELECTRONICS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Production de défense peut-il maintenant répondre plus explicitement à ma question de vendredi dernier concernant les avis de congédiement remis à 150 employés de Canadian Aviation Electronics à Winnipeg?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, deux réunions ont eu lieu à ce sujet, l'une avec des représentants du Manitoba et l'autre avec des représentants de la compagnie en cause. A la suite des instances présentées, les fonctionnaires de mon ministère et moi-même examinons cette affaire. J'espère pouvoir donner une réponse plus complète d'ici la fin de la semaine.

## LA RECHERCHE

LA CONTRIBUTION CANADIENNE À L'«ACCELERATOR LABORATORY»

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le gouvernement a-t-il déjà songé à faire bénéficier d'un apport canadien l'Accelerator Laboratory, projet de recherche américain, comme l'a proposé l'Association canadienne des physiciens, financée elle-même par le Conseil national des recherches?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

QUÉBEC—L'EMPLACEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il nous dire si une rencontre avec les représentants de la province de Québec doit bientôt avoir lieu au sujet de l'aéroport international et quand il annoncera l'emplacement du nouvel aéroport ?

[*Traduction*]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'espérance m'habite toujours. Le gouvernement s'occupe diligemment de cette question et je compte d'ici quelques jours être à nouveau en rapport avec le gouvernement de Québec. J'espère ensuite pouvoir fournir une prompte réponse.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude interrompue le mardi 11 mars du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. l'Orateur suppléant:** Lorsque le débat a été ajourné le mardi 11 mars, l'article 13 était à l'étude.

Sur l'article 13—*Création du ministère.*

[*Français*]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, je suis heureux de prendre part à la discussion sur le bill C-173 qui vise à fusionner deux ministères.

Avant de faire quelques commentaires au sujet du bill, je voudrais dire au ministre toute mon admiration. Je lui parlerai de tout ce qui est valable, à notre avis, dans l'article 13. Tout à l'heure, je lui dirai que bien qu'il y ait du bon dans son nouveau ministère, il s'y trouve aussi certaines choses qui ne rendront pas service à la nation. Il y a des points à étudier et à mettre en évidence dans le domaine de l'industrie, par exemple.

Je crois que l'honorable ministre a surtout basé ses observations sur la production, la productivité de l'industrie et sur l'exportation.

Je lui signalerai tout de suite qu'il n'existe aucun problème de production, mais il y a beaucoup de problèmes d'achat, car les «chiffres-prix» ne correspondent pas aux «chiffres-argent». Pour qu'une économie soit viable, il faut que les «chiffres-argent» et les «chiffres-prix» correspondent, mais le ministre n'en a pas du tout fait mention dans son exposé. Il a dit qu'il fallait trouver toutes sortes de moyens pour augmenter la productivité. La production est égale à la consommation, mais pour assurer la consommation, il suggère de recourir à l'exportation.

Il est bien beau de dire qu'on peut produire et exporter, mais, monsieur le président, il est assez difficile d'exporter quand la production coûte trop cher, que le prix de la production est augmenté par les taxes, les impôts et le taux d'intérêt exorbitant que le gouvernement impose. L'honorable ministre n'a pas eu un mot à dire sur ce point et il n'a pas ouvert d'horizon, bien qu'il y en ait beaucoup

à ouvrir dans le secteur de l'industrie, qui constitue la base même de l'économie canadienne après l'agriculture.

Si nous pouvons réussir à faire de l'agriculture une industrie rentable, nous aurons là des consommateurs tout indiqués. Si nous pouvons réussir à financer la consommation autant que la production, nous aurons un marché intérieur qui permettra à un grand nombre de nos industries de vivre. Si, comme je le disais tout à l'heure, le ministre veut s'occuper du domaine des taxes et des taux d'intérêt, nous aurons une industrie prospère.

A ce stade, je voudrais me faire le défenseur de la petite industrie. Il y a trois sortes d'industrie au Canada: la grande, la moyenne et la petite. Cette dernière a le droit de subsister tout comme la grande industrie, mais je voudrais signaler au ministre qu'elle ne jouit pas des mêmes avantages que la grande.

Au fait, la grande industrie bénéficie de l'avantage que lui accorde son capital-actions, qu'elle n'est pas obligée de rembourser. Elle fonctionne à coups de millions et peut obtenir l'argent qu'il lui faut pour s'administrer de la Bourse ou de divers organismes qui achètent une partie du capital-actions des grosses compagnies.

Toutefois, la petite industrie n'est pas capable de s'aventurer sur le marché de la Bourse, parce que les conditions sont trop difficiles et trop précaires. Il est alors impossible, pour la petite industrie, de se trouver du capital à la Bourse.

La petite industrie essaie de se procurer du capital par d'autres moyens. Elle se forme en compagnies, qui émettent des actions sur le marché ou essaient de les vendre à leurs amis. Ces industries essaient de vendre une partie de leur capital-actions, mais les gens ne veulent pas en acheter.

On veut voir progresser la petite industrie, mais on ne veut pas acheter d'actions parce qu'on a peur de perdre de l'argent. De plus, comme les gouvernements s'emparent de tout le capital qui n'est pas utilisé, y compris celui des sociétés de la Couronne ou des organismes gouvernementaux, les épargnants achètent des obligations qu'émettent les différents gouvernements, les municipalités ou les commissions scolaires, et il ne reste plus d'argent pour la petite industrie. La petite industrie est donc aux prises avec un problème de capital, parce qu'il y a trop d'impôt à payer et parce que les taxes sont trop nombreuses.

Même si elle réalise des profits, la petite industrie est incapable de survivre, car elle n'a pas assez de capital pour s'organiser afin de devenir rentable. Elle est donc obligée d'emprunter de l'argent du gouvernement, de la Banque d'expansion industrielle, qui, actuellement, prête à 10 p. 100 d'intérêt et peut-être davantage. A un tel taux, la petite industrie est donc obligée de faire des profits pour rembourser un certain montant de capital tous les ans. Elle est, de plus, obligée de payer l'intérêt sur le capital et des impôts sur les remboursements de capital et sur l'amortissement de sa dette. Elle est donc dans une position de déséquilibre. Au fait, la petite industrie ne peut se développer au rythme de notre économie et selon les normes scientifiques modernes d'aujourd'hui, parce qu'elle est incapable de remédier à toutes ces lacunes.

De plus, tous les gouvernements imposent des taxes. Dans le domaine du transport, par exemple, la petite industrie qui est éloignée des grands centres et qui a besoin de moyens de transport paie des taxes exorbitantes sur l'essence, sur les pièces de camions, bref, sur tout ce qu'on voudra. Elle doit payer une foule de choses que la grande industrie n'est pas obligée de payer. Étant donné que la petite industrie doit payer de l'impôt, rembourser son capital et payer des taux d'intérêt exorbitants, je demande au ministre de nous dire de quelle façon il entend aider la petite industrie. Quelle solution son ministère propose-t-il pour favoriser l'essor des régions sous-développées?

• (3.10 p.m.)

Les petites industries sont presque toutes situées dans des régions sous-développées. Alors, si l'on veut aider ces régions, il faut certainement aider la petite industrie et la moyenne, parce que la grande industrie, qui fonctionne à coups de millions de dollars, ne s'est pas établie dans ces zones. Alors, si l'on veut réorganiser et redonner l'équilibre à notre économie, de sorte que les zones défavorisées deviennent des zones normales, où l'on pourra produire en vue d'assurer plus d'emplois à la main-d'œuvre, il faudra certainement que le ministre propose d'autres solutions que celles qu'il suggère dans le présent bill.

Dans son projet de loi, le ministre parle de tourisme et de la création de marchés extérieurs. Or, pour créer des industries intérieures capables de concurrencer les marchés extérieurs, il faut que ces industries non seulement paient des taxes et des impôts, mais qu'elles puissent se développer davantage.

Monsieur le président, un des principaux points de ce bill est le développement de l'industrie, qui aidera les zones sous-développées. A mon sens, le ministre a surtout insisté sur les écarts régionaux qui existent dans les zones qu'il voudrait favoriser, et je suis d'avis que nous ne pouvons pas favoriser ces zones en créant plus d'emplois, car si l'on veut augmenter la productivité, il faudra à tout prix se servir des progrès de la science et de la technique moderne. Or, si l'on utilise les pro-

cédés techniques et scientifiques nouveaux au lieu d'employer plus de travailleurs, nous allons en diminuer le nombre, car l'industrie ne peut payer aux travailleurs des salaires assez élevés pour assurer l'écoulement de ses produits.

Le marché extérieur ne peut, à lui seul, absorber toute la production canadienne, car quand on vend à l'extérieur, il faut en retour importer, ce qui ne déséquilibre presque pas notre production nationale.

Le but que l'on poursuit en développant l'industrie, c'est de créer plus de main-d'œuvre. Du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre, d'après l'exposé du ministre. Or, si l'on veut créer plus de main-d'œuvre, ce n'est certes pas au moyen de l'industrie, car lorsqu'on crée une nouvelle industrie qui peut employer une cinquantaine de travailleurs, il y en a peut-être deux ou trois autres qui ferment leurs portes, mettant des centaines de travailleurs en chômage.

Si, par exemple, une industrie moyenne fabrique pour $20,000 de produits bruts par semaine et qu'elle paie $1,500 en salaires, je demande au ministre si les $1,500 payés en salaires pourront acheter les $20,000 de produits. C'est là, je crois, que réside le nœud du problème, et le ministre n'est pas intervenu pour l'étudier. Il n'a pas laissé entrevoir de solution à ce grave problème qu'est la modernisation.

Nous sommes en faveur de la modernisation, mais les hommes ont le droit de vivre. Or, à cause des salaires qu'elle paie et la modernisation de sa technique, l'industrie ne peut dépenser assez en salaires pour pouvoir employer tous les hommes afin de leur permettre de vivre convenablement.

Même si l'on trouve des marchés extérieurs, il y aura au Canada des îlots de chômeurs créés précisément par la science, le progrès et la technique. C'est là que le ministre et son ministère devraient intervenir et faire des études concrètes en vue de trouver des solutions au problème. Il me dira que son problème, c'est de s'occuper de l'industrie, de la main-d'œuvre, des chômeurs, et que tout le reste, c'est l'affaire des autres. Pourtant, c'est la sienne aussi bien que celle des autres. Au fait, c'est notre affaire à tous, car nous sommes ici pour administrer au point de vue humain, pour rendre service à la personne humaine, et la personne humaine a, au Canada, des droits essentiels sur la production, la conservation et la consommation.

Jamais, monsieur le président, nous ne réussirons à faire fonctionner l'industrie et à distribuer tout le capital nécessaire pour permettre aux familles de vivre convenablement dans un pays comme le Canada, où la science est tellement avancée q ıe l'industrie n'emploie presque plus de travailleurs, à moins de s'attaquer au problème.

Étant donné nos conditions économiques, il faut absolument que les industries se mécanisent, utilisent la technique la plus avancée, car, en plus d'être coûteuse, la main-d'œuvre a toutes sortes d'exigences que la machine n'a pas. Pour survivre, l'industrie doit à tout prix recourir aux moyens scientifiques et mettre à pied des travailleurs qui, à cause des nouvelles industries et des nouvelles techniques, n'auront pas de place dans ces industries.

A mon sens, le ministre devrait prendre en note ces suggestions et «ouvrir» sa grande «cocologie» en vue de trouver des solutions aux divers problèmes économiques, industriels et techniques auxquels nous nous heurtons. Il faut tout de même permettre à nos citoyens de vivre. Les exportations ne solutionnent pas le problème des Canadiens, parce qu'elles permettent aux autres pays de s'industrialiser et, aussitôt qu'ils le seront, nous n'aurons plus de marché extérieur. Dès qu'il n'y aura plus de guerre dans le monde, que les Américains, par exemple, ne feront plus la guerre, nous n'aurons presque plus de marché aux États-Unis. Nous y avons un marché stable parce que les Américains font la guerre et que des milliers d'hommes détruisent pour permettre à d'autres de bâtir.

Je dirai au ministre qu'il n'y a pas de problème dans le domaine de la production et nous nous en sommes rendu compte durant la dernière guerre. Nous avions laissé rouiller nos machines, nous avions laissé notre main-d'œuvre dépourvue de tout pendant 20 ans et, du jour au lendemain, nous avons réglé le problème en trouvant des destructeurs et des consommateurs.

Le ministre devrait se rendre compte qu'il existe des surplus considérables dans tous les secteurs de l'industrie. Au fait, certaines industries canadiennes ne fonctionnent que cinq, six ou sept mois par année et demeurent fermées trois, quatre ou cinq mois. Elles doivent fermer leurs portes parce qu'elles ne peuvent pas vendre leurs produits ou parce que leurs entrepôts sont pleins à craquer. Ces produits-là sont financés à des taux d'intérêt de 9 et 10 p. 100 et l'on est incapable d'en diminuer le prix pour les vendre. On doit même hausser le prix de la marchandise entreposée pour essayer de la vendre, et les chômeurs, de même que ceux qui n'ont pas assez de revenu pour acheter toute cette production, à cause de l'augmentation générale du coût de la vie que notre beau système économique a favorisée, n'ont plus de pouvoir d'achat.

Ce n'est pas dans le domaine de la production qu'il existe des lacunes. Faisons comme pendant la guerre: Organisons la consommation, et la production fonctionnera toute seule.

L'industrie s'organisera toute seule; elle n'aura pas besoin des grands savants du gouvernement et de tous ses organismes. Elle a déjà fonctionné et elle fonctionnera encore. Quand l'industrie est aux prises avec un problème économique comme celui de la surproduction, on forme de nouveaux ministères, on en fusionne deux en vue de trouver des solutions au problème. On dit: Les industriels ne savent pas quoi produire. Ils ne sont pas assez au courant de la technique et ils ne possèdent pas de moyens financiers adéquats. On leur prêtera de l'argent à 10 p. 100, ce qui augmentera encore le coût de production. On devrait permettre aux industriels de vendre leur production sur le marché intérieur, mais on ne fait rien pour que cela se réalise.

L'honorable ministre, par l'intermédiaire de son ministère, devrait intervenir en vue de régler ce problème.

Monsieur le président . . .

**M. le vice-président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, qui fait des remarques intéressantes, mais son temps de parole est écoulé. A moins qu'il n'obtienne le consentement unanime du comité, il lui sera impossible de continuer ses observations.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Je constate que le consentement unanime n'a pas été donné.

[*Traduction*]

**M. Broadbent:** Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations sur les critiques graves formulées à l'endroit des programmes de recherche et de développement du gouvernement. Premièrement, je trouve qu'ils contribuent à établir au Canada une industrie axée sur la guerre ou la défense, institution permanente tout à fait nouvelle dans l'histoire du Canada. Deuxièmement, je veux signaler au gouvernement que ses programmes de recherche et de développement dans le secteur civil ne sont qu'une somme d'efforts non coordonnés qui n'ont jamais donné de résultats appréciables.

• (3.20 p.m.)

Dans mon discours du 2 décembre sur le budget du ministère de l'Industrie, j'ai accusé le gouvernement d'encourager, à son insu peut-être, une élite militaire et industrielle dans notre pays au moyen de ces programmes de recherche et de développement. A cette époque, j'ai accusé le gouvernement de porter la responsabilité de cette évolution à cause de l'utilisation de ses programmes d'aide financière à la recherche et au développement. Ces programmes, ai-je dit, accordaient une aide financière plus importante aux recherches militaires qu'aux autres types de recherche.

[M. Latulippe.]

Le ministre a répondu que mon affirmation était injustifiée. Il a prétendu que les avantages accordés à la recherche et au développement égalaient ceux des domaines militaires. Le 4 décembre, j'ai posé la question de privilège en affirmant que le ministre avait trompé la Chambre. Celui-ci a déclaré qu'en associant l'aide prévue par la loi stimulant la recherche et le développement scientifique ou IRDIA, et le PATI—le Programme pour l'avancement de la technologie industrielle—donnerait à un industriel autant qu'il obtiendrait dans le cadre d'un programme de défense.

Ce que le ministre nous a caché, c'est qu'une industrie de défense peut également obtenir des fonds en vertu du programme de l'IRDIA. Ce fait a une importance essentielle dans la discussion. Une comparaison justifiée entre les avantages accordés aux recherches et au développement militaires et non militaires n'est possible qu'en examinant tous les programmes disponibles—et disponibles en même temps—pour chacun des secteurs. On obtient ainsi une comparaison valable en évaluant les avantages prévus, pour le secteur civil, par l'IRDIA et par le PATI par rapport à ce que prévoit pour la recherche et le développement militaires IRDIA avec le programme mixte d'aménagement de la défense. Une telle comparaison confirme, je le répète, le fait que le gouvernement canadien accorde actuellement plus d'argent à la recherche et au développement militaires qu'au secteur civil.

Cependant, le ministre n'a pas cessé de dire ce qui me paraît la vérité même. Le 6 décembre 1968, il a déclaré que le problème était plutôt technique—comme euphémisme, c'est réussi!—et qu'il maintenait ses affirmations premières. J'ai alors défié l'honorable représentant de participer à un débat public sur ce problème, mais il a, bien entendu, refusé. Je défie de nouveau le ministre de faire une déclaration sur cette question très grave. Je lui demande de commenter spécialement les réponses qu'il a fournies aux questions que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*.

Nous autres, Canadiens, ne devrions pas utiliser les fonds publics pour financer la recherche et le développement dans le domaine militaire, du moins pas dans les proportions actuelles. Si nous avons besoin d'équipement militaire, achetons-le à d'autres pays. Au Canada, nous ne devrions financer la recherche que dans le domaine civil; nous n'aurions pas dû entreprendre un programme visant à perfectionner la technologie militaire et à utiliser celle-ci pour augmenter nos exportations d'armes. Telle est pourtant la politique du gouvernement.

Il est important de noter que le gouvernement lui-même, au détriment de son programme de recherche et de développement

dans le domaine civil, a favorisé grandement le programme de recherche et de développement en matière militaire. A présent, le gouvernement fournit environ 50 p. 100 des capitaux investis dans la recherche et le développement dans le domaine militaire. Mais dans le domaine civil, toutes les sommes avancées, y compris les intérêts, doivent être remboursées si les entreprises deviennent rentables. Faut-il s'étonner que l'on ait constaté de grands progrès dans le domaine militaire mais presqu'aucun dans le domaine civil? Faut-il s'étonner que N. H. Lithwick ait signalé, dans un article paru dernièrement dans le *Journal of Canadian Studies*, que plus de 50 p. 100 des fonds fédéraux affectés à la recherche et au développement servent à des fins militaires? Si les industries de guerre sont plus profitables que les industries civiles, pourquoi les industries choisiraient-ils ces dernières?

En réponse à une de mes questions, le ministre de la Production de défense a signalé que les ventes de pièces d'armement avaient rapporté 275 millions en 1967, contre 171 millions en 1965, soit une augmentation d'environ 60 p. 100. En réponse à une autre question, le ministre de l'Industrie et du Commerce a révélé que pour l'année financière 1964-1965, un montant de $474,000 a été affecté à 19 projets, aux termes du programme de modernisation des industries exportant du matériel de défense. Pour l'année financière 1967-1968, le total de ces affectations, portant sur 95 projets, a atteint 10.6 millions. On constate la même augmentation, bien que dans une mesure moindre, des crédits affectés au programme de recherches industrielles du Conseil de recherches pour la défense, des années financières 1962-1963 à 1967-1968.

Le plus alarmant de tout, ce sont les chiffres relatifs au programme d'aide à la coordination du perfectionnement pour la défense. Au cours de l'année financière 1961-1962, le gouvernement affectait 4.4 millions de dollars à 33 projets. L'an dernier, ce chiffre était passé à 23 millions de dollars pour 53 projets.

A mon avis, monsieur le président, si la population canadienne connaissait cette participation croissante à l'industrie des armements, elle répudierait le gouvernement libéral et exigerait que nous cessions d'apporter cette aide financière à ceux qui ont été appelés à juste titre des commercants de mort. Le gouvernement tente très consciemment de profiter du marché accru des armements. De propos délibéré, il fait dépendre les moyens d'existence d'une proportion croissante de notre population de la perpétuation des conflits internationaux.

**Une voix:** C'est une absurdité.

**M. Broadbent:** Eh bien, levez-vous et débattez la question.

Par contrecoup, de plus en plus de gens ont des intérêts d'affaires dans l'industrie axée sur la défense. Je ne fais pas uniquement allusion aux militaires et aux chefs d'entreprises. Je songe également aux hommes et femmes ordinaires partout au Canada qui obtiennent des emplois dans cette industrie. Naturellement, ils souhaitent conserver leur source de travail; ils doivent pourvoir à eux-mêmes et à leur famille. Peut-on leur reprocher ensuite de s'opposer à la fermeture d'une avionnerie ou d'une usine de produits chimiques destinés à la guerre biologique? Est-ce là le Canada que nous devons édifier? Bien sûr que non. Et le gouvernement actuel, qui favorise de telles entreprises au moyen de son programme de recherche et de développement, devrait être condamné d'un littoral à l'autre.

Avant d'en terminer avec cette question, je voudrais signaler que le président Kennedy s'était fait un devoir de demander au secrétaire d'État, M. McNamara, d'instituer un programme de huit ans, pour contrecarrer précisément la politique que je viens d'exposer—politique qui orientait une si grande partie de la recherche et du développement, et par conséquent de l'économie, vers des secteurs de production rattachés à l'appareil de guerre. Ce que je voulais savoir cet après-midi c'est si, compte tenu de l'expérience acquise par les États-Unis, le Canada va se lancer dans des programmes absurdes du même genre.

Il est évident que le ministère de l'Industrie a décidé de favoriser les industries de la défense, sous prétexte que la chose est avantageuse du point de vue politique. Dans la revue de ses programmes de 1969-1970, le ministère en a conclu qu'une production canadienne indépendante de tous nos produits de défense serait non rentable. Il a alors décidé de rejeter la solution logique, qui serait l'achat de notre équipement de défense à l'étranger, sous prétexte qu'en achetant les produits aux plus bas prix dans les marchés internationaux on priverait l'industrie canadienne d'une source vitale de progrès, sans compter les exportations annuelles courantes, de l'ordre d'un demi-milliard de dollars.

Impossible de ne pas conclure que le gouvernement a sacrifié l'intérêt public à celui des industries de défense. Je suis persuadé, monsieur le président, que si les Canadiens voyaient clairement les choses, ils exigeraient que nous cessions de subventionner les industries de défense et que ces fonds dégagés soient consacrés à la recherche et au développement dans le secteur civil. Nous devons favoriser le développement d'une technologie avancée dans le secteur non militaire. Nous

devons faire appel à nos hommes de science et à nos techniciens dans des entreprises visant à la pleine utilisation de nos abondantes ressources naturelles à des fins pacifiques. D'où la nécessité pour nous d'adopter des critères pour l'affectation des deniers publics. Nous devons examiner à la fois le marché international et nos ressources disponibles, puis décider des secteurs où la mise au point et la vente de produits commerciaux, non militaires, seraient vraisemblablement les plus fructueuses.

• (3.30 p.m.)

Du côté du secteur civil, nous devons nous demander pourquoi l'industrie canadienne n'a pas réagi de façon plus enthousiaste aux programmes d'aide financière du gouvernement, en matière de recherche et de perfectionnement. Le programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PATI) fut établi en 1965. Le ministère de l'Industrie s'attendait manifestement à de meilleurs résultats. Il comptait fournir, en vertu de ce programme, 23 millions de dollars pour la recherche et le perfectionnement au cours des deux dernières années financières. En fait, il a dépensé moins de 50 p. 100 de ce montant. Nous devons en chercher les raisons. J'en ai déjà suggéré une, c'est que les bénéfices financiers de la recherche et du perfectionnement sont plus considérables dans le secteur militaire.

Mais il doit y en avoir d'autres et il appartient au gouvernement de les découvrir. A-t-il consulté l'industrie privée? On devra peut-être renoncer tout à fait au programme pour l'avancement de la technologie industrielle. Il se peut aussi que ses exigences nécessitent des modifications. De toute façon, il ne faut pas en saper les fondements par des programmes destinés à financer l'industrie de la défense.

On pourrait en dire autant du programme stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA). Rien n'indique que ce programme, institué il y a deux ans, ait suscité un accroissement de la recherche et du développement dans le secteur civil. De fait, il est tout probable que le gouvernement s'est borné à subventionner l'industrie privée, tout comme il l'aurait fait sans ce programme. Encore une fois, si le gouvernement peut nous donner des preuves du contraire, la plupart des députés seraient heureux de les entendre, j'en suis sûr. Le remède consisterait, encore une fois, à cesser de mettre des subventions de recherche et de développement à la disposition de tous les candidats, selon des critères de portée générale, et à se concentrer sur les projets choisis d'après leur rentabilité sur le marché international.

Nous, Canadiens, monsieur le président, vivons à une époque où la recherche et le développement jouent un rôle décisif dans le progrès et le maintien d'une économie industrielle. Ce n'est que récemment que nous avons saisi l'importance de cette réalité et avons enfin décidé d'affecter des deniers publics à ce secteur. Néanmoins, au lieu de lancer un programme cohérent et énergique dans le secteur civil, le gouvernement fédéral nous a entraînés du côté militaire. Nous devons mettre fin à cela immédiatement et nous tourner cette fois vers la recherche dans le domaine civil. Nous avons d'immenses ressources et des gens de talent. Nous devons faire servir les deux à des fins humanitaires.

**M. Perrault:** Monsieur le président, les deux derniers préopinants, dans ce débat, appartenaient au parti socialiste du Canada. J'ai écouté avec intérêt les remarques du député de Waterloo...

**M. Broadbent:** Je pose la question de privilège, monsieur le président.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby pose la question de privilège.

**M. Broadbent:** Je voudrais faire remarquer au député qu'à mon avis, un seul de ces deux préopinants se targuerait d'être un socialiste.

**M. Perrault:** Il y aurait une scission idéologique dans ce parti?

**M. Broadbent:** Il y a deux partis ici même.

**M. Perrault:** Remarquons qu'hier, le bouc émissaire, c'étaient les États-Unis; aujourd'hui c'est la clique militaire. Nous n'avons guère entendu de critiques constructives sur la manière d'encourager la croissance économique du Canada, de procurer des emplois à nos travailleurs et de multiplier nos échanges commerciaux. Cela m'amuse d'entendre ainsi crier haro sur les capitaux des États-Unis. Les députés apprendront peut-être avec intérêt qu'une des difficultés actuelles du gouvernement de la Saskatchewan provient de ce que, au cours de ces années de socialisme dans la province, presque tous les emprunts au nom de la Saskatchewan ont été obtenus à Wall Street.

De fait, le secrétaire provincial a passé beaucoup de temps aux États-Unis à y emprunter de l'argent, si bien qu'il s'y est maintenant établi en permanence; il s'est amouraché de notre voisin du Sud. Bien que le parti libéral nous ait avertis, du temps qu'il était dans l'opposition, que nous empruntions trop exclusivement de Wall Street, aux États-Unis, le gouvernement de la Saskatchewan a continué à le faire. Maintenant la dette doit être remboursée, avec un différentiel de 8 p. 100, et cela crée beaucoup de difficulté au gouvernement.

On n'a rien dit de la qualité des investissements américains au Canada pendant ces années des socialistes en Saskatchewan. On n'a rien dit jusqu'ici au cours du débat de la contribution élevée versée par les Ouvriers unis de l'automobile au Nouveau parti démocratique pendant la dernière campagne électorale. Quant à nos amis qui siègent à gauche, il semble qu'il y ait une différence dans la qualité des divers genres d'investissements américains accueillis au Canada.

Il ne m'appartient pas de faire l'historique du comportement de nos amis de gauche dans ce domaine des investissements, mais peut-être pourrais-je mentionner un entrepreneur du Texas qui s'est rendu en Saskatchewan pour y établir une cimenterie et une aciérie pendant les beaux jours du gouvernement socialiste; à l'aide d'obligations garanties par les honnêtes contribuables de la Saskatchewan, il est devenu millionnaire du jour au lendemain. On se souvient de la déclaration mémorable de Clarence Fines: «Nous, du NPD/CCF de la Saskatchewan, aimons produire des millionnaires de ce genre.»

Je m'intéresse beaucoup à la véritable philosophie de ce parti à propos de l'accroissement des possibilités d'emploi pour les ouvriers canadiens. Je parle au nom de bien des Canadiens de l'Ouest, de tous les partis, en exprimant l'espoir qu'un ministère réorganisé présentera un nouveau programme sans précédent pour faire grandir le pays, et que nous trouverons de nouveaux marchés pour les produits canadiens non seulement sur le continent, y compris aux États-Unis, mais aussi à l'étranger. Il faudra, pour ce faire, une certaine mesure d'intégration. Les nations du monde qui aujourd'hui ont une attitude étroite, introvertie, n'ont vraiment pas d'avenir dans la communauté commerciale internationale. Aujourd'hui le monde est beaucoup plus petit qu'il ne l'était, vu les moyens de communication, et nos liens devront être beaucoup plus étroits avec l'Europe et les nations du Pacifique, ainsi qu'avec les États-Unis d'Amérique.

C'est inévitable si nous voulons que le Canada ait un niveau de vie décent. Les députés de tous les partis se rendent sans doute compte de plus en plus que l'on ne peut pas sans cesse financer une juste société à coups d'inflation et qu'elle ne saurait s'alimenter uniquement de vagues sentiments humanitaires et fraternels. Il est bien évident qu'une juste société sera la produit d'une efficacité et d'une productivité nationales accrues et d'efforts redoublés à l'étranger pour trouver de nouveaux débouchés aux produits canadiens.

Je ne veux pas dire que les chiffres de notre balance commerciale ne sont pas impressionnants. Nos réalisations, ces derniers mois, ont été sensationnelles. L'affectation du ministre à ce nouveau poste clé m'enthousiasme. Les perspectives sont prometteuses et nous devons continuer à voir grand tant sur le plan des perspectives que de nos principes commerciaux.

Pour accroître nos échanges nous devons manifestement accepter d'augmenter nos achats à l'étranger. Dire que le commerce s'opère dans les deux sens est devenu un cliché. Nous de l'Ouest—les 1,526,000 Albertains, les deux millions environ d'habitants de la Colombie-Britannique et la population de nos provinces sœurs, le Manitoba et la Saskatchewan—concevons parfaitement que les échanges ne sont pas à sens unique. Certaines importations nuiront à l'industrie canadienne. Certaines de nos industries pourront pendant un certain temps se ressentir des suites des importations. Il faut pourtant espérer que face à la concurrence étrangère, nous n'allons pas nous réfugier dans la doctrine étroite du protectionnisme qui commence à montrer son nez dans tous les coins de l'univers, à l'heure actuelle.

• (3.40 p.m.)

M. David Rockefeller, président de la Banque Chase Manhattan de New York, d'après le *Globe and Mail* du 21 novembre dernier, disait dans le discours qu'il a prononcé à Toronto lorsque les banques ont tenu leurs assises annuelles:

> ... les pays occidentaux ont effectué un complet retour à une politique de restrictions dans le domaine du commerce extérieur. A moins qu'on ne fasse volte-face, il en résultera en définitive un déclin désastreux du commerce international.
>
> Selon lui, l'histoire des années 30 constitue un sévère et net avertissement de ce qui se produit lorsque le protectionnisme prend le dessus.

Les forces protectionnistes sont bel et bien en progrès, à son avis, et le protectionnisme ne se confine pas aux États-Unis. Même au sein du Marché commun, des droits frappent un large éventail de produits. Puis il explique comment le protectionnisme à la moderne se manifeste sous forme de subventions, d'opérations compensées et d'autres façons. Il conclut par ces mots:

> En dépit de la relance du protectionnisme dans certains milieux, les nations industrielles, pour la plupart, favorisent des efforts constants en vue de la suppression des barrières douanières ou autres au commerce des produits industriels. Une mesure très avantageuse, à mon avis, serait la création d'un vaste marché libre auquel participeraient les nations consentant à supprimer graduellement les droits qui frappent les produits industriels au cours d'un certain nombre d'années.
>
> Même si une telle zone de libre échange pourrait débuter avec un petit noyau comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada, j'espère qu'elle serait absolument libre de préjugés ... Dans tout cela, nous ne devons pas reculer devant une perte apparente de souveraineté nationale. L'interdépen-

dance est un fait indéniable, et la collaboration est l'essence du progrès.

La création d'une zone de libre-échange de cette nature pourrait se révéler irréalisable à l'heure actuelle. Il pourrait surgir des empêchements de tout genre, mais du moins, montrons nous sympathiques à l'idée. Recherchons s'il est possible et réalisable d'abaisser les tarifs. J'ai été encouragé par les discours de nos ministres sur la question. Dans un exposé sur les possibilités du libre-échange, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait le 14 novembre à New York:

Un vaste secteur qui se prête manifestement à une plus grande répartition internationale du travail est celui des produits forestiers—bois de construction, produits du bois, pâte et papier. Or la grande expansion des débouchés pour ces produits ne se limitera pas à l'Amérique du Nord. Une bonne partie se produira en Europe et au Japon.

Un simple accord commercial bilatéral entre le Canada et les États-Unis n'aurait pas autant de valeur qu'un accord douanier conclu par tous les pays industriels du monde libre. Canadiens et Américains auraient beaucoup plus à gagner d'un accord multilatéral que d'un accord bilatéral.

Nous devrions tendre à libéraliser les échanges et à réduire les droits de douane. Si l'industrie canadienne risque d'être lésée par la concurrence qui résulterait d'échanges plus libres, que nos programmes d'aide s'appliquent aussi à l'industrie secondaire pour que notre pays ne subisse aucune perte économique et que nos travailleurs puissent conserver leur emploi et leur revenu. Si la concurrence porte préjudice à l'industrie canadienne, établissons alors, coûte que coûte, si une industrie en particulier en subit injustement des conséquences fâcheuses ou si la cause en est le manque de productivité, la lenteur des progrès technologiques, ou l'incompétence ou le manque d'initiative des administrateurs. Aucun protectionnisme ne saura, à la longue, prévenir la chute d'une industrie inefficace qui ne veut ou ne peut marcher de pair avec l'évolution et soutenir la concurrence.

Hier, le député de Waterloo nous a lu, je pense, un passage du Quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada. Fait significatif, il n'a pas abordé le Cinquième intitulé «Défi posé par la croissance et le changement» et publié en septembre 1968. Voici ce que dit, entre autres, le Conseil économique à la page 168 de son Cinquième exposé annuel:

De tous les grands instruments de développement économique national, aucun peut-être n'a été une source aussi riche de tensions interrégionales que le régime de protection douanière et les mesures qui y sont reliées dans le cadre de la politique commerciale. Il est aujourd'hui de tradition à chaque conférence fédérale-provinciale sur les problèmes fiscaux et économiques, pour l'Ontario de rappeler au pays qu'il fournit au Trésor national à peu près 45 p. 100 du produit de l'impôt direct et pour les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest de répliquer qu'elles fo t les frais de la protection douanière qui fournit à l'Ontario un marché protégé alors que la plupart de leurs propres producteurs doivent vendre à l'extérieur aux prix de la concurrence mondiale. Au cours des années, l'inégalité régionale du coût du tarif protecteur a été régulièrement invoquée en faveur d'une structure compliquée de subventions aux transports nationaux et régionaux, d'une aide spéciale aux producteurs primaires dans l'agriculture, la pêche et les mines, de concessions fiscales d'intérêt régional particulier et de paiements de péréquation aux provinces à faible revenu.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'objet et l'effet premiers du tarif protecteur, ainsi que du réseau national de transport, ont été d'établir des relations commerciales est-ouest et, par voie de conséquence, un degré considérable de spécialisation économique régionale. Le centre manufacturier et industriel du pays s'est développé en Ontario et au Québec, alors que les autres régions s'orientaient vers l'exploitation des ressources primaires. Les espoirs de la population des provinces de l'Atlantique de voir leur région remplir un rôle national important dans les secteurs de la production manufacturière et des services ont été déçus, d'une part, par les changements technologiques et, d'autre part, par le mouvement vers l'ouest de la population et de l'activité en Amérique du Nord . . .

On connaît assez bien, de façon générale, la structure du tarif douanier et les conceptions traditionnelles quant à ses répercussions aux plans national et régional. L'un des principaux effets des droits douaniers est de faire payer certains biens aux acheteurs plus cher que si ces biens pouvaient être importée en franchise. Le montant en cause est ce qu'on est convenu d'appeler «le coût en espèces» du tarif. Selon des études antérieures, au Canada, ce coût du tarif douanier est assez considérable. Non seulement les consommateurs paient-ils un grand nombre de produits finis sensiblement plus cher qu'ils ne le feraient autrement, mais la plupart des producteurs paient plus cher une grande variété de matériaux, de machines et d'éléments composants du fait des droits dont ces articles sont frappés, et l'augmentation conséquente des coûts de la production se répercute sur les prix des biens produits.

Tous les producteurs et consommateurs canadiens acquittent leur part de ce coût dans la mesure où les tarifs accroissent le prix des articles qu'ils achètent. Cependant, les entraves que les droits douaniers imposent à l'accès aux sources plus économiques d'approvisionnement des régions adjacentes des États-Unis sont en général plus coûteuses pour la région de l'Atlantique et les provinces de l'Ouest que pour le Canada central.

Le député de Waterloo a parlé du rendement des travailleurs canadiens et voici ce que dit le Conseil économique à ce sujet:

Toutefois, le tarif des douanes a des effets plus graves encore. De façon générale, il tend à réduire le volume de production par personne employée au Canada.

Autrement dit, le travailleur canadien, l'un des plus compétents au monde, voit ses efforts entravés du fait qu'il travaille pour un marché trop restreint. Nous devrions donc nous efforcer d'augmenter son volume de production en élargissant ce marché.

**M. Saltsman:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je sais que le député n'a pas l'intention de se montrer injuste. Je tiens

à préciser qu'au cours de mes remarques, hier soir, j'ai exprimé l'espoir que les ouvriers canadiens augmentent leur rendement. J'ai parlé de la rationalisation de l'industrie et de la suppression des droits de douane. Nous reconnaissons que le cinquième exposé annuel dit vrai. Nous devrions tendre au libre-échange. Notre parti en accepte le principe mais estime que nous ne pourrons l'instaurer que lorsque notre industrie sera en mesure de soutenir la concurrence que favorise une atmosphère de libre-échange.

**M. Perrault:** Je dois avouer que ce n'était pas l'impression que j'ai eue après avoir lu, dans le hansard, les observations de députés qui m'ont paru susceptibles de créer la confusion. Je ne me souvenais pas qu'il avait parlé de la réduction des droits de douane ou du libre-échange.

**M. Saltsman:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Perrault:** Pourrais-je répondre dans quelques minutes? J'aimerais terminer de vous lire les extraits de l'exposé du Conseil économique. Je continue ma lecture à la page 156:

> D'après des études récentes, cet «effet sur la production» des tarifs canadiens et américains peut être très considérable. Le coût économique peut même dépasser de beaucoup le coût en espèces et les deux réunis peuvent être un des principaux facteurs de l'écart prononcé et persistant de productivité et de niveau de vie qui existe entre le Canada et les États-Unis.

Je m'excuse auprès du comité de citer si longuement ce rapport. Je partage avec les députés un très grand respect pour le Conseil économique.

Certains s'inquiètent de la concurrence des pays des bords du Pacifique. Je ferai remarquer que le Canada a vendu pour 605 millions de dollars de marchandises au Japon, en 1968. Cela constituait une amélioration de 5 à 6 p. 100 sur les chiffres de 1967. De ce total, près de 300 millions de dollars de marchandises provenaient de ma province, la Colombie-Britannique. Le commerce a procuré des milliers d'emplois à notre main-d'œuvre de production, en Colombie-Britannique, ainsi que des revenus et, par ricochet, des millions de dollars au Trésor fédéral. On a tort de dire que le commerce avec le Japon et les autres nations du Pacifique a surtout profité à la Colombie-Britannique seule. En 1938, l'Ontario a vendu au Japon du bois d'œuvre, des produits agricoles, du cuivre, de la limaille de fer, des minéraux, des produits chimiques, des machines et autres produits divers. Rien d'étonnant que l'Ontario établisse une mission commerciale à Tokyo, ou que le ministre ait amélioré et étendu son ministère de manière aussi considérable depuis deux ou trois ans.

• (3.50 p.m.)

En 1967, la province de Québec a vendu au Japon pour plus de 65 millions de dollars de produits; davantage en 1968. Les provinces de l'Atlantique ont vendu, dans cette région du Pacifique, des produits agricoles, du bois d'œuvre, du cuivre et divers minerais, et bien autre chose encore. Nos amis des Prairies ont vendu pour des millions de dollars de blé et de grains—à elle seule, la Saskatchewan en a vendu pour près de 77 millions de dollars en 1967—de céréales oléagineuses, d'engrais chimiques, de graines de lin et de colza et de propane.

Récemment, nous avons envoyé une mission commerciale en Amérique latine. Je vois peut-être cela d'un autre point de vue, monsieur l'Orateur, mais il me semble que, d'après notre échelle de priorités, nous aurions dû envoyer une mission aux pays du cercle Pacifique avant cette équipée aux frais de la princesse en Amérique du Sud. Pour vous donner une idée du potentiel fantastique du Pacifique, il suffit de noter les chiffres concernant les exportations canadiennes expédiées des ports de l'Ouest: 505.9 millions de dollars au Japon, près de 60 millions à l'Australie, $750,000 aux îles Fidji, plus de 10.5 millions à la Nouvelle-Zélande et plus de 1.5 million à d'autres îles du Pacifique, y compris l'Océanie française, l'Océanie britannique et autres endroits. Les exportations à d'autres pays de l'Asie s'établissaient comme il suit: 160.5 millions de dollars à la Chine continentale, 35 millions à l'Inde, 9.4 millions à Hong-kong, 8.5 millions à la Corée du Sud, près de 10 millions aux Philippines et près de 15.2 millions à Formose.

On me permettra, j'espère, de citer un extrait du numéro du 1er septembre 1881, de l'hebdomadaire *Truth*, de Londres:

> La Colombie-Britannique est un pays aride, froid, montagneux, qui ne vaut pas la peine d'être gardé.

Or, des marchandises évaluées à $2,249,343,-296 ont été exportées dans le monde en 1968, de ports de la Colombie-Britannique, dont on écartait le potentiel avec tant de désinvolture en 1885. Sur ce total, 821 millions représentaient des marchandises produites en Colombie-Britannique, 10 p. 100 de plus qu'en 1967. Je dis au ministre et à la Chambre qu'il ne faut pas sous-estimer le potentiel de l'Ouest, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. C'est de l'Ouest que dépend largement notre prospérité future. Grâce à nos ports de l'Ouest, le commerce canadien pourra actualiser des virtualités remarquables, avec le temps, la peine et les occasions voulus.

Que le ministre annonce en cette enceinte une mission commerciale dans le Pacifique. Tâchons de coopérer avec les quatre ministres

provinciaux; ne tirons pas chacun de notre côté. Que les provinces aient le droit et le pouvoir de nommer plusieurs représentants au sein de cette mission commerciale. Il faut qu'un colloque bilatéral puisse s'engager entre les Canadiens et leurs partenaires commerciaux, actuels ou virtuels. Si nous prêtons l'oreille à leurs problèmes, peut-être écouteront-ils les nôtres. Cette mission devrait largement représenter l'Ouest du Canada. Elle serait constituée de délégués nommés pour moitié par les quatre provinces de l'Ouest, et pour moitié par le gouvernement fédéral. Il y aurait lieu de nommer une mission sérieuse chargée d'enquêter et de présenter aux divers ordres de gouvernement au Canada leurs recommandations quant aux mesures à prendre à l'avenir.

En ce qui concerne notre situation continentale, monsieur le président, nos échanges commerciaux se font naturellement du Nord au Sud et vice versa. A titre de membre du comité des transports j'ai appris une chose bien nette: c'est que l'avenir des vastes régions maritimes du Canada ne peut dépendre uniquement de subsides croissants versés à ces provinces. Il faut fournir aux provinces Maritimes une aide économique de base afin qu'elles participent à la prospérité du pays. Les marchés naturels des provinces Maritimes sont les États atlantiques des États-Unis. Il est ridicule de les obliger à vendre continuellement leurs marchandises dans le centre du Canada. Si l'avenir des Maritimes doit dépendre de la bienveillance des gouvernement à Ottawa, libéral ou conservateur, en vue de l'imposition de tarifs, je ne pense pas que l'avenir des provinces Maritimes...

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré.

**M. Perrault:** J'en ai pour deux minutes.

**M. le vice-président:** Le comité accorde-t-il son consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Perrault:** J'exhorte le ministre et le gouvernement à se montrer courageux et à essayer d'aborder avec les États-Unis chaque industrie séparément. Le libre-échange aiderait sensiblement non seulement les provinces Maritimes mais aussi l'Ouest canadien. Si l'accord sur l'automobile est avantageux pour le centre du Canada, on pourrait sans doute en conclure d'autres qui profiteraient également aux provinces Maritimes et à celle de l'Ouest.

L'une des difficultés qui se posent dans l'Ouest, c'est qu'il en coûte infiniment plus à une compagnie pour fabriquer un produit en Colombie-Britannique et pour le vendre à Toronto, qu'à une compagnie de Toronto pour fabriquer ses produits dans cette ville et les expédier dans l'Ouest du Canada. A cause des coûts, la Colombie-Britannique doit compter sur la Californie, État de 20 millions d'habitants. Nous pouvons nous enorgueillir d'une demi-douzaine de fabriques de meubles qui vendent la plupart de leurs produits dans le centre du Canada. Pourquoi n'auraient-elles pas davantage accès aux marchés commodes situés au sud du Canada? On pourrait le faire sans compromettre le moindrement notre souveraineté nationale. Il est temps de nous engager dans cette voie.

**M. Gleave:** J'aimerais faire quelques commentaires au sujet de cette réorganisation, monsieur le président, et signaler certaines répercussions exercées par ces ministères sur l'agriculture en particulier, et certains des effets qu'ils auront avec le temps.

Je ne voudrais pas que le préopinant s'offusque de ce qu'on a dit au sujet de la Colombie-Britannique de 1881. Il devrait lire ce que le capitaine Palliser a dit des Prairies. Je suis certain que c'était tout aussi désobligeant.

Nous nous préoccupons, en tant que Canadiens, de faire fructifier le mieux possible le riche patrimoine que nous avons reçu, de mettre au service des Canadiens toute cette productivité et d'améliorer les conditions d'existence dans toute la mesure de nos moyens Le ministère de l'Industrie et du Commerce doit se soucier beaucoup d'obtenir de pareils résultats, bien que j'aie des doutes sous certains rapports. Permettez que je vous cite un example.

J'avais posé une question au ministre le 24 janvier au sujet d'une étude entreprise par le ministère de l'Industrie sur l'industrie laitière. Il en est question dans le rapport de 1966:

● (4.00 p.m.)

Grâce à la collaboration de l'industrie laitière, l'exploitation des laiteries au Canada a été étudiée en profondeur au niveau régional, selon leur importance et la diversité de leurs produits. L'étude a révélé que les laiteries ont grand besoin d'être modernisées au Canada. Un programme destiné à moderniser les usines de fabrication et de transformation des produits laitiers est actuellement mis au point.

Il semble que ces renseignements soient confidentiels. Du moins, j'ai consulté le même rapport pour 1967. On y mentionne brièvement le fromage, mais il n'y est plus question de cette très importante étude sur l'industrie.

Cela nous incite à nous demander si le projet a été abandonné, mis au rancart ou si les faits ont semblé trop consternants pour être rendus publics. S'ils étaient révélés et qu'on en tienne compte, aiderait-on ainsi l'industrie laitière ou le producteur laitier et pourrait-on réduire la subvention de 138 millions accordée à l'industrie?

Je sais que les fonctionnaires ont la compétence requise, mais de ces enquêtes poussées, nous devrions connaître les résultats qui concernent l'industrie laitière. Le processus de transformation et le producteur laitier ne peuvent être dissociés. Ils forment un tout.

Je m'inquiète des projets et des résultats possibles en ce qui a trait aux céréales. D'après ce que disent les vis-à-vis, le ministère de l'Industrie et du Commerce, de concert avec le ministère de l'Agriculture, a formé un Conseil des grains, non en vertu d'une loi du Parlement mais par lettres patentes. Ce Conseil publiera-t-il tous les résultats de ses études? Rendra-t-il compte de ses recherches ou enquêtes sur des aspects de la commercialisation, de la production, du transport ou de la manutention des grains? Ses rapports seront-ils rendus publics? Nous cultivateurs, saurons-nous s'il défend nos intérêts? Jusqu'ici, nous n'en avons pas reçu l'assurance. Le Conseil des grains fera rapport au gouvernement. Le gouvernement nous dira-t-il quel gagne-pain, quel bien-être sont en cause, quels entretiens privés se poursuivent à huis clos, et quels faits ont été mis à jour?

L'ancien ministère du Commerce, devenu le ministère de l'Industrie et du Commerce, a toujours beaucoup contribué au bien-être des fermiers des Prairies. Ces gens-là doivent aboslument avoir confiance dans ce ministère. Je signalerai que, par l'entremise de la Commission canadienne du blé, ils ont montré qu'ils avaient assez confiance en ce ministère, en son honnêteté et son intégrité. Il y a eu parfois des prévisions plutôt exagérées de ventes de blé, mais on ne les prend pas toujours à la lettre, car on les connaît depuis longtemps. Que le ministre sache toutefois que si jamais le fermier trouve qu'on manque de franchise à son égard, il aura beaucoup moins confiance.

Nous venons de terminer une série de négociations du GATT, et je ne peux m'empêcher de penser que les avantages qui en résultent pour le fermier canadien sont très minces. J'ai appris récemment qu'un groupe d'étude sur l'agriculture doit publier un rapport à la fin du mois et qu'il recommandera la réduction des emblavures de 30 p. 100. Cela renforce mon jugement précédent. L'idée de réduire la culture du blé de 30 p. 100 est désastreuse pour les fermiers de l'Ouest du Canada.

M. Parnnell, du ministère de l'Agriculture, aurait dit que la moitié des fermiers canadiens devront cesser leurs activités d'ici 1980. Voilà qui déroute l'imagination. Ce genre de rajustement est nécessaire parce que nos marchés d'exportation se sont rétrécis. Tout est là.

Les négociations des pays signataires du GATT ont abouti à la réduction du tarif sur l'huile de soya à destination du Japon. Comme on n'a pas réduit le tarif sur la graine de colza, nous sommes désavantagés. Récemment, j'ai demandé au ministre pourquoi on avait haussé le tarif sur l'huile raffinée, destinée au marché australien, tandis qu'on n'avait pas accru le tarif sur l'huile de soya. Pourquoi cette discrimination? Nos négociateurs ne seraient-ils pas à la hauteur de la tâche?

**L'hon. M. Pepin:** Il faut être deux pour danser.

**M. Gleave:** Le ministre dit qu'il faut être deux pour danser. Je le reconnais, mais pourquoi ce désavantage qui nous frappe au bout du compte? S'il nous faut affronter les marchés d'exportation avec ce boulet au pied, les prévisions qu'on a faites deviendront de pénibles et dures réalités. Il faut se rendre sur place pour croire à l'ampleur de la réduction des investissements dans les Prairies, sans parler de la baisse du niveau de vie des personnes en cause, dont elles demeureront les victimes jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de quitter les Prairies et de s'installer ailleurs.

Si vous voulez voir se développer la région qu'on appelle le *Golden Triangle* en Ontario, vous n'avez qu'à continuer dans cette voie. Nous avons contribué à la prospérité de cette région pendant la crise économique, après avoir envoyé nos fils et nos filles à la guerre. C'est là qu'ils se sont établis à la suite de la terrible décapitalisation ou de la disparition des capitaux dans les Prairies à partir de 1929 jusqu'au début des années 40. Voilà la situation. Je suis sûr que l'on en comprend l'ampleur réelle. C'est la seule raison pour laquelle je m'adresse aux membres du comité cet après-midi.

• (4.10 p.m.)

La presse est très prodigue de conseils et nous dit à tout bout de champ que la meilleure chose à faire aujourd'hui, c'est de nous lancer dans la culture des céréales de provende. Les journaux mentionnent plutôt spécieusement les 400 millions de boisseaux de céréales de provende qu'il faut exporter à l'étranger. Si nous n'avons pu, en vertu des négociations du GATT, étendre notre marché du blé, et si nos exportations réelles d'orge de provende ont diminué—elles ont baissé et les

chiffres pertinents figurent dans le rapport de la Commission du blé—comment au nom du sens commun les journaux peuvent-ils nous proposer d'écouler 400 millions de boisseaux de céréales de provende sur le marché d'exportation?

Peut-être devrions-nous réduire le prix de nos graines de provende. C'est fait, d'ailleurs. Il suffit de lire le bulletin hebdomadaire Richardson du 8 mars pour constater que nous avons réduit le prix de l'orge à $1.02. Quelle en fut la conséquence immédiate? La France a vendu la sienne moins cher que la nôtre. Voilà. Quiconque pense—et il y en a encore plusieurs au Canada qui y croient, semble-t-il, mais très peu dans l'Ouest canadien—qu'il est possible d'accaparer les marchés internationaux en offrant des prix de rabais, ferait bien de se dessiller les yeux avant qu'il ne soit trop tard. Si nous songeons à nous aventurer dans un programme de ce genre, mieux vaut y penser deux fois.

La Commission du blé a fixé le prix de l'orge de provende à $1.02 le boisseau. C'est un montant de 15 à 20 p. 100 inférieur à ce qu'il était récemment. Comment pouvons-nous compter vendre ce grain à un prix inférieur. Si nous nous proposons de le faire, le présent gouvernement devra agir comme certains gouvernements d'outre-mer. Nous devrons dire au cultivateur, allez-y et cultivez de l'orge, nous lui trouverons un débouché et nous la vendrons au prix que nous pourrons obtenir, mais nous vous garantissons un prix à ce niveau. C'est la seule ligne de conduite que nous pourrions adopter.

Au cultivateur, il en coûte au moins tant pour produire de l'orge. Finies les formules magiques. J'ai grandi à une époque où on pouvait utiliser du fil de fer pour réparer les machines agricoles et où les gens possédaient un certain nombre de chevaux. Nous avions l'habitude en nous levant le matin de rassembler les chevaux de selle pour travailler. Cela ne prenait pas beaucoup d'argent. Nous ne pouvons plus rassembler les chevaux de selle pour travailler sur la ferme. Nous faisons maintenant démarrer les tracteurs. Nous payons 25c. le gallon d'essence, $2 le gallon d'huile, et nous devons conduire nous-mêmes nos tracteurs ou payer quelqu'un $1.50 ou $1.75 de l'heure pour le faire à notre place.

C'est presque la même chose que dans l'industrie en général aujourd'hui. Je ne crains pas de me répéter. Nous ne sauverons pas l'industrie céréalière de l'Ouest par des ventes au rabais, et ceux qui le croient feraient mieux de se raviser. Je ne pense pas que le ministre soit de ceux-là. Je le dis en toute sincérité et dans l'espoir que le ministre n'acceptera pas l'argument de ces personnes.

[M. Gleave.]

Pour ceux qui veulent des chiffres sur la situation des grains, en voici que j'extrais du rapport de 1966-1967 de la Commission canadienne du blé. Au cours de la période quinquennale de 1947-1948 à 1951-1952, nous avons vendu jusqu'à concurrence de 73,458,000 boisseaux d'orge et en 1956-1957, nous avons réussi à en vendre 122,077,000 boisseaux. Durant l'année-récolte 1956-1957, nous avons vendu près de 82 millions de boisseaux d'orge. Nous nous sommes maintenus pendant une dixaine d'années à ces niveaux de volume. Il y a eu fléchissement à environ 42 millions de boisseaux en 1961-1962. De 1962-1963 à 1966-1967, nous n'avons pas enrayé cette baisse. Nos ventes ont baissé jusqu'à 15 millions de boisseaux, ce qui représente une minime fraction des 80 millions de boisseaux vendus en 1956-1957. En 1966-1967, nous avons vendu quelque 58 millions de boisseaux d'orge. Cela montre sûrement à ceux qui nous proposent de réduire le prix, qu'ils devraient y repenser à deux fois. Voilà un exemple concret de ce qui s'est produit.

Tout cela devrait se négocier. Comme le ministre l'a dit, il faut être deux pour danser le tango. Nous devrions apprendre de nouveaux pas. Nous entendons deux sons de cloche au sujet de l'agriculture.

A la fin des négociations de GATT, nous espérions, paraît-il exporter des produits manufacturés représentant 1.5 milliard de dollars par an.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. le président:** Consent-on à l'unanimité à ce que le député poursuive?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Jamieson:** Passez à la rumba.

**M. Gleave:** Monsieur le président, j'ai dit à peu près tout ce que je voulais dire aux membres du comité. J'espère que le nouveau ministère sera conscient de la tâche importante à accomplir, qu'il n'acceptera pas l'hypothèse non fondée que nous devons soustraire un tiers de nos terres à blé de la production active; qu'il n'acceptera pas la supposition que la moitié des cultivateurs canadiens seront forcés d'abandonner les affaires en 1980. Si le nouveau ministère, ou le gouvernement, ajoute foi à cette supposition, le pays court vraiment vers la catastrophe, tout comme les gens de la circonscription de Saskatoon-Biggar.

[*Français*]

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques au sujet de la mesure qui fait actuellement l'objet de notre étude.

Je voudrais d'abord féliciter mon collègue de Drummond (M. Pepin), qui sera chargé d'assumer les destinées du nouveau ministère. Il entreprend une tâche énorme et mes meilleurs vœux l'accompagnent. Cette tâche retiendra, tous les jours, ses services et son dévouement. Elle exige du talent, beaucoup de travail, de l'audace, de la fermeté et, aussi, de la vigilance. Je sais que le ministre possède ces qualités et les qualifications qui lui permettront de réussir et d'en faire bénéficier l'industrie canadienne.

Ceci, monsieur le président, m'amène à dire que le ministère que le ministre aura à diriger, au cours des années à venir, est des plus important pour la population ouvrière de ma circonscription. Les deux domaines où la population ouvrière de ma circonscription peut s'attendre à une amélioration, si le ministre veut bien y accorder son attention, sont ceux de l'industrie de la chaussure et de l'industrie textile. Ce n'est pas la première fois, monsieur le président, que je reviens à la charge pour discuter ces deux sujets particuliers. Mais ces deux industries sont tellement importantes chez nous, que je dois à mes électeurs de protéger leurs intérêts chaque fois que l'occasion m'en est donnée.

Je recevais, il n'y a pas très longtemps, soit le 18 février dernier, une lettre de M. Bert Demers, directeur du Québec de l'Union des ouvriers du textile d'Amérique. En lisant cette lettre, il est facile de constater que les ouvriers de l'industrie textile de ma province sont fort inquiets et c'est pour inciter le ministre à redoubler de diligence que je consacre de nouveau aujourd'hui quelques minutes à l'étude de ce problème. Voici un passage de la lettre que m'a adressée M. Bert Demers, et je cite:

• (4.20 p.m.)

> La fermeture de certaines filatures dans cinq régions dites de textile—attribuables pour une large part à l'abondance des textiles de toutes sortes venant de pays à faible coût de production—a de quoi alarmer ceux qui ont encore la bonne fortune d'exercer leur activité dans ce domaine.

Dans un mémoire qui accompagne la lettre de M. Demers, on peut constater, par exemple, qu'en 1954, les importations, sous la rubrique «textiles et vêtements de confection» représentaient 5 p. 100 de la consommation, alors qu'en 1959, le volume de ces importations avait monté à 25 p. 100 pour atteindre 43 p. 100 en 1967, ce qui n'est pas sans nuire à la production canadienne et sans enlever des emplois à nos ouvriers.

Au fait, voici ce que dit le mémoire, et je cite:

> En d'autres termes, de 6 millions de livres en 1954, le niveau des importations dites «pas cher», en raison de leur point de départ, grimpait à 46 millions de livres en 1959, à 74 millions de livres en 1964 et à 118 millions de livres en 1967.
>
> Tandis qu'un tel état de choses s'installait ici, ailleurs, en Europe et aux États-Unis par exemple, on adoptait une politique rationnelle pour limiter les effets nocifs de cette pénétration du marché mondial chez eux.
>
> Si notre Parlement canadien laisse s'accroître—sans ou peu de réserve—les importations provenant de pays en voie de développement, les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie du textile ici, au pays, iront décroissant d'année en année.

Il s'agit donc d'un signal d'alarme dont le ministre voudra sûrement tenir compte. Il voudra également méditer sur cet autre passage du mémoire qui se lit comme il suit, et je cite:

> Le problème est plus que sérieux et l'heure est grave. Nous ne le répéterons jamais assez. Des centaines de travailleurs de l'industrie du textile, à Drummondville, Cowansville, Montmorency, Magog et plusieurs autres régions, sont mis à pied. Certains le sont depuis quinze mois. Des ouvriers de Coaticook, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe et Valleyfield sont frappés plus durement encore; leur gagne-pain depuis de nombreuses années disparaît.

Le ministre, qui a passé une partie de sa vie au sein d'une population ouvrière et, plus spécialement parmi les ouvriers de l'industrie textile, sait fort bien que lorsqu'un ouvrier a passé plusieurs années de sa vie dans un «moulin» ou une usine de produits textiles, il lui est difficile de se trouver du travail à l'extérieur, dans une autre manufacture. Alors, si l'on doit appliquer des politiques audacieuses, les ouvriers, les contribuables actuels, méritent qu'on leur accorde toute l'attention voulue.

Je discutais, au cours de la dernière fin de semaine, avec un ouvrier qui travaille dans une manufacture de chemises de Saint-Hyacinthe depuis près de 40 ans. Il est menacé, à plus ou moins brève échéance, de perdre son emploi, si la conjoncture actuelle persiste. Il m'a fourni des renseignements officiels, selon lui, et qui nous donnent une idée des importations qui proviennent de pays où le coût de fabrication est de beaucoup inférieur au nôtre. Par exemple, durant l'année 1968, il nous est parvenu de Formose 100,048 douzaines de chemises, 58,720, de la Malaisie, 18,000, de Singapour, 365,100, du Japon, 57,000, de la Corée, 217,000, de Hong-Kong. Voilà, monsieur le président, des quantités énormes de chemises qui font leur entrée sur le marché canadien. Elles créent de la concurrence, ce qui affecte les ouvriers canadiens.

Je sais que le ministre doit beaucoup penser et beaucoup travailler. Je sais que la question des importations n'est pas sans lui créer des ennuis, mais je sais également qu'il

est bien intentionné. Je suis certain qu'il voudra faire l'impossible pour conserver aux ouvriers de l'industrie textile canadienne la part du marché qui leur revient.

Comme le dit M. Demers dans sa lettre, le facteur principal de la concurrence étrangère, c'est qu'elle se fait avec les ouvriers beaucoup moins bien payés des pays en voie de développement.

Mais, même si nous avons l'obligation d'aider les pays en voie de développement, notre première obligation, à mon sens, est envers les Canadiens, et s'il faut adopter des mesures plus ou moins agréables aux pays qui veulent conquérir notre marché, je crois qu'il ne faut pas hésiter à les prendre.

Je disais, au début de mes remarques, que le ministre devrait faire preuve d'audace, de fermeté et de vigilance. Ce n'est un secret pour personne que certains exportateurs étrangers ne sont pas toujours aussi scrupuleux et aussi respectueux de la loi qu'ils devraient l'être. A plusieurs reprises, on a appelé mon attention sur le fait que la marque d'identification du pays d'origine, qui devrait être inscrite en lettres aussi grosses que les autres inscriptions de l'étiquette, est imprimée en caractères si petits qu'il est difficile de la lire.

Malgré toute la bonne volonté des fonctionnaires chargés de surveiller cette sorte de concurrence, beaucoup de faits échappent continuellement à leur attention et je pense que le ministre devra peut-être—puisqu'il s'agit de la réorganisation d'un ministère—attribuer à quelqu'un en particulier la tâche de veiller à ce que la concurrence déloyale soit éliminée. Au fait, elle constitue réellement une infraction à la loi et l'on devrait, à mon sens, prendre tous les moyens pour la faire respecter le plus parfaitement possible.

On pourrait peut-être aussi accomplir un certain travail auprès de nos financiers canadiens, en vue de les inciter à faire leur part à l'égard de la population canadienne. J'ai en main la photocopie d'un article publié dans la revue *Men's Wear of Canada*, de décembre 1967, dans laquelle on dit que les Canadiens et les Américains investissent des capitaux dans les pays à faible revenu afin de fabriquer des vêtements pour ensuite en inonder le marché canadien.

Je pense que si ces financiers canadiens désirent réellement que leur pays se développe comme il se doit, ils devraient sacrifier un peu de profit et faire en sorte que les bénéfices qu'ils veulent réaliser proviennent d'industries canadiennes plutôt qu'étrangères.

Enfin, je voudrais également rappeler à l'honorable ministre que l'industrie de la chaussure traverse, depuis plusieurs années, une période des plus difficile. On sait que depuis 1963, un grand nombre de manufactures de chaussures ont fermé leurs portes à cause, encore là, de la concurrence de pays à faible coût de production. Je voudrais bien que le ministre accorde aussi son attention à cette question; ce faisant, il rendra service aux gens de sa circonscription, aux travailleurs de la province de Québec et à ceux du Canada tout entier.

[L'hon. M. Ricard.]

• (4.30 p.m.)

**M. Mongrain:** Monsieur le président, au moment de prendre la parole, j'éprouve une certaine hésitation et je vais vous raconter une anecdote pour justifier mon sentiment.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai eu le plaisir d'aller adresser la parole dans la circonscription du futur ministre de l'Industrie et du Commerce, et je me souviens qu'à un moment—c'est lui qui devait prendre la parole après moi—s'était levé—j'avoue que j'avais parlé trop longtemps et qu'il n'était pas nécessaire de mettre autant de temps à persuader les gens de voter pour le ministre, car ils y étaient déjà décidés—et avait dit à l'auditoire: Mesdames et messieurs, quand le député de Trois-Rivières se lève à la Chambre, il dit toujours, ou presque toujours: je n'avais pas l'intention d'adresser la parole au cours de ce débat, mais je vais essayer de le faire brièvement; puis il prend d'ordinaire tout le temps mis à sa disposition, sinon plus.

Alors, on comprendra que je me suis rappelé cela en me préparant à prendre la parole, d'autant plus qu'hier soir, en terminant son discours, le ministre disait, et je cite:

> Pour ma part, j'espère que le débat sera moins long que celui qui a porté sur la formation du ministère des Communications.

On reconnaîtra qu'une telle remarque est susceptible d'impressionner un homme aussi timide que moi et, monsieur le président, je tiens à assurer le ministre que je vais essayer d'être bref.

Le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard), avec sa bonhommie et sa courtoisie habituelles, m'a quand même lancé une espèce de défi qu'il faut que je relève, ne serait-ce que pour sa gouverne et celle des ses collègues, qui ne sont peut-être pas au courant de tout ce qui se passe.

Je voudrais dire au député de Trois-Rivières—de Saint-Hyacinthe, que l'on veuille m'excuser, car je ne céderais sous aucun prétexte ma circonscription au député de Saint-Hyacinthe—qu'il s'est formé, il y a plusieurs mois, au sein des députés ministériels, une espèce de groupe de travail, qui, lui aussi, a été sensibilisé aux problèmes que connaissent actuellement l'industrie de la chaussure et, plus particulièrement, l'industrie textile. Ce groupe de travail est surtout composé de dé-

putés dont la circonscription compte des industries textiles. Il s'agissait au début d'un groupe de travail exerçant son activité à l'échelon provincial. Aujourd'hui, il le fait à l'échelon national puisque nous avons des représentants de toutes les provinces où l'on exploite l'industrie textile. Nous avons voulu étudier le problème en profondeur et non pas simplement nous lever dans cette enceinte pour dire au ministre: Il y a trop d'importation et il faut que cela cesse, car notre industrie textile en souffre. Nous avons voulu procéder à une espèce d'auscultation de l'industrie en vue d'en circonscrire les problèmes et les solutionner.

Nous avons rencontré, à ce sujet, des spécialistes des ministères en cause—plus particulièrement le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) et le ministre des Finances (M. Benson), en vue de discuter de tous les aspects de la question—car elle en présente un bon nombre—et nous continuons à les étudier.

Nous avons été particulièrement heureux de découvrir, au cours de notre travail, que des hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce et de celui des Finances poursuivent, depuis plusieurs mois, une étude exhaustive approfondie et réaliste, qui tiendra compte de tous les aspects du problème.

Je voudrais, par exemple, demander au député de Saint-Hyacinthe si, parmi les filatures et les manufactures de chaussures qui semblent péricliter, il ne s'en trouverait pas une forte proportion qui périclitent à cause des faiblesses de leur administration ou parce qu'elles ont oublié, par exemple, de suivre le courant du commerce actuel, d'investir les sommes nécessaires pour se tenir à la page.

Je peux citer le cas, par exemple, d'une industrie textile assez considérable de chez moi, la *Wabasso Cotton*, qui emploie régulièrement 2,200 ou 2,300 employés de la région de Trois-Rivières. Elle produit des articles de qualité, comme les draps et taies d'oreiller, que tout le monde connaît, qui sont fabriqués chez nous. Elle fabrique également des tissus pour robes et pour plusieurs autres usages. Voilà une industrie qui a prévu de nouveaux courants du commerce. Par exemple, le produit synthétique faisait son apparition sur le marché et, à cause de cela, évidemment, le coton devenait de moins en moins utilisé. Cette industrie a compris qu'il fallait tout de même qu'il existe des échanges entre le Canada et d'autres pays si l'on veut conserver notre commerce extérieur. Il faut sacrifier certaines choses et éviter d'être protectionniste à outrance. Il faut plutôt s'orienter vers le «libre-échangisme» si l'on veut véritablement favoriser le développement de notre commerce.

La compagnie *Wabasso Cotton* a prévu cela il y a quelques années. Ses dirigeants ont investi des sommes d'argent considérables pour moderniser leur usine, après quoi ils se sont lancés dans la fabrication de nouveaux produits. Par exemple, on fabrique aujourd'hui un excellent produit synthétique qui se vend très bien. On a fait des recherches et l'on a inventé un drap et une taie d'oreiller qui ne nécessitent pas de repassage. Il existe aussi des chemises qui ont cette caractéristique. Ces gens-là font de la recherche dans tous les domaines.

Alors, au lieu de connaître le marasme économique que certaines autres entreprises ont connu, cette filature jouit aujourd'hui du plein emploi et elle est assez prospère. Évidemment, elle préférerait, comme tout le monde, qu'il n'y ait aucune importation de chemises de Hong-Kong, de la Corée ou d'ailleurs. Il est certain que ce serait peut-être une situation idéale, théoriquement parlant, mais, en pratique, si l'on veut vendre quelque chose à ces pays, il faut évidemment qu'on achète d'eux.

J'étais en train de dire qu'au sein des ministères de l'Industrie et du Commerce et des Finances, on a fait une étude approfondie pour essayer d'en venir à établir des contingentements raisonnables, non pas par coercition, mais à la suite d'ententes, de négociations, de discussions avec ces pays. D'après les renseignements que nous possédons, et je peux en révéler le contenu à mon honorable ami de l'autre côté de la Chambre, parce qu'il est bon qu'il sache . .

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, je puis dire à l'honorable député que jusqu'à présent, il ne m'a rien appris de nouveau.

**M. Mongrain:** Je continuerai donc, à ce sujet. . .

**L'hon. M. Ricard:** Je sais tout cela, monsieur le président. L'honorable député n'a pas besoin de le répéter.

**M. Mongrain:** Monsieur le président, si l'honorable député le sait, il ne semble pas comprendre, car chaque fois qu'il se lève, il adresse des reproches à l'honorable ministre.

**L'hon. M. Ricard:** Il ne s'agissait pas de reproches; j'ai demandé qu'il collabore.

**M. Mongrain:** Il faudra alors qu'on le répète trois fois.

De plus, ces ministères s'occupent de trouver des moyens afin de recycler seulement les entreprises qui ne peuvent pas, par elles-mêmes, continuer à subsister pour toutes sortes de raisons.

Ils ont déjà trouvé, pour certaines de ces entreprises, des débouchés qu'elles n'avaient pas auparavant. Il est bon que ces choses-là soient sues, afin qu'on ne donne pas l'impression à tout le reste du Canada que le gouvernement ne se préoccupe pas de ce problème, et qu'il serait si simple de dire: Demain matin, on met fin à l'importation des chemises et des produits textiles; nos industries pourront alors prospérer.

Il existe un autre problème sur lequel l'honorable député de Saint-Hyacinthe pourrait se pencher de temps à autre, parce que, si je comprends bien, il est lui-même chef ouvrier. Il pourrait peut-être appuyer la demande que je fais depuis trois ans aux organisations ouvrières du pays, afin qu'elles consentent à faire une trêve ou acceptent une espèce de moratoire pour permettre au gouvernement de stabiliser les prix; le salarié et l'ouvrier seraient les premiers à en bénéficier. Au fait, on remarque que les unionistes eux-mêmes en sont rendus à réclamer l'adoption de plus de mesures de la part de leurs dirigeants, car il semble que certains dirigeants ont perdu le sens de leurs responsabilités. Voilà une chose qui n'aide pas à régler des problèmes comme celui que nous discutons actuellement.

• (4.40 p.m.)

J'ai résumé ce qui se produit pour la gouverne de l'honorable député de Saint-Hyacinthe, car il m'a dit qu'il le savait...

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, je n'ai rien appris de l'honorable député de Trois-Rivières, parce qu'il s'agit de choses que je connaissais déjà.

**M. Mongrain:** Monsieur le président, il va falloir qu'on les lui répète probablement une quatrième fois pour qu'il cesse de...

**L'hon. M. Ricard:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Mongrain:** Je serais très heureux d'écouter la question de l'honorable député.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, je demanderais à l'honorable député de Trois-Rivières d'essayer de nous expliquer pourquoi les importations ne cessent d'augmenter, alors que notre production ne cesse de diminuer?

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je sais que l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce s'apprête à répondre à la question que me pose l'honorable député de Saint-Hyacinthe. Il y répondra avec beaucoup plus d'arguments, en donnant beaucoup plus de statistiques et de faits que je ne pourrais le faire au cours des quelques minutes qui me restent.

**L'hon. M. Ricard:** C'est précisément ce que je lui ai demandé de faire.

[M. Mongrain.]

**M. Mongrain:** La différence qui existe entre l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce et l'honorable député de Saint-Hyacinthe, c'est que le ministre ne parle pas à la légère. Il attend d'avoir tous ses arguments. Il les aura à brève échéance. Je ne suis pas assez dans les secrets des dieux pour fixer une date, mais je sais qu'il le fera bientôt. L'honorable député de Saint-Hyacinthe obtiendra alors des statistiques, des faits et des arguments plus qu'il n'en désire.

**L'hon. M. Ricard:** Est-ce que l'honorable député voudrait réfuter les statistiques que je viens de donner et qui m'ont été fournies par l'Union des ouvriers du textile d'Amérique? Est-ce là où le député veut en venir?

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je constate que mon honorable ami n'a rien compris. J'ai parlé pendant 20 minutes et il ne m'a pas compris. Il veut que je réfute des statistiques, alors que je lui ai dit qu'on sait qu'il y a des importations. Mais on sait également qu'il existe beaucoup d'autres problèmes qui se rattachent à cela et que la solution n'est pas aussi simpliste que le député de Saint-Hyacinthe se l'imagine.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, je n'ai pas proposé de solution; j'ai simplement demandé que le ministre collabore.

**M. Mongrain:** Monsieur le président, j'ai l'impression que je perds mon temps en essayant de convertir à ma cause le député de Saint-Hyacinthe. Alors, je parlerai pour ceux qui veulent comprendre, parce qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Je m'empresse donc de passer au deuxième sujet dont je voulais parler, soit l'aspect «tourisme» du nouveau ministère. J'ai été très heureux de lire l'exposé que le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait hier soir, qu'on retrouve à la page 6493 du hansard. Je me permets de citer ce qui suit:

> Permettez-moi, monsieur le président, de vous entretenir brièvement du tourisme, dont sera également chargé le nouveau ministère, secteur qui rapporte annuellement un milliard de dollars dont bénéficiera notre balance des paiements.

Il s'agit d'une des industries les plus immédiatement rentables que nous puissions encourager au Canada. Je suis, comme bien d'autres, très heureux de voir que le ministre se penche sur cet aspect de l'industrie canadienne.

Je continue:

> L'attitude qu'entend adopter le ministère à l'égard du développement de notre industrie touristique et de l'expansion au Canada des revenus provenant du tourisme s'inscrit également dans la méthode intégrée, même si ces questions font l'objet d'un programme distinct au sein du nouveau ministère.

La Direction générale du tourisme comprendra d'abord l'Office de tourisme du gouvernement canadien, un service de publicité principalement chargé d'attirer les visiteurs de tous pays au Canada. Comme on le sait, il compte déjà 24 représentants à l'étranger. La Direction comportera également une division vouée à l'étude de notre industrie touristique nationale et de ses besoins sur le plan de la croissance et du développement, afin de répondre aux exigences du marché touristique international au sein duquel il existe une forte concurrence. Il va sans dire que l'exécution de ces fonctions se réalisera en collaboration étroite avec l'industrie, les provinces et les autres ministères fédéraux dont les attributions s'associent à l'expansion des attraits et des aménagements touristiques au Canada. Ici aussi, les aspects international et national seront étroitement liés.

Quant à moi, je suis très heureux d'entendre le ministre nous exposer des projets réalistes et avantageux pour le développement de ce secteur d'une industrie qui, soit dit en passant, concerne ma région. Ayant été mêlé, pendant plusieurs années, à la promotion touristique, je voudrais suggérer au ministre d'essayer d'en arriver, dans ses relations avec les provinces, en particulier avec le Québec, à l'élaboration d'un système qui permettrait aux organisations régionales de promotion touristique de multiplier le nombre des centres touristiques. Il en existe dans beaucoup de régions, mais ils ne sont pas développés à leur juste valeur, parce que, précisément, les municipalités n'ont pas les fonds nécessaires.

Le ministre reconnaîtra—parce que je suis certain qu'il a déjà visité ces lieux—que la région de Trois-Rivières possède des vestiges qui remontent à l'époque de la première industrie sidérurgique au Canada. Il s'agit des vieilles forges de Saint-Maurice, endroit aussi connu sous le nom de Saint-Michel-des-Forges, et qui fait aujourd'hui partie de la ville de Trois-Rivières.

Voilà un trésor touristique, archéologique et historique qui n'est pas exploité. On a les plans de cette vieille fonderie et les fondations existent toujours. On y découvre toutes sortes d'objets historiques. Cela n'est pas exploité, monsieur le président. Je sais que le gouvernement fédéral a déjà posé un geste dans ce sens-là. Je sais aussi qu'on est encore disposé à faire quelque chose à la Direction des parcs nationaux, en particulier, mais on aurait probablement besoin de la collaboration du ministre de l'Industrie et du Commerce. Il semble qu'il existe une espèce de mésentente sur les aspects constitutionnels du problème, parce que quelques ministres du Québec seraient d'avis que le gouvernement central n'a pas à se mêler de ces choses-là.

Je trouve la situation désastreuse et je suis d'avis que des hommes de bonne volonté pourraient certainement trouver un moyen de revaloriser une industrie qui, en somme, est unique et qui constituerait une attraction pour une foule d'Américains et d'Européens avides de visiter cette reconstitution de la première industrie sidérurgique du Canada. On me dit que l'industrie sidérurgique américaine aurait été pressentie et serait disposée à contribuer des sommes d'argent assez élevées pour la reconstruction des vieilles forges du Saint-Maurice. Cela ne s'est pas réalisé, mais je suis sûr qu'avec toute la lucidité et la diplomatie qu'on lui connaît, le ministre pourrait peut-être réussir à convaincre les autorités du Québec à collaborer avec le gouvernement fédéral et les municipalités en vue de multiplier les centres d'attractions touristiques, ce qui donnerait aux organismes qui veillent à la promotion touristique de leur région les moyens nécessaires à une action efficace et concrète, afin que l'argent et le travail que le ministère consacre à la promotion de l'industrie touristique suscitent un esprit de collaboration à tous les paliers gouvernementaux.

Je termine mes observations en félicitant le ministre d'avoir été nommé titulaire de cet important ministère. Je veux aussi lui dire que nous, de la province de Québec, en particulier, sommes fiers de le voir accéder à ce poste et de constater avec quelle maîtrise il s'acquitte de sa tâche. Je lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions.

• (4.50 p.m.)

**M. Gauthier:** Monsieur le président, je voudrais, à mon tour, dire quelques mots sur la troisième partie du bill à l'étude, laquelle traite de l'industrie qui, évidemment, relève du nouveau ministère de l'Industrie et du Commerce.

Avant de commencer mes remarques, je voudrais, monsieur le président, appeler l'attention de la Chambre sur un incident dont notre parti a été victime aujourd'hui et qui n'est nullement susceptible de nous réjouir. Alors que le député de Compton (M. Latulippe) avait la parole, il a demandé qu'on lui accorde deux minutes de plus pour terminer ses remarques, et les députés ministériels ont refusé. Il s'agit, à mon sens, d'un manque de courtoisie qui m'aurait incité à rendre œil pour œil, dent pour dent. Mais j'ai un peu maîtrisé mon mouvement de colère et nous avons accordé bien gentiment le droit de parole à ceux qui tenaient à profiter d'une ou deux minutes de plus pour prononcer leur discours. Je n'en dirai pas plus long sur ce point, car je sais que vous pourriez faire une mise au point à ce sujet et ce ne serait pas la première fois que notre parti en ferait les frais, monsieur le président.

Je tiens à féliciter bien chaleureusement le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui sera demain le titulaire officiel du ministère du l'Industrie et du Commerce. Je lui souhaite tout le succès qu'il désire lui-même à la direction de ce ministère.

Nous disons que c'est un nouveau ministère, mais il ne faudrait pas aller trop loin, car en écoutant l'exposé du ministre, nous serions portés à faire certaines réserves. Au fait, le ministre disait, et je cite:

La fusion des ministères du Commerce et de l'Industrie est une partie très importante de la présente restructuration de l'administration fédérale, la troisième depuis 1963, ...

Je ne considère donc pas la création de ce ministère comme une innovation, mais plutôt comme un recul, puisqu'il a déjà bel et bien existé.

Je crois que c'est le très honorable Lester B. Pearson qui a divisé ce ministère et l'on s'est probablement rendu compte de l'erreur. Je me suis toujours demandé pourquoi on avait divisé ce ministère. L'industrie et le commerce sont deux secteurs qui, nécessairement, doivent se compléter, s'intégrer l'un à l'autre et former un tout. Cela, nous en avons maintes fois eu la preuve, lorsque nous avions à discuter, par exemple, avec des industriels, de l'écoulement de leur production et qu'il nous fallait courir d'une porte à l'autre, d'un ministère à l'autre.

Je crois que ce nouveau ministère sera un atout pour tous les producteurs, les commerçants, ainsi que pour toute la population.

Malgré que nous soyons en faveur de la création de ce ministère, il y a certains points sur lesquels je dois appeler l'attention du ministre. Le ministre a déclaré, et je cite la page 6492 du compte rendu des *Débats* de la Chambre:

Je suis honoré et très conscient des responsabilités du mandat qui m'est confié de réunir les talents et les capacités des ministères actuels de l'Industrie et du Commerce afin de forger pour l'avenir un ministère fort et créateur, qui saura favoriser le développement de l'industrie, ...

J'appuie le ministre à ce sujet, mais je m'inquiète des talents et des capacités qu'il devra posséder. J'essaie de découvrir les talents qui dirigeront ce ministère et, comme l'indique la page 6493 du hansard, son premier sous-ministre adjoint est M. Kniewasser; le deuxième, M. Head; le troisième, M. Mundy; le quatrième, M. Schwarzmann, et le cinquième, M. Warren. Le ministre disait aussi:

Monsieur le président, je pourrais continuer à détailler les responsabilités ... mais je vais m'en abstenir.

J'aurais aimé qu'il nous indique quand nous aurons un Canadien français à un poste supérieur.

**L'hon. M. Pepin:** Cela aurait été le nom suivant, M. Sénécal.

**M. Gauthier:** Le suivant? J'en suis très heureux, monsieur le ministre, car cela m'inquiétait un peu. Je ne pouvais pas concevoir une telle erreur de la part du ministre. D'ailleurs, nous ne la lui aurions pas pardonnée.

[M. Gauthier.]

La nomination d'un ministre canadien-français nous rend toujours heureux. Il en est de même pour la nomination de Canadiens français au niveau des hauts fonctionnaires. Il nous est tellement plus agréable de nous exprimer dans notre langue, lorsque nous allons dans ces bureaux. Malheureusement, il y a encore certains bureaux où il nous est très difficile de le faire, où l'on réussit parfois à trouver une petite secrétaire qui servira d'interprète, et l'on dit que la Fonction publique prône le bilinguisme.

C'est un bilinguisme étrange et je veux appeler l'attention du ministre sur cet aspect. Je sais qu'il est capable de le surveiller et je souhaite que tous les ministres agissent ainsi, afin que le gouvernement devienne vraiment bilingue. Les hauts fonctionnaires devront d'abord devenir bilingues, afin que tous les députés puissent s'adresser à eux dans leur langue maternelle.

Les anglophones sont très heureux, dans un ministère, de pouvoir s'exprimer dans leur propre langue. Quant à nous, c'est tout ce qu'on demande. On ne demande pas plus qu'eux; on demande ce qu'ils ont, un point c'est tout. On veut pouvoir s'exprimer en français dans tous les ministères. Même si nous parlons un peu l'anglais, notre langue c'est la langue française, qui est d'ailleurs reconnue par le gouvernement aujourd'hui. Il s'agit de ne pas l'oublier dans les livres, de ne pas laisser s'accumuler la poussière sur ces lois et de favoriser la diffusion du français et le bilinguisme. Je sais que les hauts fonctionnaires sont qualifiés pour occuper tel ou tel poste. Il faut cependant une deuxième condition: le bilinguisme. Qu'ils apprennent le français. Quant à nous, on l'a appris. Pour venir au Canada, il a fallu apprendre l'anglais. S'ils font partie de la Fonction publique, qu'ils apprennent le français, parce qu'ils vont avoir à discuter avec des Canadiens français qui aiment aussi à conserver et à parler leur langue.

Je voulais tout simplement appeler l'attention du ministre sur ce sujet.

J'entendais le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) poser une question au député de Trois-Rivières (M. Mongrain), tout à l'heure. Il disait: Comment se fait-il que la production diminue? La production diminue tandis que l'importation augmente au Canada; il existe de plus en plus d'importation et moins de production. Pourquoi? La réponse est simple. Je me demande encore pourquoi le député de Saint-Hyacinthe a posé cette question-là et que le député de Trois-Rivières ait été incapable de lui répondre. C'est qu'on n'aide pas les industries comme on devrait les aider; on a toujours...

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Mon honorable ami a l'habitude de respecter les faits; il dit que le député de Trois-Rivières a été incapable de répondre. Ce n'est pas exact. Le député de Trois-Rivières a voulu s'occuper de ses affaires; il a dit que le ministre était en train de préparer une étude et que c'est lui qui donnerait la réponse.

J'aurais pu la donner, monsieur le président, mais j'aurais commis une indiscrétion.

**M. Gauthier:** J'allais justement le dire, monsieur le président. Le député blâme toujours les autres. Que constate-t-on aujourd'hui? On constate que toute l'aide essentielle—je ne parle pas des prêts mais de l'aide monétaire—va à la grosse industrie; on sacrifie tout pour elle. On l'exempte de milliards de dollars en impôt sur des prétendus investissements, ce qu'on ne fait pas toujours de façon adéquate dans la petite industrie. On taxe cette dernière et on l'empêche de survivre. Les petites industries, aujourd'hui, péricliteront. Plusieurs font faillite. Pourquoi? Parce qu'elles manquent d'aide. J'appelle plus spécialement l'attention du ministre là-dessus. Je sais qu'il est au courant du problème, mais je ne crois pas qu'il connaisse les difficultés auxquelles se heurte quotidiennement la petite industrie de chez nous.

Je ne dis pas cela en vue de déclencher une guerre, mais simplement pour appeler l'attention du ministre, parce qu'il est terrible de voir péricliter nos petites et moyennes industries, qui pourraient être rentables. Pourquoi? Parce qu'elles n'ont pas reçu l'aide nécessaire du gouvernement. On en a la preuve tous les jours. Je ne suis pas contre la grosse industrie; non. Je suis bien content qu'elle jouisse de certains avantages, mais qu'on accorde les mêmes avantages à la petite. Sait-on à combien est évaluée l'usine *Alcan* d'Arvida? Cette compagnie vient encore d'investir $14,400,000. J'en suis très heureux pour les gens de notre région. Cette industrie recevra un beau cadeau de $1,500,000 parce qu'elle investit là. Pourquoi ne ferait-on pas les mêmes cadeaux aux petites industries qui investissent, elles aussi? Mais non. On a même de la difficulté à obtenir des prêts.

Je vais citer un exemple. Une petite industrie avec un actif de $250,000 a réussi à obtenir un petit prêt de la Banque d'expansion industrielle, après avoir sollicité toutes les banques à charte. Elle avait besoin d'un peu d'argent, parce qu'elle avait accumulé trop de stock. La Banque d'expansion industrielle lui a prêté $25,000—10 p. 100 de sa capitalisation—à un intérêt de 9 p. 100. Est-ce là une façon d'aider un homme?

• (5.00 p.m.)

Je ne nommerai pas tous ceux qui auraient eu besoin de prêts dans les régions sous-développées, puisqu'ils n'ont rien reçu. Notre région était une région désignée. L'industrie la plus commune chez nous est l'industrie forestière. Je pourrais nommer des industriels qui ont tenté d'obtenir des prêts semblables à ceux que l'on consent à la grosse industrie dans les régions sous-développées, mais qui n'ont pas réussi. Je pourrais en nommer un qui s'est tiré d'affaire de lui-même, avec l'aide de ses amis et à force d'accumuler de petits montants. Mais combien de temps cela peut-il durer? Peut-être que dans deux, trois ou quatre ans, il sera forcé de tout abandonner, parce qu'il ne reçoit pas d'aide. On dirige tous les capitaux vers la grosse industrie, qui n'en a pas réellement besoin, et est assez solide pour subvenir à ses propres besoins, tandis que c'est la petite industrie qui assure réellement le plus d'emplois à la population. Si l'on venait en aide à cette petite industrie, si on lui permettait de vivre, de produire quelque chose, on cesserait d'importer.

Dans ma région, on ne récolte pas 40 p. 100 des produits maraîchers dont nous avons besoin. Pourquoi? Parce que les cultivateurs ne bénéficient d'aucune sorte d'aide. Je suis très content que ces deux ministères soient réunis, car quand il s'agissait de l'écoulement des surplus, on nous renvoyait toujours du ministère de l'Industrie à celui du Commerce et vice versa. Dorénavant, nous aurons affaire au même ministre. Alors, nous pourrons le faire asseoir et lui dire: Tiens-toi bien, nous allons essayer de régler notre problème.

On a dit que dans ma région, par exemple, on attendait près d'un an avant que les surplus de poudre de lait soient écoulés et le fabricant n'avait plus d'espace pour entreposer son produit, pendant que l'honorable ministre du Commerce se promenait à travers le pays pour vendre du blé. Je ne m'oppose pas à la vente du blé. Au fait, j'ai déjà dit à l'ancien ministre, M. Winters: Essayez donc de vous promener une dizaine de jours par année pour vendre des produits laitiers; vous vous promenez 365 jours par année pour vendre du blé. Le blé doit se vendre et je ne m'y oppose pas, mais il aurait pu également s'employer à assurer l'écoulement de nos surplus. C'est sur ce point que je veux appeler l'attention du ministre actuel. Il n'a pas pour seule tâche de veiller à la production; il faut également qu'il en assure l'écoulement; sinon, il est impossible d'augmenter la productivité. Il faut absolument que, dès le départ, il songe à cela.

Si le ministre prenait aujourd'hui la résolution de faire passer l'industrie moyenne en premier, il peut être assuré que son ministère fonctionnerait bien, tant dans la province de Québec qu'à travers tout le Canada.

Si l'on continue à négliger la petite industrie, on verra plus de pauvres et moins de

riches. Au niveau de l'industrie, comme à celui de l'ouvrier et du consommateur, il faut absolument, si l'on veut appliquer le meilleur remède au chômage, relancer la petite industrie et l'aider au lieu de chasser nos cultivateurs des terres, comme les inspecteurs le font actuellement avec les prêts agricoles, et dire: Va-t-en en ville, tu vivras mieux! Non. Actuellement, c'est l'exode vers la ville, mais dans cinq ou six ans, ce sera le retour obligatoire à la terre, comme cela s'est fait dans les années '30. On ne semble pas se rendre compte de cela. Il semble que les fonctionnaires prennent leurs aises et ne vont jamais visiter ces régions.

Je propose au ministre d'envoyer ses fonctionnaires, à tour de rôle, faire un stage sur une ferme, un peu comme on le fait en Chine. Qu'il les fasse travailler avec les cultivateurs afin de les initier à ce genre d'administration. On verra combien cette expérience leur sera profitable. Qu'il en envoie également dans nos camps de bûcherons, durant tout un hiver; qu'ils fassent le même travail que les autres. On les verra alors, de retour au bureau, se retrousser les manches et dire: On cesse de boire du PEPSI et l'on travaille.

Voilà, monsieur le président, les principales remarques que j'avais à faire à l'intention du ministre. Je suis assuré qu'enfin on a vraiment un ministre de l'Est à la direction du ministère de l'Agriculture et l'on n'est plus malheureux. Au fait, il y a 61 ans que ce ministère a eu comme titulaire un Canadien français de l'Est. Maintenant que nous en avons un, nous allons nous prévaloir de ses services et le talonner, aussi. Je suis bien content, car il est un travailleur—je n'ai pas d'arrière-pensée—et si on lui propose des projets, si on lui confie quelque tâche, il va s'appliquer à les mener à bonne fin. Et si les bureaucrates se refusent à marcher, je sais qu'il saura prendre le fouet et les remettre à la tâche.

[*Traduction*]

**M. Southam:** Monsieur le président, nous avons discuté cet après-midi, en comité plénier, l'article 57 du *Feuilleton* relatif au bill C-173, c'est-à-dire la loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent. J'ai attendu très longtemps pour consigner au compte rendu mes opinions sur la gravité de la situation actuelle dans l'Ouest du Canada, ses causes et son influence sur l'écoulement de notre blé. Il existe partout un besoin urgent de terres, mais dans l'Ouest nous avons quantité de terrains agricoles. Nous avons beaucoup de terres dont les autres ont besoin. Paradoxal, mais vrai. J'ai fait des recherches en vue de découvrir la cause du malaise et faire part des faits. Au risque de me répéter, je tiens à souligner la gravité de la situation actuelle.

[M. Gauthier.]

• (5.10 p.m.)

Les producteurs de blé du Canada se demandent si le gouvernement actuel comprend tant soit peu toute la gravité de la situation, s'il sait comment attaquer le problème de la commercialisation des énormes stocks de grain du pays. Autant que je sache, voici ce qui en est: le grand bouleversement du marché international du blé, par suite d'événements survenus au cours des deux dernières années, a tellement changé les choses que seule une transformation profonde des méthodes canadiennes de fixation des prix et de commercialisation du blé permettra de faire face aux circonstances nouvelles.

Entre l'expiration de l'ancien accord international sur le blé, le 31 juillet 1967, et l'entrée en vigueur du nouvel accord, le 1er juillet l'an dernier, il y a eu, pour la première fois depuis très longtemps, un marché libre du blé à l'échelle mondiale. Ce marché libre a non seulement ouvert la porte au dumping, à la réduction des prix et à une concurrence acharnée, mais il a bouleversé l'équilibre établi entre l'exportation et l'importation et a incité les nations importatrices à réexaminer leur situation. Résultat: lorsque le nouvel accord international est entré en vigueur l'été dernier, la situation commerciale à laquelle il devait s'appliquer s'était profondément modifiée. En outre, dans les circonstances que j'ai l'intention d'aborder bientôt, le nouvel accord international était imparfait même dans l'ancien contexte.

La nouvelle perspective mondiale du blé englobe des marchés traditionnels du Canada, disparus ou grandement diminués, et d'autres qui offrent une vigoureuse concurrence aux nouveaux venus. Les progrès de la technologie et les modifications des goûts nationaux ont complètement altéré les habitudes d'achat de plusieurs grandes nations. Elles ne recherchent plus les mêmes quantités ou catégories de blé qu'il y a deux ans.

La plupart des pays importateurs ont enregistré d'énormes progrès dans l'expansion de leur propre industrie agricole afin de mieux répondre à leurs besoins en céréales. L'Inde a déjà indiqué son intention de devenir autonome dans trois ans en ce qui concerne le blé. Plusieurs pays européens ont profondément modifié leurs exigences. Certains pays exportateurs ont déjà adopté des méthodes plus souples de commercialisation et d'établissement des prix pour satisfaire aux exigences d'un marché mondial évolué. Le Canada s'est fié, jusqu'ici, à la haute qualité de son blé, et ses importateurs comptaient sur les minimums élevés, fixés par le nouvel accord international. En conséquence, nous avons perdu

des ventes, nos exportations ont été réduites presque à néant et de sombres nuages se dessinent à l'horizon.

Pour régler notre crise agricole, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de marmonner une vague promesse d'étudier un bon jour la question de la commercialisation du blé et d'établir un conseil national des grains. Ce conseil est maintenant sur pied. Nous espérons, dans l'Ouest, qu'il pourra trouver de nouvelles façons d'aborder le problème. Loin d'être pessimiste, j'aime plutôt regarder les choses du beau côté. Nous voulons que soient prises des mesures aptes à régler certains des problèmes qui nous assaillent. Ces deux propositions ont un certain fondement, mais elles sont absolument insuffisantes dans le contexte actuel. Des mesures à long terme ne peuvent mettre fin à une crise immédiate.

Le 23 septembre, la *Free Press* de London publiait un reportage sur les exportations de blé et de farine effectuées durant les 11 premiers mois de la campagne agricole terminée le 31 juillet. Selon le Bureau fédéral de la statistique, il s'agissait d'une incroyable diminution de 40 p. 100, soit 16 p. 100 de moins que la moyenne canadienne pour les exportations de blé et de farine, qui est de 346,100,000 boisseaux, calculée sur une période de dix ans. Les exportations se sont élevées, en 1966-1967, à 479,300,000 boisseaux, et, cette année, à 291,800,000 boisseaux. Voilà un exemple tragique de l'effet qu'une année de marché mondial libre du blé a eu sur les exportations canadiennes de blé.

Le gouvernement canadien a cru naïvement que les pays exportateurs et importateurs respecteraient l'ancien barème de prix minimums, établi en 1962 en conformité de l'accord international. Le barème n'existait pas sur papier; personne ne l'avait signé. Mais d'après l'ancien ministre du Commerce, qui n'est plus à la Chambre, il s'agissait d'une entente ou d'une convention verbale. Le problème, c'est que certains pays n'ont pas observé le code d'honneur. Nous avons un nouvel accord international et nous ne faisons guère mieux.

La livraison d'octobre de l'*Union Farmer* qualifie le nouveeau traité d'incertain. La *Free Press* de Winnipeg déclare que son efficacité reste à prouver. La situation instable des transactions a fait l'objet de discussions, à Canberra, entre les cinq principaux pays exportateurs. Le 7 octobre, le comité de revision des prix, formé de 16 pays dont certains sont exportateurs et d'autres importateurs, s'est réuni à Londres pour tenter de corriger les faiblesses de l'accord et de stabiliser le marché mondial du blé.

Le nouvel Accord international sur les grains comportent deux principales lacunes. Même s'il prévoit des prix minimums plus élevés pour certaines catégories, il en exclut certaines autres du barème des prix, ce qui permet de les abaisser en ayant recours au tarif-marchandises et à d'autres frais d'expédition en guise de concessions. C'est un accord médiocre qui ne peut pas être comparé à celui qu'il remplace.

La question principale dont je veux parler, monsieur le président, est la façon dont le Canada a été roulé au cours des pourparlers qui ont abouti au nouvel accord sur les grains lors de la conclusion des accords sur le tarif douanier dans le cadre de la négociation Kennedy à Genève. En somme, je crois qu'il faut attribuer en partie notre situation actuelle à l'échec de nos négociateurs qui n'ont pas su analyser correctement la situation à Genève et les relations du Canada avec les autres signataires de l'Accord international sur le blé. En outre, je crois que c'est l'importance attribuée aux concessions douanières internationales qui seraient avantageuses pour les secteurs commercial et industriel de l'économie canadienne que l'agriculture canadienne a été dupée. Il paraît maintenant évident que l'ancien ministre du Commerce était allé, ou avait envoyé son porte-parole, à Genève en songeant surtout aux intérêts de l'industrie de l'Est canadien. Le producteur de blé du Canada était considéré comme remplaçable. Revenons en arrière, si vous le voulez bien.

L'ancien accord international sur le blé, le cinquième, avait été en vigueur de 1962 au 31 juillet 1967. Sous son régime, les prix à l'exportation s'établissaient entre $1.625 à $2.025, en dollars des États-Unis, et les importations étaient assignées et approuvées. A la fin de 1966, l'ancien ministre du Commerce lança une croisade pour obtenir un prix minimum plus élevé dans le cadre d'un accord international renouvelé. Entre-temps, cependant, la négociation dite Kennedy s'amorçait à Genève.

**L'hon. M. Pepin:** C'est là de l'histoire ancienne.

**M. Southam:** On amena adroitement et sous de faux prétextes le Canada à accepter l'idée d'un accord général sur les céréales, dans le cadre de la négociation Kennedy, plutôt que d'un simple accord international sur le blé. J'ai l'impression que le ministre accepta l'accord sur les céréales non pas en vue d'aider le producteur de grain, mais dans l'espoir d'obtenir des concessions tarifaires dans le domaine industriel.

Il est manifeste depuis que, parmi les autres pays exportateurs, certains, dont de proches alliés d'autrefois, voulaient avoir accès au Marché commun européen pour se procurer des grains de provende, plus qu'ils ne voulaient un prix mondial supérieur et stable pour le blé. Ils voulaient donc la conclusion

d'un accord général sur les céréales plutôt qu'un nouvel accord international sur le blé. En conséquence, le Canada, en avril 1967, a voté de concert avec la mince majorité du Conseil international du blé qui a rejeté l'ancien Accord international sur le blé en faveur d'un nouvel instrument qui serait plus tard approuvé.

• (5.20 p.m.)

Les pays signataires de l'ancien Accord international sur le blé étaient moralement engagés à respecter l'ancienne structure des prix jusqu'au moment où un nouvel accord international entrerait en vigueur. Ainsi le Canada, parmi d'autres pays exportateurs, se trouverait sur le premier marché libre du blé qu'il y ait eu depuis vingt ans, jusqu'à ce qu'un accord soit conclu.

La seule protection était l'obligation morale d'observer l'ancien système de prix, mais aucune protection officielle n'existait. A Genève, on n'est parvenu à aucun accord quant à un arrangement général sur les céréales. On s'est contenté d'un accord sur les grains destiné à entrer en vigueur le 1er juillet 1968 et prévoyant pour le blé un prix minimum de $1.75 le boisseau, pour du blé dur d'hiver américain vendu dans les ports du golfe du Mexique. Cela équivalait à $1.95 pour le blé n° 1 du Nord, à la tête des Grands Lacs. Le prix maximum devait être de $2.385 sur la même base. Le prix dont on est finalement convenu était, comme par hasard, plus de 11c. au-dessous du prix offert à Genève par le Canada.

Il était entendu que les nations exportatrices et importatrices allaient se rencontrer pour décider des détails du nouvel accord. Cinquante-deux nations, je crois, se sont réunies à Rome, le 12 juillet 1967, pour discuter d'un projet d'accord conforme aux décisions prises à Genève. Elles croyaient qu'en attendant, les prix établis en vertu de l'ancien Accord international du blé seraient maintenus grâce à une sorte d'entente tacite. Mais, dès le 13 juillet, c'est-à-dire le lendemain de l'ouverture de la conférence, les exportateurs américains faisaient des ventes à l'étranger à des prix plus bas que l'ancien minimum. L'accord tacite sur lequel comptait le producteur de blé canadien se trouvait dès lors démythifié.

On ne peut guère en douter, les négociateurs canadiens étaient prêts à sacrifier à un nouveau système le système sûr et éprouvé des anciens accords internationaux sur le blé, prêts aussi à laisser nos producteurs de blé exposés pendant un an aux périls d'un marché mondial libre afin de tenter d'obtenir des avantages plus précieux pour l'industrie dans d'autres secteurs de la négociation Kennedy. On prétendait qu'il n'y avait rien à craindre d'une période de marché libre—le marché mondial était favorable au vendeur, les anciens prix demeureraient en vigueur, en vertu de l'accord tacite, et le Canada récolterait de grands bénéfices dans d'autres domaines de l'économie. En fait, l'accord tacite était loin d'être une protection et le prétendu marché favorable au vendeur s'est rapidement transformé en marché avantageux pour l'acheteur, ce qu'il est demeuré depuis.

Les producteurs de blé canadien ont chèrement payé les quelques bénéfices extorqués au profit de l'industrie canadienne au cours de la négociation Kennedy. Avant même que le nouvel accord ait été rédigé, le marché mondial du blé était retombé sous la loi de la jungle. Cinq mois après, le blé canadien se vendait 22c. plus bas que les anciens prix courants, ce qui obligeait les contribuables du Canada à payer une subvention.

L'année dernière, le secrétaire américain à l'Agriculture a annoncé que l'objectif des exportations de blé était de 750 millions de boisseaux. Récemment, il a annoncé, pour cette année, un objectif semblable, voire plus élevé. Les ventes réalisées l'an dernier par les États-Unis sont le résultat de sensibles réductions de prix. Si les ventes à l'étranger doivent être du même ordre cette année, une année de pléthore et d'excédents, il faudra trouver un moyen quelconque de réduire effectivement les coûts pour l'importateur.

Nous savons tous que le marché libre dans lequel nous nous sommes jetés est un désastre qui a coûté au contribuable canadien des millions de dollars sous forme de subventions nécessaires pour protéger un prix minimum qu'était déjà censé protéger un accord tacite. C'était, pour le ministre, la seule manière de s'en sortir à l'époque. Avant de présenter cette subvention, rendue nécessaire par ses propres gaffes au cours des négociations sur le tarif douanier, il est allé à Washington plaider ce gentleman agreement. Le *Globe and Mail* du 16 septembre 1967 a résumé le résultat de cette mission dans un éditorial intitulé: «No Gentlemen Present.»

En janvier dernier, le Conseil international du blé a prédit que les exportations de blé subiraient une nouvelle baisse et que le Canada serait le plus durement atteint de touts les pays exportateurs—affirmation corroborée par les derniers chiffres sur l'exportation du Bureau fédéral de la statistique. Mais entre les premiers jours du marché mondial libre du blé jusqu'à l'époque actuelle, où les entrepôts regorgent de blé non vendu, les anciens marchés ont disparu et le tableau n'a jamais été plus sombre et plus embrouillé. Or, le gouvernement actuel, en fait le même qui était au pouvoir auparavant, n'a absolument rien fait de positif pour améliorer la situation. Nous avons connu une succession de ministres de l'Agriculture et du Commerce,

[M. Southam.]

mais aucune mesure n'a été prise. La situation actuelle se signale par la baisse des prix, l'augmentation de la concurrence, la perte de certains marchés, la réduction des exportations et l'incertitude générale.

Comment le Canada en est-il arrivé là? En quoi avons-nous échoué? Quelle faute avons-nous commise? Pour répondre à ces questions, je crois que nous devons examiner l'attitude adoptée par le Canada à Genève, à Londres et à Rome en 1966 et 1967. A mon avis, les choses ont mal tourné pour le Canada dès le début à Londres où, lors des réunions du Conseil du blé, nous avons accepté, et même voté l'abandon du 5e Accord international sur le blé. A cette époque, le Canada aurait dû insister sur l'ancien accord jusqu'à la signature et l'entrée en vigueur d'un nouvel accord. Ou bien, en cas d'échec, il aurait dû exiger la conclusion d'un 6e accord international sur le blé, indépendant et distinct de n'importe quelle disposition des accords de la négociation Kennedy.

L'un des meilleurs articles et l'un des plus révélateurs sur l'ensemble du problème a été écrit par Andrew Knight, collaborateur de l'importante revue *Economist*, dans le magazine *Executive* de juillet 1967. Il a accusé la délégation canadienne de faire une politique de l'abîme à la fois injustifiée et intempestive. Il a cité les paroles suivantes d'un porte-parole britannique à Genève: «Les Canadiens font la politique de l'abîme», pour expliquer l'absence de l'équipe canadienne lors d'une importante réunion.

Résumant la négociation Kennedy, Knight écrit:

> ... ce fut un exploit fondé sur le sacrifice de certains des plus grands objectifs envisagés à l'origine au cours des premiers jours de la négociation Kennedy. Le plus important a été la perte d'un accord global sur les céréales.

Cet accord global sur les céréales était la carte sur laquelle le Canada a joué son va-tout dans ses négociations. M. Knight a ajouté:

> Le Canada a donc constaté qu'à son insu on lui avait enlevé sa principale raison d'être à Genève. Les six pays du Marché commun et la Grande-Bretagne se sont rangés du côté de l'Amérique et les Canadiens ont été laissés en plan.

Je ne m'attends pas à ce que le gouvernement actuel, les anciens ou les nouveaux ministres soient d'accord avec M. Knight là-dessus. Mais il était là simplement à titre de journaliste impartial et objectif. Je vous cite une autre de ses observations:

> Il ressort clairement de tout cela que la délégation du Canada à Genève a bien mal mené son jeu et que la partie lui a coûté extrêmement cher. Aux yeux des négociateurs avertis des principaux pays importateurs de céréales—les Six, la Grande-Bretagne, le Japon—la politique canadienne du bord du gouffre n'était tout simplement pas à la hauteur de la tâche de régler une foule de désaccords d'ordre technique pour assurer la survie d'un accord international global sur les céréales.

Et plus loin:

> Ce secteur de la négociation Kennedy n'était pas propice à des tactiques de poker.

M. Knight parle de «l'intransigeance» de la «politique du bord du gouffre» et des «réclamations irréelles» de l'Australie et du Canada, qui ont eu de malheureuses conséquences à Genève et ont forcé ces deux pays à céder en fin de compte. Il parle de la «fatale divergence d'opinion» entre les États-Unis d'une part, et le Canada, l'Australie et l'Argentine d'autre part. Les États-Unis, dit-il, s'intéressaient davantage aux ventes de grain de provende au Marché commun et aux ventes en vrac qu'aux prix élevés. Les pays importateurs, la Grande-Bretagne, le Japon et les Six ont tôt fait d'exploiter cette fatale divergence de vues. Selon toute apparence, on continue de l'exploiter de nos jours, tout à l'avantage des pays importateurs et au détriment du Canada.

M. Knight n'est pas le seul à penser de cette façon et son opinion n'est pas simplement celle d'un Européen. La *Tribune* de Winnipeg, du 17 janvier 1968, disait ceci:

> Il est malheureusement très clair que les négociateurs du Canada à Genève, l'an dernier, qui prétendaient ne pas s'inquiéter de la fin de l'Accord international sur le blé, ont été induits en erreur.

Le journal signalait notamment «qu'il ne sert pas à grand chose de déplorer les faits». Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Nous devons envisager la réalité actuelle, la réalité du monde international du blé telle qu'elle se présente actuellement, non pas telle qu'elle était ou telle qu'elle aurait pu être.

En quoi consiste-t-elle? Jetons simplement un regard sur un ou deux rapports récents sur le blé, publiés tous les samedis dans la *Free Press* de Winnipeg, sous la rubrique *Grain in Review*. Le premier paragraphe de l'article du 28 septembre était ainsi conçu:

> Une fois de plus cette semaine, nous n'avons conclu aucune vente de blé à l'étranger et certains de nos principaux clients de naguère trouvent simplement nos prix trop élevés.

Le 5 octobre dernier l'article débutait ainsi:

> Cette semaine a encore été décevante en matière de ventes de blé à l'étranger; les importateurs manifestent actuellement peu d'intérêt à conclure des marchés.

Et les approvisionnements? Et la récolte? Malgré le mauvais temps et d'autres facteurs, le Bureau fédéral de la statistique estimait, le 15 septembre dernier, que la récolte de 1968 atteindrait 627,927,000 boisseaux, soit 6 p. 100 de plus que l'année dernière et 16 p. 100 de plus que la moyenne décennale. Bien entendu,

entre-temps nous nous sommes heurtés aux problèmes des céréales humides et de l'acheminement du grain. Je n'aborderai pas ces sujets parce que je suis sûr que le ministre en a suffisamment entendu parler, mais on peut dire que, ces derniers mois, ces problèmes ont nui à l'économie générale du pays.

Le département de l'Agriculture des États-Unis a estimé récemment que les approvisionnements mondiaux de blé seraient deux fois plus élevés que les ventes probables. Ces chiffres nous donnent une idée de l'ampleur du problème auquel nous nous heurtons. Le blé abonde, mais les clients manquent. Cette situation ne se réglera pas par des discussions harassantes et filandreuses sur l'institution d'un autre organisme d'État que l'on chargera de régler le problème du blé. Nous ne sommes pas en mesure, et les producteurs de blé de l'Ouest aux abois ne le sont pas non plus, d'attendre des études à longue portée, des rapports de groupes d'étude et tout le tremblement, propres aux gouvernements libéraux modernes. Nous avons besoin d'initiatives au plus tôt, maintenant. Ne jouons pas de la lyre tandis que Rome brûle, regardons ce que fait notre gouvernement.

• (5.30 p.m.)

Le Japon est un marché traditionnel pour le blé canadien. L'année dernière, le Japon a enlevé à la Grande-Bretagne son titre de plus grand importateur commercial de blé du monde.

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Southam:** Je n'ai que quelques remarques à ajouter.

**M. le vice-président:** Le comité permet-il à l'unanimité au député de continuer?

**Des voix:** D'accord.

**M. Southam:** Merci, monsieur le président et messieurs les membres du comité.

L'an dernier, le Japon a remplacé la Grande-Bretagne comme le plus grand importateur commercial de blé du monde. Au 31 mars dernier, le Japon avait acheté à l'étranger 4.2 millions de tonnes de blé. L'année dernière, le Canada a emporté 30.4 p. 100 de cet énorme marché. Les États-Unis en avaient 55.8 p. 100 et l'Australie, 13.8 p. 100. Mais aujourd'hui, la France et l'Argentine ont toutes deux accaparé une large part du marché japonais. On compte maintenant cinq vendeurs là où il n'y en avait que trois. Ils avaient été tenus à l'écart jusqu'ici, mais ils sont maintenant fermement installés. Évidemment, ils ont vendu à vil prix, mais ils ont réussi. Ils ont su vendre et nous pas.

[M. Southam.]

Tout indique que les deux nouveau-venus sont à demeure sur le marché japonais du blé. C'est ce que veulent les Japonais. Ils ont adopté une politique nationale de diversification de leurs fournisseurs d'outre-mer, non seulement pour le blé mais aussi pour d'autres produits tels les minerais et autres matières premières. Les Japonais ont appris ces dernières années qu'ils peuvent obtenir le meilleur blé au meilleur prix en marchandant. Les anciens marchés du Canada, stables et faciles, sont choses du passé. Telle est la réalité actuelle du marché mondial du blé.

Le monde a changé depuis 1966. Le marché a changé; les goûts ont changé à l'étranger, et nos anciens clients ont d'autres exigences. Si nous n'entrons pas dans le mouvement, nous serons des laissés pour compte. Je conseille au premier ministre, au ministre de l'Agriculture et au ministre de l'Industrie et du Commerce de considérer cela comme une crise. Ils devraient convoquer une réunion spéciale afin d'aviser aux mesures à prendre: subventions, vente à vil prix, conditions de crédit plus généreuses, ou tous ces expédients combinés. Ce qui compte, c'est d'agir vite et avec décision. La façon dont le ministre de l'Industrie et du Commerce a parlé il y a quelques semaines m'incite à penser qu'il espère bientôt éblouir la Chambre en annonçant des ventes de blé à l'étranger. Ce qui intéresse le producteur de blé canadien, ce n'est pas une vente occasionnelle, mais l'assurance que les principaux obstacles à la vente ont été levés.

On vient de dire que l'une des recommandations du groupe d'étude visant à remédier à la surproduction de blé était de supprimer le tiers des emblavures dans l'Ouest du Canada. Cela représenterait environ dix millions d'acres. Les députés se demanderont alors comment les fermiers de l'Ouest compenseront cette perte de revenu si nous réduisons les emblavures de 10 millions d'acres. J'espère que le gouvernement n'adoptera pas cette politique.

On a proposé d'autre part que les fermiers se mettent à cultiver les céréales de provende. Or, il y a actuellement un surplus de ces céréales. Si tout le monde se met à en cultiver, qu'arrivera-t-il sur ce marché-là? Les producteurs de blé veulent qu'on leur assure des ventes massives et continues de blé, afin d'arriver à une certaine prospérité stable. Si on ne leur montre pas que le Canada a amélioré ses techniques de commercialisation du blé, les producteurs abandonneront leurs fermes et un secteur précieux de l'économie canadienne en souffrira à jamais. Que le gouvernement passe donc des promesses aux actes.

[*Français*]

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, malheureusement, je ne parlerai que durant quelques minutes, parce qu'on me dit que la

Chambre aimerait adopter ce soir l'article visant la création du ministère des approvisionnements et des Services.

Je vais donc rapidement commenter un certain nombre des propos qui ont été tenus par mes honorables collègues. Les députés de Prince Edward-Hastings et de Waterloo (MM. Hees et Saltsman), en apparence, ont des positions diamétralement opposées. Le député de Prince Edward-Hastings dit que le ministère de l'Industrie n'aurait jamais dû exister, qu'il a constitué une perte totale de 50 millions de dollars.

Par opposition à cela, le député de Waterloo nous dit que le ministère de l'Industrie devrait continuer à être un ministère indépendant, puisque, séparé du ministère du Commerce, il est mieux en mesure de contribuer au développement industriel. Contrairement au député de Prince Edward-Hastings, il nous reproche de ne pas avoir dépensé suffisamment.

On a donc l'impression que les deux députés sont diamétralement opposés, mais ils ne le sont pas, car ils ignorent les mêmes choses. Ils ignorent ce que le ministère de l'Industrie a fait depuis 1963—cela s'applique en particulier au député de Prince Edward-Hastings —et ce qu'il continuera à faire. Cela s'applique aussi au député de Waterloo. Il fera autant, il fera davantage, il fera mieux du fait de sa coexistence, de sa fusion avec le ministère du Commerce.

On voit donc que ces deux honorables députés semblent être d'un avis différent, mais ils ignorent les mêmes choses.

J'aurais aimé avoir plus de temps pour rappeler encore aujourd'hui ce que le ministère de l'Industrie a accompli depuis 1963, rappeler les programmes qui ont été mis en vigueur, rappeler ce qui a été réalisé en vertu de chaque programme, mais, évidemment, le temps me manque. J'aimerais quand même souligner deux aspects de cette œuvre, deux réalisations du ministère de l'Industrie. La première, c'est que ce ministère a acquis une excellente connaissance de l'industrie canadienne existante et a compilé des renseignements sur chacun des secteurs industriels.

On a fait des études—on en a mentionné un certain nombre tantôt—sur l'industrie chimique, sur l'industrie laitière, etc., et ces études constituent une source de connaissances extrêmement importante sur laquelle le gouvernement se fonde dans l'élaboration de sa politique.

Je voudrais également dire deux mots sur l'importance de la collaboration entre les ministères fédéraux et l'industrie et, à ce point de vue là, encore, le ministère de l'Industrie a fait énormément, comme je le disais hier, pour renforcer la coopération entre le secteur gouvernemental et le secteur industriel.

Il y a, par exemple, dans plusieurs domaines, dont ceux des produits textiles, de la chaussure, des produits chimiques, du plastique, etc., des comités consultatifs qui se réunissent régulièrement, qui analysent les situations et qui constituent, encore une fois, une excellente source de connaissances pour le gouvernement.

J'ai pris part à un certain nombre de ces rencontres. On pouvait tirer un «profit marginal»—traduction française de «fringe benefit»—de ces réunions. Très souvent, les représentants du secteur privé qui y venaient avaient l'occasion de se rencontrer, ce qu'ils n'ont pas, semble-t-il, souvent l'occasion de faire. Et, très souvent, à l'occasion d'une rencontre avec les représentants du gouvernement, les industriels eux-mêmes tiraient avantage de cette réunion.

Je pourrais parler également du conseil consultatif qui a été créé et qui s'est réuni récemment. Je pourrais parler de ces comités à l'exportation; il y en a une soixantaine, actuellement. Mon but serait de démontrer la contribution du ministère de l'Industrie dans ce rapprochement entre les secteurs gouvernemental et industriel, rapprochement qui s'est avéré une de ses meilleures réalisations.

• (5.40 p.m.)

[*Traduction*]

Le député de Burnaby-Seymour nous a exposé quelques éléments de sa doctrine. Il nous a vanté les possibilités mirobolantes de l'Ouest. Je connais ces possibilités, car j'ai eu à m'occuper du pétrole, du gaz, du charbon et des ressources hydrauliques dans mon ministère précédent, et en ma qualité de ministre responsable, je suis parfaitement conscient de l'importance énorme de l'économie de l'Ouest pour celle du pays en général. Il a exposé la nécessité de libéraliser le commerce, surtout avec les États-Unis. J'aimerais que demain le député lise l'extrait suivant de mes notes: Les États-Unis ont accepté, aux termes de la négociation Kennedy, de réduire sensiblement leurs tarifs sur plus de deux milliards de dollars d'exportations canadiennes, d'après l'évaluation pour 1966. La majeure partie de nos exportations d'aliments et de matériaux industriels vers les États-Unis seront assujetties à des tarifs très réduits ou exemptes de droits. Une fois les réductions définitives appliquées, plus de 60 p. 100 de l'ensemble de nos ventes aux États-Unis seront exemptes de droits. Que cela rassure le député.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pepin:** Le dynamisme et l'intelligence extraordinaires dont on fait preuve en

Colombie-Britannique auront amplement l'occasion de se faire valoir sur les marchés américains, y compris ceux de la Californie. Le député a aussi suggéré qu'on envoie sous peu une mission dans les pays du Pacifique. J'étudie la question. Mais en guise d'avance, je pourrais profiter de l'occasion pour dire que je me rendrai dans certains pays du Pacifique après la réunion ministérielle canado-japonaise d'avril. Je sais qu'une mission de deux délégués—mon sous-ministre m'accompagne—n'est pas aussi satisfaisante que celle à laquelle le député de Burnaby-Seymour songe, mais elle donne tout de même une idée de l'intérêt que nous attachons au Pacifique en tant que région commerciale.

J'avais une observation intelligente à faire ici. Il est très difficile pour le gouvernement canadien d'établir des priorités en répondant aux nombreuses requêtes qui lui sont adressées. Aussitôt que quelqu'un dit que l'Amérique latine est très importante et que le gouvernement accepte d'y envoyer une mission, quelqu'un d'autre mentionne la grande importance des pays du Pacifique, et tous tombent d'accord pour dire qu'il nous faut envoyer une mission dans cette région. L'autre jour, quelqu'un me disait que l'Allemagne était immensément riche et qu'évidemment nous devrions y envoyer une mission. Les Antilles sont aussi très importantes pour nous, et il ne faut négliger ni l'Europe ni le Royaume-Uni, qui constituent encore un marché très important. L'Europe de l'Est est aussi extrêmement importante. Évidemment, la Chine l'est également, et n'allons pas négliger la Russie. Par conséquent, où irons-nous d'abord? A mon avis, il faut en conclure dès maintenant que le Canada est un de ces pays qui ont des intérêts partout dans le monde, et que, partant, il doit être présent partout, ce qui cependant ne résout pas le problème des priorités.

[*Français*]

Le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard), et celui de Trois-Rivières (M. Mongrain) ont dit des choses très intéressantes sur l'industrie textile. Je peux confirmer que l'étude dont on a parlé se poursuit présentement. C'est un effort pour identifier les secteurs de l'industrie textile qui sont rentables, très rentables, afin de pouvoir les encourager davantage et les rendre encore plus rentables. L'étude a aussi pour but, malheureusement, d'identifier un certain nombre de secteurs qui le sont moins et, alors, le problème se pose: quoi faire avec ces secteurs-là?

Pour ma part, je trouve que le principe de rajustement industriel contenu dans l'accord sur l'automobile et contenu également dans la mise en application du «Kennedy Round» est extrêmement intelligent et extrêmement

[L'hon. M. Pepin.]

humain. Justement, l'étude sur l'industrie textile aura pour but de déterminer s'il est possible de penser dans ces termes-là également en ce qui a trait aux secteurs moins rentables de l'industrie textile.

J'hésite à parler de ces sujets parce qu'il y a tellement de choses à dire. Le député de Trois-Rivières en a dit un certain nombre en réponse au député de Saint-Hyacinthe, qui avait supposé que je les connaissais. Justement, une des choses qu'il faudrait dire, c'est qu'en dépit de la bonne volonté des gouvernements d'adopter une attitude humaine à l'égard des problèmes des industries, c'est peut-être un mauvais service à leur rendre que de maintenir des usines, des industries qui n'ont pas ce qu'il faut pour survivre et pour progresser. Très souvent, c'est rendre un mauvais service à une industrie qui périclite que de lui donner des millions pour lui aider à péricliter davantage avec plus d'élégance, alors qu'on sait très bien qu'un jour ou l'autre, il faudra mettre fin à son activité et que des facteurs autres que celui des importations jouent également un rôle très important dans la situation difficile de certaines industries. Ce que je reprochais tantôt au député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), c'est de ne pas dire assez fortement qu'il n'y avait pas seulement l'importation qui jouait dans la situation précaire d'un certain nombre d'usines, mais que, dans bien des cas, les difficultés viennent aussi du fait que ces usines ne se sont pas modernisées, n'ont pas la direction qu'elles devraient avoir, car si elles étaient bien dirigées, elles ne seraient pas dans une situation précaire.

Encore une fois, il faut avoir beaucoup plus de temps pour scruter les différents angles de ces problèmes.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, je voudrais simplement dire au ministre que je ne déteste pas le mot «Bagot,» mais ma circonscription est Saint-Hyacinthe.

**L'hon. M. Pepin:** Je m'excuse, monsieur le président. Il y a des changements partout, ce qui prouve justement que le progrès nous domine.

J'aurais également des choses à dire au député de Compton (M. Latulippe), qui a fait l'apologie de la petite industrie. En l'écoutant, je pensais justement que le genre d'aide qu'il voulait que nous donnions à la petite industrie était susceptible de la changer en grande industrie, après quoi, évidemment, il aurait peut-être été un des premiers à dire qu'on aidait trop cette petite industrie devenue grande. Ce genre de remarque découle de ce que mon tempérament est un petit peu bizarre!

Tous les services de mon ministère sont offerts à la petite industrie et je pourrais énumérer plusieurs choses que nous pouvons faire pour elle. Mais, il n'y a pas de doute que c'est surtout la grande industrie qui utilise les services de mon ministère.

L'honorable député de Compton le disait lui-même: Très souvent, ces petites industries sont situées dans des régions sous-développées. Alors, il ne fait pas de doute que le ministère de l'Expansion économique régionale s'occupera peut-être plus directement que mon ministère des problèmes d'un certain nombre d'entre elles.

Je pourrais même dire que le ministère de l'Industrie et du Commerce existe en vue de s'occuper surtout—je ne dis pas exclusivement—de la grande entreprise, de façon que le gouvernement ait, sous forme de taxation, les sommes nécessaires pour lui permettre de s'occuper des régions sous-développées.

Le député a également parlé des dangers ou des conséquences négatives de la modernisation. Ce que j'ai dit tantôt du besoin de réadaptation industrielle s'applique. De même qu'il y a, si l'on veut, un recyclage des individus, il doit également y avoir un recyclage des industries.

L'honorable député de Roberval (M. Gauthier) se préoccupe énormément du caractère bilingue de mon ministère. Je puis lui affirmer, sans l'ombre d'un doute, que les principaux fonctionnaires que j'ai nommés: MM. Warren, Kniewasser, Schwarzmann, Sénécal et Mundy sont tous parfaitement bilingues. D'ailleurs, c'est un de mes sujets d'orgueil que d'avoir des fonctionnaires, du moins au niveau supérieur, qui peuvent communiquer dans les deux langues. Je puis assurer l'honorable député, ainsi que tous les autres députés francophones, que s'ils ont affaire à ces fonctionnaires, ils peuvent engager la conversation en français et la continuer.

L'honorable député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a soulevé un problème qui m'a beaucoup intéressé, soit celui du caractère confidentiel de certains documents du gouvernement. Certains documents peuvent facilement être communiqués au public et d'autres, pas.

J'ai ici une petite liste d'exemples de ces études qu'a faites le ministère. Certaines ont été communiquées aux organismes qui avaient participé à ces études. Dans d'autres cas, cela n'est pas possible, et pour des raisons évidentes: c'est qu'il y a des intérêts en jeu. On a beau être très démocrate, il faut également respecter ces intérêts-là, quand la publication d'un document pourrait entraîner des perturbations dans l'économie du pays.

A mon avis, il faut être très pratique, faire des distinctions et agir en conséquence.

L'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam) nous a fait l'historique de la question du blé. Je l'envie d'avoir pu préparer un historique aussi complet que celui qu'il s'est plu à nous décrire cet après-midi. J'aurais préféré qu'il me dise quoi faire demain. De toute façon, j'aurai sûrement l'occasion, demain, de dire ce que j'ai l'intention de faire.

Je voudrais, pendant trois minutes, peut-être, répondre à l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qui a de nouveau saisi la Chambre d'une discussion que nous avions commencée il y a quelques mois et qui m'intéresse—j'allais même dire qui me passionne—énormément.

[*Traduction*]

On peut invoquer des arguments d'ordre financier. Obtient-on plus avec des programmes civils qu'avec des programmes de défense du ministère? Il y a quelques mois, j'ai dit à la Chambre—et je pourrais me citer—que les industriels canadiens qui profitent de nos programmes pourraient obtenir autant d'un projet civil que d'un projet de défense. Je suis toujours de cet avis et lorsque nous étudierons mes crédits au comité, nous pourrons alors aller au fond des choses et montrer que c'est vrai.

• (5.50 p.m.)

Pourtant, à mon avis, ce n'est pas là-dessus au fond que le député d'Oshawa-Whitby et moi-même divergeons d'opinion. Cette divergence se rattache plutôt aux idées générales et aux cas précis. Je comprends son point de vue, je le répète. Je favorise autant que possible une orientation vers les programmes civils. Il c'est ce qui se fait. Je suis aussi pacifique que lui, parfois peut-être plus, du moins dans la façon dont j'aborde les questions politiques. Cependant, notre divergence de vues est vraiment plus profonde, et j'aimerais avoir le temps d'en traiter. Nous envisageons la defense et les affaires extérieures dans une optique totalement différente. Le débat devrait véritablement porter sur le degré de participation du Canada aux affaires mondiales. Au fond, nous devrions aborder en premier lieu des questions de fondamentales si nous visons à une conclusion. J'aurais alors une foule de choses à dire quant à l'utilité des programmes de défense dans mon ministère. Qu'il me soit permis d'en signaler quelques aspects en passant. Tout d'abord, il faut obtenir la meilleure valeur pour les fonds canadiens affectés à la défense. Mais si mon honorable ami ne veut pas qu'on affecte de fonds à la défense, le débat se place sur un plan tout à fait différent. Dans ma thèse, je suppose

que le matériel de défense canadien est nécessaire et que nous ne devrions pas acheter tout notre matériel de défense à l'extérieur du Canada, vraisemblablement aux États-Unis, et ainsi accroître notre dépendance, si on peut l'appeler ainsi, envers ce pays.

Du moment que l'on dit que le Canada doit avoir un programme de défense, il vous faut faire un choix: ou acheter l'équipement militaire à l'étranger ou le fabriquer au pays ou les deux à la fois. Si nous tenons à avoir un programme de défense, il serait idiot de ne pas tirer parti de notre capacité industrielle. Le député peut se rendre compte des données fondamentales qui pourraient faire l'objet d'un débat entre nous, si nous avions le temps de l'engager.

**M. Broadbent:** Est-ce à dire que le ministre me permettrait de lui poser une question? Je ne savais trop s'il sous-entendait que nous n'avions aucune exigence en matière de défense, d'après moi, et que nous devrions par conséquent mettre de côté tous nos achats militaires. Je n'ai pas dit cela. J'imagine que nous avons des exigences en matière de défense. Le ministre conviendra-t-il également qu'à la suite d'une étude faite par son ministère, on en a conclu que, du point de vue strictement économique, il serait avantageux pour nous d'acheter la plus grande partie de notre équipement militaire à l'étranger dans les marchés capables d'affronter la concurrence?

**L'hon. M. Pepin:** Le problème a un caractère plus fondamental. Je songe au développement industriel et aux avantages d'un programme de construction de défense.

J'aimerais dire un mot de plus à ce sujet. Que peut-on classer comme matériel offensif vendu par le Canada à l'étranger? D'après mes collaborateurs, on peut le ramener à une proportion de 10 p. 100, car on peut utiliser une usine à des fins civiles aussi bien que militaires. Cependant, allez-vous exclure tout ce qu'on pourrait employer sur le plan militaire? Si oui, cela vous causera des difficultés. Nous avons déjà 15,000 Canadiens qui travaillent dans cette industrie, si vous tenez à être méticuleux, vous connaîtrez de graves difficultés. Le député d'Oshawa-Whitby serait certainement le dernier à dire que nous ne devons pas exporter du matériel militaire, des minéraux ni quoi que ce soit d'utilisable sur le plan militaire. On n'en verrait pas la fin. Ensuite, il faut savoir qui est l'agresseur et qui ne l'est pas. Comment définissez-vous l'agression. Qu'est-ce qu'un instrument de défense ou une arme offensive. Ce sont là des points de doctrine qu'on aimait beaucoup débattre au Moyen-Age, mais j'ai pensé que nous n'allions pas nous en préoccuper ici.

Cependant, je ne déteste pas le défi, mais si le député tient à débattre ces questions, je suis prêt à accepter son invitation. Je crains cependant de ne pas avoir le temps de trouver une tribune—je laisse cela à sa discrétion.

(L'article est adopté.)

**M. Aiken:** Monsieur le président, j'espérais que nous pourrions passer au ministère des Approvisionnements et Services. De notre côté, nous n'y voyons pas d'objection.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous sommes prêts à adopter les articles qui constituent la Partie III du bill.

(Les articles 14 à 18, inclusivement, sont adoptés.)

**M. Aiken:** Un moment, monsieur le président, je vous prie. Je ne sais même pas ce que nous sommes en train d'adopter. Permettez-moi d'y jeter un coup d'œil.

**M. le président:** Il s'agit des articles de la Partie III du bill ayant trait au ministère de l'Industrie et du Commerce.

(L'article 19 est adopté.)

**M. le président:** Est-on d'accord pour que les articles de 20 à 40 soient réservés et que le comité passe à la page 14, Partie V, nommément le ministère des Approvisionnements et Services.

**Des voix:** D'accord.

Sur l'article 41—«Ministre»

**M. Jamieson:** Monsieur l'Orateur, il conviendrait je crois de signaler qu'il est 6 heures.

**M. le président:** Comme il est six heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur:** Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.

(A 6 h. 03 la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 13 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DE PARLEMENTAIRES DU VIETNAM DU SUD À LA TRIBUNE

**M. l'Orateur:** La Chambre me permettra-t-elle de porter à l'attention des honorables députés la présence, à la tribune du président, d'une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale du Vietnam du Sud. Au nom de tous les membres de la Chambre des communes du Canada et du Parlement canadien, je leur souhaite la bienvenue la plus cordiale à Ottawa et au Canada. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

### LES CÉRÉALES

L'ORGE ET L'AVOINE—DÉCLARATION AU SUJET DES PAIEMENTS DÉFINITIFS

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une déclaration sur les paiements définitifs pour l'orge et l'avoine.

Les producteurs ont livré 27,538,577 boisseaux d'avoine et 81,592,536 boisseaux d'orge à la Commission canadienne du blé au cours de la campagne agricole 1967-1968. Les délais du Syndicat pour l'avoine et l'orge se sont terminés respectivement le 31 janvier et le 14 février. Les montants des paiements définitifs à répartir sont $4,800,024 pour l'avoine et $3,490,962 pour l'orge. Ces sommes ne sont pas versées par le gouvernement du Canada, mais représentent les recettes nettes de la Commission canadienne du blé dans la mise en marché de l'avoine et de l'orge de l'Ouest canadien pour la campagne agricole 1967-1968.

La Commission commencera à mettre à la poste dès aujourd'hui les chèques pour l'avoine et, dès que le paiement de l'avoine sera terminé, on distribuera les derniers chèques aux comptes de l'orge.

Les paiements définitifs se font d'après les diverses catégories, comme le prescrit la loi sur la Commission canadienne du blé. La moyenne du paiement définitif est 17.4c. le boisseau pour l'avoine et 4.3c. le boisseau pour l'orge. Bien que le niveau de ces paiements définitifs soit moins élevé que celui de la campagne agricole antérieure, il y a lieu de souligner que les premiers paiements de ces grains ont été augmentés de 5c. le boisseau pour l'avoine et de 10c. le boisseau pour l'orge au début de la campagne agricole 1967-1968.

Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de déposer au bureau de la Chambre la déclaration émise aujourd'hui à Winnipeg par la Commission canadienne du blé concernant ces paiements définitifs.

Le compte du Syndicat du blé pour 1967-1968 a été fermé le 28 février et la comptabilité qui s'impose sera bientôt terminée. J'espère être en mesure de vous faire une déclaration dans quelque deux semaines, alors que la Commission sera en mesure de mettre à la poste les chèques de paiements définitifs pour le blé.

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour commenter la déclaration du ministre, j'exprime d'abord ma joie de voir les fermiers de l'Ouest du Canada recevoir cet argent chèrement gagné. Je désire indiquer immédiatement que ces sommes sont versées à juste titre aux fermiers à la suite des dernières ventes de 27 millions de boisseaux d'avoine et de 81 millions de boisseaux d'orge. Il est regrettable que le grain qui s'est vendu en plus grande quantité soit aussi celui qui donne droit au payement le moins élevé—l'orge, qui donne droit à 4.3c. le boisseau. Le paiement pour l'avoine, 17.4c. est plus généreux, mais le total est modeste.

• (2.10 p.m.)

Le rapport que vient de présenter la Commission recommande de cultiver plus d'orge et de céréales fourragères. Je signalerais qu'il reste 200 millions de boisseaux d'orge en entrepôt. Comment pourrait-on justifier de remplacer neuf millions d'acres d'emblavures par de l'orge et des céréales fourragères alors qu'il en reste tant dans les entrepôts? De plus, la modicité des derniers paiements n'encouragera certes pas les fermiers à agir comme le préconise le rapport de la Commission d'enquête.

Ainsi, alors que nous constatons avec plaisir que de l'argent bien gagné est versé au bon moment aux fermiers de l'Ouest canadien, nous devons par ailleurs déchanter, car il y a peu d'espoir que les propositions de la Commission soient adoptées, surtout au sujet des paiements insuffisants pour l'orge.

**M. John Burton (Regina-Est):** La mauvaise récolte de 1967-1968 sera extrêmement décevante pour les cultivateurs de l'Ouest mais cela ne les surprendra pas trop car ils ont vu venir la crise avant le gouvernement.

Les rendements obtenus ne suffiront pas, étant donné le niveau des prix, à répondre aux besoins de l'économie agricole. Il faut souligner encore une fois que l'Ouest et l'économie agricole de cette région font face à une crise, qui retentira inévitablement sur l'économie nationale. Depuis deux ans, les prix agricoles n'ont cessé de baisser tandis que les coûts montaient. L'indice des coûts agricoles a monté de quelque 5 p. 100 depuis un an.

En outre, les paiements pour le blé seront probablement faibles, ce qui, à mon avis, résulte de ce que le gouvernement fédéral n'a pas assumé ses responsabilités, surtout pendant la période qui s'est écoulée entre l'expiration de l'Accord international sur le blé et l'entrée en vigueur du nouvel arrangement international concernant les céréales—c'est pendant cette période que la crise céréalière s'est aggravée pour en arriver là.

Les prix des céréales sont encore en baisse cette année. A Winnipeg, le niveau des prix au comptant de l'avoine se situe à peu près à 86c. le boisseau, contre une moyenne de 92c. il y a un an. Les prix de l'orge, pour le n° 2 de l'Ouest «6 row» se maintiennent à $1.07 environ, contre $1.25 il y a un an. Ce qui indique bien que la situation s'aggrave, et pourtant, le gouvernement n'a rien fait, ou presque, pour remédier à la situation.

Outre la question du prix, les cultivateurs de l'Ouest canadien ont dû faire face cette année aux énormes difficultés que leur ont causées des grains humides et gourds. En maintes occasions, mes collègues et d'autres députés ont tenté de faire comprendre toute la portée de cette crise au gouvernement, mais celui-ci a mis du temps à agir et à faire preuve d'initiative. Les cultivateurs de l'Ouest canadien sont très déçus de l'inefficacité des mesures gouvernementales de ces derniers mois.

Le plein effet de la crise causée par le grain humide et gourd se manifestera au cours des prochaines semaines et sera entièrement conforme aux prédictions des sociétés agricoles de l'Ouest et des cultivateurs locaux. J'exhorte donc le gouvernement à prendre des mesures, avant qu'il ne soit trop tard, pour régler la crise qui touche tout le Canada.

[*Français*]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, nous, du Ralliement créditiste, désirons nous réjouir avec les cultivateurs de l'Ouest et féliciter les membres de ce merveilleux organisme qu'est la Commission canadienne du blé, car, comme le ministre l'a dit, il ne s'agit pas de l'argent du pays ou du gouvernement, mais tout simplement des sommes que la Commission canadienne du blé a accumulées en vue de verser un dernier paiement aux cultivateurs.

Ceux qui, comme moi, ont eu l'avantage de lire le récit des débuts très difficiles de la Commission canadienne du blé, peuvent aujourd'hui se réjouir des résultats obtenus. Au fait, nous constatons que les cultivateurs de l'Ouest ont bien fait d'appuyer, envers et contre tous, leur coopérative, car c'est ainsi que j'ai toujours considéré la Commission canadienne du blé et l'on peut voir, aujourd'hui, combien le travail de cette Commission est profitable aux cultivateurs de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, plusieurs députés semblent se demander pourquoi le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) est le porte-parole de la Commission à la Chambre. Je crois avoir trouvé la réponse et je veux en faire part à la Chambre, parce que plusieurs nouveaux députés semblent un peu intrigués. On sait qu'il ne s'agit pas de l'argent du gouvernement, mais bien des efforts que la Commission canadienne du blé a déployés en vue d'aider les cultivateurs. Je ne voudrais pas me tromper, mais, si je me souviens bien, l'ancien ministre du Commerce, M. Winters, a déjà été coprésident ou président honoraire de la Commission canadienne du blé. Je crois que c'est un titre que la Commission canadienne du blé avait conféré au ministre du Commerce et j'aimerais savoir si le ministre actuel est président honoraire de cette Commission. J'ose le croire, parce qu'il semble parler au nom de la Commission canadienne du blé, lorsqu'il fait de telles déclarations à la Chambre, et j'ai l'impression que les cultivateurs de l'Ouest doivent se réjouir de l'avoir comme président honoraire, étant donné l'importance de ce poste.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas jaloux des citoyens de l'Ouest, mais nous

aimerions, nous aussi, être représentés par une commission canadienne des produits agricoles de l'Est, dont le coprésident ou président honoraire serait le ministre de l'Industrie et du Commerce. Je demande à ce dernier et au ministre de l'Agriculture (M. Olson) de nous aider, afin que nous puissions un jour obtenir les mêmes résultats que les cultivateurs de l'Ouest.

## BILLS PRIVÉS

«PERTH MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY»—MOTION TENDANT À DÉFÉRER UNE PÉTITION TARDIVE

**M. Gérard Duquet (Québec-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par M. Groos:

Que la pétition de *Perth Mutual Fire Insurance Company*, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déférée au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le 11e rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le mercredi 26 février 1969, afin que le comité avise à la présentation des recommandations qu'il jugera utile.

(La motion est adoptée).

[*Traduction*]

# MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

## QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ABSENCE DE MESURES DU GOUVERNEMENT POUR COMBATTRE LE CHÔMAGE—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 26 du Règlement, afin de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, la grave situation que révèlent les statistiques sur le chômage publiées aujourd'hui: taux de 10.5 p. 100 dans la région atlantique, de 8.4 p. 100 dans le Québec, de 6.6 p. 100 en Colombie-Britannique, de 6 p. 100 pour l'ensemble du pays—et le manque de politiques du gouvernement pour faire face à la situation, notamment l'absence de programmes d'emploi saisonnier pour remplacer le programme des travaux d'hiver qui a été unilatéralement annulé par le gouvernement.

• (2.20 p.m.)

**M. l'Orateur:** Ayant pris en considération l'avis de motion du député, je ne saurais faire mieux que de lui conseiller de se reporter à la décision rendue par la présidence lors de la présentation d'une motion semblable par le député d'York-Sud le 16 janvier dernier. En particulier, je prie les députés de se reporter à la décision rendue par M. l'Orateur Michener le 23 mars 1959. En cette occasion, il a déclaré:

J'ai jugé que la question du chômage, qui se pose continuellement, ne peut être évoquée aux termes de l'article 26 du Règlement. La circonstance invoquée par le député d'Essex-Est, savoir: un communiqué commun du ministère du Travail et du Bureau fédéral de la statistique ne modifie sûrement pas la situation au point qu'il faille demander à la Chambre d'interrompre ses travaux ordinaires.

Dans les circonstances, il ne conviendrait pas, je pense, de demander à la Chambre de se prononcer sur la motion proposée.

**M. Douglas:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Loin de moi l'idée de contester la décision de Votre Honneur, ce que m'interdit d'ailleurs le Règlement. En toute déférence, je demande à Votre Honneur qu'à l'avenir, lorsqu'il interprétera le Règlement, il établisse une distinction entre problèmes ordinaires et problèmes permanents, si j'ose dire. Lorsqu'un problème persiste, il vient un moment où il atteint des proportions inquiétantes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député a dit lui-même, en invoquant le Règlement, qu'il ne pouvait contester la décision de la présidence. Je comprends ce qu'il veut dire et je l'assure que je sais bien que, si une situation se prolonge longtemps, vient un moment où une entorse au Règlement se justifie. On peut alors la considérer comme suffisamment urgente pour autoriser la motion. Je le répète, je comprends le point de vue du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Qu'il soit assuré que la présidence ne manquera jamais de tenir compte de cette nuance lorsque des motions analogues seront présentées à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

# QUESTIONS ORALES

## LES POSTES

RENVOI À L'ARBITRAGE DES QUESTIONS EN LITIGE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question reliée à la réponse qu'il m'a donnée hier. Le premier ministre a dit que les deux parties en cause, le ministère des Postes et le syndicat, étaient

convenues de soumettre à l'arbitrage, en facilitant l'abandon des délais prescrits, toutes les questions pendantes y compris celle qui a trait au dîner, mais que l'expression «questions pendantes» n'est pas un sens restreint et englobe selon lui toutes les questions soulevées par l'une ou l'autre des parties.

Étant donné que le président national de l'Union des facteurs a nié qu'un tel accord soit intervenu et déclaré qu'au cours des réunions tenues en fin de semaine l'Union avait demandé à l'employeur de déférer toutes les questions pertinentes à l'arbitrage, puis-je demander au premier ministre, compte tenu de l'importance de la question, s'il ne m'a pas involontairement fourni un faux renseignement? Voudrait-il tirer la chose au clair?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu la déclaration dont parle le chef de l'opposition. Le ministère est bien disposé à soumettre à l'arbitrage toute question à laquelle le syndicat pourrait s'opposer. Au surplus, nous visons à accélérer le traitement des griefs en éliminant les étapes intermédiaires. Je crois avoir proposé au syndicat l'étude de cas types plutôt que de dizaines ou de centaines de griefs à propos de la même question. On a discuté la chose, que je sache. Nous sommes tout à fait disposés, aux termes de notre convention, à soumettre à l'arbitrage toute question en litige.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me suis d'abord adressé au premier ministre, vu sa déclaration d'hier. Si vous le permettez, je poursuivrai avec le ministre des Postes puisqu'il est à la Chambre aujourd'hui. A-t-il bien dit que toutes les questions en litige sont confiées à une tierce partie? Le président national de l'Union des facteurs a déclaré publiquement que ce n'était pas exact et que seuls les griefs au sujet du temps accordé pour la toilette et pour les déplacements allaient devant la C.R.T.F.P. Ce sont les seuls griefs pour lesquels la direction ait demandé au syndicat de faciliter l'abandon des délais prescrits. Au cours de la fin de semaine, les autorités des Postes ont reçu la demande de déférer toutes les questions litigieuses, mais elles ont carrément refusé. A la lumière de la déclaration du président national de l'Union des facteurs du Canada, le ministre des Postes persiste-t-il à dire que tous les différends sont confiés à un tiers, pour être réglés au plus tôt.

[L'hon. M. Stanfield.]

**L'hon. M. Kierans:** J'insisterai sûrement là-dessus, monsieur l'Orateur, quant aux questions et aux raisons qui ont incité ces gens à débrayer. On les étudie actuellement au quatrième et au dernier stade. Il y avait peut-être d'autres questions durant les pourparlers de deux jours, samedi et dimanche derniers, que les syndicats voulaient régler sur-le-champ. Je devrai me renseigner pour savoir desquelles il s'agissait. Naturellement, je me préoccupais des questions en cause dans ce débrayage.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est évident que le ministre des Postes a donné par inadvertance une fausse impression à la Chambre et aux Canadiens, comme l'a fait le premier ministre hier. J'ai dit par inadvertance, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance de la question et comme il importe d'éviter l'escalade des différends et de régler toutes les questions à l'amiable sans désorganiser le service, le ministre des Postes ne voudrait-il pas revenir sur sa décision et permettre qu'un médiateur soit désigné, afin d'empêcher toute autre interruption dans la livraison du courrier résultant de différends dans d'autres régions où le syndicat demande l'arbitrage immédiat par un tiers?

**L'hon. M. Kierans:** Hier, monsieur l'Orateur, l'avocat syndical a saisi la Commission des relations de travail de certains griefs. A ma connaissance, les deux parties s'occupent activement en ce moment de préparer leur cause pour l'audition devant la Commission. Je vais appeler M. Décarie afin de savoir s'il y a d'autres questions qu'il veut faire étudier. Je lui en parlerai.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes pourrait-il se renseigner à fond sur l'état...

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Il fait beaucoup de cas des relations de travail. En ferait-il autant quant aux relations publiques et au service postal accordé au public qui paie la note?

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LA CRÉATION DE POSSIBILITÉS D'EMPLOI

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Pourrais-je poser une question au premier ministre? Vu les statistiques sur le chô-

mage publiées aujourd'hui et selon lesquelles le chômage est très répandu au Canada, 10.5 p. 100 en Ontario, 8.4 p. 100 au Québec, 6.6. p. 100 en Colombie-Britannique et 6 p. 100 dans l'ensemble du pays, le premier ministre me dirait-il si le gouvernement a l'intention d'annoncer un programme en vue d'offrir des possibilités d'emploi, comme le demande l'Association des maires et des municipalités? Si oui, quand le premier ministre compte-t-il pouvoir faire une telle déclaration?

**L'hon. Bruce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre m'a demandé de mettre en doute, ou du moins je mets moi-même en doute la statistique que l'honorable représentant a maintenant présenté à la Chambre à deux reprises. Le rapport du BFS commence par dire que «l'emploi total a augmenté légèrement depuis le dernier rapport mensuel». Il faudrait aussi consigner au hansard qu'en octobre le taux de chômage était de 5 p. 100, en novembre de 4.9 p. 100, en décembre de 4.8 p. 100, le 18 janvier de 4.3 p. 100 et le 15 février de 4.3 p. 100, ce qui traduit une légère amélioration.

En outre, la main-d'œuvre compte 20,000 personnes de plus ce mois-ci. Nous avons réussi à leur trouver de l'emploi. Et il n'y a pas si longtemps, lors d'un débat d'urgence, le premier ministre a dit qu'avec la création du ministère de l'Expansion économique régionale et l'accélération du programme de main-d'œuvre nous comptions nous attaquer au problème du chômage d'une façon permanente et à plein temps plutôt que par des mesures provisoires.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, les chiffres que j'ai cités ont été publiés aujourd'hui par le gouvernement; le ministre donnait tout simplement des chiffres désaisonnalisés. Quant au nombre de nouveaux venus dans la force ouvrière, les chômeurs n'en tireront pas une bien grande consolation. Puis-je alors demander au ministre si le gouvernement accepte maintenant le chiffre de 6 p. 100 comme objectif national, puisque c'est là qu'en est le chômage à ce temps-ci de l'année depuis trois ans?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail vient de le dire: le nouveau ministère compte s'attaquer au problème dans son ensemble et d'une façon logique. D'où le projet de loi sur l'organisation du gouvernement. Nous comptons sur l'appui de l'opposition pour le faire adopter.

## LA CONSTRUCTION MARITIME

### LE RAPPORT DU COMITÉ RELATIF À L'EMPLOI DANS LES CHANTIERS

**M. H. Russell MacEwan (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-il nous dire maintenant où en sont rendues les délibérations du comité des représentants de l'industrie de la construction navale et de divers ministères qui fut créé pour s'occuper des questions de construction navale en vue de remédier au chômage aigu qui sévit dans les chantiers maritimes du pays?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le comité présentera un rapport en temps utile.

## LA PROCÉDURE

### L'ÉTUDE, PAR LE COMITÉ, DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question supplémentaire au député de Grenville-Carleton, qui est président du comité de la procédure. Compte tenu des remarques de la présidence, le député voudrait-il envisager de reconsidérer les dispositions de l'article 26 du Règlement, et songer que le chômage risque d'être chronique tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir?

[*Français*]

## LES FINANCES

### ON DEMANDE D'ÉTUDIER LA QUESTION DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Dirait-il à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'étudier la question des taux d'intérêt actuels, étant donné qu'ils sont les plus élevés du siècle et, partant, ne sauraient favoriser l'investissement étranger?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, cela me paraît une question qui est non seulement de nature très générale, mais qui devrait plutôt être posée au ministre des Finances.

[*Traduction*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA PÉNURIE DE MÉDECINS

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question

au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a déclaré hier à Hamilton que la pénurie actuelle de médecins n'était qu'un mythe. Est-ce la raison pour laquelle les fonds alloués aux services de santé ont été réduits?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Non, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Lambert:** Il a raconté des balivernes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

## LES CÉRÉALES

### LA PRIME RELATIVE AU SÉCHAGE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Les paiements des syndicats de l'orge et de l'avoine seront naturellement bien accueillis par les cultivateurs, mais je ferais remarquer que ces montants sont négligeables si l'on considère le coût énorme, dans les Prairies, du séchage du blé humide. En conséquence, le ministre veillera-t-il à garantir une prime de 10c. par boisseau, aux fermiers de l'Ouest qui doivent acheter ou louer des appareils de séchage? La prime pourrait être accordée directement aux fermiers ou bien à ceux qui assurent le service estimé nécessaire.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler une fois de plus à la Chambre, que si les derniers paiements sont moins élevés, c'est que le premier paiement a été majoré, et il faut en tenir compte. Il importe de le rappeler, je pense.

Pour ce qui est du séchage du grain, le ministre de l'Agriculture dit que nous aurons bientôt un rapport sur la situation. Nous avons déjà mis des montants en espèce à la disposition des agriculteurs, pour leur permettre de faire sécher plus de grain dans leur ferme, et nous allons, je pense, attendre la fin du mois pour avoir une idée de la situation.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** A la fin du mois, la situation aura encore empiré. Songe-t-on à accorder aux agriculteurs 10c. le boisseau pour les encourager à faire sécher leur blé et pour compenser le travail supplémentaire dû au climat peu favorable? Voilà la question.

**L'hon. M. Pepin:** Non, monsieur l'Orateur mais il est assez digne de mention de constater que lorsque l'opposition s'en prend à nous, au sujet du chômage, elle n'a pas d'autre chose à suggérer que de payer des subventions à tout le monde.

[M. Rynard.]

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Le député de Mackenzie veut poser une question supplémentaire, je crois.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Comme bien des agriculteurs, qui ont profité des avances d'urgence, trouvent ce montant insuffisant pou rassurer le séchage de tout leur grain, le ministre de l'Industrie et du Commerce me dirait-il si l'on songe à abolir le plafond sur les prêts consentis dans le cadre de ce programme?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance du rapport du mois de janvier sur la situation, et les agriculteurs qui ont attribué au manque de fonds le fait qu'ils n'aient pas séché plus de céréales étaient bien peu nombreux; 125 sur plus de 1,000, si j'ai bonne mémoire.

### LES WAGONS COUVERTS DISPONIBLES

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** A la suite de sa déclaration sur l'exportation de l'orge—je ne compte pas obtenir une réponse à cette question aujourd'hui—le ministre de l'Industrie et du Commerce examinerait-il la situation suivante: les cultivateurs font transporter leurs céréales par le Pacifique-Canadien de préférence au National-Canadien parce que ce dernier ne peut pas leur fournir de wagons couverts pour déplacer l'orge de leurs fermes?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la Commission du blé a collaboré autant que possible avec les chemins de fer en leur rappelant constamment cet état de choses regrettable.

## L'AIDE EXTÉRIEURE

### L'ENVOI DE VIVRES ET LES DÉPENSES AU CHAPITRE DE L'ARMEMENT

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au très honorable premier ministre. Étudie-t-on la proposition d'un organisme national, la Conférence catholique canadienne, qui demande au Canada d'affecter 10 p. 100 de ses dépenses au chapitre de l'armement à l'effort de paix, à l'envoi de vivres aux pays sous-développés, par exemple?

**M. l'Orateur:** Le député reconnaîtra que cette question a une très vaste portée et qu'on devrait normalement y répondre par une déclaration à l'appel des motions.

## LES POSTES

LES POURSUITES CONTRE DES FACTEURS PAR RAPPORT À LA GRÈVE

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Postes. Le gouvernement a-t-il demandé la permission à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique d'intenter des poursuites contre 57 facteurs de neuf villes pour avoir participé à la prétendue grève illégale?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** La Commission des relations de travail est saisie de la question, monsieur l'Orateur.

**M. Orlikow:** Comme le ministre a laissé entendre que l'on ne donnera pas suite aux poursuites intentées, comment justifie-t-il la dépense de milliers de dollars pour permettre aux membres de la Commission de se rendre dans les villes en question pour entendre les causes?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député expose une thèse, au lieu de poser une question.

LES DÉLAIS DE LA POSTE

**M. Lee Grills (Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre des Postes. La chose est peut-être banale, mais, si elle se répète, elle prend une importance nationale. J'ai ici une lettre d'un ministère du gouvernement timbrée du 14 février à Toronto. Je l'ai reçue à midi aujourd'hui, 13 mars. Est-ce là le nouveau service efficace?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande au ministre d'exprimer une opinion.

Le député de Saint-Jean-Lancaster.

**M. Grills:** J'aurais une question supplémentaire à poser au sujet du service postal, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Peut-être le député pourrait-il poser sa question supplémentaire.

**M. Grills:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser cette question-ci au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à une lettre datée du 30 décembre que j'ai reçue le 12 février. Cela veut dire un retard de six semaines environ. La lettre vient du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. J'hésite à soulever la question, mais sûrement quelque chose cloche. Peut-être manque-t-on de personnel...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

«TIME» ET «READER'S DIGEST»—LES RÉDUCTIONS SPÉCIALES DE TARIFS POSTAUX

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Puisque le ministère des Communications veut encourager l'épanouissement d'une identité canadienne grâce à la radiodiffusion, le ministère ne croit-il pas utile d'aider à la création d'une identité canadienne au moyen de la presse écrite, en éliminant les réductions spéciales de tarifs postaux consenties à certaines publications américaines telles que la revue *Time*?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, nous avons déjà consacré plusieurs jours à ce sujet. J'ai dit ici qu'il n'y avait aucun préjugé pour ou contre la revue *Time* et le *Reader's Digest*. Ces publications paient proportionnellement le même prix, exactement, que les autres revues de cette catégorie.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES INTERVIEWS TÉLÉVISÉES À PROXIMITÉ DE LA CHAMBRE

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la question de la télévision à la Chambre dont il a dit hier qu'on y songerait de nouveau. Tiendra-t-il compte des accusations portées par l'auteur bien connu de la procédure parlementaire, le député d'York-Ouest (M. Givens), d'après qui on déforme les délibérations de la Chambre en les reprenant à l'extérieur pour la télévision?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Bell:** Le premier ministre tiendra-t-il compte des accusations portées par les députés de l'arrière-ban? Même si ce sont des imbéciles ou des idots ils ont un rôle à jouer au Parlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Lotbinière a la parole.

[*Français*]

## LA FONCTION PUBLIQUE

L'IMPRIMEUR DE LA REINE—L'ABOLITION DE LA FONCTION

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'il a déclaré hier, à la Chambre, que personne n'exerce actuellement la fonction d'Imprimeur de la Reine, le très honorable premier ministre peut-il nous dire

clairement si le titulaire de ce poste a été démis de ses fonctions ou s'il a accepté d'être muté à un autre ministère?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député notera, je crois, en consultant le compte rendu officiel des débats de la Chambre, que la question a déjà été posée et il semble qu'on y a répondu.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être poser ma question en d'autres termes, car en lisant le hansard, hier soir, beaucoup de doute existait dans mon esprit.

Pourrais-je demander au très honorable premier ministre pourquoi la Chambre n'a pas été informée de ce changement des plus important, puisque le titulaire du poste d'Imprimeur de la Reine était un des seuls sous-ministres d'expression française au ministère de la Production de défense et qu'il a été démis de ses fonctions sans que la Chambre en soit avertie?

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, ma question porte sur le même sujet.

Je me demande si le très honorable premier ministre, qui est responsable de la nomination des sous-ministres au sein de la Fonction publique, peut dire à la Chambre comment il se fait qu'un sous-ministre, en l'occurrence, l'Imprimeur de la Reine, ait été informé par un autre sous-ministre que son poste avait été aboli.

**M. l'Orateur:** Il s'agit là d'un argument.

[*Traduction*]

## LES COALITIONS

### L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LES PRIX DE BOIS D'ŒUVRE

**M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. La situation ne cesse d'empirer en ce qui concerne l'approvisionnement en bois d'œuvre dont tous les prix ont considérablement augmenté, voire doublé, entre février 1968 et février 1969. Étant donné l'effet inflationniste désastreux de cette hausse sur les prix de construction en particulier et sur la stabilité de l'industrie de la construction en général, le ministre pourrait-il recommander à la Division des enquêtes sur les coalitions d'examiner ce qui se passe dans l'industrie du bois d'œuvre?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Ma foi, monsieur l'Orateur, le directeur des enquêtes et de la recherche, dans le cadre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, suit de très près tous les mouvements appréciables des prix, et si ces mouvements semblent constituer une infraction à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le directeur se doit, en vertu de la loi, d'intenter des poursuites ou d'instituer une enquête. En outre, la Commission d'étude sur le logement...

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Basford:** Nos vis-à-vis ne semblent pas vouloir une réponse. La Commission d'étude nous a également signalé de façon particulière certaines méthodes employées dans l'industrie de la construction domiciliaire. Mes fonctionnaires se sont mis directement en rapport avec les membres de la Commission d'étude. De toute façon, si l'on peut nous donner des preuves que la hausse du bois de charpente est contraire à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, je serai heureux...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### LE PAS (MAN.)—L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et découle de la réponse du ministre, lundi dernier, à la question du député de Churchill sur l'incident relatif aux services d'hygiène chez les Indiens de Le Pas, au Manitoba. Le ministre me dirait-il si la directrice de ces services d'hygiène a été congédiée séance tenante et de façon décisive? Si oui, le ministère a-t-il fait enquête pour savoir si cette mesure était juste et équitable?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, les Indiens de l'endroit ont laissé entendre qu'ils ne faisaient pas confiance à la personne dont vous parlez. J'ai cru comprendre, lors des instances du député de Churchill, qu'il nous priait de prendre des mesures à ce sujet pour faire cesser les piquets de grève aux abords du bureau d'hygiène.

Le gouvernement et les fonctionnaires de mon ministère, après avoir examiné la situation, en ont conclu que la personne en question ne devrait pas retourner au travail puisqu'elle ne jouissait plus de la confiance de la communauté indienne. Nous prenons d'autres dispositions pour qu'elle s'acquitte de ses fonctions ailleurs.

**M. Woolliams:** Ne la mettez surtout pas au ministère des Postes.

**M. Ritchie:** Les employés et les fonctionnaires de la Direction des services d'hygiène à Le Pas sont-ils désormais sous le contrôle de la bande indienne en question?

**L'hon. M. Munro:** Leur demande n'inclut pas tous les fonctionnaires. Les membres de la bande indienne ont demandé simplement que l'hygiéniste de la communauté relève d'eux. Nous avons dit que nous étudierions la question, que nous n'y voyions aucun inconvénient et que nous tenterions d'y donner suite.

[*Français*]

## LES AÉROPORTS

### EFFETS DES DROITS D'ATTERRISSAGE À TORONTO SUR L'AÉROPORT DE DORVAL

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné la nouvelle politique annoncée par l'honorable ministre des Transports, à l'effet que les avions de plusieurs compagnies aériennes pourraient atterrir à Toronto, le très honorable premier ministre peut-il nous assurer que cette nouvelle politique ne diminuera en rien l'importance de l'aéroport de Dorval?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne vois pas en quel sens cela peut constituer une nouvelle politique, monsieur l'Orateur, et cela ne diminuera en rien l'importance de l'aéroport de Dorval. A mon sens, ce qui peut diminuer l'importance de cet aéroport c'est le nouvel aéroport international que nous voulons établir au Québec. Les discussions à ce sujet sont en cours avec les autorités de la province et je pense que nous serons en mesure d'annoncer notre décision d'ici une semaine ou deux, au plus. Au fait, notre décision dépend des consultations. On en a eu beaucoup avec les autorités provinciales et nous sommes à la veille de prendre une décision, selon les dernières représentations que nous recevrons d'elles.

**M. La Salle:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire.

Pourrais-je demander au très honorable premier ministre s'il sait que la rive Nord possède des avantages marqués...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[*Traduction*]

## LA CONSOMMATION

### LE RAPPORT SUR LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PRAIRIES

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-il déjà eu des réunions avec les trois ministres responsables des Prairies à propos du rapport Batten?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Non, monsieur l'Orateur. J'ai eu un entretien avec le procureur général de la Saskatchewan il y a quelque temps. Il était impatient d'organiser une rencontre avec ses deux homologues du Manitoba et de l'Alberta et moi-même. Il a organisé cette rencontre pour lundi à Winnipeg afin de discuter des divers aspects du rapport Batten.

### L'ESSENCE—LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE DE L'ALBERTA

**M. McGrath:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La Direction des enquêtes sur les coalitions a-t-elle achevé d'examiner le rapport de la commission royale de l'Alberta sur la vente de l'essence, et dans ce cas, compte tenu des incidences que ce rapport peut avoir sur le plan national, le ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre à l'appel des motions?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Nous n'avons pas encore terminé l'examen de ce rapport, monsieur l'Orateur.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

### LE RELEVÉ DES BESOINS

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, mardi dernier j'ai posé une question au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet d'un rapport publié par le Département de l'Intérieur des États-Unis. Peut-être dois-je répéter ma question. Le gouvernement fédéral a-t-il entrepris l'étude de nos ressources et de nos besoins en eau et, si c'est le cas, quand en fera-t-il rapport à la Chambre? Je pose cette question à cause de la déclaration du Département de l'Intérieur des États-Unis qui envisage l'importation d'eau à partir du Canada.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, les études dans le domaine

dont parle le député se font de toutes sortes de manières, et sont de genres très différents. Je ne puis dire si elles aboutiront au genre de rapport que j'offrirai de déposer à la Chambre.

**M. Harding:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demande, encore une fois, si on a entrepris une étude portant exclusivement sur nos ressources hydrauliques et leurs possibilités d'exportation.

**L'hon. M. Lang:** Je crois avoir déjà répondu à cette question, monsieur l'Orateur. Diverses études de ce genre sont en cours.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA PÉNURIE DE MÉDECINS

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisqu'il a déclaré que le manque de médecins au pays est dû à la tendance à la spécialisation, qui s'affirme de jour en jour, a-t-il des projets pour renverser ce courant et en a-t-il discuté avec les ministres provinciaux de la Santé?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler aux députés, comme j'ai tenté de le faire tantôt à propos d'une question semblable, qu'ils ne doivent pas poser de cette façon des questions sur des déclarations faites en dehors de la Chambre.

**M. Rynard:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social estime-t-il qu'il y a pénurie de médecins au Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député demande une opinion. La question n'est pas recevable dans sa forme actuelle.

**M. Rynard:** A dix heures, monsieur l'Orateur.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### L'ORGE—LA DIMINUTION DES EXPORTATIONS

**M. A. B. Douglas (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi nos ventes d'orge ont fléchi.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question, dans sa forme actuelle, est litigieuse.

[L'hon. M. Lang.]

## LES POSTES

### LES INSTANCES DES MAÎTRES DE POSTE

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, mardi dernier j'ai posé une question au ministre des Postes et il avait promis de se renseigner. Serait-il en mesure de me répondre maintenant? Je lui demandais si l'on avait pris une décision au sujet des instances présentées au sous-ministre des Postes, à la mi-février, au nom des maîtres de poste canadiens?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, le sous-ministre et moi-même avons eu des pourparlers. Je soulèverai de nouveau la question cet après-midi.

[*Français*]

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au futur ministre de l'Expansion économique régionale.

Étant donné qu'à la suite d'une rencontre, plusieurs Canadiens ont institué des cours de recyclage en science politique qui leur ont permis de découvrir le problème des disparités économiques, l'honorable ministre pourrait-il assurer la Chambre qu'il va subventionner les États généraux pour les inciter à continuer à offrir ces cours d'éducation politique?

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA CHINE CONTINENTALE—DISCUSSION AVEC L'URSS DE LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il peut présenter à la Chambre un rapport sur l'entretien qu'il a eu au début de la semaine avec l'ambassadeur de l'URSS. Peut-il nous dire, en particulier, s'il a été question de la reconnaissance du gouvernement de Pékin par le gouvernement canadien?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il serait inhabituel pour moi, je pense, de discuter unilatéralement des questions abordées lors d'un entretien qui a eu lieu à la demande du représentant d'un autre pays. Mais, sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a obtenu le consentement de l'ambassade de l'URSS d'indiquer que nous avons parlé du problème général que pose la Chine, sans donner plus de détail.

LA CHINE CONTINENTALE—LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE ET LES INCIDENTS DE FRONTIÈRE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné l'animosité, sinon l'amertume, qui existe entre l'URSS et la Chine communiste, les incidents de frontière qui ont eu lieu dernièrement ne dissuaderont-ils pas le gouvernement canadien de reconnaître la Chine communiste?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la reconnaissance du régime de Pékin n'a rien à voir selon moi, avec ces faits. Si nous voulons établir des relations avec Pékin, ce n'est pas parce que nous acceptons leurs principes ou approuvons leur façon d'agir, mais tout simplement pour promouvoir la paix.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le groupe de huit ou dix, à ma droite, est très bruyant aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Pourtant leur chef, le député de Burnaby-Seymour, est absent. J'ai demandé, monsieur l'Orateur, si les événements en Asie continentale avaient incité le gouvernement canadien à se hâter de reconnaître la Chine communiste.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, nous avons mis énormément de temps, de nombreuses années, à atteindre ce point, et je ne pense pas que nous devrions reculer maintenant.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il maintenant nous dire quand on compte prendre une décision sur la reconnaissance diplomatique de la Chine continentale?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, nous avons établi des premiers contacts avec le régime de Pékin. Je m'attends à de longs pourparlers. Je tiens à rassurer le député de Prince Albert que notre patience égalera celles des Chinois.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ils n'ont pas rampé.

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Vu l'hostilité qui règne entre la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et les membres de l'industrie cinématographique, comme en témoignent de récentes observations, le secrétaire d'État favorisera-t-il la nomination d'une commission consultative composée de membres de l'industrie afin de constituer un point permanent de rencontre entre l'industrie et la Société susmentionnée et favoriser ainsi le développement d'une industrie de production de longs métrages au Canada?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette très intéressante question devrait, à mon avis, être inscrite au *Feuilleton*.

**L'hon. M. Dinsdale:** Dix heures, monsieur l'Orateur.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre d'État de Winnipeg-Sud lui a-t-il remis sa démission?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question...

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a posé sa question, mais on ne semble pas disposé à y répondre.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre me fait signe de me lever. Peut-être n'a-t-il pas compris la question. Je vais la répéter.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je suis sûr que le premier ministre a entendu la question. De toute façon, il peut toujours la lire dans le hansard.

## LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL (SÉCURITÉ)

LA PROMULGATION DES RÈGLEMENTS POUR LES CHEMINS DE FER

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser au

ministre du Travail une question complémentaire qui se rattache à celles que j'ai déjà posées au cours de la session au sujet du Code canadien du travail (Sécurité)? Le ministre ayant signalé dans sa dernière déclaration que les règlements seraient édictés successivement pour chaque industrie, me dirait-il si les règlements concernant les chemins de fer ont été établis à l'heure qu'il est?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, par suite des instances du député, j'ai demandé au ministère de se hâter de mettre la dernière main à tous ces règlements. J'aimerais tenir la question du député pour préavis et donner une réponse plus complète lundi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme cette loi a été adoptée il y a plus de deux ans et que nous avons maintenant un ministre activiste, ne pourrait-on pas se hâter un peu plus?

[*Français*]

## LA FONCTION PUBLIQUE

### A PROPOS DE LA PUBLICATION DU VOLUME SUR LE BILINGUISME

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il assurer la Chambre que le volume d'enquête traitant du bilinguisme dans la Fonction publique paraîtra, au plus tard, au printemps de 1969, tel qu'il a été annoncé il y a déjà quelque temps?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je n'ai pas compris de quel volume d'enquête il s'agissait, monsieur l'Orateur.

**M. Fortin:** Il s'agit du volume traitant du bilinguisme dans la Fonction publique.

[*Traduction*]

## TERRE-NEUVE

### LA NOMINATION DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Ma question s'adresse au premier ministre. Comme le mandat du lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve doit bientôt expirer, le gouvernement provincial lui a-t-il fait une recommandation et une nomination sera-t-elle annoncée sous peu?

**M. l'Orateur:** Je ne suis pas sûr que la question soit recevable; il me faudra consulter les précédents pour en décider. J'en doute, toutefois.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

## LE YUKON

### LA RÉFORME GOUVERNEMENTALE AU YUKON ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le premier ministre a promis une déclaration avant la fin de 1968 et vu les diverses déclarations du ministre dans le même sens, je me demande si ce dernier est maintenant en mesure d'annoncer les projets de réforme gouvernementale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas encore prêts à faire une déclaration à ce sujet.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** J'ai une question complémentaire à poser au ministre. Peut-il dire à la Chambre quand il se propose de faire cette annonce?

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Le plus tôt possible, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il, pour la gouverne des députés, indiquer les travaux d'ici la fin de semaine et la semaine prochaine?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration de la semaine dernière, le gouvernement a l'intention de faire subir demain la deuxième lecture au bill C-178 concernant la loi modifiant le droit statutaire (Pensions). Je ferais peut-être bien de souligner à ce sujet—et les députés l'auront constaté—que la date limite est le 1er avril. Il y aurait manifestement avantage à pouvoir l'appliquer au début de l'année financière. Nous espérons donc que ce bill pourra subir la deuxième lecture demain, que le comité des finances en fera l'étude au début de la semaine prochaine et que la Chambre le débattra sous sa forme finale dans huit jours

de demain. Si nous avançons demain dans l'étude de ce bill, nous passerons à l'étape du rapport du bill C-102, ayant trait au prix des médicaments.

Lundi et mardi de la semaine prochaine seront des jours prévus pour les motions de l'opposition.

Mercredi, nous espérons mettre en délibération, en vue du rapport et de la troisième lecture, le bill C-172 modifiant la loi sur l'administration financière, pourvu que le comité permanent des prévisions budgétaires en général ait présenté à temps son rapport à la Chambre. Nous étudierons ensuite de nouveau le bill C-102 sur le prix des médicaments à l'étape du rapport et nous poursuivrons jeudi si nous n'avons pas terminé mercredi.

Vendredi prochain, comme je l'ai déjà dit, nous voulons mettre en délibération, à l'étape du rapport et de la troisième lecture, le bill C-178, modifiant le droit statutaire (Pensions), et nous procéderons ensuite à la deuxième lecture du bill S-15.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

#### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude interrompue le mercredi 12 mars du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le président:** Lorsque le débat a été ajourné mercredi, les articles 20 à 40 ont été réservés et l'article 41 de la Partie IV a été mis en délibération.

Sur l'article 41—«*Ministre*».

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, des explications ont été données à diverses reprises au sujet du nouveau ministère des Approvisionnements et Services, et tout récemment encore lors de l'examen des crédits de ce ministère. Les députés ont donc une assez bonne idée de ce dont se composera le nouveau ministère. Toutefois, il serait bon, tout d'abord, de récapituler certains points afin que les députés aient une idée précise de nos projets à cet égard.

Le nouveau ministère des Approvisionnements et Services est formé de l'actuel ministère de la Production de défense auquel s'ajoutent les diverses fonctions du bureau du Contrôleur du Trésor. Le premier constitue la division des approvisionnements et ces dernières, la division des services. S'y ajoutent également plusieurs autres fonctions qui, à notre avis, répondent aux objectifs généraux que nous nous proposons, l'établissement d'un organisme de services courants pour tous les ministères de l'État.

Je crois que ceux qui connaissent bien le rapport Glassco sur l'organisation du gouvernement verront que ce que nous proposons est tout à fait conforme à ses recommandations. En fait, certaines des initiatives qui mèneront à la création du ministère ont déjà été prises et, dans l'ensemble, elles sont utiles et fructueuses.

Pour donner au comité une idée générale des éléments qui formeront le côté approvisionnements du ministère, je répète qu'ils comprennent le ministère de la Production de défense, le Bureau des impressions et de la papeterie, l'Imprimerie de la Reine et la Direction de la construction navale du ministère des Transports. Ce sont là les principaux éléments du côté approvisionnement. C'est pourquoi, d'après le bill, notre ministère sera l'organisme d'approvisionnement de tous les services du gouvernement. Autrement dit, alors qu'auparavant le ministère de la Production de défense ne s'occupait que du ministère de la Défense nationale, le nouveau ministère sera l'organisme chargé également des achats et fournitures pour les ministères civils. Cette structuration graduelle, si je puis l'appeler ainsi, prendra quelque temps. Nous avons déjà assumé ces fonctions d'achat pour 60 à 70 p. 100 des besoins totaux de l'État, et cette loi nous permettra, dans le cadre du plan déjà en application, d'atteindre 100 p. 100.

Puis-je noter en passant, comme ne manqueront pas de le remarquer les députés, que ce bill habilite le ministre à accorder à des organismes définis certaines fonctions d'achat si l'exercice de ces fonctions sur une base individuelle est jugée utile et souhaitable. Naturellement cela serait illustré de la meilleure façon par les achats faits au nom de la Galerie Nationale. Il s'agit là d'un type d'achat très spécial qui ne saurait être effectué par cet organisme de service collectif.

L'achat de matériel n'est pas tout. La Commission Glassco l'a reconnu et a formulé des recommandations auxquelles nous donnons suite également et auxquelles il est pourvu dans la présente mesure législative. Elles portent notamment sur la gestion du matériel. Autrement dit, au lieu de simplement acheter les divers approvisionnements requis par le gouvernement et les distribuer aux ministères particuliers, on se propose—et cette activité pour une certaine part est déjà en marche—d'entreposer ces approvisionnements dans des entrepôts situés dans diverses régions du pays. Même si je n'explique pas cette fonction par le détail, les députés comprendront sûrement l'avantage qu'il y aura à entreposer ces approvisionnements dans des centres pour les distribuer aux ministères et aux organismes au fur et à mesure que ces derniers en auront besoin.

Les députés apprendront avec plaisir que, dans la région d'Ottawa, où cette activité est déjà commencée, de nombreux indices donnent à penser que des épargnes, de l'ordre de 20 p. 100 peut-être, seront possibles grâce aux diverses compétences, à l'achat en grande quantité et à la centralisation des achats. Cet organisme expérimental d'Ottawa devrait, selon nos plans, se ramifier en cinq ou six centres de gestion de par le pays.

• (3.10 p.m.)

Nous avons assumé, ai-je dit, la responsabilité il y a quelque temps du Bureau des impressions et de la papeterie publiques. J'étais présent à la Chambre il y a quelques jours quand on a posé des questions sur la condition de l'Imprimeur de la Reine, et je crois bon de vous donner quelques mots d'explication à ce sujet. Le projet de loi traduit bien notre intention de retenir le poste d'Imprimeur de la Reine. A cela près toutefois qu'il fera maintenant partie intégrante du ministère plutôt que d'en être un rejeton. La division sera connue sous le titre général de Bureau des impressions et de la papeterie publiques, mais il y aura quand même un Imprimeur de la Reine, et un fonctionnaire du ministère sera nommé à ce poste quand la Chambre aura adopté le projet de loi.

Les services du ministère auront comme noyau l'ancien bureau du Contrôleur du Trésor. Ceux qui jouissent d'une longue expérience à la Chambre et dans la fonction publique savent que le contrôleur est ce fonctionnaire qu'on appelait autrefois, je crois, le comptable du gouvernement. Mais cela remonte loin dans le passé. Sa fonction primordiale en est une de comptabilité et d'émission de chèques. La préparation et la présentation des comptes publics figure parmi ses principales tâches. Ce travail s'effectuera désormais par la division du nouveau ministère qui s'occupera des services, comme auparavant, mais évidemment sous un autre titre. A ce propos, j'ai été fort impressionné de la façon dont le bureau du contrôleur du Trésor exerçait son activité. La tâche est énorme et extrêmement compliquée et elle est accomplie par de nombreux fonctionnaires consciencieux à qui je voudrais rendre hommage aujourd'hui, parce qu'en général, ils n'ont pas souvent la vedette. Toute l'opération de l'émission des chèques de paie, d'allocations familiales, de pensions de vieillesse, et de divers autres paiements, au nom du gouvernement, incombe au contrôleur du Trésor.

Outre ces services, que l'on pourrait dire statutaires ou obligatoires, certains autres relèveront de ce ministère et seront offerts de façon facultative. Ceux que j'ai décrits sont prévus par la loi et nous devons les accomplir pour les divers ministères. Mais, je répète, conformément au principe Glassco sur la réorganisation, et ma conviction personnelle quant au besoin d'une efficacité maximum à la fonction publique, nous rallierons le bureau central de traitement des données à la partie du ministère qui s'occupe des services. C'est un instrument de plus en plus important pour la bonne gestion, et en mettant ce service central à la disposition de tous les ministères, nous avons déjà démontré, je crois, que nous pouvons réaliser des économies appréciables et, en outre, fournir aux autres ministères un instrument essentiel.

Nous avons l'intention également de prendre en charge—et je voudrais souligner encore une fois qu'un grand nombre de ces fonctions ont déjà été effectivement transférées—les services de conseillers en administration. On ne sait peut-être pas qu'il existe déjà depuis un certain temps un groupe de personnes compétentes et capables qui fournissent aux ministères le même genre de services de consultation en matière d'administration qu'en assurent les conseillers techniques à l'entreprise privée. Ce groupe fonctionne et continuera à le faire selon les méthodes opérationnelles dont j'ai parlé. Un ministère n'est pas tenu de recourir aux services de cette agence, mais je suis heureux de dire que cela se fait de plus en plus. Nous avons accompli du travail utile et efficace à cet égard. Les députés ont peut-être pris connaissance d'une

étude concernant l'âge de divers hauts fonctionnaires de l'État et signalant les problèmes qui pourraient surgir avant longtemps, alors qu'un grand nombre de fonctionnaires d'expérience atteindront l'âge de la retraite presque en même temps. C'est l'œuvre des services de conseillers en administration.

Les députés ont peut-être aussi remarqué que le bill prévoit la nomination du ministre des Approvisionnements et Services à titre de receveur général du Canada. Ici encore cette disposition est conforme à tout le concept de centralisation au sein d'un ministère et sous un seul ministre des responsabilités en ce qui concerne non seulement les paiements à verser, la distribution des fonds mais aussi la perception des deniers publics et la préparation des comptes. En nommant receveur général le ministre des Approvisionnements et des Services nous allons en ligne droite à partir de la réception des fonds jusqu'à leur paiement final et à la préparation des comptes qui s'y rapportent.

Outre les services déjà signalés au sujet de l'émission des chèques la division des services assumera aussi la responsabilité de l'administration et de la comptabilité des pensions de retraite, des programmes de prestations à l'intention des employés et d'une foule de services semblables, fonctions qui relevaient jusqu'ici du Contrôleur du Trésor.

Peut-être serait-il utile à présent d'évoquer brièvement la raison d'être du ministère. Je pense que celle-ci se retrouve dans l'étude Glassco qui indique qu'une organisation comme le gouvernement, dont les attributions sont aussi étendues et les objectifs aussi larges, devrait disposer de services communs à tous les ministères. Il est évident qu'en dehors des avantages financiers d'une réorganisation en ce sens, le fait que les divers ministères étaient obligés d'assurer ces services auxiliaires par leurs propres moyens représentait un gaspillage de temps. Voilà toute la raison d'être de la mesure que nous proposons. A en juger par ce que j'ai pu observer et à la lumière de ce qui s'est fait jusqu'ici, il s'agit en l'occurrence d'une mesure très sage, qui aura des avantages énormes, non seulement au point de vue financier, encore que ce facteur ait aussi son importance, mais parce qu'elle permettra de réunir au sein d'un seul ministère des compétences qui pourront être mises à la disposition de tous les services publics. Elle empêchera la prolifération des services auxiliaires dans chaque ministère, services qui ne sont jamais suffisamment étoffés ou équipés pour accomplir la tâche demandée. Désormais, il suffira de demander à ce nouveau ministère qu'il assure ces services dans des conditions raisonnables.

Ma façon personnelle d'aborder la question c'est que ces ministères seront nos clients. Ce n'est pas un travail que nous pouvons accomplir de façon intermittente sans nous soucier d'efficacité et de l'opportunité d'agir. Notre ministère est orienté, comme il se doit, vers les affaires et plus il sera orienté dans ce sens, mieux cela vaudra. Je ne puis assez dire combien je suis déterminé à satisfaire nos clients.

Dans certains cas, je le répète, nous avons une responsabilité statutaire. Les ministères n'ont pas le choix, il leur faut accepter ces services de nous; ils ne peuvent se tirer d'affaire sans nous. Pour cette raison, je me propose de créer un comité consultatif à l'intérieur de la fonction publique, probablement au niveau de sous-ministre, de façon à ce que ce groupe puisse juger nos actions et nous dire, au besoin, quelles sont nos lacunes. Ce groupe pourrait aussi nous suggérer certaines manières d'améliorer notre service.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je poser une question avant qu'on n'aille plus loin? Je suis entièrement d'accord avec le principe général du ministre quant aux avantages qu'il y a à mettre sur pied un service central sous la direction de gens doués et bien qualifiés. Toutefois, le système pourrait ne pas tenir le coup s'il venait à être surtaxé, si le personnel ne suffisait pas à répondre à toutes les demandes. Je suppose qu'on devra établir une échelle de priorités. Mais à qui reviendra-t-il de déterminer l'ordre des priorités? Le ministre s'en chargera-t-il?

• (3.20 p.m.)

**L'hon. M. Jamieson:** Oui, dans une certaine mesure. Nous sommes censés consulter—nous avons déjà commencé—divers ministères pour fixer le moment opportun de les prendre en charge. Nous avons un organigramme, que je montrerai volontiers aux députés, qui indique la progression de leur prise en charge jusqu'en 1971 ou 1972. C'est justement pour la raison signalée par le député que nous procédons de cette façon. Nous ne tenons pas à entreprendre une tâche trop forte.

C'est pourquoi nous avons aussi établi un projet pilote de gestion du matériel à Ottawa,

afin de le mener à bien à proximité du ministère. Les problèmes seront réglés à ce niveau à mesure qu'ils surgiront. Ainsi, le député peut être sûr que nous n'avons nullement l'intention d'agir précipitamment sans d'abord nous procurer les moyens et le personnel nécessaires.

L'autre aspect de la question c'est que par opposition à ces services obligatoires dont je viens de parler, figurent ceux pour lesquels le ministère peut opter—tels que ceux de l'informatique, les services de conseillers en administration et autres—et nous nous proposons d'étudier attentivement l'opportunité de faire payer ce genre de services. C'est déjà fait dans le cas de l'informatique. Cela suppose que si le ministre doit payer, en premier lieu, il sera raisonnable et ne demandera pas plus que ce dont il a besoin; en second lieu, cela aura l'avantage, il me semble, de tenir le personnel en éveil car il devra rivaliser avec des entreprises privées en de nombreux cas. Voilà donc les deux domaines où nous avons établi le genre de contrôle dont parle le député.

Je voudrais terminer rapidement mes commentaires. Le ministère aura deux sous-ministres: un pour les approvisionnements et un pour les services. Leurs fonctions relèveront en gros des principes que j'ai mentionnés, bien que, je le répète, nous soyons en présence d'une réalisation unique, en fait de ministère, du fait qu'il existe un élément de service commun à l'intérieur du ministère. Les sections de l'administration et du personnel auront chacune à leur tête un fonctionnaire qui relèvera des deux sous-ministres.

Il y a donc des services parallèles tant du côté administratif que du côté du personnel. Il y a des services communs d'administration et des services communs de personnel, dont les directeurs sont comptables aux deux sous-ministres.

Sauf erreur, j'ai abordé la plupart des points qui peuvent intéresser les députés. J'écouterai volontiers les commentaires que les députés voudront bien faire et je répondrai à toutes leurs questions.

Le comité me permettra peut-être d'ajouter un dernier point quoiqu'il ne se rapporte pas directement au bill. J'aimerais dire un mot de la Monnaie, et j'aimerais savoir si les députés consentiraient à en discuter tout de suite après l'examen de l'article du bill concernant le ministère des Approvisionnements et Services, étant donné qu'elle relève du ministre.

[L'hon. M. Jamieson.]

**L'hon. M. Stanfield:** Le ministre a-t-il réellement obtenu un permis pour imprimer de l'argent?

**L'hon. M. Jamieson:** Je le voudrais bien. Cependant, je dois l'indiquer, on m'a prévenu qu'il n'y a pas d'échantillons gratuits.

**L'hon. M. Sharp:** Oui, cela a été démenti.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'était votre domaine avant votre venue ici.

**L'hon. M. Jamieson:** Suivant lord Thomson. J'imagine que tous les députés sont au courant de la question de la Monnaie et je n'aurai donc pas à entrer dans les détails. La Monnaie deviendrait une société de la Couronne, notamment pour résoudre le problème que cause la nécessité de remédier promptement à une pénurie de pièces de monnaie. A l'heure actuelle, la Monnaie doit fonctionner suivant les crédits réguliers accordés par la Chambre. Les détails du projet sont inscrits dans le bill et, je le répète, si les députés ont d'autres questions à poser, j'y répondrai de très bon cœur.

Bref, le principe en est très sage. Le projet répond presque entièrement aux recommandations de la Commission Glassco et met en œuvre un grand nombre de ses suggestions les plus importantes. Notre expérience, ne fût-ce qu'au cours de ces derniers mois, confirme la sagesse des vues de la Commission et j'espère que nous le prouverons mieux encore avec le temps.

**M. Hales:** Monsieur le président, j'en suis convaincu, nous apprécions tous à sa juste valeur la très belle présentation du ministre concernant la nouvelle société. Nous avons pu le suivre parfaitement. Je suis heureux de constater que le gouvernement adopte d'autres instances de la Commission Glassco et je faillirais à mon devoir si je ne saisissais cette occasion pour rappeler au comité que l'une des meilleures initiatives de l'ancien gouvernement conservateur fut d'instituer la Commission Glassco, en 1958 ou 1959. La Commission a publié son rapport en 1962 et nous examinons aujourd'hui une de ses recommandations. J'ai peine à comprendre pourquoi il a fallu si longtemps pour instituer ce nouveau ministère. Il s'est écoulé presque sept ans depuis que la Commission Glassco a fait cette recommandation et j'estime qu'on aurait dû y donner suite avant maintenant.

A mon avis, le ministère de la Production de défense a toujours eu un nom mal

approprié, du moins depuis la guerre. On l'avait désigné ainsi pendant la guerre, mais je crois que nous aurions dû en changer le nom après la guerre. Ce fut toujours le ministère qui achetait les approvisionnements et fournissait les services. Toutefois, je me réjouis d'apprendre qu'il s'appellera désormais le ministère des Approvisionnements et Services. Je suis sûr qu'il sera dirigé par un excellent ministre et nous en escomptons de bons résultats sous sa direction.

Le ministre a parlé d'entrepôts régionaux, mais je voudrais signaler un danger que pourraient présenter des entrepôts disséminés dans tout le pays. Même si le projet peut se justifier en théorie, le ministère devra, à mon avis, prendre bien soin que ces entrepôts ne soient pas encombrés d'approvisionnements en excédent ici et là. Toute entreprise publique vous dira que l'entreposage coûte extrêmement cher, et il est fort possible que les épargnes envisagées par le ministère puissent facilement être absorbées par une mauvaise gestion, des stocks excessifs et des approvisionnements en excédent.

Quant aux services d'impression, le ministre nous a appris, et j'en étais ravi, qu'il y aura un Imprimeur de la Reine au Canada. Toutefois, l'article 48, à la page 18 du bill, stipule:

> Le Ministre peut, par décret, nommer un fonctionnaire du ministère des Approvisionnements et Services à titre d'Imprimeur de la Reine pour le Canada ...

Le Ministre «peut» dit le texte. L'opposition préférerait de beaucoup que l'article commençât par ces mots: «Le Ministre doit». Nous serions sûrs alors qu'il y aura un Imprimeur de la Reine. Certains députés ont dit que ce titre allait disparaître, et c'est pourquoi nous aimerions que le mot «doit» soit substitué au mot «peut».

Je passe maintenant à la partie du bill qui me paraît difficile à comprendre. Glassco a fait bien des recommandations et des suggestions, mais il n'a jamais proposé de faire relever du ministère des Approvisionnements et des Services certains postes de finance et celui du Receveur général du Canada. Pourquoi certaines questions financières, comme celles que nous avons débattues aujourd'hui, seraient-elles assignées au ministère des Approvisionnements et des Services? J'y perds mon latin. Selon moi, c'est comme si le président du conseil d'administration de quelque société s'adressait en ces termes au trésorier: «Nous supprimons votre emploi; nous allons confier les finances au préposé aux achats.» Je ne déprécie pas les talents du ministre mais, sapristi, je n'arrive pas à concevoir qui a bien pu imaginer de confier les finances au ministère des Approvisionnements et Services. Il serait ridicule que les Canadiens doivent écrire au receveur général du Canada «aux bons soins du ministère des Approvisionnements et Services». De l'air de tous les citoyens, le receveur général du Canada devrait être le ministre des Finances ou le Conseil du Trésor lui-même; à mon sens on aurait dû laisser ce domaine à l'un des deux.

• (3.30 p.m.)

Le bureau du contrôleur du Trésor est aboli d'après la recommandation de la Commission Glassco. La tâche incombera désormais à d'autres ministères de l'État qui devront chacun effectuer leur vérification préalable. Les sous-ministres en seront chargés. L'entière responsabilité d'approuver tous les débours du Conseil du Trésor retombera sur eux. Sauf erreur, le bureau du contrôleur du Trésor emploie 5,400 personnes. Que va-t-il leur arriver si ce service est aboli? Vont-ils être déplacés, quelles dispositions concrètes va-t-on prendre? Voilà quelques questions auxquelles nous aimerions avoir une réponse.

L'idée selon laquelle tous les ministères devront payer les services qu'ils utilisent est excellente. Autrement dit, le ministre a décidé que désormais les ministères auraient les services qu'ils obtiennent que ce soit dans le domaine de l'informatique, des consultations ou quelque autre domaine. Ainsi on utilisera de façon optimale les services existants et l'inefficacité et le gaspillage seront réduits au minimum.

Avant d'arriver à la Chambre je ne savais pas que j'allais traiter du bill. Qu'il me soit permis de dire au ministre qu'à mon sens, dans l'ensemble, les recommandations que renferme le projet de loi sont acceptables mais, je le répète, je ne parviens pas à comprendre pourquoi le ministère des Approvisionnements et des Services devra s'acquitter des fonctions du receveur général du Canada. La Monnaie va aussi relever de ce ministère.

Elle devrait en réalité relever du ministère des Finances. Où va notre ministère des Finances? Quelles seront ses fonctions? Va-t-on le faire voler en éclats? On pourrait le croire. Il fut un temps où il ne le cédait en importance qu'au ministère de la Justice, mais il est maintenant percé de trous comme un crible, et bien diminué.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Maintenant, ils vont avoir le temps d'inventer de nouveaux impôts.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Nous pourrons avoir deux ou trois budgets par an au lieu d'un.

**M. Hales:** Sans doute. Je ne suis pas d'accord avec le ministre lorsqu'il déclare que la recommandation concernant la Monnaie avait été faite dans le rapport Glassco. Je ne pense pas que la Commission ait recommandé cela, ni qu'elle ait suggéré que le receveur général du Canada devienne le préposé aux achats du pays. Je suis sûr que la Commission Glassco aurait préféré qu'on laisse ce soin à ce qu'on pourrait appeler le secrétaire trésorier de la Corporation du Canada.

Je termine en disant que nous avons hâte d'entendre de plus amples commentaires de la part d'autres députés. Je suis sûr que des collègues de ce côté-ci de la Chambre auront bien des choses à dire sur les modifications proposées, lors de l'examen des articles du bill.

**M. Burton:** Monsieur le président, l'établissement de ce nouveau ministère fait suite, comme on l'a déjà signalé, à quelques-unes des recommandations du rapport Glassco. Comme le disait le député de Wellington, ce rapport fut soumis au gouvernement canadien le 1er octobre 1962. Et voilà qu'après plus de six ans, nous établissons enfin ce ministère. Ce long retard de la part du gouvernement est loin d'être une preuve de l'efficacité recommandée par la Commission.

Le bill prévoit également la nomination de deux sous-ministres. Cette initiative peut se justifier en raison de la nouvelle structure du ministère, notamment aux niveaux inférieurs. Elle peut néanmoins paraître contestable à première vue. L'article 44(2), à la page 16 du bill, stipule:

> Le ministre doit
>
> a) étudier et mettre au point des services en vue d'accroître l'efficacité et de restreindre les dépenses de la fonction publique du Canada;

Beaucoup se demanderont si les moyens proposés conviennent à ces fins. J'apprécie l'idée d'une gestion appropriée à chacun des niveaux des ministères, mais je pense qu'il faut se mettre en garde contre la prolifération de fonctionnaires chargés de diverses responsabilités. Non pas qu'il faille diminuer le nombre de fonctionnaires dans chaque ministère, mais nous devrons veiller à ne pas y avoir plus de personnel qu'il n'en faut pour promouvoir les objectifs et les politiques du gouvernement dans chaque secteur en cause.



Comme le ministre l'a noté, le nouveau ministère sera chargé de l'achat des fournitures et d'autres activités connexes. Il s'occupera également de rationaliser les services mis à la disposition des autres ministères du gouvernement. Nous devrions, je pense, examiner ce qu'implique cette initiative et en déterminer les répercussions sur le fonctionnement et la politique du gouvernement. En raison de nombreuses situations nouvelles, dans les structures du gouvernement, c'est une initiative qu'il faut mûrement considérer, bien que pas nécessairement dans l'optique suggérée par le député de Wellington. Le nouveau ministère des Approvisionnements et Services s'occupera en premier lieu de l'achat des fournitures ainsi que de divers services de gestion et d'aide technique pour les autres ministères. Si je comprends bien, le Conseil du Trésor exerce un contrôle financier sur certaines activités du gouvernement.

Enfin, il y a le ministère des Finances qui, après tout, est au premier chef responsable de la politique fiscale et monétaire et de la direction générale de nos affaires économiques. Comme on l'a signalé, le ministère des Finances se verra relevé de certaines de ses responsabilités. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de critiquer cette initiative. Le ministère des Finances tend, me semble-t-il, à devenir un ministère responsable des affaires économiques. Nous devons nous en féliciter car nous avons grand besoin d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental capable de faire face aux problèmes économiques de l'avenir.

Je pense que, du haut en bas de l'échelle, les programmes gouvernementaux devraient être mieux coordonnés. Il faut juguler la constitution d'autarchies au sein des ministères. Sans doute, les fonctionnaires servent-ils le gouvernement avec zèle; souvenons-nous, cependant, que la fonction publique est actuellement une structure fragmentée; elle devrait se fondre en un tout harmonieux. Très souvent, ce que dit un ministère ne représente pas la pensée de l'ensemble du gouvernement.

En raison de la balkanisation de la fonction publique, les porte-parole d'un ministère donné peuvent fort bien se trouver en conflit avec ceux d'autres ministères.

• (3.40 p.m.)

Quand le rapport Glassco a recommandé de centraliser les services d'achat, on a cru dans certains milieux que c'était une idée nouvelle. Cela existe depuis longtemps en Saskatchewan, comme le savent ceux qui y ont vécu. Je voudrais parler quelques instants d'une agence d'achat en Saskatchewan établie entre

1944 lorsque le CCF est arrivé au pouvoir dans cette province. L'une des premières initiatives prise par le chef actuel du NPD, lorsqu'il est devenu premier ministre de la Saskatchewan, a été d'établir un organisme chargé d'acheter tous les approvisionnements du gouvernement. Cette agence a réussi à résoudre le problème auquel le gouvernement fédéral tente actuellement de remédier. Elle a permis à la Saskatchewan durant les 25 dernières années d'épargner aux gens de cette province des millions de dollars.

Si le gouvernement fédéral donne suite à ce projet, nous devons examiner les circonstances particulières. Les objectifs utiles et souhaitables de la centralisation ne s'atteignent pas automatiquement. Tout dépend de l'application, de l'efficacité et de la réalisation du programme. On dit qu'un gouvernement peut payer 50 millions de crayons moins cher l'unité qu'un ministère qui en achète 2 millions, mais cette théorie ne s'applique pas nécessairement à une exploitation de l'envergure du gouvernement du Canada. D'autres aspects doivent être étudiés. A part les petites économies faites grâce à une amélioration particulière, il faut tenir compte des aspects économiques, des effets de l'application des programmes. La centralisation des approvisionnements peut permettre une épargne de $10,000 ou $20,000, mais les retards et la paperasse pourraient coûter davantage, vu l'efficacité réduite du programme.

J'approuve un bon nombre des recommandations de la Commission Glassco, mais non pas toutes. Dans son rapport, la Commission part du mauvais pied en affirmant que le gouvernement est un mal nécessaire. Je ne partage pas cette opinion, ce qui ne veut pas dire qu'à mes yeux le gouvernement soit automatiquement ce qu'il y a de mieux pour présider à toutes les phases de la vie dans notre société. En énonçant au début de son rapport une prémisse plutôt boîteuse, la Commission Glassco affaiblit certaines de ses recommandations et de ses opinions sur divers sujets qu'elle y traite.

Le rapport mentionne, ce qui est juste, que le gouvernement du Canada a dépensé en 1960 plus d'un milliard de dollars au titre des approvisionnements, des équipements et des services. Il mentionne aussi les énormes stocks répartis à travers le pays, le coût du maintien de ces stocks et le double emploi de divers services. Sur un aspect particulier de la question, la Commission conclut que l'entreposage et la manutention sont indûment dispersés et fragmentés. En 1960-1961, le gouvernement exploitait 248 entrepôts principaux et 348 magasins répartis entre 79 centres au pays et à l'étranger. Des organismes civils s'occupaient de la gestion de la plupart de ces établissements, mais, en fonction de la valeur en dollars de ces inventaires, la plus grande proportion se trouvait dans 37 entrepôts de l'armée, de la marine et de l'aviation du Canada.

Dans son rapport, la Commission Glassco recommandait la création d'un organisme central des achats qui desservirait les ministères et les organismes de caractère civil ou militaire, mais non les sociétés de la Couronne. Elle recommandait que le ministère de la Production de défense soit compris dans ce remaniement. Elle recommandait aussi que le nouveau ministère assume, conjointement avec les ministères et les organismes desservis, la tâche de mettre au point des descriptions uniformes pour tous les articles, qu'il remplisse la fonction d'Office des spécifications, et notamment qu'il représente le ministère de la Défense nationale au sein de la Direction des services interarmes. Elle avait fait, dans le domaine des achats, des recommandations que le ministère étudiera sans doute avec soin.

Le deuxième grand secteur d'activité du nouveau ministère qui me préoccupe, monsieur le président, est celui de la rationalisation de certains services fournis à des ministères. Il s'agit de direction administrative et de services techniques dont les ministères gouvernementaux ont besoin pour fonctionner aussi efficacement que possible. Il importe de donner le ton dans ce domaine pour assurer l'excellence du gouvernement au Canada et le respect du peuple à son endroit. Il faut que le gouvernement adopte le principe d'une planification politique, économique et administrative. Sinon les services d'administration ne donneront que des résultats négligeables et disparates. On n'atteindra pas les objectifs visés en rafistolant la structure du gouvernement. Ce qu'il faut, c'est adopter d'emblée les principes que j'ai énoncés. On peut en arriver à rendre les services et l'administration efficaces. Il est difficile d'évaluer les résultats d'une telle efficacité. L'analyse du coût et des avantages d'un programme public est nécessaire; il faut même une façon plus exacte de l'évaluer. Les entreprises privées évaluent leur rendement en tenant compte des profits et pertes. C'est un important principe à se rappeler dans l'étude des programmes d'État. Voilà un point sur lequel la Commission Glassco ne s'est pas suffisamment arrêtée.

On se méprend grandement au Canada sur la nature du gouvernement. L'efficacité du

gouvernement ne saurait s'évaluer selon les normes applicables à l'exploitation d'une entreprise privée. Il y a lieu de s'inquiéter de certains aspects de la création d'un nouveau ministère. Le nouveau ministère absorbera le ministère de la Production de défense. Ce dernier a beaucoup accompli dans le passé et si le nouveau ministère se contente de changer certaines désignations, cela ne donnera rien de bon.

Nous devrions également tenir compte des conséquences de ce changement par rapport à l'activité antérieure du ministère de la Production de défense.

Le ministère par définition, s'intéressait uniquement aux approvisionnements militaires. On a reconnu, je pense, et on le reconnaîtra à l'avenir, qu'une grande partie des achats faits par le nouveau ministère des Approvisionnements et Services serviront essentiellement à des fins militaires; il faut bien retenir que les divers principes et méthodes touchant les achats d'approvisionnments pour les opérations militaires et pour d'autres fournitures militaires ne seront pas tout à fait les mêmes que pour les aspects civils du gouvernement. Ce sont ces derniers néanmoins qui importent le plus aux Canadiens dans leur vie quotidienne.

• (3.50 p.m.)

Il faut éviter que certains concepts, qui jouent pour les approvisionnements militaires, orientent automatiquement les activités du nouveau ministère. Cela pourrait, je pense, avoir une portée et des conséquences fâcheuses quant à l'ensemble du dispositif gouvernemental. Songeons aux lacunes de l'ancien ministère de la Production de défense, en nous basant sur les renseignements fournis par l'auditeur général dans ses rapports annuels. J'ai eu l'occasion de jeter un coup d'œil aux rapports, au sujet du radoub du H.M.S. *Bonaventure*. Le devis initial pour le radoub mi-carrière de ce navire prévoyait une dépense de 8 millions de dollars, alors que d'après les derniers renseignements disponibles, le coût final sera de l'ordre de 13 millions. Une partie de cette majoration peut s'expliquer, mais une bonne part des frais non prévus semblent être attribuables à la médiocrité des méthodes de gestion et des techniques d'estimation des frais. Lorsque le gouvernement doit prendre des décisions en matière de politique, cela peut avoir des conséquences. Le fait de ne pas fournir au gouvernement des estimations exactes peut être néfaste au fonctionnement global du gouvernement.

[M. Burton.]

Il en est de même pour la mise au point du nouvel hydrofoil. Selon les prévisions initiales fournies au Conseil du Trésor, les frais initiaux devraient s'élever à 9.1 millions de dollars. On avait alors reconnu que d'autres frais viendraient s'y ajouter. Or d'après les derniers chiffres, le coût final sera de l'ordre de 50 millions. Bien sûr, cette augmentation est partiellement justifiable pour diverses raisons, mais il me semble que les prévisions sont faites au petit bonheur, sans soin. A cause de cela, le gouvernement se trouve dans une situation difficile quand il s'aperçoit qu'il a envisagé des dépenses en se fondant sur des prévisions initiales qui se sont, en fin de compte, révélées erronées et inexactes. Le gouvernement ne saurait agir d'après des données aussi improvisées.

Le rapport présenté sur l'incendie qui a éclaté au cours de la construction de l'hydrofoil a fait ressortir certains aspects de ce manque d'organisation. Dans ce cas, le gouvernement a adjugé un contrat à une société privée, pour la construction d'une nouvelle embarcation, et lui a donné pleines responsabilité et autorité dans son entreprise. La société devait mettre au point son propre mécanisme d'inspection. Elle devait aussi organiser ses propres services de lutte contre l'incendie, toutes choses dont elle était remboursée au prix coûtant. Mais quand l'incendie a éclaté, le gouvernement a dû assumer tout le coût de l'incendie. Il me semble que cela traduit une grande négligence et une bien mauvaise gestion au sein des services fédéraux. Voilà une des choses qu'on doit redresser si on veut que le pays ait un gouvernement efficace à l'avenir. J'espère que ce n'est pas ce genre d'efficacité dont le nouveau ministère fera preuve.

Je le répète, le mécanisme de transfert des opérations du ministère de la Production de défense au nouveau ministère ne suffira pas à surmonter la difficulté. A mon sens, cela exigera un nouvel ordre de choses et d'actions, afin de conformer les nouvelles obligations à de nouveaux principes de gestion.

J'ai des observations à faire à propos d'autres aspects des opérations du ministère des Approvisionnements et Services, notamment en ce qui touche les contrats et les programmes qui s'y rapporteront, les experts-conseils et ainsi de suite, mais je vais me borner à traiter brièvement d'un problème ou deux. Le premier, c'est de choisir entre la fabrication et l'achat. Cela est souvent discuté par le grand public.

Évidemment, les opinions et les doctrines politiques teintent souvent les déclarations faites quant aux obligations du gouvernement à cet égard. Certains prétendent que tout devrait être laissé inconditionnellement à la libre entreprise, autrement dit à l'entreprise privée. Certains prétendent que tout devrait être laissé au secteur privé, que les services et les approvisionnements devraient autant que possible provenir du secteur privé, parce que cela sera automatiquement le plus avantageux pour le gouvernement. A mon sens, il n'en est pas ainsi.

Je dirais qu'à cet égard nous devons faire quelques réserves quant aux conclusions de la Commission Glassco; elle affirme, en se fondant sur quelques études, que l'État doit acheter, chaque fois que cela est possible. Certes, la libre entreprise peut très bien s'acquitter de certaines tâches au sein de notre économie et de notre société, mais ce n'est pas nécessairement toujours le cas. Quant à moi, je suis prêt à juger chaque situation au mérite et à prendre les décisions selon l'intérêt de l'ensemble de l'économie et du pays. Je pourrais donner ici l'exemple du gouvernement de la Saskatchewan qui a souvent décidé, pour un certain nombre de raisons, d'acheter plutôt que de fabriquer des fournitures, bien que plusieurs de ses services aient pu se les procurer d'une agence gouvernementale. Il me semble que nous ne devons pas faire preuve de pragmatisme en ce domaine et que nous devons veiller toujours à servir l'intérêt public. Il n'est pas toujours dans l'intérêt public de confier à certaines entreprises privées le plus d'affaires possible. J'admets aussi que la Commission Glassco a fait remarquer, à juste titre, que l'attention des hauts fonctionnaires d'un ministère est parfois détournée des programmes et objectifs fondamentaux du ministère par des activités d'ordre secondaire.

Si je mets en doute certains conseils de la Commission Glassco à cet égard, ou certaines de ses affirmations sur «faire ou acheter», c'est qu'il y a quelques années, peu après le changement de gouvernement de 1964 en Saskatchewan, nous avons eu une commission royale d'enquête sur l'administration du gouvernement. J'ai mis en doute ses conclusions sur la question de fabriquer ou acheter, car une fois de plus on a conclu que le gouvernement devrait acheter le plus possible. L'interprétation des faits me paraît ici suspecte.

**L'hon. M. Jamieson:** C'était en quelle année?

**M. Burton:** Le rapport a été soumis en 1965. La Commission royale d'enquête a retenu les preuves qui lui convenaient. Ainsi, dans le domaine de la construction des grand-routes, elle a signalé qu'à plusieurs reprises il avait été prouvé que le secteur privé travaillait à meilleur compte que les équipes du gouvernement; d'autre part, lorsqu'on a donné des preuves que certaines équipes embauchées par le gouvernement coûtaient moins cher, la Commission a écarté les témoignages comme étant non pertinents et ne se rattachant pas à la question.

Je voudrais que tout jugement repose sur un ensemble de facteurs. Ainsi par exemple, pour la construction des grand-routes qui, je le sais, relève des provinces, mais dont je parle simplement à titre d'exemple, elle peut coûter moins cher en ayant recours à une méthode ou à une autre; mais si l'on s'en remet entièrement à une seule formule: confier le travail à un entrepreneur ou le faire soi-même, on peut retarder le réalisation du programme. Vous aurez des cas où, dépendant entièrement d'entrepreneurs privés, vous ne trouverez pas de soumissionnaires. Les conséquences peuvent être diverses. Par ailleurs, en voulant faire le travail vous-même, vous aurez peut-être à rassembler votre matériel à grands frais, et ne voudrez sûrement pas le faire pour un seul projet.

Une autre chose a été mise au jour: le coût relatif de divers travaux ou de l'exécution de diverses fonctions varie beaucoup qu'il s'agisse d'organismes publics ou privés. Il a été démontré dans un certain nombre de domaines que parfois il est plus économique de confier le travail au secteur privé plutôt qu'au secteur public mais que parfois, c'est l'inverse. On ne peut en juger, selon moi, que si le gouvernement exerce une certaine activité. En particulier, le secteur privé est plus honnête quand le secteur public est actif.

• (4.00 p.m.)

La construction des routes, relève des provinces. Cela illustre ma thèse: si aucune construction routière n'est confiée à des équipes du secteur public, comment déterminer la valeur des travaux effectués d'entrepreneurs privés? Un examen objectif et plus poussé s'impose ici.

Comme la Corporation commerciale canadienne relèvera du ministre, je voudrais signaler, en outre, qu'il s'agit d'une agence de l'État chargée de négocier et d'administrer

des contrats pour des produits canadiens au nom d'autres gouvernements nationaux ou organismes internationaux. Cette société s'occupe surtout de l'exportation de matériel mais aussi d'autres initiatives. Ce serait semble-t-il l'endroit idéal où commencer à donner suite aux recommandations du rapport Watkins qui propose la formation d'un organisme de l'État pour négocier avec les pays derrière le rideau de fer en sorte que les filiales canadiennes de sociétés américaines n'aient pas d'excuse pour ne pas tenter de conclure des contrats avec ces pays. Elles négocieraient directement avec la Corporation commerciale canadienne qui, à son tour, négocierait avec l'agence commerciale d'État de certains de ces pays.

J'aimerais traiter d'un autre domaine particulier dont le ministre sera chargé: les déménagements et l'entreposage. C'est un aspect assez important des affaires de l'État, vu le va-et-vient des fonctionnaires au pays et les divers autres besoins du gouvernement. Le ministre sait sans doute que le gouvernement s'est attiré des critiques à cause de ses récentes façons de voir et d'agir.

Sauf erreur, le gouvernement fédéral a d'abord mis sur pied un nouveau régime de services de déménagement au début de 1969. Auparavant, les fonctionnaires mutés devaient obtenir une estimation de trois sociétés de déménagement, acceptable au gouvernement, puis arrêter un choix sur celle dont ils voulaient retenir les services. D'après le nouveau régime, ce n'est plus l'employé qui fait le choix, mais le ministère de la Défense nationale pour les militaires et le ministère de la Production de défense pour tous les fonctionnaires fédéraux. Sauf erreur, le travail devait être confié à tour de rôle, aux transporteurs qui satisfont aux normes d'équipement et de service du gouvernement du Canada et qui figurent sur une liste d'entreprises acceptées.

**M. le président:** Je dois interrompre le député, car son temps de parole est expiré.

**M. Burton:** Monsieur le président, me permettrait-on de terminer mes commentaires?

**Des voix:** D'accord.

**M. Burton:** Depuis l'application de la nouvelle politique, le gouvernement a changé d'attitude et il fait maintenant affaire avec une seule entreprise de transport, l'Atlas Van Lines. Au début, cette entreprise annonçait

[M. Burton.]

des prix moins élevés que les autres transporteurs canadiens. Je signale que bien qu'Atlas Van lines réponde aux normes minimums du gouvernement fédéral, en fait d'entrepôts et de service elle donne un rendement bien inférieur à celui des autres transporteurs acceptés. Depuis que cette entreprise a réduit ses prix, les autres transporteurs en ont fait autant, mais aux dernières nouvelles, le gouvernement fédéral continue de confier tous ses déménagements à la première.

Il semble qu'il y ait des injustices dans ce cas. Bien que je ne puisse l'assurer, j'ai entendu dire que Atlas Van Lines a déjà recouru à une pareille politique pour obtenir des contrats, mais qu'après avoir accaparé un secteur du marché, elle se sentait libre de se remettre à augmenter ses tarifs. Certes, j'espère que le ministre prendra des mesures pour s'assurer qu'on traite équitablement les diverses compagnies intéressées à ce genre d'affaires.

Pour conclure, je dirais qu'il est possible d'améliorer les opérations et les services du gouvernement en établissant le nouveau ministère, en particulier dans le domaine des services techniques mentionnés par le ministre. A mon avis, nous devrions noter que le simple transfert de fonctions d'autres ministères et divisions du gouvernement à ce nouveau ministère, dans le domaine des achats et des fournitures, n'entraînera pas automatiquement une amélioration des services du gouvernement. En fait, je crois qu'on pourrait poser un grand nombre de questions là-dessus. Il faudra modifier radicalement les programmes et l'attitude du gouvernement eu égard à ces problèmes, si l'on veut vraiment améliorer ce domaine d'activité.

[*Français*]

**M. Fortin:** Monsieur le président, ce débat portant sur la partie du bill C-173 et visant à instaurer le ministère des Approvisionnements et Services nous amène à nous demander si le problème actuel cessera d'exister du seul fait que le ministère changera de nom, même s'il assure des services accrus.

Monsieur le président, je ne voudrais pas alonger inutilement ce débat, puisque mes préopinants ont soulevé des points que j'avais moi-même l'intention de soulever. Au fait, le porte-parole du Nouveau parti démocratique a exposé avec brio la philosophie d'ensemble du ministère des Approvisionnements et Services.

J'aimerais d'abord présenter nos plus sincères félicitations et nos hommages au titulaire du nouveau ministère des Approvisionnements et Services. S'il s'acquitte de sa tâche avec autant de brio qu'il a prononcé son discours d'introduction, j'ai l'impression que nous devrons le féliciter lorsqu'il nous présentera son premier rapport annuel.

Monsieur le président, je ne veux pas prolonger indûment ce débat. Au fait, j'aimerais y contribuer utilement, à l'instar du ministre, et c'est pour cela que je veux bien humblement appeler son attention sur un point qui, pour nous, du Ralliement créditiste, est de la plus haute importance. J'espère bien qu'il saura discerner toutes les conséquences que la création de ce nouveau ministère peut entraîner relativement à un sujet aussi fondamental et aussi important que le bilinguisme.

• (4.10 p.m.)

Monsieur le président, le bill C-173 comprend 15 parties et concerne plusieurs ministères. Qu'il s'agisse du ministère des Pêches et Forêts, du ministère de l'Industrie et du Commerce ou même de celui des Approvisionnements et Services, on y trouve des choses étonnantes et je ne blâme pas tant les ministres que ceux qui ont pensé et préparé ce bill.

Je ne puis comprendre que ceux qui veulent renouveler l'organisation du gouvernement, la «repenser», la moderniser, l'adapter à un concept d'administration moderne, en partant des principes et des conclusions émis par la Commission royale d'enquête Glassco sur l'organisation du gouvernement, n'aient pas pensé à insérer dans le bill des dispositions relatives au bilinguisme. Voilà le point sur lequel je voulais appeler l'attention du ministre et, à ce sujet, je ne lui donnerai qu'un exemple.

Le 3 décembre dernier, j'inscrivais au *Feuilleton* la question n° 936, qui se lisait comme il suit:

Parmi les personnes qui gagnent $17,000 et plus par année ...

Pourquoi $17,000 par année? Parce que, selon les concepts administratifs gouvernementaux, les fonctionnaires sont considérés comme hauts fonctionnaires quand ils touchent approximativement ce traitement.

Parmi les personnes qui gagnent $17,000 et plus par année au ministère de la Production de défense, combien sont *a*) Canadiens dont la langue maternelle est le français, *b*) Canadiens dont la langue maternelle est l'anglais, *c*) autres, ...

...le chinois, le japonais, l'ukrainien, etc.

*d*) bilingues?

Voici la réponse qu'on me donnait, et je cite:

*a*) Quatre
*b*) Soixante et onze
*c*) Une
*d*) Douze

Maintenant qu'on nous amène un nouveau ministère, celui des Approvisionnements et Services, la première question que je me pose est la suivante: Pour ce qui est du bilinguisme, va-t-on y trouver la même discrimination, la même inégalité ou la même injustice qu'au sein de l'ancien ministère de la Production de défense?

Voilà, monsieur le président, une question de la plus haute importance. Je ne désire pas narguer le ministre, car je sais qu'il est capable de remédier à cette situation et de nous fournir, à la fin de ce débat, certaines explications ou, au moins, de nous donner l'assurance qu'il aura à son service plusieurs conseillers ministériels bilingues. De toute façon, à la fin de ma brève allocution, je pourrais peut-être lui proposer quelques solutions. Il pourra alors me donner son avis.

Monsieur le président, je crains que la création de ces nouveaux ministères ne constitue qu'un changement de nom. On améliore l'administration, on la rend peut-être plus efficace et plus moderne, mais on ne règle pas le problème fondamental de l'administration fédérale qui, dans son ensemble, est une administration anglo-saxonne et au sein de laquelle les Canadiens français compétents ne se retrouvent pas, puisque les façons d'y accéder, les occasions d'avancement ne sont pas les mêmes pour les fonctionnaires francophones et anglophones.

Et je citerai un exemple, monsieur le président, pour illustrer la gravité de ce problème. Le 21 novembre dernier, j'inscrivais au *Feuilleton* une question concernant la Société Polymer Ltée, qui relevait alors du ministère de la Production de défense. Ma question était identique à celle que j'ai lue tantôt, sauf qu'elle avait trait à la Société Polymer Ltée, et je cite:

Pami les personnes qui gagnent $17,000 et plus par année ... combien sont *a*) Canadiens dont la langue maternelle est le français, *b*) Canadiens dont la langue maternelle est l'anglais, *c*) autres, *d*) bilingues?

Voici la réponse qu'on m'a donnée, et je cite:

*a*) La langue maternelle de 2.5 p. 100 des employés est le français.
*b*) La langue maternelle de 95 p. 100 des employés est l'anglais.
*c*) La langue maternelle de 2.5 p. 100 des employés est autre que le français ou l'anglais.
*d*) 25.6 p. 100 des employés sont bilingues.

Monsieur le président, je trouve fantastique que la Société Polymer Ltée compte autant d'employés qui gagnent $17,000 et plus par année, dont la langue maternelle est autre que l'anglais ou le français, que ceux dont la langue maternelle est le français.

Quant à moi, monsieur le président, comme je voulais en avoir le cœur net, j'ai posé un autre genre de question au sujet de la même société et je citerai la réponse que j'ai reçue. C'est «dans le très fort,» comme diraient les Québécois de la circonscription de Lotbinière. Je demandais donc: Dans chacune des corporations de la Couronne dites de propriétaires, quel est le nombre d'employés qui ne parlent que le français, qui ne parlent que l'anglais, qui sont bilingues?

Pour ce qui est de la Société Polymer Ltée, la réponse a été très brève. On m'a répondu que des 2,744 employés de la Société, aucun ne parlait que le français. Inutile de continuer, car cela est des plus contrariant et constitue un indice évident de discrimination. Mais comme je ne veux pas retarder davantage ce débat, je tiens à dire à l'honorable ministre que nous fondons de très grands espoirs sur le nouveau concept de l'administration mis de l'avant par ce bill et, sur ce point, nous sommes d'accord. Nous approuvons la création de ce nouveau ministère et la nouvelle méthode d'administration qu'il préconise, mais ce qui nous inquiète au plus haut point, c'est cette fameuse question de bilinguisme.

J'aurais encore beaucoup de données statistiques à citer, mais j'aimerais dire aux autres ministres concernés qu'à peu près tous les ministères se heurtent au même problème.

Monsieur le président, je sais que l'honorable ministre qui propose la création de ce nouveau ministère est un de ceux qui sont le plus en mesure de corriger la situation injuste qui est faite au bilinguisme, au sein de son ministère.

J'ai remarqué qu'au tout début de son discours, il n'a pas parlé des conseillers en bilinguisme. Est-ce qu'il y en aura au sein de son ministère, oui ou non? Dans l'affirmative, combien seront-ils? Est-ce que des cours seront organisés pour assurer un service davantage bilingue? Est-ce que la proportion des bilingues chez les hauts fonctionnaires, gagnant $17,000 et plus par année, sera plus équitable que celle que j'ai signalée, soit de 4 contre 71?

Monsieur le président, je ne voudrais pas retarder davantage ce débat, mais j'insiste, car il s'agit d'une question de la plus haute importance. Je compte bien que le ministre saura nous donner satisfaction dans ce domaine.

Enfin, monsieur le président, il est une autre question qui m'intrigue profondément:

[M. Fortin.]

c'est celle de l'Imprimeur de la Reine. Les articles 48 et suivants stipulent qu'un des sous-ministres sera un fonctionnaire du ministère de la Production de défense, dorénavant remplacé par le ministère des Approvisionnements et Services, et sera affecté particulièrement à l'Imprimerie nationale, dont le titre sera: Imprimerie de la Reine.

• (4.20 p.m.)

Le premier problème dont je veux parler est le suivant: Si le Canada est bel et bien un pays autonome, un pays souverain, un pays qui s'appelle bien le Canada et non pas la Grande-Bretagne ou que sais-je, à mon avis, il est illogique de garder encore, dans nos textes juridiques, des expressions aussi archaïques que «de la Reine».

Monsieur le président, malgré tout le respect que nous devons au Royaume-Uni, nous pourrions exclure de nos textes de loi ces expressions qui nous rappellent un certain colonialisme qui est passé de mode chez nous.

Je pense donc, monsieur le président, qu'il y aurait avantage à supprimer de nos textes de loi ces expressions, et je m'étonne qu'au moment où l'on veut moderniser l'appareil gouvernemental et l'adapter aux concepts de 1969, on s'obstine à demeurer dans les vieux sentiers battus du colonialisme. Alors, il ne faut pas se demander pourquoi tant de gens se posent des questions sur la valeur de nos lois et sur la modernisation de notre gouvernement. Si, d'un côté, on fait un pas en avant et, d'un autre côté, un pas en arrière, on marche comme une écrevisse, c'est-à-dire que l'on n'avance pas. C'est ce que pensent nos gouvernements.

Ma dernière remarque portera sur le poste d'Imprimeur de la Reine. Le très honorable premier ministre M. Trudeau a répondu au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) lundi ou mardi, en laissant supposer que le poste d'Imprimeur de la Reine, actuellement, est vacant, et qu'il l'était depuis le mois de décembre. Il semble très difficile d'obtenir des renseignements et j'aimerais donc qu'on nous éclare à ce sujet. Est-ce que le poste d'Imprimeur de la Reine est actuellement vacant ou non? Qui a suggéré ou a-t-on suggéré à l'Imprimeur de la Reine de démissionner ou a-t-il quitté son poste de son propre chef? Dans quel ministère travaille-t-il actuellement, M. Duhamel? Nous aimerions bien le savoir pour le féliciter de sa nouvelle nomination.

A mon avis, il est fondamental qu'on nous le dise, puisque tout laisse croire, et je me reporte aux paroles mêmes du très honorable premier ministre, que l'Imprimeur de la Reine, M. Duhamel, accomplissait un travail vraiment formidable. Il était l'un des seuls

sous-ministres dont la langue maternelle est le français à l'emploi du ministère de la Production de défense. Monsieur le président, nous mettons en doute la bonne volonté de ce gouvernement à vouloir instaurer le bilinguisme si, pour employer une expression canadienne, on «dégomme» le dernier survivant de la race canadienne-française dans ce ministère.

Voilà pourquoi nous fondons un espoir, monsieur le président, quant à savoir si le bilinguisme sera une chose vivante, réelle, acceptée, non pas seulement par l'honorable ministre, mais aussi par les hauts fonctionnaires.

Quant à savoir si le futur ministère des Approvisionnements et Services donnera l'exemple aux autres, afin que le gouvernement fédéral soit vraiment bilingue, soit à l'image du Canada, puisque tous, ici, semblent désirer que le Canada devienne bilingue, il n'en dépend que de nous et des ministères.

[*Traduction*]

**M. Thompson:** J'aimerais poser une question au préopinant, monsieur le président. Tout d'abord, je m'excuse de ne pouvoir le faire en français—j'espère pouvoir remédier à cela d'ici peu. Ma question concerne le bilinguisme dans ce ministère ou, quant à cela, dans n'importe quel ministère. Je n'ai pas très bien compris le député de Lotbinière; sauf erreur, il voudrait que cela se fasse automatiquement au palier supérieur. Il peut arriver qu'il ne soit pas possible de s'assurer tout de suite des services de personnes bilingues capables d'accomplir toutes les tâches voulues. Quelle était l'intention du député à cet égard?

[*Français*]

**M. Fortin:** Monsieur le président, je remercie l'honorable député d'avoir posé sa question. Elle me donne l'occasion de démontrer qu'il est très important d'instaurer le bilinguisme, et ce à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental à l'intérieur d'un ministère.

A mon avis, si le bilinguisme est réalisable, on doit le rendre possible à tous les paliers du gouvernement. Pour ne donner qu'un exemple, m'inspirant des questions inscrites au *Feuilleton* et des rapports annuels des diverses entreprises du gouvernement canadien, j'en suis venu à la conclusion que la situation faite au bilinguisme est injuste. Au fait, les réponses que le gouvernement m'a fournies au sujet de la Banque du Canada, de la Banque d'expansion industrielle, de l'Énergie atomique du Canada Limitée, de l'Eldorado Mining, de la S.C.T.T., de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de la Société Polymer Ltée indiquent que 14.7 p. 100 seulement des administrateurs sont francophones, alors que 85.3 p. 100 sont anglophones.

Si l'on compare ces chiffres à la proportion des Canadiens de langue française ou de langue anglaise, on s'aperçoit que l'administration gouvernementale n'est pas du tout l'image du Canada. C'est pourquoi je me dis que si le gouvernement doit être à l'image du Canada, il doit refléter cette image à chacun des niveaux de l'appareil gouvernemental.

Est-ce que cela répond à la question de l'honorable député?

[*Traduction*]

**M. Crouse:** Monsieur le président, j'ai écouté avec attention le ministre de la Production de défense décrire l'organisation du nouveau ministère, qui se nommera le ministère des Approvisionnements et Services. Il est encourageant de voir la façon dont le ministre s'est attaqué à sa tâche et de constater qu'il s'efforce, en bon capitaine de vaisseau, de mettre son bâtiment en ordre. Nous nous attendons à de grandes choses du ministre—je ne sais si je dois l'appeler le ministre de la Production de défense ou des Approvisionnements et Services—et j'espère qu'il ne nous décevra pas.

Le but premier de toute mesure législative est de rendre les services du gouvernement plus efficace. La présente mesure n'échappe pas à cette règle, et d'après les renseignements fournis au comité des comptes publics par l'Auditeur général, il est grand temps que les achats et approvionnements se fassent avec plus d'efficacité.

L'article 46(3) du bill stipule:

> Le ministre doit fournir, à la demande d'un ministère ou département, tout ou partie des services suivants, savoir:
> *a*) des services de conseillers en administration;
> *b*) des services d'informatique;
> *c*) des services de comptabilité;
> *d*) des services de vérification comptable;
> *e*) des services financiers; et
> *f*) tous les autres services qui sont du domaine des pouvoirs et fonctions du ministre en vertu de la présente Partie.

Tout comme mon collègue, le député de Wellington, je m'étonne des pouvoirs qui seront conférés au titulaire de ce nouveau portefeuille ministériel. Je pense que la fonction de receveur général ne devrait pas être enlevée au ministre des Finances; je ne doute nullement de la compétence de l'actuel ministre de la Production de défense, mais à mes yeux les fonctions de receveur général et celles du ministre des Finances vont de pair, comme le bifteck et les frites. Je crois que l'administration serait bien plus efficace si ces deux portefeuilles restaient ensemble.

La même règle s'applique aux services de vérification, qui relèveront maintenant du ministère des Approvisionnements et Services. Franchement, lorsque ces services ont été

rattachés au bureau du contrôleur du Trésor, c'était une lourde responsabilité que l'on plaçait sur les épaules de l'auditeur général. Mais je crois que les changements proposés dans cette mesure législative rendront la tâche encore plus lourde à l'auditeur général et à son personnel. Il faudra donc lui fournir des crédits plus importants qui lui permettent d'agrandir ses locaux et d'étoffer son personnel, afin d'être en mesure de remplir ses nouvelles fonctions plus étendues.

J'ai remarqué—fait intéressant—que le nouveau ministère aura deux sous-ministres—un pour les Approvisionnements et un pour les Services. Bien entendu, j'ignore d'où émane cette proposition, mais je tiens à affirmer énergiquement que je rejette cette initiative et cette partie du bill. Le ministre est le capitaine du navire, dirait-on en langage de marins, et, normalement, pour la bonne marche du navire, il ne doit y avoir qu'un seul capitaine et un seul second. Par expérience je sais que lorsque l'autorité est divisée, on risque l'incurie. Si le capitaine pouvait toujours être de quart, le second exécuterait ses ordres, mais comme le ministre qui vient de Terre-Neuve doit le savoir, personne ne peut rester de quart pendant 24 heures; il faut parfois que le capitaine rentre dans sa cabine, et pendant qu'il se repose, qui sait ce qui peut se produire. Après tout, ce nouveau ministère n'est qu'une version revisée de l'ancien ministère de la Production de défense avec quelques nouvelles fonctions. Les renseignements fournis par l'auditeur général me donnent à penser que l'autorité est déjà trop divisée dans ce ministère et l'étude du rapport du comité des comptes publics indique que le besoin se fait sentir depuis longtemps de rendre plus stricte la procédure suivie.

**M. Baldwin:** Peut-être ce ministère a-t-il un pilote à babord et un à tribord?

• (4.30 p.m.)

**M. Crouse:** Je ne sais pas si cela est exact, ou non, mais je crois que cet aspect du bill doit être repensé par le ministre. On a tendance à repasser la responsabilité au voisin. Un sous-ministre peut bien s'imaginer que c'est l'autre qui se chargera de la tâche, avec le résultat que rien ne sera fait.

Les radoubs du *Bonaventure* constituent un exemple de ce qui peut arriver. Récemment, nous avons examiné cette affaire au comité des comptes publics, où nous avons appris que des estimations erronées, une surveillance relâchée, des inspections insuffisantes, des règlements imprécis d'achat et des contrats mal rédigés ont fait passer le coût prévu de ces réparations de 5 millions de dollars à environ 12 millions.

La gestion négligente révélée dans ce cas-ci ne peut se comparer qu'aux circonstances entourant l'affaire de l'hydrofoil et dévoilées par de nouveaux témoignages au comité. Il s'agissait d'un navire de défense conçu par le Conseil national de recherches à l'intention de la Marine, et doté de tous les derniers perfectionnements; son coût estimatif s'élevait à 9 millions de dollars. Autant que je sache, le Conseil national de recherches, le ministère de la Production de défense et le ministère de la Défense nationale s'étaient tous occupés de ce navire. Mais à mon avis, nulle autorité réelle et unique n'exerçait de contrôle.

Au commencement, on estimait à 9 millions de dollars le coût de l'hydrofoil. Aujourd'hui, le navire a déjà coûté plus de 53 millions—et on doute fort qu'il puisse fonctionner de façon satisfaisante comme unité opérationnelle.

Un autre exemple de ce qui se produit en l'absence de véritable autorité a été présenté ce matin au comité des comptes publics, et je le mentionne parce que je le crois important; je ne veux pas voir le ministre cingler vers le large avec deux officiers en second quand un seul suffirait. On nous a dit que le contrat pour le navire avait été accordé à de Havilland; et la compagnie assumait la pleine responsabilité des conceptions, de la mise au point, de l'organisation, de l'inspection et de la livraison—c'est-à-dire de l'ensemble du projet. Un incendie s'est un jour déclaré alors qu'il n'y avait aucun des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale à bord. Ils n'avaient pas été avertis qu'on procéderait à des essais. Les dommages ont été d'environ 6.5 millions de dollars. Nous avons appris qu'il n'y avait pas d'inspecteurs du gouvernement pour surveiller l'entreprise et qu'il n'en fallait pas parce que, apparemment, de Havilland avait assumé toutes les responsabilités. Néanmoins, quand est venu le moment de payer la note, ce n'est pas de Havilland qui a payé les frais occasionnés par sa propre incompétence, puisqu'elle avait négligé les inspections appropriées. Par quelque étrange alchimie que je ne puis comprendre, le coût de cet incendie est retombé sur les contribuables canadiens. Une mauvaise administration de ce genre exige un renforcement de la procédure et c'est pourquoi je conteste au moins un point de la mesure législative dont nous sommes saisis. Si nous l'appuyons, nous nous apercevrons peut-être que nous prenons deux tangentes différentes.

Somme toute, monsieur le président, en quoi consistent les approvisionnements, les services? Qui sera responsable de ces services? Ces questions ne reçoivent pas une

réponse précise dans la mesure législative et je crois qu'elles doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Certains articles du bill confèrent de vastes pouvoirs au ministre. Qu'il s'en prévale pour réclamer une étude trimestrielle de tous les projets nationaux de recherche afin de s'assurer que nous n'entreprenons pas au Canada des travaux scientifiques déjà conçus et perfectionnés dans d'autres pays. Aujourd'hui, les progrès sont si rapides qu'il est possible de dépenser de l'argent pour des recherches sur des projets déjà dépassés par suite de progrès techniques dans d'autres domaines. C'est ce qui semble s'être produit à l'égard de notre navire de guerre, l'hydrofoil *Bras d'Or*, nommé d'après la région où son principe avait été mis au point il y a plus de 60 ans sur les lacs Bras d'Or.

Le *Bras d'Or*, a 100 pieds de long et un déplacement de 200 tonnes. Mais les Américains ont déjà en service des hydrofoils de tonnages et de dimensions bien supérieurs, tel le *Plainview*, qui a 212 pieds de long et un déplacement de 300 tonnes. A mon avis, le conseil consultatif, que le ministre a l'intention d'instituer comme un des rouages du nouveau ministère devrait étudier les projets nationaux de recherches. Ainsi, on pourrait exercer un meilleur contrôle sur les futurs projets de ce genre, et tout aussi important, sur le coût de leur mise en œuvre.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur le président, j'ai écouté tantôt avec beaucoup d'attention les remarques du député de Lotbinière (M. Fortin) sur le bill actuellement à l'étude. J'admire le talent de prestidigitation qui lui a permis de relier ses remarques au bill sans se faire rappeler à l'ordre par le président. J'espère que, pendant quelques minutes, le président usera de la même indulgence à mon endroit.

A l'instar du député de Lotbinière, je suis parfaitement d'accord pour dire que nous, les Canadiens français, ne sommes pas convenablement représentés au sein des ministères. Cependant, je ne suis pas d'accord avec les conclusions que tire le député de Lotbinière et qui, à mon sens, affaiblissent sa thèse. Si l'on suit son raisonnement à l'effet que les Canadiens français, représentant à peu près 30 p. 100 de la population canadienne, devraient avoir 30 p. 100 des emplois bien rémunérés dans la Fonction publique, il ne faudrait quand même pas que le député de Lotbinière crie trop souvent et trop fort à la discrimination, parce que je ne crois pas qu'il s'agisse surtout de discrimination dans les circonstances actuelles.

Je voudrais très brièvement, et le plus amicalement possible, dire au député de Lotbinière car, je sais qu'il cherche comme nous à atteindre des résultats, et qu'il n'en serait pas satisfait dans son for intérieur, qu'il ne faudrait tout de même pas faire du bilinguisme un épouvantail politique partisan, ce qui fausserait évidemment le mérite de son raisonnement.

Je reconnais que les statistiques sont quelquefois étonnantes dans certains secteurs de la Fonction publique. Cela est certain. Il faudra tout de même que le député de Lotbinière dise toute la vérité et reconnaisse que si cela a été vrai il y a 100 ans, 50 ans, 25 ans et même 15 ans, ce ne l'est plus aujourd'hui. Reconnaissons au moins que le gouvernement a pris des dispositions pour remédier à cet état de choses, et je ferai remarquer au député de Lotbinière que l'on ne peut certainement pas s'attendre raisonnablement à ce qu'une situation, qui a été lamentable pendant un siècle, disparaisse d'ici un, deux, trois, ou même cinq ans.

C'est l'œuvre de toute une génération et, si je voulais être très méchant, je dirais au député de Lotbinière: «Médecin, guéris-toi toi-même», parce que parmi les députés du Ralliement créditiste qui réclament du bilinguisme à grands cris, à ma connaissance, il y en a au moins une dizaine qui ne sont pas bilingues. Ils sont tout de même des députés . . .

**M. Fortin:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. . .

**M. Mongrain:** . qui devraient accorder aux autres ce qu'ils réclament eux-mêmes.

[*Traduction*]

**M. le président:** A l'ordre. Le député de Lotbinière a la parole, au sujet d'un rappel au Règlement.

• (4.40 p.m.)

[*Français*]

**M. Fortin:** Monsieur le président, je suis très heureux de constater que mes remarques ont intéressé à ce point le député de Trois-Rivières. Je suis aussi très heureux d'entendre ses obligeantes remarques et je voudrais bien que l'on me croie quand je dis que mes remarques ne visent aucunement à porter préjudice à qui que ce soit.

Cependant, je n'accepte pas, monsieur le président—et j'invoque le Règlement à ce sujet—que le député de Trois-Rivières dise que je ne vis pas ce que je prêche en ce sens qu'au moins dix députés du Ralliement créditiste ne sont pas bilingues. Si l'on faisait le tour de son propre parti, on constaterait que la proportion d'unilingues est peut-être plus

grande. Je ne puis accepter, monsieur le président, et c'est ce qui, à mon avis, est le plus grave, ce qu'il nous disait tantôt, savoir que cette situation existe depuis 100 ans. Si, depuis 100 ans, les gens n'avaient pas obtenu justice, ils se seraient levés et, à ce moment-là, le bilinguisme...

[*Traduction*]

**M. le président:** A l'ordre. Le député de Trois-Rivières a la parole.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je remarque que le député de Lotbinière a l'épiderme sensible aujourd'hui, puisque j'ai essayé de lui dire cela le plus aimablement possible, en le taquinant. Je lui ferai remarquer qu'il est possible qu'à la Chambre, certains députés ne soient pas bilingues, mais, contrairement à ceux dont je parle, ils ne réclament pas le bilinguisme à grands cris, en accusant de discrimination ceux qui ne le pratiquent pas. Voilà la différence.

Je continue donc mon exposé.

Monsieur le président, depuis peut-être 5, 6, 7, 8 ou 10 ans, le gouvernement a fait un effort considérable, surtout depuis trois ou quatre années, pour promouvoir le bilinguisme, et je suis d'avis que lorsqu'on en parle et qu'on exige que tous les projets de loi contiennent une disposition à l'effet qu'un certain nombre d'employés soient bilingues, on fait preuve de discrimination et de malhonnêteté, étant donné les circonstances.

Le gouvernement a établi des écoles de langues. Il accorde des primes aux employés civils bilingues et il a nommé des surintendants chargés de surveiller, dans tous les ministères, la façon dont on applique ce principe du bilinguisme.

Je répète qu'il faut du temps pour appliquer ce principe. Je suppose que le député de Lotbinière n'exigerait pas que le gouvernement congédie tous les employés non bilingues, car cela serait certainement inhumain. Le changement est plutôt appelé à s'effectuer au cours d'un certain nombre d'années.

Je pourrais en outre dire au député de Lotbinière pourquoi nous ne retrouvons peut-être pas, aux échelons supérieurs de la Fonction publique, le nombre de fonctionnaires bilingues ou francophones que nous voudrions y voir.

Il sait comme moi—parce qu'il a fait des études—que pendant 100 ans, chez nous, nos institutions d'enseignement secondaire préparaient leurs élèves à la prêtrise, au notariat et au droit, alors qu'on oubliait de former des



économistes, des sociologues, des ingénieurs, bref, des spécialistes, alors qu'au cours de ce même siècle les Anglo-Saxons ont, soit par l'immigration, soit par d'autres moyens, multiplié chez eux le nombre des spécialistes qui ont tout bonnement accaparé les emplois. Puis, un beau jour, on s'est rendu au fait qu'ils formaient la grande majorité.

Le moyen de corriger la situation n'est pas de les maudire et de les accuser de discrimination, mais plutôt de nous qualifier convenablement et de postuler les emplois tant convoités. Le député de Lotbinière sait que le Québec a besoin de techniciens spécialisés et que, par conséquent, il tient à les garder chez lui. Au surplus, les Anglo-Saxons, par tempérament, ne sont peut-être pas trop désireux d'émigrer. Un fait demeure, cependant, c'est que de plus en plus, chaque année, comme le député de Lotbinière le sait, il nous en arrive un certain nombre.

Il sait également que le gérant général de la Société Radio-Canada est un Canadien français. Il sait que le président d'Air Canada est francophone et que tous les autres employés sont bilingues. Il sait aussi que le commandant en chef des Forces canadiennes, ainsi que certains sous-ministres, sont francophones.

Il parle du problème au sein de la bibliothèque de l'Imprimerie nationale, mais il en existe peut-être un autre que celui du bilinguisme. Comme je ne suis pas autorisé à en dire plus long sur ce point, je laisserai au ministre le soin d'en parler en temps utile. Il n'en reste pas moins que réduire ce problème à une pure question de bilinguisme, c'est faire preuve de fanatisme, monsieur le président.

Je voudrais donc conseiller au député de Lotbinière, puisque nous reconnaissons tous deux qu'il n'y a pas suffisamment de francophones canadiens aux postes supérieurs, et que nous voulons régler le problème, de ne pas se contenter d'en parler et d'accuser les autres de discrimination, mais de faire ce que je fais dans ma circonscription. Quand il existe un poste important vacant à la Fonction publique, je l'annonce dans ma circonscription, je le fais annoncer à la radio et j'en parle dans mes conférences. J'interviens personnellement auprès des citoyens de ma circonscription ou de ma région qui semblent qualifiés et je les incite à s'inscrire au concours. J'ai eu, à plusieurs reprises, la satisfaction de constater que les gens répondent, présentent une demande et obtiennent ces emplois.

Nous verrons, au cours des prochaines années, plus de progrès que nous n'en avons connu au cours des 100 dernières années. Je

ne nie pas qu'il y ait discrimination, car elle existe aujourd'hui chez certains individus, mais, à mon sens, il s'agit plutôt de conflits de personnalités. Cela n'existe pas au niveau du gouvernement, qui est responsable de ces postes importants. D'ailleurs, depuis trois ou quatre ans, il en a donné une preuve tellement éclatante que, dans les milieux anglo-saxons, il se fait blâmer d'ouvrir trop facilement la porte à l'élément canadien-français.

La justice réclamait, monsieur le président, que ces mises au point soient faites en cette enceinte.

[*Traduction*]

**M. Skoberg:** Monsieur le président, je tiens à féliciter le ministre de son très bref exposé du projet de loi. Si le bill était aussi simple que l'explication du ministre, on ne se poserait pas de questions, des deux côtés de la Chambre, sur l'application de ses dispositions en ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services dont on propose la création.

Durant le peu de temps à ma disposition, je voudrais traiter brièvement des approvisionnements et services, en ce qui a trait aux services d'experts-conseils et au genre de contrats adjugés, toutes choses qui, d'après le ministre, seront sous sa direction. Je constate, d'après ses remarques, que ces nouveaux services sont facultatifs. Le ministre assume la responsabilité des services d'experts-conseils en administration pour les divers ministères.

On se pose des questions parfois, chez les députés comme chez la plupart des Canadiens, sur l'adjudication de contrats pour les services du gouvernement, y compris les sociétés de la Couronne et les ministères. Je tiens à signaler que j'ai inscrit au *Feuilleton*, depuis le 3 décembre, six questions qui attendent encore une réponse. Je vais vous en citer une qui vous donnera, je pense, un aperçu de la situation. Voici ce que j'ai demandé au gouvernement:

> Quels sont les règlements du gouvernement au sujet de l'embauchage d'experts-conseils, y compris les publicistes-conseils, en vue d'aider les ministères du gouvernement comme, par exemple, dans les domaines de la planification, des études, des études de rentabilité, des analyses économiques, de l'aide juridique, des conseils en architecture, etc.?

Le reste de la question traite d'autres aspects. Si on avait répondu avant aujourd'hui à cette question et à toutes les autres que j'ai inscrites au *Feuilleton*, on m'aurait évité bien des déceptions. On semble avoir une raison quelconque de ne pas divulguer les avis des experts-conseils et j'espère que le ministre, dans sa réponse, dissipera mes craintes au sujet de l'embauchage de ces personnes. Les appels d'offre pour les contrats relatifs à la construction se font par voie d'annonces publiques. Les demandes de soumission, dans le cas de contrats d'achats et de services se font par voie d'annonces publiques ou bien on soumet une ou plusieurs listes—échantillons des fournisseurs.

• (4.50 p.m.)

L'objet du règlement pertinent n'est pas clair. C'est une mauvaise habitude de la part des ministères d'aller choisir sur une liste préférentielle des conseillers ou autres membres des professions libérales, de l'extérieur, qui s'acquitteront d'un service auprès de ces ministères. Il ne devrait pas non plus exister de liste préférentielle des approvisionneurs d'aucun autre service. A mon avis, on ne devrait pas recourir aux services des entreprises de conseillers d'administration qui figurent sur la liste proposée, à l'exclusion d'autres entreprises analogues. Bien des approvisionneurs ou des maisons de conseillers feront presque n'importe quoi pour figurer sur une liste sélective. Ce qui me tracasse, c'est qu'en employant des maisons qui figurent sur des listes préférentielles le gouvernement pratique peut-être du favoritisme politique, chose que nous ne saurions approuver. De fait, le favoritisme politique peut être l'aboutissement direct de la liste préférentielle.

J'estime que, lorsque c'est possible, il faut inclure les sociétés de la Couronne dans ce ministère puisque, selon le règlement actuel, elles peuvent l'être, mais pas nécessairement. Lorsqu'il annonce des appels d'offres pour l'exécution d'un travail, le gouvernement ne devrait pas se préoccuper des maisons qui figurent sur une liste de préférence. On devrait retenir les services d'approvisionneurs pour cause de mérite et non de favoritisme politique. J'espère que le ministre élucidera cette question plus tard. Très souvent, lorsqu'un ministère retient les services d'un conseiller favori, on constate que le contenu du rapport de ce dernier répond aux vœux des fonctionnaires du ministère. En régime démocratique, c'est un procédé répréhensible.

Il y a quelque temps, le député de Fundy-Royal a demandé ici même si le gouvernement avait envisagé d'appliquer des réformes analogues à celles de la Suède dans ce domaine. Les recommandations et conclusions des maisons de conseillers ne sont pas toujours mises à la disposition des députés, et c'est inacceptable. Je conviens que dans des circonstances spéciales la communication de ces renseignements ou conclusions n'est pas dans l'intérêt public et pourtant je ne puis m'empêcher de penser qu'il est antidémocratique de cacher de tels renseignements. Le 17

février dernier, le président du Conseil du Trésor a dit à la Chambre, comme l'indique la page 5631 du hansard:

Dans un certain nombre de cas on fait exécuter des enquêtes où l'on demande de formuler des propositions ou de donner des renseignements qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de révéler.

Nombre de rapports visant les ministères et les activités de l'État sont présentés par des maisons de conseillers sans que les députés puissent y avoir accès. Nous devrions voir ces rapports si nous voulons soumettre au gouvernement des propositions intelligentes. J'estime qu'il n'est pas conforme à notre mode démocratique de gouvernement de refuser aux députés l'accès à ces renseignements.

Dans le budget de cette année, le gouvernement a affecté environ 397 millions, par rapport à 329 millions l'année dernière, aux services professionnels et spéciaux qui sans aucun doute engloberaient les services des conseillers. Cette année, il va falloir évidemment accroître nos dépenses dans ce domaine. Nous le savons fort bien, au Canada ce sont les techniques américaines en matière de personnel et de gestion qui prédominent. D'après la Commission Glassco, lorsque le gouvernement emploie des maisons de conseillers, il doit s'assurer autant que possible que ce sont des maisons canadiennes. Je suis heureux d'avoir entendu le ministre nous dire qu'un comité consultatif examinerait la question de l'utilisation du bureau des services. C'est un pas dans la bonne direction et ce côté-ci de la Chambre n'y fera guère opposition.

**M. le président:** A l'ordre, je vous prie. Comme il est cinq heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau aujourd'hui?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand)—La télévision—Kamloops, Colombie-Britannique—le choix de service; le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis)—L'impôt sur le revenu—la déduction relative aux gardiennes d'enfants; le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—La pêche—les phoques—le truquage de films sur les méthodes de chasse.

[M. Skoberg.]

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills privés, avis de motions (documents), bills publics.

## BILLS PRIVÉS

LA LONDON ET MIDLAND COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude, interrompue le jeudi 16 janvier, du bill C-101 concernant la London et Midland Compagnie d'Assurance Générale, présenté par M. Lind.

**M. le président:** Lorsque le comité s'est ajourné le jeudi 16 janvier, l'article 1 du bill était à l'étude.

Sur l'article 1—*Changement de nom.*

**M. Peters:** Monsieur le président, quelqu'un m'a demandé l'autre jour quel sort était réservé au bill concernant la London et Midland Compagnie d'Assurance Générale. J'ai proposé une solution facile au problème auquel cette compagnie a fait face dans le passé et qu'elle peut encore rencontrer au cours des années à venir. Cette solution est de la compétence du parrain du bill. Je voudrais savoir s'il a donné certains renseignements à la Compagnie Avco ou à M. H. P. Paterno, président de la London et Midland Compagnie d'Assurance Générale. Un certain nombre de députés se sont opposés au changement de nom, estimant que la Compagnie appartiendra à des Américains et que les Canadiens n'auraient pas la possibilité de la contrôler, s'ils le souhaitaient.

• (5.00 p.m.)

Nous avons déjà examiné les raisons à l'appui, monsieur l'Orateur. Je les désapprouve entièrement, comme je l'ai fait à plusieurs reprises. Selon le parrain du projet de loi, la compagnie aurait perdu de l'argent et voudrait changer son nom parce qu'il ressemble à celui d'une compagnie d'assurances britannique. Je n'en crois rien. J'ai signalé que la compagnie était en train d'augmenter son chiffre d'affaires sous le nom de London et Midland Compagnie d'Assurance Générale. A mon avis, c'est parce que l'Avco Delta Corporation des États-Unis et de Grande-Bretagne souhaite former une compagnie sous son propre nom. C'est là une situation légitime. Si telle est la raison, cette compagnie, ainsi que d'autres, devrait tenir compte des aspirations nationales des Canadiens qui souhaitent posséder leurs propres sociétés et leurs propres établissements financiers.

Le parrain du projet de loi, s'il ne l'a pas encore fait, devrait mentionner au président de la London and Midland Compagnie d'Assurance Générale que ce bill sera adopté rapidement pourvu que la compagnie accepte, comme d'autres l'ont fait, un article qui prévoirait que des investissements canadiens seraient affectés à cette compagnie et assureraient une mainmise canadienne pendant une certaine période.

On a plusieurs fois demandé pourquoi tant de compagnies font des affaires au Canada exactement dans les mêmes catégories. J'ai sous les yeux le tome 2 du rapport du surintendant des assurances du Canada sur les états annuels des compagnies d'assurance-incendie d'assurance-accident au Canada qui appartiennent à des Canadiens, des Britanniques et des étrangers. Il y a probablement 1,100 compagnies, dans le domaine des accidents, qui font presque le même genre de transactions. Or, à quoi bon en augmenter le nombre?

L'Union Mutual Life Insurance Company des États-Unis traite avec le Canada depuis un certain temps. Au lieu d'installer une filiale, ses responsables ont décidé de former une nouvelle compagnie au Canada sous l'égide du surintendant fédéral des assurances. Ils ont donné aux Canadiens l'occasion d'acheter cette compagnie. Ils n'ont pas seulement étudié ces possibilités d'achat, ils ont légalement stipulé, en ce qui touche la société qui porte maintenant le nom de Transcoastal Insurance Company que, dans un délai de cinq ans, ils s'engageaient à vendre au Canada 25 p. 100 et, au bout de dix ans, 49 p. 100 de leurs titres. Les aspirations nationales des Canadiens leur suffiraient pour acheter les titres de cette compagnie, augmenter sa valeur et faire des affaires avec elle. Ils ont déclaré en privé qu'ils comptaient pouvoir augmenter la valeur de cette compagnie à telle enseigne qu'ils pourraient vendre la moitié de leur participation. Ils ont jugé qu'ils pourraient continuer à faire de très bonnes affaires en partageant les titres avec les actionnaires canadiens. Ils consentaient à s'incliner devant le nationalisme canadien pour assurer l'expansion de leur compagnie.

Monsieur le président, ce n'est rien de nouveau. Bien des pays songent à développer leurs propres entreprises et ont adopté des lois le rendant obligatoire. Le Japon en particulier s'y intéresse beaucoup. Je cite un extrait d'un bulletin du Conseil commercial canado-japonais:

Les chiffres recueillis par l'Organisation de la coopération et du développement économique révèlent l'apport des investissements étrangers directs dans six pays membres:

| | | |
|---|---|---|
| Canada | (1962) | 14.5 milliards de dollars |
| États-Unis | (1964) | 8.4 milliards de dollars |
| Royaume-Uni | (1962) | 4.2 milliards de dollars |
| France | (1964) | 4.0 milliards de dollars |
| Allemagne | (1964) | 2.8 milliards de dollars |
| Japon | (1965) | 0.7 milliard de dollars |

Le Japon aimerait développer sa propre industrie. Les capitaux étrangers y sont admis en quantité limitée, car les Japonais veulent posséder leurs propres entreprises. Le Japon fait maintenant des affaires au Canada, où l'on n'a pas fixé de limite.

La Union Mutual Life Insurance Company, importante société américaine, fut créée en 1848 et commença à faire des affaires au Canada en 1868. A la question «Pourquoi accorder une charte à une nouvelle société d'assurance? » elle a répondu ceci:

Pour permettre à une société d'assurances actuellement domiciliée aux États-Unis mais faisant des affaires au Canada, de mettre fin à ses affaires au Canada; pour redonner aux Canadiens ou leur laisser le soin de s'occuper des affaires canadiennes à des Canadiens de s'occuper de l'assurance au Canada.

Par «s'occuper», on n'entend pas la relation contractuelle de base qui existe entre l'assuré et l'assureur actuels. Cette relation se maintiendra. D'autre part, comme l'assureur américain ne sollicitera plus de nouveaux contrats au Canada, il sera par conséquent forcé de fermer ses bureaux actuels; les services tels répondre aux questions, payer les réclamations, changer les bénéficiaires et autres seront confiés au personnel de la nouvelle société, et se feront dans les bureaux de celle-ci.

Par ailleurs, dans la plupart des cas, ces personnels et bureaux passeront de l'ancienne société à la nouvelle. D'une part, les assurés actuels ne subiront aucun inconvénient et leurs droits contractuels ne seront pas modifiés. D'autre part, la nouvelle société aura une source immédiate de personnel, de bureaux et de revenu de service pour son exploitation.

• (5.10 p.m.)

Je suppose qu'aux États-Unis, dans le secteur des assurances, l'Union Mutual est plus importante que l'Avco Delta. Cette société fait plus d'affaires aux États-Unis que l'Avco Delta. C'est une grande entreprise, assez moderne. J'ai appris avec intérêt que sa taille lui a permis de proposer au gouvernement des États-Unis de gérer une régime d'assurances frais médicaux pour tous les États moyennant redevance.

Si cette société peut offrir ce genre de concession aux Canadiens, pourquoi persiste-t-elle à nous soumettre la demande actuelle? Les dirigeants de l'autre société ont indiqué qu'ils étaient très surpris de la réaction suscitée par l'accord visant à faire ce genre de concession aux Canadiens. Bien que le Sénat ait adopté le bill, ce ne fut pas sans beaucoup de discussion et d'opposition.

Le problème ici est simple, monsieur le président. Vous savez comme moi que la plupart des sénateurs sont les directeurs soit de compagnies d'assurances, soit de banques ou d'autres établissements financiers. On peut donc se demander si un sénateur a le droit de prendre une décision à ce sujet en raison de ses attaches. Or il est intéressant de noter que toutes les questions portaient sur la règle des 49 p. 100 quant à la propriété. Les sénateurs ne cherchaient pas à accroître ce taux, mais à le supprimer du bill. On peut constater là l'influence d'autres personnes du monde des assurances, qui ne voulaient pas du contrôle canadien des compagnies d'assurances au Canada, d'où leurs efforts pour faire supprimer cette disposition, mais je suis heureux de constater que le bill tel qu'il a été finalement recommandé par le comité du Sénat a retenu cette disposition. J'aimerais que le parrain de ce bill à la Chambre indique pourquoi il ne propose pas un amendement en vue de ce genre de contrôle.

J'espère pouvoir comparaître devant le comité qui sera chargé d'étudier le cas de la Transcoastal, car je veux savoir pourquoi cette compagnie ne pouvait céder 51 p. 100 de son avoir à des Canadiens. J'ai été fort surpris d'apprendre que le Surintendant des assurances lui avait signifié que si des Canadiens détenaient 51 p. 100 des actions de la compagnie, les détenteurs des autres actions ne pourraient voter que pour 10 p. 100 de leurs titres. L'inclusion de pareille disposition dans un bill me paraît fort bizarre. J'espère que le parrain du bill voudra bien réfléchir à cette part de propriété canadienne.

Si cette compagnie veut faire des affaires au Canada, c'est qu'elle sait que cela lui sera profitable, que la London et Midland, Compagnie d'Assurance Générale, pourra faire des affaires profitables au Canada et s'y tirer d'affaire à titre de filiale. Pourtant, les administrateurs de cette compagnie doivent être bien mal renseignés quant aux désirs et aux aspirations des Canadiens en général, puisqu'ils ne savent pas qu'il y a au Canada des gens qui voudraient que l'on offre aux Canadiens l'occasion d'acheter les titres des institutions financières qui font des affaires au Canada.

L'Union Mutual non seulement offrira l'occasion aux Canadiens d'acheter ses titres, mais elle va leur rendre cela lucratif. En fait, ses administrateurs s'engagent, d'après la charte, à remplir cette condition en dix ans, sinon, ils abandonneront leur charte. Qui plus est, ils ne se sont pas opposés à ce que la mesure prévoit de fortes amendes pour les administrateurs et directeurs de la compagnie qui ne céderaient pas à des Canadiens, dans le délai de dix ans prescrit, la majorité des titres de la compagnie.



Il est intéressant de signaler que les membres de l'autre endroit n'ont pas insisté sur la question des sanctions. J'ai aussi remarqué avec un vif intérêt que le Surintendant des assurances a déclaré que cette compagnie ayant largement dépassé les exigences prévues lorsque des compagnies d'assurances veulent obtenir une charte du Canada, il n'y avait pas lieu de prévoir ce type de sanctions dans le bill. Je suis entièrement d'accord avec le Surintendant des assurances. Je suis certain que cette compagnie est honnête et sincère, et qu'elle va faire cet effort. Je suis aussi certain que le public canadien va acheter des actions de cette compagnie d'assurances et rendre possible aux administrateurs de remplir leurs obligations envers le Parlement. Toutefois, je ne suis pas sûr du tout que la plupart des autres compagnies qui accepteraient cette clause obtiendraient le même résultat et pourraient aussi facilement remplir leurs obligations. Je ne vois donc pas pourquoi le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ne devrait pas prévoir ces sanctions pour la Transcoastal et d'autres compagnies de ce genre.

Le comité est saisi du projet de loi sur la London et Mildland depuis un bon moment. La compagnie ne s'inquiète pas de l'amende qu'elle devra payer si elle ne change pas son nom en celui d'Avco Delta. Elle voudrait bien que cela se produise, mais si l'on connaît les intérêts de l'Avco dans d'autres domaines, on découvre qu'un nom ne signifie pas grand-chose. L'Avco possède la compagnie qui fabrique les cuisinières Moffat. Elle n'a pas changé son nom en celui d'Avco-Delta Stove Company. Elle possède un grand nombre d'autres compagnies et n'a pas changé leurs noms. Si les cartes de crédit vous intéressent, vous allez probablement penser aux Credit Card Companies, à la Carte Blanche, non à l'Avco-Delta Corporation. Elle possède un grand nombre de petites compagnies de prêts et plusieurs compagnies d'assurance-vie. Elle fait des affaires avec un certain nombre de compagnies au Canada, dont les noms n'ont pas été changés, mais il est intéressant de noter que lorsqu'elle est entrée dans le domaine de l'outillage agricole et qu'elle a acheté la New Idea Farm Equipment Company, elle a ajouté le nom Avco à celui de cette compagnie. Parmi les nombreuses compagnies qu'elle possède se trouve la London et Midland, Compagnie d'Assurance Générale.

Si les administrateurs de cette compagnie veulent l'adoption de cette mesure législative,

la réponse est simple. Nous voulons bien qu'ils viennent au Canada et fassent des affaires au nom de leur propre compagnie, mais il faut qu'ils consentent à conférer aux Canadiens le droit d'exercer au sein de cette compagnie un certain contrôle afin de s'assurer que les affaires marchent. J'exhorte donc le parrain de ce bill à s'inspirer du cas de deux autres grandes compagnies d'assurances au Canada; on a inscrit dans leur charte des clauses prévoyant que les actionnaires canadiens seront en majorité.

• (5.20 p.m.)

Le fait de changer le nom de la London et Midland, Compagnie d'Assurance Générale, en celui d'Avco, Compagnie d'Assurance Générale, pourrait sembler être le nœud de la question mais, à mon avis, il n'en est rien et ce n'est pas la raison pour laquelle on s'oppose au bill. Si on trouve à y redire, c'est pour la simple raison que, selon nous, de l'avis de bien des gens, il importe que les sociétés d'assurances et les institutions financières soient contrôlées par des Canadiens. Pour cette raison, nous exhortons fortement le parrain du bill à réfléchir à cette question avant que le Parlement en soit de nouveau saisi, afin qu'on puisse s'occuper sans tarder d'opérer le transfert.

**M. Harding:** Monsieur le président, je suis déçu de ce que le parrain de ce bill n'ait pas répondu à certaines questions du préopinant. Un ministre ou un simple député qui parraine un bill ici devrait, à mon avis, être prêt à répondre aux questions qui lui sont posées. Voici, encore une fois, un simple député du parti libéral qui parraine un bill à la Chambre. Nous aimerions savoir s'il est personnellement convaincu que les compagnies d'assurances, qui font partie de notre système financier, devraient de plus en plus être sous la domination de capitalistes étrangers. A mon avis, le député devrait préciser, pour la gouverne des députés et des gens qu'il représente ici, sa position vis-à-vis de la propriété étrangère. Préconise-t-il la remise de toutes nos institutions financières à des capitalistes étrangers et songe-t-il à se lever à la Chambre et à préciser où il en est à cet égard?

**M. Lind:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. Je ne vois pas comment les remarques du député s'appliquent au changement de nom de la compagnie. Premièrement, c'est une compagnie d'assurances respectable et estimée, qui sert tous les Canadiens. Elle ne demande que de modifier son nom. Il n'est pas question de modifier sa constitution. Il s'agit simplement d'un changement de nom. J'estime que cette compagnie d'assurances désire uniquement exister comme raison sociale respectable et faire affaire au Canada comme elle le fait depuis longtemps.

**Des voix:** Bravo!

**M. Harding:** Merci. Je suis ravi d'entendre des applaudissements venant des ministériels, car il est bon de savoir quelle est leur attitude sur les questions de cet ordre. Le préopinant a demandé si le parrain du bill, le député de Middlesex, est allé trouver les représentants de la compagnie et leur a demandé s'ils accepteraient de faire modifier le projet de loi à l'étude. J'aimerais connaître sa réponse. Nous nous posons des questions semblables depuis un certain temps.

**M. Lind:** Je pose de nouveau la question de privilège, monsieur le président. Je ne vois pas comment on pourrait modifier ce bill de façon à le rendre moins compliqué. Je ne comprends pas l'idée du député. Il brouille les cartes, je crois. Il croit déceler quelque chose qui ne figure pas dans le bill, je pense.

**M. Peters:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le parrain du bill ne convient-il pas que l'Avco Delta Corporation est une société américaine? Ne convient-il pas aussi que la London and Midland figure dans le rapport du Surintendant des assurances comme une compagnie canadienne et que ce changement de nom ne modifiera pas seulement le nom, mais le titre de propriété qui était canadien. Le député d'Ottawa-Centre hoche la tête. A mon avis, les témoignages rendus au comité du Sénat indiquent que cette société est maintenant totalement étrangère et qu'il ne faudrait plus l'inscrire comme une compagnie canadienne. N'est-ce pas exact?

**M. Lind:** Ce n'est pas vrai. Cette compagnie n'est pas tout à fait aux mains d'étrangers. En fait, la majorité de ses actions appartiennent à l'Avco Delta Corporation, mais des actions ordinaires appartiennent à des Canadiens.

**M. Harding:** Pas plus de 1 p. 100. Maintenant, je continue, monsieur le président. Je demande encore une fois au parrain du bill quelle est sa position. On a présenté bien d'autres bills privés à la Chambre auxquels on a proposé des amendements importants qui ont donné à des Canadiens le droit de

racheter les actions. Je ne sais pas ce que les députés libéraux en général pensent de la propriété de nos institutions financières, mais je veux faire consigner quelques observations provenant d'une source autorisée et digne de foi, au sujet de ce qui se passe quant à la domination des institutions financières de notre pays. Je veux les faire consigner, car cela est très important. En 1956, il y a donc une douzaine d'années, la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a signalé ce qui suit dans son rapport:

Le montant des actions de banques à charte et de compagnies d'assurance-vie, constituées en vertu des lois canadiennes, détenues à l'étranger n'est pas très élevé. Il est bon que ces institutions demeurent canadiennes. Aussi, la Commission propose-t-elle qu'on avise à empêcher l'étranger d'en venir à posséder une participation importante dans ces institutions. Le Parlement pourrait édicter que dorénavant toutes les actions de ces institutions acquises par l'étranger ne seront pas délibérantes. Cette restriction ne devrait pas s'appliquer aux actions déjà détenues à l'étranger.

La déclaration n'est pas de moi. Elle vient d'un groupe d'économistes canadiens. Ils alertent la population.

**M. Lind:** Oui, mais puis-je poser une question au député?

**M. Harding:** Il arrive que...

**M. le président suppléant (M. Richard):** A l'ordre. Le député a la parole.

**M. Harding:** Le député a-t-il une question? Je lui cède volontiers la parole.

**M. Lind:** Le passage que le député vient de citer se rapporte-t-il d'une façon quelconque au changement de nom de la London et Midland Compagnie d'Assurance Générale?

• (5.30 p.m.)

**M. Harding:** Très certainement. Ce n'était pas une question, monsieur le président.

**M. le président suppléant (M. Richard):** A l'ordre. Je viens d'écouter ce chassé-croisé. On n'a fait que répéter la même question et la même réponse. J'estime que le député devrait poursuivre son discours.

**M. Harding:** Je vous remercie, monsieur le président. Néanmoins, nous voulons essayer d'obtenir des renseignements auprès du parrain de ce projet de loi avant la conclusion du débat. J'ai parlé de 1956. J'aimerais maintenant en venir à 1959. Je vais lire ce qu'a dit

[M. Harding.]

en 1959, M. MacGregor qui était alors le surintendant des assurances:

Dans mes rapports de ces dernières années, j'ai signalé des cas où le contrôle d'une compagnie canadienne d'assurance-vie a passé des Canadiens aux étrangers. Au cours des trois ou quatre années qui ont précédé 1958, on a déployé beaucoup d'activité au sujet des actions des compagnies d'assurance canadiennes sur la vie et la propriété d'un certain nombre de compagnies a été acquise par des intérêts étrangers après l'achat d'une majorité d'actions aux actionnaires canadiens. Cela fait...

Il parle de 1959.

... la sixième compagnie d'assurance sur la vie dont la propriété est passée en mains étrangères depuis quelques années.

En 1960, nous avons reçu un autre avertissement de surintendant des assurances, chien de garde de tous nos organismes d'assurance. Voici ce qu'il nous a dit en 1960:

La mainmise sur des établissements canadiens, effectuée par des compagnies d'assurance britanniques et étrangères signifie une perte irrémédiable dans le domaine des assurances sur la vie des activités au Canada, de compagnies canadiennes, sous contrôle canadien. La formation d'une nouvelle compagnie d'assurance sur la vie est une entreprise difficile qui nécessite d'importants investissements. Ceux-ci n'offrent aucune perspective de profit avant de nombreuses années. Il est difficile de remplacer ce genre de compagnies. Les possibilités de rapatriement de la propriété sont bien moins nombreuses que si les actions étaient entre les mains de particuliers.

La plus grande autorité en matière d'assurances nous donnait cet autre avertissement. Que se passe-t-il à la Chambre? Un député après l'autre présente des bills d'intérêt privé dont certains pour céder des sociétés à ceux-là même contre qui l'ancien surintendant des assurances nous mettait en garde. Pas étonnant que les gens deviennent craintifs. En 1961, le contrôle de neuf sociétés canadiennes d'assurances contre les incendies et les accidents est passé à des étrangers, Britanniques ou autres. Dans une large mesure, c'est à cause de ces changements que la proportion de primes souscrites contre les incendies et accidents par les sociétés contrôlées par des Canadiens a baissé de 26.5 p. 100 en 1960 à 22.4 p. 100 en 1961. Nous avons donc continué à perdre du terrain jusqu'à maintenant.

J'aborde le rapport de 1967, le plus récent que je possède. Tous les députés ont reçu ce rapport du surintendant des assurances. Voyons les chiffres de 1967 relatifs à l'assurance-incendie et l'assurance-accidents. Que ceux qui n'y trouvent pas d'intérêt jettent un coup d'œil sur les portefeuilles de valeurs que détiennent ces sociétés dans notre pays; ils se rendront compte de l'immense pouvoir qu'elles exercent. Nous devrions reconnaître la nécessité que des Canadiens gardent la haute main sur ces sociétés. Les avertissements sont

venus de personnes qui n'appartiennent sûrement pas au parti que je représente et qui sont extrêmement dignes de confiance. Elles ont dit au gouvernement et aux représentants élus de prendre garde ou nous perdrons notre emprise sur l'économie du pays.

En 1967, le montant net des primes inscrites était de 1,467 millions de dollars. C'est une somme considérable. Les sociétés canadiennes—on les dénomme ainsi—contrôlaient environ 43.2 p. 100 de ce commerce, Toutefois, beaucoup de ces sociétés canadiennes étaient contrôlées par des sociétés britanniques ou étrangères. Je ne donnerai pas les pourcentages, car ce serait trop long, mais je peux dire que les sociétés canadiennes ne détiennent pas la majorité des investissements dans le secteur des assurances contre le feu et les accidents.

Tout Canadien qui réfléchit devrait s'alarmer devant de telles statistiques. Je suis stupéfié de voir qu'un député, élu dans une circonscription canadienne, puisse venir à la Chambre des communes et tenter de sacrifier un autre petit morceau de l'économie canadienne à des intérêts étrangers. Le Nouveau parti démocratique demande aux parrains des bills privés de parler aux représentants des sociétés qui viennent les voir. Qu'ils leur disent qu'ils sont Canadiens et qu'ils s'intéressent au Canada. Qu'ils demandent auxdites sociétés de consentir à amender leur projet de loi de façon à permettre aux Canadiens d'acquérir de nouveau, au bout d'un certain temps, le contrôle des sociétés. Le préopinant l'a d'ailleurs suggéré.

Deux ou trois compagnies l'ont déjà fait, car elles se sont rendu compte que les Canadiens, d'un littoral à l'autre, s'intéressent à ce problème. Nous avons demandé qu'on s'occupe de ces questions. Le député a dit qu'il n'a pas pressenti la compagnie et qu'il n'y a pas lieu de le faire. Mais il a volontiers accepté d'être élu à la Chambre des communes et d'essayer de persuader ses collègues d'approuver ce bill et d'autres également qui auraient pour effet de sacrifier un autre morceau de notre économie.

Notre parti soutient qu'il est temps d'interrompre cette habitude et de se réunir comme membres de partis politiques—chacun de nous s'intéresse au Canada—pour trouver une solution au problème. Quiconque s'intéresse au Canada ne doit pas commencer à vendre notre patrimoine national, morceau par morceau. Nous invitons le parrain de la mesure à examiner sérieusement les questions que nous avons soulevées. Il n'est pas encore trop tard, car je doute que la mesure soit adoptée cet après-midi. Je proposerais au député de rencontrer de nouveau les représentants de la société et de leur exposer la proposition que d'autres sociétés ont incluse dans leur bill. La présente mesure peut encore être modifiée. Il y aurait moyen d'y inclure celle que nous recommandons justement, savoir que les Canadiens se voient offrir l'occasion de devenir propriétaires en partie du pays et de son économie. Une telle disposition doit être inscrite dans le bill. Nous préconisons qu'il soit ainsi modifié. Nous demandons au parrain du bill de prendre la parole cet après-midi et de nous dire qu'il va transmettre cette proposition à ceux qui lui ont demandé de présenter ce bill à la Chambre.

• (5.40 p.m.)

**M. Deachman:** Monsieur le président, on vient de nous servir le genre de discours que nous avons pu entendre, ces dernières années, pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Nous avons entendu de tels discours de la part de députés du NPD qui essayaient ainsi de retarder les travaux et le progrès économique du Canada. Personne ne peut mieux argumenter là-dessus que les députés qui, tout au long de leur séjour à la Chambre des communes, ont dû se cantonner à l'extrémité gauche de la Chambre à cause des théories qu'ils professent sur l'entreprise et l'économie canadiennes. Aux yeux de ces députés, l'essentiel de la question à l'étude cet après-midi est de savoir en quoi consiste une compagnie canadienne. Une compagnie canadienne peut être une compagnie qui appartient entièrement à des Canadiens ou encore qui faisait des affaires au Canada, mais qui appartenait, en partie ou même dans une large mesure, à des étrangers, persuadés qu'il valait la peine de s'implanter dans un pays comme le Canada, reconnu pour les progrès de ses entreprises et sa stabilité économique, et d'y investir des fonds dans l'intérêt de la compagnie et des Canadiens. Mais nos vis-à-vis, qui ont entravé ces projets de loi, ont toujours prétendu que le capital étranger allait à l'encontre du progrès de l'économie et de l'industrie canadiennes. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'en croyons rien.

**M. Peters:** C'est faux.

**M. Deachman:** Ils prétendent que c'est anticanadien, à moins que la compagnie en question soit canadienne de la façon dont-ils l'entendent, c'est-à-dire que le gros de son capital provienne de notre pays et non pas d'investissements qui pourraient accroître la production du pays et travailler dans l'intérêt de l'économie canadienne.

Qu'est-ce qu'un parti politique canadien, je vous le demande? Il serait bon d'en discuter ici, à propos de ce qu'on a dit cet après-midi des compagnies canadiennes. Un parti canadien, est-ce un parti appuyé dans une large mesure par les syndicats des États-Unis par exemple, et qui aux yeux de presque tous les

Canadiens qui suivent la chose de près depuis des années, n'est pas beaucoup plus qu'une filiale et qu'une succursale des syndicats américains, qui dominent les syndicats canadiens?

**M. Harding:** Vous ne connaissez rien à l'histoire.

**M. Deachman:** Nous savons, de ce côté-ci de la Chambre, que le chef de leur parti, qui a graduellement battu en retraite dans l'Ouest canadien, a été finalement bouté hors du continent et s'est réfugié dans une île, où il s'agrippe fermement à un morceau de la terre canadienne. Nous savons qu'au cours des dernières élections il est allé à Boston, où les syndicats des États-Unis, à qui appartient le Nouveau parti démocratique, lui ont promis leur appui. Ces députés sont néanmoins ici à la Chambre et se réclament d'un parti canadien.

Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'ils qualifient leur parti de canadien. Ce sont de bons citoyens, même s'ils se fourvoient. Nous savons qu'ils le font en toute bonne foi, mais nous ne leur nions pas le droit de se dire Canadiens. Il n'y a rien de mal là-dedans.

Tout ce que je voudrais dire à ces messieurs...

**Une voix:** Nous sommes de meilleurs Canadiens que vous.

**M. Deachman:** ...qu'il y a différentes théories sur ce qui constitue une entité ou une organisation canadienne, différentes de l'aspect que vous en montre précisément ce parti-là, par exemple.

Je me demande donc si nous ne pourrions pas considérer le bill dont la Chambre est saisie sous un angle plus pratique, et nous rappeler que nous avons fait progresser notre pays en y amenant des gens de l'étranger, des gens dont certains sont venus ici pour devenir des membres de ce parti. Prétendons-nous qu'ils ne sont pas de bons Canadiens? Non, certainement pas. Venir de l'étranger et devenir Canadien est un privilège. Venir ici avec ses capitaux pour les faire prospérer et aider au développement du Canada est un privilège. Mais c'est une conception qui les rebute. Pas nous. Je leur demande, ce soir, de réfléchir sur ce qu'est un Canadien. C'est quelqu'un qui a foi dans son pays, assez de foi pour venir s'installer au Canada, prendre part à sa vie politique et à son expansion; c'est quelqu'un qui ne craint pas d'amener ici le capital qu'il possède à l'étranger, même s'il n'est pas nécessairement lui-même un citoyen du pays, d'investir dans ce pays et d'aider à le faire prospérer. Voilà ce qui a contribué à faire la grandeur du Canada.

[M. Deachman.]

Nous devons certainement nous débattre pour conserver dans notre pays notre propre liberté politique et pour maintenir un taux d'investissement croissant dans nos propres avoirs. Cela fait partie des devoirs d'un bon Canadien: il doit participer au développement économique du pays et y investir ses dollars. Toutefois, nous irions à rebours de l'histoire du développement économique du Canada si nous devions nous conformer aux théories soutenues par les députés d'en face, eux qui, d'année en année, torpillaient ces bills, l'un après l'autre, pendant tout le temps que j'ai été à la Chambre et où j'ai dû les écouter. C'est pur boniment et nous ne sommes pas prêts d'en voir la fin.

[*Français*]

**M. Latulippe:** Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part à la discussion sur le bill C-101. Il s'agit, si je comprends bien, d'une compagnie d'assurance qui doit changer de nom, qui veut se donner un nom canadien et un nom anglais. Donc, la compagnie d'assurance portera deux noms.

Nous n'en voulons pas, en général, aux compagnies d'assurances. A notre avis, il existe trop de compagnies d'assurances au Canada. Selon moi, elles réclament le paiement de primes trop élevées pour les services qu'elles rendent. A tous les carrefours, des agents d'assurances réclament et soutirent de l'argent des contribuables canadiens, sous prétexte que les compagnies d'assurances savent où investir, savent disposer des capitaux et sont capables de les administrer mieux que l'individu.

J'écoutais, tout à l'heure, le parrain du bill dire que ces compagnies viennent au Canada investir des capitaux. Je lui répondrai qu'elles viennent ici chercher des capitaux canadiens pour ensuite les investir. Une compagnie d'assurance n'a pas besoin d'investir de capital, parce que lorsqu'elle commence à fonctionner, elle soutire du capital. Alors, on demande un certain capital pour établir la compagnie et, une fois la compagnie formée, on n'a plus besoin de ce capital-là. Il est mis en réserve. Autrefois, des compagnies d'assurances sont venues chercher des capitaux au Canada et les ont investis à l'extérieur du pays. N'est-ce pas abominable, monsieur le président?

C'est là que se situe le mal. Une compagnie devrait être exclusivement canadienne et tous les capitaux qu'elle soutire à la nation canadienne devraient être «réinvestis» exclusivement au Canada. Le Parlement canadien devrait intervenir pour obliger toutes les compagnies d'assurances et toutes les autres compagnies qui soutirent du capital canadien pour le «réinvestir» ailleurs, à faire leurs

investissements au Canada. En effet, on a besoin de capital, et surtout du capital étranger, car nous n'en avons pas assez. Si l'on envoie notre capital à l'étranger, la situation sera encore plus lamentable.

Monsieur le président, plusieurs compagnies d'assurances se disent exclusivement canadiennes, mais elles ne le sont pas. Elles viennent chercher des capitaux canadiens et contribuent au développement d'autres pays. C'est là qu'il faut intervenir. Ces compagnies d'assurances devraient être exclusivement canadiennes non seulement quant à leur nom, mais aussi quant à leur activité.

On demande de changer le nom actuel par un nom canadien. Il ne s'agira que d'un nom canadien et non pas de capital canadien. Les gestes qui seront posés par ces compagnies devraient être à l'avantage des citoyens canadiens. Les investissements, tout l'argent perçu, tous les bénéfices de ces compagnies devraient être «réinvestis» au Canada.

Jusqu'ici, peu de compagnies d'assurances sont venues faire des investissements au Canada, après avoir pris de l'argent à l'étranger. Presque toutes les compagnies d'assurances étrangères qui transigent au Canada sont venues ici pour soutirer des capitaux canadiens et pour les investir où elles le désiraient. Plusieurs de ces compagnies répartissent mal leurs investissements.

• (5.50 p.m.)

Quant à moi, je demeure dans une région reculée des Cantons de l'Est. Plusieurs compagnies d'assurances viennent soutirer des capitaux aux habitants de cette région, mais ne «réinvestissent» jamais rien. Ces compagnies d'assurance ne «réinvestissent» pas pour développer notre région, sous prétexte que ce n'est pas rentable. Comment se fait-il que l'on vienne y chercher de l'argent, mais qu'on n'y «réinvestisse» pas? Les compagnies d'assurances servent mal les intérêts de la société. Elles ne sont pas logiques. Elles viennent soutirer à certaines régions du pays des capitaux considérables, mais ces mêmes régions ne peuvent pas en bénéficier.

Dans ma région, il semblerait que les citoyens sont faits uniquement pour payer des primes d'assurance et non pour recevoir quelque chose en vue de favoriser le développement de la région. Ils ne reçoivent rien, parce que, dans ma région, semble-t-il, ce ne serait pas rentable. Il n'est pas rentable pour les compagnies d'assurances de venir y «réinvestir» de l'argent, mais elles viennent le chercher par milliers de dollars à la fois.

On devrait intervenir et demander encore aux compagnies d'assurances de bien se rendre compte de ce qu'elles font. Elles devraient pouvoir répartir leurs investissements lorsqu'on leur permet de venir chercher des capitaux canadiens. Malheureusement, on leur permet de les «réinvestir» à leur guise, où bon leur semble. Cependant, quand vient le temps de hausser les taux d'intérêt, on ne se gêne pas pour le faire. On consent des prêts hypothécaires dans diverses localités du Canada à un certain taux d'intérêt et, quelques années plus tard, on hausse les taux d'intérêt. Il en coûte alors plus cher à ceux qui ont emprunté de ces compagnies d'assurances plutôt que d'autres, parce qu'il existe une certaine variation des taux d'intérêt.

Monsieur le président, il se passe toutes sortes de choses chez les compagnies d'assurances. On devrait instituer un organisme ayant pour tâche de veiller à ce qu'elles soient logiques avec elles-mêmes pour le plus grand bien de l'économie canadienne.

Le Parlement canadien devrait absolument être au courant de l'activité de ces compagnies. Je ne blâme pas outre mesure les membres du Nouveau parti démocratique qui veulent savoir ce que font ces compagnies d'assurances du capital qu'elles soutirent aux Canadiens. Et l'on fait accroire aux citoyens que c'est bien beau, l'assurance. C'est toujours bon après la mort, mais il y a bien d'autres façons, pour les Canadiens, de faire des investissements plus avantageux que ceux qu'ils font dans les compagnies d'assurances.

Monsieur le président, il y a certaines choses à éclaircir et à assainir dans nos compagnies d'assurances. Je parle de celle-là en particulier, mais je pourrais mettre toutes les compagnies d'assurances canadiennes actuelles sur le même pied, à ce point de vue, car je trouve qu'elles ne donnent pas le rendement qu'elles devraient donner, avec l'argent qu'elles soutirent au public.

Et il y a des agents d'assurance—mais je ne leur en veux pas pour autant—qui touchent un revenu supérieur à celui d'industries qui emploient 75 ou 80 travailleurs. Qu'un homme, à lui seul, avec sa petite serviette, fasse autant d'argent, cela a de quoi étonner. Il y a quelque chose qui ne va pas dans les compagnies d'assurances, monsieur le président. J'ai parlé du petit agent qui se trouve au bas de l'échelle, mais il y a tous les autres aussi, qui touchent des salaires de $50,000, $75,000, $100,000 ou $125,000 par année, aux dépens du peuple. L'achat de polices d'assurance ne constitue donc pas toujours un placement sage. On commence par se payer des salaires exorbitants, ce qui explique que beaucoup d'agents d'assurance ne veulent pas devenir députés, car ils gagnent quatre fois plus qu'un député à vendre de l'assurance dans leur région.

Les compagnies d'assurances exagèrent et il y a de l'extravagance quelque part. Il faut,

à tout prix, monsieur le président, si l'on veut une société juste et une économie saine, voir ce qui se passe dans le domaine des assurances, comme dans bien d'autres. Il n'y a pas lieu de se mettre à genoux devant les compagnies d'assurances et les «trusts» qui, en général, exploitent le peuple sans dire un mot. On ne dit pas un mot parce que plusieurs députés font partie de ces compagnies d'assurances. Plusieurs touchent des dividendes considérables de compagnies d'assurances qui, jusqu'à maintenant, se sont toujours «abriées» et ont toujours trouvé le moyen de déjouer le fisc. Pourtant, elles ne devraient pas être plus favorisées que les autres au contraire, elles devraient être mises sur un pied d'égalité avec toutes les autres entreprises du pays.

Monsieur le président, je demande donc encore une fois au Parlement d'instituer un comité chargé d'effectuer une étude complète de toutes nos compagnies d'assurances, afin d'intervenir s'il s'y passe quelque chose d'irrégulier. Je vous ferai remarquer qu'il est six heures, monsieur le président.

[*Traduction*]

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

#### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude du bill C-173 concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**Le président:** Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

---

### Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

**M. Skoberg:** Monsieur le président, avant cinq heures j'ai consacré quelque temps à faire part à notre sympathique ministre de mon inquiétude sur la méthode d'ajudication des contrats de services et d'achats. Sauf erreur, on n'exige pas d'appels d'offres pour les contrats de construction s'il y a urgence et si le coût des travaux s'élève à moins de



$15,000. Si je me trompe le ministre me reprendra sûrement. J'admets qu'il peut y avoir des urgences parfois, mais trop souvent vraiment, d'après ce dont nous avons été témoins un peu partout au pays, ce ne sont que des imaginations. Les ministères décident qu'il y a urgence et le contrat est adjugé sans appel d'offre public.

J'aimerais convaincre le ministre qu'il faut absolument se défaire des listes d'entrepreneurs de sélection et recourir à la méthode généralement acceptée des appels d'offres par annonce publique. Ainsi, le nouveau ministère des Approvisionnements et Services, les autres ministères du gouvernement et les représentants élus ne seront pas critiqués, comme ils le sont trop souvent aujourd'hui, et accusés de favoritisme. Je m'attends que le ministre veille à ce que les règlements soient clairs de sorte qu'on ne voie plus couramment comme par le passé les situations du genre dites «assiette au beurre».

Un aspect de ces listes de sélection m'inquiète beaucoup: quelles qualités exige-t-on des individus ou des sociétés pour les y inscrire? Peut-être le ministre éclaircirait-il ce point à la fin du débat. Les qualités requises ne devraient pas dépendre du gouvernement au pouvoir à un moment donné. Le groupe qui sera créé et chargé de passer la situation en revue continuellement étudiera sûrement la question.

Comme je l'ai dit avant cinq heures, en proposant de créer un groupe d'étude sur la façon de procéder des divers ministères pour obtenir des renseignements, en vue d'améliorer la qualité de ces renseignements, en fait un pas dans la bonne voie que nous pouvons appuyer. Cependant, le ministre doit fixer des directives qui ont vraiment une signification. S'il y parvient, il méritera d'être félicité. D'autre part, si ce ministère ne fait que s'ajouter aux autres et est incapable d'assurer une liaison plus étroite entre les autres ministères du gouvernement, il est inutile de le former.

• (8.10 p.m.)

A quoi bon geler l'embauche dans la fonction publique si le gouvernement, comme paraît le prouver la hausse des affectations budgétaires de cette année, veut s'adresser aux sociétés d'experts de l'extérieur. A mon avis, le ministre devrait s'employer à fournir des experts du ministère et offrir des services spécialisés pour tous les ministères de l'État en renforçant les rapports interministériels plus qu'on ne l'a fait dans le passé.

J'espère que la doctrine du ministre, dans le cadre de ce nouveau ministère, ne sera pas

seulement orientée vers les affaires—j'emploie ce terme au sens vague, sachant bien que les députés me comprendront—mais également vers les besoins de chaque région de notre pays. Privés de spécialistes des différentes sciences sociales, notre pays et ce nouveau ministère seront les perdants. J'affirme au ministre que les clients qu'il doit satisfaire sont chaque homme, chaque femme et chaque enfant de notre pays, surtout ceux qui disposent de revenus faibles ou fixes et sont incapables de se débrouiller dans le monde hautement technique où ils se trouvent.

Naturellement, les fonctionnaires des divers ministères—peu importe leur rang—aimeraient fixer leurs propres directives. Si le ministre tient à donner des directives vraiment efficaces au nouveau ministère, nous l'appuierons, comme le feront tous ceux qui en bénéficieront dans notre pays.

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, j'estime que nous avons eu, sur ce projet de loi essentiel, un débat extrêmement intéressant et tout à fait profitable qui reflète en gros l'appui accordé aux propositions sur lesquelles se fonde le bill. Je ne sais comment les députés aimeraient que je traite les diverses questions soulevés. Si j'ai bien compris la discussion, un même courant de pensée semblait traverser l'esprit des députés. Je pourrais donc traiter les problèmes particuliers qu'on a abordés. Les deux problèmes dont on a parlé le plus souvent étaient le fait que dans le nouveau ministère il y aurait deux sous-ministres et que les fonctions du Receveur général devaient être transférées au nouveau ministère. On voulait connaître les raisons de cette décision. J'aimerais commencer par ces deux choses avant de passer aux autres questions particulières soulevées par certains députés.

Quant aux deux sous-ministres, il ne s'agit pas vraiment d'augmenter le nombre de postes. Ce n'est qu'une simple re-désignation, si je puis l'appeler ainsi, de l'ancien contrôleur du Trésor. Les députés remarqueront, d'après les premiers articles du bill qui traitent du ministère en question, qu'il m'incombe notamment, au départ, d'énoncer clairement et sans erreur possible les futures fonctions des deux sous-ministres. Telle est bien mon intention. Il est tout à fait évident, je crois, qu'il n'y aura pas ce qu'on pourrait qualifier de chevauchement de responsabilités. Le sous-ministre des Approvisionnements continuera d'être le titulaire actuel du poste et qui, depuis des années, s'acquitte admirablement bien de ses fonctions; le sous-ministre des Services sera l'ancien contrôleur du Trésor. Donc la confusion que certains députés pouvaient prévoir à bon droit n'existera pas et je m'excuse de n'avoir pas tiré cette question au clair dans mon exposé liminaire. Je suis convaincu que la chose est logique. Ce n'est pas une particularité de la Fonction publique du gouvernement actuel ni de bien d'autres gouvernements. Au niveau fédéral, pas mal de ministères comptent deux sous-ministres.

Quant à la fonction de receveur général et au bien-fondé de l'inclure désormais dans le cadre des responsabilités du ministre des Approvisionnements et Services, j'estime qu'il y a des avantages certains à identifier un seul ministre aux fonctions étroitement connexes que sont la réception, la garde, le déboursement et la comptabilité des fonds publics. Je tiens à signaler que c'est essentiellement la fonction du receveur général, laquelle est essentiellement une fonction de service. Le projet de loi ne dit pas—et le projet d'ensemble ne le prévoit pas—que le receveur général aura le moindre pouvoir de décider en matière de politique financière. Il assume la fonction purement technique de gardien des fonds publics du point de vue de leur conservation ou de leur contrôle. Il y a, d'autre part, le déboursement de tous les fonds publics. Nous sommes convaincus du bien-fondé de ce principe; nous avons consacré énormément de réflexion et de travail à cette question et, selon nous, le rapport actuel dans ce domaine est approprié.

Il y a une continuité directe, comme je le signalais tantôt, en ce qui concerne les recettes, la garde de ces fonds, le décaissement final de ces montants et la préparation des comptes relatifs à ces deniers publics. Je m'étendrais volontiers sur le sujet, mais ce n'est pas nécessaire. Je dirai simplement qu'en confiant toutes ces charges, étroitement reliées, à un seul ministre, les responsabilités et fonctions sont judicieusement intégrées. Ainsi réunies, les fonctions pourront être remplies le plus efficacement et le plus économiquement possible, et ce sera tout à l'avantage des ministères, des organismes du gouvernement, des entrepreneurs, des fournisseurs et de la population, qu'un seul bureau serve de centre de contrôle quant aux recettes, aux paiements et aux enquêtes concernant l'un ou l'autre. Comme je le disais tout à l'heure, c'est là-dessus que se fonde notre théorie et je suis persuadé qu'elle aura d'heureux résultats.

Je me permets de signaler également aux députés que le bureau du contrôleur du Trésor cessera d'exister, en vertu de ces nouvel-

les dispositions, et que ce mécanisme que nous avons conçu le remplacera très bien, selon nous.

Le député de Wellington a posé un certain nombre de questions, et j'y répondrai dans un moment. Un vis-à-vis a également fait allusion au temps qu'il avait fallu, depuis que le rapport Glassco a été présenté, pour appliquer certaines de ses recommandations, ce que l'on fait en ce moment. Ce n'est pas tout à fait exact. Depuis 1964, on a appliqué de façon progressive un certain nombre de recommandations de la Commission Glassco; c'est simplement la conclusion logique d'un processus en cours depuis très longtemps.

Passons au danger d'accumuler les stocks et au problème des excédents entassés dans les entrepôts en vertu de l'arrangement actuel. La présente initiative produira l'effet opposé, car en concentrant toutes les fournitures du gouvernement dans six grands entrepôts, répartis dans tout le pays, nous n'aurons plus à nous préoccuper des 600 centres où ces fournitures étaient entreposées jusqu'ici. J'ajoute que nous avons conçu une méthode très perfectionnée et fort efficace d'informatique, méthode qui nous permettra, une fois mise au point, de déterminer, grâce à un ensemble de codes et de chiffres, si les marchandises ou les fournitures dont on a besoin à Victoria ou à Ottawa se trouvent à Halifax ou ailleurs. Je ne pense pas que nous devions nous préoccuper outre mesure de ces prétendus excédents ou surplus auxquels le député de Wellington a fait allusion.

Quant à la question de l'imprimeur de la Reine, je tiens à le dire clairement—et je considère cela comme un engagement—notre intention est de désigner un imprimeur de la Reine. Sans doute, le texte anglais de la loi emploie le mot «may» plutôt que le mot «shall», mais il s'agit là d'un argument d'ordre sémantique plutôt que juridique. Je puis assurer la Chambre que nous nommerons un imprimeur de la Reine dès que la mesure à l'étude nous le permettra.

Quant au déménagement de la Monnaie et à l'opportunité de l'incorporer au ministère des Approvisionnements et Services, ici aussi on s'est dit que la Monnaie remplit essentiellement un service et que nous avons au sein du ministère peut-être plus d'expérience que dans tout autre ministère dans l'exploitation d'usines, petites et grandes. Ainsi, aux Arsenaux Canadiens, qui relèvent du ministère des Approvisionnements et Services, on compte bien des experts parmi les hauts fonctionnaires. Au fait, nos hauts fonctionnaires s'y connaissent très bien dans toutes ces questions. Tout comme dans le cas du receveur général du Canada, j'estime que cette mesure est conforme à ce que recommandait la Commission Glassco, c'est-à-dire qu'un seul organisme pourrait mieux assurer des services communs. C'est ainsi qu'on libérera les hauts fonctionnaires de certains ministères et, de fait, les ministres eux-mêmes, de ce qu'on appelle «la cuisine», de tâches qui seront mieux exécutées dans les conditions proposées.

[L'hon. M. Jamieson.]

• (8.20 p.m.)

On a posé des questions sur l'ampleur que pourraient prendre à l'avenir, les fonctions de l'ancien contrôleur du Trésor. Je veux souligner que bien que certaines fonctions de ce service soient modifiées sensiblement quand il deviendra la section des services du ministère, la transition ne se fera pas immédiatement ou du jour au lendemain.

La commission Glassco a recommandé, avec raison, à notre avis, que l'opération de vérification préalable incombe à chaque ministère plutôt qu'au contrôleur du Trésor, comme c'est le cas maintenant. Les députés reconnaîtront que cela ne peut se faire avec la même efficacité dans tous les ministères. Nous prévoyons qu'il faudra quelque temps pour que tous les ministères soient capables d'exécuter cette tâche par leurs propres moyens. Il n'y aura pas de démantèlement immédiat du personnel du contrôleur du Trésor en raison de ce transfert de fonctions. Cela se fera graduellement.

Comme il arrive régulièrement dans la fonction publique, il y aura de la friction. Une commission d'étude a été créée pour étudier toute la question des façons nouvelles de s'occuper des employés qui pourraient être déplacés par suite du nouvel arrangement. Nous sommes à peu près certains qu'il n'y aura pas trop de bouleversement, et je puis assurer aux députés que nous en tenons compte en mettant le programme en œuvre graduellement. Ainsi que le disait le député du Burnaby-Seymour cet après-midi...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

**L'hon. M. Jamieson:** Il change toujours de circonscription. De toute façon, le changement se fera graduellement et, une fois la commission d'étude mise sur pied, nous sommes sûrs de pouvoir régler le problème. Nous visons à accomplir la tâche avec moins de gens. C'est une des façons d'économiser à laquelle nous avons pensé. Je répète que cela ne se fera pas du jour au lendemain. Je suis persuadé que

tout s'arrangera de manière satisfaisante pour tous les intéressés.

Je suis de l'avis du député de Wellington quant à l'opportunité de taxer nos services. Le ministère a l'intention d'imposer des frais pour les services qu'il rendra aux autres ministères. Il faudra quelque temps pour fixer un tarif raisonnable. Les députés conviendront que, s'il doit en coûter plus cher de réclamer des frais à un ministère donné, il ne serait pas logique de le faire. Le ministère est en train de mettre au point un système qui permettra de déterminer le coût des services assurés. Le député de Regina-Lake Centre a demandé pourquoi nous mettions tant de temps...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Regina-Est.

**L'hon. M. Jamieson:** Je ne connais pas très bien le nom des circonscriptions. Le député de Regina-Est a fait une remarque au sujet du temps que l'on prend. Sauf erreur, j'ai répliqué que nous procédions graduellement depuis 1964. Je reconnais qu'il faudrait agir vite. J'ai également répondu à sa question au sujet des deux sous-ministres. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de nouveaux titulaires, mais d'une nouvelle désignation de l'ancien contrôleur du Trésor.

La création de ce ministère a surtout pour but de coordonner les services, ce qui nous évitera d'avoir du matériel excédentaire dans un ministère, tandis qu'un autre achètera ce même matériel, par suite d'un manque de communications entre eux. Les nouvelles méthodes de traitement électronique des données seront très utiles. Nous serions heureux d'organiser une visite du projet pilote à Ottawa, à l'intention des députés que la chose intéresse. Mais le député et moi sommes entièrement d'accord sur ce point, monsieur le président, la valeur de ce système se jugera à son efficacité. Je suis sûr qu'il fonctionnera à merveille. A quoi bon construire une meilleure trappe à souris, si elle ne fonctionne pas.

Nous devons constamment reviser nos méthodes et en verifier les résultats. Personnellement, j'estime que nous avons besoin d'un comité consultatif pour que les autres ministères puissent nous renseigner sur l'efficacité de nos services.

Quant aux retards, comme je l'ai dit dans mon préambule, notre ministère est organisé comme une maison d'affaires et les ministères, nos clients, doivent être satisfaits de nos services. Pour ce qui est de ce projet pilote les délais de livraison sont inférieurs aux délais normaux des entreprises commerciales. Si j'en avais le temps ce soir, je vous donnerais des détails émanant de l'Office des normes. Il a été établi que nous pouvons standardiser et nous tentons d'assurer l'uniformité dans tout le secteur des approvisionnements. Un article d'utilisation courante peut être fourni à tous les ministères. Nous n'avons pas trouvé beaucoup de variables; il est rare qu'un ministère demande un article et un autre ministère demande le même article, mais d'une autre couleur. C'est un sujet fort complexe, mais nous faisons des progrès vers la résolution de ce problème.

Il ne conviendrait pas que je parle ce soir de questions dont est actuellement saisi le comité des comptes publics, par exemple du *Bonaventure*, de l'hydrofoil. Je sais que plusieurs séances sont prévues et que des témoins seront convoqués. Il convient d'attendre que nous ayons reçu le rapport du comité. En ce qui concerne les points soulevés par le député de Regina-Est et par le député de South Shore, il serait préférable d'attendre la présentation du rapport, mais qu'il me soit permis de dire, d'une façon générale, que nous avons hâte d'être en possession du rapport et des recommandations du comité. Certaines améliorations sont possibles, mais je n'accepte pas en général les critiques qui ont été formulées. Il y a des solutions aux problèmes et elles peuvent se trouver dans le rapport du comité.

Le député de Regina-Est a parlé des déplacements et de l'entreposage. Ces activités ont beaucoup d'importance au ministère et au gouvernement en général. Comme les députés le savent, la fonction publique et les services armés en particulier présentent beaucoup de mobilité. Mon honorable ami n'a pas décrit la véritable situation. Je suis quelque peu surpris que les représentants du parti de mon ami aient défendu la question des déplacements car—les députés le savent—il a été question d'une enquête dans cette industrie au sujet des coalitions. Je n'aborderai toutefois pas ce point. Jusqu'à ces derniers temps on voulait savoir quelles sociétés imposaient les mêmes taux.

• (8.30 p.m.)

Donc, en vertu de cette entente, il s'agissait, dans une certaine mesure, de laisser les particuliers ou les groupes déplacés décider et choisir entre eux. Mais il existe une autre entreprise, qui répond aux exigences et aux normes prévues, et elle propose des prix beaucoup plus bas. J'insiste sur le fait que le taux est annuel et national. En d'autres termes, il s'applique à tout le pays, douze mois par année.

Le député a probablement raison de dire que face à cette nouvelle concurrence, les autres transporteurs ont consenti à baisser leurs prix au même niveau que la société nationale dont j'ai parlé, mais ils n'ont pas accepté de le faire à l'année longue, ni partout au pays. Je suis donc convaincu—je dois dire que j'ai étudié minutieusement la question depuis que le député et d'autres l'ont soulevée—qu'à long terme, nous réalisons une épargne considérable de deniers publics en appliquant le régime actuel.

J'ajouterai que cette compagnie n'est pas du tout en mesure de faire le travail nécessaire, et que d'autres compagnies font une partie considérable du travail, peut-être 70 ou 80 p. 100. Toutefois, cela ne me plaît pas du tout et mes hauts fonctionnaires et moi-même avons l'intention de faire des appels d'offres pour tous les travaux. Si ces compagnies veulent vraiment se lancer dans ces affaires, qu'elles le fassent savoir clairement, et qu'elles se fassent vraiment concurrence pour tous les travaux. Qu'elles renoncent à la politique du taux unique dont nous étions prisonniers jusqu'à l'apparition de ce nouveau facteur. Je brosse là un tableau d'ensemble, mais je donnerai volontiers tous les détails qu'il faudra.

Je crois avoir répondu à la plupart des questions soulevées par le député de South Shore, monsieur le président, mais malheureusement il n'était pas ici pour m'entendre, et j'espère qu'il ne me demandera pas de tout recommencer. A propos des services de vérification comptable, je crois que le député et moi-même ne sommes pas tout à fait d'accord sur ce que cela veut dire.

Conformément aux recommandations de la Commission Glassco, ce sont les ministères qui seront chargés de la première vérification. Il m'est impossible de déterminer pour le moment si l'auditeur général aura ou non besoin de plus de personnel par suite de ce remaniement. Ce point n'a rien à voir au bill qui nous occupe. Autrement dit, nous remettons simplement aux ministères la fonction de la première vérification, ainsi qu'il a été recommandé, afin que la responsabilité soit centralisée au sein des ministères et que ceux-ci deviennent pleinement comptables de leurs actes. Il se peut fort bien que l'auditeur général ait besoin d'un personnel plus nombreux, car il aura peut-être à assumer certaines des fonctions antérieurement remplies par le contrôleur du Trésor. Cependant, ce sont là deux questions bien distinctes, et nous aurons l'occasion, j'en suis persuadé, de nous occuper de la question de savoir si l'auditeur a besoin ou non d'un personnel plus nombreux.



Le député de Moose Jaw—je crois que c'est mon deuxième bon coup, ma moyenne au bâton est près de 1,000 ce soir—a soulevé une autre question et je ne suis pas du tout sûr de comprendre à quelle société il pense lorsqu'il parle des services de conseillers. S'il veut parler des services de conseillers en administration nous avons eu des entretiens avec ce groupe . . .

**M. le vice-président:** A l'ordre. J'interromps le ministre à regret, mais son temps de parole est expiré, à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime du comité pour continuer.

**L'hon. M. Jamieson:** Il ne me faut qu'un moment pour terminer.

**M. le vice-président:** Le comité est-il d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Jamieson:** J'allais expliquer au député de Moose Jaw que nous avons eu des entretiens avec l'association qui représente les conseillers en administration et ce n'est pas un problème facile à résoudre.

Je crois, d'une part, qu'il est important pour le pays de pouvoir compter sur un service solide de conseillers en gestion. Nous n'avons pas l'intention de leur couper l'herbe sous le pied ou d'imprimer aux affaires une orientation déterminée; rien de la sorte. Le hic des soumissions libres, c'est que l'Association elle-même doute de l'à-propos de la méthode.

S'il y a appel d'offres pour chaque entreprise à exécuter, tous les soumissionnaires vont affecter de fortes sommes à la préparation de leurs soumissions, et la somme globale de leurs dépenses pourra bien dépasser la valeur de l'entreprise elle-même. Nous avons donc discuté la chose avec eux, espérant trouver un autre moyen, plus approprié, mais je tiens à rassurer le député: nous sommes au fait de la situation.

A ce sujet, il n'y a pas, que je sache, dans notre ministère, de liste préférentielle. Il n'y a absolument rien de ce genre. Toute société qui veut figurer sur la liste parce que toute espèce d'entreprise l'intéresse—ce qui comprend le genre d'entreprise dont parlait le

député et qu'il appelait, je crois, soumissions par invitation—peut y être inscrite et sera informée de toute entreprise à exécuter et de tout appel d'offres.

Il est difficile de publier nos besoins par le truchement des moyens normaux, car nous devons faire littéralement des dizaines de milliers de demandes relatives à différents domaines et il serait extrêmement coûteux de les faire publier à l'échelle nationale de façon régulière, et ce ne serait pas tellement pratique.

Si le député interroge la plupart des sociétés qui traitent avec le gouvernement canadien il constatera qu'elles s'entendent en général pour dire que la politique et le régime actuels sont tout indiqués. S'il dispose de données ou de preuves précises à l'appui du contraire, ou s'il connaît quelque compagnie qui rechigne à la formule actuelle, je serais enchanté de faire enquête là-dessus. Mais essayer d'annoncer tous les besoins de toutes les régions serait une tâche impossible.

Je crois que j'ai tout dit, monsieur le président; j'ajoute tout simplement pour conclure que je nourris de grands espoirs pour le ministère, comme semblent en nourrir les députés. Je pense que nous pouvons faire œuvre utile. Je suis certain aussi qu'un an après sa création, le ministère présentera un rapport prouvant qu'on a fait des économies.

Je ne veux pas reprendre mon siège sans parler de la question qu'a soulevée le député de Lotbinière. Je suis très conscient de la difficulté. Je puis donner au député l'assurance, d'abord, que la section du Contrôleur du Trésor, qui devient maintenant la section des Services du ministère, est très largement bilingue. Beaucoup d'employés de cette section sont bilingues, même si nous les souhaiterions plus nombreux. En ce qui concerne les Approvisionnements, nous faisons précisément ce que le député a proposé et nous avons maintenant au ministère un conseiller en matière de langues ou de bilinguisme, nous en aurons un dans le nouveau ministère, nous tendons vers les objectifs mentionnés.

Évidemment, l'Imprimeur de la Reine et l'Imprimerie nationale ont un personnel en très grande partie bilingue, et comme cela se fait dans tous les ministères de l'État, je veux promouvoir avec toute la hâte possible les objectifs définis par le député, auxquels je souscris entièrement. Je crois avoir abordé tous les points, monsieur le président, et je suis très reconnaissant aux députés des bonnes paroles qu'ils ont prononcées aujourd'hui pendant le débat.

**M. Burton:** Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Jamieson:** Volontiers.

**M. Burton:** Voudrait-il nous dire si le gouvernement songe à se servir de la Corporation commerciale canadienne ou d'un autre moyen ou mécanisme, pour remplir les fonctions suggérées dans le rapport Watkins.

**L'hon. M. Jamieson:** Tout ce que je puis dire au député c'est que nous étudions cette possibilité. Cela fait partie de l'étude d'ensemble. Je ne saurais dire pour le moment si la Corporation commerciale canadienne serait l'instrument voulu ou approprié, mais il présente des possibilités et nous examinons la question.

(L'article est adopté.)

Les articles 42 à 45 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 46—*Autres fonctions.*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai une petite question à poser au ministre sur cet article. Je constate qu'en vertu de cet article, le ministère des Approvisionnements et Services assurera des services dispensés actuellement, sauf erreur, par le Bureau central de paye, et des services concernant le régime de prestations aux employés et le régime de pension ou de pension de retraite. J'aimerais savoir s'il s'ensuit que les régimes de retraite seront confiés au ministre. Il me semble si plein d'humanité que je l'espère bien.

• (8.40 p.m.)

**L'hon. M. Jamieson:** Malheureusement, monsieur le président, et je regrette de le dire au député, la personne généreuse que je suis n'aura pas l'occasion de remplir le rôle dont il parle. Le service dont il s'agit ici consiste en responsabilités administratives, comme la tenue des comptes concernant les pensions de retraite, la paye et ainsi de suite, l'émissions de chèques, qui ne seront peut-être pas aussi considérables que mon honorable ami le voudrait. Il devra néanmoins discuter de la question avec quelqu'un d'autre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre pourrait peut-être exercer son sens d'humanité auprès du cabinet là-dessus.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 47—*D'autres services.*

**M. Crouse:** Le ministre pourrait-il préciser le sens de l'article 47? On y dit que rien dans la présente Partie ne s'oppose à ce que le ministre fournisse, avec l'approbation préalable du gouverneur en conseil, des services qui sont du domaine des pouvoirs et fonctions du ministre en vertu de la présente Partie. Le ministre pourrait-il nous donner de plus amples renseignements sur la responsabilité dont il s'agit dans cet article.

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, cet article autorise le ministre, sous réserve d'une demande de la part d'un ministère ou d'un organisme de l'État et de l'approbation du gouverneur en conseil, à assurer tout service dont il est question dans la loi, au nom de sociétés de la Couronne et d'autres organismes de l'État. En cas de demande, les services fédéraux d'achats et d'approvisionnements pourront s'étendre aux gouvernements provinciaux ou municipaux, pourvu que les frais soient récupérables de l'organisme intéressé. Si, de toute évidence, nous pouvions être de quelque utilité à un gouvernement provincial ou à tout autre organisme officiel, dans le cas d'un achat massif, rien ne s'y opposerait, pourvu que nous puissions en récupérer les frais.

En ce qui concerne les sociétés de la Couronne, la loi stipule que certaines d'entre elles sont automatiquement incluses dans les responsabilités d'approvisionnement du ministère. D'autres ne le sont pas, comme, par exemple, le National-Canadien et Radio-Canada. Mais cet article-ci est un article habilitant, en ce sens que si ces organismes veulent tirer parti de nos possibilités d'achats, libre à eux et nous sommes autorisés à leur rendre ce service.

[*Français*]

**M. le vice-président:** L'article 47 est-il adopté?

**M. Fortin:** J'aurais une question très brève à poser, monsieur le président.

L'honorable ministre des Approvisionnements et Services pourrait-il nous dire si la nomination des vérificateurs, pour les différentes sociétés de la Couronne, relèvera de son ministère, maintenant qu'il y a fusionnement du bureau du Conseil du Trésor et de son ministère?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, je devrais tenir cette question comme préavis. Relativement à tous les ministères, je serais porté à répondre par l'affirmative dans certains cas, et par la négative dans d'autres. Je ne suis pas certain de la façon uniforme de procéder et j'ignore aussi si nous les nommons tous. Je suppose que les vérificateurs de l'État vérifient les comptes de sociétés de la Couronne comme la Canadian Arsenals. Il se peut aussi que la Polymer Corporation ait ses propres vérificateurs, outre la vérification de l'État. J'étudierai volontiers la question et je répondrai en détail à mon honorable ami.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 48—*Imprimeur de la Reine.*

[*Français*]

**M. le vice-président:** L'article 48 est-il adopté?

**M. Fortin:** Monsieur le président, tantôt, au cours de mes observations, j'ai demandé à l'honorable ministre ce qui était advenu de l'Imprimeur de la Reine.

Selon certaines déclarations du premier ministre, l'Imprimeur de la Reine aurait été muté ou démis de ses fonctions au cours du mois de décembre. Le ministre pourrait-il nous dire dans quel ministère l'Imprimeur de la Reine a été muté et s'il l'a été contre son gré ou non, afin que l'on puisse lui adresser une lettre de félicitations?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, le statut de l'Imprimeur de la Reine n'a pas changé. Jusqu'à ce que le projet de loi soit adopté, l'Imprimeur de la Reine et le titulaire de ce poste continuent d'être ce qu'ils ont toujours été. Quant à l'avenir du monsieur en question, une fois le projet de loi adopté j'aurai sans nul doute des entretiens avec lui. Mon ami peut-être sûr, je crois, que nous déciderons à l'amiable de son avenir.

[*Français*]

**M. Fortin:** Est-ce que l'honorable ministre veut dire que M. Duhamel est encore à l'emploi du gouvernement à titre d'Imprimeur de la Reine?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Jamieson:** M. Duhamel est toujours employé par le gouvernement et toujours Imprimeur de la Reine. Il est officiellement Imprimeur de la Reine jusqu'à ce que ce bill-ci soit adopté. On désignera alors comme Imprimeur de la Reine un haut fonctionnaire du ministère, mais en ce moment M. Duhamel occupe ce poste.

[*Français*]

**M. Fortin:** J'aurais une dernière question à poser, monsieur le président.

L'honorable ministre ne croirait-il pas opportun de remplacer le titre d'Imprimeur de la Reine par un titre plus canadien, moins archaïque et moins empreint de colonialisme?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Jamieson:** Non, monsieur le président; je ne suis pas de cet avis. Comme vous le savez, les députés sont nombreux à la Chambre qui ne partagent pas les vues de mon ami. De fait, on emploie l'expression «l'Imprimeur de la Reine» dans bien d'autres pays du Commonwealth. Elle sert, je crois, dans toutes les provinces du Canada. A l'heure actuelle il existe une loi spéciale qui désigne et crée le poste de l'Imprimeur de la Reine et nous n'avons pas l'intention de changer cela.

(L'article est adopté.)

Les articles 49, 50 et 51 sont adoptés.

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, sauf erreur, on s'est entendu cet après-midi pour passer ici à l'article 71 qui a trait à la Monnaie royale canadienne à cause du caractère multiple de la responsibilité.

**M. le vice-président:** Le comité est-il d'accord?

**Mme MacInnis:** Monsieur le président, nous n'y avons pas consenti.

[*Français*]

**M. Fortin:** Quant à nous, monsieur le président, nous ne nous opposons pas à ce que l'on procède, à ce moment-ci, à l'étude de l'article 71, qui concerne l'Hôtel de la monnaie.

[*Traduction*]

**L'hon. M. Macdonald:** Par courtoisie pour le ministre, puisqu'aussi bien la Monnaie est aussi de son ressort et que je ne crains guère d'opposition quant à la disposition relative à la monnaie, nous pourrions mettre ces articles en discussion maintenant. Je n'ai pas manqué d'en parler avec le député de Winnipeg-Nord-Centre et j'ai cru comprendre que la proposition lui agréait.

**M. le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette proposition?

**Mme MacInnis:** Je regrette, monsieur le président, je n'ai pas bien compris.

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président:** Partie X, la Monnaie royale canadienne.

Sur l'article 71—*Définitions.*

**M. le vice-président:** L'article 71 est-il adopté?

**M. Peters:** Monsieur le président, le ministre compte-t-il indiquer la raison de ce changement en ce qui concerne la Monnaie?

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, je l'ai fait cet après-midi au cours de mon exposé. Je vous dirai cependant, en résumé, que les principales raisons en sont la plus grande souplesse que cela donne à la Monnaie, la possibilité de prendre des mesures rapides en vue de faire face, par exemple, à une pénurie de pièces de monnaie, et enfin la possibilité d'intervenir dans le cas de ventes internationales de pièces de monnaie et autres choses de ce genre. Nous pensons que c'est là un moyen plus raisonnable et plus rationnel de considérer la question. Il semble du moins qu'elle bénéficie du soutien de tous ceux à qui elle a été présentée ou proposée.

• (8.50 p.m.)

**M. Peters:** Monsieur le président, ce qui m'intéresse dans la Monnaie, c'est son passé, bien que ce ne soit sans doute pas la bonne façon de considérer le problème. Nous nous sommes inquiétés de ce que la Monnaie canadienne n'ait pas pris l'expansion voulue pour faire face aux besoins actuels. Nous achetons pour le moment des pièces de monnaie aux États-Unis: ils battent notre monnaie. Autrefois, nous avions aussi des difficultés considérables pour subvenir à nos besoins. Maintenant...

**L'hon. M. Jamieson:** N'essayez pas de le prononcer, je n'y parviens pas moi non plus.

**M. Peters:** Quoi qu'il en soit, je veux parler des collectionneurs de pièces de monnaie, les numismates. J'ai toujours dit au ministre des Finances que c'était un bon commerce. On vend $4 des pièces de monnaie d'une valeur de $1.91. A mon avis, c'est le genre de commerce auquel le gouvernement devrait s'intéresser. Il est arrivé souvent, pourtant, que nous n'ayons pu répondre aux besoins de ce genre d'exportation. La Monnaie en soi a été une entreprise assez bonne, satisfaisante en tout cas. Il est étonnant que ce soit l'une des choses que les étudiants de ma circonscription qui viennent à Ottawa tiennent à voir: comment nous faisons l'argent. La Monnaie n'est pas tout à fait en parfait état. L'atelier des machines a besoin d'être amélioré, le matériel est vieux et les locaux ne suffisent plus aux besoins. Les députés sont sans doute d'avis qu'une expansion s'impose dans ce domaine. Cette expansion serait sans doute profitable et

se paierait d'elle-même, vu l'intérêt qu'on témoigne pour ce domaine.

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, je remercie mon honorable ami qui a fait l'exposé préliminaire à ma place, car c'est précisément pour ces raisons que nous nous orientons dans cette voie y compris les projets de construction d'un nouvel Hôtel des monnaies où nous aurons plus d'espace. Au lieu d'acheter des États-Unis, nous pourrons, j'espère, vendre, sinon aux États-Unis, du moins à d'autres pays étrangers.

**M. McIntosh:** Monsieur le président, le ministre croit-il que la nouvelle Monnaie ne dépassera pas les prévisions budgétaires du gouvernement?

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Jamieson:** Je regrette, monsieur le président; je ne puis répondre à cette question.

**M. le vice-président (M. Béchard):** L'article 71 est-il adopté?

**M. Peters:** J'ai une autre question à poser au sujet de cet article, monsieur le président. Quels progrès avons-nous réalisés, au point de vue commercial, quant à la possibilité d'adaptation des nouvelles pièces? On dit que certaines compagnies continuent à importer des pièces en argent des États-Unis, car leurs machines ne fonctionnent pas avec notre monnaie. Le ministre pourrait-il nous faire un rapport sur la situation en ce qui concerne la transition des pièces d'argent aux pièces de nickel, et nous dire quelles ont été les répercussions de ce changement sur les diverses opérations commerciales qui dépendent de l'emploi de ces pièces?

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, je ne puis répondre ainsi au pied levé au député. Toutefois, je crois que nous approchons du terme, en ce qui concerne nos achats à l'extérieur. On me dit que l'on peut faire face aux demandes, excepté pour certaines pièces de 25c que nous continuons à importer. Bien sûr, je le répète, notre but est d'arriver non seulement à répondre à la demande pour nos propres installations, mais à avoir des pièces en excédent, que nous pourrons vendre ailleurs. Peut-être est-ce le seul excédent que nous retirerons de la Monnaie. Je me ferai cependant un plaisir de demander un rapport complet à ce sujet à l'intention de mon honorable ami et je le lui transmettrai.

**M. Peters:** Je remercie le ministre de ce renseignement, monsieur le président, et j'aimerais faire une suggestion, dans l'espoir qu'il en tiendra compte. En collaboration avec le ministre des Finances, la Monnaie devrait étendre ses activités touchant la frappe des monnaies. Je trouve louable le geste de l'ancien ministre des Finances qui, pour l'année du centenaire, a autorisé la frappe d'une pièce d'or commémorative. Je sais que des provinces présentent à la Monnaie des projets de pièces pour la célébration de centenaires ou autres occasions. Il me semble que les pièces de monnaie pourraient nous apporter des profits considérables. Nous ne devrions donc pas trop hésiter à prendre les arrangements nécessaires pour autoriser la frappe de pièces commémoratives, même en or.

Comme je viens d'une région où l'on exploite des mines d'or, je me réjouis naturellement de ce que l'opération des pièces d'or ait été couronnée de succès. D'après les renseignements que j'ai reçus, au moins ceux de ma banque, je suis porté à croire qu'aucune de ces pièces n'est utilisée comme monnaie et ne le sera probablement jamais, en raison du prix de vente. En conséquence, les pièces d'or sont réellement devenues des pièces commémoratives et non une monnaie. Nous devrions, je pense, renouveler l'expérience acquise, car le gouvernement a obtenu beaucoup plus que $35 l'once d'or lorsqu'il a mis ces pièces en vente.

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, j'ai un autre renseignement à communiquer aux députés. Pour l'instant, nous n'achetons pas de pièces de l'étranger. Le contrat de 85 millions passé pour l'achat de pièces de 10c. est échu et le seul autre contrat en vigueur a trait à un nombre relativement petit de pièces de 25c.

**M. Skoberg:** Monsieur le président, le ministre nous dirait-il s'il y a lieu de croire qu'on nous débarrassera de ces satanées pièces de 25c. qui ne sont pas pratiques parce qu'elles ressemblent trop aux pièces de 5c.?

**L'hon. M. Jamieson:** On m'a fait bien des instances à cet égard, monsieur le président, et je suis porté à en reconnaître le bien-fondé. Nous allons examiner les choses. Il est assez facile de se débarrasser de ces pièces, soit dit en passant.

(L'article est adopté.)

Les articles 72 à 94, inclusivement, sont adoptés.

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur le président, pourrais-je prendre un instant pour remercier les députés de leur courtoisie et de leurs égards? J'apprécie beaucoup la façon dont ils ont facilité l'adoption de ces articles. Je les en remercie.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous auriez pu offrir quelques échantillons.

**L'hon. M. Jamieson:** Nous allons en frapper d'autres.

**M. le vice-président:** Nous allons maintenant passer à la Partie VI, qu'on trouve à la page 19 du bill. Elle se rapporte à la Consommation et aux Corporations.

Sur l'article 52—

**M. McGrath:** Monsieur le président, j'ose espérer que le ministre sera prêt à faire une brève déclaration. Il est certain que nous aimerions adopter très rapidement cet article, car nous avons étudié la question au comité de la santé, alors que celui-ci examinait les prévisions de dépenses. Certaines questions touchant le ministère ont été déférées au comité, mais il y en a d'autres dont le ministre devrait parler. Il devrait profiter de l'occasion pour faire une brève déclaration au comité.

**L'hon. M. Basford:** Monsieur le président, comme la réorganisation de mon ministère avait fait l'objet d'une étude au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales lorsque celui-ci avait examiné mes crédits, je n'avais pas jugé nécessaire de faire une déclaration. Mais je serais heureux de dire quelques mots au pied levé au sujet de la réorganisation. Comme les députés le savent, à l'annonce de la réorganisation du gouvernement en juillet dernier on avait dit que toute la direction des standards du ministère du Commerce me serait confiée. On a annoncé que certaines fonctions exercées en vertu de la loi sur les aliments et drogues, dont l'administration incombe au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et ayant trait à la fausse représentation et à certains aspects économiques de la vente des aliments, ainsi que la fonction d'inspection des commerces de détail des ministères de l'Agriculture et des Pêcheries seraient confiées au ministère de la Consommation et des Corporations. Avant le remaniement à l'étude, le ministère effectuait des recherches dans des domaines intéressant les consommateurs, représentait les consommateurs auprès du gouvernement, coordonnait les programmes gouvernementaux, existants ou envisagés, à l'intention des consommateurs, et offrait un service de réclamations et de renseignements. A la suite du remaniement qui sera effectué sous l'empire du présent bill, le ministère pourra, grâce à la mutation d'employés d'autres ministères, se créer un personnel d'enquêteurs à qui il pourra attribuer une fonction de surveillance et de répression.

• (9.00 p.m.)

Le paragraphe (1) de l'article 52 de la mesure contient les modifications nécessaires pour confier au ministère les fonctions antérieurement assumées par la Direction des standards du ministère du Commerce, pour confier à mon ministère l'administration de la loi sur les poids et mesures, de la loi sur le poinçonnage des métaux précieux, et de la loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact. Le paragraphe (2) de l'article 52 contient des modifications qui nous permettent d'instituer un service d'inspection au sein du ministère, selon lequel des mutations d'employés de la Direction des aliments et drogues, du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Industrie et du Commerce permettront de réunir un personnel d'inspecteurs régionaux qui doit être prévu dans les dispositions du paragraphe (2).

A la suite des transferts autorisés par cette loi, nous avons pu réorganiser complètement la Direction de la consommation du ministère. Comme je l'ai expliqué au comité, le ministère est maintenant doté d'une nouvelle Direction des normes, composée de certaines sections de l'ancienne Direction des normes du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Section de la politique chargée, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, des questions de fraude et de l'aspect économique de la vente des produits alimentaires. Cette Direction des normes va désormais comprendre de nouvelles sections pour le textile et les produits chimiques. La nouvelle Direction sera chargée des poids et mesures et des règlements sur l'étiquetage. Nous avons aussi une Direction de la consommation, une nouvelle Direction des opérations...

**M. Peters:** Puis-je poser une question au sujet des normes de poids et mesures? En vertu de la nouvelle loi, a-t-on l'intention d'amorcer une étude permanente au sujet de l'adoption du système métrique?

**L'hon. M. Basford:** Pas aux termes du projet de loi sur la réorganisation. La conversion relève de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Toutefois, au sein du gouvernement, il existe un comité interministériel auquel certains de mes fonctionnaires participent activement.

J'ai parlé de la réorganisation rendue possible à la Direction de la consommation du ministère. J'ai parlé aussi de la Direction des recherches sur la consommation et d'une nouvelle direction des opérations qui surveillerait le travail de services locaux hérités des ministères de l'Industrie et du Commerce, de

l'Agriculture et des Pêcheries. Par suite de cette réorganisation, le ministère ouvrirait des bureaux régionaux à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax.

Je crois que l'engagement, par le ministère, de personnel extérieur et d'inspecteurs locaux, d'agents de liaison et de conseillers pour l'extérieur, rendra plus tangible aux Canadiens la protection des consommateurs, car il y aura un bureau du ministère dans chaque région, où ils pourront se tenir au courant des programmes. Là, nos fonctionnaires pourront actualiser au niveau populaire la politique ministérielle, et d'étudier les plaintes adressées au ministère.

Nous avons aussi institué une Direction des services de consommation et d'information, ainsi qu'un bureau du contentieux qui s'occupera de la mise en vigueur des mesures de protection des consommateurs et aidera à élaborer de nouvelles mesures et de nouveaux programmes.

**M. McGrath:** Monsieur le président, j'aimerais faire quelques brèves remarques. Comme l'a dit le ministre, la réorganisation du ministère a déjà été étudiée en comité, mais j'avais espéré que le ministre saisirait cette occasion pour parler ce soir de quelques points importants, par exemple du rapport Batten. Le ministre y a fait allusion aujourd'hui en réponse à une question que je lui avais posée pendant la période des questions orales. Il s'agit d'un rapport sur le prix de détail des produits alimentaires dans les Prairies. Le ministre nous a dit qu'il devait encore rencontrer les trois ministres compétents des provinces en cause pour discuter cette question très importante.

L'autre chose dont le ministre n'a pas parlé—et c'est une question qui a été soulevée ici plusieurs fois—c'est le rapport de la Commission royale d'enquête de l'Alberta sur la vente de l'essence. Il s'agit d'un rapport volumineux de 700 pages. Le ministre nous a dit que la Direction des enquêtes sur les coalitions de son ministère examinait minutieusement ce rapport qui a une portée nationale. Nous espérons qu'il nous en parlera car, sauf erreur, le rapport est à l'étude depuis plus d'une semaine; la Chambre est sûrement en droit d'entendre une déclaration du ministre sur la portée nationale de ce rapport, qui fait de graves insinuations et intéresse des citoyens de toutes les provinces.

Une des choses qui me préoccupent au sujet du nouveau ministère de la Consommation et des Corporations, c'est le conflit de compétences. Il y a un certain nombre de domaines où le ministre entre en conflit avec les provinces. Par exemple, je peux parler de



cet aspect des fonctions du ministère qui portent sur les corporations et leurs titres. Le ministre a fait quelques brèves allusions à la Chambre aux travaux de la commission fédérale des valeurs mobilières, juste assez pour semer l'inquiétude au sein des commissions provinciales du même genre et chez d'autres gens qui s'intéressent à la façon dont le gouvernement se propose de régler ce conflit de compétences.

Voilà quelques-uns des points dont, nous l'espérons, le ministre parlera avant que le comité permette l'adoption de cet article du bill concernant la réorganisation de son ministère. Nous espérons qu'avec le temps, les fonctions du ministère seront définies d'une façon un peu plus précise qu'elles ne le sont actuellement.

Dans bien des domaines le ministre et les hauts fonctionnaires compétents de son ministère reçoivent des plaintes des consommateurs d'un peu partout. La réponse classique à ces plaintes et instances est que ces questions relèvent de l'autorité provinciale, que le ministère n'y peut pas grand-chose. J'espère que les responsabilités de l'honorable représentant seront définies plus clairement afin qu'il soit moins exposé à se faire accuser de seulement jeter de la poudre aux yeux et de ne pas avoir l'autorité voulue pour faire ce qu'il doit dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la loi.

• (9.10 p.m.)

Mon ami de Prince Edward-Hastings a mentionné hier soir qu'il y avait eu scission au ministère de l'Industrie et du Commerce il y a cinq ans pour donner un portefeuille à un nouveau ministre. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, on revient à la formule originale par la mesure à l'étude. Mais cette réorganisation a coûté aux contribuables au-delà de 50 millions de dollars. Espérons que l'histoire ne se répètera pas dans le cas du ministère de la Consommation et des Corporations, car les députés veulent vraiment prendre des mesures efficaces pour protéger les consommateurs canadiens.

Je sais que le ministre le veut sincèrement. Il fut coprésident du comité dont les études ont précédé la création du ministère, et il a très bien rempli ce rôle. Espérons qu'il ne s'agisse pas ici d'un autre trompe-l'œil. Espérons que les responsabilités reprises à d'autres ministères et que le ministre va assumer désormais vont lui donner des pouvoirs réels pour protéger les consommateurs canadiens. Enfin, j'exprime une fois de plus l'espoir que le rôle du ministre sera défini plus clairement pour éviter la possibilité de conflit dans les juridictions.

**Mme MacInnis:** Monsieur le président, on peut difficilement s'opposer aux modifications proposées par le projet de loi. Elles ont trait au transfert de compétences de la Direction des standards et de la Direction générale des aliments et des drogues au nouveau ministère, et visent à assurer des services d'inspection. Nous sommes en faveur de ces changements. Nous sommes heureux aussi que le ministre ait annoncé l'ouverture de bureaux régionaux. Ce sera un pas vers une administration décentralisée. Néanmoins, il me semble que le ministre n'a pas fait beaucoup d'efforts pour définir en général les fonctions de son ministère.

Je ne suis pas trop sûr que cette question ait fait l'objet d'un examen approfondi au comité. Il y a certains aspects sur lesquels nous n'avons pas pu alors nous renseigner. Aussi, puisque nous discutons de la réorganisation des ministères du gouvernement, je pense que nous devrions profiter de l'occasion pour exprimer une partie de ce que nous avions à dire. J'avais l'intention de parler un moment du but de ce ministère. Tel qu'il est constitué maintenant, il comporte trois divisions—on pourrait les appeler les trois grâces: la consommation, les corporations et les enquêtes sur les coalitions. La division des corporations—cette entité capitaliste «dans le vent»—est chargée de toutes les questions relatives aux sociétés et à leurs titres, sans compter les faillites, les brevets, les droits d'auteur, et les marques de commerce. D'une façon générale, pour reprendre les termes du ministre, cette division du ministère s'occupe d'appliquer un grand nombre de lois fédérales régissant les firmes qui fournissent les marchandises et les services. Sous ce rapport, le ministre affirme que le rôle du ministère sera d'augmenter la confiance des investisseurs et des actionnaires et de multiplier les occasions de trouver des capitaux. De plus, il conçoit le ministère comme un instrument destiné à garantir la probité du monde des affaires. Je préfère m'en tenir aux paroles du ministre qu'à celles de n'importe qui, lorsqu'il se prononce.

La Direction des enquêtes sur les coalitions me semble secrète et peu sûre d'elle-même. Elle est supposée assurer une économie vigoureuse grâce à une politique de concurrence rationnelle, essentielle à une économie vigoureuse et prospère. Je ne fais que reprendre les paroles du ministre.

Enfin, la Direction de la consommation doit protéger les consommateurs des abus inhérents à cette même économie concurrentielle et vigoureuse. Je dis bien «inhérents». Elle doit les protéger contre la fraude et la tromperie que commettent des fabricants au moyen d'emballages défectueux, d'étiquetage insuffisant, de publicité mensongère, de jeux, trucs et méthodes contestables de crédit.

Outre le souci de sécurité et de qualité des produits, le ministère doit aussi se préoccuper des prix. Il faut bien dire qu'il a été créé à la suite d'une enquête sur les prix de consommation, en particulier ceux des denrées alimentaires et des logements. Nous ne devrions pas, à mon avis, perdre de vue ces circonstances. A ce moment-là, le boycottage par certaines consommatrices canadiennes a suscité maints éloges puisqu'il avait réussi à déclencher une enquête et finalement à faire accepter la création d'un ministère de la Consommation.

Le ministère n'était pas censé s'attacher simplement aux indices obscurs et particuliers des prix et aux données concernant la marche de l'économie; il devait aussi se préoccuper des problèmes particuliers des gens, notamment des personnes à revenus modestes, à revenus fixes, de celles qui ne sont pas assez renseignées pour être des consommateurs rationnels—gens qui n'ont pas la protection voulue.

Le ministre a traité du premier aspect de ces fonctions le 8 novembre 1968, lors du débat sur l'exposé budgétaire. Voici ce qu'il disait:

> Je participe au débat aujourd'hui, car il y va de mon intérêt de voir à ce que l'économie canadienne satisfasse aux besoins du consommateur que la loi m'oblige à représenter.

Malgré ces beaux sentiments et de réels efforts de la part du ministre, le ministère n'a pas su remédier à la plupart des problèmes urgents de la population. Il reste voué à l'insuccès, à moins qu'on y apporte au moins deux modifications importantes. Premièrement, le ministère devra abandonner sa double personnalité. Deuxièmement, il devra se mettre en rapport direct avec les gens et apprendre à travailler avec eux sans intermédiaire.

Pour ce qui est de la schizophrénie du ministère, le ministre déclare qu'il est légalement chargé de représenter les consommateurs. Mais, étant donné la nouvelle structure du ministère, ses fonctions l'obligent à représenter également les hommes d'affaires et les producteurs. Il a reconnu lui-même, le 9 décembre dernier, la contradiction inhérente à cette situation lorsqu'il nous a dit que tout le monde était au courant des conflits qui s'élevaient souvent entre les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs. Il

essaye toujours néanmoins de mener de front ces intérêts opposés et je ne crois pas que l'on puisse vraiment y arriver à l'intérieur d'un même ministère. Il s'efforce, dit-il, d'assurer à tous les citoyens une situation économique juste et équitable, peu importe qu'ils remplissent leur rôle économique du côté de l'approvisionnement ou de la consommation—qu'ils soient consommateurs, investisseurs ou hommes d'affaires.

• (9.20 p.m.)

La vérité est que lorsqu'ils parlent à leurs amis du monde des affaires, le ministre et ses collaborateurs ont toujours de bonnes explications à donner au sujet de leurs responsabilités vis-à-vis des consommateurs. Je vois que le ministre sourit, mais qu'il attende un peu. J'aimerais citer de nouveau M. Gordon Osbaldeston, sous-ministre de la Consommation, qui, soit dit en passant, a fait une longue carrière dans la fonction publique non pas à veiller aux intérêts des consommateurs, mais à ceux du monde des affaires du Canada, au ministère du Commerce, ce qui, à mon avis, ne constitue pas l'apprentissage rêvé pour veiller ensuite aux intérêts des consommateurs. Dans un discours récent où il affirmait que la libre entreprise était l'objectif du ministère, il a dit:

> Nous voulons que les hommes d'affaires sachent ce que nous cherchons à accomplir. C'est pourquoi nous nous fondons sur le principe de la libre entreprise comme point de départ.

Cela m'incite à demander: Pourquoi crée-t-on ce ministère? Est-ce pour contenter le monde des affaires et le régime de la libre entreprise? Est-ce pour protéger le consommateur? Ou bien pour donner à chacun des deux camps l'impression que le ministère est de son côté à lui? M. Osbaldeston a clairement dit qu'à son avis, l'intérêt des gens d'affaire doit primer. Or, M. Osbaldeston est le sous-ministre de la Direction de la consommation, donc chargé de protéger l'intérêt des consommateurs.

Le ministre a toujours dit et répété—et je le cite fidèlement:

> Un client averti n'est pas une menace ni pour un commerçant honnête, ni pour la place du marché.

Ce ne sont sûrement pas les qualités des consommateurs qui menacent le marché, ce sont plutôt les caractères inhérents à une libre entreprise sans frein. Le ministre est emballé pour l'éducation du consommateur dans ce cas-ci, mais l'éducation doit être réciproque. Il ne s'agit pas seulement d'apprendre aux consommateurs à acheter avec perspicacité, mais aussi de leur offrir l'occasion de faire savoir au ministère ce qu'ils veulent et dans quels domaines ils ont besoin d'être protégés.



Jusqu'ici, le ministère a trouvé deux moyens pour protéger les consommateurs: la boîte postale 99, pour recevoir les plaintes, et le Conseil consultatif des consommateurs. Les méthodes sont typiquement impersonnelles dans les deux cas.

Pour ce qui est de la boîte postale 99, les gens peuvent y envoyer des lettres s'ils sont au courant. Ici, je dois féliciter le ministère d'avoir pris des mesures pour la faire connaître. Il se peut qu'un peu plus tard, une lettre parvienne de la société qui est la cause de la difficulté, mais quelles sont les chances de discuter son affaire en personne et en public? Qui est au courant? Le ministère rend-il publics les noms des sociétés qui exploitent leurs consommateurs? Quelles mesures prend-il pour empêcher les mêmes sociétés de répéter les mêmes abus à l'endroit d'autres consommateurs?

Ce sont des questions que m'ont souvent posées de nombreux correspondants qui, à titre de consommateurs, avaient eu des difficultés. La vérité, à mon avis, est que le ministère de la Consommation n'est pas prêt à divulguer des noms ou même à créer une agence pour le faire. Ses responsabilités à l'égard du monde des affaires lui tiennent trop à cœur pour qu'il puisse remplir ses devoirs, pourtant plus importants, à l'égard des consommateurs.

Quant au deuxième moyen, il s'agit du conseil consultatif des consommateurs qui, d'après son président, ne devrait pas s'occuper de problèmes précis et à court terme. M. Leighton a dit:

> Le conseil serait beaucoup moins efficace s'il devait s'occuper de questions bien déterminées, comme les popsicles, au lieu de problèmes à long terme.

Qui donc s'occupera de ces problèmes épineux à court terme? Les problèmes précis—tels les popsicles—sont justement ceux auxquels le consommateur fait face tous les jours.

Le conseil consultatif des consommateurs serait, à mon avis, bien avisé de tenir ses réunions non seulement à Ottawa mais un peu partout au Canada, et de permettre au public d'assister à une séance au moins, où les consommateurs pourraient se faire entendre. La «démocratie de participation» ne serait plus une expression dénuée de sens, ce qu'elle serait autrement.

Le ministre a aussi un autre organisme en vue, la Commission des prix et des revenus. Dans mon parti, nous avons recommandé, et nous continuerons à le faire, la création d'un

bureau de revision des prix et revenus qui recevrait toute la publicité voulue. De la manière dont le ministre explique maintenant le rôle de la Commission, celle-ci aussi va se livrer sans aucun doute à de longues études impersonnelles, sans rapport immédiat avec les problèmes réels de la population. Encore là, le consommateur n'aura aucun rôle à jouer.

La prolifération des bureaucraties, qui s'interposent comme une barrière entre le ministre et les consommateurs, jointe au fait que le ministère ne permet pas au public de faire entendre sa voix, condamne la Direction de la Consommation à l'impuissance. Et ceci en dépit des bureaux régionaux qui sont un bien et qui, je l'espère, jetteront à bas quelques planches de la palissade, de manière que nous puissions au moins saisir à l'occasion le ministre et ses fonctionnaires de certaines réclamations.

Cette crainte du scandale public et de l'imposition de contrôles envahit même la Chambre des communes. Pourquoi aucun comité permanent de la Chambre n'est-il chargé d'étudier les crédits du ministère? Je pose cette question au leader du gouvernement à la Chambre ainsi qu'au ministre de la Consommation et des Corporations. Puisque tous les autres ministères importants ont leurs comités permanents respectifs, si les consommateurs canadiens sont aussi importants, pourquoi ne désigne-t-on pas un comité permanent de la Chambre pour étudier, en particulier, les crédits du ministre et pour effectuer des enquêtes spéciales sur les problèmes relatifs à la consommation à mesure qu'ils surgissent? Cette question est très importante à mes yeux, et un comité de ce genre permettrait au moins de discuter au grand jour certains de ces problèmes.

Je me rends compte que le ministre propose que les rapports de la Commission des prix et des revenus soient renvoyés à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Pourquoi ne pas les envoyer à un comité directement comptable aux élus du peuple?

A mon avis, le monde des affaires ne manque certes pas de représentants à l'autre endroit. Ne remplissons pas un tel comité de gens qui n'ont aucune responsabilité envers les consommateurs. La Chambre des communes devrait avoir son propre comité, au lieu d'ajouter les problèmes de la consommation au comité qui a déjà la lourde tâche d'examiner les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Un dernier point. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions a besoin d'être revisée pour pouvoir efficacement protéger les consommateurs. Le député de Saint-Jean-Est a déjà cité le rapport Batten et le rôle que devrait jouer le service des enquêtes sur les coalitions. L'automne dernier, le rapport Batten demandait à ce Service d'enquêter directement sur les prix des produits alimentaires dans les Prairies. Jusqu'ici, nous n'avons pu obtenir aucun renseignement qui prouve que ce service s'occupe de l'affaire.

Le député de Saint-Jean-Est a parlé d'une période de quelques semaines, mais le rapport Batten a été déposé il y a cinq mois, et c'est après qu'une Commission royale des provinces des Prairies a fait appel au ministère pour obtenir la protection des consommateurs.

Les questions que j'avais posées au cours du débat sur les prévisions de dépenses du ministre l'automne dernier témoignaient clairement que celui-ci n'avait pas, au moins à cette époque, l'intention de présenter le genre d'amendements qui permettraient à la direction des coalitions de mener une telle enquête. Il avait dit...

**M. McGrath:** L'honorable représentante me permettrait-elle une question en vue d'une mise au point.

**Mme MacInnis:** Oui, si on m'accorde encore quelques instants.

**M. McGrath:** Je n'avais pas parlé du rapport Batten. Je parlais du rapport de la Commission royale d'enquête de l'Alberta sur la vente de l'essence.

**Mme MacInnis:** Je croyais que le député voulait parler aussi des prix des articles d'épicerie dans les Prairies.

**M. McGrath:** J'en avais parlé, mais cela n'avait rien à voir aux quelques semaines en cause. Cela s'appliquait au rapport de l'Alberta.

• (9.30 p.m.)

**Mme MacInnis:** Je vous suis reconnaissante de cette rectification. Tant que nous n'aurons pas ces amendements la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne sera guère utile à la ménagère qui est rançonnée chaque fois qu'elle va à l'épicerie. Presque tous les gens des Prairies en ont eu la preuve bien que le chef de la Direction des enquêtes sur les coalitions n'en a peut-être pas été convaincu. A mon avis, les témoignages ne l'ont pas satisfait. Il devrait renforcer ses pouvoirs en rendant plus efficace la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il pourrait ainsi procéder aux autres enquêtes qui s'imposent et qui le convaincraient, même lui, que les prix des épiceries dans les Prairies augmentent à cause des ententes pour restreindre le commerce. Jusqu'à ce que nous obtenions qu'un

ministère de la Consommation et des Corporation se désintéresse des réclamations des grandes entreprises—et je recommande l'établissement d'un ministère de la Consommation, un point c'est tout—j'exhorte le ministre à renforcer sa Direction de la consommation. Qu'il s'arrête sur les mots remplis de vérité qu'il a lui-même prononcés au cours du débat sur le budget, le 8 novembre 1968. Les voici:

De toute façon, les conséquences d'un tel état de choses ne recèlent aucun mystère pour les victimes des forces inflationnistes. Et ces victimes? Ce sont les vieillards, les indigents, bref les Canadiens qui ne peuvent s'adapter à l'évolution rapide d'aujourd'hui. Ces groupes n'ont pas de porte-parole pour proclamer leur droit à des revenus en fonction des prix croissants. Ils n'ont pas le pouvoir d'exiger leur juste part. Les citoyens qui n'ont pas de pouvoir de négociation ne sont pas en mesure d'obtenir par eux-mêmes un meilleur traitement. Un revenu fixe ne doit pas constituer une injustice permanente.

Tant que le ministre ne sera pas disposé à prendre les mesures nécessaires pour protéger le consommateur, à négocier pour le compte de ceux qui n'ont aucun pouvoir de négociation, cette injustice subsistera. Je supplie le ministre de prendre, entre autres, les mesures additionnelles que j'ai cherché à exposer ce soir, car elles sont essentielles à la protection du consommateur.

**L'hon. M. Macdonald:** Conformément au paragraphe (5) de l'article 6 du Règlement, monsieur le président, puis-je demander, avec l'approbation du comité, d'interrompre provisoirement le travail du comité afin que la Chambre puisse se prononcer sur une motion portant prolongation de la séance d'aujourd'hui, que j'ai l'intention de présenter?

**M. le président suppléant:** Le comité interrompt provisoirement son travail afin de permettre la présentation d'une motion en vertu du paragraphe 5*a*) de l'article 6 du Règlement.

Rapport est fait de l'état de la question.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LA PROLONGATION DE LA SÉANCE

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, conformément au paragraphe 5*a*) de l'article 6 du Règlement, je propose, appuyé par M. Andras:

Que le comité siège jusqu'à minuit ce soir pour continuer l'étude en comité plénier du bill C-173.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**M. Peters:** Non, monsieur l'Orateur.

[M^me^ MacInnis.]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. La motion ne peut faire l'objet d'un débat. En conséquence, comme moins de dix députés se sont levés...

**M. Peters:** Voudriez-vous mettre la question aux voix, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Le vote.

[*Français*]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, nous serions prêts à siéger jusqu'à 11 heures.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

*Et moins de dix députés s'étant levés:*

[*Français*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Moins de dix députés s'étant levés, la motion est adoptée.

[*Traduction*]

**M. Peters:** Sans vouloir vous offenser, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que vous ayez énoncé l'article du Règlement invoqué présentement. Si un député s'oppose à la motion, ne faut-il pas présenter une motion additionnelle?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Selon le Règlement, si moins de dix députés se lèvent après que la motion a été mise aux voix, la motion est réputée adoptée.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si quelqu'un s'oppose à la motion, Votre Honneur est censé demander à ceux qui s'y opposent de se lever. Sauf erreur, mon honorable ami de Timiskaming voulait dire que Votre Honneur n'avait pas demandé aux députés de se lever.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Que les députés qui s'y opposent se lèvent.

*Et moins de dix députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Moins de dix députés s'étant levés, la motion est censée être adoptée. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier.

**M. McGrath:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il y aura débat au moment de l'ajournement. J'ai une

question très importante à verser au dossier, et je vais recourir à la procédure actuelle applicable aux griefs.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, je suis disposé à interrompre les délibérations, pourvu qu'il y ait unanimité et qu'immédiatement après le débat la Chambre reprenne l'étude du projet de loi dont elle est saisie. Évidemment, au sens strict, il ne m'appartient pas de donner consentement unanime. Si l'on consent à reprendre l'étude de ce bill, peut-être y aurait-il lieu de tenir un débat à l'ajournement.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, mon grief est véritable, et je vous saurais gré de me fournir l'occasion de vous le soumettre. Je demanderais donc à la Chambre de me permettre de faire mes observations à dix heures.

**L'hon. M. Macdonald:** Le gouvernement y consent s'il est entendu que la Chambre se formera de nouveau en comité plénier pour poursuivre l'étude du bill, conformément au Règlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Peut-être le comité pourra-t-il s'ajourner à dix heures et faire rapport de la question, étant entendu qu'après une brève interruption, il reprendra le débat en cours.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

Sur l'article 52—

**M. Mather:** Monsieur le président, comme nous reprenons le débat sur le ministère de la Consommation et des Corporations, puis-je signaler aux députés l'article 52, et en particulier le libellé du sous-alinéa *f*), page 19, où l'on trouve ceci:

> Les normes d'identification et de rendement des marchandises qui sont destinées aux consommateurs;

Comme je parraine un bill qui porte sur les corporations et la consommation, je saisis la chance de dire quelques mots à ce sujet ce soir. Je me permets de dire au ministre que s'il est investi de l'autorité supplémentaire que la modification lui accorderait, il devrait l'exercer avec diligence. Je me reporte au bill C-169 qui est à mon nom et dont le titre est «loi modifiant la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations».

• (9.40 p.m.)

Le bill exigerait, et j'espère que le ministre adoptera l'idée, que les fabricants précisent la durée utile des modèles des produits notamment dans l'électroménager, au niveau des ventes. On devrait indiquer clairement combien de mois ou d'années de service l'acheteur peut attendre d'un grille-pain ou d'un réfrigérateur, par exemple. Le fabricant et le vendeur savent combien de temps durera l'article et le consommateur devrait pouvoir obtenir le renseignement. J'exhorte le ministre à donner suite à la proposition que renferme cet amendement.

J'appellerais le bill C-19, qui modifie le Code criminel (Clauses en petits caractères), une loi qui assure la protection du consommateur contre les clauses imprimées en petits caractères dans les achats de marchandises ou de services, et contre les clauses restrictives qui si souvent imprimées en petits caractères dans les contrats, dispensent le vendeur de fournir à l'acheteur ce qu'il croit obtenir.

L'an dernier, avant de prendre la direction de ce ministère, le ministre avait considéré ce bill d'un œil sympathique lorsque la Chambre en avait été saisie. Il avait proposé d'imprimer les clauses d'exclusion en rouge au lieu de les imprimer en caractère plus gros, comme je l'avais proposé. Personnellement, peu m'importe de quelle manière le ministre ou son ministère s'y prendra, mais j'exhorte le gouvernement à décréter une loi susceptible de protéger le consommateur dans ce domaine particulier et important. Dans certains contrats, la clause restrictive confond souvent le consommateur. Il y a un domaine très vaste et toujours croissant, probablement le plus vaste, qui inquiète des millions de consommateurs. C'est un domaine où les normes, le rendement et le service peuvent nous coûter beaucoup d'argent et dans de trop nombreux cas, des vies. Je veux parler du domaine de l'automobile, des camions, des pneus, de l'assurance contre les accidents d'automobile et le domaine des réparations. Je sais, monsieur le président, que les normes de sécurité des automobiles, les caractéristiques des pièces détachées et des pneus relèvent du ministère des Transports.

C'est, si j'ose dire, un domaine dont le ministre de la Consommation et des Corporations ne peut se désintéresser. Peut-être ce ministère et celui des Transports devraient-ils

avoir un groupe de liaison qui leur permettrait de savoir ce que l'on fait ou ce que l'on ne fait pas. Voilà un domaine où il faut absolument agir pour protéger le consommateur canadien.

La semaine dernière, en réponse à une question que j'avais posée, le gouvernement a dit qu'il n'y avait pas de norme obligatoire en ce qui concerne la qualité des pneus à l'échelon fédéral, ou national. S'il existe une chose dont les Canadiens font un usage courant, quelle que soit la province dans laquelle ils vivent ou la langue officielle qu'ils parlent, c'est de l'automobile et des services de réparation et d'entretien qu'elle nécessite. En ce qui concerne les normes de qualité des réparations automobiles, problème de consommation qui relève sans aucun doute de son ministère, j'exhorte le ministre à emboiter le pas aux législateurs américains qui ont ouvert une enquête sur le prix élevé et la qualité médiocre des réparations automobiles. A l'appel de l'ordre du jour, j'ai plus d'une fois demandé au ministre ce qu'il faisait à ce sujet, ce qu'il faisait au sujet d'une enquête. Il m'a plus d'une fois répondu que son ministère suivait avec intérêt ce qui se passe au-delà de la frontière. J'exhorte le ministre, maintenant qu'il dispose de nouveaux pouvoirs, de ne plus se contenter de suivre avec intérêt, mais de prendre des initiatives, car il s'agit d'une question qui touche tous les Canadiens.

J'aimerais, monsieur le président, citer un bref passage d'un article paru dans le numéro du 8 mars du *Canadian*, supplément de fin de semaine de bien des journaux canadiens. C'est un article long et instructif, mais il me suffira d'en citer un seul paragraphe, que voici:

> Les Canadiens dépensent annuellement la somme renversante de 2 à 2 milliards et demi chaque année pour l'entretien de leurs automobiles. Il en coûte $330 par année en moyenne pour faire rouler chacune des 6 millions de voitures sur nos routes. Or combien de conducteurs sont partis d'une station-service après un graissage en se demandant s'ils en avaient eu pour leur argent. Il y a quelques mois, à Washington, le gouvernement américain a commencé à entendre des témoignages sur le coût élevé des réparations d'automobiles. Toutes les histoires horrifiantes qu'on y a entendues ne s'appliquent peut-être pas au Canada, mais il est permis de douter que l'industrie soit aussi juste et raisonnable que la plupart de ses porte-parole essaient de nous le faire croire.

C'est exactement ce que j'ai essayé de démontrer ce soir, monsieur le président. J'invite le ministère de la Consommation et des Corporations à établir son utilité cette année en amorçant, dans cet important service pour les consommateurs qu'est la réparation des voitures, un sondage semblable à celui qu'étudie actuellement le comité du Congrès des États-Unis.

[M. Mather.]

**L'hon. M. Basford:** Je n'ai que quelques observations à faire. D'abord, je veux remercier le député de Saint-Jean-Est de son apport utile au présent débat. Comme je lui disais cet après-midi, lundi je vais à Winnipeg rencontrer le procureur général de la Saskatchewan, ainsi que ses homologues du Manitoba et de l'Alberta, au sujet du rapport Batten. Il s'agit d'un rapport d'une commission royale nommée par ces trois provinces de l'Ouest et qui leur a fait rapport. Le premier ministre de chacune de ces provinces a chargé un de ses ministre d'étudier les recommandations du rapport Batten en vue de les mettre en œuvre un jour dans leur propre province.

Ce comité a pour président le procureur général de la Saskatchewan, M. Heald. Il s'entretiendra avec les ministres provinciaux des conséquences qu'aurait le rapport Batten sur les relations fédérales-provinciales. Quand ce rapport a été publié, on l'a signalé immédiatement au ministre de la Consommation et des Corporations, aujourd'hui ministre de la Justice, qui l'a aussitôt déféré à la Direction des enquêtes sur les coalitions. C'est alors que M^me^ le juge Batten a signalé combien elle était ravie de constater qu'elle avait pu inciter le gouvernement fédéral à réagir immédiatement en prenant des mesures d'urgence.

• (9.50 p.m.)

Nombre des recommandations du rapport Batten ont été faites aussi par d'autres comités et commissions, dont celui que le sénateur Croll et moi-même avons dirigé. Au sein du ministère, nous étudions un grand nombre de programmes de protection du consommateur, et avec le temps nous nous occuperons de bien des sujets dont le rapport Batten traite. Nous l'avons déjà fait, et nous ferons davantage par l'application de programmes de consommation d'ordre général. J'en aurai davantage à dire à ce sujet lorsque je rentrerai de Winnipeg lundi soir.

Quant au rapport de la Commission royale d'enquête de l'Alberta sur la mise en marché de l'essence je dirai que la Direction des enquêtes sur les coalitions l'étudie encore, car il n'y a pas longtemps, qu'elle l'a reçu; mais j'ai déjà dit à la Chambre que je n'avais pas l'intention de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions avant que le Conseil économique n'ait soumis un rapport sur l'étude des politiques de concurrence que le gouvernement lui a demandé de faire.

J'ai signalé aussi que la Commission royale d'enquête de l'Alberta semble s'être occupée de bien des sujets dont traitait également le rapport de 1962 de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce

des pneus, des accumulateurs et des accessoires. Il semble que les deux Commissions aient fait des recommandations sur bon nombre de mêmes sujets. C'est pourquoi lorsqu'on a demandé au Conseil économique d'élaborer une politique sur les coalitions et la concurrence, le rapport précité lui a été remis; c'est aussi pourquoi j'ai remis au conseil économique copie de l'étude faite en Alberta. Je le répète: nous n'avons pas l'intention de reviser la loi sur les coalitions avant d'avoir reçu le rapport du Conseil économique et il m'a semblé qu'avant de le faire le Conseil devrait disposer des divers rapports provinciaux.

Je suis d'accord avec ce que le député de Saint-Jean-Est a dit: Nous devons éviter d'entrer en conflit avec les provinces. Cela s'impose, surtout dans un domaine nouveau comme celui de la protection du consommateur où aux niveaux fédéral et provincial on crée de nouveaux ministères et prépare de nouveaux programmes.

Pour être juste je dois dire que dans le domaine de la consommation et de la protection du consommateur, il y a beaucoup plus de bonne volonté et de collaboration entre les deux niveaux de gouvernement que dans bien d'autres domaines. L'automne dernier, nous avons eu une conférence sur la consommation des plus fructueuses, des plus utiles, et empreinte de beaucoup d'esprit de collaboration. Il a alors été convenu qu'il y aurait une conférence fédérale-provinciale des ministres de la consommation, et le travail préparatoire à cette conférence avance bien et vite. Tout comme le député, je sais donc que la collaboration fédérale-provinciale s'impose. A mon avis, nous l'avons pour l'instant. Et je suis déterminé à prendre les moyens pour la maintenir.

Quant aux remarques de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway, j'ai eu quelque peine à les suivre, du moins certaines d'entre elles, bien qu'elle ait eu l'amabilité de me citer. Elle a cité certaines de mes remarques sur un ton approbateur, me semble-t-il, tandis qu'elle paraissait en désapprouver d'autres. Je la remercie, à tout le moins, pour celles qu'elle a approuvées.

Le nom du ministère de la Consommation et des Corporations a toujours été, entre l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway et moi, une pomme de discorde. Au moment de la création du ministère, je n'étais pas d'accord avec elle et je ne le suis pas davantage aujourd'hui. Il me semble que grâce aux lois visant les sociétés dont dispose mon ministère, nous pouvons faire bien plus pour le consommateur que nous le pourrions autrement, par exemple, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Si peu efficace que puisse la croire l'honorable représentante, elle me paraît bien mieux à sa place au sein d'un ministère préoccupé avant tout de l'intérêt du consommateur que dans tout autre ministère.

Le député a également mentionné la question de l'octroi de crédit. Un des instruments les plus efficaces pour atteindre l'industrie de l'octroi de crédit et les pratiques qui y ont cours, est, me semble-t-il, la loi sur la faillite, qui est en train de subir une revision à laquelle collaborent les fonctionnaires chargés de la consommation, dans mon ministère.

Encore à propos du comité que nous avons présidé, le sénateur Croll et moi, et dont l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway était un membre très actif et très estimé, une des recommandations que nous y avons faites était que les déclarations des sociétés devraient être plus précises et plus complètes qu'elles ne le sont. Qui pourrait, je vous le demande, mieux reviser la loi sur les sociétés, du point de vue du consommateur, que le ministre qui s'occupe de ses problèmes et de ses desiderata? On est en train de préparer ce projet de loi au sein de mon ministère...

**M. Orlikow:** Où est-il?

**L'hon. M. Basford:** Le député de Winnipeg-Nord le sait bien. Il lit le hansard et il connaît ma réponse à ce sujet. Il me semble que ces lois visant les sociétés qui relèvent de mon ministère et de ma compétence constituent essentiellement l'armature juridique au sein de laquelle se règlent les affaires, ce qui me permet de mieux servir les intérêts du consommateur que si ces lois ne dépendaient pas de mon ministère.

J'ai une dernière remarque à faire au sujet des observations de l'honorable représentant au sujet du rapport Batten. J'ai expliqué ma position à cet égard au député de Saint-Jean-Est. En fait, le rapport avait été déféré à la division chargée d'appliquer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Les fonctionnaires de cette division ont étudié le rapport et les témoignages qu'il contenait et rencontré les fonctionnaires et le personnel des recherches de la Commission Batten. Grâce à l'aide de ce personnel, ils ont pu obtenir des renseignements qui n'ont pas encore été publiés à ce jour. Ils ont vu tous les documents de travail de la Commission royale, et mes fonctionnaires, qui doivent agir dans le cadre de la loi, estiment que la Commission royale n'a pas fourni la preuve d'une seule infraction à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je me suis efforcé d'expliquer au député que

le rapport de la Commission royale révèle une foule d'autres choses mais, de l'avis de mes fonctionnaires, qu'elle n'indique pas une infraction à la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions.

J'ai révélé à ce moment-là—et il est très peu courant de le faire en cours d'enquête simplement parce que c'est le meilleur moyen de faire disparaître les preuves—que mes fonctionnaires enquêtaient sur les agissements en matière de prix, d'une importante société de commercialisation des Prairies. Je reconnais avec l'honorable représentante que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a besoin d'être revisée. J'espérais qu'elle aurait repris mes observations sur ce sujet lorsque j'ai indiqué que mes fonctionnaires et moi-même étions résolus à reviser la loi dès que nous aurions reçu le rapport du Conseil économique.

**M. Orlikow:** Quand?

**L'hon. M. Basford:** Le député de Winnipeg-Nord demande sans cesse à quel moment. Il ne voudrait certes pas que je la revise sans attendre le rapport du Conseil économique...

**M. Orlikow:** Pourquoi pas?

**L'hon. M. Basford:** ...et les conseils du Congrès du travail du Canada, qui sans doute a une foule de choses à dire au sujet de la politique en matière de coalition, qui figureront dans le rapport du Conseil économique?

D'après l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway, mes fonctionnaires et moi-même avons tort de n'avoir pas appliqué certaines recommandations du rapport Batten et elle semble affirmer à cet égard que la Commission a raison en tous points. Pourtant, depuis des années, l'honorable représentante demande avec insistance l'institution d'un office des prix, auquel le rapport s'oppose catégoriquement. La Commission Batten a-t-elle raison ou l'honorable représentante a-t-elle tort lorsqu'elle préconise la création d'un office des prix?

Je dois me prononcer sur les recommandations de la Commission en examiner les preuves et les recommandations...

**Mme MacInnis:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. Basford:** Bien sûr.

**Mme MacInnis:** A la suite des instances de l'Association des consommateurs du Canada, le ministre ne croit-il pas qu'il faudrait enquêter sur les prix de l'épicerie dans les Prairies et modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sans attendre le rapport du Conseil économique, pour satisfaire ces instances?

**L'hon. M. Basford:** Non, la loi sur les coalitions de devrait pas être modifiée, à mon avis, avant que le Conseil économique ait présenté son rapport. Mes deux prédécesseurs et moi-même l'avons dit sans équivoque. Je pourrai simplement dire...

• (10.00 p.m.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dix heures.

**M. le vice-président:** A l'ordre, je vous prie. Sauf erreur, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement et d'un ordre spécial adopté aujourd'hui, est censée avoir été présentée.

### IMPÔT SUR LE REVENU—LA DÉDUCTION RELATIVE AUX GARDIENNES D'ENFANTS

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, il y a deux jours j'ai posé cette question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

Puisque les journaux annoncent aujourd'hui que les hommes d'affaires qui vont en voyage accompagnés de leurs épouses peuvent maintenant déduire leurs frais de déplacement de leur impôt sur le revenu, le ministre envisagera-t-il de permettre aux mères de famille qui travaillent hors de leurs foyers de déduire la rémunération de leurs gardiennes d'enfants?

Certains d'entre nous s'efforcent depuis des années d'obtenir des déductions fiscales pour plusieurs catégories de contribuables, dont les ouvriers qui ont besoin d'outils et d'équipements spéciaux. Ce sont les mécaniciens, plombiers, menuisiers et électriciens, par exemple, qui ne peuvent déduire ces frais indispensables aux fins de l'impôt sur le revenu. Le règlement le leur interdit. Il y a aussi les mères de famille qui travaillent au dehors et doivent embaucher des gardes d'enfants. Ces mères, qui se comptent par milliers ne peuvent déduire ces frais aux fins de l'impôt sur le revenu. Ce problème est d'une gravité exceptionnelle. Je reçois beaucoup de let-

tres de mes mandants et d'autres personnes. Voici ce que m'écrit une de mes électrices:

Depuis dix ans, je fais partie de l'effectif innombrable de femmes du Canada qui élèvent leur famille en travaillant au dehors tous les jours. Pendant ces 10 années, j'ai fourni un emploi tout aussi important à la personne sans laquelle je ne pourrais garder le mien, car elle prend soin de mes enfants quand je ne suis pas à la maison.

Bien qu'elle soit non spécialisée, je lui verse un salaire suffisant pour qu'elle subvienne à ses propres besoins et ne devienne pas un fardeau pour la société.

Toutefois, quand la fin de l'année arrive et qu'il est temps de régler mes comptes avec le gouvernement, je m'aperçois que je dois non seulement payer un impôt exorbitant sur mes propres revenus, mais, en plus, verser des impôts sur le salaire que j'ai versé à ma gardienne.

Cela ne me paraît pas juste, aux nombreuses femmes que je vois tous les jours et qui sont dans la même situation.

Je l'ai dit, ce n'est qu'une lettre parmi bien d'autres que m'envoient, depuis que je suis ici, des femmes désespérées à travers le pays. En ce qui concerne cette situation de simples ouvriers et de leurs outils et des simples mères de famille obligées de travailler en dehors du foyer et qui doivent payer une gardienne, il est paru un avis dans le dernier numéro de la *Gazette du Canada*. On y lit qu'un employé n'aura pas à payer d'impôt sur l'argent dépensé pour les frais de déplacement de sa femme, pourvu qu'elle voyage avec lui à la demande de l'employeur et qu'elle l'accompagne d'abord et avant tout pour aider à atteindre les objectifs commerciaux du voyage.

Selon un fonctionnaire de l'État, l'avis, qui n'est pas une nouvelle loi mais une nouvelle interprétation d'une loi existante, reflète une attitude plus libérale vis-à-vis des frais de déplacement avancés aux femmes des intéressés. Croyez-le ou non, le terme «libérale» n'est pas employé dans son sens politique. C'est sûrement une attitude libérale, et j'espère que le parti d'en face ne considérera pas cela comme un précédent, car si jamais il y a eu une interprétation injuste et discriminatoire, ce serait celle-là. L'an passé, le vice-président et directeur général de la Banque Toronto-Dominion a été débouté de son appel en vue de la revision de ses impôts de $15,985 pour 1963. La Commission d'appel de l'impôt a décidé que les $241 que la Banque avait versés pour les dépenses de sa femme qui l'avait accompagné dans un voyage en Saskatchewan où il était allé assister à une réunion de la banque, était imposables. Telle est la raison de cette nouvelle interprétation libérale de la loi de l'impôt sur le revenu. Ce que je veux dire c'est que pour payer $15,985 en impôts sur le revenu, cet homme devait avoir un revenu de $30,000 à $40,000. Son appel portait sur $241.

A la suite de cet appel on nous a donné cette interprétation plus large. Cette pauvre mère dont je vous parlais, qui avait travaillé dignement en payant une gardienne d'enfant, reçoit sans doute le salaire moyen que l'on paie aux femmes dans l'industrie, c'est-à-dire $2,500 par an environ. Donc, d'une part, nous voyons le gouvernement remanier les règlements de l'impôt sur le revenu pour ce monsieur et pour d'autres qui, comme lui, ont des revenus aux alentours de $30,000 et $40,000, tandis que d'autre part, nous voyons ce même gouvernement dire, en quelque sorte, qu'il n'a pas les moyens de permettre à une malheureuse, avec un revenu annuel de $2,500, d'en déduire aux fins de l'impôt les frais d'une gardienne d'enfant qu'elle utilise pour protéger son foyer. Si ce n'est pas là de la discrimination dans sa forme la plus odieuse et la plus injuste. C'est inciter les gens à se livrer à la fraude fiscale sur une grande échelle, car le rapport Carter indiquait que les déductions faites sur le revenu imposable, actuellement ou au moment du rapport, devraient être soigneusement surveillées et qu'il fallait voir à ce qu'elles ne prennent pas des proportions exagérées.

Maintenant les règlements de l'impôt sur le revenu ont été assouplis pour permettre aux cadres d'emmener leurs femmes en voyages d'affaires et de déduire leurs dépenses pour fins d'impôts sur le revenu. Il ne semple pas y avoir moyen de faire autrement. Qui doit décider quel est le but du voyage de l'épouse? Exigera-t-on une déclaration sous serment pour confirmer qu'elle est en voyage d'affaires? En fait, exigera-t-on une déclaration sous serment pour être sûr que c'est bien l'épouse qui fait ce voyage? Dans certains cas, il ne s'agissait pas d'elle. Ce règlement s'appliquera-t-il à tous sans exception? S'appliquera-t-il aux travailleurs qui, à l'heure actuelle, ne jouissent d'aucune exemption en ce qui concerne leurs outils? Ce règlement s'appliquera-t-il lorsqu'ils emmeneront leurs femmes dans leurs voyages d'affaires? C'est un impôt injuste et inéquitable et je tiens à le dire vigoureusement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre.

**M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que l'honorable représentante a précisé ce dont elle parle. Je vais reprendre ses propres paroles—que les hommes d'affaires peuvent maintenant emmener leurs femmes en voyage et déduire les dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu. Elle a

maintenant cité un rapport selon lequel une pareille déduction ne serait acceptable pour les autorités de l'impôt sur le revenu que si le voyage se faisait à la demande de l'employeur, à des fins se rattachant nettement à l'activité fixée par cet employeur comme objet du voyage. Je pense aussi que l'honorable représentante fait erreur en laissant entendre que les règlements de l'impôt sur le revenu ont été modifiés. Si je ne me trompe, le mémoire publié par la Division de l'impôt sur le revenu renfermait des explications qui ont bien pu découler non seulement du cas qu'elle a signalé et qui concernent la Banque Toronto-Dominion, mais encore d'une décision rendue par un tribunal, dans un cas où la femme d'un haut fonctionnaire d'une compagnie d'assurance-vie avait participé très activement à la réunion d'affaires en question.

• (10.10 p.m.)

Je signale aussi à l'honorable représentante que pour donner suite à sa suggestion—suggestion que des deux côtés de la Chambre on a portée à l'attention du gouvernement—savoir de permettre aux mères qui travaillent à l'extérieur de déduire la rémunération de leurs gardiennes d'enfants, il faudrait non pas une nouvelle interprétation des règlements mais une modification en bonne et due forme de la loi. Des revendications dans ce sens sont à l'étude en même temps que les recommandations de la Commission Carter et les propositions de réforme fiscale émanant d'autres sources. Le gouvernement en poursuit l'examen à l'heure actuelle.

Comme la Chambre le sait, le gouvernement a fait part de son intention de présenter en juin un Livre blanc sur ses propositions en matière de réforme fiscale. L'honorable représentante n'ignore pas, j'en suis persuadé, qu'il n'est pas d'usage pour le gouvernement de recommander des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, sauf dans un exposé budgétaire, à moins que des circonstances spéciales ne l'amènent à présenter une série de propositions dans un Livre blanc. Les observations de l'honorable représentante sont semblables à celles que, comme je le disais, des députés des deux côtés de la Chambre ont déjà faites, et nous en faisons l'étude en ce moment.

## LA PÊCHE—LES PHOQUES—LE TRUQUAGE D'UN FILM SUR LES MÉTHODES DE CHASSE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, mon grief a trait à la question que j'ai posée hier et avant-hier au ministre des Pêcheries (M. Davis) au sujet d'un film qui circule de nouveau dans le monde occidental et porte atteinte à la réputation du Canada auprès des autres pays. J'ai demandé au ministre s'il acceptait de faire déposer ce mémoire, qui traite du sujet à fond, pour permettre aux députés de prendre connaissance des faits véritables. Aujourd'hui encore, il y a eu démonstration à notre consulat de New York au sujet de la présentation de ce film sur les écrans de la télévision new-yorkaise il y a quelques jours; il y a eu également des manifestations en Allemagne et dans d'autres pays occidentaux. Cette affaire ne cesse de m'inquiéter, car, sauf erreur, le film en question, produit par Artek Films Ltd., a été commandé par le réseau français de Radio-Canada. Le magazine *Maclean*, dans son édition du 5 mars 1966, parlait de la chose. J'aimerais vous lire un bref extrait du mémoire:

La présente fait suite à votre demande des renseignements que nous possédons au sujet du premier film tourné sur la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent. Voici donc nos renseignements:

1. Le film a été réalisé par Artek Films Ltd., de Montréal, au mois de mars 1964.

2. Le premier caméraman était M. André Fleury; il était secondé par M. Uwe Konemann.

3. Le texte et la narration sont de M. Serge Deyglun, et la musique de fond est un arrangement de M. Henri Stadt.

4. On a commencé le tournage deux jours avant l'ouverture de la saison de chasse.

5. Avant de se rendre sur les glaciers, l'équipe cinématographique aurait, prétend-elle, demandé la permission à M. Beauschesne, agent des Pêcheries. M. Beauchesne ne se souvient pas avoir accordé une telle permission à M. Fleury ou à M. Deyglun, mais même s'ils la lui avaient demandée, il n'aurait pu les empêcher d'aller sur les glaciers pour tourner un film. Le fait que des phoques aient été tués avant l'ouverture de la chasse constituait, cependant, une contravention à la loi.

6. Trois, et peut-être quatre habitants des îles-de-la-Madeleine étaient employés et nous avons une déclaration écrite de M. Gustave Poirier où il mentionne que ceux qui tournaient le film l'ont prié de torturer un phoque avec un couteau.

7. Le film a été projeté aux îles-de-la-Madeleine le soir du 7 mars 1966, et l'on a alors formellement identifié trois des chasseurs des îles-de-la-Madeleine qui paraissaient dans le film.

8. A l'issue de la projection, MM. Mark Ronayne et A. Arsenault et deux fonctionnaires des pêches, MM. Dudka et Beauchesne, ont eu une discussion avec M. Konemann et Stadt, également présents à la projection.

9. Interrogé, M. Konemann a admis avoir tenté d'écorcher le phoque vivant mais que cela l'avait rendu malade et que l'un des chasseurs avait partiellement terminé l'écorchement. Il a été prié de fournir une déclaration écrite, mais il a refusé, sous prétexte qu'il craignait d'être interdit dans l'industrie cinématographique. Il a cependant indiqué que si une enquête officielle avait lieu, il répondrait aux questions qui lui seraient posées.

10. Le chasseur montré dans le film avec une carabine munie d'un télescope, s'apprêtant à abattre des phoques adultes sur la glace et dans l'eau a été identifié comme Serge Deyglun.

11. Une scène du film montre un insulaire frappant un phoque adulte avec ce qui semblait être un couteau.

12. MM. Konemann et Stadt ont tous deux déclaré qu'ils n'avaient eu aucun droit de regard sur la version définitive du film; et, en outre, qu'ils n'avaient pas aimé la façon dont le film avait été tourné et regrettaient ses répercussions sur l'industrie de la chasse au phoque.

Le mémoire adressé au ministre des Pêcheries est daté d'Ottawa, le 29 février 1968. Hier, dans une publication d'affaires de New York, on parlait des questions que j'ai soulevées à la Chambre il y a quelques jours. Je cite un extrait de cette publication qui se nomme *Women's Wear Daily*, le quotidien du détaillant, et qui rapporte les paroles d'un représentant de la S.P.C.A. de New York:

Il a ajouté, jeudi matin, ...

On veut parler d'aujourd'hui.

... qu'il y aurait un piquet devant le consulat et le bureau de tourisme du Canada; les gens porteraient des pancartes recouvertes de photographies et de déclarations, pour protester contre la chasse au phoque au Canada.

Chaque année, depuis sa réalisation pour le compte de Radio-Canada en 1964, on fait circuler le film. Il a été projeté un peu partout en Allemagne de l'Ouest, dans d'autres pays d'Europe occidentale et aux États-Unis. Il a provoqué des manifestations aux bureaux des ambassades et des consulats canadiens dans ces pays. Je soutiens qu'il a nui considérablement à la réputation du Canada à l'étranger et à l'industrie de la fourrure du phoque, qui est tellement importante comme source supplémentaire de revenus pour les habitants des îles de la Madeleine, pour les pêcheurs de Terre-Neuve et ceux de Gaspé.

A mon avis, les très graves insinuations et accusations que renferme le mémoire soumis au ministre l'an dernier au sujet du film que l'on fait de nouveau circuler sont assez sérieuses pour motiver une enquête parlementaire. Je signale cette question à la Chambre et au ministre parce que je voudrais qu'on fasse cette enquête et qu'on défère ladite question au comité permanent des pêches et des forêts ou au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, en vue d'une étude approfondie. Je demande cette enquête, car le film a contribué à ternir la réputation du Canada à l'étranger plus que ne l'a fait aucun autre moyen de publicité depuis 20 ans. Il a sérieusement nui à l'industrie canadienne de la chasse au phoque et il continue de lui nuire tous les jours.

Je sais que le ministre et le gouvernement sont vraiment tout aussi anxieux que moi et d'autres députés d'éclaircir cette question une fois pour toutes. On y parviendra seulement, je crois, si le gouvernement consent à déférer la question au comité permanent des pêches et des forêts ou au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, afin de protéger la bonne réputation du Canada.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ne compte pas que je vais faire des commentaires sur les différentes sources, revues, journaux et le reste, auxquelles il a puisé ses citations, ni vraiment sur la documentation qu'il m'a envoyée et dont j'ai dit qu'il s'agissait d'un extrait d'un mémoire pour diffusion interne préparé par le ministère des Pêcheries il y a juste un peu plus d'un an pour l'usage du ministre des Pêcheries de l'époque.

Je tâche de vérifier certaines des allégations. J'ai fait une enquête, particulièrement auprès de Radio-Canada, qui avait conclu le contrat pour le film initial en 1964. Je suis résolu à trouver ce qu'il est advenu des exemplaires du film. Sauf erreur, l'original est toujours la propriété de Radio-Canada et il est en sa possession.

• (10.20 p.m.)

Nous nous inquiétons des reproductions du film que l'on montre dans d'autres parties du monde. Je songe également à consulter le ministère des Affaires extérieures, pour savoir qui projette ce film et dans quelles circonstances. Je ne crois pas, pour l'instant, pouvoir promettre au député de demander que la question soit déférée à l'un de nos comités parlementaires. Je voudrais d'abord me mettre davantage au courant des faits. Il s'agit d'une question grave et, comme le disait le député, elle suscite beaucoup d'inquiétude dans d'autres pays. Bien des faux renseignements circulent partout dans le monde par suite des reproductions du film original.

Le député doit aussi se rendre compte que d'autres visiteurs sont allés sur les lieux ces dernières années et que les films qu'on y a tournés sur la chasse elle-même, surtout les films en couleur, sont appelés à semer de l'inquiétude dans certains pays. Le sujet est grave et je ferai de mon mieux pour me procurer les renseignements demandés par le député.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui même, les délibérations sur la motion d'ajournement sont maintenant terminées. La Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à dix heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Béchard, reprend l'étude du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le vice-président:** A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité pour l'étude du bill C-173. Le comité passe maintenant à l'article 52.

Sur l'article 52.

**L'hon. M. Basford:** Monsieur le président, quelques mots seulement sur les commentaires de la représentante de Vancouver-Kingsway, au sujet du casier postal 99, système qu'elle a qualifié d'impersonnel et dénué d'intérêt pour les gens. Je m'insurge énergiquement contre cette allégation. C'est un programme unique en son genre, selon moi, et le gouvernement a droit à des félicitations pour avoir créé une division spéciale. Le consommateur canadien, casier postal 99, Ottawa, pour avoir dépensé de l'argent à cette fin et avoir pris la peine d'exhorter les gens qui ont des griefs et suggestions à présenter à écrire au casier postal 99.

L'expérience est unique et est un succès, je le dis au nom de hauts fonctionnaires de mon ministère. Nous avons le problème de faire connaître la boîte postale 99 aux Canadiens. Mes fonctionnaires et moi-même consacrons beaucoup de temps et d'efforts à expliquer cette initiative. Partout où je vais, je prends la parole aux programmes de tribune libre. Nous envoyons des lettres, des communiqués et des avis. Mes fonctionnaires font des tournées de discours et ne cessent de parler de la boîte postale 99. Nous voulons que les Canadiens participent à ce programme, qui est précisément l'opposé des programmes impersonnels ou qui n'ont rien à voir avec les gens. C'est un des programmes du gouvernement canadien qui atteint vraiment les gens. Comme le député l'a dit, nous ne révélons pas à droite et à gauche le nom de ceux qui se sont plaints par cet intermédiaire pour ainsi faire la manchette, car le citoyen moyen qui se plaint à nous ne veut pas voir son nom dans les journaux; en outre, mes fonctionnaires veulent résoudre le problème et non pas faire la manchette. Si grâce à la plainte nous constatons qu'un délit criminel ou autre a été commis aux termes de la loi sur les poids et mesures ou aux termes d'une loi sur les produits agricoles, nous transmettons les preuves aux autorités compétentes, soit fédérales soit provinciales.



Je ne suis donc pas d'accord avec les critiques du députés sur ce programme. De tous les programmes que le gouvernement a élaborés, c'est, me semble-t-il, un de ceux qui atteignent le plus le peuple.

Je conclurai en me référant aux remarques du député de Surrey; je ne m'arrêterai qu'à un des trois points qu'il a soulevés, celui de la sécurité automobile. Cette question relève du ministre des Transports, mais il y a un comité interministériel de la consommation; mes fonctionnaires en font partie et s'intéressent à la question.

**M. Orlikow:** J'ai écouté avec intérêt les remarques du ministre au sujet de la loi que l'on envisage contre les coalitions. Voilà sept ans que je suis à la Chambre et sept ans que j'entends les ministres expliquer pourquoi ils n'ont pas eu le temps, ce mois-ci ou cette session-là, de présenter une loi en vue de lutter contre l'extension de ces coalitions iniques. Il y a près de 50 ans que nous avons une loi anticoalition dans le pays; cette loi a été présentée par un gouvernement libéral, dirigé à cette époque par le premier ministre libéral de vieille souche, M. Mackenzie King. Pendant des années, jusqu'à ce que le public ait réalisé la futilité de cette loi, le parti libéral et M. King se sont efforcés de nous convaincre qu'elle était un des joyaux que ce bon gouvernement, si progressiste, avait donnés au pays. On n'a plus levé ce lièvre, ces dernières années, car tout le monde au Canada sait bien que notre loi anticoalition est, à tout prendre, une véritable farce, et, au mieux, parfaitement futile.

Le ministère compte un personnel très capable qui a mené des enquêtes en matière de coalitions à la suite de plaintes. Je songe à une foule d'enquêtes comme celle sur la coalition possible en matière de prix des médicaments sur ordonnance, du papier, des boîtes de papier, et du verre. Des douzaines d'enquêtes ont été menées avec compétence et grand soin à la suite desquelles les nombreux cas de coalitions constatés ont fait l'objet de poursuites. Depuis un demi-siècle il y a eu je suppose des centaines de sociétés qui ont fait l'objet d'enquêtes et que je pourrais nommer, mais je m'en abstiendrai parce que le ministre connaît sans doute le sujet mieux que moi. On a intenté des actions contre ces sociétés et elles ont été condamnées non pas une fois mais, et je parle de mémoire, jusqu'à

quatre fois. On leur a imposé des amendes d'un maximum naguère de $10,000. Ce montant vient de passer à $25,000. Comme l'a dit en d'autres circonstances le chef de l'opposition, qu'est-ce qu'une amende comme cela? C'est une autorisation bien bon marché de voler le public.

Le ministre a dit qu'il fallait attendre le rapport du Conseil économique du Canada avant de rédiger des modifications à la loi sur les coalitions. J'ignore si le ministre ou le gouvernement ont fixé une date limite au Conseil économique pour présenter son rapport mais pourquoi doit-on attendre le rapport du Conseil? Y aurait-il au Canada des coalitions ouvertes et flagrantes? Il y en a, sans l'ombre d'un doute, si nous examinons le nombre des poursuites intentées avec succès. Est-ce à dire que la mesure actuelle et les peines prescrites par la loi, de même que l'attitude des juges, n'ont pas vraiment réussi à empêcher les sociétés de former des coalitions pour fixer des prix exorbitants? Depuis mon arrivée à la Chambre la première année un bill privé figure au *Feuilleton* en mon nom dont on a discuté à deux ou trois reprises. Je propose tout simplement que l'on modifie la loi pour que dans les cas de condamnation pour récidive un dirigeant de compagnie qui a participé illégalement à une coalition soutirant de l'argent au public, soit automatiquement condamné à la prison.

• (10.30 p.m.)

Je ne crois pas que l'on puisse me prendre pour un juge sévère de ceux qui enfreignent la loi, mais je sais que quand j'essaye de discuter de cette question j'ai grand peine à obtenir l'attention des députés d'en face. Ils pensent que ce que je propose est terrible. Mais je ne vois pas pourquoi une personne qui dévalise une épicerie ou une banque doive aller en prison, alors qu'un directeur de société puisse faire partie du Rideau Club de l'autre côté de la rue et être considéré comme appartenant aux hautes sphères de la société. Je pense qu'il devrait subir la même peine. Naturellement, le gouvernement pense que c'est absurde. Les Canadiens ont souvent tendance à regarder de haut la manière dont les choses se déroulent aux États-Unis. Nous avons tendance à penser que les Américains ne sont pas comme nous; par bien des côtés ils ne le sont pas. Leur législation n'est pas parfaite, mais l'autre jour ils nous ont donné un bon exemple en adoptant des mesures meilleures que les nôtres. Prochainement le ministre nous présentera un bill qui je l'espère contribuera à réduire le prix des médicaments. Je suppose que nous devons appuyer ce bill, tout en recommandant certains amendements. Mais le ministre sait comme moi que cette mesure sera insuffisante pour améliorer la situation.

Par contre, voyons ce qui se passe aux États-Unis depuis un mois. Les cinq ou six plus grandes compagnies américaines de produits pharmaceutiques, qui ont toutes des filiales au Canada, ont été poursuivies devant un tribunal américain pour s'être concertées pour maintenir à un prix beaucoup plus élevé que la normale le médicament appelé tétracycline. D'après la loi américaine, toute compagnie jugée coupable d'avoir fait partie d'une coalition illicite peut être poursuivie en dommages-intérêts par le consommateur—si je me souviens bien—le consommateur a le droit de réclamer le triple des dommages-intérêts. Quand les compagnies se sont rendues compte qu'elles allaient être condamnées et que divers établissements de l'État, municipaux et autres, notamment les hôpitaux et le ministère des anciens combattants, allaient leur intenter des poursuites pour les prix excessifs qu'ils avaient dû payer pour le médicament en question, les compagnies ont consenti à s'arranger à l'amiable, s'engageant à verser une somme globale de 120 millions de dollars.

Monsieur le président, quelle que soit la façon dont nous les obtenons, il nous vient des États-Unis une foule d'idées. Pourquoi le ministre ne peut-il proposer des mesures de ce genre? Pourquoi devons-nous attendre encore six mois, un an ou deux ans, pour que le Conseil économique fasse son rapport? J'ai sans doute plus confiance dans les fonctionnaires du ministre, qui travaillent dans le domaine des lois anti-coalitions depuis de nombreuses années, que le ministre lui-même. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'attendre le rapport du Conseil économique. Cet organisme est formé d'un bon groupe d'économistes, les meilleurs du Canada peut-être, mais ils ne peuvent nous dire que ce que nous savons déjà. Ils pourront peut-être corroborer, grâce à une documentation plus abondante que celle dont nous disposons maintenant, le fait que dans chaque domaine important de la vie canadienne il existe des coalitions. J'aimerais signaler que le Conseil économique ne compte parmi ses membres aucun avocat, le genre d'hommes qui peut nous dire exactement ce que devrait comprendre la loi, si nous avons vraiment l'intention de nous occuper des coalitions. Il y en a au service du ministère. Le ministre n'a pas raison de nous dire ce soir qu'il doit attendre que le Conseil économique étudie la question.

Il y a eu tellement de cas d'initiatives semblables auxquelles il faudrait mettre un terme. Il y a à peine un an à cause de la guerre au

Vietnam et de la grève des ouvriers des mines de cuivre aux États-Unis, une importante société canadienne qui, environ un mois plus tôt, avait déclaré les bénéfices les plus considérables jamais réalisés en une année—je parle de la Noranda—augmentait le prix de son cuivre de 8c. la livre. Je parle de mémoire. Pourquoi a-t-elle fait cela? Parce que le marché était favorable, bien sûr. Tout de suite après, l'International Nickel, Cominco et toutes les autres compagnies ont fait de même. A mon avis, c'était une véritable coalition. Ces compagnies s'étaient réunies et s'étaient entendues pour demander 7c. ou 8c. de plus la livre.

L'ancien ministre du Commerce nous a dit qu'il enquêterait là-dessus. Il l'a fait, puis il nous a dit que nous avions de la chance car en Grande-Bretagne, les prix avait monté du double. Mais, monsieur le président, cette augmentation du prix du cuivre, qui n'était pas nécessaire, a fait monter immédiatement tous les produits de consommation dans lesquels entrait du cuivre. Qu'a fait le gouvernement à ce sujet? Rien.

Le ministre ne rend pas service aux Canadiens en nous disant ce soir qu'il ne peut pas modifier la législation contre les coalitions—législation que lui-même, je pense, n'oserait pas considérer comme appropriée—avant d'avoir reçu un rapport du Conseil économique. Lorsqu'il aura reçu ce rapport, je suppose donc—du moins je l'espère—qu'il dira à ses légistes d'aller de l'avant. Le tout prendra un an ou deux; à ce moment-là il y aura peut-être eu de nouvelles élections et un nouveau gouvernement qui ne sera pas nécessairement d'accord avec ce que propose le gouvernement actuel. A mon avis, le ministre devrait nous dire ce soir qu'il a l'intention d'agir dans ce domaine, non pas plus tard, mais tout de suite.

**M. Mahoney:** J'espère que le ministre n'aura pas l'impression que je cherche ma revanche, Je comprends pourquoi il ne veut pas modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Mais nous nous trouvons dans une situation anormale.

Au début, la loi s'appliquait aux marchandises ou aux biens tangibles. Plus tard, elle a été étendue à la fixation illégale des primes d'assurance. L'assurance est le seul élément de l'industrie de services dont traite la loi actuelle, et, de nos jours, alors que le secteur tertiaire représente probablement 35 p. 100 de notre produit national brut, je ne comprends pas pourquoi la loi ne peut être élargie pour englober, au moins, les industries de services, même si le reste demeure inchangé. Nous sommes tous conscients d'arrangements visant la fixation des prix dans les industries de services, arrangements qui échappent totalement aux dispositions de la loi actuelle.

**M. Peters:** En raison de la manière dont les tâches sont réparties à l'intérieur de notre caucus, je ne m'attendais pas que l'occasion me serait offerte de parler sur cette partie du bill. Toutefois, par suite des arrangements rendus possibles par le cabinet—et je tiens à en remercier la Chambre—l'occasion m'est offerte et je pense que je devrais la saisir.

Je m'intéresse à tous les aspects du bill C-173, mais surtout à la partie qui traite du ministère de la Consommation et des Corporations. Tous, à la Chambre, nous attendons de grandes choses de ce ministère, plus peut-être que de tout autre, sauf du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces deux ministères touchent la vie des Canadiens plus que tout autre service de l'État, à l'exception de celui que dirige le ministre du Revenu national à une époque de l'année qui approche rapidement.

• 10.40 p.m.)

Je suis heureux que le ministre garde la haute main sur le service des enquêtes sur les coalitions. S'il peut faire des changements immédiats dans les nouveaux services qui relèveront de lui, c'est certainement en ce domaine. Dans mon bureau—et je crois que les autres députés pourraient en dire autant—j'ai des tas de rapports faits aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, sur différents sujets: essence, pneus, clôtures, accessoires d'automobiles et le reste. Il m'intéresse toujours de voir qu'au terme d'une enquête et après que la justice a suivi son cours normal, une compagnie qui a gagné 5 ou 6 millions grâce à une coalition quelconque, ne doit verser qu'une amende d'une dizaine de milliers de dollars et qu'elle n'est pas obligée de rembourser les sommes qu'elle a illégalement soustraites au public.

Il me semble que si j'étais voleur de banque, toutes les banques que je volerais exigeraient le remboursement. Il ne suffirait pas que je purge une peine de huit à dix ans de prison sans rembourser l'argent volé. J'ai lu dans un journal l'autre jour que quelqu'un avait volé 1.4 million de dollars, je crois, et bien que le voleur ait été condamné à la prison, la cour exigea qu'il rembourse l'argent. Pourtant, nous ne demandons pas aux coalitions de rembourser leurs gains mal acquis; une amende suffit. Je suis heureux de constater que l'amende maximum a été augmentée, mais elle n'est pas encore assez éle-

vée pour empêcher les mêmes établissements de commettre de nouveau la même infraction.

Je me rappelle le cas de deux coalitions par exemple, celles de la farine et de l'acier. Les consommateurs n'avaient pas été remboursés dans les deux cas, même si les sociétés en cause avaient été trouvées coupables de coalition et de fixation de prix illégaux. Quoique la cour établisse dans la plupart des cas les bénéfices réalisés par une coalition, elle n'exige pas le remboursement de cet argent. Bien que coupable la coalition garde l'argent.

Pourquoi faire une distinction entre ces cas et le cambrioleur de banque? S'il paie sa dette à la société, pourquoi ce dernier ne pourrait-il pas garder le bien mal acquis? Je suis certain que le Conseil économique ne considérerait pas la question du point de vue du profane, mais sous l'aspect économique, par rapport à la conséquence pour l'industrie en cause. Si l'industrie n'est pas particulièrement concurrentielle, alors la peine sera payée.

Je suis heureux de voir les affaires des corporations maintenues dans ce ministère, car je crois que c'est dans ce domaine que le ministre pourra mieux se faire valoir. A mon avis, les plus petits efforts donneront des résultats dans ce domaine. Même si le Canada est industrialisé, il ne peut produire des articles aussi perfectionnés que d'autres pays.

Par exemple, une annonce télévisée montre une jolie fille, dans une baignoire, qui se sert d'un certain savon. Bien entendu, c'est le meilleur savon. On fait croire aux femmes que si elles utilisent ce savon, elles seront belles. C'est faux.

**M. Aiken:** Comment le savez-vous?

**M. Peters:** Je ne crois pas que ce soit vrai, mais je porterai volontiers la question devant le Conseil économique pour qu'il l'étudie davantage. Peut-être même décidera-t-il de mener une enquête, et j'aimerais même faire partie du comité. Mais on peut dire, sans crainte de se tromper, que ce genre de réclame n'apporte pas généralement les résultats escomptés.

Quand j'étais mineur, des colporteurs voulaient me pousser à acheter un malaxeur-broyeur, sous prétexte que j'économiserais sur le prix de la nourriture pour bébés et d'autres articles qui doivent être broyés avant la consommation. On me disait aussi que j'épargnerais en achetant un congélateur selon un programme d'achat de victuailles avec congélateur.

Je me souviens toujours, dans ces cas-là, d'un voisin qui avait une automobile d'une marque particulière. Comme les gens sont portés à le faire, il se vantait de pouvoir faire tant de milles au gallon et disait que sa voiture éclipsait toutes les autres sur la route. L'on se vante ainsi pour éviter de reconnaître son erreur. Cela m'a toujours fait sourire, car les jeunes gens, après nous avoir dit quelle distance leur automobile pouvait parcourir par gallon d'essence, devaient souvent arrêter la voiture et siphonner l'essence du réservoir parce qu'un gallon d'essence leur permettait de rouler plus longtemps qu'ils ne le croyaient.

Il y a sûrement quelque chose qui ne va pas dans le boniment de ceux qui frappent aux portes pour informer les ménagères qu'elles épargneront tant en achetant certains produits. Cette méthode ne semble tout simplement pas efficace. C'est ce genre de situation dont devra se préoccuper le ministre de la Consommation.

Si je puis citer un autre exemple, j'entrais récemment dans une épicerie pour acheter une cannette d'aérosol. On trouve très peu de renseignements, semble-t-il, sur l'étiquette de tels produits, quant au contenu. Parfois il pèse une livre, parfois 12 onces et parfois même huit onces. Pourtant les cannettes sont toutes de même format. Naturellement il est difficile pour les ménagères d'en déterminer le contenu liquide.

La même chose s'applique à d'autres produits. A ce sujet, je crois que le ministre se verra aux prises avec des problèmes d'emballage. Ainsi, j'ai bavardé avec plusieurs femmes qui m'ont déclaré qu'elles recherchaient réellement la serviette contenue dans une boîte de savon en poudre beaucoup plus que le savon lui-même. Si la boîte était pleine, elle contiendrait beaucoup de savon. Puisqu'elle contient probablement une serviette, ses dimensions ne répondent pas à la quantité de savon qu'elle contient. La ménagère ne sait pas combien de savon elle reçoit; rien ne lui indique avec exactitude sur l'emballage. Elle ne peut donc pas comparer les prix des différentes marques de savon.

• (10.50 p.m.)

Autre problème que nous rencontrons, celui de l'étiquetage des substances nocives ou semi-nocives. Un grand nombre de denrées, absorbées en grande quantité comme l'aspirine, ne sont pas dangereuses pour les adultes, mais elles peuvent être mortelles pour les enfants. Bien des détergents de ménage ne portent pas l'étiquette «Poison», car ils ne sont pas destinés à être utilisés par de petits enfants. Beaucoup de ménagères

gardent ces produits à portée des enfants, sans savoir parfois le danger auquel elles les exposent. Je lisais dernièrement dans le journal qu'un enfant avait avalé une capsule de LSD et que les effets en avaient été désastreux. Chez un adulte, cela n'aurait pas été la même chose. L'enfant avait eu la respiration coupée, son cœur s'était ralenti et s'il n'avait pas reçu des soins médicaux tout de suite, il en serait mort. Voilà un cas où un enfant a reçu une denrée qui n'était pas dangereuse pour les adultes mais bien pour les enfants.

Je voudrais aussi soulever la question de l'étalonnage des vêtements selon les tailles. Nous n'avons pas, semble-t-il, d'étalon pour la classification des vêtements. Une femme peut acheter un vêtement de taille 8 pour un enfant, et s'apercevoir ensuite qu'il ne lui va pas. Nos vêtements sont faits pour aller aux personnes de taille courante, mais comme la plupart des enfants sont au-dessous ou au-dessus de la taille ou du poids normal, il arrive souvent que les vêtements ne vont pas. Même s'il n'est pas malhonnête de classer les vêtements de cette façon, c'est ennuyeux pour la ménagère. Il en est de même pour les chaussures et pour toutes sortes de vêtements pour adultes et enfants. Le ministère devrait établir des normes de sorte que nous puissions savoir exactement la taille des vêtements que nous achetons.

Les étiquettes sur les vêtements ou les rideaux sont souvent trompeuses. Des tissus qu'on dit lavables rétrécissent au lavage. Il en est de même du nettoyage à sec. J'ai entendu, dans une laverie locale, des femmes se plaindre que des rideaux qui, d'après l'étiquette, pouvaient être nettoyés à sec, avaient rétréci après le dégraissage. On se plaint aussi que les étiquettes sur certains produits de consommation ne sont pas assez précises pour permettre aux consommateurs de savoir exactement ce qu'ils achètent. Il arrive parfois qu'un consommateur ne sache pas si des marchandises sont vendues à prix de réclame, parce que les étiquettes qui les décrivent, ne sont pas claires.

L'année dernière, le comité de l'agriculture a visité l'Ouest du Canada. J'ai eu l'occasion de visiter plusieurs minoteries et, en parlant à des membres de la Commission des grains, j'ai appris avec intérêt que la farine qu'on exporte doit être étiquetée avec une grande précision. Au Canada, nous achetons deux catégories de farine: une farine à diverses fins et une farine à gâteau. Mais nos clients étrangers savent si c'est de la farine n° 1 Northern, n° 3 Northern, n° 3 Milling, et ainsi de suite. La farine dans nos épiceries n'est pas classée, et il se pourrait que le consommateur n'obtienne pas les catégories de farine auxquelles il a droit. Le ministre a dit qu'on poursuivait une enquête sur cette question, ainsi que sur les produits d'épicerie de l'Ouest. Avant d'apporter des changements dans ce domaine, je sais qu'il doit attendre ce rapport.

D'autres enquêtes dans d'autres domaines se poursuivent. Dans le Nord de l'Ontario, on fait une enquête depuis quelques années sur les prix de l'essence. Aucune décision n'a été prise jusqu'ici, de sorte que l'échelle des prix de l'essence dans le Nord de l'Ontario demeure inchangée. L'industrie de cette région sait qu'on enquête à son sujet, mais elle ne semble pas s'en préoccuper. Il n'y aurait pas de mal à faire une investigation. Les gens étant l'objet d'une enquête porteraient plainte et nous saurions où nous en sommes. La question de l'essence dans le Nord de l'Ontario comporte de nombreux éléments. En premier lieu, les postes d'essence sont trop nombreux. Il faut en rejeter le blâme sur les compagnies qui ont construit plus de postes d'essence qu'elles n'en avaient besoin. Les propriétaires de ces postes d'essence ne peuvent gagner convenablement leur vie à moins de vendre l'essence à un prix excessif; il s'ensuit que les prix de l'essence sont considérablement plus élevés en Ontario qu'en toute autre région du Canada. Je signale qu'il ne faut pas blâmer les exploitants de postes d'essence, mais les grandes compagnies qui ont construit trop de postes au détriment de la communauté.

**M. le président:** A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

**Mme MacInnis:** Monsieur le président, puis-je m'adresser au ministre encore une fois. Il ne semble pas comprendre, ce qui me désole, un ou deux de mes arguments. Pour lui faciliter les choses, je vais lui poser trois questions précises. Je lui saurais gré de bien vouloir y répondre. J'ai déjà posé une question au sujet de la «Case 99» et je veux maintenant préciser ma pensée à ce sujet. L'idée de la «Case 99», c'est-à-dire d'une adresse où les gens enverraient leurs plaintes, est bonne, mais elle ne débouche sur rien, car les consommateurs n'ont pas d'endroit où aller pour apprendre ce qu'il est advenu de leurs interventions. La «Case 99» n'apporte rien aux consommateurs. Apparemment, le consommateur demandera un renseignement ou fera une plainte, et les choses finiront là.

• (11.00 p.m.)

Le ministre dira-t-il si, lorsqu'une enquête révélera le bien-fondé de griefs, son ministère publiera les constatations afin que les consommateurs s'abstiennent d'acheter des

produits frelatés provenant de compagnies qui trompent et roulent le consommateur de toutes sortes de façons? Deuxièmement, le ministre est-il disposé à discuter avec le Conseil consultatif de la consommation l'opportunité pour ce Conseil de tenir des réunions dans divers grands centres du Canada, et à permettre qu'au moins une réunion dans chaque centre soit faite en séance publique?

Troisièmement, le ministre envisagerait-il d'insister pour que soit institué un comité permanent de la Chambre qui ne relèverait strictement que de la Chambre? J'aimerais avoir une réponse pour chacune de ces trois questions. Si le ministre les trouve difficiles à comprendre, je les simplifierai encore à son intention. Je veux absolument qu'il me réponde.

**L'hon. M. Basford:** Je regrette d'avoir à répondre aux trois questions de façon négative. En ce qui concerne la Case 99, mes collaborateurs accueillent et accueilleront toute réclamation déposée et feront leur possible pour redresser la situation. Si une de ces réclamations révèle une infraction à la loi, nous prendrons des mesures pour que le coupable soit poursuivi dans les règles. Si les plaintes montrent que les gens ont besoin d'être éduqués dans certains secteurs, nous utiliserons des communiqués et autres moyens pour instruire les consommateurs des dangers et des risques possibles. Si les réclamations témoignent de la nécessité de nouvelles mesures législatives et que nous y consentions, nous ferons tout pour qu'elles le soient.

En ce qui concerne le second point relatif au Conseil consultatif de la Consommation, il s'agit d'un organisme indépendant et je ne puis lui demander de visiter certains centres. Cet organisme a pour la première année un faible budget et je pense qu'on pourrait en ce moment mieux employer cet argent à son installation, à l'embauche d'aides-recherchistes et au démarrage de certains projets.

A l'égard de la troisième question, je me préoccupe actuellement de l'institution du comité des prix et des revenus et du comité parlementaire qui lui fera pendant. J'y accorde la priorité en matière de comités. Le député le sait, il appartient à la Chambre d'en instituer. En octobre et en décembre derniers, le comité de la procédure a étudié la question de la formation des comités de la Chambre et il n'a rien décidé à l'égard de la formation d'un comité de la consommation. Le comité, où sont représentés tous les partis, a décidé à l'unanimité que les comités de la Chambre inscrits au *Feuilleton* faisaient le compte. Ils n'ont pas ajouté à la liste un comité de la consommation.

**M. Skoberg:** J'ai été quelque peu surpris, monsieur le président, de l'attitude du ministre envers mon collègue de Vancouver-Kingsway et de la désinvolture qu'il a montrée à la Chambre ce soir. Je conviens que son ministère est probablement bien versé dans les problèmes touchant les prix à la consommation, mais je ne puis comprendre pourquoi le consommateur doit s'adresser au ministère en vue d'une intervention. Il est des plus absurdes de s'attendre à ce que les gens qui achètent une boite de céréales écrivent à la case postale 99 parce qu'en moins de trois semaines un article comme les «Shreddies» a monté de 5c. tandis que le prix du grain est demeuré le même ou a mininué. Il ne paraît pas logique qu'à notre époque le ministre s'attende à ce que les gens aillent demander à son ministère d'intervenir.

On parle beaucoup d'un conseil de revision des prix et des salaires, parce qu'ils ont augmenté. Mais le gouvernement n'a rien fait pour savoir pourquoi les bénéfices ont monté. Le conseil de revision des prix et des salaires devrait étudier la question des bénéfices. Je suis stupéfait de ce qu'on établisse un nouveau ministère en vertu de cette réorganisation sans que le ministre recommande d'inclure la question des prix, des salaires et des bénéfices. S'il réfléchissait un instant, le ministre se rendrait compte que le mouvement doit partir du sommet et non de la base.

Il est tout à fait insensé qu'on propose aux citoyens âgés et aux familles qui subissent des prix à la consommation hors de leur portée de s'adresser au gouvernement pour savoir pourquoi les prix montent. N'importe quel fonctionnaire de ce ministère pourrait se rendre dans un magasin pendant une, deux ou trois semaines et il verrait où vont les bénéfices et pourquoi les prix sont si élevés.

Il est étrange que les chercheurs dont parle le ministre ne puissent déceler la cause de l'augmentation des prix. Peut-être y aurait-il lieu de se reporter à l'époque où le contrôle des prix a été abandonné, soit il y a quelques années. Que s'est-il produit à ce moment-là? Les prix ont augmenté immédiatement sans attendre que les salaires en fassent autant. Le prix de l'acier a monté de 12 p. 100, et le gouvernement n'en a pas donné la raison. Les tractations du genre sont souvent machinées dans l'ombre, et nous prennent par surprise. Le gouvernement ne fait rien pour interdire aux sociétés canadiennes la réalisation de bénéfices excessifs et ne fera sans doute rien à l'avenir. Il est vrai que certaines sociétés canadiennes ont été poursuivies pour avoir fixé les prix, mais pendant le déroulement des poursuites judiciaires se poursuivait la fixation concertée des prix. Les bénéfices fai-

saient boule de neige sans que le gouvernement et les gens responsables protestent.

En 1966, les profits des sociétés canadiennes ont atteint 5.5 milliards de dollars, tous retirés d'une population de 20 millions d'habitants. Je demande au ministre si c'est juste. J'accorderais au ministre le mérite d'instituer ce programme si quelqu'un au haut de la hiérarchie se chargeait de faire quelque chose au sujet de ce problème.

En présidant au procès de certaines boulangeries canadiennes, le juge Boyd McBride déclarait:

C'était un système de travestissement et de fraude, un régime de brigandage qui équivaut à dépouiller de force de son argent un homme rencontré dans la rue ... les pratiques de ce genre perpétuées par des sociétés dites honorables doivent être impitoyablement dénoncées par notre tribunal, et je les dénonce effectivement.

• (11.10 p.m.)

Le ministre sait que la chose est arrivée il y a longtemps, et depuis lors aucun gouvernement n'a fait d'efforts pour s'en occuper, même si un juge de la Cour suprême a fait des déclarations semblables.

Dans le *Sun* de Vancouver daté du 20 avril 1961, on publiait la déclaration du directeur d'une société de produits électriques qui admettait savoir qu'on avait fixé les prix sur toute la ligne et qu'il avait reçu l'ordre d'assister à des réunions illégales avec ses concurrents pour stabiliser le marché. Les députés qui restent à la Chambre, et il n'en reste plus beaucoup de ceux qui ont voté pour que la séance soit prolongée, savent ce qui se passe aujourd'hui. Ils n'ont qu'à regarder les prix des produits en magasin. C'est une honte de voir le consommateur traité ainsi.

M. E. P. Taylor, qui contrôle toutes les grandes brasseries canadiennes sauf une, aurait dit:

Je suis sûr que nous sommes assez forts pour contrôler les prix et les ventes et même s'il nous faut lancer une guerre des prix locale ici ou là pour sévir contre un petit concurrent, je suis sûr que les actionnaires seront fort satisfaits des bénéfices.

M. E. P. Taylor est censé être un grand Canadien mais, à mon avis, un Canadien, quel qu'il soit, qui fait pareille déclaration ne rend pas service au pays ou à ceux qu'il est censé représenter.

M. Adam Smith, économiste politique renommé, a déclaré:

Les membres d'un même commerce se réunissent rarement, même pour s'amuser ou se divertir, sans que la conversation finisse par une conspiration contre le public ou quelque complot pour augmenter les prix.

Le ministre et le gouvernement savent sûrement qu'à l'heure actuelle on conspire pour hausser les prix. On les hausse pour ceux qui peuvent le moins les payer. Nous en sommes au point où les gens doivent écrire à une boîte postale pour dire au ministre qu'on augmente les prix, mais cela ne sert de rien. Je suis sûr que le ministre et son ministère étudient la situation dont on leur parle, mais après l'avoir fait, traduisent-ils les responsables en justice, disent-ils aux Canadiens à quoi ils ont affaire? Je ne le crois pas.

Rendons-nous bien compte que les défenseurs de la prétendue politique de restriction du crédit et du système des profits sont ceux-là mêmes qui vident en ce moment les poches du consommateur des dollars qu'elles contiennent. Le gouvernement devrait avoir le courage de dire à ces gens que le pays n'entend pas en supporter davantage. Un gouvernement qui aurait le cran de faire cela s'assurerait le respect de toute la population. Il ne serait pas victime du traitement dont sont victimes la plupart des politiciens, y compris le ministre, car lorsqu'il parcourt le pays et rencontre des familles nombreuses dans le besoin, il leur dit d'adresser leurs instances à la case postale 99. Gageons qu'il n'est pas fier de devoir faire cela dans le cadre de la société d'aujourd'hui.

Le plus grand des problèmes auxquels les familles canadiennes ont à faire face aujourd'hui c'est le coût sans cesse croissant de la vie. C'est la première chose que mentionnent les gens en réponse aux questionnaires que je leur ai envoyés. Les pensionnés et ceux qui vivent d'un petit revenu fixe ne tarderont pas à perdre leurs foyers et tout le reste à cause de la hausse croissante du coût de la vie. Les résultats d'un récent Gallup montre que 47 p. 100 de ceux que l'on a interrogés citaient la vie chère comme la source de leurs plus graves difficultés. Nous pouvons imaginer à quelle catégorie appartiennent ceux que le coût de la vie ne tracasse pas.

Depuis 1965, le prix des aliments a augmenté de 12 p. 100; de l'habillement, de 13 p. 100; du logement, de 11 p. 100; du transport, de 10 p. 100; des soins médicaux, de 12 p. 100, et des loisirs, de 12 p. 100. Ces chiffres ne sont pas à jour, mais je suis sûr que le ministre dispose des chiffres les plus récents. Au cours de la même période, malgré quelques relèvements particulièrement considérables en 1966-1967, les majorations de salaire ont tout juste marché de pair avec les hausses des prix. Des centaines de milliers de gagne-petit ont effectivement vu leur pouvoir d'achat diminuer. Tous les députés ici, malgré l'indemnité élevée qu'ils touchent, savent que le pouvoir d'achat de cet argent baisse constamment. Nous devrions tous savoir ce que c'est que de recevoir un revenu de moins

de $3,000 par année, comme cela arrive à certaines gens.

Ceux qui sont le plus gravement atteints par la montée en flèche des prix sont les allocataires de pension et les gens à revenu fixe. Ce sont nos vieillards et nos fonctionnaires à la retraite. Étant donné la prétendue inflation actuelle, ceux qui pouvaient naguère se suffire à eux-mêmes ne le peuvent plus. C'est, je suppose, le genre de personnes qui devraient d'après le ministre, s'adresser à la case 99.

Quand ces gens tombent tout à fait dans l'indigence et doivent aller vivre dans des institutions sans pouvoir en payer les frais, il leur faut avoir recours à l'assistance sociale. Il fut un temps, et nous le savons tous, où un revenu de $4,000 par année était considéré comme un minimum pour assurer à une personne un mode de vie convenable. Ce chiffre est monté en flèche depuis lors. Nous savons qu'il y a actuellement au pays des millions de déshérités et pourtant nous parlons ici à la Chambre, avec les meilleures intentions du monde, d'établir ou de faire établir un ministère de la Consommation et des Corporations. Si le ministre se préoccupe vraiment des indigents, qu'il fasse quelque chose. Qu'il prenne une initiative quelconque et n'attende pas que d'autres le fassent.

Des gouvernements et des députés prétendent que la main-d'œuvre est le grand responsable de tous nos problèmes, mais il suffit d'analyser la chose pour voir qu'il n'en est rien. Si ce n'est la main-d'œuvre, il est donc évident que l'on hausse les prix de façon arbitraire pour accroître les bénéfices des compagnies. Nous n'avons pas besoin d'examiner longuement la chose de ce côté, je pense, pour voir ce qui se passe.

Si les bénéfices sont sacro-saints aux yeux du ministre, de son ministère et du gouvernement, on comprend pourquoi le gouvernement ne fait rien. Ces bénéfices sont, plus que n'importe quoi, la cause de tous les maux économiques du pays. Or, monsieur le président, personne de notre parti n'a jamais dit qu'un investisseur n'avait pas droit à un juste bénéfice. On a prétendu que nous voudrions nous en prendre aux entreprises et supprimer entièrement leurs bénéfices. C'est tout à fait faux. Ceux qui disent cela veulent embrouiller les pistes. Si le ministère devait assumer la responsabilité des trois secteurs, prix, salaires et bénéfices, il m'inspirerait plus de respect.

• (11.20 p.m.)

Une foule de cas où les gens nous ont écrit pour nous faire part de ces conditions nous viennent à l'esprit. Je présume qu'il en est de même de tous les députés. Il y a la situation dans les Maritimes, celle dans l'Ouest, et partout ailleurs. Des conditions semblables existent, j'en suis sûr, dans toutes les régions. Si on regarde autour de soi on les découvrira sûrement, mais si l'on préfère faire l'autruche et dire aux gens d'envoyer leurs lettres à la case postale 99, on ne trouvera rien du tout. A moins d'être décidés à prendre les dispositions qui s'imposent, nous aurons toujours au pays cet esprit mercantile. On sait que dans une courte période de temps, plus de 200 sociétés canadiennes ont été trouvé coupables de fixation des prix, certaines à deux ou trois reprises. C'est un record imposant! L'amende moyenne imposée pour fixation des prix s'élève à un dixième de 1 p. 100 du profit annuel de la société. Des amendes de ce genre ne sont rien de plus qu'un permis de voler. Le ministre s'inquiète de cet état de choses j'en suis sûr; j'espère donc qu'il se rendra compte que si nous sommes disposés à permettre à ces pirates de voler les consommateurs jusqu'à leur dernier cent, nous pourrons débattre ce bill jusqu'à la fin des temps.

J'aimerais que le ministre veuille bien admettre qu'il y trois domaines qui intéressent vraiment le consommateur. Je lui demande d'établir l'examen des prix dans les supermarchés qui existent aujourd'hui. Si lui-même ou des fonctionnaires de son ministère recouraient à une telle mesure, beaucoup plus de lettres seraient adressées à la case 99. Tant que les gens devront écrire eux-mêmes et qu'ils ne sauront pas ce qu'il advient des condamnations, nous n'accomplirons pas grand-chose.

Pour conclure, je félicite le ministre d'avoir tenté d'établir un programme axé sur les citoyens au moyen de la case 99. De me trouver sincère ne sera sans doute qu'une piètre consolation pour lui après les propos que je lui ai adressés. S'il prend l'initiative d'un examen de cette nature, les gens, j'en suis certain, feront leur part. Si le gouvernement n'est pas disposé à faire les premiers pas en vue d'une étude des prix à la consommation, il ne pourra guère compter sur l'appui de la nation.

**M. Thomson:** Monsieur le président, je ne sais pas si le ministre a la malchance de recevoir la charge de ce ministère au moment où tout monte ou si, comme certains pourraient l'insinuer, c'est depuis qu'il est chargé des affaires des consommateurs qu'il est responsable de ce que tout monte. Je préfère être obligeant et croire qu'il a la malchance d'arriver au mauvais moment. Dans des circonstances comme celles-ci, on pourrait lui

reprocher non pas seulement de ne pas faire d'erreurs, mais de ne pas faire ce qu'il faut pour mettre fin à la situation. Voilà en quoi nous pourrions le critiquer. Puisque le problème existe et puisqu'il est à la tête de ce ministère, il devrait au moins veiller à ce que les prix restent à un niveau raisonnable. Ses fonctions de ministre de la Consommation se sont bornées, semble-t-il, à expliquer pourquoi les prix montent. Je ne puis accepter cela. Il devrait prendre des initiatives de nature à empêcher les prix de monter et à aider les Canadiens à faire face au coût de la vie. Qu'il bouge donc!

J'aimerais mentionner deux choses qui, d'après moi, sont partiellement responsables de la hausse du coût de la vie. Le gouvernement libéral de la Saskatchewan instituait assez récemment une commission des prix, sous la direction de M^me^ Batten. Selon elle, les magasins dans cette province sont trop grands et ont trop de marchandises pour les besoins du public. Le ministre pourrait peut-être examiner des situations de ce genre et étudier les recommandations de M^me^ Batten. C'est peut-être pour cela que les prix ont monté.

L'Assemblée législative de l'Alberta est présentement saisie du problème des exploitants de stations-service dans la province, qui sont pris dans un étau. Dans ce cas, même si l'exploitant s'offre de bien gérer sa station, le public n'en profite pas beaucoup. Ce sont les compagnies de pétrole qui en bénéficient. Je me demande si le ministre voudra examiner le problème des pressions indues exercées par les grosses compagnies sur les particuliers.

D'après moi, les dépenses au chapitre des immobilisations sont trop fortes dans une partie de l'industrie tertiaire. Je me demande si on ne pourrait pas encourager ou restreindre certains secteurs de l'industrie afin qu'on ne prenne pas avantage des besoins du public. Je ne crois pas que ce soit trop demander.

Dans une large mesure, nous instruisons nos gens afin qu'ils puissent aller gagner de l'argent et devenir des magnats de l'industrie. Toutefois, je crois qu'il y a un domaine que nous avons négligé, c'est la question du budget des familles. J'aimerais qu'on renseigne les mères de famille ou les parents sur la façon d'établir un budget et d'acheter à bon escient, afin qu'ils soient plus en mesure de faire face à ce monde en évolution. Je crois que c'est un domaine sur lequel le ministre ferait bien de se pencher sérieusement.

[M. Thomson.]

J'ai une dernière question à signaler. J'ai reçu une lettre du propriétaire d'une boulangerie de ma circonscription. Ce monsieur vend une spécialité de la région. D'après lui, son cas est différent. Il m'a signalé que les grandes boulangeries offraient du pain en vente dans la région à un prix qu'il ne pouvait concurrencer. Si cette situation devait durer, je crois qu'on pourrait dire que c'est là un service rendu au public. Mais dans certains cas, ces rabais sur le prix du pain ne sont maintenus qu'aussi longtemps que le petit commerçant peut exploiter son magasin. Dès qu'il ferme boutique, les prix redeviennent normaux. Je crois que le ministère ferait bien de s'occuper de la chose. Je crois à l'efficacité. Je voudrais voir les prix baisser, afin d'aider ceux à qui la vie chère pose des problèmes. Toutefois, je prétends que dans bien des cas, la situation est loin d'être satisfaisante. J'ai déféré ce cas-ci au ministre et j'espère qu'il étudiera l'affaire sérieusement.

Je me demande dans quelle mesure il est nécessaire de posséder des preuves dans de telles situations. Ces choses se cachent un peu dans le vague. Est-il nécessaire de prouver que quelqu'un a réduit ses prix de façon délibérée, qu'il existe réellement une coalition, ou cette petite entreprise doit-elle cesser ses activités parce que quelque grande société veut l'éliminer? Je soumets le problème au ministre. Je ne suis pas sûr d'avoir trouvé la solution mais j'espère qu'il l'examinera attentivement. Il s'agit bien d'une restriction à la pratique du commerce.

**M. Harding:** Monsieur le président, je ne consacrerai pas beaucoup de temps à commenter ce bill, mais j'ai attendu que l'on passe en revue cette partie pour en dire quelques mots. Ce ministère est l'un des plus importants de tous ceux du gouvernement.

• (11.30 p.m.)

C'est là, me semble-t-il, un domaine où le gouvernement pourrait et devrait agir pour freiner l'accroissement marqué du coût de la vie, qui complique l'existence des Canadiens, surtout de ceux dont le revenu est fixe. Depuis longtemps déjà, nous entendons beaucoup parler de la hausse marquée du coût de la vie. Des représentants des différents partis politiques et des particuliers ont parlé de solutions à ces problèmes. Cependant, le temps passe et, loin de s'améliorer, la situation ne cesse de s'aggraver.

Je voudrais exposer aux députés mes sentiments sur les tendances des prix à la consommation. D'autres députés ont traité de

nombreux aspects du ministère en question, et à mon avis, c'est l'un des plus importants. La tendance se maintient. Avec le temps, la population constate que le coût de la vie a augmenté sensiblement, mais de mois en mois je crois que les particuliers ne se rendent pas compte de la dévaluation du dollar en ce qui concerne le pouvoir d'achat. Une année peut bien facilement s'écouler sans que le grand public constate jusqu'à quel point il a été touché.

De décembre 1967 à décembre 1968, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4.1 p. 100. Au cours des cinq années précédentes, il avait monté de 17.7 p. 100. Le pouvoir d'achat du dollar du consommateur vaut donc environ 15.1c. de moins qu'en 1964. Ou, plus simplement, un dollar vaut aujourd'hui 84.9c. de ce qu'il valait il y a à peine cinq ans, en fonction du pouvoir d'achat. Voilà qui doit préoccuper la Chambre des communes et la population canadienne.

Un autre aspect inquiétant de la tendance des prix à la consommation, c'est l'augmentation de 4.1 p. 100 en 1968, la plus forte depuis 1951. Sur une période de 18 ans, c'est en 1968 que l'indice des prix à la consommation au pays a augmenté le plus. Ce qui revient à dire que le gouvernement est incapable de contrôler le coût de la vie croissant par les méthodes en usage. Il ressort clairement qu'il faut employer d'autres moyens.

J'aimerais signaler quelques autres faits au sujet de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Pour se rendre compte de la gravité du problème nous n'avons qu'à nous reporter à une des plus récentes publications qui traite de la période qui se termine à la fin de 1968. Ces chiffres donnent les renseignements les plus récents. Nous constatons que l'augmentation moyenne s'est établie à 3.3 p. 100 depuis cinq ans. Comme je l'ai mentionné, il y a un instant, l'augmentation était de 4.1 p. 100 en 1968.

En 1964 l'indice du coût de la vie a augmenté de 1.9 p. 100 et n'a cessé de monter verticalement depuis lors. En 1964, 1.9 p. 100 d'augmentation; en 1965, 2.9 p. 100; en 1966, 3.6 p. 100; en 1967, 4 p. 100; et enfin 4.1 p. 100 en 1968.

Les députés savent de quels éléments on tient compte dans l'indice du coût de la vie. Je n'ai pas à entrer dans les détails. Certaines catégories sont d'ordre très général. Nous avons la nourriture, le logement, les vêtements, le transport, la santé et les soins personnels, la récréation et la lecture, le tabac et l'alcool, et ainsi de suite. Dans chaque cas, presque sans exception, la hausse se maintient. A mon avis, certaines hausses sont plus troublantes que d'autres. Nous le constatons lorsque nous parlons des disparités régionales à la Chambre. En me tournant vers l'Est du Canada, une chose me frappe dans cette statistique: l'an dernier, c'est à Saint-Jean qu'on trouvait l'augmentation la plus élevée de l'indice des prix au consommateur dans les régions urbaines; il s'établissait à 4.8 p. 100 dans une région qu'en général on classe parmi celles qui ont besoin d'aide à cause de la disparité régionale. La ville où l'augmentation est la moins sensible est celle de Vancouver où, l'an dernier, l'augmentation s'élevait à 3.1 p. 100 environ. Il s'agit d'une région où l'on constate des gains appréciables en ce qui concerne les syndicats de travailleurs et autres groupes. C'est intéressant à noter. Les régions qui semblent le plus durement touchées sont celles qui peuvent le moins se permettre ces augmentations subites.

Examinons un instant la question du logement. Nous constatons qu'ici encore, la moyenne pour une période de trois ans est de 3.3 p. 100 mais qu'en 1968 elle n'était que de 4.8 p. 100, la plus grande augmentation annuelle depuis cinq ans. Nous avons un besoin désespéré d'unités de logement et pourtant nous voyons que pour ceux qui désirent devenir propriétaire de leur propre maison, les coûts ont augmenté de 8.1 p. 100 pour la seule année 1968 et les loyers de 4.3 p. 100 en moyenne. Aussi les députés sont-ils très préoccupés de ces brusques augmentations. Nous demandons au ministre: Que compte-t-il faire à ce sujet? Nous voici au début d'une nouvelle année et lorsque nous consultons nos journaux, nous voyons que le coût de la construction est monté en flèche et que celui du bois d'œuvre a crevé tous les plafonds. Cela viendra s'ajouter au prix d'ensemble de la construction.

• (11.40 p.m.)

Bien que la Chambre ait adopté bill sur bill au sujet des taux d'intérêt le plafond de ceux-ci a été supprimé et ils ne cessent de monter. Toutes les fois que les taux d'intérêt s'accroissent d'un point ou d'une fraction de point les prix du logement montent. Si la Chambre ne prend pas des mesures efficaces, l'année 1969 sera pire que 1968, en ce qui concerne la montée en flèche des prix. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage; j'ai traité de deux ou trois domaines et ils se ressemblent tous. Mais voici la question qui se pose: qui

est pris dans l'étau coût-prix? Ce sont les Canadiens, notamment les nombreuses personnes qui vivent de leur pension, y compris celles qui ont pris leur retraite il y a bien des années avec un revenu dont le pouvoir d'achat était suffisant à l'époque. Aujourd'hui, ils sont en difficulté.

C'est dans ce domaine que le gouvernement doit prendre des mesures. Il me semble qu'il y a moyen d'imaginer tous ensemble, à la Chambre des communes, des mesures de nature à freiner l'érosion lente mais constante du pouvoir d'achat du dollar. Quelques-unes des décisions nécessaires ne seront pas bien accueillies et il est tout à fait évident qu'elles ne concorderont pas avec la façon de penser du gouvernement actuel.

On parle depuis des années de créer un conseil de revision des prix. Qu'y a-t-il de mal à cela? Tout le monde sait que ce tableau d'ensemble comporte un certain nombre d'aspects. Un de mes honorables amis vient de parler de la spirale des bénéfices. C'est un fait. Je suis convaincu qu'un pareil organisme freinerait puissamment la montée des prix car il faudrait justifier les majorations. Quel mal y a-t-il à créer un conseil et à dire aux sociétés: «Vous devez motiver vos augmentations de prix». Jusqu'à ce que le gouvernement actuel et les députés soient prêts à prendre les mesures qui s'imposent pour créer un conseil des prix, nous assisterons, j'en suis convaincu, à une augmentation régulière du coût de la vie et à l'amenuisement du pouvoir d'achat. Un cortège d'autres problèmes en découleront. Quiconque sait lire se rend compte de la nécessité de relever le montant de base des pensions de la vieillesse. C'est affligeant de voir, au fil des mois, les vieillards pensionnés obligés de réduire leur niveau de vie alors qu'un tas d'hommes politiques rassemblés ici à Ottawa craignent de s'attaquer aux problèmes fondamentaux qui assaillent notre pays. Nouveau venu à la Chambre, voilà ce qui m'inquiète.

Le ministre s'efforce, je crois, de faire du bon travail et le fonctionnement de certaines directions du ministère semblent déjà dénoter un certain succès. Mais s'il veut vraiment réussir, il devra faire œuvre de pionnier dans son parti—or dans le parti libéral il n'est pas nécessaire d'être très radical. Il y a un terrain énorme à couvrir. Le ministre devrait examiner certains moyens qui permettront d'enrayer la hausse vertigineuse du coût de la vie. Si le ministre fait cela il se fera un nom, tout en s'attirant la reconnaissance de tous les consommateurs et rendra un service réel aux gens qui vivent de revenus fixes, complètement à la merci d'une inflation galopante que jusqu'à présent le gouvernement n'a pas su contenir.



**M. Peters:** Monsieur le président, ce soir nous avons entendu parler de la Case 99 et je voudrais savoir si on l'a utilisée. Mon collègue de Vancouver-Kingsway m'a appris qu'on avait fait quelque publicité pour la Case 99 et peut-être est-ce là le seul résultat que nous aurons obtenu cette nuit et il est probable que le ministre recevra d'autres lettres.

A ce sujet je rappelle les questions que j'ai posées au ministre pendant la période des questions, et auxquelles il a répondu que si les députés n'étaient pas satisfaits du prix trop élevé de certaines denrées ils devraient utiliser la procédure qui permet à cinq députés de déposer une réclamation afin de lancer une enquête. Les députés trouveront peut-être dans la Case 99 un bon endroit pour déposer leurs réclamations; je pense qu'ils obtiendront une réponse quelconque en temps voulu.

On a présenté bon nombre d'idées ce soir, et nous savons gré au gouvernement d'accorder ce temps de parole aux députés. Il y a toutefois deux ou trois domaines que le ministre n'a pas abordés, celui des faillites notamment. Quelqu'un qui est bien au courant m'a signalé que la loi sur les faillites prête à plus d'abus que toute autre, et que ces abus ont influé énormément sur le prix de certains produits.

Je voudrais aussi que le ministre étudie une autre question qu'il a abordée il y a quelque temps, mais dont je n'ai pas entendu parler dernièrement. Il s'agit des jeunes joueurs de hockey qui doivent négocier un contrat. Sauf erreur, quand il était encore député, le ministre a soulevé la question à plusieurs reprises, et je crois qu'il y a lieu de l'examiner de près.

Il y a de nombreuses équipes de hockey dans les localités du Nord de l'Ontario et du Québec, surtout dans les petites localités, et certaines forment des joueurs de calibre professionnel. Toutefois, si ces joueurs sont engagés par contrat dès l'âge de 12 ans, ils pourraient bien se trouver liés pour toute leur carrière sportive. C'est mauvais.

Je suis sûr que tous ceux qui s'intéressent à la formation de bons joueurs de hockey appuyeront ce que le ministre disait dans le temps, savoir qu'une enquête dans ce domaine-là ferait beaucoup de bien pour les sports, surtout dans les régions de Noranda, Québec, Kirkland Lake, Timmins et dans d'autres

localités du Nord de l'Ontario. Le ministre a entendu parler de bien des problèmes ce soir. A cet égard, je crois que nous devrions demander au Conseil économique d'étudier la question de la publicité. Les consommateurs doivent quelquefois payer des prix exorbitants pour certains produits, parce que les entreprises qui les vendent ont recours à des trucs publicitaires, et les autres entreprises dans le même domaine doivent faire de même. Les épiceries de ma circonscription annoncent des voyages en Hawaii. Une émission de télévision promettait un voyage à Las Vegas, et de l'argent de poche pour pouvoir s'y adonner au jeu. Des trucs semblables doivent faire augmenter le prix des produits, c'est pourquoi le ministre devrait faire une enquête à ce sujet.

• (11.50 p.m.)

Nous sommes tous reconnaissants au ministre de nous avoir écoutés attentivement. Nous voulons aussi remercier le gouvernement de nous avoir donné l'occasion de formuler nos remarques.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 53—*Création d'un conseil.*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, je suis heureux que cet article ait été inclus dans le bill. Je veux faire une ou deux observations, là-dessus, et j'espère que le ministre pourra me répondre. J'ai constaté qu'en gros, l'article reconstitue le Conseil national du bien-être social. Il apporte quelques changements, qui ne sont peut-être pas très importants, mais qu'il vaut la peine de signaler. Le Conseil, au lieu d'être composé du sous-ministre fédéral du Bien-être social, des sous-ministres provinciaux du Bien-être social et d'un certain nombre d'autres personnes, sera composé de vingt et un membres, dont aucun n'est désigné dans la loi. J'aimerais entendre les commentaires du ministre à cet égard. Je remarque aussi que les membres peuvent toucher une rémunération et des frais raisonnables de déplacement, ce qu'ils ne recevaient pas autrefois. Mais deux choses qui figuraient dans l'ancienne loi restent en vigueur. Celle qui me préoccupe le plus est la disposition selon laquelle le Conseil national du bien-être social ne peut examiner que les questions qui lui sont soumises par le ministre. Dans le texte de la mesure, on a remplacé le «gouverneur en conseil» par le «ministre», ce qui importe peu. Quant à l'autre point, savoir que le Conseil ne peut examiner que les questions qui lui sont soumises par le ministre, il est maintenu. Il me semble que si ce Conseil national du bien-être social doit faire œuvre utile, donner de bons et justes conseils au ministre et nous permettre de faire des progrès dans ce domaine, les membres qui y seront nommés devraient pouvoir mettre à l'ordre du jour les questions qui leur paraissent importantes, et conseiller le ministre à leur égard.

A mon avis, ce conseil devrait avoir le même prestige que le Conseil économique du Canada et j'espère que le ministre acceptera de faire certaines modifications de nature à conférer à ce conseil plus d'autorité et plus de prestige qu'à présent. J'avais encore un ou deux points à soulever, mais je vois que le ministre est pressé de répondre aux questions que je lui ai posées et je serais heureux qu'il le fasse.

**L'hon. M. Munro:** Monsieur le président, voici ma réponse au député. Les 20 membres du Conseil seront recrutés dans des groupes syndicaux et des organisations sociales s'intéressant à ces problèmes, dont plusieurs ont été cités par le député. Quant à la rémunération prévue, ceci nous permettra d'obtenir les services de gens travaillant dans le domaine du bien-être social qui, sans quoi, en raison de revenus insuffisants, n'auraient pas les moyens de venir à Ottawa nous aider dans notre travail. Voilà pourquoi nous avons prévu une rémunération. Je pense que nous nous montrons un peu plus démocratiques en prévoyant ces paiements.

L'autre question plus importante était celle-ci. Le député laissait entendre que les membres du Conseil ne pourraient étudier que les cas que je leur soumettrais. J'ai un amendement qui modifierait l'article 7c de façon à ce qu'il se lise ainsi: «que le Ministre peut soumettre à l'examen du Conseil ou que le Conseil juge appropriées.» Autrement dit, je soumets des questions à son examen ou il peut examiner d'autres questions qu'il juge appropriées et donner son avis à l'égard de ces questions. Mon amendement est prêt et je pourrais poursuivre l'examen de l'article et le mettre aux voix ce soir. Je propose donc:

Que le Bill nº C-173 soit modifié en supprimant les lignes 16 et 17 à la page 21 et en les remplaçant par ce qui suit: «que le Ministre peut soumettre à l'examen du Conseil ou que le Conseil juge appropriées.»

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous devrions peut-être siéger plus souvent aussi tard le soir, monsieur le président. Il est rare qu'une proposition, émise cinq minutes avant l'heure de la levée de la séance, soit si facilement acceptée. La structure du Conseil se trouve vraiment améliorée si les membres peuvent inscrire à l'ordre du jour des questions qu'ils jugent eux-mêmes pertinentes. Je vais appuyer cet amendement sans hésitation.

Je me demande cependant si on ne pourrait pas faire quelque chose d'analogue à l'égard du paragraphe 2 de cet article, qui, actuellement, se lit comme il suit:

Le Conseil national du bien-être social se réunira aux temps et lieux que le Ministre ordonnera.

Il importe peu que le Conseil soit autorisé à dresser son propre ordre du jour, s'il ne peut se réunir quand il le veut. Il est inutile de limiter les réunions du Conseil aux temps et lieux ordonnés par le ministre. Il me paraîtrait logique, en rapport avec l'amendement proposé par le ministre, de modifier l'autre partie de l'article, du moins dans la même mesure.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Conformément à l'ordre spécial de la Chambre, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**L'hon. M. Macdonald:** Si nous pouvions continuer quelques minutes de plus, monsieur le président, ces deux parties pourraient être adoptées, semble-t-il.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président:** L'amendement est-il adopté?

(L'amendement de l'honorable M. Munro est adopté.)

**M. le vice-président:** L'article 53 modifié est-il adopté?

(L'article 53 modifié est adopté.)

**M. le vice-président:** L'article 54 est-il adopté?

**M. Peters:** Il est minuit, monsieur le président.

**M. le vice-président:** Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

• (Minuit)

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Comme il est passé dix heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures...

**M. Bell:** Aujourd'hui.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Aujourd'hui.

(A 12 h. 03 la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 14 mars 1969**

La séance est ouverte à onze heures.

[*Français*]

## AFFAIRES COURANTES

### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**M. Gaston Clermont (Gatineau)** présente le 11e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

### LES CÉRÉALES

L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES CÉRÉALES—LA STABILISATION DES PRIX ET DU MARCHÉ

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, l'Arrangement international sur les céréales est entré en vigueur le 1er juillet 1968, alors que les prix internationaux étaient l'objet d'une certaine pression. On a reconnu dès le début qu'il faudrait un certain temps et une bonne mesure de retenue pour réaliser l'application efficace des prix contenus dans l'Arrangement. Des progrès ont été réalisés en ce sens, progrès facilités par les réunions fréquentes tant des exportateurs qu'au sein du Conseil international du blé. Le Canada a toujours observé les prix minimums établis pour les catégories de blé du Canada.

Depuis quelques semaines, une importante détérioration des prix pour les blés de haute qualité s'est manifestée sur le marché européen. En certains cas et pour des catégories et classes particulières, ces prix ont été bien au-dessous des prix minimums établis par l'Arrangement international sur les céréales, et un volume assez considérable de ventes ont pu être réalisées par nos concurrents.

Le 11 mars, je me suis rendu à Washington et j'ai rencontré les hauts fonctionnaires du département d'État ainsi que le secrétaire à l'Agriculture afin de voir s'il était possible de réaliser une collaboration plus étroite en matière de prix. Les résultats de ces conversations sont quelque peu prometteurs pour l'avenir, mais dans la présente situation concurrentielle entre les exportateurs, il ne faut pas s'attendre au rétablissement immédiat des niveaux de prix. A la lumière de ces faits, la Commission canadienne du blé en est venue à la conclusion qu'il lui faut soutenir la concurrence sur le marché.

Il y aura, la semaine prochaine, une réunion du Comité d'examen des prix du Conseil international du blé et l'on a convoqué une réunion des exportateurs afin de déterminer quelles mesures s'imposent pour rétablir la stabilité des prix en tenant compte des obligations prises dans le cadre de l'Arrangement. Le Canada épuisera tous les moyens pour essayer d'améliorer la coopération internationale en matière de prix, en agissant par l'intermédiaire de l'Arrangement international sur les céréales et par nos discussions avec d'autres exportateurs. Il convient de noter que ledit Arrangement prévoit des moyens de rectifier provisoirement les prix minimums, étant donné que les rapports de prix entre les genres et les qualités de blé fluctuent selon les circonstances de la concurrence.

La coopération internationale pour la vente du blé demeure le premier principe de la politique canadienne; tout en soutenant la concurrence sur les marchés, le Canada ne ménagera aucun effort, en consultation avec d'autres pays exportateurs et importateurs, pour améliorer et resserrer la coopération en matière de prix et pour le bon fonctionnement de l'Arrangement international sur les céréales.

**M. George Muir (Lisgar):** Nous sommes heureux que la Commission canadienne du blé ait l'intention de soutenir la concurrence des autres exportateurs de céréales du monde et que l'on veuille stabiliser les prix, mais je signale que dans les circonstances actuelles, des quantités considérables de blé canadien se vendent à des prix bien au-dessous de ce que paie la Commission du blé. Nous souhaitons que la situation n'empire pas parce que le gouvernement refuserait à l'occasion une réduction des prix internationaux. Il ne s'agit pas seulement des prix du blé, mais également du marché des céréales secondaires où nous avons perdu des ventes en permettant à nos concurrents de nous damer le pion. J'espère qu'à l'avenir, on établira les prix de façon plus souple afin de vendre notre grain et de soutenir la concurrence des autres exportateurs du monde.

• (11.10 a.m.)

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je crains que la déclaration du ministre ne soit le signe avant-coureur de très mauvaises nouvelles pour les producteurs de blé de l'Ouest. C'est sans doute le préliminaire de l'annonce d'une regrettable réduction du prix du blé.

Fort judicieusement, le ministre a signalé que pour certaines classes ou types de blé, les prix étaient bien au-dessous du minimum fixé par l'accord international sur les grains. Il a dit que nos concurrents avaient conclu de nombreuses ventes. J'espérais que le ministre dise à la Chambre quels sont ces concurrents qui violent l'accord auquel le Canada est partie, en même temps que d'autres pays exportateurs.

On sait, évidemment, que les États-Unis, dans l'intervalle entre l'expiration de l'accord international sur le blé et l'entrée en vigueur de l'accord international sur les grains, vendaient le blé 18c. au-dessous du minimum, bien que l'ancien ministre du Commerce nous eût donné l'assurance qu'en vertu d'un accord verbal, toutes les parties intéressées s'en tiendraient au minimum fixé dans le projet d'accord international sur les grains.

J'espère que le ministre saisira sous peu l'occasion de dire à la Chambre si nos concurrents qui vendent à un prix inférieur au prix convenu sont parties à l'accord international sur les grains et, si oui, quels sont ces pays ou bien s'agit-il de pays exportateurs qui n'ont pas signé l'accord. Sauf erreur, tous les exportateurs importants sont parties à l'accord international sur les grains. Je dois donc conclure que l'accord international a été violé par des pays qui ont accepté certains prix minimums, mais qui ne tiennent pas compte de l'accord. Je crois que l'affaire est regrettable et qu'elle doit préoccuper vivement le ministre et surtout les cultivateurs canadiens.

Si la situation persiste, j'estime que la Commission canadienne du blé sera forcée d'ajuster ses prix pour faire face à la concurrence mondiale. Mais cela signifiera que la production du blé au Canada se trouvera dans une situation catastrophique et que de nombreux cultivateurs de l'Ouest canadien auront de graves ennuis. J'espère que la réunion annoncée par le ministre permettra de rétablir une certaine stabilité des prix.

Je m'inquiète quelque peu du passage de la déclaration du ministre où il souligne que l'accord international sur les grains a prévu des dispositions en vue de rajustements provisoires des prix minimums. Malheureusement, ces rajustements ont tendance à devenir permanents. Si nous devons enregistrer une baisse permanente pour le reste de la durée de cet accord, cela suscitera de grandes difficultés à nos producteurs de blé et naturellement à l'économie canadienne en général.

Tous les députés à la Chambre voudront formuler, j'en suis sûr, leurs meilleurs vœux de succès au ministre lors de la réunion projetée. Celui-ci réclamera sans doute une adhésion aux prix minimums prévus par l'accord international sur les grains plutôt que de préconiser une réduction temporaire des prix, si celle-ci peut être évitée.

[*Français*]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je comprends parfaitement le désappointement de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) au sujet du marché international des céréales, particulièrement de celui du blé. Cependant, je tiens à le féliciter et à le remercier de mettre la Chambre au courant de ces problèmes et des efforts qui ont été faits, en collaboration avec les autorités américaines, en vue de trouver des solutions avantageuses.

J'espère quand même que les producteurs de céréales de l'Ouest ne seront pas trop touchés financièrement par ces difficultés du marché. Cela prouve que même lorsque nous avons des possibilités de production assez considérables pour aider à l'alimentation de tous les habitants du globe, certains problèmes de concurrence se posent entre les hommes.

J'espère que l'honorable ministre poursuivra ses efforts et qu'avec la participation de la Commission canadienne du blé et de tous les intéressés, il trouvera des solutions heureuses qui feront que nos producteurs de blé de l'Ouest n'auront pas à souffrir trop durement des conséquences de la concurrence sur le marché international.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### DÉPÔT DE LA PARTIE II DU RAPPORT HAWTHORN-TREMBLAY

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui les versions française et anglaise de la partie II du rapport Hawthorn. Je veux aussi déposer la version française de la partie I de ce rapport, dont la version anglaise a été déposée à la Chambre le 10 mars 1967.

Pour la gouverne de la Chambre, je signale que j'ai donné ordre de distribuer des exemplaires du rapport en question à tous les conseils de bandes indiennes, à toutes les associations indiennes et à tous les premiers ministres provinciaux, ainsi qu'aux commissaires des Territoires et aux membres de leur cabinet ou de leur conseil. Évidemment, tous les députés en recevront un exemplaire dès aujourd'hui.

[*Traduction*]

## LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION POUR DONNER AUX FORCES ARMÉES LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS PARTIELLES

**M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord)** demande à déposer le bill C-181, modifiant la loi électorale du Canada (Vote des forces canadiennes).

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Hopkins:** Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de donner aux membres des forces armées du Canada le droit de vote aux élections partielles fédérales. Les militaires déclarent leur lieu de résidence naturelle aux fins d'élections générales et devraient avoir le droit, lorsqu'une élection complémentaire a lieu, de voter dans leur lieu de résidence naturelle. La loi électorale du Canada n'accorde pas au personnel des forces canadiennes le droit de vote dans ce genre d'élections. C'est, dans une société libre, refuser aux militaires canadiens un droit fondamental, et je recommande à la Chambre d'adopter ce bill pour remédier à cette situation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

# QUESTIONS ORALES

## LES CÉRÉALES

LE BLÉ—L'ACTIVITÉ DIPLOMATIQUE ET LA DÉTÉRIORATION DU MARCHÉ INTERNATIONAL

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Après l'annonce qu'il a faite, et que je considère comme un désaccord de première grandeur pour le Canada, vu la détérioration de notre marché international du blé qu'elle implique, voudrait-il nous dire pourquoi il croit qu'il n'y a pas d'espoir de voir se redresser bientôt la situation? Il doit bien cela au pays et à la Chambre. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire quels sont les pays qui créent les difficultés? Il semble ressortir de sa déclaration que les États-Unis pourraient être du nombre. Est-ce à la suite de sa visite là-bas que le ministre s'est formé cette opinion? Par ailleurs, quels sont les autres pays ayant participé à un accord international quelconque sur le blé qui vendent à meilleur compte que le Canada? Quels sont les pays qui créent des difficultés?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** J'ai raison de croire que tous les pays membres de l'AIC, et certains autres exportateurs qui n'en sont pas membres, ne se conforment pas d'une certaine façon en ce moment aux prix contenus dans l'Arrangement international sur les céréales. Ce n'est pas en faisant des semonces à ces pays et en montrant de l'acrimonie à cet égard que nous réussirons à obtenir leur appui en vue d'un retour à la normale cela, le chef de l'opposition le sait.

J'ai dit que nous nous adaptions à la situation actuelle. Nous avons déjà fait une importante démarche diplomatique. Je suis allé à Washington, entre autres, pour convaincre les États-Unis que cela n'est pas dans les intérêts des exportateurs, que ce n'est pas dans l'intérêt à long terme des importateurs de ne pas respecter l'arrangement international, et que nous devrions revenir sans tarder aux prix de l'AIC. Nous nous sommes déjà acheminés dans cette voie. J'ai déjà annoncé dans ma déclaration une réunion du Comité d'examen des prix et une réunion des exportateurs. Cela nous fournira l'occasion de faire valoir notre point.

Par suite des entretiens que j'ai eus à Washington, les États-Unis comprennent la situation comme nous la comprenons ici, et je suis convaincu qu'ils nous accorderont leur collaboration en vue d'un retour à la normale.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a fait savoir qu'une réunion est prévue pour la semaine prochaine. Le ministre croit néanmoins que le Canada doit maintenant baisser ses prix au-dessous du minimum prévu par l'accord. Ne voit-il pas que la seule possibilité qu'il laisse entrevoir au peuple canadien en ce moment est celle d'une détérioration continue? Peut-il dire à la Chambre pourquoi il est nécessaire, à son avis, que le Canada fasse ce pas maintenant, alors qu'une réunion doit se tenir la semaine prochaine, et pourquoi croit-il que la situation se rétablira dans un avenir rapproché? Le ministre n'a-t-il aucun espoir que la réunion de la semaine prochaine apporte une solution à la situation présente?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Stanfield:** J'invoque le Règlement. Je n'ai aucune excuse à présenter...

**M. l'Orateur:** J'allais simplement dire qu'à mon avis, la question de l'honorable député prête peut-être à discussion. Je sais toutefois que la question est importante. Le ministre pourrait peut-être y répondre quand même.

**L'hon. M. Pepin:** Je crois que le leader du Nouveau parti démocratique a raison de dire que nous n'avons pas le choix. Si nous ne voulons pas perdre des ventes, il nous faut soutenir la concurrence, et c'est ce que fait la Commission du blé. Nous espérons ainsi montrer aux autres pays exportateurs, signataires de l'accord international, que nous savons faire la concurrence aussi. Nous espérons que cela leur fera comprendre ce qui arriverait si tous les pays commençaient à violer l'accord international. Cette décision a été dure à prendre et j'espère que le chef de l'opposition sera compréhensif à cet égard. Tout compte fait, nous croyons avoir pris la bonne décision.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Envisagerait-il de déclarer à la Chambre que les prix du blé resteront les mêmes sur le marché intérieur, afin de rétablir la confiance dans l'Ouest canadien?

**M. l'Orateur:** Le député pose une question en laissant sous-entendre la réponse. La question telle qu'il la pose n'est pas recevable.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration préliminaire à faire avant mon autre question. Je suis au courant de ce problème, car il s'est posé quand j'étais en fonction. Nous nous sommes montrés fermes devant les États-Unis, et ils étaient disposés à agir.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La déclaration préliminaire étant faite, peut-être le très honorable député pourrait-il passer à la question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je voulais faire état de mon expérience pour essayer d'aider le gouvernement.

**Une voix:** Oh!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cette exclamation, d'où qu'elle vienne ne veut rien dire.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, voici ce que je demande au ministre. Puisque le gouvernement des États-Unis est républicain et que le président actuel était vice-président quand Eisenhower était au pouvoir et que nous avons pu...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je signale au très honorable député qu'il s'agit là d'une déclaration qu'il aurait pu faire à l'appel des motions; en attendant, il ne pose pas sa question.

[M. l'Orateur.]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, malgré tout le respect que je vous dois, c'est impossible, car, à l'appel des motions, un seul représentant de chaque groupe a le droit de parler.

Le ministre peut-il nous dire si le Canada a protesté contre les États-Unis qui vendaient certains produits à vil prix, et quand il l'a fait pour la première fois? Deuxièmement, est-il vrai que l'URSS pratique le dumping du blé en dehors des cadres de l'Arrangement international sur les céréales? Cette rumeur repose-t-elle sur un fondement quelconque? Ne cherchons-nous pas, tout compte fait, à soustraire l'Ouest du Canada aux conséquences de ce qui semble être une autre grande retraite du gouvernement?

**L'hon. M. Pepin:** Pour répondre à la première question, monsieur l'Orateur, j'ai peut-être de la diplomatie une idée quelque peu différente de celle que s'en fait le très honorable représentant. Il est plus facile de parler avec autorité aux Américains quand on est assis là-bas que lorsqu'on siège de ce côté-ci.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Nous l'avons fait et avons obtenu des résultats.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pepin:** J'ai toujours cru qu'en diplomatie le résultat était plus important que le style.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Pepin:** Puis-je maintenant répondre à la question, monsieur l'Orateur? Nous avons eu des entretiens avec les États-Unis à ce sujet—

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quand?

**L'hon. M. Pepin:** Lorsque je suis allé à Washington le 11.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Et pas avant?

**L'hon. M. Pepin:** Et j'ai indiqué dans mon compte rendu ce que nous faisons à l'heure actuelle. En ce qui concerne l'URSS, j'apprends également que ce pays viole également le barème des prix de l'Arrangement international sur les céréales, mais comme ce pays ne participe pas à l'Arrangement, je présume qu'il peut se le permettre sans hésitation, à la différence d'un adhérent à l'entente.

C'est un état de choses intéressant mais déplorable. L'un grignotte un peu, un deuxième un peu plus, un troisième renchérit pour ne pas se laisser dépasser par le deuxième...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Et le cultivateur canadien reste les mains vides.

**L'hon. M. Pepin:** C'est ce que nous cherchons à éviter.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je poser au ministre une question supplémentaire relative à sa déclaration. Il a affirmé que la Commission canadienne du blé devait être en mesure de soutenir la concurrence. Cette Commission veut-elle réduire ses prix au-dessous du minimum stipulé dans l'Arrangement international sur les céréales, avant la réunion de la semaine prochaine ou, de concert avec le ministre, laisse-t-elle simplement prévoir qu'elle le fera si aucun accord n'intervient à cette réunion des pays exportateurs?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, la déclaration me paraissait extrêmement claire. La Commission du blé demeurera dans une position concurrentielle. Donc, si un concurrent réduit les prix, nous devrons, à regret, faire de même. Nous le déplorons, mais, tout bien considéré, cette décision nous paraît juste pour le moment.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'ai une autre question complémentaire. .

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois rappeler à nouveau aux députés que nous passons trop de temps sur cette question. Ils ne devraient peut-être pas poser trop de questions complémentaires.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Cette question revêt une importance vitale pour l'ensemble de l'économie canadienne en particulier celle de l'Ouest. Je veux élucider un point. Dans le cas de concurrents qui ne respectent pas l'Accord international sur les grains, la Commission du blé a-t-elle l'intention d'abaisser les prix ou le ministre les prévient-il simplement que c'est ce que nous ferons si, à la réunion de la semaine prochaine, on ne parvient pas à convaincre tous les exportateurs de respecter à nouveau les termes de l'Accord?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, la Commission du blé suspendra s'il le faut l'application de l'annexe de l'Accord—non l'Accord lui-même s'il demeure valable—pour permettre le jeu de la concurrence.

**M. A. B. Douglas (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement ou le ministre de l'Industrie et du Commerce envisagerait-il de remettre en vigueur les prix minimums pour le blé qui étaient courants il y a quelques mois?

**M. Woolliams:** C'était au moment où des élections avaient lieu en Saskatchewan.

**L'hon. M. Pepin:** Que je sache il existe un prix minimum pour le blé qui est le prix initial versé aux cultivateurs de l'Ouest.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce n'est pas un prix minimum.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il quelle protestation son gouvernement a présentée ces derniers mois aux États-Unis et, en pareil cas, serait-il prêt à la déposer à la Chambre? Deuxièmement, remettrait-il en vigueur dorénavant la politique de subventions que Bob Winters avait à la Chambre des communes assurée aux cultivateurs?

**L'hon. M. Pepin:** Lors de la réunion des exportateurs à Canberra nous avons protesté mais toujours en nous efforçant d'obtenir leur collaboration et de prouver qu'à la longue cette façon d'agir n'était pas dans l'intérêt mieux compris des exportateurs ou des importateurs. Quant à la remise en vigueur de l'arrangement temporaire de M. Winters au sujet d'une garantie, le gouvernement est parfaitement conscient, autant d'ailleurs que les membres de l'opposition, des conséquences éventuelles qu'elle aurait pour les producteurs de l'Ouest; nous espérons toujours pouvoir relever le prix et, selon la tournure que prendront les événements, nous agirons en temps opportun.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé dans sa déclaration de situation provisoire. Étant donné les promesses faites aux agriculteurs de l'Ouest au sujet du maintien des prix et la concurrence qui, selon toute apparence, fait baisser les prix, le gouvernement voudrait-il songer immédiatement à l'application d'un régime de dualité de prix pour le grain à l'heure actuelle?

**L'hon. M. Pepin:** Un débat sur un régime de dualité de prix exigerait un peu plus de temps que nous n'en avons actuellement.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question s'apparente à la précédente. J'aimerais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il a présenté des instances à la Commission canadienne du blé au sujet des griefs de l'Ouest canadien, voulant que la Commission du blé applique depuis quelques semaines le contingentement de façon déloyale, désobligeante et mesquine, en engageant des poursuites contre les producteurs qui livrent de 20 à 30 boisseaux en trop.

**L'hon. M. Pepin:** La dernière partie de la question est brutale et incomplète. Des instances de ce genre sont présentées régulièrement à la Commission canadienne du blé par mon ministère. Je me renseignerai davantage.

[*Français*]

## L'IMMIGRATION

LA SUBVENTION DES COURS D'ANGLAIS AUX OUVRIERS CANADIENS-FRANÇAIS

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, je désirais poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais, en son absence, je l'adresserai au très honorable premier ministre.

Considérant que les ouvriers immigrants de Québec et de Montréal reçoivent actuellement des subventions pour apprendre la langue anglaise, est-ce que les ouvriers canadiens-français peuvent espérer se voir accorder prochainement les mêmes avantages?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, le député sait ou devrait savoir que le ministre concerné ne doit pas répondre aux questions aujourd'hui, mais qu'il sera à la Chambre lundi.

[*Traduction*]

## LA PÊCHE

LES PHOQUES—LA TÉLÉDIFFUSION À NEW YORK DU FILM SUR LA CHASSE AUX PHOQUES

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais poser ma question au premier ministre. Y a-t-il eu manifestation devant le consulat du Canada à New York hier, par suite de la télédiffusion dans cette ville du film sur la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent, réalisé par Radio-Canada? Si oui, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures il prend pour retirer ce film de la circulation, en raison du grave tort qu'il cause au bon renom du Canada à l'étranger?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre répondrait sans doute volontiers à la question si on la lui posait lundi prochain. Le ministère répondra aux questions lundi.

## LES TRANSPORTS

LA PROLONGATION DU GEL DES TAUX

**M. Thomas A. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Il s'agit des instances présentées par les premiers ministres des provinces atlantiques au sujet des transports et en particulier de la recommandation demandant de prolonger le gel des taux. Le ministre peut-il nous confirmer maintenant que le gel sera prolongé et nous dire comment il compte en saisir la Chambre.

[L'hon. M. Pepin.]

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure de faire très prochainement une déclaration. Entre-temps, j'aimerais obtenir soit directement, soit par l'intermédiaire des leaders à la Chambre, la collaboration des députés d'en face afin de décider de la meilleure façon de régler rapidement la question.

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, nous apporterons volontiers notre collaboration. Est-ce là une intention bien arrêtée de la part du ministre, de sorte que les expéditeurs seront rassurés quant à la prolongation du gel et sauront que les modalités en seront déterminées plus tard?

**L'hon. M. Hellyer:** Puis-je assurer mon honorable ami que nous savons parfaitement que dans ce domaine, le maintien de l'activité est indispensable et que toute interruption serait néfaste. Nous devons prendre les dispositions nécessaires avant le 23 mars, date où le gel doit prendre fin. Cependant, je voudrais réserver la déclaration définitive que me demande le député jusqu'à la semaine prochaine peut-être. Entre-temps, nous pourrions peut-être en discuter avec les divers leaders de la Chambre afin de trouver une formule pratique.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances s'il se rend compte qu'une nouvelle tendance inflationniste se dessine dans le pays, alors que des succursales de la Banque Royale du Canada, de la Banque Impériale de Commerce et la Banque Toronto-Dominion offrent des cartes qui permettent au détenteur de boire à crédit sans ouvrir de compte en banque.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai entendu dire qu'il se passait également de ces choses affreuses au Club des journalistes.

## L'IMMIGRATION

LES ACCORDS RÉCIPROQUES AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR L'ENTRÉE DES IMMIGRANTS

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voulais adresser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais elle revêt une importance spéciale aujourd'hui par suite de la déclaration qu'on vient de faire. Je l'adresserai donc au premier ministre. Étant donné que des intérêts américains contrôlent une forte partie de l'industrie canadienne, que les citoyens américains peuvent venir au Canada

sans difficulté en vertu de nos lois sur l'immigration, alors que le nombre des Canadiens pouvant se rendre aux États-Unis est maintenant restreint, le premier ministre adresserait-il aux États-Unis des protestations au nom de son gouvernement afin que les Canadiens puissent faire l'objet aux États-Unis de la même courtoisie de la part de ces sociétés américaines?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi cette question ne serait pas posée au ministre le jour où il sera à la Chambre.

**M. Woolliams:** La question que j'adresse au premier ministre n'a pas trait aux faits. Nous connaissons les faits. Je le prie de protester auprès des autorités américaines à cet égard, en sa qualité de chef du gouvernement, comme les Canadiens lui demandent de le faire.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BIAFRA—LE CESSEZ-LE-FEU COMME PRÉLUDE AUX NÉGOCIATIONS

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais d'abord signaler combien j'ai été surpris de voir que le ministre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a une question à poser, qu'il la pose.

**M. Broadbent:** Comme le premier ministre Wilson a décidé de se rendre au Nigéria et que d'après le *Telegram* de Toronto, daté du mardi, les bombardements contre les centres de civils se font plus nombreux, le premier ministre songerait-il maintenant à exhorter le gouvernement fédéral du Nigéria à accepter l'offre d'un cessez-le-feu proposée par le Biafra comme prélude à des négociations?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, nous avons rappelé notre haut-commissaire à Lagos. Il a en ce moment des consultations et des entretiens avec certains fonctionnaires et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant le problème dans son ensemble.

[*Plus tard*]

**M. Broadbent:** Ma question s'adresse au premier ministre et elle est supplémentaire à celle que je lui ai posée hier. Lui, ou à défaut, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, envisageraient-ils de faire rapport à la Chambre, lundi ou mardi prochains, sur les discussions qui ont lieu au ministère des Affaires extérieures au sujet de la situation au Nigéria?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne manquerai pas d'y songer.

## LA POLLUTION

LA RESPONSABILITÉ À UN SEUL MINISTÈRE

**M. Keith Hymmen (Kitchener):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question suivante au premier ministre. Étant donné le grand intérêt manifesté à l'égard du bill sur la réorganisation du gouvernement dont la Chambre est actuellement saisie, songe-t-il à apporter, de concert avec ses collègues du cabinet, un autre changement important dont le besoin se fait sentir depuis longtemps, en confiant la responsabilité fédérale constitutionnelle dans le domaine de la pollution des eaux et de l'air à un seul ministère et un seul ministre?

**M. l'Orateur:** Le député doit se rendre compte que la Chambre est actuellement saisie de la mesure en question. C'est au cours de l'étude de cette mesure qu'il conviendrait peut-être de présenter des instances.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DISCUSSION AVEC L'AMBASSADEUR SOVIÉTIQUE DE LA TENSION EN EUROPE DE L'EST

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, vu la tension croissante en Europe de l'Est, et la menace possible à la paix dans cette région, compte tenu surtout des manœuvres militaires projetées par l'Union soviétique et les pays membres du Pacte de Varsovie, le gouvernement a-t-il exprimé son inquiétude et son anxiété à l'Union soviétique et sinon, le fera-t-il? Le premier ministre en a-t-il discuté avec l'ambassadeur soviétique qu'il a rencontré la semaine dernière?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les questions abordées au cours de mon entretien avec l'ambassadeur sont confidentielles. Je dis seulement qu'en général, il a été question de la Chine, mais je préfère ne pas en dire davantage. Je suis certain que le ministre serait ravi de répondre à l'autre partie de la question, si le député est à la Chambre pour la poser lundi.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

MACNAQUAC (N.-B.)—LES DÉGÂTS DE LA POLLUTION À LA STATION DE SALMONICULTURE

**L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries; je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis. Sans doute son secrétaire en prendra-t-il note, puisque le ministre est absent. Compte-

t-il enquêter sur les dégâts qui auraient été causés par la pollution de la rivière Saint-Jean, à la station fédérale de salmoniculture de Macnaquac?

**M. E. G. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts):** Monsieur l'Orateur, le ministre a fait enquêter là-dessus et nous comptons recevoir sous peu un rapport explicite.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LES DISCUSSIONS AVEC L'ASSOCIATION MÉDICALE

**M. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il l'intention d'accéder à la renquête que l'Association médicale canadienne lui a présentée le 3 janvier en vue de réunir les représentants de cette association, le premier ministre et les principaux membres de son cabinet pour discuter du problème de l'assurance frais médicaux?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'AMC a déjà tenu trois réunions avec les ministres du gouvernement pour discuter précisément de ce problème. Elle m'a demandé de rencontrer ses représentants à une date coïncidant avec la Conférence fédérale-provinciale et, naturellement, je n'ai pas pu les voir. J'envisage maintenant la possibilité de les rencontrer une autre fois.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre rencontrera-t-il cet organisme, qui est impatient de s'entretenir avec lui et les principaux membres de son cabinet, et verra-t-il à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit présent, afin que celui-ci puisse persuader ces représentants qu'il n'est pas irréfléchi, comme l'a rapporté hier...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## RADIO-CANADA

ARTEC—L'EMBAUCHAGE DE BRISEURS DE GRÈVE

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, étant donné que la Société Radio-Canada a fait savoir qu'elle embaucherait peut-être un grand nombre d'employés de l'Office Overload pour accomplir le travail des membres de l'ARTEC si ceux-ci refusent de travailler, le premier ministre pourrait-il user de ses bons offices pour intervenir dans l'embauchage de tels briseurs de grève si Radio-Canada entend avoir recours à ce genre de tactique?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[L'hon. M. Flemming.]

**M. Skoberg:** J'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Si je comprends bien la question du député, il vient de faire une demande.

[*Français*]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

MATAGAMI—L'INTERVENTION FÉDÉRALE DANS LE CONFLIT

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Est-ce qu'on aurait demandé au gouvernement fédéral d'intervenir dans le conflit qui oppose actuellement les directeurs de la compagnie minière de Matagami à ses principaux employés canadiens-français?

[*Plus tard*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, vous me permettrez sans doute de revenir à la charge, car j'ai reçu plus que ma part de réponses silencieuses depuis le mois de septembre.

Je voudrais donc demander, encore une fois, au premier ministre s'il est au courant du conflit qui existe actuellement entre la compagnie minière de Matagami et ses employés canadiens-français?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne crois pas que la question soit recevable. L'honorable député demande au premier ministre s'il est au courant d'une situation qui ne relève pas directement, il me semble, de sa responsabilité administrative et, de ce fait, la question n'est pas recevable.

**M. Matte:** Monsieur le président...

**M. l'Orateur:** L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

**M. Matte:** Je crois que cela entre dans la constitution même de la Confédération, où l'on...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député me permettrait-il de lui signaler qu'il pose sa question d'une façon non conforme au Règlement? Il demande simplement si le ministre est au courant d'une certaine situation ou de faits, de sorte que la question n'est pas recevable, à mon sens.

[*Traduction*]

## L'AGRICULTURE

LE MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire s'il a pu se rendre à une requête que la Fédération canadienne des agriculteurs a faite il y a déjà assez longtemps en vue de

rencontrer, selon l'usage, les membres du cabinet pour discuter de questions d'importance nationale?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Cette question est à l'étude, monsieur l'Orateur.

## LES TRANSPORTS

BOTWOOD (T.-N.)—LE SERVICE DE LA «CLARKE STEAMSHIP CO.»

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports voudrait-il nous donner l'assurance formelle que le gouvernement continuera à assister la Clarke Steamship Limited en ce qui concerne le port de Botwood, à Terre-Neuve, afin que les services de navigation vers cette région puissent continuer?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, suite aux instances du premier ministre de Terre-Neuve, la question est à l'étude. Dès que j'aurai obtenu les renseignements en question, je m'empresserai de les communiquer à la Chambre et au député.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Production de défense voudrait-il nous dire s'il discutera aussi la question avec le ministre approprié, afin que tous les points de vue puissent être exprimés et eu égard à certaines déclarations publiques qu'il aurait faites?

## LES SPORTS

LE HOCKEY—L'ÉCRASANTE VICTOIRE DES «LA SALLE» DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, dans un esprit beaucoup plus léger, j'aimerais demander au président du Conseil privé de faire rapport à la Chambre des derniers succès olympiques de son équipe de hockey et de la contribution des Conservateurs Progressistes.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est offerte de dire à la Chambre que les La Salles de la Chambre des communes ont continué d'avoir la chance de leur côté et qu'ils ont défait l'équipe de CKCH. Deux buts ont été marqués, par le député de Joliette, un par l'ancien député de Hull, M. Pierre Caron, et un par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En qualité de président du comité spécial chargé de choisir les trois étoiles à la suite de ces matchs, je demande à la Chambre la permission de présenter notre premier rapport. La première étoile est attribuée au député de Joliette, en l'honneur de qui on a rebaptisé l'équipe. La deuxième, au gardien de but, le député de Laval (M. Roy) pour services distingués dans les buts malgré la faible opposition à laquelle il a eu à faire face. La troisième, au ministre du Travail (M. Mackasey) qui a fait preuve à la ligne bleue du style rude et bon enfant qu'il maîtrise si bien à la table des négociations. On me permettra peut-être d'ajouter qu'il convient d'accorder une mention spéciale à l'entraîneur de l'équipe, le député de Chambly (M. Pilon) bon vivant et fin raconteur.

Je dois annoncer, en dernier lieu, que j'ai négocié avec l'Assemblé législative de l'Ontario, à Queen's Park, dans le cadre d'un programme continu de relations fédérales-provinciales, en vue d'un match qui aura probablement lieu ce printemps, puisqu'il semble que le Maple Leaf Gardens ne sera pas utilisé pendant les éliminatoires de la Ligue nationale de hockey.

**M. l'Orateur:** L'annonce du ministre, qui a duré trois minutes, exigera peut-être une période de temps supplémentaire après une heure.

## AIR CANADA

LA PROTECTION DES DROITS DES TRAVAILLEURS APRÈS LA VENTE DE LA BASE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports si la base d'entretien et de révision à Winnipeg a été vendue. Si oui, y a-t-il eu entente pour maintenir les emplois et les conditions de travail des employés?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Aucune décision finale n'a encore été prise, monsieur l'Orateur. Les négociations se poursuivent mais il reste encore bien des questions à régler. Au dernier rapport, qui ne remonte qu'à hier, cette question n'avait pas encore été tout à fait réglée.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le gouvernement tente-t-il de conclure l'entente qui s'impose pour protéger les droits des travailleurs?

**L'hon. M. Hellyer:** C'était l'une des conditions prévues au moment où le gouvernement a autorisé Air Canada à négocier la vente de cette base. Je suis sûr qu'on en tiendra compte dans ces négociations.

## LES POSTES

L'AUDIENCE DEVANT LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie):** Je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné que tous les travailleurs des postes qui s'étaient mis en grève sont retournés au travail, le gouvernement a-t-il l'intention de passer aux audiences qui doivent se tenir devant la Commission des relations de travail dans la fonction publique?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Oui, monsieur l'Orateur. Étant donné que les travailleurs des postes sont maintenant tous retournés au travail, que les plaintes sont actuellement étudiées par un arbitre, conformément à la procédure habituelle concernant les griefs et que, pour parler comme le ministre des Postes, il y a une atmosphère générale de sérénité, on est en train de retirer les demandes.

## LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA PERTE DE CONTRATS PAR SUITE DE LA GUERRE DES PRIX

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de sa déclaration précédente. Le ministre voudrait-il indiquer à la Chambre quels sont les importants contrats perdus par le Canada à la suite de la lutte concernant le prix international du blé.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, tous les gouvernements ont pour principe de ne pas discuter les prix à la Chambre des communes.

**M. Mazankowski:** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il informer la Chambre s'il estime ou non que la réunion à laquelle il participera la semaine prochaine permettra en quelque sorte de rétablir les marchés que nous avons perdus?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande au ministre d'exprimer une opinion. C'est pourquoi la question n'est pas recevable.

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et concerne sa déclaration de ce matin au sujet de la vente du blé. Voudrait-il nous dire si cette déclaration

[L'hon. M. Hellyer.]

constitue un prolongement de la nouvelle politique officielle des céréales telle que l'a formulée, il y a quelque temps, le premier ministre à Winnipeg en déclarant que les agriculteurs devraient vendre leur blé eux-mêmes.

## LES FINANCES

BRINCO—LES BÉNÉFICES AMÉRICAINS DÉCOULANT DES STIMULANTS DE L'ÉTAT

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Ma question, à l'adresse du ministre des Finances, s'inspire de renseignements et de nouvelles venus récemment des États-Unis. Le ministre voudrait-il faire enquête et rapport sans délai à la Chambre sur les stimulants financiers fournis à la compagnie Brinco, notamment sur la question d'un bénéfice possible de 65 millions de dollars pour le gouvernement des États-Unis, par suite des stimulants financiers du gouvernement canadien?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir la question pour préavis.

## LA LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ DANS LE YUKON

LA PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS

**M. Erik Nielsen (Yukon):** J'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Puisque la mesure législative sur les minéraux du Yukon est prête depuis plusieurs mois déjà, le ministre verra-t-il à la présenter au plus tôt afin que les députés puissent l'examiner?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, le projet de loi n'est pas encore complètement prêt; il reste quelques décisions fondamentales de politique à prendre et aussitôt qu'elles auront été prises par le cabinet, il me fera plaisir de déposer le bill à la Chambre.

[*Traduction*]

**M. Nielsen:** Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'une fois le bill présenté, il sera déféré au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien pour que nous puissions l'examiner?

[*Français*]

**L'hon. M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune objection, à ce moment-ci, à déférer ce bill au comité pour étude.

[*Traduction*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LE COÛT DU RÉGIME

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le coût envisagé de l'assurance frais médicaux au Manitoba pour l'année qui vient est de 55 millions de dollars, ou d'environ $1,100 millions si tous les Canadiens sont visés par le programme, cette estimation concorde-t-elle avec les prévisions du ministère des Finances?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du député devrait être inscrite au *Feuilleton.*

## LES AÉROPORTS

WINNIPEG (MAN.)—LA POLITIQUE DES DROITS D'ATTERRISSAGE

**M. Ed. Schreyer (Selkirk):** Ma question s'adresse au ministre des Transports. D'après un communiqué qu'il a publié hier, le gouvernement du Canada désire vivement entamer des négociations bilatérales avec des pays étrangers relativement aux droits d'atterrissage à Toronto. Le gouvernement canadien, à l'heure actuelle, mène-t-il des négociations bilatérales relatives à des droits d'atterrissage à l'aéroport international de Winnipeg?

**M. l'Orateur:** Le caractère de la question est très général. Le député devrait l'inscrire au *Feuilleton.*

## LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES PRINCIPES DE LA COMMISSION DANS LA LUTTE DES PRIX

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais que le ministre de l'Industrie et du Commerce me donne des précisions. Lorsqu'il parle de ne pas vendre notre blé moins cher que nos concurrents, veut-il dire que la Commission canadienne du blé prendrait pour principe d'offrir les mêmes prix que tous nos concurrents ou simplement les prix de ceux qui sont membres de l'Accord international sur le blé?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** J'imagine que lorsque nous offrirons les prix des membres de l'Accord international sur le blé, du même coup nous offrirons le prix des autres. Je ne saisis vraiment pas la nuance. Peut-être l'honorable représentant pourrait-il me l'expliquer?

**L'hon. M. Stanfield:** Il n'y a là-dedans aucune nuance, monsieur l'Orateur. Je veux savoir si la Commission du blé a l'intention de soutenir toute la concurrence, même celle des pays qui ne participent pas à l'Accord international sur le blé, ou si elle se propose simplement de soutenir celle des pays signataires de l'Accord international sur le blé.

**L'hon. M. Pepin:** J'ai dit «soutenir la concurrence d'où qu'elle vienne». Sauf erreur, les pays non membres ont dit qu'ils accepteraient des prix plus bas si les pays membres de l'Accord international sur les grains les acceptaient eux aussi. Je ne sais pas exactement comment cela se traite sur le marché, mais ces pays ont invoqué le fait que les exportateurs membres de l'AIG vendaient à perte afin de justifier leurs propres vils prix. Nous devons, cependant, dégager l'essentiel de ces questions et je pourrais peut-être avoir un entretien privé sur ce sujet avec l'honorable représentant.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

LE BLÉ—LA POSSIBILITÉ D'UN CHANGEMENT DU PRIX DE VENTE À L'URSS

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Je voudrais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce si les récents arrangements sur les prix auront des répercussions sur ceux que l'URSS devra payer pour le grain en vertu de son contrat actuel avec la Commission du blé?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** C'est possible.

## LA CONSOMMATION

LE BOIS D'ŒUVRE—LES CONSTATATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE

**M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud):** J'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet de l'augmentation du prix du bois de construction depuis un an. Peut-il nous dire si l'étude du groupe de travail qu'il a présidé a révélé que c'était là un problème essentiellement régional ou national?

**M. l'Orateur:** La question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

## LA PÊCHE

LES PHOQUES—LA DISTRIBUTION DU FILM SUR LES MÉTHODES DE CHASSE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire du secrétaire

d'État. Son ministère pourrait-il enquêter pour savoir comment il se fait que le film réalisé par la Sosiété Radio-Canada sur la chasse aux phoques dans le golfe, soit passé sur tant d'écrans aux États-Unis et en Europe occidentale.

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Je ferai volontiers cette enquête. J'imagine que les députés se réjouissent quand Radio-Canada peut faire de l'argent en exportant ses films.

**M. Bell:** Et le film «M. Pearson»?

[*Plus tard*]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Ma question est supplémentaire à celle qu'a posée le député de Saint-Jean-Est et je l'adresse au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. Voudrait-il, lorsqu'il en parlera au ministre, discuter avec lui de la possibilité de renvoyer toute la question au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, afin que l'on puisse convoquer des témoins et entendre leurs dépositions?

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, le jour de présence de mon ministère à la Chambre est le lundi et je suis sûr que le ministre ou moi-même serons ici pour traiter de toutes ces questions.

[*Français*]

## LE REVENU NATIONAL

METEGHAN RIVER (N.-É.)—FERMETURE DU BUREAU DES DOUANES

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, je désirais poser une question au ministre du Revenu national, mais, en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire.

En réponse à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*, l'honorable ministre a répondu, le 19 février dernier, qu'une étude serait faite au sujet de la fermeture de certains bureaux de douanes, et plus particulièrement celui de Meteghan River, en Nouvelle-Écosse. Comme plusieurs pêcheurs sont concernés, j'aimerais demander au ministre s'il peut nous dire si ce bureau ou certains autres devront être fermés définitivement?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Pour le moment, monsieur l'Orateur, je remplace le ministre du Revenu national, à qui il me fera plaisir de transmettre les représentations de l'honorable député.

[M. McGrath.]

[*Traduction*]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

WINNIPEG—LE REFUS D'AUGMENTATION DE SALAIRE AUX CONTRÔLEURS ADJOINTS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

**M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Transports. Le gouvernement du Canada va-t-il continuer à refuser toute augmentation de salaire et toute indemnité de vie chère aux contrôleurs adjoints de la circulation aérienne employés à l'aéroport international de Winnipeg?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, une décision du bureau de la classification est la cause de cette anomalie. Mes collaborateurs et moi-même nous nous en inquiétons. Nous sommes en pourparlers pour arrêter une méthode susceptible de supprimer cette anomalie.

## LES AFFAIRES INDIENNES

LA CONSULTATION RELATIVE AU NOUVEAU MINISTÈRE PROVINCIAL

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il consulté l'honorable représentant avant d'établir son propre ministère des Affaires indiennes et métisses?

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'échange officiel entre le gouvernement de la Saskatchewan et mon ministère, mais j'ai eu l'occasion, il y a dix jours, de parler de ce projet, au cours d'une conversation avec le premier ministre Thatcher.

[*Traduction*]

## LES INONDATIONS

LA ROUGE—L'ACCÉLÉRATION DES LIVRAISONS DE CÉRÉALES

**M. George Muir (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le Bureau météorologique des États-Unis a prédit récemment que la crue de la rivière Rouge au Manitoba serait probablement aussi désastreuse que celle de 1950; le ministre aviserait-il immédiatement à prendre des mesures d'urgence pour résoudre le problème pressant des livraisons de céréales dans la région?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je consulterai le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à ce sujet. Comme suite à l'entretien privé entre le chef de l'opposition et moi-même...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'entretien devrait se poursuivre en privé.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LOI MODIFIANT LE DROIT STATUTAIRE (PENSIONS)

MESURE MODIFIANT LES DISPOSITIONS SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES, DES SERVICES DE DÉFENSE, DE LA GENDARMERIE ROYALE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor)** propose que le bill C-178 modifiant la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, la loi sur la continuation de la pension des services de défense, la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, la loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada et la loi sur la pension du service public soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, étant donné que les députés ont étudié ce projet de loi depuis qu'il a subi la 1re lecture il y a une semaine, j'estime que je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'explication générale d'alors. On aura l'occasion de fournir des explications plus détaillées lorsque le projet de loi sera étudié au comité auquel il est censé être déféré.

Le bill comprend 51 articles et il modifie cinq lois, mais les députés auront remarqué que la plupart des dispositions ont trait à des questions administratives, à la correction d'anomalies dans les lois, et à des modifications par voie de conséquence à d'autres lois adoptées depuis la dernière étude de ces statuts par la Chambre. On modifie les prestations, et l'on hausse certains taux de contribution prévus par la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes et par la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Il y a trois ou quatre mois, le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) et le solliciteur général (M. McIlraith) avaient déjà annoncé ces augmentations en même temps que la hausse des salaires des forces canadiennes et de la Gendarmerie royale.

Les cotisations sont demeurées inchangées sous ces deux régimes de pension depuis 1946 et 1949, respectivement, malgré les divers relèvements de prestations opérés de temps à autre. Au cours de la même période, les taux de cotisation pour certains fonctionnaires de sexe masculin ont été augmentés en 1954, et pour tous en 1960, alors que des améliorations sensibles ont été apportées à la loi sur la pension du service public. Depuis 1960, le taux de cotisation, de 6½ p. 100, des fonctionnaires de sexe masculin a été plus élevé que pour les hommes des forces canadiennes et de la Gendarmerie royale, en dépit du fait que ces deux derniers groupes ont des régimes plus onéreux, surtout à cause de l'âge moins élevé auquel ils peuvent prendre leur retraite et toucher sans délai une pension entière. Sauf en cas d'invalidité, le fonctionnaire ne peut prendre sa retraite avec une pleine pension avant soixante ans.

Les taux actuels de la cotisation sont les suivants: 6½ p. 100 pour les hommes et 5 p. 100 pour les femmes en vertu de la loi sur la pension du service public; et 6 p. 100 pour les hommes et 5 p. 100 pour les femmes en vertu de la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Dans chaque cas, ces taux représentent le total en application de ces lois et du régime de pensions du Canada ou du régime de rentes du Québec par suite de l'intégration des cotisations prévues dans les amendements qui coordonnaient ces lois avec le régime de pensions du Canada en 1966.

Après ces derniers amendements, le ministre des Finances (M. Benson) a déposé des rapports sur l'estimation actuarielle des comptes de la pension de retraite tenus en vertu de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes et la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Chacun de ces rapports indique la nécessité d'une majoration du taux courant des cotisations. Cette nécessité découle en partie des modifications apportées à ces lois en 1966, y compris la coordination de chacune de ces lois avec le régime de pensions du Canada.

Cette raison, ajoutée à l'amélioration des prestations proposée dans le présent bill et à l'absence de toute justification pour l'emploi d'un taux de contribution plus faible que celui de la loi sur la pension du service public, a amené le gouvernement à réunir ces hausses proposées du taux de contribution aux dernières augmentations générales des traitements lorsqu'elles ont été approuvées pour les deux forces. Par ailleurs, on se propose de réduire le taux de cotisation des femmes membres des forces canadiennes au

niveau de 5 p. 100 prévu pour les contributeurs du sexe féminin en vertu des deux autres lois. Ces changements entreraient en vigueur le 1er avril prochain.

Quant aux prestations, les changements les plus marqués intéressent la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, et le bill dont la Chambre est saisie renferme des dispositions sensiblement nouvelles à cet égard. En vertu de celles-ci, le contributeur ayant complété entre 10 et 20 années de service aurait maintenant un droit acquis à une pleine pension différée ainsi qu'un droit discrétionnaire à une pension partielle immédiate, s'il est retraité pour des raisons d'économie ou d'efficacité. Ces changements étant passablement compliqués, je préférerais en remettre l'explication au moment où le comité fera l'étude du bill.

Des modifications sont proposées à chacune des trois lois sur la pension de retraite, selon lesquelles le versement des prestations à un enfant se continuera jusqu'à l'âge de 25 ans s'il poursuit ses études, sur une base semblable à celle qui est prévue dans le Régime de pensions du Canada.

Chacune des cinq lois a, de plus, subi de légères modifications pour protéger la pension de la veuve d'un ancien contributeur, qui s'est remariée et dont le mariage subséquent est dissous ou annulé. D'après l'ancienne loi, le paiement de la pension, suspendu lors du remariage, ne pouvait recommencer qu'à la mort de son dernier mari.

La dernière modification dont j'aimerais parler ce matin se rapporte à la gestion des trois comptes de retraite, et c'est le ministre des Finances qui en demeure responsable selon le bill concernant l'organisation du gouvernement.

Les dispositions comptables actuelles ont été incorporées aux lois en juin 1965, puis légèrement modifiées l'année suivante pour donner suite aux recommandations de la Commission Glassco. Après examen de la gestion de ces comptes, la Commission disait ceci:

> Les montants de ces comptes de retraite ne sont pas détenus en espèces ou placés dans des valeurs. Pourquoi le seraient-ils, puisque c'est le gouvernement qui assume le versement de ces pensions. Le gouvernement affecte tous ces fonds à des fins générales; il crédite trimestriellement ces comptes avec intérêt pour l'emploi des fonds. Normalement, les contributions du gouvernement indiquées ci-dessus, sont inscrites comme dépenses budgétaires, mais certains déficits causés par les évaluations actuarielles des années récentes ont été consignés comme frais, différés, imputés sur les revenus budgétaires d'années ultérieures.

[L'hon. M. Drury.]

• (12.10 p.m.)

La recommandation connexe de la Commission est la suivante:

> Par conséquent, nous recommandons qu'un programme soit autorisé pour amortir systématiquement les déficits d'évaluation présents et futurs des régimes de pension statutaires par des dépenses budgétaires appropriées.

Le Parlement a approuvé les modifications statutaires de 1965 et 1966, dans lesquelles le gouvernement proposait d'adopter ces recommandations. Comme résultat, le gouvernement doit, au cours de chaque année financière, verser au crédit des comptes de retraite une somme égale aux déficits qui découlent des hausses de rémunération autorisées cette année-là ou qui sont déclarés dans n'importe quel rapport sur l'évaluation actuarielle présenté au Parlement dans l'année. Ces crédits, qui prennent tout d'abord la forme d'affectations différées doivent être amortis par des paiements budgétaires de cinq versements annuels égaux à compter de l'année où le montant différé est porté au crédit. Ces versements coûteront probablement au Trésor plus de 200 millions de dollars au cours de la présente année financière.

Le gouvernement a toujours reconnu que ces déficits, ces frais différés et les paiements budgétaires d'amortissement qui en découlent auraient été sensiblement inférieurs si l'intérêt avait été porté au compte à un taux supérieur à 4 p. 100, payable d'abord chaque mois et plus récemment chaque trimestre, depuis l'établissement du plus ancien de ces comptes en 1924. Au cours des années, le rendement des obligations à long terme du gouvernement a été supérieur, inférieur et à nouveau supérieur à ce taux à long terme de 4 p. 100. D'après les réponses fournies aux questions posées au Parlement il semble que jusqu'à tout récemment, l'effet net général n'aurait pas été tellement différent, si on avait utilisé un taux analogue à celui des obligations à long terme.

Il y a quelques années, le gouvernement avait été critiqué parce qu'il créditait l'intérêt à un taux qui était trop élevé étant ainsi plus généreux envers ses employés qu'envers d'autres groupes. Maintenant, bien entendu, la critique va dans la sens contraire. Même si on peut démontrer que l'application d'un taux d'intérêt fondé sur celui qui est approuvé par le Parlement pour le régime de pensions du Canada, par exemple, n'aurait pas su éliminer la nécessité de ces contributions spéciales, le gouvernement trouve que la critique au sujet du taux de 4 p. 100 est valable et réaliste à l'heure actuelle.

Les modifications proposées aux articles relatifs à la comptabilité des trois lois sur les pensions de retraite tendent à majorer le taux

d'intérêt, mais prévoient que les crédits des intérêts majorés seront défalqués des versements d'appoint. Cette méthode serait appliquée dans l'administration d'une caisse privée de pensions qui a dû verser des compensations pendant quelques années seulement, en conformité des lois fédérales ou provinciales prévoyant la solvabilité obligatoire des caisses de retraite. Cela réduirait sensiblement les contributions spéciales actuelles, sans toutefois les éliminer complètement.

A ce propos, je dois signaler que ces contributions spéciales du gouvernement s'ajoutent aux contributions régulières et courantes que le gouvernement fournit aux termes de la loi sur la pension du service public et les contributions correspondantes versées en vertu des deux autres lois. Les contributions ordinaires versées aux termes de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes et de la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, doivent même être plus élevées que celles que prévoit la loi sur la pension du service public, en raison du coût plus élevé de ces pensions, vu que l'âge de la retraite prévu par ces lois est moindre. Ces cotisations ordinaires s'élevaient à 10 p. 100 de la solde, soit une fois et deux tiers celles qui s'appliquaient aux membres de ces forces depuis de nombreuses années. En conséquence, les députés seront contents d'apprendre que, devant le besoin d'augmenter les contributions ordinaires en raison de la hausse des prestations ces dernières années, le gouvernement a cru que l'augmentation requise dans les taux de contribution actuels devait être partagée entre les membres, comme on l'a signalé tantôt.

Ainsi, une augmentation du taux d'intérêt ne devrait pas créer d'excédent qui puisse permettre de réduire les contributions courantes ou de hausser les prestations. Les contributions spéciales, qu'autrement on aurait dû verser, seront simplement réduites par le montant de l'intérêt supplémentaire dans les circonstances actuelles. Cela n'entraînera pas non plus d'excédent qui permette de verser des pensions plus élevées à ceux qui sont déjà à la retraite. On soutiendra que le gouvernement devrait puiser dans ces fonds, augmenter les pensions quand même et remettre à demain la question de combler le nouveau déficit que cela entraînerait. Mais s'il le faisait, il serait obligé, conformément à la loi, de combler ce déficit par des crédits budgétaires, de sorte qu'il n'y a pas d'échappatoire pour le gouvernement dans la situation budgétaire actuelle.

Par ailleurs, le gouvernement ne se propose pas de renoncer à la méthode légale recommandée par la Commission Glassco et appliquée depuis moins de quatre ans, suivant laquelle le coût des pensions gagnées chaque année est révélé au public et financé par le gouvernement, de manière à éviter les lourds déficits cachés à combler plus tard par les futurs contribuables. La législation fédérale et provinciale relative à la solvabilité des caisses de pension privées nécessite certaines procédures de consolidation auxquelles le gouvernement estime devoir aussi se conformer.

Ceci m'amène à un sujet qui, certains députés l'ont fait remarqué, n'est pas inclus dans le bill, à savoir les modifications à la loi sur la mise au point des pensions du service public.

Peu après être entré en fonction, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré, en réponse à certaines questions, qu'il avait pris des dispositions pour que l'on procède à un examen approfondi du coût et des bénéfices de notre régime de sécurité sociale, examen qui servirait de base à une remise en cause de la politique du gouvernement en ce domaine en vue de l'emploi judicieux des cotisations de sécurité sociale de toute nature, compte tenu des besoins des particuliers, des frais et des conséquences pour l'ensemble du pays. Il a encore ajouté que ce rapport tiendrait compte des difficultés des pensionnés. La question d'accroître les pensions des fonctionnaires retraités a fait partie de l'étude générale à laquelle le premier ministre a fait allusion. Le rapport relatif à cet aspect de l'étude a été reçu et le gouvernement l'examine en ce moment en fonction de tous les autres aspects de cette vaste question. Je regrette de dire qu'il n'a pas été possible au gouvernement de prendre une décision permettant d'apporter dans ce bill des modifications à la loi sur la mise au point des pensions du service public. Néanmoins, je puis assurer aux députés que cette question est l'objet d'une étude active constante du gouvernement.

Je recommande à la Chambre que ce bill soit lu pour la deuxième fois, puis déféré au comité.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, mes remarques ne seront pas longues à l'étape actuelle de l'examen du bill. A vrai dire, comme le ministre l'a souligné, le bill est très complexe et se prêtera à une étude plus appronfondie et plus détaillée au comité permanent. Il est heureux pour la Chambre et pour le pays en général que, au cours de ces dernières années, des députés, par l'intermédiaire des comités et grâce à l'attention qu'ils ont accordée aux pensions et aux sujets du même genre relevant de la fonction publique, aient acquis des connaissances, quant au fond et au détail de la question, qui seront extrêmement utiles quand le

comité étudiera le bill. C'est pourquoi, personnellement, je souhaite que le bill franchisse l'étape de la deuxième lecture aussitôt que possible, afin qu'il puisse alors être déféré au comité. Un ou deux députés de notre parti prendront probablement la parole mais, de toute façon, nos remarques seront brèves; nous ne retarderons certainement pas le progrès du bill et nous espérons qu'il subira la deuxième lecture. Puis-je faire remarquer tout d'abord que je suis un peu étonné de voir le bill déféré au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Il me semble que d'autres comités sont plus à même d'examiner cette question. Il conviendrait mieux, selon moi, que la substance du bill soit étudiée par d'autres comités. En outre, le comité des finances, du commerce et des questions économiques a une somme de travail énorme à accomplir et on doit lui confier d'autres tâches. Par ailleurs, le bill est long et compliqué.

Bien que le régime actuel nous permette d'augmenter le nombre des membres d'un comité grâce à des échanges, j'aurais préféré de beaucoup que le bill soit déféré à un autre comité. Parfois je me demande comment on raisonne en pareil cas. Au départ, l'idée de répartir le travail de la Chambre entre les comités était excellente mais, en fait, elle a abouti à un échec et notre régime de comités ne fonctionne pas comme il le devrait. J'en attribue en grande partie la responsabilité au gouvernement.

Je ferai quelques remarques sur le bill, dans l'espoir surtout que les problèmes que j'évoquerai seront étudiés au comité. Le bill réclame une augmentation des cotisations des adhérents aux différents régimes de pension et de retraite. Nous voudrons savoir une chose dont le ministre n'a pas parlé je crois: augmentera-t-on les paiements en ce qui concerne les diverses caisses de retraite. Les dispositions voulues ont été prises autrefois et, d'après tous les renseignements, l'encaisse dépasse largement les besoins de jour en jour ou d'année en année.

• (12.20 p.m.)

Pour ce qui est de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, il me semble qu'on manque là à un engagement solennel. Ces violations de promesses par le gouvernement se multiplient et nous devons les classer. Il s'agit ici de la promesse solennelle de l'ancien ministre de la Défense nationale. Il a dit qu'aucun militaire n'aurait à souffrir en raison d'une retraite volontaire à la suite de l'unification. Pourtant, nous constatons que les interprétations les plus restrictives ont été imposées dans des cas de ce genre pour décourager toute expression de mécontentement quant à l'unification. Dans bien des cas, les militaires deviennent les prisonniers de régimes de pension. Le comité pourrait étudier cette question et obtenir les témoignages qui ne manqueront sûrement pas. Il me semble qu'on a rompu une promesse solennelle en permettant à ces choses-là d'arriver.

Le gouvernement songe-t-il aux pensions des membres de la Gendarmerie royale qui ont pris leur retraite avant 1958? Autant que je sache, le projet de loi ne change rien dans ce domaine. Il y a une différence énorme entre les échelles de salaire actuelles et les échelles de pension pour les officiers et les hommes qui ont fait carrière dans la Gendarmerie. Leurs pensions sont fixées d'après des échelles de salaire bien différentes de celles d'aujourd'hui. Viennent s'ajouter à cela l'inflation croissante et ses répercussions sur les pensions modestes de ces retraités, les députés ne peuvent éprouver à ce sujet qu'inquiétude et appréhension. Monsieur l'Orateur, on pourrait en dire autant des fonctionnaires qui ont pris leur retraite avant 1958.

On a fait une comparaison qui ne tient aucun compte de la réalité, même si les députés ont présenté de nombreuses instances depuis des années. Je rends hommage aux députés qui ont agi ainsi. Certains d'entre eux sont toujours ici et peuvent en parler personnellement. Je regretterais de ne pas profiter de cette occasion pour rendre hommage à l'ancien député de Carleton, l'honorable R. A. Bell, qui n'est plus à la Chambre. Pendant toute la période qu'il y a passée, il n'a pas cessé d'adresser des instances à ce sujet. D'autres représentants intéressés par ce problème sont encore ici, et je suis sûr qu'ils considèrent les dispositions du projet de loi comme une véritable injustice. Il est certain que ces gens en traiteront à la fois ici et au comité.

J'espère que le comité examinera les conséquences de l'entrée en vigueur des annuités immédiates au lieu des annuités différées appliquées auparavant. Ce problème est mentionné dans l'article 5 du projet de loi. Nous approuvons l'intégration du service actif dans le service régulier. C'était pendant longtemps un problème grave, et nous approuvons de tout cœur la modification. Nous approuvons également l'article 35, qui autorise le versement au personnel de la Gendarmerie royale d'allocations de solde semblables à celles qu'on accorde aux anciens combattants invalides.

Je pensais traiter d'un certain nombre d'autres questions, mais je m'en abstiendrai car le bill doit être examiné en comité. Nous proposons de l'approuver ici, étant entendu que

nous n'en approuvons pas toutes les parties. Nous le renverrons au comité et, lorsqu'il nous reviendra, nous en poursuivrons l'examen.

Je termine en disant que je regrette beaucoup les remarques du ministre. Bien que le gouvernement soit en possession du rapport sur l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités, il n'a pas été en mesure d'incorporer dans ce bill aucune des propositions ou des recommandations de ce rapport. Certains de nos fonctionnaires pensionnés vivent depuis des années la tragédie des pensions insuffisantes. On n'a fixé aucune date pour appliquer les recommandations du rapport. La présente session sera terminée dans deux mois et demi mais, s'il faut en croire le leader de la Chambre, le gouvernement a du pain sur la planche et la Chambre sera trop occupée pour traiter des propositions de ce rapport. Je commence à désespérer car, en dépit de toutes nos bonnes intentions—et nous savons que la route de l'enfer en est pavée—cette session se terminera sans que l'on n'ait rien fait à cet égard. On n'aura proposé aucune mesure législative et j'estime, avec d'autres députés, que c'est profondément regrettable.

C'est tout ce que j'ai à dire. J'espère que le bill passera rapidement l'étape actuelle à la Chambre afin qu'il puisse recevoir en comité l'attention qu'il mérite et nous revenir pour que nous en poursuivions l'examen.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, les dispositions du bill à l'étude sont pour la plupart excellentes et nous les accueillons avec joie. Nous les appuierons. La plupart des députés devinent sans doute ce que je vais dire maintenant. Ce qui me déçoit au sujet du bill...

**L'hon. M. Cadieux:** C'est ce qu'on n'y trouve pas.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**... c'est ce qu'on n'y trouve pas. Vous avez deviné juste.

**L'hon. M. Cadieux:** J'ai cité vos paroles avant même que vous les prononciez.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je pourrais me consoler, je suppose, à la pensée que cette question pèse sur la conscience du président du Conseil du Trésor.

**M. Baldwin:** Quoi!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il a fini par admettre l'existence de la loi sur la mise au point des pensions du service public. Il a convenu que le bill à l'étude modifiait cinq lois, mais pas celle-là. Il a également admis que l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités faisait l'objet d'une étude sérieuse, active et compétente; du moins, je crois qu'il a dit compétente.

**Une voix:** Depuis quand cela dure-t-il?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A ma connaissance, la question est à l'étude depuis plus de 20 ans. J'espère que nous pourrons cet après-midi persuader le gouvernement de faire une trouée, de franchir l'obstacle et de s'atteler à la tâche.

Ce qu'il y a d'avantageux le vendredi, c'est qu'il est rare que tous les députés soient présents. Les délibérations se calment et l'atmosphère devient sereine. Même si quelques-uns de nos bien-aimés collègues sont absents, je constate avec intérêt la présence du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), du député de Grenville-Carleton (M. Blair) et du député de Windsor-Ouest (M. Gray). Le député d'Ottawa-Est (M. Richard) m'a dit qu'il était invité à déjeuner, mais qu'il serait ici cet après-midi. Je suppose que d'autres viendront également.

Je crois me faire le porte-parole de tous les libéraux dont j'ai parlé et de mes amis conservateurs qui s'intéressent à la question ainsi que des collègues à ma gauche, en disant que nous n'allons certes pas nous disputer cet après-midi. Nous sommes mus par un intérêt et un objectif communs et nous voulons que l'on agisse à propos de cette question importante. Il y aura je crois d'autres discours qui aboutiront, j'espère, à une déclaration décisive du président du Conseil du Trésor. J'espère qu'il dira enfin à ses collègues du cabinet que l'heure d'agir a sonné.

**L'hon. M. Drury:** Je saigne déjà.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le président du Conseil du Trésor dit qu'il saigne déjà. C'est un progrès.

• (12.30 p.m.)

Je le répète, le bill renferme un certain nombre de dispositions acceptables et nous les accueillons avec plaisir. Je pourrais peut-être préciser que je n'ai pas dit cela simplement pour être aimable. Je suis en faveur de la disposition qui permettra à la veuve remariée d'un fonctionnaire retraité, de toucher à nouveau la pension suspendue depuis ce remariage si le deuxième mari la quitte. D'après la loi actuelle, la pension d'une veuve d'un fonctionnaire retraité est suspendue en cas de remariage. Si son deuxième mari

meurt, elle y a droit à nouveau. Mais s'il y a seulement divorce, annulation ou séparation elle n'a droit à aucune pension. Il est bon d'avoir réglé le cas des veuves qui se trouvent dans cette situation; elles ne sont pas légion, sans doute, mais il est bon d'avoir prévu ces cas d'exception. Et il y a les milliers de veuves qui ne se remarient pas. Les pensions des veuves des fonctionnaires ne représentent que 50 p. 100 de celles de leurs maris. Pour les veuves de députés, le taux est de 60 p. 100. Il y a là un élément de discrimination qu'il faudrait, selon moi, faire disparaître. En vérité, le taux devrait même être plus élevé. Il faudrait sûrement faire quelque chose pour une veuve au cours de la première année qui suit le décès de son mari alors qu'elle cherche à maintenir le niveau de vie qui était le sien du vivant de celui-ci. Quoi qu'il en soit, il y a une amélioration ici et nous nous en réjouissons.

Je note que le bill donne à une veuve qui se remarie le droit de recevoir en un versement global tout argent auquel elle a droit. Cela me plaît.

La disposition du bill selon laquelle le versement de prestations aux enfants de fonctionnaires décédés peut se poursuivre jusqu'à ce que ces enfants aient 25 ans s'ils fréquentent l'école ou l'université me plaît aussi. Incidemment, cela constitue une nouvelle charge pour la caisse. On ne cesse de nous répéter que la caisse ne peut supporter les charges additionnelles que nous proposons, mais le gouvernement trouve le moyen de lui en imposer quelques-unes sans inconvénient. Il y a une différence de degré et de genre, je le sais, mais ce que je cherche c'est un peu de bonté. Le ministre sait qu'il y a bien des choses à faire. D'après moi, il y en a beaucoup d'autres, et je vais en parler dans quelques minutes. Il est bon aussi que le projet de loi cherche à éliminer certaines ambiguïtés quant au rapport entre les pensions prévues par ces lois et les pensions versées aux termes du régime de pensions du Canada ou du régime de rentes du Québec. Voilà autant de points de détail que le bill a résolus. On a également établi une distinction entre les pensions versées sous l'égide du régime de pensions du Canada et du régime de rentes du Québec au moment de la retraite et les pensions d'invalidité. Tout cela vient à point nommé, et nous nous en réjouissons.

Il est souhaitable de calculer, comme on le propose, les pensions prévues par la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et par la loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, sur la même base que celles consenties aux termes de la loi sur la pension du service public.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Le projet de loi fait un changement plutôt radical. Je ne m'y oppose pas, mais je crois qu'il ravive ainsi le mythe sur les pensions, qui nous fait songer que tôt ou tard il faudra tous vieillir. Je veux parler de ces tripatouillages de la caisse et des méthodes comptables. Ce n'est pas un terme très professionnel pour décrire ce que le ministre a exposé ce matin; il a dit que les dispositions prévoyaient une hausse possible du taux d'intérêt sur ces fonds. Le ministre n'a pas permis aux gens d'envisager qu'on puisse utiliser cet argent pour augmenter les prestations. Le ministre a bien précisé que l'argent ne servirait pas à cela. Il a déclaré que quand le taux d'intérêt est plus élevé, cela donne le droit de réduire le montant des cotisations spéciales que nous versons de temps en temps dans le fonds pour en maintenir l'équilibre, conformément aux exigences des actuaires.

Monsieur l'Orateur, quiconque se donne la peine d'étudier toute l'affaire peut comprendre cela, mais je suis sûr que le ministre ne sera pas surpris si certains fonctionnaires retraités voient là une sorte de duperie et en accusent même le gouvernement. Le gouvernement ne prévoit l'augmentation du taux d'intérêt que pour montrer aux fonctionnaires en retraite que cela ne servira pas à augmenter leurs prestations de retraite. Le ministre me regarde avec l'air de dire qu'il est plus avisé que cela, mais il aura du mal à expliquer la chose à bien des gens. Bon nombre pensent que si le gouvernement ajoutait un point de pourcentage au taux d'intérêt la somme ainsi obtenue pourrait servir à relever les prestations.

Un mythe s'est établi à propos de ces fonds de pension, et il ne repose évidemment que sur la fiction. On semble avoir acquis la conviction que si l'on place de l'argent dans un fonds, les intérêts et autres plus-values permettront de verser des pensions plus tard sans que cela ne coûte un sou à quiconque. Les gens ont aussi l'impression d'avoir droit à la pension pour laquelle ils ont payé. La simple vérité, c'est que les gens qui touchent une pension reçoivent une partie des biens et des services produits à présent. On peut compliquer les fonds de pension tant qu'on voudra, il s'agira toujours d'autofinancement progressif. Les gens présentement à la retraite ne touchent pas de l'argent provenant d'un fonds. Ils ne vivent pas de produits et de services qui se conservent, ils reçoivent en argent une partie des biens et des services produits à présent. Autrement dit, les gens qui travaillent de nos jours payent la majeure

partie des pensions versées présentement. A quoi cela revient-il, pour les gens qui travaillent à présent? Simplement que la vie, la société et le gouvernement suivent leur cours, et que quand les travailleurs d'aujourd'hui prendront leur retraite, les travailleurs d'alors donneront une partie de ce qu'ils produiront pour payer la pension de ceux qui seront à la retraite. Je suis sûr que le ministre conviendra de la pertinence de mes observations quant au fonctionnement des régimes de pensions.

C'est une façon d'en faire accroire aux membres des forces, ces personnes qui versent de l'argent à des fonds tels que le fonds de pension de la fonction publique et la caisse de la pension de vieillesse. Nous voulons faire croire aux gens qu'ils retirent des pensions parce qu'ils ont déposé de l'argent, ou nous essayons de tracer un programme qui nous permette de dire aux gens: vous ne pouvez plus rien retirer, parce qu'il n'y a plus d'argent dans le fonds. J'avoue que c'est la conséquence logique qui découle de cette philosophie à laquelle je me suis laissé aller. Si on veut accorder de meilleures pensions aux pensionnés de la vieillesse, aux personnes qui ont pris leur retraite de l'industrie privée ou de la fonction publique, il faut que ceux qui produisent les richesses aujourd'hui prennent les décisions qui s'imposent.

Quand je demande au gouvernement fédéral de faire quelque chose pour les fonctionnaires à la retraite, je demande à une société d'abondance comme la nôtre de prendre une décision réfléchie. Dans notre société, nous produisons autant que nous pouvons et, si nous pouvons le faire, c'est grâce à ceux qui nous ont précédés, qui ont bâti notre société et qui, aujourd'hui, sont à la retraite. Ces personnes maintenant retraitées, ne reçoivent pas une pension convenable ou n'ont pas un niveau de vie acceptable. Les retraités, de soixante ou soixante-dix ans, ne devraient pas avoir seulement le strict nécessaire pour faire face au coût de la vie, mais devraient pouvoir jouir de leur retraite.

• (12.40 p.m.)

Avec de telles opinions sur les fonds de pension, il m'est difficile de m'enthousiasmer pour les articles de ce bill qui améliorent les méthodes de comptabilité. Il sera plus simple pour la comptabilité, je le sais, de s'assurer que la caisse est actuariellement solide, qu'elle est assez bien garnie pour le versement des pensions accumulées sans être épuisée et ainsi de suite. Au point de vue de la comptabilité, il sera agréable de pouvoir dire que nous n'avons pas à imputer sur les recettes courantes, les frais considérables qui s'imposeraient si nous ne payions pas ce taux d'intérêt plus élevé, mais il ne s'agit en fin de compte que d'excellente comptabilité, qui ne répond pas du tout à la situation.

En fait, il y a aujourd'hui des retraités qui ont travaillé fort pour développer notre pays, qu'il s'agisse de pensionnés de l'industrie privée ou de l'État. Nous pensons à ceux qui étaient au service de l'État, qui ont œuvré de leur mieux pour édifier la fonction publique, pour assurer à l'action du gouvernement le soutien requis. Ils sont aujourd'hui retraités, et tous ceux que j'ai mentionnés, j'en suis sûr, et nous tous ici, conviennent que ces gens devraient avoir des pensions convenables, qui ne soient établies en fonction d'une caisse quelconque ni fondées sur ce qu'ils gagnaient il y a 10, 30 ou même 40 ans, mais qui reflètent les possibilités de la société actuelle. J'ai dit en commençant que selon moi, il y avait plusieurs bonnes choses dans ce bill et j'ai essayé de le prouver en indiquant celles que j'applaudissais des deux mains. J'ai consacré quelques moments à la question de la rénovation de la caisse, non que je trouve à redire à cette caisse sur le plan comptable, mais plutôt parce qu'elle nous induit, je pense, en erreur. Elle entretient le mythe selon lequel nous n'avons en quelque sorte les pensions grâce à cette caisse.

Je me souviens du temps, il y a quelques années—c'était en 1950, je crois—où nous discutions, au comité de la sécurité de la vieillesse, les diverses manières d'éliminer l'évaluation des ressources et d'améliorer les pensions de vieillesse. Nous avions parmi nous, à cette époque, un député remarquable, de la Saskatchewan, du nom de M. Ferrie. Comme il est mort, je me permettrai de le citer. Nous parlions des moyens à prendre pour verser une bonne pension de sécurité de la vieillesse. Une bonne pension, à cette époque, c'était $50 par mois. M. George Davidson, alors sous-ministre du Bien-être, avait été le principal témoin à comparaître devant notre comité. A un moment donné, au cours de la période des questions, M. Ferrie a eu une idée brillante. Il a demandé: Pourrions-nous en partant du principe fondé sur les capitaux investis, en arriver au point où nous aurions assez d'argent dans la caisse pour que l'intérêt du capital suffise à payer une pension à tout le monde? Vous connaissez M. Davidson. Il a répondu fort gentiment de façon magistrale. Je mentionne cet incident pour montrer que certaines gens ont des idées extrémistes au sujet des fonds de pensions.

L'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), alors qu'il était ministre des Finances, avait affirmé, alors que nous parlions de fonds, qu'il était d'accord avec moi, c'est-à-dire, que nous devrions adopter le principe d'acquitter les frais au fur et à mesure que nous avons l'argent, et c'est, en fait, ce que nous faisons. Nous parlons de la causse de retraite de la fonction publique. D'une caisse? Y a-t-il de l'argent quelque part? L'argent est-il déposé à la Banque de Montréal, à la Banque Impériale de Commerce, à la Banque du Canada ou ailleurs? Non. Il ne s'agit que de chiffres inscrits dans les livres du gouvernement du Canada. En théorie, l'argent se trouve dans la Caisse du revenu consolidé mais en vérité, il s'agit uniquement d'un chiffre dans un livre.

Lorsqu'on déduit 5 p. 100 ou 6½ p. 100 du traitement d'un fonctionnaire, s'ensuit-il que tant de dollars sont réellement prélevés sur son traitement et déposés quelque part dans une caisse? Non. Cela veut simplement dire qu'il touche 93½ p. 100 ou qu'elle touche 95 p. 100 du traitement gagné et que le reste est inscrit dans les livres. Je ne trouve pas à redire à tout cela, mais je l'explique afin qu'on sache que les pensions représentent un régime de retenue à la source et un choix délibéré, et j'ose croire que les autres députés que j'ai cités et qui participeront au débat seront de mon avis. Nous n'essayons pas d'amener le gouvernement à user d'astuce ou à tripatouiller les fonds. Nous soutenons en toute franchise et honnêteté que, dans une société aussi riche que la nôtre en 1969, nous avons une obligation morale envers ces gens qui ont travaillé à l'édification actuelle de notre société. Nous devons leur accorder des pensions qui leur permettront maintenant de vivre décemment et avec dignité.

Or, monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous faire observer, comme j'ai essayé de le faire maintes fois, que dans cette campagne nous livrons bataille pour tous. Certains diront—de fait, j'ai reçu des lettres disant «Pourquoi tant se préoccuper des fonctionnaires retraités? Et les autres Canadiens alors?» Nous luttons pour tous. Nous essayons d'établir un principe, de le mettre en branle. Je ne devrais peut-être pas le dire, car d'autres l'ont fait. Certains gouvernements ont présenté des mesures pour augmenter les pensions et, en raisons de négociations dans l'industrie privée, il y est ordinairement prévu des clauses d'escalade permettant aux pensions d'augmenter. Les travailleurs de l'industrie automobile ont conclu un certain nombre de ces accords. Il y a au moins une compagnie d'assurance-vie qui a un régime de pension pour ses employés qui comprend des dispositions autorisant la prise de possession par anticipation. Ce n'est donc pas une idée entièrement nouvelle, mais elle est encore assez récente et il est extrêmement important que nous la mettions à exécution.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Laissez-moi parler de cette affaire en fonction de trois catégories de personnes. Je crois que nous nous inquiétons tout d'abord, et à juste titre, au point de vue humain, et il importe, je crois, qu'il en soit ainsi, des gens retraités qui peuvent difficilement subvenir à leurs besoins. Cela vaut certainement pour les nombreuses personnes qui touchent une pension modique. Les chiffres figurent au compte rendu. Je les demande chaque année. Je les demande si souvent maintenant que je suppose qu'une calculatrice les fournit automatiquement et si l'appareil est réglé de façon à les fournir l'an prochain, je poserai à nouveau la question l'an prochain.

Nous sommes inquiets à leur sujet, et on constate que, de plus en plus, jusqu'au sous-ministre adjoint et au sous-ministre, les difficultés gagnent ceux qui ont un revenu moyen ou même élevé et qui, au moment de leur retraite, se croyaient bien partagés. Entre-temps, le coût de la vie a augmenté mais le niveau de vie a aussi changé. Ceux qui avaient certaines relations professionnelles, qui fréquentaient un certain milieu social se voient contraints de les abandonner parce que la valeur de leur pension a diminué et que leur revenu fixe ne leur permet pas de vivre au même niveau. Quel mal à cela? Nous ne demandons pas à des ouvriers de travailler pendant vingt ans au même salaire. Pourtant, aux fonctionnaires qui sont à la retraite depuis vingt ans—sauf le petit rajustement que certains ont touché en 1958 et que d'autres ont reçu depuis—nous disons qu'il n'y a rien à faire. C'est un contrat à vie.

Je suis presque disposé à dire au ministre que nous ne pouvons accuser le gouvernement d'avoir violé une convention relative à la pension de ses fonctionnaires retraités. Il s'est tenu dans les limites de la loi, mais a abusé de notre confiance. Il faut faire la différence, d'après moi, et le deuxième point est plus important que le premier. Nous avons abusé de la confiance des gens en leur versant des pensions qui leur permettent à peine de subvenir à leurs besoins.

Comme je l'ai dit, j'aimerais parler de trois groupes de gens en particulier. Je me préoccupe avant tout, et je crois que la plupart des députés seront d'accord avec moi sur ce point-là, de ceux qui sont déjà à la retraite, et par tous les diables, monsieur l'Orateur, ne

terminons pas la session sans avoir réglé leur problème. Nous avons failli à la tâche en 1967 lors de la présentation du rapport unanime du comité par le député d'Ottawa-Est (M. Richard), alors président du comité mixte spécial des pensions. En 1968, même chose. Et nous voici maintenant en 1969.

• (12.50 p.m.)

Le 8 janvier 1969, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) s'est entretenu avec les dirigeants de l'association des fonctionnaires retraités. Il leur a certifié qu'une étude serait faite sur la question, puis qu'un rapport suivrait, du moins l'espérait-il: voilà deux ou trois semaines de cela, et toujours rien. Nous ne devrions pas laisser passer cette question sans nous occuper de ces individus. J'intercède ici non seulement pour les retraités mais aussi pour les fonctionnaires d'aujourd'hui. Ils peuvent peut-être se dire que leur pension calculée à partir de 70 p. 100 de leurs six meilleures années, s'ils peuvent espérer atteindre 35 ans de service, ne sera pas trop mal. Le jour de leur retraite la pension sera peut-être assez intéressante. Ils pourront prendre leur retraite à 60 ans après 20 ou 25 ans de service. Mais, a cause de la longévité et d'autres circonstances, ils vivront peut-être jusqu'à l'âge de 85 ou 90 ans; d'après les dispositions actuelles, leurs pensions ne seront pas augmentées. Je prétends que nous devons ajouter à la loi sur la pension du service public et aux autres régimes de pensions une disposition prévoyant une augmentation automatique.

J'ai supplié qu'on comprenne. J'ai plaidé. Je n'ai pas réussi à convaincre le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lang) l'autre soir que nous voulons une augmentation qui permette non seulement de faire face à la hausse du coût de la vie mais aussi à celle du niveau de vie. J'ai inscrit une résolution au *Feuilleton* pour tenter de remédier au problème en disant que les pensions dans la fonction publique devraient être recalculées chaque année de façon à ce qu'elles traduisent les augmentations de traitement et de salaire. En outre, il devrait y avoir une relation entre la pension et le traitement correspondant au poste que le fonctionnaire occupait au moment de sa retraite. C'est difficile, nouveau et révolutionnaire, mais, à moins de le faire, notre régime de pension risque de tomber en morceaux, de n'avoir plus de signification; les gens devront se fier sur les versements de bien-être social d'une sorte ou d'une autre.

J'ai parlé des fonctionnaires à la retraite. Je passe maintenant à ceux qui travaillent et qui, selon moi, devraient être protégés par un article prévoyant une augmentation dans les diverses lois. Je m'inquiète aussi, d'autre part, d'un secteur étendu de la population canadienne. Si je tiens à ce que le gouvernement agisse, c'est qu'à mon sens c'est à lui de prendre l'initiative dans ce domaine. Il nous faut faire la même chose pour les pensions de la sécurité de la vieillesse; il faut avoir un article sur une augmentation qui se rattache aux salaires. Il nous faut donner l'exemple aux sociétés tels les chemins de fer Nationaux, le Pacifique-Canadien, et autres compagnies privées au Canada. Le ministre le sait; je le lui ai d'ailleurs signalé l'autre jour, les régimes de pensions doivent être ainsi structurés. Même les publications comme le *Financial Post* s'inquiètent de la chose. Ce journal a consacré tout un numéro au problème du maintien des pensions à un niveau qui tient compte non seulement de la hausse du coût de la vie mais aussi de la hausse du niveau de vie.

Ceux d'entre nous qui prennent part au débat aujourd'hui plaident effectivement la cause, non seulement des fonctionnaires retraités, non seulement des employés actuels de la fonction publique qui peuvent s'attendre à un meilleur revenu au moment de leur retraite, mais de tous les retraités au Canada et surtout de ceux qui prendront un jour leur retraite. Nous en arrivons tous là, à moins que la mort ne prenne les devants. C'est là à mes yeux, et j'insiste vivement là-dessus, l'aspect le plus important du problème des pensions, j'entends par là la mise en vigueur d'une indexation de ce genre. Je sais gré au président du Conseil du Trésor (M. Drury) et à son collègue le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) de l'attention qu'ils portent à mes remarques. Ils sont je crois, d'accord avec moi. De fait, je suis sûr qu'ils le sont. Même le ministre des Finances (M. Benson), malgré sa dureté de cœur, m'approuve, je pense.

Il s'agit de s'y mettre. Je sais que l'industrie privée se refuse à cette idée et qu'elle poussera les hauts cris si le gouvernement prend une initiative de ce genre. Elle dira que le gouvernement la met dans le bain. Mais il appartient au gouvernement de prendre l'iniative dans ce domaine et je l'exhorte énergiquement à le faire.

Je sais quand j'ai pris la parole et je pourrais, j'imagine, prendre cinq minutes encore après l'ajournement de midi, mais je pense pouvoir en terminer maintenant et permettre

à l'orateur qui me suivra de se préparer à prendre la parole à deux heures. Je voudrais néanmoins ajouter quelques brèves remarques, qui vous sembleront peut-être un peu plus sévères que mes autres propos. J'ai été éloquent, philosophe, et j'ai fait saigner le cœur du ministre. Je tiens à dire au gouvernement que son bilan sous ce rapport est scandaleux. Voilà des années—et pour ma part je m'en occupe depuis plus de 20 ans—qu'on nous dit, comme le ministre l'a fait ce matin, que la question fait l'objet d'un examen approfondi. Ces retraités et ces veuves meurent actuellement au rythme de 150 ou 200 par mois. Je ne sais pas combien d'entre eux sont morts en écoutant les dernières paroles du gouvernement, qui a déclaré qu'on étudiait activement une hausse des pensions de retraite. C'est déplorable.

La question a failli être réglée en 1966 et en 1967, quand nous avons demandé instamment qu'on soumette l'ensemble du problème à un comité spécial mixte de la fonction publique, qui s'est réuni à l'époque sous la présidence du député d'Ottawa-Est. Il est certain que le gouvernement, quand il a accepté de soumettre ce problème au comité, s'attendait que le comité fasse une recommandation qui servirait de base d'action. Nous avons présenté une recommandation. L'actuel solliciteur général (M. McIlraith), qui était à l'époque leader de la Chambre, nous a reçus le 18 mai 1967 et a pris des dispositions en vue d'une réunion du comité ce matin-là pour que notre rapport soit présenté avant la prorogation et avant la dissolution du comité, afin qu'on règle la question. On a présenté le rapport dont j'ai consigné, il y a quelques temps, l'essentiel au compte rendu, dans un discours que j'ai fait le 18 novembre 1968. Il figure également dans les *Procès-verbaux* du 8 mai 1967.

Tous les membres de ce comité, y compris le député d'Ottawa-Est, croyaient que l'initiative du gouvernement impliquait que des mesures seraient prises sur la base du rapport. Je suis sûr que le député d'Ottawa-Est confirmerait ce fait. J'en suis convaincu. En mai et en juin 1967, nous en étions à peu près là. Le premier ministre d'alors, M. Pearson, m'a assuré plusieurs fois, ainsi que l'actuel ministre des Finances, qu'on prendrait des mesures avant la fin de juin 1967.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, si l'on me permet de continuer, je finirai en deux minutes.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les choses en étaient donc à peu près là, puis, je ne sais pourquoi, le gouvernement a fait machine arrière. Je ne sais à qui il faut l'attribuer. La session s'est terminée, le 7 juillet 1967, sans qu'on n'ait rien fait. On nous a renvoyés à l'automne. Puis ce fut 1968, et nous voilà en 1969, toujours au même point. Je suis sûr que le ministre actuel a honte de cette situation. Je le répète, pour l'amour du ciel, faisons quelque chose au cours de cette session. Je suis sûr que mon ami de Windsor-Ouest (M. Gray), mon ami d'Ottawa-Ouest (M. Richard), mon ami de Vancouver-Quadra (M. Deachman), mon ami de Grenville-Carleton (M. Blair), mon ami de Hull (M. Isabelle), mon ami d'Halifax (M. Stanfield), mon ami de Peace River (M. Baldwin), mon ami de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), et tous mes propres collègues m'appuient, ainsi que mes amis de Brandon-Souris, de South Western Nova et de Pembina. Tous les députés sont de mon avis. Qui ne le serait pas?

**Une voix:** Rien que le ministre.

**M. Clermont:** Gatineau.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Voilà, monsieur l'Orateur! Il n'y a pas un député qui n'approuve l'appel que j'ai lancé ce matin. J'espère que le ministre prendra des mesures à ce sujet, au cours de cette session, sans faute.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à une heure.)

---

## Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures.

**M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, nous examinons une disposition du projet de loi que j'estime importante. Je n'ai pas l'intention d'en traiter en détail. Elle propose des améliorations sur divers points des régimes de retraite des fonctionnaires, des membres des forces

armées et de la Gendarmerie royale. Même si j'approfondissais maintenant la question, je ne pourrais vraiment rien ajouter aux observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont je me réjouis de partager les sentiments. Le projet de loi améliore sensiblement tous ces régimes de retraite et de pensions.

Au risque de me faire peut-être rappeler à l'ordre, j'aimerais faire des observations sur le sujet et la politique dont a traité le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je songe au fait que le projet de loi ne fait aucune allusion au redressement des pensions actuelles des fonctionnaires et des membres des forces armées à leur retraite. Je ne puis cacher ma déception extrême devant cette lacune, car cette question est en suspens depuis longtemps. A toutes fins utiles, l'examen de cette question devrait débuter par les recommandations du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, qui a présenté son rapport en mai 1967. Le texte du rapport de ce comité est à la disposition de tous les députés et, tout comme moi, d'autres s'y sont reportés au cours de débats antérieurs pendant la présente session. Il ne me paraît donc pas nécessaire de répéter quelque partie de ce rapport ni d'en donner lecture.

• (2.10 p.m.)

Le problème des fonctionnaires retraités peut se résumer de deux façons, je pense. Tout d'abord, il y a le problème fondamental de l'équité. Les gens qui, pendant de longues années, ont travaillé pour l'État, étant persuadés qu'à leur retraite ils pourraient maintenir un certain niveau de vie, ont été déçus. Les raisons de cet état de choses sont multiples, la principale étant l'inflation. La valeur des pensions qu'ils comptaient recevoir à leur retraite a graduellement baissé à cause de la dévaluation de notre monnaie, provoquée par une inflation persistante. Je ne suis pas économiste; il me semble, cependant, que nous sommes obligés d'accepter deux prévisions: il n'y aura pas de stabilisation de la monnaie et une certaine mesure d'inflation persistera à l'avenir. Ainsi nous devons nous préoccuper d'abord des retraités en général, et veiller ensuite, nous autres, députés, en tant qu'anciens employeurs des fonctionnaires retraités à ce qu'ils soient bien traités, non seulement pendant leurs années de service, mais encore pendant leur retraite.

Une autre considération à mon avis, encore plus importante devrait faire réfléchir les députés. Certains fonctionnaires à la retraite éprouvent de réelles difficultés. J'imagine qu'il est impossible pour un gouvernement ou un Parlement de faire en sorte de supprimer ces difficultés dans certains cas. Mais nous devons considérer l'ensemble des retraités et le grand nombre de gens qui sont en mauvaise posture. Je suis sûr que tous les députés savent bien qu'au cours des dernières années, les traitements des fonctionnaires ont beaucoup augmenté. Les députés doivent aussi savoir que le montant de la retraite est calculé en fonction des traitements que les fonctionnaires touchaient au moment de la retraite. Les gens qui sont à la retraite depuis 15 ou 20 ans constatent que leur pension, qui a été calculée d'après les salaires d'alors, est beaucoup plus modeste que celle des gens occupant les mêmes postes qui prennent leur retraite à présent. C'est dans cette catégorie-là qu'on constate le plus de difficultés. Beaucoup de ces retraités sont fort âgés et sont contraints à vivre d'une pension insuffisante, voire même d'une misérable pitance.

Peut-être est-ce un avantage que je puisse prendre la parole dans ce débat, car je suis aussi nouveau que la législature actuelle et je suis partisan d'un nouveau gouvernement. Je ne crois pas qu'il m'incombe de plaider en faveur de mesures prises par les législatures précédentes. Ainsi, je vais me permettre de faire quelques observations sur des choses qui ont eu lieu il y a longtemps.

Tout indique que la situation actuelle découle de l'extravagance des programmes gouvernementaux, tant fédéraux que provinciaux; or ces programmes ne résultent pas seulement des décisions des gouvernements qui étaient au pouvoir lors de leur institution, mais aussi d'instances collectives et d'opinions exprimées par des hommes politiques et des députés de chaque parti. J'affirme que nous avons tous une large part de responsabilité pour les problèmes qui ne concernent pas seulement le gouvernement mais tous les Canadiens. A mon avis, quoi qu'on fasse ici, au Parlement, nous faisons face à des situations difficiles à trancher. Pourquoi? Parce que nous dépensons au-delà de nos moyens. A cause des conséquences de ces décisions passées, il est difficile pour le gouvernement et le Parlement d'agir et de régler des problèmes comme celui des fonctionnaires à la retraite.

Pour moi, la partie la plus touchante du discours du président du Conseil du Trésor (M. Drury), c'est quand il a déclaré que le gouvernement étudiait maintenant cette importante question en tenant compte de tous les engagements que le gouvernement et le Parlement ont pris à l'égard des diverses classes de notre société, que ces gens reçoivent des pensions de vieillesse, ou d'autres genres de pension, des indemnités sociales, et ainsi de suite. Une des choses qui m'ont amené à appuyer ce gouvernement, c'est que je le crois capable d'entreprendre l'étude nécessaire des engagements que ce Parlement et les divers gouvernements ont pris et, par suite de cette révision, capable de tracer une ligne de conduite et d'établir des priorités en vue des nouvelles dépenses qui seront faites en fonction de l'avenir et qui, je l'espère, contribueront effectivement à aider les fonctionnaires retraités.

• (2.20 p.m.)

Ce qui saute aussi aux yeux de tous les députés, j'ai à peine besoin de le mentionner, c'est qu'en déclarant qu'on étudie attentivement la question on n'apporte aucune aide immédiate aux pensionnés et à ceux qui endurent les privations dont j'ai parlé. Malheureusement, vu leur âge, la plupart d'entre eux n'en ont plus pour longtemps à vivre. D'autre part, les gens qui luttent pour la vie et qui sont peut-être malades, ne trouvent pas beaucoup de consolation à l'idée qu'un jour viendra où ils recevront peut-être du secours. Il est devenu urgent de faire une étude de la situation avant de mettre une politique au point en cette matière. Nonobstant toutes les demandes comportant une dépense de deniers publics, et bon nombre sont fort valables, une signification et une priorité spéciales doivent être accordées aux fonctionnaires retraités, parce qu'ils ont été nos employés. Peu importe l'idée qu'on se faisait autrefois, nous sommes arrivés à un point, je crois, où l'obligation des employeurs envers leurs employés ne cesse pas tout à fait une fois que ces derniers ont pris leur retraite. De grandes sociétés industrielles nous en donnent l'exemple; elles se reconnaissent une obligation permanente d'augmenter périodiquement les pensions qu'elles versent à leurs anciens employés. Ce principe, reconnu dans la loi de 1959, a été fermement appuyé par le rapport de 1967 du comité mixte parlementaire. A mon avis, il ne fait plus aucun doute et il est incontestable que le gouvernement du Canada, à titre d'ancien employeur de ces retraités, se doit tout spécialement de relever périodiquement leurs pensions, afin de leur assurer une retraite convenable et confortable.

On pourrait ajouter bien d'autres choses sur ce sujet. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a réaffirmé qu'il n'y a pas de formule magique en vertu de laquelle les pensions versées aux fonctionnaires retraités pourraient être haussées sans frais pour le Trésor et, en fin de compte, pour les contribuables du Canada. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au cours de son intéressante analyse de la façon dont les pensions sont en réalité versées—je ne précise pas si je suis entièrement d'accord sur cette analyse—a montré très nettement que, en définitive, le coût des pensions est imputé aux éléments productifs du pays. Dans le cas des pensions versées aux fonctionnaires retraités, par exemple, le fardeau retombe, malheureusement, sur les contribuables. Il est bien, je crois, de souligner ce point, car nous vivons tous dans un monde où il est généralement assumé que les impôts ont pour ainsi dire atteint leur limite ultime, et nous devons admettre qu'en proposant une majoration des pensions des fonctionnaires de l'État nous ne parlons pas seulement du paiement des pensions mais aussi de nouveaux impôts.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a signalé à juste titre les grandes questions de politique sur lesquelles il faudra se prononcer au moment où les pensions des fonctionnaires de l'État seront étudiées. Il a clairement indiqué que l'on ne pourrait considérer isolément cette question particulière. Il a parlé à ce sujet des bénéficiaires de la pension de vieillesse. Les députés peuvent se rendre compte ainsi de l'ampleur de la décision collective que le gouvernement et le Parlement auront peut-être à rendre finalement au sujet de tout projet visant à majorer les pensions et les allocations de ce genre.

Je sais très bien quelle difficulté le gouvernement doit surmonter pour trancher cette très importante question. Je félicite mes amis qui occupent les banquettes ministérielles de l'avoir abordée de façon sensée, positive et compréhensive. Franchement, je ne crois pas que nous puissions aborder de façon isolée ces problèmes et d'autres analogues. Cela dit, je recommande instamment au gouvernement d'accélérer l'étude actuellement en cours et de

tenir particulièrement compte de ses anciens employés, notamment ceux qui éprouvent des difficultés qui ne sont pas conformes à l'idée que nous nous faisons du mode de vie que devraient avoir les gens qui vivent dans notre société.

**M. Mongrain:** Mon honorable ami préconiserait-il que les lois concernant les pensions prévoient l'indexation automatique sur le coût de la vie?

**M. Blair:** Il y a une disposition de ce genre dans le régime actuel de la pension de vieillesse, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas spécialiste dans ce domaine, mais je crois qu'une disposition de ce genre serait la solution définitive à la difficulté à laquelle font face les fonctionnaires retraités de l'État.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député me permettrait-il de lui poser une question supplémentaire? Ne serait-il pas quand même préférable, à son avis, que les pensions soient indexées sur les salaires croissants des Canadiens?

• (2.30 p.m.)

**M. J.-T. Richard (Ottawa-Est):** Je tiens à souligner, monsieur l'Orateur, que je suis très déçu d'avoir à prendre la parole à cette étape à propos d'un bill comme celui-ci. J'espérais que le gouvernement nous laisserait discuter sous de meilleurs auspices, la question des pensions des fonctionnaires retraités. En parler maintenant serait presque à coup sûr contraire au Règlement, même si personne n'osait le dire, car la majorité des députés sont du même avis, je pense, en ce qui concerne le traitement qui devrait être réservé aux fonctionnaires.

J'ai eu encore une autre déception. Bien qu'ici depuis près de 24 ans et que ce sujet ait été soulevé presque chaque année depuis 1947, il semble que tous mes discours doivent commencer par la phrase: «J'ai écouté avec énormément d'intérêt les remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre.» J'ai dit ce que j'en pensais en 1947. En 1948, j'ai répété à peu près la même chose, comme en témoigne la page 1435 du hansard:

> Je saisis l'occasion de commenter le sort des fonctionnaires retraités. Les honorables députés se souviennent que l'an dernier j'ai prié, ainsi que d'autres collègues, le ministre des Finances (M. Abbott), d'accorder aux fonctionnaires retraités une indemnité de vie chère ou un relèvement de pension. J'ai appris tout récemment qu'on ne voit pas la question d'un très bon œil. Les arguments qu'on fait valoir pour refuser le supplément en cause ne valent pas. Autant que je sache, le gouvernement se compare à une entreprise privée.

J'avais déjà dit alors que l'État devrait être un patron modèle, qu'il devrait suivre l'exemple de l'industrie privée. Apparemment, nous faisons marche arrière dans cette nouvelle société juste.

De nouveau, en 1949, je suis revenu à la charge. Encore une fois, je prenais la parole à la suite du député de Winnipeg-Nord-Centre. Comme on peut le lire dans le hansard de cette session-là, à la page 2278, j'ai dit:

> J'ai entendu tant de doléances depuis quatre ans, que je crois sincèrement que certaines mesures s'imposent. Il faudrait trouver le moyen d'accorder un supplément au moins à certains fonctionnaires retraités. L'État doit être un patron modèle ...

C'est de là que vient l'expression.

> ... Nous ne pouvons aucunement recourir à l'argument que l'industrie ou les sociétés d'assurance-vie ne procèdent pas comme nous désirons le faire. Je suis heureux que le ministre des Finances consente à examiner de nouveau la question ...

Le gouvernement n'a pas cessé depuis d'examiner la question. Je suis de nouveau revenu à la charge en 1953. A la page 3950 du hansard, on lit:

> Je ne veux pas entrer dans les détails, mais je tiens à répéter ce que je dis depuis des années, bien que j'ignore si j'obtiendrai des résultats: il faudrait songer à augmenter la pension de bon nombre de fonctionnaires à la retraite. Leurs pensions sont très minimes et il est malheureux qu'ils aient dû prendre leur retraite tôt, avant que soient accordées les récentes majorations de traitement. J'ai déjà dit que d'autres pays, l'Angleterre et les États-Unis, par exemple, ont jugé opportun d'accorder une indemnité de vie chère à leurs fonctionnaires à la retraite, lorsque la pension était trop peu élevée.

Puis, en 1956, comme en fait foi ce texte tiré de la page 5781 du hansard:

> J'aimerais dire quelques mots de la loi sur la pension du service public. Comme vous le savez, monsieur le président, le Canada compte les fonctionnaires publics les plus loyaux et les plus efficaces de n'importe quel pays du monde. Le ciel nous a favorisés puisque, depuis des années, quel que soit le gouvernement au pouvoir en notre pays, nous avons eu un merveilleux personnel de fonctionnaires de l'État à travers tout le pays. Cela nous oblige à les traiter avec justice, équité et une très grande générosité. J'ai toujours dit que, dans n'importe quel pays, le meilleur employeur devrait être l'État ...

Certains ministres retirent de grands avantages de la fonction publique, tout comme un ancien ministre de la Défense nationale a pu se féliciter d'avoir comme conseiller cet excellent fonctionnaire qu'est le président du Conseil du Trésor (M. Drury).

**M. Aiken:** Mais il n'est pas retraité.

**M. Richard:** En 1957, c'était encore la même chose, comme en témoignent ces quelques paroles tirées de la page 1938 du hansard:

> Comme je l'ai déjà dit, le service civil du Canada est le meilleur au monde, et nos fonctionnaires, parce qu'ils sont les meilleurs, ont droit au meilleur traitement. J'ai aussi déjà dit, et je ne crains pas de le répéter, que le gouvernement devrait être le meilleur des patrons. Bien que la loi sur la pension soit très bonne et qu'on l'ait modifiée souvent, afin de l'améliorer encore, je n'admets pas qu'on doive établir le montant de la pension des fonctionnaires entièrement d'après leur contrat.

J'ai fait un autre discours dans le même sens en 1958. Puis un fait nouveau est survenu. Il y a trois ans, la loi sur le service civil—aujourd'hui la loi sur la pension du service public—a été revisée et, vers la fin de nos travaux, on a fait des pressions auprès du député de Winnipeg-Nord-Centre et de moi-même. Finalement, on m'a demandé de demeurer président pour les questions qui concernent les fonctionnaires à la retraite.

A voir la place que j'occupe à la Chambre, les députés se rendent compte que je fais en quelque sorte cavalier seul. J'ai des idées et des opinions précises, et je ne suis pas le courant. J'ai accepté de présider le comité sous réserve que nos conclusions soient rigoureusement appliquées. Je tenais à cette condition, sans laquelle je ne serais pas président du comité. Personne n'aurait pu me faire changer d'idée contre mon gré.

Le 8 mai 1967, cet excellent comité a présenté un rapport dont ont parlé le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Grenville-Carleton (M. Blair). Nous avions l'appui du député de Hull qui a toujours été très actif, comme l'était l'ancien député d'Ottawa-Ouest qui, étant ministre, n'est pas aussi libre qu'auparavant. Néanmoins, le groupe de députés qui faisait partie de ce comité comptait certains des esprits les plus éclairés de la Chambre. J'étais fier d'être membre de ce comité qui n'était nullement imbu d'esprit de parti. De fait, tous les projets de loi présentés à ce comité étaient radicalement modifiés non pas pour accommoder un parti, mais la fonction publique et ses relations avec le gouvernement en général.

Nous n'avons pas pris fortuitement la décision présentée à la Chambre le 8 mai 1967. Elle avait donné lieu à une étude approfondie, elle avait été prise à l'unanimité et nous pensions avoir l'entier appui du gouvernement. Notre proposition n'entraînait pas de grands frais. Je crois qu'à cette époque, notre objectif immédiat était de s'occuper des fonctionnaires retraités avant 1963 ou 1964 et qui touchaient des pensions modiques.

Notre proposition prévoyait le relèvement périodique des pensions des fonctionnaires, mais si on avait commencé alors à relever les pensions des fonctionnaires retraités qui touchaient un traitement modeste ou les pensions de ceux qui avaient pris leur retraite, disons, avant 1963, il paraît que le coût total pour n'importe quelle année aurait été inférieur à 10 millions de dollars. Ce chiffre n'est pas de moi, bien que mes calculs soient quelquefois beaucoup plus précis que ceux du Conseil du Trésor, qui a fourni ce chiffre. Chose certaine, le coût était loin de 50 millions de dollars, et je défie n'importe qui de me dire qu'il en aurait coûté 50 millions de dollars pour donner suite à la proposition du comité à l'époque. Le comité a constaté qu'il ne pouvait pas tout faire immédiatement, mais il tenait depuis longtemps à s'occuper des petits pensionnés et de ceux qui avaient pris leur retraite avant 1963.

Le nombre de pensionnés qui sont touchés diminue d'une année à l'autre. Je ne sais pas si c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre qui a fourni les chiffres, mais le nombre va en diminuant chaque année. Quant aux retraités qui reçoivent de petites pensions ou qui ont pris leur retraite avant 1963, le coût baisse également d'année en année.

Donc, monsieur l'Orateur, je dois répéter ce que j'ai dit il y a deux ans, même si cela me déplaît. J'avais dit alors que j'étais convaincu que le gouvernement pensait plus ou moins comme le comité. Toutefois, il semble que certains intérêts puissants peuvent faire échec aux travaux d'un comité de bonne foi. Le ministre actuel sera, je l'espère vivement, du même avis que l'ancien président du Conseil du Trésor, qu'il trouvera assez d'argent pour améliorer immédiatement le sort d'au moins ce groupe de fonctionnaires à la retraite dont j'ai parlé, et qu'il trouvera moyen de relever toutes les pensions dans un proche avenir.

• (2.40 p.m.)

Nous devons faire preuve de bonne volonté. Il ne suffit pas que quelques députés seulement assument cette responsabilité. Notre position commence à devenir légèrement fausse. Les gens ne comprennent pas que nous sommes sincères, que nous avons fait de notre mieux et que nous ne pouvons pas faire grand-chose tant que le gouvernement ne comprendra pas que les 10 ou 15 millions de dollars qu'il dépensera dans ce domaine seront plus profitables à notre population que les sommes

similaires dépensées pour les hydrofoils et pour les autres expériences effectuées par le ministère de la Défense nationale.

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, les députés se demanderont sans doute pourquoi je parle des pensions alors que je suis encore si loin du jour de la retraite.

**Une voix:** Vous y arriverez peut-être un jour.

**M. Comeau:** Oui, en effet. Comme je ne veux pas répéter les propos des députés, je limiterai mes remarques à cinq minutes environ.

Le bill C-178 a certainement des bons côtés. Il revise plusieurs articles de la loi et, dans le cas de la loi sur la pension du service public, améliore la situation des enfants de fonctionnaires retraités qui fréquentent l'école ou l'université. Il améliore également le sort des veuves de fonctionnaires retraités. Beaucoup d'autres articles du bill sont extrêmement valables.

J'ai écouté avec intérêt les commentaires du député de Winnipeg-Nord-Centre. Avant le dîner, je lui ai dit que je l'approuvais. J'approuve les remarques qu'il a faites au sujet de la caisse de retraite. Si je comprends bien, les fonctionnaires contribuent à leur pension et le gouvernement emprunte tout l'argent qu'ils versent dans cette caisse et le dépense, sans intention de le rembourser. Le gouvernement emprunte cet argent à cette prétendue caisse à un taux d'intérêt de 4 p. 100, je pense.

Tous les autres taux d'intérêt ont augmenté depuis quelques années. Nous en avons vu bien des cas dans ce Parlement. Cependant, le taux auquel le gouvernement emprunte à cette prétendue caisse demeure toujours de 4 p. 100. Sauf erreur, l'intérêt payé par le gouvernement pour ses emprunts à cette prétendue caisse à laquelle contribuent les fonctionnaires, est le double du coût des pensions versées.

Je le répète, nos fonctionnaires contribuent à la caisse et le gouvernement emprunte tout cet argent pour le dépenser sans songer à le rembourser. Je sais bien qu'un certain nombre de députés en ont parlé cet après-midi. C'est pourquoi je ne veux pas faire de rabâchage, mais je tiens à déclarer que le gouvernement n'est pas juste lorsqu'il prélève cet argent sur la caisse sans donner aux fonctionnaires la part qui leur revient. Je n'approuve pas les subventions en général, mais j'estime que le gouvernement devrait cotiser à cette caisse, comme n'importe quelle entreprise commerciale. Il devrait administrer cette caisse comme n'importe quelle entreprise le fait pour une caisse à laquelle contribuent ses employés.

Avant de conclure, je voudrais citer ce que m'écrit un de mes électeurs:

> Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, c'est-à-dire depuis 1963, ses membres refusent d'écouter tous les arguments en faveur d'une hausse des pensions de retraite des fonctionnaires destinée à satisfaire au coût actuel de la vie. La caisse de retraite de la fonction publique qui comprend les cotisations des fonctionnaires et les intérêts de celles-ci, conformément aux reconnaissances de dettes du gouvernement, simple passation d'écritures sans aucune valeur, s'élèvent à environ 3½ milliards de dollars. La moitié de ce montant appartient aux fonctionnaires et aux fonctionnaires retraités du Canada. Les cotisations des fonctionnaires ont payé toutes les pensions de retraite. Le gouvernement n'a jamais versé un sou à la caisse.

Pour conclure, j'espère que lorsque le rapport du projet de loi reviendra du comité, il intégrera certaines recommandations.

[*Français*]

**M. Gaston Isabelle (Hull):** Monsieur l'Orateur, comme je voudrais simplement dire un mot, je prierais mon honorable ami d'Ottawa-Ouest (M. Francis) d'être patient. Je ne parlerai que deux minutes au sujet de la pension de retraite des employés de la Fonction publique.

Je suis en faveur d'une augmentation de la pension de retraite de ceux qui ont été à l'emploi de la Fonction publique du Canada pendant de nombreuses années et j'approuve les remarques de mes préopinants à ce sujet. Étant de la région de Hull, nous savons que des milliers d'anciens fonctionnaires sont aujourd'hui à la retraite. Aussi, étudions-nous cette question, au sein des comités, depuis de nombreuses années. Plusieurs députés sont intervenus, et l'Association des fonctionnaires du Canada a également présenté des revendications.

Le très honorable M. Pearson a même écrit, il y a quelques années, au vice-président de l'Association des retraités de la Fonction publique que d'ici quelques années, on prendrait certaines mesures, et rien n'a encore été fait. A mon avis, ces fonctionnaires modèles ont servi le gouvernement et la population du Canada pendant des années et il y a certainement lieu d'augmenter leur pension de retraite. Le coût de la vie a augmenté de 44 p. 100 depuis une dizaine d'années et rien n'a été fait pour relever la pension de ces employés fidèles.

A mon sens, ces gens-là n'ont peut-être pas eu l'occasion, au cours de la dernière guerre, de servir leur pays dans les forces armées, mais s'il fallait des soldats sur les champs de bataille, monsieur l'Orateur, il fallait aussi

des gens pour travailler sur le front domestique, afin que les soldats puissent gagner la victoire le plus rapidement possible, et c'est ce qu'ils ont fait. Ils méritent, comme les anciens combattants, d'ailleurs, une augmentation de pension qui leur permettra de vivre comme tous les autres Canadiens, en 1969.

Ces fonctionnaires retraités commandent, j'en suis sûr, le respect de toute la population pour les services qu'ils ont rendus. Je soutiendrai toujours que s'il faut lutter pour protéger ces retraités, nous le ferons, puisqu'ils ont été en quelque sorte l'épine dorsale du dernier conflit, en travaillant comme ils l'ont fait chez eux, pendant que les soldats se battaient sous l'emblème du Canada. Je réitère—et je n'insisterai jamais trop sur ce point—mon affirmation que nous leur devons cela pour les années qu'il leur reste à vivre. A mon sens, il incombe à la Chambre de faire sienne cette politique et d'amener le gouvernement à comprendre ce problème et à prendre les mesures nécessaires pour rajuster le seul revenu de ces retraités de la Fonction publique, pour lesquels j'éprouve une très grande admiration et une très grande sympathie. (*Applaudissements*)

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

• (2.50 p.m.)

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Le député doit être à sa place pour poser sa question.

[*Français*]

**M. Mongrain:** Mon honorable ami, le député de Hull (M. Isabelle), me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Isabelle:** Certainement.

**M. Mongrain:** Alors, je lui pose, en des termes un peu différents, la question que j'ai posée tantôt à mon préopinant. Étant donné que l'on parle ici d'ajustement et de rajustement et que, selon la fluctuation des affaires financières internationales, le même problème se pose tous les quatre ans, le député de Hull serait-il en faveur, lui aussi, de l'incorporation dans la loi sur les pensions d'une disposition qui assurerait une hausse ou une réduction automatique des pensions, selon la hausse ou la baisse du coût de la vie, et ce pour des décennies à venir, afin que l'on n'ait pas à en reparler tous les cinq ans?

**M. Isabelle:** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Trois-Rivières et je lui répondrai que je serais en faveur de toute disposition tendant à accorder une augmentation de la pension des retraités de la Fonction publique.

[*Traduction*]

**M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt le discours de présentation du ministre. Les nouvelles mesures visent à mettre à jour la législation sur les retraites; elles augmentent les prestations ou apportent des changements qui s'imposaient depuis longtemps. Comme l'ont souligné d'autres députés, on ne peut pas reprocher grand-chose au bill. Selon le député de Winnipeg-Nord-Centre ce qui est inquiétant, ce n'est pas ce qu'on trouve dans le bill mais ce qu'on n'y trouve pas.

Les dernières remarques du ministre m'ont déçu, ainsi que les députés de la région de la capitale nationale et d'autres régions, car le gouvernement n'a pas fait preuve de la clairvoyance voulue pour rajuster les pensions de retraite. J'ai trouvé que les remarques du ministre en ce qui concerne les taux d'intérêt fixés pour le montant des retraites éclairaient bien des choses et ses propos ont capté toute mon attention.

Certains députés ont parlé du «mythe des pensions». Il est clair que les clauses relatives à la constitution de l'encaisse et à l'ajustement des taux d'intérêt créent beaucoup de confusion. Je sais qu'il n'y a aucune confusion chez le ministre, le député de Winnipeg-Nord-Centre et les autres orateurs, mais les observations faites à la Chambre ont créé, pour d'autres, confusion et malentendu. La différence fondamentale entre un régime de pensions de l'État et un régime privé de pensions pourrait être discutée à n'en pas finir par les savants de tout poil. Un régime privé doit nécessairement être solide du point de vue actuariel. Le Département des assurances et les autres organismes directeurs exigent des dispositions prévoyant que l'encaisse réelle corresponde exactement à l'encaisse nominale, et ce pour plusieurs motifs. Cette condition ne s'impose pas toujours pour les régimes de l'État, car le placement des fonds accumulés répond à d'autres besoins de la politique gouvernementale. On a pu le constater lors du débat sur le régime de pensions du Canada.

Je ne suis pas d'accord sur les remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre lorsqu'il a évoqué longuement la question de la constitution de l'encaisse. D'après lui, l'encaisse réelle importe peu, ainsi que la caisse elle-même, et que les taux d'intérêt n'avaient pas d'importance.

Il est exact que l'ajustement des taux d'intérêt au cours du jour ne produira pas la moitié des versements annuels d'appoint destinés à combler les arriérés de contribution, des frais d'amortissement différés et autres postes énumérés chaque année en cette enceinte. Ainsi que le faisait remarquer le ministre, cette année 200 millions de dollars ont été affectés aux fins de couverture de ces déficits. A mon avis, l'ajustement des taux d'intérêt aurait dû se faire il y a quelque temps déjà. Nous sommes entrés dans une période de taux d'intérêt élevés, et elle se poursuivra pendant une génération au moins. C'est ce que prévoit le Conseil économique du Canada et nous avons tout lieu de le croire. L'époque des taux d'intérêt de 4 p. 100 est révolue. Le gouvernement a l'intention de réduire ses versements d'appoint.

Les champions d'un relèvement des pensions n'avancent pas leur thèse en parlant de la caisse de retraite. Personne ne peut examiner les rentrées et les sorties d'une caisse de ce genre, évoquer sa solvabilité et chercher à savoir si le fonds répond à tous les critères actuariels, sans procéder à une analyse du fonds en soi. C'est l'affaire des actuaires.

J'ai écouté les observations du député de Peace River (M. Baldwin) pour qui j'ai beaucoup d'estime. Il souhaite que le comité étudie la question des cotisations excédant les sorties annuelles. Avec tout le respect que je dois au député, j'espère que le comité ne perdra pas de temps à cela. Ce serait une pure perte de temps pour le comité d'argumenter avec les actuaires qui sont des experts et qui, avec les profanes, ont fatalement le dernier mot.

Je conviens avec les députés des deux côtés de la Chambre que la mise au point des pensions est fondamentalement une affaire de morale. Il s'agit d'ajuster les normes de vie des victimes d'une inflation à laquelle ils ne peuvent rien. C'est une question difficile d'intérêt public, mais je crois que le gouvernement va prendre les dispositions requises.

Monsieur l'Orateur, je m'inquiète qu'en ce débat on fausse les données. Les députés comprennent fort bien ce dont ils parlent et je félicite vivement le député de Winnipeg-Nord-Centre, bien qu'il ait consacré plus de temps que je ne l'aurais fait à sa présentation. Ceux qui suivent le débat, les pensionnés qui nous écrivent et les défenseurs des retraités servent mal une bonne cause. J'ai reçu beaucoup de lettres m'engageant à demander à l'auditeur général de vérifier le vol dont a été victime le compte des pensions de retraite. Il n'y a pas eu de vol, monsieur l'Orateur. Personne n'a rien dérobé, il n'y a pas eu de malversations, aucune obligation contractuelle n'a été violée. On n'a pas dérogé à la loi. Un souci excessif de la caisse a entraîné un genre de discussion qui a transformé les champions des pensionnés en avocats du diable. Chaque fois qu'ils parlent de la caisse, ils font comme s'ils étaient des actuaires, mais ils n'en sont pas. Ils font à propos de la caisse des assertions erronées. Lorsqu'ils agissent de la sorte, les autorités gouvernementales ne les prennent guère au sérieux, même si la cause est valable en elle-même.

• (3.00 p.m.)

La question du redressement des pensions est une obligation morale. Ce n'est pas une question strictement juridique. Ce n'est pas une cause qu'on peut défendre en attirant l'attention sur la négligence, l'inaction ou quelque chose du genre. Il ne s'agit pas d'argent volé, de détournement de fonds ou d'un emploi injustifié d'argent. Mais je ne fais que recevoir des lettres de pensionnés qui ont suivi ce débat sur les caisses de retraite et qui en sont venus à la conclusion qu'il y a de graves irrégularités dans tout cela. En conséquence, ils tiennent des propos qui n'aident en rien leur cause.

Récemment, j'ai reçu une copie d'une lettre qu'un homme, qui habite la Floride, avait envoyée au premier ministre (M. Trudeau) et qui était très offensante pour celui-ci. Il se plaignait de la façon dont, selon lui, on avait usé de la caisse, mais il se trompait du tout au tout. Ce genre d'argument, cette sorte de préoccupation pour les caisses, n'aboutissent à rien.

Le gouvernement étudiera le plus tôt possible, je l'espère, les recommandations unanimes du comité, et pourra le faire à un moment où le budget sera équilibré, quand la politique financière que le ministre des Finances (M. Benson) s'efforce courageusement de mettre en œuvre aura amené une certaine stabilité financière dans notre pays et enrayé l'inflation.

Il faut absolument que l'inflation cesse. Si nous ne l'enrayons pas, nous ne pourrons arriver à relever toutes les pensions. Nous devons mettre fin à l'inflation grâce à une politique financière sérieuse. Nous devons aussi prendre des mesures pour rétablir le

niveau de vie et les moyens financiers de ceux qui, sans qu'il en soit de leur faute, ont placé leurs épargnes dans des caisses de pensions et de prestations de retraite, qui ont été rongés par l'inflation.

Il s'agit, je le répète, d'une obligation morale, qui n'en est pas moins importante pour autant. Ceux qui invoquent ces motifs en faveur des retraités feraient bien, je pense, d'insister sur l'aspect moral de la question plutôt que de chercher à se poser en actuaires, ce qu'ils ne sont pas.

**M. Mongrain:** Mon honorable ami me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Francis:** J'en serais ravi.

**M. Mongrain:** Pour le cas où la question aurait déjà été posée et où je n'aurais pas entendu la réponse, je m'excuse à l'avance. Généralement parlant, combien l'augmentation de ces pensions coûtera-t-elle à l'État?

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, le redressement immédiat que j'aurais souhaité et que le gouvernement, je l'espère, effectuera dans le plus bref délai possible, coûterait de 10 à 15 millions de dollars par an. Et ce n'est qu'un début. Comme l'a si bien dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ce groupe n'est pas le seul en cause. Il y en a aussi d'autres, de sorte que la note sera plus élevée. Si l'on veut tenir compte des principes énoncés par le comité qui a siégé il y a quelques années, le minimum absolu et immédiat entraînera des frais de cette importance.

**M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, je crois que bien des députés plus versés que moi en la matière ont déjà assez traité le sujet. Bien que je n'aie pu écouter le président du Conseil du Trésor (M. Drury) ni le député de Peace River (M. Baldwin), personne ne refuse, en principe, d'améliorer le sort des vieillards.

Je n'aurais pas su dire mieux que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) pour qui c'est une obligation morale. Ce n'est pas une manière d'assurance-vie; je m'y perdrais encore plus s'il en était ainsi. Toutefois, d'après moi, c'est une affaire toute simple.

Aucun pays n'est tout à fait isolé à aucun point particulier de l'histoire. Nous venons de quelque part et nous allons quelque part. Le Canada vient juste d'abattre 100 ans de besogne dont nous pouvons être fiers. Ces gens dont nous parlons, gagne-petit, moyennes gens ou gros bonnets, ce sont eux qui nous ont légué ce pays. Au temps de notre jeunesse, quand nous acquérions des connaissances et apprenions à penser, ils portaient le flambeau. Ils se sont acquittés de leur tâche honorablement et ils nous ont cédé la place. Je ne pense pas que personne n'ait l'intention délibérée de nuire à ces personnes, mais de toute façon le résultat est le même.

Quand dans ma circonscription je rencontre un homme âgé, honnête, qui a passé sa vie dans la GRC, je suis indigné. Peut-être parce que la Gendarmerie ne voyait pas les mariages d'un bon œil, il s'est marié assez tard. Aujourd'hui, grâce à la pension qu'il touche, il dispose de la généreuse somme de $257 par mois pour faire vivre sa femme et son enfant de douze ans. Il peut difficilement parler à son fils de l'honnêteté et de l'intégrité du policier quand il voit comment l'État le traite à la fin de sa vie. Je donnerai, comme autre exemple, le cas d'un homme qui a travaillé au ministère de l'Agriculture pendant des années et qui touche une pension fabuleuse de $124 par mois. Il est maintenant assez vieux pour recevoir en plus la pension de vieillesse.

Si nous sommes sincères les uns envers les autres et envers nous-mêmes, nous sommes forcés d'admettre que la situation est scandaleuse. Notre niveau de vie est très élevé. Notre pays est magnifique et nous avons eu l'occasion de l'améliorer. Avec 10, 15 ou 20 millions, nous pourrions régler l'affaire. Il doit y avoir certains moyens de trouver 10 ou 15 millions à cette fin. Cette somme est sûrement consacrée à des entreprises moins importantes.

Il y a une question de priorité et de moralité en cause. La plupart des gens admirent les fonctionnaires, les agents de police et les militaires retraités qui ont transmis le flambeau à notre génération au sein de la fonction publique. Nous devrions modifier l'ordre de nos priorités, afin de pouvoir nous occuper de ces gens et d'aborder le deuxième siècle de notre histoire avec une conscience plus tranquille qu'à l'heure actuelle. Je demanderais au président du Conseil du Trésor (M. Drury) de réfléchir sérieusement aux moyens de modifier les priorités, afin que ces gens aient un meilleur sort.

(La motion est adoptée et le bill est déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

## LA LOI SUR LES BREVETS—LA LOI SUR LES MARQUES DE COMMERCE

### EXTENSION DU POUVOIR D'ACCORDER DES LICENCES—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre passe à l'étude du bill C-102 tendant à modifier la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport (sans amendement).

• (3.10 p.m.)

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car je sens qu'on a l'intention d'attendre le ministre. J'aimerais qu'il soit là, mais nous en sommes à l'étape du rapport et nous nous sommes déjà passés des ministres.

**M. Baldwin:** C'est comme le cadavre, aux funérailles.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'estime qu'on devrait examiner tout amendement proposé par le parrain.

**L'hon. M. Stanfield:** Est-il dans son bureau en train de travailler au bien des Canadiens?

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, à propos du même article du Règlement traité avec tant d'éloquence par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je dirais que nous avons cinq amendements inscrits au nom du député de Perth (M. Monteith). Certains problèmes empêchent certains représentants de se trouver parmi nous. Nous croyons savoir que les membres du gouvernement feraient probablement obstruction au dernier projet de loi pendant quelque temps. Cependant, nous sommes disposés à passer aux deux derniers amendements inscrits au nom du député de Perth. Il s'agit de l'amendement à l'article 5 du projet de loi et de l'amendement à l'article 6.

Si aucun député n'est disposé à traiter les amendements indiqués dans l'Annexe du *Feuilleton* d'aujourd'hui, nous sommes disposés à passer à ces deux amendements.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ce qu'on a fait au sujet du *Feuilleton* me confirme dans mon opinion: l'usage consiste à se saisir des amendements dans l'ordre successif des articles. Cependant, par suite de l'absence des parrains de certains amendements, aussi bien du parti conservateur progressiste que de mon parti, je me demande si la Chambre adopterait à l'unanimité la proposition du député de Peace River (M. Baldwin)—que nous passions à l'amendement de l'article 5 figurant au *Feuilleton* au nom de député de Perth.

**M. l'Orateur suppléant:** Je suis porté à croire que c'est une mauvaise pratique, étant donné surtout que nous allons étudier les amendements à une étape ultérieure de l'examen du bill, de ne pas tenir compte, à cette étape-ci, des amendements antérieurs susceptibles d'avoir des répercussions sur le bill. Je pense que les députés le comprennent. Donc, si la Chambre est disposée à procéder de cette manière, et si elle y donne son consentement unanime, je suis prêt à le faire, sous réserve de la remarque que je viens de faire à propos de cette pratique.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sans établir de précédent.

**Des voix:** D'accord.

**M. Baldwin:** Je suis donc prêt, monsieur l'Orateur, à proposer au nom du député de Perth, le premier amendement en son nom. Si Votre Honneur veut bien consulter la page iii de l'appendice, il y trouvera un amendement à l'article 5 qui débute par ces mots «et tout semblable règlement peut prescrire qu'aucune drogue...»

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il s'agit de l'avant-dernier amendement.

**M. G. W. Baldwin (pour l'hon. M. Monteith)** propose:

Que le Bill C-102, tendant à modifier la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues, soit modifié par l'insertion, à l'article 5, après le mot «drogues», à la ligne 44 page 8 de ce qui suit:

«et tout semblable règlement peut prescrire qu'aucune drogue non fabriquée au Canada ne peut être ni importée, ni distribuée, ni vendue tant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'en a pas certifié l'innocuité et la qualité».

—Monsieur l'Orateur, cette motion aurait pour effet de modifier l'article 5 du bill. En fait, nous épargnerions du temps à la Chambre si le ministre avait des instructions en vue d'accepter cet amendement. Pendant qu'il y réfléchit, je poursuivrai et si jamais il veut m'interrompre pour me dire qu'il est prêt à accepter l'amendement, je serai heureux de lui céder la parole.

Au cours des discussions tenues il y a plusieurs années devant un comité de la Chambre, le comité Harley, on a fait un examen approfondi de toute la question du prix et de l'innocuité des médicaments. J'y fais allusion

car il y a six ou sept ans, j'ai participé à un comité similaire, à l'époque où le monde entier s'émouvait de cette série de tragédies dues à la thalidomide. A cette époque, les membres du comité étaient très inquiets des répercussions de cette affaire sur la fabrication et la vente des médicaments, aussi firent-ils examiner certaines propositions. Peu de temps après, le gouvernement changeait de mains. Le Dr. Harley, qui était député à l'époque assuma alors avec beaucoup de succès et de diligence le rôle de président d'un comité chargé d'entreprendre un examen plus approfondi.

Les députés de tous les côtés de la Chambre étaient d'accord avec presque toutes les recommandations du comité. Un certain nombre d'entre elles avaient trait à l'innocuité des drogues. En somme, les membres du comité ont dit: Oui, la question du prix est essentielle et le prix des drogues doit être réduit à un niveau acceptable au Canada; c'est une question extrêmement importante; mais d'après moi, pour ce qui est des députés qui ont représenté notre parti au comité, ils ont rattaché cet aspect de la question à celui de l'innocuité. Cela ne fait aucun doute. J'ai mentionné seulement le cas de la thalidomide, mais d'autres cas prouvent que nous ne devons pas nous soustraire à nos responsabilités en optant pour la voie politique facile et agréable et en disant que la seule chose qui compte, c'est le prix et rien d'autre; c'est-à-dire, en refusant d'admettre que l'autre aspect relève de nos responsabilités. C'est pourquoi cet amendement-ci a été proposé.

• (3.20 p.m.)

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis à tous les députés qu'en examinant l'amendement, on constate qu'il n'imposerait pas un fardeau trop lourd au gouvernement. L'article 5, sous sa forme actuelle, prévoit que l'article 24 de la loi des aliments et drogues est modifié par l'insertion, immédiatement après le paragraphe (1), du paragraphe suivant. Je ne le lirai pas mais il donne au gouverneur en conseil le droit d'établir des règlements régissant, réglementant ou interdisant l'importation au Canada d'une drogue ou catégorie de drogues fabriquées ailleurs qu'au Canada, ou la distribution ou la vente au Canada, ou l'offre, la mise à l'étalage ou la possession, pour la vente au Canada, d'une drogue ou catégorie de drogues fabriquées ailleurs qu'au Canada.

[M. Baldwin.]

Pendant la présente session, notre parti a renâclé à confier au gouvernement actuel en particulier les pouvoirs de réglementation qu'il sollicite si souvent, celui de promulguer des décrets du conseil et des règlements. Il est extrêmement dangereux à notre avis de confier au gouvernement actuel ou à n'importe quel gouvernement des pouvoirs nombreux qu'il peut exercer sans avoir à en rendre compte à la Chambre des communes.

S'il y a un cas où ce droit doit être limité, c'est bien celui-ci. Au moyen de cet amendement nous autorisons simplement le gouverneur en conseil à édicter des règlements, d'après le libellé de la motion inscrite au nom du député de Perth (M. Monteith). Nous n'en faisons pas une obligation, parce que nous comprenons que le gouvernement et le ministre doivent conserver une certaine liberté d'action. L'amendement propose que tout semblable règlement peut prescrire qu'aucune drogue non fabriquée au Canada ne peut être ni importée ni distribuée ni vendue tant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'en a pas certifié l'innocuité et la qualité.

Si le gouvernement est prêt à exercer les pouvoirs qui lui sont accordés aux termes du projet de loi, qui nous l'espérons—sans trop y croire—aboutiront à réduire les prix des médicaments, rien certes ne l'empêche de confier les enquêtes essentielles à ses fonctionnaires, ce qui permettrait au ministre de certifier l'innocuité et la qualité des drogues. Ce n'est pas une affaire extrêmement complexe. Le ministère a des fonctionnaires qui auront j'imagine l'occasion de faire des enquêtes à l'extérieur du pays. Je propose donc que nous donnions au gouvernement le pouvoir d'autoriser le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à certifier l'innocuité et la qualité des drogues. Si le gouvernement veut accepter une responsabilité, il ne saurait en refuser une autre. Nous recommandons donc l'adoption de cette motion.

[*Français*]

**M. Gaston Isabelle (Hull):** Monsieur l'Orateru, il me fait plaisir de participer au débat sur l'amendement proposé, puisqu'il s'agit d'une question de sécurité et de qualité pour les médicaments importés.

A mon sens, cet amendement pourrait s'avérer inutile, puisque le gouvernement a déjà prévu que les matières premières entrant dans la composition de certains médicaments devront être inspectées par des fonctionnaires de la Direction des aliments et drogues.

On pourrait disserter longuement sur la sécurité et la qualité des médicaments dont ont fait état tous ceux qui s'opposent au bill C-102, depuis de nombreuses années.

A mon sens, on devrait savoir que le gouvernement, par l'entremise de la Direction des aliments et drogues, ne laissera certainement pas entrer au Canada des produits nocifs à la santé.

Je sais fort bien que ce billl a fait l'objet de plusieurs études, nous connaissons les recommandations qui ont été faites depuis les 10 dernières années, mais je n'ai jamais vu un bill auquel on a apporté autant d'amendements que le bill C-102. Lorsqu'il a été déposé à la Chambre, il y a quelques jours, il n'y avait que cinq amendements. Il semble que plus le temps avance, plus le nombre d'amendements augmente. Cette question a fait l'objet de trois études, au cours de la dernière décennie, et la motion est toujours restée en plan. Je me demande même si les puissances occultes des trusts pharmaceutiques, avec le «lobbying» qu'elles ont pratiqué auprès de certains députés, n'ont pas été elles-mêmes les instigatrices de ces nombreux amendements qui, au fond, sont tout simplement des manœuvres distinées à empêcher l'adoption rapide du bill C-102.

Si l'on songe que les compagnies pharmaceutiques, qui ont fait du «lobbying», depuis dix ans ont payé des repas à un peu tout le monde, qu'elles ont même amené des internes d'hôpitaux faire des tournées de golf à Miami, qu'elles réalisent jusqu'à 50 p. 100 de profit, que 50 p. 100 de leurs dépenses ont été consacrées à ce qu'on appelle en anglais le «promotion» et qu'elles nous disent qu'elles dépensent 12 millions au chapitre de la recherche, alors qu'en réalité elles n'y consacrent que 3 millions...

[*Traduction*]

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement. Je suis ravi de voir le député voyager ainsi au pays des chimères mais Votre Honneur pourrait peut-être lui faire remarquer qu'aux termes du Règlement que nous avons adopté lorsque la Chambre est saisie d'une question comme celle-là, tous les discours devraient s'y rattacher rigoureusement.

**M. l'Orateur suppléant:** Je dois dire que mes idées prenaient la même orientation que celles du député de Peace River (M. Baldwin). Je prierais donc le député de Hull (M. Isabelle) de s'en tenir davantage au sujet dont la Chambre est saisie.

[*Français*]

**M. Isabelle:** Alors, monsieur l'Orateur, je continuerai mes remarques sur l'innocuité et la qualité des médicaments.

Je pense bien que ce sont des compagnies responsables qui font actuellement l'importation, car presque tous les produits importés, tant finis que bruts qui entrent dans la fabrication des médicaments, ont été inspectés sur les lieux, et s'ils ne l'ont pas été sur les lieux, ils l'ont été en Europe ou ailleurs, ou encore à Montréal, au quai de débarquement.

Maintenant, il est sûr que l'on ne peut absolument pas faire l'inspection de tous les produits qui entrent au Canada. Mais je sais que la Direction des aliments et drogues possède une excellente équipe, qui veille à ce que les normes de sécurité et de qualité des médicaments soient respectées. Cela est tellement vrai que je me plais toujours à rappeler la déclaration du professeur Blanc, grand pharmacologue de Genève, à savoir que la Direction des aliments et drogues du Canada était le meilleur organisme du genre au monde, parce qu'elle veillait avec une attention particulière à assurer la sécurité et la qualité des médicaments. (*Applaudissements*)

Je voudrais qu'il soit bien entendu que la qualité et la sécurité des médicaments seront toujours préservées et je pense qu'il est superflu d'insérer cet amendement dans le bill, étant donné qu'il contient déjà des dispositions à cette fin. (*Applaudissements*)

• (3.30 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je remarque que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) a également tenté d'obtenir la parole. Je me réjouis de parler avant lui, car s'il existe des réponses à mes questions, il pourra peut-être me les fournir.

Comme le député de Peace River (M. Baldwin), nous nous préoccupons tous de la sécurité et de la qualité des médicaments disponibles au pays, mais je me demande si l'insertion de ces mots est nécessaire. En effet, la question que je voudrais poser au prochain orateur qui appuie l'amendement est précisément la suivante: Pourquoi est-il nécessaire d'ajouter ces mots? Il existe déjà dans la loi sur les aliments et drogues des dispositions sur l'innocuité et la qualité des produits pharmaceutiques en général, et je pourrais ajouter que la modification à l'article 24 de la loi, proposée dans l'article 5 du bill C-102, est présentée dans les mêmes termes. Le nouvel article autorise le gouverneur en conseil à

décréter sur l'importation au Canada de toute catégorie de médicaments. Voici les mots pertinents:

... que le gouverneur en conseil estime nécescaire en vue de la protection du public en ce qui concerne l'innocuité et la qualité d'une telle drogue ou catégorie de drogues.

Certes la disposition actuelle est suffisante. Je reviens à ma question: Pourquoi ajouter les mots de l'amendement proposé dont nous sommes saisis et que voici:

... et tout semblable règlement peut prescrire qu'aucune drogue non fabriquée au Canada ne peut être ni importée ni distribuée ni vendue tant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'en a pas certifié l'innocuité et la qualité.

Si c'est souhaitable, cela pourrait se faire en vertu des règlements prévus dans le nouveau paragraphe (1a). Je demande donc: Pourquoi ajouter ces mots?

Cependant, je doute de la valeur de l'amendement non seulement parce qu'il m'apparaît superflu mais aussi parce qu'il me semble que nous pourrions poser deux principes touchant l'activité du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous pourrions décider que pour les médicaments fabriqués à l'étranger on doive produire un certificat qui ne serait pas requis pour les médicaments fabriqués au Canada. Mais n'y a-t-il pas un risque de contrôler de manière différente la qualité et l'innocuité des médicaments fabriqués au pays ou à l'étranger? De telles questions me laissent perplexe. Je le répète, il me semble non seulement que l'amendement est superflu mais qu'il laisse pour les médicaments fabriqués au Canada des échappatoires qui n'existent pas pour les médicaments fabriqués à l'étranger. Bref, si les parrains de l'amendement ne peuvent pas prouver qu'il est absolument nécessaire et qu'il ne soulèvera pas de difficultés, il vaudrait mieux ne pas changer l'article 5 du bill C-102.

[*Français*]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, j'en profite pour exprimer l'opinion du Ralliement créditiste sur l'amendement présenté par le parti conservateur progressiste. Je partage un peu l'opinion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et je crois que si nous adoptions cet amendement, nous aurions alors une double inspection, dont l'une s'effectuerait à l'entrée de ces médicaments au Canada.

Comme l'honorable député de Hull (M. Isabelle) nous le disait tout à l'heure, le groupe de spécialistes chargé de l'inspection des médicaments qui entrent au Canada est hautement qualifié, tout autant, oserais-je dire, que les inspecteurs du Ministère. D'ailleurs, je constate que ce groupe d'inspecteurs est comptable au Ministère et je me demande pourquoi les conservateurs progressistes présentent un amendement qui n'est que la simple répétition des dispositions de la loi actuelle.

Si, dans la présente loi, on a déjà donné ordre aux inspecteurs des douanes de vérifier tous les médicaments et autres produits pharmaceutiques qui entreront au Canada, je ne vois pas l'utilité de cet amendement, à moins que celui qui l'a proposé nous fournisse des explications supplémentaires.

Je me souviens que, pour une autre raison, on a blâmé, il y a quelques semaines, l'honorable ministre de prendre toutes les responsabilités. Cela s'est produit lors de l'étude du bill sur l'usage des pesticides ou de l'établissement du taux d'intérêt. Au fait, on a alors accusé le ministre de vouloir s'arroger l'autorité, au nom du gouvernement, et de prendre des décisions. Maintenant, nous donnons apparemment à ce groupe plus d'autorité que la loi ne lui en confère et je ne crois pas que tous les députés en soient au courant.

Nous avons nous-mêmes suggéré que tous les pouvoirs ne soient pas donnés à l'honorable ministre, mais qu'ils soient plutôt bien définis dans la loi et que les responsables y soient clairement déterminés, ce qui, à mon sens, n'aura pas du tout l'heur de plaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), car il a aussi ses responsabilités.

Je crois que, pour ne pas surcharger le Ministère, certaines questions devraient être réglées par des équipes de spécialistes et, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons réellement pas appuyer cet amendement.

[*Traduction*]

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Je vais d'abord faire quelques observations, monsieur l'Orateur, puis je répondrai aux questions soulevées par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Roberval (M. Gauthier).

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous vous avons offert un discours.

**M. Aiken:** Les discussions à propos de ce bill ont fait tache d'huile à la Chambre, dans l'industrie et même chez le grand public, et cela dure depuis longtemps. L'impression générale est que le bill a un objectif louable et est bien rédigé en ce sens, mais qu'il ne fera baisser les prix de détail des médicaments que temporairement.

**M. l'Orateur:** Je me permets d'interrompre le député pour lui signaler que nous en sommes à l'étape du rapport et qu'il n'est plus question d'une discussion générale du bill. A l'étape de la troisième lecture, les députés pourront exprimer leur avis sur le bill. Je dois signaler au député que le sujet du présent débat est l'amendement proposé par le député de Perth (l'honorable M. Monteith).

**M. Aiken:** Merci, monsieur l'Orateur. Je n'avais pas l'intention de verser dans les généralités. Je tentais de montrer la raison qui avait motivé cet amendement. Le bill aura peut-être pour résultat de faire baisser les prix, mais nous voulions nous assurer que, indépendamment des autres répercussions du bill, la qualité des produits pharmaceutiques qui peuvent entrer au Canada sous couvert de ce bill ne diminuera pas et que la santé des Canadiens n'en souffrira pas.

• (3.40 p.m.)

Dès le début, les membres de notre parti, surtout les médecins qui ont participé aux travaux du comité, ont exprimé la crainte que des médicaments de qualité inférieure puissent entrer plus facilement au Canada qu'autrefois. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a posé deux questions. Il a d'abord demandé à quoi bon cet amendement, puisque le gouvernement peut, aux termes de cette loi, édicter des règlements à cette fin. On lui a répondu que c'était pour obliger le gouvernement à s'assurer qu'aucun médicament n'était importé ou vendu avant que la qualité n'en ait été certifiée et que c'était aussi pour formuler l'intention du Parlement d'y veiller.

En examinant le bill, on trouverait peut-être d'autres endroits où il y aurait lieu d'insérer cette disposition. Mais cela ne nous semble pas nécessaire. Si le Parlement entend s'assurer que l'innocuité et la qualité des médicaments sont certifiées par le ministre, la loi devrait l'indiquer en toutes lettres. C'est pourquoi il faudrait, à notre avis, inclure l'amendement que nous proposons.

Le second point soulevé par le député, c'est que les médicaments fabriqués en dehors du Canada et ceux qui sont fabriqués au Canada pourraient recevoir un traitement différent. C'est manifestement ce qui se passe. La fabrication des médicaments au Canada relève, en matière de législation et de contrôle, du Parlement canadien et peut donner lieu à inspection sans préavis, de la part des fonctionnaires de la Direction des aliments et drogues. Nos fonctionnaires ont le droit d'inspecter et d'analyser non seulement les médicaments proprement dits, mais encore les conditions dans lesquelles ils sont fabriqués. Ils peuvent examiner leur composants, les conditions dans lesquelles ils sont fabriqués et préparés, et d'autres facteurs qui influent sur le produit fini. Ce fait est important car, on l'a reconnu souvent, la Direction des aliments et drogues ne peut faire face à la tâche lorsqu'il s'agit d'inspecter tous les médicaments. A vrai dire, la Direction n'est en mesure de faire que des vérifications ici et là et, dans bien des cas, elle ne peut garantir le contrôle de la qualité.

Cela a été l'un des problèmes que pose l'importation de grandes quantités de produits pharmaceutiques. D'autre part, la direction est habilitée à inspecter sur place non seulement le produit fini mais toutes les installations dont on se sert pour fabriquer ce produit. On a exprimé beaucoup d'inquiétude au sujet de la qualité des produits fabriqués à l'extérieur du Canada. On a répandu toutes sortes de bruits, dont bon nombre sont exagérés, naturellement, au sujet de produits pharmaceutiques de qualité médiocre ou variable, ou fabriqués dans de mauvaises conditions et qui seraient mis sur le marché canadien aussitôt le bill adopté. La Direction des aliments et drogues ne peut inspecter les conditions de fabrication. Elle ne peut qu'examiner le produit fini et encore, de façon assez sommaire en prélevant des échantillons au hasard, c'est pourquoi il y a beaucoup de différence entre les produits pharmaceutiques fabriqués au Canada ou à l'extérieur. Le seul moyen d'assurer aux Canadiens la protection voulue est évidemment d'autoriser et de prévoir une attitude très circonspecte envers les produits pharmaceutiques fabriqués à l'extérieur du Canada.

Ce sujet m'intéresse particulièrement. Il y a quelques mois, j'ai été malade et on m'a prescrit un médicament d'un usage délicat, à l'égard duquel il fallait un contrôle absolu de la qualité. Depuis ma maladie, je sais qu'il y a une différence dans la qualité des produits fabriqués par les diverses compagnies. Il importe à l'extrême qu'il y ait uniformité dans la fabrication de beaucoup de ces produits, afin que le malade, lorsqu'il lui en est prescrit, n'ait pas à dépendre de l'identité du

fabricant. Je n'hésite donc pas à appuyer l'amendement et je ne crois pas devoir m'en excuser. Je sais qu'on croit d'habitude qu'il ne faut pas, en traitant avec telle catégorie de gens, pratiquer la discrimination à l'égard de telle autre relevant du même domaine. Mais la situation l'exige, car nous devons répondre au réel souci de nombreux Canadiens et de nombreux députés: un contrôle rigide de la qualité des médicaments importés, sur la fabrication desquels nous ne pouvons exercer de surveillance.

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Je partage l'inquiétude du porte-parole de l'opposition officielle en abordant cette question d'innocuité des drogues. Toutefois, ce sujet avait fait l'objet d'une étude attentive et approfondie durant les audiences du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales au sujet du bill dont nous sommes saisis.

J'annonce sans attendre que mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) et moi-même avons soigneusement séparé nos différentes fonctions et responsabilités dans le cadre de cette mesure législative. La Direction des aliments et drogues relève surtout de mon collègue et non de moi.

Les témoignages rendus au comité, en particulier par le Dr Chapman de la Direction des aliments et drogues, ont démontré, je crois, que la Direction avait l'autorité voulue pour se prononcer sur l'innocuité des drogues importées. Je pense à l'article cinq inséré dans le bill aux fins de traiter particulièrement de la question d'innocuité des drogues en modifiant la loi sur les aliments et drogues et de conférer à la Direction des aliments et drogues l'autorité d'édicter des règlements régissant l'importation au Canada d'une drogue ou catégorie de drogues fabriquée ailleurs qu'au Canada. D'après les témoignages donnés au comité, l'amendement dont nous sommes saisis est inutile, car des dispositions au sujet de la protection se trouvent déjà dans le projet de loi.

• (3.50 p.m.)

D'autres députés ont signalé qu'il y avait également un autre principe en cause, que le gouvernement ou la Chambre ne devrait pas, je crois, considérer à la légère. A l'heure actuelle, les fabricants de médicaments ont la responsabilité primordiale de veiller sur l'innocuité des médicaments. Par l'intermédiaire de la Direction des aliments et drogues, des règlements sont édictés en vertu de la loi sur les aliments et drogues et peuvent être adoptés aux termes de l'article 5. Par l'intermédiaire de cette Direction, le gouvernement effectue des inspections des médicaments fabriqués au Canada ou importés, lorsque la Direction le juge nécessaire, afin de s'assurer que les règlements sont respectés.



Je crois que la responsabilité primordiale pour l'innocuité des médicaments incombe au fabricant. Transférer la responsabilité, je crois, serait une initiative fort grave. Pour ces deux raisons, il faudrait rejeter l'amendement.

Je pourrais peut-être aussi mentionner les témoignages rendus devant le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, et je le fais afin de démontrer que je ne souscris pas à certaines des opinions exprimées par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken). On a parlé de l'accroissement des crédits de la Direction des aliments et drogues et du nombre des postes autorisés par le Conseil du Trésor au sein de la Direction pour ses travaux à Ottawa et, selon ses projets, aux États-Unis et en Europe.

Je ne me range pas à l'avis du député, selon lequel la loi ne nous autoriserait à nous préoccuper que—pour employer son expression—du produit fini. Il n'en est pas ainsi, et la Direction des aliments et drogues a l'intention de faire davantage. Elle pourra inspecter les établissements étrangers où se fabriquent les médicaments importés. Qu'un fabricant étranger refuse de collaborer avec nos inspecteurs et de les laisser visiter son établissement, alors nous interdirons simplement l'importation de ses produits, à moins, bien entendu, de n'avoir la certitude que les installations et les méthodes de production ne présentent aucun danger.

Dès lors, j'estime qu'en vertu du nouvel article 5, nous sommes pleinement autorisés à nous charger des importations. Nous augmentons le personnel de la Direction vu l'augmentation des importations. En troisième lieu, je crois que l'adoption de l'amendement créerait une situation fort peu souhaitable pour les fabricants, qui ne seraient plus les premiers responsables de l'innocuité de leurs produits.

**M. Aiken:** Le ministre me permet-il une question?

**L'hon. M. Basford:** Sûrement.

**M. Aiken:** Le ministre peut-il assurer à la Chambre que, par suite de ses précisions et lorsque la mesure aura été adoptée, le gouvernement sera en mesure et se propose de formuler des normes aussi efficaces que celles qu'il aurait pu décréter si l'amendement avait été adopté? Bref, que l'adoption de l'amendement ne conférerait aucune autorité supplémentaire au gouvernement dans ce domaine.

Si le ministre peut nous en assurer, je crois que nous nous en réjouirons grandement.

**L'hon. M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain de pouvoir donner cette assurance au député. Si je comprends bien l'amendement de l'honorable député de Perth (M. Monteith), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait tout d'abord attester de l'innocuité et de la qualité du médicament. Ce ne serait pas conforme aux méthodes de la Direction des aliments et drogues. Il existe des règlements très précis au sujet de l'inspection, de l'examen et des normes de sécurité à l'intention des fabricants, qu'ils soient Canadiens ou étrangers. Aucun règlement actuel n'exige la certification préalable du médicament.

D'après le témoignage de M. Chapman devant le comité de la santé et du bien-être social, cette pratique n'est pas recommandable et elle n'a jamais été suivie. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, il faudrait un grand nombre de fonctionnaires pour examiner chaque échantillon avant d'émettre un certificat.

Je le répète, la Direction des aliments et drogues a ses propres règlements et elle veille à leur application par des vérifications périodiques. L'émission d'un certificat par la Direction des aliments et drogues, avant la vente de médicaments, n'est pas obligatoire. Les règlements relatifs à l'innocuité doivent être observés. Mais si je comprends bien le témoignage présenté au nom de la Direction des aliments et drogues, il n'existe pas actuellement ou à l'état de projet, un système en vue de la certification au préalable de chaque médicament.

**M. Bigg:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une seule question au ministre? L'industrie canadienne est-elle protégée en matière de brevets et de concurrence déloyale? Voici où je veux en venir. Non seulement l'industrie mais le Canada tout entier ont des droits sur les compétences que produisent les universités du pays, ces jeunes qui veulent gagner leur vie en mettant au point de nouvelles drogues. Je songe ici à des gens comme le D[r] Banting, qui a découvert l'insuline, et le D[r] Best. Est-ce que les savants de leur trempe, ou leurs héritiers, jouissent d'une certaine protection, à l'égard de la concurrence déloyale qu'ils doivent soutenir contre l'insuline, administrée par la bouche, produite dans d'autres pays?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député s'est-il levé pour poser une question?

**M. Bigg:** Oui, monsieur l'Orateur. Je constate l'avoir expliquée quelque peu, mais je voulais être sûr que le ministre en saisirait bien la portée. Nos droits acquis en matière de recherche sont-ils protégés de quelque façon, y compris les fortes sommes affectées à la recherche menée par l'industrie canadienne dans le domaine des drogues?

**L'hon. M. Basford:** Monsieur l'Orateur, compte tenu des observations de Votre Honneur qui nous a demandé de nous en tenir, à l'étape du rapport, à cet amendement, je ne pense pas que la question sur l'article 5 du bill soit réglementaire, bien que je n'essaie pas de l'esquiver. On propose des amendements à l'article 1; je pense donc que la question sera réglementaire lors de l'étude des brevets.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je pense que la suggestion du ministre est pertinente. Je dirai au député que la question était compliquée, il l'a d'ailleurs reconnu, et il n'est pas facile à la présidence de déterminer de quel article il s'agit. La présidence peut-elle présumer que le débat sur l'amendement à l'étude est maintenant clos?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur:** La Chambre désire-t-elle différer le vote sur cet amendement?

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je pense que nous devrions voter oralement et en rester là. Il ne semble pas qu'il y ait lieu dans ce cas-ci de priser le ministre pour sa sagesse à titre de législateur.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre de se prononcer oralement?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui s'opposent à l'amendement veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les non l'emportent.

**M. Baldwin:** Sur division.

(L'amendement de l'honorable M. Monteith est rejeté.)

**M. l'Orateur:** Comme il est quatre heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les bills publics, et les avis de motion.

## BILLS PRIVÉS

### LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BONAVENTURE ET GASPÉ, LIMITÉE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 17 janvier, de la motion de M. LeBlanc, visant à la 2e lecture et au renvoi au comité permanent des Transports et Communications du bill S-12, concernant la Compagnie de téléphone Bonaventure et Gaspé, Limitée.

• (4.00 p.m.)

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, la dernière fois que la Chambre a été saisie de ce bill, il y a quelques semaines, c'est moi qui avait la parole quand le débat s'est ajourné et mon temps de parole n'était pas écoulé. Nous étudions cet après-midi le bill S-12 concernant la Compagnie de téléphone Bonaventure et Gaspé, Limitée. Bon nombre de députés ont parlé de divers aspects du bill. Comme les députés le savent, on essaie, par des bills privés comme celui-là, de céder une partie de l'économie canadienne à des propriétaires étrangers. A cause du long intervalle qui s'écoule entre chaque mise en délibération d'un bill, compte tenu aussi des diverses étapes qu'il doit subir à la Chambre, les députés perdent le fil du débat et oublient parfois des points qui ont été soulevés. J'aimerais donc récapituler toute la question pour la gouverne des députés. Comme l'indique la note explicative, l'objet de ce bill consiste à dissiper les doutes quant à savoir si la compagnie peut se départir de son entreprise en faveur d'une compagnie constituée en corporation en vertu ou sous réserve des lois d'une province du Canada. Mais cette explication donne trop peu de renseignements aux députés et aux Canadiens en général. De plus, les Canadiens sont trop peu au courant de ce qui se passe ici à la Chambre en ce qui concerne les bills d'intérêt privé comme celui-ci. Je dirai donc quelques mots au sujet de ce bill.

Un Canadien s'imaginerait sans doute, à voir le titre du bill, qu'il s'agit d'une petite compagnie de téléphone canadienne. Il ne chercherait pas à découvrir tous les méandres toutes les ramifications de propriété étrangère que comporte le bill. Si nous allons plus loin, nous constatons toutefois qu'il s'agit d'une compagnie qui est entièrement aux mains de l'Anglo-Canadian Telephone Company, qui à son tour est aux mains de la General Telephone Company. Donc la compagnie en question est une filiale d'une des plus grandes compagnies téléphoniques au monde. De fait, l'ultime compagnie mère est une des plus grandes sociétés du monde, dont le réseau téléphonique couvre l'Australie, les Antilles, tous les États-Unis et sans aucun doute d'autres pays. Fait intéressant à noter, l'Anglo-Canadian Company est la contrepartie de plusieurs filiales relevant de la General Telephone and Electronics Corporation. Les députés pourront le vérifier en consultant l'Annuaire des entreprises de service public de Moody. Cette dernière compagnie est réellement une société de portefeuille qui compte des filiales dans nombre de pays.

[M. l'Orateur.]

Les députés devraient en savoir un peu plus long sur les antécédents de ce bill s'ils veulent en parler convenablement. En juillet 1966, la General Telephone achète l'Anglo-Canadian Telephone company et en fait une filiale qu'elle possède en entier. De plus, elle acquiert l'intérêt prépondérant dans la Quebec Telephone Company qui, à la fin de 1967, avait environ 119,000 abonnés. Nous savons qu'en 1967, la General Telephone avec sa propre filiale, l'Anglo-Canadian Telephone Company, possèdait plus de 50 p. 100 de la British Columbia Telephone Company. Elle possède aussi un peu plus de 53 p. 100 de la Quebec Telephone Company. En 1967, il y avait en Colombie-Britannique 835,000 abonnés au téléphone.

Ces faits indiquent comment les tentacules de la société mère ont pénétré dans toutes les régions du pays. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que dans ce bill, il s'agit d'un service public dirigé par une société étrangère. Jusqu'où irons-nous? Quand cesserons-nous de donner nos biens aux étrangers?

• (4.10 p.m.)

A mon avis, beaucoup de services d'utilité publique, notamment le téléphone, devraient être de plein droit des monopoles. Il sera extrêmement coûteux pour la population d'avoir des compagnies de téléphone rivales sur un même territoire. Comme, de par sa nature, l'entreprise téléphonique se prête au monopole, elle doit être contrôlée par les abonnés, et dans ce cas-ci, ce sont les Canadiens. Tout gouvernement, tout particulier ou tout parti qui encourage, préconise ou facilite la soustraction de services d'utilité publique au contrôle national rend, dirais-je en toute franchise, un très mauvais service au pays. Il est donc étonnant de voir des ministériels présenter des bills de ce genre. S'il s'agit d'une politique du gouvernement, que le gouvernement l'annonce lui-même. Que les partisans du gouvernement, lors des élections, déclarent aux Canadiens: «Voici, nous allons vous trahir, et tout le bataclan va y passer.» Je suis déçu de voir que, au moyen de bills privés semblables dont on saisit la Chambre, de semaine en semaine, des secteurs de l'économie canadienne sont mis aux enchères.

Je me demande parfois ce que les députés ministériels en pensent. Ils devraient être en mesure de voir ce qui se passe et de prendre position dans leurs circonscriptions, au sein de leur parti et du caucus. On devrait instaurer un programme, une politique bien précise sur la liquidation, comme dans le cas à l'étude, des services d'utilité publique du pays. J'ai déjà signalé la chose et je continuerai de le faire. Des avertissements, il y en a eu à foison. J'ignore combien de députés ont parcouru et examiné attentivement le rapport de la Commission d'étude sur la structure de l'industrie canadienne. Le rapport s'intitule «Le propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne». On l'appelle communément le rapport Watkins.

Il expose dans ces moindres détails ce qui se passe au Canada et dans l'industrie canadienne. Dans ce rapport la Commission, qui avait été chargée par le gouvernement actuel de lui faire des recommandations, l'avertit que le contrôle de l'économie canadienne s'en va à vau-l'eau. Au début de la première session de la nouvelle législature de 1968, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé une nouvelle donne en faveur des Canadiens. Que s'est-il passé? Les députés ministériels ont présenté à tour de rôle des bills d'intérêt privé, visant chaque fois à mettre aux enchères une nouvelle tranche de l'économie canadienne. Les Canadiens d'une extrémité à l'autre du pays devraient être au courant du sort que les simples députés veulent réserver à l'économie canadienne. Une fois sortis de leur circonscription, ces députés ne rendent pas compte à leurs commettants de ce qu'ils cherchent à faire. Voilà pourquoi nous soulevons la question monsieur l'Orateur, et continuerons de le faire.

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le Bill S-12 ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais qu'il soit lu pour la 2e fois dans six mois de ce jour.

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, si, comme vient de le démontrer mon préopinant, il y a beaucoup de doute quant à la légitimité de ce bill, le renvoi de son étude à six mois de ce jour ne serait peut-être pas une mauvaise chose. La *Compagnie de téléphon Bonaventure et Gaspé Limitée* ne peut pas être tellement en mal de vendre qu'elle ne puisse attendre six mois de plus.

Pour ce qui est des bills privés relatifs aux compagnies, on ne peut malheureusement pas toujours se fier plus que de juste aux décisions de la Commission canadienne des transports qui, en dernier ressort, doit approuver ou désapprouver la vente d'une compagnie, comme c'est le cas présentement. Il s'ensuit qu'on a déjà des preuves que des monopoles ont été créés au vu et au su de la Commission.

Je citerai un exemple, dans le domaine de l'information et des télécommunications, d'une compagnie comme la *Power Corporation,* qui en est venue ni plus ni moins à exercer le monopole de l'information pour un grand nombre de journaux du Québec, de même qu'un nombre assez considérable de postes de radio et de télévision. Ces monopoles peuvent constituer un véritable danger pour la démocratie, ce qui prouve que nous ne sommes jamais trop prudents dans ce domaine.

Mais il reste quand même que le bill semble bien sauvegarder la liberté. A première vue, on serait porté à dire qu'en fait une compagnie a bien le droit de faire ce qu'elle veut. Mais lorsqu'on connaît le pouvoir extraordinaire des trusts, de certains requins de la finance, on est bien obligé de faire le chien de garde ici et de sonner l'alarme. C'est pour cela que j'appuie la motion visant à renvoyer l'étute de ce bill à six mois de ce jour.

**M. Guy LeBlanc (Rimouski):** Monsieur l'Orateur, je tiens à donner mes impressions et à relever certaines remarques qui ont été faites, à la suite de la motion qui vient d'être présentée.

J'écoutais tout à l'heure l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Harding). Si j'ai bien compris ses remarques, il insistait sur le fait que les propriétaires de la compagnie qui fait l'objet de ce projet de loi seraient des étrangers. Si tel était le cas, je partagerais son avis, tant en principe qu'en pratique.

Je viens également d'entendre mon honorable ami, le député de Champlain (M. Matte), qui soutient sa thèse en faisant ressortir les pouvoirs néfastes de certains monopoles et de certains trusts et, si tel était le cas, il aurait raison.

On permettra, monsieur l'Orateur, de donner quelques détails qui pourront, je l'espère, aider à réfuter l'avancé que ce ne sont que des étrangers qui contrôlent la compagnie *Québec-Téléphone.* D'abord, d'après mes renseignements qui, je crois, sont aussi sérieux que ceux des honorables amis de l'opposition, les actions de la compagnie de téléphone *Bonaventure et Gaspé Limitée* sont entièrement détenues par la compagnie *Québec-Téléphone,* sauf ce qu'on appelle les actions de qualification des administrateurs et trois ou quatre

autres actions qui appartiennent à une succession américaine. De plus, la *Québec Téléphone* est l'unique créancière, et finance à elle-seule le développement de la compagnie de téléphone *Bonaventure et de Gaspé Limitée*, étant donné que le statut financier de cette dernière est insuffisant pour lui permettre de se procurer des fonds à un taux raisonnable sur le marché des capitaux.

La compagnie *Québec Téléphone*, si mes renseignements sont exacts, a plus de 3,000 actionnaires, dont un très grand nombre sont des citoyens canadiens. Cependant, on m'a informé que la *Sogibry*, une compagnie canadienne, avait vendu 51 p. 100 de ses actions à la compagnie *Anglo-Canadian Telephone Company*, compagnie à charte québécoise depuis environ 1934 et qui détient aussi 51 p. 100 des actions majoritaires de *British Columbia Telephone Company*, compagnie à charte fédérale.

On disait que l'on voulait prendre des dispositions pour octroyer une charte canadienne à une compagnie américaine, la *General Telephone Company*, ce qui, à mon sens, est impossible.

• (4.20 p.m.)

Un autre point que je désire noter, bien que je ne veuille pas prolonger indûment le débat, c'est que des 600 compagnies de télécommunications du Canada, trois compagnies, la *Bell Telephone*, la *British Columbia Telephone* et la petite compagnie qui fait l'objet de ce bill, *La compagnie de téléphone Bonaventure et Gaspé Limitée*, sont les seules à posséder une charte fédérale. De plus, ces trois compagnies sont inscrites à la Bourse canadienne, à Montréal ou à Toronto, et mes honorables amis de l'opposition ont le droit d'acheter des actions de ces compagnies privées et de participer à leurs bénéfices.

Je demanderais à nos amis de nous donner l'occasion de faire étudier ce bill au sein du comité. Ce qui est peut-être plus grave, c'est que les Canadiens, dont la plupart, à cause de leurs occupations, sont peut-être moins au courant de la procédure de la Chambre, se rendent compte que, depuis plusieurs mois, pour ne pas dire plusieurs années, nous répétons toujours les mêmes choses sur ce sujet et l'on va nous accuser, non seulement nous, les députés ministériels, mais aussi ceux de l'opposition, d'inefficacité et de mauvaise utilisation de nos institutions parlementaires.

A mon avis, il serait tellement facile—et ce serait se comporter sérieusement, je crois—de déférer ce bill au comité. Si, par la suite, nous avons raison de nous opposer à ce bill,

[M. LeBlanc.]

nous aurons tous amplement l'occasion de nous prononcer et de voter pour ou contre. A ce moment-là, nous pourrons au moins nous dire, à l'instar des gens sérieux, que nous avons étudié la question à fond. Pourquoi? Parce que—et cela semble être une vérité de La Palice que nous devons répéter souvent à la Chambre—les témoins, les intéressés, les représentants accrédités de ces compagnies auront répondu à nos questions.

Avant de terminer mes observations, j'aimerais rappeler qu'il y a quelques années, les journaux ont rapporté que la *Compagnie Sogibry* vendait ses actions à une compagnie américaine. Ce n'était pas le cas, puisqu'une grande partie des actions sont encore entre les mains de citoyens canadiens.

On sait que la région desservie par cette compagnie est considérée, à tort ou à raison, comme une région sous-développée. Elle a été choisie comme une région-pilote. Et les citoyens de chez nous, à tort ou à raison, se sentent souvent oubliés par les grandes villes comme Montréal, qui sont loin de la Gaspésie et oublient les Gaspésiens, ce qui pourrait bien être une des causes de la pauvreté de ceux-ci.

On sait qu'il y a au Québec un petit groupe de jeunes et de plus ou moins jeunes qu'on appelle les séparatistes. On les retrouve surtout dans les grandes villes que je viens de nommer, et mes concitoyens de la région du Bas du fleuve et de la Gaspésie continuent à dire que nous sommes oubliés, et que ces séparatistes nous oublient aussi. Mais lorsqu'il est question de nous nuire d'une façon ou d'une autre, là, ils ne nous oublient pas.

Je me souviens qu'un jour quelques séparatistes de la métropole ont insisté très fortement dans les journaux et par d'autres moyens pour empêcher cette transaction que tous les gens de chez nous désiraient. Pourquoi? Précisément parce qu'elle représentait un progrès pour les gens de chez nous. Et l'on sait quelles discussions avaient eu lieu à cette époque. Il était question de l'achat de *Québec-Téléphone* par une autre grande compagnie canadienne, dont nous sommes fiers. Par ailleurs, les citoyens de chez nous craignaient que l'administration de cette compagnie serait transférée ailleurs, et la chose était possible. Au fait, la *Québec-Téléphone* a plusieurs centaines d'employés chez nous qui contribuent au développement économique de notre région; la transaction a été faite et le personnel est demeuré chez nous; de plus, cela a permis à deux usines très importantes de s'établir dans une des régions désignées par le gouvernement.

Si le bill était adopté, cette petite compagnie, qui dessert une faible population et qui compte à peine 13,000 abonnés, épargnerait $100,000 par année. De plus, si mes calculs sont exacts, le gouvernement du Canada pourrait percevoir un impôt annuel de $52,-000. En laissant les choses telles quelles, le gouvernement fédéral perdrait $1,000 par semaine.

Je faisais tantôt allusion au séparatisme. Je demande à certains députés, dont je respecte les opinions, de ne pas jouer le jeu de ces petits séparatistes qui essaient de nuire aux gens de chez nous, et de convoquer les représentants de la compagnie afin de s'assurer que cette transaction aidera le petit peuple de la Gaspésie, notamment les citoyens des circonscriptions de Bonaventure et de Gaspé.

Il est bien de parler de grands principes et j'en suis; mais avant de les exprimer, je pense qu'il est bon de penser à leurs répercussions.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes remarques, je demande à mes amis de faire en sorte que nous donnions au peuple canadien l'impression que nous prenons notre rôle au sérieux et que nous ne discutons pas pour nous amuser. Au stade où nous en sommes, je demanderais aux députés de l'opposition de faire en sorte que ce bill soit déféré au comité, après quoi nos amis qui s'y opposent—s'ils ont des raisons sérieuses de le faire—pourront les faire valoir. Lorsqu'ils objectent que les intérêts de ces compagnies sont détenus par des étrangers et que nous sommes peut-être en train de bâtir un grand monopole—comme le disait le député de Champlain—je pourrais leur répondre que si le bill est déféré au comité, ils auront amplement l'occasion de se renseigner.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je demande, au nom des citoyens de la Gaspésie, que nos amis qui s'opposent à ce bill nous permettent de rencontrer les représentants de la compagnie en vue d'étudier cette question en profondeur. Ensuite, advienne que pourra, il sera loisible à chacun de voter selon son opinion.

• (4.30 p.m.)

[*Traduction*]

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, avant que le député reprenne son siège, je pourrais peut-être lui poser une question. Son exposé m'a beaucoup intéressé, surtout parce qu'il représente la région en cause. Je trouve comme lui que la Gaspésie a été négligée. Mais ne sait-il pas qu'avec l'adoption du bill, le contrôle de cette société ne relèverait plus du gouvernement fédéral et du ministère des Transports qui, lui, fixe actuellement les taux. La Compagnie de téléphone du Québec, plutôt que le ministère fédéral des Transports, aurait alors toute liberté d'établir la structure tarifaire. Le service téléphonique de sa région s'en ressentirait manifestement.

[*Français*]

**M. LeBlanc (Rimouski):** Monsieur l'Orateur, on me permettra d'abord de répondre d'une façon générale à la question de mon honorable ami. Le premier but de ce bill est d'autoriser une vente. Le deuxième est justement d'améliorer le service, en accord avec l'évolution de la technologie et des communications.

Présentement, cette petite compagnie, qui n'existe que de nom, ne peut pas d'elle-même améliorer son sort, suivre le rythme du développement.

Pour ce qui est de la question des tarifs, je dois avouer bien honnêtement que je ne peux donner une réponse précise. Je pense que ceux qui siégeront au sein du comité pourraient répondre à ces questions avec plus de précision que je ne peux le faire moi-même.

Un des buts de ce bill, comme je l'ai indiqué, est d'améliorer le service.

[*Traduction*]

**M. Frank Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, les remarques du député de Rimouski (M. LeBlanc) m'ont vivement intéressé. Je comprends très bien son point de vue. Il est tout à fait naturel que cette compagnie l'intéresse de façon particulière, puisqu'il représente la région en cause. Je n'ai rien à redire là-dessus. Je sais fort bien que s'il y avait une petite société de téléphone dans ma circonscription, je m'y intéresserais et je ferais des pieds et des mains pour que le service en question s'améliore.

**Une voix:** Nous nous n'y opposerions pas.

**M. Rose:** Je ne supposerais pas évidemment que les députés ministériels s'opposeraient à une proposition que je pourrais présenter relativement à ma circonscription, car je crois que certains députés, du moins ceux du Nouveau-Brunswick, sont trop généreux pour s'opposer à une mesure simplement parce que je l'aurais parrainée. Je m'excuse auprès du député de Rimouski de ne pouvoir lui répondre dans sa propre langue. Je suis à blâmer et je dois m'en excuser.

Le député a parlé des propriétaires de la société qui fait l'objet du bill. Lorsque j'ai

parlé pour la première fois sur la présente mesure, le 3 décembre, j'étais peut-être moi aussi un peu naïf sur la question, étant un député relativement nouveau. Je n'avais pas discerné le lien entre cette modeste société de la Gaspésie et diverses autres sociétés non seulement du Canada mais des États-Unis. Récemment, le *Financial Post* publiait le rapport d'un relevé qu'il avait fait. Je voudrais vous lire un extrait du discours du député de Broadview (M. Gilbert) qu'on trouve à la page 3444 du hansard du 3 décembre. Le passage que voici me paraît important:

D'après le rapport, la Compagnie de téléphone du Québec a une filiale, la Compagnie de téléphone Bonaventure et Gaspé, en propriété exclusive, qui dessert la rive sud de la péninsule de Gaspé dans le Québec. Voilà donc le premier maillon de la chaîne de propriété. Nous avons poursuivi notre enquête et découvert que la Compagnie de téléphone du Québec était elle-même une filiale de l'Anglo-Canadian Telephone Company, dont le siège social est au nº 715 de la place Victoria, à Montréal. Cette dernière est une société de portefeuille, dont les filiales possèdent des réseaux téléphoniques en Colombie-Britannique, au Québec et dans la République Dominicaine et contrôlent la publication des annuaires téléphoniques et l'installation de services pour des compagnies de téléphone du Canada. La compagnie est elle-même une filiale de la General Telephone pour chacune des actions de la catégorie A en 1965, par l'intermédiaire d'une offre d'échange de deux actions et demie de la General Telephone pour chacune des actions de la catégorie A de l'Anglo-Canadian.

L'article dresse la liste des divers administrateurs. Nous y voyons un mélange de Canadiens et d'Américains. A tout prendre, l'entreprise est aux mains de financiers américains. Voilà une situation qui a constamment préoccupé les députés de notre parti. Je sais que des vis-à-vis commencent à être dégoûtés de notre attitude. Toutefois, nous estimons important d'attirer l'attention du public sur ce qui nous semble—et je sais qu'un grand nombre de Canadiens en conviennent—un effritement constant de la propriété canadienne dans le domaine des services essentiels et des institutions financières que cela fait tomber aux mains d'étrangers. C'est à mon avis une situation au sujet de laquelle nous devons nous montrer extrêmement prudents.

A l'instar du député de Kootenay-Ouest (M. Harding), je suis très inquiet quand une chose de ce genre se produit sous couvert d'autre chose. Tout député ministériel qui pousse à la roue dans ce cas-ci, n'a pas à s'en féliciter. Encore l'autre soir, M. Watkins, l'auteur du fameux rapport Watkins sur la structure et la propriété des entreprises canadiennes, déclarait à Toronto qu'il est presque trop tard pour recouvrer et remettre aux Canadiens une part importante de l'industrie, des ressources naturelles et des institutions financières du Canada. Dans ce cas, à quoi sert le Parlement. Nous savons que le gouvernement a accepté le rapport Watkins, mais j'ai constaté que le gouvernement n'avait rien fait pour appliquer la moindre de ses recommandations. Le rapport est très important, car il s'agit non seulement d'une perte de souveraineté économique, mais en définitive la perte de notre souveraineté politique. De nombreux Canadiens se préoccupent de ce que des décisions touchant notre pays sont prises à l'étranger. Cette situation n'a pas besoin de s'éterniser car notre pays jouit d'une souveraineté et d'une identité particulières.

[M. Rose.]

• (4.40 p.m.)

Considérons les montants que nous consacrons chaque année aux divers projets et fonctions des médias, Radio-Canada et autres organismes, en vue de préserver l'identité canadienne. Les deniers des contribuables sont dépensés en vue de préserver l'identité canadienne d'une part, mais d'autre part, nous renonçons à la direction de notre économie. Si cela continue, nous perdrons la partie.

Serait-ce que la perte de la souveraineté canadienne n'est pas très importante? Il me semble que si nous voulons maintenir un Canada viable et clairement indépendant, il faut que beaucoup s'en inquiètent. Les membres de cette assemblée fédérale devraient s'y intéresser le plus. Les membres de ce parti ne tremperont pas dans une telle mesure. Nous combattrons tout projet présenté au cours de la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire ou à un autre moment, et qui serait favorable à ce genre de chose.

Hier après-midi, le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) était fort contrarié. Il a prononcé avec beaucoup de flamme un excellent discours; je l'en félicite. Il y a mis plus de sentiment que de clarté. Néanmoins, je le félicite de ses talents oratoires. De toute façon, nous nous opposerons à ces mesures et personne ne pourra nous faire changer d'idée.

Je pourrais aussi dire à l'honorable député de Vancouver-Quadra que nous ne sommes pas les seuls à consacrer beaucoup de temps, inutilement peut-être de l'avis de certains députés, à étouffer les bills d'intérêt privé. De nombreux bills excellents, privés et publics, nous ont été présentés. On me donnera raison sur ce point de part et d'autre de la Chambre, je pense. Chaque fois les députés ministériels les ont étouffés. Les députés de l'opposition sont, je pense, tout aussi coupables à cet égard. J'ai souvent parlé de la futilité de

l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire.

Les problèmes touchant les grandes entreprises ou les entreprises plurinationales devraient beaucoup nous intéresser. D'après la scie bien connue, ce qui est avantageux pour la *General Motors* l'est pour le pays. Moi, je n'en crois rien. Presque tous les pays occidentaux ont accru leur souveraineté économique. Si nous voulons conserver notre indépendance économique, nous devons agir.

Nous avons thésaurisé des objets de luxe, résultat de notre orientation continentale. Mais l'affaire ne s'arrête pas là. La compagnie de téléphone Gaspé n'est pas une petite entreprise; elle se relie à la United States Corporation. La British Columbia Telephone Company se trouve exactement dans la même situation dans ma province. L'existence de ces sociétés internationales constitue un phénomène relativement nouveau, qui ne se confine pas d'ailleurs au Canada et aux États-Unis. Le concept des sociétés multinationales a droit de cité en Europe, en Asie et en Amérique du Sud, bien qu'il soit relativement nouveau. Nous ne savons vraiment pas comment aborder ce genre de problèmes. Très peu de gens s'y sont attaqué et en ont étudié les effets. Ils n'ont guère de solutions à nous offrir.

Une société multinationale n'est attachée ni à un parti politique ni à une idéologie. Vous ne pouvez dire que ces sociétés sont le fruit de l'entreprise privée quand vous constatez qu'elles sont beaucoup plus puissantes que les gouvernements. Il me semble aussi que nous avons besoin d'entreprises commerciales, d'investissements et du genre de projets qui créeront des emplois. Si nous voulons sincèrement maintenir notre souveraineté et notre liberté politique, il vaudrait mieux pour nous d'être sur nos gardes et surveiller de près ce qui se passe. Personnellement, je regrette qu'un député ministériel appuie un bill de ce genre. Le nationalisme dont je parle est peut-être désuet.

Alors que je fréquentais l'école secondaire il y a 20 ou 30 ans, on me disait que le nationalisme était responsable de bien des choses, des guerres, des désastres économiques, des débâcles politiques et sociales, et que les frontières entre les pays devraient peut-être disparaître. Nous n'avons pas encore trouvé de solution de rechange appropriée, mais bon gré mal gré, nous devrions songer à établir de nouvelles structures politiques et administratives. Ce genre de chose représente peut-être un pas dans la bonne voie, que cela nous plaise ou non.

Même si tous mes professeurs à l'école secondaire me disaient que le nationalisme était désuet, je suis prêt à dire qu'en y repensant maintenant, ils verraient qu'ils avaient tort. L'idéologie de notre siècle, certainement depuis les années 50, 60 et depuis la seconde guerre mondiale, est axée sur le nationalisme. Nous le constatons en Afrique et en Asie. Il s'agit là de petites entités administratives et politiques. La tragédie du Nigeria en est un exemple. Nous avons même vu surgir le nationalisme en Grande-Bretagne, dans le concept d'un gouvernement indépendant pour l'Écosse. Nous apercevons le spectre du séparatisme au Québec. Je regretterais beaucoup que nous en arrivions là. J'espère que les visiteurs du Canada français qui viendront en Colombie-Britannique pourront regarder autour d'eux et s'exclamer: «C'est mon pays.» Quand je traverse le fleuve en direction du Nord et du Québec, c'est ce que je veux pouvoir me dire. Si, à cause du séparatisme, la population devait un jour adopter une autre attitude, je le regretterais énormément.

Nous n'avons pas trouvé de solutions aux problèmes de ce genre. Beaucoup de propositions ont été faites à l'échelle nationale. Le député de Rimouski (M. LeBlanc) a déclaré que la question du séparatisme au regard des inquiétudes qu'éprouvent les habitants de sa circonscription, peut se transposer au regard des problèmes que connaît Montréal. Les gens qui critiquent le plus ne se sentiraient guère à l'aise, je pense, s'ils se rendaient compte de la véritable nature de la comparaison qu'ils font entre cette petite compagnie de téléphone à Gaspé et la General Telephone and Telecommunications Company des États-Unis.

L'idée de la corporation multinationale diversifiée est une situation qu'il faut envisager lucidement. Notre pays n'est pas le seul au monde qui ait à envisager ce genre de nouvelle technique. Au cours de l'heure réservée hier aux mesures d'initiative parlementaire, nous avons entendu des témoignages et on nous a fourni la preuve que nos institutions financières passent de plus en plus sous la domination étrangère, ce qui cause certaines difficultés pour les Canadiens. Nous sommes en période d'inflation et nous ne dirigeons pas nos propres institutions financières. Comment pouvons-nous réellement être responsables des priorités, et comment pouvons-nous créer ce dont nous avons besoin au pays?

• (4.50 p.m.)

Ces institutions prêtent de l'argent aux gouvernements. Le gouvernement canadien doit s'adresser à elles pour obtenir les fonds dont

il a besoin. Ces compagnies investissent pour réaliser les plus grands bénéfices possible; elles ne sont donc pas pour investir en ce moment dans les obligations municipales, ce qui serait de nature à stimuler les travaux d'équipement. Nous savons tous que le marché des obligations est en mauvaise posture. Il n'intéresse pas ces compagnies. Nous n'avons aucun contrôle sur elles; on n'achète donc pas les obligations et, partant, il n'y a pas de grands travaux. Il n'y a pas davantage d'argent pour le logement, car ces compagnies n'investissent que dans des actions et titres de fonds mutuel à rendement élevé.

A mon avis, ce problème est à étudier de près, car il faudra que nous élaborions une loi afin de mettre fin à cet état de choses. Les encouragements prodigués par le ministre des Transports à des institutions, comme les compagnies de prêts hypothécaires, ne seront pas suffisants. Il faudra leur dire: «Telle fraction de votre argent doit être affectée aux hypothèques domiciliaires».

Les sociétés multinationales comme la Compagnie de téléphone Gaspé et la General Telephone and Telecommunications sont innombrables, mais il y en aura de moins en moins à mesure qu'elles prendront de l'importance. L'économiste bien connu, John K. Galbraith, s'est beaucoup intéressé à ce problème. Il a discuté des problèmes de notre avenir en fonction du gigantisme dans son livre «The New Industrial State», où il parle de divers aspects de notre société. Je vais vous en dire un mot. Il faut de plus en plus de temps pour mettre les nouveaux produits sur le marché. Il y a une diminution d'une micro fraction dans la tâche à accomplir. Il faut de plus en plus de capitaux pour mettre au point un produit, et une fois les modèles établis, on ne peut plus rien changer. Nous ne pouvons faire des changements assez vite. Il faut une main-d'œuvre spécialisée et une énorme bureaucratie pour commercialiser n'importe quel nouveau produit. Il faut aussi beaucoup de planification et d'organisation, ainsi qu'une stimulation des ventes par la publicité. Il n'est plus nécessaire de créer les besoins. La publicité nous apprend ce dont nous avons besoin.

Nous avons connu le succès dans notre genre de société, beaucoup plus peut-être qu'à toute époque ou civilisation qui nous a précédés. Mais Galbraith le dit, ce qui compte ce n'est pas la quantité des produits, mais la qualité de notre vie. Nous sommes toujours confrontés par l'aliénation grandissante de la jeunesse, cela se voit dans les universités, mais pas seulement là. Cela se voit aussi chez

[M. Rose.]

les démissionnaires de notre société, les hippies, les yippies et les lippies. Ils sont aliénés parce qu'ils ne font pas vraiment partie de ce système qui les dépasse ou leur échappe.

A mon avis, c'est le devoir des députés de porter ce problème à l'attention de tout le monde et, surtout, de ceux qui croient que personne ne s'en soucie. Le Parlement est devenu désuet pour un grand nombre de gens, comme je l'ai découvert au cours de la dernière campagne électorale quand on me disait qu'on ne voterait pas. Si je leur demandais pourquoi, ils répondaient: «Qu'est-ce que ça changerait?»

Le problème que posent ces grandes sociétés industrielles multinationales retient beaucoup l'attention. J'ai reçu aujourd'hui par la poste un avis de la Chambre de commerce du Canada. Les membres de notre groupe m'excuseront de citer ce document. Cet organisme annonce qu'il tiendra sa 73e assemblée annuelle à Porto Rico le 14 mars. J'espère bien que les épouses de ceux qui assisteront à cette réunion d'affaires useront de leur privilège d'en déduire les frais aux fins de l'impôt sur le revenu. Le thème sera «Productivity Trends and the Multi National Corporation». Ainsi, ce problème préoccupe certains milieux, surtout celui des affaires, au point qu'ils l'étudient. Je pense que nous devrions nous en préoccuper aussi, surtout en ce qu'il se rattache à notre pays, notre souveraineté, notre indépendance politique et notre identité nationale.

En conclusion, je dirai que notre système téléphonique canadien exerce pratiquement un monopole dans nos communications et qu'il est largement dominé par des intérêts étrangers. Malgré cela, Radio-Canada nous coûte chaque année des millions de dollars, et nous nous efforçons par tous les moyens de renforcer notre identité canadienne; cependant, nous confions à des mains étrangères l'élément essentiel de notre réseau de communications. Nous devons y mettre un terme. Nous devons être résolus à empêcher cela. Examinons la situation de nos stations radio. J'ai sous les yeux un bulletin de la ligue de la radiodiffusion, qui cite les noms de 21 stations aux mains d'un seul homme. Je pourrais les nommer toutes, mais je veux épargner aux députés l'ennui de cette lecture. Ce problème nous inquiète, car les organes de diffusion peuvent faire de la propagande et inciter le public à acheter et à vendre certains produits. Nous ne pouvons adopter la politique du «laissez-faire» en ce domaine.

J'ai tenté d'esquisser à grands traits mes préoccupations, celles de mon parti et aussi, je l'espère, celles de députés de l'autre côté de la Chambre, sur la tendance qui se manifeste dans les milieux commerciaux canadiens, en ce qui concerne la propriété de notre pays. Je ne m'exprime peut-être pas avec autant d'émotion que d'autres, mais cela ne signifie pas que la question m'intéresse moins. Je crois certainement qu'un comité devrait étudier la présente mesure, mais...

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est cinq heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, la Saint-Patrice, à deux heures de l'après-midi. Nous souhaitons une heureuse et agréable fin de semaine à nos amis irlandais.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 17 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

[*Traduction*]

## ERIN GO BRAGH

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Aujourd'hui 17 mars, on fête dans le monde entier saint Patrice, missionnaire britannique qui s'était établi en Irlande il y a plus de 1,500 ans.

Même si les historiens lui attribuent le mérite d'avoir débarrassé l'Irlande des serpents, saint Patrice s'est surtout consacré à créer en Irlande des églises chrétiennes qui devinrent, d'autre part, des centres de savoir. C'est au siège des rois de Munster, sur le rocher de Cashel, que saint Patrice expliquait sa théorie de la Trinité au moyen du trèfle, devenu depuis lors l'emblème de l'Irlande.

J'en suis convaincu, monsieur l'Orateur, tous les députés et tous les Irlandais se joignent à moi aujourd'hui pour faire le panégyrique du patron de l'Irlande.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

## AFFAIRES COURANTES

### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

**M. Gaston Clermont (Gatineau)** présente le 12e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LES PERMIS DE PORT D'ARMES

Question nº 1268—**M. Beaudoin:**

1. Combien de permis de port d'armes sont actuellement en vigueur au Canada, par province?

2. Quel est le nombre de permis de port d'armes au Canada, dont les détenteurs sont âgés de moins de vingt-cinq ans?

3. Combien y avait-il de permis de port d'armes en 1960, et combien pour les années subséquentes prises séparément?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** Il y a présentement en usage trois documents fondamentaux concernant le contrôle des armes à feu: le certificat d'enregistrement d'arme à feu, le permis pour mineurs et le permis d'arme à feu (permis de port d'arme).

Les certificats d'enregistrement d'arme à feu ne sont délivrés que par la GRC conformément au Code criminel du Canada. Les permis d'arme à feu et les permis pour mineurs sont délivrés en conformité de lois provinciales par la police municipale ou provinciale, ou encore par la GRC dans certaines provinces contractantes.

La statistique complète des permis d'arme à feu et des permis pour mineurs n'existe pas; par conséquent, seule la statistique concernant les certificats délivrés par la GRC est donnée ci-dessous.

1. Certificats denregistrement d'arme à feu: Environ 248,000.

2. Il n'existe pas de relevé à cet égard.

3. Certificats d'entregistrement d'arme à feu: 1960 environ 192,000; 1961 environ 199,000; 1962 environ 206,000; 1963 environ 213,000; 1964 environ 220,000; 1965 environ 227,000; 1966 environ 234,000; 1967 environ 241,000; 1968 environ 248,000.

### LE PROGRAMME D'EMPLACEMENTS DE CONTAINERS

Question nº 1284—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre un programme d'acquisition d'emplacements de containers et, dans l'affirmative, où seront-ils situés et quel est le coût prévu de chacun?

2. Quelles denrées prévoit-on expédier par containers?

3. Les containers seront-ils utilisés sur les Grands lacs?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'acquérir et d'exploiter une flottille de containers et, dans l'affirmative, combien de navires y aura-t-il, quel sera leur port d'attache et quelles marchandises transporteront-ils?

5. A quels pays sera-t-il accordé un droit d'exploitation d'une flottille de containers utilisant les ports canadiens?

6. Les containers serviront-ils au transport, *a*) des céréales, *b*) d'autres solides, *c*) du pétrole, *d*) d'autres liquides?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Le gouvernement n'a pas l'intention d'entreprendre un programme d'acquisition d'emplacements de containers. Cependant, sous réserve de la demande du marché, les installations mentionnées ci-après ont été ou sont fournies. On construit actuellement à Montréal un emplacement de containers au coût approximatif de 2.6 millions de dollars et à Halifax (N.-É.), au coût approximatif de 11 millions de dollars, des emplacements modernes qui pourront être utilisés pour les containers. Des emplacements pouvant être adaptés pour la manutention des containers sont disponibles à Saint-Jean (N.-B.) et des installations de containers sont actuellement en voie d'être aménagées sur une jetée existante à Vancouver, au coût d'un million de dollars. En outre, une jetée doit être adaptée pour la manutention des containers à Québec, sans frais pour le gouvernement fédéral.

2. On s'attend que les containers soient, au début, utilisés pour les marchandises diverses et que l'évolution subséquente dépende des facteurs commerciaux.

3. Oui.

4. Non.

5. Les dispositions existantes continueront de s'appliquer au transport maritime commercial.

6. Voir la réponse du numéro 2.

RIDGETOWN (ONT.)—LA LOCATION DES CASES POSTALES

Question nº 1332—**M. McCutcheon:**

1. Combien de contrats de location de cases postales visant la totalité ou une partie des 12 mois commençant le 1er février 1969 ont été souscrits à Ridgetown (Ont.) entre *a*) le 1er janvier 1969 et le 21 janvier 1969, *b*) le 21 janvier 1969 et le 31 janvier 1969?

2. Parmi les contrats souscrits pendant chacune de ces deux périodes, combien y ont été établis aux prix de location en vigueur avant le 21 janvier 1969?

3. Combien des contrats souscrits pendant chacune de ces deux périodes ont été établis aux prix annoncés le 21 janvier 1969?

4. Les Postes ont-ils pour principe de faire payer un supplément de location à ceux qui, ayant souscrit des contrats pour l'utilisation de cases postales à Ridgetown (Ont.) après le 1er février 1969, ont signé leurs contrats avant le 21 janvier 1969?

5. Combien de communications ont été reçues protestant contre le paiement d'un supplément de location par ceux qui, ayant souscrit des contrats pour l'utilisation de cases postales à Ridgetown (Ont.) après le 1er février 1969, ont signé leurs contrats avant le 21 janvier 1969?

6. Combien de ceux qui ont loué des cases postales à Ridgetown (Ont.) jusqu'au 1er février 1971 aux prix en vigueur au 31 décembre 1968 ont vu le ministère des Postes remplacer la date d'expiration en vigueur par celle du 1er février 1970?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes:—1. *a*) 163; *b*) 23.

[M. Robinson.]

2. *a*) du 1er au 20 janvier, 132; *b*) du 21 au 31 janvier, aucun.

3. *a*) Du 1er au 20 janvier, 31; *b*) Du 21 au 31 janvier, 23.

4. Les personnes qui ont versé d'avance le prix de location des cases postales à l'ancien tarif pour l'année commençant le 1er février 1969, ont été priées de verser la différence entre l'ancien et le nouveau taux lequel est entré en vigueur le 1er février 1969. On rembourse les sommes additionnelles qui ont été perçues.

5. Vingt-cinq communications ont été reçues.

6. Huit.

SUMMIT DEPOT (N.-B.)—LA STATION DE RECHERCHES

Question nº 1347—**M. Corbin:**

1. Combien d'étudiants ont été à l'emploi du ministère des Forêts à la station estivale de recherches de Summit Depot, sur la rivière Verte dans la circonscription de Madawaska-Victoria au Nouveau-Brunswick, au cours de l'été de 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quelle est la durée normale de l'emploi?

3. Combien d'étudiants étaient *a*) de la circonscription de Madawaska-Victoria, *b*) du Nouveau-Brunswick, *c*) d'autres provinces?

4. Combien de demandes d'emploi ont été reçues dans chacune des années ci-dessus et combien ont été rejetées?

5. Quelles qualités particulières exige-t-on?

6. Quel est le traitement moyen?

**M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** 1. 1965, 23; 1966, 20; 1967, 28; 1968, 27.

2. Dix-sept semaines, quoique un certain nombre d'étudiants puissent être engagés pendant des périodes plus courtes pour des tâches spéciales.

3.

| | *a*) | *b*) | *c*) |
|---|---|---|---|
| 1965 | 15 | 7 | 1 |
| 1966 | 12 | 4 | 4 |
| 1967 | 16 | 11 | 1 |
| 1968 | 17 | 9 | 1 |

4. Les étudiants ayant été engagés par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique jusqu'en 1968 inclusivement, le ministère des Pêcheries ne possède aucun renseignement sur les demandes d'emploi. En 1969, les Centres de main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'occuperont de l'engagement de ces étudiants.

5. Habituellement, 90 p. 100 des étudiants employés doivent avoir de l'expérience en foresterie ou en biologie et les autres viennent d'autres facultés universitaires ou d'écoles de formation technique.

6. Le traitement varie entre $300 et $640 par mois, selon la scolarité et l'expérience de l'étudiant; en 1968, le traitement moyen était de $360 environ.

LA CIGARETTE DANS LES VOITURES DU CN

Question nº 1349—**M. Corbin:**

1. Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils aboli les compartiments où il est interdit de fumer dans leurs voitures de chemin de fer et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Y a-t-il des gens qui se sont plaints de ce qu'on fume partout dans ces voitures et, dans l'affirmative, combien de ces plaintes le CN a-t-il reçues?

3. Envisage-t-on de prendre des mesures pour interdire aux voyageurs de fumer ailleurs que dans certains compartiments des voitures et des wagons-lits?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants: 1 et 3. Par suite de l'amélioration des systèmes de climatisation et de ventilation, l'interdiction de fumer la cigarette dans les voitures qui transportent des voyageurs dans le service interurbain n'est pas appliquée depuis bien des années. Cependant, il n'est pas permis de fumer sur les trains de banlieue de certaines régions où le matériel utilisé est plus ancien.

2. Très peu.

LES PISCIFACTURES OU STATIONS D'ÉLEVAGE DU POISSON

Question nº 1352—**M. Corbin:**

1. Combien de piscifactures ou stations d'élevage du poisson ont été fermées depuis 1958, *a*) dans chaque province, *b*) à quels endroits, et *c*) pour quels motifs?

2. Combien de piscifactures ou stations d'élevage du poisson ont été *a*) ouvertes, *b*) rouvertes, *c*) agrandies, et dans quelles localités?

**M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** 1. *a*) Île-du-Prince-Édouard, 1; Nouveau-Brunswick, 2; Nouvelle-Écosse, 6. *b*) et *c*): Kelly's Pond, Î. P.-É., a cessé d'être rentable à cause de sa petitesse et de son exploitation saisonnière; Grand Falls (N.-B.), l'eau est devenue vaseuse; la piscifacture produisait surtout du saumon, mais elle a été remplacée par celle de Mactaquac; Haley Brook (N.-B.), a cessé d'être rentable à cause de sa petitesse et de son exploitation saisonnière; sa production de saumon a été remplacée par celle de Mactaquac; Bedford (N.-É.), eau contaminée; Sackville Ponds (N.-É.), bassin-réservoir servant à la station de Bedford; Station de pisciculture de Middleton (N.-É.), il est devenu plus économique de confier à une autre station l'incubation des œufs; Nictaux Ponds (N.-É.), volume d'eau insuffisant pour assurer une exploitation rentable; Grand Lake (N.-É), eau contaminée; Lindloff (N.-É.), nécessitait une rénovation importante; capacité de production remplacée plus économiquement ailleurs.

2. *a*) 1—à Mactaquac (N.-B.); *b*) Néant; *c*) 8—à Cardigan (Î.-P.-É.), Saint-Jean et Hales Brook (Charlo) (N.-B.), Antigonish, Coldbrook, Margaree, Kejimkujic et Mersey (N.-É.).

LE SERVICE VOYAGEURS DU NATIONAL-CANADIEN ENTRE SYDNEY-HALIFAX ET MONTRÉAL

Question nº 1353—**M. Corbin:**

1. Depuis l'inauguration d'un train-passagers entre Sydney-Halifax et Montréal par Edmundston en juin 1967, combien de passagers étaient *a*) d'Edmundston, *b*) de Moncton, *c*) d'autres endroits des Maritimes?

2. Est-ce que ce train-passagers couvre ses frais?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants: La Compagnie n'a pas pour pratique et il n'est pas considéré dans son meilleur intérêt de fournir des renseignements qui, de par leur nature, pourraient être utiles à ses concurrents.

LES DÉRAILLEMENTS SUR LES VOIES DU NATIONAL-CANADIEN DANS L'EST

Question nº 1354—**M. Corbin:**

1. Combien s'est-il produit de déraillements sur les voies du Canadien-National dans l'est du Canada en 1965, 1966, 1967 et 1968 *a*) de convois de marchandises, *b*) de trains-passagers?

2. Combien de ces déraillements se sont produits dans le secteur Chaleur de la région Atlantique et y a-t-il eu *a*) des pertes de vie et combien, *b*) de blessés et combien?

3. Combien des personnes tuées ou blessées étaient des *a*) employés, *b*) passagers?

4. Dans le cas des convois de marchandises pour chacune des années susmentionnées, quel est le montant total des pertes occasionnées *a*) en marchandises, *b*) en matériel roulant?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants: 1. D'après les rapports présentés à la Commission canadienne des transports, *a*) Trains de marchandises: 1965, 76; 1966, 65; 1967, 54; 1968, 80. *b*) Trains de voyageurs: 1965, 13; 1966, 15; 1967, 12; 1968, 18.

2. 1965, 17; 1966, 14; 1967, 16; 1968, 24. *a*) Pertes de vie, néant; *b*) Personnes blessées, 4.

3. Personnes tuées, néant; personnes blessées: *a*) Employés, 3; *b*) Voyageurs, 1.

4. *a*) La façon dont sont tenus les chiffres statistiques ne permet pas à la Compagnie de répondre à cette question de la façon dont elle est libellée; *b*) 1965, $141,759; 1966, $46,-813; 1967, $500,211; 1968, $560,364.

LES DÉRAILLEMENTS DANS LE SECTEUR CHALEUR DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Question nº 1355—**M. Corbin:**

1. De juin à décembre 1968, quel a été le nombre de déraillements de wagons-marchandises dans le secteur Chaleur de la région atlantique?

2. Quelle est la cause de ces déraillements?
3. Où se sont-ils produits exactement?
4. Combien d'heures-homme a-t-il fallu pour remettre la voie en état d'opération à la suite de chacun de ces déraillements?
5. Quelle est la vitesse maximum autorisée dans les conditions climatiques idéales sur ces voies *a*) pour les convois de marchandises, *b*) pour les trains-passagers?

---

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants: 1. D'après les rapports présentés à la Commission canadienne des transports—14.

2, 3, 4 et 5.

| Cause du déraillement | Lieu | Nombre d'heures-hommes requises pour remettre la voie en état d'utilisation | Vitesse maximale | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Trains de marchandises | Trains de voyageurs |
| Fusée d'essieu surchauffée | Point milliaire 96.6 de la subdivision de Monk | 1610 | 50 | 55 |
| Fusée d'essieu surchauffée | Point milliaire 78.6 de la subdivision de Monk | 486 | 50 | 55 |
| Le rail nord s'est retourné sous la pression latérale exercée sur l'appareil de traction par les réactions | Point milliaire 67 de la subdivision de Newcastle | 54 | 50 | 55 |
| Fusée d'essieu surchauffée | Point milliaire 141.75 de la subdivision de Napadogan | 713 | 40 | 60 |
| Une série de joints bas a fait monter la roue sur le rail | Point milliaire 4.0 de la subdivision de Saint-Quentin | 554 | 25 | 25 |
| Gauchissement de la voie ferrée par des températures excessivement élevées | Point milliaire 122.1 de la subdivision de Monk | 4527 | 40 | 50 |
| Fusée d'essieu brisée | Point milliaire 184.3 de la subdivision de Napadogan | 638 | 45 | 55 |
| Panne de fusée d'essieu | Point milliaire 49 de la subdivision de Napadogan | 30 | 45 | 55 |
| Fusée d'essieu surchauffée | Point milliaire 182.5 de la subdivision de Napadogan | 2716 | 45 | 55 |
| Une remorque de tracteur a heurté la locomotive | Point milliaire 74.66 de la subdivision de Miramichi | 139 | 25 | 25 |
| Panne de fusée d'essieu | Point milliaire 18.6 de la subdivision de Newcastle | 3429 | 65 | 75 |
| Roulis causé par la structure de la voie ferrée et le genre de wagon | Point milliaire 73.5 de la subdivision de Cascapédia | 866 | 20 | 45 |
| Roue brisée | Point milliaire 80.2 de la subdivision de Monk | 525 | 40 | 50 |
| Une automobile a heurté le 29e wagon du train | Point milliaire 164.3 de la subdivision de Newcastle | 4321 | 60 | 65 |

[M. Corbin.]

[*Français*]

VICTORIAVILLE (P.Q.)—A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE FÉDÉRAL

Question nº 1384—**M. Fortin:**

1. Un édifice fédéral sera-t-il construit à Victoriaville et, dans l'affirmative, *a*) quelle est la date approximative du début des travaux, *b*) quel sera le coût approximatif du projet?

2. Cet édifice contiendra-t-il tous les services gouvernementaux fédéraux?

3. De quels services fédéraux s'agit-il?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Oui. *a*) Au cours de l'année financière 1970-1971, à la condition que les fonds nécessaires soient approuvés par le Parlement. *b*) Il n'est pas d'usage de révéler le coût estimatif d'un projet avant la publication de l'appel d'offres.

2. Oui, pour tous les ministères et organismes du gouvernement qui ont besoin de locaux à Victoriaville.

3. Le ministère des Postes; les bureaux des Douanes et de l'Accise; la Commission d'assurance-chômage; la Main-d'œuvre et l'Immigration et le ministère de l'Agriculture.

[*Traduction*]

LES SERVICES DE LA NORDAIR LTÉE VERS HALLBEACH (T. N.-O.)

Question nº 1388—**M. Yewchuk:**

1. La Commission canadienne des transports a-t-elle récemment approuvé une augmentation de 73 p. 100 du tarif de transport des marchandises à l'égard des services de la Nordair à Hallbeach dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. Y a-t-il eu audience publique concernant cette augmentation du tarif de transport des marchandises?

3. La Nordair a-t-elle consulté les citoyens de Hallbeach?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports communique les renseignements suivants: 1. La Commission canadienne des transports n'approuve pas les taux: elle accepte le dépôt des tarifs par les transporteurs, sous réserve de plainte et d'enquête. La Commission a accepté de la Nordair Ltd., le dépôt d'un tarif comportant une majoration de taux de 73 p. 100, applicable aux produits désignés en général pour le transport de Montréal à Hall Beach et entrant en vigueur le 16 janvier 1969.

2. Non.

3. La Nordair Ltd. a signalé à la Commission qu'elle avait informé ses clients des régions du Nord qu'à la suite d'un examen des dépenses, du trafic et des recettes, elle avait l'intention de majorer certains taux.

LES AUMÔNIERS DU SERVICE PÉNITENTIAIRE

Question nº 1434—**M. Howard (Skeena):**

1. Combien d'aumôniers ont été employés à plein temps par le Service pénitentiaire pendant chacune des années depuis 1958 inclusivement?

2. Existe-t-il des évaluations de la contribution qu'ont pu faire ces aumôniers dans la réhabilitation des détenus? Dans l'affirmative, quand a-t-on entrepris de telles études et quels en ont été les résultats détaillés?

**L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général):** 1. 1958, 13; 1959, 13; 1960, 15; 1961, 15; 1962, 16; 1963, 16; 1964, 16; 1965, 17; 1966, 24; 1967, 26; 1968, 27.

2. Il n'existe pas d'évaluations proprement dites, mais l'aumônier est membre d'une équipe qui collabore à la réorientation du détenu dans le domaine de la correction et les domaines connexes de la réhabilitation.

TROIS-RIVIÈRES (QUÉ.)—LE POSTE DE VÉRIFICATEUR DE LA TAXE D'ACCISE

Question nº 1471—**M. Mongrain:**

1. A quelle date la Commission de la fonction publique du Canada a-t-elle annoncé un concours pour vérificateur de la taxe d'accise au ministère du Revenu national, Division de la taxe d'accise à Trois-Rivières?

2. Combien de personnes ont répondu à cet appel?

3. Quels sont les noms et adresses actuelles de ces personnes?

4. Qui a finalement obtenu la position, et où cette personne était-elle employée précédemment?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Le poste de vérificateur 2 a été annoncé le 8 décembre 1968, sur l'avis de concours 68-M-152.

2. Douze.

3. L'article 25 du Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique stipule que «le nom d'une personne qui est candidate à un poste, à moins qu'il ne figure sur la liste d'admissibilité établie pour ce poste, ne doit être révélé, sans le consentement du candidat, à toute personne qui ne participe pas directement à la sélection pour la nomination au poste.»

4. On n'a pas encore dressé la liste d'admissibilité à la suite du concours 68-M-152, vérificateur 2, et personne n'a encore été nommé.

LES DÉPENSES RELATIVES AU TRANSPORT DU COURRIER EN FRANCHISE

Question nº 1503—**M. Dumont:**

Quels montants supplémentaires ont été payés au ministère des Postes au compte transport du courrier en franchise pendant l'année 1968-1969, en comparaison des montants prévus pour 1969-1970 par *a*) le ministère des Transports, *b*) le secrétariat d'État, *c*) le ministère des Affaires des anciens combattants, *d*) le Conseil privé, *e*) le ministère du Revenu national, *f*) le ministère des Travaux publics, *g*) le ministère de l'Agriculture, *h*) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, *i*) le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, *j*) le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *k*) le ministère des Affaires extérieures?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: Les sommes qui suivent ne sont pas versées au ministère des Postes, mais figurent au budget chaque année financière en regard de l'article «Transport du courrier en franchise», sous la rubrique «Valeur approximative des services importants non compris dans les présents crédits».

| | 1968-1969 | 1969-1970 |
|---|---|---|
| | (milliers de dollars) | |
| Ministère des Transports | 161 | 210 |
| Secrétariat d'État | 35.7 | 64 |
| Ministère des Affaires des anciens combattants | 73.6 | 101 |
| Conseil privé | 9.8 | 16 |
| Ministère du Revenu national | 681 | 861 |
| Ministère des Travaux publics | 49.8 | 55 |
| Ministère de l'Agriculture | 389.6 | 455 |
| Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration | 97.4 | 185 |
| Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social | 120 | 187 |
| Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources | 124.7 | 181 |
| Ministère des Affaires extérieures | 125.5 | 86.9 |

LES LOGEMENTS EN 1968

Question n° 1510—**M. Gilbert:**

1. Combien y a-t-il eu en 1968 de logements mis en chantier et parachevés et combien d'entre eux étaient des logements unifamiliaux, détachés, mi-détachés, duplex, en rangées et des appartements?

2. A combien s'est élevé au Canada en 1968 le financement de nouveaux logements au moyen de: *a*) prêts LNH assurés, *b*) prêts conventionnels des institutions, *c*) autres prêts directs LNH, *d*) autres programmes LNH, *e*) autres?

3. *a*) Quel a été, pour chacun des mois de 1968, le pourcentage de logements inoccupés dans les immeubles à appartements de six logements ou plus dans les villes principales du Canada, *b*) quelles étaient les dimensions médianes des appartements inoccupés dans cette catégorie, *c*) à combien s'élève le loyer médian des appartements inoccupés dans cette catégorie, *d*) quel a été le pourcentage de logements inoccupés dans les habitations à famille unique, les duplex et les appartements d'immeubles comportant moins de six logements dans les villes principales du Canada pour chacun des mois de 1968, *e*) quel est le prix de vente médian des logements à famille unique dans cette catégorie, *f*) quel est le loyer médian des duplex et appartements inoccupés dans cette catégorie?

4. *a*) Quel est le prix de vente médian des maisons unifamiliales financées sous le régime de la LNH vendus par les constructeurs dans les villes principales du Canada pour chaque mois de 1968, *b*) quel est le prix médian d'un lotissement viabilisé utilisé pour des maisons unifamiliales financées par la LNH dans les villes principales du Canada pour chaque mois de 1968, *c*) quel est le pourcentage du changement du prix de ces lottissements depuis 1960, pour chacune des villes principales du Canada?

5. *a*) Combien des immeubles à appartements (six logements ou plus) achevés en 1968 relevaient de la LNH, *b*) quel a été le coût par logement, *c*) à quelle catégorie appartenaient les locataires du point de vue du revenu?

6. Quel était, pour chaque mois de 1968, le revenu moyen par famille des acheteurs de bungalows pour famille unique sous le régime de la LNH?

[M. Dumont.]

7. Quel a été le montant global des demandes de prêts pour l'amélioration des maisons en 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968 et à combien se sont élevés en moyenne les prêts accordés, pour chaque province?

8. *a*) Combien de demandes de financement sous le régime de la LNH a-t-on reçues en 1968 pour des immeubles à appartements, *b*) combien de ces demandes ont été agréées, *c*) combien d'entre elles portaient sur des logements à bas loyer, *d*) quels motifs a-t-on donnés pour le rejet des demandes qui n'ont pas été agréées?

9. Combien de demandes de financement de programmes de logements sociaux sous le régime de la LNH a-t-on reçues dans chaque province, pour les villes principales, en 1968, quel était le montant de ces demandes, et quelles étaient, s'il en est, les raisons principales de rejeter les demandes LNH qui n'ont pas été agréées?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** Les renseignements demandés dans cette question seront disponibles vers la fin de mars 1969, dans le «Rapport annuel» et la «Statistique du logement au Canada», publiés par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

LE TRAITEMENT DU PRÉSIDENT DU NATIONAL-CANADIEN

Question n° 1527—**M. Coates:**

Quel est le traitement actuel du président des chemins de fer Nationaux du Canada et à quelle date a-t-il été fixé?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants: En vertu du paragraphe (1) de l'article 7 de la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29 des Statuts du Canada, 1955, la nomination

du président actuel a été approuvée par le décret du conseil C.P. 1966-1890, daté du 29 septembre 1966, entré en vigueur le 1er janvier 1967 et prévoyant un traitement annuel de $70,000.

LES APPAREILS DE LA «EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS»

Question nº 1564—**M. MacLean:**

1. La compagnie *Eastern Provincial Airways* a-t-elle informé la Commission canadienne des transports qu'elle avait l'intention de mettre des appareils DC-9 en service sur sa ligne de Charlottetown-Montréal?

2. Si cela est le cas, quand ces appareils seront-ils en service?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports communique les renseignements suivants: 1. Non.

2. Sans objet.

LA RÉGLEMENTATION DES VOYAGES ENTRE LE CANADA ET TOKYO

Question nº 1569—**M. Anderson:**

Pour des raisons d'économie, le gouvernement a-t-il l'intention de modifier la règle qui veut que tous les fonctionnaires, quel que soit leur poste, voyagent en première classe quand ils se déplacent entre le Canada et Tokyo ou d'autres parties de l'Asie?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Le règlement de voyage du gouvernement fait actuellement l'objet de consultations au sein d'un comité du Conseil national mixte de la fonction publique du Canada. Parmi les sujets qui sont discutés entre l'employeur et les associations d'employés se classent notamment les commodités offertes par l'aviation moderne et les normes de voyage qui se rapportent à ce mode de transport. Signalons que tous les fonctionnaires ne voyagent pas en première classe entre le Canada et l'Asie. Actuellement, la question est laissée à la discrétion du sous-ministre concerné, qui tient compte dans sa décision du rang de l'employé, de la longueur du trajet sans escale et des risques possibles pour la santé.

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 1571—**M. Robinson:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il des programmes de subventions ou de soutien à l'intention de groupes ou de particuliers d'un secteur quelconque de l'économie canadienne et, dans l'affirmative, dans quelle mesure des versements sont faits, quels sont les montants et à qui sont-ils versés?

2. Pour chacune des années allant de 1960 à 1968 inclusivement, quels montants ont été payés au titre de programmes de subventions ou de soutien?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Non.

2. Sans objet.

LES DÉPENSES AU TITRE DES TRAVAUX D'HIVER DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 1577—**L'hon. M. MacLean:**

1. Quel montant a-t-on dépensé au titre des travaux d'hiver dans l'Île du Prince-Édouard, au cours de chacune des années financières allant de 1964-1965 à 1968-1969 inclusivement?

2. Dans cette province, quel montant compte-t-on dépenser à ce titre, le cas échéant, pour l'année financière 1969-1970?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Voici la liste des paiements effectués chaque hiver dans le cadre du programme, qui allait du 1er novembre au 30 avril:

| | (en milliers de dollars) |
|---|---|
| 1963-1964 | 217 |
| 1964-1965 | 273 |
| 1965-1966 | 427 |
| 1966-1967 | 645 |
| 1967-1968 (terminé le 31 mars) | 172 |
| 1968-1969 | sans objet. |

2. Aucun. Le programme a été supprimé après 1967-1968.

LES INSTANCES RELATIVES AUX CASES POSTALES

Question nº 1584—**M. Mather:**

Combien d'instances le ministre des Postes ou son Ministère ont-ils reçues jusqu'ici en protestation de la hausse du prix de location des cases postales?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: le ministre des Postes, 192; le ministère, 55.

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES SUBVENTIONS À L'HYGIÈNE ET AU BIEN-ÊTRE

Question nº 1594—**L'hon. M. MacLean:**

1. Combien d'argent a été dépensé, en vertu du programme de subventions national à l'hygiène pour les services de santé et pour la construction d'hôpitaux dans la province de l'Île du Prince-Édouard, au cours de chacune des années financières comprises entre 1964-1965 et 1968-1969 inclusivement?

2. Quelle somme, le cas échéant, doit être dépensée, dans le cadre de ce programme, dans la province de l'Île du Prince-Édouard au cours de l'année financière 1969-1970?

3. Combien d'argent a reçu cette province au titre de tous les autres programmes de bien-être à frais partagés au cours des années financières comprises entre 1964-1965 et 1968-1969 inclusivement?

4. A combien estime-t-on les dépenses qui seront faites dans le cadre de ces programmes au cours de l'année financière 1969-1970?

**L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1, 2, 3 et 4. (Voir tableau ci-joint).

| | 1964–1965 | 1965–1966 | 1966–1967 | 1967–1968 | 1968–1969 | Estimation 1969–1970 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| 1 et 2 | 373,559 | 605,901 | 604,207 | 425,630 | 522,089 | 379,815 |
| 3 et 4. *Programmes de bien-être social à frais partagés* | | | | | | |
| Pension de sécurité de la vieillesse | 508,587 | 498,378 | 390,463 | 205,735 | 18,806 | Néant |
| Allocations aux aveugles | 51,020 | 47,372 | 46,142 | 45,639 | 41,636 (est.) | 45,000 |
| Allocations aux invalides | 360,150 | 349,881 | 368,992 | 176,869 | 19,436 (est.) | 16,000 |
| Allocations de chômage | 280,773 | 402,611 | 604,675 | 23,274 | 10,141 | — |
| Régime d'assistance publique du Canada | — | — | Néant | 1,738,858 | 2,607,232 | 2,890,000 |
| Subventions fédérales au bien-être social | 715 | 11,271 | 36,393 | 20,852 | 39,125 | 25,000 |
| Capacité physique et sport amateur | 56,263 | 36,897 | 35,899 | 33,876 | *47,598 | 38,092 |

* Ce montant représente l'ensemble des sommes allouées à l'Île-du-Prince-Édouard pendant l'année fiscale 1968–1969. Il comprend $38,092 que la province compte dépenser plus $9,506 de remboursement fait à la province en 1968–1969 pour des dépenses de l'année financière précédente 1967–1968.

LES EFFECTIFS MILITAIRES DANS LA RÉGION DE L'ARCTIQUE

Question nº 1605—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Quels sont actuellement les effectifs militaires canadiens dans la région de l'Arctique?

2. Combien y a-t-il, à l'heure actuelle, de bases militaires canadiennes dans la région de l'Arctique, c'est-à-dire au nord des frontières provinciales, où sont-elles situées et combien de militaires trouve-t-on à chacune?

3. Quels sont actuellement les effectifs militaires américains dans la région canadienne de l'Arctique?

4. A combien de manœuvres en région arctique canadienne ont participé les troupes canadiennes en 1968, *a*) dans quelle partie se sont-elles déroulées et *b*) dans chaque cas, quels étaient les effectifs mis en œuvre?

5. Combien de manœuvres en climat tropical ont été organisées par les troupes canadiennes, et à quels endroits, au cours de 1968, et quels étaient les effectifs mis en œuvre dans chaque cas?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Au 28 février 1969, 400 membres des Forces canadiennes étaient stationnés dans les Territoires du Nord-Ouest.

2. Il y a deux Stations des Forces canadiennes, celles d'Inuvik et d'Alert, qui comptent respectivement 182 et 198 militaires.

3. 13.

4. Une; *a*) Fort Churchill; *b*) 40.

5. Une; *a*) île Vieques, Porto Rico; *b*) 700.

LE REMPLACEMENT DES AVIONS «TRACKER»

Question nº 1628—**M. Forrestall:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il l'intention de remplacer les avions «Tracker», actuellement utilisés dans la région des Maritimes, lorsque ces avions auront cessé d'être utiles dans quelques années?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Le ministère a l'intention d'utiliser les avions *CS2F Tracker* encore assez longtemps dans les années 70. Lorsqu'il aura été décidé de les retirer graduellement du service, la question de leur remplacement sera mise à l'étude.

LE REMPLACEMENT DES APPAREILS «ARGUS»

Question nº 1629—**M. Forrestall:**

Le ministère de la Défense nationale songe-t-il sérieusement à remplacer par un appareil plus perfectionné l'«Argus» qu'on utilise actuellement dans la région militaire des Maritimes?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Oui.

LA COMMISSION CANADIENNE DES VALEURS MOBILIÈRES

Question nº 1657—**M. Fortin:**

1. Où en sont rendus les travaux concernant l'établissement d'une Commission canadienne des valeurs mobilières?

2. Quand la loi canadienne sur les valeurs mobilières sera-t-elle présentée?

3. Déposera-t-on le rapport des experts sur ce sujet? Sinon, pourquoi?

4. Où en sont rendus les pourparlers avec les provinces concernant le commerce des valeurs mobilières?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Des propositions ont été étudiées lors de la dernière réunion du Comité fédéral-provincial des hauts fonctionnaires sur la réglementation des institutions financières et des valeurs mobilières, qui s'est tenue à Ottawa le 25 octobre 1968. Il a été convenu que le gouvernement fédéral aurait d'autres conversations avec les provinces. Lorsque ces conversations auront pris fin, des mesures législatives seront proposées à l'étude du Parlement.

2. Avant la fin de la présente session du Parlement, comme l'a indiqué le président du Conseil privé le 20 février.

3. Non. On estime que les divers documents préparés à l'égard de cette question ont un caractère confidentiel et, en conséquence, on ne les publiera pas.

4. Les conversations avec les provinces se poursuivent.

L'EMPLACEMENT DES IMMEUBLES FÉDÉRAUX DANS LE CANTON DE NEPEAN

Question nº 1671—**M. Code:**

1. De 1949 à 1957, le ministère des Travaux publics a-t-il, par expropriation ou par tout autre moyen, acquis des terrains faisant partie des lotissements 31 à 35 dans le deuxième rang, Rideau Front, dans le canton de Nepean, destinés à servir d'emplacement pour des bâtiments gouvernementaux?

2. Dans l'affirmative, *a*) quelle est la superficie en acres des terrains ainsi acquis, *b*) quel montant global a été payé pour ces terrains, *c*) de qui ont-ils été acquis, *d*) quelle superficie a été acquise de chacune de ces personnes, *e*) quels montants ont été versés à chacune de ces personnes?

3. Au moment de l'acquisition de ces terrains, à quel usage précis les destinait-on?

4. S'est-on défait d'une partie de ces terrains par vente ou d'une autre manière?

5. Dans l'affirmative, *a*) à qui ont-ils été vendus ou transmis de toute autre manière, *b*) quelle superficie a été ainsi obtenue par chacune de ces personnes, *c*) combien a payé en tout chacune de ces personnes pour chaque parcelle ainsi acquise, *d*) quel a été le motif de chacune de ces ventes?

6. La vente, ou le transfert par tout autre moyen, de ces parcelles ont-ils eu lieu à la suite de demandes de soumissions portées à la connaissance du public?

7. Dans l'affirmative, *a*) à quelle date ont été annoncées les demandes de soumissions, *b*) dans quels organes ont-elles été annoncées, *c*) quelles soumissions ont été reçues, *d*) à combien s'élevait chaque soumission?

8. Dans la négative, *a*) quelle méthode a-t-on suivie pour vendre ces parcelles ou s'en défaire au-

trement, b) quelles personnes ont été informées de la vente ou de la cession prévues, c) selon quels critères les acheteurs ont-ils été choisis?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Oui.

2. *a*) 435.92 acres; *b*) $581,186.

| *c*) Acquis de | *d*) Superficie en acres | *e*) Montant versé |
|---|---|---|
| M. Donald J. McKay | 4.85 | $ 8,000 |
| Succession de M. George Joseph | 12.08 | 16,500 |
| Corporation épiscopale catholique | 51.00 | 50,000 |
| M. William E. Troome | 4.79 | 10,836 |
| Succession de M. George Larke | 52.00 | 58,850 |
| Succession de M. Warwara Spirak | 28.50 | 45,000 |
| M. Harry Leiken | 28.00 | 56,000 |
| Succession de M. Hugh S. Davidson | 86.10 | 131,000 |
| M. George S. Annand | 167.60 | 205,000 |

3. Emplacement d'immeubles de l'État à construire.

4. Oui.

| 5. *a*) Nom | *b*) Superficie en acres | *c*) Prix | *d*) Motif |
|---|---|---|---|
| Comté de Carleton | 5.545 | Gratis | Élargissement du chemin |
| Conseil municipal d'Ottawa | .22 | $ 930 | Élargissement du chemin |
| Corporation épiscopale catholique | 2.00 | 17,600 | Construction d'une église pour la desserte du secteur environnant. |

6. Non.

7. Sans objet.

8. *a*), *b*) et *c*). Les acquéreurs n'ont pas été choisis, mais ils ont eux-mêmes fait une demande à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

LE PROJET 22024 DE L'ARDA

Question nº 1677—**M. Corbin:**

1. Où est situé le projet 22024 de l'ARDA et quel est le but de ce projet?

2. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est-il engagé dans ce projet et, si oui, à quel point?

3. La seule aide financière du gouvernement fédéral a-t-elle été apportée aux termes du programme ARDA?

4. Depuis le commencement du projet, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il dépensées chaque année et pour quelles raisons a-t-on fait ces paiements?

5. Le gouvernement provincial a-t-il attesté les comptes payés par le gouvernement fédéral, et si oui, qui a attesté ces comptes?

6. Ces comptes ont-ils été vérifiés au nom du gouvernement du Canada?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. Près de Digby, en Nouvelle-Écosse. Il vise à déterminer la rentabilité d'une vaste exploitation agricole, vouée à la production et à la commercialisation de légumes et de petits fruits.

[M. Code.]

2. Oui. La province partage la moitié du coût.

3. Oui.

4. Les dépenses fédérales visant les traitements, voyages, fournitures et articles divers ont été les suivantes: 1966-1967, $9,351; 1967-1968, $8,810; 1968-1969, $12,178 (à ce jour).

5. Oui, par l'auditeur général de la province.

6. Oui (1967-1968)—en cours; 1968-1969—après la fin de l'année financière.

L'INDEMNITÉ À M. DAVID PRICE

Question nº 1680—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. A-t-on versé une indemnité à M. David Price, ancien instructeur au Collège militaire royal de Saint-Jean, depuis qu'ont été faites les constatations de la Commission Cohen?

2. Sinon, pourquoi pas?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Non.

2. On a étudié une recommandation visant à approuver des paiements ex gratia en faveur de M. Price et de son avocat, mais comme l'avocat de M. Price a fait savoir qu'il a été chargé d'intenter une action juridique contre la Couronne, la question a été confiée au sous-procureur général du Canada, afin d'obtenir son avis sur la responsabilité légale de la Couronne envers M. Price.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE PERSONNEL DE CABINET DES MINISTRES

Question nº 751—**M. Schreyer:**

Combien de personnes font partie du personnel, et à quel niveau de classification et de traitement a) du cabinet du premier ministre, b) des cabinets des ministres des différents ministères, c) des bureaux des chefs de sociétés de la Couronne?

(Le document est déposé.)

LA POLLUTION DE L'EAU AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 1351—**M. Corbin:**

Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en tout pour aider à combattre la pollution de l'eau au Nouveau-Brunswick au cours des années 1965, 1966, 1967 et 1968?

(Le document est déposé.)

## QUESTIONS ORALES

### LA DÉFENSE NATIONALE

LE SYSTÈME DE DÉFENSE ANTIMISSILE—LES CONSÉQUENCES SUR LE CANADA DE LA DÉCISION AMÉRICAINE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, par respect pour saint Patrice, je n'interrogerai pas aujourd'hui le premier ministre sur l'habitation. J'aimerais cependant lui demander si son gouvernement a étudié la décision du président des États-Unis qui veut construire un système de défense antimissile et s'il a songé aux conséquences possibles pour le Canada de cette décision du président?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous avons commencé à étudier les conséquences de cette décision annoncée en fin de semaine seulement. Je ne puis aujourd'hui indiquer les considérations qui pourraient s'ensuivre; néanmoins, d'après nous, le facteur important dans tout ceci c'est que nous devons éviter l'escalade des armes nucléaires. Nous n'en démordons pas. Nous ne pouvons encore dire quelles conséquences cette décision pourrait prendre d'après nous.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme l'installation du nouveau système entraînera des interceptions dans l'espace atmosphérique du Canada, le premier ministre est-il libre de dire à la Chambre si le gouvernement des États-Unis a consulté le Canada à ce sujet et si celui-ci a fait des instances auprès de Washington.

**Le très hon. M. Trudeau:** Ma foi, monsieur l'Orateur, il y a eu consultation là-dessus à diverses étapes. Mais je n'irai pas jusqu'à dire aujourd'hui que la sécurité du Canada, qui peut découler de cette prise de position, soit plus importante que la sécurité et l'avenir du monde entier. En d'autres termes, je ne veux pas que la thèse canadienne sur les retombées radioactives en sol canadien nous empêche de rejeter complètement ce moyen de défense. J'espère que c'est clair. Je ne veux pas défendre le point de vue canadien si, nous assurant un peu plus de protection, il en laisserait moins pour la paix et l'avenir du monde. C'est pourquoi je ne peux répondre.

**L'hon. M. Stanfield:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme M. George Ignatiev, notre négociateur en chef en matière de désarmement, a affirmé que le Canada est le plus dangereusement situé de tous les pays en raison de la course aux armements que se livrent les États-Unis et l'U.R.S.S., et que les progrès technologiques en matière d'armements, y compris sans doute, le système ABM, nécessitent des études plus poussées, car ils ne sont pas étudiés comme il se doit; étant donné en outre que le Canada a un intérêt vital dans cette question, le gouvernement veut-il instituer un groupe d'étude interministériel ou prendre d'autres mesures pour demeurer toujours très au courant des conséquences, pour le Canada, de l'évolution des armements?

**Le très hon. M. Trudeau:** Ma foi, monsieur l'Orateur, je le répète, le gouvernement canadien a procédé à ce genre d'examen à diverses étapes, se fondant sur les renseignements disponibles. La nouvelle déclaration l'incitera à continuer cet examen. Mais, je le répète, en ce domaine, les intérêts canadiens ne sont pas plus importants que ceux de l'humanité tout entière. Je ne veux pas adopter une attitude qui tout étant en faveur des intérêts canadiens signifierait que nous approuvons toute escalade, par les États-Unis, des missiles antimissiles. En d'autres termes, je ne veux pas négocier avec les États-Unis pour obtenir un surcroît de protection pour le Canada si j'estime que cette protection peut accroître le danger pour le monde entier.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque les deux premières bases ABM seront installées à Grand Forks, dans le

Dakota du Nord, et à Great Falls, dans le Montana, donc toutes deux à proximité de la frontière canado-américaine, le premier ministre peut-il dire si des consultations ont eu lieu ou si des renseignements ont été communiqués à lui ou à un ministère fédéral quelconque, avant que le président Nixon annonce l'intention américaine d'aménager des bases d'engins antiengins.

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur. Nous avons été avisés de la décision, mais il n'y a eu aucune consultation qui aurait pu aboutir à un changement de décision.

**M. Douglas:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque les missiles soviétiques seraient fort probablement interceptés au-dessus du territoire canadien, le premier ministre peut-il dire si le gouvernement compte avoir des entretiens avec le gouvernement américain, en vue de sauvegarder les intérêts de la population canadienne?

**M. Nielsen:** Les missiles pourraient venir de Chine.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le chef du N.P.D. me demande de répéter la réponse que je viens de donner au chef de l'opposition.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre consent-elle à ce que je permette à l'honorable député de Prince Albert de poser une question supplémentaire?

**M. Douglas:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a la fausse impression que ma question est la même qu'a posée le chef de l'opposition. Je demande s'il y aura, non pas s'il y a eu, des discussions entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis sur cette importante question.

**Le très hon. M. Trudeau:** J'ai dit qu'il y avait eu consultation, monsieur l'Orateur, que les États-Unis nous avaient tenus au courant des diverses étapes et que nous allions en discuter. Je le répète, l'intérêt canadien ou même la circonscription du très honorable représentant qui siège à droite du chef du Nouveau parti démocratique ne prime pas, à mon avis, l'intérêt de la paix et de la sagesse dans le monde. La protection de quelques villes canadiennes ne m'intéresse pas s'il faut pour cela consentir à une politique que nous estimerions dangereuse pour le monde.

**M. Douglas:** Le premier ministre nous dirait-il si certaines installations du NORAD, et surtout les systèmes d'alerte, seront intégrées dans ce système d'engins antiengins? Si oui, doit-on consulter le Canada quant à l'emploi des installations du NORAD?

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

**Le très hon. M. Trudeau:** Il va de soi qu'il faudra consulter le Canada avant l'intégration de ce système. S'il devait être intégré au NORAD, il faudrait que nous y consentions car NORAD n'englobe pas à l'heure actuelle les engins antiengins et ne saurait le faire sans notre consentement.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a dit que la prolifération des armes nucléaires était une chose à laquelle il s'opposait énergiquement. Je suis heureux de noter ce changement d'attitude depuis 1963 du gouvernement libéral. Le premier ministre voudrait-il nous dire s'il songe à proposer au États-Unis de ne pas procéder à ces installations à Grand Forks, dans le Dakota-Nord, et à la base de la force aérienne de Maelstrom, à Great Falls, dans le Montana, mais de les placer plutôt plus au Sud? D'après le président américain, c'est, en effet, là qu'elles seront mises. Des missiles russes lancés sur ces deux bases produiront donc des retombées sur une région allant de Penticton à Edmonton, puis à Saskatoon, vers le Nord à Prince Albert, ainsi qu'au lac Winnipeg et à Fort William.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, les questions de l'opposition semblent toutes mener à une même fin: la protection d'une ville en particulier. Je tiens davantage à ce que la politique des États-Unis vise à protéger toute l'humanité au lieu de protéger uniquement les gens de Prince Albert. En vérité, si ces installations étaient utilisées, tout le programme aurait échoué, tout comme l'humanité. Ce genre de question complémentaire, en vue de savoir si une ville est protégée ou non...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je pose la question de privilège. Ce n'est pas ce que j'ai laissé entendre. Je voulais dire que si ces deux bases étaient déplacées vers le Sud des États-Unis, les retombées atteindraient les États-Unis au lieu de la région de l'Ouest canadien.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je voudrais signaler au très honorable représentant et au premier ministre que ces propos prennent l'allure d'un débat; ne pourrions-nous passer au sujet suivant?

## LES POSTES

LA PRÉPONDÉRANCE D'EMPLOYÉS INTERMITTENTS ET SES CONSÉQUENCES POSSIBLES

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Je voudrais poser une question au ministre des Postes. Étant donné les déclarations faites aujourd'hui par les postiers qui travaillent à l'intérieur au sujet de la situation explosive attribuable à la prépondérance d'employés intermittents, le ministre des Postes a-t-il une déclaration à faire au sujet de ce problème?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'arrive de Toronto et je n'ai pas lu la déclaration. Comme les députés le savent, je n'aime pas l'expression «situation explosive». Les circonstances peuvent être difficiles ou critiques mais elles deviennent explosives seulement lorsque l'une des parties refuse de se prononcer ou de discuter et opte pour des actes illégaux ou irréfléchis. Je ne prévois pas de chose pareille dans ce cas-ci.

Cet après-midi, les fonctionnaires du ministère étudieront la lettre avec moi, et ils s'entretiendront aussi avec les dirigeants des syndicats des postiers d'Ottawa au sujet de ce qui a motivé la lettre et du problème relatif aux employés intermittents.

Nous avons toujours engagé des travailleurs occasionnels, monsieur l'Orateur, étant donné que le gros du travail des Postes survient à différentes heures, tôt le matin ou tard le soir, et il est difficile de ne pas employer de personnel intermittent aux périodes de pointe. Nous sommes toutefois disposés à étudier le problème à fond avec les syndicats.

**M. Peters:** A titre de question supplémentaire, le ministre fera-t-il enquête afin de découvrir pourquoi il y a plus d'employés intermittents que d'employés réguliers au bureau de poste d'Ottawa, et justifiera-t-il cet état de choses?

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'étais sur le point de demander au ministre s'il pourrait formuler moins de principes et donner plus de renseignements.

**M. l'Orateur:** Le député de Fraser Valley-Ouest a la parole.

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Une autre question supplémentaire. Le ministre fera-t-il enquête pour déterminer dans quelle mesure l'inefficacité du service postal est attribuable à la prépondérance d'employés intermittents à l'intérieur des bureaux de poste et les accusations de népotisme portées par les employés des postes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Compton a la parole.

[*Traduction*]

LE RENVOI À L'ARBITRAGE DES PRINCIPAUX GRIEFS

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question de nature non explosive au ministre des Postes. Comme le ministre a promis à la Chambre, jeudi dernier, de convoquer M. Décarie, afin de déterminer avec lui s'il y a d'autres griefs que les syndicats voudraient soumettre, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il a communiqué avec M. Décarie et s'il a décidé effectivement qu'il y avait des questions en souffrance qui ne peuvent faire l'objet d'un grief?

**L'hon. M. Kierans:** Je dois m'entretenir avec M. Décarie à cinq heures cet après-midi.

**M. Macquarrie:** Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter une autre phrase? Le ministre a décidé de retirer sa demande en vue de faire déclarer l'arrêt de travail illégal et d'être autorisé à poursuivre les employés; en outre, les syndicats ont déclaré par la suite que les tergiversations de l'employeur les obligeaient à tenir le Conseil du Trésor responsable de toutes les dépenses subies...

**M. l'Orateur:** A l'ordre...

[*Français*]

## LES FAILLITES

ON SUGGÈRE D'ÉTABLIR UN RÉGIME D'ASSURANCES À FRAIS PARTAGÉS

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Vu que l'augmentation considérable du nombre de faillites dans le secteur commercial entraîne également bon nombre de faillites dans l'industrie, particulièrement la moyenne et la petite, le ministre songerait-il à établir un régime d'assurance à frais partagés semblable à celui de l'assurance-récolte—dans le cas des cultivateurs—pour la protection de l'industrie et celle du gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je pourrais demander au ministre concerné de considérer ce problème. Le ministre qui s'occupe des faillites est absent; il est en faillite, aujourd'hui.

[*Traduction*]

## LES CÉRÉALES

### LA RECOMMANDATION DU CONSEIL DES GRAINS QUANT AU PRIX DU BLÉ

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Avant de prendre la récente décision de réduire le prix du blé canadien, a-t-on consulté le Conseil des grains du Canada?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Non, monsieur l'Orateur, aucune requête officielle n'a été présentée au Conseil.

**M. Korchinski:** A titre de question supplémentaire, maintenant que cette décision a été prise, demandera-t-on au Conseil des grains du Canada de formuler une recommandation quant à la ligne de conduite que devraient suivre les cultivateurs cette année et subséquemment, pour ce qui est des semailles et ainsi de suite?

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, c'est le genre d'orientation que souhaitent tous les cultivateurs canadiens à cause de la situation du marché. Toutefois, je ne crois pas qu'aucun groupe, qu'il s'agisse du Conseil des grains du Canada ou de tout autre, soit assez avisé pour prévoir l'avenir au sujet de ces questions. Nous nous efforcerons de fournir aux agriculteurs de l'Ouest autant de renseignements que possible à perspectives de ventes futures.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question complémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Maintenant que le prix du blé canadien a baissé de 10c. ou plus le boisseau, le ministre va-t-il nous répéter ses vieilles rengaines à propos d'un régime de dualité de prix?

### LE BLÉ—LA RÉUNION DU COMITÉ DE RÉVISION DES PRIX

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question complémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre de l'Industrie et du Commerce ayant déclaré vendredi que l'Arrangement international sur les céréales n'était pas respecté actuellement, nous dirait-il si lui-même ou de hauts fonctionnaires de son ministère assisteront à la réunion du comité de revision des prix du Conseil international du blé, qui doit avoir lieu cette semaine?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Je n'irai pas moi-même à la réunion, mais de hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Agriculture y assistent.

[Le très hon. M. Trudeau.]

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, compte tenu de la réunion du comité de revision des prix du Conseil international du blé et de l'incertitude qui règne, le ministre de l'Agriculture indiquerait-il si le gouvernement songe au rétablissement d'un prix minimum garanti pour les producteurs de blé au Canada?

**L'hon. M. Olson:** Le gouvernement songe à beaucoup de choses qui seront utiles dans la grave situation actuelle.

## LES FINANCES

### LA RECHERCHE DES CAPITAUX EN EUROPE

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Est-il vrai que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fait une tournée en Europe à la recherche de capitaux étrangers pour le Canada?

**M. l'Orateur:** La question telle qu'elle est posée n'est pas acceptable. Un député ne peut demander au premier ministre de contredire ou d'infirmer une déclaration ou une proposition.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fait une tournée en Europe à la recherche de capitaux étrangers pour le Canada? Je suppose que cette question mérite une réponse. C'est une simple question.

**M. l'Orateur:** Cette question mérite peut-être une réponse mais le député connaît le Règlement.

[*Français*]

## L'AGRICULTURE

### A PROPOS DE LA POLITIQUE LAITIÈRE DE LA COMMISSION

**M. Gaston Clermont (Gatineau):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture.

Est-il en mesure d'informer la Chambre quand la Commission canadienne du lait fera connaître sa politique laitière pour l'année fiscale 1969-1970?

[*Traduction*]

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Pas aujourd'hui, monsieur l'Orateur, mais dans quelques jours, j'espère.

**M. H. A. Moore (Wetaskiwin):** Monsieur l'Orateur, le ministre entend-il par là qu'il annoncera cette politique avant le congé de Pâques?

**L'hon. M. Olson:** Ma foi, monsieur l'Orateur, l'année laitière commencera le 1er avril.

Je crois qu'il serait utile et pertinent pour les producteurs laitiers de leur expliquer la nouvelle politique et le règlement avant cette date.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Agriculture peut-il dire si son ministère envisage d'adopter une nouvelle série de mesures en vue de remédier à la baisse de la production de lait et du nombre de laiteries dans les Prairies?

**M. l'Orateur:** Le député demande des renseignements d'ordre très général, qui devraient être donnés à l'appel des motions.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES ACCORDS CULTURELS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre est-il en mesure de répondre aujourd'hui aux questions que je lui posais récemment au sujet de l'engagement financier qu'a contracté le Canada selon les accords franco-canadiens?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai la réponse à cette question depuis déjà longtemps, mais la réponse est très longue; je préférerais que le député inscrive sa question au *Feuilleton* pour que je puisse y répondre par écrit.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je le ferai avec plaisir.

### L'INVITATION AU GÉNÉRAL DE GAULLE

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Dans le cadre des accords franco-canadiens et des discussions auxquelles ils donnent lieu, le gouvernement du Canada a-t-il invité le général de Gaulle à venir au Canada lors de sa prochaine visite aux États-Unis?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Le général de Gaulle est venu au Canada il y a à peu près deux ans. C'est donc au tour de la France maintenant d'inviter notre premier ministre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quel échange!

## LA PÊCHE

### LES PHOQUES—L'ACTIVITÉ DE NAVIRES ÉTRANGERS APRÈS LA FIN DE LA SAISON DE CHASSE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question à l'adjoint parlementaire du ministre des Pêcheries. Le gouvernement sait-il que, samedi, lorsque le ministre des Pêcheries a annoncé la fin de la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent, des navires étrangers s'y adonnaient à l'intérieur de la zone de trois milles, au large d'Hamilton Inlet, au Labrador?

**M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, on me dit que le ministère sait qu'il se trouve quatre navires norvégiens dans la région décrite par le député. Certaines autorités du ministère ont communiqué avec les capitaines des navires depuis samedi dernier. Un seul navire a pris un petit nombre de phoques samedi et a cessé de le faire après l'avertissement. Aucun navire n'en a pris depuis. Ils cherchent à s'éloigner de la région, mais la glace gêne leurs mouvements.

Deux avions du ministère surveillent l'activité des navires et le patrouilleur des Pêcheries, le *Cape Freels,* se tient au large. Le député n'a rien à craindre: le ministère suit la situation de près.

### LES PHOQUES—LA DISTRIBUTION DU FILM TRUQUÉ SUR LES MÉTHODES DE CHASSE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** J'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État; elle ressemble à celle qu'on a posée à son adjoint parlementaire, vendredi dernier. Peut-il nous dire comment il se fait que le film sur la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent, produit pour Radio Canada par la Société Artek Films Ltd., de Montréal, est passé sur tant d'écrans en Europe et aux États-Unis, alors qu'il fait beaucoup de tort à la réputation du Canada?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, depuis cinq ans Radio-Canada a les droits de diffusion de deux films sur la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent.

«Les grands phoques de la banquise», réalisé par Artek Film Productions Ltée, est un film en noir et blanc qui dure 58 minutes et 20 secondes. Par contrat signé le 11 mai 1964, la société Artek s'est engagée à réaliser le film

et à en accorder à Radio-Canada les droits exclusifs de télédiffusion au Canada pendant sept ans. En outre, Radio-Canada a acquis des droits sur tous les bouts de film gardés en cinémathèque. La société Artek a gardé, à cette époque, tous les autres droits, y compris ceux qui ne s'appliquent pas à la télévision au Canada et les droits de reproduction à l'étranger. Le film a paru seulement deux fois au réseau de télévision de Radio-Canada. Le film auquel le député fait allusion est un autre film, je crois, auquel Radio-Canada n'a rien à voir et qu'un membre de la Société protectrice des animaux a montré à New York.

Quant au premier film, je ferai remarquer que M. Serge Deyglun, l'auteur du script et narrateur du film a intenté une action en diffamation contre M. Louis-Philippe Lacroix, député provincial des Îles-de-la-Madeleine. La Cour supérieure du Québec est actuellement saisie de la plainte. Radio-Canada n'est nullement en cause mais elle a consenti, sur ordonnance du tribunal à déposer comme pièce à conviction un exemplaire du film. Il est bien clair que toute projection de ce film à l'étranger ne relève pas de Radio-Canada parce qu'à l'époque où il a été réalisé, la Société n'avait pas acheté les droits étrangers.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, étant donné le doute que suscite la réponse du ministre et l'importance de cette question puisqu'elle a déjà abouti à l'arrêt de la chasse aux phoques dans le golfe du Saint-Laurent, le secrétaire d'État consentirait-il à déférer toute cette affaire au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts en vue d'une enquête parlementaire appropriée?

**L'hon. M. Pelletier:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait savoir que le comité peut décider d'entendre qui bon lui semble sur n'importe quelle question concernant Radio-Canada.

[*Plus tard*]

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, j'allais invoquer le Règlement, mais peut-être devrais-je adresser ma question au secrétaire d'État. J'ai cru entendre le secrétaire d'État dire il y a un instant, en réponse à la question du député de Saint-Jean-Est, que le comité parlementaire peut choisir comme bon lui semble les questions qu'il veut étudier. Peut-être n'ai-je pas bien compris le Règlement de la Chambre, mais je voudrais que le secrétaire d'État en étudie l'article 65(8), afin de savoir si, en fait, il n'est pas indispensable que la Chambre défère une question à un comité permanent, pour que ce dernier puisse l'étudier.

[L'hon. M. Pelletier.]

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. L'interprétation d'un article du Règlement peut prêter à controverse. Peut-être la discussion dont parle le député devrait-elle avoir lieu hors de la Chambre.

## LES FINANCES

LES DISTILLATS DU PÉTROLE—LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DEVANT LA COMMISSION DU TARIF

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre du Revenu national au sujet d'une conférence importante sur les tarifs qui se tient en ce moment au sujet des distillats du pétrole. Étant donné l'importance de ces discussions, ses fonctionnaires vont présenter des instances à la Commission du tarif?

[*Français*]

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** Je n'ai pas tout à fait compris la question, monsieur l'Orateur, et j'aimerais en prendre préavis.

## LES PARCS NATIONAUX

QUÉBEC—LE REFUS DE SIGNER UN BAIL AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**M. Alexandre Cyr (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il a été officiellement informé que le gouvernement du Québec a refusé, en fin de semaine, de signer un bail emphytéotique avec le gouvernement du Canada pour l'aménagement d'un parc national en Gaspésie, d'après l'entente fédérale-provinciale.

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement provincial ne s'est pas entendu avec un représentant fédéral sur la durée du bail.

**M. Cyr:** J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre fera-t-il bientôt rapport à la Chambre au sujet des négociations qui se poursuivent présentement?

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, étant donné que les parcs nationaux relèvent de la compétence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je suis d'avis que c'est lui qui devrait faire rapport à la Chambre.

[*Traduction*]

## LA LOI DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

### LE RENVOI AU COMITÉ

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné les résultats contestés des élections récentes dans les circonscriptions de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, Comox-Alberni et du Yukon, et les dépenses qu'elles ont entraînées à plus d'un égard, compte tenu également du besoin urgent de reviser la loi, peut-il nous dire si la loi des élections fédérales contestées sera déférée aussitôt que possible au comité permanent des privilèges et élections afin que l'on puisse examiner immédiatement ces revisions qui s'imposent d'urgence?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure, dans deux semaines environ, de faire une déclaration à la Chambre proposant un horaire pour traiter des questions électorales. Je dois dire que la loi des élections fédérales contestées ne vient pas en tête de liste des priorités pour des raisons que je serai mieux à même d'exposer au député à ce moment-là.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, le ministre me dirait-il s'il va renvoyer en même temps le rapport Barbeau sur les dépenses électorales, au comité des privilèges et des élections?

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit que ma déclaration porterait sur toutes les questions électorales.

## LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

### LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES EN 1970

**M. R. Gordon Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, si je pose cette question au premier ministre, c'est qu'on entend dire que M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth, cherche un pays d'accueil pour la conférence des premiers ministres du Commonwealth en 1970. Le premier ministre nous donnera-t-il l'assurance que le gouvernement et les Canadiens seraient heureux que le Canada soit choisi.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois que le secrétaire d'État a répondu à une question semblable il y a quelques semaines.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LE SYSTÈME DE DÉFENSE ANTI-MISSILE—LES CONSÉQUENCES POUR LE CANADA

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question, à l'adresse du secrétaire d'État aux affaires extérieures, a trait à l'établissement des deux installations ABM au Montana et au Dakota du Nord. Notre partenaire du NORAD a-t-il prévenu le gouvernement canadien de son intention à ce sujet? Si oui, le ministre nous dira-t-il quand, comme ministre des Affaires étrangères, les États-Unis lui ont fait part pour la première fois de leur décision à cet égard?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, on nous a prévenus de la décision immédiatement avant de l'annoncer.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Autrement dit, avant que le président Nixon l'ait annoncé et jusqu'à cette date, notre partenaire du NORAD n'a fourni au Canada aucun renseignement?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant ne l'ignore pas, le système *Sentinel* a été étudié, sauf erreur, pendant des jours et des semaines aux États-Unis. Le président, premier responsable, a annoncé l'autre jour sa décision de modifier la nature des programmes antérieurement discutés. On nous en a informé juste avant sa déclaration publique.

Évidemment, nous allons avoir des entretiens avec les États-Unis. Le premier ministre parlera au président lorsqu'il le verra la semaine prochaine. Ce sera l'un des nombreux problèmes qui seront discutés. Je puis seulement répéter ce qu'a dit le premier ministre: l'objectif de toutes ces mesures, c'est de ne pas être utilisées. Si on les utilise, c'est que le principe même aura échoué. C'est pourquoi j'estime que nous devons tous examiner ce problème dans son contexte le plus large: la prévention d'un conflit nucléaire.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au très honorable premier ministre une question découlant de ses réponses à mes questions précédentes; j'y ai réfléchi depuis. Voulait-il dire que, selon son gouvernement, le système ABM et la décision du président des États-Unis contribuent en fait à augmenter les possibilités de conflit et à menacer ainsi, en quelque sorte, la paix mondiale? Est-ce cela ce que voulait dire le premier ministre?

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Son ministère s'est-il entretenu avec le gouvernement des États-Unis pour savoir si les installations du NORAD seraient en cause? Peut-il assurer la Chambre qu'à la suite de ces entretiens ni le système d'alerte ni aucune partie du NORAD n'entrera dans ce programme ABM?

**L'hon. M. Sharp:** Comme le premier ministre l'a dit, l'entente NORAD est distincte du projet ABM aux environs des villes et des installations de défense. Nous partageons la responsabilité du NORAD, mais nous ne sommes pas en cause dans les décisions des États-Unis au sujet de leur système ABM.

## LA PÊCHE

### LES PHOQUES—LES RAISONS DE L'ARRÊT DE LA CHASSE

[*Plus tard*]

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai tenté, il y a quelques instants, d'obtenir la parole pour une question complémentaire à celle du député de Saint-Jean-Est. Votre Honneur a permis un certain nombre de questions supplémentaires à d'autres questions, mais ne m'a pas autorisé à poser la mienne. Elle est d'une grande importance, particulièrement pour la population de l'Est du Canada.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député peut poser sa question supplémentaire maintenant.

**M. MacDonald:** Comme le ministre des Pêcheries n'est pas ici aujourd'hui, je pose ma question au secrétaire parlementaire, monsieur l'Orateur. Pourrait-il assurer la Chambre que le ministre nous fera une déclaration plus tard dans la journée ou demain au sujet de l'arrêt de la chasse aux phoques samedi dernier alors que le quota était loin d'être atteint? Fera-t-il aussi connaître les raisons qui ont motivé un tel arrêt?

**M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, j'ai consulté le ministre à ce sujet et je puis vous dire qu'il a uniquement pris cette décision en vue de la conservation des phoques. Il a d'ailleurs fait une déclaration en ce sens. J'espère que tous les députés en ont une copie dans leur case, si les services du ministre des Postes fonctionnent bien, et que tout le monde est au courant de ce que le ministre a dit dans sa déclaration.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre des Pêcheries s'est moqué de la Chambre en faisant cette déclaration à l'extérieur, samedi dernier.

[*Français*]

## LE COMPTE RENDU OFFICIEL

### IMPRESSION DE LA VERSION FRANÇAISE SUR DU PAPIER DE MAUVAISE QUALITÉ

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Pourrait-il nous faire savoir s'il a remarqué que l'Imprimerie nationale publie actuellement la version française des débats de la Chambre des communes sur du papier de très mauvaise qualité? Dans l'affirmative, et en vue de corriger cette anomalie, pourrait-il nous dire s'il a l'intention de rencontrer les dirigeants des usines de Portneuf, qui fabriquent un excellent papier?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, je dois dire à l'honorable député que la chose avait échappé à mon attention et que, de toute manière, elle ne pouvait la retenir bien longtemps, parce que ni l'Imprimerie nationale ni la traduction du compte rendu des débats de la Chambre des communes ne relèvent de la compétence du ministère dont je suis titulaire.

## RADIO-CANADA

### ARTEC—POSSIBILITÉ D'INTERROMPRE LES SERVICES RÉGIONAUX DE RADIO-DIFFUSION

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire d'État pourrait-il nous dire si la dispute entre la Société Radio-Canada et l'Association canadienne des employés de la radio et de la télévision est susceptible d'interrompre les services nationaux ou régionaux de radiodiffusion?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Je ne saurais donner de réponse certaine à ce sujet, monsieur le président. Je sais, comme tout le monde, qu'un vote de grève a été pris et que des efforts de dernière heure sont faits en vue d'en arriver à un règlement. Je souhaite qu'un tel règlement intervienne, mais les grèves tournantes qu'annoncent les syndicats auront des résultats que je ne connais pas et que la Société elle-même, je pense, ne peut prévoir d'une façon exacte.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE BIAFRA—LE CESSEZ-LE-FEU COMME PRÉLUDE AUX NÉGOCIATIONS

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vendredi dernier, le premier ministre a indiqué qu'il consentirait peut-être à faire rapport à la Chambre des pourparlers qui ont eu lieu entre notre haut-commissaire à Lagos et le ministère des Affaires extérieures. Plus précisément, indiquerait-il à la Chambre si notre haut-commissaire a reçu l'instruction d'exhorter le gouvernement de Lagos à accepter les propositions de paix des autorités du Biafra?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'avantage de passer quelques heures avec notre haut-commissaire à Lagos et des représentants de mon ministère pendant quelques jours d'entretiens. Nous avons examiné plusieurs questions, y compris la possibilité de négocier un cessez-le-feu et de mettre fin aux hostilités, ce qui est encore plus important. Inutile de dire que je ne saurais guère faire part d'un bon nombre de ces questions à la Chambre avant que notre haut-commissaire ait pu transmettre les messages de notre gouvernement au gouvernement auprès duquel il est accrédité, celui du Nigeria. J'espère bien que certaines de nos initiatives porteront fruit, mais c'est ce que nous verrons.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire quelles instructions ont été données au haut-commissaire concernant les instances qu'il doit présenter au gouvernement du Nigéria? Quelles instructions lui avons-nous données?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'ai essayé, je pense, de faire comprendre qu'il serait peu courtois à l'égard du gouvernement auprès duquel il est accrédité de déclarer d'avance ce qu'il compte lui dire.

**M. Nystrom:** Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les événements récents, notamment la décision du premier ministre Wilson de se rendre au Nigéria et les propositions du Biafra concernant un cessez-le-feu, le gouvernement canadien est-il prêt maintenant à demander aux Nations Unies d'élargir le mandat de l'équipe internationale d'observateurs et de lui permettre de se rendre au Biafra et d'enquêter sur les atrocités qu'on y commettrait?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, nous avons demandé au haut commissaire de traiter d'un certain nombre de questions avec le gouvernement de Lagos. A mon avis, ce serait mal servir la cause que nous essayons tous de promouvoir, si j'indiquais d'avance à la Chambre les questions que j'ai demandé au haut commissaire de discuter avec les hauts fonctionnaires du gouvernement de Lagos.

**M. Nystrom:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement canadien accepterait maintenant de demander aux Nations Unies d'étendre le mandat de l'équipe internationale d'observateurs.

### LA DISCUSSION AVEC L'AMBASSADEUR SOVIÉTIQUE AU SUJET DE LA TENSION EN EUROPE ORIENTALE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, mon collègue le député de Peace River, a posé vendredi dernier une question au premier ministre et celui-ci lui a répondu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait heureux de discuter du sujet aujourd'hui. Sauf erreur, ce sont les propres paroles du premier ministre. La question avait trait aux manœuvres militaires que projettent l'Union Sociétique et les nations du Pacte de Varosvie en Europe orientale. Le député de Peace River a demandé si le gouvernement du Canada avait exprimé son inquiétude et son anxiété à ce sujet et, sinon, s'il avait l'intention de le faire.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai lu la question du député de Peace River, et je ne saisis pas très bien de quelles manœuvres militaires il s'agit. Les opérations des troupes du Pacte de Varsovie dans la zone soviétique de l'Allemagne, au début du mois, n'étaient pas importantes et, à notre connaissance, on ne projette aucune manœuvre d'importance pour l'immédiat. Même si la situation en Europe orientale et en Europe centrale demeure toujours tendue, le cours des événements actuels n'a rien qui puisse inquiéter le gouvernement de façon spéciale.

### L'OCCUPATION DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE PAR LES TROUPES SOVIÉTIQUES

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, au sujet des conversations de la semaine dernière entre le premier ministre et l'ambassadeur de l'Union soviétique, qui, selon le premier ministre, ont porté sur la Chine, le premier ministre pourrait-il nous dire si l'on y a parlé de la présence des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie et si, au cours de ces entretiens ou

d'autres entretiens récents, le gouvernement du Canada a soulevé la question de l'occupation prolongée de ce pays?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà dit que les détails de l'entretien ont un caractère confidentiel.

[*Plus tard*]

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui, tout comme vendredi, le premier ministre a répondu que la discussion avec l'ambassadeur russe était confidentielle. Voici mon objection: une simple déclaration du très honorable premier ministre ne fait pas le poids; ce n'est qu'un moyen de refuser aux Canadiens de leur dire ce qui s'est passé ou d'expliquer le but de ces conversations.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il s'agit là d'un sujet prêtant à débat mais certainement pas à un rappel au Règlement. Si le député veut bien indiquer l'article du Règlement ou le précédent qu'il invoque, je trancherai la question soulevée. Cependant, il conteste, me semble-t-il, la validité de la position du premier ministre, qui refuse de lui répondre. Le député sait qu'un ministre n'est pas obligé de répondre à une question même si le député qui la pose estime qu'elle exige une réponse ou qu'on doit y répondre d'une certaine façon.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Je reviens à mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je conviens que je n'ai pas invoqué l'article du Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Voudriez-vous m'écouter jusqu'au bout?

**M. l'Orateur:** J'ai tranché la question soulevée par le député et il me paraît hors de propos d'insister. Le député n'est pas satisfait de la réponse du premier ministre. Je ne vois pas que cela puisse donner lieu ni à un rappel au Règlement ni à une question de privilège.

### LA CHINE CONTINENTALE—LA RECONNAISSANCE ET LES INCIDENTS DE FRONTIÈRE AVEC L'URSS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'invoque le Règlement au sujet des droits du Parlement, monsieur l'Orateur. L'autre jour, j'ai encore demandé ici même au premier ministre s'il avait été question de retarder la reconnaissance de la Chine communiste à la suite de l'état d'agression entre la Chine communiste et l'URSS. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères nous ont tout simplement répondu qu'on ne pouvait rien révéler à ce sujet.

[M. Muir (Cape Breton-The Sydneys).]

Plus tard, au cours de la journée, les journaux annonçaient que le sujet n'avait pas fait l'objet d'entretiens entre le premier ministre et l'ambassadeur de l'Union soviétique. Il ne convient pas que des réponses, refusées à la Chambre, soient données à l'extérieur par de hauts fonctionnaires pour faire contrepoids aux critiques que le refus de répondre ici aurait pu susciter.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Au sujet de l'objection formulée, monsieur l'Orateur, je signale que l'ambassadeur de l'URSS et moi-même avons discuté de la question de la Chine. Lorsqu'on m'a posé la question, le ministère des Affaires extérieures n'avait pas encore été autorisé par l'ambassadeur de l'Union soviétique à révéler le sujet de nos entretiens. L'ambassadeur de l'Union soviétique a effectivement consenti, plus tard, à ce que nous disions qu'il s'agissait de la Chine mais non à ce que nous révélions le détail des conversations, et le gouvernement n'est pas obligé et n'a nullement l'intention de le faire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre a raison de dire qu'il n'est nullement obligé de divulguer l'objet de ses entretiens avec un ambassadeur d'un pays étranger. Mais rien ne justifie l'initiative de fonctionnaires qui cherchent à venir en aide au gouvernement, une fois que le premier ministre a répondu à la Chambre que les renseignements ne seraient pas divulgués.

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LE DÉPÔT DE L'ACCORD

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Il y a quelques jours, le premier ministre a signalé à la Chambre que l'accord sur le programme de développement était sur le point d'être signé avec le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard. C'est chose faite maintenant, et ce document, si je comprends bien, a été déposé à l'Assemblée législative de l'Île du Prince-Édouard. Quand nous fera-t-on la même politesse?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup que ce document ne soit pas déjà déposé à la Chambre. Ce délai est attribuable au fait que nous essayons de le faire traduire en français afin de déposer les deux versions en même temps. Cependant, si la traduction française devait tarder, nous déposerons immédiatement le texte anglais.

[*Traduction*]

## LA PÊCHE

LES PHOQUES—RENVOI AU COMITÉ D'UN FILM D'ARTEK

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot au sujet du rappel au Règlement du député de Parry Sound-Muskoka.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député reprendrait-il son siège? La présidence a déjà dit que ce rappel au Règlement était inopportun. Si le député veut soulever un autre rappel au Règlement, bien entendu, la présidence est disposée à l'entendre.

**M. McGrath:** Si je ne puis parler du rappel au Règlement, Votre Honneur me permettrait-il de poser une question supplémentaire?

**M. l'Orateur:** Nous avons déjà dépassé le temps prévu pour la période des questions orales, mais si la Chambre y consent à l'unanimité le député peut poursuivre.

**Une voix:** Continuez.

**M. l'Orateur:** Quelqu'un vient de dire que le député devrait être autorisé à continuer, puisque c'est aujourd'hui la Saint-Patrice.

**M. McGrath:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les députés de vous être montrés aussi charitables envers le pauvre et humble Irlandais que je suis. Ma question supplémentaire s'adresse au leader de la Chambre. Accepterait-il de déférer la question que j'ai posée au secrétaire d'État sur le film de l'Artek Films Limited concernant la chasse aux phoques sur le Saint-Laurent au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, comme le lui permet l'article 65 du Règlement?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil Privé):** Sauf erreur, le secrétaire d'État signalait dans sa réponse que les crédits sont maintenant sous les yeux de tous les comités permanents et que celui qu'on a mentionné aurait parfaitement le droit de prévoir, dans son emploi du temps, les convocations nécessaires à une discussion du problème. Je crois bien que la réponse de mon honorable collègue cadrerait avec ce contexte. La situation serait certes différente si le comité permanent n'était pas en ce moment saisi des crédits.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LES SUBSIDES

QUATRIÈME JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ALINÉA *a*) DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA CORRECTION DE CERTAINES ANOMALIES DANS LES PENSIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure législative visant à améliorer la situation de nos citoyens âgés, y compris les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, des allocations aux anciens combattants et d'autres pensions ou allocations du gouvernement, en prévoyant notamment un relèvement appréciable de la pension de vieillesse, la suppression de la vérification du revenu à l'égard du supplément qui précède, des rajustements d'impôt sur le revenu pour corriger les anomalies existantes ainsi que l'inclusion d'une clause ascensionnelle destinée à maintenir les pensions en harmonie avec les salaires et les traitements majorés, toutes ces propositions constituant des moyens d'établir, de façon authentique, un revenu annuel garanti.

On voit sans difficulté, d'après la motion que Votre Honneur vient de lire, que nous demandons aujourd'hui à la Chambre d'étudier sérieusement les besoins, le triste sort et les droits de nos citoyens âgés. Nous songeons à tous nos mandants qu'englobe cette vaste expression «citoyens âgés», mais nous songeons en particulier aux bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, des allocations aux anciens combattants, et de diverses pensions et autres allocations de l'État.

Si le temps le permet, divers membres de mon parti prendront la parole au sujet des différents groupes dont il est question dans la motion. Nous espérons que la Chambre saluera ce jour comme l'occasion qui nous permet d'étudier de façon spéciale les problèmes auxquels sont en butte les gens âgés de notre collectivité.

Qu'il me soit permis de dire en commençant que ce n'est pas simplement un autre appel pour obtenir quelques dollars supplémentaires. Nos citoyens âgés ont certes besoin de plus d'argent, et pas simplement de quelques dollars. Ce que nous demandons aujourd'hui c'est qu'on envisage dans une optique nouvelle toute la question des pensions de retraite, dans un instant ou deux, j'indiquerai les trois points principaux qui, d'après nous, sont essentiels à une telle conception. Mais auparavant, j'aimerais traiter dès maintenant de deux réponses que pourrait donner le gouvernement à moins, bien sûr, qu'il ne juge la motion acceptable et ne soit prêt à l'appuyer.

• (3.00 p.m.)

Ayant l'expérience de nombreux débats sur ce sujet à la Chambre, je soupçonne que l'une des réponses sera qu'il est plus important de lutter contre l'inflation; qu'il est plus important d'essayer d'enrayer l'inflation qui, après tout, atteint le plus ceux qui ont des revenus fixes, que d'augmenter constamment les pensions de vieillesse, parmi d'autres. Je répondrai à cela qu'aucun gouvernement n'a encore réussi à enrayer l'inflation. Certains gouvernements ont réussi à la contenir quelque peu, mais les prix et les salaires ne cessent de monter en flèche. Nous sommes toujours conscients de l'ampleur du mal, mais c'est aussi un fait établi que la montée des prix et des salaires améliore avec le temps les conditions d'existence des travailleurs. Les choses coûtent peut-être beaucoup plus aujourd'hui qu'à l'époque où l'on gagnait 50c. de l'heure, mais même si les prix sont plus élevés, les salaires accrus procurent de meilleures conditions aux travailleurs.

Le défaut de notre société, c'est qu'elle comporte une discrimination rigide et impitoyable. A ceux qui travaillent on dit: «Vous êtes en mesure de lutter pour obtenir des augmentations et améliorer votre niveau d'existence», mais aux victimes de l'injustice, ont dit: «Votre revenu doit rester inchangé, depuis l'âge de la retraite jusqu'à la fin de vos jours.» A nos yeux, c'est là une injustice criante, et nous prétendons qu'il ne suffit pas que le gouvernement promette de s'efforcer d'enrayer l'inflation.

L'autre soir j'ai soulevé la même question, à propos des fonctionnaires à la retraite. Le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lang) n'a pas eu l'air de comprendre que ce que je veux, c'est que les retraités puissent bénéficier des meilleures conditions d'existence. Il a dit qu'il vaudrait mieux arrêter l'inflation, et qu'un des meilleurs moyens de l'arrêter serait de cesser de réclamer des augmentations de pensions. A nos yeux, pareille attitude est aussi ridicule qu'injuste à l'égard de nos vieillards.

L'inflation, la hausse des prix, l'augmentation des traitements—ce sont des réalités que nous connaissons bien. Ce que nous voulons, c'est qu'on reconnaisse une autre réalité, que nos citoyens âgés ont, autant que ceux qui travaillent encore, le droit d'avoir part à un meilleur niveau de vie. Donc, monsieur l'Orateur, nous rejetons l'argument selon lequel il suffirait que le gouvernement poursuive—son futile combat contre l'inflation. De toute façon, il ne fait aucun effort en ce sens. A notre avis, le gouvernement qui fait en sorte d'améliorer les conditions d'existence de nos travailleurs en relevant les traitements et les salaires devrait faire de même pour nos citoyens âgés, et augmenter leurs pensions. Ne pas le faire c'est faire preuve d'une injustice criante à l'égard des retraités.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Autre argument qu'on invoquera sans doute si le gouvernement commet l'erreur de s'opposer à cette motion aujourd'hui: on dira que la question est à l'étude. C'est monotone d'entendre toujours la même réponse à la Chambre. Toute question qui nous préoccupe est à l'étude. En ce qui concerne les pensions, non seulement pareille réponse laisse à désirer, mais il est aussi permis de s'inquiéter de la présumée nature de cette étude. On nous dit qu'il faudra peut-être apporter des changements, envisager la chose autrement. Je demande qu'on trouve une nouvelle façon d'envisager la question, et le gouvernement dit qu'il en trouvera une; il parle maintenant de sélectivité. La célèbre parole du premier ministre (M. Trudeau) nous sonne encore aux oreilles: «Nous en avons eu assez de ces allocations gratuites». Le principe même des programmes universels de sécurité sociale semble être remis en question dans la révision entreprise par le gouvernement. A notre avis, cela ne répond pas à la question que nous soulevons aujourd'hui.

Je le répète, nous demandons qu'on aborde d'une façon nouvelle la question des pensions de retraite et, à cet égard, j'aimerais souligner trois points qui sont au cœur de cette nouvelle conception, qui me paraissent lui être essentiels.

En premier lieu, je crois que nous devons établir une fois pour toutes que la pension de retraite, qui permet aux gens de vivre convenablement après qu'ils ont contribué au développement de leur pays, est une question de droit, qu'on ne doit y associer aucune considération de charité, aucune évaluation des moyens ou des besoins; aucun stigmate ne doit y être attaché. Je croyais que nous y étions arrivés, au début des années 50, lorsque nous avons aboli l'évaluation des moyens pour la pension de la sécurité de la vieillesse, mais on l'a réintégrée pour le supplément de revenu garanti. A en juger par ce qui transpire de la revision actuelle, le gouvernement songe à quelque chose de ce genre.

«Sélectivité», «paiements justifiés», etc., sont de bien beaux mots; n'empêche qu'imposer aux personnes âgées une forme quelconque d'évaluation des ressources, même avec un régime fiscal négatif—je reviendrai là-dessus—c'est leur accorder une pension encore liée à la notion d'assistance sociale ou de secours. Nous voulons éliminer cette notion

entièrement. Nous voulons que les pensions versées à l'âge de la retraite soient considérées comme un droit, sans être subordonnées à une évaluation quelconque des moyens ou des ressources.

Un second point que nous considérons comme essentiel à cette nouvelle façon d'aborder le problème des pensions, c'est le montant de la pension de sécurité de la vieillesse, qui devra être augmenté sensiblement, de façon que la pension permette aux gens de vivre convenablement et dignement. Il a fallu beaucoup de temps pour atteindre ce but. La lutte pour les pensions au Canada dure depuis de nombreuses décennies. En fait, les débuts remontent à l'année de ma naissance, en 1908. C'est cette année-là qu'on prit à la Chambre des communes les premières dispositions touchant les pensions, lorsque le gouvernement présenta la loi relative aux rentes sur l'État. En fait, on en discutait à la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture le jour même de ma naissance. C'était une assez piètre mesure. Il est fort intéressant, de lire les débats de 1908 sur le sujet. Mais au moins, par suite de ce débat, on a reconnu que le gouvernement se devait dans une certaine mesure d'aider les gens âgés à s'aider eux-mêmes.

Nous avons progressé au cours des années 20, lors de l'adoption de la première loi sur la pension de vieillesse, qui prévoyait une pension de $20 pour les personnes âgées de 70 ans, mais moyennant une évaluation des ressources et quantité de restrictions.

Nous avons fait un autre pas en avant en 1950 ou 1951, lorsque nous avons aboli l'évaluation des ressources pour la pension de vieillesse alors versée. Elle n'était que de $40 par mois, et nous avons décidé que toute personne de 70 ans ou plus la toucherait.

• (3.10 p.m.)

Il nous a fallu tout ce temps pour prendre ces mesures progressives. C'est trop long, mais au moins nous sommes passés de l'idée d'un gouvernement s'occupant de pensions pour aider les nécessiteux, à l'idée de pensions qui constituent un droit. Nous avons essayé de faire un pas de plus en prévoyant des pensions suffisantes en vertu du régime de pensions du Canada. C'était ou ce sera une bonne solution pour ceux qui, dans 8 ou 10 ans, profiteront pleinement du régime de pensions du Canada et de la pension de sécurité de la vieillesse. Mais la plupart des Canadiens n'ont toujours pas accepté l'idée que les pensions de vieillesse doivent être assez importantes pour permettre aux gens de subsister.

J'ai présenté une motion qui figure au *Feuilleton* et qu'on a déjà débattue pendant une heure. Elle propose d'augmenter la pension de sécurité de la vieillesse de $125 par mois, de supprimer l'évaluation des moyens qui conditionnent le supplément du revenu et ainsi de suite. Le chiffre donné dans ma motion ne constitue qu'un minimum. Nous devrions maintenant parler des pensions de sécurité de la vieillesse d'un montant de $150 par mois. Mais un jour viendra où ce montant lui-même sera considéré comme faible. Dans le contexte actuel, une pension de cet ordre signifierait que le Parlement ne considère plus les pensions de vieillesse comme une forme de charité, mais comme justes et raisonnables. Cependant, le gouvernement considère toujours les pensions comme une forme de bien-être et recourt à l'évaluation des moyens ou des besoins pour payer des pensions si faibles qu'elles permettent à peine de subsister.

A mon avis, nous devons considérer comme importants trois aspects de ce problème. Tout d'abord, je le répète: nous devons accorder des pensions à nos concitoyens en vertu d'un droit, sans aucune évaluation des moyens ou des besoins. Deuxièmement, ces pensions doivent être substantielles et même généreuses. Nous devrions payer dès maintenant jusqu'à $150 par mois. Toisièmement,—et c'est à mon avis la mesure la plus importante que nous devons prendre dans le domaine des pensions—on doit intégrer dans le régime des pensions de vieillesse et dans ceux des fonctionnaires retraités, des employés des chemins de fer nationaux, des anciens combattants et des autres secteurs de notre communauté, des clauses d'indexation automatique qui rendront l'augmentation des pensions conforme à celle des traitements et des salaires.

C'est l'argument que j'essaie de faire valoir depuis des années, et je tiens à en parler. Mais, si l'on en juge d'après les réponses du côté du gouvernement, d'après les interjections des divers coins de la Chambre et autres, on persiste à croire que les pensions ne devraient se rattacher qu'au coût de la vie. Cela ne suffit pas. D'ailleurs, nous n'avons même pas cela. La plupart des pensions ne sont pas indexées, sauf les pensions de la sécurité de la vieillesse, mais l'augmentation n'est que de 2 p. 100 par an, tout comme le régime des pensions du Canada d'ailleurs. Aussi, les clauses d'indexation ne se rattachent pas vraiment à la hausse du coût de la vie. Et même avec une clause semblable, vous condamnez les retraités pour le restant de leurs jours à se contenter des biens et des services dont ils pouvaient profiter au moment

de leur retraite. Ce n'est pas cela que nous disons à notre population active. Nous disons à nos travailleurs qu'ils ont droit à des traitements, à des salaires, et à un niveau de vie plus élevés, car le niveau de vie, lui aussi, ne cesse de monter.

Lorsque nous avons étudié ces questions au comité du régime des pensions du Canada en 1964 et 1965, on nous a présenté un dossier volumineux de statistiques. Bien que je ne l'aie pas ici sous les yeux, au fascicule 3 des *Procès-verbaux et témoignages* de ce comité, on trouve un tableau intéressant sur la hausse du coût de la vie, des salaires, du produit national brut et ainsi de suite au cours des années. Je l'ai consulté encore aujourd'hui pour me rafraîchir la mémoire, et voici les faits. En 20 ans, de 1940 à 1960, le coût de la vie avait doublé, mais l'indice des salaires avait triplé. Aussi, si vous touchiez un salaire ou un traitement vous aviez une chance de ne pas vous laissez dépasser par la vie chère. Mais si vous dépendiez d'un indice du coût de la vie, vous perdiez du terrain.

Je signale que non seulement le coût de la vie a doublé alors que l'indice des salaires a triplé mais, d'après le même tableau, la quote-part par habitant du produit national brut pendant la même période de 20 ans a quadruplé, alors que le produit national brut a quintuplé. Vous voyez à quoi seraient réduits nos vieillards, même si nous devions leur donner un boni équitable de vie chère. En 20 ans de retraite, alors que le produit national brut aurait quintuplé, leur niveau de vie n'aurait fait que doubler. Alors que la quote-part du produit national brut par habitant aurait quadruplé et l'indice de salaires triplé, nos vieillards seraient abandonnés à leur triste sort. C'est inadmissible. Ce n'est pas ainsi que fonctionnerait une famille. Ce n'est pas là une société juste. Ce n'est pas humain et ce n'est pas canadien.

Est-il juste de dire à nos citoyens âgés «Nous devons cristalliser la situation au moment de la retraite. Vous ne pouvez plus continuer à bénéficier comme les autres des avantages qui découlent d'une société dynamique.» Notre société actuelle est le fruit de l'apport de nos citoyens âgés pendant leurs années actives. Ils ont travaillé peut-être avec des outils et des méthodes moins efficaces que les nôtres mais ils nous ont amenés à notre niveau actuel, tout comme nous édifions la société des générations futures. Si on nous disait à l'époque de la retraite que nous devons nous contenter pour le restant de nos jours des biens et des services que nous pouvions avoir au moment de la retraite, même si le produit national brut devait quintupler pendant notre retraite, cela nous plairait-il?

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

A moins d'inclure une clause d'indexation, tout notre programme de pensions s'effondre et devient inutile. J'estime en toute justice que pour avoir un programme de pensions digne de ce nom, nous devons y inclure une clause d'indexation automatique et, pour l'amour du ciel, faisons bien comprendre que cette indexation doit se rattacher aux indices d'augmentations des salaires et traitements ou du produit national brut. Qu'il ne soit plus question de l'indexer simplement sur le coût de la vie.

Je dois poursuivre, monsieur l'Orateur, parce que la motion renferme d'autres sujets. Elle parle des allocations aux anciens combattants dont nous traiterons plus tard et des anomalies de l'impôt sur le revenu, qui devraient être supprimées. A en juger d'après les réponses aux questions posées à l'ordre du jour, une décision sera peut-être prise au printemps. Même le gouvernement actuel ne voulait pas j'en suis sûr que les gens qui touchent le supplément de revenu garanti paient l'impôt sur le revenu. Ce n'était pas l'intention du gouvernement, après avoir dit que certaines personnes ne devaient pas vivre avec moins d'un revenu minimum et leur versant pour cela un supplément, de leur retirer ensuite une tranche de leur revenu minimum sous forme d'imposition. Cette anomalie s'explique bien entendu par le fait que les niveaux d'exemption de l'impôt sur le revenu sont les mêmes depuis 1949. A vrai dire, ils sont plus bas à l'heure actuelle, qu'avant la Seconde grande guerre.

J'ai déjà eu l'occasion d'approfondir ce point, mais le manque d'équité la plus flagrante à mon avis concerne les allocations aux anciens combattants. Ceux qui se rappellent les débats relatifs au supplément de revenu garanti se souviennent que le ministre qui défendait la mesure avait bien précisé que les allocations des vétérans ne compteraient pas dans une évaluation des ressources pour le supplément. Mais il a omis de tenir compte de l'évaluation des ressources que comporte la loi sur les allocations aux vétérans. Dès que l'ancien combattant qui touche une allocation, reçoit le supplément de revenu garanti, son allocation d'ancien combattant est réduite et il se retrouve avec le même revenu qu'auparavant. Comme vétéran, la chose ne lui plaît guère. Il aimerait tirer parti de tous les avantages que lui confère son titre. La situation a encore empiré en raison de l'impôt sur le revenu. L'allocation de l'ancien combattant n'est pas imposable, mais son supplément de revenu garanti est un revenu imposable. Les anciens combattants de 65 à 70 ans ne bénéficient pas de l'exemption spéciale de $500 de sorte que les vétérans doivent payer un impôt sur le revenu, puisqu'une partie de

leur revenu consiste maintenant en un supplément de revenu garanti et comme tel, imposable plutôt qu'en une allocation aux anciens combattants. C'est l'anomalie à laquelle il faut remédier.

• (3.20 p.m.)

Si le ministre des Finances (M. Benson) présente un exposé budgétaire, le gouvernement pourrait remédier à ce problème dès le printemps. Je le presse d'agir. L'enjeu en dollars ne serait pas considérable, mais les gens à revenus modestes ont du mal à payer un impôt sur le revenu de $20 ou de $30. L'exiger est injuste, cruel et méchant et j'espère que l'on remédiera à ces anomalies.

L'ancien ministre des Finances, devenu secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), défendait ce système il y a un an. Le ministre actuel des Finances examinera, m'a-t-il dit, mes vives instances à ce sujet. La réponse donnée l'autre soir, durant le débat sur l'ajournement, nous laissait espérer davantage. J'espère que le gouvernement commence a avoir honte de sa prise de position. Au moins un débat a été amorcé par un député ministériel sur l'impôt sur le revenu payé par les personnes de 65 à 70 ans. Je crois que bon nombre de députés ministériels ont fait des instances auprès du gouvernement et j'espère qu'on les examinera au cours de la session actuelle.

J'ai dit que les mesures proposées, comme le relèvement de la pension de sécurité de la vieillesse, la suppression de la vérification du revenu où des moyens d'existence et surtout l'inclusion d'une clause d'indexation destinée à maintenir les pensions en harmonie avec les salaires où le produit national brut, plutôt qu'avec le coût de la vie, pourraient être considérées comme des moyens d'établir, de façon authentique, un revenu annuel garanti. Il n'y a pas de doute, monsieur l'Orateur, dans un pays comme le Canada, qu'un jour viendra où un véritable revenu annuel garanti sera établi uniformément pour tous les Canadiens. Cela ne se produira pas du jour au lendemain. On ne le réalisera pas pleinement dès la première tentative, mais il faut un point de départ. Commençons d'abord, comme il se doit, par régler la situation de nos vieillards.

Je demande instamment, monsieur l'Orateur, que l'on ne confonde pas le revenu annuel garanti et l'impôt sur le revenu négatif. Je crains que lorsque le gouvernement parle de revenu annuel garanti, il ne songe à utiliser à cette fin le jeu de l'impôt sur le revenu. Pour certains, la ressemblance est telle qu'ils sont synonymes, mais c'est inexact. La clé de l'impôt sur le revenu négatif consiste à demander à l'intéressé de déclarer le montant de son revenu et de lui payer ensuite la différence entre ce montant et celui qu'on a fixé à un palier déterminé. Quelle que soit la manière de présenter ou de désigner ce procédé, il s'agit toujours d'une évaluation des moyens ou des besoins. Il ne vaut pas mieux pour les personnes âgées que pour tous les autres.

A mon avis, le supplément de revenu garanti n'était pas une réussite. Ce n'est pas un revenu général annuel garanti, c'est une forme d'impôt à rebours. En vertu du revenu annuel garanti, la pension est payée sans discussion. On prévoit un régime d'impôt sur le revenu qui en reprend la majeure partie ou peut-être la totalité dans le cas de ceux qui n'ont pas besoin de cette pension. La différence est profonde entre les deux régimes. L'un est une forme d'évaluation des moyens, l'autre une pension ou un revenu véritable.

Le meilleur plan de sécurité sociale que notre pays ait jamais eu était le programme de sécurité de la vieillesse présenté en 1951. Il a malheureusement été gâché par le supplément du revenu garanti. A l'époque, la sécurité de la vieillesse était une question de fierté et de dignité. Nous avons dû nous battre pour en faire passer le montant de $40 à $46, puis à $55 et enfin à $75 par mois. Nous devons lutter maintenant pour faire passer ce montant à $125 ou $150 par mois. Le principe invoqué par le plan originel était bon, mais en revenir à l'évaluation des moyens est un recul.

J'insiste pour que le gouvernement ne tergiverse pas dans l'examen des programmes sélectifs, mais qu'il fasse pencher la balance en faveur d'un programme assurant véritablement un revenu annuel garanti. Tel est l'objectif qu'il devrait se donner en commençant par ceux qui le méritent le plus, c'est-à-dire les vieillards, les vétérans et les retraités. Ces gens méritent notre gratitude, car ils ont œuvré pour le Canada. Ils ont un droit moral à participer aux progrès qui s'accompliront pendant la période de leur retraite qu'il s'agisse de 5, 10, 20 ou 25 ans. L'augmentation actuelle de la longévité rend ce problème plus aigu que jamais. Il est encore aggravé par l'augmentation rapide des prix et des salaires et ne peut être mis en veilleuse pour dix ans encore. La revision s'impose, et à bref délai.

On célébrera en août, cette année, le cinquantenaire d'un grand événement politique du Canada, celui de la convention libérale de 1919.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Cinquante ans de déceptions!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je pensais bien que cela provoquerait les applaudissements des députés d'en face, à l'exception de ceux qui siègent là...

**Une voix:** Ils en sont honteux!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ils en sont honteux ou ils ont oublié. Ils sont peut-être trop jeunes pour s'en souvenir. Ce fut une grande convention, monsieur l'Orateur. Certains y avaient avancé des idées très progressistes. Mackenzie King, Fielding et Arthur Roebuck y assistaient. Nous aimons sans doute jouer les augures, en politique, mais c'est au cours de cette convention qu'un parti politique national a, pour la première fois, proposé d'instaurer la sécurité sociale au Canada.

S'inspirant d'une importante résolution de ce congrès établissant une assurance contre le chômage, la maladie et la vieillesse, le Parlement a construit, au cours des années, un système de sécurité sociale qui a quelque droit à notre reconnaissance. Tout n'est pas parfait mais nous avons accompli beaucoup en 50 ans. Je dis nous; je ne parle pas du parti libéral, qui n'a avancé que l'épée dans les reins. Il sait que si la CCF et le NPD ne l'avaient pas éperonné depuis 30 ou 40 ans, nous n'aurions pas franchi tant d'étapes. J'exhorte le gouvernement à ne pas tout détruire. Au nom de programmes sélectifs ou d'un autre genre de dépenses, ne rejetez pas l'ensemble de ce programme-ci. Ne vous laissez pas dire qu'on a été trop généreux. Les opinions des libéraux de 1919 ont toujours quelque mérite et libéraux, conservateurs, néo-démocrates et autres ont tenté, avec raison et conscience, d'attirer l'attention sur les droits de nos vieillards et de la société en général.

• (3.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, vous êtes sur le point de me rappeler l'heure. Rassurez-vous, je n'en ai que pour trente secondes.

Donc, au lieu de revenir en arrière, nous devons adopter à l'égard de la retraite une attitude nouvelle, fondée sur la reconnaissance absolue des droits des gens âgés; la pension doit être assez élevée pour assurer un niveau de vie convenable, et indexée sur les différents indices sociaux, afin que les citoyens âgés aient la retraite digne qu'ils méritent.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti sont heureux d'avoir l'occasion de discuter les problèmes de nos citoyens âgés. La motion proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est de nature très générale. Je n'ai pas l'intention d'en discuter tous les éléments, car d'autres députés de mon parti prendront la parole. Toutefois, je tiens aujourd'hui à déclarer que mon parti et moi-même sommes carrément en faveur de nos citoyens âgés.

J'estime que les antécédents du gouvernements conservateur, entre 1957 et 1963, et de notre parti depuis ce temps-là prouvent que nous nous sommes toujours préoccupés du bien-être de ceux qui ne sont plus en mesure de veiller à leurs besoins. Je crois qu'il faut reviser de façon rationnelle notre régime actuel de bien-être social.

Le régime actuel d'assistance sociale au Canada s'est développé de façon fragmentaire au cours des années et a été mis sur pied par diverses administrations, qui visaient peut-être des objectifs différents. Ce n'est plus qu'un ramassis d'expédients, et même si, indiscutablement, il a atténué beaucoup de souffrances, trop souvent il ne protège pas les nécessiteux. Il est tout à fait insensé qu'un programme de sécurité sociale n'aide pas ceux qui en ont besoin. A mon avis, une revision de notre conception du bien-être s'impose et l'initiative doit venir du gouvernement fédéral. Mais qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur?

Bien qu'il ait prêché la société juste au cours de la campagne électorale, le gouvernement s'est mis dans une situation fâcheuse à cause de son incapacité à freiner l'inflation et de sa mauvaise gestion des finances nationales. Je prétends que le gouvernement, qui n'a su gérer les affaires financières du Canada de manière à circonscrire l'inflation, a aggravé les choses, surtout pour nos citoyens âgés.

Lors de la modification de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, il a été question d'y insérer une disposition d'indexation sur le coût de la vie. Le gouvernement libéral de l'époque voulait nous faire croire qu'il veillerait à ce que le coût de la vie ne monte jamais de plus de 2 p. 100 par année. Or qu'est-il arrivé? Il y a eu une succession d'augmentations annuelles bien supérieures à 2 p. 100. Qui en souffre? Nos citoyens âgés, ceux qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse et qui ont des revenus fixes.

L'impuissance du gouvernement à enrayer l'inflation touche nos vieillards de plus près que n'importe quelle autre classe de citoyens.

Nous devons reconnaître le principe que nos vieillards ne devraient pas faire les frais de la dévaluation de notre dollar. Je préconise sûrement l'insertion d'une disposition d'indexation dans la loi sur la sécurité de la vieillesse et dans les lois connexes, pour que les pensions tiennent compte de la hausse du coût de la vie.

En général, les Canadiens qui ont besoin de l'aide de l'État se répartissent en deux vastes groupes. Il y a tout d'abord ceux qui ne font pas partie de la population active, pour une raison quelconque, parce qu'ils sont vieux, blessés ou invalides. Ils ne peuvent gagner eux-mêmes leur vie. Le second groupe est formé de ceux qui pourraient gagner leur vie s'il y avait des emplois, des moyens de recyclage ou des stimulants. Il faut leur fournir des occasions d'emploi. Aujourd'hui, nous discutons surtout du sort des vieillards, des accidentés et des invalides. Combien de temps ces citoyens du Canada devront-ils attendre avant que le gouvernement reconnaisse et assume ses responsabilités?

J'ai l'impression que si l'on accédait à toutes les demandes de la motion à l'étude, on ne ferait que compliquer davantage notre système actuel d'assistance sociale. Tantôt, j'ai affirmé qu'il fallait, à mon avis, repenser notre concept du bien-être et revoir en entier notre programme actuel. Je crois que ce serait une bonne idée d'envisager une certaine fusion de nos divers programmes d'assistance.

Certains préconisent un revenu annuel garanti. D'autres proposent un impôt négatif sur le revenu. Quel que soit le nom qu'on lui donne, on devrait prendre des mesures immédiatement pour étudier cette possibilité, à la lumière des avantages et désavantages qui en découlent. De nombreux éléments entrent en ligne de compte. Nous ne devons pas écarter les motifs de travailler ou négliger de profiter des occasions de travailler.

Le gouvernement est au pouvoir depuis déjà assez longtemps pour pouvoir donner des preuves irréfutables de son désir de bâtir ce qu'il appelle la société juste. Qu'il agisse immédiatement en venant en aide aux Canadiens pensionnés qui ont tellement souffert par suite de l'inflation tolérée par le gouvernement. Il devrait prendre des mesures en vue d'indexer immédiatement les pensions sur le coût de la vie. Le gouvernement devrait également envisager de présenter un Livre blanc, ou quelque chose du genre, qui indiquerait comment nos divers programmes d'assistance sociale pourraient être intégrés.

• (3.40 p.m.)

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, toute mesure tendant à améliorer la situation de nos citoyens âgés recevra certainement notre approbation. Il ne s'agit pas de penser exclusivement à l'avantage électoral qu'il y aurait à favoriser une augmentation de la pension de la vieillesse, mais plutôt d'expliquer et de comprendre, à l'instar de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), la nécessité de donner à nos citoyens âgés de 65 ans et plus le véritable minimum vital fondé sur le coût réel de la vie et non pas sur des considérations dépassées en 1969.

Même s'il y a eu une certaine amélioration, la sécurité de la vieillesse n'est pas encore suffisante. On n'a qu'à considérer, dans nos circonscriptions, les nombreux cas où, par exemple, deux personnes âgées de 70, 75 ou 80 ans n'ont pas réussi, malgré tous les efforts déployés au cours de leur vie et à cause du système économique inadéquat dans lequel nous vivons actuellement, à amasser suffisamment d'argent pour s'assurer une aisance convenable pour leurs vieux jours. Or, avec une pension de $109.20 chacun, les conjoints ne peuvent évidemment pas se permettre quelque luxe où quelque confort que ce soit, ce qui prouve la nécessité de corriger cette situation.

Je vais illustrer ma pensée par un exemple. J'ai rencontré récemment, dans ma circonscription, un homme de 75 ans dont l'épouse en avait 72. Tous deux touchaient la pension de la sécurité de la vieillesse, plus le supplément maximum de revenu garanti, soit un total de $218.40 par mois. Or, comme le veut parfois la vie, la femme meurt. Qu'advient-il alors du conjoint? Parce qu'il est veuf, il est considéré comme célibataire et, comme il peut à l'occasion tirer quelque revenu de son métier de forgeron, sa pension est subitement réduite de $218.40 à $78.20.

A mon avis, il existe là une certaine anomalie. Deux personnes vivent ensemble plus facilement avec $218.40 qu'une seule personne avec $78.20. De plus, si un individu a une personne à charge, soit un garçon ou une fille qui demeure avec lui, la situation devient encore plus compliquée.

Il faudrait donc apporter une amélioration marquée dans ce domaine-là. Qu'on ne mesquine pas. On n'autorise qu'un revenu de $768 pour un célibataire. C'est le maximum qu'il peut gagner. Il recevra alors $78.20 et ne touchera pas de supplément. A mon avis, il est peut-être un peu mesquin de réduire, par tous les moyens, ce revenu supplémentaire.

On a porté d'autres cas à mon attention depuis le mois de janvier 1969. Par exemple

des personnes âgées de 80 ou 85 ans, au crépuscule de leur vie, ont amassé, de peine et de misère, et parce qu'elles ont la chance de demeurer encore dans leur famille, soit chez leur fille, soit chez leur garçon, un petit capital de $1,000, $1,500 ou $2,000, qu'elles conservent bien précieusement à la banque, en vue de payer les frais de leur enterrement. Or, sous prétexte qu'elles ont accumulé un petit montant d'argent presque insignifiant à la banque, on diminue ou l'on supprime le supplément de revenu garanti.

Il s'agit encore là, à mon sens, encore, tout simplement de mesquinerie. On enlève quelque chose d'essentiel, qui ne constitue, en fait, qu'un minimum vital. C'est faire preuve de mesquinerie et, à mon avis, il est honteux d'agir ainsi.

En tant que députés, nous sommes évidemment appelés très souvent à faire des constatations. Alors, il faudrait faire disparaître de la loi sur les pensions, de même que de celle de la sécurité de la vieillesse, toute équivoque et toute mesquinerie, bref, toute chose susceptible d'assombrir, si l'on peut dire, les dernières années de nos citoyens âgés.

Il faudrait, au contraire, qu'au cours de leurs dernières années, les pensionnés se sentent des plus heureux d'avoir vécu dans un pays qui a su mettre leur valeur en relief. Ainsi, il ne faudrait pas rencontrer des citoyens qui, rendus au terme de leur vie, aient maille à partir avec le gouvernement de leur propre pays au sujet de la pension de sécurité de la vieillesse. Alors, ne mesquinons donc pas, et donnons-leur ce qui leur revient. Quant à celui qui a besogné au cours de toute une vie, peu importe ce qu'il a amassé, les services qu'il a rendus sont inestimables et nous devons par conséquent lui en être extrêmement reconnaissants.

Étant donné que la disposition ascentionnelle existe dans tous les domaines, il est évident qu'elle devrait être incluse dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. La même anomalie existe relativement aux allocations familiales, par exemple, qui sont restées figées. Il n'est même pas juste d'employer le mot «figées», car par suite de l'augmentation de l'indice du coût de la vie et la valeur relative de l'argent aujourd'hui, le pouvoir d'achat de ces allocations a accusé une diminution, marquée.

Par conséquent, l'article ascensionnel est donc tout à fait normal et régulier. On aurait dû prévoir, dans toutes les lois de ce genre, qu'il est normal d'augmenter les pensions chaque année ou à des époques fixes, selon le rythme de l'augmentation du coût de la vie. Voilà une disposition très logique, très élémentaire même, et, par conséquent, nous l'appuyons d'emblée.

[L'hon. M. Monteith.]

Bien sûr, que si l'on pouvait atteindre l'idéal que les membres du Ralliement créditiste poursuivent, on se heurterait peut-être à beaucoup moins de problèmes dans le domaine des pensions, puisque l'argent serait véritablement au service du citoyen. Mais il faut bien comprendre la réalité et, comme nous vivons dans un système qui le veut ainsi, nous appuyons cette motion, en tenant compte de ces circonstances.

• (3.50 p.m.)

[*Traduction*]

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux que la motion proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) fournisse à la Chambre l'occasion de discuter de l'important problème du soutien des revenus de nos citoyens âgés et d'autres personnes. Si je devais formuler une critique à propos de la définition donnée par le député dans sa motion, ce serait plutôt que la portée en est trop restreinte.

Le gouvernement étudie sérieusement et constamment l'importance de mesures de soutien de revenu, non seulement en faveur des assistés sociaux et des pensionnés, mais de tous ceux qui touchent un supplément de revenu de quelque sorte. Il tente aussi d'établir si les structures actuelles des programmes permettent d'aider tous ceux qui ont besoin d'un pareil soutien ou si l'on devrait mettre au point de nouvelles structures. J'espère que les déclarations qui émaneront des différents partis de la Chambre porteront sur l'ensemble de la question et ne se limiteront pas aux définitions étroites. On discute à qui mieux mieux aujourd'hui du soutien des revenus, non seulement au Canada, mais dans tous les pays industriels. J'espère que la discussion de cet après-midi à la Chambre fera un apport précieux à ce débat au Canada.

Je crois utile de commencer par un petit historique de la situation actuelle en matière de programmes de soutien des revenus. Des mesures tendant à avantager nos concitoyens âgés ont été adoptées ou mises en vigueur chaque année depuis 1963. En 1963, la pension de vieillesse était portée de $65 à $75 par mois pour toutes les personnes âgées de 70 ans ou plus. En 1964, un régime de pensions du Canada était présenté, et un comité mixte de la Chambre et du Sénat était chargé d'étudier la proposition en détail et d'y apporter les améliorations nécessaires. Ce régime voyait l'octroi aux cotisants retraités d'une pension pouvant atteindre $104 par mois, en sus de leur pension ordinaire de sécurité de la vieillesse.

En 1965, le Régime de pensions du Canada a été adopté, à la même époque, la loi sur la sécurité de la vieillesse a été modifiée de façon à abaisser l'âge des bénéficiaires à 65

ans, en retranchant un an par année, entre 1966 et 1970. D'ici 1970, 645,000 personnes de plus toucheront les pensions de la sécurité de la vieillesse, en plus des 643,000 personnes comprises à l'origine du programme de sécurité de la vieillesse, créé en 1952. En fait de dépenses engagées, cette mesure représentait l'équivalent d'un programme entièrement nouveau de sécurité sociale à l'intention des personnes âgées au Canada, englobant 645,000 nouvelles personnes à un coût annuel, d'ici 1970, d'un montant additionnel de 580 millions de dollars, sans même parler de la disposition relative à l'indexation.

A propos d'indexation, ainsi que les députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Perth (M. Monteith) l'ont souligné aujourd'hui, c'est aussi en 1965 que nous avons commencé à indexer les pensions versées aux personnes âgées sur le coût de la vie. Les prestations de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada ont été rattachées à l'indice des pensions afin d'être alignées sur les augmentations du coût de la vie. Toutefois, nous avons cru que ces prestations ne devaient pas être réduites si jamais le coût de la vie descendait.

**L'hon. M. Stanfield:** Qu'est-ce que c'est que cette utopie-là!

**L'hon. M. Munro:** L'utopie que nous introduisons dans notre loi.

A la suite de la décision de n'autoriser aucune indexation vers le bas, il a été décidé de graduer les ajustements vers le haut en prévoyant une augmentation maximum de 2 p. 100 par an. Si, certaines années, l'indice des prix montait de plus de 2 p. 100, la différence aurait été compensée lors d'une année ultérieure, lorsque les prestations augmenteraient plus que l'indice des prix. En 1964, cette manière de voir semblait raisonnable, car, au cours des 10 années précédentes, le niveau des prix n'avait augmenté en moyenne que de 1.5 p. 100 par an. L'annonce récente selon laquelle l'indice des prix n'a pas varié le mois dernier marque peut-être l'aplatissement de la spirale des prix; c'est peut-être le signe que l'indice des prix fonctionnera dorénavant comme il devrait le faire initialement. Par ailleurs, si l'indice des prix recommence à monter à raison de plus de 2 p. 100 annuellement, nous devrons peut-être songer à revoir cette disposition. En 1965 également, le comité mixte des pensions recommandait l'adoption de mesures pour aider ceux qui étaient déjà vieux et qui ne pourraient bénéficier beaucoup du Régime de pensions du Canada.

Les cotisations au Régime de pensions du Canada ont commencé en 1966 et les personnes âgées de 69 ans pouvaient commencer à retirer des prestations de sécurité de la vieillesse. Après de longues audiences, le comité de la gérontologie du Sénat recommandait l'octroi d'un revenu garanti pour les allocataires de la sécurité de la vieillesse. Cette année-là, on a présenté et adopté une mesure qui visait à accorder un supplément de revenu garanti de 40 p. 100 des prestations versées aux bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse sans autre source de revenus, et un supplément partiel pour ceux qui avaient de faibles revenus. C'est ainsi qu'a été instauré le premier programme de revenu garanti au Canada, et nous avons pu appliquer le surcroît considérable de dépenses que ce programme comportait à ceux qui, parmi notre population âgée, avaient le plus besoin d'aide.

En 1967, les premières prestations à titre de supplément de revenu garanti étaient versées et environ 57 p. 100 des vieillards pensionnés avaient droit aux suppléments complets ou partiels. En 1967 également, étaient versées les premières pensions en vertu du Régime de pensions du Canada et les personnes âgées de 68 ans devenaient admissibles à la pension de sécurité de la vieillesse, à la pension prévue en vertu du Régime de pensions du Canada et aux prestations de supplément de revenu garanti.

En 1968, pour la première fois, les personnes âgées de 67 ans commencèrent à toucher la pension de la sécurité de la vieillesse, les suppléments de revenu garanti et les prestations prévues aux termes du Régime de pensions du Canada et, pour la première fois aussi, les montants de ces prestations ont augmenté de 2 p. 100 par suite de la hausse de l'indice des pensions. Le montant de $105 par mois représentant la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti passa à $107.10.

En 1969, il y a eu une hausse supplémentaire de 2 p. 100 dans les prestations, qui ont alors atteint la somme de $109.20 par mois, et les personnes âgées de 66 ans touchent maintenant la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations du Régime de pensions du Canada. En 1970, les prestations augmenteront encore de 2 p. 100, même si les prix devaient baisser dans l'intervalle, et les personnes âgées de 65 ans commenceront à toucher les prestations en provenance des trois sources. On ne pourrait guère dire que nous avons négligé nos vieillards depuis six ans.

Nous sommes tous conscients, cependant, des dépenses que signifiait l'ensemble de ces programmes.

Dans la période que j'ai citée, c'est-à-dire de 1962-1963 à 1967-1968, les dépenses publiques au titre de la santé et du bien-être social sont passées de 3.9 milliards à 6.5 milliards de dollars. C'est un accroissement de 2.6 milliards ou d'environ 67 p. 100 en cinq ans. Mon

honorable ami le député de Winnipeg-Nord-Centre parlait d'un pourcentage du produit national brut, et il remontait à une vingtaine d'années en arrière. Mais une hausse pareille, sur une période de quatre ou cinq ans, prouverait difficilement que le gouvernement a négligé nos vieillards. Dans une seule année—entre 1966 et 1967—la hausse a été de plus d'un milliard de dollars.

Ces montants correspondent à une augmentation du produit national brut qui est passé de 9½ p. 100 en 1962-1963 à 10.4 p. 100 en 1967-1968, soit au cours de quatre ou cinq ans. Si vous préférez que je laisse de côté les dépenses relatives à la santé pour parler uniquement des dépenses au titre du bien-être social, vous verrez qu'elles ont augmenté sensiblement pendant ces cinq ans, en passant de 2.6 milliards à 4.1 milliards de dollars. Sur cinq ans, l'augmentation a été de 1½ milliard de dollars, c'est-à-dire de 55 p. 100.

• (4.00 p.m.)

A elles seules, les dépenses au titre du bien-être social représentent 6½ p. 100 du produit national brut. Les dépenses au titre de la sécurité de la vieillesse en constituaient une part importante. En 1962-1963, on comptait 950,000 retraités qui ont touché 734 millions de dollars. Cinq ans plus tard, les retraités étaient au nombre de 1,366,000, et recevaient 1,388 millions de dollars, soit 89 p. 100 de plus. On estime qu'au cours de l'année dernière, on a dépensé 1.58 milliard de dollars en pensions de la vieillesse, et on prévoit dépenser 1.76 milliard de dollars l'an prochain. Les innovations que je vous énumère depuis quelques minutes représentent donc au-delà d'un milliard de dollars en allocations majorées pour nos vieillards.

Lorsque les personnes âgées de 69 ans ont été admises, cela nous a coûté 100 millions de dollars de plus. Puis ce fut les personnes de 68 ans, et le supplément de revenu garanti qui nous a coûté 355 millions de dollars de plus. Lorsque les personnes de 67 ans ont été admises, et les pensions augmentées pour la première fois, la note a augmenté d'encore 193 millions de dollars. Nous prévoyons qu'avec l'entrée des personnes de 66 ans et une autre augmentation des bénéfices, les frais s'accroîtront de 180 millions de dollars.

Je n'ai nullement tenu compte, dans l'énumération de ces chiffres, des frais de pensions de retraite du Régime de pensions du Canada, vu qu'ils seront prélevés sur la Caisse de ce régime. Mais nous devons reconnaître que ces pensions s'accroissent également tous les ans. La prestation mensuelle maximum payable cette année était de $31.88 en janvier et sera de $42.50 en décembre; avec la pension de sécurité de la vieillesse de $79, cela fera en décembre un total de $120.50 par mois. En 1976, le Régime de pensions du Canada versera $125 par mois, si l'indexation se poursuit au rythme de 2 p. 100 par année, et compte tenu de la pension de sécurité de la vieillesse, chaque allocataire de pension recevra une prestation mensuelle de $215.

Il serait bon de faire un tour d'horizon pour comparer la situation du Canada avec celle d'autres pays. Tandis que la pension mensuelle maximum payable à tous les vieillards est de $78 au Canada, aux États-Unis, elle est de $55. Si le vieillard, au Canada, n'a pas d'autre revenu, il peut toucher $109.20 par mois. Aux États-Unis, il n'existe aucune disposition en vue d'accorder aux vieillards plus de $55. En Grande-Bretagne, la pension minimum mensuelle d'un célibataire est de $56.

Si l'on songe maintenant à la norme de pensions établie par l'Organisation internationale du Travail en faveur de conjoints agés, soit l'équivalent de 45 p. 100 des gains moyens d'un travailleur ordinaire, la situation au Canada se compare très favorablement. La pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti réunis représentent une prestation de 50 p. 100 et le montant global de la pension de retraite du Régime de pensions du Canada et de la pension de sécurité de la vieillesse représente 61 p. 100 d'un grain moyen annuel de $5,000.

Aux États-Unis, tout couple âgé peut recevoir une pension d'au plus 45.8 p. 100 des gains maximums sur lesquels ils auraient pu cotiser. En France, la pension est de 20, 40 ou 60 p. 100 des gains antérieurs suivant que l'intéressé prend sa retraite à 60, 65 ou 70 ans. Le taux, en Allemagne occidentale, est de 45 p. 100 des gains antérieurs si l'on a cotisé pendant 30 ans. En Suède, le taux est de 60 p. 100 des gains antérieurs après 30 ans de cotisations.

Une grande partie du présent débat quant au maintien des revenus dans l'avenir repose sur les concepts d'universalité et de sélectivité. On en a beaucoup parlé cet après-midi, surtout le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ces termes ayant été diversement interprétés dans le passé, je pense que nous avons consacré trop de temps, aujourd'hui, à évoquer les acceptions stéréotypées de ces concepts, ce qui mène à des conclusions illogiques lorsqu'on les applique à la situation courante.

Je regrette de constater cet illogisme dans la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre dont nous discutons cet après-midi. Tout en proposant au gouvernement de tendre à un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens, la motion nous presse de supprimer la vérification du revenu en ce qui concerne le supplément de revenu garanti. N'est-ce pas complètement illogique?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ce n'est pas vrai du tout.

**L'hon. M. Munro:** Ma foi, j'estime que c'est vrai. Un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens serait un programme de vérification du revenu qui viserait l'ensemble des citoyens.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous parlez d'un impôt sur le revenu négatif.

**L'hon. M. Munro:** Même si l'on adopte la définition donnée par mon honorable collègue de la différence entre un revenu annuel garanti et un impôt sur le revenu négatif, cela suppose toujours une vérification du revenu. Le supplément de revenu garanti est un programme de revenu annuel garanti qui vise uniquement les Canadiens âgés de plus de 66 ans. A partir du 1er janvier de l'année prochaine la portée en sera étendue de manière à inclure tous ceux qui ont plus de 65 ans. Est-ce qu'on préconise l'abandon de cette forme de programme ou bien l'extension de sa portée?

L'un des arguments avancés depuis longtemps à l'appui d'un programme global comme celui-ci, c'est qu'il supprimerait les définitions rigides d'admissibilité visant les diverses catégories que comporte un ensemble de programmes d'aide spécialisée. Au contraire, cette motion nous exhorte à renforcer le cloisonnement des catégories actuelles afin de nous acheminer vers une suppression des catégories. Je le répète, je ne vois pas le rapport entre les deux arguments; c'est pourtant ce qu'on nous encourage à faire.

J'ai dit qu'une bonne partie du débat antérieur et du débat actuel sur l'avenir des mesures de soutien du revenu pivote sur les concepts d'universalité et de sélectivité. Cette dernière était l'essence du bien-être à ses débuts; ceux qui sollicitaient des secours devaient alors se présenter comme d'humbles suppliants. Par la sélectivité il fallait prouver le besoin, souvent au prix d'une humiliation personnelle dégradante, afin d'avoir droit aux secours. Je partage l'avis du député lorsqu'il critique la sélectivité dans ce sens-là.

A la lumière de ces faits, on a mis au point des programmes qui s'appliqueraient à tous sans dégrader personne. Même si, en appliquant le principe d'universalité dans les programmes de soutien du revenu, on procurait des fonds à ceux qui n'en avaient pas besoin, il a semblé que c'était le seul moyen d'en faire obtenir à ceux qui en avaient vraiment besoin, sans leur imposer un cortège d'humiliations. Le programme idéal, à mon avis, était celui qui concentrait ses ressources sur les nécessiteux, sans faire subir à qui que ce soit l'humiliation d'implorer pour les avoir.

• (4.10 p.m.)

Une étude approfondie de la question en 1966 a abouti à un supplément de revenu garanti. A l'époque, bien des gens réclamaient une augmentation uniforme de $75 à $100 par mois au titre de la sécurité de la vieillesse. Il en aurait coûté 369 millions de dollars et plusieurs centaines de milliers de citoyens âgés n'auraient quand même eu que $100 pour vivre. Un supplément de revenu garanti, par contre, au coût de 235 millions permettait d'assurer à toutes les personnes âgées un montant d'au moins $105 par mois. En d'autres termes, une hausse générale d'un montant de moitié plus élevé aurait accordé moins à ceux qui en avaient le plus besoin et pour lesquels l'augmentation avait été tout d'abord prévue.

Nous avons réussi à opérer cette sélection sans exiger l'évaluation ordinaire des besoins ou des ressources, mais en recourant à un impôt négatif sur le revenu. Les requérants remplissent simplement des formules semblables aux formules d'impôt sur le revenu, mais au lieu de verser au gouvernement un montant calculé d'après leurs revenus, ils touchent une somme établie en fonction de leurs revenus.

C'est le premier programme d'impôt sur le revenu négatif en Amérique du Nord et bien des pays du monde s'y intéressent vivement. Proposer l'élimination de l'établissement du revenu équivaut à préconiser une augmentation de 50 p. 100 des frais sans verser un cent de plus à ceux qui n'ont aucune autre ressource. Comme je connais la grande préoccupation du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à l'égard de ceux qui sont les plus défavorisés dans notre société, je ne peux pas croire que telle est son intention.

Les chiffres révèlent, je crois, que durant les quelques dernières années, le gouvernement a grandement accru son aide financière, non seulement à ceux qui touchent des allocations, mais aussi à de nombreux secteurs de notre société. A mesure que le Régime de pensions du Canada continue à être appliqué et l'âge d'admissibilité pour la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti à s'abaisser, cette aide augmentera.

La motion laisse entendre qu'il y a des anomalies dans notre structure fiscale et il en existe sûrement. Comme nous le savons tous, le ministre des Finances (M. Benson) a étudié de façon approfondie les revisions à apporter à notre législation fiscale au cours des derniers mois et la suppression de ces anomalies est l'un des buts de son étude.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Bravo! Je saurai vous le rappeler.

**L'hon. M. Munro:** Nous continuons d'évaluer l'efficacité de nos programmes actuels et d'étudier des propositions en vue de les accroître et de les renforcer. Au cours du débat de cet après-midi, les députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), de Perth (M. Monteith) et de Champlain (M. Matte) ont fait d'utiles propositions qui, j'en assure la Chambre, seront prises en considération.

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Au moment de parler des pensions et de la pauvreté qui découle souvent d'allocations de retraite insuffisantes, il me vient à l'esprit un extrait du poème *The Deserted Village* d'Oliver Goldsmith:

*Ill fares the land to hastening ills a prey,*
*Where wealth accumulates, and men decay.*

Ces paroles sont aussi vraies aujourd'hui que lorsqu'elle furent écrites, il y a bien, bien longtemps. Je suis heureux de pouvoir parler des pensions et de la pauvreté, car le problème touche un grand nombre de Canadiens. Ce devrait être un sujet de vive inquiétude pour tous. Tous les Canadiens devraient se demander pourquoi il y a tant de pauvreté et de misère dans un pays aussi riche que le nôtre, pourquoi les choses ne changent pas, pourquoi les gouvernements sont impuissants à apporter un remède, si les solutions proposées jusqu'ici sont suffisantes, et si oui, pourquoi on ne les applique pas.

Je le demande, monsieur l'Orateur. Peut-être le gouvernement peut-il nous dire aujourd'hui pourquoi il a mis si longtemps à régler la situation que j'ai décrite. Le ministre nous a exposé brièvement ce qu'a fait le gouvernement à ce sujet; il m'a semblé défendre le régime actuel de pensions. Sans doute, a-t-il dit qu'on tiendrait compte des idées avancées par les différents orateurs; je l'espère sincèrement, mais je rappellerai aux députés, que, malgré cette assurance, tous les Canadiens pensionnés nous posent toujours un problème grave. Comme l'a dit plus tôt mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ces gens s'inscrivent dans différentes catégories: retraités, anciens combattants, etc.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul député qui n'ait dans son bureau un épais dossier de lettres touchant les pensions. J'en ai un moi-même, et je suis sûr que d'autres députés ont



reçu des lettres semblables de leurs commettants et de certaines associations, dans lesquelles on nous demande de faire le nécessaire pour alléger le fardeau des gens à revenu fixe.

Quand je songe à certaines des privations dont ces gens souffrent, je me demande comment les gouvernements parviennent à se maintenir au pouvoir aussi longtemps qu'ils le font. Rappelons-nous que ce problème ne date pas d'hier; il subsiste toujours. A mon avis, il continuera de subsister aussi longtemps qu'on ne modifiera pas fondamentalement le principe même des pensions et la façon dont elles sont accordées aux citoyens.

**M. Alexander:** Ou aussi longtemps qu'on n'aura pas un autre gouvernement.

**M. Harding:** Je vais maintenant aborder un point qui me préoccupe beaucoup depuis que je siège à la Chambre: même si les pensions sont censées varier d'une année à l'autre si le coût de la vie augmente, le montant de l'augmentation ne se rattache à rien de logique ni de judicieux. D'après la loi actuelle, la pension de vieillesse ne peut augmenter que de 2 p. 100 au plus par année, peu importe la hausse du coût de la vie, qui parfois atteint le double de ce 2 p. 100 ou même davantage. J'ai soulevé la question à la Chambre il y a quelque temps et j'ai bien l'intention de revenir à la charge. C'est nous, les hommes politiques élus par les suffrages des Canadiens et des Canadiennes, qui faisons les lois. Nous pouvons aussi les changer. Si la hausse de 2 p. 100 est insuffisante—et je prétends qu'elle l'est sans aucun doute—la majorité des députés n'a qu'à décider d'apporter un changement et ce changement sera inscrit dans les statuts.

• (4.20 p.m.)

A la Chambre, un parti détient une nette majorité, et c'est le parti libéral, qui siège en face de nous. Si le pourcentage de 2 p. 100 est à modifier, le parti libéral peut le faire. Les groupes d'opposition sont disposés à appuyer le changement; tout ce qu'il leur faut, c'est l'aide de l'arrière-ban libéral.

**M. Alexander:** C'est sans espoir.

**M. Harding:** C'est ce que je dis. Je crois qu'ils n'oseront pas. Quoi qu'il en soit, leurs mandants savent qu'ils ne veulent pas prendre cette initiative. Le pouvoir est entre leurs mains—et ils n'ont pas besoin de passer la balle à l'exécutif pour dire ensuite que l'exécutif ne peut accomplir sa tâche. Si ces députés insistent pour que cette initiative soit

prise, elle le sera. J'exhorte les députés libéraux à la prendre cet après-midi.

J'aimerais remonter à quelques années pour faire voir à la Chambre ce qui est arrivé aux chèques que les pensionnés de la vieillesse ont touchés. La majoration des pensions de 2 p. 100 s'élevait à $1.50 par mois. Dans la publication officielle que j'ai en main, on indique que l'an dernier la moyenne du coût de la vie au Canada a augmenté de 4.1 p. 100. J'ignore ce que cela signifie pour les vis-à-vis, mais je puis leur dire ce que cela signifie pour le vieillard pensionné. Que son niveau de vie et son pouvoir d'achat ont baissé de plus de $1.50 par mois.

L'année d'avant, en 1967, le coût de la vie a augmenté dans tout le Canada de 4 p. 100. Une fois encore, les vieillards pensionnés ont vu cette année-là leur pension de base amputée de $1.50. Bien sûr, nous avons augmenté leur pension de 2 p. 100 annuellement, mais au cours de ces deux ans le coût de la vie, lui, a monté de 8.1 p. 100.

Telle est la situation que nous demandons au gouvernement de changer ce n'est d'ailleurs qu'une injustice parmi d'autres. Partout dans le pays, les organismes intéressés demandent au moins que l'on ne laisse pas baisser le niveau de vie des pensionnés. Nous avons la puissance du suffrage à la Chambre, pour remédier à la situation, et nous supplions le gouvernement et les députés libéraux de nous aider à corriger cette injustice.

Les députés sont bien payés par d'autres mesures, mais savent-ils ce qu'une diminution de $1.50 sur le chèque de pension signifie pour un vieillard? C'est une catastrophe. A ce propos, j'aimerais me reporter à une lettre que j'ai reçue et que je suis prêt à déposer, monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent. C'est une lettre comme tout le monde en reçoit, écrite par un pensionné qui touche sa pension de vieillesse plus une fraction du supplément. Chaque fois que sa pension augmente de $2 ou $3, son supplément est réduit d'autant et il n'est pas mieux partagé à l'heure actuelle qu'il l'était il y a plusieurs années. En fait, il est plus mal en point, car la hausse du coût de la vie a graduellement rongé son niveau de vie.

Ce qui inquiète les pensionnés, ce sont ces petites augmentations, faibles pour nous. D'après sa lettre, ce pensionné doit payer 24c. de plus par mois pour son lait—je reconnais que ce n'est pas beaucoup. Il doit payer 16c. de plus pour son pain, 40c. de plus pour son journal quotidien et $10 de plus pour son loyer. Or sa pension n'a pas changé. Les députés n'admettent-ils pas que ces gens ont raison de s'adresser à leurs représentants et de leur demander de faire quelque chose.

Nous avons aussi reçu du courrier de groupes de citoyens âgés. L'autre jour, j'en ai reçu du groupe de Trail, qui se trouve dans ma circonscription de Kootenay-Ouest. Ce groupe demande une augmentation supérieure à ces 2 p. 100, pour les raisons que je viens d'énumérer. Il demande aussi des exemptions d'impôt plus élevées. En toute logique, qui peut envisager la taxation des personnes dans la misère en fonction de leurs très faibles revenus? A mon avis, ce rapport ne rime à rien.

Si le ministre des Finances (M. Benson) était présent, je sais qu'il dirait que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre les impôts perçus des économiquement faibles. Mais les membres de notre parti soutiennent qu'il existe d'autres sources de recettes fiscales, et M. Carter, dans ses propositions en vue d'un régime fiscal juste pour le Canada, a indiqué au gouvernement où il pouvait trouver l'argent pour augmenter tant les pensions que les exemptions d'impôt sur le revenu. L'exemption de base de $1,000 sur le revenu des célibataires et de $2,000 sur celui des gens mariés a été instituée il y a bien longtemps et ne correspond pas du tout aux salaires d'aujourd'hui. Il est temps de la reviser, et c'est au gouvernement actuel de le faire. Ce serait un bon moyen de venir en aide aux pensionnés et aux gagne-petit. J'exhorte le gouvernement à bien étudier le rapport de la Commission Carter afin de trouver le moyen de suppléer aux revenus des gagne-petit sans nuire à quiconque.

Je vois que le temps passe, alors que j'ai plusieurs autres questions à soulever à propos de ce problème fort intéressant. Il y a actuellement au Canada 1,500,000 personnes qui bénéficient de la pension de la sécurité de la vieillesse. Je crois que c'est même un peu plus d'un million et demi. Sur ce nombre, environ 780,000 touchent le supplément de revenu garanti, en tout ou en partie. En ce moment, le supplément de revenu, avec les 2 p. 100 d'augmentation, se monte à $31.20—si on touche le montant intégral. Pourtant, un grand nombre de retraités n'entrent pas dans cette catégorie privilégiée.

• (4.30 p.m.)

Que serait donc une pension satisfaisante pour ceux qui ont pris leur retraite? En fait, je ne suis pas en mesure de citer des chiffres exacts. Cela dépend de l'endroit où l'on vit. Certains s'en tirent avec moins que d'autres. Quoi qu'il en soit, déclarer satisfaisante la seule pension actuelle, augmentée d'un supplément, est pure sottise. Les pensions de vieillesse ont toujours été un de nos problèmes, au Canada. Nous ne nous y sommes pas réellement attaqués. Certains pays l'ont fait. J'ai déjà soulevé la question et je le ferai encore.

Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est pure sottise que de condamner les gens à la retraite à vivre d'un revenu fixe et immuable. J'estime, et d'autres députés en ont parlé, que lorsque le produit national brut augmente, chacun devrait avoir le droit de participer à cette augmentation. La Suède a élaboré un système de pension supérieur à celui de presque tout autre pays. Il se fonde sur le principe de la participation et nous devrions l'imiter.

Nous devrions nous souvenir que beaucoup d'entre nous approchent de l'âge de la retraite. Nous devrions songer aux pionniers qui nous ont précédés et ont jeté les bases de l'économie du pays. Ils sont en droit de participer à l'efficacité et à la productivité croissantes de leurs successeurs. Ce n'est pas trop demander. Concevons donc une formule qui assure à chaque Canadien retraité, un niveau de vie qui aille s'améliorant avec les années, et inscrivons, en premier lieu, dans nos régimes de pensions, une clause d'indexation sur le coût de la vie, afin de pallier, à l'avenir, l'amenuisement des pensions de nos citoyens âgés. Cependant, notre principal objectif—et celui de la société juste dont le parti libéral parle tant—doit être d'assurer à nos pensionnés un niveau de vie qui aille croissant avec les années.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre permet-elle à l'unanimité au député de poursuivre?

**Des voix:** D'accord.

**M. Harding:** Monsieur l'Orateur, il y a bien d'autres choses que je voulais dire, mais je consacrerai seulement une minute ou deux à mes remarques. Je remercie la Chambre de sa courtoisie. Il y a une idée que j'aimerais soumettre aux députés avant de me rasseoir. Elle ne concerne pas seulement les pensions, mais la pauvreté en général. Pour comprendre mon raisonnement, il suffit d'examiner les chiffres du dernier rapport du Conseil économique du Canada. Tout Canadien qui pense devrait les étudier. Nous constatons que le rapport distingue cinq catégories économiques de citoyens. On a d'abord les 20 p. 100 de citoyens dont le revenu est le plus faible et l'on monte jusqu'aux 20 p. 100 de notre population dont les gains sont les plus élevés. Dans la catégorie des plus faibles revenus, on trouve, bien entendu, les retraités et ceux qui ont des difficultés dans les zones de pauvreté. On constate que les travailleurs faisant partie des 20 p. 100 les plus défavorisés ne reçoivent que 6.7 p. 100 de notre revenu total. C'est presque incroyable. Les 20 p. 100 de la catégorie suivante ne reçoivent que 13.4 p. 100 du revenu total. Le troisième groupe des 20 p. 100 ne reçoit que 18 p. 100 de notre produit national brut. Nous constatons enfin que les 20 p. 100 de nos citoyens les plus favorisés disposent d'un revenu plus important que celui des 60 p. 100 les plus défavorisés de notre population active. Tel est le tableau de la pauvreté au Canada. C'est dans ce domaine que les redressements sont nécessaires. On voit ainsi par quel côté il faut attaquer le problème. J'espère et je crois qu'avant la fin de la session actuelle du Parlement, nous aurons entrepris de remédier à certaines des injustices criantes que je viens d'exposer. Je remercie les députés de m'avoir permis de poursuivre là-dessus un peu plus longtemps.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, l'objet de la motion à l'étude, c'est que la Chambre délibère sur une question d'importance nationale urgente. Même si elle ne s'inscrit pas exactement dans le cadre de l'article 26 du Règlement, nous l'accueillons avec joie.

Il importe grandement, à l'heure actuelle, d'examiner le sort des Canadiens défavorisés et les moyens rationnels de remédier à leur problème. Le Canada est toujours aux prises, à mes yeux, avec une jungle en matière d'assistance sociale. Nous avons une foule de programmes de pension et de bien-être social et, pour se retrouver dans tout cela, il faut une grande expérience, beaucoup de temps et des connaissances variées sur les diverses mesures sociales figurant au recueil des lois, des règles et règlements et des normes de tous genres. Un profane ne saurait se retrouver dans ce dédale: supplément de revenu pour

les vieillards, indemnités aux anciens combattants, régime de pensions du Canada, pensions d'invalidité et autres, dont beaucoup sont reliés à d'autres programmes d'assistance sociale.

Certaines pensions, comme celle qu'on accorde aux anciens combattants invalides et les indemnités aux vétérans, sont fixes. Leur plafond n'est pas aligné sur le coût de la vie. On les établit d'ordinaire à un chiffre maximum. D'autres, comme la pension de vieillesse, dont je vais traiter dans un instant, et le supplément de revenu garanti, sont alignés sur le coût de la vie, jusqu'à concurrence d'une augmentation maximum de 2 p. 100 chaque année. Le Régime de pensions du Canada est lié d'une certaine façon au coût de la vie. Même si les augmentations dans le cadre de ces programmes vont de pair avec les hausses du coût de la vie, elles ne tiennent nullement compte de l'inflation.

Certains programmes de pension sont rajustés chaque année selon le revenu et les exigences des intéressés. Non seulement ces pensions peuvent-elles être réduites, mais la réduction peut être rétroactive. Quelques-uns des cas les plus tristes dont les députés aient eu connaissance, ont trait aux personnes à qui on a versé inconsciemment une allocation trop considérable. Comme les chèques de ce genre se suivent tous les mois, les bénéficiaires s'imaginent que tout doit être normal puisque le gouvernement les leur envoie, et ils dépensent l'argent reçu. Si, à la fin de l'année, le travailleur social qui mène l'enquête découvre que le revenu dépasse l'estimation du début de l'année et que la personne en cause a reçu $200 ou $300 en trop, cette somme doit être remise. Non seulement la pension de l'année en cours est-elle réduite de $10 ou $15 par mois, mais on recouvre le montant versé en trop au moyen de retenues mensuelles. C'est une situation très pénible. Et il semble, hélas, que ce soit toujours les veuves, les mères et les soutiens de famille qui en soient victimes. Ce dont je viens de parler, monsieur l'Orateur, c'est la jungle de l'assistance sociale, avec toute sa gamme de programmes différents et indexés sur différents besoins financiers ou sur le coût de la vie.

• (4.40 p.m.)

Le ministre qui était responsable du régime d'assistance publique du Canada est à la Chambre aujourd'hui. Au moment de la présentation de ce régime, on s'est efforcé, de concert avec les provinces, de réduire le nombre de ces différents programmes de bien-être et de tenter de les regrouper. Cette tentative fut quelque peu fructueuse, puisqu'on réussit à fusionner trois ou quatre de ces programmes. Puis vint en même temps le supplément de la pension de vieillesse, d'un caractère différent, indexé sur les moyens du bénéficiaire, et le régime de pensions du Canada, à contribution. On n'a pas vraiment amélioré le système dans son ensemble.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a aujourd'hui promis un programme d'étude rationnelle et générale de la sécurité sociale. Je suppose qu'un groupe d'étude se penche sur le problème. Cela n'a rien de nouveau. Ceux qui touchent des pensions fixes sont ceux qui soufffrent le plus du temps que l'on met à trouver une méthode rationnelle. Ils sont les plus atteints par l'inflation.

Il faut aborder les problèmes de sécurité sociale d'une façon nouvelle, tout d'abord pour aider ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes et pour les faire participer à la prospérité du Canada. Deuxièmement, pour encourager les travailleurs à se suffire à eux-mêmes. Quand le régime de pensions du Canada et la pension de vieillesse ont été indexés, le gouvernement a fixé à 2 p. 100 le taux maximum d'augmentation de la pension compte tenu de la hausse du coût de la vie. On aurait dû alors prévoir la situation actuelle. Nous devons admettre que le 2 p. 100 n'a aucun rapport avec le coût de la vie, car les indices du coût de la vie et des salaires sont beaucoup plus élevés.

Des chiffres cités tantôt révèlent que la limite de 2 p. 100 est trompeuse, vu l'inflation qui sévit actuellement. Cette limite doit être supprimée, afin que les pensions de vieillesse et le supplément soient plus réalistes. Pourquoi les Canadiens désavantagés devraient-ils être tenus de subir le fardeau de l'inflation qu'on n'a pas su freiner? Je prétends qu'il serait plutôt facile de modifier les trois lois distinctes concernant la sécurité de la vieillesse, le supplément de la pension de vieillesse et le Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement a été incapable de mâter les tendances inflationnistes. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage à ce sujet, étant donné que le ministre lui-même a signalé cet après-midi que le gouvernement avait grandement sous-estimé la hausse du coût de la vie. Il a été incapable de la freiner. Le ministre a déclaré que le chiffre de 2 p. 100, en 1966, semblait assez raisonnable car la hausse du coût de la vie avait alors toujours été inférieure à 2 p. 100. Nous savons tous que la hausse du coût de la vie a presque doublé. Ce fait dénote effectivement que le ministre et ses collègues ont été incapables de réprimer l'inflation.

Il y a un autre point que j'aimerais aborder, monsieur l'Orateur, à propos du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis heureux de le voir à son siège en ce moment. Cette motion me fournit l'occasion de parler des rapports du public envers le gouvernement dans l'exercice de ses fonctions législatives. Je voudrais signaler une chose qui me paraît absolument injuste envers la personne en cause. Je tiens à en parler à cause de l'insistance que met le premier ministre (M. Trudeau) à discuter ses mesures législatives avec le public afin de connaître son avis. Il estime que le gouvernement peut agir pour le mieux en sachant ce que le peuple veut.

Dans bien des cas, les lois touchant le bien-être social et les pensions peuvent avantager certains, mais en desservir d'autres. Ceux qui estiment avoir été lésés par les lois et les intrusions dans le secteur privé devraient pouvoir soulever la question. La semaine dernière, j'ai posé un certain nombre de questions au ministre et au solliciteur général (M. McIlraith) à propos d'un particulier qui s'était présenté au bureau du ministre pour s'y plaindre des atteintes à sa façon de gagner sa vie comme agent d'assurance-vie. Comme le ministre et le solliciteur général l'ont signalé, cet homme s'est plaint que certaines mesures législatives, notamment le Régime de pensions du Canada, il y a une couple d'années, et aujourd'hui l'assurance-frais médicaux, lui enlevaient une partie de son gagne-pain, et il voulait s'enquérir auprès du ministre de ce qu'on ferait pour l'indemniser.

• (4.50 p.m.)

Je ne veux pas entrer dans les détails, sauf nécessité absolue, mais j'ai obtenu des déclarations des intéressés. Brièvement, voici ce qui s'est passé. Cet homme s'est rendu au bureau du ministre pour y soulever une question de législation sociale, comme celle que nous étudions aujourd'hui, et faire part de ses objections. Peu de temps après, en vérité le même jour, la Gendarmerie royale se présentait chez lui pour l'interroger. Je ne tiens pas à divulguer le nom de cet homme, non pas par crainte que la police ne l'apprenne—elle le connaît déjà—mais je tiens ici à protester contre la hâte avec laquelle on a ordonné à des gendarmes d'interroger quelqu'un qui s'oppose au gouvernement. Il y a eu d'autres cas...

**L'hon. M. Munro:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, pour protester contre cette déformation flagrante de la vérité, quant à la réaction du gouvernement à l'égard des protestations. C'est tout à fait faux et contraire aux explications données à la Chambre et au grand public. Il y a eu de nombreuses divergences de vues exprimées au sein même du ministère au sujet de nos programmes. Nous nous y attendons et bien souvent nous en sommes ravis. Le monsieur en question a différé d'avis à de nombreuses reprises, et personne ne lui en a voulu. Je tiens à signaler que le rapport a été présenté à la suite de menaces. Peut-être mes subordonnés ont-ils réagi avec trop de zèle aux menaces proférées contre moi. Le député le sait parfaitement, et il devrait cesser d'agir comme il le fait.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. J'ai écouté très attentivement les remarques du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken), car je sais combien cette question l'intéresse et le préoccupe. Je crains que l'on ne s'écarte de la motion à l'étude et je voudrais l'inviter, lui qui connaît bien le Règlement, à s'en tenir à la motion dont la Chambre est saisie.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, je pensais avoir donné le fondement de ma thèse. J'ai peut-être échoué. Je prétends traiter du point que nous discutons, c'est-à-dire les mesures de bien-être social. Le public devrait avoir le droit de s'y opposer quand elles sont discutées, et je pense que les citoyens ne devraient pas avoir à subir les questions de la Gendarmerie royale quand ils manifestent leur désapprobation. Je le répète, j'ai des déclarations signées dans mon dossier. Elles sont sans doute différentes de celles du ministre. Le fait est que ni le ministre ni moi-même n'étaient en fonction quand cet incident s'est produit. Je crois savoir comment la discussion s'est déroulée...

**L'hon. M. Munro:** Pourquoi ne déposez-vous pas les documents alors?

**M. Aiken:** ... et le ministre donne une autre version de l'affaire. Je dis simplement qu'on n'avait pas raison de mettre la police aux trousses de cette personne. Il n'a proféré aucune menace à l'endroit du ministre, aucune vous dis-je...

**L'hon. M. Munro:** Comment le savez-vous?

**M. Aiken:** ... et en outre...

**L'hon. M. Munro:** Étiez-vous là?

**M. Aiken:** ... et, en outre, monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice (M. Turner) avait eu une interview d'une heure avec ce même homme, l'automne dernier, sur la même question. La même discussion a eu lieu en novembre. Cet homme est précisément un commettant du ministre de la Justice. Celui-ci n'a pas mis la police à ses trousses.

**L'hon. M. Munro:** Il n'a peut-être pas menacé le ministre de la Justice.

**M. Aiken:** Il n'a pas non plus menacé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

**L'hon. M. Munro:** Comment le savez-vous?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je doute beaucoup que ces remarques soient pertinentes dans ce débat; je prierais donc le député de revenir à la question à l'étude.

**M. Aiken:** Volontiers, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement que le ministre déclare, et il pourrait peut-être le faire, que son bureau s'est montré un peu pressé dans cette affaire. C'est tout ce que je veux. Voilà un homme qui a essuyé l'affront d'une visite de la police, et sa femme est très inquiète. C'est uniquement pour cela que j'ai soulevé la question. Le ministre a bien dit que son bureau avait réagi un peu trop vivement, et s'il veut le reconnaître, je continuerai...

**L'hon. M. Munro:** Monsieur l'Orateur, cette fois j'invoque le Règlement. Tantôt, c'était la question de privilège que je posais, apparemment sans effet puisque le député n'en a pas moins continué. Sous l'angle du Règlement, monsieur l'Orateur, quel rapport la visite de cet homme dans mon bureau a-t-elle avec la motion dont nous sommes saisis? Le député n'a-t-il rien de positif à proposer pour améliorer notre programme en matière de pensions de vieillesse?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. J'ai déjà dit clairement à deux reprises ce que je pensais de tout ceci. J'ai demandé au député de coopérer. J'ai exprimé les graves doutes que j'éprouvais au sujet du tour que prend le débat sur cette motion. Le député a probablement plus d'expérience du Règlement que moi et il sait pourquoi j'ai formulé ce point de vue.

De toute manière, comme il est cinq heures, il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions...

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire aujourd'hui.

**L'hon. M. Macdonald:** Il s'agit des couche-tard.

**M. l'Orateur suppléant:** Le temps de parole du député est écoulé.

## MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Questions ouvrières—Le remplacement des travaux d'hiver; le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Postes—Renvoi à l'arbitrage des questions en litige; le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)—Les Postes—La prépondérance d'employés intermittents et ses conséquences possibles.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES SUBSIDES

QUATRIÈME JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ALINÉA *a*) DU PARAGRAPHE A DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA CORRECTION DE CERTAINES ANOMALIES DANS LES PENSIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)

**M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, la Chambre a été saisie de diverses motions assez semblables à celle à l'étude. Vendredi dernier encore, un débat important avait pour objet la loi modifiant le droit statutaire (Pensions) et divers députés, y compris moi-même, ont indiqué ce qu'il leur semblait opportun pour alléger les difficultés des fonctionnaires retraités. La question soulevée par le présent motionnaire a été débattue à plusieurs reprises sur la motion d'ajournement et à l'occasion d'autres projets de résolution qu'il présentait; je dois le féliciter vivement pour sa persistance.

Ottawa ne doit pas se préoccuper uniquement de l'assistance sociale et de la répartition des profits de notre société de l'abondance. Il doit aussi s'occuper de ses vastes responsabilités dans d'autres domaines prioritaires. Cet après-midi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a expliqué ce qu'on a fait. Les vis-à-vis, en particulier les membres du parti auquel appartient le motionnaire, ont évoqué le projet de résolution présenté par le parti libéral en 1919. Ils le font d'ordinaire avec une certaine ironie.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mais non, pas du tout.

• (5.00 p.m.)

**M. Francis:** Il n'est pas douteux, cependant, qu'un programme à long terme de prestations de bien-être social a été exposé avec l'optique de Mackenzie King, le premier parrain de cette motion. Pendant des années, le bien-être social s'est développé au Canada conformément aux directives et aux priorités actuelles et parfois trop lentement au gré de certains d'entre nous. C'était cependant une plate-forme unique, si l'on considère la portée de son concept et son application par le parti qui l'a mise en œuvre sous sa forme originale. Certes, à l'étape actuelle, nous obtenons 10.4 p. 100 du produit national brut—c'est l'évaluation officielle indiquée par le ministre dans le compte rendu de 1967—sous forme de prestations de bien-être et de sécurité, ce qui nous place parmi les premiers pays du monde dans ces domaines de priorité.

Je suis sûr que le ministre a beaucoup impressionné les députés en signalant qu'en 1962-1963, nous dépensions 3.9 milliards de dollars dans ce domaine et qu'en 5 ans nous avions augmenté de 57 p. 100 les dépenses totales. Au cours des cinq années qui ont suivi l'entrée en fonction du gouvernement libéral en 1963, nous avons eu le régime de pensions du Canada, le supplément du revenu garanti, la réduction progressive de l'âge, à propos de la sécurité de la veillesse, de 70 à 66 ans cette année et à 65 ans pour l'année prochaine. En outre, nous avons eu les principes de l'indexation. Nous avons eu un programme majeur chaque année. Il n'est pas douteux que nous pouvons attendre avec confiance des mesures supplémentaires.

Ceci dit, revenons aux détails essentiels qui doivent être soupesés. J'ai écouté le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) qui a déclaré que la pension est insuffisante et qu'on ne peut pas vivre avec $109 par mois, même s'il s'agit du supplément total. Nous admettons ce point. Personne n'a jamais défendu le programme de la sécurité de la vieillesse pour dire qu'il était suffisant. Nous essayons cependant d'intégrer à ce programme certaines dispositions qui permettront toujours de prévoir d'autres avantages. Elles peuvent suffire, à n'en pas douter, pour certaines parties du Canada et pour certaines normes de vie qu'on y a atteintes, et être insuffisantes dans d'autres régions. Il n'est pas douteux qu'il existe des inégalités régionales et qu'en prenant pour base l'uniformité, on néglige les problèmes essentiels de sélectivité. C'est ce qu'on a déjà mentionné au cours du débat.

[M. Francis.]

Il importe d'examiner les priorités en fonction d'autres choses. Le niveau de vie des gens retraités au Canada ne dépendra certes pas du seul montant qu'ils reçoivent d'un programme de pension et de prestations en espèces, mais d'autres éléments, comme le programme de construction domiciliaire par exemple. Il appartient d'abord au gouvernement de déterminer l'importance relative du programme de logement. Nous avons reçu le rapport de la Commission d'étude et ce n'est là que le début d'une attaque du problème sur le plan national. Nous devrons également reviser nos priorités du côté de l'assurance frais médicaux, qui va maintenant entrer en vigueur et grèvera sûrement le budget du pays, comme s'en rendent bien compte le ministre des Finances (M. Benson) et le président du Conseil du Trésor (M. Drury).

En plus de tout cela, nous avons nos obligations de plus en plus considérables du côté de l'enseignement supérieur. Tout en établissant des priorités d'un côté de la balance, nous ne devons pas oublier qu'un investissement social du côté de la population active permettra à plus de travailleurs de contribuer. Nous devons également songer aux énormes besoins de capitaux pour développer les ressources et supprimer les disparités régionales dans les régions défavorisées. Enfin, et ce n'est pas la moindre des considérations, reste la question d'une politique fiscale sérieuse.

J'ai différé d'avis bien des fois à ce sujet avec l'auteur de la motion. J'ai écouté attentivement ses propos quand, au début de la session, il a présenté durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire une motion visant à augmenter la pension à $125 par mois et à la verser immédiatement à tous les gens de 65 ans, indépendamment du revenu ou de l'évaluation des moyens. Réfutant sa théorie, j'avais signalé alors que ce serait une mesure inflationniste et que je ne pouvais accepter la thèse qu'il a souvent préconisée, selon laquelle un placement dans ce secteur est en quelque sorte une source de revenu et n'est pas cause d'inflation, puisqu'il s'agit d'un investissement chez les Canadiens

Bien des fois, alors que j'écoutais le député sur ce sujet, j'avais du mal à le différencier de ceux qui siègent un peu plus loin de l'autre côté et qui semblent croire que tout s'arrangerait si la Banque du Canada imprimait quelques dollars de plus. Le gouvernement ne peut actionner aisément la planche à billets pour répondre aux besoins de l'heure. Il n'existe aucune formule magique qui permette d'ajouter 400 ou 500 millions à notre compte des pensions ou du bien-être sans une sévère augmentation d'impôts.

Le gouvernement a la responsabilité—et je crois que le motionnaire voudrait le voir agir ainsi—d'appliquer des politiques fiscale et monétaire qui juguleront l'inflation. Faute de quoi, nous n'aurons aucun moyen sûr de pouvoir incorporer une politique d'indexation à notre programme de pension ni de prendre telle ou telle initiative ou d'affecter plus d'argent à tel ou tel domaine. Une politique fiscale réfléchie, à cette étape du cycle économique et de l'évolution du pays, doit avoir une haute priorité. C'est là que le gouvernement doit agir.

Ce n'est pas le genre de choses qui aide à remporter les élections mais j'espère que nous avons fini de faire de la surenchère en temps d'élections, quant à ce que nous entendons faire pour nos vieillards. On ne saurait concevoir rien de plus cynique dans une société démocratique. Nous disons à nos vieillards ce que nous avons déjà dit, c'est-à-dire que dans une large mesure nos réalisations se passent de commentaires. Et nos réalisations, c'est ce que le ministre nous a présenté cet après-midi. Chaque année, les programmes que nous concevons ou mettons en œuvre, les propositions soumises à la Chambre, c'est de l'argent sonnant qu'on dépense pour les pensions. Il y a eu amélioration. La proportion des ressources nationales consacrée à ce domaine a augmenté d'une façon soutenue. Le gouvernement a la responsabilité non pas seulement de peser les réclamations des retraités, si justes et méritoires qu'elles soient, et quelle que soit la sympathie que nous éprouvons pour eux—personne ne peut dire le contraire—nous devons, dis-je, peser ces réclamations à la lumière des priorités dans le domaine du développement du Canada et des politiques que le Trésor doit poursuivre, si difficiles qu'elles soient à appliquer, pour enrayer l'inflation dont on connaît les effets nuisibles sur les revenus fixes.

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je m'en voudrais d'utiliser tout le temps disponible puisque ce débat ne doit durer qu'un jour. J'applaudis, je l'avoue, à l'initiative du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ce vétéran distingué, érudit, et charitable. Je laisse les autres adjectifs à ceux qui le connaissent mieux. Depuis que je suis ici, je me suis souvent surpris à approuver, d'une façon générale, certaines des mesures proposées par le Nouveau parti démocratique. Cependant, beaucoup de leurs suggestions me paraissent friser la sottise. Souvent, ils ont de très bonnes idées. Pourtant, je suis frappé, depuis quelques années, de leur tendance à devenir conservateurs à telle enseigne qu'un progressiste comme moi se sent mal à l'aise, intellectuellement, en leur compagnie.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député siège si près de nous que l'absorption est peut-être plus poussée qu'il ne le croit.

**M. Macquarrie:** Il est bien possible, monsieur l'Orateur, que l'osmose soit plus forte que leur doctrine en perte de vitesse. Je tiens seulement à dire que ce sujet, entre autres, dépasse certainement le domaine de la politique.

• (5.10 p.m.)

Je suis heureux que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) ne soit resté que très peu de temps avec Mackenzie King. On pourrait s'en prendre à une foule de choses à propos de Mackenzie King et de ses successeurs mais en quoi cela aiderait-il les gens à revenus fixes et à ressources insuffisantes? Je dirai seulement au député d'Ottawa-Ouest que ceux qui appuient cette proposition pensent beaucoup à l'inflation. D'après ce que je comprends, les principales victimes de l'inflation, selon le député, sont les gens qui font l'objet de notre attention. Ce n'est pas exact que dans un moment d'irresponsabilité fiscale nous oublions l'inflation, c'est parce que certains membres de notre société ne peuvent l'oublier, parce qu'ils en souffrent à cause de leurs revenus fixes et insuffisants. Nous demandons qu'on prenne des dispositions en tenant compte de la priorité.

Le député d'Ottawa-Ouest a mentionné certains programmes, le régime d'assistance publique du Canada et d'autres mesures présentées. Il aurait pu signaler le rapport du Conseil économique du Canada qui révèle l'ampleur de la pauvreté dans notre pays. A entendre parfois les déclarations de certains hommes publics, on croirait que c'est un pays où ne règne que l'affluence. Un grand nombre de Canadiens ont des revenus au-dessous du seuil de pauvreté. C'est une chose terrible de constater que des gens sont placés dans une situation sans issue à cause de leurs revenus déjà insuffisants peut-être quand ils avaient une valeur constante mais qui sont devenus ridiculement bas à mesure que la valeur du dollar s'est détériorée et qu'une inflation galopante semble incapable d'être freinée. Je pense que les propositions hautement sensées qui ont été faites au sujet d'un lien absolu

entre le coût de la vie et la hausse des pensions pour remplacer le taux fixe de 2 p. 100, sont tellement solides qu'elles ne devraient rencontrer aucune opposition du point de vue intellectuel, politique ou autre.

J'ai écouté avec attention le discours réfléchi du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) qui, comme moi, est à la Chambre depuis 1957. Je tiens à dire qu'à mes yeux, il est l'un des députés les plus consciencieux, les plus sérieux et les plus compétents et il ne sied à personne des banquettes ministérielles de douter de ses motifs ou du but des interventions qu'il fait au nom de ses commettants. Si quelqu'un à la Chambre est digne de la définition que donne le cardinal Newman, du gentleman—un homme qui n'est porté à aucune mesquinerie ni à aucune bassesse—je dirais que c'est le député de Parry Sound-Muskoka. Les allusions malveillantes lancées peut-être comme réaction de défense du ministre m'ont donc déplu. Je suis sûr que le ministre, qui est galant homme, regrettera ses propos.

[*Francais*]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole sur l'avis de motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je ne prendrai pas trop du temps de la Chambre, mais j'ai quelques remarques à faire qui, à mon sens, sont d'une grande importance, si nous voulons que se maintienne, aux yeux des pensionnés, la réputation d'un gouvernement qui sait prendre ses responsabilités.

Je veux parler en premier lieu des personnes qui touchent la pension de la sécurité de la vieillesse, surtout des Canadiens qui ont contribué largement à bâtir notre pays. Si, aujourd'hui, nous connaissons quelque succès, cela est en grande partie attribuable au rôle qu'ont joué les Canadiens qui nous ont précédés et qui ont fait du Canada un pays où il fait bon vivre.

Nous devrions reconnaître à ces citoyens un droit strict à la pension de la sécurité de vieillesse, car ils n'ont guère eu lieu de se réjouir du traitement qu'on leur a fait subir au cours des cinq ou sept dernières années, alors que l'indice du coût de la vie a accusé une augmentation presque sans précédent. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'avec un dollar, on ne peut plus acheter aujourd'hui que ce que l'on achetait avec environ 75c. il y a dix ans.

Les pensionnés aussi doivent s'habiller, se loger et acheter des médicaments; bref, eux aussi ont le droit de vivre.

[M. Macquarrie.]

A mon avis, nous avons un peu oublié ces gens qui ne peuvent pas se plaindre, car ils n'en ont pas le choix; en effet, on n'en entend jamais parler, sauf que, de temps à autre, ils envoient une lettre à leur député. Si nous voulons être considérés comme un peuple évolué, il faut reconnaître que nous leur devons beaucoup.

Il est malheureux que le gouvernement ait été incapable, depuis sept ou huit ans, de contrôler l'indice du coût de la vie. Au fait, si cet état de choses ne peut être contrôlé, pourquoi le gouvernement n'adopterait-il pas, une fois pour toutes, une loi visant à maintenir le revenu de nos pensionnés en harmonie avec l'indice du coût de la vie, afin que le chèque qu'ils reçoivent mensuellement corresponde automatiquement en valeur à ce qu'on peut acheter, c'est-à-dire à l'indice du coût de la vie?

J'ai remarqué que l'honorable ministre a répondu en quelques mots et je l'en félicite, car il comprend le problème. Je sais qu'il va en discuter avec ses collègues. Il faudrait que cette loi prévoie un revenu qui concorde avec l'indice du coût de la vie, afin que tous les citoyens puissent vivre convenablement dans ce beau Canada que nous aimons tous.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur suppléant:** La parole est à l'honorable député de South Western Nova.

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Merci, monsieur l'Orateur. Vous me prenez au dépourvu. Je croyais que le préopinant parlerait plus longtemps. Si je veux parler sur la motion, c'est simplement qu'elle suscite un vif intérêt chez beaucoup de mes commettants et chez un grand nombre de Canadiens. Ce débat porte surtout sur l'objet de la discussion de vendredi dernier.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), après bien d'autres, nous a démontré, chiffres à l'appui, que les pensions de vieillesse et de retraite ont augmenté depuis cinq ans. Il est facile de citer des chiffres. L'assistance publique a certes augmenté depuis cinq ans, personne ne le niera. Il faut aussi se rappeler que l'assistance sociale, même sous le gouvernement conservateur, de 1957 à 1962, a été accrue. Les députés peuvent donc voir que tous s'inquiètent du problème. Je n'oublie pas le Nouveau parti démocratique, puisqu'il l'a abordé en maintes occasions. Mais le fait que nous nous en inquiétions n'est pas une excuse pour ne pas hausser les prestations davantage.

• (5.20 p.m.)

Je le répète, il est facile de citer des chiffres pour montrer qu'il y a eu augmentation. C'est vrai. Il est vrai aussi que pour la plupart des pensions, un relèvement annuel de 2 p. 100 pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Mais comme on l'a déjà dit, le coût de la vie a monté de plus de 4 p. 100 ces deux dernières années, et rien n'indique que la tendance change.

Alors, qu'allons-nous faire au sujet de ce problème? Si nous nous arrêtons un instant pour y réfléchir, nous conviendrons qu'une initiative s'impose. Depuis nombre d'années, la situation n'a pas changé: les pauvres se sont appauvris et les riches se sont enrichis. Dans ces groupes, j'inclus nombre de pensionnés. Cela vaut non seulement pour les pensionnés, mais pour de nombreux citoyens, travailleurs honnêtes et sincères, pour une foule de gens à revenus modestes qui, par suite de la hausse du coût de la vie, s'appauvrissent davantage tous les ans. Le coût de la vie monte plus vite que ne s'accroissent leurs revenus.

Je ne suis pas économiste et je n'ai pas d'expérience dans ce domaine, mais il n'est pas nécessaire d'être très intelligent et expérimenté pour savoir, lorsque votre chèque est augmenté d'un dollar et qu'il en coûte quatre dollars de plus pour vivre, qu'il y a écart et qu'on vous trompe. C'est ce qui arrive à nos vieillards et à bon nombre de nos concitoyens, travailleurs sincères et honnêtes. Nous pouvons arrêter cela. Cessons de nous leurrer. Arrêtons l'inflation. Si nous le voulons, nous pouvons le faire, pourvu qu'un nombre suffisant d'intéressés veuillent faire quelque chose pour remédier à la situation.

Nous pouvons tous nous lever et proclamer que nous voulons faire quelque chose, mais nous serions mal venus de dire à nos électeurs que nous voulons faire quelque chose, si nous ne faisons rien. Nous sommes capables de convaincre le gouvernement: il y a assez de députés ici pour cela. Donc, empêchons le coût de la vie d'augmenter, puisqu'il semble que nous soyons incapables de relever les revenus des gagne-petit, les pensionnés y compris. Cessons de duper les gens avec leurs chèques de paye. Cessons de duper les pensionnés, les pauvres et les personnes à faibles revenus.

Tout le monde parle de disparité. Depuis deux ans on a employé ce mot à maintes reprises. Les disparités ont été le principal sujet de la dernière campagne électorale. Mais je vous demande ceci: Sommes-nous sérieux? Sommes-nous sincères? Bien des gens ne savent pas ce qui se passe. Pourquoi les dirigeants du Canada ne prennent-ils une fin de semaine pour se rendre dans certaines régions du pays, afin d'y voir de leurs yeux la différence de niveau de vie qu'il y a là-bas. Que les disparités existent, c'est un fait. Il faut faire quelque chose. Il ne suffit pas d'en parler. Je n'entends pas seulement la région atlantique, car il y a disparité dans plusieurs régions, dans le Nord de l'Ontario, le Nord des Prairies et dans d'autres régions encore. Faisons donc quelque chose. Essayons aussi d'améliorer la situation de nos pensionnés, car là encore il y a disparité.

En fait, s'il y a des inégalités, c'est uniquement parce que le coût de la vie est le même dans tout le pays. Le prix d'une boîte de haricots, de viande ou de légumes est à peu près le même partout, mais les revenus sont beaucoup plus modestes dans certaines régions que dans d'autres. Il faut que tous les échelons de gouvernement interviennent pour améliorer la situation. Il faut aussi faire quelque chose pour nos pensionnés qui, malgré les majorations de leurs pensions, constatent que le coût de la vie monte bien plus rapidement que leur revenu.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'ai quelques commentaires à ajouter au débat sur le programme de pensions. Je voudrais que la Chambre n'oublie pas que nos pensionnés ont bâti le pays. Ils ont pour la plupart vécu deux guerres mondiales, et certains ont combattu dans les deux. Ce sont des gens qui ont vécu durant une des plus graves crises économiques que ce pays ait connues. Ce sont les gens qui ont élevé les enfants qui contribuent beaucoup aujourd'hui à la prospérité économique de notre pays. A présent qu'ils sont au crépuscule de leur vie, qu'ils ne peuvent plus gagner d'argent, qu'ils ne peuvent suivre le coût de la vie, qu'ils ne peuvent plus participer à la civilisation d'abondance, la société les rejette ou ne les prend pas suffisamment en considération.

Ce sont ces gens qui ont commencé de construire le pays. Il se peut que leur contribution financière n'ait pas autant répondu aux besoins de leur époque que celle qui est actuellement fournie à l'ère de la machine. Mais, je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que ces gens ont apporté une grande partie des capitaux qui nous ont permis, à vous comme à moi, d'édifier une meilleure société où l'on vit mieux.

A ce propos, je pourrais vous entretenir de ma propre famille, mais ce ne serait pas séant, je pense. Je voudrais, cependant, vous parler de l'agriculture dans l'Ouest du Canada à l'époque où bon nombre de nos pionniers s'y sont installés. La terre n'y avait jamais encore été cultivée. Ces gens, pour la plupart, n'avaient pas d'argent. Ils ont défriché la terre à la sueur de leur front et sans ménager ni leurs reins ni leurs muscles et ils ont établi de petites exploitations agricoles ou de petites entreprises commerciales. Au moment de leur vieillesse ou de leur mort, leurs biens étaient loin d'avoir l'importance des fortunes d'aujourd'hui. Ces gens n'avaient pas beaucoup d'économies, car les revenus étaient faibles à l'époque. Ma propre expérience et celle des gens qui m'entourent m'enseignent, cependant, que ces gens ont jeté des bases sur lesquelles d'autres ont pu continuer de bâtir.

• (5.30 p.m.)

Comment les récompensons-nous de leurs efforts? Ils ont éprouvé des difficultés que vous et moi n'avons jamais connues. Ils ont beaucoup pâti et se sont énormément privés pour pouvoir placer des capitaux dans notre pays. Quelle est leur récompense? Une pension insuffisante accordée à contrecœur. Aujourd'hui au crépuscule de leur vie, ils s'efforcent de s'en tirer tant bien que mal, dans la plupart des cas.

J'aimerais relater aux députés un incident dont j'ai été témoin un jour cette année à Saskatoon. Je me souviens d'une vieille dame qui vivait toute seule dans un petit appartement d'une pièce. Elle n'était pas en très bonne santé. Ses vêtements étaient suspendus au dos de la porte. Elle n'avait pour vivre que sa pension. Les députés voudrait-ils vivre dans des conditions pareilles? Voudriez-vous que vos parents vivent ainsi? Mon désir, que d'autres ici partagent j'en suis sûr, c'est que ces gens-là touchent des pensions suffisantes pour leur permettre de vivre en conservant leur dignité jusqu'à la fin de leurs jours. Le Canada est assez riche pour que nous puissions nous occuper d'eux convenablement.

Je pourrais m'indigner de la situation où se trouvent certaines personnes à revenu insuffisant—je songe à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne parviennent pas à joindre les deux bouts, souvent des gens sans famille pour s'occuper d'eux dans un pays qui ne s'intéresse pas assez à leur sort. Nous devrions prendre des mesures constructives pour qu'ils aient au moins une récompense financière suffisante. Nous devrions reconnaître les efforts qu'ils ont consacrés à notre pays autrefois en faisant de notre mieux pour qu'ils touchent des pensions alignées sur le coût de la vie.



**M. Barney Danson (York-Nord):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat mais les observations des deux préopinants m'ont bouleversé, et avec raison peut-être. Le député de South Western Nova (M. Comeau) a dit que les dirigeants de notre pays, ceux qui habitent le Haut-Canada devraient voir comment vivent ceux du reste du pays. J'ai été tenté de poser la question de privilège mais je ne l'ai pas fait.

**Une voix:** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

**M. Danson:** D'abord, parce que jusqu'à maintenant je ne dirige pas le pays. Mais il est regrettable de laisser entendre que les gens qui habitent ce qui s'appelait naguère le Haut-Canada se désintéressent de la question. A vrai dire, il est regrettable que l'on qualifie aujourd'hui d'habitants du Haut-Canada ceux qui viennent du centre, à moins qu'ils n'aient été formés à une école spéciale.

J'ai habité Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Colombie-Britannique ainsi que l'Ontario.

**Une voix:** Pourquoi avez-vous quitté la Colombie-Britannique?

**M. Danson:** Je me suis déjà posé la question. C'est une des plus magnifiques régions du pays. J'ai failli y retourner après la guerre, mais les choses ne se sont pas arrangées. C'est toujours un plaisir pour moi que d'aller de ce côté. Nous devrions faire en sorte de voyager souvent.

Il est vrai qu'il y a des disparités entre les régions. La chose n'est pas agréable à envisager. Mais je dois dire que j'ai ici une lettre du président de la Corporation de l'agglomération de Toronto, où il dit que nous ne faisons pas assez pour notre région. Il ne voulait pas dire par là, bien entendu, que nous ne devrions pas prendre des mesures en faveur d'autres secteurs. Nous profitons tous, en fin de compte, de ces initiatives. Si les habitants de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick ne sont pas prospères, nous ne le sommes pas nous non plus dans le Haut-Canada. Non seulement représentent-ils pour nous un marché, mais ils sont nos compatriotes et nos frères et il y va de notre intérêt de Canadiens de voir à ce que la prospérité règne par tout le pays. Je sais que la solution n'est pas facile. Le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) a parlé du rôle joué par les vieillards dans le développement de notre pays.

Cela m'intéresse, car lorsque je fais une campagne électorale ou que je parcoure la circonscription, j'entends les gens dire: Nos impôts sont trop élevés; que faites-vous pour nous actuellement? On peut juger, selon moi, du degré de maturité d'une société de la façon dont elle se préoccupe de ses vieillards. D'après mon régime de priorités en ce domaine, j'inscris en premier lieu les vieillards et les gens qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes, en raison du rôle qu'ont joué certains d'entre eux dans le développement de notre pays.

J'adopte cette attitude en songeant à tout ce qu'ils ont fait pour notre pays, comme vient de nous le rappeler le préopinant, et parce que rien ne nous force d'agir ainsi, nous n'avons pas à le faire; ce serait tout à fait désintéressé de notre part. A mon avis, c'est tout à notre honneur et à celui du pays de faire abstraction de considérations d'avantages personnels et de prendre des mesures en faveur de ceux qui ont contribué à bâtir notre pays, mais qui ne peuvent guère en profiter eux-mêmes. Nous sommes les seuls à pouvoir les aider.

Ma deuxième priorité concerne la jeunesse. A mon avis, cette mesure est égoïste, car nous essayons toujours de manifester nos meilleures aspirations à travers nos enfants—nous essayons de leur donner la meilleure éducation et le meilleur niveau de vie posibles. Quant à ceux d'entre nous qui ont atteint une sorte de ménopause...

**Des voix:** Parlez pour vous.

**M. Danson:** ...nous avons nos problèmes qui concernent les impôts et le coût de la vie élevés ainsi que l'inflation. Ces problèmes, nous les avons et ils ne disparaîtront pas. Cependant, chaque génération a connu tel ou tel genre de difficultés. Nous en résolvons certaines, mais non pas toutes et quand on les a résolues, d'autres surgissent.

La jeune génération critique nos erreurs, et il est vrai que nous en avons commis beaucoup. La nouvelle génération fera également des erreurs. Mais nous pouvons seulement marcher de pair avec notre époque et faire de notre mieux. Si nous ne faisons pas de notre mieux, nous méritons d'être critiqués. Quant à l'amélioration du sort des citoyens âgés, les gens y consentent toujours, tant qu'on ne leur demande pas personnellement d'accepter une augmentation d'impôts. L'attitude la plus courante consiste à préconiser une plus grande efficacité à Ottawa, la recherche de l'épargne et la réduction des dépenses. Je ne saurais être plus d'accord. Cependant, ma brève expérience de l'examen des crédits ou de la visite des ministères m'a appris que le degré d'efficacité ou d'inefficacité se compare avec celui des plus importantes sociétés et que certains ministères sont plus efficaces que d'autres. C'est également le cas des sociétés importantes. Une amélioration est toujours possible, mais à mon avis, c'est surtout dans le domaine des programmes du gouvernement qu'on peut faire des économies, si l'on doit en faire. Je songe aux choses que nous faisons et que nous ne devrions pas faire, ou aux choses que nous omettons de faire et que nous devrions faire.

J'aurais voulu qu'il soit possible d'épargner assez d'argent pour satisfaire à tous nos besoins urgents sans recourir à de nouveaux impôts. Quand je rentre chez moi les fins de semaine et que je passe devant les magasins de la régie des alcools, je suis absolument stupéfait en voyant les files d'acheteurs. C'est comme si c'était Noël. Et cela dans une région où les gens touchent des revenus importants et se plaignent des impôts élevés. Nous avons les problèmes de la prospérité. Nous sommes trop privilégiés pour croire aux boniments de ceux d'après qui nous sommes absolument incapables, et ne pouvons nous permettre de faire ceci ou cela. Nous devrions avoir honte de ne pouvoir faire œuvre humanitaire comme il se doit dans une société civilisée; et nous devons aider ceux qui ne peuvent se tirer d'affaire seuls.

• (5.40 p.m.)

C'est ce dont il s'agit aujourd'hui. Nous devons examiner sérieusement nos problèmes et ceux des autres. J'ai parlé des décisions à prendre, notamment s'il faut acheter une télévision couleurs ou un autre appareil pour la chambre à coucher, se procurer une deuxième automobile ou une motoluge, ou bien avoir deux motoluges, celle de madame et celle de monsieur. Même si ces décisions ne se posent pas pour tous, elles se posent pour les contribuables. Je peux parler ainsi tout à mon aise, car je n'ai pas de solution toute faite. Nous devons cependant envisager honnêtement la situation et ne pas enlever l'essentiel aux personnes âgées qui ne peuvent se défendre.

**M. Melvin McQuaid (Cardigan):** Monsieur l'Orateur, c'est sans hésiter et avec enthousiasme que je souscris à cette motion. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) mérite, à mon avis, les plus grands éloges pour avoir présenté cette motion à la Chambre.

J'avais bien l'intention de prendre part à ce débat, mais je croyais que mon tour viendrait après le souper. J'ai constaté toutefois, à ma très grande surprise, que seulement deux députés ministériels, outre le ministre lui-même, ont cru bon jusqu'ici d'appuyer cette

motion méritoire. Le député d'York-Nord (M. Danson), qui vient de reprendre son siège, semble, jusqu'à un certain point, appuyer le principe de la motion. Nous, de ce côté-ci, espérons qu'il s'efforcera de convaincre son caucus de prendre les mesures qui s'imposent pour régler ce problème grave et urgent.

Je veux parler, bien entendu, du problème que doivent affronter aujourd'hui bon nombre de nos citoyens âgés, dont une forte proportion cherchent à subsister à l'aide d'une pension de sécurité de la vieillesse tout à fait insuffisante pour leur permettre un niveau de vie raisonnable. Je me range à l'avis des députés qui préconisent de rattacher les pensions de vieillesse au coût de la vie, bien que ce dernier ne soit pas nécessairement le critère à employer pour les évaluer. Je trouve bien mauvais que les bénéficiaires des pensions de vieillesse, touchant peut-être $108, $106 ou $105 par mois, et leurs femmes, qui reçoivent le même montant, soient considérés comme des célibataires pour les fins de l'impôt sur le revenu.

Supposons que ces personnes n'ont pas d'autre revenu que leur pension. Dans bien des cas, elles entrent dans une catégorie dont le revenu dépasse $1,500 et, en conséquence, elles doivent faire une déclaration d'impôt à titre de célibataires. Cela les gêne vraiment car, souvent, ces personnes n'ont guère de revenu en dehors de leur pension. Elles touchent peut-être de faibles intérêts, ce qui porte leur revenu imposable au-dessus du plafond de $1,500 et, en conséquence, les assujettit à l'impôt.

D'après moi, il faudrait accorder de l'aide à un couple de ce genre. On pourrait édicter un règlement prévoyant que la pension de vieillesse ne serait pas considérée comme revenu imposable à moins que le revenu global, en plus de la pension, n'excède un certain montant. Je puis assurer à la Chambre—même si, j'en suis sûr, elle peut se passer de toute assurance—que bien souvent il en résulte de dures privations pour les vieillards pensionnés.

Je suis heureux de dire que le gouvernement de ma province a compris que la pension de base de $75 ne suffisait pas. En conséquence, le gouvernement conservateur de l'Île du Prince-Édouard—et c'est tout à son honneur, le gouvernement libéral qui lui succéda—a adopté un décret du conseil garantissant aux pensionnés âgés de plus de 68 ans une pension de vieillesse de base de $100 par mois. Ainsi, si la pension de vieillesse ordinaire de quelqu'un n'atteint, avec le supplément, que $78, la province paie la différence de $22. Personne de plus de 68 ans dans ma province ne touche donc une pension inférieure à $100 par mois.

Même cela ne suffit pas. Nous savons tous combien le coût de la vie a monté depuis quelques années. Nous savons combien il a monté depuis que le gouvernement a fixé le montant de base mensuel à $75. Le gouvernement devrait sans doute en prendre note et accorder quelque soulagement à ceux qui luttent énergiquement mais sont incapables de joindre les deux bouts avec la somme de $107 ou de $108 par mois qu'ils reçoivent maintenant.

Tandis que nous parlons d'imposition, je propose que le gouvernement songe immédiatement à revoir les exemptions archaïques et surannées accordées aux contribuables. L'exemption de $1,000 accordée aujourd'hui au célibataire est absolument ridicule, de même que celle de $2,000 accordée aux gens mariés. Telles étaient les exemptions en 1919. Nous savons tous ce que vaut aujourd'hui le dollar en comparaison de ce qu'il valait en 1919. Nous savons tous combien plus il en coûte aujourd'hui qu'en 1919 pour élever et éduquer une famille. Je le répète, les exemptions sont archaïques et surannées et, en toute justice pour les Canadiens, le gouvernement devrait songer à les relever.

Je me rends compte que le relèvement de ces exemptions entraînerait probablement une perte de revenu qui pourrait bien être compensée par l'élimination du gaspillage et des dépenses extravagantes de nombreux ministères. C'est là que s'engouffre une grande partie des deniers publics. Les ministères ne surveillent pas étroitement leurs dépenses. On peut voir de tous côtés un gaspillage de fonds publics.

J'appuie avec plaisir la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre selon laquelle il y aurait lieu de songer aux anciens combattants qui touchent des allocations, car ils sont, certes, dignes de notre considération. Il est grand temps qu'on fasse quelque chose pour corriger la situation. Nos retraités essaient de se tirer d'affaire avec un revenu insuffisant. C'est absolument injuste, pour eux, qui ont bien servi leur pays, qu'ils soient condamnés à recevoir de petites pensions. Souvent même, ils ont à se battre avec les autorités pour recevoir l'allocation pitoyable qui leur est accordée. Il faut agir immédiatement et y remédier. Depuis bien des années, les gouvernements les traitent injustement. Le gouvernement qui corrigera cette situation injuste fera bien. Le peuple canadien l'approuvera. J'espère donc que la motion dont la

Chambre est saisie sera accueillie favorablement par le gouvernement.

• (5.50 p.m.)

Arrangeons-nous pour que le débat d'aujourd'hui ne soit pas un autre débat futile. La motion a beaucoup de valeur. J'espère que le gouvernement ne verra pas dans les plaidoyers une affaire de pure forme, les discours normaux d'un jour d'opposition accordé au Nouveau parti démocratique; j'espère qu'il tiendra compte de ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit, ainsi que les autres qui l'ont suivi. Je sais que le député est sincère en présentant sa motion. Il la présente dans l'espoir que d'autres députés se joindront à lui pour convaincre le gouvernement qu'il faut agir et remédier aux injustices dont souffrent nos retraités et citoyens âgés. J'implore donc les députés ministériels de l'arrière-ban de tenter de persuader leurs collègues des premières banquettes, qui tiennent les cordons de la bourse, de redresser l'injustice dont sont victimes nos vieillards, nos anciens combattants, nos anciens fonctionnaires et autres retraités. Il est très difficile pour eux de vivre au niveau de vie auquel ils ont droit. Tous les Canadiens ont droit à un niveau de vie élevé. Un pays aussi riche que le Canada, doté d'une pareille abondance de ressources naturelles, doit sûrement donner à ses retraités, à ses vieillards, plus qu'ils ne reçoivent actuellement. Je recommande donc de tout cœur la motion au gouvernement, dans l'espoir qu'il prendra sans tarder les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation injuste faite à nos pensionnés et à nos vieillards.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, puis-je féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre d'avoir saisi la Chambre de ce problème important qui touche la plupart des Canadiens. Depuis longtemps champion de nos citoyens âgés, il a lutté pour l'augmentation des pensions. Jeune, je m'inquiète néanmoins des nombreuses injustices que j'ai constatées. Nos citoyens les subissent, quels que soient leur race, leur religion ou leur âge.

Il semblent évident, lorsqu'on examine notre société, que les vieillards ont été, plus qu'aucun autre groupe, victimes de la discrimination. Nous préconisons, bien sûr, l'égalité et des chances pour tous, la dignité de la vie et la nécessité de voir chacun apporter sa contribution à la société; cependant je suis bouleversé par le sort des vieillards. Non seulement sont-ils victimes de discrimination économique mais encore doivent-ils subir un amoindrissement de leur dignité sociale et de leur fierté. C'est une honte. Je pourrais nommer beaucoup de vieillards, dans la constitution de Yorkton-Melville qui n'ont que $100 par mois pour subsister tant bien que mal. Ils vivent dans des logements inhabitables et s'efforcent de payer les notes du médecin et du pharmacien. Et pourtant, ce sont ces gens qui ont fait le Canada. Je ne prétends pas qu'il faille leur payer toute une série de primes et de récompenses extraordinaires; je dis simplement qu'on devrait les traiter comme le reste d'entre nous. On devrait agir avec eux comme avec nous. C'est loin d'être le cas, et, membres du Parlement, il nous appartient de nous assurer que nos vieillards vivent dans des conditions normales et acceptables.

Dans ma circonscription de Yorkton-Melville, par exemple, beaucoup de cheminots, d'employés des chemins de fer se plaignent d'être injustement traités, quant aux pensions, par le National-Canadien. Les statistiques montrent que près de 400 pensionnés du National-Canadien reçoivent une pension inférieure à $25 par mois; pour 2,250 autres employés elle est de $25 par mois et plus de 8,000 d'entre eux ont moins de $80 par mois.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Comme il est six heures, la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à 6 heures).

---

## Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier):** Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de revenir à la période de l'appel des motions, afin de présenter le 5e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions?

**Des voix:** D'accord.

**M. Leblanc (Laurier):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 5e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES SUBSIDES

4e JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ALINÉA a) DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA CORRECTION DE CERTAINES ANOMALIES DANS LES PENSIONS

Reprise de l'étude de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

**M. Nystrom:** Monsieur l'Orateur, j'ai pu commencer avant le souper, mes remarques sur la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il y a un ou deux principes, disais-je, qui me poussent à prendre part au débat. J'ai ajouté qu'étant jeune je ne m'intéresse pas seulement néanmoins aux problèmes de ma propre génération, des minorités et des économiquement faibles des différentes parties du monde mais aussi à ceux des minorités impuissantes et désavantagées, ainsi que de certains groupes, au Canada ou dans le monde entier.

Je crois sincèrement que nos vieillards ont droit à un niveau de vie convenable. Députés, nous avons la responsabilité, l'obligation sociale, de veiller à ce que les vieillards jouissent d'un niveau de vie décent. Il ne faut pas que se dressent devant eux les barrières financières infranchissables de notre société. Le traitement réservé à bien des pensionnés est dégradant et parfois inhumain. Dans une société de l'abondance comme la nôtre, c'est une chose inacceptable.

Avant l'heure du souper, j'avais commencé à vous donner quelques chiffres concernant des problèmes que m'avaient signalés mes commettants, notamment des employés du National-Canadien à Melville. J'ai dit que près de 400 personnes reçoivent des pensions de moins de $25 par mois du National-Canadien. Je le répète, 2,250 reçoivent une pension mensuelle de $25 et plus de 8,000 touchent des pensions de moins de $80 par mois. Je comprends que ces personnes soient en émoi et qu'elles ne tolèrent de pareille injustice envers d'anciens employés du National-Canadien. Comment les députés de qui relève l'activité du National-Canadien peuvent-ils laisser une chose pareille leur peser sur la conscience? Il n'y a pas que les employés et les anciens employés qui demeurent à Melville qui sont mécontents de cette situation.

Chaque année, la caisse de retraite du National-Canadien est supérieure à l'argent qu'on en retire en fait de pensions. C'est une situation ridicule. Rien d'étonnant que les employés du National-Canadien demandent des pensions plus élevées. Ils les méritent. Je suis d'accord avec les cheminots retraités dans ce cas-ci. Ces nombreuses contradictions sont typiques de la société dans laquelle nous vivons. Nous savons tous que les sociétés ferroviaires ont été subventionnées par le gouvernement pendant bon nombre d'années, au coût de bien des millions de dollars. D'autre part, beaucoup de gens qui ont travaillé à construire ces chemins de fer doivent se satisfaire de revenus à peine suffisants pour vivre. Nous les maintenons dans la pauvreté.

Il y a encore bien d'autres contradictions dans notre société. Les usines d'automobiles, les sociétés minières et d'autres énormes sociétés américaines sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Vingt pour cent de la population canadienne ont des ressources inférieures à 3,000 dollars par an et 40 p. 100 gagnent 4,000 dollars ou moins. Est-ce là le genre de justice que nous voulons dans notre société? Monsieur l'Orateur, au fond nous pouvons dire que le socialisme règne chez les riches et que la loi de la jungle ou la libre entreprise règne chez les pauvres. C'est la situation que connaissent beaucoup de cheminots au Canada.

Me rendant à Brandon pour y prendre la parole à un congrès, j'ai lu un article de journal concernant un homme qui a gagné plusieurs millions de dollars l'année dernière, sans payer d'impôts, grâce aux nombreuses échappatoires que comporte notre système fiscal en ce qui concerne les gains en capital et des investissements à l'étranger. Son chauffeur, qui gagne 300 ou 400 dollars par mois, doit payer un impôt sur le revenu. C'est là une des nombreuses contradictions de la société d'aujourd'hui. Les députés doivent faire quelque chose pour changer le système. On doit faire quelque chose pour cesser de subventionner les sociétés et pour aider leurs employés. Je pourrai citer ici les mots d'un membre libéral de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Parlant récemment du grain gourd et humide, il a déclaré: «Les fermiers à qui il reste de vastes quantités de blé humide sont stupides.» Voilà l'attitude d'un trop grand nombre de nos concitoyens.

Il est ironique que nous puissions envoyer des hommes sur la lune et explorer les espaces sidéraux, mais non pas donner aux vieillards 125 ou 150 dollars par mois. Il me semble fort bizarre que nous puissions envoyer des hommes faire le tour de la lune, mais soyons incapables de vendre du blé, que nous puissions pénétrer dans l'espace intersidéral, mais non entrer dans les sentiments de dignité et de fierté de notre prochain. Voilà la société dans laquelle nous vivons. Je prétends qu'il faut changer cette société de fond en comble. Nos compatriotes âgés sont victimes

d'une des caractéristiques de cette société. Nous devons modifier les institutions sociales. Elles sont artificielles. Nous pouvons les changer, car nous sommes membres du Parlement. Bien rares sont ceux d'entre nous qui pourraient le faire seuls, ou changer seuls le cours de l'histoire. Quelques hommes, par exemple Martin Luther, Karl Marx, Thomas Jefferson et même Christophe Colomb, découvreur du Nouveau Monde, ont changé le cours de l'histoire; mais ces hommes sont rares, et ils auront peu d'émules dans notre assemblée. La chronique de notre époque sera la somme de nos actions individuelles au sein de notre communauté.

• (8.10 p.m.)

Il faut, monsieur l'Orateur, que le Parlement s'affirme davantage comme autorité législative suprême du Canada. S'il ne le fait pas, nous serons les seuls à blâmer. Si les gens s'agitent de plus en plus et si nos vieillards pensionnés n'obtiennent pas plus d'argent, nous n'aurons qu'à nous en faire le reproche. Si les gens commencent à protester, nous n'aurons pas à nous demander pourquoi. Prenons-nous en d'abord à nous-mêmes et au Parlement.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous citer des hommes dont les propos passent, aux yeux de certains députés, pour paroles d'évangile. D'abord, je voudrais citer le très honorable Lester B. Pearson qui, à l'Université Queen's le 31 janvier dernier, alors déclarait:

> Les révolutionnaires vraiment dangereux, ce ne sont pas les dissidents, mais ceux qui veulent amoindrir ou refuser le droit de différer d'opinion. En bloquant la voie de l'évolution pacifique, ils rendent inévitable le changement brutal.

Monsieur l'Orateur, il faudrait que nous apportions des changements fondamentaux dès aujourd'hui. L'ancien président des États-Unis, John F. Kennedy, a dit:

> Ceux qui rendent la révolution pacifique impossible rendent inévitable la révolution violente.

A mon avis, nous avons le devoir, comme députés, de demander de nombreux changements et même de changer une foule de choses dans toute la société. C'est pourquoi aujourd'hui je prends la défense des retraités canadiens et de ceux de la circonscription de Yorkton-Melville. Nous savons tous qu'il y a au moins un million et quart de retraités ici au Canada. Beaucoup d'entre eux n'ont pas un niveau de vie convenable. Un grand nombre vivent dans la pauvreté ou ils ont juste de quoi subsister. J'aimerais citer quelques paragraphes du *Elder Statesman* de novembre 1968. L'article est intitulé *Senior Citizens 'The Victims of Inflation'*. On y dit:

> Les personnes âgées sont depuis longtemps victimes de l'inflation.
>
> La spirale des prix de l'après-guerre (la deuxième guerre mondiale) n'a cessé de monter sans s'arrêter.
>
> Au fur et à mesure que s'enflent les salaires et les prix, le revenu du retraité, lui, se résorbe. Le pouvoir d'achat de son chèque mensuel s'effrite sans cesse.
>
> Les salaires et les prix montent chaque année. Jusqu'à maintenant, les pensions sont demeurées au même point, sauf peut-être de légers relèvements à de rares intervalles. Ces relèvements dérisoires qui s'ajoutaient à des pensions dérisoires ont, en général, représenté «trop peu» et, souvent, sont venus «trop tard».

Et, plus loin, l'auteur ajoute:

> Il va de soi que l'écart continuera de s'élargir entre le revenu provenant d'un salaire et celui qui provient d'une pension. Il va aussi de soi que la majoration minime du revenu, la hausse énorme des prix, l'augmentation annuelle du coût de la vie, tout concourt à plonger les retraités toujours plus profondément dans les abîmes de la pauvreté.

A mon avis, c'est un crime pour un pays comme le nôtre de maintenir nombre de nos vieillards dans la pauvreté la plus abjecte. C'est un crime de leur donner pour toute récompense une maigre subsistance. Souvent ces pensions ne sont rien de plus que de maigres aumônes. Cela est très humiliant pour un grand nombre d'entre eux. Il faut changer tout cela de façon radicale. Par exemple, nombre de bénéficiaires de la pension de vieillesse, qui touchent $110 par mois, ont beaucoup de dépenses à payer: logement, chauffage, électricité, téléphone ainsi que l'entretien de la maison. Leur état de santé entraîne aussi des dépenses. En Saskatchewan, certaines personnes âgées ont plus de chance que d'autres, parce que cette province assure à ses habitants un régime complet d'assurance-frais médicaux; tout de même, ils doivent payer eux-mêmes leurs médicaments ce qui représente pour de vieilles personnes, des sommes élevées. Ils doivent aussi acheter des vêtements, de la nourriture et nombre de petites choses qu'exige la vie quotidienne. C'est injuste.

Je crois que dans toute ville, grande ou petite, et dans toute collectivité au Canada, nous connaissons des cas de gens vivant dans la pauvreté et qui meurent presque de faim. Au cours de la campagne électorale, alors que je frappais aux portes dans une petite collectivité, j'ai vu un jour, en passant dans la rue, une vieille cabane que j'ai crue abandonnée. J'allais passer tout droit lorsque j'aperçu de la fumée s'échappant de la cheminée. Je suis entré, et il y avait là un vieillard de 80 ans, debout dans le couloir. Il était sale.

La cabane ne comprenait qu'une pièce. Il faisait noir. Il n'y avait pas d'électricité. L'occupant se servait de lampes à l'huile minérale ou au gaz pour s'éclairer. Il utilisait du bois comme combustible. Il me dit que l'endroit était insupportablement froid en hiver. Il me dit qu'il avait à peine de quoi manger. Je crois que nous trouvons tous des cas semblables au Canada. Souvent, étrange contradiction, nous justifions beaucoup de dépenses et d'entreprises de sociétés du Canada qui semblent n'avoir pas de conscience sociale. Nous ne semblons pas reconnaître quelle pauvreté existe aujourd'hui dans notre pays.

Malgré la technologie et les ordinateurs, les gens vivent dans la pauvreté. Nos vieillards pensionnés ne peuvent pas vivre dignement. Le rythme de vie va en s'accélérant et les vieillards continuent de rétrograder. Nous pourrions changer la situation en établissant un tout autre régime. Nous pouvons donner plus de fierté aux membres de notre société et améliorer les conditions d'existence. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a décrit en détail cet après-midi certaines nouvelles façons de voir à l'endroit des personnes âgées au pays. Il a parlé de la clause d'indexation automatique qui permettrait d'aligner fréquemment la pension de vieillesse sur les salaires et des revenus. Il a donné à entendre qu'il ne suffisait pas de l'aligner simplement sur le coût de la vie. Il faudrait, je pense, prendre un bon nombre de dispositions. Il est possible d'entreprendre une revision cyclique des pensions, par exemple, comme celle qu'on avait faite dans la fonction publique il y a quelques années. Nous devrions prévoir des rajustements et des alignements automatiques et réguliers des pensions au Canada sur le coût de la vie, les traitements et le produit national brut.

Il faudrait, me semble-t-il, supprimer l'évaluation des ressources, non seulement dégradante, mais encore humiliante pour bon nombre de gens. Nous devons cesser de sacrifier les valeurs humaines sur l'autel de l'efficacité. Car ce qui est efficace ne favorise pas nécessairement le bien-être et la compréhension sur le plan humain. Troisièmement, nous devrions porter la pension de vieillesse à un minimum de $125 au moins ou peut-être de $150. Nous sommes assez riches pour faire celà dès maintenant. Nous aurions dû le faire il y a longtemps. Il s'agit ici d'un droit; il ne s'agit pas d'une aumône aux personnes âgées. Je souhaite que nous commencions à reconnaître certaines de ces valeurs humaines dans notre société. Personnellement, j'ai de la reconnaissance envers nos citoyens âgés. Nous leur devons pour une bonne part les fondations de notre société. Nous devrions, me semble-t-il, continuer de construire sur ces fondations et avoir la courtoisie de leur accorder un niveau de vie convenable. Nous pouvons et nous devons faire au moins cela.

En terminant, j'aimerais dire que si nous ne prenons pas certaines mesures immédiatement—si le Parlement et le cabinet ne font pas ce qu'ils doivent faire—afin de donner à ces gens la chance qu'ils méritent, les vieillards eux-mêmes devront prendre l'affaire en main, appuyés d'autres groupes qui se préoccupent de leur bien-être. J'aimerais demander aux syndicats, par exemple, de sensibiliser l'opinion publique à l'endroit des personnes âgées. J'aimerais que les organisations de jeunesse s'enrôlent dans ce genre de croisade. Les citoyens âgés eux-mêmes devraient s'organiser et influencer le gouvernement pour faire admettre leurs besoins. Alors, non seulement le gouvernement devra les écouter, mais il devra agir. Il devra passer à l'action. A mon avis, si nous pouvons mobiliser ainsi l'opinion publique, le gouvernement ne pourra demeurer insensible et devra faire quelque chose.

• (8.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je vais appuyer ces gens et lutter avec eux, eu égard aux circonstances. Je ferai tout mon possible pour obtenir et pour leur assurer un niveau de vie dont tout Canadien devrait bénéficier.

En terminant, j'exhorte de nouveau le gouvernement à reviser toute sa théorie et ses conceptions au sujet de ces Canadiens. Songeons à l'ensemble de la société et à ces gens défavorisés; je pense spécialement ici aux vieillards, monsieur l'Orateur.

**M. Ross Whicher (Bruce):** Monsieur l'Orateur, c'est bien dommage que je n'aie pu entendre tous les discours prononcés cet après-midi. J'aurais dû en avoir la chance, mais c'est de ma faute: je devais être ailleurs. J'aurais dû pouvoir entendre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je sais qu'il doit avoir bien des choses à dire dans un débat comme celui-ci. Le seul député que j'aie entendu est celui qui m'a précédé, et de tiens à dire à ce jeune homme que ses idées sont tout particulièrement intéressantes. Il pense tout comme nous tous à la Chambre, quel que soit notre parti. De fait, nous voudrions tous qu'il puisse y avoir un paradis sur terre. Nous souhaiterions tous pouvoir atteindre, reconnaître et englober dans nos programmes non seulement les vieillards, les parents et grands-parents, mais les invalides,

les aveugles, les personnes qui doivent malheureusement vivre des allocations aux mères nécessiteuses, de la pension de vieillesse, ainsi que les indigents dont le député a parlé.

Maintenant que j'ai entendu les propos d'autres députés, je suis persuadé que tous ici, à la Chambre, indépendamment de leur parti, se rendent compte que le Canada n'est pas le paradis terrestre. Nous voudrions pourtant qu'il en soit ainsi. On nous dit dans la Bible que le royaume des cieux est ailleurs. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est de faire notre possible pour faire disparaître l'indigence et faire bénéficier nos vieillards et les autres personnes qui ont été négligés des beaux côtés de la vie au pays.

Permettez-moi de vous dire ceci. Nous savons tous que beaucoup de nos vieillards au Canada méritent un bien meilleur sort. Tous les députés savent très bien que si nous sommes ici, vous et moi, c'est que nos parents et nos grands-parents l'ont voulu; c'est évident. Nous savons pertinemment que nous désirons pour eux ce que la vie peut offrir de meilleur.

Il y a une chose que mon honorable ami ne nous a pas dite il y a quelques instants dans son beau discours: il ne nous a pas dit où était le juste milieu. Tout ce qu'il a dit, c'est qu'à l'heure actuelle ils ne reçoivent pas assez. Il n'a pas dit s'ils devraient recevoir $500 par mois, et c'est cela que j'aimerais savoir. Monsieur l'Orateur, j'ai père et mère. Certains d'entre nous ont des parents; d'autres pas. Mon père et ma mère reçoivent aujourd'hui la pension de la vieillesse. De fait, ma belle-mère et mon beau-père la reçoivent aussi. Tout autre dans ma situation aimerait leur voir obtenir le plus d'argent possible pour profiter de cette vie meilleure, pour jouir de cette juste société dont on entend parler au Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** J'aimerais savoir si le député de Winnipeg-Nord-Centre estime que $500 par mois suffirait. Si le gouvernement actuel donnait à nos retraités $500 par mois, le député se lèverait-il pour dire que cela suffit ou demanderait-il $600? Je connais ces gens-là. Si vous leur donnez $1,000, ils veulent $2,000. Où trouverons-nous l'argent? Je n'ai pas eu la chance d'entendre mon savant ami cet après-midi, mais j'aimerais entendre un homme qui est ici depuis aussi longtemps que lui nous dire où nous trouverons cet argent. J'ai suivi de très près ce que nous a dit le préopinant, et il n'en a pas soufflé mot. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il existe une grande pauvreté et que trop souvent bien des vieillards pensionnés vivent dans la pauvreté. Bien des jeunes contribuables paient l'argent qui permet de verser des pensions à ces personnes âgées.

La pauvreté est grande et il se fait beaucoup de travail afin que les contribuables puissent verser les impôts qui assurent les pensions de non grands-mères et grands-pères. Nous assurons une subsistance, quelque modeste qu'elle soit, à ces citoyens canadiens. D'où vient cet argent? Où leur verse-t-on autant d'argent? J'ai suivi le député de Winnipeg-Nord-Centre de très près, et j'ai beaucoup lu dans ma vie au sujet de l'île socialiste de l'Angleterre. J'aimerais savoir s'ils sont mieux partagés que les Canadiens. D'après moi, ils ne versent pas beaucoup plus que l'équivalent de $10 par mois à leur citoyens âgés.

**Une voix:** Et en Suède?

**M. Whicher:** Je vois qu'il est question d'allocations de vieillesse aux anciens combattants. Que sont-elles par rapport à celles que la sécurité sociale accorde aux anciens combattants en Angleterre? N'oublions pas qu'on y nage en plein socialisme. Le député a-t-il songé à le faire remarquer à la Chambre cet après-midi? En effet, les anciens combattants, en Angleterre, reçoivent très peu en comparaison de ce que touchent les nôtres ici. Je le dis au nom du ministre des Affaires des anciens combattants, (M. Dubé), les députés présents ici ce soir devraient être fiers de la manière dont nous traitons nos anciens combattants, au Canada.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, nous pourrions faire mieux. Au lieu des 52 p. 100 que nous percevons aujourd'hui sur nos sociétés, nous pourrions peut-être en réclamer 75. Au lieu d'enlever 90 p. 100 à ceux qui gagnent beaucoup d'argent au Canada, prenons-leur 100 p. 100. Ce faisant, nous les inciterons à quitter le Canada, comme ce fut le cas dans le passé, car nous l'avons fait, plus qu'aucun autre pays dans le monde.

Certains députés mentionnent que le pays au sud du nôtre est le plus grand et le plus riche du monde. Je me sens l'envie de signaler à mes honorables collègues de la Chambre des communes que nous voulons aider nos concitoyens âgés, les gens qui reçoivent des allocations d'anciens combattants, des pensions d'invalidité ainsi que les autres. Comparons ce qu'on est en train de faire avec ce qu'on fait dans cette société d'abondance au sud de notre pays.

Ils ont aux États-Unis quelque chose qui ressemble au régime de pensions du Canada. Ils n'ont pas de programme de sécurité de la vieillesse. Un grand nombre d'entre nous, de ce côté de la Chambre, éprouvent beaucoup de respect dans nos cœurs pour l'ancien premier ministre du Canada qui pouvait critiquer un tantinet nos voisins du Sud. En même temps, nous avons le devoir d'entreprendre quelque chose en notre nom personnel. Cette chose a commencé, il y a quelques années, avec le régime de pensions du Canada. C'est d'ailleurs ce qu'on a entrepris aux États-Unis, et qui a été créé et adopté par les sociétés et par les petites entreprises. Elles versent certaines sommes à la Caisse du gouvernement. C'est cela qu'on appelle l'impôt de la sécurité sociale. Or, les États-Unis ne connaissent pas encore cela.

• (8.30 p.m.)

Grâce au régime de pensions de vieillesse, nous essayons de présenter une mesure sociale satisfaisante. C'est là une situation qu'on examine depuis qu'on négocie ce programme. C'est un programme que les membres de la Chambre des communes peuvent apprécier et dont les députés de ce côté-ci sont fiers, comme ils l'ont toujours été depuis l'entrée en fonction du gouvernement. Les honorables représentants des autres partis sont peut-être mécontents. Ils diront peut-être que si les pensionnés de la vieillesse peuvent obtenir $150 par mois, ils devraient en obtenir $175. S'ils peuvent obtenir $110 sous forme d'autres prestations, ils devraient en obtenir $125, et si l'ensemble des prestations qu'ils peuvent obtenir peuvent augmenter jusqu'à $500, ils devraient en obtenir $1000. Ils peuvent dire cela, car ils savent bien qu'ils n'auront jamais à régler cette situation. Je voudrais que le député qui a déposé cette résolution vive encore une centaine d'années, car il découvrirait que le gouvernement n'aura jamais le pouvoir de mettre en œuvre les programmes dont il souhaite l'établissement par résolution.

Nous voulons tous changer notre société. Nous voulons tous l'améliorer. Mais où aimerions-nous vivre ailleurs? Aimerions-nous vivre en Hongrie, à Cuba, en Russie, en Israël, en Allemagne, ou en France; ou bien préférons-nous vivre au Canada? Tous les Canadiens, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, sont fiers de leur pays. Nous essayons tous d'améliorer nos conditions d'existence, même ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

[M. Whicher.]

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au député. Je l'ai écouté pendant une demi-heure la semaine dernière, et aujourd'hui encore pendant 15 ou 20 minutes, parler des problèmes qui assaillent notre pays. D'après lui, aucun problème ne se pose dans le domaine de l'évolution sociale. Qu'il me dise si nous avons un problème quelconque au Canada. Il prétend que nous n'en avons aucun. Je crois que nous avons des problèmes, et j'aimerais que le député nous en parle.

**M. Whicher:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de m'instruire comme le député. Mes parents étaient très pauvres. J'ai écouté un professeur d'université qui parlait fort intelligemment, et j'espère que ma réponse à la question du député sera plus intelligente que sa question même. Nous avons des problèmes, et en ma qualité de membre de mon parti, j'admets que nous en avons.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous en êtes un vous-même.

**M. Whicher:** Je suppose que je suis un des problèmes de mon parti, mais ce n'est pas votre cas. Nous reconnaissons que de nombreux problèmes se posent au Canada. C'est évident. Toutefois, depuis mon accession à la Chambre des communes, en septembre dernier, j'ai écouté les questions posées au sujet de ces problèmes et je crois que la réponse...

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que je m'y perds un peu. Voici ma question. Un grand nombre de personnes dans l'industrie forestière—et ma question porte particulièrement sur l'industrie forestière—croient qu'elles ont été traitées injustement et n'ont aucun droit sous ce rapport. J'ai reçu des lettres à ce sujet. Le député a signalé qu'il n'y a pas de problème dans ce domaine. Je lui demande si effectivement il y a oui ou non un problème dans ce domaine au Canada. Prétend-il qu'il n'y en a pas?

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais au député à combien de questions il désire obtenir une réponse.

**M. Whicher:** Monsieur l'Orateur, la réponse est évidente. Les commettants du député posent des questions à un érudit. Si on me les posait, je pourrais résoudre le problème.

**M. Lundrigan:** Je pose la question de fait personnel, monsieur l'Orateur...

**Une voix:** Vous ne faites qu'empirer les choses.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, le député a fait allusion au fait que le représentant de Gander-Twillingate n'est pas instruit. Je ne peux pas parler de l'instruction du député c'est son problème.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom) a une question à poser.

**M. Nystrom:** Monsieur l'Orateur, le député de Bruce (M. Whicher) accepterait-il de répondre à une question en ce moment?

**M. Whicher:** Avec plaisir.

**M. Nystrom:** Le député dit que nous n'exploitons aucune source pour obtenir des revenus de cette nature. Favoriserait-il un impôt sur les plus-values de capitaux afin de trouver l'argent nécessaire pour améliorer le sort des vieillards pensionnés?

**M. Whicher:** Monsieur l'Orateur, voilà une question fort pertinente. Je suis tout à fait en faveur d'un impôt sur les plus-values de capitaux.

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, pourrions-nous revenir sur terre pour un moment? J'aimerais parler de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et le faire avec tous les égards que l'on doit aux citoyens âgés. Mais, pour le moment, je veux parler plus précisément des allocations et des pensions des anciens combattants. La loi sur les allocations aux anciens combattants a vu le jour en 1930 et, à mon avis, au cours de ses 39 ans d'existence, on ne s'est pas assez occupé de l'ancien combattant, surtout de l'ancien combattant d'un âge avancé, qui n'a pas les moyens de faire face aux augmentations progressives des prix des articles dont il a besoin.

Le député a énergiquement signalé le besoin de concilier la hausse constante du coût de la vie avec les salaires et autres indices de la productivité au pays, mais, pour une raison ou pour une autre, on semble oublier l'ancien combattant âgé, qui est partiellement invalide et, ce qui est plus important encore, les anciens combattants âgés et totalement invalides.

Je suis à la Chambre des communes depuis six mois et j'ai lu maints commentaires du premier ministre (M. Trudeau) et des membres du cabinet, qui parle sans cesse de leur dévouement à la cause de l'égalité: égalité de chances pour tous les Canadiens, peu importent leur race, leur foi ou la couleur de leur peau; mais j'estime, monsieur l'Orateur, qu'on devrait ajouter: «peu importent leurs conditions et leurs aptitudes».

Je reviens à l'ancien combattant qui, à cause de son dévouement, de ses états de service, est partiellement ou complètement invalide et ne peut gagner sa vie. La loi sur les allocations aux anciens combattants a été modifiée en 1952, en 1955, en 1957-1958, ainsi qu'en 1960 et en 1961, mais chaque fois, il a été impossible de prévoir l'augmentation astronomique du coût de la vie.

J'en suis certain, tous les députés, des deux côtés de la Chambre, éprouvent de la sympathie pour les anciens combattants dans le besoin et admettent que le gouvernement devrait songer immédiatement à présenter des lois tendant à améliorer le sort de tous nos citoyens âgés. J'en suis certain aussi, tous les députés anciens combattants eux-mêmes compatissent au pénible état des anciens combattants avancés en âge. Ceux qui n'assistent pas d'ordinaire aux séances du comité parlementaire des affaires des anciens combattants, s'ils aimaient parfois s'y rendre, verraient que ses membres, sans égard à la politique de parti, ont en commun le même objectif: améliorer la situation de tous les anciens combattants en ce qui concerne les prêts consentis aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et toutes les mesures législatives visant ceux qui ont été en activité de service pour le Canada au cours des derniers conflits.

Je demande donc en toute sincérité, monsieur l'Orateur: qu'attendons-nous? Le rapport Woods, celui du comité chargé d'enquêter sur le travail et l'organisation de la Commission des pensions du Canada, est prêt depuis des mois. Le comité a reçu, de chacune des associations de vétérans au Canada, des mémoires rédigés avec soin. La Légion royale canadienne a préparé des commentaires généraux sur le rapport. L'Association des anciens combattants de Hong-Kong au Canada a présenté un exposé sur les recommandations du rapport Woods. Nous avons une déclaration conjointe des Associations nationales des anciens combattants du Canada, ainsi qu'un mémoire du Conseil national des associations des anciens combattants du Canada. Qu'attendons-nous?

• (8.40 p.m.)

Qu'attendons-nous? Mettons la dernière main au Livre blanc et déposons-le, puis

mettons-nous à l'oeuvre dans l'intérêt de ce groupe important de citoyens canadiens qui, pour raison d'âge ou d'infirmité, ne peuvent plus faire partie de la population active.

Je devrais rendre hommage aux membres de la Commission des allocations aux anciens combattants de leur rapport détaillé, où sont énumérées leurs activités. C'est intéressant à noter—j'en parle pour que nous prenions conscience de nos responsabilités dans ce domaine—l'âge moyen des bénéficiaires des allocations aux anciens combattants de la première guerre mondiale est actuellement de 75 ans et de 59 pour ceux de la seconde guerre mondiale. Certains députés seront peut-être étonnés d'apprendre que l'on s'occupe encore d'anciens combattants de la guerre de 1885, ou que 182 anciens combattants de la guerre sud-africaine et 415 veuves des combattants de cette guerre touchent encore des allocations. J'ai pensé que ces chiffres pourraient frapper ceux qui ont la charge de ces Canadiens.

A nouveau, monsieur l'Orateur, je félicite la Commission de l'œuvre qu'elle a accomplie et j'espère qu'elle continuera à étudier avec bienveillance les cas de tous les anciens combattants qui demandent des allocations et que l'on fera preuve de générosité quand on décidera du montant des allocations à verser. Je le répète, la nécessité d'améliorer la situation de tous nos citoyens âgés me préoccupe, et au nom des membres de l'opposition qui ont manifesté une préoccupation analogue au cours du débat d'aujourd'hui, j'exhorte à l'action les ministres qui ont le pouvoir de remédier à cet état de choses. Ne tardons plus.

**M. McIntosh:** Puis-je poser une question? Elle s'adresse, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Comme le ministre a été ici tout l'après-midi et ce soir, Votre Honneur lui réserverait-il assez de temps, avant dix heures, pour qu'il s'explique. J'imagine qu'il a une déclaration à faire au sujet des allocations des anciens combattants, qui s'impose depuis longtemps. Votre Honneur lui permettrait-il de prendre la parole avant dix heures?

[*Français*]

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de remercier l'honorable député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) d'avoir facilité mon intervention. Au fait, j'allais prononcer quelques mots, lorsqu'il m'a demandé de prendre part au débat.

Je suis ici à la Chambre depuis le début de la discussion sur l'avis de motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et j'attendais, pour prendre la parole, qu'un député de l'opposition traite du sujet qui me concerne plus particulièrement, à savoir celui des anciens combattants.

Monsieur l'Orateur, le 17 février dernier, lors d'un débat amorcé par un membre du Nouveau parti démocratique, l'honorable député de Waterloo (M. Saltsman), sur la motion d'ajournement, je mentionnais qu'un grand nombre d'anciens combattants jouissent déjà d'un revenu annuel garanti, comme le propose son collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Évidemment, cette garantie découle d'abord des dispositions de la loi sur les allocations aux anciens combattants qui, comme tous les députés le savent, est en vigueur depuis 1930.

Bien entendu, ainsi que je le mentionnais alors, la plupart des anciens combattants font heureusement partie de la force ouvrière du Canada et sont en état de se suffire à eux-mêmes. Nous constatons avec joie et fierté qu'un très grand nombre d'anciens combattants réussissent très bien et que quelques-uns, de leur propre initiative, ont atteint certains postes très élevés. Cependant, dans ce domaine comme dans d'autres, il n'a pas été donné à tous les anciens combattants d'avoir la chance et la santé nécessaires pour si bien réussir et c'est pourquoi il incombe au gouvernement de leur aider à obtenir de l'avancement, à réussir et, dans certains cas, à survivre.

De fait, depuis 1930, plus de 300,000 anciens combattants ont profité des avantages prévus dans cette loi. Je devrais, monsieur l'Orateur, préciser immédiatement que cette loi ne s'applique pas à tous les anciens combattants. Elle ne vise que ceux qui ont d'abord besoin d'aide financière, car il serait parfaitement inutile, pour le gouvernement, d'essayer d'aider ceux qui réussissent déjà très bien. En outre, cette loi ne s'applique qu'à ceux qui ont réellement combattu au front et à ceux qui touchent déjà une pension d'invalidité ou qui ont servi au cours des deux guerres mondiales.

La loi a établi d'autres restrictions qui ont trait à l'âge du requérant. En effet, l'allocation ne peut être versée qu'à ceux qui ont atteint l'âge de 60 ans ou, encore, à ceux d'un âge moins avancé, s'ils souffrent d'inaptitude physique. Pour ce qui est des anciens combattants de l'autre sexe—du beau sexe, évidemment—ces allocations peuvent être versées à celles qui ont atteint l'âge de 55 ans.

A l'heure actuelle, ces anciens combattants ont le droit de toucher une allocation qui, ajoutée à ce qu'ils perçoivent d'autres sources, leur assure un revenu maximum annuel de

$1,740 s'ils sont célibataires et de $2,940 par année s'ils sont mariés. Lorsqu'un ancien combattant ne touche pas de revenu personnel, il a droit à une allocation de $105 par mois s'il est célibataire et de $175 par mois s'il est marié. D'autre part, s'il peut en démontrer la nécessité, il peut être admissible, à même le Fonds de secours, à un supplément proportionnel à ses besoins, qui ne porte pas son revenu global au-delà du maximum que je viens de mentionner. Les honorables députés seront peut-être intéressés à savoir que les deux tiers des anciens combattants qui bénéficient d'allocations touchent en plus la pension de la sécurité de la vieillesse et, dans certains cas, le supplément de revenu garanti, de sorte qu'ils reçoivent le maximum autorisé.

De plus, les deux majorations apportées au supplément de revenu garanti et à la pension de la sécurité de la vieillesse, en 1968 et en 1969, n'entrent pas dans le calcul du maximum autorisé en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Au cours de l'après-midi, une question a été soulevée à ce sujet et mon collègue, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), y a répondu.

Il convient également de signaler que les anciens combattants qui touchent une allocation et qui travaillent à l'occasion peuvent, en deçà des limites déterminées, obtenir qu'il ne soit pas tenu compte de ce revenu aux fins du calcul du maximum fixé par la loi. Le revenu annuel d'un allocataire marié, par exemple, peut être porté à $4,140 et celui d'un célibataire, à $2,540. Ces chiffres démontrent donc que les anciens combattants jouissent d'une situation avantageuse, en vertu des dispositions de la loi sur les allocations aux anciens combattants. A ces allocations s'ajoutent certains autres avantages bien connus des honorables députés, notamment la gratuité de l'hospitalisation et des traitements médicaux.

Les dispositions de la loi ont été progressivement étendues depuis son entrée en vigueur. Au fait, elles ont déjà été modifiées à 14 reprises. Les taux ont été périodiquement accrus, afin qu'il soit tenu compte de l'augmentation du coût de la vie. Ils font l'objet d'une étude continuelle, ainsi qu'en témoigne le fait que l'allocation à un célibataire, qui était par exemple de $20 par mois en 1930, est portée aujourd'hui, dans les mêmes circonstances, à $105 par mois. Le gouvernement songe à poursuivre son étude de cette loi et à redresser périodiquement les taux, lorsque les circonstances le justifieront.

En 1962, le Parlement a approuvé une mesure analogue connue sous le nom de Partie XI de la loi sur les allocations et pensions de guerre pour les civils. Cette mesure prescrit l'«extension» des prestations prévues par la loi sur les allocations aux anciens combattants à certains groupes de civils qui, bien que ne faisant pas partie des forces armées, ont rendu des services méritoires à la nation, en temps de guerre. Ces groupes comprennent, par exemple, les membres de la marine marchande, les pompiers volontaires et les membres de la *Newfoundland Overseas Forestry Unit*. Par conséquent, ils jouissent également d'un revenu annuel garanti, au même titre que les bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants.

• (8.50 p.m.)

En outre, un nombre considérable d'anciens combattants et de personnes à leur charge touchent régulièrement des allocations en vertu de la loi sur les pensions. Quand je parle de la loi sur les pensions, je ne parle pas, bien entendu, d'une mesure de bien-être social comme telle, mais plutôt d'un régime d'indemnisation en cas d'invalidité ou de décès résultant du service militaire, ou survenu au cours de celui-ci.

A la fin de la dernière année civile, c'est-à-dire au 31 décembre 1968, 166,000 pensions avaient été versées en vertu de la loi sur les pensions. Cette pension est payable tant que l'invalidité y ouvrant droit subsiste. Ainsi, on peut dire que cette loi assure un revenu annuel garanti. Je devrais préciser que les pensions versées en vertu de la loi constituent une indemnité de plein droit et ne sauraient être considérées comme des prestations de bien-être.

Je devrais également, monsieur l'Orateur, faire une autre mise au point. J'ai dit précédemment que quiconque touche une pension d'invalidité, en vertu de la loi sur les pensions, est, de ce fait, admissible aux avantages de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Ainsi, un ancien combattant qui touche une petite pension, en raison d'une invalidité partielle, peut voir son revenu porté au maximum prévu par la loi sur les allocations aux anciens combattants, pourvu qu'il en remplisse les autres conditions. Il s'agit donc de programmes très importants, et l'on se fera une idée plus juste de leur ampleur en songeant que les prévisions des dépenses de la prochaine année financière invitent le Parlement à voter quelque 224 millions de dollars au titre de la loi sur les pensions et 103 millions de dollars à celui de la loi sur les allocations aux anciens combattants et du Fonds de secours. Il s'agit de sommes très considérables qui représentent de façon visible et concrète l'intérêt que le gouvernement canadien porte et a toujours porté aux anciens combattants.

On se souviendra, monsieur l'Orateur, qu'en 1965, un comité spécial formé par mon

prédécesseur et présidé par le juge Mervyn Woods, a été chargé d'étudier la loi sur les pensions. Mon préopinant, l'honorable député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) s'inquiétait du rapport de ce comité.

Comme je l'ai déjà dit brièvement à la Chambre,—et je veux profiter de l'occasion pour le rappeler encore à ceux qui sont intéressés—ce rapport n'est pas oublié. Au fait, des fonctionnaires de mon ministère et d'autres ministères ont été chargés d'étudier à fond la portée des recommandations et le coût de leur mise en application. Ceux qui ont pris la peine de jeter un coup d'œil sur ce rapport se sont rendu compte de sa complexité. On peut facilement constater qu'il est volumineux, ayant près de 1300 pages et suggérant 148 recommandations. Il faut étudier ces recommandations, leur portée, le coût de...

[*Traduction*]

**M. McIntosh:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Le député de Swift Current-Maple Creek invoque le Règlement.

**M. McIntosh:** Je suis sûr que la Chambre apprécie tout ce qu'a dit le ministre mais ne s'est-il pas fort éloigné du sujet dont la Chambre est saisie ce soir? Ce qu'il vient de nous donner est un résumé de la loi relative aux anciens combattants, y compris la loi sur les pensions, ce qui n'a absolument rien à voir avec les allocations aux anciens combattants. Lorsque je vous ai demandé en premier lieu, monsieur l'Orateur, de bien vouloir donner au ministre l'occasion de prendre la parole ce soir, j'étais convaincu qu'il nous annoncerait une nouvelle mesure législative concernant les allocations aux anciens combattants. C'est là, me semble-t-il ce que nous voulons entendre, et non pas un résumé de la loi sur les anciens combattants en général. Nous aurons l'occasion d'en parler plus tard.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je suppose que la mesure législative viendra plus tard.

**L'hon. M. Dubé:** Monsieur l'Orateur, ce que le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) souhaite entendre n'est peut-être pas exactement ce qu'attendent ses collègues. Je m'efforce de répondre à la question posée par son propre confrère au sujet du rapport du comité Woods. S'il ne veut pas en entendre davantage là-dessus, je...

**M. McIntosh:** Je veux entendre parler de la loi sur les allocations aux anciens combattants, qui est, ce soir, l'objet de nos discussions. Parlez-nous de cela.

[L'hon. M. Dubé.]

**L'hon. M. Dubé:** Si le député consentait à se dominer et à écouter ce que j'ai à dire, il en aurait déjà beaucoup appris au sujet de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit tantôt, le rapport Woods n'est certainement pas oublié. Le gouvernement est actuellement à préparer un Livre blanc qui sera présenté au comité des affaires des anciens combattants en même temps que le rapport et, une fois ces études terminées, évidemment, le Parlement adoptera les lois nécessaires. L'honorable député qui vient de m'interrompre et tous les autres, je l'espère, seront très heureux des résultats.

En ce qui concerne plus précisément la question des allocations aux anciens combattants, si l'honorable député qui vient de me poser une question s'attendait à ce que je fasse une déclaration ce soir, son expérience à la Chambre devrait lui indiquer que ce n'est pas du tout le moment de le faire. Nous voulons tout simplement, en réponse à l'avis de motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, fournir les renseignements qui permettront aux honorables députés de se former une opinion et de voter en connaissance de cause quand le gouvernement présentera des mesures susceptibles de régler les problèmes qui viennent d'être soulevés.

Monsieur l'Orateur, dès le début du débat, j'ai signalé que la plupart des anciens combattants du Canada, soit environ un million, ont réussi à s'installer très convenablement dans la collectivité canadienne. Quant à ceux qui font partie des groupes spéciaux auxquels j'ai fait allusion tantôt et que le gouvernement essaie d'aider, soit en leur accordant des pensions d'invalidité, quand il y a lieu, ou des allocations, quand ils ne se qualifient pas, le cabinet reconnaît la responsabilité qui lui incombe et veille très jalousement à sauvegarder les droits des anciens combattants, en reconnaissance des grands services qu'ils ont rendus à la nation canadienne.

Le gouvernement actuel, à l'instar de ceux qui l'ont précédé, fait son devoir à l'endroit des anciens combattants. Nous voulons faire plus et, éventuellement, nous le ferons. Mais, avant de terminer mes remarques, je puis dire avec fierté que le gouvernement canadien est un de ceux qui traitent le mieux leurs anciens combattants.

• (9.00 p.m.)

[*Traduction*]

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Il a mentionné les membres de l'industrie forestière à Terre-Neuve qui se

sont battus outre-mer. Je sais que le ministre est au courant de la question puisqu'il a reçu beaucoup de courrier à ce sujet. Ces forestiers prétendent qu'on fait preuve de discrimination à leur endroit aux termes du règlement actuel, car ils ne sont pas classifiés comme anciens combattants authentiques. Autrement dit, bien qu'ils se soient battus, aient été blessés, et que certains de leurs camarades soient morts, ils ne sont pas considérés comme véritables anciens combattants de la seconde guerre mondiale et ils jugent que c'est injuste. Le gouvernement compte-t-il écouter les requêtes qu'il en a reçues et leur octroyer les avantages accordés aux vétérans reconnus de la seconde guerre mondiale?

**L'hon. M. Dubé:** Monsieur l'Orateur, dans bien des cas il ne revient pas à mon ministère de définir qui est ancien combattant ou pas. Souvent, c'est le ministère de la Défense nationale qui prend la décision. Je ne puis répondre de façon précise à la question de mon honorable ami. Je vais me renseigner et lui répondre personnellement, si vous le permettez.

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, chaque année cette question revient sur le tapis et je sais que les membres du comité des affaires des anciens combattants et de la défense ont reçu bien des lettres à ce sujet. Je demanderais donc au ministre de faire une déclaration à l'appel des motions à la Chambre et de nous dire si le gouvernement compte adopter une attitude plus raisonnable. Nous voulons savoir à quoi nous en tenir à l'endroit de ces citoyens et savoir s'ils vont être traités en Canadiens de second ordre.

**L'hon. M. Dubé:** Aussitôt qu'on aura pris une décision, elle sera rendue publique.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre au sujet des allocations aux anciens combattants. Pouvons-nous supposer que le ministre collabore avec son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour tenter de persuader le ministre des Finances de corriger certaines des anomalies de l'impôt sur le revenu, signalées au gouvernement de temps à autre? Je songe surtout aux bénéficiaires des pensions d'anciens combattants, qu'on persuade d'accepter en tout ou en partie le supplément de revenu garanti et qui finissent par recevoir le même montant, mais par payer plus d'impôt sur le revenu. Pouvons-nous croire que le ministre veut corriger la situation?

**L'hon. M. Dubé:** Oui, vous le pouvez.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous êtes donc deux.

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire, en prenant part au débat sur la motion à l'étude, que je saisis avec joie l'occasion de traiter d'une question qui fait l'objet d'un examen approfondi à l'heure actuelle et auquel les Canadiens ont consacré une bonne part de leurs énergies depuis 50 ans. C'est notamment le cas depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. La sécurité de la vieillesse et autres questions connexes ont été l'objet de nombreuses préoccupations de la part des Canadiens. Les dirigeants de notre économie se sont inquiétés de la chose. Même si nous avons avancé à pas de géant pour assurer le bien-être à nos vieillards et autres personnes qui ont besoin de l'aide de l'État, il arrive malheureusement que nos programmes de pension ne sont pas aussitôt rajustés que de nouvelles exigences s'imposent. Même si les pensions et prestations, dans le cadre des divers programmes, ont augmenté assez rapidement, en raison du taux accéléré de l'inflation, ceux qui n'ont d'autres ressources que leur pension de l'État ne disposent que du minimum des moyens d'existence. Bien des gens se trouvent donc dans une situation que les Canadiens souhaiteraient meilleure.

A une époque d'abondance comme la nôtre, nous entendons dire chez nous, pays doté d'immenses ressources naturelles et d'une population active intelligente, mobile et passablement instruite, qui crée une bonne partie de son capital et attire bien des capitaux du monde occidental, notamment des États-Unis, que nous devrions faire davantage pour nos concitoyens dans l'indigence et en butte à des circonstances que nous souhaitons tous voir améliorées.

On parle beaucoup, de nos jours, de nos programmes d'assistance sociale. On dit également que notre régime d'assistance sociale est un vrai maquis, qu'il est inefficace et qu'on pourrait facilement lui substituer une sorte de programme d'ensemble, visant à assurer un revenu minimum garanti ou un impôt négatif sur le revenu. Tout cela semble facile à réaliser, mais je me demande si en inaugurant de tels programmes, nous n'aboutirions pas à des injustices aussi nombreuses ou peut-être plus nombreuses qu'à l'heure actuelle.

En prévoyant des normes de revenu pour quelques-uns de nos concitoyens, qui vivent de l'assistance publique, les Canadiens ont été portés, je pense, à confondre tout bonnement le fait d'octroyer des prestations avec un certain niveau de vie. On ne s'est pas rendu

compte que ce qu'il importait de savoir, c'était ce que les montants accordés aux Canadiens permettraient d'acheter. Peu importe, à vrai dire, que le revenu d'un homme soit de $100 par mois ou de n'importe quelle autre somme. Ce qui importe, c'est de considérer le pouvoir d'achat de cette somme et le niveau de vie qu'il procure. Avons-nous jamais cherché à définir le niveau de vie minimum acceptable ou souhaitable pour tous nos concitoyens? Combien de pieds carrés devrait-on avoir pour vivre, quelle quantité d'aliments devrait-on avoir par jour, quelle somme devrait-on consacrer à ses loisirs, et ainsi de suite. Il est bien évident que la même somme ne procurera pas les mêmes services selon les régions du pays. De même on n'a pas reconnu qu'en augmentant les pensions de retraite à l'échelle nationale, nous transférons les biens et les services d'une région dans une autre. Si ce transfert est trop important, il peut entraver la productivité de notre pays, ce dont notre économie et notre population souffriront, y compris ceux que nous voulons aider. Ainsi, quand nous décidons d'augmenter les divers services sociaux et de transférer des biens et des services d'un secteur à un autre de notre économie, nous devons examiner soigneusement les conséquences de nos actes pour l'ensemble de l'économie. Si notre économie n'est pas saine et ne produit pas les biens et les services que nous avons espéré fournir à nos vieillards et aux autres personnes aidées par l'État, soit en raison de leur infirmité soit pour toute autre cause, il n'y a pas grand chose à gagner.

● (9.10 p.m.)

Ayant eu personnellement, pendant des années, à trancher les cas d'invalidité où l'assistance de l'État, sous forme de pensions ou d'allocations, se justifie, il m'est très difficile de fixer un montant uniforme représentant les besoins moyens de chaque individu. Mon expérience personnelle m'a appris que les besoins de ceux qui ont droit à l'assistance de l'État sont tellement variés qu'une seule formule serait très loin de résoudre le problème; bien plus, une seule et unique formule, loin de guérir le mal, créerait encore plus d'injustice.

Il faudrait, me semble-t-il, fixer la pension de vieillesse à un taux ou niveau de base apte à assurer des moyens raisonnables d'existence à nos citoyens âgés tout en tenant compte de la capacité de production de l'économie au moment où il est établi. L'inflation a fait des progrès énormes et rapides au Canada et dans toute le monde occidental. Le Canada se ressent toujours de la situation économique de son grand voisin du Sud, et ce pays est engagé dans une guerre d'usure. Malgré cela, les États-Unis ont mieux réussi à contenir l'inflation que nous, qui avons réduit nos engagements militaires à leur plus simple expression. L'inflation au Canada découle, je crois, de nos vastes programmes de bien-être. J'entends «bien-être» dans son sens le plus large, c'est-à-dire y compris la santé, l'éducation et ainsi de suite.

Quant aux pensions de sécurité de la vieillesse, je n'en préconise pas l'indexation. Le gouvernement en place devra, je pense, décider si l'économie peut supporter une hausse des pensions et les autres mesures nécessaires pour assurer aux gens à qui elles sont destinées un traitement équitable. La hausse automatique des pensions conduirait, je crois, à une économie rigide et inflexible. Au long aller, elle pourrait se révéler nuisible plutôt que bénéfique.

L'abaissement de l'âge d'admissibilité aux pensions de vieillesse, pour souhaitable qu'il soit, alourdit les responsabilités financières de la nation et tend à réduire la productivité de notre économie au cours des 20 dernières années. La productivité de notre pays dénote un rendement accru dans la production de biens, mais peu d'amélioration dans le rendement des services au sein de notre économie. D'autre part, notre population active est telle que les besoins en services augmentent dans une proportion plus grande que nos besoins de production. Notre pays n'augmente donc pas sa productivité véritable aussi rapidement qu'il le devrait. Tout ce qui réduit la productivité du pays porte atteinte à tous nos citoyens. Je suis d'avis que le gouvernement doit augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse pour les rendre conformes aux besoins des gens et à la capacité de notre économie d'améliorer sensiblement les biens et les services. A quoi bon garnir leur gousset si leur condition reste inchangée.

Le revenu annuel garanti constitue l'un de nos plus nobles objectifs. On l'a d'abord proposé de façon très réaliste. On a cru qu'en laissant aux particuliers le soin de payer les frais d'hôpitaux, d'hygiène, d'assistance publique, d'écoles et de bien d'autres services personnels, dont s'occupe l'État présentement, on pourrait y substituer le revenu minimum garanti. Cet objectif doit être reporté loin dans l'avenir et il est lié à une plus grande productivité et sans doute à une économie plus rigide que celle que nous avons. Les programmes de bien-être du Canada ont été élaborés de bonne foi et par des gens intelligents. Nous ne devons pas les démanteler à la légère de crainte de nous trouver pis qu'avant. La nation a essayé d'aider ceux qui se trouvent dans le besoin. Nous avons vu beaucoup d'inégalités, mais il semble que nous ayons pourvu d'une façon raisonnable à la

plus grande partie des besoins de notre population. Ne démantelons pas à la légère le système que nous avons construit avant d'être sûrs de pouvoir le remplacer par quelque chose de mieux.

Je terminerai sur ces quelques remarques, monsieur l'Orateur. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de parler sur cette question.

**M. Hubert Badanai (Fort William):** Monsieur l'Orateur, le projet de loi que contient la résolution est de nature à gagner l'appui de tous les députés, mais il ne tient pas sérieusement compte de ce que coûterait un tel programme. Par exemple, les prévisions des dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que le Parlement a approuvées pour l'année 1967-1968 s'élevaient à 2.8 milliards pour tous les programmes, y compris les allocations provenant de la caisse de la sécurité de la vieillesse. Cette année, la somme est bien plus considérable, comme l'a signalé le ministre cet après-midi.

Ce chiffre représente 26 p. 100 des dépenses correspondantes du gouvernement fédéral prévues pour la même année et il reflète le souci constant qu'on a de la santé et du bien-être des Canadiens. Au cours des six dernières années, le ministère a été chargé de programmes aussi importants que le Régime de pensions du Canada, le régime d'assistance publique du Canada, le supplément de revenu garanti, les allocations à la jeunesse, la caisse d'aide à la santé et l'assurance-santé. Ces programmes visent tous à garantir aux Canadiens les normes les plus élevées de santé et une réelle mesure de protection, s'ils ne peuvent plus gagner leur vie à cause de l'âge, d'une infirmité ou d'un autre empêchement.

Cet après-midi, le ministre a cité des chiffres concernant les dépenses anticipées pour les programmes de bien-être en 1969-1970 qui dépassent 3 milliards. Le supplément de revenu garanti destiné à venir en aide aux personnes âgées qui ont un faible revenu ou qui sont sans ressource, exception faite des paiements de sécurité de la vieillesse, est entré en vigueur en janvier 1967. Le supplément de revenu garanti pouvait atteindre $30 par mois pour les gens admissibles, et ce montant a été porté à $30.60 en janvier 1968. Depuis le mois d'octobre 1967, le supplément de revenu garanti a été versé à 711,277 bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. Près de 57 p. 100 des personnes protégées par le programme de sécurité de la vieillesse recevaient également le supplément de revenu garanti. Ce programme a coûté environ 225 millions durant l'année civile 1967.

• (9.20 p.m.)

Depuis janvier 1967, les citoyens âgés de 68 ans ou plus ont droit à la pension de sécurité de la vieillesse. Cette année, les personnes âgées de 66 ans et plus seront admises aux prestations de la sécurité de la vieillesse; à partir du 1er janvier prochain, il en sera de même pour toutes celles qui auront atteint 65 ans. Pour compléter nos programmes d'assurance sociale, nous avons le régime d'assistance publique du Canada, en vertu duquel des accords ont été signés avec toutes les provinces en 1967. L'intérêt de ce régime est d'intégrer en une seule mesure d'ensemble les divers programmes d'assistance publique tels que l'assistance-vieillesse, les allocations aux aveugles, les allocations aux invalides et l'assistance-chômage. En étendant pour la première fois la participation financière fédérale à des secteurs supplémentaires tels que les allocations aux mères nécessiteuses, l'aide à l'enfance et les services de santé et de sécurité sociale, le régime met aussi l'accent sur la prévention et la réadaptation et, par le fait même, laisse entrevoir la réduction des fardeaux imposés à l'assistance publique.

Il y a quelques intants, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) nous a fait un rapport sur les pensions des anciens combattants et autres allocations qui leur sont accordées. Aussi, je ne reparlerai pas des choses qui s'appliquent aux anciens combattants. En 1967, on a payé les premières allocations relatives au supplément de revenu garanti et 57 p. 100 environ de pensionnés de la sécurité de la vieillesse remplissaient les conditions requises pour toucher ce supplément, en tout ou en partie. En 1967 également, on a payé les premières pensions de retraite découlant du régime de pensions du Canada et les personnes âgées de 68 ans ont été admises à toucher les allocations de la sécurité de la vieillesse, du régime de pensions du Canada et du supplément de revenu garanti.

On ne peut guère dire que nous n'ayons beaucoup songé, depuis six ans, à nos citoyens âgés. Je dois toutefois rappeler que toutes ces choses coûtent de l'argent. Les dépenses publiques pour la santé et la sécurité sociale, de l'ordre de 3.9 milliards de dollars en 1962-1963, sont passées à 6.5 milliards en 1967-1968. Dans une seule année, l'augmentation a dépassé le milliard de dollars. Ce sont là des chiffres impressionnants. Par rapport au produit national brut, les dépenses sont passées de 9.5 p. 100 en 1962-1963 à 10.4 p. 100 en 1967-1968.

Les dépenses de la sécurité de la vieillesse jouaient un rôle essentiel dans les chiffres indiqués. En 1962-1963, il y avait 950,000 retraités qui ont reçu 734 millions de dollars. Cinq ans plus tard, il y avait 1,366,000 retraités qui ont reçu une prestation totale de $120.50 par mois, y compris la pension de sécurité de la vieillesse de $78. En 1976, le

régime de pensions du Canada paiera $125 par mois si l'escalade continue à raison de 2 p. 100 par an. Si on ajoute cette somme à la sécurité de la vieillesse, on obtiendra une prestation mensuelle de $215 pour chaque retraité.

En comparaison des autres pays européens, ce tableau devrait remplir de fierté les Canadiens. La pension mensuelle minimum payable à chaque personne âgée au Canada est de $73, alors qu'elle est de $55 aux États-Unis. Si une personne âgée au Canada n'a pas d'autre revenu, elle peut recevoir $109.20 par mois. Aux États-Unis, aucune disposition ne prévoit l'octroi d'une somme supérieure à $55. En Grande-Bretagne, la pension mensuelle par résident est de $56. En France, la pension est de 20 p. 100 des gains précédents si l'on prend sa retraite à 60 ans, 40 p. 100 si l'on prend sa retraite à 65 ans, ou 60 p. 100 si l'on ne prend pas sa retraite avant 70 ans. La proportion en Allemagne de l'Ouest est de 45 p. 100 des gains antérieurs si l'on a cotisé pendant 30 ans.

En Suède, la proportion est de 60 p. 100 des gains antérieurs après 30 ans de cotisation. Cet après-midi, le ministre a signalé les inconséquences de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre. Tout en proposant que le gouvernement s'oriente vers un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens, la motion nous demande instamment d'abandonner l'évaluation des ressources à propos du supplément du revenu garanti. Un revenu garanti pour tous les Canadiens constituerait un programme d'évaluation des ressources qui concernerait toute la société canadienne. Le supplément de revenu garanti est un programme de revenu garanti qui concerne seulement la partie de la société canadienne dont les membres ont plus de 66 ans. Le 1er janvier de l'année prochaine on étendra sa portée de manière à y inclure tous ceux qui ont plus de 65 ans. Veut-on que nous abandonnions cette forme de programme ou que nous en étendions la portée?

Le programme d'assurance frais médicaux, qui est entré en vigueur le 1er juillet 1968, n'a pas été accepté par toutes les provinces, mais il semble que le cas échéant elles prendront les mesures nécessaires pour compléter la mesure fédérale, rendant ainsi possible l'application d'un régime national d'assurance frais médicaux payable par anticipation. Nous sommes partisans des soins médicaux.

La débilité mentale est considérée comme un problème national important sous l'angle économique, social et de la santé. Il figure parmi les premières causes de l'invalidité qui frappe les gens de tous les groupes d'âge. Elle est responsable d'une frustration prolongée et incommensurable ainsi que d'une perte pour la famille des débiles mentaux et représente une énorme perte en production économique pour la société. Le gouvernement a reconnu que la débilité mentale est un sujet de préoccupation nationale, qui exige un appui financier accru à des programmes conçus particulièrement pour prévenir et enrayer cette invalidité.

L'opposition semblerait vouloir édifier une thèse qui, lorsqu'on l'examine au grand jour, ne s'étaie sur rien. Je tiens à féliciter le ministre de l'aperçu global et complet qu'il a donné du programme social de l'État, qui n'a pas son pareil dans le monde occidental. Notre pays, il me semble, a la bonne fortune d'être doté d'un gouvernement consciencieux qui distingue la réalité des chimères lorsqu'il s'agit des nécessiteux. Je reconnais cependant qu'il faudrait envisager de relever les pensions des fonctionnaires retraités. L'augmentation du coût de la vie leur cause un préjudice. Voilà pourquoi j'appuie les recommandations du comité qui a présenté, il y a deux ans, un rapport excellent prônant une augmentation. J'exhorte le ministre à prendre des mesures au plus tôt envers ce groupe.

• (9.30 p.m.)

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir présenté cette motion à la Chambre. Depuis 27 ans, il plaide dans cette enceinte—je dirai pour l'honneur de ceux qui y siègent—la cause de ceux qui dans notre société méritent la considération de la nation, ces gens qui sont dignes de l'aide que le Canada peut leur octroyer.

J'ai été quelque peu surpris de voir le député de Fort William (M. Badanai)—un des plus gentils—exposer la vérité à propos de choses qui autrement auraient paru invraisemblables. Quand le député a cité des statistiques comparant le Canada à d'autres pays, peut-être aurait-il dû signaler l'envers de la médaille, savoir que le Canada est beaucoup plus riche que les pays qu'il a cités et que la part du produit national brut que nous consacrons à nos programmes de bien-être a de quoi nous faire rougir. Les pays que le député a cités dépensent un pourcentage beaucoup plus élevé à cet égard.

**L'hon. M. Munro:** C'est faux.

**M. Saltsman:** C'est vrai, et je citerai l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, qui

consacrent un plus fort pourcentage que nous de leur produit national brut au bien-être social. Le seul pays qui, compte tenu de son produit national brut, dépense à cet égard moins que le Canada est peut-être les États-Unis. On doit aussi signaler cet aspect de la question.

Je suis heureux que les autres députés aient en grande estime le député de Fort William. Je suis sûr qu'il croit sincèrement aux choses qu'il a déclarées ce soir, mais je lui demanderai de ne pas user des clichés que, j'en suis sûr, le député de Winnipeg-Nord-Centre entend depuis 27 ans, surtout le refrain qu'il faut trouver de l'argent pour financer les nouveaux programmes. Des députés comme lui demandent souvent si nous pouvons nous permettre certaines choses. Je signale respectueusement que dans ce cas nous le pouvons.

J'ai une question à poser au ministre des Postes, qui n'est malheureusement pas ici aujourd'hui, à propos d'une déclaration qu'il a faite il y a quelques années. Il a dit que le pays avait deux options. Ou bien il voit grand, et alors il va de l'avant et fait le nécessaire; ou bien il prétend que le pays n'a pas le moyen de faire certaines choses. Je prétends que cette perle de sagesse s'applique à notre gouvernement actuel. A titre de conseiller du gouvernement, il devrait le convaincre que le Canada devrait prendre des mesures pour faire évoluer notre société, car il en a bien les moyens. Il devrait faire profiter ce parti de sa sagesse, que notre société, à mes yeux, a trop longtemps ignorée.

Je vais signaler quelques-unes des choses que le Canada devrait oublier, d'après le ministre, s'il prétend ne pas en avoir les moyens. Pouvons-nous nous permettre certaines des choses que nous faisons actuellement, et quel en est le prix? Combien nous coûte le chômage dans notre pays? Plus, ou moins que les pensions de vieillesse accrues? Je vais vous donner une idée du coût du chômage. On a calculé qu'en 1957—il s'agit des chiffres cités dans le rapport du Conseil économique—le pays a perdu 5 p. 100 de sa capacité de production, soit quelque 3 milliards de dollars. En chiffres ronds cela aurait rapporté à peu près 1 milliard d'impôts. Pouvons-nous nous permettre pareil manque à gagner? Un milliard, c'est à peu près deux fois ce que nous vesons à nos anciens combattants.

Je n'ai jamais entendu le député de Bruce (M. Whicher) se lever à la Chambre pour demander si le pays pouvait se permettre d'avoir du chômage. Tout ce qu'il demande c'est: pouvons-nous nous permettre d'augmenter les pensions de vieillesse ou les allocations aux anciens combattants. On ne devrait même pas se demander si nous pouvons nous le permettre.

Voyons donc l'année, 1968, qui a même été pire. On a estimé que le chômage nous aurait fait perdre 7½ p. 100 du produit national brut réalisable, soit plus de 5 milliards de dollars, ce qui représente une perte d'impôts de 1.5 milliard. A cause de cela, il a fallu accroître les taux d'imposition, tandis que notre produit national brut a été réduit. Aussi longtemps que nous conserverons cette attitude, nous ne pourrons nous permettre d'augmenter les allocations aux malades, aux anciens combattants et à ceux qui ne sont plus en mesure de subvenir à leurs besoins. Aussi longtemps qu'il y aura au pays du chômage et des gens qui ne peuvent plus s'aider eux-mêmes ou s'acquiter de leurs obligations, nous ne pouvons pas négliger le défi du chômage et de la baisse de la productivité. Si nous devions le faire, nous encouragerions délibérément le gaspillage au pays.

Les députés font bien de demander comment nous payons ces mesures sociales. C'est une question qui devrait être approfondie. Il ne s'agit pas simplement d'un manque ou d'une perte en matière de chômage. Songeons aux dépenses au chapitre de l'assurance-chômage, et des divers programmes de bien-être, qui ne sont pas dues à l'invalidité des personnes qui aimeraient trouver de l'emploi, mais aux frais administratifs qu'entraîne le fait de fournir du secours. Permettez-moi de dire qu'une société qui envisage les choses de cette façon ou un gouvernement qui se voit sous ce jour a assurément besoin de mieux se connaître.

Nous avons beaucoup entendu parler de productivité dans notre société, et il a été dit que si nous augmentions la productivité, nous pourrions nous permettre certaines choses. Examinons un instant l'industrie au pays. Penchons-nous sur la question de la productivité. Nous vivons dans un pays qui est sans doute le plus riche au monde. Aucun pays n'a été aussi bien pourvu en ressources, bonne fortune et population que notre pays. Il n'y a aucun doute là-dessus. Nous avons permis à un peu n'importe qui d'entrer au pays et de l'exploiter comme bon lui semblait. C'est à peine une qualité de notre gouvernement. Nous avons permis à l'investissement étranger d'envahir notre industrie secondaire. Nous avons approuvé l'importation de travailleurs aux dépens de notre propre main-d'œuvre.

Ces gens ont fait le même travail à meilleur marché quand ils travaillaient pour notre grand voisin au Sud. Il m'est impossible de faire les calculs nécessaires pour traduire cela en dollars et en cents. Malheureusement, notre parti n'a pas les données nécessaires à sa disposition, et le gouvernement refuse de faire ce genre de calculs.

Il doit évidemment se produire une perte énorme dans notre société. Cela n'est pas dû au refus des gens de travailler fort, ni à des pertes dans nos ressources. Elle résulte de ce que nous avons un gouvernement content de lui, qui refuse de regarder plus loin que le bout de son nez, qui refuse même de croire au jugement de ses propres dirigeants de naguère, que le 20e siècle pourrait être, à de multiples égards, le siècle du Canada. Nous avons laissé ceux qui ont accaparé notre économie faire à peu près tout ce qui leur plaît. C'est intolérable. Un gouvernement, un parti politique qui permettent à une telle situation de durer ne devraient pas laisser leurs membres déclarer à la Chambre que nous n'avons pas les moyens de faire ce qu'on nous demande. Nous n'avons pas les moyens de faire une chose: permettre une incompétence comme celle qui existe dans notre société. Le gouvernement prétend ne pas avoir les moyens de hausser les pensions. L'attitude de notre gouvernement en ce moment est celle de l'autruche.

• (9.40 p.m.)

Si nous n'avons pas réussi à accroître notre productivité en permettant à notre industrie d'atteindre son plein rendement, c'est que nous nous sommes cachés derrière une structure tarifaire qui abaisse le niveau de vie de tous. Notre parti croit que la structure tarifaire est à éliminer. Nous croyons que c'est nécessaire pour que notre industrie puisse avoir un haut rendement. Je le répète, cette structure tarifaire est à éliminer, car elle a deux effets. D'une part elle diminue la richesse, tandis que d'autre part elle augmente les dettes des personnes qui, dans notre société, ont besoin de biens et de services. Pour les privilégiés de la fortune, peut-être n'est-ce pas là un problème sérieux, mais pour ceux qui sont dans le besoin, cette combination est injuste.

Pouvons-nous nous le permettre? Que pouvons-nous nous permettre? Jetons un coup d'œil sur nos impôts. Le rapport remonte à un an ou deux, mais on n'y a pas donné suite et le régime fiscal du Canada est le plus injuste du monde. Nous avons un régime fiscal qui appauvrit le pauvre et enrichit le riche. Le gouvernement n'a presque rien fait pour adopter ce rapport et améliorer notre régime fiscal. Pouvons-nous donner tous les ans 225 millions de dollars à des gens qui n'en ont pas besoin, à des gens qui sont déjà riches, aux industries qui n'ont pas besoin de concessions? Pouvons-nous permettre que les gens à revenu moyen versent plus d'impôts que d'autres afin d'accorder des gratifications aux industries pétrolières et minières et aux spéculateurs? Je ne vais pas retourner sur toutes ses faces l'expression «société juste», car elle nous afflige par suite de l'incurie du gouvernement. Le gouvernement actuel n'a pas réussi à maîtriser l'inflation.

**L'hon. M. Munro:** Et les pensions de vieillesse?

**M. Saltsman:** Les pensions de vieillesse? Si nous n'avions pas perdu l'an dernier 1.5 milliard de dollars en impôts, le gouvernement aurait pu virtuellement doubler les pensions de vieillesse. Si le gouvernement avait entériné les recommandations de la Commission Carter et obtenu ainsi des recettes accrues, il aurait pu majorer de 50 p. 100 les allocations des vétérans et les pensions. Mais les compagnies minières méritent peut-être plus de considération que les vieillards et les veuves dans notre société! Pendant la guerre, nous n'avons pas hésité à disposer de leur corps. Ils ont vécu et certains sont morts pour notre pays. Le moins que puisse faire la société actuelle, c'est de veiller à leurs intérêts. Est-ce trop que de nous occuper de nos vétérans, dont certains ont consenti à mourir pour la patrie? Je ne dis pas que nos gouvernements se soient montrés entièrement réfractaires aux problèmes de nos anciens combattants, ni à ceux de nos malades. Je crois plutôt qu'ils y ont réagi avec sympathie. Mais si les députés, à maintes reprises, soulèvent ces mêmes problèmes, c'est que l'écart entre les riches et les pauvres dans notre pays est tellement flagrant qu'il ne peut être comblé que par l'intervention du Parlement.

La question est de savoir si nous faisons tout notre possible. Dans notre motion, nous répondons catégoriquement non. Nous ne faisons pas tout ce que nous pouvons à ce sujet. Le gouvernement se dérobe par des phrases bien frappées, qu'on nous sert depuis toujours. Celle-ci, par exemple: Nos moyens ne nous le permettent pas. Le gouvernement allègue que nous ne pouvons payer une foule de choses, dont une augmentation des pensions de vieillesse et des allocations aux anciens combattants. Le NPD affirme que nous ne pouvons nous permettre le gaspillage qui se fait dans notre société, que nous ne pouvons nous permettre notre régime fiscal actuel, que nous ne pouvons nous permettre le

chômage. Rien ne sert au gouvernement de prétendre que nous vivons dans le meilleur des mondes possibles et qu'il représente le plus parfait des partis politiques. Les députés ont encore des choses à dire sur ce sujet. Je me suis levé ce soir pour relever le défi lancé par le député de Fort William (M. Badanai) et le député de Bruce (M. Whicher). Je regrette que ni l'un ni l'autre n'aient jugé opportun de demeurer à la Chambre assez longtemps pour entendre les réponses qu'on essayait de donner à leurs questions.

Les membres de notre parti continueront à exhorter les députés et le gouvernement à rendre justice à nos gens et à ne pas se soustraire à leurs obligations, par dureté ou incompétence, en prétextant que nous ne pouvons pas nous le permettre. Les Canadiens ont les moyens de se permettre ce qu'ils veulent.

**M. Kaplan:** Monsieur l'Orateur, le député a déclaré que son parti est en faveur de l'abolition de tous les droits de douane. Cette observation englobe-t-elle l'industrie de la chaussure et celle du textile?

**M. Saltsman:** Monsieur l'Orateur, si on s'occupait davantage des problèmes de notre industrie et si on pouvait s'engager dans une voie plus sensée, grâce à une aide éclairée à notre industrie, nous pourrions vivre dans une société où il n'y aurait aucun droit de douane.

**Une voix:** Quel charabia!

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, durant les quelques minutes qui restent avant la fin du débat, je voudrais féliciter mon collègue d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. Je suis persuadé que tous les députés devraient féliciter le député d'avoir tenu ces propos. Je suis étonné de voir le député de Bruce (M. Whicher) se lever encore une fois pour défendre les nantis et, de fait envoyer les déshérités au diable. Un coup d'œil sur notre pays montre que cinq millions de Canadiens pauvres, à faible revenu, mènent une vie d'enfer, cherchant à subsister dans une société de laquelle ils reçoivent bien peu. En pareilles circonstances, je suis fort étonné par l'attitude des députés d'en face qui critiquent la position de mon parti, qui cherche à aider ces gens. Il est faux que notre pays n'ait pas les moyens de leur accorder le soutien voulu. Quand, demain, il lira dans le hansard ses propos de ce soir, le député de Bruce se demandera, j'en suis persuadé, ce qu'en pensent les gens de sa circonscription, surtout ceux qui n'ont que leur pension de vieillesse.

• (9.50 p.m.)

Je voudrais soulever un autre point. On sait que les vieillards à revenu insuffisant perdent fatalement leur maison parce qu'ils sont incapables de payer les impôts fonciers. Il y a sûrement à notre époque de communications rapides et d'ordinateurs une méthode pour déduire des impôts fonciers les frais d'éducation. Les personnes âgées se voient privées de l'abri qui, parfois, a été celui d'une vie entière. Même s'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale, le gouvernement central pourrait certes donner l'élan pour que les taxes scolaires soient déduites des contributions foncières municipales dans les cas que j'ai mentionnés. Les impôts seraient réduits de moitié.

Le député de Bruce a dit que les députés de ce groupe-ci voulaient le paradis terrestre. Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel pourrait créer une situation qui rendrait les gens fiers d'être Canadiens. Malheureusement, aucun effort réel ne tend à améliorer le sort de nos déshérités. Les députés doivent sûrement avoir honte, dans leur circonscription, devant les effets de la pauvreté à notre époque. Que le gouvernement cesse de se croiser les bras. Il devrait agir et faire quelque chose dont chacun pourrait être fier. Je suis sûr que le ministre pourrait vraiment faire quelque chose en ce domaine s'il se montrait suffisamment résolu. Toutes les études entreprises justifient une augmentation des pensions de retraite. Mon ami de Waterloo (M. Saltsman) a montré que le pays pouvait se permettre d'augmenter les pensions non seulement des personnes âgées mais encore des fonctionnaires retraités et d'autres gens qui n'ont pas une part équitable des richesses produites par le pays.

Il n'y a pas longtemps, M. Reuben Baetz, directeur du Conseil canadien du Bien-être a énoncé clairement ce dont nous avons besoin quand il a déclaré:

> Si la société juste doit être quelque chose de plus qu'une abstraction creuse et dénuée de sens, on doit la fonder sur certains droits fondamentaux, dont les droits sociaux, civils et politiques.

Nous avons entendu le député de Bruce dire tout à l'heure que les libéraux sont sur le point de créer la société juste. Nous avons entendu des ministres dire, en réponse à des questions, qu'on allait annoncer bientôt quelque chose. Ma foi, si l'on doit vraiment avoir

la société juste, il faudrait que le gouvernement fasse ce qu'a proposé M. Baetz. D'après lui, aucun droit social n'importe plus que le droit à un revenu suffisant. Je cite ses paroles:

Nous devrions englober cet objectif socio-économique dans notre système de valeurs dès maintenant. La méthode d'administration du régime du revenu garanti pourra être mise au point plus tard. Au besoin, on pourrait le mettre en vigueur par étapes.

Monsieur l'Orateur, il existe aujourd'hui des méthodes, bien connues des économistes, qui permettraient à chaque Canadien de toucher le revenu auquel il a droit. Je suis sûr que même les partisans du gouvernement se rendent compte qu'il faut absolument aller de l'avant dans ce domaine, afin de ne pas revenir à la situation où il y aurait plus d'assistés sociaux et de bénéficiaires de prestations de chômage que de travailleurs. Il faut faire face à la réalité et envisager d'adopter de meilleures méthodes de financement de notre société que celles que nous employons maintenant.

Selon M. Baetz tous les Canadiens ont droit à des revenus suffisants pour assurer leur bien-être physique et social. A mon avis, aucun député ne rejetterait en principe cette déclaration, mais je suis persuadé qu'un grand nombre s'opposeraient à ce qu'on améliore sensiblement les conditions d'existence des personnes à faibles revenus. Ils préféreraient être les champions des personnes à revenus élevés plutôt que de s'abaisser jusqu'à s'efforcer de mettre fin à la pauvreté telle que nous la connaissons.

M. Baetz déclarait aussi:

Dans notre société complexe, les Canadiens ne sont pas tous capables de subvenir à tous leurs besoins par leurs propres moyens ou grâce à des programmes privés.

Cela saute aux yeux, mais on n'a rien fait de vraiment efficace en ce sens, bien que de nombreux projets aient été proposés et que beaucoup d'économistes aient élaboré des programmes. Le gouvernement n'a pas eu le cran de prendre les mesures qui s'imposent pour s'attaquer à la pauvreté telle que nous la connaissons depuis plusieurs années.

Voici le dernier extrait que j'aimerais citer: Selon M. Baetz, les recommandations du Conseil canadien du bien-être sont basées sur la conviction que l'assurance d'un revenu suffisant est de nature à améliorer la productivité des Canadiens et à stimuler le développement du pays.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que conformément au paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations au sujet de la motion sont censées terminées.

[M. Skoberg.]

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

### QUESTIONS OUVRIÈRES—LE REMPLACEMENT DES TRAVAUX D'HIVER

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Comme ma question de la semaine dernière a été jugée irrecevable, je suis heureux de profiter de cette occasion pour développer certaines des idées que je voulais alors exposer.

Je trouve la période des questions très utile et très stimulante. Cependant, j'imagine qu'il existe parfois entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) et monsieur l'Orateur une sorte de collusion pour améliorer l'état physique des députés de l'arrière-ban, en les obligeant à se lever et à se rasseoir plusieurs fois par jour. Je ne m'oppose pas à cet exercice, puisque c'est à peu près le seul que je fasse depuis que je suis député.

Même s'il est inhabituel pour moi de me faire accorder la parole pendant la période des questions, il est normal de me la faire enlever. Voilà pourquoi je suis ici ce soir pour débattre deux questions. Le 12 mars, comme en fait foi le hansard, à la page 6526, j'ai posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la situation critique du chômage et aux rapports que la Fédération canadienne des maires et des municipalités a récemment présentés au gouvernement. Le gouvernement a-t-il d'autres solutions à proposer pour pallier l'annulation unilatérale des programmes de travaux d'hiver et pour aider les municipalités dans le domaine du contrôle de la pollution des installations hydrauliques et dans celui des programmes de logement?

Et, plus loin:

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député vient de poser une question d'ordre général à laquelle il n'est permis de répondre que par une déclaration à l'appel des motions.

• (10.00 p.m.)

En fait, les neuf municipalités que je représente ont protesté auprès de moi au sujet de l'annulation des programmes de travaux d'hiver. Je conviens avec M. l'Orateur qu'il s'agit d'un sujet qui devrait être l'objet d'une déclaration à l'appel des motions. L'automne dernier, alors que la question des travaux d'hiver était d'une brûlante actualité et que le gouvernement marmonnait des choses vagues au sujet du recyclage de la main-d'œuvre et du développement régional, ce qu'il nous aurait fallu alors—et encore plus aujourd'hui—c'était une déclaration immédiate du gouvernement sur les solutions de rechange possibles puisqu'il avait mis un programme

au rancart sans avertissement, à une époque où les gouvernements municipaux, notamment dans les centres urbains et en voie rapide d'urbanisation comme celui où je demeure, ne pouvaient guère assurer non seulement des emplois, mais encore des projets d'investissements des plus nécessaires.

Songez par exemple aux listes toujours plus longues d'assistés sociaux. Elles accusent, dans les municipalités, une augmentation sensible sur celles des années précédentes, car elles traduisent non pas un chômage saisonnier, mais un chômage critique, encouragé, du moins en partie, par la suppression du programme des travaux d'hiver.

J'ai reçu, par téléphone, des chiffres de la municipalité où je demeure, dans la région de Coquitlam, et j'aimerais mentionner les frais d'assistance sociale du mois de février. En 1966, ils s'élevaient à $44,000; en 1967, à $55,000; en 1968 à $74,000 et en février 1969, à $116,000. Il s'agit là de chiffres ronds, non corrigés de l'accroissement démographique. Je ne voudrais pas qu'on m'accuse de conclusions tendancieuses; elles me semblent inutiles, car la situtaion crève les yeux. La population de la municipalité s'est accrue d'environ 6 p. 100 par an, mais ces chiffres dénotent des frais d'assistance sociale beaucoup plus élevés que cela.

Je voudrais vous faire part de données du Bureau fédéral de la statistique sur le chômage, publiées le 13 mars dernier. On y dit que 6.6 p. 100 des habitants de la Colombie-Britannique cherchent du travail. Dans la région atlantique, un salarié sur dix était en chômage.

J'espère qu'en répondant à ma question, le cabinet ne dira pas des absurdités au sujet de l'accroissement de la population active, pour chercher à dégager le gouvernement de ses responsabilités et justifier son échec quant au problème du chômage. Les emplois sont plus nombreux, bien entendu, mais les Canadiens également. Nous devons avancer plus rapidement pour marcher de pair avec le progrès. Mais qu'il y ait plus de Canadiens au travail, c'est un bien piètre réconfort pour un chômeur incapable de se trouver un emploi.

Je reviens au programme de travaux d'hiver; malgré les lacunes qu'il présentait, la Fédération canadienne des maires et commissaires, groupe de gens sérieux de l'avis de tous, je pense, soumettait dernièrement un mémoire au gouvernement où elle qualifiait d'inopportune la décision unilatérale de le supprimer. Elle proposait de le remplacer par un programme de nature à favoriser les projets d'investissements en matière de logement, le traitement des eaux-vannes, la lutte contre la pollution et d'aménagement d'aqueducs, en vue d'améliorer la déplorable situation de l'emploi.

Ces propositions de la Fédération canadienne des maires et des préfets s'accordent avec les propositions du groupe d'études sur l'habitation, qui fait à la page 43 la recommandation suivante:

> Les municipalités ou les gouvernements régionaux, devraient avoir pour politique permanente d'acheter, de desservir ou de vendre ensemble une partie importante du terrain nécessaire à l'expansion urbaine dans les limites de leur juridiction.
>
> Le gouvernement fédéral devrait fournir des prêts aux municipalités ou aux gouvernements régionaux pour les aider à réunir et à desservir les terrains destinés à l'expansion urbaine.

Cette conception, telle que l'exprime le rapport du groupe d'experts, est en parfaite contradiction avec ce qui s'est passé lorsqu'on a supprimé les travaux d'hiver. D'après une récente enquête de la Fédération, la moitié des 50 programmes des municipalités comprenaient précisément des projets comme le système d'adduction d'eau, des tronçons d'égouts et des égouts collecteurs. Point besoin être grand clerc pour découvrir le rapport de cause à effet entre les terrains desservis par les conduites d'eau et les égouts sanitaires, d'une part, et l'habitation, d'autre part. Il n'est pas non plus très difficile de s'apercevoir que la pollution du Fraser et de l'anse de Burrard est favorisée par l'absence d'usines convenables de traitements primaires et secondaires. Le rapport est également évident entre ces projets d'équipement et l'emploi.

Dans ma municipalité de Coquitlam, qui s'accroît d'environ de 1,200 nouveaux foyers par an, la grande partie du sol subit actuellement la contamination, car on n'a pas agrandi le système d'égouts. Cela dure depuis au moins trois ans. Et pourtant il n'existe même pas une usine de traitement primaire des eaux-vannes et, pendant ce temps, les égouts déversent des milliers de gallons d'effluents non traités dans le Fraser. Le blocage du réaménagement urbain aggrave le problème, mais je n'ai pas le temps d'en traiter ce soir. En terminant j'implore le ministre en cause de faire bientôt une déclaration à l'appel des motions sur ce sujet. Ce serait, à mon avis, une excellente idée, et je suis ravi que l'Orateur l'ait proposée. Le plus tôt sera le mieux.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. La parole est au député d'Hillsborough.

**M. Macquarrie:** Je pensais qu'un des ministres répondrait, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est une insulte.

**Une voix:** Le gouvernement ne s'intéresse pas aux gens.

LES POSTES—RENVOI À L'ARBITRAGE DES QUESTIONS EN LITIGE

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, depuis longtemps je m'intéresse à l'efficacité du ministère des Postes. J'ai noté les efforts déployés par le ministre des Postes actuel et les résultats fâcheux de ses efforts mal conçus pour produire ce qu'il appelle l'efficacité dans l'intérêt de la rentabilité. Depuis fort longtemps je note, examine et surveille les rapports des fonctionnaires au service de son ministère et du gouvernement du Canada. Depuis 11 ans que je siège à la Chambre je n'ai jamais constaté un mécontentement égal à celui que manifeste actuellement le personnel sur lequel le ministre des Postes doit compter pour le fonctionnement efficace de son ministère.

**Des voix:** Bravo.

**M. Macquarrie:** L'Union des facteurs du Canada, dans un communiqué daté du 14 mars, déclare:

> L'employeur emploie tour à tour le frein et l'accélérateur, ce qui oblige l'Union à tenir le Conseil du Trésor responsable de toutes les dépenses engagées.
>
> L'employeur a retiré ses demandes, prouvant ainsi qu'il était dans l'erreur, donc, logiquement, l'Union avait raison et les employés en cause ne devraient pas perdre de salaire.

Tout ce que je puis dire c'est que la déclaration de l'Union des facteurs du Canada datée du 17 mars, me cause une vive inquiétude. Que Dieu nous vienne en aide aujourd'hui, jour de la Saint-Patrice. Voici la suite de la déclaration:

> Le public sait-il ou se rend-il compte qu'il y perd même avec l'augmentation des tarifs postaux du point de vue de l'efficacité et de la rapidité du service et ce mal continuera de s'aggraver étant donné surtout certains programmes proposés et même appliqués à l'heure actuelle.

Nous n'avons cessé de répéter au ministre des Postes, depuis octobre dernier, que son programme hâtif et bâclé en vue d'instituer un service de livraison de cinq jours par semaine serait la source de toutes sortes d'ennuis, non seulement pour les usagers et les employés des Postes, mais également pour tous les citoyens du Canada. Il n'a tenu compte ni de nos protestations, ni de nos avis, ni de nos sollicitations. Il s'est lancé tête baissée et constate maintenant au sein de son ministère, un ressentiment préjudiciable non seulement à ses fonctionnaires mais à tout le Canada. Je le répète, il porte toute la responsabilité des inconvénients que les Canadiens auront à subir dans ce domaine si important de la distribution du courrier. Fût-ce à cette heure tardive, il n'y aurait aucune honte pour lui à examiner, à reconsidérer et à peser l'efficacité de ce système qu'il a si fièrement inauguré il y a quelques mois comme un grand bond en avant. Il sait—et ceux de son ministère le savent, que cela n'a pas été un pas en avant mais un pas en arrière.

Je lui demande, fût-ce à cette onzième heure, de revenir sur sa décision et de songer aux citoyens du Canada plutôt qu'aux idées préconçues qu'il professe en matière d'efficacité.

• (10.10 p.m.)

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant doit être déçu que son auditoire soit aussi restreint ce soir, car la forme et l'éloquence de son plaidoyer méritent sûrement mieux, même si par le fond il laisse à désirer.

Le député a répété les mots de M. Décarie, c'est-à-dire que le Conseil du Trésor devrait maintenant songer à payer ceux qui ont fait la grève illégalement la semaine dernière. Je me demande si le parti conservateur adopte cette position? Si oui, ce serait du nouveau pour lui. Puisque le député parle du Conseil du Trésor, je lui suggérerais de présenter officiellement sa proposition à mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Drury).

D'après le député, tout le mécontentement est attribuable à la semaine de cinq jours. Monsieur l'Orateur, on ne saurait avoir moins raison. Les syndicats se sont dits en faveur de la semaine de cinq jours. Si, comme le propose le député, nous devions revenir à la semaine de six jours, j'ai l'impression que nous aurions un grave problème sur les bras. Quand le député dit que le mécontentement est général, j'ai l'impression qu'il ajoute foi aux programmes de relations publiques cousus de fil blanc. Nous en avons, tout comme les syndicats.

**Des voix:** Quelle honte.

**L'hon. M. Kierans:** Le député ne tient pas compte des faits comme celui-ci: la semaine dernière à Montréal, les chefs syndicalistes ont tenté d'y déclencher une grève mais leur proposition a été rejetée par une majorité si écrasante qu'on s'est demandé s'il n'y avait pas un véritable abîme entre les dirigeants et les membres des syndicats.

Le député n'a rien dit de nouveau, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas devoir prendre plus de temps pour répondre à ce qui n'était qu'une reprise de ce qu'on a déjà dit.

LES POSTES—LA PRÉPONDÉRANCE D'EMPLOYÉS INTERMITTENTS ET SES CONSÉQUENCES POSSIBLES

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Bien qu'il n'y ait pas beaucoup de députés à la Chambre, monsieur l'Orateur, je me réjouis de la présence du ministre des Postes (M. Kierans).

La question que j'ai posée cet après-midi concerne le bureau de poste d'Ottawa et pourrait s'appliquer à d'autres bureaux de poste importants de notre pays. Puisqu'on n'a pas encore imprimé le hansard d'aujourd'hui, je vais rafraîchir la mémoire des députés. J'ai posé une question supplémentaire à celle du député de Timiskaming (M. Peters). Voici ma question: Le ministre voudrait-il voir à déterminer quelle part de l'inefficacité du bureau de poste est attribuable à la prépondérance des employés occasionnels? Ferait-il également enquête sur les accusations de népotisme portées récemment par les employés internes? C'est là qu'on m'a interrompu. J'allais ajouter:—et sur le pacte de famille qui existerait entre la direction et les employés occasionnels à Ottawa?

Bien qu'on nous ait assuré récemment que le moral était excellent au ministère des Postes, le syndicat des postiers a fait paraître aujourd'hui un communiqué de presse, ici même à Ottawa, qui semble contredire le ministre avec beaucoup de vigueur. On a lancé des accusations notamment sur la mauvaise administration, les piètres conditions de travail, le service de cueillette de 24 heures, la mauvaise qualité du service sur les courtes distances et l'espionnage dirigé contre les travailleurs. Ces facteurs ont peut-être quelque rapport avec le moral des postiers ainsi qu'avec la rapidité et l'efficacité du service. Mais je n'ai pas l'intention de traiter aujourd'hui de ces problèmes. Je voulais que le ministre des Postes enquête sur le nombre des employés occasionnels des Postes à Ottawa et sur le nombre des parents—fils, filles, épouses et sœurs—des fonctionnaires des Postes qui sont employés à temps partiel et qui privent d'autres personnes d'emploi. Je voudrais qu'il fasse aussi enquête là-dessus à cause de l'effet qu'exerce cette prétendue coutume sur le moral et le rendement au ministère des Postes. J'aimerais tout d'abord vous mentionner quelques statistiques. A l'étage de la livraison du courrier de la ville, au bureau de poste d'Ottawa, on compte quelque 55 employés occasionnels par rapport à 154 postiers à plein temps. Ces chiffres ne paraîtront probablement pas trop inquiétants à certains députés, mais au service de l'acheminement des lettres la situation est différente. Nous y trouvons 66 employés à plein temps contre 62 employés régulièrement à temps partiel et 49 employés occasionnellement à temps partiel. La proportion s'établit à près de deux contre un.

C'est la façon de procéder le soir dans le service de l'acheminement du courrier. C'est le centre nerveux du bureau de poste où le tri et l'acheminement sont effectués. C'est l'endroit par excellence où l'expérience peut être précieuse. Je sais que certains grands magasins et autres entreprises réduisent à dessein leur personnel à temps complet en engageant des employés intermittents, notamment des femmes mariées et des étudiants des écoles secondaires. De cette façon, le montant global des salaires est réduit et ils ne sont pas tenus d'accorder des avantages accessoires. En outre, ils peuvent ainsi saboter les syndicats. Je sais que la chose se fait dans l'entreprise privée, mais je le regretterais sincèrement si c'était la politique adoptée par le ministère des Postes. Le gouvernement canadien devrait avoir la réputation de donner l'exemple en fait de gestion éclairée. J'espère donc que ce que je viens de dire est absolument faux.

Cet après-midi, le ministre aurait assuré à la Chambre que les employés intermittents n'étaient engagés qu'en période d'activité intense et lorsque le volume de courrier est considérable, par exemple au temps des fêtes. Je comprends difficilement pourquoi à cette époque-ci, alors que ce n'est pas Noël, les employés intermittents sont plus nombreux que les commis des postes permanents dans la proportion de 111 à 66 au service d'acheminement du courrier, à Ottawa. Voici un extrait du manuel du personnel des Postes:

> Les employés intermittents peuvent être engagés temporairement
>
> 1) pour aider au personnel à plein temps dans des situations d'urgence
>
> 2) pour remplacer les employés permanents en congé
>
> 3) pour remplacer les employés permanents quand il n'y a pas de liste d'admissibilité où trouver un remplaçant régulier.

Plus bas, dans la même page, on parle de la durée de l'emploi:

> La nomination initiale ne peut être faite pour une période de plus de six mois.

Et d'autres choses encore, mais je n'ai pas le temps de les discuter ici. Les gens devraient savoir, et je crois que c'est important, que les employés occasionnels des Postes se répartissent en trois catégories visées par trois différentes échelles de salaires. Les surnuméraires de Noël reçoivent $1.25 l'heure; les aides-postiers touchent $1.75 l'heure et les commis à temps partiel, $2.25 l'heure. La loi sur l'administration financière traite des règlements sur les conditions de l'emploi. A la page 293 de la publication de 1962 du Conseil du Trésor, les

articles 87 et 88 traitent des employés occasionnels. L'article 87 se lit comme il suit:

Sous réserve des présents règlements et de tout autre règlement que peut édicter le Conseil du Trésor, tout employé occasionnel qui exécute toutes les fonctions de l'emploi dont il est titulaire recevra le salaire horaire minimum du groupe et du niveau de ce poste.

Voici l'article 88:

Nonobstant toute disposition du présent règlement, lorsqu'un employé occasionnel occupe un poste pour lequel un taux minimum et un taux maximum de rémunération sont prévus, il ne lui sera accordé aucune hausse de salaire.

L'avantage que présente l'embauchage d'employés occasionnels saute aux yeux. Ces employés ne sont pas plus compétents, mais ils coûtent certainement moins cher, puisqu'ils n'ont pas droit à des hausses de salaire. Ils coûtent moins cher, mais, peut-être, seulement à court terme. Finalement, je voudrais mentionner la fermeture du Bureau des rebuts, qui avait cependant épargné au public beaucoup de peine et de temps. A la page 38 du Manuel du groupe des opérations postales, on peut lire qu'un poste dans ce bureau est un poste privilégié, exigeant beaucoup d'expérience et une grande connaissance des Postes canadiennes. On s'est borné à éliminer le titre. Ces gens faisaient virtuellement le même travail que celui qu'accomplissaient auparavant les titulaires de ces postes privilégiés. Je me demande ce que M. le juge Freedman aurait à dire à ce sujet.

• (10.20 p.m.)

J'ai tenté de signaler ces questions au ministre; j'espère qu'il est parfaitement renseigné sur ces problèmes et qu'il s'efforcera de les traiter. Je lui demande de les examiner pour notre plus grand bien à tous les deux.

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) semble avoir parlé des effets de changements sur les employés intermittents et des fonctions des employés de l'intérieur. Permettez-moi de dire que le nombre plus ou moins élevé d'employés intermittents dans les bureaux de poste en ce moment n'a eu aucun effet sur la situation des employés de l'intérieur. Je puis assurer au député que lorsque nous avons commencé à discuter des changements à porter dans le service postal, nous avons déclaré que ceux qui étaient alors employés à plein temps continueraient de l'être. En d'autres termes, la sécurité de l'emploi était garantie à ces travailleurs de l'intérieur.

Ensuite, évidemment, lors de la mise en route du programme, en octobre, nous avons commencé par recourir à des travailleurs occasionnels plus que nous ne le faisons en temps normal et les députés le comprendront sans peine. Nous avons utilisé des employés intermittents pour occuper, à titre provisoires les emplois qui devenaient vacants à la suite de mises à la retraite ou pour d'autres raisons, y compris les démissions. Nous avons laissé ces postes vacants afin de pouvoir, lorsque les nouveaux emplois seraient créés entre le 1er février et le 1er avril, les offrir à ceux qui, à cause de la semaine de cinq jours, s'étaient trouvés dans la catégorie des surnuméraires. Je veux parler, précisément, de ces employés transférés aux postes vacants.

Entre-temps, on a employé ces travailleurs occasionnels. On en a toujours eu besoin, et parfois ils sont titularisés. Cela s'est vu, et nous nous occupons avec diligence de ce genre de situation. Vous demanderez peut-être pourquoi nous avons besoin d'employés occasionnels. Le premier du mois, lors de l'envoi des factures, l'activité augmente énormément, nous avons besoin d'employés supplémentaires. Au milieu du mois, et à la fin du mois, ce sont les chèques d'allocations familiales et de pensions de vieillesse; le travail augmente alors aussi de beaucoup. Les raisons fondamentales et commerciales de cette activité sont très nombreuses. Ce n'est pas une question d'emplois ou de travail.

Pour bien des raisons donc le recours aux employés occasionnels est entièrement justifié. Parfois cet emploi sert de supplément à ceux qui n'ont qu'un revenu très modeste. Je m'empresse d'ajouter que s'il y a népotisme dans ce genre d'emploi aux postes, nous avons l'intention arrêtée de le déraciner.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La motion d'ajournement de la Chambre étant censée avoir été adoptée, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi à deux heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 26 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 18 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

[*Traduction*]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. ROSE—L'ABSENCE DE RÉPONSE AUX INSTANCES DURANT LE DÉBAT À L'AJOURNEMENT

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège cet après-midi. Je serai bref, mais je veux qu'on sache que ma brièveté n'a rien à voir avec la profondeur des sentiments quant à la question que je vais soulever. Votre Honneur n'ayant pas accepté la question que j'ai posée le 12 mars, elle a été remise au débat d'ajournement. Votre Honneur a déclaré que la question serait débattue hier soir, et un bon nombre de députés étaient présents à la Chambre quand vous l'avez déclaré. Pourtant, hier soir après que j'eus parlé pendant sept minutes, aucun ministre ni aucun secrétaire parlementaire n'était présent à la Chambre pour répondre à ma question. Plusieurs députés ont été témoins. Le député d'Hillsborough (M. Macquarrie), qui voulait aussi poser une question, comptait recevoir une réponse des banquettes du Trésor. Je dois signaler que les députés présents ont été stupéfaits qu'aucune réponse ne soit venue des banquettes ministérielles.

Je sais, monsieur l'Orateur, que le Règlement de la Chambre n'exige pas que les députés ministériels répondent aux questions qu'on leur pose à la fin de la séance. Toutefois, quand ils ne le font pas, c'est une insulte à la Chambre. J'espère que cette pratique ne se répandra pas. Le Règlement a été modifié pour permettre d'ajourner le débat afin de rendre les rouages parlementaires plus efficaces. A mon avis, si les députés collaborent avec Votre Honneur en acceptant de discuter des questions à la fin de la séance plutôt que de mettre en question les décisions de Votre Honneur et de retarder le travail de la Chambre, ces députés et leurs commettants ne devraient pas être traités de façon arrogante, comme ils l'ont été hier soir.

En terminant, j'espère que le président du Conseil privé s'occupera de cette affaire, afin que tout rentre dans l'ordre et que cela ne se reproduise plus.

## FEU L'HONORABLE JOHN BRACKEN

### L'ÉLOGE FUNÈBRE DE L'ANCIEN CHEF DE L'OPPOSITION

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, je crois devoir signaler à la Chambre le décès de l'honorable John Bracken, ancien chef de la loyale opposition de Sa Majesté à la Chambre et membre du Conseil privé du Canada, qui s'est dévoué pendant de nombreuses années, non seulement dans la province du Manitoba, où il a été premier ministre pendant près de 21 ans, mais ici à la Chambre des communes, d'abord comme chef du parti conservateur et ensuite comme chef de l'opposition. Son dévouement à son pays, sa sincérité et surtout son désir d'accorder la même importance à tous les secteurs et à éviter toute disparité économique au Canada l'ont poussé à veiller particulièrement aux intérêts de l'agriculture.

Je l'avais rencontré pour la première fois il y a 59 ans, alors qu'il était professeur au Collège d'agriculture de l'Université de la Saskatchewan. Je l'ai connu pendant toutes les années qui se sont écoulées depuis et je suis sûr que la Chambre voudra rendre hommage à un grand Canadien que nous pouvons nous enorgueillir d'avoir compté parmi nous. Par la même occasion, qu'il nous soit permis d'exprimer à sa veuve, compagne d'un dévouement inexprimable, les condoléances de la Chambre et de tous les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, au nom de mon parti, je tiens à m'associer au très honorable représentant de Prince Albert, et à exprimer notre admiration pour un Canadien qui s'est consacré avec tant de dévouement et de loyauté à la vie publique.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, au nom des membres de mon parti, puis-je exprimer les regrets que nous cause le décès de l'honorable John Bracken. Quand j'étais enfant et que je vivais à Winnipeg, je savais qu'il était le premier ministre de la province. Plus tard, j'ai fait sa connaissance et je pense que tous ceux qui l'ont connu ont été impressionnés par sa calme dignité et sa grande probité. Dans la vie publique, il a été un modèle pour les

anciens universitaires entrés au service de la chose publique. Tous ceux qui l'ont connu ou qui ont travaillé avec lui avaient pour lui beaucoup de respect. Les membres de notre parti tiennent à exprimer leur admiration pour son apport à la vie publique du Canada et à exprimer à sa veuve et aux membres de sa famille nos vives condoléances.

• (2.10 p.m.)

[*Français*]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, nous, du Ralliement créditiste, apprenons avec regret le décès de l'honorable John Bracken. Mes collègues et moi-même nous unissons aux autres députés pour offrir nos plus vives condoléances à la famille éprouvée.

J'ai connu M. Bracken en 1946 lorsqu'il était chef de l'opposition. C'était un travailleur acharné, qui représentait dignement l'opposition officielle à la Chambre. Je dois dire que le Canada perd en M. Bracken un Canadien loyal et un homme de devoir.

[*Traduction*]

## QUESTIONS ORALES

### LES CÉRÉALES

L'APPOINT DE L'ÉCART DES PRIX MINIMAUX

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Nous dirait-il quelle réponse le gouvernement a donnée à la communication de la Fédération canadienne des agriculteurs demandant au gouvernement d'annoncer sans retard qu'il fera au producteur l'appoint de tout écart des prix minimaux prévus dans l'Arrangement international sur les céréales?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Je n'ai pas personnellement reçu la demande. Je présume qu'elle a été adressée au premier ministre. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration de vendredi dernier, notre objectif est de collaborer avec les autres exportateurs en vue du rétablissement de l'éventail des prix conforme à l'Arrangement international sur les céréales, afin de stabiliser les prix du blé. Nous n'avons pas abandonné la poursuite de cet objectif.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

LES MESURES DIPLOMATIQUES POUR MAINTENIR L'ORGANISATION DE VENTE DES CÉRÉALES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question complémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. La réponse du ministre et la déclaration de M. William Hamilton au nom de la Fédération canadienne des agriculteurs dans sa lettre au premier ministre m'incitent à poser une question. La lettre mentionne que le gouvernement devra user de beaucoup de diplomatie pour prévenir la dissolution de l'organisation internationale de la vente des céréales. Le premier ministre peut-il assurer la Chambre qu'en fait de telles précautions—de même que les mesures mentionnées par le ministre de l'Industrie et du Commerce—sont prises? Pourrait-il également préciser certaines des initiatives prises par le gouvernement à ce sujet?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur. Lorsque je serai à Washington la semaine prochaine je me propose de m'entretenir de cette question avec le président des États-Unis et de voir à ce que nos fonctionnaires en étudient les différents aspects. J'ai l'intention de faire la même chose avec le premier ministre d'Australie qui viendra ici la semaine suivante. Nous aimerions chercher à trouver quelque terrain d'entente sur une base bilatérale avant de soumettre ce problème à un conseil mondial.

LE BLÉ—LA RÉUNION DU COMITÉ DE RÉVISION DES PRIX

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre confirmera-t-il qu'une réunion du comité de révision des prix de l'Arrangement international sur les céréales a eu lieu à Londres hier? Le Canada y était-il représenté et, le cas échéant, par qui? Le ministre est-il en mesure d'en faire rapport ou peut-il dire quand et où auront lieu les autres réunions dont il a parlé vendredi dernier, alors qu'il a été malheureusement forcé de faire cette déclaration peu encourageante à la Chambre?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Oui, monsieur l'Orateur. Hier le ministre de l'Agriculture a parlé de cette réunion du comité de révision des prix qui a débuté hier à Londres et qui se poursuivra aujourd'hui. Toutefois, je n'ai pas

encore de rapport à ce sujet. C'est une réunion ordinaire, convoquée depuis des mois. Le Canada y est représenté par des fonctionnaires de mon ministère et de celui de l'Agriculture et par un membre de la Commission du blé. Nous attachons beaucoup d'importance à cette réunion, mais plus encore à celle des exportateurs, dont j'ai déjà parlé et qui doit se tenir au début d'avril. Comme le premier ministre vient de le dire, il s'entretiendra avec le président des États-Unis et le premier ministre d'Australie. Ce sont quelques-unes des mesures diplomatiques que j'ai mentionnées dans ma déclaration d'hier.

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce? Peut-il assurer aux cultivateurs de l'Ouest que les prix seront soutenus au besoin de façon à maintenir les revenus dans cette importante région du pays?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le ministre de l'Agriculture, le gouvernement avise à de nombreux moyens à prendre en vue de remédier à cette grave situation.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il va assister personnellement à la réunion du début d'avril et si la position que prendra le Canada se fondera sur les propos de M. Runciman selon qui il faudrait élaborer un accord tout à fait nouveau sur les céréales, ce qui réduirait peut-être à néant des années de labeur consacrées à l'ancien arrangement?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, j'espère que la solution extrême de M. Runciman ne se révélera pas nécessaire. J'espère plutôt que l'arrangement actuel se prêtera à des améliorations. Par contre, je ne sais pas encore si j'assisterai personnellement à la réunion des exportateurs, mais si ma présence peut être utile, je m'y rendrai volontiers.

**M. Korchinski:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme nous savons maintenant que la réunion se tiendra au début d'avril, le gouvernement a-t-il songé à assurer les cultivateurs qu'une subvention de l'État leur parviendra avant cela?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit qu'il était prématuré d'envisager la chose sous cet angle et que nous visons à revenir à l'esprit véritable de l'Arrangement international sur les céréales.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de l'Industrie et du Commerce si j'ai bien interprété ses remarques. Espère-t-il que le prix du blé canadien ne sera pas réduit et que les risques d'une concurrence internationale à vil prix sont moins menaçants que vendredi?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas changé d'attitude depuis vendredi. J'ai dit alors que les prix de la Commission du blé seraient concurrentiels et ils le sont.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LA COURSE AUX ARMES NUCLÉAIRES—LA CONSTRUCTION DU SYSTÈME ABM—L'ENLÈVEMENT DES ENGINS BOMARC

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le négociateur en chef du Canada en matière de désarmement ayant déclaré qu'une course folle aux armements entre les États-Unis et l'URSS serait catastrophique pour le Canada, puis-je demander au premier ministre s'il se propose de faire part au président des États-Unis du danger que la construction d'un système ABM n'entraîne une nouvelle accélération de la course aux armes nucléaires?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit hier que je m'entretiendrais de la question avec le président mais que je serais étonné que notre position sur l'annonce des États-Unis soit définitivement arrêtée dès lundi. J'ai bien mentionné, et je le répète maintenant, que nous ne manquerons pas de discuter de tout danger d'escalade et que, s'il existait des signes évidents d'une escalade, nous n'hésiterions pas à faire part de notre désapprobation.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Comme le prédécesseur du premier ministre, le très honorable L. B. Pearson, a signifié en 1965 l'intention de son gouvernement d'amorcer des négociations en vue de faire enlever du territoire canadien les missiles Bomarc des États-Unis, le gouvernement actuel prend-il des mesures dans ce sens?

**Le très hon. M. Trudeau:** Sans convenir que c'étaient là les propos exacts de l'ancien premier ministre, je tiens à répéter à la Chambre ce que j'ai dit au cours des derniers mois: notre politique de défense dans le monde et

en Amérique du Nord est à l'étude et toute déclaration à ce sujet sera faite en temps voulu.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement a reçu du gouvernement des États-Unis une demande d'autorisation en vue d'établir sur le sol canadien des bases de missiles antimissiles?

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur, aucune demande de ce genre n'a été faite.

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre a fait allusion il y a un instant à la revision générale et à son souci pour la sécurité dans le monde, nous dirait-il quand nous pouvons nous attendre à une déclaration précise quant à l'attitude du Canada au sujet de l'aménagement d'un système ABM aux États-Unis ou ailleurs?

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser, mais je ne sais si le premier ministre voudra d'abord répondre à la question précédente.

**Le très hon. M. Trudeau:** J'ai répondu à cette question-là hier, monsieur l'Orateur.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire porte sur ce qu'il vient de dire. A-t-il vraiment dit que son gouvernement ferait clairement connaître d'ici lundi prochain s'il s'oppose ou non à l'aménagement d'un système ABM soit au Canada, soit aux États-Unis?

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur, j'ai dit le contraire. J'ai dit qu'il était très douteux que d'ici lundi, nous puissions étudier les répercussions complexes d'une déclaration faite seulement le vendredi par le gouvernement des États-Unis.

[*Français*]

## LES POSTES

### QUESTION RELATIVE À LA POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Samedi dernier, lors de l'émission «Les Couche-tard» télédiffusée de Montréal, le ministre du Travail déclarait que le ministre des Postes n'était pas mort mais pas fort. Je demanderais au ministre si le danger d'un conflit postal au Canada est maintenant totalement écarté?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'imagine que le danger d'une grève nationale est disparu maintenant. Cependant, il faut négocier avec les syndicats et nous sommes en train de trouver une solution. Nous avons reconnu les griefs. Nous procédons à la quatrième étape et nous attendons maintenant qu'un arbitre soit nommé.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Pour ce qui est des discussions en cours, le ministre peut-il nous dire s'il utilise les services et la compétence de son collègue, le ministre du Travail?

**L'hon. M. Kierans:** Oui, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

### MONTRÉAL—LES GARDES DES MALLES-POSTE

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné que les gardes des malles-poste ont disparu il y a cent ans au Canada et aux États-Unis, est-ce par peur que le ministre va maintenant ressusciter cet emploi? Je pense à la situation à Montréal où des gardes armés doivent accompagner les livreurs de colis postaux.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Churchill a la parole.

### LES INSTANCES DES MAÎTRES DE POSTE

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Postes. Peut-il nous dire s'il a pu trouver une solution à la demande des maîtres de poste?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Oui, monsieur l'Orateur. Le sous-ministre a rencontré un groupe de maîtres de poste de bureaux urbains. Ils lui ont présenté une ou deux demandes et hier ils se sont déclarés parfaitement satisfaits des réponses. Je ne saurais dire au juste sur quoi portaient les instances. S'il s'agissait de relèvements de traitements, je dirais que l'Alliance du service public du Canada est l'agent négociateur du groupe d'administration des programmes. J'ignore si le député veut parler de ce groupe. Néanmoins, les négociations sont en cours entre ce groupe et l'Alliance. Je souhaite tout autant que la direction des Postes que les négociations soient couronnées de succès.

**M. Simpson:** Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai interrogé le ministre des Postes, j'ai insisté tout particulièrement sur les traitements. C'était à la mi-février, je crois.

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, la question comprenait divers autres points; entre autres, la fermeture éventuelle des bureaux de poste lorsque les maîtres de poste approchaient de l'âge de la retraite. Le sous-ministre a alors déclaré que nous y songerions certainement si le maître de poste était à huit ou neuf mois de sa retraite. Évidemment, nous ne fermerions pas le bureau de poste avant la date prévue de la retraite.

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, comme je reçois des centaines de lettres de mes électeurs déplorant la fermeture d'une soixantaine de bureaux de poste, le ministre expliquerait-il comment je puis acheminer mes réponses par le courrier alors qu'il ne reste presque plus de bureaux de poste?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### PARIS—L'OFFRE DE TEMPS À LA TÉLÉVISION AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il protesté officiellement contre le fait que M. Cardinal, qui représentait le gouvernement du Québec à Paris récemment, a bénéficié d'une très généreuse allocation de temps à la télévision et à la radio tandis que notre secrétaire d'État était traité très cavalièrement et que l'État lui refusait totalement les services de la télévision et de la radio?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois savoir que certains journaux ont falsifié les faits. A vrai dire, le gouvernement français a offert du temps au secrétaire d'État, mais à un moment où sa présence était requise à Ottawa.

**L'hon. M. Hees:** En d'autres termes, on lui a offert du temps aux couche-tard.

## L'ÉNERGIE ATOMIQUE

### LA RÉOUVERTURE DES MINES D'URANIUM

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, en sa qualité de ministre suppléant du ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources, une question dont j'ai donné préavis. Elle fait suite au communiqué que le ministre a émis vendredi dernier au sujet de la production supplémentaire d'eau lourde et des ventes éventuelles de génératrices atomiques d'eau lourde à l'étranger. Le ministre songe-t-il à effectuer d'autres achats d'uranium et peut-on compter obtenir sous peu une déclaration sur la réouverture des mines d'uranium au Canada?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, comme la politique du gouvernement en matière d'uranium n'est pas changée, nous achetons toujours de l'uranium. Quant à la possibilité de rouvrir des mines ou d'en ouvrir de nouvelles, les quelques spécialistes que j'ai eu le temps de consulter depuis qu'on m'a donné préavis de la question croient qu'il faudra attendre encore une année avant que la demande d'uranium ne s'intensifie. Personne ne peut dire sans se tromper quels sont les projets des entreprises de services canadiennes et étrangères quant à la quantité d'uranium dont elles auront besoin à long terme.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, les offres concernant les centrales outre-mer comprennent-elles la fourniture d'oxyde d'uranium?

**L'hon. M. Pepin:** Généralement oui, du moins pour la première utilisation ou première charge.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si le Canada a modifié récemment son vieux principe selon lequel tout pays qui achetait chez nous des matières fissiles devait se soumettre à certaines conditions?

**M. l'Orateur:** Il me semble que le député demande un énoncé de principe, et je doute que ce soit permis à ce moment-ci.

## LES FINANCES

### L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT PAR LA BANQUE DU CANADA

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, vu que le ministre des Finances a réussi à convaincre les banques d'accepter ce refinancement de 400 millions, nous dira-t-il s'il est disposé à user maintenant de la même persuasion morale envers la Banque du Canada pour la convaincre de ne pas hausser son taux de premier ordre?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je peux dire que les obligations se sont bien vendues même si les États-Unis ont majoré leur taux d'intérêt au beau milieu de nos négociations.

**M. Saltsman:** Je me réjouis de l'optimisme du ministre, mais va-t-il répondre à ma question et me dire si le gouvernement compte augmenter son taux d'intérêt?

**L'hon. M. Benson:** Je conseille à mon honorable ami de lire le texte de la loi sur les banques.

[*Français*]

## L'HABITATION

ON RÉCLAME UNE DÉCLARATION AU SUJET DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA VILLE DE HULL

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement fédéral aurait l'intention d'investir plus de 200 millions de dollars en vue d'aider de façon tangible à la rénovation de la ville de Hull. Le très honorable premier ministre peut-il nous dire si cette nouvelle est exacte et officielle et s'il est prêt à faire une déclaration à ce sujet aujourd'hui?

**M. l'Orateur:** L'honorable député sait qu'il ne peut demander à un ministre ou au premier ministre d'infirmer ou de confirmer une nouvelle.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES INDIENNES

SPENCES BRIDGE (C.-B.)—LE PIQUETAGE DE CONCESSIONS MINIÈRES

**M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État aux Affaires indiennes au sujet du différend sur le piquetage et l'enregistrement des concessions minières entre la Bethlehem Copper Corporation et la bande des Indiens de Cooks Ferry à Spences Bridge en Colombie-Britannique. Le ministre peut-il dire à la Chambre qu'on protège les intérêts des Indiens dans cette querelle et que le ministère des Affaires indiennes ou le ministère de la Justice ou les deux seront représentés dans l'affaire de sorte que le gouvernement fédéral puisse assumer ses responsabilités envers les Indiens?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, je ne puis donner cette garantie à la Chambre. Les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et ceux du ministère de la Justice ont eu des entretiens; le gouvernement fédéral sera représenté lorsque l'affaire ouvrira demain. En outre, la bande de Cooks Ferry a retenu les services d'un avocat qu'on dit très compétent. Quant au gouvernement fédéral, il prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts des Indiens en cause.

**M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre si lui ou son ministère prendrait, ou prend déjà, les dispositions voulues pour modifier la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique afin d'éviter à l'avenir des différends semblables, et permettre aux Indiens de bénéficier le plus possible des ressources minérales situées dans leurs réserves?

**L'hon. M. Andras:** On y songe déjà sérieusement, monsieur l'Orateur.

## LES FINANCES

LA RECHERCHE DE CAPITAUX EN EUROPE

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fait-il une tournée de l'Europe pour trouver de l'argent pour le Canada?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Pas pour le gouvernement, je vous assure, monsieur l'Orateur.

**M. Hales:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire pourquoi son collègue fait ce voyage?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, le député devra se renseigner auprès du ministre lui-même parce que je ne lui ai pas demandé pourquoi il se rendait en Europe.

[*Français*]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA FERMETURE DU PORT SERAIT LA SOLUTION AU CONFLIT

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Merci, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné l'occasion de faire ma culture physique au cours de la période des questions.

Je désirais poser à l'honorable ministre du Travail une question qui a trait à la déclaration qu'il a faite en fin de semaine, mais, en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre.

En fin de semaine, il a déclaré que la fermeture du port de Montréal apporterait une solution au conflit actuel. J'aimerais demander au très honorable premier ministre si le ministre du Travail énonçait la politique du gouvernement, lorsqu'il a suggéré de fermer

le port de Montréal pendant un an, comme une des solutions au conflit ouvrier qui sévit au port de Montréal, et si c'est là la seule formule que le gouvernement propose en vue du règlement de ce conflit?

**M. l'Orateur:** Pour ce qui a trait à une déclaration faite en dehors de la Chambre, l'honorable député ne peut que demander au premier ministre si la déclaration du ministre représente la politique du gouvernement, et je crois que c'est ce qu'il disait dans la première partie de sa question.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, le ministre du Travail a des moyens parfois détournés d'en arriver à des résultats généralement heureux et peut-être, en l'occurrence, impose-t-il au député de faire non seulement de la culture physique, mais aussi de la culture intellectuelle.

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si, grâce à la culture intellectuelle qu'il peut faire lui-même, il a une solution susceptible de régler le conflit avant que la situation ne se détériore davantage?

**Le très hon M. Trudeau:** Je crois que le député voudra adresser sa question au ministre du Travail, monsieur le président.

[*Traduction*]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le port se trouve dans la circonscription du premier ministre, pouvons-nous en conclure qu'on ne permettra pas qu'il soit fermé?

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'INVITATION AU GÉNÉRAL DE GAULLE

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Puis-je lui demander si à la suite de la déclaration faite hier par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, selon qui il appartient au gouvernement français d'inviter le premier ministre à venir en France, nous avons reçu une communication de l'ambassade de France à Ottawa? En d'autres termes, la France a-t-elle saisi la balle au bond?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, depuis hier, je n'ai eu aucun contact avec mes voisins.

**Des voix:** Oh, oh.

**Le très hon. M. Trudeau:** Mais, je l'avoue, il faudrait que l'invitation soit bien pressante, car je viens d'apprendre que «La Pérouse» avait perdu une étoile, et voilà évanouie du même coup une des raisons que j'avais d'aller à Paris.

## LES FINANCES

### LA RECHERCHE DE CAPITAUX EN EUROPE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Maintenant que le premier ministre a éclairci ce mystère, pourrait-il aussi nous éclairer sur le but de la visite en Europe du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Le ministre est allé en Europe pour intéresser divers gouvernements et divers secteurs de la population européenne au développement du Nord canadien et cela, à différents points de vue: investissement de capitaux, immigration, expansion de tous genres.

**M. MacInnis:** Démissionnez donc, Benson!

**Le très hon. M. Trudeau:** J'ai l'impression qu'il y a un problème dans ce coin-là, monsieur l'Orateur.

**M. A. D. Hales (Wellington):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je viens de poser une question au ministre des Finances et il a dit à la Chambre ne pas savoir pourquoi le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien était en Europe. Or, le premier ministre vient de nous donner la réponse à la question. Je crois que le ministre des Finances nous doit des excuses.

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je ne dois aucune excuse. J'ai simplement dit que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'était pas en Europe pour emprunter de l'argent pour le gouvernement. A vrai dire, les réserves de change du Canada se portent fort bien, au grand...

**L'hon. M. Hees:** Surtout de la façon dont le gouvernement a été dirigé.

**L'hon. M. Benson:** ...étonnement de l'opposition, et nous n'avons pas lieu de vouloir emprunter des fonds pour augmenter nos réserves de change.

**L'hon. M. Stanfield:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je reconnais que le ministre des Finances n'est pas tenu de répondre aux questions qui lui sont adressées. Par contre, je ne pense pas qu'il devrait abuser du bon caractère des députés et de vous-même, monsieur l'Orateur, en faisant une déclaration qui n'a pas le moindre rapport avec la question qui lui a été posée.

[*Français*]

## LES FINANCES

ON RÉCLAME UNE ÉTUDE DES TAUX ACCRUS D'INTÉRÊT

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question à l'honorable ministre des Finances.

Dirait-il à la Chambre si lui-même et le gouvernement ont l'intention d'étudier à fond le problème des taux d'intérêt actuels, étant donné qu'ils sont les plus élevés du siècle et ne semblent pas favoriser les investissements étrangers?

**M. l'Orateur:** La question de l'honorable député me semble être de nature très générale et devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

## LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LONDON, ONT.—PÉNURIE D'INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES À L'HÔPITAL WESTMINSTER

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre des Affaires des anciens combattants? Vu le courrier abondant que nombre d'entre nous reçoivent d'infirmières diplômées à l'hôpital de London, Ontario, pouvons-nous supposer que les représentants de cette région ont présenté des instances au ministre? Celui-ci peut-il nous dire quelles assurances il leur a données que la question de la pénurie des infirmières diplômées à cet hôpital serait examinée?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il n'est certes pas régulier de demander, sous forme de question, si des députés ont présenté des instances au ministre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Alors, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'aller droit au but. Quelles mesures le ministre prend-il pour remédier à la pénurie d'infirmières diplômées à l'hôpital Westminster?

**M. l'Orateur:** La question pourrait être examinée, je pense, au moment de l'ajournement.

## LES PÊCHERIES

L'ACTIVITÉ DE NAVIRES ÉTRANGERS APRÈS LA FIN DE LA CHASSE AU PHOQUE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Elle porte sur une réponse donnée hier par son secrétaire parlementaire lorsqu'on l'a interpellé au sujet de navires étrangers qui faisaient la chasse aux phoques à l'intérieur de la zone de trois milles tandis que le ministre faisait sa déclaration à l'extérieur de la Chambre samedi. J'aimerais savoir si le gouvernement a pris, à l'endroit des quatre navires norvégiens surpris en train de faire la chasse aux phoques à l'intérieur de la zone de trois milles, des mesures semblables à celles exercées contre un navire japonais sur la côte ouest?

[L'hon. M. Stanfield.]

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** On exerce sur la chasse aux phoques, au large du Labrador, la surveillance la plus étroite possible. Le *Cape Freels*, patrouilleur des Pêcheries, se tient au large; des avions canadiens suivent la situation de près et un brise-glace du ministère des Transports sera bientôt sur place. Nous savons maintenant qu'il y a cinq navires norvégiens à l'intérieur de notre zone territoriale. Les autorités canadiennes et norvégiennes les ont avertis de ne pas chasser de phoques. Naturellement, si jamais nous voyons qu'ils dédaignent cet avertissement, nous serons contraints de prendre à leur endroit les mêmes mesures qu'à l'égard du navire japonais au large de la côte ouest.

**M. McGrath:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je signale au ministre la réponse donnée hier à son secrétaire parlementaire, d'après laquelle les navires avaient de toute évidence fait la chasse aux phoques. Pourquoi alors n'ont-ils pas été arraisonnés?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, la preuve reste à établir.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Davis:** Un de nos fonctionnaires des pêches s'est rendu à bord de l'un des navires. Nous n'avons aucune preuve certaine qu'ils aient chassé le phoque dans les eaux canadiennes. Mais je le répète, nous surveillons la situation de très près.

LES PHOQUES—LA PROLONGATION DE LA SAISON DE CHASSE

**M. David MacDonald (Egmont):** J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Hier, j'ai posé une question au secrétaire parlementaire du ministre. Aujourd'hui, je voudrais ajouter la question suivante. Est-ce qu'un certain nombre de pêcheurs de l'Île du Prince-Édouard et le ministre des Pêcheries de cette province ont insisté pour que la campagne de la chasse au phoque soit prolongée jusqu'à ce que le quota atteigne 50,000 livres?

**M. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** J'ai reçu du ministre des Pêcheries de l'Île du Prince-Édouard une proposition dans ce sens. Nous constatons cependant que moins du tiers du nombre normal de phoques ont pénétré dans le golfe Saint-Laurent. On a pris quelque 35,000 phoques nouveau-nés, alors que le quota normal est de 50,000. Après la proposition du ministre des Pêcheries de l'Île du Prince-Édouard, une étude approfondie de la situation a révélé que le nombre de phoques qui se trouve immédiatement au nord de cette province est beaucoup plus restreint qu'on l'avait prévu.

LES PHOQUES—LES REPRÉSENTATIONS CONTRE LA TUERIE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A propos de représentations, le ministre des Pêcheries a-t-il reçu d'innombrables représentations de tous les coins du Canada, demandant qu'on mette fin à cette tuerie de phoques, et si le gouvernement envisage de trancher la question d'ici un an et de fournir quelque chose d'autre à ceux que cela priverait de leur gagne-pain?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** De nombreux Canadiens ont présenté des instances, et un plus grand nombre d'étrangers encore. Le très honorable représentant peut être certain que je vais étudier à fond s'il y a lieu de permettre encore la chasse au phoque l'an prochain.

**M. McGrath:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Au nom des chasseurs de phoques et non des phoques eux-mêmes, je voudrais poser la question ci-après au ministre. Envisagerait-il sérieusement de déférer la question au comité permanent des pêches?

**L'hon. M. Davis:** Cela m'a l'air d'une très bonne idée, monsieur l'Orateur.

## LES POSTES

LA PRÉFÉRENCE AU TRI DU COURRIER DE PREMIÈRE CLASSE

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** J'ai une question pour le ministre des Postes. Le ministre voudrait-il envisager de donner la préférence au tri du courrier de première classe au cours de la fin de semaine, afin que ce courrier ait la priorité pour la livraison du lundi?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** C'est chose faite, monsieur l'Orateur.

RENVOI À L'ARBITRAGE DES PRINCIPAUX GRIEFS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu le caractère non concluant, semble-t-il, de ses pourparlers avec le président de l'union des facteurs, le ministre des Postes consentirait-il à inviter un médiateur à régler les questions en litige, qui constituent une menace constante pour l'acheminement sûr et rapide du courrier—non seulement la procédure de griefs qu'il a annoncée, mais aussi les autres questions litigieuses?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Si l'on conclut que mes entretiens d'hier avec M. Décarie n'ont pas été concluants, cette rumeur ne peut venir que de deux sources, dont l'une est moi-même. Or, je n'ai donné au chef de l'opposition aucun renseignement qui lui permette de tirer une telle conclusion. A vrai dire, nous avons eu une discussion très utile et agréable. Pour autant que je sache, les facteurs sont contents que les quatre principales questions soient en voie d'être résolues. Ils n'ont demandé ni arbitrage ni médiation.

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** J'ai une question pour le premier ministre; elle découle de celle qu'a posée le chef du Nouveau parti démocratique au sujet des emplacements des Bomarc. Le premier ministre a dit qu'il n'était pas sûr de la position prise par son prédécesseur. N'était-ce pas la question sur les emplacements des Bomarc qui a amené le premier ministre à dire de M. Pearson qu'il était le prêtre défroqué de la paix?

## LES TRANSPORTS

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—REMISE À L'ÉTUDE DE LA DÉCISION VISANT LA CHAUSSÉE DE NORTHUMBERLAND

**M. Melvin McQuaid (Cardigan):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. A-t-il reçu une requête du premier ministre de l'Île du Prince-Édouard en vue d'obtenir que le gouvernement revienne sur sa décision d'abandonner le projet de construction de la chaussée du détroit de Northumberland; si oui, quelle réponse a-t-il fournie?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, j'ai, en effet, reçu une requête de ce genre et j'ai répondu à la dépêche du premier ministre. Il n'y a pas de raison, je pense, pour ne pas rendre publique cette réponse, mais je ne voudrais pas le faire sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du destinataire.

LE DÉPÔT DES ÉTUDES DU STANDARD RESEARCH INSTITUTE

**M. David MacDonald (Egmont):** J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports indiquerait-il à la Chambre quand les documents concernant les études du Stanford Research Institute qui, suivant les assurances qu'il m'a déjà données par trois fois, devaient être déposés, le seront effectivement?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être répondre à cette question. Les réponses de la plupart des ministères ont été reçues. Sauf erreur, l'approbation des autorités provinciales compétentes a été demandée et, en ce moment, les gouvernements provinciaux n'ont pas tous donné leur autorisation. Dès qu'une réponse affirmative aura été reçue, nous déposerons ces documents.

**M. MacDonald:** Lorsqu'il a accepté la demande de documents, le gouvernement n'avait-il pas déjà consulté les autorités provinciales pour pouvoir y consentir?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## L'AGRICULTURE

LA BETTERAVE À SUCRE—LES VERSEMENTS AUX CULTIVATEURS D'ONTARIO

**M. R. E. McKinley (Huron):** Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme la Chambre a maintenant adopté les crédits requis, le ministre peut-il nous renseigner sur les versements aux producteurs de betterave à sucre du sud-ouest de l'Ontario?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Je ne suis pas certain de pouvoir donner la date exacte sur-le-champ, mais autant que je sache, comme l'autorisation a été donnée il ne s'agit plus maintenant que de distribuer les chèques.

## L'HABITATION

LES MESURES DÉCOULANT DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

**M. John Gilbert (Broadview):** Ma question s'adresse au ministre des Transports chargé de l'habitation. Quand présentera-t-il une mesure législative concernant les instances du rapport de la Commission d'étude sur l'habitation?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Bientôt, j'espère. Les progrès sont satisfaisants. Nous étudions un nombre impressionnant de modifications et j'espère pouvoir bientôt faire rapport à la Chambre.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LE NOUVEAU MINISTÈRE—L'ÉTUDE DE LA RÉNOVATION URBAINE

**M. John Gilbert (Broadview):** Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Quand le gouvernement établira-t-il le nouveau ministère du Logement et de l'Urbanisme recommandé dans le rapport de la Commission d'étude sur le logement?

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. Gilbert:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que le premier ministre était prêt à répondre à ma question.

**M. l'Orateur:** Le député d'Hamilton-Ouest voudrait poser une question supplémentaire. On pourrait peut-être répondre aux deux questions à la fois.

**M. Alexander:** Merci, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Je le vois qui me sourit, car il sait ce que je vais lui demander. Il y a environ une semaine et demie, le ministre m'a assuré que diverses villes, notamment la ville d'Hamilton, seraient convoquées à des réunions, afin de tenir des discussions au sujet de la rénovation urbaine. Le ministre a-t-il eu des entretiens de ce genre et, le cas échéant, avec quelles villes?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Mon honorable ami sera heureux d'apprendre que j'étudie cette proposition assez intensément depuis un jour ou deux et que j'espère rencontrer les représentants de la ville au cours de la semaine prochaine.

**M. Alexander:** J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La réponse du ministre est optimiste mais je n'ai pas saisi le nom de la ville dont il parlait. Je lui demanderais de préciser.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Gilbert:** Je pose ma question supplémentaire au premier ministre. Quand le gouvernement établira-t-il le nouveau ministère du logement et de l'urbanisme que recommande le rapport de la Commission d'études sur le logement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne suis au courant d'aucun projet de ce genre, monsieur l'Orateur.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Songerait-il à prier le premier ministre de l'accompagner à la prochaine réunion avec les autorités municipales pour l'étude de la question de l'habitation, étant donné l'accueil chaleureux dont celui-ci a été l'objet à Montréal en fin de semaine?

[*Français*]

## L'HABITATION

ON RÉCLAME UNE DÉCLARATION AU SUJET DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE LA RÉGION DE HULL

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral projette d'accorder prochainement de l'aide financière en vue de mettre sur pied un programme de rénovation urbaine pour la ville de Hull et les environs?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, depuis fort longtemps déjà, il existe une commission tripartite au sein de laquelle le gouvernement fédéral et ceux du Québec et de l'Ontario sont à discuter de l'avenir de la capitale nationale. Certaines étapes ont été franchies et le gouvernement fédéral est plutôt pressé de commencer les travaux.

Mais, comme nous le pensons toujours, la coopération fédérale-provinciale est nécessaire, surtout dans ce domaine, qui relève largement des «juridictions» provinciales. Nous sommes donc un peu à la merci d'une entente qui n'est pas encore intervenue d'une façon définitive, mais il reste, monsieur le président, que le gouvernement fédéral est plutôt impatient de se mettre à la tâche.

[*Traduction*]

OAKVILLE, ONT.—LA CONDAMNATION DE LOGEMENTS

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, de qui relève aussi l'habitation. La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle songé au besoin de logements à prix modique à Oakville (Ont.) avant de condamner quelque 70 habitations et le ministre a-t-il reçu des demandes réclamant de telles habitations? Si oui, quelle a été la réaction?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question, fort semblable à une question antérieure devrait être inscrite au *Feuilleton* ou étudiée au moment de l'ajournement.

**M. McCleave:** A dix heures.

## LES AÉROPORTS

GANDER (T.-N.)—LE STATUT RÉGIONAL DE L'ADMINISTRATION

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu un exemplaire d'un mémoire de l'Association des employés de l'État de Gander au sujet de l'attribution du statut régional à l'administration de l'aéroport? Si oui, quelles mesures le gouvernement entend-il adopter?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

## LA DÉFENSE NATIONALE

RIVERS (MAN.)—LA FERMETURE POSSIBLE DE LA BASE MILITAIRE

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de la Défense nationale. Le ministre a reçu hier une délégation officielle du Manitoba pour discuter de l'annonce de la fermeture de la base militaire canadienne de Rivers. Voici ma question: le ministre consentira-t-il à déposer à la Chambre ou à rendre public le calendrier de la fermeture progressive des bases appelées à disparaître?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, puis-je faire remarquer respectueusement que l'affirmation du député selon laquelle on a annoncé la fermeture de la base de Rivers, me semble inexacte. Comme nous l'avons très souvent indiqué, il s'agit d'une base marginale et nous étudions son avenir. A la suite des discussions d'hier, le problème fera l'objet de nouvelles recherches . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

## LE PÉTROLE

PRUDHOE BAY—LE MARCHÉ COMMUN CANADO-ÉTATS-UNIS

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'accorder de nouveau la parole. J'adresse ma question au ministre du Commerce. La Commission chargée par le gouvernement d'enquêter sur la politique pétrolière étudie-t-elle en ce moment l'importance pour le Canada des nappes découvertes dans la baie Prudhoe, et la Commission a-t-elle reçu l'ordre d'envisager la possibilité de former un marché commun canado-américain du pétrole?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la Commission s'occupe de tous les aspects de la

situation pétrolière, telle qu'elle se présente à la suite des découvertes dans la baie Prudhoe, et en prévision de découvertes éventuelles en territoire canadien. Le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources est à Calgary en ce moment, où il consulte des exploitants pétroliers.

**M. l'Orateur:** Le député de Battleford-Kindersley a la parole.

**M. Paproski:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois signaler au député que la période des questions tire à sa fin, et je voudrais donner la parole au député de l'autre bout de la Chambre.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Commerce. Va-t-il nous parler de l'étude qu'a entreprise son ministère ou déposer le rapport qu'il publiera quant à la possibilité d'ériger un oléoduc reliant Montréal à l'Ouest du Canada?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un document réservé à l'administration interne, qui ne représente d'ailleurs qu'un aspect de l'apport du ministère de l'Industrie et du Commerce à l'ensemble de l'étude entreprise par le comité spécial.

[*Français*]

## LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

### LA PUBLICATION DES VOLUMES III ET IV DE LA COMMISSION

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il assurer la Chambre que le volume de la Commission Laurendeau-Dunton traitant du bilinguisme dans la Fonction publique sera publié au plus tard au printemps de 1969, tel que cela a été annoncé il y a quelque temps?

**M. l'Orateur:** Il me semble que l'honorable député ne fait que répéter une question qui a déjà été posée précisément dans les mêmes termes, il y a quelques jours.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

La semaine dernière, j'avais posé cette question et le très honorable premier ministre ne semblait pas savoir de quelle Commission il s'agissait. Je veux donc lui dire qu'il s'agit de la Commission Laurendeau-Dunton et je lui demande les mêmes renseignements qu'il ne pouvait fournir à ce moment-là.

[L'hon. M. Pepin.]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je pense que le député parle des volumes III et IV de cette Commission. Je dois dire qu'à ma connaissance, aucune date n'a été annoncée pour la publication de ces documents. Il est vrai qu'il y a quelque temps, les journaux ont publié une nouvelle indiquant que certaines parties de ce travail avaient été remises à l'Imprimeur de la Reine. J'ai vérifié et ce n'est pas exact. Il est possible qu'il s'agissait de documents de travail ou d'autres documents, car lorsque je me suis renseigné, il y a peut-être deux semaines, les volumes III et IV n'étaient pas encore chez l'Imprimeur de la Reine. De plus, la Commission n'a pas proposé de date pour la publication de ces volumes; évidemment, elle est maîtresse de sa chronologie et je n'y peux rien.

# ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LES SUBSIDES

### CINQUIÈME JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ALINÉA a) DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'UTILISATION DES POUVOIRS ET DES RESSOURCES DE LA BANQUE DU CANADA

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'utiliser les pouvoirs et ressources de la Banque du Canada pour alléger le fardeau fiscal qui écrase les contribuables du Canada, des provinces et des municipalités et pour entreprendre une lutte efficace contre la pauvreté en vue d'établir une société humainement juste.

Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que le Ralliement créditiste se voit accorder le privilège de présenter une motion de défiance en vertu du nouveau Règlement de la Chambre. Nous sommes donc heureux de profiter de l'occasion qui nous est offerte, en tant que parti d'opposition, d'appeler l'attention de la population sur certaines choses que le gouvernement semble négliger et reléguer aux oubliettes et sur les problèmes urgents que le gouvernement néglige de régler.

Monsieur l'Orateur, le débat qui s'amorce aujourd'hui et les solutions que nous proposerons auront au moins comme conséquence de faire réfléchir la population sur les politiques du Ralliement créditiste, même si le gouvernement, à cause de son arrogance, de son apathie ou de son indifférence à l'égard du sort des contribuables canadiens, y apporte une oreille plus ou moins attentive. Que le gouvernement et les députés ministériels s'en rendent compte ou non, bref, qu'ils le nient, la situation actuelle est très grave au Canada.

Les gouvernements, et en particulier le gouvernement fédéral, sont à court d'argent.

Ils réclament de plus en plus de sacrifices de la part des contribuables canadiens, comme le faisait remarquer le président du Conseil du Trésor (M. Drury), lors du dépôt à la Chambre des prévisions budgétaires de 1969-1970. Pour cette période, les prévisions budgétaires s'élèvent à 11 milliards 858 millions, comparativement à 10 milliards 826 millions pour 1968-1969, ce qui représente une augmentation d'un milliard 32 millions. De plus, le ministre ajoutait, et je cite

Comme par le passé, il sera peut-être nécessaire dans le cours de l'année de déposer des budgets de dépenses supplémentaires pour faire face à des besoins urgents et imprévus.

Cela signifie donc, monsieur l'Orateur, qu'au cours d'une période de rareté d'argent, le gouvernement devra, pour la période de 1969-1970, aller chercher 1 milliard 32 millions de dollars de plus dans les goussets des contribuables canadiens.

De son côté, le gouvernement du Québec a annoncé, la semaine dernière, des dépenses budgétaires de l'ordre de $3,176,323,000 pour l'année 1969-1970, soit une augmentation de $384,708,000 au regard des dépenses de l'année précédente. Le ministre des Finances du Québec, M. Dozois, n'a pas encore fait connaître le taux des nouvelles taxes qu'il devra imposer et que les contribuables de la province de Québec n'apprendront, hélas, que trop tôt.

En Ontario, le gouvernement annonçait, il y a quelques jours, des prévisions budgétaires de l'ordre de 2 milliards 998 millions, de même que l'imposition d'une nouvelle taxe sur les cigarettes, les spiritueux, les repas, le prix des chambres d'hôtel, l'outillage de production. Il annonçait aussi sa détermination de faire une intrusion prochaine dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations.

Voilà quelques exemples des besoins urgents des gouvernements supérieurs. Les municipalités, les corporations et les particuliers ne sont pas à l'abri de ces soucis. Bien au contraire.

A Montréal, par exemple, les contribuables viennent de se voir imposer une hausse de 24 p. 100 de la taxe foncière et les autorités municipales, de plus en plus à court d'argent, ont dû négocier un emprunt de 26 millions de dollars sur le marché financier de l'Allemagne de l'Ouest. Ce n'est pas la première fois que des gouvernements ou des corporations sont obligés de recourir à la finance étrangère pour suppléer au manque de capitaux canadiens dont on aurait besoin pour assurer le développement social du pays.

Le gouvernement ontarien a eu recours, lui aussi, au cours de l'année, à des emprunts de l'Allemagne, de même que le gouvernement du Québec. La ville de Sherbrooke a dû s'adresser à des financiers allemands pour obtenir 1 million de dollars. L'Hydro-Québec négocie régulièrement avec l'Allemagne de l'Ouest et ses engagements envers les banquiers allemands dépassent actuellement les 100 millions. Pourquoi? Parce que l'argent est rare et cher au Canada.

On peut donc en conclure, monsieur l'Orateur, que tous ces emprunts négociés par les gouvernements, ces ventes d'obligations du gouvernement, notamment en ce qui concerne les obligations d'épargne à des prix élevés, ont pour conséquence d'inciter les détenteurs d'obligations municipales ou d'obligations privilégiées d'entreprises à s'en départir et à acheter les obligations du gouvernement fédéral. Cela place les municipalités dans une situation fâcheuse et les oblige à se tourner vers des entreprises financières étrangères.

L'honorable ministre des Finances (M. Benson) l'a clairement reconnu, le 7 janvier dernier, lorsque, dans une allocution au *Canadian Club* d'Ottawa, il s'est inquiété du marasme du marché des obligations. Il n'est donc pas étonnant que le journal montréalais, *The Gazette,* ait publié, le 9 janvier, la mercuriale suivante à l'intention du ministre des Finances. Je cite:

• (3.00 p.m.)

[*Traduction*]

L'état du marché des obligations, surtout à long terme, est tel qu'on pourrait le supposer à la suite des politiques que le gouvernement applique depuis de longues années. Le gouvernement n'a vraiment jamais contrôlé ses dépenses. Et lorsqu'il a énormément dépensé en période d'inflation généralisée, il n'a fait qu'entraîner l'inflation dans son sillage, presque avec sa bénédiction.

Dans ses budgets récents, le gouvernement s'est efforcé au plus de réduire le taux annuel d'augmentation de ses dépenses, mais jamais d'en réduire le montant par rapport à l'année antérieure. Mais même cela n'a pas réussi. Au printemps le gouvernement a promis un budget équilibré mais à l'automne un déficit énorme l'attendait.

[*Français*]

Et l'éditorialiste concluait:

[*Traduction*]

Sans obligations et surtout sans obligations à long terme, ni les gouvernements ni les entreprises ne peuvent bien fonctionner. Il faudra mettre un terme à la crise de confiance qui règne sur le marché des obligations. On n'y parviendra pas à moins que le gouvernement ne mette un terme à la crise de confiance que suscitent ses politiques. Tant qu'il continuera à appliquer ses politiques actuelles, personne ne pourra faire confiance aux valeurs monétaires de l'avenir.

M. Benson fait bien de pleurer, mais il pleure pour de mauvaises raisons et il doit certes le savoir.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, la situation des particuliers et des corporations n'est nullement meilleure. Le ministre ne semble pas avoir pris

connaissance des données statistiques sur le chômage, publiées jeudi dernier par le Bureau fédéral de la statistique, et il ne semble pas partager l'inquiétude du monde industriel et des affaires, relativement à la politique fédérale, au sujet des recommandations de la Commission Carter.

De la mi-janvier à la mi-février de 1969, le nombre des chômeurs s'est accru de 6,000, pour passer de 467,000 à 473,000. Même si les statisticiens disent que le taux de chômage a diminué de 6 p. 100 à 5.9 p. 100, cela ne règle pas le problème des 6,000 nouveaux chômeurs, ni celui des 473,000 Canadiens actuellement sans travail.

Les entreprises ne sont pas, elles non plus, à l'abri de la rareté de l'argent et de la rapacité des gouvernements, surtout du gouvernement fédéral. Au fait, lors d'une causerie qu'il prononçait jeudi dernier à la 25e assemblée annuelle de l'Association minière du Canada, le président de cet organisme, M. J. D. Barrington, traitait des incertitudes que le gouvernement laisse planer au sujet des recommandations de la Commission Carter et il réclamait du gouvernement l'assurance que, dans son programme de réforme fiscale, il reconnaîtrait formellement les exigences essentielles de la croissance de l'industrie minière au Canada et qu'il évaluerait les répercussions, tant économiques que politiques, de tout changement envisagé.

Si l'on passe maintenant au domaine de l'habitation ou à celui de l'industrie de la construction en général, on peut dire que la pagaille y règne actuellement. Comment se fait-il que, dans un pays qui aura besoin d'un million de nouveaux logements d'ici cinq ans, soit un minimum de 200,000 par année, plus de 40 p. 100 des ouvriers de l'industrie de la construction de Montréal, par exemple, ne soient pas actuellement capables de trouver un emploi qui leur permette de toucher un salaire annuel vital, même si le salaire horaire moyen est d'environ $5?

C'est que l'industrie de la construction des logements est paralysée par la politique d'embêtement du gouvernement fédéral. Les taxes imposées actuellement par le gouvernement fédéral, la rareté des fonds nécessaires, ajoutées à la cherté de l'argent, rendent toute construction pratiquement impossible.

Nous avons parlé à plusieurs reprises de la taxe fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction qui paralyse actuellement toute cette industrie. Qu'a fait le gouvernement jusqu'à maintenant pour se rendre à la demande légitime de la suppression de cette taxe nuisible, injuste et antisociale? Rien du tout.

Cette taxe de 11 p. 100 n'est pas le seul obstacle au progrès souhaitable dans le domaine de la construction domiciliaire.

[M. Rondeau.]

Le 3 janvier dernier, l'ancien président de l'Association des constructeurs d'habitations de Montréal a souhaité que tous les constructeurs d'habitations refusent de bâtir des maisons aussi longtemps que le nouveau taux d'intérêt de 9⅜ p. 100, décrété par la Société centrale d'hypothèques et de logement, serait en vigueur. Il a prédit que ce taux exorbitant entraînerait une régression économique dans le domaine de la construction domiciliaire, une augmentation du chômage dans ce secteur et dans les secteurs connexes, ainsi qu'une hausse du prix des loyers, ce qui s'est évidemment produit à Montréal cette année, lorsque des hausses de prix de 10 à 40 p. 100 ont été annoncées par les propriétaires.

On parlera du rapport Hellyer et des projets qui en découleront, mais tout indique que les recommandations du groupe d'étude Hellyer n'ont pas reçu un appui chaleureux de par le Canada. Voici quelques commentaires choisis au hasard de diverses personnalités canadiennes, à la suite de la publication du rapport Hellyer.

Le 30 janvier, le Directeur de la Conférence canadienne de l'habitation du Conseil canadien du bien-être, M. Michael Wheeler disait, et je cite:

[*Traduction*]

Le rapport de la Commission fédérale d'étude sur le logement ne présente rien de concret en vue de répondre aux besoins de logement de plus d'un million de familles canadiennes, dont le revenu est inférieur à $5,500.

[*Français*]

Voici maintenant ce que disait le commissaire de la ville de Toronto, M. Allan Lamport, selon le *Globe and Mail* du 9 janvier dernier:

[*Traduction*]

«La Commission d'étude sur le logement du ministre des Transports, M. Paul Hellyer, est le plus gigantesque plaidoyer pro domo que j'aie jamais vu», disait hier le commissaire de Toronto.

[*Français*]

Je continue la lecture de l'article:

[*Traduction*]

Selon M. Lamport, la Commission d'enquête sur les problèmes de logement a négligé précisément la tâche par excellence qui lui revenait de plafonner les taux d'intérêt hypothécaires sur les maisons.

[*Français*]

Le 8 janvier dernier, dans un éditorial présenté à la télévision de Québec-Canada Ltée, aux canaux 4 et 5, qui desservent actuellement 473,000 téléspectateurs par jour, on entendait ce qui suit:

Que résultera-t-il du rapport Hellyer en vue de favoriser la construction de logements ou de maisons unifamiliales? Ce n'est certes pas en augmentant son taux d'intérêt de 8½ à 9⅜ p. 100, comme l'a fait la Société centrale d'hypothèques et de logement, que le gouvernement fédéral incitera

les Canadiens à se construire. Ce n'est pas non plus en conservant la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction que les gouvernements encourageront les constructeurs à édifier des complexes immobiliers.

Voici maintenant ce que disait la Confédération des syndicats nationaux lors de la présentation de son mémoire annuel au gouvernement, le 18 février dernier.

J'aimerais bien savoir ce que l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) pense du jugement de son successeur à la tête de la CSN.

Je cite:

Un mot pour le qualifier: il est décevant. La mise en application de ses recommandations par votre gouvernement consoliderait, dans l'ensemble, encore plus les bases de cette société injuste qui est la nôtre: aucune proposition susceptible de solutionner les problèmes de logement des économiquement faibles et même des citoyens à revenus moyens, encouragement à l'endettement pour la vie durant, par la proposition visant à prolonger la durée du remboursement, ce qui est une apologie de l'efficacité de l'entreprise privée dans un secteur où les besoins sociaux sont criants et où l'entreprise privée a failli, mystification et falsification de la notion de propriété chez l'individu qui paiera pendant 40 ans trois fois la valeur de sa maison. Que les travailleurs et les salariés désirent posséder au moins leur maison, dans une société où les locataires sont systématiquement exploités, se conçoit aisément. Mais, en tout état de cause, la Commission ne donne qu'une illusion de la propriété à l'individu.

La suppression de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux, si elle est acceptée, sera nettement insuffisante pour réduire sensiblement le coût du logement, en faisant contrepoids au taux d'intérêt (9⅜%) actuellement.

Le rapport Hellyer n'a pas traité du problème fondamental et ne s'est pas attaqué à la racine du mal qui ronge la société tout entière, soit le système financier actuel.

Voici ce que contient le rapport, à propos du financement de la construction domiciliaire:

Pour atteindre cet objectif minimal de 1 million de nouveaux logements d'ici 1973, il faudrait investir de nouveaux capitaux de l'ordre de 20 milliards de dollars. La Commission estime que la plus grande partie de ces fonds peut provenir du secteur privé. Depuis 14 ans, les institutions prêteuses, surtout les compagnies d'assurance-vie, s'élevaient à 6.6 milliards de dollars, soit environ la moitié de leur actif total.

Étant donné cette constatation et cette admission du groupe d'étude Hellyer, nous sommes étonnés—et tous les Canadiens devraient l'être—que le gouvernement ait décidé de soumettre les compagnies d'assurance-vie à la loi sur l'impôt, au cours de la présente (quasi inépuisable) année fiscale, et qu'il soit en train de tarir cette source de fonds disponibles pour la construction de nouvelles maisons.

Que va-t-il résulter de cette politique qui affecte les compagnies d'assurance-vie? De prime abord, cette loi centralisatrice laisse entrevoir la fusion de plusieurs compagnies qui ne pourraient autrement, à cause de leur faiblesse, continuer à offrir une protection adéquate, eu égard aux besoins actuels.

Ainsi, plusieurs compagnies qui effectuaient des placements sûrs, qui consentaient des hypothèques, qui achetaient des obligations gouvernementales, des «débentures» à revenu peu élevé mais sûr, seront obligées d'améliorer la qualité de leur portefeuille de placements afin que la hausse de l'indice du coût de la vie ne les affecte pas et de s'orienter de plus en plus vers la copropriété, sous la forme d'actions d'entreprises industrielles, financières et commerciales, pour en retirer des gains accrus et en vue d'en faire profiter les détenteurs de polices sous la forme de réductions de primes ou de bénéfices plus élevés.

La forte prime accordée aux détenteurs d'obligations d'épargne du Canada a eu pour effet d'inciter de nombreux épargnants à se départir d'obligations industrielles et municipales, à plus faible rendement, pour acheter des obligations canadiennes.

Il faudra reconnaître, cependant, monsieur l'Orateur, que ces obligations à forte prime ont pour effet d'imposer de lourdes obligations aux générations futures, qui devront acquitter les intérêts attachés à ces obligations, ainsi que leur remboursement à échéance.

Ces obligations, ai-je besoin de le signaler, ont également pour effet de divertir l'épargne des Canadiens vers certaines formes de sécurité, au détriment du marché des obligations et des actions industrielles, ce qui prive l'entreprise en général des fonds dont elle a besoin pour son expansion.

Comme je l'ai également signalé, ces appels du gouvernement à l'épargne privée, pour financer sa dette, de même que les impôts imposés aux compagnies d'assurance-vie, auront pour effet de priver les secteurs de l'industrie et de la construction des sommes nécessaires à leur développement.

• (3.20 p.m.)

Il en découle que l'industrie de la construction, par exemple, ne pourra pas répondre aux besoins actuels, à cause de la pénurie de capitaux disponibles et de l'inaction ou de l'inertie du gouvernement fédéral.

Il faudrait signaler le mérite du ministre des Transports (M. Hellyer), responsable du rapport sur le logement et l'aménagement urbain, qui avait en quelque sorte prévu cette pénurie de capitaux disponibles en incluant la recommandation suivante dans son rapport:

Que l'on examine sérieusement l'opportunité d'établir une banque centrale d'hypothèques afin d'assurer une liquidité supplémentaire pour les

opérations de prêts existantes et comme premier jalon nécessaire à la création de nouvelles institutions hypothécaires.

Mais comment concilier cette admission quand, tout de suite, le rapport ajoute ce qui suit:

Sans pouvoir offrir de panacée au problème des taux d'intérêts élevés, la Commission estime qu'une mesure concrète pourrait avoir un effet positif sur le niveau des taux d'intérêts au Canada. L'année dernière, le gouvernement a abandonné l'ancienne méthode qui consistait à établir à un niveau fixe le taux des prêts LNH. Il a alors décidé de le laisser libre, du moins en partie, et de le rajuster automatiquement chaque trimestre au taux maximum de 2.25 p. 100 au-dessus du taux d'intérêt des obligations à long terme du gouvernement du Canada. C'était là une amélioration certaine comparée au système du taux fixe en vertu duquel le logement suivait un cycle de financement de grande prospérité ou de banqueroute, selon que le taux ainsi fixé était élevé ou bas, rapport au taux d'intérêt appliqué généralement.

Cela signifie que, d'une part, le gouvernement déplore que le taux d'intérêt soit trop élevé et que, d'autre part, il permet à la Société centrale d'hypothèques et de logement de hausser son propre taux d'intérêt. C'est incompréhensible; c'est de la politique à bâtons rompus. Ce sont des attitudes contradictoires.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel ne mérite plus la confiance du peuple mais plutôt un vote de défiance. C'est la raison pour laquelle il nous fait plaisir de présenter la motion qui a été lue au début de mes remarques.

Voici comment on pourrait mettre en œuvre les propositions visant à réduire les taux d'intérêt et à favoriser la construction au Canada, ainsi que le développement économique.

L'article 18 de la loi sur la Banque du Canada, chapitre 13 des Statuts revisés du Canada de 1952, traite des opérations et pouvoirs de la Banque. En vertu de l'alinéa *c*) du paragraphe (1), elle peut:

... acheter et vendre ou réescompter des valeurs mobilières à court terme émises ou garanties par le Canada ou une province quelconque ...

Ceux qui ont toujours ri des propositions créditistes peuvent constater, à la lecture de l'article 18 du chapitre 13 des Statuts revisés du Canada, qu'il est très facile de mettre en pratique les propositions créditistes, en appliquant les dispositions de la loi actuelle.

Conformément à l'alinéa *d*) du même paragraphe, la Banque du Canada peut:

... acheter et vendre des titres émis ou garantis par le Canada ou une province quelconque, dont l'échéance dépasse les deux ans ...

... soit des obligations à long terme. Par ailleurs, en vertu des dispositions de l'alinéa *j*) elle peut:

... consentir des prêts ou avances, pour des périodes d'au plus six mois, au gouvernement du Canada ou au gouvernement de quelque province sur la mise en gage ou le nantissement de valeurs mobilières facilement négociables ...

L'alinéa *k*) lui permet encore de:

... consentir des prêts au gouvernement du Canada ou au gouvernement de quelque province ...

Le paragraphe (1) de l'article 20 stipule, et je cite:

La Banque doit remplir gratuitement les fonctions d'agent financier du gouvernement du Canada et, sous réserve des dispositions de la présente loi, elle peut, par convention, agir aussi comme banquier ou agent financier du gouvernement de quelque province.

Voilà, monsieur l'Orateur, le rôle que la Banque du Canada aurait dû jouer à l'égard du gouvernement fédéral et des provinces, en vue de leur permettre de liquider leurs dettes et d'honorer leurs obligations, mais le gouvernement n'a pas utilisé son pouvoir souverain en matière de monnaie et de crédit, en vue de réglementer le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de l'économie de la nation, comme le dit le préambule de la loi sur la Banque du Canada.

Si nous nous reportons aux débats qui ont abouti à la création de la Banque du Canada, le ministre des Finances de l'époque, M. Rhodes—un conservateur progressiste—disait, et je cite la page 824 du compte rendu officiel des débats de la Chambre:

... la Banque devra être à la disposition du gouvernement spécialement en temps de crise et d'urgence.

Il ajoutait, et je cite la page 828 du hansard de la même année:

... les autorités fédérales et provinciales pourraient obtenir des prêts et des avances de fonds ...

Plus loin, il disait:

... devrait se faire le représentant financier du gouvernement du Canada sans rémunération et aussi, après entente, servir de banquier ou de représentant financier pour le gouvernement de l'une quelconque des provinces.

Mais il me plaît de constater que le ministre des Finances est à la Chambre, ce qui lui permettra de dire, une fois pour toutes, ce qu'il pense de l'utilisation de la Banque du Canada, aux termes de la loi qui autorise la Banque à financer le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les corps publics.

Mais, lorsqu'elle fut étatisée par le gouvernement King, l'année suivante, la Banque du Canada devint en pratique un organisme du ministère fédéral des Finances et cessa à toutes fins pratiques d'être à l'usage des gouvernements canadiens; elle devenait donc un organisme de centralisation, de contrôle fédéral.

Mais, en dépit de cela, la loi sur la Banque du Canada permet encore à cet organisme de favoriser le financement des dépenses des provinces. Voici ce qu'écrivait à ce sujet M. François-Albert Angers, directeur de l'École des Hautes Études commerciales, dans un mémoire qu'il présentait en 1956 à la Commission royale d'enquête du Québec sur les problèmes constitutionnels, et je cite:

Cette dernière subversion n'allait pas de soi cependant, même avec l'étatisation complète de la Banque du Canada par le seul gouvernement fédéral, bien qu'elle fût fort à craindre. Quoique étatisée, la Banque centrale devrait avoir sa politique, à elle, en accord bien sûr avec la haute politique générale, mais pas nécessairement et immédiatement conforme à toutes les vues du gouvernement. Même étatisée, la Banque devrait pouvoir, toujours en accord avec la politique générale, traiter directement avec les provinces, comme elle traite avec les banques et, par leur intermédiaire, avec le monde des affaires.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. La Chambre permet-elle à l'honorable député de poursuivre ses remarques?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Pas trop longtemps.

**M. Rondeau:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de même que mes honorables collègues, d'avoir l'amabilité de me permettre de poursuivre mes remarques.

Je continue à lire ce que M. Angers disait:

Elle devrait acheter largement les obligations des provinces selon les besoins de leur politique financière accordée à la politique générale du pays. Après tout, les gouvernements provinciaux sont des gouvernements souverains de Sa Majesté, responsables au peuple de leur province. Il n'y a pas plus de raison de les mettre en tutelle que d'y mettre le gouvernement central lui-même ou les hommes d'affaires, tous clients du système bancaire.

Techniquement, cela ne présente aucun inconvénient et ne nuit en rien à la juridiction fédérale en matière monétaire et bancaire.

• (3.30 p.m.)

Le gouvernement central exerce toujours le contrôle du système monétaire et bancaire. C'est lui qui décide de l'orientation générale de la politique. Mais cette orientation étant décidée et comportant, par exemple, une politique de finance déficitaire, on ne voit pas pourquoi la Banque du Canada n'achèterait pas les obligations provinciales pour le financement de leurs travaux publics ou de leur assistance-chômage, comme elle achète celles du gouvernement central pour les mêmes fins. Dans une telle perspective, il serait relativement facile de convaincre les provinces d'éviter les augmentations de taxes en temps de crise. L'intérêt électoral concourrait à leur faire accepter l'idée aussi bien que les facilités financières, car les gouvernements «taxeux» en période difficile ne sont jamais très populaires.

L'expansion monétaire pour des fins de finances publiques en temps de crise est donc admise. Mais trop d'auteurs en parlent encore comme s'il s'agissait toujours de la planche à imprimer les billets. L'expression n'est sans doute pas à bannir. Elle fait image. Au moins faut-il savoir qu'elle ne revêt plus guère qu'un sens figuré.

Dans un système comme celui du Canada, ce n'est pas l'impression des billets qui fait la circulation monétaire. Celle-ci, au contraire, appelle les billets, qui sont émis sur demande de retrait des dépôts bancaires. Ces dépôts constituent aujourd'hui la véritable circulation monétaire et nous permettent de régler la plus grande partie de nos échanges sans monnaie. La monnaie proprement dite vient simplement s'y greffer pour les petites opérations courantes.

La solution qui découle de ces constatations permettrait à chaque catégorie de gouvernements, sous la direction générale du gouvernement central telle qu'exercée en fonction de sa juridiction sur les banques et la monnaie, de pratiquer la politique des budgets cycliques et de la finance déficitaire. Elle aurait de multiples avantages, d'abord du point de vue de l'autonomie réelle des provinces, puis du point de vue des exigences réalistes qu'impose la diversité des situations au Canada.

Comme M. Roland Parenteau l'a montré dans l'étude déjà citée, les conditions économiques propres à chaque province sont extrêmement variables d'une partie du pays à l'autre. Certaines provinces, comme la Colombie-Britannique et l'Ontario, sont en réalité bien plus puissantes et plus riches relativement que le gouvernement central: celui-ci participe à leur richesse, mais également à la pauvreté de certaines autres provinces et fait la moyenne.

Ces deux provinces peuvent donc parfaitement se financer seules, sans restriction. D'autres provinces, comme les provinces de l'Ouest, viennent tout de suite après du point de vue du revenu moyen des particuliers. Suivent le Québec, à mi-chemin entre les deux extrêmes, puis les provinces Maritimes à l'extrême inférieur.

Il sera toujours temps d'étudier ensuite le cas particulier de chaque province si besoin en est et de faire intervenir une compensation nationale quelconque pour régler la situation.

Rien de plus simple, notamment, que de soulager à ce moment une province de sa dette déficitaire pour la transférer à la dette nationale. Ces questions, cependant, devraient se régler à des conférences interprovinciales d'abord (possiblement par l'intermédiaire d'un Conseil des États provinciaux, qui pourrait être formé sur le modèle du *Council of State Governments* américain), puis fédérales-provinciales.

Ainsi, les parties intéressées prendraient bien conscience du problème des provinces qui ont besoin d'aide et il serait possible d'éviter le retour au système insensé, du point de vue de l'autonomie, qui consiste à avantager (sic) toutes les provinces, naturellement aux dépens de leurs finances propres et de leur liberté d'action, sous prétexte que quelques-unes sont dans une situation difficile.

Voilà, monsieur l'Orateur, les solutions que le gouvernement devrait apporter au problème financier auquel se heurtent le gouvernement du Canada, ceux des provinces, et les municipalités qui sont à la recherche de capitaux.

De telles solutions permettraient à l'entreprise privée de se relever, de se financer elle-même et à l'épargne populaire, de servir, encore une fois, de réservoir aux besoins

industriels du pays au lieu de servir de cataplasme destiné à camoufler les erreurs du gouvernement fédéral.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, nous croyons que le gouvernement ne mérite plus la confiance de la Chambre.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, il faudrait, à mon avis, examiner minutieusement la thèse de l'amendement qui nous est présenté et, afin de simplifier la tâche de l'honorable ministre des Finances (M. Benson), je vais parler en anglais. Mon texte, incidemment, est rédigé en anglais.

[*Traduction*]

Cette motion voudrait que le gouvernement examine l'opportunité d'utiliser les pouvoirs et ressources de la Banque du Canada pour alléger le fardeau fiscal. Bien entendu, la motion ne précise pas comment. Elle se contente d'exprimer un pieux espoir. La Banque du Canada joue, dans le pays, un rôle primordial en tant qu'organisme bancaire de réserve et, en tant que banque centrale, elle participe, au système monétaire mondial, ce qui, à notre époque, est au moins aussi important. Quoi qu'il en soit, la motion exprime le pieux espoir que le gouvernement du pays fasse de la Banque du Canada, par quelque moyen que le parrain de la motion ne précise pas, une sorte d'instrument docile au service du ministre des Finances.

Le député n'était pas ici il y a quelques années, lorsque le rôle du gouverneur de la Banque du Canada et le caractère des relations entre le ministre des Finances et le gouverneur ont été définitivement et clairement définis. On a alors souligné l'indépendance dont doit jouir le gouverneur. Le ministre des Finances, il est vrai, peut donner des directives au gouverneur, mais si celui-ci ne les estime pas opportunes, il peut insister pour les avoir par écrit. Le ministre peut donc donner des directives et les donner par écrit, mais je signale au député que ce serait la fin de la coopération requise et, disons-le, de la confiance mutuelle, entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada.

Quoi qu'il en soit, la motion ne dit pas comment on allégera le fardeau fiscal. On peut sans doute présumer que le fardeau de l'intérêt imposé aux municipalités, aux provinces et au gouvernement fédéral pourrait être diminué—et, sauf erreur, c'est là-dessus que se fonde la suggestion du député à notre gauche—par les prêts apparemment sans limite que consentirait la Banque du Canada aux divers organismes gouvernementaux, à un taux d'intérêt minime, simplement nominal, ce qui réduirait d'autant les dépenses des divers gouvernements.

Nous en venons ensuite aux mots: «et pour entreprendre une lutte efficace contre la pauvreté en vue d'établir une société humainement juste.» Grands dieux, qu'est-ce que cela veut dire? Je dois savoir si la motion me plaît ou non avant de l'appuyer ou de la rejeter. Si elle n'a pas de sens pour moi, je dois avouer que je ne peux l'appuyer.

Cela me rappelle mes jours en Alberta, du temps que le crédit social faisait son chemin, de 1935 à 1940. Il était question de la machine à piastres, rien de plus.

**M. Rondeau:** Vous n'êtes pas sérieux.

**L'hon. M. Lambert:** Je le suis tout à fait. Le gouvernement d'alors pensait pouvoir l'introduire, mais ce fut un échec complet. La preuve en est qu'il a complètement abandonné toute idée de faire du crédit social. En Colombie-Britannique, bien entendu, le gouvernement n'a jamais même prétendu en faire. Tout ce qui l'y rattache, c'est le nom; il lui fallait bien en trouver un. A bien réfléchir, je dois ajouter: non seulement un nom (*a name*), mais un but (*an aim*).

Je suis assez difficilement la thèse du député. Selon lui, la Banque du Canada devrait toujours être prête à acheter les titres ou obligations des municipalités, des provinces et de l'État fédéral, apparemment sans restriction, afin que ces organismes puissent réaliser les travaux de leur choix.

**M. Rondeau:** Mais non.

**L'hon. M. Lambert:** Que le député s'explique alors. On commence par dire que la Banque du Canada doit acheter les obligations des municipalités et des provinces. Puis le député soutient qu'il n'a pas dit «sans restriction».

• (3.40 p.m.)

**M. Rondeau:** Je n'ai pas dit cela.

**L'hon. M. Lambert:** Le député doit le dire, car il déclare que la Banque doit acheter les obligations des municipalités et des provinces. D'après le député, il n'aurait pas dit: sans limitation. Qui fixerait alors la limite? Ce serait le ministre des Finances (M. Benson), car la Banque du Canada agirait en son nom. Si le ministre des Finances fixait une limite, on commencerait à dire que le ministre des Finances se mêle des affaires des municipalités et des provinces parce qu'il fixe les limites. Naturellement, c'est absurde, à l'heure actuelle, du point de vue constitutionnel.

**M. Rondeau:** Nous sommes d'accord.

**L'hon. M. Lambert:** Qu'est-ce que le député veut que nous fassions? Il me demande d'appuyer la motion visant à octroyer aux gouvernements provinciaux un droit qu'ils possèdent déjà de par la constitution, afin que les provinces puissent dépenser des fonds relevant actuellement de leur propre juridiction. Après cela, on nous dit que le gouvernement fédéral ne doit pas imposer de contrôle direct aux provinces en déclarant qu'il achètera à telle province ou à telle municipalité un certain nombre de millions de dollars en valeurs chaque année. Qu'est-ce que cela représente sinon la possibilité immédiate de contrôler les cordons de la bourse? Les programmes de ces gouvernements à l'échelon inférieur tomberaient alors aux mains du gouvernement fédéral.

Je puis dire au député comment cela fonctionne. Dans la province d'Alberta, les municipalités, les conseils scolaires et les hôpitaux n'ont pas à passer par le marché pour contracter des emprunts. Ces organismes font appel à un organisme appelé la Corporation municipale de l'Alberta, qui est une institution centrale de financement soutenue par le gouvernement de l'Alberta. Celle-ci s'adresse alors au marché financier pour emprunter de l'argent.

Ces gens peuvent prétendre qu'ils n'empruntent pas, parce que c'est le gouvernement de l'Alberta qui a effectué l'emprunt. De fait, c'était la municipalité, la société ou un autre organisme qui a obtenu un prêt garanti par le gouvernement de l'Alberta. D'autre part, lorsque les villes d'Edmonton et de Calgary voulaient entreprendre des programmes de travaux fédéraux et cherchaient des capitaux, elles présentaient leurs programmes à la Corporation municipale de l'Alberta qui décidait du montant qu'elle pouvait obtenir. Si ce n'est pas une régie directe par l'intermédiaire d'un pouvoir central d'emprunt, je me demande ce que c'est? Voilà à quoi on songe: c'est d'ailleurs l'interprétation même du député de Shefford (M. Rondeau) dans sa motion.

Je ne vois pas comment la Banque du Canada peut exercer un certain contrôle sur les programmes provinciaux et municipaux d'emprunt. La Banque du Canada ne serait-elle simplement qu'un simple instrument qui s'adapte aux mesures et programmes particuliers des municipalités et des gouvernements provinciaux? J'espère que les députés songeront sérieusement à la question. Nous en entendrons probablement parler. Je me demande dans quelle mesure ils approfondiront l'affaire. Pour ma part, je leur signale que leur thèse dans l'ensemble ne tient nullement compte du rôle de la banque centrale. Ils ont complètement oublié le rôle de la Banque du Canada en fonction du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Bien entendu, c'est une attitude qui...

**M. Rondeau:** Le pays d'abord, puis vous mourez de faim.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Ils disent: le pays d'abord et nous mourrons ensuite de faim, car nous n'aurons rien à vendre à l'étranger. C'est très bien et ils peuvent répéter cela, mais je voudrais revenir à certains éléments qui influent sur le rôle de la Banque du Canada et du ministre des Finances. J'ai ici un exemplaire de la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui qui renferme un article sur l'initiative du ministre des Finances, qui a émis une série d'obligations au montant de 410 millions pour en refinancer d'autres parvenues à échéance.

Cet après-midi le ministre a fort insisté sur les avoirs du gouvernement en devises étrangères et il a signalé que la Banque du Canada se trouvait dans la meilleure situation possible. Cet état de choses n'est pas attribuable aux initiatives du ministre ou du gouvernement. Je dirai au ministre que nous pouvons le croire actuellement autant que l'an dernier. Il est aussi digne de foi et de créance qu'il l'était à la mi-mai, lorsqu'il a déclaré que le budget serait équilibré. Son collègue le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a déclaré en septembre que le gouvernement s'était trompé de 400 millions. Environ cinq semaines plus tard, le ministre des Finances s'est excusé à la Chambre de s'être trompé de 725 millions. Comment diable a-t-il pu faire une telle erreur? Comment pouvons-nous le croire maintenant quand il affirme que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes?

Voyons ce qu'il a fait au sujet de l'émission d'obligations. Les conditions particulières de cette émission et les commentaires qu'elle a soulevés rendent clairement la politique du gouvernement responsable de l'inflation. C'est ce que disent les journaux. On parle d'obligations du gouvernement du Canada au montant de 410 millions, émises le 1er avril 1969 sous forme d'obligations d'un an et d'obligations d'un an et un mois, ou treize mois, et payables le 1er mai 1970. Le prix à l'émission était de 99.90 p. 100 et le rendement de 7.09 p. 100 à l'échéance. Le gouvernement contracte aujourd'hui des emprunts de treize mois à près de 7.1 p. 100.

Pour les billets de 182 jours, nous savons que cet argent coûte presque 7 p. 100 au gouvernement. Nous avons maintenant cette émission d'obligations sur trois ans, à 7¼ p. 100 payables le 1er avril 1972, émises à 99.9 p. 100 et rapportant 7.29 p. 100, et d'autres de cinq ans, payables le 1er avril 1974, émises à 100 p. 100 et rapportant 7¼ p. 100 à l'échéance. Le détenteur d'obligations de cinq ans du dernier groupe peut les convertir, au pair, en obligations de 10 ans à 7½ p. 100. Le taux de rendement est le même pendant dix ans à compter du 1er avril 1974. En somme, le taux est d'environ 7.39 p. 100 pendant quinze ans à partir du 1er avril 1969. C'est tout simplement un échange d'obligations à des taux bien plus bas.

Si je ne me trompe, en 1958 ou 1959, on a dit au ministre des Finances d'alors qu'il trahissait ou ligotait le pays parce qu'il proposait un financement à 4¾ ou 5 p. 100. Le ministre des Finances actuel dit que nous n'avons encore rien vu, qu'il va nous montrer ce qu'il peut faire. Il va imposer au pays une émission d'obligations de 15 ans à 7.4 p. 100. Qui enchaîne maintenant le pays? Vous parlez d'une augmentation!

• (3.50 p.m.)

Croirons-nous le gouvernement actuel quand il affirme qu'il conjure l'inflation? Nous pouvons nous rappeler les arguments avancés lors du débat sur le budget, alors que le ministre a indiqué qu'il augmenterait les dépenses cette année de plus 800 millions de dollars. Le principe semble d'imposer des impôts égaux aux dépenses, et non pas d'établir les dépenses selon le niveau des revenus du pays. Si le ministre établissait les dépenses selon l'imposition, le Canada se trouverait sûrement en une bien meilleure position. Or, au lieu de cela, nous dépensons et ensuite nous nous fixons des impôts selon ces dépenses. Et voici une référence à la fin de la mesure: En outre, la banque du Canada a consenti à acquérir du gouvernement un montant supplémentaire de 50 millions de dollars des nouvelles obligations de 7¼ p. 100—ce sont les obligations de trois ans—un autre montant de 25 millions de dollars des nouvelles obligations de 7¼ p. 100, et 75 millions de dollars des obligations du gouvernement du Canada de 5¾ p. 100 échues le 1er octobre 1969, placées par le ministre des Finances au compte des immobilisations en titres. Bref, on demande au public de financer 410 millions de dollars d'argent en circulation et la banque du Canada en fournira 75 millions. Aucune nouvelle émission d'argent là-dedans

**L'hon. M. Benson:** Non.

[L'hon. M. Lambert.]

**L'hon. M. Lambert:** C'est une excellente chose que le ministre ne recherche pas de nouveaux capitaux car, selon mes renseignements, la campagne en faveur des obligations d'épargne du Canada l'automne dernier, qualifiée de succès formidable par le ministre—elles rapportaient après tout 7 p. 100 en réalité—n'a simplement rapporté que quelque 70 millions en capitaux supplémentaires.

**L'hon. M. Benson:** C'était 700 millions.

**L'hon. M. Lambert:** Ce n'était pas 700 millions de nouveaux capitaux, pas du tout. Ce n'est pas ce que me rapporte mes amis courtiers. Monsieur l'Orateur, quelle proportion de cet argent est restée en circulation et n'a pas été réaffectée? La Banque du Canada sert également au gouvernement pour garantir ces émissions chancelantes d'obligations. Chaque fois que la Banque du Canada intervient pour acheter des obligations, elle donne plus d'argent au crédit des banques pour leurs réserves centrales et elle grossit les réserves où elles peuvent puiser pour leurs prêts. Ainsi, parce qu'il y a inflation, et que le gouvernement ne peut la contrôler, parce que les prix des obligations de l'État fléchissent, la Banque est forcée d'agir au nom du gouvernement. Il en résulte une augmentation de la masse monétaire.

Aujourd'hui, les espèces disponibles sont beaucoup plus élevées qu'elles ne l'étaient en avril 1963, quand les libéraux ont pris le pouvoir. Résultat: depuis cette date, l'indice du coût de la vie a augmenté d'environ 25 p. 100. Maintenant, il est un peu plus difficile de constater la vraie nature du changement. Le 1er janvier, nous avons vu que le nouvel indice, calculé d'après 1961, était déjà de 122 ou 123. Si l'indice du 1961 est fixé à 100, il y a déjà eu une augmentation de plus de 20 p. 100. Mon temps de parole est limité pour ce genre de motion, monsieur l'Orateur. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle est beaucoup trop vague. Les députés ne l'ont sûrement pas précisée et je ne peux l'appuyer.

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, de même que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), je ne puis appuyer cette motion. Je comprends l'idée qui pousse à vouloir changer le système qui régit l'activité de la Banque du Canada, c'est-à-dire son mandat. Étant ici depuis plusieurs années, j'ai eu l'occasion d'entendre un grand nombre de mes amis siégeant à ma gauche. Je me suis rendu compte qu'ils expriment le sentiment authentique de frustration des petites gens de la région du Canada qu'ils représentent. Mais

je ne peux accepter certaines de leurs théories, et je sais qu'ils ne sont pas d'accord avec certaines des miennes. Je ne peux pas approuver le motif à la base de ce genre de motion, car ce qu'ils disent, en réalité, c'est que dans un pays si riche et si prospère, dans un pays qui a tellement de besoins et où l'on ne s'occupe pas des gens dans la mesure où nos ressources nous le permettraient, semble-t-il, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Et ils se tournent vers la Banque du Canada, dans l'espoir qu'elle trouvera réponse à ce dilemme. A mon avis, cette solution n'est pas la bonne.

Le député d'Edmonton-Ouest a dit que la motion n'est pas beaucoup plus que l'expression d'un pieux espoir. Puisque rien d'autre n'a agi sur le ministre des Finances (M. Benson) ou sur le gouvernement, un pieux espoir n'est peut-être pas déplacé. Quand j'entends le député d'Edmonton-Ouest parler, je ne puis m'empêcher de le comparer à Adam Smith, en reculant de 200 ans. Je dis cela en toute déférence pour mon honorable ami, car Adam Smith était comme lui un grand homme.

Je me demande parfois comment le député peut maintenant se montrer aussi acerbe, car si l'on examine les réalisations du gouvernement dont il a fait partie, on ne trouve que des échecs retentissants. C'est alors qu'il y avait le plus de chômage au Canada, et une telle anarchie régnait dans les finances que le gouvernement actuel ne peut même pas l'égaler. On a peine à accepter ses arguments d'aujourd'hui, ou même sa critique contre le gouvernement. Il devrait savoir qu'on ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu.

Le gouvernement mérite d'être critiqué. Il a, selon moi, mal dirigé et mal géré l'économie du Canada. Cela provient de ce qu'il a reçu à peu près le même mandat que le parti conservateur avait reçu lorsqu'il fut porté au pouvoir. C'est le principe de la non-intervention: on laisse le taux d'intérêt déterminer les priorités de notre société. En effet, celui qui peut payer obtient ce qu'il veut et les autres n'obtiennent rien du tout.

Dans toute société, nous le savons, les ressources humaines et les capitaux sont limités. Si la concurrence pour ces ressources s'accentue, comme c'est le cas présentement, elles sont évidemment mises à l'enchère. La question qu'il convient alors de se poser est celle-ci: Que faire dans une telle situation? Doit-on attendre tout simplement que le marché détermine notre avenir? Allons-nous dire d'un ton nonchalant: Il n'y a rien à faire? Allons-nous nous en laver les mains et dire: Ce n'est pas de nos affaires? Patience! Le temps arrangera les choses. Ne pouvons-nous vraiment rien faire à ce sujet? Voilà le genre de réponses que me servait le ministre des Finances cet après-midi, et il me conseille de lire le texte de la loi sur les banques. La Banque, à l'en croire, interdirait toute intervention de la part du gouvernement.

• (4.00 p.m.)

Le ministre des Finances (M. Benson) me raconte des blagues. Il sait que le gouvernement intervient dans ces questions et la déclaration d'un ancien ministre des Finances devrait l'en convaincre s'il ne le sait pas lui-même. Je regrette de ne pouvoir citer exactement les paroles de l'ancien ministre des Finances, mais si elles intéressent le ministre je pourrai les lui procurer. Il a dit en substance que c'est le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre des Finances, qui fixe le taux d'intérêt en vigueur dans notre pays; ces paroles sont consignées au compte rendu. J'admets que cela se fait dans le cadre des restrictions imposées par la conjoncture mondiale.

Le gouvernement peut même aller plus loin lorsqu'il décide de l'affectation de nos ressources. C'est un facteur essentiel aux initiatives prises dans notre pays. Le gouvernement doit décider sciemment de l'utilisation de nos ressources et des secteurs qui y auront accès. Je ne puis concevoir qu'une société qui dispose des connaissances actuelles puisse ne pas raisonner de la façon suivante: «Nous sommes les maîtres de notre destinée et de notre avenir et nous avons l'intention d'exercer la souveraineté que nous a donnée le peuple, au nom du peuple, pour lui procurer le genre de vie et de société auquel il aspire».

Pendant les dernières élections, le chef d'un parti politique a voyagé dans tout le pays enflammant presque l'imagination des Canadiens qui convenaient en le regardant qu'un changement s'imposait. Désillusionnés par la politique canadienne ils croyaient avoir enfin trouvé quelqu'un qui tiendrait vraiment les rênes du gouvernement et créerait une société juste. C'était ce que les Canadiens voulaient et ils peuvent l'obtenir si le gouvernement tient ses promesses électorales.

Permettez-moi de vous citer des exemples du problème qui se pose dans notre société, après quoi nous pourrons nous interroger à leur sujet. Parlons tout d'abord des banques que nous faisons construire. De l'avis de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, le Canada compte probablement deux fois plus de succursales de banque, par habitant, que les États-Unis et quelques autres pays et cette prolifération de nouvelles banques a pour effet d'accroître les

frais généraux. Les opérations bancaires coûtent beaucoup plus cher au Canada, signale-t-elle, que dans la plupart des autres pays. Pourquoi toutes ces banques? Pourquoi en poursuivre la construction en série? Et il ne s'agit pas que des banques.

Prenons les petites villes par exemple. Dans les artères principales, compagnies financières, trusts et banques foisonnent. Leur présence permet-elle de réduire le taux d'intérêt? A quoi sert vraiment cette pléthore d'immeubles? A susciter la concurrence? J'en doute. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les taux qu'on y annonce. Toutes les banques et presque toutes les compagnies fiduciaires exigent le même taux pour le même genre de risques. Les compagnies de financement doivent se conformer aux restrictions de la loi. A quoi rime tout cela et où tout cela nous mène-t-il sinon à des taux plus élevés et à une affectation de ressources à un secteur extrêmement ruineux, qui nous prive de capitaux que l'on pourrait mieux utiliser ailleurs?

Je pourrais en dire autant des stations-service. L'essence d'une station-service est-elle différente de celle d'une autre et pourquoi faut-il qu'il y ait une station-service à tous les coins de rue au pays? Même les compagnies pétrolières trouvent la chose ruineuse, mais elles prétendent que le système fonctionne de cette façon et qu'elles n'y peuvent pas grand-chose, même si elles le désiraient. Ainsi, même si les industries voulaient remédier à cet état de choses, elles en seraient incapables car elles sont devenues les victimes des théories d'Adam Smith. Seul le gouvernement peut agir en pareil cas et faire régner l'ordre à la place du chaos financier et du gaspillage de capitaux.

Comment s'étonner que nous n'ayons pas d'argent pour le logement lorsqu'on s'en sert à de telles fins? Si nous songeons à la manière dont les marchandises et les services sont mis aujourd'hui sur le marché, au gaspillage, aux bouteilles de rebut, aux emballages de fantaisie, aux enveloppes de cellophane et tout ce qui s'ensuit, et enfin à la publicité qui accompagne ce genre de choses, nous devons nous demander: est-ce à cela que nous devrions dépenser l'argent alors que 20 p. 100 de notre population vit dans la misère, alors que nous ne pouvons lui assurer l'instruction à laquelle elle a droit, alors que nous ne pouvons pas lui fournir les services médicaux indispensables, alors que tout en dépensant notre argent pour ce genre de choses, nous polluons le milieu ambiant sans songer aux conséquences possibles? Où est donc notre sens de valeurs? C'est notre système d'impôt qui encourage ce genre de dépenses.

[M. Saltsman.]

Le gouvernement ne comprend-il pas qu'il pourrait apporter un changement appréciable dans l'ordre de ses priorités simplement en changeant le système fiscal? Et ce n'est pas bien difficile. Nul besoin, pour cela, de créer d'énormes bureaucraties. C'est l'affaire d'un simple changement. Nous devons déclarer que les frais de ventes ne sont plus déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et nous changerons derechef notre système de répartition. Nous obligerons ces produits à assumer l'intégralité du coût économique au lieu de les subventionner grâce au système d'impôts. Nous encourageons virtuellement ce genre de choses alors que notre époque souffre d'une terrible pénurie de ressources financières. On néglige les besoins humains mais on subventionne des dépenses frivoles.

Je ne chercherai pas noise à cette publicité par télévision, parfois monstrueuse, qui nous montre les gens qui vaquent à leurs occupations quotidiennes les bras en l'air, tandis que d'autres leur renifient les aisselles. Voilà la principale occupation du continent nord-américain, et tant pis pour ceux dont les aisselles ne sentent pas bon: c'est l'aune à laquelle on les mesure. S'il y a des gens qui aiment cela, laissez-les payer cette publicité, mais, pour l'instant, ce n'est pas eux qui la paient. Tous les contribuables, qu'ils achètent ou non le produit, qu'ils abhorrent ou non ce sens des valeurs, paient pour cela à cause de la structure de notre régime fiscal. De fait nous disons à ces personnes: «Pour chaque dollar que vous dépensez à ce genre de sottise nous vous rendons 50c. Vous êtes subventionnés». Ce n'est sûrement pas là un régime fiscal qu'on devrait encourager ou maintenir.

Des fois, je me demande quelle partie de nos ressources nous consacrons à cette réclame frivole. Il y a quelques années, je lisais un article dans lequel on disait que près de 50 p. 100 du coût des produits canadiens est attribuable à la répartition. Nous savons que certains frais de répartition sont nécessaires et souhaitables, mais 50 p. 100, c'est beaucoup trop. C'est payer cher, et beaucoup gaspiller nos ressources.

Je pourrais en dire encore davantage au sujet de cette maladie particulière de notre société en signalant que d'une part nous subventionnons ce gaspillage et d'autre part nous payons pour le faire enlever. Il est possible que les bouteilles de rebut soient plus commodes pour ceux qui les emploient, mais qui paie pour en faire le ramassage? Si les gens veulent des bouteilles irrécupérables que le coût des bouteilles soit alors ajouté au prix d'achat au lieu d'être subventionné par le

régime fiscal. Les problèmes ainsi créés coûtent de l'argent et c'est le contribuable qui paie, même s'il n'aime pas ou n'emploie pas les bouteilles. Ce n'est qu'un exemple, mais je pourrais en citer une foule d'autres.

• (4.10 p.m.)

Mon opinion est la suivante. Les capitaux sont insuffisants pour répondre à tous les besoins; les ressources sont également insuffisantes. La motion dont la Chambre est saisie vise à trouver moyen d'établir des priorités par l'intermédiaire de la Banque du Canada. Cela ne me paraît pas utile. J'aimerais m'étendre plus longuement sur ce point, mais je n'en ai pas le temps pour le moment. Il suffit de dire, aux fins du présent débat, qu'à mon avis, on ne peut pas procéder de cette façon.

L'objet de la motion est cependant tout à fait clair. Selon mes amis de gauche, il nous faut répondre aux besoins de la population du pays à meilleur compte. Il existe d'autres façons d'envisager la proposition. Ainsi, il n'y a pas très longtemps nous voulions stimuler la construction d'habitations en hiver et, à cette fin, nous avons payé une prime de $500 pour chaque maison construite pendant cette saison-là. La mesure s'est révélée très efficace et a presque révolutionné l'industrie de la construction en répartissant les possibilités d'emploi sur une plus longue période. Le caractère saisonnier de l'industrie a changé. Cette forme particulière de stimulant s'est révélée très efficace.

Je demande au ministre des Finances de songer à ce genre de stimulant pour intensifier la construction domiciliaire, surtout celle de maisons à la portée des gens à revenus modestes et moyens. Je le répète, cela peut se réaliser avec le régime fiscal. Si le ministre annonçait que l'impôt sur les matériaux de construction était remboursable, pour certains genres d'habitation, la construction de logements s'en trouverait stimulée. La formule serait la suivante. Dans le cas d'un poste d'essence, d'une banque ou d'un immeuble à bureaux de luxe, une lourde taxe de vente serait prélevée sur les matériaux de construction. Dans le cas de la construction d'une maison à prix modique ou moyen, la taxe de vente acquittée sur les matériaux serait remise. Le même niveau de recettes fiscales serait maintenu simplement en transportant l'imposition d'une source à une autre. Il existe de nombreux précédents dans ce domaine. Le ministre a tenté de le faire avec l'impôt sur les biens transmis par décès comme la formule s'applique dans notre régime fiscal. Une taxe de vente différentielle sur les matériaux de construction serai jugée convenable pour stimuler la construction de certaines catégories de maisons.

L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert)—je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre en ce moment car il pourrait aborder ce point particulier du débat—serait peut-être horrifié de m'entendre dire que le gouvernement devrait porter des jugements de valeur sur notre société et établir des priorités. L'honorable représentant d'Edmonton-Ouest pourrait alléguer que ce n'est pas le rôle du gouvernement, que de pareils jugements devraient être portés sur la place publique —même si son parti, de toute évidence, ne souscrivait pas entièrement à cette idée alors qu'il était au pouvoir.

Il appartient au gouvernement de porter des jugements de valeur. C'est pour cela que les gouvernements sont élus. Voilà les questions que l'on agite pendant une campagne électorale—le genre de société où nous vivrons et le genre de jugements de valeur que nous allons porter. C'est ce que fait présentement le gouvernement au moyen du régime fiscal. Le gouvernement établit des priorités, prescrit que certaines initiatives devraient être encouragées et d'autres entravées. A tout parti politique sérieux incombe l'obligation de porter des jugements de valeur selon les désirs du peuple.

Je crois que les vœux des Canadiens en ce moment sont fort clairs. Alors que les trois quarts de nos citoyens ne peuvent trouver de logement convenable, ils veulent que le gouvernement porte un jugement de valeur propre à stimuler la construction de maisons à la portée de nos salariés petits et moyens. Le gouvernement ne l'a pas fait. Bien plus, il a pris ou semble vouloir prendre une direction contraire. La Commission d'étude Hellyer a laissé entendre que même l'intervention actuelle du gouvernement sur nos marchés des capitaux, si limitée soit-elle, devrait cesser, que tout le domaine des prêts hypothécaires pour le logement devrait être abandonné aux institutions financières nationales. Selon elle, le gouvernement ne devrait pas affecter de fonds à l'habitation, ni passer de jugements de valeur sur la disposition qu'on en ferait: toute la question devrait relever du marché libre. A mon avis, la proposition aurait des effets désastreux et nous devons la repousser de toutes nos forces.

Je voudrais rappeler à la Chambre une déclaration que j'ai faite en 1966 au moment du débat sur la loi sur les banques. On nous disait, à ce moment, qu'il fallait supprimer le plafond des taux d'intérêt bancaire; que si

l'on permettait à ces taux de trouver d'eux-mêmes leur propre niveau, tout le monde en profiterait et les taux baisseraient peut-être. Voici ce que je disais ici le 7 juillet 1966, comme en fait foi aux pages 7320 et 7321 le hansard:

> ... Le fait d'éliminer le plafond du taux d'intérêt sans aucune garantie engendre l'augmentation de tous les prix dans notre pays. (p. 7321) ... Nous savons que les banques n'ont plus d'argent à prêter, à l'instar de toutes les autres institutions financières. Comment le ministre obtiendra-t-il plus de fonds hypothécaires, sinon en détournant l'argent requis d'autres sources? Comment obtiendra-t-il de l'argent moins cher dans les circonstances qu'il veut créer? Si, dans les circonstances actuelles, on libère les taux d'intérêt bancaire ou si on leur permet d'augmenter, je suis persuadé que nous aurons les taux d'intérêt les plus élevés et l'argent le plus cher que le Canada ait jamais connus. (p. 7322) ... Cela place le cours de l'argent au Canada à un niveau plus élevé qu'il ne l'a jamais été, et personne ne peut encore calculer le point qui sera atteint. Une attitude de ce genre entraînera des taux d'intérêt de huit et de neuf p. 100 pour les prêts commerciaux. (p. 7321)

Je me souviens très bien avoir entendu le ministre des Finances siffler à ce moment-là, comme pour dire: «Des taux d'intérêt de 8 et de 9 p. 100? Êtes-vous devenu maboul? On ne verra jamais ça au Canada.» Et pourtant, quels sont les taux d'intérêt aujourd'hui? Certains Canadiens se compteraient chanceux de pouvoir emprunter de l'argent à 8 ou à 9 p. 100.

La suppression du plafond des taux d'intérêt leur a permis de monter en flèche. S'il fallait enlever toute protection accordée présentement par la loi nationale sur l'habitation, les taux d'intérêt atteindraient de nouveaux sommets. Le ministre croit à un mythe complètement détruit par l'expérience passée.

Le marché des obligations ne se porte pas très bien à l'heure actuelle. Le ministre a eu la main heureuse, d'après moi, et a été quelque peu perspicace en choisissant le moment de sa dernière émission. Peut-être ne connaîtrons-nous jamais toutes les manœuvres secrètes qui ont précédé l'émission, mais nous pouvons nous imaginer la chose. Le ministre a peut-être dit aux banques à charte du Canada qui si elles songeaient à majorer leur taux de base, elles devraient attendre que le marché en ait été prévenu. Je suis sûr que si le ministre avait agi ainsi, les banques auraient réagi. Les banques à charte ne sont pas indépendantes. Elles veulent parfois nous donner l'impression qu'elles tiennent tête au ministre des Finances, mais je crois plutôt qu'elles n'ont vraiment pas le choix et qu'elles doivent se plier aux consignes du ministre. Quand le ministre des Finances veut introduire certaines choses dans le système bancaire, on les y introduit. Son pouvoir de persuasion déborde le domaine purement moral. Le ministre peut faire allusion à la loi sur les banques et dire que ses pouvoirs sont limités, mais j'estime qu'il a des pouvoirs très réels sur les banques puisqu'il peut apporter des modifications à la structure actuelle qui régit les affaires bancaires. Il décide en dernier ressort puisque à tout moment le gouvernement peut modifier la loi sur les banques.

[M. Saltsman.]

• (4.20 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député pour l'informer que son temps de parole est expiré depuis peu.

**M. Bell:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puisque le député de Waterloo a signalé à la Chambre que notre critique financier, le député d'Edmonton-Ouest n'est pas à la Chambre, puis-je dire en réponse que s'il n'est pas ici, c'est parce qu'il est en comité où il travaille très dur. J'ai jugé sage, sachant comment les choses fonctionnent à la Chambre, de consigner ces remarques au compte rendu.

**M. Saltsman:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que le compte rendu induise quiconque en erreur. Nous savons tous que le député d'Edmonton-Ouest travaille très dur et qu'il est absent pour raison majeure.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, si les députés y consentent, je ne vois pas d'objection à ce que le député poursuive ses remarques.

**M. Saltsman:** Je vous remercie, mais puisque j'ai profité d'une occasion semblable hier soir, je m'en abstiendrai aujourd'hui.

**M. F. J. Bigg (Pembina):** Monsieur l'Orateur, bien que je n'aie pas l'habitude de répondre aux attaques partisanes, je ne puis résister au désir de répondre à ceux qui cherchent à dénigrer la législation bancaire et la structure financière du Canada. Tout en parlant des changements que l'on pourrait apporter à cette dernière il conviendrait peut-être de signaler certaines des prétendues différences idéologiques entre certains partis à la Chambre. Dans certains cas, il est difficile de distinguer entre le parti libéral et les socialistes. Une grande partie des difficultés qu'éprouve le gouvernement actuel provient de ce que les libéraux ont en grande partie abandonné l'ancien concept du libéralisme et tenté

de battre les socialistes sur leur propre terrain. C'est une voie sans retour. Elle est impraticable. J'espère que les socialistes ne seront jamais responsables de la politique financière du pays. Voyez ce qui arrive là où les socialistes sont au pouvoir. La pauvre vieille Angleterre s'est effondrée sous la socialisme, depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ses difficultés ne viennent pas tant des deux guerres qu'elle a menées au cours d'une seule génération mais de ce que le socialisme a sapé son énergie.

En tant que credo politique, le socialisme va à l'encontre de la nature humaine. Il est dépassé par le monde moderne. Il n'est viable que s'il vient après une période où l'on a beaucoup travaillé et accumulé des richesses. Vient alors un gouvernement socialiste qui les prend et les dépense. Ce n'est que lorsque les citoyens ont travaillé d'arrache-pied dans les usines modernes à édifier la prospérité de la nation qu'un gouvernement socialiste peut se l'approprier. Le socialisme n'est pas une solution à court terme. Cela ne marche pas, tout simplement.

Malheureusement, on enseigne le socialisme à Harvard. Ici, en Amérique du Nord, il a été introduit par des socialistes émigrés pleins de science et de bonne volonté mais dépourvus de sagesse. Cette théorie, que l'on enseigne dans un haut lieu du savoir, au cœur des États-Unis, contient le germe de leur chute si on lui permet de s'épanouir. Si, comme l'a suggéré notre propre premier ministre, les États-Unis sont condamnés à perdre leur hégémonie mondiale, ce déclin proviendra du socialisme qui aura pourri dans leur sein. Cette pourriture s'y installera le jour où les gens renâcleront à travailler dur, comme l'exige toute société moderne. Telle est mon opinion et je suis pas le seul à penser ainsi. Je propose donc au gouvernement d'examiner attentivement tous ses programmes. Il n'est jamais trop tard pour réparer.

Le gouvernement devrait examiner à nouveau les anciennes politiques libérales impliquant un dur labeur. Il ne devrait pas donner accès à la richesse aux bas échelons de la structure sociale mais encourager les gagne-petit à travailler fort et à se perfectionner. Au lieu de dire aux petits cultivateurs, aux exploitants de petites entreprises et à d'autres: «Nous sommes ici pour vous prêter une main secourable», il devrait leur dire: «Nous n'allons pas vous prendre en charge, par contre nous n'allons pas vous accabler d'impôts pour chercher à être plus socialiste que les socialistes.» Si d'après le ministre c'est irréalisable, alors il sera remplacé. Nos chefs doivent dire aux Canadiens qu'ils ne pourront améliorer leur niveau de vie que par un dur labeur et en suivant les principes de l'entreprise privée.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bigg:** Dans une Europe accablée, le socialisme est peut-être nécessaire pour dispenser des rations d'une sorte ou d'une autre. Mais le Canada n'a besoin d'aucun rationnement. Il a besoin du leadership qui existait à la fin du XIX$^{e}$ siècle et au début du XX$^{e}$. Je dirais que cette ère a pris fin en 1962.

Je dirais à mon honorable préopinant, d'après lequel les cinq dernières années du régime du très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) n'ont pas été propices à notre pays, qu'il se trompe. Les Canadiens ont bonne mémoire. Nous avons endossé le fardeau du chômage antérieur. Et qu'avons-nous fait pour y remédier?

**M. Rondeau:** Vous l'avez accru.

**M. Bigg:** Nous avons remis les Canadiens au travail.

**Une voix:** Vous avez accru le chômage.

**M. Bigg:** Et qu'avons-nous fait avec les millions de boisseaux de blé invendu, empilés dans notre pays?

**Une voix:** Vous les avez vendus à vil prix.

**M. Bigg:** Non. Nous avons écoulé notre blé à des prix sans pareils sur des marchés auxquels nous n'avions pas accès antérieurement. Selon nous, les affamés avaient le droit d'être nourris tant qu'ils pouvaient payer notre blé comptant. Lors de notre accession au pouvoir, bien des Canadiens étaient en chômage, faute de formation. Le programme de formation inauguré sous le régime conservateur d'alors, sous la direction du très honorable député de Prince Albert et de l'honorable Michael Starr, a beaucoup aidé les lâcheurs de l'école secondaire qui ne pouvaient trouver d'emploi. C'était, en son genre, le plus magnifique programme qui soit, programme sans égal, à mon avis, dans toute l'histoire de l'humanité. Si des députés tiennent à le qualifier de rétrograde, eh bien recourons à d'autres mesures rétrogrades de ce genre.

Les critiques de gens qui se prétendent les amis du peuple et qui ont inventé l'expression «la société juste», avant que les libéraux la reprennent à leur compte, sont pour le moins étranges. La société juste ne se borne pas à des mots; on n'y arrive que par l'application de principes concernant la population tout entière. Dans une société juste, les petits

hommes d'affaires, les petits fermiers et les petits entrepreneurs ne seront pas acculés à la faillite par les impôts. Le gigantisme en affaire ne représente pas à lui seul une vertu.

Je m'étonne de voir ceux qui se prétendent les émules de sir Wilfrid Laurier tenter de se montrer plus socialistes que les socialistes en présentant des programmes de dons. Il n'y a pas, à proprement parler, de programme de dons. Vous ne pouvez donner en vertu de ces programmes que ce qui ne vous appartient pas, les richesses amassées par d'autres. Vous vous emparez des richesses gagnées par les uns pour les donner à ceux qui ne les ont pas gagnées. Le très honorable député de Prince Albert et l'honorable Michael Starr avaient pour principe que tout homme qui travaille au pays doit assumer sa part de responsabilité. De cette façon, nos budgets pourraient s'équilibrer. Les préjugés de la presse et des organes de diffusion ont réussi à persuader les gens non avertis au pays que notre administration avait été un fiasco colossal. C'est faux. Le gâchis, nous en avions hérité. Tous ceux qui savent examiner la situation se rendront compte que mes propos de cet après-midi sont aussi vrais que parole d'évangile. M. Keines, théoricien de l'économie socialiste, peut être...

• (4.30 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Le député d'Etobicoke veut poser une question.

**M. Gillespie:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Bigg:** Très volontiers.

**M. Gillespie:** Le député dirait-il à la Chambre durant quelles années, au cours du régime Diefenbaker, le taux du chômage a été plus bas qu'aujourd'hui et en quelle année le gouvernement Diefenbaker a annoncé ce budget.

**M. Bigg:** Le budget était équilibré en 1963. Un budget ne saurait être équilibré dès l'accession au pouvoir d'un gouvernement. Je parle de la tendance générale de l'expansion économique. Je généralise la théorie du gouvernement et les tendances courantes. Je propose au ministre d'examiner soigneusement le plan général dès maintenant. Je voudrais savoir si le gouvernement établit la politique fiscale du Canada par l'entremise du ministre ou, comme le prétendent les critiques socialistes, s'il n'est que l'instrument des banques. Je ne le crois pas.

Le gouvernement du Canada a le pouvoir d'établir une politique fiscale? La Banque du Canada ne serait qu'une chambre d'enregistrement si nous le voulions. Elle est la créature du Parlement et ne peut fonctionner sans notre autorité. Aucune bureaucratie ne devrait intervenir entre notre Chambre et la population du pays. Si le ministre peut indiquer clairement que la loi sur les banques ou le mandat de la Banque du Canada s'interpose entre les Canadiens et leur bien-être, nous sommes parfaitement disposés à modifier la loi sur les banques. Le droit de fixer les taux d'intérêt a été accordé de bonne foi, même si je ne saurais dire si c'était bien ou mal. Le coût de la vie n'a pas baissé pour autant.

Je ne suis pas sûr du tout qu'en permettant un taux d'intérêt de 8 ou 9 p. 100 et en facilitant le crédit, on fasse disparaître ceux qui exigent un intérêt de 18 ou 30 p. 100. A un moment donné, il était impossible d'emprunter à moins de s'adresser aux usuriers. Je me plais à penser que des gens gagnent bien leur vie grâce au financement. Ceux qui demandent des intérêts excessifs sur les hypothèques, les voitures et plusieurs des choses essentielles à la vie pourraient maintenant perdre leur entreprise si l'argent était disponible à un taux de 8 ou 9 p. 100. Dans le cas contraire, il nous faudrait examiner la structure financière du Canada.

Il faut envisager avec circonspection la possibilité de financer les municipalités par des prêts illimités du gouvernement ou de la Banque du Canada. Les municipalités et les provinces peuvent dépasser leur budget. Si l'on offrait aux provinces un taux d'intérêt très faible ou un taux d'encouragement la dette provinciale pourrait devenir énorme. Je ne partage pas l'avis des députés qui proposent qu'on accorde un crédit illimité aux provinces. Les spécialistes pourraient prouver qu'elles ne paient pas des taux d'intérêt excessifs.

Je ne verrais pas de danger à prêter des sommes considérables à l'Alberta pour l'éducation, les chemins de fer, pour l'exploitation des ressources ou même pour l'assurance frais médicaux. Si les gens de l'Alberta veulent accroître leurs immobilisations pour les hôpitaux ou la formation des infirmières, la province voudra peut-être emprunter de grosses sommes. En prévoyant des prêts à des taux très bas on inciterait les provinces à faire des dépenses inutiles. Ce serait donner d'une main ce que l'on prend de l'autre.

Le gouvernement est responsable de la politique financière et j'espère qu'il freinera ses tendances vers le socialisme. Le gouvernement et les Canadiens doivent reprendre leur

élan. Il est inutile que le gouvernement agisse comme le Grand Frère de tous. Il faut encourager les gens à faire preuve d'indépendance. J'ai noté cinq points précis qui faciliteraient cette tendance sans encourager le socialisme.

Nous ne nous efforçons pas suffisamment de trouver des débouchés mondiaux. Le gouvernement espère qu'un événement quelconque nous permettra de vendre notre blé, sinon, nous devrons déduire la superficie ensemencée. Nous pouvons encore vendre du blé et d'autres produits aussi. Je remarque que la Russie a établi des relations amicales avec Cuba en lui offrant 5c. la livre pour son sucre. Nous voulons $2 le boisseau pour notre blé et certains cultivateurs des Prairies voudraient obtenir $3. Si tel est le cas, les Cubains ont certainement droit à 5c. la livre. Si nous exigeons des Cubains qu'ils nous vendent leur sucre à vil prix, le monde a le droit alors d'exiger que le Canada vende son blé à rabais. Les responsables de notre commerce d'exportation devraient informer les Cubains que notre pays paiera un prix suffisant pour leur sucre s'ils veulent bien nous payer un prix suffisant pour notre blé. On pourrait ainsi édifier un commerce international qui serait utile aux Cubains, aux Chinois de la République populaire et aux autres pays qui souffrent de pénuries alimentaires.

On n'encourage pas suffisamment la mise en valeur de nos propres ressources. Les dégrèvements d'impôt seraient très utiles dans ce domaine. Pourquoi taxer les gains de capital? Il faudrait s'arrêter, me semble-t-il, lorsqu'il s'agit d'une ferme familiale dont la valeur était très faible au moment du défrichage. On a alors acheté la terre au prix d'environ $10 et elle vaut maintenant $20,000 ou $30,000. La valeur s'est accrue à raison d'environ $1,000 par an. Faudrait-il considérer une partie de cette hausse comme des gains de capital? Il y a lieu d'étudier la question. Faudrait-il exiger un impôt élevé sur les gains de capital de celui qui a misé sur le marché de l'or en mettant de petites sommes à la disposition des prospecteurs pour leur permettre de parcourir les solitudes glacées du Nord afin de trouver cet or? Le risque était sûrement énorme. Les chances de réaliser quelque bénéfice étaient probablement de une sur 10,000.

Pourquoi, s'il fait fortune, l'assujettir à de lourds impôts pour soutenir un système qui pèche par la base? On pourrait très bien se passer de ces gens qui pourraient travailler, mais ne le veulent pas, et qui préfèrent vivre en parasites. De nouveaux programmes de recyclage pourraient remédier sensiblement au chômage. Celui qu'a institué le régime de Diefenbaker ne va pas assez loin. On pourrait y apporter bien des améliorations. Nous ne faisons pas assez, par exemple, pour les jeunes gens qui nous viennent des petites fermes surpeuplées ou des villages de pêcheurs du Canada. Leur donne-t-on les indemnités nécessaires pour leur permettre de fréquenter les écoles techniques dans la capitale? Leur offre-t-on les mêmes chances qu'à ceux qui vivent dans les villes? Je ne le pense pas. En faisons-nous assez pour la recherche afin de garder au Canada nos jeunes talents qui pourraient maintenir le pays à l'avant-garde du progrès? Utilisons-nous au Canada des instruments de second ordre? Vous savez que les États-Unis nous fournissent leur équipement perfectionné une fois qu'il est démodé chez eux. Que faisons-nous pour nous assurer que les techniciens canadiens sont égaux ou même supérieurs à leurs homologues américains? Nous avons déjà abordé ce problème en discutant de la question des médicaments.

• (4.40 p.m.)

Les gens cherchent toujours des réponses faciles. Nous autres, parlementaires, devrions approfondir ces questions quand nous légiférons afin de renforcer et de garantir le droit qu'ont les Canadiens de bien gagner leur vie dans leurs propres usines, dans leurs propres fermes et dans leurs écoles et universités.

On a parlé de stimulants fiscaux. Comment pourrions-nous faire quoi que ce soit à propos des hypothèques, tant que cette injuste taxe de vente de 11 p. 100 grèvera toutes les habitations construites au Canada? Quand j'ai fait construire ma maison, l'intérêt hypothécaire était de 6 p. 100. Maintenant, il est de 9¼ p. 100. Ce seront nos enfants qui devront payer tout cela.

**Une voix:** C'est la société juste.

**M. Bigg:** On sait qui a inventé la société juste. Qui plus est, on nous promet que le Canada sera gouverné par des comités. La Chambre des communes est vieille et désuète. Je fais partie du comité des comptes publics qui est censé s'efforcer de mettre fin au gaspillage et aux dépenses inutiles. Cela n'a rien de partisan, car le gaspillage et les dépenses inutiles datent de bien des années. Que fait-on à ce sujet? Bien peu de choses. Le seul moyen de payer le gaspillage et les dépenses inutiles est de majorer les taux d'intérêt, et il faut emprunter pour les payer. Nous devrions mettre fin au gaspillage et aux folles dépenses à tous les paliers de gouvernement. Nous devrions commencer ici même, au siège de l'administration, à éliminer le gaspillage dans

tous les ministères. Nous devrions cesser de prêcher que le Canada est obligé de nous faire vivre—comme Kennedy disait aux États-Unis...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**L'hon. M. Benson:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. De ce côté-ci, nous sommes disposés à laisser le député terminer ses remarques, s'il le désire.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à l'unaminité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Il n'y a pas consentement unamime.

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer à ce débat et d'appuyer sans réserve la motion de défiance présentée par le Ralliement créditiste, laquelle se lit comme il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'utiliser les pouvoirs et les ressources de la Banque du Canada pour alléger le fardeau fiscal qui écrase les contribuables du Canada, des provinces et des municipalités et pour entreprendre une lutte efficace contre la pauvreté en vue d'établir une société humainement juste.

Monsieur l'Orateur, l'une des principales, sinon la plus essentielle des mesures à adopter en vue de lutter efficacement contre la pauvreté, c'est de fournir aux familles un revenu suffisant pour leur permettre de s'épanouir librement et d'élever convenablement leurs enfants pour en faire des citoyens à part entière.

Le Conseil canadien du bien-être, qui a publié son rapport sur la politique sociale du Canada, le 29 janvier dernier, a placé au premier plan l'augmentation des allocations familiales. Voici d'ailleurs le texte du communiqué, qui résume admirablement bien les positions du Conseil canadien du bien-être, et je cite:

Une forte augmentation des allocations familiales et aux jeunes du gouvernement fédéral, assortie de modifications au règlement concernant l'impôt sur le revenu, est économiquement possible et socialement souhaitable aujourd'hui, ...

...affirme M. Reuben C. Baetz, directeur général du Conseil canadien du bien-être, à l'occasion de la publication, le mercredi 29 janvier, de la déclaration dudit conseil intitulée «Les politiques sociales pour le Canada.» Je continue:

En plus de ses autres avantages, une forte augmentation aujourd'hui des allocations familiales et aux jeunes constituerait une rapide et équitable mesure de lutte contre la pauvreté. Cette augmentation serait une mesure immédiate, mais peut-être seulement provisoire si un régime de revenu garanti, réglé sur la taille de la famille, doit pouvoir s'instituer dans l'avenir.

L'augmentation des allocations familiales et aux jeunes est socialement souhaitable pour un certain nombre d'autres raisons péremptoires. Parmi les 30 p. 100 des Canadiens qui vivent dans la pauvreté, selon le Conseil économique du Canada, il se trouve plusieurs milliers de familles chargées d'enfants qui, volontairement et par fierté, ont réussi à ne pas émarger à l'assistance publique. Il est probablement quotidiennement ironique pour ces familles ...

C'est là un fait qui devrait préoccuper la nation. Et je poursuis la lecture du rapport:

... que beaucoup d'entre elles n'aient même pas le minimum et très souvent disposent d'un revenu familial inférieur à celui d'un voisin qui émarge à l'assistance publique et qui est aidé, en théorie du moins, dans la mesure de son besoin.

L'augmentation des allocations familiales vaudrait une précieuse assistance financière à ces familles de gagne-petit sans les assujettir à une dégradante justification de leurs besoins et sans détruire chez elles le sens de leur dignité. Cette augmentation devrait les inciter davantage à demeurer indépendantes et à ne pas s'en remettre à l'assistance publique. Cela allégerait grandement le fardeau de notre assistance publique à justification des besoins et lui permettrait de mieux servir ceux qui ont besoin pour quelque raison d'en bénéficier.

Un régime d'allocations familiales plus adéquat devrait encourager les familles à garder leurs enfants plus longtemps aux études. Cela est particulièrement important à la lumière du besoin grandissant d'une instruction plus poussée.

Un régime d'allocations familiales adéquat aiderait à réduire les différences régionales marquées dans le revenu des familles; c'est là un point fort important à une époque où nous nous préoccupons tellement de l'unité nationale.

• (4.50 p.m.)

Un régime d'allocations familiales adéquat diminue la propension à toucher aux régimes d'assurances sociales rattachés au gain en réglant les prestations sur la taille de la famille plutôt qu'uniquement sur le gain.

Tous les citoyens qui désirent l'établissement d'une société humainement juste souscriront d'emblée à ces propositions du Conseil canadien du bien-être.

Si l'on se reporte, monsieur l'Orateur, aux débats qui ont eu lieu lors de la présentation du projet de loi ayant pour objet d'établir des allocations familiales, en 1944, il est intéressant de relever certaines paroles de celui qui proposa cette mesure à la Chambre, le très honorable premier ministre de l'époque, M. Mackenzie King.

Voici ce qu'il disait à la Chambre, le 25 juillet 1944, lorsqu'il proposa la deuxième lecture de ce projet de loi:

L'annonce de cette mesure dans le discours du trône se lisait comme suit:

La famille et le foyer constituent les assises de la vie nationale. Afin d'aider à assurer aux enfants de la nation un minimum de bien-être ainsi qu'à leur procurer autant que possible des avantages égaux dans la bataille de la vie, vous serez appelés à approuver une mesure établissant des allocations familiales.

Je veux signaler, monsieur l'Orateur, que le premier ministre, M. Mackenzie King, parlait alors de minimum de bien-être et d'avantages égaux.

Poursuivant son allocution, il expliquait les buts de cette mesure selon la philosophie qui l'inspirait, et je cite:

Parmi les buts que nous poursuivons, il y a toujours eu celui de favoriser autant que possible la répartition égale des chances.

M. Mackenzie King donnait des statistiques pour démontrer que les familles ouvrières, les familles comptant plusieurs enfants, n'avaient pas de chance égale dans la société et que la mesure dite des allocations familiales, en haussant le revenu de ces familles, leur permettrait de faire face à la vie avec autant, sinon plus, de chance qu'auparavant.

Et plus loin, le très honorable Mackenzie King expliquait que la mesure avait également pour effet de viser au bien de l'ensemble de la communauté plutôt qu'à celui d'une classe particulière, et je cite:

Aucune nation ne vit pour elle-même, et personne ne vit pour lui-même, nous sommes tous solidaires. Si une partie quelconque souffre de conditions au-dessous de la normale, tôt ou tard, d'autres parties de ce même tout souffriront également. Il est impossible d'avoir une partie de la nation mal nourrie, mal vêtue et inférieure aux exigences de la vie quotidienne, sans que la nation en souffre tôt ou tard.

Ce plaidoyer de M. Mackenzie King démontrait bien la nécessité d'aider les familles, particulièrement au moyen des allocations.

Le premier ministre du Canada fit également valoir les avantages des allocations familiales sur l'hygiène alimentaire des Canadiens.

Enfin, il fit ressortir le fait que les allocations familiales ne constituaient pas un substitut au salaire, mais plutôt un supplément permettant aux familles de mieux vivre.

Il faut retenir du principe des allocations familiales et de la philosophie qui les inspirait qu'elles devaient hausser le niveau de vie des enfants et des familles qui en ont soin.

Les salaires et autres formes de revenu, qui, d'ordinaire, ne varient pas selon les charges de la famille, se sont souvent révélés insuffisants pour satisfaire les besoins élémentaires des familles nombreuses dont les enfants sont élevés dans des conditions de pauvreté, ce qui est de nature à entraver leur développement mental et physique.

On peut donc déceler, dans la plupart des régimes nationaux d'allocations familiales, la manifestation d'une intention formellement économique: le souci de hausser à un niveau satisfaisant le pouvoir d'achat des familles et, en particulier, celui des familles à faible revenu.

Selon un numéro de la *Revue internationale du Travail* publié en 1947, la loi adoptée au Canada reconnaît implicitement ce but. Voici ce que l'on pouvait lire, en quatre points, monsieur l'Orateur:

1. Il devrait être institué des subventions publiques, en nature ou en espèces, ou sous les deux formes, pour permettre d'élever les enfants dans des conditions saines, aider à l'entretien des enfants des familles nombreuses et compléter les dispositions en faveur des enfants établies sous le régime des allocations familiales.

2. Lorsque l'objet visé est de permettre d'élever les enfants dans des conditions saines, les subventions devraient prendre la forme d'avantages tels qu'aliments gratuits ou en dessous des prix de revient pour les enfants en bas âge, cantines scolaires et habitations en dessous du loyer normal pour les familles ayant plusieurs enfants.

3. Lorsque l'objet visé est d'aider à l'entretien des familles nombreuses ou de compléter les dispositions en faveur des enfants, soit prévoyant des avantages en nature, soit établies sous le régime d'assurance sociale, les subventions devraient prendre la forme d'allocations familiales.

Et, enfin...

4. Ces allocations devraient être payées, quel que soit le revenu des parents, selon un barème établi qui représenterait une contribution substantielle aux frais d'entretien de l'enfant et tiendrait compte des frais que comporte l'entretien des enfants plus âgés.

Il s'agit donc là d'une opinion émise par le Conseil canadien du bien-être et elle s'apparente à celle du Conseil économique du Canada.

Or, quelle était donc cette mesure que proposait le gouvernement libéral, en 1944, en vue d'apporter un complément au revenu familial? L'article 3 de la loi sur les allocations familiales se lit comme il suit, et je cite:

Sous réserve des dispositions de la présente loi et des règlements d'exécution, il peut être versé, sur les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, à l'égard de chaque enfant résidant au Canada et entretenu par un parent, l'allocation mensuelle suivante:

*a*) dans le cas d'un enfant âgé de moins de six ans, six dollars par mois;

*b*) dans le cas d'un enfant de six ans ou plus mais de moins de dix ans, six dollars par mois;

c) dans le cas d'un enfant de dix ans ou plus mais de moins de treize ans, huit dollars par mois;
d) dans le cas d'un enfant de treize ans ou plus mais de moins de seize ans, huit dollars par mois.

Ceci se passait en 1944-1945.

A ce sujet, je veux signaler, monsieur l'Orateur, que ce barème établi en 1944 est toujours en vigueur et qu'il n'a pas varié depuis 25 ans, soit depuis un quart de siècle.

Or, la loi de 1944 fixait les barèmes dont je viens de parler. Il est certain que les législateurs de l'époque n'avaient pas l'intention de figer ces taux pour une période de 25 ans, car il est évident qu'aujourd'hui, ces taux visent à détruire toute la philosophie de la législation alors adoptée et qu'ils ne répondent plus aux buts fixés lors de l'adoption de la loi sur les allocations familiales.

Depuis cette date, monsieur l'Orateur, le coût de la vie a augmenté assez considérablement, surtout en ce qui concerne l'alimentation. Par exemple, si l'on se fonde sur l'indice du coût de la vie fixé à 100 en 1949, on se rend compte qu'un dollar, en 1949, pouvait acheter $1.34 de biens de consommation, selon les prix de 1944, date à laquelle cette loi fut adoptée.

Par ailleurs, si l'on examine aujourd'hui l'indice du coût de la vie ou l'indice des prix à la consommation, on se rend compte qu'un dollar, en 1968, ne vaut plus que 64 cents, par rapport au dollar de 1949.

Se fondant sur un indice de 100 en 1949, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 74.6 en 1944. Par contre, ce même indice se chiffrait à 157.5 en 1968. Il a donc plus que doublé.

• (5.00 p.m.)

Il est donc évident, monsieur l'Orateur, que si l'on veut conserver aux allocations familiales la valeur qu'on voulait leur donner en 1944 pour favoriser le développement des familles et leur assurer un minimum de bien-être, il faut aujourd'hui en doubler le taux.

Où prendre cet argent, au moment où les gouvernements sont priés de se serrer la ceinture et de diminuer les impôts? Est-ce une solution que de diminuer les impôts? Les créditistes ont la réponse toute prête, et même si l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) demandait tout à l'heure, alors qu'il était un des premiers à prendre la parole, comment en arriver à accepter les théories que nous préconisons, on pourrait toujours lui répondre qu'il prenne conseil auprès du caucus de son parti et demande à l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) de lui fournir des renseignements supplémentaires.

Les créditistes, donc, ont la réponse toute prête: A la même place que les banques, quand celles-ci font des prêts et créent des dépôts de rien.

[M. Matte.]

En tenant pour acquis que la production canadienne de crédit réel équivaut à deux fois ou plus notre consommation nationale de crédit réel, il est possible de faire des calculs indiquant les gains véritables de crédit réel réalisés par la nation canadienne et de créditer chaque citoyen de la part de cette plus-value qui lui revient.

Le crédit réel du pays, c'est un crédit social, un crédit commun, un crédit qui appartient à tous. Quand le fondateur du Crédit social, le major Douglas, a comparu devant le comité permanent de la Chambre des communes sur les banques et le crédit, en 1934,—un an avant ma naissance—il expliqua ainsi la provenance du dividende national:

C'est la plus-value de l'association. C'est ce qui se passe, par exemple, quand dix hommes tirent un fardeau. S'ils tirent séparément, ils pourraient tirer chacun une semaine sans remuer le fardeau. Mais si les dix prennent une corde et joignent leurs efforts, la tâche devient facile, ils peuvent faire à dix ce que les dix ne peuvent faire séparément.

On ne peut pas dire que l'énorme augmentation de la production rendue possible par l'association soit due aux efforts particuliers d'une seule personne, elle vient de l'association. Et le résultat, les bénéfices de cette association sont devenus tellement importants que nous sommes parvenus au stade où un nombre décroissant de personnes considérablement inférieur au nombre disponible est en mesure de produire les richesses nécessaires à l'ensemble.

Le surplus des richesses ainsi produit appartient à la société en vertu du fait qu'il provient de la plus-value automatique de l'association.

Le véritable problème de notre époque consiste à monnayer cette plus-value et à la distribuer. Voilà la base de la théorie du Crédit social.

C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que je vais appuyer la motion proposée par l'honorable député de Shefford, visant à ce que les pouvoirs et ressources de la Banque du Canada soient utilisés en vue de monnayer le crédit réel du pays; monnayer la plus-value gagnée par le travail social et le capital social en vue de distribuer cette plus-value d'une façon sociale.

Une étude de l'histoire nous apprend qu'au cours des âges, il y a eu trois sortes de monnaies: La monnaie-argent («monnaie cash»), la monnaie de crédit et la quasi-monnaie. L'histoire est l'expérience quotidienne et les expériences quotidiennes nous apprennent encore que la monnaie de crédit sert aujourd'hui d'instrument d'échange à la quasi-totalité des transactions au 20e siècle.

Si, depuis le siècle dernier, les gouvernements ou les pouvoirs souverains ont enlevé aux banquiers particuliers le privilège d'émettre la monnaie ou d'imprimer des billets

de banque, il faudra, d'ici la fin du XX[e] siècle, que les mêmes pouvoirs souverains reprennent le contrôle de l'émission et du volume du crédit qui se trouvent actuellement entre les mains d'organismes privés.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues ce soir, au moment de l'ajournement: Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—La société de développement de l'industrie cinématographique—La création d'une commission consultative; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Affaires des anciens combattants—Infirmières à l'hôpital de Westminster, London (Ont.); le député d'Halifax-East-Hants (M. McCleave)—Fermeture d'unités de logement, Oakville (Ont.).

A moins que la Chambre ne permette à l'honorable député de continuer ses remarques, il lui sera impossible de le faire.

**Des voix:** D'accord.

**M. Matte:** Monsieur l'Orateur, je remercie beaucoup mes honorables collègues.

En vertu du droit régalien qui est le sien, l'État, à cause du rôle social du crédit dans les transactions et du caractère social du crédit réel qui appartient à la société, devra émettre lui-même les crédits nouveaux nécessaires au financement du capital public.

Voici les principes généraux de ce financement nouveau:

1. Toute émission de crédit nouveau devra répondre à une production publique nouvelle; en second lieu, cette émission de crédit devra également inclure une émission de «monnaie-cash» équivalente au taux moyen qui lui revient à l'intérieur de la masse monétaire en circulation.

Puisque toute émission de «monnaie-cash» et de monnaie de crédit deviendra le privilège exclusif de la Banque du Canada, le rôle de cette dernière devra être de financer, par des crédits nouveaux, tout le capital public nouveau relatif à tel ministère.

La Banque devra également exiger, de façon scientifique, le remboursement des prêts consentis, au rythme de la dépréciation matérielle des services dispensés et financés par ces prêts et en harmonie avec la capacité fiscale de la nation.

D'autre part, comme la fin de l'organisme économique et social est de procurer à tous et à chacun des revenus suffisants pour assurer une honnête subsistance ou un minimum vital, et ce en vertu même de l'association de ses membres, il faut également assurer le financement de la sécurité sociale.

Le financement de la sécurité sociale, donc des allocations familiales, de l'éducation et des pensions de sécurité de la vieillesse, doit être assuré directement par le ministère concerné, qui tirera des chèques nécessaires sur son crédit à la Banque du Canada dans la mesure où le pays sera capable, physiquement et socialement, de répondre aux besoins de ces classes particulières de la population, par la production des biens qui leur sont nécessaires.

Tout ce qu'il faut se rappeler, c'est que l'émission du crédit constitue une inscription dans les livres de l'État, au crédit de tel ou tel ministère, dans la mesure où ce crédit monétaire nouveau correspond réellement à une création de crédit réel ou de richesses nouvelles.

Dans la mesure où les richesses matérielles nécessaires existent ou sont possibles, par suite de l'existence des richesses naturelles, de la main-d'œuvre, des machines et de l'équipement capables de les exploiter, les émissions de crédits nouveaux peuvent être effectuées à l'avance par la Banque du Canada.

Il n'est donc pas besoin de recourir à la taxation pour accorder des allocations familiales plus élevées. La Banque du Canada peut créer les crédits nouveaux en se basant sur l'existence des richesses tangibles ou sur la capacité de la nation de les produire.

• (5.10 p.m.)

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, le système démocratique est, à mon sens, ce qui convient le mieux à l'homme, puisqu'il permet aux représentants du peuple de remplir leur rôle. Même les procédures parlementaires ont prévu des jours spéciaux, au cours de la session, pour permettre aux députés de l'opposition de critiquer davantage le gouvernement sur des points plus particuliers. Par conséquent, les députés ministériels ne seront donc pas étonnés d'entendre ceux de l'opposition s'attaquer à certaines mesures gouvernementales qui ne semblent pas favoriser l'épanouissement de la famille canadienne à faible revenu. Cela fournit aussi une occasion de faire certaines suggestions qui aideront le gouvernement à réaliser l'objectif commun d'une société juste. C'est précisément l'objet de la motion présentement débattue.

Ce qui frappe le plus dans notre régime canadien de taxation, c'est que la famille est toujours la première à en faire les frais. La famille, qui est la base de notre société, ne reçoit pas de l'État toute l'attention qu'elle mérite pour être en mesure de s'épanouir dans un climat de sécurité financière.

La société est composée de petites sociétés qu'on appelle «familles» et, en général, tous les esprits bien pensants constatent que notre société est malade, que les choses ne vont pas très bien et que la société n'est pas juste pour tous. Si la grande société est malade, il est clair que les familles qui la composent ne sont pas en bonne santé.

Prenons, à titre d'exemple, l'impôt sur le revenu des particuliers. Est-il vraiment raisonnable que l'État n'accorde qu'une exemption de $2,000 à un couple marié? Avec l'augmentation actuelle du coût de la vie, il serait normal que l'exemption de base soit portée à $5,000, plus une exemption de $500 par enfant. Cela permettrait à un plus grand nombre de familles de posséder une maison.

Tout homme a un droit fondamental et naturel à posséder les biens extérieurs indispensables à son entretien et à son développement normal, comme un logis convenable, par exemple.

La nature impose au père de famille le devoir sacré de loger et de nourrir ses enfants, de se préoccuper de leur avenir, de leur créer un patrimoine et de leur assurer l'éducation qui les aidera à se prémunir contre les revers de la vie.

Le droit de l'homme à posséder lui a été donné dès sa naissance par son Créateur et non pas par un pouvoir humain. Et la meilleure preuve de ceci, nous la trouvons en considérant, dans un berceau, un bébé de quatre ou cinq mois. A l'époque où j'avais encore de jeunes enfants, je prenais plaisir à donner à mon enfant un objet qu'il saisissait avec l'air de dire: Je possède quelque chose. Et lorsque je tentais de lui enlever l'objet, il s'y agrippait pour le conserver; il criait, il pleurait, il résistait, justement parce qu'il se sentait dépossédé.

Monsieur l'Orateur, ceci prouve que l'État doit faire en sorte de conserver ce droit intact, afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes humaines de pouvoir posséder quelque chose.

Pourtant, l'intelligence de cet enfant n'est pas encore très développée. Toutefois, il a déjà, comme je viens de le dire, un instinct de possession.

La famille aussi est de plus en plus dépossédée. De moins en moins voit-on des pères de famille capables de posséder leur propre maison et se dire, le soir, de retour au foyer: Qu'on est bien dans sa propre maison. Ils peuvent l'entendre chanter à la télévision et à la radio, mais ils ne peuvent le chanter eux-mêmes parce qu'ils n'en ont pas les moyens, à cause d'un système qui ne favorise pas cette possession.

Les familles ont de moins en moins l'avantage de devenir propriétaires, de pouvoir posséder ce quelque chose qui constitue le meilleur moyen de s'assurer contre le communisme. Un citoyen propriétaire est beaucoup mieux disposé à défendre sa patrie, si elle est attaquée, lorsqu'il y possède quelque chose. Il a la fierté d'un citoyen, d'un vrai patriote. Il veut défendre sa patrie parce qu'il possède déjà une petite patrie au sein de la grande et il est prêt à tout sacrifier pour elle.

Quant à moi, une société juste serait celle qui fonctionnerait comme une famille normale. Or, qu'est-ce qu'une famille normale et que fait-elle pour ses membres? Dans une famille normale, où vivent un certain nombre d'enfants, le père et la mère se préoccupent d'abord d'assurer aux plus petits, aux plus faibles, la satisfaction de leurs besoins.

Observons ce qui se passe autour d'une table, lorsqu'il y a des enfants dans un foyer: le plus petit et le plus faible est assis entre son père et sa mère qui lui assurent la satisfaction de ses besoins alimentaires, sachant fort bien que les plus grands, même s'ils mangent davantage, sont capables de se débrouiller et de se servir. Si le petit a eu au moins ce qu'il lui fallait, les autres en auront davantage. Cela importe peu aux parents, qui ont accompli leur mission, du moment que le plus petit, le plus faible, a tout ce qu'il lui faut.

Il en est de même dans la société. L'État doit d'abord se préoccuper du plus faible, en garantissant à la famille et aux personnes humaines qui la composent la satisfaction de leurs besoins essentiels, grâce à un minimum de revenu.

Si l'on ne s'y décide pas, on n'arrivera pas à se défendre efficacement et à défendre l'ordre public, la paix et la tranquilité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires.

La destination providentielle des biens de ce monde est la suivante: procurer aux individus, aux familles, ce qui est nécessaire au développement normal de leur vie et servir le bien commun.

Il existe deux moyens, pour un chef de famille, de se procurer les biens nécessaires à la satisfaction des besoins des siens. Le premier est le travail personnel que je favorise, en tant qu'homme, en tant que citoyen responsable. Je déploie toutes mes énergies à défendre le peuple, parce que je considère que le travail n'est pas une punition, mais une bénédiction. On n'a qu'à relire les nombreuses lettres que l'on reçoit—j'imagine que tous les députés en reçoivent—de personnes qui sont sans travail et qui nous supplient de faire en sorte que des industries se développent dans leur région, afin qu'il leur soit possible de trouver du travail et de pouvoir aussi contribuer au développement du pays.

Or, si le premier moyen est le travail, il faut, d'une part, que ce travail soit rémunéré à sa juste valeur et, d'autre part, que l'État ne taxe pas l'individu trop lourdement, afin de lui laisser suffisamment de revenu pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations familiales.

Actuellement, l'impôt sur le revenu des particuliers est trop lourd; l'exemption de base devrait être modifiée de façon à garantir aux couples mariés un revenu minimum non imposable d'au moins $5,000.

Au prix où se vendent actuellement les matériaux de construction s'ajoutent une taxe fédérale de 11 p. 100 et une taxe provinciale de 8 p. 100. Comment l'ouvrier à revenu modeste peut-il espérer posséder un jour une maison? De plus, le gouvernement a autorisé l'augmentation des taux d'intérêt, sous prétexte que les institutions prêteuses ne voulaient pas prêter à un taux d'intérêt plus raisonnable.

Je blâme le gouvernement de s'être rendu à la demande des institutions bancaires. Mais, pour se convaincre que ceux qui contrôlent la monnaie et le crédit sont les maîtres de nos vies, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le budget de 1969-1970. Au chapitre de l'intérêt sur la dette publique, on constate une augmentation d'au delà 150 millions de dollars sur le service de la dette publique, si bien qu'on en est rendu à payer en intérêt seulement la somme de $1,604,200,000.

L'homme ordinaire dans une usine a l'avantage de travailler cinq jours par semaine et il est payé pour 40 heures de travail. Mais ceux qui ont l'avantage de contrôler la monnaie et le crédit, de se faire payer de l'intérêt, sont payés non pas pour 40 heures de travail par semaine, mais pour 365 jours par année et 24 heures par jour. C'est là la différence, monsieur l'Orateur, entre l'attention que l'on porte au capital et au travail.

Quand il s'agit des demandes de la haute finance, le gouvernement est incapable de dire non. Mais quand il s'agit des demandes des petits, comme les ouvriers ou les cultivateurs, le gouvernement n'hésite pas à refuser. On en a eu la preuve lors de l'étude de certains bills par la Chambre, au cours de la présente session.

J'invite donc le gouvernement à envisager très sérieusement et sans délai une meilleure répartition de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations afin d'être plus juste dans ce domaine. Il est temps que l'on assure à la famille un revenu suffisant pour lui permettre de se nourrir, de se vêtir, de se procurer les soins médicaux nécessaires et de s'instruire, sans devoir toujours s'en remettre à des organismes de bienfaisance, qui sont très coûteux pour la collectivité.

• (5.20 p.m.)

On me dira qu'il y a toutes sortes de lois dont les familles peuvent bénéficier, en particulier la loi sur l'habitation. Je suis d'accord, mais avec un salaire taxé à compter de $2,000 et des taux d'intérêt de 9 et 10 p. 100, comment un ouvrier peut-il entrevoir la possibilité de se construire une maison?

La production nationale d'un pays n'a pas pour but de toujours enrichir davantage un petit nombre de citoyens, mais d'assurer plutôt l'aisance à l'ensemble de la population. Une société ne peut se dire chrétienne si elle condamne les prolétaires au chômage, au cours des périodes de régression économique artificielle, ou à une diminution considérable de revenu, en cas de maladie ou d'accident.

La société doit s'efforcer de procurer à ses membres des revenus assez abondants pour satisfaire aux exigences d'une honnête subsistance. Et c'est là que doit entrer en jeu le deuxième moyen d'aider au chef de famille qui a épuisé tous les moyens d'atteindre à une honnête aisance. L'État doit alors combler la différence à cette fin, en puisant dans ce capital social accumulé par son travail et dont il a le droit, comme tous les autres, de bénéficier. C'est alors que l'État doit suppléer en assurant un revenu supplémentaire, car il est en mesure de le faire. Et la preuve, c'est que nos greniers, nos magasins et nos entrepôts regorgent de produits.

Alors, monsieur l'Orateur, pourquoi raisonner d'une façon antisociale et priver une partie de la population des choses essentielles à la vie, alors qu'un grand nombre de personnes sont en proie au chômage?

Que dirait-on d'un père de famille, qui, à table, dirait à ses enfants: Mangez votre soupe, puis, juste une pomme de terre et pas plus, parce que même si la cave est remplie à craquer, nous sommes aux prises avec un problème technologique: il n'y a pas d'escalier pour descendre dans la cave.

Monsieur l'Orateur, il faut que des allocations familiales plus généreuses viennent s'ajouter au revenu du chef de famille, et cela est possible grâce au progrès de la science.

J'invite les députés à considérer avec moi ce que l'honorable ministre des Finances disait dans son exposé budgétaire du 22 octobre 1968.

En étudiant le bilan des tableaux 1 et 2, on constate que l'impôt sur le revenu des particuliers, pour l'année financière 1967-1968, s'est élevé à 3 milliards 650 millions et l'impôt sur le revenu des corporations à 1 milliard 821 millions, ce qui représente 1 milliard 829 millions de moins pour les grandes corporations que pour les particuliers. Or, pour l'année 1968-1969, après les modifications fiscales, la différence sera encore plus

grande, puisque l'impôt sur le revenu des particuliers rapportera au gouvernement fédéral la jolie somme de 4 milliards 190 millions, comparativement à 2 milliards 210 millions pour l'impôt sur le revenu des corporations, soit un écart de 1 milliard 980 millions. Alors que l'on taxe moins lourdement les grandes sociétés, on traite moins favorablement le travailleur en le taxant davantage. Voilà, monsieur l'Orateur, ce que je voulais porter à l'attention du gouvernement.

D'après le Bureau fédéral de la statistique, en 1967, les corporations auraient bénéficié d'une exemption d'impôt sur 7 milliards de profits de capital, au chapitre «réinvestissement et capitalisation». Je considère injuste que l'exemption de capitalisation soit accordée aux corporations et que le mécanicien travaillant dans un garage quelconque, par exemple, ne puisse bénéficier d'une déduction pour son outillage.

Au fait, un particulier qui fournit ses outils ne peut jamais faire entrer dans le calcul de ses dépenses le prix de ses outils, car ce n'est pas reconnu par la loi. Il ne peut pas capitaliser, mais il serait pourtant avantageux pour lui de le faire, tout comme les corporations.

Que le particulier puisse capitaliser pour se construire une habitation, cela est tout aussi logique et tout aussi avantageux pour le pays, car s'il est juste d'accorder un traitement de faveur aux corporations qui fabriquent des biens matériels pour les hommes, on reconnaîtra que la famille, de son côté, produit la plus grande richesse qui soit, le capital humain qui fait la force de la nation. Au fait, si nous enlevons le capital humain du pays, il ne restera pas grand-chose. C'est à cause du rôle esentiel du capital humain produit par la famille que j'insiste pour que l'on reconnaisse le caractère sacré de la famille canadienne et qu'on lui donne la possibilité de vivre normalement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé et, à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre, l'honorable député ne peut poursuivre ses remarques. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, il semble que votre chronomètre fonctionne beaucoup plus vite que le mien. C'est sans doute parce que vous avez le temps de vérifier plus minutieusement le temps de parole qui m'est accordé, mais je remercie quand même tous mes collègues.

[M. Lambert.]

Si je défends la cause des petits, c'est que je fais justement partie de cette classe de la société et que je suis ici pour faire entendre leur voix.

Il y a également la société des savants, qui ne sont pas très nombreux, mais qui savent très bien se tirer d'affaire. Ce sont les experts, les diplômés, les ministres, etc. Ces derniers ne sont pas du tout méchants cependant. Ils ne veulent pas les malheurs et les difficultés du peuple, car ils ne savent pas jusqu'à quel point le peuple souffre et que le petit n'est pas toujours traité avec justice.

Il y a un mur dans ce Parlement et ce n'est pas la différence entre les partis ou les langues, mais bien entre les savants et les hommes vivants. Il y a un manque de communication entre ces deux groupes. Nous ne sommes pas à la même longueur d'ondes et nous ne pouvons nous comprendre.

Dans ce pays très riche, il existe un grand nombre de pauvres, comme le signale le rapport du Conseil économique du Canada. Je n'invente rien. Au fait, ce sont des fonctionnaires de l'État, payés pour faire des études qui l'affirment.

**M. Caouette:** Des savants!

**M. Lambert (Bellechasse):** Exactement, des savants, comme le dit le député de Témiscamingue. De 1946 à 1966, monsieur l'Orateur, on constate que dans le Montréal métropolitain, le nombre des pauvres a augmenté de 6 p. 100. Au fait, ils représentaient 27 p. 100 de la population en 1946, alors qu'en 1966, ce taux était passé à 33 p. 100 ou 736,830 personnes. Dans la ville de Montréal, 105,800 familles, soit 55.6 de la population, sont dans la misère et 1,062,000 personnes gagnent moins de $5,000 par année, dans le secteur métropolitain, où les salaires sont censés être les plus élevés.

Alors, n'ai-je pas raison de réclamer une exemption de base d'au moins $5,000, car l'on retrouve dans cette région la situation que je viens de vous décrire.

De plus, 72.5 p. 100 du million de travailleurs que je viens de mentionner dépendent des compagnies de finances pour vivre. Certaines familles ont même contracté jusqu'à cinq emprunts, à des taux d'intérêt variant de 24 à 50 p. 100.

On me dira, monsieur l'Orateur, que même avec un meilleur gouvernement et une société plus juste, il restera toujours des gens moins doués et incapables d'administrer leurs affaires, ce que je reconnais comme tout le monde. Mais que le nombre des pauvres excède 50 p. 100, voilà qui dépasse mon entendement. On dirait que la mission des ministres et des savants est de protéger les riches et les savants.

• (5.30 p.m.)

Il est temps, à mon sens, de cesser de vanter les avantages de notre système économique. Il est efficace dans le secteur de la production, cela est vrai, mais il fait piètre figure dans le domaine de la distribution. C'est boiteux, cette affaire-là! Notre régime économique sera reformé par des hommes d'ordre ou il sera détruit par les autres.

On est témoin d'attentats à la bombe. Autrefois, lorsqu'on lisait dans les journaux qu'une telle chose se produisait au Mexique, en Espagne ou dans les autres pays qui ont connu la révolution, cela nous faisait dresser les cheveux sur la tête. Pourtant, la même chose se passe aujourd'hui dans notre pays, dans notre propre province, et on semble l'accepter comme si c'était tout à fait normal.

Monsieur l'Orateur, je pense que si l'on se donne la peine de réfléchir un tant soit peu et que l'on tâche de trouver des solutions à ces problèmes et d'organiser la vie économique de façon à permettre au moins à ceux qui veulent encore travailler de se tirer d'affaire —et, Dieu merci, il y en a encore un très grand nombre, même si l'on se plaît parfois à dire que ceux qui touchent des prestations de bien-être social ne valent pas grand-chose— j'ai confiance dans cette jeune société. Et si on lui donne l'occasion de se servir de son talent, elle est encore capable de le faire à l'avantage de notre pays.

Comme première étape, en vue d'élaborer une solution, je suggérerais la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et un rajustement de celui des corporations afin d'établir un meilleur équilibre entre l'imposition du revenu provenant du travail et celui du capital.

En deuxième lieu, afin d'aider davantage les chefs de famille qui sont responsables des 13 millions de Canadiens sans revenu—il s'agit des enfants, des malades, des infirmes, des femmes qui sont sans salaire à la maison, mais qui travaillent tout de même—il y aurait lieu, comme le disait le député de Champlain (M. Matte), d'accroître les allocations familiales et, comme le disait hier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), d'augmenter les pensions des personnes âgées et celles d'autres catégories de citoyens, sans taxes supplémentaires.

C'est pourquoi nous suggérons que le gouvernement utilise la Banque du Canada pour émettre des crédits nouveaux fondés sur le travail et sur la production des Canadiens, sur lesquels il ne sera pas nécessaire de payer d'intérêt, parce qu'ils nous appartiennent et qu'il s'agira de crédits de la société canadienne fondés sur une production faite par les Canadiens, pour les Canadiens.

Le Canada a beaucoup de crédit à son actif; il s'agit de le rendre social, en assurant à chaque citoyen sa juste part du revenu national et, là-dessus, j'appellerai l'attention de nos amis, les conservateurs progressistes, dont le programme, en 1958, visait à établir une société juste, en assurant à chaque citoyen sa juste part du revenu national. Cela est demeuré dans leur programme, mais la juste part du revenu national est encore à venir.

Toutefois, on leur fournit l'occasion et le moyen de pouvoir réaliser cet objectif en établissant un pouvoir d'achat correspondant aux besoins de tous, ce qui serait facilement réalisable au moyen de l'escompte compensé et du dividende national, ce qu'on a qualifié autrefois de communisme. On reconnaît aujourd'hui qu'il ne s'agit pas de communisme. C'est logique. Il s'agit du dividende proposé par le major Douglas. Cela nous vient d'Angleterre, mais, peu importe, c'est bon quand même. Quant à ces idées, qu'elles viennent d'où l'on voudra, du moment qu'elles sont bonnes, on doit s'en servir. De cette façon, monsieur l'Orateur, nous pourrons établir plus facilement une société juste.

[*Traduction*]

**M. Oza Tétrault (Villeneuve):** Monsieur l'Orateur, mes quelques observations seront très brèves. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont, je crois, traité de presque tous les aspects de la théorie du Crédit social mais j'aimerais dire quelques mots au sujet des problèmes financiers auxquels le Canada fait face en ce moment.

Nous savons tous que la dette nationale est de 23 milliards de dollars et que l'intérêt à lui seul coûte 1,700 millions de dollars annuellement. Arrêtons-nous un instant et demandons-nous si les contribuables canadiens peuvent continuer à s'endetter chaque année. Notre premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Benson) sont tous deux intelligents et je suppose qu'ils comprennent parfaitement les fonctions de la Banque du Canada. D'autre part, ils sont peut-être payés pour ne pas comprendre. L'argent n'a jamais été fait pour contrôler la nation et le peuple; il a été créé comme le meilleur instrument d'échange de biens et de services.

Aujourd'hui nous admettrions tous que l'argent n'est rien de plus, de fait, que des passations d'écriture ou une inscription dans la colonne des avoirs du grand livre. Quelque 95 p. 100 de toutes les transactions se font sous forme de chèques. Permettez-moi d'en donner un exemple au ministre des Finances. Mettons que je doive $200 à chacune de cinq sociétés différentes. J'emprunte $1,000 à ma banque. Le directeur ou le comptable consent à me prêter ce montant. Je signe un billet sans

toucher, de fait, un seul dollar du compte d'épargne de qui que ce soit. Le comptable me donne un carnet dans lequel on m'a crédité $1,000. Du fait de cette inscription portée à mon crédit, je peux signer cinq chèques de $200. Les bénéficiaires pourront encaisser les chèques que la banque portera au débit de mon compte et au crédit de ceux de mes créanciers.

Nos lois bancaires sont faciles à comprendre. On crée d'un simple trait de plume quelque chose qui n'existait pas.

Nous savons tous qu'au Canada le Trésor est à court d'argent. Si les banques à charte peuvent créer ce genre d'argent scriptural, pourquoi le gouvernement central n'aurait-il pas recours à la Banque du Canada pour répondre aux besoins du gouvernement, qu'il soit provincial, municipal ou fédéral?

Le gouvernement du Canada devrait s'assurer si, oui ou non, les Canadiens ont assez de produits pour maintenir un niveau de vie élevé. S'il le faisait, il constaterait sûrement qu'il y a de tout au Canada et amplement. Tout ce qui manque, c'est le pouvoir d'achat.

Nous, du Ralliement créditiste, croyons que la véritable richesse de la nation devrait être monétisée afin de maintenir un équilibre fonctionnel entre la production et la consommation, pour le plus grand bien de tous les Canadiens. D'aucuns nous demanderont comment on peut le faire. En plaçant dans les mains du consommateur un pouvoir d'achat suffisant pour acheminer les produits vers les mains de ceux qui en ont besoin et qui peuvent les employer. Cela n'entraînerait pas d'inflation. L'inflation provient de ce que les sommes dont disposent les consommateurs sont supérieures aux marchandises produites. De même, la dépression résulte d'une production de marchandises supérieure au pouvoir d'achat des consommateurs.

• (5.40 p.m.)

Il est évident, monsieur l'Orateur, que les citoyens canadiens ont le droit de se partager les richesses du Canada. Si vous recevez un dividende d'une compagnie dans laquelle vous avez investi, personne ne considérera cela comme une aumône. Le Canada est l'une des nations les plus riches en ressources naturelles. J'aimerais citer maintenant le compte rendu officiel du comité de la banque et du commerce du Parlement qui a siégé en 1939. M. Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada était à la tribune en qualité de témoin. On lui a posé cette intéressante question:

Admettrez-vous que tout ce qui est matériellement possible et souhaitable peut être rendu financièrement possible?

[M. Tétrault.]

M. Towers a répondu, comme on peut le lire à la page 771 des séances du comité de cette année-là (texte anglais):

Certainement.

On a posé une autre question importante consignée à la page 394 des séances du comité (texte anglais):

Me direz-vous pourquoi un gouvernement qui a le pouvoir de créer de l'argent devrait abandonner ce pouvoir à un monopole privé pour ensuite emprunter ce que le Parlement peut créer lui-même en payant des intérêts qui entraînent la nation au bord de la faillite ...

M. Towers a répondu notamment, comme on peut le lire à la page 394 du compte rendu des délibérations du comité:

Maintenant, si le Parlement veut modifier le fonctionnement du système bancaire, il en a sûrement le pouvoir.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter ceci. Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, ne peut aimer Dieu qu'il ne voit pas. On nous a donné ce commandement. Celui qui aime Dieu doit également aimer son frère. Travaillons à donner à nos concitoyens un Canada meilleur où nous serons tous fiers de vivre lorsque nous aurons établi un système meilleur qui ne privera personne de sa part des richesses nationales.

[*Français*]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, en appuyant l'avis de motion que l'honorable député de Shefford (M. Rondeau) présente aujourd'hui en cette enceinte, je désire appeler l'attention de cette honorable assemblée, durant les quelques minutes qui me sont allouées, sur le problème du logement, que je considère, à l'instar du groupe d'étude Hellyer sur le logement et l'aménagement urbain, comme une priorité urgente pour la population du Canada.

Je qualifierais même de désastreuse et d'insupportable, pour la population canadienne à revenu annuel inférieur ou moyen, la situation dans laquelle nous sommes. Je veux parler de ceux qui gagnent $4,000, $5,000 ou $6,000 annuellement. En effet, au cours des trois dernières décennies, on a connu une expansion ininterrompue de l'activité fédérale dans le domaine du logement, expansion largement fondée sur les besoins du moment, à mesure que les difficultés et les pressions l'ont rendue nécessaire. Toutefois, le travail accompli fut négatif et subordonné à des interdictions, alors que la situation actuelle n'exige pas un travail partiel, mais global, objectif et audacieux, en vue de remédier vraiment à la situation. En somme, il ne s'agit pas d'un programme «bouche-trou» qui ne fait que combler les vides pour sauver la face et qui ne règle que les cas limites pour remédier au marasme, mais bien d'un programme susceptible d'améliorer le plus possible les normes

établies par le gouvernement et surtout celles qui sont établies par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Pour appuyer ce que j'affirme, je me réfère au rapport que publiait en janvier dernier le groupe d'étude sur le logement et l'aménagement urbain. A la page 15, on peut lire, et je cite:

Dans le domaine du marché de l'habitation, la Commission a relevé de nombreux indices de mauvais fonctionnement des rouages existants.

Il est indéniable qu'à la suite de la politique actuelle dans le domaine du logement, le citoyen ayant un revenu annuel inférieur à $6,000 ne pourra pas réaliser son rêve et devenir propriétaire d'une maison. Ce rêve qui, en fait, n'est que la satisfaction d'un besoin universel, ne sera qu'une chimère pour trois raisons principales: le coût du terrain, le coût de la construction et le barème de financement.

En effet, si nous étudions le premier facteur d'empêchement, soit le coût du terrain, nous constatons qu'il est trop élevé, car rares sont les endroits comme Saskatoon, où l'on trouve des terrains «viabilisés» pour moins de $3,500, selon le rapport du groupe d'étude Hellyer sur le logement et l'aménagement urbain.

De plus, une étude entreprise dans 26 localités importantes par la Fédération canadienne des maires et des municipalités a révélé que le coût moyen d'un terrain résidentiel «viabilisé», dans près de la moitié des cas, dépassait $8,000. Je traiterai maintenant du deuxième facteur. Le prix des matériaux est exorbitant et la taxe fédérale de 11 p. 100, plus la taxe en Ontario de 5 p. 100 et au Québec de 8 p. 100 rendent presque toute construction nouvelle impossible. Les taxes directes et indirectes rendent le coût de la construction astronomiquement élevé.

Je parlerai enfin du facteur, qui, à mon avis, est le plus important. Il s'agit du prêt de financement, car le prix de l'argent, depuis quelques années, correspond à la montée en flèche du taux de l'intérêt. La Société centrale d'hypothèques et de logement, qui relève de la compétence du gouvernement fédéral, a récemment porté son taux d'intérêt, avec la bénédiction du gouvernement, à 9½ p. 100, dans le cas d'une première hypothèque, ce qui constitue un record. Jamais les taux d'intérêt n'ont été si élevés dans le domaine de la construction domiciliaire. Et dire qu'au début de janvier, lorsque les banques de New York ont augmenté leur taux d'intérêt à 7 p. 100 tous, surtout les Américains, criaient qu'il s'agissait d'un vol. On a dénoncé ces exploiteurs, ces profiteurs, etc.

Comment pourrait-on, aujourd'hui, empêcher les compagnies de finance, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurances et les banques d'établir n'importe quel taux d'intérêt, pour une première hypothèque sur une maison, lorsqu'on songe que ce taux a été augmenté par une organisation qui dépend du gouvernement?

Il en résulte qu'avec l'aide de la Société centrale d'hypothèques et de logement, les gens sont obligés de payer cinq maisons et même six pour n'en garder qu'une seule. Ce système n'est pas conforme au progrès, étant donné l'abondance qui existe dans notre pays.

Monsieur l'Orateur, si un citoyen désire posséder sa propre maison, il ne s'agit là que d'un rêve dont la réalisation est rendue impossible à cause du système.

Au Québec, par exemple, 60 p. 100 des familles vivent dans la pauvreté la plus extraordinaire, c'est-à-dire que leur revenu annuel est moins de $5,000. Le Québec compte présentement 160,000 chômeurs sur une population de 6 millions d'âmes, ce qui constitue un record pour les pays industrialisés.

Dans les Cantons de l'Est, 81 p. 100 des salariés gagnent moins de $4,000 par année. Près de 4 à 5 p. 100 de la population, soit plus de 10,000 personnes, vivent de l'assistance publique. On y compte aussi 2,000 familles qui pourvoient à la santé, à l'éducation, aux loisirs, au logement, au chauffage et autres besoins de leur famille, avec un salaire de $35 ou $40 par semaine. Le taux de chômage s'élève à 8.4 p. 100 de la population, soit 6,000 ou 7,000 citoyens sans travail des Cantons de l'Est. Je ne crois donc pas parler pour rien, ici, si je peux éveiller, même seulement un peu, l'attention du gouvernement sur la situation pénible qui sévit dans la région des Cantons de l'Est, qui, à mon sens, devrait être reconnue comme zone désignée.

L'alternative est simple: soit qu'ils occupent un des 500,000 logements qualifiés officiellement de «déficients», et communément appelés taudis, soit que leur nom parvienne en tête de la longue liste d'attente et qu'ils obtiennent un «logement public», une des unités—dont le nombre est d'environ 40,000—aménagées et gérées par le gouvernement.

Le groupe d'étude sur le logement et l'aménagement urbain ajoute, et je cite:

A l'exception possible du programme coopératif d'habitation dit «Sweat Equity» de l'est de la Nouvelle-Écosse, la Commission n'a pu retracer l'existence, au Canada, d'aucun système efficace ou organisé qui permette aux familles à faible revenu d'aspirer à la propriété.

Ce problème ne se pose pas seulement aux «économiquement faibles», mais en plus à ceux qui ont un revenu moyen, c'est-à-dire ceux qui reçoivent entre $4,000 et $8,000 par année.

En effet, le niveau général du coût de la vie et les prix des logements unifamiliaux étant ce qu'ils sont, le rêve que caressent de nombreux Canadiens n'est, au fond, qu'une chi-

mère. Le prix de leur logement dépasse largement la norme de 27 p. 100 du revenu que la Société centrale d'hypothèques et de logement juge acceptable, selon la brochure qu'elle a publiée sur le budget familial.

Monsieur l'Orateur, la montée en flèche des taux d'intérêt, depuis 30 mois, a été le facteur qui a le plus contribué à augmenter le prix de la propriété privée au-delà de ce que peuvent se permettre la majorité des Canadiens.

Selon le taux d'intérêt présentement en vigueur, une maison de $18,000, ce qui constitue le prix de la maison et du terrain, coûte à son propriétaire de $52,000 à $53,000. Après 40 ans, le même prêt de $18,000 consenti par la Société centrale d'hypothèques et de logement, à 9⅜ p. 100, comme le préconise le groupe d'étude Hellyer, coûterait environ $75,000. N'est-ce pas là payer une maison six fois? De plus, d'après les statistiques que je possède relativement à une maison de $20,000, c'est-à-dire une maison de cinq pièces, en briques et lambrissée de bois sur un terrain de $2,500, coûterait, après 25 ans, $58,000 et, après 40 ans, environ $84,900. N'est-ce pas là—qu'on me pardonne l'expression—un vol manifeste? (*Applaudissements*)

• (5.50 p.m.)

Le rapport du groupe d'étude sur le logement et l'aménagement urbain recommande, et je cite:

> Que le gouvernement fédéral cherche à favoriser et à coordonner les efforts des institutions prêteuses privées pour répondre, en très grande partie, aux besoins de prêts hypothécaires du Canada en établissant des objectifs annuels, en visitant les prêteurs deux fois par an ...

On voit d'ici la «gang» de cols blancs qui se promènent sur les chantiers de construction!

> ... afin de s'assurer que leurs plans d'investissements suffisent à réaliser ces objectifs, et en attachant une attention particulière aux besoins des diverses régions du Canada et qu'un effort particulier soit fait pour assurer la participation croissante des caisses de retraite en rapide expansion au financement hypothécaire de la construction d'habitations.

Monsieur l'Orateur, on voit les gens utiliser la pension de retraite qu'ils ont réussi à accumuler pour financer un système que je qualifierais de fou. N'est-ce pas là un scandale public? Peut-on accepter pareille recommandation et amener de la sorte la population, dont nous sommes les représentants, à se faire exploiter, comme cela s'est produit au cours des dernières années, par des institutions de prêts privées, surtout les sociétés d'assurances et de fiducie. A mon sens, le gouvernement manque à son devoir envers la population en tolérant un tel état de choses et en obligeant les gens à payer cinq ou six fois la valeur de leurs propriétés lorsqu'il dirige les demandes de prêts vers ces institutions.



Monsieur l'Orateur, j'affirme que le système actuel n'offre aucune solution et je répète ce que nous, du Ralliement créditiste, avons toujours préconisé, à savoir que la Société centrale d'hypothèques et de logement pourrait se racheter en utilisant les services de la Banque du Canada ou d'autres institutions semblables en vue de prêter à ceux qui veulent se construire une maison à un taux d'intérêt administratif. Pour ce, il faudrait constituer des crédits bancaires nouveaux, formant des capitaux destinés à l'équipement social du pays, qui ne proviendraient pas du secteur privé qui, lui, oblige les emprunteurs à rembourser deux, trois, quatre et même cinq fois le montant emprunté.

Pour illustrer cette façon de procéder du système créditiste, citons l'exemple des banques qui se construisent un immeuble. On pourrait faire comme elles, dans le secteur privé, afin de voir ce que cela donnerait.

Les banques s'ouvrent d'abord un crédit de banque au compte courant; elles se font alors crédit à elles-mêmes et n'exigent pas d'intérêt sur le crédit. C'est un trait de plume qui ne coûte que l'encre. Puis, on décide de construire un nouvel immeuble. On lance la construction, le coût ayant peu d'importance, car on ne rembourse jamais que le capital. Une fois terminée la construction de cet immeuble qui va contenir les bureaux de la banque, on commence à louer de l'espace pour lequel on touche un loyer mensuel ou annuel. Après 30 ans, on s'aperçoit que le crédit ouvert est payé. Il est étonnant de constater que cela fonctionne bien pour les banques, mais non pas pour les particuliers. Voilà ce que je ne parviens pas à comprendre.

Ainsi, le Crédit social crée pour détruire le crédit qui, durant son existence, joue un rôle de véritable monnaie, soit celui que jouent les banques actuelles, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés.

Ainsi, la banque prêterait les sommes nécessaires pour acheter le terrain et la construction, selon les normes reconnues. Après étude de la capacité de remboursement de la famille ou du nouveau propriétaire qui doit se porter acquéreur dudit immeuble, la banque fixerait la remise mensuelle à effectuer. Ces prêts ne comporteraient qu'un intérêt minime, tout juste ce qu'il faut pour couvrir les risques de «repossession», s'il y a lieu, pour administrer l'argent qu'on appelle crédit d'administration. Ce remboursement mensuel pourrait être échelonné sur une période de 20, 30 ou 40 ans, selon la qualité des matériaux et la capacité de remboursement et, en général, ce loyer mensuel pourrait être fixé à 20 p. 100 du revenu du propriétaire.

Il résulterait de ce système que des milliers de familles locataires pourraient devenir propriétaires et, ainsi constituer un élément de

stabilité dans notre société, tout en créant des sources de revenu pour la municipalité où cette maison est bâtie...

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est six heures.

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Bell:** Le leader de la Chambre peut-il indiquer les travaux pour le reste de la semaine et la semaine prochaine?

**L'hon. M. Macdonald:** Je puis annoncer les travaux pour les deux prochains jours. Nous nous proposons de reprendre demain l'examen du bill sur l'organisation du gouvernement et de traiter des parties qui n'ont pas été examinées, sauf celle qui porte sur l'expansion économique régionale. On suppose que nous aurons sans doute terminé l'examen des autres parties demain au moment de d'ajournement. Jeudi, nous espérons étudier la question de l'expansion économique régionale, terminant ainsi l'examen du bill. Ce soir on donnera avis d'un bill visant à modifier la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Nous solliciterons le consentement unanime de la Chambre afin d'abréger le délai de 48 heures exigé, pour que le bill puisse franchir demain l'étape de la première lecture. Nous espérons qu'il sera adopté rapidement jeudi, car tous voudraient bien qu'il entre en vigueur.

Les travaux de vendredi seront ceux qui ont été annoncés jeudi dernier. Nous commencerons par le bill sur la pension de retraite qui, sauf erreur, nous reviendra demain du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Deuxièmement, nous aborderons le bill S-15 relatif à la loi sur les aliments et drogues. Le troisième article à l'ordre du jour sera le bill visant à modifier la loi sur l'administration financière. J'annoncerai jeudi les travaux de la semaine prochaine, après les consultations nécessaires sur certains points.

• (6.00 p.m.)

**M. Bell:** Je veux simplement demander au ministre s'il est sûr que les témoignages concernant le bill sur les pensions de retraite seront disponibles vendredi.

**L'hon. M. Macdonald:** Je crois que oui, mais pour que le bill soit mis en déliberation vendredi, il faudra naturellement avoir les témoignages à notre portée; je pense que nous les aurons demain ou après demain.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comme les délibérations du comité là-dessus se sont terminées ce matin, nous devrions pouvoir disposer des témoignages.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

---

## Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58(4) a) DU RÈGLEMENT—UTILISATION DE LA BANQUE DU CANADA POUR ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Rondeau.

[*Français*]

**M. Beaudoin:** Monsieur l'Orateur, je disais donc, avant six heures, que le gouvernement actuel pourrait, s'il le voulait, réaliser un programme, et je l'incitais précisément à le faire.

Plusieurs se demandent où aller chercher cet argent. On le tirerait non pas des taxes des particuliers, mais des réserves secrètes des corporations privées ou publiques.

Tout cela se ferait sans augmentation des prix, des coûts, des impôts ou des taxes sur les revenus des particuliers ou des corporations, en prenant tout simplement les sommes requises à même les réserves non reconnues comme profits imposables, qu'elles proviennent des compagnies, des banques ou d'autres institutions privées ou publiques.

De cette façon, ces familles seraient vraiment chez elles et jouiraient d'une saine aisance et d'une liberté leur permettant de mieux pourvoir à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants.

Il est à noter que ce système n'est pas si farfelu que l'on est porté à le croire, parce que le groupe d'étude sur le logement et l'aménagement urbain en recommande l'adoption dans son rapport du mois de janvier 1969, dans les termes suivants:

> Dans les circonstances actuelles, elle peut constituer une source importante de liquidité pour les prêteurs et pour les autres investisseurs qui cherchent à acquérir des titres hypothécaires.

Ce n'est pas moi qui le dis; il s'agit des recommandations du groupe d'étude Hellyer.

> ... Par conséquent, la Commission recommande: Que l'on examine sérieusement l'opportunité d'établir une banque centrale d'hypothèques afin d'assurer une liquidité supplémentaire pour les opérations de prêts existantes et comme premier jalon nécessaire à la création de nouvelles institutions hypothécaires.

Ce groupe d'étude deviendrait-il créditiste, afin de remédier véritablement à la situation actuelle, comme il le dit si bien.

Je continue:

Il est nécessaire d'agir pendant qu'une intervention raisonnable est encore possible. Beaucoup de Canadiens, dont les besoins datent d'hier, réclament des logements pour aujourd'hui même et non pour demain.

Toutefois, les critiques que j'ai à formuler au sujet de la politique actuelle ne se limitent pas seulement à l'aspect économique de la question, mais à l'aspect que je considère d'ailleurs comme le plus important et qui se rattache aux problèmes moraux, psychologiques et sociologiques qui en découlent.

Monsieur l'Orateur, plutôt que de toujours penser à s'enrichir aux dépens des petits, pourquoi le gouvernement ne leur laisserait-il pas la chance de contribuer au développement du pays et, par voie de conséquence, à celui de la famille, pilier de la société?

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, l'occasion a été donnée aux députés du Ralliement créditiste, par l'entremise du député de Shefford (M. Rondeau), appuyé par le député de Champlain (M. Matte), de présenter une motion visant à blâmer le gouvernement de son inefficacité, de son manque de prise de position à propos de l'utilisation de la Banque du Canada en vue d'alléger le fardeau fiscal qui écrase les contribuables canadiens à tous les niveaux de l'administration publique.

Il est bien entendu, monsieur l'Orateur, que certains députés, libéraux, les conservateurs progressistes ou du Nouveau parti démocratique, n'acceptent pas la motion que nous présentons. On ne sait pas pourquoi, par exemple.

Le député de Bellechasse (M. Lambert) en établissait assez clairement la raison cet après-midi. Nous vivons dans un monde de vivants et certains vivent dans un monde de savants. Ces derniers croient savoir, mais, en fait, ils ne savent rien. On s'imagine savoir et tout comprendre, sauf la question financière.

Nous entendons des députés de tous les partis nous parler de l'amélioration des conditions faites aux agriculteurs. On comprend qu'il faut améliorer notre production et prendre les moyens nécessaires en vue de l'augmenter. Tout le monde le comprend. Le premier ministre (M. Trudeau), les ministres, l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), de même que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) le comprennent. Tous les députés comprennent, même s'ils n'ont jamais vu pousser une carotte de leur vie, qu'il faut améliorer le système agricole et aider les agriculteurs.

[M. Beaudoin.]

Dans le domaine du travail, c'est la même chose. Le ministre du Travail (M. Mackasey) annonce avec force que les relations entre patrons et ouvriers doivent être meilleures.

Quant aux domaines de la santé et de la justice, on doit améliorer les conditions et les lois.

Pour ce qui est de l'industrie et du commerce, surtout en ce qui touche à notre commerce avec l'étranger, tout le monde comprend que nous devons prendre les moyens nécessaires afin de procéder aux améliorations dont nous avons besoin. Toutefois, dès qu'il est question du système financier, tout le monde demeure bouche bée. On n'a plus le droit de comprendre ou de parler; on a simplement le droit de se regarder et de niaiser. C'est tout ce qui se produit. Personne n'a le courage de s'élever contre la finance.

Cet après-midi, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), un autre savant intelligent, nous disait que l'utilisation de la Banque du Canada pourrait conduire à des abus, que la Banque du Canada pourrait créer des crédits sans limites et sans considérations et que ce serait dangereux pour la santé économique canadienne. Qu'est-ce qu'il connaît à ce sujet? Il nous parle de l'Alberta et nous dit que si le gouvernement de cette province n'a pas recouru à des emprunts, c'est parce que les municipalités l'ont fait. Comme si cette situation se retrouvait seulement en Alberta.

Examinons la situation dans laquelle se trouve la ville de Montréal. Pour obtenir des emprunts, les autorités se mettent à plat ventre devant la France, la Belgique ou les États-Unis.

On est capable de tout faire chez nous, au Canada, mais quand il s'agit de questions financières, on tombe à plat ventre devant les États-Unis. Avez-vous déjà vu les États-Unis emprunter de qui que ce soit? Non. Cependant, tout le monde va emprunter d'eux: le gouvernement canadien, les municipalités et les provinces.

On emprunte pour l'Hydro-Québec, pour l'Hydro-Ontario et pour les besoins du Canada. On recourt aux bons offices financiers des Américains. On n'a même pas le cœur de travailler à améliorer les conditions financières chez nous, même si on comprend l'importance des améliorations dans tous les domaines de l'administration ou dans tous les ministères fédéraux.

Monsieur l'Orateur, on comprend tout, sauf la finance. La motion créditiste n'est appuyée que par mes 13 collègues.

Un député du Nouveau parti démocratique a dit qu'il ne partageait pas nos opinions. Un député conservateur progressiste a dit, lui aussi, qu'il ne les partageait pas.

Tantôt, le ministre des Finances (M. Benson) parlera et il nous dira qu'il ne partage pas nos opinions, ce que nous savons déjà. Certains libéraux nous demandent parfois quels économistes nous, du Ralliement créditiste, comptons dans nos rangs. Monsieur l'Orateur, nous n'en avons pas besoin et c'est clair!

Les libéraux se font balloter par les économistes depuis qu'ils sont au pouvoir et l'on peut en constater les résultats par tout le Canada. Le nombre des chômeurs augmente, l'insécurité et la peur s'emparent de tout le monde.

Les étudiants de nos écoles secondaires et de nos universités doutent si demain, lorsqu'ils termineront leurs études, ils pourront se trouver un emploi. Au fait, ils n'y parviendront pas. Pourtant, ce sont des économistes compétents, des scientifiques, qui informent, qui conseillent le gouvernement.

Avant l'avènement du gouvernement actuel, les conservateurs progressistes détenaient le pouvoir. Un député disait que chez les conservateurs progressistes, les choses allaient rondement. Mais, en 1961 et 1962, sous l'administration du gouvernement conservateur progressiste, c'était la première fois, dans l'histoire du Canada, que nous comptions, je crois, un million de chômeurs. Qu'ont-ils fait au point de vue financier? Pas mieux que les libéraux.

De son côté, que suggère le Nouveau parti démocratique? Enlever aux riches pour donner aux pauvres et, partant, faire plus de pauvres! On n'en enlèvera pas assez aux riches pour le donner aux pauvres. Alors, au lieu d'améliorer les conditions de vie, on va les rétrécir pour essayer d'engraisser un autre groupe et l'on n'y réussira pas.

• (8.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, notre problème n'en est pas un de manque de programmes, car tout le monde institue des programmes pour le gouvernement. Il en coûte des millions de dollars par année pour payer des «faiseux» de programmes et le résultat est toujours le même! En 1963, le premier ministre actuel écrivait que les libéraux étaient des «caves». Il avait raison, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Oui, il avait raison.

**M. Caouette:** Et le premier ministre a pris la direction des «caves», au Canada; c'est pour cela qu'aujourd'hui, il ne parle plus de la finance comme il le faisait en 1943, 1944 et 1945. On n'est pas seulement dans la cave; on est «cave» dans la cave.

Monsieur l'Orateur, le Ralliement créditiste met le doigt sur le bobo, sur le malaise qui existe au Canada. Ce n'est pas la question de richesses qui nous inquiète, ni celle des richesses naturelles à exploiter. Tout le monde sait que cela existe. C'est plutôt la question financière, à savoir comment s'y prendre pour financer les développements de nos richesses naturelles. Voilà la question. Elle est d'ordre monétaire et c'est la seule que l'on ne puisse attaquer. Pourquoi? Nous ne sommes pas les premiers à porter ces accusations contre les contrôleurs de l'argent et du crédit. Il y en a d'autres qui, avant nous, ont parlé des contrôleurs de l'argent et du crédit.

J'ai en main un document que je citerai. Il s'agit des frères Rothschild, de Londres, qui écrivaient—et ils ne se gênaient pas pour le faire:

[*Traduction*]

Les rares personnes qui comprennent le système (contrôle des chèques et du crédit) s'intéresseront tellement aux profits qu'elles en retireront, ou dépendront si étroitement de ses chiffres, qu'il n'y aura aucune opposition de la part de cette catégorie-là. Mais d'autre part, la grande majorité de la population qui est intellectuellement incapable de comprendre l'avantage énorme que le système procure au capital, portera son fardeau sans se plaindre et peut-être sans même soupçonner que le système est nuisible à ses intérêts.

[*Français*]

Ils savaient ce qu'ils écrivaient quand ils disaient que le système intéressera un groupe par ses profits et que les autres dépendront tellement de ce système qu'ils ne pourront présenter aucune opposition.

Monsieur l'Orateur, les caisses électorales remplies par des gens comme les frères Rothschild réussissent à faire élire les gouvernements de leur choix, qui, par la suite, devront se plier aux dictées de ces gens, ce qui faisait dire à Meyer Arsene Rothschild, et je cite:

[*Traduction*]

Permettez-moi d'émettre et de gouverner les fonds d'une nation et peu m'importe alors qui fait ses lois ...

[*Français*]

Le ministre des Finances rit, car il a déjà lu cela; il est au courant de la chose et comprend que ces gens...

[*Traduction*]

**L'hon. M. Benson:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'étais pas en train de rire. Je ne faisais que sourire, car j'aime beaucoup entendre mon collègue parler si bien l'anglais.

**M. Caouette:** C'est très aimable de la part du ministre de dire que je parle bien l'anglais. J'espère que ma façon de m'exprimer plaît aussi au chef de l'opposition (M. Stanfield).

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, ces déclarations n'ont pas été faites par des députés du Ralliement créditiste; ce sont des financiers qui se condamnent eux-mêmes ou, du moins, qui font parade de leurs pouvoirs et du contrôle qu'ils exercent, soit aux États-Unis, soit au Canada.

Et au Canada, on le sait, les caisses électorales sont remplies par les grandes compagnies. Après les élections, le gouvernement se sent naturellement lié envers elles. On ne fait pas promener gratuitement des ministres, des premiers ministres et des chefs d'opposition d'un océan à l'autre seulement pour faire élire un gouvernement. Non! Non! Au fait, le lendemain des élections, on commence le jeu des coulisses; on s'infiltre au sein du gouvernement, quel qu'il soit, bleu ou rouge, car ce sont les deux seuls que l'on ait connus depuis la Confédération et on lui impose ses vues.

Monsieur l'Orateur, il en est d'autres qui ne se disent pas créditistes ou, du moins, qui condamnent le système financier, car, je le répète, c'est lui qui fait défaut.

Je vois mon excellent ami de Lévis (M. Guay), qui ne semble pas d'accord. Dans sa circonscription, le problème n'est pas de construire des bateaux à Lauzon, mais plutôt d'obtenir des fonds pour les construire, car, au fait, c'est la capacité financière qui fait défaut..

**M. Guay (Lévis):** Qu'est-ce qu'on va faire avec les bateaux?

**M. Caouette:** Vous les mettrez dans la cave chez vous avec les «caves».

Monsieur l'Orateur, ce qu'on va faire avec les bateaux? Mais on en manque actuellement sur la côte du Pacifique pour transporter le blé aux Chinois, pour aller aider les beaux petits Chinois! Monsieur l'Orateur, il était un temps où l'on achetait les Chinois au Canada, mais maintenant, on va les nourrir chez eux. Les choses ont changé.

Voici ce qu'Abraham Lincoln disait et je cite:

• (8.20 p.m.)

[*Traduction*]

La puissance de l'argent exploite la nation en temps de paix et conspire contre elle dans l'adversité. Elle est plus despotique que la monarchie, plus insolvable que l'autocratie, plus égoïste que la bureaucratie. Elle dénonce comme ennemis publics tous ceux qui contestent ses méthodes ou dénoncent ses crimes.

[*Français*]

C'est un fait. Voilà ce qui se produit lorsque nous parlons de Crédit social. J'en sais quelque chose, moi qui en parle depuis 30 ans. Certains de mes collègues en parlent depuis aussi longtemps que moi, mais dès qu'on parle de Crédit social, on entend des journalistes dire qu'il s'agit d'une machine à piastres, de «funny money» ou de monnaie de singe. Pourquoi dit-on cela? Abraham Lincoln nous en donne la raison. C'est que ce pouvoir conspire contre le public, contre la nation, dans des temps d'adversité.

Monsieur l'Orateur, nous parlons de Crédit social et de réforme monétaire, non pas pour inonder le monde d'argent, mais bien pour mettre l'argent au service de l'individu et non l'individu au service de l'argent, bref, pour que l'argent soit disponible quand nous pouvons, grâce à lui, accomplir des choses au bénéfice de la population.

Nous avons des routes à construire, des hôpitaux, des écoles à bâtir et toutes sortes de choses à faire. Si ces choses ne sont pas faites, c'est à cause du manque d'argent. Il existe de nombreux chômeurs qui ne demandent qu'à travailler, mais on n'a pas d'argent. Alors, on leur paie des cours de recyclage, on leur fait suivre des cours de 8e, 9e, 10e et 11e années. On en fait des chômeurs instruits. Ils sont plus instruits; c'est la seule différence. Le gouvernement ne propose aucune solution. Lorsque nous proposons la réforme monétaire et l'utilisation de la Banque du Canada, cela fait rire le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, un ancien président américain, James A. Garfield, disait ce qui suit:

[*Traduction*]

Quiconque réglemente la masse monétaire d'un pays est maître absolu de l'industrie et du commerce.

[*Français*]

Réalisons cela ici.

Le premier ministre, qui est très intelligent,—et tout le monde le reconnaît—vient nous dire que «l'argent ne pousse pas dans les arbres». Un honorable député trouve cela très drôle, c'est son chef qui parle ainsi. Si son chef lui dit que «l'argent ne pousse pas dans les arbres», lui aussi viendra nous dire que «l'argent ne pousse pas dans les arbres». Comme si on ne le savait pas. Où est-ce qu'il pousse? On ne nous le dit pas. L'honorable ministre des Finances, qui parlera tantôt, pourrait-il nous dire où pousse l'argent, afin qu'on le sache?

Quand à nous, nous le savons et nous le disons. Il s'agit d'une question technologique, comme le disait mon honorable collègue de Bellechasse; la technologie nous empêche de savoir où pousse l'argent. Cependant, on sait qu'il pousse en temps de guerre et qu'il «dépousse» en temps de paix. On sait cela. En temps de guerre, il ne se pose pas de problème monétaire. Ah non! On ne parle pas de rapetisser les gros pour grossir les petits.

A-t-on jamais entendu un ministre des finances dire: Les chars d'assaut sont trop gros, on va les rapetisser afin de pouvoir fabriquer des fusils un petit peu plus gros. Ah non! On continue à fabriquer des fusils et des chars d'assaut les plus gros possible et l'on en vient à bout.

Au Canada, dans le domaine économique, on dit: Il faudrait rapetisser les gros pour permettre aux petits de grossir. Nous avons toujours essayé cela et puis nous avons été plongés dans le marasme dans lequel nous sommes présentement, dans tous les domaines, à tous les niveaux de gouvernements.

Allons voir le premier ministre de l'Ontario qui, depuis la présentation de son récent budget, se gratte la tête, ne sait plus où aller et vient à Ottawa dire qu'on devrait lui remettre une plus grande partie de l'assiette fiscale.

Québec fait la même chose, de même que les provinces Maritimes et les Prairies. Tout le monde dit que l'argent manque. Le ministre des Finances du Canada, le premier ministre et le gouvernement disent: «L'argent ne pousse pas dans les arbres.»

Un autre individu, Henry Ford, qui n'était peut-être pas un économiste ou un professionnel d'envergure, mais qui avait tout de même fréquenté l'école de l'expérience disait:

[*Traduction*]

L'argent n'est qu'une partie de notre système de transports. Il transporte les biens d'un homme à un autre. Un billet de banque est comme un timbre-poste; il ne vaut que dans la mesure où il assure le mouvement des biens. Le timbre-poste qui n'assure pas le mouvement d'une lettre, ou l'argent qui n'assure pas celui des biens, c'est comme une locomotive qui ne roule pas. Quelqu'un doit la réparer.

Ainsi parlait Henry Ford.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je dois interrompre le député, car son temps de parole est terminé.

**Des voix:** Continuez.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, c'est trop passionnant pour en rester là. De notre côté de la Chambre, nous serions heureux que le député poursuive.

[*Français*]

**M. Caouette:** Je remercie mes collègues, monsieur l'Orateur, de cette courtoisie à mon égard et je remarque que le ministre des Finances est particulièrement touché par les exemples que je lui sers en ce moment, ainsi que par les déclarations de gens qui ont occupé des postes de choix pendant leur vie.

Je remercie le ministre des Finances de ses bonnes paroles à mon endroit et j'essaierai de le renseigner le mieux possible, afin qu'il nous déclare ce soir qu'il a bel et bien l'intention d'ordonner à la Banque du Canada d'être au service de l'économie canadienne et de permettre au peuple canadien de bénéficier, une fois pour toutes, des richesses si immenses qui existent dans notre pays.

Je voyais tantôt mon ami, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le ministre des Finances sourire. Quant au ministre de l'Agriculture, il connaît cela, car il a déjà fait dans cette enceinte des déclarations en tous points semblables à celle que nous faisons aujourd'hui. Je suis convaincu que dans les coulisses, derrière les rideaux, il dit au ministre des Finances: Caouette a raison, c'est vrai ce qu'il dit. J'en suis convaincu.

Monsieur l'Orateur, même le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vient de dire que j'ai raison. On ne s'attendrait pas à cela d'un député socialiste. Même les socialistes reconnaissent que nous avons raison.

Monsieur l'Orateur, un autre individu qui n'était pas nécessairement créditiste, l'ancien roi Édouard VIII, déclarait:

• (8.30 p.m.)

[*Traduction*]

Il n'existe aucune pénurie de biens. C'est au stade de la consommation et de la distribution qu'il y a eu lacune, je pense, et il est inutile de produire ce que l'on ne peut vendre.

[*Français*]

Voilà la situation dans laquelle nous sommes. Allons sérieusement visiter notre industrie canadienne, nos grossistes, nos détaillants canadiens, faisons le tour de n'importe quelle ville, village ou petite municipalité, n'importe où au Canada, et nous constaterons combien immense est la production des biens et des services.

Nous recevons, par le courrier, des catalogues volumineux de *T. Eaton Company*, de *Simpsons-Sears Limited*, d'*Opera Diamond*, d'une autre compagnie de Winnipeg qui vend dans le gros à tous les acheteurs au détail. Il existe des produits tant que nous en voulons; il n'en manque pas.

**Une voix:** La Hudson's Bay.

**M. Caouette:** La Hudson's Bay? La compagnie de la Baie d'Hudson.

Nous avons de tout en grande quantité. Il n'existe pas de problème de production chez nous.

Quand j'entends le gouvernement ou un ministre nous dire que nous avons des planificateurs, des économistes, des sociologues avertis, je me demande si c'est de sociologues et d'économistes dont a besoin le gouvernement ou si ce ne serait pas plutôt de psychiatres pour étudier ce que ces gens-là mijotent.

Monsieur l'Orateur, la production existe; elle peut se multiplier pratiquement à l'infini, au Canada. Les cultivateurs se plaignent que leurs produits ne se vendent pas et les industries, que les entrepôts sont trop remplis. On doit alors congédier des gens, les laisser aller travailler ailleurs, après 15, 20 ou 25 années de loyaux services. On les remercie de leurs services, sous prétexte que nous avons trop de production. Voilà qu'elle est la situation. Il existe un excédent de production. Des ventes sont faites partout. Allons à Ottawa ou à Hull, chez *Freiman* ou *Simpsons-Sears;* partout, on fait des ventes spéciales. On n'a pas aussitôt reçu un catalogue saisonnier qu'un autre annonçant des ventes à rabais nous parvient.

La production existe, mais, malheureusement, les consommateurs manquent de pouvoir d'achat.

Le gouvernement manque d'argent pour procéder au développement de nos richesses naturelles et pour la création d'industries nouvelles. On doit constamment aller quémander à l'étranger la permission financière de développer quelque chose chez nous, avec nos moyens physiques. C'est cela que nous ne pouvons pas admettre.

C'est pour cette raison que je disais au gouvernement conservateur progressiste, en 1962-1963: Il ne faut plus tolérer le système qui continue de financer la production au Canada, car ce n'est pas cela qui fait défaut. Au lieu de financer la production, finançons donc la consommation, afin que cette dernière finance la production. Ce serait alors logique.

A ce propos, certains ont dit que nous promettions des choses irréalisables. J'ai dit au gouvernement: Faites un essai. On a fait des essais, mais des essais nucléaires en collaboration avec d'autres. On a fait des essais d'armements et d'avions. On a fait des essais dans tous les domaines, sauf dans le domaine financier. On n'ose pas. J'ai déjà suggéré cela et mes collègues du Ralliement créditiste aussi. Je l'ai crié à la télévision, à la radio, dans les assemblées et partout: Faites des essais. Je ne dis pas qu'il faille les recommencer tous les mois, mais tentons l'expérience.

Si le gouvernement et l'honorable ministre des Finances décidaient, demain matin, de distribuer un dividende national de $100 à chaque Canadien, il s'agirait d'un essai de $100. Non pas de $100 par mois, mais de $100, une seule fois, pour voir les conséquences ou les résultats. Une famille de 10 personnes recevrait $1,000; une famille de 5 en recevrait $500, une de 2, $200, et un individu, $100. Cela totaliserait une somme de 2 milliards 100 millions, à peine un demi-milliard de plus que ce que l'on dépense actuellement pour la défense nationale.

[M. Caouette.]

Cet argent serait entre les mains des consommateurs. La pauvre famille québécoise de 10 personnes recevrait $1,000. Une pauvre famille montréalaise de 5 personnes recevrait $500. Ce pouvoir d'achat, monsieur l'Orateur, permettrait aux gens d'aller s'acheter des vêtements, de la nourriture et les choses dont ils ont besoin. Cela créerait quoi? Cela créerait la demande et les magasins seraient vidés. Les magasins se rempliraient grâce aux nouvelles commandes faites aux industries. L'industrie «ré-embaucherait» les hommes. Cela combattrait effectivement le chômage. On procurerait des emplois à des milliers de Canadiens et, en conséquence, l'économie canadienne, grâce aux consommateurs canadiens, connaîtrait un nouvel essor.

Rien n'est plus logique que cela. Faisons-en l'essai et si cela s'avère un échec, rien ne nous empêchera d'y mettre fin. Rien ne nous empêche de retirer les deux milliards de dollars de la circulation monétaire, si cela a contribué à faire des paresseux ou à faire perdre leur âme aux gens. Rien n'empêche cela. Toutefois, si l'expérience a été heureuse quant à ses conséquences, j'ai déjà la certitude que c'est la seule solution qui amènera une reprise économique au Canada. Au lieu de payer des «faiseux» de programmes, comme je le disais tantôt, permettons aux consommateurs d'acheter les produits qui sont faits pour eux et, à ce moment-là, les producteurs canadiens verront leur production s'écouler.

Monsieur l'Orateur, ce dividende national de $100 ne créerait pas d'inflation. Ce qui crée l'inflation, actuellement, c'est l'intérêt exigé par le système financier.

L'honorable député de Bellechasse disait cet après-midi que nos ouvriers sont payés pour 40 heures de travail par semaine et que, par ailleurs, le système financier l'est, sans travailler, 365 jours par année, 24 heures par jour. C'est vrai. Cependant, personne n'en parle. Dans tous les ministères du gouvernement, on parle de toutes sortes de choses, sauf du service sur la dette nationale. Là-dessus, tout le monde se tait.

Monsieur l'Orateur, j'ai en main un article écrit par un banquier américain, M. Robert Hemphill, qui déclarait, et je cite:

[*Traduction*]

Quelqu'un doit emprunter chaque dollar que nous avons en circulation, espèces ou crédit. Si les banques créent beaucoup de crédit artificiellement, nous sommes prospères; sinon, nous mourons de faim. Nous n'avons absolument aucun système monétaire permanent. En analysant toute la situation, l'absurdité tragique de notre position intenable paraît presque incroyable; mais c'est un fait. La question bancaire est le problème le plus important sur lequel une personne intelligente puisse enquêter et réfléchir. Il est tellement important que notre civilisation actuelle peut s'effondrer à moins qu'il soit bien compris et que des améliorations soient apportées très prochainement.

[*Français*]

C'était un banquier américain qui déclarait cela.

Pour sa part, M. Woodrow Wilson, ancien président des États-Unis, déclarait, et je cite:

[*Traduction*]

Une grande nation industrielle est contrôlée par son système de crédit. Le nôtre est concentré. L'expansion du pays et toutes nos activités relèvent de quelques hommes seulement. Nous sommes parmi les plus mal gouvernés et notre gouvernement est un des plus complètement assujettis et dominés au monde. Ce n'est plus un gouvernement où règne la liberté d'opinion; il n'est plus régi par les convictions et le vote de la majorité. Il est sous la botte de petits groupes de gens influents.

• (8.40 p.m.)

[*Français*]

C'est Woodrow Wilson qui déclarait cela:

[*Traduction*]

Dans notre pays, le grand monopole est celui des gros crédits. Une grande nation industrielle dépend de son système de crédit. Par conséquent, la croissance de notre pays et toutes nos activités reposent entre les mains de quelques personnes qui paralysent, arrêtent et détruisent la véritable liberté économique.

Depuis toujours, nous redoutions que le pouvoir conjugé de la haute finance l'emporte sur celui du gouvernement.

[*Français*]

C'était un président des États-Unis qui disait cela, un président en fonction, qui n'entendait rien faire contre le pouvoir des quelques hommes qui contrôlent l'argent et le crédit.

Monsieur l'Orateur, j'ai souvent cité à la Chambre Sa Sainteté le pape Pie XI qui disait, et je le cite ici en anglais:

[*Traduction*]

Ce passage est tiré de «*Those in the Know*».

Le pouvoir d'une domination économique concentrée devient particulièrement irrésistible s'il est exercé par ceux qui, parce qu'ils possèdent et contrôlent l'argent, peuvent régir le crédit et en déterminer la répartition. Ils fournissent et contrôlent l'élément vital de tout l'organisme économique, ils l'ont, pour ainsi dire, dans le creux de la main. Et c'est parce qu'ils sont les maîtres absolus de la production que personne n'ose bouger de peur de leur déplaire.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, voilà des affirmations de gens qui ne sont pas reconnus comme des créditistes, mais qui savent cependant voir les difficultés et le malaise là où ils sont et qui ont le courage de faire sur eux la lumière, comme mes collègues du Ralliement créditiste et moi-même le faisons, tant à la Chambre qu'à l'extérieur.

Il m'est souvent arrivé de dire, en dehors de la Chambre, que lorsque nous rencontrons des hommes d'affaires, des ouvriers, des cultivateurs, c'est parce qu'ils veulent comprendre qu'ils viennent nous entendre, alors qu'ici nous parlons à des gens qui sont payés justement pour ne pas comprendre. C'est différent, mais, par contre, nous parvenons au moins à atteindre la population qui comprend de mieux en mieux l'importance de la réforme monétaire.

Monsieur l'Orateur, je dis que nous devrions envisager sérieusement le marasme financier avec lequel nous sommes aux prises. Les provinces dépensent beaucoup d'énergie pour le résoudre et les municipalités en souffrent énormément.

Monsieur l'Orateur, si nous envisagions sérieusement les difficultés financières et leur appliquions des correctifs, nous assisterions à moins de confusion au Canada. Nous ne verrions pas ces chicanes de langues, ces chicanes de clocher, qui éclatent sous prétexte que le gouvernement central dépense plus pour l'Est que pour l'Ouest ou plus pour l'Ouest que pour l'Est. Nous n'assisterions pas à des explosions de bombes, comme celles qui se sont produites à Montréal ou dans d'autres municipalités. Nous n'assisterions pas à ces manifestations de haine qui continuent de se multiplier au Canada.

Monsieur l'Orateur, l'unité nationale véritable se réaliserait au Canada en mettant au service des Canadiens un système monétaire logique, qui permettrait à chacun d'être lui-même. Le régime est responsable de toutes les chicanes. C'est l'inquiétude qui incite les gens à chercher toutes sortes de raisons pour fomenter la discorde. Cela est d'autant plus étonnant que nous avons, au Canada, des Canadiens de langue française et de langue anglaise et que les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada se sont rencontrés récemment à Ottawa à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale.

La première journée, tout le monde parlait de la question des langues et l'on ne réussissait pas trop à s'entendre. Les provinces anglaises refusent de reconnaître le fait français. Certains éléments de la province de Québec refusent de reconnaître le fait anglais, puis, on se chamaille.

La deuxième journée, monsieur l'Orateur, tout le monde parlait le même langage, celui de la piastre, car personne n'en avait. On n'avait qu'une seule langue à ce moment-là, car on avait réalisé que le système monétaire n'est ni anglais, ni français, ni ukrainien, ni japonais, ni chinois, ni russe.

Le système monétaire est entre les mains de quelques hommes qui se foutent du parti libéral comme du parti conservateur progressiste, mais qui ont une peur «noire» cependant de voir le Ralliement créditiste prendre de l'importance au Canada. Ils ont une peur

«noire» de la réforme monétaire, que nous préconisons et qui leur enlèverait l'emprise qu'ils exercent sur l'économie et la vie du peuple canadien. Alors que nous, nous luttons à la Chambre pour maintenir l'unité nationale, le système s'emploie à détruire cette unité. Le système financier monte les uns contre les autres. Son principe de base est de s'immiscer pour régner. Pendant que nous luttons, en anglais et en français, le système financier fouille, en même temps, dans les poches des Canadiens français comme dans celles des Canadiens anglais. Voilà ce qui profite ici. (*Applaudissements*)

Le système financier, le système monétaire, n'a pas de couleur; tout ce qu'il a, ce sont des marionnettes dans le Parlement, pour le mieux servir, des gens qui vont soulever à la Chambre toutes sortes de problèmes qui n'en sont pas, en réalité, mais au sujet desquels nous discutons pendant des semaines et des mois. On nous a fait discuter du drapeau canadien pendant six mois. Qu'est-ce que cela a dérangé dans le système financier? Zéro!

Le système financier contrôle les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral. Quand nous demandons, par exemple, que la Banque du Canada soit utilisée pour prêter de l'argent sans intérêt aux provinces et aux municipalités, on trouve cela épouvantable. C'est sortir de l'orthodoxie que de prêter de l'argent, de voter les crédits nécessaires au développement des provinces. Pourtant, on les force ainsi à emprunter à l'étranger, à des taux exorbitants.

Monsieur l'Orateur, on oblige les provinces et les municipalités à se prosterner devant les financiers et pourtant, comme l'atteste une déclaration de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin, que j'ai en main et qui est extraite d'une conférence que le ministre a prononcée à l'Université Columbia, le 28 avril 1967, dans le cadre des conférences Jacob Blaustein, il disait que les conditions de l'aide canadienne aux pays en voie de développement ont toujours été relativement favorables. Au début, la presque totalité de notre aide était versée sous forme de dons et elle continue de représenter une proportion importante de nos déboursés.

• (8.50 p.m.)

Lorsque le niveau de l'aide a été relevé et qu'on a décidé d'en offrir sous forme de prêts, on a fixé des conditions en se fondant sur celles que ferait l'Association pour le développement international, c'est-à-dire qu'on n'a exigé aucun intérêt. De plus, on accorde dix ans de grâce et le remboursement s'effectuera sur une période de 40 ans.

L'an dernier, on a même supprimé les frais d'administration, qui étaient de ¾ p. 100.

[M. Caouette.]

Cependant, nous nous sommes rendu compte que certains pays en voie de développement étaient en mesure de contracter des emprunts à des conditions un peu plus onéreuses et, pour répondre à ce besoin particulier, nous avons consenti un prêt portant intérêt à 3 p. 100, comportant sept ans de grâce, avec échéance à 30 ans.

Monsieur l'Orateur, va-t-on me faire croire qu'ici, au Canada, dans la province de l'Île du Prince-Édouard, par exemple, et dans les provinces Maritimes, en général, il n'existe pas une misère presque aussi épouvantable que celle des pays du tiers monde ou d'ailleurs? Nous en avons ici même, au Canada. Nous ne demandons pas de faire des miracles. Nous de demandons pas au gouvernement de supprimer l'aide aux pays qui en ont besoin. Non! Mais nous demandons au gouvernement d'offrir les mêmes services, aux mêmes conditions, à nos provinces et à nos municipalités.

Nous demandons au gouvernement de faire en sorte que l'argent soit mis au service de l'être humain, des provinces, des Canadiens, plutôt que d'être le maître, comme c'est le cas aujourd'hui. Les embêtements financiers auxquels se heurtent le ministre des Finances, le premier ministre et le gouvernement pourraient être surmontés, si l'on avait le courage de les affronter.

Nous, du Ralliement créditiste, continuerons à lutter fermement pour la réforme monétaire, non pas parce que nous voulons dévaliser qui que ce soit, mais parce que nous voulons permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'être propriétaires de quelque chose. Nous voulons réellement assurer à tous la sécurité et la liberté, qui ne seront possibles que lorsque le Canada sera doté d'un système monétaire convenable.

Si les gouvernements, rouge ou bleu, ont réussi à trouver les milliards nécessaires pour mener la guerre à bonne fin, il n'y a aucune raison valable qu'on n'en trouve pas également pour assurer la paix, la bonne entente et la compréhension, au Canada.

Le peuple est disposé à retrousser ses manches, à bâtir et à développer son pays. C'est au gouvernement qu'il incombe de relever le défi et de mettre la finance au service des Canadiens, afin qu'ils participent à l'abondance de leur pays.

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée à la Chambre, à l'automne de 1965, j'ai été grandement édifié par les nombreux documents qui sont mis à notre disposition par certains services du gouvernement.

Parmi ces documents, celui qui nous parvient chaque année et que je considère comme le plus précieux est l'Annuaire du Cana-

da, car ce volume donne raison à tous les adeptes de la réforme monétaire préconisée par le Ralliement créditiste. Il leur donne raison en ce sens qu'il nous fait connaître les richesses réelles de notre pays, comme, par exemple, l'importance de nos exportations.

Compte tenu de notre population, notre pays s'est déjà classé au quatrième rang parmi les pays exportateurs. Au fait, nos exportations, l'an dernier, étaient deux fois supérieures à celles des États-Unis, et ce toujours au regard de notre population.

Monsieur l'Orateur, dans ce pays avantagé par la nature, lorsqu'il s'agit de diriger nos affaires personnelles, nous y mettons le meilleur de nous-mêmes. Pour diriger nos affaires publiques, nous avons choisi des personnages compétents. Dans les provinces, les députés n'ont pas été nommés, mais ils ont été élus légalement. Au sein des municipalités, les échevins et les maires ont été choisis légalement.

A la commission scolaire, on a choisi un président et des commissaires. Toutes ces personnes ont été élues par la population, parce qu'elle reconnaissait en eux des hommes de valeur, dotés d'un solide jugement.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que la majorité de ces administrateurs qui se consacrent au service de leurs concitoyens sont rongés par l'inquiétude. Le vertige s'empare des esprits les plus solides. Les autorités scolaires se demandent comment elles parviendront à payer les enseignants.

Le maire de Montréal, qui est censé être un homme averti, a dû récemment faire une retraite fermée pour connaître sa vocation.

Le maire de Québec se demande, lui, s'il réussira à défrayer le coût des trottoirs qui ont été construits sous l'administration de son prédécesseur.

Et les confessions privées de certains représentants de la province de Québec en surprendraient plusieurs, si elles étaient rendues publiques.

Maintenant, ce n'est pas parce que l'Union nationale est au pouvoir que ces gens-là éprouvent des difficultés présentement, car les difficultés sont d'une toute autre nature.

Au Nouveau-Brunswick, le premier ministre est libéral et il est quand même dans une impasse, comme en fait état l'*Action* du 4 février 1969, et je cite:

> Au milieu de sa neuvième année comme premier ministre, Louis Robichaud, maintenant âgé de 43 ans, se trouve devant le problème de sortir de l'impasse financière qui a forcé son gouvernement libéral à réduire les dépenses de capitaux, à hausser les impôts et à oublier pour le moment le programme fédéral-provincial d'assurance-maladie ...
>
> ... Le Nouveau-Brunswick n'est pas la seule province éprouvant des difficultés financières ...

Mais c'est ainsi qu'on se console, monsieur le président. Les choses vont mal, mais on n'est pas seul, car elles vont mal partout. Alors, on continue avec le même régime.

Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick déclarait, le printemps dernier, que la dette avait doublé au cours des deux dernières années, pour atteindre $273,900,000.

Je cite un autre extrait de l'article en question:

> Dans une petite province de 624,000 habitants, cette dette représente un montant d'environ $441 par citoyen et elle nuit au ministre des Finances sur le marché des obligations ...
>
> En mars dernier, M. DesBrisay présentait un budget basé sur les réalités financières de la province et du pays. Il cita le coût élevé des emprunts, ainsi que la hausse de la dette ...

Monsieur l'Orateur, on se souvient de la déclaration de M. Paul-O. Trépanier, maire de Granby (P.Q.) et membre bien connu du parti conservateur progressiste. Dans un élan oratoire, il déclarait que la plupart des municipalités sont au bord de la faillite.

Dans un article paru récemment dans l'*Action* du 1er mars 1969, voici ce que disait M. Clarence White, et je cite:

> Nos contribuables ont atteint la limite extrême du raisonnable et il ne peut être question d'ajouter à leur fardeau d'imposition, que ce soit ou non une année d'élections. C'est ainsi que s'est exprimé, hier, le maire Gilles Lamontagne lors de la déposition du budget au Conseil de ville.
>
> Québec a quatre ou cinq ans très difficiles à passer, si le gouvernement provincial ne vient pas en aide à sa Capitale. Québec ne peut sortir seul de son déficit sans l'aide du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, dans le domaine de l'enseignement, les difficultés auxquelles on se heurte ne sont pas moins graves. Je cite un article de *La Presse* du 29 janvier, signé par M. Roger Champoux:

> ... depuis belle lurette que la province de Québec a atteint le plafond au chapitre des impôts et des taxes foncières. En outre, le gouvernement est incapable de puiser à d'autres postes budgétaires les sommes requises pour satisfaire les enseignants. L'éducation, c'est essentiel, mais il y a aussi les routes, la santé, l'industrie et mille besoins impérieux.

Et M. Roger Champoux continue plus loin:

> Chaque fois que les enseignants ont soumis des représentations raisonnables nous les avons appuyés. Quand les maîtres féminins étaient moins bien rémunérés que les confrères masculins, nous avons dénoncé ce stupide état de choses. Quand le rural payait moins bien que le milieu urbain, nous avons considéré qu'une réforme s'imposait. Lorsqu'il a été question d'accorder à l'enseignant le haut prestige qui doit être le sien, nous avons épaulé cette revendication rejoignant le respect de la personne humaine.

Mais cette fois, il nous est impossible d'exiger du contribuable ce qu'il ne peut donner.

Les propriétaires sont aux abois, les locataires sont à créer une ligue qui fera du bruit, le grand commerce et l'industrie n'en finissent plus de protester contre la hausse des impôts—tous les impôts qui les assomment de gauche et de droite—bref, le plafond est à un millimètre de la tête, et rien ne va plus.

Monsieur l'Orateur, nous vivons dans un pays riche, et si nous considérons qu'en 1944, la production nationale n'était que de 11 milliards 400 millions pour s'élever, en 1968, à 68 milliards, cela signifie que la production nationale a été multipliée par six. Et, en face de tant de richesses, nos industriels ne sont pas les seuls à s'inquiéter, car toutes les classes de la société sont également en proie à l'inquiétude. La population se rend compte qu'elle perd quelque chose.

Le cultivateur, qu'on a longtemps considéré comme le roi de la terre, se demande aujourd'hui combien de temps encore il pourra faire ses paiements à la Société du crédit agricole.

Les ouvriers se demandent comment l'employeur pourra les garder à son service, car pour employer la main-d'œuvre, il faut posséder un commerce, il faut une entreprise où les affaires vont bien. Actuellement, non seulement les entreprises ne sont pas prospères, mais encore assistons-nous à des faillites, et je cite à ce sujet un article publié dans *Le Devoir* du 14 mars 1969:

Faillites plus nombreuses en janvier de cette année.

... Le nombre des faillites commerciales a fortement remonté en janvier pour atteindre le chiffre de 176, soit plus que tout autre mois précédent jusqu'à mars 1968, rapporte Dun et Bradstreet.

... Non seulement les faillites de janvier ont augmenté en nombre mais elles ont également vu s'accroître leurs passifs, passant à $12.6 millions, à rapprocher de $7.0 millions en décembre.

Le commerce de détail, l'industrie de la construction et les entreprises de services ont été les plus atteintes par la hausse du nombre des faillites entre janvier et décembre, de même que par rapport à janvier 1968.

Pour le commerce de détail et la construction, il s'agissait d'un record de dix mois, alors que pour les services leur nombre a triplé par rapport à décembre pour atteindre un sommet de 15 mois.

• (9.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, on en est rendu, en traitant des faillites, à utiliser des termes employés dans le domaine sportif. On parle d'un record dans *Le Devoir* du vendredi 14 mars, à l'égard des faillites de janvier.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas un mystère que lorsque le nombre des employeurs diminue celui des chômeurs augmente. Et, pour le Québec seulement, en comparaison des deux dernières années, il y a une augmentation de 40 p. 100 des bénéficiaires d'assistance sociale. Et comme résultat du chômage, le problème du logement s'aggrave. Non seulement le locataire n'est pas libre de choisir son logement, vu l'insuffisance de ses revenus, mais encore le propriétaire, par la force des choses, doit vendre.

A ce sujet, je cite un article de *La Presse* du 6 mars 1969, signé par M. Félix Corriveau, de Montréal:

Celui qui parcourt les rues de Montréal pour se trouver un logement familial ne trouve que des affiches: «Maison à vendre». Les événements parlent par eux-mêmes. Le vrai problème est chez le propriétaire.

Le propriétaire devient seul responsable; il est obligé de payer la taxe municipale scolaire, sa mise de fonds, les assurances sur son hypothèque, l'entretien de la maison, le terrain, ...

... Si sur le plan de l'hôtel de ville cela coûte cher, c'est vrai aussi pour un petit propriétaire.

Quant aux propriétaires de maisons unifamiliales on n'en parle pas, ils sont punis ceux-là parce qu'ils n'ont pas de locataires: leur propriété est évaluée à cent pour cent de la valeur; ils payent seuls la note. La plupart sont réduits à vendre leur maison à un prix plus bas que l'évaluation ou pour la démolition. La loi est formelle, payer ou partir. Il ne faut pas être jaloux, cet homme habite une «prison taxée» lui qui avait un idéal supérieur.

Monsieur l'Orateur, qu'il s'agisse d'un propriétaire ou d'un locataire, les pères et mères de famille s'inquiètent et se demandent ce qu'ils laisseront à leurs enfants.

Les jeunes qui sont aux études s'inquiètent parce qu'ils se demandent ce que la société pourra leur offrir ce printemps. Une fois de plus, ils sortiront de nos écoles et viendront accroître le nombre des chômeurs. Nous recyclons les ouvriers en leur donnant des allocations, mais dans les cycles de vaches maigres que nous traversons, que deviendront les jeunes qui sont déjà bien cyclés? Pendant combien de temps encore monsieur l'Orateur, la jeunesse pourra-t-elle demeurer honnête?

Pour calmer les Canadiens français et les faire patienter, au Québec, on a engagé quelques grands parleurs pour les avertir qu'ils se font simplement voler par les Anglais. Il suffirait simplement de se séparer des Anglais.

Pour calmer les Anglais du Québec, l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey) disait, le mercredi 29 janvier, que s'il y avait incertitude dans l'économie du Québec, les vrais responsables étaient l'Union nationale et les libéraux québécois. Alors, on n'a seulement qu'à changer de parti, on n'a seulement qu'à changer les responsables et les Anglais seront d'accord pour patienter.

Quant aux Anglais et aux autres races disséminées à travers le pays, est-ce que des rapports de commissions d'enquête qui demeurent sur les tablettes seront toujours suffisants? Qu'il me soit permis d'en douter.

Sans distinction de race, de religion ou d'âge, de la naissance à la mort, la présence d'un voleur dans la maison nous a toujours laissés incertains. Et si les Canadiens souffrent d'incertitude économique, c'est parce que le 21 mars 1967, le gouvernement canadien ouvrait la porte aux voleurs, par l'adoption du bill C-222 qui faisait disparaître le plafonnement des taux d'intérêt exigés par les banques et leur permettait de jouer avec les taux d'intérêt sur les prêts qu'elles consentent. Lorsqu'on sait que les banques ont le pouvoir de multiplier les dépôts des citoyens par 14, il ne faut pas se surprendre des succès qu'elles obtiennent au détriment de la société.

De 1944 à 1967, l'actif des huit banques à charte a été multiplié par 5 et, durant cette même période, les dividendes payés par elles sont passés de 6 à 30 p. 100. Mais tout cela n'était que de la petite bière, monsieur l'Orateur, comparativement à ce qui se produit actuellement. Je fais donc miennes les paroles du courriériste parlementaire du journal *Le Soleil*, M. Amédée Gaudreault. Il a écrit un article le 11 décembre 1968, qui a été publié dans *Le Soleil*, et je cite:

L'année financière des banques se termine le 31 octobre et comme la dernière refonte des lois des banques est entrée en vigueur le premier mai 1967, ce n'est qu'en 1968 qu'on a plus pleinement mesuré les conséquences de cette législation dans l'économie canadienne. Fait saillant indiscutable, les affaires des banques ont fait un bond formidable. L'actif de 7 grandes banques à charte du Canada a augmenté au cours de ces dernières années de 16 p. 100.

M. Amédée Gaudreault écrit aussi:

Du côté des profits, ils ont augmenté pour les 7 grandes banques du pays de 37 p. 100 en moyenne, la Banque Royale dominant le lot avec un gain de 48 p. 100.

Les revenus des banques ont augmenté de 29.3 p. 100 ...

Donc, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une augmentation de l'actif de 16 p. 100, d'une augmentation des profits de 37 p. 100 et d'une augmentation des revenus de 29 p. 100. Il s'agit là de statistiques puisées dans le rapport des banques et préparées par un libéral. J'espère bien qu'il dit la vérité et qu'il n'a rien ajouté. A mon avis, ces profits, ces augmentations n'ont pas de sens et, encore là, ce n'est qu'un début, parce qu'il faut bien se souvenir que l'an dernier, les banques travaillaient encore seules et, depuis la nouvelle session, elles peuvent s'attendre à faire de véritables profits, puisque plusieurs fonctionnaires fédéraux sont maintenant prêtés en vue de faire la perception.

Je me permets de rappeler qu'au cours de cette session, on a adopté le bill C-110 et, à l'article (1a), on peut lire, et je cite:

Le gouverneur en conseil peut, à l'occasion, prescrire par règlement le taux ou les taux d'intérêts à payer pour tout prêt consenti en vertu de la présente loi.

Un peu plus tard, on adoptait le bill C-151, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche».

Encore là, je fais grâce à la Chambre de tous les détails, mais il s'agissait d'une mesure visant à supprimer le plafond de 5 p. 100.

On est arrivé avec le bill C-152 intitulé «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.» On pouvait y lire, dans les notes explicatives:

Ce bill a pour objet de supprimer le taux d'intérêt, actuellement fixé à 5 p. 100 et indiqué dans la loi, en ce qui concerne les ventes, prêts ou avances consentis aux anciens combattants ou à leur égard, en vertu de la loi, et d'autoriser le gouverneur en conseil à établir le ou les taux d'intérêt ...

...applicables.

Au moyen de la loi nationale sur l'habitation, le gouvernement fixe le taux d'intérêt tous les trois mois. Il en est de même pour la Société du crédit agricole, alors que le gouvernement fixe le taux d'intérêt tous les trois mois, selon le bon plaisir des banques.

En vertu du bill C-110, le gouvernement supprimait un plafond et grâce aux bills C-151 et C-152 il réussissait à en abolir deux autres.

Monsieur l'Orateur, chaque fois que le gouvernement actuel, dirigé par des hommes bien rasés, a adopté un projet de loi qui, à la longue, réussira à faire sauter une classe de citoyens canadiens, et des barbus de Montréal ont réussi à distraire l'opinion publique en faisant «sauter» une petite bombe. Je vois qu'il s'agissait là d'un travail d'équipe qui méritait d'être signalé.

Jadis, les financiers avaient la réputation de travailler dans l'ombre. Aujourd'hui, c'est une affaire très claire. La Société du crédit agricole et la Société centrale d'hypothèques et de logement sont devenues des agences de «collection» qui vont chercher dans les goussets des travailleurs, cultivateurs et ouvriers le peu qu'il leur fallait pour vivre, et les force légalement à mourir à petit feu.

Enquêtes royales et recyclage sont et seront, à mon sens, des études et des dépenses inutiles, tant et aussi longtemps que le gouvernement canadien sera au service des financiers. Le peuple a déjà été le dindon de la farce et les financiers, pendant longtemps, ont compté sur la complicité des moyens d'information pour faire accepter l'idée que le système monétaire travaille à leur désavantage.

• (9.10 p.m.)

Heureusement, la lumière semble se faire sur les opérations bancaires. Il n'est pas nécessaire d'avoir usé son fond de culotte dans les écoles de haut savoir pour comprendre que le système qui nous permet d'exister en nous endettant est aussi stupide qu'injuste. Nous n'avons pas besoin de transfusions de sang emprunté, mais bien de sang nouveau, libre de dettes.

La population canadienne a suffisamment contribué, j'imagine, à produire de grands financiers. Il est grand temps que le gouvernement prenne ses responsabilités et offre aux Canadiens qui vivent dans ce jeune pays, en voie de développement, les mêmes avantages qu'il offre à d'autres pays sous-développés dont plusieurs pourraient nous en montrer, à plusieurs points de vue.

Pour ce qui est du Niger, par exemple, on en parle dans le compte rendu du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale du mercredi 31 janvier 1968:

Nous savons que le Niger reçoit de l'aide du gouvernement.

Monsieur le président, le Niger peut nous montrer d'abord comment faire circuler des navires, parce que le Niger est un petit pays pauvre qui est aidé par le Canada, un pays riche. Le Niger possède sa marine marchande et ses navires se promènent sur nos eaux, à Vancouver et sur le fleuve Saint-Laurent. Ces navires viennent chercher des marchandises qu'on leur a données ou qu'ils peuvent se procurer, grâce aux crédits qu'on leur a offerts. Si des crédits nouveaux sont reconnus, en ce qui a trait à la vente du blé...

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre! Le temps alloué à l'honorable député est écoulé.

[*Traduction*]

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je intervenir ici brièvement. D'abord, j'aimerais apporter une correction à ma déclaration de cet après-midi, quand le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit avoir l'impression que les obligations d'épargnes du Canada avaient rapporté seulement 70 millions de nouvel argent. J'ai dit qu'il voulait sûrement dire 700 millions. J'ai maintenant les chiffres de la Banque du Canada. L'émission de novembre des obligations d'épargnes du Canada représente une augmentation nette de 871 millions de dollars, et, depuis lors, on en a racheté pour 217 millions de dollars, ce qui donne un solde net en caisse de 654 millions. C'est ce qu'ont rapporté en nouvel argent les obligations d'épargnes du Canada émises en novembre dernier, compte tenu du rachat des obligations qui se maintient à un niveau assez normal.

Le principal argument des créditistes, c'est que la masse monétaire n'est pas assez élevée au Canada. D'abord, je signalerais au chef du parti créditiste, comme à tous les députés d'ailleurs, que la Banque du Canada est au service des Canadiens. La Banque du Canada a pour devoir de s'occuper de la masse monétaire au Canada et de la politique monétaire. De fait, c'est la tâche particulière du gouverneur de la Banque. C'est une tâche très difficile et importante, et j'aimerais dire que nous sommes très chanceux d'avoir comme chef de la Banque du Canada, M. Rasminsky, l'un des plus compétents du monde.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Benson:** La politique monétaire a pour objet, tout comme les autres politiques fiscales et économiques, de chercher à maintenir des conditions financières qui facilitent la croissance soutenue et maximum de l'économie. C'est en réalisant cet objectif qu'on peut disposer du flot maximum et soutenu de véritables ressources, ce qui permet de résoudre des problèmes économiques et sociaux particuliers, tel celui de la pauvreté.

Tout en assurant une base monétaire suffisante pour maintenir une croissance économique soutenue, la Banque du Canada accroît considérablement chaque année ses avoirs en titres du gouvernement du Canada. Au 12 mars 1969, la Banque en détenait pour une valeur globale de 3.8 milliards de dollars. Pour ainsi dire tout l'intérêt accumulé sur ces titres revient au gouvernement puisque tous les bénéfices de la Banque sont versés au gouvernement, aux termes de la loi sur la Banque du Canada. Si la banque achetait de l'État plus d'obligations qu'il n'est nécessaire pour une saine expansion monétaire, l'économie canadienne ne s'en trouverait que plus exposée aux pressions inflationnistes. L'inflation aggrave la condition du pauvre, surtout de la personne âgée à revenu fixe. L'impuissance de notre politique monétaire à enrayer l'inflation risque de freiner l'essor continu de notre économie et de miner chez les investisseurs étrangers la confiance que leur inspire notre aptitude à gérer nos propres affaires. Dans l'un et l'autre cas, les Canadiens et leurs gouvernements auraient à leur disposition moins de ressources véritables pour régler leurs problèmes socio-économiques.

J'aimerais, en passant, faire mienne la déclaration qu'a faite le chef de l'opposition (M. Stanfield) il y a une dizaine de jours—et c'est plutôt rare que j'abonde dans son sens; il a dit que l'inflation était véritablement l'un des grands fléaux auxquels le Canada doive faire face aujourd'hui. Si les taux d'intérêt

sont si élevés au Canada, s'ils le sont, à vrai dire, dans le monde entier, c'est que, dans l'esprit des gens, l'inflation va continuer.

Je devrais souligner que le taux bancaire de premier ordre aux États-Unis a été porté à 7½ p. 100 cette semaine, niveau qu'il n'avait encore jamais atteint, et le taux de l'euro-dollar est de 8½ p. 100. Les taux d'intérêt montent partout dans le monde; c'est que les gens estiment que l'inflation se continuera.

Nous au Canada, d'une part par l'entremise de la Banque du Canada et de son gouverneur, d'autre part par les politiques fiscales du gouvernement et par notre politique des dépenses, nous nous efforçons de contenir l'inflation, et je devrais signaler que l'an dernier nous occupions le troisième rang à cet égard dans le monde, après l'Allemagne et les Pays-Bas. Or cela n'est pas encore suffisant. Nous au Canada, et certes tous les pays de l'Occident, nous devons combattre l'inflation et nous tous, comme citoyens, y compris les créditistes, nous devons nous rappeler que nous ne pouvons pas retirer de l'économie, sous forme de bénéfices personnels, plus que ne le permet la productivité accrue du pays, ou autrement l'inflation se perpétuera. C'est ce que le chef de l'opposition et moi-même avons préconisé à ce sujet.

Une politique monétaire malsaine et inflationniste aurait pour conséquences non seulement d'imposer de nouveaux fardeaux aux déshérités et d'accentuer l'injustice, mais, en sapant une expansion économique réelle de réduire le revenu global et le revenu moyen des Canadiens et d'alourdir leur fardeau fiscal.

On a soulevé plusieurs autres points au cours du débat et il serait peut-être utile que j'en relève quelques-uns. On a parlé des contributions aux provinces et la motion proposait justement que la Banque du Canada achète les obligations provinciales et municipales, probablement en imprimant plus d'argent parce c'est là sa seule source de fonds. Une meilleure solution serait, je pense, que, dans la pleine mesure du possible, le gouvernement fédéral reste à l'écart des marchés financiers ou des marchés de l'argent et qu'il permette ainsi le mouvement vers les provinces de ressources disponibles mais limitées. En vérité, c'est ce que nous cherchons à accomplir. Tel a été notre objectif depuis assez longtemps et tel il le demeure.

• (9.20 p.m.)

Cependant, je signale que le gouvernement fédéral a effectué et continue d'effectuer des contributions importantes aux provinces afin d'alléger le fardeau fiscal de leurs contribuables et de ceux des municipalités. On estime qu'en 1968-1969, la valeur des contributions fédérales aux provinces, en vertu des programmes de transfert conditionnels et inconditionnels, totalisera environ 2.8 milliards de dollars, c'est-à-dire près de 30 p. 100 des dépenses provinciales au Canada. En outre, avec les années, le gouvernement fédéral a laissé vacants certains domaines fiscaux, en particulier ceux de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et ceux de l'impôt sur les successions pour permettre aux provinces d'augmenter leurs impôts sans exiger, si elles ne le veulent pas, un fardeau supplémentaire de leurs contribuables. On estime que les provinces lèveront 1.8 milliard de dollars en 1968-1969 grâce aux réductions d'impôts fédéraux qu'on leur accordera.

Monsieur l'Orateur, j'ai en main, si les députés souhaitent les consigner au hansard, des tableaux indiquant les montants des contributions fédérales, classées par provinces par programmes pour les années 1967-1968 et 1968-1969.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** Oui.

*(Note de l'Éditeur: Le tableau précité suit.)*

DONNÉES FISCALES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES
ESTIMATION 1968–1969

| | | |
|---|---|---|
| A. *Valeur des contributions fédérales aux provinces en vertu des programmes de transferts conditionnels et inconditionnels* | | $2.8 milliards |
| Total net des dépenses provinciales | $8,724 millions[1] | |
| Plus: Estimation des subventions fédérales conditionnelles | 1,259 millions | |
| B. Total approximatif des dépenses provinciales | | $10.0 milliards |
| *Pourcentage A sur B* = 28 p. 100. | | |
| C. Estimation des réductions générales d'impôt pour 1968–1969 | | $1.8 milliard |
| —c'est-à-dire la réduction des impôts fédéraux (effectués sur une période de plusieurs années) correspondant aux augmentations provinciales. | | |

[1]BFS—Bulletin hebdomadaire, Cat. nº 11–002, vendredi 13 déc. 1968.

18 décembre 1968

## ANNÉE FINANCIÈRE 1968-1969

## CERTAINES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX PROVINCES ET À CERTAINES INSTITUTIONS PROVINCIALES EN VERTU DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE TRANSFERT

ÉVALUATION
(en milliers de dollars)

| — | T.-N. | I.P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qué. | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I. *Transferts inconditionnels* | | | | | | | | | | | |
| Subventions statutaires | 9,656 | 657 | 2,132 | 1,745 | 4,023 | 4,624 | 2,137 | 2,151 | 2,955 | 1,672 | 31,752[1] |
| Quote-part de l'impôt sur le revenu de certains services publics | 851 | 150 | 1,438 | 77 | 1,527 | 3,575 | 626 | 25 | 6,548 | 383 | 15,200 |
| Péréquation[2] | 69,170 | 13,885 | 78,250 | 71,142 | 277,256 | — | 38,111 | 18,391 | — | — | 366,205 |
| TOTAL | 78,677 | 15,692 | 81,820 | 72,964 | 282,806 | 8,199 | 40,874 | 20,567 | 9,503 | 2,055 | 613,157 |
| II. *Transferts conditionnels* | | | | | | | | | | | |
| A. *Programme à frais partagés dans le domaine de la sécurité sociale* | | | | | | | | | | | |
| Régime d'assistance publique du Canada (y compris les programmes catégoriques de bien-être social)[3] | 22,082 | 2,389 | 13,654 | 10,347 | 148,460[4] | 117,943 | 16,582 | 15,557 | 26,986 | 38,395 | 412,700[5] |
| Assurance-hospitalisation | 20,400 | 3,700 | 28,300 | 22,200 | 233,732[4] | 286,200 | 34,800 | 35,500 | 59,200 | 68,200 | 793,732[6] |
| Caisse d'aide à la santé | 854 | 188 | 1,309 | 1,068 | 10,009 | 12,052 | 1,667 | 1,654 | 2,533 | 3,244 | 37,540[7] |
| Subventions générales à la santé | 1,059 | 379 | 1,440 | 1,218 | 10,318[4] | 11,655 | 1,767 | 1,748 | 2,617 | 3,320 | 39,733[8] |
| Soins médicaux | — | — | — | — | — | — | — | 12,000 | — | 23,000 | 35,000 |
| TOTAL | 44,395 | 6,656 | 44,703 | 34,833 | 402,519 | 427,850 | 54,816 | 66,459 | 91,336 | 136,159 | 1,318,705 |
| B. *Programmes à frais partagés dans le domaine de la formation technique et professionnelle* | | | | | | | | | | | |
| Avances de capitaux | 2,102 | 821 | 9,114 | 8,543 | 50,532 | — | 10,461 | 9,350 | 115 | 9,391 | 100,684[9] |
| TOTAL | 2,102 | 821 | 9,114 | 8,543 | 50,532 | — | 10,461 | 9,350 | 115 | 9,391 | 100,684[9] |
| C. *Programmes à frais partagés dans le domaine de la politique économique* | | | | | | | | | | | |
| ARDA | L'évaluation pour la région atlantique est de $4,000 | | | | 4,079 | 3,642 | L'évaluation pour la région de l'Ouest est de $6,277 | | | | 18,000 |
| FODER | 140 | 700 | 140 | 4,620 | 500 | — | 3,500 | — | — | — | 9,600 |
| Route transcanadienne | Ventilation provinciale à jour non disponible | | | | | | | | | | 45,212 |
| TOTAL | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | 72,812 |
| TOTAL | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | 1,492,201 |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| III. *Autres transferts* | | | | | | | | | | | |
| Transfert final pour l'enseignement post-secondaire[10] | 9,398 | 2,049 | 21,674 | 11,634 | 133,416 | 226,603 | 22,033 | 24,006 | 51,709 | 44,742 | 547,264 |
| TOTAL | 9,398 | 2,049 | 21,674 | 11,634 | 133,416 | 226,603 | 22,033 | 24,006 | 51,709 | 44,742 | 597,264 |
| GRAND TOTAL | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | 2,652,622 |

[1] Basé sur les crédits revisés de 1968–1969.

[2] La péréquation attribuable au transfert fiscal pour l'enseignement post-secondaire est exclue.

[3] Aide à la vieillesse, prestations aux aveugles, prestations aux invalides, et assistance-chômage.

[4] Il s'agit des programmes auxquels la province a renoncé en tout ou en partie. Pour fins de comparaison, le total de la contribution fédérale est indiqué bien qu'il puisse prendre la forme d'une réduction fiscale, d'une péréquation fiscale ou d'un paiement de redressement.

[5] Y compris $305(000) pour le Yukon et pour les Territoires du Nord-Ouest.

[6] Y compris $1,500(000) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

[7] Le chiffre total comprend $75(000) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que $2,888(000), destinés à l'ensemble des provinces atlantiques. Ce montant n'est pas compris dans la ventilation provinciale.

[8] Y compris $4,993(000) non destinés à des provinces, déterminées ainsi que $153(000) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Non compris un montant estimé à $933(000) et requis pour les engagements qui doivent venir à échéance au cours de l'année financière actuelle.

[9] Y compris $256(000) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'un montant d'environ $20,684(000) destiné à l'origine à d'autres programmes de formation professionnelle des adultes (crédits revisés pour 1968–1969, crédits 5 et 10), mais transférés par la suite aux programmes d'avances de capitaux. La ventilation provinciale s'appuie également sur cette base.

[10] Y compris la réduction fiscale, la péréquation connexe et les paiements de redressement en espèces. Le total ainsi que les crédits pour chacune des provinces sont basés sur les estimations du ministère des Finances concernant la valeur des transferts d'impôt et la péréquation connexe ainsi que les prévisions concernant les paiements de redressement effectués par le Secrétariat d'État.

NOTE: L'addition de tous les chiffres ne correspond pas toujours aux totaux, qui sont en chiffres ronds. De même, comme on l'a noté plus haut, les totaux peuvent inclure des chiffres pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que divers montants qui ne peuvent pas être ventilés par les provinces.

**L'hon. M. Benson:** J'aimerais dire quelques mots du problème de l'équité en matière d'imposition et de la capacité de payer l'impôt sur le principal. Le gouvernement fédéral essaie vraiment de veiller à ce que le fardeau fiscal d'ensemble imposé par Ottawa soit équitablement réparti selon le principe de la capacité contributive des particuliers et des sociétés de notre pays.

A cause de ses exemptions fiscales de base—$1,000 pour un contribuable célibataire, $2,000 s'il est marié, $300 pour chaque enfant à charge ayant droit aux allocations familiales et $550 pour les autres personnes à charge et de ses taux progessifs, l'impôt sur le revenu des particuliers est l'un des principaux instruments dont se sert le gouvernement pour redistribuer le revenu et pour encourager une répartition plus équitable des richesses nationales.

Pour dire vrai j'espère que d'ici juin nous pourrons présenter un Livre blanc—qu'on déposera à la Chambre pour permettre aux députés et aux Canadiens de l'examiner—qui aboutira à un régime fiscal encore plus équitable au Canada sans entraver l'essor essentiel à notre économie.

Lorsque la Commission royale d'enquête sur la fiscalité a analysé l'incidence du régime fiscal d'Ottawa, elle a déclaré dans son rapport qu'il était légèrement régressif dans les catégories inférieures de revenu, et progressif ensuite. Elle a fort loué la tendance progressive générale du régime en matière d'impôt sur le revenu des particuliers, qu'elle a qualifié de progressif d'un bout à l'autre de l'éventail des revenus. Je me reporte en ce moment au rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, volume 2, page 245.

La fiscalité fédérale actuelle, même compte tenu de l'impôt de progrès social, est progressive. J'aimerais me reporter à un tableau qui indique, comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire du 22 octobre, le montant et le pourcentage de revenu versé au cours de l'année financière en cours sous forme d'impôt fédéral de base, à la fois avant et après le prélèvement de l'impôt de progrès social, selon les diverses catégories de revenu. L'exemple choisi est celui d'un contribuable marié avec deux enfants à charge, donnant droit aux allocations familiales. Si la Chambre m'y autorise j'aimerais aussi faire imprimer ce tableau au hansard.

**M. l'Orateur suppléant:** Est-ce entendu?

**Des voix:** D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le tableau précité suit:*]

[M. l'Orateur suppléant.]

Contribuable marié—deux enfants admissibles aux allocations familiales

| Revenu | Impôt actuel | Impôt de progrès social | % | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|
| $ 3,500 | $ 102 | $ 16 | 0.5 | $ 118 | 3.4 |
| 4,000 | 184 | 26 | 0.7 | 210 | 5.3 |
| 4,500 | 275 | 36 | 0.8 | 311 | 6.9 |
| 5,000 | 376 | 46 | 0.9 | 422 | 8.4 |
| 6,000 | 597 | 66 | 1.1 | 663 | 11.0 |
| 7,000 | 842 | 86 | 1.2 | 928 | 13.3 |
| 8,000 | 1,109 | 106 | 1.3 | 1,215 | 15.2 |
| 10,000 | 1,644 | 120 | 1.2 | 1,764 | 17.6 |
| 15,000 | 3,294 | 120 | 0.8 | 3,414 | 22.8 |
| 25,000 | 7,790 | 120 | 0.5 | 7,910 | 31.6 |

Ce contribuable ne paye pas d'impôt sur le revenu, si son revenu ne dépasse pas $2,700. Si son revenu est de $3,000, son impôt représente seulement 1½ p. 100 de son revenu; de $5,000, l'impôt est de 8.4 p. 100 du revenu; de $7,500, l'impôt est porté à 14.2 p. 100 de son revenu; de $10,000, l'impôt atteint 17.6 p. 100 du revenu. Sur un revenu de plus de $10,000, l'impôt augmente sensiblement et quand le revenu atteint $25,000, l'impôt représente 31.6 p. 100 du revenu. Ce tableau montre clairement que l'impôt sur le revenu personnel est très progressif au pays et qu'il joue un rôle d'importance comme répartiteur de revenu.

**L'hon. M. Benson:** J'aimerais maintenant dire quelques mots sur les programmes du gouvernement qui aident les indigents et favorisent les éléments d'une société juste et humanitaire à laquelle, en tant que gouvernement, nous ajoutons foi, tout comme, je pense, tous les représentants à la Chambre. Ceux qui analysent et comprennent toute la structure des programmes fédéraux sont frappés de la variété et de la diversité des dépenses, dont le but primordial est d'alléger le fardeau des indigents et d'instaurer une société plus juste et plus humanitaire au Canada. Il y a quelques programmes dont nous ne nous attribuons pas le mérite, à titre de gouvernement, mais j'aurai quelques mots à dire à ce sujet. A vrai dire, si l'on tient compte des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, on peut affirmer qu'une proportion bien supérieure à 50 p. 100 du montant global de 30 milliards des dépenses fédérales est affectée à des programmes visant à améliorer le sort des particuliers et de la société. Ces mesures de progrès social reposent sur deux principes fondamentaux: premièrement, redistribuer le revenu entre les régions et les particuliers, en favorisant par exemple les régions et particuliers à revenu modeste; deuxièmement, s'attaquer à la pauvreté directement ou par le truchement d'initiatives fédérales-provinciales.

Permettez-moi d'énumérer quelques-unes de ces mesures. Nous avons d'abord l'assistance aux vieillards. On s'est grandement efforcé, ces dernières années, d'améliorer le régime de soutien du revenu des vieillards au Canada, en instaurant par exemple le Régime de pensions du Canada et le Régime d'assis-

tance publique du Canada. La pension de base de sécurité de la vieillesse est maintenant rajusté automatiquement, conformément à un indice, et l'âge minimum donnant droit à la pension a été abaissé de 70 ans en 1965 à 65 ans à compter du 1er janvier prochain. Le supplément de revenu garanti assure un revenu supplémentaire aux pensionnés de la vieillesse à revenu modeste. J'ajoute, pour vous donner une idée des fonds versés, que les déboursés aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse, y compris ceux qui découlent de la loi sur le supplément de revenu garanti, atteignaient le total de 927 millions de dollars en 1965-1966 et s'établiront vraisemblablement à plus de 1.7 milliard en 1969-1970. Voilà où vont les fonds que nous dépensons.

Grâce au régime de pensions du Canada, le gouvernement fédéral aide les provinces à assurer à toutes les personnes dans le besoin le bénéfice de l'assistance publique, compte tenu de leurs besoins individuels. Ceux-ci sont déterminés en fonction des nécessités budgétaires, et par une évaluation du revenu et des ressources. Le programme permet au gouvernement fédéral de participer à un certain nombre de secteurs qui n'étaient pas prévus en vertu des arrangements fédéraux-provinciaux sur le partage des frais, et d'assumer une partie de l'augmentation de certains coûts provinciaux due à l'extension des services de sécurité sociale. Il prévoit, entre autres, la participation aux coûts de l'extension des services provinciaux de sécurité sociale aux Indiens des réserves.

Passons maintenant aux mesures sanitaires. Les deux principaux programmes dans ce domaine sont l'assurance-hospitalisation et l'assurance frais médicaux. Le premier programme autorise le gouvernement fédéral à aider les provinces en assumant les frais des programmes publics d'assurance-hospitalisation, ce qui assure à environ 99 p. 100 de la population du Canada un certain nombre de soins hospitaliers et de services diagnostiques. Le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du total des frais qu'il peut partager; comme il s'agit du total national, les provinces à faible revenu reçoivent du gouvernement fédéral plus de 50 p. 100 de leurs frais.

Le programme d'assurance frais médicaux permet au gouvernement fédéral d'aider au financement des plans d'assurance-maladie gérés par les provinces qui comprennent tous les services fournis par les médecins, assurent une garantie générale et sont transférables entre les provinces participantes. La contribution fédérale à chaque province est également calculée de façon à favoriser les régions du pays à revenu faible.

Passons maintenant à l'éducation qui dépend réellement de la province. Le programme de transfert fiscal relatif à l'éducation post-secondaire aide les provinces à faire face aux coûts de ce niveau d'instruction, ce qui inclut les universités et autres établissements d'études supérieures, ainsi que le recyclage et la 13e année, dans la province d'Ontario, grâce à un transfert des ressources fiscales afférentes aux frais consacrés dans chaque province à l'instruction post-secondaire, là où le cas est prévu. En 1968-1969, on estimait la valeur totale de ces transferts à 502 millions de dollars, dont 224 millions sous forme de versements en espèces aux provinces.

Afin d'aider les Canadiens à répondre aux exigences d'une économie qui évolue et s'étend à un rythme accéléré, et afin d'accroître la productivité et le bien-être économique des travailleurs, le gouvernement fédéral, assume tous les frais du programme de recyclage des adultes en droit d'y prétendre et leur paie également les allocations de recyclage. En 1968-1969, 114 millions de dollars ont été consacrés à ces allocations et 81 millions à l'achat de cours offerts par les provinces. Le gouvernement fédéral accorde aux particuliers des subventions pour les aider à trouver un nouvel emploi s'il n'existe aucune perspective d'embauche dans le milieu où ils vivent. On accorde aussi des subventions pour aider à payer les frais de déménagement et de réinstallation. Six millions de dollars sont inscrits au budget de 1968-1969 pour ce programme.

• (9.30 p.m.)

Peut-être devrais-je dire un mot au sujet de l'expansion régionale. Le nouveau ministère contribuera beaucoup à soulager la pauvreté dans les régions où le niveau et le rythme du développement économique sont au-dessus de la normale. Le gouvernement a déjà contribué dans ces domaines par l'intermédiaire de l'ARDA—la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles—l'Agence de développement régional, l'Office d'expansion économique de la région atlantique et d'autres programmes et organismes analogues.

Par exemple, aux termes du Fonds de développement économique rural, un programme destiné à aider à la mise on œuvre de programmes de développement social et économique dans des régions rurales choisies en raison de la fréquence des revenus insuffisants et de leurs possibilités de développement, le gouvernement fédéral a conclu avec le gouvernement du Québec une entente portant sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. L'entente prévoit la mise en œuvre d'un programme de réadaptation et de développement, au coût estimatif de plus de 250 millions de dollars, dont le gouvernement fédéral contribuera 212 millions.

Nos programmes de développement économique et social à l'intention des Indiens et des Esquimaux ont pour but d'améliorer les conditions d'existence de ce groupe particulier de citoyens et de leur créer des débouchés afin qu'ils puissent participer plus activement à la vie économique, sociale et culturelle du Canada. Nos programmes dans ce domaine, qui portent sur la santé, le bien-être, l'éducation et le développement, croissent rapidement et, selon les prévisions, coûteront plus de 225 millions de dollars en 1969-1970.

Le gouvernement fédéral verse toute une gamme de subventions pour favoriser l'exploitation des ressources naturelles et stimuler la croissance de l'industrie primaire.

Quant à l'industrie de la pêche, il existe des subventions pour la construction de bateaux de pêche, des programmes d'aide à la construction et l'équipement d'entrepôts pour les produits de pêche congelés et nombre d'autres programmes, tels que le programme, annoncé récemment, d'assistance à l'industrie du poisson de fond.

Le ministère de l'Agriculture a de nombreux programmes d'aide, entre autres, le programme de soutien des prix agricoles, la loi sur l'assurance-récolte, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, les paiements pour l'entreposage du blé, etc. On estime à 160 millions de dollars environ les transferts effectués pour l'année 1968-1969 pour le compte du ministère de l'Agriculture.

Je tiens à rappeler en terminant que si nous voulons voir nos efforts couronnés de succès, qu'il s'agisse de lutter contre la pauvreté ou d'améliorer le sort de tous nos concitoyens—le but que nous poursuivons certainement tous—il faut que notre économie continue à croître et à prospérer. Il ne faut mésestimer l'importance ni des programmes de redistribution des revenus, ni de la lutte directe contre la pauvreté, mais ces programmes doivent s'appuyer sur un haut niveau d'emploi et la croissance de l'économie. C'est pourquoi nos politiques monétaires et fiscales doivent d'abord diriger notre économie dans la voie d'une croissance forte et stable. Et ce n'est pas en imprimant de l'argent que nous y arriverons.

Dans son premier exposé annuel, le Conseil économique adoptait cette position fondamentale. Voici ce qu'il déclarait:

> Le progrès social demande évidemment un développement équilibré dans un certain nombre de domaines, y inclus la sécurité sociale, l'instruction, la formation des travailleurs, les services de santé, l'habitation et les services récréatifs et culturels...
>
> Nous soutenons donc que la contribution la plus importante qu'il sera possible d'apporter à l'amélioration sociale consistera à réaliser avec succès nos grands objectifs économiques et sociaux, notamment un haut niveau d'emploi, une croissance rapide de la productivité et une stabilité raisonnable des prix.

[L'hon. M. Benson.]

C'est là un des principaux problèmes qui se posent au pays.

Le concept d'un heureux équilibre entre les mesures sociales et économiques, principal but des politiques gouvernementales à l'heure actuelle, a été de nouveau mis en relief par le Conseil économique, dans son cinquième exposé annuel. Le Conseil reconnaît que le Canada jouit déjà d'un appareil impressionnant de lois sociales et de mesures contre la pauvreté, mais il énumère les principes qui devraient guider le gouvernement fédéral à l'avenir.

Permettez-moi une autre citation. Voici le premier principe qu'expose le Conseil, à la page 142:

> Le maintien d'un haut niveau d'emploi et d'une croissance économique forte et stable est d'une importance vitale. Sur le plan des politiques, rien ne saurait contribuer davantage à tirer les familles et les particuliers de la pauvreté que la conjugaison de politiques d'offre et de demande nécessaires à la création constante de nouveaux emplois et à une utilisation de plus en plus efficace de la main-d'œuvre, des capitaux et des autres ressources productives. En l'absence de succès sur ce point, les autres mesures contre la pauvreté risquent fort de demeurer sans effet.

Je crois que cette conclusion est absolument valable et qu'elle mérite d'être répétée, même si elle est évidente. Ici, comme ailleurs, le Conseil définit clairement le rôle propre des politiques fiscales et monétaires, sensées et sérieuses, que le gouvernement doit suivre si l'on tient à atteindre les objectifs importants du progrès social.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais je ne puis absolument pas rester coi et tolérer les affirmations faites par le ministre des Finances (M. Benson) ce soir. Je conviens avec lui, naturellement, de l'importance d'associer un rythme satisfaisant d'expansion à un degré raisonnable de stabilité des prix et de l'emploi. Je trouve aussi, comme lui, qu'il n'existe pas de moyen simple ou facile d'y parvenir.

Par contre, je ne puis convenir avec lui que le gouvernement a mis en œuvre un énergique programme en ce sens. Je ne tiens pas à prendre le temps de la Chambre pour repasser les exploits des ministres des Finances du gouvernement actuel depuis quelques années. Que la Chambre me permette simplement de lui rappeler que ce gouvernement-ci a consacré huit ou neuf mois à rédiger un Livre blanc sur l'inflation, qu'un groupe de fonctionnaires aurait pu préparer, j'en suis sûr, en quelques jours.

On admet dans ce Livre blanc que les moyens utilisés par le gouvernement pour

réprimer l'inflation et fournir un nombre raisonnable d'emplois n'étaient pas satisfaisants. La chose est incontestable. On y déclare également que le gouvernement actuel comme le précédent avaient eu tendance à constituer constamment des Commissions royales d'enquête en plus d'un comité permanent de la Chambre pour étudier cette affaire. Ce n'est pas une réalisation dont puisse se vanter un gouvernement qui, avec son prédécesseur, est au pouvoir depuis cinq ou six ans. Il aurait pu remédier davantage au problème. Il devrait avoir adopté maintenant des mesures concrètes, afin de...

**L'hon. M. Benson:** Avez-vous des suggestions à faire?

**L'hon. M. Stanfield:** J'ai, en effet, des propositions à faire, mais malheureusement le ministre des Finances n'a pas vraiment écouté toutes celles que je présente depuis un an.

Il a fallu la résolution d'un créditiste pour que j'aie l'occasion de parler au ministre à la Chambre. Je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre, mais je ne peux laisser passer certains commentaires du ministre sans les relever.

En matière de croissance et d'inflation, ces dernières années, le gouvernement n'a guère réussi. En fait, l'ancien premier ministre, M. Pearson, l'a dit clairement à la Chambre. Le Livre blanc laisse voir que les politiques gouvernementales ont échoué et le gouvernement n'a pas fourni de solutions satisfaisantes.

• (9.40 p.m.)

En second lieu, puisque le ministre parle de justice fiscale, d'aide aux provinces et ainsi de suite, je ferai remarquer qu'il a refusé assez sèchement de collaborer avec les provinces. Il l'a refusé, non pas une, mais plusieurs fois. Personne n'en disconviendra: c'est de notoriété publique.

**L'hon. M. Benson:** C'est affaire d'opinion.

**L'hon. M. Stanfield:** Certainement pas. Lorsque j'entends dire «non, je sais bien que c'est non. Lorsqu'il s'agit d'une déclaration comme le ministre des Finances a l'habitude d'en faire en réponse aux demandes des provinces qui insistent pour être consultées, je comprends ce qu'il veut dire, tout comme elles le comprennent. On ne peut nier, monsieur l'Orateur, que le gouvernement ait taxé les citoyens les moins fortunés du pays, non seulement par son impôt de 2 p. 100, dit de progrès social, mais encore en lâchant la bride à l'inflation. En laissant la situation se prolonger, il a automatiquement accru le fardeau des pauvres gens dans le pays.

Je soulève ces questions car je soupçonne le ministre des Finances d'être un peu trop patelin à cet égard. Je reconnais ses difficultés. Cependant une inflation continue comme celle que nous connaissons diminue automatiquement la valeur des exemptions fiscales, augmentant par le fait même le poids du fardeau imposé aux citoyens peu aisés du pays.

Lorsque le ministre des Finances a cité des passages du cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada relatifs à la guerre contre la pauvreté et ainsi de suite, il a choisi soigneusement ses citations. Ce rapport est en réalité, un témoignage accablant sur l'abandon, par le gouvernement, de sa guerre contre la pauvreté. Il lance un défi au gouvernement du Canada, le pressant de s'associer aux provinces pour se lancer dans un combat efficace contre la pauvreté dans le pays. Le ministre des Finances ne peut espérer s'en tirer en citant des passages du rapport de son choix. Je le répète, ce rapport constitue en fait un réquisitoire accablant contre le gouvernement qui a renoncé à sa guerre contre la pauvreté.

Le ministre parle du nouveau ministère de l'Expansion régionale. Il convient, je pense, de faire remarquer qu'il a fallu près de huit mois au gouvernement pour saisir la Chambre de cette loi. Si c'est là un un signe de la sincérité et de la volonté du gouvernement quant à la question de l'expansion régionale, je crains que nous n'ayons pas grand-chose à en espérer. Il a fallu huit mois rien que pour saisir la Chambre du bill et créer le nouveau ministère. Dieu sait combien de temps il faudra pour que le nouveau ministère se mette en branle. J'ai eu le plaisir d'entendre hier une bonne partie des propos du ministre sur les paiements de transfert et les déboursés au chapitre de la santé et du bien-être social. C'est un des avantages de pouvoir être tous les jours à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** J'ai entendu hier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) énumérer la plupart de ces chiffres sur le bien-être social et ainsi et suite, et je les ai bien présents à l'esprit. Mais lorsque le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parlent de la péréquation annuelle des pensions par rapport au coût de la vie, comme bien des députés l'ont signalé hier—si je dis cela, c'est que le ministre des Finances n'était pas à la Chambre hier et qu'il se peut que personne ne lui ait signalé la chose...

**L'hon. M. Benson:** J'ai lu le hansard.

**L'hon. M. Stanfield:** ...je trouve cela bien pitoyable. Je veux parler de l'indexation sur le coût de la vie. L'augmentation maximum est de 2 p. 100 de la pension de base de $75 par mois. Je tiens à m'assurer que le ministre des Finances saisit bien ma pensée. Il m'est difficile de croire qu'il comprend effective-

ment, quand je le vois s'enorgueillir à la Chambre du programme mis en œuvre par le gouvernement.

Sans vouloir abuser de l'indulgence de la Chambre, monsieur l'Orateur, je tiens simplement à signaler que le gouvernement a échoué dans son programme en ce qui concerne la stabilité et la croissance. Il a signé sa propre condamnation à ce sujet dans son Livre blanc. Deuxièmement, il a encouru les foudres du Conseil économique du Canada pour avoir abondonné sa lutte contre la pauvreté. Certes, sans vouloir en dire davantage...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Restez-en là.

**L'hon. M. Stanfield:** Je devrais peut-être en rester là, tout en ajoutant que c'est quelque peu décourageant de constater, après mon bref séjour à la Chambre, la faible croissance économique qui se maintient au pays, l'inflation excessive et continuelle, l'absence constante d'une lutte efficace contre la pauvreté. Et pourtant, le ministre des Finances et les autres ministres prennent la parole chaque jour pour se féliciter. C'est vraiment quelque peu décourageant, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question. Il a dit au tout début de son discours qu'il allait me proposer quelques moyens pour enrayer l'inflation, mieux m'occuper de l'économie canadienne, obtenir plus d'argent pour le remettre aux provinces, mais il ne l'a pas fait. M'enverrait-il ces suggestions?

**L'hon. M. Ricard:** Il vous a dit que vous ne teniez jamais compte de ses propositions.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**L'hon. M. Stanfield:** J'aurais cru qu'un homme qui tient autant que le ministre des Finances à résoudre ces problèmes prendrait la peine de lire mes humbles discours sur ce sujet. Je me ferai un grand plaisir de lui en faire parvenir un des plus récents et des plus complets.

[*Français*]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 5 de l'article 6 du Règlement, j'aimerais proposer, appuyé par l'honorable député de Compton (M. Latulippe), que le présent débat sur l'avis de motion de l'honorable député de Shefford (M. Rondeau), concernant les travaux des subsides soit prolongé jusqu'à onze heures, afin de donner la chance au plus grand nombre de députés possible d'y participer, puisqu'il semble bien que sept membres de notre parti aimeraient prendre la parole et se sont préparés en conséquence.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** Des députés ont-ils des observations à formuler à propos de la motion? Que ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

*Et plus de dix députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur:** Comme plus de dix députés se sont levés, je déclare la motion rayée.

**L'hon. M. Ricard:** La clôture.

[*Français*]

**M. l'Orateur:** L'honorable député a maintenant participé au débat. A moins que la Chambre y consente, il faudrait que je reconnaisse un autre député. Toutefois, si les honorables députés n'y voient pas d'objection, l'honorable député pourrait maintenant faire son discours, mais il doit reconnaître qu'il a déjà participé au débat. De toute façon, je crois qu'il semble y avoir consentement, de la part des honorables députés, pour permettre au député de Lotbinière de poursuivre le débat.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre bienveillante attention à mon égard et j'aimerais en user convenablement et non pas en abuser.

J'ai été très agréablement instruit, au cours du débat sur la motion présentée par l'honorable député de Shefford, visant à demander au gouvernement d'étudier l'opportunité de mettre les ressources et les pouvoirs de la Banque du Canada au service du peuple canadien afin d'enrayer la pauvreté.

Monsieur l'Orateur, j'ai inscrit la question n° 636 au *Feuilleton*. Lorsque le ministre des Finances (M. Benson) a pris la parole, il y a un instant, il nous disait que la pauvreté, au Canada, était en voie de disparition, que la lutte contre la pauvreté se faisait dans l'ordre normal des choses et que tout allait bien dans le meilleur des mondes. Lorsqu'il nous parlait de fiscalité, il était à côté de la «track», pour parler en bon «Canayen», puisque le sujet de discussion n'est pas la fiscalité mais plutôt la monnaie. On ne peut parler de fiscalité si, d'abord, on n'a pas d'argent à distribuer.

• (9.50 p.m.)

Voilà donc pourquoi je suis étonné de voir un homme censé être compétent dévier du sujet et ne pas pouvoir répondre aux affirmations plausibles du Ralliement créditiste.

Monsieur l'Orateur, la question nº 636 se lisait comme il suit:

1. Combien de travailleurs gagnent moins de $3,000 par année au Canada?

2. Combien de travailleurs gagnent entre $3,000 et $4,000 au Canada?

L'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) me répondait, et je cite:

1. 2,440,819.

Pourcentage de l'ensemble des salariés 47.9%.

2. 1,034,909.

Pourcentage de l'ensemble des salariés 20.3%.

Ce qui fait, monsieur l'Orateur, eu égard à tous les salariés du Canada qui gagnent moins de $4,000 par année, un pourcentage de 68 p. 100.

Voilà, monsieur l'Orateur, la preuve que le gouvernement fait des promesses «en l'air» et n'adopte pas de mesures susceptibles d'enrayer le chômage, de supprimer la pauvreté, de donner à chaque Canadien, comme le disait l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), un pouvoir d'achat suffisant, grâce à un dividende national qui lui permettrait de subvenir à ses besoins, de favoriser l'épanouissement de sa famille, de ses enfants et, en somme, de la personne humaine, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

Monsieur l'Orateur, en proposant une motion visant à faire siéger la Chambre jusqu'à 11 heures, j'ai été très étonné de voir les honorables députés ministériels s'y opposer, puisque jeudi dernier, alors qu'on discutait du bill C-173 concernant la réorganisation du gouvernement, nous avons siégé jusqu'à minuit et, en plus d'acquiescer à la demande du gouvernement, il nous a fait plaisir de participer au débat. Voilà donc pourquoi je ne comprend pas leur attitude aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, nous avons des problèmes graves au Canada—et je dois faire vite malheureusement—mais il reste, qu'à mon sens, la motion présentée par l'honorable député de Shefford est des plus valide. Il s'agit de s'attaquer à des problèmes aussi graves que le chômage, la crise du logement, la crise agricole et l'opportunité de donner une chance aux jeunes Canadiens d'avoir leur place dans une société juste. A titre de jeune député, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler à la Chambre qu'il y a au Canada 4,900,000 jeunes de moins de 18 ans qui, demain, seront sur le marché du travail ou en proie au chômage. Au fait, quelle sera la différence entre les uns et les autres? Cela dépendra des lois que nous adopterons, en vue de permettre à ces jeunes de participer véritablement à l'activité économique du pays.

Tantôt, en commentant les affirmations très plausibles du député du Ralliement créditiste, le ministre des Finances disait que lorsque l'économie canadienne a fait accroître la production, elle a atteint sa fin.

Je vois le ministre faire un signe affirmatif. Cela montre comment il peut être limité dans ses réflexions. Au fait, toute économie qui n'atteint pas sa fin n'a pas rempli son rôle. Et, à mon sens, c'est une économie malade. Si nous travaillons d'arrache-pied, si nous produisons, si nous voulons fonder un foyer, nous devons aussi consommer et l'économie canadienne doit atteindre sa fin, la consommation.

Je dirai à la Chambre, qui se croit auguste mais qui, quant à l'action, est bien piètre, que la classe de jeunes entre 18 et 24 ans—et je me considère de ceux-là, puisque je n'ai qu'un an de plus—a augmenté de 13 p. 100 de 1951 à 1961. C'est cette classe de jeunes qui, demain, aura la direction de nos affaires. Autrement dit, la population canadienne rajeunit toujours, mais, malheureusement, les gouvernements—rouge comme bleu, puisque c'est du pareil au même, financés et «contrôlés» par la même haute finance—sont vieux jeu et ne font absolument rien pour inciter les jeunes à faire quelque chose de vraiment positif dans l'économie canadienne, à participer véritablement à la construction de notre pays.

Aujourd'hui, on inscrit les jeunes aux universités parce qu'on manque de travail pour les tenir occupés. Monsieur l'Orateur, je prédis, pour l'été prochain, une grave crise parmi les étudiants et ce à travers tout le Canada. On n'a pas fini d'entendre éclater les bombes et gronder la révolution, car, de plus en plus, les jeunes se demandent s'il est vraiment possible de vivre au Canada.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations au sujet de la motion sont censées être terminées.

[*Traduction*]

**M. l'Orateur:** Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations au sujet de la motion sont censées être terminées.

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE—LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, l'autre jour, j'ai posé au secrétaire d'État une question au sujet des progrès accomplis ou du manque de progrès, en ce qui a trait à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. La création de cet organisme a été approuvée par le Parlement, il y a plus d'un an, à grand renfort de publicité tapageuse, et il était censé régler, une fois pour toutes, un problème qui se pose au Canada depuis au moins 50 ans, alors que les réalisateurs et les commanditaires ont dû passer par des moments d'optimisme, de déception, de bon vouloir, de dur labeur, de chauvinisme et même de tracasserie, en essayant d'établir au Canada une industrie cinématographique prospère et viable.

Ces derniers temps, les députés ont entendu parler de plaintes de plus en plus nombreuses de la part de diverses associations s'occupant de cinéma au Canada. Plusieurs mémoires nous sont parvenus. L'association des cinéastes de Montréal a été fort active. Ce groupe et d'autres qui s'intéressent à la production de films au Canada se sont présentés devant le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, et nous avons maintenant une meilleure idée de l'hostilité croissante qui règne entre l'agence qui devait aplanir les difficultés de longue date—je parle de la Société de développement de l'industrie cinématographique—et les gens qui sont chargés de la production proprement dite des longs métrages grâce à l'assistance financière de la SDIC.

• (10.00 p.m.)

On se plaint qu'il n'y a pas de consultation entre cette nouvelle institution gouvernementale et les producteurs. Ces derniers ont récemment obtenu l'assurance, par suite de plaintes de plus en plus nombreuses, qu'un conseil consultatif serait créé en vue d'assurer une consultation continue. De fait, ce que je voulais surtout, c'était d'obtenir du ministre des précisions sur la date de création de ce conseil. Jusqu'à sa création, la SDIC ne pourra certainement pas remplir la tâche dont l'a chargée le Parlement.

[M. l'Orateur.]

On a aussi découvert que l'argent n'est pas la solution au problème. La fonction principale de la SDIC à l'heure actuelle est d'avancer des capitaux grâce au fonds de 10 millions qui a été approuvé. Une des principales difficultés est la distribution. Les instruments de distribution au Canada sont en grande partie entre les mains d'intérêts étrangers, et jusqu'à ce que le gouvernement s'attaque à ce problème, la SDIC fera beaucoup de bruit, mais aidera peu au développement de l'industrie du long métrage.

On se plaint aussi que la plus grande difficulté provient de la concurrence directe des organismes fédéraux qui ont le monopole de la production cinématographique, tels l'Office national du film et la Société Radio-Canada. En raison de ces difficultés, il a été proposé que le comité tienne plusieurs séances afin qu'il puisse élaborer une politique apte à éliminer les obstacles dont les producteurs de films ont parlé.

Ce soir, je prétends que c'est le rôle de la S.D.I.C.C. organisme autorisé par le gouvernement, d'élaborer ce programme. Je suis sûr que sous la direction du secrétaire d'État qui a des responsabilités spéciales à ce sujet, on pourrait organiser des consultations étroites entre la S.D.I.C.C. et les producteurs de films de sorte que la société puisse remplir le rôle envisagé par le Parlement dès que ce dernier approuverait les mesures.

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, la loi de constitution de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne prévoit aussi la création d'un groupe consultatif. A l'époque où la loi a été faite, le gouvernement entendait organiser les consultations les plus étroites entre la société et l'industrie cinématographique et c'est toujours son intention.

La société a consulté fréquemment ceux qui travaillent dans l'industrie du grand film contrairement à ce que prétendent ceux qui n'ont peut-être pas reçu la considération qu'ils pensent mériter. Je puis déclarer à la Chambre que M. Michael Spencer, secrétaire de la société, poursuit depuis quelque temps des pourparlers avec les représentants des groupes cités dans la loi de constitution de la société, de même que ceux qui devraient être représentés au sein du comité consultatif. Ainsi, le 12 février il a rencontré un groupe à Toronto; il en rencontrera un autre à Montréal le 28 février. En ce moment il est à Vancouver pour y voir d'autres intéressés.

Sauf erreur, la Société a l'intention de recommander au secrétaire d'État la création d'un comité consultatif dès que M. Spencer aura terminé ces consultations. Je sais que le secrétaire d'État tient à ce que ce groupe soit nommé au plus tôt. Aux termes de la loi, cependant, le secrétaire d'État doit attendre que la Société lui recommande de le faire. J'espère qu'elle le lui recommandera sous peu, une fois les entretiens prévus terminés, et que le groupe consultatif sera l'instrument voulu pour le genre de consultations que nous souhaitons tous.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS —LES INFIRMIÈRES DE L'HÔPITAL WESTMINSTER, LONDON (ONTARIO)

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, depuis quelques jours nombre de mes collègues et moi-même avons reçu bien des lettres d'infirmières licenciées qui font partie du personnel de l'hôpital Westminster à London en Ontario. Sans doute les membres des autres partis de la Chambre auront-ils reçu des lettres semblables. En un mot, ces infirmières se plaignent d'une pénurie d'infirmières à l'hôpital Westminster. Elles prétendent que par suite de cette pénurie elles ne peuvent donner des soins comme elles aimeraient le faire. Elles prétendent aussi qu'il est difficile de recruter d'autres infirmières licenciées à cause des traitements, du gel des emplois à l'hôpital et ainsi de suite.

Cet après-midi, j'ai posé une question au ministre des Affaires des anciens combattants à ce sujet et Votre Honneur a jugé préférable de la poser lors d'une motion d'ajournement. C'est pourquoi je suis ici ce soir, je suis heureux de voir que le ministre des Affaires des anciens combattants est aussi à la Chambre. J'espère, par souci de ceux qui ont posé la question publiquement et des députés de tous les coins de la Chambre qui ont reçu ces lettres, que le ministre a une réponse satisfaisante que nous pourrons communiquer aux infirmières de l'hôpital Westminster à London, en Ontario.

[*Français*]

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu, moi aussi, cette lettre circulaire que m'a fait parvenir une des infirmières de l'Hôpital Westminster, un des hôpitaux pour anciens combattants, situé dans la ville de London, en Ontario.

D'ailleurs, les députés de cette ville m'avaient déjà remis des coupures de journaux traitant d'une prétendue pénurie d'infirmières licenciées, à cet hôpital. Pour la gouverne de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de tous les autres qui sont intéressés au sujet, je devrais d'abord expliquer que le nombre des infirmières licenciées à cet hôpital est demeuré raisonnablement constant depuis deux ans.

Il est vrai que le nombre des infirmières professionnelles affectées à cet hôpital a subi des fluctuations, comme c'est le cas pour la plupart des autres hôpitaux canadiens, y compris ceux de mon ministère.

Bien que le nombre d'infirmières licenciées employées à plein temps ait diminué quelque peu, cette diminution a été compensée par une augmentation du nombre de celles qui travaillent à temps partiel. Et le nombre réel—et c'est ce qui compte—d'heures de soins infirmiers professionnels consacrées à nos anciens combattants n'a pas sensiblement changé.

La moyenne quotidienne des malades admis à cet hôpital est d'environ 1,000, dont près de 400 se trouvent dans l'aile psychiatrique et 300 dans les services réservés aux soins chroniques ou à l'hébergement.

Il est souvent possible d'assurer à ces groupes les services infirmiers essentiels, grâce à un personnel auxiliaire dirigé par un nombre réduit d'infirmières professionnelles. Rien ne laisse supposer qu'un seul malade, même dans un service de traitement actif, n'ait pas reçu de soins infirmiers satisfaisants.

En ce qui a trait au salaire des infirmières, on m'informe qu'à cet hôpital, il est sensiblement le même qu'aux deux autres hôpitaux de cette ville, et j'ai les chiffres en main. A l'Hôpital Westminster, les salaires sont de $5,400 à $6,420; à l'Hôpital Saint-Joseph, de $5,340 à $6,420, et à l'Hôpital Victoria, de $5,460 à $6,840.

Tout récemment, soit au début du mois, l'Institut professionnel a été accrédité comme agent négociateur des infirmières de la Fonction publique du Canada, et l'on espère que le problème des salaires se réglera assez prochainement.

Les négociations commenceront bientôt et je suis convaincu que les résultats obtenus sauront satisfaire toutes les parties intéressées.

• (10.10 p.m.)

[*Traduction*]

FERMETURE DES LOGEMENTS— OAKVILLE (ONT.)

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, au début de l'après-midi j'ai posé une question se rattachant au logement à Oakville, en Ontario. Elle met en jeu un sujet qui, à mon avis, présenterait un certain intérêt pour les régions du Canada qui connaissent une pénurie affligeante de logements, surtout de logements adaptés aux moyens des gens.

Le cas des maisons condamnées sur Normandy Road à Oakville a été présenté lors d'une émission nationale télévisée dimanche soir. Il a été traité aussi en détail dans le numéro du 10 mars du *Daily Journal Record* d'Oakville. En 1947, on a construit 37 maisons destinées à des militaires, dont 10 doivent être démolies cette année. Fait curieux, ces maisons sont devenues vacantes à cause de l'unification. Le ministre chargé du programme d'unification se trouve maintenant responsable d'un autre domaine, le logement et le sort de ces 37 maisons lui incombe. On a fait valoir qu'elles se détérioraient rapidement du fait qu'elles n'avaient été construites que pour durer 10 ou 15 ans.

Lorsque la nouvelle du projet de démolition de ces maisons s'est répandue à Oakville, la pénurie de logements dans cette région est devenue une question fort grave. Un citoyen imbu de civisme, M. Peter K. McWilliams, C. R., a été le premier à signaler la chose au public. Il a écrit au ministre des Transports (M. Hellyer), lui proposant de louer ces maisons au moins jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise quant à la vente globale et au réaménagement de cette zone. J'ajouterai que l'on pourrait louer ces maisons à des gens qui, à la rigueur, pourraient les réparer.

Le journal d'Oakville dont j'ai parlé a cité le cas de gens de conditions modestes, qui ont à payer un loyer mensuel de $185 pour une maison de rangée et qui trouvent cela au-dessus de leur moyens. Il est donc naturel qu'ils jettent les yeux sur ces logements fermés qui seraient une solution à leur problème, quand ce ne serait que temporairement. Soit dit en passant, à la vitesse à laquelle nous mettons en œuvre nos programmes de réaménagement au Canada, il faudra sans doute des années avant que ces logements aient été remplacés.

J'espère que le gouvernement me répondra qu'on a fait preuve d'un peu de bon sens et que ces maisons pourront être louées au loyer mensuel établi selon la formule avancée par M. McWilliams. Ce serait solution partielle, du moins pour Oakville.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un extrait d'une lettre de M^me^ Juliana W. Burns, publiée dans le numéro du 13 mars du *Daily Journal-Record*. Il s'agit d'une femme dont le mari gagne $90 par semaine. Voici ce qu'elle dit:

> Le loyer de toutes les maisons que nous aurions pu louer était beaucoup trop élevé pour nous. Lorsqu'en plus d'un loyer de $150 par mois, il faut payer le chauffage et l'eau, ce sont les trois quarts du salaire d'un travailleur qui y passent. A ce prix, nous aurions de la peine à nous nourrir et à nous vêtir. D'ailleurs nous vivons au jour le jour, nous demandant sans cesse où nous trouverons l'argent pour le prochain repas. Aller habiter avec des membres de notre famille, il n'en est pas question; la place fait défaut et de toute manière, la ville nous expulserait.
>
> Et pourtant il doit bien y avoir quelque part quelqu'un qui a quelque chose à nous offrir. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on nous donne la chance de vivre à peu près normalement.

M. l'Orateur, il y a quelqu'un quelque part qui pourrait donner à la famille Burns d'Oakville la chance de vivre à un loyer raisonnable, ne serait-ce que pour quelque temps; c'est le ministre des Transports (M. Hellyer) ou le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), et j'espère que M^me^ Burns recevra une réponse favorable ce soir.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports (M. Hellyer) précise que la question a trait à 37 maisons construites en 1947 et destinées aux militaires qui rentraient de la seconde guerre mondiale. Les maisons avaient été conçues et construites pour une durée d'environ 10 ou 15 ans. Avant l'achèvement des travaux, le commandement militaire local avait conclu un accord avec la Société centrale d'hypothèques et de logement pour louer les maisons aux membres réguliers des forces armées. Cet accord est toujours en vigueur. Mais, comme ces maisons se détériorent à un rythme alarmant—au point où certaines sont déjà inhabitables—et que les rapports de nos ingénieurs indiquent que la rénovation ne serait pas rentable, on a décidé de démolir six maisons vacantes.

L'opinion du ministre des Transports en ce qui concerne la démolition, au moment où on a un besoin urgent de tout logement disponible, est bien connue. Les députés se rappelleront que le rapport de la Commission d'étude a insisté sur ce point assez énergiquement. Pour cette raison et à cause des instances énergiques présentées par le député d'Halton (M. Whiting), le ministre des Transports a demandé à la Société centrale d'hypothèques et de logement de retenir les services d'une firme d'ingénieurs-conseils indépendants afin d'évaluer de nouveau la condition matérielle des maisons, de lui fournir des avis quant à la possibilité de récupérer ces logements et au coût estimatif de chaque unité et de tout l'ensemble.

**M. l'Orateur:** La Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h. 21 du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 19 mars 1969**

La séance est ouverte à deux heures.

## MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a adopté le bill C-156, visant à modifier la loi sur les épizooties, sans aucun amendement.

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une courte déclaration concernant les travaux d'aujourd'hui et de demain. Comme je l'ai indiqué hier, nous allons commencer aujourd'hui par l'examen du bill sur l'organisation du gouvernement avec l'entente que nous traiterons de toutes les parties qui n'ont pas encore été étudiées au comité, sauf celle qui porte sur l'expansion économique régionale.

Demain, et voilà où le programme est modifié, nous comptons poursuivre l'étude du bill sur l'organisation du gouvernement jusqu'à ce qu'elle soit terminée, si la Chambre y consent, c'est-à-dire au moment de l'ajournement demain soir. Je confirme que le bill visant à modifier la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, que nous demanderons à la Chambre d'adopter en première lecture, ne sera pas le premier article des travaux de demain; on le présentera lundi prochain en vue de lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture et les autres étapes.

Comme je l'ai déjà indiqué, demain, à l'appel des motions, je demanderai à la Chambre d'adopter un ordre spécial en vue de trouver une procédure permettant de terminer au moment de l'ajournement demain, l'examen du bill sur l'organisation du gouvernement.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il éclaircir un point au sujet de l'ordre du jour? Sauf erreur, il ne nous demande pas présentement d'adopter un ordre nous permettant de terminer demain soir le débat sur le projet de loi sur la réorganisation du gouvernement.

**L'hon. M. Macdonald:** Je le demanderai demain à l'appel des motions.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement confirmer qu'il y a eu discussions au sujet de la suggestion du président du Conseil privé. On demande, sauf erreur, qu'un ordre soit adopté à l'égard de l'ordre du jour de demain, mais le gouvernement va tenter demain de conclure un accord quelconque qui lui permettra de terminer l'étude du projet de loi sur la réorganisation du gouvernement.

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. Gaston Clermont (Gatineau)** présente le 13e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

**M. H.-Pit Lessard (LaSalle)** présente le 5e rapport du comité permanent des transports et des communications, en français et en anglais.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

### L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DÉPÔT DE L'ENTENTE SIGNÉE À CHARLOTTETOWN

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, je désire déposer, dans les deux langues officielles du pays, le texte de l'entente fédérale-provinciale signée le 7 mars dernier, à Charlottetown, par le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard et moi-même, en vue de promouvoir l'expansion économique et le relèvement social de l'Île.

[*Traduction*]

### LES TAUX DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANS LES MARITIMES

LA PROLONGATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'on ne tienne pas compte des dispositions de l'article 48 du Règlement afin

que le bill visant à modifier la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes soit lu aujourd'hui pour la première fois de sorte que les députés en soient saisis.

• (2.10 p.m.)

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, cela nous va.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord.

**L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre des Transports)** demande à déposer le bill C-182, concernant les taux de transport de marchandises dans les provinces Maritimes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et son impression est ordonnée.)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LES EMPLOYÉS ET BUREAUX DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Question nº 1147—**M. Macquarrie:**

1. Depuis juillet 1968, combien d'employés ont été affectés au ministère des Communications, venant *a*) du ministère des Postes, *b*) du ministère des Transports, c) des autres ministères fédéraux, *d*) de l'extérieur de la Fonction publique?

2. En plus des locaux occupés le 31 juillet 1968 par le ministère des Postes et les services d'autres ministères désignés pour être transférés au ministère des Communications, quelle superficie de locaux le gouvernement a-t-il l'intention d'allouer au ministère des Communications et quelle partie de ces locaux devra être obtenue *a*) par achat, b) par location, c) par construction et, dans chaque cas, à quel prix?

3. Jusqu'à ce jour, combien le gouvernement a-t-il dépensé pour l'installation du ministère des Communications?

4. Jusqu'à ce jour, à combien s'élèvent les dépenses (de tous les ministères fédéraux) engagées dans le programme envisagé de télécommunications par satellite et quels ont été les montants dépensés pour *a*) l'élaboration du Livre blanc *Un système domestique de télécommunications par satellite pour le Canada*, b) le groupe de planification des télécommunications, y compris le coût, jusqu'à l'automne de 1968, du groupe spécial chargé de l'enquête sur les possibilités qui existent en Europe pour la fabrication des éléments constituants, c) la rédaction du rapport MacIntosh, *d*) la rédaction des rapports techniques de RCA Victor et *Northern Electric*?

5. Quand a-t-on l'intention de déposer le rapport MacIntosh?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. *a*) Aucun; b) 760; c) 547; *d*) Aucun.

2. Le ministère des Travaux publics, d'accord avec le ministère des Communications, juge que les locaux à bureaux supplémentaires d'une superficie approximative de 45,300 pieds carrés devront être fournis et seront probablement obtenus par location à un loyer annuel approximatif de $207,600 et que d'autres locaux à bureaux d'une superficie approximative de 11,865 pieds carrés seront probablement disponibles dans des immeubles de la Couronne à un coût d'environ $56,360.

Il n'y a pas d'autres locaux à bureaux prévus pour le ministère des Communications par achat.

3. $6,400.

4. *a*) $19,170; *b*) $133,500.

En plus de *a*) et *b*) en 1966-1967 le ministère des Transports fit effectuer des études préliminaires pour un montant de $156,970. c) $8,391; *d*) Au 14 janvier 1969, les dépenses au titre de l'étude relative à la mise au point, à la réalisation et à l'exploitation d'un système national de télécommunications par satellite faites par: (i) la RCA Victor, s'élevaient à $175,000; (ii) la Northern Electric, s'élevaient à $184,000.

5. Au cours de l'élaboration de sa ligne de conduite concernant les télécommunications par satellites, le gouvernement a fait préparer un certain nombre de mémoires et de communications confidentiels. Le gouvernement déterminera en temps opportun les documents qu'il est dans l'intérêt du public de publier.

### LES RICHESSES SOUS-MARINES DE LA BAIE D'HUDSON

Question nº 1242—**M. Fortin:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de donner son accord à l'entente intervenue entre l'Ontario, le Manitoba et le Québec concernant les frontières de partage des richesses sous-marines de la Baie d'Hudson?

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Les frontières des provinces de Québec, de l'Ontario et du Manitoba en ce qui concerne la baie d'Hudson ont été définies par les lois de 1912 sur l'extension des frontières de ces provinces. Ces lois ont défini chaque frontière comme «suivant le littoral de la dite baie». Aucune modification à ces lois n'est présentement à l'étude.

### LES COMPTES EN SUSPENS AU NOM D'INDIENS

Question nº 1276—**M. Simpson:**

1. A compter du 1er janvier 1969, quelle somme le gouvernement canadien possédait-il dans des comptes en suspens, *a*) au nom d'Indiens, b) au nom de bandes indiennes?

2. Sur quelle proportion de cette somme gardée dans des comptes d'ordre, *a*) au nom d'Indiens, b) au nom de bandes indiennes, versait-on des intérêts?

3. Quel taux d'intérêt a-t-on payé?

4. Le ministère se propose-t-il de reviser l'administration de ces comptes en suspens?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Sommes dans les comptes en suspens le 1er janvier 1969: *a*) Au nom d'Indiens: Compte d'indemnités aux Indiens, $43,292.82; Compte d'attente des loyers, néant; *b*) Au nom des bandes indiennes; Compte d'indemnités aux Indiens, $169,166.05; Compte d'attente des loyers, $617,815.47.

2. *a*) Compte d'indemnités aux Indiens, $43,239.98; Compte d'attente des loyers, néant; *b*) Compte d'indemnités aux Indiens, $162,454.71; Compte d'attente des loyers, néant.

3. 5 pour cent.

4. Pas maintenant.

MONCTON (N.-B.)—LES ÉMISSIONS FRANÇAISES

Question nº 1358—**M. Corbin:**

1. Combien de programmes de langue française *a*) de radio, *b*) de télévision ont été produits dans les studios des postes CBAF et CBAFT à Moncton en 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Combien de ces programmes ont été réalisés dans les studios du poste privé CKCW-TV à Moncton pour ces mêmes années?

3. Combien de programmes de radio réalisés à Moncton ont été diffusés par le poste CJEM d'Edmundston pour les mêmes années, *a*) programmes d'information générale, *b*) programmes de nature politique, *c*) programmes de variété?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. *a*) Nombre approximatif d'émissions radiophoniques réalisées dans les studios de CBAF au cours des années indiquées, selon un échantillon de semaines représentatives: 1965, 3,600; 1966, 3,900; 1967, 4,200; 1968, 4,400. *b*) Le poste CBAFT ne possédait pas de studios de télévision pendant les années 1965 à 1968.

2. Le Conseil de la radio-télévision canadienne me communique les renseignements suivants: 1965, néant; 1966, néant; 1967, néant; 1968, le poste CKCW-TV a produit pour le poste CBAFT quatre émissions d'une demi-heure chacune, en temps gratuit, au cours de la campagne électorale fédérale de 1968.

3. Nombre d'émissions radiophoniques réalisées à Moncton et diffusées par le poste CJEM:

| | Émissions d'information générale | Émissions de nature politique | Émissions de variétés |
|---|---|---|---|
| 1965 | 372 | 20 | 4 |
| 1966 | 372 | 20 | 6 |
| 1967 | 372 | 20 | 32 |
| 1968 | 363 | 20 | 40 |

LE SERVICE DU CN DANS LA SUBDIVISION DE COWICHAN

Question nº 1360—**M. Anderson:**

Le CN a-t-il désaffecté des ponts de chemin de fer situés sur ses lignes d'Esquimalt-Sooke-Cowichan Lake-Cowichan Bay pour des raisons de sécurité?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants: Deux ponts de la subdivision de Cowichan sont impraticables et ne sont pas utilisés. Cependant, le service de la subdivision est assuré via Victoria et Youbou.

SASKATCHEWAN—LES MAISONS DES RÉSERVES INDIENNES

Question nº 1372—**M. Korchinski:**

1. Combien a-t-on construit de maisons dans les réserves indiennes de Saskatchewan en 1968?

2. Combien ont coûté ces maisons?

3. Combien d'entre elles sont situées dans la circonscription de MacKenzie?

4. Combien de maisons le ministère prévoit-il construire en 1969?

5. Combien en construira-t-il dans la circonscription de MacKenzie?

6. Combien a-t-on construit de maisons dans les réserves indiennes de tout le Canada?

7. Combien ont coûté ces maisons en tout?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Pendant l'année financière 1967-68, 410 maisons ont été construites dans les réserves indiennes de Saskatchewan.

2. $2,701,259.

3. 64.

4. Pendant l'année financière 1968-69, on prévoit que 1927 maisons vont être construites.

5. 64.

6. Pendant l'année financière 1967-68, 2,005 maisons ont été construites dans les réserves indiennes du Canada.

7. $16,251,886.

LES MAISONS DESTINÉES AUX MÉTIS EN SASKATCHEWAN

Question nº 1373—**M. Korchinski:**

1. Combien a-t-on construit en 1968 de maisons pour les Métis en Saskatchewan avec la participation ou l'aide financière du gouvernement fédéral?

2. Combien cela a-t-il coûtté au gouvernement fédéral?

3. Où a-t-on construit ces maisons?

4. Dans quelles autres provinces des maisons pour les Métis ont-elles été financées en vertu d'un programme quelconque du gouvernement fédéral?

5. Combien a-t-on construit de ces maisons dans chaque province?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La réponse donnée ci-après n'est valable que dans la mesure où la Société centrale d'hypothèques et de logement est mise en cause. 1. En vertu d'un programme portant sur 300 maisons financées en vertu des dispositions de l'article 35A de la loi nationale sur l'habitation qui autorisent à entreprendre conjointement avec le gouvernement d'une province des projets d'habitations à coût partagé, la province de la Saskatchewan a construit en 1968, 34 maisons pour la vente aux Métis et aux Indiens émancipés qui habitent des collectivités éloignées.

2. En vertu de cette entente, les coûts sont partagés entre le gouvernement fédéral et la province, en raison de 75 p. 100 et 25 p. 100 respectivement. La part de 75 p. 100 du coût en immobilisations du gouvernement fédéral pour la construction de ces 34 maisons est estimée à $138,560. Les mensualités de l'acheteur sont fondées sur son revenu familial. Les déficits découlant de la différence entre les mensualités et le montant requis pour rembourser les coûts en immobilisations et payer les taxes, sont partagés annuellement dans la même proportion de 75 p. 100 et 25 p. 100.

3. Les maisons ont été construites à La-Ronge, Pine House, Cumberland House et Pelican Narrows.

4 et 5. Récemment, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba sont intervenus dans un accord semblable en vertu des dispositions de l'article 35A de la loi nationale sur l'habitation. En vertu de cette entente, la province construira 100 maisons pour des Métis et des Indiens émancipés, qui habitent les régions reculées de la province. Comme dans le cas du programme de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral assumera 75 p. 100 du coût de construction. Cette entente a été approuvée en novembre 1968 et aucune maison n'a encore été construite.

## LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 1399—**M. Caouette:**

1. Quel est le nombre total des employés de la Commission de la fonction publique du Canada classés sous les titres suivants: *a*) commis 1 ou l'équivalent, *b*) commis 2 ou l'équivalent, *c*) commis 3 ou l'équivalent, *d*) commis 4 ou l'équivalent?

2. De ce nombre et pour chacune des catégories combien *a*) ne parlent que l'anglais, *b*) ne parlent que le français, *c*) sont bilingues?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me communique les renseignements suivants: 1. a) Commis aux écritures et aux règlements, niveau 1 ou équivalent, 47; b) Commis aux écritures et aux règlements, niveau 2 ou équivalent, 100; c) Commis aux écritures et aux règlements, niveau 3 ou équivalent, 139; d) Commis aux écritures et aux règlements, niveau 4 ou équivalent, 130.

2. a) Anglais: Commis aux écritures et aux règlements, niveau 1 ou équivalent, 15; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 2 ou équivalent, 46; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 3 ou équivalent, 70; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 4 ou équivalent, 86. b) Français: Commis aux écritures et aux règlements, niveau 1 ou équivalent, 10; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 2 ou équivalent, 4; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 3 ou équivalent, 13; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 4 ou équivalent, 1. c) Bilingues: Commis aux écritures et aux règlements, niveau 1 ou équivalent, 22; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 2 ou équivalent, 50; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 3 ou équivalent, 56; Commis aux écritures et aux règlements, niveau 4 ou équivalent, 43.

## LES TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA

Question n° 1428—**M. Latulippe:**

La Banque du Canada est-elle autorisée à hausser ses taux d'intérêt sans consulter le gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) quelles sont les attributions des administrateurs de la Banque à cet égard?

**L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances):** L'article 5 de la loi sur la Banque du Canada stipule que la banque est gérée par un conseil d'administration. L'article 8(1) de la loi déclare que le gouverneur de la banque est l'agent administratif en chef de la banque et, pour le compte du conseil, a la direction et le contrôle des affaires de la banque, avec pouvoir d'agir relativement à la conduite des opérations de la banque, dans toutes les affaires qui ne sont pas, par l'application de la présente loi ou des statuts de la banque, spécifiquement réservées, pour leur accomplissement, au conseil ou au comité de direction, L'article 14 de la loi stipule que le ministre et le gouverneur doivent se consulter régulièrement sur la politique monétaire et sur ses rapports avec la politique économique générale. Il stipule également dans le cas d'une divergence d'opinion entre le ministre et la banque, quant à la politique monétaire à suivre, que le ministre peut, après consultation avec le gouverneur et avec l'approbation du gouverneur en conseil, donner au gouverneur des instructions écrites concernant la politique monétaire, qui seront publiées immédiatement et que la banque doit se conformer à de telles instructions.

LES MISSIONS À LA BASE AÉRIENNE DE COMOX

Question nº 1431—**M. Anderson:**

1. A la base aérienne de Comox, quel pourcentage des missions de recherche et de sauvetage s'effectue *a*) dans des conditions de vol à vue, *b*) dans des conditions de vol aux instruments?

2. Dans les conditions de vol aux instruments, quelles altitudes est-il plus sûr de ne pas dépasser dans le cas d'un appareil de la base de Comox qui se dirigerait vers: le Nord (Prince Rupert), le Sud (Victoria), l'Ouest (Tofino), l'Est (Prince George)?

3. Pour les missions de recherche et de sauvetage partant de la base de Comox et s'étendant à tout le territoire canadien, peut-on employer en toute sécurité le Grumman Albatross HU 16 B avec ses caractéristiques actuelles et piloté dans des conditions de vol aux instruments, advenant une panne de moteur?

4. Le Grumman Albatross HU 16 B peut-il décoller avec un seul moteur en état de marche?

5. Combien en coûte-t-il pour remettre en état un appareil qui a eu une panne de moteur?

6. Combien l'incident survenu en 1968 à Cold Fish Lake à un Grumman Albatross HU 16 B a-t-il coûté au contribuable canadien?

7. Lorsqu'on parle de l'état de fonctionnement réduit de cet appareil, de l'ordre de 53.2 p. 100, dans quelle proportion *a*) les moteurs, un accessoire ou l'hélice, ou bien *b*) la cellule, font-ils défaut?

8. Combien d'heures de vol les appareils de la base de Comox chargés des missions de recherches et de sauvetage ont-ils consacré à l'exploration par enveloppement?

9. Un appareil peut-il mener des recherches par enveloppement au-dessus de vallées très encaissées, sans risquer de s'écraser en cas de panne de moteur?

10. Pendant combien de temps un appareil dont un seul moteur est en marche peut-il s'élever à la vitesse ascensionnelle maximum de 190 pi. à la minute?

11. Pendant combien de temps au maximum l'appareil peut-il garder sa vitesse de pointe avec *a*) deux moteurs en marche, *b*) un seul?

12. Pendant combien de temps l'appareil peut-il se maintenir à une altitude de 5,900 pi. avec un seul moteur en marche, sans avoir à éjecter les réservoirs d'essence extérieurs ou tout autre accessoire?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Toutes les missions de recherche proprement dites s'effectuent dans des conditions de vol à vue. Cependant, il est parfois nécessaire d'effectuer des missions de sauvetage et de le faire dans des conditions de vol aux instruments. Compte tenu de ces facteurs, on estime que 32 p. 100 du total des heures de vol effectuées par les appareils de recherche et de sauvetage de la Base des Forces canadiennes de Comox se font dans des conditions de vol aux instruments.

2. Prince Rupert, 7,100 pieds; Victoria, 5,500 pieds; Tofino, 8,000 pieds; Prince George, 9,000 pieds.

3. Les Forces canadiennes ne se servent pas du *Grumman Albatross HU16B*. Le nom de cet appareil est une désignation donnée par la Garde côtière américaine à une version de l'*Albatross*, dotée de moteurs et d'hélices différents de l'*Albatross SA16B* des Forces canadiennes. La sûreté de chaque opération dépend de certaines variables comme les plans de vol, les conditions météorologiques et la charge utile.

4. Non.

5. Une panne de moteur peut se produire pour diverses raisons, variant d'un vice mineur de fonctionnement d'une pièce à un défaut majeur de fonctionnement d'une pièce. A supposer le pire, qui comporterait un changement de moteur, le coût estimatif maximum serait de $504 pour la main-d'œuvre. Si la panne entraîne des réparations et une remise en état complètes, il faudrait ajouter $10,000.

6. Il n'y avait pas de *Grumman Albatross HU16B* au lac Cold Fish en 1968. Cependant, le coût de réparation du *SA16B* des Forces canadiennes s'est élevé à $9,773.

7. Vu que le chiffre de 53.2 p. 100 afférent à la préparation opérationnelle est fonction de la disponibilité de l'équipage, du soutien logistique, de l'entretien prévu au dépôt et des défectuosités imprévues de la version canadienne de l'*Albatross*, il n'est pas possible de rattacher ce chiffre aux vices de fonctionnement des pièces sans procéder à une étude coûteuse.

8. En 1968, 565 heures.

9. Oui.

10. Une minute.

11. *a*) 5 minutes. *b*) 5 minutes.

12. 5 minutes.

LA PÉRIODE D'ATTENTE RELATIVE À LA CITOYENNETÉ

Question nº 1439—**M. Aiken:**

1. A-t-on fixé à cinq ans la période d'attente que doivent observer les candidats à la citoyenneté canadienne avant d'avoir le droit de faire une demande de citoyenneté canadienne et, dans l'affirmative, pourquoi en est-il ainsi?

2. Envisage-t-on de modifier la durée de cette période et, dans l'affirmative, de quelle manière?

3. A-t-on l'intention d'apporter d'autres modifications à la procédure à suivre pour la demande et l'obtention de la citoyenneté canadienne et, dans l'affirmative, lesquelles?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** 1. Les cinq ans de résidence ont été rendus obligatoires au Canada en 1914, par la loi concernant la nationalité britannique, la naturalisation et les aubains, qui a été réédictée dans ce pays *mutatis mutandis*. Cette loi aurait été adoptée pour éviter que des personnes ne soient naturalisées dans un pays où la période de résidence exigée est très écourtée; ces personnes auraient pu ensuite regagner leur pays d'origine ou s'installer dans un pays étranger en revendiquant nationalité et protection auxquelles un véritable changement de domicile ne leur donne pas droit, conformément aux principes reconnus en droit international.

2. Toutes les dispositions de la loi sur la citoyenneté canadienne font actuellement l'objet d'une révision qui n'est pas encore achevée; par conséquent, on ne saurait encore dire quels changements on projette d'apporter.

3. Se reporter à ce qui précède.

YARMOUTH (N.-É.)—LE SERVICE DE BAC

Question nº 1461—**M. Comeau:**

Le bac actuellement en cours de construction à Bremerhaven pour le compte de la Lion Ferry AB est-il conçu pour le chargement par la poupe et, si oui, quelles mesures compte-t-on prendre à Yarmouth pour disposer d'installations adéquates pour ce genre de bac et aura-t-on terminé à temps pour son entrée en service?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports communique les renseignements suivants: On enquête actuellement sur les installations qui seront nécessaires à Yarmouth pour un navire à chargement par l'avant et sur le coût de l'aménagement de ces installations. Aucune décision concernant la participation du gouvernement fédéral à ce projet ne peut être prise avant que les conclusions de cette enquête aient été étudiées.

LES COMMUNIQUÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question nº 1489—**M. Howard (Skeena):**

1. Le ministère des Transports publie-t-il des documents genre communiqués, bulletins de nouvelles et autres communications semblables et, dans l'affirmative, combien en a-t-il publié depuis le 1er juillet 1968?

2. Combien a coûté *a*) l'impression des en-têtes ou des feuilles d'accompagnement, *b*) la transcription des stencils, *c*) la miméographie ou les autres méthodes de copie, *d*) le rassemblement et le brochage, *e*) l'inscription des adresses et l'expédition par la poste de ces documents?

3. En ce qui concerne le papier utilisé, quels en étaient *a*) la qualité, *b*) la quantité et le prix?

4. A combien estime-t-on le nombre d'heures-homme consacrées à la rédaction, à la production et à la diffusion de ces documents?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Oui, 69.

2. *a*) $158.70; *b*) $270.00; *c*) $389.06; *d*) $873.08; *e*) $3,105.00.

3. *a*) Nº 7 Bond, 40M; *b*) 219,600 feuilles au coût de $433.81.

4. 1,371 heures.

LES TAUX DE LA BELL CANADA

Question nº 1504—**M. Gilbert:**

Quels renseignements précis le gouvernement du Canada demande-t-il à la Bell Canada au sujet de la demande que cette société a faite récemment à la Commission canadienne des transports pour obtenir l'autorisation d'augmenter le prix des services de téléphone, et à la lumière de la déclaration qu'a faite le ministre des Postes à la Chambre des communes le 16 décembre?

[L'hon. M. Pelletier.]

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Communications: La Bell Canada n'a pas été priée de fournir des renseignements relativement à sa demande d'augmentation des taux téléphoniques. Pendant que la Commission canadienne des transports est saisie de cette demande, le ministère n'a pas l'intention de prendre d'initiative à ce sujet. Cependant, conformément à la déclaration du 16 décembre 1968, le ministère des Communications entend obtenir tous les renseignements nécessaires sur l'industrie des télécommunications de façon à pouvoir prendre des décisions rationnelles au sujet de ces questions.

MONTRÉAL—L'EMPLACEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

Question nº 1506—**M. Robinson:**

1. Le ministère des Transports a-t-il choisi un nouvel emplacement pour l'aéroport international de Montréal?

2. A-t-on déjà procédé à l'achat de terrains?

3. Quand débuteront les travaux de construction sur le nouvel aéroport?

4. Quelle est la date d'inauguration prévue pour le nouvel aéroport?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Le ministère des Transports a étudié différents emplacements possibles, mais il n'a pas encore pris de décision définitive.

2. Non.

3. Selon les plans actuels, les premiers travaux de construction seraient entrepris dans 18 mois environ.

4. Les plans du Ministère sont fondés sur la mise en service du nouvel aéroport en 1974.

ATHABASCA (ALB.)—LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question nº 1516—**M. Yewchuk:**

1. Combien de bureaux de poste ont été fermés dans la circonscription d'Athabasca en 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Combien de bureaux de poste seront fermés dans la circonscription d'Athabasca en 1969?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. 1965, 2; 1966, aucun; 1967, 9; 1968, 7.

2. Le bureau de poste de Frains, en Alberta, sera fermé très bientôt.

Nota: Des études se poursuivent en vue de la fermeture d'autres bureaux de poste, dans le cadre du programme de fermeture, mais aucune décision n'a encore été prise.

LES SOUMISSIONS RELATIVES À UN PALANGRIER

Question nº 1549—**M. Crouse:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il récemment demandé des offres dans les provinces de l'Atlantique en vue de la construction d'un palangrier?

2. Quelles étaient les sociétés soumissionnaires, à combien s'élevaient leurs soumissions et quel entrepreneur a-t-on chargé de la construction de ce bateau?

3. A quoi servira ce bateau?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Oui.

| 2. Nom et adresse | Montant de la soumission |
|---|---|
| Sparton Construction Ltd., Alberton, P.E.I. | $ 18,978. |
| Gordon & Clyde Shears, Rocky Harbour St. Barbe, Newfoundland | 21,300. |
| R. & L. Grandy Limited, Fortune, Newfoundland. | 26,630. |
| Lewisporte Shipyard, Lewisporte, Newfoundland. | 26,870. |
| Carpenters Shipyards Ltd., Fort Union, Newfoundland. | 27,764. |
| Newfoundland Shipyards Ltd., St. Johns, Newfoundland. | 32,400. |
| The International Grenfell Association, Ottawa, Ontario. | 32,400. |
| Pelley Enterprises Ltd., Springdale, Newfoundland. | 38,500. |
| Harley S. Cox & Sons Ltd., Sherburne, N.S. | 45,405. |

L'entrepreneur chargé de la construction de ce bateau était Sparton Construction Ltd.

3. Le bateau est commandé, en vertu du Régime de subventions aux Esquimaux pour la construction de petites embarcations, pour le compte de M. Celestino Makpah, de Whale Cove, qui l'emploiera pour la pêche.

## LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AU RÉGIME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Question nº 1562—**M. Matte:**

Le gouvernement fédéral accorde-t-il à la province de Québec une compensation au sujet du régime canadien de prêts aux étudiants et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

**L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances et Receveur général):** L'article 12 de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants prévoit un paiement de remplacement à une province non participante qui exploite son propre régime de prêts aux étudiants. Ce paiement est rattaché aux dépenses statutaires et réelles qui ont été encourues durant l'année de prêt par le gouvernement fédéral (i.e. les paiements d'intérêt et les réclamations pour pertes) et il est calculé en fonction de la population âgée de 18 à 24 ans d'une province non participante par rapport à celle des provinces participantes. Le Québec est admissible à ces paiements en vertu de cette disposition. Voici les paiements effectués jusqu'ici: 1965, $74,262.05; 1966, $757,447.99; 1967, $1,230,572.14; 1968, $2,402,552.55.

## L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

Question nº 1563—**M. MacLean:**

1. L'aéroport de Charlottetown peut-il actuellement recevoir les appareils DC-9 affectés au transport commercial ordinaire?

2. Sinon, quelles installations ou quelle longueur de piste faudrait-il y ajouter pour lui donner cette capacité?

3. Quand va-t-on améliorer les installations de l'aéroport de Charlottetown de façon à ce que les appareils DC-9 commerciaux puissent y atterrir, si on ne l'a pas déjà fait?

4. Quelles améliorations envisage-t-on d'apporter à l'aéroport de Charlottetown au cours des trois prochaines années?

5. A-t-on remis ces projets à plus tard?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Oui.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. Les améliorations ci-après sont prévues pour l'année financière 1970-1971; b) Installation d'un radiophare non directionnel, prévue pour l'année financière 1970-1971. b) Installation d'un système d'atterrissage aux instruments, prévue pour l'année financière 1971-1972.

5. Non.

## L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES DÉPENSES RELATIVES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Question nº 1579—**M. MacLean:**

1. Combien a-t-on dépensé dans la province de l'Île du Prince-Édouard en vertu du programme de formation professionnelle à chacune des années financières allant de 1964-1965 à 1968-1969 incluse?

2. Combien va-t-on dépenser, le cas échéant, dans la même province en vertu du programme de formation professionnelle au cours de l'année financière 1969-1970?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Les sommes dépensées pour la formation technique et professionnelle dans la province de l'Île du Prince-Édouard sont les suivantes:

| | Dépenses du gouvernement fédéral dans l'Île du Prince-Édouard en vertu de la | |
|---|---|---|
| | Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle[1] | Loi sur la formation professionnelle des adultes |
| 1964-1965 | 419,753 | |
| 1965-1966 | 271,485 | |
| 1966-1967 | 202,800 | |
| 1967-1968 | 1,170,774 | 905,395 |
| 1968-1969 | 279,456 | 1,618,000[2] |

[1] Y compris les contributions aux dépenses en immobilisations.

[2] Évaluation.

2. Les sommes qui seront dépensées dans cette province durant l'année financière 1969-1970 n'ont pas encore été évaluées.

LES ACHATS DE TIMBRES-POSTE LE SAMEDI

Question n° 1587—**M. Macquarrie:**

1. A quelles heures peut-on acheter des timbres au guichets des bureaux de poste le samedi?

2. Les pièces de vingt-cinq cents du genre de celles qu'on frappe depuis août 1968 conviennent-elles aux machines distributrices de timbres du ministère canadien des Postes?

3. Sinon, a-t-on l'intention de modifier les machines actuelles ou d'en commander d'autres dans lesquelles on pourrait se servir des pièces en question?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. On ne peut pas acheter de timbres-poste le samedi aux guichets des bureaux urbains qui ont le service de livraison par facteurs, mais les distributeurs automatiques de timbres sont à la disposition du public.

On peut acheter des timbres-poste le samedi pendant une période de 4 heures dans les bureaux urbains qui n'ont pas le service de livraison à domicile. Les heures de service sont déterminées selon l'heure où les dépêches arrivent.

Dans les bureaux semi-urbains, on peut acheter des timbres-poste le samedi, pendant une période de 4 heures. Les heures de service sont fixées suivant l'heure de réception des dépêches.

Aucun changement n'a été apporté au service dans les bureaux à commission. On peut y acheter des timbres-poste le samedi durant les heures où le bureau est ouvert

Dans les bureaux auxiliaires, on peut acheter des timbres-poste le samedi durant les heures de service fixées dans ces établissements.

2. Oui, ces pièces de monnaie conviennent à environ la moitié des distributeurs de timbres-poste qui sont en usage.

3. Oui, on procède présentement à l'adaptation des autres distributeurs.

*LES EXPORTATIONS DE BLÉ

Question n° 1597—**M. Woolliams:**

1. Quelle quantité totale de blé a été exportée au cours de chacune des périodes suivantes: octobre 1967 à octobre 1968, novembre 1967 à novembre 1968, décembre 1967 à décembre 1968 et janvier 1968 à janvier 1969?

2. Quelle somme en frais de surestarie la Commission canadienne du blé a-t-elle payée ou doit-elle payer pour le compte des producteurs du Canada aux armateurs et à d'autres, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1968 et janvier 1969, en ce qui concerne les navires immobilisés dans le port de Vancouver en attente de chargements de blé pour l'exportation?

[L'hon. M. MacEachen.]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. Les exportations mensuelles de blé, en millions de boisseaux, au cours de la période s'étendant d'octobre 1968 à janvier 1969, les exportations pour le même mois de la campagne précédente figurant entre parenthèses, étaient comme il suit: octobre, 26.0 (19.9); novembre, 23.3 (22.0); décembre, 16.1 (12.9); janvier, 18.8 (19.3).

2. La Commission canadienne du blé n'a pas pour ligne de conduite de divulguer des renseignements sur ses opérations courantes, mais les données en cause seront publiées dans le rapport annuel de la Commission dès le règlement définitif des comptes du blé. A tout événement, on n'a reçu jusqu'ici que quelques réclamations et plusieurs mois s'écouleront avant que toutes les réclamations soient soumises et réglées de façon définitive.

LES ÉPARGNES POSTALES NON RÉCLAMÉES

Question n° 1611—**M. Mather:**

1. A combien s'élève approximativement, en dollars, le montant des épargnes postales non réclamées à la date du 31 janvier 1969?

2. Comment disposera-t-on de ces épargnes non réclamées?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. $9,760,000.

2. Après le 31 décembre 1969, tout compte ayant un solde de moins de $25 et qui aura été inactif depuis trente ans ou plus, sera porté au crédit du Fonds du revenu consolidé et le déposant ne pourra plus réclamer ce dépôt. Tout compte ayant un solde de $25 ou plus pourra être réclamé par son déposant ou le représentant autorisé de celui-ci en tout temps, sauf que l'intérêt ne sera pas accordé après le 31 décembre 1969.

L'OBTURATION DES PUITS DE PÉTROLE FORÉS EN MER

Question n° 1616—**M. Anderson:**

1. Quels sont les règlements qui régissent le tamponnement des puits de pétrole forés en mer par le derrick SEDCO 135F de la société Shell du Canada et autres derricks au large de la côte occidentale de l'île de Vancouver?

2. Combien de puits ont été tamponnés en eaux canadiennes par le derrick de cette société et par d'autres derricks depuis le début des opérations de forage?

3. Les tamponnements effectués auparavant satisfont-ils tous les normes fédérales actuelles?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** 1.

L'obturation des puits forés au large de la côte ouest par la Shell Canada Limited est régie par le règlement sur le forage et l'exploitation de puits de pétrole et de gaz au Canada. Aux termes de ce règlement, lorsqu'un puits a atteint sa profondeur totale, la société doit obtenir le consentement des fonctionnaires responsables du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources avant de mettre en œuvre son programme d'obturation. Le programme définitif est le résultat de consultations entre la société et les fonctionnaires du ministère. Lorsque le programme d'obturation a été exécuté, la société doit soumettre au ministère un rapport en confirmant les détails.

2. Jusqu'à ce jour, 12 puits d'exploration ont été bouchés et abandonnés au large de la côte ouest. Tous les puits ont été forés par la Shell Canada Limited.

3. Oui.

LA RECOMMANDATION 39 SUR LE PILOTAGE

Question n° 1617—**L'hon. M. Stanfield:**

1. Le gouvernement se propose-t-il de mettre en application la recommandation 39 du rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage notamment en ce qui a trait à la région d'Halifax?

2. Quand prévoit-on présenter le projet de loi approprié?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** 1. Le gouvernement n'a pas encore pris de décision au sujet de la mise en œuvre de la recommandation 39 du rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage.

2. On prévoit qu'une loi révisée remplaçant les dispositions actuelles de la Partie VI de la loi sur la marine marchande du Canada sera présentée vers la fin de 1969 ou au début de 1970.

[*Français*]

LAUZON (P.Q.)—A PROPOS DE LA LOCATION D'UN LOCAL

Question n° 1676—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le ministère des Postes a-t-il loué un local en vue de l'ouverture d'une station postale à Lauzon (P.Q.)? Dans l'affirmative, *a*) quel est le prix annuel de location, *b*) quel est le locateur et son adresse, *c*) quand le ministère des Postes occupera-t-il le local?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** Le ministère des Travaux publics n'a pas loué de locaux destinés à l'usage du ministère des Postes à Lauzon (Québec). *a*), *b*) et *c*)—Ne s'appliquent pas.

[*Traduction*]

LE COÛT DES NOUVEAUX UNIFORMES

Question n° 1684—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Combien coûtera chacun des nouveaux uniformes qu'on fournit aux forces canadiennes?

2. A combien estime-t-on la dépense globale pour, *a*) les uniformes en 1969, *b*) leur remplacement ou la fourniture d'un deuxième uniforme au cours des années 1969 et 1970?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Un uniforme, comprenant une casquette, une tunique, un pantalon, une chemise et une cravate, coûte $48. Cependant, chaque militaire recevra un ensemble, composé des nouveaux articles suivants, dont le coût estimatif est de $170: 1 casquette, 2 tuniques, 2 pantalons, 4 chemises, 2 cravates, 1 manteau et 1 foulard, 1 imperméable ordinaire, 1 imperméable léger.

2. Voir le hansard du 15 janvier 1969, à la page 4307. Voici le chiffre estimatif des dépenses pour le nouvel uniforme: 1968-1969, $2,500,000; 1969-1970, $11,500,000; 1970-1971, $8,000,000; 1971-1972, $3,000,000.

*M. MICHAEL GODFREY, DU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL

Question n° 1686—**Le très hon. M. Diefenbaker):**

1. M. Michael Godfrey, du collège militaire royal de Saint-Jean, a-t-il été relevé de ses fonctions de professeur à la demande du directeur des études, M. Benoît?

2. Si oui, est-ce parce qu'il a donné d'utiles renseignements à M. David Price lorsqu'il a témoigné devant la Commision Cohen?

3. Le ministre de la Défense nationale examinera-t-il la décision dudit directeur?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la première partie de la question: La période d'engagement de M. Michael Godfrey, du Collège militaire royal de Saint-Jean, expire le 15 août 1969, et elle ne sera pas renouvelée.

La réponse à la deuxième partie est non.

Voici la réponse à la troisième partie de la question: La décision du Directeur du Collège militaire royal de Saint-Jean a fait l'objet d'un grief de la part de M. Godfrey. Ce grief a été examiné au palier du sous-ministre, qui a décidé de le rejeter. Le plaignant ou son représentant peut en appeler de la décision du ministère, en demandant à se faire entendre par un arbitre, selon les

dispositions de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Comme il existe une solution dans le cadre de ladite loi, je me suis abstenu d'intervenir dans le règlement normal de cette affaire.

BRANDON (MAN.)—L'EMPLOI DE LA DÉSIGNATION OMU ET LE BRIS D'UNE GRÈVE

Question n°— 1691—**M. Skoberg:**

1. Le ministre de la Défense nationale approuve-t-il l'emploi de la désignation Opération des mesures d'urgence, comme ce fut le cas à Brandon (Man.), comme moyen de briser la grève des travailleurs préposés au transport en commun?

2. Le ministre accepte-t-il qu'on dépense certaines sommes de l'OMU pour briser des grèves?

3. Le ministre pourrait-il faire connaître l'attitude de son Ministère quant à l'emploi que font les dirigeants municipaux du nom OMU lorsqu'il s'agit de briser une grève?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** 1. Non.

2. Non.

3. Non.

LES SUBVENTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT EN 1968-1969

Question n° 1701—**M. Burton:**

Au cours de l'année financière 1968-1969 jusqu'à ce jour, combien de subventions ont été accordées à des usines en Saskatchewan en vertu du programme d'encouragement du développement des secteurs et *a*) quel est le nom de chaque usine qui a reçu une subvention, *b*) quel montant chacune a-t-elle reçu?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):**

| *a*) Nom | *b*) Montant $ |
|---|---|
| Lloydminster and District Agricultural Co-operative Association Ltd. (Lloydminster) | 14,910.60 |
| Northern Wood Preservers (Sask.) Ltd. (Prince Albert) | 34,237.99 |
| Prince Albert Pulp Co. Ltd. (Prince Albert) | 3,000,000.00 |
| Melfort Co-operative Association Ltd. (Melfort) | 20,220.00 |
| Crawfords Food Ltd. (Wynyard) | 11,283.33 |
| Shellbrook Chronicle (Shelbrook) | 3,083.60 |
| Canora Concrete Products (Canora) | 3,971.24 |
| United Grain Growers Ltd. (Wilkie) | 19,516.72 |
| Leon's Mfg. Co. Ltd. (Yorkton) | 7,566.91 |
| Webber Homes Ltd. (Yorkton) | 14,227.13 |
| Yorkton Milling Co. (Yorkton) | 43,829.18 |
| Total—11 | |

L'ARDA ET LES ACCORDS AVEC LES PROVINCES

Question n° 1702—**M. Burton:**

1. Avec quelles provinces le gouvernement fédéral a-t-il conclu des accords aux termes de l'ARDA?

2. Quand ces accords arrivent-ils à leur terme?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de renouveler l'un ou l'autre de ces accords et, dans l'affirmative, lesquels?

4. Des négociations sont-elles en cours avec des provinces, portant renouvellement de ces accords en vertu de l'ARDA et, dans l'affirmative, avec lesquelles?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):** 1. Avec les dix provinces.

2. 31 mars 1970.

3. Le gouvernement fédéral aura des consultations avec les provinces avant d'arrêter sa décision à ce sujet.

4. Non.

LES SUBVENTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT EN 1966-1967

Question n° 1704—**M. Burton:**

Pendant l'année financière 1966-1967, combien de subventions ont été accordées à des usines de la Saskatchewan en vertu du Programme de stimulation du développement régional, *a*) quel est le nom de chaque usine qui a reçu une subvention, *b*) quel est le montant de la subvention reçue par chaque usine?

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural):**

| *a*) Nom | *b*) Montant $ |
|---|---|
| Inter-Ocean Grain Co. Ltd. (Moosomin) | 62,649.00 |
| Producers Feeds (Sask.) Co. Ltd. (Melville) | 21,959.19 |
| Total—2. | |

LE COMITÉ DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

Question nº 1722—**M. Broadbent:**

1. Combien de fois le Comité de la recherche scientifique et industrielle formé par le Conseil privé s'est-il réuni à chacune des années suivantes: 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quel était le sujet précis à l'étude à chacune des réunions du Comité au cours des années ci-dessus?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1 et 2. Les dispositions que prend le cabinet pour s'acquitter des tâches dont ses membres sont conjointement responsables ne concernent que le cabinet lui-même et, d'ordinaire, ne sont pas divulguées.

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 1738—**M. Beaudoin:**

Étant donné que le gouvernement fédéral a décidé de prendre des mesures nécessaires pour obtenir la déclaration d'impôt de 7,117 Canadiens qui ont négligé de remplir ces déclarations, quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour faire respecter la loi dans cette matière?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):** Nous présumons que la présente question se rapporte à la réponse donnée à la question nº 1524 dans laquelle il était dit que 7,117 contribuables avaient été poursuivis pour avoir omis de produire leurs déclarations d'impôt sur le revenu de 1967. Si la question touche ce groupe de personnes, nous tenons à vous informer que la loi a été mise à exécution, que les contribuables contrevenants ont été mis à l'amende par les tribunaux et que les déclarations ont été produites.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE YUKON ET LES T. N.-O.—LES INDIENS ET LES ESQUIMAUX AU SERVICE DE L'ÉTAT

Question nº 891—**M. Howard (Skeena):**

1. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne l'embauchage dans les services de l'État au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest des Indiens et des Esquimaux?

2. Au cours des années 1950, 1955, 1960, 1966, 1967 et 1968, combien de personnes employées par le gouvernement *a*) au Yukon et *b*) dans les Territoires du Nord-Ouest étaient (i) des Indiens (ii) des Esquimaux et quel pourcentage représentaient-ils des fonctionnaires au service de l'État?

3. Compte tenu de la question précédente. quelle est la situation de l'emploi pour ces autochtones dans l'entreprise privée?

4. Combien *a*) d'Indiens et *b*) d'Esquimaux, le gouvernement compte-t-il employer dans ses services (i) au Yukon et (ii) dans les Territoires du Nord-Ouest respectivement en 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976 et 1977?

5. Quelles sont, à ce sujet, *a*) les recommandations, *b*) propositions et c) ententes auxquelles le gouvernement en est arrivé avec (i) les ministères fédéraux (ii) les gouvernements provinciaux (spécifier lesquels) (iii) les sociétés de la Couronne (iv) les gouvernements des Territoires (spécifier lesquels) (v) l'entreprise privée (spécifier les sociétés)?

6. A-t-on effectué des travaux de recherche ou des études à propos de l'emploi des Indiens et des Esquimaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et, dans l'affirmative, comment s'intitulent ces projets de recherche et ces études, et les publiera-t-on?

7. Quels programmes d'éducation et de formation ont été mis en œuvre à l'intention des Indiens et des Esquimaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et quelles sont les perspectives d'emploi de ces autochtones dans *a*) les services de l'État, *b*) des gouvernements des Territoires, *c*) l'industrie privée, en fonction des aptitudes et de la spécialité pour lesquelles ces programmes sont conçus?

8. Où sont situées les écoles qui appliquent les programmes ci-haut et combien *a*) d'Indiens et *b*) d'Esquimaux fréquentent ces écoles?

(Le document est déposé.)

TERRE-NEUVE—LE CN ET LE NOLISEMENT DES NAVIRES

Question nº 1230—**M. McGrath:**

1. Combien de navires le CN a-t-il nolisés à Terre-Neuve?

2. Quels sont les noms et les propriétaires des navires nolisés?

3. Quels navires le CN a-t-il nolisés au cours des cinq dernières années pour s'en servir à Terre-Neuve?

4. Quels sont les noms des navires et les propriétaires?

5. A quel port ont été immatriculés ces navires?

6. Combien de navires du CN ont été retirés du service au cours des cinq dernières années?

(Le document est déposé.)

LES MISES DE FONDS DE L'ÉTAT DANS LES CORPORATIONS DE LA COURONNE

Question nº 1237—**M. Fortin:**

1. Quelle est, à l'égard de chaque corporation de la Couronne dite de propriétaire, la mise de fonds de l'État, *a*) sous forme de capital-actions, *b*) sous forme de prêts à long terme, *c*) sous forme de prêts à moyen terme, *d*) sous forme de prêts à court terme?

2. A l'égard de chaque catégorie de prêts, quel est le taux d'intérêt?

3. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a-t-il consenti des prêts en vertu de l'article 82 de la Loi de l'administration financière et, dans l'affirmative, à qui a-t-il consenti ces prêts, pour combien de temps, à quel taux d'intérêt?

(Le document est déposé.)

LES EFFECTIFS DE LA GRC

Question nº 1261—**M. Beaudoin:**

1. Quels sont les effectifs de la Gendarmerie royale du Canada pour chaque province canadienne?

2. Quels étaient ses effectifs pour les années 1960 à 1968, ces années étant prises séparément et, pour la même période, quels étaient ses effectifs pour chaque province?

3. Quels critères invoque-t-on pour accepter ou refuser les recrues de la GRC?

4. Combien d'agents de la GRC *a*) sont bilingues, *b*) ne parlent que le français, *c*) ne parlent que l'anglais?

(Le document est déposé.)

LES NOMINATIONS À LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 1282—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Combien de personnes recevant des traitements allant de $14,000 à $16,000 ont été nommées à la Fonction publique depuis le 1er janvier 1968?

2. Qui sont ces personnes et quels postes détiennent-elles?

(Le document est déposé.)

LES PROGRAMMES D'AIDE DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 1390—**M. Robinson:**

1. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration verse-t-il des subventions ou apporte-t-il une aide financière quelconque à des particuliers ou à des groupes économiques au Canada, et dans l'affirmative, à combien s'élèvent les sommes versées, et à qui ont-elles été versées?

2. Quelles sommes le ministère a-t-il versées en subventions ou en aide financière à chacune des années comprises entre 1960 et 1968 incluse?

(Le document est déposé.)

LE PERSONNEL DE DIRECTION AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question nº 1438—**M. Coates:**

1. Comment s'appellent les onze personnes classées comme personnel de direction dans la répartition de la main-d'œuvre du ministère des Affaires extérieures, quel traitement touche chacune de ces personnes au cours de la présente année financière, et combien recevait-elle au cours de la dernière année financière?

2. Pourquoi les effectifs de direction sont-ils passés de huit à onze?

3. Comment s'appellent les 41 personnes classées comme personnel scientifique et professionnel dans la répartition de la main-d'œuvre du ministère des Affaires extérieures, quel traitement touche chacune de ces personnes au cours de la présente année financière, et combien recevait-elle au cours de la dernière année financière?

4. Pourquoi les effectifs du personnel scientifique et professionnel sont-ils passés de 20 à 41?

(Le document est déposé.)

[M. Fortin.]

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question nº 1514—**M. Robinson:**

1. Le ministère des Transports a-t-il des programmes de subventions ou de soutien à l'intention des groupements ou des particuliers d'un secteur d'économie donné au Canada et, dans l'affirmative, quelle est la portée des programmes, les montants en cause et les bénéficiaires de ces montants?

2. Quelles sommes ont été versées au titre de programmes de subventions ou de soutien au cours de chacune des années 1960 à 1968 inclusivement?

(Le document est déposé.)

## MOTION D'AJOURNEMENT EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LA DÉFENSE NATIONALE

LE LANCEMENT D'OGIVES ABM AU-DESSUS DU TERRITOIRE CANADIEN—MOTION D'AJOURNEMENT EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité de l'article 26 du Règlement, en vue de débattre une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir la grave situation révélée par le secrétariat à la Défense des États-Unis, voulant que ce pays cherche à obtenir l'autorisation du Canada pour lancer des missiles antimissiles munis de grosses ogives thermonucléaires au-dessus du territoire canadien. Il ressort clairement des déclarations faites à la Chambre lundi par le premier ministre, et à Washington par des fonctionnaires de l'ambassade du Canada, que les États-Unis ont décidé d'aménager ce nouveau système ABM sans obtenir au préalable du Canada l'autorisation de lancer ces engins thermonucléaires au-dessus de notre territoire où se produiraient donc les interceptions, causant ainsi des retombées nucléaires abondantes en territoire canadien.

Compte tenu de ce fait et, en outre, de la grave menace pour le monde que la mise sur pied de ce système de missiles antimissiles conduise à une nouvelle escalade dans la course aux armements nucléaires et, enfin, de la prochaine réunion du premier ministre avec le président des États-Unis lundi et mardi de la semaine prochaine, il est d'une extrême importance et d'une urgence capitale qu'ait lieu à la Chambre un débat approfondi et complet avant cette visite afin de juger de la position du Canada en ce domaine.

**M. l'Orateur:** En décidant si une affaire devrait être étudiée d'urgence, conformément à l'article 26 du Règlement, l'Orateur doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs, qui sont précisés aux paragraphes 5 et 16 de l'article en cause. En particulier, la question dont on propose la discussion doit présenter un caractère d'urgence immédiate. L'Orateur doit aussi tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Dans le cas présent, on propose de donner à la Chambre l'occasion de débattre d'urgence une question d'un intérêt national incontestable, car lundi prochain, le premier ministre engagera des entretiens avec le président des États-Unis. Les travaux prévus pour le reste de la semaine ne fourniraient pas l'occasion de tenir un pareil débat.

A la réflexion, il me semble que dans une situation comme celle-ci, le Règlement nous permet de débattre une question d'intérêt national avant les événements anticipés. Je suis donc disposé à demander à la Chambre de se prononcer sur la motion. Le député est-il autorisé à proposer une motion en vue de discuter la question qu'il a soulevée?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Le débat sur la motion proposée sera reporté à 8 heures ce soir.

• (2.20 p.m.)

## DEMANDE DE DOCUMENTS

[*Français*]

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion n° 76?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

### LA CORRESPONDANCE AU SUJET DES COMMISSIONNAIRES BILINGUES AUX MUSÉES NATIONAUX

Motion n° 76—**L'hon. M. Dinsdale:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de documents suivants: *a*) la lettre du greffier du Conseil privé adressée le 17 octobre 1968 aux chefs de service, et se rapportant à la mise en application de l'article 9 du bill sur les langues officielles, *b*) la correspondance de M. André Ouellette, chef de Cabinet du secrétaire d'État, au sujet de la question des commissionnaires bilingues, *c*) le rapport trimestriel que le secrétaire général des musées nationaux du Canada, M. C. J. Mackenzie, a présenté à la réunion de janvier du Conseil d'administration de la corporation des musées.

[*Français*]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, cet avis de motion a trait au dépôt de trois documents.

La première partie de l'avis mentionne une lettre adressée par M. le greffier du Conseil privé à tous les chefs de service.

La deuxième partie se rapporte à une correspondance émanant de mon propre bureau.

La troisième concerne un rapport confidentiel du secrétaire général des musées nationaux du Canada au Conseil d'administration de la corporation des musées.

Je crois comprendre que la coutume de la Chambre a toujours été de considérer des documents de cette nature comme des documents confidentiels. Il ne serait donc pas convenable, de ma part, de me conformer à la motion proposée et, dans les circonstances, je dois demander à l'honorable député de bien vouloir retirer son avis de motion.

Enfin, je voudrais dire qu'il s'agit là d'une question de principe qui n'a rien à voir avec le contenu des documents en cause.

[*Traduction*]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on permette que la motion soit reportée en vue d'un débat.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que la motion soit reportée en vue d'un débat?

**Des voix:** D'accord.

### LA CESSATION DE PÉRIODIQUES D'ÉGLISE ET AUTRES

Motion n° 85—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres que le ministre des Postes a reçues des églises, des organisations professionnelles, des syndicats ouvriers, des coopératives, des caisses populaires et des organisations privées, indiquant qu'à la suite de la hausse du tarif postal, ces organismes se proposent de discontinuer ou de retreindre leurs publications.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, à la requête du gouvernement, la Chambre voudrait peut-être réserver cet avis de motion?

**Des voix:** D'accord.

## QUESTIONS ORALES

### LA DÉFENSE NATIONALE

LE LANCEMENT D'OGIVES ABM AU-DESSUS DU TERRITOIRE CANADIEN

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question dont la réponse pourrait nous fournir certains renseignements sur le débat qui aura lieu ce soir. Le gouvernement des États-Unis a-t-il demandé au gouvernement canadien la permission de lancer des engins antiengins au-dessus du territoire canadien en cas d'attaque?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de répondre à cette question. Le gouvernement des États-Unis n'a jamais tenté d'obtenir l'autorisation du Canada à ce sujet.

**M. Fairweather:** Que se passe-t-il à l'ambassade?

**L'hon. M. Stanfield:** Il semble bien que des pourparlers sur certains aspects de cette question ont eu lieu entre le Canada et les États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait-il s'ils se sont déroulés strictement à l'échelon officiel ou militaire d'une part sur le plan politique d'autre part avec le ministre lui-même?

**L'hon. M. Sharp:** Les départements d'État et de la Défense aux États-Unis ont défini les choses très clairement dans une déclaration. Celle-ci figure dans un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin. En voici un extrait:

> Nous étudions les questions de ce genre de façon continue avec les Canadiens. Certaines questions aérospatiales sur les engins antiengins font l'objet d'une étude avec les Canadiens. Comme elles sont en cours d'examen toute précision serait contre-indiquée pour l'instant.

Les États-Unis n'ont pas fait d'autre déclaration.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Étant donné la déclaration faite non seulement par les départements de la Défense et d'État des États-Unis, mais aussi par des fonctionnaires de l'ambassade du Canada à Washington, selon laquelle des entretiens de ce genre se poursuivent, je voudrais demander au ministre si ces pourparlers ont été amorcés et s'ils ont débuté avant que le président Nixon signifie l'intention de son gouvernement d'établir un système ABM?

**[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]**

**L'hon. M. Sharp:** Ces pourparlers se poursuivent depuis des années.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je rappelle au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles qu'il y a un instant, il proposait une motion en vue de suspendre l'ordre du jour pour discuter l'affaire au sujet de laquelle il pose maintenant des questions. Étant donné qu'un débat aura lieu ce soir, j'estime que nous ne devrions pas accepter de questions à ce sujet.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** A propos du rappel au Règlement qu'a fait Votre Honneur...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas invoqué le Règlement, j'ai rendu une décision.

*[Français]*

### LES RELATIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—LA FERMETURE DU PORT SERAIT LA SOLUTION AU CONFLIT

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Peut-il nous dire s'il a l'intention de recommander, comme il l'a lui-même suggéré, la fermeture du port de Montréal pour une période d'un an, en vue de régler le conflit actuel entre les débardeurs du port et leur employeur?

*[Traduction]*

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, plus précisément, j'ai dit que si l'avenir du port de Montréal tenait seulement aux syndicats et à la Fédération des armateurs, le fermer pendant un an ramènerait peut-être les deux parties à la raison. J'ai ajouté qu'un secteur important de la société canadienne devrait être représenté à la table des négociations; ce sont les importateurs, les exportateurs et le grand public, qui peuvent exiger que le port de Montréal soit libre de différends ouvriers et qu'il poursuive son activité pour le bien de l'économie en général.

*[Français]*

**M. Rondeau:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Pour ce faire, l'honorable ministre a-t-il l'intention de prolonger d'un an le mandat de la Commission chargée d'étudier la possibilité d'en venir à une entente?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, bien des gens aimeraient savoir ce que le ministre du Travail compte faire après le 31 mars. Il leur faudra attendre.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question à poser au ministre du Travail. Vu la gravité de la situation au port de Montréal, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et à la population quelles mesures il compte prendre pour faire rouvrir le port et régler le conflit actuel le plus tôt possible?

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, les négociations ouvrières continuent de se dérouler de jour en jour devant le juge Gold, l'un de nos juges les plus compétents en matière de relations industrielles. Le jury de conciliation se réunit tous les jours, et le ministre du Travail serait certes malavisé de préjuger des conclusions du rapport du juge.

**Des voix:** Bravo!

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### LE RAPPEL DE VOITURES GENERAL MOTORS— EXAMEN DES MALFAÇONS POSSIBLES

**M. Barry Mather (Surrey):** Monsieur l'Orateur, étant donné le rappel, des États-Unis et du Canada, par la General Motors Corporation, d'un autre million de voitures pouvant présenter des malfaçons, le ministre des Transports pourrait-il nous dire quel progrès on a accompli vers l'établissement au Canada de vérifications des normes de sécurité à l'usine, recommandé l'an dernier?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je n'ai vraiment rien à ajouter à ma réponse du 28 février. J'ai dit alors que nous présenterions une mesure législative, probablement à la prochaine session, concernant les normes de sécurité au Canada et que nous examinerions aussi la possibilité d'inspections à l'usine. Je répète aussi que, dans certains cas, de fait dans la plupart des cas cités, où les rappels sont très nombreux, les défauts n'auraient pas été visibles à l'étape de la fabrication même à des inspecteurs à l'usine. Ils ne peuvent être décelés que par des essais sur piste prolongés.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports nous indiquerait-il si les propriétaires de ces voitures pourront s'adresser à n'importe quel vendeur pour les réparations requises ou devront attendre d'être invités formellement à se présenter à certains endroits?

**L'hon. M. Hellyer:** Je ne puis dire quelle méthode en suivra dans tous les cas, mais dans les cas les plus graves, j'ai été informé que les propriétaires seront certainement avisés par courrier recommandé de l'endroit où ils devront se présenter pour les corrections.

**M. A. D. Hales (Wellington):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme un certain nombre des voitures en cause sont des autobus scolaires, le ministre ne croit-il pas qu'il devrait agir immédiatement dans leur cas?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, les fabricants font ce qu'il faut.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### LA PÉNURIE DE MÉDECINS

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence, je l'adresserai au ministre suppléant ou au premier ministre. Vu certaines divergences d'opinions sur la situation de la main-d'œuvre médicale, la jungle apparente d'indécision et l'extrême urgence du problème, car les facultés de médecine se proposent de dispenser l'enseignement durant les mois d'été, le ministre voudrait-il indiquer s'il a discuté cet urgent problème avec les ministres intéressés des gouvernements provinciaux?

[*Français*]

**M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je considère cette question comme préavis et je la porterai à l'attention du ministre.

• (2.30 p.m.)

[*Traduction*]

## LA CONSOMMATION

### LE PRIX EXORBITANT DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ AUTOMOBILE

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** J'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Son ministère enquête-t-il systématiquement sur les plaintes et allégations selon lesquelles les

fabricants d'automobiles gonflent les prix exigés pour l'installation de dispositifs de sécurité sur les automobiles?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Non, monsieur l'Orateur.

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

### LE RAPPORT WOODS—LA DATE DE LA MISE EN VIGUEUR

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Peut-il nous dire à quelle date il compte pouvoir déposer le rapport de la Commission Woods chargée d'étudier les relations ouvrières?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** J'ai l'intention de déposer le rapport Woods en anglais et en français au plus tard mercredi prochain afin que les députés puissent l'étudier pendant le congé de Pâques.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### L'INTERRUPTION DES EXPÉDITIONS DE BILLES DE BOIS AU JAPON

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je veux poser au ministre des Pêcheries et des Forêts une question à propos d'une réponse qu'il a donnée la semaine dernière: les principaux exportateurs de billes de bois en Colombie-Britannique avaient consenti de leur propre gré à supprimer toute exportation pendant au moins six mois afin de répondre aux besoins nationaux. Le ministre nous dirait-il si le ministère de l'Industrie et du Commerce ou quelque autre ministère de l'État se trouve en cause à la suite de cette entente, ou si ses propres services vont superviser l'affaire?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Mon ministère, de concert avec celui de l'Industrie et du Commerce, suit l'affaire et il a dépêché à Vancouver un fonctionnaire qui accorde des permis d'exportation et surveille de près l'acheminement des billes de bois en particulier. On examine très attentivement les exportations de billes au Japon à tout moment.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que les permis d'exportation seront refusés au cas où les engagements volontaires ne seraient pas respectés?

**L'hon. M. Davis:** Nous allons suivre la situation de près et prendre les mesures qui s'imposent si l'occasion se présente.

[M. Schreyer.]

[*Français*]

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—DISCUSSIONS AVEC LE PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre ce qui résultera des conversations qu'il a eues hier avec le premier ministre de l'Alberta, M. Strom, au sujet du régime d'assurance frais médicaux? Prévoit-il qu'il se produira des changements visant à accommoder la province?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, nous avons convenu, le premier ministre Strom et moi-même, de révéler le sujet, et non pas le détail de ces discussions. Je pense que le premier ministre Strom a déjà fait savoir que nous avions parlé d'huile, de blé et des problèmes de l'assurance frais médicaux, mais il serait «inapproprié» de ma part, puisque c'est lui qui m'a demandé de le rencontrer, d'en divulguer plus que nous avions convenu de le faire.

[*Traduction*]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre Strom a laissé entendre qu'il déposerait le rapport de ses entretiens avec le premier ministre du Canada à l'Assemblée législative de l'Alberta jeudi, le premier ministre présentera-t-il à la Chambre des communes le même rapport qui sera déposé à l'Assemblée législative de l'Alberta?

**Le très hon. M. Trudeau:** Le premier ministre Strom m'a soumis un rapport sur la politique pétrolière pour que je l'examine. Il a le droit d'en faire ce qu'il veut. S'il décide de le publier et ne voit pas d'inconvénient à ce que je fasse de même, je le rendrai public. J'ignore si le dépôt d'exemplaires à la Chambre intéresserait les députés et je ne sais trop si ce serait dans les règles que de déposer ici des documents provinciaux. Mais si la Chambre le désire et que le premier ministre Strom n'y voie pas d'inconvénient, je déposerai sûrement le rapport. Je me demande toutefois combien de temps il faudra au premier ministre Strom pour traduire le rapport en français.

[*Français*]

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Pour faire suite à la réponse du premier ministre, au sujet du régime d'assurance frais médicaux, prévoit-il qu'il se tiendra une conférence entre le ministre de la Santé de la

province et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, afin de déterminer si on pourra en arriver à une entente?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur. Ces rencontres ont déjà commencé, et je crois qu'elles sont même en cours à l'heure actuelle. C'est là une des raisons pour lesquelles le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas à la Chambre en ce moment. Le premier ministre Strom et moi-même sommes au courant de cette rencontre des deux ministres et, je le répète, je crois qu'elle se poursuit actuellement.

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, relativement à la question précédente et à une déclaration que faisait hier le premier ministre de la province de Québec, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si la province de Québec a été consultée au sujet de ces pourparlers avec les provinces?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de pourparlers avec les provinces. Il s'agit, pour les provinces qui désirent tirer avantage de la loi fédérale, d'en négocier avec nous les modalités ainsi que la date de son entrée en vigueur. Au nom du gouvernement, je suis prêt à déclarer publiquement au premier ministre Bertrand que plus il sera empressé à discuter avec nous la date de la mise en vigueur du régime d'assurance frais médicaux dans la province de Québec, plus nous serons contents.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si la province de Québec a refusé formellement d'y participer ou si elle était disposée à discuter avec le gouvernement fédéral à ce sujet?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est important de répéter à la Chambre qu'avant que la loi fédérale ne soit adoptée, la province de Québec avait indiqué, par l'intermédiaire de son gouvernement, son intention de participer au régime d'assurance frais médicaux, et c'est à la suite de ces consultations que le gouvernement fédéral a adopté sa loi. La province est évidemment libre de changer d'opinion, mais la loi fédérale reste inscrite dans les Statuts et en vigueur.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LA CHINE CONTINENTALE—LA DISCUSSION DE LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE EN SUÈDE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire où en sont les négociations en Suède entre la Chine communiste et les représentants du Canada au sujet de la reconnaissance de la Chine communiste? Pourrait-il aussi nous dire un mot de cette séance ridicule de l'autre jour où les Canadiens ont dû jouer un rôle humiliant parce que les Communistes n'étaient pas sûrs qu'ils étaient dignes de foi?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** La seule partie de la question à laquelle je puisse donner une réponse est la première et je vous dirai que les négociations progressent lentement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai posé la deuxième question car je voulais me joindre au député d'York-Ouest. Le ministre sait-il que l'autre jour le député s'était plaint de ce que nous devions obtenir nos renseignements non point au Parlement mais à l'extérieur, devant les caméras de la télévision.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

## LES ÉDIFICES PUBLICS

### LA PRISON FÉDÉRALE DE BATH-MILLHAVEN

**M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington):** Monsieur l'Orateur, ma question découle du fait que le ministre des Travaux publics a, le mardi 25 février, autorisé les entrepreneurs généraux Argo Incorporated à restituer les chèques sans provision émis par le sous-entrepreneur aujourd'hui disparu, D. Leblanc Incorporé, pour le travail accompli dans l'exécution du contrat pour la prison fédérale de Bath-Millhaven.

Comme certains chèques sans provision émis par la même entreprise sont entre les mains des gens de la localité qui ont assuré des services à ses employés, le ministre n'autorise-t-il pas aussi la restitution dans ces cas-là?

**M. l'Orateur:** Le député doit supposer qu'on tiendra compte de cette demande. S'il estime que la question devrait être discutée davantage, il pourrait revenir à la charge vu qu'elle a déjà été discutée au moment de l'ajournement, il y a quelques semaines.

**M. Alkenbrack:** Monsieur l'Orateur, j'en reparlerai à dix heures.

## LA CONSOMMATION

### LE RAPPORT SUR LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PRAIRIES

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Consommation et

des Corporations. Le ministre a-t-il assisté à la réunion des procureurs généraux des trois provinces des Prairies, lundi à Winnipeg, pour étudier les répercussions du rapport Batten sur le prix des denrées alimentaires dans les Prairies, comme il nous a dit devoir le faire dans sa réponse à ma question jeudi dernier? Si oui, peut-il donner à la Chambre une idée de ce que son ministère compte faire à la suite de ces entretiens?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, de fait, je n'ai pas rencontré les trois procureurs généraux, mais plutôt les trois ministres provinciaux responsables de la consommation: le procureur général de la Saskatchewan, le ministre de l'Industrie et du Tourisme de l'Alberta et le ministre de la Consommation et des Corporations du Manitoba. La réunion a été très fructueuse et les trois ministres ont semblé approuver entièrement les mesures que je prends.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### M. JOHN SMITH—LE REFUS DE RÉVÉLER LA SOURCE DE RENSEIGNEMENTS

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** J'aurais une question à poser au ministre de la Justice. Comme tous les partis à la Chambre ont appuyé le bill C-15, ayant pour objet la protection des sources d'information des journalistes, le ministre songerait-il à exonérer le commissaire aux incendies de Montréal, M. John Smith, qui a récemment été condamné pour avoir refusé de révéler la source de ses renseignements?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, en vertu des statuts, cette question relève de la juridiction provinciale. D'autre part, les principes en jeu dans cette enquête m'intéressent beaucoup. Comme le cas est étudié par une commission, je ne puis rien ajouter pour le moment.

## L'AGRICULTURE

### LES TOMATES—LA STABILISATION DES PRIX AU CANADA

**M. H. W. Danforth (Kent-Essex):** Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Comme les producteurs canadiens pourront dans quelques jours approvisionner le marché intérieur, en tomates de première qualité le ministre peut-il indiquer si le gouvernement va intervenir pour stabiliser les prix canadiens, anormalement bas en raison des importations massives de tomates à bon marché.

[M. McGrath.]

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Nous savons que les prix des tomates importées fluctuent beaucoup et nous examinons attentivement ce problème. Cependant, aujourd'hui, je n'annoncerai aucune mesure spéciale.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'ASILE AUX DÉSERTEURS EN CONTRAVENTION DES TRAITÉS D'ALLIANCE

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** Il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question en deux parties dont la première se lit ainsi:

> Y a-t-il dans les traités d'alliance collective signés par le Canada des dispositions lui interdisant de donner asile à des déserteurs ressortissants des pays alliés?

Et voici la seconde:

> Y a-t-il eu des discussions là-dessus entre les autorités américaines et canadiennes?

Je me demande si le ministre pourrait aujourd'hui fournir la réponse à ces questions.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Oui, monsieur l'Orateur. A la première partie de la question, je répondrai que la seule disposition pertinente dans les traités d'alliance collective signés par le Canada est celle que renferme l'accord sur le statut des forces armées dans le cadre de l'OTAN. Toutefois, l'application de l'accord se borne aux forces de l'OTAN en service officiel dans les pays hôtes, en l'occurrence le Canada. A la deuxième, je dois répondre qu'il n'y a pas eu dernièrement de discussions là-dessus entre les autorités des deux pays.

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### LA RÉVISION DES DÉPENSES PRIORITAIRES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Le ministre des Finances, qui est sans doute au courant des majorations substantielles d'impôts annoncées à la Chambre du Nouveau-Brunswick hier soir, notamment une surtaxe de 10 p. 100 et une augmentation de la taxe de vente dans bien des domaines, peut-il dire si, dans les circonstances, il envisagerait de revenir sur son refus de discuter de façon sensée des dépenses prioritaires, avec la province en cause et les autres?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Nous avons toujours été disposés à discuter priorités. Si l'honorable député veut dire qu'il

serait disposé à accorder des revenus supplémentaires à l'aide de rabattements fiscaux aux provinces, comme tout semble l'indiquer, serait-il tout aussi disposé à appuyer de nouvelles majorations des impôts fédéraux, étant donné qu'il est en faveur d'un budget équilibré?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Je suis certain qu'on a dû attirer l'attention du ministre sur les critiques très sévères de sa politique financière formulées dans le budget du gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui accuse le gouvernement fédéral de manquer d'esprit de suite, de ne pas vouloir coopérer...

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**L'hon. M. Benson:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Cette question figure à l'ordre du jour des conférences fédérales-provinciales, et c'est là que nous en discutons. J'ai entendu les mêmes critiques dans la bouche de l'honorable député, sans plus de justification.

## LES CÉRÉALES

L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL—LE RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PRIX

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Comme les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Industrie et du Commerce représentent le Canada à la réunion du comité de révision des prix de l'Arrangement international sur les céréales à Londres, le ministre peut-il maintenant faire rapport à la Chambre sur les progrès de cette réunion?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Non, monsieur l'Orateur, mais je m'attends de recevoir un rapport bientôt.

**M. Nystrom:** Le ministre pourrait-il nous dire quelles directives ont reçues les fonctionnaires canadiens au sujet des instances qu'ils doivent présenter à Londres?

**L'hon. M. Olson:** Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce le faisait observer l'autre jour, il s'agit d'une réunion régulière qui se tient de temps à autre pour réviser les prix et étudier d'autres questions touchant l'Arrangement. Il ne serait pas prudent, je pense, que nous rendions public tout entretien que les représentants auraient pu avoir avec leurs ministres.

[*Français*]

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

A PROPOS DE L'EXTRADITION DE HAL BANKS

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à la Chambre si, lors de sa visite à la Maison Blanche, les 23 et 24 mars, il parlera de l'extradition de Hal Banks des États-Unis au Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression qu'il y aura des choses un peu plus importantes à discuter avec le Président des États-Unis que le cas particulier de Hal Banks.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Ma question s'adresse au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Comme les derniers rapports en provenance de Washington indiquent que le gouvernement des États-Unis serait maintenant disposé à extrader Hal Banks si le gouvernement canadien faisait de nouveau la demande, l'honorable représentant nous dirait-il si le gouvernement a l'intention de le faire?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** La loi n'a pas changé depuis les élections, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Oh!

**L'hon. M. Hees:** L'hésitation du gouvernement à se mêler de cette affaire découle-t-elle d'une dette ou d'une obligation qu'il aurait envers M. Banks? Oui ou non?

**Des voix:** Oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

QUESTION RELATIVE À L'ORGANISATION DES LOISIRS

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, je désirais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social mais, en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre.

Étant donné que le ministre du Tourisme de la province de Québec a déclaré, le 13 mars, qu'une suggestion avait été faite au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en janvier dernier, au sujet du financement de l'organisation des loisirs et qu'il n'avait reçu aucune réponse, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si son gouvernement a pris une décision et, dans l'affirmative, nous la faire connaître?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je devrai prendre des renseignements et, quand le ministre sera à la Chambre, je le prierai de répondre.

[*Traduction*]

## LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS

### LA CORRESPONDANCE AVEC LA COMMONWEALTH TRUST

**M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour):** Cette question s'adresse au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Étant donné la vive inquiétude générale au sujet de la Commonwealth Trust, le ministre est-il disposé à proposer à la Société d'assurance-dépôts du Canada de mettre la correspondance échangée avec la Commonwealth Trust à la disposition d'une commission provinciale d'enquête judiciaire ou législative?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Je voudrais prendre l'affaire en délibéré et en parler au surintendant des assurances. Toutefois, je voudrais bien faire comprendre que la Société d'assurance-dépôts examine constamment l'affaire de la Commonwealth Trust. Toutefois, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a recommandé au gouvernement de la Colombie-Britannique de placer des fonds dans cette société.

## LA PÊCHE

### LES PHOQUES—LA RÉOUVERTURE DE LA CHASSE

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre des Pêcheries, a trait à des points qui ont été soulevés à la Chambre ces jours derniers. Le ministre a-t-il reçu ce matin une communication des représentants de ceux qui s'occupent de la chasse aux phoques, selon laquelle on trouve un grand nombre de phoques dans le golfe au nord de l'Île du Prince-Édouard? Si oui, le ministre va-t-il chercher à vérifier l'exactitude de ce renseignement et songer, si possible, à rouvrir la chasse jusqu'à ce qu'on ait atteint les contingents permis?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Une deuxième vérification a révélé que les phoques sont en petit nombre dans le golfe, à peu près le quart des années précédentes.

### LES PHOQUES—L'ACTIVITÉ DE NAVIRES ÉTRANGERS APRÈS LA FIN DE LA CHASSE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministère a-t-il sévi contre les cinq navires norvégiens aperçus dans les eaux territoriales du Canada, comme on l'a dit à la Chambre hier?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Quatre navires sont présentement immobilisés par les glaces dans nos eaux territoriales, mais il ne s'agit pas de chasseurs de phoques. Des phoquiers canadiens poursuivent leur activité dans la même région.

## LES TRANSPORTS

### LES ENTRETIENS AVEC L'ASSOCIATION DE LA ROUTE DE LA BAIE D'HUDSON

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable représentant a-t-il reçu de l'Association de la route de la baie d'Hudson une demande en vue de le rencontrer et voudrait-il indiquer la nature de sa réponse?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** J'ai effectivement reçu une demande de l'association et comme la substance de cette demande intéresse le ministre des Transports plutôt que moi-même, j'ai prié mon collègue de rencontrer les membres de l'association et il se propose de le faire bientôt. Cela n'exclut pas des entretiens que je pourrais avoir moi-même plus tard, cet été j'espère, et j'ai commencé à dresser des plans à cette fin. Cependant, le problème immédiat sera abordé par le ministre des Transports.

**M. Korchinski:** La décision du premier ministre se fonde-t-elle sur un rapport rédigé l'automne dernier pour le ministère des Transports à propos de la prolongation possible de la saison l'an prochain?

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur. Mon désir de voir des gens ne s'inspire pas de considérations de ce genre.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LE REMPLACEMENT DES TRAVAUX D'HIVER

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, puis-je adresser ma question au premier ministre? Elle a trait au chômage et aux instances de la Fédération canadienne des maires et des préfets. Le gouvernement a-t-il un autre programme à recommander pour remplacer celui des travaux d'hiver, qu'il a supprimé unilatéralement, en vue d'aider les municipalités à exécuter des travaux de premier établissement dans les domaines du logement et du contrôle de la pollution?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande au ministre de faire une déclaration, ce qui n'est pas admis à ce moment-ci.

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 12 mars, Votre Honneur a déclaré irrecevable une question semblable. On a reporté sa mise en délibération au 17 mars, à l'étape de l'ajournement. J'ai soulevé la question alors, mais n'ai pas reçu de réponse. Je l'ai soulevée de nouveau hier sous forme de question de privilège, mais on n'y a pas répondu non plus. Pourrais-je remettre la question une fois de plus au moment de l'ajournement, dans l'espoir qu'elle soit mise en délibération le plus tôt possible et que j'y reçoive alors une réponse satisfaisante?

**M. l'Orateur:** Le député n'a pas à s'inquiéter. On étudiera sa question avec soin. Elle sera inscrite à l'ordre des questions à être étudiées au moment de l'ajournement, et elle passera le plus tôt possible.

[*Français*]

## L'IMMIGRATION

LA SUBVENTION DES COURS D'ANGLAIS AUX OUVRIERS CANADIENS-FRANÇAIS

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que dans la région de Québec et de Montréal, les ouvriers immigrants sont subventionnés pour apprendre la langue anglaise, les Canadiens français de la même région peuvent-ils s'attendre à profiter des mêmes avantages prochainement?

**M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je vais répondre à cette question.

Je suis surpris qu'elle soit posée en ces termes, mais j'en prends note et le ministre y répondra lorsqu'il sera à la Chambre.

[*Traduction*]

## LA FONCTION PUBLIQUE

LES NÉGOCIATIONS SUR L'HORAIRE DU TRAVAIL

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Peut-il nous dire si, dans ses négociations avec l'Alliance de la fonction publique du Canada, le Conseil du Trésor demande l'entière liberté d'imposer à ses employés n'importe quel horaire de travail, voire la constitution d'équipes? En outre, le Conseil demande-t-il le droit de modifier unilatéralement les conditions de travail actuelles qui ne sont pas visées par contrat, sans avoir à les négocier?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait inscrire cette question au *Feuilleton.*

## LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES ENTRETIENS AVEC LE PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire si son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) ou lui-même ont eu des discussions avec le premier ministre de l'Alberta, M. Strom, actuellement en visite à Ottawa, au sujet de la situation très grave qui menace les producteurs de blé canadiens? Dans ce cas, qu'a-t-on décidé, si une décision a été prise?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je réponds par «oui» à la première partie de la question. Quant à la seconde, je ne crois pas qu'on ait à rendre publiques des conversations privées.

## LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LA RÉDUCTION RÉCIPROQUE DES EFFECTIFS MILITAIRES AVEC LES PAYS DU PACTE DE VARSOVIE

**M. Ed. Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il, avec ses fonctionnaires, étudié soigneusement ou, du moins, considéré la proposition faite hier soir par l'Union soviétique qui suggère que les pays du pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN réduisent leurs troupes?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'espère que cette nouvelle est exacte, car les puissances de l'OTAN ont fait des propositions similaires il y a bien des mois déjà.

## L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE LAITIÈRE DU GOUVERNEMENT

**M. H. A. Moore (Wetaskiwin):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme le congrès sur l'agriculture commence lundi, le ministre est-il prêt à annoncer cette semaine la politique laitière du gouvernement pour 1969-1970, afin qu'elle puisse être examinée au cours du congrès?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, la politique laitière

sera étudiée au congrès. En fait, on vient de distribuer un document sur l'industrie laitière, rédigé par le groupe d'étude. Toutefois, je ne puis vous promettre que les exigences précises de la campagne laitière de 1969-1970 puissent être divulguées lundi. Nous espérons qu'elles le seront avant le début de l'année, le 1er avril. Je tiens à faire remarquer que lorsque le congrès agricole examine ce genre de mesures il ne s'occupe pas des activités au jour le jour. Le congrès cherche plutôt à donner des lignes de conduite pour l'avenir.

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA PUBLICATION DE L'ÉTUDE SUR LES NEUF COMTÉS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

**M. H. Russell MacEwan (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de qui relèvera l'expansion économique régionale. A-t-il reçu une requête du ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse, aux fins de publier le rapport sur les neufs comtés de l'Est de la Nouvelle-Écosse? Si oui, quelle est sa décision à ce sujet?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** J'ai reçu une lettre dans ce sens, monsieur l'Orateur.

**M. MacEwan:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelle est la décision du ministre au sujet de la publication du rapport?

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu la lettre hier et j'ai dit que nous ne croyions pas, au ministère, devoir publier des rapports de ce genre. Nous consulterons le ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse à ce sujet. Si sa réponse est affirmative, nous prendrons une décision définitive là-dessus.

## AIR CANADA

L'AMÉLIORATION DES REPAS

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Voudrait-il faire enquête sur les activités d'Air Canada, en vue d'améliorer la qualité des repas servis à bord des avions?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[*Français*]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, comme j'ai attendu depuis le début pour poser ma question, mon impatience me l'a fait oublier.

[L'hon. M. Olson.]

## LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

A PROPOS DE LA DÉCLARATION D'UN ADJOINT

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire s'il est d'accord avec l'un de ses premiers lieutenants, M. Pierre Levasseur, qui est en charge de l'établissement des bureaux régionaux d'information?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question n'est pas recevable telle que posée. L'honorable député sait qu'il ne peut demander si un ministre est d'accord avec une déclaration, une expression ou une opinion d'un fonctionnaire.

**M. Rondeau:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Je pense qu'une certaine déclaration faite par l'un des principaux lieutenants du très honorable premier ministre constituait une insulte à l'endroit de tous les honorables députés. Au fait, il a déclaré que 90 p. 100 du travail des députés pourrait être accompli par des «business machines» et je voudrais savoir si le très honorable premier ministre approuve cette déclaration.

**M. l'Orateur:** La question de l'honorable député pourrait peut-être constituer une question de privilège, mais je ne crois pas que la question puisse être posée à ce moment-ci, compte tenu des dispositions du Règlement de la Chambre.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Sur la même question...

**M. l'Orateur:** Le très honorable premier ministre pose-t-il la question de privilège?

**Le très hon. M. Trudeau:** C'est qu'on a invoqué le Règlement, monsieur l'Orateur. Si vous n'acceptez pas que l'on poursuive la discussion, je m'en remets à votre jugement, mais je voudrais corriger...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai signalé à l'honorable député de Shefford que la question, telle qu'elle a été posée, n'était pas recevable.

[*Traduction*]

## L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au futur ministre de l'Expansion économique régionale, ministre actuel des Forêts et du Développement rural. A-t-il donné suite aux recommandations ultimes de l'Office d'expansion économique de la région atlantique qui ne voudrait pas que les programmes actuels, y compris ceux des voies routières, soient peu à peu paralysés cette année pendant que le nouveau ministère se mettra en marche?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Forêts et du Développement rural):** Monsieur l'Orateur, il s'agit de sujets que nous sommes actuellement en train d'étudier et, dès que le nouveau ministère sera créé, nous prendrons des décisions à ce sujet.

[*Traduction*]

**M. David MacDonald (Egmont):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministère publiera-t-il aussi tous les nouveaux projets qu'il a élaborés pour divers secteurs de responsabilité, d'après les recommandations de l'Office d'expansion de la région atlantique afin que l'on puisse évaluer comme il convient le travail du nouveau ministère?

[*Français*]

**L'hon. Jean Marchand:** Monsieur l'Orateur, ces projets ont déjà été portés à la connaissance du Ministère. Nous allons les étudier et nous déciderons ce qu'il convient d'en faire, dès que le ministère sera créé.

[*Traduction*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ANGUILLA—L'ATTITUDE DU CANADA ENVERS L'INTERVENTION BRITANNIQUE

**M. Paul Yewchuk (Athabaska):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Me dira-t-il maintenant, ou plus tard à l'appel des motions, quelle attitude a adoptée le Canada au sujet de l'invasion manifeste de l'île d'Anguilla par la Grande-Bretagne?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons adopté aucune attitude.

**L'hon. M. Stanfield:** C'est l'attitude habituelle.

**L'hon. M. Benson:** L'attitude habituelle de l'opposition.

## LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL (SÉCURITÉ)

LA PROMULGATION DES RÈGLEMENTS POUR LES CHEMINS DE FER

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Jeudi dernier je lui ai demandé s'il pouvait me dire à quelle date on promulguerait les règlements concernant l'industrie des chemins de fer, établis en vertu du Code canadien du travail (sécurité). Comme il n'a pas pu me répondre lundi j'ose croire qu'il peut le faire aujourd'hui.

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'ignore si la réponse satisfera le député. A la suite de sa question, j'ai demandé au ministère de me fournir un rapport complet. Il est tellement complet qu'il a sept pages et pour en donner lecture je devrais avoir le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions. Je puis assurer au député que des progrès rapides sont réalisés dans ce domaine. J'ai demandé à mes fonctionnaires d'envisager l'éventualité d'accroître le personnel pour nous permettre d'accélérer les choses. Nous prévoyons que tous les règlements du Code seront édictés d'ici un an.

[*Français*]

## LES FAILLITES

ON SUGGÈRE D'ÉTABLIR UN RÉGIME D'ASSURANCE À FRAIS PARTAGÉS

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, je désire poser au ministre de la Consommation et des Corporations une question dont je lui ai donné préavis.

Vu que l'augmentation considérable du nombre des faillites dans le secteur commercial entraîne également bon nombre de faillites dans l'industrie, particulièrement la petite et la moyenne, le ministre songerait-il à établir un régime d'assurance à frais partagés semblable à celui de l'assurance-récolte—dans le cas des cultivateurs—pour la protection de l'industrie et celle des gouvernements?

[*Traduction*]

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Non, monsieur l'Orateur. Un comité consultatif spécial étudie présentement les dispositions de la loi sur la faillite. Je compte recevoir son rapport cette année, après quoi nous présenterons un texte refondu de cette loi. Je doute que le comité recommande la création d'un régime d'assurance-créance semblable à l'assurance-récolte.

## LA PÊCHE

LES PHOQUES—LES RAISONS DE L'ANNULATION DE LA CHASSE

**M. David MacDonald (Egmont):** J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Pêcheries. Étant donné les opinions apparemment fort divergentes quant au nombre réel des phoques dans la région septentrionale avoisinant l'Île du Prince-Édouard et la perte que subissent les pêcheurs de la région, le ministre serait-il disposé à faire part à la Chambre demain des raisons exactes de l'annulation de la chasse? Pourrait-il aussi l'informer du nombre réel des phoques dans cette région?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de communiquer avec l'honorable député à ce propos.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ma question découle d'une réponse que j'ai reçue aujourd'hui du ministre des Pêcheries et qui est semblable à une réponse qu'il a donnée à une question hier. Elle diffère tout à fait d'une réponse fournie par son secrétaire parlementaire à la Chambre le lundi 17 mars, et qui figure à la page 6687 du hansard. Elle diffère en outre tout à fait des renseignements que j'ai reçus de capitaines qui se livrent à la chasse aux phoques au large du Labrador. Selon la coutume de la Chambre, monsieur l'Orateur, je crois que le ministre doit fournir une explication, autrement on pourrait l'accuser d'induire la Chambre en erreur.

**M. MacDonald:** En ce qui concerne le rappel au Règlement invoqué par le député de Sait-Jean-Est, l'une des difficultés est que de nombreux renseignements ont été communiqués à des moments différents à diverses personnes à l'extérieur de la Chambre, ce qui a créé beaucoup de confusion. Il importe que la Chambre obtienne une déclaration complète en tout point du ministre demain.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

#### L'AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

La Chambre, réunie en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude interrompue le jeudi 13 mars du bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le président:** La Chambre se forme de nouveau en comité plénier et reprend l'étude du bill C-173. Lorsque le débat a été ajourné le 14 mars au matin, l'article 54 avait été mis en délibération. Les articles 20 à 40 et 55 à 70 avaient été réservés. L'article 54 est-il adopté?

Sur l'article 54—*Définitions.*

**M. Rynard:** Monsieur le président, je voudrais commenter cet article. Les découvertes et leur mise en œuvre dans le domaine de la technologie pratique ont permis d'immenses progrès quant au bien-être et aux normes de vie dans tous les pays industrialisés. On reconnaît de plus en plus que l'avancement des connaissances et de la technologie influe sur la croissance économique et sur le taux d'accroissement de la productivité.

Quels facteurs déterminent le processus économique? Une idée première est d'abord traduite dans les faits; de là dérive l'invention qui postule un instrument. Enfin c'est la production, étape ultime. Jusqu'aux années 20, il se faisait peu de recherches ou de découvertes au Canada. Le premier événement majeur fut la découverte de l'insuline par les docteurs Banting et Best, dont les Canadiens peuvent être fiers. J'en parle pour faire ressortir un fait fondamental. Nos universités et nos écoles canadiennes sont parfaitement capables d'occuper la place qui leur revient dans le domaine des recherches. Certains contestent la sagesse de cette assertion ou seraient tentés de faire effectuer nos recherches à l'étranger. Je pense au bill sur les médicaments que nous avons étudié et où s'offrent de nombreuses possibilités de faire effectuer une foule de recherches à l'étranger. On n'a qu'à se reporter aux 25 dernières années pour se rendre compte de la quantité de médicaments mis au point. On se souvient d'une autre découverte canadienne, celle de l'extrait de parthyroïde par le Dr Collip. Ces découvertes médicales faites grâce à la recherche ont brillamment illustré ces années.

Certaines gens estiment que la recherche est trop coûteuse pour un pays tel que le Canada. Je voudrais leur signaler que le secteur de la recherche, qui est parti de rien, dépense maintenant environ 12 millions par année. Nous consacrons 2 millions ou plus à notre recherche médicale. Les chercheurs donnent de nombreux cours dans nos universités. En l'absence de possibilités de recherche, les universités seraient alors tout simplement incapables d'obtenir des professeurs. Les professeurs habiles et compétents ne s'intéressent pas seulement à l'enseignement.

• (3.10 p.m.)

Il est reconnu que notre voisin du Sud d'où viennent la plupart de nos concurrents dans la fabrication compte presque le double de nos diplômés universitaires dans pour ainsi dire tous les domaines. Tant que cela durera nous demeurerons des porteurs d'eau et des scieurs de bois. Nous devons mettre au point et encourager la recherche. Celle-ci engendre de meilleures conditions économiques. N'oublions pas les excellents résultats qu'a produits

la recherche au Canada. Pensons aux nouveaux médicaments découverts au Canada et aux vies épargnées par la recherche. L'économie s'y rattache.

Il y a encore une vingtaine d'années, 30 p. 100 environ des gens qui attrapaient la pneumonie en mouraient. Bon nombre avaient de 25 à 40 ans. Ceux d'entre nous qui pratiquaient la médecine à l'époque se souviendront des longs jours d'attente auxquels il fallait nous astreindre, huit, neuf ou dix jours avant la crise précédant la convalescence. Mais même si le malade se rétablissait du pus demeurait parfois dans ses poumons et il fallait lui faire subir la résection d'une côte et drainer le pus. Aujourd'hui, le taux des mortalités dues à la pneumonie est tombé de 30 p. 100 à 5 p. 100 et le taux de morbidité a même fléchi davantage. En quelques jours, un malade peut retourner au travail ou à ses propres affaires, sans recourir à l'assistance sociale. Les répercussions économiques sont évidentes. Il y a lieu d'en tenir compte. Il ne faudrait pas économiser les sous et prodiguer les dollars.

Notre futur développement économique dépendra en grande partie de la mise au point de médicaments miracle non seulement dans le domaine du cancer, où le taux de mortalité est de un sur sept cancéreux, mais aussi dans celui de la science des virus. Il faut aussi tenir compte des pertes économiques qu'occasionnent les maladies mentales. L'autre jour encore, une sommité médicale déclarait qu'au Canada, 50 p. 100 des habitants souffrent dans une certaine mesure de troubles mentaux.

Faute d'écoles de médecine et d'instituts de recherche, nous sommes aux prises avec une pénurie de personnel médical. J'ai le sentiment que le Parlement est devenu insensible à ce problème et même certaines personnes qui travaillent dans les écoles de médecine. Des gens qui meurent au Canada à l'heure actuelle auraient la vie sauve s'ils pouvaient obtenir les soins médicaux nécessaires. Je vais pousser mon raisonnement plus loin là-dessus, tout en signalant que ma critique est dénuée de parti pris. Le gouvernement actuel a adopté le régime d'assurance frais médicaux sans consulter suffisamment le personnel médical d'un bout à l'autre du pays.

J'ai ici un court rapport de l'Association médicale canadienne dans lequel on déclare:

A la suite de notre réunion annuelle de juin, notre président a écrit au ministre de la Santé pour lui demander que les propositions fédérales soient assouplies afin d'accorder aux gouvernements provinciaux plus de latitude quant au rôle des régimes d'assurance privés. Nous avons aussi demandé au ministre de repenser l'exigence relative à la protection universelle dans son programme proposé ...

Lorsque la loi a été annoncée le 12 juillet, une réunion de nos représentants de division a été organisée et nous avons fait parvenir un résumé de nos commentaires sur le bill à notre comité exécutif, aux diverses divisions de l'AMC, au ministre de la Santé et à son sous-ministre. Le fait que certains articles du bill étaient ambigus et demandaient à être explicités nous inquiétait. Par ailleurs, à la suite d'une réunion avec le sous-ministre, nos représentants avaient pu se rendre compte que les méthodes administratives du gouvernement étaient beaucoup plus rigides que nous ne le pensions.

La loi a été adoptée sans amendement significatif ... Le 10 novembre, notre président écrivait la lettre suivante à l'honorable Mitchell Sharp, ministre des Finances d'alors:

«Nous savons que vous devez rencontrer la semaine prochaine les trésoriers provinciaux et que les aspects financiers du programme d'assurance frais médicaux proposé seront probablement un des sujets de discussion. Nos divisions provinciales nous ont informés des problèmes économiques que rencontrent leurs gouvernements pour le financement d'une entreprise d'une telle envergure, compte tenu de leurs autres priorités urgentes.»

L'Association médicale canadienne a fait certaines propositions. Le ministre les connaît aussi bien que moi, monsieur le président; l'une d'elles consistait à proposer que le régime d'assistance publique du Canada soit utilisé aux fins de procurer à certains de ces gens...

**L'hon. M. Munro:** Monsieur le président, puis-je poser une question au député? D'abord, au sujet de l'assurance-frais médicaux, je voudrais obtenir une décision de la présidence. J'ignore si cette question a un rapport avec le Conseil de recherches médicales, mais si vous jugez que ma question est recevable et pertinente, je la poserai au député.

**M. le président:** Cela dépend du comité. A mon avis, on ne devrait pas discuter de l'assurance-frais médicaux à l'occasion du débat sur la Partie VIII du bill, concernant le Conseil de recherches médicales; par ailleurs, on est convenu que pour le premier point de chaque article on permettrait un débat très large, ce qui à mon avis place la présidence dans une situation assez difficile. Je proposerais que nous évitions de parler de l'assurance-frais médicaux, mais si le comité insiste, ce sera difficile.

**M. Aiken:** Au sujet du rappel au Règlement fait par le ministre, monsieur le président, je pense que le député avait seulement abordé la question de l'assurance-frais médicaux dans la mesure où elle se rapporte au CRM. Je ne pense pas qu'il ait voulu entreprendre un débat sur ce programme, mais je crois qu'il pourrait au moins l'évoquer.

**M. le président:** Ce serait là un compromis raisonnable.

**L'hon. M. Munro:** Alors, puis-je poser une question à l'honorable député? Je sais qu'il est versé dans ces choses. Quand il a parlé de

l'assurance frais médicaux il a, sauf erreur, posé des questions révélant qu'il voudrait en étendre la portée, et son parti a appuyé la mesure quand elle a été présentée à la Chambre. Si ma question n'est pas antiréglementaire, peut-il me dire s'il appuie le principe de l'assurance frais médicaux. Ai-je tort de le croire?

**M. Rynard:** Monsieur le président, je suis ravi d'entendre le ministre parler comme il le fait, car il en fait mention dans son discours, à Hamilton, si je me souviens bien. Il sait ce qu'il veut, à ce propos, aussi bien que moi. Il sait aussi où je veux en venir. Pour en revenir à ce que je disais, on voulait, au titre de la loi sur l'assistance publique du Canada, verser les primes pour les 28 ou 30 p. 100 de la population qui ont beaucoup de difficulté à payer leurs soins médicaux. Voici ce qu'en pense l'Association médicale canadienne:

Les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont fait montre de réalisme en adoptant une méthode pratique d'application de l'assurance frais médicaux.

● (3.20 p.m.)

Ensuite:

En avril 1968 M. Trudeau est devenu chef du parti libéral et depuis ce moment-là il a très peu parlé de l'assurance frais médicaux. Pendant la campagne électorale il avait déclaré que «l'assurance frais médicaux était la loi du pays».

On lit plus loin:

Le 1er juillet 1968, deux provinces—la Colombie-Britannique et Terre-Neuve—ont accepté de participer au programme d'assurance frais médicaux. Huit provinces se sont abstenues. Quatre d'entre elles ont fait savoir qu'elles mettraient en œuvre des programmes d'assurance frais médicaux en 1969 mais les quatre autres—dont les deux provinces les plus peuplées, l'Ontario et le Québec—n'ont pris aucun engagement. Les premiers ministres et les ministres des Finances de ces deux provinces ont fait savoir à plusieurs reprises que l'assurance frais médicaux se trouve au bas de leur liste de priorités.

Ils n'ont pas les moyens.

Voici ce qu'ils déclarent:

Nous n'avons jamais réussi à rencontrer le premier ministre pour discuter avec lui des questions essentielles de politique ...

Ce sont les gens avec lesquels le gouvernement doit œuvrer. Ce sont eux qui assureront le succès de l'assurance frais médicaux. A mon sens des problèmes se poseront malgré tous les efforts que le personnel chargé de son application fera pour en assurer le succès mais, néanmoins, la collaboration de ce groupe est essentielle. Ils disent n'avoir jamais pu rencontrer le premier ministre. Mais aussi:

Ces dernières semaines, les déclarations parues dans les journaux et attribuées aux chefs des gouvernements fédéral et provinciaux et aux dirigeants du monde des affaires au sujet des frais des services d'assurance médicale, ont énormément préoccupé notre association. Nous estimons qu'il est

[L'hon. M. Munro.]

temps que l'Association médicale canadienne discute des problèmes et des solutions de l'assurance frais médicaux avec vous et vos ministres.

Nous aimerions réfuter certaines déclarations publiques, comme celle-ci par exemple de votre ministre des Finances: «L'assurance frais médicaux s'impose car l'entreprise privée, qui est la mieux placée pour rendre service au pays dans tant de domaines, n'offre pas de couverture complète des risques à des prix raisonnables pour l'ensemble de la population». Le ministre a également sous-entendu que l'augmentation des frais des soins médicaux était due surtout à la hausse des honoraires des médecins.

Il y a de multiples causes au coût croissant de l'assurance-maladie, dont la principale est l'utilisation plus grande des services médicaux, attribuable pour une large part à la population, mais dans une certaine mesure aux membres de la profession médicale. On en a eu la preuve au Royaume-Uni et en Saskatchewan. D'autre part, les hausses des honoraires de médecins n'ont pas été plus considérables que les relèvements de salaires des autres Canadiens.

Nous aimerions également signaler les problèmes qui se posent pour assurer des soins médicaux aux Canadiens, dans le cadre du programme universel préconisé par votre gouvernement, alors que le nombre actuel des médecins débordés ...

Je tiens à ce que le ministre prenne bien note de ceci.

... alors que le nombre actuel des médecins débordés demeurera stationnaire pendant quelque temps. Ce serait beaucoup moins onéreux et plus logique de prêter assistance aux gens qui ne bénéficient pas actuellement de l'assurance frais médicaux, à cause d'un manque d'argent ou pour toute autre raison.

J'espère que vous nous fournirez bientôt l'occasion de nous entretenir avec vous et vos ministres intéressés en la matière, pour que notre Association puisse vous signaler les difficultés qu'il y a à assurer des soins médicaux à la population canadienne, et quelques solutions pratiques au sujet de votre programme d'assurance frais médicaux.

**L'hon. M. Munro:** Très bien; vous avez dit ce que vous vouliez dire.

**M. Rynard:** Je poursuis:

Nous n'avons rien reçu jusqu'ici qui puisse nous faire croire que le premier ministre a l'intention de s'entretenir avec nous.

Ce n'est pas un ancien document que je vous lis là; il porte la date du 8 mars 1969.

Nous estimons qu'en cherchant à le rencontrer, lui et les principaux membres de son cabinet, nous faisons une demande raisonnable. Ce sont eux qui collectivement établissent la politique du gouvernement sur une foule de questions d'extrême importance pour la profession—personnel, allocation des fonds aux hôpitaux, recherche médicale ...

Nous voici rendus à la recherche médicale.

**L'hon. M. Munro:** Vous avez fini par y arriver.

**M. Rynard:** Je poursuis:

... En tant que porte-parole de la médecine organisée au Canada, nous estimons qu'il est de notre devoir de présenter au premier ministre et à son cabinet les vues de la profession sur ces questions importantes.

Le premier ministre du pays a refusé catégoriquement de rencontrer les hommes qui travailleront dans le cadre du régime d'assurance frais médicaux. Même le ministre est d'accord. Il sourit.

J'ajouterais avoir lu avec beaucoup d'intérêt le discours du ministre l'autre soir à Hamilton. Même s'il débutait par un mythe, certains points étaient importants, et méritent d'être relevés; mais il contenait aussi des erreurs. Ainsi, il a parlé des 1,200—sauf erreur, c'est le chiffre qu'il a donné; si je me trompe, qu'il me corrige—docteurs immigrés. Il a préféré ne pas dire, cependant, combien de ces médecins sont autorisés à pratiquer au Canada. Il n'a pas mentionné non plus combien d'entre eux ont toutes les qualités requises pour pouvoir pratiquer au Canada. C'est ce que le ministre fédéral a oublié de mentionner. Il a oublié de nous dire combien de ces médecins sont entrés dans le corps médical canadien.

Je voudrais également demander au ministre s'il trouve juste que nous formions les deux tiers seulement du nombre de médecins nécessaires pour soigner les Canadiens. Est-il juste que nous fassions venir des médecins de pays économiquement faibles. Je voudrais qu'il réponde à cette question, car c'est un point qui me tracasse vraiment. Pourquoi devrions-nous attirer les médecins de pays comme l'Inde et le Pakistan, où le niveau de vie est si bas; en Inde par exemple, il n'y a qu'un médecin pour 7,000 habitants, si je ne me trompe.

Je crois que nos facultés de médecine sont parmi les meilleures du monde. Nous ne le cédons à aucun pays sous ce rapport, je pense. Le niveau des écoles médicales aux États-Unis est très élevé, je l'admets, mais je crois que le nôtre est exceptionnel. Si nous devons admettre des étudiants d'autres pays, qui n'ont pas les qualifications nécessaires, puis les laisser pratiquer sans contrôle, pensons à ce qu'il adviendra de la qualité de la médecine au pays et à ce qui en résultera. Ce sont des questions auxquelles je voudrais obtenir une réponse.

Le ministre a poursuivi en déclarant, et je suis tout à fait d'accord avec lui, que la spécialisation s'est intensifiée rapidement. C'est une déclaration excellente, car elle reflète la situation réelle. Lors de la deuxième guerre mondiale, je crois, le pourcentage des spécialistes était de 20 p. 100. Sauf erreur, le ministre a déclaré, dans son discours à Hamilton, que le taux de ceux qui choisissent de se spécialiser était passé à 50 p. 100. Il a aussi parlé des superspécialistes et ainsi de suite. J'ose espérer que le ministre verra les ministres provinciaux de la Santé et les représentants des facultés de médecine, afin que l'on puisse mettre carte sur table. S'il est vrai que nous sommes encombrés de spécialistes, quelqu'un devrait le dire et proposer des mesures, car ce sont les Canadiens, somme toute, qui paient la plus grande partie de la note des facultés de médecine. J'en conviens, mais je crois également que le ministre devrait rencontrer les fonctionnaires compétents et reconnaître que les soins médicaux posent un problème et qu'il faut y faire face.

**M. le président:** A l'ordre, je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. le président:** Le comité autorise-t-il le député à poursuivre?

**Des voix:** D'accord.

**M. Munro:** Puis-je demander, au député de parler quelques minutes du Conseil de recherches médicales?

• (3.30 p.m.)

**M. Rynard:** Merci, monsieur le président. Le nœud même de la question est là, et c'est en ce sens que je veux terminer mes remarques. C'est la recherche médicale et le travail dans des domaines connexes qui forment les médecins. Le ministre a approuvé une réduction de la Caisse d'aide à la santé qui permet d'assurer en partie la formation des médecins dont nous avons tellement besoin.

J'ai commencé mon discours en parlant du produit fini, et c'est ce que fait la recherche médicale pour ce qui est de la formation des médecins. Le ministre et le gouvernement ont dit, en fait, que nous avons assez de médecins. Ce doit être leur opinion, ou ils n'auraient pas introduit l'assurance frais médicaux.

Je siégeais à la Chambre, lorsque nous avons créé la caisse de recherche médicale. Nous nous proposions alors de fournir une assistance dans tout le pays. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles était à la Chambre à ce moment-là et je me souviens de l'avoir entendu dire que cette caisse d'aide à la santé faciliterait la formation de médecins. C'était une mesure réclamée par le rapport de la Commission Hall. Nous ne formons pas suffisamment de médecins et nous n'en avons

pas assez, en dépit de ce que le ministre peut dire. Évidemment, il n'a pas eu d'entretiens avec les membres de l'Association médicale canadienne, car ils savent fort bien que nous n'avons pas assez de médecins. Comparez les résultats avec des pays comme la Suède, les États-Unis, l'URSS, etc.

Bien des gens meurent, je le répète, pour n'avoir pu obtenir les soins médicaux voulus. On a beaucoup parlé des services paramédicaux. Que le ministre veuille conserver un programme dans la même veine, je m'en réjouis. Il en a parlé à Hamilton récemment, et je suis sûr que lui et moi sommes du même avis: le Canada a besoin de plus de médecins.

Aucun succédané ne saurait remplacer un médecin compétent. Aucun médecin immigrant, même s'il a reçu la meilleure formation, ne saurait satisfaire du jour au lendemain aux normes élevées que nous nous sommes fixées. Ces médecins n'ont pas la formation que dispensent nos centres médicaux, ni l'expérience qu'ils pourraient y acquérir. Les Canadiens ont droit aux meilleurs soins médicaux possibles. Tout régime d'assurance frais médicaux qui ne garantirait pas aux gens les soins médicaux auxquels leurs contributions leur donnent droit constituerait une supercherie de la pire espèce. Aucune université dotée d'une faculté de médecine n'ignore qu'il y a actuellement pénurie de médecins au Canada. Toutes constatent cette carence.

On a réduit les fonds de la Caisse d'aide à la santé de 37 millions. La diminution a été de $12.5 millions sur les sommes dépensées en Ontario seulement. Les immeubles sont inachevés, les projets abandonnés et la construction s'est presque arrêtée parce que le gouvernement ne veut pas affecter les fonds, comme il l'avait projeté, à la recherche médicale et à la formation du personnel enseignant des facultés de médecine, en vue de fournir la main-d'œuvre médicale nécessaire au succès du régime d'assurance frais médicaux.

**M. Skoberg:** Le député me permet-il une question? Est-il d'avis en ce moment qu'il y a pénurie de médecins en Saskatchewan?

**M. Rynard:** Je pense que le Canada entier manque de médecins. C'est vrai dans presque toutes les provinces.

**M. Skoberg:** Le député répondrait-il à la question spécifique sur la Saskatchewan, qui a instauré le premier programme complet d'assurance frais médicaux en Amérique du Nord?

[M. Rynard.]

**M. Rynard:** Monsieur le président, je parlais du Canada dans son ensemble. Je ne prétends pas connaître la situation dans la province de la Saskatchewan. On ne doit pas s'attendre à ce que je la connaisse ou que je sache s'il y a trois médecins ou un seul à Estevan. Je parlais de la situation générale au Canada. C'est possible qu'il y ait pénurie de médecins en Saskatchewan. Je signalerai au député que, si mes souvenirs sont exacts, la moitié des médecins de la Saskatchewan ne sont pas nés au Canada. S'il y a pénurie dans cette province, peut-être en est-ce l'explication.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, fait intéressant, le représentant de l'opposition officielle qui vient de parler et qui avait ouvert le débat, le député de Simcoe-Nord, au lieu de traiter du Conseil de recherches médicales et des problèmes de la recherche médicale au pays, a parlé de l'assurance frais médicaux. Le comité n'est pas saisi de cette question aujourd'hui. Je n'ai pas l'intention de passer mon temps à parler des divergences d'opinions que j'ai avec le député sur ce sujet. J'aimerais faire un ou deux brefs commentaires sur la question particulière soulevée par le député, car je m'y intéresse personnellement. Je pense aux médecins immigrants.

Le député nous a dit qu'il y en avait 1,500 au Canada. Il a insinué que leur formation et leurs qualifications étaient inférieures à celles des médecins qui ont obtenu leur diplôme au Canada. Je ne suis pas expert en la matière, mais il demeure que la majorité de ces médecins travaillent très fort dans des hôpitaux canadiens et fournissent un excellent service. Bien des hôpitaux, dans des centres urbains comme Montréal, Toronto, Vancouver et Winnipeg, ne pourraient fonctionner aussi efficacement et assurer tous ces services sans ces 1,500 médecins immigrants.

Les remarques du député de Simcoe-Nord ne rendent pas service à ces médecins et à ces hôpitaux. Il devrait savoir que ce n'est pas le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social qui décide si ces médecins ont reçu la formation et acquis la compétence voulues pour pratiquer dans une province particulière. La décision appartient au Collège des médecins et des chirurgiens de chaque province. Celui de l'Ontario est très exigeant. Comme je l'ai dit en dehors de la Chambre, non seulement ce collège s'est-il montré exigeant, à mon avis, mais il a aussi manifesté du parti pris.

J'aimerais parler du sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui: la recherche médicale, et, à ce chapitre, celle du Conseil de recherches médicales. Le bill accorde au Conseil beaucoup plus d'indépendance qu'il n'en avait jusqu'ici, et rend permanent le changement que nous avions effectué l'an dernier, c'est-à-dire que le Conseil de recherches médicales fait rapport et rend compte au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social plutôt qu'au Conseil de recherches scientifiques et industrielles.

Les membres de notre parti soutiennent depuis des années non seulement que nous dépensons trop peu pour la recherche scientifique sous toutes ses formes, mais encore que nous commettons une erreur essentielle en n'instituant pas un régime de priorités. Je veux consacrer du temps à nos faiblesses dans le domaine de la recherche médicale; elles sont dues au gouvernement, au cabinet et au Parlement lui-même, car le gouvernement doit lui rendre compte.

Le secrétaire du Conseil du Trésor déclarait dernièrement au comité sénatorial de la politique scientifique que le montant affecté à la recherche scientifique et aux autres domaines scientifiques était insuffisant. Je suis de son avis, je pense. Nous avons eu, ces dernières années, le programme de recherche sur la haute altitude à l'université McGill. A l'origine, ce programme était subventionné en partie par le gouvernement fédéral puis ces fonds ont été complètement supprimés. Le programme a été transféré aux États-Unis où il a sensiblement plus d'argent à sa disposition qu'il n'en recevait au Canada d'où que ce fût. Il semble poursuivre une brillante carrière.

• (3.40 p.m.)

Il y avait la proposition de construire un observatoire en Colombie-Britannique. Tout d'un coup, le programme a été rayé. Il y avait la proposition de construire un générateur de flux neutroniques intenses, le projet ING. Je sais qu'il a été l'objet de controverses dans les milieux scientifiques mais il avait été recommandé par le gouvernement. Le voilà tout d'un coup éliminé. A-t-on demandé aux milieux scientifiques de l'apprécier par comparaison avec d'autres du même genre? Aucun rapport, ni dans les milieux scientifiques ni au Parlement ne semble l'indiquer.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé, il y a quelque temps, que le Canada se lançait dans une vaste étude océanographique dont le coût serait assez élevé. J'ai dit alors, et je le répète, que c'est sans doute un programme de recherche très valable. Mais que vaut-il de plus que ceux qu'on a rejetés? Nous n'en savons rien. Personne n'a été chargé d'évaluer ces projets. Personne n'a reçu la tâche d'établir un système de priorités. Je le dis au ministre et au gouvernement, demander au Conseil de recherches médicales de faire rapport au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, alors que d'autres projets dépendent du président du Conseil privé, est une mesure rétrograde.

Je voudrais traiter du problème de la recherche médicale. Le président du Conseil privé connaît mieux que moi, j'en suis sûr, le nombre d'études techniques détaillées qu'ont entreprises les diverses commissions royales et les comités spéciaux qui ont fait rapport au gouvernement. Je songe aux travaux de la Commission royale sur les services de santé, au rapport Farquharson. Nous avons eu, au début de 1966, un rapport rédigé par Wood, Gundy & Company Limited et appuyé par plus d'une centaine de nos plus éminents chercheurs médicaux, par les doyens de facultés de médecine et les directeurs des divers départements des écoles de médecine de tout le pays. Tous ont souligné la nette insuffisance d'argent et d'efforts dans ce domaine.

Permettez-moi de vous lire une ou deux phrases du rapport Wood-Gundy. Le ministre trouvera le passage en question à la page 4 du rapport:

> Bien que l'aide financière ait augmenté, la recherche médicale n'est pas suffisante au Canada de nos jours. Comme l'a signalé la Commission royale d'enquête sur les services de santé: «les fonds disponibles sont loin d'atteindre les montants nécessaires à la recherche».

Nous nous dirigions dans la bonne voie jusqu'à cette année. Nous avons augmenté, ces dernières années, le montant mis à la disposition du Conseil de recherches médicales, et réparti entre les divers projets de recherche médicale au pays. Nous avons augmenté le montant de 30 p. 100 par année, augmentation très appréciable. Mais le résultat n'est pas aussi bon qu'il le paraît car, tandis que les fonds octroyés au Conseil de recherches médicales ont augmenté de 30 p. 100 par année, d'autres fonds de recherche, accordés jusque-là par l'entremise du Conseil de recherches de la défense et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ont diminué.

Des experts dans le domaine de la recherche médicale m'ont dit que si l'augmentation de 30 p. 100 par an avait continué à être versée, d'ici trois ou quatre ans notre pays aurait probablement disposé à peu près du montant nécessaire. Mais que constatons-nous

cette année? Au lieu d'être augmenté de 30 p. 100 comme ces dernières années, le montant a été réduit à 14 p. 100. L'année dernière le Conseil de recherches médicales a touché 20 millions de dollars, cette année il en recevra seulement 31 millions.

Si on a décidé de réduire le montant de l'augmentation, ce n'est pas parce que la communauté scientifique, les gens au courant des besoins de la recherche médicale, ont fait savoir au gouvernement qu'ils étaient parvenus au palier qu'il fallait où les besoins des gens qui s'adonnent à la recherche médicale utile étaient satisfaits; non, la décision a été prise pour de vulgaires raisons d'ordre purement budgétaire parce que le gouvernement a décidé d'endiguer ses dépenses.

Les fonds destinés à la recherche que les États-Unis mettent en grande quantité à la disposition de presque toutes les écoles de médecine du Canada aux fins de recherches médicales, sont réduits au point où très bientôt ils n'existeront presque plus. Nous réduisons radicalement les augmentations qu'on avait manifestement décidé d'accorder.

J'ai appris ce matin d'un des chercheurs d'élite dans le domaine médical, à l'Université McGill, que cette année le Conseil de recherches médicales n'approuve que 55 p. 100 des demandes de subventions à la recherche qu'il reçoit. Je ne dis pas que l'on rejette complètement 45 p. 100 des demandes mais on en réduit énormément le montant. C'est une situation désastreuse qui encourage les personnes qualifiées, formées dans notre pays à grand frais, à quitter le Canada pour les États-Unis où la recherche médicale dispose de fonds supérieurs de 400 à 500 p. 100 à ceux du Canada.

Je puis et je vais consigner au compte rendu d'aujourd'hui certaines des conclusions du rapport Wood et Gundy, dont j'ai déjà parlé. Mais je tiens d'abord à donner au ministre trois exemples de ce que signifie cette réduction des fonds destinés à la recherche. On m'en a informé ce matin au cours de trois appels téléphoniques. Si j'avais gardé la ligne pendant deux heures de plus et appelé les écoles de médecine d'un bout à l'autre du pays, j'aurais pu certainement donner, non pas trois mais 300 exemples semblables. Je voudrais consigner au compte rendu certaines des choses qu'on m'a dites ce matin.

Je songe au département de pharmacologie de l'Université McGill et au professeur Lowenthal, l'un des principaux experts en matière d'anticoagulants. Le député de Simcoe-Nord peut me reprendre si j'ai tort, mais on m'a dit la semaine dernière qu'environ 50 p. 100 des décès sont dus aux défaillances cardiaques et vasculaires. L'emploi des produits anticoagulants est extrêmement important pour sauver les vies humaines. On a persuadé le professeur Lowenthal de quitter l'Université Queen's pour McGill où il est professeur de biochimie.

A l'Université Queen's, il recevait des subventions du Conseil de recherches médicales et de l'Ontario Heart Foundation. A McGill, où le professeur Lowenthal s'attendait certainement à recevoir, pour poursuivre ses recherches, un montant au moins égal à celui qu'il recevait à l'Université Queen's, il découvre qu'il reçoit toujours l'argent qu'il recevait à l'Université Queen's de la part du Conseil de recherches médicales, mais qu'il ne reçoit plus le montant qu'il recevait de l'Ontario Heart Foundation et qui s'élevait à 50 p. 100 de ses fonds de recherche. Ainsi, parce qu'il n'a pas assez de fonds, le professeur Lowenthal, l'un des plus grands experts canadiens dans ce domaine, travaillera l'année prochaine comme s'il avait un bras attaché derrière le dos à cause de la politique mesquine du gouvernement fédéral.

J'ai parlé ce matin au Dr Selye de l'Université de Montréal—c'est un spécialiste mondialement connu de la recherche médicale. Le docteur Selye m'a déclaré que sur les $800,000 que dépense son département, $80,000 seulement proviennent du Conseil national de recherches. Le docteur Selye m'a parlé d'un cas qui serait ridicule s'il n'était pas tragique.

• (3.50 p.m.)

Au moment où les Russes ont envahi la Tchécoslovaquie, le gouvernement canadien, approuvé probablement par 95 p. 100 des Canadiens, était d'accord pour encourager le plus grand nombre possible de Tchèques à venir au Canada. Certains étaient médecins, ou chercheurs médicaux. Le Conseil de la recherche médicale a mis des fonds à la disposition de certains de ces scientifiques médicaux pour leur permettre de travailler au Canada. Quatre d'entre eux travaillent avec le Dr Selye, à l'Université de Montréal. Le fonds qui sert à leurs travaux sera épuisé en juin prochain et le Conseil de la recherche médicale a déclaré au Dr Selye qu'à son vif regret, ce fonds ne sera pas renouvelé l'an prochain. J'ignore ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudrait que fassent les quatre intéressés. Peut-être auraient-ils intérêt à aller aux États-Unis où leurs connaissances scientifiques et leur compétence technique sera sans aucun doute beaucoup plus appréciée qu'au Canada. A quoi bon les

faire venir ici si nous ne trouvons pas les fonds nécessaires aux travaux pour lesquels ils sont qualifiés et qui contribueront à l'amélioration de la santé et du bien-être des Canadiens. Il y a dans la section de psychiatrie de l'Université du Manitoba un psychiatre très qualifié qui voudrait effectuer quelques recherches en clinique en matière de maladies mentales. Le Conseil de recherches médicales ne peut fournir l'argent nécessaire. Deux éventualités se présentent: ce psychiatre à la formation poussée et au grand talent se fera violence et restera à Winnipeg à l'Université du Manitoba, enseignant une partie du temps et pratiquant le reste du temps, ou il ira ailleurs faire des recherches qui pourornt aider les gens de tous les pays à mieux comprendre les causes des maladies mentales et à envisager ce qui peut être fait en faveur des dix p. 100 de la population qui sont sans doute atteints de troubles mentaux ou affectifs. Nous le poussons à se rendre aux États-Unis où il pourra disposer de crédits et de moyens suffisants pour les travaux qui l'intéressent. Je voudrais indiquer au ministre que si son attitude ne représente pas un désastre, du moins elle dessert le peuple canadien.

Alors que le ministre et le gouvernement réduisent le montant des crédits accordés au Conseil de recherches médicales, le ministre a annoncé que la Caisse d'aide à la santé, soit 500 millions de dollars, qui doit servir à aménager les installations de formation d'un nombre accru de médecins au Canada et qui devait durer 15 ans, devra couvrir une période plus longue. Le ministre fait signe que non, mais je suis sûr qu'il l'a annoncé et que c'est comme cela que les provinces le comprennent. Je prétends que les provinces, à qui incombent la formation des médecins et le financement de la construction et de l'agrandissement de facultés de médecine, dont une, sauf erreur, est actuellement en construction dans sa ville de Hamilton, comptaient que le gouvernement tiendrait ses engagements. Le ministre devrait savoir que les provinces, en projetant d'agrandir les facultés de médecine de Toronto, du Manitoba ou de la Colombie-Britannique et d'en construire de nouvelles, comme à l'Université McMaster à Hamilton et à l'Université de Sherbrooke, étaient en droit de compter que le gouvernement fédéral tiendrait ses engagements. Je dis que le gouvernement et le ministre n'avaient pas le droit de se dédire de façon si peu honnête et de jouer les provinces ainsi qu'ils l'ont fait.

Si vous le voulez bien, je voudrais revenir un moment à la question de la recherche médicale, car nous sommes aux prises avec une crise qui aura des répercussions non seulement sur la recherche médicale, mais sur l'ensemble du programme des services de santé. Il va sans dire que je ne suis pas aussi versé que le ministre dans ces questions, mais je n'ai encore rencontré personne bien informé en matière de la profession ou des études médicales qui ne pense que sans le personnel formé et qualifié nécessaire, les collèges de médecins ne peuvent pas fournir assez de médecins de la trempe qu'il nous faut. Ils pensent tous que nous ne pourrons obtenir le personnel nécessaire pour les collèges de médecins si nous ne sommes pas prêts à accorder au personnel qualifié des traitements convenables pour qu'il fasse le travail qu'il a à cœur de faire, notamment la recherche médicale. Cependant, malgré les pénuries, le gouvernement continue de ne pas tenir compte des recommandations précises, détaillées et concrètes de chaque groupe qui s'est penché sur le problème de la recherche médicale et sur celui des écoles de médecine dans notre pays.

Permettez-moi de résumer certains passages de l'étude complète la plus récente que j'aie vue: l'étude Wood-Gundy de 1966.

On y lit:

... les fonds provenant d'une variété de sources sont loin d'atteindre les montants demandés. En 1965-1966, les spécialistes qui s'adonnent à la recherche médicale ont demandé pour leurs travaux presque 29 millions de dollars d'organismes non reliés aux universités (organismes extra-muraux), soit un montant représentant des demandes minimums, étant donné la pénurie connue de fonds. Tout ce qu'on a obtenu, c'est 21 millions et demi de dollars.

Voilà ce que dit l'étude. Au cas où le ministre m'aurait trouvé trop sévère, je vais consigner au compte rendu toute la citation telle qu'elle se lit à la page 5 du rapport.

• (4.00 p.m.)

Ces décisions ont eu sur les chercheurs scientifiques des résultats nettement démoralisants. Les efforts sont éparpillés dans de petits programmes de recherches; la qualité de la recherche en souffre; l'incertitude règne car on se demande si on pourra garder ensemble les équipes de chercheurs, et la mise en marche de nouveaux programmes de recherches d'envergure est découragée. Il est évident qu'il faut accroître l'aide à la recherche médicale au Canada si l'on veut dissiper le climat défavorable actuel et amorcer une expansion à plus long terme.

Naturellement le ministre me dira, à juste titre, que nous consacrons sensiblement plus à la recherche médicale en 1969 que pour

l'année 1965-1966 évoquée dans le rapport. Or, monsieur le président, cette année-là nous accédions à 70 p. 100 des demandes de fonds pour la recherche, alors qu'aujourd'hui nous satisfaisons à moins de 70 p. 100, selon mes renseignements. J'estime donc que le fait de consacrer plus d'argent à la recherche ne change rien au nœud du problème c'est-à-dire que l'aide accordée est nettement insuffisante, aux yeux de ceux qui sont le plus en mesure d'en juger.

Le rapport donne quelques précisions, puis ajoute:

Ce qu'il faut au titre des dépenses d'immobilisation pour la recherche médicale au Canada, d'ici à la fin de la présente décennie, représente environ 150 millions de dollars.

Comme la Caisse d'aide à la santé est censée dépenser 500 millions de dollars au cours des 15 prochaines années, il semble qu'on ait mal calculé les besoins en immobilisations pour la recherche médicale et pour l'ensemble des services de santé.

Nous ralentissons aujourd'hui le rythme des versements à la Caisse d'aide à la santé. Le rapport poursuit:

Il faudrait donc doubler l'aide financière accordée à l'heure actuelle au Canada pour la recherche et, d'après une extrapolation détaillée, il faudra, avant la fin de la présente décennie, doubler ce montant pour atteindre un peu plus de 100 millions de dollars par année.

Nous sommes dans l'avant-dernière année de la décennie, et au lieu des 100 millions que le rapport Wood et Gundy recommande, nous donnons au Conseil de recherches médicales 31 millions, environ 30 p. 100 de la somme requise. Je le répète, le rapport a reçu l'approbation des chercheurs et éducateurs réputés dans le domaine de la médecine.

**M. le vice-président (M. Richard):** A l'ordre. Je dois avertir le député que son temps de parole est expiré depuis quelque temps déjà.

**M. Ritchie:** Je voudrais dire quelques mots sur cette question. Je n'ai rien contre la proposition que le Conseil des recherches médicales fasse rapport au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social par l'intermédiaire du Conseil national de recherches. A mon avis, ce domaine est assez spécialisé pour que le Conseil doive être comptable au ministre de la Santé. Je signale que la Direction des aliments et drogues, qui joue un certain rôle en rapport avec l'industrie pharmaceutique, fait déjà partie du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et que, de plus, le ministère est chargé de verser des subventions provenant de la Caisse d'aide à la santé aux institutions d'enseignement médical qui s'occupent activement de recherches.

[M. Orlikow.]

Le ministère s'occupe également de l'allocation de fonds aux hôpitaux et une certaine quantité de recherches est effectuée grâce à ces subventions. Voilà pourquoi, je crois, qu'en général, il est de l'intérêt de la recherche médicale au Canada que le Conseil fasse rapport au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Lorsque les affaires du Conseil de recherches médicales ont été examinées avant Noël, on a constaté qu'une proportion considérable de ces fonds de recherches était affectée à des études exécutées en collaboration avec les universités. Cette allocation des projets de recherches a été faite par des membres de facultés de médecine agissant à titre de membres du Conseil des recherches médicales. Je voudrais vous signaler certaines anomalies et lacunes qui ont surgi à propos de l'allocation de subventions provenant de la Caisse d'aide à la santé.

Le gouvernement de l'époque avait promis il y a trois ans d'affecter sur une certaine période d'années 500 millions de dollars à la construction d'installations pour la recherche médicale. Médecins et enseignants accueillirent cette annonce avec enthousiasme et toutes les écoles de médecine se sont efforcées de planifier ces installations dans le cadre d'un programme de 15 ans. Monsieur le président, la planification requiert un minimum de cinq ans et il faut encore cinq ans pour la mettre à l'essai. Et même au terme de cette période, cinq autres années seraient peut-être nécessaires. Il faudrait donc allouer peut-être 15 ans à la planification d'un complexe médical. De toute évidence, s'il survient quelque contretemps dans l'exécution du programme, il peut en résulter des effets doublement préjudiciables.

En novembre dernier, le gouvernement, soucieux d'économiser, a décidé d'abréger la période précédant la réévaluation du projet, et il semble aujourd'hui que le programme de subventions à ces complexes médicaux pourrait être remis à l'étude dans deux ans, et que les fonds seraient alors accrus ou réduits. J'exhorte le ministre à s'efforcer de prévoir plus loin dans l'avenir en fixant les montants que recevront ces installations de traitement et d'enseignement. Il règne actuellement beaucoup d'incertitude quant au sort réservé à tous les intéressés dans deux ans.

En ce qui concerne les écoles de médecine, j'apprends de bonne source, soit d'un professeur d'université, qu'elles dépensent environ 10 p. 100 pour la recherche, quoiqu'on estime souhaitable d'y consacrer au-dessus de 30 p. 100 des fonds disponibles. Lorsqu'elles n'ont pas de fonds pour la recherche, les écoles de

médecine perdent de bons sujets, qui se dirigent vers les États-Unis, où les conditions de travail sont meilleures et l'emploi plus stable. J'exhorte donc le ministre a rassurer les responsables des institutions d'enseignement sur ce qu'ils peuvent attendre à longue échéance. S'il est probable que les fonds manqueront, ils feront des projets en conséquence.

Nous allons amorcer un régime d'assurance frais médicaux qui exigera les services de nombreux médecins et de personnel paramédical. Quelles que soient les coupures pratiquées dans les soins médicaux et les activités connexes, la recherche, me semble-t-il, ne devrait pas être touchée. Avec le temps, la bonne recherche amènera une réduction des préposés au soin des malades ou, du moins, compte tenu du niveau des soins qui s'imposeront, il faudra moins de personnel pour y arriver. A mon avis, le changement qu'on propose dans la façon de faire rapport au ministre est sensé.

• (4.10 p.m.)

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, la recherche médicale est un sujet que nous aborderons aujourd'hui en même temps, je l'espère, que celui du Conseil des sciences du Canada. Les deux domaines sont d'une extrême importance pour le pays.

En raison de la situation au Canada, particulièrement dans nos facultés de médecine où les fonds pour la recherche sont insuffisants, it paraît que bon nombre de nos spécialistes et de nos diplômés les plus doués vont s'établir ailleurs, surtout aux États-Unis, où ils peuvent faire de la recherche. Si cela continue, cet exode pourrait bien s'intensifier. Les conséquences en sont lourdes pour la formation fondamentale des médecins dans nos universités. Nos meilleurs professeurs, me dit-on, veulent aussi faire de la recherche. En d'autres termes, ils ne veulent pas végéter dans la branche de la profession qu'ils ont choisie pendant qu'ils forment de nouveaux médecins. En plus des installations nécessaires à l'enseignement, il faudrait mettre à leur disposition des installations de recherche; celles-ci seraient fort rares au Canada.

Des députés ont déjà signalé que le budget consacré à la recherche médicale cette année avait été augmenté de 10 p. 100. Les estimations indiquent qu'il devrait l'être de 30 p. 100 si nous voulons marcher de pair avec l'évolution extraordinaire de la science médicale. Un tel montant n'a pas été promis et bien des chercheurs et spécialistes en médecine s'inquiètent de ne pouvoir entreprendre leurs recherches ici et d'avoir à quitter le Canada pour s'y consacrer.

Compte tenu de ces faits, pourrais-je attirer l'attention de Votre Honneur sur l'alinéa *a*) du paragraphe (2) de l'article 56 selon lequel le Conseil peut:

> ... dépenser, aux fins de la présente Partie, tous deniers affectés par le Parlement aux travaux du Conseil ou reçus par le Conseil dans la poursuite de ses activités;

Cet article prévoit donc clairement des affectations à la recherche médicale. La meilleure façon d'aider nos écoles de médecine, c'est de consacrer des fonds à l'outillage de recherche, destiné aux professeurs. Je demande donc au ministre quelles sommes vont être affectées à la recherche médicale aux termes de l'article 56; comment et quand elles vont être versées. Puisque nous cherchons à ériger sur de nouvelles bases le Conseil de recherches médicales, le ministre doit assurer la profession médicale, ses professeurs et ses chercheurs, que le gouvernement fédéral, par le truchement du Conseil de recherches médicales ou de quelque autre organisme, va verser aux professeurs les sommes voulues pour qu'ils puissent entreprendre leurs recherches au sein même des écoles de médecine. Si le ministre peut leur donner une telle certitude, non seulement aurons-nous permis de nouveaux espoirs aux membres de la profession médicale, mais nous aurons aussi rehaussé, dans l'estime des gens, le Conseil lui-même.

**L'hon. M. Munro:** Monsieur le président, je vais essayer de répondre aux questions des députés le plus brièvement possible. Je souscris d'emblée aux commentaires des députés au sujet du CRM et du docteur Malcolm Brown. Je pense que ces personnes ont fait un excellent travail et qu'elles méritent des éloges.

Je résiste à la tentation de réfuter certains points soulevés par le député de Simcoe-Nord. Ses remarques semblent porter davantage sur l'assurance frais médicaux que sur le CRM. Je serais tout disposé à débattre la question une autre fois, à la Chambre ou ailleurs. Le député a parlé de la Caisse d'aide à la santé. Nous n'avons jamais caché notre conviction qu'il fallait restreindre les dépenses de cette Caisse. Nous sommes désolés car nous savons que la diminution des dépenses dans ce domaine a provoqué un certain bouleversement. Les réserves de la Caisse devaient servir sur une période de quinze ans. En approuvant certaines demandes de dépenses, on courait le risque de tout épuiser en cinq ans. Mais nous n'avons pas l'intention de faire comme l'a suggéré le député de Winnipeg-Nord-Centre, et d'étendre les dépenses de la Caisse au-delà de la limite de quinze ans. Je

le répète, nous avons dû exercer un contrôle pour empêcher qu'elle ne s'épuise en cinq ou six ans. Je ne sais pas combien de temps les restrictions actuelles seront en vigueur, mais j'espère que ce ne sera pas trop long.

Les députés de Winnipeg-Nord, de Dauphin, de Parry Sound-Muskoka et certains autres ont soulevé au fond le même point. Ils ont déclaré qu'il y aurait de graves répercussions au Canada, si les recherches médicales étaient insuffisantes dans nos écoles de médecine et ils ont signalé l'effet démoralisant que cette lacune avait dans nos institutions de médecine. Il s'ensuivrait que certains de nos médecins prometteurs pourraient immigrer aux États-Unis où, à cause de meilleures installations de recherches, ils pourraient accroître leurs connaissances et leur compétence. Nous nous rendons compte de tous ces faits et nous voulons encourager la recherche médicale autant que possible.

Je signale aux députés qu'en 1960-1961, nous avons dépensé ou affecté $2,307,000 pour la recherche médicale.

En 1963-1964, ce chiffre a été porté à $5,-100,000; en 1964-1965, il atteignait $6,935,000; en 1966-1967, il s'élevait à 12 millions. Nous passons deux ans et nous arrivons à 1968-1969 où l'allocation a plus que doublé, car elle atteint $26,943,000. Comme les députés le constatent, les allocations au titre de la recherche ont augmenté de façon extraordinaire, ce qui n'indique guère que le gouvernement actuel ne s'intéresse pas à la recherche, au contraire. Les chiffres révèlent que durant les quelques dernières années, nous avons accordé la priorité qu'elle méritait aux recommandations concernant la hausse des allocations pour les recherches médicales.

• (4.20 p.m.)

Pour répondre au député de Parry Sound-Muskoka, je ne puis lui donner d'assurance tout de suite sur ce que l'on fera l'an prochain. Qu'il se console le plus possible en songeant à ce que j'ai dit de l'intérêt tout particulier que nous portons à ce secteur.

Quant à la dernière question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous étions d'accord pour limiter cette année le montant de la Caisse d'aide à la santé à $37 millions et demi. Nous voulions que ce montant soit affecté uniformément pour l'année en cours et peut-être pour l'année prochaine. Après cela, il sera peut-être possible d'apporter un adoucissement en ce qui concerne le plafond global. Ceci répond, je pense, à bon nombre des questions soulevées.

Quant à la remarque du député de Winnipeg-Nord-Centre concernant du grave bouleversement créé par les rejets de demande de la part du Conseil de recherches médicales, nous nous informerons et verrons s'il y a moyen d'y remédier.

Ceci dit, nous pourrions peut-être poursuivre l'étude de l'article sur la recherche médicale.

**M. McCleave:** Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question concernant la recherche médicale et scientifique. Sauf erreur, le ministre a rencontré aujourd'hui une délégation représentant les aveugles du pays tout entier.

**L'hon. M. Munro:** En effet.

**M. McCleave:** Ils ont présenté au ministre une variété de requêtes, je le sais, mais il ne convient pas de les mentionner ici. Je vais donc me contenter de demander au ministre quel travail spécial ou quel progrès scientifique réalise son ministère en vue de la réadaptation des aveugles.

**L'hon. M. Munro:** Je répondrai volontiers, monsieur le président. Je ne vois pas réellement le rapport entre la question à l'étude: le Conseil de recherches médicales, et cette rencontre. J'ai rencontré la délégation et je lui ai rappelé l'aide que les aveugles avaient reçue dans le passé en vertu de la loi sur les aveugles et comment nous avons l'espoir de mettre fin progressivement à ce programme. Dans de nombreuses provinces, ce service relève de plus en plus du régime d'assistance publique du Canada, où la limite arbitraire doit être supprimée et l'aide établie de façon à tenir compte des normes de vie dans les divers milieux où les coûts sont élevés, comme dans les grandes agglomérations urbaines.

Les membres de la délégation ont reconnu qu'en conséquence du régime d'assistance publique du Canada, on pouvait offrir plus d'aide. Ils croyaient qu'en raison du caractère tout à fait spécial et très grave de leur invalidité en comparaison de bien d'autres, ils devraient jouir d'un traitement distinct de celui qu'on accorde aux autres personnes désavantagées. Ils ont assimilé la cécité à une invalidité presque complète. A leur avis, nous pourrions le reconnaître en versant à tous les aveugles une somme de $75 par mois, en plus de toutes les autres prestations qu'ils peuvent maintenant obtenir en vertu des programmes d'assistance sociale. Je leur ai signalé qu'en ce moment, le gouvernement ne pouvait que songer à la question et la prendre en considération. Nous avons reçu un mémoire et nous sommes disposés à l'étudier.

**M. McCleave:** Je remercie le ministre de sa réponse. C'est précisément ce que je lui aurais demandé s'il avait été ici plus tôt. Je crois que ma question se rattache au sujet à

l'étude. Le ministre pourrait-il indiquer quelle aide scientifique on apporte, par l'intermédiaire de la recherche médicale, à la réadaptation des aveugles? Son ministère prend-il des mesures spéciales, grâce à la recherche médicale, en vue de la réadaptation de certaines gens frappés de cécité?

**L'hon. M. Munro:** Je crois, monsieur le président, que nous avons offert plusieurs subventions de la Santé pour de telles recherches relativement à la réadaptation des aveugles, afin que ceux-ci puissent mener une vie plus enrichissante. Mais je ne puis fournir de chiffres précis au député en ce moment.

[*Français*]

**M. Matte:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre.

Est-ce qu'en instituant ce conseil de recherches, on a envisagé la possibilité d'en faire un organisme réellement représentatif de la population canadienne, et dans quelle mesure les Canadiens français y seront représentés et, notamment, quelle sera la participation des médecins de langue française?

[*Traduction*]

**L'hon. M. Munro:** Si cette réponse peut satisfaire le député, monsieur le président, un grand nombre de nominations doivent bientôt avoir lieu. Je sais que le président n'ignore pas l'importance de la nature représentative du conseil et qu'il en tient compte, comme j'ai l'intention de faire quand les recommandations seront faites. Pour ce qui est de la participation au Conseil de recherches médicales à l'heure actuelle, en parcourant la liste je vois un représentant de l'Université de Sherbrooke, le Dr Leclair, ainsi qu'un représentant de l'Université Laval. En jetant un coup d'œil, je crois voir que sur les 21 membres du conseil, 7 sont de la province de Québec et probablement de langue française. Je l'ai dit, nous tiendrons compte de cela en faisant de nouvelles recommandations.

(L'article est adopté.)

L'article 55 est adopté.

**M. le président:** L'article 56 est-il adopté?

Sur l'article 56—*Fonctions du Conseil.*

**L'hon. M. Munro:** Je désire proposer un amendement à l'article 56, monsieur le président. Il s'agit en réalité de corriger l'énoncé du texte français de l'article 56(1)*a*), de façon à rendre plus exactement le sens de l'énoncé en anglais. Je propose donc:

Qu'on modifie la version française du bill nº C-173, en supprimant la 5e ligne de la page 22 dudit bill et en la remplaçant par ce qui suit:

«... sciences de la santé, sauf les recherches ...»

**Le président:** Conformément à la coutume, je suggérerais que l'amendement soit proposé par l'honorable M. McIlraith, avec l'appui de l'honorable M. Drury.

**L'hon. M. McIlraith:** Je propose.

• (4.30 p.m.)

**Le président:** L'amendement est-il adopté?

(L'amendement est adopté)

Sur l'article 56 ainsi modifié.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, tantôt lorsque je me suis levé c'était pour demander si le ministre avait un amendement différent à proposer, comme je l'aurais espéré. Je sais que le libellé de l'article 56 diffère à certains égards de son homologue dans la partie qui se rapporte au Conseil national du bien-être social, mais je me demande si le ministre a songé à la même chose, à savoir que dans ce cas-ci, le Conseil est autorisé, semble-t-il, à ne conseiller le ministre que sur les questions relatives aux recherches que le ministre peut soumettre à l'examen du Conseil. Je lui rappelle que lorsque l'article 53 était à l'étude, nous avons modifié les dispositions visant le Coneil national du bien-être social afin d'autoriser le Conseil à inscrire à son ordre du jour les questions qu'il juge appropriées. Ne serait-ce pas une bonne idée de modifier cet article de la même manière?

**L'hon. M. Munro:** Je suis d'accord avec les observations d'ordre général du député, mais j'aimerais signaler que l'article visant le Conseil national du bien-être social, avant qu'il soit modifié, ne comprenait pas la disposition que renferme l'alinéa *a*) de l'article 56(1). L'alinéa *a*) autorise le Conseil à agir de son propre chef et comme il l'entend. Tout ce que l'alinéa *b*) effectue réellement, c'est conférer au ministre le pouvoir de demander les avis qu'il juge à propos.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est ce à quoi je pensais quand j'ai dit que je percevais la légère différence dans le libellé. Mais si c'est cela que le ministre veut, que les deux soient parllèles, je suis satisfait.

(L'article 56 ainsi modifié est adopté.)

Les articles 57 à 69, inclusivement, sont adoptés.

**M. le vice-président:** Nous allons passer maintenant à la partie XI traitant des passages d'eau, article 95, page 40.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je pensais que nous allions aborder directement la question du Conseil des sciences.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, je pense que nous avions convenu de passer à l'article 70 de la partie IX.

**M. le vice-président:** On me dit que cette partie du bill a été adoptée le 13 mars.

**M. Knowles (Winnipeg Nord-Centre):** Quelle partie?

**M. le vice-président:** La partie IX, de l'article 70 à l'article 94.

**M. Knowles (Winnipeg Nord-Centre):** Monsieur le président, je suis convaincu qu'il y a confusion. J'étais présent pendant toute la séance du 13 mars.

**M. le vice-président:** Nous allons approfondir nos recherches et vous en faire connaître les résultats plus tard.

**M. Knowles (Winnipeg Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je souligne que nous sommes censés discuter le bill article par article dans l'ordre normal, à moins qu'un autre arrangement ne soit intervenu, mais il n'en est rien dans le cas présent. Nous avons un peu modifié l'ordre après avoir terminé l'étude des Approvisionnements et Services. Nous sommes passés à la Monnaie en sautant le Conseil des sciences du Canada. Nous avons sauté des Approvisonnements et Services à la Monnaie. Puis, nous sommes revenus à la Consommation et aux Corporations. De là nous sommes passés à la Santé nationale et au Bien-être social. C'est ce que nous avons fait le jeudi 13 mars.

**M. le vice-président:** Je m'excuse auprès des membres du comité, qui ont raison sur ce point. Comme le dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous n'avons pas suivi l'ordre et j'étais présent lorsque nous sommes passés à l'article 71. Nous voici donc à la Partie IX, le Conseil des sciences du Canada, à l'article 70.

Sur l'article 70: *Création et composition*

**M. Aiken:** Monsieur le président, j'aimerais tout simplement demander au ministre s'il compte faire une déclaration à l'étude de cet article. S'il veut bien répondre aux questions à la fin de la discussion, ce sera satisfaisant.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, nous espérons terminer l'étude du bill, à l'exception de la partie sur l'expansion économique régionale, pour six heures; comme je ne veux pas risquer d'étouffer le bill, je m'en tiendrai donc à répondre aux questions.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. Broadbent:** Monsieur le président, le gouvernement, qui est au pouvoir depuis près d'un an, n'a pas encore exposé clairement les objectifs et priorités à établir pour le pays. Aussi, la politique d'État dans tous les domaines se fait-elle au petit bonheur et à l'avenant. Bref, elle est tout à fait inefficace. Et là où la chose est le plus évidente, c'est en ce qui concerne la politique générale en matière de sciences et de technologie.

Les déceptions sont nombreuses à l'heure actuelle, notamment chez les scientifiques, par suite du manque de direction et de coordination de la part du gouvernement, afin de susciter de nouvelles initiatives dans le développement scientifique et technologique au Canada. Cela est attribuable aux faits suivants, difficiles à accepter. Tout d'abord, on a annulé une série de projets scientifiques, en commençant par le programme HARP. Il s'agit du programme de recherche sur la haute altitude, de l'Université McGill, annulé en 1966, sans que l'on donne de raisons suffisantes aux Canadiens. Le projet consistait à essayer de mettre des satellites en orbite au moyen d'énormes canons. En raison de la simplicité du principe scientifique qui l'inspirait, le projet avait suscité un vif intérêt dans les pays évolués. Une fois le projet annulé, il fut pris en charge par de nombreuses compagnies américaines et financé par le gouvernement des États-Unis. Tout semble indiquer à l'heure actuelle qu'il s'agit d'une initiative scientifique très fructueuse.

En deuxième lieu, on a annulé le programme du générateur de flux neutroniques intenses de l'Énergie atomique du Canada Limitée. C'aurait pu être là une décision judicieuse, si l'on avait établi d'autres priorités, y compris celle de mettre l'accent sur les travaux de recherche appliquée et de développement industriel, plutôt que sur la recherche fondamentale. N'empêche qu'une fois encore aucune raison n'a été donnée publiquement pour justifier cette décision. On a simplement dit qu'on abandonnait le programme ING parce qu'on le jugeait trop vaste. Lorsqu'il a annoncé la nouvelle, M. Green, ministre des Ressources à cette époque, a parlé de son rapport sur l'échelle des priorités avec les très nombreuses autres exigences imposées à la trésorerie nationale. Je demande quelle est cette échelle des priorités. Personne n'en a soufflé mot. De fait, rien n'indique que cette décision était comprise dans un programme général de priorités scientifiques ou que l'argent ainsi épargné serait consacré à un autre projet. Comme M. W. G. Schneider, président du Conseil national de recherches, l'a déclaré:

• (4.40 p.m.)

Il y a peut-être des raisons judicieuses mais, le cas échéant, le grand public a le droit d'être renseigné; j'estime que lorsque des décisions de ce

genre sont prises, les raisons doivent être exposées. Cette façon d'agir nuit au moral. Tous se demandent quelle sera la prochaine victime.

En troisième lieu, on a abandonné le projet de l'observatoire Reine Elisabeth, après y avoir investi des millions de dollars. Cette fois encore, le gouvernement a refusé de publier le rapport sur les motifs de sa décision.

Quatrièmement, on manque des fonds nécessaires à la recherche sur les problèmes urbains au Canada. Comme M. H. W. Hignett, président de la Société centrale d'hypothèques et de logement l'a dit au comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, la SCHL ne dispose que d'un fonds renouvelable de 10 millions comme aide dans ce domaine. Tous ceux qui s'occupent de recherche savent que c'est une somme dérisoire. Les programmes gouvernementaux pour la recherche et l'expansion industrielles et scientifiques sont nettement insuffisants.

J'ai consacré tout un discours à cette question la semaine dernière, je n'y reviendrai donc pas sinon pour répéter un fait qui en vaut la peine: le gouvernement fédéral dépense plus de 50 p. 100 des fonds consacrés à la recherche et au développement dans le secteur de la défense. Voilà qui devrait inquiéter profondément les Canadiens. Et si on ajoute à cela l'essor fantastique que connaissent les recherches océanographiques entreprises par le gouvernement, comme on l'a annoncé en janvier, et le succès qui couronne le programme de recherches par satellite qui relèvera du nouveau ministère des Communications, on voit bien que notre pays ne possède pas, sur le plan de la technologie et de la recherche, de programme qui soit cohérent, à point et bien orienté.

Le sénateur Lamontagne, qu'on ne peut dire ennemi du gouvernement et qui préside le comité du Sénat, a déclaré que les hommes de science qui dirigent les programmes fédéraux de recherches sont soumis à si peu de surveillance de la part du Parlement qu'ils constituent presque une république autonome des sciences. Il ajoutait que la recherche scientifique subventionnée par l'État n'a jamais fait l'objet d'une révision systématique et que même le cabinet, d'après lui, en faisait très peu de cas, sauf en de rares occasions, quand il était appelé à se prononcer sur certains programmes majeurs. L'enquête de son comité a révélé au sénateur Lamontagne qu'une centaine de conseils et de comités. groupant environ 700 scientifiques, s'occupaient de la recherche et du développement pour le compte de l'État. Il a déclaré qu'à toutes fins pratiques la surveillance et la direction de ces activités relèvent d'hommes de science qui agissent à titre administratif ou consultatif. Le soin de décider du mérite social et du bien-être humain ne saurait être confié exclusivement aux savants, quelle que soit l'excellence de leurs intentions comme particuliers.

Après ce résumé sommaire de certains faits désagréables concernant l'expansion scientifique, je voudrais aborder la proposition d'organisation du gouvernement. Comme le soulignait la Commission Glassco dès 1958, il existe des contradictions et des conflits fondamentaux dans les modalités relatives à la détermination de la politique du gouvernement en matière de sciences. Le Conseil national de recherches ne devrait pas être considéré comme le conseiller du gouvernement sur les priorités scientifiques puisqu'il sollicite les fonds mêmes affectés à ce domaine.

Le comité du Conseil privé pour la recherche scientifique et industrielle, dont l'objet était de déterminer les priorités, a été tout à fait inactif depuis son établissement en 1916, ne se réunissant, estime-t-on, qu'une douzaine de fois. La création du Conseil des sciences et du Secrétariat aux sciences, en 1965 et 1966, pour exercer ce rôle, n'a pas donné tous les résultats attendus. Le Secrétariat devait servir deux maîtres: le bureau du Conseil privé, à titre de conseiller du premier ministre sur des questions scientifiques, et le Conseil des sciences du Canada, à titre de secrétaire. Ce conflit d'intérêts est apparu évident à tous, sauf au gouvernement.

La nouvelle mesure législative présentée à la Chambre ne confère au Conseil des Sciences du Canada que le statut et l'indépendance accordés au Conseil économique du Canada. En d'autres termes, il recrutera son propre personnel plutôt que de partager avec le gouvernement celui du Secrétariat des sciences. Ainsi, le rapport du conseil ne sera plus examiné par ceux qui ont participé à son établissement. Lors de sa fondation en 1966 le Conseil des sciences se proposait de fournir des renseignements sur la politique de l'État en matière de science et de technologie et d'examiner le rôle de notre apport scientifique en fonction des aspirations du Canada. Toutefois, il a dans l'élaboration des objectifs éprouvé les difficultés du Conseil économique du Canada. Les buts fixés ne tenaient aucun compte de l'importance relative de chacun et ainsi, le Conseil des sciences accorda dans son dernier rapport annuel la priorité, par exemple, aux programmes spatiaux et aux programmes de ressources hydrauliques, pour le piètre motif que des propositions détaillées avaient été faites à l'époque en vue de la mise en œuvre de ces programmes.

Comme le professeur Lithwick, de l'Université Carleton, le signalait récemment dans une lettre qui a paru dans le numéro d'avril 1968 de la revue *Science Forum*, on peut établir la valeur d'un projet scientifique particulier en vérifiant si les résultats de ce genre d'investissement social sont plus précieux que le rendement d'une somme équivalente placée ailleurs, et non pas seulement dans la recherche et l'expansion scientifiques. Comme le professeur Lithwick, je trouve futile de justifier certains projets en disant que nous avons assez de travailleurs scientifiques ou que d'autres hommes de science et d'autres ingénieurs seront employés à des fins spéciales, alors que l'industrie de l'habitation ne répond qu'à un minimum de besoins et que l'atmosphère et les voies d'eau sont dangereusement polluées. Autrement dit, il faut inventorier soigneusement toutes les priorités sociales et scientifiques. Toutefois, ce n'est pas la faute du Conseil des sciences, mais bien celle du gouvernement, qui n'a pas assigné de priorités conformément aux besoins et aux aspirations des Canadiens et qui n'a pas orienté le rôle considérable que pourraient jouer dans notre pays la science et la technologie pour répondre à ces besoins.

Depuis quelques mois, le gouvernement songe à établir un ministère des sciences chargé de coordonner la recherche scientifique et les programmes de développement. Lors d'une conférence de presse qu'il a donnée le 14 août, le premier ministre a dit qu'un ministère des sciences serait un mécanisme susceptible de coordonner les recherches et de vérifier les programmes de développement de l'État. Je vois sourire le président du Conseil du Trésor. Il sait très bien que le premier ministre a changé d'avis.

• (4.50 p.m.)

A la suite de cette observation, le premier ministre a déclaré qu'il avait des doutes quant à l'opportunité de demander au président du Conseil du Trésor de conserver en tant que président du comité du Conseil privé sur la recherche scientifique et industrielle, la responsabilité des sciences au sein du cabinet. Le premier ministre a dit qu'en dépit des connaissances du président du Conseil du Trésor en matière de recherche scientifique et de l'intérêt qu'il y porte, il pouvait, en tant que président du Conseil du Trésor, avoir à faire face à des intérêts contradictoires quant au montant d'argent à y investir: il ne fallait pas le mettre dans la situation de devoir argumenter contre lui-même. C'est aussi mon avis.

Cependant, le président du Conseil du Trésor a complètement exclu, dans deux récents discours, la perspective d'aucun changement institutionnel valable en matière de politique scientifique et de recherche. Il a reconnu qu'il fallait coordonner et diriger l'effort scientifique mais il estime que des modifications apportées au système existant suffiront à redresser la situation. Celles-ci comportent le changement du statut du Conseil des Sciences du Canada et l'accroissement des responsabilités du comité du Conseil privé sur la recherche scientifique et industrielle. Le conflit dont le premier ministre a parlé en août n'est plus, semble-t-il, un facteur important.

Une chose est claire: ou le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait dans le domaine des sciences ou il est indifférent aux besoins du Canada à cet égard. Des mesures immédiates sont indispensables en ce qui concerne le processus des décisions à prendre concernant les sciences et la technologie. Il y a trois ans que le Conseil des Sciences a été créé et cinq ans que le secrétariat aux Sciences a été constitué. Le débat sur la politique scientifique dure depuis près de dix ans et les savants et technologues attendent impatiemment des résultats. Je pense que le président du Conseil du Trésor s'en est rendu compte, surtout lors de son récent discours à Toronto qui lui a procuré quelques déceptions.

En 1967, le Nouveau parti démocratique a adopté une résolution proposant de créer un ministère des Sciences et de la Technologie qui aurait son propre ministre et reprendrait à son compte les attributions actuelles du Conseil des Sciences et du secrétariat aux Sciences. Le nouveau ministère et ses fonctionnaires seraient responsables de la politique scientifique et de l'intégration en une seule politique nationale des activités de tous les autres ministères qui, de près ou de loin, s'occupent de sciences. Les fonctions de ce ministère seraient, en gros, d'organiser, de coordonner, de contrôler toutes les activités fédérales dans le domaine de la science, mais le ministre n'aurait pas d'autres responsabilités actives dans le ministère.

On a proposé la chose il y a deux ans. L'idée me plaisait alors, et je n'ai pas changé d'avis depuis. Le gouvernement aurait dû y donner suite. J'aimerais bien que le président du Conseil du Trésor, lorsqu'il prendra la parole dans quelques minutes, nous dise ce qu'il en pense et pourquoi le gouvernement n'a pas donné suite à cette proposition très raisonnable. Merci.

**M. Aiken:** Monsieur le président, j'aimerais faire quelques commentaires sur la mesure à l'étude. On peut dire bien des choses au sujet des problèmes de notre politique scientifique.

D'ailleurs, il s'est déjà dit bien des choses au sujet de la politique du gouvernement dans l'élaboration d'une politique des sciences valable. On a beaucoup critiqué le gouvernement d'avoir supprimé divers travaux scientifiques déjà amorcés. A mon avis, c'est regrettable.

Nous devrions prévoir l'avenir, et pour ce faire, il faut admettre que la formule actuelle par laquelle le cabinet est censé avoir un conseiller compétent dans le domaine des sciences ne s'est pas révélée efficace. Je n'en blâmerai pas le président du Conseil du Trésor. En tant qu'homme il sait sûrement, comme tous les autres membres du cabinet, à quel point les services et installations de sciences et de recherches sont complexes au sein des services gouvernementaux. Il sait fort bien, comme nous d'ailleurs, que les services de recherches sont répartis entre le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches pour la défense et le Conseil des Sciences du Canada, autrefois le secrétariat aux Sciences du Conseil privé. Diverses autres agences gouvernementales assurent aussi ces services. Je ne proposerais pas qu'on réunisse toutes ces directions pour créer un nouveau ministère. Cela ne ferait que compliquer davantage une question qui l'est déjà assez.

La situation est la même en ce qui a trait au contrôle de la pollution. Bien des ministères aux niveaux fédéral et provincial s'en occupent. Il ne serait pas sage d'extraire tous ces services pour les réunir en un seul ministère. D'autre part, j'ai vraiment l'impression que les hommes de science, autant que je puisse en juger, ont le sentiment affreux qu'ils ne parviennent pas à se faire comprendre du gouvernement Ils sentent qu'ils n'ont pas de ministre ou de porte-parole dont l'unique devoir soit de conseiller le cabinet en matière de sciences, de recherche et de technologie; quelqu'un qui tente de coordonner les efforts de ces divers groupes. Je sais qu'il existe un sentiment de frustration profonde chez les scientifiques. On en a eu la preuve lorsque divers programmes scientifiques ont été supprimés. De fait, les hommes de science n'ont pas l'impression qu'on met en œuvre une politique scientifique progressiste. On nous demande d'examiner une question relative au Conseil des sciences du Canada, qui fait de l'excellent travail à l'heure actuelle. Bien des gens éminents en font partie. Si des membres du Conseil ou son président relevait du cabinet, on serait beaucoup plus confiants. Les hommes de science ont le sentiment, je crois, qu'ils n'ont aucun porte-parole.

On a dit qu'il y avait parfois des conflits d'intérêt. Autrement dit, un problème se pose pour le président du Conseil du Trésor, de qui relève les sciences, en ce sens qu'il ne peut trop peser le pour et le contre de certaines questions, de crainte de l'emporter sur d'autres ministères. La situation est difficile sous ce rapport. Ce problème ne laisse pas d'inquiéter les diverses personnes préposées à la recherche et aux sciences.

Le président du Conseil du Trésor a d'autres importantes fonctions. Bien des établissements de recherche que j'ai mentionnés ne relèvent pas directement de lui. Ils sont sous la juridiction d'autres ministres, qui occupent le même rang que lui au sein du cabinet. Quelque chose laisse donc à désirer quant aux rapports directs entre le cabinet et les hommes de science, en ce qui concerne la mise au point d'une politique scientifique.

• (5.00 p.m.)

Le Conseil des Sciences a publié quelques excellents documents. Sur les sujets choisis il a entrepris une recherche volumineuse et les documents ont été bien préparés. Mais on a aussi l'impression qu'il ne s'agit pas vraiment de priorités mais simplement de colmatage. Aux États-Unis, le président a un conseiller en matière scientifique. Nous, au Canada, sommes organisés différemment et un conseiller auprès du premier ministre ne siégerait pas au cabinet. Un conseiller auprès du cabinet devrait y siéger si l'on veut que la communauté scientifique se sente traitée équitablement.

J'ai exposé les problèmes tels que je les vois. Il doit y avoir une solution. Il faut qu'au sein du cabinet un ministre n'ait d'autre responsabilité que de rendre compte des questions scientifiques et d'agir comme conseiller scientifique. Un pareil ministre n'a pas besoin d'un ministère, et un personnel composé de quelques membres compétents capables de le conseiller, autrement dit un personnel de scientifiques chevronnés lui suffit.

Pour ce qui est du bill, la décision de donner un statut supérieur au Conseil des Sciences du Canada en en faisant une corporation dotée d'une armature propre, est excellent. Nous en appuyons certes le principe. Cependant, le ministre peut-il tirer au clair certaines déclarations qu'il a faites récemment ou qu'il est censé avoir faites: la coordination des programmes de recherche en cours d'application n'est pas nécessaire. Dans son argumentation, le ministre a dit qu'il n'était pas nécessaire de nommer un ministre des sciences et de la technologie.

Hélas! ces nouvelles ne nous parviennent pas directement mais, dans bien des cas, par les journaux. Parfois le ministre nous fournit

le texte du discours qu'il doit prononcer. Lorsque le ministre répondra, j'aimerais qu'il nous dise si c'est en application de la politique officielle que l'on ne nomme pas maintenant un ministre des Sciences et de la Technologie. Deuxièmement, je le prie aussi de confirmer s'il a bel et bien dit qu'il n'était ni possible ni nécessaire de confier à un pareil ministère un programme scientifique coordonné. Si le ministre peut nous assurer que le gouvernement envisage sérieusement cette question ainsi que l'absence au sein du cabinet d'un ministre chargé uniquement de la fonction de conseiller en matière scientifique et technologique, il apaisera énormément les craintes qu'éprouvent bien des membres de la communauté scientifique.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, c'est avec le plus grand intérêt que j'ai écouté les deux préopinants: le député d'Oshawa-Whitby et celui de Parry Sound-Muskoka. Quant aux amendements qu'on propose d'apporter au projet de loi concernant le Conseil des sciences et le secrétariat aux Sciences, je suis content qu'ils aient tous deux approuvé les amendements. C'est pourquoi leur adoption ne devrait présenter aucune difficulté.

J'aimerais traiter certaines remarques concernant la politique scientifique du gouvernement en général et la forme d'institutions et de structure capable de conférer la plus grande efficacité et la meilleure réponse aux besoins scientifiques. A mon avis, il faut préciser une chose. Lorsqu'on utilise le mot «science» comme l'ont fait ces deux messieurs—cet emploi se révèle surtout dans le projet de loi—il s'agit des sciences naturelles et de la technogénie de la technologie, comme on dit, plutôt que des sciences sociales ou de la science qui enseigne l'accumulation des connaissances humaines destinées à l'amélioration de la vie humaine. Lorsque j'emploie le terme «science», il s'agit des sciences naturelles et de la technologie.

Il y a une chose qu'il ne faudrait peut-être pas oublier au sujet du débat en cours: c'est la position changeante de la science, c'est-à-dire la science naturelle de la technologie et des hommes de science en Amérique du Nord actuellement. Depuis quelque temps, le public nord-américain tend à considérer la science comme capable de répondre à tous nos problèmes actuels, ce qui amène à dire que toute œuvre accomplie par la science ou en son nom, est bonne en soi. Une tendance plus récente s'est fait jour, particulière aux États-Unis. Elle a d'ailleurs fait son apparition au Canada. Elle consiste à s'interroger sur la valeur de la recherche en tant que telle et sur la nature de ses résultats. Proclamer que le but de cette activité est la recherche fondamentale qui s'exerce indépendamment de nos besoins et de nos fonctions actuels ou même de nos objectifs à long terme, n'est pas aussi exact qu'il y a quelques années.

• (5.10 p.m.)

Selon le député de Parry Sound-Muskoka les savants pensent qu'ils n'ont pas l'oreille du gouvernement. Je suppose que cela illustre le manque d'intérêt en ce qui concerne la valeur et la pertinence de certaines recherches et la répugnance du gouvernement et du public à encourager toutes les recherches scientifiques sans considérer leur catégorie, leur nature, leur pertinence ni leur valeur, simplement parce qu'il s'agit de recherches. Cette remise en question se comprend. Moi-même je pense que c'est une bonne chose et je me sens très encouragé par l'intérêt général croissant que portent aux sciences et à la technologie non seulement les savants eux-mêmes pour qui c'est chose naturelle, mais aussi une grande partie des milieux industriels et universitaires.

Ces besoins, quels sont-ils? En fonction du temps nécessaire en matière de sciences et de technologie, ces besoins sont à long terme, à court terme ou urgents. L'étude des objectifs scientifiques à long terme et la détermination des priorités à long terme, dont on n'attendrait pas des résultats immédiats, n'est pas une tâche facile à entreprendre pour l'élément fonctionnel du gouvernement. De par leur nature même, les gouvernements, quand ils ne sont pas oisifs, sont tellement pris par les problèmes quotidiens nécessairement à moyen terme, qu'ils semblent toujours manquer de temps pour réfléchir et étudier les perspectives et les objectifs à long terme, et mettre au point les meilleurs moyens de les régler et de les insérer dans les structures d'ensemble. C'est là une des raisons pour lesquelles le Conseil des sciences du Canada qui devait accomplir dans le domaine scientifique et technologique, ce que le Conseil économique devait faire dans le domaine économique pour le bien du pays, c'est-à-dire fixer des objectifs à long terme et l'ordre des priorités, et proposer les moyens de les accomplir dans les délais prévus.

Ce n'est évidemment pas un travail qu'on peut accomplir en une semaine. Si ce l'était, le gouvernement aurait entrepris cette tâche lui-même depuis longtemps, dans ses propres

cadres. Mais c'est une tâche difficile et de longue haleine. Plus important encore, on doit se rendre compte qu'une fois que cette nouvelle structure de projets à long terme sera terminée, il est peu probable qu'on voie des réalisations immédiates et précises. Le gouvernement, étant par définition un instrument de réalisations à long terme, on ne peut s'attendre à des résultats immédiats, ni même à des mesures immédiates de la part du gouvernement ou du milieu scientifique. Si on accepte que le rôle du Conseil des sciences est de tracer pour le Canada un cadre dans lequel, à la longue, nos efforts, activités et politiques scientifiques s'intégreront, je crois qu'on aura fait beaucoup pour éliminer quelques-uns des doutes actuels.

Comme je le disais, le gouvernement n'a pas à se placer dans une perspective aussi lointaine que le Conseil des sciences. Soit dit en passant, le Conseil des sciences n'est pas chargé seulement de mettre au point des politiques scientifiques à long terme pour le gouvernement fédéral, mais pour le Canada tout entier: gouvernements provinciaux, milieux scientifiques, milieux industriels et toute personne que la chose intéresse. Le Conseil des sciences ne s'adressera donc pas seulement au gouvernement fédéral, mais au Canada, par le truchement de ses rapports; le quatrième de ces rapports, je le rappelle aux députés, est modestement décrit comme visant à élaborer une politique scientifique. Le Conseil des sciences ne prétend pas avoir pu, au cours de sa brève existence, formuler et énoncer tous ses objectifs à longue échéance, mais il a réalisé quelque progrès dans cette voie, en sorte qu'on peut dire qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un rapport provisoire.

Cela règle le cas des objectifs à long terme. Le gouvernement fédéral, dans le domaine des recherches scientifiques et technologiques, s'intéresse à une période à plus court terme. La science, au sens où j'utilise ce mot, est une technique qui est utile non en soi, mais comme moyen de réaliser de façon efficace et méthodique, les objectifs humains que nous recherchons tous. A cette fin, tous ceux qui sont chargés d'une fonction du gouvernement, quels que soient leur emploi ou leur poste, doivent envisager l'utilisation de la science et de la recherche scientifique, afin d'accomplir plus efficacement leur travail. Cela signifie alors que la science ne peut pas être détachée du fonctionnement quotidien des ministères ou des organismes de l'État; elle doit faire partie intégrante d'eux tous et dans la mesure où le gouvernement fédéral réussira à intégrer cette approche scientifique au fonctionnement des organismes officiels, sa politique scientifique sera fructueuse.

Comme l'a signalé le député de Parry Sound-Muskoka, on nierait ce principe si on essayait de soustraire aux divers services leurs activités scientifiques et de les confier à une seule direction. J'approuve de tout cœur sa proposition: qu'elles continuent à faire partie intégrante des ministères. Certains organismes sont cependant voués à la recherche scientifique comme telle, notamment aux recherches appliquées, et ils n'ont pas d'autre fonction. Ils ne sont pas nombreux au sein du gouvernement fédéral, heureusement. L'activité de recherche est, la plupart du temps un complément important et un instrument utile pour accomplir l'objectif ou la mission des organismes ou ministères publics. La vaste entreprise de recherche du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas de la recherche pure; elle vise à rendre ce ministère plus efficace et plus apte à remplir sa fonction fondamentale.

Par ailleurs, le Conseil national des recherches est une exception. Son rôle est d'effectuer des recherches fondamentales et de les appliquer dans divers domaines qui ne sont peut-être pas immédiatement ou directement reliés aux fonctions des différents ministères. Aux termes de la loi, il relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre nommé président du comité, au sein du Conseil privé, qui est chargé de la recherche scientifique et industrielle. De nombreuses recherches scientifiques se poursuivent donc à l'intérieur même de l'administration fédérale. La question des deux préopinants est de savoir comment les coordonner. On a suggéré qu'un ministre assume cette fonction de coordination, à l'exclusivité de toute autre, et que ce ministre soit un membre senior du cabinet; je crois que les défenseurs de cette théorie songent plutôt ici à quelqu'un de très influent, plutôt qu'à quelqu'un d'âgé, couvert d'honneurs, mais pas trop brillant.

**M. Aiken:** Je ne voulais pas parler du ministre actuel.

**L'hon. M. Drury:** Le problème de la coordination est bien réel, mais je crois que le mécanisme de la coordination est maintenant en place, du moins à l'état embryonnaire. Le problème de rattacher la science et la recherche aux fonctions ministérielles relève du

ministère. La coordination des ministères relève du cabinet, et comme l'a indiqué le premier ministre, le fonctionnement du cabinet a été rendu beaucoup plus efficace quand on a attribué à des comités appropriés les problèmes spécifiques de coordination.

• (5.20 p.m.)

L'un de ces comités dont l'activité s'est récemment beaucoup accrue est le comité du Conseil privé pour la recherche scientifique et industrielle. Il s'est réuni plus souvent l'été dernier, je pense, qu'il ne l'avait fait au cours de l'année précédente.

**Une voix:** Trois fois peut-être.

**L'hon. M. Drury:** Trois fois zéro, c'est l'infini.

La coordination générale des programmes gouvernementaux s'accomplit par l'intermédiaire d'un réseau de comités du cabinet, comptables au cabinet, organisme ultime de coordination. Dans le domaine de la recherche scientifique et de la technologie, il existe maintenant un comité actif. Son président est en même temps comptable au Parlement du Conseil national de recherches. A l'heure actuelle, il est aussi président du Conseil du Trésor et l'on se souviendra que la Commission Glassco avait recommandé, entre autres choses, premièrement la formation d'un Conseil des sciences—ce qui a été fait—et, deuxièmement, la nomination du président du Conseil du Trésor comme président de ce comité. Le rôle de coordonnateur ministériel des sciences et de la technologie dérive de la fonction de président de ce comité attribuée au ministre dont relève le Conseil national de recherche.

Je ne dis pas que le président du Conseil du Trésor soit le président tout désigné pour ce comité, à cause des raisons invoquées aujourd'hui, mais je soutiens que dans la structure du comité du Conseil privé de la recherche scientifique et industrielle, agissant comme comité scientifique du cabinet sous la direction d'un président, on trouve le genre de mécanisme permettant de coordonner les politiques scientifiques à court et à moyen terme du gouvernement fédéral. Je signale en particulier au député de Parry Sound-Muskoka que je n'ai jamais mentionné que la coordination ne s'imposait pas pour les programmes en cours. Une telle coordination est indispensable. J'ai dit qu'il n'était pas nécessaire d'établir un autre organisme pour faire ce travail. Il y en a déjà un qui doit aider le comité du Conseil privé.

[L'hon. M. Drury.]

Une de ses lacunes, au cours des premières années, c'est qu'il n'avait pas de secrétariat approprié. C'est ce qui avait expliqué l'établissement du Secrétariat aux sciences, qui devait être un organisme central se composant d'hommes d'une grande compétence scientifique et qui seraient appelés à conseiller le comité et le président sur les questions scientifiques relevant des attributions de coordination du comité.

Il faut se rappeler que la recherche scientifique relève essentiellement des ministères établis et qu'ils devraient se servir de l'appareil institué comme d'un outil indispensable pour mener à bien leurs principales tâches. Tous ces efforts se trouvent coordonnés au sein d'un comité du cabinet récemment mis sur pied. Ce comité est assisté par un Secrétariat compétent aux sciences; grâce à cette modification, ce secrétariat pourra consacrer toutes ses énergies à la réalisation de cet objectif, plutôt que d'essayer de seconder le Conseil des sciences grâce à un mandat de bien plus longue durée. Je crois donc que le dispositif essentiel suffit...

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez!

**L'hon. M. Drury:** Je remercie le comité de bien vouloir se montrer indulgent. J'espère que je n'irai pas jusqu'à faire échouer le bill en prolongeant la discussion.

**Des voix:** C'est de l'obstruction.

**L'hon. M. Drury:** Je termine dans un moment. Malgré l'annulation du programme HARP, malgré la remise du projet de conception toute nouvelle et connu sous le sigle ING (intense neutron generator), c'est-à-dire le générateur de flux neutroniques intenses, bien qu'on ait conclu que les avantages du télescope Queen Elizabeth ne justifiaient pas cette dépense énorme, j'ai le sentiment que le Canada a remporté de grands succès dans le domaine des sciences naturelles. Qu'il me suffise de rappeler les réalisations fédérales, notamment l'Alouette et l'Isis—qui sont dans le domaine de la technologie très avancée des contributions considérables—ou l'accroissement prodigieux des dépenses faites ces dernières années au titre de la recherche et du développement dans les industries manufacturières. Je pourrais aussi mentionner la contribution accrue de façon sensible par le gouvernement fédéral au titre des recherches dans les universités, point que le député a soulevé.

Tous ces programmes sont accrus pour l'année courante, année où il y a lieu d'exercer certaines restrictions si l'on veut vraiment se montrer consciencieux en matière fiscale.

Le taux d'accroissement des fonds destinés à ces programmes n'a pas été aussi élevé que les années précédentes, mais, il y a tout de même une augmentation, politique qu'il faut continuer, à mon sens. J'espère que nous entrerons dans une période où le gouvernement fédéral pourra accorder une plus grande aide. Enfin, j'espère que, grâce à mon discours, les difficultés qui semblaient faire obstacle à l'adoption du bill seront dissipées.

**M. Schreyer:** J'ai une courte question à poser au ministre. Je serais curieux de savoir pourquoi l'on a jugé bon de proposer un amendement à l'article 9 de la loi actuelle sur le Conseil des Sciences du Canada, visant à retirer au Conseil le choix du lieu où il se réunira. Je remarque qu'il peut encore décider la fréquence de ces réunions. Pourquoi stipule-t-on que le Conseil ne doit se réunir qu'à un seul endroit, c'est-à-dire dans la région de la capitale nationale? Aux termes de l'ancienne loi, il pouvait se réunir où il le voulait.

**L'hon. M. Drury:** Si le lieu de réunion n'est pas spécifié, le Conseil peut se réunir où il le veut. C'est pour des raisons légales que le lieu de réunion est indiqué; on spécifie seulement que le siège du Conseil sera situé dans la région de la capitale nationale.

(L'article est adopté.)

• (5.30 p.m.)

**M. le vice-président:** Le comité passe maintenant à la Partie XI du bill, page 40. L'article 95 est-il adopté?

Sur l'article 95—*La Commission*

**M. MacDonald:** Monsieur le président, si le ministre désire prendre la parole, je suis prêt à la lui céder.

**L'hon. M. Côté:** Je demande à présenter un amendement afin d'apporter une rectification à la version française seulement.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, je voudrais parler de la question des passages d'eau et je regrette que le ministre des Transports ne soit pas à la Chambre pour m'entendre. Libre à lui de ne pas considérer cet amendement comme une mesure législative importante et je suppose qu'il ne l'est pas. Dans l'ensemble, cependant, il est arrivé trop souvent que le ministre ne soit pas là pour discuter de questions relatives au transport ou au logement. C'est regrettable. J'aurais voulu l'entendre faire une déclaration au sujet des transbordeurs et des transports dans l'Île du Prince-Édouard. Je m'empresse d'ajouter, monsieur le président, que je ne parlerai pas de la chaussée. En fait, comme il ne reste que 26 minutes avant l'heure du souper, le temps me manque pour expliquer au comité, ne fût-ce que l'essentiel de la question et, a fortiori, pour développer les arguments démontrant que la question de la chaussée a été traitée tout à l'envers. Le premier ministre a beau jeu lorsqu'il fait marche arrière et déclare que la chaussée ne sera pas construite.

On a très peu parlé des difficultés de transport qui assiègent les habitants de l'Île du Prince-Édouard et encore moins des augmentations de tarifs des transbordeurs. Selon une rumeur qui circulait il y a deux ou trois ans, du temps de M. Pickersgill, nos tarifs de transbordement devaient être augmentés. Au fait l'augmentation, telle qu'elle s'applique aux véhicules, était de l'ordre de 50 p. 100. Sans doute vivons-nous dans une période d'inflation et d'augmentation des prix. Cependant, les habitants de l'Île du Prince-Édouard sont étonnés, et à juste titre, de voir instaurer il y a deux ans une augmentation de 50 p. 100. Les tarifs ont été augmentés en dépit des assurances données par le ministre des Transports et par le gouvernement d'alors, représenté par deux ministres qui se trouvent à la Chambre cet après-midi, promettant que les autorités responsables—il s'agissait sans doute de la Commission canadienne des transports—consacreraient toute une série d'audiences à déterminer les effets de l'augmentation avant de l'appliquer. Cette assurance fut plus d'une fois renouvelée. Bien entendu, il n'y eut jamais d'audience et les tarifs furent augmentés grâce à la suppression du tarif aller-retour qui était en vigueur depuis de nombreuses années.

Il en résulte une hausse des prix pour les habitants de l'Île du Prince-Édouard. Nous venons d'apprendre qu'on prévoit une nouvelle augmentation des tarifs d'environ 50 p. 100. L'augmentation totale sera donc de 100 p. 100 par rapport aux anciens tarifs. Et tout cela s'est passé depuis deux ou trois ans.

Nous parlons des mesures responsables que doivent prendre les ministères de l'État. Quand on apprend ce qui s'est passé à propos des tarifs de transbordeurs de l'Île du Prince-Édouard, on est scandalisé. Je trouve particulièrement scandaleux que le ministre des Transports n'ait pas la décence d'être présent à la Chambre cet après-midi pour discuter la question. Étant donné la décision de ne pas poursuivre le programme de construction de la chaussée, pourquoi le ministre a-t-il accepté l'augmentation de ces tarifs? C'est là un affront particulièrement grave pour les habitants de l'Île du Prince-Édouard. Nous devons tous nous préoccuper du maintien des bonnes relations entre les provinces et les

autorités fédérales, et cette désinvolture à l'égard d'une question essentielle touchant l'avenir économique et social de cette province est vraiment méprisable.

Il n'est guère utile que j'élabore à ce sujet cet après-midi, mais je puis vous dire, monsieur le président, que les habitants de l'Île du Prince-Édouard sont profondément ébranlés de ce qu'après avoir pressé l'annulation du projet de passage, le gouvernement décide maintenant, toutes voiles dehors, une augmentation du tarif de transbordeur qui entrera bientôt en vigueur pour le service de Northumberland. La compagnie privée qui gère l'autre service de transbordeur n'a sans doute pas été consultée. Elle aussi augmentera très certainement ses tarifs. La nouvelle structure tarifaire nuira à l'économie de la province et affaiblira l'optimisme que nos habitants ont pu éprouver pour le programme d'aménagement de l'île que vient d'annoncer le gouvernement. Au nom du ciel, à quoi sert d'essayer, d'une part, d'élever le niveau de vie des habitants de l'Île du Prince-Édouard alors que d'autre part, on s'attaque à ce lien de communication essentiel avec le continent?

En voilà assez là-dessus. J'espère que malgré son absence de cet après-midi, le ministre des Transports lira mes remarques et y répondra de façon réfléchie.

**M. Bell:** Monsieur le président, mes observations seront dans une autre veine que celle du préopinant. Je veux faire quelque chose de très inusité. Je tiens à féliciter le gouvernement et le Pacifique-Canadien de projeter la construction d'un nouveau transbordeur qui desservira Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick et Digby. Je me dissocie donc des propos du préopinant. Je ne veux pas dire par là que je ne suis pas d'accord avec lui; nous aussi nous avons bien des raisons de nous plaindre. On dit qui est mauvais du point de vue politique de féliciter le gouvernement à la Chambre, surtout quand on est de l'opposition. Mais je tiens à verser au hansard, afin qu'on me comprenne bien, que la société ferroviaire et le gouvernement méritent d'être félicités de projeter la construction d'un grand transbordeur qui fera la navette entre Saint-Jean et Digby. Nous attendons ce transbordeur depuis très longtemps. Je pourrais passer des heures à critiquer le gouvernement d'avoir tant tardé. Quoi qu'il en soit, le transbordeur sera grand et c'est ce qu'il nous faut. Je suis heureux que le Pacifique-Canadien ait consenti à le construire au Canada, et surtout dans les chantiers maritimes de Saint-Jean. Je veux que mes sentiments soient bien compris et que le hansard en témoigne.

Je m'empresse d'ajouter qu'on se plaint beaucoup du port de Saint-Jean et d'autres questions de transport par rapport au Pacifique-Canadien. Mais, monsieur le président, je dois dire aux fins du compte rendu que nous sommes très heureux d'obtenir enfin un nouveau transbordeur pour assurer le service entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.



**L'hon. M. Côté:** Monsieur le président, permettez-moi de proposer un amendement tendant à rectifier une omission ou une variation accidentelle dans la version française du bill seulement.

[*Français*]

Je propose que la version française du bill C-173 soit modifiée par le retranchement des lignes 21 et 22 de la page 40 dudit bill et leur remplacement par les suivantes:

5 (1) Lorsqu'un passage d'eau, autre qu'un passage d'eau entre le Canada et un autre pays, est établi ou ...

(L'amendement est adopté).

[*Traduction*]

(L'article modifié est adopté.)

Les articles 96 à 99 inclusivement sont adoptés.

• (5.40 p.m.)

Sur l'article 100 (1)—*Lois dont l'application relève du ministre des communications*

**L'hon. M. Côté:** Je voudrais proposer un amendement, monsieur le président, pour ajouter le ministère des Postes, le ministre des Postes et le sous-ministre des Postes, car au cours de la période comprise entre le 12 juillet 1968 et avril 1969, les lois mentionnées dans la partie II de l'Annexe A relevaient de la compétence du ministre des Postes et non du ministre des Communications. Par conséquent je propose:

Que le bill C-173 soit modifié par le retranchement des lignes 9 et 10 de la page 45 dudit bill et leur remplacement par les suivantes;

«ministre des Travaux publics, le sous-ministre des Travaux publics, le ministère des Postes ou le sous-ministre des Postes fait l'objet»

**M. le vice-président:** L'amendement est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

(L'amendement est adopté.)

Sur l'article 100 (2)—*Mentions dans d'autres documents*

**L'hon. M. Côté:** Au sujet de l'article 100 (2), je voudrais proposer un amendement pour la même raison que pour l'article 100 (1). Je propose:

Que le bill C-173 soit modifié par le retranchement des lignes 25 et 26 de la page 45 dudit bill et leur remplacement par les suivantes:

«des Transports, le ministre des Postes le sous-ministre des Postes ou un autre fonctionnaire du ministère des Transports ou du ministère des Postes, est investi»

**M. Aiken:** Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous expliquer le but de cet amendement et nous dire pourquoi il est nécessaire?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, l'avant-projet de loi prévoyait que le futur ministre des Communications assumerait des fonctions de divers ministères. En fait, ces fonctions, le ministre des Postes les exerce depuis quelques mois afin d'établir une certaine continuité entre elles et celles qui lui incomberont lorsqu'il sera ministre des Communications.

**M. Aiken:** Le ministre aura alors vraiment deux portefeuilles et deux ministères entrent en ligne de compte.

**L'hon. M. Drury:** C'est exact, monsieur le président.

(L'amendement modifié est adopté.)

(L'article amendé est adopté.)

(L'article 101 est adopté.)

Sur l'article 102—*Lois dont l'application relève du ministre de l'Expansion économique régionale.*

**M. Bell:** Je vois, en jetant un coup d'œil sur l'article 102, qu'il prévoit la caducité des affectations destinées à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Je remarque aussi—le ministre me corrigera si je me trompe—que les paiements ne peuvent être faits que dans les 30 jours qui suivent le 31 mars de cette année. S'il en est ainsi, je répète ce qu'on a dit bien des fois ici même: nous sommes très déçus qu'il n'y ait aucun moyen prévu de continuer les paiements de ce genre pendant la période de transition entre l'Office d'expansion économique de la région atlantique et la nouvelle loi. C'est exact, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, je crois que le député pourrait discuter la chose avec le futur ministre de l'Expansion économique régionale demain lors du débat sur ce ministère-là.

**M. Bell:** Je remercie le ministre de son aimable invitation. Je présume, d'après son empressement, qu'il est d'accord avec moi. Il ne m'en voudra sans doute pas de rappeler que nous, gens des Maritimes, sommes toujours fort dépourvus de fonds de développement. Nous n'aurons encore que des promesses, à moins que des changements ne soient apportés par le futur ministre.

**M. McCleave:** J'invoque le Règlement. Je propose qu'il conviendrait de réserver l'article à l'étude, vu que nous avons maintenant adopté les articles concernant la création du ministère de l'Expansion économique régionale. Si d'autres amendements étaient proposés demain, il faudrait reprendre cet article pour le modifier. Il me paraît logique de le réserver jusque-là.

**L'hon. M. Drury:** Le député accepte que l'article 102 soit réservé jusqu'à ce que l'étude de l'article portant sur l'expansion économique régionale soit terminée.

(L'article est réservé.)

Les articles 103 et 104 sont adoptés.)

Sur l'article 105—*Modifications et abrogations*

**M. McCleave:** Monsieur le président, je fais la même proposition au sujet de cet article et pour les mêmes raisons. Je ne prévois pas qu'il survienne de difficultés, mais il pourrait y avoir des amendements.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, nous avons des amendements touchant les annexes. En vue de répondre à la demande du député relativement au débat de demain, je propose que l'article 102 et l'Annexe A de la Partie IV soient réservés. S'agit-il des mentions?

**M. McCleave:** Oui.

**L'hon. M. Drury:** A l'annexe B, que l'abrogation de la loi sur l'Office d'expansion économique du Canada soit réservée. Que soient réservées également la loi sur le développement des forêts et de la recherche sylvicole ainsi que la loi sur le Fonds de développement économique. On pourrait peut-être, monsieur le président, disposer de tous les autres articles.

• (5.50 p.m.)

**M. McCleave:** Monsieur le président, j'ai suivi l'énumération du ministre, et elle me semble complète. Sa demande me paraît judicieuse.

**M. le vice-président:** Les articles 105 et 106 sont-ils réservés?

**L'hon. M. Drury:** Ne pourrions-nous adopter les articles 105 et 106, monsieur le président?

**M. McCleave:** Oui, je pense que nous le pouvons, monsieur le président, sous les réserves que le ministre a faites lui-même et qui sont consignées au compte rendu. Nous sommes d'accord de ce côté-ci pour adopter tout le reste.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, il me semble fort sensé d'adopter les articles 105 et 106. Mais il me paraît difficile d'adopter et de réserver en même temps différentes parties des annexes. On pourrait peut-être réserver les Annexes, s'il est entendu que c'est uniquement au cas où certaines choses découleraient des discussions qui auront lieu demain. Il m'est égal qu'on le consigne au compte rendu.

**L'hon. M. Drury:** Si nous parvenons à disposer ce soir des Annexes, mis à part celle qui traite du ministère de l'Expansion économique régionale, le débat ne se prolongera pas, mais nous aimerions proposer quelques modifications secondaires à l'Annexe B.

**M. McCleave:** Nous pouvons promettre, je pense, de ne pas soulever d'autres points que celui de l'expansion économique régionale.

**M. le vice-président:** L'article 105 est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

(L'article est adopté.)

(L'article 106 est adopté.)

Sur l'Annexe A.

**M. le vice-président:** L'Annexe A est-elle réservée?

**L'hon. M. Drury:** Elle est réservée, aux termes de l'entente, monsieur le président.

(L'Annexe A est réservée.)

Sur l'Annexe B.—

**L'hon. M. Côté:** J'ai quelques amendements à proposer à l'Annexe B, monsieur le président. Je propose, appuyé par L'honorable M. Drury:

Que le bill C-173 soit modifié par le retranchement des paragraphes 1 et 2 vis-à-vis de la mention de la loi sur les produits laitiers du Canada figurant à l'Annexe B, pages 53 et 54 dudit bill, et leur remplacement par ce qui suit:

«1. Les alinéas c) et d) de l'article 2 sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«c) «préposé au classement» signifie une personne *désignée à titre* de préposé au classement selon l'article 7;

d) «inspecteur» signifie une personne *désignée à titre* d'inspecteur selon l'article 7;»

2. Les paragraphes (1) et (2) de l'article 7 sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«7. (1) Le ministre peut *désigner toute personne à titre d'analyste ou à titre de préposé au classement et le ministre ou le ministre de la Consommation et des Corporations* peut *désigner toute* personne *à titre* d'inspecteur aux fins de la présente loi.»

Je propose aussi que le bill C-173 soit modifié . . .

[M. McCleave.]

[*Français*]

**M. le vice-président:** A l'ordre. Nous allons d'abord disposer du premier amendement.

[*Traduction*]

(L'amendement est adopté.)

**L'hon. M. Côté:** Je propose, appuyé par l'honorable M. Drury:

Que le bill C-173 soit modifié par le retranchement du paragraphe 2 vis-à-vis de la mention de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, figurant à l'Annexe B, page 56, et son remplacement par ce qui suit:

«2. La Partie II, sauf les paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 15, est abrogée.»

(L'amendement est adopté.)

**L'hon. M. Côté:** Je propose, appuyé par l'honorable M. Drury, un amendement à l'Annexe B, page 60, pour corriger une erreur de traduction.

[*Français*]

Je propose que la version française du bill C-173 soit modifiée par le retranchement du paragraphe 2 vis-à-vis de la mention de la loi de l'impôt sur le revenu figurant à l'Annexe B, page 60 dudit bill, et son remplacement par ce qui suit:

«2. L'alinéa *b*) du paragraphe (2) de l'article 71A est modifié en remplaçant la mention de la loi sur le ministère de l'Industrie par celle de la loi stimulant le développement de certaines régions.»

(L'amendement est adopté).

[*Traduction*]

(L'amendement est adopté.)

**L'hon. M. Côté:** Appuyé par l'honorable M. Drury, je propose:

Que le bill C-173 soit modifié par le retranchement du paragraphe 2 vis-à-vis de la mention de la loi sur la pension du service public figurant à l'Annexe B, page 63 dudit bill, et son remplacement par ce qui suit:

«2. Les articles 32, 33 et 48 sont modifiés en remplaçant le mot «Ministre», partout où ce dernier mot s'y trouve, par les mots «ministre des Finances».

**M. le vice-président:** L'amendement est-il adopté?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai certaines réserves, mais je suppose qu'il vaut mieux l'adopter.

(L'amendement est adopté.)

**M. le vice-président:** L'Annexe modifiée est-elle adoptée?

**M. McCleave:** Aux mêmes conditions que pour l'article 104.

**L'hon. M. Drury:** Comme pour l'annexe A.

**M. le vice-président:** Y consent-on?

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'Annexe B modifiée est réservée, aux conditions déjà convenues.

**M. le vice-président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Bell:** J'espère que tous ces articles réservés dans le hansard dénotent l'optimisme du ministre et tous les députés des régions opulentes du Canada qui escomptent que des amendements seront proposés demain au cours du débat sur le développement régional.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, tout amendement est à double tranchant, et j'espère que l'honorable représentant n'envisage pas l'espèce d'amendement qui lui déplairait.

**M. Bell:** On ne peut rien ôter à celui qui n'a rien.

**L'hon. M. Drury:** Je crois qu'on a dit tout ce qu'il y avait à dire à ce sujet aujourd'hui, monsieur le président. Peut-être pourrions-nous faire rapport de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MESSAGES DU SÉNAT

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du Sénat un message l'informant que le Sénat avait adopté le bill S-30, concernant la Perth Mutual Insurance Company, dont il demande l'adoption par cette Chambre, et un autre message l'informant que le Sénat avait adopté, avec un amendement, le bill C-154, ayant pour objet d'empêcher l'introduction ou la propagation de parasites nuisibles aux plantes, dont il demande l'adoption par cette Chambre.

[*Français*]

Comme il est six heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil et je le reprendrai à huit heures, afin de permettre à la Chambre d'étudier une motion que proposera l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement.

[*Traduction*]

(La séance est suspendue à six heures.)

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

## MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LA DÉFENSE NATIONALE

LANCEMENT D'OGIVES ABM AU-DESSUS DU TERRITOIRE CANADIEN

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Conformément à l'article 26 du Règlement, M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles), appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose l'ajournement de la Chambre.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, on devrait normalement regretter de ramener les députés un mercredi soir, qui est leur seule soirée libre de la semaine. Cependant, je n'ai pas à m'excuser auprès la Chambre de débattre un problème qui, je crois, est le plus important de notre époque. Car rien n'est certes plus important que la survie de la race humaine.

C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que l'homme a le pouvoir de commettre un suicide à l'échelle de la société. L'histoire a connu d'innombrables guerres. Des guerres auxquelles ont participé des milliers, des centaines de milliers ou même des millions de gens. Des villes, et même des pays entiers ont été dévastés. Mais pour la première fois, si l'on considère sa longue évolution, l'homme a maintenant le pouvoir de détruire, non pas seulement lui-même, mais toute forme de vie. C'est pourquoi rien ne peut nous importer davantage, en tant que députés, que tous les événements qui peuvent entraîner l'escalade des armes nucléaires et la prolifération des engins atomiques.

La question s'est cristallisée vendredi dernier, 14 mars, lorsque le président Nixon des États-Unis a annoncé que son administration avait décidé d'entreprendre la construction d'un système d'engins antiengins, connu sous le nom de *Safeguard System*. Il ne faut pas oublier que la question des engins antiengins fait couler de l'encre depuis longtemps déjà. On en a discuté le pour et le contre un peu partout dans le monde, notamment aux États-Unis. Des représentants du Sénat et du Congrès se sont opposés à l'établissement d'un système de ce genre. Ceux qui manifestent quelque inquiétude à ce sujet sont parfois accusés d'être antiaméricains, peu patriotes ou amis de l'Union Soviétique. Le fait est que

bien des Américains patriotes contestent sérieusement et critiquent énergiquement aujourd'hui la décision du président au sujet d'un système d'engins antiengins.

Dans un éditorial du *Times* de New York, du lundi 17 mars, je relève le passage suivant:

Si l'on ne réfléchissait pas trop, on pourrait se laisser convaincre par l'éloquence du président, qui affirme vouloir faire preuve de modération, mais les principes sur lesquels il fonde sa décision le prouvent une fois de plus, la course aux armements se pertétue en un cercle vicieux qui aboutira fatalement à la destruction universelle.

L'auteur de l'article signale que même si le président attribue sa décision à la présence de 67 engins antiengins, installés tout autour de Moscou, le Pentagone sait depuis longtemps que ces engins sont déjà désuets et que les mesures de riposte envisagées par les États-Unis comportent plus de 700 engins antiengins; avec l'utilisation d'engins balistiques à têtes nucléaires multiples, et à plusieurs corps de rentrée, une augmentation probablement quintuplée dans les engins transporteurs qui passeront de 1,700 à plus de 8,000.

Aussi, bien des personnes réfléchies posent des questions honnêtes à ce sujet. Permettez-moi, dans le peu de temps dont je dispose, de vous exposer brièvement l'histoire des enquêtes et des discussions qui se sont poursuivies sur les engins antiengins. On a d'abord proposé un réseau d'engins antiengins du type Nike-X. L'ancien secrétaire à la Défense, Robert McNamara, s'y est opposé. Il a comparu devant le comité du Sénat des forces armées et des crédits de défense le 26 janvier 1967 et y a présenté un mémoire de 209 pages. Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour en citer de longs extraits mais je pourrais peut-être paraphraser ce qu'il a dit: il s'est opposé à cette proposition d'abord parce qu'elle n'assurerait pas de véritable sécurité et que les États-Unis dépenseraient des sommes énormes pour une chose qui, en fin de compte, leur donnerait bien peu de sécurité, sinon aucune. D'après lui, la sécurité des États-Unis tient à leur capacité d'offensive et à leurs engins balistiques intercontinentaux quatre fois plus nombreux que ceux de l'Union soviétique et aux Polaris lancés à partir de sous-marins nucléaires.

Sa deuxième objection au comité du Sénat fut celle-ci: la construction d'un réseau étendu d'engins antiengins pourrait facilement déclencher une nouvelle accélération dans la course aux armes nucléaires. Les députés savent que M. McNamara, sous les pressions du puissant complexe militaire des États-Unis, avait fini par accepter ce qu'on appelait ce «réseau mince» de lancement de missiles. Le système ne devait servir qu'à la défense contre la Chine continentale et n'était pas dirigé contre l'Union soviétique. A la suite de pressions constantes des chefs d'état-major et des industries intéressées le président Johnson avait approuvé et annoncé ce qu'on appelle le système de sentinelle. Ce système devait entourer certaines des principales villes des États-Unis dotées de bases ABM. Il en est résulté un tel tumulte dans certaines des villes des États-Unis que le Congrès et le président Johnson ont décidé de laisser la question en instance et de la refiler au prochain président.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

• (8.10 p.m.)

Pendant quelque temps le président Nixon a réfléchi à la décision que prendrait son administration en ce qui concerne la construction d'un système ABM. Vendredi dernier, il a annoncé la construction de ce qu'il a appelé un système de protection qui n'entourera pas les principales agglomérations, mais qui serait conçu de façon à protéger les 11 bases de missiles Minuteman situées à des endroits centraux aux États-Unis.

Dans sa déclaration, le président a indiqué avec beaucoup de circonspection que cette décision n'était pas provocatrice et qu'elle ne devait pas conduire à une escalade nucléaire. Je ne saurais mieux faire que de citer un article paru dans le numéro du lundi 17 mars du *Star* de Montréal sous la signature de M. James Eayrs, auteur bien connu et autorité reconnue dans le domaine des affaires extérieures. Pour répondre à la déclaration du président selon laquelle le système de missiles antimissiles assurerait la protection de la population américaine, M. Eayrs a dit:

Il est probable que ce système n'assurera rien du genre. Il protégera dans la mesure où l'Union soviétique ne bougera pas devant l'accroissement de la puissance américaine. Tout ce que l'on sait de la dynamique de la course aux armements, des réflexes des Russes en leur qualité de participants à cette course, donne à penser que l'Union soviétique agira. Les assurances de M. Nixon, selon lesquelles «le programme n'a rien de provocateur» et «notre décision n'influe en rien sur la capacité d'exercer des représailles des Sovietiques», sont naïves, sinon malhonnêtes.

On pourrait nous demander en quoi ce que font les États-Unis concerne le Canada. Cela nous concerne, à mon avis, parce que toute action apte à conduire à un holocauste nucléaire aurait des conséquences terribles pour le peuble canadien. M. George Ignatieff, chef négociateur du Canada pour le désarmement à Génève, antérieurement notre représentant aux Nations Unies, l'a souligné cette semaine. M. Ignatieff a déclaré:

... la course galopante aux armements des États-Unis et de l'Union soviétique présente des dangers pour le Canada plus que pour tout autre pays. Si cette course devenait effrénée, les conséquences pourraient en être catastrophiques pour le Canada, situé entre deux géants nucléaires.

Il me semble plutôt étrange que le gouvernement canadien n'ait été ni averti ni consulté par les États-Unis, sur une question aussi vitale pour ses intérêts. Aucun doute là-dessus. D'après le hansard du 17 mars, à la page 6684, le premier ministre (M. Trudeau) a répondu à ma question en ces termes:

Non, monsieur l'Orateur. Nous avons été avisés de la décision, mais il n'y a eu aucune consultation qui aurait pu aboutir à un changement de décision.

A la page 6689 du hansard du même jour, on peut lire une question adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et la réponse du ministre. Le député de Prince Albert (M. Diefenbaker) avait demandé des renseignements semblables. Il disait:

... le ministre dirait-il quand ... les États-Unis lui ont fait part pour la première fois de leur décision à cet égard?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu:

Monsieur l'Orateur, on nous a prévenus de la décision immédiatement avant de l'annoncer.

Bien des Canadiens sentiront comme moi qu'à titre de voisins et d'amis des États-Unis, avec 4,000 ou 5,000 milles de frontière commune non gardée, nous avons droit à un meilleur traitement. Le Canada n'est pas une république de bananes. Nous voulons être amis et voisins, mais pas vassaux.

**L'hon. M. Sharp:** Alliés aussi.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Nous sommes alliés, le ministre le sait, au sein du NORAD et de l'OTAN.

**L'hon. M. Sharp:** Êtes-vous en faveur de ces organismes?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Oui, et j'espère que le ministre nous donnera son opinion quand il prendra la parole.

**L'hon. M. Sharp:** Les approuvez-vous?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Oui, je les approuve. Je prétends que nous sommes des alliés et je demanderais au ministre, lorsqu'il prendra la parole, et j'espère qu'il le fera, de nous dire s'il accepte que les Canadiens ne soient que de simples vassaux et que les États-Unis puissent décider d'utiliser notre espace aérien sans consultations ou pourparlers préalables.

**L'hon. M. Sharp:** J'en conclus que l'honorable représentant est en faveur du NORAD et de l'OTAN.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Nous avons certes le droit de nous préoccuper de cette décision américaine étant donné que le territoire canadien est en cause. Je le répète, les bases de missiles doivent protéger les bases «minuteman». Certaines d'entre elles seront peu éloignées de la frontière canadienne. Elle seront protégées par des engins Spartan d'une portée maximale de 400 milles. Tout semble indiquer que les interceptions auront lieu au-dessus du territoire canadien. Je conviens que notre préoccupation primordiale n'est pas simplement le lieu d'interception de missiles par d'autres. Notre préoccupation primordiale est de prévenir l'escalade nucléaire et une guerre atomique.

Certes lorsque le gouvernement prévoit de propos délibéré un système ABM se fondant sur l'interception d'engins balistiques au-dessus d'un territoire voisin, le moindre qu'il puisse faire c'est de consulter le voisin avant de prendre une décision.

**Une voix:** Qui va mettre ces engins à feu?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** A-t-on consulté le gouvernement canadien? Nous avons demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il y avait eu des entretiens et si le lancement de missiles américains au-dessus du territoire canadien avait été permis ou approuvé. Tout ce que le ministre a répondu c'est que des pourparlers se poursuivent depuis des années. Telle n'est pas la question. Voici ce que nous voulions savoir: y a-t-il eu des entretiens au sujet de la protection que constitue le système ABM? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a cité le communiqué conjoint du Département de la défense et du Département d'État des États-Unis, et j'en donne lecture:

• (8.20 p.m.)

Nous discutons continûment avec les Canadiens de sujets semblables. Diverses questions relatives aux engins antiengins font l'objet d'études ...

Je souligne ces mots.

... font l'objet d'études conjointes avec les Canadiens. Comme on étudie ces questions, il ne conviendrait pas d'entrer dans les détails en ce moment.

Le ministre devrait nous dire si, à l'heure actuelle, des pourparlers sont en cours concernant cette protection que propose le système ABM.

**L'hon. M. Sharp:** Vous le voulez vraiment?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Au lieu d'interrompre, le ministre devrait nous fournir certains renseignements à cet égard, car il a été tellement vague, il a louvoyé, et cet après-midi il a essayé de tromper la Chambre lorsqu'il a déclaré que cette discussion durait depuis des années. Les discussions sur le système de défense ABM ne dure pas depuis des années. L'autre jour, il a affirmé qu'il y avait eu des consultations. Quand les pourparlers ont-ils commencé au sujet de ce système de défense ABM? Sont-ils en cours à l'heure actuelle? Quelle décision le gouvernement a-t-il prise à ce sujet?

Il y a quelques années, le premier ministre faisait partie d'un groupement qui avait écrit un article. Une traduction anglaise de cet article a paru dans le numéro de mai du *Canadian Forum,* sous le titre «An appeal for Realism in Politics». C'était en 1964.

**Une voix:** Quand avez-vous écrit le vôtre?

**Une voix:** Regina.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Cet article, dont le premier ministre était coauteur . .

**Une voix:** Vous étiez l'auteur du manifeste de Regina. Il y a bien des années de cela.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** En voici un extrait:

> En ce qui concerne la défense nationale, deux points semblent exiger notre attention de toute urgence. D'abord, il est alarmant de voir notre gouvernement incapable, semble-t-il, de définir une politique de défense nationale claire et cohérente. Ensuite, le manque d'informations du public sur les questions de défense est très inquiétant et pourrait avoir des conséquences néfastes pour la démocratie au Canada.

C'est vrai. Nous n'avons pas reçu beaucoup d'informations et encore moins une déclaration claire et nette en ce qui concerne la politique du gouvernement. Hier, le premier ministre a dit, comme en fait foi le hansard à la page 6741:

> ... je le répète maintenant, que nous ne manquerons pas de discuter de tout danger, d'escalade et que, s'il existait des signes évidents d'une escalade, nous n'hésiterions pas à faire part de notre désapprobation.

On discute des systèmes ABM depuis des années, et le premier ministre n'a pas encore décidé s'il y a des signes évidents d'une escalade. Cette question a fait l'objet de discussions au Congrès américain, dans bien des régions du monde et au sein du Comité sur le désarmement, et le gouvernement n'a pas encore décidé s'il y a des signes évidents que cela déclenchera une escalade. Le gouvernement n'a même pas encore décidé de ce qu'il fera de ses emplacements d'engins Bomarc. En 1963, le premier ministre a écrit un article qu'on a dû, j'en suis sûr, lui rappeler souvent depuis. Cet article a paru dans *Cité libre* en avril 1963. Le premier ministre y fustige son prédécesseur pour avoir accepté qu'on introduise des armes nucléaires sur le sol canadien. De ses collègues d'aujourd'hui, il a dit qu'ils avaient pris cette décision afin d'accéder au pouvoir et qu'ils s'y sont précipités avec toute l'élégance des animaux qui s'en vont à l'abreuvoir.

[L'hon. M. Sharp.]

Où sont donc les engins nucléaires Bomarc en ce moment? Ils sont toujours à Macaza, au Québec, et à North Bay, en Ontario et toujours sous la maîtrise des Américains. En 1965, le très honorable L.B. Pearson a dit à la Chambre, ainsi qu'aux Canadiens lors de la campagne électorale de cette année-là, que si son parti prenait le pouvoir, son gouvernement nous débarrasserait des engins nucléaires Bomarc par voie de négociation. Mais ils sont toujours là. Est-ce là une politique bien définie? Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prendra la parole, j'espère qu'il nous dira si des entretiens ont lieu présentement à propos de la demande des États-Unis en vue de lancer des engins antiengins au-dessus du territoire canadien. S'ils ont lieu, quand ont-ils débuté, et quelle réponse nous donne-t-on?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député ne peut continuer que si la Chambre y consent unanimement. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan Les Îles):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'interrompre le député, mais il ne semble pas qu'il y ait consentement unanime.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Lambert:** Oh! les imbéciles! Allez.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles voudrait-il continuer?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je remercie la Chambre de son indulgence, monsieur l'Orateur, je n'en ai encore que pour quelques minutes. Les députés de part et d'autre de la Chambre et l'ensemble des Canadiens sont heureux, j'en suis persuadé, que le premier ministre se rende à Washington la semaine prochaine. J'espère qu'il informera le président des États-Unis de l'inquiétude dans laquelle sa décision a plongé les députés et le peuple canadien, décision dont M. James Eayrs, dans son article dont j'ai parlé tantôt, disait qu'elle avait fait du jour où elle a été annoncée un «vendredi néfaste».

J'espère qu'il dira au président des États-Unis que notre inquiétude est fondée en raison de notre position géographique et de notre longue association avec les États-Unis. Vu notre qualité de voisins et d'amis des États-Unis, on aurait pu nous ménager l'occasion de faire connaître nos vues. J'espère que le premier ministre informera le président des États-Unis que, selon nous, il existe un grave danger que cette mesure, sans offrir de grande sécurité au peuple américain ni à nous, pourrait bien marquer le départ d'une course effrénée à l'armement nucléaire.

Le premier ministre se rend compte, j'en suis sûr, que c'est l'une des plus importantes missions qu'il ait jamais entreprise. Il sait aussi qu'il se rendra à Washington avec les espoirs et les aspirations de la population canadienne, avec les espoirs de toute l'humanité qui recherche la paix. Nous espérons qu'il réussira à obtenir que la question soit reconsidérée et que l'on accepte qu'à l'avenir des consultations aient lieu avant de lancer des initiatives qui pourraient se répercuter sur la sécurité et le bien-être du Canada.

Si le premier ministre y parvient, la gratitude et la reconnaissance de tous les Canadiens lui seront acquises. Toutefois, s'il ne parle pas au nom du Canada et ne montre pas une attitude indépendante, ce que je le crois capable de faire, il se le reprochera longtemps.

• (8.30 p.m.)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il est rare sans doute qu'un chef de gouvernement ait à se réjouir de voir un débat se tenir en vertu de cet article du Règlement, dans ce cas-ci. Cependant, je dois dire que tel est bien le cas. Il s'agit d'une question très urgente et très difficile. Avant de m'entretenir avec le président des États-Unis, je désire ardemment connaître les vues des chefs des partis de l'opposition sur cet important sujet. Je sais que nous discutons ici un aspect d'un problème qui met en jeu le sort de l'humanité tout entière. Le gouvernement du Canada, je m'en rends compte, doit parler de la protection des Canadiens, de la protection de nos villes et de la protection que notre nation, croyons-nous, mérite. Mais le gouvernement doit aussi s'assurer que l'on respecte les lois internationales qui s'appliquent à notre espace aérien.

En réponse aux questions posées à ce propos à la Chambre l'autre jour, j'ai dit sans ambages que vraiment c'était pour nous une préoccupation secondaire même si nous sommes le gouvernement; je m'explique. Nous croyons que l'ensemble de la question ne touche pas seulement les Canadiens. Je fais écho aux paroles du chef néo-démocrate en disant que toute l'affaire intéresse le sort de l'humanité. Avant d'entamer les négociations avec les États-Unis sur l'emplacement du système, sur l'étendue des retombées et sur le danger qu'elles représentent pour les villes canadiennes, nous de ce côté-ci de la Chambre voulons rester libres de condamner tout le système et de nous y opposer, ce qui nous serait impossible si nous leur disions: Veuillez l'installer ici ou là, et prenez garde de ne pas nous détruire en vous défendant vous-mêmes.

Voilà pourquoi, le gouvernement et moi-même adoptons cette attitude, afin que, lors de mes entretiens avec le président, je ne sois pas obligé de réclamer un peu plus de protection pour les Canadiens, mais que je puisse lui demander si sa décision constitue une escalade et n'accroîtra pas le danger d'une guerre atomique ou s'il ne s'agit que d'une opération qui accroît la stabilité du système de dissuasion.

Naguère, les Canadiens n'avaient pas de décision aussi difficile à prendre. D'autres pays au cours de l'histoire ont vécu dans la crainte d'être détruits, même s'il ne s'agissait pas de destruction atomique, mais les guerres qui sévissaient ailleurs constituaient très souvent un danger imminent pour bien des pays. Mais au Canada, c'est la première fois que nous faisons face à un problème de ce genre. Il y a à peine 45 ans, le sénateur Dandurand était en mesure de déclarer à la Ligue des nations que les Canadiens «vivaient dans une maison à l'épreuve du feu, loin de matières inflammables.»

Il n'en est plus ainsi. Notre maison n'est plus à l'épreuve du feu et, comme vous le savez, les matières inflammables n'en sont pas très loin. La science a rapproché tous les

pays. La science et la technologie ont tant progressé qu'aucune nation ne peut espérer se sauver seule. Des écrivains réputés ont eu recours à toutes sortes d'expressions. M. McLuhan parle du «village global» et il a raison. Nous vivons vraiment dans une village global. Barbara Ward évoque le «vaisseau spatial qu'est la terre». A mon avis, de telles expressions reflètent vraiment le sentiment de solidarité que nous éprouvons en tant que Canadiens envers tous les pays du monde.

[*Français*]

L'inquiétude du gouvernement canadien à ce sujet est par conséquent la même que celle des députés de l'opposition et de tous les Canadiens.

Je répète que nous désirons assurer la protection des Canadiens et, surtout, faire en sorte que les décisions qui peuvent affecter l'avenir de l'humanité ne soient pas prises sans notre participation.

Le débat de ce soir, je pense, a pour but de trouver une politique qui assurera la protection de l'humanité et celle des Canadiens, par surcroît.

[*Traduction*]

La manière dont nous manifestons notre souci de la survivance de l'humanité et la manière dont nous pouvons faire de notre désir de survivance une politique efficace, tel est l'objet de notre débat ce soir. Quelques principes généraux guident le gouvernement dans l'établissement d'une politique. Le premier est la stabilité du système de dissuasion. Ce système existe comme instrument de dissuasion parce qu'on sait, de part et d'autre, que l'autre camp possède un pouvoir de destruction assez puissant pour l'annihiler. C'est la confinance dans le système qui en assure la stabilité. Il en résulte un équilibre fragile et dangereux. Pour continuer d'avoir confiance dans le système, il faut veiller à ce que son équilibre ne se rompe pas, à ce qu'il n'y ait pas d'escalade dans la course aux armes nucléaires, à ce que l'un des deux centres de puissance militaire sur la terre, l'URSS et les États-Unis, ne s'empresse pas de prendre les devants, de sorte que l'autre craigne d'être anéanti sans pouvoir détruire l'adversaire. C'est ce très délicat équilibre que nous devons maintenir jusqu'à ce que nous puissions, par d'autres moyens, assurer une limitation et une réduction des armements vraiment pratiques et efficaces.

Le deuxième principe, c'est que le Canada devrait continuer de participer aux négociations de Genève, comme il l'a fait par l'intermédiaire de l'un de ses ambassadeurs les plus compétents, M. Ignatieff, qui a exposé le point de vue du Canada sur ces questions. Nous devons continuer à le faire parce que nous croyons que la dissuasion est un problème fort délicat, et dangereux. Nous travaillons donc de toutes nos forces à trouver d'autres moyens de limiter et de réduire les armements que l'équilibre par la terreur.

Un autre principe que nous devons appliquer, c'est celui qui consiste à prévenir une plus grande prolifération, voire une escalade des armes nucléaires. Bien entendu, pour chaque pays intéressé, une telle escalade est fort coûteuse et ne peut qu'entraîner une riposte extrêmement coûteuse de la part de l'autre pays. Voilà qui est très grave, car ces grandes puissances mondiales sont dès lors moins en mesure de relever les autres défis lancés à l'humanité—ceux de la pauvreté, des pays dont le développement languit, par exemple. Une telle escalade est donc dangereuse, à nos yeux, dans la mesure où elle empêche les pays de résoudre d'autres problèmes. En outre, elle est dangereuse en soi, car plus ces systèmes se perfectionnent, plus ils deviennent compliqués et plus les risques d'accidents augmentent. Déjà nous commençons à nous demander s'ils ne sont pas si compliqués et si complexes que la décision de déclencher une hécatombe nucléaire ne viendra pas d'un ordinateur ou de quelques fonctionnaires qui n'auront pas eu le temps de songer à tous les impondérables.

• (8.40 p.m.)

Voilà les principes qui nous guident. Mais comme notre gouvernement n'est pas encore suffisamment renseigné pour juger comme il faut la décision prise vendredi dernier par le président des États-Unis, nous gardons un esprit ouvert. Au dire du chef du Nouveau parti démocratique, nous avons les preuves d'une escalade et il a cité des exemples. Mais ce serait, à mon avis, compromettre les entretiens que je pourrais avoir avec le Président si, avant mon départ pour Washington, le gouvernement se disait d'avis qu'il y a escalade, que les États-Unis sont coupables, et si, sans leur donner l'occasion d'exposer leur point de vue, nous les condamnions sans autre forme de procès.

Voilà pourquoi le gouvernement se garde de condamner. Il préfère poser des questions, chercher à se renseigner, trouver les raisons qui ont motivé cette initiative des États-Unis, puis prendre une décision.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Trudeau:** Si, une fois bien renseignés, nous avons lieu de conclure que le système ABM est une escalade, de nature à engendrer de plus grands risques pour l'humanité, nous le réprouverons. Nous dirons aux États-Unis que nous le désapprouvons. Si, d'autre part, nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une initiative nécessaire, bien que regrettable, de la part des États-Unis, il nous faudra décider s'il y a lieu de participer ou non à son fonctionnement. Je rappelle à la Chambre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) et moi-même avons dit bien clairement, à maintes reprises, que le système de défense spatial, le système ABM envisagé, n'était pas intégré dans le NORAD, qu'il était étranger au NORAD. Il s'ensuit en toute justice que, tout en refusant de prendre part à ce système, tout en affirmant qu'il doit demeurer en dehors du NORAD, nous ne saurions faire grief aux Américains de ne pas nous consulter.

Le chef du Nouveau parti démocratique qui a répondu à quelques questions du secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit, je pense, se rendre compte de cette contradiction. D'une part, il se plaint de ce que les Américains ne nous aient pas consultés, après avoir dit qu'ils le feraient, et d'autre part, son parti a plus d'une fois déclaré officiellement que nous devrions nous retirer de l'OTAN. Je suis heureux d'avoir entendu le chef du Nouveau parti démocratique préciser sa position à cet égard. Il a dit, en réponse au ministre, que nous étions des alliés au sein du NORAD et de l'OTAN et avalisé le principe selon lequel nous devrions être des amis et des alliés des États-Unis. Le Nouveau parti démocratique a, de toute évidence, atteint la conclusion de son étude sur les affaires extérieures. Nous n'avons pas encore atteint ce stade et nous avons réservé notre jugement. Nous pouvons décider de demeurer dans l'OTAN ou de nous en retirer. Nous pouvons décider de demeurer au sein du NORAD ou de nous en retirer. Mais nous devons être logiques avec nous-mêmes et si nous restons dans le NORAD, nous devons nous demander si nous voulons ou non qu'il impose un certain contrôle, sur le système ABM par exemple. Dans la négative, nous ne serons guère en position de force pour négocier avec les États-Unis.

Nous pourrions, évidemment, protester et dire qu'ils ne doivent pas utiliser notre espace aérien ou qu'ils ne doivent pas songer à faire exploser des missiles antimissiles dans l'espace aérien canadien. Cependant, et je le répète, comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, ce sont là des considérations plutôt théoriques, monsieur l'Orateur, car le jour où le système serait mis en branle, cela voudrait dire que nos efforts pour conserver la paix et la sécurité dans le monde ont échoué et je pense que la question de l'espace aérien national serait alors secondaire. Je ne veux pas dire par là—et je pense répondre ainsi à la question qui m'a été posée—que nous ne sommes pas renseignés. Le ministre l'a dit cet après-midi, et je le répète, nous avons été amplement informés de ce que faisaient les États-Unis. Je crois que le ministre de la Défense nationale révélera plus tard, au cours du débat, que nous sommes en possession d'une foule de renseignements sur les travaux d'ordre technologique que l'on y accomplit dans le domaine des moyens de dissuasion. Toutefois, nous ne possédons pas tous les renseignements et surtout, nous n'avons pas un droit de veto sur l'application du système. Si la Chambre estime que nous devrions participer aux décisions à ce sujet, nous devrons sans doute devenir des associés dans le système ABM. Mais c'est là une décision que nous ne sommes pas encore disposés à prendre.

Il nous faudra d'abord être convaincus que le réseau est nécessaire. S'il ne l'est pas, nous le condamnerons. Sinon, nous tenterons d'obtenir le genre de protection que, de l'avis de l'opposition, devraient avoir nos villes canadiennes. Je ne crois pas devoir poursuivre le débat plus longtemps. Pour résumer, j'estime que nous n'avons pas encore assez de renseignements pour prendre une décision sur l'attitude adoptée par les États-Unis vendredi dernier. Nous ne voulons pas, avant d'aller à Washington, la condamner sans appel. Par conséquent, j'accueille avec joie l'occasion d'entendre ce que les autres députés ont à dire. Avant d'en venir à une conclusion définitive, nous estimerons toujours de notre devoir de chercher des moyens de régler les différends par négociation plutôt qu'en donnant plus d'ampleur aux moyens de dissuasion.

Avant de terminer, permettez-moi de lire à la Chambre une citation de Madame Barbara Ward qui est bien connue, et à juste titre. Je cite:

> Depuis quelques décennies l'humanité est dominée par le changement le plus décisif de toute son histoire. La science et la technologie modernes ont tissé un réseau si fin de communications, de transports, d'interdépendance économique—et de destruction nucléaire en puissance—que notre planète, la terre, dans sa course à travers l'infini, a acquis la solidarité et la vulnérabilité d'un vaisseau spatial.
>
> Dans une communauté aussi étroitement liée, il faut des règles pour survivre.

C'est pour chercher ces règles de survie, monsieur l'Orateur, que je m'entretiendrai avec le Président des États-Unis la semaine prochaine.

**Des voix:** Bravo.

• (8.50 p.m.)

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'aurais quelques idées à exprimer au sujet du débat qui, de toute évidence, est d'importance considérable. Il me semble que nous ne devons pas oublier que nous sommes à Ottawa et non à Washington. Par conséquent, certaines considérations qui pourraient être valables pour des personnes occupant notre situation aux États-Unis le sont à peine pour nous au Canada. Ce système de dissuasion est-il le plus payant ou les États-Unis peuvent-ils se permettre de l'avoir? Ces questions se posent à peine dans notre pays. Mais il y a des aspects de la question que nous devons examiner. Naturellement, le premier concerne la propre réponse du Canada à la décision du président des États-Unis; le second a trait à la façon d'y répondre d'une manière autorisée et efficace. En d'autres termes, nous devons nous demander si nous avons été consultés suffisamment, ce à quoi nous avons droit.

Je sais qu'il y a des Canadiens qui ont tendance à voir des motifs cachés derrière les décisions prises par les États-Unis en matière de défense. Ce n'est pas là un raisonnement particulièrement fructueux ou efficace, et cela ne peut vraiment pas nous amener à exercer une influence réelle sur la politique des États-Unis. Nous possédons une influence que nous devons chercher à renforcer, en raison de nos atouts économiques et de notre situation géographique.

Je suis aussi inquiet au sujet de l'indépendance du Canada et de la paix dans le monde que n'importe qui ici, monsieur l'Orateur, mais je ne vois pas comment on peut protéger nos intérêts si l'on persiste à faire une censure presque pavlovienne des actes des États-Unis. Le ministre a donné à entendre que nous partageons le même danger de l'emploi d'armes nucléaires; nous sommes tous dans le même sac et nous partagerons le sort de tout le genre humain. Nous sommes tous d'accord là-dessus, mais cela ne nous mène pas bien loin. Le premier ministre a insisté sur un certain nombre de points qui importent à son gouvernement—la crédibilité des moyens de dissuasion, la préservation de ce qu'il a appelé l'équilibre instable de la terreur et l'importance de prévenir la rupture de cet équilibre instable. Il a dit que nous devrions nous assurer qu'aucun des deux adversaires ne précipite les choses. Franchement, je ne vois pas comment nous pourrions le faire. Soyons réalistes. Comment s'assurer qu'aucune des grandes puissances ne prendra les devants et ne rompra ce que le premier ministre appelle l'équilibre instable de la terreur. Comment prévenir l'escalade des armes nucléaires? Comment le faire de concert avec les deux grandes puissances nucléaires? Alors, est-ce réaliste pour le premier ministre de notre pays de nous dire que nous devons nous assurer qu'aucun des deux adversaires ne prendra les devants? Si nous pouvons, par une conférence sur le désarmement ou toute autre sorte de conférence, en arriver à un genre d'accord sur cette question, ce sera un point de gagné. Assurément nous devons souligner l'importance d'une entente ou d'un accord semblable. Mais devant la question que nous étudions ce soir, est-ce être réaliste pour nous, Canadiens, de nous dire: Nous devons voir à ce qu'aucun des deux côtés ne prenne les devants? Je le répète, monsieur l'Orateur, comment devons-nous nous y prendre?

[Le très hon. M. Trudeau.]

Notre parti, bien sûr, est très préoccupé par les répercussions de l'annonce du président. Je suis d'accord avec le premier ministre et le chef du Nouveau parti démocratique: nous ne devons pas nous inquiéter outre mesure de l'effet immédiat que la politique des États-Unis aura sur nous. Après tout, si on a recours aux armes nucléaires, il n'y aura plus grand-raison de s'inquiéter. Je sais que nous avons des rapports bien particuliers avec les États-Unis et que nous ne pourrions pas les rompre même si nous le voulions. Ils découlent en partie de notre situation géographique, de notre proximité, mais également d'un intérêt commun pour la sécurité du continent, du reste du monde libre et des pays émergents. Ces relations devraient signifier que nous pouvons considérer les États-Unis comme des amis et alliés et que nous pouvons attendre en retour de ce pays la considération qu'impliquent une amitié et une alliance étroites. Je n'ignore pas que les États-Unis ont parfois tort. Nous aussi au Canada, nous avons parfois tort. Je n'ignore pas davantage qu'à l'occasion nos intérêts sont en conflit. Mais à tout prendre, nous avons des intérêts communs, des buts et des objectifs communs.

N'oublions pas non plus que le président des États-Unis a d'énormes responsabilités en ce qui concerne les décisions à prendre en ce domaine. Il est responsable de la défense non seulement de son propre pays, mais de celle du monde libre. Donc, bien que nous ayons à tenir compte des effets sur notre pays de la politique américaine de défense, nous devons surtout envisager ses effets sur la paix dans le monde et sur le sort de l'humanité. Les Canadiens devraient savoir ce que cette décision représente pour nous.

Il est possible, si l'URSS met sur pied un réseau de défense de missiles antimissiles, que chaque missile qu'elle enverra violera l'espace

aérien du Canada. Si ce que font les Américains en ce domaine nous préoccupe, ce qui se fait de l'autre côté du pôle nord devrait nous préoccuper au même titre. Je ne vois pas comment la décision des États-Unis peut être qualifiée de provocation susceptible de déclencher une guerre nucléaire. Je ne suis pas expert en la matière et je m'abstiens de formuler un jugement sur l'efficacité du réseau de missiles. Ce jugement, il appartient aux États-Unis de le faire. Mais si l'on demande si l'installation de ce système de défense est une incitation à la guerre, mon parti répond non. Autrement dit, nous ne pensons pas que cette décision renforcera la possibilité d'une guerre nucléaire. Tout porte à croire cependant qu'elle conduira à l'escalade des armements et que l'URSS augmentera sa capacité de construire des missiles destinés à percer tout système de défense pouvant être aménagé sur ce continent.

• (9.00 p.m.)

Ce système de défense d'engins antiengins pourrait bien conduire à l'escalade dans ce sens; cependant, je ne le crois pas provocateur.

Avec ce genre de système, il se pourrait fort bien qu'un engin égaré ou un engin lancé par erreur déclenche ce mécanisme de défense de l'ABM, au lieu de donner lieu à des représailles massives. On pourrait même prétendre que le système de défense d'engins antiengins pourrait réduire la possibilité d'une guerre nucléaire déclenchée par accident. D'autre part, il pourrait conduire à une escalade des investissements dans les armes nucléaires.

Cette décision du président des États-Unis est regrettable, en raison de son effet sur les possibilités des États-Unis de venir en aide aux pays en voie de développement. Nous devrions, je le reconnais, souligner l'importance de tout effort dans le domaine du désarmement. Je souhaite que le premier ministre (M. Trudeau), lors de sa visite à Washington, fasse bien comprendre au président toute l'importance que notre pays attache au désarmement et qu'il lui fasse part de notre inquiétude.

La responsabilité des décisions relatives à la défense des États-Unis appartient au gouvernement américain, mais nous sommes des partenaires dans la défense, l'OTAN à l'étranger et le NORAD sur le continent.

Je n'accepte pas l'opinion exprimée par le premier ministre. Si je le comprends bien, nous ne saurions espérer aucun droit à des consultations sérieuses sur un système de missiles antimissiles, parce que nous avons choisi de ne pas participer à ce système. Nous sommes des partenaires dans la défense continentale et, à ce titre, j'estime que nous avons le droit d'être consultés comme alliés et partenaires. Je ne crois pas que nous puissions compter avoir le droit de rejeter une décision prise par les États-Unis en ce qui concerne une question jugée vitale pour la défense de ce pays. En qualité de partenaires, nous avons, à mon avis, le droit d'être informés et d'avoir l'occasion d'exprimer nos opinions sur des questions qui se rapportent à la défense du continent, même si nous ne participons pas financièrement et administrativement à ce qui est proposé. Je rejette, monsieur l'Orateur, la position prise par le premier ministre à cet égard.

Si nous n'avons pas été consultés, le premier ministre devrait bien faire comprendre alors au président des États-Unis que, si nous devons être leur partenaire en matière de défense, nous devons être consultés et pleinement informés. Je ne sais à quel point nous avons été consultés à titre de voisin et allié des États-Unis. J'ai déjà parlé des relations spéciales qui unissent nos deux pays à cause de leur juxtaposition géographique. J'insiste sur le droit que nous avons d'être consultés.

Le gouvernement n'a pas défini de façon bien précise l'étendue des négociations qui ont eu lieu aux diverses étapes. Le premier ministre a déclaré qu'il y avait eu de brèves négociations aux différentes étapes, et pourtant, mardi, il expliquait que le gouvernement ne pouvait faire de déclaration précise car il n'avait pas eu le temps, depuis le vendredi précédent, d'étudier l'écheveau complexe des conséquences possibles. Je ne veux pas me montrer critique. Je ne peux en prédire les répercussions complexes, mais je sais que les Américains étudient, depuis quelques années déjà, la possibilité d'établir un système ABM aux États-Unis. J'ai peine à comprendre que les fonctionnaires intéressés et les ministres responsables ne reçoivent pas tous les renseignements nécessaires. Ils n'ont pas vraiment cherché à connaître toutes les répercussions. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement de notre pays, à titre de partenaire dans la défense du continent nord-américain, n'ait pas insisté pour recevoir tous les renseignements nécessaires afin de bien connaître tous les aspects de la question. S'il est vrai que nous sommes mal renseignés sur ces questions importantes, nous devons alors conclure que les relations du gouvernement avec celui des États-Unis laissent à désirer.

Je dois supposer que le Canada a été consulté ou informé assez tôt. Autrement, le gouvernement l'aurait dit franchement à la Chambre et il aurait protesté contre cette impolitesse des États-Unis. Je ne sache pas qu'il y ait eu de protestation. Sans chercher la

bête noire, je pense que le premier ministre a tort de dire que les Canadiens ne peuvent exiger d'être consultés à ce sujet. Il doit être évident pour le gouvernement que nous avons tous les droits de l'être.

Le premier ministre a dit ne pas avoir assez de renseignements pour décider. Nous savons que ces questions sont à l'étude aux États-Unis depuis des années et que certains renseignements ont été communiqués au Canada. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement canadien n'a pas insisté pour être tenu pleinement au courant s'il ne l'a pas été. Je tiens à dire clairement que je réprouve l'attitude du premier ministre qui prétend que nous n'avons pas droit à ces renseignements. Certes, le gouvernement sait maintenant que ces questions de consultation sont complexes.

• (9.10 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**L'hon. M. Stanfield:** Encore quelques instants. Je ne crois pas que le Parlement ou les Canadiens acceptent désormais d'excuses au sujet de la complexité des politiques du gouvernement, notamment en matière de défense. Le premier ministre (M. Trudeau) a souligné qu'il voulait, en se rendant à Washington, garder l'esprit ouvert, sans préjugés, dégagé d'un point de vue étroit uniquement attaché au Canada et aux périls auxquels il est exposé, tout en se réservant le droit de soulever cette question et de rejeter la décision américaine sur-le-champ. Monsieur l'Orateur, la décision américaine a été prise; elle est arrêtée. Que sert de se rendre à Washington sans idées préconçues si le président des États-Unis a des idées fermement arrêtées? Que vaut. .

**Le très hon. M. Trudeau:** Qu'est-ce que c'est, vos idées à vous?

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, j'essaie de me montrer tout à fait franc envers mon très honorable ami, le premier ministre. Je vais résumer les faits, afin qu'il puisse comprendre ma position.

**Le très hon. M. Trudeau:** Vous n'êtes pas sans idées préconçues.

**L'hon. M. Stanfield:** Je le déclare avec énergie et sans équivoque: le premier ministre et le gouvernement avaient l'obligation envers les Canadiens d'insister pour qu'on les consulte. Je crois que le premier ministre avait le droit et le devoir d'insister pour que le Canada soit mis au courant de tous les faits avant que les États-Unis prennent leur décision.

Je tiens à souligner bien clairement, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis le premier ministre du Canada n'a pas à se rendre à Washington après une décision de la Maison Blanche pour essayer de la faire modifier. Le premier ministre savait depuis assez longtemps que le président des États-Unis réfléchissait à ce problème.

**Une voix:** Il devrait être liseur de pensée?

**L'hon. M. Stanfield:** Inutile d'être liseur de pensée. Nous savons tous que l'idée d'un système ABM était étudiée aux États-Unis depuis très longtemps. C'est pourquoi j'estime que nous avions le droit d'être consultés. Nous avons un droit de consultation et j'espère que le premier ministre fera ressortir à Washington que nous possédions ce droit. J'espère qu'il exprimera des regrets que le président ait jugé bon de prendre cette décision. Mais j'aimerais souligner ceci monsieur l'Orateur: je ne prétends pas que la décision soit une provocation rapprochant la possibilité d'une guerre nucléaire. Ce n'est pas ce que je pense. Je veux bien me faire comprendre du premier ministre. Je suis persuadé néanmoins que la décision provoquera probablement une certaine escalade.

Je ne saisis pas ce que le premier ministre espère gagner en se rendant à Washington une fois la décision prise, même s'il exprimait sa désapprobation.

**Le très hon. M. Trudeau:** Ainsi, je ne devrais pas y aller?

**L'hon. M. Stanfield:** Bien sûr que mon très honorable ami doit y aller. Il y a bien d'autres choses dont il devrait parler.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je ne devrais pas parler de cela?

**L'hon. M. Stanfield:** Trêve d'arguties. J'ai essayé d'exposer très clairement ce que le premier ministre doit faire et aurait dû faire avant cela.

**L'hon. M. Sharp:** Avant que la décision soit prise?

**L'hon. M. Stanfield:** Oui.

**L'hon. M. Sharp:** Comment l'aurait-il su?

**L'hon. M. Stanfield:** Il l'aurait su, monsieur l'Orateur, en insistant sur le droit du Canada à être consulté. C'est là un point sur lequel le

premier ministre devrait insister à Washington, au lieu de dire que ce droit ne jouait pas dans ce cas-ci.

Enfin, monsieur l'Orateur, je le répète, à mon avis, nous n'avons aucun droit de veto sur cette question. Dans les circonstances, je crois que le gouvernement des États-Unis a le dernier mot quant aux décisions qu'il juge nécessaires à sa défense. Le Canada devrait avoir eu l'occasion d'influer sur cette décision, mais je ne mets pas en doute le droit qu'avaient les États-Unis de la prendre, et je ne prends pas la parole ici pour accuser les États-Unis d'avoir fait un geste qui rapproche le monde de la guerre nucléaire, car je n'y crois pas, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Mais je crois néanmoins que cela déclenchera une escalade et que le gouvernement du Canada aurait dû insister pour qu'il y ait consultation, plutôt que de renoncer à ses responsabilités comme l'a fait, je crois, le premier ministre.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur,. . .

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. L'honorable député de Frontenac invoque le Règlement.

**M. Dumont:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Est-ce que, en tant que représentants de l'opposition, nous ne pourrions pas, avant d'entendre la réplique du ministre de la Défense nationale, exposer le point de vue des membres du Ralliement créditiste?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** L'honorable député de Frontenac.

**M. Dumont:** Merci, monsieur l'Orateur.

Je remercie la Chambre de me donner l'occasion d'exprimer notre point de vue sur une question qui nous tient bien à cœur. Au fait, nous avons vécu, en cette enceinte, des heures presque aussi tragiques au moment de l'incident de Cuba, de même qu'en 1963, alors qu'une élection était déclenchée sur la question des ogives nucléaires que l'on disait devoir nous assurer une sécurité permanente.

Nous, du Ralliement créditiste, regrettons infiniment que les États-Unis n'aient pas consulté le Canada avant de prendre l'importante décision d'installer, tout près de nos frontières, le système de défense Sentinelle, qui nous abasourdit, en raison du danger de suicide collectif qu'il présente.

Monsieur l'Orateur, en communiquant ce soir avec ma famille, j'ai deviné l'anxiété qui l'étreint, au point que ma jeune fille de 17 ans me disait: Mais le tout devient folie.

Nos jeunes, monsieur l'Orateur, sont inquiets devant ce projet de défense Sentinelle, qui doit coûter 40 milliards, et que le Président des États-Unis a été obligé d'approuver. Au fait nous nous rendons compte que, de toute évidence, nos voisins américains sont devenus des maniaques de la guerre.

En plus des guerres de Corée et du Vietnam, on a discuté des ogives nucléaires en 1962 et 1963, dans cette enceinte. Aujourd'hui, le président Nixon se voit imposer, par ces financiers qui désirent à tout prix des guerres, une dépense de l'ordre de 40 milliards de dollars.

Cette préparation de la guerre, par un peuple qui ne se soucie pas de ses voisins et qui ose mettre en danger la vie des Canadiens, est tout simplement révoltante.

Étant donné cette décision, il me semble qu'il nous faut retenir une bonne leçon. Cela s'applique surtout aux vieux partis politiques. Les conservateurs progressistes avaient été obligés d'accepter des ogives nucléaires, et ce programme a été continué par le gouvernement libéral.

Et aujourd'hui, le Président des États-Unis —parce que l'élection américaine a coûté plus de 15 millions, on le lisait récemment dans les journaux—se voit dicter une ligne de conduite par ces millionnaires qui lui ont avancé des millions et l'obligent à leur adjuger des contrats. Au fait, nous avons pu lire, immédiatement après l'élection, que la compagnie *Western Electric* avait été gratifiée d'un contrat de 475 millions de dollars qui sera exécuté par 3,000 sous-traitants. Les États-Unis peuvent dépenser 40 milliards pour la guerre, mais ils ne semblent pas être capables de régler le problème des Noirs, qui sont considérés comme des parias, bien qu'ils aient aidé à construire ce pays de l'oncle Sam, où l'on dit que l'humanité est si resplendissante.

Je dis, au contraire, que ces présumés bienfaiteurs de l'humanité se nourrissent économiquement du sang des malheureuses victimes de ces guerres ou désirent des systèmes de défense qui peuvent demain entraîner l'anéantissement du peuple canadien.

Qui, d'ailleurs, a oublié les horribles souffrances subies par le Japon lors de la destruction d'Hiroshima? L'horreur que cette bombe atomique a suscitée dans le monde n'a pas réussi à faire réfléchir ce peuple ignoble qui se croit plus puissant que Dieu.

Monsieur l'Orateur, nous ne saurions empêcher ce pays d'agir, mais, qu'il nous soit au moins permis de lui dire notre indignation devant de tels gestes provocateurs, car il nous incombe de nous montrer plus sages qu'eux. Je demande donc au très honorable premier ministre (M. Trudeau) de ne pas donner, au cours de la rencontre qu'il aura les 23 et 24 mars prochains, dans l'exagération du peuple américain, qui croit que son appétit dominateur l'autorise à se faire, à tout prix, l'organisateur de la défense mondiale, fût-ce au prix de l'anéantissement du Canada.

• (9.20 p.m.)

Ayons donc plutôt, nous, Canadiens, la sagesse de construire pour la paix. L'an dernier encore, se tenait aux États-Unis une rencontre en vue de discuter de la pollution de l'air et de l'eau, qui menace pratiquement le genre humain d'anéantissement, sans réussir cependant à régler le problème. Et pourtant, ce même pays parvient à trouver 40 milliards pour mettre en œuvre son programme de défense Sentinelle, qui est insensé. C'est pourquoi j'invite le très honorable premier ministre à conseiller sagement ces maniaques de la guerre qui peuvent entraîner l'anéantissement du monde.

Nous devons, comme je l'ai dit tout à l'heure, construire pour la paix. Nous n'avons jamais fait reculer ce pays tout-puissant, et nous sommes convaincus qu'il nous faudra accepter ses décisions.

C'est pourquoi nous disons: Construisons pour la paix. Réglons les problèmes du chômage, de la pollution de l'air et de l'eau. Invitons les Américains, par l'exemple que nous donnerons au monde, à être plus sages, plus réalistes et à se montrer sincères dans leurs efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, et d'abolir à tout jamais la guerre.

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir faire de la littérature sur un sujet aussi sérieux que celui que nous débattons ce soir.

On vient d'évoquer la crise de Cuba, dont on rendait responsables les Américains, alors qu'ils étaient directement menacés. On vient de parler de 40 milliards de dollars quand il s'agit de six à sept milliards. On a parlé de la guerre de Corée comme si c'était une tache dans l'histoire américaine, alors qu'il s'agissait d'une entreprise des Nations Unies. On a parlé également des *Bomarc*, ce qui ne se rattache pas au problème qui nous intéresse présentement.

Or, devant cette avalanche d'arguments qui ne portent pas sur l'objet du débat de ce soir, je me sens un peu à contre-courant, parce que je voulais donner des renseignements que je considère essentiels et nécessaires pour la gouverne du peuple canadien, afin qu'il puisse évaluer sensément et calmement la situation.

Je regrette, monsieur l'Orateur, de ne pas être dans la peau des chefs des parties de l'opposition, être à la fois celui qui, d'une part, dit que le gouvernement américain est libre de prendre les décisions qui concernent sa sécurité, car elles sont uniquement de son ressort et, d'autre part, que nous devons protester, parce qu'il ne nous a pas consultés.

Je me souviens de l'époque du renouvellement de l'Accord de NORAD, alors que ces mêmes partis insistaient pour que le gouvernement canadien indique bien clairement qu'il n'était pas intéressé à participer à des entreprises d'installations «antimissiles» sur le sol nord-américain.

Ce sont ces mêmes gens qui, aujourd'hui, nous disent, après avoir insisté pour que le gouvernement déclare qu'il n'était pas intéressé: Exigez du gouvernement américain qu'il vous consulte avant de prendre ses décisions.

Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement donner quelques renseignements que j'estime nécessaires, comme je l'ai dit, et je ne citerai pas des auteurs comme mon ami, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) qui ne cite que des gens que je qualifie de critiques, c'est-à-dire qui ne font que critiquer les efforts militaires de défense qui sont déployés au pays ou ailleurs, et qui n'ont jamais de solutions à proposer.

Selon eux, il s'agit de créer ce que j'appelle des «dirty words». On a essayé de faire la même chose au sujet des *Bomarc* à l'époque. On a essayé de le faire relativement au CF-104 et aux ogives nucléaires. On essaie maintenant de le faire avec le système «ABM».

A mon avis, nous devons, une bonne fois, nous arrêter, réfléchir, et, peut-être aussi, essayer de voir s'il n'y a pas, dans tout ce contexte, quelque chose qui soit de nature à nous donner un peu d'espoir. Nous devons essayer de déceler, dans tous ces efforts concertés des pays, dans ces alliances diverses, une tentative d'arriver à ce que nous souhaitons tous: une détente et, éventuellement, une «désescalade» et un désarmement.

Nous avons tout de même accompli quelque chose récemment. Cet appel, quelle que soit sa valeur, doit quand même être entendu. Celui qui est venu de Budapest, des gens d'un autre bloc militaire, avait l'air de proposer que des conversations s'engagent, précisément dans le but d'en arriver à cette «désescalade» que tout le monde souhaite.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous devrions être rassurés jusqu'à un certain point par la déclaration même du Président des États-Unis. Je voudrais en citer un paragraphe seulement, qui indique clairement que le Président des États-Unis cherchait précisément à éviter cette escalade, à transformer ce projet «safeguard» en une indication du désir des Américains d'assurer la détente, et de donner le temps nécessaire pour la réalisation de cet objectif. Il faut s'assurer de tout le temps nécessaire pour que les conversations s'engagent, et nous souhaitons que la modération prévale.

Voici une phrase, qui, à mon avis, est bien importante. C'est le Président des États-Unis qui l'a prononcée:

[*Traduction*]

Le nouveau système est conçu de façon à rendre son intention défensive indubitable. Il sera mis sur pied non d'après quelque programme théorique préétabli, mais strictement selon une analyse périodique de la menace possible. Le premier déploiement comporte deux bases de lancement, dont le premier ne sera pas prêt avant 1973.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, devant une telle prudence, je suis assuré que la semaine prochaine, le très honorable premier ministre du Canada trouvera un homologue aussi réceptif que lui, qui n'a pas, lui non plus, de préjugés, ni d'idées préconçues, et qui n'a pas pris à l'avance des positions dont il ne peut se départir, mais qui est plutôt résolu à envisager des solutions. L'un et l'autre auront envisagé ensemble la possibilité que, peut-être, grâce à leurs efforts conjugués, ils pourront éventuellement travailler à la promotion de cette détente et de ce désarmement.

Monsieur l'Orateur, j'ai peu de choses à dire. Si on me le permet, je voudrais que cela soit consigné au compte rendu des débats, parce qu'on a soulevé toutes sortes d'inquiétudes en disant que les Américains ne nous avaient jamais consultés d'une façon adéquate, que le Canada était dans l'incertitude et dans l'ignorance de ce qui se passait aux États-Unis. Je désire simplement que soient consignés au compte rendu des débats quelques faits qui, à mon avis, doivent être connus.

• (9.30 p.m.)

[*Traduction*]

Dès les premières recherches américaines qui, il y a dix ans, portaient sur le système NIKE ZEUS de défense par missiles antimissiles, le ministère de la Défense nationale du Canada a pris un vif intérêt aux problèmes de défense et d'attaque par missiles. Nous n'avons jamais pensé à participer à une attaque, mais nous avons été profondément conscients de l'importance que pouvaient avoir pour nous les systèmes de défense. Il nous importait de savoir si le territoire canadien aurait une importance vitale pour la défense de l'Amérique du Nord contre les missiles, comme c'est le cas pour la protection contre les bombardiers. Il fallait pouvoir juger de l'efficacité probable des systèmes défensifs et évaluer les dangers que ces systèmes feraient courir à la population. Seule la connaissance de ces données était susceptible de nous amener à agir au mieux pour protéger la population canadienne et maintenir la stabilité sur le plan international.

Le gouvernement américain ne donne qu'une diffusion restreinte aux informations concernant les armes nucléaires, et ses recherches en matière de missiles et antimissiles restent très secrètes. Cependant les Américains nous ont transmis une foule de renseignements sur le déroulement de leurs recherches en matière de missiles antimissiles, assez pour nous permettre de juger par nous-mêmes des différents projets.

Les plans du système «Sentinel» ont été communiqués à notre ministre de la Défense nationale en avril 1967, cinq mois avant la déclaration officielle de M. McNamara. Nous avons étudié les conséquences de ce système pour le Canada.

Je tiens à dire que le gouvernement canadien se tient au courant depuis plusieurs années de la valeur possible du système ABM, et qu'il a joui de la collaboration du gouvernement américain, qui lui a communiqué des données techniques qui nous sont nécessaires pour juger des avantages, des dangers et des répercussions des développements ultérieurs.

Les États-Unis ont déclaré que les objectifs de leur nouveau système sont la protection de leurs forces terrestres de riposte contre une attaque directe de l'URSS, la protection du peuple américain contre une attaque de la Chine, ainsi que la protection contre le lancement accidentel d'un engin de n'importe quelle source. Ils n'ont pas demandé de pouvoir installer l'équipement de défense en territoire canadien. D'après l'analyse que nous avons faite il serait possible qu'un système déployé au sud de la frontière offre une certaine protection à plusieurs centres populeux au nord de la frontière, si les plans de défense et les ordres de lancement l'exigeaient, mais nous ne l'avons toutefois pas demandé.

Le nouveau dispositif de sécurité comprend les mêmes éléments que le Sentinel, qui se composait de deux systèmes de radar: le Perimeter Acquisition Radar (PAR) et le Missile Site Radar (MSR) et de deux engins antiengins: le Spartan et le Spring.

Si une fusée intercontinentale (ICBM) était lancée, elle serait d'abord repérée au-dessus des régions polaires par le Système de préalerte antimissile (BMEWS). Elle serait ensuite captée et suivie par le PAR, dont le rayon d'action s'étend au-delà de 1,000 milles. Les renseignements seraient alors transmis à des postes de contrôle où des ordinateurs font le traitement des données et, sur réception d'un ordre de mise à feu, le MSR guiderait l'engin Spartan en vue d'effectuer l'interception.

L'engin Spartan a un rayon d'action horizontal d'environ 400 milles et un rayon vertical un peu moins étendu. L'efficacité du Spartan dépend de la détonation d'une ogive nucléaire très puissante dans le quasi-vacuum de l'espace extra-atmosphérique.

La fusée Spring complète le système du Spartan en effectuant des interceptions plus tôt que celui-ci et est capable de détruire des fusées intercontinentales (ICBM) dans les derniers moments de leur trajet vers la cible. L'engin Spring a un rayon d'action beaucoup moins étendu que le Spartan, pouvant se rendre jusqu'à 35 milles environ du lieu de lancement. Étant donné que l'interception s'effectue à faible altitude, le Spring est muni d'une ogive beaucoup moins puissante que celle du Spartan.

Si les missiles ABM à longue portée de type «Spartan»; installés près de la frontière canadienne, étaient lancés contre des fusées balistiques se dirigeant vers des objectifs américains, en direction nord-sud, il est probable que certaines de leurs ogives nucléaires défensives feraient explosion au-dessus du territoire canadien. Ces explosions se produiraient bien au-dessus de l'atmosphère, où les Spartans doivent détruire ou neutraliser les ogives des missiles balistiques intercontinentaux les empêchant ainsi de détoner. Les Spartans sont conçus de manière à intercepter ces missiles à une altitude assez élevée pour éviter que ceux qui se trouvent au-dessous du point d'explosion aient à en souffrir.

Par contre, si les missiles d'attaque devaient atteindre leur objectif et éclater au sol, il en résulterait de fortes retombées radioactives que le vent balaierait sur une large étendue des États-Unis et du Canada. Par conséquent, du point de vue des retombées la présence du système défensif représente un net avantage, si l'on accepte la possibilité d'un échange nucléaire. Contrairement à ce qu'on croit généralement, les retombées résultant des explosions nucléaires à haute altitude ne constituent pas un danger plus grave que celui que nous avons déjà subi au cours de tests nucléaires dans l'atmosphère.

Les engins ABM «Spring», de portée plus faible, exploseraient aussi à des altitudes assez élevées pour éviter tout dommage grave aux régions peuplées mais il est peu probable qu'ils soient assez puissants pour atteindre les frontières canadiennes dans le nouveau système «Safeguard».

Si, dans des conditions défavorables, le Spartan atteignait une fusée intercontinentale en deça de l'altitude minimum prévue, au-dessus du Canada, voici ce qui pourrait s'ensuivre, mais les possibilités seraient bien minces; certains incendies pourraient être allumés; toute personne dont la peau serait directement exposée à l'explosion pourrait subir des brûlures; des fenêtres pourraient être fracassées et les gens pourraient être frappés de cécité temporaire.

Les résultats sont minimes en comparaison des morts qui surviendraient dans le voisinage de la cible, ou encore sur une vaste étendue si un missile offensif explosait au sol et provoquait de vastes retombées.

**Une voix:** Le colonel Blimp les disperserait-il?

**L'hon. M. Cadieux:** Vous ne comprenez pas ce que j'essaie de vous prouver.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Nous avons déjà entendu de pareils propos.

**L'hon. M. Cadieux:** Vous savez tout. Vous critiquez, mais qu'avez-vous à offrir?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Le ministre se souviendra peut-être du missile Bomarc, qui devait cuire les missiles approchant et supprimer les retombées. La théorie a été complètement discréditée.

**Une voix:** Par qui?

**L'hon. M. Cadieux:** Monsieur l'Orateur, j'espère simplement...

**Une voix:** Par James Eayrs.

**L'hon. M. Cadieux:** .. que ces propos aideront la Chambre et certaines personnes de l'extérieur à comprendre les complexités et l'importance de la question de ce système de défense.

C'est tout ce que je voulais dire. Il me semble qu'il faut nous fonder sur les faits dans ce débat-ci.

• (9.40 p.m.)

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Cadieux:** Oui.

**L'hon. M. Stanfield:** D'abord, j'aimerais le remercier d'avoir donné à la Chambre des

renseignements pertinents. Je lui demanderais s'il n'a pu obtenir des États-Unis des renseignements qui, selon lui, sont nécessaires?

**L'hon. M. Cadieux:** Est-ce que je saisis bien la question? Nous a-t-on refusé des renseignements demandés?

**L'hon. M. Stanfield:** Les renseignements dont le ministre estime avoir besoin pour évaluer la situation, qu'il n'a pu obtenir des États-Unis.

**L'hon. M. Cadieux:** Non, je ne crois pas. Nous avons tous les renseignements nécessaires, et de fait un comité mixte des forces armées étudie ces problèmes en ce moment.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, nous pourrions nous réjouir, je suppose, de ce que le premier ministre (M. Trudeau) pourra se rendre à Washington avec un exemplaire du hansard pour le président.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Fairweather:** Mais la question est grave et, à mon avis, elle prouve vraiment l'utilité de la règle en vertu de laquelle notre débat se poursuit. Il est peut-être regrettable que le Parlement n'ait pas franchi l'étape suivante du processus éducatif en donnant à la télévision accès à la Chambre; alors ce que nous y faisons, bien ou mal, pourrait être partagé avec les Canadiens.

Le premier ministre dit que les Canadiens entrent en jeu, ici et ailleurs, en tant que citoyens du monde du fait que la science a fait de nous tous des voisins. Parce que je comprends certaines choses mieux que la science, cela me rappelle un discours de l'ancien président des États-Unis, John Kennedy, au Nouveau-Brunswick; il citait un poème de Robert Frost dans lequel le poète dit que les bonnes clôtures font les bons voisins. Au fond, c'est peut-être pour cela que le premier ministre se rend à Washington. Je suis sûr que les meilleurs vœux du Parlement l'accompagnent.

Tant qu'à faire preuve de bons sentiments, pour autant qu'on y attache quelque valeur, c'est le moment, me semble-t-il, de dire combien nous sommes heureux du retour du chef du Nouveau parti démocratique, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). Au cours de son premier débat vraiment animé, il est parvenu, monsieur l'Orateur, à vous faire admettre qu'il était important pour le Canada de tenir la présente discussion. Il a dit que c'était le problème le plus important de notre époque. Peut-être conviendra-t-il que cette vérité n'est pas nouvelle. Nous l'avons découverte il y a quelque 25 ans, lorsque la science a dévoilé au monde d'une façon si évidente les conséquences possibles de la force atomique.

C'est un débat difficile, car nous ne pouvons pas, me semble-t-il, imiter les Pharisiens, et dire au Parlement: Nous remercions Dieu de ne pas être comme le reste des hommes. C'est une tentation que nous éprouvons peut-être souvent au Canada, lorsque nous songeons à nos relations avec les États-Unis. Ce débat est difficile, car ce qu'on nous demande de faire c'est en quelque sorte de souffler au premier ministre les propos qu'il devrait tenir la semaine prochaine, lorsqu'il rencontrera le président. Il serait facile, je n'en doute pas, d'évoquer toute une série d'éditoriaux et de commentaires de la presse américaine et canadienne, qui nous aident à mieux comprendre les affaires internationales. J'ai résisté à cette tentation car je ne pense pas qu'elle ajoute grand-chose au jugement que nous devons porter. Quels renseignements, par exemple, pourrais-je donner qui puissent aider, la semaine prochaine, les dirigeants des deux pays?

Il ne faut pas oublier que le débat n'est nullement terminé aux États-Unis. En dépit de la décision du président, il n'a pas encore obtenu les crédits voulus, et deux des plus importants comités du Sénat, celui des relations étrangères et celui de la défense, discutent en ce moment même pour savoir à qui incombera la responsabilité d'examiner la décision du président.

Je suppose que beaucoup d'entre nous ont entendu le sénateur Fulbright, dimanche dernier, qui a récapitulé de façon convaincante, à mon avis, les témoignages de trois éminents savants américains. Si l'on en croit les savants et les commentaires du sénateur Fulbright, on voit combien le système ABM, est en fait, inefficace. Il est juste de dire que beaucoup de personnes pondérées, se fondant sur les renseignements qu'elles peuvent obtenir, partagent cette opinion.

Comme parlementaires canadiens, nous suivons de près le débat, partageons l'inquiétude des États-Unis et prenons parti, même ici, comme le font sans doute les gens qui diffèrent d'avis même à l'intérieur d'un même parti. Mais je me demande si nous envoyons des messages urgents à Washington pour dire si, à notre avis, le président Nixon a raison ou tort. Je suis heureux que des députés aient

mentionné le travail éminemment important de M. George Ignatieff. C'est ici que le premier ministre pourra, j'espère, rappeler au président, s'il en a un tant soit peu besoin, où l'activité dynamique du monde doit se dérouler; car personne, pas même le président, ne doit s'estimer particulièrement heureux d'avoir été obligé de prendre une décision comme celle de vendredi dernier. Nous nous demandons comment un pays peut engager une si grande partie de ses fonds nationaux, malgré ce qu'a dit le ministre de la Défense (M. Cadieux). Je crois qu'il répondait à ce moment-là à un autre député. Mais il me semble que 7 milliards de dollars, c'est un montant assez considérable à dépenser pour un système non éprouvé. Mais je laisse aux autres le soin d'en juger.

Il importe également de signaler un autre aspect de la question: une escalade est une arme à deux tranchants et si nous nous préoccupons de ce qui se passe à Washington, nous devons aussi nous inquiéter sérieusement de la nature de la riposte à Moscou. Nous tenons, je pense, à ce que le président des États-Unis sache, comme le disait si bien l'autre jour M. Escott Reid, Canadien éminent, que les problèmes majeurs qui vont se poser vraiment pour nous en tant que pays, au cours des 20 prochaines années—et bien des gens dans le monde partagent notre inquiétude—ont trait avant tout à la République populaire de Chine, avec ses 700 millions d'habitants, actuellement exclue des cercles diplomatiques d'un si grand nombre de pays et exclue de ce qui devait être naguère un organisme mondial, à participation universelle.

• (9.50 p.m.)

En deuxième lieu, et d'autres préopinants en ont parlé, les deux tiers de la population mondiale, s'ils ont le moindrement connaissance de ce débat sur les États-Unis et l'ABM, doivent se demander comment des pays peuvent parler de milliards de dollars de quincaillerie alors qu'eux-mêmes n'ont pas assez d'argent pour se nourrir.

Le *Star* de Montréal a publié lors de son centenaire une série d'articles sur la condition humaine en 1969. L'un d'entre eux signé Paul Ricœur renfermait un paragraphe qui convient peut-être. Le voici:

La guerre exprime le plus directement la violence politique car elle en revêt le plus manifestement la forme. Le phénomène de la guerre se produit parce que l'État existe historiquement seulement en raison d'une volonté particulière ...

Les divers pays peuvent se comparer à des individus car les deux sont capables de violence, mais celle des individus est retenue par des lois qu'applique la force publique. Les pays se comportent

[M. Fairweather.]

dans l'histoire comme des individus qui ne reconnaissent plus d'autre loi que leur propre volonté arbitraire. Ils continueront de le faire jusqu'à ce qu'une loi internationale appuyée par une force internationale s'imposera à chacun d'eux.

Nombre de nos chefs auraient pu prononcer ces mots. En fait, l'ancien premier ministre (M. Pearson) les a prononcés dernièrement, au cours d'une conférence, mais de façon un peu différente.

Paul Ricœur poursuit ainsi:

Nous sommes encore bien loin de cet État mondial qui présuppose une révolution importante dans les relations humaines;

Malheureusement, nous savons que c'est vrai et nous savons que l'homme, dans son âme et conscience, songe à la réalisation de cet État mondial. Depuis des années, on l'a entendu maintes fois répéter de façon claire et nette.

Paul Ricœur continue donc:

... jusqu'ici, et depuis des milliers d'années, les hommes se sont identifiés au pays auquel ils appartiennent. Et ces pays organisés en États deviennent des centres où se prennent les décisions et figurent sur la scène de l'histoire du monde comme des individus têtus et arbitraires. Personne ne sait comment l'humanité va pouvoir s'élever au-dessus de l'état de pays et de pays-état et inventer «la paix perpétuelle» dont rêvaient les philosophes du XVIII[e] siècle.

Il se peut que les rêves des philosophes du XVIII[e] siècle se réalisent; ce ne sera peut-être pas au cours du XX[e], mais nous approchons du XXI[e].

Le premier ministre a parlé de Barbara Ward, qui, j'imagine, exprime mieux que quiconque les véritables problèmes de notre époque. J'avais cru devoir citer ce que cette femme célèbre a déclaré à l'Expo, mais d'autres veulent sans doute prendre la parole ce soir. Je me laisserai donc aller à la vanité suprême en citant ce qu'a dit au colloque de Couchiching, à propos des relations Canado-États-Unis, une personne qui n'est nulle autre que moi-même. Ma citation sera courte, mais elle me semble terminer valablement mes commentaires sur la terrible question que nous étudions d'urgence. La voici:

La plupart des questions auxquelles font face Washington et Ottawa sont parallèles. Nous sommes obsédés par cette question d'indépendance ...

Je dois avouer que je parlais sans préparation, comme on va le voir.

... et je pense que cette obsession risque de se transformer en culte.

J'ai un autre préjugé au sujet de ces amoureux de tout ce qui émane de Washington.

Il y a deux côtés à ceci. Il y a ceux qui disent tout de suite: «Quand Washington nous dit de faire une chose, on salue et on se met

en marche». Nous ne voulons pas cela non plus au Canada. Je continuais en ces termes:

J'ai encore un autre préjugé contre ceux qui croient de manière simpliste que le monde n'est qu'une question de polarité: on est pour le communisme ou pour la libre entreprise.

On nous l'a déjà rappelé maintes fois, ce n'est pas si facile que cela.

Ainsi, alors que nous poursuivons ce débat sur nos relations avec les États-Unis d'Amérique, à la veille de la visite du premier ministre à Washington, nous pourrions nous rappeler que parfois nous ne voulons pas rester indépendants de quelqu'un qui a dit il n'y a pas bien longtemps, à propos des engagements internationaux, qu'ils constituaient des dangers. Il a dit que le premier danger est la futilité, la croyance qu'il n'y a rien qu'un homme ou qu'une femme puisse faire contre l'énormité des maux dont souffre le monde, c'est-à-dire la misère, l'ignorance, l'injustice, et la violence. Il a dit que le deuxième grand danger est l'opportunisme, l'idée que les espoirs et les croyances doivent céder le pas à la nécessité immédiate. Il a dit que le troisième grand danger que courent les pays qui sont assez satisfaits d'eux-mêmes—le Canada par exemple—est la commodité, la tentation de suivre les chemins faciles et familiers de l'ambition personnelle et de la réussite financière, qui s'ouvrent comme une voie royale devant ceux qui ont l'avantage d'être instruits. Ce sont là les paroles de feu le sénateur Robert Kennedy, et nous ne voulons pas être indépendants de ces points de vues dans notre recherche d'un moyen sensé et raisonnable d'aider les États-Unis alors qu'ils assument, mon chef l'a dit, de terribles responsabilités.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans ce débat sur une question qui est peut-être la plus importante pour le Canada et pour le monde, celle de la prolifération des armes nucléaires. Où va le monde? Quelle position et quelle politique devrait avoir la nation canadienne pour promouvoir l'harmonie universelle.

Pour commencer, je voudrais citer un paragraphe du livre «The Violent Peace» et, plus précisément du chapitre qui explique ce qu'est la paix. Je pense que c'est là une bonne introduction à un débat de ce genre. Voici:

Le choix entre la paix et la guerre est aussi fondamental pour l'humanité que celui entre la vie et la mort. Depuis quelques millénaires, de toutes les espèces c'est l'espèce humaine qui domine notre globe; au cours du dernier siècle l'homme a passé du moteur à combustion interne aux vols spatiaux, en passant par la bombe à hydrogène. Cependant l'instinct guerrier est profondément enraciné dans son cœur, se nourrissant de crainte, d'ambition, de soif de vengeance et de haine. Comme chaque être humain éprouve ces sentiments jour après jour, leur «absence» est difficile à concevoir. Mais si la paix véritable est un don «qui dépasse tout entendement», c'est néanmoins la seule façon de combattre la mort.

En soi, cela démontre bien l'importance d'un tel débat pour le Canada. En plus, sur une question comme celle-ci, cela fait ressortir le rôle que nous, membres du Parlement, pourrions jouer, en essayant de désamorcer ce baril de poudre qui menace le monde d'aujourd'hui. Bien des gens, de ma génération surtout, s'en inquiètent, de diverses façons et pour des raisons variées; c'est tout simplement j'imagine que nous partageons certaines des caractéristiques bien à nous. Tout d'abord, bon nombre des jeunes gens d'aujourd'hui sont nés après la plupart des grandes catastrophes internationales qui se sont abattues sur les États industrialisés, telles que la grande crise économique et la seconde guerre mondiale. Ils sont nés après de nombreuses révolutions, telles la révolution en Russie et la guerre civile d'Espagne. Ils sont nés dans un monde d'assez grandes richesses matérielles et de stabilité.

Cependant ils sont nés au milieu de l'ère nucléaire et de toutes ses implications. Ils sont nés après le bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki. Ils ont été témoins du potentiel destructif des bombes et de l'énergie nucléaires; on les a rendus conscients de l'incertitude de la vie et ils ont éprouvé le sentiment de frustration que cela entraîne.

• (10.00 p.m.)

C'est la raison pour laquelle tant de jeunes protestent. Ils protestent contre l'incertitude qui planera non seulement sur leur génération mais sur les suivantes. Pour eux, l'histoire n'est pas liée au passé. Ils sont tournés vers l'avenir qu'ils sentent menacé et c'est leur inquiétude qui détermine leurs normes pour le présent.

Aujourd'hui, on se fie surtout à l'équilibre de la terreur, qui semble menacer le monde entier. N'est-il pas ridicule que nous puissions atteindre l'espace intersidéral alors que nous ne pouvons approcher nos semblables et essayer de les comprendre, de faire quoi que ce soit pour améliorer les conditions de vie de ceux qui sont dépourvus de tout. Il y a bien des contradictions dans notre société. Par exemple, nous accumulons des armes—le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) en a parlé ce soir—nous parlons d'armes nouvelles et de techniques nouvelles, et nous le faisons au nom de la paix, au nom de l'établissement d'une sorte d'équilibre qui mènerait à la sécurité. Pourtant, il y a de la pauvreté partout dans notre société, des écarts de

plus en plus grands dans les niveaux de vie et une injustice croissante. Nous faisons sans cesse des compromis au nom de l'efficacité.

**Une voix:** Très bien. Nous voulons des réponses.

**M. Nystrom:** Nous parlons de communications, alors que nous refusons de communiquer. Nous parlons de collaboration, mais nous refusons de collaborer. Nous parlons d'égalité des hommes, et pourtant nous vivons sous la loi de la jungle, celle du plus fort.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), par exemple, a dit que les États-Unis et le Canada se consultaient depuis des années sur ces questions. D'autre part, le premier ministre (M. Trudeau) nous dit que nous ne sommes pas assez renseignés parce qu'on ne nous a pas consultés. De telles choses arrivent tous les jours. Ainsi, dans le *Journal* d'Ottawa du 18 mars, j'ai trouvé un petit article, coiffé du titre: «Nixon seeks ABM talks with Russia», où l'on pouvait lire:

Le président Nixon a informé aujourd'hui la Conférence des dix-sept pays sur le désarmement que les États-Unis espèrent entamer des pourparlers avec la Russie dans un proche avenir sur la limitation des systèmes d'engins antiengins.

Son message a été lu au cours de la reprise des discussions après un arrêt de sept mois.

Comme je l'ai dit, on parle de coopération mais on n'en voit aucune trace. Devant ces contradictions et d'autres dans notre société, les jeunes disent qu'on trahit ainsi non seulement leur génération, mais tout le monde.

Voilà les raisons qui m'ont incité à prendre part ce soir au débat. L'initiative en cause est une régression. Le système ABM accroîtrait la tension mondiale, consoliderait la polarisation, renforcerait les animosités de la guerre froide, augmenterait la haine et perpétuerait la crainte au lieu d'engendrer un sentiment de sécurité et de compréhension. C'est une trahison, car il va à l'encontre de certains des principes fondamentaux de la vie—le besoin de comprendre les autres, de coopérer et de communiquer. Il polarise le monde, il raffermit les pactes régionaux. Il détruit les efforts de ceux qui cherchent la compréhension et veulent éviter une guerre nucléaire. Il est cause d'une escalade des armements nucléaires et fait de notre pays tout entier un baril de poudre. J'espère que le premier ministre confirmera sa déclaration d'il y a quelques jours lorsqu'il affirmait que l'enjeu principal dans tout ceci était la paix du monde considérée comme une entité. J'espère qu'il le fera parce qu'aujourd'hui, grâce aux progrès de la technologie, des sciences économiques et des communications, les frontières nationales ont perdu leur ancienne signification et les pays sont toujours plus interdépendants.

Pour des raisons comme celles-ci, nous devrions, je pense, poser de nombreuses questions essentielles lors de l'étude du système ABM. Nous devrions demander quelles seront ses conséquences possibles sur les objectifs militaires du Canada et du monde entier. Nous devrions aussi demander quelles répercussions ce système aura sur la sécurité de notre pays et sur celle du monde, sur la création d'un univers plus équilibré, sur la lutte contre la pauvreté et sur les progrès de la compréhension et de la sympathie universelles. Le Canada ne peut se désintéresser des objectifs et des aspects militaires du système ABM, parce que le Canada est membre du NORAD. Nous devrions donc, je pense, participer aux consultations qui auront lieu avec les États-Unis. Somme toute, nous avons un régime conjoint de sécurité; il nous fait donc communiquer avec nos voisins. Nous devrions aussi nous intéresser à ce système à cause de nos nombreux liens politiques et économiques avec les États-Unis. En outre, le Canada se trouve malheureusement entre les deux nations les plus puissantes du monde, du point de vue militaire, l'Union soviétique et les États-Unis; les communications et les consultations entre nos deux pays devraient donc être permanentes tant que nous aurons une politique conjointe de production et de défense.

Autre chose, nous sommes près de la frontière des États-Unis et si ce pays installe des bases ABM à sa frontière, les implications sont alarmantes. Quel effet aurait la mesure sur les civils canadiens? A mon avis, nous ne connaissons pas encore la réponse. Le ministre de la Défense nationale, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous donnent apparemment des renseignements divergents sur ce point. A mon avis, chacun de nous doit s'inquiéter du choix qu'il y aura peut-être lieu de faire entre le système ABM et le NORAD. Nous voulons tous savoir si le système sera intégré. Nous voulons savoir aussi pourquoi nous avons été laissés de côté lors de beaucoup de consultations préliminaires. En général, un système du type proposé conduit plus à l'escalade qu'à l'accord et à l'harmonie. J'aimerais citer un paragraphe d'un article qui a été rédigé par Jerome Wiesner, ancien conseiller scientifique du président Kennedy:

Nous sous-estimons toujours nos propres capacités et surestimons toujours celles des autres. Cette façon d'agir se retrouve dans les deux camps et elle engendre ce que j'appellerais une parallaxe. Par

exemple, si les Russes construisent un système de défense, nous le croyons supérieur à ce qu'il est, et nous nous surpassons pour pouvoir le percer, et vice versa. Ainsi, il est vraiment possible qu'au moment où tout se trouvera stabilisé à quelque niveau supérieur et où nous nous détendrons tous parce que nous en aurons pris l'habitude, le potentiel de destruction aura augmenté au lieu de diminuer.

Voilà où mène l'escalade ininterrompue. Il y a du vrai, j'imagine, dans le vieux dicton: rien à craindre sauf la peur. Telle est la crainte qui fait s'accumuler et se répandre les armes partout dans le monde. Le plus grave, c'est qu'elle divise la communauté mondiale en deux blocs, comme l'a dit le député de Fundy-Royal (M. Fairweather).

Quel est, somme toute, l'effet du système ABM sur la sécurité nationale et mondiale? De créer des difficultés, je le répète, plutôt que d'en résoudre. Nous partons du principe que la force fait le droit, au lieu de nous engager dans la voie où la jeune génération voudrait nous voir. A quoi bon le système ABM? On me dira qu'il est nécessaire pour maintenir l'équilibre du pouvoir et protéger les États-Unis. Mais sitôt l'équilibre atteint, il y a escalade d'un côté ou de l'autre. Les armes sont prêtes et un jour quelqu'un mettra le feu à l'amorce et le tonneau de poudre fera explosion.

• (10.10 p.m.)

Les États-Unis ont également introduit ce système ABM car ils craignent le communisme et veulent le combattre de cette façon. Troisièmement, et plus important encore, certaines industries qui assurent les fournitures militaires aux États-Unis souhaitent que ceux-ci demeurent une nation militaire. Puis-je d'abord parler du second point, la raison pour laquelle les États-Unis veulent instaurer ce système ABM. Comme je l'ai dit, c'est en partie par peur du communisme. Je sais que les députés d'en face ont rétorqué: «La Russie nous consulte-t-elle?» Certainement pas. La Russie ne nous consultera jamais tant que prévaudra l'atmosphère actuelle de méfiance. Nous devrions susciter un esprit de compréhension dans la communauté mondiale et nous garder de rassembler le monde autour de deux pôles, l'Est et l'Ouest, les communistes et les non-communistes.

**Une voix:** Pourtant, ils ont des socialistes, en Russie.

**M. Nystrom:** Ce genre de remarque venant du député de Windsor contribue à polariser le monde et à le maintenir dans un état de crainte perpétuelle. C'est pourquoi nous vivons aujourd'hui dans un état d'insécurité permanente.

Un article paru dans *Globe and Mail* du 7 février 1969 commentait la question en ces termes:

... La meilleure assurance, pour le Canada, contre une attaque chinoise éventuelle n'est pas dans la participation à un des systèmes américains BMD censément dirigés contre la Chine déployant des Spartans et des Sprints entre les points de défense du Grand Vancouver ou dans aucune autre préparation militaire, mais dans des mesures politiques—la reconnaissance de la République populaire et la conclusion, avec son gouvernement d'un pacte de non-agression entre le Canada et la Chine.

Voilà ce que j'espère. Il nous faut amener la Chine dans la communauté internationale, essayer de la comprendre et de communiquer avec elle. Lorsqu'on laisse un quart de la population mondiale en dehors de la communauté internationale, on récolte le trouble et l'insécurité dans le monde.

Au lieu de dépenser autant d'argent pour des armes, nous devrions en consacrer davatage à nourrir les peuples affamés de l'humanité et à hausser leur niveau de vie. U Thant a dit qu'aussi longtemps que des êtres humains ont faim et souffrent dans le monde, nous n'aurons ni la paix, ni la sécurité. Si nous avions faim au Canada, je suis sûr que nous aussi, nous nous agiterions.

D'aucuns persistent à dire que les Chinois ne sont pas logiques, qu'ils lanceront leurs armes sur New York et Washington lorsqu'elles seront perfectionnées. Je dis que nous devrions comprendre les Chinois, les introduire dans la communauté mondiale et les consulter. Bien des membres du Congrès, des sénateurs aux États-Unis parlent maintenant dans ce sens. Ils disent que les États-Unis devraient remanier leur politique de défense.

Voici ce que le vice-maréchal de l'Air Bob Cameron avait à dire à ce sujet dans un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg, le 3 février 1968:

Les arguments que M. McNamara invoquait contre ses chefs militaires ont peut-être beaucoup de sens sur le plan théorique. (Il se trouve que je les partage.) Mais je crains fort que la défense engins antiengins ressemble à ces nombreux gadgets qu'on voit dans les vitrines de magasins de nos jours. Ils peuvent coûter cher, être d'une valeur douteuse, et servir rarement. Mais, ayant été inventés, on parvient à les vendre.

C'est peut-être pour cela qu'on installe le réseau ABM aux États-Unis. Je me demande parfois si certains géants industriels des États-Unis, approvisionneurs de matériel militaire, ne s'inquiètent pas de leur source de revenus à l'avenir, du fait que la guerre du Vietnam semble tirer à sa fin. La fabrication du réseau ABM leur vaudra sûrement beaucoup d'argent.

Je vous demande: qu'arrivera-t-il maintenant? Comment empêcherons-nous la polarisation du monde en deux factions? Que pouvons-nous faire pour être sûrs qu'une partie de l'argent aujourd'hui dépensé pour la défense est consacrée à nourrir ceux qui ont faim dans le monde? Nous devrions travailler à la création d'une communauté mondiale viable. J'aimerais nous voir nous retirer des accords militaires régionaux tels l'OTAN et le NORAD. Ce faisant, le Canada pourrait devenir chef des moyennes puissances. Qui sait? Ce geste encouragerait peut-être les nations membres du pacte de Varsovie et de l'OTASE à réduire leurs effectifs militaires. Nous pourrions faire en sorte de favoriser la compréhension et les échanges dans le monde. Nous pourrions peut-être ainsi orienter tous les peuples de la terre vers une vie meilleure. C'est dans ce sens qu'il faut nous diriger si nous voulons être assurés d'un avenir, nous et nos enfants.

En terminant, monsieur l'Orateur, je me permets de prier le premier ministre de songer à quelques-unes de ces questions, lors de ses entretiens avec le président des États-Unis, lundi prochain. Je termine mes remarques à propos en citant un passage d'un discours du sénateur Rabi McGovern. Voici ce qu'il disait:

Un pays, cela représente plus que les possibilités économiques ou les biens matériels qu'il renferme. Un pays a un caractère qui lui est propre, une valeur spirituelle, psychologique—il représente une culture.

Ceux d'entre nous qui enseignent et côtoient les jeunes gens savent à quel point toutes ces dépenses d'ordre militaire les bouleversent. Lorsqu'ils voient le gouvernement consacrer des montants considérables à des fins militaires et se rendent compte ensuite de ses hésitations à investir des fonds pour résoudre les problèmes nationaux à l'échelle de l'homme, ils en concluent à une nouvelle orientation de notre politique nationale qui, d'après eux, fera du pays un État-garnison. Si j'ai raison de faire confiance aux Américains, je ne puis croire qu'ils supporteront cela bien longtemps.

J'exhorte le gouvernement à réexaminer l'ensemble de notre politique de défense et de notre politique étrangère.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont répondu à la plupart des questions posées ce soir par l'opposition. J'ai l'intention, en prenant part brièvement au débat, de développer quelques points qui me semblent pertinents. Je vais traiter de trois aspects, qui me semblent se rapporter à la question soulevée par le chef du Nouveau parti démocratique et feront, bien entendu, l'objet des entretiens entre le premier ministre du Canada et le président des États-Unis lundi et mardi prochains.

[M. Nystrom.]

Je voudrais faire quelques brefs commentaires sur les considérations d'ordre stratégique international, découlant de la nouvelle venue des États-Unis et de ses répercussions sur les relations entre l'Est et l'Ouest; je parlerai également de problèmes d'intérêt particulier pour le Canada, résultant de cette annonce. On s'est demandé, au cours du débat et en dehors de la Chambre, si la menace de l'Union soviétique et de la Chine justifiait cette nouvelle mesure de défense. Des députés en sont apparemment déjà venus à la conclusion que la mesure n'était pas justifiable. Le premier ministre a fait preuve de sagesse en disant qu'il préférait remettre sa décision à plus tard, tant qu'il n'aurait pas eu l'occasion d'examiner la question avec le président des États-Unis.

Bien des gens se demandent avec inquiétude, on le comprend, si la décision de déployer tout un dispositif d'engins antiengins n'aura pas, en soi, un effet d'escalade et ne bouleversera pas l'équilibre de stabilité entre les grandes puissances, sans accroître pour autant la sécurité dans le monde. Et c'est là le problème qui nous préoccupe tous. Le premier ministre a dit au cours du débat que c'était le genre de sujet dont il s'entretiendrait avec le président. Laissez-moi rappeler aux députés ce que le président avait dit à ce sujet. Il importe à mes yeux de connaître l'explication du président, même s'il faut nous persuader que son explication est convaincante.

• (10.20 p.m.)

Le président a déclaré:

... le système modifié est tel que son caractère est évident ... L'URSS s'emploie à un élargissement de ses forces stratégiques plus vaste que celui qu'elle envisageait en 1967, quand a été prise la décision de déployer le dispositif *Sentinel*.

Il a donné les exemples suivants:

1. Les Soviets ont déjà installé un système ABM.

2. L'URSS continue de mettre en place de très grands engins munis d'ogives capables de détruire aux États-Unis des dispositifs «minute man» renforcés.

3. L'URSS a aussi accru sensiblement l'importance de ses réserves d'engins balistiques lancés à partir de sous-marins.

4. Apparemment, les Soviets mettraient actuellement au point un système semi-orbital d'armes nucléaires.

En plus de cela, nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer la menace chinoise qui pèse sur notre population ni le danger d'une attaque accidentelle.

Le président a expliqué que les États-Unis auraient pu accroître leur arsenal d'engins et de bombardiers. Les Soviets, a-t-il dit, y auraient vu une menace à leur force de dissuasion et, en conséquence, cela aurait stimulé la course aux armements. Il a donc opté pour le système ABM.

Le plus important, me semble-t-il, c'est l'effet que l'installation de ce système aura sur les relations entre l'Est et l'Ouest. Depuis quelques années l'un des facteurs nouveaux les plus importants et les plus encourageants est le consentement des États-Unis et de l'Union soviétique à un dialogue sur les questions litigieuses, surtout le contrôle des armements et sur certains conflits politiques majeurs comme ceux du Sud-Est asiatique et du Moyen-Orient. Il y a quelques mois à peine, avant les invasions de la Tchécoslovaquie par les troupes de l'URSS et des pays du pacte de Varsovie, nous étions beaucoup plus optimistes qu'aujourd'hui, mais nous voyons qu'une reprise des entretiens s'amorce.

Nul pays ne s'est plus dépensé que le Canada pour inciter au désarmement. Je voudrais m'associer aux autres pour rendre hommage à M. George Ignatieff, notre ambassadeur à Genève, qui dirige maintenant nos entretiens. Je voudrais également rendre hommage au général Burns, qui a pris sa retraite la semaine dernière.

Nous avons joué un rôle important dans les longues négociations qui ont abouti au traité de non-prolifération nucléaire et nous avons été parmi les premiers pays à le ratifier.

Il est encourageant de constater que les États-Unis et l'Union soviétique dans leurs exposés au comité du désarmement ont tous deux semblé résolus à rechercher de nouvelles mesures de limitation et de contrôle des armes. Il est évidemment de notre intérêt et de celui de toute l'humanité que le Canada cherche par tous les moyens à faire en sorte que ces intentions se concrétisent. Nous nous y appliquerons sûrement.

La question que l'on se pose naturellement en ce moment est de savoir si le succès de ces entretiens sera compromis par suite de la décision des États-Unis au sujet du système ABM. Je ne suis pas prêt à tirer des conclusions hâtives ou pessimistes à ce sujet.

Il semble toutefois indéniable que le gouvernement des États-Unis tient vraiment à participer à ces pourparlers avec l'Union soviétique. L'autre jour encore, M. Nixon a déclaré que son administration aurait pour politique de faire la transition de la confrontation à la négociation. La décision du président sur les ABM doit s'interpréter à la lumière de son intention avouée de rechercher la négociation avec l'Union soviétique. En outre, le président, au cours de sa déclaration officielle, a apporté les précisions suivantes sur la question de savoir si la décision d'aménager un système ABM nuirait à la conclusion d'une entente sur les armes stratégiques avec l'Union soviétique. Voici ce qu'il disait:

> Je ne crois pas que les faits récents confirment cette allégation. Les Soviétiques n'ont pas refusé de prendre part à des entretiens sur les armes stratégiques, malgré la décision de l'administration précédente de déployer le réseau Sentinel ABM—en réalité, ils l'ont déclaré officiellement peu après. A mon avis, les modifications que nous avons apportées au programme antérieur donneront à l'URSS encore moins lieu de considérer notre effort de défense comme un obstacle aux entretiens. En outre, je voudrais souligner ...

Il importe que les députés notent bien ceci.

> ... que dans tous les pourparlers avec l'URSS sur la limitation des armements, les États-Unis seront entièrement disposés à parler de la limitation des armes défensives aussi bien que des armes offensives.

Cela veut dire d'après moi, le système ABM lui-même.

A preuve qu'il n'y aura pas d'escalade, le représentant soviétique, à la séance inaugurale de la conférence des 18 nations sur le désarmement, qui s'est ouverte à Genève hier, n'a rien dit au sujet de la décision du président relativement au système ABM, mais a bien marqué l'intérêt soutenu de l'Union soviétique à l'égard des pourparlers relatifs à la limitation des armes stratégiques. On peut trouver là matière à encouragement et se dire qu'après tout, la déclaration du président Nixon n'entraînera peut-être pas les suites que craignent certains d'entre nous.

Je passe maintenant à certaines considérations touchant le Canada. Comme l'a fait remarquer le premier ministre (M. Trudeau), le Canada ne peut, en l'occurrence, dissocier ses intérêts de ceux du reste du monde. Il ne s'agit pas uniquement de la défense du Canada et de celle de nos villes ni des conséquences des retombées radioactives résultant de l'explosion d'un missile qui serait alors dirigé sur nous. La question est de savoir si nous pouvons maintenir la paix dans le monde. Très souvent, à écouter certains débats sur la défense et la politique étrangère, il me semble que nous en sommes encore aux guerres du siècle dernier. Le but d'un système de défense est de ne jamais servir.

Si le système ABM doit contribuer à la stabilité de l'équilibre nucléaire, s'il ne nuit pas non plus aux pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques, chacun peut alors en retirer le même avantage. Évidemment, certains aspects de la chose préoccupent le Canada de façon particulière. On a dit que la permission des autorités canadiennes serait peut-être nécessaire, car certains de ces missiles pourraient exploser au-dessus du Canada.

Comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui, les États-Unis n'ont pas demandé expressément au Canada la permission d'utiliser son espace aérien. S'ils décident d'établir leur système ABM, ils nous en demanderont sûrement la

permission s'il y a lieu. Qu'il leur faille ou non cette permission, cela dépend de la nature du système. Tout dépendra de son emplacement et de l'altitude où vont se rencontrer les missiles. Nous ne savons même pas si le ciel canadien entre en ligne de compte. Puis-je rappeler à la Chambre, comme le premier ministre, et abstraction faite des aspects juridique et scientifique, que, si jamais il est nécessaire d'utiliser les ABM au-dessus du territoire canadien, nous serions alors déjà tout aussi menacés, sinon davantage, par les missiles que l'ABM vise à détruire.

• (10.30 p.m.)

En d'autres termes, si jamais le système doit entrer en jeu, la partie est perdue et l'humanité aussi. On a demandé si le Canada aurait son mot à dire pour l'utilisation de ces armes. J'ai alors demandé au leader néo-démocrate s'il croyait que nous devrions avoir un rôle à jouer et s'il voulait que nous soyons les alliés des États-Unis.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Nous le sommes.

**L'hon. M. Sharp:** Si je comprends bien sa réponse, il reconnaît que nous devons être les alliés et les amis des États-Unis.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Nous n'avons pas le choix, nous le sommes.

**L'hon. M. Sharp:** Il a dit que nous étions alliés au sein du NORAD et de l'OTAN. Ce sont les mots qu'il a employés.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** En effet.

**L'hon. M. Sharp:** Je conclus de cet échange que le leader du parti néo-démocrate est revenu à la position qu'il a prise déjà sur ces questions, et dont il s'était éloigné ces derniers mois ou ces dernières années, car autrement comment pourrions-nous avoir quelque chose à dire si nous ne sommes pas les alliés et les amis au sein de l'OTAN et du NORAD?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, le ministre ne peut m'attribuer des paroles. S'il doit me citer qu'il s'en tienne au texte sans se fier à sa mémoire qui ne peut pas tout retenir. A la question du ministre, j'ai répondu que nous étions alliés au sein de l'OTAN et du NORAD. Il m'a demandé si



j'approuvais cela. Tant qu'il s'agit d'un accord signé par le Canada, comme député, je dois évidemment l'approuver, mais je suis tout disposé à discuter n'importe quand avec le ministre la question de savoir si nous devrions continuer d'adhérer à ces ententes. Tant que le Canada en est signataire, comme citoyen canadien, je dois y souscrire.

**L'hon. M. Sharp:** Je suis très heureux de constater, du moins sur un point que le chef du Nouveau parti démocratique reconnaît que c'est au sein de ces alliances que nous pouvons exercer cette influence. S'il veut que nous la conservions, je me contenterai simplement d'ajouter qu'il devrait revenir à la position qu'il avait adoptée il y a quelques années.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Quelle est la position du ministre au sujet de l'OTAN et du NORAD? Il fait partie du gouvernement. Ce dernier continuera-t-il à en être membre?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**L'hon. M. Sharp:** Je n'ai pas mis en doute notre adhésion à l'OTAN et au NORAD.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Le premier ministre l'a fait.

**L'hon. M. Sharp:** Non, le premier ministre a demandé si nous devrions continuer à appartenir à l'OTAN et au NORAD.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** C'est ce que je conteste.

**L'hon. M. Sharp:** Non, pour sa part, l'hon. député a prétendu que nous ne devrions appartenir ni à l'OTAN ni au NORAD.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je demanderais que ces observations soient formulées par l'intermédiaire de la présidence.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Que pense le ministre de l'OTAN?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan Les Îles):** Monsieur l'Orateur, par votre intermédiaire, je voudrais demander au ministre s'il est en faveur...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député pose-t-il une question au ministre?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan Les Îles):** Oui, je prends la parole pour poser une question au ministre. Je lui demande si à son avis,

le gouvernement devrait renouveler l'accord de l'OTAN lorsque la question du renouvellement se posera cette année? Comme il demande à l'opposition quelle est sa position, j'aimerais connaître celle du gouvernement.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, nous ferons notre déclaration en temps opportun.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'allais vous signaler que le chef du NPD semble contredire la position qu'il a prise en maintes occasions. A vrai dire, j'aimerais, avec votre permission, vous citer certaines des paroles qu'il avait prononcées il n'y a pas tellement d'années—le 3 avril 1939 en fait, avant la déclaration de la seconde guerre mondiale. Permettez que je vous donne lecture de ce qu'il avait dit à cette occasion et qui s'applique encore aujourd'hui. C'était à la veille d'une guerre mondiale qu'il tentait d'éviter. Je cite:

> Voici le deuxième principe de paix collective: les nations soucieuses de paix devraient s'entendre, non pas pour maintenir le statu quo, mais pour rendre absolument futile tout recours à la force. D'aucuns diront que pareille action collective imposera des sacrifices. Soit, mais je soutiens que ces sacrifices s'avéreront des plus infimes, comparés à ceux que nous imposerait une nouvelle guerre mondiale ...

Ce sont des paroles que j'approuve et j'espère que le député encouragera une section collective tout autant aujourd'hui qu'il le faisait alors.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? N'est-il pas exact que je parlais alors de la Société des nations et que je dirais aujourd'hui la même chose des Nations Unies?

**L'hon. M. Sharp:** Vous parlez d'action collective qui rendrait futile tout recours à la force, et cela s'applique au genre d'alliances défensives que nous avons aujourd'hui et qui rendent futile tout recours à la force.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** N'essayez pas de nous convaincre; convainquez le premier ministre.

**L'hon. M. Sharp:** De fait, des entretiens s'échangent constamment depuis deux ans, surtout entre les fonctionnaires de nos deux gouvernements, sur les projets des États-Unis à l'endroit du Système Sentinel, prédécesseur du nouveau système qu'a décrit le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux).

Au cours de ces entretiens, nous avons pu exprimer notre inquiétude à propos des conséquences de ces projets pour le Canada. En particulier, nous avons signalé qu'il est vital, dans l'application des dispositions, de veiller à ce que les engins ABM soient placés et pointés de telle sorte que les dommages soient réduits au minimum au Canada. Évidemment, nous y veillerons dans les circonstances nouvelles qui découlent de la décision, annoncée l'autre jour par le président, d'abandonner le système Sentinel pour un nouveau. Le Safeguard est un nouveau système fondé sur un concept revisé. Le régime Sentinel était différent. Nous possédions sur lui d'amples renseignements. Il nous faudra maintenant apprendre si tous ces renseignements valent encore pour le nouveau système, particulièrement à l'égard des retombées et des dommages causés par l'explosion. Le premier ministre en discutera avec le président la semaine prochaine.

En terminant, monsieur l'Orateur, je formule l'espoir que tous les députés, sans égard à leurs convictions politiques, admettront que ce soir le premier ministre, qui a parlé calmement et éloquemment de son souci pour l'humanité, nous a convaincus qu'il prendra les intérêts du Canada en discutant avec le président des États-Unis de ces questions qui concernent au plus haut point notre destinée à tous.

**M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek):** Monsieur l'Orateur, après avoir entendu ce soir les paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), bien des députés ont dû penser aux débats qui ont eu lieu dans les années 30 à la Chambre des communes britannique. Nombre de députés déclaraient alors qu'il n'y aurait pas d'autre guerre, que personne ne pourrait se défendre contre les bombardements. On y a invoqué toutes sortes d'arguments pour s'opposer au réarmement et à l'adoption de meilleurs moyens de défense. Résultat: la Grande-Bretagne n'a pu respecter ses engagements en matière de défense.

Plus tard, lors des procès de Nuremberg, les témoignages des généraux allemands révélèrent que c'est cela qui a incité Hitler à déclencher son attaque contre le monde. La Grande-Bretagne était tellement faible du point de vue défense qu'il a déclaré la guerre. Autrement dit, Hitler avait prévu qu'aucune puissance n'était assez forte pour résister à une attaque à fond de train de l'Allemagne. C'est de ce même pouvoir de dissuasion que nous parlons ce soir, pouvoir de dissuasion au service de la paix.

J'aimerais aussi dire aux députés, et, en particulier, aux Néo-démocrates, que certains d'entre nous doivent être réalistes. Nous ne pouvons tous être des rêveurs. J'estime aussi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait dû poser ses questions à son premier ministre (M. Trudeau) au lieu de les adresser au leader du Nouveau parti démocratique. Ils disent qu'il n'y a pas de différence. Il y en a certainement une: il est mathématiquement impossible au chef du NPD de s'asseoir à cette place si l'on songe au temps qui lui reste encore ici à la Chambre. Le premier ministre est censé parler au nom du Canada. A ma connaissance, il n'a pas fait part aux Canadiens de la décision de son cabinet sur cette question ni d'ailleurs sur toute la question de la défense continentale qui, il faut l'admettre, nous concerne tous.

• (10.40 p.m.)

Je ne comptais pas prendre part à ce débat. C'est que je ne le juge pas plus consistant que les autres questions qu'aiment soulever périodiquement nos amis de gauche, les socialistes. Mais, après avoir entendu certaines remarques faites ici, je me crois obligé de vous soumettre un point de vue que partagent, je crois, un grand nombre de Canadiens.

Personne ne veut une nouvelle guerre, nous sommes tous d'accord là-dessus, je crois. Ceux qui ont déjà pris part à une guerre seraient les derniers à vouloir participer à une autre. Personne ne veut voir le Canada transformé en champ de bataille. Personne ne veut que des bombes ou des missiles, destinés peut-être à d'autres pays, tombent sur notre territoire. Nous ne voulons pas que des engins de ce genre éclatent au-dessus du sol canadien. Toutefois, il y a une énorme différence entre nos désirs et la réalité. Le véritable problème, c'est qu'il ne nous est pas possible d'être notre propre maître à cause de notre situation géographique et politique.

Les théories sur la défense ont changé depuis l'avènement des armes nucléaires, mais elles n'ont pas encore été effectivement mises à l'épreuve. Nous sommes ou devrions être partenaires, que cela nous plaise ou non. Nos engagements antérieurs ont fait de nous des partenaires au sein de la défense continentale. La question que le peuple canadien se pose aujourd'hui est de savoir si nous allons respecter ces engagements. Sinon, il serait temps que notre premier ministre explique notre attitude, non seulement aux Canadiens, mais également à nos anciens partenaires, quant à ces engagements continentaux. La Chambre peut adopter toutes les pieuses résolutions qu'elle voudra et le gouvernement du Canada faire toutes les protestations pharisaïques qu'il voudra, reste que les grandes nations du monde ne les écouteront pas. Nous sommes incapables de changer le cours des événements.



En réalité, les grandes puissances se soucient bien peu que le premier ministre se décide ce soir, la semaine prochaine ou dans un mois. Il est grand temps, je crois, que notre pays renonce à toute ambiguïté. Il est grand temps que nous affirmions notre position. Ou nous voulons la liberté au point de combattre pour l'obtenir, ou nous ne la voulons pas. Je serais prêt à parier qu'en ce moment, il n'y a personne qui sache exactement ce que le Canada veut ou ce que nous, comme nation, sommes prêts à faire. Pour ma part, à titre de membre de l'opposition officielle en Chambre, j'ignore ce qu'est la politique actuelle du gouvernement.

**L'hon. M. Stanfield:** Comment pourriez-vous la connaître; il n'y en a pas.

**M. McIntosh:** De fait, ce soir, après avoir écouté le discours du premier ministre, celui du ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) et celui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), il me semble qu'il n'y a aucun lien, aucune coordination entre leurs façons de voir.

Sûrement, après toutes les questions qu'on a posées à la Chambre depuis plusieurs jours à propos de ce que les autorités américaines ont dit au gouvernement canadien, le premier ministre devait être au courant. Le ministre de la Défense nationale a dit qu'il avait ces documents depuis des semaines. Il les a lus à la Chambre. Il connaissait même les détails précis des engins Spartan et Sprint. Il a parlé d'une distance de 400 milles. On me fait savoir que la portée du Spartan est de 75 milles. Si elle est de 400 milles, alors il y a lieu de s'en inquiéter, surtout les habitants de l'Ouest du Canada.

Jamais dans notre histoire nous n'avons connu pareille incertitude. Dans deux guerres mondiales, les Canadiens ont combattu pour une cause librement choisie et qu'ils croyaient juste. Les autres pays connaissaient l'attitude du Canada. Sans doute aujourd'hui la stratégie a tellement évolué qu'il n'est sans doute plus possible pour un petit pays comme le nôtre de contribuer directement à l'emploi des techniques onéreuses et compliquées de la guerre nucléaire intercontinentale. Peut-être ne sommes-nous qu'un élément négligeable dans la panoplie des pays démocratiques en

ce moment, mais au moins nous pouvons faire ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à l'effort qui aiderait ceux qui sont à la tête du combat pour la cause en laquelle nous croyons ou devrions croire.

Ce serait là notre apport et notre combat. Il est clair que les États-Unis d'Amérique sont les champions de ce que notre pays tient à protéger—la liberté individuelle, la liberté politique, le respect de la loi et le régime démocratique. On a peut-être des raisons légitimes de critiquer notre voisin, mais certes aucun Canadien sensé ne mettrait sur un pied d'égalité les États-Unis et le colosse communiste là où sont en jeu les intérêts du Canada. Sans doute n'avons-nous ni les hommes ni les engins qui pourraient aider les combattants, mais il y a bien des choses que nous pouvons faire pour assurer que nos amis et alliés aient toutes les chances possibles de victoire dans un conflit. Une des plus importantes de ces choses serait d'aider les États-Unis au lieu de les retarder dans la mise au point de mesures qu'ils croient sincèrement être essentielles à notre défense commune.

S'il n'en tenait qu'à moi, je serais aujourd'hui à Washington pour presser le gouvernement des États-Unis d'installer plus de bases d'engins antiengins dans l'extrême Nord et dans l'Arctique. Si certains types prévus d'explosions nucléaires se produisaient, il serait sans doute préférable que ce soit au-dessus de l'Arctique ou, encore plus loin, au-dessus de la Sibérie soviétique. Je pense que cela rassurerait les Canadiens de l'Ouest.

Une théorie regrettable et assez abjecte a cours maintenant au Canada: nous pourrions avoir à la fois, dit-on, le drap et l'argent. Autrement dit, nous pourrions profiter de tous les avantages d'avoir un défenseur sans rien faire pour l'aider. Certains partisans de cette théorie vont encore plus loin. Ils arrêteraient le bras de ce défenseur quand il se lève pour parer un coup. Cette critique des projets de défense des États-Unis illustre la nouvelle et détestable attitude nationaliste que le Canada a adoptée depuis 1963 quand le gouvernement actuel a accédé au pouvoir. Cette attitude a ruiné la réputation du Canada à l'étranger.

Je pense que nos débats sur la place publique au sujet de nos relations avec l'OTAN ont provoqué la consternation et le dégoût chez les Européens et les Américains. Nous avons paru vouloir tous les avantages d'une alliance défensive sans régler une partie de la note. Nous ne faisons qu'offusquer les gens par nos sermons, nos airs de petits saints et nos critiques. Dans ce cas particulier, on ne nous a pas demandé de payer quoi que ce soit. Il me semble que le Canada devra se décider pour le communisme ou la démocratie. Qu'il le fasse rapidement. L'Inde et plusieurs autres pays ont démontré combien il était futile de vouloir former une troisième force. Nous n'avons qu'un choix c'est d'être pour ou contre notre propre histoire. Si nous sommes pour le monde libre, si nous figurons encore parmi les nations démocratiques de l'Ouest, j'adjure le gouvernement de le faire savoir en termes clairs, énergiques et sans ambiguïté.

Notre attitude actuelle, nos questions et nos doutes ne peuvent que rendre un mauvais service à nos amis et par-dessus tout au Canada. Si nous continuons à faire partie de l'Ouest décidons-nous à porter le fardeau et la responsabilité que cette appartenance implique. Nous pouvons ne pas aimer le rôle que nous imposent les circonstances. Nous pouvons discuter des méthodes et ergoter à propos des détails; mais si nous ne sommes pas des hypocrites, nous n'avons d'autre choix que de suivre celui qui est chef de file, en vertu de leurs capacités incomparablement plus vastes dans les domaines financier, militaire et politique et de leurs sacrifices.

• (10.50 p.m.)

Si nous faisons corps avec le monde occidental, alors nous faisons corps avec les États-Unis. Si nous faisons corps avec ces derniers, nous jouons notre rôle, même s'il est petit et négatif, et ne se résume à rien de plus qu'à résister aux critiques destructives et aux querelles mesquines. Il serait peut-être bon que ceux qui aujourd'hui censurent les États-Unis parce qu'ils ont opté pour le réseau AMB se rappellent que c'est l'Union soviétique qui a donné l'exemple dans ce domaine. C'est l'Union soviétique qui, ayant érigé un réseau semblable autour de sa capitale, a dit presque ouvertement qu'en lui donnant de l'expansion ses territoires deviendraient bientôt invulnérables.

Je demanderais tout simplement à ceux qui critiquent la décision des États-Unis de se poser une question. Où serait le Canada, où seraient ces députés, si seule l'Union soviétique était invulnérable aux missiles à longue portée et ainsi capable de dicter ses volontés au monde libre? Serait-ce que certains Canadiens le souhaitent et attendent avec impatience le jour du triomphe communiste? Serait-ce qu'ils accueilleraient avec joie que le Kremlin domine le monde? Cela expliquerait au moins, sur le plan de la logique, certains arguments et critiques que nous avons entendus au sujet de la décision des États-Unis.

Les Canadiens qui veulent sincèrement que la liberté nationale et individuelle soit sauvegardée n'ont pas le choix; ils doivent lutter ou tomber avec les États-Unis. Lorsque quelqu'un protège votre vie il semble non seulement extrêmement mesquin mais de fait idiot

de se quereller sur la façon dont votre sauveur le fait.

Cet après-midi nous avons entendu le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles proposer la motion d'ajournement des travaux courants de la Chambre pour étudier une quetion urgente d'importance publique. Il a dit en partie:

Compte tenu de ce fait et, en outre, de la grave menace pour le monde que la mise sur pied de ce système de missiles antimissiles conduise à une nouvelle escalade dans la course aux armements nucléaires ...

Je me suis demandé pourquoi il n'a pas proposé, lui ou un autre député de son parti, une motion semblable au début des années 60 lorsque l'Union soviétique a annoncé la construction de son réseau d'engins antiengins. Le député était alors ici, sauf erreur.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puisqu'on me pose une question ..

**M. McIntosh:** Vous pourrez répondre plus tard, car j'ai une ou deux questions à poser.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Swift Current-Maple Creek a la parole.

**M. McIntosh:** Je veux bien qu'on réponde à la question, monsieur l'Orateur, mais j'aurais plusieurs autres questions à poser.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député devrait ou bien s'abstenir de nous poser des questions ou, s'il le fait, nous permettre de répondre. Il m'a demandé pourquoi je n'ai pas évoqué ce sujet en 1960. Je lui répondrai que je n'étais pas à la Chambre à cette époque.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, je vous prie. Si nous en avons le temps, un peu plus tard, le député aura l'occasion de répondre.

**M. McIntosh:** Je ne comprends pas le rappel au Règlement, mais je crois que le député a complètement oublié qu'il aurait plus tard l'occasion de répondre à cette question et à toutes les autres que je veux poser. Quoi qu'il en soit, le député, à cette époque, n'a pas élevé la voix au sujet du danger d'escalade dans la course aux armaments nucléaires, pas plus, d'ailleurs, qu'aucun autre député de son parti. Personne n'a protesté dans ce parti contre l'escalade de la puissance nucléaire en Russie et dans les autres pays socialistes lorsqu'on a annoncé que l'URSS avait 67 de ces installations Galosh déployées autour de Moscou. Je n'ai pas entendu un seul député du Nouveau parti démocratique protester contre cela, à l'époque.

**Une voix:** Parce qu'ils viennent de Russie, tout simplement.

**M. McIntosh:** Je crois savoir qu'en Russie le système s'appelle «Système Galosh». Peut-être les députés d'en face ne sont-ils pas tout à fait au courant. Permettez-moi de me référer à une autre déclaration faite par le député pour appuyer cette motion.

Il est clair que les États-Unis, en décidant de construire ce nouveau système ABM, n'ont pas cherché à obtenir l'autorisation du gouvernement canadien pour ces vols de missiles thermonucléaires au-dessus du Canada, ce qui signifie que l'interception empiéterait sur le territoire canadien, causant des retombées nucléaires considérables.

Pareille déclaration signifie que le député est conscient de deux faits au moins. Tout d'abord, il se rend compte que les missiles américains Spartan et Sprint sont des armes purement défensives. Deuxièmement, il sait qu'il faudrait qu'il se passe quelque chose avant qu'ils soient jamais utilisés. J'aimerais qu'un membre du Nouveau parti démocratique explique à la Chambre ce que ces missiles vont intercepter. Peut-être des missiles amicaux, destinés au Nouveau parti démocratique. Je voudrais également demander au député, lorsqu'il insiste pour qu'on exige des États-Unis qu'ils obtiennent la permission du Canada pour établir leur système de défense, je voudrais lui demander, dis-je, s'il n'est pas logique que nous exigions aussi que l'URSS et la Chine obtiennent notre permission pour lancer des missiles offensifs à travers notre territoire avant de déclencher une attaque nucléaire contre les États-Unis.

Comme je le disais au début, nous devons être réalistes et nous rendre compte, comme tout le monde le sait, qu'une telle entreprise ne saurait être honnête. C'est un aspect que le Nouveau parti démocratique n'arrive pas à comprendre. L'histoire nous enseigne qu'un agresseur ne respecte la neutralité d'un pays que si la chose lui convient.

Étant donné le premier fait mis en vedette dans la motion du député, que les Spartan et les Sprint...

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre consent-elle à ce que le député poursuive?

**Des voix:** D'accord.

**M. McIntosh:** Je ne serai pas long, monsieur l'Orateur, et je remercie mes collègues à la Chambre de leur courtoisie.

Les États-Unis ne font que se protéger contre une forme de chantage de la part de tout pays étranger persuadé qu'il possède un système mis au point et invulnérable à une force de représailles, ou contre une nation qui croirait pouvoir s'assurer la victoire en prenant l'initiative des hostilités. Les États-Unis ne font que se protéger contre le chantage. Le président lui-même l'a dit. Le système Safeguard des États-Unis vise surtout à sauvegarder la confiance des États-Unis et ses possibilités, qui sont actuellement un élément de dissuasion. C'est ce que nous voulons.

Le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont fait allusion à la conférence donnée vendredi dernier par le président des États-Unis. Quelques-uns des points que je voudrais effleurer ont été mentionnés par d'autres députés. C'est tout à l'avantage du Canada et des Canadiens, je crois, que le président des États-Unis ait fait une déclaration au sujet de la protection du Canada. Permettez-moi de vous citer des passages de sa déclaration, pour vous donner une idée de ce que je veux dire. Le président a dit qu'il était impossible de défendre efficacement nos villes sans un nombre inacceptable de pertes de vie. Il a également déclaré:

> Le programme que je recommande se fonde sur une évaluation minutieuse de la menace de plus en plus grande des Soviétiques et des Chinois.

Plus loin il disait:

> Chacun des stades du déploiement fera l'objet d'une revision: nous voulons nous assurer par là que nous faisons tout le nécessaire, mais pas plus que ne l'exige la menace actuelle.

On trouve plus loin dans la déclaration:

• (11.00 p.m.)

> Comme notre déploiement doit être étroitement lié à la menace, il changera si la menace évolue par suite de négociations ou de mesures unilatérales prises par l'Union soviétique ou la Chine communiste.
>
> Le programme n'est pas provocateur. Notre décision n'atteindra pas la capacité soviétique de représailles. Elle réduira sa capacité de lancer des attaques surprises contre nos forces stratégiques. En somme, notre programme encourage l'adoption d'une politique soviétique d'armement bien réfléchie et permet d'éviter la montée en flèche des budgets américains et soviétiques d'armes stratégiques ...
>
> En outre, je voudrais souligner que dans tous pourparlers avec l'Union soviétique, en vue de restreindre les armements, les États-Unis seront parfaitement disposés à discuter les restrictions à imposer aux systèmes d'armes défensives aussi bien qu'offensives ...
>
> Voilà pourquoi, je recommande un programme minimum indispensable à notre sécurité ...
>
> J'annonce une décision qui, je crois, est d'importance capitale pour la sécurité et la défense des États-Unis et les intérêts de la paix dans le monde entier ...
>
> C'est une protection contre toute attaque par la Chine communiste que nous pouvons prévoir d'ici dix ans.
>
> C'est une protection accordée à notre système de dissuasion, qui est de plus en plus vulnérable, par suite des progrès accomplis en Union soviétique depuis 1967, alors que le programme *Sentinel* avait été mis sur pied.
>
> C'est une protection aussi contre toute attaque irrationnelle ou fortuite de moindre envergure qui pourrait être lancée par l'Union soviétique ...
>
> J'ai conclu que le seul moyen de sauver des vies, le but primordial d'un système de défense, est de prévenir la guerre, et c'est pourquoi ce système vise surtout à protéger notre force de dissuasion, la meilleure prévention de la guerre.

Monsieur l'Orateur, je termine en disant que ce débat a été inutile et injurieux.

**Une voix:** Pourquoi y participer alors?

**M. McIntosh:** Ne soyons pas ingrats ou effrontés au point de critiquer celui que nous engageons pour nous défendre. Voilà la situation. Pour différentes raisons, bonnes ou mauvaises, le Canada ne peut assurer seul sa défense nous comptons sur d'autres ou un autre pays. Dans ce cas, aidons-les au lieu de leur nuire. J'espère que le premier ministre, quand il ira à Washington en fin de semaine, donnera au président Nixon l'assurance que le Canada a changé d'avis, qu'il reconnaît la nécessité du système ABM et qu'il fera tout en son pouvoir pour le rendre le plus efficace possible.

**M. Ross Whicher (Bruce):** Monsieur l'Orateur, je ferai sûrement plaisir à tous les députés, car j'ai l'intention d'être très bref. En premier lieu, que même si je ne suis pas entièrement d'accord avec le préopinant, je crois qu'il a frappé juste, et je le félicite d'avoir porté le problème à l'attention de la Chambre de façon que je dirais brillante.

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** Je ne tournerai pas longtemps autour de la question j'irai droit au but. Si le choix m'était donné d'être pro-Chinois, pro-Russe ou pro-Américain, je serais sûrement pro-Américain.

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** Nous avons l'avantage au Canada d'avoir des voisins qui puissent nous défendre, protéger notre façon de vivre, notre démocratie, nos enfants et nous-mêmes, sans qu'il nous en coûte un sou, nous devrions l'accepter sans poser de questions.

C'est un problème grave. Au cours de notre histoire, nous avons eu la chance, si on peut parler de chance, de faire la guerre. Notre apport a certes été méritoire au cours des deux dernières guerres mondiales, et, comme Canadiens, nous devrions en être fiers. Mais en raison des armes perfectionnées de l'ère moderne, non seulement ne pourrions-nous plus attaquer, mais nous ne saurions même pas nous défendre; il nous faut l'aide de nos voisins.

Les seules grandes puissances au monde qui puissent aujourd'hui livrer le genre de guerre dont nous parlons ce soir, ce sont nos voisins du Sud, l'Union soviétique et la Chine communiste. Je demande ceci à mes amis là-bas à ma gauche: S'ils avaient à choisir entre les Russes et les Américains, lesquels choisiraient-ils? Tout député qui a une once de bon sens conviendra que, même si les Américains n'agissent pas toujours comme ils le devraient, on peut s'y fier beaucoup plus qu'à n'importe qui.

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** Plusieurs ministres et députés de l'opposition ont signalé que les missiles antimissiles qui seront placés en territoire américain, ces prochaines années, sont des armes défensives. Je pose la question suivante: Partout au monde, selon notre conception de la vie, un homme n'a-t-il pas le droit de se défendre? Si un intrus s'introduit dans votre maison avec une arme et tente de vous voler, n'avez-vous pas le droit de vous défendre et de tirer?

C'est la question que se posent nos amis américains. Ils ne tireront pas les premiers. Ces missiles sont des armes strictement défensives. Les missiles qui pourraient survoler nos têtes seront russes ou chinois. Ceux que lanceront nos amis américains seront pour défendre non seulement les États-Unis mais le continent nord-américain tout entier, y compris le Canada. Je crois que nous devons apprécier la situation et ne pas nous montrer trop faibles à ce sujet.

Comme le rappelait mon ami le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh), nous pouvons faire un choix dans la vie; nous pouvons être pro-démocrates, pro-Américains ou pro-communistes. Rien ne sert de tenter de nous maintenir sur la ligne de démarcation entre ces idéologies. Nous ne pouvons rester neutres en la matière. Nous ne pouvons hésiter à ce sujet. Les Tchécoslovaques, les Finlandais, les Polonais et les Allemands ont tenté de le faire. Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui prétendrait que Berlin ne serait pas aux mains des Soviets aujourd'hui n'eût été de la puissance des États-Unis? Y a-t-il quelqu'un qui prétendrait que l'Europe tout entière ne serait pas aux mains des Soviets n'eussent été nos amis du Sud? Dieu merci, nous les avons. Dieu merci, ils sont disposés à fournir non seulement l'argent, mais aussi les armes nécessaires pour défendre notre mode de vie.

Nous avons des obligations non seulement envers la nation canadienne, non seulement envers nos enfants, mais aussi envers les disparus des deux dernières guerres mondiales, envers ceux qui ont combattu pour assurer la sauvegarde de notre mode de vie. Mon honorable ami se dit de la jeune génération, et il a raison. Sa génération, affirme-t-il, n'a pas connu la dernière guerre. Cependant, nombreux sont les gens qui, dans cette Chambre et à travers le pays, se rappellent les grands sacrifices consentis par les troupes canadiennes sur terre, sur mer et dans les airs, pour défendre notre mode de vie. Les Américains ne nous demandent pas de répéter ce geste. Ils veulent bien le faire à notre place. Non seulement sont-ils disposés à fournir les fonds, à puiser dans les goussets de leurs contribuables, mais aussi à fournir les armes et les hommes pour défendre notre mode de vie.

• (11.10 p.m.)

En terminant, permettez-moi de rappeler qu'il s'agit de notre pays, et que c'est à nous, bien entendu, de décider de ce qui doit s'y passer. Mais nous devons nous souvenir que c'est notre continent, que nous ne sommes pas seulement Canadiens mais aussi Nord-Américains, et si nous pouvons affirmer cela à juste titre, nous devons nous souvenir que nos amis des États-Unis sont également Nord-Américains et que leur plan de défense ne se limite pas aux États-Unis. En fait, il s'agit bien de cela. Les Américains ont commis de nombreuses erreurs, mais tel n'est pas le cas ici assurément. Ils ont utilisé équitablement leur puissance, leur pouvoir et leur bonne volonté pour défendre la démocratie partout dans le monde.

Je ne peux m'empêcher de penser qu'une motion comme celle de cet après-midi fait preuve d'un certain degré d'anti-américanisme. Je ne blâme pas mes amis de gauche même si je n'approuve pas leurs programmes pour se défendre de l'emprise américaine sur nos industries. Je ne critique pas cela. Je ne les blâme pas quand ils déclarent que les Américains contrôlent nos intérêts pétroliers. Personnellement, cela m'est indifférent, pourvu qu'ils emploient des ouvriers canadiens, paient des impôts au Canada et se soumettent aux lois canadiennes. Mais quand ils disent que les Américains ont tort d'essayer de se défendre, alors qu'ils emploient des armes défensives et non offensives, et bien je dis, avec tout le respect que je dois à mes amis de gauche, qu'il s'agit d'un anti-américanisme qui n'est pas en faveur au Canada et qui, je l'espère, n'est en faveur nulle part dans le monde.

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, c'est avec un peu de nervosité que je prends part à ce débat, car je n'oserais prétendre m'y connaître en technique militaire d'engins et en stratégie nucléaire. J'y prends part comme simple citoyen qui en représente beaucoup d'autres des deux sexes, dans ma circonscription, qui n'ont pas voix au chapitre et ne peuvent se défendre dans des domaines tels que l'emplacement d'un système ABM et qui, je le prétends, sont d'ailleurs insuffisamment représentés. Ils n'ont pas accès aux renseignements qu'il faut pour juger intelligemment des décisions qui, à leurs yeux, devraient être prises. Je prétends que cela s'applique à d'innombrables citoyens ordinaires, de ma circonscription et de partout ailleurs au Canada. Ainsi, j'espère que tout insuffisantes que mes observations puissent être, j'exprime dans une certaine mesure les sentiments de l'homme de la rue.

Je ne sais plus qui a dit que les guerres sont trop importantes pour être laissées aux mains des généraux. En ce qui me concerne, j'ai souvent été renversé par les déclarations que font les généraux, de part et d'autre du rideau de fer. Ils ont contribué plus à entretenir la haine et la méfiance entre pays des deux côtés du rideau de fer que n'importe quelle autre classe sociale de ces pays.

J'ai entendu le premier ministre (M. Trudeau) exprimer son plaisir que ce débat ait été permis par vous-même aujourd'hui, monsieur l'Orateur, et qu'il était un peu déçu des commentaires d'un membre de son parti et d'un membre de l'opposition, que ce débat était une pure perte de temps, ou quelque chose dans ce genre-là. Nous avons tous écouté avec intérêt les observations du premier ministre et, si je l'ai bien compris, lui-même et son gouvernement ne se sont pas encore décidés à ce propos et il ne désire pas exprimer son avis tant qu'il ne disposera pas de plus de données et d'informations. Il sera alors libre d'agir en connaissance de cause.

Si telle est la position du premier ministre, il me paraît alors très étrange que le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) consacre tout ce temps à citer le président des États-Unis et à apporter des chiffres à l'appui du système ABM. J'ai l'impression que le gouvernement est en train de se jouer de la Chambre ou qu'il y a des divisions profondes au sein du gouvernement quant au pour et au contre du système ABM; il y en a, dont le premier ministre, qui ont des réserves sincères et sérieuses et il y en a d'autres, dont le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), qui n'ont aucune réserve, mais qui appuient et souhaitent l'installation d'un système ABM.

Le premier ministre a dit que nous sommes tous intéressés à protéger notre peuple et nos villes. J'espère qu'il ne voulait pas donner l'impression qu'un système ABM est destiné à protéger nos villes ou, quant à cela, n'importe quelle ville des États-Unis. Je ne crois pas que c'était son intention, mais si ce l'était, j'espère qu'il s'expliquera bientôt. Si j'ai bien compris, la décision du président Nixon éloigne le système ABM des villes américaines et ce système est destiné à protéger leurs propres emplacements de missiles intercontinentaux ainsi que leurs premières et secondes zones d'interception. Il n'est pas destiné à protéger les citoyens canadiens, et maintenant que cette décision a été prise, il apparaît que ce système ne protégera pas plus les villes américaines. Le système ABM a été conçu pour protéger la force offensive des États-Unis. Il me semble donc, en toute logique, que le système ABM proposé est un système offensif et, si oui, cela démolit complètement la proposition du président Nixon que le système ABM ne servira qu'à des fins défensives.

Plusieurs des députés qui ont pris la parole ce soir ont dit douter que l'installation de ce système au Canada provoquerait une escalade. Quant à moi, tout porte à croire, me semble-t-il, qu'il y aura escalade dans la course aux armements même s'il s'agit d'un réseau mince, peu important. Nous pouvons supposer que le système russe est mauvais et

que les Russes sont ignorants, soit, mais nous ne pouvons prendre pour acquit qu'ils sont stupides. Celui qui prétend que l'installation et le perfectionnement d'un système ABM moderne, à la pointe du progrès, aux États-Unis ne sera pas immédiatement suivi par une initiative semblable de la part des Russes se fait des illusions. Vers la fin des années 50 et au début des années 60, lorsque les Américains construisaient leur système Sentinel destiné à défendre des villes comme Washington, les Russes construisaient aussi un système très proche du système Sentinel pour protéger Moscou. Il n'y a pas la moindre ressemblance entre le système aujourd'hui démodé qui entoure Moscou et Washington et ce que propose maintenant le président Nixon. Nous proposer ceci à titre d'exemple c'est, à mon avis, ne pas tenir compte de l'histoire ou des réalités en ce qui concerne les systèmes ABM actuels. Ces systèmes ABM ne sont pas du tout semblables à ceux qui avaient été installés à la fin des années 50 et au début des années 60 autour de Moscou et de Washington. Comme le disait tantôt le chef de mon parti, le système démodé qui entoure Moscou comprend 67 armes, tandis que celui que propose le président Nixon comprend 700 armes. A mon avis, il est tout à fait logique et d'ailleurs inévitable que les Russes s'efforcent aussi d'installer un réseau mince ABM de 700 armes ou plus. Il est donc ridicule de prétendre qu'une nouvelle escalade n'est pas à craindre.

• (11.20 p.m.)

Le président des États-Unis a fait valoir certains raisonnements plus ou moins convaincants—et il y a lieu de noter qu'il ne semble pas rallier la majorité de l'opinion publique sur cette question. Un de ses raisonnements est le suivant: il faut construire le système ABM pour protéger les États-Unis des fusées que pourrait lancer la Chine. Les militaires d'Amérique du Nord semblent considérer les Chinois comme des animaux; ils ne voient pas en eux des personnes humaines et ne croient donc pas qu'ils pensent ou réagissent comme des humains. Il est assez étrange que nous ayons besoin d'un système ABM pour protéger l'Amérique du Nord contre les engins chinois et, d'autre part, que nous soyons prêts, comme le professeur Wiesner l'a signalé, à ne pas construire ce système si les Russes consentent à en faire autant. Ce manque de logique prouve assurément un certain degré d'aliénation mentale. Si le système est nécessaire pour nous défendre contre les engins chinois, il serait fort embarrassant si les Russes acceptaient de négocier sur le principe qu'ils s'abstiendraient de construire un tel système si nous en faisions autant. Qu'arriverait-il, dans ce cas, du raisonnement concernant la Chine?

[M. Benjamin.]

On a l'impression que les militaires et le gouvernement des États-Unis soutiennent ce point de vue primitif: les Chinois se réunissent dans des cavernes et rassemblent des écrous, des vis et des boîtes de métal sur lesquels ils vont placer une tête atomique et, dès que leur travail sera terminé, ils lanceront leur fusée pour deux raisons: d'abord, pour voir si elle fonctionne, puis, pour atteindre les États-Unis.

J'imagine que lorsque la Chine aura mis au point son système de fusées intercontinentales, ces fusées seront dirigées dans deux directions. Il est fort possible que l'URSS et les États-Unis combinent leurs systèmes ABM et alors, le Canada pourrait jouer le rôle de médiateur—nous pourrions peut-être arranger les choses pour qu'ils se rencontrent à la ligne DEW.

Quiconque prétend que la construction d'un système ABM par les États-Unis ou par l'URSS n'entraînerait pas l'escalade, trompe les Canadiens. J'estime que les raisons avancées par le président des États-Unis, auxquelles le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ont fait écho ce soir, sont illogiques, insuffisantes et inadmissibles.

Je prends à témoin bon nombre de gens que, me semble-t-il, on ne saurait considérer comme ignorants de ces matières—l'ancien vice-président Hubert Humphrey, le sénateur Edward Kennedy, le sénateur Mike Mansfield, le sénateur McGovern, le professeur Wiesner, ancien conseiller scientifique de feu le président Kennedy, et d'autres—une liste très longue d'hommes éminents, instruits, ayant accès aux renseignements indispensables, qui ont maintes fois répété que, à leur avis, la construction du système ABM est la continuation de la course au suicide.

Comme le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) l'a déclaré tantôt, le président des États-Unis n'a pas encore obtenu l'assentiment du Congrès à sa proposition et il y a bien des chances qu'elle ne soit pas entérinée. Il serait très embarrassant pour les stratèges des États-Unis, et pour ceux du Canada qui ont appuyé la proposition, que le Congrès des États-Unis la rejette—que les représentants du peuple américain votent contre une dépense de milliards de dollars pour un système dont le professeur Wiesner a déclaré qu'il serait périmé une fois établi.

On a parlé ce soir de consultations. Le ministre de la Défense nationale a contesté le bien-fondé de l'attitude adoptée par notre parti sur la question des consultations. Si nous n'étions pas partie au NORAD, a-t-il dit, comment espérerions-nous entrer en consultations avec les États-Unis? A mon avis, nous pourrions fort bien poursuivre des consultations avec les États-Unis et leur faire des instances à titre de pays ami et voisin. Nous pourrions fort bien vociférer et nous montrer fermes lorsque nous croyons que les intérêts du Canada sont en jeu. Il n'est pas nécessaire que le Canada demeure membre du NORAD, institution démodée, pour se prévaloir de son amitié avec son voisin et pour le consulter sur de semblables questions. Les consultations sont nécessaires pour que le Canada puisse présenter fermement des instances complètes au gouvernement des États-Unis, pour le persuader de revenir sur la décision qu'il a prise d'installer le système ABM dont nous sommes menacés.

Il n'est pas trop tard. Le Canada pourrait se faire entendre avec respect et compréhension, même si on ne partageait pas son opinion. Le ministre de la Défense nationale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et le premier ministre (M. Trudeau) feraient ainsi une grande faveur non seulement au Canada mais au tiers de la population mondiale. Ils favoriseraient même M. Nixon, je pense. Il se pourrait fort bien qu'à titre individuel celui-ci soit heureux de recevoir des instances de gouvernements amis qui lui demanderaient de changer d'attitude, ce qui lui permettrait de retourner ces arguments contre les militaires et les industriels qui ont exercé des pressions des plus malsaines sur l'actuel et les anciens présidents des États-Unis pour mettre au point ce système—on est prêt à n'importe quoi pour faire de l'argent. Et sept milliards affectés au système ABM représentent bien des dollars pour une foule de généraux et de sociétés qui se spécialisent dans la mise au point de machines destructrices. A mon avis, si le Canada était un véritable ami et un bon voisin, au sein ou hors du NORAD, il devrait présenter ce genre d'instances au président. Ma demande en ce sens s'ajoute à celles du chef et des membres de mon parti et, j'ose dire, d'autres députés à la Chambre, car cette question ne rallie certainement pas l'unanimité chez les autres partis.

Le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) qui ce soir a appuyé ce système, appartient à un parti conservateur qui s'est opposé aux armes nucléaires au Canada—et une telle politique n'a pas encore été répudiée officiellement, bien qu'elle l'ait peut-être été à titre officieux.

En ma qualité de simple citoyen qui se fait l'interprète de bien d'autres, je demande que le premier ministre et ses collègues se rendent à Washington la semaine prochaine et disent au président des États-Unis avec toute la fermeté et toute l'amitié possibles que l'aménagement de ce système est inutile, qu'il aboutira à l'escalade et rendra plus difficiles les pourparlers de désarmement. Je demanderais aussi qu'ils rencontrent les membres du Congrès américain qui diffèrent d'opinion sur ce sujet. Ils feraient bien d'entendre les points de vue du sénateur Kennedy, de l'ancien vice-président Humphrey, du sénateur McGovern et du sénateur Mansfield. Je pourrais dire, pour la gouverne du député de Swift Current-Maple Creek et du député qui a parlé après lui, qu'on ne peut traiter ces gens de gauchistes, de communistes ou de sympathisants de l'URSS et le reste—le genre de fadaise que l'on a entendu tant de fois à la Chambre et à l'extérieur. Une véritable occasion s'offre à nous de contribuer à la compréhension et à la paix universelles ainsi qu'à la réduction des armements. C'est une illusion que de croire qu'un système engins-antiengins puisse contribuer à la défense de l'Amérique du Nord. Son objet n'est pas de défendre l'Amérique du Nord, mais plutôt de défendre la puissance offensive des États-Unis, et rien d'autre.

• (11.30 p.m.)

**M. Alastair Gillespie (Etobicoke):** Monsieur l'Orateur, il se fait tard. Nous avons entendu un flot de paroles de toutes sortes ce soir: réfléchies, paisibles, naïves, même emportées. Toutes laissaient cependant percer un ardent désir de paix, de tranquillité et de sérénité pour le monde et traduisaient le sentiment de frustration de l'homme aux prises avec des forces cosmiques qu'il ne peut contrôler.

En proposant l'ajournement, le chef du NPD a rendu un grand service à la Chambre. Après l'avoir écouté, je me suis dit que son apport s'arrêtait là. Il a tenu des propos courageux, quelques-uns tout au moins. Nous ne devons pas, a-t-il dit, accepter la subordination. A l'écouter, je me suis demandé s'il comprenait le principe de la dissuasion. Quand mon préopinant a affirmé que le système ABM avait pour objet de sauvegarder la puissance offensive des États-Uns, je me suis demandé si lui aussi comprenait le principe de dissuasion. Le chef du NPD nous a parlé de l'holocauste nucléaire, de la course aux armements et de la nécessité pour nous de

faire notre part pour l'arrêter. Ses avertissements sont utiles. A l'entendre, on l'aurait cru membre d'un mouvement de non-engagement. Son raisonnement était en réalité le suivant: «Nous déterminerons vos objectifs, mais nous ne vous dirons par comment y parvenir. Nous critiquerons; nous vous préviendrons des dangers, mais ne nous demandez pas de suggestions, car nous n'en avons pas à faire». Voilà, me semble-t-il, sa position et celle de son parti: le refus des responsabilités. Eux seuls peuvent s'offrir le luxe d'offrir des conseils gratuits.

Ce soir, le premier ministre a parlé de la protection des Canadiens et du genre humain. Il a parlé du destin de l'humanité, insistant sur la raison et non la crainte, sur la réalité et non sur les théories fantaisistes quand il s'agit des questions internationales dont certains députés avaient fait mention. Il a parlé de stabilité et de perspective, d'interdépendance par opposition à la dépendance. Il a parlé de la stabilité essentielle du système de dissuasion, affirmant que le lancement d'un seul engin prononce la faillite du système. Il a mentionné la nécessité d'aborder, dans ses entretiens avec le président des États-Unis, la prévention de l'escalade de la puissance nucléaire, et il a mis en garde contre l'accident que peut causer un faux calcul.

Une erreur de calcul peut susciter un véritable problème. Le système ABM peut être si automatisé que ce n'est pas un homme qui décidera si un missile défensif doit être lancé ou non. J'espère que cet aspect sera discuté et clarifié. Il me semble possible qu'un missile antimissile soit lancé sans décision humaine sur un engin spatial qui revient sur la terre. Si cela arrivait, il pourrait en résulter une inquiétude accrue, voire la panique en certains milieux, puis une escalade involontaire d'échanges nucléaires. C'est ce que le premier ministre a voulu dire en signalant les dangers des erreurs de calcul.

Je ne me propose pas d'aborder toutes les questions soulevées par le parti conservateur. Le chef de l'opposition (M. Stanfield), a parlé de consultations, pour en regretter l'absence, tout en reconnaissant au président des États-Unis le droit indiscutable de prendre une décision sans consultation préalable.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) ont évoqué la notion de souveraineté de l'espace aérien. Il faut se demander jusqu'à quelle altitude cette souveraineté s'applique. S'arrête-t-elle à 35 ou à 75 milles au-dessus de la terre? J'espère que le



premier ministre va discuter de la chose avec le président et peut-être même prendre l'initiative et proposer lui-même une certaine limite au-delà de laquelle aucune nation n'a plus de souveraineté dans l'atmosphère ou dans l'espace.

On nous a rappelé au cours du débat que l'ordre dans le monde n'est pas laissé à notre volonté si jamais nous avons déjà eu notre mot à dire. Nous faisons partie du monde, et sa destinée sera la nôtre. On nous a rappelé les éventualités terrifiantes que peut entraîner une erreur sur le plan nucléaire. Il n'existe pas de solution toute faite aux difficultés qui s'opposent à la paix mondiale. Il faut regarder bien loin en avant avant de conclure des accords internationaux; l'entente ne sera peut-être pas conclue avant des générations et nous devons être prêts à en payer le prix. Il est facile de dire que notre affiliation au NORAD ou à l'OTAN n'a plus son utilité et qu'elle n'a plus de raison d'être dans le monde d'aujourd'hui. Ces alliances maintiennent la paix dans le monde depuis 20 ans, une paix que peut seule assurer la stabilité fondée sur la force de dissuasion tandis que nous travaillons à la détente.

Enfin, je préviens la Chambre contre les risques de mauvais calculs. J'espère que notre premier ministre abordera cet aspect avec le président, et qu'il discutera aussi de toute la question de savoir si les systèmes ABM seront susceptibles d'une façon quelconque de limiter les chances d'une réduction systématique des armements nucléaires. Il soulèvera aussi, j'espère, la question du contrôle civil de ces systèmes comme du Pentagone. A mon avis, il est légitime que le premier ministre en discute avec le président des États-Unis. Après tout, nous sommes membres de l'OTAN et du NORAD. Si nous ne l'étions pas, nous n'aurions pas le même droit. Notre opinion n'aurait certes pas autant de poids. J'espère qu'il discutera avec le président des États-Unis la question de la stabilité par rapport au Canada, car il se produit des changements dans l'équilibre international du pouvoir. Avant tout, monsieur l'Orateur, j'espère qu'il dira que le Canada considère les États-Unis comme un ami et reconnaît que la sécurité du Canada est subordonnée à celle des États-Unis.

• (11.40 p.m.)

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole car je crois que je peux apporter quelque chose à ce débat. J'ai écouté avec patience les propos calmes et sensés du premier ministre (M. Trudeau), lorsqu'il a parlé ce soir, même si je

suis fermement convaincu que si son plaidoyer a porté, il était assez vague. D'autre part, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a prononcé à la Chambre ce soir un discours sincère et brutal. Après avoir écouté son prédécesseur durant des années, monsieur l'Orateur, cela faisait du bien de l'entendre exprimer clairement sa préoccupation au sujet de la question à l'étude.

Le 17 mars, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Stanfield) posait la question suivante au premier ministre:

J'aimerais cependant lui demander si son gouvernement a étudié la décision du président des États-Unis qui veut construire un système de défense antimissile et s'il a songé aux conséquences possibles pour le Canada de cette décision du président?

Le premier ministre a répondu que la question était à l'étude et qu'il ne pouvait prendre de décision définitive à ce sujet. Le chef de l'opposition a alors posé une autre question. Il a demandé:

Le premier ministre est-il libre de dire à la Chambre si le gouvernement des États-Unis a consulté le Canada à ce sujet et si celui-ci a fait des instances auprès de Washington?

Le chef de l'opposition s'inquiétait de savoir si des délibérations ou des discussions avaient eu lieu réellement à ce sujet. Un membre du cabinet nous a dit cet après-midi que ces discussions n'avaient pas eu lieu. Mais le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) nous a déclaré au début de la soirée que cette question avait été à l'étude pendant environ dix ans. Personne n'a prétendu que les systèmes ABM sont des armes d'agression. Ce ne sont que des armes de défense. J'espère que le premier ministre adoptera une attitude positive lundi et mardi prochains. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses entretiens à Washington.

J'ai été fort intéressé, monsieur l'Orateur, par les propos de certains députés du Nouveau parti démocratique au début de la soirée. Il me semble qu'on comprend fort mal dans ce parti la question à l'étude. Je ne pense pas qu'ils aient compris eux-mêmes le but que visait leur motion de cet après-midi. La question est de savoir si nous voulons des armes défensives, à l'exclusion d'armes offensives. Nous ne proposons pas de nous procurer des armes offensives de quelque sorte que ce soit. Nous voulons savoir si nous sommes disposés à permettre aux États-Unis de se servir de notre espace terrestre et aérien pour installer un système ABM de défense.

J'ai écouté avec intérêt le jeune député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Il a décrit sa génération comme une génération née après la crise économique de 1935, voire après la dernière guerre. Il a dit que c'était une foule d'hommes sans énergie, incapables ou peu soucieux de prendre soin d'eux-mêmes. Je n'en crois rien, monsieur l'Orateur, car j'ai quatre jeunes fils qui, j'en suis sûr, seraient prêts à défendre leur pays.

**M. Gilbert:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je suis persuadé que le député de Yorkton-Melville n'a pas prononcé ces paroles. L'honorable député a dû mal comprendre et n'hésitera pas, j'en suis sûr, à les retirer.

**M. Skoreyko:** Je ne vois pas la question de privilège, monsieur l'Orateur. L'idée était sous-entendue dans ses remarques. Il ne pouvait pas accepter la décision du gouvernement de prendre des mesures pour protéger le pays. Après tout, quels «rouges» devait-on craindre? Le député de Yorkton-Melville semble adopter l'attitude qui règne dans le quartier de Yorkville à Toronto, qui est le simple désarmement: si l'ennemi devait attaquer, on n'aurait qu'à tendre l'autre joue. Le député veut qu'on se retire. «Retirons-nous de l'OTAN, déclare-t-il, et de NORAD. Oublions nos forces de défense. Si nous sommes dépourvus d'armement militaire, on nous laissera en paix.» Quel raisonnement est-ce donc là? Le député est dans l'enseignement, je crois. S'il se rappelle son histoire, il saura qu'il y a beau temps que les pays insuffisamment armés n'existent plus.

Le chef de ce parti a fait son discours à sa manière habituelle. Il a sauté d'une politique à l'autre, d'une circonscription à l'autre, et un jour, je l'espère, d'un pays à l'autre. Je suis d'accord sur le principe de pourparlers de non-prolifération et sur l'initiative des pourparlers de désarmement. Qui, en cette enceinte, oserait suggérer de désarmer avant d'entamer des négociations pour la paix mondiale? C'est comme si l'on entrait dans une fosse aux ours sans fusil.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a déclaré ce soir que les installations ABM pourraient peut-être contribuer à un certain équilibre nucléaire mondial. Je suis d'accord sur ce principe. Peu de temps après les dernières élections, le premier ministre, parlant sur le réseau national de télévision, a dit aux Canadiens que la participation canadienne à l'OTAN et au NORAD ferait l'objet d'une revision. Un comité de la Chambre est actuellement en Europe, où il visite les installations. J'espère qu'il visitera en même temps le NORAD. Nous pouvons

raisonnablement supposer qu'à son retour, ce comité fera des recommandations appropriées à la Chambre. J'espère que, dans ses recommandations, il suggérera le maintien du Canada au sein de l'OTAN et du NORAD. J'espère qu'on ne proposera pas une réduction importante de ces deux organismes. Toute réduction au sein du NORAD ou de l'OTAN devrait coïncider avec une réduction analogue au sein du Pacte de Varsovie. Contrairement à ce que préconisent certains adeptes du «pouvoir des fleurs», l'OTAN devrait être maintenu dans son état actuel et nous, comme pays souverain, devrions faire honneur à nos obligations.

• (11.50 p.m.)

En considérant les antécédents militaires du Canada jusqu'ici, on est troublé de voir que depuis décembre 1967, notre apport à l'OTAN a été réduit à une unité terrestre en Europe, à deux unités complètes chez nous et à une unité mobile de réserve au Canada, et que la division de l'Air a été réduite à six escadrons qui seront peut-être sur le point de disparaître au début des années 70. A titre de pays, nous avons les moyens d'avoir plus et nous devrions faire davantage. Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelque chose du NORAD.

Le NORAD est le premier commandement militaire, relevant de deux pays, à fonctionner sur notre continent. Ses 170,000 membres, stationnés dans 400 postes aux États-Unis et au Canada, constituent un personnel efficace, et le fait qu'on ne l'ait pas appelé à l'action est la meilleure justification de son existence. Le NORAD reposait sur la théorie que si on est assez puissant, aucun ennemi éventuel n'amorcera de conflit. La crise de Cuba a bien illustré cette théorie.

Toute réflexion faite, il y aurait lieu de souligner que les États-Unis et le Canada ont entrepris d'affermir leur défense après le déclenchement de la guerre de Corée, en 1950. On en vint rapidement à la conclusion que la collaboration seule ne suffisait pas, qu'il fallait réellement un effort conjoint de défense et une coordination complète pour parer à la menace des bombardiers de l'époque—bombardiers pouvant se déplacer à une vitesse plus grande et capables de lancer des armes mortelles avec plus de précision.

Depuis son instauration, le système a fait l'objet de constantes révisions en vue de sa rénovation, de son expansion et de son efficacité. Les appareils de radar désuets, qui ne visaient que les importantes cibles industrielles, ont été remplacés par des dispositifs de repérage des plus modernes pour tout le continent. Les progrès réalisés dans la mise au point des bombardiers supersoniques, des fusées et des missiles téléguidés ont démontré la nécessité d'une telle modernisation.

On s'est ensuite attaqué au problème de la collecte de renseignements exacts et immédiatement identifiables, et le volume de données a demandé des systèmes d'ordinateurs nouveaux et modernes capables de les analyser et de conseiller le NORAD. On y est parvenu grâce au système dit SAGE. Tous les députés qui se sont intéressés à cet aspect de notre système de défense nord-américaine savent comme le SAGE fonctionne bien, même si les renseignements accessibles aux députés sont de portée restreinte et parfois schématiques.

La menace aujourd'hui ne vient pas tellement des bombardiers, bien qu'une attaque de ce genre causerait sans doute des dommages. Le fait demeure que les objectifs seraient à cause des nouveaux missiles intercontinentales, et le NORAD, je crois, peut y faire face. La menace est maintenant plus considérable à cause des nouveaux missiles intercontinentaux plus perfectionnés.

D'autres grandes puissances ont également fait des progrès dans ce domaine. La Chine est devenue une autre puissance nucléaire; on ignore encore quelles armes, au juste, elle peut mettre au point. La Chine constitue une autre raison valable pour laquelle les moyens de défense des Nord-Américains devraient être constamment mis à jour, et je souscrirais d'emblée à toute mesure que le gouvernement prendrait pour aider les États-Unis à mettre sur pied ces moyens de défense. J'appuie le principe selon lequel la sécurité et la liberté ne s'achètent pas à vil prix, et, dans la mesure de nos moyens, notre apport à la défense nord-américaine, en collaboration avec notre plus grand allié, ne devrait plus être réduit au strict minimum.

Je crois que les Canadiens sont, jusqu'à un certain point, des gens avides: nous n'hésitons pas à user d'influence pour obtenir notre part des sommes consacrées à la défense, afin d'aider nos industries, mais nous nous contentons d'un effort mitigé pour notre propre défense, voire pour notre survie. C'est une injustice flagrante.

Je ne tiens pas compte, ou si peu, des adeptes du soi-disant «pouvoir des fleurs», qui interdiraient aux États-Unis l'accès à notre espace aérien. Une telle attitude va à l'encontre de la défense nord-américaine; elle est insoutenable et contraire à l'esprit canadien. Je suis fier du voisinage de ce grand pays qui, chacun le sait, a des problèmes qui ressemblent aux nôtres quant à la pauvreté et au fléau de l'urbanisation. Le fait est que les États-Unis ont eu le courage de mettre à point des techniques de défense coûteuses, même très coûteuses. Si mes renseignements sont exacts, le nouveau système ABM va coûter plus que 5 milliards de dollars. Interdire à

nos voisins l'accès à notre sol et notre espace aérien pour notre protection mutuelle serait non seulement refuser aux Canadiens la sécurité qu'ils méritent et ne peuvent acheter, mais ce serait aussi rejeter les principes fondamentaux de l'auto-défense.

**M. Barney Danson (York-Nord):** Monsieur l'Orateur, je ne veux que corroborer les propos de mon collègue d'Etobicoke (M. Gillespie) et aborder d'autres questions soulevées au cours du débat actuel. Il est des moments où l'on n'est pas tellement fier de siéger à la Chambre, vu la conduite des gens et la qualité des débats, mais je ne crois pas que cela s'applique au débat de ce soir. Le but du débat était peut-être mal fondé, mais il était sincère, et je crois que les exposés ont été d'une haute qualité et présentés avec sincérité, même si nous ne sommes pas toujours d'accord. Je suis particulièrement fier du discours du chef de mon parti, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et du ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) pour l'apparente objectivité qu'ils ont apportée à chaque sujet sérieux.

Je suis à la Chambre depuis peu de temps, monsieur l'Orateur, mais j'ai découvert que l'un des domaines où il est le plus facile de porter des jugements simples est celui des affaires extérieures. Pourtant, à mesure que l'on se familiarise avec ce domaine, on constate que les jugements simples ne valent rien. Les questions sont très complexes, mais c'est très simple, pour ceux qui ne portent pas la responsabilité, de critiquer et de paraître presque dignes de foi.

L'éloquence du chef du Nouveau parti démocratique et celle du chef du parti créditiste sont parfois captivantes par leur simplicité. On pourrait accepter leurs déclarations simplistes, pourvu que l'on se garde bien de réfléchir. Il nous faut cependant faire face à des réalités et celles-ci ne sont pas toujours agréables. Nous devons vivre dans le monde tel qu'il est et non tel que nous le souhaiterions, ce qui n'est pas toujours facile.

Le ministre de la Défense nationale a fait un inventaire des armements à donner le frisson, cependant c'est une réalité de la vie. Cela m'a rappelé le moment où, écoutant une émission radiophonique dans un hôpital pour convalescents, j'ai entendu M. Harry Truman, alors président des États-Unis, annoncer le larguage de la première bombe atomique sur Hiroshima. Cela a ouvert des perspectives d'horreur presque inimaginables. Ceux qui, à l'époque, en ont compris le sens, ont vu cette horreur et se sont demandé comment y faire face.

La réponse facile à l'époque était que c'était nos alliés qui avaient la bombe et qu'il valait mieux s'en servir avant que l'ennemi ne parvienne à la fabriquer, et que, de cette façon, les morts seraient moins nombreux que si les deux adversaires avaient la bombe et l'employaient. Heureusement, la raison l'a emporté et, grâce à un système assez singulier d'équilibre, nous avons amassé un arsenal qui nous assure une paix relative, nous permettant tout au moins d'échapper à la destruction totale au cours des années, ce qui est remarquable si l'on songe aux possibilités de destruction qu'un accident, sans compter une intention délibérée, pourraient déchaîner.

Je suis terriblement bouleversé quand mes amis d'en face qualifient de faucon quiconque sait faire face à la réalité en pareilles circonstances, connaît les effets réels de ces armes, les dangers de cet armement et est capable d'en énumérer les éléments. Nous n'avons pas de réponse facile au problème, mais il nous faut savoir de quoi nous parlons. Nous devrions oublier toutes ces panoplies et orienter nos énergies dans un sens plus constructif. Je songe à la conférence du logement, à laquelle M. Buckminster Fuller disait qu'il nous faut faire quelque chose même si nous ne pouvons pas nous le permettre. Il a souligné qu'en temps de guerre, par exemple, nous trouvons une solution au problème, nous trouvons l'argent nécessaire. Mais, malheureusement, il ne faut pas être simpliste, car nous ne pouvons régler notre vie et nos problèmes comme s'ils étaient indépendants les uns des autres; ils font partie d'un tout. Mon ami le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) est d'une naïveté charmante. C'est une joie de le voir à la Chambre avec sa jeune et belle fiancée. Ils ont toute la vie devant eux. Ils ont beaucoup de mérite, car c'est avec courage qu'ils envisagent un avenir très compliqué.

• (Minuit)

Les réponses ne sont pas simples. C'est trop facile de rejeter le blâme sur les erreurs des générations passées. Comme je l'ai dit l'autre jour, la génération montante peut se tromper, et le fera, comme la nôtre l'a fait. Il est très facile de voir parfaitement clair après coup, mais c'est de prévoyance, de courage et de réalisme que nous avons besoin. Tous ici nous voulons la paix, comme le veulent d'ailleurs le président des États-Unis et les Américains. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur leur façon de procéder pour l'obtenir, mais nous ne résolvons vraiment pas le problème en apportant notre appui au débat; pas plus qu'il n'est utile de crier: «Toujours prêts!»

Nous avons un point légitime à faire valoir; nous voulons maintenir notre souveraineté. Pour reprendre ce que mon ami le député d'Etobicoke (M. Gillespie) a dit, les autres

accepteront de nous entendre parce que nous avons accepté nos responsabilités. Tous, ici, nous partageons la même inquiétude. Nous voulons éviter une nouvelle escalade; mais le nœud du débat tout entier ce soir c'est que nous ne parlons pas d'escalade.

Si les Russes devaient introduire un nouveau système ABM à la suite du système actuel, je pense que ce serait un facteur de stabilisation pour la paix, car si nous acceptons le postulat qu'il s'agit là d'armes défensives, cela pourrait sans doute diminuer la possibilité d'une guerre. J'aimerais trouver quelque réponse plus satisfaisante. Je pense et j'espère que la réponse pourrait être trouvée à Genève, grâce aux efforts de notre ambassadeur, M. Ignatieff, dont on a parlé plusieurs fois ce soir. Cela ne sera pas facile, je le crains. Comme nous avons tous le souci de la paix et de l'harmonie dans le monde, bien que nous le concevions d'une manière différente, ce débat aura été utile pour mettre en lumière la préoccupation du Canada à cet égard. Je pense que les espoirs de tous les députés et de tous les citoyens du pays accompagneront le premier ministre lorsqu'il se rendra à Washington pour discuter de ces problèmes avec le président des États-Unis, avec le réalisme et la science qui ne nous sont pas toujours accessibles à tous, car c'est impossible en matière de défense et d'affaires extérieures.

Notre premier ministre se rend à Washington en notre nom et, comme il l'a dit aujourd'hui, au nom des intérêts légitimes de toute l'humanité. Il peut s'y rendre la tête haute car, lorsque tout allait mal, nous avons su assumer nos responsabilités. Ce sens de nos responsabilités, j'espère que nous ne le perdrons jamais à cet égard.

**M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour):** Monsieur l'Orateur, je parlerai deux minutes environ car je sais qu'il est tard. Nous avons entendu quelques excellents discours au cours de ce débat. Les députés s'inquiètent de la paix et de la guerre. La plupart d'entre eux savent que dans le monde très réel de 1969, nous sommes destinés à partager largement le sort du monde et du continent nord-américain. C'est, hélas, la mesure tragique de notre incapacité à créer un climat de foi et de confiance que ces sommes fantastiques dépensées par toutes les nations, quelle que soit leur idéologie, en armements militaires, offensifs et défensifs.

Un de nos vrais grands Canadiens a été le fondateur du parti CCF, J. S. Woodsworth, qui fut député de Winnipeg-Nord-Centre. Ce soir, tandis que j'écoutais le débat, je relisais les grands débats de 1939 sur la guerre. On ne peut s'empêcher d'être ému en se rappelant ce que J. S. Woodsworth disait alors. Dans tout le pays, sa photographie occupe une place d'honneur dans les locaux du Nouveau parti démocratique, et à juste titre.

Même ce grand idéaliste, cet excellent homme, ce théoricien du Nouveau parti démocratique qui a parrainé la motion que la situation du Canada en Amérique du Nord imposait des nécessités impérieuses. Je vais terminer simplement en citant des paroles de M. J. S. Woodsworth, prononcées en 1939. Voici ce qu'il disait, à la veille de la douloureuse tragédie de la seconde guerre mondiale:

> Le Canada est situé sur le continent nord-américain. Du point de vue géographique et économique, nous sommes de l'Amérique du nord. L'attitude du grand pays voisin est nécessairement, et dans une large mesure, le facteur déterminant de nos relations internationales ...

Et M. Woodsworth ajoutait:

> Nous nous sommes vantés de la frontière sans défense entre notre pays et les États-Unis, mais nous ne saurions imaginer étourdement que cette situation durera toujours. Nous supposons que les États-Unis seront toujours de notre côté. J'espère qu'ils sauront toujours nous comprendre ...

Et il ajoutait:

> Le meilleur rôle que le Canada puisse jouer à mon avis ...

Il parlait de la situation à l'époque.

> ... c'est de conserver les relations les plus amicales possibles avec les États-Unis.

Les paroles de M. Woodsworth en 1939, valent encore en 1969 selon moi, dans l'optique du débat actuel.

**M. l'Orateur suppléant:** En conformité de l'alinéa 13 de l'article 26 du Règlement, le débat est terminé. Je déclare donc la motion adoptée. La Chambre s'ajourne jusqu'à aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, en conformité du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à minuit dix.)

---

**FIN DU VOLUME VI**